CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

CINQUIÈME SESSION
(100e DE LA PÉRIODE 1867-1957)
DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

5-6 ELIZABETH II, 1957

•

VOLUME I, 1957

DU 8 JANVIER AU 11 FÉVRIER 1957

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1957.

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable L.-René Beaudoin, Orateur

Le mardi 8 janvier 1957

OUVERTURE DE LA CINQUIÈME SESSION —VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé plus tôt ce jour, se réunit de nouveau à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des séances du Sénat à deux heures et demie de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat. Et à leur retour:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill nº 1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque le Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter toute erreur, en voici le texte:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

J'ai une fois de plus le plaisir de vous souhaiter la bienvenue alors que vous reprenez vos fonctions parlementaires en cette nouvelle année.

C'est l'instabilité qui persiste au Moyen-Orient et en Europe orientale qui caractérise encore la scène internationale.

Mes ministres demeurent convaincus de la nécessité de sauvegarder l'unité fondamentale du Commonwealth, de maintenir bien vivante l'Alliance du monde occidental, d'apporter une contribution efficace, sous l'autorité des Nations Unies, à la surveillance de la cessation des hostilités entre Israël et l'Égypte, et à la réalisation d'un règlement permanent des problèmes du Moyen-Orient.

La venue au Canada, au cours de ces dernières semaines, des premiers ministres de Ceylan et de l'Inde est de nature à raffermir les liens qui unissent les nations du Commonwealth dans leur constant désir de coopérer à la sauvegarde de la paix, de la liberté et du progrès.

La dernière réunion ministérielle du Conseil témoigne des progrès encourageants que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord accomplit aussi bien dans le domaine non militaire que dans le domaine militaire. Mes ministres sont toujours fermement convaincus de la nécessité du Traité de l'Atlantique Nord en tant que clef de voûte de la défense des nations occidentales.

Au Moyen-Orient, les militaires canadiens qui font partie de la Force d'urgence des Nations Unies, proposée par le Canada à l'Assemblée générale, accomplissent un travail utile au maintien de la paix dans le monde.

Les Nations Unies ont aussi servi à attirer l'attention du monde sur la répression brutale de l'héroïque peuple hongrois impatient de secouer le joug de l'impérialisme soviétique. L'étendue des problèmes humanitaires qui ont surgi à la suite de l'intervention soviétique rend nécessaire l'union des efforts de plusieurs pays. Par l'intermédiaire des Nations Unies et de la Croix-Rouge, et en coopération avec le gouvernement d'Autriche, le Canada fait sa part pour secourir ceux qui souffrent et pour aider les réfugiés à s'établir ailleurs.

On a grandement facilité l'entrée au Canada des réfugiés hongrois et on leur a fourni, à titre gratuit, le transport d'Autriche à de nouveaux foyers en notre pays. Déjà des milliers de ces Hongrois ont été accueillis au Canada et nous comptons que des milliers d'autres nous arriveront au cours de l'hiver et du printemps. Il y a aussi les immigrants des îles Britanniques dont le nombre s'accroît sensiblement, qui se préparent à quitter cette année leurs pays pour le Canada.

Les événements récents ont raffermi la conviction de mes ministres de l'importance de chercher des solutions aux problèmes internationaux par l'entremise des Nations Unies et de maintenir les principes de la charte des Nations Unies par tous les moyens pratiques et efficaces. Mes ministres

demeurent convaincus, toutefois, que tout en travaillant à atteindre cet objectif constructif et de longue portée, les nations occidentales doivent demeurer fortes et unies dans leurs moyens de défense et leur diplomatie, afin d'empêcher toute action agressive dont elles pourraient être l'objet et afin de diminuer la tension internationale.

Le développement économique au Canada accuse un excellent progrès. L'expansion est manifeste dans chaque partie du pays. L'exploitation et l'utilisation de nos ressources naturelles progressent à grands pas, de même que nos industries et nos villes. L'emploi a atteint un niveau sans précédent. Une fois de plus, la Providence nous a favorisés de bonnes récoltes. Le commerce extérieur a connu une activité beaucoup plus considérable l'an dernier que dans les années antérieures. Les Canadiens, dans presque toutes les parties du pays, ont pu profiter des avantages de ce climat économique stimulant.

En vérité, notre expansion économique a été si rapide qu'elle a lourdement taxé nos disponibilités en fait de main-d'œuvre et de matériaux de types divers dont nous avons besoin pour exécuter les nombreux projets déjà entrepris. La course aux épargnes en vue de financer tous ces projets a provoqué une augmentation des taux d'intérêt. On a dû prévenir une expansion démesurée de l'offre de fonds afin d'enrayer les tendances inflationnistes et les programmes financiers de mon gouvernement ont parallèlement visé à entraver ces mêmes tendances.

En ces quelques derniers jours, un grave différend industriel a conduit à l'arrêt du travail sur l'un des principaux chemins de fer du Canada, en dépit d'un recours à tous les moyens normaux de conciliation. Mes ministres se sont particulièrement efforcés et s'efforcent encore d'aider les parties en cause à en arriver à un règlement à l'amiable.

La Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a produit un rapport préliminaire dont vous prendrez connaissance bientôt.

Vous serez invités à approuver un projet de loi visant à établir un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada, afin de donner un nouveau stimulant au savoir et à la culture au Canada. En adoptant cette loi, vous serez invités à faire une dotation audit Conseil, afin de lui permettre de remplir sa mission avec le maximum de latitude possible.

Comme il importe que nos universités soient en mesure de répondre aux demandes croissantes qu'elles recevront d'un nombre de plus en plus grand de jeunes Canadiens, vous serez invités à approuver une autre subvention à l'intention du Conseil des arts, qui la répartira entre les universités pour les aider à financer certains de leurs projets de construction qui s'imposent. On vous demandera également d'approuver que les subventions annuelles accordées aux universités soient doublées et d'autoriser que ces subventions soient versées à la Conférence nationale des universités canadiennes pour être réparties entre les institutions reconnues de haut savoir.

Vous serez saisis d'une mesure législative destinée à réviser et à accroître le programme fédéral de subventions aux gouvernements provinciaux visant à aider à la formation technique et professionnelle.

On se propose de recommander la création d'un comité sénatorial chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles en vue de contribuer d'une façon plus efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui y travaillent.

Vous serez saisis d'un projet de modification étendant la portée de la Loi sur les subventions aux municipalités en vue d'autoriser le paiement de subventions tenant lieu de taxes à l'égard des propriétés de l'État situées dans toutes les municipalités où ces propriétés bénéficient des services municipaux ordinaires.

Un projet de modification à la Loi sur l'indemnisation des marins marchands vous sera soumis en vue d'apporter les améliorations appropriées à l'échelle des indemnités versées aux marins invalides et aux personnes à la charge des marins décédés.

Vous serez invités à étudier un projet de loi tendant à donner effet à une convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique-Nord.

Un projet de modification à la Loi sur la Convention relative aux pêcheries du saumon sockeye, en vue d'y inclure le saumon rose, vous sera également soumis.

Vous serez saisis d'une revision de la loi concernant les drogues narcotiques à la lumière du rapport présenté par le comité sénatorial qui a enquêté sur l'usage des stupéfiants au Canada.

D'autre part, vous serez appelés à étudier un projet de loi visant au maintien de la Commission canadienne du blé à titre d'agence exclusive de vente du blé, de l'avoine et de l'orge que produisent nos provinces de l'Ouest.

Un autre projet de loi sera déposé en vue de la division du Musée national du Canada en deux musées, dont l'un deviendrait le Musée canadien d'Histoire naturelle et l'autre, le Musée canadien de l'Homme.

Vous aurez aussi à examiner une revision de la Loi sur la Commission du district fédéral.

Vous serez saisis, en outre, de modifications de détail à un certain nombre d'autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les crédits nécessaires à la continuation des services et des paiements prévus en vertu de l'autorité du Parlement.

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes.

Je prie la divine Providence de vous guider dans vos délibérations.

MOTION PORTANT EXAMEN PLUS TARD CE JOUR

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard dans la journée.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant qu'elle soit adoptée, monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement songe à faire une déclaration quelconque à l'un ou l'autre moment sur la grève actuelle du chemin de fer de façon à nous permettre de discuter le sujet? A ce propos, le Gouvernement songerait-il à déposer tous les documents touchant cette question, y compris le rapport minoritaire du sénateur Roebuck?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, puisqu'il en est question dans le discours du trône, je pense bien qu'il en sera très probablement question aussi dans le débat sur le discours du trône. Quant au dépôt de documents, je présume que tout document en la possession du ministère du

Travail peut être déposé pour l'information des honorables députés.

(La motion est adoptée.)

SIR ROBERT BORDEN

CONSIGNATION AU COMPTE RENDU DES DISCOURS PRONONCÉS AUJOURD'HUI À LA CÉRÉMONIE DE DÉVOILEMENT D'UNE STATUE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, j'espère, je demande, appuyé par le chef de l'opposition, que les discours prononcés aujourd'hui à l'inauguration de la statue de sir Robert Borden, ancien premier ministre du Canada, soient consignés en appendice au hansard d'aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

(Les textes dont il est fait mention ci-dessus paraissent en appendice, aux pages 16 à 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU CHEF DE L'OPPOSITION POUR AVOIR ÉTÉ ÉLU ET AVOIR ASSUMÉ SES FONCTIONS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai un autre agréable devoir à remplir. Je commencerai par rappeler à la Chambre qu'au début de la session spéciale du Parlement, qui s'est close officiellement ce matin, j'ai eu le privilège d'exprimer notre sincère regret de ce que la santé de l'honorable George Drew ne lui permettait pas de rester chef de son parti et de la loyale opposition de Sa Majesté à la Chambre.

J'ai aussi exprimé notre espoir,—tous les députés le partagent, je le sais,—de voir M. Drew recouvrer rapidement la santé et continuer à fournir son appoint important au service public de notre pays. Je sais que les honorables députés doivent avoir été enchantés de le voir aux cérémonies qui ont marqué ce matin l'inauguration du monument élevé à sir Robert Borden et de noter quels rapides progrès M. Drew a déjà faits; je suis sûr qu'ils se joindront à moi pour lui souhaiter de recouvrer bientôt et pour de bon sa robuste santé d'autrefois.

Je désire maintenant adresser nos très sincères félicitations à l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a récemment été élu chef de son parti et qui assume ses fonctions de chef de l'opposition à la Chambre. Le nouveau poste de l'honorable député est un des plus importants dans notre régime parlementaire. Dans tous les pays dont le régime se modèle sur celui du Royaume-Uni, l'examen avisé et judicieux, à la Chambre des communes, des programmes et de la conduite du Gouvernement s'est révélé pour le public, au cours des années, une des garanties les plus convaincantes d'efficacité et d'équité dans l'administration des affaires publiques. Ici, au Canada, le chef de l'opposition est également reconnu comme celui qui est le plus susceptible de remplacer le premier ministre advenant le cas,—que lui et ses partisans estiment peut-être moins invraisemblable et éloigné que nous, de ce côté-ci de la Chambre,—où le Gouvernement n'aurait pas l'appui d'une majorité des membres de la Chambre.

L'honorable représentant de Prince-Albert a une longue expérience de la vie publique et nous tous, à la Chambre, avons appris à apprécier ses talents, son assiduité au travail, son mordant et son opiniâtreté à favoriser ce qu'il estimait être dans l'intérêt bien compris du Canada. Je doute que ses nouvelles fonctions puissent lui faire oublier que son devoir le plus impérieux à cet égard est d'amener la chute de notre gouvernement; et, à la satisfaction incontestable de ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre, je lui promets que nous ferons de notre mieux pour lui ménager une longue période durant laquelle il puisse exercer ses efforts opiniâtres à cette fin.

Nous nous sommes, lui et moi, trouvés bien des fois en désaccord et je suis persuadé que la chose se répétera peut-être très souvent à l'avenir. C'est tout naturel, compte tenu de nos postes respectifs. Mais j'espère que nous pourrons différer d'opinion tout en tenant compte des règles d'un débat parlementaire empreint de dignité et que, en dépit de nos divergences, nous continuerons à respecter la sincérité de nos desseins respectifs et notre désir commun de servir réellement nos concitoyens.

Nous offrons au chef de l'opposition nos vœux de succès les plus sincères dans ses nouvelles fonctions, et je tiens à lui assurer très sérieusement que je serai disposé en tout temps à discuter d'avance avec lui les questions sur lesquelles les programmes des divers partis ne sont pas nécessairement en contradiction et à propos desquels on serait peut-être plus sûr de bien servir l'unité nationale en adoptant des solutions que nous pourrions tous recommander à ceux que nous représentons au Parlement.

(Texte)

Je tiens aussi à féliciter l'honorable député de l'excellent français qu'il a employé dans les quelques phrases qu'il a prononcées en cette autre langue officielle de notre population, lors d'une de ses allocutions au congrès du parti qui l'a choisi comme son chef en décembre dernier.

Enfin, comme dernier mot, je prie madame Diefenbaker d'être assurée que nous l'associons, dans nos pensées, aux félicitations et

aux vœux que nous formons aujourd'hui à l'adresse de son mari, car nous savons quel rôle important elle aura à jouer en l'aidant à s'acquitter dignement de ses nouvelles responsabilités.

(Traduction)

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Je m'unis au premier ministre (M. St-Laurent) pour offrir mes félicitations à un membre de la Chambre à qui l'on a confié le poste de chef de l'opposition. Je suis sûr que, sans distinction de parti, nous reconnaissons tous l'importance du poste qu'il occupe maintenant ainsi que les lourdes obligations qu'il doit assumer tant comme chef de son parti que comme chef de l'opposition. Nous représentons depuis longtemps, lui et moi, des circonscriptions voisines; je le connais donc depuis nombre d'années. Nous lui souhaitons tous, j'en suis certain, beaucoup de santé et de vigueur afin qu'il puisse s'acquitter des devoirs de sa très importante charge. Il y en a déjà trop, au Canada, qui ont ployé sous le poids de fonctions astreignantes comme celle de chef de l'opposition.

Je m'unis aux regrets exprimés par le premier ministre sur la perte que cause à la Chambre le départ de l'ancien chef de l'opposition. J'espère que son successeur, en dépit des efforts qu'il lui faudra déployer pour assurer à son parti une situation plus avantageuse que celle qu'il occupe depuis nombre d'années, saura quand même prendre soin de sa santé puisque c'est de toute première importance.

M. Solon E. Low (Peace-River): Nous tenons à nous unir au premier ministre (M. St-Laurent) et au chef de la CCF, monsieur l'Orateur, pour souhaiter la plus cordiale bienvenue au chef nouvellement élu de l'opposition officielle en cette Chambre. Nous le félicitons de son élection à ce poste très important. Nous nous rendons pleinement compte des lourdes obligations d'un chef de l'opposition. La bonne direction des affaires du Canada dépend dans une très large mesure des qualités de l'opposition et de son chef; c'est un point très important.

Tout comme mon ami, le chef de la CCF, je désire ajouter ici un conseil et une exhortation à la prudence. Pour protéger sa santé, le chef de l'opposition doit se détendre, se délasser. Puisque, comme l'a dit le premier ministre, le temps ne lui fera pas défaut, il peut éviter la tension et le surmenage, car c'est ce qui tue. Je lui conseille de mieux soigner sa santé que d'autres ne l'ont fait, y compris moi-même. Je lui souhaite du succès et je le félicite chaleureusement. Il est un citoyen de l'Ouest. Nous sommes d'excellents amis depuis des années et je suis heureux de le voir accéder à cette très importante fonction.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Dès l'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à dire combien vivement j'apprécie les sentiments très chaleureux que viennent d'exprimer à mon endroit le premier ministre et les chefs de la CCF et du Crédit social. Je suis de ceux qui depuis des années connaissent tous ces messieurs, le premier ministre et le député de Rosetown-Biggar plus particulièrement, dès avant que j'aie commencé à siéger ici. J'aime la Chambre. Quelle que soit l'étendue de nos désaccords,—et lorsque des hommes énergiques ont sur certains sujets des opinions énergiques, il n'est pas étonnant qu'ils s'expriment énergiquement à leur sujet, —nous ne nous en conformons pas moins à la tradition qui veut que nous nous respections mutuellement. C'est dans cet esprit que je remercie de leurs paroles le premier ministre et les autres honorables députés.

Je veux aussi remercier le premier ministre pour les paroles fort courtoises qu'il a adressées à ma femme, paroles pleines de bonté et de considération et bien propres à rappeler ce que nous oublions si souvent en cette enceinte: le rôle que jouent nos compagnes auprès de nous, rôle qui nous permet de demeurer dans la vie publique.

Le premier ministre a aussi dit un mot, assez élogieux, de la tentative faite par moi de parler l'une de nos deux langues officielles. Qu'il me soit permis, non sans hésitation il est vrai, de lui répondre du mieux que je puis. La Chambre aura l'indulgence, monsieur l'Orateur, de me permettre de dire ceci:

(Texte)

Je remercie le premier ministre (M. St-Laurent) de la générosité des sentiments qu'il a exprimés en français, et j'ose espérer que le jour viendra,—et bientôt,—où je pourrai parler cette belle langue avec plus de facilité et d'assurance.

(Traduction)

C'est ce que je m'efforcerai de faire, conscient toutefois des difficultés qui se poseront à moi à cet égard. Voilà des années, comme vous ne l'ignorez pas, que je songe au jour où j'y réussirai. Il y a plus de cinq ans, à la conférence parlementaire tenue en Australie, je vous ai entretenu de mon désir, mais aussi de mon hésitation extrême.

Le premier ministre a parlé de la situation de l'opposition, telle que la reconnaît notre tradition démocratique qui veut qu'elle constitue un élément essentiel du régime parlementaire. Il en est qui dans les États communistes prétendent que leur régime est

véritablement parlementaire, et la grande différence entre ces démocraties et les nôtres peut se résumer en quelques mots. La tradition des pays communistes ne veut pas qu'il y existe des oppositions. Au contraire l'essence même de notre régime à nous, son fondement essentiel, c'est le droit de chacun de nous de manifester notre désaccord. J'ai l'impression d'avoir entendu le premier ministre rappeler en ses propres termes le mot de Tierney qui disait il y a plus de 140 ans, si je ne m'abuse: "Le rôle d'une opposition consiste à ne proposer rien, à s'opposer à tout, et à renverser le gouvernement." Je ne saurais dire que je partage l'avis de Tierney en ce qui concerne les deux premiers rôles, mais qu'on me permette de dire qu'en cette année-ci le troisième rôle mérite, je pense, d'être joué.

Le premier ministre ayant manifesté une connaissance aussi intime des responsabilités d'une opposition, je souhaite que l'occasion lui soit donnée,—et soit donnée au Canada,— de mettre ses connaissances à profit.

Monsieur l'Orateur, je me contenterai de répéter pour l'instant mes remerciements et de réaffirmer mon désir de maintenir, comme l'a dit avec tant d'éloquence le premier ministre, les traditions et les coutumes du Parlement, d'accomplir la tâche publique, toujours, et je le dis en toute humilité, déterminé à ne rien faire qui dérogerait à la dignité et au prestige de cette institution, de notre Parlement. Comme en témoignent six siècles d'expérience, si notre Parlement est maintenu dans toute son intégrité et si on ne porte pas atteinte à l'exercice de la liberté des débats, la liberté ne sera jamais détruite ni même compromise.

Comme je crois que cette institution, lorsqu'elle fonctionne conformément à nos traditions, préserve notre liberté contre les dangers tant de l'intérieur que de l'extérieur, je remercie le premier ministre et mes honorables amis d'avoir eu l'obligeance de dire que je m'acquitterai, bien que modestement, des responsabilités que comportent mes fonctions.

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable James J. McCann, ministre du Revenu national, l'honorable S. S. Garson, ministre de la Justice, l'honorable Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, et l'honorable W. E. Harris, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé: Loi de la Chambre des communes.

COMITÉS PERMANENTS

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre sous le régime de l'article 65 du Règlement, et que ledit comité se compose de MM. Harris, Knowles, Lapointe, Tustin et Weir.

(La motion est adoptée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que M. Edward T. Applewhaite, député de la circonscription de Skeena, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. R. F. L. HANNA ET APPUYÉE PAR M. H.-J. ROBICHAUD

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, en cette occasion mémorable de ma vie, j'aimerais tout d'abord remercier le très honorable premier ministre du grand honneur qu'il m'a accordé en m'invitant à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône ici, cet après-midi. Je ne doute pas, cependant, que le premier ministre désirait particulièrement honorer les résidents d'Edmonton-Strathcona que j'ai le privilège de représenter à la Chambre des communes. En leur nom, je lui assure que nous lui savons bon gré de la reconnaissance qu'il a accordée à ce que nous croyons être une des plus belles circonscriptions de tout le Canada. J'espère qu'en cette occasion je pourrai leur rendre justice à titre de leur représentant au Parlement.

Comme nous avons à peine franchi le seuil de l'année 1957, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour vous souhaiter et, par votre intermédiaire, pour souhaiter à tous les membres de la Chambre des communes une nouvelle année de bonheur, de santé et de prospérité.

Je regrette, Monsieur l'Orateur, et c'est d'ailleurs le sentiment de tous les députés, j'en suis sûr, que les circonstances aient forcé l'honorable George Drew à résigner son siège à la Chambre des communes. Il manquera

beaucoup à chacun ici. M. Drew a rendu des services éminents à son pays sous une foule de rapports, et nous désirons tous, j'en suis sûr, qu'il recouvre rapidement sa vigoureuse santé normale. A ce propos, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) d'avoir été élu chef du parti conservateur-progressiste du Canada. Lui aussi a eu une carrière distinguée tant au barreau qu'au Parlement ici. Il est maintenant chef de la loyale opposition de Sa Majesté, et je sais qu'il appréciera ma sincérité de soutien du Gouvernement quand je lui souhaite bien des années de bonheur au poste élevé qu'il occupe maintenant au Parlement. J'ai été impressionné cet après-midi, monsieur l'Orateur, par les bons conseils qu'il a reçus d'autres membres de la Chambre pour qu'il ne travaille pas trop dur au renversement du gouvernement actuel.

C'est une bonne chose pour le Canada, je crois, qu'en une occasion comme celle d'aujourd'hui le Gouvernement puisse choisir un ministériel de l'arrière-plan, représentant l'une ou l'autre des dix provinces ou les territoires du nord, pour proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Quel que soit le parti politique au pouvoir, il importe qu'il puisse de temps à autre s'assurer l'appui de Canadiens de tous les coins du pays. Je suis certes très heureux de voir qu'il en est ainsi au début de cette cinquième session de la vingt-deuxième législature. J'y vois une nouvelle preuve de l'unité nationale qui s'affirme de plus en plus dans tout le Canada à mesure que le temps passe. Je tiens à féliciter mon collègue, l'honorable représentant de Gloucester, du Nouveau-Brunswick, qui a été invité à appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est d'une province qui, on s'en souvient, fut l'une des quatre premières à s'unir dans le cadre de notre magnifique confédération canadienne.

Me permettra-t-on, monsieur l'Orateur, de dire ici quelques mots de la province et de ville d'où je viens? Je m'estime chanceux de représenter une ville qui n'a d'autres problèmes que ceux que lui créent sa prospérité croissante et sa belle réussite. Edmonton n'a à se plaindre ni de son climat, ni d'incendies, d'inondations ou de soulèvements d'origine sociale ou économique qui sont souvent le lot des populations d'autres pays. Comparé à celui de biens d'autres, le sort des Albertains et en vérité des Canadiens en général leur est un sujet de gratitude. Nous avons certes nos problèmes, mais ils sont relativement peu importants et nous avons les moyens de les résoudre. Il ne serait pas déplacé, monsieur l'Orateur, de faire ici une pause et de réfléchir un moment à tous les bienfaits dont nous jouissons.

[M. Hanna.]

L'Alberta est en train de se révéler une des plus riches provinces du Canada. Même aujourd'hui nous sommes loin d'avoir une idée exacte de ses vastes richesses.

L'année 1956, qui vient de finir, a été de loin la plus prospère des 51 ans de notre histoire. Le commerce de détail a été de 10 p. 100 supérieur à celui de 1955. Les projets de construction élaborés en 1956 pour l'Alberta ont atteint près de 900 millions de dollars, soit le douzième environ du programme de construction prévu pour l'ensemble du Canada, bien que l'Alberta compte moins de 7 p. 100 de la population globale du Canada. Les ventes de nouveaux camions et voitures automobiles ont augmenté de 16 p. 100 en quantité et de 30 p. 100 en valeur monétaire par rapport au chiffre sans précédent de 1955.

L'agriculture, qui est encore l'industrie de base de l'Alberta, se porte également bien. La dernière statistique que j'ai pu obtenir révèle que le revenu agricole en espèces dépasse de 14 p. 100 celui de 1955 même si ce chiffre est un peu contrebalancé par la hausse constante des frais d'exploitation.

La production pétrolière dépasse d'au moins 30 p. 100 celle de 1955. Elle atteint maintenant en Alberta une moyenne de plus de 400,000 barils par jour avec un potentiel de plus de 700,000 barils par jour si nous trouvions des débouchés. La consommation d'énergie a augmenté de 19 p. 100 par rapport à 1955 et il en va ainsi dans toutes les sphères de notre activité économique; en 1956, tous les sommets ont été dépassés. Le plus beau trésor de l'Alberta cependant est la qualité de sa population, dont le chiffre s'accroît sans cesse, bien qu'il y ait encore de la place pour bien d'autres dans notre province. Au cours des douze derniers mois, la population de l'Alberta a continué d'augmenter et elle dépasse maintenant le chiffre de 1,100,000 âmes.

D'après le recensement officiel, la population de la ville d'Edmonton proprement dite atteignait en juin dernier le chiffre de 224,000. De la sorte Edmonton passe de la huitième à la sixième place parmi les grandes villes du Canada en pas plus de cinq ans et au cours de la même période, monsieur l'Orateur, la population de la circonscription d'Edmonton-Strathcona est passée de 56,000 à plus de 90,000, soit une augmentation de soixante pour cent. Voilà qui constitue probablement un record.

Depuis la découverte de pétrole à Leduc près d'Edmonton, en 1947, l'industrialisation de l'Alberta s'est effectuée très rapidement. Rien qu'en 1956 on a dépensé près de 85 millions de dollars pour établir de nouvelles industries dans la région d'Edmonton. Ces

nouvelles industries, surtout pétro-chimiques, sont attirées vers Edmonton à cause de notre richesse en gaz naturel. Non seulement ce merveilleux combustible est-il bon marché mais il sert à la fois de source d'énergie et de matière première pour nos fabricants.

En 1951, il y a donc cinq ans, 10,500 personnes travaillaient dans l'industrie manufacturière à Edmonton, et en 1956 le nombre de ces travailleurs était passé à 20,251, ce qui représente un accroissement de 90 pour cent en cinq ans. Tout porte à croire que l'industrie manufacturière sera, à très brève échéance, la plus importante de l'Alberta par la valeur qu'elle représentera en dollars.

On avait coutume de dire, monsieur l'Orateur, que les importantes sociétés de pétrole et les nouvelles industries d'Edmonton allaient établir ailleurs leurs bureaux principaux. En 1956, un changement s'est opéré et, à l'heure actuelle, non moins de dix grands immeubles de bureaux, représentant un capital de plus de 30 millions de dollars, sont en voie de construction à Edmonton.

Je sais que mes commettants ainsi que la population d'Edmonton en général désirent que j'exprime des remerciements au ministre des Transports (M. Marler) pour les progrès réalisés dans l'aménagement d'un nouvel aéroport international dans la circonscription d'Edmonton-Strathcona. On est à faire l'acquisition de l'emplacement nécessaire et à dresser des plans afin que les travaux de construction puissent être entrepris le printemps prochain. J'ai beaucoup de sympathie pour ceux qui doivent quitter leurs fermes ou leurs foyers afin de faire place à ce nouvel aéroport; cependant, je suis sûr que le gouvernement saura les dédommager suffisamment. C'est le mieux qu'on puisse faire dans les circonstances. Le ministre verra, je l'espère, à ce que rien n'entrave l'exécution de ce projet sans lequel la ville d'Edmonton ne pourrait continuer de servir de carrefour aux lignes aériennes du monde. Je ne me place pas ici uniquement au point de vue étroit de l'intérêt régional mais je songe aussi aux intérêts du Canada tout entier en matière de transport aérien.

Je tiens aussi à remercier le ministre des Postes (M. Lapointe) et son ministère d'avoir réussi à assurer un service de livraison postale soutenu dans notre région, bien que celle-ci soit en croissance très rapide. Le ministre s'est révélé excellent administrateur tant en sa qualité de ministre des Postes qu'en sa qualité de ministre des Affaires des anciens combattants. Il prête toujours une oreille attentive à toutes les demandes raisonnables.

Je tiens à rappeler à mes collègues de l'Est que la nouvelle rencontre, en novembre dernier, de nos champions, les Esquimaux d'Edmonton, avec les Alouettes de Montréal, dans la classique annuelle de la coupe Grey a beaucoup plu à notre population. Là-bas, on appelle encore Edmonton la ville de la coupe Grey. Cet événement annuel désormais célèbre contribue beaucoup à une meilleure compréhension entre tous les secteurs de la population canadienne tant dans l'Est que dans l'Ouest.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai été très touché de la confiance que m'a faite le très honorable premier ministre en m'invitant à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Malheureusement, je ne maîtrise pas comme lui les deux langues officielles de notre pays, mais, pour le remercier et suivre l'exemple de cet illustre Canadien, je tiens à prononcer quelques mots en français. J'espère de plus démontrer ainsi ma confiance dans l'évolution du Canada, basée solidement sur deux des cultures les plus riches de la civilisation humaine.

Nous nous retrouvons ici, moins de deux mois après la brève session spéciale de novembre, alors que le très honorable premier ministre et ses collègues se sont encore grandis dans l'estime du peuple canadien et des peuples étrangers, par leur politique à la fois raisonnée et remplie de compassion pour les moins fortunés, comme le malheureux peuple hongrois. Ils ont contribué au maintien de l'ordre et de la paix dans le monde.

Grâce à sa sincérité reconnue et à son grand désir de paix, le gouvernement canadien commande le respect dans les milieux internationaux. Et ici, chez nous, la nation canadienne est parvenue à un degré remarquable d'unité nationale fondée sur le respect réciproque de ses citoyens. De plus, le Gouvernement s'efforce d'encourager la distribution équitable des fruits de la prospérité générale, dont nous jouissons, dans toutes les parties du Canada et à tous les Canadiens.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que les noms du Canada et de ses chefs politiques actuels passeront à l'histoire avec une mention qui fera honneur à tous nos descendants.

(Traduction)

Qu'on me permette maintenant de traiter de questions d'intérêt un peu plus lointain, mais qui n'en revêtent pas moins une très grande importance pour les Canadiens. Je songe ici, naturellement, à la situation mondiale extrêmement grave des quelques derniers mois. J'aimerais avoir le talent d'exprimer comme

je voudrais mes sentiments envers notre premier ministre, le ministre des Affaires extérieures et les autres ministres qui ont contribué dans une si large mesure à assurer à notre pays la situation éminente qu'il occupe actuellement dans le conseil des nations. Il est incontestable qu'ils ont acquis un grand prestige aux yeux du monde au cours de l'année la plus active et la plus occupée qu'ait connue le Canada de toute son histoire. Il est en effet heureux que notre nation bénéficie d'une direction aussi assurée au cours de l'époque troublée que nous vivons. La population n'oubliera pas de sitôt la dette de gratitude que nous leur devons pour leur patience, leur hauteur de vue et l'énergie qu'ils ont dépensée sans compter dans l'intérêt de la paix, de la liberté et de la sécurité dans le monde.

Dans ses relations extérieures, le Canada a une politique qui s'inscrit sous trois rubriques. Nous sommes simultanément l'un des membres principaux du grand Commonwealth britannique, de l'OTAN et de l'ONU. La politique que nous partiquons à ce triple titre ne comporte pas, à mon sens, de contradictions obligatoires. En tant que nation nous cherchons, en tout temps, à nous conformer aux plus rigoureux des principes moraux. Nous estimons qu'on ne saurait définir de plusieurs façons le bien et le mal selon les exigences pressantes de situations variées.

Nous nous rendons sans doute compte qu'il se peut que nous ayons à utiliser la force pour nous défendre, mais il reste que le Canada est convaincu qu'il faut trouver un moyen de supprimer le recours à la force en tant qu'instrument de politique internationale. Le monde, pour nous, a une conscience. Nous espérons que des sanctions morales pourront un jour remplacer la force brutale en tant que principe de conduite parmi les nations, comme c'est actuellement le cas parmi les individus. Il est vrai malheureusement que les individus ne se conforment pas toujours à la loi morale et, cela étant, nous avons constitué des polices. Du point de vue international nous estimons qu'il faudrait appliquer le même principe. Selon nous, la force morale de l'opinion mondiale, appuyée par une police vraiment efficace, représente l'espoir le plus authentique de l'humanité pour peu que celle-ci veuille échapper aux grandes guerres. C'est ce qui constitue le fondement de notre politique en ce qui concerne les difficultés qui se sont posées au Moyen-Orient et qui s'y posent toujours.

Les liens les plus anciens et les plus étroits que le Canada ait avec d'autres pays sont ceux qui l'unissent aux autres nations du Commonwealth où notre rôle est sans cesse grandissant. Jamais dans l'histoire du monde il n'a existé un organisme comparable à celui-ci en vue de l'établissement de la paix, de la liberté, de la justice et de la compréhension mutuelle entre les divers peuples du monde. Les Canadiens ont à l'égard du Commonwealth une profonde loyauté et une confiance inébranlable. Nous nous réjouissons de ce que le chef du Commonwealth soit aussi la Reine du Canada. Nous nous rappelons très bien les paroles du premier ministre actuel de Grande-Bretagne lorsque, dans cette Chambre même, il a appelé notre propre premier ministre "le plus sage des conseillers et le plus loyal des amis".

L'histoire raconte clairement l'évolution du Commonwealth au cours des années. A certains égards, le Commonwealth existe depuis longtemps mais, à d'autres, il est toujours nouveau. Il a prouvé qu'il peut s'adapter aux besoins des temps. Dans l'histoire de l'humanité, c'est la seule association internationale qui ait survécu à deux guerres mondiales et à bien d'autres guerres de moindre importance. Certes, les chefs de l'Empire britannique d'il y a un siècle ou plus reconnaîtraient difficilement le Commonwealth actuel. Les anciens concepts de la domination coloniale, peut-être admissibles en leur temps, ont cédé la place à un Commonwealth des nations qui constitue la plus grande force que le monde ait jamais connue en faveur d'un gouvernement démocratique et éclairé.

Le Statut de Westminster de 1931 a mis l'accent sur l'autonomie et l'indépendance des nations du Commonwealth qui donnent leur allégeance à la Couronne. Cette célèbre loi du Parlement britannique a été l'inspiration de l'autonomie de gouvernement et de la liberté dans le monde. A notre époque, nous reconnaissons tous le brillant groupement des nouveaux membres du Commonwealth qui ont établi ou établissent à l'heure actuelle leurs propres institutions autonomes en prenant comme guide le modèle des parlements à Westminster. C'est en soi une preuve convaincante de l'intégrité des chefs britanniques.

Rien dans les relations du Commonwealth n'oblige un de ses membres à y maintenir son adhésion contre sa volonté. Il doit en être ainsi. Il n'est pas de loyauté plus solide que celle qui est fondée sur la volonté libre. Par conséquent, tous et chacun des membres du Commonwealth doivent viser inlassablement à le préserver intact et à favoriser l'expansion et la compréhension au sein de ses membres. C'est, j'en suis sûr, l'objectif du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni. C'est, j'en suis sûr également, l'objectif du gouvernement de Sa Majesté au Canada. A notre avis, le Commonwealth doit continuer d'exister, tout le Commonwealth, car aucune de ses parties n'est superflue. Tout le Commonwealth est précieux.

[M. Hanna.]

Je ne veux pas faire croire pour un instant qu'il ne peut exister de divergences d'opinions entre les membres du Commonwealth. Étant donné la nature libre de notre association, ces divergences ne sont que naturelles. Cependant, quand ces divergences se présentent, ce sont les divergences qui se présentent normalement entre les membres d'une même famille ou entre amis. Qu'on n'aille pas se méprendre et voir dans ces diverses opinions des signes de faiblesse ou de manque d'unité. Bien au contraire. La diversité est, en réalité, l'une des principales sources auxquelles la famille du Commonwealth puise sa force. Tout comme le mortier dans un mur de briques, elle sépare les diverses unités tout en les liant fermement les unes aux autres. Un mur de briques sans mortier est un mur bien peu solide. Par le passé, les ennemis de notre souverain ont eu plus d'une fois l'occasion d'apprendre à ne pas sous-évaluer la force des liens invisibles du Commonwealth.

Nous sommes fiers, au Canada, de ce que, sur le plan numérique, la majeure partie du Commonwealth embrasse des nations d'Asie et d'Afrique qui viennent d'accéder ou, en ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique, sont sur le point d'accéder à l'autonomie entière et complète. Nous nous réjouissons à la pensée que ces populations partagent notre héritage commun d'institutions libres et nous tenons à leur aider à mettre en valeur leurs ressources matérielles. Nous nous félicitons de la confiance et de la compréhension mutuelles que les liens du Commonwealth facilitent entre elles et nous. Nous souhaitons qu'elles continuent toutes à faire partie du Commonwealth. Chose certaine, les Canadiens seront les derniers à renoncer à cet héritage commun. Nous ne nous y attachons pas en raison des avantages matériels que nous en pouvons tirer, mais bien parce que nous en attendons une meilleure compréhension entre tous les peuples de l'univers.

Nous avons salué la récente visite du premier ministre de l'Inde à la capitale de notre pays. Nous nous rappelons avec émotion l'accueil cordial que les nations d'Asie ont réservé à notre premier ministre en 1954. Nous félicitons le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) d'avoir fait le tour du monde pour visiter les pays du Commonwealth. Grâce à ces visites de bonne entente et de compréhension mutuelle, le Commonwealth devient plus puissant et meilleur.

J'avoue que, moi aussi, il m'est déjà arrivé de me demander s'il ne serait pas possible d'élargir les cadres du Commonwealth, de façon à y admettre d'autres nations de bonne volonté qui aiment la liberté. Je me rappelle très bien que bon nombre de personnes ont déjà exprimé un espoir comme celui-là. Nous nous rappelons tous que, aux jours les plus sombres de la seconde Grande Guerre, le grand sir Winston Churchill a proposé ce qui revenait en somme à la fusion des empires anglais et français. Malheureusement, une initiative aussi hardie et aussi ingénieuse ne devait pas se réaliser. Mais, si elle s'était réalisée, je suis sûr que cette belle union, ou plutôt cette réunion des empires anglais et français se serait effectuée selon les mêmes normes que celles qu'on a utilisées avec tant de succès dans l'édification de notre beau pays.

Toutefois, s'il est impossible d'amener actuellement de nouveaux membres dans le Commonwealth, je demeure néanmoins heureux du rôle important qu'a joué d'autre façon le Canada en vue de favoriser la bonne entente internationale. Je parle évidemment d'un autre aspect de nos relations extérieures, je veux dire l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui unit quatorze nations pacifiques, non seulement en vue de leur défense mutuelle, mais aussi en vue de susciter des liens plus étroits sur le plan social, culturel et économique. Nous sommes entièrement convaincus du succès actuel et ultime de l'OTAN. Voici un autre vaste secteur humain où nous croyons inconcevable de recourir à la guerre pour résoudre les problèmes mutuels.

Dans le champ encore plus vaste des Nations Unies, le Canada s'est acquis une réputation enviable pour favoriser l'idéal humain le plus élevé. Nous avons suivi cette ligne de conduite, parce qu'à titre de nation nous nous inquiétons profondément et sincèrement de l'avenir de la paix et de la prospérité dans le monde entier. Malheureusement, dans ce domaine plus étendu nous ne sommes pas encore certains que la guerre soit impossible mais nous ne cesserons jamais d'essayer de la rendre telle.

Monsieur l'Orateur, il est devenu de mode pour certains, certains pessimistes, de faire des conjectures sur l'impossibilité de nos relations cordiales avec les États-Unis, d'un côté, et les membres du Commonwealth britannique, de l'autre. Ces sceptiques oublient que l'élément qui compte le plus aujourd'hui dans les affaires mondiales est l'amitié et la bonne entente fondamentales, maintenant traditionnelles, qui règnent entre les grandes nations de langue anglaise du monde. Des divergences de vues existent certainement entre nous mais elles ne sont que superficielles. Les choses qui nous unissent sont beaucoup plus puissantes que celles qui nous divisent. Pour ma part, j'ose croire que cet heureux état de choses se répandra sur toute la surface de la terre. Tel est le trait essentiel de l'attitude de

notre gouvernement libéral dans le domaine international. Nous croyons que nos amis, les Américains, comprennent parfaitement ce que signifie le Commonwealth pour la paix et la sécurité du monde. Quant à nous, nous ne cesserons nos efforts que lorsque l'esprit de confiance mutuelle qui est tellement en évidence parmi les pays associés du Commonwealth pénétrera profondément toutes les Nations Unies.

Nous sommes heureux, monsieur l'Orateur, que le discours du trône invite le Parlement à adopter une mesure législative tendant à créer au Canada un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales. L'aide à nos universités qui se trouvent dans une situation difficile en constitue aussi un élément important. Si le Parlement l'approuve, cette aide financière sera versée de deux façons, c'est-à-dire sous forme de subvention au titre des immobilisations et de subvention annuelle au titre des dépenses courantes.

L'autre jour, il m'est arrivé de voir le détail du bilan de l'université de l'Alberta, à Edmonton, pour l'année financière en cours. On y voit une subvention provinciale de $2,167,000 pour dépenses courantes, une subvention fédérale aux mêmes fins de $545,000 et des frais de scolarité s'élevant à $900,000. En vertu du plan qu'annonce le discours du trône, la subvention fédérale s'élèvera à environ $1,100,000. Ce montant représentera environ 26 p. 100 du budget d'exploitation de l'université au cours de l'année, tandis que les frais de scolarité en représenteront environ 21 p. 100. Je mentionne ces chiffres parce que beaucoup s'imaginent qu'on fait peu, pour l'enseignement avancé, aux niveaux supérieurs du gouvernement.

Les subventions accrues accordées aux provinces en vue d'encourager la formation technique et professionnelle aideront aussi à satisfaire un besoin très réel dans l'essor de notre pays.

Tous les Canadiens accueilleront avec plaisir la proposition tendant à établir un comité de l'autre endroit qui étudiera les moyens de venir davantage en aide à l'agriculture. C'est une question qui, j'en suis sûr, recevra le sincère appui de tous. Plus de nos gens sont employés dans l'agriculture que dans toute autre entreprise commerciale prise en particulier. Pourtant leur niveau de vie n'est guère à l'égal de celui des personnes occupées dans l'industrie.

Dans bien des cas, cela tient à ce que ces gens exploitent ce qu'on appelle généralement des terres ingrates. Leurs fermes ne procurent tout simplement pas un niveau de vie convenable en retour des efforts qu'ils déploient. On propose que nous soustrayions certaines de ces fermes à la production agricole active pour les utiliser à des fins plus conformes à leur capacité productive. Cette mesure conservera non seulement la terre elle-même, mais également le travail qu'on y consacre sans résultats satisfaisants. La majeure partie de cette terre n'est pas vraiment pauvre, elle n'est exploitable à perte que par suite de son utilisation actuelle. Le rendement peut en être très considérable, si elle est affectée à quelque autre usage. Nous attendrons tous avec intérêt, j'en suis sûr, les conclusions de ce comité.

Durant la dernière partie de 1956, notre pays a connu un accroissement marqué de l'immigration. Étant donné le vaste essor de notre économie nationale, le Canada peut fournir du travail à beaucoup plus de monde. Il est encourageant d'entendre dire que tant de gens se proposent d'émigrer ici des îles Britanniques. Pour ma part, je suis sûr qu'ils ne seront pas déçus de ce que le Canada peut leur offrir.

Le Parlement et la population du Canada ont démontré sans l'ombre d'un doute qu'ils accueillent avec plaisir les malheureux réfugiés qui fuient la tyrannie régnant en Hongrie. Je suis sûr que ces gens trouveront rapidement des postes rémunérateurs ici, dans le cadre de notre économie nationale. Même si nous nous réjouissons de leur venue ici, je suis sûr que nous regrettons tous profondément les circonstances qui les ont déterminés à sauver leur vie en fuyant de leur pays natal.

A ce propos, j'estime devoir féliciter et louer le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) qui a agi si rapidement pour veiller personnellement à l'acheminement des réfugiés hongrois vers le Canada. A ma connaissance, tout le monde est rempli d'admiration parce qu'il a décidé d'aller en Autriche afin de s'assurer que toute mesure humainement possible soit prise par son ministère en vue de soulager la misère et la souffrance.

Je suis bien sûr, monsieur l'Orateur, que tous ici regrettent tout comme moi le malheureux différend industriel qui a paralysé tout le réseau du Pacifique-Canadien, paralysie qui a de graves répercussions dans tout le pays. J'espère, dans l'intérêt du Canada, que les parties en cause en viendront bientôt à un règlement. Il faudra bien en arriver là et, en attendant, bien des innocents sont victimes de la grève actuelle. J'espère, au nom de la raison, qu'un règlement interviendra avant qu'il y ait encore plus de dommages. Je suis sûr que les bons offices du ministère fédéral du Travail sont toujours à la disposition des parties intéressées.

Nos autorités municipales seront très heureuses d'apprendre que le gouvernement fédéral n'est pas resté sourd aux observations qui lui ont été présentées au sujet des propriétés fédérales en territoire municipal. La

mesure prévue les aidera beaucoup à s'acquitter des nombreuses obligations que leur impose l'évolution ordonnée de notre pays. Il y a là un problème que, de concert avec d'autres tenants du Gouvernement, j'ai soulevé à la Chambre de temps en temps. Je ne peux m'empêcher de signaler notre satisfaction de voir qu'on s'occupe de ces questions. C'est un démenti à certains particuliers mal informés qui prétendent que ce que les députés de l'arrière-plan peuvent penser des problèmes du jour n'a ordinairement aucune importance.

A titre de représentants de la population canadienne nous sommes reconnaissants de ce que le discours du trône réserve à notre pays.

Appuyé par l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, C.H., gouverneur général et commandant en chef du Canada:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai reçu l'invitation de notre très honorable premier ministre (M. St-Laurent), me demandant si j'acceptais d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai été profondément touché et humblement honoré. Je tiens à le remercier sincèrement, lui et les membres de son cabinet, pour cet honneur que j'accepte non seulement en mon nom personnel, mais surtout au nom des électeurs de ma circonscription de Gloucester et plus particulièrement au nom du groupe ethnique que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

Je veux moi aussi, monsieur l'Orateur, me joindre à mon collègue, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna), pour vous offrir, à vous et à tous les membres de la Chambre, mes meilleurs vœux de bonne, heureuse, prospère et sainte année.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je veux être le premier à offrir à mon collègue, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna), qui a eu l'honneur de proposer la présente Adresse, mes plus cordiales félicitations pour son splendide exposé. J'ai été profondément touché par le noble geste qu'il a posé en faisant quelques observations en français, l'autre langue officielle de notre pays. C'est un autre hommage à cette unité canadienne qui règne aujourd'hui dans tout le Canada, notre pays, que dirige notre actuel premier ministre (M. St-Laurent). Tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, sont pénétrés de la nécessité pour les Canadiens, indépendamment de nos croyances religieuses ou de nos origines ethniques, de travailler étroitement ensemble dans l'harmonie, la compréhension mutuelle, pour le bien-être de toute la population de notre cher pays.

Puis-je aussi m'arrêter un moment pour offrir mes félicitations les plus sincères et cordiales au nouveau chef de l'opposition officielle de Sa Majesté, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Ses années d'expérience, sa réputation d'avocat et de parlementaire éminent l'ont assuré de cette confiance et de cet honneur plein de responsabilités que lui ont faits les soutiens de son parti.

(Texte)

Les quelque 60,000 citoyens de Gloucester, dont 85 p. 100 sont les descendants de ceux qui peuplaient l'Acadie de 1755, ont apporté une contribution très importante à l'expansion économique et culturelle de notre pays. Ils furent aussi parmi les premiers à comprendre la nécessité de l'unité nationale dans la poursuite de notre objectif commun. Le peuple acadien, après la déportation, était dans une situation fort précaire. Mais, grâce à son indomptable courage et à sa détermination de survivre, il s'est relevé graduellement, a vaincu de nombreux obstacles avant de devenir un élément important dans la vie de la nation. Son amour de la mer et de la forêt et sa tendance irrésistible à élire domicile à proximité de l'océan expliquent peut-être cette évolution vers la région nord du Nouveau-Brunswick et le long du littoral de Gloucester.

Je n'ai pas l'intention d'abuser des quelques minutes à ma disposition pour redire l'histoire de mon comté. La population étant en majorité rurale, un grand nombre de ses membres sont intéressés à l'industrie de la pêche et une forte proportion s'adonne au noble métier d'agriculteur. La pêche, industrie prédominante le long des quelque 200 milles de région côtière de Gloucester, a connu, durant les 10 dernières années, une évolution et une expansion qui peuvent se comparer avec les transformations qui ont fait époque dans chaque région du pays. Notre flotte de pêche moderne se compare favorablement avec n'importe quelle autre de la côte de l'Atlantique. Les ministères fédéraux des Pêcheries et des Travaux publics ont largement coopéré avec les autorités provinciales afin de rendre possible cette transformation de l'industrie de la pêche dans mon comté.

Lorsque nous énumérons les réalisations importantes de l'évolution canadienne et de l'expansion économique de ces dernières années, nous ne pouvons oublier l'exploitation des minéraux de la région de Bathurst. Reconnus comme la découverte minière la plus importante de l'année 1953, ces gisements de zinc, de plomb et de cuivre ont atteint un développement qui laisse prévoir un essor économique sans précédent dans l'histoire de notre province. Bathurst, petite ville de 5,000 âmes, était connue, jusqu'à ce jour, principalement pour son moulin de pâte à papier, son industrie du bois, son usine de pièces de machineries et autres. Cette même petite ville, où régnait hier un calme paisible, est devenue aujourd'hui un centre d'activité où s'opère une transformation qui pourrait bien, dans un avenir très rapproché, dépasser les prévisions les plus optimistes. Il est vrai qu'un grand nombre des citoyens de ma circonscription et même de la province du Nouveau-Brunswick observent avec un esprit d'incertitude et de doute ce progrès qu'ils trouvent un peu trop lent et peut-être pas assez sensationnel. Je voudrais les rassurer et leur inculquer ma confiance. Bathurst, qui sera témoin cette année de la construction d'un nouvel édifice public, est à la veille de voir se réaliser l'établissement d'un port de mer à eau profonde qui assurera, pratiquement à l'année longue, l'expédition des minéraux et autres produits de la région. Les compagnies minières vont continuer à s'agrandir et nous sommes assurés de la coopération la plus absolue des autorités fédérales dans chacun des domaines qui les concernent.

Ces mines vont créer un revenu additionnel pour notre province et contribuer davantage à l'expansion économique du Canada. Nous, du Nouveau-Brunswick, ne sommes qu'au début de cette expansion minière qui, en 1956, atteignait le montant presque fabuleux de plus de deux billions de dollars, lequel représente le double de la production de l'année 1950. La coopération du ministère des Mines et des Relevés techniques nous a assuré un excellent service qui a rendu possible cette exploitation, tout particulièrement au Nouveau-Brunswick. Il n'y a plus de doute que l'expansion marquée et sensationnelle de la région de Bathurst s'étendra graduellement aux autres sections de ma circonscription et de la province.

De nouveaux emplois seront créés pour des milliers de gens et, avec l'accroissement prévu de la population, de nouveaux débouchés seront assurés pour disposer de nos produits de la ferme et de la pêche.

Monsieur le président, je ne voudrais pas abuser de la générosité de la Chambre et je me permets de traiter, sans plus de délai, quelques-uns des points saillants du discours que vient de prononcer, dans la salle du Sénat, Son Excellence le Gouverneur général.

A l'aurore de cette année nouvelle, il n'y a aucun doute que nous traversons l'une des périodes les plus critiques de notre histoire. Comme le mentionne le discours du trône, l'instabilité de la situation au Moyen-Orient, l'effet désastreux de la persécution du malheureux peuple hongrois, devraient nous faire réfléchir davantage et injecter à tous et chacun de nous, quel que soit notre parti politique, un esprit de responsabilité susceptile de nous guider dans nos délibérations et de nous faire apprécier davantage cette liberté de parole et d'action que nous garantit la constitution de notre pays.

N'est-ce pas avec fierté et non sans une certaine gloire que le peuple canadien, en grande majorité, a approuvé l'attitude de nos représentants auprès des Nations Unies?

Le Canada, malgré l'opinion exprimée par certains adversaires politiques, n'a-t-il pas été un facteur important dans la solidarité du commonwealth, comme l'ont si bien prouvé, une fois de plus, nos représentants lors de la dernière assemblée des Nations Unies? Comme peuple libre, le Canada, sous l'habile et sage directive de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), n'a-t-il pas contribué, peut-être plus que tout autre, à atteindre les nobles buts dictés par la charte des Nations Unies? Son objectif assurera à nous-mêmes et à l'humanité tout entière, des mesures avantageuses qui nous conduiront à cette ère de paix que nous convoitons tous avec tant d'anxiété.

Au cours d'une conférence de presse, lors de sa visite à Ottawa, le premier ministre de l'Inde, M. Nehru, n'a-t-il pas affirmé que le Canada a joué, dans les récents conflits, un rôle des plus importants et a rendu un service considérable en établissant un lien entre les pays de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique, lesquels sont tous en plein essor économique. Ce rôle joué par le Canada doit être attribué, sans contredit, à notre premier ministre, à son Gouvernement et à notre énergique et infatigable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La tournée de bonne entente de notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), tournée qui doit se terminer dans quelques jours, après une visite au Pakistan et autres pays bénéficiaires du Plan de Colombo, est une autre preuve évidente et manifeste de la politique extérieure du Canada qui a pour but d'assurer au monde entier une paix stable et durable, basée sur les privilèges de la charité chrétienne. Le but principal de cette visite a

été de transmettre aux peuples asiatiques, au nom de la population et du gouvernement canadien, un message d'amitié et de bonne entente. Notre ambassadeur de la paix a rencontré chez tous les peuples qu'il a visités une attitude de respect et d'amitié pour le peuple canadien. Les représentants, les ingénieurs, les experts versés en médecine, en santé publique et en éducation, que nous avons envoyés dans ces pays, ont contribué largement à améliorer les conditions et manières de vivre de ces peuples.

Le discours du trône préconise la présentation d'une mesure, au cours de la présente session, visant à recommander l'établissement d'un comité sénatorial sur l'agriculture. Nous, des provinces de l'Est, entrevoyons par cette attitude du Gouvernement une mesure pleine de promesses pour l'avenir. Il n'y a aucun doute qu'une diminution graduelle des revenus de l'agriculture constituerait une menace au maintien de notre économie, en général. Nous ne doutons pas que les changements et modifications survenus depuis quelques années dans l'agriculture sont appelés à jouer un rôle prédominant dans la marche progressive de la mise en valeur industrielle de la nation. Les changements qui se produisent, tant sur le marché domestique que sur les marchés étrangers, exigent essentiellement une adaptation toute nouvelle qui tendra à reviser les mesures employées jusqu'à maintenant, aussi bien en ce qui concerne la consommation que les méthodes de production. Nous ne pouvons ignorer cependant que, durant l'année qui vient de s'écouler, les revenus agricoles ont atteint un sommet sans précédent dans notre histoire.

Nous espérons que ce comité, qui aura comme fin de contribuer d'une façon efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui s'y adonnent, profitera de l'occasion pour étudier d'une façon approfondie la situation et les conditions particulières des provinces de l'Est. Nos fermiers, nos agriculteurs du Nouveau-Brunswick, et surtout ceux qui habitent les régions situées plus au nord, reconnaissent qu'il leur est devenu impossible de progresser,—et j'oserais même dire de subsister,—à moins d'une aide financière tangible leur permettant d'améliorer ou d'adapter leur système à l'expansion et à la tournure plus moderne des autres industries. Ceux-ci reconnaissent, à bon droit, que le règlement ou même l'interprétation de la Loi des prêts aux fermiers n'est pas susceptible de leur accorder la juste part des prêts à laquelle ils auraient droit. Nous espérons que le comité proposé par cette nouvelle mesure saura profiter de son autorité ou de ses prérogatives pour étudier à fond ce problème d'une importance sans égale pour le développement efficace de l'agriculture dans notre région.

Le peuple canadien tout entier s'est réjoui de l'énoncé qu'a fait notre premier ministre, le 12 novembre dernier, au cours de son discours à la conférence nationale sur l'enseignement supérieur. L'établissement au Canada d'un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales, comme on l'a préconisé dans le discours du trône, et ce conformément aux recommandations du rapport de la Commission Massey, aura pour effet d'encourager et d'aider les organismes bénévoles s'occupant des arts, des humanités et des sciences sociales, en même temps que de faciliter nos relations culturelles avec les pays étrangers. Toujours en conformité avec ce rapport, le Gouvernement a l'intention de présenter une mesure qui tendrait à ajouter une autre fonction importante à ce Conseil des arts. Au fait, l'adoption par la Chambre, ou plutôt par le Parlement, d'un autre crédit de 50 millions de dollars, qui serait remis au Conseil et distribué sur une période de 10 ans, aiderait à combler le besoin pressant d'immobilisations auquel doivent faire face nos universités canadiennes.

Grâce à l'initiative privée et à une politique nationale appropriée, nous avons atteint un niveau de prospérité économique sans précédent dans notre histoire. Le gouvernement canadien se rend compte que notre progrès culturel doit connaître un essor égal à celui dont est témoin le domaine économique. C'est le devoir de l'État de seconder par une assistance financière,—mais sans vouloir la maîtriser, bien entendu,—l'initiative privée qui veille au développement de notre culture nationale.

De concert avec la grande majorité de nos universités canadiennes, je me réjouis de la décision qu'a prise notre gouvernement de recommander au Parlement, durant la présente session, que les subventions fédérales annuelles aux universités soient doublées. Vivant dans une province anglo-canadienne et faisant partie d'une minorité française, je reconnais que cette décision franche et courageuse de notre Gouvernement aura des répercussions importantes pour l'avenir de notre jeunesse et le développement de notre vie nationale.

Il y a, dans mon comté, l'université du Sacré-Cœur, laquelle est dirigée par la Congrégation des pères Eudistes. Ce que l'Acadie, le Nouveau-Brunswick et enfin mon comté de Gloucester doivent à ces éducateurs, qui depuis plus d'un demi-siècle dépensent leur vie et leurs talents au service de notre jeunesse, et ce sans aucune rémunération, personne ne pourra jamais le calculer. Nous

reconnaissons que l'évolution rapide de notre pays exige un développement parallèle de nos universités et nous approuvons, sans restriction aucune, la participation financière de l'État, aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'aura pas l'intention de s'immiscer dans le domaine de l'éducation, lequel relève exclusivement des provinces, et aussi longtemps que le pouvoir central n'entravera pas la liberté de nos universités.

Nos institutions de haut savoir, comme l'université du Sacré-Cœur, dont je vous mentionnais le nom il y a un instant, ont besoin de l'assistance financière de l'État si elles doivent continuer à donner à notre jeunesse la formation qui lui permettra de prendre charge de l'exploitation des richesses naturelles de notre pays.

Tant que les subventions fédérales aux universités seront versées sans condition, tant que le gouvernement central ne cherchera point à intervenir dans l'administration ou la direction de ces universités, nous, des provinces à minorité française, accueillerons avec satisfaction, je le répète, cette assistance financière qui constitue un autre facteur susceptible d'assurer la sauvegarde de notre autonomie culturelle. Avec notre premier ministre, nous sommes convaincus que ces propositions contribueront à combler une lacune qui existe dans la vie de la nation et aideront à régler la crise de l'enseignement supérieur au Canada.

Non satisfait d'augmenter l'aide à l'enseignement supérieur, notre Gouvernement, reconnaissant le besoin grandissant que notre évolution nationale a fait naître, se propose de reviser de nouveau et d'accroître les octrois et subventions aux gouvernements provinciaux, visant à aider à la formation technique et professionnelle de notre jeunesse. Je me permettrai ici de mentionner brièvement une lacune qui existe dans bon nombre de municipalités et dont la gravité s'accroît d'année en année. Dans ma circonscription de Gloucester, par exemple, une population de 60,000 âmes doit pourvoir à l'éducation primaire d'à peu près 15,000 enfants. Le coût élevé de construction et d'entretien de nos écoles, de même que le traitement du personnel enseignant, exigent des contributions, en taxes directes, qui dépassent de beaucoup les pouvoirs financiers des contribuables. Nous devons reconnaître, cependant, qu'il s'agit ici d'un domaine relevant exclusivement des provinces, et il ne serait pas logique de demander aux autorités fédérales d'intervenir dans le dessein de régler nos problèmes d'éducation primaire ou secondaire. Cette question intéresse exclusivement nos législateurs provinciaux et il incombe aux municipalités d'insister pour que les provinces distribuent une plus large part des octrois et subventions qui leur sont accordés par le gouvernement fédéral, en vertu des ententes fiscales fédérales-provinciales.

Nous serons aussi appelés à étudier certains amendements au programme fédéral de subvention aux municipalités. Nous espérons que l'étude des amendements proposés nous permettra d'alléger le fardeau déjà trop lourd qui pèse sur les municipalités qui veillent à pourvoir à l'établissement des services supplémentaires qu'exigent notre essor économique et l'accroissement de notre population.

(Traduction)

Avant de me rasseoir, je dirai un mot de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Nous avons tout lieu de croire que le rapport de la Commission Gordon, qui sera publiée d'ici quelques jours, s'attend-on, traitera de façon très encourageante, espérons-nous, les problèmes concernant les provinces de l'Atlantique.

Le moment est venu pour les habitants des provinces Maritimes de se débarasser de cette attitude de découragement extrême qu'on a tant observé chez nous depuis vingt ou trente ans. Cessons donc de parler de provinces dans la misère ou dépourvues, expression dont nous, des provinces Maritimes, sommes peut-être nous-mêmes responsables et dont nous avons dû subir les conséquences. Il est vrai que les provinces Maritimes n'ont peut-être pas obtenu une part égale dans l'élan économique qui a été général et s'est si vigoureusement maintenu depuis quelques années. Nous convenons que notre situation géographique suscite des problèmes de transport, mais nous sommes convaincus que ces problèmes peuvent se régler. Nous avons confiance dans l'avenir de notre pays et dans l'avenir de nos provinces Maritimes.

Notre nouvelle attitude de confiance en soi doit bien faire comprendre que nous sommes déterminés à participer à la prospérité actuelle qui n'a pas eu sa pareille dans l'histoire du Canada. De nouvelles industries ont surgi dans les provinces Maritimes; on y a établi de nouvelles usines de pâte de bois et de papier; la production d'énergie s'accroît peu à peu et les travaux de mise en valeur du plomb, du zinc, du cuivre et du manganèse, au Nouveau-Brunswick, confèrent à notre province une nouvelle importance industrielle.

Nous attendrons avec un vif intérêt ce rapport de la Commission Gordon. Nous avons confiance qu'on a accordé l'attention voulue à nos difficultés dans le domaine du transport et dans celui de l'énergie. Nous considérons comme un pas dans la bonne voie la récente décision de la Commission

des transports qui a déterminé une économie de $100,000 par année pour nos cultivateurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick. Nous approuvons l'Office du tourisme du gouvernement canadien qui a récemment annoncé qu'il accroîtra de $300,000 sa contribution annuelle à l'encouragement de l'industrie touristique dans les provinces Maritimes, où le charme de nos ports, nos rivières à saumon, nos vallées, nos littoraux étendus, nos routes cheminant à travers des bois historiques et notre climat modéré attirent des milliers de touristes qui y dépensent quelque 50 millions par année.

Nous appuyons le renouvellement d'un accord entre le gouvernement canadien, la province du Nouveau-Brunswick et l'industrie privée en vue de poursuivre le programme de pulvérisation qui protège nos forêts contre la destruction désastreuse effectuée par la tordeuse des bourgeons. En ce domaine particulier nous espérons sincèrement que le gouvernement du Canada reconnaîtra l'importance de nos forêts dans notre économie générale et, étant donné l'ampleur de ce programme, augmentera sensiblement la contribution fédérale qui s'est totalisée jusqu'ici par plus de deux millions.

Nous accueillons avec beaucoup de plaisir la dernière revision des règlements de la loi sur l'assurance-chômage prévoyant que les pêcheurs commerciaux bénéficieront des prestations de l'assurance-chômage. L'application de cette nouvelle mesure pourrait facilement représenter un supplément annuel de $200,000 pour les pêcheurs du comté de Gloucester.

(Texte)

Monsieur le président, en appuyant formellement la proposition du député d'Edmonton-Strathcona, je voudrais aussi rendre hommage au très honorable premier ministre.

Durant ces moments et cette période critique de notre histoire, le peuple canadien remercie la divine Providence d'avoir, pour le guider, un homme dont la sagesse et la prévoyance font aussi l'admiration des peuples des pays étrangers. Il sait appliquer à la conduite des affaires de la nation les mêmes principes chrétiens qu'il a faits siens durant toute sa vie, et sa politique est basée sur sa détermination de conserver l'unité canadienne en assurant, pour tous et chacun, la sécurité matérielle et culturelle essentielle à notre unité nationale.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Diefenbaker, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. l'Orateur dépose le rapport du bibliothécaire du Parlement.

Sur la motion du très honorable M. St-Laurent, la séance est levée à quatre heures et cinquante-deux minutes de l'après-midi.

APPENDICE A

DÉVOILEMENT DE LA STATUE DE SIR ROBERT BORDEN

Le mardi 8 janvier 1957

Discours du très honorable L.-S. St-Laurent, de l'honorable Wishart McL. Robertson, Président du Sénat, de l'honorable L.-René Beaudoin, Orateur de la Chambre des communes, de M. Henry Borden, de M. J. G. Diefenbaker, de M. M. J. Coldwell et de M. Solon E. Low.

L'hon. Wishart McL. Robertson (président du Sénat): Mesdames et messieurs: *O Canada.*

(L'assemblée chante *O Canada.*)

Monsieur le premier ministre, Monsieur le juge en chef, Monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, mesdames et messieurs, nous sommes ici assemblés pour honorer la mémoire d'un grand Canadien, ancien premier ministre du Canada, le très honorable sir Robert Borden. Grâce à la télévision, notre auditoire invisible vient d'être témoin avec nous du dévoilement de la statue élevée à sa mémoire sur un socle érigé à l'ouest de l'Édifice de l'Ouest, sur la colline du Parlement. A cause de la saison, les autres cérémonies auront lieu dans le Hall d'honneur de l'Édifice central.

Sont présents à la tribune, outre le coprésident, l'honorable Louis-René Beaudoin, Orateur de la Chambre des communes;
le très honorable Louis-S. St-Laurent,
premier ministre du Canada;
l'honorable Patrick Kerwin,
juge en chef du Canada;
M. Henry Borden;
l'honorable W. Ross Macdonald,
leader du gouvernement au Sénat;
M. John Diefenbaker,
chef de l'opposition;
M^me^ Henry Borden;
l'honorable T. A. Crerar;
l'honorable George Drew;
l'honorable J. T. Haig,
chef de l'opposition au Sénat;
M. John Bracken;
M. M. J. Coldwell,
chef du parti de la C.C.F.;
M. Solon Low,
chef du parti du Crédit social.

Le très honorable Arthur Meighen, l'honorable Esioff-L. Patenaude et l'honorable Albert-A. Sévigny, invités à assister à la cérémonie, ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir le faire. Ils sont, avec le sénateur Crerar, les seuls membres survivants du gouvernement de sir Robert.

Mesdames et messieurs, l'Orateur de la Chambre des communes.

(Texte)

L'hon. L.-René Beaudoin (Orateur de la Chambre des communes): Monsieur le premier ministre, le très honorable juge en chef de la Cour suprême, mesdames, mesdemoiselles et messieurs, nous sommes réunis ici cet après-midi pour honorer la mémoire d'un Canadien qui fut premier ministre de notre pays et qui, au cours de sa longue et remarquable carrière politique, a rendu des services signalés: sir Robert Laird Borden.

Il y a quelques instants M. Henry Borden, c.r., neveu de sir Robert Borden, a dévoilé, en présence du très honorable premier ministre et du chef de l'opposition actuels, un monument érigé sur la colline parlementaire pour rappeler aux générations futures nos gloires du passé et la reconnaissance que nous devons aux bâtisseurs de la nation.

Nous sommes donc témoins de l'une de ces grandes occasions parlementaires. Les chefs de tous les partis s'unissent pour rendre l'hommage de tout un peuple à sir Robert Laird Borden.

(Traduction)

L'hon. Wishart McL. Robertson (président du Sénat): Mesdames et messieurs, j'ai l'honneur de présenter le premier ministre du Canada.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Messieurs les présidents conjoints, monsieur le juge en chef, monsieur Borden, mesdames et messieurs, immédiatement avant d'entreprendre les lourds travaux d'une nouvelle session du Parlement, il est bon que nous nous arrêtions pour rendre hommage à l'une des plus grandes figures de l'histoire canadienne, sir Robert Borden.

Je tiens à féliciter M^lle^ Frances Loring de la ressemblance frappante et de l'excellente exécution qui se remarquent dans la statue que M. Henry Borden a dévoilée il y a quelques instants. Elle a gravé à jamais pour notre pays, et plus éloquemment que par des paroles, plusieurs des belles caractéristiques de cet homme d'État distingué.

Le très honorable sir Robert Borden est né il y a plus d'un siècle dans la petite collectivité rurale de Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse, province d'origine de trois des premiers ministres du Canada. On se souvient de lui surtout à titre de premier ministre du Canada au cours de la première Grande Guerre.

On a beaucoup écrit et, sans aucun doute, on écrira encore beaucoup, sur le rôle qu'a joué le Canada durant la première Grande Guerre. Ce fut une des époques les plus critiques de l'histoire canadienne. Depuis la Confédération nous avons réalisé de grands progrès dans la formation d'une nation forte et unie mais jamais notre structure nationale n'avait été soumise à une si dure épreuve et personne ne savait si elle serait en mesure de résister.

Les Canadiens ont eu de la chance d'avoir à leur tête, au cours de ces années difficiles, un homme d'une intégrité incontestable, doué d'un sens aigu du devoir, d'un esprit solidement mûri et d'une exceptionnelle capacité de travail soutenu. Quelles que puissent être les opinions formulées à l'égard des politiques qu'il a menées, il était doué de qualités exceptionnelles et cherchait avec la plus grande sincérité à bien servir son pays.

Sous la direction de sir Robert Borden, le Canada a fourni à la première guerre mondiale une contribution qui lui a valu les louanges et l'admiration de ses alliés. Tout en dirigeant les affaires du Canada, sir Robert a joué un rôle actif au sein du cabinet impérial de guerre à Londres. Tout au long de la guerre il a lutté pour que le Canada ait son mot à dire lors de l'élaboration de la politique alliée et ne soit pas tenu au simple rôle de fournisseur d'hommes et de matériel. Envisageant de haut et en homme d'État le potentiel et l'avenir de notre pays, il s'est efforcé d'encourager ses concitoyens à accepter leurs nouvelles et inévitables responsabilités.

En 1919, sir Robert Borden était le chef de notre délégation plénipotentiaire à la conférence de paix de Paris. Puis, en 1920, il signait le traité de Versailles en qualité de représentant du Canada, sur un pied d'égalité avec les représentants des autres nations alliées. La même année, le Canada était admis comme membre originaire au sein de la Société des Nations.

C'est aussi vers la même époque que sir Robert a réussi à acquérir pour le Canada le droit d'avoir un ministre plénipotentiaire à Washington accrédité par le Roi et nommé sur l'avis du cabinet canadien. Une telle nomination ne fut faite toutefois que plusieurs années plus tard.

Sir Robert a également exprimé l'avis, à la conférence impériale de 1918 sur la guerre, que le Canada devrait trancher lui-même ses questions constitutionnelles. Ceci, on le sait, s'est réalisé ces dernières années.

Dans son livre *Canada in the Commonwealth*, publié après sa retraite, il se réjouissait de la définition des relations entre la Grande-Bretagne et le Dominion que renfermait le rapport Balfour: "des collectivités autonomes au sein de l'Empire britannique, de condition égale, dont aucune n'est subordonnée à une autre dans quelque aspect de ses affaires intérieures ou extérieures, bien qu'elles soient unies par une fidélité commune envers la Couronne et librement associées en tant que membres du Commonwealth des nations britanniques".

"Les dominions ayant recherché et obtenu la condition de nation, écrivait sir Robert, ils ne peuvent reculer devant les responsabilités qu'elle comporte." Aux dernières lignes de son livre, sir Robert Borden exprimait l'espoir que cette liberté au sein de l'unité du Commonwealth "soit un gage de ce qu'on pourra réaliser dans une sphère toujours plus étendue. La société du Commonwealth pourra servir d'exemple à la Société des Nations."

(Texte)

Sir Robert se dépensa au travail avec une telle énergie que même ses vastes ressources physiques s'épuisèrent et qu'il fut forcé, en 1920, de prendre sa retraite. Heureusement, il recouvra bientôt la santé, ce qui lui permit de poursuivre encore plusieurs années sa vie active. J'eus le plaisir de l'entendre en 1929, alors qu'il parlait devant l'Association du Barreau canadien réunie en congrès à Québec. J'ai un vif souvenir de sa personne et de ses paroles à cette occasion. Durant la guerre, on croyait dans certains milieux qu'il ne comprenait pas l'élément canadien d'expression française, ni n'avait de véritable sympathie pour lui. Peut-être, pour cette raison, profita-t-il de l'occasion qui lui était fournie pour traiter, en plein cœur de la province de Québec, dans la ville qu'il appela "ville fondatrice", de l'histoire du Canada à ses débuts. Quand il eut fini de parler, nous ne pouvions plus douter de sa sympathie réelle pour les Canadiens d'expression française. Je me permets de citer quelques phrases par lesquelles il termina son discours.

(Traduction)

Dans l'ensemble, les deux races ont collaboré de façon honorable et salutaire à l'édification des institutions canadiennes et à la mise en valeur de l'héritage dont la Providence a doté la nation canadienne. Les races de la première heure ont et auront toujours leurs caractères distinctifs, mais elles sont, dans leurs origines, bien plus près l'une de l'autre qu'elles ne semblent le penser. Il y

aurait lieu de souligner leurs points de sympathie et de contact plutôt que leurs divergences de tempérament et de vues.

(Texte)

Ces paroles, sir Robert Borden les a prononcées voilà plus d'un quart de siècle. De grands changements se sont produits depuis dans notre politique, tant domestique qu'extérieure. Peut-être ne les approuverait-il pas tous. Je suis toutefois certain qu'il reconnaîtrait avec nous que nous avons fait des progrès remarquables sur la voie de la maturité et de l'unité nationales.

(Traduction)

Au cours des années écoulées depuis sa mort, nous avons appris à apprécier avec plus de justesse et plus profondément un éminent homme d'État canadien. Et je suis sûr que tous les Canadiens qui contemplent la statue qui a été inaugurée aujourd'hui se rappelleront avec respect sa sincérité et son dévouement désintéressé envers son pays.

Un des plus vieux amis de sir Robert et, peut-être, son collaborateur le plus intime, qui avait espéré être ici en cette occasion, mais que la maladie empêche d'être présent, m'a écrit la lettre suivante:

360, rue Bay, Toronto
le 3 janvier 1957.

Monsieur le premier ministre,

Je vous suis reconnaissant de votre invitation d'assister à la cérémonie qui aura lieu en mémoire de sir Robert Borden (8 janvier). Mon médecin, toutefois, m'interdit formellement de quitter la maison. J'ai donc préparé une très brève déclaration où j'exprime mon regret de ne pouvoir assister à cette cérémonie. J'espère que vous voudrez bien en donner lecture aux personnes réunies.

Jamais, par le passé, je n'ai dû décliner d'invitation avec autant de regret qu'en ce moment.

J'apprécie sincèrement l'invitation et je vous en suis personnellement reconnaissant.

Cordialement à vous,
(signature) ARTHUR MEIGHEN.

Voici la déclaration qui accompagnait la lettre de M. Meighen:

Je suis très peiné que la maladie m'empêche d'assister aux cérémonies qui auront lieu sur la colline du Parlement pour honorer la mémoire de sir Robert Borden.

De son vivant, sir Robert Borden avait d'innombrables amis dans toutes les parties du Canada, mais je crois sincèrement qu'il n'en comptait pas de plus dévoué ni de plus inlassable que moi-même, et cette amitié est restée vive jusqu'à l'heure de sa mort.

Que j'aie survécu jusqu'à ce qu'ait lieu cet événement en son honneur ajoute encore à ma reconnaissance et à ma satisfaction, et je ne saurais me tromper en croyant au fond de moi-même que la bienveillance inspirée par ce moment, le sens plus profond d'unité et de communauté de but, la fierté que nous ressentons tous à l'égard de ceux qui ont peiné noblement et qui nous ont quittés, que toutes ces vérités inextinguibles nous garderont résolument dans la voie qui nous est tracée.

(signé) ARTHUR MEIGHEN.

L'hon. Wishart McL. Robertson (président du Sénat): Mesdames et messieurs, permettez-moi de vous présenter M. Henry Borden, neveu de sir Robert Borden et l'une des plus éminentes figures du monde des affaires et de la vie professionnelle au Canada.

M. Henry Borden, Q.C.: Monsieur le président, monsieur le Président du Sénat, monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, monsieur le premier ministre, monsieur le juge en chef, distingués invités, mesdames et messieurs,

Voici vraiment une occasion historique et je tiens à vous remercier sincèrement, monsieur le premier ministre, du grand honneur et du privilège inoubliable que vous m'accordez en m'invitant à dévoiler cette statue de sir Robert Borden. Je m'empresse de dire que j'ai tendrement aimé sir Robert et que ma vie s'est trouvée enrichie par l'affection profonde et la bonté qu'il a eues pour moi.

Cette statue, dont le dessin et l'exécution ont été pour vous, monsieur le premier ministre, l'objet d'un intérêt vraiment particulier, gardera vivant dans l'esprit des générations futures le souvenir d'un homme d'État canadien distingué, à l'égard de qui vous venez de prononcer un si bel éloge.

Au nom des parents et des amis de sir Robert, je tiens à faire miennes les félicitations que le premier ministre a adressées à M^lle^ Loring et à vous remercier, monsieur le premier ministre, et, par votre entremise, tous les citoyens du Canada, d'avoir fait ériger ce très beau monument sur la colline du Parlement. Je vous remercie sincèrement.

L'hon. L.-René Beaudoin (Orateur de la Chambre des communes): Mesdames et messieurs, l'honorable chef de l'opposition, M. Diefenbaker, Q.C., va maintenant prendre la parole.

M. J. G. Diefenbaker, Q. C.: Messieurs les présidents conjoints, monsieur le premier ministre, distingués visiteurs, mesdames et messieurs, je veux, d'abord, m'associer à M. Borden pour remercier le premier ministre des termes généreux avec lesquels il a parlé des services rendus au Canada par sir Robert Borden. Cela est conforme aux traditions de notre service public. Nous pouvons diverger d'opinions sur des questions de politique mais chacun de nous doit reconnaître, dans un régime démocratique comme le nôtre, que c'est par une communauté de consultation que nous pouvons le mieux servir le Canada.

Il convient au plus haut point, je pense, que nous honorions en cette occasion un des plus grands hommes d'État du Canada. En écoutant le premier ministre rappeler l'évolution constitutionnelle de notre pays, il m'a semblé que c'était un magnifique hommage

de la part d'un avocat, spécialiste du droit constitutionnel, traitant du progrès constitutionnel de notre pays, que d'approuver la participation d'un autre à ce progrès. Après tout, les liens qui unissent les membres du corps juridique font qu'on y reconnaît toujours ce qu'un collègue fait de remarquable. De plus, il est intéressant de savoir que, sur les onze premiers ministres du Canada, sept étaient hommes de loi, et que tous ont participé à réaliser dans le pays l'idéal auquel nous aspirons tous.

Il a été question de la réaction qu'a provoquée l'attitude prise par sir Robert Borden à la conférence de la paix. C'est lui qui a insisté pour que, en raison des sacrifices faits durant la guerre, le Canada fût reconnu pour une nation autonome au sein de la famille des nations britanniques et qui a insisté sur le droit du Canada de signer le traité de Versailles et de se joindre aux autres à titre de signataire du pacte de la Société des Nations. De ce fait le Canada assumait des responsabilités que jusque-là on ne jugeait pas nécessairement inhérentes à l'institution de notre commonwealth. En fin de compte, nous jugeons les hommes et les femmes d'abord en nous fondant sur ceux qui ont servi avec eux. J'ai relevé ce matin dans les mémoires de Lloyd George un passage qui révèle l'attitude adoptée par celui-ci à l'égard de l'homme que nous honorons aujourd'hui en inaugurant sa statue. Voici ce que disait de lui Lloyd George:

> A la conférence impériale de 1917, le Canada était représenté par sir Robert Borden qui était la quintessence même du bon sens. Homme toujours calme, bien équilibré, de tempérament bienveillant, subordonnant toujours son point de vue à la cause commune, c'était un conseiller utile et sagace, n'oubliant jamais qu'il se devait d'abord à la population du grand dominion qu'il représentait, mais se rendant également compte que tout particularisme outré et obstructif ruinerait tout espoir de mener à bien la tâche collective.

Même si ce sont sir John A. Macdonald et sir Georges-Étienne Cartier qui ont uni les deux grandes races et fondé le Canada et qui par la suite ont joué un rôle plus important encore, c'est sir Robert Borden et ceux qui ont collaboré avec lui qui ont réussi à réaliser l'unité et le statut international qu'un grand nombre de gens avaient rêvé cinquante ans auparavant. Cette réalisation n'a été accomplie que grâce aux sacrifices consentis durant la guerre. Nous reconnaissons également, comme vous l'avez dit, monsieur le premier ministre, l'apport des deux races qui se partagent notre pays. Il est bon, en ce jour d'ouverture d'une nouvelle session, de rappeler qu'en 1921, parlant du fauteuil de l'Orateur dont Westminster venait de nous faire cadeau, sir Robert Borden a dit en cette enceinte:

> Les institutions parlementaires dont nous avons hérité et dont nous jouissons de droit et non par bon plaisir ont été acquises par des ancêtres communs et par l'évolution graduelle des cinq ou six derniers siècles... Celui qui a convoqué la première assemblée que l'on peut regarder comme l'organisme précurseur de la Chambre des communes du Parlement de la Grande-Bretagne, aussi bien que du Canada, était un Français, né en France. Nous avons lieu de nous réjouir que les Saxons et les Normands, il y a cinq ou six cents ans, se soient tenus côte à côte dans l'affirmation des libertés qui sont les nôtres aujourd'hui.

Il n'est pas hors de propos de se rappeler ces paroles à l'occasion du dévoilement de ce monument. Nous sommes tous d'accord, je pense, pour reconnaître que ce monument est une preuve tangible de ses qualités d'homme d'État. La part qu'il a prise à l'établissement du principe d'égalité entre les pays libres du Commonwealth et de l'empire, comme il l'envisageait, et à la préparation du Canada au rôle dont celui-ci s'acquitte aujourd'hui si brillamment, fait qu'il vivra toujours dans nos mémoires. De lui on peut en vérité dire: "Il était meilleur bâtisseur qu'il ne croyait."

L'hon. L.-René Beaudoin (Orateur de la Chambre des communes): Mesdames et messieurs, M. M. J. Coldwell, l'honorable chef du parti de la CCF, va maintenant prendre la parole.

M. M. J. Coldwell: Monsieur le premier ministre, monsieur le juge en chef, distingués invités, mesdames et messieurs, je crois qu'il convenait de nous réunir ici aujourd'hui pour honorer la mémoire d'un grand Canadien. Il est des moments, je crois, dans la vie des peuples, où il convient de nous tourner vers le passé pour nous rappeler des hommes fameux. Sir Robert Borden était un homme fameux et un grand homme. Comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, il a été un des architectes, voire à bien des égards l'architecte principal, de la place que le Canada occupe dans le monde d'aujourd'hui.

Sir Robert Borden, à Versailles, a insisté pour que le Canada soit reconnu en tant que peuple. Sir Robert Borden a été, à cet égard, un de ceux qui ont fait entrer le Commonwealth britannique dans sa nouvelle phase. Les services qu'il a rendus au pays et au Commonwealth méritent la reconnaissance dont il est l'objet aujourd'hui. Je suis très heureux, en vérité, d'être un de ceux qui, sans partager les principes fondamentaux du parti qu'il représentait, peuvent parler au nom de ceux qui, tout en désapprouvant certains de ses programmes, reconnaissent néanmoins sans réserve qu'à son époque il a joué un grand rôle pour mener notre pays à travers des difficultés et pour jeter les bases du Canada que nous connaissons aujourd'hui.

Je suis vraiment très heureux d'avoir eu cette occasion d'être présent et de participer à ce grand événement.

L'hon. L.-René Beaudoin (Orateur de la Chambre des communes): Mesdames et messieurs, vous allez maintenant entendre l'honorable chef du parti du Crédit social, M. Solon Low.

M. Solon Low: Messieurs les présidents conjoints, monsieur le premier ministre, distingués invités, mesdames et messieurs, je m'estime fort honoré d'avoir ce privilège de participer à un événement qui a pour objet de nous permettre de rendre hommage à un grand homme d'État canadien. Je ne multiplierai pas les paroles, ni vais-je répéter ce qu'on a déjà dit, même si je suis convaincu que certaines des paroles formulées ici mériteraient, sans doute, d'être répétées afin de les bien souligner. Qu'il me suffise d'ajouter que j'appuie très sincèrement tout ce qu'on a dit de sir Robert Borden, ainsi que de l'artiste qui a sculté la statue que l'on vient d'inaugurer.

Lorsque, désormais, les gens verront la statue de sir Robert Borden sur les terrains du Parlement, ils seront sans doute portés à étudier la vie et les réalisations de ce grand Canadien. S'ils le font, ils découvriront, j'en suis sûr, quelque chose qui les encouragera beaucoup.

Sir Robert Borden était d'humble extraction. Par ses propres efforts et son acharnement au travail il s'est mérité l'un des postes les plus élevés qu'il soit possible à la nation canadienne d'attribuer; il y est parvenu sans l'avantage d'une famille fortunée ni le prestige de beaucoup d'influences de famille. Tous ceux qui se renseigneront par la lecture sur ce Canadien se diront que beaucoup d'autres chez nous peuvent faire ce que sir Robert Borden a accompli s'ils voulaient se consacrer à leur tâche sans relâche et en toute sincérité. Nous pouvons ne pas partager un grand nombre des opinions soutenues par sir Robert Borden. Nous pouvons même critiquer certaines de ses initiatives mais tous ceux qui prennent la peine d'étudier sa vie et les mobiles de son activité dans le domaine public doivent reconnaître qu'il était animé d'intentions parfaitement pures et que son intégrité peut être citée en exemple à tous ceux qui sont appelés à servir leur pays. Il convient donc que nous nous rappelions en pareille occasion que la Providence a toujours suscité des hommes capables de faire face aux besoins de l'époque où ils ont vécu.

Sir Robert Borden était assurément de ceux-là et j'ajoute que, si notre pays continue humblement à rechercher ce qui est droit, nous aurons toujours le bonheur d'avoir des hommes capables de nous diriger selon que les circonstances l'exigeront à ce moment-là. En terminant, je dirai que, pour toutes les raisons évoquées ici aujourd'hui, je vénère le souvenir de sir Robert Borden, mais aussi parce qu'il possédait un esprit parfaitement discipliné qu'il a fait constamment servir à l'expansion du Canada et de l'Empire britannique. Il est parfaitement vrai de dire que sir Robert Borden a bien servi son pays.

L'hon. L.-René Beaudoin (Orateur de la Chambre des communes): Mesdames et messieurs, je vous invite à chanter *Dieu protège la Reine.*

(L'assistance chante *Dieu protège la Reine.*)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 janvier 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PACIFIQUE-CANADIEN—DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur une question posée hier par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au premier ministre (M. St-Laurent). Conformément à sa demande, j'ai déposé, à midi, cinq exemplaires du rapport de la commission d'arbitrage sur le conflit qui oppose les mécaniciens de locomotive à la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, ainsi que cinq copies du rapport minoritaire.

Dans la seconde partie de sa question l'honorable député a demandé si nous pourrions déposer toute la correspondance que nous avons échangée avec les parties en cause sur cette question. Après vérification, j'ai constaté que cette correspondance se réduit à peu de chose: elle ne consiste guère qu'en copies de télégrammes. Afin de mieux présenter la question, j'ai entrepris de préparer un exposé des faits portant sur les origines du différend et son déroulement jusqu'à hier. Cet exposé fera état des entretiens téléphoniques aussi bien que de copies de télégrammes. Je vous laisse le soin de décider si cet exposé devrait être déposé auprès du greffier ou inclus dans le hansard.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vu l'importance de la question, je me demande si on ne pourrait pas faire paraître en appendice au hansard non seulement la déclaration que le ministre a préparée, mais aussi le rapport de la commission d'arbitrage et le rapport minoritaire.

L'hon. M. Gregg: Le rapport de la commission d'arbitrage et le rapport minoritaire sont très volumineux. Nous en avons déposé le texte sur le bureau. J'en fournirai volontiers un exemplaire à tout honorable député qui voudrait les étudier. Il vaut mieux, à mon avis, procéder de cette façon que d'inclure ces documents dans le hansard. L'autre document se compose de la correspondance que nous avons échangée avec les parties intéressées et des sommaires des rapports; on n'y a pas inclus un grand nombre de télégrammes, de résolutions, de résumés de conversations téléphoniques et d'autres documents sur le sujet et intéressant des particuliers qui ne sont pas parties au différend.

LE PACIFIQUE-CANADIEN—MOTION DE SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR D'APRÈS L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire, appuyé par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), proposer la suspension de l'ordre du jour, en conformité de l'article 26 du Règlement, en vue de débattre une question qui est nettement d'importance publique urgente, à savoir la nécessité, pour le gouvernement, de désigner un régisseur qui administrerait provisoirement le chemin de fer du Pacifique-Canadien afin que celui-ci puisse immédiatement reprendre son activité habituelle en attendant que la société et ses employés en viennent à une entente sur toutes les questions actuellement en litige. Il est évident pour nous tous que cette question est nettement d'intérêt public urgent; c'est pourquoi je présente cette motion.

Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ainsi que je le signalais hier à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), puisqu'il est question de la grève dans le Discours du trône, et vu que le débat sur l'Adresse sera entamé aussitôt que nous aurons terminé l'appel de l'ordre du jour, les honorables députés auront alors l'occasion de présenter, à l'égard de la grève, toutes les propositions qu'ils jugeront être d'intérêt public. Ce n'est pas seulement l'urgence d'une situation qui détermine s'il y a lieu d'interrompre le travail régulier de la Chambre; il faut songer aussi à l'urgence du débat. La question peut être débattue aussi à fond dans le débat sur l'Adresse qu'elle pourrait l'être en vertu de la motion soumise par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell).

En plusieurs occasions déjà, monsieur l'Orateur, vous avez décidé que, dans ces conditions, il n'y avait pas de raison d'interrompre les travaux réguliers de la Chambre tels qu'ils avaient été prévus et, en l'occurrence, comme nous en étions convenus hier.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): M'est-il permis, monsieur l'Orateur, de dire un mot au sujet de l'urgence du débat à ce propos, dont le premier ministre a parlé. En certaines occasions dans le passé, monsieur l'Orateur, vous avez fait valoir que, d'après les autorités, ce dont il faut tenir compte n'est pas seulement l'urgence d'une question mais aussi l'urgence de la débattre. Tous, nous admettons l'urgence de la situation.

M. E. D. Fulton (Kamloops): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, il n'est pas régulier, de la part du premier ministre ou de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, de soulever la question d'urgence tant que vous n'avez pas vous-même rendu une décision sur ce point. Voici ce que dit le Règlement:

> Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de l'affaire dont il propose la discussion. Si l'Orateur estime qu'elle est dans l'ordre et qu'elle a une importance publique pressante, il en donne lecture et demande à la Chambre si ce député doit être autorisé à présenter ladite motion. S'il y a opposition, l'Orateur demande aux députés qui appuient la motion de se lever de leur place...

Donc, à mon avis, aucun débat ne peut avoir lieu, et on ne peut poser aucune objection tant que Votre Honneur n'a pas décidé si la question est d'importance publique pressante et que le Règlement permet de la présenter; je soutiens aussi qu'il est inadmissible qu'une discussion ait lieu entre le motionnaire et le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement jusqu'à ce qu'intervienne cette décision, après quoi tous les députés ont le droit de parler de la question s'ils le désirent.

M. l'Orateur: Strictement parlant, l'honorable député a parfaitement raison, mais si je voulais aller plus loin, je pourrais dire que nous en sommes toujours à la rubrique "motions" et que je n'ai pas encore procédé à l'appel de l'ordre du jour. A ce moment-là, juste avant de passer aux questions, l'honorable député de Rosetown-Biggar aurait pu présenter sa motion. Je ne tenais toutefois pas à me montrer trop réglementaire, et c'est pourquoi j'ai écouté le premier ministre et pourquoi aussi j'étais disposé à entendre l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. En effet je constate qu'il me faut de l'aide.

M. Knowles: Merci, monsieur l'Orateur, je tiens à ne parler que d'une seule question, savoir s'il importe au plus haut point de procéder à un débat. Selon le premier ministre, cette question pourrait s'étudier durant le débat sur l'Adresse, vu qu'il en est question dans le discours du Trône. Je fais tout de même remarquer que, selon le nouveau Règlement, le débat sur l'Adresse peut durer jusqu'au 22 janvier, et c'est probablement ce qui va arriver. Il reste donc encore treize jours.

Si le Gouvernement se propose d'attendre encore treize jours pour connaître l'avis que les députés exprimeront au petit bonheur au cours du débat sur l'Adresse, on ne saurait guère dire qu'il s'attaque résolument au problème. Vu le caractère urgent que revêt la question, je trouve qu'il est nécessaire de l'examiner sans retard et le Gouvernement ne devrait pas attendre treize jours pour savoir ce qu'en pensent les députés. Il me semble qu'il devrait se hâter de savoir dès maintenant quelles mesures, d'après les membres de tous les partis, doivent être prises à ce propos.

Mon chef n'a pas seulement posé la question à la Chambre, mais il a aussi énoncé une proposition bien concrète que peuvent étudier les députés. Il me semble que, vu les effets de la situation actuelle pour notre économie et les droits que possèdent les employés en cause, il y a urgence pour le Parlement d'étudier cette question dès aujourd'hui, plutôt que de la laisser traîner encore treize jours.

M. l'Orateur: D'abord, le ministre du Travail, en déposant un certain document, a proposé qu'un document contenant de la correspondance soit imprimé en appendice au hansard. La Chambre y consent-elle à l'unanimité? Est-ce convenu?

Des voix: Entendu.

(Le texte du document ci-dessus paraît en appendice, pages 52 à 57.)

M. l'Orateur: Y a-t-il d'autres questions à étudier au titre des motions? Dans le cas de la négative, nous sommes sur le point de passer à l'appel de l'ordre du jour.

M. Coldwell: Je ne me rendais pas compte, je le regrette, monsieur l'Orateur, que vous étiez sur le point de passer à l'ordre du jour. J'attendais le bon moment.

M. l'Orateur: Eh bien, nous y sommes. M. Coldwell demande à présenter une motion portant suspension du débat en vertu de l'article 26 du Règlement et dont l'objet est de mettre en délibération une question bien précise d'intérêt public qui indubitablement est pressante. J'ai écouté les observations formulées par le premier ministre (M. St-Laurent) ainsi que celles de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai également consulté l'article 38 qui prévoit l'ordre dans lequel doit se dérouler le débat sur l'Adresse. Si la motion était présentée, mettons, demain et si, ce soir, le leader de la Chambre annonçait, comme le prévoit l'article 38 du Règlement,

que nous n'allons pas poursuivre, demain, le débat sur l'Adresse, mais le suspendre un jour ou deux, je serais enclin à permettre la présentation de la motion. La session s'est ouverte hier. Dans le discours du trône, il est question de ce problème d'extrême importance et la séance d'aujourd'hui, qui suit celle où les motionnaires de l'Adresse ont prononcé leurs discours, est, d'après la tradition, réservée aux chefs des divers partis. Vu l'importance de la question, je doute fort que les chefs s'abstiennent d'en parler dès aujourd'hui, même s'ils n'abordent pas le problème dans le sens indiqué par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Mais, comme le sait l'honorable député, dès que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) aura prononcé son discours, l'honorable député aura la parole comme c'est l'usage...

M. Coldwell: Après le premier ministre.

M. l'Orateur: Oui, après le premier ministre. Ce sera ensuite le tour du chef du parti cécéfiste. L'article 26 du Règlement m'a déjà réservé quelque difficulté, étant donné surtout que le problème qu'il permet d'évoquer est évidemment une question pressante d'intérêt public. Le présent cas n'est pas le seul où des honorables députés ont soumis des propositions aussi importantes, cela s'est vu maintes et maintes fois. Lorsque j'ai eu à statuer l'urgence du débat, j'avais l'habitude,—ce n'est pas seulement la mienne mais celle de mes prédécesseurs également depuis qu'existe cet article,—de ne pas accepter la motion lors d'un débat où règne une grande latitude comme celui, par exemple, de l'Adresse en réponse au discours du trône, du débat relatif à l'exposé financier ou d'une proposition invitant la Chambre à se former en comité des subsides. La question soulève des difficultés. Comme je l'ai dit l'an dernier aux honorables députés, j'ai étudié le problème et j'ai eu des discussions à ce sujet avec le greffier. Je n'aimerais pas être appelé aujourd'hui à modifier la règle qui a été suivie de façon si constante par le passé. J'étudie encore la question. Je dis bien, elle présente des difficultés. J'aimerais que la Chambre se montre indulgente pour l'instant. Je prie le député de Rosetown-Biggar de bien comprendre que je ne désire pas en ce moment modifier la règle qui a été suivie d'une façon si constante par le passé. J'approfondirai la question. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas avoir la permission de présenter encore sa motion. Sans m'engager, je dirais: à moins que l'occasion de discuter non seulement les divers points mentionnés dans le discours du trône mais aussi cette question d'urgence ne se présente dans le débat sur l'adresse en réponse,—si on passe outre un jour ou deux et si les députés n'ont pas assez l'occasion d'exprimer leurs vues,—j'inclinerais à me ranger à l'avis de l'honorable représentant. Je n'accepte donc pas la motion.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Irvin Studer (Swift - Current - Maple - Creek): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Des dispositions ont-elles été prises ou des ententes sont-elles intervenues pour assurer aux régions atteintes de pénuries, par suite de la grève du chemin de fer, les nécessités de la vie telles que la nourriture, le combustible, etc.?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, aucune entente n'a été prise à cet égard mais, au cours des entretiens que j'ai eus avec les parties en cause, ces questions ont été discutées et j'ai déjà porté à leur attention des cas de difficultés qui résulteraient de la grève. S'il y a des cas en particulier auxquels l'honorable député songe, je me ferai un plaisir de les porter à l'attention des parties en cause.

LES FINANCES

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Songe-t-il à réduire de nouveau la taxe d'accise sur les automobiles fabriquées au Canada?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me rappeler exactement ce que j'ai répondu à la même question que m'a posée le même député il y a environ un an. Tout ce que je puis dire, c'est que nous étudions toutes sortes de possibilités.

LE BUDGET

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Afin que les marchands d'automobiles puissent pourvoir à leurs stocks de voitures, le ministre peut-il dire à quelle date il compte présenter son programme fiscal?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, la coutume a été de donner tantôt une semaine, tantôt deux semaines de préavis de cette date, mais je ne suis pas en mesure de mentionner de date à l'heure actuelle.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—INTERPELLATION AU SUJET DE DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales peut-il nous dire quand commenceront les conversations entre les représentants des gouvernements canadien et américain sur les problèmes que soulève la mise en valeur du Columbia et des autres cours d'eau internationaux?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Aucune date précise n'a encore été fixée.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—INTERPELLATION AU SUJET DU VERSEMENT PROVISOIRE SUR LA RÉCOLTE DE 1955

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le ministre du Commerce pourrait-il nous dire s'il serait possible d'effectuer bientôt un versement provisoire sur la récolte de blé de 1955 afin d'améliorer la situation quant à l'argent liquide disponible dans les provinces des Prairies et d'éviter ainsi une baisse subite du revenu agricole?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): En vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé, il n'est possible d'effectuer ce versement que sur la recommandation de cette Commission, et je n'ai reçu jusqu'ici aucune recommandation de ce genre.

M. Argue: Étant donné les circonstances, je me demande si le ministre étudiera l'opportunité de se mettre en rapport avec la Commission du blé afin de voir s'il serait effectivement possible de faire ce versement?

Le très hon. M. Howe: J'examinerai volontiers la question.

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À L'UTILISATION PAR LE NATIONAL-CANADIEN DES WAGONS FRIGORIFIQUES DU PACIFIQUE-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Le National-Canadien est-il autorisé à se servir des wagons frigorifiques du Pacifique-Canadien en vue du transport de denrées périssables, les pommes de terre par exemple, pendant que le Pacifique-Canadien se trouve immobilisé par la grève actuelle?

[L'hon. M. Harris.]

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): L'honorable député a bien voulu me donner avis de sa question et je me suis renseigné auprès du National-Canadien. On me dit que les wagons frigorifiques du Pacifique-Canadien qui se trouvaient sur le réseau du National-Canadien au moment où la grève a éclaté continueront d'être utilisés, comme d'habitude, par le National-Canadien; cependant, le National-Canadien n'utilisera pas ces wagons frigorifiques sur ses propres lignes à des endroits qu'il ne dessert pas habituellement.

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION DU CONTRÔLEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Comme les fonctions de l'ancien contrôleur des transports ont pris fin le 17 décembre dernier avec la navigation, le ministre est-il en mesure d'annoncer qu'on a vu à remplir ce poste important?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Quoi que puisse en penser l'honorable député, on n'a reçu qu'au cours de la dernière semaine de décembre les démissions du contrôleur des transports et de son adjoint. Le Gouvernement n'a encore pris aucune décision touchant ces démissions. Par conséquent, je ne suis pas en mesure d'annoncer leurs successeurs.

M. Johnson (Kindersley): Dois-je supposer qu'une nomination sera faite très prochainement?

L'hon. M. Marler: Je pense qu'il convient de dire que le contrôleur des transports a rempli ses fonctions avec un remarquable succès en dépit des très vives critiques de l'honorable vis-à-vis. D'abord, je pense que le Gouvernement aura beaucoup de difficulté à trouver un contrôleur du calibre de M. Milner. En second lieu, étant donné les critiques de mon honorable ami, je pense qu'il nous sera très difficile de trouver quelqu'un qui veuille assumer le poste.

M. Argue: Vous m'en direz tant!

M. Johnson (Kindersley): Que dois-je en conclure? Dois-je conclure que le Gouvernement ne songe pas à désigner quelqu'un à ce poste?

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—SITUATION À LA RÉSERVE DE HOBBEMA, EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Smith (Battle River-Camrose): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et

de l'Immigration. Le ministre consentirait-il à nous donner une idée des projets de son ministère quant aux nombreuses familles indiennes qui demeurent dans la réserve d'Hobbema en Alberta et qui se sont trouvées, paraît-il, privées des droits qu'elles avaient acquis par traité de résider sur cette réserve?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le ministre n'admet nullement l'exactitude de l'affirmation de l'honorable député et n'a donc aucune raison de faire la moindre déclaration.

M. Smith (Battle River-Camrose): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre ne sait-il pas que plus de 100 Indiens ont été priés d'évacuer cette réserve d'ici quelques semaines?

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre sait en effet fort bien ce qui s'est exactement passé dans la réserve.

M. A. M. Campbell (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Que fait-on ou que se passe-t-il quand un groupe d'Indiens doit, à la suite d'un vote, se séparer d'une bande d'Indiens? Que deviennent-ils? Le ministère fait-il quelque chose afin de leur permettre de trouver une nouvelle maison ou de s'établir sur une autre réserve? Quels sont les projets du ministère?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député est victime d'un léger malentendu. Aucun Indien ne peut être chassé d'une bande par vote, aucun Indien ne peut être privé de son état d'Indien. Mais, et l'honorable député le sait bien puisqu'il a pris part à la révision de la loi sur les Indiens, ce qui n'a pas été mon cas, la loi sur les Indiens prévoit une procédure légale permettant de déterminer qui est ou qui n'est pas Indien. Lorsque la qualité d'un Indien est mise en doute par un autre, cette procédure légale, établie par notre Parlement, entre en jeu et je pense que tous les députés et, sans aucun doute, le chef de l'opposition, ne manqueraient pas d'insister pour que le Gouvernement applique la loi telle qu'elle a été adoptée par le Parlement. C'est justement ce que nous faisons.

M. Ferguson: Ils s'enrôlent dans la CCF n'est-ce pas?

L'IMMIGRATION

EXTENSION DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE SANTÉ POUR LES RÉFUGIÉS HONGROIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à propos des dispositions qu'on a prises pour accueillir les réfugiés hongrois à leur arrivée au Canada; je veux savoir en particulier si le gouvernement fédéral a pris des dispositions pour étendre ses propres services d'accueil et de santé afin de loger et de renseigner les immigrants jusqu'à ce qu'ils soient prêts à accepter de l'emploi au Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Comme l'honorable député le sait parfaitement, toutes les dispositions que nous avons prises jusqu'ici pour accueillir les réfugiés hongrois,—je fais abstraction ici des services ordinaires du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration,—sont de caractère spécial et visent à surmonter les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent. Jusqu'ici, nous avons pu accueillir convenablement tous ceux qui sont arrivés au Canada.

Chez nous, la réception n'a peut-être pas toujours été aussi chaleureuse que nous l'aurions voulu, mais les choses se sont bien passées. Le mérite en revient, non pas tant au gouvernement qu'à la grande générosité de la population canadienne, générosité pour laquelle tous les députés lui sont reconnaissants, j'en suis sûr. Si d'autres services sont nécessaires, ils seront fournis, je n'en doute pas, soit par le gouvernement fédéral, soit par les autorités provinciales, soit par les municipalités et aussi, dans une large mesure je l'espère, par des organismes bénévoles. Jusqu'ici, on a pu répondre aux besoins mais on s'attend qu'il arrive cette semaine au pays plus d'immigrants hongrois que jamais.

LA PENSION DE VIEILLESSE

INTERPELLATION QUANT À L'AUGMENTATION ÉVENTUELLE DU MONTANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Bien qu'il n'en soit pas question dans le discours du trône, le premier ministre peut-il nous dire si le Gouvernement songe toujours à demander, à la présente session du Parlement, de relever le montant des pensions de vieillesse?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): S'il y a lieu d'annoncer quelque chose à cet égard, il ne sera pas nécessaire

que l'honorable député pose une question pour que l'annonce soit faite.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 8 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit d'abord permis de féliciter par votre entremise les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Non seulement je les félicite de la façon excellente dont ils ont rempli leur rôle,—et ce n'est pas pure politesse de ma part,—mais encore je les remercie personnellement des paroles aimables qu'ils ont eu la bonté de m'adresser. Je suis très sensible à leurs propos. Je me permettrai d'ajouter ici à quel point je suis moi-même sensible à l'attitude de mes collègues, de quelque côté de la Chambre qu'ils siègent. Ils ont montré par là cette compréhension qui est de l'essence même de notre régime parlementaire. En effet, à mesure que les années passent pendant lesquelles nous nous faisons face ici, en cette enceinte, nous apprenons à respecter ceux qui ne partagent pas notre avis. C'est cette compréhension qui donne son sens à notre régime parlementaire; sans elle, celui-ci serait dépourvu de toute efficacité.

Un mot aussi pour dire combien personnellement je suis navré de ce que les circonstances aient obligé l'honorable George Drew à démissionner. Qu'il me soit permis par votre entremise de dire au premier ministre (M. St-Laurent) que nous, de ce côté-ci de la Chambre, le remercions, lui et ses collègues, de ses observations sur le rôle considérable joué dans notre pays par M. Drew, qui a si bien servi celui-ci durant la guerre comme en temps de paix. Nous exprimons en même temps le souhait que d'ici peu il puisse retrouver sa vitalité et sa santé et reprendre sa place dans la vie publique de notre pays.

Ceci dit, je passe sans plus tarder au discours du trône. C'est un assez long document qui s'étend sur les questions des Affaires extérieures, du Conseil canadien et des subventions fédérales, sur l'intention de modifier la loi sur les subventions aux municipalités,—modifications que nous, de l'opposition, réclamons depuis si longtemps,—et sur la nécessité de modifier d'autres lois. On ne peut toutefois manquer d'être frappé de ce qu'il n'y soit que peu question d'un problème extrêmement grave qui se pose actuellement à notre pays. S'il en est fait mention, c'est en termes fort incertains. Il s'agit évidemment de l'alinéa où il est question de la grève et qui est ainsi conçu:

> En ces quelques derniers jours, un grave différend industriel a conduit à l'arrêt du travail sur l'un des principaux chemins de fer du Canada, en dépit d'un recours à tous les moyens normaux de conciliation. Mes ministres se sont particulièrement efforcés et s'efforcent encore d'aider les parties en cause à en arriver à un règlement à l'amiable.

On parle en passant, sur un ton plutôt détaché, d'un état de choses qui, à cause de ses effets sur notre économie, est dangereux et de nature à paralyser gravement notre économie. Cette grève dure maintenant depuis une semaine et, sauf certaines déclarations périodiques laissant entrevoir plus ou moins d'espoir, le premier ministre (M. St-Laurent) ou le ministre du Travail (M. Gregg) ne nous ont rien dit à propos de cette très grave question.

Et voici la situation dans laquelle se trouve le pays: les régions des provinces Maritimes qui sont desservies uniquement par le Pacifique-Canadien subissent du détriment par suite de la grève actuelle. Vu les très fortes quantités de blé qu'on a dans l'Ouest, les régions des Prairies que dessert le Pacifique-Canadien se trouvent en face d'une situation critique. Cependant tout ce qu'on daigne communiquer au Parlement, c'est une déclaration oiseuse annonçant qu'on a fait et qu'on continue à faire des efforts particuliers.

Nous avions songé à la motion que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a soumise aujourd'hui. Nous avons pensé qu'en vertu du Règlement il n'aurait pas été possible de soumettre une pareille motion avec succès. A vrai dire, si elle eût été acceptée, l'ajournement n'aurait pu avoir lieu qu'aujourd'hui mais l'occasion se présente actuellement, non seulement aujourd'hui mais les jours suivants, au fur et à mesure des changements, pour étudier cette question qui intéresse au plus haut point la nation canadienne.

Les cargaisons s'entassent dans les entrepôts et sur les quais. Du chômage se produit, parce qu'il est nécessaire de congédier des hommes dans les établissements industriels directement atteints par la grève. Le conseil municipal de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) a déclaré samedi l'état d'urgence. Des prières ont été récitées dans les églises catholiques pour obtenir un règlement. Voilà le résumé d'un communiqué de presse que j'ai sous les yeux et je n'ai pas l'intention d'entrer davantage dans les détails.

Que fait le Gouvernement? Il maintient son attitude, il fait preuve de résolution dans l'irrésolution. Qu'a-t-il fait? Il ne s'agit pas

d'un problème nouveau. Il y a des mois que le Gouvernement est saisi de l'affaire. Il y a eu ajournement et temporisation, des promesses que quelque chose se produira. On nous a répété tous les jours les mêmes promesses au sujet de l'avenir.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire? C'est là une question à laquelle le premier ministre doit répondre cet après-midi. La population de toutes les régions du pays demande ce qu'il a l'intention de faire? Nous devons nous rappeler que les effets de l'automatisation ne sont pas d'origine récente. Il y a un an, M. Jodoin a proposé l'établissement d'une commission d'enquête sur les problèmes de l'automatisation. Il a déclaré l'autre jour qu'on aurait fort bien pu éviter la grève si l'on avait donné suite à sa proposition.

Remontons à 1950. Il va sans dire que la crise était alors plus générale qu'aujourd'hui. La grève a alors été déclarée illégale. En 1953, le premier ministre a donné à entendre que si la menace de grève qui planait alors était exécutée, on prendrait des mesures semblables à celles qui avaient été adoptées en 1950.

Le très hon. M. St-Laurent: Le chef de l'opposition ne veut sans doute pas aller plus loin que moi. Je les ai prévenus que le Parlement serait convoqué immédiatement.

M. Diefenbaker: Le Parlement serait appelé à agir. C'est ce qu'il a promis. Puis, en 1956, quelques jours avant Noël, les journaux ont signalé que le premier ministre avait dit,—je sais qu'il a déclaré, depuis, d'une façon plutôt ambiguë, qu'on n'avait pas cité fidèlement ses paroles,—que...

Le très hon. M. St-Laurent: Si l'honorable député veut savoir ce qui s'est passé, qu'il me permette de dire que, depuis onze heures et demie la veille, les appels se succédaient sans interruption. J'ai dit à chacun qu'advenant une déclaration elle émanerait du ministre du Travail à Ottawa (M. Gregg). Un journaliste a dit: "Vous avez déclaré il y a deux ou trois ans qu'il ne pouvait y avoir de grève." A quoi j'ai répliqué: "J'espère qu'il n'y en aura pas cette fois-ci." La conversation s'est terminée là-dessus. J'ai été bien critiqué par le journal local de Sherbrooke à cause du compte rendu qui avait été fait.

M. Diefenbaker: Le premier ministre semble se piquer assez facilement sur ce point. Si c'est à cela qu'il faut mesurer la science de gouvernement du premier ministre en la matière, c'est l'indice que tout plan de règlement de ce grave problème fait singulièrement défaut.

L'hon. M. Pickersgill: Que ferait donc le grand parti tory?

L'hon. M. Rowe: De toute façon, il ne saurait moins faire que le gouvernement actuel ne fait.

M. Diefenbaker: Le premier ministre a donné sa propre interprétation de ses paroles mais les Canadiens ont le droit d'en attendre davantage du gouvernement qui dirige ce pays depuis des années. Oui, il y faut plus que cela. Tout s'explique sans doute par une question d'opportunisme politique; il n'y a pas d'autre explication.

Poursuivons. J'ai dit il y a un instant que la situation actuelle ne s'est pas présentée du jour au lendemain. Cette situation se prépare depuis des mois. En 1950, notre parti a préconisé une revision des méthodes de conciliation pour assurer plus de souplesse et le règlement rapide des différends industriels, mais le Gouvernement ne s'est pas le moins du monde occupé de notre proposition. On aurait dû examiner ces questions calmement dans des circonstances normales, au lieu d'attendre l'instant présent où nous sommes aux prises avec un arrêt de travail de grande envergure. Par son attitude et la ligne de conduite adoptée en 1950 et, plus tard, en 1953, le Gouvernement a induit en erreur tant la direction que les employés. Le Gouvernement les a induits en erreur par l'incertitude de la ligne de conduite qu'il suit depuis des années. Le premier ministre (M. St-Laurent) ne fait que sourire à propos d'un problème qui touche au cœur et à la bourse des Canadiens dans tout le pays, et qui nuit à notre économie.

On a maintes fois répété que des négociations avaient eu lieu entre la direction et les représentants des ouvriers. Le premier ministre voudrait-il nous dire cet après-midi ce qui s'est passé au cours des diverses réunions en cause? Mon honorable ami, ce conciliateur, c'est-à-dire le ministre du Commerce (M. Howe), voudra-t-il dire à la Chambre ce qui est arrivé à ces réunions dont il y a eu un certain nombre, et auxquelles le ministre du Travail (M. Gregg) et lui-même se sont occupés de la question?

Je demanderai au premier ministre de déclarer cet après-midi ce que le Gouvernement a l'intention de faire. Quels sont ses projets? Rester coi? Penser? Réfléchir et publier, tous les jours, des communiqués? J'inviterai le premier ministre à nous dire cet après-midi ce que le Gouvernement entend faire, quelle ligne de conduite il se propose de suivre, quelle initiative il prendra à la Chambre et quels sont ses projets.

Telles sont les questions qu'on pose aujourd'hui dans tout notre pays car, en somme, étant donné la forte majorité dont jouit le Gouvernement, il est vraiment en mesure de faire connaître ses plans et de demander

au Parlement de fournir les moyens d'exécuter ces plans. Une semaine s'est écoulée. Je le demande au premier ministre. N'avez-vous pas un plan? Cette situation doit-elle continuer indéfiniment?

Une voix: Avez-vous un plan?

M. Diefenbaker: Lorsque le premier ministre aura soumis ce plan à la Chambre, ce sera la première fois que le Gouvernement donnera une directive dans cette affaire qui vise de façon vitale les Canadiens, toute la population du Canada.

Je passe maintenant aux affaires internationales.

M. Herridge: Quel est votre plan?

Une voix: Quelle est votre solution?

M. Diefenbaker: En 1950, compte tenu des circonstances qui existaient alors, nous avons fait connaître notre attitude; mais on l'a rejetée par un vote. A la lumière des constatations faites depuis lors, les recommandations alors présentées auraient écarté la possibilité de futures impasses comme celle-là, surtout si l'on avait étudié et réalisé les recommandations formulées de ce côté-ci de la Chambre relativement à l'amélioration et à la modernisation des services de conciliation.

Je passe à la principale question traitée dans le discours du trône. Il est intéressant de noter dans quelle mesure, au cours des années, les affaires extérieures ont de plus en plus pris le temps et fait l'objet de l'attention du Parlement. Dans une vue rétrospective, on constate dans les débats du Parlement qu'il y a eu une époque où le Parlement consacrait peu de temps de travail à la discussion des affaires extérieures. Mais, dans le discours du trône, environ deux pages sont consacrées aux affaires étrangères, et à ce propos je voudrais signaler une ou deux questions à la Chambre.

En songeant aux affaires extérieures, on ne peut perdre de vue le fait qu'un homme qui pendant des années s'est dévoué pour les Britanniques, le Commonwealth britannique et la liberté a démissionné aujourd'hui en raison de son mauvais état de santé. Que l'on approuve ou désapprouve toutes les attitudes qu'il a prises au cours des années, personne ne peut nier son dévouement à la liberté et jusqu'à quel point sir Anthony Eden était disposé à aller pour appuyer les principes auxquels il croyait et pour consacrer le meilleur de ses efforts à la solution des problèmes touchant les peuples épris de liberté, à travers le monde.

J'aimerais que le premier ministre, s'il le veut bien, passe en revue les événements qui sont survenus en ce qui concerne les affaires internationales depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis lors de la courte session du Parlement. Nous avons alors souligné la mesure dans laquelle le Canada s'était joint aux autres pour critiquer l'attitude de la Grande-Bretagne et de la France et nous avons dit qu'on ne ferait qu'encourager Nasser à agir contrairement aux principes internationaux. A vrai dire, les nations du monde libre s'étaient divisées à un tel point qu'on pouvait craindre pour la sauvegarde et le maintien de la liberté. Depuis lors on peut dire que Nasser a réussi au-delà même de ses rêves les plus chers. Il a fait obstacle au dégagement du canal. Il a annoncé qu'il ne reconnaîtrait plus les six principes des Nations Unies concernant l'avenir du canal. Il a d'abord interdit aux équipages britanniques et français de participer aux travaux de dégagement, puis il a dit enfin qu'il consentirait à les laisser remettre leur matériel entre les mains des Nations Unies. La Grande-Bretagne et la France ont, de bonne foi, évacué l'Égypte, et le canal devait être dégagé indépendamment de toute question politique.

Or après tout cela la situation semble à l'heure actuelle aussi grave, sinon plus, que lors de la courte session parlementaire. J'ai eu alors l'honneur de proposer que l'on fasse quelque chose, au Canada, pour réunir les chefs de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis. Il a été mentionné ces jours-ci qu'il y aurait bientôt une telle conférence. Je demande au premier ministre si, oui ou non, il n'est pas convaincu que le Canada devrait être le pays tout désigné pour servir d'hôte à la réunion de ces trois nations afin d'atteindre à un degré d'unité, de collaboration et d'unification des efforts, comparable à celui qui a caractérisé les relations de ces trois puissances pendant de nombreuses années? Qu'a-t-on fait à cette fin? Que fait-on en ce moment afin de restaurer les bonnes relations qui existaient entre ces nations?

Je vois que dans l'entre-temps le conseil de l'OTAN s'est réuni. Que s'est-il passé de neuf? Le rapport du conseil indique qu'il y a eu progrès. Certains de nous ont été surpris qu'un homme comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) n'ait pas accepté le poste de secrétaire général. Je pense qu'on avait dit qu'il l'accepterait. Beaucoup s'y attendaient. Je crois même que certains de ses collègues qui ne siègent pas trop loin de lui, l'espéraient.

L'hon. M. Pickersgill: Je pense qu'il s'agit plutôt des honorables vis-à-vis.

M. Diefenbaker: Je ne faisais pas allusion à mon honorable ami. Le premier ministre (M. St-Laurent) nous dira-t-il ce qui a été fait à la conférence de l'OTAN, sous la forme de changements propres à refaire l'union

entre les puissances amies de la liberté dont j'ai parlé? Que fait-on? Après tout, il est question de l'OTAN. Le premier ministre dit qu'il n'y était pas. Eh bien, dans le discours du trône, je relève le paragraphe suivant:

La dernière réunion ministérielle du Conseil témoigne des progrès encourageants que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord accomplit aussi bien dans le domaine non militaire que dans le domaine militaire. Mes ministres sont toujours fermement convaincus de la nécessité du Traité de l'Atlantique Nord en tant que clef de voûte de la défense des nations occidentales.

Le premier ministre voudrait-il préciser ce qu'on entreprend? Voudrait-il nous faire savoir si, aucune invitation n'étant ou n'ayant déjà été envoyée, il songerait à en adresser une au nom du peuple canadien aux dirigeants des trois puissances, en vue de les réunir ici dans une atmosphère de bonne entente, et de leur permettre ainsi de rétablir l'efficacité des alliances qu'ils ont conclues entre eux?

Le discours mentionnait aussi les Nations Unies et la mesure d'importance qu'elles ont atteinte dans le monde. Il s'agit de la résistance héroïque du peuple hongrois, au sujet de laquelle il ne peut avoir de divergences d'opinions; car, tant que la liberté vivra dans le cœur des hommes, cette résistance des Hongrois restera une épopée héroïque dans l'histoire des hommes libres, quel que soit le jugement que l'on formule à son sujet dans les années à venir.

Mais que dire des Nations Unies par rapport à la Hongrie? Lorsque des résolutions ont été adoptées au sujet de la Grande-Bretagne et de la France, ces pays ont agi. Qu'entend faire le Canada devant l'attitude qu'a prise le gouvernement hongrois en refusant tout à fait, sauf multiples réserves, de se conformer aux désirs et aux directives des Nations Unies? Que fera le Canada afin de démontrer que l'on ne peut faire fi des lois de la moralité et de la justice, ni se moquer de l'autorité des Nations Unies, comme l'a fait dernièrement la Hongrie? La loi, en somme, si salutaire soit-elle, devient inopérante et, de fait, une incitation au dérèglement si elle n'est pas appliquée. Je demande au premier ministre quelles sont ses vues sur la déclaration que le président Eisenhower a formulée récemment au sujet de la politique visant le Moyen-Orient, c'est-à-dire l'aspect militaire de cette politique. Exception faite des réserves qu'elle comporte dans une large mesure, elle constitue un progrès par rapport à l'attitude que la Grande-Bretagne et la France ont prise il y a quelques semaines, sauf sur deux points seulement et pas d'autre. Quelle attitude prendra le Canada? Quelle attitude le Canada prend-il au sujet de cette question? Compte-t-il se joindre aux États-Unis pour appuyer les mesures qu'ils envisagent? En somme, c'est un problème auquel il faut faire face, car, si les États-Unis avaient adopté une attitude semblable il y a six mois ou même trois mois, les événements du Moyen-Orient ne se seraient peut-être jamais produits et l'unité du monde libre n'aurait peut-être pas été affaiblie. Ces points ne sont pas traités dans le discours du trône; ils méritent d'être expliqués au long par le preminer ministre en une telle occasion.

Passons maintenant à une ou deux autres questions; je laisserai ensuite à mes collègues le soin de discuter les divers sujets qui se rattachent aux différents paragraphe du discours du trône. Il y a bien des choses que nous approuvons. Nous convenons de la nécessité d'aider nos municipalités. A l'heure actuelle, elles sont hors d'état de poursuivre leur activité, leurs sources d'imposition étant supprimées, leurs responsabilités accrues, leur situation aggravée par le fait qu'en bien des villes, les édifices et les institutions de l'État, même aux termes de la loi actuelle, sont presque entièrement dégagés de l'obligation d'acquitter des impôts. Je fais une proposition parce que le domaine municipal n'a jamais été étudié sérieusement. On l'a étudié en passant, lors du rapport Sirois. Je soutiens qu'il faudrait considérer le problème des gouvernements municipaux en fonction de leurs ressources financières de l'heure; l'autorité fédérale devrait le faire de concert avec les provinces. Le présent état de choses ne peut pas continuer indéfiniment si on veut que les municipalités puissent faire face à leurs responsabilités et à l'accroissement de leurs dépenses.

J'ai maintenant l'intention de parler de l'agriculture et, en particulier, de la promesse contenue dans le discours du trône et selon laquelle un comité sénatorial serait chargé d'étudier le problème des terres pauvres et celui de leur utilisation. La mesure depuis longtemps attendue est excellente. Nous des provinces de l'Ouest voyons ce que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies permet de faire pour l'élimination des zones exposées à l'érosion et le rétablissement de la productivité dans des secteurs où, à la longue et suivant le cours normal des choses, les terres seraient devenues stériles. J'espère que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies qui, incidemment, témoigne de la prévoyance du très honorable R. B. Bennett et de son ministre de l'Agriculture, l'honorable Robert Weir, sera un jour étendue à toutes les régions du Canada et en particulier aux provinces Maritimes où se posent de graves problèmes.

Je ne veux pas m'engager dans une discussion sur des questions d'intérêt régional intéressant l'Ouest du Canada. Ces questions seront débattues par d'autres députés qui siègent de ce côté-ci. Cependant, j'estime qu'il y aurait lieu de songer à effectuer un très important rajustement par suite de la situation désavantageuse dans laquelle se trouve l'industrie de la production du blé au Canada, industrie très importante qui relève de la régie du gouvernement, à cause du programme de dons mis en œuvre par les États-Unis. Qu'est-ce que le Gouvernement entend faire? Ce problème existe depuis plusieurs années. Lorsque nous en avons parlé pour la première fois à la Chambre, le gouvernement nous a demandé en quelque sorte de lui faire confiance. Nous n'avions vraiment rien à craindre, selon lui. Ce programme ne devait nuire d'aucune façon aux marchés ouverts au Canada pour la vente de son excédent de blé qui allait rapidement s'accumulant. On a protesté officiellement mais il s'agissait simplement de protestations théoriques. On a soumis des protestations à deux reprises il y a deux ans mais, lorsque nous avons demandé au ministre du Commerce (M. Howe) ce qu'on lui avait répondu, il a dit qu'en somme une réponse n'était pas nécessaire. Nous ne nous attendions pas à une réponse.

A mon avis, monsieur l'Orateur, quand on veut se plaindre d'une intervention illégale à l'égard de la vente de produits agricoles dans un autre pays, d'une intervention contraire à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et contraire aux règlements adoptés par la FAO, on ne doit pas se contenter de notes timides et puériles mais parler pour se faire comprendre. Voici ce que j'aimerais que le premier ministre nous dise. Il a récemment été aux États-Unis où il s'est entretenu personnellement avec le président. A-t-il à cette occasion signalé à ce dernier les conséquences extrêmement graves qui ne manqueront pas d'accompagner l'application du programme américain d'écoulement des excédents, à bon marché et avec facilités de paiement à accorder pendant de longues années? De cette façon, non seulement les États-Unis s'emparent-ils actuellement de certains marchés, mais encore ils s'y installent pour trois, quatre ou même plusieurs années. Ce que font actuellement les États-Unis, ce qu'ils ont fait en ce qui concerne l'accord intervenu avec le Brésil contrevient à un accord international. Le Brésil achètera 18,000 tonnes de blé pendant trois ans.

Qu'arrivera-t-il donc aux marchés du Canada lorsque le Brésil est ainsi lié par un accord avantageux pour lui certes, mais qui l'oblige à acheter. Ce n'est pas là une loyale concurrence internationale. C'est contraire à la légalité. Le premier ministre n'a pas hésité à employer des termes énergiques en critiquant la France et l'Angleterre il y a quelques semaines. Il a parlé de surhommes. Qu'il nous dise donc maintenant ce qu'il a dit au président des États-Unis. A-t-il obtenu de celui-ci des assurances quelconques? Celui-ci lui a-t-il dit qu'on allait abandonner ces procédés commerciaux inadmissibles, générateurs d'une situation grave?

Qu'en est-il du Brésil? En 1952-1953 le Brésil a acheté du Canada 11,089,000 boisseaux de blé, soit environ 7,200,000 boisseaux de plus que l'année précédente. En 1953-1954, le Brésil avait acheté 7,706,000 boisseaux, mais actuellement nous sommes, à toutes fins pratiques, exclus de ce marché. La même situation existe dans douze autres pays. Comme résultat de leur politique, les États-Unis obtiennent une plus grosse part du marché mondial que des moyens appropriés ne justifieraient. Le Canada ne peut pas soutenir ce genre de concurrence déloyale. Il ne possède pas les ressources voulues pour cela. En outre, le fait que nous importons des États-Unis tous les produits dont nous avons besoin et que nous pourrions acheter ailleurs n'encourage pas les autres pays à acheter nos produits agricoles.

Deux ans se sont écoulés depuis que les États-Unis ont adopté cette méthode d'écoulement de leurs excédents au moyen de transactions en devises locales et de dons. Au cours des deux dernières campagnes agricoles, le Canada a cédé le pas aux États-Unis comme principal exportateur de blé. Que dire de la transaction avec l'Inde? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) se trouve dans ce pays à l'heure actuelle. S'efforce-t-il d'y trouver des débouchés, alors que les États-Unis ont accaparé le marché pour l'avenir jusqu'à un certain point au moyen d'une transaction injuste et par la négation de tous les principes des justes méthodes de commerce international reconnues en vertu du GATT, ainsi que de la FAO?

S'il faut en croire les journaux, ce n'est pas avant septembre 1956 que le Gouvernement s'est enfin rendu compte que ces transactions de dons comportaient l'engagement de la part du pays bénéficiaire de continuer à acheter des États-Unis à l'avenir un nombre déterminé de boisseaux. Que fait le Gouvernement à ce propos? L'Inde achète pour 400 millions de dollars de produits agricoles à des conditions si généreuses que cela équivaut à un don. Si les États-Unis continuent dans cette veine, s'ils font de telles offres à l'Allemagne occidentale, au Japon et à certains de nos autres bons clients, nous en subirons des pertes irréparables. Je dirai au premier ministre qu'il ne suffit pas de

rester bien assis, de regarder ce qui se passe et de se contenter d'envoyer des messages. Il faut faire comprendre au président des États-Unis qu'une telle manière de faire ne saurait contribuer au maintien de la force des nations libres et constitue une négation des engagements qu'ont pris les États-Unis en vertu des accords internationaux dont j'ai parlé.

Remontons au 17 septembre 1952, alors que l'attaché agricole de l'ambassade américaine à Ottawa déclarait que cette manière de faire ne comportait aucun danger et que les États-Unis ne vendraient leurs excédents aux autres pays qu'en tenant compte de la concurrence et toujours de l'équité. Que fera le premier ministre? Quelle est l'attitude du Gouvernement à ce propos? Agir comme il a fait depuis quelques semaines, alors que la grève des employés du chemin de fer menaçait, et comme il a fait depuis qu'elle est déclenchée, n'est certes pas de nature à nous aider à conserver nos débouchés à l'étranger, des débouchés auxquels notre pays a droit, du moment qu'il est capable de faire face à une juste concurrence. D'ailleurs, c'est tout ce à quoi s'attend notre pays et tout ce à quoi il peut s'attendre.

Des membres de ce côté-ci de la Chambre parleront des autres questions mentionnées dans le discours du trône. Je me suis contenté de donner deux ou trois exemples d'inaction bien déterminée de la part du Gouvernement. Pour une raison quelconque, voici quelle est l'attitude des membres du cabinet, pris en particulier ou collectivement: il n'est pas nécessaire d'intervenir et espérons qu'en fin de compte il se produira quelque chose. Les exemples que j'ai donnés indiquent que cela est vrai aussi bien dans le domaine international que dans le domaine national. Cela s'applique aussi à bien des domaines dont il sera question au cours du débat.

Dans ces conditions, je propose, appuyé par l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming), que le passage qui suit soit ajouté à l'Adresse:

> Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux et internationaux et par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre et ont perdu celle de la population du Canada.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire m'unir au nouveau chef de l'opposition (M. Diefenbaker) pour offrir mes chaleureuses félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Puisque je prends la parole après le chef de l'opposition, je tiens à lui exprimer des félicitations, surtout peut-être parce que certaines de ses attaques les plus violentes contre le Gouvernement, il les a insérées dans sa motion plutôt que de les exprimer lui-même publiquement à la Chambre. Mais la motion se termine ainsi: les conseillers de Votre Excellence, pour les motifs déjà exposés:

> ...n'ont pas droit à la confiance de la Chambre et ont perdu celle de la population du Canada.

Ma foi, pour ce qui est de la confiance de la Chambre, nous aurons bientôt l'occasion de vérifier cette affirmation du nouveau chef de l'opposition; nous verrons, par un simple calcul, s'il a mieux pressenti que certains de ses prédécesseurs ne l'ont fait ces dernières années l'état d'esprit de la Chambre. On a aussi l'impression, un peu partout dans le pays,—c'est une impression que je ne chercherai pas à dissiper cet après-midi,—qu'avant bien des mois la population du Canada aura l'occasion de dire si oui ou non elle estime que le Gouvernement a perdu sa confiance.

Ma réplique à l'honorable député paraîtra peut-être plus appropriée si je commence par les derniers points qu'il a traités pour remonter graduellement jusqu'au début de ses observations. A la fin de son discours, il parlait de l'agriculture; il a semblé nous dire qu'il fallait par quelque moyen mettre fin à la conduite inqualifiable des États-Unis. Cela me rappelle une affirmation de l'un de ses prédécesseurs selon lequel le Canada allait s'ouvrir un chemin à la dynamite sur les marchés du monde. L'honorable député voudrait en somme que le Canada force les États-Unis à renoncer à une politique adoptée par leur Congrès. Je ne crois pas qu'au moyen de sa proposition on réussisse mieux à atteindre l'objectif visé, l'objectif très louable qui consisterait à ramener la concurrence aux conditions normales qui existaient autrefois, que ne l'a fait l'autre proposition. On ne réussira pas plus, selon moi, à forcer les États-Unis de renoncer à ce programme qu'on a réussi à s'ouvrir un chemin a la dynamite sur les marchés du monde au moyen d'une conférence impériale tenue ici à Ottawa et en recourant à d'autres mesures sans doute comprises également dans l'expression "à la dynamite" car la détonation n'a pas été très forte ni très retentissante à travers le monde.

Quant à l'agriculture, il pourrait intéresser la Chambre que je consigne au compte rendu des données statistiques portant sur ce qui s'est passé l'an dernier. Au cours de la campagne agricole 1955-1956, du 1er août au 28 décembre, les ventes de céréales de toutes sortes se sont élevées, semble-t-il, à 161.7 millions de boisseaux. Au cours de la période

correspondante cette année, il apparaît qu'elles se sont élevées à 239.8 millions de boisseaux, soit une augmentation de 78 millions de boisseaux par rapport à l'année précédente. Les expéditions faites par les localités rurales en 1955 s'étaient élevées à 163.3 millions de boisseaux. Au cours de la campagne agricole 1956-1957, elles ont été de 248.2 millions de boisseaux, soit une augmentation de 84.9 millions de boisseaux. Au cours de la même période de 1955 et 1956 on a chargé 96,000 wagons. En 1956-1957 leur nombre s'est élevé à 132,000. On a expédié par les lacs et par rail, en 1955-1956, 122 millions de boisseaux. En 1956-1957 ce chiffre passait à 173 millions de boisseaux, soit 51 millions de plus. Sur la côte du Pacifique on a expédié en 1955-1956, 32.8 millions de boisseaux, et en 1956-1957, on a expédié 53.7 millions de boisseaux, soit une différence de 20.9 millions de boisseaux qui ont rapporté aux producteurs de l'Ouest une augmentation de revenu de quelque 150 millions de dollars. Au Manitoba, ils avaient reçu, en 1955, $48,270,000. Pour les neuf premiers mois de 1956, ils avaient reçu $70,692,000. En Saskatchewan, le revenu est passé de 215 millions de dollars à $322,700,000 (je laisse les centaines de milliers de côté, bien qu'elles aient parfois un rôle important). En Alberta, le chiffre en question passait de 111 millions de dollars à $132,800,000, ce qui signifie que, pour chacune de ces deux années, le total des neuf mois en cause était de $374,681,000 en 1955 et de $526,248,000 en 1956. Nous aurions, bien sûr, été tous fort heureux si ces chiffres avaient été plus élevés, mais il ne semble pas que ce problème "des cadeaux" ait suscité de plus graves difficultés à l'écoulement du blé canadien que celles qu'on éprouvait antérieurement.

M. Diefenbaker: Ce n'est pas ce que dit la Commission du blé.

Le très hon. M. St-Laurent: Mais quoi qu'il en soit, c'est avec grand plaisir, vers la fin de mon court séjour en Floride, que j'ai reçu un appel téléphonique émanant de la Maison Blanche et m'informant que le président serait heureux que je m'arrête à Augusta (Georgie) lors de mon retour pour déjeuner avec lui et faire une partie de golf.

De fait, vous savez, je me suis rendu compte qu'il n'y a guère de meilleure façon de procéder à des entretiens internationaux que d'utiliser une de ces voiturettes électriques. On quitte la voiturette assez souvent, mais seulement pour une ou deux minutes à la fois, assez longuement cependant pour réfléchir à ce qui a été dit jusque-là et à ce qu'on peut ajouter en y reprenant place. L'honorable député me permettra de lui assurer que le ton de notre conversation et le caractère de nos relations étaient plus satisfaisants en somme que le ton ou le caractère qui auraient pu résulter d'entretiens "explosifs".

L'honorable député me permettra de lui assurer, avant tout, que j'ai commencé par dire à quel point je me réjouissais de ce que le président ait pu refuser d'admettre le vœu exprimé par la Commission du tarif, qui avait voulu augmenter à tel point les droits douaniers dont était frappé le poisson canadien qu'il n'aurait pu manquer d'en résulter un préjudice extrêmement grave à ce commerce si vital pour une forte partie de la population de nos régions atlantiques. C'est avec plaisir que j'ai constaté que le président était disposé à admettre une chose qu'on m'avait déjà dite à moi. On m'avait dit en effet que les difficultés qui se posaient aux pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre étaient attribuables moins aux importations de poisson canadien,—voire aux importations d'une certaine quantité de poisson d'Islande,—qu'à l'épuisement relatif de leurs pêcheries, épuisement qui entraînait pour eux une augmentation du prix de revient et, par conséquent, de leur prix de vente au-delà du prix auquel les pêcheurs canadiens et islandais pouvaient vendre leur poisson à eux sur les marchés américains, malgré les tarifs douaniers actuels.

Je me suis réjoui aussi de ce que le président ait été sensible à l'importance que présentait le marché canadien pour le commerce américain. Je dois toutefois reconnaître qu'il a manifesté un certain étonnement lorsque je lui ai dit que nous allions vraisemblablement importer au cours de l'année près d'un milliard de dollars de plus de marchandises que nous n'allions nous-mêmes leur vendre. Ce chiffre a semblé lui faire une très forte impression. J'ai bien pris soin de lui dire aussi que je ne me plaignais pas. Nous obtenons ainsi, en effet, une très grande quantité de denrées additionnelles, cet excédent d'importations entrant, pour la meilleure partie, dans la constitution chez nous de moyens de production. Je lui ai bien dit toutefois qu'il fallait qu'il comprenne que cet état de choses ne saurait se prolonger. L'excédent était contrebalancé à ce moment-là par les capitaux américains attirés au Canada pour la mise en valeur de l'industrie. Cependant, comme résultat des placements américains au Canada, la production canadienne accuserait éventuellement une forte augmentation. Nous achetons plus que nous ne vendons à l'heure actuelle, à l'instar du cultivateur qui au printemps achète plus qu'il ne vend parce qu'il lui faut des engrais et des semences qui lui occasionnent une dépense supplémentaire afin d'obtenir une récolte qui sera plus

considérable à l'automne. Notre pays enregistrerait donc une augmentation de production dont une partie correspondrait à la récolte résultant des placements de ses concitoyens dans les industries de notre pays. Il faudrait donc à ce moment-là un bien meilleur équilibre des échanges commerciaux, parce qu'on ne peut pas s'attendre que le commerce avec les États-Unis,—il va de soi que ce n'est pas une rue à sens unique,—accuse une telle prédominance d'importations canadiennes des États-Unis sur les exportations canadiennes vers ce pays.

Je suis donc revenu avec l'impression que la partie de golf avait été très plaisante mais aussi que la demi-journée que j'ai passée avec lui avait comporté des aspects beaucoup plus importants pour mes souvenirs que le pointage enregistré sur le splendide terrain de golf d'Augusta.

J'avais aussi une autre raison de me réjouir de cet entretien confidentiel avec le président, qui a eu lieu la veille de la visite de M. Nehru. J'ai dit au président, bien franchement, qu'à mon avis lui et M. Nehru étaient probablement à l'heure actuelle les deux hommes d'État les plus influents du monde, les deux hommes d'État dont l'influence rayonnait le plus dans le monde libre à l'heure actuelle. J'ai dit: "Naturellement, je ne dis rien à propos de la Chine parce que je ne suis jamais allé derrière le rideau de bambou et je ne connais pas M. Chou En-Laï, mais je sais bien,—du moins je crois savoir à la suite d'observation personnelle,—que M. Nehru est un homme d'État dont tous les Asiatiques sont fiers, qu'ils l'admettent ouvertement ou non. Ils sont fiers de l'influence qu'il exerce dans le monde à l'heure actuelle, et les attitudes qu'il adopte, même pour ceux qui ne se diront pas pleinement d'accord avec lui, influent sur leur façon de penser." Il en est de même, je pense, du président des États-Unis. L'attitude personnelle du président des États-Unis rayonne à travers le monde libre et, que nous soyons toujours du même avis que lui ou non, notre façon de penser subit toujours dans une certaine mesure l'influence de son attitude.

J'ai affirmé avec conviction que M. Nehru était tout aussi anticommuniste que l'était M. Eisenhower, même si l'Inde n'avait pas la même crainte que le sénateur McCarthy des États-Unis au sujet de l'imminence des dangers du communisme et si elle n'avait peut-être pas toujours la même façon d'envisager les méthodes propres à neutraliser les influences communistes susceptibles de s'exercer. Il ne faut pas oublier, ai-je dit, que le point de vue des États-Unis et du continent nord-américain n'est pas le seul auquel nous devions nous placer pour juger de l'attitude des autres peuples de la terre en dehors de l'Amérique du Nord.

C'est là quelque chose que tous, je pense, nous avons dû apprendre. La nature humaine et ses aspirations essentielles sont les mêmes dans le monde entier; toutefois, le point de vue auquel il faut se placer pour juger de l'attitude des différents peuples est celui de leur propre civilisation, de leurs traditions et coutumes ancestrales ainsi que de leur façon de penser et d'agir. Je suis très heureux de signaler à la Chambre que j'ai eu l'impression très nette, lors de la visite que M. Nehru nous a faite après s'être rendu aux États-Unis, qu'il était beaucoup plus satisfait de sa dernière visite que de celle qu'il a faite en 1949.

L'honorable député évoque l'idée d'une conférence entre la France, les États-Unis et le Royaume-Uni. Il serait important et il importe que leurs décisions produisent à l'avantage des populations libres du monde entier les mêmes résultats généraux qu'elles ont produits dans une si grande mesure ces dernières années et peut-être même depuis un siècle. Toutefois, le monde compte d'autres populations, et si nous voulons avoir la paix, il ne doit pas y avoir de conflit, il ne doit pas y avoir de malentendus, ni de méfiance ni de suspicion chez aucun des chefs des autres nations.

Nous devons tâcher de nous conduire de telle sorte qu'on n'entretienne pas de doutes à notre égard. Bien des députés ont vu et entendu l'entrevue que M. Nehru a accordée à M. McInnes le dimanche après-midi, avant son départ d'Ottawa. J'ai eu le privilège de le voir presque immédiatement après, à la réception à la demeure du Haut-commissaire de l'Inde et je l'ai félicité et lui ai dit que j'espérais qu'un grand nombre de gens aux États-Unis avaient eu le plaisir de le voir sur leur écran et d'entendre son entretien avec M. McInnes.

Je devais lui rappeler, lui ai-je dit, qu'il m'avait fait remarquer que le globe pouvait paraître différent à quelqu'un qui se trouvait au pôle nord et à un autre qui se trouvait à l'Équateur. Je lui ai dit que j'avais accepté cette observation comme une raison pour lui et son peuple d'aborder certains problèmes d'une façon bien différente de la nôtre. Je lui ai dit que la situation internationale à l'heure actuelle pouvait nous paraître un peu différente à nous, à Ottawa, et à M. Eisenhower et ses collègues, à Washington, qu'elle ne lui paraissait à lui et à ses collègues, à la Nouvelle-Delhi.

Je lui ai dit que rien, semble-t-il, ne pouvait faire croire que l'Inde devait être l'objectif ultime d'une agression qui pourrait être entreprise, mais que, tant qu'existerait ces terribles moyens de destruction à notre

disposition, à nous du monde libre et à ceux qui se trouvent derrière le rideau de fer, nous devons avoir la certitude que ceux qui se trouvent derrière le rideau de fer et qui pourraient être des agresseurs,—je ne pense pas qu'ils puissent l'être pendant bien longtemps,—doivent être persuadés que, s'ils commettent une agression, des représailles inévitables causeraient à l'agresseur au moins autant de dommages qu'il pourrait en causer à la nation attaquée.

Si une telle agression devait se produire, il ne semble pas improbable que l'objectif ultime soit les États-Unis et que la voie à suivre pour les atteindre soit le Canada. C'était notre intention de mettre cette voie dans un tel état qu'elle ne puisse servir à l'agression sans de sérieux dégâts à ceux qui s'en serviraient et que, si on l'utilisait, si rapide ou inattendue que soit l'agression, il y aurait quand même des représailles inévitables qui causeraient autant de dommages que l'agresseur aurait pu en causer.

Nous avons convenu que les probabilités d'une guerre avec ces terribles moyens de destruction n'étaient pas grandes mais qu'elles restaient quand même possibles. A cause de cette possibilité, nous avons cru bon que les nations libres restent dans une telle situation que les agresseurs éventuels se rendent compte que les représailles seraient inévitables et entraîneraient, malheureusement, une grande destruction mutuelle.

M. Nehru avait donné à entendre que les alliances militaires, lui semblait-il, accentuaient la tension internationale parce qu'elles semblaient présenter une attitude belliqueuse. Je lui ai dit que, malheureusement pour nous, nous étions dans une situation telle qu'il nous faudrait conserver des alliances militaires aussi longtemps que demeurait possible l'agression au moyen de ces nouvelles armes, parce que nous n'en possédions pas nous-mêmes. Les tâches ont été réparties dans nos alliances militaires et, chose que savent les agresseurs possibles, nous pouvons compter sur le fait que les États-Unis possèdent ces armes.

Je lui disais tout cela, non pas pour critiquer son attitude, mais pour lui demander de comprendre que, nous aussi, nous pouvions raisonner notre conduite, que nous avions d'excellentes raisons, nous semblait-il, de maintenir ces alliances et de ne pas croire, comme il le faisait, que la situation internationale serait peut-être moins tendue. Selon nous, il fallait qu'existe une telle tension, qui sert de préventif contre le recours à l'une ou l'autre de ces terribles armes.

Me voilà bien loin du problème agricole dont a parlé mon honorable ami. A ce propos, je puis lui assurer que nous tenons à conserver la confiance que nous ont accordée les votants depuis nombre d'années au Canada et que nous aurons garde de ne pas oublier d'accomplir tout ce qui, d'après les lumières que nous a données la Providence, serait, selon nous, de nature à nous permettre de conserver cette confiance.

Tout comme l'honorable député et ses amis, nous savons quelle importance notre population agricole revêt pour l'économie du pays. Nous savons maintenant comme lui que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a fait beaucoup de bien dans les provinces de l'Ouest. Nous savons, comme lui—et peut-être le sais-je encore un peu mieux que lui—que, dans ma propre province de Québec, il y a des gens qui peinent durement sur un sol qui ne leur rapporte pas un revenu suffisant. A mon avis, cela n'est pas vraiment inévitable, dans notre pays. Il me semble qu'une industrie intelligente et bien appliquée devrait, au Canada, rapporter suffisamment pour que puissent en vivre un homme et sa famille.

Cela arrive non seulement dans les provinces Maritimes, où la situation est assez généralisée, mais dans le Québec et en certaines régions de l'Ontario. Depuis assez longtemps, bon nombre de cultivateurs de l'Est canadien n'ont pu joindre les deux bouts que parce que nous leur avons acheté du beurre à 58c. la livre, et en plus grande quantité que ne l'a exigé la consommation jusqu'ici.

Mais la population du Canada augmente et mon collègue ici présent ne croit pas que le problème des excédents de beurre durera bien longtemps. Je sais que j'en mange plus que mon médecin ne le juge bon, mais je ne fais quand même pas une grande brèche dans les excédents accumulés. Cependant, notre population augmente à la suite d'une immigration très satisfaisante et d'un accroissement naturel, fort satisfaisant lui aussi.

Juste avant le jour de l'an, je me trouvais dans une des paroisses de ma circonscription, et le curé m'a dit qu'en 1956 il y avait eu dans sa paroisse environ 550 baptêmes et moins de 100 funérailles. Je pense que c'est une situation très satisfaisante. Je ne puis citer ce fait comme un exemple de ce qui se passe dans toute la province, parce que c'est une paroisse nouvelle dans laquelle beaucoup de jeunes gens se sont établis. La proportion de ceux qui possèdent leurs maisons est plus forte dans cette paroisse que dans n'importe quelle autre paroisse de la ville de Québec et cette jeune population fait de son mieux pour augmenter notre chiffre total de population. Il faudra nourrir l'ensemble de notre population. C'est dire

qu'avec probablement moins de terre en culture dans l'Est du Canada il faudra produire bien davantage.

Cette population ne restera pas à 16 millions. Je ne sais pas quel en sera le chiffre dans vingt ans d'ici, mais il y aura bien plus d'habitants qu'à l'heure actuelle, et je crois que la fertilité du sol propre à l'agriculture dans l'Est du Canada peut produire suffisamment, même pour le double de la population de cette région. Mais c'est quelque chose qui exige de l'attention de toutes les autorités. On estime généralement que la juridiction en cette matière incombe aux provinces, mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique renferme aussi une disposition qui accorde une juridiction législative conjointe au parlement fédéral et aux législatures provinciales.

L'enquête du comité sénatorial ne sera pas terminée au cours de la présente session du Parlement. Il est probable qu'elle durera bien plus longtemps qu'une session, mais elle attirera l'attention du public sur le problème et sera une tribune que pourront emprunter ceux qui savent bien mieux que moi comment le problème peut être abordé et résolu; ils pourront ainsi exposer leurs vues et en obtenir la diffusion dans tout le pays. L'enquête créera, je crois, chez le public canadien, en sa triple qualité d'électeur municipal, d'électeur provincial et d'électeur fédéral, une disposition à vouloir qu'on accomplisse quelque chose pour améliorer la situation. Je sais par certaines choses qui se sont produites de mon vivant que, lorsqu'on montre à nos agriculteurs comment améliorer une méthode et comment il est profitable de suivre la meilleure méthode, ils se rendent à l'évidence et s'y prennent de la meilleure façon.

Le produit de l'érable en fournit un exemple typique. Il a fallu un certain nombre d'années, mais à l'heure actuelle le produit de l'érable de presque tous ceux qui se donnent la peine d'entailler les érables est de première qualité et se vend à prix fort. Je suis au courant de la culture des fruits de verger et des petits fruits. Je suis au courant de la production de graines de tournesol, du foin de luzerne et de produits du genre qui ont été utilisés dans certaines régions sans l'être généralement dans toute la localité et qui déterminent un accroissement de la production et un accroissement du revenu qui rendront la vie plus attrayante qu'elle l'a été sur ces fermes où les jeunes voient leurs parents faire beaucoup plus de durs travaux qu'ils n'en sont dédommagés par les recettes obtenues de leurs fermes.

Je pense que cette question peut être étudiée au Sénat au grand avantage du public canadien, et ce sera une bonne chose pour le statut du Sénat de faire discerner au public du Canada quelle besogne utile il fera en étudiant ce problème. *(Rires)* J'entends des rires. Je suis un de ceux qui croient que le Sénat est une institution utile dans notre régime parlementaire. Je reconnaîtrais volontiers qu'il m'est arrivé parfois de penser comme beaucoup d'autres qu'il aurait pu faire besogne plus utile qu'il n'en faisait, mais il n'y a là rien d'inhérent au système.

L'honorable député voudrait que le gouvernement fédéral entreprenne une étude des problèmes du gouvernement municipal. Et pourtant avant que son prédécesseur devienne chef de l'opposition, et alors qu'il était encore premier ministre de l'Ontario, je l'ai entendu, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, affirmer qu'on ne devrait jamais étudier à l'échelle nationale ce qui est déjà étudié par les autorités provinciales. Je sais que sur ce sujet le premier ministre de ma propre province est, dirai-je, plus sensible et chatouilleux que ne l'était l'honorable George Drew lorsqu'il était premier ministre de l'Ontario. Or, l'unité nationale est très importante pour notre pays. Nous devons veiller à maintenir la majorité des Canadiens raisonnables de notre côté et à ne pas leur donner l'impression que nous tentons de centraliser et de saboter l'œuvre des Pères de la Confédération. Il s'en trouvera toujours pour l'affirmer, quoi que nous fassions. Quoi que nous fassions pour éviter que cela se produise, il s'en trouvera toujours pour affirmer, si nous nous mettons à nous occuper du gouvernement municipal, que nous cherchons à détruire la religion catholique et la langue française dans la province de Québec. Est-il quelque chose de plus stupide, de moins fondé que cela?

Je me rappelle que quelques-uns,—ils n'étaient pas nombreux,—ont été scandalisés lorsque, pendant que j'occupais non pas mon siège actuel mais le siège voisin, je me suis permis de donner à entendre que le jour viendrait où l'on exigerait l'aptitude à parler les deux langues officielles de tous ceux qui voudraient siéger sur les premières banquettes d'un côté ou de l'autre de la Chambre. A ce moment-là, c'était un scandale que de formuler une telle proposition. A combien d'honorables députés devrais-je maintenant offrir des félicitations pour les efforts sérieux qu'ils ont faits en vue de démontrer qu'ils voudraient parler le français aussi bien que l'anglais?

Des voix: Très bien!

Le très hon. M. St-Laurent: Ils se sont donné beaucoup de peine à cette fin parce qu'ils ont eu l'impression que cela pourrait aider à créer un sentiment d'unité nationale d'un océan à l'autre au sein de notre pays.

A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est faire preuve de civisme que de toujours chercher à éviter de blesser les plus chatouilleuses susceptibilités à l'égard des propositions qu'on formule sur l'activité du gouvernement fédéral dans des domaines que l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique énumère comme étant de compétence provinciale.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas tendre vers l'établissement d'une nation canadienne. Les auteurs de la Confédération voulaient que le Canada fût une nation et c'est ce que nous voulons tous. Ils ont toutefois convenu que la meilleure façon d'entreprendre à cet égard une action efficace c'était de se conformer à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Certaines modifications ont été apportées à l'Acte, à la suite d'accords. Il est arrivé qu'il n'y ait pas eu d'accord, ce qui n'a pas empêché l'application de certains changements. Autant que je puisse voir, nous en sommes actuellement au point où un esprit vraiment national est peut-être plus répandu qu'il ne l'a jamais été jusqu'ici. Je souhaite que cela continue et que nous puissions réaliser ces choses, sans toutefois effaroucher qui que ce soit en brandissant l'épouvantail d'une imaginaire menace qui pèserait sur la langue et la religion de mes compatriotes de la province de Québec.

L'honorable député a dit un mot des affaires extérieures. Je ne doute pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) présentera un rapport plus complet de ce qui s'est passé à la conférence du conseil de l'OTAN que je ne pourrais moi-même le faire en me fondant sur les rapports que j'ai reçus, qui constituent pour moi des documents de seconde main. Ce serait refaire inutilement son travail que de m'étendre sur cette question. Je tiens toutefois à dire à l'honorable député que je connais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis longtemps et que depuis longtemps j'ai l'impression qu'il consacre sa vie au service de son pays.

J'ai toujours pensé,—et je le lui ai dit plus d'une fois,—que quiconque a voué sa vie au service de son pays a le droit de choisir l'endroit où selon lui ses services seraient le plus utiles à son pays. Depuis que je suis devenu premier ministre, plus d'une fois, lorsque se sont présentés d'autres attraits ou des choses qui, selon moi, pouvaient constituer un attrait, je lui ai dit que, naturellement, il lui incombait à lui de décider si, devant ces attraits, il pouvait être plus utile à son pays qu'en continuant à diriger le ministère des Affaires extérieures qui s'est acquis à travers le monde une réputation tout à l'honneur d'un pays de 16 millions d'habitants.

Le maintien de la paix dans le monde et l'établissement du commerce plurilatéral,—choses de nature internationale,—sont extrêmement importants pour le bien-être du Canada. Cependant, je me suis permis de lui dire que, encore qu'il eût lui-même à prendre sa propre décision à ce propos, je croyais que la possibilité qui lui était offerte d'exercer l'influence voulue pour le maintien de la paix dans le monde, pour le rétablissement des conditions normales de commerce à travers le monde, ainsi que de la bonne entente et des échanges culturels appropriés à travers le monde, était plus grande en tant que Secrétaire d'état aux Affaires extérieures du Canada qu'elle ne le serait même dans le poste extrêmement important de secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Que l'honorable député ne se fasse pas d'illusions à ce sujet. Mes collègues ont été aussi enchantés que moi lorsqu'on nous a dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, se refusant à suivre certains conseils qu'on lui avait donnés, n'allait pas poser sa candidature au poste de secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.

M. Fulton: Il faudrait nous consulter individuellement.

Le très hon. M. St-Laurent: Je sais que tous les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre,—et cette remarque vaut, je l'espère, pour la plupart de ceux qui siègent de l'autre côté,— sont d'avis qu'il peut rendre d'immenses services au Canada en continuant d'occuper les fonctions qu'il occupe avec tant de distinction depuis huit ans. Ses services seront plus précieux encore que ne seraient ceux qu'il pourrait rendre en qualité de secrétaire général de l'OTAN.

L'honorable député a dit qu'il aimerait bien m'entendre parler de la grève du chemin de fer. Il vaut parfois mieux,—et ceci ne s'applique pas seulement dans le domaine international,—se dispenser d'user de la manière forte, ou de brusquer les choses. Que l'honorable député me permette de lui dire que ni moi ni mes collègues ne sommes restés inactifs et que la seule difficulté qui subsiste constitue une pierre d'achoppement beaucoup moins sérieuse qu'au début. Si je ne m'abuse, —et je ne crois pas me tromper, vu les contacts que j'ai eus,—voici la seule difficulté qui reste. La décision qui doit intervenir en ce qui concerne la sécurité dans l'emploi des locomotives diesel doit-elle lier obligatoirement le syndicat et la société? Doit-elle au contraire ne constituer qu'un des éléments dont les parties en cause doivent tenir très respectueusement compte en poursuivant leurs négociations en vue d'en arriver éventuellement à un accord?

Le syndicat affirme: "Si vous nous demandez de signer un accord qui nous oblige à accepter cette décision, cela revient à un arbitrage obligatoire." Je me demande justement jusqu'à quel point cette horreur qu'il a de l'arbitrage obligatoire n'a pas été augmentée par l'attitude adoptée par l'opposition en 1950. Il reste, en tout cas, que cette question touche chez lui une corde très sensible. Il me dit qu'il ne saurait absolument pas être partie à une entente aux termes de laquelle serait *ipso facto* incorporée à un accord éventuel toute décision intervenue à la suite d'une enquête sur les mesures de sécurité relatives au fonctionnement des locomotives diesel, l'accord en question devant constituer une modification à celui qu'il signerait et qui comporterait des conditions de travail à peu près semblables à celles qui existent actuellement sur le réseau national.

La compagnie est restée également ferme sur ses positions. Elle dit: "A moins qu'on accepte cette condition, il faudra tout recommencer, même après intervention d'une décision de la part d'un organisme juridique ou parajuridique quelconque; or c'est assez d'une seule grève." D'après l'expérience que j'ai là où il y a eu une grève, les parties en cause ne tiennent pas particulièrement à recommencer de sitôt.

La Commission de conciliation a tenu des séances publiques, mais le public ne s'y est pas intéressé. Personne n'a porté attention à ce qui se passait devant cette commission. Si une enquête avait lieu à l'heure présente sur les mesures de sécurité à prendre sur les locomotives diesel et sur les mesures propres à satisfaire à toutes les exigences humanitaires, je pense qu'une telle enquête intéresserait le public au plus haut point. Si cette enquête menait à une conclusion, quelle qu'elle soit, dont le public prendrait connaissance et que la majorité jugerait convenable, personne ne pourrait en empêcher l'application. La conclusion, ainsi obtenue, aurait force de loi au pays.

Les membres des syndicats sont de bons et loyaux Canadiens, tout comme les autres, et n'iraient pas à l'encontre de ce qui serait devenu, du consentement général, une loi du pays. La compagnie ferroviaire a des états de service qui lui font honneur depuis son établissement au Canada. Même si elle était d'avis que la décision ne cadrait pas avec ses idées, avec son expérience et sa connaissance des circonstances, la compagnie ne tenterait pas de s'opposer à la ligne de conduite qui aurait été ainsi établie au sujet de l'emploi des locomotives diesel. Aucun particulier ne serait tenu de travailler dans une locomotive diesel s'il jugeait l'emploi trop dangereux. Aucune charmante jeune Canadienne n'est tenue de devenir hôtesse à bord d'un avion si elle juge que cette occupation comporte des risques qu'elle ne doit pas courir.

Mais nos charmantes jeunes Canadiennes ne vont pas chercher à organiser un syndicat en vue d'obtenir que la conduite des avions, au Canada, se fasse d'une façon autre que celle qui est reconnue comme étant la bonne par le public. Je ne crains donc pas que cette grève n'entre pas, assez prochainement, dans les annales de notre vie industrielle et qu'il n'y ait pas prompte reprise des services. Moins on aura à recourir à la contrainte pour en arriver là, plus heureux seront, je pense, les résultats.

Je ne crois pas devoir en dire davantage à ce sujet maintenant. J'ai d'excellentes relations avec les chefs ouvriers et les dirigeants du Pacifique-Canadien. Des deux côtés, je pense, on estime que je m'efforce d'obtenir la meilleure solution. Je devrai peut-être en venir à la conclusion qu'on ne peut s'entendre sur ce que j'aurai pu proposer, c'est-à-dire la signature d'une entente temporaire engageant les deux parties à poursuivre le travail dans les mêmes conditions qu'au National-Canadien, en attendant quelque autre décision que celle à laquelle la commission d'arbitrage s'est arrêtée quant aux mesures de sécurité convenant aux locomotives diesel. A mon avis, il est encore un peu trop tôt pour recourir à des mesures de coercition. J'espère n'y être pas forcé.

Je tiens à me joindre au chef de l'opposition qui a exprimé un vif regret de ce que le très honorable sir Anthony Eden ait estimé qu'il devait prier sa bien-aimée souveraine de le libérer de ses responsabilités de premier ministre du Royaume-Uni. Bien sûr, les affaires à traiter, responsabilités de ceux qui sont en exercice, et j'inclus ici le chef de l'opposition, sont des responsabilités bien lourdes et elles exigent un lourd tribut de ceux qui les exercent. Nous avions cru que sir Anthony Eden s'était merveilleusement rétabli de la grave maladie d'il y a deux ans et demi lorsqu'il dut subir une grave intervention chirurgicale. Nous pensions que son rétablissement avait été complet. Nous pensions aussi que la santé de l'ancien chef de l'opposition s'était complètement rétablie quand il est revenu à la Chambre après la grave attaque de méningite dont il avait été affligé.

C'est un exemple pour nous tous: nous devons faire tout ce qui est requis de nous pour garder le sentiment d'avoir agi de notre mieux, mais, ayant fait cela, nous ne devrions pas juger que nous aurions dû être capables de diriger les affaires du monde. Il y a un cours des événements qu'aucun individu humain ne peut changer. Quand il a fait de son mieux pour remplir son devoir envers ce qu'il considérait comme un cours convenable

des événements humains, il devrait, à mon avis, sans risquer de saper sa vitalité, être disposé à accepter les résultats que la plupart d'entre nous croient rentrer dans le cadre d'un dessein général des affaires du monde et attribuable à un pouvoir infiniment plus grand et plus sage que quiconque d'entre nous.

Il arrive parfois que ces conditions, sans aucune faute de notre part, se produisent de fait. Nous partageons tous, j'en suis sûr, avec les gens du Royaume-Uni, les regrets éprouvés devant ce qui semble être, non pas la fin, j'espère, mais une modification sérieuse du genre de services que sir Anthony Eden peut rendre à ses concitoyens. Nous espérons pour lui, comme nous espérons pour le prédécesseur de mon honorable ami, qu'avant longtemps la santé de sir Anthony lui permettra de reprendre des services qui ont été si éminents et si distingués pendant tant d'années à l'avantage de la population du Royaume-Uni, et à cause de leur valeur pour elle, si précieux pour tous les autres pays du Commonwealth.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Qu'il me soit permis, moi aussi, de féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Je crois que, de façon générale, la Chambre doit se louer hautement depuis des années de la manière dont est proposée et appuyée l'Adresse, et cette année n'a pas fait exception.

Avant de commenter longuement le discours du trône, j'aimerais signaler quel est mon objectif en faisant les observations que je formulerai. Il a été question, tant à la Chambre des communes qu'à l'extérieur, de la responsabilité d'un parti de l'opposition. On a dit que, lorsque le Gouvernement a apparemment abdiqué sa responsabilité et a refusé de révéler sa ligne de conduite à l'égard de questions particulières, surtout lorsque ces questions intéressent le bien-être du pays, l'opposition devrait suivre exactement la même méthode. Telle a été, ai-je remarqué, l'attitude que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a prise hier soir en dehors de la Chambre, et j'ai constaté que c'est l'attitude qu'il a encore prise aujourd'hui au Parlement.

Or je ne saurais plus disconvenir de cette attitude que je ne le fais. Nous de notre parti n'avons pas l'intention de demeurer silencieux jusqu'à ce que le Gouvernement ait annoncé son programme. Nous n'avons pas l'intention de critiquer tout simplement, sans avoir nos propres propositions positives à formuler pour faire face à une situation de ce genre. Bien entendu, la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail pourrait être modifiée ou de nouvelles méthodes pourraient être adoptées par une commission de conciliation; ces points méritent un examen approfondi de notre part. Mais ils ne répondraient pas à la situation immédiate où se trouvent les Canadiens et l'économie du Canada en ce moment.

Un parti d'opposition digne du nom doit offrir à la population canadienne, non seulement un autre gouvernement, mais d'autres lignes de conduite. Faute de quoi, la population n'a vraiment pas l'occasion d'exercer son choix. Les membres de notre groupe ont toujours voulu offrir à la population, à l'égard des diverses lignes de conduite arrêtées par le Gouvernement, des solutions de rechange qui constituaient vraiment des solutions différentes. Une telle attitude est de tradition partout où il existe des Parlements semblables au nôtre et elle est conforme au passé de la Chambre des communes du Canada.

Je passe immédiatement à la grève des chemins de fer. Le bouleversement causé par l'arrêt de circulation sur les voies du Pacifique-Canadien ne peut que s'aggraver avec le temps, si l'on ne met pas fin à l'état de choses actuel. Il est donc de l'intérêt national que l'activité ferroviaire reprenne le plus tôt possible, pendant qu'un autre effort est fait en vue de régler les divergences de vues entre la direction et les employés.

N'est-ce pas le souhait que contenaient les dernières paroles du premier ministre, cet après-midi? Mais il ne faudrait pas se contenter d'attendre, comme il le propose. Il faudrait demander aux deux parties en cause de remettre le chemin de fer en activité dès maintenant, selon le régime en vigueur avant la grève, mais sans porter atteinte aux droits de l'une ou l'autre partie. Je crois que cela est parfaitement raisonnable, et, à mon avis, les employés du Pacifique-Canadien accepteraient cette proposition. N'est-ce pas ce que disait leur déclaration d'il y a deux ou trois jours, plus précisément du 7 janvier? Jusqu'ici, la direction du Pacifique-Canadien a rejeté cette proposition. Si elle persiste dans ce refus, il me semble que la seule solution (et je crois que le moment est venu d'y recourir) consiste, pour le gouvernement fédéral, à nommer un contrôleur qui sera provisoirement chargé de la direction du Pacifique-Canadien et exigera que le chemin de fer soit immédiatement remis en service, pendant que d'autres négociations se poursuivront. Encore une fois, c'est une mesure à prendre sans retard.

Il devient de plus en plus évident que la grande question en jeu est celle du désir qu'a la direction du chemin de fer de se priver des services des chauffeurs dans les locomotives diesel affectées aux trains de marchandises et au service des cours ferroviaires. Le principal point de désaccord qui existe à ce propos entre le chemin de fer et

le syndicat ou les employés du chemin de fer est la question de la sécurité. Or, cette question ne peut être mise de côté, pas plus par la Chambre que par la compagnie, par le syndicat ou par le pays. Nous qui siégeons à la Chambre des communes avons définitivement l'obligation envers la nation de voir à ce que tout changement qui peut être appliqué subséquemment ne porte aucunement atteinte aux intérêts du public.

Parce que la détermination de ce facteur constitue une question d'ordre technique, la chose doit faire l'objet d'une enquête de la part d'une commission impartiale d'enquête, formée de spécialistes et de techniciens, laquelle recevrait et étudierait des dépositions relatives à la sécurité et autres facteurs touchés par la suppression des chauffeurs préposés aux trains de marchandises à traction diesel et aux locomotives des gares de triage. En fait, le rapport de la Commission de conciliation propose même qu'une certaine enquête ait lieu, une fois que la modification proposée aura été effectuée, à la lumière de l'expérience acquise. Je crois qu'il serait sage de commencer par faire cette enquête, surtout parce que le rapport majoritaire et le rapport minoritaire ne sont pas d'accord sur ce point, et à cause du doute évident qui se manifeste même dans le rapport majoritaire, lequel propose que la question soit étudiée après une année d'essai. Je pense que nous devons tenir compte des doutes qu'entretiennent les auteurs du rapport majoritaire et de l'opinion nette du rapport minoritaire à ce sujet.

Le rapport d'une commission d'enquête comme celle que nous proposons devrait être soumis à une commission de médiation nommée dans la suite par le Gouvernement fédéral, laquelle s'efforcerait de concilier tous les différends subsistant entre les parties et d'en arriver à une entente de part et d'autre. Entre-temps, je répéterai que l'intérêt public exige la reprise immédiate des services du Pacifique-Canadien, et je crois que le Parlement doit servir l'intérêt public et, sans aucun doute, agir comme nous le proposons.

Or il y a un autre problème important, bien que distinct, qui ne cesse de préoccuper les employés de presque toutes les industries auxquelles on puisse songer, c'est-à-dire celui de l'automatisation. Je ne dirai, d'ailleurs, pas que ce problème se rattache particulièrement au litige ferroviaire actuel, mais aucun gouvernement ne peut s'abstenir d'agir devant une révolution des techniques de production qui provoque certaines crises dans l'industrie. Il n'y a aucun doute que les nouvelles mises au point dans la production peuvent, d'une façon générale, rendre de grands services à la collectivité, mais seulement si un programme d'ensemble prévoit l'adaptation sans heurts de l'économie aux modifications qui se produisent ou qu'on envisage. Le travailleur n'éprouve que peu de satisfaction à voir une technique nouvelle et des machines à rendement supérieur lui enlever son emploi sans qu'il puisse en trouver d'autre. L'automatisation n'est également guère utile aux travailleurs des autres industries, dans les usines, les entreprises agricoles ou les mines, si elle les prive de leur gagne-pain et de leurs débouchés.

Nous pensons donc que le Gouvernement fédéral a là une excellente occasion d'étudier le problème sans plus tarder à nommer un conseil composé de représentants des employeurs, des syndicats, du gouvernement, de techniciens et d'autres, et chargé d'étudier le problème de l'automatisation, de conseiller la Chambre sur les conséquences de ce phénomène et de veiller à ce que tous les groupes de la collectivité partagent les nouvelles richesses que pourra créer l'automatisation. De l'étude rationelle de ces problèmes devraient découler des conseils autorisés sur la meilleure manière de favoriser l'évolution dans l'industrie, les moyens de transports et les autres sphères auxquelles s'appliquent les nouvelles méthodes, et cela sans gêner ni bouleverser la collectivité, comme le font les grèves, tout en maintenant le droit des hommes et des femmes libres, dans une société libre, de louer ou de refuser leur travail; en effet, la contrainte à cet égard détruirait un principe fondamental de notre démocratie.

Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, de penser à d'autres sujets qu'il y a lieu d'examiner au cours du débat sur l'Adresse, même si quelques-uns ne figurent pas dans le discours du trône. Il y a un jugement général que nous devons porter immédiatement, et c'est que le discours du trône révèle que le gouvernement refuse ou est incapable de s'occuper des besoins du citoyen moyen, homme ou femme, du Canada. Il est question de l'expansion économique du Canada et certes l'essor économique est considérable, mais rien n'indique qu'on se rend compte que des groupes considérables de Canadiens ne partagent pas les bienfaits de cette vaste expansion. Prenons la pension de vieillesse. Rien ne fait présager un relèvement de cette pension malgré la hausse continue du coût de la vie. Aucune personne sérieuse ne viendrait prétendre que cette pension arrive à répondre aux besoins. Compte tenu de l'excédent budgétaire considérable que le ministre des Finances (M. Harris) serait, paraît-il, en mesure d'annoncer à la Chambre lors de la présentation du budget, le refus du Gouvernement qui ne veut rien faire pour les vieillards pensionnés n'est rien moins qu'un manque de cœur

On peut en dire autant du silence du Gouvernement sur les mesures d'assistance sociale en général. La courbe régulièrement ascendante de l'inflation, où le Gouvernement a sa part de responsabilité, a enlevé leur réelle valeur aux programmes d'assistance sociale annoncés de temps à autre au son de la trompette par le Gouvernement et unanimement adoptés par les députés. De toute façon, on en était si près qu'on peut parler d'unanimité. Donc, même si le discours du trône parle de ce qu'il appelle l'excellent programme d'expansion économique du Canada, il ne fait pas de doute que ceux qui sont malades, incapables de travailler parce que trop âgés, ne participent pas à cette prospérité mais constatent au contraire que leur sort s'aggrave à mesure que la production augmente.

Le discours du trône ne fait non plus la moindre allusion à un régime national d'assurance-santé. A cause des rigoureuses restrictions qu'il a imposées à son programme d'hospitalisation, le Gouvernement a transformé ses propositions de l'an dernier en ballon politique. De plus, il a de nouveau remis à plus tard l'exécution de l'engagement que le parti libéral a souscrit pour la première fois il y a 38 ans.

L'irrésolution du Gouvernement en cette affaire est insupportable.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) me permettra de lui dire que l'état de choses qui existe dans certains pays fait que nous pouvons recevoir au Canada un grand nombre de bons immigrants, mais qu'un des obstacles à l'immigration en provenance des pays scandinaves, du Royaume-Uni et d'autres pays semblables est l'absence, chez nous, d'un vaste régime national d'assurance-santé. Voilà ce que j'ai entendu dire plus d'une fois, par des voix autorisées, alors que je me trouvais dans le nord-Ouest de l'Europe, au cours de l'automne. Quand je disais que nous aimerions recevoir plus d'immigrants de ces pays, on me répondait que deux choses faisaient obstacle à la réalisation de ce désir. D'abord, naturellement, le travail ne manquait pas là-bas. Ensuite, ces populations estimaient que le Canada n'était pas doté de mesures de sécurité sociale assez attrayantes pour attirer des immigrants. En Grande-Bretagne, cette lacune m'a été signalée une ou deux fois par des gens qui avaient quitté le Canada après y avoir immigré. Ils avaient passé deux ou trois bonnes années au Canada, quand la maladie est venue les frapper, tarissant toutes leurs économies. Ils sont retournés là-bas pour y jouir de la protection que constituent les mesures de sécurité sociale qui y sont en vigueur.

[M. Coldwell.]

A mon avis, l'hygiène est un sujet dont il aurait dû être question ici, même lors de la session spéciale de novembre dernier, après que la Chambre eut disposé des questions d'ordre international. Je ne saurais dire à quel point j'ai été déçu de ce que le Gouvernement proroge alors la session, nous empêchant ainsi de discuter cette question à ce moment-là, ni à quel point je suis déçu en ce moment comme je l'ai été, lors de la lecture du discours du trône, quand j'ai constaté qu'il n'y était pas question de l'assurance-santé. Je m'attendais qu'il en serait question; j'étais même sûr que certaines mesures seraient prises à ce propos au cours de la présente session, qu'au moins certaines propositions seraient présentées à la Chambre, afin que, lorsque les provinces se sentiraient capables d'adopter un programme d'assurance-santé, un tel programme serait à leur disposition.

Le discours du trône ne dit rien non plus de la crise qui sévit constamment dans notre agriculture. Cet après-midi, le premier ministre (M. St-Laurent) a cité des chiffres intéressants; mais ces chiffres ne règlent pas la situation actuelle et ne réfutent pas la critique de ceux qui affirment qu'une crise à l'état chronique sévit dans notre économie agricole. J'ai parlé de cette question toutes les fois que l'occasion m'en a été fournie en cette enceinte; mais le Gouvernement a carrément refusé de prendre les mesures qui permettraient à notre agriculture d'obtenir la juste part des avantages que les progrès techniques et autres apportent à la population canadienne.

Je sais que même dans d'autres secteurs que celui de l'agriculture les gains réalisés par l'économie ne font pas l'objet d'un partage équitable et juste mais dans l'agriculture, cela va sans dire, le problème est plus durable et plus grave. Il me suffit de lire les pages financières des quotidiens pour constater des preuves non équivoques de la forte augmentation des bénéfices des diverses sociétés et des dividendes qui sont versés, augmentation qui ne se reproduit pas dans le cas de ceux qui restent, somme toute, les véritables producteurs de richesse, qu'ils travaillent dans des bureaux, des mines, des manufactures, des entreprises agricoles ou qu'ils s'adonnent à la pêche en mer. Il n'y a pas lieu de douter que le meilleur de cette prétendue prospérité se trouve accaparé par les groupes privilégiés dans notre pays. Je dis au ministre des Finances qu'il y a quelque chose de fondamentalement vicié dans l'économie canadienne lorsqu'au sein d'une prospérité relative une des industries essentielles du pays reste dans un état de dépression chronique.

L'agriculture a subi une diminution sérieuse et prolongée de son revenu mais cela ne s'est pas produit à la suite d'une diminution de production.

Cet après-midi le premier ministre nous a donné des chiffres que je n'ai pas à ma disposition, mais en 1955, dernière année pour laquelle nous disposions de statistiques complètes, le volume de la production agricole a été nettement plus considérable que celui de huit des douze années qui se sont écoulées entre 1941 et 1954; il est même jusqu'à 30 p. 100 supérieur à celui de certaines années. Des évaluations préliminaires font apparaître une nouvelle augmentation de l'indice de la production agricole en 1956, comme l'on a pu s'en rendre compte cet après-midi, ce qui n'empêche pas que le revenu net réel du cultivateur en 1955 a été inférieur à ce qu'il a jamais été depuis 1941, sauf en 1954.

Le tableau du Bureau fédéral de la statistique que j'ai ici devant moi corrobore mon affirmation. On prévoit que le revenu réel net sera peut-être plus élevé en 1956 mais pas sensiblement. En tout cas, il ne sera pas supérieur à celui de plusieurs des années 1941 à 1955.

Il est pitoyable de constater que, dans bien des cas, plus un cultivateur canadien consacre le meilleur de son énergie à la production de vivres, plus son revenu réel baisse. J'ai déjà dit que, souvent, plus l'agriculteur réussit à augmenter sa production et plus les éléments climatiques sont favorables, plus la crise à laquelle il doit faire face est sérieuse du point de vue du revenu. Dans cette économie, l'abondance est punie, tandis que la pénurie est récompensée.

Ce sens des valeurs est, à mon avis, le signe d'une économie dépassée. C'est celui des grands monopoles qui tirent leur profit d'une économie de disette plutôt que d'une économie d'abondance. Il me semble qu'en cette enceinte, nous ne partageons pas absolument ce concept économique et, cependant, c'est celui que nous tolérons, de sorte que nous voyons, de temps à autre, frissonner d'appréhension même mes honorables amis du gouvernement libéral chaque fois qu'on parle de belles moissons dans l'Ouest canadien ou d'une cueillette de pommes abondante en Nouvelle-Écosse, d'une récolte supérieure de pommes de terre dans l'Île du Prince-Édouard ou au Nouveau-Brunswick, ou de l'accroissement de la population bovine dans quelque région du Canada. Quand la Providence s'est montrée généreuse, il y a une atmosphère de crise; on s'inquiète, on se montre préoccupé, au lieu de s'en réjouir. L'inertie remplace l'établissement de programmes prévoyant la répartition des dons bienfaisants de la Providence parmi la population qui en a besoin.

En d'autres termes, le cultivateur souffre d'une crise économique parce qu'il y a eu excédent de lait dans un monde où beaucoup d'enfants,—oui, même dans quelques régions du Canada,—n'obtiennent pas assez de lait; parce que dans un monde où les deux tiers des gens se couchent affamés tous les soirs, il y a trop de pain; alors que beaucoup de vieillards pensionnés n'ont pas de revenu suffisant pour acheter tout ce qu'ils aimeraient afin de changer de régime alimentaire, il y a eu parfois trop de pêches, trop de pommes et même trop de pommes de terre.

Nous, cécéfistes, disons qu'une société qui est incapable de mettre l'abondance au service du peuple est en proie à la faillite morale et que le gouvernement qui reste les bras croisés mérite la plus énergique censure. Je ne puis nullement accepter l'avis de quelques soi-disant champions de l'entreprise privée qui affirment qu'une économie de pénurie est meilleure qu'une économie d'abondance, et que deux miches de pain peuvent avoir moins de valeur qu'une.

Nous avons proposé bien des modifications de programme, qui devraient être apportées. De précieuses années ont été perdues alors que le Gouvernement, au lieu de s'opposer à la banque mondiale des vivres des Nations Unies, aurait pu la favoriser. S'il l'avait fait et si cette banque avait existé, nous aurions alors eu un efficace programme international permettant d'écouler nos prétendus excédents agricoles.

Le prix de soutien adopté à l'origine par le gouvernement était une mesure destinée à assurer que les prix agricoles demeureraient en rapport équitable avec le prix des objets que le cultivateur doit acheter, mais ce programme s'est révélé bien souvent comme n'étant qu'un simple trompe-l'œil et s'est soldé par des déceptions. C'est certainement mieux que rien, mais il n'a pas encore commencé à produire les résultats promis en 1944 par un premier ministre libéral. A cette époque nos cultivateurs mettaient toute leur énergie à l'accroissement de leur production tout en se contentant peut-être de prix inférieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir pour leurs produits, et voici ce que déclairait M. Mackenzie King:

> Si pour contribuer à la victoire on demande aux cultivateurs d'accepter qu'un plafond soit imposé sur les prix, nous croyons aussi qu'ils ont droit à l'établissement de prix minimums pour les protéger contre une crise agricole après la guerre.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que nous sommes en présence d'une crise mondiale

analogue à celle qu'on avait redoutée aux Nations Unies en 1945, ni que ce soit cela que M. Mackenzie King avait dans l'idée, mais ce n'est pas improbable. Quoi qu'il en soit, il a fait cette promesse et il n'en demeure pas moins de nos jours que l'agriculture est une industrie en état de crise. La crise de l'agriculture est actuelle et l'est depuis assez longtemps. Nous savons maintenant avec quelle rapidité cette promesse solennelle a été oubliée.

Il faut une intervention gouvernementale énergique pour établir un programme de prix paritaires à l'égard des produits agricoles assurant un revenu équitable et convenable sur la vente des produits de la ferme, des produits de notre industrie agricole. Il nous faut un plan général d'assurance sur les récoltes. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est un bon commencement, mais j'aimerais assister à l'établissement d'un plan d'ensemble analogue à celui que nous demandions depuis 25 ans.

Des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes s'imposent et sont justifiées par les circonstances actuelles. Il faudrait établir des commissions nationales de ventes partout où les producteurs le demandent pour les produits agricoles qui ont accès au marché interprovincial et international. Je ne préconise pas de proposition qui empiéterait sur les droits provinciaux. Il nous faut des accords à long terme sur ces produits déterminés et nous devrions accepter des livres sterling en paiement partiel des produits canadiens vendus dans les pays de la zone sterling. Nous ne pourrions pas accepter que les paiements soient effectués intégralement en livres sterling mais nous pourrions accepter un paiement partiel en cette monnaie.

Le gouvernement canadien devrait proclamer une politique nationale permanente concernant les vivres et les textiles, politique qui viserait à mettre à la portée de tous les Canadiens des moyens d'obtenir assez de nourriture et de vêtements pour satisfaire à des besoins minimums convenables, et qui viserait, partout où la chose serait possible, à faire servir nos excédents temporaires de produits agricoles à nourrir enfin les peuples affamés du monde. Je crois que le meilleur moyen de faire face au communisme est de nourrir les peuples affamés du monde et de les mettre en mesure de se nourrir eux-mêmes en leur fournissant des machines et toute autre aide dont ils peuvent avoir besoin.

Ce sont là quelques-uns des éléments d'une politique dynamique propre à enrayer les crises agricoles au Canada. De fait, il importe de mettre en œuvre un programme agricole national en vue de tenter d'intégrer plus efficacement la production, les prix et la distribution au reste de l'économie.

D'autres questions ont pour la Chambre un intérêt immédiat. J'ai parlé des répercussions de l'inflation sur la puissance d'achat du dollar depuis la fin de la guerre. Les mêmes pressions se font sentir encore une fois. Nous savons tous que l'inflation profite le plus aux puissantes sociétés puisque ce sont les bénéfices qui augmentent le plus. D'autre part, ceux qui comptent sur un revenu fixe, les pensionnés par exemple, sont plus durement frappés du point de vue financier. L'inflation aggrave également la situation du cultivateur. Il devient de plus en plus évident qu'il est coincé entre les prix et le coût de revient. Le Gouvernement prétend qu'il prend des dispositions pour combattre ces pressions. On nous a affirmé qu'on a eu recours à certaines mesures monétaires pour influer sur les conditions de crédit. Reste à savoir quelle en sera l'efficacité. Une chose est certaine, c'est que le Gouvernement ne prend pas les mesures concrètes qui s'imposent.

On a depuis longtemps l'impression que l'une des principales fonctions qu'on envisageait pour la Banque du Canada au moment de son établissement,—soit dit en passant, elle a été établie par le gouvernement Bennett sur les instances de la CCF et d'autres organisateurs du mouvement en faveur de cette institution,—était précisément celle-là, du moins dans une certaine mesure. J'ajoute que la Banque a mis du temps à se gagner l'appui hésitant du gouvernement libéral. On nous a dit qu'un des moyens par lesquels la banque centrale peut influer sur les conditions de crédit au Canada, c'est le recours aux taux de réescompte. Pourtant, au cours de la session spéciale, le ministre des Finances a reconnu que ce taux est fixé en quelque sorte automatiquement par les banques à charte.

L'hon. M. Harris: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami mais, si j'ai bien compris, il a dit "par les banques à charte".

M. Coldwell: C'est ce que j'ai dit; il aurait peut-être été préférable que je dise que ce taux dépend de la situation créée par les banques à charte.

L'hon. M. Harris: C'est automatique pour ce qui est du taux des billets du Trésor.

M. Coldwell: Si c'est automatique dans ce cas-là, la déclaration formulée par le ministre des Finances au cours de la session spéciale n'était pas exacte. Il ne dit pas la même chose maintenant, à mon avis. Quoi qu'il en soit, je pourrai vérifier en me reportant au compte rendu de la session spéciale.

M. Macdonnell: Il dit la même chose mais il a tort dans les deux cas.

M. Coldwell: En tout cas, la banque centrale était censée faire ce que ne fait pas le Gouvernement à l'heure actuelle. Je ne pense pas qu'on puisse conclure autrement qu'en disant que le Gouvernement permet aux banques de déterminer la politique monétaire de notre pays. A coup sûr, cela a fait de la Banque du Canada quelque chose comme l'ombre de ce qu'elle était censée être quand le Parlement a adopté une loi pour l'établir il y a quelques années.

Voyons quels ont été quelques-uns des résultats du programme poursuivi. Un accroissement du taux d'intérêt pèse très lourdement sur les secteurs de la population les moins capables de le supporter. Cela n'a pas restreint les placements en général, mais cela a eu pour effet de diminuer brusquement les fonds disponibles pour l'habitation et d'accroître brusquement à travers le Canada les prix de revient pour des milliers de gens qui avaient espéré obtenir les maisons dont ils avaient besoin.

Les provinces et les municipalités, aussi, devant le lourd fardeau imposé par l'accroissement des services d'utilité publique et la construction de nouvelles écoles et de nouveaux hôpitaux, ont constaté qu'un brusque accroissement du taux d'intérêt a brutalement accru leurs prix de revient et leurs engagements. Il y a bien des années, nous avons vu des provinces invitant des portefeuillistes à placer des fonds dans des obligations rapportant 5 p. 100 ou davantage, et bien des municipalités payaient des taux de 5 p. 100 ou davantage. Il en est encore ainsi de bien des grandes municipalités et de certaines provinces, et j'ignore ce que feront les petites municipalités. Ces provinces et ces municipalités font face à une crise de plus en plus grave.

Évidemment, ce qui s'impose est l'établissement de règlements sélectifs propres à orienter les capitaux vers les domaines les plus utiles du point de vue social et, certes, à ce point de vue, le logement, les hôpitaux et les écoles doivent passer en premier lieu. Nous préconisons depuis longtemps, et le parti libéral en a fait un article de son programme lors de plusieurs campagnes électorales, l'établissement d'une commission nationale de placements chargée d'accomplir ce que je viens de proposer. Nous ne devons pas permettre que la mise en valeur de notre pays se fonde sur l'aptitude des gens à payer un fort taux d'intérêt. Je pense qu'une telle méthode n'est ni juste ni raisonnable.

Il y a un autre problème dont le gouvernement n'a tenu aucun compte et qu'ont effleuré cet après-midi le chef de l'opposition et le premier ministre. C'est le déficit phénoménal de 1,002 millions de dollars de notre balance commerciale pour les trois premiers trimestres de 1956, comparé à celui de 437 millions de dollars pour la même période de 1955. La forte affluence des fonds américains placés au Canada, le premier ministre l'a signalé cet après-midi, a seule comblé ce déficit. Nous sommes ainsi placés dans une situation dangereuse. Le gouvernement peut penser que nous n'avons guère à craindre pour le moment. Il peut être porté, dans son optimisme béat, à surseoir aux décisions qu'il faudra prendre inéluctablement. On ne peut indéfiniment équilibrer la balance commerciale du Canada au moyen de l'importation de capitaux. Le jour viendra, c'est inéluctable, où l'afflux diminuera ou bien le paiement des intérêts et des dividendes excédera l'arrivée de capitaux. C'est alors, d'ici quelques années peut-être ou bien plus tôt qu'on ne le prévoit, que les Canadiens déploreront la négligence d'un gouvernement antérieur qui n'aura pas su prendre les mesures nécessaires pour assurer la stabilité du commerce canadien.

Que nous n'ayons pas réussi à établir de meilleures relations commerciales avec les pays du Commonwealth aura, je le crois, de graves répercussions. Cela n'est pas étranger, j'en suis sûr, à la décision de la Grande-Bretagne qui cherche maintenant à s'associer plus étroitement aux pays qui participeraient au nouveau régime commercial dont on a tant parlé en Europe occidentale. Voilà qui pourrait fort bien, si le Canada n'établit pas de rapports spéciaux avec cet organisme,—ce qu'il devrait faire dès le début,—nous laisser avec un commerce encore plus concentré aux États-Unis et tout ce que pareille concentration contient implicitement de menaces pour l'action indépendante du Canada, même dans les affaires de politique et de mise en valeur. Il faudra du temps pour établir cet organisme européen, j'en conviens, mais j'estime que le Canada devrait dès maintenant examiner les possibilités d'adhérer au régime qui s'établira éventuellement.

J'ai toujours regretté que le gouvernement canadien n'ait pas réclamé avec plus de vigueur l'établissement d'un organisme permanent de commerce international dans le cadre des Nations Unies, après la guerre. L'organisme de commerce international alors envisagé devait donner un corps au projet de planification pratique à l'échelon international. L'organisme de commerce international devait traiter de tarifs douaniers. Il devait connaître des programmes commerciaux, de la mise en valeur économique, de la ligne de conduite à suivre au sujet des denrées, et, bien sûr, des cartels et accords semblables. Si le Canada et d'autres pays avaient exigé avec plus de vigueur un tel organisme, je crois que la position commerciale du Ca-

nada serait plus ferme. Le Canada devrait continuer à travailler en vue d'un tel régime, mais dans l'intervalle rien n'excuse de n'avoir pas adopté une telle planification dans nos programmes commerciaux comme on l'a proposé de temps à autre dans ce coin-ci de la Chambre.

De peur d'oublier avant de terminer ce que je désire dire, j'aimerais proposer, appuyé par le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis):

Que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots "les droits du Parlement", des mots suivants: "et du fait de ne pas avoir annoncé de mesure législative établissant un programme complet d'assurance-santé à l'échelon national, qui prévoit la participation des provinces,"

J'ai exprimé des critiques au sujet de ce que le discours du trône renferme et, plus particulièrement peut-être, en raison de ce qu'il ne renferme pas. Cependant, en terminant, je veux changer un peu de thème et féliciter le Gouvernment de certaines des choses qui se trouvent dans le discours du trône. Je suis vraiment heureux de constater qu'il laisse entrevoir une aide financière aux municipalités par l'intermédiaire des provinces. Je suis très content de constater qu'on accordera de l'aide aux universités qui participeront au programme et, comme d'autres à la Chambre, je regrette qu'une de nos grandes provinces n'ait pas jugé bon d'accepter ce qui, à mon avis, est une offre acceptable d'aide à nos universités proposée par le gouvernement du Canada.

Je crois qu'on démontre plus clairement de jour en jour,—de fait, on l'a vu dans l'exemple que le premier ministre a mentionné dans son discours de cet après-midi au sujet de la collaboration entre les deux groupes linguistiques,—qu'on ne désire pas empiéter sur le contrôle des questions qui, aux termes de la constitution, sont dévolues aux provinces. J'ai été vraiment très heureux de voir cette mention dans le discours du trône et de remarquer qu'enfin on prendra des mesures en faveur de nos universités.

Je suis également heureux de constater qu'on doit établir un Conseil canadien. Depuis longtemps je pense que nous pourrions accomplir beaucoup dans notre pays, par l'intermédiaire d'un Conseil canadien, pour favoriser l'octroi de bourses d'études. Quoi qu'il en soit, aucune des mesures qu'on a proposées ne sera suffisante. Les subventions aux universités ne permettront pas non plus d'assurer à nos jeunes gens les occasions qui s'offrent, comme je l'ai moi-même constaté, aux jeunes gens du Royaume-Uni et d'autres pays de l'Europe occidentale de profiter d'une instruction et d'une formation qui leur permettront de jouer un rôle décisif dans leurs pays respectifs.

Je constate également avec plaisir qu'on établira un comité de l'autre Chambre pour étudier l'utilisation des terres. J'espère qu'on ne passera pas sous silence les problèmes de l'irrigation et des inondations dans les régions qu'il faudrait drainer. Je compte particulièrement qu'on n'oubliera pas non plus le projet du bras sud de la rivière Saskatchewan qui comporterait de grands avantages pour un important secteur d'une de nos provinces des Prairies.

Je constate, monsieur l'Orateur, que mon temps de parole vient d'expirer. J'espère que mes observations se révéleront utiles et, sur cette note, je reprends mon siège.

M. Solon E. Low (Peace River): Monsieur l'Orateur, avant d'entamer mes considérations sur le discours de Son Excellence je tiens à féliciter bien sincèrement les deux motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je félicite particulièrement l'honorable représentant d'Edmonton-Sud qui, à mon avis, a prononcé un discours instructif, empreint de modération, et digne d'un homme d'État.

A mon point de vue, monsieur l'Orateur, le discours du trône n'offre pour ainsi dire aucune proposition visant à soulager le Canadien moyen des problèmes obsédants qui le harcèlent depuis quelques années. Le gouvernement a presque complètement oublié le petit, à moins que l'on ne prétende qu'en mettant la culture intellectuelle à sa disposition on a fait un geste digne d'être qualifié de soulagement. Je comprends mal pourquoi le gouvernement se préoccupe tant d'assurer de la culture à la population au moment même où nos compatriotes souffrent d'un régime analogue à celui qui sévit dans la jungle, un régime qui les plonge sans cesse dans l'inquiétude, qui les oblige à vivre à la petite semaine, en se demandant avec inquiétude s'ils pourront faire en sorte que leurs revenus suffisent à leur assurer la nourriture, le vêtement ou le logement. Je suis tout aussi persuadé que quiconque de l'intérêt qu'il y a à ce que les Canadiens puissent disposer de moyens de culture, mais il y a tout de même des priorités. Je pense d'abord qu'il faudrait faire en sorte que les pensions de vieillesse, les allocations aux anciens combattants et autres prestations sociales du même genre deviennent plus conformes aux prix actuels, vu le niveau que ceux-ci atteignent aujourd'hui.

Je félicite le gouvernement d'avoir décidé de voter de nouveaux crédits qui seront confiés au Conseil canadien en vue d'assurer une aide financière aux universités au titre de certains projets de construction. Nos universités ont traversé d'assez graves difficultés. Il faut aussi féliciter le Gouvernement de ce qu'il soit disposé à doubler la subvention an-

nuelle qui leur est versée. Ces subventions plus importantes doivent être confiées à la Conférence nationale des universités canadiennes chargée de les répartir entre elles. Voilà qui me semble un projet digne d'éloges, un projet qui, pour peu que les subventions soient suffisantes, ne manquera pas de soulager sérieusement nos universités déjà trop pleines et manquant de personnel à un moment même où le nombre d'étudiants augmente de plus en plus.

Toutefois, cette aide offerte aux universités pourrait être accompagnée d'une aide considérable aux étudiants méritants, sous forme de bourses qui s'étendraient même dans le domaine de l'instruction secondaire. Il me semble qu'alors nous ferions dans le domaine de l'instruction supérieure les progrès qui sont tellement nécessaires à l'heure actuelle pour faire face à la situation. De l'avis de n'importe quel créditiste, aucune considération ne doit constituer un obstacle à un étudiant compétent et déterminé pour qu'il puisse poursuivre les études les plus avancées qu'il désire. Notre pays s'enrichit toujours chaque fois qu'un Canadien quitte nos universités et nos écoles supérieures avec une bonne formation.

Je dois aussi rendre hommage au Gouvernement de sa proposition d'accroître les subventions fédérales aux gouvernements provinciaux pour aider à la formation technique et professionnelle. J'appuie ces propositions de tout cœur et j'incite le Gouvernement à se montrer généreux dans chaque cas.

J'aimerais ajouter quelques mots sur la partie du discours de Son Excellence qui porte sur l'admission des réfugiés hongrois au Canada. A mon avis le Gouvernement a bien fait d'envoyer le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en Europe pour étudier *de visu* la situation, afin de savoir exactement quoi faire pour alléger le fardeau extrêmement lourd qu'assumait l'Autriche en s'occupant des réfugiés qui avaient traversé la frontière et s'étaient rendus dans ce pays.

Son voyage là-bas sera également utile quand il s'agira de décider dans quelle mesure le Canada peut contribuer à soulager les souffrances de ces patriotes qui ont démontré que la liberté leur est plus chère que l'existence même.

Le Canada manque de bras. C'est là, dit-on, une des causes de la hausse des matières premières et du coût de la vie. Nous avons besoin, dans tous les domaines, d'une main-d'œuvre compétente. Ce serait donc pure folie de nous montrer trop difficile en matière d'immigration. Nous devrions recevoir tous ceux de ces patriotes qui peuvent s'insérer dans notre société, en ne rejetant que les éléments subversifs qui pourraient s'y glisser. De plus, alors que des milliers d'Anglais demandent qu'on leur permette de venir s'établir chez nous, nous devrions leur offrir le transport au Canada au même titre qu'aux Hongrois et leur assurer des emplois à leur arrivée parmi nous.

J'espère que le Gouvernement fait l'impossible en ce qui concerne ces deux entreprises louables. Je ne me dissimule pas que, pendant un certain temps, nos moyens en matière de logements seront mis à rude contribution, mais je suis sûr que, d'une extrémité à l'autre du pays, les Canadiens se rendront de tout cœur à l'appel de l'État, qui leur demande de lui aider à fournir des logements aux immigrants. La population du Canada doit s'accroître aussi rapidement que la sagesse le permet. Certaines de nos difficultés se régleront seulement lorsque notre pays comptera 25, 30 ou 35 millions d'habitants.

Je reviens maintenant à un point dont j'ai parlé au début, savoir que le discours du trône ne dit à peu près rien d'une bonne douzaine de problèmes graves qui assaillent les Canadiens et les inquiètent depuis longtemps. Je précise: à ma grande surprise, le discours du trône ne dit qu'un mot, en passant, de l'une des pires tragédies qui ait frappé notre pays depuis bien longtemps. Je parle évidemment de la grève du Pacifique-Canadien, dont il a été beaucoup question cet après-midi. Ce qu'en ont dit le chef de l'opposition et le chef du Gouvernement ne m'a nullement satisfait. A mon avis, il est des plus regrettable de constater que, en ce moment de l'année, en plein hiver, l'important chemin de fer qu'est le Pacifique-Canadien doive cesser entièrement de fonctionner.

Il ne faut pas oublier que, pour ce qui est du transport, le Pacifique-Canadien a exercé un monopole presque complet pendant bien des années dans certaines régions importantes du pays. Le sud de ma province, depuis Calgary jusqu'à la frontière internationale, est desservi par un seul chemin de fer, le Pacifique-Canadien. En maints endroits de cette région, tout comme dans d'autres régions du pays, et cela comprend les provinces Maritimes, les approvisionnements de combustible et de vivres sont devenus dangereusement restreints.

Le transport du blé et du bétail sur pied est paralysé. C'est pourquoi l'espoir que les cultivateurs avaient d'obtenir un peu d'argent liquide pour faire face à leurs dépenses courantes s'est complètement évanoui. Ils ont déjà eu à porter un fardeau beaucoup plus lourd qu'ils n'auraient dû, étant donné l'apport très considérable qu'ils ont fourni durant tant d'années à l'économie de notre pays.

Je pense que les raisons qui ont motivé la grève sont assez faibles; elles ne sont certainement pas assez importantes pour justifier la complète immobilisation de tout le réseau du Pacifique-Canadien. Je ne cherche pas à rejeter le blâme soit sur le syndicat ouvrier soit sur la compagnie. Sans aucun doute, les syndiqués redoutent les conséquences de l'automatisation. Cela seul devrait suffire à indiquer au Gouvernement combien il est important de recourir à quelque nouveau programme afin d'assurer la répartition, entre les consommateurs du Canada, d'une puissance d'achat suffisante, quel que soit le progrès rapide de la mécanisation industrielle. Le Gouvernement n'a pas fait la moindre chose en vue de modifier sa ligne de conduite afin de faire face à la tendance croissante à l'automatisation qui ne peut manquer de désorganiser les effectifs ouvriers du Canada, du moins au début. A la longue, l'automatisation, à mon avis, sera un bienfait pour l'humanité, mais elle pourrait constituer durant quelques années une menace sérieuse à la sécurité et être une source de crainte, à moins qu'on ne prenne des mesures pour combler chez les consommateurs le manque de puissance d'achat qui en résultera, c'est-à-dire remédier à cette pénurie au moyen d'une émission directe aux consommateurs de notre pays.

A mon avis et à celui de mes collègues, il est absolument nécessaire que le chemin de fer recommence à fonctionner le plus tôt possible. La première chose que le Parlement doit faire, par tous les moyens en son pouvoir, c'est de rétablir le fonctionnement du Pacifique-Canadien. En même temps, la question qui reste à résoudre entre le chemin de fer et les chauffeurs et mécaniciens doit être confiée à l'examen d'une commission. Cette commission devrait, aussitôt que possible, examiner tous les aspects de la situation, en particulier celui de la sécurité du fonctionnement des trains de marchandises et des locomotives dans les cours de triage. Quand la commission aura rendu sa décision, celle-ci devra engager les deux parties en cause. Il me semble qu'on est trop porté à tâcher de maintenir à tout prix la situation telle qu'elle est. Dans les questions de cette nature, il faut qu'on soit disposé à trouver la bonne réponse, même si elle comporte quelque compromis.

Si je suis bien renseigné, il existe aux États-Unis un office ou une commission qu'on appelle la Commission d'enquête présidentielle. Sauf erreur, cette Commission peut servir dans des cas comme celui qui vient de se produire au Canada. Je crois comprendre que dès que la Commission est instituée, la grève doit cesser. Autrement dit, les ouvriers reprennent leur ouvrage. Puis, la commission doit se mettre immédiatement à la tâche et compléter son enquête dans un délai prévu. Si j'ai bien compris, les décisions de la commission, une fois exposées, sont considérées comme définitives et lient les deux parties. Si je relève ce point, c'est pour signaler que la commission envisagée existe déjà dans d'autres pays. Je suis sûr qu'il faudra prendre, aussitôt que possible, des dispositions pour remettre les trains en marche, même s'il fallait recourir à une commission de ce genre.

A mon avis, il y a lieu de féliciter la compagnie ferroviaire d'avoir voulu trouver le moyen de diminuer le prix de revient et de réaliser des économies partout où c'était possible. Elle est dans une situation extrêmement difficile. D'une part, la population canadienne, surtout celle des provinces de l'Ouest que frappent les prix de transport les plus élevés, réclame la réduction des prix forts et arbitraires qui existent à présent. Elle signale que, depuis 1945, ces prix de transports ont plus que doublé. Les cultivateurs, surtout ceux de l'Ouest canadien, sont obligés de payer le transport des deux côtés, sur les marchandises qu'ils achètent dans l'Est canadien et sur les produits qu'ils vendent à la tête des lacs ou sur la côte. Il n'y a donc pas lieu de les blâmer lorsqu'ils réclament le rabaissement des prix de transport; d'autre part, devant cette exigence, la compagnie ferroviaire devra faire des économies. Qui donc dira que le chemin de fer a tort d'essayer de faire ces économies?

Les Canadiens de l'Ouest pensent que le gouvernement a bien manqué de courage depuis le début de la grève. Il est manifeste que le gouvernement ne s'est guère montré disposé à remettre le chemin de fer en activité. C'est clair. Il est clair également que l'approche des élections générales l'a rendu timide et méfiant en présence d'une telle situation. C'est le moment de montrer du courage et de la clairvoyance. Je suis certain qu'il y avait moyen, au cours des dernières semaines, d'éviter le désastreux arrêt du travail sur le réseau du Pacifique-Canadien; toutefois, la chose n'a pas été évitée et quelqu'un doit en assumer la responsabilité. Le point important, je le répète, est de remettre le chemin de fer en activité, et les membres du Crédit social sont disposés à appuyer toutes les mesures que le gouvernement prendra en vue d'arriver à ce résultat et à pourvoir à une étude approfondie du différend qui existe entre les deux parties. Permettez-moi d'ajouter que lorsqu'une commission que les deux parties jugent satisfaisante rend une décision, celle-ci devrait lier les deux parties.

Nous ne devons, monsieur l'Orateur, adopter aucun programme qui prive l'industrie de la faculté d'améliorer ses méthodes et d'abaisser le coût des services qu'elle rend à la population du Canada, c'est inhérent à notre manière de voir. Les besoins qui surgiront à l'avenir exigeront l'amélioration des méthodes industrielles et l'abaissement des frais. On peut certes alléguer avec la plus parfaite exactitude que les progrès techniques réalisés depuis des années et aujourd'hui encore n'ont pas diminué les prix payés par les consommateurs. Il y a à cela une raison que nous devrions découvrir pour ensuite remédier à cet état de choses. Dans bien des domaines, l'automatisation remplace la main-d'œuvre, qui devra se trouver de l'emploi ailleurs. Cela suffit pour inspirer au travailleur les plus vives appréhensions. Il craint, par exemple, que le Pacifique-Canadien soit enclin à ajouter les noms d'ouvriers dont on n'a pas besoin présentement à la liste déjà longue des suppléants, liste où les noms sont nombreux et les appels au travail plutôt rares. Voilà ce qui leur fait réellement peur.

Ils craignent aussi de se trouver sans emploi. On a proposé qu'en pareil cas, et dans le cas de ceux qui seront éventuellement touchés, une aide financière soit versée pendant une période de six mois ou jusqu'à ce que le travailleur déplacé puisse être absorbé par une autre industrie. En même temps on pourrait s'efforcer peut-être d'assurer la réadaptation de l'ouvrier déplacé afin de lui permettre de trouver facilement de l'emploi dans d'autres domaines. Voilà des propositions qui méritent examen et qu'il faudra étudier à mesure que les mois s'écouleront et que la mécanisation s'accusera dans l'industrie.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais consacrer quelques minutes à certains des problèmes dont j'ai parlé et qui harcèlent les Canadiens depuis longtemps, problèmes auxquels il ne semble guère possible de remédier comme l'indique la politique ministérielle dans le discours du trône. A mon sens, celui qui accable l'ensemble des Canadiens et leur cause plus de misère que toute autre chose, c'est la hausse continuelle du coût de la vie. Les nouvelles récentes du Bureau de la statistique démontrent que l'indice du coût de la vie s'élève à 120·4, suivant la nouvelle façon de l'exprimer. C'est un sommet sans précédent. Si on le ramène à l'indice d'avant 1949, il aurait atteint 193·4 en décembre, en fonction du chiffre de 100 choisi pour la période de 1935-1939. La vitesse avec laquelle l'indice s'est élevé durant les mois d'automne de 1956 a renversé les Canadiens. La plupart des gens avec lesquels je suis venu en contact en voyageant à travers le pays ont exprimé leurs inquiétudes et leurs craintes devant les perspectives des six prochains mois. Tout semble indiquer maintenant que nulle des mesures que nous pouvons prendre n'empêchera une autre hausse de plusieurs points dans l'indice du coût de la vie d'ici juillet de cette année.

Et pourtant le discours du trône ne dit pas un mot de cette situation. On croirait que le Gouvernement aurait quelque chose à dire au sujet d'une question aussi importante, vu qu'elle influe tellement sur le bien-être des gens. Bien sûr, je ne veux pas tenter d'en rejeter tout le blâme sur le Gouvernement. Je sais que bien des éléments contribuent à cette augmentation des prix et du coût de la vie. Mais les Canadiens jugeront le Gouvernement d'après ses programmes; bien entendu, ils le feront d'ici les quelques prochains mois, lorsque le Gouvernement se présentera au peuple au cours d'élections générales. Cependant, je ne doute pas que la politique ministérielle, non seulement n'en est pas venue aux prises avec le problème de la hausse du coût de la vie, ni n'a allégé le sort du consommateur canadien, mais qu'elle a effectivement contribué dans une large mesure à la montée en spirale des frais. Le Gouvernement est évidemment porté à hausser les épaules au sujet de cette situation désagréable, en disant que nous souffrons de l'inflation causée par une expansion sans précédent des capitaux. Bien entendu, il y a un peu de vrai là-dedans, mais un peu seulement.

On reconnaît généralement, monsieur l'Orateur, que l'inflation signifie qu'il y a trop d'argent pour trop peu de marchandises. A la lumière de ce principe, la situation actuelle au Canada est-elle de l'inflation réelle? Je veux examiner ce point pendant quelques instants. Tout d'abord, envisageons les approvisionnements de marchandises que nos consommateurs peuvent se procurer. L'état de septembre 1956 portant sur les stocks, les expéditions et les commandes dans les industries manufacturières et publié par le Bureau fédéral de la statistique renferme des tableaux très intéressants. Je veux, en premier lieu, examiner le tableau qui, à la page 4 du rapport, donne les stocks estimatifs en mains au cours de chaque mois depuis janvier 1952 jusqu'à septembre 1956. On verra d'après ce tableau que la valeur totale de tous les stocks détenus par les industries canadiennes de fabrication, en septembre 1956, était de $4,578,805,000. C'est le chiffre le plus important jamais enregistré pour un mois donné depuis 1952, tout au moins, et je ne doute pas que si nous pouvions disposer de tous les chiffres jamais enregistrés au cours de notre histoire, nous constaterions que c'est le plus élevé jamais enregistré dans notre pays.

Dans l'ensemble ces stocks peuvent se répartir en trois groupes: matières premières, denrées en cours de transformation et, enfin, produits ouvrés.

M. Blackmore: De quel mois s'agit-il?

M. Low: J'ai dit septembre 1956. Dans chacun de ces trois secteurs, le montant total en septembre 1956 dépassait de beaucoup celui de chacun des mois précédents sauf en ce qui concerne la baisse de 5 millions de dollars pour les matières premières, d'août à septembre 1956; mais il s'agit là d'une somme insignifiante qui peut s'attribuer aux adaptations saisonnières. On note également un léger fléchissement en ce qui concerne les produits en voie d'être ouvrés, de juin à septembre 1956; ce chiffre est également insignifiant. Mais on peut, je le répète, les attribuer tous deux aux fluctuations saisonnières tout à fait naturelles. La tendance générale était à la hausse constante et nous disposons maintenant au Canada de plus de 4 milliards et demi de dollars de marchandises détenues par les industries manufacturières du pays.

En ce qui concerne les fabriques de produits de consommation, les stocks atteignaient, dans l'ensemble, à la fin septembre 1956, une valeur de $1,093,138,000, montant qui dépasse tous les autres depuis 1952 et probablement depuis le début de notre histoire. On peut dire la même chose des denrées périssables. Quant aux produits du pétrole et du charbon, les stocks étaient, en septembre dernier, les plus considérables de notre histoire. Les fournitures électriques ont accusé un léger fléchissement pendant le trimestre juillet-septembre 1956. Cependant, les stocks dépassaient, en septembre 1956, de 15 millions de dollars ceux de décembre 1955 et de 133 millions, ceux de janvier 1952.

Même dans les industries sidérurgiques, les stocks s'établissaient en septembre au total de $841,666,000, chiffre le plus élevé depuis 1952. Il y a eu une certaine diminution dans le secteur des produits finis de cette industrie mais les marchandises en voie de transformation et les matières premières en mains atteignaient une valeur plus grande qu'en aucun temps depuis 1952. Et c'est le secteur particulier dans lequel notre pays est censé subir de sérieuses pénuries. Ces chiffres démentent bien cette prétention.

Je n'importunerai pas la Chambre en citant beaucoup d'autres chiffres mais je crois devoir ajouter un mot seulement au sujet des industries de biens de production, de peur que quelqu'un ne trouve ici dans ce secteur raison de prétendre que nous subissons actuellement une pénurie de marchandises. Le total des stocks dans les industries de biens de production s'établissait en septembre 1956 à $391,335,000, chiffre jamais dépassé depuis 1952, et très probablement le plus élevé de notre histoire.

Parlons un peu de l'argent disponible dans notre pays, ce qui constitue l'autre aspect de la situation. Le total de l'argent disponible en 1954 était de $11,276,900,000, alors qu'il s'établissait en septembre 1956 à 12 milliards en chiffres ronds. C'est donc une très légère augmentation du total de l'agent à la disposition du public et lui permettant d'acheter une production grandement accrue. N'oublions pas qu'en septembre 1956, notre production nationale brute était de 29 milliards par année, alors qu'en 1954 elle n'atteignait que 25 milliards environ.

L'hon. M. Harris: Vingt-six milliards et quart pour l'année.

M. Low: C'était en 1955.

L'hon. M. Harris: Plaît-il? Oui, c'était en 1955.

M. Low: C'était à peu près 25 miliards en 1954. Je ne crois pas me tromper. Il saute donc aux yeux, à la lumière de ces données, que le coût élevé de la vie, à l'heure actuelle, ne peut être attribué à l'inflation, c'est-à-dire à l'existence de trop d'argent en circulation pour l'achat de trop peu de produits. Cette conclusion est particulièrement bien fondée quand on songe que la production a fait voir un certain ralentissement dans le cas de certains produits en demande au Canada. Ce ralentissement a pris des proportions très alarmantes depuis six mois.

Un article paru dernièrement dans le *Herald* de Calgary a retenu mon attention. Il portait sur une grande industrie de notre pays. Il s'agissait du numéro du 25 octobre 1956. L'article portait le titre "Les mises à pied atteignent l'industrie forestière en Colombie-Britannique". Voici ce qu'il en est:

> Les chefs ouvriers et patronaux de l'industrie des sciages de la Colombie-Britannique prévoient du chômage généralisé dans cette industrie, au cours de l'hiver.
>
> On est d'avis, de part et d'autre, que ce sera le pire hiver depuis la guerre et certains dirigeants croient que le chômage pourra s'étendre à d'autres industries.
>
> Le Syndicat international des travailleurs forestiers d'Amérique s'attend que, à la mi-novembre, 1,200 hommes seront sans emploi. Près de 800 ont déjà été mis à pied.

C'était en octobre. Il y en a plus que cela actuellement. Je poursuis:

> "Je ne puis me rappeler que nous ayons perdu 1,200 hommes en si peu de temps," a dit l'un des dirigeants du syndicat international.
>
> "A ma connaissance, je n'ai jamais vu tant d'hommes à la recherche d'un emploi depuis neuf ans."

Un peu plus loin dans cet article, voici ce que je lis:

> Les dirigeants sont d'avis que les premiers touchés seront ceux qui travaillent dans les scieries.
>
> On dit que la diminution soudaine prévue tient aux deux causes suivantes:

Les tentatives faites par l'État pour juguler l'inflation en faisant obstacle à l'obtention d'hypothèques sur les maisons, réduisant ainsi la demande de nouvelles maisons.

Les frais élevés d'expédition, qui ont amené le Royaume-Uni à réduire les commandes placées au Canada et à demander à la Russie et aux pays baltes plus de bois d'œuvre de qualité ordinaire.

Selon un porte-parole, l'industrie devra songer à demander à Ottawa de supprimer les restrictions pesant sur les hypothèques.

J'ai cité ce texte parce qu'il appuie ce que je disais tantôt. Alors que la production diminue, non seulement dans l'industrie du bois d'œuvre, mais dans d'autres secteurs également, comment peut-on encore prétendre que l'inflation véritable s'est installée chez nous?

Autre fait à ne pas négliger quand on s'arrête à la hausse du coût de la vie et aux moyens à prendre pour y remédier: selon les données du Bureau fédéral de la statistique, les Canadiens ont produit, en 1955, pour 26,600 millions de denrées et de services. Sauf erreur, c'est le chiffre que mentionnait tantôt le ministre des Finances. En 1955 toujours, la répartition du pouvoir d'achat entre les consommateurs était si loin d'être suffisante pour permettre à la population d'acheteur et de consommer sa production, si le cœur lui en disait, qu'elle a été obligée d'acheter à crédit, à tempérament, d'emprunter personnellement des banques et des sociétés de petits prêts à un point tel que l'ensemble de ces emprunts atteignait la somme fantastique de 2,600 millions. Voilà les faits fournis par le Bureau fédéral de la statistique. Autrement dit, la population en 1955 a grevé ses revenus futurs d'une hypothèque de plus de 2,600 millions de dollars en vue de consommer les biens produits par elle. Doit-on voir là une manifestation du phénomène que constituerait une surabondance d'argent et une rareté des biens de consommation? C'est pour moi tout le contraire qui se produit. La situation telle qu'elle se présentait en 1956,—nous le constaterons quand nous disposerons de tous les faits,—sera sans doute la même, si elle ne s'est pas aggravée.

Qu'est-ce donc qui provoque cette augmentation constante des prix et du coût de la vie? Ce n'est pas de l'inflation au sens classique du mot. Les économistes se voient obligés d'inventer des mots et des expressions nouvelles pour décrire ce phénomène. C'est, à les entendre, une spirale salaire-prix. Ce qui a donné le branle à ce mouvement c'est notamment le gouvernement lui-même en multipliant les demandes de main-d'œuvre et de matériaux. Il est entré en concurrence avec l'industrie privée en lui disputant les matériaux et la main-d'œuvre disponibles. Il est vrai qu'il existe bien chez nous une pénurie, celle de certains genres de main-d'œuvre. C'est du reste la seule pénurie véritable dont nous ayons à souffrir, à moins qu'on ne puisse étendre ce terme au manque d'intelligence et de hauteurs de vues qui se manifeste de l'autre côté de la Chambre.

Je pense qu'il faudra peut-être y songer, s'attaquer avec intelligence et clairvoyance à la situation à laquelle nous faisons aujourd'hui face.

Une voix: Et avec courage!

M. Low: Et avec courage! Depuis bien des années déjà, l'opposition exhorte le Gouvernement à agir rapidement et sûrement pour nous préserver de ce qui nous arrive maintenant. En vérité, la situation s'aggrave de jour en jour. Nous avions préconisé une politique d'immigration bien plus proche des réalités, politique qui nous aurait assuré la main-d'œuvre dont nous avons besoin dans les secteurs où se dessinait ou se précisait une pénurie. Mais le Gouvernement n'a rien tiré de nos propositions ou si peu. Les Canadiens y penseront certainement lorsqu'ils auront, dans quelques mois, à apprécier la valeur de leur gouvernement.

Il est évident que si on avait su agir avec courage et prévoyance depuis la guerre, le mouvement ascendant des salaires et des prix ne se serait pas produit.

Lorsque ce mouvement a commencé à prendre des proportions inquiétantes, il semble que le Gouvernement ait succombé à la panique. Il a prévu un excédent budgétaire pour l'année en cours afin de restreindre l'argent en circulation, excédent qui atteindra vraisemblablement les 300 millions à la fin de la présente année financière. De plus, le Gouvernement et ses organismes ont pris des dispositions d'ordre monétaire visant à une restriction générale du crédit. Le Gouvernement s'est montré on ne peut plus évasif au sujet de ce qu'il avait fait jusqu'ici dans ce sens. Il a refusé à la Chambre les renseignements qu'elle exigeait pour bien apprécier la situation.

Le fait est, cependant, que le gouvernement actuel a établi un taux d'environ 3½ p. 100 pour les billets du trésor à court terme. Il est incontestable que c'est là la cause cachée de cette majoration du taux d'intérêt qui a eu des répercussions si néfastes sur notre économie. La Banque du Canada a jugé, avec raison, qu'elle ne pouvait pas maintenir un taux de ré-escompte inférieur au taux fixé par le gouvernement pour les billets du trésor à court terme. Les banques à charte ont saisi ce prétexte pour majorer le taux général d'intérêt exigé des emprunteurs. De fait, elles y ont été encouragées par la banque centrale et par le gouvernement. De plus, la banque centrale a exigé qu'elles conservent une réserve spé-

ciale en espèces de 7 p. 100, en plus de la réserve de 8 p. 100 exigée habituellement par la Banque du Canada.

Cette restriction générale au crédit a contribué à la hausse des salaires et des prix en ce sens qu'elle a imposé des frais plus élevés aux producteurs qui doivent emprunter. Dès le début, cette restriction a frappé plus lourdement certaines catégories de Canadiens. La grande industrie n'a éprouvé aucune difficulté à obtenir l'argent nécessaire et elle n'en éprouve guère encore aujourd'hui. Cependant, les petites industries, les petits producteurs, ont été les plus lourdement frappés et beaucoup ont dû abandonner les affaires. Les Canadiens qui voulaient se faire construire une habitation,—ce sont encore les petites gens,—n'ont pas pu emprunter à cette fin au cours des six derniers mois. La situation du logement au Canada est grave et continuera vraisemblablement de s'aggraver avec la venue de nouveaux immigrants. Le petit commerçant, l'entrepreneur indépendant qui, de fait, a joué le rôle de banquier dans beaucoup de collectivités canadiennes, se trouve dans une situation désespérée par suite de cette restriction au crédit. Le cultivateur, lui aussi, est dans une situation très précaire.

Si j'en avais le temps, il me serait facile de démontrer que le gouvernement a eu tort en principe de chercher à régir le crédit au moyen du taux d'escompte et de restrictions sur les prêts et que cette mesure a été entièrement inefficace. On a pu comparer ce qu'a fait le gouvernement à cet égard au geste de celui qui brûlerait sa grange pour tuer un rat. Étant donné les circonstances, des contrôles sélectifs auraient été parfaitement justifiés et beaucoup plus efficaces pourvu que le choix ait porté sur le secteur où se trouve la difficulté. Pourquoi diable faire souffrir tout le monde de ces difficultés particulières? Mais tel n'a pas été le point de vue du gouvernement. Le programme de contrôle intégral du crédit mis en application par le gouverneur de la Banque du Canada a porté préjudice au petit, à l'entrepreneur individuel, aux municipalités et aux provinces qui ont subi si gravement les répercussions de la politique du gouvernement.

Le gouvernement devrait avoir appris qu'il ne suffit pas de resserrer ou de relâcher le montant total du crédit pour compenser infailliblement les fluctuations économiques. Depuis le temps notre expérience aurait dû nous apprendre que, si l'on veut prévenir le cycle désastreux des affaires, on ne peut y parvenir qu'en maintenant une relation étroite entre les dépenses de l'État, les impôts, les économies, les placements, le revenu, l'emploi, et l'argent disponible. Si nous voulons tenter d'appliquer une politique d'emploi intégral nous devons commencer par soumettre tout notre système monétaire à une administration des plus prudentes et scientifiques, et non pas laisser à M. Untel, là-bas à la Banque du Canada, le soin d'élaborer la politique que le gouvernement suivra ensuite avec la foi du charbonnier. Si nous voulons tenter d'administrer avec cette politique d'emploi intégral, nous devons alors soumettre notre système monétaire tout entier à un examen minutieux et à une gestion prudente et scientifique.

Je crois que nous nous trouvons actuellement dans l'absolue nécessité de nommer au plut tôt une commission nationale sur la finance et l'économie, directement responsable envers le Parlement. Le Parlement pourrait ensuite élaborer une politique en termes précis et conférer à cette commission l'autorité de la mettre en application. Un simple regard sur les événements des 14 ou 15 dernières années suffit à démontrer abondamment qu'une telle commission s'impose. Dans son discours sur l'état de la nation, samedi dernier, le président Eisenhower a donné à entendre qu'il demanderait au Congrès d'établir une commission semblable pour les États-Unis. Nous du Crédit social préconisons depuis bien des années la nécessité d'avoir une commission financière et économique qui ait la responsabilité dont j'ai parlé. Il est temps de le faire pour bien coordonner nos efforts.

Personne n'aime les restrictions de crédit, c'est vrai. Je ne les aime pas. Toutefois, il pourrait être nécessaire, dans un certain concours de circonstances, d'appliquer des régies sélectives de crédit dans les secteurs de notre économie où règne effectivement un malaise. Je m'oppose avec la dernière énergie au programme ministériel de réglementation générale du crédit, car il est absolument inefficace et frappe le plus durement la petite entreprise, le petit homme d'affaires, le contribuable le meilleur et le plus constant que nous ayons au pays.

Je crois que les constations que nous faisons en ce moment peuvent servir de leçon à tous. Il est vrai que le total des bénéfices des sociétés commerciales paraît considérable; du point de vue du pourcentage, il n'est peut-être pas aussi impressionnant. Toutefois, lorsque nous voyons ces bénéfices gonflés, au lieu d'exiger immédiatement des traitements et salaires plus élevés qui ne peuvent profiter qu'à un groupe de Canadiens aux dépens des autres, tout en faisant augmenter les coûts de revient et, par conséquent, les prix, ne vaudrait-il pas mieux pour nous tous de prendre pour attitude qu'une part équitable de ces bénéfices devrait servir à faire baisser les coûts de revient et les prix pour tous? La chose peut se faire. Somme toute, ce n'est

pas le niveau des traitements et salaires qui compte; c'est la puissance d'achat qu'on rapporte chez soi qui importe. Nous inclinons trop à l'heure actuelle, en tant que peuple, à nous entre-manger quand, pour notre sécurité et notre bonheur, nous devrions adopter le principe de vivre et d'aider à vivre.

La hausse du coût de la vie peut être enrayée sans trop nuire à la liberté des particuliers et il y a lieu d'y mettre fin; le Gouvernement devra prendre immédiatement des mesures énergiques à cet égard. Toutefois, le reste d'entre nous doit être prêt à appuyer cette action; le problème ne demande pas seulement des efforts de la part du Gouvernement. Je crois que le gouvernement fédéral devrait permettre une légère augmentation des montants d'argent disponibles de façon à faire baisser le taux d'intérêt. Chacun des aspects de toute notre situation financière et économique l'indique. Cette légère augmentation de l'argent disponible pourrait servir actuellement à acheter, au bénéfice de la population du Canada, à des prix réduits en recourant au régime d'escompte par la compensation des prix que nous réclamons depuis des années. Ce régime préviendrait l'augmentation des prix à la consommation mais ne nuirait aucunement à l'obtention, par le producteur, d'un revenu suffisant.

Je pense également que le Gouvernement devra voir à ce que la Banque du Canada consente des prêts aux administrations provinciales et municipales pour ces entreprises de travaux publics jugées indispensables à la mise en valeur des ressources des provinces. On pourrait accorder ces prêts moyennant un intérêt qui inciterait à abaisser le taux d'intétêt, chose si essentielle en ce moment.

Je m'aperçois que mon temps de parole tire à sa fin. Je n'ai pourtant indiqué que quelques-uns des problèmes embarrassants avec lesquels sont actuellement aux prises les Canadiens et que le Gouvernement n'essaye nullement de régler. J'aurais voulu parler des affaires extérieures, de l'agriculture et d'autres questions importantes, une douzaine au moins d'autres questions. Mais je demanderai à mes collègues de les traiter quand ils prendront part au débat. Ces députés mettront en relief le programme que préconise l'Association canadienne du Crédit social et ils ne craindront pas d'exposer sans détour ce qu'ils feraient dans certains cas bien précis.

Voici mon dernier mot. En tant que groupement politique, nous nous rangeons carrément et fermement du côté des faibles: le petit entrepreneur, le cultivateur, le petit homme d'affaires, le consommateur, le petit propriétaire, dans la lutte pour l'amélioration du mode de vie, en vertu d'un programme qui peut se résumer en deux mots: vivre et aider les autres à vivre, et qui devrait s'appliquer sur notre sol aussi bien que dans nos rapports avec l'étranger.

(Sur la motion de M. Cauchon, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon M. Harris: Demain et vendredi nous poursuivrons le présent débat.

(A six heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

APPENDICE

DÉCLARATION DE L'HON. MILTON F. GREGG (MINISTRE DU TRAVAIL) ET DOCUMENTS SE RAPPORTANT À LA GRÈVE FERROVIAIRE

Monsieur l'Orateur,

Vu l'intérêt général qu'éveillent les causes et les effets de l'arrêt du travail sur le réseau du chemin de fer Pacifique-Canadien, non seulement à la Chambre mais dans toutes les régions du Canada, je pense qu'il y a lieu de consigner au compte rendu un exposé des événements qui ont abouti à l'arrêt du travail le 2 janvier dernier, à quatre heures de l'après-midi.

Les conventions collectives en vigueur depuis le 1er avril 1954 entre la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien (Régions de l'Est, des Prairies et du Pacifique, y compris les chemins de fer *Quebec Central* et *Dominion Atlantic*) et la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, expiraient le 31 mars 1956. Deux mois plus tôt, soit le 1er février, la Fraternité a adressé aux administrateurs du chemin de fer pour les Régions de l'Est, des Prairies et du Pacifique, ainsi qu'aux administrateurs des chemins de fer auxiliaires, des lettres d'avis concernant la revision desdites conventions. Les 6 et 7 février, la Compagnie a adressé un avis analogue à la Fraternité.

Les représentants des deux parties se sont rencontrés à Toronto le 21 février et à Calgary le 29 février et ils ont poursuivi leurs négociations jusqu'au 18 avril. A cette date, la Compagnie m'a demandé d'établir une commission de conciliation chargée de régler le différend et elle a exposé en détail ses propositions relatives à la revision des conventions collectives. Le 19 avril, la Fraternité a présenté la même demande et exposé de même ses propositions au sujet de la revision de la convention.

Le lendemain, soit le 20 avril 1956, j'autorisais la création d'une commission de conciliation. En faisaient partie Son Honneur le juge J. C. Anderson, de Belleville (Ontario), président; M. Emmett M. Hall, C.R., de Saskatoon, et l'honorable sénateur Arthur W. Roebuck, C.R., de Toronto, nommés respectivement par la Compagnie et la Fraternité.

Voici les modifications à la convention collective proposées par la Fraternité:

1. Augmentation de 25 p. 100 des taux de salaire de base de toutes les catégories de service. Maintien et augmentation correspondante de toutes les allocations arbitrales, différentielles et spéciales. Augmentation des taux à partir du 1er avril 1956.

2. Paiement d'une journée entière de travail pour tout congé statutaire observé. Pour services rendus durant une partie quelconque d'un jour de congé statutaire, paiement d'un jour entier sur la base d'une fois et demie le taux de base, pour la catégorie de service en cause.

3. Le service admissible aux fins de la pension sera établi en fonction de tout le temps consacré à ce service. Par l'expression "service admissible" il faut entendre des rapports continus. Les absences pour raisons de congé ou d'autres raisons n'affectant pas l'ancienneté ne pourront être déduites.

4. Un chauffeur ou un aide pris des rangs d'ancienneté des chauffeurs de locomotives doit être employé sur tous les véhicules-moteurs utilisés sur les voies et actionnés par diesel, à l'électricité, à l'essence ou par une autre forme d'énergie, et conduits aux termes du code uniforme des règlements de conduite par un mécanicien.

5. Ajouter aux "Règlements de parcours": Quand un chauffeur est appelé à faire du service supplémentaire hors de son terminus d'attache après qu'il a parcouru le maximum de 4,800 milles dans le service des voyageurs ou 3,800 milles dans un autre service, il a droit à une fois et demie le taux régulier, et double taux pour le temps supplémentaire.

6. Reviser, à l'article 5, le paragraphe 2 de l'alinéa b) pour la Région de l'Est et, à l'article 5, le paragraphe 5 de l'alinéa b) pour les Régions des Prairies et du Pacifique, ainsi qu'il suit:

Lorsqu'un chauffeur effectue un trajet sans travail afin d'aller remplir une tâche à une gare auxiliaire du terminus principal, il touche une indemnité milliaire dans les deux sens, c'est-à-dire en direction et à partir du terminus principal. Lorsque des tâches ou des trajets sont inscrits au bulletin et qu'on ne reçoit pas d'offres à l'égard de ces emplois aux terminus auxiliaires, les chauffeurs moins anciens inscrits à la liste des suppléants au terminus principal sont tenus d'assumer la tâche et touchent, sans travailler, l'indemnité milliaire en direction et à partir de l'endroit où ils doivent assumer la tâche ou le trajet. Les dispositions de l'alinéa q) de l'article 29 ne sont pas applicables aux chauffeurs qui sont tenus d'effectuer un parcours sans travail à partir de leur terminus d'attache pour aller assumer des tâches ou des trajets à des points qui relèvent de leur terminus d'attache divisionnaire.

La Compagnie a fait les propositions suivantes: Chauffeurs—Régime

1. Supprimer tous les accords, règles, règlements, interprétations ou pratiques, même établis, qui exigent l'emploi ou l'utilisation de chauffeurs (aides) dans des locomotives autres que les locomotives à vapeur, et édicter une règle prévoyant que la Compagnie aura le droit absolu de déterminer quand et si un chauffeur (aide) doit être utilisé ailleurs que dans les locomotives à vapeur.

2. Supprimer tous les accords, règles, règlements, interprétations ou pratiques, même établis, qui prévoient des taux de salaire et des gains minimums quotidiens pour les chauffeurs (aides) travaillant ailleurs que dans les locomotives à vapeur, et édicter une règle prévoyant l'application d'un taux minimum de $7 par jour de 100 milles dans les cas où des chauffeurs (aides) sont employés ailleurs que dans les locomotives à vapeur.

3. Supprimer les taux arbitraires de salaire touchant le travail de préparation et d'inspection et pourvoir à ce que les chauffeurs, lorsqu'ils sont employés, seront rémunérés pour tout le temps qu'il leur sera nécessaire pour se présenter à leur travail jusqu'à ce qu'ils soient libérés.

4. Prévoir des paiements à l'égard du délai écoulé au terminus initial, pour le service sur les voies, de façon à constituer de courtes journées de travail, suivant le même principe qui s'applique aux délais écoulés au terminus définitif.

5. Supprimer les indemnités différentielles en ce qui concerne les montagnes et les vallées.

La Commission s'est réunie environ trente fois, du 9 juin au 25 novembre 1956, et tous les ajournements nécessaires sont intervenus alors avec l'assentiment des parties. Le rapport de la Commission, soumis par Son Honneur le juge Anderson et M. Hall, m'a été remis le 18 décembre 1956. Un rapport minoritaire présenté par l'honorable M. Roebuck a été reçu à la même date.

En résumé, le rapport de la Commission contenait les recommandations suivantes:

1. Que le règlement concernant les locomotives diesel soit modifié afin de permettre à la compagnie d'utiliser les locomotives diesel sans chauffeurs dans les gares de triage et pour le transport des marchandises, à la condition que, si la pratique démontre que dans certaines circonstances les services des chauffeurs pourraient encore être nécessaires, une modification du règlement pourrait s'imposer de nouveau qui ferait alors l'objet de nouvelles négociations au moment de la conclusion d'un nouveau contrat.

2. Que la compagnie continue d'employer tous les chauffeurs qui figurent, le jour du nouveau contrat, sur la liste des chauffeurs et qui ont prouvé leur aptitude de mécaniciens ou possèdent une ancienneté de trois ans comme chauffeurs.

3. Que la compagnie s'engage envers la Fraternité à ne pas chercher, lors de la négociation de contrats futurs, à obtenir le droit de congédier ces chauffeurs ou de les affecter à d'autres fonctions dans les services de la compagnie où l'avancement ne les mènerait pas directement au poste d'ingénieur, à la condition toutefois que la Fraternité prenne en même temps envers la compagnie un engagement en vertu duquel, s'il lui arrivait d'accepter dans l'avenir de permettre aux chemins de fer Nationaux du Canada de congédier tous ses chauffeurs ou un certain nombre d'entre eux ou d'affecter tous ses chauffeurs ou un certain nombre d'entre eux à d'autres fonctions où l'avancement ne mènerait pas directement au poste d'ingénieur, elle permettrait au Pacifique-Canadien de faire de même.

4. Que les parties au différend consentent à mettre sur pied un comité conjoint chargé d'étudier, de décider et d'exécuter tous les programmes, règlements, détails et façons de procéder nécessaires pour permettre à la compagnie de donner suite au nouveau règlement relatif aux locomotives diesel.

5. Que les parties étudient elles-mêmes des révisions des règlements actuels régissant les taux arbitraires de salaire relatifs aux périodes de préparation et d'inspection et aux délais écoulés au terminus initial et que tous les taux particuliers au travail en montagne soient réduits au montant des taux particuliers du travail en vallée mais que soient maintenus les taux au travail en vallée.

6. Que tous les taux de salaire applicables aux milles, heures, surtemps, les taux arbitraires et les allocations spéciales soient relevés de 7 p. 100 à compter du 1er avril 1956 et de nouveau de 5 p. 100 à compter du 1er juin 1957, et que les $4.25 par mois par employé compris dans ces augmentations après le 1er janvier 1957 tiennent lieu de prestation au titre de la santé et du bien-être.

7. Que six congés statutaires payés soient accordés aux chauffeurs employés aux gares de triage.

8. Que la proposition relative à la pension dépassait nettement le mandat de la Commission.

9. Que la règle actuelle concernant le fonctionnement des wagons Budd demeure la même.

10. Que la règle actuelle sur l'indemnité milliaire demeure la même.

En résumé le rapport minoritaire recommandait:

1. Que les règles actuelles concernant les locomotives diesel et figurant dans les conventions collectives ne soient pas changées.

2. Que la compagnie retire la proposition de réduire les salaires des chauffeurs sur les locomotives diesel des trains de voyageurs.

3. Que l'on maintienne tous les taux arbitraires actuels et qu'on accorde aux chauffeurs des congés payés statutaires de même nature que ceux dont jouissent actuellement les serre-frein.

4. Qu'on accorde l'augmentation de salaire recommandée par le rapport majoritaire de la commission.

5. Que le projet de règlement relatif à l'indemnité milliaire soit négocié par les parties une fois que la compagnie aura retiré sa proposition principale, à savoir la suppression des chauffeurs sur les locomotives diesel des trains de marchandises et des gares de triage.

Le 20 décembre mon ministère a été avisé par la Fraternité que les recommandations de la Commission n'étaient pas acceptables et le lendemain, 21 décembre, la compagnie nous a fait savoir qu'elle était prête à accepter et à appliquer les recommandations de la Commission.

Dans la soirée du mercredi 26 décembre nous avons reçu de M. W. E. Gamble, vice-président de la Fraternité, un télégramme dont copie ci-jointe, à l'Annexe "A", nous affirmant qu'à la suite d'un vote de grève envoyé par télégramme les comités conjoints des griefs de la Fraternité pour les employés du Pacifique-Canadien, du *Quebec Central Railway* et du *Dominion Atlantic Railway*, s'étaient déclarés unanimement en faveur de la grève et que la suspension des services ferroviaires était autorisée à partir de quatre heures de l'après-midi le deux janvier.

Le jeudi 27 décembre j'ai discuté de l'ensemble de la question avec le premier ministre suppléant (M. Howe) et j'ai expédié à M. N. R. Crump, président de la compagnie, et à M. Gamble, vice-président canadien de la Fraternité, un télégramme les invitant à venir à Ottawa samedi matin le 29 décembre à 11 heures 30. (Copies ci-jointes—Annexe "B")

Dans la matinée et dans l'après-midi du samedi 29 décembre, le premier ministre suppléant, M. Howe, et moi-même avons discuté avec M. Crump et M. Gamble des questions en litige et des moyens de les résoudre. Ces discussions ont révélé que les parties demeuraient rigoureusement sur leurs positions quant à l'emploi des chauffeurs sur les locomotives diesel des trains de marchandises et des gares de triage de la compagnie. La compagnie a soutenu que ces employés n'étaient plus nécessaires et la Fratenité, de son côté, a soutenu aussi énergiquement que ces employés étaient nécessaires tant pour l'accomplissement des tâches en cause que pour le maintien de la sécurité. La première réunion de samedi s'est passée essentiellement en travaux de reconnaissance. Ni M. Howe ni moi-même n'avons fait de proposition précise mais il a été avancé que les parties devraient envisager une formule comportant: 1) annulation de l'ordre de grève par le syndicat et le maintien par la compagnie des chauffeurs sur les locomotives diesel jusqu'à ce: 2) qu'un comité mixte syndicat-compagnie placé sous l'autorité d'un président indépendant ait étudié tous les aspects du problème des locomotives diesel: 3) entretemps, les négociations visant les autres sujets se poursuivraient. On a demandé aux parties en cause d'étudier cette formule le dimanche, afin d'être en mesure de l'examiner plus à fond à la réunion suivante fixée au lundi 31 décembre.

Les pourparlers ont repris à dix heures du matin, le 31 décembre, et, après des séances le matin et l'après-midi, le premier ministre suppléant et moi-même avons annoncé que nos efforts en vue d'amener le chemin de fer et la Fraternité à en venir à une entente avaient été vains. Le désaccord est survenu à propos des locomotives diesel et les deux parties en cause n'ont pu s'entendre sur la méthode à utiliser pour régler cette question. M. Gamble a dit que la fraternité consentait à ne pas recourir à la grève et à soumettre cette question des diesel à un tribunal composé de représentants de la compagnie et du syndicat et présidé par quelqu'un d'impartial. Les propositions de cet organisme n'obligeraient aucune des parties en cause. Mais, parlant au nom de la compagnie, M. Crump dit qu'il désirait que toutes les questions en litige soient soumises à un tribunal impartial dont les décisions seraient définitives et engageraient les deux parties.

Avant que les représentants des deux parties se retirent, on leur a demandé de bien songer aux graves conséquences à longue portée qu'aurait la grève du chemin de fer, surtout pour certaines régions du pays et pour un grand nombre d'employés du chemin de fer et d'autres employés non directement intéressés au différend. On leur a dit également qu'ils pourraient obtenir d'autres services de médiation, s'ils devaient revenir sur leur attitude dans le différend.

Le 1er janvier, j'ai téléphoné à M. Gamble et à M. Crump pour leur demander s'ils

avaient changé d'attitude et si le ministère du Travail pouvait leur rendre de nouveaux services. J'ai constaté que leur attitude n'avait pas varié.

Le 2 janvier, le premier ministre suppléant a adressé à M. Gamble et à M. Crump un télégramme dont le texte figure à l'Annexe "C". On a reçu les réponses le 3 janvier.

Les deux parties au différend avaient été informées clairement que le ministère du Travail était à leur disposition si elles avaient besoin de ses services; qu'il était disposé à servir d'intermédiaire entre les deux parties et à aider à établir une base pour de nouvelles négociations. La grève a commencé le 2 janvier, à quatre heures de l'après-midi.

Le vendredi après-midi, 4 janvier, le président du Congrès du Travail du Canada (M. Claude Jodoin) m'a téléphoné pour me demander où il pourrait m'atteindre le lendemain, samedi. Je lui ai dit que je serais à mon bureau.

Le samedi 5 janvier, tard dans la matinée, j'ai reçu un nouvel appel téléphonique de M. Jodoin. Il m'a dit que durant la matinée on avait tenu au bureau central une réunion à laquelle assistaient les principaux dirigeants du Congrès ainsi que des représentants de la Fraternité des cheminots. Il m'a demandé s'il pouvait se rendre immédiatement à mon bureau en compagnie de ses deux principaux lieutenants du Congrès. Je l'ai invité à le faire.

A son arrivée, M. Jodoin m'a déclaré qu'il était autorisé à soumettre une nouvelle proposition pour le règlement du différend.

Après avoir écouté sa proposition, je me suis rendu compte qu'elle comportait l'établissement d'un tribunal ou d'une commission dont la représentation et le champ d'action seraient plus étendus que tout ce que les deux parties avaient envisagés au cours de la fin de semaine précédente.

J'ai soumis cette proposition au premier ministre et au très honorable M. Howe, le samedi 5 janvier. Le samedi soir, le premier ministre en a discuté par appel interurbain avec M. Crump qui se trouvait à Montréal.

M. Jodoin a déclaré qu'il demanderait aux chefs syndicaux de demeurer à Ottawa pendant la fin de semaine ou pendant aussi longtemps que leur présence y serait utile.

Le lundi 7 janvier, le président du Congrès du Travail du Canada a fait part aux journaux des propositions soumises le samedi; il m'a fait parvenir son communiqué. Le texte de la proposition soumise figure à l'Annexe "D". Le même jour, le président du Pacifique-Canadien a annoncé que cette proposition n'était pas acceptable pour l'administration du chemin de fer.

Le lundi 7 janvier, M. Crump a fait connaître sa réponse aux journaux. (Le compte rendu publié par le *Citizen* ce jour-là figure à l'Annexe "E").

Le présent résumé porte exclusivement sur les communications échangées entre les deux parties au différend ou avec elles.

ANNEXE "A"

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES DU NATIONAL-CANADIEN

MOA 269 32 FD Montréal Qué 26 546P 26 déc. 1956—6 26 p.m.

Bernard Wilson, Directeur des Relations Industrielles, Ministère du Travail, Ottawa.

Vote de grève par télégramme des comités généraux des griefs de la Frat. des Mechan. et Chauff. de loc. du Pac.-Can. (QCR—DAR) unanime en faveur d'une grève dans le différend actuel avec la société. Abandon du travail autorisé à partir de quatre heures p.m. le 2 janvier.

W. E. Gamble

CFR QCR DAR PM BLFE

ANNEXE "B"

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES DU PACIFIQUE-CANADIEN

Ottawa le 27 décembre 1956.

M. N. R. Crump,
Président,
Chemin de fer du Pacifique-Canadien,
Gare Windsor,
Montréal, Québec.

Vu l'urgence créée par le différend ferroviaire j'invite M. Gamble et vous-même à me rencontrer à mon bureau Immeuble Confederation à onze heures samedi matin vingt-neuf décembre. Veuillez confirmer. Je n'ai pas l'intention de publier cette invitation.

Milton F. Gregg.

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES DU PACIFIQUE-CANADIEN

M. W. E. Gamble,
Vice-président,
Fraternité des Mécaniciens et chauffeurs de locomotives,
802 Immeuble Castle, 1410 rue Stanley,
Montréal, Québec.

Vu l'urgence créée par le différend ferroviaire j'invite M. Crump et vous-même à me rencontrer à mon bureau Immeuble Confederation à onze heures samedi matin vingt-neuf décembre. Veuillez confirmer. Je n'ai pas l'intention de publier cette invitation.

Milton F. Gregg.

Suivent les réponses reçues:

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES DU PACIFIQUE-CANADIEN

L'honorable Milton F. Gregg,
Ministre du Travail,
Ottawa (Ontario)
C/CTC Urgent.

Serai heureux assister à la réunion à votre bureau demain matin 11.30 (Stop) Je présume d'après votre télégramme que M. Gamble ne sera pas accompagné de son comité de négociations.

N. R. Crump.

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES DU PACIFIQUE-CANADIEN

Montréal Québec
27 décembre 1956.

Milton F. Gregg
Ministère du Travail
Immeuble Confederation
Ottawa

Reçu votre télégramme aujourd'hui Accepte avec plaisir votre invitation à me rencontrer avec vous et M. Crump à votre bureau à 11.30 samedi matin vingt-neuf décembre.

W. E. Gamble
Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives.

ANNEXE "C"

M. Howe a envoyé aux deux partis le télégramme suivant, le 2 janvier:

"Bien que ce matin M. Gregg et moi soyons inondés de demandes d'arrêt de la grève, nous n'ignorons pas à quel point il est inutile d'insister auprès de vous sur le fait que l'arrêt de la circulation sur les lignes du Pacifique-Canadien résultant du retrait des chauffeurs de locomotives qui doit se produire cet après-midi entraînera pour un grand nombre de localités desservies par ce chemin de fer de très graves inconvénients de même qu'il gênera très sérieusement les transports de céréales, de combustible et d'autres denrées essentielles. Cette grève aura aussi des conséquences pour un grand nombre de cheminots qui ne sont pas directement intéressés ainsi que pour les travailleurs d'autres industries. Étant donné toutes ces circonstances, nous vous prions instamment d'envisager favorablement les propositions que nous avons examinées au cours de nos pourparlers, savoir que l'ordre de grève soit révoqué immédiatement, que la question de l'emploi des diesel soit isolée des autres questions en litige et soumise, aux fins de règlement, à un tribunal indépendant, et que les parties en cause poursuivent leurs négociations en vue du règlement des autres questions visées par le contrat. Le même télégramme a été adressé à M. Crump (M. Gamble). Je vous serais reconnaissant de me répondre."

M. Gamble nous a fait tenir la réponse suivante le 3 janvier:

"En réponse à votre télégramme d'aujourd'hui, nous tenons à dire que la Fraternité n'est pas insensible à la gravité de la situation qui naîtrait d'une grève et qu'elle a soigneusement considéré toutes ces conséquences graves avant de décider l'arrêt du service sur les lignes du Pacifique-Canadien. En outre, elle garde toujours présentes à l'esprit toutes les conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter. Toutefois, vu diverses considérations, notamment que le Pacifique-Canadien est le seul chemin de fer important du continent nord-américain qui refuse de faire droit à ces exigences en ce qui concerne les diesels et qui refuse aussi d'assurer aux chauffeurs de locomotives les augmentations de salaire qu'ils méritent, la Fraternité ne peut conclure que la première responsabilité appartient ici à la compagnie. Exposons une fois de plus notre point de vue: Que la question importante des salaires soit réglée en vertu des principes appliqués aux autres employés. Nous croyons qu'un tribunal indépendant tel que celui dont nous avons parlé pourrait présenter un rapport précieux en ce qui concerne la question des diesel et nous sommes disposés à continuer à procéder, avec un tribunal comme celui-là, à un examen sérieux des fonctions des chauffeurs, fonctions dont l'utilité est universellement reconnue par tout le monde sauf par l'employeur en question."

M. Crump nous a envoyé la réponse suivante le 3 janvier:

"En réponse au télégramme que vous adressiez à M. Gamble et à moi au sujet du différend qui oppose chauffeurs et mécaniciens de locomotives au Pacifique-Canadien, rappelons que, ainsi que vous ne l'ignorez pas, à la suite de nos entretiens d'Ottawa, le Pacifique-Canadien se rend parfaitement compte des très graves inconvénients et des pertes qui ne manqueraient pas de résulter d'une grève non seulement pour les autres employés du Pacifique-Canadien, mais encore pour un grand nombre de localités desservies par le chemin de fer. Afin d'éviter ce désastre, le Pacifique-Canadien consent toujours à ce que la question des diesel soit soumise à un tribunal indépendant chargé d'appliquer à cet égard un règlement définitif et que les autres questions soient réglées au moyen de négociations entre les parties en cause. Il serait possible de reprendre im-

médiatement le service sur la base de cette solution."

ANNEXE "D"

Le 7 janvier 1957

Samedi matin, une députation du comité de négociations de la Fraternité des mécaniciens et chauffeurs de locomotives a tenu une réunion avec trois membres du conseil exécutif du Congrès du travail du Canada,—le président, M. Claude Jodoin, le vice-président exécutif, M. Gordon Cushing, et le secrétaire-trésorier, M. Donald MacDonald. A la suite de ces entretiens, une proposition a été soumise par le Congrès du travail du Canada au ministre du Travail, M. Gregg, peu avant midi samedi.

A son tour, M. Gregg a transmis la proposition au premier ministre, M. St-Laurent, qui l'a soumise à la compagnie. La Fraternité jugeait la proposition acceptable. Depuis samedi après-midi, les représentants du syndicat attendent dans l'espoir que la compagnie accepte et permette ainsi l'émission d'un ordre de retour immédiat au travail par le syndicat. Le syndicat n'a reçu aucune réponse dans ce sens.

Voici la proposition qui a été faite:

1. L'établissement d'une commission chargée de poursuivre une enquête publique sur tous les effets du transfert du travail des chauffeurs à d'autres employés sur tous les chemins de fer du Canada.

2. Cette commission serait composée de sept membres. Deux représenteraient la compagnie, deux le syndicat et trois seraient des représentants impartiaux du public dont un occuperait le fauteuil du président.

3. La commission tiendrait des séances publiques et aurait tous les pouvoirs nécessaires pour faire une étude, sur les lieux, du fonctionnement même et des conditions de travail de tous les chemins de fer.

4. La commission aurait jusqu'au 31 décembre 1957 pour soumettre son rapport au Gouvernement.

5. Les ajustements mis en vigueur en 1956 pour les autres employés de chemins de fer au Canada seraient offerts à la Fraternité des mécaniciens et chauffeurs de locomotives. Toutes les autres conditions d'emploi resteraient les mêmes.

Les représentants et du congrès et de la Fraternité ont exprimé l'avis que le genre de commission et d'enquête proposées satisfaisait à la nécessité d'une enquête plus approfondie. Une procédure d'arbitrage ne satisferait pas à cette nécessité. Il serait bien inconvenant de soumettre à l'arbitrage des questions de sécurité publique, de sécurité des autres employés de chemin de fer et d'autres questions dont les répercussions s'étendront inévitablement au fonctionnement de tous les autres chemins de fer. La portée générale de ces questions ressort du fait que les mêmes demandes faites par le Pacifique-Canadien ont également été formulées par le National-Canadien et tous les autres principaux chemins de fer des États-Unis mais ont été par la suite retirées par tous ces chemins de fer, y compris les filiales du Pacifique-Canadien aux États-Unis.

Voici ce que déclarait M. Claude Jodoin, président du Congrès du Travail du Canada, au sujet de la proposition: "Nous avons examiné cette question à fond avec la fraternité, qui convient parfaitement avec nous qu'elle constitue une solution raisonnable et équitable du présent arrêt de travail. Le syndicat est d'avis que le public n'est pas au courant des faits tels qu'ils sont et qu'une enquête publique de la portée étendue et générale que l'on envisage mettrait ces faits en lumière.

Si cette proposition était agréée par le chemin de fer cela permettrait immédiatement la reprise des opérations ferroviaires. L'hésitation de la compagnie à accepter cette proposition est incompréhensible, vu la désorganisation qu'occasionne inévitablement la suspension des opérations ferroviaires, sur laquelle le Pacifique-Canadien a beaucoup insisté ces jours derniers."

M. W. E. Gamble, président de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, a exprimé la gratitude du syndicat au premier ministre, au ministre du Travail, l'honorable M. Gregg, ainsi qu'aux directeurs du Congrès du Travail du Canada, qui se sont efforcés de favoriser un prompt règlement du différend.

Accompagnaient M. Gamble: M. John Graham, de Montréal, principal représentant négociateur pour le compte de la Fraternité des mécaniciens et chauffeurs de locomotives; M. A. E. Matthews, de Parry-Sound (Ontario), agent négociateur pour la région centrale du National-Canadien, également membre du comité national de négociations; et M. Arthur Garmise, de Montréal, avocat du syndicat.

ANNEXE "E"

"La solution proposée par M. Jodoin (Claude Jodoin, président du CTC) ne réglerait pas le problème que pose le diesel. Elle en retarderait simplement l'examen définitif et laisserait le pays exposé à une reprise de la grève.

"La Commission de conciliation a étudié en séances publiques tous les griefs formulés par le syndicat au sujet du diesel. Il n'y a aucun nouveau problème à régler.

"La proposition de M. Jodoin n'est pas une solution au problème que pose le diesel, parce que:

1. Elle n'apporte aucun règlement définitif.

2. Elle retarderait le règlement éventuel de la question au détriment du public, du chemin de fer et de tous les employés du Pacifique-Canadien.

3. Elle laisserait le pays exposé à la reprise de la grève au moment où la direction du syndicat des chauffeurs, dont le siège est à Cleveland (Ohio), pourrait imposer sa volonté.

"Version édulcorée..."

4. La proposition du CTC est une version édulcorée de l'attitude adoptée par le syndicat des chauffeurs depuis que la Commission de conciliation a approuvé la proposition du Pacifique-Canadien au sujet du diesel.

"L'essence de la proposition du CTC m'a été transmise samedi dernier. Ce soir-là, j'ai signalé au premier ministre par téléphone qu'une telle proposition était peu sage, parce qu'elle ne comportait aucun règlement définitif de la question relative au diesel. La proposition était donc inacceptable pour le Pacifique-Canadien et serait contraire à l'intérêt bien compris du Canada. J'ai de plus signalé au premier ministre que j'irais volontiers à Ottawa afin de l'y rencontrer ainsi que les autres parties intéressées au différend.

"Toutefois, vu l'attitude intransigeante du syndicat des chauffeurs et ma ferme attitude quant à la nécessité d'un règlement définitif du problème que pose le diesel, nous avons convenu que, dans les circonstances, une telle rencontre ne serait pas utile."

CHAMBRE DES COMMUNES

Jeudi le 10 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

VACANCES ANNUELLES PAYÉES AUX EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la première lecture du bill nº 2 accordant aux employés des vacances annuelles payées.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le présent bill propose que tous les employés dont l'emploi relève de la juridiction fédérale aient droit chaque année à au moins deux semaines de vacances payées, après un an de service.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

CONGÉS STATUTAIRES PAYÉS AUX EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande l'autorisation de présenter le bill nº 3 accordant aux employés des congés statutaires payés ainsi qu'une rémunération pour le travail accompli les jours de congé statutaire.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le présent bill propose que tous les employés dont l'emploi relève de la juridiction fédérale aient droit chaque année à au moins huit jours de congés statutaires payés.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION DU CHAPITRE 152 DES STATUTS REVISÉS DE 1952—PRÉLÈVEMENT VOLONTAIRE RÉVOCABLE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande l'autorisation de présenter le bill nº 4, tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement révocable volontaire des cotisations).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le présent bill propose d'inscrire au code fédéral du travail une clause visant le prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

EXTENSION DU DROIT DE VOTER AUX BUREAUX PROVISOIRES DE VOTATION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº 5, visant à modifier la loi électorale du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le présent bill propose de faire également bénéficier du droit de voter aux bureaux provisoires de votation, lors des élections fédérales, tout électeur qualifié qui prévoit se trouver dans l'impossibilité d'être présent dans sa circonscription le jour des élections.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'AMIRAUTÉ

PAIEMENT DE TRAITEMENTS EN REMPLACEMENT D'HONORAIRES AUX JUGES SUBROGÉS ET AUX RÉGISTRAIRES

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier la résolution suivante dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi sur l'Amirauté, en vue de prescrire que le gouverneur en conseil peut autoriser, sur le Fonds du revenu consolidé, en remplacement d'honoraires, le paiement de traitements d'au plus trois cents dollars par année à certains juges subrogés et d'au plus deux cents dollars par année à certains régistraires de districts d'amirauté.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

MODIFICATION VISANT À ÉTABLIR DEUX MUSÉES NATIONAUX

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier la résolution suivante dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un proiet de loi pour modifier la loi sur le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, en vue d'établir, en remplacement du

musée actuel, deux musées nationaux appelés respectivement Musée canadien d'Histoire naturelle et Musée canadien de l'Homme.

La motion est adoptée.

LE CONSEIL CANADIEN

MESURE PRÉVOYANT L'ENCOURAGEMENT DES ARTS, DES HUMANITÉS ET DES SCIENCES SOCIALES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier la résolution suivante dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant l'établissement d'un Conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, et prévoyant notamment, en outre:

a) que le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser au Conseil la somme de cinquante millions de dollars en vue de constituer une caisse de dotation pour les objets de la loi; et

b) que le Conseil établira une caisse appelée Caisse universitaire des subventions de capital, à laquelle sera créditée la somme de cinquante millions de dollars, que le ministre des Finances versera au Conseil sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PACIFIQUE-CANADIEN—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR L'ÉTAT PRÉSENT DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire demander au premier ministre s'il peut dire à la Chambre et à la population où en sont actuellement les négociations entre le Pacifique-Canadien et les représentants syndicaux, et nous donner une idée du plan qu'il leur a soumis et qui est actuellement à l'étude.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est préférable de ne pas en dire trop long pour le moment sur les négociations. Il y a eu des entretiens sans caractère officiel et j'ai constaté,—j'en suis satisfait mais je n'en suis pas du tout étonné,— qu'ils parviennent peut-être mieux à faire saisir aux parties en présence la nécessité de tenter un effort sincère en vue d'accommoder la faible divergence de vues entre les parties respectives. Le plan vise à une reprise d'activité le plus tôt possible aux termes d'un contrat modelé dans ses grandes lignes sur celui que le même syndicat a conclu avec le National-Canadien pour une période allant jusqu'au 31 mars 1958; il y est prévu que la même règle relative aux locomotives diesel figurerait à ce contrat mais serait assujétie à de nouvelles négociations à la lumière du rapport d'une commission qui serait établie par le gouvernement pour examiner les aspects sur lesquels les deux parties ne sont pas tombées d'accord, au sujet des locomotives diesel. On est à discuter et mettre au point les détails que, je l'espère, les deux parties en cause jugeront bon d'accepter dans l'intérêt du Canada en général, et la question ne saurait être déférée avant que les parties intéressées se soient mises d'accord le plus possible sur ce que devraient être les attributions d'une telle commission.

M. Diefenbaker: M'est-il permis de poser une autre question? A quel moment la proposition du premier ministre visant à rétablir l'accord entre ces deux groupes a-t-elle été soumise? L'a-t-elle été au moment où le ministre du Commerce et le ministre du Travail se sont réunis avec les représentants du Pacifique-Canadien et ceux du syndicat ou l'a-t-elle été pour la première fois hier ou avant-hier? Le premier ministre nous révélera-t-il aussi ce qu'il veut dire et ce qu'il a voulu dire hier quand il a déclaré qu'il n'y avait qu'une faible divergence de vues entre les deux parties? Quelle est cette faible divergence dont il a parlé?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est la même proposition qui a été faite à la première réunion du ministre du Commerce agissant comme premier ministre, et du ministre du Travail avec les parties intéressées, tenue le dernier samedi de l'année. La proposition a été discutée et sur certains de ses aspects les deux parties en cause ont fait des propositions qui comporteraient quelques variations dans les détails. Je suis persuadé que le seul point en litige en ce moment consiste à décider si les deux parties doivent s'engager par contrat à accepter et à insérer dans leur nouvelle entente quelque chose qui serait conforme aux conclusions de la commission d'enquête désignée par le Gouvernement.

Je ne suis pas certain de l'avoir dit hier, mais l'objection du syndicat c'est que cela équivaut à accepter l'arbitrage obligatoire. L'objection du chemin de fer à ce que ce ne soit pas un engagement contractuel en ce moment, c'est que, si on n'en fait pas l'objet d'un contrat, le différend pourrait reprendre de nouveau. J'ai affirmé que ce n'était pas une attitude qui tenait compte des réalités. Si on procède à une enquête approfondie et si un rapport est publié, ni l'une ni l'autre des parties en cause n'essayera, après cela, de se soustraire à une obligation qui aura été préconisée après une enquête approfondie faite par une commission constituée de telle sorte qu'elle revête beaucoup de prestige aux yeux du public canadien.

M. Diefenbaker: J'aimerais poser une autre question sur la nature de la commission. Est-ce que ce sera la Commission des transports ou une commission indépendante à établir et qui serait composée de représentants de l'État, du chemin de fer et du syndicat?

Le très hon. M. St-Laurent: On a étudié ces possibilités du point de vue des deux espèces de commissions dont a parlé l'honorable député. La Commission des transports a tant à faire que c'est là une des raisons pour lesquelles elle n'a pas été priée de laisser tout tomber et de passer beaucoup de temps à examiner cette question. En effet une enquête propre à convaincre le public qu'elle a examiné la question sous tous ses aspects avant de présenter un vœu ne saurait manquer d'être longue.

La constitution éventuelle d'une commission de ce genre pourrait se faire en vertu de plusieurs lois. Sous le régime de la loi sur les chemins de fer, on pourrait déférer la question à la Commission des transports. Aux termes de la loi sur les enquêtes visant les différends du travail on pourrait confier au ministre du Travail le soin de constituer une commission de ce genre en conformité d'un des articles de ladite loi. Il existe en outre, on le sait, la loi générale sur les enquêtes qui permet aussi la constitution d'une commission royale. Ce que nous aimerions voir réaliser c'est quelque chose qui ne comporterait aucun caractère obligatoire.

M. Diefenbaker: Et une décision définitive?

Le très hon. M. St-Laurent: Le syndicat ne s'engagera jamais par contrat à accepter la décision, mais les citoyens canadiens en général estiment que ce que l'autorité légitime décide doit être tenu pour une loi convenant au pays.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le premier ministre me permettrait-il de lui poser une autre question? N'estime-t-il pas qu'en constituant une commission de ce genre, il importe que ses membres possèdent une certaine compétence technique du grand problème à l'étude? Je songe ici que la commission de conciliation était composée de trois avocats. J'ai tout le respect qu'il faut pour les gens de loi,—les applaudissements qui viennent de saluer cette observation montrent qu'ils ne sont vraiment que trop nombreux à la Chambre,—mais je n'en estime pas moins que, dans une question comme celle-ci, il faudrait recourir moins aux hommes de loi qu'à des gens qui possèdent quelques connaissances techniques, vu la controverse qui s'est élevée autour de la question de la sécurité.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, nous n'avons jamais oublié tous ces aspects de l'affaire. Je ne saurais convenir avec l'honorable député qu'il n'y a que trop d'avocats à la Chambre. J'ai le plus grand respect pour toutes les autres professions mais je crois qu'une connaissance du droit et de la loi sous sa forme actuelle n'est pas sans utilité lorsqu'il s'agit de modifier cette loi. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de droit; c'est de plus une question de fait. Les parties en cause y ont songé, comme nous y avions du reste songé nous-mêmes, mes collègues et moi, en négociant avec elles.

LE SUCRE

MENTION DE LA HAUSSE CONTINUE DU PRIX MONDIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Y a-t-il quelque raison à la hausse continue et assez forte du prix mondial du sucre?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le prix mondial du sucre subit l'influence d'un certain nombre d'éléments. Parmi ces éléments il y a d'abord les habitudes d'achat du public. De plus, la récolte a été faible l'année dernière. Les achats ont été très considérables, surtout en France et en Angleterre, exceptionnellement considérables, et on dit qu'il y aurait présentement une pénurie de sucre en Angleterre. Nous avons étudié la question et, autant que nous jugeons de la situation, l'offre et la demande de sucre sont à peu près en équilibre. Nous croyons aussi qu'il y aura redressement du prix quand l'achat sur cette base anormale aura pris fin. Cependant, à l'heure actuelle, nous estimons que le prix mondial du sucre est régi par une demande anormale en certains pays, et par la récolte déficitaire.

LE LOGEMENT

FORTE DIMINUTION ÉVENTUELLE, CETTE ANNÉE, DANS LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de n'avoir pas donné au ministre des Travaux publics un avis un peu plus prolongé de la question que je veux lui poser. Étant donné que nous sommes à la période où l'industrie du bâtiment établit son programme de l'année, le ministre est-il en mesure de fournir des détails supplémentaires ou des paroles d'encouragement à la suite de la sombre prédiction qu'a faite son collègue le ministre du Commerce (M. Howe), le 27 décembre? Il y aura, paraît-il, une forte diminution de la construction d'habitations, cette année.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne puis admettre que la prédiction de mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe) fût sombre. Il a dit que la construction d'habitations en 1957 serait probablement moindre qu'en 1956 et 1955, où tous les records avaient été dépassés. En somme je ne puis dire qu'une chose: c'est que, comme toujours, les remarques de mon collègue étaient exactes (*Rires*) et que, malgré tout, il se fera beaucoup de construction d'habitations en 1957.

(Plus tard)

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Travaux publics une question découlant de la réponse qu'il a fournie à l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Regier)? N'estime-t-il pas que le ministre du Commerce (M. Howe), en disant que, de tous les importants secteurs de placements, la construction d'habitations...

Des voix: Règlement!

M. Ellis: ...sera probablement la seule à accuser un sérieux fléchissement, il a fait là une déclaration inquiétante et pessimiste?

M. Gauthier (Nickel-Belt): Il lance et compte!

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, si l'on songe qu'au Canada, depuis une couple d'années, il s'est construit plus d'un quart de millions de maisons, eh bien! quand le ministre du Commerce déclare qu'il pourrait y avoir cette année quelque fléchissement mais que l'activité du bâtiment au Canada atteindra probablement un niveau élevé, je ne crois pas que ce soit là une déclaration inquiétante.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, cette déclaration mentionne en particulier la construction d'habitations. En d'autres termes, de toute la construction qui se fait au Canada, seule la construction d'habitations risque de fléchir sérieusement cette année. (*Exclamations*)

L'IMMIGRATION

M. C. G. HANNA—MOTIF DU REFUS D'ADMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill)? A-t-on refusé récemment à un nommé C. G. Hanna la permission d'entrer au Canada à un port de la côte ouest? Dans le cas de l'affirmative, pour quels motifs?

[M. Regier.]

Le ministre nous dira-t-il également quelle est la situation actuelle de cet infortuné et où il se trouve présentement?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je me demande si Votre Honneur me permettrait de répondre à cette question, bien que vous ayez décidé à une session antérieure de ne pas autoriser de question sur des cas particuliers d'immigration.

Le cas de ce malheureux jeune homme a fait l'objet d'une publicité vraiment extraordinaire. Je pense donc que les honorables députés aimeraient peut-être connaître les faits.

A trois reprises, ce jeune homme s'est présenté à un port canadien. Il ne peut être d'aucune façon admis au Canada en vertu de la loi sur l'Immigration. A la vérité, pour l'admettre, il faudrait renoncer à appliquer au moins quatre ou cinq dispositions de cette loi. Étant donné qu'il n'avait aucun rapport avec qui que ce soit au Canada, qu'il se trouvait à bord d'un navire appartenant à un pays très civilisé et qu'il y avait, en outre, bien d'autres endroits dans le monde où il pourrait aller, il ne m'a pas semblé que je doive outrepasser la loi adoptée par le Parlement ni chercher à contrevenir, par une méthode détournée, à la loi établie par notre Parlement.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Encore une question, monsieur l'Orateur. Certains de mes commettants, qu'on pourrait, je crois, caractériser en disant qu'ils ont une plus grande confiance dans les grands principes humanitaires que dans les règlements rigoureux de nature technique, se sont adressés à moi. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'on pourrait étudier la situation en elle-même afin de voir s'il serait possible d'établir une juste cause au lieu de la juger selon des principes purement juridiques. Il me semble que ce jeune homme risque de passer toute sa vie sur des cargos.

L'hon. M. Pickersgill: Ma foi, monsieur, en ce qui concerne le séjour de ce jeune homme, il me semble fort peu probable qu'il passe une grande partie de sa vie dans un seul endroit, parce qu'après avoir pris connaissance de son histoire, comme il l'a raconté au *Star* de Toronto, il paraît avoir contracté l'habitude de se déplacer constamment.

Je pense qu'on a étudié tous les aspects favorables qu'on a pu trouver dans ce cas et, devant le grand nombre d'autres cas souvent très tragiques de personnes, proches parentes de citoyens canadiens, dont je ne puis permettre l'entrée au Canada à cause de la loi que le Parlement a adoptée, je ne dirai certainement pas, quels que puissent être les points favorables, que j'aie pu reconnaître

l'opportunité de faire une exception dans ce cas.

M. Pearkes: Le ministre peut-il nous dire si cet homme a maintenant quitté la côte ouest?

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien, il n'a pas mis le pied sur le sol canadien au cours de ce voyage. Rien ne m'assure que mes renseignements soient exacts mais on me dit que le navire à bord duquel il est actuellement employé doit partir soit le 12 ou le 15, je ne sais au juste laquelle de ces deux dates, du port où il se trouve sur la côte ouest, soit Victoria ou Vancouver, je ne suis pas certain.

M. Pearkes: Victoria, je pense.

LE NATIONAL-CANADIEN

ASSOCIATION DE SECOURS ET D'ASSURANCE CHEZ LES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports peut-il dire quel est actuellement le statut de l'Association de secours et d'assurance des employés du chemin de fer de l'État? La mesure prise à la fin de décembre, c'est-à-dire le rétablissement du régime de déduction à l'égard des prestations d'assurance, signifie-t-il que l'association est reconnue à tous points de vue ou seulement pour ce qui est de la question de l'assurance? Cette affaire revêt une certaine urgence pour les employés en cause.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je dois me contenter de dire pour le moment que cette question a été à l'étude; mais je m'informerai auprès de la direction, afin d'être en mesure de donner une réponse plus précise à l'honorable représentante.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE YÉMEN—INTERPELLATION AU SUJET DE LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut nous signaler les faits relatifs à la situation au Yémen; peut-il nous dire en particulier s'il y a un fondement aux accusations portées par les Yéméniens contre les Britanniques?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir signaler les faits. Nous avons essayé de savoir ce qui s'est passé. Le député sait bien que les allégations faites par le Gouvernement du Yémen ont été niées par celui du Royaume-Uni et je pense que nous devrions accepter cette dénégation. Je crois savoir que la question a été déférée à l'Assemblée des Nations Unies où nous en entendrons probablement parler davantage. Dans l'intervalle, j'essaierai de me renseigner le plus possible sur la question.

LE SERVICE PUBLIC

INTERPELLATION AU SUJET DE LA VACANCE À REMPLIR À LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Signalera-t-il quels progrès on a réalisés en vue de remplir la vacance qui existe depuis un an et demi au sein de la Commission du service civil?

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): La seule chose que je puisse dire en réponse à la question est que la nomination sera faite en temps et lieu, et qu'elle sera annoncée par le Gouvernement.

Mme Fairclough: Dans combien d'années?

LA NAVIGATION

LE CABOTAGE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il nous dire ce qui en est du rapport de la commission royale sur le cabotage et si le Parlement compte avoir l'occasion d'y donner suite au cours de la présente session?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, n'étant pas en mesure de dire quand le rapport sera déposé, je ne puis répondre à la deuxième partie de la question de l'honorable député.

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 9 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Coldwell.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) qui a proposé avec tant de compétence l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Texte)

Et aussi, monsieur l'Orateur, mes sincères félicitations à l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) qui a su si bien s'acquitter de sa tâche, lui aussi, en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône.

Lors de la conflagration dont la cité de Salaberry de Valleyfield a été victime, le 30 décembre dernier, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a offert ses sympathies aux familles éprouvées. Je l'en remercie sincèrement en leur nom et au mien. Il est bon de constater l'esprit de charité qui règne en pareille circonstance et, sans le travail héroïque des pompiers et des volontaires, à quelque degré que ce soit, notre cité aurait certainement eu à déplorer un malheur plus grand.

(Traduction)

Comme d'habitude, le discours du trône révèle que le gouvernement libéral entend favoriser le bien-être social et l'expansion économique, tout en assurant la prospérité dont notre pays a joui sous la sage direction de ses compétents chefs libéraux.

La proposition qu'a faite aux Nations Unies le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Pearson), à un moment où cet organisme était en quelque sorte virtuellement paralysé par les conflits au Moyen-Orient et en Hongrie, constitue un exemple frappant de cette sagesse sur le plan international. Comme l'a dit un journaliste canadien: "Cette semaine, les Canadiens qui se trouvent aux Nations Unies à New-York ont de bonnes raisons d'être fiers d'être Canadiens." Jamais on n'avait eu plus besoin d'une direction éclairée. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les membres de la délégation canadienne ont assuré cette direction.

Monsieur l'Orateur, même si les membres de l'opposition refusent de reconnaître le mérite qui revient à juste titre à nos administrateurs, ils ne peuvent nier que le Canada a joui de prospérité; ils ne peuvent non plus nier que la clairvoyance, la bonne administration et de sages mesures financières nous ont valu une prospérité sans précédent au cours des deux dernières décennies. Mais ce n'est pas tout: le Gouvernement a pris des mesures pour assurer le maintien de cette prospérité au Canada. Songeons aux deux grandes entreprises en voie de réalisation: la première, qui assurera à l'Ouest des débouchés dans l'Est pour ses importantes ressources en gaz naturel, l'autre qui permettra d'exploiter les vastes ressources hydrauliques de l'Est, tout en assurant à la région située à la tête des lacs un accès direct au littoral de l'Atlantique.

Ces gigantesques entreprises, ainsi que l'amitié sans cesse croissante qui existe entre les Canadiens d'origines ethniques diverses, ont onvaincu tous les Canadiens que le très honorable Louis St-Laurent a fait plus que tout autre Canadien pour unir, moralement et matériellement, la population et les régions géographiques de notre vaste pays. Je suis sûr que, dans les annales du Canada, on lui rendra toujours cet honneur.

Je dois aussi, en toute justice, rendre un hommage bien mérité à l'honorable ministre des Finances (M. Harris) qui a dirigé avec tant d'habileté la Chambre des communes dans ses délibérations et qui nous a permis de traverser une époque marquée de dangereuses tendances inflationnistes. Le ministre du Commerce (M. Howe) et les autres ministres ont aussi fait preuve de courage et d'énergie car, en dépit d'une opposition acharnée, ils ont adopté des mesures en vue d'assurer l'essor économique du Canada.

A cet égard, nous songeons immédiatement à l'honorable Lionel Chevrier et à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. En avril 1951, je lui ai signalé l'intérêt que ma circonscription portait au travail qu'on se proposait d'entreprendre et je lui ai dit que nous nous opposions à l'aménagement de ponts à bascule à Saint-Louis-de-Gonzague, sur la route Larocque et à Melocheville, car ils retarderaient gravement la circulation de plus en plus dense.

Il m'a alors promis d'étudier la question. En conséquence, j'ai eu le plaisir d'annoncer l'an dernier qu'un tunnel serait aménagé à Melocheville. J'espère être en mesure d'annoncer aussi qu'on prendra des dispositions aux deux autres endroits. Au nom de ma circonscription de Beauharnois-Salaberry, je remercie l'honorable M. Chevrier et le ministre des Transports (M. Marler).

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà donné à entendre, la région de la province de Québec que j'ai l'honneur de représenter possède des emplacements industriels incomparables.

L'énorme entreprise combinée de navigation et de production d'énergie actuellement en voie d'exécution; les ressources hydrauliques actuellement disponibles; une main-d'œuvre spécialisée sur laquelle on peut compter; un pays productif et des ressources hydrauliques presque illimitées, de même qu'une situation excellente pour ce qui est des marchés, devraient exercer un attrait en quelque sorte irrésistible pour les industries légères et lourdes qui sont à la recherche de

nouveaux emplacements ou qui préparent des plans de décentralisation.

Les remarques que je viens de formuler, monsieur l'Orateur, peuvent servir d'introduction à une question à laquelle je m'intéresse activement depuis plusieurs années, à savoir les distinctions injustes contre les travailleurs plus âgés mais encore aptes au travail. Bien que je n'aie pas l'intention de revenir sur les faits que j'ai exposés en 1951, j'estime qu'il est de mon devoir de dire que cette distinction injuste se perpétue et qu'on cherche encore à la justifier par les mêmes raisons. Il suffit pour s'en convaincre de lire les annonces publiées dans nos quotidiens.

Il faut reconnaître que l'évolution d'un peuple au cours des étapes complexes de son essor économique et d'une révolution industrielle qui se perpétue et s'accompagne d'une intensification de l'automatisation donne lieu à de nombreux problèmes qu'il faut résoudre, même si la solution en est difficile.

Nous devons également accepter l'idée que le progrès d'une nation dépend premièrement d'une production plus élevée, accompagnée d'un relèvement correspondant du niveau d'existence pour tous et ensuite de nouveaux débouchés pour les capitaux de placement qui assurent de nouveaux emplois et de nouvelles carrières, non seulement aux jeunes mais à ceux qui, encore capables de travailler, ont été mis à pied par suite d'un changement des méthodes de production ou pour d'autres motifs.

Tous les travailleurs doivent profiter également des occasions d'emploi créées par notre essor économique actuel. Les citoyens du Canada, même ceux de 41 à 60 ans, doivent avoir chance égale, sur le marché du travail, à moins, bien entendu, que l'âge ne constitue une véritable exigence professionnelle.

Le gouvernement et l'entreprise privée sont donc tenus de prévoir et de résoudre les problèmes qui découlent de cette évolution constante, surtout les problèmes concernant le chômage de n'importe quel secteur des effectifs ouvriers canadiens.

Je me suis tenu parfaitement au courant de la situation de l'embauche dans ma propre collectivité industrielle et il est incontestable que les travailleurs de plus de 40 ans sont le plus souvent atteints lorsqu'un changement survient dans les méthodes de production. J'ai donc suivi de près les mesures prises par divers gouvernements pour supprimer les distinctions injustes fondées sur l'âge.

J'ai lu récemment le document intitulé *New Channels for the Golden Years* publié par le Comité législatif mixe de l'État de New-York, sous la présidence du sénateur Thomas Desmond, à propos des problèmes des travailleurs qui avancent en âge.

Parmi les propositions exposées à la page 7 du rapport, les deux suivantes m'ont beaucoup intéressé:

> Que l'État encourage l'industrie à établir des plans de pension comportant un droit acquis et qu'il s'engage lui-même dans cette voie pour ce qui est de son propre régime de retraite.
>
> Que l'État reconnaisse qu'il est plus difficile aux personnes plus âgées de se trouver des emplois, en mettant sur pied un régime d'assurance-chômage comportant un traitement différent pour les travailleurs âgés de plus de 40 ans.

A la page 10, on expose ainsi les avantages d'un plan de pension comportant un droit acquis. Je cite:

> Notre comité estime que les plans de pension comportant un droit acquis permettent d'envisager:
>
> *a*) une plus forte probabilité d'acceptation, de la part des employeurs, d'ouvriers de 55 à 60 ans ou plus;
>
> *b*) l'enrayement de l'indigence pour les citoyens plus âgés lorsque, par suite d'un changement d'emploi, ils entrent dans des établissements qui n'accordent la pension qu'après une longue période de service;
>
> *c*) une diminution de la pression exercée sur les gouvernements en faveur de mesures radicales comme l'adoption d'une loi de pension de vieillesse.

Le comité national consultatif de Grande-Bretagne sur l'emploi des hommes et des femmes âgés, après une étude du problème, a également souligné la nécessité de "préserver les droits à la pension au moment d'un changement d'emploi".

Plus loin, dans son rapport, le comité recommande à l'État d'étendre les dispositions de sa législation relative aux mesures d'exception, de manière à viser désormais l'âge, ainsi que c'est le cas dans l'État du Massachusetts.

On trouve en outre le vœu suivant, page 23. Je cite:

> Afin d'insister davantage sur le fait qu'à notre avis l'État devrait intervenir pour éviter aux plus de quarante ans les mesures d'exception, nous exprimons le vœu que l'État interdise à toute société qui applique de telles mesures aux plus de quarante ans de concourir à des appels d'offres en matière de construction, de vente de matériel de services, etc.
>
> Le fait que les industries actuelles, notamment les grandes et les nouvelles, refusent d'employer des plus de quarante ans, est une honte et un fardeau pour notre régime d'entreprise libre. Dans les circonstances, la société est parfaitement fondée, par l'entremise de ses représentants élus, à prendre des mesures efficaces en vue de faire obstacle à de tels procédés.
>
> On dit: "Mais il en coûte plus cher à l'industrie d'employer des plus de quarante ans." A quoi nous répondons que l'industrie et la société doivent assumer certains frais.
>
> Si, pour donner du travail aux plus de quarante ans, il faut consentir une hausse des prix, c'est une obligation à laquelle nous devrons nous plier, exactement comme nous avons dû ajouter aux

prix de revient les frais entraînés par la sécurité et la santé dans les usines, les impôts de sécurité sociale, et l'abrégement de la semaine de travail.

Rien ne démontre toutefois que le fait d'employer des plus de quarante ans ait augmenté les frais de production. Nous avons bien vu certains chiffres tendant à prouver que les prestations ouvrières augmentent, mais ces données se sont révélées inexactes.

Nous avons vu des chiffres révélant que les frais d'assurance collective augmentent, mais ils ne paraissent pas très importants.

On a publié certains chiffres révélant que le coût des pensions de retraite augmente quand on engage des gens ayant 40 ans ou plus, mais a-t-on tenu compte du fait que les vieux ouvriers possèdent des connaissances pratiques plus étendues, qu'ils s'absentent moins souvent, qu'ils font preuve d'une plus grande loyauté et d'une meilleure stabilité, et qu'ils se déplacent moins? La pension accordée de plein droit fût-elle adoptée, qu'en coûterait-il à l'industrie afin que l'employeur qui engage un homme de 55 ans n'ait pas le sentiment d'être obligé de lui assurer "une pension convenable" à l'âge de 65 ans, mais seulement la pension à laquelle il aurait droit après 10 ans de service?

J'ai constaté aussi avec intérêt, en consultant le rapport de 1955 de l'Organisation internationale du Travail, que l'État du Massachusetts avait supprimé à peu près toutes distinctions dans les méthodes d'emploi, y compris celles qui ont trait à l'âge.

Afin de me renseigner plus à fond sur la loi du Massachusetts, je me suis rendu à Boston, le printemps dernier, pour consulter les fonctionnaires mêmes de la Commission.

Il y a peut-être lieu à ce point-ci de résumer brièvement la loi du Massachusetts sur les méthodes équitables d'emploi et ses modifications relatives à l'âge qu'a préconisées l'*American Federation of Labour*. L'âge visé est de 45 à 65 ans.

Tout employeur, tout service d'embauchage et tout syndicat ouvrier assujétis aux dispositions de la loi doit afficher celle-ci en évidence dans ses locaux. N'y sont pas assujétis ceux qui emploient moins de six personnes, les clubs et autres organismes sans but lucratif, les domestiques et ceux qui sont employés dans des entreprises familiales. La loi se lit ainsi:

> On ne refusera à personne le droit de travailler pour des raisons de race, de couleur, de croyance religieuse, d'origine ethnique, d'âge ou d'ascendance.

Pour ce qui est de l'âge, il est illégal pour les employeurs ou les organismes de placement de: 1—Poser, avant l'embauchage, des questions qui, directement ou indirectement, tendent à divulguer l'âge; 2—Imprimer ou faire circuler des annonces qui, directement ou indirectement, spécifient une limite d'âge, à moins que ladite limite ne se fonde sur une véritable exigence professionnelle; 3—Dans le cas de l'employeur, congédier ou refuser d'engager un particulier à cause de son âge.

[M. Cauchon.]

4—Manquer de justice envers un particulier en matière d'indemnisation, de condition d'emploi, etc., à cause de son âge.

Il est interdit aux organismes ouvriers et aux groupes d'employés d'exclure de telles personnes de leurs cadres ou de s'opposer à leur emploi.

En outre, détail important, d'après l'interprétation qu'on en a faite, la loi s'applique même dans le cas où une société aurait, avant l'adoption de ladite loi, adopté un régime de retraite ou de pension prévoyant la retraite de personnes de cet âge (45-65).

Par des conférences, la conciliation et la persuasion, la Commission cherche à obtenir qu'on se conforme à la loi. Un commissaire est chargé d'examiner chaque plainte; l'audition publique d'un cas n'a été nécessaire qu'une seule fois. La loi a été acceptée du public grâce surtout au programme éducatif lancé par la Commission, qui organise des conférences avec les groupements intéressés des diverses collectivités.

De plus, des enquêtes sur les collectivités industrielles sont menées par de petits comités composés de citoyens du lieu qui travaillent sans rémunération. Ils exposent à la Commission les problèmes propres à chaque endroit. Par ces enquêtes on tend aussi à éveiller l'intérêt des gens et à s'attacher la collaboration de ceux que touche la loi.

La Pennsylvanie a aussi adopté une loi analogue.

L'étude que j'ai faite de la question m'inspire les recommandations suivantes: 1. Que le ministère du Travail étudie l'opportunité d'établir au Canada un organisme semblable à la Commission du Massachusetts contre les distinctions injustes; 2. Que le ministère songe également à modifier la loi sur l'assurance-chômage afin de permettre au travailleur de changer d'emploi sans risquer de perdre ses droits à la pension.

On pourrait peut-être apposer des timbres de pension dans les carnets d'assurance-chômage à côté des timbres d'assurance-chômage. Quel que soit le régime retenu, il devrait protéger efficacement les membres plus âgés de notre société contre toute mesure fondée sur une distinction injuste et leur assurer une pension à leur retraite.

Nous ne pouvons permettre que l'industrie, par une décision unilatérale, dépouille ou prive d'emplois les travailleurs d'âge moyen. En certains cas, on peut adapter les emplois à leurs titulaires; dans d'autres, les travailleurs peuvent être formés en vue de nouveaux emplois.

Tout Canadien doit s'acquitter des responsabilités qui s'attachent à sa qualité de citoyen. D'autre part, c'est aussi le droit de tout Canadien de contribuer et de prendre part au progrès et à la prospérité du pays.

A mon avis, reconnaissant la dignité innée de l'âme humaine, l'industrie et le gouvernement sont tenus d'agir conjointement pour assurer de l'emploi à chaque travailleur tant qu'il est en mesure de travailler, et une pension suffisant à le garantir du besoin dans sa vieillesse.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, en qualité de premier orateur du parti conservateur à prendre la parole à la suite de notre chef, je tiens, afin de le consigner officiellement au compte rendu de la Chambre, à le féliciter de ses nouvelles fonctions et à lui souhaiter, naturellement, sans la moindre réserve, tout le succès possible. Ces deux derniers jours, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, ont fait voir que ses belles qualités et sa compétence se manifesteront maintenant à tout le pays. Nous offrons également à notre chef retraité nos meilleurs vœux de complet rétablissement; puisse-t-il recouvrer l'excellente santé dont il jouissait auparavant. Je veux aussi féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Hanna) et le collègue qui l'a appuyé (M. Robichaud). Ces deux honorables députés ont formulé certaines observations qui m'ont paru très justes. Ils ont attiré l'attention sur quelques-uns des problèmes qui se posent dans ma propre circonscription.

L'honorable député d'Edmonton-Strathcona disait, à propos de la ville d'Edmonton, que la population de cette région est vraiment très favorisée de jouir d'une telle prospérité et d'un tel essor. Ayant eu le plaisir de me trouver à Edmonton il y a quelques semaines, je puis dire que c'est vrai. Je le félicite d'avoir ajouté à ce propos que les problèmes de la région sont peut-être moins graves que ceux d'autres régions.

L'autre motionnaire, l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud), qui vient de ma propre province du Nouveau-Brunswick, a dit que dans notre province l'ancien pessimisme a fait place à un nouvel optimisme. Je partage cet avis. Je le félicite également de s'être laissé imprégner de ce nouvel esprit.

Je manquerais à mon devoir, monsieur l'Orateur, si je ne signalais pas certains problèmes qui existent encore dans la région de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) ainsi que dans d'autres régions des provinces Maritimes. Je ne veux pas passer pour un pessimiste, mais il s'agit de problèmes qui ont pris dernièrement une tournure grave et sérieuse. Je tiens à signaler dès le début que les problèmes dont je veux parler sont d'ordre économique et géographique; la chose est admise. Je dirais cependant ensuite que le gouvernement fédéral a une grande responsabilité à l'égard de ces graves problèmes. Il vaudrait peut-être mieux, monsieur l'Orateur, parler d'une absence du sens des responsabilités de la part du gouvernement fédéral car les maux dont je parle s'infiltrent dans la vie économique d'une région moins bien pourvue que celle qu'a mentionnée hier le proposeur de l'Adresse.

Cette triste histoire a commencé il y a un an environ à la suite d'une grève de la raffinerie de sucre *Atlantic*, de Saint-Jean. Un groupe de 700 hommes a perdu 16 jours ouvrables. Le différend qui portait sur les salaires a été réglé à Noël 1955. Je n'ai pas l'intention de prendre fait et cause pour l'une ou l'autre partie. Je tiens seulement à citer la déclaration faite alors par la direction, déclaration qui n'a jamais été sérieusement contestée par tous ceux qui ont un intérêt dans l'affaire. Toute industrie des provinces Maritimes doit, a-t-on dit, faire face à deux problèmes: l'éloignement des marchés, qui ajoute considérablement aux difficultés de la concurrence et, en second lieu, le problème qui naîtra, comme le révèle une récente enquête, de la canalisation du Saint-Laurent.

Puis nous avons eu une grève durant la même période à bord du *Princess Helene*, navire du Pacifique-Canadien qui relie Saint-Jean et l'ouest de la Nouvelle-Écosse, à Digby. On a perdu 80 jours. La grève s'est terminée en décembre 1955 et on l'a réglée plus tard au printemps de l'an dernier, à l'occasion de la reprise des pourparlers sur les salaires après la remise en service du navire. Un problème d'ordre économique et géographique se posait encore. Dans une large mesure, la grève était dirigée par un homme bien connu du ministre du Travail (M. Gregg) et d'autres députés, Hal Banks. Les directives au sujet de cette grève,—encore une fois, je ne prends pas parti; j'essaie simplement de signaler dans quelle situation nous étions et comment elle a été mal comprise,—vinrent de Montréal par téléphone et les grévistes n'ont même pas su quand ils devaient commencer la grève. C'était la première grève de débardeurs que nous avions depuis celle du syndicat des marins, qui a eu lieu en 1949, mais les effets en ont été ressentis par tous dans les collectivités du Nouveau-Brunswick et aussi en Nouvelle-Écosse.

La troisième situation grave a abouti le 14 novembre dernier quand on a tenu une réunion publique à Saint-Jean au sujet des très sérieuses mises à pied à la cale sèche de Saint-Jean, dans notre importante industrie de construction navale. A mon avis, la meilleure façon pour moi de l'expliquer c'est de donner lecture d'une résolution alors adoptée et approuvée par tous les intéressés qui assistaient à la réunion:

VU que la cale sèche de Saint-Jean est une des principales sources d'emploi et de pouvoir d'achat dans la région de Saint-Jean; et

VU que l'embauchage à la cale sèche est à un très bas niveau, étant donné qu'environ 300 personnes seulement y sont employées comparativement à plus de 900 il y a un an, et à un niveau de plein emploi de plus de 1,500 personnes;

VU que la situation actuelle représente une diminution de plus de $40,000 dans la liste de paye hebdomadaire par rapport à l'an dernier;

VU que cet état de choses atteint gravement bien d'autres industries et établissements commerciaux de Saint-Jean;

IL EST DONC RÉSOLU:

Qu'on demande aux autorités compétentes (municipales, provinciales et fédérales) de prendre immédiatement des dispositions spéciales afin d'accorder à la cale sèche des contrats qui assureront un niveau plus élevé d'emploi et, ainsi, allégeront une situation très difficile pour les employés et aideront à améliorer le pouvoir d'achat des habitants du Saint-Jean métropolitain.

Je ne veux pas parler en détail de cette situation. On l'a déjà signalée à la Chambre. Je veux tout simplement dire qu'à cette réunion on a fait remarquer,—ce que tous les intéressés ont reconnu,—qu'une des principales difficultés était un écart de $3.50 dans les taux de transport, comparativement aux divers autres concurrents de l'industrie canadienne des constructions navales. Nous savons aussi que le problème d'une marine marchande canadienne s'y rattache. Toutefois, je tiens à signaler un aspect de cette réunion qui, je crois, appelle notre attention sur le problème que je soulève aujourd'hui, et c'est l'insuffisance du sens de responsabilité du gouvernement fédéral. Il s'agit d'un télégramme envoyé à cette réunion par le ministre des Transports (M. Marler), alors qu'on lui avait demandé d'y assister lui-même ou d'envoyer un représentant.

Voici un télégramme de l'honorable George C. Marler, adressé au secrétaire-trésorier de la succursale n° 3 du syndicat industriel des travailleurs des entreprises et des chantiers maritimes.

Je regrette de ne pouvoir assister en personne à la réunion qui aura lieu à Saint-Jean, le mercredi 14 novembre. Je ne crois pas que l'envoi d'un représentant de mon ministère puisse être utile. La Commission maritime canadienne est parfaitement au courant de la situation qui existe aux chantiers maritimes de Saint-Jean et fait de son mieux pour trouver des travaux à confier à ces chantiers.

GEORGE MARLER

Naturellement, les ouvriers qui ont peine à joindre les deux bouts n'ont guère été réconfortés par ce télégramme. Cependant, je ne veux pas critiquer trop énergiquement le ministre des Transports pour le moment parce qu'il a démontré qu'il s'intéresse à Saint-Jean et parce qu'il s'y est rendu deux ou trois fois déjà depuis qu'il dirige son ministère.

J'en arrive maintenant à l'aspect le plus important et le plus grave de notre problème, c'est-à-dire la grève actuelle du Pacifique-Canadien. Je crois que la nation n'ignore pas

[M. Bell.]

les difficultés présentes de la ville de Saint-Jean. La grève a doublement frappé notre collectivité parce qu'il nous faut considérer les transports maritimes en plus des transports ferroviaires. En outre, des milliers de réfugiés devaient arriver chez nous, ce qui a encombré les modestes installations du National-Canadien que nous nous efforcions d'utiliser ici. Il a fallu supprimer sept trains de marchandises par jour. Les employés du Pacifique-Canadien, au nombre d'environ 2,000, chôment tous par suite de la grève, et plus de 2,000 débardeurs n'ont maintenant plus de travail en conséquence du détournement des itinéraires maritimes, juste au moment où notre saison portuaire, déjà très active, atteint son point culminant en hiver. On a engagé du personnel supplémentaire pour notre bureau d'assurance-chômage. Nous avons essuyé un coup très dur, qui nous rappelle la situation qui s'était produite il y a 35 ou 40 ans, quand nous avons éprouvé des difficultés semblables. Un signe de la gravité de la situation, s'il y a lieu d'en dire encore un mot, c'est que dans les églises on a offert des prières pour obtenir un allégement des difficultés qui en résultent.

C'est une perte d'argent permanente pour notre ville. Il ne s'agit pas seulement des $50,000 par jour que nous allons perdre. Il est certain que nous ne pourrons jamais récupérer ce courant d'affaires ni l'argent dont nous avons tellement besoin. D'une saison à l'autre, les débardeurs de notre région vivent à crédit. Ils sont très occupés au plus fort de la saison, et vu que les navires se dirigent sur d'autres ports et qu'il est impossible d'exécuter tout le travail en retard avant la reprise de la navigation sur le Saint-Laurent, nous comprenons que la perte est permanente. A ce sujet, j'ai sous les yeux des télégrammes des maires des villes de Saint-Jean et de Lancaster. Ils expliquent la déclaration qui a été faite par leurs conseils municipaux au sujet de la grève du Pacifique-Canadien. Cette déclaration signalait l'existence d'un état de crise dans l'une et l'autre de ces villes. Je ne consignerai pas ces documents au compte rendu, monsieur l'Orateur, mais j'ai également reçu tout à l'heure un télégramme m'expliquant la gravité de la situation causée par la grève dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse. Ce télégramme, qui me vient des *boards of trade* associés de la vallée d'Annapolis, représente donc une initiative commune et parle probablement au nom de toutes les agglomérations de l'ouest de la Nouvelle-Écosse. Tels sont les effets de cette sérieuse grève. J'en ai parlé du point de vue régional. Nous pouvons donc passer à l'aspect provincial. Je pourrais probablement m'arrêter à toute autre région de ma province mais nous devrions pouvoir parler

de la circonscription du ministre du Travail (M. Gregg) qui est au courant de certaines de ces difficultés au sujet des mises à pied et des autres problèmes que j'ai mentionnés.

Nous n'avons pas oublié les nombreuses mises à pied qui ont eu lieu à la suite de la fermeture de la filature de coton de Marysville, il y a deux ou trois ans, ni certains efforts tentés à ce moment-là; mais nous nous rappelons aussi que le gouvernement fédéral s'est désintéressé de ce grave problème. Le ministre du Travail est sans doute peiné de savoir que plus de 92 p. 100 des 3,000 habitants de McAdam, localité de sa circonscription, sont des employés du Pacifique-Canadien. Le ministre ne se réjouit certes pas de l'état de choses actuel. Je ne dis rien des autres problèmes et je me contente d'affirmer que la grève atteint tout le Nouveau-Brunswick.

Voyons maintenant l'importance du problème pour l'ensemble des provinces Maritimes. J'ai parlé de certaines difficultés d'ordre régional et provincial, mais je veux parler de l'un des graves problèmes qu'a suscités chez nous le programme qu'ont appliqué la Banque du Canada et le Gouvernement en ce qui a trait à la resserre du crédit. La meilleure illustration est peut-être celle qu'on a faite dans le temps par quelqu'un de chez nous. Il a parlé d'une famille de dix enfants, dont l'un tombe malade. Le gouvernement actuel donne une dose d'huile de ricin à chacun des dix enfants. Dans les provinces Maritimes nous estimons que nous n'avons jamais connu l'inflation, et cela se démontre par les chiffres déjà fournis et qui seront fournis plus tard. Nous nous opposons le plus énergiquement que nous pouvons à ce programme de restrictions monétaires qui nous atteint beaucoup plus gravement qu'il n'atteint certaines autres régions de notre pays, régions qui sont en plein essor. Notre premier ministre provincial s'y est opposé énergiquement. Il a pressenti à ce sujet le premier ministre, mais le Gouvernement ne s'est pas beaucoup arrêté à cette question. Nous en avons la preuve.

Un mot aussi de la hausse actuelle des tarifs-marchandises. Pour la première fois dans l'histoire des provinces atlantiques, les quatre premiers ministres provinciaux, parmi lesquels il y a actuellement deux conservateurs et deux libéraux, se sont unis pour s'opposer ensemble publiquement à cette augmentation. Le problème est grave. Il suscite chez nous des réactions fort vives. Les avantages que nous procurait l'ancienne loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes ne nous sont plus d'aucune utilité, ces augmentations horizontales ayant pour effet de nous rendre très difficile la concurrence dans les marchés du centre du Canada. C'est là un autre exemple des difficultés économiques que nous éprouvons, difficultés dont on reconnaît l'existence sans doute, mais qui ne semblent guère susciter d'intérêt de la part du pouvoir central.

Un mot aussi d'une autre déclaration récente, monsieur l'Orateur. A la fin de 1956, en effet, le ministère du Revenu national publiait une statistique où il était question des revenus de 56 villes canadiennes. Ces chiffres montraient qu'Halifax occupait la 46e position, Moncton la 47e et Saint-Jean la 51e. Voilà une autre manifestation des difficultés économiques qu'éprouvent les provinces Maritimes.

Nous nous rappelons également l'histoire de l'élection en Nouvelle-Écosse et j'ai tout lieu de croire que cette question fera l'objet de soins plus attentifs de la part de ceux qui en savent davantage à ce sujet. Nous n'avons pas oublié cependant l'ultime effort désespéré et découragé tenté par l'ancien premier ministre pour éviter la défaite inévitable dont il se voyait menacé. Il est venu à Ottawa rendre visite au premier ministre avec la mission officielle de parler au nom de tous les premiers ministres des provinces Maritimes, mais il est en fait venu ici pour voir s'il y aurait moyen de faire quelque chose non seulement pour sauver le parti libéral en Nouvelle-Écosse mais aussi pour tenter de faire quelque chose pour sa région toute entière. Le premier ministre aurait dit alors au premier ministre de la Nouvelle-Écosse de cette époque:

> Des dépenses consacrées par le gouvernement fédéral à l'amélioration de l'économie d'une région particulière ne se justifieraient que si l'on avait le sentiment que de telles dépenses pourraient contribuer à l'essor de l'économie canadienne dans son ensemble.

C'est ce qu'aurait dit le premier ministre à en croire le numéro du 6 septembre 1956 du *Daily Gleaner*.

Inutile d'ajouter, monsieur l'Orateur, qu'aucune mesure n'a été prise à cet égard et que le gouvernement libéral a essuyé une cinglante défaite en Nouvelle-Écosse. A ce propos, nous nous rappelons la déclaration que le premier ministre a formulée au Congrès du travail, tenu en avril dernier sauf erreur, déclaration souvent citée en cette enceinte et portant qu'il incombe aux habitants des provinces Maritimes de prendre l'initiative. Cette déclaration, nous l'avons acceptée telle quelle, tout simplement, parce que la plupart des habitants des provinces Maritimes sont d'honnêtes gens et nous nous sommes occupés de formuler des propositions, de nombreuses propositions.

L'une de celles que nous formulons au Nouveau-Brunswick depuis bien des années a trait à l'exploitation de l'énergie. Le projet Beechwood a été porté à l'attention des autorités fédérales dans un esprit libre de toute partisannerie; nous avons fait un exposé complet des faits, de nos propositions et de nos formules, mais aucune mesure n'a été prise à cet égard.

Il me semble que le premier ministre aurait pu intervenir de maintes façons si les déclarations qu'il a faites au Congrès du travail et à l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse étaient sincères. Ne pourrait-on pas, par exemple, faire une revision complète de notre tarif-marchandises? Le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas favoriser davantage le transport des marchandises par voie de nos ports maritimes? Pourquoi des industries canadiennes qui sont protégées et subventionnées continuent-elles à emprunter des ports américains pour une partie importante de leur commerce d'exportation et d'importation?

Voilà, notamment, comment le premier ministre pourrait donner suite à ses promesses.

D'autre part, cependant, nous devons reconnaître en toute justice que le discours du trône fait mention, cette année, de mesures tendant à résoudre nos problèmes agricoles. Si elles sont approuvées, le comité sénatorial sera alors appelé à étudier quel meilleur usage on pourra faire des terres vouées à l'agriculture, afin de contribuer plus efficacement à améliorer la production agricole et le revenu de ceux qui y travaillent.

Le premier ministre a mentionné les problèmes auxquels ont à faire face les agriculteurs de la province de Québec; ces problèmes sont semblables à ceux des agriculteurs du Nouveau-Brunswick et des autres régions des Maritimes. Le gouvernement tente enfin de résoudre ces problèmes si souvent portés à l'attention de la Chambre. Il le fait sur le tard évidemment et à la veille des élections, mais nous devons tout de même approuver le gouvernement de vouloir bien étudier la question.

Le premier ministre a mentionné et avec raison certains des problèmes qui existent dans la province de Québec. La population du Nouveau-Brunswick compte de nombreux Canadiens de langue française. Ils constituent près de la moitié de notre population. J'imagine qu'ils profiteront des améliorations qu'on pourra apporter aux programmes d'exploitation agricole de même qu'ils bénéficieront de l'intérêt que le premier ministre et d'autres prendront à leurs problèmes particuliers. Permettez-moi de signaler, cependant, qu'il existe au Canada une foule d'autres problèmes spécifiques et dont plusieurs intéressent les provinces Maritimes. Je veux dire que le gouvernement devrait agir dans le sens des paroles prononcées en maintes occasions par le premier ministre et d'autres.

J'ai parlé des problèmes particuliers à Saint-Jean, et des problèmes d'ordre provincial qui existent dans les Maritimes; j'ai aussi mentionné certains problèmes qui intéressent particulièrement les Maritimes. Je reconnais l'existence de difficultés d'ordre économique et géographique particulières, mais je prétends que le gouvernement fédéral ne s'est pas intéressé d'assez près à ces questions.

Ce qui est probablement le problème le plus important auquel nous devons faire face et qui requiert notre attention immédiate, c'est celui de la grève. J'ai tenté de l'étudier impartialement du point de vue strictement local. Étant donné ce qui s'est dit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette enceinte, ce qui s'est passé à la réunion tenue hier par le président du Pacifique-Canadien et le premier ministre, ce qui s'est déroulé aux entretiens qui ont eu lieu avec le syndicat et vu que le premier ministre a dit hier et aujourd'hui qu'on en arriverait bientôt à une solution, je le prie de se lever et de nous faire connaître la solution. Les autorités sont au courant du problème et en connaissent la solution. Qu'ils nous la donnent. Mes commettants de Saint-Jean veulent que la grève se règle. On a donné à entendre qu'une solution sera bientôt présentée. Quand le sera-t-elle, cet après-midi, demain ou après-demain? Le gouvernement temporise-t-il afin de passer pour un grand héros en présentant une solution après que tout le monde en aura plein le dos et afin que les Canadiens, en général, fassent alors l'éloge du gouvernement? Je me demande, monsieur l'Orateur, si les Canadiens loueront le gouvernement dans la circonstance. Nous voulons que cette grève se règle, du moins en ce qui concerne Saint-Jean, et si le gouvernement a une solution nous voulons la connaître immédiatement.

M. Gauthier (Portneuf): Quelle est votre solution?

M. Bell: Pendant les vacances de Noël, j'ai commencé à lire un livre dans lequel il est question d'un monsieur qui me plaît beaucoup. Ce livre est intitulé *Man and Power* et a été écrit par lord Beaverbrook. Il s'agit d'un livre très intéressant écrit dans le style inimitable de lord Beaverbrook et dans lequel il parle d'une grande personnalité du nom de Herbert Asquith qui a été premier ministre de Grande-Bretagne jusqu'en 1916, alors que Lloyd George lui succéda. Lord Asquith était libéral selon la tradition du libéralisme d'alors. Brillant parlementaire, il préconisa de magnifiques programmes libéraux; or malgré son apport, on l'accusa de temporiser. Pour citer

les paroles de lord Beaverbrook, on l'accusa d'être "doux et inefficace dans les crises graves. Il se berçait dans un sentiment de fausse sécurité". Monsieur l'Orateur, j'aime à croire qu'on ne saurait établir de parallèle entre ce premier ministre libéral et un certain autre premier ministre libéral.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas interrompre l'honorable député pendant qu'il prononçait son discours mais je me demande si je pourrais lui poser une question.

M. Bell: Oui.

M. Stuart (Charlotte): J'aimerais que l'honorable député nous dise, s'il n'y voit aucune objection, quelle solution il proposerait à la grève du rail?

M. Bell: La démission du gouvernement actuel serait la meilleure, mais je me suis contenté de déclarer que nous demandions au premier ministre de faire état du projet de solution qu'il a maintenant dans sa propre poche.

M. Gauthier (Portneuf): Vous vous trompez de porte encore une fois.

M. Stuart (Charlotte): Pourrais-je demander à l'honorable député quelle est la solution qu'il propose à ce problème?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. S. R. Balcom (Halifax): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter le député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) et le député de Gloucester (M. Robichaud) des éloquents discours qu'ils ont prononcés lorsqu'ils ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je voudrais, dans les quelques minutes qui vont suivre, exposer surtout à mes collègues certaines questions qui intéressent ma propre circonscription, laissant à d'autres plus versés que moi en ces matières le soin de traiter des affaires internationales.

Je tiens d'abord à assurer au député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) que la concurrence toujours très vive qui existe entre les ports de Saint-Jean et d'Halifax reste toujours amicale et si les circonstances actuelles favorisent Halifax au détriment de Saint-Jean, nous ne nous en réjouissons pas. Nous souhaitons autant que lui que la grève se termine bientôt.

Mardi, nous avons, mes collègues et moi, assisté à l'inauguration du monument érigé pour commémorer un grand Canadien, feu sir Robert Borden, ancien premier ministre éminent du Canada, qui a dirigé notre pays au cours des années critiques et pénibles de la première Grande Guerre et qui a représenté Halifax avec honneur et compétence entre 1896 et 1904 et de nouveau entre 1908 et 1917. Il est on ne peut plus séant et approprié que nous honorions nos grands hommes car une nation sage préserve son histoire et se souvient des sacrifices et des gloires de son passé.

Au début de l'an 1957, le Canada se trouve dans une situation extraordinairement florissante. Peu de Canadiens souffrent de vastes problèmes touchant l'économie et les affaires du pays. Il y a, comme il y aura toujours, des cas d'individus ou d'industries placés dans une situation défavorable, mais dans l'ensemble les Canadiens se trouvent dans une situation économique plus que satisfaisante.

La Nouvelle-Écosse, de même que les autres provinces de l'Atlantique, ont participé à ce progrès et à cet essor général; l'optimisme règne partout et nous nous réjouissons fort de cet état de choses.

Ce qui, à l'heure actuelle, revêt beaucoup plus d'importance et comporte plus de conséquences pour l'avenir, c'est que le Gouvernement reconnaît de façon pratique et tangible que la situation économique dans les provinces de l'Atlantique diffère de celle des autres provinces du Canada. Cette prise de conscience s'est concrétisée par une politique sagement conçue; dans certains cas il poursuit des programmes déjà établis, dans d'autres il considère les problèmes sous un nouvel angle.

Nous approuvons tous la déclaration du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) relativement à l'intention du gouvernement d'affecter, en 1957, un montant supplémentaire de $270,000 à son budget d'expansion touristique, en vue d'encourager les gens à visiter les provinces de l'Atlantique durant leurs vacances. Cette initiative, qui s'ajoute à l'établissement du service du traversier *Bluenose* entre Yarmouth et Bar-Harbor,—ce navire ayant été construit grâce à la collaboration du gouvernement de la Nouvelle-Écosse,—favorisera certainement l'industrie touristique dans cette province.

Autre mesure progressiste: l'acquisition du parc de Grand-Pré, lequel sera, j'espère, administré à titre de parc national.

On a décidé dernièrement d'accorder des subsides en vue de consentir des prêts pour l'achat de navires plus grands; voilà qui constitue une nouvelle mesure pour favoriser l'expansion de nos pêches. Selon moi, cette aide aux grands exploitants devrait s'accompagner d'une accélération du programme d'aide aux pêcheurs côtiers. Pour concrétiser cette proposition, et en me fondant sur l'expérience acquise dans ma propre circonscription, je crois qu'il y a lieu d'étudier le besoin d'établissements de congélation de la boëtte et d'entrepôts frigorifiques subventionnés par l'État, à Halifax-Est et Ouest. S'il existe

un besoin de facilités supplémentaires en vue d'aider au développement économique sain de nos pêches, faisons tout ce qui est raisonnablement en notre pouvoir pour favoriser une saine expansion.

Le 30 décembre, une terrible tempête a balayé la Nouvelle-Écosse, détruisant un grand nombre de bateaux de pêche et de pièges à homards. J'ai reçu plusieurs lettres de pêcheurs qui en ont souffert à tel point qu'ils ne pourraient se relever d'eux-mêmes. Ils demandent de l'aide pour rétablir leurs entreprises. Je sais que cela ne relève probablement pas de l'autorité fédérale, mais nos inspecteurs et nos fonctionnaires des pêches devraient s'efforcer par tous les moyens possibles d'aider ces gens. En outre, le gouvernement fédéral devrait appeler l'attention des autorités provinciales intéressées sur la nécessité de faire un relevé de la situation et sur le pressant besoin de secours financiers.

En d'autres occasions par le passé, j'ai exprimé en cette enceinte le regret que la banque d'expansion industrielle n'ait pas exercé plus d'effet sur les provinces de l'Atlantique. C'était évident à en juger par la petite proposition du total des prêts consentis aux entreprises de ces provinces. Je me suis réjoui d'apprendre qu'on avait décidé d'ouvrir une succursale de cette banque pour desservir la région de l'Atlantique. A en juger par les affaires exercées par la banque, même depuis juin de l'an dernier, on a recouru davantage à ses services. Les rapports indiquent une réaction très satisfaisante du public à l'égard de l'administration des affaires de la banque à Halifax. Peut-être que, grâce aux résultats de la ligne de conduite actuelle, on mettra au point un vaste programme d'expansion qui dépassera le programme existant et qui comprendra un projet détaillé d'une vaste portée.

A ce sujet, j'aimerais faire une observation sur le volume de placements étrangers au Canada, surtout de capitaux en provenance des États-Unis. Je ne connais aucune collectivité ni aucun township qui ne ferait pas bon accueil à une nouvelle usine ou à la mise en valeur de ses ressources, que les fonds viennent du Canada, des États-Unis ou d'autres pays. Nos fonctionnaires locaux et provinciaux tentent actuellement des efforts en vue d'intéresser des financiers américains ou autres à nos ressources forestières. Nous possédons une main-d'œuvre excellente, la meilleure qui soit, et il existe une ample provision d'énergie disponible immédiatement ou à bref délai.

Autre déclaration récente qui a intéressé la population des Maritimes: le premier ministre (M. Saint-Laurent) a parlé d'une enquête sur le problème de l'utilisation et de la mise en valeur des terres dans l'Est canadien. J'espère qu'une enquête approfondie comprendra l'étude de la conservation du sol et de la prévention des inondations, même dans les régions d'eau douce. Il est une région dans le comté d'Halifax, le district de la Musquodoboits, qui jouit d'une économie agricole et forestière bien établie et qui tirerait grand profit d'un plan rationnel et des mesures de prévention des inondations. Les occasions de mise en valeur seraient plus nombreuses et bien meilleures si l'on recourait à des moyens appropriés de conservation et de prévention des inondations.

A ce sujet, je désire souligner que ces mesures progressistes trouvent leur écho. Les provinces de l'Atlantique, conjointement et solidairement, sont anxieuses de faire leur part en tant que particuliers, sociétés, associations, collectivités ou provinces, en vue de profiter des occasions qui s'offrent à elles. Il y a trente ans, le *Board of Trade* des Maritimes et les trois gouvernements provinciaux se sont donné la main pour établir la Commission des transports des Maritimes. Leur but était de créer un organisme dont la seule fonction était de rendre service à la population des Maritimes en matière de tarifs-marchandises. La commission comprend aussi Terre-Neuve, actuellement.

Il y a deux ans, grâce encore une fois à une initiative du *Board of Trade* des provinces Maritimes, les quatre premiers ministres de ces provinces ont présidé, si j'ose dire, à la naissance du Conseil économique des provinces Maritimes, autrement dit de l'APEC, groupement d'hommes d'affaires qui se consacrent à l'amélioration de la situation économique des régions atlantiques. Cet esprit de collaboration n'a fait que grandir depuis, en même temps que l'enthousiasme pour l'œuvre de ce conseil économique.

Le Gouvernement, les travailleurs, les agriculteurs et les industriels travaillant de concert, j'ai l'impression que les quatre provinces atlantiques se sont engagées dans la voie du progrès. Nous ne réclamons aucune faveur d'Ottawa. Nous ne voulons que l'occasion de continuer à vivre et de faire prospérer la région atlantique à l'égard des autres parties de notre grand pays.

Le débat sur l'Adresse est l'occasion d'une discussion d'ensemble de la politique nationale. Or, nous ne manquons jamais de constater que, ce faisant, nous abordons toujours les questions de transport sous leurs divers aspects. La chose n'a rien d'étonnant, pour peu qu'on se rende compte que le transport constitue une des pierres d'assise de la confédération et que depuis des années il compte parmi les préoccupations majeures des pouvoirs publics. Cette question revêt divers

aspects: chemins de fer, lignes aériennes, canaux, bacs, aménagements portuaires, etc.

Je veux parler aujourd'hui de quelques questions qui touchent à ce domaine et qui, encore qu'elles soient d'une nature locale et régionale, n'en constituent pas moins une partie importante du programme national. La première est la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Depuis que cette loi a été adoptée en 1927, bien des changements sont survenus. Les avantages qu'on avait eu l'intention d'offrir en vertu de la loi ont été réduits ou annulés par les effets des hausses dites horizontales des tarifs ferroviaires qui ont été mises en vigueur depuis la guerre. Les événements survenus dans d'autres parties du Canada ont favorisé cette tendance. Vu que les chemins de fer sont incapables de relever leurs tarifs là où le transport par camion et le transport par eau leur font une rude concurrence, ils doivent trouver leur supplément de revenu là où la concurrence est moins vive. Et c'est ainsi que la pyramide s'élève. La voie maritime du St-Laurent s'ajoutant aux services que possèdent déjà les provinces centrales, la situation relative de ces provinces s'améliorera plus rapidement que celle d'autres parties du Canada.

Il est temps d'y regarder de nouveau, monsieur l'Orateur, non pas d'y jeter un regard superficiel mais de faire un examen approfondi des effets réels de la loi dans son texte actuel. Que la Chambre me permette de lui rappeler que cette loi n'était pas un pot-de-vin spécial offert à une région parce qu'il se trouvait qu'elle était moins bien partagée que d'autres parties du Canada. La réduction des taux était basée sur une évaluation du montant de compensation nécessaire pour contrebalancer la route détournée du chemin de fer, route choisie pour des motifs militaires qui ne correspondaient pas aux exigences du commerce.

D'autres députés de l'Est et moi-même avons déjà débattu cette question à la Chambre. Au début de l'été dernier, l'honorable M. Hicks, de la Nouvelle-Écosse, l'a portée à l'attention du premier ministre (M. St-Laurent) au nom des quatre provinces atlantiques. La commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a été chargée d'étudier le problème. Nous attendons avec impatience qu'elle fasse connaître ses conclusions. Je rappelle que ce n'est pas une question à soumettre à la Commission des transports, mais plutôt une question qui relève de la plus haute compétence administrative et qui doit être réglée après un examen approfondi mené par des spécialistes sur l'ensemble du problème du transport dans les provinces de l'Atlantique.

Je me réjouis également de l'amélioration et de l'accroissement des aménagements destinés à la manutention des céréales dans le port d'Halifax. On est aussi en train d'accroître considérablement les ouvrages du côté de Dartmouth. Dans l'élaboration générale des projets d'aménagement portuaire, le moment est venu de faire plus grand cas des entreprises connexes qui intéressent la ville de Dartmouth et la municipalité du comté d'Halifax. Le long du rivage, de Dartmouth à Eastern Passage, se trouvent des établissements importants tant du point de vue industriel que de celui de la défense. L'*Imperial Oil Limited* vient d'inaugurer, moyennant des immobilisations de plus de 30 millions de dollars, une raffinerie moderne dont le rendement est double de la précédente.

La *Irving Oil* a agrandi ses entrepôts et ses quais. Nous avons aussi chez nous la *Fairey Aviation Limited*, avionnerie qui va de l'avant sous une bonne direction. S'y trouve aussi la base navale *Shearwater*. Toute la circulation que cela suppose est venue s'ajouter aux exigences d'une évolution normale. D'où des problèmes qu'on ne peut en toute justice rejeter sur les seules autorités locales. Afin d'assurer la meilleure utilisation possible du port et de préparer convenablement la défense, une aide fédérale s'impose pour l'établissement et le financement de nouvelles routes.

De plus, vu la position stratégique d'Halifax, il ne faudrait pas oublier qu'en temps de crise on a besoin de routes. Rien ne sert d'avoir de coûteux véhicules de transport si le manque de routes les immobilisent presque tout de suite. Je sais que le ministre des Travaux publics (M. Winters) voudrait bien que la route transcanadienne devienne un actif national. A mon avis, la défense exige que cette artère soit prolongée de Truro à Halifax. S'il faut en croire l'honorable député de Colchester-Hants (M. Purdy), Truro prend une telle importance qu'elle deviendra éventuellement la capitale de la Nouvelle-Écosse. La route de Truro à Halifax viendrait s'ajouter à la route de Sydney.

Dans un pays en expansion comme le Canada, nous ne pouvons jamais rester stationnaires. Nous devons toujours améliorer et aller de l'avant. Dans l'immédiat, il est nécessaire d'améliorer les installations du National-Canadien au centre de l'activité maritime, Halifax. Si le transport des bagages et des marchandises par grande vitesse ne constitue pas l'essentiel du service, il est certainement celui qui frappe le plus le public. Le bureau et les gares de transport de marchandises par petite vitesse au nord de la ville peuvent intéresser plus de vies, mais, j'en suis sûr, un plus grand nombre de gens, parmi le public, voient et traversent

les vieilles constructions de bois qui constituent un spectacle désolant dans une collectivité moderne et qui, bien sûr, ne peuvent faire honneur à un organisme important comme le National-Canadien; de même, elles ne parlent pas en faveur de l'efficacité de cette grande entreprise.

Je pourrais aussi faire une proposition ici au sujet de l'hôtel *Nova Scotian*. Il est de notoriété que les hôtels d'Halifax sont très achalandés et que les logements y sont d'une rareté pitoyable. Sans doute cela entrave la marche générale des affaires et en particulier le tourisme, pour le développement duquel les gouvernements fédéral et provinciaux dépensent de fortes sommes. A mes yeux, une dépense relativement peu importante au regard de l'ensemble des immobilisations faites par le National-Canadien pourrait permettre d'ajouter des chambres et des salles de conférences dont on a grand besoin. Les frais généraux étant supportés par plus de clients, il est fort probable que de telles installations supplémentaires amélioreraient aussi la situation au chapitre des frais d'exploitation. La nécessité de ces installations est bien connue. Pourquoi ne pas aller de l'avant maintenant?

Avant de laisser ce sujet, je veux dire un mot de l'utilisation des ports canadiens par nos fabricants. Bien entendu, comme je viens de l'Est, je m'intéresse naturellement aux ports de Saint-Jean et d'Halifax. Je crois que cela est important parce que c'est une situation à laquelle on peut remédier. Je veux dire par là que, étant donné les installations de transport qui appartiennent à l'État, qui ont été aménagées surtout avec des fonds publics et qui sont disponibles à des prix comparables, il est à l'avantage de tous les expéditeurs d'acheminer leurs cargaisons par les ports canadiens.

J'aimerais citer quelques exemples où le public canadien a le droit d'espérer une situation différente. En 1955, 84 p. 100 des exportations canadiennes de machines agricoles sont passées par des ports des États-Unis. De même, 60 p. 100 de nos exportations d'automobiles et 49 p. 100 de nos exportations de pièces d'automobile ont emprunté des ports des États-Unis. Entre autres articles dont la proportion est plus ou moins forte, il y a les pneus de caoutchouc, le whisky, le cuir et les appareils électriques. Ces articles, sans exception, jouissent d'une protection sous forme de droits douaniers.

Autrement dit, le consommateur canadien doit payer plus pour chacun des articles qu'il souhaite obtenir afin d'en permettre la fabrication au Canada. Ne serait-ce pas raisonnable alors de supposer que l'industrie automobile, par exemple, se montre reconnaissante de la protection ainsi reçue en acheminant les exportations de ses usines par les ports canadiens?

Je tiens à revenir sur la nécessité qui existe, à mon avis, d'aménager, pour l'armée et l'aviation, des quartiers généraux permanents à Halifax. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, je ne ferai que le mentionner. Ces effectifs travaillent maintenant, pour la plupart, dans des immeubles provisoires et, bien que je doive en admettre l'aspect propre et ordonné, ces bâtiments laissent quand même à désirer.

L'année dernière, j'ai exprimé certaines opinions sur l'application de la mesure relative aux pensions d'invalidité. Le progrès que marque notre programme de sécurité sociale devrait avoir l'approbation enthousiaste du grand public, mais une mesure aussi bien intentionnée m'a rarement causé autant d'inquiétude.

Bien des gens se sont plaints du règlement assez strict et ont proposé une définition plus souple de l'invalidité totale. Cela résoudrait sans doute bien des problèmes particuliers, mais ce ne serait pas une solution complète. Il nous faudrait éviter d'encourager les gens à prouver leur invalidité totale, et la meilleure façon de procéder à cette fin serait d'amener les intéressés à tirer avantage de tout leur potentiel d'aptitude. Tel peut être un vaste programme de réadaptation, assurant aide et formation à ceux qui ne sont invalides ni complètement ni de façon permanente, et qui ont quelque chance de se réadapter. Il faudrait verser une allocation à ceux qu'on peut espérer réadapter, quelque mince que puisse être cet espoir. Ceux qui profitent de la formation et peuvent pourvoir même partiellement à leur subsistance légitimeront ce programme. Cette disposition, s'ajoutant à une administration générale plus souple, fera de ce programme ce qu'il doit être.

Une autre mesure du domaine du bien-être social qui devrait être étudiée en vue de la reviser est la loi sur la sécurité de la vieillesse. Il est temps, je crois, de relever les pensions versées à ceux qui ont plus de 70 ans et je propose d'ajouter un autre dix dollars par mois. Je reconnais qu'une augmentation de ce genre est dans un sens contraire aux efforts du Gouvernement en vue de freiner l'inflation. Toutefois, je ne crois pas que l'effet serait grave au point d'annuler

les avantages. Vu l'augmentation du coût de la vie qui pèse si lourdement sur ceux qui ne peuvent augmenter leur revenu afin de pouvoir acheter ce qu'il leur faut pour vivre, nous devrions nous arrêter aux besoins des vieillards. Nous devrions en même temps relever d'un montant égal l'aide que nous apportons aux nécessiteux de 65 à 70 ans. L'effet d'inflation sur notre économie serait annulé ou plus que compensé par la satisfaction de voir ces gens plus heureux au cours de leurs dernières années.

A propos de la sécurité sociale, ajoutons que les pays du Commonwealth devraient s'accorder un traitement réciproque. Nous voulons que des échanges se fassent sur le plan humain, surtout qu'il nous vienne plus d'immigrants du Royaume-Uni. Il faudrait, pour stimuler cette immigration, que nous soyons disposés à accorder à ces immigrants les avantages dont jouissent les citoyens canadiens, à savoir le droit à la sécurité de la vieillesse sans que s'applique à eux la restriction relative aux 20 ans de domicile au pays. Le Canada et le Royaume-Uni pourraient se consentir un traitement réciproque à cet égard. Notre pays pourrait faire de même avec les autres États du Commonwealth qui accordent de semblables avantages.

Le Gouvernement peut améliorer d'une autre façon le sort des vieillards et, du même coup, stimuler notre économie. Je veux parler de sa ligne de conduite à propos de l'âge de la retraite. La retraite automatique à 65 ans n'a aucun sens quand on connaît comme aujourd'hui la capacité des gens à divers âges. Admettons que quelqu'un n'est peut-être pas aussi jeune qu'il se sent, mais il n'en reste pas moins que certains ont l'impression, à 65 ans, d'être aussi jeunes que d'autres qui ont 55 ans. Et ils le sont effectivement.

Le Gouvernement devrait montrer l'exemple dans ce domaine et ne pas tirer de l'arrière comme il le fait actuellement. Le programme d'emploi des services de l'État (et je n'oublie pas ceux qui dirigent les employés rétribués à l'heure) devrait prévoir qu'on utilisera les services de ceux qui veulent travailler aussi longtemps qu'ils en seront capables. Les fonctionnaires (et, quant à cela, tous les politiciens aussi) aiment bien que tout soit établi en vertu d'un règlement. Alors, quand survient une situation qui exige du jugement, nous n'avons aucune discrétion à cet égard. Toutefois, c'est une piètre façon de satisfaire aux exigences d'une société complexe. Attaquons-nous donc à ces problèmes même si cela nous suscite des difficultés. Je suis toujours d'avis qu'il vaut mieux être calomnié et dépourvu d'appui politique tout en rendant service au bon gouvernement du pays que de fermer les yeux sur les problèmes par souci de son bien-être et des élections à venir.

Je propose donc que tous ces employés à taux horaire qui ont atteint 65 ans ou plus mais non 70 ans et qui peuvent encore travailler soient gardés à leur emploi en 1957. S'il le faut, qu'une commission ou un comité indépendant soit le juge de leur aptitude à conserver leur emploi.

Au sujet des méthodes d'emploi de l'État, j'ai une autre question à soulever. Il s'agit de la façon d'agir du service public à l'égard des personnes déclarées coupables de délits. En tant que gouvernement, nous dépensons des sommes considérables à former les détenus pour des emplois lorsqu'ils seront libérés. Les représentants de l'État encouragent les sociétés telles que la *John Howard Society* à aider au rétablissement des anciens détenus. Nous incitons l'industrie à engager des gens qui se sont rendus coupables d'offenses mais ont payé leur dette à la société. Nous exhortons les employeurs particuliers à donner à ces anciens détenus la chance de devenir utiles à la société. Comment le gouvernement peut-il s'attendre que la population prenne au sérieux ses commentaires sur la réforme des institutions pénales et sur la réhabilitation? La plus élémentaire humanité demande qu'un employeur aide les infortunés au lieu de les jeter sur le pavé. Cessons de nous abriter derrière des règles de tout repos et, au nom de l'humanité, servons-nous de notre jugement.

J'aurais plusieurs autres questions à traiter mais je m'en abstiens pour le moment. Je pourrais parler de sujets comme l'établissement d'une commission indépendante de libération conditionnelle au Canada; que dis-je, non pas d'une mais de trois commissions dans différentes parties du Canada afin qu'on puisse facilement recourir à leurs services. Je pourrais parler de l'Organisation mondiale de la santé mais j'attends à plus tard. Je voudrais aussi dire quelques mots des publications ordurières si nombreuses au Canada. Je pourrais aussi faire mention des méfaits des coupons-primes dont l'usage s'est généralisé. Plus tard, j'aurai quelque chose à dire sur la façon expéditive et efficace avec laquelle les services des douanes et de l'immigration, de même que la Croix-Rouge et d'autres organismes bénévoles, ont accueilli en toute occasion les nombreux réfugiés hongrois à Halifax.

Je me contente de mentionner pour le moment,—j'y reviendrai peut-être plus tard,—l'idée de percevoir la taxe de vente des grossistes plutôt que des fabricants. Je me demande qui a eu cette idée. Elle ne serait jamais venue à l'esprit du premier percepteur d'impôt, saint Mathieu. Il était beaucoup trop humain et beaucoup trop généreux pour songer à ce genre d'imposition.

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de commenter brièvement le discours du trône et ses lacunes. Je partage l'avis de mon chef, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) qui a parlé hier de la négligence de la part du gouvernement de présenter dès maintenant, entre autres choses, une mesure visant à l'établissement d'un plan complet d'assurance-santé pour le Canada. Pour ma part, je croyais que le gouvernement, qui temporise depuis 1919, aurait cru opportun d'inaugurer un tel programme cette année. En n'agissant pas de cette manière à l'heure actuelle, le Gouvernement a montré qu'il n'a aucune sympathie envers les syndicats et les buts qu'ils poursuivent, pas plus qu'envers un grand nombre d'hommes, vivant partout dans notre pays, et qui, depuis des années, ont exprimé le souhait de voir établir un programme général d'assurance-santé. La population est actuellement aux prises avec bien d'autres difficultés, notamment avec beaucoup de difficultés d'ordre économique.

Nous sommes actuellement menacés d'une inflation déchaînée...

L'hon. M. Harris: Vous croyez?

M. Ellis: ...et du renchérissement rapide de la vie. Le ministre des Finances me permettra de lui rappeler que le *Leader-Post* de Regina, journal paraissant dans ma propre circonscription, appuie le parti libéral depuis très longtemps. Or, il y a juste un mois ce journal affirmait que l'inflation avait actuellement atteint des proportions telles qu'on pouvait effectivement la croire déchaînée. Si un journal comme le *Leader-Post* de Regina, défenseur aussi énergique de la cause libérale, s'exprime de cette façon, le Gouvernement ne convient-il pas qu'il serait temps d'agir pour empêcher ce renchérissement de la vie?

Nous possédons d'autres témoignages en ce sens, monsieur l'Orateur. Le Gouvernement, malgré le renchérissement de la vie, n'a rien fait pour porter à un niveau convenable la pension de vieillesse, il n'a rien fait non plus pour augmenter l'allocation aux anciens combattants ni, en vérité, pour venir en aide à ceux qui, chez nous, ne disposant que de revenus fixes, sont les proies toutes désignées d'une inflation sans frein. Autant de manquements, je pense, que tous les membres de la Chambre doivent sincèrement déplorer.

Ce matin, on a posé certaines questions au ministre des Travaux publics (M. Winters) à propos du programme canadien de logement. Je suis toujours étonné d'entendre le ministre des Travaux publics employer indifféremment les termes "maisons mises en chantier" et "maisons achevées". A ceux qui, il y a un an environ, lui demandaient des renseignements sur la construction d'habitations au Canada, il répondait que, l'an prochain, tant de maisons seraient mises en chantier. Cette année, quand on lui demande combien de maisons ont été mises en chantier, il nous parle des maisons achevées. Il ne veut pas reconnaître qu'on construit de moins en moins d'habitations par suite du programme fiscal du gouvernement actuel, bien qu'il soit vrai de dire que le nombre des maisons achevées dépend des mises en chantier antérieures. Quand le ministre du Commerce (M. Howe) affirme, dans son bilan de fin d'année dont on a parlé ce matin, que l'unique secteur de l'économie canadienne qui connaîtra un fléchissement appréciable sera celui de la construction d'habitations, le Gouvernement se doit de tenir compte de cet avertissement et de faire en sorte que le programme du logement soit accéléré.

Les chiffres sur la construction d'habitations doivent être analysés à la lumière de l'augmentation naturelle de notre population et en tenant compte du fait que nous avons accueilli beaucoup de nouveaux Canadiens. Rien n'excuse un fléchissement dans la construction d'habitations au Canada. Il importe de répondre à des besoins de logements depuis longtemps accumulés. Les honorables députés se rappelleront sans doute que pendant la courte session j'ai demandé au ministre des Travaux publics si, étant donné que le nombre de mises en chantier de logis baissait sensiblement (ce qui est incontestablement le cas dans ma circonscription et, j'ai tout lieu de le croire, dans le Canada tout entier), le Gouvernement ne pourrait pas envisager de présenter une mesure législative visant à rétablir ou à augmenter le nombre d'habitations mises en chantier dans ce pays pendant les années à venir. En réponse naturellement, on nous montre triomphalement, d'habitude, le grand nombre de logis qui ont été achevés sans tenir le moindre compte du fait que, même si l'on a achevé un certain nombre de maisons pendant l'année passée, le rythme de la construction des logis au Canada se ralentit. Rien dans le discours du trône ne semble indiquer que le gouvernement ait conscience de ces problèmes de la plus haute importance.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que dans un débat de cette nature il nous incombe de soumettre à l'attention du gouvernement les problèmes qui nous paraissent de la plus haute importance. Je pense que pour le moment le plus grave problème qui se pose actuellement au Parlement est celui de la suspension des services ferroviaires de la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien. Qu'on me permette de dire tout

d'abord que je n'ai encore jamais vu parmi les litiges ouvriers qui se sont produits au Canada depuis quelques années un cas où le grand public se soit trouvé si peu renseigné sur les arguments soutenus par l'une des parties en cause.

Cela tient peut-être à une certaine faiblesse du service d'information de la fraternité, qui n'a pas su exposer ses vues au public, tandis que le service d'information du Pacifique-Canadien a très bien su, lui, exposer les vues de la direction.

Certains éditoriaux affirment sans ambages que les aides-chauffeurs ne sont pas indispensables, un point c'est tout. Sur quoi s'appuient-ils pour faire une telle affirmation? Ils s'appuient uniquement sur la thèse du chemin de fer, sans tenir compte des excellents arguments qu'a invoqués la fraternité. On a dit, dans les journaux et ailleurs, que le gros des membres de la fraternité ne s'étaient pas prononcés sur la grève. C'est oublier que cette affaire remonte à près de douze mois.

C'est le 1er février de l'an dernier que la fraternité des chauffeurs et mécaniciens a demandé à la compagnie un renouvellement de contrat. Les pourparlers étaient en cours depuis une semaine environ quand le Pacifique-Canadien a soulevé la question des moteurs diesel. Les représentants des deux parties étaient groupés autour d'une table ronde pour débattre les points faisant l'objet du contrat quand le chemin de fer a jugé bon de soulever une question de la plus haute importance, une question qui intéresse, non seulement les membres de la fraternité, mais la sécurité de tous les Canadiens.

Quand le Pacifique-Canadien a présenté sa proposition visant à enlever les aides-chauffeurs des locomotives diesel sur les trains de marchandises et dans les cours de triage, des propositions semblables ont été présentées par le National-Canadien et par quelque 140 sociétés ferroviaires des États-Unis. Le deuxième point à retenir, monsieur l'Orateur, c'est que plus tard dans la même année, le 20 novembre exactement, le National-Canadien a signé une entente avec la Fraternité des cheminots, comme l'ont fait les 140 sociétés ferroviaires des États-Unis. Lorsqu'on déclare donc que les chauffeurs ne sont pas nécessaires uniquement parce que M. Crump et le Pacifique-Canadien l'affirment, il faut alors se rappeler que le National-Canadien et 140 sociétés ferroviaires des États-Unis ont cru bon de signer une convention avec la Fraternité, selon laquelle ils gardaient les aides-chauffeurs des locomotives diesel sur les trains de marchandises et dans les cours de triage. On se pose alors la question: qui a raison? Le Pacifique-Canadien a-t-il raison et toutes les autres sociétés ferroviaires ont-elles tort? Est-ce que tout le monde est de travers, sauf le Pacifique-Canadien?

Puis-je vous signaler qu'il est une heure, monsieur l'Orateur?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Ellis: Quand la séance a été levée à une heure, je parlais de l'efficacité de la propagande de la compagnie, qui a créé parmi le public une opinion favorable à la compagnie relativement au présent conflit qui met aux prises le Pacifique-Canadien et la Fraternité des chauffeurs et des mécaniciens de locomotives. J'ai signalé que lorsqu'il s'agit d'une question d'ordre aussi technique que celle-ci, le public canadien n'étant peut-être pas parfaitement au courant de tous les aspects du conflit, il peut fort bien se tromper en arrivant à ses conclusions. J'estime que l'efficacité de la campagne menée par le service des relations extérieures de la compagnie de chemins de fer, jointe au fait qu'elle possède beaucoup d'amis en haut lieu, explique, entre autres choses, comment il se fait qu'un grand nombre de journaux canadiens ont pu faire pencher la balance grâce à leurs articles de fond, au point de créer une très fausse impression sur la nature réelle du conflit. Nous sommes certes très déçus, dans le présent conflit, de l'intervention ou plutôt de l'absence d'intervention de la part de l'État. Le gouvernement, me semble-t-il, aurait dû user de ses bons offices pour faciliter le règlement et même pour prévenir cette malheureuse suspension de travail qui s'est produite sur les chemins de fer du Pacifique-Canadien. Mais il me semble surtout que l'opposition officielle aurait dû, pour remplir la fonction qui lui incombe, soumettre quelque solution de rechange d'ordre pratique. Ce ne pouvait être une alternative, car le Gouvernement n'avait pas fait connaître quel était son désir; mais elle aurait pu suggérer au Gouvernement la meilleure façon d'aborder le problème. Sauf erreur, le premier ministre a eu beaucoup à voir autrefois aux affaires du Pacifique-Canadien en sa qualité d'avocat de compagnie.

En outre, je sais que le chef de l'opposition officielle s'est en maintes occasions fait le champion du Pacifique-Canadien. Je sais que l'an dernier, au comité de l'agriculture, le chef de l'opposition s'est prestement porté à la défense de la compagnie en disant que lorsqu'il s'est agi de la répartition des wagons couverts elle avait été le bouc émissaire. De

sorte que, vu ces circonstances, il est des plus regrettable que les membres de la Chambre aient répugné à exposer à la population du Canada ce qui en est de ce litige. Je songe tout particulièrement à une lettre qui est censée avoir été rédigée et adressée à tous les employés du chemin de fer du Pacifique-Canadien mais qui, selon moi, devait plutôt servir d'arme de propagande allant à l'encontre de l'intérêt public. Cette lettre, vraisemblablement écrite pour sonder l'opinion, très bien rédigée et portant la signature du président de la compagnie du Pacifique-Canadien, renferme des déclarations de nature à induire en erreur.

M. Crump déclare notamment qu'il n'y a pas de conflit au sujet du salaire ou des conditions de travail des chauffeurs. Cette lettre contenait aussi l'alinéa suivant:

La commission de conciliation recommande un relèvement de salaire global de 12 p. 100,—le même que celui qui a été convenu avec les employés des autres services des trains,—et un supplément de salaire à l'égard de six jours de congé statutaire dans le service des cours de triage.

Certes, n'oublions pas que la compagnie de chemin de fer est disposée à négocier avec un groupe pourvu que ce groupe consente à se liquider lui-même, de sorte que c'est recourir à une pétition de principe que de parler d'augmentations de salaires. Pour ce qui est de l'absence de tout conflit, j'appelle votre attention sur le fait que le syndicat, lorsqu'il a présenté ses demandes le 1er février dernier, cherchait à obtenir une augmentation de salaire de 25 p. 100. Il existe donc un conflit raisonnable au sujet des salaires, mais la question principale, naturellement, est celle des locomotives diesel.

Je devrais peut-être signaler ici, monsieur l'Orateur, que les compagnies de chemins de fer des États-Unis ont signé une entente pour trois ans avec les membres de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, leur accordant une augmentation de salaire générale de quelque 26½c. l'heure. Donc, je puis certes affirmer qu'il y a plusieurs questions en litige. Mais M. Crump poursuit en faisant observer qu'il n'existe aucun conflit sur ces questions. Il dit alors:

Il ne peut pas exister de conflit au sujet des chauffeurs employés sur les trains de voyageurs. Ces trains continueront d'employer des chauffeurs. La compagnie propose de faire fonctionner les locomotives diesel sans chauffeurs uniquement sur les trains de marchandises et dans les cours de triage. Ce changement se fera progressivement.

Ce n'est pas ce que le Pacifique-Canadien a demandé dans le mémoire qu'il a présenté au syndicat, ni dans ceux qu'il a présentés à la commission de conciliation. De fait, le Pacifique-Canadien a demandé de supprimer les ententes, règles, règlements, interprétations ou coutumes, pourtant établis, qui exigent l'emploi d'aides-chauffeurs sur toute locomotive autre que les locomotives à vapeur, et la société établit un règlement lui donnant le droit sans réserve de déterminer quand un aide-chauffeur doit être employé sur une locomotive autre qu'une locomotive à vapeur. En d'autres termes, affirme le Pacifique-Canadien, nous ne demandons pas cela; cette question ne fait pas partie du conflit; cependant, dans son mémoire à la commission de conciliation, il demande des pouvoirs illimités. Le Pacifique-Canadien donne pour raison qu'il ne demande pas d'enlever les chauffeurs des locomotives diesel sur les trains de voyageurs, non pas que la sécurité des voyageurs le préoccupe, mais plutôt parce qu'il lui faut quelqu'un dans la cabine pour s'occuper de la chaudière à vapeur afin de chauffer les wagons de voyageurs. Rien ne garantit, par conséquent, que la compagnie ferroviaire n'utilisera pas, à une date ultérieure, les pouvoirs illimités qu'elle réclame, en supposant qu'elle les obtienne, pour éliminer les aides-chauffeurs des locomotives diesel servant au transport des voyageurs. M. Crump ajoute ceci:

Il n'y a aucun différend au sujet des emplois des chauffeurs qui ont travaillé pendant au moins trois ans. Ils demeureront à leur poste comme chauffeurs jusqu'à ce qu'ils deviennent mécaniciens.

Voilà qui semble excellent à la moyenne des gens. On est porté à croire que ces hommes sont bien protégés; mais comment peut-on leur garantir leur emploi de chauffeurs s'il n'y a plus de place pour les chauffeurs? Quiconque est renseigné sur l'exploitation des chemins de fer sait très bien que les parcours sont accordés d'après l'ancienneté; dès lors, si la compagnie ferroviaire congédie presque immédiatement au moins un milliler de chauffeurs, il faut conclure que les chauffeurs n'ont guère de chance d'obtenir de l'emploi à ce titre. Ils n'obtiendront probablement d'emploi que sur les locomotives à vapeur jusqu'au jour où, d'après le programme de la compagnie, il n'y aura plus que des locomotives diesel. Les autres chances d'avancement ne peuvent découler, évidemment, que de la mort ou de la retraite des mécaniciens de locomotives actuels. Cette idée ne signifie donc pas grand chose si on l'examine de près.

Puis, à peu près dans la même veine, M. Crump a dit:

Il ne peut y avoir de désaccord au sujet des chauffeurs ayant moins de trois années de service. Le Pacifique-Canadien leur trouvera d'autres emplois sans qu'ils perdent pour autant leur ancienneté de chauffeur. S'ils désirent nous quitter, une indemnité en espèces leur sera versée suivant la durée de leurs états de service.

Encore une fois, toutes ces promesses sont absolument sans valeur puisqu'ils n'auront pas de travail comme chauffeurs. Que peut

bien valoir leur ancienneté de chauffeurs s'ils n'ont pas de travail comme chauffeurs? Ces déclarations du président du Pacifique-Canadien méritent un examen attentif de la part de la population canadienne si on veut que justice soit faite.

A retenir tout particulièrement la proposition de M. Crump selon laquelle une indemnité de départ serait versée à tout chauffeur qui quitterait la société. Ce n'est pas de son propre gré que le chauffeur s'en irait mais parce qu'il y serait virtuellement contraint à défaut d'emplois pour les chauffeurs.

Ces déclarations visent les locomotives diesel tirant des trains de voyageurs.

On y déclare qu'il n'y a pas de différend, mais par ailleurs le chemin de fer propose que les chauffeurs laissés à leur emploi à bord des locomotives diesel pour voyageurs acceptent une réduction de salaire d'environ 35 p. 100. Pourtant, la compagnie déclare qu'il n'y a pas de différend. On diffère beaucoup d'avis touchant chacun de ces principes, et pourtant le chemin de fer recourt à de grosses réclames dans tous les quotidiens du Canada pour donner au public une idée très fallacieuse des problèmes mis en cause dans ce différend. Par cette lettre, le président du Pacifique-Canadien veut atteindre un double but. D'abord, il cherche à créer l'impression que nul chauffeur à l'emploi de la compagnie ne souffrira de l'acceptation de la décision du Pacifique-Canadien. Je pense que les commentaires que j'ai faits démentent cette assertion.

De plus, le Pacifique-Canadien, par cette lettre, veut faire croire que la Commission de conciliation s'est prononcée carrément en sa faveur. Monsieur l'Orateur, je vous signale que, même dans son rapport majoritaire, la Commission de conciliation n'appuie qu'à certaines conditions l'attitude du Pacifique-Canadien. De fait, dans le sommaire de ses conclusions, elle admet ne pas avoir étudié le problème sous tous ses aspects. Elle y déclare:

> La commission n'a pas entrepris de discuter ni d'analyser tous les témoignages présentés à l'appui et à l'encontre de la proposition de la compagnie relative à une modification du "règlement concernant les locomotives diesel", mais elle a pris en considération tous les témoignages favorables et défavorables; elle a examiné toutes les pièces à l'appui, et elle a minutieusement pesé les observations et les arguments des avocats de la Fraternité et de ceux du chemin de fer.

En d'autres termes, elle reconnaît ne pas avoir étudié les aspects techniques du problème. Elle a tout simplement écouté les arguments opposés des avocats représentant la Fraternité, d'une part, et le chemin de fer, d'autre part; puis elle en est arrivée à sa décision conditionnelle en se fondant sur le pour et le contre.

Le rapport majoritaire ajoute:

> La commission conclut donc qu'à tout prendre, la compagnie a établi sa prétention et, en conséquence, nous recommandons qu'elle soit autorisée à modifier le "règlement concernant les locomotives diesel", ce qui lui permettrait d'utiliser les locomotives sans chauffeur dans la cabine, pour le transport des marchandises et dans les gares de triage, à la condition toutefois que, si la pratique démontre que dans certaines circonstances les services des chauffeurs (aides) pourraient encore être nécessaires, une modification du règlement pourrait s'imposer de nouveau qui ferait alors l'objet de nouvelles négociations au moment de la conclusion d'un nouveau contrat.

Elle accorde donc un appui conditionnel. Essayons pendant un an, a-t-on dit, et si les choses ne vont pas, on fera marche arrière. Si la sécurité est en jeu, n'est-il pas plus sage de s'assurer d'abord, avant de faire le changement, que le public voyageur et les employés de la compagnie ferroviaire ne courent aucun danger? Certes, cela vaut mieux que d'effectuer d'abord le changement et d'attendre ensuite qu'un grave accident ferroviaire se produise, entraînant des pertes de vie, des blessures et des dommages aux biens personnels avant que la compagnie se rende compte qu'il importe de régler ce problème immédiatement.

Le rapport majoritaire est loin d'appuyer absolument les prétentions du Pacifique-Canadien. Mais examinons aussi le rapport minoritaire. Il n'y a pas de plus forte condamnation des propositions de la compagnie ferroviaire que celle que renferme le rapport présenté par le sénateur Roebuck. Dans son rapport minoritaire le sénateur Roebuck plaide très bien la cause de la population canadienne, car l'enjeu du litige dépasse de loin la question de l'emploi d'un millier environ de chauffeurs sur la voie du Pacifique-Canadien. Il s'agit de savoir si la compagnie ferroviaire sera autorisée à prendre une décision qui mettra en danger la sécurité du public voyageur; voilà le principal objet du litige.

Dans ma propre circonscription, mes enfants doivent franchir la voie ferrée chaque jour pour aller à l'école. C'est le cas de bien d'autres enfants dans les villes canadiennes. Les enfants, c'est bien naturel, s'amusent dans les cours de triage. Les chemins de fer ne peuvent clôturer leurs propriétés de manière à garantir la sécurité des piétons et en particulier celle des enfants en tout temps. Je ne veux pas penser aux enfants jouant autour des cours de triage où manœuvrent des locomotives borgnes, des locomotives où l'homme de gauche a été supprimé. Voilà qui devrait intéresser tous les parents et tous les citoyens de notre pays.

Si la proposition du chemin de fer est acceptée, ce qui signifie le retrait du deuxième homme d'équipe des locomotives qui vont

et viennent dans les cours de triage pour dégager les voies, cela ne pourra se faire qu'aux dépens de la sécurité des gens, hommes, femmes et enfants qui vivent dans le voisinage. La commission de conciliation n'a pas pu, elle l'admet, examiner cet aspect du problème en détail. Or c'est justement celui que les syndicats ferroviaires veulent voir examiner dans le moindre détail.

Il ne faut pas oublier le problème qui se pose aux chauffeurs eux-mêmes non plus que l'insuffisance des garanties offertes par le chemin de fer. De fait, le rapport majoritaire rejette le blâme, dans une certaine mesure, sur le Pacifique-Canadien. A la page 3, on y déclare au sujet des emplois de remplacement pour les chauffeurs:

> Si la société avait jugé bon d'accompagner sa proposition au sujet du problème que pose le diesel, d'un plan pratique précisant en détail quelle mesure elle était disposée à prendre à l'égard des quelques 1,000 chauffeurs qui seraient immédiatement rayés de la liste de paie et à l'égard du nombre non négligeable des autres chauffeurs qui perdraient finalement leur emploi si l'on exauçait la demande de la compagnie, le refus de compromis que le syndicat a maintenu d'un bout à l'autre aurait pu au moins être atténué ou modifié sous certains rapports.

A mon avis, il ressort du texte dont j'ai donné lecture que le rapport majoritaire rejette directement une grande partie du blâme sur la société ferroviaire parce qu'elle n'a pas été plus franche ni plus explicite dans sa proposition tendant à régler le cas des chauffeurs qui se verront enlever leur emploi, mais comme je l'ai déjà donné à entendre la principale question est l'élément de sécurité.

Je ne puis concevoir de meilleur indice du genre de témoignages soumis à la commission de conciliation que celui qu'on trouve en examinant la qualité des témoins qui ont comparu devant la commission. Environ 15 témoins ont comparu pour le compte du Pacifique-Canadien et tous ces gens étaient administrateurs. Tous, sauf deux, étaient des fonctionnaires du Pacifique-Canadien qui tenaient avant tout, cela s'entend, à sauvegarder les intérêts des actionnaires de la société et qui étaient évidemment portés à placer cette considération au-dessus de toutes les autres. Nous savons que, du côté syndical, les fraternités ont fait entendre environ 35 témoins. Deux seulement de leurs témoins étaient des contremaîtres ou des surveillants. Tous les autres témoins étaient effectivement préposés à l'exploitation ferroviaire et comprenaient des chefs de train, des serre-frein et des mécaniciens d'atelier. Tous ces gens ont déclaré dans leurs témoignages que, à leur avis, la suppression des

[M. Ellis.]

chauffeurs des locomotives diesel ne pourrait se faire sans mettre en danger la vie des cheminots et du public en général.

Vu les témoignages présentés, il me semble qu'on a apporté de puissants arguments pour faire différer toute mesure concernant la suppression des chauffeurs des locomotives diesel. Il me semble également que les mécaniciens de locomotive connaissent peut-être plus intimement le rôle joué par le chauffeur; ils ont donc adopté à cet égard une attitude non équivoque. Ils ont comparu devant la commission de conciliation et ont demandé de garder les chauffeurs sur les locomotives diesel. De plus, si vous avez vu la nouvelle parue l'autre soir dans un des quotidiens, vous savez que les mécaniciens de locomotive de cette ville ont déclaré catégoriquement que, quelle que soit l'issue de la grève, ils ne seront pas prêts à sortir des locomotives diesel des garages à moins d'être accompagnés, dans l'abri, d'un chauffeur compétent.

Je pense que ces gens ont pris une attitude sensée. Personne n'est plus compétent qu'eux pour parler du rôle joué par les chauffeurs dans le service diesel. Je pense qu'on pourrait peut-être changer la terminologie et qu'il serait préférable d'appeler les chauffeurs comécaniciens ou mécaniciens adjoints. Ce serait un excellent moyen de faire disparaître certaines des causes actuelles de mésentente.

Dans le règlement de cette importante question, il faudrait également tenir compte de l'opinion réfléchie de ceux qu'intéresse au plus haut point l'exploitation des chemins de fer. Si tous les Canadiens étaient en mesure de prendre connaissance de l'excellent rapport du sénateutr Roebuck, je suis d'avis que la masse de la population appuierait certainement la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives. Le sénateur Roebuck y dit expressément que, pour assurer la sécurité des voyageurs et des employés de chemin de fer eux-mêmes, il est absolument nécessaire de maintenir des chauffeurs (aides) de locomotives dans la cabine des diesel. Les avions d'Air-Canada ont des co-pilotes, dit-on; j'imagine qu'on pourrait prétendre qu'un pilote peut à lui seul diriger un avion.

Reconnaissons que l'usage des locomotives diesel permet aux chemins de fer de faire fonctionner des convois plus nombreux, plus longs et plus rapides, ce qui indique bien la nécessité d'exercer une plus grande vigilance. Ce n'est certes pas le moment d'enlever de la cabine un mécanicien dont les connaissances sont des plus nécessaires dans bien des cas.

Le sénateur Roebuck résume très bien la question quand il parle des vastes responsabilités qui incombent au mécanicien de locomotive. Voici ce qu'il dit à la page 3 de son rapport:

> Peu d'ouvriers, dans la vie industrielle du Canada, ont une responsabilité aussi terrible que celle du mécanicien de locomotive qui conduit un train des derniers modèles.

Et ceci encore:

> Depuis qu'il y a des trains qui circulent, le mécanicien a toujours été accompagné d'un aide qui, en plus de voir aux besoins mécaniques de la locomotive et de partager la surveillance de la voie, était responsable de l'observance des règles et ordres régissant la conduite du train, tenait compte de la modification des horaires et calculait les heures de rencontre. Le chauffeur est le co-pilote du mécanicien. Une seule personne ne peut avoir toujours raison, ne jamais se tromper: la fonction du chauffeur est précisément de relever un oubli de la part du mécanicien, une faute d'observation, un défaut de calcul quant au moment de rencontre d'un autre train ou à la vitesse, dans des conditions diverses, de son propre train, et d'éviter ainsi quelque accident terrible pouvant mettre en cause deux trains et se solder par la perte de centaines de milliers de dollars et aussi par des pertes de vie et des blessures, tant chez les voyageurs que parmi les membres du personnel.

Voilà une déclaration des plus catégoriques, de la part d'un membre de la Commission de conciliation qui affirme bien nettement qu'à son avis l'attitude de la compagnie de chemin de fer est très mal avisée. On semble s'efforcer de donner à entendre que les chauffeurs refusent d'accepter l'automatisation. Je me permets de signaler que l'avènement du diesel a déjà fait perdre leur emploi à 3,000 employés du Pacifique-Canadien sans pour cela provoquer d'arrêt du travail. Ces gens ont accepté l'évolution qu'entraînent inévitablement les progrès de la technologie. Les mécaniciens des ateliers ont été mis à pied parce que le Pacifique-Canadien a remplacé la traction à vapeur par la traction diesel.

Grâce à ce programme, le Pacifique-Canadien a pu réaliser des économies très importantes. D'après sa propre estimation, la compagnie a pu en 1955 épargner 18 millions de dollars en frais de transport et réduire de 6 millions les frais d'entretien des locomotives. On est donc en droit d'affirmer que le diesel a déjà permis au Pacifique-Canadien d'économiser des sommes considérables. Personne ne le conteste. Nous faisons bon accueil à cette évolution d'ordre technique.

Ce qui est en cause ce n'est pas l'automatisation, mais la sécurité du public en général et du personnel du train.

Il nous importe dans le présent conflit, qu'on réussira bientôt à résoudre, je l'espère, de reconnaître le bien-fondé de l'attitude qu'a prise la Fraternité. Sa thèse est bien claire. Elle affirme que les membres de la commission de conciliation auraient dû posséder assez de connaissances techniques pour pouvoir émettre une opinion qui se fonde sur autre chose que sur la nécessité de rendre une décision sur deux points de vue contradictoires. Ce matin, le chef de mon parti, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a fait observer que trois des membres de la commission de conciliation étaient des avocats. Le premier ministre (M. St-Laurent) a rétorqué qu'il ne trouvait rien à redire à cela. Mais, à mon avis, si nous désirons une étude objective du problème, ce sont des spécialistes et non des avocats qui devront s'en charger. Des avocats peuvent bien être très versés dans le droit, mais lorsqu'il s'agit de l'administration des chemins de fer, il me semble que nous devrions demander l'opinion de ceux qui s'y connaissent en la matière, ce qui n'est certes pas le cas de la commission de conciliation dont on a précédemment parlé.

J'espère que la déclaration qu'a faite le premier ministre aujourd'hui laisse présager l'issue de l'impasse et la reprise des opérations de la compagnie du Pacifique-Canadien. Sans aucun doute, la position prise par le syndicat est tout à fait logique et raisonnable. Ses membres se disent disposés à retourner au travail pourvu qu'il soit entendu que la question soit déférée à une commission compétente qui étudiera le problème sous tous ses aspects et que ses conclusions soient ensuite communiquées à une commission de conciliation.

La commission de conciliation à laquelle il a été fait allusion précédemment a reconnu qu'elle n'était pas en mesure de se prononcer sur des questions d'ordre technique.

Les membres de cette commission ont admis que leur décision n'était fondée que sur l'habileté du contradicteur à émettre le meilleur point de vue. Ce n'est certes pas ce sur quoi il faut fonder une décision à l'égard d'une question d'une telle importance.

A mon avis, le Gouvernement n'a pas agi avec assez de fermeté à cet égard. Il a menacé les employés de soumettre le litige à l'arbitrage obligatoire. Les événements de 1950 sont encore frais à leur mémoire. De plus, le Gouvernement n'a tenu aucun compte de la proposition raisonnable émise l'autre jour par le chef de notre groupe, savoir que, dans l'intérêt des employés du chemin de fer eux-mêmes et dans celui de tous les Canadiens, le travail devrait reprendre immédiatement sur le réseau du Pacifique-Canadien, puis, si la compagnie refusait d'accéder à cette demande raisonnable, le Gouvernement devrait nommer un administrateur qui dirigerait temporairement le Pacifique-Canadien et qui verrait à faire rouler les trains le plus tôt possible.

Voilà, à mon avis, la situation actuelle. Des négociations sont en cours et notre plus ardent désir est de voir reprendre le travail le plus tôt possible. Je prie le Gouvernement de n'épargner aucun effort pour persuader la compagnie d'accepter une proposition du genre de celle qu'a faite aujourd'hui le premier ministre, savoir que si le Pacifique-Canadien acceptait les mêmes conditions qu'a acceptées le National-Canadien, tandis qu'on mènerait une enquête sur le problème, rien ne s'opposerait plus à la reprise des opérations ferroviaires. A mon avis, si l'on n'a pas réussi à s'entendre, c'est la compagnie du Pacifique-Canadien qu'il faut blâmer carrément. Il faut tout tenter pour assurer la reprise des opérations ferroviaires. La responsabilité en incombe maintenant à la compagnie de chemin de fer.

L'hon. M. Gregg: Le député a dit que les trois membres de la commission de conciliation sont avocats. Je ne discuterai pas avec lui sur ce point, mais j'aimerais à lui demander si, étant donné que deux de ces membres sont toujours nommés sur la recommandation des deux parties au différend, il aurait voulu que le ministre du Travail refusât de nommer le représentant de l'employeur ou de l'employé parce que ce représentant était avocat?

M. Ellis: Je viens justement de signaler qu'une des difficultés concernant le rapport de la commission de conciliation provient de ce que la commission a fondé sa décision, non sur les faits mais sur l'habileté du contradicteur à présenter son point de vue. La société ferroviaire a choisi un bon avocat pour présenter sa cause conformément à la procédure de la cour et la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives n'avait pas d'autre recours que d'obtenir, elle aussi, les services d'un avocat pour présenter son point de vue.

M. Castleden: Le premier ministre recommanderait-il un avocat comme régisseur?

M. Charles Cannon (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux, cet après-midi, d'offrir les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud), non seulement parce qu'ils ont prononcé d'excellents discours, discours bien conçus et débités avec éloquence, mais aussi parce qu'ils se sont servis des deux langues officielles au Canada. J'ai été particulièrement frappé d'entendre le motionnaire, dont la langue maternelle est l'anglais, nous parler si longuement et si bien en français. J'ai été frappé aussi d'entendre celui qui l'a appuyé et dont la langue maternelle est le français, nous parler si longuement et si bien en anglais. Je félicite ces deux députés et je félicite aussi tous ceux qui, d'un côté comme de l'autre de la Chambre, se sont efforcés sincèrement, aussi souvent que je l'ai remarqué depuis huit ans, de devenir de plus en plus bilingues afin de pouvoir comprendre et parler les deux langues officielles au Canada.

Monsieur l'Orateur, je parlerai cet après-midi de deux questions mentionnées dans le discours du trône: l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et la grève ferroviaire. Je passerai ensuite à des questions intéressant surtout ma circonscription. A propos de l'OTAN le discours du trône renferme le passage suivant:

> La dernière réunion ministérielle du Conseil témoigne des progrès encourageants que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord accomplit aussi bien dans le domaine non militaire que dans le domaine militaire. Mes ministres sont toujours fermement convaincus de la nécessité du Traité de l'Atlantique Nord en tant que clef de voûte de la défense des nations occidentales.

Je relève plus loin l'extrait suivant:

> Les événements récents ont raffermi la conviction de mes ministres de l'importance de chercher des solutions aux problèmes internationaux par l'entremise des Nations Unies et de maintenir les principes de la charte des Nations Unies par tous les moyens pratiques et efficaces. Mes ministres demeurent convaincus, toutefois,...

C'est ce que je veux souligner.

> ...que tout en travaillant à atteindre cet objectif constructif et de longue portée, les nations occidentales doivent demeurer fortes et unies dans leurs moyens de défense et leur diplomatie, afin d'empêcher toute action agressive dont elles pourraient être l'objet et afin de diminuer la tension internationale.

Il va sans dire que cet alinéa vise l'OTAN. A titre de président du comité exécutif de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, je suis heureux, évidemment, qu'il soit ainsi question de l'OTAN dans le discours du trône et j'appuie chaleureusement l'attitude du gouvernement. J'ai eu l'honneur de diriger la délégation canadienne à la conférence interparlementaire qui a eu lieu à Paris du 18 au 23 novembre dernier et je pense que la meilleure façon pour moi d'exprimer à la Chambre mes idées et mes sentiments au sujet de l'importance de l'OTAN c'est de citer un extrait du discours que j'ai prononcé à cette conférence des parlementaires de l'OTAN:

> Pendant notre séjour à Paris en juillet, l'an dernier, avait lieu la conférence de Genève où les Russes exposaient leur programme de coexistence pacifique et, portant le masque de l'amitié, essayaient de donner l'impression qu'un grand changement était survenu en Russie depuis la mort de Staline et que la politique russe était en train de devenir plus libérale, plus humaine et plus généreuse. Les délégués russes à la conférence de Genève ont déclaré leurs intentions pacifiques et présenté des propositions de désarmement.
>
> Une des principales conséquences de cette attitude adoptée par les Russes a été d'amener

certaines gens à douter de la nécessité et de l'utilité de l'OTAN et d'exposer certains gouvernements des pays de l'OTAN à la tentation de réduire leurs efforts concernant l'édification des forces militaires de défense de l'OTAN en Europe.

Des optimistes à tous crins furent même d'avis qu'avant longtemps l'OTAN ne serait plus aussi nécessaire et que les pays qui en font partie pourraient bientôt réduire considérablement leurs dépenses au titre de la défense sinon les supprimer entièrement.

Mais, monsieur le président, quel changement maintenant! Les récents et déplorables événements de Hongrie ont changé tout cela.

Devant les courageuses demandes du peuple hongrois qui réclamait l'autonomie de gouvernement, des élections libres, l'abolition du régime du parti unique, une farce, et enfin le retrait des armées russes, les Soviets ont montré leur vrai visage. Tombé le masque d'hypocrisie et de duplicité, on a vu la brutalité et la cruauté qui caractérisent toujours les régimes communistes, et singulièrement le régime soviétique, se donner libre cours.

Saisis des réclamations du brave peuple hongrois, ils ont prétendu vouloir entamer des négociations en vue du retrait des troupes russes. Au cours de ces prétendues négociations et en contradiction directe avec leur objet, ils ont amené en Hongrie quantités d'hommes et d'équipement militaire et entouré Budapest d'un cercle d'acier composé de 1,000 chars de combat. Ils ont fait prisonniers les membres du gouvernement légitime du pays et jusqu'aux envoyés avec lesquels ils étaient censés négocier.

Puis ils ont ensuite voulu noyer dans un bain de sang les protestations et la résistance des patriotes hongrois.

J'estime, monsieur le président, que le fait d'avoir ainsi démasqué les Russes change grandement la situation quant à l'OTAN.

On ne peut plus douter de l'utilité de l'OTAN et de la nécessité de garder fermes et vigilantes les forces de défense. On ne peut plus douter qu'il y ait lieu d'unir plus étroitement les différents pays de cet organisme et de resserrer les liens culturels et économiques qui les unissent comme le prévoit l'Article II du Traité.

Tels sont mes sentiments au sujet de l'OTAN, monsieur l'Orateur, et je suis heureux de ce que tant de membres du Sénat et de la Chambre des communes aient manifesté leur intérêt pour l'OTAN en se joignant à notre association. L'importance des associations de parlementaires de l'OTAN a été soulignée et je pense qu'il faudrait consigner au compte rendu un extrait du rapport du comité des Trois, dont faisait partie notre distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui a été nommé par l'OTAN pour faire un rapport. Son rapport a été publié récemment; les paragraphes 58 et 59 sont ainsi conçus:

58. Parmi les meilleurs soutiens de l'OTAN et de ses objectifs se rangent les membres du parlement qui ont eu l'occasion de voir de près certaines de ses activités et de se mettre au courant de ses problèmes, en plus de procéder à des échanges de vues avec leurs collègues d'autres parlements. En particulier, la formation d'associations parlementaires nationales et les travaux de la conférence des membres du parlement des pays de l'OTAN ont concouru à développer l'appui du public envers l'OTAN et la solidarité parmi ses membres.

Voilà un passage très intéressant où les membres de ce comité des Trois louent à juste titre les associations de parlementaires de l'OTAN. On ajoute:

59. Afin que les liens étroits soient maintenus entre les parlementaires et l'OTAN, il est proposé:

a) Que le secrétaire général continue à mettre les ressources du siège de l'OTAN à la disposition des congrès de parlementaires et à faciliter le plus possible leurs réunions.

b) Que des représentants invités des États membres, ainsi que le secrétaire général et d'autres membres des cadres supérieurs, civils et militaires, de l'OTAN, assistent à certaines de ces réunions. De cette façon, les parlementaires seraient renseignés sur l'état de l'alliance et sur les problèmes qui se posent à elle, et la valeur de leurs entretiens serait accrue.

Nous avons là, monsieur l'Orateur, une appréciation très intéressante et très utile de l'importance que revêtent des associations comme la nôtre. Par un pur hasard, la réunion que nous avons tenue à Paris en novembre venait à un moment on ne peut plus opportun. C'était par un pur hasard en effet, car la date du congrès avait été fixée des semaines ou des mois avant les difficultés du canal de Suez et avant la division que ces difficultés et les événements que nous connaissons tous ont jetée parmi les trois principaux membres primitifs de l'OTAN: l'Angleterre, la France et les États-Unis. Je dis que notre réunion a été particulièrement opportune, parce qu'elle a fourni aux parlementaires des pays libres l'occasion de se rencontrer pour discuter leurs divergences d'opinion, pour vider la question, pourrais-je dire. Je suis convaincu que ces réunions, ces conversations, ces arguments si l'on veut, ont fait beaucoup de bien et ont aidé à rapprocher les opinions des parlementaires de ces trois pays.

Un personnage aussi éminent que le général Gruenther nous a fait saisir, en 1955, l'importance fondamentale de l'association parlementaire de l'OTAN. Lorsque nous nous sommes rendus au grand quartier général des puissances alliées (SHAPE), à Paris, le général Gruenther nous a présenté un exposé de notre mission. Il nous a dit, entre autres choses, que nous ne devons pas oublier que tous les États membres de l'alliance du Traité de l'Atlantique Nord sont des démocraties et que, dans une démocratie, l'existence même du gouvernement dépend de l'opinion publique. En conséquence, dans une démocratie, le maintien de la politique de tout gouvernement dépend également de l'opinion publique. Si nous désirons que l'OTAN continue de subsister et de dispenser aux nations éprises de liberté le service qu'elle fournit, a-t-il dit, nous devons, dans les États membres de l'OTAN, intéresser l'opinion publique à l'OTAN et au travail qu'elle accomplit; et, a ajouté le gé-

néral Gruenther, la meilleure manière d'intéresser l'opinion publique à l'OTAN et au travail qu'elle accomplit est de faire en sorte que les parlementaires, qui sont les représentants du peuple, les représentants de l'opinion publique dans leurs pays respectifs, s'intéressent à l'OTAN; et la meilleure façon d'y arriver est d'organiser des associations de parlementaires de l'OTAN dans les divers pays. Les Canadiens qui ont assisté à cette réunion y ont pris une part active. Sur quatorze membres de la délégation canadienne, sept ont pris la parole. Ceux-ci étaient l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott), l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker), l'honorable représentant de Verdun (M. Leduc), l'honorable représentant d'York-Centre (M. Hollingworth), l'honorable représentant de Nipissing (M. Garland), l'honorable représentant de Québec-Ouest (M. Dufresne) et moi-même. Étant donné le nombre de membres que comptait notre délégation, je crois que notre participation a été l'une des meilleures. Je ne crois pas que plus de la moitié des membres d'aucune autre délégation aient pris la parole. Je le signale pour montrer l'intérêt que nos délégués ont apporté aux délibérations. Pendant que je parle de cette question, je désire mentionner que les deux délégués du Sénat se sont distingués. Le sénateur McLean a été appelé à diriger le comité économique. Le sénateur Dessureault a pris une part active aux délibérations du comité des questions politiques.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, nous étions de retour de cette réunion des parlementaires de l'OTAN à temps pour la courte session spéciale, convoquée ici en novembre pour délibérer sur la question de Suez. Mon passage à l'OTAN a confirmé l'opinion que je m'étais formée l'an dernier et je suis plus convaincu que jamais de l'utilité et de la nécessité de ces associations de parlementaires de l'OTAN et de leurs réunions.

Je passe à la seconde question que je veux traiter et dont il est fait mention dans le discours du trône, la grève des chemins de fer. Je ne suis pas spécialiste en cette matière, loin de là, et je n'ai pas étudié le pour et le contre de la question. Je ne dirai pas si, selon moi, c'est le chemin de fer ou le syndicat ouvrier qui a raison. J'examinerai la question du point de vue de l'intérêt public, et, considérées sous cet angle, on peut certes affirmer que les grèves dans les services publics sont vraiment très déplorables. J'en sais quelque chose, puisque, en 1950, j'ai eu l'honneur de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône lors de la session spéciale convoquée cette année-là en vue d'inviter le Parlement à s'occuper de la malheureuse grève affectant nos deux chemins de fer. Je citerai un court extrait de ce que j'ai dit alors. Voici, ainsi qu'en fait foi la page 86 des *Débats* du 31 août 1950, ce que je disais des grèves dans les services publics:

> Dans la province de Québec, l'opinion publique a déjà accepté une loi interdisant les grèves dans les utilités publiques. En 1944, la législature de cette province a adopté un projet de loi décrétant l'arbitrage obligatoire dans tout différend concernant les conditions de travail entre un service public et ses salariés et interdisant toute grève ou contre-grève au sein d'un service public en toute circonstance.
>
> Cette loi impose de fortes amendes pour chaque jour que durerait une telle grève illégale. Elle est encore en vigueur et a donné de bons résultats. Elle a été adoptée par un gouvernement libéral reconnu par tous comme très sympathique aux syndicats ouvriers.
>
> Cependant, notre gouvernement fédéral n'a pas voulu établir ce principe dans les lois ouvrières du pays. Il n'a pas voulu adopter une loi générale interdisant les grèves au sein des services publics et rendant l'arbitrage obligatoire pour ces derniers.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si l'opinion publique n'est pas en train de se rallier à cette idée, maintenant que nous avons eu une autre grève ferroviaire en l'espace de six ans. Je me demande si l'opinion publique n'accepterait pas une mesure législative mettant hors la loi les grèves au sein des services d'utilité publique, mesure fondée naturellement sur le principe général d'après lequel le bien général doit être préféré au bien de l'individu ou même au bien d'un groupe d'individus. Sans vouloir m'attarder sur la question, pour l'instant, je désire signaler à la Chambre que trois choses pourraient aider, à l'avenir, à éviter les grèves dans les services ferroviaires et les services d'utilité publique, grèves qui nuisent tellement à l'économie et au bien-être de notre pays. A part la mesure législative interdisant les grèves au sein des services d'utilité publique, il faut aussi se dire que si les syndicats de l'extérieur avaient moins d'influence sur nos syndicats du Canada, les troubles ouvriers pourraient se raréfier.

Si nos syndicats étaient tout à fait indépendants et non assujettis à l'influence d'autres filiales de syndicats dits internationaux, je pense que cela pourrait aussi aider à éviter les grèves. Troisièmement, je pense que la façon de voter sur des questions aussi importantes est pour le moins surprenante. J'ai été fort étonné, à la lecture d'un journal bien renseigné, et je n'ai aucune raison de douter de l'exactitude de son éditorial, d'apprendre que la grève que nous subissons maintenant a été décidée par le vote, expédié par télégraphe, de 36 hommes, soit les 36 chefs des différends locaux intéressés. Les travailleurs n'ont jamais eu la chance de voter. Ils n'ont jamais eu la chance de déclarer eux-mêmes s'ils voulaient faire la grève. L'idée que je vais exprimer...

M. Nicholson: L'honorable député veut-il dire que les chauffeurs ne sont pas en faveur de la grève?

M. Cannon: L'honorable député fera son propre discours une autre fois. Voici l'idée que je veux exprimer. L'adoption d'une loi exigeant le vote au scrutin secret de tous les ouvriers touchés par une grève pourrait avoir une portée considérable pour ce qui est d'éviter les grèves de ce genre à l'avenir.

Voilà les trois propositions que je formule. Je suis sûr que le gouvernement ne les adoptera pas toutes en même temps, mais je ne les présente pas moins, car si une seule des trois propositions était adoptée elle pourrait beaucoup aider à éviter les grèves du genre de celle qui nous afflige en ce moment.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant à la partie de mon discours qui concerne le beau comté des Îles-de-la-Madeleine, que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

Je veux tout d'abord remercier, au nom de mes électeurs, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), l'honorable ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et tous ceux qui sont intervenus pour obtenir que le président Eisenhower refuse d'accorder son assentiment à la recommandation du bureau des tarifs, aux États-Unis, lequel avait proposé qu'un droit, un tarif supplémentaire soit imposé sur l'importation du poisson canadien aux États-Unis. Si cette résolution avait été sanctionnée par le président des États-Unis, cela aurait eu un effet désastreux pour les pêcheries de tout l'Est du Canada et en particulier pour celles des Îles-de-la-Madeleine, dont une grande partie de la production est expédiée aux États-Unis. Je désire donc, au nom de mes électeurs, exprimer mes remerciements les plus sincères au très honorable premier ministre ainsi qu'à tous les autres qui ont fait des démarches dans ce sens auprès du président Eisenhower.

Au nom de mes électeurs, je désire aussi remercier particulièrement l'honorable ministre des Transports (M. Marler) d'avoir permis l'aménagement d'un bel aéroport moderne, aux Îles-de-la-Madeleine, lequel est déjà en service. Jusqu'ici, nous étions obligés d'atterrir sur la grève, ce qui était relativement facile à certains moments, mais l'était moins en plusieurs circonstances. Je suis fier de pouvoir dire que nous avons obtenu la construction de cet aéroport, parce que l'état de la grève en question n'était pas toujours des meilleur.

Puisque je parle d'aviation, je vais saisir l'occasion pour remercier aussi l'honorable ministre des Postes (M. Lapointe) de nous avoir accordé un service de livraison quotidienne du courrier. Quand j'ai été élu député des Îles-de-la-Madeleine, nous ne recevions le courrier que deux fois par semaine. J'avais réussi à faire porter ce nombre de livraisons hebdomadaires jusqu'à trois, il y a quelque temps. Et maintenant, grâce à la coopération du ministre des Postes et de la compagnie d'aviation *Maritime Central Airways*, nous allons, nous aussi, bénéficier d'un service quotidien.

L'année 1956 a été fructueuse aux Îles. Le revenu des produits de la pêche a atteint environ le double de ce qu'il était en 1954. Je n'ai pas l'intention de m'attribuer le crédit de cette augmentation, puisqu'elle résulte du fait que la pêche a été meilleure ou que les pêcheurs ont été plus chanceux, d'autant plus que si j'en prenais le crédit, il me faudrait accepter le blâme lorsqu'elle serait mauvaise, et tout le monde sait que le résultat de la pêche est toujours assez incertain.

Cependant, je suis convaincu que les améliorations qui ont été apportées aux Îles-de-la-Madeleine depuis huit ans, améliorations des ports, des havres, des quais, installations de "slips", construction de brise-lames, dragage en vue d'améliorer la navigation, ainsi que l'assistance à la construction de navires et à l'achat d'équipement des pêcheurs, ont grandement aidé les Madelinots à atteindre ces magnifiques résultats. C'est pourquoi, en constatant que la valeur de la prise du poisson aux Îles-de-la-Madeleine, en 1956, équivalait au double de ce qu'elle était en 1954, j'adresse mes plus sincères remerciements au Gouvernement pour ce qu'il a fait pour mon comté.

Le prochain sujet dont je veux parler, monsieur l'Orateur, a trait à l'assurance-chômage. Depuis que je suis député des Îles-de-la-Madeleine (il y aura huit ans l'été prochain), à chaque session, inlassablement, j'ai recommandé que l'on ajoute les pêcheurs aux bénéficiaires de l'assurance-chômage. A la dernière session du Parlement, en 1956, j'ai vu mes efforts couronnés de succès, grâce à la compréhension du Gouvernement et, en particulier, de l'honorable ministre du Travail (M. Gregg). La loi sur l'assurance-chômage a été modifiée de façon à rendre les pêcheurs éligibles aux bénéfices de cette loi. On est actuellement à préparer les règlements qui s'appliqueront à ces cas et qui, me dit-on, seront en vigueur dès le mois d'avril prochain. Dès qu'ils seront en vigueur, les pêcheurs pourront bénéficier de l'assurance-chômage au même titre que leurs concitoyens employés dans les autres industries. Voilà encore là une grande amélioration du sort des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine.

Qu'il me soit maintenant permis, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots au sujet des

opinion en cette enceinte à ce sujet; aussi, me contenterai-je de citer un extrait d'un discours que j'ai prononcé le 17 janvier 1956, à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En parlant des allocations familiales, je disais:

Notre grand chef, qui était le très honorable W. L. Mackenzie King, en a été l'artisan, et l'histoire attestera que sa décision de créer les allocations familiales a été celle d'un grand homme d'État.

Mais plus de dix ans se sont écoulés et l'on n'a pas relevé les allocations familiales. Comme chacun le sait, le coût de la vie a augmenté énormément depuis, mais les besoins des enfants n'ont pas diminué. Il faudrait accroître les moyens de subvenir aux besoins des enfants en proportion des frais nécessaires à cette fin.

Et j'ajoutais un peu plus bas:

Certains de mes électeurs m'ont fait observer, tant verbalement que par écrit, qu'il est temps, à leur avis, d'accroître les allocations familiales. Ils me font observer que le coût de la vie a monté depuis 1945 et que, dans l'intervalle, le revenu dont dispose le gouvernement pour d'autres fins que les fins de guerre a grandement augmenté. Je suis bien aussi de cet avis et je demande au Gouvernement d'accroître les allocations familiales. S'il ne peut les doubler, ainsi qu'on le demande en certains milieux, il devrait au moins les accroître d'un quart ou de la moitié. Si le Gouvernement ne peut les augmenter sur toute la ligne, il devrait à tout le moins porter les allocations mensuelles de $5, $6 ou $7, accordées aux jeunes enfants, au montant de $8 qu'il verse aux enfants plus âgés, afin que la même échelle s'applique à tous. Cette modification non seulement profiterait aux enfants, mais simplifierait beaucoup l'application de la loi.

Tels étaient mes sentiments l'année dernière, monsieur l'Orateur, et tels sont-ils encore cette année. Je reçois un grand nombre de requêtes de mes électeurs, lesquelles sont signées par des centaines de mes bons amis, des admirateurs du Gouvernement et du très honorable premier ministre, et ces gens, en dépit des améliorations dont ils ont été gratifiés et du bien que le Gouvernement leur a fait, persistent à m'écrire pour réclamer le relèvement des allocations familiales. Je crois que ces requêtes sont légitimes et, pour les mêmes motifs que j'ai invoqués l'an dernier, je soutiens que les allocations familiales devraient être relevées.

J'irai plus loin et je dirai qu'à mon avis les allocations familiales sont plus importantes que l'assurance-santé. Tous ont des enfants qui ont besoin d'être instruits, habillés, nourris; mais tous ne sont pas malades. Je crois sincèrement qu'il est plus important de relever les allocations familiales que de bénéficier de l'assurance-santé.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je désire signaler le fait que les prestations d'assurance-chômage que les pêcheurs toucheront aux Îles-de-la-Madeleine, feront circuler dans ce comté plusieurs centaines de mille dollars, —on m'a fait un estimé de quatre à cinq cent mille dollars,—ce qui aidera aux pêcheurs à passer la période qui s'écoulera avant que les allocations familiales ne soient augmentées. Je signale ce fait, mais cela ne m'empêche pas de réclamer avec instance le relèvement des allocations familiales, et ce le plus tôt possible.

Au chapitre des travaux publics, je désire signaler rapidement les principaux travaux dont nous avons besoin aux Îles-de-la-Madeleine. Pour illustrer les besoins de l'extrémité est des Îles, je n'ai qu'à vous citer un article qui a paru dans la revue *A Pleines Voiles*, laquelle est publiée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et s'intéresse particulièrement au sort des pêcheurs. Cette revue comprend toujours un chapitre intitulé "La voix des Îles", que je lis toujours avec beaucoup d'attention. Il va sans dire que les Îles dont il est question sont les Îles-de-la-Madeleine; si vous étiez Madelinot, vous sauriez que, lorsqu'on mentionne les Îles, on réfère toujours aux Îles-de-la-Madeleine. Voici l'article:

Grande-Entrée s'en vient ! ! !

Au sud de Grande-Entrée, se trouve l'Île du Bassin. Entre cette Île et la terre de Grande-Entrée, la mer forme une petite baie merveilleuse, qui se trouve à l'abri de tous les vents, grâce aux bancs de sable situés aux côtés est et ouest. Cette baie, aménagée convenablement, pourrait former le plus beau havre de pêche des Îles; il serait le plus propice pour toutes sortes de pêches, en particulier celle du homard, du flétan et de la morue. Il faudrait creuser le chenal du côté ouest, construire un rempart de protection, des quais et des usines; ainsi, l'est des Îles serait sauvé à la pêche et connaîtrait un avenir économique des plus florissant.

Voilà le projet qui est poussé de l'avant par les autorités religieuses et civiles de Grande-Entrée et par les contribuables de cette localité. Voilà la grande question à l'ordre du jour aux Îles, que tout le monde approuve...

J'en ai déjà parlé à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Winters); je suis certain qu'il s'y est intéressé et j'ai bon espoir que les travaux commenceront dès cette année, afin de réaliser ce beau projet à Grande-Entrée.

Monsieur l'Orateur, voici maintenant quelques-uns des travaux publics que nous allons réaliser aux Îles et qui sont à mon programme: un nouveau brise-lames à North-Cape (Cap-du-Nord); un nouveau brise-lames à Dune-du-Sud, pour empêcher le sable de s'accumuler sur celui qui a déjà été construit là; améliorations des ports de Pointe-Basse et de Cap-aux-Meules; construction d'un quai ou d'une cale du côté ouest de l'Étang-du-Nord.

Pour ce qui a trait à l'amélioration du port de Havre-Aubert, la Chambre de commerce de Havre-Aubert a récemment préparé un plan d'ensemble dont elle m'a fait tenir copie; je l'ai envoyée à l'honorable ministre des Travaux publics. Je suis assuré que ce plan d'ensemble sera bien utile aux officiers

allocations familiales. J'ai déjà exprimé mon du département pour les guider dans les travaux qu'ils auront à effectuer à Havre-Aubert dans l'avenir. Je désire aussi profiter de l'occasion pour féliciter les membres de la Chambre de commerce de Havre-Aubert de l'initiative et du dévouement à la chose publique dont ils ont fait preuve en préparant ce plan et en m'en faisant parvenir une copie.

Nous avons aussi à Havre-Aubert un aéroport qui n'est pas aussi grand que celui qui a été construit à Havre-aux-Maisons, et dont je parlais tout à l'heure. Toutefois, et justement parce qu'il n'est pas aussi grand, il devrait être agrandi, entretenu et amélioré. La raison en est évidente: les affaires augmentent à Havre-Aubert, comme partout ailleurs aux Îles, et il serait injuste de laisser péricliter cet aéroport. J'ai déjà fait des démarches auprès du ministère des Transports en vue d'obtenir l'agrandissement de cet aéroport et je les continuerai; je suis certain que mon bon ami, l'honorable ministre des Transports, admettra le bien-fondé de mes représentations.

Nous désirons aussi faire améliorer le quai et le "slip" à Grande-Entrée et faire creuser le havre de l'Étang-des-Caps.

Voilà, monsieur l'Orateur, un court résumé de ce que nous réclamons pour les Îles-de-la-Madeleine cette année, et je suis convaincu que le Gouvernement accueillera avec sympathie ces requêtes que je lui soumets.

Monsieur l'Orateur, au cours de ces quelques observations, j'ai traité de questions se rapportant aux domaines international, national et local. Je désire féliciter le très honorable premier ministre du rôle important qu'il a joué dans les affaires mondiales grâce à ses contacts amicaux avec des personnages comme le président des États-Unis, M. Eisenhower, et M. Nehru, le premier ministre de l'Inde. C'est une grande satisfaction pour notre peuple de constater que nous pouvons compter sur les guides fermes et sûrs que sont le très honorable premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le gouvernement libéral, dans ces temps particulièrement difficiles dans le domaine international. Il est clair que le peuple est aussi très heureux de son administration, au point de vue national, et je suis assuré que cette satisfaction se manifestera de nouveau par une éclatante victoire pour notre chef bien-aimé et pour notre parti, lors des prochaines élections générales.

(Traduction)

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, comme tous ceux qui m'ont précédé, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Au proposeur, je dirai que j'ai beaucoup aimé ses observations. Je n'ai pas pu suivre le discours de l'autre motionnaire, mais j'ai pris le temps de le lire.

Il semble, monsieur l'Orateur, que chaque session du Parlement apporte chaque année ses propres problèmes. Celle de 1957, qui n'en est encore qu'à sa dixième journée, est déjà surchargée de problèmes, même si la nouvelle qui s'annonce du règlement de la grève a apporté quelque soulagement à des milliers de Canadiens. Cinq problèmes, il me semble, obscurcissent l'horizon en 1957. Un mot cependant non seulement sur la grève, mais sur ce que l'on pourrait et devrait faire pour protéger l'avenir. De grande importance aussi est la situation internationale, notamment au Moyen-Orient, point névralgique. Le Kremlin sème l'agitation partout où il peut et où il a intérêt à le faire.

Autre problème pour les Canadiens: l'inflation. On nous en a beaucoup parlé dans les 10 ans qui ont suivi la guerre. Il y a aussi le problème de l'agriculture, de piètres relations dans une économie en plein essor, de notre déficit commercial d'un milliard qui, aux dires du ministre du Commerce (M. Howe), est le signe de l'expansion et de la mise en valeur de notre pays.

Hier, dans son discours traitant des problèmes du jour, le premier ministre a montré une main de fer dans un gant de velours, et aujourd'hui la grève est plus ou moins réglée. Tous les Canadiens sont inquiets du nombre croissant des grèves; ils demandent une solution, ils pensent qu'il doit y avoir une solution aux problèmes des relations entre l'industrie et le travail, non seulement dans les services ferroviaires mais aussi dans bien des industries essentielles. Ils sont inquiets de l'influence exercée par des personnes de l'extérieur du pays sur ces troubles ouvriers. Ils s'alarment aussi de la mainmise par des étrangers sur beaucoup de nos industries essentielles et de nos ressources de matières premières.

Je crois que la recherche d'une solution, de la part des honorables députés, non seulement à la grève ferroviaire qui est sur le point de se terminer, mais au problème général des grèves dans les principales industries, indique l'importance que prennent les grèves, à leurs yeux, relativement à l'économie du pays et comment elles peuvent paralyser un pays, si elles durent longtemps ou s'étendent à plus d'une ou deux industries. La pire particularité de ces grèves, c'est que dans bien des cas le spectateur innocent en souffre plus que l'industrie ou les travailleurs en cause.

Si une grève persiste, les industries fournisseuses deviennent inactives faute de matières premières ou de débouchés, et nous constatons que même aujourd'hui, par suite de la grève actuelle, l'industrie des sciages, les mines,

l'industrie manufacturière et l'agriculture ont toutes été sérieusement atteintes. Mais la pire conséquence, à mon avis, est celle que subit le petit homme d'affaires qui, manquant des ressources des grosses sociétés commerciales, est incapable de résister au coup de la grève et, en peu de temps, fait face à un désastre économique.

Je me demande s'il ne nous serait pas possible d'appliquer aux litiges industriels notre façon de penser sur le plan international. Les députés se souviendront qu'à la fin de la première guerre mondiale de 1914-1918, on a créé une Société des nations dont l'idée, même si l'institution elle-même s'est effondrée, était d'empêcher une nouvelle grande guerre. Si les États-Unis avaient été prêts à jouer leur rôle à ce moment-là, il aurait peut-être été possible d'éviter la deuxième Grande Guerre. A la fin de celle-ci, en 1945, les nations sont convenues de créer, cette fois, les Nations Unies dans l'espoir qu'on pourrait éviter une troisième guerre d'envergure mondiale.

Dans tous les pays démocratiques et autres, il y a une certaine éthique, des codes régissant les rapports entre les hommes pour le règlement des litiges civils. Quand deux parties portent un procès devant les tribunaux, un jugement est prononcé, accepté comme définitif et mis en vigueur.

De même, nous avons des règles dans le domaine des sports. Si nous assistons à une partie de baseball, à un match de hockey ou de boxe, nous acceptons les décisions de l'arbitre en vertu des règles du jeu ou des lois régissant le sport en cause. Nous avons essayé d'obtenir la même chose sur le plan des affaires internationales et nous y avons peut-être réussi jusqu'à un certain point; mais quand il s'agit des rapports entre employeur et employé, nous constatons qu'on cogne dur jusqu'à ce que l'un des adversaires succombe ou que le Gouvernement intervienne.

Chaque intervention de l'État place les ouvriers dans une situation très malheureuse, parce que cela permet à l'industrie de rester sur ses positions et de laisser la grève suivre son cours, certaine que le gouvernement interviendra en fin de compte pour y mettre fin. C'est ce que nous et les syndicats en général ne voulons pas voir dans notre pays. Sans aucun doute, si nous en sommes arrivés au point où nous avons un tribunal chargé de règler les différends internationaux, des cours civils pour régler les litiges d'ordre civil et des arbitres qui appliquent les règlements régissant les sports, les différends entre patrons et ouvriers peuvent aussi être éliminés, à la condition de mettre sur pied une façon de procéder appropriée qui aurait l'entière confiance des patrons et des ouvriers, ainsi que de la population du pays, en sorte que, lorsqu'un jugement serait rendu, le poids de l'opinion publique obligerait presque l'une et l'autre parties à accepter la décision.

Je dis depuis nombre d'années, aussi bien dans cette enceinte qu'en dehors de la Chambre, qu'une des solutions aux différends industriels serait l'application d'un programme de partage des bénéfices qui associerait l'ouvrier à l'industrie et lui permettrait de partager les richesses que ses mains ont aidé à créer. Il est intéressant de remarquer qu'un nombre de plus en plus grand d'industries adoptent des programmes de participation aux bénéfices, bien organisés et avantageant un grand nombre de travailleurs. Certaines entreprises ont accumulé de fortes ressources en vue de les répartir entre leurs employés. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que les chefs ouvriers ne tiennent pas à préconiser les programmes de participation aux bénéfices auprès des employés. Ils semblent se trouver bien d'un certain antagonisme entre industriels et travailleurs. J'espère donc qu'avant que nous menace un autre grave arrêt de travail, les ouvriers et l'industrie prendront des mesures concrètes pour éviter un tel désastre.

Je dirai quelques mots de notre déficit commercial d'un milliard et de nos échanges commerciaux en général. Le premier ministre a parlé du déficit commercial, dans son discours d'hier, et il a donné l'exemple de l'agriculteur canadien qui achète de la semence, de la provende et des engrais au printemps, mais qui rentrera dans ses frais à l'automne une fois sa récolte engrangée. Notre déficit commercial diffère quelque peu de cela et je crains que, contrairement à ce qu'a dit le premier ministre, l'exemple ne s'applique pas dans ce cas-ci. Notre déficit d'un milliard vient de nos achats aux États-Unis; mais, une fois la récolte engrangée, serons-nous capables de vendre à ce pays suffisamment pour annuler ce déficit? Je ne crois pas que ce soit possible. Les États-Unis veillent soigneusement à ce que toute tentative faite pour vendre nos produits à ce pays soulève de l'irritation, des restrictions, des incertitudes, des programmes de dons et un certain mépris pour l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Par conséquent, la solution facile proposée par le premier ministre n'est pas d'ordre pratique.

J'ai constaté avec intérêt également que ce n'est que depuis quelques semaines que le premier ministre s'intéresse vivement aux problèmes du cultivateur et je me demande si la proximité d'une élection n'a pas eu quelque effet sur sa façon de penser à l'égard de l'agriculture.

On soutient que nous devons acheter de l'étranger afin de vendre à l'étranger. Mais voici ce qui cloche dans cette thèse.

[M. White (Middlesex-Est).]

Le Canada est une grande nation productrice et cependant nous achetons de l'étranger de nombreux produits agricoles que les Canadiens pourraient produire. Les produits achetés à l'étranger fournissent aux pays étrangers des dollars qui leur permettent d'acheter des produits fabriqués au Canada. Ces pays n'achètent pas des produits agricoles canadiens. En réalité, l'économie agricole du Canada est exploitée de façon à assurer des marchés pour écouler les produits manufacturés.

Le problème agricole présente un autre aspect troublant en ce que bien des pays vendent à meilleur compte que nous à cause de notre économie d'inflation et de haut prix de revient. Nos industries sont protégées par le tarif douanier tandis que bon nombre de nos produits agricoles ne sont protégés que pendant de courtes périodes, qui, dans certains cas, se limitent à trois semaines. Je me demande pourquoi. Je ne devrais pas me le demander, parce que je le sais. Le Gouvernement sait par expérience, après avoir subi plusieurs élections, qu'entre les périodes électorales il a beau bousculer les cultivateurs, ceux-ci votent quand même pour lui aux élections suivantes.

Fait intéressant que je signale de nouveau, dernièrement et hier encore le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé de l'agriculture. Il est intéressant de constater que le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et d'autres ont cité des statistiques tendant à montrer à quel point l'agriculture est prospère; toutefois, je rappelle au Gouvernement que les statistiques agricoles ne sont pas négociables, qu'elles ne paient pas les impôts, qu'elles n'achètent pas la provende, les graines de semence ni les engrais et qu'elles ne paient pas non plus l'intérêt sur les hypothèques. S'il en était ainsi, nos cultivateurs s'en réjouiraient vivement mais ce n'est pas le cas. Les données agricoles n'en font rien.

J'ai également écouté avec intérêt ce que le premier ministre nous disait de sa partie de golf. Il a réussi, semble-t-il, à améliorer son jeu et ses rapports sociaux avec le président des États-Unis sans pouvoir cependant réduire appréciablement notre déficit commercial d'un milliard.

M. Fraser (Peterborough): Il a été roulé par Ike.

M. White (Middlesex-Est): Un autre événement intéressant s'est produit ces dernières semaines. Un débat très acrimonieux a eu lieu à la dernière session au sujet de la *Trans-Canada Pipe Lines Company*. J'apprends maintenant que cette société et la *Tennessee Transmission* ont conclu une entente qui coûtera probablement de 5 à 10 millions par an aux producteurs canadiens de gaz et aux Canadiens en général.

Une voix: Propagande!

M. White (Middlesex-Est): L'honorable député aura prochainement la chance de répondre à toutes ces questions. Il faudra plus que du souffle pour y répondre de façon satisfaisante. Si le Gouvernement a une politique agricole, personne ne s'en doute. Chaque fois qu'il annonce une décision quelconque, la fédération des agriculteurs en fait avant longtemps un article de sa propre politique. Autrement dit, la liaison entre le très honorable premier ministre et la fédération semble très étroite.

Traitant de nos questions commerciales, j'aimerais faire quelques remarques au sujet du problème de l'inflation. Depuis bien des années, les Canadiens sont amenés à croire que la Banque du Canada, en contrôlant les devises et le crédit, réglemente le taux exigé par les banques, mais maintenant que la question devient brûlante, nous voyons des nouvelles dans les journaux et ailleurs où l'on déclare que le taux exigé par les banques est régi par la vente des billets du trésor à mesure qu'ils font l'objet d'offres et se vendent chaque vendredi. Mais on omet de dire que tandis que les banques à charte, les maisons de courtage et d'autres peuvent acheter et vendre des billets du trésor, la Banque du Canada exerce aussi son activité en ce domaine et peut régir le taux d'intérêt exigé par les banques tout en disant au public qu'elle n'a rien à voir avec ce taux.

Soit dit pour la gouverne de la Chambre, j'ai appelé la Banque du Canada ce matin et j'ai tenté de me procurer un de ces billets du trésor. On m'a dit qu'ils sont facilement négociables et valent de $25,000 à un million. On ne m'en a pas fourni, mais on m'a dit de quoi ils ont l'air.

Une voix: En avez-vous acheté un?

M. White (Middlesex-Est): Non, je n'en ai pas acheté un. Le Canadien moyen demande qui est le dindon de la farce en ce qui concerne le taux exigé par les banques et si l'accroissement de ce taux atteindra les fins qu'il est censé réaliser en ce qui concerne l'inflation. On nous a dit,—et je crois être disposé à le croire,—que l'inflation peut se produire de deux manières. Elle peut résulter d'un excédent d'argent,—je ne connais pas de cultivateur de l'Ontario ni d'ailleurs qui ait entendu parler d'un excédent d'argent,—ou d'un approvisionnement insuffisant ou d'une pénurie de marchandises. En rendant plus difficile pour les entreprises commerciales la poursuite de leur activité, la hausse du taux de l'intérêt devient partie intégrante du coût des marchandises ven-

dues. L'industrie est découragée de produire, ce qui suscite une autre pénurie de marchandises au lieu de les rendre plus abondantes. Je ne puis comprendre comment les mesures que le Gouvernement favorise élimineront une pénurie de marchandises, qui est partiellement la cause de l'inflation, et le désir qu'éprouvent bien des gens de les acheter.

Elle décourage aussi la construction de maisons. De plus en plus de Canadiens désirent posséder leur propre maison; mais, ainsi qu'on l'a reconnu aujourd'hui à la Chambre, il se construit moins d'habitations. Elle est également de nature à rendre ces habitations plus coûteuses.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'expansion monétaire découragera l'industrie productive de notre pays, ce qui entraînera d'autres pénuries. Je remarque que le président de la *Canadian Gas Association* a déclaré que la distribution du gaz sera vraisemblement menacée gravement, ce qui en revanche nuira à la vente d'appareils alimentés au gaz. Par suite, les ménagères s'en ressentiront dans toutes les villes où l'on peut distribuer du gaz. D'autre part, les articles de luxe présentent un plus grand écart, une plus grande marge de bénéfices et ces industries ne seront probablement pas aussi gravement atteintes que celles qui fournissent les produits essentiels. Mais les restrictions de crédit nuisent à toutes les industries du Canada.

La situation présente encore un autre aspect, monsieur l'Orateur, c'est que les limites imposées au crédit ne touchent pas les placements américains. Les ressortissants des États-Unis peuvent apporter leur argent ici et le placer. C'est, d'ailleurs, ce qui arrive et ce que nous nous sommes efforcés d'éviter, c'est-à-dire que la mainmise américaine sur nos matières premières augmente constamment au lieu de diminuer à la suite des dispositions prises par le Gouvernement dans l'espoir d'enrayer l'inflation. A mon avis, les restrictions arrivent dix ans trop tard. Si le Gouvernement y avait songé quand on les a mentionnées il y a dix ans au lieu de les appliquer maintenant, quand le dollar ne vaut que quelques cents, il aurait accompli quelque chose.

Il est intéressant de relever, pendant que je parle du taux d'intérêts, que j'ai eu, il y a une semaine, la visite chez moi d'un agronome suisse. Je l'ai interrogé sur la valeur qu'avaient dans son pays les propriétés agricoles et il m'a répondu qu'elle était d'environ $1000 par acre en moyenne. Je me suis enquis du prix du lait et d'autres matières qu'on produisait là-bas. "Comment faites-vous, lui ai-je demandé, pour amortir vos hypothèques si vous payez une propriété de 60 acres $60,000?" Il m'a répondu: "Mais les gens qui ont de l'argent en Suisse ne veulent pas que nous remboursions nos hypothèques. On nous prêtera à 2½ p. 100, heureux de voir ces hypothèques se perpétuer d'une génération à l'autre, pourvu d'être certain de toucher 2½ p. 100." Je ne suis pas certain du taux exigé aujourd'hui par l'Office du prêt agricole canadien mais j'imagine qu'il est d'environ 5 p. 100, soit deux fois le taux auquel les Suisses peuvent emprunter sous forme de prêt agricole.

Je signalerai également que la Suisse a des fonds à exporter. La population de la Suisse ne s'adresse pas aux États-Unis pour obtenir des fonds pour mettre son pays en valeur. Cependant, bien que le Canada possède de vastes ressources, les Américains peuvent venir placer des capitaux ici, parce que nous sommes appauvris par les impôts. Sur chaque dollar que nous faisons, nous payons trente cents en impôt à nos gouvernements. Rien d'étonnant que nous n'ayons pas d'argent à placer dans nos ressources naturelles.

Il est aussi un peu alarmant de lire que l'an dernier il y a eu cinq cents faillites environ, soit presque autant qu'au cours des années de crise économique. La restriction du crédit n'entraînera pas une augmentation des marchandises; je doute donc qu'elle serve efficacement à enrayer l'inflation.

Je n'ai pas eu l'habitude par le passé de parler des affaires internationales, parce que d'autres faisaient de ces problèmes des études plus poussées; mais les événements qui se sont déroulés au cours des derniers mois comportaient un intérêt direct pour tous les Canadiens et je pense que ce que j'ai à dire exprime le point de vue de la majorité de mes commettants. La démission du premier ministre Eden, hier, a sans doute profondément secoué la plupart d'entre nous; mais n'a-t-elle pas simplement mis en lumière le terrible fardeau qu'a dû porter le chef du gouvernement du Royaume-Uni depuis des mois?

N'oublions pas que, lorsque MM. Eden et Mollet ont tâché d'empêcher, au Moyen-Orient, un coup d'État communiste, suscité par l'inefficacité des Nations Unies, le gouvernement du Canada a joué un rôle bien pénible pour la France et la Grande-Bretagne et réjouissant pour nos ennemis. Les nouvelles d'hier soir mettent cela encore plus en lumière. Les États-Unis, en pleine campagne en vue de l'élection du président, se sont rangés contre la France et la Grande-Bretagne; mais nous constatons à présent que le président et le Congrès tâchent par tous les moyens de regagner le terrain perdu. Des résolutions condamnant la Grande-Bretagne et la France ont été adoptées au Nations Unies; or de plus en plus de gens constateront, à mon avis, que la seule erreur

de M. Eden a été de quitter trop tôt le Moyen-Orient. La Grande-Bretagne et la France se sont retirées parce qu'elles espéraient, par leur geste, servir la cause de la paix mondiale et sauvegarder les Nations Unies.

La Russie ou la Hongrie ont-elles tenu compte des résolutions platoniques des Nations Unies? Alors que des milliers d'êtres humains étaient plongés dans la souffrance, les Nations Unies n'ont même pas osé envoyer un observateur en Hongrie. Il est assez intéressant de noter que les événements de Hongrie ont choqué M. Nehru. Il a mis du temps à se rendre compte de ce que la plupart d'entre nous, du monde occidental, savons depuis la fin de la première Grande Guerre.

J'ai eu l'avantage de rencontrer un certain nombre de réfugiés hongrois et d'entendre de la bouche même des intéressés le récit de leur lutte désespérée pour la liberté. Mais qu'ont fait les Nations Unies? Elles se sont contentées de palabrer. La Hongrie a montré au monde entier que la volonté de liberté est puissante, même quand toutes les chances sont contre soi. La Hongrie nous a fait voir le monde communiste sous son vrai jour: impitoyable et hanté par le désir de conquérir le monde. La Hongrie nous a montré que les Nations Unies sont habitées par de nobles idéaux, mais qu'elles sont impuissantes à les réaliser. Les Nations Unies doivent faire face aux réalités ou disparaître.

Je passe à un autre aspect du rôle que joue le Canada sur la scène internationale, celui de l'aide à l'étranger. Par le passé, j'ai appuyé d'enthousiasme le plan de Colombo et autres plans destinés à venir en aide aux pays dits économiquement faibles ou peu évolués. Cependant, quand a surgi la crise de Suez, certains de ces pays qu'on dit économiquement faibles ont pu faire état d'une marine ou d'une aviation plus efficace que celle du Canada, qui a pourtant dépensé à ce chapitre près de deux milliards par année depuis la guerre de Corée.

Cela me porte à me demander si nous pouvons séduire ces pays étrangers ou acheter leur loyauté. J'ai la pénible impression que, en réalité, ils nous renient parce que nous ne leur donnons pas plus. Alors même que nous étions en mesure de fournir cette aide à l'étranger, les provinces Maritimes ont demandé le soutien financier des obligations qu'elles émettaient pour la construction chez elles d'usines hydroélectriques et d'autres installations, mais on leur a même refusé le simple endossement du gouvernement fédéral. Dans l'Ouest canadien bien des aménagements auraient pu être entrepris, mais ils sont demeurés en suspens, probablement jusqu'aux prochaines élections.

A mon point de vue, les événements des quelques derniers mois n'ont guère servi qu'à aigrir les sentiments de l'humanité. Le gouvernement et tous les Canadiens devraient mettre tout en œuvre pour renforcer les liens du Commonwealth, car il semble bien, en définitive, que le Commonwealth des nations soit à lui seul le plus grand facteur susceptible de contribuer à la paix dans le monde. Il me semble que le Commonwealth devrait servir de contrepoids entre les États-Unis d'une part et l'URSS d'autre part. En cette qualité il peut probablement maintenir la paix du monde mais il faut évidemment que le Commonwealth soit fort et uni.

On devrait, au moyen de programmes commerciaux bien conçus et par d'autres mesures, chercher à renforcer l'union du Commonwealth. Bref, me permettant un emprunt au psaume 144, je dirai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures: "Ne nous conduis pas vers la captivité."

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à offrir moi aussi mes félicitations aux deux motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'occasion me rappelle une petite histoire que j'ai entendue à Edmonton en venant à Ottawa. Une grande rivalité semble avoir toujours existé entre les villes de Calgary et d'Edmonton. Calgary prétend que c'est sur son territoire que le chinook souffle plus fort. La meilleure réponse que j'ai entendue de la part d'Edmonton c'est que cette ville connaît le sourire ensoleillé de Dick Hanna, député d'Edmonton-Strathcona.

Quant au charmant discours qu'a prononcé en français l'honorable député de Gloucester, je me suis dit hier que, parfois, les membres de la Chambre oublient que nous avons contracté deux dettes envers ceux qui parlent si éloquemment la langue française. En écoutant les représentants de Québec qui parlent si souvent et si bien français, nous oublions parfois l'apport d'un autre groupe de langue française, les Acadiens. Je parle ici non seulement de députés comme celui de Gloucester mais aussi du député de Kent, Nouveau-Brunswick (M. Michaud), et d'autres députés acadiens.

Puisque j'en suis au chapitre des félicitations et avant que je passe à la grève, j'ai des compliments à offrir à mon vieil ami, le nouveau chef de l'opposition (M. Diefenbaker), pour l'habile discours de près de deux heures qu'il a prononcé hier pour ne dire, à mon avis, absolument rien.

Des voix: Non, non!

M. Philpott: J'ai eu l'impression qu'il s'est bien mieux tiré d'affaire l'autre soir à la télévision. J'ai eu l'impression d'assister à l'apparition d'une nouvelle étoile de la télévision chez nous. Le nouveau chef de l'opposition, m'a-t-il semblé, a fait meilleure figure alors, en expliquant ses propres omissions, ses propres erreurs, ou, en tout cas, ces choses que lui signalaient les journalistes, qu'hier en critiquant le gouvernement. Il m'a semblé qu'il ne disait ni oui ni non. Il attendait pour voir si le gouvernement allait agir, auquel cas il aurait sans doute dit qu'il n'aurait rien dû faire. Si au contraire le gouvernement n'avait rien fait, il aurait sans doute affirmé qu'il aurait sans doute dû faire quelque chose.

Avant de passer à la grève, qu'il me soit permis de dire que je sais que le ministre du Travail (M. Gregg) attend d'ici la fin de la journée des nouvelles excellentes. En ce qui me concerne, je suis disposé à me taire dès qu'il sera prêt à nous communiquer la nouvelle que nous attendons tous et dont l'honorable député qui a parlé juste avant moi ne semble guère se réjouir.

Je ne voudrais pas retarder trop longtemps la Chambre à ce propos, mais je suis de ceux qui croient que nous en arrivons à la fin d'une des situations les plus grosses de péril qui aient jamais existé dans notre pays. Je suis persuadé que la situation extrêmement pénible des quinze derniers jours a suscité de la part du Gouvernement une attitude au-dessus de tout éloge. Cet arrêt du travail me semble poser deux questions bien nettes.

Voici quelle était la première question dont il s'agissait et qui nous intéresse certainement nous-mêmes en tant que députés, c'est-à-dire en tant que législateurs de ce grand pays qu'est le Canada: Un parlement démocratique dans un pays démocratique doit-il interdire une telle grève? Dans le cas de l'affirmative, doit-il le faire dans toutes les conditions ou simplement dans certaines conditions?

A mon avis, monsieur l'Orateur, ce serait une grande erreur pour le Canada, ou pour tout autre pays démocratique qui s'enorgueillit de la liberté d'action, d'abolir de façon arbitraire le droit de grève de tout groupe important d'ouvriers canadiens, que ces ouvriers soient des employés de chemin de fer ou autres. Je n'ignore pas que, dans le cas d'un service d'utilité publique tel qu'un grand chemin de fer, dont le service continu est une question de vie ou de mort, puisque la prospérité de bien des gens au Canada en dépend, aucun gouvernement, ni celui-ci ni un autre, ne pourrait permettre une longue interruption des services d'une entreprise aussi essentielle. Cependant, je suis d'avis que, dans une véritable démocratie, il faut équilibrer les choses de part et d'autre.

Je sais que dans tout État totalitaire, fasciste ou communiste, le premier geste de tout gouvernement à l'égard de l'organisation industrielle du pays, c'est d'interdire toute grève. Je pense que toute démocratie,—cela s'applique aussi bien au Canada qu'à tout autre pays démocratique,—commet une grave erreur quand elle adopte de façon arbitraire une loi générale interdisant les grèves. A tout événement, c'est à l'œuvre qu'on reconnaît l'artisan. Je pense que la façon diplomatique, sage et juste dont le gouvernement fédéral a agi à l'égard du présent arrêt du travail au Canada,—arrêt qui pose un problème auquel, nous l'espérons tous, on apportera d'un moment à l'autre une solution amicale et satisfaisante pour tous les intéressés,—est certes la meilleure.

Nous savons tous sur quoi se fondera le règlement de l'arrêt de travail. Ce sera plus ou moins sur le statu quo par la reprise du travail. Il y aura des redressements de salaires et d'autres rajustements. Il n'y a à ce sujet aucun problème insoluble. Le problème principal qui n'aura pas été réglé fera l'objet d'un plus ample examen impartial de la part d'une sorte de tribunal qui jouira d'un plus grand prestige auprès des Canadiens. Je ne puis partager sur deux points les observations formulées cet après-midi par l'honorable député de Regina (M. Ellis).

Je ne puis certainement pas souscrire à l'idée voulant que le gouvernement canadien pousse l'arbitraire jusqu'à charger un régisseur de diriger le Pacifique-Canadien. Ce chemin de fer est une institution dont tous les Canadiens devraient être fiers. Dans toute notre économie nationale, il n'y a rien qui a plus contribué au bien-être et à la prospérité de notre beau Canada que le grand chemin de fer du Pacifique-Canadien. Nous devons être fiers de ses administrateurs. Si ceux-ci ont à proposer une mesure qu'ils jugent propre à améliorer l'exploitation du réseau, toute personne sensée doit, certes, leur prêter l'oreille.

En second lieu, je ne suis pas de l'avis du député de Regina quand il déclare qu'on ne devrait permettre à aucun avocat de siéger au sein de la commission. J'ai été un peu embarrassé par son discours, car il a passé exactement la moitié de son temps à louer les constatations faites par un avocat qui se trouve à faire partie de la commission,—peut-être parce qu'il est un avocat libéral,—et à dénoncer tous les autres avocats, disant que nul avocat ne devrait avoir

la permission de siéger au sein de la commission.

M. Knowles: A toute règle, il y a une exception.

M. Philpott: Je n'ai rien contre les avocats pourvu qu'ils ne soient pas trop nombreux à la fois. A mon avis, il manquait deux choses à la commission de conciliation: la première, toute simple, est l'insuffisance de la publicité. Je fais partie, monsieur l'Orateur, de la Chambre des communes et j'essaie de m'acquitter de mes fonctions comme la plupart, je pense, des autres députés. J'avoue, pour ma part, ne rien savoir pratiquement des constatations de cette commission, si ce n'est ce qu'en ont rapporté les journaux depuis la grève. Il nous faut, je crois, un tribunal capable de concentrer tout l'intérêt de la publicité canadienne sur ce qui est en jeu dans le présent litige. Dans toute démocratie, et le Canada ne fait pas exception, la loi la plus impérieuse, celle qui lie le plus, est celle du bon sens.

Qu'est-ce qui est en jeu dans cet arrêt du travail? N'est-ce pas de savoir si la sécurité est suffisamment assurée lorsque l'équipe de la locomotive diesel se réduit à un seul homme? Contrairement à ce que croient bien des gens, la seule conclusion à laquelle en soient venus deux des trois membres de cette commission, c'est, comme le dit un vieil axiome écossais, que ce n'est pas prouvé. On n'a certes pas résolu le différend et, à mon avis, il ne peut l'être. A titre de voyageur qui a souvent emprunté l'un et l'autre service ferroviaire en direction du littoral occidental, j'ai les mêmes doutes que l'habitant du Missouri quant à la question de savoir si un homme peut à lui seul conduire n'importe quelle locomotive en toute sécurité à travers la vallée du Fraser, qu'il s'agisse d'un train de voyageurs ou d'un train de marchandises. J'ai voyagé à bord de ces trains quand il fallait 24 heures pour se rendre du sommet des montagnes Rocheuses jusqu'au littoral et quand toutes les équipes devaient surveiller à l'avant du train en prévision des dangers qui pouvaient alors surgir.

Ainsi donc, personne ne devrait supposer que parce que ce tribunal sera établi pour attirer l'attention de tous les Canadiens sur cette grande question, savoir: est-il prudent de faire conduire les locomotives diesel par un seul homme? la conclusion sera automatiquement que c'est sans risque en tout temps et dans toutes les circonstances.

J'ai sous la main un mémoire que m'a soumis, comme à d'autres députés, je suppose, la succursale nº 657 de la Fraternité des mécaniciens de locomotive. Les mécaniciens de locomotive du Canada constituent, à mon avis, un corps très sérieux d'hommes aux mains desquels nous confions littéralement nos vies chaque jour, chaque semaine, toute l'année. Voici certains passages figurant à la page 2 du mémoire:

> Il ne serait ni possible ni faisable d'énumérer ici tous les incidents au cours desquels l'aide-chauffeur a établi sa valeur, les pertes de vie et de biens matériels précieux qu'il a évitées. Cependant, pour les fins du présent exposé, citons les faits suivants: Lorsque le serre-frein Martin est descendu de la locomotive, le 22 août 1955, à Glacier (C.-B.), afin de faire une inspection courante de son train, il a glissé et son corps est venu en contact avec la suspension de la première locomotive diesel et il a continué de rouler, incapable de se déprendre, du côté de la locomotive. L'aide-chauffeur, Saari, était à son poste et, parce qu'il a agi instantanément, il a immédiatement arrêté le train. Le serre-frein Martin a subi, entre autres blessures, une fracture du dos. Toutefois, il est maintenant rétabli et il a repris son occupation ordinaire; mais il dit à qui veut l'entendre que, sans l'aide-chauffeur (les yeux du mécanicien), il ne pourrait être vivant aujourd'hui.
>
> Le 30 septembre 1950, on était en train de tourner une locomotive sur la voie en Y à Glacier (C.-B.). En l'absence d'un serre-frein, le chauffeur s'occupait de l'aiguillage. Un enfant qui jouait du côté gauche de la locomotive et que n'avaient vu ni le mécanicien ni le chauffeur a été renversé et est mort vingt-quatre heures plus tard. Il a été établi sans conteste à l'enquête du coroner que, si le chauffeur avait été à son poste dans la cabine de la locomotive, cette mort tragique n'aurait pu se produire.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je dirai que lorsque siégera ce tribunal, comme il le fera pour régler la question de savoir si l'opération par un seul homme est aussi sûre qu'elle est efficace pour le pays, ceux qui font marcher les trains, qu'il s'agisse de trains de marchandises ou de voyageurs, auront leur mot à dire dans une discussion qui permettra à la population de notre pays d'entendre leur opinion. Quand le tribunal tirera ses conclusions, j'estime que la population du Canada, qui observe la loi dans une proportion de 99.44 p. 100, les acceptera loyalement.

Il y a encore un point que je voudrais soulever ici: Il n'y a pas de plus grande erreur que de croire que les syndiqués s'opposent automatiquement à l'automatisation. Il n'y a dans notre société industrielle nord-américaine aucune catégorie qui se rende mieux compte de la valeur de la machine du point de vue de l'augmentation des salaires que les ouvriers spécialisés qui les font marcher. Chaque ouvrier spécialisé préposé à ce genre d'immense machine sait que, plus elles sont coûteuses, du moins dans 99 cas sur 100, plus son salaire est élevé, parce qu'il faut d'autant plus d'habileté pour la faire fonctionner. Comme l'ont signalé les derniers mois Walter Ruether et d'autres grands dirigeants de syndicats, les ouvriers ne s'opposent pas à l'automatisation; les syndicats ouvriers ne s'y

opposent pas non plus. Tout ce que demandent les syndiqués, c'est qu'il y ait une transition équitable entre les anciennes et les nouvelles méthodes.

Non, monsieur l'Orateur, les ouvriers savent bien que la machine est le meilleur ami de l'homme qui est chargé de la faire fonctionner et que plus il y a de machines au pays plus il y a de produits de la machine à partager entre la population. La différence entre un pays très pauvre et arriéré et un pays très riche et très avancé comme le Canada ou les États-Unis, c'est que nous avons pour nous servir la machine tandis que les autres ne l'ont pas.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant traiter très brièvement un autre sujet. Nous aurons des élections cette année. Contrairement à ce que pourraient prévoir mes collègues d'en face, je ne fais pas de prédiction. Ce serait présomption, à mon sens, de la part de tous ceux qui s'efforcent vraiment de croire à la démocratie. Je dis à mes honorables amis que mes paroles portent à rire: j'espère qu'ils feront mieux cette année. Je ne leur en veux pas. Je crois au régime des deux partis. Pour que la démocratie soit vraiment agissante, il est nécessaire de toujours pouvoir remplacer le présent gouvernement. Je me réjouis de ce que le grand parti conservateur ait trouvé un successeur compétent et digne à cet éminent Canadien qui a rempli durant plusieurs années les fonctions de chef de l'opposition. Je parle, il va sans dire, de mon vieil ami, M. George Drew.

Cependant, à mon avis, les élections de 1957 porteront dans une large mesure sur un point important, et c'est de savoir quel parti, celui qui forme le gouvernement du Canada ou celui qui aspire à le former, peut contribuer le plus à la solution du problème qui domine actuellement dans le monde, celui de la paix et de la guerre.

De nos jours, aucune équipe de pacificateurs n'a plus de sens pratique, selon moi, que celle qui est composée de ce grand et distingué Canadien qu'est le premier ministre (M. St-Laurent) et de son associé dans le domaine des affaires étrangères, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). D'après ce qu'ils ont fait jusqu'ici, je les classe parmi les pacificateurs d'aujourd'hui qui ont le plus de sens pratique.

Autant que je puisse me rendre compte, la politique étrangère du Canada, sa politique de paix, s'appuie sur quatre pierres angulaires bien solides. La première est la nationalité canadienne, la fierté envers notre pays en tant que dominion (oui, j'aime bien le mot "dominion"), mais aussi en tant que nation. N'est-ce pas cette semaine que certains d'entre nous ont assisté au dévoilement du magnifique monument érigé à la mémoire de cet éminent Canadien et conservateur que fut sir Robert Borden? Hier soir,—c'était peut-être avant-hier,—j'ai écouté à la radio l'interview qu'a donnée cette dame très distinguée qui a sculpté la belle statue de sir Robert Borden. Le jeune homme qui interviewait la grande artiste dont tout Canadien devrait être fier a demandé à cette femme distinguée de Toronto ce qu'elle avait cherché dans sir Robert Borden pour le faire passer dans le bronze et dans la pierre. Elle a répondu: "En lisant et relisant la vie de sir Robert Borden, j'ai constaté qu'il avait été un grand nationaliste canadien. J'ai voulu représenter son nationalisme en le sculptant avec les deux pieds solidement posés sur le sol." Là où je diffère toujours d'avis avec mes amis de l'opposition officielle, c'est quand il leur arrive de penser qu'on ne peut concilier un robuste nationalisme canadien et une fidélité intégrale à cette grande organisation qu'est le Commonwealth des nations britanniques.

La deuxième pierre angulaire sur laquelle repose la ligne de conduite que suit le gouvernement actuel en vue d'assurer le maintien de la paix est faite d'une fidélité à toute épreuve envers cette grande organisation qu'est le Commonwealth et d'une confiance ardente dans cette organisation. Aucun gouvernement, actuel ou passé, dans n'importe quel pays, n'a fait plus que le présent gouvernement libéral du Canada pour maintenir et renforcer cette grande organisation. Si j'avais à choisir entre toutes les organisations internationales existantes, entre l'OTAN, les Nations Unies et le Commonwealth des nations britanniques, s'il nous fallait ne retenir qu'une seule de ces organisations, j'opterais pour le Commonwealth, qui a subi l'épreuve des siècles. Il faut que nous conservions le Commonwealth britannique, lui gardant toute sa vitalité. Si je ne partage pas toujours l'avis de mes honorables amis, c'est que le Commonwealth britannique qu'ils ont dans l'idée n'est qu'une notion purement imaginaire. Nous voulons parler d'un Commonwealth britannique qui existe réellement.

Il y a à peine quelques semaines une crise a éclaté à propos de Suez. A mon avis, elle aurait parfaitement pu être évitée; car chacune des bonnes choses que ce grand homme d'État qu'est sir Anthony Eden a essayé de faire de la mauvaise manière sous l'impulsion d'une inspiration mal avisée, peut-être même absurde, et en tout cas suivie unilatéralement, il serait parvenu à la réaliser beaucoup plus efficacement en s'y prenant de la bonne manière, ce qui lui aurait permis de conserver l'adhésion intégrale du Commonwealth britannique et de tous les membres loyaux des Nations Unies. Il me semble bien qu'en

cette circonstance, nous avons pu voir un très bel exemple de la troisième et de la quatrième pierre angulaire dans la politique de maintien de la paix, celle du gouvernement libéral actuellement au pouvoir au Canada, car notre pays s'est engagé dans la brèche pour combler le fossé qui s'était creusé entre les grands alliés de la coalition occidentale. Le Canada s'est avancé pour réparer les dégâts subis par les Nations Unies. S'il faut qualifier ce geste de manque de loyauté à l'égard du Commonwealth britannique, comme certains l'ont prétendu, voilà qui, vraiment, est une sorte bien étrange de déloyauté.

A la lecture des très grands événements historiques qui se sont déroulés en Terre Sainte et dans ses environs, en Égypte et au canal de Suez, ces dernières semaines, et surtout quand il m'est venu à l'esprit que la guerre elle-même avait débuté dans la péninsule de Sinaï, sur les lieux mêmes où Moïse, lui-même grand législateur, a rapporté les dix commandements qui sont devenus la base de toute loi civilisée partout où vivent des hommes civilisés, je suis remonté aux sources de cette histoire et en ai relu le passionnant déroulement. J'ai lu toute l'histoire de Gaza. Je me suis également renseigné sur tout ce qui concerne le couloir de Gaza et ainsi de suite. J'ai découvert qu'un autre grand homme agissant à Gaza il y a plusieurs milliers d'années est allé confondre ses ennemis en leur pariant qu'il pouvait leur soumettre une énigme qu'ils seraient incapables de résoudre avant plusieurs jours. Je sais évidemment que mon vieil et bon ami de Fort-William aurait trouvé la solution de cette énigme en deux secondes, mais ils n'avaient pas à Gaza, il y a plusieurs milliers d'années, la chance qu'il a de nos jours.

Voici l'énigme posée par Samson à ses ennemis: "De celui qui mange est sorti ce qui se mange; du fort est sorti le doux". Les jours se passaient, mais ils ne trouvaient pas la réponse. Si, naturellement, vous vous reportez à la Bible, au chapitre XIV des Juges, vous y lirez qu'il a trouvé un nid d'abeilles dans un cadavre de lion. Le miel se trouvait dans le cadavre de lion et c'est ainsi que le doux est sorti du fort.

Dans cette terrible crise de Suez, nous avons commencé par ce qui semblait être une terrible tragédie, c'est-à-dire par l'abandon de vieux amis et de vieux alliés et même par une menace de scission pour le Commonwealth britannique. Comment cela a-t-il fini? Parce que nous avions à notre service un pacificateur à l'esprit pratique dans la personne de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, une défaite a été transformée en victoire. De celui qui mange est sorti ce qui se mange et du fort est sorti le doux.

Une défaite a été transformée en victoire grâce à la proposition de notre excellent pacificateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en faveur de l'établissement d'une force d'urgence des Nations Unies, laquelle a, de fait, rétabli la paix dans cette partie du monde, comme le disait il y a quelques jours à peine sir Anthony Eden. A mon avis, ce qu'on a fait dans l'affaire de Suez n'est qu'un commencement.

Je suis heureux de dire que, ces dernières semaines, notre délégation canadienne aux Nations Unies a fait un pas de plus en formulant une proposition pratique touchant l'établissement d'une force des Nations Unies, en uniformes, toujours prête à intervenir à un moment d'avis aux endroits où éclatent des troubles. Les choses auraient été toutes différentes si nous avions disposé ne fût-ce que d'une petite force permanente liée par un serment de fidélité aux Nations Unies et non à une nation en particulier, obéissant à ses propres lois et à ses propres règles et portant son propre uniforme, ce qui est très important. Qu'on se souvienne de l'importance des uniformes de nos gendarmes à tunique rouge de la Gendarmerie royale à l'époque où l'Ouest s'ouvrait à la colonisation, quand l'uniforme d'un ou de deux gendarmes suffisait à rappeler aux fauteurs de troubles la nécessité d'observer la loi et de ne pas troubler l'ordre.

Si je m'exprime ainsi c'est que, en pareils cas, dans des situations comme celles qui existent dans une certaine mesure actuellement dans le monde, ce n'est pas réellement la force physique qui impressionne mais plutôt l'uniforme que portent les gendarmes et qui symbolise les moyens auxquels on peut recourir pour faire respecter la loi.

Ces dernières semaines, à l'égard de la crise de Suez, nous avons pris une mesure importante et significative,—ce n'est qu'un premier pas mais il est significatif,—vers l'avènement d'une ère où la loi s'appliquera indistinctement à toutes les nations, où "aucun pays ne prendra les armes contre son voisin et où on ne connaîtra plus la guerre".

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je me sens un peu méfiant après avoir entendu un discours d'une telle éloquence. Je partage chaleureusement certaines des observations de l'honorable préopinant, en particulier, celles qui visent le Commonwealth britannique; toutefois, j'en accepte d'autres avec de sérieuses réserves. Au début de mes remarques cependant, je désire féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. Hanna et M. Robichaud). Je crois que je puis le faire plus franchement et plus sincèrement qu'il ne m'a été possible de le

faire par le passé. J'étais heureux d'entendre deux jeunes hommes prononcer d'excellents discours où ils ont mis toute leur sincérité et tout leur cœur à soutenir chacune de leurs propositions, ce qui est assez rare dans les discours tendant à proposer et à appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Les deux députés ont, je crois, exprimé des idées qui valaient vraiment la peine d'être énoncées.

Je dois féliciter mon vieil ami, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) de sa récente élévation au poste très difficile de chef de l'opposition. Je ne sais comment exprimer exactement ce que je voudrais lui dire en l'occurrence. Je le félicite de l'honneur que les membres de son parti lui ont conféré en jugeant à propos de lui remettre entre les mains leur avenir; toutefois, les responsabilités exténuantes et pénibles qu'il a assumées lui attirent toute ma sympathie et ma compassion.

Depuis 21 ans que je suis ici, monsieur l'Orateur, j'ai vu arriver et partir bien des chefs de l'opposition, entre autres, l'honorable R. B. Bennett, à mon avis, l'un des plus grands hommes d'État que le Canada ait produits. Et pourtant le parti conservateur l'a perdu. Pourquoi, je n'ai jamais pu le savoir, si ce n'est que des libéraux mal intentionnés l'ont tenu responsable de la crise économique. C'est l'un des plus grands mensonges jamais faits à la population du Canada. M. Bennett a été battu en 1935. Il a été le premier et ensuite tout un groupe l'a rapidement suivi. Il y a eu l'honorable John Bracken...

Une voix: Et M. Manion?

M. Blackmore: Oui, mais je ne peux les nommer tous, la liste en est trop longue. On a fait venir M. Bracken du Manitoba où il avait une situation honorable qu'il aurait sans doute conservée jusqu'à la fin de ses jours. Ici, à Ottawa, il a été broyé en quelques années à peine par cette grande machine qu'on appelle le parti conservateur. Et pourtant ce n'était certes pas faute de compétence. L'Ouest a été fier de M. Bracken; je suis fier de lui. D'une façon ou de l'autre, il n'était pas en harmonie avec le parti conservateur. Je n'ai pas dessein de parcourir la liste en détail.

M. Brooks: Vous avez jadis été chef du crédit social.

M. Blackmore: Eh! bien, si vous voulez me laisser prononcer mon discours, je puis vous assurer que je finirai par m'occuper de vous en temps et lieu. Je me pense tout à fait en mesure d'exprimer mes propres pensées. Si je n'y parviens pas, signalez-le-moi, n'est-ce pas?

Très bien; je vais continuer. Le chef de l'opposition devra affronter trois ou quatre problèmes d'une extrême gravité. Le premier sera de pouvoir dire et faire quelque chose qui soit différent de ce que les libéraux font et disent.

Une voix: Il a été invité à se joindre à eux.

M. Blackmore: Je n'hésite pas un moment à dire qu'il sera presque impossible pour l'esprit juridique du chef actuel de l'opposition de trouver une seule différence fondamentale, sous quelque rapport que ce soit, entre son parti et le parti libéral.

Quand le député de Vancouver-Sud (M. Philpott) a parlé d'une alternative, il doit certes avoir manqué au dernier degré du sens des réalités. Il n'y a pas d'alternative au parti libéral dans le parti conservateur; dans le parti conservateur, il n'y a pas d'alternative au parti libéral sous quelque forme que ce soit. J'inviterais le député de Vancouver-Sud, lorsqu'il pensera s'être suffisamment préparé, à se lever et à établir qu'il y en a.

Le chef de l'opposition aura aussi cette difficulté, la difficulté de trouver de l'argent pour faire les élections. J'ai idée que les libéraux détiennent assez bien un monopole sur la seule source de fonds, au Canada, où l'on pourrait vraisemblablement obtenir beaucoup d'argent. Le chef de l'opposition pourra peut-être obtenir une part de cet argent, mais je n'en suis pas certain et c'est une des choses qui le feront échouer.

Il aura également cette difficulté. Lorsqu'il s'agira pour lui d'appuyer les propositions qu'il fait, il éprouvera la difficulté que j'entends mentionner à la Chambre depuis 21 ans: "Où trouverez-vous l'argent pour accomplir ce que vous préconisez? Préconiseriez-vous un relèvement des impôts? Dans le cas de l'affirmative, quel impôt?" C'est tout ce qu'il faut dire et le chef de l'opposition sera plus aplati que s'il avait été écrasé sous un rouleau compresseur.

Je mentionne seulement deux ou trois des difficultés que ce brave homme éprouvera. Je ne veux pas prédire qu'il sera cassé dans dix ans; mais, si le passé indique ce que réserve l'avenir, c'est exactement ce qu'il sera. De toute façon, un homme devrait pouvoir rester à son poste pendant dix ans, je crois, sans être cassé. (*Exclamations*) Si seulement vous m'en donnez le temps, je vais m'occuper de vous tous, n'en doutez pas une minute.

Le chef du Crédit social a donné lecture hier du premier article du programme créditiste. Il m'a fait l'honneur de me demander de donner lecture du deuxième article de ce programme et je le fais à l'instant:

Procurer aux consommateurs du Canada assez de pouvoir d'achat pour acheter les biens que les Canadiens produisent, et, par ailleurs, voir à ce que les cultivateurs, les pêcheurs et d'autres producteurs effectifs ou éventuels, soient capables d'obtenir le crédit nécessaire pour produire de plus en plus des biens dont la variété aille s'accentuant.

A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est une solution. Si les conservateurs réussissent à résoudre ce problème, ils seront vraiment dignes de remplacer les libéraux mais, s'ils échouent à la tâche, il ne saurait être question de remplacer les libéraux par eux.

J'entends maintenant consacrer quelques instants à ce point particulier du programme du Crédit social pour l'année qui commence. On demande la mise en application au Canada du régime financier préconisé par le Crédit social.

On me dira, je suppose, qu'une récente commission royale d'enquête, en Nouvelle-Zélande, a anéanti le crédit social. Un journaliste irréfléchi, du nom de Leiterman, je crois, a récemment répandu cette fausse nouvelle en déclarant, dans un long article, que c'est effectivement ce qui est arrivé. L'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) n'aura pas de difficulté à démolir cette affirmation.

En attendant, je tiens à dire que, contrairement à ce que prétendent M. Leiterman et d'autres qui prennent leurs désirs pour des réalités, le Crédit social est bien vivant. Son rôle est plus que jamais nécessaire. Pour que la liberté survive, il faut que la doctrine créditiste soit répandue au Canada. Personne ne prétendra que le gouvernement libéral actuel conduit le Canada sur la route de la liberté. Ceux qui le prétendent peuvent prétendre n'importe quoi. Le gouvernement nous mène aussi rapidement qu'il le peut à un esclavage tout à faire analogue à celui de la Russie. Il s'y prend peut-être par des moyens détournés mais le résultat définitif sera exactement le même.

Nulle part la terreur ne règne plus que dans le cœur du travailleur canadien moyen qui veut subvenir aux besoins de sa famille. Dans un pays où la production atteint le chiffre de 29 milliards de dollars, des gens ont peur de perdre leur emploi et craignent de ne pouvoir faire face à un coût de la vie de plus en plus élevé.

Il en est résulté dans le cœur de tous les hommes avec lequels je suis entré en contact, à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent, du chagrin, du malheur et de l'anxiété. C'est quelque chose de terriblement sérieux. Cela constitue une condamnation du gouvernement libéral.

Songeons donc aux malheurs des titulaires de la pension de vieillesse. Songeons donc aux malheurs de ceux qui touchent la pension de cécité. Ils sont aux prises avec le renchérissement de la vie, rien ne prouvant que les prix cesseront un jour de monter ou que les libéraux aient la moindre idée de la solution à ce problème. Cette augmentation se poursuit sans cesse. N'y a-t-il pas là de quoi frapper d'effroi tout le monde? Si nous ne le comprenons pas, c'est que nous sommes absolument dépourvus du sens des réalités.

Un mot ou deux seulement du crédit social. Le fondateur de la technique du crédit social est le major C. H. Douglas, ingénieur universellement connu. On l'oublie souvent. Sa renommée d'ingénieur était mondiale. S'il y a une profession qui exige le sens des réalités, c'est bien celle d'ingénieur. Les propositions du major Douglas, qui sont à l'origine du crédit social, sont la résultante de calculs mathématiques précis, d'une parfaite compréhension des faits.

Prenant la parole le 6 avril 1934 au comité de l'agriculture de l'assemblée législative albertaine, le major Douglas formulait une déclaration propre à retenir l'attention de tous nos compatriotes, tout comme elle a retenu l'attention de la population tout entière de l'Alberta. Il a dit:

Si j'en avais le pouvoir, moi,—ou des douzaines d'autres personnes,—je pourrais en trois mois vous doter d'un régime au fonctionnement parfait qui pourrait mettre pour toujours l'Alberta ou le Canada,—cela dépend de l'étendue de son application,—à l'abri de la pauvreté.

M. Campbell: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Blackmore: Si l'honorable député veut bien attendre, je préférerais qu'il m'interroge à la fin de mon discours. Toutefois, s'il tient absolument à me poser sa question maintenant, je veux bien y consentir.

M. Campbell: L'honorable député peut-il nous dire comment il se fait que le major Douglas ait refusé de venir en Alberta y aider le premier régime créditiste au Canada?

M. Blackmore: L'une des principales raisons pour lesquelles il n'est pas venu en Alberta, c'est qu'il ne croyait pas devoir faire entrer la doctrine du crédit social dans la vie publique. Par contre, le premier ministre Aberhart étant de l'avis contraire, il en est résulté un certain froid entre eux. C'est sans doute l'explication la plus satisfaisante. C'était deux hommes puissants, deux hommes pleins de dyamisme. C'était deux grands

hommes dans tous les sens du mot. Je les ai connus l'un et l'autre et je crois que c'est effectivement là l'explication. N'importe qui, je pense, qui a eu quelque expérience s'en rendra compte.

J'aurais dû dire que cette citation est tirée de la page 97 des témoignages déposés devant le comité de l'agriculture de l'Assemblée législative albertaine et publiés en 1934. A la même page 97, on lui posait la question "Qu'est-ce que le Crédit social?" et voici ce qu'il a répondu:

Le Crédit social, du point de vue théorique, c'est simplement le pouvoir de monnayer la richesse véritable. C'est presque une définition complète du Crédit social financier. Le pouvoir de monnayer la richesse véritable est maintenant un monopole. Nous voulons que le pouvoir de monnayer et de distribuer l'argent appartienne à l'État.

On n'aurait pu mieux dire, encore qu'il parlât à ce moment-là de façon improvisée. Il donna cette définition générale du Crédit social. Que veut dire l'expression "monnayer la richesse véritable", ainsi qu'il l'a utilisée dans cette citation? Monnayer la richesse véritable veut dire transformer la richesse réelle comme des denrées en argent. On croit ordinairement que la seule façon de transformer la richesse réelle en argent consiste à vendre des marchandises. C'est la première chose à laquelle pensent les gens orthodoxes, mais il y a un autre moyen auquel songeait le major Douglas. J'aimerais vous donner quelques exemples de cette transformation de la richesse réelle en argent.

Il y a tout d'abord le billet promissoire ordinaire que tous les députés de la Chambre connaissent bien. Ainsi, un homme peut dire "je vous dois une tonne de charbon" ou "je vous dois une heure de travail" ou "je vous dois cinq livres de sucre". Une telle reconnaissance de dette peut être transmise de main en main pour payer bien des choses et passer entre les mains de quatre ou cinq personnes avant de revenir à son signataire qui devra l'honorer.

Une telle reconnaissance de dette équivaut à un bon pour la réclamation de produits ou de services. Tout bon de réclamation de produits ou de services représente une forme de monnayage de ces produits et de ces services. Il peut être transmis d'une personne à une autre comme effet de commerce, ce qui est la première définition de l'argent.

C'est donc une valeur en réserve. Tant qu'il représente cinq livres de sucre ou une tonne de charbon, c'est une valeur en réserve. Un billet d'un dollar est un mode d'échange et un bon de réclamation de produits. Par conséquent, une reconnaissance de dette signée par un homme qui doit une tonne de charbon ou cinq livres de sucre équivaut effectivement à monnayer ce charbon ou ce sucre qu'il possède, et c'est un effet qu'il peut utiliser comme argent si on l'accepte à ce titre.

En termes généraux, toute personne ou groupe de personnes qui crée une réclamation sur des biens ou des services ou tout instrument qui peut être employé comme unité monétaire monnaye ces biens et ces services, pourvu que les personnes concernées soient disposées à accepter cet instrument comme de l'argent. Voilà, il va sans dire, le point important: que les gens l'acceptent facilement comme argent.

Quels autres exemples peut-on donner d'unité monétaire dans l'histoire du Canada, créés par le monnayage des biens et des services?

Bon nombre de personnes pensent que le crédit social est quelque chose de nouveau. Il existe presque depuis que les hommes habitent la terre. Je me permettrai d'en citer quelques exemples décrits dans une brochure intitulée "L'histoire de la monnaie canadienne" que la Banque du Canada a fait publier en 1955. Une monnaie célèbre au début de l'histoire canadienne était les jetons de la Baie d'Hudson. Je cite la page 8 de la brochure:

Les jetons de la Baie d'Hudson. Les jetons émis par la compagnie de la Baie d'Hudson constituaient l'unité monétaire employée pendant des dizaines d'années dans le commerce de la fourrure. Le plus élevé, le "castor fait", équivalait à la peau d'un castor mâle adulte de première qualité. De plus petites tailles équivalaient à un demi, à un quart, à un huitième de "castor fait". Avant l'emploi de ces jetons de cuivre, le "castor fait" était représenté par un bâton, un piquant de porc-épic, un disque d'ivoire, une balle de fusil ou toute autre chose convenue entre les marchands et les trappeurs. Le trappeur recevait un certain nombre d'unités censées représenter la valeur de sa prise et il les employait pour effectuer ses achats au magasin. Les jetons ont été exécutés d'après le dessin de George Simpson McTavish, de Fort-Albany, en 1854.

Ce qu'a fait là la compagnie de la Baie d'Hudson en fabriquant ces jetons, c'était d'émettre une reconnaissance de dette garantie par toutes les marchandises qu'elle avait ou qu'elle aurait en stock jusqu'au moment où le détenteur du jeton viendrait l'échanger contre des articles. Autrement dit, ils changeaient ces marchandises en monnaie.

Une autre forme célèbre de monnaie canadienne a été la monnaie sous forme de cartes à jouer, mise en circulation pour la première fois en 1685 par l'administration coloniale française. Je cite un passage de la page 7 de l'opuscule:

Bien que la monnaie de cartes à jouer a servi aux débuts d'effet à court terme, les cartes n'ont pas tardé à circuler parmi la population comme moyen d'échange et les émissions de monnaie de cartes qui ont suivi poursuivaient ce but. Avec le temps, la monnaie de cartes a fini par constituer une partie importante de la monnaie au

Canada français et elle l'est restée jusqu'à la chute de Québec en 1759.

Dans ce cas-ci, il n'est pas aussi facile de discerner dans la monnaie créée une monétisation d'une parcelle particulière de richesse que dans le cas des jetons de la Baie d'Hudson qui monétisait toutes les marchandises dans les magasins de la Baie d'Hudson. Dans le cas de la monnaie de cartes à jouer des Canadiens-Français, on tentait de monétiser toutes les marchandises et tous les services produits dans la région où circulait cette monnaie, parce qu'elle était une demande ou une créance à l'égard de n'importe quelle marchandise ou de n'importe quel service dans la région. On la faisait valoir, parce que la population acceptait la carte à titre de monnaie.

De 1800 à 1855, on a commencé à se servir d'une autre monnaie. Je citerai, de la page 14 de la brochure dont j'ai parlé, le passage que voici:

A cette époque, la demande de devises a aussi poussé les marchands à émettre des "bons" acceptés pour leur valeur nominale en échange de marchandises. De 1800 à 1837, une forte proportion de la petite monnaie en circulation consistait dans ces bons des marchands.

Quand il émettait l'un de ces bons, le marchand monnayait simplement les marchandises qu'il avait en magasin et qui y seraient tant que le bon ne lui serait pas rapporté en vue d'être échangé pour des marchandises. Je poursuis:

Il s'agissait dans bien des cas de pièces de deux sous ou d'un sou en cuivre, des pièces de bonne qualité importées de Grande-Bretagne, et qui, peu à peu, furent remplacées par des pièces légères en cuivre ou en laiton.

Voici ce que je lis plus loin:

Durant cette dernière période, ces pièces ont parfois pris la forme de cartes du magasin, sur laquelle apparaissait le nom du marchand, son adresse postale et souvent le genre de commerce.

Nous avons là encore des jetons, des denrées monnayées, des instruments de crédit créés par ceux qui ont des denrées à vendre. Dans la ville où j'ai grandi, il y avait deux magasins dans mon enfance: le *H. S. Allen and Company* et le *Cardston Co-Operative Mercantile Institution.* Ils émettaient des petits jetons qu'ils appellaient certificats. Nous nous servions de ces certificats. Ma mère remettait au marchand du beurre, des œufs et divers autres produits, en retour desquels elle recevait des certificats qu'elle utilisait à acheter ce dont elle avait besoin. Ces certificats étaient honorés. Il n'était pas nécessaire de les faire reposer sur l'or, ni sur la Banque du Canada, ni sur le Dominion du Canada. Les certificats étaient acceptés comme des espèces sonnantes.

M. Byrne: Dans la ville voisine?

M. Blackmore: S'il y avait entente entre entre les deux villes. En tout cas, les certificats étaient acceptés dans la ville où ils avaient été émis. On peut supposer que des certificats émis par le Dominion du Canada seraient acceptés dans la ville voisine, dans la province voisine, dans le pays tout entier. Nous voulons faire comprendre ce qu'il faut entendre par "monnayer la richesse". Je pense que tous auront compris.

M. Byrne: Non.

M. Blackmore: Mon honorable ami peut avoir besoin d'un cours spécial. Je lui donnerai quelques leçons après la classe. Deux de mes exemples s'appuyaient sur les biens et services. Dans le cas des cartes à jouer je m'appuyais sur la production globale de l'ensemble de la région où les cartes sont utilisées tout comme le billet canadien d'un dollar permet d'acheter tout genre de biens et services imaginables d'un littoral à l'autre du pays; voilà tout. C'est tout ce qu'il faut. Personne ne réclame jamais le dollar d'or qui sert de couverture au dollar de la Banque du Canada. Ce serait folie. Dès que nous savons que nous pouvons acheter ce que nous voulons, nous sommes satisfaits. Nous acceptons le billet d'un dollar, qui est bon parce qu'il a une abondante couverture de biens.

La seule chose dont nous ayons à nous préoccuper dans les circonstances, c'est que le prix demeure stable. Chacun sait à la Chambre que le dollar canadien a perdu pratiquement la moitié de sa valeur depuis dix ans et cela sous le glorieux gouvernement libéral qui sait si magnifiquement gouverner le pays comme il faut et maintenir la liberté. Il me semble que cela devrait faire réfléchir même le libéral le plus enthousiaste. Il importe d'avoir les biens qui doivent servir de couverture à la monnaie et en stabiliser la valeur. Dès lors, la monnaie peut être faite de papier ou, comme ce fut le cas de la compagnie de la Baie d'Hudson, de piquants de porc-épic.

Passant sur ce que je pourrais encore dire sur le système financier canadien, j'en viens à la loi sur les finances. Ceux qui ont lu l'histoire financière du Canada se souviennent qu'en 1868 on avait adopté ce qu'on a alors appelé la loi sur les billets du Dominion. Cette loi donnait au gouvernement du Canada le pouvoir d'émettre des billets, des "castors-faits", si vous voulez, de la monnaie de cartes à jouer, si vous préférez, des dollars qui seraient acceptables d'un océan à l'autre au Canada. En arrivant à 1914 nous constatons que pour faire face aux dépenses de guerre on adoptait la loi des finances de

1914, promulgée de nouveau par les libéraux sous le nom de la loi sur les finances de 1923.

Voici quelques-unes des réalisations accomplies sous l'empire de la loi des finances de 1914. Il y a eu une émission de 26 millions de billets, émission garantie par des titres ferroviaires et dont le produit a été versé dans la circulation comme élément du revenu national. On a émis 10 millions en billets fondés sur le seul crédit social du Canada, soit en l'occurrence sur l'aptitude du Canada à assurer biens et services. Avec les 50 millions créés en 1917, on a acheté chevaux, harnais, céréales et autres approvisionnements nécessaires à la guerre pour les expédier à la Grande-Bretagne, qui s'en est servi pour combattre l'ennemi. Ces 50 millions, c'était du bel argent. Les cultivateurs qui l'ont reçu n'ont pas protesté. Cet argent en valait bien d'autre. Et pourtant, il n'avait d'autre garantie que la créance qu'il représentait sur les biens du Canada. On a certes le droit de penser que ce qui était faisable sous l'empire de la loi de finances de 1914 pourrait se renouveler aujourd'hui. S'il n'en est pas ainsi, tous ceux qui jugent impossible de renouveler cette mesure feraient mieux de bien soigneusement préparer leur réquisitoire.

Le crédit social n'hésite pas une minute à parler de créer de l'argent. Cela s'est fait tout au long de notre histoire.

Ce qui distingue la loi de 1914, c'est ce qu'elle a permis de faire. Une grande partie de l'argent a été mis en circulation. On aurait pu affecter ces 50, 26 et 10 millions aux pensions de vieillesse, s'en servir pour faire baisser les prix par le moyen d'escomptes. L'argent a été mis en circulation.

Nous avons continué sous l'empire de la loi sur les finances repromulguée en 1923 par un gouvernement libéral. Je tiens d'ailleurs à rappeler que c'est un gouvernement conservateur qui a promulgué la loi des finances de 1914, et que c'est un gouvernement libéral qui en a surveillé l'administration pendant toute la durée de la première guerre mondiale et qui l'a promulguée de nouveau sous le nom de la loi sur les finances de 1923, bien qu'on eût pu le soupçonner d'une animosité politique envers une mesure législative dont il n'avait pas la paternité. Si cela ne prouve pas clairement que nos prédécesseurs de 1914 et de 1923 ont entrevu que le Gouvernement pourrait créer de l'argent et le dépenser pour le mettre en circulation, argent qui serait garanti seulement par les marchandises et les services, et par le potentiel de production du pays, où voulez-vous alors trouver des témoignages qui prouvent quelque chose?

Quelle est la limite de la création et de la circulation d'une telle monnaie? Il faut que la limite générale en soit la quantité de marchandises existantes au pays. Puisque l'argent après tout est un bon permettant d'obtenir, de réclamer les marchandises, il serait dangereux et antisocial de créer plus d'argent que n'en peuvent garantir les marchandises existantes. D'autre part si l'on veut pouvoir créer de l'argent et le faire circuler dans le pays, il faut avant tout se préoccuper de la production de plus de marchandises. Si le ministre des Finances élaborait maintenant son budget sur une base de cette nature, et se demandait où il va se procurer l'argent qu'il lui faut pour payer des pensions de vieillesse deux fois plus élevées, il commencerait par se préoccuper d'augmenter la production du Canada dans une mesure assez vaste pour justifier la création de monnaie nécessaire. Il aurait ainsi en main un moyen susceptible de lui permettre de susciter un degré quelconque de prospérité dans le pays en se contentant d'augmenter la production.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander à l'honorable député s'il n'est pas évident que la production du Canada a augmenté depuis quatre ans dans des proportions qui suscitent justement des difficultés?

M. Blackmore: Nous avons deux ou trois sortes de problèmes. Si nous créons naturellement des choses que nous sommes obligés de vendre à l'étranger, nous sommes évidemment en difficulté. Mais pourquoi ne pas porter tout notre effort sur les choses que les gens vont utiliser? Si nous voulons doubler les pensions de vieillesse, pourquoi ne pas produire la nourriture, les vêtements, les abris, et les diverses autres choses dont les bénéficiaires de la pension de vieillesse auraient besoin dans notre pays? Et s'il se trouve que nous ne produisons pas en ce moment ce genre de choses, pourquoi ne pas nous mettre à commencer à en produire? Voilà qui serait une manière positive d'aborder l'ensemble de la question. C'est je pense une proposition parfaitement solide. Comme l'a si bien démontré l'honorable député de Peace-River (M. Low), si l'on s'aperçoit que le Canada dispose des gros stocks de toutes sortes de marchandises, pourquoi ne pouvons-nous pas créer de l'argent et le mettre entre les mains des bénéficiaires de la pension de vieillesse, pour leur donner les moyens d'en acheter un peu? Pas de réponse. Pas la moindre réponse à l'attitude du crédit social.

Passons maintenant à la Banque du Canada qui a été créée en 1934 en vertu de la loi adoptée cette même année, et voyons ce qui a été fait depuis sa création.

La Banque du Canada, quand on l'a établie, avait le pouvoir presque illimité de créer de

l'argent. La seule restriction consistait dans l'obligation de conserver une certaine réserve d'or. Cependant, par suite de modifications apportées à la loi en 1940, la Banque du Canada n'est plus tenue, me dit-on, de conserver une couverture d'or. Elle peut transformer en argent une obligation d'un million de dollars du Dominion et remettre cet argent au gouvernement qui pourra le dépenser comme si ces fonds faisaient partie des recettes nationales, pourvu qu'une quantité suffisante de denrées soit offerte sur le marché. Tout ce que cela peut coûter, c'est un peu de papier, et puis de l'encre, une plume, et ainsi de suite. C'est un point extrêmement important. Voici ce que prétendent les créditistes: puisque la Banque du Canada possède tous les pouvoirs énumérés dans la loi des finances, pourquoi, au nom du simple bon sens et dans l'intérêt du Canada, ne s'en sert-elle pas non seulement pour prêter de l'argent à la population à des fins de production mais pour lui permettre d'acheter ce qu'il lui faut ou tout ce qu'il y a à vendre? Voilà ce qu'en pensent les créditistes. C'est très simple.

Maintenant que j'ai défini ce qui forme le centre, le pivot, le noyau ou l'idée maîtresse du crédit social, à savoir la création d'argent qui représente de la marchandise, je passe aux méthodes techniques préconisées par les créditistes. Avant de créer de l'argent, il faut commencer par abaisser les prix exigés des consommateurs. Si la hausse des prix vous inquiète, pourquoi ne pas avoir recours à l'escompte compensé pour les abaisser? Pourquoi pas? Voici quel serait le résultat. Si l'on veut abaisser à $9 le prix d'une paire de chaussures qui se vend $10, pourquoi ne pas donner instruction aux marchands de vendre cette paire de chaussures $9 et de remettre la facture à la banque qui lui versera une compensation d'un dollar en portant $10 à son crédit. La banque enverra ensuite la facture au receveur général du Canada de qui elle recevra $1. De cette façon, par le simple recours à ce droit du gouvernement de créer de l'argent, on aura abaissé de 10 p. 100 le prix des chaussures. Le même principe peut s'appliquer à toutes les denrées pour en faire baisser les prix. Il n'est pas nécessaire que nous demeurions les esclaves des conditions actuelles qui nous causent tant de difficultés. Cela ne vaudrait-il pas beaucoup mieux que de laisser la Banque du Canada relever le taux d'escompte et obliger les prêteurs à exiger un intérêt plus élevé des producteurs (ce qui ne fait qu'accroître les frais de production et le coût des denrées) et que d'affirmer ensuite, pour se justifier, que c'est là de l'inflation?

L'honorable député de Peace-River me rappelle que le marchand aurait la faculté de se refuser à cette mesure s'il le désirait, mais il reste que le principe même du créditisme c'est la coopération. N'est-il pas vrai, somme toute, que dès qu'on voit qu'on a un avantage quelconque à faire ceci ou cela, on n'hésite pas à collaborer? Si on s'y refuse, on ne saurait manquer de se rendre compte, au bout d'un certain temps, qu'on a perdu son commerce au bénéfice de ceux qui ont consenti à collaborer.

Le troisième principe du créditisme est celui-ci. Si le montant d'argent en circulation dans un pays et résultant de l'escompte compensé et du montant total des sommes avancées sous forme d'emprunts au titre de la production, d'emprunts agricoles, etc., ne suffit pas à permettre à la population dans son ensemble d'acheter une proportion suffisante de la production nationale, il faut alors émettre des dividendes d'argent créé, autrement dit des avances personnelles de puissance d'achat qui permettent aux bénéficiaires d'acheter un nombre de produits tels que la consommation de notre pays sera rigoureusement égale à sa production.

On se demandera naturellement si ce créditisme a jamais été mis à l'épreuve. A cela je répondrai "non", pas en tant que tel. Pour des motifs certainement très intéressants, ceux qui ont de l'argent, certaines grandes puissances qui cherchent à réduire le monde en esclavage, luttent contre le crédit social avec une vigueur et une furie que leur envieraient les monstres qui hantent les régions infernales. Ils exercent sur la presse et sur les autres moyens d'éducation populaire une telle mainmise qu'ils parviennent ainsi à tromper le peuple et à l'empêcher d'accepter la doctrine du crédit et d'accéder à un état de prospérité et de sécurité qui est pourtant à notre portée, pour peu que nous ayons le courage d'adopter les mesures propres à étendre les avantages du créditisme à la population.

M. Campbell: Mais avec tout cela, quelle serait la valeur de notre argent sur les marchés mondiaux?

M. Blackmore: La valeur de notre argent sur les marchés mondiaux? Voilà une excellente question. La valeur du dollar canadien sur les marchés du monde est égale à sa valeur au Canada. Si le dollar achète, par exemple,—et je cite ici au hasard,—trois livres de raisins sur le marché canadien, un citoyen des États-Unis peut acheter trois livres de raisins pour le même prix. L'argent vaut autant pour lui que pour nous. La valeur des devises canadiennes sur le marché mondial est fonction de la capacité du Canada à fournir les biens et services correspondants à cette valeur monétaire et à sa capacité de conserver à ces prix une stabilité telle que

celui qui touche de l'argent canadien ne risque pas d'y perdre. C'est tout de même assez simple. Nous n'exportons d'ailleurs pas beaucoup d'argent. Nous transformons notre argent en devises américaines, françaises, ou en celles de tout pays avec lequel nous commerçons, et nous leur envoyons leur argent à eux. La valeur de notre argent et de leur argent est fonction de sa valeur exprimée en marchandises dans notre propre pays.

J'allais exposer en détail quelques-uns des grands programmes appliqués avec succès un peu partout dans le monde. L'expérience de l'île Guernsey est tout à fait édifiante si on songe aux résultats acquis. Pendant que cette expérience était en cours de réalisation, on assistait à une autre. En effet l'expérience dite des Bradburys a obtenu des résultats extrêmement étonnants en Grande-Bretagne. C'est une monnaie d'État. Toutes les banques de Grande-Bretagne ont prévenu le gouvernement en 1914 qu'elles fermaient leurs portes. Le gouvernement britannique a alors créé des billets d'une livre appelés Bradburys et les a envoyés aux banques en disant: "Que la population vienne chercher son argent; ces billets auront cours." On a émis et mis en circulation 354 millions de livres de billets de ce genre en Grande-Bretagne pendant la première Grande Guerre. C'est avec cet argent qu'elle a gagné la guerre et qu'elle aurait gagné la paix si ceux qui, à l'époque, dirigeaient les finances britanniques avaient eu de la sagesse. En fait, ils ont confié tout cet argent à la Banque d'Angleterre, avec les résultats qu'on pouvait attendre.

M. le président suppléant (M. Applewhaite): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je dois lui dire que son temps de parole est épuisé.

M. F. A. Enfield (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je ressens quelque timidité à prendre la parole après les honorables députés de Lethbridge (M. Blackmore) et de Vancouver-Sud (M. Philpott), dont les dons oratoires sont bien connus. Je me trouve toujours quelque peu interloqué après avoir écouté l'honorable député de Lethbridge. J'ai pensé que je ferais peut-être bien de m'inscrire à ce cours avec l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) et d'apprendre quelque chose.

M. Blackmore: Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue, et le cours vous sera certainement profitable.

M. Enfield: C'est peut-être parce que, s'il faut croire ce que l'honorable député de Lethbridge a dit du parti de l'opposition officielle, ce parti ne représentera pas, semble-t-il, un élément bien vigoureux dans l'avenir de la politique canadienne. La prétention de l'honorable député, qui veut qu'il n'existe aucune différence entre le parti libéral et le parti conservateur-progressiste, peut être facilement niée par une alliance entre son groupe et les autres groupes.

M. Blackmore: Ce serait bien impossible, à moins que les conservateurs ne se joignent à nous.

M. Enfield: Nous verrions peut-être alors de vives divergences d'opinion et de programme.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je considère comme un honneur de pouvoir prendre part au présent débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est un honneur et un devoir. C'est un devoir, je pense, de dire quelque chose de ce que les gens ressentent et pensent dans notre circonscription particulière et dans notre région, de nous évertuer à faire mieux comprendre ce que, à leur avis, sont les questions importantes dans le domaine de la politique et du gouvernement. A mon avis, ce débat, plus que tout autre, nous donne l'occasion de faire justement cela.

Avant d'aborder l'essentiel de mes observations, je veux profiter de l'occasion pour féliciter sincèrement les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Ils viennent tous les deux de parties bien distantes de notre pays et leurs discours bien préparés ont fait preuve d'un sens aigu de l'urgence des problèmes qui se posent à nous. Ils ont aussi fait preuve d'une certaine combativité et d'un certain optimisme, surtout l'honorable député de Gloucester, qu'il était très plaisant d'entendre ici. Les deux ensemble témoignaient d'un esprit de cohésion et d'unité qui, je l'espère, restera toujours le même pour ce qui est de notre grand parti.

Il est de tradition, je le répète, de dire quelque chose de sa circonscription. Je veux le faire à propos de deux sujets en particulier, parce que je ne peux pas traiter de toutes les mesures proposées dans le discours du trône. Je veux tout d'abord traiter de la politique extérieure du Canada parce que, à mon avis, maintenant que la situation au Moyen-Orient s'est calmée de façon provisoire, je crois bon de formuler les idées que j'ai à cet égard. Je veux en second lieu parler d'un sujet tout à fait différent. C'est de la question des impôts aux fins d'instruction publique sur le plan municipal. Si j'ai choisi ces deux sujets, c'est parce que, à mon avis, ce sont les sujets sur lesquels les gens de la circonscription métropolitaine que je représente ont des sentiments bien arrêtés.

Je veux en premier lieu vous mettre au courant de deux ou trois faits matériels touchant

la circonscription que je représente. La Chambre apprendra sans doute avec plaisir que les falaises de Scarborough existent encore. J'ai reçu copie des chiffres provisoires de la population du Canada qui accusent des changements intéressants pour ce qui est de la population des municipalités canadiennes.

De 1951 à 1956, la population de la municipalité de Scarborough a passé de 56,000 à 139,000 soit une augmentation de 83,000 âmes. Dans la municipalité de North-York, dont une grande partie est comprise dans la circonscription d'York-Scarborough, la population, au cours de ces années, a passé de 85,000 à 168,000. Chose curieuse, l'augmentation est la même que dans le premier cas, soit 83,000. On peut se faire une idée des changements énormes survenus au chapitre de l'augmentation de la population. Je ne crois pas qu'on puisse trouver parmi les municipalités du Canada, à l'exception du township d'Etobicoke dans la région métropolitaine de Toronto, un seul endroit où l'accroissement de population soit comparable même de loin à celui-là. Les honorables députés se rendent compte des problèmes que cet accroissement fait surgir,—je ne parle pas uniquement des problèmes politiques,—pour qui cherche à faire la connaissance de ces 83,000 nouveaux citoyens.

La population de la région est très prolifique mais j'imagine que beaucoup de gens nous sont venus de l'extérieur et que l'augmentation naturelle n'explique pas, à elle seule, cet accroissement de population. Des problèmes très difficiles en découlent. Du point de vue fédéral, il y a le problème habituel du service postal. Il a fallu beaucoup de temps avant qu'on puisse trouver moyen d'assurer la distribution postale, service très important du gouvernement fédéral. Dans ma seule circonscription, le nombre des adresses de distribution a augmenté de 30,000. On vient de terminer l'aménagement d'un nouveau bureau de poste dans Scarborough. Il n'était pas sitôt ouvert qu'il débordait déjà de clients. On devra bientôt l'agrandir afin de disposer de deux fois plus d'espace. J'ai engagé le ministère des Postes à entreprendre un relevé d'une autre importante partie de ma circonscription dont la population s'accroît rapidement. Cette enquête doit commencer très prochainement. J'exhorte le ministère des Postes à se bien pénétrer de l'urgente nécessité de ce service postal.

Il n'est pas toujours facile aux autorités du service civil, à Ottawa, de se rendre compte de la mesure dans laquelle la population s'accroît. Il n'est pas facile à des gens qui ont une tâche à remplir, et que cette tâche tient très occupés, de laisser de côté leurs occupations pour organiser des enquêtes et des relevés qui, en fin de compte, augmenteront leur somme de travail et feront surgir de nouveaux problèmes. Pour ce qui est du bureau de poste de Toronto, il faut l'encourager à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer les nouveaux services dont nous avons un si grand besoin.

Il y a aussi des problèmes de transport. Le township de Scarborough, à lui seul, compte 56 passages à niveau, je crois, dont un a été récemment le théâtre d'un accident mortel. Nous savons qu'il est en quelque sorte impossible de se procurer les fonds nécessaires à l'aménagement de passages souterrains et à la suppression des passages à niveau. Le rapport que nous avons reçu l'an dernier établissait à 600 millions de dollars environ le coût d'élimination de 10 p. 100 des passages à niveau actuels. De toute évidence, il faudra que les autorités compétentes songent davantage à assurer des moyens de protection suffisants aux passages à niveau actuels. C'est ce que nous avons également réclamé.

Pour ce qui est du point de vue économique, l'embauche est à un niveau satisfaisant dans ma circonscription. Il y a eu un certain relâchement dans certains métiers comme ceux du bâtiment. Je n'entends pas traiter à fond pour le moment la question de la construction d'habitations mais je me propose d'y revenir plus tard au cours de la session. Le fait est que le programme de restriction du crédit, appliqué par le gouvernement, a beaucoup influé sur l'activité de l'industrie de la construction dans les régions où la population augmente rapidement. Les députés ont sans doute appris la disparition ou la banqueroute récente de la plus grande entreprise du Canada dans le domaine des ventes immobilières. Cet établissement, à cause de services de crédit trop généreux auxquels il a eu recours dans une trop large mesure, a été directement atteint par cette politique restrictive et n'a pas pu obtenir les fonds dont il avait besoin. Il en résultera un ralentissement de la mise en valeur de vastes régions où, normalement, on aurait pu construire beaucoup d'habitations.

Je ne me prononce pas sur le fond de cette décision. J'affirme cependant que le programme monétaire et que les méthodes actuelles représentent une science passablement nouvelle. J'engage donc le gouvernement à surveiller de près les répercussions de la politique qu'il a mise en œuvre afin qu'il puisse déterminer où il faut établir la ligne de démarcation et à quel moment il y aura lieu de faire marche arrière. En théorie, on a recours à des moyens monétaires pour éviter les hausses et les baisses. Le problème consiste à savoir à quel moment il faut inter-

venir. Je ne doute absolument pas que le gouvernement empêche que cette politique de restriction monétaire soit appliquée avec une rigueur telle qu'elle entraîne une régression dans le domaine de la construction domiciliaire, notamment, qui est à la base, je pense, de notre économie, jusqu'à un point où on ait véritablement à en souffrir.

Je me suis écarté un peu de mon premier plan. Qu'on me permette maintenant de revenir un peu en arrière pour dire un mot de la politique étrangère de notre pays en m'attachant tout particulièrement à la situation au Moyen-Orient. Bien des députés ont abordé la question au cours du présent débat sur l'Adresse. Cela n'a pas toujours été le cas depuis trois ans. En fait, je n'ai jamais eu l'impression d'avoir moi-même la compétence voulue pour traiter cette question. Je crois que tous, tant que nous sommes, avons un peu à souffrir d'un manque de connaissances personnelles de ces questions, du défaut d'une expérience personnelle des faits qui régissent notre politique étrangère. C'est ce qui nous empêche de traiter avec assurance de ces questions. Cela explique donc pourquoi je ne tiens à en dire qu'un mot très bref.

Mais voici. Au cours de la dernière crise on a noté une divergence profonde de vues entre les habitants de ma circonscription en ce qui concerne l'intervention du Royaume-Uni. Cette divergence de vues, en fait, prenait la forme d'une véritable scission. Ce qu'il y avait de plus intéressant c'est qu'on était soit très favorable à cette intervention ou, au contraire, parfaitement hostile. Rares étaient ceux qui adoptaient à cet égard une attitude de neutralité. Il en est résulté une grande confusion; on ne savait trop que penser du résultat de ce qui s'était passé au Moyen-Orient. A la suite de cette division très nette des esprits est venue une espèce de réaction née du sentiment qu'on avait eu que cette intervention était motivée, et que la suite des événements avait entraîné pour nous une perte évidente de prestige et de puissance au Moyen-Orient.

C'est alors que la population a tourné les yeux vers le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour leur demander conseil en ce moment de crise. Je suis sûr de ne pas me tromper en affirmant que l'opinion publique dans ma circonscription,—et partout au Canada, je pense,—a salué avec enthousiasme l'attitude prise par le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans cette crise, qu'elle est unanime à reconnaître que le Canada a gagné du prestige dans le monde à la suite de leur prise de position. Pour être juste toutefois, il faut insister sur le fait qu'on a été secoué, voire profondément troublé au spectacle de la transformation rapide du groupe qui, autrefois solidement uni de façon à former une alliance occidentale au sein de l'ONU, s'est transformé du jour au lendemain sous l'influence de tensions variées à un point tel que les États-Unis ont adopté une attitude diamétralement opposée à celle de la Grande-Bretagne. On s'est donc rendu compte par là, il me semble, qu'il restait à l'ONU un long chemin à parcourir. Ces événements ont révélé de grandes faiblesses au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que la population est toujours en proie, depuis lors, à des sentiments d'insécurité et d'incertitude. Nous, au Canada, avons appuyé sans hésiter les Nations Unies. On pourrait dire, en quelque sorte, que les événements récents ont profondément troublé nos convictions. Il ne faut pas l'oublier parce que cela veut dire que désormais il faudra insister auprès de ceux qui nous représentent aux Nations Unies pour qu'ils ne négligent rien qui soit propre à renforcer cet organisme, pour qu'ils proposent des programmes et toutes les formes d'activité qui puissent faire de l'ONU une organisation de travail plus forte. Il devrait en résulter un sentiment de sécurité plus grand et la conviction que l'organisation que nous appuyons est effectivement un organisme international vraiment utile.

Somme toute, le fondement même de notre politique étrangère est l'échec à l'agression, c'est la mise hors d'état de nous nuire de la Russie et de ses satellites. Cette mise en échec est fondée sur le principe qui veut que les choses ne restent pas toujours en place, qu'avec le temps ceux que nous appelons l'ennemi finiront peut-être par s'attendrir et que, un jour, on en arrive à un *modus vivendi* qui permette aux deux, voire aux trois groupes qui se partagent le monde, de travailler en parfait accord, de sorte que la paix durable puisse régner dans le monde. Mais une doctrine comme celle-là, pour être efficace, exige la constitution d'une alliance occidentale forte, d'une ONU véritablement unie.

Voici donc les questions auxquelles, dans ma circonscription, on aimerait qu'on nous donne une réponse, en ce qui concerne la politique extérieure. Jusqu'à quel point le Canada peut-il agir librement et utilement sur les Nations Unies? Devons-nous toujours nous demander si les Nations Unies doivent suivre partout et en tout les États-Unis? Quel est le sens de la décision unilatérale prise par les États-Unis ces derniers jours à l'égard du Moyen-Orient? Qu'est-ce qui se passe à l'OTAN? La combinaison de la présente crise économique en Grande-Bretagne

et de la diminution des forces françaises et anglaises en Europe modifiera-t-elle de façon radicale l'évolution de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord? Voilà des questions auxquelles moi-même et, j'en suis sûr, mes commettants aimerions trouver une réponse, et, si on ne peut y apporter de réponse définitive, nous aimerions que ces questions soient examinées à fond.

J'aimerais maintenant aborder l'autre partie de mes observations qui portent sur des questions tout à fait différentes de celles qui ont précédé. Ainsi que je l'ai déjà dit, cette partie de mon discours porte sur les impôts pour l'instruction publique sur le plan municipal. Il est question dans le discours du trône d'une augmentation des subventions pour certaines formes d'instruction publique dont, je pense, tous se sont réjouis. De temps en temps, les porte-parole des gouvernements provinciaux et municipaux expriment de façon générale et insistante l'avis que le gouvernement fédéral devrait faire quelque chose pour aider à l'instruction publique. L'expression de cette opinion n'est pas toujours accompagnée des renseignements qui permettraient d'apporter toute l'attention voulue à la demande.

Ainsi, j'ai reçu, il y a quelque temps, une lettre de la Commission de régie de la ville de Toronto où l'on demandait que la ville reçoive plus d'aide relativement à l'imposition des biens du gouvernement fédéral dans cette ville. Rien dans cette lettre n'indiquait ce que serait l'effet d'une telle aide, ce qu'elle signifierait en augmentation du produit des impôts. En lisant le *Globe and Mail* hier matin, j'ai constaté que la ville obtiendrait environ $800,000 par suite d'une mesure proposée dans le discours du trône.

Cependant, voici ce qui est à mon avis le fond de la question. Si ces corps publics demandent au gouvernement fédéral d'aider davantage de ses deniers dans un domaine qui depuis toujours et du point de vue juridique ressortit aux provinces et aux municipalités, cela nous obligera à examiner toute la structure financière des provinces et des municipalités elles-mêmes. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire: "Parfait, vous avez besoin d'aide, nous allons vous aider". Nous sommes responsables des deniers que nous percevons des gens sous forme d'impôts. Nous n'avons qu'une certaine base juridique pour dépenser ces deniers et, par conséquent, nous devons examiner la méthode employée par les provinces pour percevoir et dépenser leurs impôts ou obtenir des provinces des renseignements précis sur les raisons pour lesquelles elles sont incapables de jouer le rôle qui leur est dévolu depuis toujours, rôle qu'elles veulent garder jalousement dans bien des parties du pays.

Malgré cela, quand on dit: "Pourquoi ne faisons-nous pas quelque chose pour venir en aide à l'instruction publique", on semble ignorer complètement que nous aidons beaucoup à l'instruction publique.

Au cours de la session de 1956, j'ai inscrit une question au Feuilleton et je veux maintenant en donner lecture parce que j'ai reçu une réponse bien complète qui est, je pense, bien révélatrice. La question a paru à la page 3864 du hansard du 9 mai 1956 et se lisait ainsi:

> Pendant l'année financière 1955-1956, quelles sommes ont été dépensées directement pour l'assistance financière à l'instruction au Canada, dans chaque province, par chaque ministère du gouvernement fédéral, sous forme de subventions à des bourses d'études et de prêts y compris les montants versés à l'égard des Indiens et des Esquimaux, *a*) à titre d'aide financière aux étudiants universitaires et à la formation professionnelle, *b*) au titre de l'instruction aux niveaux secondaire et élémentaire?

Dans cette question, j'essayais d'embrasser tous les aspects de l'instruction publique, parce que, en examinant les prévisions budgétaires, j'avais constaté que les subventions, les bourses et les prêts étaient disséminés un peu partout parmi les différents ministères du gouvernement pour différents cours et autres aspects de l'instruction. Je ne peux certes pas consigner au compte rendu tous les détails des renseignements qui ont été donnés dans la réponse.

L'aide totale apportée à l'enseignement par le Gouvernement pendant l'année 1955-1956 s'est élevée à plus de 28 millions de dollars. J'aimerais consigner les sommes qui ont été dépensées dans les diverses provinces car ces chiffres peuvent intéresser les honorables députés. Voici ces chiffres, arrondis à mille dollars près:

Colombie-Britannique	2,989,000
Alberta	2,261,000
Saskatchewan	1,862,000
Manitoba	1,437,000
Ontario	7,228,000
Québec	2,952,000
Nouveau-Brunswick	739,000
Nouvelle-Écosse	1,007,000
Île du Prince-Édouard	123,000
Terre-Neuve	422,000
Yukon	76,000
Territoires du Nord-Ouest	1,025,000

On constatera que nous dépensons des sommes énormes pour tenter d'aider l'enseignement. Il est inexact d'affirmer que nous ne faisons rien dans ce domaine. Ces dépenses sont disséminées parmi les ministères car ces totaux résultent d'un grand nombre de menues dispositions prises en faveur de l'enseignement. Il me semble que ce serait une bonne idée que de les faire toutes passer par les mains d'un seul ministre de la Couronne. Je ne veux pas dire qu'un seul ministre doive

avoir la responsabilité de promulguer toutes les mesures de cette nature; je ne veux pas dire non plus qu'un seul ministre doive être responsable de toutes ces mesures mais je pense qu'il devrait y avoir un point de rassemblement où le public et les honorables députés puissent consulter une liste et se rendre compte de ce qui se fait exactement, des sommes dépensées et de la manière dont on les dépense. Je ne pense pas que cette liste nous renseigne beaucoup sur la ligne de conduite adoptée quant à la répartition ou à la distribution de cet argent. On y voit un octroi fait aux universités par le ministère des Finances, octroi qui s'élève à quelque 8 millions de dollars et qui en fin de compte s'élèvera sans doute à une somme de l'ordre de 16 millions de dollars. Ce chiffre est le résultat d'une formule en ce qui concerne la répartition de l'argent mais il n'en va pas de même avec le reste de ces dépenses. Je soumets cette idée car, lorsqu'il demande au gouvernement fédéral ce qui est mis à la disposition de l'enseignement, le public doit trouver extrêmement difficile de se faire une idée exacte de ce qui se passe.

Pour en revenir à la province, si on me permet de consacrer une ou deux minutes de plus à cette question, on a avancé qu'il faudrait apporter une aide plus généreuse à l'enseignement. Il fut un temps où la province de l'Ontario a consenti à payer aux municipalités 50 p. 100 des frais d'enseignement. D'après les chiffres que je me suis procurés je constate qu'en 1945 la province a payé environ 54 p. 100 de ces frais aux municipalités au titre de l'enseignement. Je constate également qu'en 1954 et 1955 les octrois pour l'enseignement versés par la province de l'Ontario se sont élevés à environ 34 p. 100 des sommes dépensées par les municipalités à cette fin.

C'est un changement extrêmement grave. Quelle en est la raison? Nous ne le savons pas. On nous demande de donner plus d'argent pour l'enseignement sans nous fournir la moindre explication sur ce qui a amené l'échec de ce projet de répartition des frais d'enseignement entre la province et les municipalités. Les frais d'enseignement auraient-ils augmenté trop brusquement? Les revenus de la province n'auraient-ils pas été administrés de manière à augmenter dans la mesure où ils l'auraient dû? La province n'imposerait-elle pas de taxes suffisantes sur certaines industries et sur les mines, peut-être sur l'industrie forestière? Les revenus ne seraient-ils pas suffisamment stables ni équitablement répartis entre toutes les sources à la disposition de la province? Ces questions demeurent sans réponse et nous ne pouvons pas porter de jugement convenable sur ces demandes constantes d'aide à l'enseignement sans que les provinces ni les municipalités nous donnent des réponses satisfaisantes à ces questions.

Voilà la contribution que j'avais à faire au débat sur le discours du trône. J'ai bien l'impression que lorsque l'on passera à la mise aux voix d'ici quelques jours, le gouvernement bénéficiera d'un vote de confiance retentissant sur ce qu'il a fait.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). J'aimerais ensuite présenter mes sincères félicitations à l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) à l'occasion de son élection au poste élevé de chef du parti dont je suis membre. L'honorable représentant de Prince-Albert continue la longue lignée des chefs illustres du parti conservateur au Canada. Je sais qu'il fournira un apport remarquablement important à titre de chef du parti conservateur et à titre de premier ministre du Canada au cours des années à venir.

En même temps, qu'il me soit permis d'exprimer mon profond regret à la suite de la retraite forcée de l'honorable George Drew, en tant que chef de mon parti, en raison de sa mauvaise santé. M. Drew a fourni un apport remarquable à notre pays, au parti qu'il a dirigé et au Parlement même durant les nombreuses années qu'il a occupé son poste.

Ma principale intention ce soir est d'examiner le passé récent et l'avenir immédiat de la grande et nouvelle industrie canadienne qui a établi son siège à Calgary. Je veux évidemment parler de l'industrie du pétrole et du gaz de l'Ouest canadien qui a fait de Calgary une de nos villes qui grandissent le plus rapidement et qui a mérité à la ville où j'habite le titre de capitale du pétrole du Canada.

Mais avant de le faire j'ai quelques observations à formuler au sujet de la grève du Pacifique-Canadien qui atteint de façon sérieuse tous les secteurs de l'économie du Canada. Dans l'Ouest, les expéditions de céréales se font à un rythme moindre, ce qui aggrave le problème de notre grande industrie agricole sur laquelle s'appuie largement l'économie de l'Ouest. En Alberta et ailleurs dans l'Ouest, nombre d'établissements manufacturiers ont déjà réduit leur

production et leurs effectifs en conséquence de la grève du Pacifique-Canadien. A moins que la grève se règle, la situation deviendra dans quelques jours beaucoup plus sérieuse dans les industries qui dépendent du Pacifique-Canadien pour le transport des matières premières et des produits ouvrés.

Environ trois mille membres du syndicat des chauffeurs font la grève sur la question de savoir si on maintiendra en service les chauffeurs de locomotives diesel sur les trains de marchandises et dans les gares de triage. On peut résumer ainsi le point litigieux. Les chemins de fer et leurs employés doivent-ils, de concert avec les autres industries, se conformer à la tendance à l'automatisation et à l'augmentation du rendement, sous réserve de mesures suffisantes de sécurité, dans un monde, surtout dans un pays comme le Canada, où la concurrence se fait sentir vivement dans le commerce et le transport et où on manque de la main-d'œuvre dont on a besoin pour préparer l'avenir?

Il n'y a que 3,000 grévistes, mais plus de 70,000 employés du Pacifique-Canadien ne travaillent pas, parce que tout est arrêté, et ne touchent pas de salaire. A cause de cette grève, des milliers d'employés d'autres industries se voient rapidement et en nombre de plus en plus grand réduits au chômage. Notre économie et chaque citoyen du pays subit un détriment financier qui s'accroît d'heure en heure par suite de cet état de choses.

Jusqu'ici, le Gouvernement s'est montré peu disposé à faire face à la question vraiment en jeu, à placer l'intérêt général au-dessus de tout et à remettre le Pacifique-Canadien en marche grâce à une mesure ferme et courageuse de sa part. Non, le Gouvernement semble attendre que l'opinion publique le pousse à agir et à recourir aux mesures bien précises qui s'imposent.

En 1950, le parti conservateur a proposé ici même qu'on améliore et mette à la page les modes de règlement de conflits industriels. Le Gouvernement a rejeté cette proposition. Depuis lors, ni les syndicats ouvriers, ni la direction des entreprises n'ont su avec certitude quelle était la ligne de conduite du Gouvernement en matière de différends ouvriers. Le Gouvernement n'a certainement aucune ligne de conduite quant à la façon de régler efficacement les problèmes que posent l'automatisation et les tendances changeantes dans le domaine industriel. Des questions comme celles des salaires ou des conditions de travail qui surgissent entre le travail organisé et le patronat se règlent d'ordinaire par le recours aux méthodes normales d'arbitrage ou de contrats collectifs. Mais peut-on en dire autant du problème de l'automatisation, de l'évolution technologique, des mesures de sécurité connexes et du reste? Sachant parfaitement qu'il existait entre le Pacifique-Canadien et le syndicat des chauffeurs d'autres causes de litige que les salaires et autres éléments ordinaires de différend, pourquoi le gouvernement actuel n'a-t-il pas pris, avant que cette pénible grève éclate, des dispositions suffisantes pour mettre sur pied un organisme autorisé, indépendant des deux parties en cause, et capable de régler le problème?

Certes, l'objet fondamental du différend qui oppose le syndicat des chauffeurs à la compagnie ferroviaire ne peut être réglé par une grève, car une grève, quelle que soit la partie qui gagne son point, ne peut résoudre en toute équité et justice la question des avantages ou des inconvénients de l'automatisation ou des mesures de sécurité qui sont en jeu. Que nos sympathies aillent au chemin de fer ou au syndicat, peu importe, les Canadiens reconnaissent, en majorité du moins, qu'il s'agit d'un problème d'ordre assez technique qui mérite un examen approfondi et impartial de la part d'une commission compétente. Les deux parties au différend sont d'accord là-dessus. Dans son rôle de représentant de la partie la plus intéressée de toutes, le grand public canadien, le gouvernement semble maintenant partager aussi cet avis.

Si les deux parties en cause, sûres de leurs droits, sont disposées à soumettre le litige qui les sépare à l'examen critique d'une commission publique, compétente et indépendante, je les invite, à titre de simple député parlant en son nom personnel, à prouver leur foi dans leur bonne cause en consentant d'elles-mêmes à exposer tous les faits à cette commission et à en accepter la décision. Je pense à l'aspect technique du problème, celui de savoir si on peut se dispenser des chauffeurs sans nuire à la sûreté de manœuvre des locomotives diesel ainsi qu'aux problèmes connexes qui se posent, ceux des mesures de sécurité pour le chemin de fer, les biens et le public. En attendant, qu'on rétablisse le statut quo et que le travail reprenne.

Quant au Gouvernement, je l'exhorte à montrer plus de courage et d'initiative qu'il n'en a manifesté jusqu'ici au sujet de la reprise de la circulation ferroviaire. Qu'il cesse d'attendre d'être poussé à l'action sous la force de l'opinion publique non seulement à l'égard de ce problème particulier mais dans le domaine bien plus vaste de la modernisation des rouages gouvernementaux propres à assurer une solution juste et équitable des problèmes techniques auxquels le Canada fait actuellement face et celui de l'amélioration des instruments permettant de résoudre les problèmes plus ordinaires de salaires et autres

qui opposent de temps à autre ouvriers et patrons et cela sans recourir à la coercition.

Le parti conservateur, en 1950 et à diverses reprises depuis lors, a signalé au Gouvernement les bases solides d'une meilleure politique en matière de différends ouvriers. J'engage le Gouvernement à cesser ses tergiversations en prenant des mesures concrètes dès maintenant. Nous de ce côté-ci de la Chambre et le public canadien en général, devons-nous supposer que le Gouvernement n'a pas résolu le problème ferroviaire mais a doucement aidé à atténuer la pénurie d'acier au Canada, pour l'industrie, en cédant l'acier qui aurait dû être conservé dans l'armature générale du Gouvernement?

Quittons le sujet de la grève ferroviaire. J'aimerais faire quelques remarques sur l'industrie du pétrole et du gaz dans l'ouest canadien, examiner rapidement le passé, la situation actuelle et l'avenir immédiat, touchant ce qui est devenu la première industrie de production minière du Canada et la deuxième industrie de l'Ouest vu qu'elle vient évidemment après l'agriculture pour ce qui est des revenus et de l'embauchage.

Parlons d'abord des revenus. En 1956, cette industrie de l'ouest a produit pour une valeur record de 404 millions de pétrole brut et d'autres dérivés liquides du pétrole, soit une moyenne d'environ $1,122,000 par jour.

Cette année, c'est-à-dire en 1957, les revenus provenant de la production devraient dépasser sensiblement le demi-milliard de dollars. Le rythme de cette expansion est d'autant plus remarquable quand on considère qu'en 1947, soit il y a dix ans, quand les découvertes faites à Leduc ont déclenché la prospérité, la production n'atteignait qu'une valeur de 18 millions de dollars par an. En 1955, elle avait atteint 307 millions, pour augmenter encore d'un tiers en 1956.

Les placements contrebalancent le revenu. La foule de ceux qu'intéresse l'industrie du pétrole et du gaz (il y en a des centaines) a réinvesti environ 700 millions de dollars au titre de l'exploration, de la mise en valeur, de l'achat de terres, des pipe-lines et des raffineries, montant qui dépasse de beaucoup le chiffre-record d'un peu plus d'un demi-milliard de dollars atteint en 1955. Il y a dix ans, le rythme des placements n'était que de 12 millions de dollars par an. En 1957, l'ensemble des investissements devrait se rapprocher du chiffre maximum de 1956, l'aménagement des pipe-lines permettant de contrebalancer certaine diminution des dépenses d'exploration et d'expansion.

La production a naturellement suivi la tendance du revenu et des placements. Si on l'exprime par la quantité de pétrole produite, le rythme normal d'expansion s'est accéléré les derniers mois à la suite de la crise intervenue au Moyen-Orient, qui a eu pour conséquence inévitable une nouvelle répartition des fournitures mondiales de pétrole afin de compenser la clôture du canal de Suez en Égypte, ainsi que celle des trois ou quatre pipe-lines pétroliers qui traversent la Syrie à destination de la Méditerranée, ainsi que l'interdiction de l'Arabie saoudite de livrer du pétrole aux marchés britanniques et français. Le rôle du Canada dans cette crise, en ce qui concerne le pétrole, a été et reste de livrer son pétrole aux divers débouchés de l'Amérique du Nord et de l'Asie afin de permettre la livraison à l'Europe, qui en a grandement besoin, du pétrole du Venezuela et du littoral américain du golfe du Mexique.

A cause principalement des exportations par Vancouver à destination de la Californie et du Japon et de livraisons plus considérables au mid-west américain, la production pétrolière de l'Ouest du Canada a atteint une moyenne de 509,000 barils par jour au cours du dernier trimestre de 1956, ce qui faisait environ 52,000 barils par jour de plus qu'au cours des neuf premiers mois de l'année. Le résultat net a été pour 1956 une production moyenne par jour de 470,000 barils, soit environ 110,000 barils par jour de plus qu'en 1955.

Au cours du premier trimestre de 1957, la production, prévoit-on, dépassera de 58,000 barils par jour le dernier taux de 1956 pour atteindre environ 567,000 barils par jour et se maintenir à peu près à ce niveau jusqu'au dernier trimestre de l'année alors que les nouvelles installations des pipe-lines et des raffineries permettront d'atteindre de 623,000 à 658,000 barils par jour.

A la fin de la présente année, le volume actuel dépendra grandement de la rapidité avec laquelle les lignes mondiales d'approvisionnement en pétrole et des frais de transport océanique reviendront à l'état normal. L'état normal n'entraînera pas pour le Canada la perte de gains de production réalisés au cours de la crise actuelle; en effet, les besoins grandissants de l'Amérique du Nord, et l'adoption probable par les États-Unis d'un "programme continental du pétrole" laissera l'industrie pétrolière du Canada libre d'accroître ses débouchés tant dans les régions du Canada que de l'Amérique dans les limites des possibilités économiques. Par suite des répercussions qu'a eues la crise du pétrole au Moyen-Orient, un programme continental que j'ai longtemps préconisé ici à propos du pétrole et du gaz s'est gagné l'appui d'organismes aussi nécessaires que le bureau américain de la mobilisation pour la défense.

Afin d'indiquer l'importance que revêt notre pétrole de l'Ouest pour le Canada et le monde libre, je dois dire qu'au début de

1957, dix ans à peine après la découverte des champs de Leduc, la production sera trente fois plus forte qu'elle n'était il y a dix ans et que, au cours de la présente année, la production quotidienne s'accroîtra au point d'être trois à cinq fois plus forte que n'était toute la production de l'Ouest avant la découverte des champs de Leduc.

La question des prix se rattache aussi à celle de la production. En Europe surtout, la question des approvisionnements de pétrole a amené, par suite de la situation au Moyen-Orient, des hausses fantastiques du prix de transport par pétrolier, bouleversant ainsi les conditions normales de concurrence dans l'établissement du prix mondial du pétrole. Les débouchés pour le pétrole de l'hémisphère occidental se sont resserrés par suite des fortes augmentations de la production destinée à l'Europe. Depuis quelques semaines, ces éléments ont amené une hausse des prix à la sortie du puits dans le cas des pétroles du Venezuela, de la Californie et des États du centre-ouest américain, et, depuis une semaine, ont suscité une augmentation moyenne de 35c. le baril au Texas, en Louisiane et dans les autres principaux États producteurs des États-Unis. Ces augmentations sont un peu moins fortes qu'elles n'auraient pu l'être, si l'on avait tenu pleinement compte du coût plus élevé des frais de transport océanique.

L'augmentation générale que les prix du pétrole américain ont subie ces derniers jours entraînera probablement une hausse prochaine des prix du pétrole de l'Ouest canadien, une hausse qui se situera entre 20c. et 30c. le baril. Le régime des prix des pétroles canadiens est établi en fonction de la concurrence des États-Unis, qui sont l'autre source d'approvisionnement des grands marchés de l'Amérique du Nord où notre pétrole est également écoulé. Jusqu'à la semaine dernière, il y avait trois ans que les États-Unis maintenaient à peu près au même niveau le prix du pétrole sur les grands marchés, en dépit du prix de revient sans cesse plus élevé, par suite de la hausse des salaires, de l'acier et ainsi de suite. Pendant ce temps, les producteurs canadiens devaient diminuer peu à peu leurs prix à la source, afin d'étendre leurs débouchés. Maintenant, le mouvement va se faire en sens inverse. Soit dit en passant, les prix du pétrole de l'Ouest canadien continueront à être de 10 à 12 p. 100 inférieurs aux prix à la source dans les grandes régions productrices des États-Unis. La hausse du pétrole brut se traduira probablement par une hausse de 1c. le gallon dans le prix de l'essence et des autres produits pétroliers, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ces augmentations ont commencé à s'appliquer aux États-Unis la semaine dernière et il est probable qu'elles s'appliqueront sous peu chez nous.

Un aspect extrêmement important du progrès de cette industrie, c'est l'augmentation de nos exportations de pétrole. Les exportations de pétrole de l'Ouest canadien sur les marchés étrangers, principalement sur des régions voisines des États-Unis, ont plus que doublé en 1956; elles ont atteint une moyenne de plus de 112,500 barils par jour, comparativement à seulement 51,000 barils par jour en 1955 et seulement 8,000 barils par jour en 1954, point de départ de nos exportations.

On évalue à près de 120 millions les dollars américains payés en 1956 pour les 40 millions de barils expédiés au-delà des frontières du Canada, ce qui place le pétrole parmi les six premières sources de devises étrangères pour le Canada.

On s'attend que les exportations canadiennes de pétrole en 1957 doublent de nouveau. Elles devraient atteindre une moyenne d'au moins 198,000 barils par jour, mais il se peut qu'elles s'élèvent jusqu'à 213,000 barils. Au cours de la première partie de l'année, la moyenne des exportations devrait être de 185,000 barils par jour. Elle augmentera à mesure que l'on disposera de plus de moyens de transport et d'installations de fabrication, pour atteindre peut-être le quart de million de barils par jour plus tard durant l'année.

Il se peut que l'accroissement du volume des exportations, joint à une hausse du prix, fasse de notre pétrole de l'Ouest en 1957 la source d'un quart de milliard de dollars de devises étrangères. Au moins le tiers de la production canadienne de 1957 s'écoulera sur les marchés étrangers, dont une moyenne atteignant 10,000 barils par jour à destination du Japon et le reste à destination de la côte du Pacifique et des régions du centre-ouest des États-Unis. L'augmentation rapide des recettes de devises étrangères provenant de l'exportation du pétrole canadien et les placements considérables et ininterrompus des capitaux dans la mise en valeur des ressources naturelles du Canada sont des éléments vitaux de la prévention d'une grave augmentation du déséquilibre des exportations et des importations canadiennes.

Au cours des quelques derniers mois, la crise du Moyen-Orient a supprimé ce qui amortissait la capacité de transport par pipeline à destination de l'Est et de l'Ouest depuis nos champs pétrolifères, la demande de pétrole ayant entraîné le plein usage de notre capacité de transport. La crise a également accéléré l'exécution du programme d'expansion des réseaux de transports, surtout celui du pipe-line traversant les Rocheuses. Un programme d'aménagement des circuits sera mis en œuvre cette année et pourrait d'ici

deux ou trois ans entraîner le parachèvement d'un autre pipe-line parallèle vers le Pacifique. Le pipe-line de l'*Interprovincial* partant de l'Alberta vers l'Est sera prolongé cet été de Sarnia à Toronto pour relier l'extension des raffineries à Toronto afin de permettre au pétrole canadien de remplacer le pétrole étranger sur une plus grande partie du marché de l'Est ontarien. L'*Interprovincial* complétera aussi, cette année, son programme de ceinturage des Prairies, ce qui permettra des livraisons d'hiver, en fin d'année, vers l'Est canadien et le Midwest américain.

En 1957-58, nous assisterons à une nouvelle expansion de certaines raffineries canadiennes utilisant du pétrole de l'Ouest canadien, ce qui fera progresser d'autant cette industrie canadienne indispensable. Mais c'est du Nord-Ouest américain que nous viendra, au cours des trois prochaines années, le plus important agrandissement de notre marché. On va y entreprendre dès cette année la construction d'au moins deux grandes raffineries, d'une capacité globale de plus de 100,000 barils par jour, et il est probable qu'on en mettra une ou deux autres en chantier peu après.

On ne peut examiner la question du pétrole sans dire un mot du gaz naturel. La première exportation importante de gaz naturel provenant de l'Ouest canadien et dirigée sur les marchés du Canada et des États-Unis débutera dans la seconde moitié de la présente année. C'est ainsi que commenceront à se réaliser les rêves et les projets caressés depuis près de neuf ans, depuis le jour où le premier pipe-line à gaz a été proposé, pour venir se heurter à des obstacles d'ordre économique et politique. Le gaz de la région de la rivière de la Paix, dans l'Alberta et la Colombie-Britannique, va commencer, cet été, à alimenter le premier grand pipe-line à gaz jusqu'ici construit, celui de la *Westcoast Transmission Company.* Il franchira 650 milles à travers les Rocheuses pour atteindre Vancouver et la frontière américaine, où il s'engagera dans le réseau de canalisations récemment construit par la *Pacific Northwest.* Le gaz du sud de l'Alberta commencera à circuler vers l'Est cette année par le tronçon des Prairies du réseau de la *Trans-Canada Pipe Lines* et atteindra probablement l'Est du Canada et le centre-ouest des États-Unis en grosse quantité en 1958-1959.

La *West Coast* a résolu ses principaux problèmes en 1956; elle a conclu des contrats suffisants de vente de gaz en Colombie-Britannique et aux États-Unis, a réussi à compléter son financement et a commencé ses travaux de construction. Elle a maintenant complété 70 p. 100 de l'aménagement du pipe-line, dont l'installation sera complète au printemps ou à l'été prochain, l'exploitation débutant vers la fin de l'été. Entre-temps le gaz des États-Unis est livré présentement à Vancouver par voie du *Pacific Northwest Pipe Line.* Cette circulation de gaz sera renversée lorsque la *West Coast* aura parachevé son pipe-line de Peace-River.

D'ici trois semaines, la *Trans-Canada Pipe Lines* mettra en marche le financement public de son réseau de 2,250 milles et a de bonnes chances de réussir ce financement. L'un des plus difficiles problèmes économiques de la compagnie, le tracé entièrement canadien du pipe-line à travers 1,000 milles du marché restreint du Nord de l'Ontario, tracé dicté pour des motifs politiques, a été résolu le printemps dernier par le programme conjoint des gouvernements ontarien et fédéral relativement à ce secteur de ce réseau, en vue d'alléger le fardeau financier durant les premières années difficiles de création des marchés. L'autre problème, celui de l'accès aux marchés du centre-ouest des États-Unis afin d'assurer un revenu qui aidera à exploiter le réseau canadien au plus faible prix possible pour le gaz destiné aux consommateurs du Canada, est encore en instance devant la commission fédérale de l'énergie aux États-Unis.

Il est toutefois assez évident, à l'heure qu'il est, que les intérêts communs des États-Unis et du Canada en matière économique et militaire sont tels qu'on obtiendra bientôt cette autorisation, soit sous la forme actuellement proposée ou sous une autre forme quelconque.

Au cours de 1956, grâce à des avances à court terme consenties par le gouvernement canadien, la *Trans-Canada* a entrepris l'aménagement de son pipe-line à travers la Saskatchewan et le Manitoba. Toutefois la grève de l'acier aux États-Unis, ayant retardé les livraisons de tuyaux, a empêché le parachèvement du pipe-line jusqu'à Winnipeg avant que l'hiver ait interrompu les travaux. Jusque-là on avait aménagé 227 milles de pipe-line. Les travaux reprendront ce printemps dès que le temps le permettra et le gaz devrait atteindre Winnipeg à la fin de l'été prochain. Dans l'intervalle la *Trans-Canada* a pu conclure des arrangements satisfaisants quant à la vente de ses premiers titres à des compagnies d'assurances américaines ou canadiennes, sous réserve de certaines modifications de son contrat d'achat de gaz, modifications exigées par une des plus importantes de ces sociétés. Cette semaine, en conformité de ces exigences, on avait négocié de nouveau des contrats intéressant plus de 80 p. 100 de la quantité totale du gaz, les autres contrats devant être terminés sans doute d'ici peu.

[M. Nickle.]

Les nouvelles conditions ne modifient nullement les prix que l'on paiera pour le gaz, mais modifient cependant les quantités que s'est engagée à fournir la *Trans-Canada* en vertu du principe "prendre ou payer". Elles imposent aux producteurs de gaz un fardeau qui s'ajoute à celui que constituent les prix relativement bas qu'ils sont en mesure d'exiger pour le gaz du fait du parcours intégralement canadien. Toutefois les producteurs y voient la rançon de la libération du gaz canadien et de la constitution rapide d'une grande industrie canadienne du pétrole et du gaz. Ils sont prêts à payer ce prix. Dans la mesure où ils sont disposés à placer leur argent, les Canadiens, partout au pays, pourront profiter d'ici trois semaines de l'occasion la plus avantageuse qu'ils aient eu jusqu'ici de placer des capitaux dans une entreprise importante de transport de gaz ou de pétrole, lorsque la société *Trans-Canada* offrira ses actions au public. L'offre portera en tout sur une somme de 120 millions, y compris pour 40 millions de dollars d'actions ordinaires et pour 80 millions de dollars d'actions de deuxième rang sous forme de tranches comportant à la fois des actions et des obligations.

S'ils le veulent, les Canadiens pourront acheter de beaucoup la plus grande partie des actions de propriété que la *Trans-Canada* mettra en vente à des conditions comparables à celles des actions souscrites par les nombreux établissements importants et indépendants de pétrole et de gaz qui détiennent en ce moment les actions de la *Trans-Canada*. La même occasion se présentera peu de temps après, en particulier aux citoyens de l'Alberta, à l'égard du financement du tronçon albertain du pipe-line qui recueillera le gaz en Alberta pour le livrer à la *Trans-Canada* à la frontière de la Saskatchewan.

Ni dans un cas ni dans l'autre, il ne s'agit de plans pour s'enrichir rapidement mais ces deux entreprises semblent offrir d'assez bonnes perspectives de succès pour l'avenir. C'est non seulement une excellente occasion de participer à la prospérité future du Canada mais aussi un défi clair et net aux Canadiens qui déplorent les lourds placements étrangers affectés à la mise en valeur de nos ressources et à ceux qui dénoncent ce qu'ils appellent l'absence d'occasions pour les Canadiens de placer leur argent dans des entreprises importantes de mise en valeur afin de s'en assurer le contrôle. Ces deux entreprises, à elles seules, offriront aux Canadiens en 1957 l'occasion de placer plus de 160 millions de dollars de capitaux. J'ose croire qu'ils s'en prévaudront et qu'ils conserveront leurs placements au lieu de laisser les actions tomber entre les mains de capitalistes étrangers qui ont confiance en l'avenir du Canada.

Si peu que cela représente pour l'exportation de gaz en grand, monsieur l'Orateur, —et cela est tout aussi important du point de vue de l'Ouest canadien,—il ne faut pas négliger la construction et l'exploitation d'usines de transformation du gaz, d'usines de récupération du soufre ni d'usines chimiques connexes sur le terrain riche en gaz des localités avoisinantes. En prévision du pipeline de la *West coast*, Canadiens et Américains se sont unis en 1956 pour entreprendre la construction dans la région de Rivière-de-la-Paix, en Colombie-Britannique, d'une installation de raffinage du gaz et de récupération du soufre dont le coût s'élèvera à 30 millions de dollars. Cette installation, qui représente la première vaste entreprise industrielle en son genre en Colombie-Britannique, doit en principe amorcer sa production cet été.

En prévision du pipe-line trans-canadien, et afin d'approvisionner en soufre la nouvelle grande usine nitro-chimique construite par des capitalistes canadiens et américains à Medicine-Hat en 1956, le propriétaire du terrain à gaz de Pincher-Creek vient tout récemment d'achever dans le sud-ouest de l'Alberta les premiers éléments de ce qui deviendra dans l'avenir la plus grande entreprise de préparation du gaz et du soufre au Canada. A mesure que grandiront les besoins en gaz sec de la *Trans-Canada* et de la *West coast*, il faudra puiser dans un plus grand nombre de terrains à gaz de l'ouest actuellement fermés, et l'on verra entrer en fonctionnement une multitude de nouvelles installations visant à l'extraction de l'essence naturelle, du propane, du butane et du soufre. Il est probable qu'on annoncera cette année la mise en œuvre de plusieurs autres entreprises de ce genre, surtout dans le sud et le centre de l'Alberta.

Je veux dire quelques mots maintenant des travaux d'exploration et de mise en valeur dans l'Ouest. En 1956, pour la première fois dans notre histoire, on y a aménagé plus de 3,000 puits. On a su à quoi s'en tenir sur 3,287 puits, soit 400 de plus qu'en 1955 et 1,000 de plus qu'en 1954. Sur ce nombre, il y avait 2,360 puits de pétrole, 190 puits de gaz et 737 puits qui se sont révélés improductifs et qui représentent la part inévitable d'échecs en matière d'exploration.

Cette année sera une autre grosse année d'exploration et de mise en valeur, mais plusieurs facteurs révèlent qu'elle sera inférieure à 1956 pour ce qui est des nouveaux capitaux placés dans ces secteurs de l'industrie et sous le rapport du nombre des puits terminés. Ces facteurs comprennent, en premier lieu, la rareté actuelle de l'argent et la hausse des taux d'intérêt qui atteignent particulièrement, dans le cas du pétrole, les

exploitants indépendants en quête de capitaux, bien que, cela s'entend, même les grands établissements ne soient pas à l'abri. En second lieu, nos lois fiscales, qui sont moins favorables que les lois américaines sous le rapport des défalcations pour épuisement et certaines autres, tendent à militer contre les sociétés canadiennes pour ce qui est de la mise en valeur de nos ressources et tendront prochainement aussi à détourner les capitaux américains et les capitaux canadiens vers la mise en valeur des ressources américaines au détriment des entreprises canadiennes. J'espère que les recommandations faites aujourd'hui dans le rapport Gordon, si l'on y donne suite assez rapidement, auront pour résultat favorable de dissiper les perspectives actuelles en ce qui concerne les lois fiscales visant l'exploitation de nos ressources.

Un troisième facteur qui s'est manifesté cette année est d'origine assez récente. Il s'agit des décisions qu'ont prises des percepteurs d'impôts canadiens de reclasser certaines formes de supposées plus-values de capitaux soustraites à l'impôt comme un revenu de placements entre les mains de plusieurs exploitants de pétrole et portefeuillistes. Cette mesure a nettement découragé un certain nombre d'exploitants touchés, qui jouaient depuis longtemps un rôle important dans l'extraction du pétrole et du gaz. Je dirai à l'adresse de mes amis cécéfistes que je ne compte pas parmi ceux qui en souffrent.

Le quatrième point, c'est la forte diminution récemment intervenue dans le revenu provenant du pétrole du Moyen-Orient et que touchent les sociétés internationales; cette diminution influe maintenant sur les programmes budgétaires établis à l'égard de leurs gisements situés au Canada et ailleurs.

En cinquième lieu, il y a eu quelques nouvelles affectations des capitaux destinés jusque-là à l'exploration et à la mise en exploitation, en raison des forts besoins de capitaux des raffineries et du réseau de transport.

Le dernier point qui a influé sur les capitaux d'exploitation est le niveau généralement défavorable des prix américains et canadiens du pétrole et du gaz en 1956, prix qui sont, en général, moins élevés au Canada qu'aux États-Unis. Car ils n'ont pas augmenté durant l'année pour compenser les hausses de salaires, ni le coût de l'acier ou d'autres produits. Mais on s'attend maintenant que, d'une façon générale, la situation des prix s'améliore cette année, comme c'est déjà le cas aux États-Unis depuis la semaine dernière, et que cette amélioration intervienne probablement dans un avenir immédiat au Canada.

[M. Nickle.]

Je consacrerai les deux ou trois minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, à une brève étude (puisque j'ai déjà parlé de la situation dans l'Ouest canadien dans son ensemble) des principales régions de la partie occidentale de notre pays. L'Alberta reste au Canada la principale province productrice de pétrole et de gaz. En 1956, elle a porté vers la fin de l'année sa production à environ 426,000 barils par jour; au cours de la présente année, sa production passera probablement de 450,000 barils par jour à plus d'un demi-million de barils avant la fin de l'année.

En 1956, la Saskatchewan a affermi sa position de seconde province productrice de pétrole au Canada. On trouve au sud-est de cette province tout un long chapelet de gisements pétroliers et on a déjà établi une réserve de plus de cent millions de barils. La nouvelle région pétrolière du sud-est de la Saskatchewan, se combinant à la vieille région du sud-ouest, a fait augmenter considérablement la production de pétrole de cete province. Celle-ci a presque doublé l'an dernier pour atteindre une moyenne de plus de 53,000 barils par jour. On a commencé l'année 1957 avec une production dépassant 75,000 barils par jour et d'ici trois ou quatre mois la Saskatchewan donnera plus de cent mille barils par jour.

Le Manitoba, qui occupe le troisième rang parmi les provinces, a réalisé quelque augmentation l'an dernier. Sa production a passé, au cours de l'année, de onze à dix-sept mille barils par jour. On n'a découvert aucun gisement important au cours de l'année, mais les perspectives sont encourageantes.

En 1956, la Colombie-Britannique a produit du pétrole pour la première fois; elle dépassait vers la fin de l'année son premier objectif de mille barils par jour. Durant l'année en cours, la Colombie-Britannique augmentera grandement son importance en tant que région productrice de pétrole; de même, naturellement, elle commencera à se faire valoir comme principale pourvoyeuse de gaz naturel et de produits dérivés.

Les territoires du Nord-Ouest, qui possèdent le gisement pétrolifère le plus septentrional, le puits Norman, ont continué l'an dernier de produire ce qu'il fallait pour assurer l'exploitation minière et les transports dans les territoires du Nord-Ouest, soit quelque 1,100 barils par jour. On compte, à l'heure actuelle, plusieurs millions d'acres de territoire dont les droits miniers sont actuellement détenus par de grandes sociétés d'exploitation pétrolière et minière dans les territoires du Nord-Ouest et le Yukon; durant l'année

en cours et les prochaines années l'industrie dépensera beaucoup d'argent non seulement pour capter mais aussi pour exploiter certaines de ces importantes ressources en pétrole, en gaz et autres minéraux qui, de l'avis des observateurs les plus compétents, existent dans les régions septentrionales du pays.

Mon temps de parole étant expiré, je vais reprendre mon siège.

M. McIvor: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur, pour remercier le député des renseignements fort précieux qu'il nous a fournis.

(Texte)

M. Ovide Laflamme (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas manquer l'occasion, au début des quelques observations que j'entends formuler, de féliciter sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud), car ils ont tous deux fait honneur à leurs commettants et je ne doute pas qu'ils en recevront prochainement un témoignage tangible d'appréciation.

J'ai l'intention de m'arrêter sur certains problèmes intéressant spécialement ma circonscription,—dont l'un est mentionné dans le discours du trône, "un plus grand encouragement aux agriculteurs",—et de faire quelques suggestions relatives à l'application de la loi sur l'assurance-chômage.

Représentant une circonscription entièrement agricole, je considère que l'intérêt du gouvernement actuel, en regard des nombreux problèmes confrontant nos cultivateurs, doit se concrétiser par des mesures dont l'application aura des effets salutaires prochains, sans quoi nous assisterons d'ici dix ans à la baisse sensible du nombre actuel des terres en culture.

Le revenu du cultivateur doit demeurer au moins au niveau de la moyenne de celui des autres métiers, et ce métier doit connaître des avantages au moins égaux à ceux dont bénéficie l'ensemble des travailleurs canadiens.

Nos cultivateurs représentent avec raison que trop souvent leurs recettes ne couvrent que les déboursés encourus. L'incertitude de trouver des prix adéquats pour leurs produits a pour effet de décourager l'initiative privée.

Sur nombre de fermes, le cultivateur a vécu tant de la coupe du bois que des produits habituels de la terre. La coupe étant épuisée sur nombre de terres, le cultivateur voit disparaître la moitié de ses sources de revenu. S'il n'est pas assisté et orienté dans sa production, il sera porté à chercher un autre mode de vie. De propriétaire qu'il était, il deviendra un employé s'offrant à l'industrie. D'où découlent des conséquences graves pour la survie de la classe agricole, des problèmes de chômage, l'exode vers les grands centres et, conséquemment, la perte d'une partie importante de notre patrimoine national aussi essentiel au progrès du pays que tous les grands "développements" industriels.

Parmi les remèdes qui s'imposent, en outre du reboisement, il faut donner une orientation à la production et l'assurance à cette classe de nos concitoyens que son labeur sera récompensé par des marchés stables et une rémunération pouvant lui permettre de vivre au moins à l'égal des autres classes de travailleurs canadiens.

Je voudrais aussi appeler l'attention du ministre des Finances (M. Harris) et du ministre du Revenu national (M. McCann) sur une demande déjà formulée par l'Union catholique des cultivateurs, et que je considère très justifiée, à savoir la reconnaissance du revenu de la ferme comme le résultat d'une entreprise familiale et non comme le fruit du travail du père de famille seul.

A l'heure actuelle, un cultivateur exploitant sa ferme avec ses fils en voit le revenu entier devenir imposable à son égard, à moins qu'il ne les ait réellement payés en argent.

Il ne faut pas perdre de vue que le père de famille cultivateur est le chef d'une entreprise familiale. Le travail des enfants est la source du revenu et, même s'il n'est pas payé comptant, sa valeur doit en être déduite équitablement du revenu personnel du père. Pour faire exécuter le travail accompli par ses fils, le père devrait payer des salaires considérables qui diminueraient son revenu, ce qui serait reconnu pour fins d'impôt.

La valeur du travail des enfants, rémunérée en argent ou non, devrait être soustraite équitablement du revenu de toute la ferme, parce qu'un revenu découlant du travail de plusieurs ne doit pas être déclaré imposable à un seul, et la relation de père à fils ne devrait pas constituer une exception à cette règle.

Je désire maintenant signaler à la Chambre la situation qui existe actuellement en ce qui concerne l'assurance-chômage.

Je vais me limiter à quelques observations qui, je le crois, pourraient apporter une amélioration sensible dans l'application de la loi et des règlements de l'assurance-chômage.

Il ne faut jamais perdre de vue,—et c'est là je crois le but de cette loi,—que le chômeur a, dans la plupart des cas, un besoin urgent de revenu.

La multitude des réclamations peut apparaître normale pour le fonctionnaire qui étudie les demandes, mais le règlement rapide des cas soumis est essentiel au chômeur.

Je suis d'avis qu'il faut décentraliser davantage les bureaux d'assurance-chômage qui, à certaines périodes de l'année, sont débordés et ne peuvent, malgré la bonne volonté des employés, répondre adéquatement aux demandes.

Le chômeur ne doit pas être obligé de parcourir, non plus, des distances de plusieurs milles à ses frais pour soumettre sa réclamation ou obtenir les renseignements qu'il désire.

L'établissement d'un plus grand nombre de bureaux répondrait mieux à ce besoin.

Bon nombre de réclamants ont souvent besoin de renseignements, soit sur la façon de faire leur réclamation ou encore sur l'application de la loi, dont les règlements changent presque chaque année.

Il est essentiel, à mon sens, que le chômeur ait la facilité, lorsqu'il se présente à un bureau d'assurance pour remplir ses formules de réclamation, de s'adresser à quelqu'un qui puisse lui donner tous les renseignements qu'il désire, l'instruire sur les avantages de la loi et qui sache interpréter la loi en regard des faits soumis par le réclamant.

Souvent la Commission envoie des questionnaires au réclamant, et ce dernier n'est pas en mesure d'y répondre adéquatement. Cependant, ses réponses, une fois revenues, sont prises à la lettre et il en résulte parfois des disqualifications injustifiées.

Une meilleure étude du cas à son début aurait sûrement eu pour effet d'éviter tous ces ennuis au réclamant.

Lorsqu'il y a des appels des décisions rendues par le fonctionnaire du bureau d'assurance-chômage, le réclamant, dans la plupart des cas, doit recourir à un avocat. S'il réussit à gagner son point, la Commission lui remet ses prestations, mais ne lui accorde rien pour ses frais de déplacement et ne paie même pas les honoraires de celui qui l'a assisté à l'audition de sa cause.

Ceci, à mon sens, est une anomalie. Ou la Commission doit fournir gratuitement au réclamant les services d'un homme de loi en pareil cas, ou elle doit employer dans ses bureaux quelqu'un qui sera continuellement l'avocat des réclamants et sera en tout temps à leur disposition, comme cela se fait pour l'application de la loi des pensions ou allocations aux anciens combattants.

De plus, sur chaque conseil arbitral formé de trois membres, je suggérerais qu'un homme de loi soit nommé, parce qu'en fait il s'agit de juger la légalité d'une réclamation, d'en analyser les faits à la lumière de l'esprit de la loi. Les décisions actuellement rendues par ces conseils reposent, dans 95 p. 100 des cas, sur des cas déjà jugés qui leur servent de jurisprudence, alors que nous savons tous que chaque cas peut avoir ses particularités.

[M. Laflamme.]

En résumé, monsieur le président, je suggère:

1. L'établissement d'un plus grand nombre de bureaux afin d'être à la portée des chômeurs et de leur éviter des frais de déplacement considérables.

2. Des employés dans chaque bureau, dont le rôle serait de fournir tous les renseignements requis et de se faire, en quelque sorte, les défenseurs des réclamants.

3. Des frais payés au réclamant qui réussit à gagner son point auprès du conseil arbitral

4. La nomination d'un homme de loi sur chaque conseil arbitral.

Tout cela dans le dessein de rendre encore plus efficace cette loi sur l'assurance-chômage si essentielle aux travailleurs, d'assurer de meilleures relations entre les réclamants et les employés de la Commission et de faire comprendre à tous que l'assurance-chômage, payée par le gouvernement, les employeurs et les employés, est un capital assurant aux travailleurs leur sécurité collective en cas de chômage.

Mes concitoyens regardent toujours l'avenir avec confiance et conservent l'assurance que leurs revendications auront un écho toujours plus favorable avec le gouvernement actuel qu'avec toute autre forme de gouvernement.

Les mesures du gouvernement dans le domaine de la sécurité sociale et les gigantesques projets, comme ceux de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et la construction d'un pipe-line transcanadien, donnent le pas à notre essor industriel et stimulent l'initiative privée. Il est permis de dire que notre population jouit du régime de vie le plus élevé au monde après nos voisins les Américains.

Jouissant d'une réputation enviable à l'étranger et ayant une politique extérieure canadienne, j'espère voir bientôt le jour où notre canadianisme sera attesté par un emblème national qui demeurera un symbole d'unité, de désir de paix et de liberté.

(Traduction)

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir exposer une fois de plus à la Chambre ce qui est, selon moi, le sentiment de mes commettants. Je regrette d'avoir à revenir sur certaines difficultés qu'ils éprouvent. J'espérais que nombre de ces difficultés, qui existaient déjà quand je suis arrivé ici en 1953, seraient réglées au moment où je parle, grâce à des lois appropriées du Parlement. Le Gouvernement n'a pas encore jugé opportun de satisfaire à ces besoins.

Les problèmes qui nous inquiètent ne manquent pas; mais, dans un bref discours,

on ne pourrait que les aborder. Je voudrais bien parler de la question du logement, qui menace de devenir très grave cette année. Je voudrais aussi parler de l'assurance sous tous ses aspects. La statistique mise à notre disposition nous permet de constater que, dans un pays riche comme le nôtre, les Canadiens doivent se saigner à blanc dans un vain effort pour se procurer le sens de la sécurité. Je voudrais aussi parler des difficultés qu'éprouvent nos agriculteurs, en particulier ceux de la Colombie-Britannique. Mais il y a deux problèmes qui sont plus urgents que tous les autres, selon moi, et je m'en tiendrai à ces deux-là.

Le plus grave problème avec lequel notre population est aux prises, du moins dans ma circonscription, est la nécessité de relever la pension de vieillesse. Je ne crois pas exagérer en disant qu'il n'y a pas beaucoup de circonscriptions au Canada qui comptent plus de 7,000 vieillards pensionnés. Presque le quart ou le cinquième des gens que je rencontre chez moi touchent les prestations de sécurité de la vieillesse.

L'autre problème auquel je pense est le refus du gouvernement fédéral du Canada de reconnaître suffisamment l'importance des autres échelons de gouvernement au Canada. Je n'ai pas dit "plus bas échelons de gouvernement", parce que cette expression traduirait l'attitude du gouvernement fédéral. A mon avis, les autres gouvernements ne sont pas du tout inférieurs et j'estime que le moment est venu de cesser de parler des gouvernements provinciaux, municipaux et autres formes d'organismes comme d'échelons inférieurs de gouvernement.

J'ai écouté attentivement le discours du trône et, le lendemain, je l'ai parcouru avec soin sans y relever un seul indice que ces deux problèmes font l'objet des propositions du gouvernement. A la page 2 du hansard, je relève les expressions suivantes: "excellent progrès", "expansion", "à grands pas", "niveau sans précédent", "favorisés", "plus considérable" et "profiter des avantages". Presque toutes les phrases d'un même alinéa s'ornent d'adjectifs et de superlatifs sur les merveilleux bienfaits dont jouit le Canada, sous un régime libéral, bien entendu!

J'ose dire qu'il en est peut-être ainsi à maints égards. Je ne veux pas non plus récuser le progrès quand progrès il y a. A mon avis, le discours du trône se décompose ainsi: lieux communs, 75 p. 100; mentions de lois et de modifications de détail, 20 p. 100; énoncés de quelques problèmes que les Canadiens auront à envisager, 5 p. 100. Dans cette dernière catégorie se placent la création d'un Conseil canadien, l'augmentation des subventions aux universités, le relèvement des subventions en vue de la formation technique et professionnelle et une modification à la loi sur les subventions aux municipalités, le maintien de la Commission canadienne du blé comme seul organisme de vente du blé.

On est loin ainsi de résoudre nos problèmes qui sont pour un bon nombre la conséquence des progrès accomplis en certains domaines. Ce contre quoi je m'élève le plus vivement, avec les vieillards pensionnés, c'est que la prospérité du Canada ne profite pas également aux Canadiens de toutes catégories. J'imagine que le vieillard pensionné qui lirait l'alinéa commençant par les mots "excellent progrès" et où l'on trouve les expressions "expansion", "à grands pas", "niveau sans précédent" et ainsi de suite auraient de légers haut-le-cœur devant ces vantardises. Ils en éprouveraient une nausée à peu près semblable à celle qu'occasionne le gaz que beaucoup d'entre eux ouvrent malheureusement un soir afin de mettre un terme à la misérable existence à laquelle ils sont réduits.

La CCF propose depuis longtemps que les vieillards pensionnés touchent $65 par mois à compter de 65 ans, sans subir d'évaluation des ressources. En outre nous avons proposé à bien des reprises, et dans la province de la Saskatchewan où la CCF forme le Gouvernement, nous avons appliqué un programme qui permet de veiller à la santé des vieillards pensionnés. Nous avons prôné en plus d'une occasion, et le député de Vancouver-Est (M. Winch) l'a signalé à la Chambre, la construction de maisons à bas loyer pour nos vieillards et d'autres gagne-petit de catégorie semblable.

Une pension de vieillesse de $65 par mois, versée aux personnes de 65 ans en Colombie-Britannique, voudrait dire, compte tenu de l'actuel supplément versé par le gouvernement provincial après évaluation des ressources, que les nécessiteux de notre province auraient un revenu de $85 par mois. Cela concourrait beaucoup à faire discerner à ces gens qu'eux aussi goûtent certains des avantages de notre riche pays qu'ils ont aidé à édifier.

Je veux complimenter un autre parti politique, assez nouveau au Canada, de l'attitude qu'il a prise, au sujet de la pension de vieillesse, et je veux parler du Crédit social. J'estime que les trois provinces de l'Ouest ont pris d'importantes mesures pour alléger certaines souffrances de ces gens, et nous ne comprenons pas pourquoi une riche province comme l'Ontario ne peut faire au moins aussi bien que la Saskatchewan, sous un gouvernement cécéfiste, ou l'Alberta et la Colombie-Britannique, en versant une allocation supplémentaire de $20.

Je regrette de ne pouvoir accepter les propositions qui ont reçu de la publicité dans les quotidiens de notre province et qui ont été faites par le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. D'après les nouvelles des journaux, il préconise que le gouvernement fédéral continue de verser $40 par mois, mais il accepte de défrayer à parts égales l'allocation supplémentaire. Si j'ai mésinterprété la proposition, j'espère que des orateurs subséquents me reprendront; mais je crois comprendre que cela signifierait $80 par mois en Colombie-Britannique, ce qui équivaut presque à $85.

Cependant, les membres de notre parti sont assez au courant des problèmes qui se posent dans les autres parties du Canada pour se rendre compte que, même si une telle proposition pouvait être satisfaisante pour les provinces riches du Canada, bien des provinces seraient incapables de faire face à ce régime de subventions correspondantes. Si le Gouvernement adoptait un tel régime, c'est dire qu'encore une fois nous aurions dans une partie du Canada des vieillards pensionnés qui recevraient bien moins que dans ces autres parties.

L'autre jour, quelqu'un m'a demandé à combien, à mon avis, devrait s'élever la pension de vieillesse au Canada. La CCF et beaucoup d'autres importantes associations non politiques ont préconisé $65 à 65 ans sans évaluation des ressources, mais à cette question j'ai répondu qu'il était vraiment très difficile de dire au pied levé quel devrait être le montant de la pension de vieillesse. Je répondrai que le moins que nous puissions faire serait de ramener le pouvoir d'achat de la pension de vieillesse à ce qu'il était en 1927. A mon avis quarante dollars ne permettent pas à nos vieillards de se procurer de nos jours ce qu'ils pouvaient acheter pour vingt dollars en 1927. Il est possible que notre monnaie ait été dévaluée approximativement dans cette proportion, mais si nous envisageons les objets pour l'achat desquels ces gens dépensent leur argent nous nous trouvons actuellement à un niveau très inférieur à ce qu'il était lors de la création des pensions de vieillesse. Il y a lieu de rétablir ce pouvoir d'achat, je le répète, et aussi de permettre à nos vieillards de partager les bienfaits des progrès techniques et de l'accroissement considérable de la production canadienne. Ils ont droit, comme tout le monde, de bénéficier d'un niveau d'existence toujours à la hausse.

Lorsque nous préconisons le relèvement des pensions de vieillesse, il est essentiel, évidemment, d'en établir la nécessité. Je ne pense pas devoir m'arrêter longuement à cela. Le gouvernement reconnaît, et je ne trouve pas à redire à ce qu'il fait à cet égard, qu'il faut soutenir, aux frais de l'État pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'ils puissent s'établir parfaitement, les nouveaux immigrants qui nous arrivent de Hongrie. A quoi s'élève cette dépense? Sauf erreur, le gouvernement est prêt à verser, au besoin, trois dollars par jour pour l'entretien d'un réfugié venu de Hongrie. Je veux dire bien clairement que je ne m'oppose pas du tout à cela. Le parti de la C.C.F. a été le premier à critiquer le gouvernement de ce qu'il ne faisait pas assez pour ceux qui pouvaient éventuellement immigrer au Canada.

Toutefois, on comprend facilement les sentiments de nos vieillards lorsqu'on leur dit qu'ils doivent se contenter de $1.33 par jour dans un pays qu'ils ont aidé à bâtir et qui leur doit sa richesse et que le même pays, après avoir fermé les yeux sur leurs besoins, se permet de verser pour l'entretien d'autres personnes la somme de $3 par jour. Cela paraît plutôt injuste. Parlant de besoin, où trouvons-nous des citoyens âgés qui aient tant besoin d'une pension plus élevée? On a parfois du mal à les découvrir. Ils ne peuvent s'offrir de logement au niveau de la rue. Il faut monter trois ou quatre escaliers jusqu'au grenier, ou bien descendre au sous-sol. Il s'en trouve aussi dans les masures en bordure des beaux quartiers. En voyant les conditions dans lesquelles nos vieillards sont forcés de vivre dans bien des endroits, certains d'entre nous devraient baisser le front de honte.

Qu'achètent aujourd'hui $40 par mois? Une modeste chambre dans une vieille maison délabrée coûte $30 par mois. Il reste donc à notre pensionné la magnifique somme de $10 par mois pour la nourriture, le vêtement, les soins médicaux bien souvent et toutes les autres nécessités de l'existence. Il n'est pas question ici du Canadien moyen. Néanmoins, on compte plus de 100,000 titulaires de la pension de vieillesse, dons la seule province de la Colombie-Britannique, pour lesquels la question est importante.

Je sais que certains Canadiens ont eu en somme du bon temps depuis le début de la seconde guerre mondiale. Je connais des Canadiens, certains que je vois assez souvent, qui peuvent s'offrir une ferme comme passe-temps. Ils n'oseraient pas essayer de tirer leur substance de leur ferme. Autrement nous pourrions obtenir une législation agraire qui serait convenable. Vous savez, il est bien agréable de pouvoir amener ses invités à une ferme ou à un ranch, le dimanche. Certains de ces gens y gardent des chevaux, des bestiaux et d'autres animaux. J'ai vu certaines écuries. C'est très beau de pouvoir promener ses invités sur ses terres.

Mais, en se livrant à ces passe-temps, on dépense bien plus d'argent pour loger les chevaux et les bestiaux que pour loger, nourrir et vêtir les gens qui ont aidé à développer notre pays et qui ont fait leur part pour que certains d'entre nous puissent avoir des fermes à titre de passe-temps où nous pouvons aller le dimanche et peut-être, en ayant de telles fermes, aider à alléger le fardeau de l'impôt sur le revenu.

Ce n'est pas la faute de ces vieillards s'ils sont dans un si grand besoin. Ils sont dans un grand besoin, mais il y a aussi nos aveugles pensionnés, nos anciens combattants et nos invalides. En parlant de nos vieillards pensionnés je songe à tous les gens qui doivent vivre de pensions versées par les Canadiens par l'entremise du gouvernement. J'ai presque commis l'erreur de dire "versées par le gouvernement". L'argent est versé par les Canadiens par l'entremise du gouvernement.

On peut faire bien des petites choses pour rendre plus agréable l'existence de beaucoup de ces gens. Nous continuons d'insister sur la cruelle disposition prévoyant une résidence de 20 ans. On n'a pas à être citoyen pour obtenir les $40 par mois. On peut être étranger. On n'a pas besoin d'avoir fourni d'apport important à la citoyenneté canadienne, ni au bien-être de l'ensemble de la collectivité canadienne. On n'a pas besoin d'avoir de certificat de citoyenneté; mais, si l'on a vécu ici pendant 20 ans, on a droit aux $40 par mois. Cependant, si quelqu'un, fuyant l'hitlérisme, s'est réfugié dans le pays des Sudètes et est venu ici en 1939 parce qu'il avait foi dans la démocratie et que sa vie était en jeu, même s'il est peut-être aussi vieux que Mathusalem, le gouvernement n'aura aucune pitié pour lui parce qu'il n'a pas habité ici pendant 20 ans. La personne nécessiteuse doit mendier de l'aide au bureau local de bien-être municipal.

Il est grand temps de supprimer la prescription prévoyant une résidence de 20 ans. Quand nos propres citoyens sont plus durement traités que les gens qui ont peut-être vécu longtemps ici, sans avoir assumé les responsabilités de la citoyenneté, je pense qu'il y a lieu d'agir.

La question se pose alors: pouvons-nous nous permettre de verser $65 par mois à tous les Canadiens de 65 ans, en plus de leur procurer des traitements médicaux gratuits et des habitations à bas loyer? En 1927, le produit national brut du Canada était un peu inférieur à six milliards de dollars. En 1956, il dépassait 29 middiards et on prévoit qu'il dépassera cette année 30 milliards. En d'autres termes, notre produit national brut est cinq fois plus considérables qu'en 1927. Si nous pouvions verser alors vingt dollars par mois, il n'est pas illogique de conclure que nous devrions pouvoir payer aujourd'hui cent dollars par mois, soit cinq fois autant que nous versions alors.

Envisageant la question sous un autre angle et ne remontant qu'à 1949, année où on a commencé à verser partout la pension de $40, le produit national brut du Canada s'élevait alors à 16.4 milliards. Nous prévoyons que cette année il sera environ deux fois plus considérable. Nous avons jugé que, notre produit national brut étant de 16.4 milliards, notre économie pouvait permettre une pension de $40 par mois. Sûrement, lorsque notre production est deux fois plus considérable, notre économie devrait permettre une pension deux fois plus forte, soit $80 par mois.

Monsieur l'Orateur, de nouveau les propositions de la C.C.F. se révèlent des plus raisonnables. Je reçois dans mon courrier des lettres me demandant de réclamer une pension de $100 par mois. Je ne dis pas que le Canada n'a pas les moyens de verser $100 par mois. Toutefois, je sais que le gouvernement, s'il payait $65 par mois à ceux qui ont 65 ans, ferait beaucoup pour répondre à ce besoin urgent au Canada. Nous sommes, dans une large mesure, responsables de la situation financière dans laquelle se trouvent ces gens. C'est délibérément que le Gouvernement a permis chez nous l'inflation monétaire au cours d'une longue période d'années, privant ainsi indirectement,—directement semble-t-il peut-être aux intéressés,—des centaines de mille de nos vieillards d'un régime de retraite qu'ils croyaient suffisant et qui leur avait demandé des sacrifices. Beaucoup d'entre eux avaient acheté des rentes. Beaucoup d'entre eux l'avaient fait au moyen de placements auprès de compagnies d'assurance-vie. Beaucoup d'entre eux l'avaient fait au moyen de placements dans des entreprises agricoles ou analogues.

Beaucoup ont perdu leurs biens pendant la catastrophe de la famine des années trente. J'en connais beaucoup dans ma circonscription qui ont perdu leur ferme, dans les Prairies, par suite des circonstances économiques de cette époque. Le parlement fédéral avait alors adopté des mesures d'urgence destinées à sauvegarder la solvabilité apparente des maisons de placement et des compagnies d'assurance du Canada, mais ce même parlement n'a rien fait pour sauvegarder la solvabilité de la grande majorité des producteurs du Canada, à cette époque, surtout celle des cultivateurs des plaines de l'Ouest. J'en connais beaucoup dans ma circonscription qui, dans des circonstances normales, auraient pu se suffire à eux-mêmes dans leurs vieux jours et qui s'en seraient fort bien tirés par leurs propres moyens.

C'est pourquoi je soutiens que le parlement fédéral est en grande partie responsable du besoin que nous constatons actuellement. Il ne faut pas croire que la totalité de l'augmentation projetée sera à la charge du gouvernement. Une partie importante de cet argent retourne aux divers gouvernements du Canada. Par l'intermédiaire des taxes de vente et d'accise, des droits de douane, et, dans le cas de ceux qui n'en ont pas besoin, de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux, une forte portion de cet argent retourne au gouvernement et ne constitue donc pas une perte sèche dans son revenu.

Je pense également à l'aide considérable que cela apporterait à l'agriculture canadienne. Quant à ces vieillards pensionnés, que feront-ils de leur argent quand ils en auront davantage? Ils iront au marché et, pour une fois peut-être, pourront s'acheter quelques œufs, un peu de bacon, un peu de beurre, du fromage et d'autres denrées. Cela fera l'affaire de nos cultivateurs qui ont besoin d'un marché national au Canada. La majoration des pensions de vieillesse et autres pensions est le moyen le plus facile d'atténuer quelques-uns au moins des problèmes avec lesquels l'agriculture canadienne est aux prises. Je ne plaide pas la cause des vieillards pensionnés simplement parce que nous sommes en mesure de leur donner davantage. Mon appel ne s'inspire pas de la pitié. Ce n'est pas que je veuille assurer un marché aux cultivateurs ni me gagner des votes. J'estime tout simplement que, à titre de représentants de ces Canadiens à la Chambre, nous avons le devoir d'exposer les besoins de ceux dont nous nous proclamons les porte-parole. J'estime que les vieillards ont droit à des pensions plus généreuses et que nous devons leur reconnaître ce droit.

Un autre problème reste à résoudre. Je suis en faveur de l'amendement qu'on projette d'apporter à la loi sur les subventions municipales. Le problème, cependant, sera loin d'être réglé. Un jour ou l'autre, au Canada, il nous faudra siéger de nouveau autour d'une table de conférence pour remanier la constitution canadienne. Cela prendra du temps parce que les problèmes sont nombreux et variés. Cependant j'estime que nous pourrions profiter, cette année, du centenaire de la confédération pour entreprendre une étude de la situation.

Nous avons à Ottawa un gouvernement qui perçoit plus de 70 p. 100 des recettes fiscales du Canada et cependant les plus lourdes responsabilités gouvernementales au Canada ne sont pas dévolues à Ottawa. Dans mon cas, elles sont dévolues à Burnaby et à la Colombie-Britannique. Le particulier, le contribuable n'a qu'à réfléchir un instant pour se rendre compte qu'il est surtout redevable au conseil d'administration de l'hôpital, à la commission scolaire, au conseil municipal et au gouvernement provincial. Ce sont les organismes qui lui donnent la plupart des services dont il a besoin. Lorsqu'il songe à qui perçoit les sommes qu'il paie au fisc il est bien obligé d'admettre que le moment est venu d'examiner le problème qui menace de plus en plus l'existence des institutions canadiennes à mesure que les années passent.

J'estime que nous avons une dizaine d'années pour résoudre ce problème. Une simple modification à la loi sur les subventions aux municipalités n'est pas du tout une solution. C'est sans doute un léger adoucissement pour certaines de nos municipalités. Toutefois, les impôts sur les biens immobiliers qui étaient autrefois la principale source de revenu ont atteint leur limite. Les impôts qui frappent les foyers canadiens et les terres agricoles sont aussi élevés qu'ils peuvent l'être sans danger. Il est temps d'enrayer la hausse de l'impôt sur les biens fonciers au Canada.

Je ne suis pas centralisateur. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral doive assumer seul la responsabilité de gouverner le Canada. Je crois que la démocratie commence chez soi et que c'est là qu'il faut commencer si l'on veut établir une heureuse démocratie. Je ne crois pas cependant qu'on doive dépouiller le foyer de tous ses revenus pour lui imposer ensuite toutes les responsabilités. Il faut faire face à cette situation. La population est raisonnable, pleine de bon sens et suffisamment évoluée pour comprendre que là où il y a une volonté de règlement de la question, celle-ci ne saurait manquer d'être résolue de façon que nous puissions passer sans encombre à ce deuxième siècle du progrès et du développement de notre pays.

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que mon temps de parole est expiré. Qu'on me permette de répéter une fois de plus ce que je disais tout à l'heure. Nous nous préoccupons tous un peu, en fait, de ce petit coin de terre que nous occupons à la Chambre et plus particulièrement de ce coin de terre en face de moi qu'occupent les députés ministériels. Mais voici un passage où il est question d'un autre coin de terre. Je songe ici à la pension de vieillesse. C'est une citation, monsieur l'Orateur, que nous connaissons tous:

> Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Éternel, ton Dieu, te donne.

M. W. G. Blair (Lanark): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Hanna) et l'autre motionnaire (M. Robichaud). Je prête toujours grande

attention à cette partie du débat. Ces discours étaient, cette année, d'une haute tenue. On voyait qu'ils avaient été bien préparés et que l'on avait bien réfléchi aux sujets présentés. De plus, ces discours ont été prononcés avec élégance.

Ce soir je veux dire quelques mots de la grève du rail. J'ai une requête à présenter au nom du greffier de Smiths-Falls; 1,700 de ses administrés sont touchés par cette grève. La requête ne m'est pas parvenue par les voies ordinaires. Elle est sous forme de lettre. Je ne pouvais pas la remettre au greffier puisqu'elle m'est adressée directement. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais en donner lecture:

Bureaux municipaux
Smiths-Falls
Ontario

8 janvier 1957

Dr W. G. Blair, M.P.,
Édifice du Parlement,
Ottawa, Ontario.

Cher docteur Blair,

A une réunion de notre conseil municipal dûment convoquée, le soir du 7 janvier 1957, la résolution suivante a été adoptée en vue d'être soumise à votre attention pour que soient prises les mesures nécessaires:

"Attendu que la grève des employés de chemin de fer menace la prospérité de la ville de Smiths-Falls et des environs,

Il est résolu que le maire fasse part de ce fait au député fédéral de Lanark, le Dr W. G. Blair, M.P., pour lui demander d'informer le gouvernement du Canada de la nécessité urgente d'un règlement de cette grève."

Votre tout dévoué,
Le greffier municipal,
F. R. GILROY.

Après avoir présenté cette pétition qui m'est parvenue sous forme de lettre, je tiens à formuler quelques observations au sujet de cette grève qui atteint un grand nombre de citoyens de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. D'après ce que j'ai entendu ici, tout le monde semble d'avis que cette grève a de graves conséquences pour l'économie de tout le pays et qu'on ne saurait mieux souhaiter que de la voir se terminer le plus tôt possible. Hier, un député des provinces Maritimes nous a décrit la situation au port de Saint-Jean. Nous savons dans quelle situation se trouve le producteur de blé de l'Ouest. Nous savons quels effets subit l'industrie ontarienne et je pense bien que tout le monde est d'avis qu'il faut régler cette grève au plus tôt.

J'ai été heureux d'apprendre que des pourparlers organisés entre les parties en cause laissaient présager que la grève se réglerait. Il est beaucoup question de l'automatisation. Certaines gens qui en parlent aujourd'hui n'en savaient absolument rien il y a deux semaines. L'automatisation progressera assurément et dire le contraire serait pure divagation. L'automatisation va progresser et les chemins de fer ne tireront pas de l'arrière à ce propos au cours des années qui viennent. Reportons-nous à ce qui existait en Angleterre, en 1850, alors que l'industrie textile a amélioré sa production en employant de nouveaux métiers qui permettaient à un tisserand de faire le travail qui employait quatre ou cinq personnes auparavant. Quand l'automatisation a pénétré dans l'industrie textile, c'était la principale industrie des comtés centraux de l'Angleterre. Ces textiles étaient expédiés partout. Mais quand on commença à se servir des nouveaux métiers, des travailleurs ont été mis à pied. Le chômage sévissait.

L'Angleterre a connu alors l'émeute et des temps difficiles. Les gens comprenaient difficilement ce qui se produisait, mais le progrès en ce sens est nécessaire. Les chemins de fer ne pourront pas bouder le progrès.

Il est un point de cette grève qui m'intéresse tout particulièrement. J'avoue franchement ne pas très bien m'y connaître en matière de questions ouvrières. Cependant, la question de la sécurité m'intéresse au plus haut point. Le rapport de la commission de conciliation renferme un passage qui laisse planer quelque doute sur cette question. A propos de la suppression des chauffeurs ou aides-mécaniciens, comme on les a appelés, du personnel des locomotives, on a proposé l'essai du nouveau régime, quitte à revenir à l'ancien en cas d'insuccès. C'est du moins ainsi que j'ai compris cette partie-là du rapport. J'ai compris qu'on pourrait effectuer diverses modifications. Je ne possède aucune expérience, je l'avoue, en matière de relations ouvrières, mais le domaine des accidents ne m'est pas inconnu. Je ne puis m'empêcher de penser qu'on devrait faire une enquête approfondie sur cette question. Les chauffeurs ont déclaré que le régime envisagé n'est pas sûr. Or, les chauffeurs constituent un groupe de gens très sérieux. Si donc le régime proposé n'est pas sûr, qu'on enquête à fond sur la question.

Si un organisme impartial décide que l'automatisation a fait assez de progrès pour qu'on puisse se dispenser du chauffeur de locomotive, très bien. Cependant, s'il y a le moindre élément de risque, il faut alors en tenir compte. Quiconque a quelque connaissance des chemins de fer sait que des accidents sont survenus, même dans les circonstances actuelles. Il est assez difficile d'ignorer la question de l'élément humain. Je pourrais rappeler certains accidents qui sont survenus au Canada. Je peux parler d'un des

probablement pires accidents jamais survenus sur un chemin de fer, celui qui s'est produit à Almonte il y a quelques années. C'était un horrible accident, et malgré tous les appareils de sécurité du chemin de fer, de bonnes équipes et toutes les précautions prises, cet accident a causé des pertes de vies et d'horribles blessures. Je ne suis donc pas parfaitement persuadé que cette question de sécurité et d'erreurs humaines ait été pleinement réglée ou étudiée. Je crois qu'une commission devrait tenir une autre enquête pour nous assurer sans l'ombre d'un doute que le public est bien protégé.

C'est bien beau de dire qu'on va faire l'essai de cette méthode, mais c'est comme la conduite d'une automobile. Il est bien plus facile de réparer l'automobile que de se rétablir en bonne santé après des blessures. Je me réjouis de constater qu'on a fait quelques pas dans le sens d'une enquête de ce genre. Je le répète, je ne serai parfaitement persuadé que lorsque j'aurai lu un rapport sur la question de sécurité. Je veux être absolument certain que le public du Canada est protégé contre toute forme d'accident. A mon avis, cette question de sécurité est le point essentiel de toute l'affaire. Ou bien on a besoin de ce chauffeur dans la locomotive ou bien on n'en a pas besoin. C'est là la question qu'une commission constituée pour examiner le problème doit examiner avec le plus grand soin.

Un autre aspect de la situation qui me préoccupe c'est la question plus générale des employés des services d'utilité publique. Je sais bien que mon idée n'est pas facile à appliquer, mais il me semble que les employés des services d'utilité publique,—je songe notamment aux centrales électriques, à la police ou aux pompiers dont les services sont absolument indispensables,—devraient mettre au point une formule de conciliation quelconque entre eux et leurs employeurs, généralement une municipalité ou une province. L'initiative devrait venir ici du syndicat; cela vaudrait mieux. C'est sans doute quelque chose qu'il est difficile de mettre au point, mais si on prenait une initiative quelconque en ce sens, je crois que tout le monde en tirerait profit.

Passons quelques instants à la question agricole. C'est avec plaisir que j'ai constaté l'autre jour en écoutant le discours du trône qu'on songerait au problème que constituent les terres pauvres et qu'on allait envisager la possibilité d'appliquer à leur égard une mesure du genre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Voyons un peu l'histoire de l'établissement des pionniers dans notre pays. En traversant le territoire, il est extrêmement facile de se rendre compte que ces pionniers ont d'abord occupé les hautes terres et que les vallées et les terres plus basses n'ont pas été utilisées au début. Ils n'ont pas laissé un seul arbre sur leur terre parce qu'ils avaient le désir d'y semer des récoltes susceptibles de les faire subsister jusqu'à la saison prochaine.

Depuis cette époque nous avons poursuivi l'application d'un programme d'abattage de tout ce qui existe en matière de bois. J'ai vu dans notre pays des régions où tout ce qui pouvait fournir le plus petit morceau de bois semblait avoir été abattu sans pitié. Nous n'avons élaboré aucun programme de remplacement de ces arbres. Cela devient très grave maintenant car on doit faire face habituellement à des crues de printemps et il n'y a plus d'arbres pour retenir les eaux. Les eaux dévalent le long de leur lit à très vive allure mais nous essayons de compenser ce phénomène en construisant des barrages de réserve.

Ce n'est pas la réponse, monsieur l'Orateur. Le Canada devrait avoir un programme analogue à celui adopté en certains pays scandinaves, savoir: qui abat un arbre doit en planter un autre. Certaines parties de quelques anciennes régions du Canada ont besoin d'être reboisées, parce que des terres ne convenaient pas à l'agriculture lors de leur défrichement. Il y a d'autres régions qui sont maintenant considérées comme ingrates et qui pourraient être utilisées si ces terres, au lieu d'être épuisées, avaient servi à un assolement judicieux et si le cultivateur avait pu se permettre de les engraisser.

Des économistes spécialisés en agriculture déclarent que le moment approche où, en raison des nouvelles machines actuellement disponibles, la grande ferme sera le seul type d'exploitation agricole qui soit rentable. Pour ma part, je déplorerais qu'on cesse d'exploiter certaines de ces petites fermes. On les appelle d'ordinaire les fermes familiales. Je ne puis m'empêcher de songer aux belles familles qui y ont été élevées et de l'apport qu'elles ont fourni à l'économie du pays. Mais je crois que certaines des fermes qui ne sont plus exploitables à l'heure actuelle ont été épuisées parce que l'exploitation agricole est devenue une entreprise difficile du point de vue financier. A mon sens, certaines de ces fermes pourraient être remises en état par le bon usage des engrais et de l'assolement; la situation n'est pas désespérée. Mais, monsieur l'Orateur, il y a des fermes abandonnées dont les occupants sont devenus un peu découragés. On les voit travaillant dans l'industrie. Ils ne font pas de culture pratique, mais ils vivent dans la maison de ferme et passent leur temps dans l'industrie. Les cultivateurs

de tout le pays et, en particulier, ceux de ma région se plaignent généralement que les prix qu'ils touchent pour les produits agricoles n'ont pas marché de pair avec les prix des articles de consommation qu'ils achètent. Tous vous le diront. La chose devient très manifeste pour les cultivateurs; elle porte beaucoup d'entre eux à quitter la ferme et dissuade bien des jeunes de se consacrer à l'agriculture.

Puis il y a autre chose. Le coût de la vie n'a cessé de monter. Il augmente constamment depuis trois mois. J'ai été plutôt surpris et attristé de constater, l'autre jour, qu'une partie de l'augmentation du coût de la vie était attribuable à divers éléments, mais une chose semblait faire contrepoids d'autre part, soit le prix moins élevé touché à l'égard des produits agricoles. D'après les rapports que nous recevons, je suis bien sûr que 1957 sera peut-être une meilleure année dans les milieux agricoles pour ce qui est des prix. On a eu le sentiment qu'elle sera peut-être un peu meilleure que les quatre dernières années. Les prix des produits agricoles ont monté vers la fin de l'an dernier et il se peut que l'année 1957 soit meilleure ou égale à 1954; mais le revenu agricole net sera inférieur de centaines de millions de dollars à celui de l'année sans précédent de 1951, parce que les prix de revient étaient plus faibles en 1951 qu'en 1956 et que les prix de détail des aliments en 1951 étaient à peu près les mêmes qu'en 1956; mais les frais de transport, les salaires et les frais de transformation ont augmenté.

Je vais citer une autorité très connue en matière agricole, M. Bryan L. White, dont je respecte énormément la compétence en ces questions. Il écrivait dans la page agricole du *Journal* d'Ottawa:

> Une seule conclusion s'impose au lecteur raisonnable. Il ne saurait conclure de ces faits qu'une chose, soit que les cultivateurs canadiens ont, à toutes fins pratiques, fait les frais du renchérissement du prix des aliments depuis 1951.

M. White parlait de la question du coût et du revenu agricole dans les années allant de 1951 à 1956. Il ajoutait:

> Dans l'industrie de la transformation des aliments les salaires ont augmenté d'année en année, l'emballage a renchéri, mais une bien petite partie de cette augmentation des frais s'est manifestée dans les prix payés par le consommateur. On les a tous déduits à la base du revenu du cultivateur.

J'ai déjà dit que ce comité m'intéressait. J'espère que lorsqu'il établira son rapport sur les terres dites pauvres, il se souviendra aussi qu'il faut avoir des arbres pour préserver l'eau, et que si l'industrie doit se développer dans une province comme l'Ontario, il y a lieu de tenir compte des quantités d'eau considérables que l'industrie emploi à l'heure actuelle. L'eau est devenue précieuse. La question de l'emmagasinage de réserves ne résoudra pas tout le problème. Il est nécessaire de nous renseigner et de faire des progrès dans le domaine du reboisement et d'étudier l'effet nuisible de l'érosion des terres.

La question du reboisement est très importante à l'heure actuelle, mais il est difficile de le faire comprendre du public. Quand nos ancêtres sont arrivés dans ce pays, il était couvert d'immenses forêts. Cependant nous commençons à peine à nous rendre compte que nous ne pouvons faire de progrès sans prendre les mesures qui s'imposent pour restaurer le sol. Je me souviens d'avoir parlé avec un spécialiste de la sylviculture du gouvernement de l'Ontario. Je lui ai mentionné une région du pays en lui demandant pourquoi on ne pourrait planter des pins sur ces milliers d'acres. Ces terres étaient, à l'origine, recouvertes de pins blancs. Il a fait une observation qui m'a étonné. Il a signalé que cette région avait été ravagée par un incendie et qu'il faudrait des centaines d'années avant qu'elle puisse de nouveau porter des pins. Il n'est pas insensé de mettre à exécution un programme de reboisement, parce qu'éventuellement le bois rapportera comme il a rapporté déjà, il y a des années, lorsque les terres ont été défrichées pour la première fois et que les arbres étaient vendus sous forme de poutres équarries et que d'immenses radeaux descendaient le fleuve pour se rendre à Québec. Le débouché du bois équarri était un des plus importants pour nos premiers pionniers.

Je veux traiter ce soir une autre question. C'est une des choses sur lesquelles on se méprend pour ce qui est des relations publiques entre les habitants des villes et ceux des campagnes. Il y a une question vraiment intéressante, parce que l'autre soir j'écoutais à la radio un homme qui, évidemment, est un entraîneur d'athlètes. Il parlait des effets nocifs du lait. Il y en a qui traitent ce sujet sans savoir ce qui en est. En effet, nous avons toujours vu dans le lait l'aliment parfait. Si ces gens qui ne sont pas au courant continuent ce genre de propagande, cela nuira déplorablement à l'industrie laitière.

La recherche médicale a étudié les causes de certaines affections cardiaques. Ce travail n'est pas encore achevé mais on croit que certaines matières grasses d'origine animale ne sont pas étrangères à ces causes.

Si l'on songe que pendant des années les enfants ont été élevés au lait,—nourriture parfaite croyons-nous,—il semble qu'il faille s'attaquer au problème avec un grain de bon sens car l'absorption de matières grasses ou de

toute autre substance est une question de modération et d'utilisation. La suralimentation n'est jamais une bonne chose, quel que soit l'aliment en cause.

Si les gens en sont venus à croire cela, c'est sans doute parce qu'ils lisent dans les journaux qu'un grand nombre de personnes paraissent atteintes d'affections cardiaques. Et notre industrie laitière en souffre. Les spécialistes en matière d'alimentation ne se sont pas encore prononcés sur le sujet et n'oublions pas que la question de tempérance entre ici en jeu. Encore une fois, l'intempérance dans le cas de n'importe quel aliment peut avoir les mêmes conséquences.

Parlant de la question de l'hygiène, hier, le premier ministre a dit que les hommes publics, ceux qui occupent de hauts postes, sont soumis à de grands efforts et que les exigences de leur fonction peuvent fortement taxer leur santé. Avant-hier, l'honorable George Drew, chef de notre parti, démissionnait à cause de son mauvais état de santé et, hier, on nous annonçait la démission de sir Anthony Eden pour la même raison. Il y a trois ans, sir Anthony Eden a subi une opération très difficile et ses adversaires politiques ne devraient pas oublier que cet homme s'est acquitté de sa tâche pour son pays malgré son état physique. Le général Eisenhower, président des États-Unis, a été malade; M. Dulles de même.

Je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre quand il dit que la tension de la vie publique fait de nombreuses victimes parmi les chefs de gouvernement et ceux qui occupent des postes de premier plan. Quelles que soient nos attaches politiques, nous devrions ne pas perdre de vue un tel point et nourrir un peu de sympathie pour ces gens-là.

Avant de passer à autre chose, je tiens à m'arrêter à un article paru, ce matin, dans le *Globe and Mail*. Cet article, qui me paraît plutôt intéressant, porte sur la santé des cultivateurs. Dans le Sud des États-Unis, il existe un organisme connu sous le nom de la Fédération internationale des producteurs agricoles. La faculté de médecine de l'Université de la Louisiane a mené une enquête à laquelle cet organisme s'est intéressé. D'après cette enquête, plus de six dixièmes de la population des États-Unis souffrent de maux de tête. L'enquête a également révélé que les maux de tête sont plus fréquents chez les étudiants en médecine que chez tout autre groupe et plus rares chez les cultivateurs que chez tout autre groupe. Il ne s'agit pas d'une farce, mais du rapport de l'enquête qu'a menée la faculté de médecine de l'Université de la Louisiane. Voici un passage de l'article:

> Si les cultivateurs ont moins de maux de tête que le reste de la population, ce n'est pas que leurs ennuis soient moins nombreux: c'est peut-être qu'ils respirent plus d'air frais.

J'en ai parlé dans mon discours parce que j'y voyais une pointe d'humour. Je suis convaincu que si les cultivateurs ne souffrent pas de maux de tête au sens médical du terme, ils en souffrent certainement au sens populaire de l'expression. Il est incontestable que le produit de la vente des produits agricoles n'est pas demeuré au niveau du coût accru de la vie auquel doit faire face le cultivateur. C'est ce qui rend la vie si difficile au cultivateur à l'heure actuelle.

J'aimerais aborder un autre des sujets figurant au discours du trône, savoir la question de l'aide aux municipalités. Tout le monde en cette enceinte, tous les propriétaires de maisons et tous les locataires de notre pays se rendent compte de façon toujours plus aiguë que la taxation sur la propriété immobilière a atteint le point de saturation; il n'y a aucun doute à cet égard.

J'ai remarqué une déclaration faite par le premier ministre de la province de l'Ontario il y a quelques mois. Il a dit qu'il fallait qu'il organise la réception de 750,000 enfants de plus dans les écoles primaires et élémentaires au cours des neuf prochaines années. Cela signifie simplement que la province d'Ontario et ses municipalités doivent prendre des mesures pour dispenser l'instruction à presque deux fois plus d'élèves qu'à l'heure actuelle.

Il sera extrêmement difficile aux municipalités de répondre à cette nouvelle demande par l'aménagement d'écoles élémentaires et secondaires. Au cours de la même période, le nombre des étudiants d'université doublera également. C'est une très grave question. Les jeunes sont notre principal élément d'actif. Pour répondre à cette nouvelle demande, il faut, en plus d'assurer les services éducatifs nécessaires, pourvoir aux divers services publics: égouts, chemins et routes, qui sont à la charge des municipalités.

Il ne fait aucun doute que les impôts fonciers ont atteint leur point de saturation et que, d'ici quelques années, il nous faudra prendre des dispositions en vue de dépenses accrues. Je doute fort que les recettes fiscales supplémentaires que nous vaudront l'accroissement de la population et l'expansion industrielle puissent suffire entièrement à ces besoins. Pour ce qui est de l'aide aux municipalités, toute étude de la question par le gouvernement et toute mesure, si peu importante soit-elle, qu'il pourra prendre à cet égard constituera un premier pas vers une

juste évaluation de la situation des municipalités. Si les conditions ne changent pas d'ici neuf ou dix ans, nous serons aux prises avec un grave problème. Il faudra d'une façon ou d'une autre fournir une aide plus généreuse aux municipalités.

Je voudrais m'arrêter à d'autres questions, notamment à la situation des anciens combattants. Avant de quitter mon foyer hier soir, j'ai vu une émission de télévision sur une institution qui s'occupe des hommes sans foyer qui se trouvent dans la dèche. En fait, il s'agissait d'une soupe populaire. Au cours de l'émission, le directeur de ce refuge a donné une entrevue à quelques-uns des hommes qui y reçoivent un repas gratuit. Dans bien des cas, il s'agissait d'anciens militaires revenus au pays et quelques-uns ont déclaré qu'ils recevaient des allocations d'anciens combattants. D'autres ont révélé qu'ils étaient incapables d'obtenir un emploi à cause de leur âge ou de leur santé, et d'autres, qu'ils ne recevaient pas une pension suffisante pour leur assurer une chambre, leur nourriture et les douceurs de la vie.

Il y a un groupe d'ex-militaires pour lesquels je fais un appel particulier. Je songe aux soldats de la première Grande Guerre qui n'ont fait du service qu'en Angleterre et qui ne sont pas admissibles aux allocations d'anciens combattants. Il faut se rappeler qu'ils ont le sentiment d'avoir autant droit aux allocations que les soldats de la seconde Grande Guerre qui n'ont fait du service qu'en Angleterre. Ce sentiment résulte peut-être de ce qu'on a désigné comme théâtre d'opérations, à la seconde Grande Guerre, ce qui ne l'était pas à la première. Bien des soldats sont restés en Angleterre à la première guerre parce qu'ils y ont été gardés et certains étaient malades ou inaptes. Il n'y avait pas là de leur faute, et ils se sont rendus utiles là où ils étaient. Quiconque a quelque expérience de l'armée sait qu'il n'est pas bon d'enlever un homme d'un emploi qu'il remplit bien.

Ceux qui ont été dans la première Grande Guerre se font vieux et sont peu nombreux. Ils voient leurs camarades de la seconde Grande Guerre, dont plusieurs n'ont fait du service que peu de temps en Angleterre, et ils ont le sentiment d'être des cas d'exception en n'obtenant pas les allocations aux anciens combattants. Il est certain que lorsqu'ils se sont engagés ils avaient le coeur à la bonne place et s'ils ne sont pas admissibles, ils n'en sont certainement pas responsables. Ils vieillissent sans cesse et leur nombre diminue peu à peu.

Vu la diminution constante du nombre de ces gens maintenant âgés qui, pour les meilleures raisons du monde, se sont engagés dans la première Grande Guerre, je prie le gouvernement de revenir une fois de plus sur cette question des allocations aux anciens combattants et de verser des allocations à ceux qui ont servi seulement en Angleterre à cette époque. En regardant le film où on voyait ces vieux messieurs nourris à une soupe populaire, je me suis dit qu'il n'était vraiment pas dans l'ordre qu'il en soit ainsi. Il faut absolument que le parlement fasse quelque chose.

Ces hommes ne sont pas nombreux et il n'en coûterait pas très cher au pays de s'occuper d'eux. J'espère bien qu'il ne se trouvera aucun membre du gouvernement pour dire que nous de l'opposition lui demandons sans cesse de dépenser en réclamant aussi en même temps des économies. Ce n'est pas un grand problème; il ne s'agit vraiment pas de dépenser de l'argent. Le Canada se doit de veiller sur le sort de ces citoyens âgés qui se sont engagés pendant la première guerre pour les plus nobles motifs.

Je connais personnellement quelques-uns de ces messieurs. Ils sont privés de pension, n'ayant pas encore atteint l'âge d'admissibilité. Comme l'âge moyen de ceux qui ont servi pendant la première Grande Guerre est d'un peu plus de soixante ans, la plupart de ces hommes ne sont donc pas admissibles à la pension versée après évaluation des ressources. Ils ne reçoivent rien du tout. Il faudrait tout de même tenir compte du fait qu'ils ont servi leur pays. Je sais que tous les Canadiens tiennent à ce que ces hommes ne soient pas oubliés.

(Texte)

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur le Président, au début de mes observations, je veux m'associer à ceux qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud) qui se sont acquittés d'une façon merveilleuse et magistrale de leur charge particulière. Il nous ont parlé en hommes d'État, et nous leur savons gré de nous avoir éclairés sur plusieurs sujets.

Depuis la dernière session, il y a eu de grands changements à la Chambre, surtout de l'autre côté où nous voyons un nouveau chef de l'opposition. Je me demande si je dois le féliciter ou m'apitoyer sur son sort. Je crois qu'un peu des deux serait de mise. Je dois le féliciter d'avoir reçu un tel appui de la part de ses amis du parti conservateur qui lui ont donné une majorité dès le premier tour de scrutin. Par ailleurs, il semble que je doive m'apitoyer sur son sort car il tombe dans un domaine excessivement difficile. Il aura une charge extraordinaire à supporter, et je souhaite que la divine Providence lui en

donne la force et le courage, et même s'il devait revenir dans cette enceinte comme chef de l'opposition, après les élections, je dois lui dire qu'il n'y a rien de déshonorant à demeurer longtemps à ce poste.

On a parlé, à la Chambre, de la fameuse question de Suez d'une façon assez élaborée, et certaines personnes ont osé prétendre que l'attitude du gouvernement canadien, durant cette crise, avait mis en danger le sort du Commonwealth britannique. Je ne sais pas si ces gens se sont donné la peine d'étudier la question d'une façon assez approfondie.

Lorsque l'État d'Israël a envahi l'Égypte, la France et l'Angleterre, pour des raisons qu'elles expliquent d'une façon assez claire, —à leur point de vue,—ont immédiatement envahi ce pays, de leur côté, et placé la paix dans une situation extraordinairement délicate. L'attitude du gouvernement canadien dans cette affaire a, à mon point de vue, été des plus louable. Le représentant du gouvernement canadien aux Nations Unies, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), n'a pas voulu condamner l'Angleterre ni la France, mais il a tout de même tenté, par une proposition intelligente, de sauvegarder la paix dans le monde. C'est pourquoi il a demandé, par voie de résolution, que la France et l'Angleterre retirent leurs troupes de l'Égypte et que les Nations Unies les remplacent par une force dont le rôle serait de veiller au maintien de la paix et d'empêcher les envahisseurs, de quelque pays qu'ils soient, d'y revenir.

L'attitude du gouvernement canadien en cette circonstance a été louée par presque tous les pays du monde. Les États-Unis ont profité de l'occasion pour appuyer la proposition de notre Gouvernement, parce qu'eux aussi désiraient la paix universelle. C'est pourquoi je prétends que, par cette action, le gouvernement canadien n'a pas mis en danger le Commonwealth britannique, mais que, grâce à son attitude, il n'a fait que consolider ses relations, parce que ce dernier était sur le point de perdre l'appui de l'Inde et de certains autres pays de l'Orient qui voulaient s'en séparer par suite de l'attitude de l'Angleterre.

Maintenant, notre union s'est raffermie. Dernièrement, nous avons vu le premier ministre de l'Inde venir au Canada et rencontrer le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) pour discuter des affaires du monde entier, parce qu'il croit qu'à travers le monde on a besoin de l'aide du Canada, qui a su s'arrêter un instant, réfléchir, mettre de côté ses amours particuliers, regarder en face la situation et essayer de protéger la paix, pour laquelle nous nous sommes battus si souvent dans le passé.

Eh bien, monsieur le président, je suis convaincu que le Canada mérite maintenant d'être considéré comme une des nations les plus clairvoyantes du monde et que nos dirigeants ont agi d'une façon merveilleuse.

Monsieur le président, étant donnée l'heure, je propose l'ajournement du débat.

(Sur la motion de M. Caron, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION PRÉVOYANT L'IMPRESSION, EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, DES EFFETS NÉGOCIABLES

M. Raoul Poulin (Beauce) demande à présenter le bill nº 6, tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Expliquez!

M. Poulin: Le bill a pour objet de prescrire que tous les chèques, bons de poste, etc., émis par tout ministère ou toute société de la Couronne, soient imprimés dans les deux langues officielles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

ÉCONOMIE CANADIENNE

RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ADOPTION DE MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du premier ministre si le gouvernement a l'intention de présenter à la session actuelle des mesures législatives tendant à donner suite à quelques-unes des recommandations de la Commission Gordon d'enquête sur les perspectives économiques du Canada et, en particulier, s'il se propose de présenter des mesures propres à encourager les compagnies canadiennes existantes à soutenir avec succès la concurrence des compagnies étrangères au moyen, par exemple, de concessions spéciales en matière d'impôt et d'autres formules analogues que recommande la Commission.

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Le rapport de la Commission n'a été publié qu'hier, monsieur l'Orateur, et il fera l'objet d'un sérieux examen. Le gouvernement n'a encore pris aucune décision à l'égard d'aucune de ses recommandations. Si, après un examen soigné du rapport, on en vient à la décision que la présente session nous donnera le temps requis pour l'examen satisfaisant de mesures législatives, celles-ci seront présentées en temps et lieu.

Quant à la question de l'honorable député sur la concurrence relative aux compagnies canadiennes, elle est posée en termes très généraux. Il y a des compagnies canadiennes qui soutiennent avec beaucoup de succès la concurrence en affaires tant sur le marché national que sur les marchés internationaux. Il y en a peut-être d'autres qui ne sont pas en mesure de le faire avec autant de succès; toutes ces questions feront l'objet d'un examen sérieux. Pour ce qui est des décisions en matière d'impôt dont a parlé l'honorable député, il sait fort bien que des annonces de ce genre sont faites dans l'exposé financier, mais pas avant.

M. Diefenbaker: Alors, monsieur l'Orateur, est-il clair qu'à l'heure actuelle le Gouvernement ne songe pas à présenter de mesure à la présente session, session nécessairement courte, pour donner suite aux recommandations?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Gouvernement n'a rien à annoncer à cet égard. Il se peut fort bien que certains des projets que le Gouvernement soumettra au Parlement coïncident avec les recommandations du rapport, non pas à cause de ce rapport mais en raison des études antérieures qui ont été faites. Rien n'a été décidé au sujet du rapport depuis qu'il a été présenté et soumis de la façon ordinaire à Son Excellence le Gouverneur général.

M. Diefenbaker: Certaines des recommandations ne coïncident donc pas avec les vues du Gouvernement?

RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON—ÉTUDE PRÉALABLE DES PROPOSITIONS PAR LE PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je désire demander au premier ministre s'il a eu l'occasion d'étudier les propositions de la commission Gordon avant que le rapport soit publié officiellement et soumis aux membres de la Chambre.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Dès que le rapport a été reçu, il a été soumis à Son Excellence le Gouverneur général. J'ai lu un résumé du rapport et j'ai lu le texte dactylographié du rapport lui-même. Je me suis intéressé aux grandes lignes de ce rapport mais je n'ai pas eu le temps d'en examiner les détails. C'est un document très volumineux et très intéressant.

Certaines parties de ce document ne m'ont pas étonné du tout mais il y en a d'autres qui probablement m'ont étonné parce qu'elles semblent révéler une conception de la situation actuelle, par exemple en ce qui a trait à la Commission du blé, qui ne cadre pas avec l'idée que je me fais du rôle de la Commission du blé. J'ai été étonné de trouver, dans ce chapitre, des pages qui ne me semblent pas présenter dans ses justes perspectives le rôle que le Parlement a voulu confier à la Commission du blé.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PACIFIQUE-CANADIEN—PRÉSENT STADE DES POURPARLERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au premier ministre? Dira-t-il si l'on en est venu à un règlement au sujet de la grève du Pacifique-Canadien? Dans le cas de la négative, peut-il dire quelle est l'attitude actuelle de chaque partie à l'égard du problème?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Aucun règlement n'a encore été obtenu. J'ai eu plus d'une entrevue avec des représentants des deux parties, et les deux parties ont soumis des objections à certaines des conditions que j'avais exposées dans un bref document que j'avais intitulé "Proposition en vue de mettre fin à l'interruption des services de transport sur les lignes du Pacifique-Canadien."

Les objections n'étaient pas les mêmes de part et d'autre, mais je ne considère pas qu'elles soient insurmontables. La question est étudiée par les deux parties et j'espère qu'on ne tardera pas à en arriver à un règlement qui permettra de reprendre rapidement les services de transport.

LES FINANCES

L'ACCORD AU SUJET D'UN PRÊT DU CANADA AU ROYAUME-UNI—RENONCIATION À L'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Fernand Girard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si le Gouvernement a pris des engagements quelconques en faveur du projet de remise d'intérêt de 22 millions de dollars à l'Angleterre?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable député ne s'opposera pas à ce que je réponde à sa question en anglais, parce que j'ai des références aux statuts, et elles sont en anglais. Je n'ai pas eu le temps de vérifier le texte français et je ne voudrais pas faire une traduction libre, dont les termes ne seraient probablement pas exactement ceux que les traducteurs officiels ont employés dans la version française des statuts.

(Traduction)

L'accord de 1946 au sujet d'un prêt du Canada au Royaume-Uni, qui figure en annexe à la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946, chap. 12), prévoit que le Royaume-Uni a droit à une renonciation de l'intérêt en toute année où certaines conditions existent. En résumé, l'accord concernant un prêt du Canada accorde au Royaume-Uni le droit à une renonciation lorsqu'il est satisfait aux conditions suivantes:

a) Lorsque le Royaume-Uni le juge nécessaire, compte tenu de ses réserves d'or et de devises étrangères;

b) Lorsque le Fonds monétaire international certifie certaines conditions déterminées touchant la statistique de la balance des paiements du Royaume-Uni; et

c) Que tout autre pays qui a accordé un prêt à des conditions analogues renonce également au paiement de l'intérêt.

Voilà l'engagement pris dans le contrat approuvé par le Parlement en 1946. Au début de décembre de l'année dernière, le Royaume-Uni a officiellement demandé une renonciation à l'intérêt qui était échu le 31 décembre 1956. Par suite d'une autre clause assez complexe de l'accord intervenu entre les États-Unis et le Royaume-Uni, relativement à l'état de certaines balances de sterling, clause qui ne figure pas dans l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni, le gouvernement des États-Unis a jugé qu'il n'avait pas l'autorité d'accorder la renonciation, mais il a annoncé qu'il négocierait de nouveau la clause de renonciation et soumettrait la nouvelle clause au Congrès. Voilà, naturellement, qui empêche l'exécution d'une des conditions qui obligeraient le Canada en vertu du contrat à accorder la renonciation.

Le gouvernement du Canada étudie quelle mesure il conviendrait de prendre. Aussitôt que cette étude sera terminée, les conclusions du gouvernement seront communiquées au Parlement, qui aura alors l'occasion de les débattre.

Entretemps, le Royaume-Uni a payé le versement de principal de 15 millions et demi de dollars, échu le 31 décembre, et, si j'ai bien compris, a mis le montant de l'intérêt en réserve dans un compte de la Banque du Canada, montant que la Banque du Canada détiendra jusqu'à ce qu'une décision ait été prise sur la renonciation à l'intérêt par tous les pays qui ont accordé des prêts semblables.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA—DEMANDE DE COMMENTAIRES SUR DES OBSERVATIONS DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Je désire poser une question au ministre des Finances. Lui a-t-on signalé les observations que M. Muir, président de la Banque Royale, a formulées hier sur la question de la réglementation du crédit, et commentera-t-il ces observations soit maintenant soit plus tard?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): J'ai lu les observations rapportées dans le journal de ce matin. Ma première impression est que M. Muir approuve l'attitude du Gouvernement, c'est-à-dire qu'une certaine forme de réglementation du crédit s'impose; non seulement il l'approuve mais il va même jusqu'à dire que d'autres formes de restriction au crédit sont peut-être nécessaires. Quand l'occasion s'en présentera, nous étudierons ses observations plus en détail.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 10 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Coldwell.

(Texte)

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur le président, hier je félicitais le Gouvernement d'avoir su, dans un moment de crise particulièrement grave, préserver l'unité menacée du Commonwealth et permis au monde d'éviter un troisième conflit mondial. Le Canada s'est déclaré opposé aux guerres d'agression, et nous devons reconnaître le bien-fondé de cette façon de penser, car aucun intérêt économique, à mon point de vue, ne vaut une seule goutte de sang. Si certains peuples ne croient pas encore à la méthode pacifique pour régler leurs problèmes, ils n'ont pas à compter sur notre aide. Si les tristes expériences de 1914 et de 1939 n'ont pas été de nature à faire réfléchir, il faut presque désespérer du monde.

Comme le disait hier au congrès américain le président des États-Unis: "une guerre d'agression est un crime contre l'humanité"; c'est également ce que pense le Canada, nous ne voulons pas participer à un crime.

C'est précisément parce que le Canada est opposé aux crimes contre l'humanité qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies nos représentants ont condamné, d'une façon non équivoque, la répression par l'Union Soviétique des patriotes hongrois.

J'ai eu le grand plaisir de recevoir chez moi, le jour de la Noël, un groupe de réfugiés hongrois dont un parlait le français et un autre l'anglais. Ces gens m'ont raconté des choses que nous ne pourrions pas croire possibles en ce 20e siècle. Un père de famille, sa femme et deux enfants ont dû ramper plusieurs milles dans la boue pour éviter d'être tués par les Russes qui tiraient sur eux afin de les empêcher d'atteindre la liberté; ce sont eux-mêmes qui m'ont raconté ce fait qui fut d'ailleurs corroboré par un autre du groupe.

Dans Budapest, une femme et un enfant ont été abattus par des soldats pour n'avoir pas arrêté au signal donné. Tous peuvent nous raconter des actes d'une brutalité vraiment dégoûtante.

Je suis convaincu que lorsque la crise de folie impérialiste russe sera passée, ces barbares eux-mêmes rougiront de leurs actes. Je suis heureux de féliciter le Gouvernement, et particulièrement l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), pour la promptitude avec laquelle le Canada a ouvert ses portes à ces malheureuses victimes de leur amour de la liberté.

Je félicite également le Gouvernement de vouloir doter le Canada d'un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales. Si notre pays a atteint sa maturité politique et économique, il lui faut maintenant se tourner vers les choses de l'esprit. Afin d'éviter que le Canadien ne devienne qu'un piètre imitateur, on doit s'appliquer à créer un art vraiment canadien qui ne soit pas une pauvre copie d'une importation.

Une question qui a et qui fera couler encore beaucoup d'encre et perdre beaucoup de salive, c'est celle qui a trait à l'aide que le gouvernement se propose de donner aux universités. Il était grand temps qu'on passe aux actes dans ce domaine, et le très honorable premier ministre a eu le courage de proposer une formule pour protéger de la faillite ces temples du savoir, mais le dictateur québécois s'y oppose sans s'occuper de ce que deviendra notre nation sans ces institutions de haut savoir.

Un pays qui connaît une expansion aussi rapide que la nôtre a de plus en plus besoin de spécialistes dans tous les domaines, que seules nos universités peuvent produire.

Ah! nous entendons déjà les cris de ceux qui sont responsables de ce marasme; ils nous accusent d'être des centralisateurs et prétendent que, par ces dons, le gouvernement fédéral empiète sur le domaine purement provincial de l'enseignement.

Mais où et comment les dons de millions faits sans condition aux universités peuvent-ils être considérés comme une intrusion dans le domaine éducatif?

Dans ce cas, il ne faudrait plus permettre aux millionnaires de léguer une partie de leur fortune à ces institutions. Il ne faudrait plus permettre à de riches corporations de donner des bourses d'études pour telle ou telle spécialité. Ce serait ridicule, n'est-ce pas, monsieur le président? Je serais prêt à leur donner raison si, en échange de ces dons, le Gouvernement demandait de modifier l'enseignement dans telle ou telle faculté; mais, je le répète, un don sans condition ne constitue pas de l'ingérence.

De toutes les parties du Canada, les recteurs des universités ont accepté avec joie et reconnaissance cette offre du gouvernement fédéral, sauf dans le Québec, où la crainte du maître les fait hésiter entre le grand besoin et la menace même pas voilée.

Il est grandement temps que les dirigeants de nos universités québécoises se décident de faire crânement face à ce dictateur et lui disent: "Prenez garde, car à la fin nous serons les plus forts; souvenez-vous que l'esprit a toujours vaincu la force brutale". Alors, vous verrez la volte-face que peut faire cet acrobate.

Quand j'entends des gens critiquer ce projet du gouvernement fédéral sous prétexte de sauvegarder notre langue et notre foi, je suis enclin à penser que c'est pure démagogie.

Si vraiment nous avions eu à disparaître, comme entité, c'est immédiatement après la conquête de 1760 que cela se serait produit. Car, à ce moment, les nobles et les riches sont retournés en France, laissant quelque 60 mille pauvres, illettrés pour la plupart, se débattre seuls, ou à peu près, avec les conquérants qui toutefois ont respecté les traités.

Si la Providence a permis ce miracle de la survivance à cette poignée d'hommes, ce n'est pas aujourd'hui qu'on pourrait écraser les six millions de Canadiens de langue française répandus par tout le Canada, et dont la majeure partie habite la province de Québec.

Nous sommes devenus tellement forts que ce sont les nôtres qui détiennent à Ottawa la balance du pouvoir, ce que le parti libéral a compris beaucoup mieux et beaucoup plus vite que les autres partis qui croupissent dans l'opposition.

D'ailleurs, depuis le temps qu'on enseigne la peur, qu'on vit de peur, les Canadiens-français sont encore hésitants à jouer complètement leur rôle dans le grand Canada.

Oui, notre pays est devenu une puissance internationale, ce que ne pouvaient prévoir les pères de la Confédération. C'est pourquoi il nous faut regarder et agir en hommes grands dans un grand pays qui aura bientôt, je l'espère, un drapeau vraiment distinctif, sans aucun signe d'interdépendance.

(Traduction)

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, il n'arrive pas souvent dans le débat sur l'Adresse que je concentre mes observations exclusivement sur des questions d'intérêt local. Cette année, après avoir examiné le discours du trône, je constate que malheureusement il ne nous offre pas l'occasion de traiter de problèmes intérieurs, parce qu'une grande partie du discours porte sur la politique extérieure. Évidemment on pourrait soutenir qu'en raison de la crise internationale qui se poursuit, il importait de mettre l'accent sur ces questions. Nous n'avons pas encore surmonté toutes les difficultés de la crise de Suez et, à moins que l'on ne trouve une solution satisfaisante à ces problèmes, il importe peu de nous occuper des questions d'ordre intérieur.

On dit parfois du discours du trône que c'est un discours sur l'état de la nation, et nous devrions pouvoir traiter les questions les plus importantes au Canada à l'heure actuelle, en particulier celles qui intéressent nos propres circonscriptions.

Pour ce qui est des problèmes qui se posent à l'échelon élevé de la politique étrangère et extérieure, nous espérons que d'autres occasions nous seront fournies au cours de la session d'en discuter plus à fond.

J'ai remarqué que les deux motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud) ont traité surtout les questions qui touchent de près leurs circonscriptions. L'honorable député d'Edmonton-Strathcona, en bon Irlandais sympathique, a exposé très éloquemment les problèmes de sa région; cependant, il n'avait malheureusement pas grand chose à dire à ce sujet. Il a sûrement baisé la pierre de Blarney, au sens où tout bon Irlandais entend cette expression, car le tableau qu'il nous a dressé de la circonscription d'Edmonton-Strathcona, c'est que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Quant à l'honorable député de Gloucester, lui aussi il a terminé son discours sur une note optimiste. Il est temps, nous dit-il, que les citoyens des provinces Maritimes secouent leur pessimisme et s'arrêtent davantage au côté positif ou optimiste du tableau. Il reconnaît, je suis heureux de le constater, que, sous les nouveaux gouvernements, les choses iront beaucoup mieux dans les provinces Maritimes.

M. Gillis: Lisez le rapport Gordon.

M. Dinsdale: Je ne l'ai pas lu en détail.

M. Gillis: En ce qui regarde les provinces Maritimes.

M. Dinsdale: Tout cela est du passé.

M. Gillis: On n'y est pas très optimiste.

M. Dinsdale: Non?

M. Gillis: On y envisage l'avenir.

M. Dinsdale: Si la Chambre veut bien me le permettre, j'aimerais m'arrêter à des questions qui présentent un intérêt immédiat pour la circonscription de Brandon-Souris. Le discours du trône observe, d'une façon générale, que le Canada reste prospère. Cependant, je me dis parfois qu'ici, à Ottawa, les branches nous cachent l'arbre. Nous pouvons parler en termes éloquents de la prospérité qui règne un peu partout, mais il est des secteurs de notre économie qui ne participent pas de façon équitable au progrès économique que connaît le Canada depuis un certain nombre d'années. Mais je ne veux pas m'engager dans cette voie.

Une des raisons pour lesquelles je m'en tiens cette fois à des questions d'intérêt régional, c'est que nous célébrerons cette année des anniversaires importants dans ma région. Ces anniversaires ont commencé à être célébrés il y a environ trois ans dans le Sud-Ouest du Manitoba, région ouverte à la colonisation au début des années 1880. Plusieurs de nos collectivités ont célébré leur 75e anniversaire au cours des trois dernières années. Il y a deux ans, c'était le tour de la ville de Deloraine. L'an dernier, cette célébration a eu lieu dans les villes de Boissevain et de Souris et cette année, ce sera dans les villes de Killarney, Virden et Brandon. On profite de cette occasion pour rappeler les réalisations du passé et pour évaluer les perpectives d'avenir. Cette célébration du 75e anniversaire de colonisation et d'établissement d'une municipalité dans cette partie du monde souligne le fait que l'Ouest est un pays très jeune. Nous allons célébrer cette année un autre 75e anniversaire. Je crois en effet que le premier ministre va fêter sous peu son propre 75e anniversaire. Voilà encore qui souligne que, de fait, du vivant d'un homme qui a assumé des fonctions très importantes dans notre pays, l'Ouest canadien s'est hissé au degré d'organisation et de progrès relativement élevé que nous lui connaissons à l'heure actuelle.

Nous sommes encore une nation très jeune et si nous avons parfois l'impression qu'en certaines régions nous n'avons guère progressé, c'est peut-être imputable à notre jeunesse et à notre ardent désir de voir la tâche enfin réalisée, de saisir les occasions extraordinaires qui s'offrent à tous les Canadiens d'aujourd'hui et aussi, naturellement, de nous charger des responsabilités que suscitent ces occasions.

Ma circonscription, qui porte actuellement le nom de Brandon-Souris, existait déjà sous le nom de la circonscription de Brandon, avant le remaniement de 1953. Elle est à mon avis un exemple typique de l'organisation sociale qui a vu le jour dans l'Ouest depuis les débuts de la colonisation en 1880. Elle a donné le jour à quelques-uns des hommes les plus éminents qui ont servi comme députés en cette enceinte.

C'est de 1896 à 1912 environ, je crois, que le regretté sir Clifford Sifton a représenté Brandon. C'est pendant son mandat que s'est produit le gros afflux d'immigration des premières années du siècle, phénomène qui a permis à l'Ouest canadien de jouer un rôle de plus en plus important dans notre économie canadienne. Au cours de ces quelques années, il a créé un modèle d'immigration qui pourrait bien être suivi par l'administration actuelle, car c'est quelque trois millions de nouveaux citoyens qui sont venus s'installer dans l'Ouest sous son impulsion.

Dans un autre grand domaine de la vie publique de notre pays, on trouve la marque laissée par un député de Brandon, l'honorable Robert Fork qui a été pendant quelques années le chef du parti progressiste en cette enceinte. Je suis sûr que tous les honorables députés admettront que cette période politique des années 20, au cours de laquelle le parti progressiste a joué un rôle prédominant, a suscité des modifications très significatives dans la vie publique.

Je ne pense pas qu'on m'accusera de parler avec des idées préconçues quand j'affirme que le mouvement progressiste, le mouvement des cultivateurs de notre pays, surtout dans l'Ouest, a introduit un souffle d'air pur dans les affaires publiques, air pur dont l'influence se fait sentir jusqu'à nos jours. Il est incontestable que le parti libéral, sous la direction de M. Mackenzie King, après qu'il eut absorbé le mouvement progressiste ou du moins certains de ses aspects, est devenu un parti libéral très différent du parti libéral des premiers jours de la direction de Sir Wilfrid Laurier. La vie publique au Canada a pris un relief nouveau. Bien entendu, il n'est pas sorti que des avantages de ce mouvement. Il arrive qu'on considère les gens de l'Ouest comme un peu sauvages. On nous juge parfois dépourvus de sérieux, ou tout au moins on estime telles certaines influences qui s'exercent parmi nous. Néanmoins, on ne saurait contester que le mouvement progressiste a joué un rôle qui n'était pas entièrement nuisible.

Le jour de l'ouverture de la session, j'ai eu l'honneur d'être présent aux cérémonies d'inauguration du monument de sir Robert Borden. Ces cérémonies m'ont paru fort impressionnantes. C'est avec intérêt que j'ai entendu rendre hommage à ce grand chef

canadien et particulièrement au rôle qu'il avait joué en définissant le statut du Canada en tant que nation autonome parmi les autres nations du Commonwealth britannique. Je me suis dis à ce moment-là que sans les brises fraîches venues de l'Ouest à la suite du mouvement progressiste, brises qui apportaient avec elles de nouvelles idées et de nouvelles tendances dans notre vie politique, sir Robert n'aurait jamais pu doter le Canada de son nouveau statut. Il est incontestable que l'arrivée d'un très grand nombre d'immigrants dans notre pays sous la direction de sir Clifford Sifton a donné naissance à un nouvel esprit national grâce auquel, plus tard, le premier ministre Borden a pu faire reconnaître l'indépendance du Canada aux conférences du traité de Versailles sans provoquer dans notre pays de réactions trop hostiles.

Sans doute avions-nous assis notre réputation en tant que puissance sérieuse au cours des épreuves de la première Grande Guerre. Je n'en réclame pas moins pour l'Ouest de notre pays l'honneur de certaines de ces nouvelles conceptions, de ce nouvel élan et de ces nouvelles tendances grâce auxquelles le Canada a pu franchir alors une nouvelle étape dans la voie qui l'a conduit à sa reconnaissance en tant que nation parmi les autres nations du monde.

Plus près de nous, la circonscription de Brandon a été représentée ici par des personnalités fort distinguées, notamment par le colonel D. W. Beaubier qui a représenté cette région au début des difficiles années 30, et feu M. J. E. Matthews qui au moment de sa mort était le doyen d'âge de la Chambre. Et juste avant la réunion des circonscriptions de Brandon et de Souris, cette dernière circonscription était représentée ici par M. J. A. Ross qui, comme beaucoup d'autres qui ont passé la meilleure partie de leur vie à servir leurs concitoyens, n'est actuellement pas en très bonne santé. Depuis deux ans malheureusement il est plutôt souffrant à la suite vraisemblablement des efforts épuisants qu'il a soutenus en cette enceinte pendant treize ans, au nom du peuple de la circonscription que j'ai maintenant l'honneur de représenter.

Cette partie du sud-ouest manitobain a acquis une certaine notoriété. C'est l'ouverture de l'Ouest canadien qui a rendu possible l'abondance de grain qui a modifié à bien des égards l'ensemble de notre économie nationale. A une époque, Brandon était connue dans l'Ouest sous le nom de "Ville du blé", parce que c'était le premier endroit où l'on recevait de gros chargements de blé. Si John A. Macdonald a pu rêver de l'unité nationale, c'est parce que le projet de confédération comportait la colonisation de l'Ouest canadien et l'organisation de notre économie des céréales.

C'est à cette époque ancienne que la ville de Brandon a établi une exposition agricole, et ses dirigeants se sont peut-être montrés quelque peu ambitieux en l'appelant l'exposition agricole du Canada. Ils espéraient sans doute que leur exposition deviendrait ce qu'est aujourd'hui la foire royale agricole d'hiver, tenue à Toronto. En tout cas, telles étaient les visées des pionniers de cette région. Un peu plus tard, ils ont dû se contenter de désigner leur exposition sous le titre de foire provinciale d'hiver et d'exposition provinciale. Néanmoins, cette exposition est encore l'une des principales du pays et elle a rendu des services signalés à l'agriculture.

Voilà où en étaient les choses jusqu'à récemment, mettons jusqu'au début de la seconde Grande Guerre, en 1939. Depuis, Brandon est devenue le centre de la foire commerciale de l'Ouest canadien. Ce nom nous fait bien voir, j'imagine, le nouvel aspect qui se dessine pour l'économie de l'Ouest, alors que la foire commerciale de l'Ouest se trouve intimement associée à l'exposition provinciale du Manitoba et à la foire provinciale d'hiver.

Un nouvel ordre, si l'on peut l'appeler ainsi, ou plutôt une nouvelle ère, se dessine dans l'économie des Prairies et elle se révèle nettement à tous les députés qui viennent de cette région. Voilà le tableau que nous a brossé, l'autre jour, dans ses excellentes observations le député d'Edmonton-Strathcona. Cependant, le discours du trône ne laisse malheureusement guère entendre que le Gouvernement se rend compte de ce qui se passe dans l'Ouest canadien, ni des changements dynamiques qui sont en train de s'y produire.

Je n'ai eu que, depuis hier soir, le rapport préliminaire de la Commission Gordon et n'ai donc eu l'occasion que de le parcourir rapidement. Mais, après avoir jeté un coup d'œil sur les points principaux de cet intéressant rapport je dirai qu'un groupe d'économistes a sérieusement réfléchi à ce qui se passe dans l'économie de notre pays à l'heure actuelle et qu'il sait estimer à leur juste valeur les modifications qui interviennent.

En prenant connaissance de certaines parties du rapport, je constate qu'elles traitent de questions qui ont fait récemment l'objet des débats de la Chambre. On y parle du blé, de la mise en valeur des ressources en énergie, de l'imposition des industries du pétrole et du gaz, des industries manufacturières secondaires, de notre politique commerciale et des placements étrangers au Canada. Ces constatations m'ont presque conduit à conclure que les commissaires chargés de préparer le rapport avaient tenu compte des

idées de l'honorable George Drew ou avaient parcouru avec soin le hansard pour y prendre connaissance des excellentes analyses qu'il a faites de la situation au cours des quelques années où j'ai eu l'honneur de servir sous sa direction à la Chambre. Je pourrais presque dire qu'il doit être l'auteur d'une partie du rapport.

Certes, il est réconfortant de constater que ceux qui ont été chargés d'analyser notre situation et nos perspectives économiques ont saisi avec tant de hardiesse et de lucidité tous les aspects du problème. A bien des égards, leur point de vue est précisément celui que nous avons depuis quelques années dans l'Ouest canadien. C'est une véritable mise en demeure adressée au gouvernement de faire quelque chose à ce sujet, de se montrer à la hauteur des forces vives de l'évolution économique et sociale qui s'est produite au Canada surtout depuis la seconde guerre mondiale. C'est un appel au gouvernement de faire quelque chose ou de céder la place à d'autres qui sauront faire face à la situation comme il se doit.

Il a été question dans le discours du trône de certains problèmes agricoles. Depuis quelques années la situation agricole est loin d'être brillante. Il y est question d'une enquête qui serait menée dans toutes les régions du Canada sur l'utilisation des terres et l'on propose que le gouvernement étudie enfin l'à-propos d'établir un programme législatif complet en matière de conservation.

La loi sur le rétablissement agricole des Prairies figure dans nos recueils de lois depuis les sécheresses des années 30. On l'a déjà dit ici, c'est un hommage au premier ministre de l'époque, M. R. B. Bennett, qui avait su comprendre le problème. Malheureusement, cette loi ne s'applique qu'à l'Ouest canadien. C'est pourtant le genre de mesure qui, étendue à toute l'économie canadienne, serait dans l'intérêt du Canada, non seulement du point de vue de l'agriculture, mais également de l'ensemble de l'économie.

A cause de la rapide expansion de notre économie, sachons étudier très sérieusement ce problème de conservation d'un point de vue national. Ces dernières années, des députés ont inscrit des résolutions en ce sens à l'ordre du jour, résolution suivies d'utiles discussions. Mais tenter de résoudre le problème en modifiant la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, c'est s'attaquer uniquement à un aspect peu important de toutes les difficultés qu'éprouvent en ce moment les agriculteurs.

Nous nous acheminons vers une économie industrielle. Il est devenu presque un lieu commun de dire qu'il ne peut y avoir de saine économie et de saine société qui ne soient soutenues par une agriculture forte et progressiste. C'est ce que nous n'avons malheureusement pas à l'heure actuelle. La révolution industrielle qui a frappé l'Ouest du Canada a eu de graves répercussions sur notre activité agricole. Le gouvernement n'a rien fait pour résoudre les problèmes qu'a posés cette transformation. Nous avons discuté la question maintes fois à la Chambre. Nous avons répété que le cultivateur se trouve coincé entre les prix de vente et le coût de revient. Nous avons débattu les problèmes d'une production excédentaire. Cependant, c'est peut-être l'exode général de la population rurale qui représente la principale difficulté.

Ce ne sont là que trois des sujets qui réclament l'attention immédiate de l'administration actuelle vu la nature des conditions économiques et la crise des prix qui place le cultivateur entre le marteau et l'enclume. Nous avons une économie inflationniste, marquée par l'expansion industrielle où les prix sont toujours à la hausse tant du point de vue du capital que du point de vue du travail. A peine les prix montent-ils sous la poussée de l'inflation constante que les travailleurs semblent demander une hausse de salaires. C'est une course soutenue et passionnante pour ceux qui tirent le plus clair de leur revenu de ces deux domaines d'activité, c'est-à-dire pour les capitalistes et les travailleurs, mais la situation devient très difficile pour ceux qui ne bénéficient pas de la hausse. Au nombre de ces derniers se trouvent malheureusement nos cultivateurs et ceux de nos citoyens qui touchent des revenus fixes.

Bien des appels pressants ont été lancés à la Chambre réclamant l'adoption de mesures qui amélioreraient au moins le sort des gens à revenus fixes même s'il est impossible de leur faire partager les avantages de la hausse des prix qui exerce une influence si troublante sur ceux qui en bénéficient à l'heure actuelle. On a lancé des appels en faveur des pensionnés de guerre, des aveugles pensionnés et d'autres encore et je suis particulièrement heureux d'appuyer l'appel lancé hier par l'honorable député de Lanark (M. Blair) en faveur des anciens combattants de la première guerre qui n'ont servi qu'au Royaume-Uni et qui, par le fait même, ne sont pas admissibles aux allocations destinées aux anciens combattants. Voilà des problèmes évidents que devrait étudier immédiatement un gouvernement qui prétend représenter les intérêts du peuple canadien en général.

Quelqu'un a dit que si le capital et la main-d'œuvre en venaient jamais à une entente, c'en serait fini des autres qui restent. Ceci me ramène à ma première observation, savoir que si les prix et les salaires montent dans

certains secteurs de l'économie canadienne, d'autres demeurent stationnaires. En ce cas, pareille assertion est donc plus proche de la vérité que de la fiction. Dans l'Ouest canadien, on parle beaucoup des prix et de rapports équitables entre les prix. Les cultivateurs, eux, s'attachent surtout à la parité des prix. On ne risque guère en disant que les interventions du Gouvernement en matière économique ont surtout négligé le cultivateur. Le printemps dernier, à une séance concernant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, nous avons entendu la déposition de M. Hope, économiste de la fédération canadienne des agriculteurs. Un député, je ne sais plus trop lequel mais qui venait de la Saskatchewan, a demandé à M. Hope s'il connaissait quelques pays où le Gouvernement fasse moins que le nôtre pour le cultivateur. Sa réponse a été un non bref mais catégorique.

L'agitation qui se manifeste dans l'Ouest alors que les cultivateurs essaient de parer aux très rapides modifications qui se produisent dans l'économie est fort justifiée. Dans une large mesure, peut-être, elle ne répond pas aux réalités économiques et il s'est produit une divergence de vues de temps à autre; les organismes représentant les cultivateurs ne sont pas tombés d'accord sur ce que pourrait être la meilleure solution. Mais certes, monsieur l'Orateur, il faut faire quelque chose pour stabiliser le régime des prix agricoles avec plus d'efficacité, pour éviter certaines des pires répercussions sur notre industrie agricole. La commission Gordon traite de cette question; je ne puis parler en détail du rapport, faute d'avoir eu le temps de le lire, mais, en bref, la Commission parle des prix agricoles et fait des vœux concernant les opérations de la Commission canadienne du blé, et, sans doute, le Gouvernement se penchera sur certains de ces vœux. A la page 29 du rapport, au chapitre intitulé "l'agriculture", on déclare dans le paragraphe 15:

> Nous croyons que l'objectif d'un programme de soutien des prix agricoles devrait être à peu près le même que celui de l'assurance-chômage à l'égard des travailleurs industriels, savoir: atténuer la misère imputable aux fluctuations économiques.

Le paragraphe 16 du rapport traite encore de ce sujet; la dernière phrase en est ainsi conçue:

> Nous estimons que l'établissement d'un prix de soutien sur l'avis d'une commission permanente serait préférable à l'adoption de formules d'application plus ou moins automatique.

Voilà des recommandations précises formulées par les économistes qui examinaient ces problèmes.

L'abandon de la ferme constitue l'une des principales difficultés. M. Baker, qui a dirigé des recherches en matière agricole dans la province de la Saskatchewan, prétend que la petite exploitation agricole est devenue désuète dans les Prairies et que les cultivateurs continueront à quitter la région. Cette tendance se rattache, il va sans dire, aux problèmes que posent l'état des prix et la production excédentaire. Le danger ne consiste pas en ce que les agriculteurs vont quitter leurs fermes, résultat inévitable de l'évolution économique, mais en ce que le passage d'un régime à un autre ne s'effectuera pas de façon satisfaisante. D'après le rapport de la Commission Gordon, en 1980, quatre sur cinq de nos concitoyens habiteront des collectivités urbaines; c'est dire que cette tendance à quitter la campagne pour la ville est appelée à s'accentuer rapidement. Là n'est pas le nœud du problème, mais plutôt: où ces gens iront-ils et comment s'y établiront-ils? A cette question, le Gouvernement ne semble avoir accordé aucune attention, bien qu'il s'agisse d'une des principales difficultés qui nous attendent. La solution tient à un remaniement de notre programme d'enseignement, que nous discuterons à fond, monsieur l'Orateur, à propos des subventions aux universités; elle comporte la répartition équitable de l'industrie dans tout le pays, plutôt que sa concentration dans les deux provinces du centre; elle pose de nouveau la question de la décentralisation de l'industrie, à laquelle le gouvernement ne s'est pour ainsi dire pas même arrêté.

Cela suscite tous les problèmes posés par les questions de rétablissement dans notre économie. Par exemple, au sujet du problème éducatif on nous a maintes fois signalé que nous sommes très loin de répondre aux besoins de nouveaux techniciens au Canada. Dans une récente discussion du *Citizen's Forum* à la radio et à la télévision, on a signalé que nous avons besoin sans délai de 100,000 nouveaux techniciens. Comment allons-nous les former? Nous avons deux institutions qui se consacrent à ce travail, le *Ryerson Institute* de Toronto et l'*Institute of Technology* à Calgary. Ils peuvent former un nombre relativement peu élevé de techniciens chaque année. Par contre, la Russie compte 1,500 écoles techniques.

Cela veut dire que nous gaspillons les talents de nos ingénieurs en leur faisant remplir des fonctions de techniciens, alors qu'ils devraient consacrer le meilleur de leur formation à des fonctions d'ingénieurs. On a donné à entendre que la proportion entre les techniciens et les ingénieurs, devraient être de quatre à un. A l'heure actuelle, c'est l'inverse qui existe, nous avons environ trois ingénieurs pour un technicien. Cet état de choses se rattache essentiellement au problème agricole dont j'ai parlé. Si les jeunes quittent les fermes à mesure que se modifient les pressions d'ordre économique, si

les petites fermes sont absorbées par les grandes, il y a certes beaucoup de place pour ces dépatriés dans notre industrie en expansion, mais le Gouvernement doit assumer des responsabilités au sujet du rétablissement et de la nouvelle formation à donner.

Mon temps de parole tire rapidement à sa fin et, au lieu de m'étendre davantage sur les injustices observées dans notre expansion nationale, j'en resterai sur ce que j'ai dit à propos de l'agriculture. J'aurais pu aller plus loin et parler de l'aspect industriel. Les deux domaines sont intimement liés. En somme, nous avons une économie nationale et, si des changements se produisent dans un secteur, nous devons faire les mises au point nécessaires pour rétablir l'équilibre.

M. Donald Creighton, qui s'est récemment acquis une certaine renommée à la suite de la publication de son excellente biographie de sir John A. Macdonald, le premier à devenir premier ministre du Canada, a prononcé un discours lors du banquet qui, marquant l'anniversaire des Producteurs unis de céréales, a eu lieu à Calgary en novembre dernier. Dans ce discours, il a touché du doigt l'essentiel de la thèse que j'ai cherché à exposer et selon laquelle il y a un déséquilibre dans l'essor du Canada. Il a alors dit:

> Les dirigeants agricoles ont fait comprendre cette vérité qu'une véritable politique nationale doit s'appliquer au pays tout entier, à l'agriculture comme à l'industrie, et que les pouvoirs et les ressources de l'État doivent être employés de manière à répartir le fardeau et égaliser les chances dans tout le pays et dans toutes ses classes et tous ses groupes.

Voilà, monsieur l'Orateur, à mon avis, un excellent résumé de la manière dont le gouvernement fédéral devrait se comporter à notre époque de changements constants. Le discours du trône a été tout à fait décevant à cet égard et j'ose espérer que le Gouvernement à l'occasion des nouveaux projets qu'il aura peut-être l'occasion de nous soumettre pendant cette importante session du Parlement, s'efforcera de s'attaquer sérieusement au problème. Autrement je crains fort que la modification au discours du trône proposée par notre parti ne se révèle véridique dans un avenir très proche au Canada, et qu'il ne soit évident que non seulement la Chambre, mais aussi le peuple du Canada, ont perdu toute confiance en l'administration actuelle.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'auteur de la motion (M. Hanna) est connu de tous, mais nous, c'est-à-dire ses concitoyens du Nouveau-Brunswick voudrions exprimer à notre collègue du comté de Gloucester (Nouveau-Brunswick) notre reconnaissance, notre gratitude pour la manière dont il s'est comporté au cours du débat. A mon avis, son discours trouvera bon accueil chez ses commettants et la population de la province du Nouveau-Brunswick dans son ensemble.

Nous nous sommes réunis ici le 8 janvier, au début de cette semaine, à un moment où une grève ferroviaire sérieuse et apparemment inutile touchait bien des secteurs de notre grand pays. Dans mon comté, celui de Charlotte, aucune communication n'est effectuée par les chemins de fer Nationaux, ce qui pose un problème assez grave. Des milliers de tonnes de houille *Minto* sont acheminées vers les usines de pulpe de Woodland, dans le Maine. Des milliers de tonnes de ce charbon alimentent aussi les filatures de coton de Milltown, dans ma circonscription. L'entreprise *Conleys*, qui exporte des centaines de mille livres de homard aux États-Unis est obligée de les acheminer par camion à grande distance et dans des conditions très difficiles. La *Connors Brothers Limited* se trouve dans la même situation, la société *Ganong Brothers Limited*, confiserie de St-Stephen également. J'ai reçu de nombreux télégrammes expliquant la gravité de la situation étant donné que les réserves de charbon diminuent beaucoup. Un chômage, directement et indirectement imputable à la grève, produit le plus sérieux effet dans ma circonscription ainsi que dans toutes les régions des provinces Maritimes. Nous devons tous reconnaître, toutefois, que le port et la ville de Saint-Jean seront plus durement atteints que n'importe quelle autre partie de notre province.

J'attendais beaucoup du nouveau chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) lorsqu'il a traité ce grave problème à la Chambre il y a quelques jours, et j'étais certain en particulier que l'honorable représentant de Saint-Jean-Albert (M. Bell) allait apporter quelques propositions pratiques car dans la ville où il demeure un état de crise sérieuse a été déclaré.

Une voix: Quel espoir!

M. Stuart (Charlotte): Les deux honorables députés ont adopté, néanmoins, une attitude de réserve, de ménagements, de politique mesquine. Dans les observations qu'il a formulées hier en cette enceinte, l'honorable représentant de Saint-Jean-Albert a parlé d'une grève qui a eu lieu il y a un an dans une raffinerie de sucre de Saint-Jean pour immédiatement signaler avec insistance: ne l'oubliez pas, je ne prends parti ni pour un côté ni pour l'autre. A l'égard de chacune des grèves dont il a parlé, il tenait à signaler qu'il ne voulait pas qu'on oubliât qu'il ne

prenait pas parti. On a dit la même chose à propos de la grève actuelle et des difficultés que nous avons éprouvées dans notre région. Mais, quand il a parlé de la grève ferroviaire, le député a pris bien soin de ne s'engager d'aucune façon. Je ne l'ai pas interrompu pendant son discours; mais, quand il s'est rassis, je lui ai posé la question que voici (page 71 des *Débats*):

J'aimerais que l'honorable député nous dise, s'il n'y voit aucune objection, quelle solution il proposerait à la grève du rail?

Il a répondu:

La démission du gouvernement actuel serait la meilleure...

La démission du Gouvernement actuel signifierait tout simplement un retard de 20 ans, pour ce qui est du parti conservateur. C'est peut-être la solution que le député propose pour ce problème, mais je sais que la plupart des habitants des provinces Maritimes ne voudraient pas attendre vingt ans pour qu'on trouve une solution à la grève de chemin de fer si grave qui sévit actuellement.

M. Cardiff: Que vous pouvez être niais!

M. Stuart (Charlotte): Je ne crois pas que cela soit aussi niais que peut l'être mon ami à gauche, car je me tais quand les autres ont la parole. Il pourrait faire de même. Il est évident que le député de Saint-Jean-Albert a traité cette grave question de façon à pouvoir donner à ses remarques l'interprétation qui lui conviendrait. Si un employé du Pacifique-Canadien demandait au représentant de Saint-Jean-Albert quel est son point de vue, il modifierait immédiatement toute la situation pour lui répondre. En revanche, si la direction du Pacifique-Canadien lui demandait son opinion sur cette question, encore une fois, pour être honnête, il répondrait: "Je n'ai rien dit". Mais j'ai l'impression assez nette que son attitude à ce sujet ne serait même pas acceptable par les gens de sa propre ville de Saint-Jean. Je ne crois pas qu'ils seraient satisfaits de la manière dont il a traité cette question.

J'ai reçu des télégrammes de M. W. W. Macaulay, maire de Saint-Jean, de M. Parker D. Mitchell, maire de la ville de Lancaster; de M. E. B. Ross, maire suppléant de St. Andrews, de la chambre de commerce du comté de Charlotte et d'autres chambre de commerce. Dans chacun d'eux on employait les mêmes termes: il existe un état d'urgence. Nous vous demandons d'intervenir immédiatement en insistant auprès du Gouvernement pour qu'il recoure à ses pouvoirs d'urgence. C'est exactement ce que j'ai fait à mon arrivée à Ottawa. J'ai insisté auprès du Gouvernement sur la nécessité de régler la grève le plus tôt possible, de faire tout en son pouvoir pour en venir à une solution. Je veux que les gens de ma circonscription connaissent exactement mon attitude à ce sujet. Il n'y a pas patte de velours de ma part. Je crois à la sincérité et au langage conforme à la vérité.

Tous les télégrammes que j'ai reçus sont pressants. Ceux qui m'envoient ces télégrammes sont fort inquiets de la situation qui existe là-bas de ce temps-ci. Je crois que l'état actuel des choses requiert l'intervention des députés des Maritimes. Cependant, le député de Saint-Jean-Albert, j'ai le regret de le dire, n'a laissé voir aucune prise de position au cours de son discours. Il a ménagé la chèvre et le chou du commencement à la fin. Ses observations n'auront pas blessé beaucoup de ses commettants, mais elles n'auront pas soulevé non plus beaucoup d'enthousiasme.

Après avoir parlé de la grève, le député a reproché au gouvernement de ne pas s'intéresser suffisamment aux provinces Maritimes. Il a en même temps brossé un très sombre tableau de notre avenir économique. J'ai sous la main une annonce qui a paru dans son propre *Telegraph-Journal* de Saint-Jean il y a tout juste six mois. Elle fut publiée aux frais de l'Association conservatrice-progressiste du Nouveau-Brunswick. Elle se lit ainsi:

Le premier ministre Hugh John Fleming a annoncé l'établissement d'une raffinerie de manganèse d'une valeur de 20 millions de dollars au Nouveau-Brunswick.

Le procureur général West a annoncé la réouverture du moulin de Marysville.

Les ministres de l'Agriculture et de l'Industrie et du Développement ont annoncé l'établissement d'une nouvelle usine de congélation des aliments à Florenceville. On prévoit l'établissement d'une autre usine semblable à Lancaster.

L'honorable M. Fournier a annoncé que le gouvernement Fleming aménagera un nouveau pont à Edmundston. Le nouveau pont Limestone, dans le comté de Victoria, a été inauguré officiellement samedi.

L'industrie de la pâte et du papier a annoncé qu'elle projette un vaste programme quinquennal d'expansion, comme résultat direct des entreprises hydro-électriques de M. Hugh John Flemming.

Les salaires ont monté de plus de 15 p. 100 depuis 1952. La construction au Nouveau-Brunswick accuse une augmentation de 21 p. 100 par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est la plus élevée, sauf une au Canada.

L'économie de la province n'a jamais été en si bon état...

Trois ans de suite, le gouvernement de M. Flemming a réduit la dette nette...

Les membres de l'opposition officielle, je m'en rends compte, nous critiquent âprement lorsque nous réduisons une dette. Pour ma part je suis fier d'un gouvernement qui accuse un excédent plutôt qu'un déficit. Il est clair qu'un gouvernement, fédéral ou provincial, qui accuse un excédent n'a pas besoin de secours financier. Lorsque ces gouvernements font grand état de leurs excédents, la

population du Canada peut voir par là que les choses ne vont pas trop mal.

Je pourrais citer à l'appui de cet avancé la déclaration de notre premier ministre la veille du Jour de l'An, déclaration aussi enthousiaste que celle dont je viens de donner lecture, ce qui prouve que la situation de notre province est excellente. Je suis bien certain qu'à ce moment-là, il n'a demandé aucune sorte d'assistance. Ce qu'on nous a dit en juin et la veille du Jour de l'An rend un tout autre son de cloche que ce que nous a raconté, hier, l'honorable député de Saint-Jean-Albert. Il n'a pas dit, il est vrai, que la subvention du gouvernement fédéral à la province du Nouveau-Brunswick au cours des douze derniers mois représentait le double du revenu global réalisé par notre gouvernement provincial. En ces douze derniers mois, le gouvernement fédéral a dépensé 130 millions de dollars dans ma province, mais jamais personne n'en a attribué le mérite à qui que ce soit. Incidemment, je dirai que 20 des 50 millions que représente notre revenu global proviennent de la subvention du gouvernement fédéral, c'est-à-dire que les deux cinquièmes du revenu du Nouveau-Brunswick viennent directement du gouvernement fédéral. A ma connaissance, jamais un député conservateur n'en a donné le crédit à qui que ce soit. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que dans ma province il serait impossible de vivre sans ces secours du gouvernement fédéral. On n'a pas mentionné que ces 20 millions servent à fournir du travail aux amis du gouvernement conservateur, ce qui est un fait. Nous le savons tous. Hier encore j'ai reçu un rapport en provenance du service des renseignements du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. En voici un passage:

...On a ébauché un programme comportant, pour 1957, des dépenses d'environ $3,500,000, afin de prévenir les ravages de la tordeuse du bourgeon de l'épinette dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Voilà ce qu'on fait depuis plusieurs années. Le gouvernement fédéral n'a jamais hésité à fournir son apport. Je ne puis me rappeler un seul cas où ce gouvernement ait refusé d'aider notre gouvernement provincial quand la demande de ce dernier était fondée. J'ai fouillé les dossiers en vain pour trouver un cas où le Nouveau-Brunswick ait demandé une aide qui a été refusée, quand on estimait que la question à l'étude dépassait les moyens de la province. Je doute également que même le député de Saint-Jean-Albert puisse découvrir un tel cas, car moi, je ne l'ai pas pu.

La revue *MacLeans*,—on m'en a envoyé un exemplaire hier,—a publié un article de M. Blair Fraser, intitulé: "Dans les coulisses à Ottawa", qui renferme des observations fort intéressantes. Sous la rubrique "Où Ottawa peut-il dépenser son magot d'un demi-milliard", nous lisons ce qui suit:

Une région qui nous vient à l'esprit quand on parle d'immobilisations, c'est évidemment celle des provinces de l'Atlantique: les provinces Maritimes et Terre-Neuve. Des centaines de millions de fonds publics ont été dépensés ou prêtés en vue de la mise en valeur d'autres parties du Canada ces dernières années, comme dans le cas de la voie maritime du Saint-Laurent et le pipeline transcanadien. Il ne s'est rien fait de proportionné à cela pour la région de l'Atlantique.

Ottawa aimerait corriger ce déséquilibre. L'honorable Robert H. Winters est ministre des Travaux publics, de même que député fédéral de Lunenburg (N.-É.) et dévoué citoyen des provinces Maritimes.

C'est une qualité que nous confirmons tous. L'article se poursuit:

Il a maintes fois invité des porte-parole des provinces Maritimes,—et le premier ministre a réitéré l'invitation,—à soumettre à Ottawa toutes les idées qu'ils peuvent avoir en vue de la mise en valeur de leur région natale. Cela donne à entendre que, si l'argent est uniquement ce qu'il faut, il ne sera pas un obstacle.

Jusqu'ici il est étonnant de constater comme il n'y a guère eu de réaction.

Le Nouveau-Brunswick songe à une entreprise hydro-électrique, mais elle présente de graves problèmes d'ordre technique et on peut douter qu'une entreprise hydro-électrique rentable requière de l'aide, en tout cas. D'autre part, une réaction caractéristique des provinces Maritimes a été la suivante: "Si Ottawa voulait préciser davantage sa proposition, nous serions enchantés de la discuter". Qu'Ottawa demande qu'on lui soumette des propositions et n'en présente pas, c'est un fait qu'on passe sous silence.

A mon avis, Blair Fraser y a fait un exposé exact des faits. Il poursuit en disant qu'on a proposé certains programmes assez extravagants. Cela, nous le savons tous. Quant aux programmes pratiques qu'a proposés le Nouveau-Brunswick et qui sont de nature à rendre service au pays tout comme à cette province, je suis bien certain que pour ce qui est des subventions fédérales, le gouvernement actuel est bien disposé à y donner suite et à faire ce qu'il peut pour améliorer la situation.

Tout comme les habitants du Nouveau-Brunswick, nous devons tous admettre que c'est la grande pénurie d'énergie électrique à bas prix qui a retardé l'essor de cette province. Nul ne l'ignore. La province ne saurait devenir une province industrielle tant qu'elle ne produira pas en abondance de la houille blanche à prix raisonnable. Aucun projet à l'étude ou en voie d'exécution, sauf l'entreprise d'énergie marémotrice de Passamaquody, ne saurait réussir à produire cette énergie. Le gouvernement américain et le gouvernement canadien ont entrepris une étude conjointe en vue de déterminer la rentabilité du projet.

On procédera le printemps prochain à une vaste enquête. Actuellement, ces ingénieurs, que je vois souvent, sont en train d'établir

une documentation qui remonte à 30 ans dans leurs bureaux respectifs, des deux côtés de la frontière. Ils espèrent que dès le 1er avril, une enquête d'ensemble sera en marche. Je suis sincèrement et franchement d'avis que c'est la seule réponse à nos problèmes économiques au Nouveau-Brunswick. J'ai confiance en cette entreprise et c'est à cet égard qu'on aura besoin de l'aide fédérale. C'est, d'ailleurs, pour ce programme qu'on obtiendra de l'assistance fédérale si l'enquête prouve qu'il est raisonnable du point de vue économique.

Je voudrais, d'autre part, souligner qu'une abondance d'énergie à bon marché est la seule façon de résoudre le problème auquel nous devons faire face au Nouveau-Brunswick. Comme l'a si bien dit Blair Fraser, certains des plans proposés, et pour lesquels on aurait besoin d'aide financière, sont assez extravagants. Toute aide du gouvernement fédéral devrait être de longue portée, et non à court terme. Gardons donc cet atout en réserve jusqu'à ce que nous ayons une réponse au sujet des ouvrages de Passamaquoddy, parce que c'est la seule source que je connaisse au Nouveau-Brunswick, ou dans la région qui pourrait fournir de l'énergie en abondance. J'ai grande confiance en ma province comme, d'ailleurs, dans toutes les provinces Maritimes. Si nous tenons à élever notre niveau de vie et à créer une ambiance propre à inciter nos jeunes hommes et nos jeunes femmes à y demeurer avec nous, il nous faut mettre entièrement à profit les richesses immenses que Dieu a mises à notre disposition. Si tous les habitants des provinces Maritimes s'adonnaient moins à la plainte et à la critique et pensaient plus sérieusement à fournir un apport pratique, nous pourrions envisager l'avenir avec beaucoup plus d'enthousiasme. Les critiques que nous entendons ici et les plaintes ne comportant aucune solution n'aboutiront jamais à l'essor des Maritimes, ce qui constitue l'objectif que nous visons tous.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe espèrent de tout cœur qu'on apportera aujourd'hui un règlement à la grève du chemin de fer Pacifique-Canadien. A la vérité, nous espérons que cela se fera incessamment, certainement d'ici quelques heures. Dès le début, nous avons cru que la seule raison de la grève était que le chemin de fer Pacifique-Canadien avait insisté pour soulever au cours de ses négociations avec ses chauffeurs une question qui n'aurait jamais dû être amenée, à savoir une question relative à la sécurité des opérations ferroviaires. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet dans un instant.

[M. Stuart (Charlotte).]

Puis-je dire ici qu'un plus grand nombre de membres de la Chambre qu'il n'y en avait au début constatent maintenant, avec une bonne partie de la population, que c'est l'intransigeance de la direction du chemin de fer Pacifique-Canadien qui doit être blâmée d'abord non seulement de la grève mais encore du retard apporté à son règlement. La proposition que le premier ministre (M. St-Laurent) a faite aux deux parties, comportant une entente provisoire analogue à celle qui a été conclue entre le syndicat et les chemins de fer Nationaux du Canada, se rapproche dans une large mesure des propositions qu'avaient faites plus tôt le Congrès du travail du Canada et que le syndicat avait acceptées. Elle ressemble également à la première proposition que notre groupe avait formulée le 8 janvier dans un communiqué de presse. Il est donc évident que la proposition du premier ministre devrait être jugée raisonnable, non seulement par les députés, mais aussi par les intéressés eux-mêmes. De fait, la *Gazette* de ce matin rapporte que M. Jodoin a déclaré que le Congrès du travail du Canada et la Fraternité trouvaient très acceptables les déclarations et propositions du premier ministre. Tout ceux qui examinent objectivement cette question doivent constater que c'est la direction du Pacifique-Canadien qui fait échec aux propositions fort équitables qu'a faites le Gouvernement aux deux parties. La direction du Pacifique-Canadien doit donc être tenue responsable de tout prolongement de cette grève. Espérons qu'on acceptera bientôt la proposition du Gouvernement, afin que cette grève prenne fin et que le chemin de fer recommence à fonctionner.

J'ai dit que, d'après les membres de notre parti, cette grève a eu lieu uniquement parce que, au cours des négociations visant les salaires, les conditions de travail et d'autres sujets, le Pacifique-Canadien a essayé d'insérer une question étrangère aux pourparlers, c'est-à-dire que le chemin de fer se passe des services des chauffeurs de locomotives diesel affectées aux cours de triage et aux convois de marchandises, peu importe les conséquences que pourrait avoir un tel changement du point de vue de la sécurité. A notre avis, on a faussement exposé, surtout par la publicité du Pacifique-Canadien, ce que signifie le changement proposé. Le Pacifique-Canadien a voulu exploiter le fait que la chauffe n'est pas nécessaire dans le cas des locomotives à moteur diesel, alors qu'elle l'était dans le cas des locomotives à vapeur. Le Pacifique-Canadien a écarté les autres fonctions que remplit le chauffeur à bord des locomotives à moteur diesel. Peu à peu, à mesure qu'on discutait de ce problème, à mesure que la grève attirait l'attention sur ce point, les gens ont compris qu'à bord des locomotives

à moteur diesel qui entraînent, à une grande vitesse, de longs trains des derniers modèles, la chauffe, qui était par définition la principale fonction du chauffeur, a été remplacée par beaucoup d'autres fonctions.

Non seulement la publicité faite à la thèse du Pacifique-Canadien a exploité le fait que le chauffeur n'a plus à chauffer à bord d'une locomotive diesel mais elle a cherché à diminuer l'importance de la question de sécurité. De fait, en soulignant que le Pacifique-Canadien demande tout simplement la suppression des chauffeurs à bord des locomotives à moteur diesel pour les trains de marchandises et dans les cours, on veut, je pense, faire croire au public que sa sécurité n'est pas en jeu puisque, pour l'instant du moins, les trains de voyageurs conserveront un chauffeur à bord des locomotives à moteur diesel. Dans l'ensemble, le public ne connaît que les trains de voyageurs et il peut, évidemment, se sentir en sécurité tant que le Pacifique-Canadien ne songera pas à supprimer les chauffeurs des locomotives à moteur diesel qui tirent des trains de voyageurs.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il y a lieu d'examiner deux aspects de la question. L'un est que le changement dans le règlement touchant les locomotives diesel, que le chemin de fer Pacifique-Canadien demande, a une portée générale. Admettons pour le moment que le Pacifique-Canadien a l'intention, comme il l'affirme, d'enlever les chauffeurs seulement sur les locomotives diesel affectées aux cours de triage et aux trains de marchandises. Néanmoins cette modification du règlement a un sens tellement étendu qu'il serait possible pour le Pacifique-Canadien d'éliminer également, en vertu du nouveau règlement, les chauffeurs des locomotives diesel affectées aux trains de voyageurs.

Indépendamment de la question de savoir si oui ou non les chauffeurs seraient retirés des locomotives diesel des trains de voyageurs, il est incontestable que le chemin de fer du Pacifique-Canadien, le Gouvernement, le Parlement et le public ont une certaine responsabilité envers les employés qui font fonctionner les trains de marchandises. Même si la compagnie ne les retire jamais des locomotives des trains de voyageurs, il n'en demeure pas moins que nous avons le devoir de protéger la vie et la santé de ceux qui font fonctionner les trains de marchandises. Il nous semble que la compagnie du Pacifique-Canadien fait scandaleusement fi des droits des travailleurs quand elle prétend que le public ne voit aucune objection à ce que le facteur sécurité ne soit pas considéré comme aussi important dans les gares de triage et sur les trains de marchandises que sur les trains de voyageurs.

Quand, au cours des négociations, cette question a été soulevée, les représentants de la fraternité ont fait naturellement des objections du mieux qu'ils pouvaient. Il m'a été permis de jeter un coup d'oeil sur certains des témoignages soumis; j'ai eu l'occasion d'étudier des dizaines de photographies soumises à la commission et démontrant les difficultés inhérentes à l'exploitation des locomotives diesel dans les gares de triage. Les photographies soumises à la commission de conciliation montrent de nombreuses circonstances où le champ visuel du mécanicien installé à la droite de la locomotive diesel est complètement bouché et ne lui permet pas de savoir ce qui se passe à la gauche du train, ce qui augmente le danger couru par les employés qui, pourtant, ont droit eux aussi à être protégés par la compagnie du Pacifique-Canadien, à l'être par le Parlement et à l'être par le public, au même titre que les voyageurs qui peuvent se trouver à bord des trains exploités par la compagnie du Pacifique-Canadien.

Il ne faut pas oublier non plus, monsieur l'Orateur, que si on élimine graduellement les chauffeurs des locomotives diesel, et si on intensifie la dieselisation de nos chemins de fer, un jour viendra, à mesure que les mécaniciens actuels prendront leur retraite et disparaîtront de la scène, où il faudra que les mécaniciens soient formés sans qu'il leur soit donné d'acquérir de l'expérience en qualité de chauffeurs. Pendant qu'on discutait de cette question j'ai eu l'occasion de m'entretenir, par correspondance et verbalement, avec des mécaniciens et avec des chauffeurs, et les mécaniciens m'ont dit qu'ils n'auraient pas voulu devenir mécaniciens sans avoir pu d'abord acquérir de l'expérience en qualité de chauffeurs. C'est une chose que de former une personne aux secrets proprement techniques du fonctionnement d'une locomotive moderne; mais c'en est une autre que d'acquérir de l'expérience plus ou moins comme comécanicien pendant les années passées en qualité de chauffeur. Nous avons donc le sentiment, monsieur l'Orateur, que ce facteur sécurité dans son ensemble n'a pas reçu suffisamment de publicité pendant tout le temps passé à discuter de cette question. La compagnie du Pacifique-Canadien n'y a pas accordé suffisamment d'attention; nous avons même l'impression que la commission de conciliation ne s'y est elle-même pas suffisamment attardée. A notre avis, on n'aurait pas dû faire intervenir la question de la sécurité dans ces négociations. Si, après le début des entretiens, le Pacifique-Canadien n'avait pas soulevé cette question, je suis sûr que les autres problèmes auraient pu être résolus par les intéressés au moyen de négociations et que la grève aurait été évitée.

Le moment est venu pour une organisation aussi importante que le Pacifique-Canadien de se rendre compte de ses obligations en matière de relations ouvrières. Le Parlement fait de son mieux pour réglementer les relations ouvrières par des mesures législatives comme la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail mais, même après l'adoption d'une législation, fût-elle la meilleure possible, l'harmonie des relations ouvrières dépend de la bonne volonté des deux parties intéressées. A notre avis, les rapports entre le Pacifique-Canadien et ses chauffeurs de locomotive offrent l'exemple d'une attitude hautaine à l'endroit des employés et de l'oubli de la sécurité au point de consentir à s'en réclamer pour circonvenir les exigences du syndicat en matière de salaire, et le reste. A notre avis, le Pacifique-Canadien n'a pas encore compris qu'une bonne législation ouvrière ne suffit pas mais que, de plus, les administrateurs doivent se rendre compte de leurs obligations envers tous les secteurs de la population, notamment de leurs obligations envers les travailleurs qui sont à l'emploi d'une société comme le Pacifique-Canadien.

D'autres membres de notre parti ont déjà traité cette question et tous ceux d'entre nous qui expriment leurs vues expriment en même temps les vues de tous les membres de notre groupe. On a signalé,—il n'est pas inutile de le répéter,—que le Pacifique-Canadien et surtout son président, M. N. R. Crump, ont tort de soutenir que la commission de conciliation a consenti à l'élimination des chauffeurs à bord des locomotives diesel dans les cours de triage et sur les convois de marchandises. En somme, cette commission ne se composait que de trois membres. Le rapport majoritaire, portant deux signatures, laissait subsister des doutes. Le troisième membre, le sénateur Roebuck, a soumis une proposition très énergique et a présenté au ministre du Travail (l'honorable M. Gregg) un rapport très catégorique dans lequel il s'oppose à l'élimination des chauffeurs à bord des locomotives. Il est allé jusqu'à demander au Pacifique-Canadien de retirer sa proposition insolite. Il a dit que la décision prise par le National-Canadien et par tous les chemins de fer américains le confirmait dans son attitude. Il a aussi rappelé que, déjà, en sa qualité d'avocat, il a eu à défendre des mécaniciens de locomotive accusés d'homicide involontaire. A la lumière de cette expérience, il signalait que c'était placer sur les mécaniciens, quels qu'ils soient, une responsabilité trop lourde, que de les prier d'assurer le fonctionnement d'une locomotive quelconque, locomotive pour train de voyageurs, pour train de marchandises ou locomotive de manœuvres, sans être accompagné d'un autre mécanicien ou d'un chauffeur dans la cabine.

On a parlé du temps que le serre-frein principal passe dans la cabine. On a dit que c'était lui qui était la deuxième personne, mais comme le sénateur Roebuck et d'autres l'ont rappelé, les responsabilités du serre-frein sont tout à fait différentes. Ce qui l'intéresse c'est le train lui-même et le travail qu'il a à exécuter lorsque celui-ci s'arrête. Il n'a rien à voir avec la question de la sécurité qui est la responsabilité du chauffeur. La formation même du serre-frein l'empêche de s'occuper comme il faudrait de ces questions. C'est pourquoi nous sommes persuadés que le temps est venu de donner au public un autre point de vue sur la situation. On a commencé par dire, en certains milieux, qu'il s'agissait seulement d'un petit groupe de personnes qui se cramponnaient à leur situation. Il n'est pas un d'entre nous à qui l'expérience qu'il a du mouvement syndical n'aura manqué d'apprendre que les syndicats acceptent et accueillent avec plaisir les progrès techniques. Il fait de son mieux pour protéger les droits des ouvriers à mesure que les changements surviennent. Cependant, c'est être tout à fait injuste envers le mouvement ouvrier en général de prétendre que ce n'est, de la part du syndicat, qu'une tentative d'arrêter le progrès. En fait, la chose même dont il est question, c'est-à-dire, la dieselisation, a déjà déplacé nombre d'autres ouvriers, mécaniciens etc., d'un bout à l'autre du pays. Cela n'a suscité aucune grève, même si les gens en étaient atteints, parce que, dans ces autres cas, il n'était pas question du facteur de sécurité dont il est question dans le cas actuel.

Dans toute cette affaire, monsieur l'Orateur, nous nous réjouissons d'une chose. Il n'y a eu jusqu'à maintenant de la part du Gouvernement aucune tentative de répéter ce qui s'est fait en 1950. Il y en a qui, au cours du présent débat, sont venus bien près de conseiller que le Gouvernement use de ses pouvoirs,—je ne suis pas certain de ce que le dernier orateur avait à l'esprit,—pour rétablir le fonctionnement du chemin de fer même s'il fallait contraindre les ouvriers à retourner au travail. A notre avis, on a fait beaucoup de tort au régime des négociations collectives et des relations ouvrières sur les chemins de fer lorsque, en 1950, le Gouvernement pria le Parlement d'adopter une loi imposant l'arbitrage obligatoire. Pour autant qu'on ne recoure pas à cette mesure dans le cas actuel,—j'espère que le Gouvernement maintiendra son refus de recourir à l'arbitrage obligatoire,—on

répare dans une certaine mesure le tort qui a été fait en 1950.

En réalité, M. Crump a présumé dès le début, je pense, qu'il n'avait pas à s'inquiéter, que le gouvernement, qui avait renvoyé les hommes au travail en 1950 en vertu d'une loi du Parlement, répéterait le même geste, que le gouvernement ne tolérerait pas le maintien d'une grève ferroviaire, de sorte qu'il n'avait lui qu'à adopter l'attitude qu'on sait, si déraisonnable fût-elle, et que le gouvernement le tirerait de là.

Je suis heureux que le gouvernement n'ait pas demandé au Parlement d'adopter une telle mesure et j'espère qu'on prendra d'autres dispositions en vue de rétablir le régime des négociations collectives qui était en honneur sur les chemins de fer avant la grève de 1950. Il est nécessaire, je le répète, monsieur l'Orateur, non seulement d'avoir de bonnes lois ouvrières, de compter sur les bons offices du ministère du Travail comme médiateur dans les différends de ce genre et d'avoir des commissions de conciliation bien constituées, mais aussi que les relations ouvrières pour être harmonieuses se fondent sur la bonne volonté et la bonne foi des deux parties. Nous avons l'impression que les administrateurs du Pacifique-Canadien ont oublié dans toute cette affaire les droits des hommes en cause et aussi l'élément de sécurité, non seulement en ce qui a trait au grand public mais aussi en ce qui concerne quelques-uns de leurs employés. Nous estimons, comme le sénateur Roebuck, qu'il y a lieu de retirer l'ensemble du programme et de ne rien tenter en vue de réduire la sécurité nécessaire à l'exploitation ferroviaire par le retrait des chauffeurs de locomotives dans quelque service que ce soit, service des voyageurs, service des marchandises ou service des cours de triage. Voilà notre attitude sur cette importante question.

J'aimerais aborder un ou deux autres problèmes, et à revenir sur la pension de vieillesse. Je me réjouis que des honorables députés de tous partis en aient déjà parlé au cours du présent débat. Le malheur, c'est que le discours du trône n'en dise rien.

S'il avait été possible de sonder l'opinion publique avant le discours du trône, on aurait constaté j'en suis bien sûr, monsieur l'Orateur, qu'un relèvement de cette pension était attendu de façon presque générale. Certes, l'an dernier, lorsque le Gouvernement a essuyé le feu non seulement de l'opposition mais aussi des journaux et a subi une perte considérable de prestige dans tout le pays à cause du pipe-line, le bruit courait qu'il chercherait à se reprendre en améliorant la législation sociale à cette session-çi, notamment en relevant la pension de vieillesse.

Mais voilà, cette année, le Gouvernement estime, semble-t-il, n'avoir rien à craindre; pour lui les élections sont déjà dans le sac. Il aura peut-être des surprises! Étant de cet avis, le Gouvernement a présenté un discours du trône où l'on fait mention de quelques mesures acceptables et indiscutables, mais où il n'y a rien qui s'attaque aux problèmes essentiels comme celui du sort pénible de nos vieillards.

C'est bien beau, monsieur l'Orateur, de nous vanter de notre économie florissante, c'est bien beau de parler de la grande prospérité qui règne au pays, mais plus l'économie est florissante et plus l'ensemble du pays est prospère, plus tragique est la position de ceux qui vivent de revenus fixes, notamment ceux qui ont de bas revenus fixes.

Le montant de $40 par mois actuellement versé aux termes d'une mesure fédérale aux bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse comme aux bénéficiaires de l'assistance-vieillesse, de la pension de cécité ou de la pension pour invalidité totale a été fixé en 1949. Cette année-là, le produit national brut de notre pays s'établissait à 17.4 milliards par année. Certes, monsieur l'Orateur, si nous avons pu accroître notre produit national brut depuis 1949, il n'est que convenable et approprié que nous accordions à nos vieillards pensionnés un accroissement de la somme que nous leur versions, proportionnellement à l'augmentation de notre produit national brut.

Cette année, le produit national brut peut atteindre 29 ou 30 milliards. S'il se monte à 29 milliards, ce sera une augmentation de 77 p. 100 par rapport à ce qu'il était en 1949. S'il est de 30 milliards, il marquera une augmentation de 82 p. 100 par rapport à 1949. L'augmentation de 77 p. 100 exigerait un relèvement à $70 par mois de la pension de vieillesse. L'augmentation de 82 p. 100 exigerait un relèvement de la pension à $72 par mois.

Il fut un temps où il aurait semblé bizarre de parler de montants comme ceux-là dans le cas de la pension de vieillesse; mais ce que le Gouvernement ne semble pas savoir, c'est que les Canadiens en général en sont venus à prendre pour attitude qu'une pension de vieillesse ne doit plus être tout simplement une somme d'argent destinée à maintenir quelqu'un à peine en vie, mais plutôt qu'une pension de vieillesse doit être un des droits de la citoyenneté, doit en quelque sorte permettre à nos vieillards qui ont aidé à édifier notre pays de connaître une retraite digne et convenable, de jouir d'une partie de la richesse que notre pays produit actuellement en raison de ce qu'ils ont accompli.

Nous avons besoin,—le pays l'a; c'est le Gouvernement qui en a besoin,—d'un nouveau

concept de la pension de vieillesse. Le Gouvernement doit se rendre compte que ce n'est pas une allocation de subsistance, mais bien le droit de partager la richesse du pays à tout moment donné. Lors de son dernier congrès national tenu à Winnipeg en août dernier, notre parti a préconisé de la relever au moins jusqu'à $65 par mois et de l'accorder sans évaluation des ressources à compter de 65 ans.

J'ai remarqué qu'un député libéral d'en face s'est fourvoyé en exprimant l'avis qu'il y aurait lieu d'augmenter la pension de vieillesse de $10 de façon qu'elle atteigne $50 par mois. Étant donné l'accroissement de notre produit national brut une augmentation de $10 par mois serait, sans doute, fort mesquine. Nous sommes d'avis que compte tenu de l'accroissement actuel de la prospérité du Canada et des souffrances et besoins qu'endurent les vieillards, la pension devrait passer à $65 par mois au moins et qu'il y aurait lieu de considérer les autres chiffres que j'ai mentionnés car tout Canadien a droit à sa part de notre produit national brut.

A propos de produit national brut, il semble qu'on tende aujourd'hui à parler des exemplaires du rapport préliminaire Gordon qui nous sont parvenus hier. Je relève dans ce rapport que, si les circonstances sont celles que prévoit la Commission, on peut s'attendre qu'en 1980 le produit national brut du Canada atteigne le chiffre de 76 milliards de dollars par an. Il ne me semble pas inopportun de reporter le pourcentage que j'avais calculé il y a un instant. Si nous obtenons en 1980 un produit national brut de 76 milliards par année, ce sera une augmentation de 360 p. 100 par rapport aux 16.4 milliards obtenus en 1949. Si on devait relever proportionnellement la pension de vieillesse, il faudrait la porter en 1980 à $184 par mois.

Je dis de nouveau aux honorables députés de ne pas sourire en entendant ces chiffres; en effet, certains d'entre eux ont été élevés à l'époque où la pension de vieillesse était de $20 par mois, à peine assez pour ne pas crever. Le but de cette pension est autre que d'empêcher de mourir. Il est de reconnaître ce que nos vieillards ont fait pour notre pays et de leur faire partager une vie convenable, comme on le ferait dans n'importe quelle bonne famille.

Je constate, monsieur l'Orateur, que nous devrons remettre toute cette question à l'étude. Il me semble que ce qu'il nous faut à cet égard ce n'est pas seulement le régime général actuel en vertu duquel nous versons un montant uniforme à tous mais un programme de la nature du régime national de pensions industrielles qu'a proposé le Congrès canadien du travail, et plus tôt nous aborderons ce problème au niveau parlementaire mieux ce sera pour l'ensemble de notre pays.

Vraiment, le discours du trône n'indique pas grand chose pour la présente session. J'imagine qu'une fois terminé le débat sur l'Adresse, il suffira d'une ou deux semaines pour s'occuper des mesures législatives annoncées dans le discours du trône. C'est peut-être ce qu'envisage le Gouvernement. Nous serions ici environ deux semaines et nous retournerions chez nous pour les élections. Mais il se peut que nous demeurions ici jusqu'à tout près de Pâques.

Par conséquent, si le Gouvernement n'est pas de lui-même disposé à augmenter sensiblement la pension de vieillesse, il devrait, comme en 1950, charger immédiatement un comité parlementaire d'étudier cette question des pensions de vieillesse, afin de voir s'il n'y aurait pas lieu d'adopter ce que préconisent certains d'entre nous, c'est-à-dire que la pension universelle actuellement versée au titre de la sécurité de la vieillesse soit portée à $65 par mois au moins et accordée à 65 ans; qu'en outre, on établisse un programme complet de pension industrielle, sur le plan national, de sorte que tous les régimes de pension des ouvriers et des autres puissent s'intégrer aux termes d'une participation, afin que, pour le bien du pays, il soit possible de réglementer les fonds ainsi placés et que nous puissions envisager le jour où nos vieillards toucheront une pension de retraite convenable et satisfaisante, au lieu de la simple pitance dont ils doivent présentement se contenter pour vivre.

Cette question revêt une profonde importance. Comme de nombreux membres de notre groupe, j'estime regrettable que, dans un discours du trône vide de toute substance, le Gouvernement ait indiqué qu'il n'a pas à s'en faire puisqu'il a les élections dans sa poche, qu'il peut se murer dans l'inaction et laisser les choses suivre leur cours. Il aura peut-être à repenser sa manière de voir. D'ailleurs, même s'il devait gagner les prochaines élections, fait-il œuvre de gouvernement en se contentant de ne rien faire parce qu'aucune considération d'ordre politique ne le pousse à l'action? S'il a besoin d'être poussé à l'action, s'il lui faut la crainte de la défaite pour agir, qu'à cela ne tienne. Nous allons y voir, car nous croyons que la population du Canada a droit à un relèvement sensible de la pension de vieillesse actuellement versée, qu'elle a droit à l'examen de la proposition de M. Jodoin et du Congrès du travail du Canada tendant à l'institution d'un régime national de pension. Il y a des années que mon collègue, le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), et d'autres proposent ici un tel régime.

Je ne saurais trop insister sur cette question de la pension de vieillesse, car la léthargie du Gouvernement, qui estime avoir fait un beau geste en 1950 et 1951, ne répond pas aux désirs ni aux sentiments de la population. La question n'intéresse pas seulement nos citoyens âgés. Elle intéresse notre jeune population qui songe à ces citoyens et qui se préoccupe de son propre avenir. Ils reconnaissent que le pays dont la production nationale brute atteint de 29 à 30 milliards, que le pays qui doit, en 1980, selon le rapport Gordon, obtenir une production de 76 milliards, n'est ni juste, ni raisonnable, ni même humain, de traiter si parcimonieusement ses citoyens aînés.

Non seulement le Gouvernement étale-t-il son indifférence à l'égard des désirs et des besoins de la population en refusant d'intervenir dans le domaine des pensions de vieillesse, mais il est aussi très révélateur, comme mon chef et d'autres l'ont signalé, que le discours du trône ne mentionne même pas la question de l'assurance-santé. Les députés se souviennent de la cabale de l'an dernier. Évidemment celui qui la dirigeait n'est pas des nôtres pour l'instant mais il doit rentrer d'ici quelques jours, paraît-il. Je parle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Une conférence a eu lieu l'an dernier à laquelle assistaient des représentants des provinces et que le ministre a qualifiée d'une des plus satisfaisantes que nous ayons jamais eues. Après un certain temps on a formulé une proposition mais avec la condition qu'elle serait mise en œuvre seulement si une majorité importante des provinces, correspondant à une majorité importante de la population du Canada, l'acceptait.

Ce qui signifiait que six provinces devaient accepter et que ces six devaient comprendre la province d'Ontario ou la province de Québec. Nous avons signalé à l'époque que le plan, bien qu'il constituait un pas dans la bonne voie, ne représentait pas, étant donné ses lacunes, une offre suffisamment intéressante pour attirer l'approbation de six provinces. Une année s'est écoulée et seulement trois provinces, celles de l'Ouest, ont approuvé le plan. Ma propre province, le Manitoba, qui possède le seul gouvernement libéral à l'ouest des provinces en bordure de l'Atlantique, a dit en fait qu'elle n'aurait rien à voir à ce plan. Aucun gouvernement libéral du Canada n'a montré quelque intérêt au point de signifier qu'il approuverait le plan. Aucun autre gouvernement ne l'a approuvé et il semble qu'à toutes fins pratiques le projet est lettre morte.

Si le Gouvernement était de bonne foi, l'an dernier, lorsqu'il aborda le sujet de l'assurance-santé, il doit comprendre que, un an s'étant écoulé et seulement trois provinces ayant approuvé ce plan, il est temps de reviser et d'améliorer l'offre afin qu'il rallie l'adhésion de six provoinces. De fait, c'est ce que j'espérais entendre dans le discours du trône. En somme, les élections s'en viennent et d'habitude le discours du trône qui les précède tient compte des désirs et des besoins de la nation canadienne.

Voilà un domaine, comme celui des pensions de vieillesse, où les besoins des Canadiens sont très grands, particulièrement à cette époque alors que les frais d'hospitalisation et de soins médicaux augmentent, et que leur augmentation se traduit par une hausse des primes des plans d'assurance de la Croix bleue et autres. Les choses en sont rendues au point où, malgré notre prospérité, dont le gouvernement du Canada se glorifie, les soins médicaux fondamentaux dont nos gens ont besoin sont rationnés par leur bourse. Nous ne profitons pas pleinement de la science médicale, ni des sommes qui sont affectées à la construction d'hôpitaux ou dépensées autrement.

Tous attendent l'établissement d'un plan qui mettra ces choses à la portée de la bourse des Canadiens. Tous attendent l'établissement d'un plan d'assurance-santé. Nous croyons que tout plan d'assurance-santé devra être complet; il devra comprendre non seulement les frais d'hospitalisation, mais aussi les frais de médecin, de dentiste et d'oculiste. Il devra comprendre des prestations de maladie lorsque le soutien de famille est sans travail. Tel est notre objectif. Cependant, nous avouons qu'il est bon de commencer. À cet égard nous reconnaissons que le plan national d'assurance-hospitalisation que le gouvernement a proposé l'an dernier est un pas dans la bonne voie.

Je sais fort bien que le député de Vancouver-Sud (M. Philpott), qui me fait l'honneur d'écouter mon discours, conviendra avec moi que les termes de la proposition de l'an dernier n'étaient pas suffisamment attrayants. Un nombre suffisant de provinces n'ont pas donné leur assentiment. Si le parti libéral est vraiment sincère en préconisant depuis trente-huit ans un plan d'assurance-santé, il devrait en faisant une offre plus attrayante donner la preuve aux provinces de façon que six d'entre elles l'acceptent et que nous puissions établir l'assurance-santé.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je crois avoir presque épuisé mes 40 minutes de parole avant que la séance soit levée pour le déjeuner. J'espérais que le Gouvernement serait en mesure de nous annoncer maintenant le règlement de la grève. Aucun ministre n'a encore pris la parole pour annoncer cette nouvelle; je suppose donc que le Gouvernement n'est pas encore prêt à le faire. Nous espérons certes tous qu'on nous l'annoncera avant que la séance soit levée à 6 heures. De fait, dût-on ne pas obtenir bientôt un règlement sur ce qui forme la base du premier point de notre proposition de l'autre jour, savoir, la demande aux deux parties qu'elles reprennent les opérations, quitte à régler plus tard la question des locomotives diesel, le Gouvernement devrait alors examiner le deuxième point de notre proposition, portant la mainmise sur le Pacifique-Canadien et l'exploitation de la ligne de chemin de fer d'ici au règlement de la question. Mais nous espérons, je le répète, qu'avant la levée de la séance à 6 heures ce soir, le Gouvernement pourra nous annoncer le règlement du différend.

En terminant, monsieur l'Orateur, je veux traiter très brièvement de deux autres sujets que j'ai soulevés avant le déjeuner. A notre avis, et, je crois, de l'avis d'un grand nombre de Canadiens, le gouvernement devrait au cours de la présente session, prendre des mesures relativement à la pension de vieillesse et à la question d'assurance-santé. Il y a lieu, à l'heure actuelle, de relever sensiblement la pension de vieillesse. Nous sommes d'avis qu'un plan national d'assurance-santé, à participation provinciale, devrait être inséré dans le recueil de nos lois dès maintenant. Nous soutenons, en effet, que si le Gouvernement manque à ses responsabilités à l'égard de ces deux questions, les Canadiens devraient régler son cas, aux prochaines élections, de la façon qu'un gouvernement irresponsable le mérite.

M. H. M. Batten (Humber-St-George's): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de m'unir aux préopinants pour féliciter chaleureusement le motionnaire et le motionnaire en second de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont habilement acquittés de leur tâche, j'en suis convaincu, ce qui est tout à leur honneur et à celui des circonscriptions qu'ils représentent.

Plusieurs passages du discours du trône m'intéressent d'une façon particulière mais, pour l'instant, je bornerai mes observations à un seul. Je veux parler de cette partie du discours du trône qui traite de l'agriculture. On propose de recommander au Sénat la formation d'un comité chargé d'étudier ce qu'il faudrait faire pour tirer meilleur parti des terres agricoles et ainsi pour contribuer plus efficacement à l'amélioration de la production agricole et au relèvement des revenus qui en découlent. J'espère que le comité n'étudiera pas le problème de chaque région du seul point de vue de son importance proportionnelle par rapport au revenu national, mais aussi qu'il tiendra compte de la valeur de l'industrie comme source d'emploi et de l'importance de celle-ci dans l'économie de la région à l'étude. C'est pourquoi, à mon avis, le revenu agricole de Terre-Neuve ne représenterait qu'une très faible proportion du revenu agricole global des dix provinces canadiennes. Ainsi, si nous abordons le problème de l'agriculture à Terre-Neuve en fonction de l'importance que cette industrie revêt par rapport à l'économie nationale globale, elle ne recevra pas l'attention qu'elle mérite par rapport à l'économie générale de la province de Terre-Neuve, et surtout une attention proportionnelle à l'importance qu'elle revêt pour les diverses régions qui pratiquent l'agriculture à Terre-Neuve.

Personne n'ignore que Terre-Neuve n'est pas une province agricole. Nous aussi, comme les autres régions du Canada, avons nos lacunes; par exemple, notre climat, à certains égards, peut bien nous empêcher de cultiver certains produits agricoles qu'on trouvera dans d'autres régions du Canada. Néanmoins, les lacunes touchant l'agriculture à Terre-Neuve ne sont pas de nature, par exemple, à nuire à l'aviculture, à l'élevage et à la culture maraîchère.

Nous avons aussi des lacunes quant au sol. Notre sol est surtout de nature minérale. Il a une forte teneur d'acidité et une faible teneur de matières organiques. Nous avons un peu de terrain d'alluvion, presque entièrement situé aux embouchures des rivières, et particulièrement de celles qui se déversent dans le golfe du Saint-Laurent. Cependant, nous ne possédons pas de grandes zones d'argile grasse comme on en trouve dans d'autres provinces du Canada. Il existe cependant de vastes régions, généralement composées de petits terrains ensemencés, où l'agriculture est très prospère; les restrictions dont j'ai parlé, imposées par le climat et la qualité du sol, ne suffisent pas à empêcher les agriculteurs de se livrer à l'élevage des volailles, des bestiaux et à la culture des légumes-racines. A mon avis, les possibilités sont suffisantes pour qu'on puisse accorder à l'agriculture l'attention voulue afin qu'elle joue dans l'économie de la province un rôle plus important que celui qu'elle a joué dans le passé ou qu'elle ne joue à l'heure actuelle à ce point de son évolution.

L'agriculture a lentement progressé dans Terre-Neuve. Au tout début de la colonisation, on ne l'a nullement encouragée; il serait peut-être plus juste de dire qu'il était, de fait, défendu de s'adonner à la colonisation et à l'agriculture. Ce n'est qu'en 1813,—soit plus de deux siècles après la fondation de la colonie,—qu'il a été permis de louer la terre à des fins agricoles et seulement par baux de trente ans et moyennant une rente annuelle. Neuf ans plus tard, ces rentes étaient abolies et, en 1825, le Gouverneur Cochrane, premier à résider à Terre-Neuve, a fait prendre quelque essor à l'agriculture à l'expansion de laquelle le gouvernement de Terre-Neuve ne s'est toutefois officiellement intéressé qu'à partir de 1878.

D'autres facteurs ont également nui à l'essor de l'agriculture dans l'île. Tout d'abord, ses premiers colons étaient des pêcheurs, habitués à la mer. Ce n'étaient pas des agriculteurs. Deuxièmement, la pêche comportait beaucoup d'attrait tandis que l'agriculture n'en comportait pas. On manquait de routes, la plupart des établissements s'échelonnaient le long des grandes rivières, à proximité du littoral, ce qui rendait l'intérieur des terres à peu près inaccessible. Pour ceux qui sont venu s'établir là-bas, il était donc nécessaire d'avoir dès que possible une denrée d'exportation continue. Cette denrée d'exportation continue pouvait facilement se trouver dans l'industrie de la pêche; il était peu probable qu'on ait pu la tirer de l'agriculture telle qu'elle se pratiquait alors à Terre-Neuve.

Les pêcheurs se sont graduellement rendus compte de l'importance de l'agriculture dans leur propre économie et peu à peu ont mis sur pied un programme agricole auxiliaire. Naturellement cela signifie qu'on a porté attention à l'industrie agricole lorsque l'industrie de la pêche donnait un faible rendement. On ne s'est pas occupé d'agriculture lorsque le rendement de la pêche était bon. L'expérience révèle que la culture comme complément n'a pas fait l'objet d'un effort très constant. En ces dernières années, l'avènement d'autres industries dans la province a enlevé des ouvriers non seulement à l'agriculture mais aussi à la pêche.

Dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'agriculture, publié en 1955, on signale à la page 29 (texte anglais) qu'en 1921, 38,206 personnes s'adonnaient à la culture sous une forme ou sous une autre, mais que seulement 3,227 de ceux-ci étaient des cultivateurs proprement dits. En 1935, 39,808 personnes s'occupaient de culture, mais seulement 4,226 en faisaient leur unique profession. En 1945, ceux qui s'adonnaient à la culture se chiffraient par 35,574, mais seulement 2,809 pouvaient être regardés comme cultivateurs à plein temps.

Depuis 1949, certains domaines de l'agriculture ont accusé une expansion très marquée, particulièrement l'élevage de la volaille. A mon sens, cet état de choses est attribuable à plusieurs motifs. Premièrement, le terrain requis n'est pas étendu. Deuxièmement, l'expansion des zones qui servent de débouchés et, troisièmement, l'amélioration du bien-être général, ce qui permet aux gens d'acheter les produits avicoles.

A Terre-Neuve, un élément a beaucoup aidé à l'expansion de l'aviculture: le programme d'aide aux transports des céréales de provende inauguré en 1941 par le gouvernement fédéral. Si on veut bien me permettre une petite digression, monsieur l'Orateur, depuis quelques années nous assistons à des hausses successives des prix de transport des marchandises, majorations qui commencent à se faire vivement sentir dans l'industrie et le commerce de Terre-Neuve. Comme nous vivons à l'extrême limite est de ce grand pays, nos produits doivent parcourir de longues distances. Aussi toute hausse des tarifs-marchandises établie en pourcentage représentent-t-ils une augmentation plus considérable pour les gens de Terre-Neuve que pour n'importe qui d'autre à l'est d'Ottawa.

D'autre part, nous n'avons pas, par exemple, les réseaux routiers et les entreprises de camionnage qui nous permettraient de compter sur d'autres voituriers que ceux qui sont actuellement en service à Terre-Neuve, et qui sont les chemins de fer Nationaux du Canada. Ceux-ci exploitent leur voie ferrée de Port-aux-Basques à Saint-Jean ainsi que des navires à vapeur tout le long de la côte de Terre-Neuve. Nous n'avons pas d'autres voituriers et, par conséquent, nous ne pouvons que payer toutes les hausses de tarif-marchandises qui surviennent.

Je veux m'arrêter un instant au tarif-marchandises qui s'applique, par exemple, de la tête des lacs à un point ou deux du chemin de fer à Terre-Neuve. Si je choisis ce parcours, c'est parce que je veux revenir aux céréales de provende. Avant le 30 janvier 1956, un quintal de marchandises expédiées de la tête des lacs à Toronto coûtait 55c. Depuis le 1er janvier 1957, par suite des hausses qui atteignent 11 p. 100, les gens de Toronto paient maintenant six cents de plus, soit 61c. Cela résulte, je le répète, de la hausse de 7 p. 100 autorisée par le Commission des transports le 18 juin 1956 et entrée en vigueur le 3 juillet, ainsi que de l'autorisation d'une nouvelle hausse de 4 p. 100 accordée le 17 décembre par la Commission aux chemins de fer, le tarif-marchandises atteignant ainsi un niveau de 11 p. 100 plus élevé que le 30 juin 1956. De là découle une hausse du prix du transport de 6c. par

cent livres ou de $1.20 la tonne entre la tête des lacs et Toronto.

Pour ce qui est de Corner-Brook (T.-N.), l'augmentation est de $1.17 à $1.30 le quintal, soit 13c. L'augmentation par tonne est de $23.40 à $26, soit une augmentation de $2.60. Autrement dit, l'augmentation du tarif-marchandises pour une tonne de marchandises transportée de la tête des lacs à Corner-Brook (T.-N.) est trois fois plus considérable que celle enregistrée dans le cas de l'Ontario ou des points situés près des chemins de fer dans le Québec.

Ces augmentations du tarif-marchandises deviennent plus significatives quand il s'agit de denrées dont le transport a fait l'objet d'une aide, comme les céréales de provende, car alors le consignataire doit non seulement acquitter la hausse du tarif-marchandises fondée sur le transport, mais aussi la hausse fondée sur le pourcentage de l'aide. Voici un exemple de ce que je veux dire au juste. En raison de la politique suivie par le ministère de l'Agriculture dans le domaine de l'aide au transport des céréales de provende, toutes les provinces Maritimes, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve recevaient avant le 30 juin 1956 des céréales de provende dont le taux de transport s'établissait à $5 la tonne pour le consignataire. L'écart entre le montant de $5 et le coût effectif du transport était comblé grâce à ce programme d'aide.

Mais, maintenant, par suite d'une augmentation de 11 p. 100 du tarif-marchandises, le prix du transport d'une tonne de provende depuis la tête des lacs jusqu'à Corner-Brook, par exemple, s'est accru de $2.60. C'est dire que nous payons maintenant $7.60 ce que nous payions $5 auparavant. Autrement dit, monsieur l'Orateur, l'augmentation de 11 p. 100 du tarif-marchandises a entraîné une hausse de 52 p. 100 du prix de transport payé par le destinataire de Corner-Brook. Si nous poursuivons et prenons le cas de la ville de Saint-Jean, nous constatons que la récente augmentation de 11 p. 100 du tarif-marchandises a eu pour résultat de faire monter de 64 p. 100 le prix qu'y paie le destinataire.

J'aimerais faire remarquer que ces céréales de provende sont très importantes pour Terre-Neuve, non seulement dans le domaine avicole, mais aussi dans ceux de l'élévage des bestiaux et de l'industrie des sciages. Qu'il me soit permis de demander respectueusement au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de songer à apporter un certain correctif, afin que les disparités actuelles ne retardent pas l'expansion des industries en cause et qu'elles puissent continuer de bénéficier des avantages que leur a valu cette mesure.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, selon la coutume, il y a lieu au début d'un nouveau discours de rendre hommage, dans le présent débat, aux motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Pareil hommage est parfois conventionnel, mais, généralement, et presque toujours, il est sincère. Il l'est certainement en l'occurrence, parce que je suis convaincu que les deux députés motionnaires de l'Adresse se sont acquittés de leur tâche d'une façon remarquable et qu'ils méritent les félicitations de toute la Chambre.

La session en cours est presque sans précédent. Pendant les quelques jours qui se sont écoulés depuis son début, l'atmosphère de la Chambre s'est ressentie du problème de première importance nationale que pose le règlement de la grève des chemins de fer. En outre, nous assistons à certains événements historiques. Nous avons eu la démission, en tant que député, du chef du parti politique auquel j'appartiens, d'un homme qui, de l'avis de tous ici, j'en suis certain, a rendu des services signalés à la Chambre et à son pays et dont la démission sera une perte pour notre assemblée.

Nous avons aussi appris la démission du premier ministre du Royaume-Uni. Au cours des dernières quarante-huit heures, nous avons assisté à l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire d'un ancien chef conservateur, ancien premier ministre du Canada. Donc, au cours des quelques heures qui se sont écoulées depuis la reprise de nos délibérations des événements historiques se sont déroulés dans le domaine de la politique ou ont été rappelés à notre souvenir de façon saisissante. Je suis personnellement très heureux d'avoir assisté à l'inauguration de ce monument. Il y avait déjà quelques années que je réclamais son érection. A titre, dirai-je, de successeur politique de l'homme dont il est question,—j'ai maintenant l'honneur de représenter une partie de la circonscription dont il était député alors qu'il représentait une circonscription de la Nouvelle-Écosse. Le remaniement de la carte électorale n'avait pas encore effectué les retranchements faits depuis, et il représentait alors le comté de Kings qui fait maintenant partie de ma circonscription.

Je puis affirmer que toute la population de la Nouvelle-Écosse, en particulier celle de ce comté, est heureuse de l'hommage rendu à sa mémoire et du monument qu'on lui a dressé sur le terrain du Parlement, pour rappeler les remarquables services qu'il a rendus au

Canada, au moins, nous l'espérons, si ne surviennent les bombes atomiques, tant que dureront la mémoire et la vie de chacun de ceux qui siègent actuellement au Parlement ou qui sont intéressés de quelque façon au gouvernement du Canada.

Comme je le disais tantôt, la grève est la grande question qui nous préoccupe surtout. N'était cette question, je ne prendrais pas la parole à l'occasion du présent débat, bien qu'il soit possible de parler de nombreux sujets. Quiconque repasse les discours qu'il a lui même prononcés ici en de semblables circonstances depuis six ou sept ans est sans doute un peu découragé de constater le grand nombre de problèmes dont il a parlé et qui ne sont pas encore réglés.

En tout cas, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous espérons tous que la grève va se régler d'ici quelques heures. Nous espérions qu'on nous en ferait part. Le député dit qu'une des parties en cause, la direction du Pacifique-Canadien, s'est montrée bien intransigeante. Bien entendu, il ne dira pas que les chauffeurs, eux, ont fait preuve de la moindre intransigeance. On peut bien affirmer que, dans une large mesure, son discours a été une apologie du syndicat des chauffeurs ou de la fraternité. J'ai l'avantage de connaître plusieurs des membres de ce syndicat, car le chemin de fer qui dessert ma circonscription est une filiale entièrement possédée par le Pacifique-Canadien. Je connais bon nombre de chauffeurs et ceux qui sont à l'emploi du *Dominion Atlantic Railway,* comme tous les autres qui sont à l'emploi du Pacifique-Canadien, j'imagine, ne le cèdent à personne en tant qu'excellents citoyens du pays.

Ils ne sont pas gens, nous le savons, à susciter volontairement des ennuis, à vouloir ruiner l'économie du Canada. Cependant, la question en jeu va au-delà de cela. Cette circonscription dont je parle et qui est desservie exclusivement par une filiale du Pacifique-Canadien, à l'exception d'une station, est complètement paralysée: le chemin de fer est inactif, exception faite pour la ville de Middleton, où un embranchement du National-Canadien part de la circonscription du ministre des Travaux publics (M. Winters) et se rend dans la vallée. On pourrait peut-être, pour éviter un désastre, utiliser cet embranchement pour s'approvisionner en combustible et autres denrées.

Nous dépendons, dans une large mesure, de la culture de la pomme. Voici quelle est la situation à l'heure actuelle: la récolte de pommes est empaquetée, des marchés ont été conclus avec la Grande-Bretagne et de nombreuses expéditions ont été faites vers ce pays, mais il en reste encore beaucoup à faire au cours des mois de janvier et de février. Des dizaines de milliers de boîtes de pommes destinées au marché anglais ne peuvent être livrées. Je comprends les griefs et l'inquiétude de nos amis de l'Ouest, où le producteur de blé fait face à un problème semblable. Mais le blé se conserve. Sous l'égide du gouvernement en place, les producteurs gardent leur blé depuis longtemps déjà, et il est probable qu'il leur faudra le garder longtemps encore. Mais les pommes ne se conservent pas indéfiniment. On a acheté de l'espace à bord de navires. Des vapeurs arrivent à Halifax et ont de l'espace réservé que nous ne pouvons pas utiliser. On ne peut transporter ces pommes par camions par les grands froids qui sévissent en cette saison. Il faut les expédier par wagons réfrigérés; or ceux-ci sont immobilisés. J'allais dire que toute l'industrie de la fructiculture de la vallée est atteinte mais, cela va de soi, ce n'est pas toute l'industrie qui est atteinte parce qu'il s'est vendu beaucoup de fruits en octobre, novembre et décembre. N'empêche qu'une bonne partie de l'industrie est à l'heure actuelle complètement immobilisée. Si ces pommes ne peuvent pas être expédiées d'ici quelques jours, l'industrie en souffrira autant qu'elle a souffert, l'année dernière de la surabondance, à tel point que le marché s'est écroulé et que les pommes n'ont pu être vendues. Par conséquent, nos gens sont d'avis que le Gouvernement doit prendre l'initiative dans cette affaire et trouver vite une solution.

Si mon ami, l'honorable député de Winnipe-Nord-Centre, a raison de dire qu'il y a intransigeance d'un côté, je dirai que depuis trente ans que je m'occupe de litiges et de différends, je n'ai jamais su que quelqu'un eût le monopole de l'intransigeance. Généralement, il y a un certain degré d'intransigeance de part et d'autre. Et si intransigeance il y a, il appartient aux pouvoirs publics de régler le problème sans attendre tranquillement dans l'espoir que la solution viendra toute seule sans qu'ils aient à agir le moins du monde.

L'économie de la région dans laquelle j'ai été élevé était une économie de pionniers. Je suis né dans les régions rurales du comté de Digby. Petit garçon, j'allais à l'érablière avec ma mère à l'époque où on faisait bouillir l'eau d'érable pour la transformer en sucre. Je me souviens d'avoir entendu de la bouche de ma mère la description du procédé. Il fallait porter le sirop à une certaine température, mais il fallait aussi que la neige reste assez froide de façon que, les deux étant réunis, il se produisît une espèce de fusion grâce à laquelle on obtenait le sucre. Je me dis parfois que le gouvernement

reste à se tourner les pouces, espérant que la température du dehors devienne assez élevée,—il s'agit de la température de l'opinion publique,—pour que, unie au froid du dedans, on puisse arriver ainsi à une espèce de réaction d'où sortirait quelque chose comme du sirop ou du sucre d'érable, c'est-à-dire un règlement de la grève. Est-ce là, monsieur l'Orateur, l'art de gouverner un pays?

Je pourrais vous faire voir ici si vous me le permettiez une pile de 40 ou 50 télégrammes, émanant de chambres de commerce, de maires, de messieurs que connaît bien le ministre des Travaux publics. A la différence du télégramme dont l'honorable député de Charlotte a donné lecture, tous exhortent le Gouvernement à intervenir. Apparemment, les commettants de l'honorable député de Charlotte sont plus enclins que les miens à attribuer du pouvoir à leur député. Ils voudraient, nous a-t-il dit, qu'il fasse quelque chose. Or la dépêche que j'ai reçue, moi, me dit: "Dites au Gouvernement qu'il doit intervenir. Nous lui demandons de faire quelque chose parce qu'il en est temps." Si les suppositions qu'on a faites sont exactes et si la grève peut se régler d'ici quelques heures, tant mieux. Mais si les négociations n'aboutissent à rien, la prospérité du Canada, du moins celle de ma région et en particulier celle de l'industrie des pommes et de la pêche aux pétoncles, sera compromise. Nous sommes en pleine saison des pétoncles. Chaque jour les pêcheurs en rapportent au rivage. Qu'en feront-ils? En temps normal, ils pourraient les transporter par bateau à travers la baie de Fundy et les expédier de Saint-Jean. Mais comme l'a dit hier l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell), le port de Saint-Jean est immobilisé. Pour pouvoir les expédier de cet endroit, il faudrait transporter les pétoncles par bateau jusqu'à Saint-Jean et de là jusqu'à Moncton et par la route la plus longue jusqu'aux marchés de la Nouvelle-Angleterre, du Québec ou de l'Ontario. L'industrie de la région est complètement immobilisée. L'usine de gypse qui se trouve juste à l'extérieur de ma circonscription a dû renvoyer 800 hommes parce que le gypse est transporté par rail jusqu'au point d'expédition et que toute circulation ferroviaire est interrompue. Je pourrais continuer indéfiniment sur le même ton. Je sais que le même problème se pose dans de nombreuses circonscriptions mais nous sommes peut-être plus durement frappés parce que nous devons compter sur ce chemin de fer en particulier.

Que la faute soit d'un côté ou de l'autre, j'ai pu me rendre compte que la gestion de cette compagnie a toujours été empreinte de considération et du désir de servir l'intérêt public. Je sais également que les employés se trouvent parmi les meilleurs citoyens que nous ayons dans notre pays. On ne peut me convaincre monsieur l'Orateur qu'il n'y aurait pas moyen, avec un peu d'initiative, d'énergie, et s'il le faut une certaine pression, d'assurer la reprise des services ferroviaires au plus tôt. Faute d'une telle reprise, notre économie va recevoir un coup qui aura des répercussions pendant bien des années et qui en aura certainement dans le domaine politique d'ici quelques mois.

Dans la région d'où je viens, nous avons pendant des semaines et des mois, l'été et l'automne derniers, été victimes d'une grève paralysant les lignes maritimes du Pacifique-Canadien, ce qui peut expliquer que nous ne soyons guère enclins à la patience à l'égard de ces questions. J'ignore qui fait preuve d'intransigeance maintenant, mais je sais que la direction n'a fait preuve d'aucune intransigeance à l'occasion de cette grève. La direction s'est toujours trouvée disposée et prête à entreprendre l'exploitation de ce navire, mais on ne lui en donnait pas la possibilité. C'est la deuxième crise économique dont nous sommes victimes depuis neuf mois. Dans chacun de ces deux cas nous avons le sentiment que le gouvernement de notre pays n'a pas fait preuve de l'autorité qu'on était en droit d'attendre de lui. Le peuple le lui demande, et je formule maintenant cette requête pour mon propre compte. Je pense qu'il est grand temps qu'on cesse d'attendre que le sirop d'érable se transforme en sucre. Il faut mettre soi-même la main à la pâte au lieu d'attendre comme le gouvernement le fait depuis huit ou neuf jours, que les choses s'arrangent toutes seules. Dans le cas qui nous occupe, le sablier s'est vidé.

A propos du transport, monsieur l'Orateur, je reviens sur un autre sujet que l'honorable député d'Humber-St-George (M. Batten) a abordé il y a quelques instants, celui des effets du prix du transport sur le programme de subvention du gouvernement actuel à l'égard des céréales de provende. Je souscris à toutes les observations de l'honorable préopinant. Depuis des années je prie le gouvernement d'inscrire en permanence à son programme le maintien de la subvention au transport des céréales de provende. Même aujourd'hui nos cultivateurs ne savent pas d'une période de six mois à une autre si la subvention sera maintenue ou abolie. Certes, le moment est venu d'intégrer définitivement une telle mesure dans notre économie. Une loi devrait être adoptée en ce sens. Nous ne devrions pas avoir à compter sur le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) pour insérer dans ses crédits principaux un montant relatif

aux six premiers mois de l'année, quitte à attendre le dépôt des crédits supplémentaires à la fin de l'année pour savoir si nous allons payer le transport des céréales depuis juillet jusqu'à la fin de l'année. Au cours d'un congrès récent, le parti auquel j'appartiens a inscrit à son programme une résolution portant qu'une telle mesure devrait faire partie intégrante de notre économie.

J'ai une autre raison de rattacher ce problème aux observations de l'honorable député d'Humber-St-George's; c'est que nous sommes aujourd'hui saisis du rapport préliminaire de la commission royale sur les perspectives économiques du Canada. Il y est question de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. En voici un passage extrait de la page 101:

> La Commission est d'avis que ce problème devrait faire l'objet d'une enquête spéciale comprenant la revision des résultats actuels de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.

Il n'y a pas lieu ici d'insister sur l'importance des taux de transport des marchandises. Chose certaine, nous des provinces Maritimes n'avons pas à le faire. Si je ne me trompe, depuis mon arrivée à la Chambre en 1949, je n'ai jamais manqué de soulever ce problème au cours du débat sur l'Adresse. Jusqu'ici on n'a rien fait. Ces derniers mois, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit attendre les recommandations des premiers ministres des provinces intéressées. Une fois en possession de propositions précises, a-t-il dit, nous serons prêts à agir. Pour ma part, sans vouloir critiquer son attitude, j'y vois un moyen d'éluder le problème. Quatre premiers ministres sont ici en cause; s'ils ne pouvaient arriver à s'entendre, le premier ministre pourrait alors dire qu'il attendra qu'ils fassent l'unanimité. Arrive une élection, et l'on peut toujours attendre des nouvelles du premier ministre; puis l'élection se passe et inutile de s'inquiéter de la question pendant quatre ans. On a procédé de la sorte. Le Gouvernement a dit qu'il attendait des vœux précis pour les prendre en considération.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a soumis un vœu précis portant considération du tarif-marchandises dans les provinces Maritimes, remaniement et mise au point de la loi. L'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Hicks, a réclamé la même chose. En juillet il est venu voir le premier ministre à ce sujet, ou c'est ce qu'il a dit durant l'élection et rien ne me fonde à en douter. Le premier ministre du pays a dit que, bien sûr, nous devons attendre le rapport de la Commission Gordon. Mais on l'a maintenant. Le premier ministre actuel de la Nouvelle-Écosse a fait le même vœu. Je l'ai préconisé pendant des années à la Chambre. Le représentant de Saint-Jean-Albert (M. Bell) et tous les autres députés des provinces Maritimes, indépendamment de leur affiliation de parti, l'ont prôné. On a maintenant le rapport. Ne retardons pas davantage en ce qui concerne le tarif-marchandises des provinces Maritimes. Le temps des excuses est passé pour le Gouvernement; il doit agir à cet égard.

Vous connaissez l'historique de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, qui a été adoptée il y a 30 ans. Pourquoi l'a-t-on adoptée? Elle a été adoptée parce que la situation dans les provinces Maritimes, en ce qui concerne le tarif-marchandises, était tellement grave, tellement désastreuse, que le Gouvernement de l'époque a dit qu'il fallait agir. Il a établi une commission qui a fait une enquête et, par suite, nous avons la loi. Naturellement, elle n'a pas supprimé toutes les difficultés. On ne peut l'espérer d'une loi, mais elle a été d'un grand secours pour l'économie des provinces Maritimes. Avec les années, par suite des rectifications générales des prix de transport, par suite de l'incidence du transport par camion et le reste, tous les avantages... disons, du moins, monsieur l'Orateur, que 98 p. 100 des avantages que nous procure la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes sont disparus. Cette situation existe depuis quelques années et s'est aggravée à la suite des récentes augmentations, ainsi que je l'ai dit. Nous avons réclamé des mesures. On nous a dit de nous adresser aux premiers ministres; on nous a conseillé de nous adresser à la Commission Gordon; on nous a dit d'attendre pour voir, comme l'a dit Asquith en Grande-Bretagne il y a des années, et vous savez ce qui est arrivé à M. Asquith, monsieur l'Orateur: la période d'attente est écoulée. Cette commission recommande explicitement que la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes soit examinée et qu'il est essentiel à notre économie de le faire. Je ne crois pas que cela entraîne même l'établissement d'une commission royale.

Dans les provinces Maritimes, nous avons la Commission des transports des Maritimes, qui est financée par les gouvernements provinciaux et qui emploie des spécialistes, des gens qui connaissent leur travail et les problèmes. Le ministre des Transports (M. Marler) compte des spécialistes dans son ministère. Je n'ai pas le moindre doute que si ces deux groupes se réunissaient durant deux semaines, ou dix jours, pas plus que le temps qu'il a fallu pour régler la grève, si tant est qu'elle soit réglée, ils pourraient

s'entendre sur les dispositions d'un projet de loi qui rétablirait dans une large mesure la situation économique dans les provinces Maritimes en tant qu'elle se trouve défavorablement atteinte par le tarif ferroviaire. C'est ce que je recommande au Gouvernement de faire sans plus tarder, sans attendre que les élections aient eu lieu, ou ce que les premiers ministres de ces provinces pourraient faire. Prenons des mesures à cet égard dans le plus bref délai.

Voilà pour les questions à propos desquelles je demande qu'on agisse. En toute justice, il faudrait peut-être s'arrêter à la question suivante. Au cours des dernières semaines, je me suis vivement réjoui de voir le ministre des Transports inaugurer un régime permettant un tarif réduit pour le transport des camions à bord du bateau à moteur *Bluenose* pour la traversée de Yarmouth à Bar-Harbour. Il y a deux ans que je le réclamais et je suis heureux que le Gouvernement l'ait fait. J'espère que les résultats qu'on en obtiendra seront de nature à encourager le Gouvernement à continuer cette pratique dans l'avenir. Je suis heureux que le premier ministre ait tenu compte des vœux formulés en cette enceinte au sujet des subventions aux universités. Bien qu'on ne fasse que s'attaquer au problème, que ce ne soit encore qu'un commencement, comme nous le reconnaissons tous, je pense que le problème des universités comme celui des provinces Maritimes occupera la Chambre durant de nombreuses années. Il faut résoudre ces problèmes; toutefois, en mettant les subventions directement à la disposition des universités, je ne parle pas ici des subventions de capital mais de la nouvelle répartition de la subvention à raison de tant par étudiant, le gouvernement aura du moins beaucoup contribué à atténuer l'injustice qu'ont subie les universités des provinces Maritimes sous le régime inflexible qui était en honneur auparavant. J'en félicite le gouvernement. Ce n'est, je le répète, qu'un premier pas dans la bonne voie.

Le premier ministre nous a parlé l'autre jour de sa conversation avec le président des États-Unis au cours de sa courte promenade en pousse-pousse sur le terrain de golf et de ce qu'il avait obtenu au sujet des pêcheries, vu que le président avait décidé de ne pas frapper d'un droit de douane le poisson canadien. J'aimerais qu'il nous dise maintenant s'il s'est entretenu avec le président au sujet de la limite de douze milles et si le Gouvernement a une recommandation à faire. Depuis huit ans que je suis à la Chambre notre groupe réclame l'extension de cette limite de douze milles dans l'intérêt de nos pêcheurs. Nous savons que des observations en ce sens ont été soumises aux Nations Unies et nous savons que pour y donner suite nous avons besoin de l'appui des États-Unis. Le printemps dernier, lorsque la Chambre a examiné ses crédits, le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a dit douter quelque peu de l'appui que la proposition pourrait recevoir du gouvernement des États-Unis. J'espérais que le premier ministre nous dirait si, quand il descendait de cette voiturette ou y remontait, il a également eu le temps de parler de la limite de 12 milles au président des États-Unis. J'espérais qu'on nous dise avant la fin de la session si une mesure législative sera présentée à ce propos, afin de régler la question une fois pour toutes.

[M. Nowlan.]

Même si le discours du trône parle d'une certaine assistance aux pêcheurs, assistance nécessaire, je puis néanmoins affirmer que, pour ce qui est des pêcheurs de la côte orientale du moins (c'est la seule que je connais d'ailleurs), aucune assistance n'importe plus pour nos pêcheurs des eaux intérieures que l'application de la limite de 12 milles. Le moment est venu d'agir à ce propos. Ce matin, le représentant de Charlotte (M. Stuart) a parlé de l'entreprise de Passamaquody, disant qu'il a insisté pour qu'on la réalise. Il n'y a aucun doute à cela, mais qu'a fait le Gouvernement à ce propos? D'après le député, là se trouve la solution de nos difficultés. Il a été question bien des fois de Passamaquody à la Chambre des communes. Il en a été question pendant environ 50 ans avant que je siège en cette enceinte et je crains qu'on en parle encore 50 ans. Mais les provinces Maritimes veulent des mesures bien concrètes. On peut exprimer des banalités, imposer les mains, embrasser les enfants. Tout cela peut durer longtemps, mais en fin de compte il faudra faire quelque chose. Les provinces Maritimes ont trop entendu de ces banalités et vu trop peu d'initiatives. L'heure est à l'action!

Parlant des provinces Maritimes, monsieur l'Orateur, je veux dire un mot d'un rapport contristant. Il intéresse, c'est un euphémisme, les provinces de l'Atlantique. Il est heureux, Dieu merci, que les gens de ces provinces n'aient pas lu ce rapport avant Noël car il aurait gâté l'atmosphère des Fêtes et le dîner de Noël. Quelle solution le rapport entrevoit-il? Voici ce qu'il dit des difficultés à surmonter:

> Malgré ces réserves, il n'en demeure pas moins que le niveau de vie des provinces atlantiques est moins élevé que celui du reste du Canada et qu'il y va de l'intérêt général que cette marge soit réduite si c'est le moindrement possible.

A-t-on vu résignation ou découragement plus prononcés, monsieur l'Orateur? Si la chose est possible, dit-on, nous allons essayer de relever le niveau de vie de ces pauvres

gens. Et si c'était impossible, monsieur l'Orateur, que disent-ils alors?

Si l'on ne réunissait pas suffisamment de ressources nécessaires à un relèvement sensible du niveau de vie dans la région de l'Atlantique, il faudrait accorder une aide généreuse aux personnes qui pourraient désirer emménager dans d'autres régions du Canada où les chances de fortune peuvent être plus grandes.

Autrement dit, on nous défraiera notre déménagement des provinces Maritimes à destination d'autres endroits où nous pourrons nous établir dans des conditions plus favorables. Au moins on va nous traiter aussi bien que les Hongrois l'ont été pour nous sortir des provinces Maritimes. Eh! bien, cela aurait un effet désastreux sur le reste du Canada. D'où sont sortis les chefs du Canada, au cours des années, sinon des provinces Maritimes où l'on est allé chercher des chefs d'Église, des chefs d'État, des dirigeants de banques et d'universités? Si l'on nous déménage des provinces Maritimes...

Une voix: Qu'en est-il de l'Ouest?

M. Nowlan: Bien sûr, dans l'intervalle nous avons créé l'Ouest et fourni les Diefenbakers, et quelques autres. Nous lui avons donné le branle. Si vous nous déménagez des provinces Maritimes, où trouverez-vous les hommes qui pourront servir à mettre le reste du Canada en valeur? Si ce n'est pour aucune autre raison, vous devez trouver une meilleure solution au problème.

On me dit que le rapport renferme 65,000 mots et que, sur ce nombre, il se trouve douze mots et demi de réconfort pour les provinces Maritimes. C'est ce que nous avons attendu; voilà la bible économique que nous attendons depuis des années. Cessons d'attendre; qu'on agisse. Je le répète, une solution est ici proposée. Des douzaines d'autres recommandations peuvent être faites et le seront au cours de la session, monsieur l'Orateur.

J'ai commencé en disant quelques mots des prix de transport. L'autre après-midi, lorsque le premier ministre s'est balladé d'un sujet à l'autre en surveillant l'horloge, j'ai eu l'impression qu'il attendait quatre heures et demie, qu'il attendait l'heure H, alors qu'il annoncerait le règlement de la grève. Nous avons eu l'impression qu'il piétinait sur place pour faire la déclaration. Nous avons probablement été trop optimistes. Je ne piétinerai pas davantage. Je ne puis faire la déclaration. Elle doit venir de l'autre côté de la Chambre. On y travaille probablement. Si on nous la fait, fort bien. Sinon, le Gouvernement doit donner le ton et veiller à ce que la question soit réglée d'ici quelques heures.

(Texte)

M. Arthur Massé (Kamouraska): Monsieur le président, en me levant pour participer au débat sur l'Adresse, je dois informer mes confrères que je ne retarderai pas l'adoption de l'Adresse, mais étant donné que le discours du trône fait mention d'un paragraphe réservé à l'agriculture et que mon comté se compose essentiellement d'agriculteurs, il est de mon devoir de remercier et de féliciter le Gouvernement de son attitude envers les cultivateurs de chez nous.

Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud).

Depuis que j'ai l'honneur de représenter le comté de Kamouraska à la Chambre, je n'ai entendu de mes vis-à-vis, ou des partis adverses, que des critiques. Pourtant, ce gouvernement est au pouvoir depuis au-delà de vingt ans, et, si l'axiome *vox populi est vox Dei* veut dire quelque chose, je crois qu'il a encore la confiance de la majorité de la population du pays.

Je ne suis pas de ceux qui croient que tout est parfait dans l'administration d'un pays comme le nôtre, mais bien de ceux qui savent qu'il se glisse, ici et là, de petites erreurs. Je suis convaincu que ceux qui ont charge d'administrer le pays ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour le bien de notre pays, le Canada.

Aujourd'hui, je vais essayer de donner un aperçu, le plus exact possible, de la situation des cultivateurs de ma circonscription. Ils ont conscience du bien-fondé de ce que fait le gouvernement de la nation pour améliorer leur sort en adoptant des lois comme la loi sur le soutien des prix, en acquittant le paiement d'une partie des frais de transport sur les grains de provende, ainsi qu'en offrant des subventions aux agriculteurs.

Toutefois, les prix des engrais chimiques ne sont pas en rapport avec le revenu que nos agriculteurs tirent de la vente de certains produits. Dans certaines parties de ma circonscription, l'agriculture seule n'est pas suffisante pour procurer un revenu propre à faire vivre une famille et lui procurer une instruction adéquate. Jusqu'à aujourd'hui, c'est le domaine boisé qui a fourni le supplément nécessaire à l'agriculture pour solder les sommes requises à l'achat du matériel mécanisé sur une ferme.

Et, pour prouver que tout ne va pas si mal en agriculture, je vais vous citer quelques données statistiques puisées dans un volume intitulé *Taxation Statistics,* et publié par le

ministère du Revenu national, division de l'Impôt sur le revenu.

Rapport	Pour année	Nombre de fermiers qui ont payé de l'impôt
1952	1950	360
1953	1951	430
1954	1952	520
1955	1953	750
1956	1954	860

Le nombre de ceux qui ont payé de l'impôt peut paraître infime en comparaison de ceux des autres provinces, mais je veux tout de même consigner au compte rendu des débats certains chiffres indiquant le revenu moyen des cultivateurs de ma circonscription et, en particulier, de ceux pour qui l'agriculture constitue une industrie familiale. Les chiffres que je vais mentionner sont basés sur le rapport moyen de 31 fermiers qui prennent part à des concours de ferme et qui ont une comptabilité parfaite. Toutefois, la moyenne ne s'applique qu'à 27 seulement de ceux-là, étant donné que, pour les 4 autres, les données ne sont pas complètes. Le revenu de chacun de ces 27 fermiers est de $1,454.15 en argent et de $501.70 provenant des produits de la ferme, ce qui forme un total de $1,955.85.

Les cultivateurs dont il est question ne sont pas nécessairement ceux dont le revenu est le plus élevé, ni ceux dont le revenu est le plus minime, mais ils forment un groupe susceptible de représenter, d'une façon adéquate, la situation telle qu'elle est.

La superficie moyenne de ces fermes est de 76 arpents, et la plupart font partie de l'estuaire du Saint-Laurent. Si nous nous éloignons de ce plateau, où le sol est suffisamment riche, pour atteindre les plateaux supérieurs, où le sol est moins fertile, les chiffres que je viens de mentionner devront être réduits de 20 à 40 p. 100. Le revenu que je viens de mentionner est un revenu familial, fruit du travail de la mère et des enfants.

Il n'est donc pas surprenant que les résidents de nos campagnes émigrent vers les villes, où les salaires sont plus élevés et les heures de travail plus courtes. Par ailleurs, il est réconfortant de constater que le gouvernement du Canada veut améliorer la situation.

Voici ce que contient, entre autre, le discours du trône, à ce sujet:

> On se propose de recommander la création d'un comité sénatorial chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles en vue de contribuer d'une façon plus efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui y travaillent.

Je me permettrai aussi de vous donner lecture d'un article paru dans *L'événement-Journal*, de Québec, numéro du 21 novembre 1956, où l'on citait les paroles du très honorable premier ministre (M. St-Laurent), alors que ce dernier parlait à la conférence de l'Organisation de la vie sociale catholique, à Toronto. Il disait, en parlant de l'état des fermes de l'Est du Québec, ce qui suit:

> Cet état de choses devrait être corrigé, parce que la Providence a doté notre pays de richesses si grandes que tout homme faisant un travail constant et ardu devrait être récompensé plus adéquatement...
>
> Je suis convaincu que quelques-unes des terres de l'Est du Canada, que des cultivateurs canadiens tentent de faire fructifier par un travail laborieux, devraient être retournées à la forêt et que ceux qui tentent d'en tirer leur pain devraient être établis sur des terres plus fertiles.
>
> Je suggère aux gouvernements, de même qu'à l'entreprise privée, de voir immédiatement à ce que la production agricole réponde aux besoins accrus de la population et que les cultivateurs obtiennent leur juste part du revenu national.

Deux jours après, le journal *Le Soleil* donnait un compte rendu plus élaboré de la conférence du très honorable premier ministre et disait:

> Le projet prévoit que l'administration fédérale partagera avec les provinces le coût des travaux d'irrigation, de conservation du sol, de défrichement et des programmes d'établissement des fermiers exploitant des propriétés sous-marginales.

Et un peu plus loin, l'article ajoutait:

> M. St-Laurent s'est dit convaincu qu'une certaine proportion des terres de l'Est, que les Canadiens tentent d'exploiter comme fermes, devraient retourner à la forêt ou servir à des projets de conservation des eaux. Le premier ministre a ajouté que ceux qui tentent de tirer leur subsistance de ces terres devraient être établis dans des industries qui récompenseraient mieux leurs efforts.

Personnellement, à maintes reprises, dans cette enceinte, je suis revenu sur le sujet, que je crois des plus important pour les fermiers de chez nous, car sans l'utilisation de leurs lots boisés pour combler le déficit de leur revenu agricole, leur revenu serait insuffisant. A mon avis, les efforts des gouvernements devraient tendre vers l'amélioration des lots boisés.

Il n'y a aucun doute que l'agriculteur de chez nous ne reçoit pas un revenu proportionnel au travail qu'il accomplit. Jusqu'à aujourd'hui, c'est la terre à bois qui a fourni les sommes d'argent nécessaires à combler les déficits de l'agriculture. Voici ce que je disais dans cette enceinte le 2 mars 1950, comme en fait foi la page 427 du compte rendu des débats; je parlais à ce moment-là des institutions agricoles de ma circonscription, et tout spécialement de la ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

> A mon avis, on devrait ajouter à la ferme expérimentale du Dominion certains lots boisés qui seraient soumis à une étude suivie, afin que la forêt, qui est le supplément de la ferme dans mon comté, puisse recevoir la même attention de nos gouvernements que l'agriculture.

[M. Massé.]

Un peu plus loin, j'ajoutais:

Puis-je proposer une généreuse collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en vue de soumettre certaines terres à bois à un régime sylvicole, afin de tirer le plus possible de lots susceptibles de donner un meilleur revenu.

De plus, le 13 janvier 1955, je disais à la Chambre:

Pour prouver que notre forêt est un apport considérable à l'agriculture dans la région du bas du Québec, il suffit de lire la revue publiée par le ministère fédéral de l'Agriculture sous le numéro 890. Cette brochure traite du lot boisé sur les fermes de l'Ontario et, à la page 22, on voit que sur 162 fermes qui ont fait l'objet d'une étude approfondie, la valeur globale de la production a été de $516 par ferme. Voilà une preuve irréfutable que l'industrie forestière joue un rôle capital avec l'agriculture dans les régions comme la nôtre, où la forêt couvre, pour ainsi dire, 75 p. 100 de la surface, tandis que le sol arable n'en couvre que 22 p. 100.

Ces expériences ont été faites dans la province d'Ontario grâce à la coopération du ministère fédéral de l'Agriculture et du gouvernement de l'Ontario. Je souhaite que l'on tente les mêmes expériences dans ma province, afin qu'on mette en évidence la nécessité d'utiliser le lot boisé comme complément à l'agriculture dans la plupart de nos régions.

Monsieur l'Orateur, nos fermes dans l'Est du Québec ont besoin de brise-vent pour les protéger. Nos pentes abruptes ont besoin d'être reboisées afin d'éviter le ravinement et les érosions désastreuses. Nos cours d'eau ont besoin de forêts pour retenir leur écoulement trop rapide sur les pentes abruptes qui séparent les différents plateaux. Pourquoi le gouvernement du Canada ne fournirait-il pas à la ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière la facilité d'innover dans ce domaine, car l'expérimentation ne relève pas des particuliers mais des gouvernements, par leurs institutions, et nos fermes expérimentales sont les pourvoyeuses de réalisations nouvelles.

Il n'y a pas de meilleur enseignement que ce que l'on voit dans la nature, de nos propres yeux; la vie est faite de l'expérience des autres.

Le comité sénatorial qui sera formé en vue d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres dans l'Est du Québec est une initiative heureuse et courageuse du premier ministre du Canada.

Il n'y a aucun doute que certaines régions n'auraient jamais dû être cédées au domaine agricole, car elles auraient pu procurer des revenus plus considérables si elles avaient été utilisées d'une autre manière.

Une étude de l'expansion de l'agriculture dans la région du bas Saint-Laurent révèle que l'on a commencé par défricher les plateaux inférieurs situés à proximité du fleuve et, les bras étant devenus plus nombreux, on a, non pas par mauvaise volonté, ouvert certaines régions qui auraient dû être conservées ou vouées à une exploitation essentiellement forestière, et la situation est devenue plus difficile lorsque des paroisses ont été fondées, alors que certaines institutions fonctionnaient déjà depuis longtemps. Voilà pourquoi j'admire l'attitude courageuse du gouvernement du Canada de mettre de l'avant un programme comme celui-là.

N'oublions pas non plus que le petit rocher dénudé sur une ferme présente un aspect déplorable pour le voyageur; par ailleurs, le bosquet d'arbres à différentes essences offre une halte au voyageur altéré et produit un revenu à son propriétaire.

C'est un premier ministre du Canada, le très honorable sir Wilfrid Laurier, je crois, qui disait: "au plus profond du bois la patrie a son cœur, un peuple sans forêt est un peuple qui meurt". Je crois qu'il incombe au premier ministre du Canada de redonner à la forêt les parcelles qui lui on été enlevées momentanément, pour faire suite aux paroles de sir Wilfrid Laurier.

Voilà pourquoi nous devons chercher à améliorer la production forestière sur nos fermes du Québec. Tout d'abord, parce que la forêt protège le sol arable, régularise le débit des cours d'eau et sert de réserve d'eau dans les moments de sécheresse.

Au début de la colonie, l'arbre était l'ennemi puisqu'il fallait faire de la place pour les bras vigoureux. Aujourd'hui, lorsqu'on abat un arbre, il faudrait en planter deux pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la culture.

Je forme le vœu que le comité qui sera institué par le gouvernement puisse éveiller la population afin que les responsabilités de tous et de chacun soient bien partagées.

Monsieur l'Orateur, on me permettra sans doute de faire une simple observation en faveur des familles nombreuses de chez nous en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Si nous examinons l'exemption dont jouissent un homme et une femme seule, on voit que chacun a droit à mille dollars. Un homme et une femme ayant un enfant de moins de 16 ans ont droit à une exemption de $2,150, et si nous y ajoutons l'allocation familiale, soit $80, on obtient la somme de $2,230, soit $743 par personne. Un homme et une femme ayant dix enfants de moins de 16 ans jouissent d'une exemption de $3,500 et, en y ajoutant l'allocation familiale nous obtenons la somme totale de $4,460, soit $372 par personne. Il me semble que les experts du ministère devraient étudier avec attention une situation comme celle-là, afin de protéger les familles nombreuses de chez nous. Les soins aux enfants et l'éducation requièrent généralement

de fortes sommes d'argent. Je soumets respectueusement ces observations à l'attention des ministères du Revenu national et des Finances.

Les quelques observations que j'ai faites ne l'ont pas été dans le dessein de critiquer, mais bien plutôt pour servir loyalement ceux qui m'ont demandé de les représenter à la Chambre, de même que tous mes autres citoyens.

(Traduction)

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je me propose, au début de ces quelques observations, de suivre la tradition en exprimant mes félicitations. Bien que nous n'approuvions pas tout ce qu'ont dit, dans leurs discours, les motionnaires de l'Adresse (M. Hanna et Robichaud), nous les félicitons d'avoir été choisis par le parti ministériel pour proposer et appuyer l'Adresse en réponse à ce que nous considérons comme le très aimable discours de Son Excellence.

Je tiens aussi à féliciter par la même occasion le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), de son élection comme chef de son parti. Je n'avais pas été convoqué par ce parti, je ne m'étais donc pas inscrit à titre de délégué mais j'y étais d'une façon très réelle. En effet, nous vivons une époque où par l'intermédiaire de la télévision et de la radiodiffusion les congrès peuvent se dérouler dans nos foyers. J'ai écouté assis une partie des délibérations du congrès. On pouvait vraiment se demander au début qui pouvait obtenir la direction du parti conservateur. La raison pour laquelle j'en parle, c'est qu'on ne passe pas à la Chambre autant de temps que certains en ont passé, surtout si on remplit quelques fonctions dans son parti, sans s'intéresser aux progrès qui peuvent être réalisés ou aux changements qui peuvent se produire dans les autres partis politiques du Canada.

Il m'intéressait donc de savoir qui pourrait diriger le parti conservateur. J'ai toujours été d'avis que ce serait l'honorable représentant de Prince-Albert, tout en écoutant la radio et tout en suivant une partie du congrès à la télévision, je n'ai pu m'empêcher de penser que le congrès était l'objet de beaucoup de mise en scène, que c'était à dire vrai un cirque. Il est naturel qu'il en soit ainsi, je suppose. Reste à voir si le Canada profitera beaucoup de l'issue du congrès. Je me souviens d'avoir lu un article sur celui-ci dont le titre m'a en quelque sorte fasciné. Il s'intitulait: "Les conservateurs chahutent.—Les torys laissent de côté toute réserve au congrès tenu pour choisir un chef." Ce titre, monsieur l'Orateur, est du

Herald de Calgary qui a toujours été un journal conservateur. L'auteur de l'article nous dit comment les délégués conservateurs se sont ralliés autour de M. Diefenbaker. Voici un aliéna que je veux citer, parce qu'il indique que ces congrès comportent une certaine mise en scène, ce qui d'ailleurs les rend intéressants. Voici le texte en question:

> Dirigés par un groupe de troubadours accompagnés de l'accordéon, les tenants de M. Diefenbaker sont entrés dans la salle en chantant la chanson composée en l'honneur de M. Diefenbaker sur l'air de *Coming Through the Rye*. Voici les paroles:
> Diefenbaker, Diefenbaker, Diefenbaker, yea,
> He will lead us on to victory on election day.

M. Fulton: Bravo!

M. Hansell:

> John's the man who'll get them swinging, swinging back our way,
> It's Diefenbaker, Diefenbaker, Diefenbaker, yea.

Une voix: Chantez-les donc!

M. Hansell: Je félicite le député d'avoir été choisi. Il est excellent homme, honnête et d'une intégrité reconnue, je pense bien. Nous admettrons tous qu'il est très habile dans la profession qu'il remplit et aussi en tant que député; mais, comme le disait hier le représentant de Lethbridge (M. Blackmore), il est vraiment dans une situation très difficile.

J'ai déjà dit que le meilleur moyen de ruiner un homme politique c'est d'en faire un chef de l'opposition officielle. Certains d'entre nous siègent ici depuis nombre d'années; il y a des membres de notre groupe qui en sont à leur vingt-deuxième année au Parlement. Nous avons vu bien des chefs dont aucun n'a pu résister. Nous avons siégé ici pendant que le très honorable R. B. Bennett, peut-être un des parlementaires les plus compétents que nous ayons eus au Canada, était chef de son parti. M. Bennett n'est plus. Il a abandonné la direction de son parti. Il a été suivi par un autre homme compétent, un homme très respecté, l'honorable M. Manion qui a été défait aux élections. M. Manion a été remplacé, non pas à la direction de son parti mais à titre de chef du parti à la Chambre, par un autre excellent parlementaire, M. Hanson qui, à son tour, a cédé la place à un autre excellent parlementaire, M. Graydon. Tous deux ont dirigé le parti à la Chambre mais aucun chef national n'avait encore été choisi. On a cherché partout un homme qui pourrait conduire les conservateurs à la victoire.

Le choix s'est porté sur un autre monsieur très compétent, M. Bracken qui, pendant plusieurs années, avait été premier ministre du Manitoba. Il a accepté la direction du parti à une condition; il exigeait qu'on fasse précéder le mot "conservateur" du mot "progressiste". A son entrée en cette Chambre, il

entretenait l'espoir de mener son parti à la victoire aux élections mais il a par la suite démissionné. De nouveau, on a remué ciel et monde pour trouver un chef capable de ramener la victoire sous la bannière conservatrice. Cette fois, le choix se porta sur nul autre qu'un ancien premier ministre de l'Ontario, M. Drew.

Il est venu en cette enceinte riche de grands espoirs, et il a beaucoup contribué à la qualité de nos débats. Mais M. Drew a subi le sort de tout ce qui est conservateur et a finalement dû démissionner.

Je répète, que nous qui siégeons dans ce coin de la Chambre, avons vu six chefs venir à la Chambre et en repartir. Nous en sommes maintenant au septième. Je répète également que le chef actuel de l'opposition est un homme de valeur, honnête, d'une grande intégrité, en même temps qu'un homme de talent dans sa profession. Mon discours ressemble un peu à une oraison funèbre. Nous cherchons habituellement à faire l'éloge des défunts. Mais le chef actuel du parti conservateur est bien loin d'être mort, croyez-m'en.

M. Fulton: C'est l'air que vous respirez dans votre parti qui vous fait voir les choses ainsi.

M. Hansell: J'ai l'habitude d'enterrer les gens et j'aimerais en enterrer quelques autres. Je dirai cependant qu'il se trouve dans une position qu'il n'y a nullement lieu d'envier. Un homme que je rencontrai dans les rues de mon village, alors que le tra-la-la battait son plein à l'occasion de la nomination d'un chef, m'aborda et me dit: "Que pensez-vous de ce M. Diefenbaker?" "Oh! lui dis-je, c'est un homme excellent et fort capable."

J'ignore quel air je respire mais je puis dire à mon honorable ami que lorsque je me trouve à la campagne je ne ridiculise jamais aucun de mes collègues. Je ne tente jamais de saper son prestige. Je dis à l'honorable député ce qui en est et ce à quoi il faut s'attendre.

M. Dufresne: C'est ce que pense l'honorable député.

M. Hansell: J'ai dit à mon ami qui m'a arrêté dans la rue et qui est un homme très honorable et très capable: "Pourquoi me posez-vous cette question? D'où vient-il? D'après tout ce que j'ai entendu dire dernièrement, on serait porté à croire qu'il vient d'une autre planète. Vous serait-il jamais venu à l'idée qu'il avait été ici tout le temps, qu'il était un des membres les plus capables du parti conservateur et que ce parti avait toujours eu à sa disposition les avis de cet homme? Je voudrais savoir s'il apporte avec lui un nouveau programme. Peut-il présenter un programme pratique que la population puisse comprendre pour s'acheminer ensuite vers une destinée plus haute et plus brillante, un programme qui apporte à la population plus de satisfaction et de contentement?"

Voilà ce qui assure le succès des partis politiques. A moins qu'un parti politique ait un programme pratique, à moins qu'il présente de nouvelles mesures que la population jugera meilleures que ce qu'elle a présentement, tous les particuliers même s'ils sont unis comme un seul homme n'acheminerons pas le pays vers une ère meilleure. Je n'insisterais pas trop là-dessus, si je n'avais beaucoup entendu parler dernièrement de l'éventualité d'une sorte de coalition entre les conservateurs et les membres du Crédit social. Le mot a été changé. On prétend que certaines déclarations ont été mal interprétées, que le nouveau chef du parti conservateur invite tout simplement les membres des partis fragmentaires à se joindre aux conservateurs et à leur donner leur appui. Et pourquoi? Pour chasser le présent gouvernement. Joignez-vous à nous, disent-ils, car nous sommes les seuls dans le pays à pouvoir former un nouveau gouvernement.

M. Dufresne: C'est vrai.

M. Hansell: Ce genre de raisonnement pêche sur deux points: qui a dit que le parti conservateur pouvait être le seul autre à former un gouvernement? Personne ne le sait. Le parti qui peut nommer assez de candidats et les faire élire peut former un nouveau gouvernement canadien. Voilà la première erreur. Voici la seconde. Doit-on comprendre que l'objectif du parti conservateur est de remplacer le présent gouvernement?

M. Dufresne: Pour en former un meilleur.

M. Hansell: Ce n'est pas ce que les conservateurs disaient quand ils parlaient de coalition, qu'ils demandaient l'appui des adhérents des autres partis. Défaire l'actuel gouvernement est un objectif négatif. On ne peut évidemment former un nouveau gouvernement sans chasser le précédent, mais ce n'est pas l'objectif que nous soumettons au pays. Quand nous parcourons le pays, nous adoptons un autre point de vue. Nous essayons d'éclairer la population au sujet de ce que nous tenons pour un mode de vie, une modification des programmes de base; soumettant des propositions fécondes, nous demandons aux gens si c'est ce qu'ils veulent.

Je vais faire des prédictions. Peut-être me la lira-t-on après les prochaines élections. On pourra, me relisant le hansard, affirmer qu'elles sont toutes fausses. Il est sûr qu'on le fera, si elles sont fausses. Si elles sont

justes, peut-être n'en entendrons-nous pas parler du tout. Je prédis que les prochaines élections n'auront pas pour effet de porter les conservateurs au pouvoir. Je vais plus loin. Voici les détails. Je prédis que le parti conservateur reviendra ici avec moins de représentants de l'ouest des Grands lacs.

M. Dufresne: La meilleure plaisanterie que nous ayons jamais entendue.

M. Fulton: De tous les Canadiens, voilà le plus enclin à prendre ses désirs pour des réalités.

M. Hansell: Si cette meilleure plaisanterie figure au hansard, je pourrai prendre le compte rendu en 1957 et en donner lecture pour voir si c'est une plaisanterie.

M. Dufresne: Vous constaterez que c'en est une.

M. Hansell: Je vais prédire ceci, si je puis descendre dans les détails. Prenons la Saskatchewan, d'où vient le chef de l'opposition. Je ferai une prédiction. S'il est élu,—il pourrait l'être; c'est concevable,—il sera le seul député conservateur à revenir ici de la Saskatchewan après les prochaines élections. Je passe à l'Alberta, où j'habite et où les conservateurs détiennent maintenant deux sièges. Il est concevable qu'ils puissent y faire élire deux députés. Il est également concevable que le nombre de leurs députés soit réduit de moitié, car tout ce qu'il leur faut pour atteindre ce résultat, c'est de perdre un député. Cependant, je me montrerai un peu magnanime dans ma prédiction: après les prochaines élections, ils ne reviendront pas avec plus de deux députés de l'Alberta. Je passe à la Colombie-Britannique. Je prédis qu'ils reviendront ici avec moins de députés de cette province qu'ils n'en ont présentement. Je ne suis pas disposé à faire trop de prédictions au sujet du Manitoba. Toutefois, je prédis qu'ils ne reviendront pas avec plus de députés de cette province. Si mes prédictions se révèlent exactes et s'ils reviennent ici avec moins de députés représentant les circonscriptions situées à l'ouest des Grands lacs, comment peuvent-ils penser former un gouvernement avec les députés venant du reste du Canada?

M. Fulton: Vos prédictions ne sont pas exactes.

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, je répéterai encore une fois que j'ai le plus grand respect pour le nouveau chef du parti conservateur. Il y a quelques instants, j'ai dit qu'une des meilleures façons de détruire un chef politique, c'était de le mettre à la tête de l'opposition officielle. La politique joue parfois de vilains tours. En ce qui concerne mon propre parti, voici ce que je me permettrai de dire. J'aimerais assister (ce qui est possible) à une petite partie de saute-mouton, comme nous en faisons parfois, et au cours de laquelle nous sautons par-dessus les autres partis pour passer du troisième rang au pouvoir. (*Exclamations*) Je sais évidemment que cette affirmation fait sourire certains. Mais je dirai aux députés que c'est arrivé deux fois les dernières années. En 1935, nous n'avions pas un seul député à l'assemblée législative de l'Alberta. Nous y sommes partis de rien. Nous avons sauté par-dessus tous les autres partis pour former le gouvernement.

Quelques années plus tard, presque la même chose s'est produite en Colombie-Britannique. Nous avons commencé par un noyau de tenants du Crédit social. Au début de la campagne, les cécéfistes, les libéraux et les conservateurs se combattaient. A mesure qu'elle progressait, ils ont découvert qu'il y avait tout un courant en notre faveur. Trois semaines ou un mois après le commencement de la campagne, en tout cas quelques semaines après, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'environ deux semaines jusqu'à la date des élections, ils ont cessé de s'attaquer pour pointer leurs canons sur nous. Pourquoi l'ont-ils fait, si nous étions si peu importants? Toutefois, c'est ce qu'ils ont fait. Nous avons de nouveau joué à saute-mouton, et de rien que nous étions nous sommes passés au pouvoir. Mes amis peuvent bien sourire, mais cela s'est produit déjà deux fois. Il n'est pas impossible que la chose se répète.

Selon moi, le chef de l'opposition, quel qu'il soit, dans une assemblée législative canadienne est comme la tête de Turc, à la foire régionale. Trois chances pour dix cents, huit pour vingt-cinq. Le chef de l'opposition est une cible dans cette enceinte. A moins de parvenir à soumettre une proposition de rechange définitive qui puisse être offerte à la population et lui enflammer l'imagination, à moins de proposer quelque chose qui éclipsera tout, il rate son coup et son parti reste dans l'opposition.

Dans notre parti, monsieur l'Orateur, nous sommes extrêmement fiers d'une chose, et c'est de posséder une proposition de rechange. Oh! vous pouvez peut-être ne pas y croire. Vous pouvez dire que c'est ridicule. Vous pouvez dire que nous sommes un tas de loufoques. Quoi qu'il en soit, ce que vous ne direz pas, c'est que nous ne sommes pas en mesure d'offrir une proposition de rechange à l'égard des programmes essentiels et fondamentaux; et quand je parle de solution de rechange, je ne veux pas dire un replâtrage ou un travail de réparation. Quand quelque chose ne va pas dans le moteur à combustion, il est inutile de dire: "Changeons les pneus." Cela ne servirait à rien, mais telle est la tactique de nos amis conservateurs. Ils disent: "Nous maintiendrons

un programme fiscal, fort bien, mais nous rejetterons les impôts sur d'autres. Nous réaménagerons les impôts. Oh! oui, nous verserons des pensions de vieillesse plus fortes et accorderons d'autres versements plus élevés pour ceci et cela." Demandons-leur où ils trouveront les fonds pour cela et ils nous répondront: "Nous allons abaisser les impôts."

Mais la question est bien claire: si l'on veut dépenser de l'argent, il faut en avoir. Et si l'argent vient du fisc, il faut que les impôts augmentent, si l'on veut dépenser davantage. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait sa troisième année pour comprendre cela. Les conservateurs ont-ils une solution de rechange, une solution fondamentale à proposer?

Le Crédit social, qui vise à une véritable démocratie politique et économique, progresse actuellement au Canada. Deux provinces, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont des gouvernements créditistes, qui ont administré les affaires de ces provinces de telle sorte qu'elles sont aujourd'hui parmi les plus riches du pays, si elles ne sont pas les plus riches. Ce progrès a frappé les habitants des autres provinces, et voilà pourquoi on trouve maintenant des organisations du Crédit social d'un bout à l'autre du pays.

M. Campbell: Comment la richesse est-elle venue à ces provinces?

M. Hansell: Elle y a toujours été, même sous les gouvernements précédents. C'est pourquoi je dis que, lorsque les créditistes ont accédé au pouvoir, dans les maigres années 30, de sages programmes ont été suivis de réalisations.

M. Blackmore: Des programmes honnêtes.

M. Hansell: En effet, des programmes honnêtes. Si le créditisme se répand à travers le Canada, c'est aussi que la population, quand elle se rend compte des principes fondamentaux que nous préconisons, est immédiatement saisie de la conviction que le créditisme lui apporte l'espoir d'un meilleur Canada, dont les habitants vivront heureux et libres, dans la sécurité économique que peuvent leur assurer les vastes ressources d'un pays comme le nôtre. Le créditisme est devenu, au Canada, un mouvement qui se propose de libérer les Canadiens de la dictature paralysante de la puissance de l'argent et de l'exploitation politique organisée, qui entend faire fonctionner l'économie canadienne de telle sorte que tous jouissent de la justice économique que rend possible l'abondance des richesses naturelles du Canada. Le créditisme est fondé sur des principes puissants et durables, que rien ne pourra détruire.

M. Studer: Nous nous contenterons de $25.

M. Hansell: Cette vieille rengaine, il y a longtemps...

M. Studer: Qu'elle est finie.

M. Hansell: ...que nous l'entendons. Elle se meurt de vieillesse. Qu'on n'aille pas croire que nous ne pouvons répondre à ceux qui nous jettent à la figure cette vieille rengaine de "$25 par mois". Nous y avons répondu maintes et maintes fois.

M. Studer: Le gouvernement fédéral peut y répondre, mais non les créditistes.

M. Blackmore: Pourquoi ne le fait-il pas?

M. Hansell: Un des grands principes du créditisme, c'est que l'humanité a été créée libre. C'est un principe durable. Nous soutenons que les gens ne doivent pas être considérés comme un vulgaire troupeau qui doit obéir aux caprices des maîtres. Dès qu'on agit ainsi, on réduit l'humanité au niveau de la bête.

M. Fulton: Pourquoi alors avez-vous permis que le Parlement soit bousculé comme il l'a été à la session du printemps dernier? Pourquoi avez-vous aidé à ce que le Parlement soit bousculé?

M. Hansell: J'aimerais bien savoir pourquoi certaines gens ont bousculé l'Orateur.

M. Fulton: Demandez au ministre des Finances, c'est lui le coupable.

M. Blackmore: Honte.

M. Fulton: Avec votre appui.

M. Thomas: Les torys n'aiment pas à être bousculés, voilà ce qui ne va pas.

M. Hansell: Le crédit social est fondé sur de grands principes moraux et ne doit pas être considéré,—j'insiste là-dessus,—comme un simple parti politique, ainsi que le considèrent certains Canadiens protagonistes d'une philosophie commune.

M. Studer: Bravo, bravo.

M. Campbell: Possédez-vous le monopole de ce principe?

M. Hansell: Le créditisme est un mode de vie.

M. Fulton: On peut en dire autant de la bigamie.

M. Hansell: C'est plus qu'un simple parti politique. S'il avait existé au Canada un parti qui eût formulé des grands principes fondamentaux et mis à exécution la politique des réformes monétaires que nous préconisons et qui résoudrait les problèmes du Canada, le parti du crédit social n'aurait pas été nécessaire. Si nous existons, c'est parce que les

autres partis se refusent à adopter cette politique de réforme monétaire qui, à notre avis, nous donnera le moyen de résoudre les problèmes économiques qui se posent au Canada à l'heure actuelle.

M. Campbell: Quels principes de crédétisme avez-vous appliqués en Alberta et en Colombie-Britannique?

M. Hansell: Oh, taisez-vous, je vous prie.

M. Fulton: Voilà le nouveau mode de vie.

M. Hansell: Créditistes, nous croyons que toute chose a été créée pour servir l'homme. Nous croyons que l'homme a été fait maître de la matière et que, à mesure qu'il la domine et que, par son génie toujours en évolution, il fait rendre à la terre une abondance des douceurs de la vie, ces douceurs doivent être distribuées et faire le bonheur de l'humanité.

Je m'arrête un instant à cette question. N'est-il pas vraiment étrange que l'abondance pose un problème au gouvernement en place? Le créditisme possède la solution de ce problème, son programme monétaire visant précisément à répartir l'abondance. Il y a je ne sais plus combien d'années que nous préconisons un tel programme. Mais le Gouvernement ne veut rien entendre et il considère l'abondance comme une catastrophe.

L'hon. M. Lesage: Pas du tout!

M. Hansell: En tout cas, il ne fait rien pour résoudre le problème, n'en déplaise au ministre. L'étrange, c'est que l'abondance fait peur au Gouvernement. Il redoute ce qui est bon et convenable.

L'hon. M. Lesage: Nous nous félicitons de notre abondance.

M. Hansell: J'ajouterai même que le régime actuel redoute la paix. (*Exclamations*)

L'hon. M. Lesage: C'est ridicule. Le député ne sait pas ce dont il parle.

M. Hansell: Ce n'est pas ridicule. Notre économie repose actuellement sur la guerre froide, qui exige que nous renforcions nos moyens de défense. Si les dépenses relatives à la défense prenaient fin demain, nous serions plongés dans la plus profonde des crises. A cet égard, l'administration actuelle redoute la paix. Cette administration redoute le progrès, et c'est pour le stopper qu'elle impose toutes sortes de restrictions au crédit.

L'hon. M. Lesage: L'inflation.

M. Hansell: Le chef de mon parti a répondu là-dessus l'autre jour. Vous n'avez qu'à lire son discours. Le Gouvernement actuel a peur du progrès. Et je vais vous dire ce que ses tenants redoutent. Ils ont peur de l'automatisation. Ils n'ont pas trouvé la solution au problème qu'elle pose.

M. Eyre: Personne ne l'a encore trouvée.

M. Hansell: C'est justement le problème auquel nous avons trouvé une réponse car toutes les propositions constructives que nous avons faites visent à résoudre les problèmes d'une ère mécanisée où hommes et femmes sont remplacés par des machines.

M. Hamilton (York-Ouest): Dommage que nous n'ayons pas pu arrêter cela.

M. Hansell: Nous n'avons pas peur de ces bonnes choses; mais le gouvernement actuel, lui, en a peur, et n'a pas trouvé de réponse au problème qu'elles posent. Les membres de notre groupe éprouvent certaines craintes. Nous craignons la centralisation du pouvoir qui s'opère graduellement et subrepticement au détriment de la population du Canada. Pour rester libre, il faut accepter le principe de la décentralisation. Il nous faut revenir à la décentralisation du pouvoir et confier une plus grande autorité aux gouvernements régionaux plutôt qu'aux gouvernements centraux, en particulier celui d'Ottawa. C'est un principe dont doivent s'inspirer toutes nos mesures législatives sans exception. On sait que les municipalités, au Canada, sont dans une mauvaise situation.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette beaucoup d'interrompre l'honorable député mais je dois lui dire que son temps de parole est expiré.

M. Hansell: Merci monsieur l'Orateur. Je ne m'étais pas rendu compte que le temps passait si vite. Je me reprendrai plus tard. Merci beaucoup.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, je doute de pouvoir y arriver, mais puisque l'honorable député qui vient de replier ses ailes et de se rasseoir nous a emporté avec lui dans un voyage à travers les nuages, peut-être me permettra-t-on de revenir sur terre.

Avant de passer au corps de mon discours, j'aimerais joindre ma voix à ceux des autres membres de mon parti et de féliciter mon nouveau chef. Certes, la perte d'un grand Canadien, tel qu'était l'honorable George Drew, notre ancien chef, a-t-elle été un drame. Néanmoins, de ce drame et des événements subséquents il est sorti,—et la chose n'est pas sans intérêt,—une certitude absolue, soit que le grand parti conservateur progressiste constitue dans notre pays une force vitale et combattante. Il est de nouveau en

marche; c'est un parti national. Quoi qu'ait pu affirmer l'honorable préopinant il est tout à fait possible que c'est ce parti qui, sous notre nouveau chef, constituera le prochain gouvernement du Canada.

Qu'on me permette aussi de me joindre à mon chef et aux autres honorables députés pour dire combien sincèrement nous regrettons la perte de l'honorable George Drew. Comme tous les autres députés, je souhaite pour lui et pour Mme Drew qu'il revienne parfaitement à la santé car c'est un grand Canadien. Son expérience, ses connaissances et son talent, joints à un rétablissement parfait, rendront possible pour lui une participation importante à l'édification de notre pays, de cette patrie à laquelle il porte un amour incontestable.

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole en cette enceinte, et depuis la dernière session générale, nous avons perdu au moins deux membres de notre parti, Mlle Sybil Bennett et le docteur Trainor. Ces deux députés, non seulement ont joué un rôle extrêmement utile au Parlement, mais aussi dans la vie publique de notre pays en général, et plus particulièrement, dans leur propre localité. Nous regrettons tous leur disparition prématurée. Me permettra-t-on aussi de faire mention d'une autre personne. Je voudrais rendre hommage à un homme né dans ma propre circonscription et qui y a habité toute sa vie. Je songe ici à feu le sénateur Pirie, mort depuis la fin de la session de l'an dernier. Toute sa vie il s'était consacré à la chose publique; d'abord dans notre assemblée législative, où il a d'abord siégé en qualité de simple député, puis dans le ministère où il détenait l'important portefeuille des terres et des mines. C'était l'un des grands hommes d'affaires des provinces Maritimes, un homme d'affaires dont la carrière avait été couronnée de succès. S'il n'était pas le plus grand producteur de pommes de terre de ces régions, il comptait certainement parmi les premiers d'entre eux. Il s'était acquis une grande réputation en tant qu'expéditeur de pommes de terre de semence. Il s'intéressait aussi à l'industrie de fabrication. Je sais que j'exprime ici le sentiment d'un grand nombre de mes commettants en disant que nous regrettons assurément sa disparition à un âge encore relativement peu avancé.

Puisque c'est la coutume j'aimerais féliciter le motionnaire (M. Hanna) à l'occasion du discours qu'il a prononcé, mais je tiens à souligner la sincérité de ces félicitations. C'est avec intérêt que je l'ai écouté et que j'ai appris qu'il vient d'une province et d'une ville qui sont au Canada parmi les plus riches et parmi celles qui croissent le plus rapidement. A entendre l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell) on pourrait presque croire que cette rapide croissance et toute cette richesse soudaine dont ont bénéficié la province et la ville du motionnaire de l'Adresse sont attribuables à la présence au pouvoir d'un gouvernement créditiste. Voilà quelque chose qu'il faudra que j'examine un peu plus à fond pour voir lequel a le plus de titres à s'en attribuer le mérite.

Je n'en voudrais pas moins féliciter tout particulièrement l'honorable représentant de Gloucester (M. Robichaud), l'un des représentants de notre propre province, qui a appuyé l'Adresse. Je pense que ses considérations étaient appropriées et qu'elles ont été bien reçues. Il s'est fort bien acquitté de sa tâche. Il a parlé d'une ou deux choses à propos desquelles je ne lui en veux certainement pas. A cet égard je puis dire que je me suis particulièrement réjoui de l'occasion qu'a eu le premier ministre de se rendre compte qu'il y avait au sein de la grande famille de ses partisans un originaire du Nouveau-Brunswick, car il y a fort longtemps qu'on ne s'est pas souvenu de nous. Il n'est pas impossible, ce n'est qu'une simple supposition, que le premier ministre se rende compte également que c'est sa dernière chance d'honorer un député venant du Nouveau-Brunswick, ne serait-ce que pour quelque temps.

J'en viens maintenant au discours du trône. Ce n'est pas un document très volumineux. Il ne contient pas grand chose dont j'ai l'intention de parler. Il traite en grande partie des affaires étrangères, de la politique nationale et internationale, question dont je serais de toute manière bien incapable de parler. Mais on y trouve une ou deux choses qui semblent pouvoir entraîner mon entière adhésion. D'abord, l'augmentation des subventions aux universités. On nous soumettra un bill qu'il nous sera loisible d'étudier et qui nous permettra de comprendre comment ces subventions seront administrées. Quand notre gouvernement, ou n'importe quel autre gouvernement, se montre disposé à améliorer l'instruction dans notre pays, il peut compter sur moi pour lui apporter le peu d'appui que je puis lui donner. Nos établissements d'enseignement, les gens qui les administrent, nos instituteurs, nos professeurs, et ainsi de suite, qui assument la charge de la jeunesse de notre pays, sont peut-être les institutions et les gens les plus importants dont nous puissions avoir à nous préoccuper. Ces éducateurs contribuent dans une large mesure à former la mentalité de notre jeunesse et sont en contact avec nos jeunes gens pendant leurs années de formation quand commence à se dessiner leur future conception de la vie et quand ils se préparent au choix important d'une carrière. Pour qu'ils puissent se faire

une juste idée de ce que doit être la forme de gouvernement et d'administration la plus propice au maintien des institutions actuelles de démocratie et de liberté, il faut qu'ils soient dirigés dans nos maisons d'enseignement par nos cerveaux les plus compétents. Il faut féliciter tout gouvernement qui offre son appui aux universités et aux institutions qui s'y rattachent.

Je remarque également qu'on nous saisira d'une mesure législative destinée à reviser et à accroître le programme fédéral de subventions aux gouvernements provinciaux visant à aider à la formation technique et professionnelle. Comme j'en parle depuis deux ans, je suis très heureux que le gouvernement se propose de soumettre à la Chambre cette année un bill tendant à reviser et à accroître ces subventions.

Il existe dans ma circonscription une école de formation professionnelle. Bien qu'elle ne soit pas très importante, c'est une des plus anciennes du Canada, ce dont le personnel est très fier. De fait, les diplômés de cette école nous font honneur. Une division agricole est rattachée à cette institution; ses diplômés occupent des postes très importants partout au Canada. Je n'en ai pas la liste et je n'entreprendrai pas de les nommer mais, il y a quelques mois, le directeur m'a énuméré les noms de plusieurs jeunes hommes, diplômés de la division agricole de cette école de formation professionnelle, qui occupent des postes importants et des postes de commande au Canada et dont les fonctions se rattachent, par un ou plusieurs de leurs aspects, à l'agriculture.

J'entends faire porter mes remarques surtout sur ma propre province et sur ma propre circonscription. L'agriculture est la principale industrie non seulement de ma propre circonscription mais aussi de la province du Nouveau-Brunswick. L'industrie du bois vient ensuite. Ce sont ces deux industries qui influent le plus sur notre vie économique et c'est pourquoi je voudrais dire un mot d'abord de l'exploitation forestière.

Je m'entretenais récemment avec un jeune homme qui a fait ses débuts avec son père dans l'industrie du bois et qui, plus tard, en compagnie de ses frères a dirigé l'entreprise familiale. Pour mettre les choses au point, permettez-moi de signaler qu'il n'a pas les mêmes idées politiques que moi, mais qu'il s'est adressé à moi parce que je suis membre du Parlement. Il m'a dit au sujet de l'exploitation forestière: "Ce programme de resserrement de l'argent et de restriction du crédit et les décisions de la Banque du Canada rendent la situation très difficile aux exploitants forestiers. Lorsque vous serez à Ottawa, poursuivit-il, occupez-vous de la chose et ne tardez pas à faire comprendre à ces gens que ce programme de resserrement du crédit peut bien convenir à l'Ontario ou à quelques autres provinces, mais qu'il nous fait tort à nous du Nouveau-Brunswick, surtout à ceux d'entre nous qui exploitent de petites entreprises."

Voilà ce que je transmets au gouvernement, monsieur l'Orateur, afin de montrer qu'on se plaint de la restriction du crédit et du taux élevé d'intérêt qu'a imposé la Banque du Canada. Ces mesures font réellement tort à certaines de nos petites industries.

L'agriculture, je le répète, est la première industrie du Nouveau-Brunswick; toutefois, comme l'a signalé l'autre jour l'honorable député de Gloucester, l'exploitation minière prend rapidement l'aspect d'un élément important de l'essor industriel de notre province. Cet essor est attribuable au programme d'expansion de nos ressources d'énergie, programme que nous avons lancé il y a quelques années et que nous devons poursuivre.

L'honorable député de Charlotte (M. Stuart) a dit que bien des gens s'opposaient à des entreprises comme celle de Passamoquoddy. Je tiens à assurer ce député et d'autres que les représentants du Nouveau-Brunswick à qui j'ai parlé s'intéressent autant à ce projet que l'honorable député de Charlotte. Nous espérons sincèrement que les enquêtes concluront à la possibilité de l'entreprise. Il nous a dit en termes clairs que si l'entreprise était jugée réalisable, le gouvernement fédéral nous donnerait son appui.

Voilà une nouvelle intéressante pour moi. Je ne sais pas quel poids a la parole de l'honorable député, mais j'ajouterai que si les autorités fédérales nous appuyaient dans la réalisation de cette entreprise hydro-électrique et d'autres semblables, il ne lui en coûterait pas un sou tout en nous permettant cependant de financer certains de nos projets plus importants et d'épargner à nos gens beaucoup d'argent. De plus nous pourrions vendre notre énergie à de meilleurs prix et ainsi attirer plus de petites industries dans la province.

Tout compte fait, je crois que, d'une manière générale, les gens du Nouveau-Brunswick ont connu une très bonne année. L'esprit qui règne maintenant dans la province a changé depuis quelques années et même si notre économie ne va pas de l'avant, elle fait plus que tenir le coup par rapport aux autres provinces du Canada. Au risque d'être accusé de vantardise, j'avance que dans une large mesure cela tient à un fait: nous avons été aidés, encouragés, réorientés par une administration provinciale compétente qui travaille de son mieux de concert avec les autorités fédérales.

Le gouvernement fédéral ne perdra jamais rien en collaborant davantage avec l'administration actuelle du Nouveau-Brunswick. Je défie tout député du Nouveau-Brunswick de se lever à la Chambre pour dire que l'argent affecté au Nouveau-Brunswick sert à des fins politiques. De pareilles assertions ne pourraient être corroborées, car elles sont dénuées de vérité, de fondement. Je parle en connaissance de cause.

Notre province comme d'autres régions des provinces Maritimes a tiré de l'arrière pendant quelques années. Nous n'avions pas assez de revenus pour faire face aux demandes qui s'accumulaient et les besoins sont énormes dans le domaine de l'enseignement, de l'hospitalisation, de l'hygiène. D'elle-même, la province ne peut faire que certaines choses. Dans ma province, beaucoup de routes et de ponts sont endommagés ou sont dans un mauvais état. Il faut les restaurer, les réparer ou les remplacer. Tous ces travaux de construction représenteront une charge énorme pour le budget de la province.

Je passe maintenant à un autre sujet dont il est question dans le discours du trône; je veux parler de l'établissement d'un comité chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles en vue de contribuer d'une façon plus efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui y travaillent. Je n'y trouve rien à redire et mon but n'est pas de critiquer. Cependant, en écoutant les observations du premier ministre à ce sujet l'autre jour, j'ai compris qu'il ne s'agit, en mettant les choses au mieux, que d'un projet à long terme. Je n'ai pas de critique à faire sur ce point, mais les cultivateurs des provinces Maritimes espèrent des résultats qui se produisent plus vite que cela. Ils auraient dû obtenir de l'aide en 1956 et ils espèrent en obtenir en 1957.

Après avoir écouté le premier ministre et avoir lu ce passage du discours du trône, il me semble que le Gouvernement a apparemment l'impression que nos cultivateurs sont arriérés et plus ou moins ignorants, qu'ils ont très peu de connaissances de l'agriculture, des endroits où cultiver et de la manière de choisir les terres. Cela me semble une idée erronée. Je tiens à dire aux députés que certains des hommes les plus brillants sont des cultivateurs. Certains des hommes les plus prospères de notre province sont des cultivateurs.

Je ne vois pas la nécessité d'établir un comité qui nous coûtera des centaines de milliers de dollars, qui parcourra le pays afin de découvrir si les cultivateurs savent où trouver des terres à cultiver, comment choisir les terres ou à quelles cultures se livrer. Tout ce que vous avez à faire, c'est d'aider les agriculteurs en leur assurant des débouchés où ils pourront vendre avec un bénéfice raisonnable les denrées qu'ils produisent. Si on le fait, ils produiront les denrées. Je défie qui que ce soit de contester cette déclaration. Les cultivateurs sont capables de choisir des terres et ils déménageront d'un endroit à un autre si cela leur est profitable. Autrement dit, ils pourront ainsi déterminer les cultures les plus appropriées à leur sol, sans qu'il y ait besoin de faire voyager une commission dans tout le pays pour leur dire de le faire. Ce qu'il faut à nos agriculteurs, ce sont des débouchés qui leur permettraient de vendre leurs produits avec un bénéfice convenable.

Il y a d'autre moyens d'aider nos cultivateurs. A l'heure actuelle, le ministre des Finances (M. Harris) n'occupe pas son fauteuil, mais ce que je vais dire sera sans doute porté à son attention parce qu'il me semble que l'application de la loi sur le prêt agricole canadien ressortit à ses services. On se rappellera que, lors de l'étude de la modification de cette mesure, à la dernière session, on a signalé que les cultivateurs ne recevaient pas le genre d'aide auquel ils avaient droit et que les auteurs de la loi avait l'intention de leur accorder. Je suis convaincu qu'on a appelé l'attention de presque chaque député sur des cas déterminés; le député de Gloucester a d'ailleurs mentionné la mesure dans ses observations de l'autre jour.

J'ai eu moi-même connaissance d'un cas tellement ridicule que je ne puis m'empêcher de le communiquer à la Chambre et au ministre des Finances. Un jeune homme de vingt et quelques années, élevé à la campagne, marié et père de famille, possède une terre de 150 acres comportant une maison assez convenable qu'on ne pourrait construire aujourd'hui pour moins de $5,000. Il est de plus propriétaire d'une autre terre de cent acres sur laquelle se trouve une bien meilleure maison. Cette terre est grevée d'une dette de $1,500, tandis que les 150 acres sont libres de toute hypothèque. Les deux terres sont contiguës. Cet homme possède un outillage considérable et comme il demeure près de son père, l'un et l'autre peuvent échanger du travail. Cette année, il a récolté cinq mille barils de pommes de terre, dont il lui reste encore deux mille dans son caveau à pommes de terre. Il pourra en vendre une bonne partie.

Il s'est adressé à l'Office du prêt agricole canadien pour obtenir un prêt de $3,000, parce qu'il voulait construire une étable qui lui coûterait au moins $6,000. Il voulait aménager sur ses 150 acres une étable conforme aux normes actuelles; mais sa demande de

prêt de $3,000 a été rejetée. Je crois qu'on lui a dit que ses immeubles n'avaient pas suffisament de valeur pour justifier un prêt sous l'empire de la loi sur le prêt agricole canadien. Comme je l'ai dit, on a repoussé sa demande de prêt.

Mais il ne se considère pas battu pour si peu. Ce jeune homme est né et a été élevé dans cette région. Il a réussi comme cultivateur, comme on l'avait fait dans sa famille avant lui. Il obtiendra de l'aide mais le fardeau en sera plus lourd: ses versements seront plus forts et l'intérêt plus élevé que s'il avait obtenu un prêt de l'Office du prêt agricole canadien. A mon avis, il aurait dû pouvoir obtenir ce prêt, si c'est pour venir en aide aux agriculteurs que cette loi figure au recueil des statuts.

Le bois est à la scierie, prêt à être débité et ce jeune homme est disposé à entreprendre la construction de sa grange; mais, encore une fois, on n'aurait pas dû rejeter sa demande. J'ai bien peur que le ministère n'ait voulu que la Commission du prêt agricole ne soit rien d'autre qu'une banque où, pour emprunter un dollar, il faut donner deux ou trois dollars de garantie. J'ai eu connaissance de deux ou trois autres cas qui ne sont pas aussi flagrants. Je n'en parle donc pas. Mais il y a un juste milieu et voilà pourquoi je signale ce cas au ministre des Finances. Il faudrait qu'on relâche quelque peu l'application de la loi sur le prêt agricole canadien. Cela serait très bien vu.

L'agriculteur doit subir les fluctuations du marché et il a besoin d'un temps propice pour faire sa récolte et ses autres travaux. Voilà tout autant de choses qui rendent la culture une entreprise hasardeuse. On sait que je m'intéresse à la culture des pommes de terre, qui est d'ailleurs le gagne-pain de bon nombre de mes commettants. Certains de nos jeunes cultivateurs tâchent de trouver moyen de régler le problème que pose le transport et l'éloignement des débouchés.

Cela m'amène à une autre question qui sera portée à l'attention du ministre des Finances, j'espère. S'il cultive des pommes de terre, le producteur doit faire face à des tarifs de transport élevés et ne se sent pas protégé. Et comme si cela ne suffisait déjà pas, les producteurs de pommes de terre doivent faire face à une différence de 4 p. 100 en faveur du dollar canadien. Certains de nos voisins qui ne se trouvent qu'à 14 milles de nous, juste de l'autre côté de la frontière, peuvent envoyer leurs pommes de terre à Montréal et dans d'autres villes de la province de Québec et de la province d'Ontario, et les mettre en vente à des prix inférieurs à ceux que nos cultivateurs peuvent offrir.

[M. Montgomery.]

Cette différence de 4c. par dollar représente à elle seule une somme considérable sur un wagon de pommes de terre. Un wagon peut contenir de 240 à 250 barils et cette différence peut représenter un bénéfice de 10 à 11c. par baril. Voilà à quoi se heurtent nos cultivateurs. Je connais dans notre localité trois jeunes hommes qui ont été élevés sur la ferme, des hommes qui cultivent des pommes de terre et qui ont prouvé qu'ils étaient de bons hommes d'affaires. Ils ont lancé une nouvelle industrie de fruits et légumes gelés et se proposent de geler des pommes de terre frites, activité par laquelle ils comptent absorber plusieurs milliers de barils de pommes de terre. Ces pommes de terre parviendront à l'établissement, d'une distance de 20 à 25 milles; elles y seront apprêtées, puis expédiées en petites quantités sur les marchés du Canada. Cet établissement procure un avantage au petit cultivateur qui peut produire quelques pommes de terre, fraises ou petits légumes et dont les produits peuvent être envoyés à la fabrique par camion ou wagon.

Je constate que ni le ministre du Travail (M. Gregg) ni le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ne sont à la Chambre, mais un autre député voudrait peut-être leur faire une communication de ma part, car c'est la première fois, probablement, que je désire leur adresser des compliments. Je tiens à remercier l'honorable ministre du Travail et le très honorable ministre de l'Agriculture de la considération qu'ils ont manifestée à l'égard de ces jeunes, en collaboration avec la province du Nouveau-Brunswick, relativement à la construction de cet établissement. Lorsqu'il a été pressenti, le ministre de l'Agriculture m'a dit, le printemps dernier, que ses fonctionnaires feraient de leur mieux pour aider. Je désire maintenant leur dire que nous sommes enchantés de ce qu'ils ont fait.

Depuis que cet établissement est en activité, on a constaté que l'huile de coton qui est importée en vue d'apprêter ces produits agricoles doit être grevée d'un droit douanier d'au moins 20 p. 100, ce qui alourdit considérablement le coût de la préparation. Dans la lettre que j'ai ici, on dit que l'utilisation de cette huile absorbe de 20 à 30 p. 100 du coût. Les exploitants constatent qu'elle est grevée d'un droit douanier, parce que la même huile est importée pour la fabrication de la margarine. Je n'en suis pas surpris. Je suis heureux que l'importation d'une substance qui sert à la fabrication de la margarine soit frappée d'un droit de douane, parce que la margarine, une fois sur le marché, fait concurrence à un produit agricole. Nous devrions protéger ainsi nos produits agricoles et imposer un droit de douane, au besoin. Toutefois, voilà un sujet que j'invite le ministre des Finances à examiner.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ANNONCE DU RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DU PACIFIQUE-CANADIEN

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je demande le consentement de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de faire une brève annonce.

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Très bien. Le temps de parole qui reste à l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Montgomery) sera protégé.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'ai ici une proposition tendant à mettre fin à l'interruption des services de transport sur les lignes du Pacifique-Canadien, que M. Crump vient de signer au nom des Chemins de fer et M. Gamble, au nom du syndicat.

Une commission formée de trois juges sera constituée en vertu de la loi sur les enquêtes, chapitre 154 des Statuts revisés du Canada, 1952, et elle recevra tout conseil technique dont elle pourra avoir besoin de la Commission canadienne des transports et de tout autre organisme public qu'elle jugera utile. (Cette loi porte que la commission peut retenir les services de conseillers techniques ou autres spécialistes pour l'aider et la seconder dans son enquête.)

Vu l'établissement de cette commission, une entente sera conclue par les parties, qui embrassera la règle actuelle relative au diesel, les taux arbitraires et le tarif différentiel de montagne, lesquels, règle relative au diesel, taux arbitraires et tarif différentiel de montagne, pourront être modifiés par voie de renégociation à la lumière du rapport consultatif de la commission.

Les conditions de l'entente en ce qui concerne toutes les questions à régler en dehors de la règle relative au diesel, aux taux arbitraires et au tarif différentiel de montagne seront conformes au rapport de la commission de conciliation.

Les services de transport seront remis en marche sur-le-champ. (*Applaudissements*) Il est proposé que la commission commence son entente le plus tôt possible et qu'elle dépose son rapport au plus tard le 1er octobre 1957. Il est entendu que des avis seront immédiatement envoyés à tous les intéressés et que le travail en vue de faire fonctionner les services de transport commencera au plus tard au lever du jour demain matin.

J'imagine que les honorables députés désireront que j'exprime en leur nom et au nom de tous les Canadiens leur satisfaction pour les efforts sérieux et authentiques qu'ont faits les représentants des deux parties en cause dans ce différend en vue de faire disparaître les divergences qui ont amené l'interruption des services de transport et que ces représentants comprendront qu'en assurant une rapide reprise des services de transport, ils rendront, non seulement à ceux qu'ils représentent, mais à tous les Canadiens, un très grand service, un service qui réjouira tout le monde, sans doute. Je pense que la reconnaissance et la bonne volonté que suscitera ce bref document aidera à rétablir la bonne volonté entre la compagnie et ses employés, bonne volonté qui signifie tant pour que le réseau de transport assure un bon service au public.

Des voix: Bravo!

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition, qui a dû s'absenter cet après-midi, m'a prié de dire en son nom et au nom de l'opposition officielle combien nous sommes heureux que le premier ministre soit en mesure d'annoncer que le Pacifique-Canadien recommencera à fonctionner.

Nous approuvons sans aucun doute ce qu'il vient de dire au sujet du plaisir que nous ressentons en entendant que les grévistes ont pu reprendre le travail, que les opérations ferroviaires reprendront et que tout ceci a été obtenu au moyen de négociations collectives et libres.

Des voix: Bravo!

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): C'est, certes, avec plaisir que nous entendons l'annonce du premier ministre. Le fait d'avoir affecté trois juges à cette importante enquête et que ceux-ci pourront obtenir toute l'assistance spécialisée dont ils auront besoin permettra d'établir le rapport qui résoudra le problème. Nous sommes également heureux d'apprendre que la question des diesels sera traitée distinctement des autres problèmes et que ce seront les parties intéressées qui s'en occuperont. Nous aussi, nous nous réjouissons parce qu'il n'y a eu aucune contrainte. Des hommes libres, en recourant à des négociations libres, ont abouti à ce résultat, et c'est fort bien. Je suis heureux qu'on n'ait appliqué de contrainte à aucune des parties au litige et je ne doute pas que la population du Canada accueillera avec satisfaction l'annonce du premier ministre. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont contribué à ce bon résultat.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, nous sommes très contents, nous aussi, d'apprendre que le Pacifique-Canadien va incessamment reprendre son service. C'était surtout là notre idée lorsque nous

avons exhorté le Gouvernement à faire son possible pour mettre fin à la grève. Nous nous réjouissons aussi de ce qu'on a pu convenir de reprendre le travail sans recourir à l'arbitrage obligatoire. Nous espérons qu'une fois terminée la besogne de la Commission et déposé son rapport, l'opinion publique appuiera ses révélations avec assez de vigueur pour que ses conclusions soient acceptées par les deux parties. Nous espérons enfin que les deux parties manifesteront de la bonne volonté.

Le très hon. M. St-Laurent: Puis-je exprimer ma gratitude au député qui avait la parole quand je suis entré et qui m'a permis d'annoncer la nouvelle à ce moment-là? Je sais et il sait qu'elle était attendue avec une vive impatience par une foule de Canadiens dans bien des régions du pays, et peut-être nulle part attendue avec plus d'impatience que dans les provinces Maritimes qui ont été plutôt durement atteintes du fait qu'en plein hiver ne fonctionnaient pas les services de transport qui sont essentiels à la marche de leur économie.

M. Montgomery: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de ses bonnes paroles. J'ai senti que quelque chose d'important était imminent quand je l'ai vu entrer et certes j'ai eu grand plaisir à lui céder la place pour l'entendre annoncer sa nouvelle et apprendre que la grève était réglée. Une bonne partie de ma circonscription a été réduite à l'inactivité par la grève. Nous sommes desservis par le Pacifique-Canadien, et, de fait, pour arriver ici à temps j'ai dû voyager pendant trois jours au lieu d'un peu plus d'une journée et demie. Nous éprouvons tous de la gratitude.

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, au moment de l'interruption, je formulais quelques observations sur l'importation de l'huile de graine de coton qui intéresse une jeune industrie de ma circonscription. J'aimerais que le ministre des Finances (M. Harris) et ses services comprennent bien que nous aimerions beaucoup qu'ils fassent tout ce qu'ils peuvent pour soulager la situation de cette jeune industrie. Voici mon principal argument. Un droit peut frapper l'huile quand elle est importée et transformée avec d'autres matières pour la fabrication d'un produit ouvré rivalisant avec des produits agricoles sur le marché, mais je pense que, lorsque l'huile est importée pour la transformation d'un produit agricole en vue de la mise sur le marché de ce produit, il doit y avoir quelque moyen de donner un nouveau classement à l'huile comme cela se fait pour l'huile de soja importée aux fins de fabrication ou de mise en conserve du poisson et qui est admise en franchise. Je laisse donc cette question avec l'espoir que le ministre des Finances et ses fonctionnaires l'étudieront sérieusement.

Il y a une autre question que j'aimerais soulever et ma demande dans ce cas s'adresse également au ministre des Finances. Je lui assure en quelques mots que la plus grande doléance des producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick c'est que, quelle qu'ait été la conclusion de la Commission du Tarif, ils souhaitent effectivement un droit ou quelque disposition en vertu de laquelle les pommes de terre du Canada puissent être admises sur le marché des États-Unis aux mêmes conditions que les pommes de terre de ce pays sont admises sur le marché du Canada. J'ai été prié d'insister énergiquement là-dessus auprès du gouvernement.

Je ne veux pas dire grand chose en ce moment des tarifs-marchandises, si ce n'est répéter après le député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) qu'il est temps de revoir la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Eu égard aux augmentations des tarifs auxquels nous avons assisté, il faudrait modifier du tout au tout la loi de façon qu'elle nous assure les avantages qu'elle était destinée primitivement à apporter à l'Est du pays.

J'aimerais aussi dire un mot ou deux des affaires des anciens combattants. Je ne veux pas passer là-dessus plus de temps qu'il n'en faut, non pas parce que la question n'est pas importante en elle-même, mais parce qu'il y a parmi nous d'autres anciens combattants, qui, en règle générale, peuvent exposer la question beaucoup plus habilement que je ne le puis moi-même. Je n'en appuie pas moins le mémoire que la Légion canadienne a soumis au gouvernement, et où elle demande notamment que le maximum du revenu admissible aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants soit porté à $1,200 et $2,000. Je suis aussi fermement convaincu que les anciens combattants canadiens de la première Grande Guerre qui n'ont servi qu'en Angleterre devraient avoir droit à l'allocation, à condition qu'ils aient servi au moins un an là-bas.

La Légion a aussi soumis une autre requête à laquelle il y aurait lieu, il me semble, de s'arrêter sérieusement, soit que les veuves des anciens combattants alliés aient droit à l'allocation aux anciens combattants dans le cas où leur mari est mort avant d'avoir habité vingt ans au Canada, à condition que la date effective de leur admissibilité se place vingt ans après l'arrivée de leur mari au Canada pour s'y installer en permanence, et à condition aussi que la veuve ait habité vingt ans au Canada et que le mari et la femme, dans toute autre circonstance, auraient tous les deux droit à la pension.

Il y a une autre disposition qui me paraît plutôt injuste et dont j'ignorais l'existence. Il s'agit de l'article 8 de la loi sur les allocations aux anciens combattants ainsi conçu:

Aucune allocation n'est payable à l'égard d'un orphelin qui reçoit une pension aux termes de la *Loi sur les pensions*.

Cet article a pour effet de refuser aux enfants d'hommes qui sont morts au combat ou victimes de blessures subies à la guerre le même niveau de revenu que celui qui est prévu pour les orphelins qui bénéficient de la loi sur les allocations aux anciens combattants. En vertu de cette dernière, un orphelin peut bénéficier d'une aide financière allant jusqu'au maximum de $720 par an; toutefois, à cause de la restriction que renferme l'article 8 de la loi sur les allocations aux anciens combattants, un orphelin qui reçoit une pension aux termes de la Loi sur les pensions, même s'il ne touche aucun autre revenu, n'a droit qu'à $480 par an. Cela me paraît très injuste.

J'appuie fermement les demandes de la Légion à cet égard. Il y en a d'autres qui ne sont peut-être pas aussi nécessaires, comme celle qui vise la part de propriété d'un foyer admissible aux termes de la loi, même s'il faut admettre que les valeurs ont beaucoup monté depuis l'adoption de cette disposition. Le mémoire demande également un relèvement général des pensions d'invalidité. Je n'ai pas l'intention d'en parler, mais j'appuie tout particulièrement les requêtes dont il a été question et, d'une façon générale, le mémoire soumis par la Légion canadienne.

Comme je l'ai fait observer il y a un instant, je n'ai pas grand chose à dire sur la grève; d'autres en ont parlé en détail. Les gens de ma région seront très contents du règlement, car tout y était paralysé. Je tiens cependant à relever une observation de l'honorable député de Charlotte disant que nous des provinces Maritimes n'avions pas de bonnes idées à soumettre aux autorités fédérales. Je ne suis pas de son avis. Ce n'est pas juste.

Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que les honorables députés sachent que le conseil économique des provinces atlantiques, ordinairement désigné par les initiales APEC, comprend un groupe d'hommes sincères travaillant en collaboration. Il n'est pas permis, comme l'a fait ce matin l'honorable député, de dire que leurs idées sont biscornues. Je trouve que c'est injuste. J'ai grand foi en l'APEC. Je suis convaincu que le conseil fait de la bonne besogne et qu'il va s'améliorer encore dans l'intérêt des provinces Maritimes. Malgré les propos tenus ce matin, j'ai la conviction que le gouvernement fédéral prêtera l'oreille aux idées émises par le conseil économique des provinces atlantiques.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne consacrerai pas un instant à adresser des félicitations aux motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'adresse en réponse au discours du trône. On l'a fait si souvent qu'il est possible, je pense, de présumer que nous partageons tous les sentiments exprimés par nos chefs qui ont été les premiers à les féliciter.

Je vais m'efforcer d'être précis dans mes observations. J'ai écouté avec beaucoup d'attention cet après-midi l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell). On n'approuve peut-être pas tout ce qu'il a dit mais on peut reconnaître qu'il a déridé la Chambre et a sainement envisagé les choses. Nous en sommes à une session préélectorale. Plusieurs d'entre nous ne siégeront pas ici à la prochaine législature, et il convient que nous ayons des égards les uns pour les autres avant de nous quitter. Cependant, à mon avis, il est particulièrement nécessaire qu'avant de quitter ces lieux nous exprimions clairement les raisons motivant notre retour dans cette enceinte. L'honorable représentant de Macleod a en quelque sorte indiqué la voie. Certes, à son point de vue, seuls les membres du Crédit social reviendront à la prochaine session.

Le discours du trône est plutôt curieux cette année. En fait, quand je le relis, je pense que, comme c'est une année d'élection, le Gouvernement se montre extrêmement prudent à l'égard de toute mesure législative qu'il pourrait proposer. Il n'est pas certain de ce qu'il y a de mieux à faire dans l'intérêt du pays. Il s'est donc dit que s'il présentait un discours du trône qui ne contiendrait rien prêtant à controverse, les membres de la Chambre en l'analysant au cours des dix prochains jours donneraient au Gouvernement une idée des mesures législatives à soumettre pour y donner suite. Bref, à mon avis, ce n'est qu'un ballon d'essai. Il n'y a rien à contredire, il n'y a rien à approuver. Nous serons simplement obligés de dire au Gouvernement ce qui, à notre avis, convient

le mieux de faire pour le ministre des Finances dans son budget et ce que le Gouvernement devrait proposer comme mesure législative à la présente session, s'il veut être élu de nouveau par le pays.

Je pense que la grande question pour le Gouvernement à l'heure actuelle, c'est de savoir si le ministre des Finances doit utiliser son excédent actuel pour réduire les impôts ou pour accroître les prestations de sécurité sociale en général. Avant la fin de mon discours, je veux lui dire en termes non équivoques ce qu'à mon avis il devrait faire. Je crois que c'est ce que le Gouvernement veut que nous fassions.

Voici ce que je vais dire pour débuter. Il y a une chose nécessaire qui est proposée dans le discours du trône, mais je ne crois pas qu'on aille assez loin ni qu'il y ait égalité de traitement entre les provinces. Je songe à l'aide à l'instruction publique. Il y a beaucoup de disparité entre les versements faits aux provinces Maritimes et ceux qui sont faits au reste du Canada. J'ai sous les yeux une coupure de journal sur les conclusions d'un savant professeur qui a fait une analyse de la question. C'est une coupure assez longue, mais la question est examinée très à fond. Toutefois, voici l'observation qu'il fait sur la proposition de doubler le montant offert aux universités:

> En supposant que les montants d'aide fédérale versés aux universités l'année dernière soient doublés, une université en Alberta recevra $300 par étudiant et une université ontarienne, $275. Cependant, une université en Nouvelle-Écosse recevra $160 pour rendre le même service au pays, de dire M. Kerr.

Nous croyons tous que l'offre de cet argent supplémentaire est un pas dans la bonne voie, mais je crois que la péréquation de ces paiements entre les provinces est une question qu'il faut prendre en considération. Il n'y a pas de raison pour que le montant par étudiant accuse de telles différences entre les universités des provinces Maritimes et les universités du reste du pays. Naturellement, une autre disposition envisagée dans le discours du trône est celle qui vise à accroître l'aide aux écoles techniques et aux écoles de métiers. Il n'y avait plus d'argent. Il existe maintenant de nouvelles ententes qui mettent beaucoup plus d'argent en disponibilité. C'est un progrès dont le besoin se fait grandement sentir d'un bout à l'autre du pays. C'est une autre chose qu'on a prévue dans le discours du trône. Il va de soi qu'il faudra que les détails soient mis au point entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Il y a une autre bonne chose dont il est question dans le discours du trône,—j'ai cherché tout ce qu'il y avait de bon et je n'ai trouvé que trois choses,—soit l'augmentation de l'aide aux marins invalides. On est actuellement en train de modifier la loi fédérale sur l'indemnité de façon à la conformer aux mesures analogues adoptées par les provinces. Ainsi donc la pension de la veuve d'un marin décédé sera désormais la même que celle qui est payée dans toutes les provinces. Voilà les trois éléments de valeur du discours du trône. J'y vois pour ma part un ballon d'essai. Je pense que le gouvernement demande surtout des conseils sur les mesures à proposer. Dans ces conditions, je vais essayer de lui en donner.

M. Macdonnell: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Gillis: Oui.

M. Macdonnell: Ai-je raison de croire que la raison pour laquelle la subvention par étudiant dans les provinces Maritimes est nettement inférieure à celle qu'on paye ailleurs dans le pays, c'est qu'il y a là-bas un plus grand nombre d'étudiants par rapport à l'ensemble de la population et que la subvention est calculée par habitant?

M. Gillis: C'est précisément le cas. C'est du reste un problème facile à régler. Il s'agit tout simplement d'un petit calcul.

Un mot ou deux seulement de ce que vient de dire le premier ministre. Je ne veux pas revenir sur une question déjà réglée, mais qu'on me permette de dire ceci. Notre pays traverse en ce moment une période d'industrialisation, une nouvelle révolution industrielle. Cette grève du Pacifique-Canadien me semble un trouble de croissance de l'automatisation. Ce ne sont pas des choses qui intéressent seulement le Pacifique-Canadien. Ce sont des choses qui se passent dans toutes les autres industries de notre pays. Les progrès techniques, il faut en convenir, suscitent des problèmes comme ceux-là. Nous en avons eu des exemples dans l'industrie minière. Maintenant c'est au tour des chemins de fer.

Je pense que le Gouvernement sera obligé d'assurer des services de règlement de ces questions. La chose ne me paraît pas compliquée. Nous la réclamons depuis des années. Le Gouvernement, selon moi, devrait créer des conseils industriels groupant des représentants de toutes les industries dans notre pays, ainsi que des représentants de l'État. Chaque fois qu'un progrès technique, quelque part dans notre pays, menace de susciter des troubles, on devrait pouvoir convoquer des représentants des syndicats et des ouvriers. Nous ne sommes pas au bout de nos peines. Des services de ce genre sont absolument nécessaires actuellement, de façon qu'au moins

le ministère du Travail puisse entrer en contact facile avec les personnes qui, dans l'industrie, sont au courant des répercussions des changements éventuels.

Un service de ce genre existe depuis longtemps dans l'industrie du bâtiment. Jamais on a entendu dire que cette industrie ait été en proie à des troubles. Elle possède depuis très longtemps son propre conseil industriel qui vient ici discuter avec le ministre et ses fonctionnaires,—il s'agit de représentants des patrons ainsi que des ouvriers,—pour régler leurs différends avant même qu'ils aient suscité des difficultés. Voilà ce qu'on appelle de la prévention. Il en est de ces questions comme il en est de la maladie, il vaut mieux prévenir que guérir. Il vaut mieux prévenir une rupture de l'appendice que de subir une opération. Si l'industrie ferroviaire s'était donné un conseil industriel composé d'hommes compétents capables de voir venir la grève, je suis raisonnablement sûr qu'en se réunissant avant la rupture, il aurait pu l'empêcher.

Je dis cela en passant car j'estime que le Gouvernement devrait tirer profit de rouages de ce genre, qui ne lui coûtent rien. Il suffit de nommer des membres du personnel de chaque industrie et des chemins de fer à qui s'adresser en pareille occurrence au lieu d'essayer de régler le conflit entre soi ou bien d'aboutir, comme ce fut le cas cette fois-ci, à une rupture qui paralyse soit cette industrie, soit l'économie du pays.

J'espère que le ministre du Travail, et aussi le gouvernement tout entier, y accorderont quelque considération car cela fait dix ans que nous le demandons. Les métiers du bâtiment constituent un bon exemple, car on constate que tout litige y est tranché avant que ne s'élèvent des difficultés réelles.

J'ai dit tantôt que si nous partons d'ici pour retourner chez nous en vue d'élections, il faut que nous sachions exactement à quoi nous en tenir et quelle attitude nous devons prendre. Ce matin, et je dis cela sans malice, j'ai écouté le discours de l'honorable représentant de Brandon-Souris (M. Dinsdale). J'ai toujours plaisir à écouter ses discours. Il a pris le rapport Gordon...

M. Dinsdale: Je n'en ai pris que des extraits; je ne l'ai pas lu en détail.

M. Gillis: Mais c'est comme la Bible; vous ne pouvez pas en extraire une simple parabole, il faut le prendre dans son ensemble. L'honorable député a dit que le rapport Gordon était un document merveilleux. Il a même dit qu'il croyait que ces gens voulaient manifestement la tête de George Drew quand ils ont écrit ce rapport.

M. Dinsdale: A propos des points dont j'ai parlé.

M. Gillis: Si quelqu'un veut considérer ce rapport comme un programme électoral, il en est parfaitement libre.

M. Dinsdale: Uniquement à propos des questions dont j'ai parlé. Je n'avais pas le temps de lire le rapport tout entier.

M. Gillis: On ne va pas le couper en petits morceaux, prenant les bons et laissant les mauvais. Je tiens seulement à avertir mon honorable ami, car cela lui sera reproché en temps et lieu, pas par moi bien sûr, mais par les gens qui siègent pas très loin de lui. Si je demeurais dans le voisinage de l'honorable représentant je m'en servirais à fond moi aussi, et je sais qu'il en ferait tout autant si la situation était renversée. Je sais que ce n'est que le rapport provisoire de la Commission Gordon et que le rapport définitif peut être fort différent. J'espère qu'il le sera. Il ne contient rien de nouveau. Je vais aborder en particulier les articles qui concernent les provinces Maritimes. On peut vraiment dire qu'il les rejette dans l'ombre. J'en viens en particulier à l'industrie du charbon, car c'est une industrie à laquelle il a consacré une étude spéciale. A la page 51 de ce rapport figure un tableau intitulé: Évaluation des sources ou types d'énergie utilisés au Canada. Ce tableau indique dans quelle mesure l'industrie du charbon a décliné et continuera à le faire jusqu'en 1980. On y voit la proportion du charbon par rapport à l'énergie totale consommée, y compris le charbon servant à la production d'énergie électrique. En 1926, cette proportion s'établissait à 69 pour cent; elle était en 1953 de 39 pour cent et en 1980 elle ne sera plus que de 16 pour cent. C'est une perspective assez peu encourageante.

Ouvrons maintenant le rapport à la page 103, et nous y verrons que le premier paragraphe traite de la mécanisation à laquelle sont soumises les mines. En voici les termes:

> Cela veut dire, d'après les estimations consignées dans notre étude sur l'industrie de la houille en Nouvelle-Écosse, que si le nombre des travailleurs n'est pas réduit on pourra produire chaque année deux millions de tonnes de houille de plus. D'autre part, si la production n'est pas accrue, il faudra mettre à pied 4,000 des 11,000 mineurs actuels.

Comme je connais parfaitement cette industrie, j'en conclus qu'elle congédiera 4,000 mineurs. Depuis cinq ans, les départs ont été très nombreux.

Dans un autre chapitre relatif aux provinces Maritimes, on nous dit que seules ces provinces peuvent assurer l'avenir de l'industrie de la houille de la Nouvelle-Écosse. Évidemment, le rapport préconise la production d'énergie thermique, à partir de la houille de la Nouvelle-Écosse, comme complément à la production d'énergie électrique

à Gagetown. Ce n'est pas du nouveau puisque c'est ce que proposait le rapport Christie. On nous répète cela depuis des années. Autant que je sache, on ne propose rien pour les provinces Maritimes; on se contente d'insister sur des mesures déjà en vigueur depuis 50 ans. On nous conseille d'aller vivre ailleurs. Or l'exode de nos gens dure déjà depuis 50 ans et rien n'indique dans le rapport qu'on envisage pour l'avenir des projets de mise en valeur des provinces Maritimes. Le rapport formule une proposition que j'accepte, bien que les moyens qu'on propose ne soient pas exactement ceux que j'envisageais. Depuis des années, je préconise une politique nationale de l'énergie. Dans son rapport, M. Gordon recommande l'établissement d'une commission nationale de l'énergie pour remplacer l'Office actuel du charbon. Il n'est pas nécessaire de remplacer cet organisme. Il suffit de modifier la loi sous le régime de laquelle il a été établi d'élargir les pouvoirs de l'Office et de mettre à sa disposition le personnel technique nécessaire pour l'inspection de la houille, du gaz, de l'électricité et de toute autre forme future de combustible. M. Gordon déclare que cet organisme devrait exercer sa surveillance sur les importations, les exportations et ainsi de suite; j'ajoute qu'il importe de lui attribuer des pouvoirs de réglementation car aucune direction n'est possible sans réglementation. Cet organisme ne serait guère efficace s'il devait se contenter d'agir comme intermédiaire entre les provinces, le gouvernement fédéral et l'industrie. Quoi qu'il en soit, M. Gordon a fait, dans la bonne voie, un pas que je préconise depuis assez longtemps.

J'espère qu'avant que le rapport définitif soit prêt, le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) aura des entretiens avec M. Gordon afin de bien lui faire comprendre en quoi consiste le problème en réalité. Il faut créer un organisme ayant à sa disposition le personnel nécessaire mais il n'y a pas lieu de remplacer l'Office du charbon. En élargissant son champ d'action et en augmentant son personnel, on pourrait le rendre plus efficace pourvu qu'on lui confère le pouvoir d'édicter des règlements.

D'après les rapports des journaux, la houille est loin d'être devenue inutile. Elle constitue pour la Russie actuelle un des problème les plus graves. J'ai ici un article de M. Victor Riesel, correspondant du *Mirror* de New-York qui a perdu la vue, il n'y a pas si longtemps, à la suite d'une attaque de bandits du mouvement ouvrier aux États-Unis. D'après ce compte rendu, que je ne veux pas citer au complet, la grande cause des difficultés que la Russie éprouve aujourd'hui et l'une des principales raisons des soulèvements qui se sont produits dans les pays satellites, c'est que les mineurs n'extraient pas de charbon. Ce sont, dit-il, les mineurs de Hongrie qui ont déclenché la révolution. L'aspect intéressant de l'affaire à mes yeux, c'est que l'Allemagne de l'Ouest et la France offrent un marché formidable pour la houille du continent américain. Je cite:

> Vous avez une idée de l'importance des mines hongroises pour Moscou si vous analysez les besoins de l'Allemagne et de la France. L'Allemagne de l'Ouest par exemple, serait heureuse si elle pouvait porter de 8 à 15 millions de tonnes la quantité de charbon qu'elle achète chaque année. Certains de ses plus éminents industriels sont venus par avion conférer avec John L. et d'autres chefs de l'industrie de la houille. Ils obtiendront la quantité qu'ils veulent si nous pouvons mettre des navires en service.
>
> La France a aussi envoyé ses représentants qui ont cherché à augmenter de 3 à 7 millions de tonnes par an le chiffre de leurs importations. Que l'on compare ces chiffres, (qui, au dire des Allemands et des Français, peuvent maintenir leurs industries en activité,) à ce que perd la Russie simplement en Hongrie.

Voilà une bonne nouvelle qui démontre que le charbon est loin d'être une chose du passé. Le rapport Gordon signale que l'Europe offre un formidable marché pour le charbon, pourvu que nous puissions obtenir du gouvernement fédéral un programme de subvention satisfaisant. Ce n'est là qu'un avertissement; nous ne voulons pas fermer trop rapidement notre industrie canadienne du charbon. Je suis à peu près sûr que si la Commission Gordon se donnait la peine d'étudier à fond les perspectives économiques d'un pipe-line pour le transport du gaz naturel de l'Alberta jusqu'à Québec et Montréal ainsi que de la transformation de l'équipement en vue de l'utilisation de ce gaz, et que si elle comparait les résultats prévus avec ceux que pourrait donner la houille dans cette région, elle conviendrait que c'est la houille qui doit l'emporter. J'ai une certitude raisonnable que c'est ce qui arrivera. J'espère qu'on fera quelque chose en ce sens avant le rapport final.

Tout le monde parle d'accroissement démographique. On constate le phénomène dans presque toutes les régions du Canada, sauf les provinces Maritimes. J'ai consulté certaines données statistiques de 1956 sur les centres urbains. La population de la Nouvelle-Écosse a diminué de 11,000 personnes de 1951 à 1956. Je sais que deux ou trois villes de ma région ont perdu environ 1,840 personnes. C'est dans ce sens que va la tendance.

M. Gordon ne dit pas grand chose sur le rétablissement agricole des provinces Maritimes. Si l'agriculture n'y prospère pas comme elle le devrait, c'est à cause du coût des engrais. Il faut les faire venir de l'Ontario.

Même compte tenu de la subvention au transport, c'est très cher. Il y a quelques jours, j'ai mis la main sur un autre rapport selon lequel nous négligerions complètement le problème de l'utilisation de nos propres ressources. Cet article était fleuri du titre surprenant que voici: "On accuse les provinces Maritimes de négliger leurs sources d'engrais." Voici l'article en question:

Environ 100,000 tonnes de matières qui devraient aller sur le sol des fermes de la Nouvelle-Écosse se gaspillent chaque année à l'aciérie de Sydney, a déclaré ici hier M. G. R. Smith, président du comité des sols et des engrais au Collège d'agriculture de Truro, devant la conférence de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse.

L'article est très long. Les 100,000 tonnes dont il s'agit se composent de mâchefer, de scories de l'aciérie. Je me rappelle qu'un crédit adopté par la Chambre en 1942 accordait à la *Dominion Steel and Coal Corporation* une somme importante pour des recherches sur les possibilités d'utiliser ce mâchefer comme engrais et sur la question de savoir s'il fallait le traiter, etc. Évidemment on a démontré ses possibilités, et suivant cet article écrit par le spécialiste en question, c'est un engrais excellent, aussi bon que n'importe quel engrais transporté de l'Ontario. Voilà le genre de choses que M. Gordon devrait examiner.

L'agriculture de cette région devrait être stimulée. Aucun pays ne peut survivre sans compter principalement sur l'agriculture, car les gens doivent manger. On peut construire tant qu'on veut des automobiles et des aciéries; on peut usiner autant de produits que l'on veut, mais il reste nécessaire de recourir aux cultivateurs pour nourrir la population.

Ce rapport signale aussi que notre population agricole diminuera considérablement, à l'échelon national, vers 1980. C'est un point que le gouvernement fédéral devrait nettement examiner, car nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de continuer d'entasser les gens dans les centres urbains, de construire des gratte-ciel, de placer les enfants dans ces immeubles, les y claquemurer comme des poussins, alors qu'ils n'ont pas d'air pur et aucun endroit pour jouer ou faire autre chose. Je pense qu'un pays qui néglige son agriculture et ne la maintient pas en tant que son principal fondement en souffrira avant très longtemps. Telle a été la prévision des économistes qui ont aidé à dresser le rapport.

Si, dans cette partie du pays, on a jeté 100,000 tonnes de bon engrais, pourquoi ne pourrait-on pas l'utiliser et le procurer aux cultivateurs? On pourrait le leur donner à très peu de frais. Cela pourrait les encourager, s'ils n'ont pas à payer $90 ou $100 la tonne, comme ils le font aujourd'hui. Je mentionne ce point parce que, à mon sens le gouvernement fédéral devrait l'examiner. Le gouvernement fédéral a déjà affecté des fonds au projet, au stade des recherches, et, d'après le rapport que j'ai lu, il s'est révélé praticable. L'engrais était bon, mais on l'a jeté.

Naturellement, je pourrais continuer à parler du rapport Gordon, mais je m'en abstiendrai. Il y a bien des choses que j'aurais à dire à ce sujet; mais je le remettrai jusqu'au moment où j'aurai pris connaissance du rapport définitif. Celui-ci n'est qu'une esquisse, mais elle fait ressortir les provinces Maritimes. On a plus particulièrement étudié l'industrie houillère et d'autres ressources, sans toutefois rien dire de nouveau. Les recommandations formulées dans ce rapport au sujet du genre de placement public nécessaire en vue d'aider l'industrie sont bonnes. Il est juste de créer une pareille caisse. On l'a déjà fait dans les provinces Maritimes. Il y a aujourd'hui une caisse provinciale de placements publics, mais aussi le Conseil économique des provinces atlantiques, qui effectue des recherches, puis les commissions d'expansion industrielle dans plusieurs régions de la province.

Certains de ces organismes attirent des petites industries dans certains secteurs. Je sais que dans ma propre région, la commission compétente d'expansion industrielle a récemment fondé une usine à l'aide de capitaux recrutés sur place. Cette usine emploiera environ 300 personnes. Voilà le genre d'entreprise que j'aime voir. Quand une usine s'établit dans la province, la caisse de placement accordera un dollar pour chaque dollar placé dans la province par cette entreprise. Celle-ci bénéficiera donc de l'aide du gouvernement provincial qui lui avancera dollar pour dollar.

Le conseil économique me prouve, à moi du moins, qu'il n'y a aucun besoin de créer un nouvel organisme pour ce genre d'activité. Ceux qui accomplissent ce travail, vivent dans la province, en connaissent les besoins et les débouchés possibles, et se font une idée de la possibilité du commerce interprovincial, parce que c'est un des principaux objectifs de l'organisme. Comme je l'ai dit déjà, ils possèdent leurs propres commissions industrielles dans diverses régions. Celles-ci se procurent des fonds sur les lieux et s'efforcent d'attirer de petites industries.

Si le Gouvernement fédéral accepte le vœu de la commission Gordon, à savoir qu'on devrait créer une caisse afin d'aider au rétablissement de ces régions, il faudrait le faire en collaboration avec la province en vue de compléter le travail que ces commissions accomplissent déjà. Il faudrait tirer pleinement parti du Conseil économique des provinces

atlantiques et des moyens qu'il peut fournir localement dans chacune des quatre provinces. Ce serait le meilleur rouage qu'il serait possible de mettre sur pied.

Je suis heureux de voir le ministre des Finances (M. Harris) entrer à la Chambre. Avant son arrivée, je disais que le discours du trône, sauf quelques rares dispositions, est un ballon d'essai. Je n'y ai pas trouvé grand'chose. Il laisse aux députés beaucoup à dire. L'idée est de laisser parler les députés sur le discours du trône et lorsque le ministre sera prêt à rédiger son exposé budgétaire il saura à peu près s'il faut réduire les impôts, à cause de ses excédents, ou s'il y aurait lieu d'augmenter les versements au titre de la sécurité sociale dans tous les domaines. Naturellement, on pourra présenter d'autres mesures législatives au lieu de se contenter des quelques-unes qui figurent dans le discours du trône.

Je tiens à dire au ministre qu'une réduction des impôts n'apporterait, à mon avis, aucun soulagement à beaucoup de Canadiens. La dernière fois que l'ancien ministre des Finances, M. le juge Abbott, a présenté son budget, il a signalé que 137,000 familles canadiennes n'ont pas un revenu suffisant pour payer l'impôt sur le revenu et qu'une réduction d'impôt ne saurait leur apporter aucun soulagement. Si le ministre se demande que faire de ces excédents, il en tirerait les meilleurs avantages politiques en commençant tout d'abord à porter la pension de vieillesse à $60 par mois, parce que cela est nécessaire, oserais-je dire. Ces gens sont presque réduits à la mendicité et ceux qui ne peuvent compter sur aucun parent ou aucun ami sont bien moins partagés que ceux qui sont presque réduits à la mendicité.

Le ministre poserait un beau geste en relevant le montant de la pension de vieillesse. Après cela, il pourrait supprimer l'évaluation des ressources dans le cas des aveugles. La cécité n'est-elle pas déjà un grand désavantage. Il ne faudrait plus imposer une sanction à l'aveugle capable de gagner quelque chose pour suppléer à sa pension. Ce revenu supplémentaire ne devrait pas être invoqué, comme on le fait actuellement, contre le droit qu'a l'aveugle à une pension mensuelle de $40. On ferait bien de mettre la pension des aveugles sur le même pied que la pension de sécurité de la vieillesse.

Une troisième mesure consisterait à modifier la loi sur l'assistance-vieillesse. Exiger 65 ans est trop, à mon avis. Dans la plupart des cas, il s'agit d'invalides pour cause de maladie ou autre chose et qui n'ont aucun revenu.

J'estime que l'âge d'admissibilité devrait être abaissé à 60 ans dans le cas des hommes et à 50 ans dans le cas des femmes. Le cas le plus pitoyable est celui de la femme de 50 ans qui a élevé une famille, dont la santé est délabrée, dont les enfants ont quitté le foyer, qui vit chez des amis ou des voisins. Les députés qui ont fait oeuvre sociale dans leurs circonscriptions connaissent sans doute de nombreux cas de ce genre. On ne peut apporter aucun réconfort à ces malheureuses. Il est pénible d'avoir à leur dire qu'on ne peut rien pour elles, aucune loi ne visant leur cas.

Une quatrième mesure serait la modification de la loi sur les invalides. Il y a maintenant deux ans que nous insistons là-dessus. On a beau passer ses jours dans un fauteuil roulant, si l'on peut rouler ce fauteuil jusqu'à la table pour y manger, on ne peut toucher une pension aux termes de cette loi. Je connais même des personnes qui ont 50 ans et qui souffrent d'incapacité physique ou mentale depuis leur naissance et qui ne peuvent bénéficier de cette loi. Elles n'ont jamais gagné un sou, mais les avantages de la loi leur sont refusés parce qu'elles peuvent marcher. Il faudrait modifier l'application de la loi.

Sans doute, toutes les choses dont j'ai parlé coûtent-elles de l'argent. Il se peut que le ministre n'en ait pas assez de son excédent pour faire face à toutes ces demandes. Il reste que le programme national d'assurance-santé est une autre mesure essentielle de sécurité sociale. Éventuellement, au cours de la présente session, on devrait tâcher de permettre aux gens du pays d'obtenir des soins médicaux à prix modique. Les normes de la médecine sont élevées au Canada et nous possédons bien des centres d'un bout à l'autre du pays qui ont autant de valeur que la clinique Mayo et autres établissements analogues aux États-Unis. Pour ma part, si je devais subir une opération, je n'irais pas ailleurs qu'à Halifax, mais des milliers de Canadiens sont incapables de se rendre aux centres médicaux.

Dans ma propre circonscription, nous maintenons des institutions médicales locales et nous payons les médecins de nos hôpitaux sur une base coopérative. Il en est de même dans bien des centres du Canada. Il arrive quelquefois, dans les petites localités, qu'on ne puisse obtenir les soins dont on a absolument besoin et des gens doivent dépenser $1,000 pour se faire soigner à Halifax ou ailleurs. Les hôpitaux locaux s'endettent aujourd'hui de plus en plus et leur équipement est de plus en plus désuet.

Ces hôpitaux s'attendent à une intervention sur le plan national. Ils ne se proposent pas de lancer des campagnes de souscription pour agrandir leurs ressources, croyant à la

création d'un programme national d'assurance-santé, que je crois, pour ma part, indispensable à notre époque.

Je crois que le plus grand service qu'on pourrait actuellement rendre à la population du Canada, serait la création par le gouvernement d'un programme national d'assurance-santé. Il faudrait que le gouvernement agisse vraiment. Je ne pense pas qu'on puisse arriver à ce résultat en vertu de la formule exposée à la dernière conférence fédérale-provinciale qui exigeait le consentement de six provinces, y compris Ontario et Québec. On n'arrivera à rien de cette façon. A l'exception des provinces de l'Ouest, les autres provinces ne se sont pas déclarées prêtes à accepter cette formule. Il faut donc en trouver une autre. C'est parce qu'il faut absolument une mesure législative de ce genre que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative d'une formule qui rendrait possible l'adhésion des provinces. Il faudrait agir dès cette session-ci.

Si le ministre veut bien accepter mes conseils il fera en sorte que les mesures de sécurité sociale dont j'ai parlé deviennent chose accomplie. Cela vaudrait mieux que de réduire les impôts, réduction qui n'apporterait que bien peu de soulagement, si ce n'est à ces personnes qui appartiennent aux paliers supérieurs de revenus. Ceux qui gagnent $5,000 ou plus par année n'ont pas besoin d'autant d'allègement que les petits salariés. En somme, ce qui compte, ce n'est pas le montant d'impôt qu'on verse, mais ce qui reste.

Si le ministre pouvait trouver moyen d'utiliser une partie de cet excédent des diverses manières que j'ai mentionnées, pour améliorer les mesures de sécurité sociale et établir un programme national d'hygiène, il poserait un geste pour lequel je le féliciterais personnellement, et je suis convaincu que tous les Canadiens en feraient autant.

Je crois que mon temps de parole est expiré, monsieur l'Orateur. Je terminerai en exprimant l'espoir que, lorsque le ministre présentera son budget, je pourrai voter en faveur.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au député seulement une question. Si je me souviens bien, le parti auquel il appartient a soutenu en d'autres occasions que nous devrions accroître l'exemption de base pour les gens mariés et les célibataires, afin de permettre plus que d'écouler mon excédent. Pour l'instant, je lui demanderais ce qu'il veut.

M. Gillis: J'avais cru être bien clair en disant que si le ministre utilisait son excédent aux fins énumérées dans mon exposé je serais tout disposé à laisser intact le régime fiscal.

L'hon. M. Harris: C'est parfait.

M. H. J. Murphy (Westmorland): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au débat cet après-midi et, comme beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé, je tiens à féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, mon voisin de pupitre, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) ainsi que celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud), un collègue de ma province, le Nouveau-Brunswick.

Je suis heureux d'apprendre que la grève du Pacifique-Canadien a pris fin et que les hommes reprennent le travail. Comme j'habite un centre ferroviaire, c'est-à-dire un centre du National-Canadien, qui compte dans ses environs 5,000 employés du chemin de fer, cette grève m'intéressait et m'inquiétait beaucoup. Je sais que les employés du National-Canadien à Moncton apprendront avec plaisir que les cheminots de l'autre réseau reprennent le travail.

A l'encontre de l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Montgomery) qui a déploré la perte d'un sénateur de son comté, je tiens à me dire heureux de la nomination d'un nouveau sénateur du comté de Westmorland. Nous avons maintenant à Ottawa, bien que dans l'autre Chambre, un collègue qui connaît à fond l'agriculture. M. Taylor a été ministre de l'Agriculture pendant environ 17 ans au Nouveau-Brunswick. Je me sens plus à mon aise dès qu'on aborde les question d'agriculture. Nous avons entendu beaucoup d'autres gens d'autres régions de notre pays amener sur le tapis les problèmes agricoles qui se posent à l'Ouest, problèmes qu'ils connaissaient bien, et j'ai maintenant l'impression que nous avons quelqu'un, dans l'Est, qui va pouvoir nous aider.

Chaque fois, pour ainsi dire, que j'ai pris la parole en Chambre, j'ai parlé du canal de Chignectou. Cette question ne semble pas avoir soulevé beaucoup d'intérêt, mais je ne veux pas manquer aujourd'hui l'occasion d'en reparler. J'espère qu'à force de ramener la question sur le tapis le canal finira un jour par devenir réalité.

Vous vous souvenez sans doute que le futur canal de Chignectou devrait avoir 18 milles de long, reliant le détroit de Northumberland à la baie de Fundy, en traversant l'isthme qui relie actuellement le Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Écosse. Il y a fort longtemps qu'on parle de ce canal en cette enceinte, et l'on en avait parlé très activement bien avant que je vienne à la Chambre. Même lorsque la voie maritime du Saint-Laurent sera achevée, les navires devront

encore contourner la province de la Nouvelle-Écosse lorsqu'ils iront vers les États-Unis, le Mexique ou l'Amérique du Sud.

Je crois qu'un jour viendra où le gouvernement des États-Unis ainsi que le gouvernement de notre pays finiront par considérer que la construction de ce canal constitue une mesure de sécurité, car il offrirait une route abritée entre les ports de la côte de l'Est des États-Unis comme New-York et Boston, et les ports américains des Grands lacs. Les bateaux pourraient aller de New-York, Portland et Boston à Chicago et à d'autres ports des Grands lacs et décharger des cargaisons à l'aller et au retour. Je pense qu'un jour viendra où l'on présentera mieux la question et où on lui consacrera plus de publicité sur le plan national.

Tous les députés du Nouveau-Brunswick ont dit, un jour ou l'autre, à la Chambre, qu'ils approuvaient ce projet. Je crois que le député de Saint-Jean (M. Bell) a exprimé cette opinion lors d'une réunion publique qui a eu lieu dans sa ville, mais j'ai également entendu les autres représentants dire leur approbation dans cette enceinte. On a déjà envisagé l'entreprise au moment de la Confédération et on la considérait alors comme une promesse. J'espère qu'on la tiendra un jour. Si les honorables députés des provinces Maritimes apportaient à l'exposé de leurs problèmes le même acharnement que les honorables représentants de l'Ouest, je pense que cette question recevrait la publicité et l'attention qu'elle mérite. Je ne m'étendrai pas longuement sur le sujet mais j'espère qu'un autre le traitera pour renseigner la Chambre davantage et, peut-être, d'une manière plus persuasive.

Je voudrais maintenant exposer certaines questions intéressant ma circonscription. Le ministère des Pêcheries a annoncé récemment qu'on dépensera au cours d'une période de trois années de $150,000 à $200,000 pour repeupler et restaurer les bancs d'huîtres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. J'espère bien qu'une partie de ces travaux sera effectuée dans le détroit de Northumberland ou dans les régions du détroit qui touchent au comté de Westmorland et à la partie du comté de Kent qui touche au comté de Westmorland. Je sais que, pour ce qui est des eaux côtières, il n'existe pas de frontière véritable entre les comtés. Il n'y a pas bien des années, cette région produisait beaucoup d'huîtres de bonne qualité. Je serais heureux que le ministre des Pêcheries puisse nous parler de ce qu'il y a à faire pour rétablir les huîtrières, car les diverses régions du Nouveau-Brunswick y trouveraient leur avantage.

A propos de l'industrie de la pêche, je tiens à dire un mot des quais qu'on a installés et du dragage qu'on a effectué dans l'intérêt des pêcheurs. Je sais gré au ministre des Travaux publics et à ses services du nouveau quai qu'on a terminé récemment à la pointe Émilie, à Shemogue. Ce quai, dont le besoin se faisait sentir depuis un certain temps, a été aménagé au cours de l'été et de l'automne derniers. Il répond à une nécessité pour les pêcheurs de la région.

L'an dernier, je disais qu'il fallait prolonger certains quais. Des pêcheurs du littoral du comté de Westmorland, depuis Barachois jusqu'à Cap-Tormentine, m'ont maintes fois signalé la nécessité de prolonger certains quais de la région, afin qu'ils puissent y débarquer leur prise plus facilement. On a pratiqué beaucoup de creusage dans de nombreux petits ports au cours de l'été et ce creusage a permis aux pêcheurs de venir accoster pour leur déchargement.

Il y a, cependant, quelques quais qu'il faudrait étendre encore par suite de l'extension de l'industrie de la pêche, et je prierais le ministre des Travaux publics d'étudier soigneusement les demandes faites par les pêcheurs d'étendre les aménagements de quais au cap Bald, à Dupuis-Corner, à Robichaud et à Kouchibouguac-River. Ces extensions sont nécessaires par suite de l'augmentation du volume des affaires.

Tandis que j'en suis à la question des quais, j'aimerais rappeler au ministre des Travaux publics la nécessité d'améliorer le quai de Pointe-du-Chêne. C'était, il y a bien longtemps, le terminus du bac qui assurait la liaison entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, avant l'inauguration de la liaison Cap-Tormentine-Borden. Non seulement ce quai était-il utilisé par des bâtiments de pêche, mais encore par des navires de haute mer servant à l'exportation du bois à pâte.

(Sur la motion de M. Murphy (Westmorland) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Lundi et mardi nous poursuivrons ce débat.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION TENDANT À RÉDUIRE L'ÂGE DES VOTANTS

M. H. R. Argue (Assiniboïa) demande l'autorisation de présenter le bill nº 7, visant à modifier la loi électorale du Canada (âge des votants).

M. Knowles: Expliquez-vous.

Mr. Argue: Le présent bill propose, par la modification de la loi électorale du Canada, d'abaisser à 18 ans, de 21 ans qu'il était, l'âge minimum des votants.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION VISANT LE TAUX MAXIMUM ÉTABLI

M. H. R. Argue (Assiniboïa) demande l'autorisation de présenter le bill nº 8, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

M. Knowles: Expliquez-vous.

M. Argue: Le présent bill propose d'établir une limite de 12 p. 100 par an sur les intérêts, frais d'administration et autres, que peuvent exiger les compagnies qui prêtent de l'argent, qui consentent des ventes à tempérament, se consacrent au financement des automobiles, ou à toute autre transaction financière de même ordre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DE LA LOI

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) demande à déposer le bill nº 9, tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé.

Des voix: Expliquez-vous!

Le très hon. C. D. Howe: L'objet de ce bill est de prolonger de cinq ans la durée de la loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

OBSERVATEURS PARLEMENTAIRES — DEMANDE DE SIGNER UNE DÉCLARATION TOUCHANT LE SECRET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Il s'agit d'une demande faite récemment aux observateurs parlementaires du Canada à l'assemblée des Nations Unies. On leur aurait demandé de signer une déclaration portant qu'ils étaient assujétis aux dispositions de la loi sur les secrets officiels ou donnant à entendre qu'il était nécessaire de signer une telle déclaration. J'ai porté cette question à l'attention du ministre l'autre jour et il l'a étudiée. Je le prierais de nous dire, étant donné les circonstances, si on en est venu à la conclusion que, compte tenu du serment d'office que prêtent les députés, leur discrétion en tant que telle n'est pas suffisante pour les soustraire à l'obligation de signer une telle déclaration.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, dès qu'on m'eut mis au courant de la procédure proposée à notre délégation pour porter les dispositions de la loi sur les secrets officiels à l'attention des membres de la délégation, y compris les députés qui n'avaient pas prêté le serment en vertu de cette loi, j'ai fait enquête sur l'affaire, que mon ami, le chef de l'opposition, avait portée à mon attention. Je lui ai écrit à ce propos pour lui dire que, même si, à mon avis, les fonctionnaires en question étaient poussés par des intentions louables en voulant faire connaître aux députés les exigences de la loi, la procédure adoptée n'en a pas moins été, je pense, regrettable, parce qu'elle pouvait certes donner l'impression qu'on imposait quelque restriction à la liberté d'action des députés à la Chambre à leur retour. Il va de soi que le Gouvernement n'a jamais eu de telle intention et je crois que les députés du parti de l'opposition qui ont assisté aux réunions de l'assemblée des Nations Unies conviendront que rien n'a été fait pour leur donner à croire qu'une telle restriction serait imposée à quelque membre de la délégation. Néanmoins, je crois opportun que tous les députés soient au courant des dispositions de la loi. Cependant, la méthode adoptée à

cette fin était, je le répète, regrettable, et j'ai donné des ordres pour qu'on n'y ait plus recours.

L'ASSURANCE-SANTÉ

QUESTIONS SUR LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel à l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont nous sommes tous heureux, j'en suis sûr, de saluer le retour au Canada? Etant donné que trois provinces seulement ont donné leur adhésion aux propositions d'assurance-santé faites par le gouvernement fédéral l'an dernier, songe-t-on à améliorer ces propositions de façon à ce qu'au moins six provinces puissent envisager la possibilité d'y adhérer et qu'enfin nous fassions quelque progrès dans le domaine de l'assurance-santé nationale?

L'hon. Paul Martin (Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): On peut dire que mon honorable ami s'intéresse tellement à cette question que c'est à peine s'il me donne le temps de reprendre mon souffle. Je puis lui dire néanmoins que, depuis que je me suis absenté du Canada, la question des propositions d'assurance-hospitalisation n'a pas manqué de faire l'objet d'une attention soutenue de la part du gouvernement et même de certaines provinces. Je pense que, d'ici quelques jours, nous devrions être en mesure d'en dire plus long à ce sujet. La proposition me paraît si constructive et si sage en son essence, qu'elle peut se passer des suggestions de mon honorable ami.

M. Knowles: Pourrais-je poser une question supplémentaire? Le ministre pourrait-il nous dire si l'une des provinces à gouvernement libéral a manifesté qu'elle pourrait adhérer à cette proposition?

L'hon. M. Martin: On peut dire qu'à peu près tous les gouvernements du Canada ont manifesté de l'intérêt à l'égard de cette proposition.

LE PÉTROLE

AUGMENTATION DES PRIX—OBSTRUCTION DU CANAL DE SUEZ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Je tiens à dire d'abord que, s'il n'a pas reçu à temps le texte de ma question, il pourra sans doute prendre ma demande de renseignement comme un avis. Étant donné que 15 p. 100 seulement du pétrole importé au Canada à des fins de raffinage vient du Moyen-Orient, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour que les sociétés pétrolières n'augmentent pas leurs prix, comme on l'a fait dans certaines parties des États-Unis, sous prétexte que le canal de Suez est fermé?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Le pétrole importé dans l'Est du Canada vient surtout du Venezuela et partiellement des États-Unis. La part qui nous vient du Moyen-Orient est très faible. Les prix sont ceux qui sont déterminés aux États-Unis; l'importation de pétrole du Moyen-Orient vers l'Est du Canada ne peut donc influer sur le prix de ce produit.

LES PENSIONS

DEMANDE D'UNE AUGMENTATION DU MONTANT POUR LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX À LA RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le ministre des Finances a eu le temps, depuis la fin de la dernière session, en août dernier, d'étudier de nouveau le cas des fonctionnaires à la retraite, en particulier de ceux qui ne touchent qu'une faible pension? Prendra-t-on des mesures prochainement pour améliorer leur sort?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Nous avons étudié assez à fond la question des pensions des fonctionnaires à la retraite; nous avons eu des entretiens avec divers groupes que la question intéresse, y compris des représentants de ces fonctionnaires. Il ne faut pas en conclure que nous prendrons des mesures sous peu car les nouvelles à ce sujet ne sont annoncées qu'en temps et lieu et s'il y a lieu.

LA NAVIGATION

LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES EMBARCATIONS AUTOMOBILES SUR LES EAUX INTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser au ministre des Transports une question qu'il pourra tenir pour un préavis. A la dernière session régulière le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques a approuvé une proposition tendant à la réglementation de la circulation des embarcations automobiles sur les eaux intérieures du Canada. Cela étant, a-t-on songé à rédiger ces règlements, ou a-t-on tenu des entretiens avec les exploitants d'embarcations automobiles à ce sujet?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): N'étant pas actuellement en mesure de répondre à la question, je la tiendrai pour un préavis.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le vendredi 11 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. H. J. Murphy (Westmorland): Vendredi dernier, au moment où nous levions la séance, monsieur l'Orateur, je parlais des quais et notamment du quai de Pointe-du-Chêne dans le comté de Westmorland. Ce quai a autrefois été utilisé par le bac de l'Île du Prince-Édouard et il sert actuellement aux pêcheurs et aux exportateurs de bois à pâte. Toutefois, depuis la guerre les transports maritimes, dans notre pays, sont devenus moins importants. L'une des raisons en est l'état du chenal. J'ai l'impression qu'il y aurait lieu de creuser le chenal de façon à lui donner une profondeur d'au moins dix-huit pieds, de façon que les navires de haute mer n'aient pas à quitter Pointe-du-Chêne et à compléter leur chargement à un autre port du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse. Je demande l'entretien de ce quai et le dragage dont j'ai parlé. Je voudrais que cela se fasse bientôt.

On me permettra maintenant de dire un mot de quelques-unes des questions qu'on me signale, parfois fort énergiquement, dans ma circonscription. Je vais notamment parler de la télévision. L'an dernier, j'ai traité cette question et il se peut que je n'aie pas été très flatteur pour certaines des émissions.

Je veux cette année, dès le début de mes observations sur la télévision, féliciter la Société Radio-Canada de certaines belles émissions destinées aux enfants ainsi que de certaines autres diffusées à d'autres fins. Je tiens à dire également que le poste local, CKCWTV, qui a 52 heures d'émissions en direct, accomplit un magnifique travail dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Il rend d'éminents services à la collectivité. Le service des nouvelles est excellent de même que les émissions destinées aux enfants et les spectacles en direct.

Je vais critiquer certaines productions ou spectacles de télévision et, en particulier, l'horaire des émissions télévisées de Radio-Canada. Dans la circonscription que je représente nous pouvons capter très bien les émissions de trois postes et parfois davantage. Ce sont les postes de Saint-Jean, Charlottetown et Moncton. Au cours de la semaine on réserve du temps pour les émissions de Radio-Canada. Une de ces émissions s'intitule: "C.B.C. Folio". Durant le mois de décembre, l'émission "C.B.C. Folio" commençait à 9 heures et demie pour se poursuivre jusqu'à onze heures, absorbant le meilleur de la soirée d'écoute. Pendant ces émissions, j'ai reçu des appels téléphoniques de gens qui se plaignaient de la nature de l'émission. Je ne dis pas de supprimer cette émission, mais les gens de ma région n'aiment pas en avoir de si larges doses à la fois.

Prenons le ballet. Il y a trois semaines environ, nous avons eu 90 minutes de ballet au beau milieu de la soirée. Bien des gens aiment le ballet, mais d'autres ne le goûtent guère. J'ai reçu maints appels. Ces personnes me disaient leur ennui d'avoir à subir une heure et demie de ballet. On me demandait si je suivais l'émission et, dans le cas de l'affirmative, ce que je pensais de ces éphèbes aux longs cheveux évoluant en sous-vêtements longs et collants une heure et demie. Je ne pouvais dire grand chose si ce n'est que des gens aiment ce genre d'émission. A quoi mes commettants répondaient que certaines personnes, bien sûr, aimaient ce genre d'émissions et qu'elles devaient pouvoir en bénéficier. Leurs goûts à eux les portaient vers la lutte, la boxe ou les pièces policières. Or l'émission qui plaît à une minorité de téléspectateurs est passée après les nouvelles, soit à l'heure du dernier métrage. Les amateurs de ballet pourraient, à l'instar d'autres gens, accepter que leur programme favori de 90 minutes passe à tout autre moment qu'au beau milieu de la soirée.

La semaine suivante, on nous donnait un opéra d'une durée aussi longue. Ma circonscription compte un bon nombre de gens qui aiment l'opéra, mais elle en compte un nombre aussi grand qui aiment d'autres émissions, locales ou de Radio-Canada. Certains aiment la musique ancienne, d'autres accordent leur faveur à la musique des chœurs que nous avons dans la région. Le Nouveau-Brunswick ne manque pas de belle musique. Nous avons le chœur de l'université Saint-Joseph, les chanteurs de Westmorland et le chœur du couvent Notre-Dame. Ce sont tous des chœurs splendides, mais quand ils passent à la télévision, ce n'est que pour quelques minutes.

Tout le monde a maintenant le souci de la culture et d'ici quelques années une culture canadienne émergera. Cependant nous ne formons pas un peuple qui veut absorber la culture par doses massives, et d'ailleurs cela ne concourrait pas à l'évolution d'une culture canadienne distinctive; je propose donc que l'horaire des productions de Radio-Canada sur les postes du Nouveau-Brunswick soit revisé, réexaminé. Je sais qu'on peut prendre des dispositions en ce sens.

L'an dernier les radiophiles du Nouveau-Brunswick se sont plaints de ne pouvoir capter les parties de hockey du détail de la ligue nationale qui passaient sur les ondes ailleurs. Le hockey, sport national du Canada, est goûté de la plupart des Canadiens. Ayant soumis la question au ministère, j'ai appris que des auditeurs de Moncton, du comté de Westmorland et du Nouveau-Brunswick en général pourront entendre cette année les joutes de hockey de détail de la ligue nationale.

Nous aimons tous la comédie, soit à la télévision soit à la radio, mais je crois qu'elle est parfois poussée un peu trop loin. Je ne me formalise pas de ce qui est dit à propos du Gouvernement; mais il y a quelques jours j'ai regardé une émission télévisée de Radio-Canada qui était censée représenter une rétrospective bouffonne des événements de 1956. On y représentait un parlement en Chine. Au début de l'émission, on montrait des gros titres de tous les importants journaux du Canada, comme la *Gazette* de Montréal et le *Globe and Mail* de Toronto; tous ces titres avaient trait au débat sur le pipe-line. Il s'agissait manifestement d'une parodie du débat sur le pipe-line qui s'est déroulé à la Chambre des Communes l'an dernier. La scène suivante s'est ouverte sur le parlement de la Chine au troisième siècle; le débat qui y avait lieu portait sur la construction de la muraille de Chine effectuée par la *Trans-Canton Wall Company*. La procédure était semblable à celle qui a été suivie ici au cours du débat de l'an dernier. Le chef du gouvernement, au cours de cette émission, était M. Ho et le chef de l'opposition, M. Doho. La masse était remplacée par une corneille.

J'ai foi dans la liberté de la presse. Les journaux publient des caricatures qui tournent en ridicule le Gouvernement et le Parlement; mais, lorsque le Parlement vote des fonds à une société de la Couronne, je crois que cette dernière devrait tâcher d'utiliser le temps de façon plus utile. Les deniers publics pourraient servir à un meilleur usage qu'à ridiculiser le Parlement et le symbole de la Couronne et à leur manquer de respect.

Avant d'autoriser les émissions de télévision, à Radio-Canada, il faudrait examiner davantage ce qu'elles comportent. Pour ma part, je serais en mesure d'indiquer plusieurs aspects répréhensibles de ces émissions. De plus, la répartition des périodes aux postes privés qui donnent des émissions de Radio-Canada devrait se faire de telle façon que nous ayons un choix et que, dans une même région, trois ou quatre postes émetteurs ne diffusent pas une même émission en même temps.

Je le répète, je ne dis pas que ces émissions devraient être supprimées; je dis que nous ne sommes pas tous timbrés ni de ces intellectuels qui peuvent supporter deux ou trois heures de ballet. Puisque c'est nous qui payons la note, on devrait nous donner les émissions que nous réclamons. Il faudrait trouver des heures convenables pour donner satisfaction aux groupes minoritaires.

Je désire aborder une autre question qui, celle-là, se rattache à l'agriculture. Je ne m'y arrêterai que quelques instants étant donné que plusieurs de mes collègues en discuteront plus à fond. Durant l'intersession, j'ai assisté à une réunion de la société agricole de ma région, la W.A.K.E. qui est rattachée à la fédération de l'agriculture. On y a débattu des problèmes agricoles. Entre autres choses, on m'a demandé de porter à l'attention du gouvernement, afin qu'il l'étudie, la question de l'importation de produits laitiers en poudre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et de lui demander d'étudier de nouveau la question des règlements établis il y a un certain temps à propos de l'ancien tarif douanier. Si on le juge à propos, c'est-à-dire si cette décision ne menace pas de rompre l'équilibre entre les exportations et les importations, on devrait revenir sur l'examen des règlements douaniers convenus entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Avant de terminer, je tiens à dire un mot de la commission Gordon. Je n'ai pas lu son rapport en entier mais j'ai pris connaissance de la partie qui a trait aux provinces de l'Atlantique. J'ai lu avec satisfaction quelques-unes des conclusions de ce document mais il y en a d'autres sur lesquelles je ne suis peut-être pas d'accord, notamment en ce qui a trait au mouvement de la population du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes vers d'autres régions du Canada. Nous, du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes, sommes allés nous installer là-bas parce que nous avons connu, ailleurs, des conditions comme celles dont parle le rapport Gordon, c'est-à-dire de faibles revenus, la famine, ou le renvoi des fermiers par le propriétaire parce que celui-ci pouvait mieux se tirer d'affaire en élevant des moutons. Nos ancêtres sont venus s'établir au Nouveau-Brunswick il y a 100 ans ou plus et voici qu'on nous dit maintenant qu'il nous faut repartir. Cependant, si les conditions continuent de s'améliorer là-bas,—le rapport indique que le Nouveau-Brunswick et les provinces Maritimes sont en voie de rattraper rapidement les autres provinces du Canada et que leur économie connaît en ce moment un essor prodigieux,—si le gouvernement continue, comme il le fait depuis 1935, de nous aider de plus en plus, les provinces Maritimes, d'ici 1980 au plus tard, seront sur un pied d'égalité avec le reste du Canada et seront

peut-être même en bonne voie de dépasser les autres provinces.

Il y a dans le rapport Gordon un passage que j'aimerais consigner au compte rendu. J'estime, en effet, qu'il résume admirablement la situation qui existe là-bas. On trouvera ce passage à la page 104. Il y est question de l'établissement du camp de l'armée à Gagetown (N.-B.). Voici:

L'établissement du camp militaire à Gagetown (Nouveau Brunswick) vaudra certainement des avantages considérables à cette province. Il y aurait peut-être un certain nombre d'autres domaines, quoique moins importants, où l'on pourrait agir de façon à aider l'une ou l'autre des provinces de l'Atlantique. Tout d'abord, il semblerait qu'une plus grande décentralisation des achats du gouvernement servirait les différentes régions. Cela est particulièrement vrai dans le cas du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, où l'armée a des établissements considérables. De même, s'il était possible de donner plus de commandes pour fins de défense aux usines de la région de l'Atlantique, sans trop ajouter aux frais, les avantages obtenus justifieraient peut-être amplement l'effort supplémentaire et les ennuis que comporterait cette mesure. Enfin, comme nous l'avons recommandé précédemment, si les chemins de fer pouvaient mieux répartir et échelonner leurs programmes d'achat, il pourrait en résulter de grands avantages pour les fabriques de matériel roulant de la Nouvelle-Écosse, ce qui en même temps contribuerait à stabiliser l'emploi dans ces régions.

Voilà un paragraphe admirable. L'établissement du camp de Gagetown a déjà procuré des avantages au Nouveau-Brunswick. Je crois que si on appliquait le programme esquissé dans le rapport Gordon, et dont il est question dans ce passage-ci, il serait bien inutile de déplacer les habitants de cette province pour les envoyer dans d'autres parties de notre pays. Sur ce, monsieur l'Orateur, je demande que les provinces Maritimes et la province du Nouveau-Brunswick, plus particulièrement, bénéficient cette année, d'égards spéciaux de la part du gouvernement. Merci.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que mes premiers mots soient des mots de félicitations adressées aux motionnaires de l'Adresse. J'ai écouté avec un intérêt tout particulier le récit des progrès de la ville d'Edmonton que nous a fait le premier de ces messieurs. Je voudrais ensuite dire ma satisfaction de ce qu'on ait, au moins provisoirement, réglé la grève des chemins de fer. Le pays tout entier a été très sérieusement touché par cette grève, les communications avec la ligne principale du Pacifique-Canadien ayant été totalement interrompues pendant la grève. Je me demande,—et je suis loin certainement d'être le seul à le faire,—comment il se peut que vendredi dernier le Gouvernement ait pu imposer certaines conditions au syndicat des chauffeurs comme à la société, s'il était incapable de le faire il y a quinze jours. Pourquoi a-t-il fallu infliger un tel préjudice à notre pays alors qu'il semblait si facile d'effectuer un règlement au moins provisoire? Il n'est pas douteux que si le Gouvernement avait manifesté un peu plus d'énergie, on aurait pu éviter complètement la grève, ou du moins la faire renvoyer à plus tard comme c'est peut-être le cas actuellement où on la renvoie au mois d'octobre. Bref, ce n'est qu'une solution provisoire. La grève incommodait beaucoup de gens au Canada et, à mon avis, on était en lieu de s'attendre à plus de détermination de la part du Gouvernement.

On doit enquêter sur les divers aspects du différend, surtout en ce qui a trait au problème des locomotives diesel et à la sécurité relativement à la conduite de ces locomotives. J'ai eu l'occasion il y a quelques semaines de voyager dans ce qu'on appelle, du point de vue technique, un wagon Budd, qui n'est rien d'autre qu'une voiture ordinaire à voyageurs actionnés par un moteur diesel. On m'invita à faire le voyage dans la cabine de la voiture entre Nanaïmo et Victoria. Je me suis étonné de n'y trouver que le mécanicien. Il n'y avait ni chauffeur ni serre-frein de tête et pourtant cette voiture transportait soixante personnes ou plus à une vitesse qui atteignait à certains moments plus de 60 milles à l'heure. Il m'a semblé que ce mécanicien occupait un poste bien solitaire enfermé dans la cabine et séparé du reste de la voiture, et qu'il pouvait difficilement observer à droite et à gauche. Il était assis du côté droit de la voiture et pouvait voir assez facilement les voitures qui s'approchaient à droite,—il y avait un grand nombre de passages à niveau à traverser,—et pouvait voir aussi les signaux qui lui étaient donnés mais, quand la voiture croisait des stations et des signaux à gauche, ainsi que toute voiture s'approchant du côté gauche, la vision était obstruée. Je crois vraiment que, dans son enquête, la commission ne devrait pas limiter ses recherches aux locomotives de trains de marchandises et de triage, mais qu'elle songe aussi à la question de l'opportunité d'employer un seul homme dans la cabine des automotrices Budd.

Insulaires comme nous le sommes, nous ne nous préoccupons pas autant des chemins de fer que des autres voies d'accès. Nos chemins de fer ont peu d'étendue et servent, dans l'ensemble, au transport de billes et de bois de construction vers le littoral. Du littoral, les exportations sont mises à bord de navires à destination de tous les ports du monde. Nous sommes donc plus intéressés à la mise en valeur des ports et des moyens d'expédier nos produits de l'île, ainsi que des moyens de faire venir des gens jouir de l'île Vancouver pour leurs vacances,

plutôt que du fonctionnement même du chemin de fer.

Jamais, à mon avis, durant les 75 dernières années de l'histoire de l'île Vancouver, les moyens de transporter les insulaires vers le continent n'ont été aussi insuffisants qu'à l'heure actuelle. Le service entre le sud de l'île et la parti continentale de la province n'est vraiment pas fameux, quoique la circulation justifie un bien meilleur service que celui que nous avons à l'heure actuelle. Quand on veut quitter Victoria pour prendre le rapide de Vancouver le lendemain, qu'il s'agisse du Pacifique-Canadien ou du National-Canadien, il faut prendre le bateau de nuit en partance de Victoria et passer toute la journée du lendemain à Vancouver. Autrement, il faut se rendre jusqu'à Nanaïmo, c'est-à-dire à 75 milles de là afin d'y prendre le transbordeur. Il n'y a, avec le service de bateaux du Pacifique-Canadien qui relie Victoria et Vancouver, aucune communication directe qui permettrait d'éviter une perte de temps considérable lorsqu'on veut continuer par l'express vers l'Est. Il en est de même pour le voyage de retour. La dernière fois que je suis retourné dans ma circonscription, j'ai dû prendre le transbordeur jusqu'à Nanaïmo et faire en auto les 75 milles jusqu'à Victoria.

Divers organismes recommandent, depuis des années, que l'on procède aux aménagements nécessaires sur la péninsule de Saanich, de façon à ce qu'un service de transbordement rapide pour les voyageurs et marchandises puisse fonctionner toute l'année entre un port quelconque de l'extrémité sud de l'île et Vancouver. On a déjà demandé en 1913 la construction d'un brise-lames au village de Sidney, à la pointe nord de la péninsule de Saanich. Si ce port était mis au point, il serait tout à fait possible aux navires sortant de Vancouver de déposer à Sidney leurs passagers qui n'auraient alors qu'un trajet de moins de 20 milles à faire jusqu'à Victoria, en diminuant ainsi de deux heures la durée du voyage.

Durant l'hiver, le port est exposé à des vents et des brisants très forts en provenance du sud-est. Il y faudrait donc une sorte de brise-lames pour permettre un service continu toute l'année. Les ministres ont visité le havre mais n'ont rien fait pour résoudre le problème, un problème qui intéresse toute l'économie de l'île Vancouver. Une des principales industries dans l'île consiste à loger les touristes qui viennent en tout temps la visiter.

Un bon indice de l'affluence des touristes dans l'île c'est le nombre des passagers et des véhicules provenant de l'État de Washington et transportés jusqu'à Sidney. Les transbordeurs américains assurent un service, en été. En 1954, ils ont transporté 42,884 passagers; en 1955, ils en transportaient 67,217 et au 31 août l'an dernier, ils en avaient transporté 83,853. En trois ans, le nombre des voyageurs entre l'État de Washington et Sidney a triplé. La même augmentation s'est produite dans le cas des véhicules transportés. En 1953, les transbordeurs de l'État de Washington ont transporté 13,532 véhicules et au 31 août l'an dernier, ils en avaient transporté 26,765.

Cela nous donne une idée du va-et-vient entre les États-Unis et l'île Vancouver. La même expansion deviendrait possible, si on fournissait les installations nécessaires pour un service rapide de transbordement entre Vancouver et la partie sud de l'île. Il y a un port d'entrée à Sidney et l'an dernier 1,300 yachts américains y ont fait escale pour passer la douane. La seule installation dont ils disposaient était un radeau d'environ 150 pieds de long. J'ai vu des navires alignés sur cinq ou six rangées et qui attendaient d'être mieux desservis. Il y a un an, le ministre des Travaux publics (M. Winters) est allé étudier la situation. Dans une lettre, il a dit reconnaître que les espaces pour le mouillage étaient insuffisants et qu'on pourrait prévoir des installations appropriées pour environ $432,000. J'espère qu'on pourra faire quelque chose.

On a récemment appelé mon attention sur un autre problème relatif au transport. Il s'agit des dangers que constituent les lignes de transmission d'énergie suspendues au-dessus des eaux navigables. Il y a environ un mois et demi, je me trouvais dans un avion qui a passé au-dessus et en dessous de fils chargés d'électricité qu'a récemment fait installer la *B.C. Electric* entre les îles Salt-Springs et Vancouver. Les cinq fils installés à travers le chenal de Sansum ne portent aucun signe avertisseur. On ne peut voir les câbles avant d'y être rendu et, si le pilote n'avait su exactement où ils se trouvaient, il aurait dû modifier abruptement la direction de son appareil. On a essayé d'indiquer cette ligne de transmission en suspendant des sphères à tous les 150 pieds; mais cela s'est révélé insuffisant lorsque les nuages sont bas ou que les hydravions se préparent à amerrir à la base de la baie Patricia.

J'estime qu'il appartient au ministère des Transports de faire enquête là-dessus. La question n'intéresse pas seulement l'île Vancouver, des lignes de transmission ayant été jetées au-dessus d'un bon nombre de cours d'eau navigables. Ces lignes constituent un danger encore plus grand quand elles se trouvent sur la route qui mène directement aux bases d'hydravions. Celle dont je parle se trouve sur la route qu'empruntent, quand ils

viennent du nord, les appareils qui se dirigent vers l'hydroaéroport de la baie Patricia, qui est une base reconnue. Le ministère des Transports n'est pas sans connaître le danger, ni sans savoir qu'il augmente à mesure que se multiplient, à travers le pays, les lignes de transmission.

Chaque fois que la chose est possible, ces lignes devraient être submergées, au lieu d'être suspendues, à une hauteur pas tellement grande, au-dessus des eaux navigables. Celles qui ne peuvent être submergées, devraient être nettement indiquées. J'imagine qu'il devrait être possible de munir ces lignes de clignotants rouges.

Je veux donner quelques exemples de la longueur de la portée et des dangers qui en découlent. Au-dessus du détroit Sansum Narrows dont j'ai parlé, il y a une distance de 5,753 pieds. Le point le plus élevé des supports dans l'Île Salt Springs est de 900 pieds tandis que le point le plus bas de la courbe que décrit le câble n'est que de 200 pieds, de sorte que le câble entre les supports est en diagonale. Mais c'est loin d'être la plus grande distance. Dans l'anse Jervis, le câble a une portée de 10,000 pieds et, à bien d'autres endroits du littoral de l'Ouest, la portée des câbles est de plus de 5,000 pieds. Voilà pour la question du transport.

Je veux dire un mot de l'agriculture, puisque le discours du trône fait prévoir la création d'un comité chargé de faire enquête sur le meilleur parti à tirer des terres arables. L'île de Vancouver présente des terres d'une extrême fertilité qu'on jugerait sans doute pauvres à cause de l'état rocailleux du sol. Les cultures qu'on y fait doivent suivre le même mode de rotation que dans les grandes régions agricoles. Nous ne récoltons pas surtout des céréales, comme le blé, l'avoine et l'orge, mais plutôt des légumes, des petits fruits et des fleurs. Les fleurs sont cultivées en rotation sur une grande étendue de nos terres et il y a tout lieu de favoriser au plus haut point l'accroissement du rendement de nos récoltes et la mise sur le marché des fleurs ainsi récoltées. Quand on ne peut avoir de cultures étendues à l'extérieur, la terre et les installations concourent à l'amélioration des fleurs cultivées en serres.

Les serres ne font qu'aider la nature. La croissance des fleurs dépend du sol et du soleil. Et pourtant notre Gouvernement estime pour une raison ou pour une autre que les plantes obtenues en serres ou les fleurs cueillies dans les champs sont des articles manufacturés et, partant, assujétis à une taxe de vente de 10 p. 100. Nous estimons que les fleurs font partie de l'économie générale de notre île et qu'il y aurait lieu de les considérer comme un produit agricole, non pas comme des articles ouvrés.

Voici un exemple qui fera ressortir le ridicule de cette taxe. L'agriculteur qui expédie du houx cueilli sur ses arbres vers les marchés de l'Est du Canada au moment de Noël doit payer une taxe de 10 p. 100. Par contre, s'il arrache l'arbre tout entier et, l'enveloppant de grosse toile, l'expédie, il n'a aucune taxe de vente à payer à ce sujet. La personne qui coupe des branches de cèdre pour en faire des décorations ou encore envelopper les fleurs expédiées à l'autre extrémité du pays doit acquitter une taxe de 10 p. 100 à l'égard de ces branches de cèdres. Aucune taxe ne frappe cependant les arbres de Noël arrachés du sol pour être vendus. Tout est plein d'illogismes et il faudrait une revision attentive.

Une autre industrie importante de notre île est celle des pêcheries. Il est intéressant de noter ce qu'on a dit dans le rapport Gordon au sujet de l'industrie de la pêche. Voici une phrase figurant à la page 35 du rapport:

> Nous estimons aussi que le Canada devra reprendre l'examen des principes qu'il a posés en matière d'eaux territoriales...

Cette question de la distance sur laquelle le Canada peut contrôler ses pêcheries a été bien soulignée l'an dernier. Par suite des récentes inventions techniques, tant pour repérer le poisson que pour accroître l'efficacité des captures, on a utilisé des navires de plus en plus gros, qui peuvent donc s'aventurer de plus en plus loin sur l'océan. Cette année on a pu constater que des navires de pêche munis de filets longs d'un mille ont pris du saumon bien au delà de nos eaux territoriales. Si on laisse subsister cet état de choses sans réglementer la capture du poisson au delà de nos eaux territoriales, l'industrie de la pêche au saumon s'épuisera avant bien longtemps. Il importe au plus haut point que l'on prenne sous peu des mesures pour trouver une façon de réglementer la capture du poisson en haute mer.

J'ai été heureux de constater qu'il est dit dans le discours du trône que les dispositions du traité relatif au saumon sockeye seront élargies de façon à inclure le saumon rose. On prend maintenant le saumon rose bien plus loin en mer qu'on ne le faisait il y a quelques années. Il faudra étendre la réglementation au delà de nos eaux territoriales, ou bien trouver un autre moyen de réglementer les prises, si nous voulons que survive notre industrie de la pêche. Comme les bateaux plus puissants sont en mesure d'aller de plus en plus loin en mer, il y a lieu de s'attendre que l'industrie prenne de l'importance dans nos ports. Des grands centres de pêche comme Vancouver, New-Westminster et, plus au nord, Prince-Rupert, supplantent maintenant les petits villages de

pêche que l'on avait tendance à établir autrefois. Dans la partie méridionale de la Colombie-Britannique, l'industrie de la pêche se concentre principalement autour de Vancouver.

C'est là que les embarcations sont inscrites et c'est de là qu'elles commencent leur activité. Elles vont en pleine mer et les abords de l'océan Pacifique se trouvent autour de l'extrémité sud de l'Île Vancouver. Vu qu'on affecte plus d'argent à la mise au point de navires plus gros et de matériel plus moderne, il devient de plus en plus important d'établir des ports sûrs. Il y a pénurie d'emplacements de ports sûrs le long de la côte sud de l'île Vancouver.

Je suis content que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) ait enquêté sur l'à-propos d'aménager des installations portuaires à Port-Renfrew. Je recommande instamment qu'on construise sans plus tarder une maquette des abords de l'île et de l'état de ses eaux. J'ai vu quelques-unes des maquettes qu'on a faites du détroit d'Hécate; c'est sans doute là une méthode toute nouvelle permettant de décider du genre d'aménagement qu'il y a lieu d'entreprendre. J'espère qu'il sera possible, même si cela entraîne des dépenses, de construire une maquette à grande échelle du port de Port-Renfrew, afin qu'on puisse déterminer le meilleur genre de structure à y ériger et afin, aussi, qu'on puisse y établir un port sûr pour la flotte de pêche qui exerce maintenant son activité bien plus loin sur la haute mer.

En ce qui concerne le dernier point que je voulais soulever, je tiens à appuyer les observations qu'a faites le député de Lanark (M. Blair) il y a deux ou trois jours, lorsqu'il a demandé avec instance qu'on étudie la possibilité d'étendre les allocations destinées aux anciens combattants à ceux qui n'ont servi qu'au Royaume-Uni pendant la première Grande-Guerre. J'ai remarqué qu'en novembre la Légion a présenté au Gouvernement un mémoire signalant dans le cadre des recommandations qu'elle formule depuis bien des années déjà, qu'il y aurait lieu de prévoir une réserve: c'est-à-dire que pour avoir droit à l'allocation, l'ancien combattant intéressé devra avoir servi au moins un an au Royaume-Uni. Il me semble que cette réserve devrait plaire au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) et permettre au Gouvernement d'étendre l'allocation prévue pour les anciens combattants à ces hommes qui, sans qu'il y ait eu de leur faute, ont été retenus au Royaume-Uni pendant la première Grande Guerre et qui, ayant maintenant atteint un âge assez avancé, sont presque dans la misère parce que leurs possibilités de gagner leur vie se trouvent nettement réduites en raison de leur âge et de leurs infirmités. Le moment est opportun d'étendre l'allocation d'ancien combattant à ceux qui ont servi, pendant la première Grande Guerre, au Royaume-Uni seulement à condition que la durée de leur service y ait été d'au moins un an.

[M. Pearkes.]

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je tiens en premier lieu, monsieur l'Orateur, à joindre bien cordialement et en toute sincérité mes félicitations à celles qu'on a déjà formulées à l'égard des motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône, pour la façon dont ils se sont acquittés de cette tâche importante. Étant donné leur participation aux travaux de la Chambre et la contribution qu'ils ont déjà faite à nos débats, nous avions d'ailleurs tout lieu de croire qu'ils s'en tireraient avec distinction et ils ne nous ont évidemment pas déçus.

Un passage assez long du discours du trône est consacré aux affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Pour cette raison, et aussi parce qu'il a été question des affaires extérieures dans le débat, il m'est un peu difficile d'examiner, comme j'aurais voulu le faire, des événements qui se déroulent dans une circonscription tout à fait remarquable du Canada. Nul besoin de dire qu'il s'agit d'Algoma-Est et de l'intéressante expansion industrielle qui s'y dessine, surtout dans le domaine de la production de l'uranium.

En ce qui concerne les affaires extérieures, monsieur l'Orateur, les récents événements au Moyen-Orient ont souligné à tous les Canadiens l'importance des tâches que doit envisager la politique étrangère du Canada, même à l'égard de régions lointaines qui semblent ne comporter que peu d'intérêt direct pour notre pays, mais où se joue souvent l'intérêt vital de tous pendant la guerre comme pendant la paix. Ces événements non seulement ont suscité une discussion publique étendue des décisions que nous avons prises et que nous pourrons prendre mais encore une réévaluation des principes dont notre politique s'est inspirée et des éléments qui ont influé sur elle. Monsieur l'Orateur, je pense qu'il a été confirmé, si une confirmation était nécessaire, que notre politique étrangère doit être canadienne, la considération fondée sur des valeurs canadiennes et des intérêts canadiens, dont le plus grand, à l'exception cependant de la liberté elle-même, est la paix. Toutefois, aux jours et à l'époque où nous vivons, une politique canadienne ne veut pas nécessairement dire une politique indépendante. Aucun pays du monde aujourd'hui, même le plus puissant, ne peut se permettre pour la préservation de la paix et de la sécurité une politique indépendante

dans les affaires étrangères ou en courir le risque, si l'on entend par indépendance isolement de ses propres amis ou immunité contre l'effet de leurs décisions et de leurs actes.

Nous ne suivons pas automatiquement et sans hésiter, comme nous ne devons pas le faire d'ailleurs, la politique des États-Unis ou du Royaume-Uni ou d'un autre pays. Néanmoins, nous ne pouvons pas, et nous disons que nous ne devons pas, prendre nos décisions et établir notre propre politique sans nous laisser influencer par la politique du Royaume-Uni ou des États-Unis ou des pays qui sont nos amis et alliés avec lesquels nous sommes associés, ou sans prendre cette politique en considération.

Aucun pays n'est mieux placé pour apprécier la nécessité, et même, si l'on veut, les avantages, de l'interdépendance dans le domaine de la politique étrangère que le Canada, pays du continent nord-américain, mais aussi membre actif du Commonwealth des nations, de l'OTAN et des Nations Unies, et s'efforçant de jouer un rôle réfléchi au sein de chacun de ces organismes.

Nous sommes évidemment un État libre et souverain; toutefois, la liberté et la souveraineté, ne signifient ni pour nous ni pour les autres nations, l'isolement ou l'immunité, à moins que nous n'abandonnions toutes nos responsabilités nationales et internationales, et encore peut-être pas même dans ce cas. Il me semble donc évident que la politique extérieure du Canada doit subir l'influence de diverses circonstances que nous pouvons modifier et que, de fait, nous essayons souvent de modifier et dont nous ne pouvons faire fi qu'à nos risques et périls. J'estime que ces circonstances principales sont au nombre de quatre. La première c'est notre appartenance au Commonwealth des nations britanniques, dont à l'heure actuelle les quatre cinquièmes de la population soit 443 millions d'âmes sur 530 millions, sont asiatiques. Toute mesure prise par une des nations du Commonwealth qui semble propre à resserrer et à raffermir les liens qui nous unissent mérite presque à coup sûr et devrait certes recevoir notre appui. L'inverse est également vrai dans bien des cas.

Dans la pratique, depuis dix ans environ ou depuis la seconde guerre mondiale, il y a eu très peu de circonstances internationales où nous n'ayons pas été du côté de la Grande-Bretagne, centre du Commonwealth. Toutefois, si nous avons rarement différé d'avis, ce n'est pas que nous ayons accepté aveuglément les programmes de la Grande-Bretagne, c'est que, dans la grande majorité des questions internationales, nos intérêts étaient heureusement presque identiques. Lorsqu'ils ne le sont pas, nous le déplorons évidemment et nous faisons de notre mieux pour surmonter nos divergences sans délai et sans récriminations. Ce regret confinait à la détresse, l'automne dernier, quand à l'Assemblée des Nations Unies et à propos de la crise de Suez nous nous sommes parfois séparés du Royaume-Uni non pas tant sur les principes que sur les méthodes et les moyens. A cette occasion, le Commonwealth a été sérieusement ébranlé, on ne saurait le nier. On peut imaginer notre soulagement, soulagement correspondant à l'anxiété éprouvée, et qu'ont entièrement partagé les pays asiatiques du Commonwealth, surtout au moment le plus critique, lorsque les Français et les Britanniques ont décidé d'accepter le cessez-le-feu des Nations Unies. Ainsi l'association du Commonwealth demeure forte et étroite. On continuera d'y échanger sincèrement ses vues en toute amitié et sans cérémonie en vue d'un accord sur toutes les questions d'intérêt commun. Le Commonwealth continue de jouer son rôle constructif et inestimable dans un monde troublé, rôle qui lui vaut à juste titre la gratitude du monde entier.

M. Churchill: L'honorable député me permet-il une question? Quels sont les pays qui auraient quitté le Commonwealth si la France et l'Angleterre ne s'étaient pas conformés à la résolution des Nations Unies?

L'hon. M. Pearson: Des éléments de preuve, d'ailleurs très probants, que d'autres et moi avons obtenus, donnent à penser que si la lutte en Égypte entre les forces anglo-françaises et israéliennes et les forces égyptiennes avait continué, et si la résolution de l'Assemblée des Nations Unies au sujet de l'armistice avait été répudiée ou rejetée, les pressions exercées à l'égard de la séparation du Commonwealth chez certains de ses membres asiatiques auraient été si grandes qu'il aurait été fort difficile en vérité d'y résister. Nous en avons eu des indices de Nouvelle-Delhi et de Karachi.

M. Churchill: Cela n'a-t-il pas été nié par le Ceylan et par l'Inde?

L'hon. M. Pearson: Cela a été contesté, je crois, à Ceylan, même par le premier ministre. Monsieur l'Orateur, je donne mon avis en me fondant sur les renseignements que j'ai reçus des plus hautes autorités au sein du gouvernement de l'Inde. Je ne donne pas à entendre,—dans ma déclaration antérieure à ce sujet, je crois avoir bien précisé à la Chambre que je ne laissais pas à penser que ces pressions touchaient ce que nous appelons parfois les vieux membres du Commonwealth, —mais elles touchaient bel et bien les nouveaux membres qui, comme je viens de le dire, constituent les quatre-cinquièmes de la population du Commonwealth.

A mon sens, cette association du Commonwealth, que tous ses membres désirent conserver, doit s'efforcer, pour avoir une valeur permanente, de trouver entre ses membres des terrains d'entente qui soient les plus étendus possible. Il me semble également que les limites de ces terrains d'entente, même si elles ne sont pas trop souvent exprimées, peuvent être discernées assez clairement. Que nous en parlions ou non, il y a certains éléments fondamentaux qui unissent les gouvernements et les peuples du Commonwealth: liberté personnelle et nationale, démocratie parlementaire et suprématie de l'individu sur l'État. Il y a aussi dans l'action politique un certain fondement de moralité que les États membres du Commonwealth sont censés respecter, par consentement tacite et, d'autre part, ceux qui ne partagent pas notre foi dans le Commonwealth et nos manières d'agir peuvent facilement faire peu de cas de ce fondement. Par exemple, l'Union soviétique n'en a pas tenu compte et n'en tient pas compte présentement en Hongrie, mais le luxe barbare de ce genre de conduite ne nous est pas accessible. De fait, il nous est tout à fait étranger et c'est une raison, peut-être la principale raison, pour laquelle nous pouvons et devons collaborer au sein du Commonwealth. Il nous importe plus que jamais, je crois, à ce moment-ci, de renforcer au sein du Commonwealth notre volonté de travailler ensemble à la défense de ces principes, car des événements très importants sont sur le point de se produire dans le Commonwealth, aussi importants peut-être que ceux qui ont eu lieu il y a dix ans lorsque l'Inde, le Pakistan et Ceylan en sont devenus membres.

On compare souvent, monsieur l'Orateur, le Commonwealth à un pont reliant l'Asie et l'Ouest; peut-être ne serait-il pas inopportun de ma part en ce moment d'exprimer mon propre sentiment de gratitude au sujet de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a accompli, au cours de son récent voyage en Asie, pour raffermir ce pont. Si ce pont existe, il a permis l'admission de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan, résultant, à son tour, d'un acte d'abdication constructive du Royaume-Uni en Inde en 1947. Or, cette évolution va incessamment se produire en Afrique. Le 6 mars prochain, nous accueillerons un nouveau membre dans le Commonwealth, l'État de Ghana, connu à présent sous le nom de Côte de l'Or, et qui sera le premier membre africain; son progrès en tant que nation indépendante au sein du Commonwealth sera suivi avec grand intérêt dans toute l'Afrique et l'Asie, comme en occident et dans l'Union soviétique.

Ghana sera probablement le premier de toute une série de nouveaux membres recrutés sur les continents d'Afrique et d'Asie. Peut-être en 1960 ou 1962 le Commonwealth incluera-t-il aussi la Malaisie, la Nigéria, la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, et plus près de nous, la Fédération des Caraïbes.

Ainsi le processus que j'appellerai le retrait créatif se poursuit, ce qui est tout à l'honneur et même à la gloire du cœur et du centre du Commonwealth, c'est-à-dire le Royaume-Uni. Ainsi qu'on l'a déjà dit, "plus l'Empire sera petit, plus le Commonwealth sera grand". De nouvelles nations émergent des anciens territoires coloniaux afin de prendre leur place parmi les libres démocraties du monde. A titre de membre plus ancien du Commonwealth, le Canada est fier, je n'en doute pas, de prendre part à l'accueil réservé, dans notre famille toujours croissante, à ces jeunes pays, à mesure qu'ils obtiennent leur indépendance, et de leur assurer ainsi notre amitié et notre appui.

Le deuxième élément qui influe sur la politique étrangère du Canada, monsieur l'Orateur, c'est que les Nations Unies traversent maintenant une période d'essai qui aura des conséquences de grande portée sur leur avenir en tant qu'organisme capable de favoriser la paix, la sécurité et la justice sur le plan international.

Il devrait nous apparaître clairement, je pense, qu'aussi longtemps que nous nous efforcerons de nous acquitter des obligations que nous avons assumées en vertu de la charte des Nations Unies nous devrons du même coup accepter quelque restriction à notre indépendance complète en matière de politique internationale. L'Assemblée des Nations Unies compte actuellement quatre-vingts États-membres dont les ressources, les traditions et l'expérience politique diffèrent largement. Les décisions de l'Assemblée, qui ne sont après tout que des vœux et non des lois, bien qu'on soit porté à l'oublier, comportent nécessairement beaucoup de marchandage. Nous ne pouvons pas nous attendre d'agir à notre guise à propos de questions que décide la sagesse, ou, si vous le voulez, le peu de sagesse d'une majorité des quatre-vingts États-membres dont les intérêts, les allégeances diffèrent, et qui, malheureusement, ont un concept de paix et de justice différent.

A cause des récentes initiatives de l'Assemblée des Nations Unies au Moyen-Orient, nous pouvons espérer pouvoir recourir efficacement et promptement à l'ONU en vue de faire cesser des hostilités; mais il reste à voir si elle aura la même efficacité quand il s'agira de régler équitablement les différends qui ont provoqué ces hostilités. Ce sera pour l'Assemblée des Nations Unies une tâche plus importante et, j'ai lieu de le croire, plus difficile. Ce qui s'est déjà accompli à

l'Assemblée est de nature à nous réjouir; mais des faits récents ont fait surgir dans nos esprits certaines questions concernant l'avenir de l'Assemblée. J'en mentionnerai une ou deux.

Tout d'abord, nous sommes devenus conscients plus que nous ne l'étions auparavant de la brèche qui sépare les États-membres soucieux de leurs responsabilités de ceux qui ne le sont pas, qui sépare ces États démocratiques qui, comme le Royaume-Uni et la France, sont loyaux envers l'Organisation et, à cause de cela, sont attentifs à ses recommandations, des États totalitaires et despotes, l'Union soviétique, par exemple, qui méprisent ces recommandations, du moment qu'elles vont à l'encontre de leur ligne de conduite nationale.

Cette situation a amené certains à réclamer que l'Assemblée des Nations Unies soit en mesure, d'une façon ou d'une autre, d'obtenir l'application effective de ses propres recommandations. Cependant, cette proposition oublie évidemment qu'une telle méthode d'application cœrcitive par l'entremise de l'Assemblée va à l'encontre des dispositions de la charte telle qu'elle est rédigée, et que les résolutions adoptées par une majorité irresponsable à l'Assemblée pourraient être telles que nous trouverions très difficile de les accepter et que, dans certains cas, nous nous opposerions à ce qu'elles soient appliquées.

M. Diefenbaker: Que veut dire le ministre par ce mot irresponsable?

L'hon. M. Pearson: Je veux dire l'exercice du droit de membre de façon irresponsable à l'encontre des principes de la Charte, que tous les membres ont acceptée. Ceci amène une autre question qui nous suscite beaucoup d'inquiétude. C'est la tendance de plus en plus prononcée de l'Assemblée à imposer des résolutions inapplicables et parfois même bien déraisonnables, par la seule force du vote, tendance que favorise, cela va de soi, le principe du vote unitaire de chaque État, quelle que soit sa puissance. Par contre, une minorité du tiers plus une voix peut faire obstacle à des résolutions raisonnables et utiles que préconise la majorité et que nous pouvons considérer nous-mêmes comme d'ordre pratique, raisonnable et souhaitable. Par conséquent, monsieur l'Orateur, l'efficacité de cet exceptionnel instrument de préservation de la paix, l'assemblée des Nations Unies, repose, dans un sens bien réel, sur la majorité de petits États qui agissent présentement, du moins dans une certaine mesure, en bloc. Si le veto de groupe ou de bloc, exercé de façon irresponsable à l'Assemblée, remplace le veto que chacune des cinq grandes puissances possède au Conseil de sécurité, l'Assemblée deviendra bientôt aussi inutile en bien des occasions que le Conseil de sécurité. Par conséquent, chaque membre de l'Assemblée a donc présentement un devoir plus grand que jamais d'exercer ses droits dans une compréhension claire et objective de ce qu'ils comportent pour l'avenir de l'organisation et de la paix et de la sécurité internationales. C'est en agissant ainsi que les membres feront preuve d'un véritable sens des responsabilités.

On peut démontrer la nécessité d'aborder de façon positive et modérée les complexes problèmes politiques et économiques, sans laquelle l'Assemblée générale ne pourra fonctionner efficacement et pourrait même ne pas survivre. Il suffit de citer l'exemple de l'attitude prise par certains membres de l'Assemblée à l'égard de ce que l'on appelle les puissances coloniales. J'ajoute en passant que ceux qui utilisent cette expression aux Nations Unies soustraient souvent à sa portée la plus grande puissance coloniale de toutes, celle qui exerce cette puissance de la façon la plus arbitraire et tyrannique, l'Union soviétique. Le vieux colonialisme est en voie de disparition, c'est inévitable. C'est même souhaitable si la chose se fait dans l'ordre. Raison de plus, par contre, pour que les pays qui ont encore des responsabilités directes envers des territoires non autonomes n'aient pas l'impression à l'Organisation des Nations Unies ou ailleurs qu'ils sont des oppresseurs qu'il faut priver arbitrairement de leurs droits ou même de leur réputation. La vérité, c'est que la plupart de ces pays ont été les principaux artisans de cette grande expérience du XX^{e} siècle qui consiste à faire prendre aux peuples qui n'en ont jamais eu, conscience de leur entité nationale et la direction de leurs affaires.

L'Assemblée des Nations Unies, monsieur l'Orateur, se trouve en présence d'un autre danger, qui est la tendance à oublier que, si l'organisation mondiale peut jouer et joue effectivement, à mon sens, un rôle indispensable, elle ne saurait se substituer aux politiques nationales de ses membres. Elle reflète ces politiques, elle influe sur elles, mais il lui arrive rarement d'y donner naissance. C'est une erreur, pour ne pas dire un danger, de prétendre le contraire ou de chercher à remplacer la nécessité de forger des politiques sages et constructives parmi ses amis par un débitage de lieux communs ronflants à l'Assemblée. Ainsi que le disait l'autre jour M. Dean Acheson: "Les Nations Unies ne peuvent fournir plus que ce nous y avons mis."

Erreur également que de s'en remettre aux Nations Unies seulement pour une région en particulier, ou une situation en particulier. Si les États se servent des Nations Unies quand ils le jugent utile et les méconnaissent

quand ils y voient un instrument moins commode pour atteindre leurs fins, l'organisation sera bien affaiblie et on pourra lui reprocher de n'être qu'un instrument de la politique de la puissance. Je ne prétends pas que cela se soit produit aux Nations Unies, mais je dis que nous devons veiller avec soin afin que la chose ne se produise pas.

Dernièrement, l'Assemblée a pris une mesure très importante en vérité en étendant ses fonctions au domaine de la sécurité après que le Conseil de sécurité fût devenu impuissant à cet égard par suite de l'exercice du veto. Je songe ici, naturellement, à la police qu'on a créée pour surveiller ou assurer une suspension d'armes. Je pense que la preuve est maintenant faite de la valeur immédiate de cette force qui compte maintenant, soit dit en passant, environ 5,500 hommes au total dont plus de 1,100 sont des Canadiens, du point de vue de l'état de crise qui en a provoqué l'établissement. Ce qui reste à prouver c'est, bien entendu, sa valeur permanente du point de vue du rétablissement de la paix dans cette région et d'une garantie de la sécurité là-bas. Je suis persuadé pour ma part qu'elle aura, à cet égard, une grande valeur, à condition qu'on reste conscient de ses insuffisances, que l'on songe surtout qu'il s'agit là d'un groupement bénévole dont l'action doit rester circonscrite par les termes de résolutions qui ne comportent que des sanctions morales et qui doivent, dans chaque cas, être adoptées aux deux tiers des voix de l'Assemblée. Malgré ces restrictions, cette police de l'ONU peut jouer un rôle important dans l'établissement de règlements politiques honorables et permanents en Palestine et dans la région de Suez.

Nous avons parlé de la possibilité d'en arriver à ce règlement avec des gouvernements amis depuis quelques semaines. Les États membres des Nations Unies semblent assez généralement persuadés que l'atmosphère actuelle, chargée de craintes et de soupçons, exacerbée par des conflits armés récents n'est pas telle, en ce moment, qu'on puisse en toute tranquilité procéder aux discussions et négociations indispensables à ce règlement. Il faut assurément en prendre notre parti. Si toutefois il faut donner le temps aux passions nées des combats de s'apaiser, cela ne veut pas dire que nous puissions nous payer le luxe d'attendre tranquillement que les choses se fassent toutes seules. Sans doute, il y a peut-être des raisons pour attendre. Mais rien ne saurait excuser l'indifférence ou les atermoiements indéfinis de la part des Nations Unies. L'ONU ne saurait échapper à ses responsabilités qui consistent à rendre la paix à la région, paix sans laquelle le cessez-le-feu n'aurait aucune valeur permanente.

[L'hon. M. Pearson.]

En attendant que le climat politique du Moyen-Orient redevienne tel qu'il puisse être sérieusement question d'un règlement général de ces questions, il est indispensable, je pense, pour tous les pays de cette région, et, en vérité, pour nous tous, qu'on ne revienne pas à l'état de tension et de guerre sur les frontières. Il faut maintenir la sécurité; il faut même la garantir. Qu'on me permette de dire que pour arriver à ce résultat, l'influence salutaire qu'exerce actuellement dans le sens de la stabilité l'actuelle force internationale reste indispensable jusqu'au jour où pourra intervenir un règlement politique. Ce rôle stabilisateur essentiel pourra exiger la présence continue d'une force des Nations Unies sur la frontière israélo-égyptienne, voire, au moins provisoirement, dans le secteur de Gaza et, du consentement des États intéressés, le long des frontières entre Israël et les autres voisins arabes. Tout cela exigera sans doute l'adoption de nouvelles résolutions par l'Assemblée des Nations Unies.

M. Fulton: Qu'adviendra-t-il du canal de Suez lui-même?

L'hon. M. Pearson: J'en parlerai dans un instant.

Il me semble qu'une telle surveillance de la part des Nations Unies contribuerait à assurer la sécurité des nations intéressées, sécurité sans laquelle on ne saurait entreprendre en toute confiance les négociations qui peuvent mener à un règlement général des points en litige.

Non seulement il faut assurer la sécurité des frontières entre Israël et ses voisins mais il faut garantir la liberté de navigation dans le canal de Suez et le golfe d'Aqaba. Comme le canal doit bientôt être ouvert à la circulation, il est très important d'insister pour que se continuent les entretiens déjà engagés aux Nations Unies afin que l'exploitation, l'entretien et le réaménagement du canal se fassent conformément aux six principes énoncés par le Conseil de sécurité, en septembre dernier si j'ai bonne mémoire. Les événements survenus depuis ce temps, loin d'affaiblir ces principes en ont renforcé la validité; il est donc plus que jamais important que l'exploitation de ce cours d'eau international indispensable,—je me reporte ici à l'un de ces principes—"soit indépendante de la politique de n'importe quelle nation en particulier" et il est essentiel que les Nations Unies reconnaissent et confirment ce fait.

C'est un problème avec lequel nous sommes actuellement aux prises à l'Assemblée des Nations Unies; s'il n'est pas résolu de façon satisfaisante, de nouveaux troubles éclateront dans cette région. Il est bien évident,—je crois qu'il l'est mais je voudrais qu'il en fût autrement,— que l'Union soviétique fait de son mieux pour empêcher qu'on en vienne

à une solution satisfaisante pour les usagers du canal et pour l'Égypte. Moscou a déjà démontré son intention de pêcher en eau trouble.

Si nous regardons plus loin devant nous, nous ne pouvons que reconnaître l'opportunité et la nécessité d'établir une force de police internationale sur une base en quelque sorte permanente. C'est ce qui ressort de l'intervention des Nations Unies dans la crise de Suez. Nous avons déjà reconnu cette nécessité dans le passé. Nous l'avons exprimée aux Nations Unies et ailleurs aussi récemment qu'à la réunion de l'Assemblée générale avant les vacances. Nous avons fait de notre mieux pour transformer cette nécessité en une réalité mais, pour une raison ou pour une autre, il n'a jamais été possible aux Nations Unies, sauf dans les cas spéciaux et limités de la Corée et du Moyen-Orient, de mettre sur pied des forces armées. Je ne chercherai pas à en exposer les raisons pour le moment.

M. Fulton: Le ministre me permet-il de lui poser une question avant qu'il termine ses observations sur Suez? Le gouvernement estime-t-il que la force d'urgence des Nations Unies doit jouer un rôle stabilisateur à l'égard du canal de Suez?

L'hon. M. Pearson: C'est possible, monsieur l'Orateur, si un tel rôle est nécessaire; toutefois, si les usagers du canal et le gouvernement de l'Égypte arrivent à une entente satisfaisante qui permettrait de résoudre le différend relatif à l'utilisation du canal, il ne sera peut-être pas nécessaire qu'une force militaire étrangère relevant des Nations Unies soit postée sur le canal aussi longtemps qu'une telle entente serait en vigueur. La meilleure chose à faire est, je pense, d'attendre le résultat des pourparlers.

La force d'urgence présente au Moyen Orient constitue un cas sans précédent de recours à un organisme de police international en vue d'assurer et de surveiller un cessez-le-feu demandé par l'Assemblée générale. Pourquoi ne devrions-nous pas, en nous fondant sur l'expérience acquise dans le fonctionnement, l'établissement et l'organisation de cette force, étudier les moyens de créer sous l'égide des Nations Unies un organisme plus permanent du genre qui pourrait servir au besoin dans des circonstances analogues.

Pour ces fonctions limitées mais essentiellement de police, les Nations Unies n'ont pas autant besoin, semble-t-il, d'une force réelle que de l'assurance que les États-membres seraient prêts à fournir des contingents, sur demande, et à les tenir prêts à cette fin. Comme corollaire, il faudrait quelque mécanisme de centralisation aux Nations Unies, sur le modèle de celui qui a déjà été établi pour la force d'urgence actuelle.

La force à laquelle nous songeons serait conçue pour répondre aux situations exigeant une action, intermédiaire, dirons-nous, entre l'adoption de résolution et la guerre, action qui pourrait, incidemment, diminuer les risques de conflit armé. Dans mon idée cependant elle ne serait pas appelée à se rendre dans une région où l'on se bat déjà. Son objet serait de prévenir et de restaurer plutôt que de combattre et de punir. Une crise échappe toujours aux prévisions. Il n'en reste pas moins que les membres conformément aux usages législatifs peuvent adopter à l'avance les décisions de principe nécessaires afin que, le cas échéant, le pouvoir exécutif puisse répondre rapidement aux demandes des Nations Unies pour de l'aide qu'elles auront approuvée. De cette façon, une action internationale suivrait les déclarations internationales. Ce serait au moins un pas dans ce sens.

La troisième circonstance qui influe sur notre indépendance en matière de politique étrangère est l'OTAN, dont nous sommes membre, ce qui non seulement nous garantit une défense collective efficace si nous sommes attaqués, mais qui, ce qui est encore bien plus important, constitue la meilleure garantie que nous ne serons pas attaqués. Depuis le dernier discours sur les affaires étrangères que j'ai eu l'occasion de prononcer en cette enceinte, le conseil de l'OTAN a tenu à Paris une séance d'une importance considérable.

M. Diefenbaker: Qu'on me permette un mot avant que le ministre aborde la question suivante. Il a signalé que les Nations Unies ont besoin d'une force de police puissante, et il a exprimé l'espoir qu'un jour viendra où cette force sera en mesure de faire appliquer les décisions et directives des Nations Unies. Le ministre aurait-il quelque chose à dire à propos de la déclaration récente du président Eisenhower, selon laquelle la situation au Moyen-Orient exige l'établissement d'une force américaine qui y interviendrait militairement si une agression venait à se produire? A-t-il pris une attitude quelconque au nom du Canada en face de cette déclaration?

L'hon. M. Pearson: Je me proposais de dire quelques mots à ce sujet si je puis y arriver dans les quarante minutes qui me sont allouées.

Une voix: Nous vous donnerons plus de temps.

L'hon. M. Pearson: J'y viendrai un peu plus tard. La séance du conseil de l'OTAN, dont je viens de parler, s'est tenue à Paris du 11 au 15 décembre. Les ministres envoyés par chacun des pays de l'OTAN se sont réunis à Paris. Mon collègue le ministre de la Défense nationale M. Campney, et moi-même, représentions le gouvernement canadien à cette occasion.

En plus de la réévaluation annuelle du plan de défense de l'OTAN, et de l'adoption de directives visant l'organisation militaire future, directives secrètes naturellement, et tenant compte aussi bien du potentiel économique que du potentiel atomique, nous avons procédé à ce qui nous a paru être une discussion utile sur la situation internationale dans son ensemble, et en particulier sur les répercussions que pourraient avoir sur l'alliance les récents événements du Moyen-Orient et de l'Europe orientale.

Au cours de ces discussions nous avons consacré plus de temps que d'habitude aux événements politiques qui se sont produits en dehors de ce que l'on considère comme la zone du traité de l'OTAN. Cela ne faisait que prouver clairement que les gouvernements de l'OTAN comprennent que la sécurité, la stabilité et le bien-être d'une région comme le Moyen-Orient, pour citer un exemple, sont indispensables au maintien de la paix mondiale qui, elle, est l'objectif primordial des membres de l'OTAN.

Cette récente session s'est distinguée par le désir évident, exprimé par tous les membres, de consolider le domaine non militaire de l'OTAN; nous comprenons toujours davantage, en effet, que les relations entre l'alliance occidentale et les Soviets, prennent de plus en plus l'apparence d'une compétition en matière de jugement et d'action politiques, en matière de puissance économique et industrielle, et non plus simplement en matière de puissance militaire. Donc, il serait peu sage de ne pas ajouter qu'on a reconnu à la réunion de notre conseil que les événements de Hongrie et l'emploi de la seule force militaire par l'Union soviétique en ce pays, emploi qui aurait pu avoir des effets gros de conséquences, ont souligné l'absolue nécessité de maintenir aussi notre force militaire défensive, vu que nous nous soucions de plus en plus des aspects politiques et économiques de la lutte. Comme tant de gens l'ont dit si souvent, nous avons continué de faire les deux.

C'est sur ces problèmes de collaboration non militaire qui se posent à l'alliance, qu'a porté le rapport du comité des trois. Ce rapport, qui a été rendu public, a été soumis au conseil et ses vœux ont été acceptés par les membres du conseil. A part le maintien d'une force militaire défensive, ce dont l'alliance de l'OTAN a le plus grand besoin dans les circonstances actuelles, c'est de l'élaboration de programmes communs, qui sont essentiels à cette unité dont l'importance égale celle de la force elle-même. Le rapport du comité des trois a aussi reconnu que de nouveaux dispositifs spéciaux, des modifications d'organisation ou de structures ne répondraient pas par eux-mêmes à ce besoin.

[L'hon. M. Pearson.]

Ce qu'il faut, et c'est plus facile à dire qu'à obtenir, c'est la volonté soutenue et le désir de la part des gouvernements membres d'élaborer par voie de consultation des programmes qui tiennent compte des intérêts communs des membres de l'alliance. Si on ne le fait pas et si les facteurs nationaux seuls prévalent dans l'élaboration de la ligne de conduite, l'alliance aura alors beaucoup de difficulté à survivre. Elle ne dépassera certainement pas une convention purement militaire qui disparaîtra quand les craintes et les circonstances critiques de l'heure s'atténueront et disparaîtront.

L'État membre le plus puissant de notre coalition de l'OTAN et, ainsi que l'histoire récente l'a peut-être démontré, le seul qui ait maintenant la puissance économique et militaire pour lui permettre de s'acquitter pleinement de responsabilités vraiment mondiales, ce sont les États-Unis. Ces derniers jours, le gouvernement de Washington a proposé au Congrès d'accepter davantage ces responsabilités vis-à-vis du Moyen-Orient dans ce qu'on appelle la doctrine Eisenhower.

Je ne crois pas qu'il soit convenable de ma part de discuter en détail la proposition du gouvernement américain, dont le Congrès est actuellement saisi et qui a déjà suscité des divergences d'opinion; mais je crois pouvoir dire que le Gouvernement accueille avec joie les idées dont s'inspire cette doctrine comme preuves de l'intérêt croissant que portent les États-Unis à la région du Moyen-Orient, sous le rapport de la défense et de l'aide économique propre à mettre cette région en valeur. Il me semble important que ces deux éléments s'y accompagnent comme ailleurs.

En citant la déclaration du président devant un comité du Congrès, M. Dulles, avec raison, à mon avis, a souligné qu'il n'existe pas de formule unique ni de panacée universelle pour la solution de tous les problèmes du Moyen-Orient. Néanmoins, il est évident que ces propositions peuvent avoir de très importantes répercussions. A mon avis, ces répercussions ont été très correctement exposées par le correspondant de la *Free Press* de Winnipeg à Washington; je cite un de ses articles:

> Le gouvernement américain, l'approbation prévue du Congrès une fois donnée,...

Nous devrions peut-être dire "si le Congrès l'approuve, comme on s'y attend".

> ...assumera des obligations formelles et sans précédent au Moyen-Orient. Il s'engagera à user de la force, s'il le faut afin de protéger cette région contre la Russie ou tout État qui donnerait suite à une pression exercée par la Russie.

Puis, M. Freedman poursuit en ces termes:

> C'est l'engagement ultime. Il ne peut y en avoir de plus grand. On lui a donné cette forme hardie afin que la Russie n'aille pas croire que

l'éclipse de l'influence franco-britannique lui permettra d'y substituer au Moyen-Orient la domination moscovite.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Puis-je dès maintenant poser une question au ministre?

L'hon. M. Pearson: Je vous en prie.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Cette doctrine ne laisserait-elle pas entendre qu'il y a danger de passer outre à l'autorité des Nations Unies?

L'hon. M. Pearson: Je ne crois pas. Toutefois, j'aurai encore un mot à dire à ce sujet. J'en arrive même à ce point. On a dit que les principes dont s'inspire cette doctrine et la façon de procéder qu'elle prévoit sont les mêmes que ceux qui ont amené l'intervention franco-britannique au cours de la crise de Suez en octobre dernier. Cependant, je doute que la déclaration présidentielle qui contient les points suivants motive cette déduction. Certains de ces points portent sur la question particulière qu'a soulevée mon honorable ami, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord: (1) toute aide contre une agression sera apportée seulement à la demande de l'État attaqué; (2) toute obligation d'apporter cette aide est restreinte à une agression manifeste par une nation dominée par le communisme international; (3)—et ce point a quelque importance,—toutes les mesures prises doivent être conformes à la charte des Nations Unies et à toute action ou à toute recommandation des Nations Unies, et je pense que cela signifierait une action positive ou négative des Nations Unies.

M. Green: Puis-je poser une question au ministre? Cela veut-il dire qu'on agit d'abord, et que les Nations Unies agissent ensuite? Qu'est-ce que cela veut dire au juste?

L'hon. M. Pearson: Je ferais bien, je pense, de m'en tenir au texte de la déclaration. Vous savez ce qui s'est passé dans le cas de la Corée, monsieur l'Orateur. Une certaine mesure a été prise par un État membre des Nations Unies. Cependant, en moins d'une demi-heure ou d'une heure, je ne m'en souviens plus, en très peu de temps, la question a été déférée au Conseil de sécurité, lequel était saisi de la mesure pour confirmation ou autre décision.

M. Green: C'est simplement parce que la Russie n'a pas voulu être présente.

L'hon. M. Pearson: La confirmation de cela, il est vrai, a été obtenue uniquement parce que la Russie s'est absentée du Conseil de sécurité. Mais aujourd'hui, lorsqu'une mesure fait l'objet du veto au Conseil de sécurité, il y a moyen de convoquer l'Assemblée dans les vingt-quatre heures qui suivent et de la saisir de la question, comme cela s'est fait en octobre dernier.

Le quatrième point consiste en ce que les mesures à prendre ou à envisager seraient, "conformément à la charte, sujettes à l'autorité primordiale du Conseil de sécurité des Nations Unies".

Je devrais aussi signaler sans doute une question qui revêt une certaine importance: la déclaration ne parle pas d'un conflit entre les États non communistes du Moyen-Orient, ni des menées subversives communistes suscitées autrement que par des moyens militaires.

Cet indice que les États-Unis acceptent une responsabilité directe et immédiate en vue de la paix et du progrès économique au Moyen-Orient est réjouissant; mais ce qui serait même encore plus réjouissant pour un Canadien, ce serait le rétablissement complet de relations amicales et étroites entre Londres, Paris et Washington à propos de cette région et le raffermissement en général de la collaboration entre ces capitales.

Le Canada est peut-être particulièrement conscient de la nécessité et de l'opportunité d'en arriver là. C'est pourquoi nous voudrons tous, je pense, appuyer sans réserve, surtout en ce moment, ces mots que le président Eisenhower prononçait jeudi dernier, au cours de son rapport sur la situation de l'Union

> Seule et isolée, l'Amérique ne pourrait même pas assurer sa propre sécurité. Nous devons avoir à nos côtés le pouvoir et la résolution des nations qui ont démontré qu'elles sont des défenseurs de la liberté dignes de confiance.

Inutile d'ajouter ici qu'aucun peuple ne s'est montré plus que le peuple anglais "défenseur de la liberté digne de confiance".

La collaboration au sein du Commonwealth des nations, des Nations Unies et de l'OTAN est importante, essentielle même. Mais rien n'est plus important à la préservation de la paix et à la marche du progrès qu'une amitié solide et durable comme base de collaboration et d'unité entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis. La récente réunion du Conseil de l'OTAN à Paris,—c'est peut-être là sa plus importante réalisation,—a commencé à rétablir et à raffermir cette collaboration après les tensions et les interruptions que lui a fait subir la crise de Suez. Il est essentiel que cela se poursuive.

Nous avons maintenant une belle occasion de profiter de la triste expérience des quelques derniers temps en prenant des dispositions qui préviendront la répétition de ces événements.

Peut-être ne devrais-je pas terminer sans faire mention,—j'ai tout juste assez de temps

pour en faire simplement mention,—d'un quatrième élément qui influe lourdement sur la mise au point et à exécution de la politique extérieure du Canada. C'est le fait que nous sommes voisins des États-Unis sur le continent nord-américain.

Au cours des quelques dernières années, mes collègues et moi avons souvent parlé de nos relations avec les États-Unis. Nous avons exprimé sans équivoque, je pense, que, tout en reconnaissant les États-Unis comme, inévitablement et essentiellement, la nation dirigeante du monde libre, nous n'en admettons pas pour autant et *ipso facto* toutes les idées. Certains de mes amis d'outre-frontière m'ont déjà dit que nous avons tendance à nous exprimer presque trop clairement là-dessus. D'autre part, j'ai peine à imaginer une situation vraiment critique des affaires internationales, comportant en définitive des questions de guerre et de paix, où notre attitude puisse être vraisemblablement bien différente de celle de nos voisins. S'il le fallait, pour les fins du Canada, nous serions dans une situation extrêmement difficile. De sorte que nous ne pouvons guère, au Canada, élaborer ni tenter de suivre des politiques étrangères qui ne tiennent aucun compte de l'étroitesse de tout ce qui nous lie, et doit le faire, aux États-Unis, sans sombrer inévitablement dans un chauvinisme absurde et stérile. J'ai bien l'impression qu'il y a fort longtemps que nous ne pouvons plus nous permettre de nous complaire en tout confort dans cette forme particulière de sentiment national.

Ainsi donc, dans nos relations avec le Commonwealth, avec les Nations Unies, avec l'OTAN, et avec les États-Unis, nous jouissons de la plus entière liberté de proposer, de persuader, de conseiller, et de formuler des objections; et cette liberté, monsieur l'Orateur, je puis vous certifier que nous en avons usé et que nous continuerons à le faire chaque fois que l'intérêt du Canada l'exigera. Nous n'userions toutefois pas de cette liberté pour le bien de notre pays si nous essayions d'esquiver ou d'amoindrir nos engagements internationaux, ou si nous essayions d'oublier ou de diminuer les faits géographiques et économiques de la vie de notre continent. L'adhésion à l'association internationale à laquelle nous appartenons, nous procure, en tant que nation, d'incontestables avantages du point de vue de la sécurité et du progrès. Ces avantages nationaux sont toutefois inséparables de responsabilités internationales. Je pense, monsieur l'Orateur, que les réalisations du Canada, du point de vue de ses responsabilités, depuis un an, ont été bonnes et qu'elles continueront assurément de l'être.

[L'hon. M. Pearson.]

M. Nesbitt: M'accordera-t-on un instant, monsieur l'Orateur. Nous aimerions poser beaucoup de questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), mais celles-ci peuvent sans doute attendre. J'aimerais toutefois lui en poser une tout de suite. Il y a environ un an l'assemblée générale des Nations Unies adoptait ce qu'on a appelé, je crois, une résolution d'union pour la paix. Prévoyait-on alors ques les résolutions adoptées par l'assemblée des Nations Unies les 2 et 7 novembre derniers, fondées sur les résolutions antérieures accorderaient clairement au président égyptien la faculté d'imposer ses désirs aux Nations Unies en ce qui concerne la force d'urgence?

L'hon. M. Pearson: Peut-être me permettra-t-on de répondre en un mot à cette question. Lorsque l'assemblée générale a adopté cette résolution d'union pour la paix, deux commissions ont été créées par l'assemblée, ainsi que ne l'ignore pas mon honorable ami, afin d'établir les rouages nécessaires à l'application pratique de cette résolution. Le Canada était représenté au sein d'une de ces commissions. A cette époque nous avons effectivement tenté de prendre des dispositions à cet effet, et avons présenté des propositions visant à l'établissement d'un organisme policier permanent des Nations Unies qui serait disponible pour le genre d'intervention d'urgence qui s'est révélée nécessaire en octobre dernier. Il n'a pas été possible d'y donner suite, et c'est pourquoi, même si nous avons alors entrevu le genre de crise que nous avons connue à la fin du mois d'octobre dernier, j'ai bien l'impression que nous n'avons pas fait grand chose pour nous mettre en mesure d'y faire face.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, avant de passer à mes observations, je tiens à m'unir à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Il y a là plus qu'une agréable formule de politesse. J'y vois l'indication d'une chose essentielle dans notre pratique parlementaire, une chose à laquelle on a appliqué ces mots si souvent repris de M. Churchill: Les choses qui nous unissent sont plus grandes que les choses qui nous séparent. Je crois aussi que cela fait partie d'un autre trait essentiel de notre vie parlementaire: un certain souci de jouer beau jeu, dont nous ne nous départons pas souvent et qui, quand nous nous en éloignons, nous

cause des ennuis. D'une façon générale, nous pouvons nous permettre d'être polis les uns envers les autres, car les choses qui nous unissent sont plus grandes que les choses qui nous séparent.

Quand j'ai rassemblé les idées que je voulais exprimer aujourd'hui, je ne me doutais pas que j'aurais l'honneur de prendre la parole après le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). De fait, j'étais décidé à étayer mes remarques sur l'alinéa du discours du trône où il est brièvement question du Commonwealth et je ne me laisserai pas entraîner à parler d'autre chose, sauf à formuler quelques observations sur ce qu'a dit le ministre à propos du Commonwealth.

Voici l'alinéa se rapportant au Commonwealth:

La venue au Canada, au cours de ces dernières semaines, des premiers ministres de Ceylan et de l'Inde est de nature à raffermir les liens qui unissent les nations du Commonwealth dans leur constant désir de coopérer à la sauvegarde de la paix, de la liberté et du progrès.

Il y a deux raisons de se réjouir, dirais-je, de ce que M. Nehru et le premier ministre de Ceylan soient venus au Canada; sans cela, en effet, le discours du trône aurait bien pu garder le silence sur le Commonwealth. D'autre part, il y a aussi que M. Nehru représente des centaines de millions d'Asiatiques. En passant, cela nous fait penser à ce que mettait en lumière l'article du très honorable M. Nutting, qui a paru dans la *Gazette* de Montréal l'autre jour, et où son auteur signalait la grande tâche qui nous incombe maintenant et qui consiste à nous faire des amis des multitudes grouillantes dans les parties de l'univers qui ne sont pas encore engagées envers qui que ce soit.

Je trouve fort décevants, je le répète, les termes employés dans le discours du trône. Rien n'y indique qu'on va faire quelque chose; c'est la critique que je formule à l'égard des paroles agréables que le ministre a eues ce matin au sujet du Commonwealth. "La visite est propre à raffermir de nouveau les liens". Cela ne laisse guère prévoir une intervention.

Il y a lieu, j'imagine, de parler du Commonwealth à cause de ce qui s'est passé à la Chambre en novembre dernier. Nombreux parmi nous sont ceux qui se rappellent avec un vif regret les paroles que le premier ministre a prononcées le 26 novembre et qui sont consignées au hansard, page 21:

L'ère où les surhommes de l'Europe pouvaient gouverner le monde entier a touché à sa fin ou est bien près de finir.

Nous nous rappelons non seulement les mots mais aussi le ton sarcastique sur lequel ils ont été prononcés, et il n'y avait peut-être pas lieu de s'étonner que le 29 novembre, avant la fin de la session, le premier ministre ait cru sage de tempérer ces mots sarcastiques au moyen de ce que j'appelle un discours de repentir. Je pense qu'il s'agissait bien de repentir. Je cite un court extrait des paroles du premier ministre à la page 178 du hansard:

Pendant que j'y suis, je veux parler d'une chose dont, sauf erreur, l'honorable député de Kamloops a fait mention au cours de ses remarques, d'autres députés aussi, et que je trouve condensée dans un passage d'un article de fond paru dans le *Journal* d'Ottawa, aujourd'hui. Voici:

La politique étrangère du Canada ne devrait aujourd'hui viser qu'un objet principal, qui est même plus important que ce qu'accomplissent ses troupes en Égypte, c'est l'amélioration immédiate des relations du Commonwealth, des relations anglo-franco-américaines; mais, ce qui presse par-dessus tout, c'est le rapprochement des principes et lignes de conduite dont s'inspirent les gouvernements anglais et américain.

Fin de la citation du *Journal*. Le premier ministre poursuit:

Je voulais profiter de l'occasion pour dire que c'est le but vers lequel nous avons toujours tendu depuis qu'a été présentée la première de ces résolutions aux Nations Unies, soit travailler en vue de ce que nous considérons comme presque nécessaire à la paix et à la sécurité du monde libre, c'est-à-dire la confiance dans les relations du Commonwealth et le rapprochement effectif de cette alliance entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, chose qui, selon moi, a eu une valeur immense et sans laquelle il y aurait un vide qui nous causerait à tous une profonde anxiété.

Les paroles du premier ministre n'étaient pas dépourvues de chaleur ni de quelque résolution, mais on ne trouve rien de ce genre dans le texte sans couleur ni entrain du discours du trône. Le ton en est, je le répète, amorphe et sans ardeur.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La partie qui portait sur le Commonwealth était bien conçue et bien sentie. Je n'ai pas l'impression de pouvoir y trouver beaucoup à redire. Belles paroles, mais que fait-on, voilà ce que nous voudrions savoir. Y trouve-t-on quelque indice d'une action? Je ne peux évidemment m'empêcher de me demander si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne se sent pas nord-américain, n'est pas pris par ses rapports avec Washington au point qu'il n'arrive pas à s'intéresser sérieusement aux affaires du Commonwealth. Nous nous rappelons qu'il y a quelques années à son retour d'une réunion des pays du plan de Colombo où assistaient d'autres pays du Commonwealth il nous a déclaré avoir eu l'impression d'être comme un taon bourdonnant sous le signe du dollar. Le taon n'est pas un insecte qui aide beaucoup. Il voulait dire, évidemment, ce que j'ai bien compris du reste, qu'à titre de seul représentant d'un pays étranger au bloc sterling, il ne savait trop comment faire comprendre les

points de vue particuliers que le Canada pourrait avoir en tant que pays ne participant pas audit bloc.

Je tiens à mentionner bien succinctement une autre question qui m'inquiète, et m'intrigue aussi à cause des belles paroles que le ministre a employées au sujet du Commonwealth. Il a prononcé des conférences à Princeton il y a environ un an. J'ai l'intention de citer un extrait de la page 95 de ce volume de conférences. Je me reporterai également à un éditorial du *Quarterly* de l'Université Queen's, où l'on fait la critique de l'ouvrage. L'auteur dit en résumé:

Aspect très intrigant de... l'exposé de M. Pearson, il ne mentionne qu'une fois le Commonwealth des nations.

C'est-à-dire dans tout le livre d'environ 120 pages. La critique ajoute que, même s'il y a de fréquentes mentions du triangle de l'Atlantique et de nos alliés représentant le triangle de l'Atlantique, il n'y en a qu'une concernant le Commonwealth des nations. De fait, la mention est introduite par des mots assez bizarres, presque des mots d'excuse. L'exposé a d'abord été prononcé à titre de conférence à l'Université de Princeton. Je tiens maintenant un extrait de la page 95 du recueil de conférences:

Avant de quitter ce sujet de la compréhension entre les régimes de société et les civilisations, j'aimerais mentionner,—il ne peut s'agir que d'une mention,—le rôle unique que peut jouer en ce domaine le Commonwealth des pays dont le Canada a le privilège d'être membre. Sa valeur en tant que pont, moyen de compréhension entre l'Occident et l'Asie et l'Afrique est très grande à notre époque de suspicions et de tensions où de tels ponts sont rares.

Je ne m'élève pas contre de telles paroles; de fait, je les accueille plutôt avec plaisir. Je m'arrêterais tout de même encore pour demander si nous trouvons des preuves de l'action signalée dans ces très belles paroles et en particulier si cet alinéa dont j'ai donné lecture fait songer à l'action ou à une ébauche d'action. Je suis déçu et de fait il y a d'autres choses qui me déçoivent également. A son retour de la conférence du Commonwealth, l'été dernier, le premier ministre (M. St-Laurent) a eu bien peu de choses à dire au sujet de ce qui s'y était passé. Il a déclaré qu'on n'avait pas eu à traiter longuement des affaires du Commonwealth lui-même parce que, vraiment, elles n'avaient pas besoin d'être prises en considération. Ses paroles exactes figurent à la page 5968 du hansard du 9 juillet 1956:

Les problèmes du Commonwealth, comme tels, n'ont pas exigé beaucoup d'attention.

Il est tout à fait exact que la conférence a étudié diverses autres questions d'une façon générale, mais nous n'avons pu savoir grand chose du premier ministre, parce que, comme il disait, "les problèmes du Commonwealth, comme tels, n'ont pas exigé beaucoup d'attention". Voilà les paroles du premier ministre à son retour, le 9 juillet dernier. Quand le chef d'alors et aussi le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker) lui ont demandé s'il y avait lieu de croire que nous prendrions l'initiative de convoquer une autre réunion, la réponse a été dans le sens de la négative.

Étant donné ce qui s'est passé les quelques derniers mois, je crois que se pose de nouveau la question de savoir si nous pouvons prendre l'initiative. En temps normal on pourrait mieux tolérer une attitude passive, mais les temps ne sont pas normaux. On relève dans le journal de ce matin une observation de M. Chou En-Lai, dirigeant de la Chine, qui voit dans les Russes les chefs du monde communiste et désigne le reste des nations comme l'ennemi. Il y a lieu de se demander s'il faut ou non prendre ce genre de choses au sérieux. Si on ne le fait pas, c'est bel et bon, mais si on les prend au sérieux, je répéterai qu'on ne fait aucune démarche appropriée pour donner au Commonwealth l'envergure qu'il pourrait avoir.

Qu'on me permette de citer les propos de M. Nutting reproduits dans la *Gazette* de samedi, en ce qui concerne le pont anglo-américain. On parle beaucoup de ponts de toutes sortes à l'heure qu'il est. M. Nutting disait donc:

Je voudrais avant tout exprimer quelques vues générales au sujet des problèmes essentiels qui se posent à nos deux pays.

Notre survivance tient aux liens d'amitiés que nous pouvons créer, non pas avec le communisme, mais avec les millions de personnes qui habitent des pays qui ne se sont pas encore engagés dans l'un ou l'autre camp. C'est une simple question, mais une question de vie ou de mort. Comment allons-nous nous y prendre?

Je reviens à l'alinéa du discours du trône dont j'ai donné lecture et je demande s'il signifie quelque chose. Les belles paroles du ministre ce matin signifient-elles quelque chose? Indiquent-elles quelque fonction pour le Commonwealth ou ne sont-elles simplement qu'une bénédiction? Nous considérons-nous simplement comme membres d'un cercle ou sommes-nous membres d'une organisation vivante qui est capable de jouer son rôle?

Le Commonwealth a un rôle particulier au sein des nations libres et je veux donner lecture d'un passage d'une conférence extrêmement intéressante que sir Oliver Franks a faite il n'y a pas longtemps en Grande-Bretagne. Voici ce qu'il a dit du Commonwealth. Sir Oliver Franks, vous vous en souviendrez, a été durant quelques années ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington. Il décrit ainsi, de façon plutôt amusante, son arrivée:

Les nations du Commonwealth sont libres et égales: elles sont toutes des États souverains. C'est ce que j'ai constaté le premier jour de mon

arrivée à Washington. Un groupe m'attendait à la gare pour me souhaiter la bienvenue. Il comprenait le chef du protocole du Département d'État des États-Unis, le personnel de l'Ambassade britannique et sept ambassadeurs du Commonwealth. Je me rendis compte tout à coup qu'il y avait déjà six représentants de Sa Majesté à Washington, ainsi que l'ambassadeur de l'Inde dont le Gouvernement reconnaissait le roi comme chef du Commonwealth. A un point de vue, d'ailleurs véritable, j'étais l'ambassadeur en second de Sa Majesté aux États-Unis.

Il déclare à la page 21:

La force et la vitalité du Commonwealth ne résident pas dans la séparation de ses membres d'avec leurs voisins. Ce n'est pas cette sorte de club exclusif. Sa nature le porte à s'étendre, non pas à rentrer comme une limace dans sa coquille. Bien conçus, les liens d'intérêt et de politique que chaque pays du Commonwealth partage avec ses voisins sont une source de force pour l'ensemble, non une source de faiblesse. Ils concourent à l'action efficace du Commonwealth parce qu'ils augmentent la compréhension et l'influence de chaque membre dans sa région. Et entre eux, les membres couvrent cinq continents du monde.

Ses membres ont, pour ainsi dire, un double rôle. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui font partie du Sud-Est asiatique, font aussi partie du Commonwealth. Le Canada, qui fait également partie du Commonwealth, fait aussi partie de l'Amérique du Nord. La Grande-Bretagne, qui fait partie du Commonwealth, fait aussi partie de l'Europe. L'Inde, Ceylan et le Pakistan, qui font partie de l'Asie, font également partie du Commonwealth. On parle aussi d'autres pays orientaux qui entreront bientôt dans le Commonwealth. Outre le Commonwealth, il y a aussi l'OTAN dont on nous parle beaucoup et l'Alliance du Pacifique qui comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Cet organisme qui est toujours sur pied continue de fonctionner bien qu'on soit loin d'en entendre parler autant que de l'OTAN.

Le Commonwealth, d'autre part, ne constitue pas un bloc. Il est disséminé dans le monde entier; de vastes océans en séparent en effet les différentes parties. Par son existence même, comme on l'a dit si justement, il dit au monde qu'il ne faut pas être simplement américain, européen, asiatique, ou africain, mais quelque chose de plus, c'est-à-dire, à l'échelle mondiale. Il a quelque chose de plus que la possession collective d'un continent, et il peut rapprocher les continents.

Qu'il me soit permis de citer plus longuement la conférence donnée par le ministre à Princeton. Voici ce qu'on trouve à la page 95:

Je voudrais à ce propos mentionner le rôle exceptionnel que peut jouer le Commonwealth des nations (...) Il s'agit d'une association aux liens aussi lâches qu'intimes, groupant des nations appartenant à chacun des continents. La valeur qu'il peut avoir en tant que moyen de compréhension entre l'Occident d'une part et l'Asie et l'Afrique d'autre part est considérable à notre époque traversée de soupçons et de tensions, où de tels moyens sont rares (...) La force du Commonwealth, c'est précisément que chacun de ses membres reconnaît, d'une façon vague, sans doute, mais réelle, l'apport de chacun des autres et l'intérêt commun que tous portent à la préservation d'un système qui nous comprend tous.

Ce sont là, je le répète, de beaux sentiments bien exprimés. Néanmoins je persiste à me poser une question. Qu'est-ce qu'on fait, vraiment, dans la pratique?

Naturellement, après ce qui s'est passé ces derniers mois, le renforcement du Commonwealth s'impose plus que jamais. Soyons francs. La Grande-Bretagne a essuyé un coup, mais n'oublions pas 1940. Bien des gens étaient prêts à la déclarer finie à ce moment-là, mais nous nous rappelons tous la façon magnifique dont elle s'est redressée. Je suis sûr qu'elle se redressera encore. Je ne vois pas ces 50 millions d'Anglais braves et habiles jouant un rôle secondaire sur la scène internationale. Bien que leur pays ne soit pas aussi grand ni aussi puissant que les États-Unis, je ne pense pas qu'on puisse leur confier un rôle de second plan.

Je me suis surtout attaché aux considérations d'ordre politique, les seules que le ministre (M. Pearson) ait examinées ce matin. Il m'a déçu en ne s'arrêtant à rien de précis. Il n'a mentionné aucune fonction que le Commonwealth pourrait exercer à l'heure actuelle. Pourtant, une question de la plus haute importance s'offre à nos yeux, celle de savoir si la Grande-Bretagne fera partie du bloc des nations d'Europe où se pratiquera le libre-échange. Voici ce que la *Free Press* de Winnipeg dit à ce propos:

Le projet ne manque pas d'audace. Reste à savoir s'il passera jamais dans les faits. Après une période de transition, d'une dizaine d'années peut-être, la structure du commerce international en sera transformée.

A ma grande surprise, le ministre n'a rien dit à ce propos, ce matin. J'aurais pensé qu'il s'intéressait de façon particulière à cette question. Autant que je le sache, il n'est nullement question jusqu'ici de la tenue d'une conférence du Commonwealth, cette année, comme on l'a demandé. J'espère qu'une telle conférence aura lieu cette année, parce que, à mon avis, elle aurait à s'occuper de questions importantes.

Je vais citer un bref extrait de ce qu'a écrit le correspondant canadien de l'*Economist* de Londres, car ce qu'il dit de ces perspectives de libre-échange devrait retenir notre attention:

Le Canada devrait être inquiet et désappointé de constater que la région de libre-échange qu'envisage actuellement le gouvernement anglais met fin à tous les espoirs d'accroître les exportations de produits ouvrés du Canada en Grande-Bretagne. Ce n'est guère rassurant de voir les ministres anglais passer, comme l'a fait M. Macmillan, par-dessus "la simple proportion de 10 p.

100" des exportations actuelles du Canada qui se trouvera atteinte en vertu du programme.

C'est vrai que nos exportations de produits ouvrés ne comptent que pour 10 p. 100. Voici ce que dit ensuite le correspondant:

La plus grande partie de ces dix pour cent est composée de produits semi-fabriqués, comme le papier des diverses catégories, les produits chimiques, chaque fois qu'on pouvait obtenir des permis d'importation et quelques tissus synthétiques. Tous ces produits bénéficient de tarifs préférentiels assez considérables. Quand on a pu surmonter les restrictions quantitatives, le tarif douanier a été favorable. Tous ces produits représentent les débuts fragmentaires de ce que le Canada a toujours espéré voir se transformer en des branches importantes de son commerce.

On lit encore plus bas dans cet article:

De plus, certains des produits en cause les plus importants étaient des articles comme les produits chimiques, pour lesquels le Canada crée de nouvelles industries nationales qui ont le plus grand besoin d'un marché d'exportation, si restreint soit-il. Quand, par conséquent, on a invité le Canada à abandonner tous ses tarifs préférentiels sur ses produits manufacturés, à l'égard de l'Europe, la répugnance à agir de la sorte est venue principalement non pas d'un attachement aux dix pour cent actuel de nos exportations, mais bien plutôt de la destruction des rêves d'exportations qui auraient pu se faire.

Ce sont là des mots sérieux, écrits par des hommes sérieux, et pourtant le ministre n'y a fait aujourd'hui aucune allusion. Il est très exact, quand nous abordons cette situation, que nous devons nous souvenir que le Canada aurait à faire face à un problème spécial dans des négociations quelconques, par le fait que c'est un pays appartenant à la zone dollar, mais cela ne signifie pas qu'il faille ignorer le problème; cela signifie simplement qu'il y a là un défi lancé à nos hommes d'État. Si nous perdons nos contacts vitaux avec le Commonwealth, nous nous enfoncerons toujours davantage dans l'orbite des États-Unis, et perdons de plus en plus notre individualité; nous constatons toujours davantage ce que cela signifie.

J'ai voulu présenter une thèse fondée sur des considérations d'ordre politique et commerciale. Si ma thèse est aussi solide que je la crois, pourquoi ne sommes-nous pas plus disponibles? Il y a à cela deux motifs, je pense. Je me demande parfois si nous sommes aussi disponibles que l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. J'en doute. Remarquons tout d'abord que dans son livre intitulé *Princeton Lectures* le ministre des Affaires extérieures ne fait mention qu'une seule fois du Commonwealth, et encore en s'excusant presque. Est-ce parce que nous sommes tellement sous la domination des États-Unis? Et il y a une autre raison, que je mentionne plus particulièrement parce qu'elle me paraît particulièrement mauvaise, soit le sentiment que l'adhésion intime au Commonwealth pourrait en quelque sorte diminuer notre autonomie propre. C'est un point de vue indéfendable qui, pourtant, menace de diviser les deux grands groupes ethniques originaux qui composent notre pays. Je crois toutefois que pour peu que nous considérions attentivement cette question, nous nous apercevrions que nos craintes à cet égard sont vaines. Me permettra-t-on de citer brièvement à ce propos trois des grands hommes qui ont parlé autrefois de cette question: sir John A. Macdonald, sir Wilfrid Laurier et sir Robert Borden.

Prenant la parole en cette enceinte le 20 février 1890, sir John A. Macdonald, traitant des droits de la langue française, disait:

Je supplie tous nos amis de cette chambre, sans considération de parti, d'oublier ce qu'ils pourraient regretter, lorsqu'ils se trouveront en présence de leurs électeurs, d'oublier cela pour un moment, et de tout concentrer dans le grand désir de faire des Canadiens de toute origine, Anglais comme Français, un seul et même peuple, sans préventions, sans divergence d'opinions autres que celles qui peuvent naître de littératures différentes et du caractère différent d'esprit qui anime les différentes races et qui distingue l'Écossais et l'Irlandais de l'Anglais, autant que se distingue le Français de l'Anglais. Étouffons ce cri, et nous trouverons notre récompense en voyant ce malheureux incendie, allumé par une si légère étincelle, éteint pour jamais, et nous continuerons de marcher comme nous avons marché depuis 1867, comme un seul peuple, ayant un même but, les mêmes espérances, avec l'espoir de jeter les bases d'un grand pays.

Je vais maintenant rappeler des paroles de sir Wilfrid Laurier, qui m'ont intéressé de façon particulière tant à cause de l'endroit où elles ont été prononcées, que de leur valeur intrinsèque. En 1897, peu après être devenu premier ministre, sir Wilfrid a assisté au jubilé de diamant et, après cela, il s'est rendu à Paris où il a dit, entre autres choses, ce qui suit:

En parcourant cette ville, belle entre toutes les villes, j'ai remarqué sur la plupart de ses édifices publics la fière devise que les armées de la République promenèrent à travers l'Europe: Liberté, Égalité, Fraternité. Eh bien, tout ce qu'il y a dans cette devise de vaillance, de grandeur et de générosité, nous l'avons aujourd'hui au Canada: c'est là notre conquête. La liberté, nous l'avons, absolue, complète, plus complète,—pardonnez à ma fierté nationale l'affirmation que j'en fais,—plus complète que dans n'importe quel autre pays au monde. Liberté pour notre religion, liberté pour notre langue, liberté pour toutes ces institutions que nos ancêtres apportèrent de France et que nous regardons comme un héritage sacré.

L'égalité, nous l'avons. Et quelle autre preuve vous en donnerais-je que celle que je vais vous présenter? Dans ce pays, en majorité de race anglaise et de religion protestante, les dernières élections générales ont porté au pouvoir un homme de race française et de religion catholique qui a toujours affirmé hautement sa race et sa religion.

La fraternité, nous l'avons. Il n'y a pas parmi nous de domination d'une race sur une autre.

Si, en devenant sujets de la couronne britannique, nous avons su conserver nos anciens droits et même en acquérir de nouveaux d'un autre côté, nous avons contracté des obligations que,

descendants d'une race chevaleresque, nous savons pleinement reconnaître et que nous tenons à honneur de proclamer (...)

Cette double fidélité à des idées, à des aspirations distinctes, nous nous en faisons gloire au Canada. Nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la vie, nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la liberté.

Voici un extrait d'un discours qu'a prononcé sir Robert Borden, en 1929, à l'Association du barreau canadien, texte qu'a cité l'autre jour le premier ministre lui-même, lors du dévoilement de la statue érigée en l'honneur de sir Robert:

Dans l'ensemble, les deux races ont collaboré de façon honorable et salutaire à l'édification des institutions canadiennes et à la mise en valeur de l'héritage dont la Providence a doté la nation canadienne. Les races de la première heure ont et auront toujours leurs caractères distinctifs, mais elles sont, dans leurs origines, bien plus près l'une de l'autre qu'elles ne semblent le penser. Il y aurait lieu de souligner leurs points de sympathie et de contact plutôt que leurs divergences de tempérament et de vues.

J'ai cité ces paroles et j'ai rappelé à la Chambre le rôle décisif qu'a joué le Commonwealth au cours de deux guerres. J'ai indiqué l'énorme importance que pourrait éventuellement avoir l'influence du Commonwealth. J'ai montré ses ramifications étendues et son influence universelle. Malgré leur autonomie les pays qui le constituent ont toujours su s'allier en temps de crise. J'ai insisté sur l'union des cœurs et l'unité des buts. J'ai évoqué les grandes voix du passé.

Encore une fois, j'exprime le fervent espoir, je demande instamment, que, d'une façon ou d'une autre le Commonwealth soit en mesure de jouer un plus grand rôle. Je crois que nous y sommes allés tout doucement. Le Commonwealth n'a pas fait ce qu'il devait. La proximité de Washington et les contacts constants qu'entretiennent les urgents problèmes qui peuvent s'y poser peuvent peut-être nous servir d'excuse sans pour autant nous justifier d'avoir freiné l'activité du Commonwealth et les services qu'il peut rendre. A mon sens, il peut nous être encore plus utile que jamais.

Il est exact de dire que le Canada fait le pont entre l'Est et l'Ouest, mais, en un certain sens, il est aussi un agent de liaison entre le Royaume-Uni et les États-Unis. Notre rôle est donc double, mais cette dualité ne devrait pas nous inciter à tirer sur l'un parce que les réclamations de l'autre peuvent si aisément se faire très insistantes. Il me faut certes conclure de tout ce qui précède que nous ne saurions nous contenter de ces paroles oiseuses où le cœur n'y était pas. J'espère bien qu'on saura nous dire que ces paroles n'expriment pas la véritable intention du Gouvernement et que l'on prendra des dispositions concrètes qui seront beaucoup plus rassurantes que ces faibles et défaillantes paroles dont j'ai donné lecture.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il est conforme à nos traditions parlementaires, je crois, lorsque quelqu'un s'est acquitté d'une tâche comme celle dont je me suis occupé depuis les 63 derniers jours, de profiter de la première occasion pour en présenter un exposé général à ses collègues de la Chambre des communes et, par la Chambre, au public. Mon voyage m'a été sûrement très utile et instructif et j'aime à croire qu'il s'affirmera utile aussi pour notre pays et aux fins de la mission qu'on m'avait confiée. Même si je n'ai pas eu l'occasion de noter les grandes lignes du sujet que je propose de traiter, j'espère cependant communiquer non moins efficacement à la Chambre certains des renseignements et certaines des impressions que j'ai recueillis au cours de mon voyage dans le Sud et le Sud-Est de l'Asie.

Le premier ministre et mes collègues du Gouvernement m'ont demandé de représenter le Canada aux assemblées consultatives, tenues à l'échelon ministériel, du Plan de Colombo, qui ont eu lieu à Wellington, en Nouvelle-Zélande, à compter du 4 décembre et, en même temps, de profiter de ce long voyage pour me rendre dans environ 13 pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie avec lesquels le Canada n'a pas eu dans le passé autant de contact, qu'en ont eu bien d'autres pays dont l'histoire et la période d'existence sont plus longues que les nôtres.

Le 11 novembre, je me suis donc d'abord rendu aux Philippines et de là en Indochine, —au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos. Je suis le premier ministre canadien de la Couronne qui ait jamais été en Indochine, en tout cas depuis qu'on y a institué les trois commissions de surveillance internationales qui fonctionnent dans les trois pays en cause de cette partie historique de l'Asie. De là, je suis allé en Indonésie, puis en Thaïland que j'ai quitté pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, afin d'y assister à la réunion du Plan de Colombo. Puis, je suis retourné à Sydney, cette grande ville autralienne, et à Canberra, afin d'avoir des consultations et des entretiens avec le premier ministre et certains membres du gouvernement australien. J'ai ensuite continué mon voyage vers Singapour, puis en Malaisie, et à Ceylan, pour arriver en Inde et au Pakistan, puis revenir au Canada.

Dans tous ces pays, j'ai eu l'occasion de parler de la situation avec le chef de chaque État où le chef d'État est le chef du Gouvernement. Dans les pays où le premier ministre est chef du gouvernement ou bien dans ceux où, comme à Singapour et en Malaisie, le

principal ministre est à la tête du gouvernement, j'ai eu l'occasion de conférer et de m'entretenir avec ces personnes sur des questions d'intérêt mutuel et d'intérêt mondial. En outre, j'ai pu, dans chacun de ces pays, engager des conversations utiles avec tous les ministres des affaires étrangères, sauf un, et avec mes collègues de la Santé et du Bien-être social. Je tiens à remercier tous ces gouvernements des occasions qu'ils m'ont offertes, en tant que membre du gouvernement canadien, de m'entretenir avec eux des problèmes d'intérêt commun et international,

Il est difficile, je sais, de tirer des conclusions de ce qu'on a vu et entendu. Il est possible parfois de formuler trop rapidement les impressions qu'on a recueillies sur un continent comme l'Asie avec ses millions d'habitants, plus qu'on peut en trouver en aucun autre lieu du monde, plus dans les deux pays de la Chine et de l'Inde que dans toute l'Europe et toute l'Amérique réunies. L'impression dominante que j'ai recueillie est que dans l'établissement de la politique qui a trait à la paix du monde, aux relations entre les États, nous devons dans l'estimation que nous faisons de la conduite et des actes des autres peuples, des lignes de conduite des autres gouvernements nous efforcer de comprendre les circonstances et le contexte dans lesquels ces lignes de conduite sont établies et projetées. C'est certainement vrai pour ce qui est de l'Asie.

Le Canada a constamment voulu exprimer à toutes les nations son amitié et sa compréhension. Il n'a pas reçu en retour, de certains milieux, le genre de collaboration et de compréhension qui, comme on serait parfois porté à le croire, devraient s'imposer. Cependant, pour ce qui est du Canada et de l'Inde, par exemple, au cours des cinq dernières années tout au moins, il y a eu une étroite compréhension et une tendance de notre pays à apprécier le rôle significatif, tant possible que réel, que peut jouer ce pays en Asie et dans les affaires internationales d'une façon générale.

Cependant, et bien qu'aux Nations Unies je me sois efforcé de temps à autre de comprendre l'Inde, je dois le rapporter franchement, j'ai dit dans l'Inde à plusieurs reprises que certaines des attitudes de l'Asie m'ont amené, du moins parfois, à exprimer un certain étonnement. A cause de cette expérience et en raison des événements auxquels se trouvent exposées, par suite de leur situation géographique, cette grande nation et d'autres nations asiatiques, je saisis bien pourquoi il importe à chacun de nous d'essayer, tant sur le plan officiel que sur le plan privé, de comprendre les problèmes qui se posent en ce moment pour certains de ces pays, et de les prier à leur tour d'agir de même en présence des raisons qui nous portent, nous de l'Ouest, à prendre parfois, des décisions que nous jugeons essentielles du point de vue de notre intérêt et de l'intérêt du monde en général.

J'ai oublié de dire qu'au nombre des pays que j'ai visités se trouve la Birmanie, pays voisin de la Chine, qui est tout près d'autre part de l'Indochine et de l'Inde. C'est un pays de 18 millions d'habitants dévoués aux principes d'une puissante croyance religieuse. Il sert, en quelque sorte, de modèle aux forces qui sont en voie de formation dans le grand massif terrestre que nous appelons l'Asie.

Partout où je suis allé, j'ai cherché d'abord à affirmer notre amitié pour ces nations auxquelles j'ai signalé que le gouvernement canadien, sans acception de parti, ainsi que la population canadienne, disposés comme ils sont à édifier un monde pacifique, n'avaient à leur endroit qu'un désir, celui de leur apporter leur amitié et leur collaboration dans la mesure de leur capacité. Je leur ai dit que le Canada à titre de pays du Commonwealth voyait dans cet instrument, et cela de par sa nature même, l'occasion d'assurer non seulement le bien-être de ses propres ressortissants mais aussi celui de tous les pays du monde, aussi bien en Asie qu'ailleurs, qui sont disposés à reconnaître ses bonnes intentions et l'excellence des buts qu'il veut atteindre. J'ai aussi cherché à expliquer qu'en dépit des divergences qui se sont manifestées récemment aux Nations Unies entre le Canada et un autre membre du Commonwealth, il ne fallait pas conclure de l'attitude de notre Gouvernement, même si elle reflétait l'objectivité de notre pays en matière internationale, que le Canada n'avait pas une foi absolue dans les décisions et les buts que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni cherche généralement à atteindre. Je me suis aussi efforcé de faire comprendre que nous vivons en paix depuis 140 ans avec notre plus proche voisin, les États-Unis, même si nous ne sommes pas toujours entièrement d'accord avec lui sur les problèmes qui touchent nos deux pays. A titre de Canadien représentant son gouvernement en Asie, j'estime, ai-je ajouté, que la politique étrangère des États-Unis, dans son essence, peut être interprétée, quels que soient les malentendus par ailleurs à ce sujet, comme tendant à une détente de la situation internationale et au maintien de la paix mondiale.

Je ne dirai pas que ces interprétations étaient toujours acceptables, mais j'ai jugé que c'était l'endroit où dire ces choses et je les ai dites, j'espère, en langage approprié, dans le contexte voulu; et je crois qu'elles ont été acceptées comme venant d'un pays

qui s'est peu à peu taillé une réputation d'objectivité dans les questions internationales.

Bien sûr, en Australie et en Nouvelle-Zélande on se sentait dans un cercle de famille, en quelque sorte, même si au sujet de certaines questions récentes il s'était produit de franches divergences de vue. La position de l'Australie sur ce point est bien connue. J'ai eu l'occasion de discuter ces questions là-bas avec M. Menzies, premier ministre d'Australie, et son ministre des Affaires étrangères, et de fait, au cours d'un après-midi mémorable, avec tous les membres de son Gouvernement. M. Menzies a dit du Canada que malgré ce qui peut en certains cas constituer des divergences de vues, une chose que le monde peut savoir du Canada c'est qu'il a parlé en membre du Commonwealth à la lumière de ce qu'il a pris pour ses obligations fondées seulement sur la considération du bien du Commonwealth et de tous les pays du monde.

A Ceylan, dans l'Inde et au Pakistan, bien que de récents événements aient, c'est compréhensible, tendu les relations, je constate, d'après les entretiens que j'ai eus avec les trois chefs (le premier ministre de Ceylan M. Bandaranaike; M. Nehru, de l'Inde; et le premier ministre Suhrawardy, du Pakistan) qu'ils reconnaissent la valeur du Commonwealth, non seulement en tant que groupe judicieux de nations dans notre monde interdépendant, mais en tant qu'instrument qui peut et qui est utilisé pour faire connaître l'opinion de l'Ouest dans bien des secteurs de l'Asie. Je pense que c'est une importante chose à dire et à se rappeler. Il y a peut-être des voix dissidentes dans certains de ces pays; mais, à mon sens, en majeure partie, ceux qui ont à voir à la conduite du gouvernement de ces grands pays reconnaissent que dans les consultations des premiers ministres, dans les consultations des ministres des Affaires extérieures ou étrangères du Commonwealth et dans la collaboration qui règne aux Nations Unies, le Commonwealth sert d'instrument précieux dans un monde qui a besoin de se rapprocher davantage au lieu de diverger de plus en plus.

J'en ai profité, non seulement pour discuter des questions, en conformité du mandat que m'avait confié mes collègues, avec ceux qui étaient chargés de la conduite du gouvernement, mais pour visiter les gens aussi. J'en ai profité pour me rendre dans leurs villages.

Il suffit d'avoir une idée de la complexité de ce grand État asiatique qui s'appelle l'Inde pour mesurer l'importance du village pour les 360 millions de ses ressortissants. Les quatre cinquièmes environ de la population vivent dans ce demi-million de villages dont la forme, la qualité et le caractère sont le produit des siècles. J'ai cherché en me mêlant à la population d'indiquer, par mon comportement et ma conduite, que le peuple canadien souhaitait son amitié, ainsi que celle des autres nations de l'Asie, comme c'est d'ailleurs le cas pour les autres pays du monde qui sont prêts à accepter notre amitié.

Il y en a, sur notre continent (et même, je crois, dans d'autres parties du monde) certains qui comprennent peut-être parfois mal un pays comme l'Inde; qui ont parfois l'impression que l'Inde a tendance, en raison de sa politique de neutralité, de donner un plus grand appui à ceux qui n'approuvent pas les concepts fondamentaux des pays du monde libre. Je leur dirai immédiatement ceci: il y a en Inde, un grand courant profond de conviction spirituelle, comme dans la plupart des pays que j'ai visités. Le bouddhisme, la religion hindoue, l'Islam, la religion chrétienne ainsi que le penchant à la philosophie, naturel à tant d'Asiatiques, font de ces pays des forteresses imprenables qui tiendront tête à toute pénétration éventuelle des idées ou des programmes totalitaires.

En m'appuyant sur ces faits et sur les conversations que j'ai eues, par exemple, en Inde, avec au moins dix membres du Gouvernement (par cinq fois avec l'un d'entre eux, et par quatre fois avec un autre), je ne croirais jamais que l'Inde puisse jamais embrasser le matérialisme dialectique qu'on nous sert si fréquemment dans notre monde, de la part du Kremlin ou de toute autre source. C'est une importante considération, étant donné le genre de monde dans lequel nous vivons, où il faudra peut-être un jour décider de la forme que la société devra prendre. Je suis convaincu que, même s'il n'y a pas toujours affinité politique, il y aura ce qui est plus important, une espèce d'affinité spirituelle entre ces nations de l'Asie et les concepts essentiels de la civilisation occidentale.

Il y a de plus une autre raison pour motiver les conclusions que j'ai tirées. L'Inde, Ceylan et le Pakistan sont profondément attachés à la forme démocratique de gouvernement et à la procédure parlementaire. Il n'y a dans ces pays aucune tendance à regarder comme efficace ou possible une forme totalitaire de gouvernement, supprimant, comme cette forme de gouvernement fait en définitive, le genre de liberté qui conduit à la maturité politique. A la vérité, celle-ci existe aussi bien en Australie et en Nouvelle-Zélande qu'ici. Je ne m'attarde pas beaucoup à ce sujet, parce qu'on le considère comme entendu, bien que souvent sur ce continent on ne prenne pas pour avéré, en ce qui concerne l'Asie en général, que les principes fondamentaux que j'ai exposés sont acceptés. Tout ce que je puis dire, c'est que je crois, et c'est maintenant chez moi une conviction profon-

dément enracinée, que ces principes sont généralement acceptés en Inde, au Pakistan et à Ceylan.

Le plan de Colombo a été établi en 1951 à Ceylan, premier pays du Commonwealth que j'ai visité dans la partie de l'Asie où je suis allé. Peu importe que nous soyons tous d'accord ou non quant à l'importance de notre apport; mais je crois que rien n'est plus consolant aujourd'hui que de constater, quand on sait que l'ancien monde a tiré autrefois, la plupart du temps à son propre avantage, la majeure partie des richesses que contenait le vaste continent asiatique, que les nations occidentales du Commonwealth britannique se sont unies, de concert avec les pays d'Asie, pour assurer l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des peuples d'Asie. A mon avis, c'est un indice prometteur en vue de l'amélioration des rapports internationaux entre certains pays occidentaux et cette partie du monde qu'il puisse être possible à des pays comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne et les États-Unis de partager, selon l'idée qu'ils se font de leurs moyens, les talents et les ressources dont ils disposent avec des pays dont le niveau matériel de vie n'est pas aussi élevé que le nôtre, tout le monde l'admet. Je suis fermement d'avis que, dans la mesure où nous procéderons de cette façon, nous contribuerons fortement au maintien de la paix dans le monde.

Je sais que n'importe quel pays doit faire preuve de sens pratique et de réalisme quand il s'agit de mesurer son effort.

Cependant, songeant aux hôpitaux, aux centres de maternité, aux cliniques ophtalmologiques que j'ai visités, et aussi aux besoins d'écoles de médecine et d'hôpitaux, je ne puis m'empêcher d'avoir l'impression, et de le dire à la Chambre, que le genre d'assistance que nous pouvons fournir par l'entremise du Plan de Colombo constitue une puissante contribution. Il y a dix jours à peine, à Chittagong, dans le Pakistan oriental, je voyais un médecin qui, grâce au Plan de Colombo, a pu obtenir son diplôme d'ophtalmologiste de l'Université de Montréal. Il était le seul ophtalmologiste dans la région. Il avait devant lui 300 personnes atteintes de glaucome qui n'auraient pu se faire soigner s'il n'avait pas été formé grâce aux États membres du Plan de Colombo, en l'occurrence le Canada.

Mais il ne faudrait pas conclure qu'un plan de ce genre permet de résoudre entièrement le problème de reconstruction dans un continent comme l'Asie. L'assistance fournie par les États-Unis, et elle est considérable, et par les autres États membres du Plan de Colombo, et leur assistance est considérable également, reste limitée. Toute reconstruction, sur le plan économique et social, en Asie ne pourra vraiment venir que des efforts actuellement fournis par les populations asiatiques elles-mêmes. Je le leur ai nettement dit quand, parlant au nom du Canada, je leur ai déclaré que l'assistance que nous leur fournissons en notre qualité d'État membre du Plan de Colombo leur était accordée sans condition. Nous ne l'apportions pas en vue de nous assurer des alliances politiques ou de faire sortir ces pays de la neutralité pour les entraîner à nos côtés en qualité de protagonistes agissants. J'ai dit ce qu'il en est, savoir que notre aide (et j'ai précisé que nous n'étions pas tous d'accord au Canada sur la mesure dans laquelle nous devrions la fournir) s'inspirait de la sincère compréhension du fait que dans un monde interdépendant, nos devoirs humanitaires exigent que nous aidions dans une certaine mesure ces nations et ces peuples.

Dans une telle ambiance, je n'ai pas pu refréner le sentiment, surtout lors des séances relatives au plan de Colombo, et surtout maintenant que je revois les personnalités politiques qui prenaient place autour de la table de conférence, qui toutes étaient des ministres représentant chacun des gouvernements adhérents au plan de Colombo, le sentiment, dis-je, que si des différences économiques et sociales nous distinguent, chacun des ministres présents représentait des gouvernements qui partagent avec nous une foi commune en la valeur de la liberté individuelle, et partagent avec nous le point de vue que nous avons quant à l'importance de l'être humain dans les rapports qu'il ou elle a avec l'État, ainsi que la certitude que, si imparfaits qu'ils puissent parfois être, il n'est pas de garantie plus efficace de la préservation de la liberté humaine que des gouvernements composés d'hommes et de femmes choisis par le peuple pour administrer la nation; en d'autres termes, une foi commune dans le régime parlementaire. Vu l'existence de ces dénominateurs communs, ainsi que de ce fondement spirituel dont j'ai déjà parlé, je suis sûr, que nous appartenions ou non aux mêmes alliances militaires ou aux mêmes groupements politiques, que la vaste majorité des nations d'Asie avec lesquelles j'ai eu ces contacts finiront par accorder leur appui à une société reposant sur la liberté et non pas sur la suppression de la liberté.

Si l'on dénonçait, en certains endroits les mesures prises en Égypte, on dénonçait en termes énergiques l'agression soviétique en Hongrie. J'ai eu l'occasion de parler de la situation internationale devant le conseil indien. J'ignore si l'on a donné ici des comptes rendus de cette réunion, mais une ou deux personnes qui ont posé des questions à la réunion ont élevé des critiques. J'ai dit,

au cours de mon discours, qu'il existait de vastes différences entre d'une part la façon dont la Grande-Bretagne et la France comprenaient leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies et d'autre part, la réaction de l'Union soviétique en face, non pas d'une résolution, mais de dix résolutions adoptées à l'Assemblée pour censurer l'agression soviétique en Hongrie. Dans un cas, il y avait acceptation de la part des accusés, si l'on veut, de la résolution adoptée par les Nations Unies et, dans l'autre, rejet complet des résolutions qu'avaient adoptées les Nations Unies. Cela aussi me paraît de toute première importance.

J'aurais tort de passer outre ici à l'important travail qu'accomplissent en Indochine les Commissions de surveillance internationales. Chaque fois que je prononce le mot Indochine, je me rappelle la rectification que faisait un Australien distingué en me disant que je ne devrais plus parler de l'Indochine mais plutôt de trois pays de l'Indochine. L'Indochine n'existe plus; bien qu'elle ait déjà été une entité géographique. Il n'existe plus d'Indochine, mais le Vietman nord et le Vietman sud, nation qui, avant d'être divisée, comptait 20 millions d'âmes, ainsi que le Cambodge, qui compte 3 millions d'âmes, et le Laos, dont la faible population est d'un million et demi. Chacun de ces pays cependant rivalise à des degrés différents pour s'assurer la suprématie dans les problèmes qui viennent en conflit.

La Chambre se rappelle que les commissions de surveillance internationales n'ont pas été établies par une décision des Nations Unies mais à la suite d'un accord intervenu à Genève en 1954 entre les grandes puissances. Le Canada est représenté à chacune des trois commissions de surveillance internationales qui siègent dans ces pays. Le président est un ressortissant de l'Inde et le troisième commissaire vient de Pologne. Veut-on un exemple de l'efficacité d'une force paramilitaire de l'ONU constituée dans un but précis? Cet exemple nous est fourni par les trois commissions internationales de surveillance. Ces trois commissions ont garanti la paix dans des régions du globe d'où venaient des menaces pour le monde entier, il y a à peine deux ans ou un an et demi, ainsi que la Chambre s'en souviendra sans doute. J'ignore quand ces commissions pourront terminer leurs travaux. Plusieurs Canadiens prennent part au travail de ces trois commissions. Qu'on me permette de leur rendre hommage ici en cette enceinte, à l'occasion de mon retour à la Chambre. Il y a lieu de féliciter ces compatriotes qui depuis deux ans, dans les circonstances les plus pénibles, ont si bien défendu la dignité et l'honneur de notre pays.

Il est difficile, je le sais, d'exprimer avec exactitude les sentiments qu'on peut avoir en ce qui concerne des questions comme celles-ci. Je ne le fais pas aussi bien que je le voudrais, vu ma fatique et mon manque de préparation. J'aimerais toutefois que la Chambre comprenne ce que veut dire l'existence d'une commission internationale de surveillance installée au loin, dans les montagnes du Laos, dans une partie extrêmement primitive de ce pays, où la civilisation n'a fait que peu de progrès, semble-t-il, et où les troupes du gouvernement royal occupent des hauteurs stratégiques et, non loin, les forces d'un groupe hostile qui ont reçu de l'aide de la soi-disant République Populaire de Chine et de l'Union soviétique. Ces deux forces armées occupent des positions fixes, correspondant aux lignes qu'elles occupaient le jour du cessez-le-feu, mais qui grâce à l'influence de la commission internationale de surveillance se sont stabilisées de sorte que ces groupements hostiles ne sont pas en guerre, mais vivent en paix les uns avec les autres.

Dans les jours qui viendront nous entendrons parler davantage de ces trois pays. Ce ne sont peut-être pas les pays les plus puissants du monde, mais leur situation géographique leur confère une importance stratégique. Et cette importance, d'ailleurs, ne leur vient pas seulement de la géographie mais de ce qu'ils acceptent ou rejettent les doctrines politiques qui sont fondamentales dans le monde troublé où nous vivons tous. L'Asie n'est pas représentée par un seul homme. A Washington, M. Nehru a dit, rapporte-t-on, qu'il ne voulait pas se poser en porte-parole unique de l'Asie. Je peux fort bien comprendre maintenant ce qu'il a voulu dire, et pourquoi il l'a dit, mais il espérait servir de trait d'union entre une part importante du monde occidental et l'Asie. Je crois en effet que M. Nehru est le trait d'union entre cette partie du monde et les parties du monde occidental qui respectent son jugement et qui comprennent les principes moteurs de sa politique. Il serait facile et bien vu de prendre part à la critique de certaines de ses interventions, mais je n'en ferai rien, car je crois, avec plus de conviction peut-être que jamais, que si, dans l'intérêt de la paix mondiale, nous voulons que nos bonnes intentions soient convenablement agréées par l'Asie, il nous faut de notre côté reconnaître les grandes idées motrices du premier ministre actuel de l'Inde.

Il nous respecte beaucoup, et accorde une grande confiance à notre premier ministre (M. St-Laurent), à notre secrétaire d'État aux

Affaires extérieures (M. Pearson) ainsi qu'au président des États-Unis, confiance qu'il a accordée à des chefs politiques d'autres parties du monde, et qui constitue un facteur de la plus haute importance. J'ai vu M. Nehru quelques instants, dès son retour des États-Unis et du Canada; je l'ai revu le lendemain matin et plus tard dans la journée. J'ai constaté chez lui le même seprit de tolérance qui le disposait à comprendre le point de vue des autres et que j'avais remarqué par moi-même chez les porte-parole de l'Inde avec lesquels j'avais été en relations aux Nations Unies. Il n'est pas toujours possible d'être d'accord, mais il est essentiel, si l'on veut arriver à des résultats pratiques, qu'on soit capable de comprendre les raisons qui motivent certaines attitudes et certaines méthodes. C'est de cette manière qu'on arrive à régler les différends et à conclure des accords.

Je ne crois pas qu'on puisse attacher trop d'importance à la foi des chefs politiques dans les bonnes intentions des autres et à leur compréhension des raisons qui motivent des attitudes divergentes. Grâce à des conditions de ce genre et à l'absence de toute injure dans la conduite d'une nation à l'égard d'une autre, je pense qu'il est possible d'élaborer une solution qui trancherait de façon satisfaisante les problèmes qui divisent actuellement l'humanité.

Je n'étais pas le seul à voyager en Asie ces temps-ci. On y trouvait aussi des personnalités politiques plus importantes que moi-même, occupant des postes plus élevés et représentant des puissances plus importantes que notre pays par le chiffre de leur population et peut-être aussi par leur influence. Je ne pouvais espérer être moi aussi l'objet de certaines des réceptions qui leur avaient été faites ni avoir l'influence que, pour le moment, ils ont peut-être cherché à exercer. J'ai parlé dans un village à environ 10,000 personnes, une journée, alors que d'autres, seulement une semaine auparavant, avaient parlé à plusieurs centaines de milliers d'auditeurs. Nous ne parlions pas des mêmes choses et je suis sûr que leurs paroles s'inspiraient d'autres motifs et d'intentions différentes.

J'ai parlé d'amitié entre les nations, de l'importance de la reconstruction sociale et économique, de l'amélioration des normes d'hygiène et des niveaux de vie, de l'importance que nous attachons aux Nations Unies comme tribune de discussion et, croyons-nous fermement, comme voie aboutissant à la solution de certains des principaux problèmes qui nous divisent tous. Mes simples observations procédaient d'une confiance dans les valeurs spirituelles, dans l'importance de la liberté individuelle par opposition au pouvoir totalitaire qui fait accepter à des millions de gens les décisions d'un petit groupe qui se constitue le gouvernement du jour. Personne ne peut me dire si mes humbles pérégrinations auront l'effet que, très sincèrement, je croyais parfois pouvoir exercer; pourtant, devant la situation où se trouve ce continent énormément intéressant et complexe, j'ai jugé avoir agi de mon mieux pour présenter non seulement le point de vue du gouvernement du Canada et de toutes les nuances d'opinion politique, mais aussi le point de vue de tous les Canadiens. Au cours de mes entretiens avec les membres de gouvernements, je ne pouvais évidemment parler qu'au nom du gouvernement du Canada. J'aime à croire que, au cours de ces observations particulières, dont les résultats, dans certains cas, nous indiqueront le sens avant trop longtemps, j'aime à croire, dis-je, que j'ai exposé le point de vue le plus logique que le gouvernement actuel ait pu adopter à la lumière de certains problèmes immédiats.

Je reviens de ce voyage, monsieur l'Orateur, non pas comme un spécialiste mais plus humble que jamais en présence des grands problèmes qui écrasent l'humanité en Asie comme dans d'autres parties du monde, confiant néanmoins que nous resterons fidèles aux principes de la charte des Nations Unies et que nous aurons recours au compromis et à la conciliation plutôt qu'à la force. Si nous nous rappelons que chaque homme et chaque pays a ses problèmes particuliers et sa façon propre de les résoudre, si nous agissons en toute bonne foi, l'humanité, comme par le passé, réussira à surmonter les énormes difficultés qui l'assaillent.

Après avoir fait toutes ces observations, je ne voudrais pas laisser entendre aux Asiatiques dont j'ai été l'hôte, qui m'ont accordé leur amitié et leur collaboration, dont les membres de Gouvernements ont écouté avec compréhension ce que j'avais à leur dire au nom de mes collègues, que je fais maintenant des comparaisons odieuses entre mon pays et le sort des peuples d'Asie. Ce n'est pas mon but quand je dis que j'ai eu l'avantage de voir des contrées où longtemps avant l'établissement de notre pays il y avait une profonde pensée théologique et philosophique, me rappelant que la révolution industrielle ne les a pas touchés comme elle nous a touchés et, par suite, ne leur a pas procuré les mêmes avantages matériels qu'à nous; je ne serai pas mésinterprété quand je déclare à la Chambre que je reviens à mon siège, que je reviens au Canada plus convaincu que jamais auparavant de la richesse de notre héritage. Je me borne à exprimer l'espoir que nous voudrons tous, en présence de notre bonne fortune, manifester notre gratitude à Celui qui, en définitive, nous a donné les nombreux avantages encore in-

accessibles aux peuples d'autres régions et que cela nous poussera à reconnaître que nous sommes tous les gardiens de nos frères dans ce monde interdépendant. Sauf si cette attitude se répand et si règne la politique de bon voisinage, nous ne pouvons espérer la réalisation des objectifs que nous voulons voir atteindre de notre vivant à l'avantage de nos enfants, objectifs sans lesquels nous ne pouvons maintenir un degré judicieux de sécurité et de liberté dans un monde en paix.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à exprimer l'espoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) conservera une partie de ses énergies afin de les employer à un exposé de 50 minutes propre à convaincre ses collègues qu'il serait bon d'instaurer un régime national d'assurance-santé.

Je suis heureux de pouvoir participer encore une fois au débat sur l'Adresse. Bon nombre de mes collègues ne s'étonneront pas que je veuille traiter des problèmes qu'il est de mon devoir de soumettre à la Chambre. Les problèmes de ma circonscription ne diffèrent pas tellement de ceux de toutes les autres circonscriptions agricoles de l'Ouest, et dans une certaine mesure, d'autres régions du Canada également. Mon temps de parole étant, on le sait, limité, il ne me sera évidemment pas possible de parler de tous les problèmes de l'agriculture canadienne. Je me bornerai donc à ceux de l'Ouest et, en particulier, de la circonscription de Kindersley.

Les représentants d'autres régions du Canada qui ont aussi des cultivateurs dans leurs circonscriptions pourront ainsi apprécier les problèmes de nos gens. Ils m'écouteront attentivement, je crois, afin de mieux se rendre compte des conditions anormales qui règnent dans l'Ouest canadien depuis cinq ans, et des problèmes qui, à mon avis, ne cessent de s'aggraver et sont bien plus critiques que ceux qui se posent dans d'autres régions du Canada, car l'agriculture n'est-elle pas, monsieur l'Orateur, la base de notre économie. De plus, depuis des dizaines d'années, l'Ouest canadien joue un rôle important au sein de cette économie.

Depuis des années, le gouvernement libéral traite les agriculteurs avec la dernière mesquinerie. Je ne condamne pas toutes les initiatives du gouvernement libéral; il ne faut pas s'attendre que durant les 21 années de son mandat il ait pu commettre des erreurs sans relâche. Certaines des mesures législatives qu'il a présentées doivent avoir reflété les désirs des cultivateurs du Canada. Les commentaires et critiques que je vais faire au sujet des problèmes agricoles sont positifs; ils visent à soumettre nos vues au Gouvernement pour qu'il les prenne en considération et agisse. En bon cécéfiste, je ne me bornerai pas à des critiques; je proposerai des solutions et des programmes que le Gouvernement devrait adopter sur-le-champ.

On a concédé de façon générale que les cultivateurs de tout le pays sont pris dans l'étau que forment les prix de revient et les prix de vente, étau qui se resserre continuellement. Le coût de tout ce qu'achètent les cultivateurs monte sans arrêt, tandis que fléchit continuellement le prix de vente de leurs produits. Aujourd'hui, un cultivateur de l'Ouest doit payer $7,000 une moissonneuse-batteuse automotrice qui est nécessaire pour la récolte. C'est un prix d'un très bon quart de section de terre dans bien des régions; les députés comprendront ce que cela veut dire quand un instrument aratoire égale le prix d'un quart de section de terre.

Le coût des réparations et du carburant s'est également accru; en outre, les cultivateurs ont de la difficulté à obtenir la main-d'oeuvre suffisante pour aider à l'exploitation de leurs fermes. Par suite du caractère continuellement hasardeux de la production agricole, ils ont constaté qu'il leur est impossible de garantir aux employés du travail pour toute l'année. Aussi ils doivent verser des salaires très élevés afin d'amener des gens à travailler sur la ferme. On doit exiger des salaires élevés parce qu'on a besoin de sécurité. Ce problème devient fort sérieux, monsieur l'Orateur, et l'on est d'avis dans bien des régions qu'il faudra prendre des mesures pour aider les cultivateurs à trouver des employés à plein temps ou à demi-temps. A cette fin, j'ai présenté la résolution suivante:

> La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la loi sur l'assurance-chômage en vue d'en étendre l'application aux ouvriers agricoles.

A mon sens, cette mesure fournirait une des solutions et j'espère que, lorsque la question sera discutée à la Chambre des communes, on l'examinera avec bienveillance.

Aux frais croissants que j'ai mentionnés s'ajoute le tarif-marchandises. Les prix de transport des marchandises augmentent prodigieusement chaque année. Jetons un coup d'œil sur les prix que touchent les cultivateurs. Les députés constateront que ces prix diminuent d'année en année. En 1950, les cultivateurs ont touché $1.85 le boisseau de blé. De nos jours ils ne reçoivent que $1.40, les deux prix s'entendant à la tête des lacs, le cultivateur payant le transport de son blé. Le prix du bœuf, des œufs, et de la volaille, a baissé cette année. L'automne dernier, on pouvait acheter un veau pour $25 au marché à bestiaux d'Edmonton. Dans

son numéro d'octobre, l'*Economist Analyst*, attribuant l'indice 100 aux années 1935-1939, fait remarquer que les frais assumés par les cultivateurs cette année pour denrées et services ont atteint le nombre indice record de 254.3, ce qui représente une augmentation de 24.3 points depuis cinq ans. Le prix reçu pour les récoltes sur pied s'établissait à 171.1, soit une diminution de 29.3 depuis cinq ans. C'est-à-dire qu'en 1951 le prix de revient présentait un écart de 29.6 points et en 1956 il présentait l'écart colossal de 83.2 points.

Les frais de production des abondantes récoltes ont naturellement augmenté, et cela ne s'est pas répercuté sur la situation économique des cultivateurs. Dans le sondage entrepris par la direction de la ferme d'orientation professionnelle de Kindersley, on fait remarquer que sur les 83 fermes prises comme échantillons, 65 p. 100 seulement d'entre elles ont pu récupérer la totalité de leurs frais de production sur la base d'un rendement de 24 boisseaux par acre, et non pas sur la base de la quantité de blé qu'elles ont pu vendre.

Selon ce rapport, le coût de production moyen pour les 83 fermes s'établit à $17.49 par acre-récolte, compte non tenu du salaire de l'exploitant; si l'on ajoute le salaire de l'exploitant, le coût passe à $24.61 l'acre. Il est manifeste que les cultivateurs de l'Ouest souffrent vraiment de l'abondance de blé que nous avons au Canada.

Si l'on s'en remettait à ce qu'on lit dans les journaux et aux déclarations de certains de nos gouvernants, on serait tenté de se précipiter vers les entrepôts pour voir s'il y reste du blé, car, à en croire les uns et les autres, notre blé s'écoule si rapidement que nous n'en aurons pas assez pour remplir nos contingents. Mais, quand on se rend dans les entrepôts, on constate que le fond est pourri sur une profondeur de six pouces ou un pied, le blé se trouvant là depuis 1952 ou 1953.

Le numéro de novembre de la *Wheat Review* peint un tableau plus fidèle de la situation. Voici ce que j'y lis:

L'approvisionnement global du Canada en blé pour 1956-1957 est évalué à 1,075 millions de boisseaux, soit 537 millions constitués par le rapport du 31 juillet 1956 et 538 millions fournis par la nouvelle récolte. Ces stocks de l'importance indiquée sont les plus considérables dont il soit fait mention, 8 p. 100 de plus que ceux de l'an dernier et dépassant de 998 millions le sommet précédent, établi en 1953-1954.

Telle est la situation véritable. Il est intéressant de noter que le Canada est le seul des quatre principaux pays exportateurs à avoir un excédent accru. Il semble y avoir une amélioration dans l'état des livraisons. L'an dernier, à la même époque, nous avions livré seulement 83.6 millions de boisseaux au cours de la période allant du 1er août au 19 décembre, alors que nous en avons livré cette année 122.5 millions. Il faut comparer ces livraisons à la moyenne de dix ans qui est de 201.2 millions de boisseaux. Il est évident que nos stocks augmentent, parce que nos ventes n'augmentent pas proportionnellement aux quantités cultivées.

Il appert qu'il faudra demander à un programme de vente plus énergique la solution à long terme de ce problème. On peut s'en moquer et demander à qui allons-nous vendre plus de blé, mais j'ai sous la main quelque chose qui nous indique où augmenter nos ventes de blé. Voici un extrait d'une communication rédigée par le service agricole étranger pour la section du blé de la 34e conférence annuelle nationale sur les perspectives agricoles, tenues à Washington; on y dit que les possibilités d'exportation de blé seront plus encourageantes au cours de la prochaine année. Je cite:

Les exportations de la période juillet-octobre 1956-1957 se sont élevées à 160·4 millions de boisseaux, à peu près le double de la quantité expédiée au cours de la même période de l'année précédente, soit 81·5 millions.

Les exportations contre des dollars devraient être plus fortes, surtout celles qui iront aux pays de l'Europe septentrionale, où un temps peu propre à la récolte et les graves dégâts du début de 1956 ont fortement réduit les récoltes nationales. Cet état de choses réduira également les exportations en provenance de la France, et une partie de ces marchés seront approvisionnés par les États-Unis.

Tout indique une expansion croissante du marché mondial, et le Canada doit s'en assurer une part. A l'heure actuelle, les conséquences de cette expansion constante du marché mondial ont pris en moyenne la forme de contingents encore plus petits pour l'Ouest canadien. Quand le Gouvernement a changé de politique l'année dernière en décidant qu'on ne ferait plus d'effort pour en arriver à la péréquation des contingents, il en est résulté le chaos. Nous avons constaté qu'à certains endroits l'année-récolte finissait avec un contingent de 4 boisseaux; à certains autres, il était de 5 et même de 7 boisseaux. Cela paraît sans doute absolument injuste; le syndicat du blé de la Saskatchewan a d'ailleurs protesté, et le syndicat des agriculteurs de la Saskatchewan de même. A la Chambre certains députés du parti cécéfiste s'y sont opposés et le ministre du Commerce (M. Howe) nous a assurés que les endroits qui n'avaient qu'un petit contingent auraient la préférence au début de la nouvelle année-récolte afin de leur donner des chances égales. On n'a jamais tenu cette promesse.

Nous constatons qu'au 4 janvier, il y avait encore trois centres de vente au Canada dont le contingentement s'effectuait par unité: 478 ont un boisseau; 962 deux boisseaux; 469, 3 et

140, 4 boisseaux. Plus des deux tiers des centres de vente n'ont qu'un contingent de deux boisseaux ou moins, et je soupçonne qu'une bonne partie de ceux dont le contingent va jusqu'à quatre boisseaux n'ont pas eu l'occasion de livrer leurs céréales.

Il faudrait s'efforcer encore plus de faire la péréquation de ces contingents afin de permettre à chaque cultivateur de toucher sa part de la vente de ses céréales. On devrait étudier en même temps un autre problème, celui de la répartition plus équitable des wagons-marchandises aux points de vente. Autre chose que les organismes agricoles n'ont jamais cessé de réclamer: la répartition de wagons-marchandises aux élévateurs, au choix du cultivateur.

Le Gouvernement n'a pas l'air de se soucier de ces irritants problèmes car il n'est pas sorti de son inertie. Que dis-je, le ministre des Transports (M. Marler) a déclaré qu'il ne nommerait même pas de contrôleur des transports. Le 9 janvier, j'ai demandé au ministre des Transports, comme en fait foi la page 24 du hansard:

Comme les fonctions de l'ancien contrôleur des transports ont pris fin le 17 décembre dernier avec la navigation, le ministre est-il en mesure d'annoncer qu'on a vu à remplir ce poste important?

Réponse du ministre:

Quoi que puisse en penser l'honorable député, on n'a reçu qu'au cours de la dernière semaine de décembre les démissions du contrôleur des transports et de son adjoint. Le Gouvernement n'a encore pris aucune décision touchant ces démissions. Par conséquent, je ne suis pas en mesure d'annoncer leurs successeurs.

Plus tard, je lui ai posé la question suivante:

Dois-je supposer qu'une nomination sera faite très prochainement?

A quoi le ministre a répondu:

Je pense qu'il convient de dire que le contrôleur des transports a rempli ses fonctions avec un remarquable succès en dépit des très vives critiques de l'honorable vis-à-vis. D'abord, je pense que le Gouvernement aura beaucoup de difficulté à trouver un contrôleur du calibre de M. Milner. En second lieu, étant donné les critriques de mon honorable ami, je pense qu'il nous sera très difficile de trouver quelqu'un qui veuille assumer le poste.

Loin de moi la pensée de nier que j'ai tâché d'exposer l'avis des organismes agricoles de l'Ouest comme étant une critique de la façon dont le contrôleur des transports s'est acquitté de ses fonctions. Il faut remarquer que, dans ses vœux, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles propose, entre autres choses, qu'il y ait un contrôleur des transports à temps continu et qui possède suffisamment de pouvoirs pour prendre sur lui de réquisitionner assez de wagons couverts pour assurer le transport des céréales. Le syndicat du blé de la Saskatchewan s'est constamment opposé à la façon dont l'ex-contrôleur s'est occupé de cette question. A un moment donné, le ministre des Transports a dit qu'il ferait en sorte que ce poste ne demeure pas vacant. Il a dit, lors de l'examen de la loi sur les transports, le 25 avril dernier (page 3392 des *Débats*):

Je ne pense pas qu'une tâche aussi complexe que l'acheminement des céréales des provinces de l'Ouest à la côte du Pacifique ou à la tête des lacs et, de là, aux ports de l'Atlantique puisse se faire sans direction.

Mais n'est-ce pas le même ministre qui laisse ce poste important sans titulaire pendant presque un mois? Et pendant ce mois-là, nous avons eu la grève du Pacifique-Canadien qui a davantage compliqué le transport en vrac des céréales. Le ministre nous dira peut-être qu'il n'a que tout récemment reçu la démission de M. Milner. On me permettra toutefois de signaler qu'ainsi qu'en témoigne la page 314 des procès-verbaux du comité de l'agriculture, du 6 juillet 1956, M. Milner avait déclaré:

Je ne serai plus contrôleur des Transports après la fin de la saison de navigation cette année. C'est donc la seule occasion...

Et ainsi de suite. C'est là seulement une autre manifestation du manque de sérieux de l'actuel gouvernement libéral en ce qui concerne le règlement de ces graves problèmes intérieurs.

Comment le gouvernement a-t-il résolu ce problème-ci? Il a institué ce grotesque régime des prêts bancaires, qui oblige le cultivateur à payer un intérêt de 5 p. 100 à même ce qui est en vérité son propre revenu. L'inutilité de cette solution a été nettement établie par le fait qu'un petit nombre de cultivateurs seulement ont pu en profiter. Les groupements agricoles ont demandé l'adoption immédiate d'un régime d'avances en espèces, à caractère permanent. On aurait ainsi l'occasion de réaliser une certaine péréquation entre les revenus des cultivateurs bénéficiant de contingents égaux. Le cultivateur assujetti à un contingentement par unité pourrait alors toucher un certain revenu à même ses céréales au lieu d'être obligé d'attendre plusieurs mois le relèvement de son contingent. Il a droit à cet avantage. La commission Gordon montre qu'il faut adopter ce principe, du moins en partie.

C'est d'ailleurs là un des rares points sur lesquels je me trouve d'accord avec les commissaires. Oui, il faut un régime permanent d'avances en espèces de manière à permettre aux cultivateurs de toucher un revenu suffisant pour qu'ils puissent payer leurs dettes.

Je prie immédiatement le gouvernement de faire une avance provisoire au titre de la mise en commun de l'an dernier. Ce serait là le mieux qu'il pourrait faire actuellement.

J'estime qu'on dispose de fonds suffisants à assurer ce versement intérimaire de 10c. à 12c., d'ici un avenir très rapproché. Je signale au gouvernement que la situation financière du cultivateur est telle qu'il est incapable d'attendre plus longtemps, d'attendre par exemple qu'on lui fasse ce versement sous forme de pot-de-vin pré-électoral. C'est en effet ce que serait un versement annuel définitif plus important. Le cultivateur qui aura sous les yeux des tas énormes de céréales chez lui ne se laissera pas rouler de cette façon.

La solution définitive de ce problème, bien entendu, se trouve dans une augmentation du commerce de façon que nous puissions accéder aux marchés sans cesse étendus qui s'ouvriront devant nous à l'avenir. En attendant toutefois, le gouvernement devrait certainement secourir le cultivateur et le conseiller, dans une certaine mesure, en ce qui concerne le choix des récoltes. J'ai vu des cultivateurs absolument incapables de se rendre compte de ce qu'ils devraient ensemencer. Certains cultivateurs de ma circonscription ont essayé même de cultiver le colza argentin, qui a gelé. D'autres ont tenté de cultiver du lin sur des terres impropres à cette culture. D'autres encore ont essayé et essaient encore de cultiver le pois des champs en vue de diversifier leur exploitation et de parer ainsi les coups que le gouvernement fédéral semble résolu de porter à l'agriculture. Au lieu d'utiliser la conférence agricole qui a lieu chaque automne pour donner des directives à nos cultivateurs, on en fait une petite réunion sans importance où l'on entend bien des énoncés vagues qui ne renferment aucune directive pour le cultivateur. On ne dit pas à celui-ci s'il doit cultiver plus de blé durum, plus de lin, plus de blé ou plus d'orge. Il est complètement abandonné à lui-même.

J'ai signalé de nombreux domaines où le gouvernement a failli à sa tâche en ce qui concerne les problèmes agricoles. Toutefois, le problème le plus grave est l'absence totale d'un programme agricole. Oh, on peut dire que nous avons une loi sur le soutien des prix agricoles, qui n'est en réalité qu'un tissu de prix de soutien et de garanties disparates et inférieurs aux prix du marché. Il n'existe aucun programme en matière de crédit agricole. Aucun programme ne garantit non plus aux cultivateurs un juste revenu pour leurs produits. J'aimerais que le gouvernement adopte un programme agricole complet englobant tous ces articles et propre à assurer aux agriculteurs des diverses régions du Canada leur juste part du revenu national ainsi que la parité avec les autres emplois ou occupations.

Il n'est que juste, à mon avis, que ce principe soit adopté parce que les cultivateurs sont certainement une classe méritante. J'aimerais

[M. Johnson (Kindersley).]

que ce programme agricole comprenne le soutien des prix et le maintien des prix à des niveaux qui assureraient une existence raisonnable aux familles des cultivateurs. C'est un programme applicable qui, comme le signale le Syndicat du blé de la Saskatchewan, comporte des paiements déficitaires aux producteurs. Je pense que l'adoption d'un programme agricole ferait plus que toute autre chose pour nous aider à sortir du dilemme où nous nous trouvons à l'heure actuelle. Voici ce qu'on lisait le vendredi 16 novembre 1956 dans une nouvelle du *Journal* d'Edmonton qui portait le titre "D'après les libéraux, les cultivateurs sont mécontents du programme en vigueur":

> Aux dernières séances du Congrès annuel de l'association libérale de l'Alberta, mercredi, on a dit que les cultivateurs étaient mécontents du programme agricole.
>
> M. Rulon Dahl, de Raymond (Alberta), a dit que le cultivateur moyen de l'Ouest n'est pas satisfait. Si nous voulons remporter les prochaines élections, nous devons tenir compte des réalités de la situation agricole.

A mon avis, on trouverait bien des cultivateurs au Canada qui seraient d'accord avec cet orateur et qui pensent que les libéraux doivent certainement se rendre compte des réalités de la situation des cultivateurs. Malheureusement, s'il faut en juger par leurs antécédents, il n'y a vraiment pas d'espoir. Il faudra que la CCF, jouant son rôle de réelle opposition ou en qualité de Gouvernement, assure un traitement équitable à ce qui est toujours l'industrie fondamentale du Canada, savoir l'agriculture.

M. Raymond Bruneau (Glengarry-Prescott): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette ici de féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du compte rendu extrêmement intéressant qu'il a donné de sa mission de bonne entente à travers le monde.

Quand les députés se sont réunis le 8 janvier au Sénat pour entendre le message de Son Excellence, le représentant de la Reine, je suis sûr que nous avions tous le sentiment que la présente session serait très importante. Pour ma part, j'ai été beaucoup plus impressionné par cette idée après avoir pris connaissance du discours du trône qui reflète l'élan puissant que la direction éclairée du gouvernement actuel a donné à notre pays. Puisse la divine Providence continuer d'inspirer ceux sur qui retombe la lourde tâche de gouverner notre pays, et puisse-t-elle continuer de répandre ses dons innombrables sur notre population.

Même si cela ne veut pas dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, nous pouvons estimer que notre pays compte parmi les plus privilégiés et qu'il est en voie de devenir un des engrenages les plus indispensables dans le mécanisme des affaires

mondiales. Tant sur le plan international que sur le plan national, le Canada a démontré, au cours des récents événements, que, en matière d'affaires étrangères, il peut se tenir à l'avant-garde pour la préservation de la paix et le progrès de l'humanité. Il n'y a que quelques semaines, notre Gouvernement, par l'intermédiaire de cet homme si capable, notre distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et d'autres membres de la délégation canadienne aux Nations Unies, a été le principal artisan de la solution des problèmes survenus au Moyen-Orient, y compris la crise du Canal de Suez.

En outre, on a maintenant atteint le point où il n'est possible de prendre une décision importante sur la politique occidentale qu'en consultant le Canada. Notre influence dans le domaine des affaires internationales croît constamment en raison tant de la politique extérieure de notre Gouvernement que de son interprétation raisonnable et complète des problèmes nationaux. Les programmes bien conçus du Gouvernement sur le plan international ont l'approbation et l'appui de tous, y compris, j'en suis certain, les membres de l'opposition. Je m'abstiendrai donc de retenir plus longtemps l'attention des députés à cet égard. Cependant, j'aurais quelque remords si je ne mentionnais notre espoir de voir notre pays continuer à être un guide et un travailleur capable dans cette tâche qui consiste à supprimer bon nombre des points de tension qui menacent encore la paix du monde.

Je me permettrai aussi de féliciter le Gouvernement de l'efficacité et de la spontanéité avec laquelle il a offert de l'aide aux Hongrois obligés par leurs persécuteurs communistes de fuir leur pays natal. Nous accueillons volontiers, au Canada, ces martyrs de la cause de la liberté humaine, parce que notre peuple veut être un des premiers à aider ceux qui n'ont pas hésité à sacrifier tout pour le droit de vivre en citoyens libres. Ils seront un jour un atout pour le pays. On a évidemment besoin de sang nouveau pour que se continuent les progrès que le Canada a connus au cours des dernières années. Grâce aux conseils lumineux que contiennent certaines des conclusions de la Commission royale sur les perspectives économiques, il ne fait aucun doute que le Gouvernement sera en mesure de tirer de cette augmentation de main-d'œuvre le meilleur avantage économique pour le plus grand bien du pays. On voit déjà qu'elle peut assurer une économie stable et vigoureuse.

Puis-je dire en passant que l'économie canadienne est actuellement si stable et si vigoureuse qu'elle a à peine été troublée par la récente grève des chemins de fer pour le règlement de laquelle le premier ministre et les autres membres de son cabinet méritent nos plus chaleureuses félicitations. Il y a eu quelque désorganisation, comme on s'y attendait, mais elle n'a pas été importante, en comparaison de ce qu'elle aurait pu être si l'économie du pays avait été chancelante. Toutefois, ce différend industriel était très grave et a eu de nombreuses conséquences fâcheuses dans beaucoup de secteurs de notre pays. J'ai constaté par exemple, que nombre de régions éloignées se sont trouvées subitement séparées de la vie économique du pays, ce qui a eu une répercussion sur la vie quotidienne de la population ainsi que sur sa productivité quotidienne, si peu importante qu'elle puisse avoir été. J'y vois une autre preuve du besoin de décentraliser nos industries manufacturières, tant primaires que secondaires.

Dans le discours du trône, le gouvernement a manifesté son intention de recommander la création d'un comité chargé d'étudier ce qui devrait être fait pour améliorer l'utilisation du sol aux fins de l'agriculture, afin de contribuer ainsi plus efficacement à l'amélioration de la production agricole, et à l'accroissement du revenu de ceux qui s'y consacrent.

(Texte)

En appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône, mon honorable ami le député de Gloucester (M. Robichaud) a exprimé tout le bien que la classe agricole et le pays, en général, pouvaient attendre de cette mesure qu'il dit être pleine de promesse pour l'avenir. Je suis entièrement de son avis et j'en profite pour le féliciter de l'excellent exposé qu'il a fait à la Chambre en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Traduction)

Qu'on me permette de même de féliciter cordialement l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) des idées extrêmement intéressantes et claires qu'il a exposées en proposant l'adoption de l'Adresse.

Les principes qui sont à la base de la constitution du comité qu'on se propose de créer en vue d'examiner une meilleure utilisation du sol aux fins de l'agriculture sont analogues à ceux qui militent en faveur d'une mesure du même genre destinée à mettre à l'étude la constitution d'un plan d'ensemble de décentralisation de l'industrie dans notre pays. On se souviendra que l'an dernier, au cours du débat sur le budget, j'avais émis une idée de ce genre. Tous ceux qui ont eu l'occasion de parcourir le rapport préliminaire de la Commission royale sur les perspectives économiques, déposé ici la semaine dernière, doivent se rendre compte que bien des vœux de la Commission vont dans le sens

d'une décentralisation de ce genre et d'une meilleure utilisation à des fins industrielles de régions situées à l'écart des grands centres. On peut se convaincre qu'une mesure de ce genre serait tout à l'avantage de l'agriculture aussi bien que de l'industrie de fabrication.

Ainsi, le dix-septième alinéa du deuxième chapitre du rapport préliminaire de la Commission Gordon affirme que le Canada devient de plus en plus urbain et que cette tendance se continuera. On prédit que, de 1951 à 1980, le rapport entre la population habitant les régions métropolitaines et urbaines de plus de 100,000 habitants et le reste de la population sera de 36 à 56 p. 100. Ces prévisions se réaliseront-elles ou ne devrait-on pas faire quelque chose pour modifier cette tendance? Tout le monde sait que, parmi les pires adversaires d'une croissance saine de notre économie, il faut placer la surpopulation des régions metropolitaines et urbaines. J'ai démontré cela l'an dernier et je ne veux pas revenir là-dessus aujourd'hui. Toutefois, je rappelle une fois de plus, que ma propre circonscription de Glengarry-Prescott compte un très grand nombre de localités où pourraient avec avantage s'installer des industries, soit nouvelles soit simplement déplacées. La même situation existe certainement, je n'en doute pas, dans des douzaines d'autres localités.

Glengarry-Prescott présente tous les avantages requis. Je sais que certaines autres régions ne peuvent obtenir des industries à cause du manque d'énergie électrique. Mais l'avènement du moteur diesel et l'utilisation future, de l'énergie nucléaire, à des fins industrielles feront disparaître cet inconvénient. Quoi qu'il en soit, c'est l'un des points au sujet desquels pourrait faire enquête le comité ou la Commission royale qui aurait dû être constituée l'an dernier. Si cela avait été fait, elle aurait pu jeter les bases de ces travaux après la publication du rapport de la Commission Gordon. Maintenant que le rapport préliminaire a paru, il est plus que temps pour le Gouvernement de s'occuper aussi attentivement que possible d'une mesure comme celle-là. La chose est indispensable à l'élaboration d'un programme capable d'influencer la vie économique de notre pays au cours du prochain quart de siècle. Pour venir en aide à l'économie des industries de fabrication, soulager la crise de l'habitation dans les grandes villes, distribuer plus rationnellement et dans de meilleurs conditions les produits industriels, la décentralisation accélérerait l'essor des secteurs agricoles appelés à en bénéficier. L'accroissement de population qui en résulterait dans ces régions semi-urbaines favoriserait, règle générale, la consommation locale des produits agricoles cultivés dans les environs, ce qui réduirait les frais de transport et, par conséquent, abaisserait le coût de la vie.

Une autre conséquence de la décentralisation serait la présence de plus de travailleurs agricoles sur la ferme. Le rapport préliminaire Gordon signale également qu'on s'attend que la production agricole baisse de 13 p. 100 qu'elle est, en chiffres ronds, à 6 p. 100 de la production totale. Là encore, on doit prendre des mesures pour atténuer ce fléchissement. A mon humble avis, le relèvement de l'économie régionale et le maintien des effectifs agricoles sur les fermes représenteraient deux pas très importants dans la bonne voie.

Depuis le dépôt du rapport préliminaire de la commission royale d'enquête sur les perspectives économiques, les questions économiques ont occupé le premier plan dans la plupart des cercles parlementaires et politiques. C'est certes un sujet de première importance et, à mon avis, dans un pays démocratique et pacifique comme le nôtre, une saine économie n'est possible que si toutes les classes de la société sont assurées d'un niveau de vie convenable et sont à l'abri du besoin. Voilà pourquoi le gouvernement a mis en œuvre il y a plusieurs années un programme de sécurité sociale. Certains de mes collègues qui ont pris part au débat jusqu'ici ont exprimé leur avis à ce sujet. Je tiens à souligner très brièvement l'importance de ce programme pour la population du Canada. Quand quelqu'un parle de sécurité sociale, on songe presque immédiatement à la pension de vieillesse. Le nombre des personnes pour qui cette mesure signifie la différence entre une existence très frugale et la pauvreté pure et simple est incroyable; la statistique ne fait pas toujours ressortir ce fait. Cependant, ce que ces vieillards reçoivent actuellement sous le régime de la loi sur la pension de vieillesse leur permet simplement de subsister. Lorsqu'elle a été portée à $40 par mois, la pension de vieillesse est venue comme une bénédiction du ciel à ceux qui n'avaient aucune ressource; mais, elle ne leur permettait même pas d'acheter tout ce dont ils avaient besoin. Aujourd'hui, cependant, on estime que cette somme est nettement insuffisante.

Nous savons tous que le coût de la vie a monté en spirale ces dernières années. Les vieillards, surtout ceux qui n'ont pas d'autres revenus que cette pension, n'ont pas échappé aux répercussions de ce phénomène. C'est pourquoi, à mon avis, la majoration

pourrait être de $25 par mois, ce qui porterait la pension à $65 pour tous les vieillards pensionnés, avec évaluation des ressources pour les vieillards âgés de 65 à 70 ans. Pour aider la population canadienne à faire face à la hausse constante du coût de la vie, j'estime, également, que les allocations familiales devraient être majorées en conséquence, mettons de $5 à $7 pour les allocations de base, avec majoration correspondante pour les autres catégories.

A cet égard, je déplore aussi avec un vif regret qu'il ait été impossible d'établir le programme d'assurance-santé que le gouvernement canadien proposait l'an dernier. Il est à espérer que certaines provinces ne continueront pas de minimiser l'importance d'un tel programme de sécurité sociale pour notre pays.

Dans le discours du trône le gouvernement a montré une fois de plus qu'il saisit le rapport qui existe entre les diverses activités grâce auxquelles le Canada deviendra un grand pays. Il est vraiment très agréable de savoir que les députés seront appelés à approuver l'établissement du Conseil canadien des arts, des lettres et des sciences. Même si ces trois domaines ne sont pas directement liés à l'administration du pays, il faut les considérer comme les sources d'inspiration des chefs et comme des éléments essentiels de la supériorité d'une nation.

Le nouveau conseil sera appelé à accorder de nombreuses bourses d'études universitaires et autres, surtout aux jeunes Canadiens. Je propose donc qu'il soit rattaché aux fins d'administration à un nouveau ministère de la Jeunesse dont j'ai maintes fois préconisé l'établissement à la Chambre. Du même nouveau ministère de la Jeunesse pourrait relever l'administration des subventions annuelles accrues destinées aux universités et distribuées par la Conférence nationale des universités canadiennes, en vue d'aider ainsi nos institutions de haut savoir à préparer les futurs chefs de la nation. A l'égard de la mesure qui a reçu une approbation si générale au Canada, j'ai l'impression que la conférence nationale des universités canadiennes qui s'est chargée de distribuer ces subventions devrait immédiatement entreprendre une enquête en vue d'établir ce dont les universités ont besoin en dehors du domaine de la construction. Le programme actuel prévoit l'octroi de subventions fondées sur le nombre d'étudiants, subventions qui aideront certainement beaucoup nos universités. Certaines universités, c'est évident, ne sont pas tout à fait dans la même situation que les autres, soit en raison de conditions locales soit à cause de leur influence croissante, laquelle exige une expansion plus étendue et plus rapide.

Loin de moi l'idée de proposer que ces subventions fassent l'objet de mesures discriminatoires. Je m'en tiens à une étude qui permettrait d'accorder une aide supplémentaire rationnelle aux institutions qui pourraient, par exemple, prouver irréfutablement leur besoin, mettons, de nouvel équipement ou encore de personnel.

Le discours du trône dit encore que la Chambre sera saisie d'une mesure législative destinée à reviser et à accroître le programme fédéral de subventions aux gouvernements provinciaux visant à aider à la formation technique et professionnelle. C'est un autre domaine dont pourrait s'occuper un nouveau ministère de la Jeunesse. Tout le monde connaît la valeur de la formation technique et professionnelle depuis la mise en vigueur du programme Roger au Canada. Au fait, n'est-il pas étrange que certains gouvernements provinciaux n'aient pas l'épiderme aussi sensible quand il s'agit d'accepter des subventions fédérales dans ce domaine particulier de l'instruction publique? Faut-il croire qu'ils considèrent la formation technique et professionnelle tellement moins importante que la formation universitaire, ou qu'ils tâchent de conserver une tradition établie, espérant que les gens de certaines provinces ne se rendront pas compte de l'inconséquence de leur attitude? Quoi qu'il en soit, ce programme est accepté même par les provinces les plus difficiles et je l'appuie de tout cœur parce qu'il vise à relever le niveau de vie des classes ouvrières qui constituent le noyau actif de notre système d'entreprise libre.

Le discours du trône renferme bien d'autres points du plus haut intérêt pour tous les Canadiens. Je ne voulais que signaler quelques points qui revêtent à mon avis la plus grande importance pour tout le pays et pour mes commettants en particulier. Bref, je pense que la présente session a débuté sous les plus heureux auspices. Le Canada se place bien près du sommet pour ce qui est de son influence dans les affaires internationales. L'économie du pays n'a jamais été meilleure, tant du point de vue de l'expansion de notre activité que de celui de la stabilité, il n'y a rien à craindre pour l'avenir tant que nos administrateurs se feront un devoir d'ouvrir la voie à nos futurs dirigeants. Il reste que ces brillantes perspectives, dont la plupart ont été mises en lumière dans le rapport provisoire de la Commission Gordon, ne se concrétiseront pas si nous n'adoptons pas immédiatement des mesures pour nous assurer que la grande majorité des Canadiens profiteront de ces dons de la nature.

Voilà, monsieur l'Orateur, quelques observations que je voulais soumettre bien humblement à la Chambre.

M. F. G. J. Hahn (New-Wesminster): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt certaines des observations du préopinant, car il peut avoir l'occasion de voter en faveur de l'accroissement de la pension de vieillesses et peut-être de l'accroissement des allocations familiales qu'il semble juger nécessaire. Pour ce qui est de ses remarques au sujet d'un régime national de santé, il est fort malheureux que le Gouvernement ait si peu de confiance dans le programme qu'il n'ait pas proposé de permettre aux provinces qui ont manifesté le désir d'y participer d'avoir au moins l'occasion d'en constater l'efficacité éventuelle.

Il arrive si souvent que les projets les mieux conçus des souris et des hommes finissent par échouer. J'avais dessein de parler de certaines des questions que mes commettants considèrent comme essentielles dans leur domaine. Je songe à des problèmes particuliers comme le dragage, la pêche, les vieillards pensionnés, les douanes, les revenus, et d'autres dont me parlent parfois des gens de ma circonscription. Cependant, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, j'ai trouvé un article qui me cause bien du souci et qui, probablement, suscitera beaucoup d'alarme chez les habitants de la Colombie-Britannique, s'il y a de la vérité là-dedans, et j'ai tout lieu de penser que l'article est tout à fait exact. L'article paraît dans la colonne intitulée: "Lettre de la C.-B." et est inséré dans la page financière du *Globe and Mail* du lundi 14 janvier 1957. L'article est intitulé "Les malheurs de l'industrie forestière atteignent toute l'économie"; il émane de Vancouver et a pour auteur M. Nigel Dunn. En voici le premier paragraphe:

L'essentielle industrie forestière de la Colombie-Britannique est en difficulté. Elle souffre des conséquences d'un marché de plus en plus ralenti, et elle peut s'attendre de souffrir davantage des exigences de la main-d'œuvre.

Bien des gens sont évidemment portés trop souvent à accuser les travailleurs d'être la cause de la plupart de nos maux; mais l'histoire a démontré que, dans la province où j'habite, les ouvriers et les patrons ont pris l'habitude de résoudre leurs difficultés à la satisfaction de chacun, et je suis sûr qu'il en sera ainsi également dans ce cas. Toutefois, plus bas dans l'article, nous lisons cette observation:

L'industrie forestière de la Colombie-Britannique représente 500 millions de dollars par an. Elle emploie plus de 50,000 hommes... En plus du nombre considérable de grandes entreprises dont le capital se chiffre par dizaines de millions de dollars, il y a plus de 1,000 petites exploitations forestières dont l'existence dépend entièrement de la prospérité des principaux producteurs pour lesquels elles travaillent.

A la suite d'une perte éventuelle de nos débouchés, ou d'une autre diminution de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, la situation peut y devenir plus grave, en ce qui concerne les habitants de ma province, que pendant la grève ferroviaire que nous venons de traverser. J'oserai dire qu'elle ne serait pas seulement beaucoup plus grave, mais beaucoup plus inquiétante. L'article poursuit:

En conséquence de la prospérité qu'elle a contribué à créer, la Colombie-Britannique est en train de perdre ses débouchés de bois à l'étranger. Son important marché anglais diminue d'une façon inquiétante par suite de la hausse en flèche des prix du transport transocéanique.

Nous constatons que c'est entièrement au Gouvernement qu'incombe la responsabilité d'établir un tarif ferroviaire pour les marchandises qui arrivent aux ports d'entrée de la Colombie-Britannique et qui en sortent. C'est un problème que seul le Gouvernement peut résoudre et, si notre débouché diminue, comme cet article l'affirme, je dirai qu'il doit immédiatement étudier la situation afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'abaisser le tarif-marchandises élevé qui nous est imposé dans la navigation océanique. L'article poursuit:

Son débouché aux États-Unis,—pays qui achète le plus de produits forestiers de la Colombie-Britannique,—a diminué par suite des restrictions apportées au crédit aux États-Unis dans le domaine de la construction domiciliaire.

Je sais parfaitement que nous ne pouvons, en qualité de Canadiens, décider quelles devraient être les restrictions de crédit aux États-Unis. Cependant, je sais également qu'il y a un ou deux ans plusieurs membres de la Chambre ont averti le Gouvernement que nous devenions trop dépendants des débouchés des États-Unis et que cette dépendance nous placerait un jour dans une situation économique difficile, si nous perdions ces débouchés. Apparemment, nous en arrivons là aujourd'hui. Au vrai, pour ce qui est de l'exportation, notre Gouvernement a mis tous ses œufs dans le même panier.

Pas plus tard que la semaine dernière, le ministre de la Défense nationale (M. Campney) disait à la Chambre de commerce de Portland (Oregon) qu'on s'attendait à ce que les États-Unis achètent davantage au Canada, afin d'améliorer notre balance commerciale. La politique économique du Gouvernement ne nous a pas permis de conserver nos marchés en Grande-Bretagne et dans d'autres pays d'Europe. C'est ainsi que les gens de la Colombie-Britannique et du Canada tout entier ont perdu les marchés normaux qui assureraient l'activité de leur grande industrie forestière.

L'article ajoute:

Le tarif océanique n'explique qu'en partie la diminution des ventes de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique à la Grande-Bretagne, ven-

tes qui atteignaient ordinairement 60 millions de dollars.

...La diminution de 25 p. 100 attendue, cette année, aux États-Unis au chapitre de la construction de maisons abaissera encore plus, prévoit-on, les exportations de la Colombie-Britannique vers la république voisine en 1957.

A ce propos, monsieur l'Orateur, je me contente d'insister encore une fois auprès de vous et, par votre entremise, auprès du Gouvernement: il nous faut trouver ailleurs qu'aux États-Unis des débouchés pour nos produits. Voici ce que je lis ensuite:

Les marchés intérieurs ne sont guère plus prometteurs. On s'attend que les restrictions au crédit imposées aux Canada amèneront une diminution de 20 p. 100 de la construction d'habitations, par rapport au chiffre global de 125,000, en 1956, et que, à cet égard, la Colombie-Britannique sera directement et durement frappée.

Précisément à l'appui de cette affirmation, je trouve, dans le *Maclean Building Guide* de novembre dernier, un article dans lequel M. Stewart Bates, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, prédit qu'il faudra attendre dix ans pour connaître la prochaine période d'activité exceptionnelle dans le domaine du logement, "à moins que le coût de construction ne puisse être abaissé de façon à permettre à plus de gens qui gagnent peu de devenir propriétaires ou qu'on ne déclare impropres à l'habitation un plus grand nombre de vieux quartiers de nos villes".

Cette question de déclarer hors d'usage un plus grand nombre de vieilles maisons et la demande que j'ai adressée au Gouvernement l'an dernier de faire en sorte qu'un plus grand nombre de maisons bon marché soient construites pour les Canadiens à revenu modeste sont opportunes, non seulement du point de vue économique, mais aussi parce que les Canadiens s'en trouveraient mieux logés.

L'article du *Globe and Mail* dit encore:

Les porte-parole de l'industrie forestière envisagent le problème qui se pose avec un mélange de résignation, de pessimisme et d'optimisme énergique.

Cet optimisme, dirai-je, est caractéristique de la population de la Colombie-Britannique; l'énergie l'est sans doute aussi, parce que nous sommes des gens qui aiment accomplir quelque chose, et je suis convaincu que le Gouvernement prendra les dispositions qui permettront d'agir à cet égard. L'article poursuit:

Ils se résignent à perdre leurs marchés européens en pensant qu'il n'y a guère d'espoir de les récupérer.

C'est une situation terrible, monsieur l'Orateur, quand on considère la valeur de l'industrie du bois et de l'exploitation forestière dans ma province. Il est affreux de penser qu'ayant cette abondance de produits forestiers, nous n'avons à l'avenir aucun espoir de les vendre au Royaume-Uni ou sur d'autres marchés européens. L'article continue cependant:

Mais ils sont convaincus de pouvoir trouver de nouveaux usages pour les produits du bois, et l'industrie procède à des recherches sur une plus grande échelle que jamais.

Certains parlent de fabriquer, avec du bois traité de façon à ressembler à un tissu de prix, des habits qu'on pourra jeter aux déchets et qui ne coûteront qu'une fraction du prix des vêtements ordinaires. L'industrie cherche à assurer sa stabilité dans un avenir éloigné.

Monsieur l'Orateur, il serait impertinent pour moi de prétendre que les membres du Gouvernement n'ont pas le temps de prendre connaissance d'articles comme celui-ci, de les lire et d'y porter attention. Cependant, je ne crois pas commettre d'impertinence en disant que le rapport de la commission Gordon ne renferme absolument rien touchant l'industrie des produits forestiers de la Colombie-Britannique. Nous constatons au rapport préliminaire une seule mention de cela et elle ne s'applique pas à la Colombie-Britannique seulement. On y dit que la recherche forestière doit être encouragée énergiquement. Seulement la recherche, comme vous le voyez. On n'y dit rien des débouchés, absolument rien sur la construction de maisons et d'habitations avec ce matériau que nous possédons en une telle abondance dans ma province et qu'il nous faut utiliser, vendre, pour maintenir les affaires au haut niveau qui a été atteint ces dernières années.

Aujourd'hui certainement, lorsque j'ai écouté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, plus tard, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je n'ai pu m'empêcher de penser, en comparant leurs observations à ce que j'ai trouvé dans le rapport de la commission Gordon, que la Colombie-Britannique est peut-être une terre oubliée du reste du Canada à plus d'un point de vue; je prie donc le Gouvernement et en particulier tous les membres du Parlement qui viennent de régions où l'industrie forestière joue un rôle essentiel d'apporter beaucoup d'attention à cette question, vu que la forêt constitue probablement une de nos plus grandes ressources et qu'il faut en obtenir un rendement maximum.

Une autre question à laquelle s'est intéressé le pays a été la grève du Pacifique-Canadien, grève temporairement terminée à notre grand plaisir, j'en suis sûr. Les différends qui mettent aux prises les ouvriers et les patrons sont trop fréquents de nos jours, surtout quand il s'agit de services publics appartenant à des particuliers ou à l'État. Les Canadiens sont assurément d'avis qu'il est grand temps de trouver moyen de régler le problème des grèves et cessations de travail et qu'ils ne

devraient plus être sujets à de tels inconvénients. A ce propos, il y a un point très important à ne pas oublier. J'ai pris connaissance d'un grand nombre d'articles de journaux au sujet de la grève et presque tous les journaux du pays ont reproché au syndicat d'avoir fait la grève. J'admettrais d'emblée que le syndicat n'aurait pas dû déclarer une grève à cause de l'automatisation seulement. Mais il y avait autre chose. C'est la sécurité qui inquiétait le syndicat et j'affirme ici que la grève était le seul moyen dont disposaient les chauffeurs pour que la population du pays prenne conscience de l'élément de sécurité. Si le syndicat n'avait pas déclaré la grève et s'il y avait eu de nombreux accidents, quels auraient-été les premiers à le condamner? N'est-ce pas vous et moi, les honorables membres de la Chambre et la population du pays? On aurait demandé pourquoi le syndicat n'a pas fait la grève puisqu'il savait que la sécurité était en jeu. Il savait à quoi s'en tenir, aurait-on dit. Mais non, les journaux du pays ont voulu condamner le syndicat sans l'entendre, du moins sans l'entendre jusqu'au bout.

Le comité que le premier ministre a établi constatera peut-être que les services des chauffeurs ne sont pas nécessaires à bord des trains de marchandises ou dans les cours de triage. Dans ce cas, on déplorera le fait que les chauffeurs aient choisi un bien mauvais moment pour se mettre en grève. Reste à savoir cependant s'ils avaient tort ou raison. Nous ne pouvons rejeter aucun blâme sur le syndicat ni sur la direction. Ils ont eu recours au seul moyen possible, le moyen traditionnel, la grève ou le lockout. C'est un remède auquel la loi permet de recourir; il n'a donc rien d'illégal.

Cependant, à mon avis, le Gouvernement a eu tort car, lorsqu'il est devenu évident que le syndicat déclarerait la grève, le Gouvernement, connaissant les répercussions néfastes que cette grève pouvait avoir sur l'économie du Canada, aurait dû intervenir et, avant que la grève éclate, établir un comité, composé peut-être d'un représentant du syndicat, d'un représentant de la direction et d'un représentant nommé par le gouverneur en conseil, pour déterminer si les réclamations du syndicat étaient justes en ce qui concerne la sécurité ou si c'est la direction qui avait raison à cet égard. Cette responsabilité retombait sur le Gouvernement. Il a voulu s'y dérober. L'opposition officielle s'est également dérobée à ses obligations puisqu'il est de son devoir, si elle est en mesure de proposer une solution à un problème, d'exposer clairement ses vues au Gouvernement.

Je soutiens que des milliers et peut-être des millions de Canadiens de toutes les régions seront d'accord avec moi pour dire que

[M. Hahn.]

le Gouvernement a manqué à son devoir. Certes, il s'est décidé en retard, même si l'on a raison de dire que mieux vaut tard que jamais. J'estime que nous ne devons ajourner ni proroger le Parlement tant que nous n'aurons pas adopté une loi ouvrière propre à empêcher à l'avenir, les lock-out, les arrêts de travail ou les grèves. C'est ce qu'attend de nous la population canadienne; certes, nous ne devons pas permettre la continuation des grèves, ou les lock-out au gré ou au bon plaisir de certains groupes. Je ne critique pas le syndicat de l'attitude qu'il a adoptée; je ne critique pas non plus les administrateurs. Le syndicat ne faisait qu'exercer un droit que lui reconnaît la loi. Toutefois, j'estime que le Gouvernement a eu tort de ne pas intervenir lorsqu'il aurait dû le faire.

Une autre question qui m'inquiète beaucoup et dont la gravité devient fort alarmante est celle de la détresse des exploitants de petites entreprises et du nombre de faillites commerciales. Je lisais dernièrement dans le *Globe and Mail* un article d'après lequel le programme annoncé par le Gouvernement allait atteindre 1,000 petits exploitants forestiers et provoquer peut-être la fermeture d'un certain nombre de petites entreprises d'exploitation forestière.

J'ai plus d'une fois signalé à la Chambre le nombre de faillites qui se produisent dans la petite entreprise, notamment dans l'entreprise de type familial, comme le petit magasin du coin par exemple et d'autres.

Si, comme le prétend si souvent la grosse entreprise, le petit exploitant est incompétent, s'il n'utilise pas le matériel approprié et ainsi de suite, je comprends qu'on l'accule à la faillite. Et pourtant j'ai la conviction que le petit magasin du coin est tout aussi propre, vend des articles d'aussi belle qualité, se sert du même genre de balances et de la même caisse enregistreuse et soigne tout autant ses étalages que les grandes épiceries. Et pourtant, on les évince des affaires.

Les propriétaires des grandes épiceries sont bien souvent des grossistes. Aussi, je me demande s'il ne s'agit pas là d'une tentative voulue ou inconsciente de se débarrasser du petit commerçant. Je me suis souvent posé la question. Il se cache peut-être là-dessous quelque manœuvre, d'autant plus condamnable qu'elle est occulte. De plus, il est bien difficile de démasquer une coalition. Dans la région métropolitaine de Vancouver, par exemple, pourquoi les grossistes qui exploitent les marchés géants recourent-ils à une méthode différente d'exploitation lorsqu'il existe pas loin un petit commerce? Est-ce une coïncidence si les grossistes, en l'espace d'une, deux ou trois semaines, ont décidé que les petits boutiquiers doivent leur donner des chèques postdatés en blanc?

L'acheteur ne sait pas s'il va obtenir ses marchandises, mais il doit remettre un chèque en blanc que remplira le grossiste. Certes il est illégal de demander, comme on le fait, des chèques postdatés pour des marchandises non encore reçues. Si pour quelque raison un chèque revient faute de provision,—le petit entrepreneur ne dispose pas toujours du même crédit, comme le gros entrepreneur,—je me demande si c'est une coïncidence quand le petit homme d'affaires doit verser ½ p. 100 d'intérêt par semaine. Voilà le genre d'initiatives me donnant à penser qu'il s'agit de plus qu'une coïncidence quand elles sont prises en une aussi brève période.

Je parle souvent des produits de *Procter and Gamble* et de *Lever Brothers*. Je me demande si c'est une coïncidence quand *Lever Brothers* exigent $6.80 pour une caisse de savon, une semaine, puis en portent le prix à $7.00 la semaine suivante, soit une augmentation de 20c. la caisse, et qu'ensuite *Procter and Gamble* relève ses prix dans la même proportion? Est-ce une coïncidence si, lors de la prochaine fluctuation de prix, *Procter and Gamble* sont les premiers à hausser leurs prix, les *Lever Brothers* emboîtant le pas en moins d'une semaine?

Est-ce par coïncidence que ces fabricants de savon achètent leurs ingrédients exactement au même prix, d'une semaine à l'autre, d'un mois à l'autre, alors que pourtant leurs prix fluctuent soudainement en l'espace de quelques semaines? Je me demande si c'est parce que les fabricants de savon, n'ayant pas fait l'objet d'enquêtes aux termes de la loi sur les coalitions, ont par suite décidé qu'il serait avantageux de fabriquer beaucoup de produits différents, afin de remplir les tablettes des magasins et, de continuer de recourir à toutes sortes de trucs pour en mousser la vente.

Lorsque le prix du "Blue Cheer" monte, une semaine, nous constatons qu'un autre fabricant de savon met sur le marché le "Breeze" ou une autre marque et qu'il en élève le prix. Il se place sur le marché tellement de produits différents qu'il est presque impossible d'accuser les fabricants de savon de se livrer à une coalition, car les produits dont le prix est changé sont semblables et portent des noms différents.

Lorsque je vois ces produits en si grand nombre sur les tablettes ou que je les vois annoncés dans les journaux, je me demande si le service des recherches du ministère du Commerce a jamais cherché à établir l'exactitude des prétentions des fabricants de savon. Je me demande si la ménagère ne devrait pas avoir une protection de ce genre.

En outre, lorsque j'examine les tablettes de ces magasins, je trouve souvent une boîte de conserves portant la marque "20 onces liquides". Je me demande ce que veut dire le mot "liquides" et quelle quantité de matière solide la boîte renferme. Je me demande si nous députés ou les ménagères nous rendons compte que, bien des fois, un grossiste ou un fabricant décide, pour vendre un produit particulier à un prix particulier, de mettre sur le marché une marque spéciale portant une étiquette spéciale et contenant un produit spécial pour une compagnie en particulier. En ce cas, si c'est 20 onces fluides, combien d'onces d'aliments solides purs obtient-on? Il serait même intéressant d'aller sur les divers marchés de tout le pays, d'y prendre au hasard des boîtes du même produit ou d'un produit analogue comme les pêches, et de peser effectivement le contenu solide de chaque boîte, même si la boîte porte l'incription 20 onces fluides. Si ces vastes marchés, ces fameux marchés géants, peuvent exiger des producteurs qu'ils étiquettent leurs propres marques de façon qu'ils puissent les vendre à un prix déterminé, il est alors fort simple pour le marché géant de vendre moins cher que le petit commerçant du coin. La seule personne qui ne sache rien de l'affaire, c'est-à-dire qu'elle n'obtient pas autant d'aliments solides, peut fort bien être la ménagère, qui achète ses marchandises en comparant les prix de plusieurs magasins.

Il y a une autre situation qui, pourrait-on dire, est difficile à supporter par le petit commerçant. Je veux parler de la raréfraction des crédits. Des restrictions sont en vigueur. Sur qui pèsent-elles? Sur les côtes du Pacifique, nous constatons que c'est le petit commerçant qui en souffre tout particulièrement. Dans ma région par exemple, cinq petites entreprises ont fait faillite ces mois derniers. Dans cette même région, nous trouvons deux marchés géants, l'un qui est en construction en ce moment, et un autre qui a ouvert ses portes, bien que ce ne soit peut-être pas dans la même branche d'activité, j'en conviens. Mais en tout cas voici ce que j'ai découvert. C'est un problème d'argent qui se pose à ces petits commerçants.

Voici un cas typique. Je me suis entretenu avec une des propriétaires de ces entreprises en faillite, et voici ce qu'elle m'a dit:

> Quand il fallait faire un paiement comptant d'un tiers, nous pouvions soutenir la concurrence car nous vendions toujours des produits de qualité et avions édifié notre entreprise sur la qualité du service. Nous avons dû fermer boutique à cause de cette politique de suppression de l'argent, par suite de laquelle le crédit nous est refusé.

Un petit commerçant n'a pas de grosses réserves d'argent. Il ne peut pas vendre des actions dans son entreprise. Il ne bénéficie

pas d'une caisse renouvelable de crédit. Il ne bénéficie pas des services de l'*Industrial Acceptance Corporation* pour veiller sur ses clients. Il ne bénéficie pas des services de la *General Motors Acceptance Corporation* pour veiller sur ses clients et les aider dans l'achat de ses marchandises. Il est au pied du mur.

Je connais le cas typique d'un marchand de confections pour dames qui avait coutume, au début de l'été, époque où il faisait son stock d'articles de Noël, d'emprunter à la banque $5,000 ou $10,000 dollars, qui lui permettaient de conserver son stock jusqu'après les ventes de Noël. Il obtenait un billet à trois mois, et avait l'habitude de le renouveler.

Or le billet de ce brave homme venait à échéance le 2 novembre dernier. Il s'est rendu à la banque pour le renouveler, mais on lui a dit de vendre ses obligations. Il en avait. Il s'est trouvé contraint de les vendre. Il ne pouvait pas renouveler son billet promissoire. Il avait contracté une dette envers la banque. Il a dû subir une perte sur la vente de ses obligations. Voyons ce qu'il en a retiré. Il avait $250 d'obligations à 3 p. 100 venant à échéance en 1960. Il a vendu à $96.15, et a récupéré $240.37. L'intérêt était de $2.93. Il avait $200 d'obligations à 3 p. 100 venant à échéance en 1962. Il les a vendues à $94⅜, récupérant ainsi $188.75. L'intérêt était de $1.34. Il avait $1,000 d'obligations à 3 p. 100 venant à échéance en 1963. Il les a vendues à $93⅜ et a récupéré $933.75. L'intérêt était de $1.73. Il avait $4,250 d'obligations à 3 p. 100 venant à échéance en 1966; il a vendu à $92.3, et a récupéré $3,925.93. L'intérêt était de $17.81. C'était des obligations du gouvernement du Dominion du Canada.

Ces obligations lui avait coûté un total de $5,700. Il a récupéré $5,288.80, plus $23.80 d'intérêt, soit au total $5,312.60. Autrement dit, il a placé de l'argent sur le dominion du Canada mais on lui a dit qu'il ne pouvait pas garder ces obligations, qu'il fallait qu'il les vende et subisse une perte de $387.40. Voilà ce que la politique de la raréfaction du crédit a fait à ce petit commerçant. J'affirme, monsieur l'Orateur, que nous en sommes vraiment arrivés à une situation honteuse au Canada, puisque nous ne pouvons plus nous servir des obligations du dominion du Canada pour faire des placements. De toute évidence, quand nous avons vendu des obligations à ces gens, nous ne leur avons pas laissé entendre qu'elles ne vaudraient plus 100 cents par dollar alors que l'économie du Canada connaissait la plus grande prospérité de son histoire.

Je vous le dis monsieur l'Orateur, la politique de raréfaction suivie par le gouvernement actuel crucifie, condamne et tue le petit commerçant de notre pays. Le petit homme d'affaires en est inutilement atteint au bénéfice de quelques privilégiés. Peut-être ai-je tort de supposer cela dans ce cas en particulier, mais voici ce que je trouve dans le *Merit News* de l'IAC de décembre 1956. La Chambre se rappellera que j'ai déjà eu quelque chose à dire sur cette idée de crédit gratuit dont nous avons tellement entendu parler dans le passé. Voici ce qu'on lit dans cette brochure:

> Crédit au détail
>
> Ne nous abusons pas. Nous avons tous consigné dans nos livres une certaine quantité de papier acompagnée d'un espoir et d'une promesse. Depuis deux ans, certains d'entre nous avons pour bien dire donné tête baissée dans le crédit et il est grand temps que nous fassions un examen de conscience. Beaucoup plus que l'insuffisance de crédit, l'excès de crédit est la cause des difficultés et des faillites dans le domaine des affaires.

De quelle sorte de crédit s'agit-il? Il s'agit du genre de crédit que j'ai condamné à la Chambre de temps à autre, du crédit qui révèle que le petit commerçant peut vendre pour une première mise, du crédit que nous avons permis dans notre pays, de la liberté d'emploi du crédit en termes d'argent. Voici comment se poursuit l'article:

> Depuis quatre ans, le nombre des véhicules vendus n'a pas changé beaucoup, mais les conditions de vente se sont bien avilies. Cela s'est produit à une époque où l'embauchage englobait plus de gens, qui gagnaient plus d'argent que jamais auparavant dans l'histoire de notre pays. Peut-être devrions-nous demander si le public exigeait réellement ce relâchement des conditions ou si on le lui a imposé sous la pression des ventes, de la réclame, et d'autres moyens, et s'il est devenu une chose admise dans les esprits de tous les intéressés à la transaction.

Plus loin dans la brochure on lit encore ceci, que je prie la Chambre de bien noter:

> Autre chose à signaler: une multitude d'entreprises diverses rivalisent aujourd'hui pour s'arracher le dollar de crédit du consommateur.

Les consommateurs ne se disputent pas les denrées, monsieur l'Orateur; mais les grandes entreprises se disputent les dollars-crédit et elles acculent peu à peu le petit homme d'affaires à la faillite, de façon voulue ou non, au moyen de coalitions secrètes ou par tout autre moyen qu'elles peuvent juger utile. Je sais bien que les grandes entreprises ont affirmé,—et à bon droit,—que le petit homme d'affaires facilite leur succès. Elles souhaitent qu'il reste à leur côté. Mais elles l'acculent, sans le savoir, à la faillite, et nous tolérons qu'elles le fassent en les laissant vendre des marchandises pour lesquelles le consommateur n'a pas à effectuer de paiement au comptant. C'est à ce moment-là que le programme de restriction au crédit doit être appliqué. C'est à ce moment-là qu'il devient nécessaire aux particuliers de démontrer qu'ils ont le sens

de leurs responsabilités en versant un certain montant comptant. Nous ne devons pas permettre qu'on ait recours indéfiniment à ce crédit illimité.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je voudrais m'arrêter à plusieurs autres sujets, notamment la pension de vieillesse. J'espère que je pourrai me reprendre au moment de la présentation de mesures législatives ou en d'autres occasions.

M. Irvin Studer (Swift-Current-Maple-Creek): Tous les représentants de l'Ouest canadien apprécient à sa valeur l'occasion de prendre la parole à la Chambre des communes sur l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est pour moi l'occasion d'exposer les idées de la belle circonscription de Swift-Current-Maple-Creek et de formuler quelques observations sur l'état des affaires de la nation, comme disent les gens du sud. Des félicitations s'imposent naturellement à l'adresse des deux motionnaires (M. Hanna et M. Robichaud). Tous les membres de la Chambre ont goûté leurs discours et ils n'ont pas manqué de le dire.

Quant à nous du parti libéral, nous n'attendons pas moins de nos collègues libéraux. Nous n'attendons pas quelques chose d'ordinaire, mais d'extraordinaire, rien de médiocre, mais l'exceptionnel; c'est d'ailleurs ce que les libéraux qui siègent à la Chambre s'efforcent de réaliser. Je félicite donc les honorables députés de Gloucester et d'Edmonton-Strathcona. Ils sont pour chacun de nous un sujet d'orgueil.

On juge l'arbre à ses fruits et l'artisan à son œuvre. Depuis la dernière fois que j'ai eu l'honneur de parler à la Chambre, l'an dernier, chacun conviendra, je pense, que le Canada a marché dans la voie du progrès. Tous les problèmes ne sont pas résolus, mais personne ne niera que des progrès ont été réalisés au Canada et qu'on y vit mieux que l'an dernier. Si c'est vrai, et ce l'est, vous en conviendrez avec moi, il a fallu que le Gouvernement, par les principes qu'il applique, l'ait permis. Avec l'aide de tous, y compris celle de l'opposition, je suis sûr que l'an prochain lorsque le Gouvernement nous reviendra avec tous ses membres et d'autres encore peut-être, les Canadiens reconnaîtront une fois encore les progrès accomplis par notre pays. Comment pourrait-il en être autrement sous un régime libéral? Quel autre résultat attendre de lignes de conduite qui se sont révélées adaptées aux besoins des Canadiens et qui conduiront notre pays vers les sommets, comblant ainsi les vœux de sa population.

La circonscription de Swift-Current-Maple-Creek est surtout agricole. J'ai essayé, chaque session, de présenter certains des bons points de ma circonscription. Tous mes commettants ne vivent cependant pas de l'agriculture. Nos nombreux ouvriers contribuent pour une bonne part au bien-être du pays. Nous avons aussi des employés de chemin de fer. Nous avons aussi deux points d'attache divisionnaire: l'un à Swift-Current et l'autre à Shaunavon. Les gens de cette région dépendent presque entièrement du Pacifique-Canadien. Ils ont été heureux, vous pensez bien, de voir se terminer la grève si préjudiciable non seulement aux intérêts de l'Ouest canadien mais à ceux de toutes les régions de notre pays desservies par cette belle entreprise. Quels qu'aient été les motifs de cette grève, elle a été réglée, et à mon vif plaisir tous les membres de l'opposition ont félicité le Gouvernement du mode de règlement effectué sans recours à la contrainte. Puissent toutes les grèves du pays se régler sans recours à la contrainte; on pourrait peut-être les appeler les châtiments de la démocratie, mais je les appellerais plutôt un des droits de la démocratie, droit appartenant à toute association du pays, car si jamais ce droit n'existe pas, alors, à mon avis, nous n'avons plus la démocratie. Nous de l'Ouest sommes reconnaissants au Gouvernement d'avoir favoriser le règlement de la grève.

Je suis plus au courant de l'agriculture que de toute autre activité, ayant vécu presque toute ma vie en contact avec les cultivateurs. Je la considère,—comme peut-être chacun de vous considère sa profession,—comme l'une des plus importantes contributions au bien-être du pays. Dans le grand essor de l'économie canadienne, l'industrie la plus importante a été l'agriculture. N'allons jamais admettre que nous pouvons nous en remettre à toutes les autres industries pour notre avancement, en abandonnant l'agriculture à son sort. La nature humaine semble nous porter à considérer l'agriculture comme allant de soi. Par suite, les agriculteurs ont dû, au cours des années, demander de l'aide aux gouvernements.

Nous nous demandons souvent pourquoi il en est ainsi. Pourquoi l'agriculture doit-elle demander de l'aide au gouvernement du Canada ou d'autres pays? C'est le contraire qui devrait être: toutes les autres industries du Canada devraient lancer les appels qu'adresse l'agriculture, parce que l'agriculture devrait être dans une situation privilégiée. L'agriculture ne devrait jamais avoir à lancer d'appel, dirais-je, ou à mendier au gouvernement du Canada ou de tout autre pays.

Je cherche à dire au Parlement que les citoyens de notre pays ne peuvent exister sans l'agriculture. Toute chair est herbe, et de l'herbe provient tout ce qui a la forme de la chair. Si l'on supprimait l'herbe, si elle refusait de pousser même pendant un an, il

n'existerait plus de vie. L'importance de l'agriculture n'est jamais surestimée. Elle est plus importante que toute autre occupation, et je ne veux pas déprécier quelque autre profession. Elle est plus importante que toute autre entreprise commerciale,—et j'en dis autant à ce propos,—que toute autre occupation, que toute autre profession, que toute société commerciale ou que tout gouvernement. Sans agriculture, il ne pourrait y avoir d'existence.

Avez-vous remarqué que chaque fois qu'une nouvelle agglomération surgit, que ce soit dans un pays neuf ou dans une région existante, ce qui importe le plus, ce n'est pas si nous ferons des affaires, ce n'est pas de savoir si nous aurons des avocats, bien qu'ils soient nécessaires ainsi qu'on l'a signalé à la Chambre. Ce qui importe en premier lieu, c'est de semer car de semer dépend la vie. C'est ce qui importe sans doute le plus à la population dans son ensemble. J'ai dit maintes fois déjà que nous ne devrions pas mettre l'agriculture dans une situation où on la néglige, parce que c'est de la prospérité de l'agriculture que dépend la sécurité de la nation; c'est la meilleure garantie qu'on puisse avoir que de maintenir l'agriculture en état de prospérité.

Nous savons tous que l'agriculture s'est aussi développée dans diverses partie du pays et que bien des cultivateurs ont bien réussi. Mais nous n'ignorons pas que, dans d'autres secteurs, certaines formes de cultures n'ont pas produit d'heureux résultats. C'est l'état de choses que nous essayons de redresser en tant que Gouvernement. Je suis las, monsieur l'Orateur, d'entendre certaines gens parler des "riches cultivateurs" comme cela arrive parfois. Ma foi, s'il y en a de riches, ils ne vivent pas dans ma circonscription. Certains ont mieux réussi que d'autres, mais il n'y a pas de Cadillacs dans ma région. Ces gens sont heureux d'avoir une automobile quelconque en état de fonctionner. Nos cultivateurs ne font pas de voyage en Floride, dans ma région. Mais pourquoi pas, d'ailleurs? Pourquoi les cultivateurs n'auraient-ils pas le droit d'aller en Floride et de posséder une Cadillac? Chaque autre profession au Canada en a le droit; chaque autre profession le prend, ce droit. Cependant, quand quelqu'un entend qu'un agriculteur possède une Cadillac, cela lui semble une infraction contre le pays ou contre la nature ou contre les autres professions.

Il a le même droit d'avoir une Cadillac mais il n'en a pas. Nous voudrions donc signaler que les cultivateurs ont fait le plus grand effort pour ne pas disparaître et ont consacré tout leur temps et tout leur surtemps afin de permettre à la population du Canada et des autres pays de se procurer des aliments à des prix moindres que ceux qu'elle aurait dû payer. C'est la seule raison pour laquelle les cultivateurs canadiens viennent demander de l'aide au Parlement ou au Gouvernement.

Ils viennent demander de l'aide au Gouvernement, parce que la population paie depuis des années ses produits alimentaires à des prix inférieurs à ceux qui permettraient aux cultivateurs de se maintenir. Peut-on faire autre chose? Tout ce qui est possible aux cultivateurs est de venir demander de l'aide au Gouvernement et de presser celui-ci d'établir des programmes qui soutiendront l'industrie. Pourquoi faut-il qu'il en soit ainsi? Je demande à tous ceux qui sont ici présents à la Chambre des communes, pourquoi faut-il qu'il en soit ainsi? Pourquoi faut-il que les cultivateurs, depuis que je m'en occupe, soient obligés de demander des subventions, des mesures législatives, l'intervention du Gouvernement afin de pouvoir se maintenir?

Eh bien, les cultivateurs vont y voir avant que toute l'économie du pays soit complètement transformée, et qu'on dise que l'économie peut se dispenser de l'agriculture. J'espère qu'auparavant les Canadiens feront preuve d'assez de bienveillance pour que cela se produise sans recourir aux moyens dont disposent d'autres gens pour rectifier les conditions qui sont les leurs, moyens que ne possèdent pas les agriculteurs. Encore une fois, si l'on excepte les grands exploitants agricoles, qui, à part les pêcheurs, a un plus faible niveau de vie que les agriculteurs? On a fait beaucoup pour encourager l'agriculture, c'est vrai, pour lui permettre d'obtenir un niveau de vie comparable à celui des Canadiens adonnés à d'autres occupations.

J'ai tâché d'expliquer ce qui existe dans mon entourage immédiat et je ne pense pas qu'il en soit de même partout. C'est peut-être paradoxal, mais ce qui fait défaut depuis des années dans ma région, c'est que la production est déficitaire. Ceux dont la production est excédentaire, dont les greniers regorgent, qui ont un crédit suffisant pour se tirer d'affaire et peuvent emprunter aisément sont dans une situation telle que nous n'avons pas à nous inquiéter à leur égard si ce n'est de les aider à vendre leurs céréales. C'est vraiment à celui qui n'a pas d'excédent de céréales que devrait aller notre sympathie.

Je veux parler du cultivateur ordinaire qui cherche à gagner sa vie sans épuiser le sol, sans tout en retirer en y remettant rien, le petit cultivateur qui cherche à gagner la vie des siens, qui a peiné toute sa vie pour continuer son exploitation agricole, afin de fournir des denrées alimentaires à la population du Canada et d'ailleurs à un prix inférieur à son prix de revient. Si nous voulons remédier à cet état de choses, et

[M. Studer.]

nous pouvons peut-être y remédier dans une certaine mesure, à nous d'agir. Notre groupe va proposer des mesures en ce sens.

Dans l'Ouest, la tendance est aux grandes exploitations agricoles. Selon la Commission, les dimensions des exploitations vont s'accroître encore, et l'efficacité des exploitations va augmenter. Mais il va se passer ce qui s'est passé dans d'autres économies. Il va falloir prendre d'autres dispositions en faveur de ceux qui ne peuvent subsister dans leur industrie. Le gouvernement en place a voulu nous donner une économie qui absorbe ces gens-là, quelle que soit leur occupation: forêts, mines, fermes, dans des industries où ils peuvent gagner leur vie.

Aucun gouvernement au monde ne peut m'assurer que je vais gagner ma vie dans la profession que j'exerce ou dans l'emploi que j'occupe. Le Gouvernement ne peut pas faire cela, mais il peut élaborer des politiques, et avoir une économie qui permettrait à tous les gens d'assurer leur subsistance dans le cadre de l'économie régnant dans le pays à un moment particulier. C'est ce que le Gouvernement s'efforce de faire. Nous vous suggérons maintenant ce que devrait être le prix de l'alimentation. Si vous payiez pour votre alimentation le prix que vous devriez payer, et je parle du consommateur de notre pays aussi bien que de celui des autres pays, les cultivateurs n'auraient alors pas besoin de venir trouver le gouvernement pour lui demander de l'aide, ou pour lui demander de promulguer des lois destinées à les protéger. Si nos concitoyens, et tous les consommateurs du monde, payent aux cultivateurs le prix que ces derniers devraient recevoir pour la nourriture qu'ils produisent, nous ne viendrons pas alors supplier le gouvernement de les aider. Je pense que c'est équitable.

Comment se fait-il que lorsque nous allons acheter une automobile, nous ne marchandons pas? On nous donne le prix. Nous n'essayons pas de rogner dessus; nous ne le discutons pas. Quoi qu'il en soit, ou bien nous l'achetons ou bien nous la laissons, mais dès qu'il est question de nourriture, nous faisons des kilomètres, du moins c'est ce que fait ma femme, pour trouver la nourriture la moins chère. J'essaye de lui faire perdre cette habitude et de l'amener à chercher les aliments les plus coûteux, mais je n'ai encore obtenu aucun résultat. Voilà ce qui en est. Dès qu'il s'agit de nourriture, nous essayons de l'obtenir pour le moindre prix. Quant au reste, les postes de télévision ou les automobiles, ou tout ce qui peut vous venir à l'esprit, nous ne posons aucune question, nous l'achetons et l'emportons si nous avons l'argent.

Je tiens à dire que les subventions réclamées par les cultivateurs sont une simple compensation pour l'escompte dont le public a profité au cours des années à l'égard du prix des vivres. Si quelqu'un a d'autres explications à fournir à ce sujet, je l'entendrai volontiers. Par conséquent, si l'on versait aux cultivateurs $2.20 au lieu de $1.75 qu'ils ont touché durant les années 1944 à 1953, ils n'auraient pas besoin d'aide. Qu'on ne s'imagine pas que le cultivateur touche $1.75, il reçoit au maximum $1.55 environ car les frais de transport sont compris dans le prix de $1.75, et lorsqu'il s'agit d'une catégorie inférieure, les catégories 4, 5 ou 6, mettons, le cultivateur touche $1 ou moins pour son blé,—si on leur versait, dis-je $2.20 le juste prix qu'ils auraient dû toucher au cours des dix dernières années, au lieu de $1.75 f. à b. Fort-William; 98c. pour l'avoine, au lieu de 70c.; $1.45 pour l'orge au lieu de $1.16; $2.45 pour le seigle, au lieu de $1.95; $4.59 pour le lin, au lieu de $3.65; $23.27 pour les bouvillons au lieu de $18.50; $30.12 pour les porcs au lieu de $23.94; 57c. pour les œufs de la catégorie A au lieu de 48c., le cultivateur ne réclamerait plus jamais rien de la Chambre des communes. Il me semble que c'est la simple justice. Combien sont disposés à accepter ce marché? Que nous offre-t-on? Voilà quels sont les faits.

Malheureusement, les cultivateurs ne sont pas en mesure d'exiger autant que d'autres groupements professionnels.

Nous avons eu une grève récemment. Même en Saskatchewan, où le réseau de transport par autobus est exploité par le gouvernement, il y a eu une grève il y a quelques années. La population du Canada a le droit de se mettre en grève si elle estime qu'elle ne reçoit pas sa juste part, qu'elle n'est pas convenablement rémunérée ou pour quelque autre cause. Comment le cultivateur pourrait-il se mettre en grève? Il lui est absolument impossible de le faire. Quand un syndicat agricole est constitué, il disparaît bientôt à la suite d'agitation politique ou d'autres manœuvres. C'est ce qu'on a pu constater dans le passé. Personne ne parle au nom des cultivateurs si ce n'est leurs représentants à la Chambre des communes, c'est-à-dire les représentants de la Saskatchewan qu'on pourrait qualifier de bon grain. J'entends par là les députés libéraux parce que les députés de la Saskatchewan qui adhèrent à d'autres groupements et qui sont censés représenter les cultivateurs ne sont pas du bon grain mais de l'ivraie.

Je tiens à dire à la population de l'Ouest du Canada que seul le bon grain assure un revenu au producteur. Autrement dit, ce

sont eux qu'on écoute. La preuve que la population du Canada n'a pas écouté la Saskatchewan c'est que, ces dernières années, la majorité des représentants de cette province ne se sont pas révélés de vrais représentants du peuple. Autrement dit, ils sont hostiles au gouvernement et, si le gouvernement représente la population du Canada, c'est donc qu'ils sont hostiles à la population. Du moins, c'est ma façon d'envisager les choses. Si la population de l'Ouest veut que ses représentants, ici dans ce parlement, puissent lui rendre service, elle doit y voir. Le gouvernement a fait sa part. Au lieu de faire venir ici des syndicats agricoles, les représentants du peuple ont cherché à exposer leur cause en cette Chambre. Chaque fois que les cultivateurs de l'Ouest ont l'impression que leurs représentants ne plaident pas assez bien leur cause ici, ils devraient venir eux-mêmes à Ottawa.

Ils ont le droit, autant que les autres Canadiens, de venir ici s'expliquer. Nous avons vu les représentants de diverses associations qui pensaient avoir des griefs venir les exposer à Ottawa. Les cultivateurs ont le même droit. Et pourquoi pas? Le gouvernement est aussi bien disposé et aussi sympathique à leur endroit qu'à l'endroit des autres catégories de citoyens et c'est pourquoi je leur conseille de venir ici quand ils estiment qu'ils pourraient obtenir de meilleurs résultats en s'adressant directement au gouvernement et quand ils ont des torts à faire redresser. Ils peuvent s'adresser directement à leur gouvernement; c'est un droit qui leur est reconnu dans toute société démocratique.

Le gouvernement s'est efforcé de résoudre les problèmes des cultivateurs. Il a pris des mesures concrètes pour stabiliser l'agriculture et pour favoriser les coopératives. Soit dit en passant, les cultivateurs peuvent résoudre à peu près tous leurs problèmes par l'entremise des coopératives. De fait, ils pourraient fort bien se passer de représentants parce qu'ils peuvent eux-mêmes résoudre leurs propres problèmes pourvu qu'on ne mette pas de bâtons dans les roues aux coopératives. Les cultivateurs ont toujours été en mesure de surmonter leurs propres difficultés grâce à leurs coopératives. Le gouvernement fédéral a favorisé l'établissement de ces organismes tout comme l'ont fait l'ancien gouvernement et le gouvernement actuel de la Saskatchewan. Dans ses efforts pour aider les cultivateurs, le gouvernement fédéral a organisé, pour la vente du blé, divers organismes qui ont agi au nom des cultivateurs de l'Ouest du Canada; non seulement il a aidé à l'établissement de la Commission du blé, mais il a prolongé ses pouvoirs pour une durée de cinq ans. Il a appuyé les ententes internationales sur le blé et assuré des prêts aux pays étrangers pour l'achat de céréales canadiennes. Il a également établi des prix minimums à l'égard du blé, de l'avoine, de l'orge, des porcs, du beurre et des œufs. Il a fait adopter la loi sur le soutien des prix agricoles et la loi sur la vente des produits agricoles; il a versé plus d'un milliard de dollars en subventions aux cultivateurs ces dix dernières années, comme on le signale dans un numéro publié, il y a un an ou deux, par le *Western Producer* de Saskatoon. Il a conféré les pouvoirs nécessaires à la Commission agricole canadienne; il a vu au rétablissement agricole des Prairies et à l'assistance à l'agriculture des Prairies et il songe à mettre sur pied un plan d'assurance-récoltes pour l'Ouest canadien. Petit à petit, il a supprimé les droits douaniers à l'égard des machines et des approvisionnements agricoles. Il a négocié des ententes commerciales avec 73 pays.

Pourquoi ces considérations sont-elles nécessaires? Elles sont nécessaires pour la raison que j'ai exposée au début de mes remarques, à savoir que le prix que la population a payé pour les produits agricoles représente moins que les frais de production des cultivateurs de l'Ouest. Il faut donc maintenant que le gouvernement favorise, mette en œuvre et applique des mesures propres à assurer aux cultivateurs une compensation représentant l'écart entre le prix qu'ils ont effectivement touché et le prix qu'ils auraient dû recevoir. Le revenu du cultivateur se rapprochera ainsi davantage de ce qu'il aurait dû être dès le début. Il faut soutenir l'agriculture parce qu'elle est incapable de le faire elle-même à cause de circonstances indépendantes de sa volonté.

Que réclament les cultivateurs? Ils réclament des mesures qui leur permettent de produire sans l'aide du gouvernement. C'est une demande raisonnable. Les cultivateurs se demandent jusqu'à quel point les prix minimums peuvent être majorés sans que cela comporte une régie de la production? Personne n'a jamais répondu à cette question. Les cultivateurs se demandent également s'il est possible d'établir un prix de parité sans contrôle des emblavures. Personne à la Chambre des communes n'a jamais répondu à cette question. Le seul organisme qui ait fourni une réponse est la Fédération canadienne des agriculteurs. Le vice-président du syndicat du blé a déclaré que, si l'on établit des prix de parité comme le réclament ou le préconisent certaines associations agricoles, il faudra les fixer entre 65 et 85 p. 100 de la parité, sans quoi les cultivateurs se livreront à une production effrénée.

Si les cultivateurs veulent la parité des prix afin de réduire leurs emblavures aux proportions de ce que peut absorber le

pays,—il ne faut pas s'attendre à ce que les 16 millions d'habitants du Canada payent la différence,—ils ont le droit d'exprimer leurs désirs par leurs votes, et c'est ainsi que nous tiendrons compte de leur volonté. S'ils veulent élever un porc au lieu de trois pour bénéficier de la parité des prix, ils ont le droit d'exprimer leur volonté dans ce sens par leurs votes.

Toutefois, ils ne doivent pas oublier qu'en agissant ainsi, ils réduisent toute l'économie du Canada, le produit national brut, parce que, en réduisant les emblavures et la production de 500 millions à 150 millions de boisseaux, le Canada perdrait la différence entre la valeur à tirer de 150 millions et le revenu à obtenir de 500 millions de boisseaux. Peut-être n'est-ce-pas dans l'intérêt de l'économie nationale. C'est pourquoi les cultivateurs ne voteront pas pour la parité des prix en vertu de ce régime, mais ils ont le droit d'exprimer leur avis par leur vote sur le contrôle et la réduction des emblavures, tout comme un syndicat a le droit d'exprimer son avis sur l'opportunité de faire procéder à un vote de grève.

Je fais donc remarquer aux cultivateurs de proposer des programmes qui soient acceptables au reste du pays, y compris les députés à la Chambre, parce que si nous ne pouvons pas les accepter, ils auront perdu leur temps. Les vœux de la Commission Gordon relativement au blé sont portés à l'attention du public à l'heure actuelle. Ces vœux pourraient être pris en considération si les cultivateurs en acceptaient les conséquences et les risques, surtout en ce qui a trait à la Commission canadienne du blé, à l'économie du Canada et à leur propre économie.

Ce que les cultivateurs veulent, ce sont des prix stables pour leur production. Ils veulent une assurance pour les années où les récoltes font défaut. Ils veulent qu'on accorde l'assurance-chômage à la main-d'œuvre agricole, et veulent aussi qu'on fasse tous les efforts possibles pour vendre leurs produits. Ils veulent plus d'espace d'entreposage pour leurs céréales et ils réclament aussi la péréquation des prix de transport ferroviaire afin qu'ils n'aient pas à subir les conséquences de ce qu'ils demeurent dans une localité plutôt que dans une autre.

Qu'on me permette d'ajouter, entre parenthèses, que le cultivateur désire tous les autres agréments de la vie que peuvent s'offrir environ les trois quarts des Canadiens. Ce qui revient à dire que dans notre partie du Canada, si nous voulons rester à la page, nous devrions, je pense, bénéficier de certaines des commodités et des satisfactions de la vie moderne. Nous aussi, dans le sud-ouest, nous désirons un poste émetteur de télévision, afin qu'il nous soit permis de bénéficier des bienfaits éducatifs des émissions, et que nous ayons notre juste part des avantages culturels que la télévision prodigue aux autres Canadiens. Les cultivateurs désirent ni plus ni moins qu'une sécurité et un niveau de vie comparables à celui de leurs concitoyens qui se consacrent à d'autres professions.

Nous félicitons par conséquent le gouvernement d'avoir créé une économie qui puisse absorber ceux que l'agriculture ne peut pas faire travailler.

Je pourrais toutefois faire remarquer que nos difficultés ne proviennent pas toutes de circonstances de l'ordre de celles que j'ai décrites. Certaines de nos difficultés dans l'Ouest sont imputables à la politique et c'est un sujet sur lequel j'aimerais m'appesantir un peu car, s'il existe au Canada une région ou règne, et cela depuis bien des années, un manque d'unité politique aux conséquences désastreuses, c'est bien parmi les cultivateurs de l'Ouest canadien. Un vieux dicton prétend que l'unité nous soutient et que la division nous abat. Eh bien, si nous sommes tombés dans l'Ouest canadien, c'est à cause de la division, de notre manque d'unité politique, et c'est à cause enfin d'individus qui ont proclamé que leur élection était plus importante que le bien-être de l'Ouest canadien.

Au cours des 30 dernières années, n'avons-nous pas eu un exemple de la vanité d'une force divisée, alors que les partis politiques fragmentaires nous disent: "Élisez-moi, et je résoudrai les problèmes de l'Ouest canadien"? Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'aucune des difficultés n'a été surmontée, du moins s'il faut en croire ce que nous disent les députés désunis de l'opposition. Ils ne cessent de nous dire que rien n'a été accompli comme résultat de leurs efforts. Ils déplorent le fait que, année après année, ils sont venus ici dire au Gouvernement ce qu'il faudrait faire et que rien ne s'est produit à la suite de leurs supplications. Je ne puis que leur faire observer qu'ils ont dû faire du bien piètre travail s'ils n'ont pas réussi à persuader qui que ce soit dans tout le pays que la situation dans l'Ouest du Canada est telle qu'ils l'ont décrite. Je leur conseille de retourner chez eux et d'avouer à leurs gens qu'ils n'ont pas su les représenter convenablement. Pourtant ils vont parmi ces gens et leur chantent sur tous les tons que ce sont des batailleurs qu'il faut envoyer ici. Voilà ce qu'ils disent.

M. Blackmore: Que dire des provinces Maritimes?

M. Studer: Eh bien, s'ils sont batailleurs et s'ils se sont battus pour quelque chose, où peut-on trouver ce quelque chose? Dans chacun de leurs discours, ils répètent qu'ils

ont été incapables d'accomplir quoi que ce soit pour l'Ouest du Canada. Un bon exemple est l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), le député qui prétend que le Québec est mûr pour le communisme. C'était vraiment pathétique de le voir à la Chambre, il y a une couple de jours, pleurer sur le malheur des gens de sa circonscription. Point n'est besoin de pleurer. Qu'il suffise de lui dire de retourner dans sa circonscription dire à ses commettants d'envoyer au Parlement du Canada un représentant qui saura parler en leur nom et que le reste de la population du Canada croira.

Ce n'est pas ce qu'il a fait jusqu'à maintenant. Ce n'est pas ce qu'aucun des autres a fait jusqu'à maintenant. A quoi servirait-il de déplorer ici le sort des vieillards pensionnés, si cela ne me coûtait rien. Quand on n'a jamais produit pour un sou de richesse dans le monde, il est bien facile de demander aux gens de verser leurs contributions. Nous serions donc tous beaucoup mieux si, au lieu d'enseigner le socialisme aux petits Canadiens dans les écoles, ces gens produisaient de la richesse à distribuer pour le bien-être de la population du Canada. En somme, c'est ce qu'ils font, ils enseignent le socialisme aux enfants dans l'Ouest et, si ce n'est pas ce qu'ils ont fait, ils n'ont pas accompli leur devoir en tant que socialistes.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, toutes nos difficultés ne sont pas attribuables au climat ni au programme du Gouvernement. J'ai écouté avec intérêt l'autre jour l'honorable député de Macleod (M. Hansell) essayer d'expliquer la différence entre le crédit social et le crédit socialiste. A mon avis, l'explication de l'existence du Crédit social n'est pas sincère, parce que, si le Crédit social existe, c'est que 50, 60 ou 70 p. 100 des députés créditistes qui sont ici portent cette désignation parce qu'ils n'étaient pas qualifiés pour être candidats libéraux aux élections antérieures et qu'afin d'être élus à la Chambre des Communes, ils ont donné naissance à ce programme, cette ripopée de vieilles théories politiques que toutes les civilisations du monde ont délaissées il y a bien longtemps. Ils jonglent avec de vieilles théories rejetées depuis si longtemps qu'ils ne savent plus ce qu'est une nouvelle théorie. Ils misent sur les basses cartes parmi celles qui ont été rejetées et où il n'y a aucun honneur, tous les honneurs étant du côté du gouvernement de la Chambre. Ils en sont réduits à jouer les petits rôles dans le jeu de la politique. C'est un parti de bruyants bravaches, techniciens du feu, du soufre et de la niaiserie, préconisant une politique qui a pris naissance dans un autre pays et qui a atteint sa maturité, si tant est qu'on puisse l'appeler ainsi, dans les piémonts de l'Alberta. Quelle organisation discréditée! Avez-vous lu le rapport récent d'une commission, qui a paru en Nouvelle-Zélande, où il y avait un gouvernement créditiste, sur ce qu'est le Crédit social?

Ils prétendent avoir le monopole de la droiture politique. Sans faire de personnalité aucune, je crois qu'ils ont le monopole de l'hypocrisie, parce qu'ils ont préconisé des conceptions politiques et, en agissant ainsi, ils ont fait souffrir toutes les parties de l'Ouest du Canada pour l'amour de leur opportunisme politique. Ce sont les pitres de la Chambre des communes. Et, encore que je puisse utiliser des termes plus énergiques, j'aimerais leur demander ce qu'il est advenu des $25 que nous devions obtenir en Alberta grâce à l'administration d'Aberhart. La population de l'Alberta les a obtenus, mais non pas de l'organisation du Crédit social. Elle les a obtenus des libéraux. Elle les a obtenus des libéraux sous forme d'allocations familiales, grâce à la même organisation et au même programme contre lesquels les créditistes, tous et chacun, avaient voté pour vaincre le Gouvernement le 10 février 1944.

C'était un crime contre l'humanité que de priver les mères de l'Ouest du Canada de ces allocations familiales, en tâchant de battre un Gouvernement par une telle politique. Même les conservateurs ont eu le bon sens de ne pas agir ainsi. Les créditistes devraient retourner dans l'Ouest, confesser leurs erreurs et avouer aux gens les crimes qu'ils ont commis au nom de l'humanité. Au lieu de cela, ils s'imaginent qu'ils sont ornés d'une auréole et qu'ils sont dispensés de répandre le Crédit social à travers le pays. Voilà qui détruirait le pays aussi rapidement que le socialisme, parce que tout leur programme tient au contrôle de l'État et je les défie, ces prétendus apôtres de la liberté, de le nier.

Une voix: Je le nie.

M. Studer: Ils ne peuvent s'attendre à faire fonctionner leurs idées politiques sans le contrôle de l'État et ils le savent bien. C'est pourquoi on a rejeté le créditisme en Nouvelle-Zélande. Que dire maintenant de la censure de la presse? C'est la première chose que les créditistes ont fait en Alberta, après avoir pris le pouvoir, afin que les gens ne puissent être renseignés sur ce que faisait le gouvernement. Que dire maintenant des lois sur la stérilisation? Je ne vois rien dans la Bible qui nous enjoigne d'inscrire cela dans nos lois d'un bout à l'autre du pays. C'est la seule province au Canada qui ait des lois touchant la stérilisation. L'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), ou de quelque autre circonscription, nous disait que le major Douglas, l'inventeur du Crédit social, est venu en Alberta et est disparu du jour au lendemain. Pourquoi donc? L'honorable député nous a expliqué qu'il était parti

à cause d'une divergence d'opinion avec le premier ministre de l'Alberta. Toutefois, ce n'est pas là la raison. Il a bien su ce qu'il avait de mieux à faire quand les lois sur la stérilisation sont entrées en vigueur ou en prévision de leur entrée en vigueur.

A mon avis, quand le Crédit social prendra le pouvoir, il ne sera plus nécessaire parce qu'il ne restera plus personne au Canada. Moi-même, je me sauverai au bout du monde —comme le major Douglas,—avant de me laisser assujétir à une telle loi sur la stérilisation. Je crois comprendre que les idiots en seraient atteints et qu'on établirait une commission. Mais comment un aveugle peut-il conduire un autre aveugle? Comment peut-on demander à un lunatique de décider qui a toute sa raison? Non, je ne crois vraiment pas que le Crédit social ou socialiste soit le bienvenu au Canada. Je crois que les membres de ce parti étaient primitivement des libéraux en Alberta et qu'ils devraient réintégrer ce parti et servir au bien-être de la population du pays.

Nous avons aussi quelques restes du parti socialiste en Saskatchewan. Si ce n'est pas un parti désillusionné, personne ne perdra jamais ses illusions. Ses membres ont abreuvé de reproches l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) parce qu'il avait quitté leurs rangs, mais ce n'était qu'un précurseur de l'inévitable, un Jean-Baptiste. Après lui, ils se sont tous réunis à Winnipeg en septembre ou octobre.

Quel en a été le résultat? En même temps que les communistes répudiaient Staline, les socialistes à Winnipeg répudiaient Karl Marx. Qu'en est-il resté? La politique du parti libéral. Je leur conseille donc de mettre toutes leurs idées de côté, d'oublier ces théories particulières qui ne sont d'aucun apport pour le bien-être du Canada et de se liguer avec le nouveau et grand parti conservateur en essor, qui seul peut offrir un autre choix en opposition au parti libéral et au Gouvernement.

Nous félicitons en même temps ce parti du choix de son nouveau chef qui, s'il réussit aussi bien en Saskatchewan qu'il a réussi à Prince-Albert, s'attirera sans aucun doute de nouveaux honneurs. Il est toujours bon et nécessaire que les chefs aient quelques disciples et il faut dire que le parti conservateur n'a jamais manqué de chefs. Il y a eu pénurie de disciples et il se peut que, dans un avenir bien incertain, quand il y aura autant de disciples que de chefs, ils puissent former un gouvernement. Entretemps, nous formons pour eux nos meilleurs vœux.

Disons en terminant qu'il y a quelques bonnes choses au Canada. La population du Canada depuis quelques années a joui de plus de bienfaits que n'importe quel pays du monde organisé à régime Créditiste socialiste ou conservateur, et elle ne rejettera certainement pas cela dans le vain espoir de trouver quelque chose d'aussi bon ou de meilleur que leur offrirait n'importe quel autre parti politique. Nous invitons la population du Canada à se joindre aux libéraux et à aller de l'avant vers des perspectives encore plus grandes de bonheur et de bien-être dans la paix, dans le monde magnifique de demain, ainsi que l'a décrit la Commissionn Gordon.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. A. E. Robinson (Bruce): Monsieur l'Orateur, tout comme bien d'autres députés qui ont participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je désire féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud) de la manière dont ils se sont acquittés de leur difficile tâche. Si l'on songe à la pauvreté du discours du trône dont ils avaient à traiter, je crois qu'ils ont très bien résussi. Je désire déclarer publiquement mon allégeance à notre chef du parti conservateur et chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) à la Chambre des communes. Je désire également dire que nous du parti conservateur espérons le jour où John sera premier ministre du Canada.

M. Hees: Voilà notre homme.

M. Robinson (Bruce): Nous du comté de Bruce sommes très fiers de ce que notre chef ait avec nous des liens aussi puissants et que sa mère soit originaire du comté de Bruce. Le lieu de sépulture de deux de ses grands-parents se trouve dans un magnifique cadre rustique du cimetière de Tiverton, à neuf milles de ma ville natale de Kincardine.

J'ai comme agréable partage, monsieur l'Orateur, d'être celui qui a été choisi pour représenter les bonnes gens du comté de Bruce à la Chambre des communes. Quand je dis "bonnes gens", j'entends cette expression dans tous ses sens. Ce sont, pour la plupart, des descendants des pionniers qui se sont établis là il y a un siècle ou plus. Les noms de ces pionniers se sont transmis d'une génération à l'autre. Si je puis me permettre une observation d'ordre personnel, je dirai que notre fils représente la quatrième génération sur la ferme que mon grand-père cultivait il y a plus d'un siècle. En plus des descendants de ces premiers pionniers, nous

comptons bien des gens qui ont vu dans le comté de Bruce l'endroit idéal pour y vivre et élever une famille.

Le comté de Bruce vient facilement au premier rang pour la production laitière, l'élevage du bœuf et du porc dans la province d'Ontario. Il a, comme je l'ai déjà signalé, environ 300 milles de côte le long des eaux bleues du lac Huron et de la baie Georgienne. Le tourisme d'été, qui nous amène des visiteurs du Canada et des États-Unis d'Amérique, constitue une industrie de plus en plus florissante. Nombre de visiteurs, une fois qu'ils ont goûté à l'atmosphère amicale que fait régner notre population et qu'ils ont vu les magnifiques couchers du soleil sur le lac Huron, célèbres dans le monde entier, décident incontinent de revenir chaque été pour leurs vacances.

Nous avons plusieurs jolis villes et villages, tous endroits idéaux pour y vivre. Nous avons de bonnes écoles, de bonnes églises, de bons magasins et de bonnes routes. Il y a des industries, petites et grandes, dans certaines villes et villages. Beaucoup de ces industries se trouvent dans le comté de Bruce depuis de nombreuses années, tandis que quelques autres sont plus récentes.

Même sans parler de ce que j'ai dit à propos de Bruce, il n'en reste pas moins que le mécontentement s'accroît sans cesse parmi la population. L'agriculteur se voit pris entre une diminution du prix touché pour ses produits et une augmentation des frais de production. Étant donné que les fermes s'agrandissent par suite de la mécanisation agricole, les fils et les filles de l'agriculteur doivent aller chercher du travail ailleurs, la plupart du temps dans les villes. Dans quelques villes ou villages, on a fermé certaines fabriques. Depuis dix ans, la population du pays s'est rapidement accrue, mais le comté de Bruce n'a pas profité de cette augmentation.

D'après le rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, notre pays aurait une population de 26 millions en 1980. Voici ce que je lis à l'alinéa 11 de la page 66:

> Le volume des ventes des industries secondaires devrait augmenter à peu près au rythme du produit national brut. S'il en est ainsi, la demande totale pourrait avoir triplé en 1980.

Et l'on peut bien se demander ici si le comté de Bruce aura sa part de cet accroissement au chapitre des produits secondaires. Voici encore ce que je lis à la page 3 du rapport Gordon (alinéa 7):

> Nous avons posé certaines hypothèses d'ordre général sur lesquelles se fondent toutes nos prévisions. Une considération prime toutes les autres en ce moment, et c'est que deux grandes puissances, les États-Unis et l'Union soviétique, possèdent des engins de destruction massive qui pourraient supprimer de la face du globe toute société organisée. Avant longtemps, d'autres pays pourraient fort bien acquérir des armements aussi terribles et ajouter ainsi au danger. Il existera d'ici quelques années des projectiles intercontinentaux à charge nucléaire capables d'un seul coup de paralyser, sinon d'anéantir, même les plus grandes villes. Par exemple, une seule bombe à hydrogène pourrait dévaster et rendre inhabitable une zone d'environ 50 milles de largeur sur 200 milles de longueur. Une telle zone s'étendrait le long du lac Ontario, depuis Hamilton jusqu'à Kingston, englobant Toronto, Oshawa, Port-Hope et Belleville. Une zone semblable le long du Saint-Laurent s'étendrait peut-être depuis la limite entre le Québec et l'Ontario jusqu'à la ville de Québec, et la retombée radioactive contaminerait les villes et villages, y compris la ville de Montréal toute entière. Voilà, en notre ère nucléaire, de nouvelles perspectives de vie et de mort.

[M. Robinson (Bruce).]

Cela constitue, en soi, une raison suffisante pour que tous les gouvernements favorisent la décentralisation de l'industrie. Le 21 février 1956, à Belleville (Ontario), le coordonnateur de la défense civile, M. F. F. Worthington, disait ceci:

> Si je pouvais agir en dictateur en ce pays, j'interdirais les villes de plus 50,000 habitants et j'ordonnerais à Toronto et à Montréal de cesser de grandir.

M. Worthington a dit que le coût de la décentralisation n'est rien s'il y va de la vie des Canadiens ou de la vie du Canada. La Suède, a-t-il dit, limite ses villes à 25,000 habitants. Il n'est pas nécessaire de recourir à la dictature pour arriver à la décentralisation. Le 15 mars 1956, le président d'un comité institué par l'Ontario pour faire enquête sur la pollution de l'air et la lutte contre la fumée, M. Cowling, déposait un rapport où je relève ce qui suit:

> La fumée et la "brumée", sous leurs diverses formes, coûtent à la population de l'Ontario quelque 120 millions par année. Il est de fait également que la pollution de l'air est préjudiciable à la santé physique et mentale, ainsi qu'au rendement et au bien-être de ceux qui doivent vivre au milieu de cet air pollué.

La pollution de l'air touche tous les citoyens, déclare-t-on dans le rapport. Selon son activité, chaque personne inhale de 8,000 à 16,000 pintes d'air par jour. On accorde beaucoup d'attention à la pureté des aliments et de l'eau, mais on a fait très peu, jusqu'ici, au sujet de l'approvisionnement en air vital.

> "Pendant des générations, nous nous sommes contentés d'aspirer plusieurs millions de gallons d'air contaminé chaque jour."
>
> L'air, comme l'eau, est une ressource naturelle limitée. Nous avons mis bien du temps à discerner qu'il y a une limite à la quantité de déchets de l'homme que l'air peut absorber en demeurant favorable à la vie. Nous en sommes venus à la conclusion que la pollution de l'air est un fléau grave, dangereux et coûteux pour le civilisé.

Les régions industrielles, naturellement, sont les plus affectées. A cet égard, le problème de la pollution de l'air est très grave à Toronto où l'on estime qu'elle coûte à la population de la région au moins 60 millions par année. Suivant des études faites aux États-Unis et en Angleterre, le rapport estime que l'air pollué coûte à chaque personne de la région de Toronto une moyenne de $40 par année et que le coût moyen par habitant de l'Ontario dépasse $20 par année.

Autrefois, on estimait qu'une fumée de cheminée était un signe d'abondance de nourriture.

Le rapport le déclare et continue:

Aujourd'hui, ça veut dire gaspillage, manque de savoir-vivre et poussière et travail inutiles pour la ménagère.

C'est peut-être aussi le signe que tous les hôpitaux sont pleins. La pollution de l'air nuit à la santé physique et mentale, à l'efficacité et au bien-être des gens qui vivent dans cet air vicié.

Une documentation déjà considérable indique que c'est l'une des principales causes de la fréquence croissante du cancer du poumon.

L'air pollué prédispose certainement l'individu à d'autres affections respiratoires et aux troubles cardiaques. Il retarde sa convalescence ou bien en fait un malade chronique.

Il peut entraîner la mort subite. Il est à l'origine de bien des incidents qui se sont produits un peu partout dans le monde entraînant de nombreuses pertes de vie.

D'autre part, on constate que le cancer de la trachée-artère, des poumons, des bronches, les cancers de tous genres ainsi que la pneumonie et la bronchite sont extraordinairement rares dans les régions rurales de l'Ontario et dans les municipalités de moins de 15,000 âmes.

Voici ce que la *Free Press* de London écrivait dans son éditorial du 12 mai 1955:

La concentration excessive dans quelques grandes agglomérations urbaines nous placera dans la même situation que l'Australie où près de la moitié de la population est concentrée dans quelques grandes villes. Il n'y a pas lieu de s'en féliciter. Il faut tout faire pour éviter cet état de choses en Ontario et au Canada.

Voici ce qu'écrivait dans le *Globe and Mail* un chroniqueur de marque, J. V. McAree, au sujet de l'encombrement de la circulation à Toronto:

Il arrive tous les jours à des dizaines de mille citoyens d'attendre une quinzaine de minutes ou plus pour se voir passer au nez des voitures encombrées. Toutefois, au lieu de blâmer la Commission du transport de Toronto, nous devons, je pense, nous rendre compte que nous payons ce qu'il en coûte pour vivre dans une métropole. Toute personne qui habite une grande ville endure les mêmes souffrances que nous. On ne peut échapper au problème, sauf peut-être en déménageant dans une ville de moindre importance.

Je ne dis pas, monsieur l'Orateur, qu'un gouvernement devrait forcer une industrie à s'installer dans une zone donnée, mais je soutiens avec énergie que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient favoriser la décentralisation de l'industrie en améliorant les services qui sont de leur ressort, par exemple, les moyens de transport, par la route, le rail ou l'eau, et en fournissant l'énergie électrique à meilleur compte dans les zones excentriques. J'espère que la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario fera bon accueil à la résolution adoptée au congrès annuel de la *Municipal Electrical Association* d'Ontario tenu à Toronto au début de 1956. Ladite résolution demandait à la commission d'étudier l'à-propos de prendre des dispositions qui conduiraient éventuellement à la péréquation des prix de gros de l'énergie pour toutes les municipalités de la province.

Pour ce qui est du transport par eau, je tiens à signaler qu'à plusieurs endroits du comté de Bruce les installations portuaires ont bien besoin de réparations. A l'occasion, on affecte de petites sommes à cette fin mais, dans certains cas, l'argent ainsi dépensé ne rapporte rien. J'ai déjà demandé au ministre des Travaux publics et au ministre des Transports de se concerter en vue de dresser un plan d'amélioration de longue haleine. Ils pourraient ainsi économiser une bonne partie de l'argent qu'on dépense follement en ce moment.

Je tiens à dire au ministre des Transports que la situation, dans le comté de Bruce, pour ce qui est des chemins de fer, est loin d'être satisfaisante. Au cours des années, l'industrieuse population de Bruce a payé sa part des déficits du National-Canadien; en retour, cette société l'a négligée de plus en plus. Comme le service devenait de moins en moins satisfaisant, le chemin de fer a perdu des clients et, ces dernières années, le National-Canadien songeait à réduire davantage le service. J'engage le ministre des Transports à s'assurer, non seulement que le service actuel sera maintenu mais qu'il sera amélioré. Il serait regrettable qu'on continue d'immoler les bons citoyens de Bruce sur l'autel de la centralisation.

Comme le ministre des Finances (M. Harris) a l'honneur de représenter une partie du comté de Bruce, je crois bon de lui signaler que nous comptons sur un brillant avenir industriel.

Je regrette beaucoup que la commission Gordon ne se soit pas rendue compte de la gravité du problème de la centralisation, car je suis certain qu'il existe bien d'autres régions qui connaissent des problèmes analogues à ceux qui se posent à Bruce.

Je suis également déçus que le discours du trône ne se soit pas étendu davantage sur l'assurance-santé, l'augmentation des pensions de vieillesse, de l'aide aux nécessiteux, ainsi que des pensions de cécité et d'anciens combattants. Ces augmentations s'imposent par suite de l'augmentation du coût de la vie et

de l'inflation, et je suppose qu'on nous les accordera avant les prochaines élections, à titre de propagande électorale.

M. Fernand Girard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, pour consacrer le principe du bilinguisme à la Chambre, je dirai d'abord quelques mots en anglais. Je tiens à offrir mes félicitations aux deux motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens aussi à présenter mes meilleurs vœux à tous les membres de la Chambre. Je leur souhaite à tous un retour victorieux après les prochaines élections mais il nous faudra nécessairement faire passer en premier lieu les intérêts de la nation. Je m'en remets donc à la Providence.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, la récente grève du Pacifique-Canadien a fait renaître les graves inquiétudes qui s'emparent de tous les esprits chaque fois que nous assistons à un conflit ouvrier d'importance.

Disons même que le problème ouvrier préoccupe la société, en général, bien plus parce qu'il apparaît comme une menace à sa quiétude, que par le souci de travailler efficacement à instaurer une véritable justice sociale. Le monde politique, plus particulièrement, déploie beaucoup d'énergie pour conserver la sympathie des ouvriers, mais on sent qu'il les craint bien plus qu'il ne les comprend. On favorise le libéralisme économique sous toutes ses formes, on chante avec raison les vertus de l'entreprise privée, mais on oublie de lui donner du cœur. On a peur de voir l'ouvrier se jeter dans les bras d'un socialisme dangereux qui conduit souvent au communisme, et l'on oublie que le capital qui n'a pas de cœur est un des principaux responsables de cette menace. Le libéralisme économique, qui a comme base la loi inexorable de l'offre et de la demande, conduit à la concurrence. Devant ce maître de fer, l'ouvrier n'a qu'un recours, l'union syndicale dont la force principale réside dans la menace d'un arrêt du travail. Le jour où les ouvriers n'auront plus le droit de faire la grève, nous n'aurons plus de démocratie.

Que certaines grèves soient justes ou non, qu'elles servent les ambitions de certains individus, il ne m'appartient pas d'en faire ici le procès. Mais, à nous qui avons la responsabilité du bien commun, il incombe d'améliorer le milieu social qui les entraîne. Chaque produit "fini" qui sort d'une usine est le fruit de l'union harmonieuse de deux facteurs principaux: le capital et le travail. Sur le plan social, au lieu d'une collaboration étroite entre le capital et le travail, on assiste à la lutte de deux clans divisés qui engendrent l'incompréhension des principaux intéressés lorqu'ils s'endurcissent sur leurs positions, et également des autres groupes de témoins inquiets qui mesurent les répercussions de ces litiges à l'échelle de leurs propres intérêts. Tous parlent de leurs droits, et personne de leurs obligations. Que le capitaliste ait du cœur pour aider le travailleur à avoir moins de rancœur!

Dans sa grande Charte des travailleurs, l'Encyclique *Quadragesimo anno,* Pie XI a bien justement défini le rôle du capital et du travail. Il a déclaré notamment, dans *Quadragesimo anno,* commentaire pratique, école normale sociale, édition Spes 1937, page 123:

> Il serait donc radicalement faux de voir soit dans le seul capital, soit dans le seul travail, la cause unique de tout ce que produit leur effort combiné; c'est bien injustement que l'une des parties, contestant à l'autre toute efficacité, en revendiquerait pour soi tout le fruit.

L'Encyclique, qui est l'évangile social de la droite bien pensante, reconnaît cependant au capital un profit raisonnable mais aussi réclame pour l'ouvrier un salaire familial qui tienne compte et du coût de la vie et des services rendus. C'est ici, à mon sens, qu'intervient le rôle de l'État pour protéger la famille qui est la cellule-mère de la société. Une allocation familiale, proportionnée au nombre d'enfants, doit rétablir le budget de la famille. Il est indéniable que le même salaire pour la même fonction peut à la fois constituer un salaire raisonnable, pour le célibataire et la petite famille, et une rémunération nettement insuffisante pour le père d'une famille nombreuse.

Il est vrai que la multiplication des mesures sociales conduit au socialisme d'État, mais il en est qui sont indispensables au maintien de l'équilibre social, et l'allocation familiale est, à mon sens, la plus essentielle.

On crie à l'immigration pour peupler notre pays, alors qu'on devrait prêcher la natalité en permettant à la famille nombreuse de s'épanouir convenablement. L'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) a déjà dit avec raison qu'il avait plus confiance dans les bébés canadiens que dans les immigrés pour peupler le pays. J'espère qu'il ira jusqu'au bout dans ses convictions et qu'il appuiera l'augmentation des allocations familiales, indispensable pour la multiplication des bébés canadiens. J'ai demandé chaque année à la Chambre, et j'y reviens encore avec plus d'insistance, si possible, que le Gouvernement proportionne les allocations familiales au coût de la vie. Si l'on a cru qu'en 1945 un taux de $5 était un minimum indispensable pour l'allocation, pourquoi tolère-t-on qu'à cause de la hausse constante du coût de la vie cette allocation ne vaille guère plus que $3.25 en 1957?

Chaque fois que nous avons réclamé le relèvement des allocations familiales, on nous a collé l'argument facile du manque d'argent.

Quand il s'agit de voter des milliards pour la défense, pour le plan de Colombo, de contribuer au maintien de l'OTAN ou d'apporter une aide légitime aux Hongrois, le Gouvernement a un grand cœur, mais, lorsqu'il s'agit de la famille, il ne parle que des principes de finance.

Si l'on prenait les 400 millions de surplus que nous avons cette année et si nous y ajoutions les 22 millions qu'on s'apprête à donner en cadeau à l'Angleterre, on pourrait doubler les allocations familiales durant les 10 prochaines années, sans pour cela augmenter les taxes d'un sou. Qu'on n'apporte plus les arguments de finance. Le gouvernement actuel manifeste trop de générosité à l'endroit des domaines réservés exclusivement aux provinces par la constitution pour oser se proclamer le parent pauvre quand il s'agit des intérêts vitaux de la famille.

J'espère que le Gouvernement amendera sa loi sur les allocations familiales de façon que les étudiants à la charge des parents bénéficient de leur allocation durant la période de leurs études. J'espère également que le Gouvernement abolira cette loi illogique en vertu de laquelle on ne permet qu'une déduction de $150 sur l'impôt du revenu aux parents des enfants qui reçoivent l'allocation. C'est là taxer les mesures sociales elles-mêmes, c'est enlever d'une main ce que l'on donne de l'autre. Cet argent vient des taxes et le taxer, c'est taxer la taxe.

Protégeons d'abord la famille et nous aurons plus sûrement accompli notre devoir, éloignant ainsi plus efficacement les dangers qui menacent notre monde.

A l'échelle internationale, au niveau de toutes les nations, au cœur de toutes les sociétés humaines, chez l'individu lui-même, on constate le même "bobo" universel: le monde se meurt de n'avoir pas assez de cœur. Si l'on avait autant de charité que l'on a de droits, on aurait besoin de moins de canons.

(Traduction)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le discours du trône renferme bien des choses qui révèlent que le Gouvernement se propose de présenter des projets de loi que nous souhaitons, par exemple, l'établissement d'un conseil canadien, la proposition d'accroître les subventions aux universités et celle de l'établissement d'un comité du Sénat pour étudier la conservation et la mise en valeur des terres agricoles du Canada. Ces choses sont toutes louables et nous les accueillons avec plaisir mais, si nous examinons le discours du trône, nous constatons qu'on ne se propose nullement de présenter des projets de lois qui tendent à satisfaire aux besoins de bien des Canadiens qu'il faut aider et prendre en considération à l'heure actuelle.

J'ai cherché à savoir pourquoi le discours du trône est si dépourvu de telles propositions législatives, que la plupart d'entre nous étaient en droit d'attendre, de même que bien des Canadiens. Je pense avoir trouvé la bonne raison. J'en suis venu à la conclusion que le Gouvernement considère que l'opposition officielle ne menace pas son existence et qu'en conséquence nous avons ce discours qui renferme un bien petit nombre de propositions législatives pour la présente session.

L'opposition a toute ma sympathie. Elle comprend un groupe d'hommes d'une intégrité indubitable, dont plusieurs sont de bons amis, d'un commerce agréable et travailleurs. Cependant, dans les circonstances actuelles au Canada, ils sont bien désavantagés. J'ai l'impression, pour ma part que c'est un groupe d'hommes dont les efforts vers le bien sont entravés par les circonstances qui existent actuellement au Canada.

S'ils adoptent des propositions concrètes qui vont à droite ils perdent l'appui du peuple. Si au contraire, ils formulent des propositions concrètes qui vont vers la gauche, ils se retrouvent dans notre camp. Leur situation est donc extrêmement difficile. Généralement parlant, je crois que c'est la raison pour laquelle ils se voient obligés d'adopter une attitude incertaine en ce qui concerne la plupart des questions majeures qui se posent aujourd'hui à nous et pourquoi ils n'ont pas encore proposé de solution de rechange. Comme le disait notre chef il y a quelques jours on ne peut pas faire croire à la population qu'on est en mesure de remplacer le gouvernement actuel si on n'a pas de programme de rechange. J'ai de la sympathie pour eux car il leur est extrêmement difficile de trouver un programme qui puisse remplacer celui du gouvernement actuel.

C'est pourquoi, je le répète, ils se voient obligés d'adopter des attitudes incertaines en ce qui concerne la plupart des grandes questions, des questions comportant des risques. C'est pourquoi leur chef n'a pas adopté à l'égard de la grève une attitude ferme. C'est pourquoi ils sont constamment obligés de s'exprimer en termes ambigus. Ils n'y sont pour rien. Les circonstances les y obligent. C'est pourquoi leur grande politique actuellement consiste à poser des questions au gouvernement à l'appel de l'ordre du jour, questions souvent insignifiantes.

Mais je ne saurais le leur reprocher. Ils en sont réduits à cette façon de procéder car la situation actuelle au Canada permet de prévoir que le parti Progressiste-conservateur

sera d'ici dix ans une race éteinte. C'est dommage pour ces messieurs car quelques-uns d'entre eux sont de bons députés. Je puis dire que l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) ferait un excellent député dans notre parti, après une petite mise au point en sciences économiques. L'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton) serait le bienvenu parmi nous. D'aucuns le considèrent comme un cécéfiste de cœur. Un certain nombre d'autres membres de ce groupe ont des objectifs qui, d'une façon générale, correspondent aux nôtres ou à ceux de tout député qui veut représenter la population et travailler à l'amélioration de la situation des Canadiens. Ces gens-là veulent agir au mieux des intérêts de la population, mais . . .

M. Hodgson: Pourquoi avez-vous modifié votre programme?

M. Herridge: Parce que j'ai aperçu la vérité.

M. Hodgson: Vous ne nous parlez pas du manifeste de Regina en ce moment.

M. Herridge: Ils ne peuvent offrir de contre-proposition à la politique libérale actuelle dans les conditions qui existent actuellement au Canada. C'est pourquoi je dis que la situation, chez nous, prend une tournure telle, que notre groupe offre une politique capable de remplacer celle du gouvernement en place. Nous pouvons offrir à la Chambre et au pays une doctrine de base et des propositions concrètes nettement différentes: celles du socialisme démocratique.

Je sais que le parti a un nouveau chef qui, sans doute, fera de son mieux. Ce parti a sur nous un certain avantage à cet égard, le nouveau chef du parti conservateur-progressiste étant un maître de la propagande. Ses services de relations extérieures, qui sont constamment en relations avec les journaux, et la façon dont il sait se servir au moment opportun de la radio et de la photographie chez nous sont telles (et je conviens que cela est vrai) que si, demain, le chef de l'opposition allait éructer au fin fond de l'Afghanistan, tout le monde le saurait dans les 24 heures. Mais, pour le moment, cela ne suffirait pas à donner le pouvoir à un parti qui est incapable de présenter un programme qui remplacerait celui du parti libéral.

Mais nous avons, nous, un programme de rechange. Notre objectif fondamental est d'assurer la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et humaines du Canada. Nous envisageons le problème comme un tout. Je n'ai pas le temps de parler longuement de notre programme ce soir, pour démontrer que nous avons un programme fondamental à opposer à la ligne de conduite du parti au pouvoir. Selon nous, les conditions économiques et sociales sont telles de nos jours au Canada qu'il faut envisager les problèmes qui se posent selon un point de vue d'ensemble et sous l'angle national. Voilà pourquoi nous sommes tenants du dirigisme fondamental, d'un accroissement de la propriété publique au Canada. Nous sommes d'avis qu'un grand nombre de réalisations ne peuvent s'entreprendre à l'avantage des Canadiens, à moins qu'elles ne soient au moins lancées et exploitées grâce à la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en cause, qu'il s'agisse de réalisations dans les provinces Maritimes, de l'aménagement d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan ou de l'aménagement de barrages nécessaires pour la mise en valeur du Colombia.

M. Fraser (Peterborough): Vous feriez mieux d'être prudent ou on va vous enlever vos concessions forestières.

M. Herridge: Nous croyons en outre à la libre entreprise de bon aloi. Nous croyons qu'il faut procurer à la concurrence légitime de l'entreprise libre l'occasion de s'exercer, ainsi que l'occasion de se répandre et de se développer à la propriété coopérative dans notre pays. Nous croyons à l'utilisation du capital canadien pour la mise en valeur des ressources naturelles canadiennes. Nous croyons posséder un programme qui la rendrait possible dans les conditions actuelles, et ferait qu'il ne serait plus nécessaire d'importer de si considérables apports de capital des États-Unis et d'ailleurs. Nous croyons en une commission nationale de placements pour l'expansion, qui servirait à cette fin et dirigerait les placements dans l'intérêt bien compris de la société. Nous croyons en une banque nationale de placements et d'expansion.

Nous croyons que si le gouvernement fédéral recourait à ses pouvoirs afin de mettre à profit le crédit national et mobilisait l'épargne nationale sous l'égide d'une commission nationale de placements, que ce soit l'épargne des sociétés ou celle des particuliers, nous pourrions faire beaucoup pour édifier au Canada ce qui s'impose avec l'épargne et les ressources canadiennes. Nous estimons, en outre, qu'il devrait y avoir une revision des dégrèvements spéciaux en faveur des sociétés, et nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu d'augmenter les impôts sur les sociétés et l'impôt sur le revenu élevé. Nous le déclarons sans ambage. Nous ne croyons pas qu'on puisse formuler des propositions concernant le bien-être social sans déclarer franchement

qu'il faut avoir l'argent nécessaire pour entreprendre ce genre de choses et nous signalons la façon de se le procurer.

Or, monsieur l'Orateur, j'ai déjà mentionné les possibilités que présenterait la révision des dégrèvements accordés aux sociétés dans notre pays à l'heure actuelle et celle que comporterait le relèvement des impôts sur le revenu élevé. Pour appuyer cette proposition, je donnerai brièvement lecture de certains chiffres que j'ai obtenus du bureau fédéral de la statistique et de la Banque du Canada. Quand on entendra ces données, qu'on ne dise pas qu'il est impossible d'étudier à l'heure actuelle les besoins des vieillards, des invalides pensionnés et d'autres encore dans notre pays. Entre 1946 et 1955, 6,940 millions de dollars de bénéfices réalisés par les sociétés au Canada n'ont pas été répartis. De plus, de 1946 à 1955, le dégrèvement de dépréciation accordé aux sociétés s'est élevé au total à 11,214 millions de dollars tandis que les capitaux produits par les sociétés atteignaient 1,854 millions de dollars. Durant la même période, les placements étrangers au Canada ont atteint un montant net de 2,119 millions de dollars.

Nous nous préoccupons tous du coût de la vie et, sans doute, le coût de la vie résulte surtout du montant excessif des capitaux étrangers directement placés au Canada et qui nous disputent les matières premières et la main-d'œuvre. Il est presque le résultat direct des fortes dépenses d'immobilisation. A ce propos, notre programme fiscal diffère totalement de celui du Gouvernement. C'est peut-être un programme que l'opposition officielle ne mettrait pas de l'avant parce qu'elle n'est pas en faveur d'une mesure de ce genre. Dans ces circonstances, nous déclarons donc qu'il peut y avoir un relèvement légitime des impôts sur les sociétés commerciales et de l'impôt sur le revenu et qu'il devrait y avoir une revision des exemptions accordées aux sociétés commerciales. Ces deux sources nous procureraient d'énormes recettes qui nous permettraient de donner suite à certains de nos projets.

Passons maintenant au coût de la vie. Le Gouvernement a eu une politique de restriction monétaire jusqu'ici. Je veux signaler à la Chambre un article qu'il m'est arrivé de lire ce soir. On le trouvera dans le *Saturday Night*, numéro du 19 janvier. Apparemment le ministre du Revenu National a traité cette question au cours d'une réunion tenue récemment à Toronto. Voilà ce qu'on déclare dans l'article au sujet des remarques du ministre:

> Le Dr McCann aurait pu fournir aux étudiants un meilleur sujet de réflexions en parlant non pas de l'inévitabilité du resserrement du crédit, en temps d'inflation, mais des rapports entre l'essor économique, l'inflation et des réglementations non sélectives du crédit.
>
> La restriction du crédit qui n'est pas sélective, toutefois, est une arme maladroite, peut-être même dangereuse, contre l'inflation. Elle s'est révélée trop éloignée du délicat mécanisme dont parlaient les économistes il y a quelques années.
>
> Quand la demande est trop forte et l'argent trop rare, les fonds disponibles s'acheminent inévitablement dans les voies les plus profitables.

Voilà notre objection aux présentes réglementations du crédit. L'article poursuit en ces termes:

> Plus souvent qu'autrement, les emplois les plus profitables de l'argent sont aussi les plus productifs, du point de vue des affaires. Mais tout en étant productifs, ils ne sont peut-être pas les plus nécessaires du point de vue social. Ainsi, pour être incapables d'emprunter, les constructeurs ne peuvent construire autant de maisons et les acheteurs doivent assumer le fardeau supplémentaire d'une hausse des taux d'intérêt; les municipalités doivent soit retarder la construction des écoles et l'établissement des autres services dont elles ont besoin soit supporter un plus lourd fardeau de dettes.
>
> S'il faut contrôler le crédit, il est nécessaire, également, semble-t-il de le rationner. M. McCann et ses collègues devraient songer sérieusement au crédit non seulement au point de vue de la répartition mais aussi au point de vue des restrictions.

A mon avis, ces observations sont très judicieuses. Il ne faut pas que les restrictions au crédit nuisent à la construction d'habitations ni à l'aménagement des services municipaux ou des services sociaux. Il faut faire en sorte que ces restrictions, qui peuvent être nécessaires, ne nuisent aucunement à ces entreprises. C'est à la lumière de ces considérations que nous jugeons bon de soumettre ce programme à la Chambre et à la population.

On a beaucoup parlé de prospérité. Il existe, en effet, une prospérité générale qui dure depuis quelques années, mais il reste encore bien des Canadiens qui ne participent pas à cette prospérité et que le discours du trône semble oublier. Parce que les politiques fiscales que nous préconisons peuvent être substituées à celles du Gouvernement, politiques fiscales rationnelles puisque fondées sur des théories aussi sûres que deux et deux font quatre, nous prétendons que le Gouvernement pourrait prendre certaines dispositions pour répondre aux besoins actuels du pays.

C'est pourquoi nous préconisons le relèvement des versements au titre de la sécurité de la vieillesse, de l'assistance-vieillesse et l'abaissement de l'âge d'admissibilité. Cela coûterait quelque chose au pays, c'est évident, mais si nous considérons les bénéfices distribués par les sociétés depuis dix ans, les dividendes non distribués, les exemptions totales dont jouissent des sociétés et les deux milliards et plus affectés à la défense, nul ne saurait raisonnablement prétendre que si nous consentons à essayer de répartir les

richesses du pays de manière à donner à tous les citoyens leur juste part, nous ne pourrons faire ce qu'il faut pour nos vieillards. Si nous le voulions, nous pourrions sans aucun doute leur verser une pension de $75.

A cet égard, je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur ce que je considère comme une injustice. Les juges, les fonctionnaires et les autres personnes qui touchent diverses pensions du gouvernement fédéral, sont autorisées à quitter le Canada et n'en continuent pas moins à toucher leur pension. Dans le cas des vieillards pensionnés touchant la pension de vieillesse ou recevant de l'aide, ils ne peuvent quitter le Canada que pour une période de trois mois. S'ils ne s'absentent pas pendant plus de trois mois, je crois comprendre qu'ils peuvent toucher les chèques portant sur la période de leur absence, mais à condition qu'ils ne se soient pas absentés pendant plus de trois mois en une seule année.

Je suis convaincu que ces vieilards, qui ont défriché notre pays, ont tout autant que les juges et les autres pensionnés fédéraux, le droit d'aller en Californie ou dans les états du Sud, pour raison de santé, ou pour éviter les rigueurs du climat de la région où ils demeurent. Voilà qui à mon avis est très injuste, et j'exhorte le Gouvernement, lorsqu'il présentera la mesure tendant à augmenter les pensions de vieillesse, à envisager de permettre aux vieillards pensionnés de jouir des mêmes droits, en ce qui concerne leurs absences du Canada, que ceux dont bénéficient les autres pensionnés du gouvernement fédéral.

Parce que nous croyons à la valeur de notre programme financier grâce à une simple redistribution de la richesse déjà existante, nous continuons de réclamer un régime national d'assurance-santé, non pas un régime d'hospitalisation, mais un programme complet d'assurance-santé qui comprendra les services d'hôpital, les soins médicaux, les produits pharmaceutiques et les autres services cliniques nécessaires à notre époque.

Nous continuons de proclamer comme l'a fait l'autre jour l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, la nécessité d'un régime national de pension industrielle. J'aborde le sujet à la Chambre depuis deux sessions et, à ma connaissance, l'honorable député de Cap-Breton-Sud y revient chaque année depuis dix ans. Il s'agit d'un régime qui n'exige du gouvernement que des services d'administration et de coordination; il ne lui coûtera guère plus. Nous demandons au gouvernement d'établir un régime national de pension industrielle afin que les employés des diverses industries aient leur liberté de mouvement sur le marché de la main-d'œuvre, afin qu'ils puissent aller d'une usine à une autre au lieu d'être enchaînés à une seule usine par le régime actuel de pension, de peur de perdre leurs droits à la pension après avoir payé leurs cotisations pendant plus de 5 ans.

Nous croyons qu'on devrait pourvoir davantage à la construction de logements à bas prix. Cela coûterait un peu d'argent au gouvernement. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet en ce moment, mais notre groupe ne voit pas du tout pourquoi nous n'accorderions pas ces prestations aux Canadiens qui en ont besoin, en se fondant sur la production brute du pays.

Je veux dire quelques mots du mémoire que les directeurs de la Légion canadienne ont présenté au cabinet le 9 novembre. Nous savons tous que la Légion canadienne et les autres groupements d'anciens combattants sont des associations sérieuses en contact avec les conditions intéressant les anciens combattants d'un bout à l'autre du pays, par l'intermédiaire de leurs groupements provinciaux et locaux. Je me réjouis de voir l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants écouter attentivement ce que je dis.

Le mémoire de la Légion portait dans une large mesure sur les modifications proposées à la loi sur les pensions et à la loi sur les allocations aux anciens combattants. A mon avis, le mémoire de la Légion renfermait d'excellents arguments et je crois que le comité des affaires des anciens combattants devrait être établi immédiatement pour examiner ces demandes de la Légion canadienne et des autres groupements. En fait, notre groupe est d'avis que le comité des affaires des anciens combattants devrait être permanent.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur ce mémoire. J'en appuie les propositions parce que je l'ai lu d'un bout à l'autre. Je connais les circonstances dont il y est question et je crois que les demandes faites sont justes, raisonnables et conformes aux moyens financiers de la population du Canada.

La Légion demande notamment la modification de l'article 13 (1) (a) de la loi sur les pensions de façon que lorsque le requérant qui a servi dans un théâtre d'opérations souffre effectivement d'une invalidité résultant d'une blessure ou affection dont il n'est pas question dans le rapport médical établi antérieurement à l'engagement, cette blessure ou affection soit présumée s'être produite ou avoir son origine postérieurement à l'engagement. Je sais que la question est difficile, mais le nombre d'anciens combattants qu'atteindrait la mesure serait relativement peu élevé. Cela étant, je prie instamment le Gouvernement d'examiner soigneusement cette proposition, eu égard à l'injustice dont

sont victimes certains anciens combattants, du fait du texte actuel de la loi.

La Légion demande aussi une modification des taux des allocations versées aux parents à charge et recommande que celles-ci soient ramenées à leur niveau antérieur. En effet, le taux établi pour un parent était autrefois égal au taux établi pour une veuve, avec un supplément plus raisonnable que celui qui est actuellement prévu dans le cas de deux parents à charge. Je sais que l'adjoint parlementaire comprend que c'est un problème qui revient sans cesse à la Commission canadienne des pensions et qui est constamment signalé à ceux qui sont responsables de l'application de la loi. La Légion demande ensuite une augmentation de la pension versée à certains parents à charge et, en outre, que l'article 38 de la Loi sur la pension soit modifié de façon que le parent à charge d'un militaire décédé devienne admissible au taux maximum lors du remariage de la veuve titulaire de la pension, même si celle-ci continue à être payée au titre de l'enfant ou des enfants du militaire décédé.

Mais voici une autre résolution qui ne me surprend nullement: on recommande que les pensions d'invalidité accordées soient effectives à compter de la date où la demande en a été faite; mais, pour qu'on ne craigne pas que des allocations excessives remontent même à la première Grande Guerre, nuisant ainsi à la demande du requérant, on a ajouté une clause de réserve, savoir que cette disposition ne s'applique pas aux réclamations auxquelles il a été fait droit avant le 1er janvier 1946 et qu'aucun versement rétroactif n'est fait à l'égard d'une période antérieure à cette date. D'après ce que je sais de l'application de cet article de la loi, je trouve cette demande bien raisonnable et modeste.

On recommande aussi que, pour éviter tout détournement des pensions de guerre à l'avenir, l'article 24(3) de la loi soit modifié de façon à lier spécifiquement la Couronne de telle sorte qu'une pension ne peut être saisie en aucun cas.

Viennent ensuite les ex-militaires qui ont servi au Royaume-Uni, à la première guerre, et qui sont actuellement privés de certains droits. On recommande que ces anciens combattants qui ont servi au Royaume-Uni ou pour le compte d'un autre allié bénéficient des dispositions de l'article 13 de la loi de la même façon que ceux qui se trouvaient à Terre-Neuve au moment de leur enrôlement.

Plus loin, on parle de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je rends au Gouvernement ce qui lui revient: les dernières modifications apportées à la loi sur les allocations aux anciens combattants ont valu de grands avantages à bien des ex-militaires et je sais, pour ma part, qu'un grand nombre de ceux qui ont pu en tirer parti sont enchantés. Je soulève ce point, parce que notre législation a été bonne d'une façon générale. Ces vœux sont formulés par la Légion canadienne à la lumière de l'expérience acquise ces dernières années dans la mise en pratique de ces lois. Elle a recommandé, à la lumière de cette expérience, le relèvement des plafonds du total des revenus autorisés sous l'empire de la loi sur les allocations aux anciens combattants à $1,000 par année dans le cas du bénéficiaire célibataire et à $2,000 par année dans le cas du bénéficiaire marié. La Légion recommande également le relèvement du taux de l'allocation aux anciens combattants mariés de $108 à $120 par mois. C'était le point qui a le plus prêté à controverse lorsque le comité des Affaires des anciens combattants a été saisi de la loi il y a deux ou trois ans.

De plus, la Légion recommande que les anciens combattants canadiens de la 1re Grande Guerre qui n'ont servi outre-mer qu'au Royaume-Uni soient admissibles à l'allocation aux anciens combattants pourvu que la durée de ce service ait été au moins d'une année. On a eu raison, je pense, d'ajouter cette clause prévoyant une durée d'une année, parce qu'on a la preuve que les anciens combattants ont souvent été postés contre leur gré en Grande-Bretagne pour service. Peu de ces anciens combattants qui ont servi en Angleterre au cours de la 1re Grande Guerre vivent encore aujourd'hui et l'acceptation de cette requête de la Légion canadienne ne représentera pas une forte dépense de la part de l'administration. Je voudrais qu'on étudie de nouveau cette question.

Plus tard, elle en est venue à la question des veuves des ex-militaires alliés et elle a préconisé que ces femmes reçoivent les allocations d'anciens combattants, lorsque l'allocataire est décédé avant d'avoir complété vingt ans de résidence au Canada, pourvu que:

a) la date effective de l'admissibilité de la veuve soit fixée à 20 ans après que son époux est arrivé pour résider en permanence au Canada;

b) la veuve elle-même ait complété 20 ans de résidence au Canada; et

c) l'époux et l'épouse soient admissibles sous les autres rapports.

Vient ensuite une autre disposition qui, à mon sens, constitue une modification fort nécessaire à apporter à la loi. Il s'agit de la recommandation qui porte sur la mise de fonds admissible dans la valeur de la maison qu'un ancien combattant peut posséder. Le montant actuel est de $6,000. La Légion canadienne, après avoir examiné cette question très soigneusement, recommande que la valeur de la part d'intérêt admissible dans la

maison qu'habite le titulaire d'allocations aux anciens combattants soit portée de $6,000 à $9,000.

Monsieur l'Orateur, je pense avoir ainsi exposé ces recommandations. Je n'ai pas pris le temps de m'y étendre. Je ne crois pas que cela soit nécessaire. Mais je prie le Gouvernement, au nom de notre parti, de songer à établir un comité des affaires des anciens combattants aussitôt que possible et de permettre à la Légion et aux autres associations de soumettre leurs témoignages et leurs arguments à ce comité. Je n'en doute pas, si les membres du comité reconnaissent la validité des éléments de preuve ainsi que les arguments apportés et comprennent la situation d'une foule d'ex-militaires du pays au nom desquels parle la Légion, nous apporterons de très utiles modifications à la loi canadienne sur les pensions et à la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Avant de laisser cette question des affaires des anciens combattants, j'aimerais dire quelques mots de la question des petites propriétés. A mon avis, le meilleur programme d'habitation entrepris par le Gouvernement a été appliqué par le ministère des Affaires des anciens combattants, aux termes des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qui concernent les petites propriétés. Par malheur, comme je l'ai signalé, je crois, au cours des huit dernières années à la Chambre, les ex-militaires sont incapables, dans bien des cas, de profiter de cette excellente mesure en raison des exigences relatives à l'étendue. Sauf erreur, il faut au moins trois acres de terre pour remplir les conditions posées, si la terre n'est pas évaluée à $500 l'acre ou plus, mais il est possible de remplir les conditions d'admissibilité à l'égard de 1.6 acre si la terre est évaluée à $800 ou plus.

Je connais un ancien combattant qui a un terrain de seulement 1.56 acre. Il ne remplit pas les conditions prescrites par les dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants relativement aux lopins. Je réclame la reconsidération de ces exigences au sujet de l'étendue de la terre afin qu'on puisse répondre aux besoins des ex-militaires de bien des parties du Canada, notamment en Colombie-Britannique où il est difficile d'obtenir ces grandes étendues de terre de 3 acres, etc. Afin qu'aucun ancien combattant se voit privé des avantages de la loi, il conviendrait, à mon avis, de réduire la superficie requise à la moitié d'une acre. A cause des exigences actuelles de la loi, près de 400 anciens combattants de ma circonscription ne peuvent en tirer parti. Ils deviendraient admissibles si la superficie requise était ramenée à une demi-acre. Si le problème est aussi grave qu'il en a l'air dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, il doit exister bien des cas analogues dans bien d'autres circonscriptions. C'est pourquoi j'invite instamment le Gouvernement à étudier le problème.

Quelques mots seulement, monsieur l'Orateur, sur les affaires internationales. Depuis l'ajournement de la session en août dernier, j'ai eu le bonheur de visiter l'Angleterre, la France et la Belgique. J'ai profité de toutes les occasions pour enquêter sur l'administration des divers ministères et pour discuter avec les ouvriers et les industriels. J'ai aussi visité des centres d'habitations en Grande-Bretagne et en France et j'ai vu encore bien d'autres choses intéressantes.

En France, j'ai visité tous les lieux où nos Canadiens ont combattu pendant la première guerre mondiale. Un intérêt personnel m'attache à ces lieux. J'ai vu que les monuments élevés à la mémoire de nos soldats relèvent maintenant du ministère des Affaires des anciens combattants. Je déclare sans hésiter que le monument aux morts de Vimy est le plus beau de France et de Belgique. Il est magnifiquement conçu, réalisé et situé. Je dois rendre hommage aux fonctionnaires du ministère en France et à leurs aides-jardiniers pour l'excellente tenue des jardins, des terrasses et de l'administration en général. L'administration des monuments élevés à la mémoire des victimes de la guerre en Belgique et en France fait honneur à la population canadienne.

J'ai eu de plus l'occasion d'observer en France certaines entreprises d'habitation dont j'ai trouvé les résultats très laids. Je ne comprends pas comment des gens comme les Français qui, au cours des siècles derniers, ont exécuté des œuvres d'une architecture magnifique peuvent maintenant construire des logements si laids et si peu intéressants. J'ai vu maintes entreprises de logement l'une après l'autre qui n'avaient aucun style particulier, où les maisons, semblables à des boîtes, étaient faites de béton et extrêmement laides, construites qu'elles étaient, semble-t-il, en vue d'un seul objectif, loger le plus de gens possible dans un certain espace donné.

De retour en Angleterre, j'ai eu l'avantage d'assister à la Chambre des communes à la majeure partie du débat sur l'affaire de Suez. Je dois dire que j'ai été l'objet de bien des égards de la part des membres de tous les partis, ainsi que des membres de la Chambre des Lords que j'ai eu l'honneur de rencontrer. Une chose m'a surtout frappé pendant cet intéressant débat. Après m'être entretenu avec des membres de la chambre basse, de la chambre haute et d'autres personnes que j'ai pu rencontrer, car j'ai beaucoup circulé,

j'ai été surtout frappé de la stabilité fondamentale et de la cohésion de la population britannique en dépit d'une profonde divergence d'opinions sur une question grave et importante, stabilité et cohésion qui ont conservé la nation unie en principe, même si elle était divisée sur un point particulier d'une si haute importance qu'il aurait pu détruire l'unité d'autres nations de notre connaissance.

J'ai tout particulièrement apprécié la très haute qualité des débats de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords, et je dois dire qu'en ma qualité d'anglican, c'est avec un extrême plaisir que j'ai écouté ce que l'archevêque de Canterbury pensait de la question de Suez. Il a exprimé ses opinions à ce sujet avec beaucoup de fermeté, et alors qu'il faisait l'objet de certaines attaques de la part de trois ou quatre des Lords qui ont parlé après lui, il s'est levé à trois ou quatre reprises pour maintenir ce qu'il avait dit. Mais indépendamment des divergences profondes d'opinions, on constate en Grande-Bretagne un respect prodigieux des représentants élus du peuple, et aucun d'entre eux, tant du côté du gouvernement que du côté des travaillistes, n'a mis en doute les intentions de l'autre. Tout ce qui a été mis en doute, c'est la valeur de l'intervention.

Je vois que mon temps fuit et qu'il faut me hâter. J'ai eu l'occasion d'aller aux Nations Unies en qualité d'observateur parlementaire. Je pense que ce sont là d'excellentes dispositions. Il semble que notre gouvernement soit le seul à le faire exactement de cette manière, et quiconque se prévaut complètement de cette occasion de se rendre aux Nations Unies en qualité d'observateur parlementaire, ne peut que reconnaître la fécondité et l'utilité d'une telle expérience.

Je profite de l'occasion pour féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ce qu'il a accompli aux Nations Unies depuis quelques mois. Sa besogne là-bas est reconnue par tous les pays et le prestige du Canada est excellent en ce moment. Je me suis entretenu avec des représentants d'autres nations et, qu'on s'accorde tout à fait ou non avec nous à propos de telle ou telle question, c'est un fait que notre pays est reconnu comme n'ayant aucune ambition extérieure et comme étant capable d'examiner les questions d'une façon très objective. Je rends de grand cœur hommage au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a accompli d'excellente besogne ces derniers mois.

Cela étant dit, j'ajoute cependant que le parti libéral paraît divisé. Notre parti montre un front uni à propos de cette question. Mais un secteur du parti libéral a ce que j'appellerais un programme international double ou réversible. J'ai ici une dépêche de la *Presse canadienne* du 9 novembre dernier, qui porte le titre suivant: "M. Thatcher félicite M. Eden de ce qu'il a fait." Je cite la dépêche:

> M. Ross Thatcher, député de Moose-Jaw-Lake-Centre, dit que, par l'envoi de troupes en Égypte, sir Anthony Eden a probablement sauvé le Moyen-Orient du communisme.
>
> L'ancien député cécéfiste, qui est candidat libéral dans Assiniboïa aux prochaines élections fédérales, a dit mercredi que M. Eden "en mettant fin aux bouffonneries d'un Hitler bouffi aurait bien pu sauver le Moyen-Orient du communisme.
>
> "Les Canadiens en général sont fiers du rôle joué par M. Lester Pearson aux Nations Unies au cours des efforts tentés pour amener un cessez-le-feu. Il est fort possible qu'il ait ainsi prévenu un troisième conflit mondial."

M. l'Orateur suppléant: Je regrette infiniment d'interrompre l'honorable député mais mon devoir m'impose de lui signaler que son temps est expiré.

M. Herridge: Pourrais-je avoir la permission de conclure en une phrase ou deux.

Des voix: Entendu.

M. Herridge: Je voulais dire que nous voyons là l'honorable député félicitant les deux côtés. Il est clair que la politique libérale lui échappe tout autant que lui échappait la politique cécéfiste quand il était membre de notre parti.

(Texte)

M. André Gauthier (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, la coutume et la tradition ont voulu reconnaître au débat sur l'Adresse une grande flexibilité. C'est pourquoi je vais en profiter pour exposer mes opinions personnelles sur certains problèmes particuliers, surtout ceux qui intéressent la population qui m'a fait l'honneur de la représenter à la Chambre.

Avant d'aborder l'essentiel de mes observations, qu'il me soit permis de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Les discours bien préparés qu'ils ont prononcés témoignent de leur connaissance de la politique et des problèmes de l'heure. Leurs commettants ont raison de s'enorgueillir du choix qu'ils ont fait lors des dernières élections, choix qu'ils vont sans doute s'empresser de renouveler à la prochaine occasion.

La classe ouvrière et la classe agricole se partagent presque également l'activité économique du comté de Lac-Saint-Jean. Dans l'ensemble, nous avons raison de nous réjouir de la situation. L'*Aluminum Company of Canada* qui, avec les compagnies productrices

de bois de pâte, est responsable de l'industrialisation de la région, vient d'entreprendre dans le nord de ma circonscription, sur la rivière Péribonca, des travaux gigantesques en vue d'aménager une centrale hydroélectrique d'une capacité pouvant atteindre 700,000 chevaux-vapeur. Déjà 1,500 hommes y trouvent un travail rémunérateur et l'on prévoit qu'avant la fin de l'été ce nombre aura plus que doublé. Avant que cette vaste entreprise soit complétée, des lignes de cuves pour la production de l'aluminium seront érigées à l'Isle Maligne, de sorte que la production d'aluminium en lingots, à ce dernier endroit, devrait égaler celle d'Arvida, le plus grand centre de production d'aluminium. C'est dire que la classe ouvrière a raison d'espérer un niveau d'emploi élevé et des salaires satisfaisants.

Même si l'emploi intégral amène la prospérité dans tous les secteurs de l'économie, la situation de la classe agricole reste incertaine et peu enviable. L'agriculture constitue un domaine de l'économie canadienne auquel le gouvernement canadien doit accorder une attention particulière, et je suis heureux que le discours du trône prévoie un plus grand encouragement à l'agriculture.

L'honorable premier ministre (M. St-Laurent), en prenant part à ce débat le 9 janvier, a prouvé qu'il connaît bien la situation du cultivateur québécois et l'importance que notre population agricole revêt pour l'économie canadienne. C'est pourquoi l'enquête sénatoriale que vient de proposer le Gouvernement ne pourra que produire des effets salutaires pour l'agriculture en général et l'amélioration des conditions économiques des cultivateurs.

En attendant, un bon moyen d'aider l'agriculteur en même temps que les ouvriers qui ont une grande famille, ce serait de relever le taux des allocations familiales.

Nous devons au très honorable Mackenzie King et au parti libéral cette excellente loi sociale. Je ne connais pas de mesure sociale qui présente autant d'avantages que la loi sur les allocations familiales; c'est celle qui rapporte le plus au plus grand nombre de Canadiens.

Depuis 1945, le coût de la vie a augmenté considérablement et la valeur initiale des allocations s'en trouve de beaucoup diminuée.

Nous faisons face présentement à une grave menace d'inflation, ce qui a pour effet d'inquiéter davantage les bénéficiaires de cette mesure si éminemment sociale.

J'ai reçu des requêtes de plusieurs centaines de mes électeurs, dans lesquelles on réclamait du Gouvernement le relèvement des allocations familiales. J'appuie ces demandes, monsieur l'Orateur, parce que je sais qu'elles sont légitimes. Si le Gouvernement pouvait les doubler, ce serait bien souhaitable, mais le moins qu'on puisse faire, c'est de restaurer à ces dividendes sociaux la valeur d'achat qu'ils avaient en 1945.

Depuis mon entrée à la Chambre des communes, je me suis intéressé vivement à la question de l'assurance-chômage. Au fait, dès la première session du dernier parlement, j'ai réclamé l'intégration des bûcherons dans les cadres de la loi sur l'assurance-chômage; j'estimais que ceux qui sont le plus exposés aux fluctuations de l'embauchage avaient, bien plus que tout autre, besoin de protection. C'est pourquoi je n'ai pas hésité à me faire leur avocat à la Chambre. Je ne l'ai pas fait en vain puisque le 1er avril 1950, les bûcherons devenaient éligibles au même titre que les autres travailleurs.

Lors de la revision de la loi, en 1955, j'ai réclamé l'élimination des règlements saisonniers à l'égard de cette catégorie de travailleurs. Je tiens à remercier les autorités de la Commission qui ont bien voulu faire suite à ma requête et à celle que leur faisait, le même jour, mon collègue de Charlevoix (M. Maltais).

Le but de la revision de la loi sur l'assurance-chômage était d'en étendre l'application à un plus grand nombre de personnes et d'augmenter le montant des prestations. Nous avons en grande partie atteint le but proposé, mais j'ai pensé faire une suggestion à l'honorable ministre du Travail (M. Gregg) en vue d'améliorer le sort de ceux qui veulent en profiter davantage.

Les amendements apportés à la loi, au début de la dernière session, ont eu pour effet de porter les prestations saisonnières au même taux que les prestations ordinaires et d'étendre à 10 semaines le temps minimum au cours duquel un chômeur a droit à ces prestations, pendant la saison difficile. Les législateurs, en apportant ces changements, avaient surtout en vue le côté humain de la question; c'est pourquoi, à mon tour, je me permettrai de suggérer que l'on commence à verser le paiement des prestations saisonnières dès le début de décembre; l'ouvrier en construction tombe généralement en chômage à la fin de novembre et un amendement dans le sens que je viens de suggérer permettrait à nos chômeurs de retirer des prestations d'assurance-chômage avant les grandes fêtes de Noël et du premier de l'An. Qu'il serait réconfortant pour ces gens déjà éprouvés par la perte de leur gagne-gain de toucher des prestations qui leur permettraient, au moins, de se procurer les choses les plus nécessaires à ce moment particulier de l'année!

Chacun de nous se rappelle encore avec anxiété les événements de l'automne dernier, alors qu'Israël, la France et l'Angleterre, à tour de rôle, ont envahi l'Égypte. Notre pre-

mier ministre et nos représentants aux Nations Unies ont joué à cette occasion un rôle des plus important, et l'histoire reconnaîtra que le Canada, en proposant la formation d'une force de police internationale, a trouvé la formule qui a sauvé le monde d'une autre guerre mondiale. J'ai été, je dois le dire, très fier de l'attitude énergique de notre premier ministre. Ses paroles et ses gestes ont prouvé au monde que notre pays était un pays indépendant et souverain et qu'il savait en conséquence prendre ses propres responsabilités et adopter ses propres attitudes.

Par la suite, il se produisit un incident qui dénotait une singulière faiblesse nationale: celle de ne pas posséder un drapeau national distinctif. Les honorables membres de la Chambre se souviendront du refus du colonel Nasser d'accepter la présence d'un régiment canadien, parce que le drapeau arboré par ce régiment contenait le Union Jack, ce qui pouvait prêter à confusion avec le drapeau britannique.

J'ai soulevé la question du drapeau à deux ou trois reprises en cette enceinte, mais je veux y revenir étant donnée son importance.

Le 9 décembre 1953, en appuyant une motion de mon collègue de Bonaventure (M. Arsenault), je prononçais des paroles que je tiens à répéter ici; voici:

> Nous devons au parti libéral et aux chefs qui ont présidé à ses destinées depuis 50 ans la réalisation de l'unité nationale. C'est également sous des administrations libérales et surtout grâce à nos dirigeants actuels que notre pays a franchi les différentes étapes qui l'ont conduit à la souveraineté et à l'indépendance complètes. Il nous appartient donc, comme conséquence logique de nos actes antérieurs, de doter notre pays d'un drapeau national distinctif.
>
> On a souvent parlé d'unité nationale. A mon avis, rien n'est plus important pour cimenter cette unité nationale qu'un drapeau qui soit vraiment, en toutes circonstances, le signe de ralliement de tous les Canadiens. Tous les citoyens de notre pays sont fiers d'appartenir à la grande nation canadienne et le meilleur moyen de concrétiser leur fierté, c'est de les doter d'un symbole exclusivement canadien.
>
> Certains esprits timorés, plus impérialistes que canadiens, craignent que la disparition de l'Union Jack soit de nature à affaiblir nos liens avec le Commonwealth. A ceux-là, je dirai que le tout est fort de la force de ses parties. D'ailleurs, ces gens devraient maintenant comprendre que la phase des liens sentimentaux est une chose du passé pour le Canada et que, si nous adhérons au Commonwealth, c'est que nous y voyons d'abord notre intérêt, ensuite l'intérêt commun des peuples libres et un facteur de paix mondiale.

L'honorable premier ministre actuel a déclaré à plusieurs reprises qu'il favorise l'adoption d'un drapeau national vraiment distinctif, mais il croit avec sagesse, à mon sens, que l'adoption d'une telle mesure ne doit pas faire l'objet de controverses susceptibles d'ébranler l'unité nationale.

Une phrase qu'il prononçait mardi dernier, à l'ouverture de la session, m'a suggéré une idée dont je vais faire part au Gouvernement. En offrant ses félicitations à l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), l'honorable premier ministre disait ceci:

> Nous offrons au chef de l'opposition nos vœux de succès les plus sincères dans ses nouvelles fonctions, et je tiens à lui assurer très sérieusement que je serai disposé en tout temps à discuter d'avance avec lui les questions sur lesquelles les programmes des divers partis ne sont pas nécessairement en contradiction et à propos desquelles on serait peut-être plus sûr de bien servir l'unité nationale en adoptant des solutions que nous pourrions tous recommander à ceux que nous représentons au Parlement.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je pense que l'adoption d'un drapeau vraiment distinctif ne devrait pas faire l'objet d'une controverse au Canada. C'est pourquoi je suggère que les chefs des quatre partis se réunissent afin d'étudier la situation; si après un entretien du genre, ils en venaient à la conclusion qu'un certain nombre de Canadiens ne favorisent pas l'adoption d'un drapeau national distinctif, il incomberait alors aux chefs de partis de diriger et d'orienter l'opinion publique.

Une consultation de ce genre nous permettrait de connaître l'opinion des chefs des différents partis politiques et, j'en ai la conviction, de faire l'unanimité autour d'une question aussi importante pour la souveraineté canadienne et l'indépendance de notre beau et grand pays.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je voudrais dire la satisfaction avec laquelle le public a appris le règlement de la grève des employés du Pacifique-Canadien.

Je tiens à féliciter l'honorable premier ministre du rôle qu'il a joué dans les négociations. Il a prouvé qu'il savait être, dans ce domaine comme dans bien d'autres, un véritable chef pour la nation canadienne. Elle saura, j'en suis certain, lui prouver sa reconnaissance en temps et lieux.

(Traduction)

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Je tiens à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Il nous a été très agréable de noter l'esprit dans lequel celui qui a proposé l'Adresse s'est donné de la peine pour dire quelques mots en français, reconnaissant ainsi l'importance des deux langues dans notre pays.

Les premiers mots de mon intervention seront pour vous rappeler, monsieur l'Orateur, et pour rappeler à la Chambre que le chômage reste le problème numéro 1 dans ma circonscription. Pendant que le Gouvernement s'obstine à refuser de faire construire

le pont entre Campbellton et Cross-Point ou même de confier un peu des travaux de réparation à notre seule fonderie, des milliers de bras chôment. Nombre de ces chômeurs n'ont pas assez de timbres d'assurance pour bénéficier des prestations d'une Commission d'assurance-chômage qui est mal dirigée et dont les règlements laissent à désirer. Au milieu de cette prospérité que nous ont vantée les motionnaires et qui est invisible, du moins dans les provinces Maritimes, la misère la plus complète, les souffrances et les ennuis se voient de tous côtés. A moins qu'il ne soit plus mal renseigné que je ne le crois, le député de Gloucester, qui a appuyé l'Adresse, n'est pas sans connaître les difficultés au milieu desquelles se débattent ses gens et son indifférence béate en face de leur sort doit étonner la Chambre, comme elle étonne ses commettants. Je dois reconnaître avec un bon nombre de ses commettants qu'il ferait un bon gardien à qui confier la garde des enfants, mais qu'il ne représente vraiment pas ses commettants.

Sans aucun doute, cet honorable député croit que tant que ses commettants vivent dans la misère, les privations et la pauvreté, l'organisation de propagande libérale peut les faire voter pour le parti libéral en les menaçant, l'honorable député excelle à cette pratique, les prévenant que s'ils votent pour un autre parti que le parti libéral ils perdront les allocations aux veuves, les allocations familiales, les pensions de vieillesse et le reste. Il est vraiment d'excellent augure que les récentes victoires conservatrices dans les provinces Maritimes aient tué ce mythe une fois pour toutes. Notre population ne votera plus pour les libéraux à cause de la crainte de perdre les pensions, inspirée par une propagande libérale perverse, malhonnête. Le recours flagrant à cette menace constitue depuis des années la tactique principale de la machine de propagande libérale. De plus en plus nombreux sont ceux qui secouent leur indifférence d'autrefois pour la politique fédérale, se rendant compte combien l'administration du pays est mauvaise, inefficace et prodigue. Ils reconnaissent combien est pire la situation de nos citoyens dans ce pays qu'elle le serait si nous avions un bon gouvernement fédéral. Ils reconnaissent comme jamais ils ne l'ont fait qu'un gouvernement averti, animé d'un zèle tout nouveau, doit prendre le pouvoir.

En tirant cette inévitable conclusion, nous ne pouvons nous empêcher de penser que seul le parti conservateur peut succéder à cette administration actuelle moribonde, endormie et décadente. Jamais, au cours de notre histoire, notre population ne s'est mieux rendu compte que le Canada a dû se contenter de demi-mesures de prospérité, de sécurité et de niveau d'existence au lieu de la pleine mesure dont il pourrait profiter si nous avions un bon gouvernement fédéral, ayant à cœur avant tout le bien-être de la population du Canada, mieux disposé à se rendre aux vœux de la population qu'aux ordres du colonel Nasser, un gouvernement désireux d'assurer de pleines chances de succès à tous les secteurs de notre économie et à toute notre population.

Qu'on me permette de dire un mot de ce programme de restriction au crédit. Afin de combattre des tendances inflationnistes possibles dans le Canada central, le gouvernement aggrave la crise économique qui existe déjà dans les provinces Maritimes. Il oblige ainsi le petit entrepreneur à se tourner vers les prêteurs qui exigent un intérêt élevé et c'est pourquoi les prix d'un grand nombre de denrées montent. Les articles de ménage, les automobiles et l'équipement lourd, dont le financement se faisait autrefois par des emprunts à la banque au taux raisonnable de 5 ou de 6 p. 100 sont aujourd'hui financés par des sociétés qui exigent 16, 24 et même, dans certains cas, 50 p. 100.

Le gouvernement est-il de connivence avec les sociétés de finance? Pourquoi ne pas reconnaître que l'inflation provient de la pénurie de main-d'œuvre, de la pénurie de matériaux ou des deux? A l'heure actuelle, dans ma circonscription, un quart des travailleurs sont sans emploi; dans certaines régions, beaucoup de ceux qui travaillent encore ont des salaires de famine. Un établissement paie moins de $30 par semaine pour 10 heures de travail par jour, six jours par semaine.

En pleine prospérité, nous restons pauvres et les gouvernements provinciaux sont impotents. Des entreprises comme celle de Beechwood sont compromises. Les municipalités, les autorités religieuses, les commissions scolaire, les villes et les villages, assistent à l'écroulement de leurs projets de création de services dont le besoin se fait durement sentir, alors que leurs gens souffrent du manque de travail, de nourriture, d'abri et de chauffage. S'il nous est jamais arrivé de voir un gouvernement promulguer des lois plongeant chaque jour davantage une région de notre pays dans la crise, nous le voyons maintenant quand nous regardons de l'autre côté de la Chambre les champions de la politique libérale de la raréfaction de l'argent, et en voyant comment ils la suivent et comment ils l'appliquent.

J'en viens à l'agriculture. On peut dire que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a vraiment mérité chacun des épithètes que les cultivateurs de ma région et de tout le Canada peuvent lui lancer. Quant à moi, le ministre de l'Agriculture me plaît. Bien qu'il

étire comme un élastique la crédulité de notre peuple quand il parle, il semble bien s'y connaître en matière de plaisanterie. Je souheterais qu'il fût un aussi bon ministre de l'Agriculture! Comme il serait bon d'avoir un ministre de l'Agriculture qui se donne au moins la peine de venir dans notre circonscription pour y voir les conditions pitoyables dans lesquelles les cultivateurs du comté de Madawaska se trouvent réduits. S'il le faisait, il démissionnerait. Et ce n'est pas là une déclaration en l'air. Si mes aimables adversaires de l'autre côté de la Chambre viennent à penser autrement, qu'il me suffise de décrire un seul cas.

Les honorables députés se souviennent sans doute de l'aide aux producteurs de pommes de terre dont on a tant parlé et pour laquelle nous avons combattu si longtemps et travaillé si fort. Voici quels ont été les résultats de cette aide. Les frais de propagande assumés par les libéraux se sont élevés à plusieurs fois le montant de l'aide elle-même. Vous vous rappellerez qu'en approuvant le programme d'aide aux producteurs de pommes de terre, vous avez voté la somme de $500,000. Mais quand le Gouvernement somnolent qui nous dirige à l'heure actuelle s'est enfin décidé à mettre le programme en application, savez-vous combien de cette somme a été effectivement reçue? Eh bien je vais vous rafraîchir la mémoire. La somme de $5,000 a été effectivement dépensée, mais il reste $495,000 qui n'ont jamais atteint nos fermes. Doutera-t-on après cela que ce programme a été conçu seulement à des fins de propagande, en vue de gagner des voix aux libéraux, et non pas pour venir en aide à nos cultivateurs, qui sont toujours en mauvaise situation? Le saboteur à cervelle d'oiseau du Nouveau-Brunswick qu'est le représentant de Charlotte (M. Stuart) et le gardien d'enfants de Gloucester ne peuvent nier ces chiffres, car je les tiens du ministère même, d'une lettre portant la signature du sous-ministre. Seulement 9,100 barils de pommes de terre ont été vendus en vertu de ce plan et une aide de seulement $5,000 a été versée à ce titre. C'est bien loin du demi-million d'assistance dont faisaient état les libéraux. Seulement 1 p. 100 de ce montant est allé à nos cultivateurs aux abois.

Je m'entretenais aujourd'hui avec des cultivateurs du comté de Carleton qui sont d'excellents libéraux. Ils se rappelaient qu'il y a quelques années on expédiait à Cuba 100 cargaisons de pommes de terre. Mais c'était avant que le gouvernement en place frappe le sucre d'un droit d'importation: le gouvernement cubain nous paye de retour en important aujourd'hui moins d'une cargaison de pommes de terre par année.

Le très hon. M. Gardiner: C'est l'œuvre du gouvernement Bennett.

M. Van Horne: Pardon! Sous ce régime le sénateur Pirie n'était pas encore au Sénat. Bien que libéral, il était du nombre des hommes du Nouveau-Brunswick qui se sont élevés, au Sénat, contre l'adoption de cette mesure dont les effets, disaient-ils bien haut, seraient désastreux pour les cultivateurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick. Si les cultivateurs de ma circonscription avaient un ministre de l'Agriculture, la situation serait peut-être différente. Nous voulons savoir où il est; nous ne le voyons jamais, nous ne voyons même pas son ombre.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai parcouru toute la province.

M. Van Horne: Nous avons dans ma région une commission du crédit agricole qui est une farce. D'abord, les enquêteurs qui aiment leurs aises, ne s'abaissent pas jusqu'à examiner une demande en hiver. Non, il fait trop froid et ils pourraient se mouiller les pieds, de sorte que nos cultivateurs doivent attendre que les représentants de la commission jugent à propos d'examiner leurs demandes. Nos cultivateurs du comté de Madawaska et de la région de St-Quentin ne parlent que le français. Ils ne comprennent pas l'anglais, loin de le parler. Pourquoi s'obstine-t-on à leur envoyer des enquêteurs qui ne parlent pas un mot de français? On pourrait cependant supporter ces ennuis, si les prêts étaient consentis, mais on rejette les demandes les unes après les autres et, dans bien des cas, sans même un semblant d'enquête.

Pourquoi le Gouvernement ne fait-il pas plus confiance à nos cultivateurs? Qu'est-ce qui l'empêche de se dégourdir et d'avoir pour nos cultivateurs les égards qu'il a pour les étrangers? Quelle raison a-t-on de refuser l'assurance-chômage à nos cultivateurs et à leurs aides? Les cultivateurs ne cessent de se plaindre de ce qu'ils ne peuvent engager d'hommes pour le travail à la ferme. Il n'est pas bien difficile d'en connaître les raisons. Le gouvernement fédéral chasse les ouvriers agricoles en refusant stupidement de les rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Qui niera que ces hommes sont de ceux qui ont le plus besoin des prestations d'assurance-chômage? Ils travaillent 14 heures par jour l'été pour chômer ensuite plusieurs mois l'hiver. Voulez-vous me dire quelle conception de la justice c'est là? Je me rends bien compte évidemment qu'aussi longtemps que nous aurons un ministre du Travail aussi inapte nos cultivateurs et leurs aides continueront d'être traités injustement.

Je parle en faveur des oubliés de notre pays. Il est grand temps que le Gouvernement se réveille. La situation est la même dans le cas des cultivateurs qui gagnent leur subsistance en vendant le bois de pulpe abattu sur leurs terres. On leur refuse aussi les prestations d'assurance-chômage. Leur travail est le plus dur qui soit et s'effectue dans les pires conditions, mais néanmoins c'est eux qui reçoivent le moins. On peut comparer l'assurance-chômage à une compagnie d'assurance sur la vie qui exigerait qu'une personne meure cinq ou six fois avant que sa veuve puisse toucher l'assurance.

J'aimerais à souligner un autre point ce soir. La rive nord du Nouveau-Brunswick n'a pas de services aériens. A l'heure actuelle, en raison du programme de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons, on utilise plusieurs bonnes pistes d'aviation. Il suffirait de pas grand chose pour transformer une de ces pistes d'atterrissage, comme celle qui se trouve sur le plateau au-dessus de Robinsonville, en aérodrome de première qualité. Nos gens demandent avec instance que le gouvernement transforme ce champ en aéroport et laisse les *Maritime Central Airways* ou Air-Canada fournir un service aérien régulier à partir de cet endroit. Je mentionne cette région car la transformation de la présente piste d'aviation en excellent aéroport coûterait relativement peu cher. Une partie des travaux a déjà été exécutée. L'été prochain, la piste pourra recevoir de 50 à 60 avions environ à la fois, et rien n'empêche de convertir en excellent aéroport une de ces pistes d'aviation, notamment celle qui se trouve au-dessus de Robinsonville, car c'est celle qui permet le mieux de se rendre à tous les autres points de la région. Étant donné les travaux déjà effectués, les dépenses seraient peu élevées.

Soit dit en passant, que pense faire le Gouvernement au sujet de l'état pitoyable de certains de nos aéroports? Les aéroports de Sydney, de la ville de Québec et de bien d'autres endroits sont aussi ennuyeux et sombres que le ministre des Transports lui-même. Le service des repas à ces terminus empire. Il semble que des cuisiniers habitués à préparer des repas légers, après avoir été congédiés pour inefficacité de certains de nos camps de bûcherons, aient été chargés du service des repas à ces aéroports. Comment se fait-il que le service des repas à ces terminus ne puisse approcher celui des chemins de fer Nationaux du Canada, par exemple, ou celui qu'on apprécie tellement dans les aérogares d'Europe?

Dans le domaine de la politique étrangère, le Canada a commis de grosses bévues ces derniers mois par suite de son acceptation servile des dictées du colonel Nasser, par suite de la vantardise outrecuidante du ministre et par suite de l'attitude ridicule qu'il a adoptée au sujet des plus simples désirs de Nasser. De fait, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a créé l'impression que le Canada est devenu un petit bouledogue portant un nœud carré. Je rappelle ce que le *Daily Mirror* de New-York a dit tout dernièrement en des termes très clairs:

> Allons! monsieur Pearson, nul dans notre pays conteste la grandeur ni la souveraineté du Canada. Maintenons le plus bel exemple au monde d'amitié internationale, d'égalité et de respect mutuel, mais sans médire.

Je puis assurer à la Chambre et aux habitants de tous les pays que nous, au Canada, nous indignons de cette médisance de la part de notre ministre et de notre gouvernement, et de cette dégoûtante prosternation devant les moindres désirs de Nasser tout autant que s'en indignent les gens des autres pays.

Toute l'organisation militaire du Canada abonde en désignations indiquant des affiliations et des traditions royales. Empêcher les jeunes soldats de 17 ans du *Queen's Own Rifles* de voir leurs familles avant de les forcer d'aller en Égypte, puis les laisser échoués et consignés à leurs quartiers à Halifax pendant des semaines en raison de l'association Nasser-Pearson, dans laquelle Pearson faisait figure de jeune associé subalterne, est tout simplement une insulte insupportable à l'adresse de nos troupes et de tout le peuple canadien.

Une voix: Vous insultez votre propre parti!

(Texte)

M. Van Horne: Vous me permettrez, monsieur le président, de traiter, en français, quelques problèmes concernant surtout le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin),—qui vient de quitter la Chambre,—et sa façon négligente de diriger son département. Oh! je comprends que le ministre soit si rempli de lui-même et obsédé du désir brûlant de voir sa photographie dans les journaux, qu'il ne prenne plus le temps de s'occuper de ses fonctions.

Je l'exhorte à abandonner son esprit égoïste et étroit et à penser à nos invalides, à nos mères de famille, à nos enfants, à nos citoyens âgés qui, tous, depuis plusieurs années, sont traités cruellement par le gouvernement fédéral. Quand on atteint l'âge de 65 ans, il faut être pauvre pour toucher la misérable pension de $40 et il faut bien faire attention de le demander pour la conserver. Et, croyez-vous à la justice lorsque, sachant si bien que le coût de la vie a presque doublé depuis 10 ans, on refuse d'augmenter les pensions et allocations familiales proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie? Croyez-vous que nos pensionnaires puissent faire des miracles et vivre avec $40 par mois, lorsque vos

données statistiques mêmes démontrent que cela prend au moins $87.50 par mois à une personne pour vivre?

La pension aux invalides continue d'être aussi injuste que jamais. Je connais des centaines d'hommes incapables de marcher, et par conséquent incapables de gagner leur vie, qui ne peuvent toucher cette pension aux invalides, si insuffisante soit elle. Oui, je le répète, il faut être inconscient pour la recevoir et le demeurer pour la conserver. Au fait, à moins que nos gens puissent prouver que la seule raison pour laquelle ils ne sont pas morts c'est qu'ils n'ont pas les moyens de se faire enterrer, ils ne peuvent retirer cette pension, et si, par malheur, on vient à bout de la toucher, on la perd dès qu'on entre à l'hôpital ou dans un hospice, au moment même où l'on en a le plus besoin. Si le ministre appelle cela de la justice, je lui suggère bien sincèrement de retourner à l'école.

De plus, le ministre peut-il nous dire ce qu'il reproche aux enfants nés de parents inconnus pour refuser de payer les allocations aux institutions qui les hébergent au prix de durs sacrifices?

Le ministre est tellement rempli de lui-même et désireux de se faire photographier, il est tellement occupé à courir au-devant des caméras qu'il ne se rend plus compte de la souffrance, de la misère qu'il inflige à des milliers de nos citoyens infortunés. Son crime est d'autant plus horrible lorsque l'on considère que ses victimes sont, pour la plupart, des enfants, des invalides, des mères de famille. Le ministre n'a qu'une chose à faire: qu'il résigne son poste. S'il veut passer son temps à courir après les caméras de par le monde, qu'il le fasse à ses propres dépens, et non à ceux des citoyens négligés du Canada.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je parlais du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social...

M. Byrne: L'honorable député veut dire qu'il lisait.

M. Van Horne: ...et signalais que si le ministre, dont on voit la photo partout, passait à diriger son ministère la moitié du temps qu'il passe à courir après les photographes du monde entier, son ministère s'en porterait mieux.

En octobre dernier, j'ai voyagé pendant quelques semaines d'une capitale à l'autre pour étudier les régimes de sécurité sociale établis dans plusieurs pays, en particulier, le régime national d'hospitalisation du Royaume-Uni. Je m'adresse directement au ministre et je lui demande maintenant et lui demanderai encore ce qui ne va pas dans son ministère et ce qui lui manque à lui-même. Va-t-il se contenter de dire que la population canadienne ne mérite pas les mêmes avantages que nos frères de Grande-Bretagne, par exemple? Je me suis rencontré avec les médecins, les infirmières; j'ai visité les hôpitaux et me suis entretenu avec les malades. Il est indiscutable que le fardeau écrasant que notre population supporte avec tant de patience a été enlevé des épaules des habitants de Grande-Bretagne qu'on a débarrassé des comptes d'hôpitaux et de médecins.

Quand je vois des hôpitaux refuser des mourants parce qu'ils ne peuvent payer la note d'hôpital et que je constate, d'autre part, l'importante amélioration survenue dans la Santé du peuple anglais et les nombreux bienfaits du régime instauré en Grande-Bretagne, je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'il fallait toute l'indifférence du gouvernement canadien pour l'empêcher de nous donner un régime semblable.

M. Herridge: L'honorable député me permet-il une question?

M. Van Horne: L'honorable député ne voudrait-il pas attendre que j'aie fini.

M. Herridge: Bien sûr!

M. Van Horne: Une des plus grandes infortunes du Canada, c'est que bien des gens ne se rendent pas compte qu'ils sont mal gouvernés. Grâce à la loi nationale sur l'habitation et à la Société centrale d'hypothèques et de logement, le problème du logement serait vite résolu si un gouvernement intéressé au bien-être de la population en assumait la direction. Mais les faits montrent de toute évidence que d'innombrables milliers de Canadiens se voient dénier le droit de posséder leur propre maison pour l'une ou l'autre des raisons suivantes:

1. Le prêt est hors de question.

Des règlement stupides, arrogants et pleins de passe-droits empêchent de contracter des emprunts dans bien des régions où on en a le plus grand besoin et le programme de resserrement du crédit empêche les maisons de prêts de consentir des prêts.

2. Le versement initial est trop élevé. Pourquoi le Gouvernement ne peut-il descendre de ses grands chevaux pour adopter le programme américain d'habitation qui ne prévoit aucun versement initial pour les anciens combattants et où la somme de $400 ou $500 constitue le versement initial pour une maison coûtant de $10,000 à $12,000 comparativement au versement initial de $3,000 ou de $4,000 exigé ici de l'acheteur d'une maison semblable? Nos gens sont si mal gouvernés et si mal traités depuis tellement longtemps qu'ils n'ont tout simplement pas les $3,000 ou $4,000 requis pour faire un versement initial aux termes du plan

adopté par le gouvernement; ceux qui ont une grosse famille et de faibles revenus sont ceux qui ont le plus besoin de logement: on les écarte en leur niant le droit de posséder leur propre maison.

3. On ne permet pas que les maisons déjà construites aient une valeur d'emprunt. Sur ce point encore, pourquoi le Gouvernement ne peut-il adopter l'attitude des États-Unis et reconnaître que par la stupidité de sa politique actuelle il rend impossible l'achat de maisons parce que des emprunts assez considérables à cet égard ne sont tout simplement pas disponibles. Par suite, nos citoyens qui ont déjà des maisons voient diminuer et, parfois, disparaître leur mise de fonds, étant donné que non seulement ils ne peuvent vendre leur maison, mais qu'ils doivent accepter des prix qui suppriment ou diminuent leur part d'intérêt ou leur mise de fonds.

4. Les normes et les règlements actuels sont déraisonnables et les taux d'intérêt sont immodérément élevés.

On peut corriger ces torts sans qu'il en coûte un sou à l'État. Il ne s'agit pas d'une aumône; c'est une entreprise pécuniairement avantageuse pour l'État. Le Gouvernement réalise des millions chaque année sur les prêts actuels et, cela, malgré le palais coûteux qui sert de siège à la Société centrale d'hypothèques et de logement et les énormes frais généraux et dépenses qu'entraîne le fonctionnement de ce service.

Le Gouvernement a réalisé sur ces prêts un bénéfice net de plus de 14 millions en 1954 et de plus de 16 millions en 1955. Les bénéfices augmentent tout le temps. N'est-ce pas là une preuve suffisante que le Gouvernement peut faire mieux et, en ce qui concerne l'habitation comme dans le cas de bien d'autres domaines, placer les Canadiens sur le même pied que le gouvernement des États-Unis place ses citoyens? Comme notre gouvernement peut se montrer stupide! Songez à la cruauté dont vous êtes coupables en empêchant des centaines de milliers de bonnes familles canadiennes de posséder leur maison. Le Gouvernement doit répondre de bien des choses et il ne peut échapper à ses obligations morales.

Monsieur l'Orateur, je m'attarderai un instant sur les droits des provinces Maritimes à propos du rapport de la Commission Gordon. Les efforts tendant à faire comprendre au Gouvernement la gravité de la situation de crise économique qui règne dans les provinces Maritimes ont déjà marqué quelque progrès. Le premier ministre de ma province s'est montré le principal champion des droits des Maritimes, si longtemps négligés. Jamais encore les Canadiens n'avaient, en général, si bien compris que notre pays ne peut ni ne doit, pour exister, s'inspirer du principe selon lequel un de ses secteurs bénéficie d'une prospérité aussi maigre soit-elle tandis que les provinces atlantiques sont mises de côté et oubliées par le Gouvernement.

Les Canadiens se formalisent de ce que le Gouvernement ait récemment accordé un don de 35 millions de dollars à l'Inde afin qu'elle puisse aménager une usine hydroélectrique (non que nous nous opposions en principe à ce don), (*Exclamations*) tandis qu'il refuse même d'approuver notre note de 45 millions destinée aux ouvrages de Beechwood. Je ne m'oppose—et personne, je crois, ne s'oppose—à ce qu'on accorde aux pays étrangers de l'aide conformément à la position de pays dirigeant dans le monde qu'occupe le Canada, mais nous avons élu un Gouvernement pour qu'il s'occupe des besoins du pays et nous attendons de lui qu'il le fasse avant tout. Les Canadiens voient d'un mauvais œil la publicité du Gouvernement annoncer qu'on va jeter dix nouveaux ponts sur le Saint-Laurent, alors qu'on refuse avec ténacité de construire un misérable petit pont sur la rivière Restigouche, à Campbellton.

Tous nos journaux semblent unanimes à prétendre que des mesures curatives s'imposent en vue d'équilibrer les occasions et le niveau de vie dans les provinces Maritimes avec le niveau de demi-prospérité dont jouit le centre du pays. Le premier ministre a reconnu lui-même à plusieurs reprises l'existence dans ces provinces d'une situation économique retardataire et critique; plusieurs ministres de la Couronne ont confirmé cet avis. Notre problème actuel n'est donc pas tant de mettre le présent Gouvernement au courant des conditions existantes, puisque nous avons finalement réussi à pénétrer le mur épais de l'opiniâtreté et à l'exception de quelques saboteurs au Nouveau-Brunswick, dont la stupidité aveugle les empêche d'aider cette province, le Gouvernement reconnaît les conditions telles qu'elles existent dans les provinces Maritimes. En d'autre termes, la première étape a été franchie, mais notre grand problème est maintenant de faire agir ce Gouvernement paresseux et indolent, d'obtenir de lui les mesures nécessaires pour équilibrer les avantages économiques de toutes les parties du pays, de rendre justice aux provinces Maritimes et de leur donner une bonne administration, ce que nous n'avons jamais reçu du présent gouvernement.

Mais, aujourd'hui, le Gouvernement essaye de s'en tirer autrement. Comme il était aveugle, il disait que tout allait très bien dans les provinces Maritimes. Aujourd'hui, il tâche de s'en tirer en disant: "Indiquez-nous comment nous pouvons vous aider." De qui

le Gouvernement veut-il se moquer? Aura-t-il l'effronterie de nous dire, à nous des provinces Maritimes, que nous n'avons pas à maintes reprises exposé nos besoins et dit ce qu'il faudrait faire pour que notre situation économique soit au diapason des avantages dont bénéficie le Haut-Canada. Dès le premier jour de la Confédération, le jour où nos pères ont mis le drapeau en berne, nos représentants des provinces Maritimes, non pas ceux qui étaient aveuglés ou rendus silencieux par le phoque savant, par cet asservissement libéral qu'est le siège assuré quelque part, ont constamment réclamé en faveur des provinces Maritimes.

Depuis la Confédération et même avant, afin d'inciter les provinces Maritimes à faire partie de la Confédération, le canal de Chignectou a été la grande entreprise qui devait permettre au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse de conserver les avantages dont ils jouissaient avant la Confédération en matière de transport, ce qui les mettait dans une situation avantageuse du point de vue commercial, et de leur aider à triompher de la situation désavantageuse du point de vue commercial qu'il leur fallait accepter en entrant dans la Confédération.

Je ne répéterai pas tout ce que j'ai dit l'an dernier au sujet du canal de Chignectou. Disons simplement qu'il permettrait une nouvelle expansion industrielle dans les régions voisines du canal et qu'il réduirait les frais de transport pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. La question du transport dans les provinces Maritimes constitue un obstacle aussi sérieux à leur progrès que le manque d'énergie électrique. Nous réclamons depuis des années, et nous réclamons toujours, des diminutions radicales des tarifs de transport de façon que producteurs ou industriels des provinces Maritimes puissent faire face à la concurrence dans les marchés nés de la Confédération. Nous demandons qu'on agisse, et tout de suite. Nous demandons une revision complète de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Bref, nous demandons, encore et toujours, un nouvel état de choses pour les provinces Maritimes.

La question de l'énergie nous a retardé longtemps. Aujourd'hui encore l'usine de pâte de bois de Dalhousie ne peut s'étendre faute de courant. Tous les jours nous perdons des occasions de faire progresser nos mines pour les mêmes motifs. Voyons un peu ce qu'a fait le Gouvernement, ce qu'il fait encore en ce qui concerne Beechwood. Si jamais un gouvernement s'est donné du mal pour injurier gratuitement une province c'est bien celui-ci. N'a-t-il pas fait de son ministre fédéral du Travail le garçon de course du Cabinet? N'a-t-il pas refusé de garantir le billet qui nous aurait permis d'emprunter à un taux d'intérêt moindre en vue de l'aménagement de la centrale de Beechwood. Nous n'avons pas demandé un cent, mais une simple signature. Au lieu de cela, nous avons reçu des insultes, au moment même où on fait cadeau de centaines de millions pour aménager des centrales électriques à l'étranger.

Nous avons aussi été longtemps retenus par le manque des capitaux nécessaires à notre expansion industrielle. Qu'on ne s'imagine pas que la Banque d'expansion industrielle offre plus qu'un encouragement théorique aux provinces Maritimes. Pourquoi le gouvernement n'adopte-t-il pas la même attitude que les États-Unis et pourquoi ne prête-t-il pas son concours? La Banque d'expansion industrielle pourrait devenir un excellent moyen d'aider les provinces Maritimes mais, à l'heure actuelle, elle échoue lamentablement à la tâche.

Un mot de la commission Gordon. J'entends les députés libéraux se plaindre que la commission Gordon ait exprimé l'avis que le gouvernement devrait payer les gens pour qu'ils quittent les Maritimes. Ma foi, M. Gordon, avec la plus grande hésitation je suppose, était tellement convaincu que le gouvernement actuel ne ferait rien pour les provinces Maritimes qu'il en est venu à la conclusion que le moins que le gouvernement puisse faire c'est d'acheter des billets pour ceux qui veulent quitter ces provinces. M. Gordon pouvait-il faire autre chose? Pourquoi lui reprocher d'avoir dit la vérité. Il ne fait que confirmer ce qu'on a répété maintes et maintes fois. C'est un fait. Le rapport déclare que le revenu moyen dans cette région continue d'être inférieur à la moyenne du reste du Canada. En 1955, la moyenne du revenu familial était inférieure de 31 p. 100 au revenu moyen des six autres provinces; le rapport signale un écart de 37 p. 100 par tête. Le fait est, affirme le rapport, que le niveau d'existence est moins élevé dans les provinces de l'Atlantique que dans le reste du Canada et qu'il est dans l'intérêt du pays tout entier de réduire cet écart.

Je crois que maintenant le gouvernement actuel a entendu tout ce qu'il a toujours refusé de croire. M. Gordon écrit dans son rapport qu'il ne conseille pas que cette aide soit touchée par des projets de don ou des projets de circonstance. De toute évidence, quand le Nouveau-Brunswick a demandé au gouvernement d'endosser sa note, nous ne demandions pas un don, car ces mesures sont tout aussi désagréables, au dire de M. Gordon, pour celui qui en est le bénéficiaire que pour

celui qui doit payer la note. Citons encore le rapport:

Il faudrait plutôt aborder de façon pratique et globale les problèmes de la région. Tel était l'objectif, il est à supposer que la population du Canada tout entier voudra aider la population des provinces de l'Atlantique à découvrir et exploiter ces ressources et à en faire le meilleur usage possible.

Si on constate que la région de l'Atlantique ne possède pas la gamme de ressources nécessaires pour assurer une hausse appréciable du niveau de vie, il faudrait aider généreusement ceux de ses habitants qui voudraient s'établir dans d'autres régions plus propices du pays.

Je connais un certain nombre de gens qui pourraient fort bien suivre ce conseil. L'honorable député de Charlotte, par exemple. Il est possible qu'il le suive. A moins qu'il ne suive le conseil du premier ministre Smallwood de Terre-Neuve qui, soit dit entre parenthèses, est comme par hasard un libéral. Il aurait dit:

Chaque année qui passe,—quels que soient nos efforts, quels que soient les risques que nous prenons ou les enjeux que nous déposons,—chaque année qui passe nous laisse relativement plus faibles comparativement au reste du Canada.

Combien de temps cela peut-il durer? Les gens seront irrésistiblement attirés vers des régions plus riches et plus attrayantes du pays. Nous ne sommes pas disposés à nous étendre pour mourir sur le littoral de l'Atlantique. Nous allons faire un tel vacarme du diable que nous les couvrirons de honte.

Il a ensuite ajouté quelques paroles d'espoir. Le premier ministre Smallwood a prophétisé que la Commission Gordon produirait une nouvelle charte pour les provinces de l'Atlantique et que la confédération commencerait à avoir le sens d'un traitement juste et égal pour les provinces de l'Atlantique.

Telle était la prédiction, et le rapport Gordon présente la réalité. Comme l'a dit un des journaux: Nous vous remercions beaucoup, monsieur Gordon,—merci de rien; nous savions tout cela avant de vous l'entendre dire.

Monsieur l'Orateur, je vois que mon temps de parole est presque expiré. Il y a quelques autres sujets que j'aimerais traiter. Je n'ai pas abordé la question de l'assurance-chômage. L'assurance-chômage continue d'être un horrible gâchis dans ma circonscription et dans bien d'autres régions du pays. Nous voyons des familles nombreuses travailler dans des emplois saisonniers, qui ne leur donnent pas un nombre suffisant de timbres. J'ai été voir des familles dans la détresse en raison de cet état de choses; j'en ai vu maintes fois. J'ai emmené des députés visiter ces familles, qui n'avaient pas de feu chez elles, où l'on utilisait une caisse à oranges comme buffet qui contenait, d'ailleurs souvent peu de choses et même parfois rien du tout, simplement parce qu'il manquait à ces gens deux semaines de timbres à présenter; ils doivent peiner pour vivre comme ils peuvent simplement parce que le Gouvernement leur refuse les prestations d'assurance-chômage. Pourquoi appeler ainsi cette assurance si elle ne répond pas à cette désignation? Ce n'est pas la faute de ces gens. Je parle aujourd'hui au nom de ceux qui souffrent dans notre pays, et dont le Gouvernement ignore l'existence si l'on en juge par ses actions et surtout en ce qui concerne l'assurance-chômage. Je regrette que l'honorabble ministre du Travail (M. Gregg) n'occupe pas son siège ici ce soir, parce que j'aurai quelques observations à formuler lorsqu'il sera présent; j'attendrai donc avant de le faire qu'il vienne à la Chambre.

Une voix: Il y viendra.

M. Van Horne: J'attendrai qu'il arrive.

Sans aucun doute, la population du pays attend de la Commission d'assurance-chômage plus qu'elle ne fait, alors que ses réserves dépassent $950 millions. On peut sûrement adopter des méthodes permettant de réduire le nombre de semaines requises pour avoir droit à l'assurance-chômage. Lorsque je regarde en ce moment de l'autre côté de la Chambre,—ce gardien d'enfants, le député de Gloucester (M. Robichaud), dont je connais bien la circonscription et les problèmes qui s'y posent et dont je sais combien les cometants souffrent,—je me demande: "Pourquoi conservez-vous tout cet argent?" Pourquoi le Gouvernement ne prend-il pas des dispositions?

M. Robichaud: Nous n'achetons rien.

M. Van Horne: Monsieur l'Orateur, il est dix heures.

M. Herridge: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Van Horne: Certainement.

M. Herridge: L'honorable député a vanté le programme d'assurance-santé du Royaume-Uni. Son parti appuierait-il une telle mesure présentée par le Gouvernement?

M. Van Horne: Je vous conseille de lire le manifeste du parti conservateur.

L'hon. M. Lesage: Vos paroles sont vides de sens.

M. Van Horne: Vous savez très bien que depuis bien des années le parti conservateur préconise et demande un régime d'hospitalisation national qui...

L'hon. M. Lesage: Oh, oh!

M. Van Horne: Le ministre inapte de ces pauvres Esquimaux devrait attendre que je termine mes observations.

Des voix: Oh, oh!

M. Van Horne: Nous sommes le parti du bon gouvernement et nous donnerons un bon gouvernement au pays après le 17 juin. Je dois faire remarquer que je n'ai pas terminé mes observations. Il est dix heures. J'ajourne la discussion.

M. l'Orateur: En toute justice envers l'honorable député, je dois lui dire que le greffier adjoint a fait savoir qu'il a épuisé son temps de parole à dix heures et une minute, que c'était juste avant que l'honorable député de Kootenay-Ouest lui pose une question.

M. Knowles: Question à laquelle il n'a pas répondu.

(Sur motion de M. Weir la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures et trois minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

MODIFICATION VISANT À ASSURER LA PRIORITÉ AUX CANDIDATS BILINGUES

M. Fernand Girard (Lapointe) demande à présenter le bill nº 10, modifiant la loi sur le service civil.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Girard: L'objet de ce projet de loi est d'assurer priorité aux candidats bilingues admissibles après des examens du service civil.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA DÉPUTATION

MODIFICATION VISANT À CHANGER LE NOM ÉLECTORAL D'UN COMTÉ

M. Fernand Girard (Lapointe) demande à présenter le bill nº 11, modifiant la loi sur la députation.

Des voix: Expliquez-vous.

(Texte)

M. Girard: Le but de ce bill, monsieur l'Orateur, est de changer le nom électoral de Lapointe en celui de Jonquière-Kénogami-Arvida.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON—OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Traduction)

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Est-il du même avis que la Commission Gordon pour ce qui est de la nécessité d'établir un office national de l'énergie, comme celui dont il est fait mention à la page 56 du rapport? Peut-il nous dire également s'il est probable que le gouvernement donne suite à cette partie du rapport, étant donné les vues énergiques exprimées par la commission à ce sujet?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais étudié cette question. C'est au gouvernement plutôt qu'à un ministre en particulier à prendre une décision et je n'ai pas l'intention d'exprimer un avis pour le moment.

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS HONGROIS—LES CAS PARRAINÉS PAR LE BUREAU DE VIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre aurait-il quelque chose à dire à propos de la déclaration publiée dans le *Financial Post* du 12 janvier, et voulant que le bureau canadien de délivrance des visas, à Vienne, ne prenne plus désormais en considération que les cas de réfugiés hongrois "parrainés" ou "spéciaux"?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cette déclaration est exacte dans son ensemble. A la fin du mois de décembre, j'ai donné des instructions pour que seuls les cas parrainés soient expédiés par le bureau de Vienne, et pour que le choix des autres gens susceptibles de venir au Canada soit fait par des équipes de fonctionnaires allant visiter les camps. S'il m'est permis de donner une explication, monsieur l'Orateur, je pense que les honorables députés aimeraient peut-être savoir pourquoi j'ai donné ces instructions. Vers cette époque, on a commencé à se rendre compte qu'en allant directement au bureau de Vienne, certains des réfugiés, arrivés tout dernièrement en Autriche, passaient avant tous les autres qui attendaient. Il m'a paru qu'il fallait au moins offrir à ceux qui avaient attendu le plus longtemps dans les camps une chance au moins égale de venir au Canada, et il m'a semblé qu'il était de beaucoup préférable de faire procéder au choix qui s'impose dans les camps, et c'est actuellement ce qui est en train de se faire en prévision de la reprise de l'immigration en février.

LE LOGEMENT

DISPONIBILITÉ DE PRÊTS FÉDÉRAUX POUR LES GROUPES DE MAISONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Le ministre des Travaux publics nous dirait-il si, au cours de 1957, entrepreneurs et constructeurs pourront obtenir des prêts aux fins de la construction domiciliaire en ce qui concerne des groupes de, mettons, 20 ou 25 maisons? Dans le cas de l'affirmative, d'où viendront ces prêts?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir affirmer qu'on pourra bénéficier des avantages offerts par la loi nationale sur l'habitation en 1957, tout comme auparavant. Il y aura peut-être quelques différences de degrés, mais les avantages de la loi continueront d'être disponibles.

M. Starr: Dois-je comprendre que le ministre vient de dire à la Chambre que ces constructeurs pourront obtenir des prêts au titre de la construction de groupes de, mettons, 20 ou 25 maisons à la fois en 1957?

L'hon. M. Winters: C'est ce que je crois. Il s'agit d'un crédit en quelque sorte sélectif. Les banques et les institutions de prêt déterminent à qui il sera accordé. Mais, comme je le disais, la loi continuera de s'appliquer au cours de 1957.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DÉCLARATION CONCERNANT LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS ET D'ASSURANCE DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Jeudi dernier, l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) m'a posé quelques questions relativement à la Société de secours et d'assurance des employés des chemins de fer Nationaux du Canada.

Après m'être renseigné auprès de la direction des chemins de fer Nationaux du Canada, je puis dire que le chemin de fer continue de prélever les retenues sur les bordereaux de paye qu'ils prélevaient auparavant. Cependant, toute question relative au statut de la Société en cause doit être adressée à la société même, qui est, cela va de soi, une organisation des employés.

Mme Fairclough: J'aimerais poser une autre question au ministre. A la suite de ce qu'il vient de dire, dois-je comprendre que l'on continue de prélever les retenues pour l'assurance-santé et l'assurance-vie ou simplement pour l'assurance-vie?

L'hon. M. Marler: Si j'ai bien compris, les retenues ont trait à des paiements que les employés doivent verser à leur société.

Mme Fairclough: C'est donc la même chose qu'auparavant?

L'hon. M. Marler: En effet.

LES PENSIONS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA MAJORATION DE PENSION MINIMUM AU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre des Transports si, depuis la fin de la session régulière de l'an dernier, il a reçu des demandes de relèvement de pension en faveur des employés retraités du National-Canadien dont la pension est limitée à $25 par mois. La question a-t-elle été approfondie ou le sera-t-elle par le ministre ou par le gouvernement?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire au pied levé si nous avons reçu des demandes écrites. Je devrai, à ce sujet, consulter mes dossiers.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ENTENTE MUTUELLE AVEC L'ÉTAT DU MAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir du ministre du Travail s'il a réussi à négocier avec l'État du Maine une entente mutuelle au sujet des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur; on a fait des progrès en ce sens, mais on n'y est pas encore arrivé.

LES PÊCHERIES

ALLUSION À LA SOI-DISANT CONFÉRENCE DE HAMBOURG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. D'après les journaux de ce matin, le Canada participerait à une conférence internationale sur l'outillage de pêche qui se tiendrait à Hambourg en octobre

prochain. Si la nouvelle est exacte, le ministre voudrait-il nous dire au juste quel est l'objet principal de cette conférence?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Je le regrette, mais je n'ai pas vu cette nouvelle et je ne sais rien non plus de la conférence, mais j'irai aux renseignements.

LA LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE PAPIER-JOURNAL—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'AUGMENTATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur puis-je poser une question au ministre de la Justice? Vu la récente hausse des prix du papier-journal, le ministre voudrait-il charger la commission sur les pratiques restrictives du commerce de se renseigner sur ces hausses et de chercher à savoir s'il s'y mêle des pratiques de fixation des prix ou de restrictions commerciales?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Il me sera agréable de faire une déclaration à ce sujet demain.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 14 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): Je suis heureux de me joindre à des députés siégeant d'un côté ou de l'autre de la Chambre, monsieur l'Orateur, pour féliciter les motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Outre l'intérêt du sujet et l'éloquence du débit, j'ai été particulièrement frappé par le fait que des Canadiens de divers groupes ethniques ont parlé à la Chambre dans les deux langues officielles. A mon avis, l'effort déployé par ces honorables représentants ainsi que par plusieurs honorables députés siégeant d'un côté ou de l'autre de la Chambre pour maîtriser les deux langues officielles du pays, constitue la meilleure garantie et la meilleure preuve que le Canada peut et va devenir vraiment bilingue. J'estime aussi, monsieur l'Orateur, que si nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour conserver les langues, les cultures et les traditions respectives sous leur forme la plus pure, alors une culture canadienne plus riche et plus profonde qui incarnera les meilleurs éléments des deux groupes ethniques peut et va se constituer.

Il y a maintenant près d'un an, monsieur l'Orateur, que j'ai le grand privilège de travailler assez étroitement avec le ministère des Affaires extérieures, d'étudier et d'observer, de plus près peut-être que je ne l'aurais fait autrement, l'évolution extraordinaire que le monde connaît depuis un demi-siècle. Cette évolution a suscité une plus grande interdépendance entre les États, ainsi qu'un concept totalement nouveau de ce que doivent être les relations internationales, si le monde doit continuer d'exister et si l'on doit faire régner la paix mondiale. Ce concept des relations internationales modernes a été clairement énoncé dans la charte des Nations Unies qui, ainsi que vous le savez, a été signée et ratifiée par quelque 80 nations.

Pour ma part, je suis convaincu que, malgré les faiblesses attribuées aux Nations Unies, les conflits internationaux, même à notre époque, peuvent être mieux résolus et la paix mondiale assurée par l'intermédiaire d'un organisme qui est relativement indépendant et collectivement exempt de tout intérêt particulier dans les différentes questions internationales en jeu. Ainsi que les honorables députés le savent, la charte des Nations Unies empêche l'Organisation de recourir à l'autorité et au pouvoir dont elle pourrait avoir besoin pour résoudre efficacement et rapidement les problèmes internationaux. L'attribution d'un pouvoir bien plus grand et d'une autorité bien plus grande aux Nations Unies pourrait être considérée comme un pas dans la voie du gouvernement mondial. Le moment n'est peut-être pas encore venu de prendre une telle mesure et, pourtant, le moment arrive peut-être rapidement où il faudra prendre une mesure de ce genre.

Deux choses me frappent beaucoup quand je revois les événements de la fin 1956, qui présagent peut-être ceux auxquels il faut s'attendre. Le premier de ces événements, c'est la puissance, la force sans précédent de l'opinion mondiale, qui a été récemment exprimée avec tant de vigueur aux Nations Unies. La deuxième, c'est le sentiment général de désespoir et d'indignation qui l'accompagnait, parce que le monde était témoin, comme il l'est encore, des crimes horribles commis par l'URSS en Hongrie, sans qu'on puisse faire la moindre chose pour empêcher l'atrocité du génocide dont sont victimes les Hongrois. A mon avis, monsieur l'Orateur, l'opinion mondiale est plus que jamais un élément extrêmement important dans les rapports entre États, et aucun pays, quelle que soit sa puissance, ne peut se permettre de la négliger.

Comme vous le savez, l'expression, la formulation de l'opinion mondiale sont le résultat direct du fonctionnement des Nations Unies en tant que tribune du monde. La sollicitude pleine d'intérêt des divers pays devant ce qui se passe dans d'autres parties du monde et qui remplace l'isolationnisme indifférent des générations antérieures, sont également la conséquence immédiate des réalisations remarquables, mais malheureusement peu connues du public, des Nations Unies dans les domaines économique, social, humanitaire et culturel, qui forment également l'infrastructure véritable et solide non seulement des Nations Unies, mais aussi de la paix mondiale.

Je ne puis m'empêcher de croire, monsieur l'Orateur, que la tragédie hongroise, telle qu'elle a été vue et jugée par les Nations Unies, a révélé éloquemment l'extrême danger de la faiblesse fondamentale de cette organisation. Elle a clairement manifesté comme il le fallait que les Nations Unies, pour survivre, devront prendre les dispositions et les mesures nécessaires afin d'éviter que se répètent des actes qui sont contraires non seulement à la charte des Nations Unies mais encore aux principes élémentaires et fondamentaux de l'humanité et de la justice. Plus que jamais le monde attend des Nations Unies la solution pratique des conflits internationaux et se déclare bien déçu et mécontent si l'ONU n'intervient pas promptement. Cependant, ceux-là même qui déplorent la faiblesse des Nations Unies sont ceux qui hésitent le plus à leur accorder le pouvoir et l'autorité qui leur permettraient d'intervenir de façon décisive.

L'ONU se trouve actuellement dans une situation intolérable. Elle est forcée d'aller de l'avant ou bien de rétrograder. Si elle rétrograde et puis s'effondre, ce sera, à mon avis, un suicide mondial. Si elle va de l'avant et obtient l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour intervenir de façon décisive, il s'ensuivra une perte partielle de notre concept de souveraineté nationale. Même aujourd'hui, les nations doivent être prêtes à dire quel prix elles sont disposées à payer pour la paix mondiale, pour la plus grande somme de justice et de sécurité internationales pour tous les peuples, qu'ils soient faibles ou puissants.

Je ne parlerai pas de la situation internationale présente. A la session d'urgence, le premier ministre (M. St-Laurent) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ont exposé à fond cette situation et c'est hier, n'est-ce pas? que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a parlé des événements survenus depuis. Toutefois, je veux dire un mot du ministère des Affaires extérieures. Afin qu'on ne m'accuse pas de pécher gravement contre la modestie, je rappellerai aux députés qu'un adjoint parlementaire ne fait pas vraiment partie du ministère auquel il est attaché. Je ne puis donc m'attribuer aucun mérite dans l'excellent travail qui est fait actuellement par le ministère.

J'ai eu le privilège l'an passé d'assister à plusieurs réunions internationales, et j'ai très nettement le sentiment que fort peu de Canadiens se rendent vraiment compte de l'estime que l'on éprouve à l'étranger pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), ainsi que pour son ministère, pas plus que les Canadiens en général ne se rendent compte de la mesure dans laquelle les nations de toutes les parties du monde demandent au Canada de les guider et de les aider dans les affaires internationales. C'est quelque chose qu'il faut incontestablement interpréter comme un beau compliment pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que pour son ministère, mais c'est aussi quelque chose qui implique une responsabilité toujours grandissante pour le Canada.

Le ministère des Affaires extérieures, vous le savez, est relativement jeune, et il subit actuellement la fièvre d'une rapide croissance. On a tant besoin de fonctionnaires du service extérieur pour s'occuper des postes qui ne peuvent pas rester vacants à l'étranger, ainsi que pour plusieurs commissions d'armistice auxquelles le Canada ne pouvait pas refuser de prendre part, et surtout pour constituer le personnel des nombreuses divisions du ministère, que l'on craint fort que le ministère ne dispose bientôt plus de tout le personnel dont il a besoin. Bien qu'on ait tenté maints efforts pour encourager des jeunes gens à entrer au service du ministère, il s'est révélé extrêmement difficile, sinon impossible, de les y attirer en nombre suffisant, compte tenu de la valeur professionnelle requise, pour maintenir la représentation du Canada au niveau élevé qu'on lui a toujours connu.

Heureusement qu'il n'est pas trop difficile de trouver pourquoi nous manquons tant actuellement de candidats possédant les qualités requises. A mon avis, le traitement offert n'est pas à la mesure de la formation, des capacités, et même des sacrifices qui sont exigés d'un fonctionnaire en service à l'étranger. Sans m'attarder là-dessus, je dirai que si le gouvernement désire maintenir à un niveau élevé la qualité des fonctionnaires qui le servent à l'étranger, en retenant tout d'abord les fonctionnaires dont il dispose au ministère présentement et en y engageant de nouveaux candidats aptes à exercer ces fonctions, je crois qu'il devra porter le traitement qu'il offre à l'heure actuelle au niveau de celui que touchent les gens dotés des mêmes aptitudes et de la même formation

qui travaillent dans d'autres domaines de notre économie.

L'un des premiers problèmes qui m'ont frappé en entrant au ministère, c'est le retard excessif apporté à la traduction des discours importants et des documents à l'ordre du jour dans le ministère. Après quelques recherches, nous en avons trouvé l'explication dans le fait que le personnel de traduction du ministère n'est pas du tout assez nombreux.

Depuis lors, le secrétaire d'État a autorisé l'embauchage de traducteurs supplémentaires pour le ministère mais, jusqu'ici, il a été impossible d'en trouver, non pas qu'il n'y ait pas de traducteurs disponibles au Canada, mais plutôt parce que le traitement qu'on leur offre ne suffit pas à les attirer vers ces emplois. La situation dans d'autres domaines et dans d'autres ministères est peut-être la même qu'au ministère des Affaires extérieures, mais je prétends qu'il serait utile et opportun de mener une enquête dans ce domaine particulier si l'on tient à maintenir le haut degré de compétence du personnel que nous comptons actuellement au service de l'État.

Monsieur l'Orateur, je tiens à aborder brièvement un autre sujet. Le rapport provisoire de la Commission Gordon a été publié tout récemment. Il s'agit, naturellement, d'une étude des nombreuses propositions qui ont été faites au cours des ans sur les moyens que le gouvernement devrait adopter pour mettre entièrement en valeur les possibilités économiques du Canada. A propos de ce rapport, j'ai à formuler quelques observations d'ordre très général qu'on pourra considérer comme un aspect différent du même problème.

J'ai l'impression que, bien que les Canadiens en général comprennent que les changements économiques, sociaux et politiques qui ont lieu dans le monde actuel ont des répercussions directes et importantes sur notre économie, ils agissent parfois individuellement comme si le Canada était une île qui se suffit à elle-même, échappant totalement aux tendances économiques universelles. Ils semblent s'imaginer que, bien que la politique économique étrangère puisse présenter de l'intérêt du point de vue théorique, elle n'influe pas en réalité sur les perspectives économiques que nous garantissent nos ressources naturelles incommensurables. L'amère vérité, je le crains, c'est que, si les Canadiens n'ont ni la force ni le courage moral d'adapter leur économie aux tendances économiques mondiales et s'ils ne sont pas disposés à s'attaquer aux problèmes économiques présents et futurs avec énergie, initiative et désintéressement, il leur sera impossible de réaliser l'essor économique sur lequel nous tablons tant en ce moment.

J'imagine qu'on m'accusera de pessimisme en bien des milieux mais cela n'a guère d'importance pourvu que la population se rende compte à temps des premiers signes d'avertissement qui se manifestent en ce moment sur le plan économique. Au nombre de ces signes se trouve incontestablement l'intensification de la concurrence étrangère, en particulier de la part de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon, qui commence à se faire sentir dans notre pays. Il serait de la dernière imprudence de ne pas se préparer à une concurrence plus active de la part d'un plus grand nombre de pays étrangers à l'avenir.

Nous savons tous que l'imposition de droits douaniers plus élevés qui visent à protéger des industries particulières et des prix n'est pas une solution au problème de la concurrence, tout simplement parce que notre pays ne se suffit pas à lui-même et que les importations et les exportations sont partie intégrante de notre économie. On n'ignore pas que la majoration des droits douaniers canadiens entraînerait immédiatement l'imposition de droits plus élevés par les autres pays, ce qui aurait pour conséquence de diminuer subséquemment le volume de nos exportations et de nuire sérieusement à notre économie nationale.

Il faut chercher ailleurs la solution de ce problème; il me semble que si nous profitons des avantages d'un régime de libre entreprise, nous devons également être prêts à accepter les obligations qui en découlent. Ce sont les industries elles-mêmes, puisque cela fait partie de leurs obligations, qui doivent analyser, étudier et résoudre les problèmes de concurrence qui leur sont propres. Si l'industrie atteint son essor actuel au Canada, c'est parce qu'elle s'est soutenue elle-même et qu'elle a résolu ses propres problèmes. Non seulement c'est la meilleure, mais la seule attitude possible; c'est le seul moyen de résoudre ces difficultés si nous voulons continuer à profiter, au Canada, du régime de la libre entreprise.

Un autre aspect du problème de notre économie en expansion tient à la difficulté de maintenir un équilibre entre notre production nationale qui s'accroît et notre population. En certains milieux de notre pays, on prétend que l'immigration va désorganiser la main-d'œuvre et favoriser le chômage. Je suis assuré cependant que les Canadiens en général ont assez de force morale et de convictions pour comprendre, pour supporter aussi, les inconvénients locaux et provisoires créés par l'immigration et qui sont simplement imputables à ce que notre économie en expansion exige

des effectifs ouvriers plus considérables et un marché intérieur plus étendu.

Un autre des problèmes économiques que la population doit savoir regarder en face c'est, ainsi que l'a rappelé M. Muir dans le rapport de la Banque Royale du Canada, le problème de l'inflation. La lutte contre l'inflation au moyen de mesures telles que l'augmentation des taux d'intérêt bancaire, les restrictions apportées au crédit et les autres méthodes de maintien d'un équilibre raisonnable entre les biens disponibles et la puissance d'achat nationale sera fatalement impopulaire et suscitera une multitude de critiques et de plaintes. Tout le monde sait pourtant que sans ces mesures disciplinaires économiques, l'avenir prometteur de notre pays peut être sérieusement compromis.

Dans la conjoncture économique actuelle, à un moment où les tendances inflationnistes sont vigoureuses et où il existe, en même temps, un excédent budgétaire important, j'ai pour ma part l'impression que la meilleure façon de continuer à lutter contre l'inflation et d'aider à l'économie générale de notre pays consiste à entreprendre l'exécution de vastes projets d'intérêt national essentiel, tel l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Pendant que j'y suis, j'aimerais beaucoup féliciter cordialement le Gouvernement, l'honorable Lionel Chevrier et l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui s'acquittent d'une façon extrêmement efficace de leurs responsabilités en ce qui concerne ce qui doit être une des plus grandes entreprises au monde.

Il existe ce qui pourrait constituer un complément important de la voie maritime du Saint-Laurent. Qu'on me permette de proposer la reprise du projet exposé par mon prédécesseur en 1937, projet primitivement autorisé et même commencé par le gouvernement mais qui n'a jamais été mené à bonne fin à cause de la seconde Grande Guerre. Les honorables députés se souviendront qu'il s'agissait d'aménager une voie maritime, du Saint-Laurent à Sorel, le long de la rivière Richelieu jusqu'au lac Champlain puis, à travers le lac Champlain, jusqu'à New-York par le fleuve Hudson. Il va de soi que les États-Unis s'occuperaient de réaliser l'aspect américain de l'entreprise. Ai-je besoin d'insister plus que de raison sur l'importance de cette voie maritime? Même si je n'en fais aujourd'hui qu'une brève mention, je voudrais qu'il soit bien entendu que, pour ma part, je ne négligerai rien pour qu'elle soit menée à bonne fin aussi vite que possible. Je suis en effet sincèrement persuadé que non seulement cette entreprise est motivée, mais encore qu'elle est essentielle au progrès économique du Canada tout entier aussi bien que de la région du Richelieu.

Monsieur l'Orateur, il vous sera aisé de constater que je ne suis pas vraiement pessimiste. Bien au contraire, j'envisage avec espoir l'avenir économique de notre pays. Je n'en reste pas moins convaincu que, si nous voulons atteindre notre objectif, tous les Canadiens, individuellement et collectivement, devront prendre leurs responsabilités. Parmi celles-ci, il y en a une qui est fondamentale, ce qui n'empêche qu'elle est parfois oubliée. La voici. Aucun intérêt particulier d'un secteur quelconque de notre économie ne doit jamais compromettre le bien commun.

A titre d'exemple de ce que j'avance, je dirai que, dans la récente grève du Pacifique-Canadien, le premier ministre (M. St-Laurent) a été le champion véritable du bien commun, mais que, j'en ai la ferme conviction, la responsabilité première n'appartenait pas au premier ministre. Dans ce cas, les responsables directs du bien commun étaient le chemin de fer et le syndicat des chauffeurs. Ils auraient dû résoudre leur problème entre eux et en venir à un accord d'après leur responsabilité à tous deux vis-à-vis de la population du Canada.

On me comprendra peut-être mieux si je dis que le danger constant que fait peser sur nous le communisme est un danger d'ordre économique découlant d'idéologies qui sont à l'opposé de notre style de vie démocratique et de notre régime de libre initiative. Si le communisme ne s'effondre pas sous peu, ainsi que nous le souhaitons tous, il nous faudra, tôt ou tard, résister à la concurrence économique d'un mode de gouvernement qui ne reconnaît aucun droit à la personne humaine ou aux groupes de personnes, mais qui canalise toutes les énergies, toutes les initiatives, tous les talents et toutes les richesses au seul uage d'un État non responsable envers les membres qui le composent. Il nous faudra également soutenir la concurrence de monopoles d'État tendant au plus haut rendement possible et pour lesquels il n'existe qu'un code du travail: le plus grand nombre possible d'heures de travail contre la plus faible rémunération possible.

A mon avis, ce serait une erreur dangereuse de sous-estimer les dangers d'une guerre économique avec le communisme dans ces conditions. Ce n'est peut-être pas très agréable mais ce pourrait être un exercice très utile, je pense, de réfléchir sérieusement à ces considérations pour enrayer ce qui, je le crains, constitue une tendance croissante au matérialisme et au repliement sur soi dans les différents domaines de notre vie économique, sociale et politique. Dieu a été extrêmement généreux envers le Canada. Il lui a

donné tout ce qu'il nous faut pour en faire un pays fort, prospère, où il fait bon vivre. Mais ce que nous faisons de ces dons de Dieu est, selon mes lumières, la responsabilité directe et personnelle de tous les Canadiens et de chaque groupe de Canadiens ainsi que du gouvernement.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et sur l'amendement qu'y a proposé le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) se poursuit en tenant compte de ce que nous aurons prochainement des élections générales au Canada et je crois juste d'affirmer que tout ce qu'on a entendu au cours du débat a été dit à ce point de vue. Dans sa réponse au discours du chef de l'opposition, le premier ministre lui-même (M. St-Laurent) nous a rappelé que des élections étaient imminentes. Le très honorable premier ministre n'a laissé planer aucun doute dans son discours: nous aurons prochainement des élections. D'autres députés ont aussi parlé des élections, en particulier le député de Macleod (M. Hansell) dont le discours, je crois bien, manquait plutôt de générosité et faisait assurément preuve d'un optimisme exagéré. Le député fait certaines prédictions à propos des résultats aux prochaines élections, en particulier dans l'Ouest du Canada.

Je ne reproche pas au député son optimisme à propos de ce que l'avenir réserve à son parti; mais il faut dire que ses prédictions ne se réaliseront pas. Fait à noter, quand le député a prédit ces succès, il s'en tenait uniquement à l'Ouest du Canada. Je suppose que la raison en est évidemment que son parti a remporté jusqu'ici quelque succès sur le plan provincial, dans cette partie du pays, mais ce qui est remarquable c'est qu'il n'a pas fait de prédictions pour ce qui est de l'est des Grands lacs. L'honorable député fonde ses prévisions sur l'assertion que, comme il le dit, son parti est un parti de principes.

En prédisant le peu de succès que remportera le parti créditiste, je me fonde sur le fait que la population du Canada reconnaîtra que la situation qui lui a valu le succès remporté sur le plan provincial ne se présente aucunement sur le plan national. Je me fonde également sur ce fait que les principes créditistes ne sont certainement pas appliqués par les gouvernements provinciaux qui portent ce nom. En tant que l'honorable député a précisé que le parti s'adressera à la population sur le plan national en faisant valoir les principes créditistes, je prédis que cet appel sera rejeté parce que la population du Canada ne s'intéresse pas aux principes créditistes tels que les ont énoncés les porte-parole de ce parti.

Je fonde également mes prévisions sur les principes sur lesquels notre nation s'est édifiée, principes qui valent aujourd'hui, qu'on réaffirme encore en leur donnant un sens nouveau sous la direction dynamique du nouveau chef de l'opposition, lui-même Canadien de l'Ouest, qui connaît et comprend comment ces principes doivent être appliqués à l'Ouest du Canada comme à toute la nation. Sous sa direction, qui réaffirmera avec force les principes conservateurs, la population du Canada se ralliera, d'un bout à l'autre du pays et en nombres toujours plus grands, au parti conservateur, rejetant les principes qu'avance le parti créditiste. Cependant j'appuie mon opinion, en face des élections, bien plus sur la déclaration du premier ministre (M. St-Laurent) que sur celle du député de Macleod (M. Hansell). C'est à l'égard de la ligne de conduite et des programmes du Gouvernement que nous avons formulé la motion de défiance proposée, le 9 janvier, par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker). C'est de certains aspects de cette motion de défiance et des points de vues opposés des deux partis (je veux dire le parti du Gouvernement et le parti conservateur) que je m'occuperai aujourd'hui.

Voici le texte de la motion de défiance:

> Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux et internationaux et par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre et ont perdu celle de la population du Canada.

Il y a deux points que je mentionnerai plus particulièrement comme des enjeux lors d'élections et que ni la Chambre ni le pays ne perdront jamais de vue. La première est la conduite du Gouvernement depuis des années, qui a abouti à sa façon d'agir au cours du débat sur le pipe-line l'an dernier, où ont été menacées de disparition non seulement la suprématie du Parlement mais son existence même en tant qu'instrument efficace de nos principes démocratiques, ainsi que le principe même du gouvernement responsable.

La seconde chose que la Chambre et le pays n'oublieront jamais et ne devraient jamais oublier, c'est la conduite et l'attitude décevantes du présent Gouvernement depuis des années en ce qui touche les nations du Commonwealth britannique, conduite qui, en novembre dernier à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'a fait voter avec les États-Unis et la Russie soviétique contre nos plus vieux amis, la France et le Royaume-Uni.

L'attitude du présent Gouvernement ressort aussi des paroles prononcées par le premier ministre le 26 novembre, quand il a

placé le gouvernement du Royaume-Uni au nombre des surhommes de l'Europe, c'est-à-dire quand, par ses paroles, il a placé ce gouvernement-là et celui de la France dans la même catégorie que celui des agresseurs communistes.

Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas les paroles douceureuses du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), exprimées hier dans une tentative évidente de rétablir la situation et de persuader la population du Canada d'oublier la conduite de notre Gouvernement, qui pourront jamais effacer les impressions causées par l'attitude qu'il a adoptée ni faire oublier à la population qu'elle a maintenant la preuve de l'attitude du présent gouvernement à l'égard du Commonwealth britannique.

En premier lieu, pour ce qui est de la conduite et de l'attitude du présent Gouvernement à l'égard de la suprématie du Parlement et du gouvernement responsable, il suffit de se rappeler les faits et les questions dont il s'agissait. Nous sommes témoins depuis des années d'une attaque incessante, par un procédé d'érosion, contre les principes de la suprématie du Parlement. Ce ne sont pas les surhommes de l'Europe qui devraient nous préoccuper dans ce domaine mais plutôt les prétendus surhommes du Canada qui voudraient substituer au gouvernement responsable la dictature du cabinet.

Nous avons vu ce procédé atteindre toute son ampleur à l'égard du bill de la Production de défense en 1955, lorsqu'on aurait voulu substituer au gouvernement par le Parlement la règle et la dictature d'un seul homme. Cette tentative n'a pas réussi, mais on s'est repris et elle a abouti à la conduite du Gouvernement au cours du débat sur le pipe-line en 1956, où, pour la première fois dans l'histoire de la liberté du Parlement sous notre régime, nous avons été témoins d'une tentative d'étouffer la discussion avant même qu'elle ait commencé. Nous avons été témoins d'une attaque contre le principe du gouvernement responsable, à propos duquel les membres du Gouvernement se payent de mots. Ils iront dire aux Canadiens: "Évidemment, nous tenons pour le principe de la suprématie du Parlement et du gouvernement parlementaire responsable". Mais les Canadiens constatent que le gouvernement parlementaire responsable ne peut exister,—c'est-à-dire qu'un gouvernement peut être tenu pour responsable au Parlement et que ce dernier peut le considérer comme responsable,—que lorsque le Parlement a l'avantage d'examiner et de discuter les propositions et les actes du Gouvernement. Nous sommes ici témoins d'une manœuvre, appuyée par la majorité libérale et le parti créditiste à la Chambre,—appuyée unanimement par le Crédit social en toutes les occasions, sauf une,—en vue d'empêcher le Parlement de s'acquitter de sa fonction et de son devoir: l'examen des propositions du Gouvernement.

M. Studer: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question à l'honorable député?

Une voix: Attendez qu'il ait fini.

M. Studer: Les socialistes n'ont-ils pas présenté une résolution au commencement même de ce débat, afin d'empêcher que la question ne soit soumise à la Chambre des communes? Ne l'ont-ils pas fait immédiatement après le commencement du débat?

M. Fulton: Non.

M. Studer: Examinez le hansard et vous constaterez, je crois, qu'ils l'ont fait.

Une voix: Asseyez-vous.

M. Fulton: Aujourd'hui nous voyons la même attitude se refléter dans les paroles du premier ministre. C'est-à-dire que la discussion ne compte pour rien, que le Parlement n'a pas le droit de discuter car, en somme, tout ce qui importe, c'est la volonté de la majorité, une majorité soumise au Gouvernement et exécutant exactement ce que le Gouvernement lui dit de faire. L'attitude du gouvernement c'est qu'il n'y a pas lieu de discuter le fond du problème; que ce serait inutile et hors de propos. Tout sera tranché par un vote. Alors pourquoi discuter? Passons tout de suite au vote! C'est bien ce que le Gouvernement a dit à la dernière session et ce que le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré l'autre jour. Au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui, dans un exposé magistral, venait d'aborder certaines des questions soumises à la Chambre, problèmes qui seront portés devant l'électorat, qu'a répondu le premier ministre? Vous avez beau critiquer, la chose a peu d'importance, car bientôt nous ferons le compte des voix et la question sera réglée.

Rien ne compte, ni la constitution, ni les règles du Parlement, ni les précédents, ni même les lois écrites et à plus forte raison les lois non écrites, ni non plus le fond du problème. Tout ce qui compte pour notre Gouvernement, c'est sa majorité.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député serait-il d'avis que c'est à la minorité de décider?

M. Bell: Lors de la grève, vous vouliez que ce soit la minorité qui décide.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, le Gouvernement et surtout le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) n'ont

pas la moindre notion de l'essence du régime parlementaire; c'est ce que des remarques de ce genre trahissent si clairement. Nous ne prétendons certes pas que la minorité ait le droit de décider mais nous soutenons que la minorité a aussi des droits. Nous disons que la minorité a le droit de discuter. Le ministre et le gouvernemnt disent que ce droit n'existe pas, que tout ce qui importe c'est de compter les votes qui se donneront du côté du gouvernement. On comprend évidemment comment ils arrivent à une telle ligne de conduite parce que, malheureusement, le gouvernement peut compter sur l'appui d'un si grand nombre de députés qui acceptent d'être privés du droit de discuter et qui se contentent manifestement de se conformer à tout ce que décide le Gouvernement.

Dès que le Gouvernement a manifesté ses désirs, ils réclament un vote. "Aux voix, aux voix," disent-ils, "qu'on procède au vote"! Il n'y a aucun droit de discussion. Toute discussion est inutile et sans importance, car il doit en être ainsi si le Gouvernement l'a décidé, de sorte qu'on se contente de voter sans discussion. Tout ce qui importe se résume donc à compter les votes.

Nous estimons qu'on a poussé cette attitude si loin et qu'on a à tel point nié les droits du Parlement ou passé outre à ces droits que nous en sommes maintenant presque rendus à un point où il sera difficile en vérité, sinon impossible, de rétablir le principe de la suprématie du Parlement et du gouvernement parlementaire responsable. La population canadienne est ici aux prises avec un problème très grave, avec une crise nationale tout aussi importante que la crise internationale qui a tellement retenu notre attention. Il n'y a qu'une façon de résoudre le problème, c'est de chasser du pouvoir un gouvernement qui nie la suprématie du Parlement et qui refuse d'accepter le principe dont s'inspire le gouvernement parlementaire responsable, pour le remplacer par un gouvernement voué au maintien de ce principe, comme le sont le parti conservateur et son chef.

La deuxième difficulté avec laquelle notre pays est aux prises est l'attitude du présent gouvernement à l'égard du Commonwealth britannique. Il était intéressant d'observer hier, en ce qu'on pourrait appeler le jour du Commonwealth, les efforts déployés par les porte-parole du gouvernement pour dissiper l'impression fâcheuse, que dis-je, désastreuse, créée par les gestes et les paroles du gouvernement en novembre dernier. Nous avions là un gouvernement s'efforçant désespérément de réparer, un gouvernement conscient des élections prochaines et soucieux d'effacer cette impression. A cela rien d'étonnant, car il se rend compte de tout le tort que ses gestes et ses paroles ont fait à l'appui qu'il attend du pays. Nous avons vu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (l'honorable M. Pearson) louer le Commonwealth, louer le Royaume-Uni et déclarer à la Chambre que les divergences provisoires d'opinion qui ont pu se produire n'ont fait que fortifier les liens; que tout le monde a toujours été persuadé que le gouvernement du Royaume-Uni, nonobstant le jugement qu'on peut rendre à l'égard de telle ou telle des mesures qu'il a prises, est quand même voué à la paix.

Après avoir terminé le récit de son voyage, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) s'est donné bien du mal pour convaincre la Chambre que partout où il est allé en Asie, partout où il a eu des entretiens avec les représentants des gouvernements, dans tous les villages qu'il a visités, il s'est appliqué à faire comprendre aux gens que le gouvernement du Royaume-Uni se consacre au maintien de la paix et à leur faire voir les progrès réalisés sous l'égide de ce gouvernement.

Malheureusement, du point de vue du gouvernement en question, du Canada et du monde entier, on ne saurait ouvrir les écluses à l'unité et à la collaboration puis les refermer comme s'il s'agissait d'un robinet. Ce flot ne coulera que si l'on entretient constamment la compréhension et la sympathie et si l'on favorise l'exercice des intérêts communs, sinon il se tarira. On ne saurait le régler avec un robinet.

Le gouvernement actuel ne peut donc pas facilement réparer le tort causé par ses façons d'agir et par les paroles du premier ministre, l'an dernier, lorsqu'il a mis dans la même catégorie d'agresseurs les gouvernements du Royaume-Uni, de la France, de la Russie communiste et des autres républiques socialistes soviétiques. Rappelons-nous les paroles qu'a prononcées à cet égard le premier ministre le 26 novembre dernier. Parlant ce jour-là des gouvernements du Royaume-Uni et de la France, il a déclaré, ainsi qu'il est consigné à la page 20 du hansard de ce jour:

> J'ai été plus d'une fois scandalisé de l'attitude des grands pays, des grandes puissances comme nous les appelons, qui trop souvent ont traité la charte des Nations Unies comme un instrument destiné à leur permettre de faire marcher les petites nations...

Il visait par là les gouvernements du Royaume-Uni et de la France...

L'hon. M. Pickersgill: Et des États-Unis.

M. Fulton: ...et l'un d'eux est un gouvernement qui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'appliquait à le signaler hier, a édifié une glorieuse tradition (c'est ainsi

qu'il s'exprimait) afin de conduire des nations, qui n'avaient jamais connu cet état de choses auparavant, à l'indépendance et à l'autonomie. Tel est le gouvernement que le premier ministre a classé, le 26 novembre, parmi les agresseurs de l'Europe, les surhommes de l'Europe.

A ce propos, monsieur l'Orateur, il est intéressant de constater que tout ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont dit hier au sujet des faits qui revêtent actuellement tant d'importance pour le Canada au sein du Commonwealth et des motifs qui devraient resserrer les liens du Commonwealth, il est intéressant de constater, dis-je, qu'au cours de tout ce panégyrique qu'ils nous ont chanté hier, ils n'ont pas signalé une seule fois ce facteur qui, ce fut toujours notre avis, constitue le centre de l'unité dans le Commonwealth, c'est-à-dire la loyauté envers la Couronne. Dans aucun de ces discours, hier, on n'a fait mention du principe de la loyauté envers la Couronne, envers la monarchie qui, si je comprends bien, est le thème central et l'élément unificateur de ce Commonwealth.

On avait cherché auparavant à motiver la prise de position du gouvernement contre le Royaume-Uni et la France en prétendant que l'affaire de Suez menaçait de diviser le Commonwealth et que celui-ci ne pouvait supporter la pression découlant d'une telle intervention. La chose a été niée plus tard par M. Casey en Australie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a alors rectifié sa déclaration pour préciser ce qu'il avait voulu dire. Il a dit qu'il ne voulait parler que des membres asiatiques du Commonwealth. Il faut bien admettre que malheureusement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est montré enclin à user des termes plutôt vagues à ce sujet. On se rappellera qu'à un certain moment, après les débuts des combats, il a dit en parlant du Commonweatlh qu'il était à un doigt de la dissolution, ce qu'il a confirmé ensuite en déclarant que cette observation n'avait rien d'exagéré. On peut l'accuser d'avoir commis plusieurs contradictions à cet égard.

Depuis lors, après avoir été mis en contradiction par le porte-parole australien, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il ne voulait parler que des membres asiatiques du Commonwealth. Peu de temps après, le premier ministre de Ceylan, lors d'une interview aux Nations Unies où il se trouvait alors que se déroulait toute cette discussion, a déclaré, ainsi que le relate le *Journal* d'Ottawa du 3 décembre, qu'il jugeait que la déclaration de M. Pearson à la Chambre des communes frisait un peu l'exagération.

Or, on se rappellera qu'hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répété la même chose en cette enceinte, savoir que les pressions séparatistes étaient très intenses, et qu'à son avis, il avait été bien possible que le Commonwealth se disloque. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) lui a demandé si les gouvernements de Ceylan et de l'Inde n'avaient pas nié cette possibilité; il a répondu que le premier ministre de Ceylan avait apporté une dénégation mais que la plus haute autorité du gouvernement indien l'avait informé que l'Inde avait songé à quitter le Commonwealth. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve donc contredit par le premier ministre indien lui-même. Ici même à Ottawa, ainsi qu'en fait foi le *Citizen* du 24 décembre, par la voix de son reporter, M. Hume, M. Nehru a déclaré textuellement:

> Il est bien évident que l'Inde désire continuer d'adhérer au Commonwealth; dans le monde actuel, il y a tant d'éléments qui tendent à tout bouleverser que je n'oserais rompre un lien ou couper un pont qui existe déjà. En dépit de graves divergences de vues, je n'ai jamais songé à briser les liens qui unissent l'Inde au Commonwealth.

Il a ajouté que, de l'avis de certains Indiens influents, l'association avec le Commonwealth ne rapporte rien. Je cite ses paroles:

> Ayant discuté dernièrement la question à notre congrès, nous en sommes venus à la conclusion que nous tenons fermement à ce que soit conservée notre adhésion au Commonwealth. Malgré les divergences de vues à l'intérieur de celui-ci, nous restons persuadés que c'est une association salutaire du point de vue de la défense de la paix dans le monde, objectif que nous plaçons au-dessus de tous les autres.

C'est le premier ministre de l'Inde qui parle, qui affirme que jamais on a songé là-bas à quitter le Commonwealth. N'empêche que, hier encore, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous disait que la plus haute des autorités du gouvernement de l'Inde lui avait dit que l'Inde avait songé à quitter le Commonwealth. Qu'est-ce donc qui se passe? S'agit-il d'une déclaration absolument inexacte? Dans le cas contraire, doit-on conclure que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures juge qu'il existe une autorité supérieure même au premier ministre? Doit-on croire que les éloges que lui a adressés le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) l'autre jour, en cette enceinte, lui seraient déjà montés à la tête? Estime-t-il qu'il puisse exister dans un gouvernement une autorité supérieure au premier ministre? Cela semble la seule conclusion que l'on puisse tirer de sa déclaration, à moins qu'il faille croire que le secrétaire

d'État, ayant été remis dans la bonne voie, s'obstine à répéter des déclarations inexactes, à dénaturer les faits de propos délibéré.

Les autres conséquences déplorables de l'attitude prise par le gouvernement en novembre dernier et qui sautent maintenant aux yeux de notre population, c'est évidemment, outre le tort fait au principe de solidarité au sein du commonwealth, d'avoir placé le Canada dans une position où il doit accepter que Nasser lui dicte sa conduite en Égypte. Il va sans dire que le Gouvernement persiste toujours à nier la chose. Les faits sont là pour prouver que le Canada n'a pas été autorisé à donner suite à son intention première quant aux choix des troupes qu'il jugeait bon d'envoyer. Par ailleurs, des sources autorisées corroborent cette opinion. Voici la livraison du dimanche 13 janvier du *Times* de New-York qui renferme un article dû à la plume de Thomas J. Hamilton, intitulé:

L'intervention des Nations Unies dans l'affaire de Suez rétablit le statu quo.

Nasser est encore parfaitement maître du canal et rien n'est changé à ses conditions concernant l'exploitation à l'avenir.

A propos de la discussion qui s'est déroulée aux Nations Unies, le journaliste s'exprime en ces termes:

Cependant, les amis de la Grande-Bretagne, de la France et d'Israël répètent avec insistance que presque toutes les décisions ont été conformes aux demandes de l'Égypte.

Il s'agit là des décisions relatives au déblaiement du canal et au rôle de la force d'urgence des Nations Unies. Il poursuit:

Cela, disent-ils, ressort aussi bien du rôle qu'on assigne à la force d'urgence des Nations Unies que de l'opération de déblaiement. L'Égypte, quoi qu'on dise, exerce son veto sur les pays qui participent à la police d'urgence, comme le prouve le fait que le Canada, qui en avait eu l'idée, n'a été autorisé à envoyer que des troupes non combattantes.

Ainsi que l'Égypte l'a demandé, la force de police a été retirée de la zone du canal de Suez, ce qui a permis l'établissement du complet contrôle égyptien. Les troupes égyptiennes s'avancent dans la péninsule du Sinaï, derrière la police des Nations Unies et y établiront bientôt la maîtrise du Colonel Nasser, ne laissant à la police des Nations Unies qu'un rôle d'amortisseur entre les troupes égyptiennes et israéliennes.

D'après un porte-parole de M. Hammarskjold, c'est l'Assemblée générale et non pas l'Égypte qui décidera du moment de retirer les troupes des Nations Unies. Cependant, l'insistance de M. Hammarskjold sur le respect des droits souverains de l'Égypte rend davantage probable que l'Assemblée ordonnera le retrait de la force de police, du moment que l'Égypte le demandera.

Il est donc indéniable, pour qui regarde les faits en face, que l'action du Gouvernement a eu pour conséquence de placer le Canada, tout comme d'autres pays, dans une situation telle, qu'il doit s'incliner devant l'Égypte, ce qui rend peu probable un règlement satisfaisant du différend d'où est sortie cette crise.

La malheureuse intervention du Gouvernement a donc nui au Commonwealth et à la possibilité d'un règlement satisfaisant de la question du Moyen-Orient. Le mal est fait. Il est essentiel, je pense, de bien comprendre où en sont les choses. Mais il importe plus encore d'envisager l'avenir et de songer aux moyens à prendre pour réparer le mal. Pour cela, il faudra des actes et non pas de simples lieux communs stériles comme nous en avons entendu hier de la bouche des deux porte-parole du Gouvernement, qui étaient bien plus pressés de nous dire que l'action regrettable du Gouvernement n'avait entraîné aucun résultat déplorable que de nous annoncer des mesures concrètes.

Il faudra des actes pour réparer le mal. Pourquoi ne pas convoquer cette conférence de Québec que le chef de l'opposition proposait en novembre dernier? Le premier ministre n'a donné aucune raison pour ne pas tenir cette conférence. Il en a écarté l'idée en parlant de généralités. Il est malheureux que le gouvernement n'ait formulé aucune proposition précise à ce sujet. Nous revenons au point où nous en étions depuis de nombreuses années, car nos griefs contre le gouvernement au sujet de son attitude envers le Commonwealth ne découlent pas de la crise même de Suez, mais remontent à bien des années.

Ce que nous reprochons au Gouvernement, c'est de s'être contenté, depuis des années, d'hommages peu sincères à l'égard du Commonwealth. Il s'est contenté de généralités et il n'a rien fait de concret; il n'a pas vraiment et avec constance essayé d'organiser une série de conférences entre les États du Commonwealth, dont l'objet serait d'établir des objectifs communs, une compréhension commune et une façon commune d'aborder les problèmes mondiaux, en particulier d'en venir à cette façon commune d'aborder les problèmes avant que ces problèmes atteignent des proportions désastreuses. Comment s'étonner de ce que l'explosion de Suez nous ait tous pris par surprise?

La dernière conférence des premiers ministres du Commonwealth avait eu lieu peu de temps auparavant. On se rappelle évidemment tout ce que nous avons fait, de ce côté-ci de la Chambre, pour obtenir du premier ministre qu'il ait au moins un programme tracé d'avance, afin que notre pays soit en mesure d'engager là-bas des pourparlers sérieux à propos des questions dont serait saisie la conférence. On n'en a rien fait. Le premier ministre n'a pas pensé à cela: il allait faire un beau voyage. A l'époque, Chypre menaçait de devenir une région explosive et la

situation devenait inquiétante au Moyen-Orient.

Lorsque le premier ministre est revenu de la conférence, on se rappelle avec quelle insistance nous l'avons prié de nous rapporter ce qui avait été discuté et décidé. Il nous intéressait de savoir si on avait dit quelque chose au sujet de Chypre et du Moyen-Orient. Non, il a rapporté qu'il avait déjeuné avec M. Nehru et qu'il avait passé des heures agréables à la conférence. On avait émis un bon petit communiqué, une atmosphère de bonne volonté avait régné et de bonnes relations avaient été nouées. C'est tout ce que nous avons tiré du premier ministre, parce qu'il n'y était pas allé pour autre chose.

Il y a des années que nous répétons qu'aucune association internationale n'aura quelque sens ni ne pourra signifier quelque chose à moins que les États membres de cette association, surtout les plus anciens, comme le Canada, se proposent de lui donner un sens et d'en obtenir des résultats. Dire que le Commonwealth constitue une force pour la paix mondiale et que l'attitude du Canada dans les affaires étrangères et les rapports internationaux est déterminée dans une large mesure par sa qualité de membre du Commonwealth et que son association au Commonwealth est un lien qu'il est souhaitable de maintenir, c'est simplement exprimer des banalités, vides de sens, à moins que le Gouvernement décide d'abord quel rôle il faut donner au Commonwealth dans les affaires mondiales et dans notre intérêt national, puis s'efforce de le lui faire reconnaître.

A nos yeux, la préservation du Commonwealth intéresse tout le Canada et ce n'est pas uniquement un concept de nature sentimentale. Il s'agit d'une question d'intérêt national pour tous les secteurs du Canada et tous ceux qui composent sa population, qui les touche dans une égale mesure, parce qu'elle repose sur le principe centralisateur du monarque, de la Couronne. C'est le centre, le noyau même de notre existence nationale et de notre forme de gouvernement, qui est une démocratie constitutionnelle et monarchique; ce principe est pour nous essentiel parce qu'en qualité de membre du Commonwealth, nous pouvons avoir une plus grande influence dans les affaires internationales, une vie plus pleine si l'on peut dire, que nous n'aurions en tant que nation séparée de lui.

Ce principe est important pour nous, monsieur l'Orateur, parce qu'il faut plus que jamais un Commonwealth puissant et uni comme élément de paix mondiale. Je n'étais pas du tout content, et je suis sûr que bien des députés ne l'étaient pas entièrement non plus, qu'ils étaient même profondément inquiets en voyant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était prêt à supprimer le Commonwealth en tant que facteur du maintien de la paix mondiale quand il a dit en substance qu'il n'y avait, dans le monde occidental, qu'un seul pays dont la situation lui permettait d'assumer des tâches d'envergure, c'est-à-dire les États-Unis. Nous croyons, monsieur l'Orateur, que le Commonwealth, s'il était restauré et reconstruit de façon à devenir la puissance qu'il devrait être, serait également capable de s'acquitter de tâches d'envergure internationale et d'exercer aussi une influence dans le monde entier. Ainsi que l'a dit M. Menzies, d'Australie, lorsqu'il a parlé de la dernière conférence des premiers ministres des pays du Commonwealth et de son mécontentement au sujet de ce qui s'était accompli, surtout au sujet du communiqué qu'on avait publié: "Une déclaration de ce genre devrait et pourrait revêtir l'autorité morale que le Commonwealth devrait posséder. Je crois que le monde a besoin de la force de jugement qu'a le Commonwealth".

Nous approuvons entièrement ces paroles. Le Commonwealth ne possédera ni cette autorité morale ni, assurément, cette autorité physique, à moins qu'il ne s'accomplisse quelque travail pour les recréer et pour leur donner le sens qu'elles devraient avoir. Cette tâche ne sera certainement pas accomplie par des paroles comme celles que le premier ministre a prononcées en novembre dernier, ni par des attitudes comme celles qu'il a alors adoptées, ni par les mesures que le Gouvernement a alors prises. L'inaction et les lieux communs stériles du Gouvernement,—c'est tout ce que nous obtenons de lui,—ne nous permettront certainement pas d'y arriver.

Cette situation suscite certaines questions que nous nous posons. Tout d'abord, quelle est la politique du Gouvernement au sujet de la force d'urgence des Nations Unies? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit, hier, que nous devrions nous efforcer de créer une force permanente des Nations Unies; mais l'autre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est officiellement ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), a déclaré au pays qu'il est irréalisable d'avoir une force permanente des Nations Unies. Il a admis une franche divergence d'opinions avec le premier ministre sur ce point, mais nous n'avions pas discerné que, revenant à peine de sa randonnée, il énoncerait avec tant de précision et de décision un avis contraire à celui exprimé officiellement au nom du Gouvernement à la Chambre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Qui est secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Quel est le programme du Gouvernement?

L'hon. M. Rowe: Vous feriez mieux de vous concerter.

M. Fulton: Certes, les Canadiens ont le droit de savoir, et c'est un droit particulier, quel est le programme ministériel au sujet des éléments canadiens au sein de la présente force d'urgence des Nations Unies en Égypte. Sera-ce seulement ce que dit Nasser? Les retirera-t-on précisément quand Nasser dira de les retirer? Feront-ils seulement ce que Nasser leur dira de faire? Qu'en pense le gouvernement du Canada? Et s'il répond que ces choses devraient être décidées par les Nations Unies, quels vœux soumettra-t-il aux Nations Unies pour fonder la décision à prendre? Allons-nous consentir à ce que non seulement le gouvernement canadien mais encore l'Assemblée générale des Nations Unies se laissent, du consentement du Canada, dicter leurs décisions par le dictateur d'Égypte?

La question suivante, en vérité la plus importante, est celle-ci: Quels sont les projets du Gouvernement pour le rétablissement de l'unité du Commonwealth? Hier, les ministres nous ont bien dit quelle importance ils attachent à la restauration de l'unité du Commonwealth mais ce n'était que des paroles. C'est tout ce que nous entendons depuis des années. Les actes font défaut. En novembre dernier, nous avons présenté une proposition concrète en vue du rétablissement de l'alliance atlantique et de l'unité du Commonwealth: la tenue d'une conférence à Québec. Ce n'était qu'une seule proposition, mais même cette proposition a été rejetée et rien, rien du tout n'est venu la remplacer.

Monsieur l'Orateur, nous sommes donc dans la situation suivante: le Gouvernement n'a rien à proposer dans un domaine essentiel et fondamental, celui de l'intérêt du Canada dans les affaires internationales. Ses actes et les déclarations de son premier ministre ont eu des effets désastreux et ont affaibli notre position. Aux prochaines élections, je suis sûr que le peuple canadien se prononcera sur cette question et celle de la suprématie parlementaire.

(Texte)

M. Joseph Fontaine (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, je m'en voudrais de ne pas féliciter bien chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Je les félicite en particulier de s'être exprimés si éloquemment, l'un et l'autre, en une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Voici un exemple de bonne entente et de bilinguisme qui mérite d'être apprécié et plus souvent pratiqué.

Je m'empresse aussi de féliciter le nouveau chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de la haute dignité qui lui échoit après tant d'efforts de sa part et malgré le peu d'appui qui lui a été accordé par les délégués de ma province. Il n'est pas donné à tous les chefs de parti d'obtenir l'unanimité à la première tentative ni à tout le monde d'être élu par acclamation. Quoi qu'il en soit, je lui offre de tout cœur mes meilleurs vœux et lui souhaite de demeurer longtemps chef de son parti et chef de l'opposition.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant dire quelques mots relativement à la législation de sécurité sociale dont jouit notre population grâce à l'initiative et à la sollicitude du gouvernement libéral, particulièrement en ce qui concerne les pensions de vieillesse. Mes concitoyens d'un peu partout dans le pays ont demandé que le montant du chèque de pension de vieillesse, dont bénéficient actuellement certains citoyens canadiens âgés de 70 ans et plus, soit augmenté de $10 à $20.

Il faut bien se rendre compte que cette loi de sécurité pour la vieillesse n'a pas été instituée spécifiquement en vue de parer à tous les besoins du bénéficiaire, mais plutôt pour aider et soulager nos vieillards en général. Toutefois, rien n'empêcherait notre gouvernement provincial, comme cela se fait dans d'autres provinces, d'ajouter $10 ou $20 au montant de $40 accordé actuellement par le gouvernement fédéral.

Il est évident qu'il faut faire tout en notre pouvoir pour venir en aide à ceux qui, n'ayant pas été favorisés par la fortune, se trouvent, après une longue vie de labeur, sans aucune ressource pour faire face à la vie.

Je comprends, comme tous mes collègues, d'ailleurs, que ce montant de $40 n'est pas assez élevé et que si l'on pouvait l'augmenter, on assurerait un plus grand confort et plus de sécurité à nos vieillards. D'autre part, je suis d'avis qu'il serait préférable, bien que n'étant pas opposé à l'augmentation, d'étendre le champ d'application de la loi en en faisant bénéficier un plus grand nombre de vieillards.

Ainsi, j'ai constaté à maintes reprises que, dans ma circonscription, un grand nombre de personnes âgées de 60 ans et plus qui, pour des raisons de santé ou d'incapacité physique, sont obligées d'abandonner leur emploi, soit de leur propre consentement, soit à la demande de leurs employeurs, se trouvent, dans la plupart des cas, dans une bien triste situation financière pour répondre aux nécessités de la vie durant la période qui s'écoule entre les âges de 60 et 65 ans, période durant laquelle notre loi de sécurité sociale ne peut s'appliquer à cette catégorie de vieillards. Voici, en deux mots, le plan que je suggère. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral paie, en entier et sans évaluation des ressources du récipiendaire, le montant de la pension de

vieillesse à compter de 70 ans; de 65 à 70 ans, les pensions sont versées aux vieillards nécessiteux seulement, et après enquête, la moitié de la somme remise étant défrayée par le gouvernement fédéral et l'autre par les provinces concernées. Je suggère que les pensions de vieillesse relevant exclusivement du gouvernement fédéral soient versées à compter de l'âge de 65 ans, tandis que les pensions payées aux nécessiteux, par le gouvernement fédéral et les provinces, le soient lorsqu'ils ont atteint l'âge de 60 ans. En élargissant ainsi les cadres de la pension plutôt qu'en l'augmentant, on rendrait service à un plus grand nombre d'individus. En d'autres termes, en devançant de 5 ans la période d'éligibilité prévue par notre loi actuelle, on la rendrait plus efficace qu'en accordant une simple augmentation du taux de la pension, augmentation qui d'ailleurs pourrait être consentie par les provinces.

Pour ce qui est des allocations familiales, je suis d'opinion que le temps est venu pour le Gouvernement d'étudier sérieusement l'opportunité d'en augmenter le pourcentage. Cette augmentation, qui s'impose, serait de nature à relever le niveau de vie des familles canadiennes, plus particulièrement des familles nombreuses, et le rendrait plus acceptable. Comme le signalait l'autre jour l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon), le coût de la vie a augmenté énormément depuis 10 ans, mais les besoins n'ont pas diminué. Il faudrait accroître les moyens de subvenir aux besoins des enfants en proportion des frais nécessités à cette fin. Pour ma part, je suggère que l'on relève ces allocations proportionnellement à la hausse du coût de la vie, soit en accordant, par exemple, $6, $9 et $12.

De la législation sociale, je passe maintenant au domaine de l'agriculture. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter une circonscription qui est particulièrement favorisée par la Providence, du fait qu'elle est située dans la région la plus fertile de la province de Québec, région qui s'adapte avantageusement à toutes sortes de cultures et qu'on a l'habitude de désigner sous le nom de "La vallée du Richelieu".

La grande majorité des agriculteurs de ma circonscription ont adopté une culture spécialisée, plus particulièrement celle de la betterave à sucre qui, au cours de l'année qui vient de se terminer, a rapporté un revenu brut de plus d'un demi-million de dollars dans ma région. Ils se sont également spécialisés dans la culture de la tomate, laquelle est pratiquée sur une grande échelle et est expédiée tant sur le marché métropolitain qu'aux conserveries agricoles.

Que l'on me permette, en passant, de féliciter les coopératives de conserves de l'excellence de leur organisation, laquelle contribue grandement à l'amélioration du sort de nos cultivateurs. A ce propos, je m'en voudrais de ne pas adresser au très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) des remerciements bien sincères pour l'aide précieuse qu'il a accordée aux aviculteurs de ma région. En effet, un poste avicole construit à Saint-Damase, en 1945, vient de subir des transformations considérables. L'agrandissement de la bâtisse et la construction d'immenses chambres frigorifiques permettent à cette coopérative d'améliorer sa situation commerciale, non seulement sur le marché local, mais également sur le marché international. La coopérative avicole de Saint-Damase est considérée, d'après les experts, comme une des coopératives les plus modernes et les plus puissantes de notre pays. Et c'est grâce à l'intervention du ministère fédéral de l'Agriculture que cette réalisation est devenue possible. En plus d'être un monument à l'honneur de notre classe agricole, elle contribuera grandement à l'amélioration constante du système économique d'agriculture de notre région.

Avant d'aborder un autre sujet, je voudrais toucher la question du beurre. Les prix de soutien que nous a accordés le gouvernement fédéral depuis un certain nombre d'années n'ont pas manqué d'être pour nous, c'est-à-dire pour l'industrie laitière, de la plus grande utilité.

Le gouvernement fédéral, ayant toujours considéré que l'agriculture est à la base du succès de notre économie, a pris l'initiative d'autoriser les autorités concernées, soit le très honorable ministre de l'Agriculture, à venir en aide à notre classe agricole grâce à des subventions et des lois de soutien de prix, étant assuré à l'avance que l'application de ces lois aura d'abord pour but l'intérêt de notre pays.

En effet, l'expérience nous a prouvé que lorsque l'agriculture est prospère dans un pays, toutes les classes de la société s'en ressentent. L'industrie laitière en général et les producteurs de lait, particulièrement ceux qui expédient leur lait aux beurreries et aux fromageries, ont été sauvés du marasme de la faillite grâce à notre loi de soutien des prix du beurre. Cette loi est, sans contredit, celle qui a rendu le plus grand service à notre classe agricole et, j'ajouterai, particulièrement aux cultivateurs de ma province, étant donné que l'industrie laitière est demeurée l'industrie principale des cultivateurs du Québec.

D'après notre législation, les agriculteurs canadiens peuvent bénéficier de cette loi jusqu'à son expiration, soit en mai 1958. Je recommande au très honorable ministre de l'Agriculture de prolonger la durée de cette

loi après la date fixée, pour un temps indéfini, car, je ne crains pas de l'affirmer, c'est cette loi de soutien du prix du beurre qui a sauvé notre industrie laitière et il est de toute importance qu'elle continue d'être en vigueur. J'irai même plus loin en affirmant que cette loi protège non seulement les producteurs, mais également les consommateurs. Elle a eu pour double effet d'enrayer cette spéculation exagérée qui se pratiquait sur nos produits laitiers. Le beurre, en particulier, a été le produit qui fut avec raison le point de mire des spéculateurs. Tous se rappellent qu'avant l'application de notre loi, au cours de la saison d'abondance, les producteurs obtenaient des prix dérisoires pour leurs produits, lesquels ne leur rapportaient aucun bénéfice et les laissaient, la plupart du temps, acculés à une situation déficitaire. Par contre, durant la saison hivernale, période où la production est au ralenti, nous avons vu les prix du beurre monter à chaque jour, obligeant par le fait même les consommateurs à payer des prix exorbitants pour ce produit. Cette situation permettait aux spéculateurs de réaliser des profits illimités sur un produit qui, en somme, ne rapportait, dans la plupart des cas, aucun bénéfice aux producteurs.

Monsieur l'Orateur, notre loi de soutien du prix du beurre a résolu ce problème et il est très important, pour ne pas dire absolument nécessaire, que nos agriculteurs n'aient jamais à revivre des situations semblables.

Le besoin de cette mesure si salutaire continue à se faire sentir; aussi, je ne puis que former le vœu,—assuré d'avance qu'il sera réalisé,—que le Gouvernement continue encore cette politique qui a rendu tant de services et pour laquelle nos cultivateurs lui sont de plus en plus reconnaissants.

Monsieur l'Orateur, il est un autre sujet se rapportant à l'agriculture et qui est également d'une importance vitale pour nos agriculteurs spécialisés, c'est la question du grand marché métropolitain de Montréal. Cette question intéresse particulièrement la classe d'agriculteurs qui entoure la ville de Montréal et qui est spécialisée en horticulture. Le marché métropolitain est actuellement en voie de réalisation. La construction en a été commencée le printemps dernier et, dans un avenir rapproché, ce projet sera une réalité si toutes les autorités concernées apportent leur appui et l'aide financière requise aux dirigeants de cette organisation. La ville de Montréal considère que cette entreprise est des plus importante et elle y a déjà contribué généreusement. Le gouvernement de ma province a mis également à la disposition de cette entreprise une somme d'un million de dollars. Je tiens ici à féliciter le très honorable ministre de l'Agriculture de sa généreuse coopération. Étant donné que ce marché ne sera pas seulement un marché local mais un marché interprovincial, je considère que les autorités fédérales devraient contribuer à la réalisation de ce projet, lequel, je le répète, est d'une importance vitale pour l'agriculture, particulièrement pour les cultivateurs spécialisés en horticulture.

Monsieur l'Orateur, les horticulteurs sont victimes d'une spéculation déplacée et il est important que les autorités fédérales aident à cette classe de producteurs comme elles l'ont fait à la classe des producteurs de lait. Autrement, nous verrons disparaître ces spécialistes en horticulture. Je crois sincèrement qu'il est du devoir des autorités fédérales d'intervenir en accordant un octroi substantiel à ce projet, octroi qui équivaudrait au moins à celui que la province de Québec s'est engagée à verser à cet organisme.

Monsieur l'Orateur, étant donné que le temps qui m'est alloué ne me permet pas de faire part à la Chambre, en détail, du dossier que j'ai entre les mains, lequel démontre le bien-fondé de l'intervention des autorités fédérales dans la réalisation de ce projet, je vais me contenter de vous citer quelques arguments qui justifient mon intervention. Le marché de Montréal est un marché central de réception et de distribution pour le commerce de fruits et de légumes, non seulement sur le plan local et provincial, mais sur le plan national et même international. Le marché de Montréal est le principal centre de distribution de fruits et légumes au Canada. En 1952, les arrivages de fruits et légumes sur le marché de Montréal, par rail seulement, s'élevaient à 18,951 wagons, provenant de 8 provinces canadiennes, de 11 pays étrangers et de 34 États américains. Ces chiffres sont tirés du rapport des arrivages de fruits et légumes sur les marchés canadiens, publié en 1952 par le Service des marchés du ministère fédéral de l'Agriculture à Ottawa.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône fait mention d'un projet de modification étendant la portée de la loi sur les subventions aux municipalités en vue d'autoriser le paiement de subventions tenant lieu de taxes pour les propriétés de l'État situées dans les municipalités où ces propriétés bénéficient des services municipaux ordinaires. Nous devons féliciter le Gouvernement d'avoir inséré ce projet dans le discours du trône. Ces subventions seront, dans la plupart des cas, d'une aide précieuse aux municipalités, tout en apportant un soulagement aux contribuables. Par suite de l'expansion rapide qui s'est produite dans le domaine de l'habitation depuis la période de la guerre, nos

municipalités ont eu à faire face à des problèmes sérieux qu'elles ne peuvent, dans la plupart des cas, solutionner sans l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux. Pour ma part, je suis heureux de constater que ce projet sera soumis à l'approbation des députés durant la présente session.

Un mot en passant des dons aux universités. Je vais simplement dire que je partage l'opinion de l'honorable député de Hull (M. Caron). Un don sans condition à nos universités ne constitue pas une ingérence indue dans le domaine de l'éducation. Si l'on permet à des millionnaires étrangers de faire des cadeaux à nos universités et à nos collèges classiques, pourquoi ne concéderait-on pas le même droit au gouvernement fédéral? C'est faire de la démagogie que de prétendre le contraire. D'autant plus que nos gens de Québec ont contribué comme ceux des autres provinces au fonds du revenu consolidé d'où ces montants sont tirés. Pourquoi n'en pas tirer profit, nous aussi, plutôt que de toujours vouloir nous enfermer dans une réserve spéciale, au nom d'une fausse autonomie? Les gens du Québec ne sont-ils pas des Canadiens comme ceux des autres provinces?

J'ai presque terminé les quelques observations que je m'étais proposé de faire. Je ne voudrais pas reprendre mon siège, cependant, sans dire au très honorable premier ministre combien nos gens sont satisfaits de l'excellente administration des affaires de son gouvernement,—notre gouvernement,—et de ce qu'il a donné lui-même au pays depuis qu'il est devenu notre chef. Ce qui, toutefois, est encore plus admirable, c'est que notre premier ministre est respecté et admiré non seulement par ses adversaires, mais que les dirigeants des pays étrangers voient en lui un homme d'État de premier plan en qui ils ont confiance.

Il ne m'appartient pas de discuter des affaires étrangères, mais vu l'unanimité d'opinion qui existe de par le monde quant à l'excellence du rôle joué par le Canada aux Nations Unies et à l'OTAN par notre ministre des Affaires extérieures (M. Pearson), je ne puis que me joindre aux députés qui m'ont précédé pour lui adresser des félicitations sincères et bien méritées et avec eux former le vœu que la divine Providence nous garde encore longtemps des hommes de cette valeur.

Je pourrais, si j'en avais le temps, analyser la situation spirituelle et économique dans laquelle vivent les populations des autres pays,—je dirai même de tous les pays,—et j'ai la conviction, dans les conditions actuelles, qu'il n'y aurait tout de même qu'une conclusion qui s'impose, c'est qu'aujourd'hui, en 1957, il est bon de pouvoir se proclamer Canadien.

[M. Fontaine.]

(Traduction)

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'hésite presque à dire qu'il y aura vingt ans cette année que je suis devenu pour la première fois membre d'une assemblée législative. Je crois pouvoir dire avec raison que, durant tout ce temps, j'ai toujours ressenti une certaine joie à faire la cible de mes traits les plus acérés possible tout gouvernement en face duquel j'ai siégé. Mais parfois, durant cette période, les gouvernements dont j'étais l'adversaire ont pris,—sans s'en rendre compte naturellement,—quelque mesure que j'approuvais. Aussi chaque fois qu'il en fut ainsi, ai-je hésité à les attaquer. Mais en moi-même j'entendais une voix crier faiblement "foutaise". Ce matin, en entendant les paroles du député de Kamloops (M. Fulton), cette voix intérieure, même faible, ne me laissait pas en paix.

Le présent gouvernement a fait et sans doute fera encore des choses qui lui ont mérité et lui mériteront des critiques et des reproches. Mais pour que nos attaques aient un effet salutaire, il faudrait, à mon sens, les mener au bon moment et bien choisir l'objectif. Au cours de la session spéciale du Parlement, je n'ai pas pris part au débat, parce que je n'en ai pas vu la nécessité. Les mesures prises par le gouvernement m'ont semblé servir l'intérêt du Canada et je crois qu'elles rallieront l'appui d'un bon nombre de personnes en cette Chambre.

J'ai alors suivi très attentivement les discours prononcés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et par le premier ministre (M. St-Laurent). Je n'ai pas toujours, par le passé, vu les choses du même œil que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il m'a parfois semblé qu'il était loin d'être à la hauteur de ce qu'on attend du principal porte-parole du Canada dans le domaine international. Mais il faut bien reconnaître qu'en cette circonstance, aucun Canadien sensé ne saurait trouver à redire à ses propos. On sentait dans ses paroles qu'il était profondément soucieux d'une situation critique et dangereuse; il ne cherchait pas à se faire valoir en nous faisant le récit des efforts déployés par lui et par ses collègues pour aviser à une situation mondiale effarante. Il n'est que juste aussi de reconnaître qu'il a alors exprimé toute l'inquiétude que lui causait la scission survenue entre le Canada et ses deux plus anciens alliés.

Il y avait lieu de signaler ces points car, ce matin, aussi bien qu'au cours de la session spéciale, d'aucuns ont donné à entendre que, dans la ligne de conduite alors adoptée par le gouvernement, le Canada avait, dans un certain sens, trahi le Commonwealth, qu'il avait

méprisé nos plus anciens alliés et leur avait fait affront. Il me semble assez singulier que des Canadiens puissent soutenir dans cette enceinte que, parce que les relations entre les pays du Commonwealth sont tendues,—et le Canada n'en est responsable ni directement ni indirectement,—c'est nous qui sommes à blâmer pour cette tension.

J'ai trouvé extrêmement intéressant le discours prononcé ce matin par l'honorable député de Kamloops (M. Fulton). De fait, il m'a paru revêtir un grand intérêt du point de vue anthropologique et même biologique, c'est-à-dire qu'il soulève, selon moi, le même intérêt que soulèverait la soudaine apparition dans les rues d'Ottawa d'un mastodonte ou d'un dinosaurien des temps préhistoriques. Le discours de l'honorable député a nettement révélé que, de l'avis de l'opposition officielle, il n'existe qu'un pays au monde ayant droit de souveraineté et c'est le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'il a blâmé M. Dag Hammarskjold d'avoir insisté sur le respect des droits de souveraineté de l'Égypte. Apparemment, cela est scandaleux. Parce que nous n'aimons pas M. Nasser, parce que nous réprouvons certains de ses gestes, parce que nous estimons,—et probablement avec raison,—que c'est un intransigeant dictateur, nous affirmerions qu'on peut faire fi à volonté des droits de souveraineté du pays dont il est par hasard le chef.

On nous a dit ce matin que c'est la décision prise par le gouvernement du Canada qui a exercé les plus fortes tensions sur les relations entre les pays du Commonwealth. En premier lieu, je crois que nous nous flattons peut-être à la pensée que le gouvernement du Canada a joué un rôle aussi décisif dans cette situation. En second lieu, je ne pouvais pas m'empêcher d'avoir l'impression ce matin,—comme je l'ai eue dans une occasion précédente au cours de la session spéciale,—que certains membres de l'opposition officielle croient que le Commonwealth des nations se confine strictement aux membres des nations d'origine européenne, et que l'idée que des nouveaux membres tels que l'Inde, le Pakistan et Ceylan, devraient être consultés, que leurs opinions devraient être prises en considération, est quelque chose de tout à fait étranger à ce point de vue.

Pendant la session spéciale, je me suis intéressé non seulement aux déclarations du premier ministre du Canada au sujet de la situation mondiale, mais également aux réactions extraordinaires qu'elles ont suscitées. Le député de Kamloops a répété ou cité ses déclarations ce matin, en des termes extrêmement désapprobateurs, si ma mémoire est fidèle. En une occasion, le premier ministre a fait observer qu'il avait été souvent scandalisé par les gestes posés par les grandes puissances aux réunions de l'Organisation des Nations Unies. Le seul reproche que je puis adresser au premier ministre, c'est qu'il a alors prononcé des paroles qui auraient dû être prononcées depuis longtemps, qu'il a attendu d'être exaspéré pour dire une vérité qui aurait dû être dite plus tôt en termes mesurés et pondérés. Il n'est pas au monde un seul observateur intelligent des affaires publiques qui ne s'est pas rendu compte avec chagrin de l'attitude et des décisions scandaleuses des grandes puissances dont le premier ministre a parlé.

Il a aussi fait une observation au sujet des surhommes de l'Europe. Il semble que c'est une chose qu'il ne faut pas dire, mais toute l'histoire appuie cette déclaration. Le plus tôt nous nous rendrons compte, nous qui appartenons à la race caucasienne, que les trois derniers siècles ont été marqués d'une suite quasi ininterrompue de pillage, de rapine, d'oppression sanglante de tous les non-Européens avec qui nous avons eu des contacts, le plus tôt nous serons prêts à vivre en paix avec l'humanité. Nous voulons peut-être oublier notre secret honteux ou le revêtir du mythe de la responsabilité des blancs envers les races de couleur, mais ne nous leurrons pas sur ceci: les peuples de l'Asie et de l'Afrique n'ont pas oublié. Il serait opportun d'adopter aujourd'hui une attitude d'humilité à l'égard des actions déplorables de nos ancêtres et, certainement, de certains de nos contemporains de races européennes.

Le seul reproche que je puisse adresser au premier ministre, c'est d'avoir fait cette déclaration dans un moment d'exaspération, alors qu'elle aurait dû être répétée maintes et maintes fois par les porte-parole de pays comme le Canada qui, bien qu'habités par des gens d'ascendance européenne, ont dû se libérer du contrôle et de l'empire des surhommes de l'Europe.

Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soient à blâmer ou à critiquer à ce sujet. Ce ne sont pas non plus des déclarations dont les Canadiens doivent rougir.

Mais il m'a semblé que, durant la session en cours, nous commençons à nous éloigner de cette position plutôt catégorique. J'y vois un côté tragique, parce que je suis convaincu que bien des Canadiens comme moi-même estiment que, durant ces journées critiques de novembre dernier, le Canada est sorti de l'ombre pour la première fois, et est devenu une véritable entité internationale ayant des traits bien précis, abandonnant cette forme

vague et floue qu'il avait eue jusque-là et que l'on distinguait à peine à travers cette espèce de brume que créait notre bienveillance à l'égard de tout le monde. Je regrette de constater par les propos qu'ont formulés le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Pearson) et le premier ministre (M. St-Laurent), au cours de la présente session, qu'ils semblent maintenant battre en retraite. C'est peut-être parce que les événements que nous réserve l'avenir se font pressentir.

Il est possible, comme l'a donné à entendre l'honorable député de Kamloops (M. Fulton), que les porte-parole du gouvernement estiment que l'attitude adoptée par celui-ci durant la crise mondiale de l'automne dernier a donné lieu à un certain antagonisme. Il ne fait aucun doute qu'il y a eu de l'antagonisme. Je pense que la circonscription que je représente compte plus d'habitants venus directement de Grande-Bretagne qu'aucune autre au Canada. En outre, mes commettants comportent probablement une plus forte proportion de gens appartenant à ces classes britanniques qui adoptent d'ordinaire un point de vue conservateur et impérialiste à l'extrême. Parmi mes commettants, il est vrai, un certain nombre afficheraient la même indignation que l'honorable député de Kamloops et ses collègues à la Chambre. Il y en a aussi un grand nombre d'autres qui, comme moi, sont peinés et attristés que la nation d'où ils sont issus ait été, dans ce cas, trahie et atteinte dans sa réputation de probité internationale qu'elle s'était acquise depuis une décennie ou deux.

Je rappelle aux membres du gouvernement qu'il vaut mieux courir le risque de perdre l'appui de certains éléments au Canada et de conserver l'attitude ferme et non équivoque qui nous a été exposée durant la session spéciale de la Chambre. Nous devons également nous rappeler qu'il ne faut pas confondre la population britannique avec un petit groupe qui, pour le moment, dirige ses destinées. Ce n'est pas pour rien que deux ministres de la Couronne ont résigné leurs fonctions devant l'incalculable folie commise par leur gouvernement. Ce n'est pas pour rien que tous les organes sérieux de l'opinion publique en Grande-Bretagne ont déploré et condamné la ligne de conduite suivie. Nous Canadiens, nous ne nous acquitterons des responsabilités que nous impose notre amitié pour la population britannique que si nous appuyons sans équivoque l'élément britannique le plus sage, le mieux informé, qui a déploré la suite des événements qui se sont produits l'automne dernier et qui auront à l'avenir des conséquences incalculables pour la malheureuse population de la Grande-Bretagne. J'aimerais voir notre Gouvernement, je le répète, conserver la fermeté qu'il a manifestée durant la crise de l'automne dernier aux Nations Unies, sans se soucier de l'impopularité que pourrait lui attirer cette attitude en certains milieux.

Pas d'indulgence envers les folies d'un être cher! Pas d'indulgence envers le mal, sous prétexte que le bien peut sortir du mal! Le bien ne sort jamais du mal. Des hommes, des femmes et des enfants ont été tués, leurs foyers brisés. Quel que puisse avoir été le but, c'est une mauvaise action en soi. Pour assumer dans le monde un rang qui s'accorde avec notre puissance matérielle, préparons-nous à continuer de condamner le mal, réprouvant la folie de qui que ce soit.

Ces événements ont eu une double importance; ils ont fait prendre au Canada une attitude de fermeté face au monde, et ils nous ont révélé la pensée politique des divers secteurs de la collectivité canadienne. Toutefois, ce qui arrivera plus tard revêt encore plus d'importance, je pense. Avec intérêt j'ai entendu hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures donner à entendre que nous devons travailler en vue d'établir une force permanente des Nations Unies. Lorsque le moment sera venu de donner suite à cette proposition, on se rappellera, peut-être, la méthode suivie pour la constitution de la force d'urgence des Nations Unies car ce qui m'a paru le plus significatif dans cette affaire, c'est que l'établissement de cette force a été le fait des petites et moyennes puissances du monde s'inspirant peut-être de l'esprit dont procédait la déclaration du premier ministre condamnant les grandes puissances, soit un mouvement d'impatience à l'égard des Grands qui ne peuvent s'empêcher d'agir dans leur propre intérêt.

Il me plairait que cette force permanente demeure l'œuvre de ces petites et moyennes puissances puisqu'elle pourrait ainsi se tenir à l'écart de la politique de puissance de l'une ou l'autre des grandes puissances actuelles. Les récents événements me font aussi penser à autre chose. Les terribles événements de Hongrie ont certes porté à l'Union soviétique un coup dont on ne peut encore mesurer l'importance. J'estime, pour ma part, que la situation militaire du monde en est complètement changée, non seulement parce que l'Union sovitétique ne peut plus compter sur les populations et les forces armées des pays satellites advenant un conflit, mais ne lui a-t-on pas fait savoir sans qu'elle puisse s'y méprendre que l'ennemi serait dans la place? Nous devrions tirer parti de cet état de choses. Ce serait le moment, me semble-t-il, des négociations sans faiblesse avec le monde communiste. Je ne puis penser que

les dirigeants du Kremlin tiennent beaucoup à continuer d'avoir ces ennemis virtuels prêts à les poignarder dans le dos, s'ils étaient entraînés dans une guerre. Il me semble qu'il serait sage de leur part,—et je ne crois pas qu'on doive les penser dépourvus de sagesse, —de relâcher leur emprise sur ces États satellites en vertu d'un accord prévoyant qu'ils deviendront une zone neutre entre l'Ouest et l'Est. Cet accord rendra possible également, à mon sens, la disparition d'un des points névralgiques du monde actuel, d'un des foyers de dissension qui peut fort bien causer de grands soucis au reste du monde, soit l'Allemagne divisée.

(La séance, levée à une heure, est reprise à deux heures trente.)

Reprise de la séance

M. Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, lors de la suspension de la séance, à une heure, je parlais de certaines répercussions possibles en Hongrie, signalant que ce qui est arrivé là a fortement ébranlé les positions de l'Union soviétique et peut-être modifié la situation militaire du continent européen. J'ajoutais que, en conséquence de cela, il nous sera peut-être possible (et quand je dis nous, je veux parler des pays occidentaux) d'être plus exigeants dans nos négociations avec nos adversaires communistes. Est-ce à croire que les dirigeants de l'Union soviétique tiendraient à conserver plus longtemps et au prix de grandes difficultés leur emprise sur des populations à qui, ils s'en rendent maintenant compte, ils ne sauraient faire confiance en cas d'une guerre internationale? A mon avis, ils seraient donc disposés à abandonner cette emprise en retour de la garantie mutuelle d'une zone neutre. Cette occasion comprendrait, à mon avis, l'une des régions difficiles et dangereuses du monde actuel, je veux dire l'Allemagne divisée en deux.

La plupart des observateurs venus d'Allemagne sont d'avis qu'aux prochaines élections qui, sauf erreur, auront lieu à l'automne, le parti social prendra certainement le pouvoir en Allemagne occidentale. Depuis plusieurs années déjà, ce parti affiche une attitude neutraliste comme moyen de réaliser le désir le plus cher du peuple allemand tout entier, l'unification de l'Allemagne. Je crois que nous avons ici encore une occasion de marchandage serré avec nos adversaires communistes; en effet, si la Hongrie leur a donné du fil à retordre, l'Allemagne de l'Est leur en donnera bien davantage. Tôt ou tard, ils devront faire face en Allemagne de l'Est à des événements semblables à ceux qui se sont produits en Hongrie. Il est maintenant temps que nous formulions ces propositions visant au retrait des forces armées de l'Europe centrale de part et d'autre et à des garanties mutuelles de neutralité à l'égard de cette zone en vue d'établir une espèce de cordon sanitaire entre les deux grands blocs de nations du monde actuel. Je pense également que les Nations Unies ont un rôle beaucoup plus significatif à jouer au Moyen-Orient qu'elles n'en ont eu jusqu'ici. Ce n'est pas mal d'avoir des troupes des Nations Unies là-bas actuellement qui pourront, espérons-le, établir quelque stabilité, du point de vue militaire, dans la région mais je crois que l'argument qu'on applique souvent à l'OTAN devrait s'appliquer également bien aux Nations Unies, à savoir que les engagements militaires des Nations Unies sont loin d'être suffisants et que l'activité économique devrait graduellement dans le monde actuel remplacer l'activité purement militaire de cet organisme et que le Moyen-Orient est cette région qui a le besoin le plus urgent d'une certaine mesure d'organisation quelconque et d'orientation en vue de sa mise en valeur au profit de ses habitants. Il est tragique qu'une grande partie de la richesse virtuelle du monde représentée par les champs pétrolifères du Moyen-Orient, du rendement desquels dépend l'économie de la presque totalité de l'Europe occidentale et dont dépend pour ainsi dire dans une égale mesure notre propre économie, provienne d'une région dont les autochtones n'ont eu jusqu'ici aucune chance de partager une telle richesse. Il me semble qu'il y a là un des problèmes dont la solution incombe aux Nations Unies sous forme d'offre d'aide économique, d'assistance technique, en retour de certains engagements de la part des dirigeants des régions en cause. Ces dirigeants s'engageraient à consacrer les revenus de la vente du pétrole à relever le niveau d'existence de la population au lieu de laisser simplement tel ou tel membre de la classe dirigeante en faire l'étalage. Il s'agit d'une région où les Nations Unies devraient jouer un rôle très décisif qui exigera peut-être une revision du concept de souveraineté. Bientôt, monsieur l'Orateur, le monde devra, je pense, étudier de nouveau la question de souveraineté, afin de juger dans quelle mesure chaque peuple sera autorisé à diriger ses propres affaires sans se préoccuper du reste du monde. Nous devons étudier de nouveau l'à-propos de renoncer davantage à certains aspects de notre propre souveraineté et les avantages qu'il pourrait y avoir à confier à un organisme mondial la haute main sur les excédents de pétrole, de vivres, de réserves d'uranium, de telle sorte qu'ils pourraient être acheminés vers les régions qui en ont aujourd'hui grand besoin.

Pareille théorie n'est guère prisée, je le sais, de ceux dont le nationalisme commence à s'affirmer. Il se peut que la propre montée de notre nationalisme nous dresse contre cette théorie. J'ose quand même espérer que le Canada, au moins, saura se rendre compte de la nécessité d'une certaine collaboration avec le reste du monde, même aux dépens de ce qu'il a jusqu'ici considéré comme sa propre souveraineté sur nos richesses et nos ressources.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux m'occuper, un instant seulement, de la grève ferroviaire. Même si elle est provisoirement réglée, les problèmes de fond restent encore à liquider. Je suis porté à y voir le symptôme d'un état de choses qui aura tendance à se généraliser plus ou moins rapidement. Je ne suis pas en mesure de départager les intérêts en cause. Je ne sais rien des facteurs de sécurité en jeu. Je ne comprends rien aux bénéfices économiques que la société entend réaliser en suivant la ligne de conduite qu'elle a choisie mais j'ai bien l'impression que cette grève n'est qu'un aspect d'un grave problème industriel qu'il nous faudra prochainement résoudre.

Ce matin l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Cardin) a mentionné certains des problèmes économiques que nous affronterons peut-être, et je crois que c'est l'un de ces problèmes. Certes, une forte réglementation de l'économie, jointe à l'automatisation de l'industrie, soulèvera sous peu de graves difficultés et il faudra y faire face. Bien sûr, nous avons une certaine latitude. Même le vaste potentiel de production de l'industrie moderne peut être utilisé pendant quelque temps pour répondre aux besoins de régions du monde qu'il faut mettre en valeur, mais tôt ou tard le problème nous assaillira, et il est temps d'y penser. Nous ne pourrons le résoudre à coup de slogans au sujet de la liberté d'entreprise, des droits de propriété, etc. Ce seront les faits brutaux de la vie humaine, et nous devrons y parer de concert avec les autres peuples du monde qui, sur le plan idéologique, partent peut-être de notre point d'arrivée. A l'avenir, ce sera le rôle le plus important que pourront jouer les Canadiens dans un monde nouveau en plein développement; sans heurt et sans choc, ils détermineront la transition entre le vieux style rigide de l'économie de marchés et la nouvelle attitude de coopération qui doit régner à travers le monde pour que nous évitions les désastres à l'avenir.

(Texte)

Alors, monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'asseoir sans dire quelques mots au sujet du bilinguisme dans cette enceinte et dans le pays. On nous a dit la semaine dernière que l'unité nationale serait fortifiée par les efforts que font les honorables députés pour parler français à la Chambre. C'est possible, monsieur l'Orateur, mais j'en doute.

En écoutant ces tentatives de parler français qu'ont faites certains de mes collègues, monsieur l'Orateur, je me suis dit qu'on pourrait paraphraser un dicton célèbre: c'est magnifique, mais ce n'est pas français. Je me souviens, monsieur l'Orateur, de la première fois que j'ai essayé de parler français, il y a plus de quarante ans; mes camarades et moi avions essayé de parler français aux habitants de France, mais, fait étrange, lorsque nous croyions parler français, les habitants des villages de France pensaient que c'était de l'anglais. Tout de même, monsieur l'Orateur, il y avait des institutrices,—possibly,—qui nous ont aidé à apprendre la langue, et même plusieurs langues, en comptant les bouteilles de vin dans la cave avec Gabrielle, Cécile, ou enfin, comment s'appelaient-elles! Dans de telles circonstances, monsieur l'Orateur, on apprend la langue et aussi autres choses. Mais, je vous assure que...

Une voix: Parlez-nous de ces autres choses.

M. Cameron (Nanaïmo): ...j'ai oublié tout ce que j'ai appris.

J'en ai dit assez, monsieur l'Orateur, pour vous prouver que l'unité nationale ne sera jamais bâtie sur le français exécrable que je parle actuellement.

(Traduction)

M. Gauthier (Portneuf): Vous vous tirez très bien d'affaire.

Une voix: Très bien!

M. Cameron (Nanaïmo): Mais je veux que nos collègues de langue française comprennent bien que les députés dont la langue n'est pas le français ne manquent pas de respect envers la langue française quand ils négligent de faire l'effort suffisant, pas plus qu'ils ne méprisent les droits de leurs compatriotes canadiens-français.

M. Dufresne: Je ne crois pas que personne n'ait jamais pensé cela.

M. Cameron (Nanaïmo): Ils se défient d'eux-mêmes et je crains que le premier ministre (M. St-Laurent) et les autres qui ont exprimé l'espoir de voir la Chambre devenir bilingue, devront se contenter de ce que la majorité de leurs collègues qui ne parlent pas français seront à tout jamais des barbares et des non civilisés incapables de jamais apprendre à parler français comme il faut.

M. Lionel Bertrand (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais prendre que quelques instants dans ce débat pour m'acquitter d'un devoir dont m'ont chargé les aveugles de la province de Québec, et que

j'ai accepté de remplir d'autant plus volontiers que depuis plusieurs années je m'occupe du groupement qui les réunit sous le nom de Société amicale des aveugles, dont le siège social est à Montréal. Cette association, qui groupe des patrons et des directeurs honoraires aux noms bien connus dans les milieux philanthropiques, s'honore aussi de posséder un conseil d'administration solidement constitué. Son directeur-administrateur, M. H. A. Meilleur, qu'aide largement son épouse, est un aveugle, rendu tel par les hasards de la vie alors qu'il était jeune, et qui demeure pour la Société une vivante inspiration de courage et de persévérance.

Depuis quelques années j'inscris au *Feuilleton* de la Chambre une résolution qui recommande pour l'aveugle l'abolition de l'enquête sur les moyens de subsistance; elle n'a pas encore eu le privilège d'être discutée à fond. Souventes fois, à l'instar d'autres collègues de tous les partis, j'ai eu l'avantage d'attirer l'attention du Gouvernement sur cette question, et si la loi au cours des dernières années a subi des modifications heureuses, il n'en reste pas moins vrai que l'aveugle considère essentielle l'abolition de l'enquête, simplement parce qu'elle paralyse ses possibilités productives et limite sensiblement son initiative.

J'ai devant moi, pour remettre au Gouvernement, des brochures qui contiennent tout d'abord la signature de 1,289 membres de l'Amicale, tous aveugles, disséminés dans près de 500 cités, villes ou villages de la province. Ces brochures, œuvres des aveugles eux-mêmes, disent par leur titre ce qu'elles contiennent: "Requête des aveugles au gouvernement fédéral du Canada pour l'abolition de l'enquête sur le revenu dans la pension aux aveugles".

Les aveugles du Québec ont fait plus. Ils ont voulu démontrer sur le plan provincial que l'opinion publique endosse leurs demandes, et chacun a accepté d'obtenir dans sa localité respective la signature d'un maximum de 25 personnes, dont celles du curé et du maire. Ils ont réussi le tour de force de grouper dans les autres volumes que j'ai devant moi les signatures de 40,000 personnes. Ces signatures représentent une opinion clairement exprimée, et si les aveugles avaient voulu obtenir les signatures d'un million de personnes ils y seraient facilement parvenus tant il est vrai que ne peuvent demeurer insensibles à la misère physique et morale de l'aveugle, ceux de nous pour qui la vue demeure, avec la santé, l'un des plus grands bienfaits de l'existence.

Les signatures de la requête déclarent que l'enquête sur les moyens de subsistance a comme malheureux effets:

a) De diminuer l'ardeur des aveugles pour le travail et de les rendre de plus en plus oisifs;

b) De forcer les aveugles et leurs familles à vivre selon un niveau de vie inférieur à celui de tout autre citoyen du Canada;

c) De diminuer la vie familiale des aveugles en encourageant le mari et l'épouse à vivre sous des toits différents de peur d'une diminution de la pension;

d) De faire de l'aveugle une charge permanente pour l'État alors que l'aveugle étant un être normal, doué d'aptitudes et de capacités, pourrait, s'il recevait une "compensation à la cécité", gagner une grande partie de sa subsistance et faire œuvre utile pour son pays".

Je partage l'opinion si souventes fois exprimée que la cécité est la pire infirmité dont puisse souffrir un être humain. Car au moins 80 p. 100 des activités humaines sont subordonnées à ce grand bienfait qu'est la vue. C'est par la vue que s'accomplit normalement notre travail, c'est par la vue que nous pouvons nous perfectionner par la lecture ou le voyage, et il n'est pas un seul instant du jour où nous ne devons compter pour nous déplacer, pour gagner notre vie, pour l'agrémenter, comme d'ailleurs pour la protéger contre tous les hasards du progrès, sur cet organe humain, à la fois si puissant et si délicat, par lequel, au lieu d'avoir la nuit, nous avons la clarté.

Certes, la privation de la vue n'enlève pas à l'individu toutes ses facultés ou toutes ses possibilités productives, mais trop souvent elle les paralyse, et parfois les anéantit.

Précisément parce qu'il vit dans la nuit, l'aveugle doit compter constamment sur l'appuis de quelqu'un; peut-on alors le blâmer? dans cette nuit qui s'éternise, de céder parfois au découragement. Aussi est-il important de ne pas tuer l'idéal humain dans son cœur, mais au contraire de voir à constamment le raviver.

Je me réjouis que mon pays prenne soin des aveugles et leur accorde une allocation de plus en plus élevée, qui leur permet de faire face aux obligations élémentaires de la vie. L'aveugle en est heureux, je n'hésite pas à le dire, mais l'enquête sur les moyens de subsistance devient pour lui—et j'estime qu'il a raison—une injustice qu'il demande de corriger.

Personnellement je n'aime pas le mot "pension"; je préférerais dans le cas de l'aveugle que fussent employés les mots: "Compensation à la cécité", ce qui à mon avis serait beaucoup plus juste. Car il est important que l'aveugle ne soit pas dans un complexe d'infériorité vis-à-vis de ceux qui voient. Il est important de relever sa dignité d'homme, de lui donner un rang social, et de lui enlever

aussi cette lacérante pensée qu'il est un fardeau pour les siens et pour la société.

Car l'aveugle est un être humain; comme nous tous il a une famille et ses obligations familiales sont plus lourdes que les nôtres, à cause même de la cécité. Le coût de la vie est pour lui supérieur au nôtre. Ses dépenses normales d'existence sont de beaucoup plus élevées. Il ne peut bénéficier d'aucune vente à réduction parce qu'il ne peut en prendre connaissance, et s'il visite les magasins il lui faut un aide, et ce compagnon il doit le rémunérer. S'il veut se déplacer, que ce soit pour aller à l'église ou chez le médecin, même pour gagner sa vie en sollicitant ou en vendant quelque chose, il lui faut un guide, à qui il lui faut donner rétribution. Parce qu'il n'a pas la vue il sera porté plus que d'autres à des maladresses involontaires qui se traduiront par des dépenses plus onéreuses dans le vêtement et dans l'entretien de sa maison. Parce qu'il est aveugle il sera même exploité en certains milieux. Et comme la cécité est un chemin qui conduit souvent à la mauvaise santé, s'ajouteront les soins médicaux et les médicaments.

Au point de vue familial il ne fait aucun doute que la cécité impose plus de dépenses. Rares sont les aveugles qui, au Canada, touchent un revenu leur permettant de vivre par eux-mêmes. La majorité des aveugles ne peuvent vivre avec l'allocation mensuelle qu'ils reçoivent, et ils doivent nécessairement accomplir quelque autre travail rémunérateur. N'allons pas nous imaginer que l'abolition de l'enquête aurait comme effet de rendre l'aveugle bien plus à l'aise. Non. Car aujourd'hui, même si l'industrie dans certains cas recourt aux services des aveugles, l'aveugle ne peut normalement s'attendre à franchir le seuil des usines. Ce qu'il peut faire se résume à certains travaux manuels où les risques d'accidents sont éliminés, des besognes intérieures où la routine occupe la première place, ou encore de la sollicitation qui ne saurait se faire sans les services de guides ou de compagnons. C'est ce qu'il fait, non pas à l'année longue, mais à certaines périodes selon que le genre de produits qui l'occupent ou lui assurent subsistance, ont accès ou non sur le marché. S'il a une pension, il lui faut constamment voir à ne pas dépasser les quelques centaines de dollars de revenus que lui permettent les lois, car si, les circonstances étant favorables, il dépasse le montant maximum de revenus permis, la pension est diminuée, et souvent totalement retirée. Les quelques centaines de dollars que peut gagner annuellement un aveugle signifient tout simplement pour lui la différence entre la gêne et l'aisance.

Il me semble inconcevable que l'aveugle célibataire puisse vivre avec le revenu global de $18.45 par semaine (soit la somme de $480 qu'il peut gagner et sa pension de $480). Il est inconcevable que l'épouse d'un aveugle, mère de plusieurs enfants et qui travaille pour assurer la vie du foyer, puisse voir la pension de son mari diminuée dès qu'elle gagne $21 par semaine, et totalement retirée dès qu'elle gagne $30 par semaine. Il est inconcevable qu'un mari dont l'épouse est aveugle, puisse voir la pension de son épouse diminuée dès qu'il gagne $21 par semaine, et supprimée dès qu'il gagne $30 par semaine. Et cela est d'autant moins concevable que les lois, dans un tel cas, imposent à ce mari, à même le salaire qu'il gagne, l'obligation de payer un salaire à une personne qui voit, pour prendre soin en son absence de son épouse et de son foyer.

L'aveugle est ainsi en état continuel d'alerte. S'il a des soucis au sujet de sa pension, il ne pourra même pas défendre seul sa cause. Et l'inspection sera pour lui un cauchemar continuel, terrible à porter. J'ai là-dessus des déclarations qui ne me laissent aucun doute.

Je ne vois qu'une seule et unique solution: l'abolition de l'enquête. Elle pourra se traduire par quelques centaines de mille dollars en compensations additionnelles. Aujourd'hui l'aveugle peut à 70 ans toucher la pension de vieillesse, et dès lors il n'est plus assujetti à aucune sorte d'enquête. Annuellement, me dit-on, quelque 400 aveugles passent d'une loi à l'autre. En 1955, d'après la statistique, quelque 8,000 aveugles recevaient une pension de cécité, ce qui commandait au trésor fédéral une dépense de trois millions de dollars, et une dépense d'un million de la part des provinces.

On compte au pays quelque 10,000 aveugles qui pourraient bénéficier des avantages d'une loi nationale ou en faveur de qui on pourrait faire le geste sauveur de rendre la vie plus agréable. Ils ne subiraient plus de contrainte. L'aveugle aurait devant lui la route ouverte à ses initiatives. Il pourrait produire. Il ne serait plus un rouage inutile, limité dans ses activités. Il gagnerait plus, ce qui serait un souci de moins. Ses revenus seraient meilleurs, assurant ainsi à sa famille l'aisance, et à lui-même un passe-temps rémunérateur. Il contribuerait ainsi au progrès de son pays, et la compensation qui lui est versée serait l'hommage de la nation pour lui permettre, à lui qui est handicappé, d'être, comme tous les autres citoyens, utile à son pays.

Lors de la Conférence internationale des travailleurs tenue à Oxford en 1949, à laquelle assistaient des représentants de tous les pays du monde, à l'exception de ceux qui sont derrière le rideau de fer, à laquelle assistaient aussi les représentants les plus autorisés des Nations Unies et de l'UNESCO,

une résolution a été adoptée qui se lit ainsi:

"Des prévisions économiques spéciales devraient être faites en faveur des aveugles, pour leur assurer du travail et pour leur permettre de contribuer de toutes manières à la vie économique et sociale de la communauté. Toute nation devrait fournir à ses citoyens aveugles au moins un standard minimum de subsistance et une compensation adéquate, la même pour tous, afin de contrebalancer l'augmentation du coût de la vie qu'impose la cécité à ceux qui en sont atteints".

En novembre 1956, la Conférence catholique canadienne, qui groupe tous les archevêques et tous les évêques du Canada, faisait la déclaration qui suit:

"Ainsi, en fait de prospérité matérielle, on ne doit pas attendre de l'État qu'il multiplie les allocations ou octrois, mais qu'il veille à développer des conditions d'ordre économique qui offrent à chaque citoyen les possibilités de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille".

Je crois donc que l'État devrait donner aux aveugles une "compensation à la cécité", les laisser entièrement libres de gagner leur vie, et leur permettre de devenir des citoyens utiles. Quand le gouvernement constate que l'industrie minière, l'agriculture ou quelque autre domaine de l'économie nationale sont en danger, il vote des bonis et des subsides afin de régulariser la situation. Dans le cas des aveugles, il s'agit pour l'État de leur donner les possibilités de produire, et de travailler de cette façon au progrès de la nation, au lieu de les laisser dans une situation déprimante. Elle est si déprimante qu'ils demandent aux autorités d'y mettre fin en abolissant l'enquête qui, à mon avis, est devenue, dans le cas de l'aveugle, presque condamnable.

Je sais que le présent gouvernement n'a rien négligé depuis des années pour aider les classes modestes, pauvres et délaissées de la société. Il a la fierté de montrer des œuvres, et il a le droit d'en être fier. Une autre occasion se présente à lui de ne pas fermer les yeux sur le sort de la classe de la société qui à mon avis est la plus malheureuse. Les représentations que je viens de faire au nom des aveugles de la province de Québec sont les mêmes que celles qu'ont formulées d'autres associations, dans d'autres provinces ou même sur le plan national, me dit-on, directement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Je lui demande tout simplement de se pencher une fois de plus sur ce nouvel aspect de la question. Chacun dans ce pays sait combien le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aborde avec justice les problèmes qui relèvent de la sécurité sociale, et combien dans ce domaine il tient à parfaire ce qui existe. Une autre occasion se présente à lui. J'ai confiance en lui, j'ai confiance dans ce gouvernement. Et je sais que ces recommandations ne tomberont pas sur la pierre du chemin.

(Texte)

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord m'associer à ceux qui ont déjà pris la parole afin de présenter aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud) mes plus chaleureuses félicitations pour la façon avec laquelle ils se sont acquittés de leur devoir.

(Traduction)

L'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) mérite certainement des félicitations particulières pour l'effort magnifique qu'il a déployé en employant pendant plusieurs minutes ma langue maternelle au cours de son discours. Il l'a fait d'une façon fort compréhensible et nul doute qu'il deviendra un parfait bilingue prochainement, s'il multiplie ses efforts.

(Texte)

Quant à l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud), parlant tour à tour, avec autant de facilité, l'une et l'autre des deux langues officielles du pays, il a certes prouvé à la Chambre et au Canada tout entier l'importance du bilinguisme pour tous les Canadiens, et plus particulièrement peut-être pour les membres du Parlement, son absolue nécessité. Je le félicite sincèrement.

(Traduction)

J'ai maintenant, monsieur l'Orateur, un devoir très agréable à remplir et c'est celui de présenter à mon nouveau chef, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), mes hommages et mes respectueuses félicitations à l'occasion de son élévation à la direction du parti conservateur auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Je formule à son endroit des vœux très sincères pour que la Providence lui conserve la vigueur, la santé et le dynamisme que nous lui connaissons. Son incontestable talent, sa haute valeur personnelle, son expérience reconnue, sa profonde sincérité et son ardent amour du travail, qui ont jusqu'ici caractérisé sa fructueuse carrière publique, l'ont conduit au poste de grande responsabilité qu'il assume en ce moment avec la dignité et la compétence que tous les membres de cette Chambre lui reconnaissaient depuis longtemps. En résumé, il est à la hauteur de la lourde tâche qui lui a été confiée.

Chef de la loyale opposition de Sa Majesté depuis quelques jours à peine et leader du grand parti conservateur depuis un mois environ, il s'est déjà affirmé devant le peuple canadien comme un homme d'État de grande envergure, une figure nationale et internationale que tous respectent, et nul doute

qu'il sera le futur premier ministre du Canada après la prochaine consultation populaire.

Je me dois ici de lui dire publiquement toute l'admiration que j'éprouve à son endroit et je le remercie cordialement, en même temps que je le félicite chaudement, pour la façon merveilleuse avec laquelle il s'exprime dans ma langue maternelle. Maintenant qu'il a vaincu sa timidité et devant les succès qu'il a jusqu'ici remportés en français...

M. Gauthier (Portneuf): Je ne le pensais pas timide.

M. Dufresne: ...il pourra sans crainte s'entretenir avec mes compatriotes de langue française qui lui réservent, j'en suis certain, un chaleureux accueil et un généreux appui.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention de traiter aujourd'hui tous les sujets que contient le discours du trône. Je vais donc me limiter à quelques observations sur la situation internationale, la grève des employés du Pacifique-Canadien et certaines lois sociales en particulier, ainsi que sur le désir exprimé dans le discours du trône d'augmenter les octrois aux municipalités. En ce qui a trait aux octrois aux universités, je me réserve le privilège d'en parler lorsque le projet de loi à cette fin sera présenté à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, il y a encore à l'horizon du monde libre de lourds nuages menaçants, desquels peut se dégager à tout moment une pluie destructrice et meurtrière. Le communisme international n'a rien abandonné de ses infâmes projets de conquérir, par les moyens les plus répugnants, ceux qui croient encore, et avec raison, à la liberté et à la démocratie.

Les tragiques événements survenus récemment en Hongrie et devant lesquels tous les Canadiens sans exception et les peuples du monde libre ont été profondément terrifiés, démontrent bien jusqu'à quel point la liberté du monde est en danger avec l'impérialisme communiste. Les atrocités sans nom dont furent victimes les Hongrois et leur résistance opiniâtre et héroïque à un agresseur puissant doivent être pour nous tous une salutaire leçon. Il est de notre devoir d'employer tous les moyens légaux et démocratiques à notre disposition afin d'empêcher, en notre pays, l'expansion de cette doctrine diabolique qui signifie la mort lente mais certaine de toute liberté.

Si les demandes d'entrée au Canada ne font qu'augmenter de la part de ceux qui vivent prisonniers derrière le rideau de fer, c'est que l'on a conscience que le Canada est la terre promise, le pays de l'avenir où les mots liberté et démocratie ont conservé jusqu'ici leur véritable signification.

Il faut de toute nécessité légiférer de manière à conserver auprès des autres nations du monde la réputation enviable que nous nous sommes acquise. Les difficultés que semble éprouver le parti communiste canadien ne sont qu'un prétexte à la réorganisation de ce mouvement destructeur. De cette réorganisation, il apparaît évident qu'une propagande plus étendue et plus efficace va surgir. Ces traîtres à leur pays seront plus actifs que jamais et ils tenteront d'instaurer ici même les méthodes améliorées du Kremlin, afin de renverser le régime démocratiquement constitué de par la volonté du peuple.

Des mesures efficaces doivent être appliquées devant le danger toujours menaçant qui nous guette, et les législateurs, dont la tâche consiste à protéger le peuple qu'ils représentent, ne doivent rien négliger afin de faire face à toute éventualité.

Nous n'avons pas le droit, devant ce réel danger, de pécher par apathie ou indifférence, nous nous devons de passer à l'action.

En conséquence, je propose que le gouvernement adopte durant la présente session, avant même de se présenter à nouveau devant le peuple canadien pour solliciter un renouvellement de mandat, une loi visant à empêcher l'expansion de cette doctrine subversive que l'on appelle le communisme.

Il n'y a à mon avis qu'un seul moyen véritablement efficace pour faire face à cette situation sans cesse menaçante et contrecarrer les ambitions diaboliques de Moscou de conquérir le monde et le réduire à l'esclavage, c'est de mettre le communisme hors la loi. Quand tous les pays au sein desquels le système démocratique est encore à l'honneur auront compris leur devoir sur ce point, Moscou devra modifier son attitude et nous n'aurons plus à nous apitoyer sur le sort de ceux qui, tous les jours, sont victimes de ces traîtres, de ces transfuges et, je dirai même, de ces assassins.

Notre principale préoccupation devrait être de préparer l'avenir du Canada en assurant à ceux qui nous succéderont cette richesse inestimable qu'est la liberté.

Monsieur l'Orateur, je voudrais me permettre maintenant quelques observations et recommandations en marge de la récente grève qui a eu lieu au Pacifique-Canadien, laquelle a fait perdre à des milliers de travailleurs plus de 7 millions, en salaire, en l'espace de 10 jours et à la compagnie en cause, environ 14 millions de bénéfice.

Le Gouvernement a certes manqué à son devoir en négligeant d'instituer, au sein de son ministère du Travail, un organisme chargé de découvrir les méthodes appropriées pour faire face à ce modernisme, qu'on appelle l'automatisation, et protéger les travailleurs contre la perte de leur emploi.

Le problème de l'automatisation ne se pose pas que depuis 15 jours, car les locomotives diesel ne sont pas apparues subitement comme un coup de vent dans les cours de triage ou à la tête des trains. Petit à petit, ce changement s'est effectué et, une à une depuis plusieurs années déjà, on a vu disparaître les locomotives à vapeur pour être remplacées par des diesel. Environ 800 locomotives diesel, aujourd'hui, sont utilisées au Pacifique-Canadien et, d'ici trois ou quatre ans, —s'il faut en croire les experts,—les quelque 2,500 vieilles locomotives à vapeur auront complètement disparu.

On ne peut combattre ni arrêter le progrès, j'en suis, mais qu'a fait le Gouvernement afin d'éviter les conséquences désastreuses qui se sont fait sentir au cours de la récente grève au Pacifique-Canadien, grève heureusement terminée mais loin encore d'être réglée de façon définitive?

Il est temps plus que jamais que le gouvernement étudie cette question sérieuse de l'automatisation, dont le problème existe également aux chemins de fer Nationaux. Au fait, je voyais dans un journal de la métropole, il y a quelques jours, qu'à Terre-Neuve, 112 employés des chemins de fer Nationaux allaient être mis à pied à cause du changement des locomotives à vapeur aux locomotives diesel.

Alors, monsieur l'Orateur, que l'on s'empresse donc de mettre au travail ces prétendus experts du ministère concerné et que l'on cesse de mettre en relief les mêmes vieilles méthodes désuètes employées pour résoudre tous les problèmes qui se sont présentés depuis 15 ans. Une réforme s'impose au ministère du Travail. Les temps ont changé. Or, si la machinerie s'est améliorée et modernisée, il est également temps que le Gouvernement modernise ses méthodes de négociations et de conciliation afin de rendre justice à toutes les parties en cause.

La politique d'attente et de laisser-faire du Gouvernement n'a plus sa place dans un pays comme le Canada qui grandit à pas de géant.

Monsieur l'Orateur, l'indice du coût de la vie a atteint, au cours du mois de novembre dernier, un sommet sans précédent dans l'histoire de notre pays. Et alors que le peuple canadien continue d'affronter d'énormes difficultés à équilibrer le budget familial, le gouvernement accumule des surplus considérables. Il y a certes là une anomalie. Il est fort probable qu'au cours du discours que prononcera prochainement le ministre des Finances (M. Harris), il nous annoncera que le gouvernement a réussi non seulement à équilibrer son budget mais à obtenir un surplus de plusieurs centaines de millions de dollars. Ce sera certes une déclaraion optimiste à la veille d'une consultation populaire.

Tous seront unanimes à admettre, cependant, que si le gouvernement peut annoncer des surplus de plusieurs centaines de millions de dollars, c'est qu'il est allé chercher chez le peuple canadien, le contribuable par conséquent, autant de millions de plus qu'il n'avait besoin pour l'administration des affaires du pays. Si, comme en font foi certaines rumeurs, le Gouvernement n'a pas l'intention de dégrever le contribuable des impôts élevés qu'il paye, il se doit de retourner au peuple, de quelque façon, ces montants qu'il lui a soustraits en trop au moyen des impôts.

Les impôts, dit-on, sont perçus du peuple afin de les lui remettre sous une autre forme; c'est là l'essence même d'une véritable démocratie. Un gouvernement n'est pas une maison d'affaires qui doit accumuler des profits. Or, devant une telle situation, et à la veille des élections générales, le gouvernement libéral voudra sans doute s'attirer la faveur des électeurs. Il est temps, plus que jamais, que le gouvernement s'apitoie sur le sort de ce que nous avons de plus cher au Canada, notre capital humain.

Monsieur l'Orateur, il ne s'est pas passé une seule session, depuis que j'ai l'honneur de siéger à la Chambre, où je n'aie pas réclamé une augmentation sensible de la pension aux vieillards et des allocations familiales. Contrairement à certains députés siégeant de l'autre côté de la Chambre, je n'ai pas attendu la dernière session du Parlement pour faire ces réclamations.

Je tiens à répéter que la somme de $40 payée aux vieillards qui ne jouissent d'aucun autre revenu est nettement insuffisante étant donné le coût élevé de la vie. Il est absolument impossible à une personne ayant droit à cette pension et ne comptant que sur cette pitance de se loger, se vêtir, se nourrir et se procurer les soins médicaux dont on a ordinairement besoin à cet âge. Cet argument s'applique non seulement à ceux que la mort n'a pas encore désunis, mais également à ceux et à celles qui, n'ayant plus de parents, demandent asile dans nos institutions religieuses qui se consacrent si généreusement à la garde et à l'entretien des personnes âgées sans parents ni foyer. Pour ces institutions religieuses, comme pour tout citoyen canadien, le coût de la vie n'a cessé d'augmenter, et ce n'est qu'au prix de privations et de sacrifices sans nombre qu'elles réussissent à éviter la faillite. Ce désastre se serait sans doute produit pour plusieurs d'entre elles, n'eût-ce été des généreux octrois consentis par notre gouvernement provincial.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'en puisant dans ces immenses surplus, on réussira à soulager le fardeau de nos vieillards qui ont largement contribué, au cours de leur existence, à l'essor et à la prospérité du Canada.

Il en est de même des allocations familiales. Je répète ce que, maintes fois, j'ai dit en cette enceinte et en dehors: telles qu'elles sont, en regard du coût de la vie toujours croissant depuis leur institution, les allocations familiales ne remplissent plus le rôle pour lequel elles furent créées, et plus que jamais auparavant un rajustement juste et équitable s'impose.

En réclamant ces redressements, j'exprime en particulier le désir de ceux qui m'ont délégué ici comme leur représentant et qui, pour la plupart, font partie de familles nombreuses. Je déclare que c'est en protégeant la famille, qui est une institution sacrée, que nous protégerons la société toute entière.

Monsieur l'Orateur, personne n'ignore en cette enceinte que, grâce à une politique de plus en plus centralisatrice du gouvernement fédéral, nos gouvernements municipaux éprouvent, depuis quelques années surtout, des difficultés financières considérables.

En principe, je m'oppose au système d'octrois de la part du gouvernement fédéral en échange de services qui lui sont fournis par les municipalités. Le gouvernement devrait, à mon sens, donner l'exemple et s'acquitter de ses responsabilités dans la même mesure que tout autre contribuable qui habite une municipalité. Je suis donc opposé aux octrois; je favorise surtout le paiement des taxes par le gouvernement fédéral aux municipalités suivant l'évaluation municipale. C'est d'ailleurs à cette loi que doivent se soumettre tous les contribuables de ma municipalité, comme le font d'ailleurs les contribuables canadiens de toutes les autres municipalités canadiennes.

Je voudrais ainsi mettre en relief, monsieur l'Orateur, la situation qui sévit dans la ville de Québec, au sein de laquelle se trouve la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Au cours de l'année financière 1953-1954, alors que tout contribuable payait $1.50 par $100 d'évaluation, le gouvernement fédéral avait à Québec des édifices et des terrains pour une évaluation municipale globale de $26,158,584. C'est donc dire que s'il avait, à ce moment-là, payé la même taxe que tout autre contribuable, il aurait versé à la ville de Québec la somme de $392,378.76 en taxes municipales.

Cependant, jusqu'à cette année, la ville de Québec a reçu du gouvernement fédéral, en taxes municipales,—ou en octrois si vous préférez, puisqu'ici, au sein du gouvernement fédéral, on parle surtout d'octrois,—la somme de $47,000. Peu de temps après, un quadrilatère,—sur lequel sera construit très prochainement, je l'espère, le nouveau bureau de poste de Québec,—était détruit par un incendie et la ville perdait du même coup $45,000 de taxes municipales qu'elle retirait jusque-là. C'est donc dire qu'entre la somme de $47,000 payée en octrois par le gouvernement fédéral à la ville de Québec et ce montant de $45,000 qui constituait, pour la ville de Québec, une perte totale, il restait une différence de $2,000 pour les coffres municipaux.

Monsieur l'Orateur, les montants que je viens de mentionner comprennent tout simplement l'évaluation municipale, telle que doit la payer tout autre citoyen, et ne comprennent nullement les services de l'enlèvement de la neige et de l'aqueduc. Or, le gouvernement fédéral doit encore à la ville de Québec une somme de $200,000 pour l'enlèvement de la neige, soit $1.60 par $100 d'évaluation municipale.

Comment se fait-il que le gouvernement fédéral se traite d'une façon privilégiée, alors qu'il devrait donner l'exemple aux autres citoyens du pays? Comment se fait-il que les communautés religieuses et les fabriques payent la taxe de l'enlèvement de la neige à la ville de Québec, alors que le gouvernement fédéral refuse obstinément de s'acquitter de cette obligation, si bien qu'au mois de décembre dernier, (à la fin du mois de décembre, je crois, si ma mémoire est fidèle), le conseil municipal de Québec a décidé de prendre des procédures contre le gouvernement fédéral afin de recouvrer ce montant de $200,000 qui lui est dû?

Ce qu'il y a de plus étrange, cependant, c'est que, depuis nombre d'années, la ville de Québec fournit les services réguliers aux différents édifices qui appartiennent au gouvernement fédéral et fournit de plus, au Conseil des ports nationaux, l'eau nécessaire. Cette eau-là est revendue par le Conseil des ports nationaux aux différentes compagnies maritimes qui viennent dans le port de Québec, à raison de 50c. les mille gallons. Or, il appert que le Conseil des ports nationaux, une autre institution gouvernementale, doit présentement à la ville de Québec plus de $900,000, (presque 1 million en taxe d'eau) qu'il se refuse obstinément encore d'acquitter. De plus, tout le monde sait,—tous ceux qui demeurent à Québec, pour le moins,—qu'il y a présentement des procédures en cours pour le recouvrement de cette somme.

Voici le bel exemple que le gouvernement fédéral donne au reste du pays. Il se fait servir l'eau nécessaire pour les édifices qui lui appartiennent à Québec; le Conseil des ports nationaux utilise l'eau de la ville de

Québec, pour laquelle il refuse de payer, et qui plus est, il la revend aux compagnies maritimes qui viennent mouiller leurs navires dans notre port; et gare aux compagnies maritimes qui ne payent pas, car le Conseil des ports nationaux s'empresse de leur intenter des procédures et de les faire payer.

Je comprends difficilement cette attitude du gouvernement fédéral, alors que le gouvernement de la province de Québec, qui a également des édifices dans la ville, paye des taxes, le service d'eau et l'enlèvement de la neige. Au fait, je crois que le dernier compte que le gouvernement provincial a payé à la ville de Québec pour l'enlèvement de la neige s'est élevé, pour cette année, à $108,000.

Cette situation qui existe dans la ville de Québec sévit également dans la petite ville de Québec-Ouest que j'ai ici l'honneur de représenter. On a essayé, par tous les moyens, de faire payer l'enlèvement de la neige et les différents services que la ville offre au gouvernement fédéral, et toujours ce dernier s'est obstiné à ne pas les acquitter. Aujourd'hui, probablement dans le dessein de compenser cette immense dette qu'il a envers la ville de Québec et celle de Québec-Ouest, le gouvernement fédéral parle d'augmenter les octrois que l'on accorde déjà.

Je voudrais être juste et je dirai qu'à compter de 1954, je crois, pour les deux dernières années, les octrois fédéraux à la ville de Québec, de $47,000 qu'ils étaient, ont été augmentés à $80,000, mais ceci ne représente qu'à peine $\frac{1}{5}$ de l'évaluation municipale des différents édifices que le gouvernement fédéral possède dans la ville de Québec. Si le gouvernement fédéral devait payer au même titre que tout autre contribuable de la ville de Québec, il paierait au-delà de $400,000, puisque l'évaluation a augmenté depuis 1954 et que, d'après les inscriptions au rôle d'évaluation pour l'exercice financier 1956-1957, il possède des édifices et des terrains pour une valeur globale de $27,775,000.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le gouvernement comprendra la nécessité d'aider la ville de Québec,—la capitale de ma province,—et du même coup toutes les municipalités qui, grâce à ce régime d'octrois inventé par le gouvernement fédéral, font face à des difficultés financières très considérables.

Le gouvernement de la province de Québec a accordé récemment à la ville de Québec, afin de lui aider à boucler son budget, $250,000 par année pendant 10 ans, et ce en plus des taxes qu'il paie à la ville de Québec, en plus du déneigement qu'il paie, en plus de la taxe d'eau qu'il paie. Et le gouvernement fédéral, si l'on peut faire un parallèle, paie depuis deux ans un montant d'environ $80,000, alors qu'il devrait payer, afin d'être exactement sur le même pied que tous les citoyens de la ville de Québec, au-delà de $400,000 par année.

C'était là pour aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les quelques observations que j'avais à faire. Je les ai faites en toute sincérité et j'espère que le gouvernement qui dirige encore les destinées du pays se rendra compte de la nécessité d'aider les municipalités dans la mesure où elles doivent l'être.

Monsieur l'Orateur, je remercie tous mes collègues de l'attention particulière qu'ils m'ont accordée et j'espère que le gouvernement prendra en bonne part les observations et les recommandations que j'ai eu l'honneur de faire à la Chambre aujourd'hui.

(Traduction)

M. A. R. Lusby (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je veux me joindre à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse, le proposeur (M. Hanna) et celui qui l'a appuyé (M. Robichaud), de la brillante façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. C'est la coutume plus ou moins établie et généralement suivie, je pense, par tous les partis, de féliciter ainsi les motionnaires de l'Adresse; toutefois, mes félicitations ne se fondent en l'occurrence sur aucune coutume ou tradition, mais sur la valeur de l'apport des honorables députés au présent débat, car l'un et l'autre se sont exprimés d'admirable façon. Comme ils représentent des régions fort éloignées l'une de l'autre, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona vient de l'Ouest et l'honorable député de Gloucester, de l'Est, ils ont montré clairement par l'excellence de leurs discours que le talent abonde chez les jeunes Canadiens, j'entends par là relativement jeunes, qui sont aujourd'hui dans la vie publique et seront les chefs de demain. C'est de bon augure pour l'avenir de notre pays. Nous regrettons tous réellement, monsieur l'Orateur, que l'honorable George Drew, après tant d'années entièrement consacrées au service public, ait été contraint, pour des raisons de santé, de renoncer à la direction de son parti et à son siège à la Chambre. Je lui offre mes meilleurs vœux pour l'avenir et je pense que tous ici se joignent à moi pour lui exprimer nos souhaits.

Je profite de l'occasion pour féliciter le nouveau chef de l'opposition officielle. Qu'il soit, comme l'ont prétendu ses nouveaux partisans, ou comme le préopinant vient de l'affirmer avec tant de confiance il y a quelques instants, le Moïse si longtemps attendu qui fera sortir son parti du désert et l'amènera vers la terre promise, c'est une toute autre histoire. Il faudrait, j'en ai bien peur, qu'il eût aussi le don des miracles comme Moïse. Je sais pertinemment qu'il livrera de vigoureux assauts à l'opinion publique qui s'est montrée si étrangement rebelle jusqu'ici

à tous les efforts de ses prédécesseurs, mais si j'en juge d'après le dernier programme Tory qui a été publié, il battra encore la même caisse.

Le discours du trône indique, me semble-t-il, notre évolution constante vers la maturité en tant que nation. L'établissement du Conseil canadien des arts, des humanités et des sciences sociales, en vue de donner une nouvelle impulsion à l'éclosion d'une culture vraiment canadienne, en est un indice significatif. J'approuve sans réserve l'importante augmentation des subventions consenties aux universités canadiennes. A notre époque, un pays qui néglige ses institutions de haut savoir se voue inéluctablement à la faiblesse et à l'obscurité sur le plan national, voire peut-être à la ruine générale.

A ce propos, j'aimerais formuler deux remarques. D'abord, j'ose croire que l'on cessera de fonder ces subventions sur le chiffre de la population de chaque province pour les calculer d'après le nombre des élèves d'universités de chaque province. Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, l'estime générale du savoir et une appréciation profonde de sa valeur font que nos universités attirent un pourcentage relativement élevé de notre population. En outre, la belle réputation dont jouissent ces universités attire des foules d'étudiants d'ailleurs, de sorte que la proportion d'élèves par rapport à l'ensemble de la population provinciale s'élève d'autant. Par suite, en fondant les subventions, comme on le fait à l'heure actuelle, sur le chiffre global de la population des provinces plutôt que sur le nombre de leurs étudiants respectifs, on punit nos universités de la Nouvelle-Écosse de suivre des normes excellentes qui sont leur orgueil et dont nous devrions très fortement encourager le maintien.

Ma deuxième observation à ce propos devrait convenablement s'adresser au ministre des Finances (M. Harris), qui est absent en ce moment. De fait, elle résulte indirectement d'un discours qu'il a prononcé à mon *Alma mater*, l'Université Acadia, il y a quelques mois. Je n'étais pas présent, mais on me dit que le ministre a souligné avec beaucoup d'éloquence la valeur de l'enseignement supérieur et qu'il a signalé la nécessité d'en favoriser l'accès.

Les nombreuses occasions d'emploi au Canada, grâce aux bienfaisantes mesures du gouvernement actuel, permettent à beaucoup de jeunes Canadiens, dont les parents trouveraient difficiles ou impossibles, sous d'autres rapports, de faire face aux dépenses, de fréquenter le collège en travaillant pendant leurs vacances et, dans d'innombrables cas, en prenant un emploi intermittent durant l'année scolaire. De façon générale, les étudiants qui ont assez d'ambition et d'énergie pour agir ainsi sont les plus désirables et méritent qu'on encourage leurs efforts par tous les moyens.

L'étudiant est assujéti à l'impôt sur son revenu gagné, tout comme n'importe quel autre citoyen; mais, en outre, s'il gagne $750 ou un peu plus en une année,—somme assez modeste de nos jours,—son parent qui lui aide à fréquenter le collège est privé même de la faible exemption fiscale de $400 de revenu qui est accordé à ce parent à l'égard de l'étudiant.

Un de mes amis qui aide ses fils à faire leurs études a écouté le ministre quand celui-ci a pris la parole à Acadia et m'a dit beaucoup plus tard que la situation fiscale que j'ai exposée exigeait une révision généreuse qui encouragerait davantage ces jeunes gens à aller au collège et leurs parents à les y envoyer. Mon ami a ajouté que le ministre avait ainsi une excellence occasion de mettre en pratique ce qu'il a prêché. Je recommande donc cette question à l'attention assidue et, j'espère, bienveillante du ministre des Finances.

La proposition que renferme le discours du trône de renouveler selon des normes nouvelles et plus généreuses le programme fédéral de subventions aux gouvernements provinciaux pour encourager la formation professionnelle et technique est certes digne d'éloges. La formation d'ouvriers qualifiés est nécessaire, si nous voulons que se continue l'expansion de notre pays; on prédit même, au rapport préliminaire de la Commission royale sur les perspectives économiques au Canada, dont je reparlerai, que la pénurie actuelle dans ce domaine se perpétuera vraisemblablement indéfiniment. Celui qui reçoit cette formation se trouve donc dans une situation enviable pour ce qui est des occasions d'emploi, situation infiniment supérieure à celle de l'ouvrier non spécialisé.

Je dis bien franchement que la ville d'Amherst, ville où je demeure et qui est l'un des principaux centres industriels des provinces Maritimes, a absolument besoin d'une école de formation professionnelle, qui y desservirait, non seulement la ville d'Amherst, mais aussi toutes les localités de ma circonscription. Même s'il revient au gouvernement provincial de décider où doivent être établies ces écoles, j'espère que l'aide plus grande que le gouvernement fédéral se propose d'accorder au chapitre de la formation technique et professionnelle hâtera jusqu'à un certain point l'établissement d'une telle école à Amherst.

Comme on le voit dans le discours du trône, le Parlement s'est réuni alors que planait l'ombre maintenant disparue d'une grève ferroviaire. A ce propos, je me contente de dire que le prompt règlement de ce différend sans

recourir à la coercition constitue un beau témoignage au tact, à la patience et à l'esprit d'équité dont le premier ministre a fait preuve en recherchant avec succès, comme l'a révélé la suite des événements, tous les moyens d'obtenir une solution pacifique et librement acceptée. Malheureusement, les membres du parti ministériel ne sauront jamais ce que voulait vraiment l'opposition officielle par cette action directe du Gouvernement qu'elle a réclamée si fort au début de la session. Je pense bien qu'elle ne le savait pas, elle non plus.

Le discours du trône annonçait que le rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, la Commission Gordon, nous serait bientôt soumis. Déjà, il est entre nos mains. En général, il laisse prévoir pour le Canada dans son ensemble un grand et brillant avenir que nous souhaitons tous. Les prédictions pour 1980 font prévoir une population de plus de 26 millions et demi, un produit national brut triple de ce qu'il est aujourd'hui, un revenu individuel moyen de deux tiers supérieur à celui d'aujourd'hui et qui doit réjouir le cœur de tous les Canadiens. Toutefois, je n'ai guère besoin de dire que la partie du rapport que j'ai parcourue avec le plus vif intérêt est celle qui concerne les provinces de l'Atlantique et leurs problèmes particuliers.

Je conclus de certaines observations formulées au cours du présent débat que leurs auteurs trouvent le rapport, du moins en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique, étonnamment pessimiste. Je ne le vois pas ainsi; je pense plutôt que c'est un exposé franc et une première analyse des problèmes et difficultés qui, nous le savons bien, nous du moins des provinces de l'Atlantique, se posent dans notre région depuis de nombreuses années.

On n'apprend rien à personne en disant que même si le taux du revenu réel par tête d'habitant a plus augmenté dans les provinces Maritimes depuis 30 ans que dans toute autre province du Canada, le revenu moyen dans les provinces de l'Atlantique reste encore en deçà de celui des six autres provinces. L'avenir de l'industrie de la houille en Nouvelle-Écosse, industrie si essentielle à l'économie de la province, reste incertain, on le sait, malgré les améliorations des deux dernières années. Notre agriculture n'a pas réussi, à l'exemple, d'ailleurs, des autres provinces canadiennes et même de pays étrangers, à se hausser au niveau de prospérité que connaissent d'autres secteurs de notre économie. Dans les provinces atlantiques, les tarifs-marchandises et les transports constituent d'énormes et épineux problèmes.

Rien de neuf dans tout cela. Mais le rapport, au moins implicitement, nous met carrément en face du problème et insiste en même temps clairement sur le fait qu'il n'intéresse pas seulement ces quatre provinces, mais tout le Canada. C'est donc dans cet esprit qu'il faut s'y attaquer. Quelle image aurons-nous du Canada si l'ombre en recouvre une grande partie?

Au moment de la confédération et longtemps après, les provinces Maritimes ont joui d'une prospérité égale à celle de l'Ontario et de Québec.

Pour ce motif peut-être les pères fondateurs n'ont pas envisagé une situation où l'économie générale d'une région commencerait à retarder sensiblement sur celle du reste du pays, ni élaboré pour les insérer dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique des dispositions précises en vue de parer à une telle éventualité. Quand elle s'est produite, soit bien avant le début du siècle, on s'est aperçu lentement et par à-coups que l'ensemble du pays a nettement l'obligation de tenter de corriger, dans une large mesure au moins, tout déséquilibre grave des divers secteurs de l'économie.

Des mesures comme la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, les subventions à la houille, l'aide au transport des céréales de l'ouest à l'est, les rectifications des subventions provinciales, constituent autant d'indices que par le passé d'une perception graduelle de cette responsabilité; mais on ne peut pas encore dire que cette responsabilité ait été promue, comme elle devrait l'être, au rang de programme complet et permanent d'envergure nationale. Ce rapport préliminaire de la Commission Gordon dans son exposé sur les provinces de l'Atlantique et leurs problèmes particuliers signale, à mon avis, que le moment est venu d'adopter précisément une politique nationale aussi large. Si le gouvernement fédéral ne leur aide pas davantage à régler leurs problèmes, les provinces de l'Atlantique ne peuvent songer à s'y attaquer avec un véritable espoir de succès.

Le rapport, qui est optimiste quant à l'avenir du reste du Canada, n'indique-t-il pas bien clairement qu'aujourd'hui plus que jamais les ressources économiques, financières et industrielles de notre pays sont ou seront très prochainement amplement suffisantes pour permettre la réalisation d'un vaste programme comme celui que j'ai indiqué, même si, admettons-le, cette tâche ne sera pas facile? Le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre du Commerce (M. Howe), cet architecte éminent de notre expansion économique, lui qu'on déprécie tant, mais qui voit toujours grand, me diront-ils si, après avoir

pris connaissance de ce rapport, ils ne sont pas d'avis que les ressources de la nation permettront amplement d'accomplir une telle tâche sans qu'aucune des provinces mieux pourvues soit l'objet d'injustice ou soit appelée à contribuer plus que de raison?

Si le Canada entend parvenir à une grandeur véritable et équilibrée, il faut non seulement entreprendre cette tâche, mais la mener à bonne fin. Il faut l'entreprendre à la lumière de la déclaration qui se trouve à la page 98 du rapport: ce qu'il faut pour réduire la différence entre les niveaux de vie des provinces de l'Atlantique et ceux du reste du Canada,—le rapport signale qu'il est de l'intérêt de tous de réduire cette différence,—ce ne sont pas des mesures ni des subventions spéciales, mais il faut plutôt aborder de façon pratique et globale le problème de la région de l'Atlantique. Je partage ce point de vue, mais j'y apporte une réserve. On pourrait et on devrait à bon droit lancer dans les provinces de l'Atlantique de nombreuses entreprises qui, même si elles ne profitent pas également à toutes les parties de la région ou même n'intéressent qu'un petit secteur, feraient partie d'un programme général d'amélioration destiné à l'ensemble de la région.

La teneur du passage du rapport qui a trait à la manière d'aborder les problèmes des provinces de l'Atlantique est, je crois, en harmonie avec les observations que le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) a faites devant le Congrès du travail du Canada en avril dernier, à Toronto, sauf erreur. A cette occasion, le premier ministre a dit:

> Dans certaines régions, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, il semble souhaitable de déployer des efforts en vue de ce qu'on pourrait appeler le redéveloppement économique. Aux réunions avec les représentants des gouvernements provinciaux, depuis un an, j'ai été frappé de voir que les représentants d'autres régions du pays se sont empressés de reconnaître qu'il y aurait peut-être lieu d'adopter des mesures spéciales en vue d'améliorer l'économie des provinces de l'Atlantique.
>
> Beaucoup d'entre nous s'occupent de la question, comme c'est juste, mais l'initiative et les idées, les énergies et la détermination nécessaires pour que s'accomplisse cette remise en valeur ne peuvent venir d'autres régions du Canada, mais de la région atlantique même. Ensuite, il nous appartiendra ailleurs de collaborer et d'aider à mettre ces idées et ces efforts à profit en fournissant de meilleures occasions aux travailleurs de ces régions.

Si l'on tient compte comme il convient de ces déclarations du premier ministre et si l'on y donne suite, il me semble pouvoir affirmer qu'elles constituent le premier projet d'une nouvelle Grande Charte économique pour les provinces de l'Atlantique. Il est parfaitement raisonnable de demander que l'initiative, les idées, l'énergie et la détermination viennent de ces provinces; mais il me semble qu'il ne faudrait pas considérer les gouvernements provinciaux comme les seuls organismes à devoir proposer des mesures à prendre. Un organisme comme le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, qui s'est déjà montré capable de rendre des services signalés à la région atlantique, pourrait fort bien devenir, peut-être avec l'aide de représentants du gouvernement fédéral, un bureau central officiel qui étudierait et évaluerait les projets lui venant de quelque source que ce soit et dirait si de tels projets doivent ou non être soumis à l'attention de ceux qui seraient chargés de les mettre à exécution. Un vaste programme dans le genre de celui que j'ai mentionné en vue de consolider l'économie de la région atlantique doit certainement comporter parmi ses principaux objectifs l'amélioration et la stabilisation de l'industrie houillère et de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse.

Quand je parle de l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse, ce n'est pas sans me rendre compte que notre vie nationale comprend beaucoup plus que ces impassibles faits économiques dont des rapports comme celui que j'ai indiqué font nécessairement leur principal objet. Ma pensée se reporte sur la grande et tragique calamité qui s'est abattue au début de novembre dernier sur la ville de Springhill dans ma circonscription, lorsqu'une puissante explosion de grisou, dans une des deux houillères qui constituent la principale et la seule importante industrie de la ville, a causé un désastre qui compte parmi les pires de l'histoire des mines canadiennes. Les faits sont bien connus d'un bout à l'autre du pays, parce qu'ils ont reçu beaucoup de publicité, mais je pense néanmoins qu'il convient que j'en parle dans mon premier discours de la session pour exprimer les sentiments de consternation, d'horreur, de chagrin et de sympathie que j'ai partagés avec tout le monde dans le comté de Cumberland et en Nouvelle-Écosse et, j'en suis certain, avec tous les autres Canadiens, à la nouvelle du désastre et finalement de la perte d'une quarantaine de vies.

J'ai gardé un très vif souvenir de ces jours, d'abord lorsqu'il semblait qu'aucun des mineurs prisonniers dans le puits n'en sortirait vivant et, lorsque, plus tard, au prix d'efforts désespérés et au mépris de la mort de la part des équipes de sauvetage et grâce à la débrouillardise des victimes elles-mêmes, le plus grand nombre de celles-ci a pu enfin atteindre en sécurité la surface.

Le courage a été la marque caractéristique des rescapés comme de leurs sauveteurs. J'ai eu l'honneur, comme d'autres, de soumettre mes observations au secrétariat d'État au

sujet de la reconnaissance de certains traits remarquables d'initiative, d'audace et de détermination qui ont marqué ces heures affreuses. J'espère sincèrement que des récompenses appropriées seront décernées, afin d'honorer non seulement ceux qui les recevront personnellement, mais aussi les autres qui, en grand nombre, ont participé à l'émouvant sauvetage et, en vérité, tous les citoyens du courageux village éprouvé qui, devant la catastrophe et la douleur, ont sans exception fait preuve des plus admirables qualités de calme et d'indomptable énergie. Je rappelle que ces gens sont des Canadiens et des meilleurs, qui, dans leur lutte en vue de maintenir une industrie qui est leur gagne-pain, méritent pleinement l'attention et l'aide du gouvernement de notre vaste, riche et prodigieux pays qui est aussi le leur.

L'étude spéciale entreprise sur l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse, qui doit être publiée séparément à l'intention de la Commission Gordon, exposera beaucoup plus en détail, j'imagine, que ne le fait le rapport préliminaire, les difficultés avec lesquelles l'industrie est aux prises, ainsi que les moyens pratiques de les surmonter.

Le sujet pourra sans doute être discuté plus à fond plus tard, peut-être à l'occasion de l'examen des crédits de l'Office fédéral du charbon. Pour l'instant, je me contenterai de signaler que j'approuve la recommandation du rapport préliminaire qui consiste à accorder des subventions spéciales aux charbonnages de la Nouvelle-Écosse en vue de la production d'énergie thermique dans la région de l'Atlantique. La proposition n'est pas nouvelle. Les provinces Maritimes l'ont fortement préconisée. A mon avis, un régime rationel de subventions augmenterait sensiblement la demande de charbon néo-écossais et fournirait de l'énergie électrique à meilleur marché à l'ensemble de la région qui en a un besoin urgent.

Je me rends bien compte que la demande maximum ainsi créée ne saurait, c'est évident, résoudre entièrement le problème. On ne doit pas relâcher les efforts en vue d'assurer ou d'améliorer les marchés situés au-delà de la région atlantique, que ce soit dans les provinces centrales ou ailleurs. Néanmoins, l'accroissement appréciable de la demande locale de charbon en vue de la production d'énergie thermique dans la région atlantique sera d'un grand secours pour l'industrie.

La recommandation que j'ai mentionnée m'intéresse d'autant plus que, si on y donnait suite, de même qu'à la proposition contenue dans le rapport Christie, publié il y a deux ans et favorisant un réseau interprovincial établi dans la majeure partie des provinces Maritimes, la ville de Springhill, étant située près du centre géographique de toute la région en cause et produisant de la houille de chaudière d'excellente qualité, me semblerait l'emplacement naturel d'une centrale d'énergie à proximité des mines.

Pour ce qui est de l'agriculture, monsieur l'Orateur, le comité sénatorial annoncé dans le discours du trône en vue d'examiner les mesures à prendre pour mieux utiliser la terre arable devrait donner des résultats fort précieux.

J'imagine que son enquête portera non seulement sur la meilleure utilisation des terres arables mais aussi sur la question de soustraire entièrement à la production agricole les étendues improductives et stériles qui ne conviennent absolument pas à la culture. Au cours du débat sur le budget, l'an dernier, j'ai soulevé le point à l'égard des provinces Maritimes, déclarant que dans la plupart des cas il serait logique d'affecter ces terres au reboisement, et j'ai proposé que le gouvernement fédéral et les provinces appliquent de concert un programme à cette fin. Ma proposition mérite d'être étudiée avec soin par le futur comité du Sénat.

Un mot encore de l'agriculture. Je signale, comme je l'ai souvent fait observer par le passé, que l'aide offerte par le Gouvernement au transport des céréales de provende depuis l'Ouest vers l'Est, notamment dans la région de l'Atlantique, devrait faire l'objet d'un programme permanent d'envergure nationale. Vu la hausse du tarif-marchandises, l'aide fournie devrait comporter de nouveau tous les avantages qu'elle avait au début.

M. J.-A. Ménard (St-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part à ce débat, je désire m'associer aux honorables députés qui m'ont précédé pour offrir mes félicitations aux députés d'Edmonton-Strathcona et Gloucester (MM. Hanna et Robichaud) qui ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Leur exposé a non seulement été objectif, mais brillant, et nous devons leur rendre hommage de l'avoir fait dans les deux langues officielles au pays.

Je désire maintenant présenter mes respectueux hommages au très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et, comme Canadien, je souhaite qu'il conserve pendant de nombreuses années sa robuste santé, gage de paix et de bonheur, non seulement pour le peuple canadien, mais pour toutes les nations du monde qui lui doivent tellement pour le rôle si éminent qu'il a joué sur le plan international.

C'est avec grand plaisir que je saisis cette première occasion de féliciter le très honorable premier ministre du succès qu'il a obtenu en aidant à régler la grève des employés du Pacifique-Canadien. Il me faut aussi féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) pour le grand rôle qu'il a joué aux Nations Unies lors de la crise du canal de Suez. L'intervention du Canada à cette occasion passera à l'histoire. Il y a aussi l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui a droit à sa part de félicitations pour le voyage de bonne entente qu'il vient de faire en Asie.

En constatant le prestige toujours grandissant du Canada dans l'univers, on ne peut s'empêcher de se rendre compte que ce prestige s'est accru grâce à la sage politique extérieure du Gouvernement actuel. Quand il survient une crise, comme celle du canal de Suez l'automne dernier, il est réconfortant pour toute la population de pouvoir compter sur le dévouement et les grandes qualités d'hommes d'État des dirigeants du parti libéral canadien.

Je dois avouer que je me réjouis d'être adhérent d'un gouvernement aussi dynamique, entreprenant et désireux de favoriser, par tous les moyens à sa disposition, la parfaite mise en valeur de nos ressources naturelles, encore estimées à une valeur illimitée.

Dans ma propre circonscription électorale, comprenant celles de Saint-Jean, Iberville, Napierville, fort heureusement j'estime que nous avons bénéficié de notre large part de cette prospérité qui règne dans notre pays en général. Mais s'il est vrai que la production actuelle au pays atteint 29 milliards et plus, je suis très fier de pouvoir dire ici que toute la population de ma circoncription, (producteurs, manufacturiers, commerçants, cultivateurs et ouvriers), a fait plus que sa part pour atteindre ce sommet de production qui fait l'envie de tous les autres pays.

Monsieur l'Orateur, actuellement, la construction d'un nouveau bureau de poste, que l'on nommera l'Édifice Alcide Côté, est en cours. J'espère bien que l'inauguration ou la bénédiction de cet édifice fournira une occasion aux membres du cabinet et aux députés de rendre visite à mes électeurs qui seraient, j'en suis sûr, grandement honorés d'une telle marque de considération.

Depuis l'inauguration du Collège militaire de Saint-Jean par Son Excellence le Gouverneur général du Canada, d'immenses progrès ont été accomplis.

Au Collège militaire royal de Saint-Jean, d'importantes constructions sont sur le point d'être terminées. Je sais de plus que d'autres améliorations et additions, non moins importantes, doivent aussi être effectuées sous peu.

Depuis mon entrée à la Chambre, j'ai toujours travaillé, et travaille encore, pour faire de cette nouvelle école bilingue d'officiers militaires pour nos trois Armes, une institution qui fera l'honneur du Canada, tant par la qualité de son enseignement que du côté matériel.

Connaissant le riche passé historique militaire de la région de Saint-Jean, et voulant lui conserver ce cachet particulier, notre Gouvernement a agi sagement en y établissant l'école d'entraînement préliminaire de tous les effectifs du Corps d'aviation royal canadien; ainsi, tous les jeunes, des deux sexes, qui s'enrôlent dans la force aérienne du Canada doivent faire un stage d'au moins cinq semaines à la station de Saint-Jean avant d'être assignés ensuite aux autres bases canadiennes d'entraînement ou de service. Cette école d'entraînement possède aussi son propre aéroport, où une compagnie privée effectue présentement la réparation d'avions à moteurs. A cause de l'avènement des avions turbopropulseurs, dont le nombre des appareils augmente sans cesse et qui, dans un avenir pas très éloigné, supplanteront les avions à moteur, je crois que l'allongement des pistes de l'aéroport de Saint-Jean s'impose déjà, et ce afin de permettre à cette compagnie, déjà en opération, de pouvoir effectuer dorénavant à Saint-Jean la réparation et l'entretien des plus récents modèles d'avions; et j'en profite pour souligner ici que nous comptons, dans ma circonscription, une main-d'oeuvre experte et spécialisée. Ce progrès est illustré par le fait que cette importante compagnie, une des mieux outillées au pays dans ce genre de travail, a vu augmenter son personnel de 40 à 460 employés durant les dix dernières années.

De plus, au point de vue stratégique, il est reconnu par les autorités militaires que l'aéroport de Saint-Jean, vu sa proximité de la métropole, comme la base de Saint-Hubert, serait indispensable pour assurer une meilleure protection à l'Île de Montréal. Alors, raison de plus d'effectuer l'allongement des pistes pour que les avions de tous les genres puissent avoir accès à notre aéroport de Saint-Jean.

Il me fait plaisir de signaler ici que, sur le terrain qui a été vendu à la cité de Saint-Jean par le gouvernement fédéral, il y a environ dix ans, s'élèvent déjà deux industries qui procurent de l'emploi à plus de 350 personnes. Une partie de ce terrain est occupée par l'école d'Arts et Métiers; un stade municipal y a également été construit et de vastes espaces ont été réservés pour un centre civique. Je remercie donc bien sincèrement ceux qui ont pu collaborer,

de près ou de loin, à toutes ces réalisations dans ma circonscription et je leur en suis très reconnaissant.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, parmi plusieurs projets d'envergure, il en reste deux, dans ma circonscription, qui me tiennent particulièrement à coeur. Il s'agit du creusage du chenal de la rivière Richelieu à une profondeur de 14 pieds. On a d'ailleurs commencé à réaliser ce projet en 1938, en construisant un barrage à l'Île Fryer. La dernière guerre semble avoir été la cause principale de l'interruption de ces importants travaux, mais je crois que le temps est maintenant venu de les continuer et de les compléter.

L'autre projet que je préconise est le suivant: la construction d'un canal d'une longueur totale d'environ 14 milles, lequel relierait, entre Saint-Jean et Laprairie, la voie maritime du Saint-Laurent à la rivière Richelieu. Cette nouvelle voie de navigation permettrait alors aux navires de voyager entre New-York et Montréal, ou les Grands lacs, et d'éviter ainsi un trajet de plus de 1,000 milles. Je suis convaincu que les frais de construction et d'entretien d'un tel canal seraient parfaitement justifiés, si l'on considère que de forts tonnages de marchandises de toutes sortes pourraient dès lors utiliser cette nouvelle voie de navigation.

Au plan national, je crois que les deux plus grandes réalisations de notre gouvernement actuel ont été la construction du pipe-line transcanadien et la canalisation du Saint-Laurent. Ces deux initiatives, à elles seules démontrent de façon non équivoque l'ardent désir de nos dirigeants actuels de réaliser l'unité économique nationale.

Dans toutes ses sphères d'activité, le Canada s'affirme de plus en plus au milieu des autres nations moins jeunes et plus populeuses. On ne peut trop louer le travail méritoire effectué par les délégations canadiennes, de par le monde, en vue de rehausser le prestige du Canada. Ce pays, que certains se plaisaient autrefois à désigner sous le titre de "quelques arpents de neige", a connu une mise en valeur aussi fantastique grâce au travail inlassable de nos hardis pionniers, explorateurs, techniciens et hommes d'affaires avertis. Remercions aussi la Providence de nous avoir tant favorisés.

De l'Atlantique au Pacifique, à travers tout notre pays, et même jusqu'aux confins de l'Arctique, cette expansion intense a été rendue possible grâce aussi à l'organisation bien ordonnée des services de transports et communications, tant par terre que par mer et par air. Très peu de pays, toute proportion gardée de leur population respective, peuvent se vanter d'avoir atteint de si belles réalisations! L'avenir économique de notre pays est dorénavant assuré, et ce précisément à cause des mesures efficaces préconisées par notre gouvernement libéral qui sait se mériter la confiance et l'appui sincère de toutes les classes de la société.

Heureuse initiative de notre très honorable premier ministre, le projet de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent sera dans un avenir très rapproché une réalité. Il résultera de ce travail gigantesque de génie un potentiel nouveau d'énergie électrique qui contribuera encore davantage au progrès des régions avoisinantes. Les facilités de navigation fluviale et océanique s'étendront désormais jusqu'au centre du pays.

Notre premier ministre, par son dynamisme et son esprit de coordination, n'est-il pas lui aussi un symbole d'énergie? Cette énergie qu'on trouve chez lui peut se comparer à cette nouvelle source d'énergie qu'il a rendue possible et qui dérive de la canalisation du fleuve Saint-Laurent. On peut bien lui en attribuer la large part de crédit puisque cette entreprise est son œuvre.

Réjouissons-nous donc d'avoir à la tête du gouvernement canadien un homme aussi compétent pour diriger les destinées de notre pays. Je forme encore le vœu que Dieu lui prête longue vie, afin que le Canada puisse bénéficier encore longtemps de sa vaste expérience. Je souhaite aussi qu'il puisse continuer à compter sur ses précieux et dévoués collaborateurs actuels, pour le plus grand bien de la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux de constater, en lisant le discours du trône, que le gouvernement canadien, qui a fait beaucoup pour nos cultivateurs de l'Est du Canada, se propose de former un comité sénatorial qui aura pour but d'accroître, par des moyens scientifiques, la production agricole de cette région.

Je tiens ici à assurer mes amis les cultivateurs de St-Jean-Iberville-Napierville, que je vais suivre avec beaucoup d'attention les travaux si importants de ce comité, afin de les faire bénéficier de tous les avantages possibles, car nul plus que moi ne voudrait les voir plus heureux et plus prospères.

Je veux aussi faire miennes les bonnes paroles du député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) qui, dans son discours du 10 janvier dernier, a demandé au Gouvernement de bien vouloir relever le taux des allocations familiales. Ces jeunes que nous aidons aujourd'hui seront les hommes de demain.

Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, je veux réitérer à mes commettants toute ma reconnaissance pour l'honneur qu'ils m'ont fait de me choisir pour les représenter au sein du gouvernement canadien.

(Traduction)

M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter l'honorable député d'Edmonton - Strathcona (M. Hanna) et l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) qui ont amorcé le débat en proposant et en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Représentant une circonscription voisine de celle du motionnaire, j'ai été naturellement heureux de l'entendre mentionner favorablement et reconnaître les réalisations de notre collectivité d'Edmonton et de la province de l'Alberta en général.

Qu'il me soit permis de dire au début, monsieur l'Orateur, comme il est encourageant de savoir que nous pouvons nous lever à la Chambre et, sans crainte ni entrave, exprimer consciencieusement nos opinions. C'est ce que je me propose de faire. Il est bon pour nous d'envisager cette liberté, car elle résume fort bien l'objet du Parlement et l'histoire et la destinée de notre pays. La preuve est concluante que, dans la lutte mondiale entre notre mode de vie et l'enrégimentation, le plus grand avantage que nous avons est notre liberté politique. Cet avantage, j'en suis sûr, a empêché bien des gens non engagés d'ajouter foi à l'accusation selon laquelle notre démocratie n'agit que pour quelques-uns et que le parlement ne présente pas la volonté du peuple. Je suis aussi amené à conclure qu'une tâche remarquable s'offre à nous en notre qualité de députés. Si nous étions parfaitement conscients de nos responsabilités de membres du Parlement nous ne nous contenterions pas de servir l'humanité en paroles seulement. Nous manifesterions une réelle préoccupation pour la dissémination de ces concepts politiques qui sont ceux de notre population et qui assurent le bien-être de notre pays et de toutes les classes de notre société. Malheureusement, tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Tout cela peut paraître évident mais je le dis pour la raison suivante. Il me semble que ce qu'ont dit jusqu'ici les tenants du Gouvernement n'a été que commentaires élogieux sur ce qu'il a accompli par le passé et ses états de service. Monsieur l'Orateur, la population du Canada ne s'intéresse pas aux lieux communs. J'en suis certain. Elle est trop préoccupée par les problèmes pratiques qui dominent sa vie de tous les jours. Puisqu'il en est ainsi, elle veut que nous agissions, nous, ses représentants, et que nous nous attaquions à ces problèmes.

Je n'accuse personne en particulier ni le Gouvernement de manifester de l'indifférence à ce sujet mais pourquoi n'avons-nous pas lu dans le discours du trône ni appris des porte-parole du Gouvernement les programmes que l'administration propose pour résoudre les problèmes épineux des impôts onéreux que la population du Canada subit depuis si longtemps, de l'inflation, du coût de la vie qui monte sans cesse, de l'insécurité et de la frustration qui menacent nos vieillards, nos invalides, nos aveugles et nos anciens combattants? Que dire de la dette des particuliers, des municipalités ou du pays? Que dire des municipalités que des problèmes financiers aigus acculent au pied du mur? Que dire du tarif-marchandises injuste qui frappe plus durement la province d'où je viens, et dont tous les habitants de cette province souffrent? Que dire du dilemme dans lequel se trouve le travailleur désireux d'assurer la sécurité à sa famille en face du coût de la vie qui s'accroît sans cesse? Que dire des problèmes qui se posent à l'agriculteur et du dilemme dans lequel se trouve le petit homme d'affaires?

Je n'aurai évidemment pas le temps de traiter toutes ces questions par le menu. Mais certains de mes collègues auront certes l'occasion d'en parler. Je traiterai donc des questions dont une solution s'impose au plus haut point en ce moment.

Nous vivons à une époque critique, et de très graves problèmes se posent pour la nation et la population. Que dire des lourds impôts qui pèsent sur les Canadiens? Notre programme actuel d'imposition empêche virtuellement nos gens de faire des épargnes, il les empêche de payer comptant les articles qu'ils achètent afin de maintenir leur existence à un niveau convenable, et il étouffe et paralyse l'esprit d'initiative de la population.

Faut-il s'étonner que l'achat à crédit ait atteint au pays un sommet sans précédent? Cet achat à crédit n'est-il pas un symptôme de l'insuffisance du pouvoir d'achat des Canadiens, pouvoir d'achat dont ils ont été arbitrairement dépouillés en grande partie par les mesures fiscales du gouvernement libéral qui a réduit les gens à s'endetter par-dessus la tête pour acheter. Lorsque tout indique qu'une diminution d'impôt est essentielle pour contrebalancer la crise du crédit, le gouvernement actuel s'obstine à refuser tout adoucissement fiscal.

Ma thèse est simple. Le maintien de la lourde imposition entraînera un fléchissement de la production et le maintien de l'inflation. En outre, chacun sait, monsieur l'Orateur, que lorsque les impôts deviennent encombrants, comme ils le sont aujourd'hui, ils sont aussi inflationnistes. La forte proportion d'impôts divers comprise dans le prix des marchandises a fait monter les prix à un niveau sans précédent. A mon avis, les impôts occultes sont une des principales causes de l'inflation et des problèmes qu'elle pose. A ce propos, j'aimerais citer juste un passage extrait d'un

éditorial du 12 juin 1956 paru dans la *Tribune* de Winnipeg. Il s'intitule: "Les taxes occultes, un vol invisible."

Le contribuable réserve ordinairement ses récriminations les plus énergiques à ce que lui arrache l'impôt sur le revenu, mais, en réalité, les contributions indirectes lui en prennent deux fois autant dans l'année.

La ventilation des recettes fédérales, année financière 1955, indique un total de 1,180 millions en provenance de l'impôt sur le revenu contre un rendement 2,028·4 millions en provenance des taxes indirectes.

Dans la dernière livraison de *Liberty*, Fred Edge, journaliste de Toronto, qui collabore quelquefois à la *Tribune*, signalait que la taxe fédérale s'attaque à tout, depuis les épingles de nourrice jusqu'aux cercueils. Il a donné quelques exemples: $450 de taxe de vente et d'accise sur une automobile de $2,600; $3.16 en taxes fédérale et provinciale sur la bouteille de whisky canadien d'une valeur de 84c.; $87 sur une cuisinière électrique de $350 et 17c. sur chaque paquet de cigarettes, soit $62.05 par an pour le fumeur qui consomme un paquet par jour. M. Edge présente certaines propositions sur lesquelles la *Tribune* appuie depuis des années. Ainsi, il conseille aux détaillants de révéler le montant des taxes occultes comprises dans le prix de vente afin que le blâme en retombe sur le gouvernement et non sur les marchands. Il s'élève contre la pernicieuse superposition des taxes. Voici le cas qu'il cite à ce propos: un nouveau complet fait de tissu importé est affecté d'un droit de douane de $5. Le complet qui passe de main en main avant d'atteindre le consommateur s'alourdit d'une taxe de vente au détail de 10 p. 100 qui s'ajoute à une taxe de vente de gros de 10 p. 100 calculée sur la taxe d'accise de 10 p. 100 elle-même prise sur les droits de douane de $5 exigés à l'égard d'un

M. Edge fait observer: "Outre cet accroissement pyramidal du droit de douane primitif, chaque taxe de vente successive s'ajoute de façon analogue aux taxes de vente qui existaient déjà."

On affirme que le revenu provenant des impôts occultes est plus élevé que jamais dans l'histoire du Canada et l'une des affirmations les plus révélatrices que connaissent bien maintenant la plupart des contribuables, c'est que l'industrie de l'automobile du Canada a versé plus de 172 millions de dollars au gouvernement fédéral sous forme de taxes de vente et d'accise frappant les nouvelles voitures,—taxes qui ont été payées par les clients,—tandis que le total du bordereau de paye de l'industrie de l'automobile s'élevait à 154 millions de dollars, soit 18 millions de moins que le montant des taxes.

Tout cela se produit, monsieur l'Orateur, à une époque où le gouvernement fédéral enregistre d'énormes excédents budgétaires. L'auteur ajoute:

Sous le présent gouvernement libéral socialiste, il n'y a pas moyen de se soustraire à ces lourds impôts directs et indirects et on ne constate certainement aucune preuve d'économie de la part d'un gouvernement qui ploie sous le poids de 20 années d'exercice du pouvoir. Ainsi que l'écrivait M. Edge en terminant son article: "L'année dernière, le gouvernement a recueilli à peu près un million de dollars en impôts occultes sur les cercueils."

Aucun Canadien équitable ne s'indigne de verser sa juste part d'impôts pour permettre le bon fonctionnement du gouvernement, mais le gouvernement libéral a pris l'habitude de taxer chacun tout le temps. Taxez, dépensez et soyez réélus; venez et restez au pouvoir, sans souci du petit contribuable; telle est la devise du gouvernement actuel. La jungle de la fiscalité a envahi tous les domaines de l'activité humaine, aboutissant à la plus grande centralisation de pouvoir que les Canadiens aient jamais connue. L'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés commerciales, la taxe d'accise, la taxe de vente, les impôts directs et les impôts indirects, la brutalité de ce régime fiscal éclate dans le fait que l'an dernier le Gouvernement a raflé en taxes de vente sur les cercueils la somme d'un million.

De fait, chaque Canadien, chaque ouvrier du pays, travaille plusieurs mois par année pour soutenir notre Gouvernement qui a pris trop d'ampleur. Bien sûr, la question se pose de savoir où nous trouverons de quoi acquitter les dépenses du gouvernement fédéral. La réponse est simple: par l'économie, par la stricte surveillance des dépenses de tous les ministères de l'État. L'éthique approuve les spécialistes du ministère des Finances de clamer que la morale interdit à la population de dépenser au-delà de ses revenus, et pourtant le Gouvernement ne fait rien pour calmer son orgie de dépenses. Un des arguments les plus fallacieux des financiers orthodoxes c'est que le revenu du Gouvernement n'est élevé que si les impôts le sont également. Une loi économique nous assure, —les exemples ne manquent pas pour la confirmer,—qu'aussi longtemps que la demande de biens et de services de consommation continue d'augmenter, ce qui est le cas au Canada actuellement, le gouvernement peut, par suite des transactions auxquelles donne lieu une demande très active, obtenir un revenu élevé même si les impôts demeurent à un taux raisonnable.

Qu'on me permette de donner un exemple. En 1954, le gouvernement des États-Unis a diminué les impôts d'environ sept milliards. En est-il résulté une crise économique? Le gouvernement a-t-il manqué de revenus pour s'acquitter efficacement de sa tâche? Au contraire, il en est résulté l'essor le plus rapide de l'économie de ce pays. Cela a augmenté les recettes de l'État. Soit dit en passant, une bonne part de la prospérité des États-Unis nous a profité à nous, sous forme d'investissements faits chez nous au titre de la mise en valeur de nos ressources naturelles. Qu'il suffise de mentionner le relèvement remarquable de la république de l'Allemagne occidentale. Il y a quelques années, elle se rangeait parmi les pays en faillite; elle était en proie à la faillite. L'Allemagne occidentale se présente aujourd'hui comme un exemple de stabilité économique. La leçon à

apprendre, c'est qu'en économisant et en pratiquant des coupes sombres dans les lois fiscales l'Allemagne est parvenue à cette position enviable. On reconnaît généralement la nécessité d'importants dégrèvements.

Dans un article communiqué aux journaux en décembre par le département du développement économique de la Chambre de commerce du Canada, il est fait mention d'un sondage fait par l'Institut canadien de l'opinion publique. Je cite:

> Afin de se rendre compte de l'état d'esprit des gens avant les élections, l'Institut canadien de l'opinion publique a posé au sujet des impôts la question suivante:
>
> "Estimez-vous trop élevé, à peu près convenable ou trop faible le montant d'impôt fédéral sur le revenu que vous ou votre mari avez à payer?"
>
> Les réponses révélent que dans tout le pays 62 p. 100 des Canadiens ont estimé que les impôts fédéraux sur le revenu étaient trop élevés en ce moment. Trente-trois pour cent ont répondu qu'ils étaient à peu près convenables et cinq pour cent ne se sont pas prononcés.

Monsieur l'Orateur, nous, c'est-à-dire les créditistes qui siégeons au Parlement, avons toujours préconisé et continuerons de proposer le remaniement immédiat et complet de notre régime fiscal et des lois qui le régissent. Nous insistons sur la mise au point de l'interprétation de nos lois existantes relatives à l'imposition. Nous demandons instamment que les lois qui limitent la consommation et l'entreprise libre et productive soient restreintes ou abrogées afin d'encourager la consommation et la production.

Que dire de la dette toujours grandissante de la nation? La dette nationale brute du Canada s'élevait au 31 mars 1939 à $3,710,610,-592. Elle a atteint le chiffre colossal de 17 milliards le 31 mars 1952. En 1956, elle se monte au chiffre ahurissant de 19 milliards. Monsieur l'Orateur, n'est-ce pas là une question qui doit causer de vives inquiétudes à tous les Canadiens et à tous les députés? Si nous ajoutons à cette dette nationale brute les dettes des particuliers, celles des municipalités et des provinces, notre débit présente un tableau que n'a jamais connu une autre nation de 16 millions d'habitants.

Franchement, la population du Canada demande si c'est bien là la preuve de la direction capable et du bon rendement auxquels elle a droit de la part de son gouvernement fédéral. C'est là une situation qui ne devrait pas être sans inquiéter même les plus insouciants. C'est une situation qui inquiète tout Canadien sérieux quand il apprend qu'au cours des années financières de 1868 à 1953 $8,045,608,184.29 de ces impôts ont été affectés au paiement de l'intérêt de la dette nationale. J'emprunte ce renseignement à la page 1131 du hansard du 13 janvier 1954, où on répond officiellement à une question figurant au *Feuilleton* au nom de l'honorable représentant de Bow-River (M. Johnston). Pour comprendre tout ce que signifie une dette aussi considérable il suffit de songer qu'il faut environ cinq cent millions de dollars perçus des contribuables pour payer chaque année l'intérêt seulement. Monsieur l'Orateur, croyez-moi, si une entreprise privée, une affaire privée au Canada imitait de loin les programmes financiers du présent Gouvernement, elle ne pourrait résister longtemps.

Eh bien, que devons-nous faire? Nous n'avons pas à aller loin pour trouver une solution. Qu'on regarde ce qui se fait dans la province d'Alberta sous une administration créditiste. En 1935, l'Alberta traversait une crise économique et était même en faillite. Le trésor était vide. Les administrations précédentes des libéraux et des fermiers unis nous avaient légué une dette de 167 millions. Une population de moins d'un million en avait hérité. A cette époque, le Trésor affectait 51 p. 100 des impôts à l'intérêt sur la dette. Mais, doublant ses torts d'un affront, Ottawa a déclaré que le crédit de notre province était nul. On a pratiqué le boycottage financier contre nous.

Qu'allions-nous faire? Nous avons d'abord mis ordre à nos affaires en appliquant le principe créditiste d'après lequel ni les dettes, ni les emprunts ne peuvent amener la prospérité à un pays. Nous avons reconnu le précepte d'après lequel l'établissement d'un régime juste et équitable pour tous exige la suppression de la puissance étouffante des dettes. Forts d'une telle croyance et recourant à un régime très sage d'économie, nous avons surmonté la situation difficile. Aujourd'hui, les Albertains sont fiers de dire que leur province est la seule du pays qui n'ait pas emprunté un sous depuis 21 ans. En outre, elle a remboursé la majeure partie de sa dette; à toutes fins pratiques, elle n'a à peu près plus de dette, un autre point où l'Alberta occupe le premier rang.

Les députés créditistes ont sans cesse préconisé la nécessité de réduire progressivement la dette publique, afin qu'elle vienne à disparaître un jour. Il ne manque évidemment pas d'autres secteurs d'importance nationale où il importe que le gouvernement fédéral fasse preuve de dynamisme. Que fait le Gouvernement en place pour alléger la situation financière précaire dans laquelle se trouvent nos municipalités?

M. Byrne: Que fait l'Alberta?

M. Holowach: Je vous le dis immédiatement. Le 23 novembre dernier, la Fédération canadienne des maires et des municipalités exhortait le gouvernement fédéral à convoquer une conférence des autorités fédérales, provinciales et municipales en vue de l'examen des problèmes financiers aigus qui se posent aux

municipalités. Dans son mémoire de 25 pages, la Fédération disait de la situation financière des municipalités qu'elle était:

...un problème d'intérêt national et, en tant que telle, devrait être considérée comme une question d'importance nationale.

Devons-nous supposer que la mesure législative dont les grandes lignes sont exposées dans le discours du trône constitue la solution que les libéraux se proposent d'apporter à ce grave problème? Le gouvernement libéral consent enfin à verser des impôts sur les propriétés de l'État qui se trouvent dans certaines municipalités?

Une des idées les plus erronées qu'on répand, c'est que les problèmes financiers des municipalités sont d'intérêt local ou provincial et que, partant, il appartient aux provinces de les résoudre. C'est ainsi qu'on se dégage de sa responsabilité. Un tel concept remonte à l'âge des ténèbres. Comme la constitution revêt le gouvernement fédéral de la compétence en matière de programmes monétaires, le problème financier des municipalités ne peut être réglé que grâce à un programme monétaire conforme à la réalité et appliqué à l'échelon national.

Au cours du débat sur les ententes fiscales, nous avons préconisé un versement plus généreux de leur propre argent aux provinces, non seulement afin de rétablir leur stabilité mais aussi pour leur permettre d'accorder une aide financière, pour assurer un meilleur équilibre entre les trois paliers de gouvernement, pour favoriser la décentralisation; mais non, le gouvernement fédéral n'est pas content s'il ne garde pas 75 p. 100 de tous les impôts perçus. Je songe ici au besoin de répartir plus équitablement le revenu national. Dans l'*Ensign* du 24 mars 1956, on reproduisait un article primitivement paru dans le *Telegram* de Toronto. Je cite:

La vérité est que pendant qu'augmentaient les besoins et les dépenses du gouvernement fédéral, il s'est produit une diminution constante des recettes des administrations provinciales et municipales. En 1930 la part du gouvernement fédéral était de 40·5 p. 100 tandis que les provinces recevaient 20·2 p. 100 et les municipalités 39·3 p. 100. Comparons ces chiffres au 70·9 p. 100 que recevait en 1951 le gouvernement fédéral, année pendant laquelle les provinces recevaient 17·2 p. 100 et les municipalités 11·9 p. 100.

A l'heure actuelle le gouvernement libéral d'Ottawa perçoit les trois quarts de chaque dollar payé au Canada sous forme d'impôts, ne laissant que le quart aux administrations provinciales ou municipales. Nous, créditistes, voyons cela d'un mauvais œil. Non seulement il n'y a aucune raison pour que des problèmes comme ceux-là se posent dans un pays riche comme le nôtre, mais ils risquent, s'ils restent sans solution, de diminuer peu à peu l'indépendance et l'esprit d'entreprise de notre peuple. Nous nous en inquiétons. Laisser sans solution ces problèmes sapent peu à peu la confiance dans notre mode d'existence. On force de plus en plus nos citoyens à accepter de tomber sous la tutelle d'un gouvernement central tout-puissant.

En dépit de ces graves problèmes, monsieur l'Orateur, le gouvernement continue de chanter sur tous les tons que le Canada est plus prospère que jamais. "Vous vous tirez mieux d'affaire que jamais, dit-il. N'est-il pas vrai que le produit national brut a atteint la somme de 30 milliards." Et après? Naturellement nous sommes heureux que la production augmente au Canada mais que nous importe que le produit national brut atteigne 30, 50 ou 100 millions de dollars? La vraie prospérité et la valeur d'une civilisation se mesurent à la répartition financière des nouvelles richesses. De ce côté, le gouvernement a échoué.

Que penser des vieillards, des aveugles, des anciens combattants et des désavantagés? Obtiennent-ils leur part de cette nouvelle richesse? S'il est un élément de notre population qui mérite une considération spéciale, ce sont bien nos vieillards, nos infirmes et nos anciens combattants. En 1951, lorsque la pension de sécurité a été appliquée, notre produit national brut était de plus de 21 milliards et, en 1955, il atteignait plus de 26 milliards. A l'heure actuelle, il est près d'atteindre 30 milliards. Pourquoi ces gens ne profitent-ils pas de cette richesses accrue? Que penser du dilemme en face duquel se trouvent nos cultivateurs qui, pour avoir produit en abondance, sont dans l'incertitude et voient leurs revenus réduits? Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire pour remédier à ce mal fondamental?

Que dire des chefs de petites entreprises dans nos diverses collectivités? Ils sont les plus durement atteints par le resserrement actuel de la monnaie délibérément imposé par le gouvernement afin d'enrayer l'expansion. Le resserrement du crédit par la hausse du taux d'intérêt bancaire a tari la dernière source de crédit bancaire qui restait à la portée de la petite entreprise. Précédemment, la petite entreprise ne pouvait emprunter tout ce dont elle avait besoin même à un taux d'intérêt élevé; mais aujourd'hui où tout crédit lui est interdit, sa situation devient pour ainsi dire désespérée. Le Canada a besoin de se développer, et il ne peut le faire sans capital. Nous réclamons pour la petite entreprise une aide accrue et non pas l'abandon total.

Que dire des mineurs de charbon de la Nouvelle-Écosse et des ouvriers du textile qui sont victimes de chômage chronique? Que dire aussi des bûcherons qui sont aux prises avec le même problème? Partagent-ils notre plus grande prospérité? La vérité, c'est

qu'il y a une différence entre le progrès et la véritable prospérité. Notre prospérité actuelle est factice; la prospérité réelle ne peut exister que si ceux qui ont besoin, au pays ou à l'étranger, des biens qu'on peut attendre du magnifique essor de notre production ont les moyens financiers de les obtenir.

Je voudrais aussi, monsieur l'Orateur, parler d'un état de choses qui a soulevé l'indignation de mes commettants et de tous les Canadiens épris de justice. Je veux parler des Indiens, sujets des traités, que l'on expulse de la réserve Hobbema en Alberta. La chose s'est produite ailleurs aussi et ne peut que causer d'indicibles souffrances à tous ces autochtones. L'an dernier, lors de l'exament des crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai pu parler des affaires indiennes. J'ai alors insisté pour que les Indiens reçoivent un nouveau statut et pour que le Gouvernement honore les obligations qu'il a contractés envers eux. Nous savons tous que l'Indien est de tous les Canadiens celui qui est le plus mal nourri, le plus mal logé et le plus mal vêtu. Mais comme l'ont révélé les expulsions que j'ai signalées, il est aussi celui qui souffre le plus d'insécurité, même sur sa propre réserve. Il est temps que le ministre compétent et ses fonctionnaires reconnaissent leur responsabilités et qu'ils s'efforcent d'obtenir la modification des lois actuelles qui permettent d'expulser les Indiens de leurs réserves.

Est-ce logique que des innocents, hommes, femmes et enfants, paient pour les fautes de leurs pères ou de leurs grands-pères? Ce que nous avons montré dans ces expulsions impitoyables, c'est rien de moins qu'une aveugle insensibilité aux besoins humains de ces Indiens. Fait qui donne à réfléchir, pendant que nous accueillons avec plaisir les réfugiés de Hongrie,—puis-je ajouter que nous sommes heureux de les avoir avec nous parce que le Canada peut absorber beaucoup de gens,—nous expulsons ces indigènes de leurs réserves. Nous accueillons l'arrivant mais nous évinçons l'autochnote. J'espère sincèrement que le ministre reconnaîtra cette injustice et prendra une mesure favorable en modifiant la loi de manière à interdire d'autres évictions.

Un mot du sous-amendement proposé par le chef de la CCF (M. Coldwell) et appuyé par le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis). En voici la teneur:

Que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots "les droits du Parlement", des mots suivants: "et du fait de ne pas avoir annoncé de mesure législative établissant un programme complet d'assurance-santé à l'échelon national, qui prévoie la participation des provinces."

[M. Holowach.]

Nous nous proposons d'appuyer cet amendement, vu l'importance du sujet qu'il mentionne. Dans bien des occasions, les créditistes se sont déclarés convaincus qu'il n'y a pas de plus grande richesse pour un pays que la santé de ses citoyens. Cela étant, nos citoyens doivent déployer tous les efforts possibles individuellement et collectivement, grâce à des programmes établis par le Gouvernement, en vue d'en arriver aux normes d'hygiène et de bien-être les plus élevées sur le plan national.

A nos yeux, le programme national d'hygiène devrait avoir pour objectif de permettre à tous les citoyens canadiens, indépendamment de leurs moyens financiers, d'obtenir des services hospitaliers, dentaires et optiques, ainsi qu'une judicieuse instruction en matière d'hygiène faisant ressortir les mesures prophylactiques. Un tel programme d'hygiène prendrait une expansion rapide et s'élargirait, à mesure que la production et l'essor national permettraient d'en élargir la portée, afin d'éviter une avalanche d'impôts et sans tourmenter le pays des embarras que susciterait la mise en œuvre d'un tel régime avant qu'on puisse compter sur un personnel formé, des cliniques et des hôpitaux suffisants.

Si nous en croyons ce que nous lisons ou entendons d'un programme national d'assurance-santé tel que celui auquel songe le parti CCF, il serait bon pour moi de faire clairement comprendre à quel point l'attitude créditiste peut être, à l'égard de cette grande entreprise, tout à l'opposé de cette doctrine de la CCF. Nous sommes opposés à une direction centralisée. Notre point de vue, notre programme reconnaissent premièrement l'existence d'une part relativement considérable de responsabilité individuelle, deuxièmement la nécessité d'insister sur la médecine préventive, c'est-à-dire de défendre la santé de la population avant tout, troisièmement la nécessité pour le malade de pouvoir choisir librement son médecin, d'assurer en somme qu'on n'inflige aucun caporalisme aux médecins ou aux hôpitaux, quatrièmement, la nécessité de réaliser ce programme grâce à la collaboration des autorités municipales, provinciales et fédérales, cinquièmement, la nécessité de confier l'administration aux gouvernements provinciaux et municipaux et, sixièmement, l'indispensabilité de subventions fédérales suffisamment importantes pour diminuer les frais.

M. J. A. Simmons (Yukon): Monsieur l'Orateur, je tiens dès le début de mes observations à féliciter l'auteur (M. Hanna) de la motion sur laquelle porte le présent débat ainsi que celui qui l'a appuyé (M. Robichaud). Ils se sont tous deux remarquablement bien acquittés de leur tâche, d'une façon qui

honore leurs circonscriptions. Je me permettrai d'ajouter que l'excellente allocution du député d'Edmonton-Strathcona aurait peut-être encore gagné s'il avait mentionné cette contrée de grande ressource, et de laquelle dépendront probablement, dans une large mesure à l'avenir, les perspectives, la prospérité et l'expansion d'Edmonton, c'est-à-dire le Nord canadien.

Je sais que les députés, quel que soit leur parti, sont heureux d'accueillir à son retour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui vient d'arriver d'un voyage très réussi dans quinze pays d'Asie et d'Australie. Accompagné de Mme Martin et d'un personnel capable, le ministre a accompli avec beaucoup de compétence une mission diplomatique aussi ardue que stimulante. Personne ne niera que le comportement du ministre a été, partout, tout à l'honneur du Canada et du rôle que joue notre pays dans les affaires mondiales. Je ne doute pas également que le public canadien a su apprécier l'excellent reportage de tout ce voyage par le service de nouvelles Southam et son correspondant M. Douglas Leiterman.

A son arrivée à Ottawa, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas tardé à admettre que les visites aux pays asiatiques du premier ministre, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre des Pêcheries avaient grandement facilité sa mission de bonne entente. Partout les Canadiens sont respectés, non seulement à cause de la haute compétence des hommes publics qui se rendent dans ces contrées importantes du monde mais aussi parce qu'on reconnaît que le Canada n'est animé d'aucune ambition égoïste, que les Canadiens cherchent la paix et se sont révélés médiateurs dignes de foi dans les différends entre nations importantes ou grandes puissances.

Je désire également féliciter le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour ses inépuisables efforts, empreints d'humanité, en vue de trouver chez nous un asile à autant de vaillants Hongrois que notre pays peut en absorber. La mission qu'il est allé en avion accomplir en Autriche avant Noël a enflammé l'imagination de tous les Canadiens et fourni au pays une idée de l'énergie et de la compétence de ce jeune ministre. Par la même occasion, je veux signaler le splendide travail des hauts fonctionnaires de son ministère qui ont accueilli les Hongrois qui ont été transportés jusqu'ici au Canada et leur ont procuré de l'emploi. Je tiens en particulier à rendre hommage à M. Bird, surintendant régional de l'immigration à Vancouver, et à ses assistants qui ont travaillé nuit et jour, avec dévouement et diligence, pour encourager et caser dans notre pays ces nouveaux venus bien méritants.

Je tiens à profiter de ce premier débat pour parler de certains problèmes urgents que pose le transport au Yukon. Mais il convient auparavant de dire quelques mots à propos du transport considéré sous l'angle national. Tous les députés sont sans doute heureux qu'on ait trouvé moyen de mettre fin à la grève du Pacifique-Canadien. Il importe de féliciter le premier ministre et le ministre du Travail de leur médiation en vue d'obtenir que cette grève se règle sans recours à l'arbitrage obligatoire.

En ce grave moment de l'ouverture des régions septentrionales du pays, la Commission d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a cru bon de ne rien dire, dans son rapport préliminaire, de l'existence même du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. La Commission Gordon ne dit rien des problèmes que pose le transport, qu'il s'agisse du prolongement de voies ferrées depuis la Colombie-Britannique ou l'Alberta, de l'aménagement d'autres grandes routes ou de quelque autre aide à fournir à l'industrie minière des régions septentrionales. Même les chiffres relatifs à la population du pays ne tiennent pas compte des territoires du grand Nord, tout comme le rapport ne fait aucune mention des problèmes qui s'y posent ou des possibilités qu'on y trouve.

N'importe quel Canadien ne peut s'empêcher, à l'examen de ce rapport préliminaire, de se dire que la Commission ne s'est aucunement acquitté de son premier devoir, de ses obligations fondamentales.

Alors que le monde a les yeux fixés sur les richesses virtuelles de nos régions septentrionales, la Commission Gordon, en restant muette là-dessus, fait preuve d'un manque volontaire de cette pénétration, de cette intelligence qui ont permis la création et le progrès du Canada. Espérons que le rapport final de la Commission comblera cette lacune si grave et remédiera à ce qui ressemble à une indifférence absolue vis-à-vis d'une région d'où pourrait bien venir un jour le salut économique du continent.

De toute façon, le gouvernement fédéral ne devrait pas hésiter à démontrer au reste du monde que le Canada ne néglige pas ses régions septentrionales, son patrimoine du Grand Nord. Je puis dire que les gens du Yukon ont la plus entière confiance dans le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je le félicite de la façon pratique et intelligente dont il s'attaque aux problèmes, nombreux et variés, qui relèvent de lui. Il se rend compte, je le sais, que les habitants du Nord font œuvre de pionniers, qu'ils ouvrent la voie au progrès et que, à ce titre, ils ont droit à tous les services,

à toute l'aide et à tout l'appui que le gouvernement fédéral peut leur assurer.

Revenons à cette question du transport dans le Nord. Un simple coup d'œil sur la carte du Nord du Canada fait voir tous les grands avantages et la valeur d'une route ouverte à l'année à partir du Yukon jusqu'au delta du Mackenzie et à l'emplacement de la nouvelle Aklavik. Je me propose de traiter de cette question des routes dans le Nord parce que, si nous voulons mettre en valeur les ressources des territoires du Nord, il incombe certainement au gouvernement fédéral de recourir à tous les moyens possibles pour aménager et entretenir des communications routières convenables. Jusqu'à maintenant, le programme fédéral d'aménagement de routes dans le Nord du Canada a été loin d'être suffisant et a témoigné constamment qu'on ne se rendait pas compte de la nécessité vitale d'accélérer l'aménagement de routes qui faciliteront la mise en valeur de cette importante partie du Canada.

A ce propos, je rappelle que le gouvernement fédéral a jugé bon d'adopter un nouveau programme routier à l'égard du Yukon, qui entrera en vigueur le 1er avril 1957. Je crois comprendre qu'en vertu de ce nouveau programme, le gouvernement fédéral assumera tous les frais d'aménagement de routes pour la mise en valeur du territoire et, en outre, 85 p. 100 des frais d'entretien de ces routes. Le gouvernement du territoire doit assumer les 15 p. 100 qui restent. Disons en passant que l'ancien accord financier intervenu entre le gouvernement fédéral et celui du territoire prendra fin le 31 mars prochain. Un nouvel accord entrera alors en vigueur. L'accord actuellement en vigueur ne saurait assurément répondre aux besoins actuels de ce territoire qui connaît en ce moment une expansion rapide. Cet échec découle de l'attitude imprévoyante et parcimonieuse des fonctionnaires qui ont dressé le programme exposé dans l'accord, il y a cinq ans environ. Espérons qu'ils feront preuve d'un esprit plus éclairé et d'une meilleure compréhension lorsqu'il s'agira de rédiger les nouveaux accords fiscaux.

Il importe au plus haut point que ce nouvel accord ne soit pas fondé strictement sur les chiffres de population comme c'est le cas pour les accords correspondants avec d'autres provinces. Dans le cas du Yukon, il faut trouver une formule différente, mieux adaptée aux conditions particulières à cette région. Il est évident que, dans une région du Canada où les espaces sont aussi vastes et où la population est aussi restreinte et clairsemée que dans le Yukon, il n'est ni convenable ni équitable de ne fixer le montant de ces paiements que d'après le nombre des habitants. Il ne fait aucun doute que seul le gouvernement fédéral, et non pas le gouvernement territorial, devrait avoir la responsabilité de procéder à toutes les immobilisations requises pour maintenir et faire progresser notre situation économique dans le Nord, si l'on songe que le gouvernement touche tous les revenus qui proviennent maintenant de l'exploitation des ressources naturelles dans le territoire. Le gouvernement territorial a déjà bien du mal à résoudre ses propres problèmes administratifs avec les revenus qu'il touche à l'heure actuelle. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le gouvernement fédéral finira un jour par recueillir les fruits de tous les placements qu'il peut faire à l'heure actuelle dans le Nord.

Pour en revenir au transport routier dans le Nord, monsieur l'Orateur, nous avons pu constater dans le territoire du Yukon comment la grande route de l'Alaska, l'embranchement de Haines, la route d'Atlin, les routes qui mènent à Mayo et à Dawson, ainsi que la route Canol, ont contribué à faire de la moitié sud du territoire une région accessible aux prospecteurs et aux nouveaux exploitants. Ces routes ont permis la découverte de vastes gisements de nickel, de cuivre, d'argent, de plomb, de zinc et d'amiante, ainsi que d'autres produits minéraux, qui accroîtront considérablement, sans le moindre doute, la richesse du territoire du Yukon et du Canada, et permettront à l'avenir à de nombreux travailleurs de gagner leur vie. Depuis quelques années les prospecteurs et les compagnies d'exploration se sont aventurés dans la moitié nord du territoire et leurs efforts ont connu des résultats très encourageants. Je pourrais ajouter que la partie nord du Territoire du Yukon, et les régions avoisinantes du Territoire du Nord-Ouest, sont considérées par les gens qui s'y connaissent comme des régions très favorables à la présence du pétrole et du gaz, ainsi que d'autres minéraux.

N'oublions pas que les premiers terrains pétrolifères du Canada, à part ceux qui ont donné lieu aux tout débuts de la production du sud-ouest de l'Ontario, ont été découverts à Norman-Wells qui se trouve dans cette région favorable voisine de la partie nord du Territoire du Yukon. Je suis persuadé que la persévérance que ces chercheurs de pétrole ont la réputation d'avoir, leur habileté professionnelle et l'argent qu'ils consentent à risquer conduiront à la découverte de nouveaux terrains pétrolifères dans cette région.

Tout ceci conduit à ma thèse soutenant que nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider l'expansion dans le Nord et ces travaux d'exploration. Le meilleur moyen de parvenir à cette fin est d'améliorer les moyens de transport. Depuis quelques mois on entend beaucoup parler de la ligne

d'alerte préliminaire et du grand rôle que jouent les régions arctiques du Canada et qu'elles continueront à jouer dans la défense de l'Amérique du Nord. Si l'on en juge par les nouvelles parues dans les journaux, il n'est pas exagéré de dire que la construction et l'entretien de ces ouvrages de défense réclament et réclameront une quantité considérable de matériaux.

Actuellement ces matériaux ne peuvent être transportés dans la région de l'arctique que par eau et durant la très courte saison de la navigation, soit par le fleuve Mackenzie, soit, en contournant l'Alaska, par le détroit de Behring. On en a transporté une grande quantité par avion, ce qui coûte très cher. Une partie peut être transportée par voie terrestre lorsque le sol est gelé. Ces deux dernières méthodes sont très coûteuses et présentent plus de difficultés que si nous avions une route tout-temps jusqu'au littoral de l'Arctique.

Aklavik, sur le delta du fleuve Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, n'est qu'à environ 750 milles, par la route, de l'océan et d'un port ouvert pendant douze mois sur le littoral du Pacifique à Skagway (Alaska) ou de Haines (Alaska). Environ 350 milles de cette route sont déjà aménagés. Le premier tronçon de 110 milles est desservi par le chemin de fer appelé White-Pass, de Skagway à White-Horse. Il y a 259 milles de Haines (Alaska) à White-Horse, en passant par le raccourci Haines et la route de l'Alaska. Le tronçon suivant de 260 milles est celui de la route tout-temps de White-Horse à Mayo ou Dawson.

Un nouveau regard sur la carte nous permettra de voir qu'Aklavik est presque directement au nord de Skagway, Haines, White-Horse, Dawson et Mayo et que la rivière Peel, qui prend sa source dans la partie septentrionale du Yukon, franchit les monts Mackenzie avant de se jeter dans le delta du fleuve Mackenzie près d'Aklavik. La vallée de la rivière Peel offre donc un passage naturel pour aller du Territoire du Yukon jusqu'au delta du fleuve Mackenzie. Une fois qu'elle aurait franchi les montagnes Mackenzie, la route pourrait s'infléchir vers la rivière Rouge Arctique en enjambant le Mackenzie pour arriver ensuite à Aklavik.

La route qui partirait d'un point convenable sur la route White-Horse-Mayo-Dawson ou encore des environs de la ville de Dawson ou de Mayo, selon les données de l'enquête, et qui se dirigerait vers Aklavik en passant par la vallée de la rivière Peel aiderait beaucoup à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales de cette partie du Canada. Elle constituerait, du même coup, la route la plus rapide, la moins cher et la plus sûre en tout temps vers le littoral occidental de l'Arctique.

Le gouvernement du Canada devrait prendre acte de ces faits et commencer immédiatement à recueillir d'autres précisions sur cette route. Je préconise fortement que les crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales prévoient une assez forte somme pour couvrir les frais d'un relevé d'emplacement et permettre bientôt le lancement de la construction sans autre perte de temps précieux. Il faudrait entreprendre un relevé aérien préliminaire dès le printemps prochain, quand le temps le permettra.

Suivant mes renseignements, le tracé projeté de la route commençant à Dawson ou Mayo, ou près de là, traverserait une des régions les plus riches en gisements miniers du continent nord-américain, qui contiennent du pétrole et du gaz entre autres choses. Il y a plusieurs années, un géologue travaillant dans le nord m'a déclaré que le plus grand réservoir de pétrole du continent se trouve entre Dawson et Aklavik. A son avis, les principales nappes de pétrole de Pembina, de Leduc et de Redwater, en Alberta, ne sont que des champs secondaires au regard des possibilités de ce réservoir septentrional.

De toute évidence, une telle route rendrait de bien grands services aux résidents du delta du Mackenzie, en plus de permettre l'entretien de la ligne d'alerte préliminaire. En outre, une telle route permettrait aux gens de la région d'accéder toute l'année à un port où la marée se fait sentir sur le Pacifique, à Skagway ou Haines (Alaska) ou dans les environs.

Les habitants du delta ont naturellement besoin d'accumuler leurs aliments, provisions et autres matières pendant des mois chaque année, d'installer des entrepôts chauffés et le reste, afin de leur permettre de passer les longs hivers. Ainsi que tous les députés s'en rendront compte, cela comporte un fardeau supplémentaire vu que le coût de la vie s'en trouve sensiblement accru dans cette région. La route tout-temps qu'on propose permettrait à des marchands et à d'autres d'y amener régulièrement les provisions nécessaires et supprimerait pour une bonne part la nécessité de constituer des réserves. La route serait un des plus importants ouvrages qu'on pourrait entreprendre pour favoriser le bien-être et la stabilité économiques de la région septentrionale du fleuve Mackenzie, ainsi que des régions septentrionales du Yukon. De fait, ce ne serait rien moins qu'une négligence coupable de la part du Gouvernement que de différer davantage cette mesure fort importante et fort pratique.

Ces dernières années, la *Peel Plateau Exploration Company* a consacré une somme

considérable à la découverte du pétrole dans la région d'Eagle-Plain, au nord de Dawson, dans le voisinage de la rivière Porcupine. En hiver, se servant de trains de tracteurs, elle apporte des approvisionnements dans la région depuis Dawson jusqu'à Aklavik, dans les Territoires du Nord-Ouest, en suivant le tracé proposé d'une route tout-temps à travers la vallée de la rivière Peel. Pour encourager l'exploration minière le long du tracé proposé, il est juste et raisonnable de s'attendre que le gouvernement fédéral aide la société d'exploration à entretenir une route de tracteurs, l'hiver, en direction d'Eagle-Plain. La bonne mise en valeur du Nord exige que le gouvernement fédéral aide les sociétés et les particuliers désireux de risquer des capitaux dans de telles entreprises, surtout dans les régions favorables au développement minier.

Le nouveau programme du gouvernement fédéral en vue d'aménager des routes menant à de prometteuses régions minières constitue un bon pas en avant, mais tout dépend de ses modalités d'application. Jusqu'ici, le gouvernement fédéral disait en principe: qu'on nous prouve que l'entreprise est productive et nous fournirons la route. Il est de première importance d'aménager un réseau routier convenable dans le territoire en cause. La mise en valeur de ses ressources minérales a été retardée depuis des années par le manque de routes, dû à un défaut de perspicacité administrative. En ce qui concerne les gisements de bas métaux du Vangorda-Creek le long de la Pelly, la société *Prospectors Airways Company* a dépensé, à elle seule, environ $900,000 pour les premiers travaux de mise en valeur. Depuis trois ans, le gouvernement fédéral a dépensé environ $5,000 pour l'entretien de la route Canol qui relie Johnsons-Crossing à la Pelly, et près de $50,000 pour le levé relatif à la route qu'on se propose d'aménager de Carmacks jusqu'à la propriété de la *Prospectors Airways Company,* puis de là jusqu'à la Ross. On me dit qu'une partie de ces $50,000 a été dépensée dans le dessein d'aménager,—tentative infructueuse,—des routes d'accès provisoires menant de ladite propriété à la rivière Ross, affluent de la Pelly. La route ainsi construite n'a pu servir aux fins envisagées, parce qu'un tronçon provisoire n'a jamais été achevé et toute l'entreprise semble avoir été abandonnée. Je proposerai donc au ministre d'étudier bientôt la possibilité de commencer dans les plus brefs délais l'aménagement de cette voie essentielle, parce que je crois fermement que le secteur de la Pelly à la route Canol a atteint le stade requis.

Les compagnies *Prospectors Airways* et *Hudson Bay Mining and Smelting* ont assumé les risques des premiers travaux de mise en exploitation. Des découvertes suffisamment importantes pour être classées comme gisements de minerai ont été faites ailleurs et il appartient maintenant au gouvernement fédéral d'apporter son encouragement pour permettre de continuer l'exploration de cette région, ainsi que d'autres régions, en aménageant un réseau routier de mise en valeur suffisant.

Si on ne profite pas immédiatement de cette occasion, alors que l'espoir est grand dans cette région prometteuse, les frais excessifs de transport empêcheront de nouvelles entreprises. Le facteur temps joue un rôle extrêmement important dans toute entreprise financière et en particulier dans le financement des mines.

Il conviendrait peut-être de signaler ici à ceux qui ne sont pas trop au courant de la recherche des minéraux que, dans tout programme de mise en valeur, les fonds les plus difficiles à recueillir sont ceux qu'on affecte aux dépenses initiales destinées à contrôler une conjecture géologique prometteuse.

L'élément risque est très considérable et la plupart des financiers veulent une preuve tangible avant de participer à l'entreprise. Si la découverte semble indiquer la présence d'un gisement minéralisé, il n'est pas difficile aujourd'hui de se procurer le capital nécessaire à la mise en valeur afin de transformer en bénéfice les possibilités.

En vertu des dispositions prises à l'égard de la route Canol, le gouvernement fédéral fournissait un montant annuel ne devant pas dépasser $2,500 pour l'entretien de cette route, pourvu que la société y affectât un montant égal. Quand on sait qu'il s'agissait de l'entretien d'une route de gravier de 150 milles, qui comprenait 21 ponts de bois et 40 ponceaux, on voit combien cette aide était parcimonieuse. Les géologues de la société et les entreprises minières considèrent que la route Canol est une des plus importantes routes d'exploration minière du Yukon. Non seulement donne-t-elle accès de l'est à l'important réseau des rivières Pelly-MacMillan-Hees, mais elle est aussi la seule route traversant d'est en ouest les vastes ceintures montagneuses qui vont vers le nord-ouest et recèlent les plus vastes ressources en minéraux et en combustible de tout le Yukon.

Depuis trois ans, on a trouvé cinq gisements importants de minéraux à Vangorda-Creek, au lac Big-Salmon, à la rivière Ketza, au lac Quiet et à la frontière des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Sans la route Canol, aucun de ces gisements n'aurait probablement été découvert.

La remise en état de cette route s'impose pour que les mines du Yukon oriental puissent être mises en valeur. On comprend

difficilement l'indifférence de ceux qui ont la responsabilité du maintien de ces ressources.

Nous avons là une route précieuse pour la mise en valeur de la région, une route qui a été aménagée, au coût, si je ne m'abuse, de 30 millions et dont le gouvernement américain a fait cadeau à la population du Canada voici onze ans.

Pour autant que je sache, les autorités fédérales ou territoriales n'ont rien dépensé pour l'entretien de cette route depuis, à l'exception de la maigre somme que je mentionnais tantôt. Parce qu'on s'est refusé à consacrer quelques milliers de dollars par année à l'entretien de cette route, les dégâts causés aux ponts et aux ponceaux par l'eau ont rendu inutilisables d'importants secteurs de la route.

La *Prospectors Airways Company* a maintenu carrossables, si l'on peut dire, les premiers 150 milles qui vont de la route de l'Alaska à la route Canol en dépensant environ $10,000 depuis deux ans. Toute cette somme a été consacrée à l'entretien des ponts et des ponceaux. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a remboursé à la société la moitié de cette somme.

Le commissaire actuel du Yukon aurait fait établir récemment une estimation de ce qu'il en coûterait pour remettre en état ce secteur de la route et la somme de $100,000 aurait été proposée. Cette dépense et toutes autres dépenses nécessaires à l'entretien de la route devraient être prises en charge par tous les contribuables canadiens, au titre de la mise en valeur des ressources naturelles de leur pays. On ne devrait pas se contenter de verser un peu d'argent, quand on ne peut faire autrement, comme une espèce de don propitiatoire fait à telle ou telle société minière. Cela devrait faire partie d'un programme de mise en valeur à longue échéance du Nord canadien.

Il est inutile de prétendre, comme on l'a fait par le passé, que la route relève du Territoire. Les maigres ressources du Territoire sont insuffisantes pour une telle entreprise et l'on en a un pressant besoin ailleurs.

Les habitants du Yukon aimeraient savoir pourquoi le gouvernement fédéral a refusé de reconnaître l'existence de la route Canol ne serait-ce que pour corriger l'impression d'après laquelle ce serait une erreur du temps de guerre; que la route ne partant nulle part et n'allant nulle part, il vaudrait mieux l'oublier officiellement. Un rapide coup d'œil sur la carte du Canada devrait convaincre tout le monde de l'importance stratégique de cette route. C'est la seule route qui relie les deux plus grands réseaux fluviaux du Canada, celui du fleuve Mackenzie et celui du Yukon. Advenant qu'on mette l'accent sur la défense de l'hémisphère nord, elle pourrait aussi servir de ligne importante de ravitaillement pour les stations de la ligne d'alerte préliminaire.

Je veux parler quelques minutes de l'important chemin de traverse de Haines. Cette route a été construite au coût de plusieurs millions de dollars, au cours de la seconde guerre mondiale, par les États-Unis qui, à la fin des hostilités, l'ont cédée au Canada.

La route, qui s'étend sur 159 milles, va de Haines (Alaska), sur l'océan, à Haines-Junction (Yukon) où elle rejoint la grand route d'Alaska au mille 1016.

La route de gravier est de premier ordre sauf pour un tronçon de 40 milles en Alaska qui a un revêtement hydrocarboné. Le tronçon canadien accessible est en excellent état environ 7 mois par an grâce à la voirie du nord-ouest. Cette route revêt une importance particulière pour la mise en œuvre éventuelle de certains secteurs du Yukon et de l'Alaska.

Si je ne me trompe, on a demandé au gouvernement fédéral de tenir la route ouverte durant les mois d'hiver. D'après ce que j'ai pu savoir, on estime à $300,000 environ ce qu'il en coûterait en frais de matériel pour tenir la route ouverte l'hiver. Ceux qui s'occupent de la route lorsqu'elle est fermée sont d'avis qu'il serait difficile de la tenir ouverte. Pour moi, c'est absolument idiot! En réalité, la neige s'entasse lourdement sur une distance de 14 à 16 milles seulement, qui va de la borne milliaire 40 jusqu'à la borne 56. Il tombe presque deux fois autant de neige sur la route Valdez en Alaska que sur le raccourci Haines. Et pourtant on n'a pas de difficulté à tenir cette route ouverte.

Les préposés à ce travail m'ont dit que, par comparaison, l'entretien de la route Haines pose un léger problème quant à l'enlèvement de la neige.

Pour mettre en valeur les ressources du nord, le gouvernement fédéral a certes le devoir d'employer tous les moyens possibles pour construire et entretenir de bonnes routes. Par le passé les milieux officiels d'Ottawa n'ont pas réussi à parer au véritable problème. Les fonctionnaires n'ont pas eu la perspicacité voulue pour saisir les besoins de la situation. Certains milieux manifestent de l'opposition, d'ailleurs entièrement dictée par l'égoïsme. La seule manière de coloniser cette région septentrionale est d'établir des routes qui se fassent concurrence, ce qui en favorisera la mise en valeur.

J'aimerais demander au ministre,—je regrette qu'il ne soit pas à son siège,—pourquoi le Gouvernement ne tient pas compte des désirs des gens que cette importante route desservirait. Les deux gouvernements peuvent sûrement se concerter afin de résoudre ce pressant problème, en acquittant leur part

respective des frais. Le coût n'est pas considérable, mais le rendement sera éventuellement élevé, vu que la route sera aussi avantageuse pour le Yukon que pour l'Alaska.

Sur ce même sujet des transports, je veux dire quelques mots des prix du transport des marchandises par avion et de leur application au Yukon et au Nord en général. L'époque actuelle est l'époque de l'aviation et aucun pays au monde n'a autant que le Canada à y gagner à avoir des transports aériens efficaces et économiques. Au Canada, aucune région ne peut manquer de profiter autant des transports aériens que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Mais que s'est-il passé? En 1937, le Canada faisait plus de transport de marchandises par avion que tout autre pays, et la majeure partie de ce transport s'effectuait dans le Nord. En 1951, cependant, le Canada n'a réalisé qu'un pour cent du total mondial du transport des marchandises par avion.

Quelle est la raison de ce fléchissement considérable? A mon avis, il faut surtout répondre que les prix de transport aérien sont prohibitifs. Ainsi qu'on peut le relever dans un article paru l'année dernière dans le *Globe and Mail:*

"Le service de transport aérien du Canada est surtout destiné à l'expédition de marchandises précieuses et de petites dimensions, telles que les fleurs coupées, le caviar et le vison."

Nous ne pourrons jamais espérer mettre en valeur entièrement le pays en imposant des prix de transport aérien exorbitants. L'affirmation s'est révélée exacte dans d'autres régions du Canada ainsi que dans d'autres pays. Il est évident que nous avons besoin d'une plus grande concurrence dont l'enjeu serait les disponibilités du public à l'égard du transport aérien.

Nous avons besoin d'hommes qui s'intéressent à l'aviation, qui savent saisir l'occasion qui se présente et qui comprennent le rôle de la concurrence.

La *Canadian Pacific Airlines*, qui offre, dirai-je, un bon service de transport au Yukon serait prête à baisser son tarif entre Whitehorse, Mayo et Dawson si on améliorait les installations d'atterrissage à Mayo et Dawson de façon à permettre l'emploi d'avions plus lourds. En utilisant des appareils plus grands, la société conclut qu'il serait possible de diminuer sensiblement le tarif de transport aérien à destination du Yukon. Bien que j'aie déjà appelé maintes fois l'attention des services compétents de l'État sur ce point, rien d'utile n'a été fait à cet égard. Les terrains d'atterrissage actuels, à Mayo et à Dawson, ne sont pas sûrs et c'est par pur hasard si aucun désastre n'est encore arrivé aux avions qui les utilisent. Il y a plusieurs années, on a fait le levé d'emplacements pour de nouveaux terrains d'atterrissage à Mayo et dans les environs de Dawson mais voilà tout le progrès dont il est possible de faire rapport aujourd'hui.

J'ai consacré quelque temps à cette question du transport aérien et routier. Quelque importants que soient ces éléments pour la mise en valeur complète des régions nordiques, je tiens, néanmoins, à souligner qu'aucun résultat parfaitement satisfaisant ne peut être obtenu sans le chemin de fer et l'amélioration des autres moyens de communication. J'ai dit à plusieurs reprises qu'il faudrait remplacer au plus tôt par des ponts les transbordeurs le long de la route Whitehorse-Mayo-Dawson sur le fleuve Yukon et les rivières Pelly et Stewart. Les services actuels de transbordement sont nettement insuffisants et occasionnent de véritables embouteillages sur cette route.

Je suis convaincu que l'aménagement et l'entretien de routes et de ponts dans le territoire du Yukon incombent très certainement et uniquement au gouvernement fédéral. Jusqu'ici, la ligne de conduite était de faire participer aux frais l'administration territoriale aussi bien que les sociétés minières. A mon avis, et de l'avis de beaucoup d'autres, c'est un état de choses ridicule. Il était insensé de s'attendre à ce que nul autre que le gouvernement fédéral assume ces dépenses en immobilisation. Je suis heureux que le ministre ait pris acte de cela lorsque le programme relatif à l'aménagement de routes et de ponts a été énoncé récemment. Voilà qui constituait très certainement un pas dans la bonne direction.

Puisque nous parlons de ponts, je veux croire que le ministre envisagera favorablement la possibilité de faire figurer dans ses prévisions une somme suffisante pour financer le remplacement du pont de Crooked-Creek, au mille 209 sur la route Whitehorse-Dawson-Mayo, afin que les travaux de construction puissent effectivement commencer ce printemps ou au début de cet été. On devrait procéder immédiatement à des relevés et à des enquêtes visant à déterminer des endroits convenant à des ponts permanents franchissant les rivières Yukon, Pelly et Stewart, le long de la route Whitehorse-Mayo-Dawson, afin que l'on puisse réaliser sans délais inutiles ces ouvrages dont on a besoin de toute urgence. La route de 60 milles qui mène de Dawson à la frontière entre l'Alaska et le Yukon est de la plus grande importance pour la région de Dawson. Le ministre peut-il me dire si l'on construira cette route en se fondant sur des normes semblables à celles qui ont servi à la construction de la route Whitehorse-Dawson? Cette route rejoint la grande route Taylor à la frontière de l'Alaska, et

cette route à son tour rejoint la grande route de l'Alaska à Forty-Mile en Alaska.

Je me suis promené sur cette grande route l'automne dernier et je l'ai trouvée fort pittoresque. Si l'on construit cette route selon les normes de la route Whitehorse-Mayo-Dawson, je suis sûr qu'elle attirerait de nombreux touristes à Dawson-City, l'un des lieux historiques les plus intéressants de notre continent. Cette entreprise devrait retenir toute l'attention de notre gouvernement parce que c'est une attraction touristique de tout premier ordre.

Je voudrais également, monsieur l'Orateur, dire un mot de la route de l'Alaska. L'un des plus grands dangers que présente cette route est la poussière. Beaucoup sont morts à cause d'elle. La route est maintenue en excellente condition par l'administration des routes du nord-ouest, qui y consacre des sommes considérables. Je crois qu'il serait maintenant temps de poser un revêtement hydrocarboné sur cette route, surtout aux endroits où il ne serait pas nécessaire de changer son tracé. Cela augmenterait beaucoup la circulation sur cette route, et réduirait les frais d'entretien dans une mesure telle que le gouvernement verrait enfin son placement rémunéré.

Il est une autre question, aux vastes répercussions économiques sur l'industrie minière du Yukon, que je désire soumettre à l'attention du gouvernement, surtout à celle du ministre des Finances, et du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales: je veux parler de la taxe inutile et injustifiée à l'exportation de l'or, quand elle s'applique à l'industrie d'extraction de l'or de placers du Yukon. C'est un impôt qui, à son taux actuel, fait peser un lourd et injuste fardeau sur cette importante industrie du Nord. Il fut un temps, admettons que ce soit à l'aube de notre siècle, où il a pu paraître judicieux d'imposer une telle taxe. Mais les circonstances ont depuis lors changé du tout au tout. La production d'or est réduite, les frais que comporte son extraction ont augmenté énormément, tandis que le prix de l'or se maintient depuis des années à $35 l'once en monnaie américaine. Je ne demande pas l'abolition de cette taxe. Comme je l'ai signalé au cours des observations que j'ai faites sur la même question en cette enceinte le 11 juin dernier, la taxe à l'exportation de l'or devrait être réduite dans la mesure où l'ont été les redevances prévues par la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. A cet égard, je voudrais mentionner les points suivants:

1. La modification qui à mon avis devrait être apportée au taux de cette taxe, n'exigerait la promulgation d'aucune mesure législative, mais pourrait se faire par simple modification des règlements promulgués en vertu de la loi.

2. Si le taux de cette taxe est maintenu à son niveau actuel, il risque d'entraîner une grave réduction de l'extraction de l'or de placer dans le Yukon.

3. En établissant la taxe à l'exportation de l'or de placer à un niveau comparable à celui des droits prélevés sur l'extraction du quartz, le gouvernement encouragerait de façon positive une industrie qui assure du travail à bon nombre de Canadiens dans nos localités les plus septentrionales.

Une fois encore, j'exhorte le Gouvernement à rectifier la situation à cet égard dès qu'il en aura la possibilité.

Bref, monsieur l'Orateur, qu'on me permette de dire que si le gouvernement libéral montre la voie et prodigue son aide de la façon que j'ai exposée, le territoire du Yukon deviendra une vaste région où pourra se donner libre cours l'esprit d'entreprise des pionniers qui veulent reculer les frontières de l'industrie minière au Canada. D'autres nations, plus vieilles que le Canada, sont peut-être en avance sur lui quant au nombre de leurs habitants et quant à leur évolution économique. Mais il existe une différence fondamentale entre leur situation actuelle et celle du Canada. Il est encore possible au Canada de reculer ses frontières et il dispose encore de régions intactes. Rien ne stimule autant le progrès national que les perspectives de nouvelles terres à ouvrir à la colonisation et à l'expansion.

Au Canada, les grandes étendues qui restent intactes sont celles du Nord. Nous qui vivons à proximité du Nord, qui connaissons la population et les problèmes de ces régions, sommes convaincus qu'elles offrent de mermeilleuses prespectives; nous savons que le Nord canadien est un vaste entrepôt d'énergie et de richesses minières. Pour un jeune Canadien, il n'y a pas de carrière plus prometteuse que celle d'une participation active à la mise en valeur de nos territoires du Nord.

Il fut un temps où le Nord exerçait un attrait particulier sur ceux qui rêvaient de terres lointaines et isolées où l'on pouvait vivre près de la nature et échapper à tous les problèmes et à la fièvre des grands centres. Pour quelques-uns c'était une occasion de "s'échapper de tout". Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. A notre époque, l'attrait du Nord est tout différent. On est attiré par la possibilité de découvrir de nouvelles richesses minières dans une des quelques rares régions encore inexploitées du monde libre; on est attiré par le désir d'établir de nouveaux moyens de communication, de fonder de nouvelles villes, d'aménager des routes et des

industries et de travailler avec joie en compagnie de compatriotes à une œuvre concrète, non seulement pour ouvrir de nouvelles terres à la colonisation mais pour façonner un nouveau mode d'existence et participer ainsi à une œuvre qui peut enrichir prodigieusement le patrimoine canadien et assurer la grandeur de notre pays.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à exprimer ma sympathie aux honorables députés d'Edmonton-Strathcona et de Gloucester qui ont dû commenter un discours sur lequel on trouve si peu de choses à dire. Le discours du trône passe sous silence les problèmes fondamentaux d'un si grand nombre de Canadiens qu'il n'est pas facile de comprendre pourquoi on nous soumet un tel document en une année aussi importante que celle-ci. Quoi qu'il en soit, le premier ministre a fait à ces deux honorables députés l'honneur de les choisir pour proposer et appuyer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône et je suis sûr qu'ils ont tous deux fait de leur mieux dans les circonstances.

J'entends m'en tenir aux problèmes de notre classe agricole. Le rapport préliminaire de la commission Gordon met le doigt sur un mal qui s'aggrave depuis un certain nombre d'années mais dont ne se sont souciés ni le ministre de l'Agriculture ni en particulier le ministre du Commerce. D'après ce document, notre population agricole a baissé de 25 à un peu plus de 15 p. 100 depuis 1946; on prédit que, d'ici un quart de siècle, la proportion de la population agricole du Canada baissera à 7.6 p. 100 du total.

Bien que j'aie été élevé sur une ferme, je reconnais qu'il est possible d'augmenter la production même si le nombre des producteurs diminue, mais il n'en est pas moins inquiétant que de nos jours, quand un milliard de personnes ne mangent pas à leur faim, on propose de dresser une clôture autour du Canada. On ne veut admettre qu'un petit nombre d'immigrants et refuser de produire plus de vivres pour affamer les peuples du monde.

La commission suppose que le gouvernement actuel restera au pouvoir encore un certain temps et qu'il est peu probable qu'il modifie son attitude pour ce qui est de ses obligations envers les peuples affamés du monde. Puisque le programme ne doit pas être modifié, on donne à entendre qu'il n'y aura pas lieu d'aménager le barrage de la rivière Saskatchewan. La commission est d'avis qu'il est inutile d'augmenter la production de vivres s'il n'existe pas de marchés pour les absorber. Apparemment, on ne s'attend pas à des efforts soutenus en vue d'exporter les denrées canadiennes vers d'autres pays qui manquent de vivres et qui sont tout désireux d'accepter nos produits en échange des denrées qu'ils peuvent nous fournir. Il est donc renversant de constater que, en cette année 1957, le gouvernement semble se désintéresser des besoins d'un très important secteur de notre population. Il se contente de prévoir que des cultivateurs seront forcés de quitter leurs fermes et qu'il y aura peut-être lieu d'accorder à la population des provinces Maritimes une certaine aide pour faciliter son établissement dans les parties centrales du Canada. Pour ce qui est des cultivateurs des autres parties de notre pays, il leur faudra rester sur leurs fermes et endurer.

On a beaucoup parlé en cette Chambre, à l'occasion, de la situation générale de l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture et son collègue du Commerce ont prétendu que le cultivateur canadien est très prospère. Le ministre du Commerce donne l'impression que tout cultivateur a les moyens de se procurer une voiture neuve, qu'il peut payer toutes ses dettes et conserver, sur sa ferme, la récolte d'une année sans avoir besoin d'avances en espèces. Mais l'opinion des libéraux n'est pas unanime partout au pays. L'honorable député de Rosthern (M. Tucker) a assisté l'automne dernier, à Viscount, à un congrès où les cultivateurs n'étaient pas apparemment de l'avis du ministre de l'Agriculture. L'honorable député de Rosthern a donné aux cultivateur un conseil assez stupide. Je cite:

> M. Walter Tucker, député fédéral de Rosthern, qui a pris la parole à la réunion, a déclaré qu'à son avis les résolutions qui devaient être soumises au congrès provincial à Regina seraient beaucoup plus efficaces si elles étaient conformes aux principes libéraux reconnus.

Il semble, cependant, que les conseils de l'honorable député de Rosthern n'aient pas eu d'effet sur les gens qui se trouvaient là parce que, immédiatement après, ils adoptaient une résolution demandant qu'un versement provisoire d'au moins dix cents le boisseau soit payé le plus tôt possible aux cultivateurs pour la récolte de 1955-1956. Cela se passait en octobre dernier. Ce n'était pas conforme à la ligne de conduite traditionnelle des libéraux. Nous voilà en janvier et rien n'a encore été fait. L'autre résolution était importante:

> Le congrès a également prié instamment le gouvernement fédéral de songer sérieusement à adopter et appliquer un programme qui donne aux cultivateurs leur juste part du revenu national.

Les cultivateurs de la circonscription de Rosthern n'ont certainement pas été persuadés qu'ils obtenaient leur juste part de revenu national.

M. Blackmore: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Nicholson: Oui.

M. Blackmore: Ont-ils demandé des avances en espèces sur les céréales emmagasinées à la ferme?

M. Nicholson: Non. Ils voulaient simplement un versement provisoire sur les céréales de la récolte de 1955-1956. Il s'agissait d'un versement provisoire.

M. Blackmore: S'agissait-il de céréales déjà livrées?

M. Nicholson: En effet, ils voulaient qu'on leur verse immédiatement un paiement provisoire. Cela se passait en octobre dernier. Ils n'ont pas reçu un sou. Le ministre de l'Agriculture était présent à ce congrès, à Regina. J'ai sous les yeux un extrait du *Star-Phoenix* du 5 novembre 1956. Voici comment se lit la manchette de cet article:

Les cultivateurs obtiennent d'ores et déjà la parité des prix, dit M. Gardiner à une réunion libérale.

Les cultivateurs canadiens obtiennent présentement la parité des prix, a dit le ministre de l'Agriculture, M. James G. Gardiner, aux délégués au congrès de l'association libérale de la Saskatchewan, à l'Hôtel Saskatchewan, samedi dernier.

Apparemment, il n'était pas du même avis que les cultivateurs qui se trouvaient là. Cependant, à son retour à Ottawa pour recevoir les délégués au congrès fédéral-provincial, le ministre a dû essuyer beaucoup de critiques dans l'Ouest, parce qu'il n'a pas beaucoup modifié son attitude. Il a rapporté aux délégués ici une intéressante conversation qu'il avait eue lors d'une réunion en Saskatchewan. Une dame était venue lui dire:

Je n'ai pas dormi d'inquiétude depuis trois nuits. Nous n'avions pas besoin de prêts bancaires l'année dernière mais nous en avons effectivement besoin cette année.

Je me demandais comment nous allions régler nos échéances en novembre. Cela se passait vers la fin d'octobre. Elle ajouta: "Je suis sûre de pouvoir dormir cette nuit parce que nous recevrons de l'argent en temps opportun". Je lui ait dit: "Vous savez que des gens ont parlé de la question des intérêts. Je ne serais pas trop sûr de pouvoir obtenir l'argent à 5 p. 100". Elle a répondu: "Peu m'importe que l'intérêt soit de 5, 7 ou 8 p. 100. Nous avons besoin de l'argent pour deux ou trois mois. Après cela, nous pourrons livrer un peu de blé, acquitter tout ce que nous aurons à payer, nous sommes prêts à le faire. En ce moment, c'est l'argent dont nous avons besoin".

Le ministre se rend-il compte du nombre de gens qui se trouvent dans la même situation que cette dame à l'heure actuelle? A mon avis, quand une fermière affirme que peu lui importe si elle est obligée de payer 5, 7 ou 8 p. 100 d'intérêt, elle est dans la même situation que ces malheureux Canadiens qui doivent s'adresser aux sociétés de petits prêts et payer 26, 36 et même 56 p. 100 d'intérêt parce qu'ils sont dans de mauvais pas. Il n'est pas sans importance que le ministre ait dit, à cette importante conférence, que la situation n'était pas telle qu'elle était quelque temps auparavant. Le ministre a également dit:

L'argent liquide est ce que les cultivateurs désirent le plus ardemment. La difficulté de l'obtenir est une des plus grandes, surtout pour les producteurs de blé de l'Ouest.

J'aimerais que le ministre de l'Agriculture fasse de telles déclarations à la Chambre et qu'il le dise au ministre du Commerce; j'aimerais que les députés entendent cette déclaration. Le ministre a ajouté:

Je sais qu'on a beaucoup critiqué la méthode que nous avions avant la dernière guerre et qui consistait à payer 5 dollars au cultivateur pour l'emploi d'un homme et à payer l'homme 5 dollars pour accepter l'emploi, mais nous avions effectivement un programme de ce genre à un moment donné et, à mon avis, une des choses qui inciteraient davantage les jeunes à rester sur la ferme consisterait à faire en sorte que la main-d'œuvre abonde dans les collectivités agricoles, de quelque endroit qu'elle vienne.

Peut-être prendrait-on en considération les gens que nous faisons venir de Hongrie, ainsi que ceux qui nous arrivent des Pays-Bas et d'ailleurs. Il semblerait que le ministre de l'Agriculture songe actuellement à revenir à un plan qu'il avait élaboré il y a quelques années et en vertu duquel on recrutait des jeunes gens et des jeunes filles pour le travail agricole, à $5 par mois, le cultivateur touchant en outre lui aussi $5 par mois. Je n'en prétends pas moins que le cultivateur canadien n'a que faire de la charité. Il veut que son industrie reçoive les égards qu'elle mérite.

Parlant ici l'autre soir, l'honorable député de Kamouraska (M. Massé) évoquait les sentiments exprimés, à l'occasion, en dehors de la Chambre, en ce qui concerne les problèmes qui se posent à l'agriculture. Je conseille à tous nos collègues de lire ces observations. Il rappelait notamment l'amélioration sensible de la situation du cultivateur québécois. En 1954, 860 cultivateurs du Québec ont été en mesure de payer l'impôt sur le revenu, comparativement à 750 l'année précédente. Il n'est pas sans intérêt de noter que j'avais moi-même eu envie d'utiliser la même statistique, mais à un point de vue un peu différent. Qu'on me permette maintenant de citer le livre que mon honorable ami citait lui-même, *Taxation Statistics, 1956*. Ces ouvrage est publié par le ministre du Revenu national. A la page 9 on peut lire qu'en 1954, quelque 39,480 cultivateurs au Canada ont payé l'impôt.

Que les honorables députés réfléchissent à ce chiffre. Sur 601,622 familles agricoles au Canada, 39,480 ont payé l'impôt en 1954. Ce qu'il y a d'inquiétant dans tout ceci c'est que ce chiffre correspondait à une diminution. En effet, l'année précédente 69,200 cultivateurs avaient payé l'impôt. Notre économie serait

en si bon état que le discours du trône a consacré deux alinéas à une description de la prospérité de notre pays. Or, en même temps, cette industrie ancienne et importante a perdu du terrain à tel point que le nombre de cultivateurs payant l'impôt au Canada est passé en un an de 69,200 à 39,480.

Le pourcentage du total de l'impôt sur le revenu que paye le cultivateur a également affiché une baisse, passant de 2.06 p. 100 à 1.05 p. 100. Le rapport de la Commission Gordon signale une baisse de notre population agricole. Elle était autrefois de 25 p. 100 du total de la population alors qu'elle n'est plus maintenant que de 15 p. 100. J'ignore ce que sont les chiffres exacts pour 1954 mais le chiffre doit être de 15 à 20 p. 100 environ. Une industrie dont ceux qui s'y livrent ne versent que 1.5 p. 100 du total de l'impôt sur le revenu payé par la nation tout entière est certainement, à mon avis, en très mauvaise posture.

La profession la mieux payée chez nous est celle d'ingénieur-conseil. Le ministre du Commerce connaît très bien cette carrière. La moyenne des ingénieurs-conseils, touche annuellement $12,059, chiffre représentant une augmentation. En second lieu et les suivant de près viennent les avocats, dont le revenu annuel est de $11,925. Puis, en troisième place, viennent les médecins avec $11,891. Depuis deux ou trois ans ces trois groupes se suivent de près. Il arrive qu'une année les avocats soient en tête, suivis des médecins et des ingénieurs, mais cette année l'ordre, semble-t-il, est: ingénieurs, avocats et médecins. Il va de soi que le cultivateur figure tout au bas de la liste. Même ceux qui pouvaient payer l'impôt sur le revenu ne touchaient, en moyenne, que $3,525 par année. Ces chiffres se fondent sur celui que j'ai déjà cité, soit 39,480, correspondant au nombre de cultivateurs payant l'impôt sur le revenu.

Voyons un peu ce qu'est la situation dans l'ensemble de notre pays. Je vais utiliser les chiffres qui figurent à l'ouvrage dont j'ai parlé ainsi que certains autres chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique au comité agricole de l'an dernier en ce qui concerne le nombre de voitures-automobiles dans les fermes canadiennes, selon le recensement de 1951. Terre-Neuve comptait moins de 100 cultivateurs en mesure de payer l'impôt sur le revenu. Il est vrai qu'on n'a publié aucun rapport en ce qui concerne le nombre total de cultivateurs de cette province qui possèdent des autos. Dans l'Île-du-Prince-Édouard moins de 100 cultivateurs également ont payé l'impôt sur le revenu sur un total de 10,243 cultivateurs qui y habiteraient. Là-dessus seulement 4,100 cultivateurs avaient des voitures. Qu'on me permette de dire que la propriété d'une voiture et le fait qu'on paye l'impôt sur le revenu sont deux critères importants en ce qui concerne la détermination de la prospérité de tel ou tel groupe. Qu'on songe en effet qu'il suffit d'aller n'importe où à Ottawa, dans n'importe quel parc d'automobiles usagées, et que pour $10 on peut en sortir une voiture usagée relativement bonne.

M. Knight: Mais ce n'est pas la fin de l'histoire.

M. Argue: On paie le reste à crédit.

M. Nicholson: Non, sans doute ce n'est pas la fin de l'histoire, mais il reste que pour $10 on peut s'en aller avec une voiture, alors que le cultivateur est tellement pauvre qu'il ne peut même pas trouver les $10 qu'il faut au début pour faire la première mise. Voilà l'état dans lequel ils sont.

M. Knight: Certains marchands leur paieraient peut-être $10 pour prendre la voiture.

M. Nicholson: En Nouvelle-Écosse 210 cultivateurs ont payé l'impôt sur le revenu, sur un total possible de 24,000 dont 6,900 seulement possédaient des voitures. Les cultivateurs du Nouveau-Brunswick n'ont pas payé l'impôt sur le revenu il y a un an mais, sur 28,000, 210 ont payé l'impôt sur le revenu et 7,900 seulement étaient propriétaires de voitures. Dans Québec, comme le disait mon honorable ami, 860 sur 133,000 cultivateurs payaient l'impôt sur le revenu. Est-ce qu'un seul représentant agricole de Québec peut venir affirmer ici que la situation agricole là-bas s'améliore alors que 860 cultivateurs seulement sur 133,000 ont payé l'impôt sur le revenu et qu'on trouvait dans les fermes québecoises seulement 41,600 voitures?

En Ontario, sur 159,000 cultivateurs seulement 11,600 payaient l'impôt et 114,000 possédaient des voitures.

Au Manitoba, sur un total de 47,000, on en compte 2,070 qui ont acquitté l'impôt sur le revenu et 32,000 qui possédaient une automobile. En Saskatchewan, 12,500 ont acquitté l'impôt sur le revenu en 1954, comparativement à 31,000 l'année précédente, sur un total de 90,000, et 62,000 possédaient une voiture. En Alberta, 9,650 cultivateurs sur un total de 76,216 ont acquitté l'impôt sur le revenu et 46,000 possédaient une voiture. En Colombie-Britannique, 2,120 cultivateurs sur un total de 26,530 ont acquitté l'impôt et 12,500 disposaient d'une automobile.

Quand la proportion de nos cultivateurs qui sont en mesure d'acquitter l'impôt sur le revenu varie de ½ p. 100 à 8 p. 100, selon les provinces, je me dis que nous avons là une industrie qui est malade. La seule solution offerte consiste à supprimer cette industrie, à prendre les cultivateurs des provinces Maritimes pour les amener grossir les risques dans le Canada central. On propose à nos

gens d'abandonner des provinces dont le passé devrait rendre fiers tous les Canadiens. La solution est la même en ce qui concerne les cultivateurs de l'Ouest.

Les taxes en souffrance sont un autre indice de la situation à laquelle nous avons à faire face. Ma circonscription compte 14 municipalités rurales, qu'elle contient partiellement ou entièrement. Depuis trois ans, les taxes en souffrance sont passées de $805,000 à $1,308,000, puis à $1,773,000. Des citoyens très compétents, choisis par leurs voisins qui ne tiennent nullement compte de la couleur politique, se chargent de l'administration de ces municipalités. Ils font de leur mieux pour maintenir les services municipaux, les voies publiques, les ponts et les écoles; mais lorsque les arrérages s'accumulent de cette façon, on n'a pas à s'étonner qu'une femme dise au ministre de l'Agriculture, au cours d'une réunion, que la situation n'était pas aussi mauvaise l'an dernier et que, cette année, elle est bien loin d'être brillante.

Si les choses allaient mal dans tous les secteurs de notre économie, nous pourrions ne rien dire. Au cours des années 30, nos agriculteurs ont dû se serrer la ceinture. Ils savaient que la crise sévissait partout. Mais nous ne sommes pas disposés à accepter la situation présente et à ne rien faire, comme le député de Rosthern le proposait à un agriculteur, à Viscount. Nous allons rappeler sans cesse que, à Viscount, les agriculteurs exprimaient l'avis de tous les cultivateurs du pays quand ils réclamaient une juste part du revenu national.

Le bulletin hebdomadaire du Bureau de la statistique, qui porte la date du 11 janvier, m'est parvenu aujourd'hui. J'y lis à la page 3 que le revenu des travailleurs canadiens a atteint un nouveau sommet. C'est très bien, parce que je sais que, si l'agriculteur veut vendre ses produits, il faut que nos effectifs ouvriers soient en mesure d'obtenir une part équitable du revenu national. La population du pays ayant réussi, par l'entremise de ses organisations, à obtenir une part un peu plus forte du revenu national, je n'ai, pour ma part, aucune intention de me plaindre à son égard. Si elle reçoit une proportion un peu plus élevée que jamais auparavant, elle n'obtient pas encore sa juste part.

J'ai ici deux communiqués du syndicat des ouvriers de l'automobile, dont un traite de ce qui s'est passé quand une hausse du prix de l'acier a été approuvée. Alors que l'augmentation de $7.50 la tonne a été approuvée, la hausse de salaires aurait justifié une augmentation de $2.50 seulement la tonne. Cependant, les compagnies sidérurgiques ont tiré parti du fait qu'elles accordaient une augmentation de salaire. Voici ce qu'on lit dans ce communiqué:

> Quand la *U.S. Steel* a signé son contrat de salaires pour 1955, ses prix étaient déjà si élevés qu'elle réalisait des bénéfices du tiers plus considérables qu'en 1953, la meilleure année de son histoire, et de 73 p. 100 plus élevés que la moyenne de ses bénéfices des sept années d'après-guerre, y compris 1952, année de la longue grève. Au moment de la signature du contrat, les bénéfices de la *U.S. Steel*, après paiement des impôts, étaient le double de la moyenne des bénéfices des années d'après-guerre.

Le communiqué ajoute que la *U.S. Steel* aurait pu réduire son prix de $7.50 la tonne et enregistrer un bilan encore meilleur que ceux d'avant-guerre. Dans ses bulletins hebdomadaires, le Bureau fédéral de la statistique nous communique des renseignements bien troublants sur la façon dont les bénéfices des sociétés ne cessent de grossir. Voici les chiffres relatifs à l'augmentation des bénéfices réalisés par certaines des sociétés les mieux connues. En 1946 l'*Imperial Oil* accusait des bénéfices nets, après paiement des impôts, d'un peu plus de 17 millions. Or, en 1954, ces bénéfices étaient passés à 49 millions, augmentation de 184 p. 100. L'an dernier, nouvelle hausse de 25 p. 100 faisant passer les bénéfices à 62 millions à la fin de 1955.

En 1946 l'*Aluminium Company of Canada* se contentait, après paiement des impôts, de bénéfices de $11,581,000. Pourtant, en 1954, ces bénéfices passaient à $33,155,000 et en 1955 à $48,193,000. La *British American Oil Company* pouvait contenter ses actionnaires en enregistrant en 1956 des bénéfices nets de $3,319,000. Par contre en 1954 ces bénéfices étaient passés à $18,159,000 et, en 1955, à $20,613,000. L'*Industrial Acceptance Corporation* montre bien qui gagne vraiment de l'argent. En 1946, ces bénéfices étaient de $253,542. En 1954, ces chiffres étaient passés à $6,837,000 et en 1955 à $7,394,000. L'augmentation des bénéfices de la *Loblaw Groceterias* passaient de 4 millions à 5 millions.

La *Canada Packers* et la *Silverwood Dairies*, deux sociétés qui sont en contact plus étroit avec le cultivateur authentique, accusaient elles aussi de sérieuses augmentations de bénéfices par rapport à 1946. Les bénéfices de la *MacMillan and Bloedel* passaient de $12,400,000 à $18,738,000. Ceux de la *Western Plywood*, qui étaient de $473,892 en 1954, s'élevaient à $1,112,000 en 1955.

La *Canadian Industries Limited*, de $2,041,000 à $6,455,000. La *Goodyear Tire*, de $2,476,000 à $4,398,000. L'*Atlas Steel*, de $226,409 à $2,091,000. La *Ford Motor*, de $14,243,000 à $20,729,000. La *Dominion Foundries*, de $3,068,000 à $5,471,000. La *Steel Company of Canada*, de $13,231,000 à $21,819,000. La *St. Lawrence Corporation*, de $4,451,000 à $7,063,000. La *Dominion Tar*

and Chemical, de $1,875,000 à $3,802,000. Le *Pacifique-Canadien*, de $29,826,000 à $44,032,000. Ces derniers chiffres ont trait aux bénéfices de 1954 et 1955, après déduction des impôts.

Faut-il s'étonner que les 600,000 familles agricoles du Canada soient découragées, vexées de voir leur situation, dans notre économie, péricliter d'année en année en même temps qu'augmentent d'année en année les bénéfices de ces immenses sociétés?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'essayais d'établir que les cultivateurs qui, depuis la confédération, constituent un élément important de notre économie n'ont pas touché leur juste part du revenu national et je disais qu'un examen immédiat de ce problème s'impose. Je dois admettre, je crois, que dans le monde entier les cultivateurs ont eu quelque peine à s'organiser de manière à pouvoir réclamer leur juste part de la richesse de leurs pays respectifs. Toutefois, lorsqu'elle a témoigné, l'an dernier, devant le comité de la Banque et du Commerce, la Fédération canadienne des agriculteurs, qui a beaucoup de sympathie pour le gouvernement actuel, a été invitée à dire ce qui se faisait dans d'autres pays. L'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a posé à l'économiste de la Fédération, M. Hope, la question suivante:

Dans l'étude que vous avez faite des programmes agricoles des autres nations, avez-vous trouvé d'autre pays évolués qui font moins que le nôtre en matière de soutien des prix ou en d'autres matières concernant l'agriculture?

M. Hope a répondu:

Non, je ne connais pas de pays qui puissent faire moins.

L'an dernier, parlant des conditions qui régnaient dans d'autres pays, j'ai reproché aux ministères de l'Agriculture et du Commerce de ne nous avoir pas renseignés sur la situation dans d'autres pays. Je dois féliciter le ministre de l'Agriculture qui a veillé à ce que ses fonctionnaires tiennent compte de mes critiques. *L'Agriculture à l'étranger*, livraison de décembre 1956, a publié des articles très intéressants sur la politique agricole de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Égypte, de la France, du Mexique, de la Pologne et d'autres encore.

Je regrette que le temps qui m'est alloué ne me permette pas de m'étendre sur ce sujet. Il semble que l'Argentine prévoit une subvention d'environ 36c. par boisseau de blé. La France s'occupe du petit exploitant agricole au bord de la ruine. Il y a un chapitre très intéressant sur la France. On y lit qu'un bénéfice d'environ 78c. a été réalisé par boisseau de blé importé, contre une perte de $1.40 à $1.48 subie par la France il y a un an. On signale aussi que le prix du blé en France cette année s'établira à $2.93 le boisseau. Puis il y a une importante subvention de 43c. à 49c. le boisseau accordée à l'orge. Quiconque lit les rapports portant sur l'agriculture de ces différents pays doit reconnaître que nos cultivateurs ne peuvent survivre dans un monde où tous ces importants pays font tant pour leurs agriculteurs.

J'ai sous la main le programme de la banque du sol, aux États-Unis; je constate que sur une ferme typique de 200 acres,—leurs fermes sont beaucoup plus petites,—le cultivateur est encouragé à soustraire 30 acres de terre à l'ensemencement du blé et s'il collabore on lui versera $23 pour chaque acre où il ne sème pas de blé. Je connais une foule de cultivateurs de l'Ouest qui seraient fort heureux de régler pour $23 l'acre non affecté aux emblavures. Les États-Unis fournissent des renseignements touchant la part décroissante du dollar affecté à la consommation, que reçoit le cultivateur. En 1946, le cultivateur touchait 52 p. 100 du dollar affecté à la consommation des vivres. Ce chiffre a fléchi à 51 p. 100, à 50 p. 100, à 46 p. 100, et il s'établit maintenant à 45 p. 100. Mais aux États-Unis comme au Canada il saute aux yeux que les cultivateurs devront considérer la part décroissante du revenu national qu'ils touchent.

Je ne veux pas faire ces critiques sans dire au Gouvernement comment résoudre le problème. En voici la solution apportée en sept stades bien simples. Premièrement, il faudrait établir un régime de prix de parité. Je ne puis prendre le temps d'en expliquer les détails, mais je crois que tous les députés ont reçu de M. Jake Schultz un mémoire intitulé: "Les prix de parité, solution fondamentale pour l'agriculture". M. Schultz est un ex-président du Conseil interprovincial des syndicats agricoles. Je conseille à tous les députés de lire ce mémoire très soigné. Deuxièmement, il y aurait lieu d'établir des offices nationaux de l'organisation des marchés afin de stabiliser l'assemblage, la préparation et la vente de nos principales denrées agricoles. Troisièmement, il faudrait créer un office de la vente du bétail, afin d'établir des normes scientifiques de classement et prévenir les ruineuses fluctuations des prix du bétail. Quatrièmement, il y aurait lieu de constituer des offices d'exportation et d'importation en vue d'accroître la vente des produits agricoles aux termes d'accords internationaux concernant les denrées. Cinquièmement, il faudrait établir un

régime de répartition des wagons afin que les cultivateurs aient la permission de livrer leurs céréales à l'élévateur de leur choix.

Puis-je dire en passant, que, pendant que je me trouvais chez moi, nous avons reçu du syndicat du blé des chèques de dividendes, à raison de 2½c. le boisseau, pour le blé que nous avions livré à notre propre organisation. A l'assemblée annuelle du comité régional du syndicat du blé, j'ai demandé à l'administrateur ce qu'on aurait pu verser de plus aux cultivateurs si on avait disposé d'une juste part de tout le blé acheminé aux élévateurs de Saskatchewan. Après un moment de réflexion, il a dit qu'on aurait eu les mêmes taxes, les mêmes rénumérations à payer aux agents d'élévateur et les mêmes montants d'assurance, en sorte que les frais généraux seraient demeurés à peu près les mêmes. On aurait pu verser environ 5c. le boisseau, si on avait pu vendre toutes les céréales qui auraient dû normalement être acheminées à leurs élévateurs, à la condition que les cultivateurs aient pu livrer leurs céréales à leur propre élévateur au lieu de le faire à l'élévateur de l'opposition. Je pense que quiconque étudie la question admettra qu'il est raisonnable d'accorder au cultivateur l'avantage de transporter ses céréales à l'élévateur de son choix.

Mon sixième point est très important et je regrette de ne pas avoir le temps de le développer. Je propose qu'on double les pensions aux vieillards, aux aveugles et aux grands invalides, ainsi que l'allocation familiale, afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent augmenter leurs achats de produits alimentaires, produits que nous possédons et dont ils ont besoin pour vivre comme ils le devraient. J'espère que tous les députés prendront connaissance de la lettre arrivée ce matin par le courrier, de la part de M. Guy Jean, de Montréal, qui représente l'Institut d'action politique. M. Jean a cru devoir rédiger cette lettre après que le député d'une circonscription québecoise eut proposé dans son discours de l'autre jour d'augmenter les allocations familiales.

Il ne faut pas oublier, je crois, que le premier ministre au pouvoir lors de l'institution des allocations familiales était célibataire et qu'il n'avait aucune idée de ce que coûtent des enfants à élever. Il était aussi premier ministre quand nous avons longuement débattu le relèvement des pensions de vieillesse. Je crois que, de nos jours, puisqu'on admet que les allocations familiales sont en vedette du point de vue politique et possibles du point de vue économique, nous devrions être prêts à donner, en 1957, aux enfants canadiens la même proportion de notre revenu national que pendant les années quarante, quand nous avons adopté cette mesure populaire. Comme le disait l'autre jour le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), si nous accordions la même proportion de notre produit national brut aux vieillards pensionnés, nous pourrions doubler le montant actuellement versé au titre de la pension sans aucunement nuire à notre économie.

En septième lieu, il s'agit de l'institution d'une banque mondiale d'alimentation, qui permettrait de relever le faible niveau de la production et de la consommation des vivres et de lutter contre la sous-alimentation chronique; de faire face aux famines et autres situations critiques: de neutraliser les fluctuations excessives des prix et de stimuler une répartition intelligente des excédents occasionnels de produits agricoles.

Je regrette de n'avoir pas le temps de développer ce dernier point. J'ai été fort déçu de lire dans un rapport du Conseil économique et social des Nations Unies que l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé un point de vue réactionnaire lorsque cette question s'est posée au Conseil. Nous avons affecté des sommes fabuleuses à vouloir réprimer la menace du communisme; mais ce que nous versons à la FAO fait pitié. De $323,000 qu'elles étaient, nos dépenses sont tombées à $297,000. Un versement de 2c. par année par personne, voilà notre quote-part en vue de relever le défi que comporte la menace de famine qui guette les deux tiers de l'humanité. Or l'adjoint parlementaire prononce un long discours pour dire à quel point sont déraisonnables les propositions faites dans le monde en vue de l'établissement d'une banque mondiale d'alimentation.

A mon avis, que nous dépensions 34 millions à titre de participation au Plan de Colombo, ce n'est pas assez; cela ne suffit pas non plus d'affecter deux cents par personne par année à titre de participation à la FAO alors que nous dépensons d'autres montants considérables. Le ministre du Commerce et de la Production de défense acquiert tout ce qui sert à notre production de défense sous le régime de la régie intéressée, et personne n'est perdant. Cependant, il voudrait que nos agriculteurs produisent des aliments sous le régime de la régie désintéressée. Je pense que partout dans le monde nous perdons des amis à cause de notre ligne de conduite qui est de refuser de cultiver notre sol et de produire des aliments afin de les acheminer vers les peuples affamés.

Il est vrai que nous affectons deux cents par personne par année à la FAO et que nous dépensons 34 millions à titre de contribution au Plan de Colombo. Cependant, notre participation à ce dernier ne représente qu'une faible proportion de notre produit national

brut. Je pense que nous ne pouvons pas admettre avec le rapport de la Commission Gordon que la population du Canada peut s'attendre à relever son niveau de vie de 75 p. 100 au cours du prochain quart de siècle, tout en refusant de reconnaître que les deux tiers de la population du globe vont continuer à vivre dans la pauvreté, sans aucune aide pour combattre l'ignorance, la maladie et la faim.

Je pense que le Canada devrait modifier son programme et se faire représenter à ces conférences internationales par quelqu'un qui ne s'opposera pas à l'établissement d'une banque mondiale des produits alimentaires.

(Texte)

M. Raoul Poulin (Beauce): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas être en reste avec les députés qui m'ont précédé dans le présent débat, et je me joins volontiers à eux pour offrir mes félicitations sincères aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Il ne fait pas de doute, en ce qui me concerne tout au moins, que les électeurs respectifs de ces honorables députés ont toutes les raisons d'être fiers de leur représentant.

Le discours du trône mentionne plusieurs sujets tous intéressants. L'un d'eux, cependant, semble revêtir aux yeux du Gouvernement une importance capitale puisqu'on lui consacre tout près de la moitié de cet important document. C'est celui de la position du Canada au regard de la situation internationale.

Voulant limiter mes observations à un seul point, pour le moment du moins, j'ai pensé que je pourrais traiter un sujet se rattachant à ce problème et auquel j'attribue une grande importance. Il s'agit de la représentation éventuelle du Canada auprès du Saint-Siège, à Rome. D'ailleurs, depuis plusieurs années, un nombre considérable des électeurs que j'ai le plaisir et l'avantage de représenter ici ont bien voulu m'exposer leurs vues sur cette question. Or, il se trouve que tous ont exprimé une opinion identique favorisant une telle représentation. Il m'est donc agréable d'exposer ici leur point de vue.

Je ne crois pas qu'il y ait une seule province canadienne où certains individus, groupes patriotiques, religieux ou autres, n'ait exprimé une opinion analogue. Je sais, d'autre part, que dans ces mêmes provinces, d'autres individus, groupes de même nature, ont exprimé un avis contraire. Cette constatation indique, à n'en pas douter, qu'il s'agit là d'un problème controversé et discutable et dont la solution ne s'impose pas de soi, mais doit être recherchée dans le calme, le désintéressement et le désir de promouvoir les meilleurs intérêts de la nation canadienne.

Le Canada maintient dans les pays étrangers 46 postes de représentation diplomatique qui sont occupés soit par un ambassadeur, un ministre, ou un haut commissaire, sans compter un grand nombre de consuls, d'attachés, de représentants commerciaux, d'officiers divers, etc. Pour l'année 1956-1957, si je me reporte aux crédits qui ont été votés à la Chambre l'an dernier, il en aurait coûté $7,210,961 au seul titre des dépenses encourues pour l'entretien de ces postes, les traitements étant compris dans ce montant.

D'autre part, 46 pays étrangers maintiennent ici une représentation diplomatique du même genre, à un coût probablement aussi considérable. Ces chiffres, tant ceux qui se rapportent au nombre des pays qu'aux sommes d'argent dépensées, donnent une idée de l'importance que les divers États, y compris le nôtre, attachent à leur représentation diplomatique.

D'ailleurs, depuis quelques années surtout, notre politique tant intérieure qu'extérieure s'élabore en tenant compte de la situation internationale. C'est dans cette perspective, sans doute, que le gouvernement canadien, en plus de maintenir des représentations diplomatiques permanentes, délègue très souvent des diplomates itinérants,—dans la plupart des cas, un ministre du cabinet,—dans quelque coin du monde. Il souligne encore, de ce fait, l'importance d'aller chercher ailleurs des renseignements utiles et d'y aller faire connaître ce que nous avons intérêt à dévoiler, mais aussi, sans doute, de camoufler ce que nous voulons garder secret.

Or, il se trouve de par le monde des postes stratégiques supérieurs, où convergent et d'où émanent des sources de renseignements d'une importance capitale, lesquels constituent autant de carrefours où se rencontrent les diplomates de presque tous les pays de l'univers. Un de ces postes se trouve précisément à la cité vaticane, à Rome. Voici quelques faits et chiffres qui donnent une idée de l'importance de ce poste: le Saint-Siège envoie des représentants diplomatiques dans 41 pays, dont la France, l'Allemagne, l'Inde, l'Italie et l'Espagne, sans compter plusieurs délégués apostoliques, dont un ici même au Canada.

D'autre part, il accueille chez lui les représentants de 45 États, parmi lesquels on compte quelques-uns des plus grands pays du monde, comme l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Inde, l'Italie et l'Espagne. Quelques pays qui ne jugent même pas à propos d'avoir un représentant au Canada maintiennent pourtant une représentation auprès du Saint-Siège. N'y a-t-il pas jusqu'au plus puissant des pays, soit les États-Unis, dont trois présidents successifs sentirent l'impérieux besoin

d'envoyer un représentant personnel auprès du pape, après que les relations diplomatiques fussent rompues avec la cité vaticane? Mais, le Canada n'a pas encore jugé bon d'avoir son propre représentant auprès de ce centre mondial de la plus fine diplomatie.

J'espère au moins que l'on n'invoquera pas, à titre d'objection à cette mesure, le fait que le pape est le chef religieux de l'Église, car dans ce cas, nous ne pourrions maintenir une représentation en Angleterre, où le chef suprême de la nation est en même temps le chef suprême de l'Église nationale. Au reste, il ne s'est jamais glissé le moindre doute, dans les esprits impartiaux, sur le fait que le pape de la cité vaticane, même quand il était dépossédé injustement, a toujours été et est encore le souverain incontesté d'un domaine temporel, bien petit si l'on veut, mais bien réel et dirigé par son propre gouvernement autonome et souverain. Et précisément parce que ce domaine est très limité en étendue et que son chef n'a aucune espèce d'ambition territoriale quelconque, les autres États doivent se sentir rassurés sur l'objectivité des renseignements qu'ils peuvent y recueillir, de même que sur l'impartialité et l'indépendance avec lesquelles seraient accueillies les suggestions ou les propositions qu'ils pourraient y faire. On se trouve ainsi protégés contre certaines manœuvres intéressées qui étaient sans doute de mise au moyen âge ou à la Renaissance, alors que les papes avaient non seulement à diriger l'Église, mais devaient aussi, comme les autres chefs d'État du temps, protéger et défendre l'empire temporel commis à leurs soins.

En outre, si dans certains milieux on craint que le fait d'avoir un représentant auprès du Vatican nous oblige à partager les convictions religieuses du Saint-Père, faudra-t-il conclure de là que nous sommes forcés de partager celles des chefs des pays communistes où nous avons des représentants? Pourquoi, alors, deux poids et deux mesures? Un poids léger et une mesure étroite pour un souverain qui, incontestablement, veut la paix et l'ordre dans l'univers; un poids lourd et une mesure large pour des chefs de pays qui, non moins sûrement,—et ce sont eux-mêmes qui le disent et le prouvent,—veulent le trouble, la discorde et la misère dans le monde, pour y implanter plus facilement leur domination barbare et leur matérialisme athée, destructeurs de la liberté et du bonheur des peuples.

32 des 46 postes que nous avons à l'étranger sont tenus par des ambassadeurs, dont 2 en pays communistes: l'URSS et la Yougoslavie. Nous avons également des ministres dans 2 autres pays communistes, soit la Pologne et la Tchécoslovaquie. Pendant des années jusqu'à l'an dernier, nous avons maintenu un ambassadeur en Argentine, alors que le président de ce pays s'évertuait à contrecarrer, par des mesures ignobles parfois, les légitimes aspirations religieuses et nationales du peuple argentin.

Continuer ce rapprochement entre les dirigeants des pays que je viens d'énumérer et l'homme admirable qui préside actuellement aux destinées de la cité vaticane, serait faire injure à l'intelligence des membres de la Chambre, et je ne veux pas pousser plus loin cette comparaison.

Qu'il me suffise d'insister pour dire que le Canada ne devrait pas se priver de l'immense avantage d'avoir un représentant dans un milieu si hautement accrédité. A l'appui de cette prétention, je désire citer ici l'opinion qu'émettait un membre de la Chambre, alors qu'il n'était qu'un simple député et qui, Dieu le sait, était bien loin d'être un député simple, et qui est maintenant ministre dans le cabinet actuel. Il s'agit, au reste, d'un homme doué d'une intelligence remarquable, à qui le Gouvernement accorde une grande confiance, puisqu'il lui attribue assez souvent de très délicates missions à l'étranger. Je veux parler de l'honorable ministre des Pêcheries (M. Sinclair), et je me reporte ici au journal *The Ensign*, paru en 1950.

(Traduction)

Le Canada se prive de renseignements en n'ayant pas un représentant diplomatique au Vatican, dit James Sinclair, l'adjoint parlementaire au ministre des Finances, M. Abbott, et représentant libéral, au Parlement, de Coast-Capilano (C.-B.). M. Sinclair a exprimé son opinion dans une lettre d'approbation adressée à une subdivision de la Ligue catholique féminine à Vancouver et à divers groupes protestants qui s'opposent à une telle nomination.

Voici le texte de la lettre de M. Sinclair:

L'Église catholique combat le communisme partout où il existe et elle n'hésite pas à accréditer des représentants même auprès des gouvernements communistes afin de s'assurer tous les renseignements possibles. Du représentant du Vatican en Yougoslavie, j'ai plus appris sur ce pays que de tout autre représentant diplomatique à Belgrade.

Cette constatation et d'autres m'ont amené à croire que le Canada se prive de renseignements en n'ayant pas un représentant diplomatique au Vatican. Presque toutes les nations européennes, protestantes comme catholiques, ont de tels représentants.

Au Canada, où la nécessité de la représentation diplomatique est chose relativement nouvelle, la question a été débattue presque exclusivement du point de vue religieux et, si une nomination était faite à l'heure actuelle, une forte proportion de notre population y verrait une nomination d'ordre religieux et, pour cette raison, protesterait avec énergie. L'étude publique de la situation cependant permettra de la mieux comprendre et pourra conduire éventuellement à la nomination d'un représentant au Vatican, tout comme c'est le cas pour l'Angleterre protestante.

(Texte)

Si l'honorable ministre a changé d'idée, je ne doute pas qu'il voudra bien en faire part à la Chambre.

Pour ceux qui suivent de près les événements internationaux, il ne fait pas de doute que les trois ou quatre derniers souverains de la cité vaticane aient été des diplomates de grande classe, dévoués à la cause du bien et du bonheur des peuples, sans distinction de leurs croyances religieuses. Il faut bien noter que ces grands chefs, sans peur et sans reproche, ont maintes fois condamné des principes faux ou dangereux et dénoncé des attitudes injustes ou néfastes, tout en se gardant bien de s'attaquer aux pays eux-mêmes ou à leurs chefs en particulier.

Et que dire des qualités particulières du grand homme d'État qui, depuis 18 ans, préside aux destinées de cette cité. Sévère et exigeant pour lui-même, il est compatissant et indulgent pour les autres. Placé sur un terrain neutre entre deux clans qui s'affrontent dans le domaine idéologique, il ne craint pas d'élever de temps en temps sa voix sereine pour dire aux uns que l'athéisme, sous quelque forme qu'il se présente, est une doctrine néfaste pour l'humanité, et aux autres, qu'on ne peut accepter de compromis avec le mal. Dans les temps troublés que nous traversons, comme il serait consolant, non seulement d'écouter cette voix au milieu de la cour de la cité vaticane, mais d'en entendre se répercuter les échos au sein même des salles somptueuses de l'OTAN et de l'ONU! A la liste des hommes d'État les plus influents du monde, que le très honorable premier ministre donnait à la Chambre le mercredi 9 janvier, j'ajouterais volontiers le nom de Sa Sainteté Pie XII, et je le placerais même en tête de cette liste. On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration profond à la lecture du discours prononcé par Pie XII en septembre 1954, relativement au problème de la guerre A.B.C., de même que celui de Noël 1955 sur la paix, sans parler de celui qu'il a prononcé à l'occasion de Noël 1956. Peut-on trouver, de par le monde, propagandiste plus éclairé, plus objectif, plus sincère et désintéressé? Aussi, je comprends comment il se fait que l'*Ottawa Journal* du 1er mars 1955 pouvait publier ce qui suit, en page éditoriale:

(Traduction)

Un grand pape

A Rome demain, le Pape Pie XII, né Eugène Pacelli, célébrera son 79e anniversaire de naissance et le 16e aniversaire de son élévation à la papauté.

Tout le monde libre, du moins toute la civilisation fidèle à la tradition judéo-chrétienne, lui enverra ses félicitations.

Pie XII n'est pas seulement un grand pontife romain. Par son caractère, ses directives morales et intellectuelles, il a exercé une influence sur toutes les régions du monde où se conserve le sens des valeurs spirituelles.

[M. Poulin.]

Certains estiment que c'est le plus remarquable pontife romain depuis Grégoire le Grand. Depuis l'époque où le pape Léon s'est porté à la rencontre d'Attila, aucun pape n'a certes affronté plus courageusement les difficultés ni ne s'est mérité plus de respect de la part d'hommes de différentes croyances.

"Le Pape,—combien a-t-il de divisions?" a demandé Staline. Et pourtant Staline devait constater que les forces morales et spirituelles sont bien plus puissantes, en fin de compte, que des divisions blindées.

(Texte)

Je ne puis me retenir de mentionner ici une nouvelle parue dans *Le Devoir*, numéro du 12 mars 1956, où l'on relate que le sénateur Barkley, ancien vice-président des États-Unis, déclarait ceci au sujet de sa Sainteté le pape Pie XII:

Je ne crois pas qu'il y ait eu une plus grande force pour la paix et la démocratie dans le monde que lui.

Des témoignages comme ceux-là nous indiquent la raison pour laquelle la plupart des grands hommes d'État du monde sont fiers et honorés de lui rendre visite et de rechercher ses conseils.

C'est ainsi que j'ai recueilli au hasard, fiers et heureux de s'être fait photographier où l'on voit ces hommes d'État qui semblent fiers et heureux de s'être fait photographiés en compagnie de notre Saint-Père le pape, à l'occasion d'une visite qu'ils ont bien voulu lui rendre. Ainsi, par exemple, dans le journal la *Gazette*, de Montréal, numéro du 11 avril 1956, on voit une photographie de nul autre que le secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjold, qui est ici photographié avec sa Sainteté le pape Pie XII. Je cite le commentaire qu'on lit au bas de la photo:

(Traduction)

Le Secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjold, profite de son escale à Rome pour aller rendre visite au pape Pie XII au Vatican. Il s'en allait au Moyen-Orient chercher une solution pacifique au conflit. Le Pontife a béni la mission de Hammarskjold que vient encore de compliquer la reprise d'hostilités à la frontière israélo-arabe.

(Texte)

Et au bas d'une autre photographie qui est reproduite dans *Le Droit* du 4 octobre 1956, je lis le commentaire suivant:

Reçu par le Pape—Le sénateur Wishart McLea Robertson, président de la Chambre haute du Canada, et Mme Robertson, ont été reçus le 25 septembre en audience privée par Sa Sainteté le pape Pie XII, à la villa pontificale de Castel Gandolfo.

Des opinions ont été émises à l'effet que la voie diplomatique que nous utilisons actuellement dans nos rapports avec le Vatican, soit l'Ambassade anglaise de Whitehall, était convenable et suffisante. Pourquoi cette façon de procéder? Ne sommes-nous pas une nation adulte depuis le statut de Westminster?

Pourquoi permettre à un pays qui est notre égal, et notre concurrent dans bien des domaines, de mettre son nez dans nos affaires, alors que notre prestige et nos intérêts sont en jeu? Si le procédé est recommandable dans le cas du Vatican, il doit l'être à l'endroit des autres pays. Alors, supprimons nos ambassades, cessons d'envoyer nos ministres se promener autour du monde et limitons leurs voyages à des promenades aux Îles Britanniques.

Serait-ce une question d'argent? Dans l'affirmative, il faudrait bien nous rappeler qu'il est des valeurs morales et spirituelles qu'on ne paie jamais trop cher, parce qu'elles sont d'un prix inestimable.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais bien que l'élément anglo-protestant chez nous comprenne, une fois pour toutes, que si l'insistance à réclamer un représentant du Canada au Vatican vient surtout de la province catholique et française, ceci ne veut pas dire qu'elle tient absolument à ce que ce représentant soit nécessairement un Canadien français catholique.

Nous comprenons très bien que ce diplomate représenterait le Canada tout entier en tant que pays, et je ne verrais aucune objection à ce qu'il soit indifféremment d'extraction française ou anglaise et de religion catholique ou protestante. Il suffirait qu'il soit un citoyen digne, bien qualifié, de mœurs publiques irréprochables, qu'il soit en mesure de faire honneur à notre beau et grand pays et de le bien servir.

Je ne voudrais terminer ces quelques observations sans mentionner un sujet sur lequel je suis revenu à chaque année depuis que j'ai l'avantage de siéger ici, je veux dire l'augmentation du taux des allocations familiales.

Sans doute, serait-il à propos de rappeler, tout d'abord, que les allocations familiales sont et doivent demeurer un supplément au revenu de la famille. D'ailleurs, je crois que c'est dans cet esprit que cette mesure législative de 1944 a été adoptée. N'empêche que si cet apport supplémentaire était jugé comme étant un minimum à cette époque, on doit admettre qu'aujourd'hui on est bien loin de ce minimum puisque, à toute fin pratique, la valeur du dollar n'est guère plus que la moitié de ce qu'elle était il y a 12 ans. Mon collègue de Lapointe (M. Girard) nous a rappelé très justement, hier, le rôle essentiel que joue la famille dans la société. J'ai moi-même à plusieurs reprises, en cette enceinte et ailleurs, tenté de démontrer la vérité de l'adage "tant vaut la famille, tant vaut la société". Or, s'il est vrai qu'il faut à l'individu un minimum de bien pour pratiquer la vertu, il faut également à la famille un minimum de revenu et une situation matérielle convenable, puisque c'est à cette source que l'individu doit aller puiser pendant les années les plus importantes de sa vie. En effet, l'individu ne sera jamais autre chose que ce que la famille l'aura fait.

Je sais bien qu'il s'exerce de grandes pressions pour que le taux de toutes les allocations sociales soit relevé; il me semble, cependant, que le cas de la famille est plus tragique et plus urgent que tous les autres. En effet, si, pour les autres catégories de personnes assistées, les difficultés entraînées par l'augmentation du coût de la vie se sont multipliées par deux, dans le cas des familles, à cause du nombre des enfants, elles se sont multipliées par 4, par 6, par 8 et parfois jusqu'à 10. D'où l'urgente nécessité de faire porter d'abord dans ce secteur l'augmentation du taux de l'assistance, quitte à voir ensuite ce qu'il sera possible de faire dans les autres.

J'insiste donc de nouveau auprès de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et auprès du Gouvernement pour qu'au cours de la présente session l'excellente mesure sociale adoptée en 1944 soit rétablie dans sa valeur première, en doublant ou en augmentant considérablement le taux des allocations familiales.

(Traduction)

M. Hayden Stanton (Leeds): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter les motionnaires, les députés d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) et celui de Gloucester (M. Robichaud) de leurs excellents exposés en réponse au discours du trône. Ils se sont acquittés de leur tâche d'une façon splendide, eu égard au sujet à traiter. En particulier, j'ai écouté avec beaucoup de soin les observations du représentant d'Edmonton-Strathcona. Il a fait un tableau extrêmement vivant de l'essor d'Edmonton, et il a sujet d'être fier de la circonscription qu'il représente. C'est l'une des villes canadiennes qui se développent le plus vite, sinon celle dont l'essor est le plus rapide. En plus d'être entourée d'une multitude de puits de pétrole, elle sert de tremplin aux voyages par route et par air en direction du grand Nord.

J'espère n'être pas d'un autre âge, mais je me rappelle avec précision m'être trouvé à Edmonton avec mes parents en 1909. A l'époque, Edmonton et Strathcona étaient des villes distinctes et il y avait seulement deux ponts à niveau élevé qui franchissaient la rivière. L'un était le pont du Pacifique-Canadien, l'autre servait aux véhicules. La plupart des traverses à cette époque se faisaient par des bacs tirés avec une chaîne. Je répète donc que le député d'Edmonton-Strathcona a sujet d'être fier de représenter une circonscription qui est un exemple que

les autres villes canadiennes doivent chercher à imiter.

J'ai été fort surpris et profondément attristé lorsque j'ai appris la démission de l'honorable George Drew, chef du grand parti conservateur national. Je suis sûr que nous regretterons de ne plus pouvoir entendre des discours comme il prononçait ici et que la Chambre des communes sera plus terne en raison de son absence. Lorsque, regardant en arrière, nous comptons le nombre de nos collègues à la Chambre qui sont disparus il n'y a pas très longtemps, nous nous rappelons la tension énorme de la vie politique.

Rien ne pourrait mieux illustrer ce fait que la récente démission de sir Anthony Eden. Même si, dans le passé, il a subi les critiques de bien des citoyens de son pays et de membres de son parti, sir Anthony a démontré à l'occasion qu'il avait raison, et je pense bien que les historiens reconnaîtront qu'il avait encore raison au sujet du Moyen-Orient. Avant longtemps peut-être les habitants du monde libre féliciteront sir Anthony de la mesure qu'il a prise relativement à la crise de Suez. Laissant de côté nos idées ou nos sentiments personnels, nous devons tous reconnaître, à mon sens, que la mesure prise par les gouvernements anglais et français dans le Moyen-Orient a réveillé l'Organisation des Nations Unies et, d'assemblée délibérante qu'elle aurait sans doute continué d'être, l'a transformée en un organisme actif et représentant vraiment le monde libre. Trop souvent les membres de cet organisme sont restés bien tranquilles pendant que le régime communiste russe répandait sa propagande et accroissait son influence au Moyen-Orient.

Je suis enchanté d'avoir actuellement pour chef M. John Diefenbaker, homme bien connu tant sur le plan international que sur le plan national, que respectent à peu près tous les Canadiens, dont l'apport a été précieux en cette enceinte et qui, j'en suis sûr, exercera une grande influence pendant bien longtemps sur les affaires de l'État.

Jusqu'ici, la session s'est déroulée bien paisiblement. Comment pouvait-il en être autrement? Si l'on considère le discours du trône du point de vue mathématique, il faut admettre que zéro de zéro égale zéro. Il n'y est pas question du passé, rien n'est proposé pour le présent et rien n'est prévu pour l'avenir. Comme le discours est conçu en termes vagues, la plupart des députés sont réduits à parler de leurs circonscriptions. Je ferai de même.

Je suis fier de représenter ici la belle et ancienne circonscription de Leeds. Elle est bornée au sud par notre grand fleuve, le Saint-Laurent, et dans ses frontière se trouvent les Mille Îles. La rivière et les lacs Rideau bornent ses frontières ouest et nord. Au cours de l'été dernier, j'ai visité la voie maritime du Saint-Laurent. C'est une entreprise d'une ampleur colossale qui réclame de la part des ingénieurs un talent merveilleux. Je voudrais cependant rappeler ce soir à mes auditeurs l'époque de 1827 à 1832 où fut aménagé le canal Rideau.

Je crois qu'il était bien plus difficile de construire le canal Rideau que la voie maritime du Saint-Laurent. Nous devons reconnaître que le colonel By a aménagé cette route fluviale en pays absolument sauvage. Il ne disposait d'aucun moyen de communication et, cependant, l'entreprise était terminée en six ans. Le canal, d'une longueur de 123 milles, compte 47 écluses. Certains députés seront peut-être étonnés d'apprendre qu'il n'a coûté que 2 millions et demi, montant qui suffirait à peine aujourd'hui à défrayer l'aménagement des chutes Jones, situées dans ma circonscription, où s'élève un barrage de 60 pieds de hauteur. Comment a-t-on procédé? On n'avait de grues mécaniques d'aucune sorte. Les pierres ont été installées à la main. Le canal a été creusé non pas à la pelle à vapeur moderne ni avec l'aide des énormes tracteurs à chenille dont on dispose aujourd'hui, mais grâce au travail manuel avec l'aide de la brouette et des bœufs.

Si je parle du canal Rideau, c'est parce que, pour la moitié de sa longueur de 123 milles, il est situé dans ma circonscription. J'ai vu dans le hansard qu'il y a quelques années certains honorables députés qui ne venaient certes pas de l'est ontarien opinaient pour la fermeture du canal Rideau. Quelle sotte idée! Une cinquantaine de lacs, 53 au juste, situés dans les comtés de Frontenac, Leeds et Lanark, font partie de cette voie fluviale. C'est une grande attraction pour les touristes. Il est bel et bon de parler des montagnes Rocheuses, du parc Jasper et le reste, mais j'invite les honorables députés à venir dans le comté de Leeds et ils y verront de quoi reposer leurs yeux fatigués.

J'aimerais maintenant parler des problèmes de Brockville, ville de mon comté. Depuis 15 ans, la population de Brockville a augmenté de moitié. J'estime que le gouvernement fédéral devrait nous témoigner plus d'égards car nous en avons très peu reçu les années passées. Aux 15,000 d'aujourd'hui s'ajouteront bientôt 3,000 personnes habitant le township voisin en voie d'annexion. Et pourtant la gare que nous avons est insuffisante sous tous rapports.

La région s'industrialise à grand train. La maison *Parke Davis* a ouvert une grosse fabrique dans le nord de la ville. *Automatic Electric* a agrandi son usine et *Phillips Electric* a sensiblement agrandi aussi. A l'est, la société *Dupont* a dépensé plusieurs millions

de dollars; elle a un autre projet qui lui coûtera environ 8 ou 9 millions. A coup sûr, nous avons droit à plus de considération.

Notre bureau de poste est démodé et les bureaux fédéraux sont éparpillés dans toute la ville. Le gouvernement s'excuse de ne pas construire d'édifice fédéral en alléguant qu'il veut attendre le rezonage de la ville pour savoir où le placer. Je puis dire à la Chambre et au ministre des Travaux publics (M. Winters),—je suis désolé de son absence, —qu'on a refait le zonage de la ville, avec l'approbation de la commission municipale. Le conseil municipal est disposé à collaborer avec le gouvernement et le ministère des Travaux publics. Je suis sûr que leurs représentants seraient bien accueillis par le conseil de ville pour la préparation des plans. J'ose croire que le ministre pourvoira à cet édifice dans ses crédits au cours de la présente session. Procédons aux travaux. Il n'y a plus d'excuse, maintenant qu'on a refait le zonage de la ville. Tout est prêt pour qu'on commence l'édifice.

Quelques mots de nos anciens combattants. J'ai écouté parler le député de Lanark au sujet de certains de ces ex-militaires. Sa thèse est acceptable, ayant été préconisée par des succursales de la Légion à travers le pays. J'admets moi aussi qu'à nul ancien combattant qui a servi au cours de la première Grande Guerre pendant un an ou plus en Grande-Bretagne on ne devrait refuser la considération accordée à ceux qui ont servi sur un théâtre de guerre. Ce n'est pas leur faute si ces gens n'ont pas fait de service actif. On les a gardés en Grande-Bretagne pour d'autres fins. Vu qu'ils avaient de bonnes intentions lors de leur engagement, ils devraient recevoir la même considération que les autres anciens combattants.

J'aimerais aussi parler des ex-militaires qui ont reçu de l'aide aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il reste très peu de ces ex-militaires. Certains d'entre eux, après avoir fait leurs versements hypothécaires pendant des années, n'ont pu liquider leurs dettes à cause de la maladie et de l'infortune. Beaucoup d'entre eux sont dans la soixantaine avancée ou ont même un peu plus de soixante-dix ans. Il n'en reste donc que quelques-uns, ainsi que je l'ai dit. Le ministère peut sûrement les libérer de leur dette, leur accorder un titre incontesté à leurs propriétés afin qu'au déclin de leur existence ils puissent vivre en paix sans avoir à affronter cette dette. Ils ont certainement mérité ces égards.

Pour ce qui est de la pension de vieillesse, il semble que beaucoup de partisans du Gouvernement en préconisent un relèvement au cours de la présente session. Si le montant de $40 est suffisant en ce moment, alors le montant de $40 était trop élevé lorsque la loi est entrée en vigueur. Si le montant de $40 était alors suffisant, il est insuffisant à l'heure actuelle par suite de l'augmentation du coût de la vie. Maintenant que beaucoup de députés libéraux préconisent un relèvement, je ne serais pas surpris,—et je pense que mes collègues sont de mon avis,—que le ministre relève les versements au titre de la sécurité de la vieillesse, vu que nous sommes en une année d'élections.

Un mot maintenant au sujet des pensions aux aveugles. Je sais que nous éprouvons tous de la sympathie pour ces gens. A cause de leur cécité, il leur en coûte plus pour vivre qu'aux autres. A mon avis, ils devraient recevoir plus d'attention du ministre. On devrait leur permettre de gagner tout ce qu'ils peuvent, sans qu'en souffre la petite pension qu'ils touchent.

Pour ce qui est de l'assurance-santé, nous savons tous quelle attitude notre parti a adoptée à ce sujet. Le parti libéral s'est prononcé en 1919 et à chaque élection depuis lors. Mais après chaque élection il n'est plus préoccupé de la chose, semble-t-il. On dirait que le seul moyen pour la population du Canada d'obtenir une certaine assurance-santé est de changer de gouvernement.

Comme ma circonscription est à moitié rurale, je manquerais à mon devoir si je ne traitais pas ce soir certains problèmes qui se posent actuellement à nos cultivateurs. Les députés siégeant à notre gauche parlent beaucoup des problèmes que pose le blé dans l'Ouest, mais je puis assurer la Chambre que nous avons des problèmes dans l'Est. Quand le comité de l'agriculture s'est réuni à la dernière session, j'ai été renversé du refus de la demande qu'avaient faite les producteurs de lait concentré en vue de lui soumettre leur cas. Le président du comité a déclaré que le mandat du comité ne leur permettait pas de présenter leur mémoire. Le député de Brant-Haldimand et moi-même avons réclamé avec la dernière énergie qu'on leur permît de présenter leur mémoire à cette occasion, mais on a rejeté notre demande. Je sais que certains des députés libéraux de circonscriptions agricoles avaient des opinions bien tranchées au sujet de la question, mais apparemment parce que les problèmes des producteurs de lait concentré ne se rattachaient pas au blé on leur a interdit de pénétrer dans la salle du comité.

Le discours du trône a annoncé l'établissement d'un comité du Sénat qui étudiera les avantages que procurerait la loi sur le rétablissement agricole des Prairies si elle était étendue de manière à englober tout le Canada, de façon que les résidents d'une

foule de fermes ingrates puissent être transportés sur de meilleures terres où leurs revenus pourraient s'accroître sensiblement. Tout ce que je puis dire au sujet des fermes laitières de l'est de l'Ontario c'est qu'elles sont presque toutes ingrates en ce qui concerne leur revenu net.

J'ai remarqué que le ministre de l'Agriculture, tout comme beaucoup de ses collègues, a persisté à dire que le revenu des cultivateurs a augmenté, mais on ne l'a jamais entendu dire un mot au sujet de leur revenu net. Il ne dit jamais un mot des dépenses, qui augmentent bien plus rapidement que les prix de vente des produits. De fait, les prix de vente des produits ont fort baissé depuis 1951 et 1952. Durant la guerre, nos cultivateurs ont accepté de bonne foi les déclarations du Gouvernement, lorsqu'il leur disait de ne pas se faire de bile, de ne pas dire un mot, d'accepter ce qui leur était offert et que le Gouvernement leur serait bienveillant après les hostilités. Les cultivateurs de l'Est canadien savent exactement combien le Gouvernement s'est montré bienveillant à leur égard, lorsqu'il a laissé les produits agricoles de Nouvelle-Zélande pénétrer sur nos marchés et qu'il ne nous a pas protégés contre les mesures prises par les États-Unis.

Vous savez, monsieur l'Orateur, que nos bons amis d'outre-frontière n'hésitent pas à établir des droits douaniers, des contingents et tout ce que vous voudrez, lorsqu'il y a surabondance de produits agricoles dans leur pays. Mais non, nous devons être amis, nous devons être bons enfants. Nous devons accepter tout ce qu'ils font, sans répliquer aucunement. Je puis vous dire que nos cultivateurs commencent à se lasser de cette situation et ont soupé des prix qu'ils touchent en ce moment. On ne leur demande pas de quitter leurs fermes pour s'établir sur de meilleures. En réalité, il y a des centaines de fermes de 100, 200 et 300 acres dans ma circonscription et pourtant la terre reste sans cultures. Pourquoi? Parce que les cultivateurs sont mieux payés dans l'industrie. Beaucoup sont maintenant trop vieux pour continuer leur activité agricole et le niveau actuel des prix les empêche de retenir leurs fils à la maison.

Dans mon comté, région où la fabrication du fromage est de tradition depuis des années, la production a baissé de près d'un million de livres en 1955. On m'objectera que le lait a pris d'autres voies, mais ce n'est pas le cas, car une de nos fabriques de lait concentré qui, il y a peu de temps, avait 800 clients en a moins de 500 maintenant. Pourquoi? Tout simplement parce que les fermes restent improductives. La plupart des cultivateurs habitent la maison de ferme parce qu'il leur faudrait tout le produit de la vente de la ferme, du matériel et du bétail pour s'acheter une maison en ville.

L'honorable député de Victoria-Carleton m'a beaucoup impressionné quand il a parlé de la loi sur les prêts agricoles. Lorsque cette loi a été modifiée l'an dernier, nous espérions tous que les cultivateurs, présents ou futurs, pourraient plus facilement obtenir une hypothèque. Je puis vous assurer que le cultivateur a aujourd'hui beaucoup de mal à obtenir une plus grosse hypothèque sur sa ferme. Des sources d'emprunt qui étaient précédemment à la portée des cultivateurs sont complètement taries. Il y a trente ou quarante ans, les gens étaient en quête d'endroits où placer leur argent; il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Je ne comprends pas comment il se fait qu'un employé de l'industrie, un fonctionnaire de l'État ou toute autre personne qui touche un revenu raisonnable puisse emprunter à l'égard d'une maison jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de la valeur du bâtiment, lorsque le cultivateur ne peut emprunter que jusqu'à concurrence de 65 p. 100 et même à cela il semble que, depuis un an, le cultivateur ait eu de la difficulté à emprunter. A ma connaissance, dans ma circonscription, tout comme dans celle de l'honorable député de Victoria-Carleton, des cultivateurs, dont la ferme valait bien plus que le montant de l'expertise, se sont vu refuser un prêt de la Commission du prêt agricole. Pourquoi? Je l'ignore.

Le prétexte qu'on a invoqué devant moi, c'est que leurs recettes n'étaient pas assez élevées. Certains cultivateurs de ma circonscription ne cherchaient à emprunter que pour rendre leurs fermes plus productives. Si les représentants de la Commission du prêt agricole et le gouvernement estiment qu'un employé industriel qui n'a d'autres sources de revenu que ses deux mains et ne dispose d'aucun bien immobilier constitue un meilleur risque que le propriétaire d'une ferme d'une valeur de $10,000 ou $15,000 et qui a en plus un troupeau et du matériel d'une valeur de $10,000, il y a quelque chose qui ne va pas et il est grand temps que le gouvernement se décide à faire quelque chose.

Je serai bref ce soir. Mais, quand il a parlé ici, le député de Macleod a fait certaines prédictions à propos de ce qui attend le parti conservateur à l'ouest des Grands lacs. Il prétend que, aux prochaines élections, le parti conservateur fera élire moins de députés à l'ouest des Grands lacs qu'il n'en a actuellement. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je ferai quelques prédictions, moi aussi, et je ne crois pas trop m'aventurer en les faisant. Le Crédit social ne fera pas élire un seul député à l'est du Manitoba et presque tous ses candidats perdront leur dépôt. Je

prédis également que ce parti ne fera pas élire un seul député à l'est de l'Alberta. Je ne dis pas que la même chose va se produire à l'ouest; mais je suis certain que le nombre des membres de ce parti va diminuer.

Je voudrais que les députés s'arrêtent pendant quelques instants à la circonscription de Prince-Albert. En 1896, sir Wilfrid Laurier était député de cette circonscription désormais fameuse. Le très honorable Mackenzie King y a été élu député en 1926, 1930, 1935 et 1940.

M. Ellis: Et le candidat cécéfiste l'a emporté sur lui en 1945.

M. Stanton: Voici une autre prédiction que je fais: après les prochaines élections, les bonnes gens de la circonscription de Prince-Albert auront pour la troisième fois un premier ministre comme député.

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de m'associer aux députés qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. (MM. Hanna et Robichaud). Les honorables députés d'Edmonton-Strathcona et de Gloucester ont prononcé d'excellents discours qui justifient l'honneur qui leur a été dévolu par le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) et les membres du cabinet.

Également, au tout début de mes observations, je m'en voudrais de ne pas féliciter le nouveau chef de l'opposition, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), pour la confiance que lui ont manifestée les membres et les adhérents du parti qu'il représente, ce qui lui donne maintenant la lourde tâche de diriger les forces de l'opposition officielle à la Chambre.

Sous notre système parlementaire, nous pouvons différer d'opinion quant aux moyens à prendre pour travailler à la grandeur de notre pays et au bien-être de nos concitoyens, mais de par les relations que j'ai eues avec mes collègues depuis mon entrée à la Chambre, je suis convaincu que tous et chacun de ceux qui sont ici, à quelque parti politique qu'ils soient rattachés, ont le ferme désir de travailler à la grandeur de notre pays et de s'acquitter le mieux possible de leur tâche.

Je profite également du début de cette année pour offrir à tous mes collègues et à la population du comté de Dollard, que j'ai l'honneur de représenter, mes meilleurs vœux.

Plusieurs des députés des partis de l'opposition qui m'ont précédé ont affirmé que le discours de Son Excellence le Gouverneur général du Canada, lors de l'ouverture de la session, ne contenait rien ou à peu près. Je n'ai pu m'empêcher de penser, en entendant cette affirmation, qu'il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, ou de plus aveugle que celui qui ne veut pas voir. Pour ma part, j'ai écouté le discours du trône dans l'autre Chambre et, par la suite, j'ai pris la peine de le lire avec beaucoup d'attention. Aussi, je ne crains pas d'affirmer que ce discours était très fertile en propositions d'intérêt national et que l'adoption de son contenu par la Chambre, sera de nature à assurer un bien-être toujours grand à la population du Canada, la continuation de l'expansion économique et culturelle de notre pays, de même qu'à rendre d'immenses services à la population que nous représentons.

Dès le début du discours du trône, nous constatons que le Gouvernement est soucieux de sauvegarder l'unité fondamentale du Commonwealth et de maintenir bien vivante l'alliance du monde occidental. Le premier ministre et les membres de son cabinet ont prouvé et continuent de nous prouver que ces paroles ne sont pas de vains mots. Les liens étroits qui unissent le premier ministre avec les premiers ministres des autres pays du Commonwealth, aussi bien que les échanges de visites qui se sont faites pendant ces dernières années et plus particulièrement il y a quelques semaines, alors que le premier ministre de l'Inde venait rencontrer ici le premier ministre de notre pays, nous prouvent ce fait hors de tout doute. Bien que les points de vue, en certains cas, puissent différer légèrement, tous s'entendent sur le but à atteindre dans l'association du Commonwealth; c'est la sauvegarde de la liberté des peuples et de la liberté économique des pays-membres du Commonwealth.

L'association du Commonwealth est composée de nations libres qui ont leur souveraineté absolue mais qui ont décidé, de plein gré, de s'unir afin de poursuivre le but que je viens de mentionner. Le tour de l'Asie que vient de faire avec tant de succès le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) est une autre preuve de ce que je viens d'avancer, et j'en profite pour féliciter de tout cœur le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir été pour notre pays un si bon ambassadeur, et, pour l'association du Commonwealth, un agent de paix et de liberté.

On mentionne également dans le discours du trône le fait que les militaires canadiens font partie de la force d'urgence des Nations Unies, force proposée par le Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, et ici, je voudrais, non seulement en mon nom personnel mais au nom de mes commettants, dont la réaction a été unanime, offrir mes remerciements et mes félicitations les plus sincères au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui a pris sur lui,

à un moment des plus critiques pour la paix dans le monde, de suggérer ce qui, à mon sens, a fait cesser de tonner les canons au Moyen-Orient et a empêché le désastre de s'étendre au monde entier. C'est avec émotion que nous nous souvenons qu'au moment où tous étaient à peu près unanimes à dire qu'une guerre était inévitable, le représentant du Canada aux Nations Unies a trouvé une formule qui convenait à tous et, de fait, dans l'espace de quelques jours, sa suggestion a non seulement fait cesser les hostilités dans ce coin du monde mais a éliminé la menace de guerre mondiale qui planait déjà depuis plusieurs semaines. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était reconnu depuis longtemps comme un grand politique et un grand diplomate; il s'est avéré à ce moment un champion de la paix.

Au moment même où les troubles surgissaient au Moyen-Orient, quelque chose de plus terrible encore se produisait derrière le rideau de fer, alors que tout un peuple vaillant et courageux s'unissait pour secouer le joug de la dictature, de la barbarie et de l'athéisme. Ce geste spontané d'un peuple épris de liberté aura pour le monde entier des conséquences, qu'il nous est peut-être difficile d'apprécier à leur juste valeur actuellement, mais dont les répercussions se feront sentir dans un avenir peut-être plus rapproché que nous le croyons. Comme le mentionnait le *Time Magazine* dans son édition du 7 janvier dernier: les conséquences ultimes de l'action de ce peuple ne pourront être évaluées que dans l'avenir. Mais, les effets de cette action sur la politique européenne et les forces militaires sont extraordinaires. Ce peuple sans arme et presque dénué de tout a immobilisé environ 80 divisions russes, prouvant ainsi au monde que dans un combat mondial les maîtres du Kremlin ne peuvent dépendre entièrement sur une armée qu'ils ont réduite à l'esclavage.

Ce geste du peuple hongrois est la source de toutes les hésitations que connaissent actuellement les maîtres du Kremlin. Il a également permis au monde de se rendre compte que les sourires de Khrouchtchev et Boulganine, depuis quelques mois, n'étaient qu'hypocrisie et pure foutaise. Par leur action militaire barbare en vue de réprimer cette tentative à la liberté du peuple hongrois, les communistes russes et leurs chefs, en particulier, ont perdu infiniment de prestige dans le monde entier et même chez les adhérents à la théorie communiste. Aussi, avons-nous vu, depuis cette attaque barbare, par les chars d'assaut russes, contre des innocents, des milliers et des milliers de militants communistes quitter les rangs de ce groupement. Ce geste a aussi prouvé qu'il est impossible au parti communiste russe d'enrayer complètement la liberté et de nettoyer les cerveaux de la jeunesse, pour en faire des machines de l'État ne croyant ni aux valeurs spirituelles ou morales. Ce geste a également démontré au monde que les peuples et les individus ont un besoin profond de vérité qu'aucune méthode ne peut annihiler, et c'est pourquoi toutes les nations du monde doivent remercier ce peuple et prendre tous les moyens possibles pour venir en aide à ceux qui ont dû quitter leur famille et leur pays pour éviter la vengeance des maîtres du parti communiste du Kremlin.

Le discours du trône révèle que le Canada a fait et continue de faire sa part pour prouver sa reconnaissance à ce peuple, en aidant, soit par l'intermédiaire de la Croix Rouge ou autrement, ceux-là qui souffrent encore en Hongrie et les réfugiés à s'établir dans notre vaste et riche pays. L'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) s'est rendu personnellement en Autriche pour constater *de visu* les besoins des réfugiés et étudier les moyens les plus appropriés et les plus rapides de les secourir et de leur faciliter l'entrée au Canada.

Déjà, plusieurs milliers de réfugiés hongrois sont rendus dans notre pays et, dans un avenir prochain, nous en accueillerons des milliers d'autres. Tous et chacun de nous, au Canada, qui avons l'avantage depuis des générations de vivre dans un pays libre et prospère, ne connaissant pas les affres de la guerre ni le joug de la dictature, devons accueillir chaleureusement ceux-là qui ont lutté avec autant de vaillance pour la liberté et la sauvegarde de leur foi.

Lorsque le Christ est venu sur la terre, il nous a enseigné le grand principe de l'amour et de la charité. Il nous a incités à la charité en nous disant: "Aimez-vous les uns les autres, donnez à boire à ceux qui ont soif et à manger à ceux qui ont faim." Les réfugiés hongrois qui viennent dans ce pays sont non seulement nos frères mais aussi les défenseurs de notre mode de vie, puisqu'ils ont lutté pour cette liberté que nous chérissons tant. Ils ont droit à nos égards et je suis convaincu qu'à l'instar du gouvernement canadien, tous et chacun des habitants de notre pays se feront une joie de les accueillir et de les aider. En parlant de réfugiés hongrois, je faisais allusion tantôt à notre pays si prospère, si vaste et si riche en ressources naturelles. On y faisait allusion dans le discours du trône quand on disait:

> Le développement économique au Canada accuse un excellent progrès. L'expansion est manifeste dans chaque partie du pays... l'emploi a atteint un niveau sans précédent.

En résumé, la production canadienne, comme le revenu national, connaissent actuellement des sommets jamais égalés, ce qui

cause au Gouvernement une certaine préoccupation quant au danger d'inflation qui semble menacer à l'horizon, précisément à cause du progrès trop rapide que nous connaissons. Aussi, le Gouvernement est-il d'avis qu'en vue de prévenir ce danger d'inflation qui menacerait de nous conduire à une crise économique sérieuse, il lui faudra peut-être restreindre le crédit dans notre pays. Conscient de ce fait, je me fais l'interprète des commettants de ma circonscription, laquelle compte des centaines d'industries et un plus grand nombre encore de commerçants et d'entrepreneurs, et demande au Gouvernement de veiller à protéger ces gens le plus possible, surtout les petits industriels et les petits commerçants, lorsqu'il adoptera des mesures en vue d'enrayer cette calamité. Je ne doute pas que les membres du cabinet désirent voir tous ces hommes d'affaires continuer leur œuvre et qu'ils verront à prendre les mesures appropriées afin de leur éviter des difficultés trop sérieuses dans la poursuite de leurs affaires.

Dans son discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le chef de l'opposition n'a pas manqué, comme il se le devait, de faire allusion à la grève qui paralysait un de nos deux réseaux ferroviaires, grève qui menaçait de provoquer de graves troubles au pays. Mais au lieu de proposer une solution à ce malaise, le chef de l'opposition s'est contenté de dire, comme en fait foi le hansard, volume 100, nº 3, page 26:

> Que fait le Gouvernement? Il maintient son attitude, il fait preuve de résolution dans l'irrésolution.

Ce à quoi le premier ministre a alors répondu:

> Que l'honorable député me permette de lui dire que ni moi ni mes collègues ne sommes restés inactifs et que la seule difficulté qui subsiste constitue une pierre d'achoppement beaucoup moins sérieuse qu'au début.

Ensuite, le premier ministre exposait ce qui, selon lui, semblait acceptable par tous, sans entraver les droits démocratiques de chacune des parties en cause.

Et le temps lui a donné raison, car quelques jours plus tard, il pouvait annoncer, à la grande satisfaction de la Chambre et du pays, que la grève était terminée et que les deux parties avaient accepté la proposition qu'il leur avait faite. Au fait, on ne peut exprimer mieux les sentiments de la Chambre et du Canada qu'en citant les paroles prononcées par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) à la suite de celles du premier ministre annonçant la fin de la grève, lorsqu'il disait: "Nous exprimons notre satisfaction qu'il n'y ait pas eu de recours à la force. Des hommes libres, dans une société libre, transigeant librement, ont atteint ce résultat. Je suis très heureux que la force n'ait pas été employée contre aucune des parties. Je suis convaincu que le peuple du Canada accueillera avec plaisir la déclaration du premier ministre. Je veux féliciter tous ceux qui ont participé à atteindre ce résultat satisfaisant".

Si l'honorable député de Rosetown-Biggar qui est assis sur les banquettes de l'opposition a jugé bon de parler ainsi, à plus forte raison, moi qui suis assis sur les banquettes gouvernementales, puis-je me réjouir, avec la population canadienne qui lui a fait confiance, de l'attitude du premier ministre dans cette affaire et le féliciter de l'attitude sensée qu'il a adoptée dans le règlement de cette grève et du résultat remarquable qu'il a obtenu.

Le Gouvernement, par la voix du Gouverneur général, nous a annoncé dans le discours du trône qu'il présenterait:

> Un projet de modification étendant la portée de la Loi sur les subventions aux municipalités en vue d'autoriser le paiement de subventions tenant lieu de taxes à l'égard des propriétés de l'État situées dans toutes les municipalités où ces propriétés bénéficient des services municipaux ordinaires.

J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de plusieurs articles de fond parus dans divers journaux du pays, et tous s'accordent à dire que cette loi a été accueillie avec plaisir par la population et les municipalités qui en bénéficieront. Avec l'expansion qu'ont connue depuis quelques années la plupart des municipalités de notre pays, expansion industrielle, commerciale et domiciliaire, ces dernières ont dû faire face à des besoins grandissants et contracter des emprunts qu'il leur fallait acquitter en quelques années. Il leur a fallu construire des égouts, des rues, des trottoirs, enfin assurer tous les services qui se rattachent à ces "développements." La plupart des municipalités qui ont connu de tels "développements" éprouvent un réel besoin d'argent et cette loi, que nous annonce le Gouvernement, aidera grandement les municipalités dans lesquelles s'élèvent des édifices fédéraux. Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, et dans la cité de Saint-Laurent en particulier, le gouvernement a construit pour une valeur de plusieurs millions de dollars d'édifices publics, et je sais que cette loi sera accueillie avec plaisir de la part des autorités municipales de cette ville qui est une des plus progressives au pays.

Et en terminant, monsieur l'Orateur, je veux signaler une partie du discours du trône qui, si elle ne doit pas laisser indifférente la population canadienne, doit rendre enthousiaste un homme de ma génération qui a l'avantage de représenter un comté dont la moyenne d'âge est jeune. Je veux mentionner le projet de loi visant à établir un Conseil des arts, des humanités et des sciences

sociales du Canada, ce qui va certainement donner un nouveau stimulant au savoir et à la culture au Canada.

En parlant de culture au Canada, je voudrais mentionner, en passant, un article paru dans l'édition de janvier 1957 de la revue *Esquire,* sous la signature d'un de ses collaborateurs, M. Gerald Kersh. Comme bien d'autres, j'ai été surpris de lire dans cette revue qui, d'habitude, fait une bonne publicité à notre pays, l'article de M. Kersh, lequel laisse entendre qu'une partie importante de la population canadienne, soit l'élément français, n'a aucune culture, est presque une nation sans aucune civilisation. Je ne le mentionnerais pas si cette revue n'était lue par des millions de personnes tant au Canada qu'aux États-Unis. On me dit que le directeur de cette revue, par ailleurs, a présenté des excuses aux autorités de la province dont je suis originaire, et je l'apprécie, mais comme ces excuses n'ont pas reçu la même publicité que l'article, je m'en voudrais, non pas à titre de Canadien français, mais à titre de Canadien, de ne pas faire une mise au point.

Dans son article, M. Kersh insinue que nous n'avons aucune culture, que nous, citoyens canadiens d'origine française, n'avons rien produit dans le domaine de la littérature, de la musique, de la peinture ou ailleurs. Il prétend également que dans le domaine de l'art culinaire le seul plat que nous ayons réussi à inventer est la soupe aux pois. Il insinue également que nous avons un langage bien pauvre et il semble vouloir nous faire passer pour des habitants de cavernes. Cet article va tellement loin, monsieur l'Orateur, que lorsque j'en ai commencé la lecture j'ai cru à une farce formidable, j'ai pensé que son auteur voulait faire une caricature. Si c'est une farce, monsieur l'Orateur, c'est une farce de très mauvais goût, et si c'est une caricature c'est une caricature mal réussie parce qu'elle n'a aucune ressemblance avec ceux qu'elle veut décrire.

M. Kersh va même plus loin en s'attaquant à la base même de notre société, la famille. Il nous dit que si nous enfermons pour l'hiver un couple de Canadiens d'origine française, nous retrouverons au printemps deux ou trois petits Canadiens. Rien ne pourrait être plus vil. Notre société, comme je viens de le dire, est basée précisément sur la famille. Rien n'est plus sacré. Je ne puis comprendre qu'un homme comme M. Kersh s'en moque. Nous sommes fiers, et à juste titre, de nos familles nombreuses. Elles constituent une des plus grandes valeurs, une des plus grandes richesses de la nation canadienne. Quand M. Kersh affirme que l'art culinaire n'existe pas dans la province de Québec, les faits le démentissent parce qu'il est reconnu, non seulement à travers le Canada mais aux États-Unis, et même de l'autre côté de l'océan, que dans la province de Québec, à Montréal et à Québec en particulier, les endroits où l'on mange le mieux et où la cuisine est la plus variée sont très nombreux.

Quant à notre culture, il est facile de prouver qu'étant une nation jeune notre culture est en pleine évolution. Nous sommes fiers des hommes que nous avons produits dans le domaine des lettres, des arts, des sciences ou de la politique. Parmi ces derniers, il est peu d'hommes canadiens aussi complets, aussi cultivés que le premier ministre actuel du Canada, le très honorable Louis St-Laurent, dont la mère était une grande Canadienne d'origine irlandaise et le père un Canadien d'origine française. Et, il a eu l'avantage d'avoir été élevé au Canada, dans la province où je suis né.

J'ai dit, au début de mes observations en marge de l'article de M. Kersh, que je m'élevais contre ses remarques pour le moins désobligeantes, non pas à titre de Canadien d'origine française, mais de citoyen canadien. En s'attaquant à la culture française, il s'attaque aussi à la culture canadienne, puisque la population canadienne, même si elle est diversifiée de par ses origines, est une. De plus, si chacun a conservé ses traditions propres, il se forme quand même, dans cette diversité d'éléments, une culture purement canadienne qui, si on lui permet de s'épanouir, sera riche et capable non seulement d'identifier la nation et de la servir mais d'être utile aux peuples du monde, étant donné l'essor que prend notre pays et son influence grandissante chez les autres nations du monde. Cette culture purement canadienne, il nous appartient à nous de l'enrichir pour l'élever à la hauteur de la tâche, pour nous permettre aussi de bénéficier pleinement des valeurs spirituelles, morales et même matérielles qui nous ont été prodiguées par la Providence. Et c'est ainsi que j'ai la ferme conviction que le projet de loi visant à établir un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales au Canada constituera un grand pas dans ce sens. Je félicite donc le premier ministre d'avoir conçu ce projet et les membres du gouvernement de leur contribution à sa création.

(Traduction)

M. H. J. Michaud (Kent, N.-B.): Monsieur l'Orateur, il m'est particulièrement agréable d'offrir en ce moment mes félicitations à l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Texte)

Je félicite également celui qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud). Il s'est acquitté de sa tâche avec une distinction qui fait honneur tant au comté qu'il représente qu'à sa province. Ses commentaires sur l'enseignement supérieur en Acadie m'ont vivement impressionné. On ne proclamera jamais assez l'héroïsme de ceux qui, jusqu'ici, furent les premiers responsables du maintien de la cause des Acadiens dans leur petite patrie. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral veut aider davantage les universités canadiennes. Nos institutions d'enseignement acadiennes accepteront ces subventions du gouvernement, confiantes que ce nouvel apport hâtera chez nous un plus grand essor culturel et un plus grand rayonnement du groupe ethnique acadien. Le fait français au Canada a droit d'existence dans tout le pays. Or, l'expérience démontre que c'est dans la charte fédérale que les minorités du pays ont le plus souvent trouvé la garantie de ce droit. Au lieu de considérer l'influence du gouvernement central comme une atteinte à leurs droits, les minorités ont eu à se féliciter, en maintes circonstances, de s'être tournées vers lui. Tel fut le cas, par exemple, de la radiodiffusion, tel sera le cas demain de la télévision. Je suis donc heureux, en ce moment, de féliciter le gouvernement actuel de son désir d'augmenter les subventions aux universités de notre pays.

Monsieur le président, me serait-il permis de souligner la gravité de la situation qui préoccupait tous les esprits des Canadiens, il y a quelques jours. Je veux parler de la grève qui paralysa les opérations de l'un de nos principaux réseaux de chemins de fer. S'il est vrai que c'est grâce à l'esprit de coopération de toutes les parties en cause que cette grève a maintenant pris fin, je crois qu'il convient de mentionner d'une façon toute particulière le rôle de conciliateur qu'a joué le premier ministre du Canada au cours des pourparlers qui ont abouti au règlement de cette grève. A mon avis, tous les Canadiens sont reconnaissants au premier ministre du rôle éminent qu'il a joué en ces graves circonstances.

De plus, monsieur le président, je crois qu'il convient de mentionner ici la satisfaction qu'éprouvent tous les membres de la Chambre de voir l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) de retour parmi eux. Le message de bonne entente qu'il a porté à travers le monde, au nom du peuple et du gouvernement canadien, contribuera sans doute à rehausser aux yeux des autres nations de l'univers le prestige déjà enviable du Canada. Nous sommes donc heureux de présenter à l'honorable ministre l'hommage de notre haute appréciation pour les services si distingués qu'il a rendus au pays.

Nous ne saurions passer sous silence le rôle qu'a joué l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) lors de son intervention, au nom du pays, en vue de secourir le malheureux peuple hongrois. Je vois là un acte humanitaire digne du meilleur esprit chétien. Le Canada en fut grandi. Le peuple canadien se doit d'exprimer toute sa reconnaissance à celui qui l'a représenté aussi dignement en cette circonstance.

(Traduction)

Le 8 janvier, j'ai eu plaisir d'apprendre durant la lecture du discours du trône que le Gouvernement se proposait de recommander au Sénat l'établissement d'un comité qui serait (et je cite):

...chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles en vue de contribuer d'une façon plus efficace à l'accroissede la production agricole et des revenus de ceux qui y travaillent.

Tous savent évidemment que l'agriculture ne reçoit pas aujourd'hui la part qui lui revient du revenu national. J'ai été intéressé l'autre jour par ce qu'a dit ici le représentant de Victoria-Carleton (M. Montgomery) et je tiens à féliciter le député de l'intérêt qu'il a toujours montré envers l'agriculture, et plus particulièrement à l'égard de la situation agricole de notre province du Nouveau-Brunswick. Il s'est toujours fait l'ardent avocat d'une aide et d'un appui plus grands de l'État en faveur des agriculteurs du Nouveau-Brunswick. J'ai souvent partagé ses vues à ce propos. Mais l'autre jour, j'ai trouvé que le député n'était pas conséquent quand il a critiqué la proposition du Gouvernement tendant à recommander l'établissement d'une commission chargée d'étudier les questions agricoles.

Nous savons bien que, dans notre province comme dans le reste du pays, les agriculteurs ne voient pas leurs efforts rétribués de façon équitable. Tous les députés, y compris les membres du gouvernement, conviendront avec l'honorable député que nos cultivateurs sont durs au travail, habiles et pas plus réactionnaires que le reste de leurs concitoyens; au contraire, beaucoup d'entre eux ont plus de succès dans leur entreprise. Il ne faut pas oublier cependant que l'agriculture est aussi une science et comme telle se prête aux méthodes scientifiques, tant en matière de production que de vente.

C'est sans nul doute ce que pense le Gouvernement lorsqu'il cherche le moyen

d'assurer à nos cultivateurs une rémunération équitable pour la tâche accomplie.

L'honorable député de Victoria-Carleton a dit, en outre, que les cultivateurs du Nouveau-Brunswick avaient besoin de débouchés. Je suis bien d'accord avec lui là-dessus mais me permettrait-on de faire à ce sujet une autre observation. Est-ce que ce n'est pas dans les provinces Maritimes elles-même que les cultivateurs de cette région trouveraient les meilleurs débouchés? Si l'on songe que nous importons de 60 à 65 p. 100 de nos denrées alimentaires, il semble que c'est là le but que nous devrions chercher à atteindre.

A ce sujet, j'aimerais exprimer une opinion que j'ai déjà soutenue à la Chambre. Le comité agricole en question pourrait fort bien rechercher les moyens d'établir des usines de congélation et de transformation à divers endroits et intervalles dans les régions agricoles, permettant ainsi aux cultivateurs des provinces Maritimes eux-mêmes d'obtenir l'accès de ce marché tout naturel, car nous pouvons produire sur place la plupart des denrées alimentaires dont nous avons besoin.

Je ne suis pas d'avis que la source principale de nos difficultés en matière d'économie agricole soit le manque de fertilité du sol. Je crois, au contraire, que notre sol, lorsqu'il est bien cultivé, est généralement bon et fertile et peut produire toutes les denrées essentielles à notre subsistance. J'estime donc que nous avons nettement besoin d'un comité du genre de celui que prévoit le discours du trône du 7 janvier et j'espère vivement que la tâche qu'il accomplira marquera un point tournant dans l'économie agricole de notre pays et plus particulièrement des provinces Maritimes.

Revenant de nouveau aux observations formulées à la Chambre la semaine dernière par l'honorable député de Victoria-Carleton, je puis dire que je partage un peu son avis sur un sujet. Je veux parler de ses observations sur l'inaptitude de la Commission canadienne du prêt agricole à satisfaire pleinement aux besoins de crédit des cultivateurs canadiens.

On est de plus en plus mécontent de l'attitude rigide de la Commission, en ce qui concerne sa façon de juger les besoins de crédit et les éléments d'actif des fermes. La majorité des cultivateurs ne la considèrent plus comme une institution de prêt agricole mais tout simplement comme une autre maison de prêt. On pourrait produire des statistiques pour souligner cette tendance. Du 31 mars 1956 au 31 décembre 1956, la Commission du prêt agricole canadien a reçu 64 demandes du Nouveau-Brunswick, dont 39 ont été approuvées, soit un total de $149,700. Si nous considérons que l'agriculture constitue la principale industrie du Nouveau-Brunswick et le nombre des fermes dans la province ainsi que la nécessité d'en remettre plusieurs en état, nous devons admettre que ces chiffres sont peu impressionnants. Que le ministère des Finances reconsidère les dispositions et les règlements qui régissent l'activité de la Commission du prêt agricole canadien en vue de les assouplir et de les rendre plus aptes à répondre aux besoins des cultivateurs qui comptent sur les services de la Commission pour obtenir de l'aide financière. Toutefois, nous ne devrions pas supposer que le ministère fédéral de l'Agriculture est seul responsable du bien-être de notre population agricole et, aux termes de notre constitution, le bien-être de nos cultivateurs est une question qui incombe aussi aux autorités provinciales.

J'espère que tous nos gouvernements provinciaux, y compris celui du Nouveau-Brunswick, en reconnaissant cette responsabilité, se rendront compte qu'ils ne sont pas dégagés de la responsabilité d'accorder de l'aide sous forme de prêts.

Dans l'économie des provinces Maritimes, l'industrie de la pêche vient, par ordre d'importance, après l'industrie agricole. De façon générale, il est juste de dire que nos pêcheurs ont eu une année assez bonne en 1956. C'est particulièrement vrai des pêcheurs de homard qui forment la majorité de ma circonscription de Kent. A ce propos, j'aimerais citer un extrait d'un éditorial du *Times* de Moncton, en date du 8 décembre 1956:

> La nature s'est évidemment montrée favorable aux pêcheurs de homard du Nouveau-Brunswick, au cours des pêches ouvertes respectives, le long du littoral de la province en 1956. Le fait est devenu connu, lorsque les rapports ont été soumis à la conférence des fonctionnaires fédéraux des pêcheries, qui vient de se terminer à Moncton. "Augmentation marquée" de la prise de homard, voilà comment le préposé régional à la protection, M. A.-A. Robichaud, a résumé le résultat général des diverses saisons de pêche au homard cette année.
>
> Pour les pêcheurs des comtés de Westmorland et de Kent, de même que pour ceux qui s'occupent activement de ce secteur lucratif de l'industrie de la pêche ou qui y ont des intérêts, la saison a de nouveau été plus profitable du double point de vue de la prise et de la valeur au débarquement. Les crustacés recueillis des lieux de pêche du détroit de Northumberland, situés entre Point-Sapin (N.-B.) et River-Phillip (N.-É.), ont atteint 5,919,700 livres et rapporté aux pêcheurs un revenu global de $1,810,193.
>
> C'est la quatrième année consécutive qu'on enregistre une amélioration des prises et de leur valeur. Comparons les chiffres respectifs: en 1955, 5,299,000 livres, d'une valeur de $1,657,245; en 1954, 3,067,700 livres, d'une valeur de $1,306,272; en 1953, 4,133,200 livres, d'une valeur de $1,243,603.

Voici encore ce que je lis:

Du point de vue du volume, il semblerait qu'une plus grande surveillance des homarderies, de la part d'un personnel plus nombreux au service de protection des pêcheries, au cours des dernières années, a concouru dans une certaine mesure à diminuer les dépradations résultant du braconnage ou de toute autre méthode illégale de pêche. Le programme d'éducation mettant en relief les mesures de conservation et appliqué au cours des quatre dernières années a également eu pour heureux effet d'assurer la survivance d'un important peuplement de homards au large des côtes de notre province.

Les homarderies constituent une partie importante de l'économie des régions côtières de l'est, du nord et du sud du Nouveau-Brunswick. Elles fournissent aux pêcheurs une partie considérable de leur revenu annuel et cet accroissement est de nature à nous réjouir sensiblement.

A mon avis, cet article fait l'exposé assez complet de la situation dans laquelle se trouve l'industrie du homard dans le comté de Kent. Il semble y avoir assez d'indices pour permettre d'envisager avec un sain optimisme l'avenir de cette industrie. En dehors de cet encouragement, de nombreux pêcheurs envisagent aussi la perspective de toucher des prestations d'assurance-chômage, auxquelles leur industrie sera admissible l'an prochain. Ce sera pour eux une aide précieuse au cours des mois d'hiver où le revenu des pêcheurs de ma région est à son plus bas niveau.

J'ai lu avec plaisir dans un journal du 8 janvier que le ministère des Pêcheries se propose d'ensemencer de nouveau les pêcheries d'huîtres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. A ce propos, je veux citer un article paru le 10 janvier dans un journal de Moncton et qui résume fort bien la situation. Il fait l'historique de la maladie qui a dépeuplé nos pêcheries d'huîtres depuis quelques années. En voici un extrait:

En réalité, les spécialistes estiment que 90 p. 100 du peuplement d'huîtres des eaux en cause ont péri de mort naturelle au cours de la période relativement courte de 1955 et 1956. Ces ravages, il va sans dire, ont entraîné non seulement une diminution marquée du volume de la récolte de coquillages mais aussi de la valeur des prises mises à terre.

Les biologistes ont constaté que les huîtrières du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse avaient été aussi atteintes par un mal semblable à celui qui a presque ruiné les bancs d'huîtres depuis longtemps réputés de l'Île du Prince-Édouard il y a 35 ou 40 ans. C'est donc des eaux prolifiques de cette île que des bivalves résistant à la maladie seront transplantés afin de restaurer les bancs d'huîtres dépeuplés des provinces du continent.

On ne doute pas que les méthodes de rétablissement employées aujourd'hui se révéleront tout aussi fructueuses qu'il y a quelques années lorsqu'on a restauré les bancs d'huîtres de l'Île du Prince-Édouard. Il faudra plusieurs années avant de pouvoir enrayer complètement la maladie. En tout, il faudra d'ici trois ans implanter au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse 10,000 barils de bivalves de l'Île du Prince-Edouard résistant à la maladie. En 1957, on en transplantera 1,500 en mai et en juin.

Il y a lieu de féliciter les fonctionnaires fédéraux des pêcheries d'avoir adopté au moment opportun les mesures destinées à rétablir cette pêche qui, par le passé, se révélait avantageuse pour les pêcheurs de notre province et des autres provinces Maritimes. Les recherches indiquent que les huîtrières se rétabliront d'elles-mêmes d'ici 10 ou 15 ans; mais les mesures que prend le ministère sont une confirmation de ce qu'il n'y a pas lieu de priver les pêcheurs de cette source de revenu pendant si longtemps.

Souscrivant aux derniers mots de l'article, je félicite moi aussi le ministère des Pêcheries des mesures actives prises en la matière. J'exprime l'espoir aussi que grâce à ces initiatives les huîtrières du comté de Kent reprendront leur rythme de production d'autrefois, qui avait tant d'importance pour le revenu des pêcheurs de la région.

(Sur la motion de M. Weir, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Nous poursuivrons le débat demain.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE—PRÊTS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 13—**M. Van Horne:**

1. La Banque d'expansion industrielle a-t-elle consenti des prêts au Nouveau-Brunswick en 1956?
2. Dans le cas de l'affirmative, combien de prêts ont été consentis et quel était le montant de chaque prêt?
3. Combien de demandes de prêts ont été formulées?
4. Quel pourcentage de prêts demandés a-t-on accordé?

Réponse de **l'honorable W. E. Harris (ministre des Finances):**

1, 2, 3 et 4: Les seuls renseignements d'origine gouvernementale se trouvent dans le rapport de la Banque d'expansion industrielle, où il est dit que, durant l'année financière terminée le 30 septembre 1956, des prêts ont été autorisés dans la province du Nouveau-Brunswick pour un montant de $1,346,000.

LA CRISE DE SUEZ—OBSERVATIONS DE L'ÉGYPTE AU CANADA

Question nº 16—**M. Poulin:**

Au cours de la crise de Suez, l'automne dernier, le premier ministre de l'Égypte ou son gouvernement a-t-il fait au gouvernement canadien des observations *a*) sur l'uniforme que devait porter un groupe de militaires canadiens s'apprêtant à rejoindre le Corps de police international, *b*) sur le drapeau que ce groupe devait arborer?

Réponse de **l'honorable L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

a) Non; *b*) non.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

FEU LE COMTE D'ATHLONE

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE L'ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les membres de la Chambre et tous les Canadiens de notre génération, qui se rappellent bien l'effort de guerre total du Canada au cours de la première partie des années 40, ont été attristés ce matin d'apprendre le décès du très honorable comte d'Athlone.

A titre de Gouverneur général du Canada pendant les années les plus critiques de la guerre, le comte d'Athlone mérita la confiance et l'affection du peuple canadien, d'un littoral à l'autre. Le comte d'Athlone assuma ses hautes fonctions aux jours sombres de 1940, alors que l'avenir de la civilisation était en jeu. Pendant les années d'angoisse qui suivirent, jusqu'à son départ au printemps de 1946, Son Excellence remplit les fonctions complexes et difficiles de Gouverneur général, avec tact, zèle et distinction. Dès le début, le comte et la princesse Alice se consacrèrent de tout leur cœur à la vie et aux problèmes de notre pays. Par leurs voyages nombreux dans tout le Canada, par leur façon chaleureuse de saluer des milliers et des milliers de Canadiens, et par l'intérêt qu'ils portèrent à chaque phase de la vie canadienne au cours de la guerre,—à nos forces armées, aux usines de munitions, aux hôpitaux et à maints autres domaines,—ils accomplirent tout ce qui était en leur pouvoir pour aider à renforcer le sentiment d'unité nationale si essentiel à un effort de guerre total.

Le comte d'Athlone avait eu une longue et brillante carrière dans le service public avant de venir au Canada. Jeune officier, il avait servi avec distinction dans les campagnes du Matabéléland et de l'Afrique du Sud. C'est d'ailleurs parce qu'il avait conscience de son devoir de militaire qu'il ne vint pas au Canada en 1914, alors que Sa Majesté le roi George V l'avait nommé au poste de Gouverneur général. Il préféra se rendre en France pour servir sous les drapeaux et s'illustrer dans les forces armées britanniques.

Au cours de sa longue carrière, et tout particulièrement dans l'exercice de son mandat de Gouverneur général du Canada, il manifesta une compréhension exceptionnelle de l'évolution du Commonwealth des nations, qui était alors en voie de devenir une association libre de nations indépendantes, liées ensemble par une loyauté commune. Il lui arrivait souvent, dans ses allocutions, de parler de cette évolution avec sympathie et habileté.

Nul n'a manifesté de plus grande fierté que le comte d'Athlone, dans les nombreux discours qu'il a prononcés comme Gouverneur général de notre pays, quant au rôle que le Canada a joué au cours de la guerre et au rang qu'il s'est mérité, par ses efforts, au sein des Nations Unies.

Chaque fois que j'ai eu le bonheur de rencontrer le comte d'Athlone et la princesse Alice depuis 1946, et j'ai pu les rencontrer souvent, ils n'ont jamais manqué l'occasion de manifester leur profond intérêt pour tout ce qui concernait les événements canadiens et pour le développement de notre vie économique. Je sais que plusieurs autres Canadiens qui ont pu les rencontrer ont eu la même impression dans leurs entretiens avec eux.

La mort du comte d'Athlone est un deuil général pour le Canada tout entier comme pour l'ensemble du Commonwealth. On se souviendra longtemps de sa compétence et de son dévouement dans l'exercice de ses fonctions, à l'une des époques les plus critiques de l'histoire de notre pays et du monde civilisé.

Appuyé par le chef de l'opposition, je tiens à rendre hommage à la mémoire de ce grand serviteur public de son souverain, du Canada et du Commonwealth, et à proposer, pour marquer notre profonde sympathie envers Son Altesse royale la princesse Alice, envers notre reine bien-aimée et envers tous les membres de la famille royale, que nous nous levions pour garder un moment de silence et de réflexion à l'occasion de leur perte.

(Les députés se lèvent et gardent le silence pendant un certain temps.)

LES FINANCES

LA BANQUE DU CANADA—RÉPERCUSSION SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au ministre des Finances (M. Harris) à propos de la question très discutée et très importante et aussi, je le reconnais, assez technique, des taux d'intérêt. Ma question se fonde sur ce qu'il a dit le 27 novembre dernier; je cite brièvement sa déclaration que je retrouve à la page 49 du hansard:

> Ce ne sont pas les mesures prises par la Banque du Canada qui déterminent la hausse des taux d'intérêt, c'est la demande d'argent dans les milieux d'affaires et les sphères gouvernementales; le taux d'intérêt de la Banque du Canada ne fait que refléter la hausse des taux d'intérêt sur le marché de l'argent.

Et plus loin:

Des voix: Votre question.

M. Macdonnell: Je poserai ma question en temps et lieu. Le ministre a ensuite ajouté:

> Dire que la Banque du Canada, en augmentant ses taux, a entraîné le relèvement des autres taux, c'est tout simplement mettre la charrue devant les bœufs, car c'est tout le contraire.

Des voix: Règlement!

M. Macdonnell: Il semble y avoir plus d'un Orateur à la Chambre.

Le très hon. M. St-Laurent: Ce n'est pas le moment de prononcer des discours.

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai posé les fondements de ma question, je voudrais savoir du ministre des Finances s'il n'est pas d'avis...

Une voix: Vous avez posé les fondements d'un immeuble à dix étages.

L'hon. M. Rowe: Si les députés ministériels gardaient le silence, ils pourraient entendre la question.

M. Macdonnell: Le ministre n'admet-il pas que les taux d'intérêt en vigueur sur le marché monétaire, dont il a dit que les taux de la Banque du Canada n'étaient que le reflet, sont eux-mêmes modifiés par l'intervention de cette même Banque du Canada lorsqu'elle achète et vend des obligations sur le marché libre et que, par conséquent, la Banque du Canada influe sur les taux d'intérêt?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant à l'honorable député d'avoir répété mes paroles. Il m'arrive rarement d'être considéré comme une autorité en quelque domaine, mais cette fois c'est bien ce que déclare l'honorable député. La plupart des membres du parti Tory

commencent, me semble-t-il, par énoncer les principes fondamentaux du parti libéral, puis essaient de voir si cela ne pourrait pas les mener ailleurs.

M. Ferguson: Si nous utilisions les principes de votre parti, nous ne pourrions jamais aboutir nulle part.

L'hon. M. Harris: Je crois pouvoir répondre très simplement à la question en disant que je n'ai rien à changer à la déclaration que j'ai faite alors, bien que je l'aie énoncée en réponse à une question posée au cours de la période réservée aux questions. J'en reparlerai volontiers plus en détail lorsque le moment sera venu. Toutefois, puisque c'est une question intéressante et que mon honorable ami s'est donné la peine d'aller voir ce que j'avais dit sur la question, je puis vous redire qu'il ne fait aucun doute que le taux d'intérêt, le taux de réescompte, de la Banque du Canada, qui a été augmenté, si je m'en souviens bien, en août 1955, l'a été à la suite de l'augmentation régulière des taux d'intérêt qui s'est produite pendant les six ou huit mois qui ont précédé cette date. Voilà dans quelle mesure et pourquoi j'ai répondu en novembre que l'augmentation du taux d'escompte n'est que la répercussion de l'intensification de la demande d'argent sur le marché de l'argent, ce qui a conduit à une augmentation des taux d'intérêt.

Maintenant, il se peut bien que, lorsque la Banque du Canada augmente son taux d'intérêt, certaines personnes y voient, c'est-à-dire dans cette augmentation, des raisons les autorisant à augmenter leur propre taux d'intérêt. Cela ne veut pas dire qu'il y ait la moindre excuse à l'augmentation de certains taux d'intérêt pour cette raison seulement, et je suppose que c'est ce que mon honorable ami avait à l'esprit.

M. Macdonnell: Une autre question, monsieur l'Orateur! J'userai d'un langage modéré, mais il me semble que le ministre, comme l'automne dernier, s'abstient tout simplement de répondre. Je le renverrai à la déclaration du gouverneur de la Banque du Canada qui figure à la page 383 du compte rendu des délibérations de l'année dernière...

Des voix: La question!

M. Macdonnell: ... et je crois que le ministre constatera qu'elle ne concorde aucunement avec ce qu'il a dit. Je rappellerai aussi au ministre...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que le député a eu le temps de prononcer un long préambule et de formuler une longue question; à moins qu'il ne veuille poser

une question supplémentaire tout de suite, je ne crois pas qu'il doive le faire sans la fonder sur un autre long préambule.

(Plus tard)

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, revenant à ma question précédente, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il persiste à dire que la Banque du Canada n'exerce aucune influence en ce qui concerne les taux d'intérêt?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, jamais je n'ai dit que la Banque du Canada n'avait aucune influence en ce qui concerne les taux d'intérêt. Je crois me souvenir que l'honorable député m'avait posé la question sous une autre forme il y a environ un mois et que la réponse que j'avais donnée alors ne pouvait nullement signifier que la Banque du Canada n'était pas en mesure d'agir sur les taux d'intérêt. En fait, c'est juste le contraire qui est vrai. Il le sait et tout le monde le sait aussi, je pense.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): A ce propos le ministre nous dira-t-il brièvement ce que sont les fonctions de la Banque du Canada à part le contrôle du volume du crédit? Dans quelle mesure peut-elle répartir ce crédit? Peut-elle donner des conseils et faire pression sur l'entreprise privée, si c'est effectivement ce qui se passe? Je prie le ministre de nous dire si le Gouvernement a abdiqué ses droits, son autorité et sa responsabilité au bénéfice de la Banque du Canada pour permettre à celle-ci d'agir d'une façon qui n'est nullement motivée par la loi sur la Banque du Canada.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, je disais tout à l'heure que je me proposais de traiter assez longuement cette question. Toutefois, avant d'y arriver, je pourrais répondre à mon honorable ami en lui rappelant que j'ai dit à son chef suppléant, en réponse à une question semblable posée il y a quelques mois, qu'il lui suffirait de lire la loi sur la Banque du Canada pour trouver la réponse qu'il cherche.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Vu les conseils que me donnait alors le ministre des Finances, il me sera peut-être permis de poser une autre question. Le Gouvernement approuve-t-il la décision de la Banque du Canada consistant à restreindre le crédit sans égard à la garantie, ce qui revient, ainsi que l'a donné à entendre mon chef, à exercer un contrôle assez général sur l'ensemble des affaires?

L'hon. M. Harris: Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris la question, monsieur l'Orateur.

Une voix: Avez-vous lu la loi sur la Banque du Canada?

L'hon. M. Harris: Plusieurs fois.

L'hon. M. Rowe: Le ministre des Finances me permettra de lui conseiller de lire la loi sur la Banque du Canada.

L'hon. M. Harris: C'est déjà fait.

(Plus tard)

M. Roland Michener (St. Paul's): Je voudrais poser au ministre des Finances une question supplémentaire se rattachant à celle du député de Greenwood. Si le ministre veut que la Chambre comprenne que la Banque du Canada, emboîte le pas au lieu de prendre l'initiative, quelles dispositions prend-il en vue de faire face à la tendance inflationniste qui se dessine en ce moment?

L'hon. M. Harris: Encore une fois, monsieur l'Orateur, je constate avec plaisir que les membres de l'opposition admettent maintenant que l'inflation pose un problème. Il n'y a pas très longtemps, ils doutaient de l'utilité de ce que nous faisions. Je ne puis qu'assurer à mon honorable ami que je prononcerai de mon mieux, au cours de la présente session, un discours détaillé à ce sujet, et dans lequel je m'efforcerai de répondre à sa question.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Le ministre des Finances peut-il nous dire si les banques à charte du Canada sont autorisées ou invitées par la Banque du Canada à exiger des taux d'intérêt différents des divers emprunteurs?

L'hon. M. Harris: Non, monsieur l'Orateur.

PRÉTENDUES DIFFICULTÉS AU SUJET DES OBLIGATIONS ÉMISES PAR LES MUNICIPALITÉS

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre sait-il quelles difficultés éprouvent les municipalités à vendre des obligations, et qu'elles sont contraintes d'acquitter de forts intérêts sur la vente de ces obligations, qui sont émises pour permettre la construction indispensable d'écoles, d'aqueducs et d'autres ouvrages municipaux?

Dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement envisage-t-il de mettre à la disposition des municipalités de l'argent qu'elles pourraient se procurer à un taux d'intérêt modique?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je crois me souvenir que les municipalités du Canada ont emprunté de plus fortes sommes

en 1956 qu'au cours de toute année antérieure, ce qui ne laisse pas croire qu'elles ont de la difficulté à emprunter. Il est vrai, comme on l'a dit cet après-midi, qu'elles ont dû acquitter un taux d'intérêt élevé.

M. Starr: Certaines municipalités de la région d'Ottawa ont voulu vendre des débentures. Elles étaient disposées à verser un intérêt de 5 p. 100. Cependant, elles n'ont pas encore réussi à en vendre. Le ministre sait-il cela? Sait-il qu'un peu partout au pays d'autres municipalités sont en face du même problème?

L'hon. M. Harris: Les municipalités ne me font pas part de toutes leurs difficultés. S'il en est qui ne peuvent emprunter à moins de verser un intérêt de 5 p. 100, alors ce que je disais le 27 novembre est toujours d'actualité: si les représentants élus estiment nécessaires et essentielles les entreprises projetées, s'ils jugent qu'elles doivent être réalisées en dépit du loyer élevé de l'argent, ils emprunteront et acquitteront l'intérêt exigé. Par contre, s'ils estiment que ces projets peuvent être remis à plus tard, en raison du loyer élevé de l'argent, ils contribueront ainsi à prolonger la période actuelle de prospérité, comme nous voulons qu'elle soit prolongée.

M. Starr: Permettez-moi de signaler au ministre que les travaux...

Des voix: Règlement!

M. Starr: ...auxquels songent les gouvernements municipaux sont absolument nécessaires. Des entreprises comme la construction d'écoles et l'aménagement d'aqueducs sont nécessaires. Le ministre ne pense-t-il pas que le supplément d'intérêt est un fardeau de surcroît pour les contribuables municipaux auxquels le gouvernement pourrait consentir des prêts à bas intérêt?

Une voix: Aucune réponse.

LE LOGEMENT

PRÊTS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—DEMANDE DE NE PAS MAJORER LE TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Travaux publics (M. Winters) veuillez me permettre de poser une question au ministre des Finances (M. Harris). D'ailleurs, je la poserais peut-être au ministre des Finances, même si le ministre des Travaux publics était ici. Vu le besoin d'argent qui continue de se faire sentir dans le domaine du logement et le taux déjà élevé de l'intérêt et, compte tenu de la nouvelle de la Presse canadienne parue ce matin...

Des voix: Règlement!

M. Knowles: ...le gouvernement prendra-t-il des dispositons pour mettre des fonds à la disposition des constructeurs éventuels de maisons en vertu de la loi nationale sur l'habitation sans hausse du taux d'intérêt?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): La Chambre s'attend, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, que je laisse au ministre des Travaux publics le soin de répondre à cette question.

M. Knowles: Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances n'est-il pas d'avis que c'est du programme financier de l'ensemble du gouvernement que relève la décision d'affecter des deniers au logement plutôt qu'à d'autres entreprises et qu'il a à ce sujet, en sa qualité de ministre des Finances, son mot à dire?

L'hon. M. Harris: Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que j'aurai quelque chose à dire à ce sujet, mais après entente avec le ministre des Travaux publics et mes collègues du cabinet.

LES PIPE-LINES

TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED—INTERPELLATION AU SUJET DU STATUT ACTUEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce (M. Howe). En son absence, peut-être l'adjoint parlementaire pourrait-il y répondre. De fait, il s'agit de deux questions. Le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle date on compte achever le pipe-line transcanadien entre Winnipeg et Emerson? A-t-on songé à proroger au-delà du 1er avril 1957 la date de remboursement du prêt de huit millions...

Des voix: Quatre-vingts millions.

M. Castleden: ... en effet, du prêt de quatre-vingts millions accordé à la *Trans-Canada Pipe Lines?*

M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre, la question sera considérée comme préavis.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON—RECOMMANDATIONS VISANT LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire quelle est

l'attitude du Gouvernement à l'égard de la recommandation de la Commission Gordon l'invitant à payer les frais du transfert des personnes qui voudraient quitter les provinces Maritimes, provinces négligées, et s'installer ailleurs?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'ai l'impression que certains des comptes rendus parus dans plusieurs journaux touchant cet aspect du rapport de la Commission Gordon sont tout à fait inexacts. La suggestion contenue dans le rapport, si je comprends bien, est que rien ne doit être négligé pour amener l'activité économique de la région atlantique à un degré où les niveaux de vie seront beaucoup plus proches de ceux des régions les plus favorisées du Canada. Cela fait, s'il apparaissait que les ressources de la région ne suffisent pas à assurer ce niveau à tous ceux qui sont dans la région et que certains en conséquence veulent s'en aller dans d'autres régions, je pense que l'idée serait alors d'étudier l'à-propos de les aider dans leur déplacement.

Mais ce serait seulement si tous les moyens possibles de tirer le meilleur parti possible des ressources de la région, dans toute l'étendue possible, se sont révélés insuffisants pour relever le niveau de vie de la population locale à un point assez rapproché de celui de la population des régions du pays les plus favorisées.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. Van Horne: Une question complémentaire...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Deux chefs.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, comme tout le monde dans le Gouvernement semble rejeter la paternité de ce rapport et s'en défend, le Gouvernement voudrait-il nous faire une déclaration révisée sur les points qu'il accepte?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, lorsque le Gouvernement nomme une commission qu'il charge d'enquêter sur une certaine situation et de faire rapport, il ne fait pas le moindre effort pour dicter à cette commission ce que doivent être ses recommandations.

Des voix: Très bien!

Le très hon. M. St-Laurent: Nous revendiquons la paternité de l'idée d'établir cette commission et celle-ci elle-même a droit à la paternité des recommandations que renferme son rapport.

M. Van Horne: J'aimerais poser une autre question au premier ministre. Quand son gouvernement commencera-t-il à bouger, et à faire quelque chose pour les provinces Maritimes?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Gouvernement bouge à telle allure qu'aucun autre parti dans le pays n'a pu marcher de front avec lui.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre!

LE RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON — BARRAGE DU BRAS SUD DE LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu les multiples demandes que l'on fait dans sa propre province relativement au barrage du bras sud de la Saskatchewan, le ministre est-il d'accord avec le vœu suivant que l'on trouve dans le rapport de la Commission Gordon et que je cite:

> ...met le Gouvernement en garde contre la mise à exécution de vastes entreprises d'irrigation parce que celles-ci tendent à susciter la surproduction agricole.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je n'ai jamais lié l'aménagement du barrage du bras sud de la Saskatchewan aux seules entreprises d'irrigation. Je pense que d'autres entreprises sont beaucoup plus importantes que celle-là.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une autre question. Depuis que le rapport de la Commission Gordon a été déposé, le ministre a-t-il proposé à ses collègues du cabinet l'aménagement du barrage du bras sud de la Saskatchewan?

Le très hon. M. Gardiner: Les membres du Gouvernement conviendront que si je devais raconter à la Chambre toutes les propositions que je fais aux membres du cabinet et du Gouvernement relativement à ce barrage, j'occuperais presque tout le temps de la session.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le premier ministre dira-t-il à la Chambre quel a été le résultat pratique de ces observations et si on aurait l'intention d'ouvrir le chantier cette année?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a sérieusement examiné cette question. Je ne saurais aujourd'hui que répéter ce que j'ai dit déjà plus d'une fois. Dès que je pourrai venir à la Chambre lui dire avec conviction que,

selon moi, cette dépense représente un emploi justifiable des deniers publics dans l'intérêt du Canada en général, je le ferai. C'est, je pense, un cas limite. Bien des entreprises présenteraient d'incontestables avantages, mais il reste que c'est au gouvernement à déterminer si, honnêtement, il croit que les dépenses proposées apporteront plus à l'économie du Canada que les frais d'intérêt et d'amortissement ne lui enlèveront, puis de les recommander à la Chambre. Nous n'en sommes pas encore arrivés à cette conclusion à propos du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan.

M. Argue: Est-ce que je puis poser au premier ministre une autre question? A-t-il examiné davantage la question depuis le dépôt du rapport de la commission royale?

Le très hon. M. St-Laurent: Pas d'une façon particulière, mais il s'agit d'une question qui comme l'a dit mon collègue, reste toujours présente à l'esprit des membres du gouvernement.

M. Argue: Nous aimerions qu'on agisse.

L'ÉNERGIE

ENTREPRISE DU FLEUVE SAINT-JEAN— COOPÉRATION DU FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dans le cadre du programme ministériel qui a pour but d'aider les provinces Maritimes à se débrouiller et à relever leurs normes d'existence, le premier ministre a-t-il dessein d'aider le premier ministre du Nouveau-Brunswick en appuyant ses obligations relatives à l'exploitation de l'énergie afin de lui permettre de capter sur le fleuve Saint-Jean de l'énergie dont on a un urgent besoin dans cette région?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le premier ministre du Nouveau-Brunswick et la population de cette province n'auront pas besoin qu'on appuie leurs obligations relatives à l'entreprise Beechwood. Pour ce qui est d'autres travaux, on n'a pas soumis de rapports établissant la préparation d'un projet qui aurait des possibilités économiques et donnerait des résultats avantageux. La question fait l'objet d'une étude soigneuse et, quand on aura démontré la possibilité d'utiliser de l'énergie hydraulique assez abondante pour déterminer la rentabilité de l'entreprise, ou la possibilité de produire de l'énergie thermo-électrique à partir du charbon dans la région de l'Atlantique, alors si la province du Nouveau-Brunswick a besoin d'aide pour atteindre ces fins, sa demande d'aide sera considérée d'un

œil sympathique, car je crois que c'est dans l'intérêt de tout le Canada de n'avoir aucune région dans le marasme.

M. Hees: J'aimerais poser une autre question. Quelle excuse a le Gouvernement pour refuser depuis deux ans d'accéder à la demande du premier ministre Hugh John Flemming qui veut de l'aide pour son entreprise d'énergie?

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois être mieux renseigné que mon honorable ami sur l'attitude du gouvernement du Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Je n'ai cessé d'avoir des entretiens avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick depuis qu'il est devenu premier ministre.

M. Hees: Et vous lui avez opposé un refus catégorique.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas refusé catégoriquement. Dès qu'on nous présentera un plan qui puisse être étudié en vue de déterminer s'il présente des perspectives économiques, un plan propre à stimuler réellement l'économie de la région, nous l'étudierons soigneusement. Les conseillers du gouvernement du Nouveau-Brunswick étudient encore la question.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Puis-je poser une autre question? Peut-on s'attendre à une décision à ce sujet avant les prochaines élections?

Le très hon. M. St-Laurent: On peut s'attendre à une décision à ce sujet dès que les dirigeants et la population du Nouveau-Brunswick nous auront soumis un projet qu'il sera possible d'étudier quant à ses avantages économiques.

M. Bell: Le premier ministre nie-t-il que nous lui avons présenté des plans de ce genre à trois reprises au moins?

Le très hon. M. St-Laurent: Je nie carrément qu'on nous ait jamais soumis de plan qu'il eût été possible d'exécuter dans les conditions que je viens de mentionner. On nous a fait part de propositions générales, quant à la nécessité d'obtenir de l'aide et, pour ce qui est de ces propositions générales, nous sommes d'accord; cependant, on ne nous a jamais soumis de propositions précises dont il eût été possible de recommander l'adoption au Parlement à titre d'entreprises propres à stimuler réellement l'économie de la région de l'Atlantique de façon que l'économie tout entière du Canada puisse en profiter.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Puis-je poser une autre question? Le premier ministre veut-il dire que l'exécution de l'entreprise de Beechwood, sur le fleuve Saint-Jean, n'est pas une proposition raisonnable

et avantageuse, et que ces travaux ne stimuleraient pas l'essor et la prospérité du Canada?

Le très hon. M. St-Laurent: Au contraire, on a jugé que l'entreprise est assez rentable pour être financée sans aide de la part du Trésor fédéral.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Le premier ministre et son gouvernement reviennent-ils aux années 30, à l'époque où M. Mackenzie King a dit qu'on ne dépenserait pas une pièce de cinq sous pour les provinces?

Le très hon. M. St-Laurent: Personne, à ma connaissance, si ce n'est l'honorable député lui-même,—et je ne crois pas qu'il le veuille, —ne demande de pièce de cinq sous.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EN MARGE D'UN DISCOURS DE M. DULLES— DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA POLITIQUE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Pourrais-je poser une question au premier ministre? Les journaux d'Ottawa hier après-midi publiaient un compte rendu de déclarations attribuées au secrétaire d'État des États-Unis (M. Dulles), déclarations qu'il aurait faites, je crois, devant un comité du sénat des États-Unis. Il aurait affirmé que les États-Unis ne peuvent participer à aucun plan, au Moyen-Orient, qui comporterait la participation de la Grande-Bretagne et de la France. Vient ensuite la citation suivante:

> Je pense qu'on ne pourrait pas plus sûrement jeter toute cette région dans les bras du communisme international si nous y allions la main dans la main avec la Grande-Bretagne et la France.

J'aimerais demander au premier ministre si cette déclaration surprenante correspond également au point de vue du gouvernement canadien et, dans le cas contraire, le premier ministre dissociera-t-il le Canada d'une telle déclaration?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le Canada n'a nul besoin de se dissocier de déclarations faites par les ministres des Affaires étrangères d'autres pays, et si tel était le point de vue du Canada, il serait exprimé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

M. Green: Le premier ministre ne pense-t-il pas que le Canada devrait prendre position sur cette question, ne serait-ce que pour renforcer la collaboration entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Canada n'a pas à prendre position à propos de chacune des nouvelles publiées par les journaux, surtout quand ces nouvelles visent au sensationnel et rapportent des paroles prononcées hors du Canada par des hommes d'État d'autres pays.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

DÉCLARATION SUR LA DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA HAUSSE DES PRIX DU PAPIER-JOURNAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me proposais de demander au ministre de la Justice de faire la déclaration qu'il va probablement faire maintenant puisqu'il vient de se lever.

L'hon. M. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui vient de se rasseoir, me demandait hier:

> Vu la récente hausse des prix du papier-journal, le ministre voudrait-il charger la Commission sur les pratiques restrictives du commerce de se renseigner sur ces hausses et de chercher à savoir s'il s'y mêle des pratiques de fixation des prix ou des restrictions commerciales?

Pour répondre à cette question, je dois dire que le directeur a l'habitude, aux termes de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, de surveiller les changements sensibles des prix en vue de s'assurer qu'ils ne sont pas l'effet de collusion. Je n'ai donc pas, en ma qualité de ministre, à demander au directeur de faire enquête sur les hausses du prix du papier-journal dont l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé dans sa question. S'il y a quelque motif de soupçonner la collusion, le directeur fait enquête, mais, la Chambre le sait, jusqu'à ce que le rapport soit déposé, il est contraire à la coutume de révéler si une telle enquête se poursuit.

Je dois signaler à ce point-ci que la division des enquêtes sur les coalitions n'a pas l'autorité, cela va de soi, de régir les prix. Elle a pour rôle d'enquêter sur les situations où l'on a lieu de croire que les sociétés d'une industrie s'entendent pour maintenir les prix au-dessus du niveau que permettraient les circonstances courantes du marché. A une époque de stabilité ou de chute des frais et de la demande, une hausse générale et uniforme des prix serait de nature à éveiller les soupçons. A notre époque de hausse des frais et de solidité de la demande, de telles augmentations peuvent s'expliquer par le comportement ordinaire du marché et ne constituent pas, en elles-mêmes, une preuve de collusion. Par conséquent, en se fondant sur ce changement de prix, le directeur ne se croit pas justifié de faire enquête. Quand le directeur ne juge pas opportun d'enquêter de sa propre initiative, il va de soi que je puis lui ordonner de le faire mais, pour les

raisons qu'il a données lui-même, je ne vois aucun motif d'agir ainsi.

Je dois ajouter que mes services n'ont reçu aucune demande d'enquête de la part de quelque autorité des États-Unis.

LE SUCRE

A PROPOS DE LA PRÉTENDUE AUGMENTATION DES PRIX DE GROS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Boivin (Shefford): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Justice. Comme les prix de gros du sucre ont encore subi une forte hausse la semaine dernière, le ministre dirait-il à la Chambre si cette augmentation est due à des méthodes commerciales déloyales ou uniquement à une rareté de sucre dans le monde?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Suivant la méthode dont je viens de parler et qui consiste à prendre note des fluctuations des prix dans les divers marchés, la Division des enquêtes sur les coalitions a constaté que récemment le prix du sucre raffiné a subi certaines augmentations. Ces augmentations de prix semblent directement attribuables à des hausses du prix du sucre brut. Il semble que les raffineries de l'Est canadien ont diversement augmenté le prix du sucre raffiné. Il paraît aussi que le prix mondial du sucre brut, qui a commencé à monter au début de novembre, a augmenté plus rapidement et dans une plus forte mesure que les prix de vente exigés par les raffineries. La Division des enquêtes sur les coalitions n'est donc pas d'avis que les récentes augmentations des prix du sucre raffiné tombent sous le coup des dispositions de la loi contre les coalitions.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Le ministre nous dira-t-il si un examen a été fait des changements survenus dans les prix et dont je lui ai signalé des exemples à la session de novembre? Il y a une curieuse coïncidence de moment et de montant à propos des hausses de prix effectuées par diverses raffineries de sucre au Canada.

L'hon. M. Garson: Je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, les données que mon honorable ami m'a fait parvenir n'apprenaient rien de nouveau au ministère. Nous avions ces chiffres en main probablement avant l'honorable député et nous les avons examinés, comme nous le faisons dans tous les cas. A propos de la curieuse coïncidence dont il parle, permettez-moi de dire ceci. Dans la réponse, je me suis efforcé de ne pas trop attirer l'attention sur l'inexactitude d'une telle assertion. J'ai dit:

> ...il semble que les raffineries de l'Est canadien ont diversement augmenté le prix du sucre raffiné.

En d'autres termes, la hausse de prix n'a pas été la même dans tous les cas. Cependant, afin que la Chambre puisse avoir une idée des différences, à l'égard d'une certaine quantité, je pourrais citer le cas d'une des raffineries. On voit que le prix fixé du sucre brut à Montréal le 1er novembre 1956 était de $5.04 les cent livres. Le 11 janvier 1957, le prix avait monté de $2.89 les cent livres pour atteindre $7.93. Au cours de la même période cette même compagnie avait augmenté de $2.42 son prix net de vente de sucre raffiné. Autrement dit, c'était 46¾c. de moins que l'augmentation du prix du sucre brut.

M. Knowles: Puis-je poser au ministre une autre question? Sait-il que la compagnie de sucre du Manitoba, qui s'alimente avec les betteraves à sucre de cette province qu'elle a obtenues l'automne dernier, a aussi augmenté son prix d'un montant analogue?

L'hon. M. Garson: Oui, et je présume que mon honorable ami se rappellera probablement ce qu'il a appris en économie politique à l'université, si tant est qu'il l'ait appris, que lorsque le prix de marchandises de ce genre est fixé sur le marché mondial, et lorsque le prix auquel les concurrents de la compagnie de sucre du Manitoba peuvent vendre leur produit au Canada monte à un certain niveau, il est alors possible aux sociétés canadiennes, et très à propos il me semble, d'exiger pour leur sucre le prix courant, tout comme elles seraient obligées de réduire leur prix, s'il y avait baisse du prix mondial.

M. Knowles: A l'université, on m'a enseigné que la loi de notre pays sur les coalitions est efficace, mais je constate qu'elle ne l'est pas.

L'hon. M. Garson: A cet égard, je crois que le reproche que vient de formuler le député est immotivé. J'ai déjà signalé que la division des enquêtes sur les coalitions ne tend pas, et n'a d'ailleurs pas pour mandat, de réglementer les prix. Mon honorable ami n'ignore pas qu'en temps de paix, seule l'assemblée législative d'une province pourrait autoriser cette façon de procéder. Tout ce que la division a le droit de faire, c'est d'empêcher la collusion, et quand il existe sur le marché un état de choses qui explique absolument l'augmentation du prix il est assez difficile de soupçonner l'existence d'une collusion.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si la raffinerie du Manitoba en plus de raffiner le sucre de betteraves, traite le sucre brut?

L'hon. M. Garson: Je suppose que le député veut dire le sucre brut de canne?

M. Murphy (Lambton-Ouest): Parfaitement.

L'hon. M. Garson: Je crains ne pouvoir donner une réponse précise. Je sais qu'à l'époque où la société s'est organisée, elle ne devait raffiner que le sucre de betterave. J'ignore si son outillage peut s'adapter au raffinage du sucre de canne et si cette entreprise le fait.

RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉRIVATION À CHICAGO—DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais poser à son adjoint parlementaire une question qu'il voudrait peut-être considérer comme préavis. Elle a trait aux eaux internationales sises entre les États-Unis et le Canada, de même qu'à la décision, rendue par la Cour suprême des États-Unis, de permettre l'écoulement de quelque 8,000 pieds cubes d'eau de plus par seconde par le réseau de drainage de Chicago. Je pose la question parce que, tout dernièrement encore, le président Eisenhower a déclaré qu'il n'autoriserait pas l'écoulement d'un plus fort volume d'eau par ce réseau. Le ministre pourrait peut-être, en faisant une déclaration, dire comment la Cour suprême des États-Unis a pu déterminer le volume d'eau dérivé par ce réseau vu que, d'après une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avions cru que cette question relevait de la Commission conjointe internationale.

Le ministre voudrait-il aussi faire une déclaration...

M. l'Orateur: A l'ordre! Maintenant que l'honorable député a posé plusieurs questions, il pourrait peut-être donner au ministre l'occasion de répondre sans délai à certaines d'entre elles.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Le ministre voudrait-il formuler des observations sur cette question? Notre Cour suprême ou quelque autre organisme judiciaire du pays seraient-ils habilités à permettre que ces eaux internationales fournissent un débit supplémentaire à une région du Canada?

M. Lucien Cardin (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je serai heureux de considérer la question du député comme préavis et de faire déposer une réponse aussitôt que possible.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

FONDS DE RETRAITE—DÉDUCTIONS PAR LES PERSONNES TRAVAILLANT À LEUR COMPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Le ministre des Finances songe-t-il à apporter à la loi de l'impôt sur le revenu des modifications qui permettraient aux contribuables travaillant à leur compte d'obtenir le même délai à l'égard des contributions personnelles à des fonds de pension qui est maintenant accordé aux bénéficiaires de régimes de pension reconnus?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): La question a été considérée et discutée à la Chambre des communes au cours des quatre dernières années au moins. Je suis sûr que la réponse devrait être que nous l'étudions.

M. Hamilton (York-Ouest): Puis-je poser une autre question? Le ministre signalerait-il si la question sera remise sur le tapis avant le budget cette année?

L'hon. M. Harris: Non, monsieur l'Orateur, je ne le signalerai ni d'une façon ni de l'autre.

LE MINISTÈRE DES POSTES

OTTAWA—INTERPELLATION AU SUJET D'UN APPAREIL DE TRI ÉLECTRONIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je voudrais savoir du ministre des Postes si la trieuse électronique dont le ministère a établi les plans et qui a déjà coûté un million de dollars, est maintenant mise en service régulier au bureau de poste d'Ottawa.

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, j'ai compris en consultant le dernier rapport qui m'est parvenu il y a à peine quelques semaines, que l'appareil était installé à Toronto et qu'on en fait l'essai là-bas.

LE TRANSPORT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRIX D'ENTRÉE DANS LES BÂTIMENTS D'AÉROPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je n'ai pas donné préavis de ma question, mais le ministre des Transports pourrait peut-être m'obtenir le renseignement que je désire. Le ministère a-t-il autorisé quelqu'un de ses

employés à exiger du public des frais d'admission dans les bâtiments administratifs de ces endroits, je veux dire: pour monter à la partie supérieure des bâtiments aux aéroports, ou quelque chose dans ce goût-là?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je sais qu'à certains aéroports il y a une terrasse où le public est admis sur paiement d'une faible somme, 10c. je pense. C'est assez fréquent dans les aéroports de ce côté-ci de l'Atlantique, et en Europe également. Je ne saurais dire cependant ce qui en est à Saskatoon, par exemple, ou à quelque autre endroit particulier. Je devrai aller aux renseignements pour pouvoir répondre à la question de mon honorable ami.

LA NAVIGATION

DÉCLARATION SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES EMBARCATIONS AUTOMOBILES SUR LES EAUX INTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Lundi, le représentant d'Oxford m'a posé une question au sujet de la circulation des embarcations automobiles sur les eaux intérieures. Voici ma réponse.

Afin d'obtenir le sentiment et l'avis des intéressés, on a adressé un questionnaire à un grand nombre de yatch-clubs, d'escadres, d'associations de canotage, de cercles de pêche et de chasse, de gouvernements provinciaux, de constructeurs d'embarcations, de fabricants de moteurs hors-bord, etc., de rédacteurs de revues de canotage et de particuliers qui s'étaient intéressés à la question.

Le ministère étudie les réponses auxquelles a donné lieu ce questionnaire. Après quoi, nous convoquerons une réunion des représentants d'associations et de diverses personnes qui ont manifesté le désir de participer à une telle réunion. Nous espérons qu'à la suite de cette réunion le ministère pourra déterminer la ligne de conduite à suivre quant à l'établissement de nouveaux règlements.

Entre temps, les règlements intéressant la navigation sur les cours d'eau secondaires, qui prévoyaient une peine en cas de conduite dangereuse d'embarcations automobiles sur ces cours d'eau, ont été modifiés et rendus applicables à toutes les eaux canadiennes, la peine étant en même temps portée de $200 à $500. Les règlements ainsi modifiés visent l'usage dangereux de toute embarcation ou de skis aquatiques, des aquaplanes, des traîneaux aquatiques ou autres objets remorqués.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): La réponse du ministre m'inspire une question. Prévoit-on que ces règlements seront rédigés et mis en vigueur dès le printemps et l'été prochains?

[M. Knight.]

L'hon. M. Marler: Je pense que c'est ce qu'on prévoit mais je ne puis le confirmer pour l'instant, parce que cela dépendra du résultat des réunions avec les organismes dont je viens de parler.

ACCIDENT D'UN BATEAU-PILOTE, À SAINT-JEAN —INTERPELLATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le ministre peut-il donner quelques renseignements supplémentaires au sujet de la responsabilité de ses services à l'égard du regrettable accident qui s'est produit au large du port de Saint-Jean entre un bateau-pilote et un cargo lundi dernier, et qui a entraîné la perte de sept vies; y aura-t-il enquête, et quand connaîtra-t-on le résultat?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de formuler de déclaration au sujet de la responsabilité de mon ministère en ce qui concerne cet accident très regrettable. D'après moi, personne ne connaît les faits; mais je tiens à dire au député qu'un de mes principaux chefs de service s'est rendu à Saint-Jean afin d'y procéder à l'enquête qui s'impose sur cet accident.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 15 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, certaines remarques qu'a formulées le député d'York-Scarborough (M. Enfield), jeudi dernier, m'ont vivement intéressé. Voici, par exemple, ce qu'il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 104 des *Débats:*

> Je suis sûr de ne pas me tromper en affirmant que l'opinion publique dans ma circonscription,—et partout au Canada, je pense,—a salué avec enthousiasme l'attitude prise par le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans cette crise.

La crise dont il parle est évidemment celle à laquelle a donné lieu la situation au Moyen-Orient. Ce que pense à ce propos la population du pays en général peut satisfaire pleinement le député d'York-Scarborough; mais je lui dirai que, quant à moi et quant à un grand nombre de députés, les Canadiens ne sont pas contents du tout

de l'attitude qu'a prise le Gouvernement en cette matière. Bien plus, un grand nombre de questions se posent à l'esprit du public et restent sans réponse. C'est pour cette raison que je veux consacrer mon temps de parole au cours du présent débat à trois questions relatives à la politique étrangère de notre pays.

La première est, quelle est la clef de voûte de notre politique étrangère? En deuxième lieu, nous devrions obtenir des précisions touchant certaines attitudes du Gouvernement canadien à l'égard du Royaume-Uni et du Commonwealth en général. La troisième question porte sur certains aspects de la force d'urgence des Nations Unies.

Comme je le disais, on se demande d'abord quelle est la clef de voûte de notre politique étrangère? Avant-hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a signalé quatre éléments qui influent sur notre politique étrangère, et je pense que tous les honorables députés reconnaissent que ce sont là certainement les quatre éléments majeurs. Ce sont, comme je m'en souviens, nos relations avec les Nations Unies, le Commonwealth, l'OTAN et les États-Unis d'Amérique.

Naturellement, on se demande lequel de ces quatre éléments fondamentaux est la clef de voûte de notre politique étrangère. En d'autres termes, sur quoi la sécurité du Canada repose-t-elle principalement, puisque la sécurité est le but de la politique étrangère? Si le gouvernement a décidé lequel de ces facteurs peut le plus puissamment contribuer à la sécurité de notre nation, n'est-il pas absurde de poursuivre, dans d'autres domaines des affaires étrangères, une activité qui ébranle la clef de voûte de notre sécurité? Nous venons par exemple d'assister à un conflit, un conflit manifeste, d'intérêts dans notre politique étrangère. Nous avons vu notre gouvernement prendre aux Nations Unies une attitude qui a eu des répercussions très fâcheuses sur deux de nos principaux partenaires de l'OTAN, le Royaume-Uni et la France. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas déclaré clairement, j'en suis persuadé, sur lequel de ces quatre éléments fondamentaux notre sécurité repose principalement. Or c'est quelque chose qui doit être déclaré clairement, car il est inévitable que nous nous retrouvions un jour dans la situation que nous avons connue en octobre et novembre derniers, situation où nous ne saurons plus sur quel pied danser, ni sur quel pilier de notre politique étrangère nous appuyer. Il faudra tôt ou tard que nous fassions un choix. C'est un choix de cet ordre qui a si gravement embarrassé le gouvernement l'automne dernier, et qui peut fort bien l'embarrasser de nouveau.

S'il est vrai que ces quatre éléments sont tous importants, il doit y en avoir un, ou peut-être une combinaison de deux d'entre eux, sur lequel notre politique étrangère doit s'appuyer surtout pour assurer notre propre sécurité. Le gouvernement devrait nous fournir des renseignements précis à ce sujet car la population du Canada veut savoir à quoi s'en tenir.

Sans aucun doute, beaucoup de Canadiens estiment que notre politique étrangère doit être envisagée sous deux aspects: l'aspect immédiat et l'aspect éloigné. Pour ce qui est de notre politique étrangère à long terme, nous reconnaissons que les Nations Unies ont pour mission d'assurer, parmi les nations du monde, l'ordre, la compréhension et la confiance mutuelle. Nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il nous faut participer aux efforts en vue d'atteindre cet idéal. Cependant, nous nous rendons tous compte, je crois, qu'il serait imprudent pour le moment de s'en remettre aux Nations Unies pour ce qui est de la sécurité nationale du Canada.

Nous sommes tous au courant des événements de Hongrie. Le gouvernement russe a refusé catégoriquement de se rendre au désir des Nations Unies. En ce moment, les Nations Unies ne possèdent aucune force permanente pour faire respecter les décisions du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. C'est pourquoi, en ce qui concerne notre politique immédiate, nous ne pouvons pas compter sur les Nations Unies pour assurer notre sécurité.

C'est un idéal vers lequel, en définitive, nous devons travailler. Nous devons chercher à réaliser les idées des Nations Unies, mais, dans l'immédiat, il faut fonder ailleurs notre sécurité nationale, c'est-à-dire sur l'OTAN et le Commonwealth. Pour ma part je suis persuadé qu'il ne faudrait rien faire à l'ONU ni ailleurs qui puisse saper ou détruire nos partenaires de l'OTAN. La chose, d'ailleurs, ne fait pas de doute car c'est sur ces deux organismes que dépend surtout à l'heure actuelle notre sécurité nationale.

Je ne doute pas non plus que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui est actuellement absent, malheureusement, répondra à ces observations en disant: "Nous ne pouvons nous payer le luxe de grands principes, nous devons régler toutes les situations à mesure qu'elles se présentent." C'est certainement en ce sens qu'il s'exprimera. Il aura peut-être raison; mais tout de même il nous faut toujours de grands principes, de grands objectifs à rechercher dans notre politique étrangère.

La deuxième question que j'aimerais traiter est celle de la mise au point de certaines

attitudes du gouvernement envers le Royaume-Uni et le Commonwealth en général. Depuis quelque temps la politique étrangère du Canada semble surtout se fonder sur les Nations Unies. On pourrait presque dire que celles-ci constituent la pierre angulaire de notre politique extérieure.

C'est peut-être le cas. Nous attendons donc avec impatience la réponse du Gouvernement. Nous avons entendu, cela va de soi, beaucoup de choses sur l'OTAN et nos relations avec les États-Unis. Nous avons entendu très peu de choses depuis longtemps sur nos relations avec le Commonwealth, sauf depuis quelques jours parce que, je pense, le Gouvernement s'est maintenant rendu compte que certaines décisions prises l'automne dernier relativement aux problèmes qui se posent au Proche et au Moyen-Orient ne sont pas bien vues au Canada en général, malgré ce que déclarait l'honorable député d'York-Scarborough sur l'activité du Gouvernement.

Je soulève cette question parce que le public s'est demandé ce qu'était vraiment l'attitude du Gouvernement à l'égard du Commonwealth et du Royaume-Uni. A ce propos, j'aimerais dire quelques mots du numéro du 14 janvier 1957 de la revue *Life*. Je n'approuve pas toujours les éditoriaux des revues *Life* et *Time*, tant s'en faut, mais il reste que ce sont d'importantes revues qui disposent de grandes sources de renseignements et que d'aucuns considèrent comme très sérieuses et bien renseignées.

L'éditorial de la revue *Life* est intitulé:

Qui a mis fin à l'invasion de Suez?

Autrement dit, pourquoi la France et l'Angleterre se sont-elles retirées? Voici un extrait de l'éditorial:

Quant aux motifs de M. Eden, un choisi parmi un grand nombre a été concluant: il a reçu une menace concrète selon laquelle le Commonwealth britannique serait dissous dans quelques heures,—et dissous pour toujours,—à moins d'une cessation des hostilités. L'Inde et Ceylan ont particulièrement insisté; le Canada n'a menacé qu'un peu moins explicitement.

C'est là une situation, monsieur l'Orateur, qui ne peut manquer de susciter des doutes dans l'esprit des Canadiens. Lorsqu'une publication comme la revue *Life* avec les grandes sources d'information dont elle dispose, fait une déclaration catégorique comme celle-là, je crois que le Gouvernement se doit certainement d'y répondre; autrement, les Canadiens ne sauraient s'empêcher de nourrir les doutes les plus graves au sujet de la nature précise des programmes ministériels. Je le dis avec regret, monsieur l'Orateur, mais cet article de la revue *Life* ne peut être que confirmé dans une certaine mesure par l'attitude prise par le premier ministre (M. St-Laurent), à la Chambre, le 26 novembre dernier. Les remarques faites par le premier ministre ce jour-là ont été relevées par bien des députés, à la Chambre. Cette fois-là, il a qualifié l'activité des Anglais et des Français de la même façon que peuvent l'être les agissements des Russes, et ses remarques maintenant fameuses au sujet des surhommes d'Europe ont révélé le plaisir mal dissimulé du premier ministre devant les embarras où se sont trouvées la Grande-Bretagne et la France. De telles attitudes ne peuvent que provoquer des éditoriaux pareils à celui qu'a publié la revue *Life*.

Le 26 novembre dernier, à la même date, en réponse à une question qu'avait posée le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker) au sujet d'un échange de correspondance entre le premier ministre du Canada et celui de la Grande-Bretagne, qui était alors le très honorable sir Anthony Eden, le premier ministre a refusé de révéler le contenu de son message. Enfin, à la suite de questions posées à la Chambre, le premier ministre a donné lecture de la correspondance échangée avec le très honorable sir Anthony Eden. Cette lettre figure dans le hansard du 26 novembre dernier. Je n'ai pas l'intention de la lire, les honorables députés pouvant s'y reporter. Il se dégage cependant fort nettement de cette lettre que le premier ministre a pour ainsi dire prié sir Enthony Eden de lui refuser l'autorisation de publier leur correspondance. Pourquoi? Ceux qui en prendront connaissance pourront en juger par eux-mêmes.

L'hésitation du premier ministre à rendre publique cette échange de correspondance est assez bizarre. En effet, le président Eisenhower, lui, n'a nullement hésité à rendre public le message qu'il avait adressé à sir Anthony Eden. Mais selon toutes apparences, le premier ministre du Canada ne l'entendait pas ainsi, bien qu'il ait nié qu'il y eût une once de vérité dans l'allégation voulant qu'il ait adressé une cinglante rebuffade à sir Anthony Eden à propos de l'intervention britannique dans la région de Suez.

Pour cette raison, la question qui doit primer toutes les autres dans la plupart des esprits est la suivante: Quelle est au juste l'attitude du Canada à l'égard du Commonwealth? L'appui donné par le Canada au bloc asiatique du Commonwealth contre le Royaume-Uni qui est un de nos principaux alliés dans l'OTAN et l'un des principaux piliers de notre sécurité dans le monde suggère de la part du Canada l'idée d'un conflit d'intérêts qui ne peut manquer d'éveiller des soupçons, des doutes et de l'étonnement dans l'esprit du public.

Je veux parler aussi de la force d'urgence des Nations Unies. Cela prendra quelques minutes, mais j'espère compléter mes observations dans le temps qui me reste. Puisque le Canada s'attribue le mérite de l'établissement de cette force d'urgence des Nations Unies, le gouvernement doit aussi se reconnaître responsable dans une grande mesure des résultats que cette force a obtenus.

Voici la première question que je tiens à poser. Quels sont les objectifs de cette force? Je vais dire quelques mots de la résolution canadienne du 4 novembre dernier, qui est ainsi conçue:

Demande au secrétaire général, de lui soumettre en toute priorité, sous les 48 heures, un plan prévoyant l'établissement, avec le consentement des nations intéressées, d'une force internationale d'urgence des Nations Unies, chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités conformément à tous les termes de la résolution précitée.

Les mots "la résolution précitée" visent naturellement la résolution de cessez-le-feu et la proposition qui en a été faite aux Nations Unies. Cette résolution a-t-elle atteint son but? Je serais tenté de dire oui au sens strict du mot et dans la mesure où les hostilités ont cessé en Égypte, où les forces du Royaume-Uni et de la France se sont retirées, et où les combats, pour le moment du moins, ont pris fin. Mais, et il y a un gros mais, le plan soumis par le secrétaire général n'a-t-il pas eu, en plus de cela, les trois conséquences suivantes? (1) Humilier le Royaume-Uni et la France, deux de nos plus importants alliés à l'OTAN, affaiblir leur prestige et les blesser. (2) Mettre l'Égypte en mesure d'imposer ses volontés aux Nations Unies, ce qui a beaucoup rehausser le prestige et renforcé la puissance de Nasser dans le Proche-Orient, alors que Nasser est l'ennemi juré de l'Ouest. (3) Par suite des deux conséquences que je viens d'exposer, rendre la solution définitive des problèmes du Moyen-Orient et du Proche-Orient tout aussi difficile, et qui sait même plus difficile, ce qui en fin de compte n'aurait fait qu'aggraver le danger qui menace la paix du monde.

Je voudrais à ce sujet revenir très brièvement sur les observations faites hier en cette enceinte par l'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton). Je ne les répéterai pas, car on peut les trouver à la page 247 du hansard du mardi 15 janvier. L'honorable député a fort bien souligné que la force des Nations Unies a dû sans conteste se soumettre aux directives de l'Égypte. Je ne veux pas revenir sur les observations de l'honorable député puisqu'elles ont déjà été consignées au compte rendu, mais je voudrais signaler que nul ne les a encore contredites. Il y a toutefois une autre question qui me paraît tout aussi importante que celle dont a parlé l'honorable représentant de Kamloops. Ce député a parlé d'un récent éditorial paru dans le *Times* de New York, et j'aimerais vous dire un mot d'une publication que reçoivent bon nombre des honorables députés ici présents. Je veux parler du Commentaire sur les Affaires étrangères, qui est publié par l'Association du Commonwealth. J'ai à la main le numéro qui traite de la période allant du 15 septembre au 30 novembre 1956. On y parle de la situation qui existe au Proche-Orient. Voici ce que je relève à la page 8:

Vint ensuite la visite de M. Hammarksjold au Caire où il allait prendre des dispositions concrètes pour l'établissement, là-bas, de la force de police (force d'urgence des Nations Unies) ainsi que pour les communications et les approvisionnements et où il allait discuter avec le président Nasser des fonctions de ces troupes et des mesures à prendre pour déblayer le canal. La résolution initiale du 2 novembre prévoyait expressément que, "dès que le cessez-le-feu entrera en vigueur, on prendra des mesures pour rouvrir le canal de Suez et pour rétablir la liberté de la navigation". Au cours des délibérations du 7 novembre, cependant, à l'occasion de l'adoption d'une nouvelle résolution, le secrétaire général a soutenu que l'Assemblée générale "ne pouvait pas demander que la force de police soit cantonnée ou qu'elle opère sur le territoire d'un pays sans obtenir d'abord le consentement du gouvernement de ce pays". Rien, dans la charte des Nations Unies, ne justifie cette attitude. Cela voulait dire, comme l'a confirmé, de fait, le rapport du secrétaire général à l'Assemblée générale ordinaire, que le colonel Nasser pouvait en quelque sorte dicter ses propres conditions. C'est pourquoi l'Égypte a commencé par établir certaines règles quant à la composition de la force de police: on n'acceptait pas de régiments de l'armée canadienne parce que, par leurs uniformes et leur tenue militaire, ils ressemblaient trop aux régiments britanniques; on n'acceptait pas de contingent du Pakistan parce que ce pays a signé le pacte de Bagdad, et ainsi de suite.

Je ne puis m'empêcher de croire que le gouvernement a induit la Chambre et la population du Canada en erreur, du moins dans une certaine mesure, pour ce qui est du but de cette force de police. Qu'on me permette de me reporter à un discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le 27 novembre 1956. Je cite la page 64 du hansard:

La fonction de cette force maintenant constituée est d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités, comme je le disais ce matin, et d'exécuter sa tâche en conformité de directives reçues des Nations Unies plutôt que d'un membre en particulier des Nations Unies.

Plus loin, le ministre a ajouté:

Il va de soi que la fonction la plus importante consiste à faire la police dans la zone, entre les forces qui sont en présence en Égypte, afin d'empêcher autant que possible une reprise des hostilités.

Et plus loin:

Cette force restera en Égypte jusqu'à ce que les Nations Unies décident que ses fonctions ont été accomplies...

Et ainsi de suite. Un peu plus loin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ajoute,

ainsi qu'en témoigne le hansard du 27 novembre 1956, page 64:

Cependant, cela ne signifie pas, sauf erreur,—et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'on l'a déclaré très clairement aux réunions du comité consultatif,—que l'Égypte ou tout autre gouvernement puissent décider d'eux-mêmes du lieu où cette force doit exercer son activité, de la façon dont elle doit le faire ou du moment où elle devra se retirer. De plus, le droit qu'a l'Égypte d'admettre sur son territoire une force internationale des Nations Unies ne comporte pas nécessairement le droit d'accepter ou de refuser la présence de certaines unités ou éléments de ces effectifs. C'est le point de vue qu'a adopté le représentant du Canada au comité consultatif, monsieur l'Orateur.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures développe cette thèse assez longuement. Il est une chose qui doit apparaître clairement à tout le monde et c'est que le secrétaire général des Nations Unies et, semble-t-il, notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont cru,—à tort, comme j'entends le prouver dans un instant,—que le consentement de l'Égypte était nécessaire au stationement de troupes là-bas et que ce consentement ne devait porter que sur un seul moment, autrement dit que dès ce consentement obtenu on pourrait installer des troupes dans le pays n'importe où, de façon à les laisser libres d'agir à leur guise. C'est parfaitement ridicule.

Qui dit consentement songe en même temps à un état de choses étendu dans le temps, non pas seulement à un consentement unique obtenu de l'Égypte. Il faut un consentement constant. Autrement dit, si après l'arrivée des troupes, l'Égypte avait dit qu'elle n'en était pas satisfaite, qu'elle ne voulait nullement des troupes des Nations Unies et qu'elle retirait son consentement, il faut en conclure, à la lumière de ce qu'ont dit M. Hammarskjold et notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que les Nations Unies n'avaient plus qu'à retirer ces troupes si elles ne continuaient pas d'être agréables à l'Égypte.

Je répète que ce consentement doit s'étendre sur une certaine période de temps. Il ne s'agit pas seulement d'un incident isolé. Il ne s'agit pas de dire à quelqu'un: "Allez-y, faites comme vous voudrez." Ce n'est de toute évidence pas ce qui s'est passé. Il serait grotesque de prétendre que le consentement ait correspondu à autre chose. Le secrétaire général des Nations Unies, autant qu'on puisse voir, a mal interprété l'objet de la résolution adoptée par l'ONU le 2 novembre en élaborant son plan, et s'est trouvé ainsi à placer l'Égypte dans une situation fort avantageuse. Le plan du secrétaire général et de fait toute l'attitude des Nations Unies semblaient favoriser l'Égypte et mettre ainsi l'ONU en mesure de prononcer un jugement moral sur la situation, ce qui n'était nullement l'objet de la résolution.

[M. Nesbitt.]

Le Royaume-Uni, la France et Israël ont retiré leurs troupes, conformément aux ordres de l'ONU et n'ont plus maintenant grand'chose à dire relativement à l'utilisation, à la composition ou à quelque autre aspect de cette police d'urgence, tandis que c'est tout le contraire certainement dans le cas de l'Égypte. Pourriez-vous me dire, monsieur l'Orateur, combien de temps j'ai encore à ma disposition?

M. l'Orateur suppléant: Le temps de parole de l'honorable député prend fin à 4 heures et 2 minutes.

M. Nesbitt: Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais exposer à la Chambre, de façon assez détaillée, comment le secrétaire-général des Nations Unies s'est trompé dans l'interprétation de la façon dont cette police devait être établie et aussi comment, ainsi que je l'ai déjà dit, la Chambre a été plus que légèrement trompée par le Gouvernement quant au rôle et à l'objectif de cette police. Je tiens tout d'abord à rappeler la première résolution adoptée par les Nations Unies le 2 novembre 1956. Je ne la lirai pas en entier. Si certains députés désirent l'obtenir ils peuvent faire comme moi. J'en lirai les parties pertinentes. Après avoir exprimé sa grande inquiétude au sujet des événements survenus au Proche-Orient, l'Assemblée générale poursuivait ainsi qu'il suit:

1. Propose qu'avant toute chose, toutes les parties présentement impliquées dans les hostilités dans cette région conviennent d'un cessez-le-feu immédiat et, dans l'exécution de ce cessez-le-feu, arrêtent le mouvement des forces militaires et des armes dans la région.

2. Propose que les parties signataires des accords d'armistice retirent promptement toutes les troupes derrière la ligne définie dans le document d'armistice, de cesser les raids dans le territoire voisin à travers les lignes d'armistice et d'observer scrupuleusement les dispositions des accords d'armistice.

Les accords d'armistice dont il s'agit sont ceux qui étaient intervenus dans le passé entre l'Égypte et Israël. La résolution poursuit:

Propose que dès que le cessez-le-feu entrera en vigueur, des mesures soient prises pour rouvrir le canal de Suez à la circulation et rétablir la libre navigation en toute sécurité.

Je le répète, monsieur l'Orateur, une couple de jours après, le Canada présentait un projet de résolution que j'ai déjà lu mais que je lirai de nouveau parce qu'il est très court:

Demande au secrétaire-général de lui soumettre en toute priorité, sous les 48 heures, un plan prévoyant l'établissement, avec le consentement des nations intéressées d'une force internationale d'urgence des Nations Unies, chargée d'amener et de surveiller la suspension des hostilités conformément à tous les termes de la résolution précitée.

Plus tard, le secrétaire général des Nations Unies soumettait un rapport sur la façon dont la force serait constituée. Je reviens là-dessus dans un instant. La résolution finale que le Canada a appuyée est assez longue et elle porte, naturellement, sur l'établissement de cette force. Elle renferme deux points très importants qu'il convient, à mon sens, de mentionner. Ils se trouvent à la deuxième page de la résolution. Il s'agit, évidemment, de l'Assemblée générale des Nations Unies.

1. Exprime son approbation des principes directeurs relativement à l'organisation et au fonctionnement de la Force internationale d'urgence des Nations Unies, tels qu'ils sont exposés aux alinéas 6 à 9 du rapport du secrétaire général;
2. Souscrit à la définition des fonctions de la Force, telle qu'elle figure à l'alinéa 12 du rapport du secrétaire général.

Viennent ensuite des dispositions plus détaillées sur l'institution de la force, mais les parties importantes sont les deux points que je viens de rappeler. Voyons un peu ce que renferment les alinéas 6 à 9 et l'alinéa 12 du rapport du secrétaire général. Leur teneur ne correspond pas du tout à l'idée que les députés et la population se faisaient des fonctions de la force. L'alinéa 9 du rapport du secrétaire général est ainsi conçu:

Comme elle exercerait son activité en vertu d'une décision prise aux termes de la résolution dite "l'union en vue de la paix", cette force militaire, si elle est constituée, verrait son action restreinte dans la mesure où le consentement des parties en cause est requis en vertu du droit international généralement admis. Même si l'Assemblée générale est autorisée à établir cette force moyennant le consentement des parties qui fourniront des unités militaires pour la constituer, elle ne pourrait demander que cette force soit établie ni qu'elle exerce son activité dans un pays donné sans le consentement du gouvernement de ce pays.

Voilà l'interprétation à laquelle s'est opposé le très compétent écrivain au nom de l'Association parlementaire du Commonwealth. Voici ce que je lis plus loin:

Ce qu'on vient de faire ressortir permet de conclure qu'il ne faudrait pas, dans l'établissement de la force militaire, se laisser guider par les besoins qui auraient existé, si la mesure avait été étudiée en tant que partie d'une mesure d'application prise contre un État membre. Il existe évidemment une différence entre constituer une force en vue d'obtenir la cessation des hostilités, y compris le retrait des troupes, et l'établissement d'une force destinée à assurer un retrait des troupes. Il s'ensuit que, même si cette force diffère à cet égard aussi bien qu'à maints autres égards des observateurs de l'organisme de surveillance de la trêve, elle n'est pas une force ayant des objectifs militaires, bien qu'elle soit paramilitaire de sa nature.

Autrement dit il s'agit d'une force militaire s'il le faut, mais,—et je pense, monsieur l'Orateur, que vous voyez déjà comment se terminera cette phrase,—pas nécessairement d'une force militaire. C'est une singulière force en vérité. Il n'est pas sans intérêt de constater que le secrétaire général a dit de cette force qu'elle différait des observateurs de la commission de surveillance, mais qu'on ne lui avait assigné aucun objectif militaire.

Puis le paragraphe 12, également approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, nous paraît encore plus intéressant. Je ne donnerai lecture que de la fin de cet alinéa. Mais peut-être vaudrait-il mieux que j'en donne entièrement lecture de façon qu'on ne vienne pas m'accuser de citer quelque chose sans citer en même temps le contexte. L'alinéa 12 se lit donc ainsi qu'il suit:

Le paragraphe 12 se lit ainsi:

Dans la résolution de l'Assemblée générale, le mandat est, comme il a déjà été énoncé, assurer la cessation des hostilités conformément à toutes les dispositions de la résolution du 2 novembre 1956. Cette résolution demande que "toutes les parties actuellement engagées dans les hostilités dans la région aceptent un cessez-le-feu immédiat et à ce titre mettent fin à l'acheminement des forces militaires et des armes vers la région;" et de plus "demande aux parties aux accords d'armistice de retirer promptement toutes leurs forces armées derrière les lignes prévues par l'armistice, de renoncer à exécuter des raids de l'autre côté de ces lignes dans le territoire voisin et d'observer scrupuleusement les dispositions des accords d'armistice".

Ces deux dispositions réunies indiquent que les fonctions de la force des Nations Unies seront, lorsqu'un cessez-le-feu sera mis en vigueur, de pénétrer en territoire égyptien du consentement du gouvernement de ce pays afin d'aider à maintenir l'ordre durant et après le retrait des troupes non égytiennes et de veiller à faire observer les autres dispositions prévues à la résolution du 2 novembre 1956.

Or, monsieur l'Orateur, je ne sais comment le secrétaire général a pu tirer cette conclusion de ces deux déclarations. Mais apparemment il l'a fait. Le paragraphe continue:

La force ne devrait évidemment pas posséder d'autres droits que les droits nécessaires à l'exécution de ses fonctions, en collaboration avec l'autorité locale. Ce serait plus qu'un corps d'observateurs, sans toutefois constituer des effectifs militaires régissant à titre temporaire le territoire sur lequel ils seraient postés; cette force n'aurait en outre, aucune fonction militaire dépassant celles qui s'imposeraient pour maintenir un état de paix, en prenant pour acquis que les parties au conflit prendront toutes les dispositions nécessaires en vue d'exécuter les recommandations de l'Assemblée générale.

Nous avons, de nouveau, la situation suivante. Il s'agit d'une force militaire qui n'en est pas une. Ces conditions n'ont certainement pas été communiquées au grand public de notre pays; elles ne figuraient pas non plus dans les observations du premier ministre, formulées au cours de la session spéciale de l'automne dernier, ni dans l'exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A mon avis, on n'a jamais donné l'impression que ces effectifs n'étaient pas des effectifs militaires, mais qu'ils ne constituaient guère plus qu'un corps d'observateurs.

Je ne sais au juste comment le Secrétaire général en est arrivé à ses conclusions. J'affirmerai que le Secrétaire général a eu tort de dire qu'il fallait obtenir le consentement de l'Égypte avant de pouvoir y envoyer cette force. Il est fort intéressant de prendre connaissance de la résolution dite "unité pour le maintien de la paix", adoptée en 1950. Elle comporte deux parties. Voici ce qu'elle dit après un long préambule:

A. Il est résolu que si le Conseil de sécurité, faute d'unanimité des membres permanents, ne s'acquitte pas de sa principale responsabilité, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales chaque fois qu'il semble y avoir menace à la paix, rupture de la paix ou acte d'agression, l'Assemblée générale doit immédiatement examiner la question en vue de faire aux membres des recommandations appropriées portant sur des mesures collectives, y compris dans le cas d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression, le recours à la force armée, au besoin, afin de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité internationales.

Il y a manifestement eu rupture de la paix dans ce cas et alors, aux termes de la résolution, il me semble qu'il incombait nettement à l'Assemblée générale des Nations Unies de placer des troupes à toutes conditions qu'elles jugeait à propos. Rien dans cette résolution ne demande le consentement du pays en cause.

Je sais que la procédure suivie aux Nations Unies est très compliquée et qu'il peut y avoir d'autres éléments dont je ne suis pas au courant qui peuvent influer sur la situation. Il est possible que cette résolution repose sur d'autres éléments. S'il en est ainsi, j'aimerais entendre une explication.

Un peu plus loin, il y a un autre paragraphe B qui a trait à l'établissement d'une commission de l'observation de la paix. En voici un extrait:

Sur l'invitation ou avec le consentement de l'État dans le territoire duquel la commission irait, l'Assemblée générale ou la commission provisoire quand l'Assemblée ne siège pas, peut utiliser la commission si le Conseil de sécurité n'exerce pas les fonctions que lui assigne la charte au sujet de l'affaire en question. Les décisions tendant à utiliser la commission doivent être prises sur le vote affirmatif des deux tiers des membres présents et votants. Le Conseil de sécurité peut aussi utiliser la commission suivant l'autorité que lui reconnaît la charte.

Il est fort possible que, considérant cette force d'urgence comme une sorte de corps d'observateurs plutôt que comme une force militaire, le secrétaire général des Nations Unies suppose qu'elle ne peut pas être envoyée dans le pays sans consentement; le secrétaire général peut avoir jugé que puisqu'il s'agit plutôt d'un corps d'observateurs, cette force devrait relever de l'alinéa B de la résolution visant l'union pour la paix qui établit la commission d'observation de la paix.

On a généralement eu l'impression contraire, je crois. La résolution adoptée au début dispose que c'était une force destinée à aller maintenir l'ordre, non pas à être un corps d'observateurs. Je ne puis voir comment le secrétaire général des Nations Unies aurait pu interpréter le texte en disant que cette force devait avoir le censentement de l'Égypte pour se mettre à l'œuvre. Je serais heureux qu'on m'explique la situation car j'ai l'impression que le problème dans son ensemble doit être très sérieusement étudié. En effet, depuis que ce malheureux état de choses existe dans le monde, que l'attitude du gouvernement canadien a été critiquée, ici même et à l'étranger, et compte tenu notamment de ce que j'ai déjà dit, savoir qu'à mon avis la force spéciale, soit l'établissement et l'organisation de cette force spéciale, ont nui à la Grande-Bretagne et à la France nos alliés importants de l'OTAN, rendu Nasser plus arrogant que jamais, il est certain qu'en définitive, la solution du problème du Moyen-Orient en deviendra beaucoup plus ardue sinon quasi impossible. Comment se fait-il que notre gouvernement n'ait pas prévu ces malheureux événements? Ne fallait-il pas s'y attendre du moment que Nasser se trouvait en mesure de dicter ses conditions aux Nations Unies à propos de la force d'urgence?

On comprend fort bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait eu à faire face à des problèmes graves et compliqués. Nous convenons tous, je pense, qu'en l'occurrence le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait de son mieux. Certains des éléments que j'ai signalés lui ont peut-être échappé. Mais ils n'auraient pas dû échapper au personel grassement payé qu'il a avec lui là-bas. La seule conclusion qui s'impose, c'est que la délégation canadienne n'a pas vu venir ces événements, sans quoi il ne me resterait plus qu'à conclure, malgré ma répugnance, que le gouvernement canadien travaillait avec l'Égypte, les États-Unis et d'autres pays contre le Royaume-Uni et la France.

Les questions que j'ai abordées préoccupent beaucoup notre population et je pense qu'il faut les élucider. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à son retour des Nations Unies, ou le premier ministre lui-même fera bientôt la lumière sur les points que j'ai soulevés et qui sont pour le public un grave sujet d'inquiétude.

M. F. T. Fairey (Victoria (C.-B.)): C'est pour moi un agréable devoir de féliciter l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) et l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) de la brillante façon dont ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Permettez-moi de féliciter aussi l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), de son élévation au poste important de chef de l'opposition officielle

de Sa Majesté. Je sais qu'il a assumé une tâche formidable et je lui fais mes meilleurs vœux.

Monsieur l'Orateur, je veux consacrer la majeure partie de mon temps de parole à un compte rendu du travail de la délégation canadienne à la conférence de l'UNESCO tenue à la Nouvelle-Delhi; toutefois, je veux relever auparavant un sujet ou deux dont il est question dans le discours du trône. Nous sommes censés, en fin de compte, parler du discours et des amendements à la motion et il importe peut-être de le faire pour justifier l'emploi de mon temps de parole. Je me réjouis de ce que renferme le discours du trône et, quant à ce qui ne s'y trouve pas, je suis optimiste.

Tout d'abord, en modifiant la loi sur les subventions aux municipalités, nous soulagerons et aiderons au moins deux des trois municipalités de ma circonscription. La ville de Victoria elle-même, et la municipalité d'Esquimalt, verront leurs dépenses municipales considérablement allégées.

C'est également avec beaucoup de satisfaction que j'ai appris l'établissement du conseil canadien, que l'on demandait depuis si longtemps, car l'un de ses comités aura pour fonction d'entreprendre la tâche de servir de commission nationale pour l'UNESCO. Les honorables députés apprendront peut-être avec intérêt que sur les 80 États membres de l'UNESCO, il n'y en avait plus, il y a quelques mois, que trois sans commission nationale.

Le discours du trône parle également d'une proposition visant à accorder une aide fédérale à l'enseignement technique. C'est à mon point de vue l'un des traits les plus significatifs de l'Adresse. Chaque fois que je l'ai pu, c'est-à-dire je pense chaque fois que j'ai pris la parole en cette enceinte, j'ai demandé avec instance qu'on fasse quelque chose pour cette classe de travailleurs qui devrait comprendre les artisans spécialisés. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, il existe un grand vide dans notre programme d'enseignement, entre d'une part l'enseignement secondaire général, et d'autre part l'enseignement universitaire qui forme les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales. Entre ces deux groupes se trouvent le gros de notre population, l'immense majorité de ceux parmi lesquels seront, en fin de compte, recrutés nos travailleurs spécialisés et nos artisans. Jusqu'ici, les moyens de former ces travailleurs ont été lamentablement insuffisants. Je constate donc avec plaisir que le gouvernement fédéral se propose d'accroître les subventions versées à cette fin.

J'approuve l'aide généreuse offerte aux universités mais j'espère également que la somme qu'on affectera à l'enseignement technique sera tout aussi généreuse ou du moins qu'elle pourra nous convaincre que les autorités accordent beaucoup d'attention à ce problème. J'en étonnerai peut-être plusieurs mais j'ai toujours espéré, et j'espère encore, qu'un jour ou l'autre le gouvernement fédéral prendra entièrement à sa charge l'enseignement technique, qu'il aménagera partout au pays de nombreuses écoles techniques afin d'assurer aux travailleurs non spécialisés l'occasion d'acquérir la formation qui fera d'eux de véritables artisans de façon qu'il ne nous soit plus nécessaire de compter sur l'immigration pour le recrutement du personnel spécialisé affecté aux postes de commande. Jusqu'ici, c'est ce qu'il nous a fallu faire. Il faut assurer à nos Canadiens l'occasion de se préparer à occuper ces postes.

Je sais que dans le rapport préliminaire de la commission Gordon,—ce n'est qu'un rapport préliminaire, je ne l'oublie pas,—cette question est traitée aux pages 108 et 109, mais on n'insiste pas beaucoup là-dessus, on se contente de quelques observations en passant. De fait, ce qu'on y trouve on pourrait tout aussi bien le retrouver dans n'importe lequel des rapports annuels du ministère du Travail. Il y a même un exposé plus complet de la question dans le dernier rapport que nous avons reçu, soit celui du 31 mars 1956. On y consacre plusieurs pages à cet important problème. Lorsque paraîtra le rapport intégral de la Commission Gordon, j'espère qu'on trouvera que les commissaires ont plus convenablement traité cette question et ont exposé à cet égard des vœux précis.

Puisque j'en suis à l'immigration et aux immigrants, il n'est que bon de dire un mot du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) pour le féliciter d'avoir si rapidement décidé d'aller en Autriche pour y prendre des dispositions en vue d'admettre aussitôt que possible chez nous un si grand nombre de réfugiés hongrois. C'était quelque chose, et je crois que le pays tout entier a applaudi à la promptitude du ministre. J'espère qu'on saura reconnaître son mérite.

Nous avons eu du mal, du moins certains d'entre nous, à nous réunir ici au début de la session au moment de la grève du Pacifique-Canadien. La paralysie de notre réseau de transport était telle à ce moment-là que l'économie nationale toute entière en était atteinte. Il est rassurant de constater que la grève a pris fin.

Cet état de choses découle à mon avis de la sagesse et de la prévoyance de notre premier ministre qui, sans doute, a employé tout son charme aussi bien que son tact à

réunir les deux parties au différend et qui ne s'est pas laissé pousser à des décisions précipitées. Nous sommes tous heureux que la question ait été réglée et nous espérons qu'elle l'a été pour de bon.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais consacrer quelques instants à la neuvième conférence générale de l'UNESCO, qui a eu lieu, je le répète, à la Nouvelle-Delhi. J'ai eu le bonheur de représenter le Canada à cette conférence, qui s'est tenue en novembre et une partie de décembre. Je tiens à remercier le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de m'avoir donné l'occasion de me rendre là-bas, d'étendre mes connaissances des autres pays, d'élargir mes horizons et de m'unir à mes collègues pour ce qui a été, à mon avis, un apport important au travail de l'association.

Cette association est un des instruments de la paix. L'UNESCO,—l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,—a dix ans d'existence. Elle compte maintenant 80 États membres, en ayant admis trois nouveaux lors de cette conférence qui avait débuté avec 77 États membres. Les trois nouveaux membres à la conférence sont la Finlande, le Maroc et la Tunisie.

Que des délégués de presque toutes les nations du monde se réunissent en des entretiens amicaux, voilà qui n'est pas négligeable. Cet organisme existe parce que ceux qui le composent estiment qu'on accédera à la paix en favorisant une meilleure compréhension entre les hommes, laquelle s'obtiendra au moyen de l'éducation, de la science et de la culture. Quand on veut mesurer la valeur de ce vaste organisme,—c'est bien ce qu'il est,—et qu'on juge ses progrès un peu trop lents, on devrait se rappeler que le chemin de la paix est difficile, plein d'embûches, et que chaque pays a des traditions, une religion, un passé et des coutumes qui lui sont propres, en un mot que les pays du monde sont différents. C'est là un point à ne pas perdre de vue.

J'ajouterai qu'une des fonctions importantes des membres des délégations consiste à faire connaissance avec les délégations des autres pays. C'est pourquoi on attache tant d'importance aux réunions intimes, et nous en avons eu un bon nombre: réunions par groupes pour le lunch, dans des chambres d'hôtel, à des réceptions, ainsi que consultations intimes. C'est de cette façon qu'on peut connaître les gens. C'est dans des réunions de ce genre qu'on se rend compte que les gens ne voient pas tous du même œil un problème donné et qu'on apprend à être tolérant. C'est pourquoi j'ai si bien compris les paroles que le premier ministre a prononcées au cours de son discours de mercredi dernier et qui se trouvent au hansard du 9 janvier, au premier paragraphe de la colonne de droite de la page 33:

> C'est là quelque chose que tous, je pense, nous avons dû apprendre. La nature humaine et ses aspirations essentielles sont les mêmes dans le monde entier; toutefois, le point de vue auquel il faut se placer pour juger de l'attitude des différents peuples est celui de leur propre civilisation...

Cette déclaration a touché un point sensible et m'a rappelé la Nouvelle-Delhi, les différentes races et les gens différents que nous y avons rencontrés et l'attitude, étrange pour nous, qu'ils avaient adoptée à l'égard de certains des problèmes discutés. Les délégués, que je devrais évidemment nommer, étaient les suivants: Leonard W. Brockington, le président, belle personnalité dont j'aimerais vous parler davantage dans quelques instants; Son Excellence M. Morley Scott, haut commissaire canadien pour le Pakistan, vice-président; le sénateur Donald Cameron, ex-directeur des cours populaires de l'Université d'Alberta et qui est encore directeur de l'école des beaux-arts de Banff; M. Lionel Bertrand, mon collègue le député de Terrebonne (P.Q.) en cette enceinte, et moi-même. J'ajoute qu'aucune distinction n'existait entre les délégués et les suppléants à propos des fonctions à remplir. Nous nous sommes très bien séparé les tâches.

Les délégués suppléants étaient M^me^ Florence Bird, distinguée commentatrice à la radio et dans les journaux que tous connaissent sous le nom d'Anne Frances; M. Léon Lortie, l'un des distingués chimistes de l'Université de Montréal; le professeur Jean-Charles Falardeau, doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval; M. Freeman Stewart, secrétaire exécutif de l'Association canadienne d'éducation, et M. John Parkin, architecte réputé de Toronto et président du Conseil des arts du Canada. Si l'on fait exception pour moi, on voit que les délégués avaient été choisis sagement, puisqu'ils représentaient les divers aspects de l'œuvre à laquelle se consacre l'UNESCO: les sciences, les arts et les diverses cultures.

L'hon. M. Martin: Tout comme l'honorable député.

M. Fairey: Nous étions accompagnés de M^lle^ Mary Dench, du ministère des Affaires extérieures et de M. Mel Clark que nous appelions le chien de garde financier du ministère du Commerce et qui est maintenant posté à Genève. M^lle^ Dench a depuis quelque temps au ministère des Affaires extérieures la responsabilité de toutes les questions relatives à l'UNESCO. C'est une personne très compétente et une travailleuse infatigable. Je me disais parfois qu'elle devrait se détendre et jouer un peu mais elle ne le voulait pas. Je dirai que c'est à elle qu'il faut attribuer

dans une large mesure la réputation de compétence dont jouissait la délégation canadienne. Il faut en dire autant de M. Mel Clark. Les conférences internationales n'ont pas de secret pour lui, et il recherche d'une main sûre de nouvelles sources d'information de nature à nous aider. C'est un fonctionnaire très compétent.

Tous ceux qui connaissaient M. Morley Scott, que, je suis heureux de le dire, est un diplômé de l'université de Colombie-Britannique, s'attendent que je me contente de dire qu'il a été un admirable lieutenant. Il a fait preuve de sang-froid, de flair et de prudence et ses avis étaient extrêmement précieux. Enfin, nous avions le charmant homme qu'est M. Escott Reid, haut-commissaire pour l'Inde. Il a tout fait pour rendre agréable notre séjour dans l'Inde. En organisant des déjeuners, des dîners et le reste, il a vu à ce que nous rencontrions certaines personnalités, des personnes venant de toutes les parties du monde et en particulier de l'Inde; des personnes qu'il nous fallait rencontrer pour bien remplir notre tâche. Enfin, il nous a fait un exposé lucide en s'appuyant sur sa profonde connaissance de l'Inde et du peuple indien. C'est un grand Canadien.

Le gouvernement de l'Inde a fait, pour cette conférence, des préparatifs magnifiques. Il a, entre autres, fait ériger un édifice spécial, une vaste salle appelée (il faut que je consulte mes notes pour prononcer ce nom) Vigyan Bhavan, qui a la forme d'un théâtre comportant une scène de grandes dimensions, ainsi qu'un vaste arc d'avant-scène et plancher incliné. Des dispositions ont été prises pour obtenir la traduction simultanée dans les quatre langues officielles. Il y a, en outre, deux autres grandes salles de conférence également équipées pour la traduction simultanée. Enfin, on y trouvait les salles de comité.

Je dirai, monsieur l'Orateur, que le tout était extrêmement intéressant et je serais tenté de passer à la description des gens, de toutes les choses que nous avons vues et des endroits que nous avons visités, des curiosités et des bruits de la Nouvelle-Delhi et de ses environs; de toutes les choses qu'il y a, et surtout de tout ce qui manque là-bas. Cependant, c'est sur la conférence elle-même que doit porter mon exposé. Nous nous sommes réunis tous les matins en tant que délégation et parfois même à l'heure du déjeuner, afin d'examiner l'ordre du jour, de décider notre ligne de conduite, ce qu'il fallait dire et qui serait notre porte-parole. Nous nous sommes fréquemment retrouvés pour fournir des rapports. Chacun de nous était affecté à une tâche particulière, c'est-à-dire que notre présence aux diverses séances était répartie entre ceux que nous jugions les plus compétents en l'occurrence. Pour mes péchés, on m'a chargé de l'échange des personnes, de l'assistance technique et de l'administration. M. Freeman Stewart, éminent éducateur, s'occupait d'enseignement élémentaire; M^me^ Bird s'occupait de l'information collective, etc. Nous passions d'une réunion à l'autre à mesure que les divers sujets étaient mis en discussion.

Tout d'abord, au cours de cette conférence, il y a eu plusieurs sessions plénières auxquelles tous assistaient. Puis, la conférence s'est divisée en deux commissions principales: la commission administrative dont j'ai été membre avec plusieurs autres, y compris MM. Scott, Clark et d'autres qui sont venus lorsque leurs sujets ont été mis à l'étude, et la commission du programme. L'organisation est bien simple, ainsi que vous le constatez, et elle a fonctionné simplement: un groupe discute les sujets qu'on propose d'étudier au cours des deux années suivantes, tandis que l'autre groupe discute de la manière de faire face aux dépenses. C'est dans ces deux commissions que s'accomplit le travail de détail. J'en ferai un exposé plus tard, non pas peut-être complet, mais un peu plus détaillé.

Je veux maintenant revenir sur la première session plénière et sur le premier ou les deux premiers jours. Monsieur l'Orateur, je cherche en ce moment à donner aux honorables députés une idée de l'atmosphère qui règne et du changement d'attitude qui se produit lorsqu'on discute diverses questions. La conférence a débuté lors de l'affaire de Suez, dont a parlé l'honorable préopinant. Ce n'étaient par d'heureux moments pour nous. Nous n'avions presque pas de renseignements. Chaque matin les journaux de l'Inde étaient pleins d'éditoriaux fulminant des condamnations contre les Anglais et les Français. Chacun était plutôt tendu, surtout quand la conférence a débuté par un discours du ministre de l'Instruction publique de l'Inde, qui n'a pas été trop indulgent dans ses remarques au sujet de ce qu'il a appelé les agresseurs. Comme les députés le savent, à de pareilles conférences les discours de bienvenue sont parfois qualifiés de palabres, mais ce n'était pas le cas. Ils étaient plutôt désagréables à notre point de vue, et surtout quand tous les représentants des pays de l'Amérique latine, de l'Égypte, du Brésil, des pays du sud-est asiatique et de la Russie sont montés à la tribune pour reprendre la même rengaine. Nous avons encaissé sans broncher. Ce n'était guère réjouissant pour la délégation du Royaume-Uni, ni d'ailleurs pour l'un ou l'autre d'entre nous. Ce n'est pas que je veuille les en blâmer le moindrement. C'était un moment de tension et on en parlait sans trop réfléchir.

Toutefois, l'atmosphère était chargée de quelque chose qui n'aurait pas dû se constater à une conférence sur l'instruction. Certains ont reconnu que ce n'était pas la place pour discuter la question de Suez. La place, c'était l'Organisation des Nations Unies elle-même, non une conférence censément destinée à accroître la compréhension mutuelle par la science, l'instruction et la culture. C'est donc dans cette atmosphère que le délégué du Canada a été invité. Bien sûr, le Canada jouit d'une haute réputation. Tous les honorables députés conviendront ici que cette réputation, nous la devons au travail magnifique de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Même si j'hésite à le dire en sa présence, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social y est aussi pour quelque chose. Le nom de Mike Pearson est partout connu. L'importance du délégué du Canada s'en trouve de ce fait accrue et du fait aussi de la position unique de notre pays.

C'est alors que s'est levé M. Leonard W. Brockington, que la plupart ici connaissent pour un bel orateur, qui maîtrise admirablement la langue anglaise et sait en tirer des merveilles. Il crée évidemment une certaine impression, parce que, comme chacun sait, il est infirme. On l'a aidé à monter à la tribune et l'on a fait silence. Il a prononcé un magnifique discours. J'ai peut-être des préjugés, parce que je suis lié avec lui d'une étroite amitié. Je suis sûr que tous ses auditeurs conviendront qu'il a relevé le ton de la conférence au niveau où il devait se maintenir. Je voudrais citer, si on me le permet, une couple d'extraits de son allocution. Après avoir rendu hommage à qui de droit comme c'est l'usage, et avoir rappelé la raison d'être de l'UNESCO, il a dit, à propos de la tension qui existait alors à divers égards:

> Au-dessus de toutes les libertés, a dit l'une des voix les plus autorisées du monde, vient la liberté de savoir, de s'exprimer et de discuter librement d'après sa conscience. Peut-être pouvons-nous trouver un certain réconfort dans la constatation que nulle part même aujourd'hui on n'a formulé, de vive voix ou par écrit, de plus vives critiques de la politique discutée du gouvernement britannique, que nulle part on n'en a plus librement ni plus énergiquement dénoncé les dangers que dans les célèbres journaux britanniques publiés librement en Angleterre même, dans les réunions publiques tenues librement en Grande-Bretagne, dans les ardents débats qui se sont déroulés librement dans le libre parlement britannique et partout où les gens se réunissent en Angleterre pour faire jaillir la vérité de la libre discussion.

Et j'ajoute, peut-être pas sans malice, qu'il a appuyé sur le mot "libre" toutes les fois qu'il l'a employé. Voici une autre citation. Ce sera la dernière, même si je voulais citer plus de textes que cela.

> Nous, Canadiens, qui bénéficions de ce que nous ont donné tant d'autres peuples, croyons qu'une seule race importe vraiment dans le monde, la race humaine. Nous sommes déterminés à payer respectueusement notre dette envers l'humanité.

Si je rends cet hommage à notre chef, c'est parce que je suis convaincu qu'il a empêché le congrès de partir sur un mauvais pied.

Par suite de notre réputation, on attendait beaucoup de nous. A un tel point que plus tard, quand après la fin de la session, il a été décidé de tenir une séance plénière finale, où serait entendu un orateur parlant au nom de chacun des quatre groupes de nations, tous les gens de langue anglaise se sont mis d'accord pour demander que M. Brockington soit l'orateur des peuples de langue anglaise, et il a alors prononcé un autre discours magnifique qui a fait l'envie de tous, et qui a été sollicité par les journaux du monde entier.

Un autre résultat peut-être de la réputation du Canada, peut-être aussi de la qualité de notre travail, a été que lorsqu'on a eu besoin d'un rapporteur pour la grande et importante élaboration d'un programme, on a demandé au Canada de le fournir, ce qu'a fait avec la plus grande compétence le sénateur Donald Cameron.

Pour donner à la Chambre une idée de l'importance de tout cela, et de ce que devait être notre attitude à cet égard, j'aimerais dire un mot de la résolution adoptée à l'une des séances plénières. Le directeur général du secrétariat a préparé un programme qu'il était question de mettre en application au cours des deux années à venir, et parallèlement à ce programme, les prévisions des frais qu'il entraînera. Cela est soumis à la conférence. Déjà les États membres en ont été saisis et nous avons le droit de le modifier ou de l'adopter. Mais voilà que tout d'un coup quelqu'un propose que le budget soit augmenté de 1 million de dollars. Le budget s'établissait déjà à pas loin d'un million de dollars de plus, mais la résolution émanant de l'assistance proposait ni plus ni moins d'y ajouter un autre million.

Cela nous a littéralement abasourdis car nous n'avions pas l'habitude de procéder de la sorte. Nous voulons habituellement savoir à quoi cet argent servira. Incidemment, la France a appuyé cette résolution. Il fallait savoir pourquoi on se proposait d'agir ainsi. Le secrétaire-général ne l'a pas demandé. En ma qualité d'ancien fonctionnaire, ma réaction aurait été négative. Décidons d'abord s'il y a quelque chose qui mérite que nous le fassions, puis demandons l'argent nécessaire, au lieu de commencer par demander l'argent et d'essayer ensuite de trouver quelque moyen de le dépenser.

[M. Fairey.]

Il y eut une longue discussion, mais la résolution a été adoptée. Elle l'a été en vertu du principe qui veut que chaque nation ait une voix. Le suffrage de Monaco a tout autant de poids que celui des États-Unis, qui assume pourtant 30 pour 100 du montant total du budget. C'est, je crois, M. Clarke, notre conseiller financier, qui m'a dit avant mon départ que les votes en faveur de la résolution avaient émané de peuples qui ne contribuent que dans une proportion de 15 p. 100 au coût du programme de l'UNESCO. Cela n'a pas empêché que la résolution soit adoptée immédiatement. L'assistance a proposé environ 130 résolutions, qui toutes soutenaient diverses entreprises ne figurant pas au programme, et qui pour la plupart ont été adoptée.

J'ai annoncé que j'allais dire un ou deux mots à propos des deux commissions. Il y avait tout d'abord la commission administrative qui s'occupe de toutes les questions relatives au budget, au personnel du secrétariat, aux traitements, et à l'administration financière et commerciale de l'organisation de l'UNESCO. Il y a aussi la commission du programme qui s'occupe de tous les projets, notamment de l'aide technique, de l'enseignement élémentaire, des grands moyens de communication, en un mot de chacune des entreprises projetées, n'importe où dans le monde. C'est elle qui se prononce sur l'utilité ou l'inutilité d'un projet. A la fin de la conférence, ces deux commissions se réunissent pour tâcher d'en venir à une entente entre elles. Je puis dire cependant que nous n'avons pu nous entendre que dans une mesure très limitée parce que le nombre des entreprises acceptées dépassait de beaucoup les cadres de notre budget. Le conseil exécutif fut alors appelé à décider. Je reviendrai là-dessus dans un instant.

On a l'impression au Canada et ailleurs qu'il y aurait lieu de remanier l'UNESCO. La délégation du Canada reprochait à l'administration sa mollesse et elle a souligné la nécessité d'une plus grande efficacité. Nous avons dit qu'ici, dans tous nos travaux, nous avons l'habitude de nous attendre à un degré raisonnable d'efficacité et d'intégrité à l'égard de l'affectation de fonds publics; nous demandions donc, mais sans trop lésiner sur les dépenses, que l'UNESCO réponde à peu près à ces normes. Nous étions disposés à nous montrer assez généreux mais nous avons insisté pour que les fonds votés servent à des fins utiles. Comme d'autres délégations, nous avons proposé que l'UNESCO concentre ses efforts sur quelques projets de grande envergure. Cela ne veut pas dire nécessairement qu'elle doive s'en tenir à deux ou trois entreprises mais plutôt à un nombre limité de projets conformes à l'objectif de l'UNESCO, c'est-à-dire la compréhension mutuelle, plutôt que de dissiper son énergie sur une multitude d'entreprises partout dans le monde. Nous avons donc présenté des résolutions appropriées à la commission appropriée, ou nous avons appuyé les propositions formulées en ce sens par d'autres délégations.

Parmi les principales résolutions dont le mérite nous revient en quelque sorte, il y avait d'abord...—j'allais employer une expression qui ne saurait figurer au hansard.—

L'hon. M. Martin: Elle a de la saveur.

M. Fairey: Nous n'avons pu la faire adopter intégralement mais nous en avons obtenu l'adoption sous une forme modifiée. Nous avons proposé de consulter une maison de conseillers commerciaux pour l'examen des méthodes du secrétariat lui-même. Je ne veux critiquer personne car nous savons combien il est difficile de concilier les vues de représentants des 80 pays de l'OTAN. C'est un tour de force. Nous nous sommes donc fait la réflexion que, puisque l'organisation existe depuis 10 ans, il se pourrait que quelqu'un de l'extérieur puisse nous signaler de meilleures méthodes. Cependant, le secrétaire général n'aimait pas du tout l'idée de consulter un établissement de conseillers commerciaux.

Nous avons donc en fin de compte adopté une résolution mutilée. C'est surtout à M. Clarke que nous sommes redevables de son adoption, bien que j'aie moi aussi participé à la discussion. Nous avons pu finalement la faire adopter sous une forme mitigée: on convenait de réunir un nombre assez restreint de spécialistes commerciaux de certains États membres, c'est-à-dire des spécialistes non rattachés à l'UNESCO, afin qu'ils effectuent cette enquête auprès du secrétariat.

J'ai oublié de dire que la prochaine conférence se tiendra dans deux ans à Paris et que, selon toute probabilité, toutes les conférences se tiendront désormais là-bas puisqu'on y disposera d'un local permanent. Au cours de la conférence on a beaucoup critiqué le prix qu'a coûté le nouveau bâtiment qu'on est actuellement en train de parachever à Paris. Il semblerait qu'il ait coûté plus cher qu'on ne l'avait d'abord cru. M. Parkin, le délégué intéressé, a beaucoup critiqué les méthodes de passation des contrats, de versements des commissions et d'autorisations d'engagements supplémentaires. Nous n'avons pas obtenu des résultats bien brillants, mais au moins nous avons pu faire comprendre que nous observions la situation.

Je vous ai déjà dit que plus de cent résolutions avaient été présentées aux séances, dont bon nombre avaient trait à des projets dont

une discussion détaillée était évidemment impossible dans une grande conférence, ce qui n'a pas empêché leurs parrains d'insister pour qu'on en parle. C'est le sénateur Cameron, je pense, qui en était responsable en tant que rapporteur du programme. Désormais chaque pays qui désire proposer quelque chose qu'il juge utile aux fins de l'UNESCO devra en faire tenir un préavis au secrétaire six mois au moins avant la conférence suivante. Puis, afin de satisfaire ceux qui veulent prendre la parole, on a décidé que tous les projets présentés à la conférence elle-même ne seront pas mis immédiatement à l'étude, mais renvoyés à la conférence subséquente qui devra se tenir dans les deux ans. Et enfin,—et je n'oublie pas ici qu'il y a eu bien d'autres points dont je n'ai mentionné que les principaux, disons que nous avons été inondés de paperasses. Je crois que chacun d'entre nous devions en avoir une pile haute de plusieurs pouces. Tout cela coûtait cher, chaque document étant reproduit en quatre langues. La commission du programme a entendu plusieurs propositions en vue d'empêcher cette avalanche de papier, si j'ose dire, et de simplifier la procédure.

J'ai essayé de vous faire comprendre que, même si nous sommes persuadés que l'UNESCO devrait être améliorée du point de vue administratif, il ne faut pas se faire d'illusions sur les difficultés que cela présente. Ces nations appartiennent à toutes les parties du globe et nous avons certes beaucoup à apprendre de certaines nations que nous connaissons mal. Nous pouvons apprendre davantage d'elles qu'elles ne peuvent apprendre de nous. Il s'agit de savoir si nous voulons passer pour un pays qui critique tout et si nous ne nous préoccupons pas outre mesure de l'efficacité. Un monsieur à qui j'ai parlé et dont je ne mentionnerai pas le nom m'a dit: "Vous, Canadiens, parlez sans cesse de l'efficacité et de l'intégrité, mais je me préoccupe plus de la bonne volonté et des bonnes relations." J'ai l'impression qu'il a peut-être raison. C'est certainement l'impression que l'on a quand on assiste à une de ces conférences. Ne vaut-il pas la peine que nous, avec les autres nations occidentales, tolérions certaines choses que nous n'aimons pas beaucoup, pour le maintien de la bonne entente et de meilleures relations?

A mon avis, le Canada doit décider entre donner un appui prudent,—j'allais dire hésitant mais ce n'est pas tout à fait ce que j'entends dire,—et accepter pour l'établissement éventuel de la paix des coutumes que nous condamnons. Nous devons tâcher de mieux comprendre les problèmes particuliers des nations pauvres et accepter leur attitude à l'égard de ces problèmes, attitude qui découle d'antécédents religieux et culturels différents, et nous devons faire quelques efforts pour collaborer avec eux. A cette fin, il vaudrait mieux faire connaître les buts visés et les méthodes de ce groupement vaguement organisé qu'est l'UNESCO et tâcher de le mieux faire connaître et comprendre à notre population. Nous devons donc en parler et l'appuyer chaque fois que l'occasion se présente.

Je ne sais pas si je devrais, mais je vais terminer sur ce qu'on appellera peut-être une note sentimentale, note qui est à mon avis essentielle à notre attitude envers l'appui constant et plus enthousiaste que nous devons accorder à l'UNESCO. Je veux parler de cette partie de la Bible où Notre-Seigneur résume les dix commandements dans l'exhortation bien connue:

> Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pensée.
> Voilà le premier et grand commandement.
> Voici le second qui lui est semblable:
> Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Et voici qui est important:

> De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes.

De grandes âmes, les missionnaires chrétiens, ont quitté nos pays occidentaux et ont fait de leur mieux avec le peu d'argent et de biens matériels dont ils disposaient. Peut-être pourrions-nous, nous, les nations occidentales, les nations riches, nous considérer comme des missionnaires laïques et, par nos gestes et nos attitudes, tâcher de vivre la deuxième partie de l'exhortation: "Tu aimeras ton prochain comme toi-même".

Il y a quelque part dans la Bible,—je crois que c'est dans les proverbes,—un passage qui se lit à peu près comme suit: "Voici le commencement de la sagesse: acquiers la sagesse, et avec tout ce que tu possèdes, acquiers l'intelligence". Ainsi se renferme le cercle. Voilà ce qu'est l'UNESCO, une organisation de compréhension mutuelle.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés d'Edmonton-Strathcona et de Gloucester (MM. Hanna et Robichaud). Leurs commettants seront heureux de l'honneur que leur a fait le Gouvernement.

Cette année, le discours du trône ne renferme pas beaucoup de points à débattre ou sur lesquels se prononcer: c'est signe d'élections prochaines. Cependant, je signalerai au Gouvernement certaines choses à corriger dans la circonscription de Selkirk.

Un des grands problèmes des cultivateurs à l'heure actuelle est de trouver l'argent nécessaire à leur entreprise. Ce problème a été aggravé encore par la récente grève du chemin de fer. De nombreuses fermes ont encore des céréales dans les champs, où celles-ci

pourrissent peu à peu. Un cultivateur de ma circonscription a de l'avoine ainsi entassée dans ses champs. Au moment du battage, il a vendu une partie de cette avoine, qui a été classée 3CW; c'est de l'avoine Rodney. Ces céréales sont là depuis l'époque du battage et aujourd'hui elles ne pourraient obtenir un meilleur classement que celui de la provende de première qualité. Il n'y a qu'une différence de quelques sous le boisseau entre les prix des deux catégories dont j'ai parlé; mais cet écart représente une perte sensible quand on a quelques milliers de boisseaux à vendre.

Il y a aussi certains endroits où le contingent est établi à un boisseau l'acre. Les agriculteurs dont je me fais actuellement le porte-parole n'ont rien ou à peu près rien récolté l'an dernier. Ils sont maintenant menacés d'une autre perte cette année. Au début de l'année-récolte, les agriculteurs de ma circonscription n'avaient pas les catégories de grain exigées. Le ministère du Commerce ou la Commission du blé exigeait du blé numéro 3 ou de l'orge à malter; mais nous n'avions à peu près pas de ces catégories de céréales. J'espère donc que le ministre n'oubliera pas la région située entre les lacs. On n'y a pas vendu de céréales l'an dernier et on devrait avoir maintenant l'occasion de s'en défaire d'une certaine quantité. On y a beaucoup de blé numéro 5 et de céréales secondaires. Le ministre m'a assuré l'autre jour que le règlement de la grève des chemins de fer devrait permettre l'acheminement régulier de ces céréales. La voie du Pacifique-Canadien et celle du National-Canadien traversent la région située entre les lacs et cela devrait aider à mettre un peu d'argent à la disposition de ces cultivateurs.

Dans certaines parties de la région, les cultivateurs trouvent leur gagne-pain dans l'élevage des bestiaux; ils se plaignent amèrement des fluctuations périodiques du prix du bétail. Rien ne met ces cultivateurs à l'abri d'une perte sur le prix de leurs animaux; à mon avis, un régime de prix garanti s'impose en conséquence.

On peut en dire autant des porcs. Par exemple, en octobre 1953, les porcs se vendaient $30.44 sur le marché de Winnipeg. C'était un bon prix. En 1954, le prix avait baissé à $20.81, diminution de $10 en dix mois environ. En 1955, il était de $20.54. De fait, il baissait à $19.72 en décembre 1955. Il est revenu aujourd'hui à $29 sur le marché de Winnipeg. Ces fluctuations de prix ne sont pas bonnes pour le producteur, les salaisons ni le consommateur, et si on pouvait prendre des dispositions pour protéger le cultivateur contre les pertes au moyen d'un régime de prix garantis, je pense que nous pourrions compter sur des arrivages beaucoup plus réguliers de porcs et de bestiaux.

A plusieurs reprises, lors de l'étude des crédits du ministre de l'Agriculture, j'ai parlé d'un office pour l'organisation des marchés. Quand je suis arrivé à la Chambre en 1943, j'ai mentionné un office pour la vente du bétail. J'ai ensuite proposé une commission du bétail. Toutefois, il semblait toujours y avoir quelque objection à ce genre de choses. Puis, il s'est posé un problème, parce que pareil programme devait être proposé par les provinces. Je crois que c'est fondé. Il faut que l'initiative vienne des provinces. Toutefois, après avoir pendant quarante ans élevé quelques têtes de bétail et quelques porcs dans notre pays, je suis toujours convaincu que nous devrions avoir un organisme de vente du bétail, parce qu'une institution de ce genre en équilibrerait les prix.

J'admets que bien des gens s'opposent à pareil programme. Cependant, j'ai bien réfléchi à la question, je me suis documenté, j'ai pris des renseignements, et je crois encore qu'il faut prendre des mesures pour stabiliser l'industrie de l'élevage. On a essayé de procéder à des ventes aux enchères dans différentes régions de l'Ouest, mais elles ne semblent pas avoir donné de bons résultats et leurs conséquences n'ont pas répondu à ce que les agriculteurs voulaient obtenir.

J'ai fait partie, au Manitoba, d'un comité qui a beaucoup étudié la situation des marchés du bétail. Le comité manitobain de la vente du bétail, sous la présidence de feu Gordon Allison, a exposé aux cultivateurs du Manitoba les raisons militant en faveur d'une politique d'organisation de la vente du bétail; mais, je le répète, pour être fructueuse, elle devrait englober un très vaste territoire. Une province seule n'en ferait pas un succès. Il faudrait tout au moins y avoir les trois provinces des Prairies.

Je voudrais exposer ces raisons à l'appui d'une politique d'organisation de vente du bétail. Un tel programme devrait exister afin d'assurer plus de sécurité et de stabilité à la vente du bétail. S'il existait un programme plus stable concernant le bétail, un plus grand nombre de cultivateurs élèverait des animaux et, par suite, la consommation de graminées et de légumineuses serait plus forte. Un tel programme cadrerait avec le programme de conservation, de sorte que nos sols s'enrichiraient d'humus et de matière organique. On enrayerait aussi l'érosion. De cette façon, notre sol serait gardé sur nos fermes au lieu d'être emporté par le vent.

Une telle politique permettrait d'améliorer notre sol et d'enrichir notre pays. Nous pourrions alors le céder à nos héritiers ou à nos successeurs en bon état ou en meilleur état que lorsque nous en avons pris l'entretien. Ce sol est un dépôt sacré. Il constitue

aussi notre gagne-pain. Bien établi, un programme judicieux concernant le bétail améliorerait la situation du producteur, du consommateur et de l'exploitant d'abattoir. De fait, il ferait accroître la quantité de viande. Les éleveurs y gagneraient aussi, car ils auraient sur place un plus grand débouché pour leur bétail. De fait, nous aurions tout à gagner et rien à perdre. Une expérience de 40 ans dans l'élevage du bétail de race m'a enseigné qu'un fléchissement des prix commerciaux s'accompagne d'une baisse du prix des animaux de race; de la sorte, si par un léger effort nous pouvons obtenir un programme plus stable, nous y gagnons par ce que nous avons à vendre dans le commerce.

Nous dépendons aujourd'hui d'une économie différente de celle qu'a connue l'époque de la voiture hippomobile. Nous dépendons des tracteurs et des machines à moteur pour exécuter les travaux et il faut payer l'essence. Il en va autrement qu'à l'époque où l'on pouvait faire actionner les machines par des chevaux nourris à la paille une semaine ou deux avant les semailles. Un tel programme accroîtrait le volume des affaires agricoles; ainsi, nous pourrions employer les jeunes gens sur les fermes au lieu de les forcer à se rendre dans les villes pour trouver du travail à l'année.

Quand la voie maritime du Saint-Laurent sera parachevée, nous aurons des entrepôts frigorifiques à proximité, soit à la tête des lacs où des paquebots de haute mer pourront prendre ces produits pour les distribuer partout dans le monde, car le transport par eau coûte bien moins cher que le transport par rail. Nous avons des avions qui peuvent livrer des marchandises en 24 heures partout dans le monde. Nous pourrions distribuer plus rapidement ces produits partout où l'on en veut. Rappelons-le, chaque soir les deux tiers des hommes se couchent l'estomac vide et la famine sévit à l'état endémique dans certains pays.

Je prie encore une fois le ministre d'étudier à nouveau ce problème afin de savoir s'il n'y aurait pas moyen d'établir une petite commission qui serait chargée d'examiner le problème et de décider s'il est possible d'avoir une organisation des ventes du bétail propre à assurer le maintien des prix et à nous éviter les fluctuations qui se produisent de jour en jour. Qu'il y ait tempête de neige le lundi et les prix montent pour tomber ensuite le mercredi. Ces fluctuations n'ont pas leur raison d'être.

Je me demande si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui était ici il y a un instant a quelque chose à nous dire au sujet de la loi sur les invalides. J'en ai parlé souvent au ministre et lui ai demandé s'il avait la certitude que la loi était appliquée de la même manière dans toutes les provinces. Certaines provinces l'appliquent rigoureusement tandis que d'autres y mettent plus d'humanité. Le ministre a pourtant déclaré déjà que les règlements avaient été établis en collaboration avec les provinces.

Il avait aussi annoncé une conférence pour octobre dernier. Je me demande si cette conférence a eu lieu et s'il pourrait nous mettre au courant de la discussion, si on a proposé de nouvelles modifications, si on a pris des mesures pour améliorer la loi. Sous l'empire des dispositions actuelles, il faut être alité ou incapable de s'habiller pour pouvoir bénéficier de la loi. Je voudrais que le ministre s'intéresse davantage à ce problème, vu qu'un grand nombre d'invalides ne peuvent gagner leur vie, bien qu'incapable de se prévaloir de la loi. J'ai voté en faveur de la mesure lorsque la Chambre en a été saisie et je pensais que nous obtenions une loi qui allait aider à prendre soin de ceux qui ne peuvent gagner eux-mêmes leur vie.

Je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre en parlant davantage des pensions de vieillesse, vu que la plupart des députés ont déjà attiré l'attention du Gouvernement sur le besoin d'en augmenter le taux. Je pense que ce sentiment est partagé généralement à la Chambre; des députés de tous les partis ont pris la parole pour demander le relèvement des pensions de vieillesse. Quand tout le monde est d'accord et que l'attention du Gouvernement a été attirée sur la question, je pense qu'il est grand temps qu'on procède à une réforme. Par comparaison avec la puissance d'achat d'auparavant, les quarante dollars qu'un vieillard reçoit aujourd'hui n'en valent que vingt, et comme le coût de la vie ne cesse de monter le Gouvernement devrait songer immédiatement à procurer une existence convenable à ces gens qui ont participé à édifier le pays dont nous sommes aujourd'hui les héritiers.

La question des pensions aux aveugles est également importante. Un aveugle célibataire ne touche que $40 par mois de pension et il n'a, en outre, le droit que de gagner un autre montant de $40 sans qu'on déduise l'excédent de sa pension. Ces aveugles souffrent de la cherté de vie actuelle tout autant que ceux qui ont la chance de voir. Cependant ils ne reçoivent aucun supplément d'allocation pour les dépenses supplémentaires que leur impose leur cécité. Je ferai de nouveau appel au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), afin qu'il étudie bien le triste sort de l'infirme, de l'aveugle et du vieillard pensionné. Il semble que dans notre effort d'améliorer la situation au Canada, nous tendons à oublier ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour appeler l'attention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sur le problème des Indiens qui quittent leurs réserves et trouvent de l'emploi dans les villes. Tout le monde s'en félicite certainement, mais il se pose, en conséquence, des problèmes que je voudrais voir résoudre par le ministre avant qu'ils deviennent des difficultés considérables. Je sais que le ministre se rend compte de la situation, parce que je lui ai parlé des effets qu'en subit la ville de Selkirk.

Voici ce qui se passe: l'Indien arrive en ville et y trouve du travail. Naturellement il se tire bien d'affaire tant qu'il y a beaucoup d'emploi. Néanmoins, quand vient le jour où l'emploi se fait rare, il ne peut se procurer d'argent pour vivre. Il s'adresse habituellement à l'agent des Affaires indiennes et il obtient des rations pour se tirer d'affaire jusqu'à ce qu'il trouve un autre emploi. Cet emploi peut durer un à six mois, après quoi il obtient encore des rations. Ce régime peut durer un an et, à la fin de l'année, on lui dit de s'adresser à la ville pour obtenir du secours, parce qu'il a résidé dans la ville,—de Selkirk, par exemple,—pendant un an.

Voici où surgit le principal problème. Cesse-t-il à ce stade d'être à la charge de la Division des affaires indiennes? Ne l'oublions pas, c'est encore un Indien relevant des traités. Le cas échéant, la Division des Affaires indiennes remboursera-t-elle à la ville les rations que celle-ci fournit à l'Indien pendant qu'il réside, disons, à Selkirk? Le même problème se pose dans d'autres cas. Je parle toujours de l'Indien assujéti à un traité. S'il tombe malade après avoir habité la ville pendant douze mois, la Division des affaires indiennes paie-t-elle les frais d'hospitalisation ou de médecins qu'il aura subis pendant sa maladie, ou bien la ville est-elle censée assumer cette responsabilité? Il se présente également un problème, lorsqu'un Indien tombe malade pendant qu'il est en dehors de la réserve ou qu'il travaille loin de chez lui. Tout dernièrement, nous avons eu une discussion sur l'organisme responsable des frais hospitaliers que subissent les Indiens dans la circonscription de Selkirk. D'après ma façon d'interpréter la loi, l'Indien assujéti à un traité est pupille du gouvernement du Canada et à la charge de l'État.

Selon moi, l'Indien qui appartient à une bande et a un numéro de bande relèverait des traités, et à ce titre, de la Division des Affaires indiennes. Dans les vœux soumis à la Chambre par le comité mixte des Affaires indiennes qui a siégé pendant trois ans, on a recommandé que tous les aspects du travail de la Division des Affaires indiennes relèvent d'une personne au lieu d'être répartis comme jusqu'ici. Voici le texte du vœu en question:

> ...on pourrait sans reviser la loi actuelle, réaliser des améliorations d'ordre administratif qui, mises en vigueur, supprimeraient certaines sources de griefs et de plaintes d'une foule d'Indiens. Il y a encore quelques "améliorations d'ordre administratif" que le comité juge souhaitables. Le comité recommande donc encore que l'administration de tous les secteurs des Affaires indiennes soit placée sous un seul chef de ministère.

Je ne pense pas que ce vœu ait jamais été pris en considération. En parlant de ses crédits, le ministre pourra répondre à ces questions, j'en suis sûr. Allant plus loin, le comité a proposé qu'à la tête de la Division des Affaires indiennes soit nommé un Commissaire qui aurait le rang de sous-ministre et aurait au moins deux commissaires adjoints dont l'un serait un Canadien d'ascendance indienne.

Peut-être que le ministre aura bientôt l'occasion de dire à la Chambre combien au juste de ces vœux ont été mis à exécution et quels progrès on a réalisés en vue de les incorporer dans la loi sur les Indiens.

Un autre problème préoccupe beaucoup les Indiens, c'est celui des droits et des obligations reconnus par les traités. Ce n'est pas la première fois que j'en parle car j'estime qu'il y aurait lieu de le régler une fois pour toutes. Voici une recommandation faite par le comité des Indiens:

> Une commission de réclamations devrait être établie au plus tôt pour étudier les traités visant les Indiens et en dégager définitivement les droits et obligations qu'ils renferment. De plus, elle examinerait et réglerait de façon définitive, juste et équitable, toutes les réclamations et les doléances qui en sont issues.

J'espère que le ministre pourra s'occuper des divers problèmes que je lui ai signalés. Lors de mon premier voyage dans le nord du pays en 1943,—je me suis rendu jusqu'à Norway House,—la situation des Indiens était déplorable. Depuis, elle s'est améliorée à bien des égards. Le nouvel hôpital est une belle réalisation. J'espère que les améliorations se poursuivront.

M. Ross W. Thatcher (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'un des plus graves problèmes nationaux auxquels le Parlement doit s'attaquer à la présente session est l'inflation. Je pense aussi qu'il faut trouver un moyen de l'enrayer. J'ai hâte d'entendre l'énoncé que le ministre des Finances a promis aujourd'hui de faire plus tard.

Il y a bien des Canadiens que l'inflation n'inquiète pas outre mesure, peut-être parce qu'ils ne se rendent pas compte des dangers que présente la situation actuelle et aussi peut-être parce que la sorte d'inflation qui

sévit aujourd'hui au Canada n'a pas l'extrême gravité de celle que l'Allemagne a subie après la première guerre mondiale. L'inflation que nous avons au pays est plutôt de la sorte qui progresse lentement. Toutefois, même si elle coïncide avec une hausse constante du niveau d'existence et d'avantages plus grands dans certains cas, elle rogne graduellement et insidieusement d'un mois à l'autre la valeur du dollar canadien.

Tous les députés se rendent compte, je le sais, que le Canada a connu l'an dernier une de ses années les meilleures du point de vue économique. Une fois compilée, la statistique de la production, de la consommation et de la prospérité révélera, j'imagine, que, sur le plan matériel, le Canada s'est mieux porté que toute autre nation du monde. En 1956, l'embauche a atteint de nouveaux sommets. Le produit national brut a augmenté à un rythme sans précédent. Le commerce s'est amélioré. Les salaires ont été relevés et ainsi de suite. Bref, du point de vue économique le Canada éclate en quelque sorte de prospérité. Toutefois, nos dirigeants, qui devraient le savoir, nous disent que la prospérité, par sa vigueur même, a donné naissance à certains facteurs qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient supprimer nombre des gains économiques que nous avons réalisés depuis la fin de la guerre.

Alors qu'une pareille prospérité est générale dans tout le pays, je suppose qu'il est naturel que l'homme de la rue ne s'inquiète pas outre mesure de l'inflation. A la vérité, durant les premières années d'une poussée inflationniste, la plupart ne s'en trouvent pas mal. Elle procure de l'emploi à tout le monde à des salaires qui augmentent de façon constante. Elle fait monter sans cesse la valeur de la propriété et permet de faire de l'argent rapidement en spéculant sur des choses qui ont une valeur réelle. Cependant, monsieur l'Orateur, l'inflation est comme un voleur qui agit dans la nuit. Elle atteint le plus ceux qui peuvent le moins se payer le luxe d'être frappés. Elle mange aujourd'hui une bonne partie du salaire de chacun de nos ouvriers. Elle crée beaucoup de difficultés à ceux qui tentent de vivre de revenus fixes, parce que la valeur de leurs économies diminue graduellement.

Au cours du dernier demi-siècle, beaucoup de nations ont connu l'inflation et la plupart y ont trouvé le désastre. A mon avis, la présente législature devrait prendre toutes les mesures possibles à cette session-ci pour s'assurer que le Canada ne s'engagera pas dans la même voie pour glisser dans le marasme ou la crise économique.

[M. Thatcher.]

Un des signes avant-coureurs les plus clairs est l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Les derniers chiffres que j'ai vus portaient sur le mois d'octobre, quand l'indice du coût de la vie était de 120.3, en donnant l'indice 100 à l'année 1949. Cet indice avait augmenté de 3.4 points dans les onze mois qui avaient précédé le mois d'octobre.

Et ce qui est encore plus alarmant, je crois, c'est la perspective des six prochains mois. Il en est qui espèrent que la fièvre inflationnaire tombera avant que le gouvernement soit obligé de prendre des mesures supplémentaires. C'est à mon avis de l'optimisme inconsidéré. L'an dernier notre programme d'immobilisation s'est établi à 8 milliards de dollars en gros. Si mon idée de la situation est juste, ce chiffre sera beaucoup plus élevé cette année. Cela à mon avis accroîtra inévitablement la demande de main-d'œuvre et de matériaux, et exercera une pression supplémentaire sur les niveaux généraux de nos prix.

Je sais, monsieur l'Orateur, que depuis bien des mois notre gouvernement a entrevu le danger, et qu'il a pris certaines mesures. De concert avec la Banque du Canada, il a adopté ce que l'on appelle maintenant la politique de restriction monétaire. Je ne voudrais aucunement poser à l'économiste, mais, si je comprends bien, la politique actuelle de restriction monétaire n'est pas le résultat d'une réduction de l'argent disponible ni du crédit bancaire. Les quantités d'argent disponible n'ont guère changé depuis environ un an. La politique de la Banque centrale, avec la collaboration de nos banques, a visé à maintenir le volume de l'argent en circulation au même niveau qu'il y a un an, et à restreindre tout nouveau gonflement des crédits. Comme les réserves d'argent sont limitées, et comme la demande qui en est faite est pour ainsi dire insatiable, la loi de l'offre et de la demande a tout naturellement joué, et les taux d'intérêt ont augmenté. J'ai bien l'impression que les honorables députés de tous les côtés de la Chambre reconnaîtront que l'augmentation des taux d'intérêt a contribué partiellement du moins à décourager les agrandissements d'entreprises financés par le crédit bancaire.

Pour ma part, j'appuie de tout cœur les mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement pour répondre à ces tendances inflationnistes. Je pense que chacun des pays du monde de l'Ouest a pris des mesures analogues. J'ai la ferme conviction que si mes honorables amis du parti conservateur siégeaient du côté des ministériels, ils auraient pris le même genre de mesures.

Le but primordial des mesures monétaires prises par la Banque du Canada est de prolonger la période de notre prospérité, et de protéger le peuple canadien contre un effondrement économique. La montée rapide des taux d'intérêt a naturellement porté préjudice dans certains milieux mais les souffrances qu'elle a infligées sont peu de choses à côté de ce qu'elles seraient si le Gouvernement avait adopté la politique de l'argent facilement accessible.

Certains secteurs en ont souffert. On a parlé de la construction et des finances municipales. Il faudra peut-être apporter des rectifications dans certains milieux. Naturellement, des sociétés commerciales dont les projets d'expansion sont entravés se sont plaintes de ce programme de resserrement du crédit. Mais je crois que le Gouvernement, dans ce cas, a placé le bien-être général du pays au-dessus de l'opportunisme politique. De fait, tout indique, me semble-t-il,—et les indices sont nombreux,—que le Gouvernement doit amplifier cette politique de resserrement du crédit.

Lors de l'adoption de la loi de la Banque du Canada, les banques commerciales étaient celles qui accordaient le plus de crédit commercial. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi dans bien des cas. Bien d'autres sociétés commerciales accordent beaucoup de crédit de nos jours. Je veux parler des sociétés de finance, des compagnies de petits prêts, des sociétés d'assurance, des compagnies de prêts hypothécaires, des caisses populaires ou coopératives de crédit et même d'organismes d'État.

Il est vrai qu'on a demandé à ces divers organismes de restreindre volontairement le crédit, mais je ne crois pas que cet appel soit suffisant. Aujourd'hui il y a beaucoup de sociétés, comme celles que j'ai mentionnées, qui accordent encore du crédit presque sans limite. Si l'on entend enrayer l'inflation au Canada, le Gouvernement se doit d'établir un ensemble coordonné de mesures, de principes et de règlements qui régissent tous les éléments de notre régime financier et non pas seulement les banques. Une telle politique devrait viser à rendre la situation financière de notre pays sensible aux mesures de la Banque du Canada.

J'ai peut-être tort, monsieur l'Orateur, mais il me semble qu'une autre mesure s'impose à l'heure actuelle. A moins que les prix de détail s'arrêtent dans leur courbe ascendante, je crois que le Gouvernement devra songer à restreindre le crédit au niveau du détail. Il serait impopulaire d'exiger un versement initial de 25 ou de 33⅓ p. 100 sur tous les achats à crédit, mais je crois que la mesure réussirait, du moins temporairement, à retarder la demande d'automobiles, d'appareils, de mobilier et le reste. Elle aiderait à freiner la demande du consommateur avec le minimum d'ennuis pour chacun.

Il y a une autre mesure que je voudrais voir le Gouvernement adopter. Je ne puis m'empêcher aujourd'hui, et depuis dix ans d'ailleurs, de penser que le Parlement est parfois enclin à dépenser trop facilement. Comment pouvons-nous attendre que les hommes d'affaires et les industriels du Canada restreignent leurs dépenses dans la crise actuelle si nous, membres de tous les partis au Parlement, laissons augmenter de plusieurs centaines de millions de dollars chaque année les dépenses que nous avons mission de contrôler. Il est évident, je pense, que les demandes du Gouvernement en ce qui concerne les hommes et le matériel, sont tout aussi propres à faire monter les prix que les demandes de l'industrie. Il me semble donc que d'ici quelques mois, les gouvernements aux trois échelons, fédéral, provincial et municipal, devraient donner l'exemple à l'industrie et aux particuliers en maintenant leurs dépenses au strict minimum.

M. Nicholson: Et les allocations familiales? Que devrions-nous faire à leur sujet?

M. Thatcher: L'aptitude des théoriciens socialistes à présenter des critiques destructives m'a toujours étonné.

M. Nicholson: Allons-nous réduire les allocations familiales?

M. Thatcher: La plupart des économistes conviennent, je pense, qu'une des principales causes de l'inflation aujourd'hui est la pénurie de main-d'œuvre. Le Parlement peut aggraver cette pénurie de main-d'œuvre s'il accroît inutilement le nombre des fonctionnaires de l'État. Il se peut que personne ne soit de mon avis en cette enceinte, mais je pense que pendant la crise actuelle, le ministre des Finances ferait bien d'immobiliser le nombre des fonctionnaires à son niveau actuel.

Que dire de la politique fiscale? Depuis des années, les honorables députés s'en souviendront, je demande en cette enceinte au ministre des Finances de réduire les impôts, et je persiste à croire qu'une telle politique est aussi souhaitable qu'urgente. Je serai le premier à reconnaître qu'en cette période d'inflation, il est possible que ce tableau à courte échéance se soit modifié. En mars dernier, le ministre a équilibré son budget en réalisant je crois un excédent de 113 millions de dollars. Certains indices portent à croire que cet excédent atteindra cette année 300 millions de dollars. Je suis convaincu qu'une très importante partie de cet excédent devrait servir à réduire la dette publique, et c'est la politique que je recommande au ministre car elle aiderait à la lutte contre l'inflation.

Que faire du reste de l'excédent? En ce qui me concerne, je dirai respectueusement au ministre que j'aimerais bien mieux qu'il ne laisse pas traîner ce solde, car il y a trop d'honorables députés qui peuvent trouver des moyens de le dépenser. J'aimerais voir, je le répète...

Une voix: Y aurait-il trop de vieillards pensionnés maintenant?

M. Thatcher: Je répondrai à mon honorable ami qu'en ce qui concerne les vieillards pensionnés, il est fort possible qu'on s'en occupe plus tôt qu'il le désire.

M. Nicholson: Et l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse, qu'en dites-vous?

M. Thatcher: Je m'arrêterai volontiers à l'évaluation des ressources. Depuis dix ans, les membres de la CCF en préconisent la suppression ici à Ottawa. Mais, en Saskatchewan, ils ont recours à l'évaluation des ressources la plus sévère qu'on puisse trouver, à l'égard des allocations en excédent des pensions.

M. Nicholson: Voulez-vous qu'on supprime l'évaluation des ressources?

M. Thatcher: J'ai dit que j'étais en faveur d'une réduction des impôts, si c'est possible en ce moment. Si les économistes nous disent qu'il est trop dangereux de mettre ce supplément de puissance d'achat entre les mains des consommateurs, j'estime qu'on devrait trouver moyen d'assurer à la population, pour plus tard, les avantages d'une réduction d'impôt. Le gouvernement pourrait peut-être avoir recours à des certificats d'épargne différée qui ne seraient rachetés que dans trois ou cinq ans.

Bien qu'il soit encore possible de maîtriser les pressions inflationnistes, nous apercevons déjà à l'horizon des signes de danger. Le ministre des Finances sait mieux que tout autre que la lutte contre l'inflation n'est ni facile ni populaire. Si le Parlement se désintéresse de ce problème, tous les Canadiens en subiront les conséquences. Au cours de la période qui s'annonce, nous devons nous en remettre aux directives du ministre des Finances mais d'autres doivent aussi accepter leurs propres responsabilités. Les industriels et les commerçants doivent faire preuve de modération dans l'établissement des prix. La main-d'œuvre ne doit pas être trop exigeante au chapitre des salaires et les membres du Parlement ne doivent pas proposer trop de nouvelles dépenses au ministre des Finances. Une telle collaboration de notre part permettra au ministre de juguler raisonnablement l'inflation en 1957. J'espère que le ministre étudiera les propositions que j'ai formulées et qu'il en trouvera quelques-unes réalisables.

M. Michener: Monsieur l'Orateur, l'excellent discours que nous venons d'entendre m'a vivement intéressé. Je me demande si le député qui vient de se rasseoir et qui semble identifier le Gouvernement avec la Banque du Canada nous indiquerait une mesure que le Gouvernement a prise, sans recourir à la Banque du Canada, pour faire échec à la tendance inflationniste dont il a parlé.

M. Thatcher: Je suis député d'arrière-plan et je ne me prononcerais pas là-dessus.

M. G. S. White (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur qu'on me permette tout d'abord de féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Cette année le discours du trône avait trait surtout aux affaires extérieures. Les deux discours prononcés ici lundi dernier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son collègue de la Santé nationale et du Bien-être social montraient bien l'importance de la question.

On a beaucoup parlé au cours de la session d'urgence et de cette session-ci de la police de l'ONU qui se trouve en Égypte. On se demande même quelle baguette magique peuvent utiliser actuellement les Nations Unies pour accomplir au Moyen-Orient ce qu'elles ont si lamentablement raté depuis les dix ans qu'elles existent. Si on veut être franc au point d'être brutal, on doit reconnaître que l'ONU, jusqu'ici, est une faillite totale. Elle a été dépourvue de tout programme efficace en vue de la solution des divers problèmes qui, depuis des années, se posent au Moyen-Orient. Ces problèmes n'ont rien de nouveau. On ne les règlerait pas d'ici demain. Cette poudrière existe depuis des années. Voilà des années que les Nations Unies sont saisies de questions intéressant ces régions. Mais jusqu'ici ses réalisations ont été absolument nulles.

Un exemple: le sort de centaines de milliers de réfugiés arabes. Ces gens sont devenus réfugiés le jour où l'État d'Israël a commencé d'exister. Des années après cet événement, nous trouvons encore des centaines de milliers de ces malheureux qui n'ont pas trouvé à se rétablir. On les trouve dans les États arabes du Liban, de la Syrie et de la Jordanie. Ces réfugiés et leurs familles vivent dans la plus déplorable pauvreté. Tous les députés de la Chambre ont reçu de temps à autre des brochures décrivant le sort de ces malheureux. L'ONU a été à maintes reprises saisie de cette question, mais rien n'a été fait.

On trouve dans les trois pays arabes des grands établissements de ces réfugiés vivant dans les conditions les plus sordides, dans de

grands camps aménagés le long de la route entre Baalbeck et Damas; on en trouve dispersés le long de la route de Damas à Amman et dans le voisinage de Jéricho, de Jérusalem, et dans d'autres parties des pays arabes. Ce problème sévit depuis des années, au su de tous les membres de l'ONU, et pourtant rien n'a été fait pour le résoudre.

Il y a aussi la vieille question de la bande de Gaza, du tracé de la frontière, du droit de l'Égypte d'empêcher les navires israéliens de passer par le canal. Encore une fois, il y avait des années que les Nations Unies étaient saisies de ces questions intéressant la partie du monde en cause et bien peu de chose a été fait, si même il s'est fait quelque chose. A mon avis, les Nations Unies se sont révélées absolument incapables de s'occuper de ces problèmes qui appelaient une solution. Mais maintenant, après des années de discours insensés et inutiles, après l'adoption de résolutions qui encercleraient le globe, après n'avoir rien fait de concret tout de même, on nous demande de fonder les espoirs mondiaux de paix sur l'envoi d'une faible force de police des Nations Unies au Moyen-Orient.

On nous dit que cette force comprend quelque 5,500 hommes, dont environ 1,100 Canadiens seulement. Je trouve qu'une proportion de 20 p. 100 de toute la force est passablement élevée pour notre pays. Si l'on déduit de ce chiffre de 5,500 ceux qui appartiennent aux services administratifs, au corps médical, à l'intendance, aux corps des signaleurs, au génie et à tous les autres services que compte une brigade de nos jours, il restera bien peu d'hommes pour s'acquitter de la présumée action de police. Comme en fait foi la page 181 du hansard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit:

> Cette situation a amené certains à réclamer que l'Assemblée des Nations Unies soit en mesure, d'une façon ou d'une autre, d'obtenir l'application effective de ses propres recommandations. Cependant, cette proposition oublie évidemment qu'une telle méthode d'application coercitive par l'entremise de l'Assemblée va à l'encontre des dispositions de la charte telle qu'elle est rédigée.

Ces paroles indiquent nettement que cette petite force de police en Égypte n'a pas l'autorité d'imposer quoi que ce soit. J'aurais bien aimé entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous expliquer en détail quelles sont exactement les tâches qui incombent à cette force de police et ce qu'elle a accompli jusqu'ici,—si toutefois elle a fait quelque chose,—et quel est son équipement militaire. Je suppose que s'il s'agit d'un contingent de police, il ne doit pas se battre. Que fera-t-il alors si on l'attaque? Que doit-il faire au cas où des combats se livreraient de nouveau entre Israël et l'Égypte ou l'un des États arabes? Combien de temps cette force doit-elle rester là-bas? Je crois que le député d'Oxford a prouvé très nettement aujourd'hui qu'elle y restera tant que le lui permettra le colonel Nasser.

Quel est le rôle de cette force de police en ce qui concerne le canal? Peut-on à n'importe quel moment lui ordonner de quitter l'Égypte? Et, ce qui revêt une certaine importance pour le contribuable canadien, quelle proportion du coût global du maintien des troupes canadiennes, fortes de 1,100 hommes, le Canada acquittera-t-il? Au cours de la session d'urgence et lundi encore, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit très clairement que le rôle de la force d'urgence est très limité. Lundi, comme l'atteste la page 182 du hansard, il a fait la déclaration suivante:

> Malgré ces restrictions, cette police de l'ONU peut jouer un rôle important dans l'établissement de règlements politiques honorables et permanents en Palestine et dans la région de Suez.

Il aurait été plus intéressant d'entendre de plus amples commentaires du ministre à ce sujet et de savoir comment, avec ses pouvoirs restreints, cette force de police peut arriver à régler quoi que ce soit. Beaucoup de Canadiens estiment que si la Grande-Bretagne et la France n'étaient pas intervenues à Suez, la Russie y aurait envoyé des troupes et dominerait entièrement à l'heure actuelle le canal et la zone du Moyen-Orient. Beaucoup de gens sont d'avis que l'intervention de la France et de la Grande-Bretagne était nécessaire à la préservation de l'existence même de ces deux pays, étant donné les attitudes timides adoptées antérieurement par les Nations Unies et par les États-Unis.

Qu'est-il arrivé? Le gouvernement canadien a tourné le dos à la France et à la Grande-Bretagne; on a même dit qu'il s'était montré très dur et très sévère à leur endroit. Le premier ministre a exprimé très clairement les véritables sentiments du gouvernement canadien au cours de la session d'urgence, tant par ce qu'il a dit que par le ton de sa déclaration. Je cite la page 21 du hansard:

> L'ère où les surhommes de l'Europe pouvaient gouverner le monde entier a touché à sa fin ou est bien près de finir.

Je tiens à dire au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que, dans la région de l'est ontarien que j'habite, l'immense majorité des citoyens n'approuvent pas les sentiments exprimés par le premier ministre ni non plus le refus du gouvernement canadien d'appuyer la France et la Grande-Bretagne. J'espérais que le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ferait connaître un jour ou l'autre à la Chambre et à la population ce qui, à leur avis, serait advenu au canal de Suez et au Moyen-Orient sans l'intervention de la France et de

la Grande-Bretagne. Si le projet que le président des États-Unis a soumis récemment au Congrès avait été communiqué plus tôt, la crise du Moyen-Orient aurait été évitée, à mon avis. Voici ce que disent les journaux d'aujourd'hui, à propos des observations formulées par M. Dulles, secrétaire d'État, devant un comité du Sénat:

M. Dulles, secrétaire d'État, a déclaré qu'il est très probable que des troupes américaines devront combattre au Moyen-Orient si le Congrès rejette le manifeste du président Eisenhower à propos du Moyen-Orient.

Ce qu'on réclame maintenant c'est une intervention analogue à celle de la France et de la Grande-Bretagne. D'après les discours prononcés lundi par deux membres du cabinet, on a l'impression qu'ils entrevoient le Commonwealth sous un jour nouveau; c'était en effet la première fois depuis longtemps qu'un ministre avait des mots d'éloge au sujet du Commonwealth. De fait, les ministres évitent d'ordinaire toute allusion au Commonwealth, toute mention des avantages que le Commonwealth procure au monde entier.

Les discours des deux ministres ont été remarquables du fait qu'ils ont tenté un certain effort pour réparer les dommages faits par les remarques du premier ministre au cours de la session d'urgence. Je ne pense pas qu'on disconvienne des observations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans les termes les plus brillants, il a parlé du Commonwealth, de ce que la Grande-Bretagne a fait pour accorder l'indépendance et l'autonomie aux anciennes colonies. Il a mentionné les noms de certains pays qui seront bientôt membres du Commonwealth. A mon avis, ces remarques constituaient un hommage, d'ailleurs bien mérité, aux hommes d'État du Royaume-Uni qui, tout récemment, ont été qualifiés par le premier ministre d'agresseurs et de surhommes d'Europe.

Pour ne pas être surpassé par son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a aussi loué le Commonwealth et plusieurs fois dans son discours il a loué l'œuvre du Commonwealth à tous égards. J'aimerais donner lecture de deux passages de son discours, qui figurent à la page 192 du hansard; parlant de divers pays d'Asie, le ministre a déclaré:

Je leur ait dit que le Canada à titre de pays du Commonwealth voyait dans cet instrument, et cela de par sa nature même, l'occasion d'assurer non seulement le bien-être de ses propres ressortissants mais aussi celui de tous les pays du monde, aussi bien en Asie qu'ailleurs, qui sont disposés à reconnaître ses bonnes intentions et l'excellence des buts qu'il veut atteindre.

Je félicite le ministre de penser cela. Il a dit ensuite, ainsi qu'en fait foi la page 193:

Mais, à mon sens, en majeure partie, ceux qui ont à voir à la conduite du gouvernement de ces grands pays reconnaissent que dans les consultations des premiers ministres, dans les consultations des ministres des Affaires extérieures ou étrangères du Commonwealth et dans la collaboration qui règne aux Nations Unies, le Commonwealth sert d'instrument précieux dans un monde qui a besoin de se rapprocher davantage au lieu de diverger de plus en plus.

[M. White (Hastings-Frontenac).]

Je félicite également le ministre de ces sentiments, mais, dans les termes chaleureux qu'ils ont employés en parlant du Commonwealth, les deux ministres ont oublié un point, comme l'a si bien signalé hier le représentant de Kamloops, qui a dit que pas une fois, dans tout le bien qu'ils ont dit du Commonwealth, ils n'ont mentionné le point vital du centre de l'unité du Commonwealth: la fidélité à la Couronne.

Le discours du trône ne parle pas de la modification de la loi sur les droits successoraux, à moins que cela ne soit compris dans les derniers mots, où il est dit que le Parlement sera saisi de modifications à un certain nombre d'autres lois. J'espère sincèrement que cette loi sera modifiée. Il en était question dans le discours du trône de l'an dernier, mais aucune modification ne nous a été soumise. A mon avis, la loi devrait être revisée à la lumière de la situation économique actuelle.

La situation est bien différente de celle qui existait à l'époque, déjà lointaine, où la loi a été insérée dans nos statuts. A l'heure actuelle, les successions ne sont pas frappées de droits quand elles ne dépassent pas $50,000; mais, dès qu'elles dépassent $50,000, les droits frappent le plein montant de la succession. Voilà qui me paraît très injuste. J'estime que l'exemption devrait être portée à $75,000. De toute façon, ce montant devrait échapper à tout droit.

Tous les avocats parmi nous connaissent bien, pour les avoir vu de leurs yeux, les effets que peut avoir dans plusieurs cas l'impôt sur le revenu et les droits successoraux sur les revenus provenant de testaments, de fonds de fiducie, de pensions, de dotations et autres versements analogues touchés par les héritiers à charge. Ils connaissent bien les difficultés que cela peut produire.

Il est un autre aspect de la question des droits successoraux dont il serait bon de faire mention. C'est celui des dons et legs de charité faits dans les trois ans précédant le décès, ainsi que celui des dons non payés aux sociétés charitables. Un bon nombre de personnes estiment qu'il ne faudrait pas que ces sommes figurent dans la valeur d'une succession aux fins de calcul des droits successoraux initiaux.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, malgré ce que vient de dire l'honorable député qui a repris son siège à l'instant, j'espère, pour ma part, que le ministre des

Finances va augmenter l'exemption de l'homme marié jusqu'à $3,000 au moins et l'exemption du célibataire jusqu'à $1,500 au moins et qu'il envisagera aussi une augmentation raisonnable des exemptions au titre des enfants. Tout le monde sait que l'inflation a sérieusement augmenté le coût de la vie, que les impôts municipaux ont augmenté, que tout ce que le contribuable doit acheter, en somme, augmente de prix. Le contribuable doit acquitter un grand nombre d'impôts occultes dissimulés dans le prix de l'article qu'il achète.

L'exemption consentie actuellement au titre des enfants n'est que de $150 dans le cas d'un enfant touchant l'allocation familiale et de $400 dans le cas d'un enfant ne la touchant pas. Mais à quoi servent $400 par année lorsqu'on a à faire vivre un enfant de plus de 16 ans qui va encore en classe ou à l'université. Un simple examen du prix des marchandises annoncées actuellement dans les journaux, y compris celui des vêtements, des chaussures et des autres choses nécessaires à la vie montre bien l'insuffisance de cette exemption de $400.

Songeons aussi au grand nombre de contribuables dont les revenus sont fixes. Dans bien des cas ce revenu a été arrêté il y a plusieurs années à un moment où le dollar valait beaucoup plus qu'aujourd'hui. Les impôts actuels et l'échelle des exemptions imposent de lourdes charges à ces contribuables. Le ministre me permettra de lui dire qu'il pourrait consentir une exemption de plus de $500 à tous les contribuables âgés de plus de 65 ans.

La brève mention faite de l'agriculture dans le discours du trône n'est pas faite pour encourager le cultivateur canadien. L'honorable député de Middlesex-Est a très bien exposé la situation du cultivateur à la Chambre dans ses observations qui sont consignées à la page 88 du hansard. Il a révélé que l'économie agricole du Canada est exploitée de façon à assurer des marchés pour écouler des produits manufacturés. Quoique le Canada soit une grande nation productrice, il importe de l'étranger plusieurs de nos produits agricoles. Chaque année, le Canada importe des millions de livres de fromage, il importe des États-Unis des fruits et des légumes, des tomates et de la pâte de tomates d'Europe, qui nous arrivent par navires et qui sont ensuite transportées par chemin de fer vers les marchés où ils rivalisent avec les produits canadiens. Sans doute, avons-nous certains droits de douane qui s'appliquent sur une base saisonnière seulement. Ainsi, l'année dernière, les éleveurs de dindes ont transmis à plusieurs députés des observations relativement à l'importation de dindes des États-Unis qui se vendent à un prix inférieur sur le marché local. Il y a de nombreux éleveurs de dindes dans ma circonscription et j'ai reçu des lettres à propos de cette situation. Des producteurs de dindes ont fait des observations au ministre de l'Agriculture l'année dernière.

Qu'on demande à n'importe quel cultivateur de l'Ontario qui pratique la culture mixte, ce qu'il pense de la forte augmentation des prix de chaque article qu'il doit acheter pour l'exploitation de sa ferme, y compris l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des impôts municipaux, par comparaison à la hausse des prix des produits qu'il offre en vente. Tous les journaux ruraux publient des avis et des rapports sur les réunions que tient dans chaque comté de l'Ontario le Syndicat des cultivateurs, qui s'accroît rapidement. Sans doute, bien des députés ont-ils assisté à ces réunions, et dans bien des cas n'ont-ils eu rien à contredire aux arguments énoncés par les cultivateurs. Les cultivateurs ne veulent que leur juste part du revenu de la nation. Ainsi que l'ont déjà fait observer plusieurs députés, il se peut qu'on fasse quelque chose pour les cultivateurs du Canada, étant donné que nous sommes dans une année d'élection.

J'aimerais avant de me rasseoir dire quelques mots à l'appui des députés qui ont parlé en faveur des anciens combattants du Canada. J'ai sous les yeux le mémoire que la Légion canadienne a présenté au Gouvernement, et je désire soulever une ou deux questions. La Légion a présenté des demandes extrêmement raisonnables qui, si l'on y fait droit, n'augmenteront d'aucune façon les dépenses de l'État.

On demande, par exemple, le relèvement du revenu admissible, ce qui ne coûterait pas un sou au Gouvernement. On veut tout simplement que le revenu admissible au titre de la loi sur les allocations aux anciens combattants soit porté à $1,200 par an pour le célibataire et à $2,000 par an pour l'ancien combattant marié. Autre demande: que l'allocation des anciens combattants mariés soit portée de $108 à $120 par mois. Enfin, on voudrait que les Canadiens, anciens combattants de la première guerre mondiale dont le service outre-mer s'est limité au Royaume-Uni, soient admissibles aux allocations d'anciens combattants. Cette dernière requête, fort raisonnable, a été maintes fois présentée au ministre.

Je me contenterai d'ajouter un mot au sujet de la demande relative à la valeur présente de la part du propriétaire qui est permise dans le cas des maisons de titulaires de l'allocation aux anciens combattants. Cette valeur permise est actuellement de $6,000, chiffre qui paraîtra vraiment très faible aux députés qui connaissent la valeur

de la propriété immobilière dans leurs circonscriptions. La Légion demande que ce chiffre soit porté à $9,000. Ici encore, pas un sou des deniers publics ne devra être déboursé.

Je sais bien que ces demandes ont été maintes fois soumises au ministre, mais je lui rappelle que la période de froid extrême que nous traversons oblige nombre de pensionnés et de titulaires de l'allocation aux anciens combattants à dépenser davantage au chapitre du combustible, de l'alimentation et du vêtement, alors qu'ils ne sont pas en mesure de faire de telles dépenses. Le nombre des ex-militaires qui toucheront une pension, si la pension est accordée aux ex-militaires de la première Grande Guerre qui ont servi en Angleterre, est très faible et le supplément qu'aura à débourser la trésorerie publique ne sera pas considérable. J'espère sincèrement que le ministre des Affaires des anciens combattants et son adjoint parlementaire verront dès la présente session à faire droit aux vœux, parfaitement légitimes et raisonnables, renfermés dans le mémoire que la Légion a soumis au Gouvernement l'automne dernier.

M. l'Orateur: Dois-je déclarer qu'il est six heures moins un quart?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 38 du Règlement, je dois dès maintenant inviter la Chambre à se prononcer sur le sous-amendement visant la motion principale.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aitken (M^lle)
Argue
Balcer
Barnett
Bell
Blackmore
Blair
Bryce
Bryson
Campbell
Cardiff
Casselman
Castleden
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Dinsdale
Dufresne
Ellis
Fairclough (M^me)
Ferguson
Fraser (Peterborough)
Gillis
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Lennard
Low
Macdonnell (Greenwood)
MacLean
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
McLeod
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nicholson
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Quelch
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Shaw
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Tustin
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Yuill—69

[M. White (Hastings-Frontenac).]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Batten
Beaudry
Benidickson
Bennett
Blanchette
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bourque
Breton
Brisson
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cavers
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Dupuis
Enfield
Fairey
Fontaine
Gagnon
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Girard
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Habel
Hardie
Harris
Harrison
Hellyer
Henderson
Hollingworth
Hosking
Houck
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Lesage
Lusby
MacEachen
MacNaught
McCann
McCulloch (Pictou)
McIlraith
McIvor
McMillan
Maltais
Mang
Marler
Martin
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Pickersgill
Pinard
Pommer
Poulin
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Simmons

Sinclair	Villeneuve
Stuart (Charlotte)	Weaver
Studer	Weir
Thatcher	Weselak
Thibault	White (Waterloo-Sud)—135
Tucker	
Valois	

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. Shaw: Monsieur l'Orateur, avec votre permission j'aimerais proposer que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Shaw, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures cinq minutes la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

L'ARSENAL MARITIME CANADIEN D'HALIFAX—TRAITEMENTS VERSÉS AUX CIVILS

Question nº 2—**M. Balcom:**

Quelle est la moyenne de la somme globale mensuelle versée aux civils employés, dans toutes les divisions, à l'arsenal maritime canadien d'Halifax (Nouvelle-Écosse)?

Réponse de **M. Hellyer, adjoint parlementaire, au nom du ministre de la Défense nationale:**

La moyenne de la somme globale mensuelle versée aux employés civils par l'intermédiaire de l'arsenal maritime canadien d'Halifax s'établit à $1,160,450.

ROUTE DE L'ALASKA—EMPLOIS SAISONNIERS

Question nº 17—**Mr. Pearkes:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'emplois saisonniers a-t-on autorisés à l'égard de la route de l'Alaska?
2. Quel a été, en moyenne, le nombre de travailleurs saisonniers embauchés au cours des mois de juillet et août de chaque année?
3. Quel a été le nombre total de travailleurs saisonniers embauchés chaque année durant cette période de cinq ans?
4. Sur le nombre total des travailleurs saisonniers embauchés au cours des années financières 1954-1955 et 1955-1956, combien ont quitté le travail avec la mention "à ne pas embaucher de nouveau" ou quelque autre mention semblable?

Réponse de **M. Hellyer, adjoint parlementaire, au nom du ministre de la Défense nationale:**

1. 1952, 419; 1953, 419; 1954, 419; 1955, 430; 1956, 550.

2. 1952, 360; 1953, 228; 1954, 393; 1955, 374; 1956, 379.

3. 1952, 551; 1953, 646; 1954, 552; 1955, 590; 1956, 604.

4. 1954-55, 71; 1955-56, 58.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

LES RELATIONS DU COMMONWEALTH

PROJET DE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LE COMMERCE ET AUTRES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre quelle sera son attitude à l'égard d'une conférence éventuelle des premiers ministres du Commonwealth, conférence qui, je crois, a été proposée aux divers premiers ministres par le nouveau premier ministre de Grande-Bretagne. Considère-t-il, étant donné qu'il est possible que le Royaume-Uni contracte des engagements de libre échange avec l'Europe, qu'il serait acceptable et, qui sait même, nécessaire d'organiser au même moment une réunion dans le genre d'une conférence commerciale du Commonwealth britannique?

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député aurait-il l'amabilité de répéter les derniers mots de sa question?

M. Diefenbaker: Le premier ministre ne serait-il pas disposé à considérer qu'étant donné qu'il est possible que le Royaume-Uni adhère à une entente européenne de libre-échange, il serait non seulement nécessaire mais indispensable, en ce qui concerne le Canada, qu'on tienne à l'heure actuelle une réunion du genre d'une conférence commerciale du Commonwealth?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Ces conférences ont toujours été très fructueuses. Ce n'est uniquement que par les journaux, que nous avons appris que l'on songe à l'heure actuelle à tenter d'organiser une conférence. Naturellement, à l'heure actuelle, ce ne serait guère commode. J'ai certaines propositions législatives que j'espère être en mesure de soumettre au Parlement, et j'espère également pouvoir être présent quand le Parlement en discutera.

Je puis assurer à l'honorable député que, si l'on propose la tenue d'une conférence entre des représentants des gouvernements du Royaume-Uni et des autres pays du Commonwealth, la question sera étudiée très sérieusement et très soigneusement car nous nous rendons compte, comme la plupart des Canadiens, je crois, des avantages de ces échanges de vues et de la nécessité d'en venir à des décisions qui, évidemment, relèvent de chacun de ces gouvernements en particulier mais qui toutes tendent à la réalisation du même objectif.

M. Diefenbaker: Le premier ministre voudra peut-être répondre aussi à l'autre question qui a trait aux événements survenus en Europe sur le plan économique et il pourrait peut-être nous dire s'il songera à convoquer une conférence commerciale du Commonwealth afin d'assurer le maintien du commerce canadien.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas d'avis pour le moment qu'il faille tenter de convoquer une conférence commerciale tant que nous ne posséderons pas de plus amples renseignements sur les problèmes précis auxquels le gouvernement du Royaume-Uni voudrait accorder la toute première priorité dans des entretiens avec les représentants des autres gouvernements du Commonwealth.

(Plus tard)

M. John B. Hamilton (York-Ouest: Monsieur l'Orateur, je pose au premier ministre une question qui fait suite à celles qu'a posées mon chef. Vu que, semble-t-il, le premier ministre du Royaume-Uni souhaiterait une réunion des premiers ministres du Commonwealth et qu'il peut aussi aller à Washington, le premier ministre songe-t-il à demander que la tenue d'une telle conférence des premiers ministres du Commonwealth ait lieu au Canada?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, le Gouvernement du Canada ne songerait pas actuellement à proposer cette mesure à la place de ce qui, de l'avis du nouveau premier ministre du Royaume-Uni, constitue la mesure la plus urgente qu'il devrait prendre. Le Gouvernement du Canada collaborera sincèrement avec le gouvernement du Royaume-Uni à l'organisation de tout ce qui pourra être jugé là-bas comme étant les questions les plus urgentes à traiter.

M. Hamilton (York-Ouest): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les déclarations du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le pre-

mier ministre n'est-il pas d'avis que notre pays devrait actuellement prendre l'initiative?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est pas d'avis que notre pays doit prendre l'initiative d'essayer de déterminer quelle doit être la ligne de conduite du gouvernement du Royaume-Uni. Cette responsabilité incombe, à notre avis, au nouveau premier ministre du Royaume-Uni qui, j'en suis sûr, saura s'en acquitter de son mieux.

LE PÉTROLE

DEMANDE DE DÉCLARATION EN CE QUI CONCERNE LES PROJETS DU ROYAUME-UNI POUR LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le premier ministre ou le ministre du Commerce ferait-il une déclaration à la Chambre au sujet d'une information voulant que le nouveau premier ministre de la Grande-Bretagne songerait à une mise en valeur, qualifiée de sensationnelle, des sables bitumineux de l'Alberta? Je crois que les rapports entendus à ce sujet indiquent que des copies de ce projet, actuellement à l'étude, auraient été soumises au ministre du Commerce. L'entreprise semble extrêmement vaste dans ses conséquences et il serait par conséquent intéressant que le premier ministre ou le ministre du Commerce dise précisément à la Chambre et au pays exactement de quoi il s'agit.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, autant que je sache, la seule communication que nous ayons reçue à ce sujet émanait de M. Carol Wilson, anciennement directeur général de la commission américaine de l'énergie atomique et actuellement président d'une société privée. Il a parlé d'un plan de mise en valeur de ces sables bitumineux pour parer à la pénurie actuelle de pétrole en Europe. Rien dans sa lettre ne donnait à entendre autre chose que son intention de s'en occuper immédiatement. Selon lui, il aurait envoyé une copie de sa lettre à celui qui était, à l'époque, ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington. Répondant à la lettre, j'ai dit que nous observions avec intérêt la situation en ce qui concerne ces sables bitumineux, ajoutant toutefois que selon nous leur mise en valeur actuelle ne serait guère motivée, vu le prix actuel du produit. Nous y voyons surtout une réserve pour l'avenir. C'est tout ce que j'en ai entendu parler. Nous n'avons rien reçu du gouvernement britannique. J'ignore absolument si la chose l'intéresse ou pas.

LE COMMERCE

LE JAPON—PRÉTENDUE LIMITATION DES EXPORTATIONS DE COTONNADES OUVRÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Aurait-il quelque observation à faire sur la nouvelle voulant que le Japon assujétisse à un maximum les exportations de cotonnade au Canada? Quel est l'objet d'une telle décision? N'est-il pas vraisemblable qu'une telle décision nuise aux ventes de produits canadiens au Japon?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il a été question de l'exportation de tissus japonais au Canada quand je suis allé au Japon il y a quelques mois. Les Japonais obtiennent à peu près 5 p. 100 de notre marché des tissus et nous croyons qu'il nous serait difficile de leur laisser prendre une plus forte proportion.

Le maximum établi au Japon l'a été par l'industrie et non à la demande du gouvernement du Canada. Je pense que c'est pour donner suite à l'idée que je leur ai exprimée, soit que le Japon devrait être disposé à laisser croître ses débouchés canadiens pour les textiles petit à petit avec l'expansion de l'ensemble du marché, plutôt que de submerger à tel moment le Canada sous un flot de tissus. C'est tout ce que je puis en dire. Nous n'avons eu, à ce propos, aucun avis de la part du Japon. J'ai lu l'article dont l'honorable député a parlé ce matin, et c'est vraiment tout ce que je sais à ce sujet.

M. Argue: Puis-je poser encore une autre question? Le ministre sait-il si l'on prendra par la suite des dispositions en vue de relever les maximums ou si l'on maintiendra ceux-ci indéfiniment?

Le très hon. M. Howe: Je sais que les maximums ont été établis non à la demande d'aucun membre de la Chambre, mais parce que l'industrie agricole du Japon y voyait un bon moyen d'assurer un marché stable au Canada. Quant aux achats de blé et d'orge chez nous par le Japon, j'ignore si ma visite en ce pays y est pour quelque chose; cependant, nos exportations de ces deux céréales ont, depuis, augmenté considérablement; les Japonais importent en réalité une plus forte proportion de ces deux céréales que jamais auparavant.

LES PIPE-LINES

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED" —DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE STATUT ACTUEL DE CETTE SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce? Comme la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* n'a pas réussi à aménager le pipe-line jusqu'à Winnipeg conformément à l'entente et comme la date ultime fixée pour son financement approche rapidement, le Gouvernement a-t-il fait quelque nouvelle concession à cette compagnie ou conclu avec elle un nouvel accord depuis juin dernier?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la réponse est non. Je puis dire que le prêt consenti à la *Trans-Canada* s'établit aujourd'hui à un peu moins de 45 millions et nous comptons que ce montant sera remboursé très prochainement. Après cela, la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* deviendra société privée et le Gouvernement n'aura aucun renseignement officiel sur ce qu'elle fait.

M. Michener: Ce devrait être un soulagement pour le Gouvernement.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au...

M. l'Orateur: Si l'honorable député ne se propose pas de poser une question qui complète celle que l'honorable représentant de St. Paul's a posée, je pense qu'il me faut accorder la parole à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Nowlan: Je m'excuse.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. M. Howe: Hier, monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Yorkton (M. Castleden) m'a posé deux questions. La première se lit ainsi:

Le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle date on compte achever le pipe-line transcanadien entre Winnipeg et Emerson?

La *Trans-Canada Pipe Lines Limited* m'apprend qu'elle compte que la canalisation sera achevée jusqu'à Winnipeg vers la fin d'août, ou au début de septembre.

Pour ce qui est d'Emerson, on n'a élaboré aucun plan en vue d'aménager une canalisation en direction du sud depuis Winnipeg jusqu'à Emerson.

La seconde question est la suivante:

A-t-on songé à proroger au-delà du 1er avril 1957 la date de remboursement du prêt de 80 millions accordé à la *Trans-Canada Pipe Lines*?

La réponse est non.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une autre question? Puisqu'on dit qu'on n'a pas élaboré de plans en vue d'aménager la canalisation depuis Winnipeg jusqu'à Emerson, est-ce à dire que le Gouvernement ou la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* a modifié ses plans au sujet de l'exportation de gaz naturel?

Le très hon. M. Howe: Cela signifie seulement que la *Trans-Canada* n'aménage pas en ce moment le pipe-line en direction du sud entre Winnipeg et Emerson.

LA PENSION DE VIEILLESSE

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE AUGMENTATION ÉVENTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

Une voix: Ah! Voilà encore un discours!

M. Hamilton (York-Ouest): Il attendait sa chance.

M. Knowles: Étant donné le nombre des députés libéraux qui se joignent à nous pour réclamer le relèvement des pensions de vieillesse, le public canadien peut-il compter que cette augmentation interviendra avant les élections générales cette année? Quel montant le Gouvernement envisage-t-il?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député s'y connaît trop bien en politique pour ne pas savoir que, si le Gouvernement envisageait pareille mesure, ce ne serait pas à la suite de sa question.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question? Le ministre se rend-il compte qu'il y a, au Canada, bon nombre de gens, des vieillards surtout, qui sont fort déçus de constater que cette augmentation n'a pas été annoncée dans le discours du trône de cette année?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le Gouvernement comprend fort bien, comme d'ailleurs chaque député, qu'il y a des cas de détresse, mais il est convaincu que la population du Canada sait, en général, qu'il a pris l'initiative dans ce domaine et qu'il est prêt à la prendre à nouveau, dans la mesure de ses moyens.

(Plus tard)

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Je voudrais poser une question au ministre des Finances à la suite de celle qui s'adressait

au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. De l'avis du ministre, la situation financière du Gouvernement, dont a parlé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est-elle maintenant assez bonne pour qu'on puisse verser un montant plus élevé aux vieillards pensionnés?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Le ministre des Finances fait chaque année un exposé sur la situation financière du Gouvernement et ses possibilités, ce que je prévois pouvoir faire au cours de la présente session.

LES PARCS NATIONAUX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS CONCERNANT L'ACHAT DU PARC DE GRAND-PRÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales serait-il en mesure de nous dire où en sont les négociations en cours entre son ministère, la Société de l'Assomption et le chemin de fer *Dominion Atlantic* au sujet de l'acquisition du parc *Dominion Atlantic*, à Grand-Pré.

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, on a convenu des conditions d'achat du parc du chemin de fer *Dominion Atlantic* et on peut en dire autant de l'achat du musée de la Société de l'Assomption. Mes collègues m'ont autorisé à conclure des ententes à cette fin avec la société et la compagnie ferroviaire. Dès que ce sera fait, le parc de Grand-Pré sera proclamé parc historique national.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

PAIEMENT DES TAUX COURANTS AUX EMPLOYÉS CIVILS DES ARSENAUX MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale? D'après quel barème les salaires sont-ils payés aux employés civils des arsenaux maritimes canadiens. Ces salaires et les conditions de travail sont-ils conformes à ceux que l'industrie accorde dans les différentes parties du pays?

M. Paul Hellyer (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, si je comprends parfaitement la question, l'honorable député veut savoir si les salaires versés à chaque arsenal maritime canadien sont conformes aux taux courants. Ils sont conformes aux salaires généralement accordés dans la région.

[M. Hahn.]

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—PRÉTENDU ABAISSEMENT DES CATÉGORIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Pourrait-il dire à la Chambre si on a donné ordre aux compagnies d'élévateurs à céréales d'abaisser les classes du blé et, s'il en est ainsi, qui est à l'origine de cet ordre?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Les catégories de blé sont établies par le service des normes, dont la composition assure surtout la représentation de tous les producteurs. Ces catégories sont établies au début de la campagne agricole, et nul ne peut les modifier par la suite.

M. Dinsdale: J'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre sait-il que le blé qu'on rangeait dans la catégorie n° 3 en novembre est maintenant rangé dans la catégorie n° 4? J'ai à ce sujet des preuves incontestables que je pourrais vous soumettre.

Le très hon. M. Howe: Non, je ne le savais pas, et je ne le crois pas. Je pense que mon honorable ami devrait borner ses questions à des domaines qu'il comprend.

(Plus tard)

M. E. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce dirait-il à la Chambre si l'on a modifié les dispositions de la loi sur les grains, portant sur les exigences quant à la qualité, ce qui justifierait le classement inférieur du blé de l'Ouest, tant pour le blé emmagasiné dans les élévateurs régionaux que pour les nouvelles livraisons? Sinon, le ministre peut-il expliquer cet abaissement des classements dans l'Ouest?

dispositions de la loi sur les grains, portant

Le très hon. M. Howe: La loi ni les règlements n'ont été modiés pour ce qui est des classements. Le personnel d'inspection de la Commission des grains n'a pas été changé. Celui qui doute du classement indiqué à l'élévateur peut envoyer un échantillon de son grain au service d'inspection, à Winnipeg. Ce privilège a toujours existé. L'intéressé peut ainsi obtenir un classement officiel fixé d'après les catégories établies par le service des standards, dont je viens de parler.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le ministre a-t-il été mis au courant par les réseaux d'élévateurs de cet abaissement du classement des céréales emmagasinées dans les élévateurs?

Le très hon. M. Howe: Je devrai consulter les dossiers du ministère pour m'en assurer; mais je n'ai personnellement eu connaissance d'aucune communication de ce genre.

LE TARIF-MARCHANDISES

LOI SUR LES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE REVISION POSSIBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Le Gouvernement projette-t-il de reviser la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, de manière à la rendre conforme à l'intention qu'on avait en 1927 et qui était de permettre aux producteurs des provinces Maritimes de rivaliser sur les marchés du centre du Canada?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Tout ce que je puis dire, c'est que la question est à l'étude.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI—INVITATION À VISITER LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-on adressé ou prévu une invitation au nouveau premier ministre du Royaume-Uni pour qu'il visite le Canada durant son voyage projeté aux États-Unis?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en conformité de ce qui a toujours été la coutume, si le premier ministre d'Angleterre accepte une invitation à Washington on l'invitera à visiter le Canada et j'espère que ses engagements lui permettront d'accepter cette invitation.

LES FINANCES

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DEVANT L'INFLATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre du Commerce? Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il pense que les politiques du gouvernement actuel ont oui ou non suscité l'inflation qui sévit à l'heure actuelle dans notre pays?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est une question à laquelle je ne répondrai qu'en échange de gros honoraires. Je ne pense pas pouvoir donner une opinion gratuitement.

M. Pallett: Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre se rend-il compte qu'il reçoit déjà du peuple canadien des honoraires assez considérables pour ces services?

Le très hon. M. Howe: Ces honoraires rémunèrent d'autres services.

MONTANT DES DÉPÔTS EN ESPÈCES EXIGÉS DES AGENTS DE CHANGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): J'aimerais, monsieur l'Orateur, poser une question au ministre des Finances. Il sait sans doute qu'une société d'agents de change de Montréal, P. Moat et Cie, a récemment fait faillite, faisant ainsi subir de grosses pertes à des centaines de ses clients. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les agents de change, comme les banques et les compagnies d'assurance, sont tenus de faire des dépôts en espèces assez considérables auprès du surintendant des assurances, ou d'un autre organisme gouvernemental, à titre de protection contre de telles éventualités?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je pourrais vous répondre tout de suite que je ne sais pas si un tel dépôt est exigé, mais il vaudrait mieux m'en assurer. Je ferai une déclaration à ce sujet.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RADIODIFFUSION ÉVENTUELLE DU TEMPS CONSACRÉ AUX QUESTIONS

M. A. W. Stuart (Charlotte): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. A-t-on reçu des demandes de postes de radio ou de télévision qui voudraient utiliser la période consacrée aux questions, à la Chambre des communes, comme une sorte de programme-questionnaire pour la gouverne et l'amusement du public en général?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de pareilles demandes, mais si l'on en fait, je crois que les résultats en seraient peut-être plus divertissants qu'instructifs.

LES PONTS

ÎLE DES SŒURS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE EN CHANTIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports nous dira-t-il quand commencera la

construction du pont de l'Île des Sœurs, qui doit relier l'île et Montréal?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je crains de ne pas avoir les renseignements sous la main en ce moment. Je devrai me les procurer.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DISPOSITIONS EN VUE D'ATTERRISSAGES D'URGENCE AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Le ministre des Transports peut-il nous dire si, sous le régime des accords intervenus entre le Canada et le Mexique au sujet des envolées des *Guest Air Lines*, le règlement exige que le pilote atterrisse aux États-Unis si un ou plusieurs des moteurs sont en panne?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je ne sache pas qu'il existe de dispositions en ce sens dans l'accord bilatéral intervenu entre les deux pays; il me faudrait étudier la question pour déterminer s'il y a lieu de donner aux règlements l'interprétation dont parle l'honorable député.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Dans ce cas, que le ministre du Commerce me permette de lui demander si, dans une pareille éventualité, le pilote d'un appareil d'Air-Canada devrait atterrir pour faire réparer ses moteurs?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): En cas de difficulté, le pilote est autorisé, sous le régime de l'accord bilatéral, à atterrir dans n'importe quel aéroport. C'est au pilote, naturellement, de décider où il descendra. Rien ne l'oblige à atterrir mais il peut descendre à n'importe quel aéroport, s'il le veut.

LA RADIODIFFUSION

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le premier ministre me dira-t-il si la commission royale sur la radiodiffusion a soumis son rapport et, dans le cas de l'affirmative, quand nous pourrons en recevoir des exemplaires? Dans le cas de la négative, nous dira-t-il quand le gouvernement s'attend à recevoir ce rapport?

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Nous n'avons pas encore reçu de rapport, mais je sais que la commission poursuit ses travaux aussi rapidement que possible. Aucune date n'a encore été fixée pour la soumission du rapport au gouvernement, mais dès que ce rapport sera terminé et qu'il aura été soumis dans les formes à Son Excellence le Gouverneur général, le Gouvernement verra à ce que tous les députés en reçoivent des exemplaires dès qu'on pourra prendre des dispositions en ce sens.

[M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PACIFIQUE-CANADIEN—ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L. S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre qu'on a adopté ce matin un décret du conseil, qui a reçu l'approbation de Son Excellence le Gouverneur général, en vue de l'établissement d'une commission royale chargée d'étudier les questions qu'il a été convenu de déférer à une commission royale à propos du différend survenu entre le chemin de fer du Pacifique-Canadien et le syndicat des chauffeurs et mécaniciens de locomotives. Je n'ai pas encore reçu de copies certifiées conformes du document mais dès que le travail matériel sera terminé, on en remettra des exemplaires au greffier de la Chambre pour qu'il les dépose. Étant donné que la question est d'intérêt général, les honorables députés voudront peut-être que je consigne au compte rendu le texte du décret du conseil. Si tel est le vœu de la Chambre, je puis en donner lecture immédiatement.

Des voix: Entendu.

Le très hon. M. St-Laurent: Voici:

Le Comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport émanant du premier ministre et exposant que pour assurer le règlement du différend survenu entre le Pacifique-Canadien et la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives (*Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen*), lequel différend a conduit à un arrêt de travail en janvier 1957, il est opportun de nommer une Commission aux termes de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, pour faire enquête et rapport sur les problèmes non résolus dans ce différend.

A ces causes, sur avis conforme du premier ministre, le Comité recommande:

1. Que l'honorable juge Roy Lindsay Kellock, juge puîné de la Cour suprême du Canada,

L'honorable juge Campbell C. McLaurin, juge en chef de la division d'instruction de la Cour suprême d'Alberta, et

L'honorable juge Jean Martineau, juge puîné de la Cour du Banc de la Reine dans la province de Québec

soient nommés commissaires, aux termes de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, pour répondre aux questions suivantes et pour faire enquête et rapport sur tous les sujets qu'ils jugeront nécessaires afin de pouvoir y répondre:

a) Est-il nécessaire d'employer des chauffeurs (ou des aides-chauffeurs) sur les locomotives diesel pour le service du fret et dans les centres de triage de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien (y compris les régions de l'Est, des Prairies et du Pacifique ainsi que les chemins de fer Québec Central et Dominion Atlantic)?

b) Dans le cas de la négative, quels termes et conditions, jugés raisonnables pour les chauffeurs, pour ceux qui utilisent le chemin de fer, pour la compagnie et pour ses autres employés, devraient être observés par la compagnie aux fins de protéger les chauffeurs actuellement à son service contre les conséquences de la perte de cet emploi et du droit d'ancienneté qui y est rattaché?

c) Les dispositions des ententes actuelles entre la compagnie et la Fraternité, concernant les "suppléments de taxe (*arbitraries*)" et le "tarif différentiel des montagnes (*mountain differential*)", devraient-elles être maintenues, omises ou modifiées, et si la Commission est d'avis qu'elles devraient être modifiées, de quelle façon et dans quelle mesure?;

2. Que l'honorable juge Kellock soit président de la Commission;

3. Que les commissaires soient autorisés à exercer tous les pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 11 de la Loi sur les enquêtes;

Par cet article, les commissaires sont autorisés à engager des conseillers, des spécialistes ou des commis, soit le personnel dont ils pourront avoir besoin pour remplir leur mission.

4. Que les commissaires soient autorisés à demander les conseils et l'assistance technique des membres et du personnel de la Commission des Transports et de tout autre conseil, commission, agence, ministère ou département du gouvernement du Canada;

5. Que les commissaires soient autorisés à retenir les services des avocats, du personnel et des conseillers techniques dont ils peuvent avoir besoin, aux taux de rémunération et de remboursement qu'approuvera le Conseil du Trésor;

6. Que les commissaires adoptent la procédure et les méthodes qu'ils peuvent, à l'occasion, juger opportunes pour la poursuite régulière de l'enquête, et siègent aux époques et aux endroits qu'ils pourront déterminer au besoin; et

7. Que les commissaires fassent rapport au Gouverneur en conseil.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois que tout le monde se réjouira du choix des membres de la commission. Monsieur le juge Kellock a acquis une réputation enviable en tant qu'excellent président de commission. On peut faire confiance à son jugement. Les autres juges jouissent de réputations non moins excellentes. Je voudrais poser au premier ministre une question. Les attributions de la commission ont-elles été soumises au chemin de fer et au syndicat? Si ce n'est pas le cas, il me semble que, si tard qu'il soit, on devrait songer à le faire.

Sans doute, la décision de la commission n'obligera-t-elle aucune des deux parties, mais je n'en suis pas moins persuadé que si on leur soumettait les attributions de la commission, on pourrait espérer davantage qu'elles accepteraient la décision de celle-ci. Autrement dit, que toutes les questions en litige figurent dans l'ordre de renvoi. Si tard qu'il soit, il me semble que le premier ministre pourrait examiner la chose.

Le très hon. M. St-Laurent: Les attributions de la commission n'ont été soumises ni au chemin de fer ni au syndicat. J'ai personnellement assisté aux séances auxquelles le mémoire que j'ai déposé en annonçant la reprise du service a été approuvé et signé. J'ai reçu, de la part des deux parties, une explication complète en ce qui concerne les questions qui, selon elles, devraient être considérées par la commission. J'ai l'impression que la rédaction du décret du conseil a été faite en termes suffisamment étendus pour couvrir tout ce qui était visé par l'accord intervenu entre les parties.

Le chef de l'opposition se souviendra que toutes ces questions ont été incorporées à l'accord ou qu'elles devront, tout au moins, être incorporées à l'accord qui interviendra en vue de la reprise du service et qu'elles feront l'objet de nouvelles négociations. Quant aux questions visées par le décret du conseil constitutif de la commission royale, nous avons bien pris soin de ne pas nous en tenir à répondre aux questions discutées devant moi, mais nous avons étendu l'ordre de renvoi de façon à inclure toutes les questions au sujet desquelles les commissaires pourraient vouloir faire enquête.

M. Diefenbaker: C'est assez étendu.

Le très hon. M. St-Laurent: On laisse aux commissaires le soin de décider, sur les observations qui leurs seront faites par les représentants du chemin de fer et des syndicats, quelles questions il importe d'examiner afin de trouver les bonnes réponses aux questions qu'on veut régler. Il est préférable, je pense, de laisser les choses telles qu'elles sont et de laisser aux commissaires le soin de déterminer quelles sont toutes les questions qu'il importe pour eux d'examiner et de traiter dans le rapport, afin de trouver les réponses qui conviennent.

Quand le chef de l'opposition lira le décret du conseil, je crois qu'il constatera qu'il aurait été bien difficile de le rendre plus global et que toute tentative de définir particulièrement ce que les commissaires devraient faire aurait eu un effet restrictif plutôt qu'autre chose.

M. Roland Michener (St. Paul's): Pendant que le premier ministre en est aux explications du décret, je me demande s'il nous dirait si les conclusions de cette commission royale, en ce qui a trait au problème de la sécurité, engageront la Commission des transports, dont la question relève, si j'ai bien compris, ou si la Commission des transports devrait s'occuper de la question par la suite.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, le seul élément qui engagera à la suite des conclusions de la commission sera celui de l'opinion publique, et, ce qui est, à notre avis, aussi influent, une commission

royale composée des personnes que l'on a pu choisir. Cela ne diminuera en rien l'autorité de la Commission des transports de statuer sur toute demande qui pourrait lui être adressée à quelque moment que ce soit relativement à toute question de sécurité en rapport avec n'importe quel élément du fonctionnement du chemin de fer. C'est là une disposition statutaire qui rend la Commission compétente chaque fois qu'un Canadien juge bon de demander l'exercice de cette compétence. Cependant, je suppose que pour ce qui est des réponses à toutes ces questions, elles exerceront une grande influence sur les décisions que la Commission des transports pourrait être appelée à prendre, à moins qu'elle n'ait à considérer des éléments autres que ceux qui auraient apparemment été présentés. Je suis sûr que si l'honorable député faisait partie de la Commission des transports, c'est l'attitude qu'il prendrait et il peut supposer, je pense, que ceux qui sont membres de la Commission des transports prendraient la même attitude.

M. Michener: Le premier ministre appliquerait-il la même observation à la Commission royale que l'on appelle la Commission Gordon?

Le très hon. M. St-Laurent: La commission royale connue sous le nom de Commission Gordon n'a pas été chargée de répondre à des questions précises, mais d'effectuer une vaste enquête. Cette enquête est maintenant terminée et elle soulèvera, je suppose, sur un certain nombre de points, des controverses qui favoriseront le bon examen des problèmes qui peuvent se poser. Ici encore, le député en conviendra, tout ce qui stimule l'intérêt public et le fixe sur des questions d'importance générale est utile à la bonne administration, de façon démocratique, des affaires du pays.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Le premier ministre me renseignerait-il sur un point qui a pu m'échapper? Le décret du conseil fixe-t-il un délai au dépôt du rapport?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur. Si le député veut bien se reporter au document qui a été signé, il verra qu'il y est proposé qu'ils se mettent immédiatement à l'œuvre et qu'ils soumettent leur rapport au plus tard le 1er octobre 1957. En transmettant aux membres de la Commission leur mandat, je leur ferai part de cette proposition que renferme l'entente intervenue entre les parties et je leur dirai que le Gouvernement souscrit à cette proposition.

(*Plus tard*)

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu qu'il a gardé secret vis-à-vis la Chambre et le public, pendant plus de cinq semaines après l'avoir reçu, le rapport de la Commission Gordon, le premier ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que, dans le cas improbable où il serait encore premier ministre à ce moment-là, il publiera dès qu'il les aura reçues les conclusions de la commission d'enquête sur le problème des locomotives diesel?

Le très hon. M. St-Laurent: Le premier ministre n'a rien gardé secret. Dès la réception du rapport, un décret du conseil a été préparé et soumis à Son Excellence le Gouverneur général, comme l'exige la pratique constitutionnelle, et l'ordre a été donné d'imprimer les deux versions le plus promptement possible. Nous espérions pouvoir les publier avant la fin de l'année, mais la chose s'est révélée impossible. Nous avons pensé qu'il serait peu séant, même si nous pouvions les obtenir pour le 3 ou 4 janvier, de les publier deux ou trois jours avant la session du Parlement. A moins de pouvoir les publier assez tôt avant la réunion du Parlement pour que cela représente un avantage sensible, nous avons pensé que les membres du Parlement préféreraient que nous les leur communiquions avant de les communiquer aux journaux et au public. C'est pourquoi nous avons voulu avoir l'assurance que l'imprimeur pourrait nous les donner à temps pour que nous puissions les déposer et les publier le plus tôt possible après l'ouverture du Parlement. J'avais pensé, ai-je dit, qu'il valait mieux ne pas les publier au moment même où le nouveau chef de l'opposition faisait son premier discours au Parlement parce que nous ne voulions pas que l'honorable député qui a posé la question, ou tout autre député, donne à entendre que nous avions cherché à mettre dans l'ombre le compte rendu du discours que le nouveau chef de l'opposition allait prononcer au Parlement.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il maintenant nous assurer, comme on l'a demandé, que la publication des conclusions de la commission chargée de l'étude du problème posé par les locomotives diesel ne subira pas elle aussi un délai de cinq semaines?

Le très hon. M. St-Laurent: Le premier ministre assure la Chambre qu'il s'acquittera de ses responsabilités du mieux qu'il peut.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au premier ministre au sujet de la réponse qu'il a donnée concernant la commission royale chargée du règlement ferroviaire. Le premier ministre est-il d'avis que le mandat de la commission lui permet de présenter au gouverneur en conseil des recommanda-

tions dépassant ce qui pourrait être inclus dans une entente entre la compagnie et le syndicat, si les commissaires le jugeaient bon, étant donné les communications reçues?

Le très hon. M. St.-Laurent: Eh bien, monsieur l'Orateur, je serais très étonné que la commission aille au-delà de ce que prévoit le décret du conseil. Si elle en venait à la conclusion que les renseignements reçus ont une telle importance qu'il y aurait lieu de les discuter et de formuler des observations à leur sujet, je suppose que la décision en cette matière serait laissée à sa discrétion. Le décret du conseil ne lui dit pas de ne rien dire qui n'est pas absolument nécessaire pour résoudre la question, mais je serais bien étonné que ces messieurs outrepassent la tâche que semble leur assigner le décret du conseil.

LE DROIT CRIMINEL

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DES COMMISSIONS ROYALES SUR L'ALIÉNATION MENTALE ET LA PSYCHOPATHIE SEXUELLE CRIMINELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Puis-je poser une question au ministre de la Justice? Vu qu'il y a environ deux ans deux commissions royales ont été instituées sous la présidence du juge en chef de la cour supérieure d'Ontario pour examiner la question de l'aliénation mentale à la décharge de divers crimes et le problème des psychopates sexuels criminels, pour quand peut-on s'attendre à recevoir un rapport de l'une de ces deux commissions ou des deux?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je puis dire, en réponse à la question de mon honorable ami, que nous avons reçu un des deux rapports. On est en train de le traduire en français. Dès que les exemplaires des deux textes, anglais et français, seront disponibles, on les déposera. Pour ce qui est de l'autre commission . . .

Une voix: Laquelle?

L'hon. M. Garson: La première commission devait étudier l'aliénation mentale comme argument à la décharge de la responsabilité criminelle. La seconde, celle dont les travaux ne sont pas terminés encore, s'occupe de la question des psychopathes sexuels criminels. L'étude du problème n'est pas encore achevée et, la dernière fois j'ai consulté le juge en chef, il a plutôt hésité à signaler une période précise au cours de laquelle la besogne serait terminée, mais j'espère qu'elle le sera avant la prorogation.

LES PENSIONS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA MAJORATION DE PENSION MINIMUM AU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il est maintenant en mesure de répondre à mes deux questions de mardi touchant les employés retraités du National-Canadien dont la pension est limitée à $25 par mois? A-t-il reçu d'autres observations à ce propos? Qu'il en ait reçu ou non, songera-t-on davantage au sort pénible de ces employés retraités?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je promets à l'honorable député que je lui répondrai dès que je le pourrai.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 16 janvier sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, avant de procéder à l'examen de certaines questions que je considère extrêmement importante à l'heure actuelle, je mentionnerai brièvement une nouvelle parue hier dans les journaux et dont on a déjà parlé aujourd'hui à l'appel de l'ordre du jour, c'est-à-dire la mise en valeur des sables bitumineux de l'Alberta.

Après avoir lu ce rapport, je n'ai pu m'empêcher de penser que le ministre des Mines et des Relevés techniques avait laissé, par son silence en tout cas, l'impression aux noninitiés que le gouvernement de l'Alberta et le Conseil de recherches de cette province ne s'étaient aucunement occupés de l'exploitation de la région en cause. Cette impression n'est nullement fondée. Je ne m'étendrai pas sur la question pour le moment, mais, par la suite, nous aurons beaucoup à dire à ce sujet.

Le lundi 14 janvier, monsieur l'Orateur, nous avons observé et écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Swift-Current-Maple-Creek (M. Studer) quand il a prononcé son discours.

M. Ellis: Son chant du cygne.

M. Shaw: Ce discours était abondamment farci de ce que les journaux ont une fois appelé "studérismes".

Une voix: "Stupidismes".

M. Shaw: Quelqu'un a dit: "stupidismes". Je n'ai pas inventé cette expression. Nous avons écouté et ri, mais c'est ce que nous faisons aussi en regardant Mickey Mouse et Bugs Bunny. Nous avons d'abord eu l'intention de ne pas relever ce qu'il a dit, mais une ou deux raisons me portent à en parler tout de même. D'abord je me demande s'il a voulu donner par son discours le ton de la campagne libérale en vue des prochaines élections. Cela me paraîtrait fort vraisemblable, car ce serait alors le genre de campagne que les libéraux ont menée aussi bien en Colombie-Britannique qu'en Alberta au cours des deux dernières élections provinciales, campagnes qui ont consisté essentiellement en insinuations et sous-entendus visant à répandre le doute et les soupçons, sinon à aboutir à la ruine totale de réputations. Nous savons que toutes leurs accusations, en admettant qu'on puisse leur donner ce nom, ont été étudiées par une commission royale impartiale, et qu'aucune d'entre elles ne s'est révélée véridique.

M. Byrne: Pas en Colombie-Britannique.

M. Shaw: Je parle de l'Alberta et ce que je dis est tout aussi vrai de la Colombie-Britannique. C'était exactement le même genre de campagne, dénuée de toute conformité avec les faits et avec la vérité.

M. Byrne: En Colombie-Britannique, on a trouvé que leurs assertions étaient exactes.

M. Shaw: Les pages 214 et 215 du hansard sont entachées d'expressions qui ne semblent avoir aucun rapport avec la tradition d'une institution démocratique. Nous qualifions d'hypocrites les propos de ceux qui appuient la doctrine philosophique qui nous cause les plus grandes inquiétudes en ce moment sur le plan international et qui représente la plus grave menace à la paix, à la sécurité et à la prospérité des peuples démocratiques. Il est regrettable, à mon avis, que quelqu'un que j'estime capable de faire mieux se serve d'expressions comme celles-là. Elles conviendraient mieux, à mon sens,—n'oublions pas qu'ici même on les a lancées à la face des députés créditistes,—à ceux qui sont totalement incapables d'exposer des arguments et de s'appuyer sur des faits. Ces expressions se rencontrent d'habitude chez ceux qui sont guidés par la peur et qui entrevoient déjà le crépuscule prochain d'une carrière politique à la fois brève et sans intérêt. Je répète que ce sont des expressions regrettables.

Cependant, elles peuvent donner lieu à quelques commentaires amusants. Commençons d'abord par l'expression "parti fragmentaire". C'est ainsi que l'honorable député appelle notre groupe, qu'il qualifie de fragment du tronc libéral. Si ceux qui font partie de ce fragment peuvent être qualifiés d'hypocrites et de farceurs, que faut-il dire de ceux qui font partie du tronc lui-même? J'attends qu'on nous le dise. Plus tard, en finissant de parler de nous, il a invité les créditistes à regagner le bercail, bien qu'il nous eût traités d'hypocrites et de pitres. Veut-il par là nous faire entendre que le parti libéral s'est tellement dégradé qu'il redeviendrait respectable du fait du retour d'un petit nombre d'hypocrites et de pitres? Peut-être pourrait-il répondre un jour à cette question.

M. Nicholson: Il n'a pas un mot à dire aujourd'hui.

M. Shaw: Je ne reviendrai pas sur cette partie de son discours, mais je ne tiens pas moins à affirmer que des termes de ce genre ne devraient même pas figurer dans le compte rendu de nos délibérations. Toutefois, il me permettra d'ajouter un mot à son adresse. Somme toute, si nous étions les pitres et les hypocrites qu'il dit, il n'est pas sans intérêt de se souvenir que tous les députés créditistes qui siègent ici ont été préférés par leurs électeurs aux candidats libéraux qui se présentaient contre eux.

Au début de son discours, l'honorable député a beaucoup réfléchi... mais je ne devrais pas parler de cette façon, je devrais plutôt dire qu'il a beaucoup parlé de l'agriculture. J'ai analysé ses propos; ils revenaient à ceci. Les cultivateurs connaissent des difficultés et cela tient à trois raisons. La première de ces difficultés, c'est eux-mêmes; la seconde, c'est le consommateur autre que le cultivateur et la troisième, les gens qui n'ont pas élu un député libéral dans chacune des circonscriptions de l'Ouest du Canada. Voilà à quoi se résumait la façon de raisonner de l'honorable député et j'avoue que j'ai été renversé par l'idée exprimée que les députés non libéraux de l'Ouest du Canada, si peu nombreux qu'ils soient, pourraient vraiment empêcher le Gouvernement, avec son écrasante majorité, de faire pour les cultivateurs de l'Ouest ce que l'on considère comme nécessaire pour réaliser la stabilité de leur industrie. L'honorable député a presque admis que les libéraux qui viennent de l'Ouest du Canada sont de si piètres représentants qu'ils ne peuvent pas faire admettre à leur Gouvernement, avec son écrassante majorité, ce qu'ils jugent essentiel pour l'agriculture de l'Ouest.

L'honorable député a effectivement admis qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas quand il a dit que ce que les cultivateurs voulaient c'était la stabilité des prix et la production à plein rendement. L'honorable député dont je parle et tous les autres députés libéraux à la Chambre ont eu de temps

à autre depuis un certain nombre d'années bien des occasions d'appuyer des propositions, des projets de résolution et d'amendement proposés par l'opposition et visant à atteindre ces résultats. Pourtant voyons ce qu'ils ont fait. Leur explication est toujours la même: ils ne peuvent appuyer ces motions, ces propositions de résolution ou d'amendement, parce qu'elles constituent des motions de défiance dont l'adoption entraînerait la chute du Gouvernement. Autrement dit, le parti passe avant le bien-être des commettants. C'est à cela que la chose se ramène.

Une voix: Et, en Alberta, ça se ramène à quoi?

M. Shaw: Le député a dit que les cultivateurs veulent l'assurance collective pour ce qui est des années à récolte déficitaire. Pourtant, ce ne sont pas les occasions qui lui ont manqué d'appuyer des propositions en ce sens émanant de notre groupe. Il a fait à ces propositions l'accueil que l'on sait. Il a dit que les cultivateurs souhaitent que l'assurance-chômage soit étendue à la main-d'œuvre agricole, mais il n'a rien fait pour que leur vœu se réalise. Les cultivateurs, a-t-il dit encore, veulent qu'on multiplie les installations d'entreposage de leurs céréales et qu'on égalise les prix du transport des marchandises, afin que le fait de vivre à tel endroit plutôt qu'à tel autre ne les place pas en situation désavantageuse. Depuis que le député et ses collègues siègent ici, ils ont eu toutes sortes d'occasions d'appuyer des mesures en ce sens. Chaque fois, ils ont fait passer l'existence du parti et la place qu'il occupe à la Chambre avant le bien-être de ceux qu'ils devraient aider, même au prix de leur propre situation.

M. Studer: Le député permet-il une question?

Des voix: Non!

M. Shaw: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas être interrompu.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre me permettra de faire remarquer que le député qui a la parole ne peut être interrompu à moins qu'il n'y consente.

M. Shaw: Le député a demandé s'il pouvait me répondre. Non, parce que c'est moi qui ai la parole, et pourquoi gaspiller mon temps?

L'hon. M. Lesage: Il a demandé s'il pouvait poser une question.

Une voix: Qu'en savez-vous?

L'hon. M. Lesage: J'ai entendu ce qu'il a dit.

M. Ellis: Combien y a-t-il d'Orateurs à la Chambre?

M. Shaw: Puis-je continuer?

Une voix: A dire quoi?

M. Shaw: Le député a parlé d'une autre question dont il importe de dire un mot, selon moi. Je ne sais pour quelle raison, ni quelle crainte il peut avoir, mais il a parlé de la loi dite de stérilisation. Il ne l'a pas dit carrément, mais il a bien laissé entendre que le gouvernement créditiste de l'Alberta avait été le protagoniste de cette loi et que c'est sous son régime qu'elle a été insérée dans nos statuts. Mais c'est faux.

M. Studer: Des modifications y ont été apportées.

M. Shaw: Cette mesure a été inscrite au recueil des lois de l'Alberta par le gouvernement qui a précédé le gouvernement actuel. Elle a été adoptée par l'assemblée législative de la province, et cela à la suite de multiples demandes. On y a recouru très rarement, avec extrême prudence, et seulement dans le cas des maladies mentales qui ont résisté au traitement. L'administration en est confiée à une commission médicale qui compte des représentants de sociétés féminines. Le consentement des parents est nécessaire. Je souligne qu'elle ne s'applique que dans le cas des malades mentaux quand le traitement a été infructueux. L'honorable député ne nous a pas dit encore pourquoi il a déclaré que s'il devenait assujéti à cette mesure, il irait immédiatement se jeter dans l'océan pour y échapper.

Je ne signalerai qu'un autre point du discours de l'honorable député. Je ne sais s'il m'est possible de comprendre ce que ce texte signifie, car il y a certainement confusion de mots. Si je ne fais erreur, aucune rectification n'a été apportée. Néanmoins, je vais donner lecture de ce passage tel que je le trouve à la page 214 du hansard du 14 janvier. On fait dire à l'honorable député:

> Avez-vous lu le rapport récent d'une commission qui a paru en Nouvelle-Zélande, où il y avait un gouvernement créditiste, sur ce qu'est le Crédit social?

Je ne prétends pas qu'il ne s'est pas trompé ou qu'on ne l'ait pas mal cité (peut-être une erreur s'est-elle glissée dans le texte sténographié), mais c'est ainsi que cela figure. Je sais de quoi il parlait. Il parlait d'un communiqué de Nouvelle-Zélande rédigé par Douglas Leiterman du bureau d'Ottawa du service de presse *Southam* et qui portait, je crois, la date du 27 décembre 1956. Je suis assez surpris qu'il n'ait pas eu ce communiqué devant les yeux.

La nouvelle mentionnait une commission royale instituée afin d'étudier la politique monétaire et ainsi de suite. Évidemment, si l'on s'était reporté aux événements qui avaient

précédé ce communiqué et lu les témoignages comme moi, on saurait que la commission avait été instituée à la seule fin d'essayer de saper le mouvement créditiste dans ce pays, mouvement qui avait su remporter 14 p. 100 des votes lors des élections nationales de 1954.

Le titre de cette dépêche est tout à fait erroné parce qu'il dit: "La Commission royale a tué le Crédit social". Aucune commission royale ne peut tuer le créditisme; aucune enquête ne peut le supprimer. On a procédé ici à des auditions, mais à quoi ont-elles abouti? Le mouvement a constamment grandi en nombre et en puissance. Le député trouvera peut-être intéressant d'apprendre que l'association néo-zélandaise n'a jamais compté plus de membres qu'à l'heure actuelle, et qu'elle n'a jamais été dans une meilleure situation financière.

Puis la rubrique suivante se lit ainsi: "Personne n'en rit même plus". Je me rappelle l'époque où l'on riait beaucoup dans le pays, mais on n'a ri que lorsque nous étions faibles. Les gens ont cessé de rire lorsqu'ils se sont aperçus que notre parti, en tant que force dans les affaires du pays, n'était plus une farce. S'il est vrai que personne ne rit plus, nous pouvons y voir un des meilleurs signes, d'après ce que nous avons constaté au Canada.

Il y a un autre point que je veux mentionner au sujet de cette nouvelle. Nos prochaines élections seront-elles caractérisées par des engins téléguidés d'ordre politique? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait une tournée assez longue, à ce que je crois comprendre. C'est excellent, j'appuie l'idée. Il a cimenté des relations amicales, ce qui est un objectif admirable. Il a participé aux entretiens sur le plan de Colombo, ce qui est également admirable. Ce qui a été non moins admirable, c'est qu'il s'est adjoint des compagnons, certains pour faire de la publicité sur son voyage et ainsi de suite.

Cependant, que les contribuables canadiens aient pu avoir à financer le voyage de M. Leiterman, même s'il ne s'est agi que de payer ses frais de déplacement, je m'y oppose. Je m'élève contre ce genre de choses parce que le rapport ne vise de propos délibéré qu'à une fin en ce moment, à la veille des élections. Le député de Swift-Current-Maple-Creek a démontré à quelle fin on entend le faire servir. A titre de contribuable canadien et de créditiste, je m'oppose à ce qu'une partie de mes impôts servent, si tel était le cas, à financer une partie du voyage aérien d'un journaliste, du Canada à d'autres pays du monde, à supposer qu'il s'inspire d'un pareil dessein.

[M. Shaw.]

Connaissant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je m'aperçois qu'il n'en savait probablement rien. Il raisonnait en fonction de la haute sphère de la politique internationale, non de la politique nationale. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social serait le premier à s'opposer à ce genre de choses. Peut-être un membre du Gouvernement me signalera-t-il si M. Leiterman a été transporté gratuitement ou a bénéficié d'un autre genre de service qui serait imputé sur le compte du contribuable canadien. J'aimerais le savoir. Le transport gratuit doit être compris, car nous, les contribuables, devons financer le coût de l'avion canadien qui a servi et des milliers de gallons d'essence qui ont été consommés.

Mon chef a parlé de l'effet qu'exerce sur l'économie de l'heure le régime actuel des réglementations du crédit. Ce qui m'a étonné, c'est la condamnation portée en divers milieux du pays contre les modalités d'application du programme en cause. Un des articles de fond les plus intéressants que j'aie lus a été publié à Saint-Jean le 24 octobre. Il a paru dans le journal *The Fundy Fisherman*. Voici ce qu'on y lit:

> En annonçant un nouveau relèvement du taux d'intérêts bancaires la semaine dernière, la Banque du Canada a fait preuve d'une indifférence totale à l'égard de l'opinion publique dans l'Est du pays et à l'égard des vives protestations émanant des diverses régions du Canada contre les taux d'intérêts élevés, protestations qu'a feint ne pas entendre cette institution financière. C'est la sixième fois environ que les taux d'intérêts bancaires ont augmenté dans une période d'un peu plus d'un an et maintenant... voilà qu'on impose à la population canadienne les intérêts les plus élevés qu'on ait connus depuis plus d'un quart de siècle.

Je me permettrai de donner encore lecture d'une affirmation aussi significative que celle-ci:

> Les directeurs de la Banque du Canada n'ont jamais donné de raisons bien fondées pour agir ainsi.

Plus loin, on lit encore:

> Les différentes régions du Canada sont représentées dans le conseil d'administration, mais il semble que ses membres n'ont rien à dire à ce sujet; ils sont muets comme des carpes.

L'auteur de l'article poursuit:

> Ce semble un cas bien clair où les citoyens sont frappés de l'imposition sans représentation.

Et il ajoute encore ceci:

> Le taux anormal de l'intérêt hausse le coût de la vie de la même manière que les impôts supplémentaires.

Puis, l'auteur de l'article signale:

> Aucune inflation n'existe dans cette région du Canada.

J'ignore si cet énoncé est vrai ou faux; toutefois, compte tenu des nouvelles qui nous arrivent de cette région, et qui nous sont communiquées à la Chambre, j'estime qu'il y a beaucoup de vrai dans cette opinion. Je cite un autre extrait de l'éditorial:

> Les habitants des provinces de l'Est canadien sont soigneux et économes et ils ont placé bien des centaines de millions de dollars en obligations de toutes sortes, surtout en obligations des divers gouvernements, fédéral et provinciaux. Nous avons beaucoup de grands et de petits capitalistes, surtout des petits, qui tous ont acheté ces obligations en toute confiance.
>
> Pensez un peu à la situation où se trouvent maintenant ces détenteurs d'obligations. Ils subissent des pertes effarantes du fait que la Banque du Canada a porté le taux d'intérêt à son plus haut niveau depuis une génération. Des millions de dollars en tout ont été perdus par de modestes portefeuillistes qui n'ont pas les moyens d'essuyer ces pertes.
>
> Les obligations du gouvernement qui se vendaient au pair n'ont plus sur le marché qu'une valeur de 80 à 85 p. 100. On a peut-être raison de dire que, si ceux qui ont placé leurs épargnes conservent leurs obligations jusqu'à l'échéance, dans 15 ou 20 ans, ces obligations seront remboursées au pair; cependant, des dizaines de milliers d'épargnants ne peuvent attendre. Il leur faut voir à l'instruction de leurs enfants, payer leurs comptes d'hôpitaux; ils ont peut-être une maison en construction et doivent faire face à beaucoup d'autres obligations.

Et plus loin:

> Il est presque impossible de vendre, si ce n'est à grand rabais, des obligations pour le financement de nouvelles entreprises comme celles qui sont actuellement en voie d'exécution dans les provinces Maritimes. Le coût de l'argent obtenu au moyen de la vente d'obligations est donc beaucoup trop élevé pour attirer les capitaux de spéculation absolument nécessaires à ces nouvelles entreprises.

Et l'éditorial conclut:

> Le taux d'intérêt usuraire exigé par les banques dans les provinces Maritimes ne laissera derrière lui que des espoirs déçus et des ruines.

Monsieur l'Orateur, ce n'est là qu'un exemple des éditoriaux qui ont paru un peu partout au pays. Un autre aspect significatif de ce problème, c'est que ces contrôles ne se révèlent pas efficaces. Il suffit de consulter les journaux pour constater que, de jour en jour, se poursuit la hausse d'un grand nombre de denrées, dont une bonne partie sont d'usage courant. Non seulement cette politique n'est pas efficace, mais elle rend difficile, sinon impossible, la réalisation d'autres programmes du gouvernement, dont celui qui intéresse le logement. On a porté les accusations les plus graves en ce qui concerne les répercussions de cette politique sur la situation du logement au Canada. Alors que le ministre des Travaux publics s'efforce d'étendre son programme du logement afin de répondre à un besoin urgent, la ligne de conduite suivie par la Banque du Canada fait échec à ce programme.

Et je pourrais multiplier les exemples. C'est, en somme, une force irrésistible qui est lancée à l'assaut d'une barrière infranchissable. Je laisse aux députés le soin d'imaginer ce qui va se produire. Voilà l'état de choses vers lesquels nous nous acheminons rapidement à cause de l'application générale de la politique de restriction du crédit. Le ministre responsable voudra sûrement dire un mot de la proposition qu'a formulée le chef de notre groupe relativement à la réglementation judicieuse du crédit.

Un mot maintenant de la pension de vieillesse.

Appelez-le notre programme de bien-être si vous préférez. Il est tout à fait remarquable qu'après un certain nombre d'années, tant de députés du côté du gouvernement, je veux dire de députés libéraux, se décident maintenant à prendre la parole pour réclamer instamment que soient augmentées les pensions de base payables à nos concitoyens. Voilà qui est parfait. Je me demande quelquefois pourquoi certains d'entre eux n'ont pas commencé depuis longtemps, et je suis bien convaincu qu'ils ne parleraient pas maintenant de la sorte si on ne leur avait pas glissé le tuyau que le Gouvernement se propose de faire quelque chose là-dessus.

Si c'est effectivement l'intentention du Gouvernement, on pourrait se demander pourquoi il n'en a pas été fait mention dans le discours du trône. Question à laquelle il est facile de répondre. Le Gouvernement dira que, quand il a élaboré le discours du trône, il n'avait pas vraiment l'intention d'agir dans ce sens, mais tous les orateurs libéraux l'ont persuadé que c'est dans l'intérêt public. Il me semble que j'entends déjà le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social annoncer la nouvelle. Je prévois le discours qu'il prononcera, comme s'il avait déjà été préparé.

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous appuierons une telle proposition; nous la demandons d'ailleurs depuis des années. La pension de base de $40 actuellement versée ne représente plus guère que $20 de l'époque où l'on a commencé à la verser dans ma province, soit en 1929. A propos des indices du coût de la vie les plus récents, on signale que l'alimentation se trouve parmi les biens qui ont contribué à ces derniers sauts. Ainsi que nous le signalons depuis si longtemps, la situation est désespérée. Il n'y a au Canada que trois provinces où les pensionnés reçoivent un revenu supplémentaire depuis que cette pension de base de $40 a été établie; les pensionnés y obtiennent en effet considérablement plus que les $40 de base, mais il n'y a pas un seul gouvernement libéral dans aucune de ces trois provinces.

Une voix: Dieu merci!

M. Studer: Vous vous servez de l'argent des libéraux.

M. Shaw: Voilà qui montre exactement dans quelle mesure l'honorable député est au courant de l'ensemble de la situation. Il n'est pas de région du Canada qui ait plus contribué que l'Alberta au bien-être de notre pays ni à notre prospérité économique nationale. Le gouvernement albertain a versé beaucoup plus que le gouvernement fédéral actuel a jamais donné ou rendra jamais au peuple de cette province.

M. Studer: Alors faites la distribution.

M. Shaw: Monsieur l'Orateur, sans les provinces, le Canada n'existerait pas comme tel. La puissance de notre pays tient aux provinces et à ce qui s'y fait. Je me demande parfois pourquoi, au cours des années, le gouvernement central s'est insinué de plus en plus dans les domaines d'activité et de compétence provinciales pour la seule satisfaction de pouvoir remettre aux provinces la pitance de quelques dollars et ensuite réclamer le mérite de ce qui se fait dans les provinces.

Nous en avons vu un exemple à l'égard de la construction des hôpitaux. Sans doute, le gouvernement central verse-t-il sa contribution pour la construction des hôpitaux, mais on ne pourrait guère construire un hôpital avec ce qu'il donne. Les municipalités portent une partie du fardeau. Ottawa dit: nous allons vous remettre tant si le gouvernement provincial verse une contribution égale. Le gouvernement central ne nous donne rien; il nous remet plutôt une partie de ce qu'il nous a pris.

Aujourd'hui, rien moins qu'un supplément de $20 par mois aux vieillards pensionnés ne suffira. Cela est une obligation exclusivement fédérale. Rien ne suffira sauf l'autorisation accordée aux gouvernements provinciaux d'accroître de $20 la pension de base versée en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse. Il restera bien encore quelques difficultés d'ordre secondaire mais au moins on aura reconnu une nécessité et nous ferons notre devoir envers nos vieux citoyens.

J'ai l'intention de proposer un amendement, monsieur l'Orateur, mais tout d'abord je voudrais signaler qu'il y a des gens qui professent d'appuyer certaines propositions mais qui, curieusement, ne sont pas là quand vient le moment de manifester ouvertement leur appui. Nous croyons que les députés devraient avoir l'occasion d'exprimer leur attitude sans équivoque. C'est pourquoi, appuyé par l'honorable député de Battle-River-Camrose (M. Smith) je propose:

Que l'amendement proposé soit modifié par l'insertion des mots qui suivent, après le mot "Parlement":

[M. Shaw.]

"Et, parce qu'ils n'ont rien fait d'efficace en vue d'enrayer la hausse continue du coût de la vie, ni adopté et appliqué de programme qui permette aux cultivateurs du Canada et autres producteurs primaires de jouir d'une part équitable de la prospérité que le Canada peut atteindre, et parce qu'ils n'ont pas porté les pensions de vieillesse et autres prestations de sécurité sociale au niveau actuel du coût de la vie,"

Voilà une belle occasion...

Une voix: Contradiction.

M. Shaw: ...offerte aux députés de faire face à la situation de façon pratique. Certains libéraux diront qu'il s'agit là d'une motion de confiance. Et alors, même si c'est le cas, même s'ils sont battus, leurs jours sont comptés de toute façon. Pourquoi les laisser souffrir plus longtemps? Mettons-les à la porte dans l'intérêt de ceux qui réclament notre aide. J'aimerais bien savoir quelle sera l'attitude de l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek en ce qui concerne cette proposition d'amendement.

M. Studer: Au moins je trouverai un peu de l'argent que vous êtes disposé à dépenser.

M. Shaw: Vous savez, on peut rendre au moins cette justice à l'honorable député. Comme je le disais tout à l'heure, il prête certainement à rire, comme Mickey Mouse ou Bugs Bunny.

M. Studer: Comme Aberhart.

M. Shaw: Nous ne doutons pas que ceux qui le désirent peuvent toujours trouver quelque part une bonne raison de ne pas appuyer notre proposition. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

M. Studer: Le gouvernement de l'Alberta n'appuierait pas une motion présentée par un député de l'opposition.

M. Wylie: Ah! tenez-vous donc tranquille.

M. Shaw: L'honorable député est toujours prêt à parler de l'Alberta même s'il n'a pas encore montré qu'il savait ce qui se passait là-bas, quoiqu'il habite assez près de cette province pour l'apprendre.

M. Studer: C'est qu'il ne se passe rien là-bas.

M. Shaw: Pendant que j'en suis à l'Alberta, je vais me permettre de donner un conseil à notre honorable ami. Il recherche bien des conseils? Sans doute cherche-t-il des arguments à faire valoir pendant la campagne électorale. Il aimerait bien qu'on lui donne quelques bons conseils pour les prochaines élections.

M. Studer: Où les trouverais-je?

M. Shaw: Ne répétez pas l'erreur commise au cours des dernières élections provinciales. Dans ma circonscription, le président de

l'Association libérale albertaine, parlant à la radio, a exhorté les électeurs à appuyer le président de l'Association conservatrice-progressiste de la province, qui se trouvait être candidat chez moi. J'ai rarement vu quelque chose de plus extraordinaire. Je ne reproche pas au conservateur d'avoir accepté cet appui. Je ne lui reproche pas d'avoir, à la radio, remercié le président de l'Association libérale albertaine de l'avoir fait. Il estimait sans doute lui devoir quelque chose.

L'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek me permettra de lui conseiller d'essayer de résoudre certains de ces problèmes au lieu de s'agiter et de s'inquiéter de questions qu'il ne connaît pas très bien. Il est possible qu'alors les candidats libéraux dans l'Ouest du Canada puissent devenir plus acceptables aux électeurs en général. J'espère bien que notre proposition d'amendement bénéficiera de l'appui de la Chambre tout entière. Je pense bien que les députés pourraient ainsi se mériter l'appui d'une très grande partie de la population.

M. Albert Lavigne (Stormont): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) qui a si bien proposé l'adoption de l'Adresse

(Texte)

Je désire aussi féliciter bien sincèrement l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) qui a si bien su s'aqquitter de sa tâche en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Traduction)

J'offre mes sincères félicitations à l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) pour la confiance que son parti a placée en lui. Je tiens aussi à rendre hommage à mon prédécesseur qui a si bien représenté le comté de Stormont pendant près de 20 ans et qui, à l'heure actuelle, à titre de fonctionnaire du gouvernement, dirige avec la plus grande compétence l'entreprise de la canalisation du Saint-Laurent. La population de Stormont est fière de son œuvre et je suis sûr que tous les Canadiens se souviendront de lui pendant longtemps.

Je suis heureux d'apprendre, par le discours du trône, que le gouvernement se propose de venir en aide aux municipalités en autorisant le paiement de subventions en remplacement des impôts municipaux à l'égard des immeubles fédéraux qui profitent des services municipaux ordinaires. Je suis sûr que la population de Stormont, qui pourra bénéficier de cette mesure législative, en sera à jamais reconnaissante au gouvernement.

Au nom de la population de ma circonscription, je tiens à remercier les membres de la Chambre de l'adoption de mesures législatives d'où découleront des transformations dont le comté de Stormont et la ville de Cornwall pourront tirer profit. Je veux parler de l'entreprise de canalisation du Saint-Laurent qui permettra aux navires océaniques d'atteindre notre région et qui nous assurera un potentiel d'énergie électrique lequel, joint à nos effectifs de main-d'œuvre et à la perspective future de la livraison de gaz naturel par la *Trans-Canada Pipe Lines*, favorisera l'établissement, dans notre région, d'industries qui, j'en suis sûr, pourront compter sur la coopération de notre municipalité et profiter d'avantages qu'on ne saurait trouver ailleurs.

Je tiens à féliciter le premier ministre ainsi que le ministre du Travail (M. Gregg) de leurs efforts en vue de régler la récente grève du Pacifique-Canadien.

Dans la partie nord du comté de Stormont, il y a des gens qui tirent leur subsistance de la culture mixte, et qui vendent à peu près tous leurs produits à Cornwall ou à Montréal. Mais le comté est surtout connu à cause du fromage de qualité qu'il produit en grande quantité. Pendant des années, le comté de Stormont a été l'un des principaux comtés producteurs de fromage en Ontario, et des rapports récents indiquent qu'il en est encore de même. Quant à la qualité, je citerai le cas de M. Harold Montgomery. Depuis deux ans, il a gagné des trophées qui sont l'emblème du meilleur produit exposé lors d'un concours ouvert à tous les pays du Commonwealth. Au sud, nous avons les travaux de canalisation du Saint-Laurent et de production d'énergie. Ces travaux se font depuis l'extrémité est jusqu'à l'extrémité ouest du comté.

Nous nous trouvons donc dans une région très active et très prospère. Nous envisageons avec confiance l'expansion future de notre comté. Mais, comme tous les autres endroits où l'expansion s'est faite rapidement, nous manquons de certains moyens de transport nécessaires, si nous voulons être au diapason de l'industrialisation possible. Je songe à un aéroport et à certaines installations portuaires qui s'imposeront dans cette région.

Je n'ai pas l'intention de parler du problème de toutes les industries de Cornwall et de la région environnante. Puis-je vous mettre au courant des industries de cette région et de leurs produits afin que vous puissiez connaître leur apport à l'économie nationale? *La Courtaulds (Canada) Limited* fabrique de la rayonne, de la soie artificielle et du tenasco, produit relativement nouveau

qui entre dans la fabrication des pneus et autres produits connexes. Nous avons des établissements de la *Howard Smith Paper Mills*, de la *Canadian Industries Limited*, dont, je pense, vous connaissez bien les produits, de la *Dominion Tar and Chemical* ("no-co-rode pipe), de la *Kemkall-Bishop* (acide citrique), de la *T.C.F.* (transparent cellulose film), de la *Howards and Sons* (produits chimiques) et nombre d'autres dont les produits se vendent dans la région.

Il y a à Cornwall une importante section de l'industrie cotonnière. Nous avons des établissements de la *Canadian Cottons*, et de la *Dandas Mills* et, établie plus récemment, l'annexe Dundas. Un nombre important de nos citoyens trouvent de l'emploi dans cette industrie. Ils travaillent dans la crainte de perdre leur situation et à des conditions inférieures à celles des autres, parce que cette industrie doit soutenir la concurrence des importations provenant de pays où il y a des subventions et où la main-d'œuvre est bon marché.

Monsieur l'Orateur, je veux faire, au nom de ceux qui travaillent dans l'industrie cotonnière, un appel auprès du Gouvernement afin qu'ils puissent travailler et vivre sans crainte d'être mis à pied au moment où ils s'y attendent le moins et afin qu'ils obtiennent de meilleures conditions de travail.

J'espère qu'on étudiera bien la question et, si nous sommes responsables de l'état de choses actuel, redressons la situation de façon à ce que les employés des filatures de coton puissent jouir des mêmes privilèges et de la même sécurité que dans les autres industries.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, pour faire suite aux représentations que m'a faites un groupe d'électeurs de ma circonscription, je crois bon d'aborder maintenant la question des allocations familiales, mesure de sécurité sociale instituée par un gouvernement libéral, en 1945, et dont les suites heureuses sont bien connues.

Je me plais à répondre, à ceux qui insistent sur le relèvement du taux de base de ces allocations, que le parti libéral, ayant épousé cette mesure sociale voilà douze ans, saura encore l'améliorer en temps et lieu. La question ne manque cependant pas de sérieux, puisque les allocations familiales absorbent maintenant une tranche de l'ordre de 400 millions du budget annuel.

Les allocations familiales ont, en plus d'accroître le niveau de vie de notre population et particulièrement celui de nos familles nombreuses, stimulé l'économie canadienne en augmentant le pouvoir d'achat d'un nombre incalculable de Canadiens, sans, par ailleurs, trop grever les contribuables.

Depuis l'institution des allocations familiales, les Canadiens, particulièrement ceux des classes populaires, sont mieux vêtus, mieux logés et mieux nourris. De plus, le niveau intellectuel de notre population, grâce à une plus grande facilité d'accès à l'instruction s'est accru sensiblement. Voilà une bonne note pour la population canadienne dans le sens d'une culture nationale.

Il est indéniable que le coût de la vie a augmenté sensiblement au Canada depuis 1945, année de l'institution des allocations familiales, et comme, depuis lors, il s'est effectué des rajustements dans les salaires et les prix en général, il serait probablement temps de songer à un nouveau rajustement en ce qui concerne le taux des allocations familiales.

Conséquemment, en vue de redonner aux allocations familiales leur pouvoir d'achat de 1945, je demande au Gouvernement d'en relever le taux et je le fais au nom des familles nombreuses qui,—on le sait,—ne sont pas toujours les plus avantagées ni les mieux partagées, mais qui n'en constituent pas moins le potentiel humain sur lequel le Canada compte pour assurer son avenir. Le Gouvernement se doit de songer d'abord à la personne humaine dont le cadre naturel est la famille, cellule de la société.

Je serais heureux que ce rajustement s'effectue durant la présente session et j'ose espérer que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) puisse donner suite à cette requête d'un représentant soucieux du bien-être des familles de sa circonscription.

(Traduction)

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, depuis que le rapport Gordon a été publié il y a quelques jours, il a été sérieusement étudié dans toutes les parties du pays. Il représente beaucoup de travail, tant de la part des membres de la Commission que de la part de ceux qui ont soumis des mémoires et qui ont comparu devant cet organisme. Le rapport nous fournit l'occasion d'examiner ce que nous pouvons nous attendre de voir se produire au Canada au cours des vingt-cinq prochaines années.

La principale intention que le Gouvernement a eue en établissant cette commission et en lui faisant présenter son rapport juste avant les élections générales a été de chercher à faire croire au public que toutes les bonnes choses que prévoit le rapport se produiront au cours des vingt-cinq prochaines année, et se produiront seulement s'il est reporté au pouvoir.

L'hon. M. Lesage: C'est la seule façon.

M. Hees: On a présenté ce rapport, assez rapproché des prochaines élections, en songeant que le Gouvernement pourra éluder les questions délicates et, ainsi, éviter de répondre s'il a l'intention de donner suite à n'importe laquelle des propositions contenues dans ce rapport. Ainsi il peut tout simplement déclarer au cours des prochaines élections que, si le gouvernement libéral est reporté au pouvoir, toutes ces choses,—toutes, je dis bien,—seront éventuellement réalisées.

Il en ressort donc, monsieur l'Orateur, que ce rapport a des fins essentiellement politiques. Ce n'est ni plus ni moins que de l'appât électoral. C'est un effort désespéré de la part du gouvernement pour tenter de voiler les nombreuses choses que, il le sait, il aurait dû faire mais qu'il n'a pas faites. Il veut faire miroiter aux yeux de l'électorat l'engageante vision des mesures que l'on peut s'attendre à voir adopter au cours des 25 prochaines années. Les propagandistes libéraux d'un bout à l'autre du pays vont tout simplement montrer à la foule des électeurs qu'il ne leur suffit que de voter pour les libéraux, de réélire le gouvernement actuel, et que tout cela se réalisera immédiatement.

Mais j'ai bien l'impression, monsieur l'Orateur, que l'électorat ne se laisse plus prendre aux techniques des libéraux. Les électeurs savent qu'ils vont réentendre les bobards habituels, et que les faits ne viendront nullement confirmer ce qu'on va leur dire. Le parti libéral constatera aux prochaines élections qu'une pareille attitude ne lui rapportera rien.

Tout ce qui nuit au Gouvernement, comme la question du programme de resserrement du crédit, a commodément été omis du rapport. Le fait que cette politique entrave l'industrie de la construction et refuse aux jeunes couples mariés les maisons dont ils ont un si urgent besoin pour élever leurs familles a commodément été oublié. De même on n'a pas souligné le fait qu'une bonne partie du chômage et que bien des banqueroutes ont été causées par ce programme stupide que le Gouvernement a tenu à poursuivre.

Bien sûr, on sait que le président, M. Gordon, sera bientôt récompensé de la besogne politique qu'il a si bien exécutée, en étant invité à faire parti du cabinet. Nous pouvons nous attendre à ce qu'il prenne sa place sous peu à côté des autres membres du cabinet à titre de nouveau ministre de la Production de défense. On prévoit naturellement qu'il assumera bientôt tout le portefeuille de l'actuel ministre du Commerce, et c'est l'appât dont on se sert. C'est bien dommage; je suis désolé de ce que son mandat sera abrégé, car les observateurs attentifs des questions politiques reconnaissent très bien que le mandat du Gouvernement actuel prendra fin le 17 juin prochain.

M. Bennett: Avez-vous vu les résultats de l'enquête Gallup?

M. Hees: Une chose nous est prédite dans ce rapport: d'ici 25 ans, la consommation d'énergie aura triplé. Vu la carence, en ces matières, du gouvernement qui n'a pas de politique d'énergie, le rapport se garde bien de faire d'imprudentes et précises propositions quant à ce que le gouvernement pourrait et devrait faire pour aider les provinces à produire toute l'énergie qu'exigera cet accroissement considérable. Comme le discours du trône garde aussi le silence sur les mesures législatives qui pourraient aider les provinces à exploiter leurs ressources naturelles et productrices d'énergie, nous devons nous attendre à voir durer encore quelques mois la politique d'inaction et de tâtonnements du Gouvernement.

Vous vous demandez peut-être, monsieur l'Orateur, ce que le Gouvernement pourrait faire. Au Nouveau-Brunswick, il devrait venir immédiatement en aide au premier ministre Hugh John Flemming,—il aurait dû le faire depuis longtemps déjà,—afin de lui permettre d'exploiter le demi-million de faire? Au Nouveau-Brunswick, il d,evrait portant garant des obligations émises par la province, lui permettant ainsi d'obtenir de l'argent à bien moindre intérêt.

L'hon. M. Lesage: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Hees: Oui.

L'hon. M. Lesage: L'honorable député sait-il que nous attendons encore les données sur les possibilités de réserve de la rivière Tobique, données que nous avait promises il y a quelques mois le gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin de nous mettre en mesure de prendre une décision au sujet de la demande de ce gouvernement?

M. Hees: D'après les renseignements qu'on m'a communiqués, il y a longtemps que vous avez tout ce qu'il vous faut sur la question.

L'hon. M. Lesage: Eh bien, monsieur l'Orateur...

M. Hees: Nous ne sommes pas d'accord. A ce qu'on me dit, vous avez les renseignements.

L'hon. M. Lesage: Je ne les ai pas reçus. Si quelqu'un doit le savoir, c'est bien moi, et je ne les ai pas reçus.

M. Hees: Eh bien, monsieur l'Orateur, il faudra bien nous reconnaître le droit de différer d'avis, car les renseignements dont je dispose sont totalement opposés.

L'hon. M. Lesage: C'est moi qui suis censé les recevoir.

M. Hees: Vous êtes censé les recevoir, en effet, mais il ne semble pas que vous le sachiez.

L'hon. M. Lesage: Je n'ai rien reçu.

M. Hees: Comme je le disais avant cette si grossière interruption, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Pickersgill: Il est assez difficile de faire preuve de grossièreté à l'égard de l'honorable député.

M. Hees: Ce programme, qui ne coûterait pas un sou au gouvernement fédéral, ferait épargner plusieurs millions de dollars par an aux contribuables du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Lesage: On n'a élaboré aucune entreprise précise.

M. Hees: Il aiderait aussi au premier ministre du Nouveau-Brunswick à produire l'énergie dont il a tant besoin pour attirer des industries dans sa province et pour permettre à celle-ci de fondre ses minerais de découverte récente. Cette nouvelle énergie, qu'il faut produire prochainement, créera de nombreux milliers d'emplois pour les habitants du Nouveau-Brunswick et relèvera sensiblement le niveau d'existence de la population.

Il est bien manifeste cependant, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral actuel ne tient pas à aider au gouvernement conservateur à industrialiser la province qui en a tant besoin. Cela pourrait aider au gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick à se maintenir au pouvoir; or, aux yeux du gouvernement libéral fédéral, il faut éviter cela à tout prix. C'est le retour à la doctrine de King en 1930, proclamant qu'il ne donnerait pas cinq sous à une province dirigée par un gouvernement conservateur. C'est la doctrine de King en 1930 que l'on applique aujourd'hui. C'est la doctrine St-Laurent en 1957; aucune aide à une province qui n'est pas libérale.

M. Nesbitt: Il n'en aidera pas beaucoup.

M. Hees: Il n'en aidera pas beaucoup, en effet. Si le premier ministre Campbell a le courage de déclencher des élections au Manitoba, il y en aura une de moins. Je suis prêt à parier avec n'importe quel libéral qu'après les prochaines élections M. Duff Roblin sera premier ministre du Manitoba. Il ne restera plus que l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve. On perdra bientôt l'Île du Prince-Édouard. Le parti libéral pourra ensuite considérer Terre-Neuve comme son bastion insulaire. C'est tout ce qui lui restera et il ne tardera pas à le perdre.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député voudrait-il parier là-dessus?

M. Hees: Oui.

[M. Hees.]

L'hon. M. Lesage: Il doit avoir beaucoup d'argent.

M. Hees: Une aide du genre de celle que j'ai préconisée pour le Nouveau-Brunswick serait d'un grand secours pour la Saskatchewan en ce qui concerne l'aménagement du barrage du bras sud de la Saskatchewan, dont il est question depuis si longtemps mais dont la réalisation est paralysée, parce que le gouvernement fédéral actuel refuse toute aide au gouvernement de la Saskatchewan. Ce barrage assurerait l'irrigation d'un demi-million d'acres de terres pauvres, à peine propres à la culture du blé, pour les transformer en terres propres à la culture maraîchère. Cela serait d'un grand secours pour la Saskatchewan. On obtiendrait ainsi plus d'un quart de million de chevaux-vapeur à bon marché, ce qui permettrait d'amener des industries dans cette province, de diversifier son économie et d'augmenter considérablement le niveau de vie de sa population. La réalisation de ces choses intéresse-t-elle le Gouvernement? Certes non. La Saskatchewan a un gouvernement cécéfiste que cette aide pourrait aider à rester au pouvoir. C'est ce que le gouvernement libéral d'Ottawa tient à éviter à tout prix.

En Colombie-Britannique, cette aide serait très utile pour l'aménagement du barrage Mica sur le fleuve Columbia. Ce barrage donnerait un million et demi de chevaux-vapeur dont on a grandement besoin. Avant 10 ans, la Colombie-Britannique manquera d'énergie hydro-électrique; elle manquera de toutes les sortes d'énergie à moins qu'on ne commence immédiatement à produire un supplément d'énergie. Il faudra huit ans pour construire le barrage Mica; il ne reste donc que deux ans pour parer à une grave pénurie d'énergie de nature à compromettre le progrès industriel de cette province.

L'hon. M. Lesage: Des études de génie sont actuellement en cours.

M. Hees: Je demande si le Gouvernement a offert de l'aide à la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Lesage: Nous lui avons procuré les services d'ingénieurs, et nous continuons de le faire.

M. Hees: Et quant à se porter garant des obligations à émettre relativement à l'exploitation de l'énergie?

L'hon. M. Lesage: C'est un stade que nous n'avons pas encore atteint.

M. Hees: Allez-vous endosser leurs obligations relatives à l'exploitation de l'énergie?

L'hon. M. Lesage: La question relève du programme ministériel; elle sera annoncée en temps utile.

M. Hees: Voilà le genre de réponses que nous obtenons. C'est un trait caractéristique du présent Gouvernement.

L'hon. M. Lesage: Nous avons donné l'aide qui a pu être fournie jusqu'ici.

M. Hees: Le Gouvernement prétend qu'à l'avenir, quand ce sera le bon moment, il annoncera à la Chambre ce qu'il fera. Autrement dit, nous ne ferons rien, mais il nous déplaît de l'avouer; c'est tout. Je déclare, monsieur l'Orateur, qu'il est à peu près temps que le Gouvernement cesse de faire de la politique avec l'exploitation de l'énergie...

L'hon. M. Lesage: C'est ce que vous faites.

M. Hees: ...et entreprenne résolument un programme national de mise en valeur qui aiderait les provinces à exploiter l'énergie et d'autres ressources naturelles à l'intérieur de leurs frontières, afin de mieux leur permettre de se tirer d'affaire et de relever le niveau de vie de leurs habitants.

L'hon. M. Lesage: Vous feriez mieux d'aller en toucher un mot à M. Duplessis.

M. Hees: Je passe maintenant à un autre sujet. Qu'elle est l'attitude du Gouvernement au sujet du bien-être de la population? La meilleure façon de répondre à cette question, je crois, est de considérer de quelle manière le vieillard pensionné est traité au Canada. En 1950, le Parlement,—et je souligne ces mots: "le Parlement",—non pas le Gouvernement, a décidé d'accorder au vieillard pensionné 40 dollars pour acheter des marchandises et des services dont il avait désespérément besoin pour assurer sa subsistance après 70 ans, et tous les membres de la Chambre ont voté en faveur de la mesure. Le montant de $40 n'a rien de magique. On a arrêté ce montant, parce qu'il permettait alors d'acheter une certaine quantité des nécessités de l'existence, et ce sont ces quantités de nécessités de l'existence que le Parlement a décidé de mettre à la disposition du vieillard pensionné. Aujourd'hui, il faut $47 pour acheter exactement la même quantité de marchandises et de services qu'on pouvait se procurer pour $40 en 1950. En d'autres termes, la pension actuelle exprimée, en fonction de ce qu'elle permettait d'acheter en 1950, ne vaut que $33. Cela signifie que le niveau d'existence de ceux qui comptent sur la pension de vieillesse pour vivre a sensiblement baissé. Nous, les membres de l'opposition, avons insisté chaque année pour qu'on en relève le taux, et avons cité des cas réels afin de démontrer au Gouvernement les besoins des vieillards pensionnés. Le Gouvernement n'a fait preuve à l'égard de ces gens que de la plus froide indifférence. Et voilà que, soudainement, le Gouvernement se rend compte qu'il doit faire face à des élections et que, chose étrange, les vieillards pensionnés ont le droit de vote.

M. Dufresne: Tout le monde en parle maintenant.

M. Hees: On n'a rien fait à cet égard jusqu'ici, parce que les vieillards pensionnés ne peuvent s'organiser afin d'exercer une pression sur le gouvernement, mais dans le cas des élections, nul besoin de s'organiser. Ils n'ont qu'à se rendre au scrutin et faire un X. Voilà ce que craint le Gouvernement, et que fait-il? Il a nettement décidé d'augmenter la pension de vieillesse et j'estime qu'avant les prochaines élections elle sera relevée à $55 environ. Vous pouvez me croire, c'est ce qui arrivera, et non pas pour l'amour des vieillards pensionnés, mais parce que le Gouvernement craint de se lancer dans les élections en s'attirant la colère de ceux qu'il a négligés si froidement depuis trois ou quatre ans.

M. Dufresne: On le fera pour l'amour du parti libéral.

M. Knowles: Selon l'honorable député, de quel montant faudrait-il relever la pension?

M. Hees: Monsieur l'Orateur, cette attitude qui pousse le Gouvernement à agir uniquement sous le coup de la crainte de ce que peut lui réserver une élection, s'il n'agit pas, prouve clairement la faillite, dans le domaine politique, de ce petit groupe d'hommes hésitants, agités, maladroits qui s'appellent le Gouvernement du Canada et dont la seule politique est celle d'espérer et de talonner. Il est grand temps que cette clique désuète, fatiguée, épuisée, ce groupe prêt à prendre le chemin de cette maison de repos au bout du corridor...

L'hon. M. Lesage: Merci, George.

M. Hees: ... soit autorisé à s'y rendre et, nous inspirant de la magnanimité du parti conservateur, nous songerons à vous donner à tous un siège au Sénat quand nous vous chasserons le 17 juin car c'est là où vous vous êtes préparés à aller.

Une voix: Quel rêve!

M. Hees: Il est grand temps de remplacer le gouvernement actuel, ce groupe d'hommes fatigués, par un gouvernement conservateur qui aura toujours pour principale préoccupation le bien-être de...

L'hon. M. Pickersgill: De lui-même!

M. Hees: ...la population et qui songera toujours à cela, non pas seulement avant les élections. En outre, un gouvernement conservateur mettra à exécution un programme national de mise en valeur, programme que nous avons exposé ici, à la dernière session,...

L'hon. M. Pickersgill: Dans votre magnifique programme électoral!

M. Hees: ... et qui permettra la mise en valeur de notre énergie et de nos ressources naturelles. Ainsi aura-t-on de l'énergie à bon marché. Le gouvernement conservateur adoptera également un programme fiscal sensé, que nous avons déjà énoncé ici et qui va absolument à l'encontre du programme fiscal qu'applique le Gouvernement actuel. Ce programme encouragera les Canadiens et les étrangers à placer des fonds en vue de la création d'industries secondaires dans toutes les régions du pays. Ces industries secondaires seront en mesure de transformer une plus grande partie de nos matières premières qui, actuellement, sous l'œil approbateur du Gouvernement, sont expédiées à l'étranger, afin d'alimenter des usines qui ne sont pas nôtres et de fournir à d'autres des emplois et des bénéfices qui devraient nous appartenir.

Nous allons édifier une nation industrielle, au lieu d'agir comme le gouvernement en place, qui est satisfait de voir le Canada rester d'abord un producteur de matières premières. Le parti conservateur est d'avis que les Canadiens et les Canadiennes peuvent produire, dans des usines canadiennes, des articles finis tout aussi bien que les ouvriers anglais, américains, hollandais, français, allemands ou autres qui, dans les fabriques de leurs propres pays, transforment la matière première que le Canada est actuellement si empressé à leur fournir. Nous sommes également d'avis qu'inspirés par l'État les Canadiens pourront accomplir un véritable effort en vue de s'assurer une forte fraction du commerce international.

Notre programme de mise en valeur et d'expansion industrielle de tout le pays assurera des emplois à tous les Canadiens qui voudront travailler à des salaires en progression constante. Nous pourrons ainsi relever les assurances sociales en conformité de sains principes économiques, car les sources auxquelles puiser pour en faire les frais seront plus considérables. Nous pourrons recevoir des milliers d'immigrants aux aptitudes et aux talents exceptionnels, qui pourront remplir les emplois pour lesquels nous n'aurons pas assez de bras chez nous, car notre expansion industrielle nécessitera une population beaucoup plus considérable. Le nombre des contribuables sera ainsi augmenté, ce qui veut dire que le fardeau de chacun sera allégé. Autrement dit, monsieur l'Orateur, ce programme assurera à notre pays son plein essor.

J'ai une observation à formuler avant de terminer. Le 17 juin prochain, je célébrerai mon anniversaire de naissance; il m'est très agréable de songer que, ce soir-là, tous les membres de mon parti et moi-même célébrerons en même temps la naissance du prochain gouvernement conservateur.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Goode: J'hésitais à interrompre l'honorable député pendant qu'il nous racontait son conte de fée; je me demande si je puis maintenant lui poser une question.

M. Hees: Assurément.

M. Goode: Peut-il nous dire à quelle date le gouvernement de la Colombie-Britannique a demandé au gouvernement fédéral de garantir les obligations afférentes à l'énergie électrique en vue de la construction du barrage de Mica?

M. Hees: Je ne sais pas à quelle date, mais je sais très bien que la Colombie-Britannique tient beaucoup à obtenir cette assistance.

M. Goode: Aucune demande n'a été faite. Le député peut-il me dire si le gouvernement de la Colombie-Britannique a offert de garantir ces obligations?

M. Hees: Si le premier ministre créditiste de la Colombie-Britannique n'a pas demandé d'aide à cette fin, il est encore moins intelligent que je ne croyais.

L'hon. M. Lesage: C'est vous qui le dites.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, je me joins aux députés qui m'ont précédé au cours du débat pour féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Hanna) et celui qui l'a appuyé (M. Robichaud) de leurs excellents discours. Je suis sûr que leurs commettants apprécient la distinction avec laquelle ils se sont acquittés de la tâche importante qui leur était dévolue.

A titre de représentants du Canada, il nous appartient, je crois, de nous réjouir de l'expansion économique constante de la nation, expansion qui nous apportera probablement des avantages matériels de plus en plus grands et fournira à un nombre toujours croissant de Canadiens des avantages d'ordre spirituel et culturel. Hier, dans son excellent discours, l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre signalait qu'un de nos principaux problèmes nationaux est celui de l'inflation. Il est intéressant de se rappeler que pendant une période de 20 ans, avant 1940, le problème qui préoccupait surtout les assemblées démocratiques de toutes les parties du monde était celui de la déflation ou du chômage généralisé.

A l'heure actuelle, nous sommes fondés à croire que les efforts et les recherches très poussés effectués dans ce sens ont donné, au Canada, d'excellents résultats. A l'avenir nous n'aurons pas à envisager, semble-t-il, ces terribles bouleversements. Si j'ai raison,

j'ose inviter le Parlement à se montrer dorénavant plus soucieux d'une juste répartition des richesses économiques entre les diverses classes sociales et les différentes régions de notre pays.

Le produit national brut, le produit national net, le revenu national, le revenu disponible, tous ces divers éléments se sont accrus au-delà de tout espoir. On fait souvent état de cet ensemble d'indices favorables pour montrer que les Canadiens vivent maintenant mieux que jamais. Toutefois, nous ne sommes pas ici les représentants d'ensembles économiques, mais de la population. Tout en nous réjouissant de l'expansion générale de notre économie, nous manquerions à notre devoir si nous négligions de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer que toutes les classes sociales et toutes les régions de notre pays participent à cette prospérité générale.

Je tiens ici à dire que je suis content de notre Gouvernement et, notamment, du premier ministre (M. St-Laurent) et du ministre du Travail qui ont mis fin à la grève du chemin de fer. Le règlement en a été obtenu par voie de médiation et par le moyen de négociations collectives. Je suis heureux que le gouvernement se soit abstenu d'imposer un règlement de cette situation. Cependant, bien que le règlement de cette grève nous permette de respirer plus à l'aise, des questions résultant de cet important incident national demeurent en suspens.

Il me semble que cette grève ferroviaire a concentré l'attention sur un aspect extrêmement important des négociations collectives, savoir la relation qui existe entre la liberté des négociations collectives et l'intérêt public ou le bien-être national. Dans notre pays, nous croyons aux bienfaits de la liberté des négociations collectives. Nous croyons que les employeurs et les employés doivent régler leurs litiges par la négociation, la médiation, ou, faute de mieux, en infligeant des pertes économiques à l'autre partie en recourant à la grève ou au lock-out. Ces procédures constituent le fondement même de notre conception de la liberté des négociations collectives. Ces notions ont même été explicitement consignées aux États-Unis sous la forme de la première loi Wagoner.

Il serait déplorable pour la liberté du travail et la liberté d'entreprise, dans notre pays, que les procédures de négociations collectives fussent amoindries ou supprimées. Mais en même temps ce qui a rendu cette grève si importante dans le domaine des négociations collectives, c'est le sentiment que le bien-être national ou la santé publique, et la sécurité de la nation, se trouvaient en quelque sorte menacés. Comme je l'ai dit au début de mes observations, cette grève était en quelque sorte un conflit entre le maintien du principe des libres négociations collectives et les intérêts de la nation en tant qu'ils se rattachent à la prospérité et au bien-être de la population.

Dans ce cas-ci, à cause de l'intervention du premier ministre, la grève n'a pas été menée jusqu'au bout et on n'a pas imposé non plus l'arbitrage obligatoire. Néanmoins, la question n'est pas réglée et il me semble que, lorsque les passions et les préjugés qu'une grève comme celle-là soulève se seront dissipés, le comité des relations industrielles de la Chambre devrait envisager ce problème pressant du point de vue de l'intérêt public.

D'autres nations, les États-Unis en particulier, ont fait des efforts pour régler ce problème pressant. Je veux parler surtout de la législation adoptée par l'État du New-Jersey. On y définit en termes précis les moyens par lesquels l'État peut régler des différends ayant un caractère d'urgence. Une des principales difficultés à cet égard consiste à définir ce qu'est effectivement un différend ayant un caractère d'urgence, autrement dit quels sont les différends qui menacent l'intérêt public ainsi que la prospérité et le bien-être de la nation.

Sous le régime de la loi du New-Jersey, on prévoit une période de 60 jours pour permettre aux esprits de se calmer, pour entendre des témoignages et tenter des efforts de conciliation à l'égard de tous les différends ouvriers intéressant "les services d'intérêt public". Évidemment cette expression peut avoir un sens très large. On peut recourir à la saisie et à l'arbitrage obligatoire dans tout cas de grève, arrêt de travail ou lock-out qui, de l'opinion du gouverneur, serait de nature à interrompre l'exercice d'un service public et à menacer l'intérêt, la santé et le bien-être publics.

Il est très difficile de définir exactement quel genre de grève menacera, de fait, l'intérêt, la santé et le bien-être publics. Il est certain que toute grève entraîne des pertes économiques. Nombre de grèves déclarées dans d'autres domaines que celui des services publics entraînent des pertes économiques lourdes et graves. Afin de démontrer combien il est difficile de définir ce qu'est un état de crise d'ordre public, j'aimerais citer en exemple la grève qui s'est produite au New-Jersey, en 1947, alors que les employés du réseau de la compagnie de téléphone Bell ont déclaré la grève et ont partout interrompu le service de téléphone. Le procureur général du New-Jersey aurait déclaré ce qui suit:

> C'est naturellement énoncer un axiome que de déclarer que le téléphone est essentiel à la vie de la civilisation actuelle.

Plus tard, la Cour suprême de New-Jersey a admis que dans la vie économique et

sociale de notre époque, un système de communication comme le téléphone constituait un élément aussi vital qu'indispensable à la sécurité physique et au bien-être du public. D'autre part, dans l'État du Massachusetts, le gouverneur, qui avait alors convoqué un comité spécial réunissant employeurs et travailleurs, a demandé l'opinion de cet organisme qui lui a déclaré que la suspension d'un service téléphonique ne nuirait en rien ni à la santé ni à la sécurité du public.

La première question qui se pose dans ce domaine particulier, est de savoir de quel genre de grève il est exactement question, à combien s'élèvent les pertes financières, et dans quelle mesure les inconvénients ainsi créés risquent de porter préjudice à la santé et à la sécurité du public, mais je n'ai, au cours de ce conflit, ni lu ni entendu dire que des efforts sérieux avaient été tentés pour déterminer les éléments de ce qui constitue à proprement parler une crise nationale provoquée par un conflit ouvrier.

On a beaucoup parlé à la Chambre et ailleurs pour et contre l'imposition de l'arbitrage obligatoire, dont l'étude doit commencer, à mon avis, par la considération de l'effet qu'il risque d'avoir sur la négociation collective elle-même. Les meilleures études des faits observés au New-Jersey reflètent l'opinion qu'au lieu de faciliter une entente par voie de négociation, l'arbitrage obligatoire rend la négociation plus difficile pour les deux parties et entrave dans une certaine mesure le déroulement de la négociation collective. C'est d'abord parce que les parties au différend se préparent à l'arbitrage plutôt qu'à la négociation. La seconde raison est que,—tout le monde en convient: salariat, patronat, État,—tout effort raisonnable déployé par une partie, en vue de conclure un règlement, est d'ordinaire considéré par l'autre comme une raison de soumettre le différend à l'arbitrage afin d'obtenir un meilleur règlement.

Au Canada nous avons un ensemble de règles applicables à la négociation collective en général, mais aucun ensemble spécial de règles qui s'appliquent tant aux services d'utilité publique qu'aux différends suscitant un état de crise. Tout ce domaine, fort obnubilé, est cerné par la confusion. A mon avis, il est peu avantageux, dans le domaine de la négociation collective, que règne l'incertitude au sujet de la façon de régler de tels différends et que toute la contestation aboutisse chez le premier ministre où seuls le prestige et l'habileté peuvent être utilisés pour trouver une solution décisive à de pareilles difficultés.

Je ne puis songer à un meilleur sujet d'étude, pour le comité des relations industrielles de la Chambre, que ce problème des différends provoquant un état de crise et la meilleure méthode possible qu'on puisse utiliser pour les régler et qui soit compatible avec la sauvegarde des intérêts bien compris des négociations collectives libres.

Monsieur l'Orateur, bien des députés ont déjà parlé de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques. Le rapport qu'elle a préenté est devenu un sujet de discussion dans tout le Canada. La Commission a suscité un intérêt particulier dans les provinces de l'Atlantique, parce que beaucoup de citoyens de cette région ont pensé qu'elle ferait pour le Canada ce que la Commission Rowell-Sirois a fait antérieurement pour notre pays. La Commission Rowell-Sirois a, je crois, défendu sur les plans économique et moral, les présents accords fiscaux et l'État tutélaire qui a raffermi et rendu possible le maintien de la fédération dans notre pays.

Je croyais que la Commission Gordon chercherait à proposer un programme de remise en valeur des provinces de l'Atlantique et une série de recommandations de principes qui pourraient devenir le fondement de mesures législatives prises par le Parlement. La Commission royale reconnaît effectivement la nécessité d'aborder ainsi les problèmes de la région de l'Atlantique. Elle s'exprime en ces termes:

> Il faudrait plutôt aborder de façon pratique et globale les problèmes de la région. Tel étant l'objectif, il est à supposer que la population du Canada tout entier voudra aider la population des provinces de l'Atlantique à découvrir et exploiter ses ressources et à en faire le meilleur usage possible.

Il est difficile de se prononcer sur les conclusions de cette partie-là du rapport en l'absence des études sur lesquelles la Commission s'est appuyée, surtout celles sur lesquelles reposent ses conclusions. J'ai hâte de connaître l'étude que M. Howland a faite des aspects régionaux du progrès économique du Canada. D'une façon générale, on est déçu, je crois, de ce que la Commission Gordon n'ait pas présenté dès maintenant un programme d'ensemble pour le développement économique des provinces Maritimes.

Ce rapport ne répond pas à l'attente d'un grand nombre de personnes, dont moi-même. Il ne renferme ni programme d'ensemble pour la remise en valeur des provinces Maritimes, ni examen des programmes commerciaux et monétaires de l'État qui pourraient avoir des répercussions, favorables ou défavorables, sur la région de l'Atlantique. Enfin, il ne dit rien des mesures à prendre pour stimuler le secteur privé de l'économie dans la région atlantique. J'ai le sentiment que la Commission, pour une raison ou pour une autre, ne s'est pas tenue à la hauteur des objectifs visés par

le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, qui commence un effort très considérable en vue de résoudre quelques-uns des problèmes de la région des provinces Maritimes.

J'espère que les commissaires, qui ont à terminer leur rapport définitif, corrigeront ce qui me paraît une très grave lacune dans le rapport préliminaire, je veux dire l'absence d'un programme d'ensemble unifié qui pourrait être la base du relèvement des provinces Maritimes.

Néanmoins, le rapport des commissaires comporte une ou deux choses dont on peut parler. La Commission propose l'institution d'une Commission des projets d'immobilisations, à laquelle le gouvernement fédéral verserait un certain montant chaque année et qui dirait quelles entreprises publiques devraient être lancées dans la région de l'Atlantique.

Je ne puis parler pour Terre-Neuve, ni même pour les autres provinces; mais il me semble que, pour ce qui est des travaux publics, la région de l'Atlantique, la province de la Nouvelle-Écosse du moins, a fait de très grands progrès. Le gouvernement fédéral a déjà fourni des sommes importantes en vue de la réalisation d'ouvrages publics dignes d'attention, par exemple la chaussée de Canso, le transbordeur d'Yarmouth à Bar-Harbor et certaines autres entreprises auxquelles je songe. Ce que propose la Commission tend simplement, semble-t-il, à rendre plus officiel ce qui existe déjà et posera des difficultés quand on voudra concilier les besoins des quatre gouvernements qui formeront la Commission des projets d'immobilisations.

La Commission appuie beaucoup sur le problème du transport et demande l'aménagement d'un réseau routier dans la région atlantique. Ici encore, pour ce qui est de la construction de routes et de l'aménagement de raccords importants dans notre réseau de transport, dont j'ai déjà parlé, beaucoup de progrès a été accompli dans cette région.

Un problème que mentionne la Commission Gordon est l'insuffisance des moyens actuels de transport entre North-Sydney et Port-aux-Basques et le prétendu embouteillage qui existe dans le mouvement des marchandises entre Port-aux-Basques et North-Sydney. J'ai déjà eu l'occasion de recommander au ministère des Transports l'établissement d'un autre service de vapeurs entre la péninsule d'Avalon et Port-Hawkesbury dans l'île du Cap-Breton. Comme vous ne l'ignorez pas, l'aménagement de la chaussée de Canso a eu pour effet de créer à Port-Hawkesbury un port ouvert toute l'année et on pourrait tirer parti de ses remarquables avantages en établissant ce nouveau service de bateaux. Je reconnais que la Commission a dit que ce nouveau service pourrait être établi entre Halifax et Saint-Jean mais je suis certain que les honorables représentants d'Halifax auront la générosité de permettre qu'on l'assigne plutôt à ma circonscription.

La Commission a beaucoup souligné le niveau inférieur de revenu qui existe dans la région atlantique, et il est vrai que le niveau du revenu y est moins élevé qu'ailleurs au Canada. La Commission dit ensuite qu'on pourrait adopter plusieurs méthodes pour remédier à la disparité des revenus et voici l'une de ses dernières conclusions:

> Si l'on essaie vraiment de relever le niveau de revenu dans les provinces de l'Atlantique, on se trouvera bientôt en face d'une série de problèmes différents à aborder séparément.

Le rapport affirme ensuite que parmi ces problèmes, il y en a qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral ou de ses institutions, et dont une solution favorable apporterait quelque secours à l'une ou l'autre province atlantique. J'ai moi-même une modeste mesure à proposer au Gouvernement; j'estime qu'elle contribuerait à réduire l'écart entre les revenus de certains travailleurs dans la région de l'Atlantique et des autres régions du Canada. Je pense aux employés payés au taux dominant par le gouvernement fédéral, surtout dans l'île du Cap-Breton. Je crois comprendre que présentement le ministère du Travail, s'appuyant sur des enquêtes, établit le taux dominant devant être appliqué aux employés fédéraux pour le recommander ensuite aux divers services de l'État.

Je songe, par exemple, aux employés du parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton, du parc de Louisbourg, de la base navale de Point-Edward et, au Nouveau-Brunswick, aux employés du camp de Gagetown. Les employés du parc des Hautes-Terres du Cap-Breton reçoivent un salaire horaire de 30 à 35 p. 100 inférieur à celui que l'on paie aux ouvriers de même catégorie en Colombie-Britannique. S'il en est ainsi, c'est parce que le niveau général des salaires est plus bas dans cette région qu'en Colombie-Britannique.

Ce principe du paiement des taux courants s'adapte aux taux de salaires les plus bas payés dans certaines parties du Canada. Je ne vois pas pourquoi nous ne paierions pas un taux uniforme à ces employés, comme c'est le cas des employés du service public et des chemins de fer, sans tenir compte de l'endroit où ils se trouvent. Je pense que le gouvernement devrait songer sérieusement à payer un taux uniforme à tous ses employés à salaire horaire, d'un bout à l'autre du Canada. Le taux uniforme devrait

correspondre à la moyenne de tout le pays ou au maximum payé sur tout marché particulier de la main-d'œuvre.

Je sais que certains arguments militent en faveur de la ligne de conduite actuelle. Mais il y a de solides arguments contre cette ligne de conduite. Pour ma part, je crois que notre statut commun de citoyens canadiens devrait peser beaucoup plus lourd que notre présence accidentelle sur tout marché particulier de la main-d'œuvre à un moment donné, lorsqu'il s'agit de déterminer le taux de salaire des employés de l'État. Je prie instamment le Gouvernement d'examiner sérieusement le problème qui se pose aux employés à qui on paie les salaires courants. Je l'exhorte à consentir au moins ce modeste effort en vue de supprimer certaines des inégalités qui existent dans le niveau des revenus entre la région atlantique et d'autres parties du Canada.

Un mot de la déclaration tout à fait encourageante qu'a faite le premier ministre au sujet de la question de l'utilisation des terres dans notre pays, dont il nous a dit qu'elle ferait l'objet d'une étude spéciale. Je ne doute pas que cette étude doive obligatoirement entraîner l'examen des mouvements économiques généraux qui déterminent le chiffre du revenu du cultivateur canadien. Je ne doute pas qu'on puisse arriver ainsi à beaucoup mieux comprendre certains des problèmes d'ordre économique qui font obstacle à l'augmentation du revenu de notre cultivateur. Je dois dire que ma propre expérience m'a appris qu'il n'existe aucune question au sujet de laquelle persistent tant de malentendus et de confusion que celle de l'économie agricole et notamment aucune question où les vues des économistes soient à tel point inconciliables avec celles des philosophes. Je souhaite qu'on ait ainsi l'occasion de ménager une rencontre entre économistes et philosophes de façon qu'on puisse mettre au point un programme qui bénéficie de l'approbation du public en général et qui puisse assurer à ceux qui veulent se livrer à l'agriculture un revenu qui, toutes proportions gardées, soit le même que celui des autres catégories de citoyens de notre pays.

Avant de partir pour Ottawa, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des dirigeants de l'Association des cultivateurs du comté d'Inverness. Ils m'ont demandé de porter deux questions à l'attention de la Chambre des communes. J'ai l'impression que le gouvernement entend maintenir sa politique actuelle pour ce qui est de l'aide au transport des céréales de provende vers l'Est du Canada. Ce programme a beaucoup aidé les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse; ils veulent que le gouvernement en fasse un article permanent de son programme.

[M. MacEachen.]

Le deuxième problème qu'on m'a signalé, celui de la conservation des terres agricoles, surtout le long des cours d'eau de ma circonscription, a déjà été mentionné à la Chambre. L'érosion est en voie de détruire des acres et des acres d'excellents pâturages par suite de l'absence d'un programme de conservation mené conjointement par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les propriétaires eux-mêmes. A mon avis, ce problème est d'intérêt immédiat; il n'est pas nécessaire d'attendre que le comité du Sénat ait longuement délibéré pour prendre des dispositions en vue de la conservation des excellents pâturages de ma région et aussi de ceux d'autres régions du Canada.

J'ai écouté avec intérêt les observations formulées sur la sécurité sociale et, en particulier, celles qui invitent à relever la pension de sécurité de la vieillesse. Mes collègues de la Chambre peuvent être assurés que je n'ai reçu aucun tuyau du Gouvernement ni de personne d'autre au sujet de la ligne de conduite qu'on adoptera probablement à cet égard, car je préfère m'inspirer de l'opinion de mes propres commettants et, en l'occurrence, je puis dire franchement qu'aucune proposition visant à remédier aux divers besoins ne serait mieux accueillie des citoyens de ma circonscription que celle qui assurerait une assistance plus généreuse à nos vieillards.

Je rappelle à la Chambre que les personnes qui bénéficient aujourd'hui de la sécurité de la vieillesse au Canada ont été exposées, au cours de la période productive de leur vie, à une grave crise et à un profond bouleversement de notre économie. Bon nombre d'entre elles ont travaillé sans la protection de la législation ouvrière améliorée et sans la protection des syndicats; de plus, leurs moyens de gagner leur vie, durant leurs années productives, étaient bien moindres que ceux de leurs concitoyens d'aujourd'hui. C'est là un domaine où le gouvernement peut faire jouer d'une façon très utile la sympathie dont il fait preuve d'ordinaire à l'égard de cette catégorie de citoyens.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que le principal reproche fait au Gouvernement par l'opposition officielle, c'est son manque d'initiative. On a dit que le premier ministre et son cabinet n'avaient pas su diriger leur barque. Il incombe à tout député et à tout citoyen de décider quelle confiance il place en son gouvernement. Pour ma part, je trouve que le premier ministre, au moment de sa magnifique intervention dans le débat sur Suez et, plus tard, dans le débat sur l'Adresse, a fait preuve de cette maîtrise tempérée de sagesse et marquée d'une longue expérience qui fait

les vrais chefs au sens propre du terme. La compréhension et la vigueur qu'il a apportées au règlement de la grève ferroviaire en sont à mes yeux une autre preuve.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut certes se passer des recommandations de n'importe quel député. La maîtrise réelle dont il a fait preuve aux Nations Unies lui a valu le respect de tous les pays du monde. Il s'est révélé comme un habile défenseur de la paix, capable d'obtenir des résultats pratiques. Les récents événements de Hongrie nous ont tous attristés et contristés. Les journaux du pays ont cru devoir adresser des remontrances au Gouvernement et exprimer la crainte qu'il ne soit pas à la hauteur de la situation. J'ai observé dernièrement que les rédacteurs d'éditoriaux, de qui il est souvent difficile d'obtenir un mot d'éloge, ont hautement approuvé et loué la façon dont le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait face à ce problème. Enfin, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est de retour d'une mission qui démontre quel travail accomplit le Gouvernement pour protéger les intérêts de notre pays, à l'extérieur comme à l'intérieur.

On voit, par les quelques exemples que j'ai cités,—et l'on pourrait en citer d'autres, —que le Gouvernement actuel mérite certes la confiance de la Chambre et je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que je ne serai pas cité en grandes manchettes parce que je préviens que j'ai l'intention d'appuyer le Gouvernement chaque fois qu'il y aura mise aux voix au cours du présent débat.

M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, à l'instar de certains préopinants, je dois dire combien je suis déçu que le discours du trône néglige de faire mention de questions aussi importantes que la pension de vieillesse, la pension aux aveugles, les subventions à la santé, etc. Néanmoins je suis heureux d'y trouver une mesure à laquelle je tiens beaucoup, et qui étendra la portée de la loi sur les subventions aux municipalités. Je félicite le ministre de l'avoir présentée en ce moment. A mon sens, le Gouvernement assume là une responsabilité morale et légale à laquelle il se soustrayait depuis longtemps. Mais je veux quand même signaler un ou deux points faibles de la loi. A cheval donné on ne regarde pas la bride mais, à mon avis, les subventions, quelque bienvenues soient-elles, n'offrent pas la solution des difficultés qui existent dans ce domaine des relations fédérales-provinciales.

Il y a déjà bon nombre d'années que les municipalités de la Colombie-Britannique ont condamné le principe dont s'inspirent les subventions d'aide aux municipalités, parce qu'elles constituent une façon bien peu satisfaisante de récompenser celles-ci des services qu'elles ont pu rendre, étant donné que lesdites subventions varient d'année en année et qu'elles peuvent être retenues, augmentées ou rognées selon les caprices du Gouvernement. Cela ressemble à la maman qui cherche à former son enfant en lui offrant des friandises, un peu plus s'il est gentil, un peu moins s'il est maussade, mais sans songer qu'il deviendra un jour adulte.

Voilà le hic que comporte cette mesure fédérale. Les municipalités sont aussi habiles à administrer leurs affaires et leurs finances que le gouvernement fédéral l'est à mener sa propre barque. J'estime donc que le gouvernement fédéral n'est pas l'organisme qui doit déterminer la valeur des services rendus par les municipalités. Je ne crois pas que cette subvention sera proportionnelle au service rendu, car le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'en estimer la valeur. Je prétends donc que la municipalité est tout désignée à cet égard. C'est pourquoi le gouvernement fédéral devrait assumer l'entière responsabilité de toutes les taxes municipales à l'égard de toutes les propriétés fédérales situées dans les limites des municipalités, comme doivent le faire tous les autres contribuables et hommes d'affaires. Ainsi, les municipalités pourraient équilibrer leur budget, ce qu'elles ne peuvent faire présentement étant donné l'incertitude des subventions qui leur sont versées. Le Gouvernement assumerait donc une responsabilité à laquelle, à mon avis, il s'est soustrait pendant de nombreuses années.

J'avais l'intention d'aborder brièvement cet après-midi le sujet de l'agriculture. En entendant le mot agriculture, la plupart d'entre vous songent immédiatement au blé. Mais je désire rappeler à mes collègues que l'agriculture compte d'autres domaines importants, comme l'industrie laitière et l'élevage des bestiaux, et ainsi de suite. Il y a aussi ce domaine que le Gouvernement considère comme la "Cendrillon" de l'agriculture, soit la fructiculture et la culture maraîchère. Le groupe "Cendrillon" attend présentement son tour d'essayer la pantoufle de verre. C'est peut-être ce groupe qui la chaussera. Je fais allusion à la Commission royale provinciale d'enquête qui se met présentement à la tâche en Colombie-Britannique. Elle étudiera les problèmes de l'industrie des fruits et des légumes de cette province, mais non du Canada dans son ensemble. J'espère qu'une fois l'enquête finie et les vœux présentés, l'histoire aura la même fin heureuse que le premier conte de fées de Cendrillon.

Je regrette que le gouvernement fédéral n'ai pu se juger en mesure de se joindre à notre province pour établir une commission

royale fédérale-provinciale pour que les avantages puissent en être étendus aux autres régions où l'on cultive les fruits et les légumes. Quoique le Gouvernement ne soit pas convenu d'établir une commission royale, le ministre de l'Agriculture a promis qu'il donnera son appui sans réserve en fournissant des données et d'autres renseignements à cette commission. Quand on aura soumis ces faits et que la commission aura soumis des vœux, nous voulons que le gouvernement fédéral fournisse de l'aide généreuse en temps voulu, car je suis convaincu que les constatations porteront notamment sur des questions touchant le gouvernement fédéral, des questions comme le tarif-marchandises, les droits douaniers, le dumping, les programmes d'exportation, etc.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'entrer dans les détails et je puis assurer le ministre que ces problèmes seront et doivent être résolus de façon satisfaisante avant que nous puissions rétablir la santé et l'économie de notre industrie des fruits et des légumes.

Les producteurs ne demandent pas la charité; ils demandent simplement qu'on leur accorde la chance d'obtenir leur part équitable du revenu national, part qu'ils ne reçoivent certainement pas en ce moment. Ainsi que je l'ai signalé une ou deux fois à la Chambre, leur fardeau économique s'est trouvé fort alourdi à la suite de la perte de précieux arbres fruitiers que la gelée a détruits l'an dernier et une ou deux années auparavant. Il faudra bien des années pour rétablir les arbres sur ces fermes et les rendre de nouveau profitables aux producteurs.

Pour ma part, j'estime que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux auraient dû offrir de l'aide aux producteurs de fruits, afin de les aider à traverser leur période de difficulté; mais, jusqu'ici, aucun de ces gouvernements ne l'a fait, sauf le gouvernement fédéral à l'égard des anciens combattants dont les fermes avaient été ruinées par la gelée. Le gouvernement fédéral a commencé à aider les anciens combattants. Jusqu'où ira-t-il, je l'ignore; mais il a commencé.

Vu que la Commission royale commence à étudier les problèmes des producteurs de fruits, je n'abuserai pas du temps de la Chambre pour traiter cette question en détail. Toutefois, j'aimerais dire au ministre que des représentants des producteurs de fruits et de légumes de tout le Canada devraient, à l'avenir, être invités à comparaître devant le comité de l'agriculture de la Chambre, afin que ce dernier puisse entendre leurs points de vue et que le ministre puisse apprendre des exploitants et des administrateurs des diverses associations ce que sont vraiment les problèmes agricoles.

[M. Jones.]

C'est ce que font tous les ans les producteurs de blé. Je les approuve, lorsqu'ils demandent à soumettre au Gouvernement ce qu'ils attendent de lui. D'autre part, on n'invite jamais les cultivateurs de fruits et de légumes à comparaître devant le comité. En ce qui concerne celui-ci, il semble ignorer l'existence des producteurs de fruits et de légumes. Je demanderai avec instance au ministre de leur donner, à l'avenir, l'occasion de s'y faire connaître. Ils pourraient y faire examiner leurs problèmes. Si l'on avait agi ainsi par le passé, je suis convaincu que la situation grave dans laquelle ils se trouvent auraient pu être améliorée.

Puis-je soumetre encore une proposition au ministre? Je suis toujours heureux de faire l'éloge des fermes expérimentales de notre province. Elles accomplissent un beau travail à l'égard de la culture, de l'émondage, et d'autres méthodes agricoles, ainsi que de l'emploi des produits dérivés; mais je voudrais voir leur travail s'étendre encore. J'aimerais voir créer un autre service chargé de l'organisation des marchés, des transports, de l'emballage et autres questions qui importent beaucoup à l'industrie relevant des fermes expérimentales. Le Gouvernement pourrait fournir une aide considérable en instituant une division supplémentaire qui s'occuperait des ventes, des transports et autres problèmes qui se posent au fructiculteur. Les renseignements qu'on obtiendrait d'une étude objective et scientifique des problèmes de la vente pourraient être communiqués aux fructiculteurs, ce qui leur rendrait des services inestimables. Enfin, je demanderai au ministre de donner suite à sa promesse d'apporter l'aide du gouvernement fédéral à l'enquête qui se poursuit actuellement dans l'industrie fruitière de la Colombie-Britannique.

Je voudrais dire quelques mots des anciens combattants. Divers députés, anciens combattants eux-mêmes, ont réussi à alléger leurs problèmes par les instances qu'ils ont faites en cette enceinte de temps à autre. Cependant, ces problèmes n'ont pas tous été résolus. C'est pourquoi je voudrais appeler l'attention de la Chambre sur un exemplaire du *Legionary* que la plupart des honorables députés ont dû recevoir la semaine dernière. Je demanderai au ministre d'étudier l'excellent mémoire que la Légion canadienne a soumis récemment au cabinet. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'on y trouve mais je désire y apporter mon appui. Il a été préparé par des hommes qui savent ce que coûte la guerre, qui savent que les dangers actuels peuvent nous mener à une autre guerre, qui ont offert leur vie pour la patrie, dont un grand nombre portent encore les cicatrices de leurs blessures. Un mémoire rédigé par de tels hommes

mérite l'étude la plus soignée, ainsi que l'attention du Gouvernement. J'ai confiance que le cabinet le reconnaît et qu'il agira en conséquence.

On a donc fait une enquête soignée sur tout le régime de pensions. Les enquêteurs fournissent d'intéressantes comparaisons mettant en regard l'augmentation des indemnités industrielles pour services rendus depuis 1930 et celle des pensions aux anciens combattants durant la même période. J'espère que le ministre étudiera ce tableau intéressant. Il y a une recommandation qui, si elle était acceptée, réglerait un très grave problème. Il s'agit de l'ex-militaire qui éprouve de la difficulté à établir sa réclamation, quand il a négligé pendant des années de la présenter. Il essuie souvent un refus, parce qu'on allègue que la blessure ou la maladie est antérieure à son enrôlement. La Légion prétend à bon droit, selon moi, que le Gouvernement doit, par l'entremise de son personnel, les médecins ou toute autre personne, faire subir un examen complet et sévère à chaque recrue. Lorsque la recrue est finalement acceptée, on présume (on le devrait du moins) qu'elle est physiquement apte au service et en bonne santé. Tout comme la Légion, je suis d'avis que, aux fins de la pension, le Gouvernement devrait s'en tenir aux constatations qu'ont faites ses propres médecins au moment de l'enrôlement.

Voici le vœu formulé à ce propos:

Que l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 13 de la loi sur les pensions soit modifié de telle sorte que le requérant qui a servi sur un théâtre réel de guerre et qui souffre d'une invalidité résultant d'une blessure ou maladie non relevée lors de l'examen médical antérieur à l'enrôlement soit traité comme si cette blessure ou maladie était survenue ou avait commencé après l'enrôlement.

Voilà une demande qui me paraît tout à fait légitime. La plupart des demandes de la Légion sont de cet ordre. J'en mentionne une ou deux. Celle-ci:

Que le plafond sur le revenu global admissible en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants soit porté à $1,200 par année pour le titulaire célibataire et à $2,000 par année pour le titulaire marié.

Et cette autre:

Que le taux des allocations aux anciens combattants soit augmenté de $108 à $120 par mois dans le cas des titulaires mariés.

Et cette autre encore:

Que les ex-militaires canadiens de la première Grande Guerre dont le service outre-mer s'est limité au Royaume-Uni soient admissibles aux allocations aux anciens combattants, pourvu que ce service ait été d'au moins un an.

Je vais en lire un autre seulement:

Que les veuves des anciens combattants alliés aient droit à l'allocation aux anciens combattants dans le cas où leur mari est mort avant d'avoir habité vingt ans au Canada, à condition *a*) que la date effective de leur admissibilité se place 20 ans après l'arrivée de leur mari au Canada pour s'y installer en permanence, *b*) que la veuve elle-même ait habité 20 ans au Canada, et *c*) que le mari et la femme dans toute autre circonstance aient tous les deux droit à la pension.

Je transmets ces vœux de la Légion au ministre et au cabinet. Ces demandes sont modestes et bien méritées. La Légion ne demande rien de plus que ce que l'ensemble du pays est disposé à lui accorder. Il y a d'autres vœux mais je n'ai pas le temps de les exposer plus à fond. J'espère bien que le ministre fera tout son possible pour donner suite à ce mémoire, afin de se rendre aux désirs non seulement des anciens combattants eux-mêmes mais aussi de tous les Canadiens qui se sentent obligés envers eux pour le service rendu en protégeant leurs foyers.

Avant de terminer, je voudrais dire un mot des pensions de vieillesse et de cécité. Comme tous les autres honorables députés j'ai récemment reçu un grand nombre de lettres me priant instamment, en ma qualité de député, de venir en aide aux aveugles et aux vieillards, lettres m'indiquant les difficultés qu'ils ont à joindre les deux bouts. Je ne veux pas entrer dans le détail de ces questions, que tout le monde connaît aussi bien que moi, mais il reste que ce sont des problèmes graves qui atteignent notamment les aveugles dont la terrible infirmité est aggravée, en quelque sorte, par l'insuffisance de leur pension.

L'augmentation éventuelle de la pension cette année a déjà mérité l'appui de députés appartenant à tous les partis, libéraux, membres de l'opposition officielle, créditistes et membres de la CCF. Il faut ajouter en outre l'appui unanime de tous les Canadiens qui reconnaissent bien la nécessité de pensions de vieillesse et de cécité satisfaisantes et suffisantes. Le moins que nous puissions faire c'est de continuer d'exhorter le Gouvernement à prendre ses responsabilités et à soulager le sort malheureux des aveugles et des vieillards en leur assurant un niveau de vie raisonnable. Bon nombre d'entre eux sont absolument incapables de vivre avec la pension actuelle et doivent compter sur la charité de leurs parents et amis. Dans bien des cas ils raccourcissent leurs jours parce qu'ils n'ont pas de quoi payer ce qu'il faut pour vivre. Ces gens constituent un autre groupe qui, à l'instar des anciens combattants, mérite une plus juste part de notre économie nationale. Les personnes âgées sont les pionniers qui ont accompli le travail de défrichage, lequel a permis à notre économie d'atteindre son niveau actuel et, à mon avis, elles ont donc droit à une partie beaucoup plus grande de l'économie nationale qu'elles ont aidé à édifier.

Je n'ai pas l'impression d'être trop exigeant en demandant qu'on étudie immédiatement ces questions. N'utilisez pas cet appât pour obtenir des votes aux prochaines élections car vous y perdrez beaucoup d'amis. Je m'adresse maintenant au ministre ou au cabinet, à votre choix, mais j'insiste, au nom de l'humanité et de la justice la plus élémentaire, pour qu'on augmente sans tarder les pensions des vieillards et des aveugles.

M. Daniel McIvor (Fort-William): C'est avec le plus grand plaisir que je prends la parole à la suite d'un de mes compatriotes, un jeune homme né dans le nord de l'Irlande, qui a traversé l'Atlantique et le Canada pour se rendre jusqu'à Edmonton d'où il a été délégué ici pour servir Sa Très Gracieuse Majesté; qui lui a dit que nous l'aimons bien et que nous ferons de notre mieux pour conserver au Canada son rang de grande nation. Je félicite l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) de son magnifique discours. Je veux également féliciter l'autre Irlandais qui a appuyé la motion. Bien que l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) ne soit peut-être pas un Irlandais authentique, il en a l'aspect honnête. Lui aussi, il s'est bien acquitté de son rôle.

Je désire souhaiter la bienvenue en cette Chambre à des personnages très importants, nos huit nouveaux pages. Je tiens à leur dire, ainsi qu'à leurs aînés, qu'ils seront bien traités et qu'ils pourront se sentir ici chez eux.

Je tiens à rendre hommage à un grand Canadien, décédé la semaine dernière, qui habitait Ottawa. Nous avons été camarades de classe il y a plus de 60 ans. Je veux parler, évidemment, du Dr John Woodside. Il jouit du plus profond respect et a reçu les honneurs les plus hauts que le Canada pouvait lui décerner par le truchement de l'Église et des conseils d'Église. Tous connaissaient sa dignité, sa compétence et son amabilité, et je veux honorer sa mémoire.

Je veux également rendre hommage à un jeune homme, l'honorable représentant de Québec-Est...

M. Dufresne: Ouest?

M. McIvor: ...que nous appelons le très honorable premier ministre du Canada.

M. Dufresne: Si c'est de moi que vous voulez parler, permettez-moi de vous faire remarquer que je suis de Québec-Ouest.

M. Gauthier (Portneuf): Non, il n'est nullement question de vous.

M. McIvor: Si l'honorable député qui m'interrompt a suffisamment d'imagination pour penser qu'il pourrait prendre la place de celui dont je parle, libre à lui.

[M. Jones.]

Quand le premier ministre est venu en cette enceinte, et a assumé le poste de ministre de la Justice, j'ai cru comprendre qu'il avait une goutte de sang irlandais, car sa mère était irlandaise, et je pense qu'il est parti du bon pied. Il n'a pas fait de grand tintamarre au début, mais plus tard il a tracé un sillage qui a fait honneur au Canada.

Depuis quelques jours, je suis assez enchanté de la façon dont le premier ministre a su répondre aux différentes questions. Aux questions sérieuses qui sont de franches demandes de renseignements, il répond avec dignité; quant aux questions de ceux qui cherchent à se payer sa tête, certes, il sait riposter carrément sans mâcher les mots. Il devient parfois le visage un peu plus rouge; les uns y voient une juste indignation, mais pour moi, c'est le sang irlandais qui prend le dessus.

Le discours du trône est un excellent discours pré-électoral. (*Exclamations*) Parfaitement, parce qu'il se fonde sur les trois points fondamentaux sur lesquels le parti libéral s'appuie toujours, soit...

M. Ellis: Ne rien faire.

M. McIvor: Liberté, unité et sécurité. Le chef de la CCF lui-même a dit qu'il renfermait trois excellentes propositions. L'honorable préopinant a dit qu'il en renfermait une. Même l'honorable député de Regina (M. Ellis),...

M. Ellis: Oh, non!

M. McIvor: ...après l'avoir critiqué, a dit qu'il renfermait certaines bonnes choses et, quant à moi, le discours du trône renferme beaucoup d'excellentes choses. La création du Conseil canadien est une excellente chose; personne, je pense, ne le contestera. Qui oserait affirmer que les subventions aux universités canadiennes ne sont pas une bonne chose! Si quelqu'un prétend que l'aide aux municipalités n'est pas une bonne chose, je lui répondrai qu'il a une araignée dans le plafond et qu'il fait mieux de reviser ses idées. Le discours du trône porte sur presque tous les aspects de notre économie. Outre ce que j'ai déjà mentionné, il parle d'aide à l'agriculture, aux pêcheries, et de la division du musée national en deux parties. Je félicite le Gouvernement des conseils qu'il a donnés au Gouverneur général au sujet de ce discours.

J'ai un mot à dire des grèves. J'en sais quelque chose car je me souviens d'en avoir prévenu une lorsqu'un groupe d'hommes accomplissant le même travail que moi pour 15c. l'heure songeaient à déclarer la grève.

Une voix: Vous étiez trop payé!

M. McIvor: Mettons-nous en grève, a dit quelqu'un. Nous étions 200 hommes au moins.

Je m'y suis opposé en disant: "Je n'en ai pas les moyens. J'ai tout juste ce qu'il faut pour payer une semaine de pension. Je dois faire assez d'épargnes pour passer l'hiver. Je n'irai pas en grève; songeons plutôt à nous organiser." Par suite, un comité a rencontré le conseil des constructeurs et l'on a plus tard accordé une augmentation de 15 à 25c. l'heure.

J'aimerais parler encore du député de Regina. C'est un gros monsieur et je sais qu'il ne s'en formalisera pas. Au cours de la grève, il a dit que le Gouvernement ne faisait rien si ce n'est pratiquer l'attentisme. Si la grève a réglé quelque chose, elle a réglé deux points. D'abord, le Gouvernement, notamment trois membres du cabinet: le premier ministre, le ministre du Travail et le ministre du Commerce, ont déployé tous leurs efforts pour régler la grève. En second lieu, la grève a démontré que le Pacifique-Canadien et les dirigeants du syndicat sont des hommes raisonnables qui croient à la collaboration.

J'aimerais donner quelques conseils qui, je l'espère, leur seront transmis. Les dirigeants du Pacifique-Canadien, ceux du National-Canadien et ceux du Congrès du travail du Canada feraient bien de se concerter et de collaborer pour éviter toute autre grève. Ils devraient mesurer l'ampleur des pertes d'affaires qui ont été essuyées à cause de la concurrence du transport par eau et par route. Ils doivent collaborer et se concerter.

Je soutiens que les grèves peuvent être éliminées de trois façons. D'abord, par une franche collaboration. Deuxièmement, par la participation des employés aux bénéfices. Ce régime a donné d'excellents résultats en deux endroits à Fort-William; s'il a réussi à Fort-William, il réussira à Regina. La troisième manière de supprimer les grèves est d'appliquer le grand principe de la charité chrétienne. C'est le moyen infaillible. Quand on s'en sert, on a des ouvriers heureux qui travaillent ensemble.

J'aimerais dire un mot du nord-ouest de l'Ontario. Je me rappelle que, lorsque je suis venu ici pour la première fois, on m'a dit que tout ce que nous avions à la tête des Lacs, c'étaient de gros arbres, de gros rochers, des stations d'été et des températures de 40 sous zéro; ce sont toutes des choses qui n'avaient guère d'attrait pour le reste du Canada. Tout cela est changé. Je renvoie les honorables députés à un article de la revue *Trade and Commerce*, page 17, qui porte sur le nord-ouest de l'Ontario. Cet article signale qu'on doit consacrer 400 millions de dollars à l'expansion des industries forestières et minières et à la production d'énergie électrique. Elle fait remarquer que l'essor est sans précédent dans tout le nord-ouest de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario, sous la direction du premier ministre Frost, s'est certes mis résolument au travail dans le nord-ouest de l'Ontario. Même s'il est conservateur, il accomplit une belle besogne.

Fort-William tient la tête dans la mise en valeur du nord-ouest de l'Ontario. Au début de l'année, les exploitants de l'Abitibi ont annoncé qu'ils dépenseraient 20 millions de dollars pour agrandir leur fabrique de pâte et de papier, et l'on prévoit que la dépense dépassera ce montant. Quelqu'un est venu de Québec pour diriger la société des Grands lacs et on relève que, sous sa direction, on aménagera la plus grande usine de papier du monde. La première annonce voulait qu'on dépense à cette fin 40 millions de dollars, mais on nous dit maintenant qu'il s'agit de 80 millions. Fort-William aura le plus grand chantier de bois du monde.

Les travaux de la *Canada Car* se stabilisent de plus en plus. On y a relevé un million d'heures sans accident, ce qui est le signe d'une bonne collaboration entre les ouvriers et la direction. La société a reçu un contrat portant sur 250 autobus diesel de la Commission des tramways de Montréal. On s'imagine ce que cela signifiera pour une ville qui se développe avec une telle rapidité.

Notre conseil municipal a appuyé le comité hongrois en acceptant de recevoir des réfugiés. Nous en sommes très fiers. *Donald Clark and Sons*, société qui a fait l'acquisition de la scierie des Grands lacs, qui était depuis quelque temps inactive, a déclaré qu'elle mettrait en disponibilité plusieurs maisons qu'occupaient les travailleurs. Celles-ci ont déjà été remises et, d'après ce que j'ai entendu du greffier de la ville, elles servent déjà à héberger des réfugiés. Nous en sommes fort reconnaissants.

On entend beaucoup dire que le Gouvernement va à sa perte. Je n'y crois guère, puisque tant de gens à l'étranger veulent venir au Canada. Je parlerai d'un seul groupe, à cause de ses caractéristiques. Quatre mille Écossais par mois veulent venir au Canada. Les Écossais ont la réputation d'être des gens sensés et constants, qui songent à l'avenir. Cependant, un député pourrait se lever ici et dire que nous allons à la ruine.

M. Ferguson: Si le Gouvernement libéral reste au pouvoir.

M. McIvor: Je ne verrai jamais cela de ma vie et je m'attends à vivre cent ans. Je voudrais dire au ministre des Finances (M. Harris) comment il pourrait dépenser un peu d'argent. Nous avons, à Fort-William, une ancienne patinoire que le gouvernement a achetée pour la transformer en salle d'exercice. C'est un immeuble de bois qui n'a pas été repeint depuis vingt ans. Vous pouvez

donc vous faire une idée de son état. Quand je fais visiter les beautés de Fort-William à des étrangers, je ne les amène jamais là. Nous avons besoin d'un édifice car les bureaux de l'assurance-chômage sont à court d'espace. Ils se trouvent dans le vieux bureau de poste. Du temps de mon ami, l'honorable docteur Manion, on a construit un nouveau bureau de poste et j'ai eu la tâche de loger quelqu'un dans le vieil immeuble. Je n'ai pu trouver à y loger qu'une buvette et, finalement, nous l'avons loué à l'Armée du Salut au prix d'un dollar par année. Elle l'a occupé durant sept ans.

L'immeuble a ensuite été repris à l'Armée du Salut. Je n'aimais pas cela, mais je ne fais pas beaucoup de reproches au Gouvernement, parce que je veux qu'il soit à la hauteur de la situation. Il l'a certainement été. Il a payé un montant suffisant pour un versement initial, $2,600, sur un nouvel édifice où l'armée pourra se loger. Le ministre des Finances peut donc dépenser un peu d'argent à cet égard.

Il y a deux autres choses au sujet desquelles le Gouvernement devrait intervenir et que je préconise depuis quatre ans. La première est la pension des anciens combattants. J'ai cité le cas de plusieurs militaires qui ont passé quatre Noëls dans les tranchées de première ligne. Quand ils sont revenus, ils étaient mécontents, changés du tout au tout, et ils ont eu de la difficulté à s'établir. Je dis que des gens qui ont séjourné dans les tranchées aussi longtemps devraient toucher une pension à 60 ans sans évaluation de leurs ressources. Ces gens ont donné le meilleur d'eux-mêmes; ils ont tout risqué. Beaucoup ne sont pas revenus. Les autres méritent une pension de vieillesse à 60 ans sans évaluation de leurs ressources.

Un autre point sur lequel j'ai déjà insisté est le cas du fonctionnaire qui, ayant touché un faible traitement, est maintenant à sa retraite.

Voici la proposition de résolution inscrite à mon nom au *Feuilleton*:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure législative tendant à augmenter les pensions des fonctionnaires publics qui ont pris leur retraite dans le temps où les traitements étaient peu élevés, de manière qu'elles se rapprochent davantage du niveau des pensions actuelles.

Je suis allé dans certains de ces foyers et la situation est vraiment pitoyable. Tout est propre et reluisant, mais on n'y fait certainement pas trois repas par jour comme je le fais. Je n'en dis pas davantage à ce propos, parce que la question fera l'objet d'un débat complet. Le ministre des Finances m'en a assuré.

[M. McIvor.]

Je me rappelle qu'avant les dernières élections, j'avais inscrit au *Feuilleton*, trois années de suite, une proposition de résolution tendant à l'obtention de pensions aux invalides. Tout le monde appuyait cette demande, surtout certains députés devenus sénateurs depuis lors. Le Gouvernement n'a pas voulu accorder cette pension jusqu'à cette session-là; mais il l'a fait immédiatement après les élections. Je m'attends donc qu'immédiatement après les élections les fonctionnaires à la retraite verront accroître leur pension et que les ex-militaires toucheront la pension de vieillesse à 60 ans. Je voudrais parler des aveugles, mais l'occasion sera offerte lors du débat sur le budget.

En terminant, je félicite le Gouvernement des progrès ininterrompus qu'il accomplit et de la réputation dont il jouit au pays. Nous serons heureux, aux prochaines élections, d'accueillir tous ceux qui, de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre, pourront nous dire comment il faut procéder en ces matières.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis d'exprimer ma pensée.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à toutes les choses élogieuses qu'a dites le député au sujet des Irlandais. Mes ancêtres sont venus d'Irlande au Canada il y a 150 ans et je considère que je suis à peu près aussi Canadien que n'importe quel autre Canadien, à l'exception des Peau-Rouges qui étaient ici avant nous.

J'estime que nous venons à la Chambre des communes pour y exposer nos vues sur les diverses questions qui devraient retenir notre intérêt: le bien-être de nos commettants et le bien-être du Canada. Ces derniers mois, les nations du monde se sont trouvées en face de quelques-uns des problèmes les plus importants qu'elles aient jamais été appelées à régler. Personne ne niera que nous avons été près de la guerre globale, d'une guerre qui, si elle avait eu lieu, aurait entraîné des conséquences impossibles à prédire.

Le Canada appartient à un magnifique groupe de nations bien intentionnées qu'on appelle les Nations Unies. Il appartient aussi à un autre groupe, qui s'appelle le Commonwealth des nations britanniques. Si nous avions toujours eu le genre d'homme qui n'était pas trop enclin à oublier ce que signifie le mot "britannique", nous aurions aujourd'hui un commonwealth de nations unies auquel aucune nation du monde n'oserait même de loin montrer le poing. Nous étions sur le point d'avoir un commonwealth de nations ayant dans son orbite toutes les matières premières nécessaires au soutien du plus fort groupe de

pays au monde, un commonwealth comprenant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie, l'Afrique du Sud, le Canada et les Îles Britanniques.

Ces territoires sont riches en étain, en blé, en bestiaux, en métaux et minéraux de tous genres dont le monde a besoin. Toutes ses richesses se trouvaient dans le Commonwealth britannique. Nous avions le désir d'aider au monde en général avant de mettre de l'ordre dans nos propres affaires. Si nous avions fait ce que tous nous aurions dû nous efforcer de faire, si cela s'était réalisé, si nous avions collaboré davantage avec les autres membres du Commonwealth des nations britanniques, si nous avions accéléré nos efforts, nous aurions pu nous présenter à New-York, comme un bloc solide de peuples membres des Nations Unies, parlant des langues différentes mais ayant un même objectif. Si nous avions alors mis l'épaule à la roue, notre effort collectif aurait produit une énorme différence sur l'Organisation des Nations Unies.

Les deux grandes nations du monde qui se sont établies au Canada et dont le Canada est si fier sont la France et les nations des Îles britanniques, l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse. Heureusement, il y a eu aussi une bonne proportion d'immigrants de véritable qualité venus d'Allemagne, d'Italie et de Hollande. Nous sommes fiers du genre d'hommes qu'on appelle aujourd'hui des Canadiens: gens travailleurs, clairvoyants, qui veulent que notre Canada ait la population qu'il faut pour devenir une véritable puissance sur la scène internationale.

Mais un problème se pose aux Nations Unies et que voyons-nous alors? Nous constatons, à ma honte et à mon chagrin, que les représentants nommés par le gouvernement canadien se solidarisent avec le groupe auquel nous ne sommes pas étroitement liés, dont certains membres, en vérité, sont très loin de nous. Les Russes sont loin de nous. Les États-Unis ne sont pas proches de nous, ils sont près. Ils ne tardent pas à nous dire, le moment venu, qu'ils s'isolent. Aux Nations Unies, nos représentants n'ont pas dit qu'il pouvait, même s'ils le regrettaient, exister d'excellentes raisons d'envoyer des troupes britanniques et françaises en Égypte.

Oh non! Ils n'ont pas eu ce mouvement de sympathie que les membres d'une famille ont généralement les uns pour les autres, même si l'un d'entre eux a buté contre une racine, comme cela arrive parfois. C'est pourtant l'attitude qu'ils pouvaient et devaient adopter. Et pourtant, notre représentant aux Nations Unies était heureux de s'aligner avec les Russes et les Américains pour condamner nos deux mères patries.

J'exprime mes propres opinions à moi quand je fais cette assertion. Mais une foule de Canadiens croulent sous le poids de la honte à cause de l'initiative qu'ont prise les représentants du pays au nom du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est un très grand homme. C'est un homme très instruit. Il s'est comporté de façon admirable et s'est occupé avec maîtrise des affaires du Canada, mais il aurait dû mettre frein à sa langue, aux réunions de l'ONU, lorsque des gens de sa propre race étaient aux prises avec la situation qui se posait aux grands hommes d'État des Îles britanniques. Ceux-ci croyaient qu'il était nécessaire d'envahir l'Égypte pour sauver leur propre vie et celle des Français. Ce n'est pas un seul homme qui a pris cette décision. On y avait réfléchi plus sérieusement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a réfléchi à quelques-unes des déclarations qu'il a faites à l'ONU. On n'envoie pas des milliers d'hommes à une mort probable à moins que ce ne soit en dernier ressort.

Pour ma part, j'aurais aimé voir les troupes françaises et anglaises se rendre jusqu'au Caire et expédier Nasser, ce dictateur, directement en Russie, où il devrait être. Voilà mon avis. Il faudra qu'on se décide à faire quelque chose avant de pouvoir régler cette situation. Voilà maintenant le président des États-Unis qui nous dit qu'il va le faire quand cela lui conviendra. Je vais vous dire, moi, quand il le fera. Il le fera dès que le mouvement du pétrole dont les États-Unis ont besoin sera interrompu, et il n'en préviendra personne. Si nous continuons à agir comme nous le faisons, nous enverrons nos soldats dans une guerre déclanchée par les États-Unis. On les verra défiler rue Sparks, au son de *Yankee Doodle*. En effet, monsieur l'Orateur, les Américains ne sont pas loin. On nous acclamera quand nous débarrasserons l'Égypte de ces gens qui bouleversent tout l'équilibre du monde, avec l'appui d'armes venant de la Russie. Quand nous libérerons le peuple de l'Égypte, les Américains seront acclamés, et nous le serons nous-mêmes si nous continuons à agir comme nous le faisons. Et ce n'est pas une pensée bien réjouissante.

Quand la France et l'Angleterre ont décidé d'agir, l'Australie et la Nouvelle-Zélande leur ont donné leur assentiment. Je ne crois pas trouver un homme ou une femme à la Chambre qui craigne que, si l'Angleterre et la France avaient poursuivi leur entreprise en Égypte, les Russes auraient osé envoyer d'autres munitions ou même des soldats n'importe où au Proche-Orient.

J'ai vu dernièrement quelques dessins publiés dans un grand journal du Caire, avant l'invasion de l'Égypte par Israël. Un dessin

représentait une botte militaire éperonnée, frappant sous le menton un homme à physionomie nettement israélite, pour le chasser du Proche-Orient. Un autre dessin d'un important quotidien du Caire faisait voir un long couteau dégouttant de sang et un poulet mourant, gorge tranchée, et qui représentait le peuple de Palestine. Je suis sûr que ces dessins ont été salués avec enthousiasme par un grand nombre d'Égyptiens qui étaient persuadés que ce pantin, ce parvenu, cet imbécile qu'est Nasser allait les conduire à la conquête du monde.

Personne n'a eu le courage d'intervenir effectivement il y a deux ou trois ans au moment où Nasser a empêché l'utilisation du canal de Suez par les navires de l'État d'Israël même si le canal était censé être ouvert à toutes les nations du monde. Il n'est pas douteux que le président des États-Unis ait connu la situation. A mon avis, voilà trop longtemps que nous faisons droit à ses demandes. Les troupes britanniques ont dû quitter le canal de Suez. C'était là un geste aimable, amical. Les Britanniques savaient bien, au fond, qu'il aurait beaucoup mieux valu laisser leurs troupes là-bas. Mais non, par amour du pacifisme et parce que certaines personnes étaient incapables de voir la réalité en face, ces troupes ont évacué la zone du canal.

Bon nombre d'entre nous sont incapables de concevoir les faits tels qu'ils sont. Il arrive souvent que nous n'agissons pas comme nous devrions le faire. C'est alors que nous nous trouvons aux prises avec des problèmes impossibles. Vous me permettrez de vous dire qu'avant l'entrée des troupes britanniques et françaises en Égypte, la situation du Moyen-Orient était impossible. Il n'y avait pas de quoi rire. Et qu'est-ce qui s'est passé? A grands frais les Britanniques et les Français sont entrés là-bas. Puis, grâce aux efforts des représentants du Canada aux Nations Unies et des efforts des États-Unis,—non pas des petites nations,—on a convaincu Britanniques et Français de se retirer le plus tôt possible pour le plus grand bien de la paix du monde.

On nous dit que certains membres du Commonwealth britannique menacent de quitter le Commonwealth à moins que nous permettions aux Russes et aux Égyptiens de diriger à leur guise plus des deux tiers de l'empire. Et bien, si c'est ainsi qu'ils sont, plus tôt ils quitteront le Commonwealth britannique mieux cela vaudra. Oh, sans doute, je ne m'exprime pas ici d'une façon parfaitement diplomatique, mais je dis la vérité.

Une voix: C'est la politique tory.

M. Ferguson: Ce n'est peut-être pas la politique tory mais c'est tout de même la politique Julian Ferguson. Où est-ce que le bât blesse? Il a blessé le continent européen et l'Angleterre à cause du pétrole. Nous dans notre pays, nous nous sommes enrichis par deux guerres. Nous ne connaissons pas beaucoup le bât qui blesse, mais les habitants de l'Europe continentale le connaissent bien, eux. En retirant nos troupes du canal de Suez, nous avons permis aux Égyptiens, à leur dictateur, d'interdire le canal, qui est pourtant d'intérêt mondial. Nous ne l'avons pas menacé d'une réaction immédiate. Nous ne l'avons pas empêché de défendre au petit État nouvellement établi d'Israël de transporter ses produits par le canal. Non, nous n'avons rien fait. Sa voix a été trop faible pour être entendue du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du premier ministre (M. St-Laurent).

C'était le bon endroit et le bon moment d'exprimer notre opinion au nom de ces gens, et cela pour des motifs justifiables. Nous avions des motifs justifiables. Lorsque nous allons aux Nations Unies, devons-nous toujours faire preuve de diplomatie au point de ne pouvoir exprimer nos vues et ce que notre cœur nous dicte? Devons-nous nous retourner contre l'ami qui oubliera notre action, qui ne s'en formalisera pas et qui continuera d'être notre ami? C'est ce que vous faites, lorsque vous donnez un coup de pied à un ami parce que vous savez que c'est un ami, qu'il ne fera pas beaucoup de train à ce propos et qu'il dira: Oh, il a voulu rire.

Sir Anthony Eden et des hommes de son calibre disent: "Oh, ils ont voulu rire". Permettez-moi de vous dire qu'ils n'ont pas eu besoin de le faire. Notre action a été mésinterprétée dans le monde entier au détriment du Commonwealth des nations britanniques et au détriment du monde libre.

C'était un encouragement pour un homme comme Nasser qui essaie d'emprunter de l'argent d'une main et frappe le prêteur de l'autre. C'est le cas du chien qui mord la main qui le nourrit. Nous écoutons cependant cet homme. Nous sommes fiers, au Canada, du régiment qui porte le nom de *Queen's Own Rifles*. Nous avons tout droit de l'être; il se compose d'hommes qui ont défendu notre liberté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé avec beaucoup de fierté que le Canada envoie des troupes pour aider à sauvegarder la paix. Le ministre de la Défense nationale (M. Campney), qui connaissait les magnifiques états de service de ce fameux régiment a dit, sans doute avec orgueuil, que nous allions envoyer une de nos unités célèbres, le *Queen's Own Rifles*. Que s'est-il passé? Regardons les choses bien en face. On n'a pas envoyé le *Queen's Own*

Rifles, parce qu'un fantoche, un communiste, un homme méprisable, un mauvais esprit, un homme qui veut "tordre le cou au poulet" s'y est opposé.

Je dirai toutefois ceci du cou de poulet d'Israël: quel poulet! quel cou! comme disait sir Winston Churchill. Il était un peu là, le poulet, quand les peuplades d'Israël ont déferlé sur l'Égypte. C'était un cou solide et un poulet robuste; le peuple égyptien s'en rend compte aujourd'hui. L'Égypte possède maintenant pour $500,000 de moins du matériel de guerre envoyé par la Russie. Malheureusement Israël doit maintenant nourrir 10,000 prisonniers. S'il y a beaucoup d'autres agitations de ce genre de la part de ce dictateur, je serais d'avis que le peuple d'Israël lui donne une bonne raclée et mette de l'ordre chez les Égyptiens. Ne soyons pas égoïstes; n'oublions pas en quelques jours les origines de la population de notre pays, comment elle a commencé ni les difficultés qui ont dû être surmontées pour que nous, qui habitons le Canada, puissions dire que nous avons le pays le plus prospère et le plus avancé du monde. Cela ne s'est pas fait tout seul et nous qui siégeons dans cette enceinte n'avons pas fait grand chose pour amener la prospérité dont nous jouissons aujourd'hui et qui nous permet d'aller de l'avant. Notre apport a été plutôt faible depuis un siècle et demi. Il faut se rendre compte de l'essor que les vingt dernières années ont apporté au Canada. Remontons un peu plus loin, reconnaissons tout le mérite qui leur revient à ceux qui ont construit de leurs mains en plein bois leurs maisons. Cherchons à faire l'union au sein du Commonwealth des nations britanniques. Efforçons-nous de rester unis. Encourageons des réunions de représentants de toutes ces nations. Faisons savoir à toutes les parties de l'Empire que nous leur sommes associés. Faisons-leur savoir que nous voulons qu'elles gardent avec nous des liens étroits, que nous sommes unis. Aucune nation n'oserait alors nous en imposer. Nous ne dormirions pas si profondément, si le Commonwealth des nations britanniques se disloquait, ou si nous négligions nos vieux amis qui ont combattu avec nous lors des deux dernières guerre. Durant la première Grande Guerre, nous avions à notre côté les Japonais et les Italiens. Au cour de la seconde, ils étaient nos ennemis. Les hordes allemandes destructrices ont envahi le grand pays de France, ce pays qui a combattu à nos côtés et qui, à la première Grande Guerre, a perdu des centaines de milliers de combattants. Dans une seule bataille, une bataille qui a duré 24 heures, la France a perdu 250,000 hommes, la fleur du pays. Il lui faut des siècles pour se relever de la perte de tels effectifs humains, ne l'oublions pas. Ils nous est parfaitement permis de parler de notre vieille amie la France, parce que je sais fort bien que la France s'est révélée une amie éprouvée et véritable pour nous, comme elle l'a été pour les habitants des Îles britanniques. Je suis convaincu que, si le Canada avait câblé à la France que nous étions à ses côtés et avait demandé des volontaires pour appuyer la décision de la Grande-Bretagne, des milliers de vrais Canadiens se seraient présentés comme volontaires. Mais il n'en manque pas qui marcheraient à contre-cœur au son du clairon yankee.

Pendant que j'y suis, je dirai un mot de la prospérité et aussi de la terrible calamité qui s'est produite aux Nations Unies par suite de l'attitude du représentant de notre Gouvernement. Dans diverses régions du pays, en particulier dans celle que j'habite, certaines gens, désireuses de quitter les pensions, voudraient bien se construire un foyer. C'est aussi le cas des jeunes désireux de s'établir chez eux et de quitter la maison paternelle. On nous parle de la prospérité. C'est très bien; mais, depuis 20 ans que le régime actuel dirige les affaires du pays, nous avons atteint un degré de prospérité tel qu'il faut plus de 10 ans pour se payer une maison.

Cela prend 30 ans, et encore. Les choses en sont venues au point où les jeunes mariés ne peuvent emprunter l'argent qui leur permettrait de se faire construire une maison. Il y a longtemps que le Gouvernement nous dit qu'on peut s'acheter une maison, qu'il suffit de s'adresser à la banque. Après beaucoup de marchandage et de pourparlers, les banques ont fini par déclarer qu'elles ne prêteraient plus d'argent aux jeunes ménages qui veulent se faire construire une maison.

Le directeur d'une banque de Collingwood, ville d'où je viens, me dit,—et j'ai posé la question bien des fois,—que la banque ne prête plus à cette fin. Voilà la prospérité. Nous voulons freiner ce genre de prospérité. Il y a peut-être quelque chose à freiner, mais ce n'est sûrement pas les moyens qu'ont les gens de se faire construire une maison. En se grattant la tête, nous trouverions peut-être le moyen de faire tomber cet obstacle qui empêche les Canadiens de se faire construire des maisons. On dit qu'il faut faire venir des immigrants. D'accord, mais faisons venir des gens qui pourront construire des maisons et d'autres qui pourront prêter à ceux qui ne peuvent s'en faire construire parce qu'ils ne peuvent verser comptant qu'un montant convenable. Partout au pays, les gens ne peuvent s'acheter une maison.

Au sein de la prospérité actuelle, les gens sont fortement grevés d'hypothèques. Les marchands des petites localités trouvent que les affaires ne sont pas aussi bonnes. Lorsqu'on examine la situation, on constate que les gens travaillent; mais ils sont tellement grevés d'hypothèques qu'il leur faudrait obtenir une augmentation de salaire pour pouvoir payer les articles auxquels ils ont droit ici, au Canada, comme des réfrigérateurs, des cuisinières électriques et des automobiles. L'homme moyen qui veut travailler devrait pouvoir se procurer certains de ces articles; ce ne sont pas des articles de luxe, ce sont des nécessités. L'automobile qu'on pouvait acheter pour $1,100 chez nous il y a douze ans coûte maintenant $2,600. La bonne maison qu'on pouvait acheter pour $5,000 coûte actuellement $25,000. Les cages d'oiseau qu'on obtient maintenant coûtent $15,000. Lorsqu'une jeune famille emménage dans une maison, on lui donne l'avertissement suivant: n'ayez pas d'enfants, car vous devrez les garder dans le garage; il n'y a pas de place pour eux ici.

Il y a une salle de séjour, une chambre à coucher et une cuisine et à peine assez d'espace pour bouger. La maison se vend de $12,000 à $15,000. C'est ça, la prospérité! Il ne suffit pas de dire que notre pays est prospère. Malheureusement, la population a appris à compter tellement sur le gouvernement qu'il doit maintenant se faire le guide et le protecteur de la masse. Nous avons la pension de vieillesse et l'assurance-chômage. On parle maintenant d'abréger les heures de travail et d'augmenter les salaires. L'autre jour, la commission déclarait que d'ici quelques années, les travailleurs toucheraient $100 par semaine au lieu de $35 ou $40. La semaine dernière, j'ai engagé un menuisier, à Collingwood, pour la réparation d'une maison. Il m'a dit que les conditions d'emploi s'amélioreront d'ici 25 ans. Avez-vous vu, m'a-t-il demandé, que nous toucherons $100 par semaine? Il me semble que, si j'avais fait partie de la commission, je me serais abstenu de cette prédiction. Nous nous souvenons tous des périodes difficiles que nous avons traversées; tous les Canadiens se le rappellent. Avant des élections, on ne saurait trouver rien de mieux que cette affirmation suivant laquelle le Canada peut s'attendre à 25 années d'une prospérité ininterrompue. Malheureusement, la population du Canada est assez naïve pour le croire.

Ce pauvre jeune homme,—il est marié,—me parlait d'un salaire de $100 par semaine et d'une semaine de 35 heures. Quelle perspective! J'espère qu'il a raison mais j'aimerais autant gagner $50 par semaine, être libre de dettes, payer ma maison en dix ans plutôt qu'en trente ans et m'acheter une automobile de $1,100 au lieu de payer $2,600 pour une voiture à peu près analogue. C'est peut-être là de la prospérité mais nous devons être sur nos gardes. D'après les journaux, les États-Unis affectent à la sécurité les deux tiers de leur revenu. J'ignore si ces chiffres portent aussi sur la sécurité du Canada mais, si nous continuons à suivre l'exemple des États-Unis, il nous faudra peut-être compter sur leur argent pour assurer notre propre sécurité. Nous aurons peut-être à leur demander de nous venir en aide parce qu'il nous sera devenu impossible de nous protéger nous-mêmes. Nous ne restons même pas fidèles à nos amis.

[M. Ferguson.]

Je passe maintenant à l'immigration. Depuis que je siège ici, j'ai vu à l'œuvre divers ministres de l'Immigration. Peu de temps après la guerre, la question de l'immigration est venue sur le tapis et le ministre nous a dit que nous avions besoin d'immigrants, parce que, selon lui, le Canada est en plein essor. Cependant, ajoutait-il, nous manquons de navires. Quoi qu'il en soit, nous avons fait venir ici des agriculteurs ou du moins des gens qui se disaient agriculteurs. Beaucoup parmi eux étaient des instituteurs, des teneurs de livre, des infirmières et ainsi de suite. Ils ne pouvaient pas parler notre langue et ont dû l'apprendre. Au bout d'un an de séjour au Canada, ils ont pu reprendre leur propre profession. Je connais un docteur et sa femme, venus de Roumanie et d'Autriche, qui ont purgé une sentence d'un an à laver la vaisselle au sanatorium de Gravenhurst. Ce médecin diplômé pratique maintenant à Toronto. Il pourra dire à ses enfants, quand ils seront devenus grands, que sa sentence a été de venir dans notre grand pays, sous l'empire des lois d'alors sur l'immigration, et de purger un an à laver la vaisselle au sanatorium de Gravenhurst. Telle est la peine qu'il a dû purger. Il pourra dire: "Mon fils, n'es-tu pas fier d'être un Canadien? Mais j'espère que quand tu seras assez grand, et si tu peux avoir accès au Parlement en qualité de citoyen canadien, tu n'imposeras aucune peine aux gens qui veulent venir dans notre grand pays, en contraignant des médecins à laver la vaisselle."

C'est au compte-gouttes que les immigrants arrivent dans notre pays. Notre pays manque de toutes sortes de main-d'œuvre spécialisée. J'ai fait insérer pendant deux semaines, dans le *Star* et dans le *Telegram,* une annonce demandant un domestique. J'ai reçu trois réponses. Mais quand je me suis mis en rapport avec elles, ces trois personnes ont admis qu'elles ne pouvaient pas faire ce travail, mais qu'elles voulaient simplement savoir de quel genre de travail il s'agissait.

Voilà la réalité. Qu'est-ce qui fait monter les prix? Il n'y a pas assez de main-d'œuvre spécialisée pour que la concurrence puisse jouer, or il faudrait de la concurrence au sein de la main-d'œuvre. C'est ainsi que s'améliore l'efficacité. Depuis la guerre le Gouvernement lanterne sur la question de l'immigration qui joue pourtant un rôle on ne peut plus vital dans un pays en pleine croissance. Nous ne voulons pas que des cultivateurs: nous voulons des artisans de toutes sortes, compétents, honnêtes, des travailleurs de bonne volonté. Nous devons organiser les conditions dans lesquelles on peut les faire venir ici, et dans lesquelles ils peuvent être orientés. Il nous faut à la tête du ministère un homme énergique, brillant, intelligent, pour accomplir ces fonctions de cette manière. Nous ne voulons pas, à la tête du ministère de l'Immigration de notre pays, un homme qui soit critiqué par le monde juridique de notre pays: nous ne voulons pas de cette sorte d'homme. Il faut qu'il soit un chef compétent et capable, ainsi qu'un homme d'affaires hors classe. Il doit pouvoir collaborer avec tous les autres ministères. Le ministère de l'Immigration n'est pas le moins important de tous les ministères d'une nation de 15 millions d'habitants.

En cette année 1957, c'est le capital étranger qui développe ce grand pays qu'est le nôtre, si bien que nos habitants ne sont encore que des coupeurs de bois et des puiseurs d'eau. Voilà la prospérité au sens où les libéraux l'entendent. On peut dire que le Canada connaît actuellement une période d'un certain genre de prospérité comme il n'en a encore jamais vu. Des millions de dollars déferlent des États-Unis, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France. Ils affluent pour mettre nos ressources en valeur, simplement afin de procurer des emplois à nos gens; c'est dans très peu de cas que le plus clair des bénéfices sert à maintenir le niveau d'existence de la population au-dessus de celui de la pension de vieillesse. C'est ce que nous devons avoir. Nous devons avoir quelque chose de plus que la satisfaction de dire à un homme: n'oubliez pas qu'au soir de la vie vous toucherez une pension de $40 par mois pour assurer votre confort au Canada.

A ce propos, je déclare,—je parle en mon propre nom,—que le montant de $40 par mois est une honte. Nous ne devrions pas tolérer une telle situation qu'il serait bien facile de modifier. Si le Gouvernement proposait une augmentation, elle pourrait être adoptée en 15 minutes, à l'unanimité, j'ose le croire, pour que les vieillards qui ont si bien servi le pays soient en mesure d'avoir un peu de confort sur leurs vieux jours au lieu de chercher leur nourriture dans les boîtes d'ordures ménagères quand ils ne comptent pas sur leur famille pour leur entretien et leur nourriture.

Tous les députés sont au courant de la hausse du coût de la vie. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour relever d'une fraction la pension de vieillesse? Les députés connaissent aussi bien que n'importe qui au Canada le prix des autos et nous savons ce que coûte un rosbif, mais ce n'est pas tout le monde qui le sait parce que tous ne peuvent s'en payer. Nous savons que le prix des aliments, du vêtement et du logement monte. Le Gouvernement s'est-il arrêté à penser que ce serait un problème difficile? Il y a un groupe de gens que nous ne pouvons pas négliger plus longtemps. Je songe aux gens qui ont travaillé à faire du Canada un grand pays et qui ne peuvent plus maintenant se débrouiller seuls. Je parle au nom de toutes les vieilles mamans qui ont élevé des Canadiens pour l'avenir et qui se traînent maintenant de peine et de misère en mauvaise santé, contraintes de vivre dans un logis froid et dénudé à Toronto, Montréal ou ailleurs, vivotant à l'aide de $40 par mois, quand nous savons tous, en notre fort intérieur, que cette somme est insuffisante.

Ce n'est pas un luxe que je demande mais une augmentation qu'on aurait dû accorder depuis longtemps. C'est une augmentation que l'on devrait accorder sans ergoter, sans plus délibérer, sans promesses politiques, et que nous devrions accorder longtemps avant les élections, c'est-à-dire dès maintenant.

Monsieur l'Orateur, voilà mon avis sur quelques sujets qui me préoccupent beaucoup personnellement.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette dès le début de mes remarques de joindre mes hommages aux hommages bien mérités et bien exprimés qu'on a adressés aux motionnaires de l'Adresse, dont a été ainsi reconnue la façon excellente dont ils s'étaient acquittés de leurs fonctions. La qualité de leurs discours et de leurs présentations a été digne des hautes traditions de la Chambre. C'est tout à leur honneur comme à celui de leurs circonscriptions.

Dans le discours du trône il est question d'un grand nombre de questions qui intéressent particulièrement ma province et ma circonscription. Abstraction faite même des affaires internationales et du progrès économique, qui intéressent directement tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, on y trouve trois passages où il est question de l'instruction. On voit par là que le gouvernement reconnaît à la fois combien il importe de développer au maximum nos ressources humaines et les problèmes que cela entraîne. On se propose de créer un Conseil des arts,

des humanités et des sciences du Canada, de doubler les subventions aux universités et d'améliorer et d'augmenter les subventions versées au titre de l'instruction professionnelle et technique. Ces propositions seront extrêmement bien accueillies dans ma province ainsi du reste, je pense, que par tous les citoyens sérieux de toutes les parties de notre pays.

L'extension de la portée de la loi sur les subventions aux municipalités, l'établissement d'un comité du Sénat chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles et le remaniement projeté de la loi sur l'indemnisation des marins marchands en vue d'améliorer l'échelle des indemnités versées aux marins invalides et aux personnes à la charge des marins décédés sont trois mesures qui présentent un intérêt particulier pour Terre-Neuve et pour ma propre circonscription. L'occasion me sera fournie d'en dire plus long à ce sujet lorsque ces mesures seront soumises à la Chambre. Pour le moment, je me contente d'en faire mention et de féliciter le gouvernement de les avoir inscrites au programme de la session.

Le rapport de la commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, document qu'on appelle communément le rapport Gordon, offre également un intérêt particulier pour tous les Canadiens et surtout pour les provinces de l'Atlantique. Il ne faut pas trop se hâter de critiquer ce document. En somme, c'est tout simplement un recueil de faits et de déductions. Nous estimons peut-être que certaines de ses conclusions sont décevantes et désagréables mais nous n'en devons pas moins accepter ce rapport comme une évaluation honnête de la situation économique actuelle et des résultats auxquels nous pouvons nous attendre si les mêmes tendances continuent de se manifester pendant le prochain quart de siècle. Nous ne sommes pas tenus d'accepter les opinions exprimées ni les prémisses sur lesquelles elles se fondent. Après tout, elles sont peut-être erronées. On ne peut guère y attacher, dans la meilleure hypothèse, plus de valeur qu'à des prévisions atmosphériques à longue échéance. Nous ne devrions donc pas considérer les résultats prédits comme inévitables; nous devons au contraire veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises à temps pour éviter ces résultats que nous considérons comme indésirables.

En rédigeant un rapport de cette nature, et surtout en élaborant des recommandations ou une politique basée sur ce qu'on a constaté, il faut mettre le plus grand soin à ne pas permettre que des considérations d'ordre purement matériel et économique prennent le pas sur des considérations d'humanité et sur l'intérêt général de la nation. Le rapport confirme par exemple que, dans les provinces Maritimes, les revenus annuels, par tête et par famille, sont au moins de 30 p. 100 inférieurs à la moyenne nationale. Cette énorme différence est encore aggravée par le fait que le coût de la vie dans les provinces Maritimes est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. C'est à Terre-Neuve, ma province, que cet écart est le plus grand.

Comment corriger cette situation? Sur un plan strictement matériel et économique, on pourrait par exemple encourager une partie de la population des provinces de l'Atlantique à émigrer vers les provinces centrales, et n'oublions pas que cette sorte d'émigration volontaire existe depuis toujours. Mais une personne sensée pourrait-elle soutenir que la dénudation complète des provinces de l'Atlantique serait conforme à l'intérêt national? Où faudrait-il alors tirer la ligne? Que réclame l'intérêt national? Certes, il exige qu'on prenne des dispositions en vue de combler l'écart entre le revenu annuel et le coût de la vie, de telle sorte que le niveau matériel d'existence des habitants des provinces atlantiques se compare plus favorablement avec celui des autres provinces. Cela n'entraîne pas nécessairement des aumônes mais signifie qu'il faut avant tout trouver les moyens d'apporter à ces provinces l'aide financière nécessaire pour leur permettre de relever par leurs propres efforts, par la mise en valeur maximum de leurs ressources, le niveau d'existence de leur population.

Il semble que les restrictions actuelles du crédit tendent à retarder l'essor industriel des provinces Maritimes plus que celui des autres régions du Canada, portant ainsi le plus rude coup à ceux qui sont le moins en mesure de le subir. Personne ne peut nier la nécessité des restrictions du crédit et d'autres mesures en vue d'enrayer le danger actuel d'inflation, mais une plus grande souplesse semble nécessaire dans leur application, afin qu'on restreigne les entreprises dans les régions où elles favorisent le plus l'inflation et qu'on les autorise ou même qu'on les favorise dans les régions où leurs effets ne sont que légèrement inflationnistes. De la sorte, les effets des mesures anti-inflationnistes seront répartis plus également dans toute la nation. N'oublions pas que les écarts entre les revenus annuels individuels et le coût de la vie dans les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada, sont attribuables dans une certaine mesure à ce que la Confédération a coupé le courant normal de leur commerce dont l'orientation normale et naturelle était nord-sud, pour lui imposer l'orientation artificielle est-ouest.

On peut donc estimer que c'est le prix que les provinces atlantiques ont payé pour que

l'idée d'une nation canadienne devienne réalité. L'inconvénient ainsi imposé a eu, sur le niveau de vie et l'expansion économique et industrielle de ces provinces, des répercussions qui se sont accusées avec le temps, si bien qu'elles constituent aujourd'hui un véritable sacrifice pour ces populations. Sacrifice nécessaire, il est vrai, dans l'intérêt de la nation, mais qui n'en profite pas moins à d'autres parties du Canada, ce qui donne droit à une compensation.

La compensation que représentait la loi sur les taux de transport dans les provinces Maritimes a été complètement annulée par la récente augmentation de ces taux. La simple justice exige que l'aide au transport dans ces provinces soit rétablie à ses proportions primitives.

Nos chemins de fer, nous le savons tous, ont une utilité dont l'importance est bien supérieure à toute considération d'ordre économique. Du point de vue économique, leur orientation est-ouest est une hérésie; elle est pourtant esssentielle, dans l'intérêt national, car ce sont surtout nos chemins de fer qui nous relient les uns aux autres et qui permettent non seulement notre indépendance politique et notre autonomie économique, mais encore notre expansion et notre évolution économiques.

Nos chemins de fer ont pour fonction principale de coordonner les différents secteurs industriels d'une province de manière à constituer une économie provinciale; les différentes économies provinciales forment à leur tour l'économie nationale. En ce qui concerne Terre-Neuve, le National-Canadien ne remplit aucune de ces fonctions et ne le pourra jamais à ce régime.

Nous voulons tous que nos réseaux ferroviaires soient exploités suivant de judicieuses normes d'affaires, autant que possible. Je fais cette réserve parce qu'on ne doit pas permettre que de simples considérations d'argent l'emportent sur l'intérêt de la nation et les besoins fondamentaux de l'homme. Étant donné que les chemins de fer ne sont pas des entreprises vraiment solides en tant qu'unités économiques, et vu qu'ils ont d'autres fonctions même supérieures à l'ordre économique, on ferait mieux de les considérer comme des services d'utilité publique. Cela vaudrait mieux, bien sûr, à Terre-Neuve.

Les sociétés ferroviaires pourraient servir efficacement à égaliser le coût de la vie dans différentes régions du Canada. A Terre-Neuve, le National-Canadien crée des inégalités dans le coût de la vie et empire celles qui existent déjà. Vendredi dernier, mon collègue le député de Humber-Saint-Georges (M. Batten) a consigné des chiffres à la page 144 pour démontrer comment les récentes augmentations de 11 p. 100 ont déterminé une hausse effective de 64 p. 100, au chapitre des frais de transport, dans le cas du consignataire de Saint-Jean (Terre-Neuve). Sans répéter ce qu'il a clairement exposé en si peu de mots, je veux appuyer sans réserve ce qu'il a dit. Je me joindrai à lui pour demander au Gouvernement du Canada d'adapter les versements en vertu du programme d'aide aux transport des céréales et provendes de l'Ouest expédiées dans l'Est du pays, de façon à procéder à une péréquation des tarifs en rapport avec l'augmentation de 1956.

Avant d'abandonner le sujet des chemins de fer, je devrai, comme je l'ai fait maintes fois déjà à la Chambre, m'élever contre le manque d'installations destinées aux voyageurs sur leur trajet de Placentia Bay. Déjà, depuis six ans, j'ai souvent appelé l'attention de la direction des chemins de fer Nationaux sur ce point, mais on n'y a jamais donné suite.

Chaque fois que je voyage sur le bateau à moteur *Burin,* je suis scandalisé par l'état de choses qu'on impose au public dans cette partie de ma circonscription. Qu'on s'imagine des femmes et des enfants forcés de se tenir toute la nuit entassés sur les bancs d'une petite salle à manger ou assis sur leurs bagages dans un corridor étroit, parce qu'il n'y a pas de place pour s'étendre. Cet exemple frappant d'inhumanité est un scandale, non seulement pour nos chemins de fer nationaux, mais pour le Canada. J'ai honte de ce que le demi-million nécessaire pour construire un nouveau bateau soit considéré comme plus important que des êtres humains. Je bous de rage quand je vois une société de la Couronne traiter des êtres humains, des Terre-Neuviens par-dessus le marché, avec moins de ménagement qu'on traiterait un chien. Non seulement on a toléré pareille situation mais on l'a laissée s'aggraver durant six longues années, et je prie instamment le Gouvernement de faire pression auprès des chemins de fer Nationaux pour y remédier immédiatement.

Je demanderai également au Gouvernement d'étudier avec sympathie la situation de ces employés de chemin de fer qui ont été avisés de leur congédiement. Certains de ces cheminots dépassent la cinquantaine et trouveront à peu près impossible de se caser ailleurs. De plus, beaucoup d'entre eux perdront leur droit à la pension de retraite que leur ont valu de longs et satisfaisants états de service. En outre des termes de l'accord d'union, il est de notre devoir, à titre de

chrétiens, de veiller à ce que leur gagne-pain ne soit pas menacé, parce que les hommes sont toujours plus importants que les choses. Je prie donc le Gouvernement de dissiper l'incertitude dans laquelle vivent ces employés depuis 1949, en faisant définir nettement leurs situations en sorte qu'ils puissent savoir où ils en sont.

Lundi dernier, nous avons eu l'avantage d'entendre deux excellents discours: celui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui a tant fait pour rehausser le prestige du Canada parmi les nations du monde, et celui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui revient tout juste d'une tournée en Asie et en Australasie où il a rendu un service signalé en suscitant une compréhension mutuelle et des liens de bonne amitié entre le Canada et les pays libres de l'Orient.

Chacun de ces deux grands discours a mis l'accent sur l'importance de l'être humain; sur le fait que la valeur individuelle de chaque être humain, pour lui seul en tant que personnalité distincte, mérite qu'on la reconnaisse, sans distinction de couleur, de race ou de classe; sur le fait qu'il faut préserver et maintenir les droits de l'homme et la dignité humaine et leur accorder, ainsi qu'aux besoins de l'humanité, la priorité sur toute autre considération. Tel est le fondement même de notre civilisation occidentale. C'est notre soumission à ces valeurs qui fait la différence fondamentale qui existe entre la démocratie occidentale et les autres formes de gouvernement.

On a là aussi la pierre angulaire du véritable libéralisme et c'est en tenant compte de ce cadre que nous devons examiner les propositions contenues dans le rapport Gordon et formuler un programme futur. Un tel accord fondamental doit exister entre notre politique extérieure, d'autre part. En encourageant et en aidant d'autres pays à faire disparaître les conséquences mauvaises de ce qu'on a appelé le colonialisme, nous devons tout de même prendre garde qu'une autre forme de colonialisme ne s'implante chez nous. L'idée dont s'inspire le plan de Colombo est noble et mérite notre entier appui.

Cette idée serait plus puissante encore et ses résultats, sur le plan moral, se multiplieraient bien des fois, s'il existait en même temps un programme du genre de celui de Colombo destiné à aider les régions insuffisamment développées de notre pays. Un tel programme s'impose pour assurer la pleine expansion de l'industrie de la pêche, non seulement à Terre-Neuve, mais dans toutes les provinces atlantiques. A mon avis, il faudrait, pour assurer l'expansion ordonnée de cette industrie, la considérer comme un tout, non pas comme de nombreuses petites industries distinctes qui se font la guerre et se concurrencent.

Quelqu'un d'intelligent soutiendrait-il qu'il y va de l'intérêt du Canada ou du monde de laisser ce vaste trésor, que constitue cette richesse qui se renouvelle sans cesse, insuffisamment mis en valeur, surtout à une époque où les quatre cinquièmes des habitants du globe ne mangent pas à leur faim? Le reste du monde attend de nous que nous fassions donner à notre industrie de la pêche son plein rendement. Pour cela, il faut que l'industrie privée, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral s'y emploient, dans un effort commun et selon un plan bien conçu.

Nous pouvons être fiers de ce qu'un bon nombre de nations attendent du Canada une direction sur le plan moral. Mais, si nous voulons être à la hauteur de la tâche, n'oublions pas que la paix ne peut être le fait d'organisations ou d'alliances, quelque nobles que soient leurs mobiles. La paix doit d'abord venir du cœur, et l'intérêt national exige que tous nos efforts tendent en ce sens.

M. Charles Yuill (Jasper-Edson): Je tiens d'abord, monsieur l'Orateur, à m'unir à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ceux-ci se sont très bien acquittés de leur très importante fonction.

Le règlement de la grève du chemin de fer nous réjouit tous. Il a mis fin à la tension qui pesait sur notre économie et sur nos gens, non seulement ceux qu'intéressait directement la grève, mais ceux qui en étaient les innocentes victimes. Tous respirent mieux maintenant que les choses ont repris leur cours normal.

Pour ce qui est du discours du trône même, je pense qu'en tant que simples députés nous l'attendons toujours dans l'espoir qu'il nous annonce quelque chose qui soit avant tout avantageux pour le public du Canada tout entier. Ensuite, je suppose que, sous un angle un peu plus égoïste, nous l'attendons dans l'espoir d'y trouver quelques lueurs d'espoir pour les commettants dont nous devons assurer le bien-être. En tant que député venant d'une région agricole, je regrette de n'y trouver rien qui permette d'espérer quoi que ce soit pour les gens que je représente. Comme d'habitude, naturellement, le cultivateur est pris dans l'étau des frais et des cours. Il doit vendre tous ses produits sur un marché libre et acheter tout ce dont il a besoin sur un marché régi. A ce que je vois, rien n'indique dans le discours du trône que le Gouvernement tâche, si peu que ce soit, de faire quelque chose pour le cultivateur. Par suite de l'énorme excédent de céréales que nous avons et de l'incapacité du Gouvernement de le vendre, les cultivateurs

ont dû chercher d'autres moyens de relever leur économie. Ils ont dû diversifier leurs entreprises en tâchant d'élever des bêtes à cornes, des porcs ou de la volaille, ou de s'occuper de la production d'œufs, pour trouver un supplément de revenu et tâcher de rétablir un équilibre raisonnable entre le coût sans cesse plus élevé de la production et le revenu qu'ils retirent de leur travail incessant. Songeons par exemple au problème que pose la production des œufs et à l'instabilité des cours que nous révèle un examen du rapport sur le marché des produits de la volaille en date du 31 août 1956, de même que du rapport du 16 novembre. Nous y voyons que les principaux centres commerciaux tels que Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto et Montréal accusent une très profonde variation des cours entre le 28 août et le 16 novembre. Le 28 août, le prix moyen des œufs de la catégorie A (gros) en ces endroits était de 53c. la douzaine. Environ dix semaines plus tard, soit le 16 novembre, il était de 36c. la douzaine, accusant une différence de 17c.

Si nous examinons le rapport du 28 août, nous constatons que l'écart de prix entre les œufs de la catégorie A (gros) et de la catégorie A (moyens) sur les marchés ci-dessus a varié, pour le producteur, de 4c. à Calgary à 17c. à Toronto. De même, l'écart entre la catégorie A (moyens) et la catégorie B a varié de 2c. la douzaine à Montréal à 20c. à Calgary.

A mon avis, de si profonds écarts de prix entre les différents grands marchés ne témoignent pas d'un système ordonné d'écoulement et je pense que le gouvernement serait bien avisé d'y voir pour aider à stabiliser les prix. Je pense, en effet, que le prix minimum de 38c. pour les œufs de la catégorie A (gros) devrait être accordé aux producteurs et non pas aux grossistes. A mon avis, le producteur devrait avoir la garantie de ce prix comme minimum pour la vente de ses œufs de la catégorie A. Le grossiste a la chance d'obtenir son propre bénéfice. Il a le droit de majorer son prix de 14c. la douzaine, ce qui constitue, à mon avis, une très bonne majoration.

Revenant à l'élevage de la volaille, disons que dans certaines régions c'est une industrie extrêmement importante, notamment dans certaines parties de la Colombie-Britannique. Or, c'est dans l'élevage avicole qu'on a constaté la diminution la plus brutale des cours, comparativement à tous les autres secteurs agricoles. Prenons ma propre localité comme exemple. La dinde coûtait 20c. de moins en 1956 qu'en 1955. En 1955, les dindes de catégorie A coûtaient 53c. la livre, contre 33c. en 1956. Il est vrai qu'il y a eu augmentation de la production des dindes et des volailles en général, mais je crois que l'une des raisons de la chute des cours était la quantité de dindes importées des États-Unis. J'y vois la raison d'une chute des cours normaux, notamment en Colombie-Britannique et, indirectement, sur nos propres marchés de l'Alberta.

Lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), le 1er février 1955, a jugé bon de supprimer la subvention de $5 la tonne, versée au titre du blé de provende et de la provende en général expédiés à la Colombie-Britannique, il a suscité un problème économique qui reste toujours sans solution. Du point de vue de l'économie canadienne, on pourrait certainement reprocher au ministre d'avoir pratiqué des économies mal comprises.

Nous de l'Alberta avons perdu la majeure partie du marché de la Colombie-Britannique, surtout, je suppose, parce que rien ou à peu près rien n'empêchait l'entrée des dindes des États-Unis dans cette province. Et peut-être aussi à cause des écarts de tarifs-marchandises ferroviaires, nous avons subi des pertes très lourdes sur le marché de Vancouver, qui était autrefois excellent.

Voyons un autre secteur de cette industrie qui présente tant d'aspects. Voyons ce qui en est de l'élevage des porcs. Si on en croit les rapports relatifs à l'élevage et au commerce de la viande, le cours moyen des porcs sur quatre grandes places, Toronto, Winnipeg, Moose-Jaw et Calgary, était de $23.06 le quintal pour les premiers neuf mois de 1955. Pour la période correspondante de 1956, le prix était de $22.75 le quintal. Si on considère la moyenne quinquennale pour les années allant de 1951 à 1955, nous constatons que le cours était de $27.70 le quintal. On peut constater par là une notable diminution du cours des porcs depuis deux ans.

Il est parfaitement clair, je pense, que le prix minimum de $18.25, actuellement pratiqué en Alberta, n'a aucun rapport avec le prix de revient. Il faudrait le relever. Le gouvernement a à sa disposition un moyen d'aider l'éleveur de porcs d'une façon fort utile, et d'une façon aussi qui aurait des répercussions générales tout à fait favorables. Il me semble qu'il devrait doubler les primes payées au titre des deux premières catégories de porcs.

Je passe maintenant à l'élevage des bestiaux. Jamais dans l'histoire du Canada la production de bœuf n'a été plus grande qu'en 1956. Et pourtant nous devenons importateurs de viande de bœuf. J'y vois une double raison. D'abord, la croissance normale et rapide de notre pays, et en second lieu, l'augmentation constante de notre consommation

de viande de bœuf par tête d'habitant. En face de cette production et de cette demande accrues, on serait porté à croire que le prix du bœuf s'affermirait, mais il n'en est rien. Il suffit de consulter les rapports sur le commerce des bestiaux et des viandes pour se rendre compte que le prix moyen de bons bouvillons s'est établi, pour les dix premiers mois de 1956, à $19.32 les 100 livres à Toronto et $18.25 à Winnipeg. La *Livestock Market Review* indique que le prix moyen, à Toronto, a été, de 1951 à 1955 inclusivement, de $24.40, et de $23.19 à Winnipeg. Il y a là une différence sensible. En 1956, le prix a atteint son maximum au mois d'août, puis il y a eu fléchissement constant, jusqu'à la fin de l'année.

Je vais exprimer un ou deux avis dont pourraient profiter et les producteurs et les consommateurs. Il est temps, à mon sens, que le prix du bœuf se fonde sur sa valeur réelle. Tous les intéressés y gagneraient si le bœuf, tout comme le porc, était classé à la pente. Très souvent, celui qui achète, surtout si la bête offerte est de qualité inférieure, doit être sur ses gardes lorsque le producteur amène l'animal à l'abattoir ou au parc à bestiaux. L'acheteur peut agir au nom d'un abattoir ou de quelqu'un d'autre. En conséquence, il met toujours les chances de son côté, ou du côté de celui qu'il représente, de sorte que le producteur s'en trouve injustement lésé.

On ne saurait blâmer personne en particulier. C'est ainsi que se font généralement les transactions mais je suis sûr que les abattoirs, de même que tous les autres intéressés, tiennent à ce que le producteur reçoive un juste prix. J'engage donc fortement le gouvernement à songer sérieusement à mettre en œuvre la méthode la plus équitable de vente des produits agricoles en vue d'établir une norme concrète propre à assurer au cultivateur un juste prix pour ses produits.

Je voudrais m'arrêter à plusieurs autres questions. Mon collègue, l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) a exposé très clairement notre attitude sur la question des pensions; aucun doute n'est plus possible à ce sujet. L'autre jour, mon collègue, l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Hollowach) a parlé des problèmes des municipalités et a demandé au gouvernement ce qu'il entend faire. L'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne), qui siège en face de nous, l'a interrompu pour lui demander ce que fait le gouvernement de l'Alberta.

Chacun sait, comme moi, que si mon collègue d'Edmonton en avait eu le temps hier, il aurait pu répondre à cela de façon très précise. Le temps lui manquait pour y répondre. Ayant été mêlé à l'administration des écoles pendant 25 ans, et à titre de maire de Barrhead pendant presque 12 ans, je pense que j'ai compétence pour répondre au nom de mon collègue d'Edmonton-Est. J'ai ici, j'imagine, environ 180 déclarations qui portent précisément sur les montants des subventions, directes et indirectes, décomposés de façon qu'on puisse juger comment ces subventions ont influé sur l'économie des diverses régions municipales, par village, ville, cité, municipalité rurale ou comté.

Si l'honorable député est sincère lorsqu'il pose ses questions, je puis lui donner une réponse qui au moins calmera un peu ses inquiétudes. Ses interpellations sont si fréquentes, que j'ai peine à croire que sa question soit sincère. A son intention cependant et à celle des autres qui semblent avoir perdu le sens de l'équilibre, je vais citer quelques chiffres. D'abord, que faites-vous, dit-il, en Alberta pour venir en aide aux municipalités? Voici. Depuis sept ans, le gouvernement albertain a fourni de l'aide directe et indirecte sous forme de subventions au montant de $311,710,812. Vu le genre de raisonnement sur lequel se fondent ces questions stupides, j'imagine qu'on n'admettra pas cela. J'irai même un peu plus loin et en dissocierai les divers éléments avec l'espoir de procurer du bonheur ou du moins la paix de l'esprit.

J'ai ici, je le répète, la statistique pour 1955. Je n'ai pas celle de Calgary et d'Edmonton pour 1955, mais je possède les données des cinq dernières années, soit de 1951 à 1955 inclusivement. Prenons par exemple Edmonton, notre plus grande ville. Depuis cinq ans, elle a reçu $40,942,541 en subventions. De plus, elle a emprunté de la trésorerie provinciale, à des taux d'intérêt allant de 2 à 3½ p. 100, une somme de $57,292,900. De ces deux sources, Edmonton a donc eu $98,235,441. Bien des gens ne prendront pas cela pour une aide. Venons-en à Calgary. La ville a reçu $27,681,017 sous forme d'aide directe et indirecte. Elle a pu, elle aussi, puiser dans les coffres de la trésorerie provinciale en lui empruntant $55,791,680 à faible intérêt. En tout, elle a eu $83,472,697.

Je ne devrais rien avoir à ajouter, mais au cas où la curiosité de mon honorable ami ne serait pas satisfaite, j'irai un peu plus loin. Je passe à Lethbridge, ville relativement peu importante. Elle reçoit en subventions directes $247,322.89 et $1,013,325.67 en subventions indirectes, soit un total net de $1,260,648.56 ou 40·36 p. 100 de son revenu total.

Mon honorable ami s'intéresse peut-être aux régions municipales rurales. Je vais commencer par celle qui entoure ma ville de Barrhead, appelée région municipale de Barrhead nº 106. La région a touché $158,575.02 en subventions directes et

$364,246.40 en subventions indirectes, soit une subvention totale de $522,821.42 ou un demi-million versé au titre de l'aide à une municipalité. Le gouvernement de l'Alberta a produit pour elle 68·60 p. 100 de chaque dollar de revenu nécessaires à son fonctionnement. Puis certains de mes voisins, des gens qui sont censés être avisés, déclarent que notre gouvernement ne fait rien pour nos gens là-bas. Prenez encore le cas d'une municipalité avoisinante comme Lac-Sainte-Anne. Elle a touché une subvention directe se totalisant par $209,919.88 et une subvention indirecte atteignant $373,192.53, soit encore plus d'un demi-million, le total s'établissant à $583,112.41, ou en l'occurrence 63·44 p. 100 des besoins globaux de la municipalité. Et il en va ainsi partout. Prenez le cas de la région municipale de Leduc. Elle a touché $308,405.03 en subventions directes, et $429,310.03 en subventions indirectes, soit un total de presque trois quarts de million, $737,715.06.

La région municipale de la rivière Sturgeon, nº 90, a touché le total de $645,399.80, soit l'équivalent de 52·96 p. 100 de l'ensemble de ses revenus.

Je passe maintenant aux comtés. Prenons tout d'abord le comté de Grande-Prairie, nº 1, qui est loin au nord de notre province. Il a reçu la somme de $509,793.20 en subventions directes et $74,202.58 en subventions indirectes, soit un total de $583,995.78. Le pourcentage est de 54·75.

J'en viens ensuite aux villages. Il y a un village où le prélèvement des impôts s'établit à $9,328. Il a reçu en subventions directes et indirectes la somme de $16,774.84, soit 64·26 p. 100. Le village de Lougheed, qui est très petit, a reçu un total de $10,129.87 en subventions directes et indirectes, soit 44·74 p. 100. Prenons le village de Girouxville. Bien des députés d'Edmonton sauront de quoi je parle. Il a reçu de la province en subventions directes et indirectes, sans condition aucune, un total de $21,328, soit 57·26 p. 100 de son revenu.

Prenons le très petit village de Caroline. Il a reçu un total de $33,842.73. Le total des impôts qui y ont été prélevés a été de $9,498.44. Il a obtenu 78·08 p. 100 du revenu qui lui était nécessaire en subventions directes et indirectes de la province.

Je passe maintenant aux villes et j'aimerais commencer par la mienne. Je crois que charité bien ordonnée commence par soi-même. Prenons la ville de Barrhead. Nous avons perçu en taxes $74,145. Nous avons obtenu en subventions directement et indirectement $114,943.40, soit 60·79 p. 100 du total de nos dépenses prévues. Prenons la ville d'Edson, également située dans ma circonscription. Ce ne sont pas des villes étrangères pour l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) ou pour le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham). Ils les connaissent aussi bien que moi. La ville d'Edson a reçu en subventions directes $22,346.66 et $211,659.74 en subventions indirectes, soit un total de $234,-006.40, ou 69·45 p. 100 du total de ses dépenses prévues, et ainsi de suite.

La ville de Saint-Paul a reçu en tout et partout $96,462.83, soit 40·80 p. 100 de ses dépenses prévues. Une autre ville située bien au sud de la province, celle de Rocky-Mountain-House, a reçu en subventions directes et indirectes la somme de $96,315.66, soit 57·97 p. 100. La ville de McMurray, bien au nord, a reçu $44,524.09, soit 55·36 p. 100. La ville de Lac-la-Biche, que connaissent bien quelques honorables représentants d'Alberta, a reçu $124,011.52 en subventions, soit l'équivalent de 71·87 p. 100. J'ai d'autres chiffres ici et je serais heureux de les communiquer à mon honorable ami, s'il veut les avoir; en effet, je crois vraiment que s'il veut connaître la vérité,—on dit que la vérité rend libre,—je voudrais faire quelque chose pour lui donner la tranquillité d'esprit. C'est une des misères de notre société, je pense, que des gens ordinairement corrects à bien des égards se laissent obnubiler l'esprit par le parti pris politique au point de perdre le sens des simples convenances. Ils y perdent toute clairvoyance, le sens de la justice et même toute équité envers leurs voisins. Lorsqu'ils auront à l'avenir des questions cocasses à poser, je les invite à avoir au moins la franchise de les poser franchement. Cherchez et vous trouverez. Ceux qui veulent savoir quelque chose trouveront la réponse en Alberta.

Quant à l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek, il est, je pense, un exemple vivant de libéral frustré. Pendant des années il a cru aveuglément qu'il appuyait un gouvernement bienveillant, mais il s'est soudain rendu compte qu'il chante les louanges d'un gouvernement qui l'a dépouillé peu à peu de son droit de vivre comme un producteur respectable dans notre merveilleux pays. Il est compréhensible sans doute que celui qui ouvre les yeux se sente frustré. En dernière analyse, il devrait peut-être se montrer moins sensible que critique, parce que rien n'aggrave plus le sentiment de frustration chez un libéral frustré que de vivre dans une collectivité socialiste. Il devrait être l'objet de pitié plutôt que censuré.

(Texte)

M. Adrien Meunier (Papineau): Monsieur l'Orateur, je m'unis aux orateurs qui m'ont précédé dans ce débat pour offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en

réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Tous deux nous ont fait valoir leur talent par le ton élevé et les idées de leur discours.

Le débat sur l'Adresse fournit aux membres de la Chambre l'occasion de révéler au gouvernement les besoins de leur circonscription et l'état de la population qui l'habite. Cette occasion est inestimable pour les Canadiens et leur permet de fournir un inventaire de leurs ressources et de concourir à la puissance, à la stabilité et à la sécurité du Canada.

Nous vivons dans un temps de prospérité où chaque travailleur a un emploi rémunérateur pour faire vivre convenablement les siens. Cependant, cette prospérité n'est pas venue seule et c'est grâce à la sage administration de nos dirigeants et à leur prévoyance que le Canada a su développer son essor industriel et commercial et procurer à tous un niveau de vie aussi élevé.

Si les affaires allaient mal au pays, si les travailleurs avaient de la difficulté à trouver de l'emploi, vite on blâmerait les autorités gouvernementales et on leur ferait porter la responsabilité du malaise qui règnerait alors.

Je me rappelle fort bien, au cours de la session de 1955, d'avoir été témoin, dans cette enceinte, d'un débat sur le chômage saisonnier qui sévissait alors; nous avons entendu des prophètes de malheur prédire un avenir sombre et triste pour les Canadiens. Cependant, grâce au travail constant et acharné du premier ministre (M. St-Laurent) et de ses collègues du cabinet, grâce à leur clairvoyance, les affaires ont repris à un rythme phénoménal, à tel point qu'aujourd'hui tous les Canadiens jouissent d'un confort et d'une sécurité enviables.

Quand tout va bien, on est enclin à oublier la main salvatrice qui nous procure le confort et l'aisance; aussi, me semble-t-il opportun, aujourd'hui, de féliciter le gouvernement pour ce qu'il a accompli dans tous les domaines en vue de procurer aux Canadiens ce dont ils jouissent actuellement.

J'adresse mes plus sincères remerciements au très honorable premier ministre, au ministre du Travail (M. Gregg) et à tous les membres du cabinet, pour la promptitude qu'ils ont mise à régler la grève du rail que subissait le Canada, il y a quelques jours. La circonscription de Papineau, que j'ai l'honneur de représenter ici, compte un bon nombre d'employés de cette compagnie ferroviaire, et tous remercient aujourd'hui la Providence d'avoir guidé nos dirigeants dans la sagesse de leur décision pour mettre fin à cette grève qui aurait atteint leur foyer, leur bien-être et leur sécurité.

Le discours du trône que nous avons entendu la semaine dernière énonce un programme législatif fort intéressant pour cette session; qu'il me suffise de commenter quelques-uns des projets qu'il contient.

Le Gouvernement annonce des subventions aux municipalités pour les propriétés de l'État situées dans leur territoire. Montréal, la métropole du Canada, recevra de ce fait environ un million.

On ne peut que féliciter le Gouvernement de s'être rendu compte que les services fournis par les municipalités, tels que la construction et l'entretien des trottoirs et égouts, sans compter le service des incendies et le service d'eau, sont très dispendieux, aujourd'hui, et que la mise en opération et la main-d'œuvre y affectée, coûtent très cher. La solution de ce problème vient à son heure et les citoyens de Montréal, pour leur part, accueillent avec plaisir ce geste du gouvernement qui soulagera les contribuables d'autant, ou permettra à Montréal de faire d'autres améliorations.

Le discours du trône mentionne aussi une augmentation des subventions aux gouvernements provinciaux, en vue d'aider la formation technique et professionnelle. Comme nous le savons tous, cette législation adoptée en 1937 a été perfectionnée d'année en année et tous les citoyens qui sont passés par ces écoles ont fourni un apport considérable à la vie industrielle du Canada.

Maintenant que l'essor industriel requiert, de plus en plus, des employés spécialisés, cette aide du gouvernement fournira à l'industrie ce dont elle a besoin et le pays bénéficiera d'un plus fort revenu, grâce à une main-d'œuvre expérimentée.

La province de Québec, pour sa part, a toujours accepté ces subventions sans compromettre ses droits autonomes, et si je réfère aux chiffres fournis par l'honorable député de York-Scarborough (M. Enfield), ma province a touché, pendant l'année 1955-1956, une somme de $2,952,000 pour fins d'enseignement, sans dire un seul mot.

Je crois en effet, monsieur l'Orateur, que le gouvernement central est tout désigné pour pousser plus avant et encourager cet enseignement technique et professionnel, parce qu'il a une vue d'ensemble sur ce qui se passe partout au pays dans ce domaine. Il peut constater plus facilement dans quelle région on tire le moins partie de cet enseignement; or, tous savent que si nous voulons avoir une main-d'œuvre spécialisée égale partout, il faut encourager cet enseignement, l'améliorer et le perfectionner.

Les dirigeants de la province de Québec ont accepté cette manière de voir parce qu'ils ont toujours touché ces subventions sans crier gare, mais sans toutefois l'étaler trop souvent publiquement. Les citoyens du Québec sont satisfaits de cet état de choses et les

pères de famille de ma circonscription, dont j'ai guidé les fils vers ces écoles, sont heureux que leurs fils puissent acquérir une formation supérieure à celle qu'ils ont reçue eux-mêmes, afin de pouvoir gagner honorablement leur vie.

Cependant, la générosité du gouvernement ne s'arrête pas à la formation technique et professionnelle; elle tend aussi à aider l'enseignement universitaire. Cette offre d'aide aux universités a fait couler beaucoup d'encre dans la province de Québec, où l'on objecte que l'éducation relève des provinces et non du gouvernement fédéral. Je me demande cependant où nous conduirait cet argument s'il était discuté à fond. La formation technique et professionnelle dont je viens de parler fait aussi partie de l'éducation, et cependant la province de Québec accepte les subventions du gouvernement fédéral dans ce domaine. Si ces subventions sont bonnes et acceptables pour une catégorie d'écoles, pourquoi ne le seraient-elles pas pour les universités? Serait-ce parce que les subventions aux universités recevraient plus de publicité que les octrois à l'enseignement technique et professionnel?

En offrant des subventions aux universités, le gouvernement fédéral tente-t-il d'imposer des programmes d'enseignement ou s'il les donne sans condition? Il les offre sans condition afin d'aider les universités à résoudre leurs problèmes financiers et leur permettre de se développer au même rythme que le mouvement industriel.

"Éduquer", selon *Larousse* et les auteurs, veut dire: former, instruire un enfant, une personne, ou méthode particulière employée pour former et instruire une personne. Or, le gouvernement du Canada, en accordant des subventions aux universités, ne leur impose aucun programme d'enseignement ni ne leur suggère rien de tel. Il laisse les universités agir comme bon leur semble afin que ces dons soient utilisés le plus efficacement possible. De plus, je prétends que ces dons aux universités répondent aux vues de la Commission Massey, qui a recommandé l'institution de telles subventions en vue de développer une culture chez notre jeune pays; la culture d'un peuple ne s'évalue pas en monnaie, mais s'apprécie et se sent dans son mode de vie. Si le gouvernement fédéral ne faisait rien dans ce domaine, les générations futures le taxeraient d'inertie et de mollesse pour ne pas avoir développé chez notre peuple une culture essentiellement canadienne.

En effet, monsieur l'Orateur, un peuple sans culture est bien à plaindre; il est difficile à côtoyer parce qu'il n'est intéressé à rien de beau ni de grand. La vie d'un peuple ne peut se limiter à l'activité sportive; il lui faut une élite qui vit de l'esprit et diffuse sa science et sa pensée aux autres membres de la nation. C'est cette élite qui doit diriger le peuple et c'est sur elle que se fixent les regards d'une nation.

Nos universités sont des écoles de pensée et de haut savoir, et si un universitaire n'est pas éduqué quand il y étudie, il ne produira rien pour la société.

L'université ne prend pas ses sujets au berceau, mais à l'âge moyen pour former leur pensée, enrichir leur esprit et leur inculquer des richesses de savoir et de science qu'ils feront rayonner partout où ils iront. Et l'ensemble de ces cerveaux bien équilibrés, bien façonnés et remplis d'idées intellectuelles, scientifiques, littéraires, artistiques ou autres forment la culture d'un peuple.

Je remercie le Gouvernement, monsieur l'Orateur, d'avoir offert aux universités ces octrois qui les aideront dans leur développement. Je tiens spécialement à rendre hommage au très honorable premier ministre qui a prévu, pour les universités de la province de Québec qui ont jugé à propos de ne pas adhérer aux accords, que ces octrois restent en dépôt jusqu'à ce qu'elles puissent s'en servir.

J'aimerais, avant de clore mes observations, aborder un autre sujet que certains de mes collègues ont traité; il s'agit de l'augmentation des allocations familiales et des pensions aux vieillards. Le gouvernement libéral a institué un programme de sécurité sociale qui est tout à l'honneur du Canada, et les bénéficiaires de ce programme de sécurité en ont retiré de précieux avantages.

Nous voyons aujourd'hui une jeunesse plus instruite, plus active et mieux vêtue, une fréquentation scolaire plus forte, grâce à l'aide du gouvernement aux parents de ces enfants. Ces jeunes gens sortent de nos écoles plus prêts à affronter les difficultés de la vie et constituent un apport considérable pour la nation.

Quant aux vieillards, avec la hausse du coût de la vie, la somme qu'ils retirent actuellement procure une certaine sécurité mais ne les met pas à l'abri de toute inquiétude.

Je fais donc des vœux pour que le gouvernement relève le taux de ces mesures sociales aussitôt que les finances du pays le permettront, et sans grever le contribuable.

En terminant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de réitérer au très honorable premier ministre et au chef du parti libéral le témoignage sincère d'appréciation des électeurs du comté de Papineau, qu'ils soient de race française, anglaise, italienne, ukrainienne ou autres. Tous admirent sa façon d'administrer les affaires de la nation, tant au point de vue national qu'international,

puisqu'elle leur procure sécurité et aisance. Ils n'ont pas perdu confiance en lui et continuent à le considérer comme le plus grand artisan de l'unité nationale au Canada.

(Traduction)

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, fidèle à la tradition, il m'est agréable de féliciter l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) et l'honorable représentant de Gloucester (M. Robichaud) des observations qu'ils ont formulées en proposant et en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône. Je n'ai pas eu le plaisir de les entendre puisque j'étais aux Nations Unies, mais j'ai lu leurs discours avec intérêt. L'idée m'est alors venue que tous les deux feraient d'excellents cuisiniers car ils ont réussi à donner de la saveur à un plat très insipide.

Il est d'usage de profiter du présent débat pour faire connaître sa propre circonscription. Mais comme la population du comté de Peel a presque doublé depuis cinq ans, que la circonscription jouit d'un climat et d'une situation géographique exceptionnels, mes commettants me pardonneront si je ne parle pas précisément de leurs problèmes. Le comté de Peel, à la fois agricole et industriel, estime que les difficultés auxquelles il se heurte sont aussi celles de tout le pays, ce qui me dispense, pour l'instant, de m'attarder sur ses problèmes.

A propos du discours du trône, j'ai du mal à considérer qu'il a été prononcé au nom d'un Gouvernement qui déclare depuis des années que notre pays connaît une économie de haute prospérité à bases solides et que le Canada forme avec sa population le plus bel ensemble du monde; que dans cette terre d'abondance nos ambitions devraient s'accroître d'une année à l'autre. A mon avis, le discours du trône décèle une nouvelle influence au sein du Gouvernement, une influence de gens qui n'ont jamais été trop prospères dans leurs propres affaires, qui n'ont jamais eu d'entreprises commerciales, qui ont bien peu de confiance dans l'aptitude des Canadiens à mettre le pays en valeur sans l'ingérence de l'État.

On a tenté de résoudre certains des conflits au sein du Gouvernement en s'inspirant du vieux principe: quand les choses ne vont pas trop bien dans un pays, ou dans un parti, en l'occurrence, il faut diriger l'attention ailleurs. Au sein du Gouverenment, un conflit aigu se profile nettement entre les ratés pessimistes et les optimistes tournés vers le réel. Pour résoudre ces conflits, on présente en gros plan la question des affaires extérieures.

Le Gouvernement devrait reconnaître franchement que la situation des affaires extérieures sera marquée d'alternances pendant bien des années à venir, que la situation internationale sera instable pendant quelque temps. Pourquoi les députés qui siègent à votre droite n'admettent-ils pas que, lorsque l'influence du Commonwealth britannique assumait son poste de responsabilité avec toutes les conséquences inhérentes à cette responsabilité, la situation mondiale était assez stable et le monde était relativement en paix? Pourquoi le Gouvernement,—ceux qui siègent temporairement à votre droite,—ne reconnaît-il pas qu'il y a une nation puissante qui ne veut pas convenablement assumer cette responsabilité? Tant qu'on ne la fera pas agir en ce sens, la situation sera instable, et pour un certain temps.

Pourquoi le Gouvernement ne se fixe-t-il pas pour premier objectif le rétablissement de la position du Commonwealth dans le monde et, après l'avoir atteint, ne tourne-t-il pas son attention sur l'expansion et le raffermissement de notre pays au sein de ses propres frontières? Mais, dans les rangs du parti ministériel, il existe un désaccord entre les pessimistes et les réalistes. Qu'il me soit permis de citer le passage suivant du discours du trône:

> En vérité, notre expansion économique a été si rapide qu'elle a lourdement taxé nos disponibilités en fait de main-d'œuvre et de matériaux de types divers dont nous avons besoin pour exécuter les nombreux projets déjà entrepris. La course aux épargnes en vue de financer tous ces projets a provoqué une augmentation des taux d'intérêt. On a dû prévenir une expansion démesurée de l'offre de fonds afin d'enrayer les tendances inflationnistes et les programmes financiers de mon gouvernement ont parallèlement visé à entraver ces mêmes tendances.

Je souligne les méthodes que semble utiliser le Gouvernement: "les programmes financiers de mon gouvernement ont parallèlement visé à entraver ces mêmes tendances." Pas un mot au sujet de l'augmentation de la main-d'œuvre et des matériaux, ce qui est la façon pratique de s'y prendre et de l'augmentation des dépenses et du niveau de vie des Canadiens; non, il n'est question que de jongler avec les chiffres représentant la finance à son plus haut niveau. La maîtrise est exercée par le ministre des Finances (M. Harris) et le gouverneur de la Banque du Canada qui reçoit un traitement de $50,000 par année. Que savent-ils des problèmes de l'homme ordinaire qui veut acheter quelque chose à crédit ou emprunter l'argent dont il a besoin pour acheter une maion, ou de l'homme d'affaires dont l'établissement a atteint un certain niveau au cours des années et qui constate que les moyens ordinaires de financement lui sont interdits. Que savent-ils du fardeau supplémentaire que leurs mesures ont apporté, mesures à courte vue, inspirées par le pessimisme et

qui ne sont pas pratiques, qui tendent à souligner aux yeux de la population une situation qu'il faut attribuer à une trop grande ingérence dans les affaires de la part de l'État.

Le ministre des Finances dit mielleusement qu'il faut bien que certains soient atteints, que les municipalités doivent restreindre leurs dépenses. Je lui rappelle que les représentants municipaux sont aussi élus mais pour une période plus courte et que, par conséquent, ils sont plus au courant qu'il ne l'est lui-même de ce que la population veut. Je lui dirai également que cette théorie qui tend à restreindre les dépenses n'a pas l'appui de ses collègues qui ne la mettent pas en pratique.

On sait bien que vouloir diminuer artificiellement la pousse d'une plante qui croît entraînera des conséquences fâcheuses pour cette plante. Le ministre tente d'appliquer la vieille coutume chinoise qui consiste à bander les pieds des femmes pour les rendre plus jolis. Il veut nous donner une économie plus attrayante et il la ligote. On sait qu'en Chine les gens sont infirmes. Le même résultat va se produire ici. Je le demande aux députés et à tous les Canadiens: "Allons-nous nous fier au jugement d'Harris et de Coyne ou à celui des agriculteurs, des grands ou petits hommes d'affaires, des consommateurs, des directeurs des banques de nos localités et de tous ceux qui s'occupent quotidiennement du commerce au Canada?"

En premier lieu, je dirai que le ministre du Commerce (M. Howe) n'a pas encore dit que les mesures proposées par le ministre des Finances (M. Harris) soient nécessaires et qu'il est significatif que de nombreuses déclarations du Gouvernement ne disent rien à ce propos. Il est également significatif de remarquer que la Commission Gordon, formée d'hommes hautement recommandés par le Gouvernement, ne dit absolument rien d'une économie inflationniste.

Je n'en dirai pas plus là-dessus, monsieur l'Orateur, et je passerai à ce qui est dit dans le discours du trône à propos d'une caisse des subventions de capital aux universités. C'est là, en quelque sorte, un os à ronger; toutefois, il faut, je crois, viser plus haut. Il y a bien des années, on s'est moqué de la proposition voulant que les élèves du cours secondaire n'aient pas à payer leurs études. Comme il s'agit d'une question d'ordre national, le gouvernement devrait, je crois, montrer la voie en faisant en sorte qu'aucun étudiant n'ait à payer de droits pour entrer à l'université. Le critère d'admission ne devrait pas être l'aptitude financière à payer mais les aptitudes intellectuelles de l'étudiant. On peut y arriver de diverses manières. On pourrait créer à cette fin une caisse de prêt dont les fonds seraient recouvrables grâce au supplément d'impôt sur le revenu que les diplômés d'université sont censés payer dans une économie nationale. Il faut donner un coup de barre en ce sens mais c'est trop demander sans doute que d'inviter le gouvernement actuel à montrer la voie dans quelque domaine que ce soit.

Puisque nous parlons des universités, il y a lieu, je pense, de soutenir les efforts tentés en vue de verser aux professeurs et instituteurs des traitements proportionnés à leurs talents et à leurs responsabilités. C'est impossible évidemment sous un régime de resserrement de l'argent, mais un effort concerté s'impose, tant de la part des particuliers que des gouvernements, en vue de maintenir la haute compétence des instituteurs et professeurs attachés à ces institutions.

On a dit qu'il y avait assez de maisons pour tout le monde et que, par conséquent, le bâtiment ralentirait un peu cette année. Je me demande si quelqu'un a jamais établi la liste de ceux qui veulent avoir leur maison mais dont la demande est rejetée car ils ne peuvent remplir les conditions exigées par la loi nationale sur l'habitation? Je suppose que cette loi a été conçue pour aider les contribuables de la classe ouvrière et des classes supérieures à se procurer des maisons. Elle a bien servi les "classes supérieures" mais elle a négligé la classe ouvrière. Les conditions d'admissibilité exigées par la loi dépassent le revenu moyen du Canadien. On devrait faire quelque chose pour que les personnes jugées inadmissibles puissent se procurer des maisons. J'invite instamment le ministre des Travaux publics (M. Winters) à profiter des quelques mois qui lui restent pour faire disparaître ces difficultés. S'il hésite à modifier la loi, il y a d'autres changements qui pourraient assurer le financement rationnel d'une maison, moyennant une mise de fonds minimum comme cela se fait depuis des années dans d'autres pays.

On a beaucoup parlé de la décision prise par le Gouvernement de payer les taxes municipales. Ainsi, le Gouvernement va donner quelques dollars aux municipalités où il a des immeubles tout en continuant, en raison de sa politique fiscale, à leur retirer des centaines de dollars en intérêts accrus. Le Gouvernement, semble-t-il, ne complète jamais tout à fait le tableau. Il n'est jamais allé jusqu'à permettre une remise complète de la taxe de vente pour les bâtiments servant à des fins d'instruction publique; il ne se rend pas compte,—peut-être en est-il incapable,—qu'il ne sert pas à grand-chose d'aider les municipalités d'une façon et, en même temps, de les priver de leurs ressources par un autre moyen. Peut-être a-t-il adopté le principe du Crédit social qui veut maintenir l'argent

en circulation du moment qu'il ne cesse de circuler.

En terminant, je veux exprimer l'ardent espoir que quelque membre du Gouvernement nous dise laquelle des deux factions de son parti dictera la ligne de conduite des quelques mois qu'il lui reste à exercer le pouvoir. Je pense que le public s'en préoccupe et qu'une explication est certainement nécessaire. Le discours du trône a clairement démontré qu'il y a désaccord et j'espère bien que quelqu'un éclaircira la situation pour nous.

(Texte)

M. David Gourd (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je suis peut-être du groupe de la dernière heure, mais tout de même, je crois qu'il est de mon devoir de dire quelques mots en marge du discours du trône.

Je tiens d'abord à féliciter l'honorable député du comté d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) du brio et du tact avec lesquels il s'est acquitté de la délicate tâche de proposer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis très heureux aussi de féliciter l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) qui a si bien su l'appuyer.

Le discours du trône a révélé que, dans l'ensemble, le Canada jouit d'un niveau très élevé de prospérité. En fait, il suffit de voyager à l'étranger, de visiter d'autres pays pour se rendre compte combien nous sommes privilégiés de vivre au Canada où le peuple vit dans l'aisance et la liberté. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de signaler à nos amis de l'opposition que cet état de choses est dû à la bonne administration du gouvernement libéral et que nous sommes favorisés d'avoir à la tête du pays des hommes aussi compétents, adroits et habiles pour administrer et faire progresser notre pays. Ces hommes ont prouvé leur habileté à l'ONU, à l'OTAN, ainsi qu'aux assemblées de Genève, de la Nouvelle-Delhi, etc., ainsi que lors des négociations de traités commerciaux, et c'est pour cette raison que la voix du Canada est une des plus considérées de tous les pays.

En lisant quelques paragraphes du rapport de la Commission Gordon, je constate qu'on y prédit que la population du Canada sera probablement doublée en 25 ans; naturellement, cela dépendra de l'expansion du pays, et c'est bien un endroit comme la circonscription de Chapleau, où il y a tant de belles terres de culture et de ressources naturelles, que l'on devrait s'appliquer à mettre en valeur et coloniser.

Il faudra d'abord que les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent pour y construire des routes et des chemins de fer. Si, par exemple, on construisait une route qui partirait de la ligne actuelle du National-Canadien, c'est-à-dire d'un point situé entre Senneterre et La Reine, laquelle se rendrait jusqu'à la Baie James, soit une distance d'environ 225 milles, on pourrait ouvrir tout le nord-ouest québécois, fonder plusieurs paroisses, car le sol y est très fertile, et l'exploitation des minerais, des ressources hydrauliques et des richesses forestières en serait facilitée d'autant. Pour continuer cette expansion du Nord, il faudrait aussi construire un nouveau tronçon de chemin de fer qui partirait de la nouvelle ligne actuellement en construction vers Chibougamau, aux environs du Rapide des Cèdres ou Beattyville, jusqu'au lac Matagami, parcours d'environ 50 milles, ce qui permettrait à des compagnies d'y ériger une fabrique de papier, ce qui favoriserait la mise en valeur de ce nouveau pays, couvert de belles forêts et dont le sol regorge de minerais de toutes sortes; c'est de ce développement que le pays a besoin s'il veut augmenter sa population et lui apporter du travail. C'est tellement vrai que la construction du chemin de fer de Barraute à Chibougamau n'est pas encore terminée, et déjà la population a augmenté considérablement. De nouvelles paroisses sont en voie de formation à Bachelor-Lake, Opémiska, et il est même question d'en fonder d'autres au nord de Chibougamau.

Il faudrait de plus que les gouvernements fédéral et provincial s'entendent pour aider la Coopérative fédérée à construire un abattoir et entrepôt frigorifique, de même que les compagnies qui désirent y ériger certaines raffineries et fabriques de papier. J'appuie mes observations sur les données statistiques et sur le passé, car lors de mon arrivée en Abitibi, nous étions à peine quelques familles et, actuellement, on y compte au moins 250,000 personnes.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de répéter encore une autre fois, relativement à la sécurité nationale, que l'on devrait ouvrir une route entre Norembéga, dans la province d'Ontario, et la ville de La Reine, dans la province de Québec, soit d'une distance de seulement 47 milles. Il est inconcevable que le gouvernement ontarien se désintéresse de la construction de cette route qui, en plus d'être avantageuse pour lui, amènerait la fondation de plusieurs paroisses nouvelles, tout en reliant les deux provinces, ce qui contribuerait à favoriser le tourisme dans les régions du Nord-Ouest de l'Ontario et du Québec. Il est un autre tronçon de chemin dont la construction, par le ministère de la Défense nationale, serait sans contredit aussi nécessaire qu'urgente. Il s'agirait de la construction d'une route qui

relierait Casey, endroit où la Défense nationale a construit un aéroport très important, au poste de radar de Parent. La distance est d'environ 25 milles et le coût de sa construction ne dépasserait certainement pas $12,000 à $15,000 du mille, et elle constituerait un débouché pour les gens de Parent et des alentours.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour demander à notre dévoué ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) de faire en sorte que le gouvernement verse dorénavant la pension de vieillesse, sans évaluation des ressources, aux personnes âgées de 65 ans, ce qui éliminerait beaucoup de frais d'administration et serait plus juste pour les intéressés.

Je lui demanderais aussi de bien vouloir relever les allocations familiales, ce qui est encore le plus pratique pour mes concitoyens, car je peux vous affirmer qu'elles contribuent beaucoup à aider les familles de mon comté à envoyer les enfants aux écoles et à faire face à l'augmentation du coût de la vie, et il ne serait d'ailleurs que juste et raisonnable que le taux des allocations soit augmenté. Il conviendrait aussi d'augmenter la pension aux invalides.

Monsieur l'Orateur, vous me pardonnerez sans doute ma ténacité, mais je tiens à revenir encore une fois sur la nécessité d'avoir un représentant auprès du Vatican, comme presque tous les pays de l'univers. Je suis heureux de m'associer à certains honorables députés qui se rendent compte que le Canada est assez important, à tous les points de vue, pour y avoir son propre ambassadeur, et non pas, comme c'est la pratique, être représenté par celui d'un autre pays. A mon avis, il serait très facile d'en arriver à une entente à ce sujet et ce serait dans l'intérêt de notre pays.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas clore mes observations sans mentionner encore une fois, comme je l'ai fait au cours de mes discours précédents, la nécessité d'avoir un drapeau national distinctif. J'appuie la suggestion de l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier), à l'effet que les chefs de partis à la Chambre s'entendent sur le choix de ce drapeau. Je suis certain que le premier ministre (M. St-Laurent), en étudiant cette question avec les chefs des autres partis, trouvera, avec eux, une solution pratique, juste et tout à l'honneur de notre beau pays, le Canada.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Traduction)

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je souscris d'abord aux félicitations que mon chef a offertes aux motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. En considérant la scène domestique, on doit reconnaître, je pense, que le plus grave problème qui nous assaille est celui de l'inflation; j'y joindrais le problème d'ailleurs connexe, la crise économique agricole au Canada. Cela a beaucoup d'importance pour les gens des prairies de l'Ouest, d'où je viens. On l'appelle parfois l'étau des prix de revient et des prix de vente, qui comprime les cultivateurs.

Je n'ai pas dessein de disserter des causes de l'inflation. A quoi bon! Je veux pourtant plaider la cause de ceux qui en ont été atteints et qui le sont encore. Je voudrais dire un mot ou deux de la seule ordonnance qu'ait prescrite le Gouvernement contre cette maladie; au fait, il s'agit de plus que d'une ordonnance, car c'est un remède qui nous a été imposé. Je veux parler, bien sûr, de la manipulation qui a abouti à la hausse des taux d'intérêt. Certes, grandes ont été l'expansion et la productivité du Canada. Impossible de fermer les yeux là-dessus. Cependant, il y en a qui résument ces deux termes dans le seul mot "prospérité". Je ne suis pas de cet avis, car le sens du mot "prospérité" doit certainement renfermer un élément de bonheur et de contentement humains pour tous; et il doit y avoir un suintement à travers les couches économiques, toutes les couches de la société, quelque avantage découlant de notre production naturelle, une certaine équité, si l'on veut, dans le partage de la richesse que le peuple produit. La prospérité véritable, je le répète, supposerait que tous les citoyens bénéficient de cette prétendue prospérité. Mais, si c'est là la prospérité, c'est plus qu'une prospérité inégale. Autant que je puisse voir, le Gouvernement n'a pas de moyen de résoudre ce problème. Il semble aussi impuissant, en présence de l'inflation, que son jumeau le dernier gouvernement conservateur semblait l'être en face de la déflation, l'inflation et la déflation étant les deux côtés de la même médaille.

Lorsque j'ai dit que le Gouvernement était impuissant à apporter une solution, j'ai peut-être accordé trop de mérite au Gouvernement. La richesse est évidemment accaparée par les groupes puissants et l'on peut dire avec raison que le Gouvernement aide et encourage ce régime. Et par quels moyens?

Il y en a beaucoup que je pourrais mentionner, mais ceux qui me viennent immédiatement à l'esprit sont, par exemple, la dépréciation anticipée, les allocations d'épuisement, le dégrèvement de 20 p. 100 de l'impôt sur le revenu à l'égard du montant des dividendes versés par des sociétés commerciales. J'ai toujours pensé que cela était particulièrement injuste. Je connais le motif de ce régime, mais il est temps qu'il cesse. Il y a encore une autre chose qui, généralement, me vexe; c'est le plafond de la cotisation en vue de la pension de vieillesse. Ceux qui ont un très gros revenu et atteignent le plafond, ne versent pas plus pour la pension de vieillesse en payant leurs impôts que ceux qui n'ont qu'un revenu modeste.

Je ne crois pas que le mot prospérité désigne bien ce tourbillon d'emprunts et de dépenses dans lequel nous sommes tous entraînés et qui fait bien des dégâts. Je pense surtout aux conséquences de l'inflation pour le cultivateur. A mon avis, celui-ci fait figure d'homme oublié au Canada; du moins c'est l'impression que nous avons dans l'Ouest. Non seulement le prix de ses produits diminue-t-il constamment depuis des années, mais le coût de revient et de celui de son outillage monte dans la même proportion, ou même plus vite. L'industrie de l'agriculture est sur son déclin. Il n'y a aucun doute là-dessus et j'estime que c'est un malheur. Je ne sais si nous sommes prêts à entrer dans l'ère brillante et clinquante de la puissance nucléaire avec une population presque entièrement urbaine. Il est bon d'avoir de bonnes gens sur de bonnes et prospères terres familiales. Je suis évidemment un député urbain, mais je me rends parfaitement compte jusqu'à quel point la prospérité des villes et des cités se rattache au bien-être des cultivateurs dont les terres les environnent.

Il me vient à l'idée d'ajouter que M. Walker, le secrétaire de l'Association des marchands détaillants, a dit dans son rapport de fin d'année il n'y a pas si longtemps que 250 petites entreprises avaient fait faillite et disparu en Saskatchewan au cours de l'année 1956. C'étaient des entreprises privées et mes amis, tenants du laisser-faire, qui siègent en face de moi, disent que la chose est regrettable mais qu'il n'y a rien qu'on puisse faire. La prospérité des entreprises de ces particuliers était solidaire de la prospérité des cultivateurs. Il me vient aussi à l'esprit de dire qu'un hurlement de joie se serait élevé des rangs de mes amis tenants de l'entreprise libre s'il se fût agi d'entreprises de l'État, peut-être du gouvernement de Saskatchewan, et à leur avis, on n'aurait pas eu besoin d'autre preuve pour dire qu'une entreprise publique ne peut réussir. C'étaient de petites entreprises privées et en ce qui nous concerne dans la CCF nous aurions voulu les voir se maintenir avec succès.

L'effet de l'inflation qui se fait le plus sentir au foyer du Canadien moyen est, va sans dire, le coût de la vie. Quelqu'un m'a dit l'autre jour,—et je n'ai aucun document pour le prouver,—qu'il fallait attribuer à l'augmentation des prix le tiers de la valeur de la production nationale brute. L'augmentation du coût de la vie donne lieu non sans raison à une demande d'augmentation de salaires.

Nous avons donc cette montée en flèche des prix et, pour reprendre un vieux cliché, personne ne sait où elle s'arrêtera. Ceux qui en souffrent le plus sont les gens à revenu fixe. Si l'on compare le pouvoir d'achat actuel de la pension de vieillesse à ce qu'il était lors de l'inauguration de ladite pension, on se rend compte que nous n'avons guère fait de progrès en matière de sécurité de la vieillesse, car ce pouvoir d'achat est simplement détruit. La valeur des épargnes de toute une vie est réduite de moitié. Si nous remettons pour rachat l'assurance-vie que nous avons achetée lorsque nous étions plus jeunes, et ce n'est guère à l'honneur de notre prétendue prospérité que tant de gens moins favorisés remettent leur assurance pour se procurer les articles de première nécessité, nous ne touchons que la moitié environ de ce que nous avions raison d'espérer. C'est aussi le cas, évidemment, des obligations de l'État. Voilà la prospérité. Si c'est cela la prospérité, je dirai encore une fois qu'elle est bien inégale.

On nous dit la même chose à propos des allocations familiales. Je suis favorable aux allocations familiales, de même qu'aux pensions de vieillesse. Notre parti a sans doute concouru à la réalisation de ces mesures. Je ne m'attarderai pas là-dessus. Il y a aussi la question des frais d'hôpitaux. Les soins médicaux montent sans cesse, à tel point qu'un grand nombre,—j'allais dire ceux de la classe moyenne, mais disons autrement,—de ceux qui n'atteignent pas à la classe moyenne n'ont à peu près pas les moyens de se faire soigner. Je conviens que dans notre province et dans d'autres, des programmes d'hospitalisation rendent cette situation moins difficile.

Je remarque que même les députés libéraux demandent une augmentation des pensions de vieillesse. Tout espoir n'est pas perdu. Le présage est sans doute encourageant; mes amis d'en face voudront bien me pardonner, mais je crois qu'ils n'embarrasseraient pas le Gouvernement à ce point à propos des pensions de vieillesse, s'ils ne s'attendaient pas un peu à un relèvement du montant de la pension. Quelle sera cette augmentation, je n'en sais rien. Si ma thèse est bien fondée, que le Gouvernement le reconnaisse. S'il veut

rendre la prospérité, ou ce qu'on est convenu d'appeler la prospérité, égale pour toutes les catégories de citoyens, il devra, au nom de la justice, présenter un programme d'amélioration des assurances sociales pour les vieillards pensionnés, les titulaires des allocations familiales, les aveugles pensionnés, les pensionnés de toutes catégories, afin que le pouvoir d'achat de ces prestations corresponde un peu à ce qu'il était au moment de l'institution de ces pensions et allocations. Pour ma part, je souhaite que ce pouvoir d'achat soit réellement accru, et ce sera tout de même un pas dans la bonne voie si on le remet dans son état premier.

A propos de ce que j'ai dit des services médicaux et hospitaliers, j'exhorte le Gouvernement à passer à l'action et à nous soumettre au moins une partie de ce programme qu'il nous promet depuis 1919. En voilà sans doute assez là-dessus, vu le temps dont je dispose.

Je dirai un mot des effets du remède proposé contre l'inflation. Je commence par donner lecture d'une coupure où il est question de la hausse du coût de la vie. Je précise que les données proviennent du Bureau fédéral de la statistique. Voici ce qu'en dit un éditorial:

Ce qui est plus significatif encore, l'indice...

Il s'agit, cela va de soi, de l'indice du coût de la vie.

...a monté de 3·4 points du 1er mars au 1er octobre, ayant enregistré cinq hausses mensuelles. Cette brusque hausse de l'indice n'est qu'une autre preuve des pressions inflationnistes qui bouleversent présentement l'économie canadienne plus que jamais depuis le début de la guerre en Corée en 1950-1951.

J'aimerais signaler quelques effets du remède proposé par le Gouvernement. D'aucuns doutent que le remède soit vraiment efficace ou, s'il l'est tant soit peu, qu'il soit suffisamment prolongé. Je ne suis pas économiste et j'ai remarqué que, cet après-midi, le ministre du Commerce (M. Howe) a exprimé l'avis qu'un homme ne doit pas parler de quelque chose à moins d'être bien renseigné sur le sujet.

Le très hon. M. Howe: C'est alors que cela peut être utile.

M. Knight: C'est utile, en effet. J'aimerais avoir le temps de raconter une petite histoire à mon honorable ami à ce propos. Un soir, où il y avait beaucoup de glace, je descendais, revenant de la Chambre, le trottoir à Ottawa et je passais, vers onze heures du soir, devant la porte d'une taverne. (*Exclamations*) Je dis que je passais devant. Il était donc à peu près onze heures du soir et on en voyait sortir des types plus ou moins éméchés. Juste à ce moment-là, à un endroit qu'illuminait une porte ouverte, mon pied a glissé et je suis tombé en me cognant la tête. Les types sont venus me ramasser. Comme il arrive quand on glisse sur une écorce d'orange, par exemple, on dit toujours quelque chose d'assez idiot en se relevant. J'ai donc dit: "Ce n'est pas la peine d'être ivre ce soir pour tomber sur la glace."—"Non, a dit un des types, mais ça aide!" Mon honorable ami le ministre a reproché à notre jeune ami conservateur de Brandon-Souris (M. Dinsdale) d'avoir eu la témérité de signaler au gouvernement quelque chose qui intéressait ses commettants. Mais, même si mon honorable ami, spécialiste de la plupart des questions, est plus savant que lui, l'honorable député de Brandon-Souris n'en a peut-être pas moins une juste idée de ce que doivent être les fonctions d'un député.

Revenons à mon discours,—ce n'est vraiment pas le temps de raconter des histoires,—et mentionnons quel effet le remède introduit par ce gouvernement-ci, soit la hausse du taux d'intérêt, a sur les simples citoyens de ma connaissance. La première chose que j'ai notée c'est que des gens de plus en plus nombreux tombent sous les griffes des prêteurs d'argent et doivent payer un taux d'intérêt exorbitant pour consolider leurs dettes. J'ai remarqué que les ventes à tempérament augmentent. Le ministre des Finances (M. Harris) a probablement les chiffres en main. La statistique la plus récente que j'ai pu obtenir sur le crédit à la consommation était de 2,400 millions, en pleine période de prospérité. Que faut-il penser de cette prospérité?

Je me proposais de faire une ou deux observations au ministre du Commerce sur les remarques d'un spécialiste de ce domaine particulier. Je me reporte à une déclaration de M. Muir, président de la Banque royale du Canada. Je crois qu'il s'agit de sa déclaration annuelle. En voici un passage que cite la *Gazette* de Montréal, numéro du 11 janvier:

On peut donc par conséquent se demander si les moyens et les méthodes dont disposent actuellement nos autorités monétaires ont eu une portée suffisante pour leur permettre de surmonter les difficultés actuelles en matière de contrôle du crédit. L'arme classique, c'est-à-dire la majoration des taux d'intérêt, surtout par l'intermédiaire des banques commerciales, peut se révéler inefficace. Je m'aventure peut-être trop dans l'incertitude de l'avenir mais il me semble que le contrôle de la monnaie et du crédit, pour qu'il soit juste et donne les meilleurs résultats, devra dorénavant porter sur un plus vaste secteur de notre monde financier.

Voilà donc le témoignage de l'expert.

Une ou deux autres catégories de personnes sont aussi touchées par ce taux d'intérêt élevé. L'accroissement du taux d'intérêt contribue à redistribuer l'argent. A vrai

dire, il fait passer cet argent de la poche de l'emprunteur, qui a peu d'argent de reste, à la poche du prêteur qui en a davantage. Il accroît les difficultés de l'homme qui essaie de financer la construction d'une maison. Est-ce aujourd'hui, ou est-ce hier, que la *Presse canadienne* nous donnait une interprétation d'une déclaration faite en cette enceinte par le ministre des Travaux publics? J'ai à la main la dépêche de la *Presse canadienne*. En voici les termes:

On apprend aujourd'hui que le Gouvernement pourrait relever sous peu le maximum des taux d'intérêt autorisés par la loi nationale sur l'habitation, afin d'accroître les prêts sur hypothèques aux fins de la construction de maisons.

On a interrogé le ministre là-dessus. Je ne me souviens pas qu'il ait donné une réponse satisfaisante; mais ce qui est fort possible, c'est que les jeunes gens qui essayent de se fonder un foyer, et je puis dire entre parenthèses qu'il est presque impossible d'obtenir de l'argent pour la construction d'une maison aux dimensions modestes, se voient bientôt dans l'obligation de payer des taux d'intérêt de 6 p. 100.

Le taux élevé de l'intérêt paralyse la petite entreprise. Les grandes entreprises peuvent se tirer d'affaire et opérer leur propre financement car elles font appel à la dépréciation et à diverses autres méthodes. Je songe tout particulièrement aux gros magasins de détail qui se transforment actuellement en sociétés de financement parce qu'ils trouvent plus profitable de vendre à crédit qu'au comptant. Leurs véritables bénéfices découlent de ce financement. Il faut reconnaître qu'ils peuvent ainsi baisser quelque peu les prix mais, du coup, ils éliminent le petit commerçant. On me dirait que les 250 commerçants de Saskatchewan qui ont connu la faillite ont succombé à cette méthode que je n'en serais aucunement étonné.

Je voudrais maintenant me tourner pour un instant vers les taux d'intérêt. Des municipalités qui avant le relèvement des taux d'intérêt avaient déjà toutes les peines du monde à obtenir des fonds pour empêcher la fermeture de leurs écoles et pour étendre et améliorer les égouts et les services d'eau ont été obligées d'emprunter. Ma propre ville de Saskatoon a dû payer un intérêt de 5¼ p. 100 pour assurer la continuité de ses services essentiels.

Il n'y a pas de distinction et l'on n'en attendrait pas, étant donné que le capital privé est en cause, entre le taux exigé dans le cas des articles de luxe et à l'égard des services essentiels. Ceux qui s'occupent d'articles de luxe réalisent plus de bénéfices et peuvent verser un taux d'intérêt plus élevé; ils peuvent donc obtenir l'argent. A ce sujet, le Gouvernement devrait prendre des dispositions; mais, bien sûr, il n'en fera rien, ne croyant pas du tout à la planification de l'économie.

Un mot ou deux d'une question très chère aux gens de ma région: l'aménagement projeté (il se réduit à cela pour le moment) du bras sud de la Saskatchewan. J'ai été déçu comme je l'ai été auparavant par la déclaration tranchante du premier ministre, qui me porte à croire que nous n'obtiendrons aucune mesure concrète à l'égard du projet même au cours de la présente année d'élections. J'ai hâte d'entendre les harangues du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), en Saskatchewan. Il a contredit le premier ministre en d'autres occasions. Je me rappelle avoir lu une nouvelle touchant une occasion où mon honorable ami et le premier ministre ont pris la parole un soir à Regina.

Le premier ministre a répété bien franchement, comme il l'avait dit auparavant ici, que rien ne se ferait au sujet du barrage. Cinq minutes plus tard, le ministre de l'Agriculture, s'adressant aux mêmes auditeurs, leur a laissé quelque espoir et quelque encouragement en leur disant que l'entreprise serait réalisée; c'est ce qu'il a fait en présence du premier ministre lui-même. A en juger par la déclaration faite aujourd'hui, je doute qu'on fasse état de la question même en cette année d'élections, à moins que ça ne soit par le ministre de l'Agriculture.

Je veux signaler à la Chambre le rapport auquel on a déjà trouvé à redire dans plusieurs milieux. Je veux parler du rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, communément appelé le rapport Gordon. A la page 26, j'y relève un passage très défavorable à l'irrigation:

Les grandes entreprises d'irrigation, malgré leur opportunité du point de vue local, pourraient être plus nuisibles qu'utiles à l'ensemble des cultivateurs.

Le premier point que je veux signaler, c'est que le projet concernant le bras sud de la rivière Saskatchewan n'est pas uniquement un projet d'irrigation, car la question de l'énergie entre en jeu. Même s'il était exact, comme le dit la déclaration, qu'on ne peut juger du projet en se fondant sur ses avantages ou ses aspects pratiques du point de vue de l'irrigation seulement, cette déclaration est très contradictoire car, précédemment, à propos de l'agriculture, le rapport mentionne ce qui suit:

Les aliments dont la production pourra être rentable grâce à une utilisation du sol plus intensive qu'aujourd'hui au Canada continueront d'être davantage recherchés. Ainsi en sera-t-il à mesure que les agriculteurs s'adonneront davantage à la production de viande, de volaille et d'œufs.

Le rapport mentionne aussi certaines formes de rotation de culture des plantes fourragères

pour nous aider à transformer une économie jusqu'ici uniquement fondée sur le blé. Quiconque vit dans ma région et dans les secteurs situés au sud-ouest n'ignore guère que le cultivateur de blé des Prairies ne trouvera pas la sécurité en se tournant vers la culture mixte sur ces terres. En ce qui me concerne, je crois que l'irrigation serait le meilleur moyen d'en arriver au genre de sécurité dont parle le rapport, et plus encore, de fournir à la consommation d'une population croissante certains des produits alimentaires qui résulteraient de la mise en application des recommandations du rapport. La population s'augmenterait encore sans doute si l'on attirait dans la province les industries qui suivent naturellement l'irrigation, ainsi que le prouvent les secteurs méridionaux de la province d'Alberta où l'on trouve des raffineries de sucre, des fabriques de conserves et l'industrie de transformation de la viande de bœuf. Telle est la situation idéale qui peut se produire dans une zone de sécheresse des provinces des Prairies. Je prie en second lieu le Gouvernement de ne pas s'arrêter à cette partie du rapport mais de donner suite aux projets d'irrigation.

Avant de reprendre mon siège je voudrais traiter un autre sujet et bien que d'autres à la Chambre puissent le juger peu important il intéresse vivement mes commettants. Il n'y a pas bien longtemps, le village de Sutherland, petit centre ferroviaire de la banlieue de Saskatoon, s'est annexé à cette plus importante agglomération. Naturellement, nous nous sommes employés à obtenir pour cette nouvelle partie de la ville le service de distribution par facteurs. Eh bien, après de longs retards, on s'est mis à l'œuvre, des enquêtes ont été faites et certaines conditions ont été posées. On nous a dit que la ville serait obligée de marquer les rues, de leur donner des noms, et que quatre-vingt-dix pour cent de la population devraient donner par écrit leurs nom et adresse conformément aux nouvelles dispositions et on me dit que cela a maintenant été fait. Récemment, quand j'ai voulu savoir où nous en étions, on m'a dit qu'encore que ces conditions aient été remplies, 90 p. 100 de la population n'avaient pas encore fait savoir qu'on disposait de boîtes pour recevoir le courrier lorsqu'il est distribué. Il me faut dire, monsieur l'Orateur, que beaucoup dans la ville plus importante de Saskatoon n'ont pas encore installé de boîtes. Depuis trente ans, je reçois mon courrier dans ma boîte à lait; mais je ne devrais sans doute pas dire cela devant le ministre des Postes (M. Lapointe). Il faudrait cesser de barguigner et de tergiverser (ce sont les mots qui conviennent et qui riment bien) et faire en sorte que le courrier nous soit apporté quand le temps sera plus doux. La plupart des gens espéraient que le service postal serait établi avant les froids. Je comprends que cela est dur pour un facteur d'apporter le courrier quand il fait froid; mais c'est son ouvrage et, dans notre cas, si le service postal était établi, un seul irait au bureau de poste chaque jour, tandis qu'actuellement 30 ou 40 personnes sont contraintes d'y aller. Réglons donc cette affaire. Je suis bien sûr qu'elle le sera au moins avant les élections.

Je veux parler d'un autre sujet qui me tient beaucoup à cœur. Le discours du trône laisse entendre qu'il sera question de mesures tendant à accorder une aide à l'instruction. Cela me convient parfaitement; mais je n'en parlerai pas ici, car le moment opportun pour cela sera quand les mesures législatives nous seront présentées. Néanmoins, je me suis dit qu'il fallait parler de certaines déclarations, par exemple l'une que je trouve dans le discours du député de Gloucester (M. Robichaud) et l'autre dans le discours du premier ministre (M. St-Laurent).

Le Règlement, je le sais, m'interdirait de citer ces déclarations si les dispositions en cause étaient à l'étude. Je m'arrête d'abord au discours du député de Gloucester qui a fait un examen assez détaillé de cette question. Il a parlé en français et en anglais dans ce discours. Il m'est agréable de comprendre les deux langues et il se peut que je le cite dans les deux langues, ayant une raison spéciale de ce faire. Le député de Gloucester et certains de ses confrères font des progrès. Voici un homme qui est persuadé qu'une loi de ce genre serait un bienfait en soi, non pas seulement parce que le Gouvernement la propose. Le hansard du 8 janvier, à la page 13, attribue au député les paroles que voici:

> Nous reconnaissons que l'évolution rapide de notre pays exige un développement parallèle de nos universités et nous approuvons, sans restriction aucune, la participation financière de l'État, aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'aura pas l'intention de s'immiscer dans le domaine de l'éducation...

Vient ensuite le refrain que nous entendons si souvent chanter par certains de nos vis-à-vis. Il n'est personne ici pour soutenir plus fortement que moi que l'administration de l'enseignement et le programme des études devraient relever de la seule compétence provinciale. Il poursuit en signalant que l'aide financière représente un autre moyen de sauvegarder notre économie culturelle. Il continue ensuite à louer le gouvernement en ces termes:

> Reconnaissant le besoin grandissant que notre évolution nationale a fait naître, il se propose de reviser de nouveau et d'accroître les octrois et subventions aux gouvernements provinciaux, visant à aider à la formation technique et professionnelle de notre jeunesse.

Ainsi l'honorable député approuve tout à fait les subventions aux universités; il approuve tout à fait les subventions aux écoles techniques, de même que les subventions à la formation technique. J'aimerais dire un mot de la partie du discours que l'honorable député a prononcée en français, et au cours de laquelle il s'est servi d'un mot riche de sens. Je ne savais pas trop ce que signifiait le mot français, mais je n'ai pas oublié mon latin, et je crois savoir ce que signifie le mot *lacuna*, dans le contexte suivant:

(Texte)

Je me permettrai ici de mentionner brièvement une lacune qui existe dans bon nombre de municipalités et dont la gravité s'accroît d'année en année.

(Traduction)

Que signifient donc les mots "une lacune"? Voilà un mot utilisé inconsciemment par l'honorable député. C'est un mot qui lui est simplement venu à l'esprit. Que signifie-t-il? Je n'ai pas consulté le dictionnaire, mais je sais ce que signifie *lacuna*. Ce mot signifie un vide, un blanc, un espace qu'il faut combler.

L'hon. M. Harris: Un trou dans la nuit.

M. Knowles: Ne le "Harrisselez" pas.

M. Knight: Je puis dire en effet qu'il y a une lacune. C'est une expression dont on se sert beaucoup, et il est significatif que mon honorable ami s'en soit servi, car elle a une acception particulière quant à l'instruction. Combler les lacunes de son éducation. Mon honorable ami aimerait bien voir cette lacune comblée. Il a naturellement exprimé l'espoir optimiste que cette lacune ne sera pas comblée grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral. Seigneur, il ne doit pas dire cela. Il dit cependant que cette lacune sera comblée.

Qu'on me permette de revenir un instant à la version anglaise de ce discours, car la plupart des députés le comprendront un peu mieux dans cette langue. Nous voyons l'honorable représentant en revenir aux guerres. Après avoir fait remarquer qu'il y a une lacune dans cette organisation de l'instruction, qu'il y a un vide, un blanc, il poursuit en ces termes:

Dans ma circonscription de Gloucester, par exemple, une population de 60,000 âmes doit pourvoir à l'éducation primaire d'à peu près 15,000 enfants. Le coût élevé de construction et d'entretien de nos écoles, de même que le traitement du personnel enseignant, exigent des contributions, en taxes directes, qui dépassent les pouvoirs financiers des contribuables.

Puis il nous sert encore une fois la vieille profession de foi suivant laquelle il ne faut pas tolérer que le gouvernement fédéral assiste de quelque façon, du moins pas maintenant. Cependant, je crois que la pensée de l'honorable député évolue; il semble faire du progrès puisque, plus loin, il ajoute:

Cette question intéresse exclusivement nos législateurs provinciaux et il incombe aux municipalités d'insister pour que les provinces distribuent une plus large part des octrois et subventions qui leur sont accordés par le gouvernement fédéral.

Cela revient à peu près à la même chose. Je me demande si la petite divergence de vues entre mon honorable ami et moi-même,—je respecte ses opinions,—n'est pas plus politique que constitutionnelle. Je n'en dirai pas plus long pour le moment.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé d'une question qui se rattache quelque peu à celle-là et il s'est un peu échauffé lorsqu'on a mis en doute les motifs dont il s'inspire. Il a dit que le gouvernement fédéral songeait à accorder une aide directe aux municipalités afin de les aider à assurer les services nécessaires. Je cite ici la page 35 du hansard du 9 janvier:

Quoi que nous fassions pour éviter que cela se produise, il s'en trouverait toujours pour affirmer, si nous nous mettons à nous occuper du gouvernement municipal, que nous cherchons à détruire la religion catholique et la langue française dans la province de Québec. Est-il quelque chose de plus stupide, de moins fondé que cela?

J'espère vivre assez longtemps, et j'espère que le premier ministre vivra assez longtemps lui aussi, pour voir le jour où il osera dire que c'est stupide de prétendre qu'une aide financière aux provinces à des fins éducatives signifierait par le fait même le contrôle fédéral sur l'éducation. Mon temps de parole est à peu près terminé mais j'ai une observation à formuler avant de reprendre mon siège. On me le pardonnera, si l'on juge que cette observation est personnelle. Aucun membre de la Chambre, quelle que soit son origine raciale ou sa religion, ne peut m'accuser de manquer de sincérité quand je dis que, si nous versons aux provinces des subventions suffisantes, nous aurons partout au Canada non pas les mêmes institutions d'enseignement mais une chance égale pour tous de se faire instruire.

C'est fort bien pour certaines des provinces. Sauf erreur, l'Ontario peut financer son propre régime d'enseignement. Je constate avec plaisir que le premier ministre du Québec a donné de grosses sommes à l'appui de l'enseignement dans sa province. Mais personne venant du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, par exemple, ne dirait que ces provinces peuvent se permettre de fournir à leurs enfants autant de chances d'instruction que peuvent en donner certaines des riches provinces auxquelles nous pouvons penser mais que je n'ai pas le temps de nommer. A coup sûr, personne ne le croirait. J'espère bien que le député de Gloucester

(M. Robichaud) pour lequel j'ai le plus grand respect,—maintenant qu'il en est arrivé à ces trois choses; il est soudain arrivé au fossé, à la lacune, au vide qui devraient être comblés,—prônera la nécessité de prendre des mesures à ce sujet.

M. H. P. Mang (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je voudrais participer brièvement au débat. J'apprécie sincèrement que le premier ministre ait choisi avec un tact heureux les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. En demandant à un représentant des prairies de l'Ouest, dans la personne du sympathique Canadien irlandais d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna), et au député jeune, ardent et actif, de Gloucester (M. Robichaud), des provinces Maritimes, de remplir cet important devoir parlementaire, le premier ministre a démontré une fois de plus son souci large et profond, sa reconnaissance du fait que les Canadiens forment une seule famille. Il a une fois de plus, par ce geste généreux, fait comprendre combien l'unité est nécessaire au bonheur et à la prospérité futurs de la population du Canada. Qu'on me permette d'offrir mes félicitations et mes meilleurs vœux aux honorables députés d'Edmonton-Strathcona et de Gloucester qui se sont si admirablement acquittés de leurs fonctions.

Venant de la Saskatchewan, je veux encore féliciter le chef de l'opposition officielle. Encore qu'il ne soit pas né dans les Prairies comme moi, il reste que, à l'instar de notre ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dont on sait combien il est politiquement et physiquement indestructible, il est venu tôt en Saskatchewan et qu'il a consacré toute sa vie et tous ses talents à cette grande province. Un mot de plus. Certains d'entre nous ont reçu des Peaux-Rouges de notre pays le titre de chefs indiens. Je partage cet honneur avec l'honorable député de Prince-Albert et certains autres de nos collègues. Ainsi donc, à mes félicitations d'homme politique, s'ajoutent les hommages d'un chef à un autre.

Une voix: Ouâ!

M. Mang: Il est parfaitement clair que le discours du trône portant sur un très grand nombre de questions tous les commentaires qu'on peut avoir à formuler à son sujet doivent eux aussi porter sur un grand nombre de questions. Le discours du trône est, en général, divisé en trois grandes parties. Il y est question de politique internationale, puis de politique nationale et du progrès de l'économie dans son ensemble et, enfin, de la situation de certaines parties du Canada, comparées à la situation de notre pays dans son ensemble.

Au cours de la présente session, on l'a déjà rappelé, on a beaucoup insisté sur la question internationale. La raison en est évidente. Dans notre monde actuel aucune nation ne peut longtemps rester prospère et heureuse si elle se replie sur elle-même. Il devient même de plus en plus évident que tout ce que les autres nations peuvent faire dans les domaines politique ou économique touche la vie et le bonheur de tous les citoyens canadiens. Parlant comme habitant de l'Ouest, je voudrais donner un tout petit exemple. Soixante-dix à quatre-vingt p. 100 de notre blé doit être exporté. Il en résulte que la politique agricole suivie par nos 80 clients dans le monde influera sur la vente de notre produit, tandis que la politique agricole de nos concurrents comme les États-Unis ou l'Argentine, qui peuvent pratiquer des programmes d'écoulement au rabais, par exemple, aura son effet également sur la vie de tous les habitants de l'Ouest du Canada.

L'an dernier, le Parlement, dans sa sagesse, a accordé quelque chose comme 32 millions aux cultivateurs de l'Ouest afin de les secourir, de les aider à résoudre le problème de l'emmagasinage des excédents de récoltes. Cette subvention a atteint tous les contribuables du Canada. Nous sommes très reconnaissants de ces secours qui nous ont rapporté environ 7c. le boisseau de blé. C'est pour nous dans l'Ouest un autre exemple de l'effet que peut avoir pour nous tous cette dépendance mutuelle des nations. Non seulement ce qui arrive dans le domaine commercial, mais les événements politiques signifient que notre intérêt est lié à l'intérêt de toutes les autres nations.

Par exemple, ce qui s'est récemment passé à Suez et en Hongrie a eu des répercussions au Canada aussi bien que dans le reste du monde. Nous étions loin de penser, en septembre dernier, que nous recevrions des milliers et des milliers de réfugiés hongrois. Pendant que je signale cette phase des événements internationaux survenus ces dernières semaines et ces derniers mois et pendant que je mentionne les réfugiés hongrois, j'aimerais dire tout simplement que j'ai été témoin d'une partie du travail que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) a accompli en faisant venir quelques-uns de ces réfugiés dans notre pays. C'était peu de temps avant que je parte pour assister à la présente session. La première arrivée de réfugiés hongrois à Regina a été l'occasion d'une très cordiale réception. Je tenais beaucoup à y être présent, le soir de leur arrivée, car je compte dans ma circonscription de Qu'Appelle une nombreuse communauté hongroise qui s'y est installée

au début du siècle et qui, depuis ce temps-là, a fourni un grand apport à l'économie de cette région, de même qu'à d'autres régions de la Saskatchewan. Je mentionne ce fait pour signaler que nous devons accueillir ces Hongrois très chaleureusement, comme on l'a fait en cette occasion. Bien des gens de cette municipalité de ma région étaient à la réception et y ont pris part par l'entremise d'interprètes. Ils y ont participé de façon encore plus tangible en recueillant de l'argent pour aider ces gens à s'établir dans notre pays.

Si je parle de cette question à ce point-ci, c'est aussi parce que je pense qu'elle montre que la Saskatchewan a pris à cœur les paroles que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a prononcées juste avant son départ pour l'Europe, incitant les collectivités du Canada à aider par tous les moyens possibles à bien accueillir et à placer ces patriotes hongrois quand ils arriveraient au Canada. La Saskatchewan l'a fait d'une façon très louable.

Il y avait au programme de cette soirée un article bien intéressant. A un moment donné de la réception, le président invita les patriotes hongrois à se lever et à chanter pour nous leur hymne national. Ils en étaient à peine au deuxième couplet que leur émotion était facile à voir. Leurs larmes commencèrent à couler et, à la fin de leur troublante exécution de l'hymne, le silence était lourd au point d'émouvoir tous ceux qui étaient là. Nous avons alors entonné l'hymne à la Reine et, en regardant les figures de ces Néo-Canadiens, j'y pouvais lire un état d'esprit qui, j'en suis sûr, sera d'un grand apport au progrès du Canada. Quand le moment sera venu pour eux de devenir citoyens canadiens, je suis sûr que notre vie nationale en sera grandement enrichie.

Je me suis entretenu avec plusieurs de ces gens. Il y en avait de toutes les classes de la société. J'ai conversé avec des ingénieurs, des mécaniciens, des ouvriers, des tailleurs, des cultivateurs et des ménagères. Un groupe bien représentatif de la population hongroise nous était, semble-t-il, arrivé pour notre plus grand bien à nous. J'ai lu dans le journal aujourd'hui que, sur les centaines qui sont venus au Canada, il n'y en a que 35 environ qui n'ont pas encore trouvé d'emploi.

J'aimerais dire un mot ou deux de la récente grève des chemins de fer qui a atteint ma circonscription, aussi bien, j'en suis sûr, que toutes les autres circonscriptions au Canada. Depuis quelques années, nous désirons ardemment placer les produits de nos fermes dans une situation favorable. Dans notre région en particulier, nous avons bien des points d'expédition qui produisent quelques millions de boisseaux de céréales. Avant de venir ici pour la session, j'avais reçu des appels téléphoniques et eu des conversations avec des gens qui me priaient de faire tout ce que je pourrais pour formuler les sentiments des cultivateurs de la circonscription de Qu'Appelle afin qu'on s'efforce de régler la grève le plus rapidement possible.

Je pense que le Gouvernement et en particulier le premier ministre (M. St-Laurent) méritent des éloges pour la façon dont on a réglé ce malencontreux et coûteux arrêt de la vie économique du pays.

Un tiers a du mal à s'insérer entre deux rivaux obstinés et à intervenir dans leurs affaires. Tout le monde admettra qu'il eût été malheureux que le Parlement ait à intervenir. Même si la grève n'avait pu se régler sans une mesure législative du Parlement, mettant en œuvre les rouages parlementaires tout en introduisant dans le tableau un élément de cœrcition, je ne crois pas que les services eussent repris aussi rapidement, en tout cas pas d'une manière aussi satisfaisante.

Le Parlement s'est réuni le mardi et le vendredi après-midi, comme chacun sait, on annonçait une solution. Une mesure législative aurait suscité de la mauvaise volonté et fait intervenir la politique, ce qu'il fallait éviter à tout prix. Pareille éventualité n'aurait pu que causer de la confusion, troubler les esprits, provoquer des récriminations et semer la discorde parmi les Canadiens.

Le premier ministre a prouvé, encore une fois, qu'il savait voir les problèmes immédiats dans leur juste perspective et arriver à une solution raisonnable. Pour pouvoir résoudre ainsi le litige et aboutir de cette façon au compromis, il ne fallait rien de moins qu'un génie. Lorsqu'il a été créé chef honoraire des Indiens des Grandes Plaines à Fort-Qu'Appelle il y a quelques années, événement auquel j'ai eu le bonheur d'assister, le premier ministre s'est vu décerner le titre de sage conseiller. C'est un titre qu'aucun Canadien ne saurait mieux mériter ni porter avec plus de dignité.

Je puis sans doute saisir l'occasion qui se présente pour dire quelques mots sur l'attitude des cultivateurs et des consommateurs en général. Pour ce qui est de la désorganisation économique attribuable aux différends qui surgissent aujourd'hui dans le monde et au pays entre les sociétés et les syndicats ouvriers, nous en sommes arrivés, je crois, à un point où nous devons scruter minutieusement les raisons qui motivent les perturbations économiques inhérentes aux grèves. Dans la société hautement organisée d'aujourd'hui, ici ou ailleurs, tout groupe, si petit soit-il, la récente grève en est la preuve, qui utilise la force de son organisation pour arriver à ses fins d'une manière

qui ne traduit pas toujours un sens élevé de responsabilité sociale, provoquera, puis-je dire, une réaction de la part des secteurs de la société qui ne sont pas organisés d'une façon aussi puissante que les sociétés industrielles ou les syndicats ouvriers. En raison de la nature même de son occupation et aussi de son tempérament, le cultivateur n'est pas en mesure de s'organiser et d'affirmer sa force économique. A cause de la nature même des méthodes par lesquelles les cultivateurs gagnent leur vie et aussi du tempérament de chaque cultivateur, il leur est impossible de mobiliser leur force économique et de s'assurer le bien-être économique de la même manière que les autres secteurs de la collectivité.

Le consommateur est dans une position très semblable. Dans n'importe quel pays, la population qui consomme ne peut, de par sa nature, s'organiser de façon à affirmer ses droits économiques, ou négocier par voie d'ultimatum. Les sociétés peuvent négocier et mènent souvent leurs pourparlers au point où il leur est possible de formuler un ultimatum en disant à la partie adverse qu'elle doit en arriver à un accord où se voir privée d'emploi. D'autre part, de puissants organismes ouvriers peuvent également émettre un ultimatum en disant qu'à moins de voir leurs conditions et leurs exigences acceptées, ils ne tiendront pas leur contrat. C'est là, ni plus ni moins, une vraie guerre économique au sein de la nation. Cette attitude provoquera, je crois, une réaction que le public finira par réprimer d'une façon peu souhaitable dans une démocratie.

M. Argue: Qui menace qui?

M. Mang: Tant les sociétés que les ouvriers doivent se rendre compte de leurs devoirs sociaux lorsqu'ils exigent certaines choses l'un de l'autre et il faudrait éventuellement une loi du Parlement pour sauvegarder les intérêts de l'économie dans son ensemble.

Il y a certains points que j'aimerais signaler en ce qui concerne ma région en particulier. C'est un pays de culture diverse. Nous ne possédons pas d'industries sauf une petite manufacture de bidons à pétrole à Rocanville, qui emploie 10 hommes. Nous avons un petit champ pétrolifère à Wapella (Saskatchewan) mais à part cette exception nous nous adonnons uniquement à l'agriculture. Les conditions de culture varient dans cette circonscription comme nulle part ailleurs peut-être en Saskatchewan. Dans la partie est, nous avons une très forte population bovine, la plus élevée en Saskatchewan par section de terre. Nous y tirons donc une grande partie de notre subsistance. A l'extrémité ouest, nous avons des cultivateurs des plaines de Regina qui produisent plus de cent mille boisseaux de blé. Nous avons au centre une section où on s'adonne entièrement à la culture mixte, industrie laitière et culture des céréales. En général, notre région est très prospère.

M. Argue: Non pas les cultivateurs.

M. Mang: En général. Nous avons obtenu les plus fortes récoltes qui aient jamais été produites. A la vérité, des cultivateurs dans certaines parties de ma région ont obtenu une moyenne de quarante boisseaux l'acre. Nous souffrons de ce que nous avons entendu discuter à la Chambre, à savoir d'un manque d'argent comptant mais cela ne veut pas dire...

M. Argue: Les cultivateurs ne manquent de rien sauf d'argent; vous avez raison.

M. Mang: ...que nous sommes en faillite. Vous constateriez, en parcourant la région, qu'en général, des impôts assez élevés ont été payés, que nous possédons des automobiles unicolores, bicolores et tricolores et que nous conduisons de bonnes voitures. Nous avons de nouvelles moissonneuses-lieuses, des camions neufs et nos hypothèques ont été acquittées; notre situation financière est plutôt bonne. Cependant, nous manquons d'argent liquide et il faut l'attribuer à diverses causes.

Je ne veux pas que certains de mes amis cécéfistes aillent dire, comme ils n'y manqueront pas, que j'ai brossé en cette enceinte un tableau brillant. Je crois néanmoins que le moment est venu d'exposer certains autres aspects du manque d'argent en espèces. Si les gens de l'Ouest ont toujours manqué d'argent sonnant, la raison est bien simple: nous sommes des gens très agressifs, énergiques et entreprenants. Quand nous avons de l'argent, nous le plaçons de nouveau de manière à agrandir nos terres, à améliorer notre outillage. Aussi, quoique n'ayant pas beaucoup d'argent à la banque, nous organisons de magnifiques fermes et menons une vie assez satisfaisante.

Nous électrifions nos fermes, ce qui aura un certain effet sur le manque d'argent en espèces. L'électrification coûte cher; à notre époque, il en coûte bien de $2,000 à $3,000 pour s'acheter tous les appareils électriques.

M. Argue: Combien coûte une moissonneuse-batteuse?

M. Mang: Nous avons acheté nos moissonneuses-batteuses et autres outillages et nous payons pour cela comme tous les autres Canadiens paient pour ce qu'ils achètent. On peut acheter un appareil de télévision à terme, moyennant un versement initial de 10 p. 100, et, avec le temps, on finit par le payer. Nous faisons nos achats et, dans l'ensemble, nous honorons nos engagements.

En plus de réengager dans nos entreprises l'argent que nous touchons, nous ne sommes pas tout à fait habitués à la façon dont la Commission du blé s'occupe de la vente des céréales. Autrefois, nous pouvions expédier un wagon de céréales et en toucher à peu près $2,000 ou $3,000, argent que nous utilisons à payer nos dettes et à régler nos achats. Maintenant, sous le régime de la Commission du blé, nous avons décidé de mettre nos prix en commun. Le blé de la catégorie nº 3 ne rapporte plus tel prix à l'automne et tel autre au printemps. Nous avons décidé d'adopter un régime de vente bien ordonné. Dès la première phrase du chapitre de son rapport qui porte sur le blé, la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada dit ce qui suit: "A en juger par les témoignages que nous avons recueillis, la méthode de vente du blé et des céréales secondaires qu'applique la Commission canadienne du blé est bien vue et bien établie et la plupart des intéressés en préconisent ardemment le maintien." Cependant, cette mise en commun de nos céréales en vue de la vente comporte un désavantage. C'est qu'il nous faut faire preuve de beaucoup de patience, car, selon nos carnets de permis, nous nous voyons attribuer un contingent d'un boisseau, de deux boisseaux, de trois boisseaux et ainsi de suite. Le contingent d'un boisseau rapportera $200 pour une exploitation agricole de 200 acres. C'est ce qu'on entend dire partout. Que pourrons-nous faire avec $200?

M. Argue: Bravo!

M. Mang: C'est notre régime de vente et de manutention de nos céréales qui veut cela.

M. Argue: Non, c'est le prix trop bas du blé.

M. Mang: De plus il existe bien souvent une disparité contre laquelle on ne peut rien. Je veux parler de la différence entre les divers contingents. Ce peut être un contingent de trois boisseaux à un endroit, de deux ailleurs et d'un seul boisseau plus loin. On agit ainsi à cause des différences de qualité et parce que la Commission du blé doit pouvoir exiger les céréales que lui demandent ses clients étrangers, que ce soit la qualité nº 3, 4, 5 ou 6. Les cultivateurs du poste A dont le contingent est de trois boisseaux en parlent, disant qu'ils n'ont pas trop à se plaindre. Celui qui est réduit à un seul boisseau n'entendra pas cela d'une oreille sympathique, d'où les ennuis et les difficultés qui compliquent la vente de nos céréales.

Nous en sommes venus à un point dans l'Ouest canadien où il nous faudra organiser nos livraisons en commun tout comme nous avons fait pour nos prix, c'est-à-dire que certains secteurs se verront attribuer certains contingents tandis que d'autres auront des contingents plus ou moins élevés. Mais au cours des années, la Commission du blé a été résolue à traiter tout le monde avec équité, dans la mesure où c'est humainement possible.

Une autre raison de la pénurie de comptant tient à ce que nous entrons à vive allure, surtout depuis 10 ans, dans une ère de mécanisation. Il y a 30 ans, nous produisions notre énergie, c'est-à-dire les chevaux, et aussi notre carburant, c'est-à-dire la provende des chevaux de trait. Nous n'avions pas besoin de comptant. Mais à l'heure actuelle, l'énergie motrice qui sert à la culture exige beaucoup d'espèces sonnantes. Le tracteur ne se reproduit pas. Notre carburant, c'est l'essence. Or tous les deux exigent des versements comptants. Donc, pour produire il nous faut sans cesse de l'argent. Si nous en obtenons, il sert aussitôt, et j'admets que nous sommes continuellement à court d'argent.

M. Argue: Voilà pourquoi nous voulons des avances en espèces.

M. Mang: Quelle aide on retirera d'avances versées en une somme globale, c'est peut-être une question à considérer. Je veux parler d'avances en espèces à la ferme au lieu d'avances en espèces à la banque que nous avons maintenant et que des milliers et des milliers de cultivateurs utilisent avec beaucoup de résultats.

M. Argue: Le cultivateur des États-Unis touche une avance en espèces de $2 le boisseau.

M. Mang: En effet. Soit dit en passant, le programme des États-Unis a tendance à devenir plus souple qu'auparavant. Ils cherchent à revenir aussi rapidement que possible au programme du Canada.

M. Argue: Pas du tout.

M. Mang: Et à réduire leurs 88 millions d'acres à 55 millions d'acres.

M. Argue: Les cultivateurs y obtiennent $17 l'acre pour cesser de produire du blé.

M. Mang: Oui, et quel prix doivent-ils payer cette réduction? Ils doivent spécifier une certaine superficie bien définie. S'ils ont quatre quarts de section et qu'ils veuillent participer au régime, afin d'en retirer des avantages, ils doivent spécifier le quart de section du nord-ouest ou un autre, selon la terre, et le soustraire à la culture du blé pendant une certaine période. Si cette partie est consacrée au reboisement, ils doivent signer un contrat de 10 à 15 ans afin de participer au programme.

M. Argue: C'est un assez bon prix que $17 l'acre.

M. Mang: Ce ne sont pas tous les cultivateurs des États-Unis qui s'y mettent. Ils essayent, ils font de leur mieux, mais avec quelques difficultés, pour réduire les emblavures de 88 millions d'acres, qu'elles avaient habituellement, à 55 millions d'acres qu'elles couvraient avant la guerre. D'autre part, nous, du Canada, devons avoir un programme agricole souple parce que nous avons maintenu nos emblavures à environ 24 millions d'acres.

Je dois me presser. Notre programme agricole au Canada est souple, comme il se doit, à cause de la nature même de notre climat dont dépend notre production dans l'Ouest du Canada. Ici encore, j'aimerais citer le rapport préliminaire de la Commission. Voici ce que j'aimerais que les députés entendent. Il s'agit de la première phrase du deuxième alinéa sur le blé:

> Nos excédents de blé ne tiennent pas, semble-t-il, au mode d'écoulement; ils résultent principalement des conditions atmosphériques.

Tous en conviendront, je pense. Nous, de l'Ouest, savons combien le temps varie. En 1937 ou 1938 nous avons obtenu une récolte moyenne de 2½ boisseaux l'acre. Nous avons enregistré une augmentation graduelle pour atteindre la cîme de 27 boisseaux l'acre. L'année dernière la moyenne de production a été de 23 boisseaux l'acre. Cependant, cela ne veut pas dire que ces bonnes récoltes se continueront. Jamais auparavant dans l'histoire de la production de céréales dans l'Ouest du Canada avons-nous connu d'aussi bonnes années que les quelques dernières. Il se peut fort bien que ces gros rendements cessent. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a sans cesse rappelé aux cultivateurs de l'Ouest le risque d'échec des récoltes.

M. Argue: Il souhaitait sans doute une sécheresse.

M. Mang: Nous ne souhaitons pas de sécheresse mais, dimanche dernier, le président Eisenhower entreprenait un voyage à travers les États atteints par la sécheresse, depuis le Texas jusqu'au Dakota, pour voir par lui-même les dégâts causés par cette sécheresse qui dure depuis sept ans. Cette sécheresse est maintenant rendue à la frontière du Canada. Certains journaux et certains politiciens se plaisent à traiter la chose à la légère; toutefois, un tel désastre s'est déjà produit et peut se répéter. Nous serions alors plongés dans de très graves difficultés.

Je n'aime pas entendre ces critiques constantes de certaines gens de l'Ouest canadien dont quelques-uns sont même envoyés ici. Ils harcèlent constamment le Parlement pour lui faire adopter des programmes rigides sans aucune souplesse. Le jour viendra peut-être où nous aurons besoin des bons offices du gouvernement fédéral pour nous tirer d'embarras.

M. Argue: C'est précisément le moment.

M. Mang: Si le mauvais temps rend deux récoltes successives déficitaires dans l'Ouest canadien, ce sera un désastre pur et simple, parce que nous avons organisé...

M. Argue: Sans régime d'assurance sur les récoltes, c'est certain.

M. Mang: Que l'honorable député se contente de la télévision, il s'y entend. Nous avons relevé notre niveau d'existence et notre niveau de sécurité sociale au cours des dix dernières années dans les plaines de l'Ouest, régime de sécurité sociale, programme d'électrification, réseau téléphonique et réseau radiophonique et nous sommes en train de nous former en réseau national, à tel point que nous nous sommes créé collectivement et individuellement un niveau d'existence aussi élevé que nos moyens le permettent à l'heure actuelle. En cas de sécheresse, il se produirait de grands changements. Si quelque député voulait savoir ce qui se passe quand il survient une période de sécheresse, il n'a qu'à lire le numéro de *News Week* du 14 janvier et il sera entièrement documenté. La sécheresse qui existait au Texas s'est étendue aux États-Unis et se trouve maintenant au seuil du Canada. Le député de Lethbridge m'a dit que sa récolte moyenne avait été, cette année, de neuf boisseaux par acre. Ainsi donc, à ce prix, notre prix de revient étant ce qu'il est, on peut imaginer ce que cela veut dire.

M. Johnson (Kindersley): Il faudrait donc aménager le barrage du bras sud de la Saskatchewan.

M. Ellis: Et pourquoi ne pas construire le barrage du bras sud de la Saskatchewan?

M. Mang: On connaît très bien le point de vue de l'honorable député en ce qui concerne ce barrage. Vous me permettrez de vous dire ce qui serait une façon absolument certaine de retarder la réalisation de ce projet dans le centre de la Saskatchewan. Cela consisterait à y installer un lac qui aurait la superficie des deux tiers du lac Érié et qui pourrait servir à divers objets dont je ne parlerai pas maintenant. Plus on bassinera le Parlement et le Gouvernement en ce qui concerne le développement de la Saskatchewan...

M. Ellis: Est-ce une menace?

M. Mang: ...plus on retardera le progrès véritable.

M. Ellis: On veut nous faire peur.

M. Mang: Ce qui a surtout retardé les progrès, ce sont les déclarations dépourvues de sérieux...

M. Argue: Du ministre.

M. Mang: ...des honorables députés de l'Ouest. C'est là rendre un bien mauvais service à l'Ouest, comme c'est lui rendre un bien mauvais service que de parler comme on l'a fait de la Commission du blé. On insiste sans cesse sur le fait que la commission ne vend pas assez de blé. Certains honorables députés de l'Ouest, appartenant à certains partis politiques, répètent sans se lasser qu'on n'agit pas assez. Ceux qui parlent ainsi sapent...

M. Ellis: Nous nous en prenons au gouvernement.

M. Mang: ...la foi de la population de l'Ouest en l'efficacité de la Commission du blé.

M. Argue: Sottise.

M. Mang: Plus tôt on renoncera à cette tactique, plus tôt nous serons assurés de la survivance de la Commission du blé.

M. Ellis: Nous verrons comment vous voterez sur notre motion.

M. Mang: J'ai été victime de pas mal d'interruptions qui m'ont éloigné de mon sujet...

M. Ellis: Est-ce que vous pensez, comme le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) que nous jouissons déjà de prix de parité?

M. Habel: Avez-vous jamais entendu parler de Regina?

M. Mang: J'aimerais bien qu'un des membres de ce groupe si bruyant étudie attentivement le sens véritable des prix de parité. Vous savez, l'une des plus grosses difficultés qui se posent à l'Ouest c'est l'existence de cet élément de désunion, cette intrusion d'agitateurs dans l'économie. A l'avant-garde de ces brouillons se trouve la CCF.

M. Argue: Il y a toujours place pour un dentiste.

M. Mang: Ces politiques... Je ne me souviens plus de quoi il était question.

Une voix: Avez-vous perdu votre page?

M. Mang: Non, je n'ai pas perdu ma page.

M. Ellis: Admettez-vous avec le ministre de l'Agriculture que nous avons maintenant des prix paritaires?

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai jamais rien dit de la sorte.

M. Mang: Nul ne définit la parité, mais quiconque étudie la situation sait que ce mot "parité" signifie un niveau de vie égal à celui dont jouissent les gens qui se consacrent à des occupations autres que l'agriculture, et toute rectification apportée éventuellement aux prix de parité devra tenir compte de cette attitude envers les prix de parité.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je dois l'informer que son temps est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je désire m'unir aux députés qui ont pris part jusqu'ici au débat sur le discours du trône pour féliciter les deux motionnaires, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) et l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) de leurs excellents discours et de la façon dont ils se sont acquittés de leur charge. Cependant, je ne saurais offrir d'aussi chaleureuses félicitations aux auteurs du discours du trône car j'ai constaté qu'on y passe sous silence de nombreux problèmes qui inquiètent la population du Canada.

Je tiens à dire toutefois que, parmi les mesures dont fait mention le discours du trône, l'une des mieux accueillies sera celle qui a trait aux subventions aux municipalités, subventions que le gouvernement se propose de verser en remplacement des impôts à l'égard des propriétés et immeubles fédéraux situés sur le territoire des municipalités. Si nous supposons que le gouvernement a l'intention de verser des subventions en remplacement des impôts d'après l'évaluation habituelle de chaque municipalité en particulier, il lui faudra verser, par exempe, pour les immeubles fédéraux de la ville d'Oshawa, une somme annuelle supplémentaire de $40,000.

C'est ce que n'ont cessé de préconiser depuis des années les membres de l'opposition. Nous avons soumis des propositions au gouvernement à cet égard. Pour ma part, j'ai maintes fois porté la question à l'attention des autorités. Malheureusement, le gouvernement rejetait immédiatement ces demandes ou faisait la sourde oreille. Au lieu de donner suite immédiatement à des propositions aussi raisonnables, le gouvernement a l'habitude d'attendre quatre ou cinq ans avant d'agir. A mon avis, le règlement des problèmes financiers relatifs aux municipalités ne saurait souffrir aucun retard car ces problèmes sont assez importants pour exiger une solution immédiate.

Les quelques 4,000 municipalités du Canada éprouvent depuis assez longtemps de la difficulté à recueillir les fonds dont elles ont besoin pour leurs services et leurs immobilisations. Sous ce rapport, leur situation s'ag-

grave chaque année. On nous dit que pour ce qui est de l'expansion industrielle, le Canada est à la tête des nations du monde, que nous sommes en pleine prospérité. On nous affirme également que notre productivité, notre revenu national et notre production de denrées augmentent à une allure vertigineuse, à une allure dont nous ne pouvions nous faire aucune idée il y a dix ans à peine. Mais pourquoi travailler, épargner, et investir si ce n'est pour relever notre niveau d'existence familiale et individuelle? C'est justement ce que nous demandons à nos muncipalités de nous fournir: des hôpitaux, des écoles, des services communautaires, ainsi que des maisons confortables et bien protégées, bien alimentées en électricité et en eau, et desservies par des égouts dignes d'une civilisation avancée.

Mais où en sommes-nous aujourd'hui? Nous sommes en fait très en retard dans tous ces domaines. Nous ne bénéficions pas de cet essor, parce que nos gouvernements municipaux se voient refuser leur juste part des impôts acquittés par les Canadiens. Telle est la conséquence de la politique du gouvernement fédéral consistant à s'attribuer la part du lion de tous les impôts perçus par tous les gouvernements. Le gouvernement fédéral ne peut pas se résoudre à abandonner certains de ces pouvoirs fiscaux, que détenaient autrefois les provinces et les municipalités. Cette question des pouvoirs fiscaux est entachée au plus haut point de partialité et d'injustice. Il en résulte qu'un lourd fardeau pèse sur le petit propriétaire de maisons au Canada.

Or, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral répugne à se défaire de la moindre parcelle de sa part des impôts afin de soulager le petit propriétaire de maison, et il semble plutôt caresser et surveiller d'un œil jaloux ce pouvoir fiscal. Nul ne peut nier le poids du fardeau que représentent les impôts sur les propriétés foncières pour le petit propriétaire de maison dans toutes les municipalités, impôts nécessités par les nombreux services que les conseils municipaux doivent assurer.

Les municipalités de toutes nos provinces éprouvent les mêmes difficultés. Peu importe le nom que nous leur donnions, que ce soient des townships, des cités, des villes ou des villages. En fin de compte, elles participent toutes à un niveau de gouvernement qui est tout aussi indispensable au principe fédératif que le sont les provinces ou le gouvernement du Canada. Ce serait une véritable catastrophe si un autre niveau de gouvernement les réduisait à l'obscurité ou à l'insignifiance. A mon avis, c'est le réel danger de la centralisation de tant de fonctions et de pouvoirs publics ici à Ottawa. Ce serait également une calamité si les municipalités étaient obligées par la force des choses à augmenter leurs taxes à tel point que posséder une maison deviendrait au Canada une marque soit de grande richesse soit de prodigalité.

Je voudrais rappeler à la Chambre que l'immeuble acquitte pas moins de 80 p. 100 des taxes municipales. Selon les derniers chiffres du Bureau fédéral de la statistique, en 1939 le dollar d'impôt se partageait ainsi: le gouvernement fédéral percevait 48c.; le gouvernement provincial, 22.3c. et l'administration municipale, 29.7c. Actuellement, le gouvernement fédéral a augmenté à 77c. sa part du dollar d'impôt; le gouvernement provincial a vu la sienne réduite à 12c.; le cousin pauvre des administrations supérieures, la municipalité, reçoit 11c.

Le dollar d'impôt canadien représente le montant total d'impôts perçus à tous les trois niveaux d'administration auxquels sous l'empire de notre régime fédéral incombe la dépense des fonds publics. Le gouvernement fédéral accapare depuis un certain nombre d'années le dollar d'impôt comme jamais encore. Aussi leur a-t-il fallu trouver des fonds pour assurer divers services essentiels: écoles, distribution d'eau, égouts, etc. Pour trouver ces fonds, les municipalités doivent vendre des débentures. Elles cherchent à les vendre au plus bas taux d'intérêt possible. On me demandera à quelles mesures concrètes le gouvernement fédéral devrait immédiatement recourir pour remédier à cette grave situation. Il n'y a pas à chercher longtemps la réponse.

Tout d'abord, il faudrait procéder à un nouvel équilibre des pouvoirs fiscaux entre le gouvernement fédéral, d'une part, et les provinces et les municipalités, d'autre part. Autrement dit, le gouvernement central doit apprendre, comme nous devons tous le faire chacun de nous, à se contenter de moins. Il faut que les impôts diminuent, surtout les impôts fédéraux, qui doivent être plus raisonnables, de telle sorte que les municipalités puissent lever des impôts qui soient au moins à peu près suffisants pour leur permettre de répondre aux exigences de plus en plus grandes qu'elles doivent satisfaire à même leurs ressources.

N'oublions pas que les fonds ne sont pas inépuisables et que, si un membre de la famille en prend plus qu'il n'en a besoin, les autres souffriront. Je ne préconise pas une répartition égale; mais il me paraît sensé de dire que chacun doit avoir une part de l'argent de la famille, non pas d'après sa force, sa taille ni sa puissance, mais d'après les besoins que lui reconnaît le conseil de famille.

Depuis la seconde Grande Guerre, toutes les municipalités ont connu une très forte augmentation de leur population. Tous les aspects de la vie collective ont pris de l'essor.

L'état actuel du marché des obligations pose de sérieux problèmes aux municipalités qui doivent trouver des sommes de plus en plus fortes en vendant des débentures. Les taux d'intérêt qui ont fortement monté depuis un an et demi traduisent la rareté des capitaux de placement. Bien qu'il soit difficile de prédire même le proche avenir, tout indique que le loyer de l'argent n'est pas près de baisser, surtout si la situation économique ne change pas.

Cet état de choses semble être la conséquence des fortes immobilisations qui s'effectuent au Canada depuis quelques années. On s'est disputé les capitaux disponibles, tant dans ce secteur que dans celui des biens de consommation. En vue d'alléger la situation, les autorités monétaires, recourant aux divers moyens dont elles disposent, ont rendu les emprunts de plus en plus difficiles. Elles ont fait relever le loyer de l'argent.

Cette décision a été prise, sans aucun doute, dans l'intérêt de l'économie du pays tout entier et il est inévitable que, dans ces circonstances, certains groupes ou secteurs de l'économie soient atteints plus gravement que d'autres. Les municipalités tombent dans cette catégorie.

A l'heure actuelle, les municipalités doivent rivaliser pour les emprunts avec d'autres offres d'obligations qui sont moins atteintes par la situation monétaire actuelle. Je songe aux sociétés privées qui peuvent offrir des obligations à des taux d'intérêt plus élevés parce que le coût net après déduction des impôts représente à peu près la moitié seulement des intérêts réels payés. Elles peuvent en outre offrir d'autres encouragements aux actionaires éventuels, par exemple la participation aux dividendes, les actions, les titres au porteur et le reste. Cela a pour effet malencontreux, du moins sur les municipalités, que dans l'état actuel du marché, elles sont obligées de payer un taux d'intérêt plus élevé pour leurs emprunts que ne le justifie en réalité leur crédit.

Tout dernièrement, ainsi qu'en fait le rapport le *Times-Gazette* d'Oshawa du vendredi 11 janvier 1957, sous le titre "Le resserrement du marché de l'argent nuit aux finances municipales", le conseil municipal d'Oshawa tenait une réunion conjointe avec la commission des services publics et la commission scolaire. On annonçait qu'une émission d'obligations s'élevant à $1,600,000 serait lancée sur le marché en moins d'une semaine et qu'on surveillerait de près le marché des valeurs pour saisir l'occasion de vendre une autre émission destinée à couvrir les dépenses déjà engagées.

Cette réunion a été convoquée par la commission scolaire en vue d'examiner ses difficultés financières, ainsi que les programmes de construction de la commission des services publics. On a rappelé qu'il importait d'agrandir sans plus tarder l'usine hydraulique et qu'au cours de 1956 les approvisionnements d'eau en étaient arrivés à un point critique, seul le temps exceptionnellement frais ayant empêché de très sérieuses pénuries.

La commission scolaire devra construire cinq nouvelles écoles. Elle a fait savoir à cette réunion qu'il lui faut immédiatement $1,250,000 aux fins de la construction d'une école secondaire et d'une école élémentaire dont on entend commencer la construction cette année. Il est difficile de savoir quel taux d'intérêt il faudra payer, vu la concurrence qui s'exerce actuellement sur ce marché. Il n'est pas douteux toutefois qu'il sera élevé et qu'on aura peut-être du mal à vendre ces obligations.

Le plus inquiétant dans tout ceci c'est que le marché financier ne semble guère distinguer entre les emprunteurs municipaux et les autres collectivités. La concurrence joue partout. C'est pourquoi ceux-là mêmes qui piaillaient le plus fort lorsque les municipalités se sont attiré des ennuis en multipliant les emprunts et en consentant des taux d'intérêt trop élevés dans les années 30 contribuent actuellement à créer une situation analogue, du moins dans certaines régions. En tout cas, on ne fait rien pour améliorer la situation. Il se pose la question de savoir ce que peuvent ou doivent faire les municipalités à cet égard et même si elles doivent agir.

Il est regrettable que bien des services municipaux ne puissent être remis à plus tard, même dans la meilleure intention, par les autorités en cause. Les enfants ne peuvent se passer d'écoles, et la population ne peut exister sans les installations nécessaires à la vie quotidienne, telles que les égouts et les conduites d'eau. La situation actuelle a pour résultat que les quelque 4,000 municipalités du Canada devront dépenser des millions de dollars comportant des taux d'intérêts accrus afin de pouvoir offrir les services nécessaires, ce qui sera, d'autre part, un fardeau supplémentaire pour le petit propriétaire touché.

Maintes et maintes fois, ces municipalités aux abois ont proposé au gouvernement fédéral d'établir une caisse afin qu'elles puissent emprunter de l'argent à bas prix et exécuter les programmes nécessaires. J'exhorte le gouvernement à prendre cette question en très sérieuse considération sans plus de retard. Le moment est venu de prendre des mesures immédiates et décisives pour aider ces municipalités embarrassées. Chez nous, c'est un principe reconnu que le fort doit aider le faible et que le riche doit venir en aide au

pauvre. Si nous nous en tenions à ce principe, les difficultés avec lesquelles nos gouvernements municipaux sont aux prises seraient dans une large mesure simplifiées.

Je veux maintenant consacrer quelques instants à la taxe d'accise sur les automobiles. J'en ai déjà parlé plusieurs fois dans mes discours antérieurs à la Chambre et j'ai aussi posé des questions à ce sujet à l'appel de l'ordre du jour mais j'estime qu'il est nécessaire aujourd'hui de porter de nouveau cette question à l'attention du Parlement.

Depuis que cet impôt a été établi à titre de taxe de luxe, tout le monde s'entend pour dire que, non seulement cette taxe n'est pas nécessaire mais que, à l'heure actuelle, elle est nuisible. L'automobile est devenue une nécessité.

A l'époque actuelle, quand on achète une automobile, on paie $165 de taxe de luxe quand l'automobile coûte $2,500, alors que dans la majorité des cas, l'automobile est achetée avec l'intention de s'en servir pour aller travailler. Le prix de vente comporte en plus une taxe de vente de $165. Or, pour plus de huit personnes sur dix, une voiture est une absolue nécessité.

Citons un passage du discours prononcé par M. William A. Wecker, président de la Chambre de commerce canadienne de l'automobile et président et directeur général de la *General Motors of Canada Limited*, le 28 août 1956:

> L'histoire de notre essor industriel signalera que les grands progrès que nous avons faits ces dernières années sont en grande partie attribuables à l'industrie automobile et au transport assuré par les automobiles et les camions. Sans ces véhicules, notre vie économique demeurerait étroite et restreinte. Il est injuste d'imposer une taxe de luxe sur un article qui contribue tant à l'essor de notre économie. En même temps, cette taxe injuste a des conséquences fâcheuses sur les efforts que fait notre industrie pour assurer une plus grande stabilité de l'emploi.

Il en est de même à l'heure présente et je prie le ministre d'étudier très sérieusement la question. Durant l'année 1955 les acheteurs de nouveaux véhicules, voitures et camions, ont versé $172,189,762 en taxe de vente et en taxe d'accise.

Un autre aspect important de la question est l'application aux voitures qui sont entre les mains des vendeurs d'une réduction ou d'une exonération d'impôt. A l'heure actuelle, les taxes de vente et d'accise sur les voitures de tourisme sont perçues par le fabricant avant la livraison de la voiture à celui qui doit la vendre au consommateur. Cette méthode est très injuste pour tous, car elle traite les voitures qui sont encore non vendues dans la salle des ventes tout comme si elles avaient été réellement vendues au moment où le niveau d'impôt le plus élevé est en vigueur.

Je signale de nouveau la chose au ministre des Finances (M. Harris) et j'espère que pour donner suite aux demandes formulées par les vendeurs d'automobiles il fera un sérieux examen de la question et remédiera à cette méthode très injuste de percevoir les taxes sur les automobiles.

Il y a deux ans, monsieur l'Orateur, j'ai fait remarquer en cette enceinte que la perte de revenu qui résulterait de la diminution de la taxe d'accise serait probablement négligeable. Je suis certain qu'à la suite de la réduction de 5 p. 100 apportée il y a deux ans à cette taxe, on a constaté que les revenus supplémentaires provenant de la taxe de vente de 10 p. 100, et du plus grand nombre de travailleurs qui se trouvaient à payer des impôts sur le revenu, ont largement compensé la perte du revenu résultant de la diminution de 5 p. 100 de la taxe d'accise.

M. T. A. M. Kirk (Antigonish-Guysborough): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à me joindre aux préopinants pour féliciter les motionnaires de l'Adresse. Leurs textes étaient excellents. J'avouerai même que j'enviais un peu l'aisance avec laquelle ils s'exprimaient.

Je n'ai pas l'intention de retarder la Chambre en formulant de longues observations sur les mesures législatives prévues dans le discours du trône. Je veux cependant traiter brièvement de questions qui intéressent spécialement les gens d'Antigonish-Guysborough que j'ai l'honneur de représenter ici depuis 1936. J'espère que ma sincérité compensera pour mon manque d'éloquence.

Antigonish et Guysborough ont un trait commun—un très long littoral et de nombreux résidents qui vivent des produits de la mer. Je parlerai donc en premier lieu de ce qui peut nuire aux pêcheurs et à l'industrie de la pêche en général.

Me permettra-t-on d'abord de présenter mes compliments au ministre des Pêcheries (M. Sinclair) qui a récemment mis en vigueur une mesure législative à l'avantage de nos pêcheurs. Il s'agit de l'assurance qui s'étend maintenant aux bateaux, filets, pièges et autres pièces d'outillage. Elle a déjà beaucoup aidé nos pêcheurs. Je veux parler aussi de la récente mesure qui a étendu l'assurance-chômage à nos pêcheurs.

Le 16 mars 1953, j'ai souligné à la Chambre, entre autres questions, la nécessité d'assurer les pêcheurs contre les pertes subies dans les tempêtes ainsi que de protéger par l'assurance-chômage les cultivateurs et les pêcheurs. Il est agréable de constater que nos pêcheurs en tous cas jouissent maintenant de ces protections. Peut-être que plus tard nos cultivateurs en viendront aussi à bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage.

Je veux maintenant réitérer certaines propositions que j'ai faites le 16 mars 1953, voire dès 1948. Elles visent un service de recherches et de sauvetage ainsi que l'amélioration des amers. Au vrai, notre compétent ministre des Transports (M. Marler) a pris des mesures au sujet du premier point en établissant un service doté d'hélicoptères. Naturellement, il faudra des années pour le compléter mais c'est certainement un pas dans la bonne voie. J'espère que ce genre de service fonctionnera bientôt le long du littoral maritime. Dans ma circonscription, il y a quelques mois, une tragédie s'est produite au large de Canso, entraînant la perte de plusieurs vies; elle aurait pu être évitée si l'on avait disposé d'un service de garde-côtes plus moderne.

Le second point, l'amélioration des amers, me tient fort à cœur. Je sais ce qu'endurent nos pêcheurs quand ils quittent leurs ports d'attache en automne et en été, bien avant l'aube, pour cingler vers les pêcheries. Bien trop souvent, à leur retour, ils sont harcelés par le brouillard, la pluie, la neige, le grésil et la brume; pour arriver à bon port, ils doivent placer leurs espoirs dans les amers fournis par le ministère des Transports. A mon sens, ces amers sont souvent trop disséminés et ne sont pas d'un type qui répond le mieux aux besoins des pêcheurs.

Très souvent à cet égard, le jugement des fonctionnaires du ministère l'emporte sur celui des pêcheurs qui, à la suite d'une cruelle expérience, sont en meilleure posture pour savoir quels types d'amers se révèlent le plus avantageux. Lorsque j'adresse des observations aux fonctionnaires du ministère, je constate que leur réponse toute faite, dans certains cas, est que l'amer demandé n'est pas nécessaire; mais, je le répète, je pense que les pêcheurs sont les meilleurs juges dans les localités où ils exercent leur activité. On répond aussi que les matériaux pour de tels amers sont rares ou qu'on manque de fonds à cette fin.

Je ne voudrais pas être trop sévère à l'égard de ces fonctionnaires, ni du gouvernement, mais, je le répète, j'ai beaucoup de sympathie pour nos pêcheurs et je maintiens qu'on pourrait et qu'on devrait affecter des montants plus considérables à l'installation d'aides nécessaires à la navigation.

L'industrie de la pêche sur la côte de l'Atlantique se sent fort encouragée à la suite du rejet par le président Eisenhower de la recommandation de la commission américaine du tarif au sujet des droits de douane frappant le poisson canadien à son entrée en Nouvelle-Angleterre. Je suis sûr que c'est grâce à l'intérêt actif du Gouvernement qu'il en a été ainsi, et nous, c'est-à-dire la population de l'Est, en sommes reconnaissants à qui de droit.

[M. Kirk (Antigonish-Guysborough).]

Je me permettrai maintenant de mentionner, comme l'ont d'ailleurs fait certains préopinants, le rapport provisoire récemment publié par la Commission Gordon au sujet de l'économie canadienne, et surtout le chapitre traitant des provinces de l'Atlantique. D'après la Commission il serait fort douteux qu'on puisse entreprendre quelque chose pour améliorer le sort de la population des provinces Maritimes, à moins de les aider à se rétablir dans des régions plus prospères du Haut-Canada. J'ai quelques propositions à faire au sujet de ce qui encouragerait peut-être nos pêcheurs à rester chez eux et à augmenter leur capacité de gain. Ce qui manque à nos pêcheurs, ce sont, à mon avis, certaines installations leur permettant d'accroître leur prise, ainsi que des marchés où ils pourraient la vendre à des prix convenables. Grâce à des aides à la navigation comme celles que j'ai mentionnées, à une révision du tarif ferroviaire et à des dépenses relatives aux jetées, aux brise-lames et au dragage, nos pêcheurs pourraient augmenter leurs possibilités de gains sans trop de difficulté.

A ce sujet, je vais signaler à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Winters) quelques améliorations dont le besoin se fait grandement sentir dans les centres de pêche d'Antigonish-Guysborough, que nos pêcheurs préféreraient à des aumônes ou à une allocation de transport comme le propose la Commission Gordon. Parlant sans préparation, j'énumérerai les points suivants où on serait heureux qu'on entreprenne des travaux publics et où ces derniers sont nécessaires: Arissig, Malignant-Cove, Livingstone-Cove, South-Lake, Morristown, Bayfield, Barrio's Beach, Cape-Jack, Havre-Boucher, St.-Francis-Harbor, Boylston, Peas-Brook, Canso, Little-Dover, Port-Felix, Charles-Cove, Larry's River, New-Harbour, Drum-Head, Isaac's Harbour, Liscomb, Marie-Joseph et Ecum-Secum.

Tous ces points ont déjà été portés à l'attention du ministère des Travaux publics depuis que j'ai l'honneur de représenter la circonscription d'Antigonish-Guysborough, soit depuis près de 21 ans. Il est évident que notre industrie de la pêche serait beaucoup plus active, si le ministère des Travaux publics améliorait les installations à ces ports de pêche.

Je veux maintenant dire un mot de l'industrie agricole de la Nouvelle-Écosse. Le 13 décembre dernier, la plupart des députés de la Nouvelle-Écosse ont rencontré les représentants de la Fédération néo-écossaise des agriculteurs à Truro. Il ne s'agissait nullement d'une réunion à caractère officiel et il y a été question de nombreux sujets intéressant fort nos collectivités agricoles.

Les représentants de la Fédération ont insisté en particulier sur ce qu'ils ont appelé un programme de protection. Ils n'ont pas expliqué aussi bien que je l'aurais souhaité ce qu'ils entendaient par là; mais j'imagine qu'il s'agit de la stabilité qu'apporterait un rapport plus équilibré entre les prix de ce que vendent et de ce qu'achètent les agriculteurs. Il est vrai que, comme tout autre consommateur, le cultivateur doit acheter bien des choses nécessaires à la vie quotidienne et provenant d'un marché protégé, tandis qu'il doit vendre ses produits sur un marché libre. Je ne prétends pas être une autorité dans les questions économiques, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de toute autre question; mais j'aimerais qu'on remédie de quelque façon à ce déséquilibre que connaissent les agriculteurs. Je suis convaincu que, si un gouvernement peut grâce à cela rendre notre population agricole plus prospère, c'est le gouvernement libéral d'aujourd'hui qui en est capable et qui le fera.

Diverses mesures pourraient contribuer, de façon directe ou indirecte, à améliorer le revenu de nos cultivateurs. Je m'arrêterai à quelques-unes de ces mesures. Je me réjouis de la nomination d'un comité sénatorial qui étudiera le problème des terres peu productives dans l'Est. Dans ma circonscription, où la plupart des fermes se trouvent à proximité de la mer, il va de soi que la terre n'est pas très fertile, d'autant qu'elle est, dans la plupart des cas, exploitée depuis des centaines d'années. Les résultats de cette étude devraient être d'un précieux secours pour nos exploitants de terres peu fertiles. Ils seront orientés vers les moyens à prendre pour conserver ces terres et en tirer le meilleur parti possible. J'espère que le comité sera chargé également de l'étude des problèmes que posent l'érosion, le drainage et le reboisement.

Depuis un an ou deux, on a adopté, en Nouvelle-Écosse, des programmes de pâturages communaux et nous espérons que ces programmes prendront de l'empleur, dans l'intérêt de nos éleveurs de bovins et de moutons.

Je m'en voudrais de ne pas dire un mot des avantages que retirent nos cultivateurs du programme d'aide au transport du grain à bétail qu'a mis en œuvre le gouvernement fédéral. Je préconise le maintien de ce programme, même de façon permanente.

A l'égard des taux de transport des marchandises, la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes n'est plus d'aucun secours aux producteurs de ces provinces. Les hausses des taux de transport ont été si nombreuses ces dernières années qu'il est maintenant temps de reviser la loi du tout au tout si nous voulons que les provinces Maritimes bénéficient de l'aide envisagée primitivement par la loi. Je ne saurais insister trop fortement sur la nécessité d'une telle revision le plus tôt possible.

Le bien-être de nos collectivités agricoles subit l'influence de la puissance d'achat de la population en général. Quand les pensicns de vieillesse et les allocations familiales ont été adoptées par le gouvernement libéral du premier ministre Mackenzie King, les montants arrêtés étaient dans une large mesure régis par la puissance d'achat qu'ils représentaient, et on ne saurait nier que, durant les années écoulées depuis ce temps-là, ce surcroît de puissance d'achat a été un bienfait pour tous les aspects de la vie canadienne. Cependant, avec les années, le dollar a perdu graduellement de sa puissance d'achat et nulle part le constate-t-on mieux que dans l'utilité de ces prestations. Je ne crois pas me tromper en estimant que la partie de beaucoup la plus grosse de ces prestations est absorbée par la hausse des prix des aliments et, du moins dans la mesure où cela est vrai, j'aimerais qu'on relève ces prestations afin de leur redonner leur puissance d'achat primitive.

C'est avec plaisir que nous avons appris l'augmentation des subventions fédérales aux universités. Nous nous sommes aussi réjoui d'apprendre que les écoles professionnelles et techniques allaient aussi profiter du fait que le gouvernement reconnaît l'importance du rôle de l'instruction dans la mise en valeur de notre pays. J'aimerais toutefois exprimer l'espoir,—à l'instar d'ailleurs d'autres honorables députés,—qu'on modifiera le régime de répartition des subventions de façon que les provinces soient traitées un peu plus également. La province de la Nouvelle-Écosse a à souffrir du régime actuel parce qu'un si grand nombre de ses citoyens cherchent à fréquenter ses institutions de haut savoir.

Dans la ville d'Antigonish, où j'habite, on trouve l'Université de Saint-François-Xavier que fréquentent un grand nombre d'étudiants étrangers. Ils y sont attirés par les études des méthodes de coopération et d'éducation des adultes, dont notre université a été la première à s'occuper. En vérité nous possédons parmi nous un Commonwealth en miniature. On y trouve des étudiants de l'Inde, du Pakistan, des Bermudes, de l'Amérique du Sud, des États-Unis, voire de la lointaine colonie du Kénya. Tous viennent rejoindre nos propres compatriotes dans leur recherche de la science. Je sais exprimer ici le sentiment des gouverneurs de l'Université en disant au premier ministre (M. St-Laurent) leurs remerciements de l'intérêt

chaleureux qu'il porte aux questions académiques.

En lisant le discours du trône, monsieur l'Orateur, on ne peut qu'être frappé des progrès remarquables réalisés par le Canada, depuis quelques années, tant dans le domaine économique que sur le plan international, sous la direction éclairée d'un gouvernement libéral. Des perspectives en quelque sorte illimitées s'offrent aux jeunes Canadiens et personne n'oserait prédire ce que l'avenir leur réserve.

Je termine mes observations par un passage d'un discours prononcé par l'ancien premier ministre, M. W. L. Mackenzie King, à Kingston, le 7 juin 1941; j'estime que ces paroles peuvent très bien s'appliquer aux Canadiens d'aujourd'hui. Il a dit:

> Dans un pays comme le Canada, chaque homme est plus ou moins l'architecte de sa propre fortune. Nos hommes d'État préparent l'avenir de notre pays sans tenir aucun compte des distinctions de naissance, de race ou de classe. L'intelligence, le travail et l'intégrité sont les qualités fondamentales qui leur ont permis d'atteindre ce but. Ces qualités sont à la portée de tout Canadien qui veut persévérer.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain nous aborderons une résolution inscrite au nom du premier ministre au sujet du Conseil canadien; ensuite nous passerons à la deuxième lecture de la loi sur la Commission canadienne du blé, puis viendra la résolution inscrite au nom du ministre de la Justice, et enfin la résolution inscrite au nom du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

(A dix heures et deux minutes du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE CAMPBELLTON (N.-B.) ET CROSS-POINT (P.Q.)

Question n° 14—**M. Van Horne:**

1. Verse-t-on une subvention annuelle au capitaine Roméo Allard pour l'exploitation d'un service de transbordement, pendant les mois d'été, entre Campbellton (Nouveau-Brunswick) et Cross-Point (P.Q.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme lui verse-t-on annuellement?
3. Quelle somme globale lui a-t-on versée jusqu'à ce jour?

Réponse de **l'hon. George C. Marler (ministre des Transports):**

1. Non.

2 et 3. Voir la réponse au n° 1.

SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE DALHOUSIE (N.-B.) ET MIGUASHA (P.Q.)

Question n° 15—**M. Van Horne:**

1. Verse-t-on une subvention ou une allocation annuelle au capitaine Roméo Allard pour l'exploitation d'un service de transbordement entre Dalhousie (Nouveau-Brunswick) et Miguasha (P.Q.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle somme lui verse-t-on annuellement?
3. Quelle somme globale lui a-t-on versée jusqu'à ce jour?

Réponse de **l'hon. George C. Marler (ministre des Transports):**

1. Non.

2. et 3. Voir la réponse au n° 1.

CAISSE D'INDEMNITÉS AUX PÊCHEURS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 25—**M. McCulloch (Pictou):**

1. Combien de pêcheurs de la Nouvelle-Écosse ont été admis à recevoir des indemnités de la Caisse d'indemnités aux pêcheurs durant 1956, et quelle somme globale leur a-t-on versée à ce titre?
2. A-t-on reçu des réclamations à l'égard des pertes subies en 1957 et, dans le cas de l'affirmative, à combien de réclamations a-t-on fait droit?

Réponse de **l'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries):**

1. En 1956, 35 pêcheurs assurés sous le régime de la Caisse des indemnités aux pêcheurs ont subi des pertes ou des dégâts de leurs vaisseaux de pêche. Dix-huit de ces pêcheurs ont reçu des indemnités dont le total s'élève à $14,662.41. Dans les 17 autres cas, dont 14 soumis aux deux derniers jours de décembre, le règlement est en instance.

Cent quatre-vingt-douze pêcheurs de homard, dont les pièges étaient assurés sous le régime de la Caisse, ont obtenu des indemnités dont le total s'élève à $28,267.75.

2. Il y a eu rapport d'une perte totale, mais on n'a pas encore reçu de réclamation à ce sujet. On n'a reçu jusqu'à maintenant aucune réclamation pour la perte de pièges à homard en 1957.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

LES PENSIONS

RELÈVEMENT DE LA PENSION VERSÉE AUX FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle découle de la déclaration assez optimiste qu'a faite, hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et selon laquelle le montant de la pension de vieillesse pourrait être relevé. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que toute augmentation de cette nature, destinée à parer à la baisse constante de la valeur du dollar, sera étendue à la pension versée aux fonctionnaires retraités ainsi qu'aux membres des forces armées et de la Royale gendarmerie?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est un peu prématuré de la part du chef de l'opposition de manifester sa curiosité sur ce que seront les décisions du Gouvernement et les propositions qu'il soumettra au Parlement. Je peux lui assurer que toutes les questions d'intérêt public sont soigneusement étudiées et que, lorsque des décisions sont prises, elles sont annoncées dans les formes établies par la tradition des assemblées constitutionnelles.

M. Diefenbaker: En ce cas, je demande au premier ministre de nous dire si l'interprétation donnée aux paroles optimistes que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prononcées hier est bien fondée parce que, en somme, le ministre a cru bon de donner à entendre que quelque chose serait fait. Alors, j'ai certainement le droit, je pense, de demander si un traitement analogue sera accordé à ceux dont j'ai parlé et qui se trouvent dans une situation bien pénible.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député a entendu les paroles du ministre et il a parfaitement le droit de leur donner l'interprétation qu'il juge à propos. Je ne tenterai pas de les interpréter en ce moment parce que, à mon avis, cela ne conviendrait pas.

(Plus tard)

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question que m'inspire la réponse qu'il a donné au chef de l'opposition. N'est-il pas vrai qu'on a laissé entendre aux membres du parti libéral qu'il y aurait une augmentation et ne leur a-t-on pas suggéré de faire des discours pour demander une augmentation, en vue de la campagne électorale?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur.

L'IMMIGRATION

C. G. HANNA—SON ADMISSION AU CANADA?

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous dira-t-il si on a autorisé Christian G. Hanna à débarquer au Canada? Nous dira-t-il aussi s'il est disposé à examiner davantage le désir qu'a exprimé celui-ci de devenir résident canadien?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on me dit qu'un avocat de la Colombie-Britannique a demandé une ordonnance d'*habeas corpus*, adressée au capitaine du navire où se trouve cet homme. Je crois que c'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'audition de la cause. Nous avons cru opportun d'y faire représenter notre ministère par un avocat qui y assiste à titre d'observateur.

L'EST ASIATIQUE—POLITIQUE VISANT L'ADMISSIBILITÉ D'IMMIGRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre dira-t-il à la Chambre si un accord est intervenu entre le Canada et certains gouvernements de l'Est asiatique en ce qui concerne les principes qui doivent désormais régir l'entrée des immigrants de ces pays au Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Si la question de l'honorable député a trait à la revision de l'accord intervenu avec l'Inde, la réponse est que cette question fait toujours l'objet de négociations. J'espère qu'elle sera réglée d'ici peu.

LE GROUPEMENT "OLD ORDER AMISH"—REFUS D'ADMISSION EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le ministre aurait-il l'obligeance de donner quelques éclaircissements au sujet d'une nouvelle provenant de Washington (D.C.) et portant qu'un groupe de colons de l'*Old Order Amish*, des États-Unis, qui s'étaient proposés d'acheter des fermes pour s'établir dans l'Île du Prince-Édouard, ont vu rejeter leurs demandes d'entrée au Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Autant que je sache, il n'y a pas eu de pareil groupe; il y a eu le cas particulier d'un de ces gens, qui n'a pu satisfaire aux exigences de l'immigration.

(Plus tard)

LES RÉFUGIÉS HONGROIS—RENVOIS OUTRE-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Ma question était fort à propos, je pense, étant donné que les journaux américains ont dit que plusieurs réfugiés hongrois avaient été renvoyés outre-mer. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous dira-t-il si l'on a renvoyé certains de ces immigrants du Canada. Dans le cas de l'affirmative, combien en a-t-on renvoyés et pourquoi?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur. Nous nous sommes engagés à ne renvoyer aucun de ces immigrants en Autriche et le Gouvernement actuel du Canada a l'habitude de tenir parole.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON—RECOMMANDATIONS VISANT LA LOI SUR LES COALITIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre de la Justice, s'il a eu le temps d'étudier la partie du rapport établi par la Commission Gordon d'après laquelle il y aurait lieu d'examiner à nouveau la question des coalitions dans son ensemble, et, dans le cas de l'affirmative, s'il a pu prendre une décision et si l'on procédera à ce genre d'enquête.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PEINES AUX JEUNES DÉLINQUANTS—LE CAS DE CLIFFORD WILLIAMS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Je regrette de ne lui avoir pas donné avis de mon intention de le faire, bien que je ne crois pas qu'il en ait besoin. Le ministre pourrait-il nous dire si ses efforts pour empêcher les jeunes délinquants d'être condamnés aux pénitenciers ont obtenu quelque succès et peut-il également nous dire s'il y a du neuf relativement au cas de Clifford Williams et nous apprendre où en est rendue cette affaire?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Eh bien, monsieur l'Orateur, pour répondre d'abord à la seconde question, je dirai qu'à la suite des démarches qui ont été faites, le cas de Clifford Williams a fait l'objet d'une attention constante de la part de mon collègue le Solliciteur général depuis que la question a été soulevée à la Chambre et je crois que M. Williams sera libéré dès que son degré de réhabilitation le motivera.

Pour ce qui est de la première question, je pense que je préférerais considérer la question de mon honorable ami comme un préavis.

LA NAVIGATION

ACCIDENT DU BATEAU-PILOTE, À SAINT-JEAN—DEMANDE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Oteur, je voudrais savoir du ministre des Transports s'il peut nous garantir qu'une enquête publique aura lieu au sujet du très grave accident qui a causé plusieurs pertes de vie, lorsque le bateau-pilote a sombré au large de Saint-Jean.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, un fonctionnaire supérieur du ministère est en train de mener une enquête préliminaire. Je n'ai pas encore reçu son rapport, mais à moins que celui-ci ne révèle des raisons pour lesquelles une enquête semblerait inutile, j'ai l'intention d'en ordonner une dès que j'aurai pu prendre connaissance du rapport que je viens de mentionner.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

ONTARIO—LE CAS DU TABAC JAUNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le Gouvernement

compte-t-il prendre des mesures par suite du rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce concernant la production, l'achat et la vente du tabac jaune en Ontario?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement étudie activement ce rapport en ce moment, mais nous ne nous sommes pas encore fait une opinion qui devrait être communiquée à la Chambre.

LE REVENU NATIONAL

REFUS D'ADMETTRE LES IMPRIMÉS ORDURIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Peut-il nous dire quelles mesures sont prises et quelles directives ont été données, si on en a donné, aux fonctionnaires des douanes à la frontière canado-américaine, afin de prévenir l'entrée dans notre pays de publications ordurières et indécentes?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui relève de l'article 1201 de la loi sur les douanes que nous continuerons d'appliquer comme nous le faisons depuis des années. Comme vous le savez, on procède de la façon suivante: lorsque des publications ordurières quelconques arrivent à un port d'entrée elles sont envoyées ici à Ottawa où elles sont examinées et on décide s'il y a lieu ou non d'appliquer l'interdiction prévue à l'article 1201.

M. Starr: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Cette règle est-elle observée et appliquée rigoureusement?

L'hon. M. McCann: Oui, monsieur l'Orateur, elle l'est.

M. Fraser (Peterborough): Puis-je savoir qui fait l'examen ici?

L'hon. M. McCann: Un comité du ministère fait le premier examen; le sous-ministre en est ensuite saisi et, finalement, le ministre prend la décision.

M. Roland Michener (St. Paul's): Autre question: le sujet de la littérature obscène prend un intérêt croissant au Canada; or, quand on envoie une publication à Ottawa pour obtenir une décision, l'importation de cette publication est-elle interdite pendant que se poursuit l'examen? Le ministre nous dirait-il plus tard combien de poursuites on a intentées et quels résultats on a obtenus?

L'hon. M. McCann: Pour ce qui est de la première question, les marchandises facturées seront retenues au port d'entrée, s'il y en a là une certaine quantité, et un exemplaire est envoyé à Ottawa. Tant qu'une décision n'est pas rendue, l'importation est tout à fait interdite. Quant à la seconde question, j'en prends avis.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Sans me prononcer d'une manière générale à propos de la censure, on me permettra pour le moment, étant donné qu'un comité bénévole existe à Ottawa en vue de l'examen des diverses publications aux endroits où elles sont vendues, de demander au ministre si ce comité est autorisé par le gouvernement fédéral ou par quelqu'un d'autre à empêcher qu'on mette ces publications en vente sur les comptoirs?

L'hon. M. McCann: Cette question se présente sous deux aspects différents. L'importation au Canada d'ouvrages sexuels ou orduriers relève de la division des douanes du ministère du Revenu national tandis que les ouvrages offerts en vente dans les magasins et transportés par la poste relèvent du ministère des Postes. Je suppose que toute poursuite judiciaire se fonde surtout sur le fait qu'on a recours au service postal pour la mise en circulation et le transport de ces ouvrages; la question relève d'un autre règlement quant à l'étalage et à la vente. Le ministère du Revenu national n'a rien à y voir.

M. Knight: Apparemment le ministre n'a pas saisi ma question; du moins il n'y a pas répondu. J'ai demandé dans les termes les plus clairs si le ou les comités bénévoles qui s'occupent en ce moment, si je ne me trompe, d'examiner, ici à Ottawa, certaines catégories d'ouvrages aux endroits mêmes où ces livres sont en vente, ont reçu de quelqu'un l'autorisation d'informer le vendeur qu'il n'a pas le droit d'étaler ces publications à des fins de vente.

L'hon. M. McCann: Je ne puis répondre à cette question car je ne sais pas en vertu de quelle autorité ce comité agit. S'il s'agit d'un comité bénévole, j'imagine qu'il ne possède aucune autorité et qu'il doit porter ces questions à l'attention du ministère intéressé, soit la division des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national, soit le ministère des Postes.

(Plus tard)

LE MINISTÈRE DES POSTES

MESURE VISANT À EMPÊCHER L'IMPORTATION D'OUVRAGES ORDURIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): J'aimerais, monsieur l'Orateur, poser une question au ministre des Postes.

Quelles sont les précautions, s'il en est, que le ministère des Postes prend pour empêcher l'importation au Canada d'ouvrages orduriers et indécents?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le ministère des Postes ne s'érige pas en censeur. Lorsque des ouvrages, des colis contenant des objets de cet ordre, sont décelés et signalés au ministère des Postes, celui-ci s'oppose à leur livraison. La règle serait de détruire de tels ouvrages ou même certains objets qu'on essaierait de transmettre par la poste. Toutefois, le ministère des Postes n'a pas de service particulièrement chargé de la censure des objets de correspondances. Il faut comprendre que de tels objets ainsi incriminés arrivent sous scellés et ne peuvent être examinés à la poste sans qu'on y ouvre les enveloppes ou les colis. Souvent ce sont les douaniers aux divers ports d'entrée qui se chargent de cette inspection dans l'exercice normal de leurs fonctions. S'ils constatent qu'il s'agit d'envois de ce genre, ils les transmettent au ministère des Postes qui fait les recherches nécessaires pour déterminer la source de l'envoi, et enquête auprès du destinataire.

(Plus tard)

(Texte)

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Postes. Le ministre a-t-il l'intention d'empêcher ce flot de littérature et de propagande, émanant de l'ambassade de Russie, que nous recevons chaque jour dans nos casiers?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut me permettre, à titre de ministre des Postes, d'ouvrir son courrier, tout particulièrement celui de première classe qui est scellé et affranchi, je serai très heureux de m'assurer qu'aucune propagande ne lui parvienne.

M. Dufresne: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre voudrait-il surveiller la propagande émanant de l'ambassade russe, que nous recevons à tous les jours, par lettres non scellées? L'honorable ministre sait fort bien ce à quoi je fais allusion.

[M. Starr (Ontario).]

(Traduction)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DÉCLARATION SUR LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ATTERRISSAGES D'URGENCE AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): L'honorable représentant de Lambton-Ouest (M. Murphy) a demandé hier si l'accord bilatéral conclu entre le Canada et le Mexique exigeait qu'un pilote atterrisse aux États-Unis au cas où un ou plusieurs de ses moteurs seraient en panne. A cela je répondrai en disant que l'accord bilatéral ne fait état d'aucune exigence de cette nature.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Puis-je poser une autre question au ministre des Transports, au sujet des accords visant les avions qui se rendent du Canada vers un pays étranger en survolant un autre pays étranger. Si des moteurs tombent en panne ou si d'autres embarras mécaniques se manifestent, obligeant l'avion à atterrir, les passagers sont-ils contraints de rester à bord de l'avion?

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, je pense que c'est une question qui relève des règlements en vigueur dans le pays où l'avion se trouverait obligé d'atterrir. Je pense devoir dire à l'honorable député que pour ainsi dire toutes les nations du monde occidental permettent à un avion d'atterrir lorsqu'il est en détresse. J'ai tout lieu de croire cependant que l'entrée dans ce pays est soumise à ses propres lois sur l'immigration.

LES PONTS

ÎLE DES SŒURS—DÉCLARATION SUR LE COMMENCEMENT DE LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Hier, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Hamilton) a demandé si je pouvais dire à la Chambre quand on compte commencer la construction du pont de l'île des Sœurs, dans la région de Montréal.

Renseignements pris auprès du Conseil des ports nationaux, il n'est pas possible de préciser la date où l'on entend commencer les travaux; mais le Conseil déclare que les relevés et la préparation des plans en sont rendus à un point qui permettra de faire des appels d'offres, le printemps prochain, en vue du premier stade de la construction du pont.

LES FINANCES

DÉCLARATION SUR L'OBLIGATION POUR LES AGENTS DE CHANGE DE MAINTENIR DES DÉPÔTS EN ESPÈCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur

l'Orateur, hier le député de Cartier (M. Crestohl) a demandé au ministre des Finances si les agents de change sont tenus de maintenir des dépôts auprès du surintendant des assurances, ministère des Finances, ou auprès de la Banque du Canada comme on l'exige dans le cas des banques ou des compagnies d'assurance.

Le gouvernement fédéral n'exige aucun dépôt des agents de change ni des courtiers en placements, mais un grand nombre d'entre eux sont constitués en corporation provinciale et relèvent tous des diverses commissions des titres, prévues par les lois d'un certain nombre de gouvernements provinciaux.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

ÉTUDE RELATIVE AU REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE PAR LE COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État nous dirait-il où en est l'étude relative au remaniement de la carte électorale, qui a été recommandée par le comité des privilèges et des élections il y a deux ans? Le ministre sait-il qu'un remaniement par une commission indépendante a été effectué pour le compte de la province du Manitoba? Le Parlement fédéral prendra-t-il quelque mesure à ce propos au cours de la présente session?

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): A la fin de la dernière session, j'ai reçu le rapport fondé sur les faits, que le comité a demandé au Gouvernement de préparer. Ce rapport n'a pas été déposé, parce que nous étions aux derniers jours de la session. Je ne crois pas que le Gouvernement soit d'avis que le comité des privilèges et des élections doive étudier cette question cette année.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une autre question au secrétaire d'État. Vu que l'ancien député de Québec-Sud et d'autres ont souvent exprimé l'avis que le remaniement de la carte électorale devrait être étudié quelque temps avant le remaniement décennal, pourquoi le gouvernement ne juge-t-il pas à propos de faire quelque chose en ce sens à la présente session au lieu d'attendre qu'on soit plus à la veille de la date prévue pour le remaniement décennal?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, êtes-vous d'avis qu'une telle question doive être posée à l'appel de l'ordre du jour? Il me semble que nous passons beaucoup de temps à des questions qui ne sont pas urgentes et qui ne semblent pas vraiment destinées à obtenir des renseignements.

M. Diefenbaker: En effet, nous n'en obtenons pas beaucoup.

M. Knowles: Cela empêche-t-il le secrétaire d'État de répondre à ma question?

M. l'Orateur: Ceux qui posent des questions ont pris, je pense, une grande latitude. Pendant la période réservée aux questions, ils sont fort enclins à amorcer de menus débats sur certaines questions. J'ai toujours été d'avis cependant, surtout dernièrement, que tant que la Chambre accepte ce genre de questions et que les ministres y répondent, il vaut mieux que les choses en restent là sans intervention de ma part. Toutefois, tout député qui veut interpréter sincèrement le Règlement se rend compte que notre période de questions viole le Règlement actuel, que nous devrions sans doute appliquer. S'il l'était, la période des questions serait d'une très courte durée.

CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE AU DÉLAI APPORTÉ À LA TRADUCTION DES RAPPORTS DES COMITÉS—M. VAN HORNE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable secrétaire d'État. Pourrait-il nous dire si l'on a pris des mesures, cette année, en vue de hâter la traduction en français des rapports des comités, afin d'éviter le délai de six à sept semaines qui s'est produit les années passées?

M. Robichaud (Gloucester): Vous n'étiez presque jamais ici; comment pouvez-vous le savoir?

L'hon. Roch Pinard (Secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je vais considérer la question comme préavis. Je vérifierai si, en fait, il y a eu le délai dont se plaint mon honorable ami, et j'en informerai la Chambre.

(Traduction)

L'ÉNERGIE

ENTREPRISE DE PASSAMAQUODDY—DEMANDE DE DÉCLARATION DE LA PART DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint John-Albert): Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser une question à l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Vu la déclaration récente du président Eisenhower qui a recommandé au Congrès de

voter un crédit de plus d'un million en ce qui concerne l'entreprise de Passamaquoddy, le Gouvernement ferait-il à son tour une déclaration sur le point de vue actuel du Canada en ce qui concerne l'aménagement de cette entreprise au Nouveau-Brunswick?

M. Lucien Cardin (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne doute pas que l'honorable député veuille que la réponse à cette question soit aussi complète que possible. Je me ferai donc un plaisir de la tenir pour préavis.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

MESURE VISANT À ENCOURAGER LES ARTS, LES HUMANITÉS ET LES SCIENCES SOCIALES

Le très hon. Louis-S. St-Laurent (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant l'établissement d'un Conseil pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada, et prévoyant notamment, en outre,

a) que le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser au Conseil la somme de cinquante millions de dollars en vue de constituer une caisse de dotation pour les objets de la loi; et

b) que le Conseil établira une caisse appelée Caisse des subventions de capital aux universités, à laquelle sera créditée la somme de cinquante millions de dollars, que le ministre des Finances versera au Conseil sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

Le très hon. Louis-S. St-Laurent: Monsieur le président, je suis persuadé que ce projet de résolution tendant à l'établissement d'un Conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales correspond non seulement aux vues bien réfléchies du Gouvernement, mais encore aux espoirs et aux désirs clairement exprimés par les honorables députés des deux côtés de la Chambre ainsi qu'à ceux de presque tous les Canadiens sérieux, vraiment préoccupés du bien-être futur de notre pays. Les exposés soumis à la Commission Massey, les vœux formulés par cette commission à cet égard et les nombreuses demandes que le Gouvernement a reçues par le passé indiquent clairement, je pense, que la création de ce Conseil des arts jouit d'un vaste appui chez le public.

Je n'ai pas à vous rappeler par le menu, monsieur le président, comment, avec la collaboration de l'entreprise privée, grâce à la sagesse des gouvernements qui se sont succédé, les régions économiques et les entités politiques diversifiées qui, à l'époque de la Confédération, avaient souvent un penchant pour le Sud plutôt que pour l'Est et l'Ouest, ont été réunies en un seul corps politique et économique qui, et à bon droit, je pense, fait notre fierté. Je n'ai pas, non plus, à vous rappeler longuement que les parties de ce tout étaient ainsi articulées les unes sur les autres que chacune peut agir en toute liberté, servant et nourrissant la nation entière de ses aptitudes particulières et de son identité particulière. Mais je pense que tous reconnaîtront que, dans n'importe quelle nation, tout corps doit, en grandissant, développer ce qui fait son caractère, tout comme il développe sa force spirituelle.

Au Canada, notre progrès spirituel doit, naturellement, provenir des cultures traditionnelles des deux peuples qui composent principalement la nation canadienne, ainsi que des cultures que de nombreux autres groupes nous ont apportées. Je ne veux pas donner l'impression qu'en établissant un Conseil des arts nous proposons la création de quelque organisme à caractère essentiellement singulier et expérimental, dont on n'a jamais vu la pareille. Il est vrai que le Conseil lui-même sera nouveau, mais l'effort qu'il veut aider et encourager se poursuit depuis des générations, en réalité, sous une forme ou sous une autre, presque tout au long de notre histoire.

Je n'essaierai pas de souligner la grande valeur du travail qu'ont accompli et qu'accomplissent les universités canadiennes dans le domaine des humanités et des sciences sociales. Il y en a des signes partout autour de nous: dans les journaux, les magazines, les publications savantes, à la radio et même à la télévision. Il est vrai de dire, je pense, que beaucoup de membres de cette Chambre sont eux-mêmes de vivants témoignages du dévouement de nos professeurs d'université. En vérité, à certains moments, au cours des débats, on pourrait penser que nos universités ont peut-être un peu trop aiguisé l'esprit des messieurs qui nous font vis-à-vis.

Dans le domaine des beaux-arts, ainsi que des humanités et des sciences sociales, le Canada compte de nombreuses sociétés bénévoles qui se consacrent déjà, exclusivement ou partiellement à ce qui deviendra l'objectif du Conseil des arts; c'est pour nous un sujet spécial de fierté. Je veux parler d'organismes comme l'Institut royal canadien, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'Académie royale canadienne des beaux-arts, la Société royale du Canada, la *Canadian Writers Foundation*, le Conseil canadien de recherches en sciences sociales et l'Association canadienne des humanités, de formation plus récente. Ces

organismes et bien d'autres ont fait et continueront de faire un précieux apport à notre développement spirituel. Nous devons aussi nous rappeler le travail considérable accompli non seulement par des organismes nationaux mais par des institutions provinciales et locales qui ont des objectifs semblables et qui stimulent et alimentent ce développement dans nos collectivités moins considérables d'où sont venus tant de nos artistes et de nos hommes de grand savoir. C'est dans les petites sociétés de ce genre que bon nombre d'entre nous ont eu pour la première fois l'occasion de constater l'existence, d'entendre parler et de s'instruire des trésors de l'esprit dont, par la suite, nous sommes arrivés à apprécier si hautement la valeur. Toutes les institutions en cause, nationales, provinciales ou locales, accomplissent souvent leur travail dans des conditions extrêmement difficiles, même si certaines de ces institutions nationales ont pu bénéficier de modestes subventions de l'État. Bon nombre d'entre elles, cependant, doivent compter sur les cotisations relativement faibles qui, dans bien des cas, sont tout ce que leurs membres ont les moyens de fournir et bien d'autres, qui n'ont pas les fonds suffisants pour former un secrétariat, sont privées de ce moyen qui les aiderait à poursuivre efficacement leur objectif.

Il y a, cela va de soi, une limite à ce qu'on peut attendre des associations bénévoles. Les contributions de nos propres universités et de nos organisations bénévoles, de nos groupements artistiques et scientifiques à notre essor culturel auraient été impossibles sans le rôle joué par quelques particuliers dévoués.

Naturellement, la culture repose avant tout dans des particuliers. Le mérite du progrès que nous avons accompli dans ce domaine va à nos artistes, nos humanistes et nos sociologues qui, bien souvent, ont travaillé avec de médiocres moyens mais beaucoup de dévouement, et il faut aussi être reconnaissants envers les innombrables jeunes Canadiens qui ont décidé de choisir ces carrières sans en attendre les rémunérations élevées qu'ils auraient pu obtenir dans d'autres professions, ainsi qu'envers leurs parents qui ont acquitté le coût de leurs études, souvent au prix de grands sacrifices.

Jusqu'à maintenant, il y a eu relativement peu de contributions financières au Canada de la part des gouvernements ou de mécènes pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales. Sans amoindrir le vif intérêt de quelques particuliers et l'aide apportée par des fondations privées, il faut admettre que jusqu'à maintenant la principale source de tels encouragements au Canada était dans des pays étrangers.

A ce propos, je crois que plusieurs d'entre nous sont de l'avis exprimé dans le rapport Massey selon lequel nous n'avons pas tellement le droit de nous enorgueillir de ce que nous avons fait pour l'encouragement des arts.

Nos savants et nos étudiants ont dû compter surtout sur l'étranger pour obtenir des subventions et des bourses. La fondation Nuffield au Royaume-Uni, les fondations Carnegie, Rockefeller, Ford et autres aux États-Unis ont été d'un grand secours. Les gouvernements étrangers, surtout ceux de l'Angleterre et de la France, ont offert aux Canadiens un nombre assez considérable de bourses. Ces dons de l'étranger sont bons en eux-mêmes et nous espérons tous, je pense, qu'ils se continueront à l'avenir, mais je suis sûr que plusieurs d'entre nous ont le sentiment que cette dépendance trop exclusive de la générosité des autres n'est pas digne de notre puissance réelle et ne représente pas véritablement notre sens des valeurs. De plus, on est en général d'avis qu'il y a maintenant un besoin pressant d'une aide financière plus considérable pour que notre pays continue à progresser dans les arts, les humanités et les sciences sociales.

Or, le devoir du gouvernement, à notre époque, d'aider les arts dans les limites de son propre territoire a déjà été admis dans plusieurs pays dont les cultures sont plus vieilles que la nôtre. Je crois qu'il vaut la peine que nous en prenions note; en effet, dans les pays ayant une plus longue histoire, une culture nationale a eu plus de temps pour prendre racines et fleurir, et dans ces pays l'époque où les terres agricoles et les villes ont dû être taillées par la main de l'homme dans les forêts et les landes est maintenant éloignée, et les arts libéraux ont pu se développer dans une prospérité relative, —même si cette prospérité peut avoir été goûtée jadis par seulement un petit nombre de gens fortunés.

Peut-être pourrais-je prendre un moment pour donner un bref exposé de ce que le gouvernement du Royaume-Uni a fait pour nourrir et soutenir les arts en ce pays. Un faible début a été fait en 1940 par la formation du comité,—plus tard appelé conseil,— pour l'encouragement de la musique et des arts, ou du CEMA, nom sous lequel il s'est fait connaître. Il fut d'abord financé par une modeste subvention de 25,000 livres offertes par le *Pilgrim Trust*. Son premier objet fut de financer l'expansion des organismes bénévoles qui étaient voués à l'encouragement des arts. Comme son travail se développait et en raison de la réaction

immédiate qu'il a provoquée durant la guerre, le gouvernement du Royaume-Uni a prévu 50,000 livres pour faire pendant aux dons privés. En 1942, le ministère de l'éducation nationale s'est entièrement chargé de son financement et en 1946, en vertu d'une charte royale, c'est devenu le Conseil des arts de Grande-Bretagne, responsable devant le trésor et financé par le trésor. Il groupe seize personnes et n'est pas un service de l'État. Il faudrait noter, je pense, que pour l'année terminée le 31 mars 1956, il a consenti des dépenses de plus de 614,000 livres pour encourager la musique, l'art dramatique, les arts plastiques, la poésie et d'autres formes d'activité analogues. Cette somme correspond environ à deux millions de dollars.

En France, contrairement à ce qui se passe au Royaume-Uni, l'État lui-même, et singulièrement le ministère de l'éducation nationale et des beaux-arts s'intéresse directement aux arts. Par l'entremise de ce ministère l'État offre des bourses, envoie à l'étranger des professeurs d'université pour y poursuivre leurs recherches et subventionne des institutions aussi connues dans le monde entier et aussi anciennes que la Comédie-Française et l'Opéra de Paris. Nombreux sont les autres pays plus vieux que le nôtre qui subventionnent les arts à même les deniers publics. On me dit que le *Bundestag* de l'Allemagne occidentale possède une commission des affaires culturelles, mais ce n'est pas à dire que je conseille à notre Parlement de suivre cet exemple.

Certains peuvent penser que, en vue de déterminer la ligne de conduite que devrait suivre le Canada, nous y gagnerions, nous du nouveau monde, à jeter un coup d'œil sur ce que nos voisins du Sud ont fait pour encourager et appuyer les arts, les humanités et les sciences sociales. Beaucoup signaleront peut-être que le gouvernement des États-Unis n'a pas jugé nécessaire d'accorder une aide directe appréciable à ces fins et que, pourtant, les arts sont assurément florissants dans les grands centres métropolitains des États-Unis, et que le peuple américain a certes raison d'être fier de ses érudits dans le domaine des humanités et des sciences sociales. De plus, il semble exister un excellent système de bourses d'études pour les jeunes Américains désireux de se spécialiser dans ces domaines. Alors ces gens pourraient bien demander pourquoi l'appui du gouvernement fédéral est-il nécessaire ici au Canada?

Il existe, à mon avis, une différence essentielle, une différence qui découle de l'énorme richesse des États-Unis et de beaucoup de ses citoyens riches et de ses sociétés. Dans un certain nombre de cas où une partie de cette richesse s'est trouvée concentrée entre les mains d'un seul homme ou d'une seule famille, on a pris de sages dispositions pour que cet argent puisse aider à favoriser les fins auxquelles le possesseur d'une grande fortune en est venu à attribuer une valeur durable pour la société américaine. C'est ainsi que des noms déjà célèbres le sont devenus encore davantage par l'existence d'organismes comme la Fondation Rockefeller, le trust Carnegie et la Fondation Ford, pour n'en nommer que quelques-uns. A l'occasion, nous avons, ici au Canada, profité de la munificence de ces organisations mais le moment est venu, à mon avis, de compter davantage sur nous-mêmes.

Les organismes bénévoles qui existent au Canada et qui peuvent aider et aident effectivement les arts, les humanités et les sciences sociales ne semblent pas disposer d'assez de fonds pour assurer l'aide qu'il faudrait pour que le Canada conserve son rang parmi les nations dans ce domaine. Tous conviennent, je pense, que cela est important non seulement pour que chacun de son côté jouisse de l'existence mais aussi du point de vue de la cohésion qui peut être ainsi stimulée et réalisée du fait qu'il sera possible d'apprécier ce qu'on fait dans chacun de ces pays et d'en profiter. Beaucoup conviendront, j'en suis sûr,qu'il est temps que nous essayions de maintenir notre position sur le plan culturel. Un des buts du Conseil serait de prendre des dispositions pour faire connaître à l'étranger les arts, les humanités et les sciences sociales du Canada; j'estime que cela est nécessaire si nous voulons continuer à profiter des avantages offerts ailleurs.

Là encore, nous pourrions peut-être examiner un peu ce que font d'autres nations pour s'assurer que leurs arts sont largements représentés et compris à l'étranger.

Au Royaume-Uni on trouve un conseil britannique fondé en 1934 et doté d'une charte royale en 1940, chargé de resserrer les liens culturels avec les autres pays, et de généraliser à l'étranger la connaissance de la vie britannique, de sa pensée, et de ses réalisations artistiques et scientifiques. Cet organisme est financé presque entièrement par les deniers publics et, au cours de l'année 1955-1956, ses dépenses ont dépassé 2,800,000 livres sterling, soit environ 8 millions de dollars. En France, la projection de la culture française à l'étranger est accomplie par une division du ministère des Affaires étrangères, et c'est ainsi que les choses se passent depuis de nombreuses années. Si je ne m'abuse, cette division dispose de fonctionnaires à l'étranger dans 62 pays différents, et son œuvre se poursuit, sans interruption, depuis avant la révolution de 1789.

Après avoir ainsi expliqué en quelques mots comment on reconnaît ailleurs le besoin de ce que la présente résolution envisage pour le Canada, je pense devoir aborder l'étude de ce que peuvent être les besoins particuliers du Canada. Nous ne pouvons, je pense, faire mieux à cette fin que de regarder le rapport de la commission royale sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada. L'une des tâches de cette commission était de découvrir et de signaler ce que ces besoins pouvaient être.

Dans la partie de ses recommandations traitant de la création et des fonctions du Conseil des arts, le rapport mentionne les "obligations parallèles" que, selon lui, le gouvernement devrait assumer, pour l'avancement des arts, des humanités, et des sciences sociales. Par le terme "parallèles" le rapport veut dire des obligations analogues à celles que le Gouvernement et le Parlement assument en aidant les études et les recherches dans les sciences physiques et naturelles, tant dans le domaine des sciences pures que dans celui des sciences appliquées, en médecine et en mécanique. Ces obligations envers le peuple canadien sont déjà remplies dans une large mesure par le Conseil national de recherches. Le rapport exprime l'opinion qu'il faudrait fournir une assistance aux étudiants en humanités, et recommande spécifiquement que le Conseil des arts soit muni de fonds destinés à créer et à maintenir des bourses pour les étudiants diplômés d'universités canadiennes, qui font des études postscolaires en humanités, en sciences sociales et même en droit. Le droit comparé, vous le savez, est très utile non seulement pour le règlement des litiges qui s'élèvent entre individus, mais il l'est aussi, je pense, pour atteindre l'objectif de la reconnaissance de la loi internationale qui devrait être observée par les nations civilisées.

La commission recommande également qu'on fournisse des fonds pour les travaux mûris et avancés accomplis dans ce domaine. De fait, je crois, c'est dans notre pays un des plus grands besoins auxquels le Conseil des arts sera prié de répondre. Quiconque connaît le problème de ces disciplines au sein de nos universités ne peut manquer de reconnaître la nécessité d'un encouragement et d'une assistance accordés au moyen d'un régime de bourses d'études pour les jeunes gens et les jeunes filles qui seront les futurs historiens, philosophes et économistes du Canada. A mon sens, quiconque a réfléchi à ces problèmes n'aurait d'autre désir que de voir un tel régime de bourses d'études être administré, lorsque cela est possible, par l'intermédiaire d'organisations existantes et par un conseil d'hommes et de femmes distingués, libres autant que possible de l'intervention du Gouvernement, au moyen d'une dotation qu'il leur incombera d'administrer sagement pour le bien général. J'aurai d'autres observations à faire dans un instant au sujet du financement du Conseil.

Il importe également, à mes yeux, monsieur le président, d'accorder de l'assistance et de l'encouragement sous une certaine forme aux artistes créateurs du Canada. Ainsi que le signale le rapport de la Commission royale, beaucoup d'entre eux ne sont pas étudiants dans le sens ordinaire du mot et, souvent, ne sont pas inscrits dans nos universités. Néanmoins, ils peuvent fournir et, de fait, ils fournissent un apport précieux et durable au Canada, et je crois qu'ils méritent d'être encouragés. Je n'ai guère besoin de rappeler aux honorables députés que notre existence serait bien plus terne sans nos musiciens qui nous permettent d'entendre avec plaisir nos grands orchestres et nos sociétés chorales. Je crois que bon nombre d'entre nous auraient l'impression que l'époque de Noël y perdrait si nous devions nous passer de la présentation annuelle du *Messie* de Hændel par l'orchestre symphonique de Toronto et le Chœur Mendelssohn, et il ferait moins bon vivre dans nos maisons canadiennes, si leurs murs n'étaient pas égayés par les œuvres de peintres canadiens, même s'il est vrai que beaucoup d'entre nous ne peuvent se permettre d'en posséder que sous forme de reproductions. La vie serait moins agréable et moins civilisée dans notre pays s'il n'y avait des théâtres tels que le Théâtre du Nouveau-Monde, et peut-être surtout s'il n'y avait eu, les dernières années, le succès de l'entreprise courageuse de Stratford (Ontario) qui a donné au nom de la ville natale de Shakespeare une signification nouvelle et canadienne.

Bon nombre des acteurs qui jouent dans ces troupes et nous enchantent régulièrement sinon uniformément, à la radio et à la télévision, ont appris leur art parce que le festival dramatique canadien et le mouvement du Petit théâtre dans tout le Canada leur en ont d'abord fourni l'occasion.

Évidemment, on a déjà beaucoup fait. Il est clair à mon avis, que nous avons des artistes de talent et je crois qu'il est temps de leur donner plus de latitude et plus de chances. Bien des gens ne comprennent peut-être pas les grandes difficultés dans lesquelles se débattent certaines de ces entreprises, ou ne se rendent pas compte du temps et du dévouement qu'y consacrent les organismes bénévoles qui leur donnent leur appui.

Un peu d'assistance à ces organismes pourrait leur être très utile. Non seulement une certaine aide financière aiderait-elle à combler quelques-uns des importuns déficits qui entravent le travail de tels organismes, mais

ce serait réconfortant pour eux, je pense, de constater que leurs efforts sont reconnus et appréciés.

Il appartiendra donc au Conseil des Arts du Canada de satisfaire de son mieux, sur le plan national, aux besoins les plus pressants de tels organismes et aussi de décerner des prix et récompenses à nos artistes remarquables et à nos jeunes gens de talent réel afin de leur permettre de poursuivre l'étude de ces arts, qu'on goûte avec tant de noble jouissance et qui véritablement enrichissent nos existences. Tous les humanistes, comme les artistes, se perfectionnent en échangeant entre eux leurs idées à l'intérieur du Canada. Toutefois, nous devons le reconnaître, les idées sont internationales et les arts ne connaissent pas de frontières. C'est ce qu'a clairement donné à entendre, je crois, la Commission royale Massey en recommandant l'octroi de bourses visant à permettre aux Canadiens d'étudier dans d'autres pays, ainsi qu'un régime d'échange qui permettrait à des étudiants d'autres pays de venir travailler au Canada.

Dans le monde où nous vivons, il est, je crois, de la plus haute importance que nos meilleurs étudiants aient, au cours de leurs études, l'occasion d'observer la vie et les mœurs des gens d'autres nations. Il me semble également important que nous puissions faire venir au Canada des étudiants d'autres pays afin qu'ils voient comment nous vivons et qu'ils se mettent à l'école de certains de nos érudits. Tout cela nous aidera à comprendre que lorsque nous nous formons des opinions sur les attitudes et le comportement d'autres peuples, il existe des antécédents différents dont nous devons tenir compte dans nos appréciations et nos jugements. Telle attitude admise aux États-Unis et au Canada peut n'être pas nécessairement l'attitude qui convient pour celui dont la civilisation traditionnelle est plus ancienne que la nôtre, différente, et, à mon idée, tout à fait respectable.

Grâce aux bourses que le gouvernement canadien octroie pour séjours outre-mer, d'importantes sommes bloquées ont été utilisées jusqu'à présent pour envoyer des Canadiens étudier à l'étranger. Je crois que l'on pourrait peut-être fort bien étendre ce régime et y inclure une disposition permettant à des étudiants et artistes étrangers de venir au Canada. C'est des rangs de ces jeunes que sortiront les futurs chefs dans bien des domaines de la vie sociale. Aussi, j'estime que les connaissances et la compréhension que nous vaudraient ces échanges pourraient être une force importante au service de la paix dans notre propre société.

[Le très hon. **M. St-Laurent.**]

Il est également nécessaire que nos artistes travaillent en pays étrangers et que leurs œuvres créatrices puissent être vues, entendues et goûtées en dehors du Canada. Par leurs œuvres et leur personnalité, ces gens seraient vraiment, en un sens, les ambassadeurs d'une part de la vie canadienne qu'il serait utile, je pense, de voir plus complètement représentée aux yeux des autres peuples. Après tout, essentiellement, les hommes sont tous les mêmes et nos objectifs, nos aspirations sont en grande partie les mêmes quel que soit le pays où nous vivons. A mon avis, plus on nous fait discerner l'importance de la confraternité intellectuelle, plus nous sommes aptes à conclure que les conflits entre les nations sont réellement inutiles.

Ce sont, à mon sens, les besoins les plus immédiats qu'ait le Canada pour l'encouragement de ses arts, de ses humanités et de ses sciences sociales. Nous avons donc à considérer comment subvenir au mieux à ces besoins. Les honorables députés reconnaîtront, je crois, qu'un ministère fédéral des beaux-arts, ou une administration gouvernementale du genre, ne constitue pas la meilleure réponse au problème. Rien, je pense, ne pourrait être plus nuisible à notre véritable but si nous devions limiter ou entraver l'œuvre d'organismes déjà existants en superposant une autorité centrale qui ne pourrait avoir l'expérience et les connaissances d'un domaine particulier que les sociétés existantes possèdent déjà.

Je ne crois pas que les arts libéraux puissent ou doivent être réglementés ou dirigés par l'État si l'on veut qu'ils restent vigoureux et continuent de fleurir. L'homme d'études et l'artiste, comme l'investigateur scientifique, exigent les larges horizons de la liberté comme la seule frontière à l'intérieur de laquelle ils puissent faire leur meilleur travail. Les organismes et les particuliers ont besoin d'aide et d'encouragement dans les tâches déjà en cours. C'est cet encouragement à exécuter les tâches déjà en cours que nous devrions viser à fournir, mais sans aucune ingérence indue.

Il y a un autre besoin urgent auquel on subviendra partiellement par l'adoption de la présente résolution et par la création du Conseil des Arts du Canada. Cela a trait aux capitaux dont nos universités ont besoin. D'après le rapport Gordon, les universités auront besoin de fortes subventions d'établissement si elles doivent être en mesure d'accepter la très forte augmentation prévue des inscriptions. On estime qu'il faudra, pour le prochain quart de siècle, affecter à cette fin, environ un milliard de dollars en dépenses d'établissement. C'est dire que les

universités devront dépenser en moyenne environ 40 millions par année pour assurer leur expansion. Et, lors d'une conférence nationale sur "La crise de l'enseignement supérieur au Canada", tenue à Ottawa en novembre dernier, les représentants des universités canadiennes ont exprimé, dans une résolution adoptée à l'unanimité:

L'opinion bien réfléchie que c'était pour eux un devoir urgent de prévenir les Canadiens que le problème des universités est devenu une situation critique d'importance nationale qui nuit certainement à notre progrès et à notre statut en tant que nation, et que ce problème ne peut être résolu que par l'assistance et la collaboration énergiques et immédiates de tous les gouvernements du Canada, du commerce, de l'industrie et de bienfaiteurs particuliers.

Il me semble que le Gouvernement et le Parlement du Canada ne doivent pas se désintéresser d'un avertissement aussi grave et doivent être disposés à fournir une contribution, qui peut se faire par l'intermédiaire du Conseil des Arts du Canada, pour faire face à cette situation critique.

Notre principal objet en recommandant l'établissement du Conseil des Arts du Canada, c'est de fournir de l'assistance aux universités, aux arts, aux humanités et aux sciences sociales, ainsi qu'aux étudiants dans ces domaines, sans chercher le moindrement à régir leur activité ni porter atteinte à leur liberté. Les gouvernements doivent, à mon sens, appuyer l'essor culturel du pays, mais ne pas chercher à le régir. Ce secteur de notre vie nationale, peut-être plus que tout autre, doit compter sur l'efficacité de l'initiative privée.

Nous voulons que ce Conseil soit composé d'hommes et de femmes distingués qui représenteront les diverses cultures et régions du pays, des hommes et des femmes dont l'intérêt et le dévouement envers les universités, les arts et les sciences sociales, les incitera à servir à titre bénévole. Ainsi espérons-nous que leurs avis et les mesures qu'ils préconiseront seront donnés aussi librement que leurs services. Nous voulons que le Conseil des Arts du Canada soit soustrait à la régie de l'État dans la mesure où il est prudent de soustraire à cette régie quiconque se voit confier des deniers publics. Ce n'est pas au Gouvernement que le Conseil devra s'adresser pour sa régie et sa direction, même si, cela va de soi, il sera libre de consulter à l'occasion les services pertinents de l'État avec lesquels il pourra souhaiter établir une certaine collaboration en des domaines particuliers.

Mais je crois que le Conseil accomplira effectivement sa besogne sous l'œil éclairé de ceux qui, par tout le pays, s'intéressent à ces questions. De là vient qu'il fera rapport annuellement aux représentants de ces gens qui siègent à la Chambre, où, j'en suis sûr, on manifestera toujours un intérêt librement exprimé à l'égard de sa gestion.

J'ai confiance que l'intention que nous avons de rendre le Conseil pleinement indépendant et de lui donner une grande autonomie sera évidente dans les méthodes proposées en vue de financer son travail.

Il sera, de fait, libre d'accomplir sa tâche à la lumière de sa propre sagesse et des conseils des organismes existants dont il voudra obtenir la collaboration, comme il pourra, à son tour, leur venir en aide.

C'est en partant de ces principes que nous demandons que soit accordée au Conseil, sur le Fonds du revenu consolidé, une caisse de dotation au montant de 50 millions de dollars. Le Conseil sera autorisé à utiliser le revenu provenant du placement de cette somme, mais non le capital. Il ne pourra dépenser que le revenu. Cependant, le revenu sera assez considérable et il sera constamment consacré au maintien de bourses, de subventions, de prêts et de prix dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales. Le bill portera que le Conseil sera assisté d'un comité de placements; il ne sera pas assujéti, quant à ses placements, aux restrictions intéressant les fiduciaires qui sont prévues dans les lois du Canada. Le Conseil devra, avec le concours de ce comité de placements, placer de la façon la plus sage possible cette dotation, afin d'en retirer tout le revenu que lui et le comité de placements croiront pouvoir en obtenir sans mettre en danger le capital.

Je prévois qu'une bonne partie de ces fonds producteurs de revenu seront administrés par l'entremise d'organismes existants dont les objets sont semblables à ceux du Conseil. Quoi qu'il en soit, seul le Conseil lui-même sera comptable au Parlement de l'utilisation des fonds mis à sa disposition de façon que l'ensemble du pays en retire tous les avantages possibles.

Nous prierons aussi le Parlement de voter, sur le fonds du revenu consolidé, une autre somme de 50 millions de dollars qui portera la désignation "Caisse de subventions de capital aux universités", que le Conseil distribuera à titre de contribution au financement d'entreprises particulières de construction qu'il pourra approuver dans la poursuite de ses objectifs d'ensemble, jusqu'à concurrence de pas plus de 50 p. 100 dans n'importe quel cas particulier. La contribution devra être versée au cours d'une période d'années, non pas nécessairement en versements égaux d'une fraction égale par année, mais par répartition, de façon générale, entre les institutions des différentes provinces proportionnellement à la population de ces dernières. Cela ne veut pas dire que les

institutions d'une province ne pourraient pas obtenir en un, deux ou trois ans la part de la caisse qui leur serait attribuée d'après la population de leur province, tandis que d'autres ne seraient peut-être pas disposées pendant un, deux, trois ou quatre ans à verser la contre-partie ou à demander que les fonds de leurs institutions reçoivent la contre-partie à même cette caisse.

Ces deux dispositions d'ordre financier aideront à satisfaire à nos besoins les plus pressants, mais elles ne satisferont pas à tous nos besoins et ne visent pas à le faire. Le gouvernment fédéral ne croit pas qu'il doive être le seul mécène des arts, des humanités et des sciences sociales, ou la seule source de capitaux pour les universités. Les gouvernements provinciaux ont dans ce domaine des obligations bien précises et importantes et je suis sûr qu'ils voudront assumer une part de plus en plus grande de l'aide financière dont on a besoin. J'ai aussi le sentiment que l'industrie privée, et les particuliers qui ont de la fortune comprendront qu'ils ont des responsabilités pécuniaires précises à cet égard en compensation des avantages qu'ils auront recueillis de l'économie canadienne. On a pu constater que déjà ils se rendent compte plus que jamais auparavant de cette obligation morale qu'ils ont envers leurs concitoyens, et que de plus ils comprennent plus nettement qu'à la longue, du moins, leur propre prospérité, ou la prospérité des organisations qu'ils ont mises sur pied, dépendra dans une large mesure de l'essor de nos universités et de notre progrès culturel.

Il ne leur a pas toutefois été facile jusqu'ici de savoir comment s'y prendre, de savoir à qui et dans quel but précis on pouvait le plus utilement fournir de l'aide. Il n'y avait aucune façon régulière de s'assurer de l'utilisation la plus rationnelle des dons et il aurait été à la fois dispendieux et très peu intéressant, du point de vue financier, que chaque industrie ou bienfaiteur particulier disposé à fournir de l'aide crée, dans chaque cas, une fondation spéciale à cette fin.

En créant ce Conseil, en en faisant un corps autonome nous avons aussi l'intention de combler cette lacune et de créer ainsi un organisme approprié qui, je l'espère, bénéficiera de la confiance totale de l'industrie privée et des bienfaiteurs particuliers et que ceux-ci jugeront possible d'utiliser afin d'administrer et de distribuer l'aide qu'ils désirent fournir. Nous nous proposons donc d'autoriser le Conseil à accepter des dons et legs provenant de sources privées et d'en disposer dans les conditions, s'il en est, posées par les donateurs.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Grâce à cette disposition, nous sommes convaincus que le concours apporté par le gouvernement, par l'entremise du Conseil canadien en vue d'encourager notre progrès culturel n'empêchera pas les contributions particulières, mais, au contraire, fournira aux bienfaiteurs particuliers une nouvelle occasion de faire des dons, en étant assurés que leur argent sera dépensé à des fins utiles. Nous chercherons à grouper au sein du conseil des personnes qui sauront inspirer cette confiance à la population canadiene. Je puis donner l'assurance à la Chambre qu'aucune considération de parti n'influera sur le choix de ceux qui siégeront au sein du Conseil. J'ai confiance que des particuliers auront à cœur d'aider à répondre aux besoins du Conseil car, bien qu'on puisse avoir l'impression qu'il s'agit là de généreux crédits à puiser dans le Fonds du revenu consolidé, je suis sûr que beaucoup de membres de la Chambre estiment qu'on pourrait utiliser avec avantage, beaucoup plus de 50 millions aux fins pour lesquelles le Conseil sera établi. J'estime également que la mise en disponibilité d'une somme de 50 millions, ajoutée à d'autres contributions aux fins d'immobilisations des universités canadiennes, nécessitera d'autres cotisations très appréciables, soit des gouvernements provinciaux et municipaux soit des particuliers ou des sociétés privées.

On raconte que le chef nazi, Hermann Goering, aurait déclaré il y a plusieurs années que chaque fois qu'il entendait prononcer le mot "culture", il mettait la main à son revolver. Cette déclaration est peut-être assez caractéristique d'une condition de la société humaine contre laquelle nous avons livré et gagné une guerre longue et coûteuse. Cette guerre est maintenant terminée.

Mais je pense que nous devons reconnaître que nos civilisations occidentales, sur lesquelles nous basons tous nos espoirs en l'avenir, reposent dans une large mesure sur les arts, les humanités et les sciences sociales, tout autant que sur le progrès et le développement matériels, et que ces civilisations peuvent se trouver dans un certain péril provenant d'une idéologie qui menace de les détruire.

Je me suis servi du mot "culture", et peut-être n'était-ce pas la première fois au cours de ce que j'ai eu à vous dire. C'est un mot qui a été l'objet de beaucoup de malentendus, et même d'interprétations erronées. Puisque c'est un mot qui est désormais rattaché au nom du Conseil des Arts du Canada, on pourra peut-être me permettre de dire ce que, à mon avis, il signifie quand on l'emploie dans ce sens. Je crois que dans cette acception la culture est simplement une aptitude

à jouir de ces choses que des générations successives de penseurs ont reconnues d'un commun accord comme suscitant les joies les plus profondes et les plus durables de l'esprit.

Dans le passé, des hommes et des institutions fort riches et puissants ont fourni les moyens permettant la création de ces plaisirs afin qu'il leur soit permis d'en jouir. C'étaient des hommes qui reconnaissaient les choses dont la valeur est grande et durable. C'étaient des hommes qui, soit dit entre parenthèses, connaissaient également la valeur des pièces d'or.

Dans le passé, ces plaisirs étaient souvent réservés aux rares gens fortunés qui pouvaient se les offrir. Dans la société moderne, les hommes d'une telle richesse et d'une telle puissance ont presque disparu, et il faut bien reconnaître qu'il est plus difficile aujourd'hui d'amasser de grandes fortunes qu'à l'époque où l'on n'avait aucune idée de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les excédents de bénéfices et d'autres mesures de ce genre. Toutefois, nous reconnaissons en même temps que la richesse de l'esprit, qui s'exprime dans les arts, les humanités et les sciences sociales, n'est pas une prérogative privée mais peut, de droit, appartenir à tous ceux qui cherchent à l'acquérir. Il me semble donc que les gouvernements ont le devoir de prendre sur eux, dans une certaine mesure, non pas de contrôler ni de diriger les arts mais de montrer la voie en fournissant l'assistance dont on a tant besoin. J'espère que le Parlement est disposé à voir le gouvernement national assumer cette responsabilité et qu'il estime, comme nous, qu'il ne saurait mieux s'en acquitter que par l'intermédiaire d'un organisme du genre de celui que prévoit le bill qui, si la Chambre le juge à propos, suivra l'adoption de la résolution.

M. Low: Avant que le chef de l'opposition prenne la parole, je me demande si je pourrais poser une question au premier ministre. L'exposé m'a vivement intéressé, mais le premier ministre n'a pas précisé ce qu'il faut entendre exactement par le mot "humanités". Je pense qu'il nous serait utile, au cours du débat, de savoir exactement ce qu'il entend par "humanités".

Le très hon. M. St-Laurent: Ce que je veux dire, ce sont les études, les études qui mènent, j'espère, à la connaissance des richesses acquises par l'expérience, l'étude et les réflexions philosophiques des générations passées. Par "générations passées", j'entends les générations qui se sont succédé depuis bien des millénaires. Je veux parler de cette connaissance générale du bon comportement humain, fruit de l'expérience accumulée par l'humanité depuis qu'on écrit l'histoire et non pas les connaissances spéciales qui préparent à l'exercice d'une vocation ou d'une profession particulière. Il s'agit de la formation générale de l'esprit humain, de son ouverture plus grande au monde, ce qui permet à celui qui en bénéficie de mieux profiter des traditions et du savoir accumulés au cours des siècles.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, avant de passer aux observations du premier ministre, je tiens d'abord à m'élever énergiquement contre ce qui s'est produit hier après-midi lorsque nous nous attendions tous à ce que le débat sur l'Adresse continue et qu'on en vienne à la question de savoir si le Gouvernement a bien la confiance de la Chambre. Le présent débat a été amorcé sans aucun préavis.

Bien que le Gouvernement ait parfaitement le droit d'agir de la sorte, s'il le décide, j'estime que c'est loin d'être conforme aux rapports qui devraient régner entre le Gouvernement et l'opposition, si chacun de nous se donne pour but de débattre de façon utile et ordonnée des problèmes et questions convenablement déterminés d'avance.

J'espère donc qu'on ne recourra plus à l'avenir à ce genre de tactique. Au fond, cette tactique est incompatible avec l'esprit de collaboration qui, je l'espère, caractérisera ma tâche dans l'opposition, à l'égard des questions d'intérêt public dont est saisie la Chambre.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je dirai que nous approuverons tous à mon avis le docte exposé philosophique par lequel le premier ministre a présenté cette étape nécessaire de notre développement, c'est-à-dire la création d'un Conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales.

A la fin de son discours je n'ai pu que partager entièrement son avis, quand il a parlé de la signification des sciences sociales, des humanités et de la nécessité de les répandre, de les développer et de les encourager, en disant que si l'humanité doit vivre en ajoutant à tout ce qui est bien dans le passé, à l'accumulation des connaissances acquises à travers les âges, le sens du progrès technique, il lui faut croire que la vie et l'être humain sont plus que le résultat d'une formule chimique. Autrement dit, l'objectif que vise cette mesure obtiendra l'encouragement général. Il se fonde sur le fait que la vie déborde le domaine de l'automatisme et des processus scientifiques. Il ne nie pas la nécessité du progrès scientifique; il la souligne pour que nous prenions notre place dans la concurrence mondiale qui nous affronte aujourd'hui, alors que le communisme dirige l'esprit de la jeunesse vers la connaissance scientifique, afin que cette connaissance puisse servir uniquement à la destruction de la liberté non seulement dans son pays mais aussi ailleurs dans le monde.

Le premier ministre a signalé l'effet et les besoins de l'instruction. Mais on ne doit jamais perdre de vue que si l'instruction devient réglementée et dirigée par l'État et que si l'objectif devient d'abord l'État, la fraternité de l'homme et l'établissement de la paix s'oblitèrent, l'homme devenant simplement une personne dont la vie a pour but d'exécuter les dictées de l'État et de souligner les besoins de l'État.

Je me rappelle si bien avoir entendu dire à H. G. Wells en 1920, après la première Grande Guerre, que le seul espoir de l'humanité réside dans l'instruction. Dans l'intervalle, nous avons constaté que l'Allemagne, malgré son remarquable régime d'enseignement, n'a pas construit pour la paix. Plutôt nous avons constaté que, en raison de l'État, l'instruction est devenue un simple instrument de l'État au service des fins et des buts de l'État. Ce fait devient particulièrement intéressant pour nous, au Canada, lorsque nous nous rappelons que les artisans de notre confédération, dans leur sagesse, ont confié l'enseignement à la compétence exclusive des provinces. On se demande parfois si les auteurs de la Confédération ont pu scruter les jours à venir et, avec prescience et le pouvoir prophétique dont sont privés la plupart d'entre nous, ont pu entrevoir le jour où, dans certaines parties de l'Europe et de l'Asie, l'enseignement deviendrait exclusivement au pouvoir et entre les mains des dirigeants de l'État, alors qu'il devient vraiment, non pas un instrument de paix, mais un moyen de destruction.

Lorsque le premier ministre traitait philosophiquement de la question de l'enseignement en général, et soulignait la nécessité d'accorder aux humanités une considération juste et raisonnable, je n'ai pu m'empêcher de penser que nous, des autres provinces, pourrions apprendre quelque chose des universités de la province de Québec qui, au cours des années, ont accordé aux humanités cette importance qui a eu pour effet d'enrichir l'esprit de ceux qui ont fréquenté ces universités, et d'assurer une formation qui enrichit la vie plutôt que de viser surtout à préparer une carrière.

Après ces généralités, je passe maintenant à l'établissement de ce Conseil dont l'objet est d'enrichir le Canada en assurant le maintien des influences propres à favoriser l'essor intellectuel et artistique, le développement de l'esprit, la sauvegarde des grandes choses du passé. Tout cela a été mentionné dans le rapport de la Commission Massey. Je n'abuserai pas de la patience du comité en recourant à de longues citations, mais j'ai quelques questions à poser à la suite de ses recommandations dont on s'écarte dans le projet de résolution à l'étude. Je me propose de me renseigner sur les raisons de ces modifications et sur les motifs de la transformation du programme d'ensemble exposé par cette commission.

Le Conseil pourra, au cours des dix prochaines années, répartir 50 millions de dollars parmi nos universités, tant pour des nouvelles constructions que pour l'achat de matériel, et ce montant viendra s'ajouter aux 16 millions de dollars devant être accordés à ces institutions par l'entremise de la Conférence nationale des universités canadiennes. Le Conseil disposera aussi d'un capital de 50 millions de dollars dont le revenu sera affecté à l'encouragement des arts et des humanités. Personne ne peut prétendre qu'il n'est pas nécessaire d'agir; il est plus que temps de le faire. Partout, dans notre pays, les universités se voient dénaturées, presque dévitalisées, par le manque de fonds nécessaires à l'expansion qui s'impose aujourd'hui et qui deviendra plus urgente d'année en année.

Nous constatons le même problème aussi bien à l'école secondaire qu'à l'école primaire. Les multiples tâches d'instruction concernent les municipalités aussi bien que la province. Nous constatons une augmentation continuelle du nombre des écoliers pouvant fréquenter l'école secondaire, et cette augmentation fera s'accroître par ricochet le nombre de ceux qui iront à l'université, même si des mesures restrictives ne donnent pas à tous ceux qui veulent aller à l'université l'occasion de le faire. Tout le problème de nos finances nationales se trouve ainsi mis en relief, ainsi que le fait qu'on prive aujourd'hui d'une part équitable du dollar national d'impôt les provinces et les municipalités.

La mesure prévue ici ne fera que retarder l'échéance. Toute la question des relations fédérales-provinciales devra être abordée car les provinces et les municipalités se trouvent de plus en plus entravées et paralysées parce que le présent gouvernement ne s'attaque pas à ce problème majeur.

Quelque louable que puisse être l'objectif, quelque réel que puisse être le besoin, nous ne faisons que remettre à plus tard le problème auquel le pays doit faire face, problème auquel on ne peut s'attaquer petit à petit mais qui doit être résolu sans retard.

J'ai mentionné les besoins des universités canadiennes. Ces besoins augmentent d'un jour à l'autre. On a mené récemment une enquête afin de savoir dans quelle mesure les universités dans les autres parties du monde dépendaient des subventions de l'État. En Grande-Bretagne, les subventions du gouvernement représentent 73.6 p. 100 des revenus des collèges. Aux États-Unis, 58.6 p. 100 et au Canada, 42 p. 100. Des étudiants jeunes et prometteurs se voient en nombre de plus

en plus grand interdire l'accès à l'université, parce qu'ils sont incapables de payer les frais de scolarité de plus en plus élevés. Aujourd'hui ou à venir jusqu'à la récente augmentation annoncée par le premier ministre en novembre, les revenus des universités canadiennes provenaient des frais de scolarité payés par les étudiants dans la proportion de 30 p. 100. Au Royaume-Uni, 10.7 p. 100 et aux États-Unis, 21.4 p. 100. A moins qu'on ne prenne des mesures pour faire face à cette situation, il s'ensuivra nécessairement que beaucoup de jeunes qui pourraient faire leur marque dans les domaines des sciences et des arts, et dans tous les divers champs d'activité humaine, se verront privés de l'occasion de s'instruire, parce que les frais de scolarité augmentent de plus en plus et les étudiants prometteurs constatent qu'il est de plus en plus difficile de passer à un niveau supérieur d'instruction.

Cela nous amène à parler d'un autre aspect de la question, celle des bourses. Dans les universités et les collèges de Grande-Bretagne, 72 p. 100 des étudiants reçoivent une aide pécuniaire sous forme de bourses et d'allocations. Le revenu de la dotation de 50 millions de dollars, placée à 3½ p. 100, ne sera que d'un million et trois quarts. C'est un faible montant quand on songe à l'aide financière à accorder sous forme de bourses. Seulement 14 p. 100 de nos étudiants reçoivent actuellement une aide de ce genre.

Ajoutons que, dans le cas des universités, des organismes et des entreprises scientifiques exercent une attirance exceptionnelle pour le personnel des universités. Tout le monde sait que, de façon générale, les professeurs d'universités ne sont pas aussi bien rémunérés que les membres d'autres professions. D'après des chiffres estimatifs présentés au récent congrès général sur les effectifs humains, à St. Andrews (N.-B.), on manque actuellement de 3,700 professeurs. D'autre part, les universités ont besoin d'agrandir leurs installations, leurs immeubles, et le reste. Le montant que comporte cette caisse de dotation sera-t-il suffisant pour répondre à ce besoin? La question se pose, quand on sait, comme l'a signalé le premier ministre, que la Commission Gordon a calculé que, d'ici un quart de siècle, nos universités devront dépenser plus d'un milliard au chapitre des nouvelles installations, et autres entreprises semblables. Tout cela nous oblige à nous demander s'il n'y aurait pas lieu de faire quelque chose.

Doit-il y avoir un Conseil des Arts du Canada? Eh bien, je pense que d'une manière générale et, je n'ai entendu parler d'aucune opposition sérieuse à ce projet, les gens sont dans l'ensemble très en faveur d'un Conseil des Arts du Canada. Je dirais même qu'on a demandé bien des fois depuis 1951, pourquoi le gouvernement a tardé si longtemps à le créer. Certains d'entre nous en étaient arrivés à la conclusion que ce Conseil se trouvait passablement dans une situation analogue à celle de la médaille du Canada. Quand on a demandé à quelle époque il serait créé, on nous a répondu invariablement qu'il demeurait des difficultés à résoudre. On cherche alors naturellement à savoir quand ces difficultés ont été résolues. Que s'est-il donc passé récemment qui ait pu faire s'évanouir la méfiance du gouvernement et une hésitation qui dure depuis 1951?

Voici en quoi consistait la recommandation, mais je n'en citerai qu'une partie:

> Que soit créé un organisme désigné sous le nom de Conseil canadien pour l'encouragement des arts, lettres, humanités et sciences sociales en vue de stimuler et d'aider les sociétés bénévoles dont l'activité s'exerce dans ces domaines; d'intensifier les relations culturelles entre le Canada et les pays étrangers; de remplir le rôle d'une commission nationale de l'UNESCO; et d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de bourses d'études dont nous recommandons la création, au chapitre XXII.

Il y a toutefois un autre passage de cet article, à la page 439 de ce rapport, qui mérite d'être soumis à l'attention du premier ministre et du gouvernement; en voici les termes:

> En outre, nous jugerions malheureux que ce Conseil canadien devînt, en un sens quelconque, un département de l'administration, mais nous nous rendons compte que, puisque cet organisme dépensera des deniers publics, il doit être réellement responsable envers le Gouvernement et par conséquent, envers le Parlement.

Si je pose ces questions maintenant, c'est parce que le bill n'est pas sous nos yeux. Cela nous fournit l'occasion de poser des questions et de nous faire une idée exacte du plan général que le Gouvernement projette. Je tiens à faire remarquer également que ce rapport ne dit nulle part qu'il faudrait s'y prendre en établissant une caisse de dotation consistant en une somme globale.

La somme de 50 millions sera déposée dans une caisse cette année. Cette méthode a-t-elle été adoptée parce que le Gouvernement a enregistré cette année un excédent qui l'embarrasse et qu'il a choisi ce moyen pour le réduire d'autant? Pourquoi n'a-t-on pas donné suite au vœu de la Commission Massey? Cette Commission a présenté un rapport qui a été universellement accepté. On trouve à la page 443 de ce rapport le vœu qui suit et qui a trait aux méthodes de financement:

> Le résultat de ce travail dépendra, il va sans dire, de la sagesse et de la modération avec lesquelles le conseil saura répondre aux besoins réels du pays pour un organisme de ce genre;

s'il y réussit, nous sommes convaincus que l'opinion publique soutiendra toute action du Parlement en vue de lui fournir les fonds nécessaires à la continuation de sa tâche. Nous ne saurions citer ici des chiffres plus précis; mais il nous semble que le Conseil s'acquitterait efficacement de ces fonctions diverses avec un budget annuel qui n'imposerait à la population canadienne qu'une charge supplémentaire des plus minimes. Nous osons croire que nos concitoyens trouveraient un placement de ce genre modeste par rapport au rendement qu'ils pourraient en attendre.

Pourquoi ces changements? Si on songe que ce fonds n'assurera environ que $1,375,000 en vue d'agrandir les universités, d'assurer des bourses, etc. et si on songe surtout que la Commission Gordon a répété après le comité des universités que nos institutions de haut savoir seraient soumises à l'avenir à d'immenses pressions, nées du besoin de leur conserver l'importance que leur vaudraient les responsabilités nationales et internationales accrues du Canada, pourquoi s'est-on écarté du vœu formulé par la Commission Massey?

Le but d'une discussion en comité n'est pas, autant que je sache, d'entendre les honorables députés prononcer de longs discours. Nous devons ici obtenir des renseignements de façon qu'étant plus tard saisis du bill en question, nous puissions l'examiner, article par article, en déterminer les buts à la lumière des renseignements déjà obtenus. La création du Conseil, les objectifs qu'on lui a assignés, correspondent à des demandes déjà formulées. Je pense toutefois que le premier ministre doit au comité et au pays une explication des motifs de ces changements qui, encore qu'ils ne représentent pas particulièrement des changements d'orientation, n'en ont pas moins plus d'importance qu'on pourrait le croire de prime abord. Le premier ministre a aussi parlé du personnel de ce groupement, en disant que la constitution s'en ferait sans égard à des considérations de parti. Les buts du premier ministre sont à la fois louables et nécessaires. Nous dira-t-il pourtant s'il est vrai que le Gouvernement songe, comme on le croit généralement, à faire présider le comité par quelqu'un qui a été en rapport étroit depuis des années avec lui?

Si estimable qu'il soit,—et je dois dire que je l'ai en très haute estime,—on ne peut pas dire que sa nomination puisse faire croire à la possibilité d'une complète indépendance du Conseil vis-à-vis du gouvernement. Pour moi, je prétends que le président de cet organisme devrait être quelqu'un de qui on ne saurait absolument pas dire que le Conseil puisse être le moins du monde soumis à une influence extérieure. Agir autrement ce serait, à mon sens, porter atteinte à la validité et au prestige de ce Conseil avant même qu'il n'ait commencé à fonctionner. Le premier ministre a aussi énergiquement défendu le besoin d'une contribution d'individus et de groupements particuliers au fonds que doit administrer le Conseil.

Il a parlé de diverses fondations américaines, notamment le Trust Carnegie, les Fondations Rockefeller, Ford et Mellon. Ces fondations ont été établies à une époque heureuse que le premier ministre lui-même n'a pas oubliée puisqu'il a parlé du temps où il n'existait ni impôt sur le revenu ni impôt sur les sociétés, ni aucune taxe de ce genre. Beaucoup de ceux qui ont amassé des richesses seraient peut-être aujourd'hui disposés à verser leur part à cette caisse si on les y encourageait. Il est très louable, à mon avis, d'établir une caisse à cette fin mais je songe ici en particulier à l'emploi de ces fonds pour le paiement de bourses. Je voudrais savoir du premier ministre si, afin de favoriser et d'assurer des dons de plus en plus nombreux de la part de particuliers, on a songé à autoriser la déduction d'une grande partie des sommes ainsi versées, dans le calcul de la valeur nette des successions aux fins des droits successoraux. Si nous voulons encourager les dons à cette caisse afin qu'elle dispose des fonds nécessaires, le premier ministre devrait se demander s'il n'incombe pas au gouvernement d'autoriser, par une mesure législative, la déduction des legs versés à cette caisse de dotation. Je veux me contenter de poser une ou deux questions. Quand on y aura répondu, nous serons en mesure de débattre les divers autres points de cette résolution.

Je répète que tous doivent approuver le but qu'on envisage en établissant ce Conseil. Cependant, nous voulons savoir pourquoi on s'est écarté si manifestement du plan général exposé en détail par la Commission Massey qui a étudié la question pendant très longtemps et qui se composait de Canadiens éminents et nous voulons savoir aussi pourquoi on a mis de côté ses recommandations et pourquoi on a jugé bon de ne pas les inclure dans la portée générale de la résolution.

Le très hon. M. St-Laurent: Qu'on me permette de dire un mot ou deux à propos des questions soulevées par l'honorable député. Si je comprends bien, la dernière question à propos du Conseil portait sur la déductibilité à des fins d'impôt sur le revenu et de droits successoraux. A mon avis, il y est amplement pourvu dans les termes du projet de loi sous la forme sous laquelle il sera présenté après le débat sur la résolution.

Pour ce qui est de l'avis qu'un changement fondamental a été apporté aux propositions de la Commission Massey, j'estime qu'il n'y a pas eu de changement du tout. J'ai l'impression que nous allons peut-être un peu plus loin que la Commission avait osé le proposer. Nous avons pensé qu'il serait très utile que

le Conseil pût dresser des plans pour un certain nombre d'années. Quand on établit des bourses, par exemple, on ne peut compter sur le revenu d'une seule année. En établissant des bourses, il faut créer un état de choses à responsabilités continues. Nous avons jugé qu'il serait très utile de placer le Conseil dans une situation telle, qu'il pût compter sur un certain revenu d'une année à l'autre. Ses comptes seront soumis à la vérification de l'auditeur général et, chaque année, le Parlement devra être saisi d'un rapport complet sur l'activité du Conseil.

M. Fleming: Le premier ministre nous dirait-il si le bill précise la formule qui guidera le Conseil quant à la répartition du produit de la seconde dotation de 50 millions entre les universités à des fins de construction?

Le très hon. M. St-Laurent: Les conditions ne sont pas fixées par le menu, mais il est stipulé que la somme versée par le Conseil ne devra pas dépasser la moitié du coût de l'immeuble ou de l'équipement en cause, et cet argent sera versé à l'égard d'immeubles requis pour la réalisation des objets pour lesquels le Conseil est établi. Si les immeubles sont requis à d'autres fins par les universités, ils devront être financés autrement que par l'entremise du Conseil des arts, dont l'objet est d'encourager les études qui portent sur les humanités, les sciences sociales et les arts. Ainsi, qu'une faculté de génie soit nécessaire dans une université, on s'attendrait que ceux qui dépendent d'un nombre suffisant d'ingénieurs bien formés s'engagent eux-mêmes à verser d'importantes contributions à cette fin, comme cela s'est fait tout dernièrement, je crois, dans le cas de la faculté de génie de l'université d'Ottawa.

Aux termes du projet de loi, le Conseil ne verserait pas de contributions sur cette caisse, à d'autres fins d'immobilisation que celles qui sont requises pour atteindre les objectifs d'ensemble en vue desquels le Conseil est établi. Il serait prescrit que le total soit réparti proportionnellement à la population de la province et déboursé au cours d'une période de dix ans. Cela ne veut pas dire que, chaque année, chaque province devrait recevoir sa part de la proportion du total qui lui revient, parce que, je le répète, il peut fort bien se trouver que dans une province les institutions recevraient en deux ou trois ans la totalité de ce qu'elles auraient droit de recevoir pour toute la décennie, tandis que, dans d'autres provinces, deux, trois ou cinq ans pourraient s'écouler avant qu'elles touchent quelque partie de la caisse qui leur serait attribuable proportionnellement à leur population.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): J'ai aujourd'hui l'occasion, monsieur le président, d'accueillir chaleureusement, tant au nom de tous mes collègues qu'en mon nom propre, un projet de résolution. La seule critique que j'ai à formuler au sujet de la mesure c'est qu'elle aurait dû être présentée deux ans plus tôt. Nous désirions beaucoup que le Conseil des Arts du Canada soit établi parce que nous croyons qu'il est grand temps que nous soyons saisis des propositions, qui seront formulées lorsque le bill sera à l'étude et que nous aurons le plaisir de poser des questions, propositions propres à donner au Canada l'impulsion nécessaire pour le doter au moins d'un meilleur système d'enseignement supérieur. Je tiens à dire immédiatement que nos universités ne sont pas seules à avoir besoin de l'aide fédérale; le fardeau de l'éducation dans nos écoles secondaires, et dans nos écoles primaires, devient si lourd que les provinces, les municipalités et les commissions scolaires locales ne peuvent plus le supporter sans une aide accrue.

Toutefois, la mesure à l'étude est un pas dans la bonne voie. A l'époque où nous vivons, il est essentiel que notre pays produise des jeunes hommes et des jeunes femmes capables d'en favoriser les progrès scientifiques et de participer à la création d'une meilleure atmosphère culturelle au sein de la nation.

Nous sommes un pays de pionniers et, à cause de cela peut-être, nous n'avons pas atteint ce raffinement culturel si répandu chez des peuples plus anciens. Il y a quelques jours, comme je regardais la télévision le soir,—je suis peut-être vieux jeu mais la télévision ne m'emballe pas et je lui préfère la musique et les causeries que j'entends à la radio,—j'ai été cependant fortement impressionné par une émission de Radio-Canada qui nous présentait l'ouverture de l'opéra de Vienne. L'œuvre au programme d'ouverture avait été écrite au temps des guerres de Napoléon lorsque les Autrichiens luttaient contre la tyrannie et l'oppression. On voulait sans doute rappeler aux Autrichiens que de nos jours il faut aussi combattre la tyrannie et l'oppression.

Mais ce n'est pas ce seul aspect qui a retenu mon attention. C'était de voir un petit pays qui venait tout juste de retrouver sa liberté après avoir été occupé par des puissances militaires chercher immédiatement à restaurer les manifestations culturelles qui ont fait la gloire de ce petit pays, car c'est aujourd'hui un petit pays: la musique, l'opéra et l'art dramatique. Je faisais alors la comparaison avec notre propre pays qui jusqu'ici n'a pas su, en tant que nation, réserver sur sa

production une part suffisante pour lui permettre d'instaurer chez nous une vie culturelle digne de notre pays.

Malgré ces critiques, je n'oublie pas tout ce que Radio-Canada, par exemple, a fait depuis bientôt 30 ans qu'elle existe grâce à la vieille commission de radiodiffusion, pour améliorer le goût et la culture de notre population.

Quand j'étais en Europe, cette année, j'ai remarqué que les principales villes de France, d'Allemagne, de Suisse, et même de petits pays comme la Norvège ont soit des théâtres municipaux soit un théâtre national. Même à Oslo on trouve un beau théâtre national, et cela dans un pays dont la population égale seulement celle de l'Ontario.

Je suis fort heureux, de fait, de voir établir ce Conseil des Arts du Canada et en voici une des raisons: à mon avis, il concourra à procurer dans notre pays des agréments qui occuperont les loisirs de la population en plus de faciliter notre développement social et culturel.

J'ai souvent été impressionné par le fait que les vieux pays ont hérité du passé un legs très riche de peintures, de musique, de théâtre, de poésie et de littérature. Ce que nous allons faire aujourd'hui en tant que pays était autrefois l'œuvre des mécènes qui prenaient sous leur aile les grands écrivains, artistes, poètes et musiciens de l'époque. Quand le premier ministre a parlé ce matin de ce très beau morceau de musique qu'est le *Messie,* de Hændel, je me suis rappelé, bien sûr, que Hændel n'aurait pu écrire ses beaux ouvrages,—la *Création* et les autres oratorios,—s'il n'avait eu le patronage du roi de son temps. Je n'oublie pas non plus que notre riche legs littéraire qui remonte au temps de la première reine Elizabeth s'est constitué, dans une large mesure, parce que chacun des auteurs et des artistes de l'époque jouissait de la protection d'un mécène qui pourvoyait à sa subsistance et lui permettait de fournir son apport à la littérature, à la musique et à d'autres arts de l'époque. L'Église des temps anciens a elle-même encouragé les arts autrefois, elle a même favorisé les sciences jusqu'à un certain point.

L'avènement de la révolution industrielle a tout chambardé; nos dirigeants ont reporté leur attention sur l'essor économique et sur des questions d'ordre pratique au lieu de se préoccuper de créer un mouvement culturel et de développer notre héritage culturel. Nous constatons, cependant, que dernièrement presque tous les pays ont pris certaines mesures afin de revenir à cette tradition quoique dans des domaines assez divers. L'Angleterre, en particulier, a beaucoup fait sous ce rapport. On nous a raconté ce matin ce que les habitants de ce pays ont réalisé au cours des dix ou quinze dernières années. A la fin des années '30, le Royaume-Uni a accordé une légère subvention de $25,000 en guise d'aide au développement de la musique et des arts.

Ce montant s'est accru graduellement et est devenu important, si bien qu'aujourd'hui on subventionne un théâtre comme l'*Old Vic,* ou une troupe de ballet comme celle de Sadlers Wells, le théâtre *Sadlers Wells* et d'autres.

Qu'il me soit permis de dire de nouveau, pour rendre hommage à la Société Radio-Canada et à ses émissions de télévision, que je ne crois pas avoir ressenti autant de plaisir depuis bien longtemps qu'il y a environ trois semaines, un soir, lorsque j'ai regardé avec ravissement la magnifique exécution du *Lac des Cygnes* par des danseurs canadiens. C'était un véritable délice. J'espère qu'il nous sera donné de voir encore bien des émissions de ce genre. J'aimerais en dire autant de l'entreprise de Stratford. Je n'ai pas eu l'avantage d'aller à Stratford. Cependant, avant-hier soir, j'ai vu une des pièces qui avaient été présentées à Stratford et, même si ce n'était peut-être pas une pièce qui fût de nature à plaire à une multitude de Canadiens, elle a cependant été magnifiquement montée et jouée.

Je dis au premier ministre et au Gouvernement qu'avec le temps j'espère que le Parlement du Canada aidera les entreprises de ce genre, afin que nous puissions faire progresser chez nous le théâtre, la musique et l'art. Je ne suis pas de ceux qui critiquent la Galerie nationale parce qu'elle acquiert pour les Canadiens certains de beaux tableaux exécutés par les anciens maîtres. Je crois que ces acquisitions en valent la peine. Somme toute, nous pouvons dépenser des centaines de millions de dollars pour fabriquer des armements qui sont parfois dépassés avant qu'ils sortent de l'usine, mais quand nous achetons un beau tableau, quand nous formons une bonne troupe de ballet, que nous encourageons le théâtre ou la littérature, nous faisons une œuvre dont l'intérêt n'est pas éphémère, mais que notre population gardera dans son cœur et dans son esprit non seulement pendant une, mais pendant toutes les générations à venir.

Le théâtre de Stratford, les organismes philharmoniques de Montréal, Winnipeg et Vancouver, les diverses réalisations dramatiques de Radio-Canada, et plusieurs sociétés dramatiques, nous ont permis de découvrir dans notre pays, depuis quelques années, des talents que nous ignorions encore très récemment. C'est, dirai-je, un grand avantage pour le Canada, un progrès qui ne peut s'exprimer en dollars et en cents, mais qui constitue un

[M. Coldwell.]

atout culturel qui nous rapportera de riches dividendes. Je tenais à le dire cet après-midi, dès le début de mes observations.

Nous sommes, en effet, très heureux que le Gouvernement ait institué ce Conseil en le dotant de sommes considérables destinées au développement de nos universités. Je partage, en effet, l'avis que l'aménagement de nos universités est aujourd'hui une nécessité pour le bien-être futur du Canada.

Notre pays possède des ressources immenses qui seront éventuellement mises en valeur, et avec l'apport de nouveaux talents, l'arrivée de l'automatisation, il est plus que jamais nécessaire de posséder un groupe de jeunes gens bien instruits et bien formés afin qu'ils puissent se consacrer de leur mieux à la mise en valeur de ces grandes ressources sous l'empire des nouveaux programmes et avec l'aide des nouveaux outillages et le reste que la nation aura à sa disposition d'ici vraiment peu de temps.

Ce que nous donnons aujourd'hui à nos écoles, à nos collèges, à nos universités constitue un placement sur l'avenir. J'ai parfois éprouvé de l'inquiétude,—je conçois que naturellement c'est parce qu'on manque de fonds,—d'apprendre par les journaux que certaines de nos nouvelles écoles sont privées des installations qui devraient exister dans les écoles d'aujourd'hui. Je parle des salles de concert où les étudiants peuvent se réunir pour écouter de la belle musique, pour faire du théâtre, et le reste. Je dis que je sais pourquoi ces installations n'ont pas été dispensées aussi généreusement, ou qu'elles ont été éliminées des plans de beaucoup de nos nouvelles écoles, mais je pense que c'est malheureux, parce que ce n'est ni pour aujourd'hui ni pour demain que ces institutions sont aménagées mais pour un long avenir.

Lors de mon séjour en Europe, ayant eu l'occasion de visiter nos installations de l'OTAN, c'est avec plaisir que j'ai vu les écoles qu'on y construisaient pour recevoir le très grand nombre d'enfants canadiens dans leur exil provisoire.

Je ne savais évidemment pas, avant de les voir, qu'il y en avait un si grand nombre. Nous avons outre-mer environ 13,000 militaires et à peu près autant de femmes et d'enfants. Ces enfants ont droit au meilleur traitement possible, afin qu'ils puissent en rentrant au pays, prendre leur place à l'école, au collège et plus tard dans la vie. J'ai constaté avec plaisir qu'il y avait une salle de conférence dans ces écoles mêmes ou à proximité ou bien un gymnase ou une salle de cinéma où nos enfants qui sont outre-mer peuvent se réunir pour participer au genre d'activité qui fait maintenant partie, me semble-t-il, du programme éducatif des jeunes Canadiens.

Nous avons besoin d'installations plus complètes. Nous en avons besoin dans nos universités. Quand je visite certaines de nos universités et que j'y vois les bâtiments provisoires qui servent actuellement, je me rends compte qu'il faudra les remplacer par des immeubles qui répondront à la fonction qu'ils doivent remplir et qui offriront à nos jeunes gens et jeunes filles les avantages dont ils ont besoin. Il nous faut ces immeubles; il nous faudra aussi mettre notre jeunesse en mesure de tirer parti de ces institutions. On l'a déjà signalé aujourd'hui, la hausse des droits de scolarité dans les universités frustre de leur droit à une formation complète une foule de nos jeunes gens qui ont les aptitudes nécessaires, parce que leurs parents n'ont pas les moyens de les envoyer à l'université.

Le chef de l'opposition a cité des chiffres aujourd'hui relativement au nombre de jeunes gens qui fréquentent les collèges et les universités de Grande-Bretagne, grâce surtout à des bourses de l'État. Sauf erreur, ces jeunes gens représentent plus de 70 p. 100 des inscriptions totales. Si je ne m'abuse, le chiffre cité est de 72 p. 100. Pour ma part, je croyais que cette proportion s'établissait à 75 p. 100 environ. Mais on m'a répété maintes et maintes fois lors de mes visites au Royaume-Uni l'an dernier et il y a deux ans, qu'aucun jeune homme ni aucune jeune fille bien doués ne se voient refuser, pour des raisons d'ordre économique, l'enseignement qui convient à ses aptitudes, et que grâce à un régime de bourses d'étude, les jeunes gens et jeunes filles des plus humbles familles au point de vue économique peuvent obtenir une formation universitaire. C'est ainsi que cela doit se passer.

On nous a dit que, dans certains domaines de l'éducation moderne, la Russie et ses satellites nous devancent. Je ne sais pas quelle sorte d'institution ces pays possèdent. Je sais, naturellement, qu'on y consacre beaucoup de temps à l'endoctrinement des étudiants. Il reste, cependant, que des gens bien informés nous disent que les étudiants en Russie soviétique reçoivent une formation scientifique très avancée. A l'avenir la lutte dans le monde ne se décidera probablement pas sur les champs de bataille mais par la mesure où l'un ou l'autre pourra travailler toujours davantage au bien-être de l'humanité.

M. Macdonnell: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Coldwell: Oui.

M. Macdonnell: L'honorable député connaît-il, même à peu près, quel est le pourcentage de la population du Royaume-Uni

qui fréquente les universités, comparativement au pourcentage applicable, mettons, au Canada et aux États-Unis? Connaît-il ce pourcentage à peu près?

M. Coldwell: Non. Je veux m'en tenir au chiffre cité ce matin par le chef de l'opposition.

M. Macdonnell: Est-ce que ce chiffre ne montrait pas le nombre de ceux qui recevaient de l'aide? Une autre question. J'avais l'impression que le pourcentage d'étudiants d'université au Royaume-Uni était très modique, comparativement au nôtre.

M. Coldwell: Si mon honorable ami connaît ce chiffre, il pourra le donner. Moi, je ne le connais pas. S'il participe à la discussion, comme je crois qu'il le fera, il sera certainement fort intéressant de l'entendre nous donner ce chiffre car, franchement, je ne le connais pas moi-même. Je sais toutefois que depuis un certain nombre d'années, une vingtaine au moins, on a accordé des chartes à de nouvelles universités au Royaume-Uni. On y a construit de nouvelles écoles secondaires ainsi que des écoles dites *grammar schools* ouvertes aux garçons et aux filles dans les régions que je connaissais enfant. Si on veut bien me permettre d'invoquer ma propre expérience, je rappellerai que j'étais obligé de faire une trentaine de milles tous les matins en chemin de fer afin de me rendre à ma *grammar school* alors qu'il existe à l'heure actuelle trois écoles de ce genre tout près de l'endroit que j'habitais, l'une d'entre elles étant même située dans la région où je suis né. Je constate qu'au Royaume-Uni les occasions de s'instruire, tant dans les écoles secondaires qu'à l'université, sont beaucoup plus nombreuses aujourd'hui qu'autrefois. Je conviens toutefois que je ne connais pas le pourcentage. Je sais toutefois qu'il est beaucoup plus facile aujourd'hui pour un garçon ou une jeune fille de fréquenter l'université au Royaume-Uni à cause de l'existence d'un nombre de bourses beaucoup plus grand que celui dont nous disposons nous-mêmes dans notre propre pays.

Pour un jeune homme ou une jeune femme qui veut fréquenter l'université, il n'est plus aussi facile aujourd'hui qu'il y a 30 ans ou plus de gagner assez d'argent durant les vacances pour payer son cours car, évidemment, les frais de pension et de scolarité ont augmenté. Cependant, je le répète, je n'ai pas sous la main les chiffres comparatifs que mon honorable ami me demande.

Je me contente de ces quelques observations car nous ne saurons exactement à quoi nous en tenir que lorsque le gouvernement nous aura soumis le projet de loi. Je suis heureux d'apprendre qu'on se propose d'établir sans considération de parti, un conseil représentatif de toutes les régions du Canada et de la population en général. C'est une louable décision. Je n'entends pas formuler d'observations cet après-midi au premier ministre ni au gouvernement sur ceux qui doivent ou ne doivent pas faire partie de ce conseil. Nous appuyons la résolution. Nous accueillerons favorablement le projet de loi et nous l'étudierons. Dans la mesure où nous le jugerons digne de notre appui,—j'estime que, dans son ensemble, il mérite cet appui,—nous l'approuverons. Cette mesure était nécessaire depuis longtemps. Je suis heureux de constater qu'enfin nous réaliserons ce progrès. Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, j'accueille favorablement cette résolution.

M. Low: Monsieur le président, en écoutant ce matin le premier ministre et les autres orateurs qui ont parlé de la proposition visant à instituer le Conseil des Arts du Canada, je pensais à ce que me disait mon père quand j'étais petit. Je crois qu'il avait lu cela dans les écrits de Hugh Walpole. Voici à peu près ce que c'était: Tout le secret de la vie est de s'intéresser profondément à une chose, et de s'intéresser sérieusement à mille autres choses. Dans mon jeune âge, mon père me disait: "Je crois que c'est très vrai, et je te conseille de consacrer ta vie à apprendre à être un apôtre de la vie bien remplie." Monsieur le président, j'ai consciencieusement cherché à réaliser ce que mon père m'avait présenté comme une bonne manière de vivre. C'est pour cela que j'ai recherché systématiquement l'art de mener une vie variée. J'avoue ici que cela s'est révélé extrêmement agréable, et que j'ai trouvé le bonheur que l'on éprouve à connaître au moins une chose profondément, et à posséder de bonnes connaissances sur mille autres choses.

A mon avis la substance de ce conseil est qu'il faut rechercher la culture. J'ai écouté attentivement ce qu'a dit le premier ministre ce matin, et c'est exprès que je l'ai interrogé sur la motion d'humanité, afin de savoir exactement ce qu'il avait dans l'idée à ce sujet. D'après sa réponse, je crois que ce que j'ai consciencieusement essayé de faire, était de me mettre à la recherche de la culture. Je ne me présente pas comme un homme cultivé. Je crois que je suis bien loin d'y avoir réussi. Toutefois, il y a bien des agréments de la vie que j'apprécie hautement. Je conviens aussi que nous devons ne rien négliger en vue d'alimenter et de soutenir les arts, pour emprunter les mots que le premier ministre a employés ce matin, ainsi que d'encourager tous les Canadiens à

acquérir l'art de vivre une vie riche et pleine. C'est une source de satisfaction, d'élan et de bonheur qui permet aux gens de se mieux comprendre les uns les autres.

Je me rappelle un voyage que j'ai entrepris il y a bien des années, avant que le transport par avion se généralise. A la tombée de la nuit, je me trouvais au milieu d'un désert de l'État du Nevada aux États-Unis. Après avoir voyagé plusieurs heures dans le désert sans piste où nous ne relevions que de temps à autre un indice de vie, nous avons enfin atteint ce qui s'est révélé plus tard être une oasis. Nous avons été invités à passer la soirée chez des gens qui se trouvaient établis là. A notre joie nous y avons découvert quelque chose dont le souvenir nous est resté, à moi du moins, bien vivant jusqu'aujourd'hui. Nous avons découvert une famille admirable. Elle était pauvre de richesses matérielles, luttant pour sa subsistance et incertaine de l'avenir, sans cette sécurité que tant d'entre nous recherchent. Elle avait cependant une bibliothèque bien garnie, qu'elle avait montée à grande peine et à grands frais, sans doute en sacrifiant d'autres choses. Dans la maison j'ai vu un piano et d'autres instruments de musique. J'ai entendu les enfants les jouer pour nous ce soir-là. C'était à cet égard des autodidactes ou à peu près, les parents ayant encouragé de toutes les manières le développement de ce talent pour la musique. Au cours de la soirée, tout en écoutant les propos animés qu'échangeaient entre eux et avec d'autres les membres de la famille et les récitals qu'ils nous donnaient, je ne pouvais m'empêcher de penser que ces gens, isolés en plein désert, loin de tous les avantages qui, aujourd'hui, sont normalement à la portée de tous, possédaient une véritable culture. Ces gens connaissaient le bonheur et la plénitude de la vie. Aujourd'hui, en écoutant ce qui s'est dit ici je n'ai pu m'empêcher de penser que cette culture ne devait rien aux subventions gouvernementales. Elle est née spontanément d'un désir de perfection, d'évolution. Le caractère tout spontané de cette soirée me réjouissait particulièrement. Ces gens n'y avaient cherché que leur propre perfectionnement pour la joie et les délices de tous les assistants. Ils étaient du petit nombre de ceux qui savent s'écarter de la foule. Mais c'était délicieux, je le répète, de passer une soirée avec eux.

Je pense aussi aux noirs du sud des États-Unis. Qui pourrait soutenir qu'ils connaissent les douceurs de la vie? Aucun gouvernement n'a jamais pensé à leur verser des subventions pour aider au développement de leur culture. Tout de même, monsieur le président, les nègres du Sud ont développé, par des efforts spontanés mais persévérants, une culture qui a stimulé des grands hommes comme Stephen Foster dans la composition de ses opérettes et de ces beaux chants. Puis il y a les hymnes religieux et les complaintes. Certains d'entre nous n'aiment pas ces cantilènes des Noirs, mais elles sont du goût d'une foule d'intellectuels. Le jazz, et tout cela, vient des nègres des États du Sud. Certains d'entre nous n'aiment pas le jazz, peut-être, mais je connais une foule d'intellectuels qui l'aiment et l'écoutent avec une vive satisfaction. Le nègre a fait évoluer sa culture par ses souffrances, ses triomphes, sa vie pénible, en exprimant spontanément ce qu'il ressentait. Il n'a pas eu besoin d'y être encouragé par des dotations du gouvernement américain pour le faire, et cela a enrichi la vie des États-Unis, voire celle des peuples du monde entier.

Je songe aussi aux Esquimaux du grand Nord. J'ai lu beaucoup à leur sujet. J'ai parlé à des gens qui ont travaillé parmi eux, des médecins et des infirmières qui, des États-Unis, il y a des années, ont été les premiers à se rendre parmi les Esquimaux de l'Alaska pour les aider à améliorer leur mode de vie. Bon nombre de ces médecins et de ces infirmières m'ont avoué qu'ils ont appris des Esquimaux plus que ce qu'ils avaient jamais su au sujet de la culture. Ils ont avoué que l'Esquimau avait une des plus grandes cultures connues de la civilisation. Il y est parvenu par son rude travail, en puisant son inspiration dans son âme, ce qui lui a permis d'exceller et de développer son habileté. Il n'a pas eu besoin de subvention de l'État pour y arriver. Je dois donc me demander ce que nous faisons, lorsque nous proposons l'établissement d'un conseil des Arts du Canada en vue d'acheter la culture, de la subventionner. On ne peut acheter la culture, monsieur le président; on ne peut l'obtenir en dépensant uniquement de l'argent. Il doit exister chez les gens la volonté de développer leur habileté et de perfectionner leurs réalisations. N'oublions pas que la culture est la somme totale des réalisations des domaines physique, mental, spirituel, scientifique et artistique. Il doit y avoir aussi cette volonté, et il me semble qu'elle dépend pour une bonne part du cœur et de l'instruction. Nous pouvons en arriver là. Si, par le Conseil des Arts du Canada, on entend encourager, soutenir et favoriser les arts, aider nos Canadiens à comprendre les véritables besoins du cœur, alors certains d'entre nous pourraient peut-être modifier leurs vues à cet égard.

Ce matin, le premier ministre a parlé de la nécessité de la formation culturelle. Je ne la considère pas comme une nécessité, mais comme un désir; c'est tout ce qu'elle est. Nous souhaitons tous voir de plus belles réalisations

dans ces domaines magnifiques qui enrichissent notre vie, la stimulent et font qu'elle vaille la peine d'être vécue; mais ce ne sont aucunement des nécessités. Et je dirai qu'il faut considérer toute la question de ce point de vue.

Je tiens à rendre hommage aux organismes bénévoles qui, depuis des années, encouragent et protègent les arts, des organismes comme celui du Festival du théâtre canadien, comme le mouvement des troupes d'amateurs, les diverses fondations dues à des philanthropes dans notre pays et ailleurs. D'après moi, ils ont fait un magnifique travail, monsieur le président. Ce qu'ils ont accompli n'est pas de nature à jeter le discrédit sur la population canadienne, n'est-ce pas? Certes, non.

Si l'on examine bien ce qu'ont accompli les Canadiens par rapport à leur nombre, nous constaterons que nous ne sommes pas restés en arrière des autres pays dans le domaine de la culture. Je pense à certains voyages que j'ai entrepris dans la province de Québec. J'ai été dans des maisons dont les habitants depuis des années étaient presque complètement isolés du reste de la population. Il s'agit des concessions éloignées de la province. J'y ai trouvé une réelle culture au sein de ces familles, une grande dévotion à la vie familiale, à leur religion, au sol et à leur pays. Ce sont ces éléments qui ont inspiré leur développement. Le dimanche après-midi, assis sur la "galerie" d'une de ces maisons magnifiquement blanchies à la chaux et tenues très propres, je regardais la famille travailler ensemble à de beaux ouvrages, de merveilleux objets d'artisanat, tout en chantant, acquérant ainsi et mettant à profit leurs techniques, et je ne pouvais m'empêcher de penser que nous avions là l'expression spontanée de leurs aspirations, de leur volonté et de leurs espérances, ce qui revient à de la culture. Voilà ce que c'est. Les familles de notre pays ont ainsi beaucoup aidé à nous élever au niveau de culture qui est maintenant le nôtre.

Quand nous parlons du besoin ou de la nécessité de subventions de l'État, je pense à Shakespeare, un des plus grands écrivains de tous les temps, le plus grand des dramaturges. A-t-il été obligé de dépendre d'une subvention? Aucunement. Il devait dépendre de la protection d'Essex et de ce qu'il pouvait tirer du théâtre Globe mais il a développé quand même son talent pour devenir le plus grand écrivain de tous les temps dans le domaine du théâtre.

Que faut-il dire de certains de nos artistes canadiens? De Raymond Massey? De Mary Pickford et de nombre d'autres qui sont devenus des célébrités de la scène et de l'écran? Je vous le signale, monsieur l'Orateur, je pourrais en nommer un grand nombre d'autres qui se sont distingués sans avoir à dépendre d'aucune subvention de l'État. Ils ont excellé grâce à leur travail acharné et à la protection de ceux qui voulaient bien rémunérer leurs talents. Nos réalisations atteignent certes le plan de la véritable culture et notre pays a raison d'en être fier.

Le premier ministre a parlé ce matin de ce qu'ont accompli d'autres pays, la Grande-Bretagne et les États-Unis, par exemple.

Selon lui il y aurait aux États-Unis certaines raisons pour lesquelles il n'y existait pas d'organisme correspondant au Conseil des Arts du Canada. Les États-Unis posséderaient, à l'entendre, un très grand nombre de philantropes ou de gens très riches qui sont devenus des mécènes. Mais on me permettra de dire que si nous possédions dans notre pays plus de personnes riches, je ne doute pas qu'elles se montreraient aussi généreuses que les Américains. Mais l'une des raisons pour lesquelles nous ne possédons pas autant de riches chez nous c'est,—et je pense que nous devrions commencer à réfléchir sur cette question,—que nous avons appliqué des programmes fiscaux qui ont privé de leurs biens terrestres des personnes qui auraient volontiers patronné les arts et les sciences, en ne leur laissant à peu près rien dont elles puissent se servir pour constituer des dotations. Il est grand temps que nous commencions à réfléchir aux véritables conséquences de notre politique fiscale.

Je n'ignore pas que nous puissions paraître parfois un peu trop inquiets. Il faudra se souvenir que notre pays est toujours jeune et que nous avons encore beaucoup de temps devant nous. Je ne dis pas du tout que nous traînons de l'arrière dans le domaine des réalisations scientifiques et artistiques; mais, comme je le disais l'autre jour, certaines choses doivent avoir la priorité et, à mon sens, l'une de ces choses à considérer, quand il s'agit de décider de l'affectation des fonds, est le cas de ceux qui sont contraints de vivre dans la pauvreté, les titulaires de pensions de vieillesse, d'allocations aux ex-militaires et autres pensionnés. Je ne pense pas que la culture mettra quoi que ce soit dans le ventre des vieillards pensionnés. Le Gouvernement est-il d'avis que donner la culture à un vieillard avant de lui donner à manger lui permettra de mieux comprendre ce que signifie mourir de faim?

Il faudrait songer davantage à ce qui doit être considéré en premier lieu. Il y a, dans ce domaine, les vieillards pensionnés et il y a aussi la recherche à l'égard du cancer, maladie qui fait tant de victimes et qu'on n'a pas encore trouvé moyen de guérir. Nous devrions consacrer nos énergies et nos ressources à trouver le remède à cette maladie.

J'aurai honte, si nous disons à la population du pays: "Nous n'avons pas les moyens de faire de telles recherches, mais nous sommes assez riches pour dépenser 50 ou 100 millions de dollars pour vous permettre de vous cultiver." Voilà une façon bien directe de dire exactement ce que j'en pense.

Il ne faudrait pas croire un instant que j'estime peu sage de créer un jour un Conseil qui se consacrerait au développement des arts, des lettres et des sciences. Comme je l'ai déjà dit, je m'intéresse énormément à l'expression artistique qui assure tant de variété et de satisfaction à l'existence, mais je suis loin d'être convaincu que la chose doive être considérée en priorité. J'en doute même beaucoup.

Je tiens toutefois à ce qu'il soit parfaitement compris que je partage, sinon totalement, du moins en très grande partie, les sentiments exprimés dans la deuxième partie du projet de résolution présenté par le premier ministre. Tous ceux qui se donnent la peine d'examiner les besoins de nos universités, de nos commissions scolaires ou de nos municipalités ne sauraient que faire écho à ce qu'il a dit ce matin là-dessus. Non seulement nos universités sont-elles actuellement encombrées, mais leur avenir est extrêmement sombre. Il faut les aider à réaliser les projets matériels nécessaires. Le nombre d'étudiants dans nos universités aura triplé ou quadruplé avant 1980. On y verra arriver un nombre extraordinaire d'étudiants qui sont les enfants nés juste à la fin de la guerre. D'ici très peu d'années, les universités n'auront plus la place ou les moyens matériels qu'il faut pour recevoir tous ces nouveaux étudiants. Le fardeau de ces immobilisations est trop lourd pour les municipalités et les commissions scolaires de la province. Il faut trouver quelque moyen de les aider.

Je sais ce qu'il en coûte pour envoyer les enfants dans les grandes écoles. J'en ai deux qui fréquentent l'université à l'heure actuelle, un en troisième année de médecine et l'autre en deuxième année des arts. J'avoue que cela grève beaucoup le portefeuille, comme plusieurs d'entre nous ont appris. Ce ne sont pas les seuls enfants que j'ai envoyés à l'université, mais ces deux-là s'y trouvent en même temps. Je pense souvent que je suis bien partagé de pouvoir les y envoyer parce que je connais bien des étudiants méritants dont les parents sont incapables de les envoyer à l'école.

Le fils d'un de mes voisins a dernièrement terminé ses études secondaires avec des notes remarquables. Ce jeune homme méritant aurait dû avoir l'occasion de fréquenter l'université mais il en était incapable tout simplement parce que ses parents n'en avaient pas les moyens pécuniaires et qu'il ne pouvait pas trouver l'argent pour le faire. Des étudiants méritants comme celui-là ne devraient pas être privés d'une formation universitaire pour des motifs d'argent et devraient obtenir la formation la plus poussée s'ils sont prêts à l'accepter, parce que, chaque fois que nous formons un étudiant et le dotons de connaissances techniques et de degrés universitaires, nous enrichissons non seulement sa vie mais aussi le pays et en même temps nous stimulons son désir de réaliser quelque chose et d'exceller dans quelque domaine, ce qui est beaucoup pour l'essor de n'importe quel pays.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Low: Oui.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): J'approuve tout ce que l'honorable député a dit, mais je me demande s'il se rend compte qu'il préconise une large mesure de subventions par l'État dans ce domaine en particulier?

M. Low: Oui, monsieur le président, je m'en rends compte et c'est exactement ce à quoi je veux en venir à ce propos, mais je pense que c'est une question bien différente de ce que je lis relativement à la première partie du projet de résolution. Ce que je lis à propos de la première partie du projet de résolution intéressera relativement peu de gens. Ce dont je parle en ce moment, c'est quelque chose qui sera utile à plusieurs et il va de soi que nous avons adopté ce principe. Qu'on accepte le principe des subventions pour une fin universelle ne signifie pas qu'on doive l'accepter lorsque la fin n'est pas universelle. C'est donc pour cela que je suis obligé d'établir la distinction entre les deux.

Si je puis poursuivre mon exposé, monsieur le président, je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire d'instituer le Conseil des Arts du Canada pour ce qui est du second de ses objets. C'est que le pays est déjà doté d'institutions et de rouages permettant de s'occuper des améliorations à apporter à l'enseignement universitaire, des biens d'équipement des universités et ainsi de suite. Est-il donc nécessaire de multiplier nos institutions chaque fois qu'il s'agit d'appuyer une bonne cause? Si le Gouvernement l'avait voulu, il lui aurait été facile de mettre cet argent à la disposition des universités et des provinces, qui sont chargées, d'après notre constitution, de l'enseignement. Nous n'avons pas besoin, pour ce faire, d'un Conseil des Arts du Canada.

Je souhaiterais que les universités, les municipalités et les provinces obtiennent cet argent, afin qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations. Comme le disait si bien le chef de l'opposition ce matin, la proposition

tendant à la création d'un Conseil des Arts du Canada n'est pas nécessaire. Cette initiative est bien peu de chose en face des difficultés de l'heure. Il nous faudra voir à ce que les provinces et les municipalités obtiennent une plus juste part des recettes de l'État; après quoi, elles seront en mesure de s'occuper comme il convient de l'enseignement.

Quand le Gouvernement envisagera ainsi les choses et qu'il comprendra l'importance de la décentralisation en ces matières, il verra la vérité et il pourra s'orienter au milieu des difficultés en face desquelles nous nous trouvons. Le projet de résolution à l'étude n'indique pas la voie à suivre et il n'apporte pas une solution durable à nos problèmes; c'est ce qui explique pourquoi je m'échauffe un peu en en parlant.

Je tiens à dire, en terminant, que le moment n'est pas venu, à mon avis, de se rendre à la demande des quelques Canadiens qui réclament à grands cris l'établissement du Conseil des Arts du Canada et d'une caisse de dotation. Le Parlement ferait bien d'étudier avec la plus grande attention le programme qui lui sera soumis à cet égard. Le premier ministre avait raison de dire ce matin à la Chambre qu'il importe de choisir, pour faire partie de cet organisme, des hommes et des femmes d'une intégrité au-dessus de tout soupçon. Je ne saurais trop insister là-dessus. Nous devons nous assurer que ceux qui occuperont ces postes sont animés de la plus absolue sincérité. Pourquoi cette observation? Parce que, monsieur le président, d'autres organismes analogues ont déjà été établis dans le passé, même si ce n'était pas sur le plan national; or je remarque dans le rapport Massey que les auteurs de ce document donnent à entendre que ce Conseil des Arts du Canada sera la contre-partie nationale de l'UNESCO. A mon avis, le but envisagé au moment de l'établissement de l'UNESCO était peut-être louable, comme aussi les objectifs de cet organisme, mais des hommes et des femmes sans sincérité se sont assuré la maîtrise de cet organisme et l'ont utilisé à des fins de subversion et de lavage des cerveaux. Des gens qui se sont échappés du Canada parce qu'on les soupçonnait de communisme ont réussi à obtenir des postes de commande au sein de l'UNESCO. On voit donc que ces concepts comportent parfois certains dangers que nous n'apercevons pas ou contre lesquels nous ne sommes pas en garde. Un de ces dangers c'est qu'un organisme comme celui-là, qui peut être un moyen de faire le bien, peut aussi devenir un moyen de faire le mal, s'il tombe en de mauvaises mains. Il faut donc être très prudent. Je crois donc comme le premier ministre et comme d'autres membres de la Chambre que, pour pouvoir nous entendre avec les membres du Conseil des Arts du Canada, il nous faut choisir pour occuper ces postes des personnes d'une intégrité et d'une sincérité absolues, libres de toutes attaches avec ces mouvements suspects.

Je me propose d'étudier très soigneusement le projet de loi. Je veux aussi donner un mot d'avertissement: il faut éviter d'agir trop à la hâte sans avoir étudié à fond la question car, lorsque nous nous présenterons devant le peuple, on nous demandera d'expliquer cette précipitation et cette dépense de 100 millions de dollars pendant qu'il nous était impossible d'aider ceux qui ont à peine ou n'ont pas de quoi subsister. Pour ce qui est de savoir si j'appuierai le projet de loi, je réserve ma décision pour plus tard.

M. Knight: Monsieur le président, c'est une question à propos de laquelle je ne pourrais me trouver avec personne plus en désaccord qu'avec l'honorable député qui siège à ma gauche, l'honorable député de Peace-River.

M. Blackmore: Cela ne nous étonne pas de votre part.

M. Knight: Je prends cela pour un compliment.

M. Blackmore: Vous pouvez le prendre ainsi, mais telle n'est point mon intention.

M. Knight: Puis-je poursuivre après ces interruptions. Mon honorable ami dit qu'il s'oppose à la création de ce Conseil des Arts du Canada tout d'abord parce qu'on l'a créé trop tôt. Or j'avais l'intention de commencer mes observations en déclarant qu'il avait été créé beaucoup trop tard.

M. Low: J'ai dit que c'était une question de priorité.

M. Knight: Je maintiens qu'il y a longtemps qu'on aurait dû le créer. Je suis tout à fait d'accord avec le chef du crédit social quand il dit qu'il aimerait voir les municipalités recevoir une assistance accrue et plus d'argent pour leur permettre de mener leurs tâches à bien, y compris l'établissement de moyens d'enseignement, mais je n'ai nullement la conviction que si ce Conseil des Arts du Canada n'est pas établi, les sommes correspondantes seront affectées à cette fin. De sorte que je suis disposé à accepter l'établissement de ce Conseil des Arts du Canada comme représentant un pas dans la bonne direction.

Puisque je parle de mon honorable ami, le chef du parti du Crédit social, je pourrais aussi bien aborder la question de l'UNESCO dont il vient de parler. Cette UNESCO n'est pas le spectre qu'il semble y voir. Mes

honorables amis semblent constamment avoir peur de trouver des communistes sous leur lit, et ils passent leur temps à les chercher.

M. Blackmore: Il ne vous est pas nécessaire de les chercher.

M. Knight: En admettant que l'affirmation de mon honorable ami soit correcte, il me semble que si des communistes se sont infiltrés dans l'UNESCO, comme ils se sont infiltrés ailleurs, l'un des moyens d'éviter que cela se produise eût été que le Canada prenne les mesures convenables en vertu de la charte de l'UNESCO. Cette charte a maintenant dix ans, et nous figurons parmi ses premiers signataires. Je crois qu'à la séance originale il a été convenu, ou en tout cas il a été sous-entendu, que lorsque les signataires de la charte retourneraient dans leur pays respectif, une commission nationale de l'UNESCO devait y être créée. Pour je ne sais quelle mystérieuse raison, cette commission nationale n'a pas été créée.

Si je suis en faveur de la création de ce Conseil des Arts du Canada, c'est que bien que le premier ministre n'en ait rien dit ce matin, je crois qu'il correspond dans les grandes lignes aux recommandations formulées par la Commission Massey. Si tel est le cas, cela reviendrait non pas à la création d'une commission nationale de l'UNESCO, création que j'ai demandée au premier ministre en maintes occasions, mais à faire du Conseil des Arts du Canada qu'il se propose d'établir, ou du moins d'un comité consultatif attaché à ce conseil, ni plus ni moins que cette commission nationale de l'UNESCO, que je demande depuis si longtemps. Si je fais erreur, le premier ministre peut rectifier et, si j'ai raison, il peut corroborer mes dires.

Le très hon. M. St-Laurent: Je veux simplement clarifier ce que dit l'honorable député. S'il veut bien lire les dispositions relatives à l'établissement de l'UNESCO, il constatera que l'organisme en question ne saurait être une commission nationale du genre prévu pour ces organismes par l'UNESCO; toutefois, avant les réunions de l'UNESCO, bien des pays avaient convoqué des conférences nationales. Le bill prévoit que le gouvernement peut déléguer au Conseil la responsabilité de convoquer ces sortes de conférences qui sont conformes aux dispositions de la charte de l'UNESCO.

M. Knight: Je suis heureux d'avoir ce petit renseignement. J'ai exprimé l'avis que le Canada n'a pas rempli ses engagements envers l'UNESCO afin d'en tirer davantage. Je crois que la chose a été au détriment, non seulement des autres pays membres de l'UNESCO mais aussi du Canada, qui a été le principal perdant. Depuis l'établissement de l'UNESCO le Canada a très peu fait pour participer au programme établi au début, sauf qu'il y a envoyé des délégués tous les ans, chaque fois que des conférences avaient lieu. Je ne critique nullement à ce sujet l'honorable député de Victoria. J'ai critiqué le gouvernement de son choix des délégués envoyés à ces conférences. En général, ce sont des fonctionnaires rattachés au ministère des Affaires extérieures, ayant leur bureau à Ottawa. Ils vont à ces conférences et en reviennent sans que la population en soit plus renseignée, si ce n'est par une note publiée dans les journaux annonçant qu'ils sont rentrés de voyage.

A mon avis, on n'a pas tenu compte de l'intention première à respecter. Les membres d'une commission nationale ou du Conseil des Arts du Canada devraient être des gens qui s'intéressent, d'abord, à la question en jeu. Leur choix devrait se faire selon les exigences de la géographie. Ce devraient être des délégués comme mon honorable ami le député de Victoria (M. Fairey), de la Colombie-Britannique, des hommes de son genre, non pas des fonctionnaires qui relèvent d'un ministère de l'État, et ainsi l'idéal de l'UNESCO,—soit non seulement l'avancement de la culture nationale mais aussi le développement de la culture et de la compréhension à travers le monde parmi les personnes instruites qui sont chargées de penser pour une grande partie des gens,—serait poussé et affermi. Voilà comment je conçois les fonctions de l'UNESCO; c'est une institution qui peut et devrait être une société tendant à favoriser de sains idéals, la paix et la compréhension.

J'ai entendu avec plaisir la déclaration qu'a faite le premier ministre. Une ou deux des assertions de mon honorable ami de Peace-River m'ont paru dénuées de sens. Parlant de Shakespeare, il a signalé que Shakespeare n'a pas eu besoin d'un Conseil des Arts du Canada. C'est entendu. Mais combien de Shakespeares avons-nous eus? Un tous les trois ou quatre siècles, j'imagine. Mon honorable ami a admis que Shakespeare n'était pas tombé du ciel; cet auteur, dit-il, a eu un mécène qui lui a ménagé l'occasion de réaliser son œuvre. A mon sens, le Gouvernement a pris une mesure qui fournira des occasions de succès à des Shakespeares ignorés qui viendront; ce ne seront pas tous des Shakespeares, bien sûr, mais je pense qu'on sait pas mal ce que je veux dire.

En d'autres termes, si dans le passé les avantages dont j'ai parlé ont été accordés à quelques privilégiés, je demande qu'ils soient accordés au grand nombre. Voilà le point que je voulais faire valoir.

Je ne parlerai pas beaucoup du Conseil des Arts proprement dit, car je ne sais pas ce qui arrivera tant que je n'aurai pas vu le projet de loi; mais j'énoncerai une ou deux idées générales sur le sujet. Je m'étais proposé de différer ces remarques juqu'à la discusion sur le bill; mais, vu que d'autres ont exprimé des opinions, je le ferai maintenant. Au début de mon discours, j'ai dit que ma première critique consisterait à déclarer que l'initiative du Gouvernement vient, non pas trop tôt, mais trop tard. Je n'entends pas par là qu'elle vient irrévocablement trop tard; je ne veux pas dire qu'un tort a été causé. Néanmoins, je pense vraiment que nous avons perdu une occasion d'accomplir quelque chose que nous aurions dû accomplir il y a des années. On n'a pas agi. Je m'attendais à un geste en 1955, lorsque j'ai eu le bonheur,—je ne sais pas pourquoi on m'a choisi,—d'assister avec certains éducateurs canadiens à la réunion d'un conseil spécial,—le Conseil des humanités, sauf erreur,—qui a été tenue à Ottawa au début de 1955. J'y ai entendu un des plus beaux discours du premier ministre qu'il m'ait été donné d'entendre. Nous sommes tous sortis du banquet, qui a eu lieu après cette conférence, en pensant que nous l'aurions, que l'affaire était réglée. Je ne sais évidemment pas lire les pensées et ne puis demander au premier ministre de révéler ce qu'il avait alors à l'esprit, mais nous avons tous eu l'impression qu'il pensait déjà en 1955 à présenter quelque mesure analogue à celle dont il a saisi la Chambre aujourd'hui. Certains de mes amis, surtout dans les cercles universitaires de la ville où j'habite, étaient extrêmement déçus de ce que le discours du trône d'alors contenait en général presque aussi peu de choses que celui de cette année et qu'il ne mentionnait certainement pas de Conseil des Arts du Canada. Mais il figure dans le discours du trône actuel et je m'en réjouis.

Il est temps, à mon avis, d'instituer un organisme comme celui que propose le Gouvernement. Après tout, nous sommes un pays de pionniers. En traversant les premières phases de notre développement, nous nous sommes surtout préoccupés, probablement par nécessité, des choses matérielles; il fallait arracher les pierres du sol et couper les souches, de sorte que nos aptitudes humaines ne se sont peut-être pas développées de pair avec nos ressources matérielles et naturelles. Pour une raison ou une autre, le Canada est unique dans ce cas. Nous avons fait preuve d'une étrange hésitation et de méfiance à l'égard des domaines artistiques et littéraires. Au début, du moins, nous avons été des imitateurs. Peut-être est-ce parce que nous sommes une nation d'immigrants; nous sommes venus ici imbus d'idées qui se rattachent à nos pays d'origine.

C'est ainsi que notre culture et le folklore dont a parlé un député sont, en réalité, ceux de la race canadienne-française, établie depuis si longtemps sur les bords du Saint-Laurent. Mon honorable collègue a rendu hommage à cette culture, et je me joins à lui. Mais le reste du pays n'en tire aucun avantage. C'est la culture individuelle de gens qui se réunissent pour s'amuser des petites pièces dramatiques qu'ils montent, ou de ce qu'ils peuvent organiser d'autre. J'aimerais que ce genre de réunion se répande dans tout notre pays, mais pour y parvenir il nous faudra trouver un moyen propre à cette fin.

Nous apprenons maintenant, comme le premier ministre l'a dit, que nous devons dépendre de nous-mêmes. Nous avons commencé à comprendre que les arts et la littérature doivent faire leur apparition sur la scène canadienne si nous voulons avoir une culture nationale tant soit peu distincte, et il ne fait aucun doute que la création de ce Conseil des Arts du Canada suscitera, encouragera, et créera un climat qui facilitera l'éclosion de ce genre d'activité.

M. Fulton: De quel genre d'activité?

M. Knight: Mon honorable ami pourra faire son propre discours avec toute l'inspiration que nous lui connaissons, une fois que j'en aurai fini.

M. Fulton: C'est bien ce que je compte faire.

M. Knight: J'aimerais maintenant reprendre les termes de ce que j'ai dit il y a quelque temps car je pense que cela en vaut peut-être la peine, même si j'en suis l'auteur.

Il est possible que les préoccupations de pionniers qui nous ont attachés aux choses primitives, ou encore que les progrès que nous avons réalisés vers notre indépendance et notre bien-être matériel, aient connu un rythme si rapide que nous n'avons pas su apprécier à leur juste valeur les capacités de nos concitoyens. Nous sommes en train de découvir par nous-mêmes qu'il y a dans la vie de notre peuple canadien tout autant de drame susceptible d'alimenter une littérature qu'il peut y en avoir dans l'existence des autres peuples, et nos artistes commencent enfin à comprendre qu'il y a tout autant de beauté dans un soleil couchant sur les Prairies ou dans la forêt québecoise qu'il peut y en avoir dans ces paysages européens qu'il était autrefois de bon ton de fixer sur la toile.

Et je veux ici rendre hommage au grand progrès réalisé par la culture canadienne-française.

Un placement dans l'avancement des arts au Canada, car c'est sous cet angle que j'envisage la création de ce Conseil des Arts au Canada, enrichirait les sources de satisfaction, l'éducation et la culture de tous les Canadiens.

Je redis ces paroles avec la même conviction que lorsque je les ai prononcées pour la première fois. Un aspect que je crois important

est que certains qui ont eu quelque occasion de cultiver leur talent nous ont été enlevés par l'appât d'un gain pécuniaire plus élevé aux États-Unis, ce qui a représenté pour nous une grande perte nationale. Ils ont été attirés ailleurs parce que le Canada ne leur offrait pas de récompense pécuniaire élevée ni l'occasion d'exercer chez eux leur profession à des conditions avantageuses.

Le Conseil des Arts du Canada peut faire pour les humanités et les arts ce que le Conseil national de recherches a fait pour les sciences. Je crois que les humanités ont été négligées. Je l'ai toujours dit et je n'ai pas changé d'avis. Pour ce qui est de la spécialisation, je voudrais dire ceci au Gouvernement, si je puis oser le conseiller. Quand il est à la recherche de recrues pour le service diplomatique, pour l'administration de ses services au pays, je lui dis que la meilleure formation de base que peuvent posséder ces personnes est celle que donnent les humanités. J'espère qu'alors les jeunes gens ainsi formés par l'étude des humanités pourront profiter de bourses du Gouvernement afin de se préparer aux fonctions auxquelles l'État veut les affecter.

Voilà ce que j'en pense. L'opposition n'a pas manqué. Nous l'avons vu aujourd'hui par ce qu'ont dit le chef du Crédit social et l'ancien chef de ce parti, le doyen des membres de ce groupement politique. Je ne puis m'expliquer leur attitude. Personne ne m'a jamais accusé d'avoir des tendances communistes ou teintés de communisme. Je répudierais celui qui m'en accuserait, comme j'ai répudié publiquement les communistes. Les communistes m'ont fait la lutte à toutes les élections auxquelles j'ai participé et pas même mes honorables amis ne trouveraient un commuinste sous mon lit ou dans mon lit.

Je ne vois pas à quoi tient cette crainte. Peut-être appréhende-t-on quelque ingérence des gouvernements dans notre liberté intellectuelle. Convenons qu'il y a un risque; mais, même dans ce cas, il ne faut pas reculer. On ne peut toujours faire échec au progrès, sous prétexte que quelqu'un s'imagine qu'un communiste a réussi à se glisser dans une organisation ou qu'il a quelque chose à y voir. S'il nous faut abandonner toutes nos bonnes entreprises parce que quelques communistes pourraient s'y glisser, notre progrès va être bien mince. Ne nous laissons donc pas arrêter par la peur.

On admettra assurément que les subventions fédérales aux universités n'ont pas donné lieu à la moindre entrave à la liberté intellectuelle. S'il y a eu entrave, j'avoue n'en avoir jamais entendu parler. Je n'ai même jamais entendu mentionner ce point. Pour autant que je sache, les autorités fédérales n'imposent aucune condition relativement à la façon dont doit être dépensé l'argent qu'elles remettent aux universités. Je ne m'étends pas davantage là-dessus.

J'ai dit, à propos d'autres formes d'enseignement, que le versement de ces subventions n'entraînerait aucune intrusion dans les programmes d'études ou l'administration de l'enseignement. Mais ce n'est pas de cela que je veux entretenir le comité. J'estime qu'il y aurait autant de danger à accepter d'une entreprise privée de l'argent pour l'encouragement de l'enseignement ou de la culture, mot que je n'aime pas trop. Je me réjouis de ce que les festivals dramatiques n'auront plus à dépendre de l'argent que leur versent les fabricants de boissons alcooliques. Ce n'est pas que je m'oppose à ce que l'industrie privée ou des philanthropes accordent des subventions à ces fins, mais nous avons maintenant un instrument par l'entremise duquel ces subventions pourront être assignées là où le besoin est le plus grand.

J'espère que le programme, loin de paralyser l'intention de verser de telles subventions, sera pour les philanthropes et l'industrie privée une invitation à consacrer plus d'argent à une excellente cause.

Un autre inconvénient que je vois aux subventions privées, c'est qu'elles sont exposées à être versées à certaines conditions, même si ces conditions ne sont peut-être pas très onéreuses. Je puis imaginer cependant qu'une société, qui emploie, par exemple, un grand nombre d'ingénieurs, donne de l'argent à une université ou à une autre institution d'enseignement avec l'espoir, au moins, et je ne serais pas étonné qu'un tel espoir soit exprimé, que le don servira à former des hommes dont ladite société pourrait utiliser les services avec grand avantage. Cela me paraît naturel. En d'autres termes, ces subventions seraient destinées aux étudiants d'une spécialité.

Je soutiens depuis douze ans et je n'ai peut-être pas besoin de le répéter, que ce qu'il nous faut c'est un effort national sous l'égide de l'État. Une autre chose qui me frappe c'est que nous avons besoin de soutenir un tel programme de façon constante et continue et non pas par intermittence comme cela se produirait peut-être dans le cas de dons privés. Une société, par exemple, peut bien donner aujourd'hui un quart de million de dollars et ne rien donner ensuite pendant des années. Lorsqu'un effort continu repose sur une base déterminée on peut toujours espérer atteindre un but.

J'ai déjà parlé beaucoup plus longtemps que je ne pensais, mais l'honorable député de Peace-River ne pourra s'en prendre qu'à lui si j'ai mis ainsi sa patience à l'épreuve. Je

vois dans le Conseil une source éventuelle de bourses d'études. Je n'ai de ma vie rompu les liens qui m'unissaient à mon pays natal. J'y suis allé bien des fois et je suis resté en rapport avec certains de ses habitants qui se font hélas maintenant trop rares. Je suis convaincu qu'aucun autre pays du monde n'a mieux aidé ses jeunes que la Grande-Bretagne, du point de vue des bourses d'études. Si je me souviens bien, en 1955, 75 p. 100 des étudiants inscrits dans les universités anglaises étaient aidés par le gouvernement. Que ce soit 70 ou 75 p. 100, peu importe!

M. Fulton: C'était 74 p. 100.

M. Knight: De plus, 70 p. 100 de l'argent dépensé par les universités de Grande-Bretagne venait du gouvernement. Mais ceci ne répond pas encore à la question de l'honorable député de Greenwood.

M. Fulton: Le pourcentage exact est 74 p. 100.

M. Knight: Le Conseil des Arts de la Grande-Bretagne a été un succès. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais l'aspect le plus important de ce programme, celui qui, vu nos idées, nous plaît particulièrement à moi et à mon groupe de la CCF, c'est que les jeunes gens bien doués peuvent, quelle que soit par ailleurs leur situation financière, se faire instruire. Dois-je ajouter que ces bourses sont attribuées uniquement au mérite. Les concours qui y donnent accès sont très rigoureux. J'éprouve une satisfaction particulière à la pensée des enfants bien doués de ce qu'on appelle parfois d'humbles familles qui sans cela n'auraient jamais pu fréquenter l'université. La Grande-Bretagne peut ainsi profiter de ses meilleurs talents.

J'ai déjà dit qu'il fallait peut-être imputer à l'état de jeunesse de notre pays notre malheureuse indifférence pour les humanités et les sciences sociales. Le Gouvernement s'est montré bien plus généreux pour la recherche scientifique, à cause, peut-être, de notre programme de défense. Je suis sûr que cette tendance n'y est pas étrangère. Nous sommes peut-être excusables de songer davantage à préserver nos vies qu'à enrichir notre culture. A mon avis, il nous faudra établir un juste équilibre et réaliser des progrès tant d'un côté que de l'autre.

(Texte)

M. Gauthier (Portneuf): Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire afin d'apporter mon appui, si faible soit-il, à cette mesure que le Gouvernement a soumise à la Chambre cet après-midi. Quelqu'un a dit ce matin qu'elle avait été présentée un peu par surprise; pourtant, tous en avaient entendu parler depuis assez longtemps et avaient lu dans les journaux d'assez nombreux articles pour que les membres de la Chambre s'attendent qu'un jour ou l'autre, ils seraient appelés à étudier cette mesure. Au fait, tous avaient eu le temps de se préparer, si j'en juge par les discours très intéressants que j'ai entendus cet après-midi au sujet de cette mesure.

Je suis convaincu que le Gouvernement n'aura pas comme premier souci de ne nommer, à la tête de ce Conseil,—comme le craignent nos amis les conservateurs,—qu'un adhérent du parti libéral, et ce parce qu'il est libéral. Je connais trop le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et son Gouvernement pour redouter une nomination politique à ce poste. Je suis toujours porté à rire lorsque j'entends mes honorables amis d'en face manifester la crainte que les nominations gouvernementales subissent une influence politique.

Je connais un peu mon histoire politique puisque cela fait déjà trente ans que je suis député soit au fédéral soit au provincial, et je sais tellement de quel souci politique mes amis de l'autre parti font toujours preuve lorsqu'ils sont au pouvoir! Je crois vraiment que la maxime de "la poutre et la paille" s'applique très bien dans le moment.

Monsieur le président...

M. Van Horne: Vous ne croyez pas que ce soit le premier souci du parti libéral?

M. Gauthier (Portneuf): Le parti libéral n'a jamais apporté la moitié du souci politique que le parti conservateur lui a accordé de toute son histoire, et si l'honorable député voulait lire son histoire, au lieu de m'interrompre, il en saurait beaucoup plus long et il aurait peut-être des déclarations plus intelligentes à faire.

Monsieur le président, j'ai cru devoir apporter la contribution d'un Canadien français au débat cet après-midi. J'en connais qui auraient été beaucoup plus en état de le faire que moi, seulement, j'ai essayé de rassembler tout mon courage pour dire quelque chose d'intéressant, même si quelques députés ne trouvent pas cela de leur goût.

La formation du Conseil des arts, à mon avis, arrive à son heure. Nous ne pouvions l'avoir il y a cent ans; nous ne pouvions le créer, même, il y a vingt-cinq ans, parce que nous n'étions pas encore mûrs. Il faut que le caractère et la mentalité soient mûris, dans certains domaines, si l'on veut canaliser nos talents. Il ne faut pas que ce soit fait trop à bonne heure. Donc, je crois que cette mesure arrive à son heure.

Il est vrai que nous, les Canadiens français, nous sommes développés petit à petit au point de vue des arts, je veux parler ici du théâtre, de la musique et des humanités. Cependant,

je veux rendre un hommage particulier aux collèges commerciaux et classiques pour la bonne formation qu'ils nous ont donnée dans ces trois domaines, surtout en ce qui concerne les humanités. Très souvent, lors de polémiques dans les journaux et les revues, certains auteurs d'articles qui ne voient pas l'utilité d'étudier les langues mortes, reprochent à nos séminaires d'enseigner encore le grec et le latin. Mais, nos éducateurs savent très bien, connaissant leurs langues et connaissant surtout les racines de la langue française, que pour bien savoir le français, il faut connaître les racines grecques et latines. Même pour les Anglais, surtout ceux qui sont d'origine normande, il est certain que la connaissance des racines grecques et latines est d'un grand secours s'ils veulent bien comprendre et parler leur langue.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous devons rendre un témoignage, bien mérité, à nos collèges classiques pour avoir continué d'enseigner ce qu'on appelle les langues mortes, et nous leur devons un témoignage de reconnaissance pour avoir développé, parmi les Canadiens français, des talents qui probablement se seraient perdus. C'est dans les séminaires et les collèges qu'on voit certains talents éclore et se développer grâce au souci et à l'attention qu'ont apportés les professeurs de nos collèges classiques à l'éducation de nos jeunes, et surtout grâce à leur érudition. Qu'il me suffise de nommer quelques noms, par exemple, dans mon district, celui de M^gr^ Camille Roy, et dans le district de Montréal, ceux des chanoines Chartier et Groulx pour illustrer le bien-fondé de mes avancés. Il y en a d'autres sans doute, mais ce sont les trois qui me viennent à l'esprit. Ce sont des éducateurs qui ont aidé à la formation théâtrale d'un grand nombre de Canadiens français. Et, plus récemment, on pourrait mentionner le révérend père Legault, qui a formé les fameux Compagnons de Saint-Laurent, qui ont gagné des médailles dans tous les concours nationaux canadiens, et d'où sont sortis des hommes comme Gascon, Coutu et Groulx.

Nous avons même eu, au théâtre, des Canadiens français qui sont allés faire profiter les Îles-Britanniques de leur grand talent. Je n'en nommerai qu'un seul: Paul Dupuis. Il a fait du théâtre à Londres pendant des années. Il est maintenant revenu à Montréal, et c'est avec grand plaisir que nous l'avons accueilli. Voici un homme de culture latine, un homme de culture française et, cependant, il a fait les délices, le contentement et la satisfaction de bien des Anglais qui l'ont vu sur la scène, au cinéma, ou entendu à la radio.

Je pourrais nommer encore une foule d'autres artistes, des gens comme les Plamondon, les Jobin, les Mercier, les Simoneau, les Alarie, et je me garderais bien d'oublier un nom resté à jamais célèbre dans la vie, lequel n'a jamais été dépassé dans le monde entier, celui de M^me^ Albani.

Mesdames et messieurs (*éclats de rire*) ...

Monsieur le président, si j'ai parlé,—excuse me, it's a force of habit,—les élections auront lieu bientôt, et c'est probablement la raison pour laquelle j'ai fait un *lapsus linguae*.

Je crois, monsieur le président, que les Canadiens français vont accueillir l'institution de ce Conseil des arts avec plaisir. Oh! je crois bien qu'il apparaîtra quelque part certains nuages sur lesquels seront inscrits les mots: faites attention à l'autonomie, le gouvernement fédéral ne doit pas s'immiscer dans l'éducation, et si le chant, le théâtre, le violon, le piano, font partie de l'éducation, eh! bien, il y a danger que le gouvernement fédéral s'immisce dans le domaine de l'éducation.

Je ne crains aucunement que le gouvernement fédéral s'immisce dans le domaine de l'éducation et je puis le dire, je crois, sans scandaliser qui que ce soit, même les plus chauds partisans de l'autonomie provinciale.

Je ne vois pas non plus de danger dans les dons aux universités, tels qu'ils ont été offerts par le très honorable premier ministre lors de son discours il n'y a pas très longtemps; aussi, suis-je d'avis que les universités de la province de Québec devraient accepter ces octrois. Je ne sais pas pourquoi elles les ont refusés. Elles ont sans doute des raisons, elles peuvent avoir d'excellents arguments, mais je crois que nous avons dans la personne du premier ministre et du gouvernement actuel des arguments assez forts, un passé assez solide, pour pouvoir leur dire que leurs craintes ne sont pas fondées. Les universités devraient accepter ces octrois afin de pouvoir continuer leur travail magnifique dans le domaine où elles se dévouent depuis si longtemps et faire un succès toujours plus grandissant de l'éducation dans la province de Québec.

Oh! comme on l'a signalé, je sais que l'instruction primaire peut sembler être la pierre angulaire, la base la plus solide pour l'éducation de nos jeunes Canadiens français; mais il n'y a pas qu'une pierre dans un édifice, il y en a plusieurs, il faut que toutes les pierres se superposent normalement et solidement, non seulement dans le domaine de l'enseignement universitaire, mais dans ceux de l'enseignement primaire et secondaire. Lorsque nos universités et nos collèges ont besoin d'argent, il n'y a pas de cri autonomiste assez fort, assez puissant ni assez sincère

pour les empêcher d'accepter les octrois que le gouvernement fédéral veut bien leur offrir, sans aucune condition.

J'ai entendu, tout à l'heure, l'honorable député de Peace-River (M. Low) et celui de Saskatoon (M. Knight) se lancer quelques fleurs au sujet du danger de l'infiltration communiste dans cet organisme que le gouvernement fédéral veut établir. Je crois que nous pouvons progresser dans les arts, les sciences sociales et les humanités sans l'aide de la formation communiste. Oh! je sais, et c'est un fait, que les dirigeants communistes ont déjà demandé, il y a quelques années, à des musiciens de changer leur genre de composition, parce qu'elle ne répondait pas assez à l'idéal matérialiste. Je sais aussi que certains historiens, certains hommes de science, comme Lysenko, ont essayé de détruire des théories, nommément celle de Mendel, parce qu'elles allaient à l'encontre de l'idéologie communiste et surtout de la dialectique communiste. Je ne crois pas que ce danger se présente au Canada à l'heure actuelle dans l'organisme que le gouvernement fédéral veut créer, parce que nos dirigeants ne sont pas des communistes, mais de bons démocrates. Je sais aussi que les Canadiens sont maintenant assez avertis contre les dangers du communisme,—peut-être pas tous, mais la plupart,—et qu'il y aura toujours chez nous des gens assez éveillés pour empêcher cette infiltration au sein d'un organisme semblable.

(Traduction)

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, je n'aurais pas cru indispensable ou inévitable que l'honorable député de Peace-River et moi-même devions différer si profondément d'avis sur la plus grande partie de ce qu'il a dit cet après-midi, mais c'est pourtant le cas. Il y a cependant un point sur lequel je suis d'accord. Mettons, deux! La culture, a-t-il dit, ne s'achète pas. A cela rien à redire.

Incidemment, je conviens avec l'honorable député de Saskatoon que nous pourrions trouver un autre mot que "culture" qui a quelque chose de pédant. En consultant les dictionnaires, j'ai trouvé une définition qui, sans être aussi brillante me satisfait beaucoup mieux: c'est celle de "développement intellectuel".

Soit dit en passant, j'étais content d'entendre l'intéressante définition du mot "humanité" que le premier ministre a donnée ce matin, car ce n'est pas un mot dont le sens aille de soi. Je pense que nous ferions bien de nous en pénétrer.

L'autre point que j'admets avec le député de Peace-River est celui-ci. Il a semblé craindre, et je trouve que c'est une crainte fondée, que notre intervention faite à coup d'argent de l'État n'émousse l'effort des particuliers. Je suis persuadé que ce n'est pas du tout le but visé et j'espère qu'il sera possible d'éviter complètement un tel danger, car en regardant autour de nous nous reconnaîtrons que dans une foule de cas la vraie culture a atteint un sommet avec fort peu d'argent.

J'ai écouté avec intérêt le premier ministre déclarer ce matin qu'en France, même avant la Révolution, la question préoccupait beaucoup les esprits. Je voudrais donner lecture d'une seule phrase d'un discours que sir James Barrie a prononcé il y a des années devant les étudiants de l'Université de St. Andrew's. C'est un texte à la louange des Écossais, et peut-être ferais-je mieux, avant d'en donner un extrait, de dire que je puis le faire sans gêne, étant moi-même seulement 25 p. 100 Écossais.

Il parlait des universités aux étudiants, puis il a ajouté ceci. Je trouve que c'est bien intéressant et très vrai, car nous savons tous que l'enseignement en Écosse a été surtout dû aux efforts du personnage très enclin à la controverse qu'a été John Knox. Je suis allé au fond des choses, pour ainsi dire, et voici ce que Barrie a dit aux étudiants auxquels il s'adressait, ainsi que le rapporte l'opuscule que j'ai ici et qui est intitulé: "Courage":

> Vous êtes issus d'une race d'hommes dont la réputation s'est répandue dans tout l'univers. Rappelez-vous:
>
> "Heaven doth with us as we with torches do,
> Not light them for themselves..."

Puis il a ajouté:

> Grandes sont les universités d'Écosse et elles dureront. Mais, même dans vos plus nobles exaltations, n'oubliez jamais qu'il n'y en a pas quatre, mais cinq. La plus grande d'entre elles, c'est la pauvre, la fière maison d'où vous êtes sortis et dont on a dit il y a bien longtemps: "Il y aura de l'enseignement dans notre pays". C'est elle, non pas St. Andrews, qui est la plus vieille université d'Écosse, et toutes les autres sont ses rejetons.

Nous serons tous d'accord pour dire qu'il ne faudrait pas émousser cet effort. J'éprouve parfois quelque hésitation devant les formidables obstacles auxquels doivent faire face celui qui veut s'instruire et qui n'est pas aidé par des bourses. Je n'accepte pas entièrement ce régime. Il y a, je crois, encore bien des gens qui peuvent s'instruire en recourant à leurs propres moyens, mais j'ai certains souvenir à cet égard. Je me rappelle du temps où j'étais moi-même étudiant et où je devais me procurer, dans les cinq mois d'été, l'argent nécessaire pour continuer mes études l'hiver. Je me rappelle qu'un homme qui était un véritable savant et non pas un faux lettré, a déclaré: "Nous n'aurons jamais de vraie érudition dans notre pays tant que nos étudiants doivent consacrer six mois de chaque année à d'autres

choses que leurs études afin de se procurer les moyens d'y revenir."

Je me souviens toujours de cette observation et je la crois vraie. C'est la raison pour laquelle, tout en répétant que les portes seront toujours ouvertes à celui qui possède l'énergie nécessaire et que le génie, évidemment, triomphe de tout, les lois et notre mode de vie doivent néanmoins s'efforcer de résoudre le cas de la moyenne des étudiants et c'est pourquoi nous devons nous préoccuper de faciliter les efforts de ceux qui tentent d'entrer à l'université.

Je veux parler brièvement de nos universités. C'est un lieu commun que de dire que tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'administration des universités se sentent grandement perplexes et parfois inquiets en entendant parler du flot qui va bientôt se déverser sur nous. On apporte parfois certaines réserves. J'ai rencontré deux ou trois industriels qui m'ont dit qu'un grand nombre d'hommes travaillaient dans leurs établissements à des ouvrages qui ne requéraient pas un cours technique complet; ce n'est pas que cela leur nuisait mais le travail pouvait être accompli de façon très satisfaisante par des hommes possédant beaucoup moins qu'une formation technique. Personne n'ignore ici probablement que du moins dans la province d'Ontario on a beaucoup fait pour aménager des écoles techniques de ce genre. Je pense pouvoir dire qu'on en compte maintenant quatre ou cinq et qu'on se propose de leur donner encore plus d'expansion.

On pourrait également utiliser nos installations au maximum en se servant des immeubles actuels non pas durant quatre ou cinq heures par jour mais durant douze heures par jour et douze mois par année. Je crois que la question est à l'étude et que cela modifiera la situation considérablement.

Je vais maintenant poser trois questions auxquelles le premier ministre pourra répondre plus tard. On nous a fourni des chiffres fort intéressants et impressionnants à propos de l'accroissement de la population universitaire; mais, comme on l'a signalé, ce phénomène suppose une bien plus forte augmentation de ceux qui fréquentent les écoles secondaires, soit le cours précédant l'université. Si le nombre de ceux qui fréquentent les universités doit doubler, j'imagine que ce chiffre sera bien plus que doublé dans nos écoles secondaires. Qu'en pense le ministre? A-t-on tenu compte de ce problème qui, selon moi, augmentera considérablement les obligations des universités?

Ce qu'a dit le premier ministre à propos des restrictions à l'égard de la proportion de la subvention fédérale à affecter à la construction de tout immeuble m'amène à poser une question de portée plus générale. Voici l'alinéa b) du projet de résolution:

> Que le Conseil établira une caisse appelée Caisse des subventions de capital aux universités, à laquelle sera créditée la somme de cinquante millions de dollars, que le ministre des Finances versera au Conseil sur le Fonds du revenu consolidé.

Il est permis de dire, je pense, que les subventions de capital que les universités ont reçues jusqu'ici leur ont été versées presque entièrement par les provinces, à l'exception peut-être d'immeubles servant à l'astronomie ou à d'autres fins spéciales, qui étaient en réalité des immeubles fédéraux construits sur le terrain des universités. Telle est la situation, je pense, en ce qui concerne l'université dans laquelle j'ai des attaches. Voici où je veux en venir. Quel sera le rôle des provinces relativement à ces entreprises de construction? Je puis me tromper, mais j'ai eu l'impression en écoutant le premier ministre, ce matin, que la question de la construction serait affaire à débattre entre l'université et la Caisse des subventions de capital aux universités.

Le premier ministre ne semble pas être de cet avis. Il voudra peut-être rectifier ce que j'avance. Pour l'instant, je continue à exposer le point qui me préoccupe. Le Conseil établit cette caisse qui portera le nom de Caisse des subventions de capital aux universités. Il s'agit là, je suppose, d'une façon commode de créditer une caisse distincte, je me demande jusqu'à quel point le Conseil décidera de la nature des immeubles à construire, si l'université sera le seul juge en la matière ou si la province interviendra de quelque façon. Voilà l'énoncé de la question qui se présente à mon esprit, le premier ministre pourra peut-être y répondre en même temps qu'il aura sans doute à répondre à bien d'autres questions.

M. Nicholson: Avant que la résolution soit adoptée, je tiens à apporter mon appui à l'importante décision qu'elle représente. Je pense que, vu l'envergure du problème qui se pose, la mesure n'est pas suffisante, mais, une fois admise la nécessité d'une telle décision, je sais que le gouvernement trouvera les moyens d'accroître le montant en cause. Je pense que tous les membres de la Chambre se doivent d'appuyer une proposition visant à établir un Conseil pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada.

J'ai écouté avec intérêt les propos du premier ministre signalant que nous devons envisager non seulement que les Canadiens aillent à l'étranger mais aussi que des gens

d'autres pays viennent au Canada. Je songe à Terrance Gabora, de Mikado, Saskatchewan. Ses grands-parents, émigrés d'Ukraine au Canada au début du siècle, se sont établis dans la région de Canora. A un âge très tendre le petit-fils a manifesté de l'intérêt pour le violon. Ses compagnons de classe et ses voisins accueillaient avec un vif plaisir chaque occasion qu'il avait de jouer de son instrument. A l'université, il a continué de s'intéresser à la musique et il a obtenu une bourse d'études qui l'a mené à Paris et de là à Vienne. Il est maintenant en Autriche, dans la région où ont habité ses grands-pères et ses arrière-grands-pères. L'automne dernier, en compagnie de sa charmante femme, Gail Craig, une cantatrice accomplie, il a fait une tournée dans les petites collectivités de Saskatchewan que Terrance avait connues dans son enfance. Pour nos gens, c'était très encourageant de revoir ces jeunes Canadiens devenus des artistes aussi accomplis.

Cependant, je veux insister sur un point, savoir que les Autrichiens, qui ne sont pas riches, offrent une bourse d'études à ce jeune Canadien pour lui permettre de se perfectionner comme violoniste. La plupart des Canadiens conviendront sans doute qu'avec nos immenses ressources nous ne devrions pas compter sur la charité des Autrichiens pour aider nos jeunes musiciens à poursuivre leurs études.

Quand je songe à ces jeunes si merveilleusement doués, je suis inquiet de penser qu'ils doivent quitter le Canada pour pouvoir éventuellement gagner leur vie. J'espère que l'établissement du Conseil des Arts du Canada encouragera bien d'autres jeunes comme les Gabora à aller à l'étranger pour étudier. J'espère aussi que nous pourrons leur faire une place ici lorsqu'ils nous reviendront, leurs études terminées. Je souhaite que les étudiants canadiens aillent en bien plus grand nombre à l'étranger, sans compter ceux qui bénéficient déjà de la générosité de sir Cecil Rhodes.

Cette question offre peut-être un plus grand intérêt pour nous du Parlement, car le député de Greenwood a été, il y a bien des années, un boursier de Rhodes, comme l'ont été le député de St. Paul's, celui de Kamloops et le ministre des Pêcheries. Ils ont tous été choisis par des comités appropriés comme étant les étudiants éminents de l'année et ils ont eu le privilège d'étudier trois ou quatre ans dans un centre mondial très intéressant Je pense que nous devrions souhaiter qu'un bien plus grand nombre de jeunes Canadiens aient les chances que ces honorables députés ont eues quand ils étaient un peu plus jeunes. Je crois que nous devrions aussi prévoir des fonds pour que les étudiants d'autres pays puissent venir au Canada.

Dans la discussion de la résolution, je ne pense pas qu'on ait accordé assez d'attention à la grave crise que suscite au Canada le maintien de nos universités.

J'ai sous la main le *Financial Post*, numéro du 17 novembre 1956; j'y ai trouvé un intéressant compte rendu de la conférence tenue à Ottawa en novembre dernier. Le premier ministre en a parlé et j'aimerais commenter la nouvelle écrite par J. B. McGeachy, rédacteur adjoint.

Je sais que l'honorable député de Lethbridge a accusé M. McGeachy d'utiliser les services de Radio-Canada pour faire de la propagande communiste, mais je ne crois pas qu'il y ait dans cet article quelque chose auquel l'honorable représentant trouverait à redire.

M. Blackmore: Il s'amende peut-être un peu.

M. Nicholson: Je ne crois pas que l'honorable député de Lethbridge trouvera à redire à la déclaration de M. McGeachy, contenue dans le premier paragraphe de l'article:

> Les universités canadiennes sont privées de fonds, reçoivent un appui trop mesquin tant des gouvernements que des donateurs particuliers. Leurs personnels sont débordés de travail et insuffisamment rétribués. Leurs édifices et leur matériel sont insuffisants ou le deviendront bientôt. Elles ont trop peu d'étudiants qui aient les qualités intellectuelles voulues et en ont trop qui ne les aient pas.

M. McGeachy soumet ensuite des statistiques troublantes. Il estime que 25 sur 100 élèves des écoles canadiennes sont suffisamment doués pour bénéficier de l'enseignement supérieur, mais il signale que 7 seulement sur 100 parviennent à l'université. Il ajoute que ce chiffre est bien au-dessous de la moyenne des États-Unis et encore plus au-dessous du niveau soviétique.

> Des sept, cinq seulement appartiennent à la minorité des plus capables (25 p. 100). Autrement dit, deux sur sept (soit environ 30 p. 100 des nouveaux de première année) viennent de la majorité de 75 p. 100 qu'on considérait comme des candidats inaptes à obtenir des grades universitaires.

J'estime que le Canada affronte un très grave problème quand seulement un cinquième des étudiants de nos écoles ont assez de talent pour pouvoir entrer à l'université et que ce droit est refusé aux autres.

M. McGeachy affirme, et tout le monde l'admettra, qu'il n'est pas nécessaire, ni même souhaitable, que tous les esprits brillants de l'une ou l'autre époque aillent à une université. Il mentionne Henry Ford, Bernard Shaw, sir Winston Churchill; nul d'entre eux n'a fréquenté l'université. Il laisse entendre qu'ils se seraient probablement fait coller aux

examens à cause de leur excessive originalité. A mon sens, il n'y a pas de bonne raison pour que 20 sur 25 élèves de nos écoles qui pourraient devenir médecins, dentistes ou ingénieurs, ou encore suivre d'autres cours, se voient refuser le droit de fréquenter l'université.

M. McGeachy mentionne M. MacKenzie, président de l'Université de la Colombie-Britannique, qui est un des trois dirigeants d'université qui ont abordé le problème financier dans un discours, les deux autres étant M. Cyril James, principal de McGill, et Monseigneur H. J. Somers, de St. Francis Xavier.

Beaucoup d'espace est consacré aux discours de ces trois personnes, mais je ne prendrai pas le temps d'en parler en ce moment. Il arrive que le même numéro du *Financial Post* renferme un article, la quatrième d'une série sur la Russie, de M. Ronald McEachern, portant sur l'enseignement. Je suis sûr que le député de Lethbridge n'ira pas dire que le rédacteur du *Financial Post* est un communiste ou qu'il cherche à faire de la propagande communiste. Je crois que nous devrions examiner ce que dit M. McEachern:

> Le plus haut édifice de l'Europe est l'Université de Moscou.
>
> Elle n'est pas seulement haute. C'est un vaste endroit qui s'étend sur une grande superficie.

Il décrit ensuite les laboratoires, les salles de conférences et les autres lieux comportant un certain intérêt. L'article dit encore:

> Les professeurs sont des héros dans la société soviétique et le doyen d'une faculté touche autant que le directeur d'une grande entreprise ou qu'un haut fonctionnaire. Voilà des faits significatifs. C'est parce que l'industrie la plus importante aujourd'hui dans l'Union soviétique, c'est l'instruction publique, non seulement l'instruction des enfants et des adolescents mais l'instruction constante des adultes.
>
> Un quart environ de toute la nation soviétique étudie (à plein temps dans les écoles ou officiellement, à temps partiel). Il y a environ 30 millions de personnes dans les écoles primaires et secondaires. A peu près 2 millions suivent les cours d'institutions spécialisées et techniques. Deux autres millions fréquentent les universités. Et approximativement 50 millions d'adultes participaient officiellement, l'année dernière, à quelque genre d'enseignement en suivant des cours du soir, des cours extra-muros, et ainsi de suite.
>
> Pour une nation dont la population, il y a 40 ans à peine, était illettrée pour la moitié environ, c'est une réalisation considérable.

Il cite ensuite quelques chiffres qu'il vaut la peine d'examiner. Il cite les pourcentages relatifs aux universités de l'URSS, du Canada et des États-Unis. Nous comptons au Canada, d'après M. McEachern, 4.9 étudiants d'université par 1,000 habitants; aux États-Unis, il y en a 15, et en URSS 19.6. L'honorable député de Greenwood a demandé à mon chef aujourd'hui des chiffres à propos du Royaume-Uni. L'honorable député de Rosetown-Biggar ne les connaissait pas, mais j'ai communiqué avec notre Bureau fédéral de la statistique et j'ai constaté qu'il possédait les chiffres sur le Royaume-Uni. Les chiffres du Bureau de la statistique sur le Canada pour 1953-1954 sont un peu plus faibles que ceux que M. McEachern a cités. Les pourcentages déterminés par notre Bureau de la statistique pour 1953-1954 s'établissent à 4.2 et, dans le cas du Royaume-Uni pour la même année, à 1.6.

Il a expliqué qu'au Royaume-Uni un nombre assez considérable d'étudiants fréquentent les écoles techniques, que la statistique ne place pas sur le pied des universités, mais je pense que nous devrions examiner ces chiffres: 4.2 ou 4.9 pour le Canada,—on nous cite deux pourcentages,—15 pour les États-Unis et 19.6 pour l'URSS.

L'honorable député de Saskatoon et le chef de notre parti ont dit que le pourcentage d'étudiants qui reçoivent de l'aide financière est beaucoup plus élevé au Royaume-Uni qu'au Canada. Cependant, que seulement 1.6 pour mille de la population totale fréquente l'université et qu'un pourcentage plus considérable de ces étudiants reçoivent de l'aide financière au Royaume-Uni ne change rien au fait qu'un très grand nombre d'étudiants au Royaume-Uni n'ont jamais la chance d'aller aux universités.

Dans ce très intéressant article sur l'éducation en Russie, M. McEachern répète ce que d'autres ont dit. Bien des députés ont entendu le discours que M. J. S. Duncan, président de la *Massey-Harris-Ferguson Limited*, a prononcé devant le Club canadien, l'année dernière. Une partie très intéressante de son discours porte sur l'éducation. Il nous raconte sa visite à l'université de Moscou et il a été aussi exagéré que M. McEachern dans ses paroles pour décrire le bâtiment central de 32 étages et deux autres bâtiments de 20 étages chacun et de chaque côté, et pour parler de 1,100 acres de taudis qu'on avait déblayés à Moscou pour la construction de l'université. Il nous a dit qu'on y logeait 8,000 étudiants et que la salle de réunion avait une capacité de 5,000 sièges.

M. Duncan nous a ensuite raconté sa visite aux usines Staline à Moscou. Il a eu quelques plaisanteries à propos du nom des usines, disant qu'il n'est plus certain maintenant si elles ne portent pas le nom de Khrouchtchev ou de Boulganine. Il nous a raconté que 40,000 hommes et femmes y travaillent et qu'après une journée de travail de huit heures, 10,000 d'entre eux, soit le quart, y étaient revenus étudier de 6 heures et demie à 10 heures et demie, en plus de leur journée de huit heures, trois soirs par semaine.

M. McEachern et M. Duncan ont souligné tous les deux que partout où ils allaient ils

recueillaient l'impression que l'éducation serait un appoint considérable. Voici ce qu'a dit M. McEachern:

> Les occidentaux peuvent fort bien ne pas aimer ce qu'on enseigne aux étudiants soviétiques. Nous pouvons fort bien trouver odieux certains des objectifs de cette gigantesque machine culturelle.
>
> Mais tout examen impartial de la société soviétique exige qu'on observe ce phénomène qui représente à bien des égards l'activité la plus importante de l'URSS d'aujourd'hui.
>
> L'acquisition d'une instruction supérieure est le plus bel espoir qu'un citoyen soviétique a d'accéder à un mode de vie agréable et de se couvrir d'honneurs aux yeux de ses concitoyens. On y trouve une adhésion passionnée à l'idée que l'éducation est le plus désirable des biens, passion comme on en a rarement vue dans une société quelconque, si ce n'est peut-être en Écosse au milieu du 19e siècle.

Je pense que nous devons reconnaître que la scène canadienne a beaucoup changé depuis que l'Acte de confédération a déterminé les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux. Au moment de la confédération, personne ne prévoyait que l'avion, la radio et la télévision transformerait le visage de notre pays comme ils l'ont fait et on a attribué aux provinces certains domaines sans voir loin dans l'avenir. Cependant, à mon avis, quand nous constatons,—et ces chiffres ont été établis par la Banque canadienne de Commerce,—que sur chaque dollar d'impôt nous versons 12c. à la municipalité, 14c. au gouvernement provincial et 74c. au gouvernement fédéral, il est évident que les provinces et les municipalités sont incapables de répondre aux besoins actuels dans le domaine de l'enseignement universitaire.

Je pense qu'il est également évident que la population canadienne, quand elle paie ses impôts, semble accepter que le ministre des Finances puisse obtenir d'importants excédents, et cependant des administrations municipales et provinciales ont été rejetées par des électeurs qui croyaient que ces 12 ou 14c. qu'elles percevaient de chaque dollar versé n'étaient pas dépensés judicieusement. Il me semble qu'on ne s'intéresse guère à la façon dont nous dépensons nos 74c.

Toutefois, je crois que le gouvernement fédéral, par l'argent qu'il dépense, les traitements intéressants qu'il paie aux fonctionnaires, les sommes qu'il verse au titre des travaux en régie intéressée, produit l'effet suivant: nos universités constatent qu'il est très difficile de garder leur personnel. Il est également très difficile d'encourager nos étudiants des écoles supérieures à fréquenter l'université.

Pendant l'intersession, je suis allé à Cranberry-Portage, où se trouve l'un des établissements de la ligne intermédiaire (mid-Canada). Je m'y suis entretenu avec les commissaires d'école. On a là un exemple typique du problème qui se pose. Le directeur y touchait $3,200 par année. S'il abandonnait sa profession et acceptait un emploi aux travaux de construction les moins bien rémunérés, outre le vivre et le logement gratuits (et il serait mieux logé et mieux nourri qu'il n'a jamais pu l'être à Cranberry-Portage), il toucherait au moins $500 de plus que ce qu'il reçoit comme directeur d'école. Il ne s'agirait pas d'un travail exigeant d'aussi grandes connaissances que celui de professeur. L'ouvrage consisterait à peler les pommes de terre, laver la vaisselle, et autres besognes semblables, qui sont tout de même nécessaires au fonctionnement d'une entreprise. Mais il n'est pas nécessaire d'être diplômé d'université pour apprendre rapidement à faire ces sortes de travaux.

Un autre jeune de ma circonscription a préféré l'apprentissage de machiniste aux études universitaires. Cinq ans plus tard, il était devenu machiniste très compétent. C'est un excellent travailleur; mais ses amis qui sont allés à l'université savent bien que, lorsqu'ils auront terminé leurs études, ils auront dépensé bien davantage, mais il aura gagné beaucoup plus qu'eux, car, l'an dernier, il a acquitté des impôts à l'égard d'un revenu dépassant $8,000. Durant la dernière année civile, il a même gagné plus de $800 en un seul mois.

On se demande ce que fait ce jeune homme pour gagner un tel salaire. Il travaille dans la région d'Uranium City, où il accomplit des fonctions très importantes dont le contribuable fera un jour les frais. Mais, quand un jeune Canadien peut espérer toucher un jour $8,000 par année sans avoir à passer par l'université, il ne conseille pas à ses amis de se mettre en dette pour quelques années en vue de fréquenter l'université.

Nombreux sont les Canadiens que ce problème inquiète. J'aimerais, à ce propos, dire un mot d'un article intitulé "L'enseignement des sciences et des mathématiques dans nos écoles secondaires", qui a été rédigé par M. Garnet T. Page, directeur général et secrétaire du *Chemical Institute of Canada*. M. Page signale qu'il s'agit là d'un problème d'intérêt national. Je ne veux pas prendre le temps de donner lecture de cet article, mais je tiens à dire que son auteur propose certains moyens de remédier à la situation. Il dit ce que peuvent faire à ce sujet les sociétés professionnelles et techniques, l'industrie et les gouvernements. Il termine en disant qu'il y va de notre survivance. Si nous affectons 200 millions de dollars à la ligne intermédiaire, comme partie de notre dispositif de défense contre le communisme, il est évident, ce me semble, que nous devons

faire l'impossible pour accroître le nombre des jeunes qui accèdent à l'enseignement universitaire.

M. Page est aussi l'auteur d'un article sur l'enseignement et l'effectif des professionnels dans l'Union soviétique. Vu le grand nombre de techniciens que forme annuellement l'Union soviétique, il ne s'écoulera pas bien des années avant que ces techniciens se répandent dans les régions sous-développées du globe pour aider leurs habitants à lutter contre la maladie, la pauvreté et l'ignorance. J'estime donc que nous devrions être disposés à nous montrer beaucoup plus généreux en vue de la réalisation des très importants objectifs esquissés dans la résolution à l'étude, que nous devrions aller au-delà de ce que propose le premier ministre.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, l'honorable député de Greenwood a posé au cours de son discours, deux questions dont voici la seconde: Quelle sera la position des provinces à l'égard des entreprises de construction pour lesquelles le Conseil pourra accorder des fonds.

On n'a pas l'intention de charger le Conseil des Arts du Canada de mettre en œuvre un programme quelconque de construction. Un fonds sera à sa disposition, et les universités viendront trouver le Conseil pour lui dire: "Nous avons un projet que nous aimerions réaliser, un projet qui entre dans le cadre de l'objectif général du Conseil des Arts du Canada, et nous aimerions avoir une subvention prélevée sur ce fonds". Le Conseil aurait alors la responsabilité d'examiner le projet qui lui serait soumis, et s'il trouve qu'il s'agit bien d'immobilisations entrant dans le cadre de l'objectif général du Conseil, il aurait le devoir de décider s'il s'agit bien là d'une entreprise à laquelle il doit contribuer dans une proportion de 50 p. 100.

Mais les autorités universitaires ne viendront trouver le Conseil que si elles sont disposées à financier d'autre façon l'autre moitié des frais, soit au moyen d'une subvention de la province, ou grâce à des dons ou souscriptions provenant de particuliers ou en utilisant leurs propres réserves, en admettant que les universités aient la possibilité d'en accumuler. On ne songe nullement à substituer le Conseil aux dirigeants des universités pour assumer la responsabilité de décider dans quelle mesure elles devraient amplifier leurs immobilisations en vue de faciliter les études en humanités et sciences sociales, ou les études favorisant le progrès dans les arts.

Je ne suis pas très sûr d'avoir très bien compris en quoi consistait la deuxième question; je crois qu'elle demandait des renseignements statistiques sur le nombre d'élèves dans les écoles secondaires, et le nombre d'entre eux qu'on peut s'attendre à voir aller à l'université.

Je ne possède pas ces données statistiques parce que nous avons pris pour acquis que, vu l'accroissement démographique, les estimations qui avaient été établies par les universités elles-mêmes quant à ce qu'allait être leur problème rendaient au moins opportun, sinon nécessaire, que le Gouvernement et le Parlement tiennent sérieusement compte de leur avertissement qu'on allait au-devant d'un état de chose sérieux, dont il fallait s'occuper le plus tôt possible.

Je chercherai à obtenir ces données statistiques du Bureau fédéral de la statistique, bien que, naturellement, nous n'aimions pas trop à nous renseigner là-dessus de façon directe. L'enseignement secondaire fait partie du régime d'enseignement qui relève de la compétence exclusive des provinces et, en certains milieux, on n'aime pas que les autorités fédérales examinent de près la façon dont les autorités provinciales s'acquittent de leurs obligations en ce domaine.

Les occasions ne manqueront pas, naturellement, de participer à la discussion de cet important problème quand le bill sera soumis à la Chambre en vue de sa deuxième lecture et pour l'étude en comité. Maintenant que toutes ces vues d'ordre général ont été exposées, nous pourrions peut-être...

M. Fulton: N'y comptez pas!

Le très hon. M. St-Laurent: Si l'honorable député préfère prononcer un discours à l'étape du projet de résolution, avant d'avoir le projet de loi, nous sommes bien prêts à l'entendre; mais j'avais pensé que les députés aimeraient peut-être avoir ce bill en mains le plus tôt possible, afin que leurs remarques se rapportent aux propositions exactes que contiendra le projet de loi et qu'ils ne croient pas avoir à se répéter à une étape postérieure, alors qu'ils auront le texte en leur possession.

M. Fulton: Les remarques du premier ministre, à l'étape du projet de résolution, nous ont tellement éclairés sur ce qu'il pense de la question que d'autres discours s'imposent avant que nous ayons le projet de loi en mains.

M. Michener: Monsieur le président, je ne parlerai pas des principes en jeu, mais il me semble qu'un point doit être soulevé dès maintenant. Tout d'abord, je dirai que j'ai beaucoup aimé ce qu'a dit le premier ministre à propos de l'encouragement à donner aux

arts et aux sciences au Canada. On n'en attendait pas moins de lui qui a reçu la formation classique encore en honneur dans la province de Québec, même si l'on semble s'en écarter dans d'autres régions du monde.

Comme lui, je me préoccupe du rôle qu'on attribue aux humanités, comme on les appelle parce qu'on n'a pas un meilleur mot. Il n'y a pas lieu de faire l'apologie de l'application des connaissances aux choses matérielles et au bien-être par l'instruction technologique et le reste mais nous ne devons pas oublier qu'il est nécessaire d'augmenter nos connaissances de nous-mêmes et de la société en même temps que nous parvenons à acquérir une plus grande maîtrise et une plus grande domination des choses matérielles.

Voici brièvement ce que je veux signaler au premier ministre. Le projet de résolution comporte trois points et je présume qu'ils seront tous incorporés et étudiés dans un même projet de loi, ce qui à mon avis soulève un problème épineux. Il y a trois idées distinctes. La première est celle d'un Conseil pour encourager les arts, les humanités et les sciences sociales. Je pense qu'un Conseil de ce genre sera bien accueilli à peu près partout. Sa constitution et la dotation qu'on va lui faire peuvent donner lieu à des avis très différents.

Il me semble que si le projet de loi vise à l'établissement du Conseil et lui accorde le pouvoir d'agir, de recevoir des fonds du Trésor public et aussi des particuliers, comme la chose est possible, selon le premier ministre, on aura réalisé une idée. Mais le deuxième alinéa du projet de résolution prévoit l'affectation de 50 millions de dollars à des fins non limitées aux besoins immédiats d'un conseil de ce genre, mais en vue d'encourager les arts et les sciences, par des bourses et autres choses encore. Ce montant et son affectation semblent constituer une deuxième idée distincte qu'on pourrait examiner du point de vue des fonds devant être alloués à un conseil déjà établi par la loi.

Puis il y a une troisième corde à cet arc bien équipé, c'est-à-dire que le Conseil établira une caisse devant porter la désignation de caisse des subventions de capital aux universités. Là encore, un montant de 50 millions est affecté à une fin tout à fait distinte et qui pourrait donner lieu à des considérations très différentes de celles que suscitent les deux premières parties du projet de résolution.

Je n'exprimerai pas d'opinion à cette étape, mais il est fort concevable qu'on veuille donner son appui à certains aspects de ces trois points, et non à d'autres, et si tout le bill est présenté par le Gouvernement, je crois qu'il sera difficile aux députés qui sont d'avis différents sur certains aspects de la question, d'exprimer leur point de vue d'une façon quelque peu intelligente.

Je demande donc au premier ministre de songer, lorsque le bill sera déposé,—je suppose qu'il est déjà prêt,—s'il n'y aurait pas lieu de faire du bill le premier article à étudier et ensuite d'en séparer la question de voter les fonds, afin que la Chambre puisse exprimer son jugement correctement sur ces questions.

Le très hon. M. St-Laurent: La question a été étudiée. Je dis tout de suite au comité que, si nous avons cru bon d'insérer dans le même bill la disposition relative à la dotation, c'est que nous voulons obtenir pour ce conseil des gens qui conviennent et nous voulons qu'ils aient l'assurance qu'il s'agit de quelque chose de sérieux et qu'ils auront dès le début une dotation qui leur permettra de croire qu'ils auront à leur disposition les fonds nécessaires à l'exécution de cette importante tâche dans l'intérêt du Canada.

Pour ce qui est de la troisième partie, la caisse de subventions aux universités, le bill prescrit que le Conseil peut accorder ces subventions à des fins d'immobilisation dans la poursuite de ses objectifs d'ensemble. La Chambre pourra considérer la façon dont les universités pourront accomplir le travail de base relativement à ce développement intellectuel, pour employer les mots proposés par l'honorable député de Greenwood, et quelles facilités leur seront nécessaires à cette fin. Si, comme je le crois, il faut augmenter les immobilisations, sous forme de bâtiments ou d'autres aménagements de ce genre, afin de permettre à nos universités de participer à ce développement intellectuel, il semble que ce Conseil soit l'organisme à qui il convienne de confier la répartition des crédits que pourrait leur voter le Parlement.

M. Fulton: Monsieur le président, ce n'est pas sans un certain étonnement que j'entends le premier ministre nous dire que la seule façon dont il puisse trouver des membres satisfaisants pour son Conseil consiste à leur confier l'administration d'un fonds de 50 millions dont ils auraient à administrer le revenu.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas dit que ce fût la seule façon, mais que ce serait, selon moi, une façon désirable de les convaincre du sérieux et de l'utilité de l'entreprise, de l'intérêt qu'elle présentait pour la population.

M. Fulton: J'accepte donc cette modification que le premier ministre vient d'apporter à sa première déclaration, dans laquelle il nous disait que c'était la seule façon de les convaincre.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député m'a sûrement mal compris s'il m'a entendu dire que, selon moi, ce fût la seule façon. On verra bien par le compte rendu si mon souvenir est exact.

M. Fulton: L'honorable député dira-t-il "une façon de les convaincre"? Je ne sais pas exactement ce qu'a dit le premier ministre, mais il a donné à entendre, me semble-t-il, qu'il faudra nécessairement disposer d'une caisse importante pour pouvoir persuader ceux auxquels il songe d'accepter le poste d'administrateurs ou de membres de ce Conseil. C'est une proposition que je ne puis nullement accepter car, de fait, je suis convaincu que si les objectifs du Conseil des Arts du Canada, tel que le conçoit le gouvernement, sont de dignes objectifs, on trouvera des Canadiens disposés à servir au sein de cet organisme, peu importe si la subvention de 50 millions est accordée annuellement par le Parlement ou si elle est versée suivant quelque autre méthode, ou encore suivant une combinaison des deux méthodes. Si les objectifs sont louables, on trouvera assurément des gens disposés à servir au sein du Conseil.

Cependant, la proposition énoncée dans la résolution à l'étude pose un certain nombre de problèmes dont on ne s'est pas occupé et qui, à mon avis, devront être réglés, avant que le comité soit appelé à se prononcer pour ou contre la résolution. Aucun membre de la Chambre, j'en suis sûr, ne désapprouve l'idée qu'il importe de favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales. Cependant, pour ce qui est des méthodes adoptées à cette fin, il y a place pour des divergences de vues, en particulier quant aux moyens que le gouvernement entend prendre pour accorder l'encouragement dont il est question dans la résolution à l'étude.

La résolution comporte deux parties essentielles, savoir l'une qui prévoit une dotation de 50 millions de dollars pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences, et l'autre qui prévoit une somme de 50 millions de dollars qui doit être affectée au paiement des frais d'immobilisations des universités. J'aimerais étudier d'abord la deuxième partie de la proposition. Je pense que nul en cette enceinte ne niera, j'en suis même tout à fait certain, que nos universités canadiennes sont aux prises avec des difficultés croissantes pour réunir les capitaux nécessaires à l'acquisition des locaux et du matériel dont elles ont besoin pour prodiguer l'enseignement supérieur. Dans cette mesure, nul ne peut s'opposer à des dispositions qui contribueront à résoudre ce problème qui se pose à nos universités. Mais, du même point de vue, nul ne peut nier qu'il ne s'agit là que d'un seul des aspects du problème de l'éducation dans son ensemble au Canada.

J'ai tout lieu de croire que le premier ministre admettra avec moi que si cette mesure est maintenant soumise à la Chambre, c'est en partie parce que l'on admet généralement, et je crois que nul ne le contestera, que d'ici les onze prochaines années, le nombre des étudiants fréquentant les universités canadiennes augmentera vraisemblement de 100 p. 100 environ. Ce phénomène va poser un problème énorme à nos universités en ce qui concerne les locaux et le matériel. Simplement pour loger et assurer les services d'enseignement nécessaires à cet accroissement de la population universitaire, non seulement dans les arts, les sciences et les lettres, mais aussi dans les facultés de génie, en particulier, y compris l'installation des laboratoires, il est incontestable qu'une mesure du genre de celle-ci, visant à accorder des fonds aux universités afin de leur permettre de répondre aux demandes, est essentielle.

Nous ne pouvons certes perdre de vue que ce n'est là qu'un aspect de l'ensemble du problème actuel de l'éducation. Si, comme c'est le cas, le nombre des étudiants doit augmenter à ce point, ce n'est que parce que le nombre des élèves de l'école primaire va augmenter bien au delà du nombre prévu pour l'université. Je pense qu'il augmentera de 400 à 500 p. 100. Nous devons donc nous rendre à l'évidence; la mesure qui vise à accorder 50 millions de dollars aux universités en vue de les pourvoir de bâtiments et d'outillage, n'apporte aucune solution au problème bien plus fondamental qu'il faut régler pour permettre aux provinces et aux municipalités de faire face à la hausse des frais qu'entraînera pour elles l'accroissement de la population scolaire.

Il reste à se poser la question suivante: pourquoi le Gouvernement a-t-il choisi un aspect, et un seul, du problème éducatif actuel du Canada, à savoir celui de nos universités, pour n'y pallier qu'en partie, et accroître du même coup le problème des provinces et des municipalités chargées de satisfaire aux exigences de l'enseignement primaire? Si le gouvernement fédéral a le droit de subventionner l'enseignement universitaire, pourquoi n'aurait-il pas le droit d'offrir une aide aux provinces et aux municipalités aux prises avec leur problème le plus pressant et le plus important, celui de fournir à l'enseignement primaire les moyens matériels et autres dont il a besoin.

Sur ce sujet, silence parfait. Pourquoi? Parce qu'on sait bien qu'il n'est pas possible

de séparer les divers degrés de l'enseignement. Toute cette situation est inéluctablement et irrémédiablement liée aux relations fiscales entre le fédéral et les provinces. Le Gouvernement refusant d'envisager le problème dans toute son étendue, le premier ministre garde le silence sur ce que je viens d'exposer.

Comme il est maintenant cinq heures, monsieur le président, ce serait peut-être le moment d'ajourner la discussion.

M. le président: Dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger plus tard dans la journée ou à la prochaine séance, selon le cas?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

MESURE PRÉVOYANT DES VACANCES ANNUELLES PAYÉES POUR LES EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la 2e lecture du bill n° 2, intitulé: loi accordant aux employés des vacances annuelles payées.

—Monsieur l'Orateur, le Parlement semble reconnaître aujourd'hui que la vie déborde le plan matériel. Certains députés pourraient penser que nous faisons un brusque virage, pour ainsi dire, en passant de la discussion de questions culturelles à un projet de loi qui intéresse un aspect des relations industrielles. J'avance toutefois que ce ne sont pas des questions indépendantes. Nous en étions à l'à-propos de consacrer une partie des richesses que nous produisons aux arts, aux humanités et aux sciences sociales. Or nous voici maintenant en présence d'une mesure législative qui cherche à poser en principe que ceux qui travaillent ont droit à des périodes de repos et de distractions.

Le projet de loi n° 2 que nous avons à examiner cherche à assurer à tous les employés relevant de la compétence fédérale en matière de travail un congé payé minimum de deux semaines, après une année de service. Sans m'arrêter pour l'instant aux détails, j'en viens au principe général selon lequel deux semaines de vacances annuelles payées seraient prévues pour tous les employés relevant de la compétence fédérale en matière de travail, après un an de service.

Le projet de loi n° 2 est fort proche du bill n° 211 de l'an dernier tout comme le projet de loi n° 3 qui vient après lui dans le *Feuilleton* et qui traite des congés statutaires est analogue au bill n° 441 de l'an dernier. La seule différence entre le bill n° 2 et le bill n° 211 de l'an dernier est un changement de titre et le remplacement d'un mot qui s'ensuit dans le corps du projet de loi.

[M. Fulton.]

L'an dernier, j'ai intitulé le bill n° 211: loi accordant aux employés des congés annuels payés. Je propose de modifier maintenant ce titre pour qu'il se lise ainsi: loi canadienne sur les vacances annuelles payées. Cette modification vise à éviter toute confusion entre les vacances annuelles payées et les congés statutaires payés. Ces expressions figurent dans les ententes collectives et dans diverses mesures législatives du pays; parfois, il se produit de la confusion quand le mot "congé" est employé tant à l'égard de la semaine annuelle ou des deux semaines annuelles qu'obtient une personne qu'au sujet des congés statutaires comme le Jour de l'An, le Vendredi saint, la Noël, etc. Donc je déclare que nous pourrions éviter cette confusion en employant l'expression "vacances annuelles" pour désigner les dispositions figurant dans le bill à l'étude, et d'autre part en employant l'expression "congés statutaires" pour désigner les congés payés dont parle le bill n° 3.

Étant donné que j'ai modifié le titre, remplaçant "congés" par "vacances", j'ai apporté une modification correspondante chaque fois que le mot "congés" figure dans le bill n° 211 de l'an dernier. La seule autre modification, naturellement, est la modification de la date d'entrée en vigueur. Le bill n° 211 n'a pas été adopté l'an dernier, de sorte qu'il faut modifier la date dans ce bill afin qu'il entre en vigueur cette année. Je fais ces observations au cas où quelqu'un aurait comparé le présent bill avec celui de l'an dernier. Je n'ai apporté aucun changement quant au fond; de fait, les seuls changements sont ceux que j'ai mentionnés.

La plupart des honorables députés conviennent, j'en suis sûr, que j'avais raison de dire l'an dernier, lorsque j'ai présenté ce projet de loi à la Chambre, qu'on reconnaît désormais un peu partout que les travailleurs canadiens ont droit à des vacances annuelles d'une durée raisonnable et qu'ils ont droit à des vacances payées puisque ce n'est que de cette façon qu'ils peuvent en profiter.

Il n'y a pas si longtemps, un grand nombre de nos travailleurs n'avaient aucune vacance rémunérée; il est réconfortant de constater que nous avons fait de grands progrès depuis ce temps. A l'heure actuelle, à la suite d'ententes collectives ou en conformité des lois de plusieurs de nos provinces, un très grand nombre de travailleurs profitent de vacances annuelles payées. Cependant, il en reste encore beaucoup qui n'ont pas de vacances et beaucoup d'autres qui n'ont que des vacances d'une durée moindre que celle que prévoit le projet de loi, à savoir au moins deux semaines par année.

Puisque la population reconnaît maintenant qu'il est juste que nos travailleurs profitent

d'une vacance annuelle rémunérée, nous sommes convaincus que, dans la mesure où le Parlement a l'autorité législative nécessaire il se doit d'adopter une loi en ce sens.

Je signale, monsieur l'Orateur, que le mouvement syndical s'efforce depuis des années de faire reconnaître le droit des travailleurs à des vacances annuelles payées. Le mouvement syndical continue la lutte qu'il mène depuis nombre d'années sur deux fronts. D'une part, il tente d'obtenir des ententes collectives prévoyant une période de vacances appropriées et suffisantes et, en outre, il s'efforce d'obtenir des vacances payées en vertu d'une loi. Le mouvement syndical tente depuis des années de faire adopter des mesures législatives à ce sujet.

Le mouvement syndical du pays, tout comme ceux d'entre nous qui insistent en faveur de l'adoption d'une mesure législative en ce sens, reconnaît que les questions ouvrières, au Canada, relèvent de deux compétences. Il y a cinq millions de travailleurs au Canada, dont la majorité relèvent de la compétence provinciale et environ 400,000 seulement, ce qui est quand même un chiffre assez important, tombent sous le coup des lois ouvrières fédérales. Le bill à l'étude porte sur les 400,000 travailleurs relevant de la compétence ouvrière fédérale. Toutefois, monsieur l'Orateur, en plus de prévoir des avantages pour ceux qui se trouvent présentement sous la juridiction fédérale en matière de travail, une loi de ce genre établit un principe et montre la voie aux provinces qui, nous l'espérons, hâteront le jour où la pratique générale voudra que tous les Canadiens jouissent de vacances suffisantes et d'une rémunération suffisante pour leur permettre de goûter les avantages de telles vacances.

J'ai dit que certaines provinces ont des mesures législatives à cet égard. L'an dernier, j'ai donné un aperçu général de la situation du point de vue provincial. A ma connaissance, aucune modification n'a été apportée à la loi depuis lors, sauf que dans une province une loi qui avait alors été adoptée est maintenant entrée en vigueur. Il y a donc à l'heure actuelle au Canada six provinces où existe une loi générale relative aux vacances payées. Par l'expression "loi générale", j'entends une loi qui s'applique à la plupart des travailleurs de la province. Outre ces six provinces, il y en a une septième qui a une sorte de loi à ce sujet. Il y a aussi une autre province dont la loi prévoit des vacances payées pour deux groupes d'ouvriers, ceux de l'industrie minière et ceux de la construction.

Il serait peut-être bon de revenir une fois de plus, en deux mots, sur la situation qui existe dans ces sept provinces. Les six qui ont des lois d'intérêt général sont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Deux de ces provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, assurent déjà à leurs habitants ce que je recherche par ce bill, savoir deux semaines de vacances payées, après un an d'emploi. Les quatre autres, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et le Québec, assurent à leurs travailleurs seulement une semaine de vacances, après un an d'emploi.

L'an dernier lorsque j'ai traité cette question, notre honorable amie d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) a dit son regret de ce que je n'aie pas rendu hommage comme je l'aurais dû à la province d'Ontario qui avait été la seule province, je le concède, à édicter une loi chez nous. Qu'on me permette aujourd'hui de rendre à l'Ontario l'hommage que j'aurais dû lui rendre l'an dernier. Je crains toutefois d'avoir à rappeler en même temps que même si l'Ontario a été la première des provinces à inscrire une mesure comme celle-là dans ses statuts, elle ne l'a nullement améliorée depuis lors. Cette loi ne prévoit toujours qu'une semaine de vacances payées après un an de travail, alors que deux autres provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, ont été plus loin et ont prévu deux semaines de vacances payées après un an de service. J'espère que l'Ontario, à qui revient l'honneur d'avoir été la première à adopter une loi de ce genre, fera quelque chose pour la remettre à jour.

Je pourrais ajouter que deux des provinces qui prévoient une semaine de vacances payées après un an, soit l'Alberta et le Manitoba, prévoient effectivement deux semaines de vacances payées plus tard. Dans le cas de l'Alberta, les deux semaines viennent après deux ans de travail et dans celui du Manitoba, après trois ans. Pour terminer l'exposé de la question, disons que la septième province, celle qui a adopté une loi à effet restreint, c'est le Nouveau-Brunswick où il est prévu une semaine de vacances payées après un an pour les ouvriers employés dans l'industrie du bâtiment ou l'exploitation minière.

Ce résumé de la question montre que sept des dix provinces,—et on reconnaîtra peut-être là une formule qui doit être familière au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social,—ont édicté des dispositions prévoyant des vacances payées. Ces sept provinces représentent non seulement une nette majorité des provinces, mais une majorité de la population du Canada. On me permettra à cet égard de signaler que les provinces ont donc été assez loin dans la

voie qui consiste à rendre obligatoires, en droit, les vacances payées. J'ajoute toutefois que le projet introduit par moi l'an dernier, et que je présente une fois de plus cette années, comporte des dispositions parfaitement comparables aux dispositions les plus satisfaisantes des lois provinciales en ce sens qu'il prévoit deux semaines de vacances payées après un an.

Je signale donc qu'à cet égard mon projet de loi correspond en tous points aux propositions que réitèrent depuis des années les syndicats de notre pays, des propositions maintenues par le nouveau Congrès du travail du Canada après sa formation, l'an dernier, à la suite de la fusion que l'on sait. Cette demande d'une loi fédérale prévoyant deux semaines de vacances payées après un an d'emploi est une de celles que le Congrès du travail du Canada adresse au Gouvernement et au Parlement.

La proposition de loi renferme une disposition précisant qu'elle remplace toute convention collective ou tout contrat collectif qui prévoit moins de deux semaines de vacances payées après un an d'emploi. Elle renferme aussi une disposition stipulant qu'elle ne porte atteinte à aucun contrat plus avantageux que les dispositions qui y sont contenues.

Je signale de nouveau que, même si j'ai cherché à agir de façon judicieuse et à présenter un bill qui énonce tous les détails, y compris les dispositions nécessaires à l'application d'une mesure comme celle-ci, j'espère que les députés reconnaîtront que, au stade de la deuxième lecture, nous discutons le principe dont s'inspire la mesure et que nous ne nous prononcerons pas sur certaines modalités d'application. Si le bill subit la deuxième lecture, ce que j'espère, j'ai l'intention de proposer qu'il soit déféré au comité des relations industrielles, où l'on pourra examiner les modalités d'application et les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du principe, et même les changer ou les modifier; mais j'espère qu'au stade de la deuxième lecture la Chambre sera disposée, en cette année 1957, à accepter le principe fondamental d'après lequel les travailleurs du Canada ont droit à deux semaines de vacances payées après un an d'emploi.

Un des arguments qu'on oppose parfois à une mesure de ce genre, c'est que la question devrait faire l'objet d'un contrat collectif. Monsieur l'Orateur, c'est là une opinion qu'on trouvera dans le hansard à diverses reprises au cours des ans. Chaque fois que le Gouvernement traîne les pieds et qu'il n'avance que lentement à l'égard d'un certain aspect des relations ouvrières, il dit: "Cela doit faire l'objet d'un contrat collectif." Mais vient le jour où le Gouvernement reconnaît que ce qui a été obtenu au cours des négociations d'un contrat collectif doit être établi et fixé par une mesure législative. Le Gouvernement reconnaît alors aussi que ceux qui ne sont pas syndiqués méritent d'être protégés également et il appuie à ce moment-là des mesures législatives que des années ou même des dizaines d'années durant, il voulait laisser au contrat collectif.

Le mouvement ouvrier sait à quoi s'en tenir à cet égard; il sait qu'il faut combattre sur deux fronts pour obtenir ces choses, et c'est pour cela qu'il fait de son mieux pour y parvenir par la voie des négociations menant au contrat collectif, tout en cherchant à les protéger en obtenant l'adoption de lois aux paliers provincial et fédéral. J'espère que cette année, maintenant que le Congrès du travail du Canada compte presque un an d'existence et qu'il fait partie de la vie de la nation, et maintenant que les honorables députés ont eu plus de temps pour étudier le principe dont s'inspire cette mesure, et vu qu'elle a été soumise l'an dernier, elle recevra l'appui de toute la Chambre.

Une des allégations avancées l'an dernier par le ministre du Travail lors de l'étude du projet de loi était qu'un fort pourcentage des ouvriers assujétis à la compétence fédérale en matière de travail avaient déjà deux semaines de congés payés et que la mesure bénéficierait par conséquent à très peu de gens. A l'appui de cette allégation, le ministre nous a donné certains tableaux qui ont été consignés au hansard mais il y a toujours lieu d'examiner chiffres et tableaux. A la vérité, les tableaux que le ministre a soumis à l'appui de son point de vue étayaient à mon avis notre point de vue, à savoir qu'une mesure législative s'impose dans ce domaine afin d'étendre l'avantage de deux semaines de congés payés à un grand nombre d'employés soumis à la juridiction du Gouvernement fédéral qui ne jouissent pas encore de cette protection.

Bien qu'il soit vrai, selon les tableaux, qu'un fort pourcentage d'employés soumis à la compétence du Gouvernement fédérale reçoivent des vacances annuelles payées, il leur faut attendre pour y avoir droit plus longtemps dans la plupart des cas que ne le prévoit le présent bill. De fait, seulement 46.7 p. 100 des employés relevant de la compétence fédérale en matière ouvrière ont actuellement deux semaines de congé payées après une année d'emploi. C'est donc que, si ce projet de loi était adopté, le privilège des deux semaines de vacances payées après un an s'étendrait à plus de la moitié de ceux qui relèvent de la compétence fédérale en matière ouvrière.

Même le chiffre de 46.7 p. 100 est quelque peu trompeur, car c'est un chiffre global et, dans les catégories qui ont permis de l'établir, il y a trois groupes qui, pourrait-on dire, jouissent d'un traitement de préférence. Ce sont les employés du transport aérien, des banques et de certaines entreprises de l'État. D'après le tableau qu'a présenté le ministre l'an dernier, tous les employés de ces groupes ont deux semaines de vacances payées après une année d'emploi. Si l'on déduit les membres de ces trois groupes favorisés et si l'on étudie le tableau soumis par le ministre l'an dernier, on voit que, de tous les autres, seulement 35 p. 100 bénéficient actuellement de deux semaines de vacances payées après une année d'emploi.

Le bill à l'étude n'est donc pas un document sans portée pratique, un simple exposé du principe des vacances payées, encore que ce point ne soit pas négligeable. Il étendrait à un grand nombre d'employés l'avantage de deux semaines de vacances payées, après un an d'emploi.

Parce que ce bill numéro 2 représente ce qu'il y a de mieux à l'heure actuelle dans plusieurs provinces, parce qu'il répond aux demandes faites au Gouvernement et au Parlement par le Congrès du travail du Canada, parce qu'il est conforme au sentiment des Canadiens, qui estiment que nos richesses et nos moyens de production devraient permettre à nos travailleurs de jouir d'un peu de repos et de délassement, j'exhorte la Chambre à appuyer cette mesure qui prévoit un minimum de deux semaines de vacances annuelles payées, après un an d'emploi, pour tous les travailleurs visés par la législation fédérale en matière de travail.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en prévision de la présentation de ce projet de loi à ce moment-ci, on avait signalé que le ministre du Travail était absent depuis quelques jours pour s'occuper de questions d'intérêt public. Je ne vois pas la nécessité de répéter ce qu'il a dit il y a un an à ce point particulier de l'examen du projet de loi, parce que je pense que l'honorable député qui l'a présenté a très bien exposé les faits relativement à la question dont il s'agit. Je ne voudrais pas tenter d'interpréter de nouveau les chiffres qu'il a cités, encore qu'à mon avis il ait plutôt minimisé le nombre des personnes qui obtiennent effectivement des avantages analogues à ceux qui sont proposés dans le projet de loi.

Mme Fairclough: Il a cité les chiffres mêmes du ministre.

L'hon. M. Harris: Qu'on me permette de continuer. Il est parfaitement vrai qu'environ 47 p. 100 des ouvriers obtiennent actuellement des avantages comme ceux qu'assurerait le projet de loi tel qu'il a été présenté, mais il n'en reste pas moins que 46 p. 100 bénéficient effectivement d'avantages analogues après une longue période au service de la société qui les emploie, jusqu'à concurrence, je crois, de trois ans d'emploi au lieu d'un.

Je le répète, je ne veux pas engager de discussion sur les faits. Toutefois, je ne crois pas que la Chambre voudrait poursuivre la discussion sans que le ministre du Travail soit en mesure de dire quelque chose. Je sais fort bien qu'il a délibérément consigné un grand nombre de tableaux au compte rendu l'année dernière afin de faciliter l'étude du principe du bill. En terminant ses observations alors, il a donné certaines raisons pour lesquelles il ne l'approuvait pas. Je proposerai à la Chambre de passer à un autre article de l'ordre du jour, compte tenu que presque huit mois ou même 10 mois se sont écoulés depuis le débat en cause et que le ministre du Travail souhaite peut-être ajouter quelque chose à ses observations d'alors.

Je ne prétends aucunement qu'il m'ait dit son intention de le faire, mais j'ai lieu de croire qu'il pense tout le temps à ces questions et qu'il pourrait donc, je le répète, vouloir ajouter quelque donnée lors de l'examen du bill. A moins qu'il n'y ait quelque objection, j'espère donc que nous pouvons réserver la question pour le moment et je propose de renvoyer à plus tard la suite de la discussion.

(Sur la motion de l'honorable M. Harris, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

CONGÉS STATUTAIRES PAYÉS POUR LES EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la 2e lecture du bill nº 3 prévoyant une rémunération pour les congés statutaires et pour le travail exécuté les jours de congés statutaires.

Monsieur l'Orateur, le bill nº 3 est complémentaire de celui dont nous parlions il y a un instant. De même que je n'ai vu aucun inconvénient à me ranger à l'avis exprimé par le ministre des Finances en ce qui concerne le bill nº 2, je ne vois pas non plus d'inconvénient à ce qu'il demande à la Chambre d'agir de la même façon en ce qui concerne ce bill-ci si la discussion n'est pas terminée avant la fin de cette heure-ci. Je

n'ignorais pas, évidemment, que le ministre du Travail avait dû s'absenter pour des raisons d'intérêt public, mais il me semble que ce serait une bonne idée que la Chambre soit mise au courant, au début de la session, des propositions qu'incorporent les deux projets de loi de façon qu'on puisse y réfléchir et, éventuellement, les approuver avant la fin de la session.

J'ai déjà formulé quelques observations en ce qui concerne le bill précédent qui a un rapport avec celui-ci. De même que l'autre bill prévoyait que tous les employés se trouvant sous la juridiction fédérale doivent avoir au moins deux semaines de vacances annuelles payées, le bill à l'étude prévoit que tous les employés au Canada qui relèvent du gouvernement fédéral doivent avoir au moins huit jours de congés statutaires payés par année.

Les huit jours de congés statutaires payés, mentionnés dans le bill, sont ceux qu'on compte y trouver, vu qu'ils sont observés dans toutes les provinces du Canada. Ainsi que l'énonce une des dispositions du bill, ce sont: le Jour de l'An, le Vendredi Saint, le jour de Victoria, la fête du Dominion, la fête du travail, le jour d'Action de grâces, le jour du Souvenir, le jour de Noël. Le bill prévoit que tous les employés se trouvant sous la juridiction fédérale en matière de travail doivent obtenir congé ces huit jours et recevoir leur rémunération intégrale ou régulière pour ces jours. Il prévoit aussi que, si un employé est appelé à travailler un de ces huit jours, il doit toucher sa rémunération régulière pour ce jour, rémunération qu'il recevrait même s'il ne travaillait pas, plus le double de sa rémunération pour son travail de ce jour-là.

Le projet de loi à l'étude, comme le bill nº 2, renferme une disposition où il est déclaré clairement qu'il annulle toute disposition d'un accord ou d'une entente qui serait moins favorable à l'employé que ne le sont les dispositions du projet de loi. Cependant, il ne change rien aux dispositions qui accordent plus que ce que prévoit le projet de loi.

Le bill renferme beaucoup d'autres détails sur lesquels il n'est pas nécessaire, je crois, que j'appuie si ce n'est pour signaler que ce projet de loi, tout comme l'autre que j'ai cherché à faire adopter par la Chambre des communes, n'est pas une simple résolution ni une déclaration de principe mais qu'il rend possible la préparation, dans ses moindres détails, d'ententes comme celles dont il fait mention. Le bill est complet, et en l'acceptant le Parlement accepte en droit le principe des congés statutaires payés en même temps que celui des vacances payées.

L'idée des vacances annuelles et des congés statutaires payés est assez nouvelle. Il y a encore parmi nous beaucoup de gens qui ont connu l'époque où il n'était pas question pour eux de congés statutaires payés. Il y en a encore beaucoup qui ne profitent pas de ces congés payés ou, en tout cas, qui doivent se contenter de beaucoup moins que ce que nous estimons juste.

Je répète que les dispositions du projet de loi à l'étude sont conformes à la demande adressée au gouvernement fédéral et au Parlement par le Congrès du Travail du Canada. J'espère donc qu'on accordera à ce bill toute l'attention qu'il mérite.

De fait, la notion de congés statutaires payés est établie depuis un certain temps parmi ceux que l'on dénomme les employés salariés, ceux qui sont payés au mois, et nous considérons que ce principe devrait maintenant s'appliquer à tous les travailleurs de notre pays. A propos de cette étape de notre politique du travail, je pourrais faire remarquer que les provinces ne sont pas aussi en avance qu'elles le sont à propos des vacances annuelles payées. Il est un fait qu'il y a très peu de provinces qui ont pris des dispositions appropriées, ou même des dispositions très précises, prévoyant des congés payés statutaires. Dans la plupart des cas, il ne s'agit que d'une disposition secondaire reléguée dans une loi sur le salaire minimum, ou une mesure législative de cette nature.

Néanmoins, sans aller déterrer les articles des diverses lois provinciales en ces matières, on s'aperçoit qu'il existe des dispositions sur les congés statutaires dans les lois de six provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Dans certaines de ces provinces, la loi stipule simplement que certains jours doivent être considérés comme congés statutaires ou publics. Je précise avec regret que, dans les provinces qui ne sont pas allées plus loin, il n'y a aucune disposition concernant le paiement d'un taux spécial aux employés qui peuvent avoir à travailler ces jours-là, pas plus qu'il n'y est déterminé s'ils doivent être payés quand ils ne travaillent pas.

Il y a des provinces qui ne se contentent pas de déclarer que certains jours seront fériés, mais qui prévoient le taux de rémunération de l'employé qui est tenu de travailler un jour de congé public ou statutaire. Ce taux de rémunération varie du taux régulier au taux équivalant à une fois et demie le salaire régulier dans les provinces qui légifèrent sur ce point. Il n'y a qu'une province qui fait le troisième pas et prévoit que, ces jours de congé, non seulement ceux qui doivent travailler doivent-ils toucher le taux de rémunération prescrit, mais que les autres qui travaillent aussi, sans y être obligés, doivent être payés également aux taux réguliers.

La seule province qui va jusqu'au bout à ce sujet est la Saskatchewan, où les ouvriers doivent toucher leur rémunération à l'égard des huit jours de fête statutaires, même s'ils ne sont pas tenus de travailler. S'ils travaillent, ils doivent toucher, d'après la loi de la province, un taux de rémunération égal à une fois et demie leur salaire régulier pour le jour en question.

En examinant bien la situation à la lumière des chiffres qu'on obtient des statisticiens compétents du ministère du Travail, j'ai découvert que les gens qui sont payés les jours de congé statutaire, moins à cause de la loi qu'en raison des conventions collectives, jouissent de taux de rémunération bien meilleurs que ne sembleraient l'indiquer les lois actuelles. Un groupe de tableaux que j'ai obtenus du ministère du Travail révèlent que parmi ceux qui sont payés les jours de fête statutaire, et ces cas s'appliquent à tous les employés du Canada et non seulement aux employés relevant de la juridiction fédérale, 32·9 p. 100 touchent une rémunération équivalant au double du salaire régulier.

De plus, 39·1 p. 100 reçoivent une rémunération représentant plus du double du taux régulier, ce qui s'établit, me semble-t-il, à 72 p. 100 environ pour ceux qui, travaillant les jours de congés statutaires, reçoivent le double du taux régulier ou mieux encore.

Je ne voudrais pas que ces chiffres induisent en erreur. Je ne peux pas mettre la main sur des chiffres indiquant le pourcentage de ceux qui sont payés lorsqu'ils travaillent les jours de congés statutaires. Tout ce que j'ai pu trouver, c'est cette série de chiffres indiquant que, parmi ceux qui sont rémunérés, une très forte proportion est payée au double du taux régulier ou mieux encore. La plupart du temps, c'est à cause de certaines dispositions des conventions collectives. De toute façon, le principe portant que les congés statutaires soient payés gagne de plus en plus de terrain. On en vient à accepter le principe selon lequel la personne qui est tenue de travailler un jour de congé statutaire doive bénéficier d'un taux spécial. Mon projet de loi propose donc d'appliquer, dans ces cas, le double du taux normal.

J'avoue franchement, monsieur l'Orateur, qu'en recommandant cette mesure législative, j'use de raisonnements un peu différents de ceux dont je m'étais servi au sujet d'une proposition antérieure. Dans le cas des vacances annuelles payées, j'avais dit que les provinces avaient bougé un peu, sept d'entre elles ayant adopté certaines mesures législatives en cette matière. Il était temps, avais-je ajouté, que le gouvernement fédéral s'en mêle et établisse une législation fédérale dans ce domaine. En l'occurrence, les provinces n'ont pas franchi une bien longue distance. Le syndicalisme a réalisé des progrès en cherchant à faire incorporer cette question des congés statutaires dans les ententes collectives et je crois que c'est un cas où le gouvernement fédéral devrait frayer la voie aux provinces.

En terminant, je reviens aux remarques que je faisais au début, à 5 heures. La journée a été fort intéressante à la Chambre des communes. Nous avons passé tout le jour à raisonner comme si la vie était plus qu'une question de viande. Nous avons pensé au fait que l'homme ne vit pas seulement de pain. Nous avons envisagé le fait qu'une proportion de notre richesse devrait servir à encourager les aptitudes créatrices de nos gens. Nous avons pensé à utiliser notre richesse à l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales à l'avantage de l'humanité. Il n'est pas déplacé que le jour où nous avons discuté ces questions, la Chambre soit saisie de ces deux projets de loi cherchant à établir en principe que les travailleurs du pays, les employés soumis à la monotonie du travail manuel, ont droit à du temps de repos, à des loisirs, à une rémunération visant le temps passé sans travail en vacances annuelles ou en congés statutaires.

Je ne m'oppose pas à ce que le ministre des Finances propose que le bill suive la marche qu'il a suggérée pour l'autre, mais j'espère que par suite de l'étude de ces deux projets de loi qu'en feront le ministre du Travail et la Chambre des communes, les deux mesures feront partie des statuts avant la fin de la présente session afin que nos travailleurs relevant du gouvernement fédéral aient, de droit, huit congés statutaires chaque année, avec une rémunération appropriée pour ces congés et aussi des vacances payées de deux semaines par année.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Inutile de dire que j'appuie les arguments de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Je crois sincèrement qu'il serait injuste de noyer le bill dans un flot de paroles ou d'arracher une décision en l'absence du ministre du Travail. Je crois que c'est trop important et quand le ministre aura la possibilité d'en prendre connaissance, ce ne serait pas une mauvaise idée d'instituer le comité des relations industrielles afin d'étudier la question et de consulter l'opinion des organisations ouvrières au sujet de l'opportunité d'une pareille mesure. A mon avis, la question est trop importante pour la bâcler en hâte et nous devrions prendre le temps de l'étudier soigneusement. Je crois que le ministre des Finances (M. Harris) ferait bien de suivre le même cours pour ce bill que pour le dernier.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie les deux honorables députés de proposer que la mesure soit réservée. Je m'appuie, pour demander qu'elle le soit, sur la lecture de ce que le ministre du Travail (M. Gregg) a dit l'an dernier à la conclusion de ses observations à propos d'un projet de loi analogue. Je pense pouvoir citer ses paroles sans l'offenser d'aucune façon. Il a dit, comme en fait foi la page 6488 du hansard du 20 juillet 1956:

...je puis dire à mon honorable ami que mon ministère continuera d'étudier la question.

Le principe dont s'inspire le bill.

Nous nous renseignerons sur le besoin d'une mesure législative comme celle que propose le bill. Je suis heureux que l'honorable député ait soumis la question à la Chambre en ce moment...

Il dit ensuite qu'il lui est impossible pour le moment d'appuyer la mesure. J'en conclus que le ministre du Travail se proposait d'étudier, ce qu'il a fait depuis, non seulement le principe dont s'inspire le projet de loi mais encore les détails de la mesure qui est analogue à celle dont nous sommes maintenant saisis.

Je voudrais, toutefois, m'arrêter sur seulement quelques-unes des observations de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Je pense qu'il a fait preuve de beaucoup de modestie et de modération dans ses paroles mais il ne faudrait pas croire qu'il n'existe pas actuellement de congés statutaires payés. Même si, et je le reconnais, il n'a pas insisté, je ne voudrais pas que ce qu'il a dit donne l'impression que le Gouvernement ne s'est nullement préoccupé de la législation ouvrière au Canada.

Je ne dirai rien de ce que nous avons accompli dans le domaine ouvrier, mais le député sait aussi bien que tous les autres d'ailleurs que ce que nous avons fait à cet égard a été tel que, depuis nombre d'années, les ouvriers nous ont bien plus appuyés qu'ils n'ont fait à l'égard de tout autre parti. En tout cas, ce bill, sous sa forme actuelle (c'était aussi le cas du bill antérieur) permet à une certaine catégorie d'employés de recourir à des ententes collectives, si l'on veut, de sorte que s'il était adopté, il donnerait l'occasion de bénéficier de certains avantages à tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne bénéficient pas présentement de ces avantages, soit de leur plein gré, soit qu'ils soient incapables de négocier à cet égard, ou encore qu'ils préfèrent d'autres avantages à cela. Je ne sais au juste la raison.

Je suis convaincu, d'après ce qu'a dit à ce propos le ministre du Travail, qu'il avait à l'époque (et c'est ce qu'il a fait encore depuis, je le sais) bien étudié le principe en jeu. Je sais que, dans ce cas-ci, (ce que je ne savais pas dans l'autre cas) qu'il a l'intention de traiter cette question très prochainement. Dans ces conditions, j'accepte volontiers la proposition qu'on a faite de renvoyer la suite du débat à une séance ultérieure.

(Sur la motion de l'honorable M. Harris, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. l'Orateur suppléant: Les travaux relatifs aux bills d'intérêt public étant terminés, la Chambre reprend les travaux interrompus à cinq heures.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

DISPOSITIONS VISANT À L'ENCOURAGEMENT DES ARTS, HUMANITÉS ET SCIENCES SOCIALES

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), la discussion en comité de la résolution suivante du très honorable M. St-Laurent:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant l'établissement d'un Conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales, et prévoyant notamment, en outre:

a) que le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser au Conseil la somme de cinquante millions de dollars en vue de constituer une caisse de dotation pour les objets de la loi; et

b) que le Conseil établira une caisse appelée Caisse des subventions de capital aux universités, à laquelle sera créditée la somme de cinquante millions de dollars, que le ministre des Finances versera au Conseil sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Dinsdale: Monsieur le président, à cinq heures j'étais sur le point de dire quelques mots à ce sujet. Je me rends compte que nous ne pouvons guère faire grand'chose de positif à ce sujet à l'étape de la résolution. Cependant, bien qu'il semble admis d'une manière générale, à en juger d'après la discussion de cet après-midi, qu'il est souhaitable d'établir un Conseil des Arts du Canada, on a émis le doute que ce n'était peut-être pas le moment opportun de créer un tel conseil. Je me souviens en effet que plusieurs députés ont soulevé cette question.

Depuis quelques années, je me suis intéressé vivement à l'activité de plusieurs groupes bénévoles qui travaillent à l'avancement de la recherche dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales, ainsi qu'à l'accroissement de l'intérêt qu'on accorde à ce domaine. L'autre jour encore, je recevais les rapports annuels du Conseil de recherche sur les humanités et du Conseil de recherche sur les sciences sociales. Le secrétaire trésorier de ces deux organismes, M. John Robbins, y souligne que, depuis deux ans, il devient de plus en plus difficile d'obtenir assez

d'argent pour poursuivre le programme d'octroi de bourses à des fins de recherche que ces deux organismes appliquent depuis de nombreuses années.

Le rapport Massey, déposé ici en 1951, se prononçait carrément sur l'opportunité et la nécessité d'instituer un conseil canadien pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences. Il soulignait également que l'un des objets d'un tel conseil,—ce n'était pas là le seul vœu qu'il formulait à cet égard,—serait d'encourager le développement d'une culture nationale.

Jusque-là, les fonds nécessaires à l'activité des deux organismes dont je viens de parler avaient surtout été assurés par des initiatives américaines: les subventions Rockefeller et les bourses Carnegie. Depuis seize ans qu'il existe, le Conseil de recherches en sciences sociales, par exemple, a reçu de la Fondation Rockefeller quelque chose comme $600,000 en subventions. Il faut rapprocher ce chiffre de celui de $30,000 qu'il a reçu pendant la même période de fondations canadiennes.

Il y a deux ans un grave différend a opposé les deux organismes, la Fondation Rockefeller ayant donné à entendre qu'elle n'était plus disposée à subventionner ces recherches au Canada. Cela a suscité une véritable crise dans l'activité des groupes bénévoles et ce n'est qu'après bien des ennuis supplémentaires qu'on a pu persuader ces fondations américaines de poursuivre leur travail et, alors, seulement sur la garantie qu'une somme équivalente serait souscrite au Canada.

Au sujet du conseil des humanités, c'est, je pense, M. Walter Gordon, qui s'occupait à ce moment-là et qui s'occupe encore de recueillir des données sur les perspectives économiques du Canada, qu'on a prié d'entreprendre la sollicitation de ces dons de particuliers. Je ne fais que mention de ces détails. Je regrette de n'avoir pas les rapports sous les yeux en ce moment. J'aurais pu les citer directement. Cependant, ce que j'ai dit résume bien l'ensemble de la situation. Je parle de ces détails pour signaler l'urgence réelle qui existe actuellement, du moins en ce qui a trait à ces deux importants domaines d'activité, et qu'il faut obtenir quelque autre aide financière pour la poursuite de cet important travail.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement du Canada encourage la recherche ou qu'il veut stimuler ce que nous appelons la culture. Il est admis que son concours à cet égard a été beaucoup moins actif que pour l'encouragement de l'activité du Conseil national de recherches. Se rendant compte de la nécessité de stimuler la recherche scientifique durant la première Grande Guerre, le gouvernement du Canada a établi le Conseil national de recherches. Il s'agissait là d'un organisme qui se consacrait pour une très grande part aux recherches dans le domaine des arts de la guerre. A l'époque que nous vivons, à un moment où les arts pacifiques retiennent surtout notre attention, il est plus que temps de prendre des mesures véritablement concrètes, telles que celle-ci, qui prévoit la création du Conseil des Arts du Canada.

Ceci dit, monsieur le président, on me permettra de soulever une ou deux questions. C'est l'examen en comité qui nous fournit justement la meilleure occasion de le faire. Chaque fois qu'un gouvernement se charge de responsabilités dans un domaine comme celui-ci, on peut à bon droit se montrer soupçonneux et faire valoir certaines réserves. Il est bien entendu que la seule garantie dont on dispose contre la corruption c'est l'assurance que le Parlement pourra exercer une éternelle surveillance sur l'activité de cet organisme. Lorsque nous serons saisis du projet de loi, je ne veux pas douter qu'il indique que le Parlement jouira d'un droit de regard permanent en ce qui concerne les fonctions du Conseil des Arts du Canada.

En présentant le projet de loi au comité, aujourd'hui, le premier ministre a dit vaguement quelque chose de son personnel. Il a insisté sur le fait que ce choix échapperait à toute considération d'ordre politique. Sur ce point, je suis parfaitement d'accord. Je me demande simplement comment se feront les nominations. Seront-elles faites par le gouverneur en conseil ou par un décret du conseil ou encore en consultation avec les groupements bénévoles qui sont déjà à l'œuvre dans cet important domaine de l'activité canadienne?

On a dit cet après-midi que l'établissement de cet organisme marquera une ère nouvelle pour ce qui est de l'avancement des arts, des humanités, des lettres et des sciences sociales. C'est aller un peu loin, à mon avis. De fait, nous avons déjà réalisé de grands progrès dans ce qu'on peut appeler le domaine culturel. Il existe déjà plusieurs organismes bénévoles qui ont établi d'excellents comités. J'imagine que les fonds qui seront votés par le Parlement ou par la Chambre seront administrés surtout par les comités bénévoles qui existent déjà.

Il me semble également, monsieur le président, que ces groupements sont parfaitement en mesure de formuler des recommandations quant aux personnes les plus aptes à servir le Canada à titre de membres du Conseil des Arts du Canada. Je songe en ce moment à un excellent représentant de ce domaine d'activité. J'ai déjà mentionné son nom. Je veux parler de M. John Robbins qui, depuis quelques années, s'occupe de l'œuvre

importante de la préparation ou de la révision de l'*Encyclopœdia Canadiana*.

Son activité est étroitement liée au domaine des arts, des lettres, des humanités et des sciences au Canada. Je crois comprendre que son travail sera terminé d'ici peu. A mon avis, ce serait un président idéal pour cet organisme. Il est de la province qui est la pierre angulaire du Canada. Il représente bien toutes les influences du corps politique du Canada, étant Manitobain, et je suis sûr qu'il possède à tous égards la plus haute compétence.

Monsieur le président, peut-on dire qu'il est six heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons lundi le débat sur l'Adresse.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LES AFFAIRES INDIENNES—SOMME VERSÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, À SARNIA (ONT.)

Question nº 6—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

Quelle somme, s'il en est, le gouvernement fédéral a-t-il versée à la ville de Sarnia en 1956 pour des travaux ou des services de toute nature concernant la réserve indienne de Sarnia?

Réponse de **l'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

Fourniture de l'eau à la maison du conseil, etc.	$113.37
Appels dans le cas d'incendies	375.00
Commission scolaire de Sarnia (instruction)	1,862.22
Commission des écoles séparées de Sarnia (instruction)	280.00
	$2,630.59

VANCOUVER (C.-B.)—COÛT DU TUNNEL

Question nº 31—**M. Hahn:**

1. Quel est le coût estimatif du tunnel reliant l'édifice fédéral en voie de construction et la gare du Pacifique-Canadien, à Vancouver?
2. De quelle façon le coût de construction est-il réparti?
3. A quelles fins servira ce tunnel?

Réponse de **M. Bourget, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Le montant du contrat est de $1,140,000.
2. Le coût global est à la charge du ministère des Travaux publics.
3. Le tunnel servira au transport souterrain du courrier entre la gare du Pacifique-Canadien et le nouvel édifice fédéral.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

L'HABITATION

PRÊTS RELEVANT DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—ANNONCE DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer aux honorables députés qu'il a été décidé que le taux maximum d'intérêt sur les prêts assurés relevant de la première partie de la loi nationale sur l'habitation sera porté de 5½ p. 100 à 6 p. 100. Une augmentation analogue d'un demi pour cent s'appliquera aussi aux taux en vigueur pour les autres catégories de prêts relevant de la loi.

La loi autorise le gouverneur en conseil à fixer le taux maximum d'intérêt qui peut être demandé pour les diverses catégories de prêts. En ce qui concerne les prêts assurés, sur hypothèques, le taux d'intérêt ne peut pas dépasser le produit des obligations de l'État à long terme, plus 2¼ p. 100 au moment où le taux est fixé.

Le taux maximum autorisé par la loi nationale sur l'habitation a été porté de 5¼ à 5½ p. 100 en mars dernier. Au cours de l'année 1956, et surtout ces derniers mois, le vaste programme d'immobilisations de notre pays a augmenté la concurrence pour l'obtention des fonds à placer et d'une façon générale les taux d'intérêt ont augmenté. Par suite de cette demande énorme de fonds, le nombre des prêts hypothécaires, surtout des prêts consentis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, a diminué au cours du dernier trimestre en 1956, et le rythme de construction d'habitations s'en est trouvé ralenti. Les chiffres de 1956 sont tout de même impressionnants. La construction a atteint un nouveau sommet, soit 135,000 maisons achevées. On a entrepris la construction de plus de 125,000 maisons et 70,000 habitations étaient en chantier le 1er janvier 1957.

Par l'augmentation actuelle du taux d'intérêt, sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, les emprunteurs éventuels seront mieux en mesure d'obtenir leur juste part des fonds affectés aux prêts hypothécaires au cours de la prochaine année. Tel est le but visé.

Les taux nouveaux s'appliqueront à tous les prêts assurés accordés par la Société centrale d'hypothèques et de logement à partir de demain, 22 janvier 1957.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Quel effet, selon lui, aura l'annonce qu'il vien de faire relativement à la construction de maisons au Canada cette année? Selon les prévisions de ses services, combien de maisons seront mises en chantier et combien seront achevées?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, il est un peu tôt cette année pour faire des prédictions précises, mais je prévois effectivement qu'on sera maintenant encouragé à placer dans le domaine du logement des capitaux que l'on ne mettait pas à la disposition des emprunteurs, particulièrement en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Je prévois que les banques et autres institutions de prêts seront maintenant disposées à consentir plus de prêts en vertu de la loi.

M. Hees: J'aimerais poser une autre question. Les services du ministre n'ont-ils pas établi une estimation du nombre de maisons qui seront mises en chantier et de celles qui seraient achevées au cours de la présente année?

L'hon. M. Winters: Nous tâchons de nous assurer que l'activité sera intense dans le domaine de la construction de maisons d'habitation. C'est conforme à la ligne de conduite du gouvernement, et la présente mesure est destinée à assurer l'activité du bâtiment durant toute l'année 1957.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): J'aimerais poser une autre question au ministre des Travaux publics. Avons-nous le droit de supposer, vu l'augmentation de presque 10 p. 100 décrétée à l'égard des taux d'intérêt hypothécaire, que c'est ce que le Gouvernement a trouvé de mieux pour aider les petits salariés à devenir propriétaires?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, c'est un effort tenté par le Gouvernement en vue de faciliter aux petits salariés l'obtention d'argent à moindres frais qu'ils peuvent en obtenir des sociétés de prêt ordinaires, et, de plus, de permettre l'achat de maisons à un versement initial moins élevé.

L'IMMIGRATION

C. G. HANNA—DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DE L'APPEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'il a du nouveau à communiquer à la Chambre au sujet de l'appel de Christian G. Hanna qui veut obtenir le droit de domicile au Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si l'appel a été entendu et, par conséquent, je ne puis fournir de renseignements aujourd'hui.

(Plus tard)

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'aimerais, monsieur l'Orateur, poser une autre question au ministre. Ne juge-t-il pas que, dans ce cas, les considérations d'ordre humanitaire devraient avoir le pas sur l'adhésion inflexible à la lettre de la loi de la part du ministère? Voilà un cas, à mon sens, où le ministre pourrait fort bien tenir compte de considérations humanitaires? Qu'on me permette de dire en outre que les Nations Unies ayant pris la question en délibéré, si on en croit les journaux d'aujourd'hui où il est question d'une interview accordée par le Dr Humphrey, il ne faudrait pas que cet homme sorte du Canada avant qu'intervienne une décision de l'ONU, quelle que soit la nature de cette décision.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'avais toujours cru comprendre que l'honorable député était hostile au gouvernement par décret du conseil. En somme nous appliquons en l'espèce la loi adoptée par le Parlement.

M. Diefenbaker: La loi donne au ministre le droit d'agir ici par décret du conseil. Le ministre a beau parler de se conformer aux lois de notre pays, il me permettra néanmoins de lui rappeler que deux tribunaux ont déjà décidé qu'il avait déjà enfreint ces lois.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre n'a aucun pouvoir; c'est le gouverneur en conseil qui en est investi. L'honorable député le sait aussi bien que quiconque.

M. Diefenbaker: N'est-ce pas là un décret du conseil?

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministre n'a-t-il pas le pouvoir ni le droit,—il l'a déjà exercé,—de soumettre au gouverneur en conseil un décret pour obtenir de celui-ci l'examen de la question et son approbation ultérieure?

L'hon. M. Pickersgill: Oui. Il m'arrive souvent d'agir ainsi quand j'estime qu'une affaire a vraiment une certaine valeur intrinsèque.

M. Fulton: Le ministre a décidé que cette affaire est sans valeur intrinsèque?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit que le ministère est saisi d'un appel et que, pour autant que je sache, cet appel n'a pas été entendu. Il ne conviendrait pas que j'en dise davantage avant qu'une décision ait été arrêtée.

M. Diefenbaker: Le ministre préjuge la question.

M. Pearkes: Le ministre peut-il nous dire quand l'appel sera entendu?

L'hon. M. Pickersgill: Aujourd'hui, je suppose.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—À PROPOS DE LA RÉSERVE D'HOBBEMA, EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous expliquerait-il pourquoi plus d'une centaine de personnes qui ont toujours demeuré dans la réserve indienne d'Hobbema, au sud d'Edmonton, ont reçu avis de quitter cette réserve? Si elles doivent s'en aller, que fait-on pour s'assurer que ces malheureuses familles auront à l'avenir un endroit où se loger et un revenu suffisant pour vivre? Le ministre est-il disposé à recommander au Parlement d'adopter une modification à la loi sur les Indiens qui empêcherait de telles expulsions à l'avenir?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je reconnais que cette affaire a soulevé un intérêt considérable, surtout en Alberta; mais j'espère que les députés me permettront de leur donner des explications assez complètes des circonstances entourant cette affaire.

On se rappelle que, lors de la modification de la loi sur les Indiens, en 1951, le Parlement a jugé bon de prévoir l'établissement de listes de bandes et une méthode réglant une fois pour toutes qui serait Indien et qui, par conséquent, aurait droit de demeurer dans les réserves établies pour les Indiens. Il y a eu bien de longues discussions à propos du statut de particuliers qui avaient demeuré dans les réserves indiennes.

Je crois que ce cas de la bande Samson à Hobbema est le dernier cas majeur à être réglé. D'après mes renseignements, les Indiens de la réserve qui contestaient à d'autres vivant dans la réserve le droit d'y demeurer, alléguant que ces gens n'étaient pas des Indiens au sens de la loi, ont fait vingt-sept protestations conformément à cette mesure. Cent sept personnes étaient impliquées.

Une commission a étudié l'affaire et a examiné le rapport et tous les autres renseignements pertinents pour en conclure, à tort ou à raison, que ces gens n'étaient pas des Indiens au sens de la loi, qu'ils ne l'avaient jamais été et n'avaient pas droit par conséquent d'habiter la réserve, constituée uniquement pour des Indiens répondant à la définition qu'en donne la loi, réserve qui appartient à ces derniers et à l'égard de laquelle le ministre exerce des fonctions de nature strictement fiduciaire.

Or, il existe dans la loi une disposition autorisant appel devant les tribunaux de la décision du registraire. Il m'a été difficile de comprendre pourquoi cet appel n'a pas été fait immédiatement après que la décision du registraire eut été annoncée, parce que, si l'appel avait été fait, le ministère aurait continué à traiter ces gens comme des Indiens en attendant le règlement. Comme on ne s'est pas pourvu en appel, nous ne pouvions que présumer que la décision du registraire avait été acceptée.

En réalité, le ministère n'a pris aucune disposition pour que ces gens quittent la réserve; il ne leur a pas refusé de secours ni rien qu'on accorde généralement aux Indiens. La seule chose qu'on a faite, c'est de retenir leur part sur les versements au titre de la bande pour les répartir entre ses membres. J'estime, d'ailleurs, que c'est la seule chose que nous pouvions faire, à moins que le cas ne soit porté devant les tribunaux où plutôt jusqu'à ce qu'il y soit porté.

Il me semble qu'il serait fort extraordinaire de la part du Gouvernement de recommander, ou de la part du Parlement d'agir tant que la loi comporte une disposition prévoyant que la décision définitive relève des tribunaux, ou d'adopter quelque mesure législative avant que cette décision soit rendue. Somme toute, la question ne regarde pas tant le Gouvernement ni le public dans son ensemble. Elle intéresse une bande déterminée d'Indiens. Il me semblerait donc extraordinaire que le Parlement ou qui que ce soit déclare arbitrairement qu'il y aurait lieu de considérer un certain nombre de personnes comme appartenant à cette bande, alors que la loi prévoit déjà la façon d'arriver à une décision en pareil cas.

D'après moi, la seule chose à faire, c'est d'attendre jusqu'au six février. Si aucun appel n'a été interjeté jusque-là, on pourra alors chercher la meilleure façon de procéder. J'espère bien sincèrement qu'on interjettera appel. Par malheur, cette question ne relève pas du ministre; c'est aux parties intéressées qu'il incombe de prendre la décision appropriée.

La deuxième question du député a trait à ce qu'on fera à l'égard de ces personnes si elles doivent partir de la réserve. Cela me semble une question hypothétique qui restera telle au moins jusqu'au 6 février, et peut-être pour une période beaucoup plus longue encore si ces gens s'adressent à la Cour d'appel. Il ne serait pas opportun, à mon avis, de tenter en ce moment de se prononcer de façon définitive à l'égard d'une situation qui peut-être ne se présentera jamais. Quant à savoir s'il faudrait quelque mesure législative en vue de parer à certaines éventualités, j'estime que la même réponse doit s'appliquer. J'espère sincèrement, je le répète, qu'il sera interjeté appel de la décision du greffier, que cette question sera réglée devant un juge et qu'on laissera la loi s'appliquer telle qu'elle a été établie par le Parlement.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Puis-je poser une autre question au ministre? Étant donné les importantes questions en jeu en ce cas et peut-être,—je ne dis que "peut-être",—dans d'autres cas semblables, le ministère ne songerait-il pas à désigner un avocat pour les Indiens, s'ils manifestent le désir d'en appeler?

L'hon. M. Pickersgill: En ce cas particulier, les Indiens ont retenu les services d'un avocat de Calgary qui a formulé des instances auprès non seulement du ministre mais du premier ministre et, autant que je sache, auprès d'autres membres du Gouvernement. Je serais très heureux de rendre cette correspondance publique, si quelqu'un aimait en prendre connaissance. Il est incontestable, à mon sens, qu'ils ont un avocat et un avocat de leur choix. Je ne crois pas qu'il y ait la moindre difficulté sous ce rapport.

L'ASSURANCE-SANTÉ

INTERPELLATION AU SUJET DES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre fera-t-il des observations au sujet de nouvelles parues en fin de semaine et portant que l'Ontario étudie

le programme ministériel d'assurance-hospitalisation? Le ministre peut-il dire si l'on s'intéresse aux propositions exposées il y a un an ou si l'on soumet des modifications à ces propositions?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a posé à peu près la même question en termes généraux, lundi dernier. Je lui signalerai la réponse que j'ai faite à cette date. Je crois que pour l'instant je ne puis rien y ajouter.

LES ÉDIFICES PUBLICS

BATTLEFORD-NORD—MISE EN CHANTIER DU NOUVEAU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Campbell (The Battlefords): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Son ministère a-t-il l'intention d'entreprendre la construction du bureau de poste de Battleford-Nord dès l'été prochain?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, êtes-vous d'avis que je doive répondre maintenant à une question de cette nature?

M. l'Orateur: Je suis dans une impasse chaque fois qu'un ministre me demande si je suis d'avis qu'il doive répondre à une question. Il a parfaitement le droit de répondre à son gré ou de ne pas répondre du tout. D'après la coutume établie, une question de ce genre ne se pose pas au cours de la présente période, parce qu'elle n'est ni urgente ni d'intérêt national et que, d'ailleurs, elle peut être posée lors de l'examen des crédits du ministère des Travaux publics au comité des subsides.

M. Fulton: Cela peut influer sur la date des élections.

Le très hon. M. St-Laurent: Quelle brillante trouvaille, n'est-ce pas?

L'ENSEIGNEMENT

MOYENS DE FORMATION POUR LES HOMMES DE SCIENCE, LES INGÉNIEURS, ETC.—AIDE AUX UNIVERSITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'ai une question à poser au premier ministre. Le Gouvernement se propose-t-il d'aider les universités à mettre sur pied les services de formation beaucoup plus vastes qu'il leur faudra pour former beaucoup plus d'hommes de science, d'ingénieurs, de médecins et de dentistes, afin d'empêcher que ne se prolonge la pénurie aiguë qui existe en ce moment?

[M. Knowles.]

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les intentions du Gouvernement, dans la mesure où elles se sont traduites par des décisions, ont déjà été communiquées à la Chambre; nous continuerons de procéder de la même façon quand nous en arriverons à d'autres décisions.

M. Hees: La décision du Gouvernement à cet égard n'a-t-elle pas été communiquée vendredi par le premier ministre lorsqu'il a annoncé qu'on n'accorderait aucune aide aux universités si ce n'est pour leur permettre d'accroître leurs moyens de formation dans les domaines des arts et des humanités?

Le très hon. M. St-Laurent: Si mon honorable ami est d'avis que la réponse à la question qu'il pose ce matin lui a été fournie vendredi, je ne vois pas pourquoi il revient là-dessus.

M. Hees: En réponse à l'observation du premier ministre, je dois dire que, si j'ai bien compris, il avait déclaré qu'on ne se proposait d'assurer de nouveaux services aux universités qu'en ce qui concerne les humanités. Je cherche à me renseigner pour ce qui est des sciences et du génie.

Le très hon. M. St-Laurent: J'espère que cette fausse impression de mon honorable ami ne l'empêchera pas trop de dormir.

M. Hees: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre! Sauf erreur, le comité plénier est actuellement saisi de la question dont parle l'honorable député. Lorsque ce sujet viendra sur le tapis, il pourra prendre la parole aussi souvent qu'il le voudra pour trente minutes à la fois.

LES FINANCES

LA BANQUE DU CANADA—RÉÉVALUATION DES OBLIGATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances s'il est vrai qu'un récent décret du conseil a ordonné à la Banque du Canada de réévaluer son portefeuille en fonction de l'amortissement du prix coûtant au lieu de tenir compte, comme elle le faisait auparavant, de la valeur marchande desdites obligations. Faut-il conclure de là que les banques à charte devront faire la même chose à l'égard de leurs obligations provinciales et fédérales?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Nesbitt: Vu la réponse qu'il nous a donnée, le ministre des Finances peut-il exprimer une opinion quant aux effets de la mesure sur la politique monétaire du Canada?

L'hon. M. Harris: Je ne saurais préciser sur-le-champ, monsieur l'Orateur, quels en seront les effets sur la politique monétaire. Je me ferai un plaisir d'étudier la question et d'y répondre lors de l'examen de mes crédits, si nous arrivons jusque-là.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Finance une autre question suggérée par sa dernière réponse. Le Gouvernement adopte-t-il, concernant le système monétaire, des décrets du conseil dont le ministre des Finances ignore la portée? Je ne saurais le croire. Le ministre voudrait-il maintenant nous dire ce qui en est?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, nous ne prenons pas de décision, cela va de soi, sans être au courant des répercussions générales de cette décision. Ma réponse au député d'Oxford manquait peut-être de précision à cet égard. L'effet de notre décision sur le système monétaire a été si infime, si effet il y eut, que nous n'en avons pas tenu compte. Si ma réponse n'était pas assez claire, je dois m'en excuser. Mais je suis bien sûr, je le répète, que l'effet sur le système monétaire n'a pas constitué un élément qui a influé sur la décision; celle-ci a été prise pour d'autres motifs.

CONTRADICTION POSSIBLE ENTRE LES RESTRICTIONS AU CRÉDIT ET LES PRÊTS DESTINÉS AUX HABITATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Je désire poser une question au ministre des Finances. Le ministre n'estime-t-il pas qu'il y a contradiction entre la politique adoptée par le Gouvernement et qu'annonçait ce matin le ministre des Travaux publics, savoir, que le gouvernement exhorte les banques à consentir des prêts à long terme destinés aux habitations, et celle de la Banque du Canada, laquelle cherche à persuader les banques à charte de restreindre leurs prêts à terme?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Depuis plus d'un an, sauf erreur, la Banque du Canada tente d'empêcher les prêts à terme de se multiplier au rythme qu'ils avaient atteint à ce moment-là. Voilà la ligne de conduite qu'elle a adoptée depuis octobre 1955 ou même un peu avant. Cela ne signifie pas qu'elle désire couper tout crédit mais simplement qu'elle cherche à ralentir le rythme des prêts. Nous y avons réussi, je pense, bien que les prêts s'accroissent toujours, mais à un rythme plus raisonnable. Je ne vois donc là aucune contradiction.

M. Cameron (Nanaïmo): Le ministre sait-il que le gouverneur de la Banque du Canada a informé le comité de la banque et du commerce, il y a quelques mois, qu'il avait conseillé aux banques à charte de restreindre, en particulier, le crédit à long terme?

L'hon. M. Harris: C'est exact.

M. Cameron (Nanaïmo): Le ministre n'estime-t-il pas que les prêts consentis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation sont de cette catégorie?

L'hon. M. Harris: Je ne me souviens pas des termes mêmes employés par le gouverneur de la Banque du Canada; cependant, bien que le but ait été d'apporter certaines restrictions au crédit à long terme, j'ai l'impression que le gouverneur de la Banque du Canada ne voudrait pas qu'un programme de restriction au crédit joue nettement au détriment d'une catégorie particulière d'emprunteurs.

DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET PRÉSENTATION DU BUDGET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre des Finances vient de nous parler, il y a un instant, de ses crédits, est-il en mesure de dire à la Chambre quand le budget des dépenses pour la prochaine année financière sera déposé sur le bureau de la Chambre? Peut-il également nous dire quand il se propose de présenter son exposé budgétaire?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Il s'agit naturellement de questions auxquelles on ne devrait pas répondre, mais je le ferai cependant en déclarant que le budget des dépenses sera déposé soit demain soit mercredi; l'exposé budgétaire aura lieu je l'espère quelque temps avant la dissolution.

M. Knowles: Encore une de ces réponses du tac au tac que le ministre se plaît parfois à donner.

LES TRANSPORTS

DÉSAFFECTATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE DU "NEW-YORK CENTRAL" ENTRE CORNWALL ET OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Albert Lavigne (Stormont): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports peut-il nous dire si on a étudié le problème que posera aux municipalités situées entre Cornwall et Ottawa, l'abandon de la ligne ferroviaire du *New-York Central*?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): L'honorable député a eu l'amabilité de me prévenir de sa question mais, n'ayant encore pu réunir tous les faits, je devrai attendre à demain pour lui répondre.

LES CÉRÉALES

LIN ET SEIGLE—DEMANDE DE MISE EN VENTE PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Moutain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le gouvernement a-t-il songé sérieusement à mettre la vente du lin et du seigle sous l'entière compétence de la Commission canadienne du blé, étant donné que les groupements agricoles continuent de réclamer une telle mesure?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement y a songé sérieusement. Avant que le gouvernement fédéral puisse intervenir, il est évident que chaque province intéressée devra prendre des mesures appropriées, tout comme il a fallu qu'une loi concurrente fût adoptée dans le cas de la mise en vente de l'avoine et de l'orge. Le blé est la seule céréale qu'on exporte en quantités suffisantes pour que la vente en relève uniquement du gouvernement fédéral. Reste à savoir s'il serait prudent de chercher à prendre la mesure que propose mon collègue. Les opinions diffèrent à cet égard. A la lumière des renseignements dont il dispose actuellement, le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir maintenant.

LA MARINE MARCHANDE

ACCIDENT À UN BATEAU-PILOTE À SAINT-JEAN (N.B.)—DEMANDE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, relativement au naufrage du bateau-pilote, survenu dans le port de Saint-Jean (N.-B.). Vendredi, on a demandé si le Gouvernement avait étudié l'opportunité d'instituer une enquête. Je lui demande de nous dire s'il est maintenant en mesure de répondre et, plus particulièrement, de déclarer si, étant donné les circonstances, il ne s'agirait pas d'un cas où il serait nécessaire de mener une enquête publique afin que toutes les questions en cause, de même que les circonstances connexes, soient étudiées à fond et portées à la connaissance du public.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je croyais avoir répondu sans équivoque à cette question l'autre jour quand j'ai exprimé l'opinion qu'une enquête publique s'imposait et qu'elle serait tenue. Malheureusement, je n'ai pas encore reçu le rapport du fonctionnaire du ministère qui est allé à Saint-Jean. Sauf erreur, le rapport est prêt maintenant, et j'espère pouvoir en prendre connaissance plus tard dans la journée. Toutefois, je ne suis pas en mesure d'ajouter quoi que ce soit à la réponse que j'ai donnée à cette question vendredi.

[L'hon. M. Marler.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 17 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Shaw.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, d'après bon nombre des discours prononcés par les libéraux au cours de cette session, il a été facile de discerner qu'ils essayaient de se poser en grands admirateurs du Royaume-Uni et du Commonwealth. Il est bien clair que le comportement du Gouvernement pendant la crise de Suez l'automne dernier, crise où le Canada a figuré parmi ceux qui ont conduit l'attaque contre le Royaume-Uni et la France, a subi la critique des Canadiens d'un océan à l'autre. On a donc l'impression que le Gouvernement, et ses partisans, font tout ce qu'ils peuvent pour échapper aux conséquences de ce comportement antérieur.

C'est naturellement le premier ministre du Canada qui est à l'origine de l'adoption d'une telle attitude. Son comportement est très exactement résumé par un éditorial publié par la *Tribune* de Chicago, journal qui depuis des années se distingue par ses attaques violentes, injustes ou malicieuses contre le Royaume-Uni. J'ai ici un article de la *Tribune* de Chicago du 6 décembre 1956, commentant en ces termes l'attitude du premier ministre du Canada à propos de la crise de Suez:

> La *Tribune* de Chicago, commentant la déclaration du premier ministre St-Laurent à la Chambre des communes au sujet de la crise du Moyen-Orient, dit par l'un de ses rédacteurs que cette déclaration représente "un essor encourageant de l'esprit isolationniste dans... un milieu inattendu".

La dépêche rapporte ensuite ce qui suit:

> Dans un éditorial du 29 novembre la *Tribune* cite une remarque du premier ministre aux termes de laquelle "l'ère où les surhommes de l'Europe pouvaient gouverner le monde entier a touché à sa fin ou est bien près de finir".

L'éditorial conclut sur cette remarque:

> Un homme d'État américain n'aurait pas pu s'exprimer en termes plus clairs.

En janvier 1957, nous avons été témoins d'une grande conversion de l'autre côté de la Chambre. On ne se moque plus des propositions faites de notre côté et l'on n'entend

plus de déclarations comme "prêts, toujours prêts", expression dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est servi en novembre. Le Gouvernement manifeste maintenant, au moins en paroles, une certaine préoccupation au sujet du Royaume-Uni et du Commonwealth.

L'hon. M. Pickersgill: Nous en avons toujours manifesté.

M. Green: Je signalerai, monsieur l'Orateur, que l'impression serait bien meilleure si le Gouvernement prenait quelques dispositions utiles pour traduire ces paroles en actes. Par exemple, pourquoi le Gouvernement ne présente-t-il pas immédiatement une mesure tendant à la remise des intérêts que comporte le prêt au Royaume-Uni? Ainsi qu'en fait foi la page 126 du hansard, on a posé, le 11 janvier, au premier ministre la question suivante:

> Pourrait-il dire à la Chambre si le Gouvernement a pris des engagements quelconques en faveur du projet de remise d'intérêt de 22 millions de dollars à l'Angleterre?

Dans sa réponse, le premier ministre a signalé qu'aux termes de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni, celui-ci avait droit à la remise de l'intérêt du prêt à trois conditions. L'une en était la nécessité, compte tenu de l'état des réserves d'or et de devises étrangères du Royaume-Uni; la deuxième demandait au Fonds monétaire international de certifier l'existence de certaines conditions déterminées touchant la statistique et la balance des paiements du Royaume-Uni; et la troisième mentionnait que tout autre pays qui avait consenti un prêt dans des conditions semblables devait aussi renoncer au paiement de l'intérêt, ce qui avait trait évidemment à un prêt consenti à peu près à la même époque, par les États-Unis. Le premier ministre a poursuivi en disant:

> Au début de décembre de l'année dernière, le Royaume-Uni a officiellement demandé une renonciation à l'intérêt qui était échu le 31 décembre 1956.

Il a déclaré que la question était à l'étude au sein du Gouvernement, et terminé par le passage suivant:

> Entre-temps, le Royaume-Uni a payé le versement de principal de 15 millions et demi de dollars, échu le 31 décembre, et, si j'ai bien compris, a mis le montant de l'intérêt en réserve dans un compte de la Banque du Canada, montant que la Banque du Canada détiendra jusqu'à ce qu'une décision ait été prise sur la renonciation à l'intérêt par tous les pays qui ont accordé des prêts semblables.

Le gouvernement américain s'est rendu compte que l'accord qu'il avait conclu avec le Royaume-Uni comportait une certaine lacune. Il faudra donc maintenant obtenir une nouvelle autorisation du Congrès avant de procéder à une renonciation en ce qui concerne l'intérêt sur le prêt américain. Il semblerait, une fois de plus, que le Canada ne soit ici qu'un écho docile des États-Unis. Il n'y a aucune raison pour laquelle le Canada ne pourrait pas agir librement. Le Gouvernement pourrait soumettre une mesure comportant renonciation à cet intérêt, s'il le désirait. Il est peu douteux que les États-Unis finissent par agir. Il faudra alors que le gouvernement canadien agisse pour renoncer à l'intérêt aux termes de l'accord. Mais pourquoi diable ne pourrait-on pas faire cela dès maintenant, sans attendre que Washington donne l'exemple? C'est justement une mesure de ce genre, de notre part, qui servirait à encourager le Royaume-Uni. La chose serait non seulement bien accueillie par le gouvernement de ce pays, mais aussi par la population britannique. En outre les Canadiens se rendraient compte que notre gouvernement ne s'obstine pas dans sa politique de reproches à l'égard du Royaume-Uni.

Un excellent éditorial a paru dans la *Province* de Vancouver à ce propos, le 6 décembre. Qu'on me permette d'en citer les derniers passages, qui résument parfaitement la question:

> Vingt-deux millions de dollars canadiens de plus dans le trésor britannique ne suffiraient pas, en eux-mêmes, à éviter la faillite.
>
> Toutefois si Ottawa allait les y laisser en renonçant de sa propre initiative à l'intérêt, sans attendre Washington, d'autres avantages ne sauraient manquer d'en découler.
>
> Il y aurait d'abord une remontée de la confiance britannique. N'oublions pas que dans toute crise financière, de même que dans toute question économique, il y a un élément de psychologie qu'il ne faut pas négliger.
>
> Un autre résultat de cette mesure serait de donner un exemple au congrès américain qui, vu l'état actuel de l'opinion américaine, ne semblerait que trop disposé à ne rien faire pour les Britanniques, même s'il en allait de l'intérêt incontestable des États-Unis.

L'éditorial se termine comme il suit:

> Mais pourquoi est-ce qu'Ottawa ne pourrait pas donner l'exemple au lieu de le suivre?

Le Gouvernement pourrait prendre d'autres mesures. Il pourrait, par exemple, faire preuve d'un peu d'intérêt et de compréhension quant aux difficultés que la Grande-Bretagne éprouve à Chypre et à Aden. Il n'a pas su agir de la sorte lors de la crise du canal de Suez, l'été dernier. Il a agi alors comme si l'affaire n'intéressait pas le Canada. Et c'est pourquoi le cinquième environ des troupes qui sont aujourd'hui dans cette région sont des troupes canadiennes. Cette affaire présentait pour nous un intérêt immédiat, mais le Gouvernement n'a pas voulu le reconnaître.

Puis, quand les Anglais et les Français ont décidé d'occuper la zone du canal de Suez, c'est le Canada qui leur a porté le plus

dur coup. Ce coup leur a été porté par les chefs du Gouvernement et par l'intervention du Canada aux Nations Unies, et aussi par le discours que le premier ministre a prononcé ici au cours de la session d'urgence. La population du Canada aurait agi bien différemment, elle aurait au moins attendu avant de se prononcer. La population du Canada a le droit de s'attendre, en ces matières comme en toutes autres, que son gouvernement prenne une attitude qui traduise ses sentiments et ses aspirations. Il y a si longtemps que le Gouvernement est au pouvoir, il est devenu si arrogant que les ministres s'imaginent savoir ce que les Canadiens devraient penser.

Les ministres ne font que suivre leurs petites idées. Un exemple: le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui n'ont rien eu de plus pressé que de prendre le parti des membres asiatiques du Comonwealth lors de la crise de Suez. Les Canadiens n'auraient pas agi de la sorte, bien qu'ils aient pour ces nations sœurs du Commonwealth des sentiments de profonde amitié. Si les Canadiens avaient alors pris la décision, ils ne se seraient pas empressés de prendre parti avec les nations asiatiques.

Encore l'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a cherché à créer l'impression qu'un tel acte a sauvé le Commonwealth. J'ai été plutôt surpris de lui voir prendre encore cette attitude, car elle démontre qu'il n'a pas la conscience tranquille et qu'il cherche à justifier les mesures prises l'automne dernier, en prétendant qu'elles ont aidé à sauver le Commonwealth. Le premier ministre Nehru, qui est venu ici le mois dernier, a commenté l'observation selon laquelle le Commonwealth était menacé d'effondrement. Je cite un extrait d'une dépêche du 5 décembre 1956:

> Le Commonwealth, a déclaré avec insistance M. Nehru, a essuyé un rude coup lors de la crise du Moyen-Orient et il a survécu.
>
> "Cela, a-t-il dit, ne nous a pas portés à penser que l'association du Commonwealth n'était pas assez bonne ou qu'elle devrait être brisée. Je ne l'ai jamais pensé malgré les sérieuses divergences d'opinion".

Voici ce qu'aurait dit le premier ministre de Ceylan, aux Nations Unies, le 2 décembre dernier:

> Au cours d'une entrevue aux Nations Unies, le premier ministre Solomon Bandaranaïke, de Ceylan, a dit que la déclaration de M. Pearson, aux Communes, était "plutôt exagérée". Il a dit qu'il y avait autre chose que des liens purement sentimentaux reliant les pays du Commonwealth, puisque ces pays sont unis par un mode de vie qui leur est commun, le mode de vie démocratique.

L'attitude du Pakistan dans le Commonwealth n'a jamais fait de doute. Je signalerai au premier ministre (M. St-Laurent), à son secrétaire d'État aux Affaires extérieures et aux autres membres du cabinet que les États asiatiques qui font partie du Commonwealth respecteraient bien davantage notre pays s'il avait adopté l'attitude qu'auraient prise les Canadiens eux-mêmes, plutôt que d'essayer de capter la bienveillance des pays asiatiques en se rangeant à leurs côtés. Voilà à propos de cette question.

Un mot maintenant du discours du trône, surtout à propos de ce qu'on n'y trouve pas.

On y mentionne environ dix mesures qui seront soumises; apparemment, ce sont les seules que le Gouvernement trouve importantes à cette session-ci. De toute façon, ce sont les seules qu'il juge à propos de faire étudier par la Chambre ce printemps-ci. Tout le monde reconnaîtra, je pense, que ce n'est pas là un programme législatif très lourd. Depuis vingt et un ans que je siège ici, je ne me rappelle pas d'en avoir vu un aussi peu considérable. Il est évident que le Gouvernement louvoie au lieu de s'attaquer directement aux problèmes difficiles.

C'est apparemment un nouvel indice de son arrogance. Cela montre le peu d'estime qu'il porte au Parlement, que les ministres se croient les maîtres plutôt que les serviteurs de la nation canadienne. A titre d'exemples, voici quatre problèmes qui devraient être abordés.

En premier lieu, un programme devrait être adopté et une mesure législative soumise à la Chambre en vue de permettre au Gouvernement de collaborer avec les provinces dans la mise en valeur des ressources énergétiques et autres pouvant faire l'objet d'entreprises rentables. Un programme de ce genre pourrait porter le nom de programme conjoint de placement. Un exemple est la mise en valeur des ressources hydro-électrique du fleuve Saint-Jean. Il y a longtemps que le Nouveau-Brunswick propose au gouvernement fédéral de garantir les obligations provinciales ou d'apporter une aide financière analogue afin que l'entreprise puisse être exécutée en grand au lieu de l'être en petit comme actuellement par la province seule.

Le Saint-Jean est un cours d'eau international, comme le Columbia. Le ministre des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) s'attend sans doute que je parle du Columbia un peu plus tard. Il y a deux ans, le gouvernement a assumé la maîtrise des permis relativement aux cours d'eau internationaux et je crois qu'il a un certain devoir d'aider à la mise en valeur de ces cours d'eau.

Le rapport de la Commision Gordon renferme un vœu dans ce sens. Je ne veux pas lire l'extrait en entier qui débute dans le quart supérieur de la page 104, au chapitre

consacré aux provinces de l'Atlantique. La Commission signale qu'un certain nombre de problèmes exigent des immobilisations considérables et poursuit ainsi qu'il suit:

Tels sont l'aménagement d'une nouvelle source d'énergie au Nouveau-Brunswick et les différents plans déjà proposés en vue d'améliorer les moyens de transport. Jusqu'à un certain point du moins, une partie de ces entreprises pourraient s'amortir par elles-mêmes.

M. Gordon et ses collègues poursuivent ainsi:

...il semble évident qu'il faut accorder une certaine assistance financière pour la réalisation d'entreprises d'intérêt public dans les provinces Maritimes, notamment l'amélioration des moyens de transport. Il est proposé en particulier que le gouvernement fédéral consente à verser annuellement une somme fixe pour fins d'immobilisations pendant quelques années, étant entendu que l'affectation de ces sommes et l'ordre de priorité des entreprises seraient déterminés par les provinces de l'Atlantique elles-mêmes. Cela nécessiterait l'établissement d'une commission mixte des projets d'immobilisations, dotée d'un personnel approprié.

De grandes entreprises de mise en valeur du Columbia sont projetées en Colombie-Britannique, dont, le ministre le sait bien, le coût éventuel sera d'environ un milliard de dollars. La principale entreprise consiste en un barrage et une usine d'énergie à Mica-Creek, entreprise qui pourrait être mise en marche si l'on savait exactement comment les travaux devront se faire.

L'hon. M. Lesage: Les études des ingénieurs prendront encore au moins un an.

M. Green: Les études pourront prendre encore au moins un an sans doute, mais il faut qu'on fasse quelque chose pour savoir définitivement comment les travaux seront parachevés. A l'heure actuelle, personne n'en sait le premier mot.

Plusieurs propositions ont été faites. Parmi celles-ci, il y a celle qui permettrait au Conseil des services publics de *Puget-Sound,* organisme américain, d'exécuter au moins une partie des travaux, mais cela laisserait à un pays étranger une maîtrise assez étendue sur un cours d'eau canadien. On a aussi proposé qu'une société privée exécute les travaux. Cette proposition comporterait des frais supplémentaires, et, s'il s'agissait de la *British Columbia Electric,* cela signifierait un monopole sur une région assez étendue de la province. Il a été proposé en troisième lieu que la province elle-même entreprenne les travaux, mais elle n'est pas en mesure de financer des entreprises comportant des investissements d'un milliard de dollars. Enfin, on a proposé une entreprise conjointe des gouvernements fédéral et provincial en collaboration à peu près analogue à celle qui est proposée pour le fleuve Saint-Jean.

Le ministre lui-même a conféré avec le premier ministre de la province, M. Bennett, l'été dernier, au sujet de la mise en valeur du fleuve Columbia. J'ai sous la main le communiqué de presse paru à la suite de l'entretien; nous y lisons:

On a reconnu que dans les circonstances il importe au plus haut point pour la future mise en valeur de la province de s'assurer que le maximum d'énergie sera tiré des ressources hydrauliques au coût minimum.

porte au plus haut point, pour la future mise en valeur de la province, de s'assurer que le maxi-

Il n'y a pas de doute que la méthode la moins coûteuse entraînerait la collaboration du gouvernement fédéral et de la province. De la sorte, on pourrait prélever des fonds à plus faible intérêt et j'engage le Gouvernement à adopter cette ligne de conduite. Il faudrait prendre les dernières mesures maintenant et présenter un texte législatif permettant la participation du gouvernement fédéral.

Au sujet du fleuve Columbia, je signale au ministre le point suivant. En Colombie-Britannique on a exprimé la crainte que dans les négociations imminentes avec le gouvernement des États-Unis le Canada ne soit disposé à céder certains des droits que nous confère l'article 2 du traité des eaux limitrophes de 1909. Un long retard s'est déjà produit en ce domaine. L'imminence de ces négociations a été annoncée par le ministre le 23 mai de l'an dernier, mais tout récemment, soit le 9 janvier, il a déclaré, en réponse à une question posée à la Chambre, qu'on n'avait arrêté aucune date précise. Il y a quelqu'un ici ou à Washington qui n'est pas pressé de faire aboutir ces négociations.

Le traité sur les eaux limitrophes donne cependant au Canada le droit de dériver les eaux du Kootenay dans le fleuve Columbia, et celles du Columbia dans le Fraser, sans que les États-Unis aient le droit de protester. Si ce droit nous est échu, c'est que les États-Unis eux-mêmes ont tenu à insérer une disposition à cet effet dans le traité de 1909 car la mesure les favorisait à ce moment-là. J'espère que le ministre et ses conseillers ne songent pas à entamer avec Washington des négociations qui aboutiraient à l'abandon des droits que nous garantit ce traité.

A mon avis, l'absence d'une flotte hauturière canadienne devrait aussi être étudiée à la présente session. Je ne veux pas entrer dans les détails aujourd'hui. Je dirai tout simplement que le Gouvernement a laissé se désintégrer notre flotte de haute mer. Il nous reste 17 cargos de haute mer, représentant moins de 100,000 tonnes. Là-dessus huit sont des navires de la *Canadian National Steamships.* Il y a bien, il est vrai, environ 90 navires de guerre immatriculés au Royaume-Uni mais, sauf erreur, une vingtaine

auraient été vendus cette année, de sorte que, d'ici quelques mois, il en restera à peu près soixante-dix. Ces navires sont sous autorité britannique; leurs équipages ne sont pas composés de Canadiens. Le gouvernement du Royaume-Uni en a réquisitionné quelques-uns pour le service relatif au canal de Suez.

A l'heure actuelle il n'y a à peu près pas de navires d'immatriculation canadienne en haute mer. Aussi le matériel et les fournitures des troupes canadiennes en poste au Moyen-Orient doivent-ils être transportés par des navires étrangers. Il n'y a aucun navire canadien pouvant servir à cette fin. Que faisons-nous en vue de transporter les troupes canadiennes et leur matériel au Moyen-Orient? Nous dégréons, au coût de plusieurs millions de dollars sans doute, le principal navire de guerre du Canada, le *Magnificent*, qui a coûté des millions à construire.

L'an prochain, ou, au plus tard, à l'ouverture de la navigation en 1959, la voie maritime du Saint-Laurent sera praticable. Il n'y aura aucun navire hauturier canadien pour y passer à moins que le gouvernement canadien n'adopte vite un nouveau programme. D'autres nations se préparent à l'inauguration de la voie maritime. L'Allemagne a construit des navires en vue de ce service. A l'heure actuelle cependant, il n'y a aucun navire canadien ou américain destiné à ce service. Les Américains, eux, prennent des dispositions. J'ai ici l'exposé sommaire de fin d'année de la commission fédérale maritime. Le président de cet organisme, M. Clarence G. Morse, dit ce qui suit, au sujet de la navigation sur la voie maritime.

> On s'attend de pourvoir à d'autres services de transport maritime sur les routes commerciales indispensables des États-Unis à l'étranger au moyen de conventions de subventions visant un tarif différentiel d'exploitation. En février 1956, les routes maritimes allant des Grands lacs et des ports américains du fleuve Saint-Laurent aux ports de l'Europe occidentale furent déclarées indispensables au commerce et à l'économie du pays et la jauge, le genre de navires et la fréquence des services requis furent déterminés par l'administration maritime.

M. Morse signale ensuite que les trois compagnies américaines de transport maritime bénéficient de cette disposition et aussi que la route allant des Grands lacs vers la mer des Caraïbes sera déclarée indispensable. Quand la voie maritime sera ouverte, il y aura donc des navires américains pour l'emprunter, tandis que toutes les marchandises canadiennes passant par les ports des Grands lacs seront transportées dans des navires étrangers.

L'hon. M. Marler: Je suppose que le député songe aux marchandises destinées outre-mer?

M. Green: En effet, au transport hauturier. La situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement démontre bien l'imprudence qu'il y a à temporiser. Je signale de nouveau au ministre et au gouvernement la nécessité d'une politique et d'une loi qui nous assureront le noyau d'une flotte de cargos dernier modèle possédés par des Canadiens, munis d'équipages canadiens et exploités en vertu de l'immatriculation canadienne.

Les troisième et quatrième questions qu'on devrait étudier à la présente session, à mon avis, intéressent directement les Canadiens et, pour cette raison, sont encore plus importantes que les deux sujets dont j'ai déjà parlé. Une concerne la loi sur les anciens combattants et l'autre, le bien-être social, y compris la sécurité de la vieillesse, l'assistance-vieillesse et les pensions aux aveugles.

A l'égard des anciens combattants, on n'a adopté à peu près aucune mesure législative à la dernière session. On a alors prétendu que le Gouvernement attendait de connaître les résolutions qu'adopterait le Congrès national de la Légion canadienne qui a eu lieu à Vancouver, en juin. Or ces résolutions sont maintenant connues depuis plusieurs mois. De plus, le cabinet a eu des entretiens avec l'exécutif national de la Légion en novembre et, de nouveau, on a proposé des améliorations à la loi sur les anciens combattants. Cependant, le discours du trône ne donne pas à entendre que le Gouvernement présentera une telle mesure législative.

Certaines de ces questions revêtent une grande importance aux yeux des anciens combattants du Canada. Prenons, par exemple, le sujet des pensions. La Légion a demandé d'augmenter les pensions proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie. Elle demande encore une fois que lorsqu'une infirmité n'a pas été inscrite dans les dossiers au moment de l'enrôlement, on devrait supposer, si elle se révèle par la suite, qu'elle s'est produite pendant que l'ancien combattant était en service, même si le médecin pense qu'elle a débuté avant l'enrôlement.

Autre question qu'il faut débattre durant la présente session, c'est l'abolition des dispositions qui touchent les mariages des anciens combattants de la première Grande Guerre. Ceux qui se sont mariés depuis le 1er mai 1954 ne peuvent recevoir aucune allocation pour leurs épouses. Ce délai aurait dû être aboli il y a longtemps. On avait coutume d'en avancer la limite de temps à autre mais, apparemment, cela ne se fera pas cette année.

Au sujet des allocations aux anciens combattants, la Légion a demandé de nouveau de hausser le revenu permis à $1,200 pour les célibataires et à $2,000 pour les hommes mariés, et de porter le montant de la pension d'un homme marié de $108 à $120.

Voilà encore des changements qui auraient dû être faits il y a longtemps; je ne puis comprendre l'attitude du gouvernement qui ne prend aucune mesure en vue de faire face à ce besoin à l'heure actuelle. La part de propriété d'une maison permise à un ancien combattant pensionné devrait être portée de $6,000 à $8,000 ou $9,000 en vue de la rendre conforme à la valeur actuelle des maisons. Tous ces changements s'imposent, mais, apparemment, aucune mesure législative ne sera présentée à cet égard avant 1958.

A mon avis, le Parlement se soustrait à ses obligations en ne traitant pas dès maintenant de ces problèmes relatifs aux anciens combattants. Nous sommes tous à blâmer. Les députés des deux côtés de la Chambre seront tous critiqués pour n'avoir pas présenté des mesures à cet effet. J'espère que le Gouvernement changera d'attitude et qu'il verra à faire quelque chose avant la dissolution du Parlement.

Le dernier problème dont je désire saisir la Chambre comme étant de ceux qui nécessitent une intervention cette année, c'est celui des mesures de bien-être qui concernent les personnes âgées et aussi les Canadiens qui ont le malheur d'être aveugles. J'estime que, par tout le pays, des milliers de ces gens endurent une véritable misère. Jamais leurs pensions n'ont été suffisantes pour leur permettre de vivre convenablement. Elles ne leur ont permis que de subsister. Et maintenant, à cause de la forte dévalorisation de l'argent, ces versements ne suffisent plus à assurer leur subsistance.

Dans certaines provinces, le gouvernement provincial fournit son apport. Je sais que cela se pratique dans ma propre province, la Colombie-Britannique. Mais il est manifeste que le moment est venu de hausser le montant de ces pensions. On pourra rétorquer: où trouvera-t-on l'argent? J'imagine qu'on pourra le prendre à même notre énorme excédent. Le ministre des Finances s'attend, paraît-il, à déclarer un excédent de 300 à 400 millions de dollars. La hausse dont je parle pourrait aussi s'effectuer en relevant les impôts. Je suis convaincu que les Canadiens consentiraient volontiers à acquitter de plus forts impôts afin d'augmenter le montant des versements à leurs compatriotes méritants.

Si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent au cours de la présente session, on ne pourra apporter aucune amélioration à la situation d'ici l'automne prochain ou, peut-être, d'ici 1958. Entre temps, nos citoyens âgés, de même que nos aveugles, continueront à souffrir. Cet état de choses tragique découlera manifestement, à mon avis, du refus du gouvernement d'intervenir maintenant.

Il n'est pas question de nous contenter d'attendre que le ministre des Finances nous annonce en mars ou au début du mois d'avril qu'on s'occupera plus tard des pensions de vieillesse et des pensions de cécité. Nous voulons des actes maintenant. Il faut qu'une loi soit insérée dans nos statuts au cours de la présente session.

Quant à ces quatre questions, savoir l'aménagement conjoint des installations hydro-électriques, le rétablissement d'une flotte canadienne au long cours, la législation concernant les anciens combattants, et les lois sociales, le gouvernement ne semble prendre encore aucune initiative. Sur chacune de ces questions, le discours du trône reste muet comme une carpe. Il est évident que la présente session va encore durer de deux mois et demi à trois mois.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, oh!

L'hon. M. Harris: Pourquoi me regardez-vous?

M. Green: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) rit. Je ne sais pas s'il faut en déduire que la session durera plus longtemps ou moins longtemps que cela.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne ferai rien pour l'allonger.

M. Green: Quoi qu'il en soit, il semble admis d'une façon générale que nous serons encore ici pendant deux mois et demi ou trois mois. J'invite le gouvernement à se secouer et à s'attaquer à ces problèmes. Il n'y a aucune raison de classer ces problèmes, pas plus que bien d'autres. Il faut s'en occuper dès ce printemps, et je puis vous garantir que si rien n'est fait à leur sujet, le nouveau gouvernement qui prendra les rênes l'automne prochain expédiera ces questions promptement et efficacement.

L'hon. M. Pickersgill: Pourquoi donc voulez-vous que ces questions soient réglées d'ici là?

M. J. H. Dickey (Halifax): Monsieur l'Orateur, avant de prendre part à la reprise de ce débat, je tiens à féliciter très sincèrement les deux députés qui ont inauguré le débat en proposant et en appuyant l'Adresse en réponse du discours du trône. Il est agréable d'accueillir ces deux députés dans les rangs de ceux qui, au cours des sessions antérieures, ont eu le privilège de remplir cet important devoir. Je puis assurer aux deux honorables députés que, de l'avis de leurs collègues de la Chambre, ils ont fait honneur aux plus nobles traditions parlementaires.

Au moment de l'ouverture de la présente session, monsieur l'Orateur, l'horizon international était obscurci par de graves événements. La crise de Suez n'est qu'une des

graves questions d'importance internationale avec lesquelles le monde libre est aux prises en ce moment. Sur le plan national, le Canada était également menacé par la grève du Pacifique-Canadien. Heureusement, la situation internationale ne s'est pas aggravée autant qu'on aurait pu le craindre, et, bien que les questions internationales nous causent encore une extrême inquiétude, nous pouvons néanmoins nous réjouir de ce que, depuis la brève session spéciale de l'automne dernier, la situation, loin de s'aggraver, se soit améliorée appréciablement.

Évidemment, pour ce qui est de la grève du Pacifique-Canadien, les événements ont pris une tournure encore plus favorable. Comme le premier ministre (M. St-Laurent) l'avait prédit, cette grève est maintenant devenue un fait de notre histoire industrielle. Nous pouvons maintenant débattre l'Adresse traditionnelle en réponse au discours du trône, sachant que les conséquences les plus graves de cette interruption du travail ont pu être évitées.

Il y a lieu de s'arrêter, du moins pour quelques instants, à l'amendement que l'opposition officielle a présenté à l'Adresse, étant donné surtout les termes un peu étranges choisis par l'opposition. Cet amendement, qui figure à la page 31 du hansard du 9 janvier, signale respectueusement à Son Excellence que ses conseillers, par suite de leur indifférence, de leur inertie et de leur manque d'initiative en face des sérieux problèmes nationaux et internationaux, ont perdu la confiance de la Chambre et de la population.

Jetons un bref coup d'œil sur les faits afin de déterminer si les membres de l'opposition ont tenté d'expliquer sérieusement pourquoi ils ont eu recours à des termes comme "indifférence", "inertie" et "manque d'initiative". Prenons, par exemple, la question de Suez et la situation internationale en général.

Les vis-à-vis ont-ils pu indiquer que les représentants du Canada aux Nations Unies ont fait preuve d'indifférence en face de ces problèmes ou qu'ils les ont abordés avec inertie? Tous les pays du monde, nos amis comme nos ennemis, reconnaissent l'initiative du Canada, mais l'opposition officielle se permet, en face des faits, d'affirmer que le Gouvernement a fait preuve d'indifférence et d'inertie.

Ce matin encore, voulant critiquer le Gouvernement, le député de Vancouver-Quadra (M. Green) disait que les troupes canadiennes composent un cinquième de la force d'urgence des Nations Unies. Le député prétendra-t-il que ces troupes sont là parce que le gouvernement du Canada s'est montré indifférent et inerte? Il me semble que le contraire saute aux yeux. Le député doit être pour ou contre la politique du Gouvernement. En lisant son discours, la population pourra se dire que le député de Vancouver-Quadra et le parti dont il est un des membres distingués sont contre la politique actuelle du Gouvernement quand il participe à l'action des Nations Unies en vue de maintenir la paix et l'ordre au Moyen-Orient et dans le reste du monde.

Voyons ce qui s'est passé dans le cas de la grève du Pacifique-Canadien. Cette grève avait une extrême importance pour à peu près toutes les régions du pays; elle avait de l'importance pour les hommes d'affaires, les agriculteurs et tous ceux qui s'occupent de la production. Les membres de l'opposition officielle ont-ils prétendu que le Gouvernement a fait preuve d'inertie ou d'indifférence dans le règlement de ce problème?

M. Montgomery: Certainement.

M. Hodgson: En effet, ils l'ont prétendu!

M. Montgomery: Il y a certainement eu de l'inertie!

M. Hodgson: Si, avant que la grève se déclare, le premier ministre avait d'abord recouru à la mesure qu'il a précisément prise à la fin, il n'y aurait pas eu de grève du tout.

M. Dickey: Je suis heureux de voir nos amis d'en face dire cela. Voyons ce qui s'est fait. J'ignore si ceux qui m'ont interrompu sont favorables aux ententes collectives au Canada.

M. Montgomery: Assurément que nous le sommes!

M. Dickey: Ce qui est arrivé, c'est qu'on a suivi la méthode des ententes collectives et qu'on a constaté que les parties en cause ne pouvaient s'entendre, malgré l'intervention active du ministère du Travail et du Gouvernement, qui était représenté par le ministre du Commerce (M. Howe). On a déclaré la grève, qui a eu lieu. Le Gouvernement est intervenu en vue de réunir les parties et de réduire les points de désaccord qui les séparaient. On a eu recours à cette mesure afin de rétablir le service ferroviaire le plus tôt possible. Les honorables vis-à-vis estiment-ils que c'est par indifférence et inertie qu'on s'est entretenu et qu'on a négocié durant des jours, qu'on a réussi à rétablir le service ferroviaire et décidé de soumettre les points de désaccord non réglés à une commission d'enquête que le Gouvernement constituera? Si tel est le cas, ils ne se rendent certainement pas compte des démarches qui ont été faites.

Le règlement des différends qui pouvaient être réglés et l'accord visant à soumettre les différends non réglés à un tribunal pour étude et rapport sont uniquement dus à l'initiative

du premier ministre. Le résultat obtenu témoigne de sa compréhension de l'attitude de l'une et de l'autre parties et de son habileté à effectuer un rapprochement entre elles afin de réduire les points de désaccord en sorte que les uns et les autres puissent consentir à mettre fin à la grève et à rétablir le service ferroviaire à des conditions acceptables de part et d'autre. Ce résultat restera dans l'histoire industrielle du Canada comme un grand exploit du premier ministre et du Gouvernement, obtenu grâce au travail ardu, patient et excellent de ceux qui ont participé aux négociations, y compris la direction, les syndicats et le Gouvernement.

L'une des choses les plus extraordinaires en ce qui concerne ce choix de mots,—"indifférence, inertie et manque de direction",—c'est qu'en fait le seul groupe à la Chambre à qui l'on puisse appliquer ces mots, c'est l'opposition officielle. Les notabilités des autres deux groupes de l'opposition ont signalé la chose à leurs collègues conservateurs en termes énergiques. Ce n'est pas les députés qui siègent de ce côté-ci qui ont eu à la signaler au public.

L'opposition officielle, au cours de cette session-ci, a manifesté bien nettement l'indifférence, l'inertie et l'absence de direction les plus totales. Elle a toujours attendu que le gouvernement annonce son programme en ce qui concerne ceci ou cela avant d'exprimer ses propres sentiments. Le chef de l'opposition lui-même (M. Diefenbaker) l'a dit clairement, en cette enceinte et ailleurs en ce qui concerne la grève du Pacifique-Canadien. Il a déclaré: "Lorsque le gouvernement agira, nous ferons connaître notre propre point de vue." Le gouvernement a agi et la grève s'est terminée. Le chef de l'opposition ou un membre de l'opposition officielle quelconque a-t-il mentionné ce fait depuis la fin de la grève? Pas le moins du monde. Nous, comme la population, ne sommes absolument pas au courant de ce qu'avait pu être le point de vue de l'opposition officielle à l'égard de cette importante question. Personne ne sait s'il aurait agi et dans quel sens.

Un excellent exemple de l'attitude des membres de l'opposition officielle nous est fourni par le discours de l'honorable représentant de Broadview (M. Hees) qui a participé jeudi dernier à ce débat-ci. Une fois de plus nous avons entendu l'honorable député tenir les propos les plus disparates, exactement comme il le fait chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre. Seulement, cette fois-ci, il a, en quelque sorte, atteint la perfection. Il a répété le même vieux refrain qu'il ne s'est pas lassé de répéter en cette enceinte comme ailleurs, l'an dernier, soit que le gouvernement était composé d'un groupe de vieillards fatigués. La page 355 du hansard reproduit de lui le propos suivant:

> Il est grand temps que cette clique désuète, fatiguée, épuisée, ce groupe prêt à prendre le chemin de cette maison de repos au bout du corridor, soit autorisée à s'y rendre...

J'aurais pensé que le député de Broadview et ses collègues de l'opposition officielle abandonneraient, en raison de l'histoire récente de leur parti et des événements qui se sont déroulés à la Chambre il n'y a pas longtemps, ce genre d'arguments parce que personne n'ignore quel parti a montré des signes de fatigue,—de vieillesse et de fatigue,—ni les membres de quel parti cherchent à s'en aller ailleurs.

Or, monsieur l'Orateur, nous avons eu ici un temps d'hiver très rigoureux ces dix derniers jours. Certaines autres régions du pays aussi. Dans ma province, c'est-à-dire en Nouvelle-Écosse, nous avons eu, depuis les derniers jours de décembre, une série de fortes tempêtes qui ont fait bien des dégâts. Ces tempêtes ont nui aux services de transport et causé beaucoup de difficultés à bien des gens. Ceux qui en ont le plus souffert, ce sont les pêcheurs côtiers qui, afin d'accomplir leur tâche, doivent maintenir les quais et les entrepôts de poisson tout le long de la côte et garder leurs pièges à homards, leurs barques, filets et autres agrès dans des endroits exposés. Les tempêtes en question ont eu un caractère exceptionnel, ont causé bien des dégâts dans les villages de pêcheurs du comté d'Halifax et autres, le long de la côte atlantique de la Nouvelle-Écosse.

Ainsi que les honorables députés le savent, le Parlement, par suite de l'initiative du Gouvernement, a pris des dispositions permettant d'assurer à des taux très favorables contre les pertes de cette nature une certaine partie du matériel et des autres agrès des pêcheurs. Malheureusement, beaucoup de pêcheurs n'ont pas pleinement tiré parti de ce régime d'assurance. En outre, les pertes éprouvées dernièrement, en particulier dans les villages comme Prospect et à l'est et à l'ouest de Dover, de même que dans d'autres villages du comté d'Halifax, ont eu un caractère tel qu'elles n'auraient pas été couvertes par cette assurance de toute façon. Cet état de choses a suscité beaucoup de gêne et de difficulté aux pêcheurs qui ont subi ces graves revers.

Le ministère des Travaux publics, qui établit des quais publics, des brise-lames et d'autres installations à l'intention de l'industrie de la pêche, étudiera évidemment la situation, réparera les ouvrages de protection et les quais qui ont subi des dégâts et sera disposé à établir au besoin et si c'est possible d'autres ouvrages de protection qui s'imposeront, comme les récentes tempêtes l'ont

manifestement révélé. Le secours ou l'aide à accorder à ceux qui ont éprouvé des pertes à cet égard est une question dont doivent avant tout s'occuper les autorités provinciales. J'ai reçu plusieurs demandes de renseignements de la part de commettants qui s'intéressent à cette question.

J'ai eu à leur répondre que les demandes d'aide de secours visant la réparation et le remplacement de quais endommagés, d'entrepôts pour le poisson, de casiers à homard, et autres choses semblables, doivent d'abord parvenir aux autorités provinciales. Si elles constatent que l'étendue et le montant des dégâts déterminent un état de crise auquel la province ne puisse parer suffisamment, elles pourraient, à leur gré, demander de l'aide au gouvernement fédéral.

Le gouvernement provincial, dont relève la propriété et les droits civils à l'intérieur de la province, est le seul juge de l'étendue des dommages et du genre de désastre survenu. S'il juge, dans l'exercice de ses responsabilités constitutionnelles, qu'existe un désastre exigeant et motivant la participation d'ordre national, alors, j'en suis sûr, la demande officielle qu'il adresserait au Gouvernement d'après ces normes serait jugée au fond.

Telle est la ligne de conduite qu'on a établie au cours des années pour traiter de pareilles questions et la règle serait, j'en suis sûr, fidèlement respectée à cet égard.

Pour aborder un sujet un peu plus prometteur, je parlerai de l'ampleur de l'activité que connaît, l'hiver, le port de Halifax. L'expansion des importations et des exportations qui s'est produite grâce aux programmes adoptés ces dernières années par le Gouvernement a donné au port d'Halifax un essor très satisfaisant et très réconfortant, hiver et été. L'activité est particulièrement accusée l'hiver. C'est l'époque de l'année où nos installations sont utilisées au maximum. Depuis des années, le Conseil des ports nationaux et le ministère des Transports ont toujours veillé à ce que Halifax ait les installations portuaires nécessaires le plus rapidement possible. Les travaux qui se poursuivent depuis des années et même encore à l'heure actuelle nous sont un grand sujet de satisfaction. Il y a cependant des installations qui sont loin de suffire; ce sont celles qui servent à la manutention des céréales. Nous avons absolument besoin des convoyeurs supplémentaires pour accélérer le chargement des cargaisons de céréales. Le Conseil des ports nationaux avait prévu des crédits à cette fin; aussi, avait-on espéré que ces dispositifs seraient en place pour la présente saison de navigation. Malheureusement, la grève de l'acier et d'autres événements en ont retardé l'aménagement qui a dû être renvoyé au printemps prochain.

[M. Dickey.]

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que des mesures devraient être prises sans tarder en vue de l'aménagement de nouveaux postes de mouillages pour cargos de céréales et de la construction de nouvelles galeries afin que, l'hiver prochain, on dispose d'au moins trois autres postes de mouillage pour les navires qui viendront chercher des céréales à Halifax.

Je veux aborder maintenant une question d'intérêt national qui intéresse au plus haut point Halifax et Dartmouth, celle du logement et du réaménagement des régions urbaines. Nos réalisations en matière de construction de logements au Canada depuis la seconde guerre mondiale sont, je pense, vraiment excellentes. A la fin de la guerre nous avions à faire face à une pénurie très aiguë de logement et il fallait naturellement songer d'abord à pourvoir le plus tôt possible à la construction de nouvelles habitations pour répondre à la demande de nos soldats ainsi qu'à celle de la population civile en général qui, durant la guerre, avait dû se contenter de conditions d'habitation peu satisfaisantes, logements partagés ou autres.

Depuis quelques semaines, des honorables vis-à-vis critiquent le programme de logement et l'application de la loi nationale sur l'habitation. Je ne vois pas très bien comment ils peuvent s'attendre que se poursuive sans interruption un programme qui depuis quelques années a donné un nombre de maisons sans précédent, surtout à un moment où l'économie nationale peut à peine satisfaire aux demandes qui surgissent de tous côtés et nous ne pouvons nous attendre de faire tout ce que nous voulons ni tout ce qu'il faudrait réaliser en même temps. Au dire des honorables vis-à-vis, nous avons là un problème extrêmement difficile à résoudre. Le nombre définitif d'habitations que nous atteindrons pour cette année et les années suivantes sera très satisfaisant et même très louable, j'en suis certain. D'ici un an ou à peu près, il se peut que nous ne réussissions pas aussi bien que depuis une couple d'années à répondre aux demandes accumulées, mais je suis persuadé que nous réussirons presque complètement à suffire à la demande courante.

A mon sens, monsieur l'Orateur, l'heure est venue pour ceux qui ont la responsabilité de nos villes de songer aux questions d'importance extrême que constituent le réaménagement et la réfection des régions urbaines, c'est-à-dire à l'urbanisme dans nos collectivités. Nous avons tous admiré les nouveaux secteurs si attrayants, aménagés dans les limites ou dans la banlieue de nos villes depuis la guerre. Ces entreprises ont joui d'une priorité parce qu'elles assuraient de nouvelles habitations sans offrir les complications que pose le déménagement de personnes

déjà logées, mais j'estime qu'il faudrait maintenant, sous la direction des autorités provinciales et avec la collaboration des autorités fédérales, que les municipalités examinent soigneusement l'urbanisme dans leur collectivité et qu'elles prennent des dispositions pour participer le plus étroitement possible aux entreprises de réaménagement et de réfection des habitations.

Le réaménagement des villes ne s'impose pas seulement à cause des maisons et des autres bâtiments qui se sont détériorés ou sont devenus désuets; nous avons tendance, à mon avis, à attacher trop d'importance à cet aspect du problème. La nécessité de ce réaménagement vient également du fait que nous devons répondre aux nouvelles exigences imposées aux centres de nos régions urbaines; elle vient aussi du changement et de l'augmentation de la circulation des automobiles, des besoins grandissants du commerce et de l'industrie, ainsi que des modes de vie qui se modifient au sein de nos villes. D'ordinaire, les propriétaires de maisons privées décident eux-mêmes de l'opportunité d'améliorer ou d'en modifier la destination; mais à cause du nouveau mode de vie dans les villes, il surgit souvent des circonstances où les conditions défavorables d'un quartier ou la nature peu favorable des propriétés environnantes découragent l'initiative privée. Aussi, toute une région peut être condamnée à une détérioration progressive et lente jusqu'à devenir une zone de taudis. Les pertes économiques subies par les propriétaires, la perte de revenu fiscal ainsi que la perte étonnante, sous forme de gaspillage en ressources humaines, qui accompagnent cet état de choses, deviennent de plus en plus évidentes même dans les cités et villes du Canada qui sont relativement neuves selon les normes européennes. Seule l'autorité publique peut résoudre le problème en prenant des mesures en vue de réaménager les régions qui ont connu cette dégénération.

Nous avons les rouages nécessaires pour ces travaux de réaménagement, mais, à mon avis, on s'en est trop peu servi jusqu'ici. Les mesures que le Parlement a adoptées à cet égard ont une grande portée, et, selon moi, elles aideront énormément les gouvernements municipaux à s'attaquer à cette tâche et à en bénéficier en tant que municipalités. Leurs citoyens aussi en bénéficieront de façon générale.

Les obstacles à surmonter sont l'opposition locale, qui vient de l'imprévoyance, et l'idée de fausse économie. Nous sommes trop portés à envisager les dépenses immédiates qu'entraînent les projets de cette nature et à ignorer les avantages bien réels d'ordre économique et humain qu'ils rapporteront au cours d'une période d'années. La loi nationale sur l'habitation, telle qu'elle fut modifiée lors de la dernière session, prévoit tout d'abord l'élaboration de plans de réaménagement et de renouvellement des régions urbaines du Canada. En vertu de la loi, la Société centrale d'hypothèques et de logement peut accorder des subventions pour mener des enquêtes sur la situation de l'habitation et faire des études dans les régions urbaines. Ces études peuvent être d'ordre général ou se rattacher à des conditions ou à des problèmes précis. Il pourra naître de ces études un premier plan d'agglomération pouvant servir à toute municipalité.

Les municipalités canadiennes s'intéressent de plus en plus à la remise en valeur mais elles n'en ont pas encore saisi tous les avantages. Halifax, je me plais à le dire, est une ville canadienne qui a apporté son concours à l'une de ces études encore inachevées. L'étude relative à Halifax, qui devrait être terminée le printemps prochain, prévoit un relevé, par le professeur Gordon Stevenson, des besoins de logements pour les habitants des taudis qu'il y a lieu de démolir, et l'examen des possibilités d'utiliser de nouveau les terrains déblayés.

Le gouvernement fédéral supporte 75 p. 100 du coût estimatif jusqu'à concurrence de $12,000 et la municipalité se charge des 25 p. 100 restants.

M. Nicholson: Et les provinces? Existe-t-il une entente au sujet du partage du coût? La province y a-t-elle sa part des bénéfices?

M. Dickey: Non, la province ne partage pas le coût, mais d'après l'enquête en cours, elle pourrait jouer un rôle important en ce qui concerne le réaménagement des terres lorsque le terrain aura été déblayé.

On effectue présentement semblable étude à Saint-Jean (N.-B.) et une plus complète encore à Toronto. On est à faire deux études distinctes à Winnipeg. Toutes ces enquêtes sont subventionnées par le gouvernement fédéral. Il s'en fait une aussi à Vancouver. A mon avis, les autres villes, grandes et petites, du Canada pourraient tirer un parti avantageux d'études de ce genre et elles devraient songer sérieusement à y participer.

Bien qu'une telle étude soit assurément la première mesure à prendre, une grave difficulté surgit lorsqu'il s'agit d'en mettre à exécution les conclusions. La loi prévoit la solution de cette difficulté en établissant que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se partageront les frais, ou bien que le gouvernement fédéral et la municipalité se les partageront moyennant l'approbation de la province. Aux termes de cette association, le gouvernement fédéral peut acquitter la moitié des frais bruts d'acquisition et de déblaiement de la région choisie à la suite d'une étude. La municipalité peut

ensuite affecter le terrain à l'usage qu'elle considère comme le plus utile, c'est-à-dire qu'elle peut l'utiliser pour une entreprise de loyers modiques, de loyers moyens, de loyers élevés, pour des services publics, commerciaux ou industriels ou pour la meilleure combinaison de tous ces usages. Voilà la modification qui a été apportée à la loi l'année dernière et je crois qu'elle rend les propositions de remise en valeur beaucoup plus attrayantes pour les municipalités. C'est une modification rationnelle, en ce sens qu'elle permet de mettre en disponibilité des terrains pour les usages les plus appropriés.

La Société centrale d'hypothèques et de logement peut apporter son concours à la remise en valeur au titre de n'importe lequel de ces programmes prévus par la loi, en collaborant au financement des entreprises de logements à loyers modiques, à des entreprises à dividendes limités, et autres entreprises analogues. Il est également possible que l'entreprise privée soit invitée à s'intéresser à l'une de ces entreprises de remise en valeur d'une façon appropriée.

La remise en valeur ne signifie pas seulement la démolition et la reconstruction d'une région. Elle signifie avant tout la préparation d'un plan, deuxièmement, la démolition et le déblaiement de la région choisie, troisièmement, l'adoption de mesures destinées à prévenir que la région s'avilisse davantage, de même que les régions avoisinantes, et quatrièmement, l'affectation des terrains à l'usage le plus approprié du point de vue de la municipalité.

Les avantages que comportent ces propositions sont fort bien résumés par une étude faite par la ville de Toronto en 1956 sur la rénovation urbaine. Elle fait remarquer que pour le résident, ces avantages sont l'élimination des logements surpeuplés et malsains et leur remplacement par un grand choix de logis sous forme de maisons ou d'appartements situés à l'intérieur ou en dehors des limites de la ville, et à des prix ou à des loyers qui soient raisonnables, ou encore la reconstruction de la même zone.

L'industriel y voit l'occasion d'acquérir des terrains convenant à des industries qui ont besoin de se trouver à proximité du centre de la ville, permettant l'aménagement de parcs de stationnement et de rampes de chargement, le transport efficace des matériaux et des produits, et mettant un bon service de transport urbain à la disposition des employés.

L'homme d'affaires y voit la possibilité d'agrandir les zones commerçantes sur des emplacements logiques, permettant l'aménagement de grands parcs de stationnement pour les clients, les habitués, et les employés de bureau.

[M. Dickey.]

Quant au particulier qui se trouve dans la zone où le dégagement et la reconstruction, ou les travaux d'amélioration, sont entrepris par la ville, il est traité équitablement et reçoit un prix honnête pour ses propriétés.

Quant aux conseils municipaux et à tous les citoyens, cela leur permet de réaliser des économies grâce à l'utilisation de nouvelles zones précieuses mais infestées de taudis, en leur permettant d'organiser rationnellement les dépenses municipales.

Je viens de saisir votre regard, monsieur l'Orateur, et je me rends compte que mon temps est terminé. Je conclurai donc en déclarant que j'espère que la ville d'Halifax saura tirer parti de l'étude que j'ai signalée, et s'engager dans un judicieux programme de remise en valeur de terrains qui peuvent être choisis par la ville. J'espère que la ville de Dartmouth, et d'autres villes d'un bout à l'autre du Canada tireront parti de ces possibilités d'améliorations municipales.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur le sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie, je tiens à porter à votre attention l'alinéa suivant du discours du trône:

> Le développement économique au Canada accuse un excellent progrès. L'expansion est manifeste dans chaque partie du pays. L'exploitation et l'utilisation de nos ressources naturelles progressent à grand pas, de même que nos industries et nos villes. L'emploi a atteint un niveau sans précédent. Une fois de plus, la Providence nous a favorisés de bonnes récoltes. Le commerce extérieur a connu une activité beaucoup plus considérable l'an dernier que dans les années antérieures. Les Canadiens, dans presque toutes les parties du pays, ont pu profiter des avantages de ce climat économique stimulant.

La difficulté de ce passage tient à ce qu'il est impossible à quiconque habite les provinces Maritimes d'y reconnaître un tableau de la situation économique de ces provinces. De fait, en lisant cet alinéa, je me suis demandé s'il n'existe pas quelque part un fonctionnaire du gouvernement, comme il y en avait autrefois dans la Russie des tsars, chargé de précéder partout le monarque pour enjoliver les villages le long de la route afin que le tsar ait l'impression que tout allait pour le mieux dans son royaume. Dans ce cas-ci, ce n'est pas le monarque qu'on trompe mais la population.

Il semble, pour ne pas dire plus, que le gouvernement ne se rend pas compte de la situation dans laquelle se trouvent les quatre provinces de l'Atlantique. En mettant les choses au pire, on peut s'imaginer que le gouvernement en est venu à la conclusion que les provinces Maritimes n'ont plus grand chose à dire dans les affaires de la nation; que, sur le plan politique, elles n'ont

plus d'importance et qu'il n'est plus nécessaire pour un gouvernement de rechercher leur appui.

En relisant, je constate que le seul endroit où on fasse une réserve quelconque sur les perspectives économiques c'est celui-ci: "Les Canadiens dans presque toutes les parties du pays ont pu profiter des avantages de ce climat économique stimulant". C'est l'emploi du mot "presque" qui constitue la réserve dont je parlais. Ce mot "presque" vise 10 p. 100 de notre population et quatre de nos provinces.

Fort heureusement, monsieur l'Orateur, un peu plus loin dans le discours du trône on trouve ceci:

La commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a produit un rapport préliminaire dont vous prendrez connaissance bientôt.

Les honorables députés n'ignorent pas que nous avons effectivement reçu ce rapport préliminaire. Un mot à ce sujet. Je crois le rapport de la Commission Gordon d'une incontestable utilité. En effet, il rappellera à tous les Canadiens, j'espère, la nécessité urgente de l'instauration d'un régime complètement nouveau pour les provinces atlantiques. Qu'on me permette, à ce propos, de féliciter l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) des observations tout à fait excellentes et justes qu'il a formulées à ce propos lors de son intervention d'il y a quelques jours. Je suis généreux de nature et je regrette, par conséquent, que ma générosité ne puisse pas aller jusqu'à me faire offrir des félicitations à l'honorable préopinant (M. Dickey) en ce qui concerne ce qu'il a dit de la Commission Gordon et du triste sort des provinces Maritimes en général. Je regrette que le temps dont il disposait ne lui ait pas permis d'aborder cette question. Je suis sûr qu'il aurait examiné ce point si son temps de parole ne s'était pas épuisé avant qu'il y arrivât.

Les provinces atlantiques sont devenues membres de la Confédération en se disant qu'elles conserveraient la plupart des avantages qu'elles s'étaient déjà assurés en tant que colonies. Elles ont pu croire qu'elles obtiendraient de nouveaux avantages mutuels en se groupant. Un des principaux avantages qui devaient découler de la Confédération était la défense plus facile de l'Amérique du Nord britannique. Elles ont été amenées à croire également que l'économie générale serait relevée par suite de la Confédération et que toutes les provinces verraient leur niveau de vie s'améliorer.

Qu'ont constaté les provinces atlantiques lorsqu'elles eurent adhéré à la Confédération? Elles ont constaté que, dans la plupart des cas, on établissait les tarifs pour l'ensemble du pays, sans tenir compte de leurs répercussions sur les provinces atlantiques. Elles ont vu se fermer leur commerce naturel en direction nord-sud et leurs échanges commerciaux se faire en direction anormale, c'est-à-dire en direction est-ouest.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député parle-t-il pour l'honorable député de Broadview (M. Hees)?

M. MacLean: Non, je parle en mon nom propre et en celui des gens que je représente. L'honorable député de Broadview est parfaitement capable de représenter sa propre circonscription.

L'hon. M. Harris: Il me semble qu'on me parlait de contradiction ce matin.

M. Montgomery: Vous n'avez pas à chercher plus loin qu'au sein de votre propre Gouvernement pour en trouver.

M. MacLean: Les provinces de l'Atlantique, après leur adhésion à la confédération, ont constaté que les frais de transport entre leurs territoires et les marchés du centre du Canada dont elles étaient supposées bénéficier sont devenus tellement élevés que la plupart de leurs industries sont incapables d'en porter le fardeau.

Remarquons en passant que, lorsque cette grande famille de la Confédération fut réunie, les provinces Maritimes constatèrent avec étonnement que l'une des ambitions des deux plus importants membres de la famille était d'accaparer, peu après, de vastes parties des riches terres du Nord, terres achetées et payées par tous les membres de la famille, sans que les provinces Maritimes n'obtiennent de compensation raisonnable pour leur part de ces terres. J'ai constaté avec étonnement il y a quelque temps que, depuis la confédération, —depuis que le Bas et le Haut Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont adhéré à cette association,—le Québec et l'Ontario ont pris pour eux une étendue de terre beaucoup plus grande que tout le territoire de l'Est de l'Europe qui est tombé sous la férule russe durant et après la seconde Grande Guerre. Je ne prétends nullement que les deux cas sont comparables. Néanmoins, la vérité est que cet immense territoire renfermant de vastes et riches ressources naturelles a grandement contribué à la richesse des provinces en cause, depuis qu'elles en ont la possession, alors que l'augmentation de population que cela a apportée aux provinces intéressées leur a valu une bien plus grande influence dans les affaires du pays.

Il ne faudrait pas oublier qu'à la Confédération, les provinces de l'Atlantique étaient probablement les plus prospères de toutes celles de l'Amérique du Nord britannique.

Leur population croissait, leurs industries se multipliaient et leur influence prenait de l'ampleur. Mais depuis, elles ont cessé de progresser. Un tableau d'à peu près toute l'activité des provinces Maritimes (la production industrielle, le commerce, l'accroissement de la population, et le reste) indiquerait qu'une régression sensible s'est produite après la Confédération.

Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons interrompu nos délibérations à une heure, je soulignais qu'avant la Confédération la situation économique dans les provinces Maritimes s'améliorait constamment et que dans presque dans tous les domaines une régression marquée d'activité a coïncidé avec l'avènement de la Confédération. A un autre point de vue, les provinces Maritimes se trouvent désavantagées, et de plus en plus avec les années. Je parle de l'influence qu'elles exercent dans les affaires de la nation. A l'époque de la Confédération, elles étaient représentées en cette enceinte par 43 députés sur un total de 206, soit plus d'un cinquième. Actuellement, ces mêmes trois provinces sont représentées par 26 députés sur un total de 265, soit juste un peu moins du dixième. Les provinces Maritimes ont donc perdu plus de la moitié de l'influence qu'elles exerçaient au moment de la Confédération.

La Commission Gordon, je pense, a fait une étude soignée de la situation dans les provinces Maritimes telle qu'elle lui est apparue et a fait un rapport passablement objectif sur ce qu'elle a constaté. A mon avis, on n'a pas voulu que le rapport soit une prévision des possibilités réelles des provinces Maritimes mais une observation des faits tels qu'ils sont depuis quelques années. La Commission tire de l'état de choses actuel des conclusions pour l'avenir en exposant la situation à laquelle les provinces Maritimes devront peut-être faire face d'ici 1980. Leurs pronostics sont, en réalité, assez sombres.

Il ne s'agit pas, je le répète, d'un pronostic reposant sur nos possibilités existantes, mais d'un exposé signalant et faisant ressortir la négligence dont ont souffert à des degrés divers les provinces Maritimes de la part de chaque gouvernement depuis la Confédération. Je ne dirai pas que les maux dont nous sommes maintenant victimes sont uniquement dus au gouvernement actuel. Non. Cependant, on ne peut nier qu'à présent, le Gouvernement en est responsable et qu'il l'est depuis plus de vingt ans. Ces questions lui incomberont en tous cas encore quelques mois. Le temps passe, tant en ce qui concerne l'économie des provinces Maritimes que le Gouvernement. Je crois que la population des provinces Maritimes se rend rapidement compte qu'elle n'a aucun intérêt à donner en permanence son appui au gouvernement formé par un parti qui persiste à ne tenir aucun compte des problèmes de cette région, qui sont pour la plupart de nature artificielle et auquel il est, d'après moi, pour ainsi dire possible de remédier entièrement.

Dans les provinces Maritimes, nous pensons qu'il n'est que juste de compter que certaines choses s'accompliront et s'accompliront promptement. A notre avis, nous devons exiger qu'elles se fassent au plus tôt. Une injustice dont souffrent les provinces Maritimes tient à ce que les augmentations générales du tarif-marchandises qui ont eu lieu au cours des années ont presque anéanti les avantages que leur procurait la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Il est essentiel que le Gouvernement fasse immédiatement en sorte de modifier cette loi afin de rétablir les avantages qu'elle accordait au début.

Nous croyons aussi qu'on devrait tout de suite s'appliquer à redresser certaines des injustices dont nous souffrons par suite du tarif canadien des douanes. A ce propos, la Commission Gordon recommande que le tarif soit constamment examiné et rectifié selon que l'exigent les circonstances. Voici un bref extrait de son rapport, que je relève à la page 72:

> De fait, nous serions en faveur d'un examen périodique du tarif, qui tienne compte des conditions sans cesse changeantes de l'industrie, des produits et de la technologie.

A cet égard, il existe dans le régime douanier une anomalie qui a un intérêt capital pour les provinces Maritimes, surtout l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Je veux parler du droit douanier à l'égard des pommes de terre que nous importons des États-Unis ou que nous y exportons. Lors de l'établissement de l'actuel tarif douanier, la question du droit frappant les pommes de terre des États-Unis était pas mal théorique, car à l'époque le commerce se faisait presque entièrement du nord au sud. La situation est maintenant changée et maintenant les pommes de terre des provinces Maritimes doivent trouver des débouchés aux États-Unis, tout en acquittant un droit douanier de 35c. le quintal, d'après un contingentement. Une fois atteint le contingent, on double les droits douaniers sur l'entrée de pommes de terre en ce pays. D'autre part, les pommes de terre des États-Unis entrent au Canada en franchise, sauf durant

six semaines par année. Voilà un état de choses qu'il faudrait rectifier immédiatement, j'en suis bien convaincu.

J'ai soumis quelques propositions et je veux en faire d'autres. Il faudrait encourager l'industrie de la pêche dans les provinces Maritimes. Les recherches médicales semblent indiquer à l'heure actuelle que les fruits de mer favorisent la santé. Ils aident notamment à lutter contre certaines maladies de dégénérescence, y compris les affections cardiaques. Si l'on démontre que c'est un fait, ce serait l'occasion de stimuler grandement la pêche de manière que les Canadiens aient l'avantage de consommer plus de poisson, ce qui favoriserait non seulement l'industrie de la pêche mais aussi la santé de la population en général.

D'ailleurs, est-ce que, au Canada, les grandes industries ne dévorent pas constamment les petites? C'est un régime dont souffrent particulièrement les provinces Maritimes: les grandes entreprises achètent les petits concurrents uniquement en vue de les faire disparaître. Les provinces Maritimes subissent depuis longtemps les mauvais effets de cette manière de faire. Rares sont chez nous les grandes entreprises en mesure de battre avec leurs propres armes ceux qui leur font la concurrence dans le reste du pays. Il faudrait étudier la question pour trouver moyen de contrecarrer cette méthode qui va à l'encontre de l'idée que nous avons de la libre concurrence et de la libre entreprise.

La plupart des entreprises industrielles des provinces Maritimes qui ont été ainsi achetées et ensuite désaffectées représentent pourtant de saines entreprises, à la mesure de leurs propres régions; elles continueraient d'évoluer indéfiniment si on évitait tout simplement de s'en mêler.

Il faudrait apporter plus d'attention à la recherche de nouveaux débouchés, notamment à l'étranger. La population des provinces Maritimes est par définition une population de marins. C'était, avant la Confédération, une importante région maritime dont le rôle était consdérable dans le commerce maritime. Ce commerce est maintenant réduit à zéro. Il suffirait peut-être de trouver des marchés à l'étranger pour que non seulement s'amorce une reprise du commerce maritime mais que naisse une nouvelle entreprise, celle de la marine marchande.

Ces réclamations ne sont pas exorbitantes. Je crois sincèrement qu'aucun Canadien ne saurait les trouver exagérées, surtout s'il pouvait se rendre dans les provinces Maritimes et constater *de visu* ce qui s'y passe. J'aimerais qu'au cours d'une législature, tous les membres de la Chambre aient l'occasion de parcourir le pays afin de se faire leur opinion sur les problèmes qui se posent dans certains secteurs de notre économie. Je crois que ce vœu peut s'adresser à tous les députés. J'aimerais qu'un député de Terre-Neuve passe parfois par le Yukon pour se rendre à Ottawa et vice versa.

La Commission Gordon a rendu un grand service aux provinces Maritimes en signalant les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises. Elle formule dans maints autres domaines un grand nombre de recommandations que je trouve sages et que je ne veux pas relever en ce moment. Toutefois, elle rend un mauvais service aux quatre provinces atlantiques en sous-estimant grossièrement les ressources virtuelles de ces provinces.

Il y a là-bas de vastes ressources à exploiter. Nous avons de riches gisements miniers encore inexploités ou même inexplorés. Il faut se rappeler que les provinces atlantiques comprennent, outre les trois anciennes provinces Maritimes, Terre-Neuve et puis le Labrador. Nous avons de grandes réserves de charbon. Nous avons un climat excellent la majeure partie du temps. Il est possible, car il ne s'agit que d'une possibilité, qu'on découvre prochainement du pétrole dans les provinces Maritimes. Nous avons une industrie de la pêche qui, dans des conditions favorables, pourrait prendre un essor considérable. En ce qui concerne la marine marchande, la nature nous a favorisés. Notre potentiel agricole n'est exploité qu'à moitié. La production agricole des Maritimes pourrait être au moins doublée si l'on augmentait seulement la production dans des conditions favorables d'écoulement qui permettraient aux cultivateurs de travailler plus efficacement, mettraient à leur disposition des fonds qui les aideraient à mécaniser davantage leur exploitation, et à acheter tous les engrais commerciaux et autres articles qu'il leur faut.

Nous avons encore en puissance beaucoup d'énergie hydro-électrique qui pourrait être aménagée. Là encore il ne faut oublier ni Terre-Neuve ni le Labrador. Il serait également possible d'obtenir de l'électricité en mettant à profit le mouvement des marées, comme on l'a déjà fait en France. Dans les provinces Maritimes, les marées sont encore plus hautes que sur les côtes de France où cet aménagement est en cours.

Du point de vue des habitants des provinces Maritimes, il semblerait raisonnable qu'une plus grande quantité du minerai de fer extrait au Labrador soit raffinée à Sydney plutôt qu'à Pittsburgh. Nous croyons qu'il y a de l'avenir dans les provinces Maritimes pour l'industrie lourde. Nous savons que de

nombreux pays européens qui sont bien administrés et qui disposent de moins de ressources naturelles que nous, jouissent d'un niveau de vie élevé, beaucoup plus élevé même, à bien des égards, que celui qui prévaut actuellement chez nous.

Nous avons là-bas une population intégrée. Nous avons un grand passé dans le domaine de l'instruction supérieure. Nous avons édifié une culture qui nous est particulière et dont nous sommes extrêmement fiers. Cette culture, nous avons l'impression, dans les provinces Maritimes, que le reste du Canada ne peut pas l'acheter, même pour 100 millions de dollars.

Il me semble que nous avons deux choix. Nous pouvons exposer nos besoins au gouvernement avec une telle énergie qu'il ne lui sera plus possible de s'en désintéresser, ou nous pouvons continuer d'appuyer le gouvernement aveuglément et éternellement. Dans ce dernier cas, je tiens à en prévenir la Chambre, nous pourrions en venir au point, —je ne crois pas que nous en venions jamais là,—où il ne restera plus qu'à nous fournir gratuitement un billet simple de transport pour que nous quittions les provinces Maritimes afin d'aller nous établir dans une autre partie du Canada. A ce sujet, je veux donner un autre avertissement: seuls quelques rares habitants des provinces Maritimes ainsi transportés gratuitement auraient pour destination le Sénat.

Le gouvernement actuel est fier de ses réalisations en bien des domaines. Depuis un an et demi, il a établi un record. Il a battu Rip Van Winkle par un an et demi. Il semble oublier complètement les problèmes avec lesquels les provinces Maritimes sont aux prises.

Je suis convaincu qu'un grand avenir s'ouvre à nous, pourvu qu'une occasion de succès nous soit fournie. Tous les habitants des provinces Maritimes et de Terre-Neuve sont d'accord avec moi sur ce point, j'en suis sûr. Nous pourrons profiter de cet avenir même si le gouvernement actuel n'améliore pas son programme. Nous nous efforçons d'améliorer notre sort au moyen d'initiatives comme l'établissement du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Cependant, si on ne remédie pas aux anomalies actuelles et si nous échouons, il nous faudra peut-être un jour recourir à la méthode dont a souvent parlé le premier ministre de Terre-Neuve, c'est-à-dire que nous pourrons songer à nous séparer de la confédération.

L'hon. M. Pickersgill: Allons donc!

M. MacLean: Je ne pense pas que les choses en viennent jamais là. J'ai assez confiance dans les provinces Maritimes, dans la région de l'Atlantique, pour croire qu'un magnifique avenir leur est promis et qu'il sera leur un jour. Cependant, la tâche sera beaucoup plus facile si nous obtenons du Gouvernement une aide convenable, si nos problèmes sont reconnus comme étant d'intérêt national et nos demandes, comme étant raisonnables. Si cela se fait, j'entrevois un brillant avenir pour les provinces Maritimes, un avenir qui pourvoira à l'accroissement naturel de notre population, un avenir qui nous procurera un niveau de vie comparable à celui du reste du Canada.

En terminant, je vous rappelle, monsieur l'Orateur, et, par votre intermédiaire, je rappelle au Gouvernement que dans les provinces Maritimes nous estimons avoir édifié un mode de vie qu'il ne faut pas laisser détruire par les conditions économiques. Nous ne désirons pas émigrer de nouveau.

M. Alan Macnaughton (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, je tiens, selon la tradition, à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud).

Je profite de l'occasion pour féliciter le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) à la fois de sa nomination comme chef de l'opposition et de son élection au poste de chef du parti conservateur. Puisse-t-il occuper longtemps ces deux fonctions.

J'ai eu l'avantage, monsieur l'Orateur, d'écouter et de lire plusieurs des discours intéressants que divers membres de la Chambre ont prononcés sur les affaires étrangères. J'ai pensé que je pourrais, cet après-midi, exprimer quelques idées sur cette question.

En septembre dernier, j'avais l'occasion de me rendre en Europe et d'y visiter quelques pays, dont la Grèce et Israël. Je reviendrai, une autre fois, sur la question de la Grèce et du problème de Chypre.

Je reconnais qu'un bref séjour en pays étranger ne fait pas du visiteur un spécialiste du pays qu'il visite. Cependant, ces voyages nous portent à nous intéresser davantage au Moyen-Orient.

Je formulerai aujourd'hui quelques remarques sur le Commonwealth et ses relations, ainsi que sur la question du Moyen-Orient, et j'exposerai certaines idées dont on aura peut-être intérêt à tenir compte en cherchant une solution aux problèmes du Moyen-Orient.

La crise internationale remonte loin. L'ère du XIX^{e} siècle a pris fin avec les événements importants qu'ont été la première guerre mondiale et la révolution russe. On peut bien dire que, depuis ces deux événements, nous n'avons guère joui des avantages de la paix, parce que d'eux sont issues deux graves questions: tout d'abord le nationalisme dans le monde afro-asiatique et le refus d'être conduit par les blancs et les nations occidentales qui, jusqu'ici, ont joué un rôle stabilisateur important dans cette région.

De nouveaux régimes politiques succèdent aux anciens. Parmi les plus importants, il y a certainement, d'une part, l'Union soviétique, la Chine et ses satellites; d'autre part, il y a l'alliance anglo-franco-américaine. Mais, pendant que s'effectuaient tous ces vastes changements depuis un demi siècle, il me semble que ce qu'il y a de plus important et de plus intéressant à remarquer, c'est la création du Commonwealth tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le Commonwealth, tel qu'il existe actuellement, occupe une place à part, parce qu'il permet de franchir le gouffre qui sépare les vieux empires occidentaux du nouveau nationalisme oriental. Il occupe aussi une place à part parce qu'il réunit en une entité les blancs et ceux que nous nous plaisons à appeler les non-blancs. Les Indiens, les Pakistanais, les Australiens et les Canadiens trouvent que le Commonwealth leur permet de se maintenir en relations plus étroites qu'ils ne le pourraient par les contacts ordinaires entre nations.

L'apport du Canada à l'expansion du Commonwealth me semble remarquable. A la vérité, nous pourrions affirmer que si le Commonwealth est toujours aujourd'hui une entité politique, c'est qu'au cours du dernier demi-siècle les chefs canadiens se sont efforcés de devenir, du point de vue national, de plus en plus indépendants des décisions impériales. Il n'y aurait peut-être plus de Commonwealth en 1957, si de grands premiers ministres comme sir Robert Borden, chef du parti conservateur, et le premier ministre Mackenzie King, chef du parti libéral, et d'autres chefs de partis politiques au Canada n'avaient pas compris que le succès du Commonwealth dépendait du droit de prendre nous-mêmes les décisions qui nous regardent. Si nous avions adopté le point de vue conservateur extrémiste sur les relations impériales, dont il est tellement question aujourd'hui, il n'y aurait peut-être pas de Commonwealth aujourd'hui.

A ce sujet, je crois aussi qu'on peut dire de la politique libérale qu'elle s'adapte aux changements qui se produisent d'un jour à l'autre dans le monde et qu'elle peut être résumée dans ces termes: les États membres du Commonwealth souhaitent maintenir l'unité selon des normes actuelles, sans subordination, dans une coordination exempte de toute coercition et en collaboration sous l'autorité de la Couronne. Je le répète, la doctrine conservatrice extrémiste sur les relations du Commonwealth finirait par se réfuter elle-même. De tels arguments auraient pu prévaloir dans un débat, mais seulement pour assurer la perte d'un régime.

Quel rapport y a-t-il entre tout cela et les derniers événements au Moyen-Orient? A mon avis, cela signifie que les Canadiens se trouvent, de nos jours, soumis à des pressions diverses, telles que la guerre froide, les intérêts du Commonwealth et la loyauté envers celui-ci, leurs rapports avec les États-Unis, le régime de sécurité de l'OTAN et aussi, pour parler franchement, l'intérêt général du bien-être de l'humanité. Tous ces éléments font penser les Canadiens à la place qu'ils occupent dans le monde et à leurs obligations envers les autres pays. C'est en raison de la complexité de ces influences qu'on ne peut expliquer par une seule formule la décision importante que nous avons prise il y a quelques semaines. Pour être précis, nous nous sommes abstenus lors de la résolution tendant au retrait des forces britanniques et françaises de la zone de Suez, parce que nous estimions qu'il fallait établir notre point de vue moral, à l'égard de l'initiative anglo-française, tandis que nous n'avons pas condamné, et que nous ne pouvions condamner, un pays membre du même Commonwealth pour une entreprise qui était la conséquence compréhensible d'une forte provocation.

De plus, l'initiative du Canada tendant à constituer une force d'urgence des Nations Unies a fourni une formule opportune qui, tout en sauvant les apparences, a permis au Royaume-Uni et à la France de changer d'avis au moment même où les Nations Unies offraient une méthode permettant de résoudre le problème qui avait d'abord provoqué l'initiative de ces deux pays.

Dire que le Canada s'est montré antibritannique en ces jours critiques, c'est faire preuve de naïveté ou de perversité. En effet, par suite de la mesure que le Canada a prise, nous avons maintenant le droit moral et politique de demander aux États qui considèrent comme tragique le geste des Anglais et des Français d'accepter notre projet concernant une force d'urgence ainsi que ses objectifs. J'accepte l'opinion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lorsqu'il dit qu'il y a eu un moment, en novembre, où les divergences entres certains États membres du Commonwealth et le Royaume-Uni ont été tellement graves qu'elles allaient compromettre le Commonwealth à brève échéance.

M. Churchill: Baliverne!

M. Macnaughton: D'autre part, je dois dire que j'ai toujours estimé que le Commonwealth était assez souple pour subir des chocs de cette importance et même de plus violents. Le Commonwealth ne pourrait être grand s'il ne pouvait résister à de grandes difficultés.

Avec votre permission, j'aimerais dire quelques mots de l'intervention d'Israël dans

la péninsule du Sinaï et envisager les solutions possibles de l'affaire de Suez et des difficultés avec l'Israël, l'Égypte et les autres États arabes.

Un bref rappel d'histoire serait peut-être utile ici. L'existence d'Israël remonte à 1948. Le gouvernement anglais s'est retiré comme puissance mandataire à ce moment-là. La population d'alors se composait de Juifs et d'Arabes de Palestine, lors du retrait du mandat anglais; elle a dû déterminer quelle forme de compétence serait maintenue. En 1947 une résolution des Nations Unies en a proposé le partage en deux sections, une section à majorité juive et une section à majorité arabe. Les Arabes ont rejeté entièrement cette idée de partage. Le 14 mai 1948, les Britanniques se sont retirés et le 15 mai l'État d'Israël a été proclamé par les Juifs résidant dans cette section de la Palestine.

Aucune personne sérieuse ne niera, je crois, que les Juifs de Palestine ne pouvaient accepter passivement le fait que les Arabes ne toléraient pas la création de l'État juif. A partir du moment où Israël a été déclaré un État, en 1948, la guerre a sévi jusqu'à l'année suivante, date où les accords d'armistice ont été signés avec Israël par tous les pays arabes, à l'exception de l'Irak. De ces événements est sortie une longue suite de litiges dans les rapports arabo-israéliens, à compter de 1949.

Humainement parlant, cette situation a des conséquences tragiques. Comme la fuite des réfugiés arabes représente à elle seule le principal obstacle à un règlement entre les États arabes et Israël, on me permettra peut-être d'y consacrer quelques minutes. La statistique nous apprend qu'en 1948, 800,000 Arabes vivaient en Palestine. Au moment de la création du Nouvel État d'Israël 200,000 Arabes y habitaient encore; 650,000 ont quitté la Palestine, ou plutôt l'État d'Israël, comme on dit aujourd'hui, pour devenir les soi-disant réfugiés de l'enclave de Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban. Pourquoi ces Arabes sont-ils partis? On a la preuve que les autorités israéliennes les ont pressés de rester. Ainsi à, l'heure actuelle, on compte 213,000 Arabes en Israël pour lesquels "la vie n'a jamais été aussi bonne". Autrement dit, un quart des Arabes sont restés en Israël. Les autres sont partis, cédant à la crainte de la guerre, à la panique, à la propagande ou aux promesses des différents chefs arabes qui se faisaient fort de rejeter Israël à la mer moins de deux semaines après leur départ. Les réfugiés arabes seraient ensuite revenus dans le territoire pour y retrouver biens et propriétés. En réalité, leurs chefs leur ont dit de fuir pour sauver leur vie et revenir en vainqueurs. Malheureusement pour les réfugiés, ce sont ces États qui, loin de vaincre Israël, ont été défaits par Israël. Le territoire de Gaza, qui n'avait pas été capturé au moment de la signature de l'armistice, a suscité le problème qui se pose aujourd'hui.

[M. Macnaughton.]

Depuis 1948, toutes les offres de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis en vue du rétablissement des réfugiés arabes n'ont abouti à rien. Tous les fonds recueillis en vue de faciliter le rétablissement et la réadaptation de ces réfugiés n'ont abouti à rien. Seules les institutions de secours des Nations Unies ont apporté une aide matérielle au maintien de ces pauvres gens. Depuis sept ans, les réfugiés arabes n'ont cessé d'insister pour rentrer dans la zone du Moyen-Orient qui s'appelait jusque-là Palestine; **toutefois,** nous sommes enclins à oublier que, durant la même période de sept ans, Israël a admis à l'intérieur de ses frontières plus de 800,000 réfugiés juifs qui, ayant abandonné leurs biens de toutes sortes, sont arrivés sans le sou dans le nouvel État. Plus d'une fois, Israël s'est déclaré en faveur de l'indemnisation et du rétablissement de ces réfugiés. Il semble bien que les Arabes aient refusé parce que, tant que les réfugiés ne sont pas absorbés, ils conservent un poids politique permettant d'éveiller la sympathie du monde et d'empêcher la paix avec Israël.

J'aimerais dire deux mots de la campagne israélienne dans la péninsule de Sinaï il y a deux mois. Je pense que chacun le sait, depuis sept ans, il s'est produit une série de raids, de représailles, d'assassinats, de propagandes, de déclarations et de démentis. Sans vouloir porter un jugement condamnant l'une ou l'autre partie, je crois qu'il existe certains faits qui méritent d'être soumis à l'attention de la Chambre. Ces faits, je le reconnais, sont exposés par les Israéliens, et ils ont beaucoup de poids à mon point de vue.

D'abord, les États arabes préparaient le jour où ils pourraient s'unir pour détruire Israël et rejeter son peuple à la mer. La preuve de cette assertion est facile à trouver dans les émissions radiophoniques et dans le livre publié récemment par Nasser lui-même. Deuxièmement, en septembre 1955, nous avons entendu parler au Canada de la vente de grandes quantités d'armes faites à l'Égypte par l'Union soviétique, armes qui de toute évidence devaient servir à attaquer l'État d'Israël. En 1956, nous avons assisté au déclin de la puissance et de l'influence des Britanniques dans l'État de Jordanie, souligné notamment par l'expulsion de Glubb Pasha, qui, je puis le dire en passant, a fait de son mieux pour maintenir l'état de paix entre l'État de Jordanie et l'État d'Israël.

Lorsque, par la suite, Nasser a réussi à unifier le commandement militaire de l'Égypte, de la Jordanie, de la Syrie et du Liban et à encercler ainsi Israël dans le dessein de détruire cet État, ses démarches ont créé une vive inquiétude dans cette région. On se rappelle toutes les difficultés éprouvées par le gouvernement israélien pour se procurer des armes afin de contrebalancer le poids des dons soviétiques et la vente d'équipement à l'Égypte et à la Syrie. Ce fut là une autre source de discorde. Enfin,—cette considération n'est pas la moins importante,—lorsque d'anciens nazis et des instructeurs soviétiques ont enseigné aux Arabes l'art du massacre et de la destruction, les choses se sont aggravées au point que les hommes d'État israéliens ont dû prendre une mesure décisive.

Que pouvait faire un homme d'État israélien éclairé en face des menaces ouvertes proférées par tous les chefs arabes pendant des années, menaces qui s'appuient maintenant sur les armes soviétiques et sur le commandement militaire unifié de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie? Les Égyptiens ont déclaré clairement que l'armistice de 1948 n'a pas mis fin à l'état de guerre. Forts de ce prétexte, ils ont empêché les navires israéliens de passer par le canal de Suez; ils ont fortifié le golfe d'Akaba pour empêcher les navires israéliens d'atteindre Elath, le seul port israélien de la mer Rouge.

A ce sujet, il serait peut-être intéressant de s'interroger sur la légalité de la possession, par l'Égypte, des îles qui se trouvent à l'entrée de la mer Rouge. Vous constaterez, je crois, qu'elles ont été louées à l'Égypte par l'Arabie séoudite et que le titre légal de ce dernier pays laisse planer un grave doute.

Tous ces faits sont du domaine public; je n'ai pas besoin de les répéter pour faire valoir mon point. Qu'est-ce qu'Israël aurait dû faire? Je le demande de nouveau. Il est le seul État du Moyen-Orient qui soit incapable d'obtenir un traité d'amitié et d'alliance avec une grande puissance. Il a de bons amis; mais, dans le jeu de la politique de puissance, ni les Nations Unies ni les grandes puissances ne sont disposées à appliquer des mesures en vue de protéger la sécurité d'Israël. Ce sont là, me semble-t-il, certaines des raisons pour lesquelles Israël a pénétré dans le Sinaï en octobre dernier. C'est un axiome de dire qu'aucune victime éventuelle, individu ou État, n'a besoin d'attendre que l'ennemi l'assaille.

A quoi bon gagner la sympathie du monde en faisant preuve d'une patience extrême, si c'est au risque d'en perdre la vie. Il me semble que c'est une action que des hommes raisonnables, dans des circonstances raisonnables, auraient commise.

Tout cela est maintenant de l'histoire ancienne, et nous avons des problèmes d'ordre pratique à résoudre. Nous devons contribuer à leur solution en tant que Canadiens, en tant que membres des Nations Unies, en tant que plus anciens partenaires du Commonwealth, et en tant qu'amis des États-Unis. Nous avons déjà joué un très grand rôle dans l'élaboration d'un programme visant à l'établissement et à l'utilisation de la force d'urgence des Nations Unies. A la façon dont nous envisagions cette force, tel que l'a exprimé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), comme en fait foi la résolution du 2 novembre de l'Assemblée générale, le cessez-le-feu devait s'accompagner d'un programme de règlement.

Qu'on me permette une courte digression. Voici à mon avis en quoi consiste le problème du Moyen-Orient: d'abord, nous avons dû faire cesser le combat; ensuite, nous devions dégager le canal de Suez; enfin, nous devions trouver une solution aux problèmes généraux de ce secteur. Nous avons effectivement mis fin au combat, et j'espère que nous sommes en train de dégager le canal de Suez, bien que j'aie des doutes sérieux à cet égard.

Mais reste encore le troisième domaine d'influence, savoir la nécessité d'un règlement d'ensemble. Je ne vois pas comment on peut dissocier ces trois aspects de la question; il faut les considérer comme un tout. S'il est possible d'en arriver à un règlement général,—à mon avis, ce sera difficile,—il faudra que ce règlement soit imposé par les grandes puissances, sans quoi tous nos efforts n'aboutiront qu'à peu de chose.

Il me semble qu'il est difficile de se faire une autre idée de l'activité des Nations Unies. A titre de Canadien, je ne saurais tolérer la tragique humiliation subie par la puissance et les intérêts anglo-français, à moins qu'on offre à la France et à la Grande-Bretagne une compensation permanente et propre à satisfaire leurs intérêts vitaux dans cette région, à savoir l'établissement de rouages appropriés pour protéger le canal Suez contre le contrôle unilatéral de l'Égypte et une assurance raisonnable que les intérêts britanniques et occidentaux dans le golfe Persique ne seront pas continuellement exposés à une guerre froide ou à une guerre réelle de la part du monde arabe.

De même, les efforts du Canada aboutiraient à un triste résultat, pour ce qui est de la force d'urgence, si cette force cessait toute activité dès que les Israéliens seront revenus à la ligne de l'armistice de 1949. Ce n'était certes pas l'intention des membres

les plus éclairés de l'Assemblée générale. On a dû se rendre compte, à ce moment-là, qu'il était impossible de revenir au *statu quo* d'où découlent toutes les difficultés actuelles; on a dû se rendre compte que l'Assemblée et les grandes puissances devaient s'inspirer de nouvelles idées en vue d'assurer une paix permanente, dans la justice, à tous les peuples de cette région.

M. Churchill: La résolution adoptée tout récemment par les Nations Unies ne rétablit-elle pas le *statu quo* en exhortant l'armée d'Israël à se retirer du couloir de Gaza?

M. Macnaughton: Tout ce que je sais c'est ce que j'ai lu dans les journaux, samedi et ce matin. Je n'ai pas encore eu l'occasion de prendre connaissance de la résolution et de décider si elle atteint ce but ou non. Je prétends, pour ma part, que la crise du Moyen-Orient ne sera jamais résolue sans une intervention des grandes puissances qui imposeront une solution d'ensemble. Elles peuvent le faire et il est grand temps qu'elles agissent. Vous savez sans doute qu'aux Nations Unies 5 p. 100 pour vaut mieux que 0 p. 100.

Il est vrai qu'il est difficile d'envisager et d'organiser des solutions à long terme, mais il reste certains problèmes importants et immédiats dont devraient s'occuper les Nations Unies et les grandes puissances, en ce qui concerne l'État d'Israël, l'Égypte et les États arabes. J'aimerais en donner ici une liste. Ces questions méritent une analyse.

Pour ma part, il serait grand temps qu'on reconnaisse combien est nécessaire l'existence d'Israël en tant qu'État faisant partie intégrante du Moyen-Orient. J'insiste sur le fait qu'il faut reconnaître l'État d'Israël et supprimer les menaces à sa sécurité. J'entends par là qu'il faut mettre fin aux coups de main sur la frontière, mettre fin également au blocus économique qu'exercent contre l'État d'Israël les États arabes, au refus du passage des navires israéliens à travers le canal de Suez, ce qui les empêche d'accéder librement à la mer Rouge et au golfe d'Aquaba. Il faut que cela finisse.

Puisque l'avenir du secteur de Gaza donne lieu à tant de contestations, je prétends qu'il ne faudrait pas le rendre à l'Égypte. Jamais il n'a fait partie du territoire égyptien. Il menace le cœur même de l'État d'Israël et c'est de lui que sont partis les coups de main dirigés contre ce dernier pays. Il n'a rien à voir avec l'économie égyptienne et il est inutile à la sécurité de l'Égypte.

Je prétends aussi qu'il importerait de régler le problème des régugiés dans le respect des grands principes qui doivent régir les relations entre États. L'ONU, les grandes puissances et l'Israël même devraient partager les frais de rétablissement de ces réfugiés dans le secteur de Gaza ou dans les autres États arabes. Les terres ne manquent pas dans les États arabes environnants. Il suffit d'un cours séjour dans cette région pour s'en rendre facilement compte. On pourrait y installer ces réfugiés. Ce serait à leur avantage ainsi qu'à l'avantage futur des pays où ils seraient établis.

Il est un autre point dont les conséquences économiques sont importantes. Je songe ici, bien tentendu, au plan Johnston visant le règlement de la question des eaux du Jourdain. Il est difficile pour ceux d'entre nous qui habitons un pays comme le Canada de se rendre compte de l'importance que présentent ces questions hydrauliques pour d'autres pays. C'est l'eau qui est à la base de l'économie de ces régions. L'eau du Jourdain et des lacs jordaniens se dépense en pure perte parce qu'on refuse de s'en servir et de la distribuer aux pays qui en ont le plus besoin. Rien ne s'oppose au règlement de cette question des eaux du Jourdain, qui importe tellement à l'Israël et à la Jordanie. Il n'y a aucune raison pour que cette question ne puisse s'inscrire dans une solution d'ensemble.

C'est une époque troublée, non seulement pour les Arabes, mais pour nous tous. Le Moyen-Orient est aux prises avec toutes sortes de tractations: raison de plus pour que les Nations Unies et les pays qui connaissent le Moyen-Orient incitent les Arabes à réfléchir à leurs besoins à long terme et aux lourdes responsabilités qu'ils portent en refusant de travailler à la solution de leurs vrais problèmes et en dépensant leurs énergies, en pure perte, à haïr un État voisin.

L'Israël peut apporter beaucoup à ses voisins sous forme de compétence technique, d'idéalisme et de normes de responsabilité publique. Les nations arabes peuvent offrir à Israël un sens de parenté avec le Moyen-Orient parce que, en somme, le peuple juif existe depuis quelque cinq mille ans et venait primitivement de cette partie du monde. Les nations arabes peuvent offrir à Israël un débouché pour ses produits et aussi ajouter une partie de leur culture d'origine levantine à celle qui s'étend rapidement dans la nouvelle société israélienne.

Au Moyen-Orient, le rythme de l'essor économique est très en retard sur ce qu'il faudrait pour que la plupart des gens jouissent d'un niveau de vie suffisant. Un programme régional d'aide, de capitaux et de techniciens serait un apport de premier plan à l'établissement de la stabilité au Moyen-Orient. Je suis sûr qu'Israël pourrait apporter à ce programme sa part d'intelligence, d'expérience et de dévouement en contre-partie

des capitaux que fourniraient les pays de l'Occident et autres membres de l'ONU.

Certains qui avaient étudié le mandat britannique et son avenir en Palestine avaient espéré qu'éventuellement la Palestine britannique serait devenue un autre membre de notre Commonwealth.

Il est évident qu'il faut maintenant renoncer à cet espoir mais cela ne veut pas dire que le Commonwealth doive maintenant abandonner l'État d'Israël.

Le Canada, l'aîné des pays du Commonwealth, peut jouer un grand rôle historique par l'influence qu'il peut exercer sur l'État d'Israël et sur ses voisins arabes, rôle dont non seulement Israël mais aussi le Moyen-Orient et l'humanité tout entière pourraient retirer des avantages importants et durables.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): D'abord, monsieur l'Orateur, je veux traiter de problèmes urgents qui assaillent une foule de Canadiens. Je dirai quelques mots plus tard au sujet du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et du premier ministre (M. St-Laurent). Le Parlement devrait présenter des mesures législatives en vue d'accroître la pension de vieillesse, d'augmenter les allocations familiales, de pourvoir à un régime d'assurance-santé pour les Canadiens, d'améliorer la situation des anciens combattants, de permettre aux municipalités de s'acquitter de leurs importantes responsabilités et à l'agriculture de participer à la grande richesse produite au pays.

M. McIvor: Et de réduire les impôts.

M. Argue: Incontestablement, le Canada produit aujourd'hui d'énormes richesses. Le produit national brut, qui atteignait 12 milliards environ en 1946, est passé à presque 30 milliards en 1956, soit une augmentation d'à peu près deux fois et demie en dix ans. Devant cette énorme production de richesse, le Gouvernement ne devrait plus hésiter à prévoir des mesures législatives qui permettraient à tous les Canadiens de toucher une part de cette production.

Nous avons déjà d'importantes mesures de sécurité sociale dans les recueils de lois du pays. C'est à un gouvernement libéral au pouvoir depuis bien des années que sont échues des initiatives comme l'établissement des pensions de vieillesse, des allocations familiales, les subventions aux hôpitaux, les mesures législatives maintenant la Commission canadienne du blé en fonction et j'en passe. Je rends donc au Gouvernement tout l'hommage qui lui en revient. Dans la mesure où le parti libéral peut s'attribuer le mérite de ces mesures, je ne le lui refuse pas, mais j'estime que depuis des années les cécéfistes ont aussi joué un rôle important à cet égard. N'ont-ils pas, eux aussi, fait œuvre de pionniers et contribué à susciter un mouvement d'opinion publique en faveur de ces mesures législatives? Les différentes mesures que le Gouvernement a présentées de temps à autre en vue d'améliorer le sort des Canadiens n'avaient certes pas pour principal objet d'aider les intéressés. Le parti libéral cherche aujourd'hui avant tout à trouver les mesures propres, espère-t-il, à lui rapporter des votes aux élections. Aider les vieillards pensionnés, améliorer les allocations familiales, ou encore offrir une aide dans n'importe lequel de ces domaines importants ne sont pour lui que des considérations d'ordre secondaire. C'est du reste facile à prouver.

La dernière augmentation des pensions de vieillesse remonte au mois d'avril 1949; elles ont alors été portées à $40 par mois. Depuis, l'inflation et la hausse incessante du coût de la vie ont considérablement diminué la valeur de la pension représentée en dollars de 1949. Ce que l'inflation, fruit des politiques gouvernementales, a fait aux pensions de vieillesse, elle l'a fait aussi aux allocations familiales.

Je crois que la loi sur les allocations familiales est une des meilleures mesures législatives qui aient été inscrites dans les statuts du Canada. Depuis l'adoption de la mesure cependant, le gouvernement s'est croisé les bras tandis que l'inflation et la hausse du coût de la vie grignotaient de mois en mois une partie considérable de la puissance d'achat de l'allocation, si bien qu'aujourd'hui le chèque mensuel d'allocation a probablement perdu 40 p. 100 de la valeur qu'il avait lors de l'adoption de la loi en 1944. Tout en présentant de temps à autre des mesures propres à aider à certaines catégories de Canadiens, le gouvernement n'a pas bougé tandis que l'inflation, comme un voleur dans la nuit, les dépouillait de quelque chose qui leur revenait et qu'il y avait lieu de protéger. Depuis 1944, le gouvernement même qui a présenté la loi sur les allocations familiales a prouvé à la population que son premier objectif, celui qui primait tous les autres, n'était pas alors d'aider aux familles canadiennes, même s'il l'a fait, mais d'essayer de gagner les élections de 1945.

Il a gagné ces élections, même si ce n'est que par une très faible majorité, mais, depuis, il s'est contenté non seulement de ne rien faire pour ces allocations familiales mais de les laisser se déprécier et perdre de la valeur.

Il est beaucoup question aujourd'hui d'un programme de santé. Il n'est pas nouveau pour le parti libéral de parler d'un programme de santé. Il en parle depuis 1919. Tous les gouvernements libéraux qui se sont

succédé depuis ont fait miroiter la promesse d'un plan d'assurance-santé pour gagner des votes. Jusqu'ici cependant, il n'a pas fait grand-chose en ce sens et, en raison même de sa ligne de conduite, le Parlement se trouve aujourd'hui dans une situation malheureuse.

Le Gouvernement a dit au premier ministre de l'Ontario, M. Frost: "Nous vous accordons de plein gré le droit de veto; nous vous accordons le pouvoir d'empêcher les Canadiens des autres provinces d'obtenir un régime d'assurance-santé, parce que nous ne mettrons pas un tel régime à la disposition de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique tant que l'Ontario et quelques autres provinces n'auront pas décidé d'y adhérer." Nous pouvons bien conclure qu'aucun gouvernement provincial d'allégeance libérale ne voudra adhérer à ce régime. Si jamais les Canadiens possèdent un régime d'assurance-santé, c'est que l'opinion aura forcé le parti libéral, sur le plan fédéral comme sur le plan provincial, à tenir enfin les promesses qu'il a faites, la parole qu'il a donnée en 1919.

Il est beaucoup question d'élections en ce moment. Le ministre des Finances (M. Harris) annonçait ce matin que les élections auront sûrement lieu cette année et qu'il déposera son budget, espère-t-il, juste avant la dissolution. Si le Gouvernement parle de temps à autre de dissolution et d'élections prochaines, c'est surtout qu'il veut que les Canadiens se fassent à l'idée d'élections à brève échéance, car il redoute tout autant que par le passé une campagne électorale. Il voudrait que les élections aient lieu prochainement afin que les circonscriptions rurales, qui groupent un nombre important de votants, même si le Gouvernement ne les jugent plus importantes sur le plan économique, n'aient pas l'occasion d'assister aux réunions publiques, de participer à la campagne électorale dans la mesure où elles pourraient le faire si les élections se tenaient à une date plus commode.

Par conséquent, le Gouvernement espère, malgré l'opposition du public à ce propos, faire prochainement des élections, afin que les partis d'opposition n'aient pas l'avantage de faire une forte campagne qui leur permettrait de bien exposer la question aux habitants des circonscriptions dont j'ai parlé.

Il semblerait que le gouvernement ne fasse rien ou à peu près rien pour régler les problèmes qui se posent aux municipalités. En fait, par sa politique générale, le Gouvernement semble résolu à les empêcher de fournir les services suffisants. Les municipalités ont plus de mal actuellement à financer la construction d'immeubles publics, l'aménagement des rues, des égouts, des services d'eau.

Presque toutes les semaines on enregistre une hausse du coût des entreprises municipales. Ce que le gouvernement appelle sa politique de restriction monétaire joue au préjudice du citoyen ordinaire. Elle porte préjudice aux municipalités, à ceux qui veulent se construire des maisons. Par contre, elle ne touche nullement les importantes sociétés qui ont assez d'argent pour entreprendre la plupart de leurs grands programmes d'immobilisations ou qui, jouissant d'un monopole, peuvent faire payer aux consommateurs, sous forme d'une hausse des prix de détail, tous les frais supplémentaires que le financement de ces immobilisations pourrait comporter.

Qu'on me permette de dire que la preuve est actuellement faite que le parti libéral n'est plus un parti libéral. C'est le parti du *statu quo*. C'est le défenseur des grands intérêts. C'est le parti qui se résout le plus difficilement à accorder quoi que ce soit aux Canadiens ordinaires. Je ne puis manquer de rire en entendant les orateurs libéraux nous dire de la déclaration de principes adoptée par la CCF, à son congrès national de l'an dernier, qu'elle constitue un abandon des principes de la CCF qui serait, à les entendre, devenue un parti libéral. J'ose affirmer que pas un seul député libéral qui parle ainsi n'a lu le manifeste de Winnipeg, car ils y auraient trouvé la plus sévère critique possible du parti libéral et de ses programmes. J'en cite un petit alinéa de la page 1:

> Malgré la prospérité croissante du pays, il se trouve encore d'importants groupes de la population qui ne jouissent pas comme il convient de l'accroissement de la richesse produite. Le surcroît de richesse et la puissance économique demeurent concentrés dans un nombre relativement restreint de sociétés privées.

Écoutez bien ceci.

> ...les inégalités entre les différents niveaux de revenus sont plus grandes que jamais.

Il est intéressant d'entendre les députés libéraux admettre que leur programme a été un tel échec et que l'écart entre les humbles classes de la société et celles qui se placent au sommet s'accuse à l'heure actuelle.

Toute une industrie de notre pays est malade et presque en danger de disparition par suite des principes appliqués à certains moments par le Gouvernement et de l'absence de principes et de mesures appropriées à d'autres temps. Je songe, cela va de soi, à l'agriculture. Sans doute y a-t-il eu quelque amélioration depuis quelques mois.

Il est vrai que le revenu agricole en espèces vient d'augmenter un peu. Cette augmentation est surtout attribuable au chiffre accru de nos exportations de céréales. Cependant, avant que les vis-à-vis s'empressent de conclure que notre industrie agricole est en bonne situation, je leur conseille de lire les déclarations qu'ont faites des personnages en vue

du monde agricole, des gens qui s'occupent de syndicats agricoles, du Conseil interprovincial des syndicats agricoles et des syndicats du blé. Qu'ils prennent connaissance de déclarations récentes du président du syndicat du blé de la Saskatchewan, M. J. H. Wesson. Ils verront que jamais, et non sans raison, le sort de l'agriculture n'a autant inquiété les chefs agricoles du pays.

J'ai ici l'*Économiste agricole,* publication du ministère de l'Agriculture. Comme période de base pour établir l'indice des frais de production et des prix dans l'industrie agricole, on y a choisi les années 1935 à 1939. Les économistes ont reporté sur un tableau les changements qu'ont subis, depuis, l'indice des prix agricoles et l'indice des frais de production de l'agriculteur.

En 1946, alors que le produit national brut était de 12 milliards de dollars, l'indice des produits de la ferme était de 204 et celui des frais de production, de 157. Autrement dit, en 1946, le pouvoir d'achat obtenu des produits agricoles était de 30 p. 100 supérieur à ce qu'il était à la fin des années 30 par rapport au coût de revient de l'agriculteur. Mais, en 1956, le tableau n'est plus du tout le même. Le prix des produits agricoles a quelque peu monté durant la période de dix ans, soit à l'indice de 232.5, tandis que l'indice du coût de revient montait à 254, au-dessus de l'indice des prix des denrées agricoles. Par conséquent, d'après les économistes du ministère de l'Agriculture qui publient l'*Économiste agricole,* le pouvoir d'achat des denrées agricoles est aujourd'hui inférieur de 9 p. 100 à ce qu'il était durant les années s'étendant de 1935 à 1939.

Y a-t-il quelque chose qui condamne davantage le ministre de l'Agriculture et le régime libéral, en fonction depuis 1935, que de constater que, au cours de cette période de 22 ans, ils ont laissé la situation des agriculteurs s'avilir au point que le pouvoir d'achat des produits agricoles est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était aux jours sombres de la crise, de 1935 à 1939? Nos cultivateurs ne s'attendaient pas à une telle chose. Vers la fin de la guerre, le Gouvernement a présenté ici la loi sur le soutien des prix agricoles, où l'on trouve les mots que voici:

...l'Office doit s'efforcer... d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations.

On a vite oublié les promesses qu'on avait faites aux cultivateurs et à la population du pays en général pour laisser l'agriculture glisser dans la très déplorable situation actuelle. Nous avons bien un ministre de l'Agriculture, et je constate par les comptes publics que c'est un grand voyageur.

L'hon. M. Pickersgill: C'est une observation généreuse.

M. Argue: Il voyage tellement que ses frais ont été deux fois plus élevés que ceux des autres ministres. Grand voyageur qu'il est, je ne sais où il est allé, parce qu'il a semblé passer presque tout son temps soit à Ottawa soit dans sa province de Saskatchewan. Toutefois, en dépit de ces déplacements il n'a pas réussi apparemment à constater que les programmes agricoles du Canada comptent parmi les moins bons du monde. Le Canada est le seul pays qui n'ait pas réussi à établir un régime suffisant de soutien des prix. Où était le ministre de l'Agriculture l'automne dernier? Je ne pense pas qu'il se soit trouvé trop souvent à Ottawa.

Une voix: En Alberta.

M. Argue: En Alberta, oui, et en Saskatchewan, parcourant l'Ouest du Canada...

M. Hansell: Pour réparer ses positions.

M. Argue: Pour réparer les positions libérales fort ébranlées, dont il y a un certain nombre. Elles s'effondrent dans tout l'Ouest canadien. Le ministre s'est rendu là-bas pour remettre en marche la vieille machine politique de Jimmy Gardiner. Elle est un peu rouillée et en mauvais état à bien des endroits, mais le ministre prétend qu'elle est encore bonne pour un autre effort et il en fera le meilleur usage possible. Si un étranger était allé en Saskatchewan l'automne dernier sans savoir qui était le ministre de l'Agriculture, je suis certain qu'après avoir consulté le *Leader-Post* et d'autres quotidiens, il aurait cru que le ministre était un organisateur payé du parti libéral de la Saskatchewan qui n'était jamais allé plus loin vers l'Est que Fort-William.

Le ministre a dit bien des choses sur les problèmes de l'agriculture. Quand on lui a demandé ce que les cultivateurs devaient faire au sujet du formidable excédent que certains avaient chez eux, il prenait en général l'attitude suivante: Ne vous faites pas de bile, mes bons amis; j'ai traversé les États-Unis, où il y a une grande sécheresse. Apparemment il consulte maintenant l'astre solaire parce qu'il dit que tôt ou tard il y aurait une période de sécheresse dans l'Ouest canadien. Quant à son opinion sur le problème des excédents de céréales, il dit aux cultivateurs: "Ne vous inquiétez donc pas; je sais que vous êtes sans argent parce que vous avez trop de blé, mais, tôt ou tard, il y aura quelques années de sécheresse: vous vendrez votre blé et vous serez dans une situation précaire parce que vous n'en aurez plus." Entre-temps, il continue, je le répète, d'encrasser d'huile sa machine politique, finie et discréditée.

J'ai sous les yeux l'excellent mémoire que le Conseil interprovincial des syndicats agricoles et le Congrès du travail du Canada ont

présenté au gouvernement du Canada le 5 décembre 1956. On y exprime de l'inquiétude au sujet de l'état de l'industrie agricole et au sujet du chômage marqué qui règne dans l'industrie des machines agricoles. Je pense que ce mémoire démontre que les organisations agricoles et les organismes ouvriers peuvent et doivent collaborer, que leurs intérêts ne s'opposent pas, mais qu'ils ont plutôt un intérêt commun à établir un niveau de vie convenable pour les travailleurs de notre pays, que ce soit dans l'agriculture, ou dans les industries.

Nous avons obtenu des renseignements très intéressants sur cette conférence. Ils ont été fournis à l'honorable représentant d'Humboldt-Melfort (M. Bryson), à l'honorable représentant de Mackenzie (M. Nicholson) et à moi-même, par M. Chris. Hansen, le président du syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan. Il nous a parlé de l'entretien qu'ils avaient eu avec le cabinet quand ils ont soumis ce mémoire. Il s'agissait d'une séance groupant un comité du cabinet, le congrès du Travail du Canada et le Conseil du syndicat interprovincial des cultivateurs. Présidait à cette séance le ministre du Commerce (M. Howe). M. Hansen nous a dit qu'ils avaient reçu ce qu'ils considéraient comme une très bonne audience, et que cette audience touchait à sa fin, le ministre du Commerce étant sur le point d'ajourner la séance, lorsque le ministre de l'Agriculture sortit soudain de son mutisme pour déclarer: "Eh bien, j'ai beaucoup entendu parler cet après-midi de la baisse des revenus des cultivateurs, mais je reviens tout juste de l'Ouest canadien et je n'y ai vu aucun signe d'une baisse des revenus agricoles." Il dit encore: "Je n'ai entendu aucun cultivateur de l'Ouest se plaindre d'une baisse des revenus agricoles, si ce n'est un seul qui m'a dit que son revenu avait baissé au point qu'il avait dû vendre son avion." Voilà les boutades du ministre de l'Agriculture! Voilà le genre de déclarations ridicules que le ministre de l'Agriculture se mêle de faire à une conférence traitant d'une question de la plus haute importance.

On nous a beaucoup parlé en cette enceinte de cultivateurs de l'Ouest allant en Floride et en Californie l'hiver. Si un ou deux pour cent d'entre eux y vont, pourquoi ne devraient-ils pas se le permettre? On dirait que les libéraux d'en face considèrent comme un crime qu'un cultivateur ait la moindre occasion de prendre des vacances. Ils veulent, selon toute apparence, donner l'impression dans l'Est du Canada que tous les cultivateurs de l'Ouest quittent leur ferme en hiver. On voit bien que le ministre de l'Agriculture est déterminé à donner l'impression qu'à l'heure actuelle les cultivateurs de l'Ouest ont des monceaux d'argent, et qu'ils se promènent d'une terre à l'autre en avion. Voilà, monsieur l'Orateur, qui prouve à mon avis combien peu le gouvernement actuel se préoccupe des cultivateurs de notre nation.

J'ai été invité à prendre part à une discussion contradictoire qui devait avoir lieu au congrès du syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan, à Saskatoon, en décembre dernier. Il devait y avoir un représentant de chaque parti politique. J'ai accepté avec plaisir. Toutefois, quelques jours après avoir accepté cette invitation, j'ai reçu du président un télégramme m'annonçant que la discussion contradictoire était annulée et qu'il me donnerait de plus amples explications par lettre. Cette lettre, je l'ai ici. Je n'en donnerai pas lecture en entier; je me contente du passage suivant:

> Cependant, pour que l'équipe soit complète, il fallait qu'elle comptât un représentant du parti libéral qui pût parler au nom du gouvernement actuel. Depuis notre première communication, nous avons tenté à plusieurs reprises de recruter un représentant du gouvernement disposé à faire partie de l'équipe mais, dans chaque cas, nous avons essuyé un refus.

Le ministre de l'Agriculture n'a plus le courage de se présenter à une réunion organisée par une association agricole authentique de l'Ouest afin de défendre en public, en présence de représentants d'autres partis politiques, son programme agricole discrédité. Apparemment, il n'ose plus assister à ces réunions. J'accepterais volontiers de me rencontrer avec le ministre de l'Agriculture sur une tribune publique, n'importe où au Canada, à une réunion organisée par une association agricole en vue de déterminer le tort que les mesures du gouvernement font à l'industrie agricole du Canada en obligeant des milliers de cultivateurs découragés à quitter leurs foyers parce qu'ils sont incapables de joindre les deux bouts.

Le ministre de l'Agriculture est allé en Saskatchewan. Il n'a pas passé tout son temps dans sa circonscription. Il est venu dans Assiniboïa et il a visité d'autres circonscriptions de l'Ouest. La machine politique de Jimmy Gardiner n'hésite pas à venir dans Assiniboïa pour y mener les choses rondement. En effet, le ministre de l'Agriculture est venu bien volontiers à un congrès où les libéraux ont choisi comme leur candidat quelqu'un qui s'est déjà acquis une réputation de transfuge. Ce n'est plus un candidat de second plan, c'est un candidat de troisième plan. Avant le congrès, on se demandait un peu partout dans quelle circonscription l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) briguerait les suffrages. On mentionnait plusieurs circonscriptions possibles. Cependant, on m'a semblé parfaitement

d'accord sur un point: c'est que sa propre circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre est la dernière au Canada où il oserait maintenant briguer les suffrages. Il quitterait cette circonscription plutôt que de s'y porter candidat.

Si le parti libéral s'imagine que les principes libéraux se sont acquis un nouveau défenseur, qu'ils n'oublient pas à quel moment l'honorable député a quitté les indépendants pour se joindre aux libéraux. Ce ne fut ni durant ni avant les dernières élections provinciales en Saskatchewan. Il a déménagé après les élections, après la défaite politique du candidat indépendant provincial, un certain Dick Lillicoe, dans la circonscription de Moose-Jaw. Ce candidat n'a pas réussi à se faire élire et c'est pourquoi l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre, n'ayant plus aucun espoir d'être élu comme indépendant dans cette circonscription, a dû jeter ses regards ailleurs. Apparemment, le parti créditiste a subi une telle défaite au cours de cette élection que l'honorable député a jugé impossible d'adopter ses principes. C'est pourquoi il est passé au parti libéral.

Il a déjà prononcé un discours à la Chambre cette année. A-t-il parlé des questions dont nous entretiennent en ce moment les libéraux à la Chambre, par exemple l'amélioration de nos lois de sécurité sociale? A-t-il réclamé des mesures pour venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest et à la population de la Saskatchewan? Non. Il a dit que quiconque, en cette période d'inflation, achète quelque chose à crédit devrait être tenu de payer un versement initial d'au moins un quart ou un tiers. Il a déclaré ensuite que, si le ministre des Finances veut réduire les impôts, il ne devrait pas le faire maintenant; autrement dit, il faut passer la carotte sous le nez de l'âne pour la lui faire humer et attendre ensuite de trois à cinq ans, sans doute pour qu'on puisse répéter la même opération, aux mêmes fins, à la veille d'autres élections. Je ne crois pas que la population du Canada s'y laisse prendre.

Je sais que l'honorable député est allé à Vancouver il n'y a pas très longtemps. Il y a fait un discours, du moins il a été interviewé par les journalistes, pour se dédire en partie par la suite; mais je ne parlerai pas des passages qu'il a, au dire des journaux, modifiés ou changés. Il a dit ce qui suit à propos du premier ministre:

> M. Thatcher a prédit que le premier ministre Saint-Laurent "fera les élections et se retirera six mois après"...

Voilà qu'un député libéral nous dit que le premier ministre va entreprendre ces élections sous d'évidents faux semblants, qu'il masque ses vues et qu'il dérobe à la population du Canada son intention de démissionner en qualité de chef du parti libéral moins de six mois après les élections.

Je ne crois pas le premier ministre animé de ces intentions. Je crois que, s'il dirige le parti libéral au cours des prochaines élections, il voudra sincèrement conserver le pouvoir assez longtemps pour donner forme législative aux propositions qu'il présente. Toutefois, s'il faut en croire l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre, le premier ministre de notre pays se rendrait coupable de mauvaise foi vis-à-vis de la population. L'honorable député nous expliquera sans doute tout cela.

Plus loin au cours du même article, on note que l'honorable député a prédit que le gouvernement serait laissé, après la retraite du premier ministre, au ministre des Finances ou au ministre des Pêcheries. Puis,—écoutez bien ceci: "... dont il a dit que c'était le plus brillant des membres de la Chambre." Il faut apparemment reconnaître maintenant que le premier ministre est un personnage de second ordre, et qu'il joue désormais vis-à-vis du plus brillant des députés, le ministre des Pêcheries, un rôle subalterne. Les députés qui siègent du côté du gouvernement ne nous ont pas parlé de son habileté. Toutefois, à en croire l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre, le plus brillant des députés siégerait maintenant au second rang.

De la direction du parti libéral l'honorable député nous a dit que, de toute façon, le ministre des Pêcheries serait premier ministre d'ici dix ans. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a vraisemblablement des aspirations de ce côté-là. On a mentionné aussi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), dont on a dit qu'il serait peut-être un premier ministre convenable. Souvent aussi le nom du ministre des Finances est revenu sur les lèvres de ceux qui voient en lui un excellent stratège politique. On parlait autrefois aussi du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, encore que je ne l'aie pas entendu mentionner ces derniers temps. Toutefois je n'ai jamais vu le nom du ministre des Pêcheries, ce qui n'empêche pas l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre de nous dire que, si le ministre des Finances devenait chef du parti libéral, et premier ministre un jour, il ne conserverait pas longtemps ce poste parce que le ministre des Pêcheries le suivrait de près, de tellement près même qu'il finirait par devenir premier ministre et par remplacer le ministre des Finances.

Puis de façon à jeter encore un peu plus de ridicule, d'une façon peut-être indirecte, sur le premier ministre et le gouvernement, l'honorable député disait du premier ministre

Bennett de la Colombie-Britannique que, l'ayant rencontré deux fois, il avait été impressionné de ses talents très réels. Selon l'honorable député, le premier ministre Bennett lui a semblé être un Canadien assez remarquable. A l'en croire, le parti créditiste aurait fait certaines choses assez raisonnables en Colombie-Britannique et son administration y assurerait une bonne gestion. Chaque fois que l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre prend la parole ici, il essaie de nous dire comment il se fait que ce gouvernement-ci ne se conforme pas, dans sa gestion, à de bons principes d'affaires. Il a trouvé une bonne administration en Colombie-Britannique mais pas ici. Je me demande pourquoi il flatte le Crédit social en Colombie-Britannique. Il dit qu'on lui a offert la direction du parti du Crédit social en Saskatchewan à plusieurs reprises, mais j'ai entendu des nouvelles contradictoires à ce propos. Il veut, semble-t-il, rester dans les bonnes grâces du parti créditiste afin que, si jamais il a besoin de quelque autre refuge, il puisse trouver la porte ouverte et demander d'être admis dans ce parti.

Afin de prouver qu'aucun des membres du parti créditiste à la Chambre ne s'y trompait, le chef de ce groupe, l'honorable député de Peace-River (M. Low), a dû rectifier la situation. Dans une nouvelle qui a paru le 25 octobre 1956 dans le *Western Producer*, on fait dire au chef du groupe du Crédit social que la direction de ce parti en Saskatchewan n'a jamais été offerte à M. Ross Thatcher, député de Moose-Jaw.

J'ai remarqué que, dans son discours d'ouverture, le premier ministre a défendu la politique de soutien du prix du beurre. J'ai maintes fois dit qu'à mon avis le soutien du prix du beurre par le Gouvernement est une des meilleures mesures législatives que le Gouvernement ait appliquées à l'agriculture et que c'est le seul prix de soutien qui s'applique convenablement. Toutefois, il y en a un à la Chambre qui n'aime pas qu'on soutienne le prix du beurre. Un seul député a déjà dit que le cultivateur qui trait les vaches et expédie la crème pour en retirer quelques dollars afin de payer les factures d'épicerie, envoyer les enfants à l'école, acheter des vêtements pour la famille, retire un trop gros revenue d'un bidon de crème. Voici ce qu'a dit l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre le 10 février dernier, ainsi qu'on le lit à la page 1,119 du hansard:

> Je suis d'avis que la ligne de conduite qu'adopte le Gouvernement à l'égard du beurre est ni perspicace ni sage du point de vue économique.

Je suis content que le premier ministre ait défendu cette ligne de conduite contre l'avis de quelqu'un qui siège maintenant de son côté. S'il faut en croire le compte rendu, je crains que l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre soit aussi inadapté aujourd'hui que jamais auparavant, que ses idées soient tout aussi éloignées du libéralisme que le char à bœufs l'est de l'époque atomique.

Je pense qu'il faut prendre des mesures législatives dès maintenant pour améliorer la situation de l'agriculture. A mon avis, c'est le temps pour le Gouvernement, à la présente session, de proposer un régime de parité des prix pour les produits agricoles, et on devrait annoncer le plus tôt possible quels seront les versements provisoires et les versements définitifs sur la récolte de 1955. A mon avis, les avances en espèces sur les céréales entreposées à la ferme devraient acquérir un caractère permanent dans la législation du Canada et le Gouvernement devrait instaurer un système d'assurance des récoltes pour les cultivateurs. L'aide à l'agriculture des Prairies, dont le maximum s'élevait à $500 en 1939, ne vaut plus aujourd'hui qu'environ $200, à cause de l'inflation. C'est donc le temps de doubler au moins l'aide à l'agriculture des Prairies.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le Gouvernement devrait porter les pensions de vieillesse à au moins $65 pour toutes les personnes de 65 ans, et les allocations familiales devraient être augmentées pour qu'elles aient au moins leur valeur de 1944, soit des trois cinquièmes. Le Gouvernement devrait annoncer maintenant un programme d'assurance-santé que pourraient mettre en vigueur toutes les provinces présentement disposées à accepter un tel programme. En outre, afin d'alléger le sort des municipalités, le Gouvernement devrait modifier son programme financier et ses restrictions au crédit de façon à permettre aux municipalités d'emprunter, à un taux ne dépassant pas 4 p. 100, l'argent nécessaire à des entreprises essentielles. Le Gouvernement devrait également aider à la réalisation d'un programme routier convenable au Canada.

Voilà quelques mesures essentielles au Canada. Nous avons les moyens de les réaliser. La valeur de notre production est deux fois et demie plus élevée qu'en 1946. Au lieu d'être satisfaits de notre programme de sécurité sociale et d'un programme agricole qui place nos agriculteurs en bien plus mauvaise posture qu'en 1946, il faudrait présenter les mesures législatives capables d'amener un état de choses même supérieur au niveau atteint en 1946. Le Canada devrait actuellement faire davantage sur le plan international, afin d'aider les pays peu favorisés. Je pense que nous sommes en excellente posture pour favoriser la démocratie et aider

à endiguer le flot communiste en fournissant plus de techniciens aux pays peu favorisés, en accroissant notre participation au plan Colombo et en appuyant davantage l'ONU. De plus, nous pourrions puiser dans nos immenses excédents de produits alimentaires tout ce qu'il faut pour prévenir la famine dans les pays de l'Asie et de l'Afrique et dans les autres régions déshéritées. Je crois la population canadienne généreuse et disposée à jouer un rôle plus important dans l'aide aux nations moins favorisées du monde. Je pense que les Canadiens, d'une façon générale, approuveraient la déclaration que je paraphrase et qui a été faite au congrès national de la CCF en 1956, à savoir que nous n'aurons de cesse que lorsque tout le monde chez nous et dans les autres pays pourra jouir de l'égalité et de la liberté, d'une certaine dignité humaine, et pourra vivre une vie riche et pleine de sens en qualité de citoyen d'un monde libre et pacifique. A mon avis, tel est l'objectif vers lequel tout Canadien devrait en 1957 tendre ses efforts et ses talents.

M. A. B. Weselak (Springfield): Monsieur l'Orateur, comme les préopinants, je tiens à féliciter chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud) des excellents discours qu'ils ont prononcés avec éloquence lorsqu'ils se sont acquittés de la tâche qu'on leur avait confiée. Je tiens aussi à féliciter chaleureusement le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) d'avoir été choisi chef de l'opposition officielle. Les habitants de l'Ouest sont fiers de ce que l'un d'eux ait été choisi pour occuper ce haut poste.

Le discours du trône traduit la situation dans laquelle s'est réuni le Parlement en vue de la présente session. Sur le plan international, le monde était en face de graves problèmes, et, sur le plan national, nous étions en plein dans une grève de chemins de fer qui a privé de travail 67,000 personnes et arrêté la circulation ferroviaire sur des milliers de milles.

Le Pacifique-Canadien dessert la plus grande partie de la circonscription de Springfield, que j'ai l'honneur de représenter ici, et, même s'il existe d'autres moyens de transport, comme les camions et les autobus, par exemple, il n'en reste pas moins que la grève a complètement interrompu les livraisons de céréales aux élévateurs, qui sont à peu près toujours remplis maintenant. La situation n'aurait pas été aussi sérieuse pour nous si les cultivateurs de cette région avaient obtenu des récoltes passables ces trois dernières années et s'ils avaient reçu au cours de cette période un montant raisonnable d'argent liquide. Cependant, tel n'a pas été le cas. Il est facile de se rendre compte de la situation financière de ces cultivateurs quand on constate que le rendement moyen dans ma région immédiate, au cours de l'année-récolte 1954-1955, a été de neuf boisseaux et demi l'acre, en comparaison d'une moyenne à long terme de 19.7 boisseaux.

Au cours de l'année-récolte 1955-1956, il a suffi d'un contingent de trois boisseaux l'acre pour acheminer presque toutes les céréales de la région. Cette année, la récolte n'a pas été mauvaise quoiqu'on ait éprouvé beaucoup de difficulté à moissonner à cause de la pluie et de la gelée, ce qui a augmenté les dépenses, réduit le rendement, accru la détérioration des catégories, à cause de l'humidité et de la gelée. La perspective d'une longue immobilisation des installations ferroviaires ne plaisait donc pas à la population de la région.

Je pense que nous reconnaissons tous la lutte que les ouvriers ont dû soutenir au cours du dernier siècle pour obtenir le droit de se syndiquer, ainsi que celui de faire la grève, ce qui est l'arme la plus efficace, lorsque tous les autres moyens ont échoué. Si on en est pénétré, il est difficile de dire que ce droit qui a été gagné par la souffrance et la privation doit être arbitrairement enlevé à un groupe de nos travailleurs. D'autres part, le droit de grève, surtout lorsque la grève a le caractère de la récente grève ferroviaire, doit être exercé de façon judicieuse par les dirigeants des groupes syndicaux et par leurs membres; il doit donc, je le répète, être exercé avec soin. L'abus de ce droit pourrait fort bien porter le public à penser que, dans certaines sphères d'activité au pays, le droit peut être restreint ou, de fait, supprimé dans l'intérêt public, ainsi qu'il l'a été dans certains milieux. Nous espérons sincèrement que cela ne sera jamais nécessaire dans le cas du chemin de fer, et ce sera inutile si les travailleurs syndiqués continuent de faire face à leur responsabilité.

Les patrons ont aussi la responsabilité primordiale, envers le public, de négocier en toute bonne foi et, en particulier, lorsque les chemins de fer sont en cause, il leur incombe de tenir compte de l'intérêt et du bien-être du public. Dans l'Ouest du Canada, nous sommes particulièrement atteints lorsque se produisent des événements comme la récente grève. Dans bien des régions, nous dépendons uniquement du transport ferroviaire et, même dans les régions où existe un autre service, nous dépendons du transport ferroviaire pour faire venir des centres industriels de l'Est les produits ouvrés dont nous avons besoin, et nous dépendons presque entièrement du transport ferroviaire pour exporter notre production de céréales et d'animaux.

Nos cultivateurs et nos hommes d'affaires de la région ont assez de difficultés à l'heure actuelle sans être assujétis aux autres pertes qui découlent naturellement d'un tel événement. Il était donc raisonnable de s'attendre que les chefs agricoles et politiques de l'Ouest ne voient pas la grève d'un bon œil et la critiquent. Les gens de l'Ouest, toutefois, n'étaient pas disposés à régler la question pour faire fonctionner les trains à n'importe quel prix. Depuis 1945, suivant le rapport Gordon, on a accordé aux chemins de fer la permission d'édicter des augmentations générales du tarif-marchandises à huit reprises pour contrebalancer les hausses des frais d'exploitation. Les remaniements permis représentent une hausse totale de plus de 10 p. 100 environ, par rapport aux taux exigés en 1945.

Il est notoire que ces augmentations ne touchent ni l'Ontario ni le Québec, où existent d'autres moyens de transport, autant qu'elles atteignent l'économie des provinces Maritimes et des provinces de l'Ouest. Toute augmentation du tarif-marchandises augmente le coût de la production et le coût de la vie dans les provinces des Prairies; les consommateurs de ces provinces doivent en effet payer le transport sur les marchandises qui leur sont expédiées. Ces augmentations diminuent aussi le revenu brut des producteurs de l'Ouest puisque le prix de transport des produits acheminés vers les marchés ou les ports de l'Est est également déduit du prix payé aux producteurs. Résultats nets: les prix augmentent, les recettes diminuent et le niveau net est sérieusement atteint.

Les représentants des organismes agricoles et des gouvernements provinciaux qui ont déposé devant la Commission des transports ont insisté sur les économies qui pourraient être effectuées dans l'exploitation des chemins de fer et exigé que ceux-ci justifient leurs hausses de tarifs. Si les sociétés ferroviaires peuvent effectuer ces économies sans nuire à l'intérêt général, il y a bien des gens dans l'Ouest pour réclamer que les chemins de fer soient non seulement autorisés à les réaliser, mais tenus de le faire.

La grève, nous le savons tous, portait sur le point de savoir si les chauffeurs garderaient leur poste dans les locomotives diesel utilisées dans les cours de triage et pour le transport des marchandises. Les chemins de fer ont soutenu que la diéselisation permettait de se passer des chauffeurs sauf pour les trains de voyageurs. Le syndicat, pour sa part, soutenait que les chauffeurs avaient encore leur place dans la cabine des diesels dans l'intérêt de la sécurité publique. La question de la sécurité publique revêt une importance particulière pour le grand public canadien, de sorte que la cause des chauffeurs semble avoir une certaine valeur.

Si les chauffeurs ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de cette tâche, il serait ridicule que la compagnie ferroviaire les garde dans la cabine. D'autre part, si la sécurité du public est en cause, le prix à payer pour assurer cette sécurité est sans importance si on le compare aux pertes éventuelles de vies, d'outillage ou de marchandises. Il fallait régler le différend, qui a été réglé grâce à la médiation et aux efforts inlassables du très honorable premier ministre qui a su rapprocher les parties et les amener enfin à accepter toutes deux de soumettre la question à l'examen et au jugement d'un organisme d'enquête. Les constatations dudit organisme devraient déterminer qui a raison et dissiper dans l'esprit du public tout doute quant à la question de savoir si du point de vue de la sécurité il y a lieu ou non de garder les chauffeurs dans la cabine des locomotives en question.

L'amendement conservateur accuse le gouvernement d'indifférence, d'inertie et de manque d'initiative. Le règlement de cette grève par le très honorable premier ministre réfute à mon avis, et je pense que la plupart des Canadiens le partagent, une telle accusation, et démontre que le chef du gouvernement n'est pas indifférent au bien-être du peuple du Canada, qu'il manifeste non pas de l'inertie mais de l'esprit d'initiative, non pas un manque d'autorité mais une autorité remarquable alors que s'élèvent des difficultés considérables.

Avant d'en finir avec cette question des chemins de fer et des taux de transport des marchandises, il y a encore un détail que j'aimerais signaler. Le rapport préliminaire de la commission royale sur les perspectives économiques du Canada, appelé communément le rapport Gordon, laisse entendre, entre autres choses, qu'on pourrait obtenir à l'avenir des revenus supplémentaires permettant de faire face à l'augmentation des frais d'exploitation des chemins de fer, en augmentant les taux statutaires sur les céréales. Il s'agit apparemment de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau conclu en 1897, et par lequel le Pacifique-Canadien acceptait, moyennant une subvention en espèces de $3,404,702 et la cession de 3,602,000 acres de terres par le gouvernement de la Colombie-Britannique, de diminuer de 3c. le quintal le tarif de transport pour les céréales et la farine expédiées des provinces des Prairies à la tête des lacs. Ce tarif a été, par la suite, en 1927, appliqué aux ports de la côte pacifique. Le rapport Gordon propose également une autre méthode, celle qui consisterait à verser aux chemins de fer une subvention

tenant lieu de tarifs plus élevés sur les céréales expédiées vers la tête des lacs ou les ports du Pacifique.

Le Gouvernement n'a nullement laissé entendre qu'il se propose d'abroger la mesure homologuant le tarif établi par l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau; cependant, il semble que les milieux officiels et autres tendent maintenant à croire, en conséquence de certaines déclarations formulées par les dirigeants des chemins de fer et d'autres personnes, que ces tarifs sont la cause de certaines difficultés financières qu'éprouvent les compagnies ferroviaires. Le seul fait que ces tarifs ont été établis il y a quelque 60 ans, ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont plus rentables; bien des choses témoignent d'ailleurs de façon probante qu'ils le sont encore.

Nous n'avons qu'à consulter le rapport de la Commission royale Turgeon de 1950-1951, qui avait étudié les tarifs en question afin de trouver la preuve qu'ils étaient rentables. Voici un passage du rapport de la Commission à ce sujet:

> On a consacré beaucoup de temps à la question de savoir s'il avait été prouvé que le tarif du Nid-de-Corbeau, soustrait jusqu'ici aux majorations générales des tarifs-marchandises, devrait maintenant y être assujéti. Répétons-le: si on réclame l'abolition de pareille exonération, c'est surtout parce qu'elle pèse trop lourdement sur les expéditeurs d'autres denrées. Bien que cet argument paraisse plausible en théorie, un examen de toutes les données recueillies prouve qu'il n'est pas bien fondé...
>
> ...ce qui laisse entendre que les chemins de fer ne peuvent vraiment guère se plaindre de l'effet de ce tarif.

Nous devons nous rappeler que, lorsque la convention a été conclue, la production des céréales dans les provinces des Prairies était d'environ 35 millions de boisseaux par année. Cette production est aujourd'hui d'environ un milliard de boisseaux et, naturellement, le prix du transport par boisseau baisse avec l'accroissement du volume de la production. En outre, les progrès techniques réalisés depuis 1897 dans le transport ferroviaire ont déterminé une augmentation de la capacité des wagons couverts, qui est passée de 60,000 à 120,000 livres; la manœuvre des wagons est automatique, les trains sont plus longs et la force motrice est bien plus efficace. Tous ces éléments entraînent un abaissement des frais d'exploitation par boisseau transporté.

Outre le rapport, il suffit de nous en référer au Pacifique-Canadien lui-même pour trouver d'autres preuves. Au début de 1956, dans un témoignage rendu sous serment devant la Commission des Transports, M. Kenneth H. Brink, employé du Pacifique-Canadien préposé aux recherches, a déclaré que "normalement, nous comptons sur une bonne récolte de céréales pour réaliser de bons profits nets". Si une année de bonne récolte de céréales concourt à élever les profits nets, évidemment on ne transporte pas à perte ces céréales mais en réalisant d'intéressants bénéfices suivant les taux du Pas du Nid-de-Corbeau; par suite, une modification du tarif-marchandises ou une subvention qui en tienne lieu n'est pas justifiée.

En examinant les comptes du Pacifique-Canadien présentés dans son rapport annuel, on constate, sous la rubrique du compte des excédents provenant des terrains, un excédent cumulatif de $101,685,263; en 1954, les revenus nets de ce compte atteignaient $9,406,406. Dans sa récente campagne menée en vue de hausser le tarif-marchandises et d'abroger la convention du Pas du Nid-de-Corbeau, le Pacifique-Canadien a constamment cherché à retirer du secteur de ses entreprises ferroviaires les autres comptes de revenus et d'excédents provenant des terrains; contrairement aux mesures législatives créant et dotant le Pacifique-Canadien, il a arbitrairement divisé ses comptes de cette façon depuis 1946.

Quand le réseau a été aménagé à travers l'Ouest du Canada en vertu d'une convention de décembre 1880, on a donné au Pacifique-Canadien une subvention en espèces de 25 millions et 25 millions d'acres de terre assez propre à la colonisation. Les fonds du compte des excédents provenant des terrains du Pacifique-Canadien sont tenus par le réseau, en violation de la loi, ailleurs que dans ses comptes d'exploitation. Ces fonds proviennent sous une forme ou sous une autre des terrains donnés au Pacifique-Canadien par le Parlement et la Colombie-Britannique. Les terres concédées devaient permettre à la compagnie, comme le déclare la loi, de compléter, d'équiper, de maintenir et d'exploiter le chemin de fer à perpétuité.

En résumé, toutes les preuves disponibles montrent que les taux applicables au pas du Nid-de-Corbeau sont avantageux. La compagnie de chemin de fer tire de gros revenus des terres qui lui ont été concédées dans l'Ouest canadien. Aussi n'est-elle pas fondée à dire que ces taux minent l'entreprise ferroviaire. Pareille allégation est injuste et il ne faudrait pas en tenir compte. Les chemins de fer estiment que s'ils pouvaient abroger cet accord et augmenter les taux de transport des céréales et de la farine de 100 p. 100 comme ils l'ont fait pour d'autres denrées de base, ils recueilleraient de 70 à 80 millions de bénéfices annuels aux dépens du cultivateur de l'Ouest.

Les honorables députés d'autres régions du Canada s'étonneront peut-être de la vive et ferme résistance des Canadiens de l'Ouest. Cette résistance est parfaitement justifiée.

J'espère que mes observations serviront à mieux faire comprendre le problème. Par sa propagande, le Pacifique-Canadien a semé la confusion dans l'esprit de bien des Canadiens. Il suffit de lire les éditoriaux de beaucoup des principaux journaux de l'Est pour constater qu'il y a réussi dans une large mesure. Je ne sache pas que le National-Canadien se soit jamais plaint de pertes dues à l'application des taux de transport relatifs au pas du Nid-de-Corbeau.

L'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) accepte presque toutes les recommandations de la Commission Gordon que, d'une manière générale, il approuve.

M. Dinsdale: Permettez-moi de m'expliquer sur un point qui me touche personnellement, monsieur l'Orateur. Si l'honorable député veut parcourir mon discours, il constatera que je m'en suis tenu à cinq sujets précis seulement, de sorte que je le prie de ne pas trop généraliser.

M. Weselak: En avril 1954, son collègue, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) s'est prononcé énergiquement à la Chambre en faveur du tarif du pas du Nid-de-Corbeau à l'égard des céréales et de la farine, et, le 4 avril 1954, voici ce que publiait en éditorial, sur les observations de l'honorable député de Winnipeg, la *Free Press* de Winnipeg:

> Nous accueillons avec joie l'appui sans réserve de M. Churchill en faveur du tarif du pas du Nid-de-Corbeau. Il devrait se rendre compte cependant qu'en parlant ainsi au parti libéral il prêche à des convertis.
>
> Un seul parti s'est opposé au tarif du pas du Nid-de-Corbeau et a présenté à l'électorat un programme qui visait à abroger et à annuler l'accord. C'est le parti de M. Churchill, le parti conservateur. C'est ce qu'a fait le parti conservateur en 1925 et 1926. M. Meighen, alors chef du parti conservateur, a déclaré que l'accord sur le pas du Nid-de-Corbeau, est un "privilège spécial". De même, alors que les conservateurs étaient au pouvoir, ils ont tenté d'abolir les taux du pas du Nid-de-Corbeau lors de la session spéciale de 1919 convoquée pour régler les questions de législation ferroviaire.
>
> En 1919, l'accord du pas du Nid-de-Corbeau a été sauvé par le parti libéral grâce à l'intervention du sénateur Robert "Bob" Watson de Portage-la-Prairie. En 1925 et en 1926, les électeurs de tout le pays ont sauvé les taux du pas du Nid-de-Corbeau en rejetant le parti conservateur et en élisant le parti libéral.
>
> M. Churchill fera vraiment du beau travail s'il entreprend au sein de son parti une œuvre missionnaire en faveur de cet accord.

Je prétends qu'en laissant entendre que les taux statutaires sur les céréales pourraient être augmentés ou que le gouvernement pourrait remplacer cette augmentation par une forme quelconque de subventions, la Commission Gordon n'a pu se fonder que sur la supposition, que les faits ne confirment pas, que les taux statutaires ne rapportent pas suffisamment aux chemins de fer, alors que c'est le contraire, comme le démontrent non seulement les conclusions de la Commission Turgeon, mais aussi le témoignage de l'un de leurs propres fonctionnaires enquêteurs.

J'espère avoir clairement démontré que l'existence de ces taux ne constitue pas un cadeau fait aux producteurs de céréales de l'Ouest aux dépens d'autres secteurs de l'économie. A cet égard, les producteurs de céréales subviennent à leurs propres besoins, et maintiennent même une source de revenus abondants pour les chemins de fer.

Une bonne partie du discours du trône est consacrée, comme il convient, au rôle du Canada dans les affaires internationales, car l'opposition officielle peut bien dire que, à cause de son indifférence, de son inertie et de son manque d'initiative dans le domaine international, le Gouvernement n'a pas droit à la confiance du pays, nous savons, par ce qu'a accompli le Gouvernement, qu'une telle affirmation va à l'encontre des faits. On n'a qu'à examiner ce qu'ont accompli, depuis la fin de la guerre, le premier ministre (M. St-Laurent) et le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Pearson) en vue de l'établissement de l'OTAN et de l'appui à donner à cet organisme, pour trouver un très bon exemple de collaboration et d'initiative dans le domaine international. Est-ce que le ministre des Affaires étrangères de notre pays aurait été choisi comme l'un des Trois Sages, en vue de l'examen du programme de cet organisme, si le Canada n'avait pas auparavant fait preuve d'initiative dans ces questions?

Quant aux échanges commerciaux dans le monde, le Canada a toujours fortement appuyé l'Accord général sur le tarifs douaniers et le commerce et il a toujours été au premier rang de ceux qui luttent pour la réduction et la suppression des entraves au commerce.

J'ai eu l'honneur d'assister à la session des Nations Unies avant Noël. Ce que j'y ai constaté me permet certes d'accepter ce que disait M. Grant Dexter qui, écrivant de New-York à la *Free Press* de Winnipeg, le 26 décembre dernier, disait que sa première impression, en venant au quartier général des Nations Unies et en entrant en contact avec des gens de toutes les nationalités, avait été l'agréable surprise de constater que le mot Canada est un mot presque magique aux Nations Unies. Il a dit que le Canada jouissait d'un grand prestige à l'ONU à cause du rôle qu'il a joué pour mettre fin aux hostilités au Moyen-Orient et constituer une force de police de l'ONU.

Il souligne ensuite que ce n'est pas tout, que ce n'est pas la première fois que le Canada joue un grand rôle, qu'au cours des onze dernières années, il a participé d'une façon remarquable en un nombre incalculable de fois à la constitution et à l'expansion de l'ONU.

Il a cité à titre d'exemple que trois Canadiens, M. Norman Robertson, actuel haut-commissaire à Londres, M. Lou Rasminsky, maintenant de la Banque du Canada, et feu M. Hume Wrong, qui fut durant quelques années ambassadeur du Canada à Washington, ont fait une nouvelle rédaction des sections économiques de la charte de l'ONU à San-Francisco lorsque cette charte a été créée.

Il a mentionné ensuite qu'en 1947 et en 1948, lorsque l'État d'Israël a été formé et que le premier conflit avec les États arabes a éclaté, le gouvernement canadien a été un des principaux à s'employer à rétablir la paix. L'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, alors sous-secrétaire d'État, a fait partie de la commission qui a fait conclure le règlement resté en vigueur jusqu'à tout récemment. C'est en partie pour reconnaître ses remarquables services à cet égard que l'honorable M. Pearson, qui était devenu ministre des Affaires extérieures, a été élu président de l'ONU.

Il a aussi dit que l'an dernier, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), en qualité de chef de la délégation canadienne alors que les affaires de l'OTAN retenaient le ministre des Affaires extérieures, a réussi à dissiper la rivalité qui avait empêché l'admission de nouveaux États à l'ONU. Par suite de ses efforts, seize nouveaux États membres, y compris l'Irlande et l'Italie, se sont ajoutés à l'Organisation. Quatre nouveaux États membres ont été acceptés cette année, ce qui prouve que l'ancienne rigidité, une fois rompue, ne se représentera vraisemblablement pas.

En outre, monsieur l'Orateur, ainsi que le signale M. Dexter, les vétérans des délégations aux Nations Unies ont dit qu'il s'est présenté peu d'occasions comme celle-là, dans l'histoire de l'Organisation, où notre ministre a modifié du tout au tout le cours précipité du débat sur le Moyen-Orient, le dirigeant à des fins constructives au lieu qu'à des fins destructives. Il ajoute que lorsque le président Eisenhower a pris le temps voulu, le jour des élections, pour téléphoner au premier ministre, à Ottawa, afin de le remercier de ce que le Canada avait fait aux Nations Unies, il reflétait les sentiments de tous les États membres des Nations Unies à l'exception du bloc soviétique.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que la résolution du Canada n'a pas réglé les problèmes fondamentaux qui ont causé l'explosion au Moyen-Orient; mais elle a aidé à empêcher qu'une situation très dangereuse ne s'envenime, elle a abouti à une cessation des hostilités et a créé une atmosphère plus favorable où mettre à l'œuvre les pouvoirs pacifiques des Nations Unies.

Outre la direction que le Canada a donnée à l'OTAN et à l'ONU, outre l'apport qu'il leur a fourni, le premier ministre a fait une tournée mondiale au cours de la présente législature, afin de mieux faire comprendre le Canada aux autres nations. Il y a eu ensuite la récente tournée que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faite dans les pays du Commonwealth et qui contribuera grandement à faire régner la bonne entente entre les peuples de ces pays.

Des nouvelles signalent que le Canada compte 8,500 réfugiés hongrois, qu'à la fin de février, ce nombre passera à 14,000, et qu'au printemps, quand les chances d'emploi seront meilleures, il en arrivera 10,000 autres. Dans ce travail humanitaire, le Canada aligne de belles réalisations et il faut reconnaître le grand mérite du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui, s'intéressant personnellement à la question, s'est rendu en Autriche pour surveiller le déménagement de ces infortunés et la simplification des rouages d'immigration.

Il est encourageant de constater que les crédits de l'immigration pour 1956 dépasseront le chiffre de 1955 et qu'une très importante augmentation de l'immigration est prévue pour 1957. Suivant mon opinion et de l'avis d'une foule de gens du pays, il faudrait encourager l'immigration et par conséquent la hausse prévue de ces chiffres est bien accueillie.

Le discours du trône parle de l'excellent progrès de la mise en valeur du pays; ce n'est pas une exagération. Je suis heureux de dire que le Manitoba a participé à ce développement. Des rapports préliminaires signalent que les fabricants du Manitoba ont produit pour une valeur de 625 millions en 1956, au regard de 527 millions en 1955. L'augmentation des ventes au détail est passée de 7 à 10 p. 100; les chargements de wagons dans la division de l'Ouest ont augmenté de 37.7 p. 100; la production minière et pétrolière est passée de 61 à 65 millions; les revenus agricoles en espèces, pour les neuf premiers mois de l'année, sont passés de 120 millions en 1954 et 1955 à 143 millions en 1956, ce qui est largement attribuable à l'accroissement des changements de blé.

L'une des étapes les plus marquantes de l'essor économique du Manitoba a été la décision de l'*International Nickel Company* de mettre sur pied son entreprise de nickel de 175 millions dans les régions du lac Mystère et du lac Moak dans le Nord du Manitoba. Cette mine devrait commencer à produire en 1960 et sera la seconde des plus grandes entreprises de nickel du monde, la première place étant réservée à l'établissement de l'*International Nickel* dans la région de Sudbury. Cette entreprise a suscité l'aménagement du barrage de Grand-Rapids, qui viendra accroître les sources d'énergie de la province. Dans ma propre circonscription, la *Lithium Corporation of Canada* a commencé à exploiter une mine de lithium dans la région de Cat-Lake, et a déjà dressé les plans d'une raffinerie qui serait construite à proximité. Dans la même région, on a également amorcé la mise en valeur d'une mine de cuivre.

A propos de l'entreprise des lacs Moak et Mystère, je veux profiter de cette occasion pour rendre hommage au gouvernement du Manitoba qui a contribué à mener cette affaire à bonne fin, et surtout au premier ministre du Manitoba ainsi qu'au ministre des mines et ancien trésorier provincial, M. R. D. Turner. Ces hommes ont travaillé sans relâche avec les autorités de la compagnie, dans l'intérêt de la province, afin de faire entrer ce projet dans le domaine des réalités.

Nous sommes heureux, monsieur l'Orateur, dans ma province, d'assister à des entreprises comme celles que j'ai mentionnées, tant sur le plan provincial qu'à l'échelle nationale, mais notre satisfaction est assombrie quand nous constatons qu'un certain secteur de notre économie, bien qu'il ait récemment enregistré certaines améliorations, ne participe pas pleinement à la prospérité de notre pays, et je veux parler de l'agriculture du Canada.

Le discours du trône reconnaît l'existence de ces problèmes, et reconnaît qu'il faut établir un programme à longue échéance et prendre des mesures originales et audacieuses pour placer l'agriculture canadienne sur une base économique solide. L'établissement d'un comité chargé d'étudier ce qui devrait être fait pour améliorer l'utilisation de terres pour l'agriculture, à la lumière des bienfaits qui ont découlé du fonctionnement de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, constitue un pas satisfaisant dans cette direction, et devrait nous rapprocher de la solution du problème.

Malheureusement, cela ne résout pas complètement le problème. Le rapport Gordon n'est pas, à cet égard, d'un grand secours. Ce n'est certes pas en restreignant et en décourageant la production qu'on résoudra la difficulté.

[M. Weselak.]

La solution ne réside pas dans les mesures d'ordre négatif recommandées par la Commission Gordon, comme la réduction des versements effectués au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, réduction censée décourager l'utilisation de terres à fréquentes récoltes déficitaires, ce qui est une façon indirecte de chasser les cultivateurs de leurs fermes. Elle repose plutôt dans la méthode pratique que prévoit le discours du trône, méthode qui suppose les mesures suivantes: aide du Gouvernement aux cultivateurs qui ont quitté des terres pauvres, afin de faciliter leur déplacement, plus grande diversité de la production, extension du crédit agricole aux fins d'immobilisation et application plus étendue de la loi sur le soutien des prix agricoles propre à garantir au cultivateur un prix raisonnable pour sa production. Les recommandations du rapport méritent d'être étudiées, mais il conviendrait d'en faire un sérieux examen avant d'y donner suite.

J'aimerais à dire quelques mots de la Commission canadienne du blé que le discours du trône veut maintenir comme unique organisme de vente des céréales de l'Ouest, blé, avoine et orge.

Comme le signale le rapport Gordon, cette méthode de vente du blé et des céréales secondaires est généralement acceptée des cultivateurs de l'Ouest canadien et elle a été établie à la suite de bien des années de constants efforts des cultivateurs eux-mêmes qui voulaient assurer la vente stable et méthodique de leurs céréales. Ce régime de vente, il ne faut pas s'en étonner, a été l'objet des attaques de certains groupes de l'Ouest canadien, comme on peut s'y attendre d'ailleurs durant des périodes de congestion comme celles que nous avons connues dernièrement. En 1955, la Chambre de commerce est allée jusqu'à adopter une résolution condamnant la vente des produits agricoles par l'intermédiaire des organismes de l'État. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'une telle résolution n'est pas conforme à l'opinion de la grande majorité de la population agricole, surtout en ce qui concerne la vente du blé, de l'avoine et de l'orge.

Le maintien de cette loi est nécessaire. On en peut montrer l'importance en rappelant que des économistes estiment que si la vente du blé était aujourd'hui confiée aux commerçants plutôt qu'à la commission du blé, le cours du blé nº 1 du Nord ne serait pas de $1.69 à Fort-William et de $1.71 à Vancouver, mais probablement entre 80c. et 90c. le boisseau. Il est vrai que les commerçants de céréales prendraient livraison du grain sur les fermes, mais ils le feraient à la moitié du

prix actuel. La loi doit être maintenue et elle aura sans doute l'appui unanime de la Chambre.

Bien des paroles ont été dites dernièrement à la Chambre et écrites dans les journaux sur les besoins de nos vieillards, qui, à une époque de difficultés et de misères, ont tant accompli pour faire de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Je ne me soucie pas tellement de ceux qui ont d'autres sources de revenu ou dont la situation pécuniaire est telle qu'avec la présente pension ils peuvent vivre très bien. Mon souci est pour ceux qui, pour un certain nombre de raisons, dont plusieurs échappent à leur propre volonté, essaient de vivre avec $40 par mois, surtout dans nos municipalités et dans nos villes. Ce serait très beau que de pouvoir accorder une augmentation générale à tous les pensionnés mais, si la chose ne peut pas se faire, j'incite vivement le Gouvernement, avec ou sans l'aide des provinces, à verser davantage au moins à nos aveugles et à nos vieillards pensionnés qui ont besoin de cette aide.

Il n'est guère besoin de signaler qu'avec l'accroissement du coût de la vie au Canada les pensions actuelles sont insuffisantes et ne subviennent pas aux besoins actuels dans le cas des particuliers qui dépendent exclusivement de ces pensions. A cet égard, je voudrais aussi signaler que les règlements régissant les pensions aux infirmes devraient être revisés par les gouvernements fédéral et provinciaux, parce que je doute fort que ces règlements traduisent l'intention et les dispositions du Parlement au moment où la loi a été adoptée.

La proposition du discours du trône visant à autoriser le paiement de subventions au lieu de taxes sur les propriétés fédérales se trouvant dans toutes les municipalités où ces propriétés reçoivent les services municipaux normaux, serait fort bien accueillie par les conseils municipaux, et contribuera à alléger certaines des difficultés financières qui les assaillent.

En cette enceinte, au cours de la dernière session, j'ai exhorté le ministre des Finances à envisager la suppression des taxes de vente sur les réparations et pièces de rechange du matériel lourd utilisé par les municipalités. Ces dépenses, que doivent assumer les municipalités, atteignent des sommes considérables. J'espère qu'il n'a pas perdu de vue cette question puisqu'il est en train de travailler à l'élaboration de son prochain budget.

La création du Conseil des Arts du Canada concorde avec l'essor de notre pays, et une aide accrue aux étudiants des universités et aux universités elles-mêmes, par le truchement de subventions plus considérables, aidera à faire face à un besoin que ressentent actuellement les universités de façon aiguë.

Enfin, monsieur l'Orateur, il suffit de comparer des déclarations faites ces jours derniers par le chef de l'opposition officielle à la Chambre et à l'extérieur, à celles des membres du gouvernement sur les questions actuelles, tant nationales qu'internationales, pour déterminer si les accusations d'indifférence, d'inertie, et de manque d'autorité s'appliquent au gouvernement ou à l'opposition officielle. A mon avis, ce sont des expressions qui décrivent sans le moindre doute l'opposition officielle, et c'est ce que traduira mon vote sur l'amendement.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, il me faut choisir parmi les nombreuses questions qui se posent à nous à l'heure actuelle. Si je m'arrête, cet après-midi, à quelques-unes seulement de ces questions, cela ne veut pas dire que les autres ont moins d'importance, ni qu'elles seront négligées. D'autres débats nous fourniront, je l'espère, l'occasion de revenir sur ces problèmes avec lesquels sont aux prises diverses régions et divers groupes de notre population.

Le mois dernier, on me faisait l'honneur de m'inviter au dîner de Noël que donne, chaque année, une association de citoyens âgés de ma circonscription. Quelque 200 personnes assistaient à ce dîner. Elles représentaient une fraction considérable de nos gens et un groupe de citoyens qui ont fait servir leur énergie et leurs talents à l'édification de notre grand pays. En voyant tous ces gens, je songeais aux sacrifices qu'ils avaient consentis pour bâtir le Canada. A leur labeur, à leurs difficultés, à leurs peines et à leurs joies, à tout ce par quoi ils avaient passé en préparant la voie aux générations futures. J'ai pensé ensuite à la situation qui est faite à un grand nombre de ceux qu'ils représentaient et, je dois l'avouer, j'ai eu honte.

On trouve dans le discours du trône un paragraphe très intéressant que j'aimerais vous lire:

> En vérité, notre expansion économique a été si rapide qu'elle a lourdement taxé nos disponibilités en fait de main-d'œuvre et de matériaux de types divers dont nous avons besoin pour exécuter les nombreux projets déjà entrepris. La course aux épargnes en vue de financer tous ces projets a provoqué une augmentation des taux d'intérêt. On a dû prévenir une expansion démesurée de l'offre de fonds afin d'enrayer les tendances inflationnistes et les programmes financiers de mon Gouvernement ont parallèlement visé à entraver ces mêmes tendances.

Le paragraphe précédent parle lui aussi de l'essor de notre économie, et de la prospérité dont nous jouissons à l'heure actuelle. Mais ne devrions-nous pas demander aux vieillards pensionnés s'ils sont d'accord avec le passage du discours du trône que je viens de lire? Alors qu'ils se trouvent contraints à l'heure actuelle à vivre d'une ration congrue, je ne pense pas qu'ils seraient très impressionnés

par les déclarations concernant l'essor merveilleux de notre pays et le degré élevé de prospérité dont le peuple canadien bénéficie.

Je ne pense pas non plus que cette déclaration impressionne beaucoup les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants, surtout ceux qui peuvent suppléer par d'autres moyens à l'insuffisance de leur revenu, puisqu'ils doivent, eux aussi, se contenter de ce qu'on leur donne. Je me demande si les aveugles du Canada peuvent apprécier l'énorme essor de notre économie et toutes les chances de prospérité qui s'offrent à nous. On peut leur demander s'ils en obtiennent leur part. Ils seraient forcés de nous répondre qu'ils ne sont pas au courant de cette expansion et qu'ils ne savent guère de quoi nous parlons.

Songeons aussi aux invalides. Songeons même à ceux qui, autrefois, étaient considérés comme ayant un revenu moyen. Tous ceux-là, je crois, seraient unanimes à nous dire qu'ils ne comprennent pas ce que signifient ces déclarations puisqu'ils ne peuvent pas profiter des avantages qui devraient être assurés à tous les citoyens de notre grand pays.

Dans le discours qu'il a prononcé au cours du débat, mon chef, l'honorable député de Peace-River, a dit que l'inflation c'est une surabondance de dollars accompagnée d'une pénurie de denrées. Si nous demandons à ces gens s'ils ont trop de dollars, ils seraient bien obligés de répondre qu'en ce qui les concernait ils n'en ont même pas assez pour se procurer les nécessités de la vie, sans parler, bien entendu, de tout ce qui pourrait contribuer autrement à leur bien-être et rendre leur existence plus large et plus facile.

Ne pouvons-nous verser à nos vieillards plus de $40 par mois? Il est inutile de rappeler ici le renchérissement constant de la vie. On l'a fait déjà. Il devrait être bien inutile de revenir une fois de plus sur la perte de la valeur d'achat du dollar. La chose a été également signalée à la Chambre. Il reste qu'étant donné une production nationale accrue, une hausse des traitements et des salaires, les personnes dont j'ai parlé restent dans une situation bien difficile. Ils n'ont pas la chance de profiter de ce que les autres peuvent se payer.

On me permettra de citer une résolution adoptée au Congrès annuel en Colombie-Britannique en ce qui concerne cette question en particulier, soit la pension de vieillesse. La résolution est ainsi conçue:

> Attendu que le gouvernement national a inauguré un régime de pension de vieillesse au titre duquel tous les Canadiens âgés de 70 ans touchent $40 par mois, et
>
> Attendu que les versements actuels de la pension sont insuffisants, ce qui oblige les gouvernements provinciaux à les augmenter;
>
> En conséquence, il est résolu que la pension nationale soit accrue d'au moins $20 par mois.

[M. Patterson.]

En préconisant l'augmentation, le gouvernement de la Colombie-Britannique a voulu, je pense, se montrer disposé à maintenir les versements supplémentaires qu'il faisait aux titulaires des pensions de vieillesse et autres dans cette catégorie.

Quand je pense à ces observations et aux voix qui se sont élevées à la Chambre,—non seulement celles des députés de l'opposition mais aussi des députés ministériels,—je crois que le Gouvernement devrait songer immédiatement à relever les pensions de façon à les porter à un niveau plus conforme au coût actuel de l'existence. Je le répète, devant les demandes des députés ministériels et la publicité qu'on leur fait, peut-être le Gouvernement devrait-il être prêt à y faire droit, même si, comme certains l'ont dit, étant donné les prochaines élections, cela fait croire à de l'opportunisme politique.

Je me demande s'il y aurait eu tant de députés ministériels à faire de telles observations de quelque façon, s'ils n'avaient pas pensé qu'il y aurait quelque chose avant la fin de la présente session. Durant la fin de semaine, on a dit à la radio que, d'après le premier ministre, les tenants du Gouvernement n'ont reçu aucun tuyau en ce sens. En tout cas, je ne crois guère qu'ils iraient tous à l'encontre de la ligne de conduite du Gouvernement, si l'on se rappelle que le ministre du Commerce les a tous avertis de se conformer au mot d'ordre du parti et leur a dit que, s'ils consentaient à cela, le parti libéral serait encore au pouvoir pendant bien longtemps. Espérons que le Gouvernement étudiera les demandes qu'on a ainsi formulées.

L'amendement que propose le député de Red-Deer est une motion de censure à l'adresse du Gouvernement, parce qu'il n'a pas relevé le défi et n'a pas présenté les mesures législatives de nature à régler un grand nombre des problèmes importants dont j'ai parlé. Je parlerais encore longtemps d'autres questions se rattachant à l'hygiène et au bien-être social, ainsi qu'aux autres questions; mais je me contente de les mentionner présentement, et plus tard l'occasion nous sera offerte de les traiter mieux.

Le mémoire que la Légion canadienne a présenté au Gouvernement appelle encore l'attention sur certains problèmes d'un intérêt véritable pour les ex-militaires. Il y est question, par exemple, des allocations aux anciens combattants et des pensions. J'appuie chaleureusement (mon parti également) ces recommandations visant des questions de première importance pour nos ex-militaires. Je pense que le Gouvernement devrait s'en occuper, qu'il devrait cesser de temporiser et

envisager ces questions d'un point de vue pratique pour se conformer aux demandes actuelles.

On me rappelle également les requêtes qui ont été faites de la part des aveugles canadiens afin d'obtenir une allocation spéciale, sans évaluation des ressources, pour défrayer ces services indispensables aux aveugles, tels que, notamment, ceux de guide. Ces questions ont été portées ces derniers jours à l'attention du Gouvernement et du ministre. J'ai confiance que le ministère les étudiera avec bienveillance. Ce que je dis pour ces gens je pourrais également le dire pour d'autres, tels que les pensionnés dont les revenus sont loin de suffire actuellement à leur assurer un niveau de vie convenable.

Je voudrais maintenant passer à l'agriculture. Les députés du Centre et de l'Est du Canada peuvent mieux que les autres analyser les problèmes des cultivateurs de ces régions. J'ai l'honneur de représenter une des principales régions agricoles de la Colombie-Britannique. C'est pour cela que je me propose de me restreindre aux problèmes qui intéressent particulièrement ma province. Je pense que ce sont là des problèmes dont le Gouvernement se préoccupe fort peu, et peut-être même pas du tout. Toutefois, et parallèlement à ce que j'ai dit au sujet des problèmes agricoles de la Colombie-Britannique, j'aimerais également insister sur le fait qu'il nous faut des politiques agricoles générales applicables à toutes les parties du Canada, quelle que soit la région où le besoin s'en fait sentir. Je suis d'avis que le Gouvernement n'a su reconnaître la nécessité ni d'un tel programme ni d'une politique agricole. Il semble se contenter d'agir par bribes. Je proposerai aujourd'hui d'établir un programme pouvant être appliqué d'un bout de notre pays à l'autre.

Nous avons demandé l'extension des prestations en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies à la province de Colombie-Britannique. Je crois que c'est l'année dernière que mon collègue le député d'Okanagan-Revelstoke a recommandé que ce programme, au lieu d'avoir uniquement trait au rétablissement agricole des Prairies, s'applique au rétablissement agricole sur le plan national. J'estime que si l'on agissait ainsi, l'envergure et la portée des prestations prévues seraient augmentées de façon à en faire bénéficier les cultivateurs de tout le pays.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a cherché à obtenir du Gouvernement l'étude de ces problèmes à l'échelle nationale. Les organismes de cultivateurs l'ont réclamée. Toutefois, le ministre de l'Agriculture persiste à dire qu'on ne peut étendre la mesure, ni la changer en programme de rétablissement national, mais que si nous avions des idées que nous estimions dignes d'être mises à l'étude, nous devrions les présenter individuellement pour qu'on puisse en juger la valeur intrinsèque. Là encore, au lieu de mesures fragmentaires, nous devrions avoir un programme général qui puisse s'appliquer à toute région du pays où un tel besoin se présente. L'application à la Colombie-Britannique de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies serait d'une valeur incalculable pour les cultivateurs de cette province.

J'aimerais aussi signaler l'érosion des rives des cours d'eau. Ce problème me semble très grave. Il se pose toujours chez nous, dans la vallée du Fraser, car les conditions ne s'améliorent guère. Il continue de causer de très vives inquiétudes aux habitants de la vallée du Fraser. Nous songeons au grand fleuve Fraser et à l'importance énorme qu'il a dans l'économie de la Colombie-Britannique. Outre qu'il est particulièrement précieux pour l'industrie de la pêche, vu que c'est le plus grand cours d'eau à saumons du continent, il est appelé à devenir un élément important de l'essor industriel depuis Hope jusqu'à la mer. De plus, si l'on peut trouver des moyens de protéger l'industrie du saumon, le Fraser pourrait être aussi une grande source d'énergie.

Le majestueux Fraser est également une source d'inquiétude, car non seulement la vallée du Fraser a subi de graves inondations, mais l'érosion a fait perdre des centaines d'acres de la meilleure terre arable. J'ai sous les yeux le rapport provisoire d'une étude sur les mesures à prendre en vue d'enrayer les inondations dans le bassin du Fraser.

Le rapport signale cet état de choses, mais je ne pense pas qu'il présente un tableau très complet. A la page 60 de ce rapport provisoire, nous trouvons le passage suivant:

> De considérables étendues de la berge dans toute la vallée du bas Fraser sont sujettes à l'érosion. Certaines de ces régions ont été protégées en partie par des perrés. Le chenal du fleuve Fraser de Hope à la mer est instable et le fil principal du courant change de place de temps à autre.
>
> En outre, l'érosion des berges est aggravée par la navigation à certains endroits du fleuve, notamment là où de petites embarcations à haute puissance passent près des bords. Il vaut la peine de poursuivre l'étude de l'érosion des berges.

Ce texte ne rend pas justice aux problèmes, car l'envergure en dépasse de beaucoup la portée signalée par le rapport. Il y a toutefois une assertion qui m'a intéressé: l'érosion des berges est aggravée par la navigation. Quand j'ai traité la question jadis et l'ai signalée au ministre, je m'en souviens, le rapport de l'ingénieur portait que cette question n'entrait nullement en ligne de compte. On le reconnaît pourtant dans ce rapport provisoire.

Jusqu'à il y a vingt-cinq ans environ, le gouvernement fédéral avait en cette matière l'entière responsabilité. Il a endigué l'embouchure, dragué la rivière et empierré les berges. Plus tard, il a défrayé le tiers seulement de semblables travaux, le reste retombant sur la province de la Colombie-Britannique, les municipalités ou les endroits où s'effectuaient ces travaux. La répartition était égale. A la suite de la désastreuse inondation de 1948 et en vertu d'un accord intervenu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur l'achèvement des travaux entrepris par la Commission d'endiguement de la vallée du Fraser et après la dissolution de ladite Commission en 1950, le gouvernement fédéral s'est refusé à participer à toute dépense supplémentaire concernant les digues et l'empierrement exécutés par ladite Commission.

Aujourd'hui, le ministère fédéral des Travaux publics a clairement montré qu'il n'est pas disposé à faire quoi que ce soit pour l'entretien des ouvrages déjà établis. Il consent cependant à s'intéresser à de nouveaux ouvrages. Politique à courte vue, à mon sens, car nous avons déjà investi des centaines de milliers de dollars dans cette affaire. Je suppose qu'on arriverait actuellement à plusieurs millions. Maintenant le gouvernement fédéral ne veut pas contribuer à l'entretien de ces ouvrages, compromettant ainsi tous les placements consentis pour la protection des berges. Une politique nationale s'impose en ce domaine.

Si nous voulons que les cultivateurs de ces régions entreprennent leurs travaux en toute confiance il faut leur donner l'assurance qu'ils seront aidés en pareils cas. Il est essentiel, je crois, que les gouvernements provinciaux et municipaux sachent exactement quelle aide le gouvernement fédéral est disposé à apporter pour participer eux-mêmes à un programme de travaux de ce genre. On pourrait peut-être étendre à cette forme d'activité l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Ici encore les autorités provinciales ont échoué dans toutes les tentatives qu'elles ont faites pour obtenir une promesse.

Vu la compétence que confèrent au gouvernement fédéral la loi sur la protection des eaux navigables et la loi sur les pêcheries, il n'est que raisonnable, il me semble, que le gouvernement fédéral accepte de se charger pleinement de résoudre ces problèmes. On a dit, avec raison, je crois, que ce travail devrait être exécuté en collaboration, à raison d'une participation de 60-30-10, c'est-à-dire payé à raison de 60 p. 100 par le gouvernement fédéral, 30 p. 100 par les gouvernements provinciaux et 10 p. 100 par les autorités municipales ou locales. A mon avis, c'est là un des principaux problèmes qui pèsent sur nos cultivateurs qui cherchent à produire les vivres de la nation.

[M. Patterson.]

Je me rends compte que nos collectivités agricoles sont aux prises avec bien d'autres problèmes. Je pourrais peut-être en signaler quelques-uns pour montrer qu'il y a encore beaucoup à faire en matière de législation pour aider nos cultivateurs à surmonter ces graves difficultés.

Abordons la question de l'augmentation constante des taux de transport de marchandises. Nous savons tous qu'au cours des derniers mois des augmentations provisoires ont été accordées aux chemins de fer et que ces augmentations ont eu des répercussions fâcheuses sur ceux qui doivent se procurer des céréales de provende dans ma province. Nul d'entre nous n'a oublié que l'aide aux frais de transport a été réduite d'environ 50 p. 100, et qu'elle n'est plus que de quelque $5.50 la tonne. Cette augmentation des taux de transport met les cultivateurs de ma région et d'autres régions en présence de problèmes et d'obstacles qui paraissent presque insurmontables.

Lors de son 23e congrès annuel de novembre 1956, la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique a adopté une résolution qui portait sur l'aide aux frais de transport des provendes, et j'aimerais attirer l'attention du ministre de l'Agriculture sur cette résolution, au cas où il aurait encore l'idée de réduire davantage l'aide aux frais de transport. Voici les termes de la résolution:

> Vu que la politique du gouvernement du Canada portant sur l'aide aux frais de transport, qui représente $5.50 par tonne pour Vancouver et New-Westminster, a beaucoup d'importance pour les éleveurs de bovins et de volailles de la Colombie-Britannique et de l'Est du Canada; et,
>
> Vu que l'industrie d'élevage des bovins doit pourvoir à son ravitaillement en provendes aux moindres frais possibles et,
>
> Vu que les éleveurs des provinces des Prairies sont en mesure de se procurer des céréales de provende à un prix beaucoup plus bas que celui qu'on exige des éleveurs de la Colombie-Britannique ou de l'Est du Canada, à cause de la grande quantité de céréales qui ne passent pas entre les mains de la Commission canadienne du blé;
>
> Il est en conséquence résolu que ce 23e congrès annuel de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique adresse une pétition à la Fédération canadienne des agriculteurs pour qu'elle demande au gouvernement de maintenir en permanence son programme d'aide au transport.

Cette résolution a été adoptée par la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique; j'espère que le ministre de l'Agriculture s'en souviendra si jamais il songe à réduire de nouveau l'aide au transport.

Notre régime déséquilibré de droits douaniers fait également surgir un problème. Je n'entends pas m'y arrêter longuement; je me contente de signaler qu'il est temps que le gouvernement fasse une enquête sérieuse sur

un état de choses absolument injuste envers les producteurs de ma province et du reste du Canada. Le gouvernement devrait remanier à fond notre régime de droits douaniers à l'égard des volailles et des pommes de terre afin de mettre en œuvre des mesures qui rendront davantage justice aux producteurs canadiens.

Plus d'une fois on a réclamé la parité des prix en ce qui concerne les produits agricoles. Qu'on me permette de dire un mot d'une résolution adoptée au deuxième congrès annuel du syndicat des cultivateurs de la Colombie-Britannique, tenu à Mission City à la fin de l'automne dernier. Le préambule de la résolution signale que les prix des produits de l'industrie au Canada, généralement parlant, bénéficient depuis de longues années d'une certaine protection alors qu'au contraire l'industrie agricole n'a jamais été protégée de cette façon. Puis la résolution se poursuit en ces termes:

...les syndicats agricoles estiment qu'aussi longtemps que l'industrie bénéficiera de la protection des prix, les cultivateurs ont parfaitement le droit d'exiger le même traitement et de demander au gouvernement du Canada de donner suite aux propositions suivantes destinées à assurer aux cultivateurs une égalité de traitement:

(1) Instituer un régime de soutient des prix pour les produits agricoles, comme l'ont fait un grand nombre d'autres pays, de façon à établir un rapport juste, dit paritaire, entre les cours agricoles et les autres cours et à supprimer l'inégalité économique qui sévit actuellement entre l'agriculture non protégée et l'industrie protégée;

(2) Que ce régime de prix paritaires soit étendu à tous les produits agricoles vendus sur le marché intérieur, la partie que l'on doit exporter devant être protégée par des prix minimums et vendue aux cours mondiaux;

(3) qu'un tel programme de soutien des prix des produits agricoles soit appliqué par l'établissement de la parité des prix de ces produits au moyen de paiements déficitaires du gouvernement fédéral, plutôt que par la hausse des droits de douane sur les produits importés.

Voilà les trois vœux contenus dans cette résolution. Je ne consacrerai pas plus de temps à lire les autres mais j'aimerais qu'on songe à ceux-là et déclarer que je les appuie au nom de l'agriculture. Le présent Gouvernement s'est complètement désintéressé de l'agriculture de la Colombie-Britannique et c'est sur cette inconséquence évidente que la proposition d'amendement de l'honorable député de Red-Deer appelle l'attention. La Chambre devrait appuyer de tout cœur cette proposition d'amendement.

Il ne me reste que quelques minutes et j'aimerais dire quelques mots des affaires extérieures. Ainsi qu'on l'a déjà dit, cette question occupe une bonne partie du discours du trône. J'aimerais traiter bien des aspects de la politique extérieure du Canada mais, bien entendu, le temps me fait défaut.

Certains peuvent souscrire aux lignes de conduite suivies par le Gouvernement, mais il en est un grand nombre qui sont très inquiets en face des événements qui se sont succédé sur la scène internationale depuis quelques mois; ils se demandent avec inquiétude si les Nations Unies peuvent s'attaquer avec assez de courage et d'impartialité aux divers problèmes qui se posent à elles.

On s'est passablement étendu sur la question de Suez au cours du présent débat. Certains ont blâmé les Anglais et les Français, les uns les ont appuyés et d'autres ont voulu se tenir dans ce qu'on pourrait appeler un juste milieu. Il me semble que plus on fera de lumière sur cette question, plus il nous sera facile de comprendre la situation dans laquelle se trouvaient les Anglais et les Français.

J'ai ici le compte rendu des discours qu'ont prononcés diverses personnes qui approuvent la position qu'ont prise les Anglais et les Français et qui affirment que les historiens reconnaîtront que les gouvernements anglais et français ont eu raison d'agir comme ils l'ont fait dans le cas du canal de Suez.

D'après une coupure de journal que j'ai ici, M. James Cromwell, qui a déjà été ambassadeur des États-Unis au Canada, a parlé, dans un discours, de l'intervention anglo-française. Selon lui, cette intervention a fait échec au programme de conquête de la Russie au Moyen-Orient et a également révélé les plans de la Russie en vue d'avoir la maîtrise en Orient. Il s'est fait bien d'autres déclarations, mais je n'ai pas le temps de les consigner toutes au compte rendu.

Nous constatons que, malgré l'attitude qu'ont prise les États-Unis à ce moment-là, ce pays déclare maintenant qu'il est disposé à agir à peu près comme on l'a fait, s'il se produisait quelque chose à l'avenir. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a nié cela; il a dit qu'ils étaient disposés à intervenir uniquement à la demande des nations intéressées. Dans sa livraison du 14 janvier, *Newsweek*, à propos de l'exposé de la politique américaine, par M. Dulles, dit qu'il a précisé certains points, en particulier:

Que, si une telle guerre menaçait de se déclarer, le gouvernement s'adresserait aux Nations Unies, mais que M. Eisenhower veut "être libre d'agir unilatéralement, au besoin".

Cela indiquerait que, dans le cas de certaines éventualités, les États-Unis sont disposés à agir comme l'ont fait la France et l'Angleterre aux jours critiques de l'automne dernier. On a dit que la population du Canada approuvait en grande partie l'attitude du gouvernement fédéral et de notre délégation à l'ONU, indiquant ainsi que l'opinion

publique désapprouve celle des gouvernements de Grande-Bretagne et de France. La même édition de *Newsweek* renferme le paragraphe suivant:

> La requête du président Eisenhower visant à lui faire accorder immédiatement par le Congrès des pouvoirs de réserve afin d'envoyer des troupes au Moyen-Orient reçoit l'appui de l'immense majorité de la population des États-Unis. Les Américains croient, en effet, qu'une attitude aussi ferme aidera au maintien de la paix en prévenant la Russie de l'intention des États-Unis de ne tolérer aucune expansion communiste dans les États arabes.

Nous constatons donc qu'aux États-Unis on reconnaît comme possible une certaine situation qui rendrait souhaitable de la part de leur propre gouvernement une intervention comparable à celle qu'ont prise les Britanniques et les Français.

On a beaucoup parlé de l'attitude du Canada à ce sujet à l'ONU et on a dit que la délégation canadienne voulait sauver le Commonwealth. A cause de certaines déclarations qui ont été faites à la Chambre il n'y a pas si longtemps par le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on se demande dans quelle mesure ceux-ci veulent sauver le Commonwealth. On remarquera qu'ils ne mentionnent pas souvent le Commonwealth britannique, peut-être à la suite de la ligne de conduite établie par Mme Pandit quand elle a déclaré qu'on ne parlait pas en Inde de Commonwealth britannique, mais de Commonwealth. C'est peut-être maintenant aussi le point de vue du Gouvernement à cet égard.

La situation générale m'amène à battre pour ainsi dire en retraite du point de vue que j'ai émis il y a quelque temps quand j'ai félicité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du travail qu'ils avaient accompli aux Nations Unies. Je crois devoir maintenant, formuler une protestation qui risque d'émousser mes compliments antérieurs.

Je ne crois pas que la population canadienne puisse approuver la ligne de conduite de notre délégation aux Nations Unies à l'égard de ces questions si graves. C'est pourquoi je proposerai de remanier notre politique étrangère à la lumière des faits. Notre politique étrangère doit non seulement reposer sur les influences de l'extérieur, mais elle doit reconnaître certains principes fondamentaux. Je propose donc que nous insistions pour qu'on adopte les principes élémentaires régissant les affaires internationales, soit qu'on reconnaisse à chaque nation le droit de souveraineté sur son propre territoire, et que chaque pays soit prêt à reconnaître la souveraineté de tous les autres. Il doit aussi y avoir une collaboration internationale organisée afin de faire respecter ces obligations. Nous pensons que le Canada peut contribuer le plus efficacement à l'application de ce principe en demeurant au sein du Commonwealth britannique des nations. Nous devons résister à tous les efforts tendant à affaiblir ou à briser ces liens.

Nous avons également foi dans le concept du commerce avec l'étranger. Le Canada devrait être disposé à commercer avec tous les pays du monde en vertu d'un régime d'échange mutuellement satisfaisant de marchandises et de services, pourvu que chaque pays ouvre ses ports aux exportateurs et aux importateurs et pourvu que, dans les pays où toute la production constitue un monopole de l'État, il soit permis à l'importateur étranger d'acheter tout produit aux conditions faites au gouvernement intéressé.

En terminant, nous voudrions encourager l'établissement d'un programme mondial de réduction des droits douaniers et prier instamment le Canada de collaborer avec toutes les autres nations en vue d'en arriver à la convertibilité des devises, chaque nation stabilisant sa propre monnaie, afin qu'il y ait toujours équilibre entre le pouvoir d'achat effectif et l'ensemble des prix et des marchandises disponibles pour la vente, et que le volume de l'argent dans chaque pays ne soit accru qu'au rythme de l'augmentation de la production et du commerce. Je soumets ces observations à l'examen de la Chambre. Il y en avait d'autres que je voulais faire, mais il me faudra les réserver pour une autre fois.

(Texte)

M. Georges Villeneuve (Roberval): Monsieur le président, mes premiers mots seront un message de félicitations à l'endroit des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) et de Gloucester (M. Robichaud). En plus de traiter les grands problèmes de l'heure d'une façon magistrale et de nous brosser un tableau objectif de leurs circonscriptions respectives, dont l'une est située en Alberta et l'autre au Nouveau-Brunswick, ils n'ont pas manqué d'abonder dans le sens de l'unité nationale prônée par le parti libéral, à l'exemple de chefs de renom comme sir Wilfrid Laurier, le très honorable M. Mackenzie King et le très honorable M. Louis St-Laurent. J'étais fier d'entendre mon bon ami le député d'Edmonton-Strathcona parler français car, l'ayant comme voisin de pupitre à la Chambre, il m'est souventes fois arrivé de l'aider à pratiquer cette langue qu'il manie maintenant avec une facilité digne des efforts qu'il a déployés. Je ne doute pas que les électeurs d'Edmonton-Strathcona soient fiers d'être si bien représentés par leur jeune député.

Le très honorable premier ministre a fait montre d'un doigté particulier en choisissant,

pour appuyer l'Adresse, un authentique Acadien, fils de cette race qui ne sait pas mourir parce qu'elle demeure consciente de sa vocation dans le cadre d'un Canada grand et disparate, moulu dans le respect mutuel basé sur la compréhension réciproque, facteur par excellence d'unité nationale.

Monsieur le président, je veux maintenant, à la suite de nombreux collègues, faire quelques observations relatives à la sécurité sociale et notamment aux allocations familiales si appréciées des familles nombreuses de mon comté qu'on m'a demandé de faire des représentations en faveur de la revision de leur taux actuel. Auparavant, qu'il me soit permis de faire une rétrospective de cette loi originant des Statuts du Canada, 1944-1945, chapitre 40, intitulée, "Loi sur les Allocations familiales", et prévoyant le paiement d'allocations à l'égard de chaque enfant résidant au Canada, comme il suit: De la naissance à l'âge de 6 ans: $5 par mois; de 6 à 10 ans, $6 par mois; de 10 à 13 ans, $7 par mois; de 13 à 16 ans, $8 par mois.

La loi susmentionnée, adoptée lors de la session de 1944-1945, comportait cependant, à l'article 3, une réserve à l'effet que le taux de l'allocation serait réduit de $1 pour le cinquième enfant, de $2 pour les sixième et septième enfants, de $3 pour le huitième et les autres dépassant ce nombre. Cette réserve qui portait préjudice à la famille nombreuse était probablement le fruit de la campagne insidieuse et injuste qui avait été menée par une clique, que le temps s'est chargé de réduire à néant, et qui qualifiait alors les allocations familiales de *Quebec baby bonus*.

Le sort a prouvé à cette clique qu'elle avait une mentalité sociale retardataire puisque, en 1957, le plus grand nombre d'enfants d'une province éligibles à ces allocations vivent en Ontario et que, toutes proportions gardées eu égard au chiffre de la population de chaque province, c'est actuellement Terre-Neuve qui reçoit le plus d'allocations familiales.

Par la loi de 1949, chapitre 17, le gouvernement actuel modifiait la loi en biffant la réserve susmentionnée, ce qui eut pour effet de mettre tous les enfants canadiens sur un même pied, qu'ils fussent issus de familles de cinq ou de quinze. La famille nombreuse avait gagné son point. Si le gouvernement libéral de 1944-1945, dirigé par le très honorable M. Mackenzie King, a le mérite d'avoir été l'initiateur de cette mesure sociale par excellence que sont les allocations familiales, celui de 1949, dirigé par le premier ministre actuel, mérite les félicitations de la population canadienne pour ce geste empreint de justice envers la famille nombreuse. Sur ce point, je ne crois pas que la quantité porte ombrage à la qualité, car autrement, celui qui parle en ce moment ne pourrait se faire un point d'honneur d'être le dixième d'une famille de douze enfants, dont plusieurs poursuivent efficacement l'objectif visé par une vieille mère de 72 ans qui vit encore dans la satisfaction du devoir accompli envers son pays, dont le capital le plus cher demeure toujours le capital humain.

Le budget de l'année financière 1945 affectait aux allocations familiales la somme imposante de $190,000,000. C'était la première année dans l'histoire du pays que la mère de famille canadienne touchait ces allocations. L'année financière 1949, laquelle a été témoin de l'élimination de la réserve susmentionnée, et en même temps du taux décroissant, voyait figurer une somme de $284,880,000 au titre des allocations familiales. Le budget de l'année fiscale 1956-1957 comporte une dépense de $399,240,000 aux mêmes fins. Ceux qui clament que les allocations familiales sont restées ce qu'elles étaient en 1945 ne tiennent donc pas compte du rajustement effectué en 1949 grâce à la disparition de la réserve susmentionnée qui avait été incorporée dans la loi de 1944-1945, ni des chiffres ci-dessus mentionnés à l'appui de l'accroissement du montant versé en allocations familiales dans tout le pays, compte tenu de l'accroissement de la population du Canada. Je trouve également peu logique, eu égard aux faits, le sous-amendement de l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) qui, le 17 janvier, réclamait un vote de défiance à l'endroit du gouvernement, notamment en ce qui concerne les mesures de sécurité sociale, surtout lorsque je songe que son groupe politique,—lors de la session de 1944-1945, à l'ouverture de laquelle le gouvernement libéral du temps annonçait l'établissement d'allocations familiales dans le discours du trône,—votait contre ce même gouvernement. Au fait, le discours du trône, lu par Son Excellence le comte d'Athlone, —alors Gouverneur général du Canada,— le 27 janvier 1944, contenait, entre autres, le paragraphe suivant, que j'extrais de la page 2 du compte rendu des *Débats* de la Chambre et qui se lit ainsi:

> La famille et le foyer constituent les assises de la vie nationale. Afin d'aider à assurer aux enfants de la nation un minimum de bien-être ainsi qu'à leur procurer autant que possible des avantages égaux dans la bataille de la vie, vous serez appelés à approuver une mesure établissant des allocations familiales.

Le 28 janvier 1944, l'honorable député de Dorchester du temps, M. Léonard Tremblay, proposait l'adoption de l'Adresse contenant le paragraphe susmentionné ayant trait à l'institution des allocations familiales. Le 11 février 1944, la motion de M. Tremblay ayant trait à l'adoption de l'Adresse fut mise aux

voix et, parmi les 21 députés qui ont voté alors contre la motion, je relève, à la page 380 des *Débats* de la Chambre, le nom du député de Red Deer (M. Shaw) figurant parmi les autres membres de son groupe politique qui s'était acoquiné, pour la circonstance, avec les membres du groupe CCF, ces mêmes bons samaritains qui voudraient aujourd'hui voler la primeur au parti libéral en ce qui concerne les allocations familiales.

Je vois dans ce sous-amendement un indice de l'esprit de plagiat dont sont atteints de nombreux membres de l'opposition qui, se mordant les pouces de n'avoir pas su s'adapter aux besoins de la population comme les divers gouvernements libéraux depuis la Confédération, et notamment depuis l'ère de la sécurité sociale pour les Canadiens de tous âges et de toutes classes, se perdent en critiques stériles qui ne tiennent pas compte des divers éléments de la question.

Les Canadiens de tous les coins du pays ont, depuis longtemps, prouvé qu'ils ne veulent ni du socialisme abject ni du conservatisme réfractaire et retardataire. Le parti libéral leur est apparu comme le juste milieu, compte tenu des fruits anticipés de ces diverses tendances, et c'est pourquoi ils lui ont, avec raison, fait confiance et continueront, je l'espère bien, d'agir ainsi à la prochaine occasion.

J'ai toujours dit et je continue de dire à mes électeurs, et particulièrement à ceux qui ont tendance à minimiser les mérites de l'administration libérale en regard de sa politique de sécurité sociale, que c'est le parti libéral qui a adopté les mesures de sécurité sociale au Canada, qui les a améliorées par la suite et qui les améliorera de nouveau lorsque le temps sera venu et qu'il en verra la possibilité.

Monsieur le président, j'estime, de même que les électeurs du comté de Roberval, que le temps est venu, en 1957, d'apporter plus de générosité dans les sommes affectées aux mesures de sécurité sociale, et notamment en ce qui a trait aux allocations familiales. Il s'est écoulé 12 ans depuis l'adoption de la mesure et 8 ans depuis le rajustement survenu en 1949. Le coût de la vie n'a cessé de monter depuis et les allocations familiales ont perdu d'autant leur pouvoir d'achat. Je demande donc humblement au Gouvernement d'apporter une attention toute spéciale à cet égard et j'ose espérer qu'il veillera à reviser le taux des allocations familiales en y attachant une augmentation aussi notable que possible. J'espère que le discours sur le budget, que prononcera l'honorable ministre des Finances (M. Harris), avec la recommandation spéciale de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), nous réservera une surprise agréable dans ce sens.

Monsieur le président, avant de passer à un autre point, je voudrais également demander au Gouvernement de fixer à $400 au lieu de $150 par enfant, comme cela existe actuellement, les exemptions d'impôt sur le revenu à l'égard de toute personne bénéficiant des allocations familiales. Ce faisant, le Gouvernement mettrait tout le monde sur le même pied vis-à-vis de l'impôt sur le revenu et prouverait, une fois de plus, l'attention primordiale qu'il porte au capital humain, richesse par excellence, la plus grande de toutes, celle qui, un minimum de biens matériels l'accompagnant, fait du Canada le pays où il fait particulièrement bon de vivre, parce que la sécurité y brille.

Je ne voudrais pas reprendre mon siège, monsieur le président, sans soumettre au Gouvernement une suggestion qui lui semblera probablement osée mais qui, à mon humble point de vue, constituerait, si elle était acceptée, un atout formidable pour la mise en valeur du pays. Elle a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers.

L'impôt sur le revenu a eu pour effet de dénouer le bas de laine et de faire profiter l'économie du pays de sommes d'argent naguère improductif mais maintenant au service du progrès, grâce à la distribution qu'en fait le gouvernement,—pour ne m'en tenir qu'à cet aspect,—de par le Canada.

Les Canadiens qui, auparavant, pratiquaient la doctrine égoïste de garder en espérant recevoir, ont appris maintenant à donner pour recevoir. La transition entre ces deux états d'esprit s'est faite au cours d'une période de quinze ans, de sorte que les Canadiens d'aujourd'hui acceptent au moins de considérer l'impôt sur le revenu comme un mal nécessaire. Depuis 1940, l'année du rétablissement de cet impôt fédéral, de nombreux citoyens n'ont pas fait de déclaration d'impôt, et plusieurs doivent aujourd'hui perpétuer des erreurs, faites au début en leur faveur, lesquelles les empêchent maintenant d'infuser à leurs entreprises l'ampleur qu'elles devraient connaître. Il en est résulté des cachettes d'argent qui entravent l'expansion économique du pays et empêchent de nombreuses entreprises d'éclore. Cette fraude initiale du fisc, en plus d'entraîner des soucis et d'autres fraudes pour justifier la première, nuit à de nombreux Canadiens qui voudraient mieux contribuer à l'expansion de leur pays.

Ajoutons à cela la crainte des enquêteurs de l'impôt, les emprunts aux banques sans besoin réel, faits uniquement pour abriter davantage,—ce qui a pour effet de paralyser le crédit de nombreux Canadiens qui en auraient grand besoin tant pour maintenir leurs entreprises que pour leur donner de l'expansion ou en fonder de nouvelles,—et

nous entrevoyons un peu le problème causé par cette hantise d'une fausse déclaration originaire. L'économie du pays se trouve en partie paralysée de ce fait, car je ne crois pas trop me tromper en déclarant que le chiffre d'affaires brut au pays s'accroîtrait de deux milliards par année si le gouvernement déclarait une amnistie générale à l'endroit de tous les Canadiens ayant produit des déclarations d'impôt sur le revenu antérieurement à 1957. Ainsi, tous recommenceraient à neuf sans se soucier du passé, mais ils sentiraient le besoin de faire leurs déclarations en vue de l'avenir, sachant quelles pourraient être les conséquences éventuelles. Je suis d'avis qu'en procédant ainsi, le gouvernement y perdrait en ce qui a trait à ses réclamations actuelles, mais y gagnerait beaucoup dans l'avenir quant à l'apport de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il existe un maquis contre l'impôt sur le revenu. Ce maquis gruge notre économie nationale et constitue particulièrement la pierre d'achoppement des recherches de capitaux pour la petite industrie, laquelle mettrait en valeur nos centres secondaires et même nos centres ruraux, où l'on trouve une main-d'œuvre appréciable, mais où il n'y a plus guère d'ouverture que pour une classe de manœuvres vivant dans l'incertitude du lendemain, parce qu'il n'existe pas sur place de petites entreprises aptes à les absorber.

Une telle amnistie générale, en libérant tant de capitaux cachés ou improductifs, serait à l'aurore d'un "développement" d'envergure de la petite industrie dans nos petits centres et signifierait, pour les districts semi-ruraux notamment, le progrès et la prospérité. C'est en dégelant les capitaux de ces districts que nous y amènerons le "développement" et c'est en "développant" ces districts que nous décentraliserons l'industrie et la population au pays. Je suis convaincu, étant le confident de nombreux hommes d'affaires, qu'une telle amnistie serait le point de départ d'un dégel général sur le plan économique dans tous les coins du pays.

(Traduction)

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ajoute mes félicitations à celles, déjà nombreuses, qu'on a offertes aux motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis particulièrement heureux de le faire, étant donné que le motionnaire, le député d'Edmonton-Strathcona, vient de ma propre province et a profité de l'occasion pour parler des grands travaux de mise en valeur qui se font en Alberta.

J'ai été très soulagé quand la grève des chauffeurs de locomotives du Pacifique-Canadien s'est terminée lors de la première fin de semaine de la session. Les bouleversements causés par la grève et les pertes économiques étaient particulièrement frappants dans le sud de l'Alberta; presque tout le monde s'y est indigné de ce qu'on ait permis la grève. Je suis renversée de voir que le Gouvernement n'a pas recouru dix jours auparavant aux initiatives qu'il a fini par prendre pour arrêter la grève avant qu'elle commence. Il aurait pu recourir à une telle initiative aussi bien avant le 2 janvier que dix jours après, épargnant ainsi aux cheminots et à d'autres travailleurs des pertes de salaires s'élevant à quelques millions, épargnant aussi au Pacifique-Canadien et à l'économie générale un bien plus grand nombre de millions encore.

Autant que je puisse voir, les seules raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas pris d'initiative avant le début de la grève sont l'irrésolution, la faiblesse et la timidité. Le Gouvernement n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités qui étaient d'assurer des moyens de transport essentiels à une grande partie du pays. En vérité, au lieu de guider le pays comme c'était son devoir, il s'est évidemment mis à la remorque de l'opinion publique, la suivant à distance respectueuse. Je tiens donc le Gouvernement directement responsable des pertes qu'a entraînées la grève.

Par le passé, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de faire appel aux honorables députés en faveur de nos aveugles. Toutes nos mesures de sécurité sociale destinées à venir en aide aux aveugles sont, je le répète, des plus mesquines si on les compare à l'invalidité dont souffrent ces gens. Cette année, le Conseil canadien des aveugles et l'Institut national des aveugles ont établi un programme d'améliorations législatives qui tient en un seul point: accorder aux aveugles une allocation spéciale sans évaluation préalable des ressources pour les aider à faire face aux dépenses que leur cécité leur impose de jour en jour. J'exhorte instamment le Gouvernement à accorder cette allocation à la présente session.

Les aveugles en ont un besoin évident. La cécité entraîne des dépenses inévitables: il leur faut un guide ou le taxi pour se rendre au travail et en revenir et pour les autres courses qu'un aveugle peut avoir à faire. Du point de vue économique, l'aveugle se trouve donc, pour toutes ces raisons, bien plus mal loti que les voyants, sans compter que l'infirmité de l'aveugle lui interdit tout emploi dans la plupart des sphères d'activité.

Je veux surtout parler ce soir de l'expulsion des Indiens de leurs réserves. J'en ai parlé assez longuement, l'an dernier, lors de l'étude des modifications apportées à la loi sur les Indiens. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a alors nié que des Indiens fussent expulsés de leurs réserves. Si quelqu'un est expulsé, a-t-il dit, c'est parce qu'il n'est pas Indien et n'a pas le droit de vivre dans la réserve. Ses observations, en réponse aux miennes, sont consignées au hansard du 17 juin dernier. Je ne prendrai pas le temps d'en donner lecture.

Elles ne sont qu'une tentative d'éluder la question. Ce matin l'honorable député d'Edmonton-Strathcona a posé certaines questions au sujet de l'expulsion d'un groupe considérable de la réserve Hobbema en Alberta. Il a posé la question suivante: "Le ministre aura-t-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre pourquoi plus de 100 personnes qui ont passé toute leur vie dans la réserve indienne d'Hobbema ...ont maintenant été averties qu'elles doivent quitter la réserve?"

A cette question, le ministre a répondu qu'on se conforme en tous points à la loi sur les Indiens, ce qui signifie sans doute que la responsabilité n'en retombe pas sur lui. Il a ajouté que la loi prévoit un appel aux tribunaux et que le gouvernement ne doit prendre aucune mesure tant que l'appel n'a pas été entendu. Une fois de plus, il contourne la question et se dérobe à ses obligations.

De fait, depuis assez longtemps, le ministre se rabat sur la loi; elle sert de prétexte à son inaction. Il a dit qu'il ne faisait pas partie du comité qui a étudié cette mesure, ni du parlement qui l'a adoptée. Selon lui, la responsabilité retombe sur les membres de ce comité et de ce parlement. Il veut donc donner à entendre aux Indiens et à la population du Canada qu'il ne doit assumer aucune responsabilité à l'égard des expulsions inhumaines qui se font en ce moment ou que, du moins, cette responsabilité doit retomber sur les membres de l'opposition tout autant que sur les autres membres de la Chambre. Pourtant, beaucoup d'entre nous se sont opposés énergiquement aux articles en vertu desquels les Indiens sont maintenant expulsés des réserves.

Le ministre des Mines et des Relevés techniques fait la même chose. Cependant, il le fait encore plus injustement que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il n'y a pas très longtemps, il était en Alberta et questionnait les gens ici et là à propos de l'expulsion de ces Indiens de leurs réserves. Après avoir parlé dans le sens que j'ai signalé, après avoir dit qu'on faisait tout ce qui était possible en vertu de la loi, et avoir effectivement reproché la chose aux Indiens eux-mêmes, voici ce qu'il a dit d'après le *Herald* de Calgary du 19 janvier:

Tout d'abord, le Gouvernement ne chasse pas les 118 Indiens de la réserve, a dit le ministre.

Il s'agit ici du ministre des Mines et des Relevés techniques.

C'est un groupe des Indiens eux-mêmes qui a pris l'initiative...

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a parlé dans le même sens, savoir, que, s'il y a quelque reproche à faire, c'est aux Indiens qu'il faut le faire, parce que ce sont eux qui ont tort et non pas le Gouvernement. Il a complètement oublié de dire que même si on est intervenu à cause des protestations des Indiens, c'est le gouvernement qui poursuit la chose, qui l'évoque devant le régistraire, qui fait signer l'ordonnance d'expulsion, etc.

Au cours de la même interview le ministre des Mines et des Relevés techniques ajoutait, ainsi qu'en témoigne le *Herald* de Calgary:

Le ministre a signalé qu'entre 1946 et 1948 la nécessité de modifier la loi sur les Indiens et de définir clairement le terme "Indien" avait fait l'objet d'une étude d'un comité mixte de la Chambre du sénat. Deux des députés représentant l'Alberta étaient J. H. Blackmore, créditiste de Lethbridge, et D. S. Harkness, conservateur de Calgary-Nord.

Autrement dit, le ministre des Mines et des Relevés techniques essayait de faire croire à la population de l'Alberta et aux Indiens que si certaines responsabilités étaient en cause, il fallait que ce soient celles de l'honorable député de Lethbridge et la mienne propre. Comme je le disais, c'est non seulement injuste, mais c'est malhonnête. J'allais dire que je m'étonne que le ministre des Mines et Relevés techniques ait recours à des tactiques de ce genre, mais je ne m'en étonne guère, car elles sont du genre de celles qu'il a souvent employées par le passé.

Des voix: Oh, non.

Des voix: Oh, oui.

M. Harkness: Loin d'être le moindrement responsable dudit article de la loi sur les Indiens en vertu duquel les expulsions ont lieu, comme le ministre des Finances (M. Harris), qui était alors ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le sait parfaitement, tant au comité qu'à la Chambre j'ai lutté énergiquement pour empêcher qu'on insère dans la loi sur les Indiens la définition qui s'y trouve concernant les Indiens de même que la disposition relative à la radiation de noms sur les listes d'une bande. Il me semble que les ministres de la Couronne pourraient être un peu plus francs dans leurs dires au lieu d'essayer d'attribuer le contraire de la vérité aux membres de notre groupe.

L'hon. député d'Edmonton-Strathcona a demandé ce matin ce qu'on ferait à l'égard des Indiens qui quitteraient la réserve. S'ils la quittent, a-t-il demandé, que fera-t-on pour leur fournir des maisons et un revenu qui assure leur subsistance à l'avenir? Que répond à cette question le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? Il a dit que c'était une question hypothétique à laquelle rien ne le forçait à répondre. Autrement dit, il a, semble-t-il, voulu se dégager de toute responsabilité à l'égard des gens ainsi atteints, se refusant à faire quoi que ce soit pour empêcher qu'on leur fasse une grave injustice.

Cette affaire préoccupe le public albertain. Elle a donné lieu à bien des éditoriaux et autres articles de journaux unanimes à condamner la mesure prise par le Gouvernement, condamnation exprimée en des termes extrêmement vifs. Les Albertains ne voient pas d'un bon œil ces expulsions et ne prisent guère l'attitude adoptée par le Gouvernement, c'est-à-dire la fuite devant le problème, l'inertie et le reste.

En peu de mots, voici ce qui en est. On a ordonné à 118 Indiens de la réserve Hobbema, située à une quarantaine de milles au sud d'Edmonton, de quitter la réserve où leurs ancêtres ont vécu depuis 60 ans et plus. On invoque à cet effet la loi de 1951 sur les Indiens, sur laquelle le présent ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration fait retomber tout le mal, si mal il y a. La loi de 1951 sur les Indiens prévoit un registre des Indiens et dispose que tous les Indiens ayant droit de toucher des versements en vertu des traités, etc., et devant être considérés comme des Indiens doivent être inscrits à ce registre. Elle prévoit aussi qu'on peut ajouter des noms au registre ou en biffer. Une autre disposition prescrit que n'importe quel groupe de dix Indiens peut protester contre l'inclusion du nom de toute personne dans la liste de leur bande.

C'est une mauvaise disposition, d'abord. Chacun sait comme il est facile de faire signer une pétition. En l'occurrence, à la réserve de Hobbema où l'on exclut ces 118 Indiens, un des dix Indiens sur la protestation desquels le gouvernement a pris cette initiative niait que sa propre mère—et donc lui aussi,—fût membre de la bande. C'était aussi ridicule que cela. Il ne savait pas ce qu'il faisait.

Une autre chose semblable est arrivée dans le cas d'une autre bande, la bande des Pieds-Noirs, à l'est de Calgary, où l'on a signé une pétition du genre. Dix Indiens l'ont signée et ont constaté qu'ils signaient contre eux-mêmes. Plus tard, huit des dix ont demandé avec insistance qu'on retirât leur signature, et ils ont eu beaucoup de mal à faire accepter au ministère le fait qu'ils avaient signé sans connaissance de cause. Mais, je le répète, en l'occurrence un homme a apparemment protesté contre sa propre inscription sur la liste. Bien sûr, il ne savait pas ce qu'il faisait.

On peut douter de l'opportunité des poursuites intentées pour chasser les Indiens de la réserve dans de telles circonstances. Il est bien évident, je pense, que de telles poursuites sont injustes, étant donné que ces gens sont encore dans une large mesure des illettrés et que, souvent, ils ne savent pas ce qu'ils font quand ils signent un document.

En outre, bien entendu, cette disposition qui permet à un certain nombre d'Indiens de protester contre l'inclusion d'autres Indiens sur la listes des bandes et les démarches que prend le Gouvernement pour biffer de la liste les noms de ces gens provoquent des difficultés et toutes sortes de ressentiments. C'est une façon toute prête de satisfaire des rancunes. Si un Indien en veut à un autre, il fait signer une pétition par Pierre et Jacques, puis il commence les procédures pour se débarrasser de l'Indien en question. C'est la parfaite manière de susciter le trouble dans une réserve, de diviser les Indiens les uns contre les autres et de satisfaire des rancunes.

C'est aussi un bon moyen d'encourager la cupidité. Dans le cas qui nous occupe, on a découvert du pétrole sur la réserve de Hobbena. Sauf erreur, on estime à environ 20 millions de dollars la valeur que ce pétrole représentera pour les Indiens; c'est-à-dire que la part de ces 118 Indiens serait de plus de deux millions. Si on expulse les 118 Indiens, les habitants de la réserve qui resteront auront éventuellement deux millions de plus à se partager entre eux. Présentement, ils reçoivent $25 chacun par mois en revenus pétroliers.

La loi, dans sa forme actuelle, encourage les gens cupides à éloigner les autres de la réserve par la force, afin qu'ils aient plus d'argent eux-mêmes. Autrement dit, elle va à l'encontre de ce qu'on pourrait appeler la véritable morale chrétienne. Le ministre a dit, en réponse aux questions qu'on lui a posées ce matin, qu'il s'agit probablement du dernier cas de ce genre. En réalité ce sera probablement le premier de toute une série de cas. Je suis convaincu que la loi ne prévoit rien qui fasse de ce cas le dernier; elle prescrit qu'il est possible de mettre en doute la race de tout enfant né dans une réserve, pendant un an après sa naissance. Rien non plus n'empêche un groupe d'Indiens de contester la qualité d'Indiens d'un autre groupe.

En ce qui concerne cette réserve en particulier, si l'expulsion avait lieu, les parents

des personnes expulsées mettraient immédiatement en doute ceux qui auraient signé la pétition pour se débarrasser de leurs parents vivant dans la réserve. Il y aurait alors une sorte de guerre à outrance dans la réserve en cause ainsi que dans d'autres. Si pareille situation devait se produire, bien des avoirs seraient en jeu.

Les dispositions prévoyant la possibilité de rayer les noms de certains membres de la bande, en s'inspirant de la définition de la désignation d'Indien figurant aux articles 11 et 12 de la loi sur les Indiens, créent une situation absolument injuste, inéquitable et inhumaine, et il faut que le Gouvernement prenne des mesures pour y mettre fin incessamment. La loi refuse de reconnaître comme Indien quatre catégories générales de personnes. D'abord, quiconque a accepté un certificat, ou dont les ancêtres en auraient accepté; deuxièmement, certains cas de naissance prétendue illégitime; troisièmement, certains cas où l'intéressé serait censé être de sang blanc; et quatrièmement certaines autres raisons relatives à l'appartenance à la bande.

Tant qu'on ne supprimera pas ces dispositions de la loi sur les Indiens, la population indienne du pays ne sera pas satisfaite, elle ne saura jamais si elle ne sera pas forcée un jour de quitter la réserve et la population blanche ne croira pas qu'on traite justement la population aborigène. On expulse les Indiens de la réserve d'Hobbema, parce qu'on allègue que trois ancêtres communs des 118 ont accepté un certificat. Après les première et seconde rébellions de Riel, on a remis un certificat aux Métis; c'était un paiement de $120 ou un octroi de 120 acres de terre, au choix, et le certificat était échangeable contre de l'argent. Très fréquemment, un blanc qui convoitait certaines terres s'adressait à un Indien en lui demandant de signer à un certain endroit s'il voulait une bouteille de whiskey ou $10. Il se rendait ensuite auprès des autorités, accompagné de l'homme, sachant que c'était un Indien ou un Métis et le certificat était émis. Le blanc s'en emparait immédiatement et obtenait la terre. C'est ce qui s'est produit dans un grand nombre de cas.

Lorsque sir John A. Macdonald constata à quoi avaient servi la plupart des certificats qu'il avait émis à la fin de la première rébellion de Riel, il autorisa une nouvelle émission de certificats à ceux qui en avaient reçu la première fois, parce qu'ils avaient perdu leur certificat, leur terre, je ne sais quoi. Dans ce cas particulier, il n'est pas clair que ces trois hommes aient de fait accepté un certificat. A cet égard des archives sont tout ce qu'il y a de plus confus et peu clair. Le gouvernement prétend que l'intervention dirigée contre ces 118 personnes résulte d'une protestation des Indiens, mais la très grande majorité des membres de la bande, qui compte environ 1,100 ou 1,200 membres, plus le chef, ne tiennent nullement à l'expulsion de ces 118 personnes, bien au contraire.

En outre c'est le gouvernement qui a prétendu qu'on avait émis des certificats. A l'appui de cette thèse il a produit un document portant un certain nom. Lorsque la question a été évoquée pour la première fois en 1954 il n'a pas pu prouver que le nom qui figurait là fut celui d'un des ancêtres. Il a donc laissé tomber l'affaire. Mais c'est encore lui, non pas des Indiens, qui l'a remise en question. Il a prétendu qu'il avait de nouvelles preuves, sous forme de copies de documents reproduites au photostat démontrant, paraît-il, qu'on avait émis des bons ou certificats.

Si faibles que soient les preuves, dès que ces poursuites sont intentées, le gouvernement s'occupe de chasser autant d'Indiens que possible des réserves, parce qu'il a pour ligne de conduite de réduire la population des Indiens par voie d'intégration. Tant qu'on appliquera cette ligne de conduite, tant que la loi existera dans sa présente forme, nous aurons ces difficultés.

J'ai beaucoup à dire encore sur ce sujet, peut-on dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, avant l'interruption de la séance pour le dîner, je parlais de l'expulsion d'Indiens de leur réserve, signalant en particulier le cas des 118 Indiens menacés d'expulsion de la réserve d'Hobbema en Alberta. J'avais fait remarquer que ces Indiens sont expulsés parce qu'on prétend que 3 de leurs ancêtres communs ont signé un certificat qui donnait aux Métis, jusqu'en 1900, droit à une certaine somme d'argent ou bien, à une concession de terres au lieu d'argent. J'avais également signalé que cette affaire de certificats avait lamentablement échoué.

L'hon. M. Harris: J'aimerais vous poser une simple question si vous y consentez. Cela concerne-t-il tous les Indiens en cause?

M. Harkness: Oui, à ce qu'il me semble. La plus grande partie des terres qui ont été octroyées à ces groupes d'Indiens métis sont finalement tombées entre les mains d'hommes blancs pour, dans la plupart des cas, des paiements dérisoires, du whisky ou quelque

chose du même genre. Quand on s'est aperçu que cette formule de certificat était un échec, on a adopté en 1901 un décret du conseil qui rendait le statut d'Indien à toute personne que les Indiens d'une bande quelconque étaient disposés à réintégrer au sein de leur bande, qu'elle ait ou non signé un certificat.

Cela aurait dû régler définitivement l'affaire, et l'on ne devrait pas tenter maintenant d'expulser des personnes qui demeurent sur les réserves depuis cette époque et qui jouissent du statut d'Indien. Leur situation ne devrait soulever aucun doute, mais à la suite des modifications apportées en 1951 à la loi sur les Indiens, il n'en est plus ainsi. La mesure prise en 1901 pour restituer à ces gens le statut d'Indien, qu'ils aient ou non signé un certificat, est maintenant renversée et annulée par les modifications apportées à la loi en 1951. Comme on l'a si bien dit, les fautes du père, si vraiment c'étaient des fautes, retombent sur les enfants jusqu'à la troisième et même à la quatrième génération.

Pour ce qui est de la signature, il est à peu près impossible maintenant d'en obtenir la preuve. Pas plus d'un Indien sur mille ou sur dix mille ne savait lire et écrire; par conséquent, les certificats ne portent que la marque X en regard d'un nom. Beaucoup de Métis et d'Indiens avaient deux ou trois nom indiens; il est possible que quelques-uns aient porté deux ou trois noms différents que leur avaient donnés des colons de race blanche. A soixante ans de distance, il est en quelque sorte impossible de prouver hors de tout doute qu'un homme dont le nom est Johnson a eu un ancêtre du nom de Johnny Johnson qui a signé le certificat. Néanmoins, en s'appuyant sur les preuves les plus superficielles, on expulse ces gens sous prétexte que leurs ancêtres ont signé un certificat.

En réponse à certaines questions à ce sujet ce matin, le ministre a exprimé l'espoir que les intéressés en appelleraient. Il n'a pas exprimé d'espoir quant à l'issue de cet appel; j'ai l'impression qu'il voudrait que l'appel fût rejeté afin qu'il puisse s'appuyer sur la décision d'un tribunal pour motiver son inaction.

Quoi qu'il en soit, je puis lui assurer qu'un appel sera interjeté. De fait, on recueille en ce moment des fonds de blancs et de diverses bandes indiennes pour le financement d'un appel. Comme le ministre le sait sans doute, si on ne s'est pas adressé plus tôt aux tribunaux, c'est parce qu'on lui avait demandé de mettre des fonds du gouvernement ou des bandes à la disposition des Indiens pour le financement de cet appel. La demande a été rejetée et c'est pourquoi on recueille maintenant des fonds qui permettront d'interjeter appel.

Cependant, vu les modifications apportées, l'an dernier, à la loi sur les Indiens, je puis dire que cet appel a bien moins de chances qu'auparavant de se terminer sur une décision favorable. L'an dernier, on a modifié l'article 9 de la loi sur les Indiens, soit l'article qui définit ce qu'est un Indien. On l'a modifié en lui ajoutant le paragraphe 6 que voici:

> Lorsque la décision du registraire a été renvoyée devant un juge, pour revision, aux termes du présent article, il incombe à la personne qui a demandé ce renvoi d'établir que la décision du registraire est erronée.

Autrement dit, la charge de la preuve incombe à l'Indien, lequel n'a à peu près aucun moyen de réfuter l'allégation. Ainsi, comment un Indien peut-il établir que son grand-père n'était pas un Blanc ou qu'il n'avait pas un peu de sang blanc? Comment peut-il prouver que son grand-père n'a pas accepté un certificat, alors que la question est tellement embrouillée? Au lieu d'obliger le ministère à établir que l'intéressé n'est pas un Indien, cette modification apportée à la loi fait reposer le fardeau de la preuve sur le pauvre Indien, qui n'a à peu près aucun moyen d'établir les faits. Cela rend d'autant plus difficile la situation de celui qui est expulsé de la réserve et il lui est à peu près impossible de faire valoir son point quand il en appelle de la décision à la cour de district.

Comme on l'a déjà dit, cette affaire d'Hobbema, en Alberta, a soulevé beaucoup d'inquiétude et d'indignation chez les gens. Le premier ministre, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et d'autres membres du cabinet ont reçu de nombreuses lettres de protestation et des pétitions signées par des groupes religieux, des syndicats agricoles et d'autres organismes, qui demandent qu'on modifie sans retard la loi sur les Indiens, de façon à supprimer l'article actuel de la loi définissant ce qu'est un Indien et à empêcher que soit commis apparemment une injustice.

Comme nous l'a dit ce matin le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lui-même et le Gouvernement dont il fait partie ont refusé de faire quoi que ce soit. Ils paraissent vouloir continuer l'application de la politique dite d'intégration adoptée, semble-t-il, lorsque celui qui est actuellement ministre des Finances était titulaire de la Citoyenneté et de l'Immigration. Cela revient à une politique qui consiste à se débarrasser d'autant de gens que possible des réserves, peu importent les souffrances et les difficultés qu'en éprouveront les particuliers en cause.

L'indignation générale qu'a suscitée le cas dont je parle a donné lieu à la publication de beaucoup d'articles, des articles de fond et d'autres, dans les journaux de Calgary.

J'ai pris connaissance d'un article d'une série que publie en première page depuis une semaine le *Herald* de Calgary pour mettre le grand public au courant de ce qui se passe. Je reçois à ce sujet, comme le gouvernement sans doute, des lettres de plus en plus nombreuses nous demandant d'empêcher qu'on donne suite à une décision aussi parfaitement injustifiée.

En outre, dans son numéro du jeudi 27 décembre 1956, l'*Albertan* de Calgary, qui appuie énergiquement le gouvernement libéral et le parti libéral depuis aussi longtemps que je me rappelle, a publié sur le sujet un éditorial extrêmement vigoureux, sous le titre: "La poutre dans ton œil". En voici un extrait:

> Les Canadiens sont portés à condamner justement la persécution raciale, en particulier, celle des noirs, qui sévit dans le sud des États-Unis et en Afrique du Sud. Ils ne cessent de remercier Dieu de ce qu'ils ne sont pas comme les autres peuples qui se livrent à l'injustice contre des êtres humains à cause de l'accident de leur origine ou de la couleur de leur peau.
>
> Dans le présent article, nous avons l'intention de montrer que les Canadiens commettent l'injustice, non seulement par leurs actes, mais par leurs lois, envers une minorité raciale qui vit au milieu d'eux, et de la façon la plus brutale et la plus injustifiée qui ne diffère de celle qui sévit en Afrique du Sud que par une question de degré.

L'éditorial, plutôt long, passe ensuite à la politique de ségrégation raciale appliquée en Afrique du Sud. La chose existe aussi au Canada, dit-il, quoique à un moindre degré peut-être, en ce qui concerne les Indiens, ceux de la réserve Hobbema notamment. L'éditorial poursuit en ces termes:

> Voyons maintenant ce qui en est au Canada. A la fin du siècle dernier, la Reine, agissant par l'intermédiaire du gouvernement canadien, a conclu un traité solennel avec les Indiens des plaines. Ils ont renoncé à leurs droits sur ces terres et en retour la souveraine leur a promis qu'eux et leurs héritiers pourraient vivre à jamais dans certaines réserves et bénéficier de certains avantages annuels.
>
> Tout comme en Afrique du Sud, il y avait eu un mélange considérable de races, d'où une bonne proportion de Métis. Comme il arrive d'habitude, les blancs orgueilleux ont repoussé ces Métis que les Indiens, eux, ont accueillis.

Même si les ancêtres des intéressés entraient dans cette catégorie, la responsabilité de la population du Canada à leur égard reste entière. Pour ce qui est des traités conclus avec les Indiens, doivent être considérés comme Indien, disent-ils, tous ceux qui ont adopté le mode de vie de l'Indien. Ces gens, même s'ils ont pris un certificat, qu'ils soient de sang mêlé ou non, ont le droit d'être considérés comme Indiens; de fait, ils le sont depuis une soixantaine d'années. On leur déclare maintenant qu'ils ne sont pas des Indiens et doivent abandonner le seul mode de vie qu'ils connaissent, les seules maisons qu'ils ont. Ils doivent renoncer à la mise de fonds qu'ils ont engagée dans la réserve et qui atteint maintenant un chiffre très élevé. L'éditorial se termine ainsi:

> La Reine a manqué à la parole qu'elle avait donnée dans un traité solennel. Le gouvernement canadien, au lieu d'appliquer des programmes féconds en vue de l'émancipation graduelle des Indiens pour qu'ils occupent une place honorable dans la société canadienne, a pour seule ligne de conduite de remonter à leurs ancêtres pour relever les traces d'illégitimité, de "sang de Blanc" ou de certificat, puis d'en punir la troisième et la quatrième génération.
>
> Les Canadiens ont-ils le droit de condamner ce qui se passe en Afrique du Sud? Ils en ont certes le droit, parce que c'est répréhensible. Tout ce qui est répréhensible doit être condamné, même chez soi.
>
> Il serait mauvais que le bien-être des Indiens du Canada devienne un sujet de controverse politique. Pourtant, l'attitude brutale du gouvernement libéral, son incapacité à comprendre et à respecter la conscience publique en la question, voilà une des choses qui peuvent incliner certains à se demander s'il n'est pas temps d'opérer un changement.

Ce n'est pas un journal conservateur, c'est un puissant journal libéral qui parle avec beaucoup de précision, je crois, au nom de la population de l'Alberta. On se sert du mot "brutal" qui n'est pas, je pense, un mot trop fort en l'occurrence; je pense que c'est le mot qui convient. Le traitement qu'on accorde à ces gens est brutal, il est inhumain, et il incombe au Gouvernement de voir à le faire cesser. Je prie le Gouvernement de mettre fin immédiatement à ces expulsions et de modifier la loi sur les Indiens à la présente session pour mettre un terme à cet état de choses et faire en sorte que ces expulsions ne puissent se répéter dans l'avenir.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de suivre la tradition établie par beaucoup de mes collègues et de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). A ces félicitations je voudrais ajouter,—ce dont se rendent compte tous les députés,—que ces deux jeunes figurent parmi les plus ardents au travail à la Chambre.

Je viens d'un endroit qui s'appelle Burnaby, en Colombie-Britannique. La plupart des députés en ont entendu parler au cours des années et continueront d'en attendre parler jusqu'à ce que mes commettants obtiennent ce que je demande, à la Chambre, depuis que je suis ici. Maintes fois, j'ai dit au Gouvernement que la région de Burnaby était la deuxième en importance, sous le rapport de la population, dans ma province. Au cours de ces années, j'ai présenté une des plus

importantes pétitions jamais soumises à la Chambre des communes. Bien de mes commettants ont écrit au Gouvernement et aux députés, leur demandant la reconnaissance qui leur est due. Chaque député sait que je demande de nouveau l'établissement d'une station indépendante de télévision à Burnaby.

Maintes et maintes fois, j'ai accaparé le temps des comités de la Chambre pour argumenter contre les spécialistes de Radio-Canada et le président de cet organisme, avec le peu d'habileté que j'ai dans ce domaine. Je me suis constamment buté contre l'argument voulant qu'aucun poste satellite ou indépendant ne devait s'établir dans les limites de la zone A du poste de Radio-Canada jusqu'à ce que le Gouvernement ait modifié sa politique. En réalité, ce n'était pas du tout la politique du Gouvernement, car celui-ci ne faisait que suivre l'avis des spécialistes de Radio-Canada. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on les emploie.

M. Dunton m'a dit maintes fois que je ne pouvais obtenir ce poste d'émission pour mes commettants parce que Burnaby se trouvait dans le périmètre du poste CBUT. Puis, en sortant de la dernière séance du dernier comité de la télévision, M. Dunton a fait savoir au Gouvernement,—et je le dis en tout respect pour mon collègue, le député de Victoria (M. Fairey),—qu'on aménagerait une station satellite indépendante de Radio-Canada à Victoria. Encore sans vouloir offenser mon collègue, je dois dire qu'il ne peut y avoir de comparaison entre les villes de Burnaby et de Victoria. Aujourd'hui Burnaby compte presque 90,000 habitants et je serais peiné de citer le chiffre de la population de Victoria.

L'hon. M. Harris: Mais c'est si beau.

M. Goode: Pour la densité de la population, cette région vient en deuxième place dans ma province. Les députés de Colombie-Britannique,—et j'y inclus le député de Burnaby-Coquitlam qui a lutté à mes côtés en l'occurrence,—semblent pouvoir difficilement convaincre les fonctionnaires d'Ottawa qu'il y a là 90,000 personnes qui voudraient obtenir ce qu'elles considèrent comme leur droit. On se sert du président de Radio-Canada pour nous offrir des excuses, toujours plus d'excuses. Lors d'une conversation avec lui à Vancouver j'ai appris que nous devions attendre le rapport de la Commission Fowler. A-t-on attendu bien longtemps le rapport de la Commission Fowler quand il s'est agi d'augmenter la puissance de CKWX à la dernière réunion du bureau des gouverneurs? A-t-on attendu bien longtemps le rapport de la Commission quand il s'est agi d'un poste émetteur indépendant de télévision à Victoria? Certes, on n'a pas attendu. A ce moment-là, Radio-Canada était d'accord, comme la société serait toujours disposée à étudier toute question, pour faire à son gré, sans tenir compte des désirs des habitants de n'importe quelle province.

Il est grand temps que cet important organisme modifie sa ligne de conduite. Je ne reproche pas à l'organisme lui-même (je ne l'ai jamais fait d'ailleurs) la façon dont il dirige ses affaires. C'est son programme qui ne me revient pas, car tout n'est pas mauvais à Radio-Canada, puisque la société accomplit d'excellentes choses. Mais, dans ce cas-ci, je demande encore une fois que Radio-Canada autorise un certain nombre de sociétés de Vancouver et de Burnaby à affecter leur propre argent (il s'agit de plus d'un million de dollars) au fonctionnement d'un poste qu'à peu près tout le monde réclame dans ma circonscription.

J'espère ne pas avoir à revenir sur cette question. Dire qu'on attend le rapport de la Commission Fowler n'est que baliverne, car Radio-Canada fait ce qu'elle veut, sauf quand quelqu'un demande une chose dont ne veut pas la société. C'est dans ce cas-là seulement qu'il faut attendre le rapport Fowler. Dans le présent cas, la société dit qu'il ne doit pas y avoir de poste indépendant dans le périmètre ou la zone A de CBUT de Vancouver, même si tout appareil de télévision peut, dans la partie continentale inférieure, capter le canal 6 tous les soirs, parce que ses ondes y sont aussi puissantes que celles de CBUT.

Si l'on avait une bonne réponse à opposer à l'argument que je soutiens depuis des années, elle ne vaut certes plus, car il vient d'être montré à Radio-Canada que la ligne de conduite qu'elle suivait depuis des années a joué contre elle. Je n'ai rien à reprocher au représentant de Victoria, qui a tant fait pour obtenir une station pour Victoria, mais je dois, à mon tour, plaider en faveur de mes commettants. Nous avons, je le répète, exposé notre thèse à la Chambre. J'ai maintes et maintes fois réclamé ici une station en faveur de mes commettants. Le député de Burnaby-Coquitlam m'appuiera, j'en suis sûr, quand je dis que la majorité des gens de Burnaby souhaitent un tel service. Encore une fois, je prie le Gouvernement de passer outre aux désirs de ce monsieur de Radio-Canada, afin que les Canadiens puissent dépenser leur argent dans des villes canadiennes.

Je l'ai dit ici une douzaine de fois, si le service de Radio-Canada était le seul qui nous était accessible sur la partie continentale inférieure, nous pourrions sans doute parler comme l'a fait l'autre soir le représentant de Westmorland (M. Murphy), mais telle n'est pas la situation. Chez moi, à Burnaby, je

puis parfois capter trois ou quatre stations des États-Unis. Je l'ai dit ici plus d'une fois, les habitants de ma province s'adressent à la station KVOS de Bellingham et lui confient de bons dollars canadiens pour vanter aux Canadiens la qualité de produits canadiens. Voilà les faits, et personne, à la Chambre ou parmi le personnel de Radio-Canada, ne peut soutenir le contraire.

Lors des dernières élections provinciales, des candidats, ne pouvant se faire entendre à la station CBUT, ont dépensé des milliers de dollars à l'achat de périodes d'émission de la station KVOS de Bellingham pour exposer leurs vues à des Canadiens appelés à se prononcer dans des élections tenues au Canada.

Il serait peut-être bon que je vous prévienne d'avance, car la télévision me donne un air abominable. Je jure néanmoins à la Chambre, aujourd'hui, que jamais je n'irai à un poste de télévision américain pour obtenir des voix au Canada. Et si je me fais battre aux prochaines élections, ce sera parce que je serai resté fidèle à ce principe.

Je ne veux pas prolonger la discussion autour d'une question que j'ai traitée tant et tant de fois. Qu'on me permette simplement de rappeler qu'il entre $750,000 d'argent canadien par année à KVOS, Bellingham. Il y aurait là de quoi permettre à des Canadiens de réaliser de bons bénéfices. Dans ma région on a beaucoup dit qu'en exposant mes points de vue à la Chambre, je défendais certains intérêts particuliers. Il faut sans doute voir dans la politique les raisons de ces propos. Si je le précise maintenant, c'est que j'entends les membres de la CCF crier "Bravo". Tout ce que je réclame maintenant, pour ma circonscription, c'est le droit pour un poste de télévision indépendant de s'y installer. Après quoi les quatre ou cinq sociétés qui désirent l'installer peuvent s'en remettre au gouvernement du soin de décider laquelle sera choisie. Je n'ai aucune idée sur cette question-là et je n'en ai jamais eue.

Passant à une autre question, monsieur l'Orateur, je voudrais faire écho à certains de mes collègues qui ont demandé ici au gouvernement d'envisager l'augmentation de la pension de vieillesse. Il y a environ 7,000 personnes dans ma circonscription qui la reçoivent. Je ne pense pas un seul instant qu'il y a lieu de traiter cette question du point de vue politique. Je ne serai pas obligé de dire en retournant chez moi que les libéraux ont été les seuls à demander une augmentation et je ne pense pas que les cécéfistes doivent surenchérir dans leurs circonscriptions en vue d'influencer la décision des citoyens âgés au moment de l'élection. Aucun parti à la Chambre ne peut s'attribuer le mérite ou discréditer tout autre parti relativement à ce que nous pensons de la pension versée aux vieillards de notre pays. Je parie qu'il n'est pas un député à la Chambre pour dire que leur revenu mensuel est suffisant et j'espère que lorsque nous retournerons chez nous à la fin de la session, nous pourrons dire: "Nous, tous tant que nous sommes, et pas seulement quelques-uns, avons approuvé un relèvement des pensions de vieillesse".

Il me semble qu'il y a un certain nombre de députés de part et d'autre de la Chambre qui ont également préconisé un relèvement des allocations familiales. Je ne sais pas si nous pourrions tout faire en même temps, ainsi que l'ont proposé quelques députés: un programme national d'assurance-santé et en plus augmentation des pensions de vieillesse. J'avoue franchement que je n'en sais rien mais j'espère que, si l'argent est disponible, nous allons étudier, comme nous le devons, une hausse des allocations familiales pour les jeunes de nos circonscriptions. Aucun parti n'a le droit de s'attribuer le mérite d'une augmentation, si tant est qu'il en aura une, quand chacun de nous de part et d'autre de la Chambre a fait sa part pour appuyer, et peut-être obtenir, une hausse de ces services sociaux essentiels.

Dans ma circonscription, la semaine qui a précédé mon départ pour venir ici, j'ai eu une réunion avec les anciens combattants de ma région. Leur conseil exécutif est venu me voir à Richmond et m'a demandé d'appuyer une hausse de $108 à $120 par mois du taux des allocations aux anciens combattants mariés. J'appuie effectivement cette demande et j'espère qu'on y donnera suite à la présente session.

Toujours pendant que j'étais dans ma circonscription, un certain nombre d'entrepreneurs en bâtiment et de lotisseurs m'ont téléphoné ou m'ont écrit relativement au chômage dans leur industrie. Je ne pouvais vraiment pas croire, c'est le cas de le dire, toutes les choses qu'ils m'ont racontées, et je leur ai demandé d'apporter les preuves de la situation qui existait dans leur industrie pour établir si le manque de capitaux pour les logements nuisaient à l'embauchage ou si les banques refusaient réellement l'argent à tous les entrepreneurs de ma circonscription.

J'ai ici un certain nombre de lettres de constructeurs de Burnaby-Richmond, dont une d'un monsieur bien connu, Cecil Sharp, qui fait partie de la *Fraser Valley Lands* de Richmond. Je lui ai demandé d'entrer en relations avec toutes les banques de Vancouver et de ma propre circonscription afin de se rendre compte s'il était possible d'emprunter, étant donné qu'il m'avait dit que son entreprise était presque sur le point

de cesser toute activité à cause du manque de prêts hypothécaires. Je pense qu'il m'autorise à signaler les noms des gens au sujet desquels il m'a écrit et que je peux consigner au compte rendu.

Le ministre des Travaux publics (M. Winters) a annoncé aujourd'hui une hausse du taux d'intérêt prévu dans la loi nationale sur l'habitation. C'est précisément ce que certains financiers ont dit à M. Sharp lorsqu'il leur a rendu visite la semaine dernière. Le directeur du service des prêts hypothécaires de la *Mutual Life Assurance Company of Canada*, M. Burke, qui lui a accordé une entrevue, lui a dit que les obligations solides rapportaient de 5 à 5.8 p. 100 et qu'il faudrait relever le taux de l'intérêt pour rendre attrayants aux yeux des compagnies d'assurance-vie les prêts hypothécaires consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Il a ajouté qu'il n'en saurait pas davantage avant la fin de février ou mars.

Le directeur du service des prêts hypothécaires de la *Manufacturers Life Insurance Company* a dit que sa compagnie ne s'intéressait qu'aux taux de 7 p. 100 sur les prêts ordinaires. Il a dit que l'année 1956 avait été l'une de leurs meilleures. En Colombie-Britannique, ils avaient placé plus de 5 millions en hypothèques, mais 33 prêts seulement consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Le directeur du service des hypothèques de la société *Dominion Life Assurance Company* a dit à M. Sharp que la succursale de la *Dominion* à Vancouver avait vu ses prêts hypothécaires réduits de moitié au cours de l'an dernier et qu'elle était maintenant au régime des contingents mensuels. Nous n'acceptons plus que des prêts ordinaires à 7 p. 100. Le directeur de la société *Prudential Insurance Company of America* a dit ne s'intéresser qu'aux prêts ordinaires portant intérêt à 6½ p. 100.

D'entrepreneurs de ma région j'ai reçu de nombreuses lettres m'apprenant qu'ils avaient dû congédier des hommes d'expérience à leur emploi depuis des années et formés à leurs méthodes de construction si bien que leurs personnels se trouvaient maintenant diminués de 50 à 75 p. 100. Certains de ces entrepreneurs ont fermé boutique. Je ne saurais dire si le taux de 6 p. 100 prévu par la loi nationale sur l'habitation sera efficace, s'il est assez élevé, mais j'espère que les paroles prononcées ce matin en Chambre par le ministre des Travaux publics permettront au moins à ces équipes expérimentées de conserver leur emploi jusqu'au début de la prochaine saison régulière de construction qui, à Burnaby-Richmond, commence au début de mars.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): En prenant la parole pour participer au débat en cours, monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord, par votre entremise, remercier le ministre du Commerce et la direction d'Air-Canada de leur obligeante collaboration qui m'a permis de me rendre rapidement chez moi à la mort de mon père. J'apprécie vivement leur aide. Dans la même veine, puis-je exprimer à vous, monsieur l'Orateur, au premier ministre, à certains membres du cabinet et à une foule de députés, au nom de ma mère et de ma famille, notre grande reconnaissance pour les télégrammes et lettres qui nous ont été envoyés en cette triste occasion. Ils ont été accueillis chaleureusement; les témoignages de sympathie et de compréhension ont beaucoup aidé tous les membres de notre famille.

Au présent stade du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il semble plutôt difficile de croire qu'il y a certaines choses qui n'ont pas encore été dites et qui, à notre avis, devraient l'être. Je n'ai pas l'intention de souligner ni de répéter les arguments formulés par d'autres députés au sujet des modifications qui, selon eux, devraient être apportées au programme et aux mesures législatives du Gouvernement. C'est seulement d'une façon que je voudrais unir ma voix aux membres de tous les partis qui ont demandé au Gouvernement de soumettre à la présente session des textes améliorant la législation à l'égard des allocations qu'on verse à nos vieillards, à nos aveugles, à nos invalides, à nos ex-militaires.

On a déjà longuement traité ce sujet. Je me bornerai donc à ajouter que les remarques faites tout à l'heure par le député de Burnaby-Richmond m'ont vivement intéressé. Je veux lui demander, si ce qu'il a dit est exact, si le parti libéral est une démocratie et non pas une dictature exercée par le cabinet, pourquoi ce parti ne relève-t-il pas les allocations? De l'avis de tous les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre côté, ces allocations auraient dû être relevées il y a longtemps.

Je veux parler d'une question qui intéresse ceux qui touchent un faible revenu. Il s'agit de l'habitation. Il existe encore une très grave pénurie d'habitations à loyer modique pour nos vieillards et ceux qui se rangent dans la même catégorie de revenu. A venir jusqu'à huit ans environ, on n'avait rien fait pour eux, mais on a alors commencé. Des municipalités se sont intéressées à la question et ont fourni des terrains. Certains gouvernements s'y sont également intéressés et ont subventionné jusqu'au tiers des placements dans des habitations construites sans but lucratif et se louant à un prix modique, à l'intention de nos citoyens âgés.

Malheureusement, le gouvernement fédéral ne s'est jamais préoccupé sérieusement de ce très grave problème. Je veux attribuer le mérite là où il se doit. Une loi permet au ministre des Travaux publics de favoriser par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement la construction de logements pour nos vieillards, à l'aide d'hypothèques à un taux d'intérêt n'excédant pas 1 p. 100 de plus que le taux payé par l'État pour ses propres emprunts. J'ai pourtant l'impression que le problème que constitue la construction de logis à loyers modiques pour nos titulaires des pensions de vieillesse et d'autres appartenant aux mêmes catégories en est rendu à un point tel qu'il n'est plus simplement question de demander au gouvernement fédéral de s'intéresser davantage au problème. Il faut l'exiger. Il faut absolument que l'État contribue davantage à la solution de la question qu'il ne le fait en ce moment, où il ne fait qu'assurer des facilités de paiements pour les hypothèques.

Il y a sept ou huit ans, la municipalité fournissant un terrain contre versement d'un dollar symbolique et le gouvernement provincial assurant le tiers de l'immobilisation, on pouvait convenablement loger un ménage pour $22 par mois environ. A cause de l'augmentation du coût de la construction, il n'est pas faux de dire qu'on ne saurait actuellement, même à supposer que la municipalité donne gratuitement le terrain, qu'on obtienne une subvention d'un tiers du gouvernement provincial et un prêt hypothécaire du gouvernement fédéral à un intérêt de 3¾ p. 100, construire une maison pour un couple à moins de $35 par mois. Je sais ce dont je parle.

Au taux actuel des pensions, les gens n'ont pas le moyen de payer même $35 par mois. Ceux qui ont un faible revenu ne le peuvent pas non plus. Il n'est que juste, selon moi, que toute la responsabilité ne retombe pas sur les provinces et les municipalités. Non, le gouvernement fédéral devrait songer sérieusement à accorder une subvention égale à celle qu'accordent les gouvernements provinciaux, afin que nous puissions davantage nous occuper du logement de nos vieillards. J'espère que le Gouvernement étudiera cette question. Mais, s'il n'en fait rien, j'espère bien qu'il ne mettra pas d'entraves à ceux qui veulent s'en occuper.

Malheureusement, le Gouvernement crée des embarras à ceux qui essayent de mettre de bons logements à la disposition de nos vieillards pensionnés. D'après la législation provinciale sur les subventions, et d'après les conditions en vertu desquelles il est possible d'emprunter par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, il faut tout d'abord qu'il s'agisse d'une société constituée, sans but lucratif, et qui avance un certain montant en espèces. Mais quand l'Église unie de la Colombie-Britannique, la *Swedish Association* de la Colombie-Britannique, la *New Vista Organization* de New-Barnaby et le Rotary de Kelowna s'intéressent à ce problème et ont besoin d'argent pour le résoudre, cet argent doit être fourni par de généreux donateurs, c'est-à-dire presque toujours les mêmes personnes.

Ceux qui peuvent et veulent donner s'attendent que leurs dons soient considérés comme des dons aux œuvres de charité aux fins de l'impôt sur le revenu. Mais, monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne permet pas qu'il soit tenu compte, aux fins de l'impôt sur le revenu, des dons faits aux organismes sans but lucratif qui se sont constitués en corporation afin de remplacer l'État en fournissant des logements aux vieillards pensionnés et à ceux dont le revenu est aussi bas. Nous sommes fixés là-dessus depuis que le service du contentieux du ministre du Revenu national a décidé que ces dons ne sont pas visés par la loi et ne peuvent être visés par elle.

Cela étant, est-ce se montrer trop exigeant que de demander au Gouvernement qu'il présente, dès la présente session, la modification qui peut être requise afin de rendre justice aux Églises et aux sociétés d'aide mutuelle qui veulent accomplir une fonction dont devrait se charger l'État? Au moins, que celui-ci n'entrave pas leur action.

Je vous prierais aussi de noter ce qui suit. Si le service juridique du ministre du Revenu national nous oppose un refus, c'est parce que nous exploitons une entreprise. On déclencherait une révolution au Canada, je pense, si on disait à ceux qui font des dons à la Y.M.C.A. et à la Y.W.C.A., ou à l'Armée du Salut, qu'ils ne peuvent pas bénéficier des dégrèvements prévus par la loi, parce qu'ils exploitent une entreprise. Ce sont là des entreprises d'exploitation d'hôtelleries, de location de chambres, qui font du beau travail avec l'aide, dans une large mesure, de dons de charité faits directement ou indirectement par les caisses de bienfaisance et les campagnes de la Plume rouge. Pourtant, monsieur l'Orateur, quand il s'agit d'assurer aux vieillards un gîte, le Gouvernement dit qu'on ne peut pas obtenir de dégrèvements.

L'autre jour, le premier ministre nous a parlé du nouveau Conseil des Arts du Canada. C'est une chose magnifique, attendue depuis longtemps. Cependant, il n'a pas manqué de signaler qu'une disposition permettrait que des dons soient faits au conseil pour l'avancement de la culture et des arts

et que ces dons feraient l'objet de dégrèvements. Monsieur l'Orateur, j'approuve cette façon d'agir. Cependant, c'est une honte, à mon avis, de la part du Gouvernement, de se vanter qu'il prévoit un dégrèvement pour les dons destinés à l'avancement de la culture et des arts, en même temps qu'il refuse ce droit pour la construction de maisons d'habitation destinées aux vieillards du Canada. J'espère certainement qu'on fera quelque chose à ce sujet. Je m'intéresse au progrès de la culture et des arts. Peut-être en ai-je besoin moi-même. Cependant, je m'intéresse avant tout à donner des foyers convenables à ceux qui ont édifié notre pays, et le Gouvernement devrait avoir le même intérêt à cœur.

Pour poursuivre mon discours, il y a une autre question que je veux soulever. Elle peut paraître sans importance mais beaucoup la jugent très importante. Je suis extrêmement heureux que le ministre du Travail soit présent, parce que je suis certain qu'il va noter ce que je vais dire. Sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il y a partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Une des fonctions et un des domaines du gouvernement provincial est l'adoption de mesures législatives relatives aux heures de travail. Ces mesures diffèrent d'une province à l'autre mais la plupart s'intéressent à la question et font des lois pour fixer le nombre d'heures qu'il est légal de travailler dans une journée et dans une semaine.

Il arrive toujours que la loi confirme une pratique générale et accède aux revendications des syndicats. Cependant, il me semble qu'il serait simplement raisonnable de rendre conforme aux lois provinciales toute activité du gouvernement fédéral ou des services qui dépendent de lui, de faire en sorte que ceux qui veulent observer les lois de la province ne soient pas placés dans une situation défavorable. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je voudrais faire savoir au ministre du Travail, par votre entremise, qu'à mon avis la Commission d'assurance-chômage a tort de prétendre que, si quelqu'un se lasse de travailler durant trop d'heures supplémentaires et finit par se cabrer parce qu'il fait même plus de surtemps que ne le prévoient l'accord syndical et la loi de la province, et puis quitte sa situation pour cette raison et s'adresse ensuite à la Commission d'assurance-chômage, elle peut lui dire: "Non, monsieur, pas de prestations pour vous! Vous n'y avez pas droit, car vous n'aviez pas de raisons valables de quitter votre emploi".

Je sais que cela s'applique à une forme d'activité en particulier. Si, après avoir travaillé pendant des heures supplémentaires sans se plaindre alors qu'elle était célibataire, une femme ne veut plus, après son mariage, continuer à travailler des heures supplémentaires mais rentrer à son foyer après son travail, on lui refuse de travailler pendant les heures régulières, la Commission d'assurance-chômage décide que, puisque cette personne ne voyait aucun inconvénient à travailler des heures supplémentaires lorsqu'elle était célibataire, elle n'a, maintenant qu'elle est mariée, aucune raison de quitter son emploi. Elle n'est pas admissible à l'assurance-chômage.

Je puis assurer au ministre du Travail que je parle en connaissance de cause. Je connais des cas où des décisions ont été rendues et j'ai sur mon pupitre le texte d'une décision de la Commission d'appel déclarant que telle est la règle et la ligne de conduite suivie. Je tiens à dire au ministre du Travail, monsieur l'Orateur, qu'une telle ligne de conduite est absolument fausse. J'espère sincèrement qu'il s'intéressera à cet aspect particulier d'un vaste service, non seulement parce que c'est faux en principe, mais aussi parce qu'on impose ainsi à des personnes qui ne veulent pas travailler pendant des heures supplémentaires l'obligation de le faire. Si elles quittent alors leur emploi, elles ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage. Certes, au Canada, l'objectif de nos programmes provinciaux ou fédéraux devrait être de ne faire travailler les gens que pendant un nombre d'heures raisonnable. Tant qu'on dit aux gens qui veulent immigrer au Canada qu'ils ne peuvent le faire parce que nous n'avons pas d'emplois à leur donner, nous devrions avoir une politique fédérale qui soit conforme aux lois provinciales sur le nombre des heures de travail par jour ou par semaine.

Il y a un autre sujet sur lequel je ne m'étendrai pas trop longtemps au cours du présent débat. Le sujet est important. Je veux tout simplement demander au Gouvernement si, au cours de la présente session, il fournira quelques précisions à la population du Canada, et notamment à celle de la Colombie-Britannique, sur ses intentions à l'égard des projets d'importance capitale, des cours d'eau internationaux. S'il y songeait, alors quand? Ce que nous pouvons lire dans les journaux sur les relevés et les enquêtes ne suffit pas. Ces travaux peuvent s'étendre sur bien des années. Les projets dont il était question dans les journaux ne seront peut-être pas exécutés avant vingt-cinq ans. Vu la nature du problème du fleuve Columbia, le Gouvernement devrait nous instruire

maintenant des principes en jeu et de la collaboration à établir entre les gouvernements pour la mise en valeur de cette grande ressource de la Colombie-Britannique.

Ce que je déplore le plus vivement depuis que je suis dans la carrière politique, c'est qu'il faille toujours attendre à la dernière minute pour savoir ce que pense le Gouvernement. Le discours du trône est un des documents les plus vides que j'aie jamais entendu lire ou lu de ma vie. Les gens du commun ne peuvent y trouver aucun indice sur ce qui peut les attendre. Nous savons tous que des élections auront lieu cette année. Le jeu de devinettes qui passionne le plus le Canada en ce moment, c'est d'essayer de découvrir le programme tactique du Gouvernement. Il me semble que la stratégie du Gouvernement est d'attendre que nous ayons été ici quelques semaines, puis peut-être de demander au ministre des Finances de présenter le budget, puis de demander des crédits provisoires pour six mois, puis de dissoudre la Chambre quand les députés n'auront pas le droit de discuter des affaires du peuple ni de poser des questions au sujet du programme ministériel.

Ce sera merveilleux d'avoir un jour la véritable démocratie en notre pays. Cela arrivera quand nous aurons un Gouvernement qui agit suivant des principes, non suivant l'opportunisme politique et électoral. Il en a toujours été ainsi par le passé, mais il n'y a pas de raison pour qu'il en soit de même à l'avenir. Il n'y a pas de raison pour qu'un Gouvernement ait à user de stratégie pour les élections. De même il n'y a pas de raison pour qu'une oposition se serve du parlement pour la stratégie électorale. Parfois, cependant, on force la main de l'opposition en essayant de forcer celle du Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, j'ai débuté en vous transmettant les remerciements de notre famille pour votre témoignage de sympathie à l'occasion du décès de mon père. Puis-je terminer par les dernières paroles qu'un homme a laissées comme son épitaphe après avoir passé 24 ans à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique. A mon avis, si, en tant que membres du gouvernement ou que membres de l'opposition, nous nous inspirons des quatre vers suivants, nous aurons un Canada plus important, un Canada plus démocratique, des élections plus honnêtes.

Non comme une échelle reliant la terre au ciel,
Non comme un témoignage rendu à une croyance,
Mais comme un simple service, simplement rendu
A ceux de sa race qui en avaient besoin.

Lorsque le Parlement suivra cette règle, nous aurons la démocratie.

M. J. A. Habel (Cochrane): Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud) méritent nos sincères félicitations. Ces deux députés ont prononcé des discours fort intéressants et, de la sorte, se sont acquis une réputation et ont fait honneur à leurs commettants. L'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona a répondu à la confiance que le premier ministre avait placée en lui. Même si je n'étais pas présent lorsque l'honorable député a pris la parole, j'ai lu son discours dans le hansard et je l'ai trouvé très intéressant. Je le félicite d'avoir également parlé en français. C'est une marque de bienveillance que tous les Canadiens d'ascendance française apprécient vivement. L'honorable représentant de Gloucester mérite aussi des félicitations. Son talent de bon orateur était déjà connu à la Chambre et, en cette occasion, ses paroles soigneusement choisies étaient très intéressantes à lire.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de faire une petite digression pour dire à l'honorable député de Restigouche-Madawaska, bien qu'il ne soit pas à la Chambre et qu'aucun député ne puisse jamais savoir avec certitude quand il sera à la Chambre...

M. Dufresne: Nous ne savons jamais quand vous êtes à la Chambre, non plus, car c'est la première fois que vous prenez la parole.

M. Habel: Parlez en votre nom. En réponse à l'honorable député de Québec-Ouest, je n'aurais qu'une observation à faire, monsieur l'Orateur. Depuis trois ou quatre ans, il nous a fallu entendre ce bourrage de crâne, mais il est très probable qu'il n'en sera plus question après les prochaines élections.

Je voulais dire au député de Restigouche-Madawaska,—j'espère qu'il aura l'occasion de prendre connaissance de mes paroles,—que s'il avait compris le discours de l'honorable député qui a appuyé la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône, il aurait pu apprendre une leçon de politesse et de raisonnement. La leçon n'aurait pas été utile qu'au député de Restigouche-Madawaska mais aussi aux autres membres du parti conservateur qui sont si mal à l'aise lorsque l'honorable député de Restigouche-Madawaska se lance dans la politicaillerie en essayant de discréditer non seulement les députés mais même les ministres de la couronne.

Je sais que certains jetteront les hauts cris et déclareront que nous le sommes en démocratie. Je le reconnais entièrement mais la démocratie ne régnera chez nous qu'en autant que les membres des partis d'opposition critiqueront loyalement les programmes du Gouvernement, au lieu de chercher à rabaisser des hommes qui possèdent la confiance non seulement de leurs commettants mais encore

de la majorité de la population du pays. Après tout, n'est-ce pas la politique et l'intégrité de l'honorable premier ministre et de son cabinet qui en 1953 ont assuré l'élection d'un grand nombre de députés libéraux? Il est normal que l'opposition diffère d'avis sur le les voies et moyens et il est de son devoir de critiquer lorsqu'elle pense qu'on pourrait faire mieux, mais pourquoi ne pas formuler des propositions constructives au lieu de faire entendre des critiques destructives, comme fait l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska?

Je pense également à l'honorable représentant de Broadview, jeune homme qui semble avoir reçu une assez bonne formation mais qui ne peut prendre part à aucun débat sans répéter la même rengaine, traitant toujours les ministres de "vieillards fatigués". Il semble oublier que le parti tory et le gouvernement de Grande-Bretagne ont eu pour chef un homme beaucoup plus vieux que notre premier ministre. Celui-ci, en plus d'une occasion, a su en remontrer à beaucoup de jeunes soi-disant hommes politiques, comme l'honorable représentant de Broadview, qui semble également avoir oublié qu'il est le fils de son père et il est fort heureux pour lui qu'il en soit ainsi.

Si j'ai mentionné ces deux députés, ce n'est pas parce que je voudrais que la Chambre croie un instant que je pense la même chose de tous les membres de l'opposition. Je respecte tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent. Bien plus, on oublie facilement une parole échappée dans la chaleur du débat; mais à quelques-uns, en particulier aux deux députés que j'ai mentionnés, je dirai: "Attention, car, avec le temps, vous vous apercevrez que vous n'aidez pas la cause de votre parti en rapetissant des hommes comme ceux qui font aujourd'hui partie du cabinet. Ils ont prouvé par des actes, non seulement par des paroles, qu'ils étaient dignes de la confiance mise en eux à cinq élections, et je suis sûr que, s'il y a des élections au début de l'été, les Canadiens redonneront le pouvoir aux mêmes hommes."

Vous vous êtes choisi un nouveau chef et, à ce titre, je le félicite. Les conservateurs ne feraient-ils pas mieux d'organiser leur parti et de faire en sorte d'obtenir plus de confiance de la part du public canadien que d'essayer de ruiner le prestige d'hommes qui ont si fidèlement et si bien servi, non seulement le parti auquel ils appartiennent, mais le Canada tout entier, chez nous et à l'étranger, car ce n'est un secret pour personne que tous nos ministres qui ont représenté notre pays à l'étranger ont fait honneur à notre nation. Qu'on remarque que j'ai dit "nation" plutôt que le parti auquel ils appartiennent, parce que, à l'étranger, ils pensent et agissent au nom de la nation.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de me poser en maître de la démocratie, mais j'ai cru devoir faire ces observations dans l'espoir qu'elles seraient utiles, car après tout les démocraties survivront en tant que les hommes publics respecteront l'autorité, la vérité, la justice et même le corps électoral.

Les partis de l'opposition semblent trouver que le discours du trône ne contient pas assez de mesures nouvelles. Pourtant, je suis assuré qu'avant la fin de la présente session, on les entendra nous dire que les lois ou les changements y apportés ne le sont qu'en prévision des élections. Ceci, je le répète, est plutôt normal, mais lorsque le public aura à juger entre les actes et les promesses, —je crois connaître le sentiment populaire,— il répondra par une autre marque de confiance envers un gouvernement qui n'a peut-être pas tout fait ce qu'on lui a demandé...

M. Dufresne: Certainement pas.

M. Habel: ...mais qui, j'en suis convaincu, a fait beaucoup et ce pour le plus grand bien de tous.

Monsieur l'Orateur, la population que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte se compose de cultivateurs, de colons, de professionnels, de marchands, d'ouvriers, enfin de toutes les classes de la société. Le comté de Cochrane est d'une étendue qui représente plutôt un empire qu'un comté. Fait assez extraordinaire, d'une extrémité à l'autre du comté de Cochrane, vous trouvez une entente parfaite entre les différents groupes ethniques qui forment la population. Les différentes classes de la société se coudoient comme une grande famille. Et quand je vois cela dans mon comté, je me demande pourquoi il n'en serait pas ainsi de par le monde.

Mes commettants apprécient le travail que fait le gouvernement actuel pour maintenir la paix dans le monde, et ils ont une grande admiration pour l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lequel joue un rôle si important au nom du gouvernement canadien dans les affaires internationales.

Comme bien d'autres Canadiens, ils voudraient bien voir diminuer le budget de la Défense nationale, mais ils comprennent parfaitement qu'aussi longtemps que durera cette ambition de la Russie communiste, nous nous devons, comme aux générations futures, de veiller au maintien d'une force morale, spirituelle et même armée pour contrecarrer toute éventualité.

A l'occasion d'un discours que je faisais à un club social au début d'octobre, je disais que je demeurais convaincu que la plupart des peuples actuellement derrière le rideau de fer n'étaient pas communistes; j'en suis d'ailleurs encore convaincu. Quelques semaines à peine après ce discours se produisait l'ébullition en Hongrie, et n'eut été des chars d'assault et des mitrailleuses russes, ce vaillant peuple serait aujourd'hui une nation libre. Que de courage il a fallu à un peuple comme celui-là pour essayer de surmonter une situation intolérable! Aussi, devons-nous recevoir à bras ouverts ces réfugiés qui ont tant souffert et ne rêvent que de liberté. La réponse a été spontanée à l'appel de l'honorable ministre de l'Immigration (M. Pickersgill), à peu près partout au Canada. Et je suis fier de dire qu'à Kapuskasing, ville où j'habite, on a déjà formé un comité, dont les membres sont de différentes religions, pour s'occuper des familles hongroises qui pourraient vouloir y venir. Son Excellence Mgr Louis Lévesque, évêque du diocèse de Hearst, a demandé à chaque paroisse de s'organiser pour accueillir au moins une famille. L'organisation fait son chemin et, advenant l'occasion, ces familles seront reçues avec une attention toute particulière.

La compagnie *Spruce Falls Power & Paper*, de Kapuskasing, a exprimé le désir d'embaucher des Hongrois. J'imagine que ces hommes voudront y amener aussi leur famille. Aussi, bien que les loyers soient à prime dans notre ville, le comité s'occupe de leur trouver des logements.

Dans un pays aussi prospère que le nôtre, il fallait peut-être une circonstance aussi tragique pour nous faire comprendre et apprécier davantage la sécurité dont nous jouissons, tant au point de vue spirituel que temporel.

Il y a peut-être encore des gens qui croient que nous faisons plus que notre part dans l'admission de ces réfugiés; ils sont peu nombreux et j'espère que lorsqu'ils auront compris quel coup ces patriotes ont porté, tant à l'ours moscovite qu'au communisme, non seulement en Hongrie, mais en France, en Italie et dans presque tous les pays où les fervents du communisme étaient une menace constante, ils auront vite fait de changer d'idée.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il y a un point sur lequel je voudrais dire quelques mots. Je vais le faire en raisonnant une situation que parfois dans la prospérité on peut oublier, même avec les meilleures intentions au monde. Il s'agit de la taxation, de l'impôt sur le revenu.

Les partis de l'opposition soutiennent que l'impôt sur le revenu est beaucoup trop élevé, qu'il faudrait diminuer les dépenses. Fait assez étrange, cependant, ils n'osent pas dire où ni comment on devrait les réduire.

M. Dufresne: On l'a déjà dit.

M. Habel: Consentiraient-ils à une diminution du budget de la défense nationale? J'en doute. Consentiraient-ils à la réduction des bénéfices des lois sociales? J'en doute encore, surtout avant les élections. Consentiraient-ils à ce qu'on réduise les sommes affectées aux travaux publics? Si nous en jugeons par les demandes qui sont faites, même par les partis de l'opposition, lors de l'étude des crédits du ministère des Travaux publics, pour les satisfaire, il faudrait en augmenter le budget. Consentiraient-ils à la diminution du traitement des employés civils, qui certes ne sont pas encore trop bien payés? J'en doute encore, puisqu'ils semblent bien intéressés à leur sort, surtout avant les élections.

On parle d'un surplus, comme si c'était un scandale, oubliant que si surplus il y a, c'est que le pays est encore plus prospère que nous pouvions le prévoir.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas un socialiste, mais je trouve que nous sommes fortunés d'avoir une économie dirigée au Canada. Tout le bruit que l'on fait au sujet du surplus possible et de l'impôt sur le revenu n'est-il pas plutôt une manœuvre politique? Pour ma part,—et je crois pouvoir le dire au nom de la majorité de mes commettants,—je suis d'avis qu'il est préférable d'être en mesure de payer l'impôt sur le revenu que de subir une crise économique comme celle que nous avons vécue sous le régime Bennett...

M. Dufresne: Occasionnée par le régime précédent.

M. Habel: Je n'ai pas compris l'interpellation de l'honorable député.

M. Dufresne: Crise occasionnée par le régime précédent.

M. Habel: Par des gens comme vous, des opportunistes qui ne savent pas où aller. Lui qui pourtant avait promis à chacun...

M. Dufresne: Elle n'est pas forte!

M. Habel: ...une boîte à lunch remplie et au moins $5 par jour. Payer des impôts lorsque le travail ne manque pas, lorsque nous jouissons d'une économie florissante comme celle que nous avons actuellement, n'est pas le pire des maux.

Pendant la crise économique, soit durant les années 1930 à 1937, le comté que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui n'était pratiquement qu'à l'état de colonisation et, ayant l'honneur et la tâche de représenter ce comté à la législature provinciale, à Toronto, j'ai eu là une expérience que je ne voudrais pas revivre.

A la misère qui régnait durant ces années, la population du comté de Cochrane préfère de beaucoup payer des impôts, quand leur revenu est suffisant. Lors des dernières élections, certains orateurs appuyant mon adversaire conservateur ont voulu discréditer l'impôt sur le revenu. Mais les électeurs, surtout ceux qui avaient goûté aux années de crise et avaient encore présente à l'esprit leur situation d'alors, ne se gênaient pas pour interpeller ces orateurs et leur dire qu'ils préféraient payer des impôts plutôt que de retourner au secours direct ou à des pitances de 20c. par jour.

Non, monsieur l'Orateur, les Canadiens bénéficient de lois sociales ainsi que de l'administration d'une démocratie au service du peuple. En conséquence, la population comprend aussi que les sommes d'argent requises pour la défence nationale, pour les lois sociales comme les allocations familiales, les pensions aux vieillards, aux aveugles, aux invalides, aux anciens combattants, aussi bien que les octrois pour la construction d'hôpitaux, etc., proviennent nécessairement des impôts. Bénéficiant des avantages d'une démocratie aux lois sociales vraiment chrétiennes, le citoyen canadien comprend aussi ses obligations, et celui qui doit payer de l'impôt, en général, le fait de bon cœur.

Il est inutile d'insister sur ce point, si ce n'est pour dire qu'il serait opportun d'étudier la situation telle qu'elle est aujourd'hui, compte tenu de la hausse du coût de la vie. Pour les familles comme pour l'individu, il y aurait peut-être des raisons qui militeraient en faveur d'une augmentation de l'exemption de base. Même si les familles touchent les allocations familiales, la nourriture, les loyers, le vêtement et le standard de vie canadien ont augmenté au point de rendre l'exemption actuelle désuète, à moins qu'elle ne soit compensée par un relèvement assez considérable des allocations des lois sociales.

A l'honorable ministre des Finances (M. Harris), au nom de ceux que je représente ici, je demande s'il n'y aurait pas moyen de porter l'exemption de base des célibataires à $1,500 et celle des gens mariés à au moins $2,500 et peut-être $3,000, si cela était possible. Il est vrai que nous parlons d'une assurance-santé, dont l'adoption augmenterait encore les dépenses. Mais, d'ici à ce que les provinces se montrent intéressées à ce projet, il me semble que le relèvement de l'exemption de base serait possible.

Quant au surplus possible à la fin de l'année financière, on pourrait peut-être en affecter une partie à l'augmentation de la pension aux vieillards, ce qui serait d'un grand secours pour plusieurs de mes concitoyens. Sur ce point, monsieur l'Orateur, j'ajoute que les provinces sont bien lentes à donner aux vieillards le supplément dont ils auraient besoin. Pourtant, lorsque le gouvernement fédéral a assumé le paiement des $40 par mois, l'Ontario épargnait, de ce fait, un montant considérable qu'elle aurait facilement pu affecter, en partie du moins, à un supplément dans les cas de nécessité. Pour le vieillard qui n'a que ce revenu, le montant de $40 n'est certes pas suffisant. Des provinces moins riches que l'Ontario paient ces suppléments et il est difficile à comprendre pourquoi cette province se fait tant tirer l'oreille.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je verrais d'un bon œil que le gouvernement relève non seulement ces allocations, mais aussi les allocations familiales, objet de plusieurs demandes de la part de mes commettants. Ces allocations, depuis leur institution, ont contribué à relever le standard de vie dans plusieurs familles où le revenu est moyen, et un rajustement proportionnel à la hausse du coût de la vie serait d'une grande valeur morale dans plusieurs foyers. Je dirais même qu'il s'impose à la suite de l'augmentation constante du coût de la vie.

Un autre point que je voulais aussi toucher, monsieur l'Orateur, si le temps me le permet, c'est la délicate question d'un drapeau vraiment distinctif pour le Canada. La question n'est pas nouvelle pour moi puisqu'en 1939, lors de la visite de Leurs Majestés le roi et la reine au pays, je déplorais, à la législature provinciale, à Toronto, le fait que nous étions la seule nation du commonwealth qui n'avait pas de drapeau distinctif pour saluer nos souverains. Et à ce sujet, monsieur l'Orateur, j'ai trouvé tout à fait à point la suggestion de l'honorable député du comté de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier) qui a proposé que les chefs de partis se consultent et en arrivent à une solution, afin qu'il ne soit pas question de faire de politique avec le drapeau. Après tout, monsieur l'Orateur, le choix d'un drapeau, emblême du cœur d'une nation, pourrait être déterminé par les chefs de partis, et la nation canadienne ne s'en porterait que mieux.

Qu'il me soit aussi permis de dire quelques mots relativement à la route transcanadienne. Dans mon comté, la route qui relie l'est à l'ouest est la seule route vraiment transcanadienne actuellement existante. En 1941, le gouvernement ontarien, gouvernement libéral à ce moment-là, ouvrait à la circulation le tronçon de 153 milles reliant Hearst à Geraldton, ce qui nous donnait alors une route entièrement canadienne. Depuis ce temps, elle amène des touristes et sert au transport général. Au fait, je serais curieux qu'on fasse un relevé du nombre de gros

camions qui l'utilisent. Le gouvernement, j'en suis certain, serait étonné du nombre toujours grandissant de ses usagers, et qui sait si pareille enquête ne conduirait pas à une entente avec la province, en vertu de laquelle cette route serait considérée comme faisant partie de la route transcanadienne, non seulement à cause de son importance au point de vue commercial et touristique, mais surtout pour la défense nationale. La route nº 11 est une route pratique, et nul ne peut en ignorer l'importance, tant au point de vue de la défense qu'aux points de vue commercial et touristique.

Toujours dans le même ordre d'idées, je me joins à l'honorable député de Chapleau (M. Gourd) pour demander, tant au ministère de la Défense nationale qu'au ministère des Travaux publics, d'étudier la possibilité de relier le nord-ouest du Québec au nord-est ontarien. Il ne reste que 47 milles de route à construire pour relier Norembéga, Ontario, à La Reine, Québec. Le terrain se prête très bien à la construction d'un chemin. Il y aurait peut-être quelques ponts à bâtir mais, si le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en venaient à une entente, le coût en serait des plus minime, si l'on considère l'utilité d'un chemin qui raccourcirait énormément les distances entre Québec, Montréal et l'Ouest canadien.

Monsieur l'Orateur, je termine en remerciant la Chambre de son indulgence et en assurant le gouvernement que la population de mon comté a grande foi dans l'avenir de notre coin du pays, surtout depuis que nous sommes assurés de pouvoir utiliser du gaz naturel, produit des plus important pour la mise en valeur très prochaine d'un coin rempli de possibilités et de minerais d'une valeur inestimable. L'usage du gaz naturel nous permet d'envisager l'avenir avec espoir. Le comté de Cochrane, après quelques années, comptera parmi les comtés des plus prospères de notre province aussi bien que du pays.

Monsieur l'Orateur, le sous-amendement et l'amendement constituent des motions de défiance à l'égard du gouvernement actuel. Alors, inutile de vous dire qu'au nom de mes commettants, je vais voter contre ces deux motions. J'ai confiance que le Gouvernement, conscient de ses responsabilités, continuera à améliorer les lois sociales au fur et à mesure que la chose sera possible.

Aussi, monsieur l'Orateur, je crois qu'advenant des élections cette année, le comté restera fidèle au gouvernement qui, depuis au-delà de 20 ans, administre le pays avec un doigté qui fait aussi bien l'envie de plusieurs nations que des autres partis politiques de notre pays.

[M. Habel.]

(Traduction)

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, aucun problème n'intéresse les Canadiens plus que la valeur de notre dollar. Le Canadien moyen ne comprend rien aux interventions de la Banque du Canada concernant les taux bancaires non plus qu'à ses programmes apparemment embrouillés. La politique de resserrement de l'argent adoptée par le Gouvernement, et qui était censée enrayer l'inflation, n'a fait qu'aggraver une situation déjà grave. Ce n'est que trop évident quand on songe aux difficultés qu'éprouvent les municipalités canadiennes qui émettent des obligations. Ce malheureux état de choses retentit sur l'industrie du bâtiment et fait tort aux entreprises de tout le pays, grandes et petites.

On en voit des répercussions non seulement dans la diminution du nombre de maisons en construction mais aussi dans la petite entreprise qui a bien du mal à obtenir les emprunts qu'il lui faut pour subsister de mois en mois. Bref, tout cela se traduit par une hausse générale des prix. La hausse du coût de la vie pèse sur les budgets des familles. Aussi la Chambre attend-elle avec anxiété la déclaration promise à cet égard par le ministre des Finances.

A propos de la hausse du prix des denrées alimentaires, on attend encore du ministre de la Justice une déclaration de principe sur la dernière invention maléfique dans le commerce: les timbres dorés ou bleus ou en d'autres termes les timbres-primes.

Les détaillants et les organismes de vente au détail à travers le pays sont nettement opposés à ce nouveau truc qui a été introduit par un organisme de vente au détail pour triompher de la concurrence de tous les autres dans le même secteur de vente. Il incombe peut-être aux divers procureurs de la Couronne ou aux procureurs généraux des provinces de prendre des mesures en l'occurrence, mais il semble que certaines initiatives pourraient émaner du gouvernement fédéral et du ministre de la Justice.

Ces timbres, de par leur nature, concourent à l'inflation, sujet qui devrait inquiéter le ministre des Finances ainsi que le ministre de la Justice. L'organisme ou association de vente au détail du Canada soutient que l'emploi de ces timbres dans le cadre d'un programme de dons, comme on l'appelle, ne fait qu'ajouter au coût des affaires. Les magasins à succursales et d'autres qui se font concurrence exercent leur activité en prélevant un très faible bénéfice; ils s'en remettent entièrement au vaste volume des ventes. En

raison de cette étroite marge de bénéfices, ces magasins de détail ne peuvent se permettre de donner quelque chose pour rien. Par suite, on dupe constamment les ménagères, tâchant de leur faire croire qu'elles gagnent des primes précieuses, sans rien débourser, quand elles achètent des provisions pour la famille.

De fait, c'est le contraire. Depuis le moment où l'on a établi ce système de timbres, le prix de bien des produits alimentaires essentiels augmente de plus en plus; autrement dit, on a haussé les prix pour acquitter le coût des timbres et des primes qui sont données quand le client a accumulé assez de timbres.

Avant que cette calamité dont souffre le commerce en soit rendue au point qu'elle a atteint aux États-Unis et s'attache à l'économie comme un parasite engloutissant des millions de dollars, l'État doit prendre des mesures pour la supprimer. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il ne faut pas tarder à prendre des mesures. C'est une pratique fort illusoire; mais, malheureusement, bien des acheteurs ne peuvent se rendre compte de ce qui en est; on les a convaincus que, lorsqu'ils obtiennent ces timbres en achetant leurs articles d'épicerie, ils obtiennent quelque chose pour rien. Je ne crois pas qu'un seul député, indépendamment du parti auquel il adhère, ne reconnaisse pas qu'il y aurait lieu de mettre fin à cette pratique, et je crois que c'est le gouvernement à l'échelon le plus élevé qui doit y mettre fin sans tarder.

Monsieur l'Orateur, depuis mon entrée à la Chambre en 1945, tout comme bien d'autres membres de l'opposition officielle et d'autres députés, j'ai soumis au Gouvernement des propositions concernant la situation déplorable de nos municipalités. A titre d'exemple, nous avons réclamé que les sociétés de la Couronne soient assujéties à l'impôt de la même manière que toute autre industrie établie dans une municipalité. Le Gouvernement, par l'entremise d'un de ses principaux ministres, s'est opposé à cette idée pendant plusieurs années et ce n'est qu'en 1949 qu'a été adoptée une formule donnant suite à nos vues, la même formule que j'ai préconisée cinq ans avant qu'on l'annonçât.

Il a fallu revenir à la charge pour faire accepter cette idée par le Gouvernement, et, monsieur l'Orateur, je ne m'excuse pas ce soir de signaler de nouveau à son attention la situation difficile dans laquelle se trouvent les municipalités. Si la question est aussi grave que nous le prétendons, et je suis certain que les membres du Gouvernement savent combien elle est sérieuse, il convient qu'on y revienne. Nous avons proposé ici d'assujétir à l'impôt les biens de la Couronne dans les municipalités. Il y a quelques années, après un débat prolongé, une marge de 4 p. 100 a été établie et, lorsque les biens de la Couronne atteignaient en valeur ce pourcentage de l'évaluation totale, un versement était effectué pour tenir lieu de taxes. Cette marge a ensuite été réduite à 2 p. 100, et je suis heureux que cette année on les ait supprimés, de façon à assujétir entièrement à l'impôt les biens de la Couronne.

C'est une forme bien peu importante d'aide à laquelle ont droit les municipalités et ce n'est pas encore assez, parce que, comme nous le disons depuis des années, le gouvernement fédéral perçoit une si forte proportion du dollar d'impôt qu'il crée des difficultés financières aux administrations subalternes au point que les conseils municipaux peuvent à peine percevoir assez d'argent pour payer les dépenses de l'administration, des écoles, des égouts, services dont ont besoin ceux qui vivent dans les municipalités.

D'après le Bureau fédéral de la statistique, en 1939, sur chaque dollar d'impôt, le gouvernement fédéral touchait 48c., les gouvernements provinciaux, 22.3c. et les municipalités, 29.7c. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral a porté sa part à 77c., tandis que celle des gouvernements provinciaux est réduite à 12c. et que les cousines pauvres, les municipalités, ont vu la leur réduite à 11c.

Tout le monde admet sans doute que c'est effectivement au palier municipal qu'on reçoit davantage en retour des impôts versés. Il est malheureux que, dans nos villes en expansion, les propriétaires constatent que les impôts municipaux sont si élevés qu'ils se demandent presque s'ils ont bien fait de s'acheter une maison. Aussi, on ne voit plus de gens construire comme autrefois en vue de la location. Cette époque est révolue et je ne pense pas qu'elle revienne.

Je prie le Gouvernement d'étudier l'idée que nous avons préconisée pendant des années et que plusieurs députés ont prêché bien plus éloquemment que je n'en ai jamais été capable, c'est-à-dire l'abolition de la taxe de vente que doivent acquitter les municipalités. Aucun gouvernement provincial n'acquitte la taxe de vente.

Les municipalités se trouvent dans une situation encore plus grave que celle des provinces. Raison de plus pour supprimer la taxe de vente sur leurs achats.

Selon un télégramme que m'a adressé aujourd'hui le directeur de la ville de Sarnia, la ville et les entrepreneurs travaillant pour le compte de la municipalité ont acquitté, en 1956, une taxe de vente de $150,000. Pour une ville de la taille de Sarnia, cela représente moins de $4 par tête. Cette somme n'est quand même pas négligeable, étant donné que ce sont les propriétaires qui doivent faire

les frais de tout ce dont a besoin une municipalité. J'espère que ce principe sera adopté au cours de la présente session et qu'il s'appliquera à toutes les municipalités du pays, car je n'en sais pas une qui ne serait pas heureuse qu'on lui accorde une telle assistance par tête sous forme d'exemption de la taxe de vente.

Les députés le savent, les Américains peuvent déduire de leur revenu, aux fins de l'impôt sur le revenu, les impôts municipaux frappant leurs maisons. Nous avons déjà proposé ici que le Canada adopte le même principe. J'exhorte donc le Gouvernement à l'adopter, ou du moins à examiner la nécessité d'une mesure en ce sens. Cette disposition a donné d'heureux résultats aux États-Unis et je crois que nous aurions intérêt à l'appliquer chez nous, où elle serait très bien vue des propriétaires.

Je veux dire quelques mots de la réserve indienne de Sarnia relativement à une question que j'ai inscrite au *Feuilleton* dernièrement, où je demandais quel montant d'argent avait été payé à ville de Sarnia en 1956. Voici ma question:

Quelle somme, s'il en est, le gouvernement fédéral a-t-il versée à la ville de Sarnia en 1956 pour des travaux ou des services de toute nature concernant la réserve indienne de Sarnia?

Voici la réponse donnée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill):

Fourniture de l'eau à la maison du conseil, etc.	$ 113.37
Appels dans le cas d'incendies	375.00
Commission scolaire de Sarnia (instruction)	1,862.22
Commission des écoles séparées de Sarnia (instruction)	280.00
	$ 2,630.59

Je crois que cette question doit être portée à l'attention de la Chambre et du Gouvernement parce que, si j'ai bien compris, c'est au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qu'il incombe maintenant de déterminer quel montant le gouvernement paiera pour les services rendus à toute réserve indienne. Dans une lettre qu'il m'adressait le 31 octobre 1955 à ce sujet, en réponse à une lettre que j'avais écrite au ministre des Finances, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration écrivait ce qui suit:

Mon collègue, l'honorable M. Harris, m'a transmis votre lettre du 29 août où il est question d'une demande présentée par la ville de Sarnia en ce qui concerne les services fournis à la réserve indienne qui se trouve à l'intérieur des limites municipales.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, certains honorables députés apprendront avec intérêt que la réserve est actuellement en train d'être vendue pour quelque chose comme 7 millions de dollars encore qu'il s'écoulera sans doute un certain temps avant que la vente soit effectivement terminée. On comprendra sans peine que l'entreprise n'est pas modeste. Si la chose se fait, ce sera une des plus grosses transactions immobilières jamais enregistrées au Canada. Je me demande même si ce ne sera pas la plus importante de toutes. Ces terrains appartiennent aux Indiens et se trouvent à l'intérieur de la ville de Sarnia. Le ministre ajoute:

La modification apportée le 15 juin 1955 à la loi sur les subventions aux municipalités a exclu les réserves indiennes de la définition de "propriété fédérale". Il a donc fallu envisager une autre solution de façon à autoriser les paiements au titre des services fournis par les municipalités aux réserves indiennes. On espère que d'ici peu nous pourrons examiner les demandes présentées à cet égard par les municipalités. A ce moment-là, on discutera de la question avec le secrétaire de la municipalité ou le directeur de la ville.

Le rapport que j'ai reçu montre que le montant versé à la ville de Sarnia atteignait $2,630.59 pour 1956, mais le télégramme que j'ai reçu aujourd'hui du directeur municipal signale que le trésor de la ville de Sarnia a reçu seulement $375 du gouvernement fédéral à propos de la réserve indienne de Sarnia. De fait, le montant demandé par Sarnia s'établissait à quelque $27,000 pour services rendus à la réserve et la ville soutenait que ce montant était dû à juste titre à la ville pour de tels services.

En toute équité, il n'y a aucune raison pour que des anciens combattants, des jeunes gens et nos vieillards soient tenus d'acquitter des services s'élevant à $27,000 et rendus à cette réserve alors que les terrains se vendent $2,000 l'acre depuis deux ans et qu'on en a vendu beaucoup.

Ceux qui vivent sur la réserve n'en subiront aucun tort. J'estime donc que, en toute justice, le gouvernement devrait se faire un devoir de rembourser à toute municipalité qui assure des services à une réserve indienne les sommes que cette municipalité doit affecter à cette fin.

Je désire m'arrêter un instant à une autre question. Dans notre secteur de l'ouest ontarien, nous avons une région agricole très fertile où les producteurs se spécialisent dans la culture pour la vente immédiate; ils veulent ainsi obtenir un rendement proportionné aux capitaux qu'ils ont engagés. Dans beaucoup de régions de l'ouest ontarien, les terres de nombreuses fermes valent $200, $300 et même $400 l'acre.

Voici mon point. Pour que ces gens puissent se spécialiser, il leur faut obtenir l'aide nécessaire au moment opportun. Nous avons

là-bas des producteurs de primeurs en légume, des producteurs de betteraves à sucre, des fructiculteurs et ainsi de suite. Je sais que, l'an dernier, on n'a réservé que peu d'espace aux betteraves à sucre; les entreprises de mise en conserve auraient pu accepter une quantité de fruits et de légumes beaucoup plus forte si les producteurs avaient pu compter sur la main-d'œuvre nécessaire. Cependant, on a manqué de bras.

A propos de la politique d'immigration du gouvernement, on conviendra, je crois, qu'une faible proportion d'un pour cent seulement des immigrants sont en mesure d'accomplir ce travail. Mais il y a dans les divers pays d'Europe des gens qu'il serait facile de former. Il me semble que le gouvernement fédéral devrait avoir pour politique de veiller à ce que ces industries spécialisées, comme les producteurs de fruits ou les maraîchers de l'Essex, les producteurs de betteraves à sucre et les producteurs de tabac obtiennent la main-d'œuvre nécessaire au moment précis où elle en ont besoin. Il ne rime à rien d'avoir cette main-d'œuvre une semaine ou deux trop tard.

J'espère et je compte que la politique d'immigration du gouvernement, par l'intermédiaire du ministre, sera menée de telle sorte que la main-d'œuvre nécessaire à la culture et à la récolte de ces produits agricoles sera mise opportunément à la disposition des organismes qui ont besoin de cette main-d'œuvre spécialisée. J'ai reçu, comme d'autres députés, j'en suis sûr, une pétition ou résolution émanant de producteurs de tabac jaune, et d'autres organismes, chargés de demander au gouvernement la main-d'œuvre spécialisée dont ils ont besoin pour la récolte de leurs produits respectifs. J'espère donc que le gouvernement ne mettra pas ces producteurs et ces préparateurs en mauvaise posture, mais fera au contraire ce qui s'impose pour qu'ils puissent continuer à survivre en tant que secteur important de notre économie agricole. Il faut qu'ils ne soient gênés ni par une politique ni par un manque de politique du gouvernement.

Voici, monsieur l'Orateur, une autre question dont je désire parler brièvement, et qui, je suis sûr que tous les députés en conviendront, mérite au plus haut point qu'on s'en préoccupe. Je veux parler de ces cas d'anciens combattants qui font actuellement des demandes de pensions à la commission intéressée. Je dis cela parce que je veux relater une expérience particulière qui m'incite à soumettre cette question à la Chambre. Je connais le cas d'un jeune homme qui a participé à l'expédition de Mourmansk et qui avant son engagement s'adonnait beaucoup aux sports. Or, depuis quatre ou cinq ans ou un peu plus je crois, il essaye d'obtenir une pension à la suite d'une certaine maladie qui lui a fait perdre la jambe et deux doigts. Mais il n'a réussi à obtenir aucune pension. Je comprends fort bien, comme tout autre député, qu'il n'incombe pas à la Commission des pensions de fournir la preuve qui doit lui être soumise. C'est un tribunal. Cependant voici ce que j'ai à dire. J'affirme que les avocats ou ceux qui ont la charge de fournir la preuve concernant un cas particulier devraient savoir à fond ce qu'il faut faire pour que la cause de cet homme soit entendue comme il convient.

Ce garçon n'a pas réussi à obtenir la moindre pension. J'ai eu la chance de m'entretenir avec un ou deux des aînés de mon parti, dont un siège présentement en cette enceinte. Grâce à leur collaboration, nous avons pu étudier cette question un peu plus à fond, ce qui nous a menés à prendre contact avec certaines autorités de la région de London. Ces gens ont eu l'amabilité de venir chez moi et nous avons discuté la situation de cet homme.

Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je puis dire avec beaucoup de satisfaction qu'ils avaient soigneusement préparé leur preuve. Ils étaient accompagnés de trois officiers supérieurs du service de police de Sarnia et de deux jeunes ex-militaires qui ont pu corroborer que cet homme s'était plaint de sa maladie pendant qu'il était dans l'armée. J'ai eu le plaisir de me rendre à London pour entendre la preuve lorsqu'elle a été soumise au tribunal et, à la fin, je n'ai pu m'empêcher de penser que cet homme avait droit à sa pension. Je dois rendre un témoignage de respect à ceux de la région qui ont préparé la preuve dans cette cause. Elle ne pouvait pas être mieux préparée. Résultat: l'homme a reçu une pension de 100 p. 100. Il a également reçu une allocation d'habillement de $6, sauf erreur, et il touche un autre montant de $720 par année à titre d'allocation d'épuisement.

Voici l'argument que je voulais avancer en appelant l'attention des députés sur la question. Ce malheureux jeune homme qui s'est engagé dans les armées de Sa Majesté pour servir son souverain et son pays a attendu cinq ans pour obtenir justice. Il ne savait pas quelles pièces à l'appui il lui fallait pour avoir droit à une pension. Quand il a soumis la documentation requise, il a obtenu celle-ci sans aucune difficulté. Pour être juste envers les avocats de notre pays comme envers les anciens combattants auxquels nous devons tant, j'estime que les différentes demandes devraient être préparées dès que possible, avec toutes les pièces à l'appui, afin de pouvoir faire droit à l'ancien combattant sans faire attendre celui-ci durant quatre ou cinq ans.

Dans ce cas, en particulier, l'intéressé a attendu cinq ans. Il avait les éléments de preuve requis qu'on aurait pu obtenir. Si ces éléments avaient été présentés quatre ou cinq ans plus tôt, l'ancien combattant en question aurait eu droit dès lors, ou du moins à compter du 1er octobre 1955, aux mêmes avantages dont il bénéficie aujourd'hui.

Je ne m'excuse pas de signaler la chose à la Chambre, parce qu'il y a sans doute au Canada bien d'autres personnes qui sont dans le même cas. A l'avenir, ceux qui sont chargés de présenter les raisons qui motivent la demande d'un ancien combattant verront, je l'espère, à présenter dès la première instance les éléments de preuve qui s'imposent, au lieu de le laisser attendre pendant quatre ou cinq ans pour obtenir enfin, à cette audience spéciale, la juste décision à laquelle il avait droit longtemps auparavant.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire en terminant que notre parti a toujours pensé qu'il faudrait réduire à dix ans cette période de vingt années qu'on exige pour l'assistance-vieillesse. Je crois que le Gouvernement devrait s'arrêter à cette idée. On a dit, sauf erreur, à une récente conférence fédérale-provinciale, convoquée par le gouvernement fédéral, que nous avons maintenant, au Canada, des nouveaux résidents qui font leur part. Tout le monde doit reconnaître que ces gens ont droit à l'assistance-vieillesse sans avoir à attendre vingt ans. A mon avis, monsieur l'Orateur, dix années suffisent.

J'espère que le Gouvernement, au cours de la présente session, s'empressera de soumettre les mesures nécessaires pour mettre un frein à l'inflation.

(Texte)

M. Hector Dupuis (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire féliciter bien chaleureusement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud), non pas simplement parce que c'est la coutume, mais bien parce qu'ils le méritent. Ils se sont acquittés d'une façon admirable de cette tâche qui n'est pas aussi facile qu'on peut le croire, puisqu'en plus d'exiger une connaisance de la politique canadienne, ceux qui sont choisis pour remplir ce rôle sont à peine mis au courant des mesures qui seront soumises à la Chambre au cours de la session. Il convient donc de féliciter les motionnaires, car ils se sont révélés bons devins, si vous le voulez, en analysant profondément et d'une façon sérieuse certains aspects des projets qui seront soumis à l'approbation des députés.

Je désire aussi féliciter le Gouvernement des mesures contenues dans le discours du trône, lesquelles seront étudiées au cours de la session actuelle. Je lui adresse ces félicitations, non pas en partisan mais à titre de représentant d'une circonscription électorale ouvrière qui comprend également des gens de toutes les classes.

Je ne ferai pas l'analyse de tous les projets de loi qui nous seront soumis; toutefois, il est de mon devoir d'en souligner quelques-uns, et plus particulièrement ceux qui ont trait à l'avancement des arts dans notre province et aux subventions accordées aux universités des différentes provinces.

Le Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada aura sans doute une tâche très difficile à remplir, celle de créer un organisme qui permettra à nos artistes de faire valoir leurs talents sur le plan national. Il faut reconnaître qu'il y a 25 ou 40 ans, nos artistes n'auraient pas été en mesure de tirer profit des avantages que le Gouvernement met actuellement à leur disposition, car, à ce moment-là, ils n'étaient pas assez nombreux. Toutefois, aujourd'hui, nous comptons une pléiade d'artistes, tant de langue anglaise que de langue française, dans les domaines de la musique, du théâtre et de la cinématographie.

Étant donné que je ne suis pas certain d'être invité à comparaître devant le comité qui sera formé, je profite de l'occasion qui m'est offerte présentement pour faire une suggestion en ce qui a trait au domaine de la cinématographie. Permettez-moi de vous dire, tout d'abord, que tout récemment on m'a informé qu'en Angleterre le contingentement de l'importation des films américains est fixé d'après le nombre de films de production anglaise.

Je ne sais pas s'il y aurait lieu d'établir pareil contingentement, puisque notre industrie cinématographique est en train de prendre de l'ampleur, et je suis informé que l'on prend des mesures pour apporter un essor plus considérable encore à cette industrie si rémunératrice. Dans les circonstances, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de régir l'importation des films américains en fixant un quota basé sur le nombre que nous pourrions exporter aux États-Unis. Cette suggestion vient sans doute à son heure parce que, je le répète, en certains milieux on se prépare à "développer" davantage notre industrie cinématographique; aussi, serait-il avantageux de trouver sur le marché américain un débouché qui permettrait à cette industrie de devenir rentable.

Dans les domaines de la musique et du théâtre, je crois bien que le seul moyen d'aider nos artistes,—toujours en respectant l'autonomie des provinces,—c'est de confier à certaines institutions reconnues, des subventions que ces dernières pourraient remettre

à nos jeunes artistes, afin de les aider à se créer une carrière assez rémunératrice pour qu'ils s'y dévouent d'une façon continue.

M. Knowles: Il est dix heures.

M. Dupuis: Il est déjà dix heures?

M. Knowles: Oui.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Dupuis, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Green: Quels sont les travaux prévus pour demain?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur vient tout juste d'annoncer que le débat est ajourné à demain, onze heures.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du **Règlement.)**

82716—33½

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SOMMES DÉPENSÉES POUR L'ASSAINISSEMENT DE TERRAINS

Question nº 3—**M. Balcom:**

Quelles sommes a-t-on dépensées en Nouvelle-Écosse pour des frais d'assainissement de terrains, soit au cours de l'année financière 1955-1956, soit au cours de l'année civile 1956, et à quels endroits a-t-on dépensé ces sommes?

Réponse du **très honorable James G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):**

DU 1er AVRIL 1956 AU 30 NOVEMBRE 1956

Entreprise	Endroit		Montant
			$ c.
Armstrong	Comté de	Hants	265.59
Athol	"	Cumberland	736.86
Bishop-Beckwith	"	Kings	25,424.30
Belcher-Street	"	Kings	85,873.88
Central-Onslow	"	Colchester	1,083.05
Chignectou	"	Cumberland	25,865.32
Converse	"	Cumberland	1,484.33
Elderkin	"	Hants	16,924.96
Falmouth-Great-Dyke	"	Hants	3,071.82
Falmouth (Village)	"	Hants	1,350.56
Grand-Pré	"	Kings	21,369.88
Goose-Bay	"	Yarmouth	21,519.73
Isgonish	"	Colchester	7,301.77
John-Lusby	"	Cumberland	10,243.42
Kentville	"	Kings	13,481.02
Masstown	"	Colchester	66,608.03
Maccan	"	Cumberland	2,109.31
Minudie	"	Cumberland	9,478.83
Mantua-Poplar-Grove	"	Hants	61,636.02
New-Minas	"	Kings	1,697.73
Newport-Town	"	Hants	8,548.86
Noel-Shore	"	Hants	73,312.90
Onslow-North-River	"	Colchester	1,651.76
Queen-Anne	"	Annapolis	4,021.77
Round	"	Colchester	1,771.21
River-Herbert	"	Cumberland	4,216.46
St-Croix	"	Hants	7,563.80
Starr's-Point	"	Kings	12,814.70
Truro-Dykeland-Park	"	Colchester	4,551.29
Tregothic	"	Hants	7,289.95
Upper-Nappan	"	Cumberland	1,109.22
Victoria-Diamond-Jubilee	"	Colchester	893.68
Wellington	"	Kings	24,829.90
Windemere	"	Annapolis	4,134.81

DU 1er AVRIL 1946 AU 30 NOVEMBRE 1956—Fin

Entreprise	Endroit		Montant
			$ c.
Advocate	Comté de	Cumberland	4,110.44
Allen-River	"	Annapolis	6,328.53
Amherst	"	Cumberland	1,188.11
Annapolis-Royal-Town	"	Annapolis	1,283.58
Avonport	"	Kings	3.87
Barronsfield	"	Cumberland	4,326.90
Burlington	"	Hants	4.50
Castle-Frederick	"	Hants	185.15
Centre-Burlington	"	Hants	65.70
Comeau	"	Annapolis	1,346.55
Chambers	"	Hants	220.32
Dentiballis	"	Annapolis	4,790.25
Dugeau	"	Annapolis	296.46
Farnham-Dyke	"	Kings	115.00
Fort-Beicher	"	Colchester	1,659.01
Fort-Lawrence	"	Cumberland	735.55
Fox-Bow	"	Annapolis	34.51
Granville-Centre	"	Annapolis	1,531.70
Glenholme	"	Colchester	171.90
Greenhill	"	Hants	388.80
Habitant	"	Kings	525.52
Herbert-River	"	Hants	239.08
Kennetcook	"	Hants	380.49
Lower-Truro	"	Colchester	941.21
Martock	"	Hants	4,664.22
Mount-Anne	"	Annapolis	878.94
Moschelle	"	Annapolis	1,875.94
McKay	"	Cumberland	367.11
Mill	"	Annapolis	127.50
Messenger	"	Annapolis	1,141.16
Pré-Rond	"	Annapolis	401.85
Princeport	"	Colchester	1,032.67
Péreaux	"	Kings	2,450.25
Rosette	"	Annapolis	482.40
Ryerson	"	Annapolis	3,533.07
Ricketson	"	Annapolis	40.95
Selmah	"	Hants	21.25
Scotch (Village)	"	Hants	8.00
Seaman	"	Cumberland	4,725.33
Shipley	"	Cumberland	303.10
Tupperville	"	Annapolis	217.40
Upper-Belleisle	"	Annapolis	220.38
Walker	"	Annapolis	471.60
Wentworth	"	Hants	439.25
Windsor-Forks	"	Hants	505.55
Woodworth	"	Annapolis	420.38
			589,348.15

Remarque: Ne sont pas compris les frais d'administration, de levés et de génie.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

L'IMMIGRATION

M. C. G. HANNA—INTERPELLATION EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour afin de discuter, en vertu de l'article 26 du Règlement, une question d'intérêt public, c'est-à-dire le flagrant déni de justice naturelle que constituent les méthodes suivies par une commission d'appel de l'immigration à Vancouver, à l'audition de l'appel de Christian George Hanna, et la nécessité urgente de suspendre l'exécution de la décision relative à l'expulsion de M. Hanna en attendant que sa cause ait été entendue et jugée conformément aux règles d'une saine procédure.

Quant au caractère urgent...

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): L'autre jour, l'honorable député s'est opposé, je pense, à ce qu'on ajoute quelque observation que ce soit après que la présente motion a été soumise au jugement de l'Orateur.

M. Fulton: Et l'Orateur a dit alors que la question d'urgence pouvait faire l'objet d'un exposé et le très honorable député lui-même en a parlé.

M. l'Orateur: Je vais d'abord donner lecture de la motion. Je verrai alors si j'ai besoin d'aide. Si j'en ai besoin, je n'hésiterai pas à faire appel à l'honorable député. Ce qui me frappe en lisant la motion soumise par l'honorable député de Kamloops, c'est qu'il invoque, comme motivant l'urgence d'un débat sur cette question, la suspension d'une mesure que l'on est sur le point de prendre à l'égard de la personne en question. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) pourrait peut-être nous dire si l'on envisage une décision quelconque au sujet de l'expulsion de M. Hanna.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne sais rien d'autre que ce que j'apprends par les journaux et la radio. Une personne qui se dit l'avocat de ce monsieur a saisi la Cour suprême de la Colombie-Britannique de cette affaire. Or, tant que les tribunaux en restent saisis, elle ne saurait guère faire l'objet d'un débat à la Chambre.

M. Fulton: Je pourrais peut-être faire savoir ce que m'a dit l'avocat?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Fulton: A la suite de la formalité que l'on a appelée une audience de la Commission d'appel de l'immigration et qui a eu lieu hier matin, un ordre d'expulsion a été émis et, si je me fonde sur les renseignements qui m'ont alors été transmis par téléphone, le sujet de cet arrêt était alors en route vers Port-Alberni où le bateau est amarré en attendant son départ prévu, je crois, pour ce soir. Sachant que la coutume du ministère, par le passé, a été de ne pas tenir compte des avis et des demandes d'ordonnances de *certiorari*, de chercher à expulser des gens du pays malgré la présentation de ces avis, je soutiens, sauf si le ministre peut déclarer formellement que cet homme ne sera pas expulsé, tant que la cause n'aura pas été entendue, que le libellé de la motion établit les motifs de l'urgence d'une discussion et d'une décision.

M. l'Orateur: L'honorable député évoque l'idée d'urgence d'une discussion et d'une décision. La seule décision que nous puissions rendre c'est d'ajourner la Chambre, et le débat sera terminé. C'est la seule décision que nous puissions rendre aujourd'hui. La coutume absolue, naturellement, c'est que, dans le cours du débat sur l'adresse, les motions relevant de l'article 26 du Règlement ne sont pas acceptées, et c'est le cas depuis bien des années, comme le sait l'honorable député.

Sans doute, la question abordée dans la motion est vue d'un très bon œil par une foule de députés, mais j'hésite à écarter aujourd'hui le débat sur l'adresse pour discuter la question qui, au dire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, est pendante.

Il ne faut pas oublier qu'on a présenté un sous-amendement à la motion principale, que si nous poursuivons le débat sur l'adresse, les députés qui ont pris la parole au sujet de la motion principale ou à l'occasion de l'amendement peuvent encore la prendre, demain et aujourd'hui, à l'occasion du sous-amendement qui a été présenté il y a quelques jours.

M. Fulton: A ce propos, monsieur l'Orateur, puis-je faire remarquer que l'objet d'une motion comme celle-là est de permettre à la Chambre de statuer sur le fond de la question qui fait l'objet d'un grief ou qui lui est soumise. La seule façon pratique de procéder en l'espèce c'est d'obtenir du ministre, à la suite de cet examen et de cette discussion, l'assurance que cet homme ne sera pas expulsé du Canada tant que ce cas n'aura pas été intégralement et convenablement réglé.

Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il n'y a aucune façon de faire aboutir cette affaire. On ne peut le faire aboutir, à mon sens, que si vous m'autorisez à présenter cette motion, afin que la discussion puisse porter sur ce sujet précis et que la Chambre puisse exprimer son opinion et obtenir une opinion précise et une assurance du ministre sur ce point. Le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône ne procure aucun moyen d'en arriver à un tel résultat. Voilà pourquoi il est urgent que ce débat soit ajourné.

M. Macdonnell: Sans prétendre formuler une opinion sur le Règlement, je me demande si nous ne nous risquons pas d'oublier que la Chambre est la haute cour du Parlement. N'y a-t-il pas des occasions où nous pouvons prendre des mesures permettant d'assurer que la justice naturelle sera respectée et où il ne faut pas permettre qu'un ministre du Gouvernement, qui en somme est comptable à la Chambre, passe outre aux modalités de la procédure légale en ce pays?

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il semble que le seul moyen d'obtenir un acte de justice en faveur de cet homme soit de présenter une motion comme celle du député de Kamloops. Voici comment se présente la situation: Si nous débattons la question à propos de l'Adresse en réponse au discours du trône, il sera possible d'exiger du ministre une réponse à ce sujet et de faire en sorte que le Parlement puisse prendre des dispositions pour empêcher une action ressemblant à l'usage tyrannique d'un pouvoir absolu. (*Exclamations*) Quelle que soit la valeur intrinsèque du cas Hanna, il n'y a, à mon avis, aucun autre moyen et, à moins d'admettre la motion, abstraction faite d'une décision ultérieure des tribunaux, on pourra, en le faisant disparaître comme par enchantement, soustraire cet homme à notre compétence, et l'on aura commis une injustice. D'ailleurs, il y a une forte analogie avec le cas Archer Shee. Il faut que le Parlement agisse afin que justice soit faite.

Le très hon. M. St-Laurent: Étant donné l'intervention de tant de représentants de l'autre côté, je crois que le député de Kamloops aura peut-être l'impression que sa déclaration de l'autre jour ne s'applique pas universellement. Il semble y avoir une question au sujet de laquelle il serait très important de connaître les faits. On a dit que l'avocat qui a fourni à l'honorable représentant de Kamloops des renseignements pour qu'ils puissent servir à la Chambre a présenté une requête à la Cour suprême de la Colombie-Britannique en vue d'obtenir une ordonnance quelconque. J'ignore si tel est le cas. Je n'ai pas entendu les nouvelles à la radio ce matin, parce que je me trouvais encore dans un wagon de chemin de fer. Cependant, si tel est le cas, bien que cette assemblée soit le tribunal le plus élevé du pays, il existe une règle certaine que ce tribunal, le plus élevé du pays, a adoptée et c'est que les affaires non encore jugées devant les tribunaux ordinaires du pays ne feront pas l'objet de débats ici tant qu'elles resteront pendantes devant ces tribunaux.

Lorsqu'on assimile cette affaire à d'autres, il me semble qu'on laisse entendre que le ministère de l'Immigration serait sur le point de faire ce qu'a fait en 1911 le ministère de la Justice alors qu'il était présidé par l'honorable M. Doherty, quand Harry K. Thaw se trouvait à l'intérieur des frontières de ce pays. M. Doherty a alors donné l'ordre, en dépit de poursuites intentées devant le tribunal, de le ramasser comme un copeau et de le jeter tout simplement par-dessus la frontière. On ne songe ici en ce moment à aucune action de ce genre.

M. Diefenbaker: Il n'y a pas beaucoup d'analogie entre le cas de Harry Thaw et le cas actuel.

Le très hon. M. St-Laurent: Le Gouvernement n'a jamais vu d'attrait à adopter les méthodes efficaces mais extraordinaires pratiquées en 1911. Les procédures ont été engagées de la façon prescrite par la loi et on donne à entendre,—peut-être l'honorable député de Kamloops serait-il en mesure de nous dire si c'est bien le cas,—que l'avocat qui l'a mis au courant de cette affaire extraordinaire portait la cause devant les tribunaux de la Colombie-Britannique où je présume que, si les droits existent, ils peuvent être affirmés et seront pris en considération par l'autorité judiciaire de la province de l'honorable député.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je fais remarquer que, selon moi, nous perdons de vue ce que demande effectivement cette résolution, je veux dire les mots "nécessité urgente de suspendre l'exécution de la décision relative à l'expulsion de M. Hanna en attendant que sa cause ait été entendue et jugée conformément aux règles d'une saine procédure". La Chambre

ne sait pas ce qui se fait à la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Nous savons, toutefois, que le particulier en question sera probablement expulsé.

Quant à l'urgence de la question, je dirai que, l'autre jour, lorsqu'on s'est opposé à une motion que j'ai présentée ici, vous avez été assez bon de dire, monsieur l'Orateur, que vous étudieriez la question, parce que vous vous demandiez si le présent débat sur l'Adresse interdisait de procéder à l'examen d'une question très urgente. Je prétends que la question dont nous sommes saisis est urgente. Je conçois le point de vue juridique auquel s'en tient le ministère, mais je sais aussi que, dans de tels cas, il appartient au ministre de prendre une décision définitive. Comme l'a déjà fait remarquer le représentant de Greenwood (M. Macdonnell), nous siégeons ici pour ainsi dire en tant que haute cour du Parlement, le tribunal de dernier ressort. Nous ne savons pas ce qui se passe en Colombie-Britannique. Nous ignorons si la Cour suprême a décidé d'entendre l'affaire. Nous ne savons rien, sauf ce que nous en dit le député de Kamloops. A mon avis, l'honorable député de Kamloops a le droit d'être renseigné sur des questions de toutes sortes portées à son attention par quiconque le met au courant de renseignements authentiques. Je suis fermement persuadé que le ministre et le Gouvernement commettront une grave erreur et qu'on les accusera d'ingérence dans quelque chose qui touche de près les droits de l'homme et les libertés fondamentales, si on refuse ce débat. Bien des députés ont épuisé leur temps de parole dans le débat sur l'Adresse et il se peut qu'ils soient intéressés au plus haut point à exprimer leurs opinions sur cette affaire. Je songe à des députés comme mon ami l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw). A mon avis, monsieur l'Orateur, cette demande est régulière et devrait être admise.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne désire ajouter qu'un mot à propos de ce que le chef de la C.C.F. a mentionné, c'est-à-dire la tentative l'autre jour de faire ce qu'on tente aujourd'hui. Vu ce que vous lui avez répondu, je n'ai pas soulevé la question à ce moment-là. Toutefois, je tiens à insister sur ce qui a toujours été la coutume, à la Chambre, depuis que je siège ici et, d'après ce que je puis voir, en toutes autres occasions. En pareilles occasions, lorsque nous poursuivons un débat d'ordre général comme le débat sur l'adresse ou le débat sur l'exposé budgétaire et même peut-être sur une motion tendant à nous constituer en comité des subsides, et lorsque la Chambre est saisie de ces questions particulières, il est alors permis de discuter de n'importe quelle question qu'un député désire soumettre à l'étude de la Chambre. J'avoue que la question de pertinence entre parfois en ligne de compte lorsqu'il s'agit de tel amendement particulier. Cependant, les Orateurs qui se sont succédé dans cette Chambre ont toujours décidé qu'en pareilles occasions tout député a le droit de dire ce qu'il pense sur un sujet particulier qui peut alors faire l'objet d'un débat. Autrement dit, toute personne prenant la parole ce matin ou cet après-midi pourrait revenir à la question et s'exprimer comme il le désirerait sur le comportement du gouvernement. Cela étant, j'ai l'impression que le Règlement a toujours été interprété, en ce qui concerne la définition de l'urgence d'une question, comme visant l'urgence d'une discussion. Je ne doute pas que tout député qui le désire pourra participer au débat cet après-midi et traiter la question. Toute autre décision de la part de Votre Honneur, soit dit en toute déférence, irait nettement à l'encontre de ce qui était primitivement entendu.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Avant que vous rendiez votre décision, j'aimerais formuler quelques observations au sujet de la thèse défendue par le ministre des Finances. Selon moi, la thèse du premier ministre ne tenait guère debout, mais la plus faible de toutes est celle du ministre des Finances. Jamais un gouvernement quelconque n'a interrompu aussi souvent un débat sur le discours du trône ou sur l'exposé budgétaire que l'a fait ce Gouvernement-ci depuis quelques années. Comme l'a rappelé l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), une vingtaine de députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre avaient exprimé leur avis sur le discours du trône avant que la question se pose. C'est une question d'urgence ou ce ne l'est pas.

Une voix: D'urgence nationale?

L'hon. M. Rowe: Peut-être pas pour vous mais pour beaucoup de Canadiens partout au pays. L'honneur national est en jeu. (*Rires*)

Ces esclaffements ne m'étonnent pas. Le Canada est un grand pays, mais vous voulez le garder pour vous-mêmes et n'y admettre que ceux qu'il vous convient d'accepter. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devrait rendre une décision. L'honorable député de Kamloops avait tout à fait le droit de soulever cette question. Comme l'a dit l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, plusieurs députés avaient déjà épuisé leur temps de parole dans le débat sur l'Adresse lorsque cette question pressante est survenue. Le premier ministre a reproché au député de Kamloops d'avoir obtenu

des renseignements de l'avocat. Si les membres de l'opposition officielle ne pouvaient pas se renseigner auprès des journaux ou auprès de leurs amis, ils ne le seraient jamais car le gouvernement ne leur communique aucune information. Jamais, depuis la Confédération, un gouvernement n'a autant dissimulé les faits que le gouvernement actuel. En toute occasion, il recourt à toutes sortes de prétextes. Qu'est-ce que le gouvernement veut cacher?

Pourquoi le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prend-il cet air de suffisance et pourquoi devient-il si pâle quand il a lieu de supposer que cette question viendra sur le tapis? Qu'on nous dise pourquoi. Ou la question est pressante ou elle ne l'est pas. Si vous ou moi, monsieur l'Orateur, étions à la place de M. Hanna, Dieu nous en préserve,—nous nous sommes déjà trouvés dans l'embarras mais jamais à ce point...

L'hon. M. Garson: S'agit-il d'une discussion sur un point de Règlement, monsieur l'Orateur, ou s'agit-il d'une harangue électorale?

L'hon. M. Rowe: Je ne me fierais pas à votre jugement là-dessus, car j'ai entendu plus d'une de vos harangues politiques, et elles ne m'ont jamais beaucoup impressionné.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe m'a suffisamment aidé. Je tiens à dire que si cet honorable député et moi-même nous trouvions à la place de M. Hanna, je suis sûr qu'il trouverait moyen, par ses paroles, de nous tirer d'embarras.

L'hon. M. Rowe: Je n'en suis pas si sûr, avec le gouvernement qui est actuellement au pouvoir.

M. l'Orateur: J'ai entendu les graves propos tenus par divers députés. Un de ces jours je vais proposer que l'article nº 26 du Règlement soit modifié de manière à laisser à la Chambre tout entière et non pas à une seule personne, c'est-à-dire l'Orateur, l'entière responsabilité de la décision quant au caractère d'urgence d'une question. Des honorables députés ont souligné que l'article nº 26 a été placé là pour que des décisions puissent être prises. A mon avis, l'article nº 26 a remplacé l'ancienne motion d'ajournement que l'on proposait au milieu d'un débat chaque fois qu'un député voulait entamer la discussion d'une question qui n'avait rien à voir avec la motion proposée au début de la séance. Ceux qui ont lu les anciens débats se rappelleront que, lorsqu'un débat se déroulait sur une motion particulière et qu'un membre s'écartait du sujet de cette motion, quelqu'un lui rappelait qu'il lui fallait proposer une motion d'ajournement. Il n'avait qu'à présenter la motion et celui qui avait la parole pouvait continuer de parler sur un sujet qui n'avait rien à voir à la motion qui avait été discutée à l'ouverture du débat. A cause des abus que favorisait un tel système, on a adopté l'article 26 qui était auparavant l'article 31 du Règlement.

La Chambre a maintenant un moyen de débattre les questions d'actualité, les sujets que les députés jugent à propos de discuter. Le résultat en est, une fois que le débat est terminé, que la Chambre doit s'ajourner. Ce n'est pas une motion de fond même si elle a été modifiée une fois sans qu'on se soit prononcé sur l'amendement. A la fin de la séance, l'ajournement a lieu.

Voici ma difficulté. Les honorables députés conviendront que chaque fois qu'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides était présentée ou une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens, lesdites motions pouvaient donner lieu à un débat lors des sessions qui ont précédé la dernière. Chaque fois que se déroulait le débat sur le budget ou le débat sur l'Adresse, mes prédécesseurs ni moi-même n'avons jamais permis qu'on présente une motion en vertu de l'article 26 du Règlement. Je pense qu'aucun député ne peut signaler un seul cas précis où cela soit arrivé. S'il y en a un seul, j'aimerais qu'on me le signale.

Lorsque l'honorable député de Rosetown-Biggar a soumis cette motion l'autre jour, elle présentait une grande importance. Je lui ai alors dit que puisque nous engagions le débat, si le ministre des Finances ou quelque autre ministre, invoquant l'article 38 (2) du Règlement, avait déclaré, le premier ou le deuxième jour, que le lendemain nous passerions à d'autres questions, reportant ainsi à trois, quatre, cinq ou six jours plus tard la suite du débat sur l'Adresse..., voici ce que j'ai dit le 9 janvier 1957 comme en fait foi la page 23 du hansard:

> Je ne dis pas qu'il ne devrait pas avoir la permission de présenter encore sa motion.

Le lendemain, j'aurais pu accepter la motion de l'honorable député si la veille le ministre avait annoncé que, conformément aux dispositions de l'article 38 (2) du Règlement, il consentait à renvoyer à plus tard la suite du débat sur l'Adresse. Comme cela ne s'est pas produit et que le débat sur l'Adresse s'est poursuivi, l'occasion voulue s'offrait donc de débattre la question d'urgence contenue dans la motion de l'honorable député de Rosetown-Biggar.

Nous avons encore deux jours pour le débat sur l'Adresse. Quelques députés soutiennent qu'ils ont épuisé leur temps de parole. Eh! bien, j'ai sous les yeux la liste de ceux qui ont parlé à l'occasion de l'amendement, du sous-amendement et de la motion principale,

et il n'y a pas de doute qu'on est encore très libre de discuter cette question.

On a parlé d'obtenir des renseignements. On peut en recueillir durant le temps consacré aux questions. De fait, je crois que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a posé certaines questions au ministre hier et la journée précédente. Le chef de l'opposition a fait de même.

Si je m'écarte aujourd'hui de la coutume antérieure de ne pas permettre une motion aux termes de l'article 26 du Règlement au cours du débat sur l'Adresse ou d'un débat analogue qui offre beaucoup de latitude, je ne serai pas justifié d'avoir refusé la motion faite l'autre jour par le député de Rosetown-Biggar. Qu'est-ce qui nous empêcherait d'avoir demain une motion sur un sujet qui peut différer? Je n'aime pas opposer mon opinion personnelle quant à l'urgence du débat en l'occurrence, mais l'interprétation de l'article 26 du Règlement est telle que c'est à moi que revient cette responsabilité. A cause des précédents posés par mes prédécesseurs, comme je le disais, et à cause de mes propres décisions antérieures, je regrette de ne pouvoir accepter la motion.

M. Macdonnell: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Puis-je vous signaler que vous vous êtes prononcé sur une question d'urgence, mais qu'il y a une autre question d'urgence dont la Chambre est saisie? La Chambre est au courant qu'un ministre se propose de prendre une mesure qui irait à l'encontre du cours de la justice. Devons-nous siéger ici...

L'hon. M. Pickersgill: Je soulève une question de privilège qui m'intéresse personnellement.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentant de Greenwood a soulevé une question de privilège et le ministre désire, lui aussi, soulever une question de privilège. Je crois que nous devrions nous rallier à la décision que je viens de rendre. Ce n'est peut-être pas une décision satisfaisante; néanmoins, c'en est une que j'estime devoir rendre. Elle est peut-être bien plus pénible pour moi-même que pour tous autres membres de la Chambre. Cependant, j'estime que je ne dois pas m'écarter de la pratique établie depuis des années. Je m'en écarterai peut-être un de ces jours; mais, lorsque je le ferai, je veux être sûr que j'aurai eu pleinement l'occasion d'étudier les conséquences d'une modification de la pratique.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, si la question est mise aux voix...

M. l'Orateur: Il n'y a pas de mise aux voix. J'ai rendu ma décision, qui est sans appel.

(Plus tard)

M. C. G. HANNA—DEMANDE D'ASSURANCE QUE L'EXPULSION SERA REMISE À PLUS TARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il certifier à la Chambre que Christian G. Hanna ne sera pas expulsé du Canada d'ici la date de la demande d'audience prévue à l'ordonnance, audience qui, je crois, doit avoir lieu le 1er février?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la seule assurance que je puisse donner, est qu'on ne s'écartera nullement des dispositions de la loi établie par le Parlement et qu'il sera donné toute possibilité d'examiner quelle doit être la bonne façon d'appliquer la loi.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cet engagement ne mène à rien. Je désire demander au premier ministre...

Des voix: Le vote.

M. Diefenbaker: Une demande a été présentée au tribunal si j'en crois...

Des voix: Règlement.

M. Diefenbaker: ...les renseignements dont je dispose. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que, tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés, on mettra fin à toute mesure arbitraire et que cet homme ne disparaîtra pas comme par enchantement car alors de toute façon l'intéressé aurait quitté le pays, et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration gagnera nécessairement son point.

Le très hon. M. St-Laurent: Il ne sera pas pris de mesures arbitraires. L'honorable député oublie, ou peut-être n'oublie-t-il pas, qu'on ne peut expulser cet homme qu'en le rembarquant à bord du navire d'où il est débarqué. Je ne vois pas quelles procédures nous pourrions instituer en vue de retenir ce navire en attendant que le tribunal décide si, oui ou non, cet homme pourrait rester au Canada. Je ne suis pas au courant des faits.

L'honorable député de Kamloops (M. Fulton) a donné à entendre que le navire quittera le Canada ce soir. Ce qui est bien possible c'est qu'on cherche à profiter du fait que, si le navire part sans cet homme, on ne pourra plus du tout, quelle que soit la décision des tribunaux quant à son droit de séjour au Canada, lui faire ensuite quitter la pays car, si je comprends bien, le navire a déjà fait escale à plusieurs ports et, à chacun de ces endroits, on a refusé à cet homme le droit de débarquer parce qu'il n'est pas de ceux

qui peuvent être admis en vertu des lois d'immigration des pays où se trouvent ces divers ports.

Nous ne voulons pas le faire disparaître comme par enchantement. Le Canada n'est pas plus obligé qu'un autre pays d'accepter chez lui cet homme qui, semble-t-il, affirme être né en mer. J'ignore sur quel navire ou sous quel drapeau il dit être né. C'est là, semble-t-il, que se trouve la difficulté. Je n'ai pas examiné les faits relatifs à cette affaire, mais je me suis laissé dire qu'il n'existe pas de motifs spéciaux de recommander qu'il soit admis au Canada, si ce n'est qu'on ne veut pas de lui ailleurs. Il se peut que le Canada ait plus d'espace libre que la plupart des autres pays, il se peut qu'on puisse voir là une raison pour que nous fassions ce que personne d'autre ne veut faire, mais ce sont là questions qui ne devraient pas, à mon sens, faire l'objet d'une épreuve entre partis politiques.

On peut différer d'avis sur la question de savoir si nous devrions, au Canada, nous charger d'une chose dont personne ne veut se charger ailleurs. Certains peuvent être de cet avis, mais je suis bien sûr que tous ne pensent pas ainsi, car le Parlement a adopté des dispositions législatives en matière d'immigration. Si ces dispositions étaient tellement larges que celui qui met le pied sur le sol canadien pourrait, de ce seul fait, avoir le droit de demeurer au Canada, nous n'aurions que faire de telles dispositions. Je suis sûr que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a étudié et étudie tous les faits qui ont été mis en avant.

Cependant, je n'ai pas examiné ces faits. En tout cas, on ne cherchera certainement pas à le faire disparaître comme par enchantement, afin d'échapper aux conséquences de la décision d'un tribunal. D'autre part, il ne devrait pas y avoir sanction au moyen de l'opinion de membres de cette Chambre voulant qu'il doive demeurer ici, étant donné que le seul endroit où il aurait pu être renvoyé ne se trouverait plus dans les eaux canadiennes. C'est une considération qui influera sans aucun doute sur les procédures; je voudrais savoir, au cas où l'honorable député de Kamloops le saurait, si une demande a été soumise à la Cour suprême de la Colombie-Britannique ainsi que la radio l'a annoncé ce matin.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Je voudrais demander au premier ministre, puisque mes observations doivent revêtir la forme interrogative, s'il sait que l'objection soulevée ne porte pas sur le refus d'admettre cet homme mais sur le fait que ce refus s'est fondé sur un examen insuffisant de son cas. De fait, son cas n'a pas été entendu du tout. Personne ne prétend que cet homme a le droit de demeurer au Canada. Tout ce qu'on réclame c'est un examen suffisant de son cas pour qu'il soit possible de déterminer s'il est admissible. C'est pour éclaicir ce point qu'une demande d'une ordonnance de *certiorari* a été faite. L'audience est fixée au 1er février; on demande que cet homme puisse demeurer au Canada jusqu'alors, afin que la décision que rendra le tribunal le 1er février puisse influer sur son droit d'être entendu quant à son admissibilité.

Je voudrais donc poser une autre question au premier ministre. Peut-il nous dire si, comme j'en ai l'impression, on a donné l'assurance que, même si le navire a quitté les eaux canadiennes, M. Hanna sera renvoyé à bord de ce navire sans qu'il en coûte un sou au propriétaire, si le tribunal déclare qu'il n'est pas admissible au Canada. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que cet homme ne sera pas expulsé du Canada avant que les tribunaux aient entendu sa demande?

Le très hon. M. St-Laurent: Il se peut que l'honorable député ait une autre manière d'envisager les choses, mais je ne vois pas comment on pourrait faire retourner cet homme sur le bateau si le bateau n'est plus dans les eaux territoriales du Canada.

M. Fulton: On pourrait le renvoyer à bord d'un autre bateau.

Le très hon. M. St-Laurent Nous pourrions peut-être affréter un bateau qui irait à la rencontre de l'autre dans un port quelconque, mais je ne pense pas que ce soit une bonne manière de procéder à proposer.

M. Fulton: Le premier ministre mésinterprète ma question; je n'oserais pas affirmer qu'il l'a fait exprès. Si des personnes ont certifié aux fonctionnaires de l'immigration de Vancouver, comme cela s'est fait apparemment, que si l'on constatait que Hanna n'est pas admissible, ceux qui s'intéressent à sa demande s'occuperont de le faire retourner sur le bateau à leurs frais, où que puisse être le bateau,—et il n'y a pas du tout de nécessité d'affréter un bateau pour cela,—le premier ministre peut-il dire s'il ne serait pas équitable, puisqu'un tel engagement a été pris, de prendre un autre engagement comme celui dont je parle?

Le très hon. M. St-Laurent: Si cette sorte d'engagement avait été pris par des personnes qui s'intéressent à ce cas et qui sont en mesure de tenir cet engagement, c'est une question qu'il faudrait étudier très sérieusement, mais il semble bien pour l'instant que l'on s'efforce de faire rester cet homme au Canada par n'importe quel moyen jusqu'à

ce qu'il lui soit impossible de ne pas rester au Canada, quelle que puisse être la décision du tribunal.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration me dirait-il si, selon lui, le Canada est aujourd'hui moins tenu d'admettre ce particulier que nous ne l'étions, il y a quelques années, d'accepter dans notre pays un citoyen américain ayant un dossier criminel et qui, entré chez nous en contravention des lois, s'y est rendu coupable d'un crime et a néanmoins, en vertu d'un décret du conseil, été autorisé à demeurer au Canada à titre d'immigrant reçu?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): J'imagine bien, monsieur l'Orateur, que cette affirmation sous forme de question ne vise nullement à obtenir une réponse; mais, si elle cherche une réponse, je dirai, comme je l'ai fait l'autre jour, qu'aucune disposition de la loi ne permet au ministre, ni à aucun de ses fonctionnaires, d'admettre ce particulier au Canada. Et il s'agit de la loi adoptée par le Parlement.

M. Fulton: Pourquoi ne permet-on pas à l'intéressé de se faire entendre comme il convient?

L'hon. J. W. Pickersgill: Si le député veut bien se contenir jusqu'à ce que j'aie fini, je répondrai très volontiers à sa question. Encore une fois, personne n'a pu fournir de raisons satisfaisant aux exigences de la loi sur l'immigration; mais les fonctionnaires de mon ministère me disent, depuis que ce débat est commencé à la Chambre, que le chef du service d'immigration, en Colombie-Britannique, a été appelé à comparaître. C'est donc que le tribunal est effectivement saisi de l'affaire et qu'il ne conviendrait pas que j'en dise davantage à son sujet.

M. Fulton: Le ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que, cette assignation ayant été signifiée, et le tribunal étant saisi de la question, le ministre se considérera comme juridiquement tenu de ne rien faire à ce propos tant que l'affaire ne sera pas décidée? S'engagera-t-il à ne pas renvoyer Hanna au navire?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne donnerai à la Chambre aucune opinion juridique, sous quelque forme que ce soit.

M. Fulton: Le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il s'en tiendra à la loi? Personne n'a demandé d'avis motivé.

L'hon. M. Pickersgill: Je donnerai certainement une assurance sans réserve que je m'en tiendrai à la loi.

M. Fulton: Le ministre nous assure-t-il qu'il ne tentera pas d'éluder les conséquences ou l'application de la loi en faisant en sorte que ce particulier soit expulsé du Canada avant que les dispositions de la loi puissent être appliquées?

L'hon. M. Pickersgill: Le passé du ministre indique qu'il n'a jamais rien éludé, et tous les députés savent cela.

M. Howe (Wellington-Huron): Voilà qui est en soi éluder la question!

M. Pearkes: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous donnerait-il la composition de la commission d'appel qui a entendu cette affaire?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne le puis pas au pied levé; je répondrai volontiers à cette question demain.

M. Solon E. Low (Peace-River): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ainsi qu'au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Les deux questions sont connexes. Ma première question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Si le navire part ce soir emmenant M. Hanna, est-ce que la Cour suprême de la Colombie-Britannique restera saisie de l'affaire et rendra une décision?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas qu'il serait le moindrement séant de ma part de répondre à cette question, vu que l'affaire a déjà été portée devant les tribunaux. De toute façon, c'est une question hypothétique.

Ma seconde question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Il semble que le cas Hanna soit celui d'une personne apatride. N'y a-t-il aucun moyen de saisir de l'affaire un organisme des Nations Unies capable de s'occuper d'une question de ce genre afin que la personne en cause ne soit pas confinée sur un bateau pour le reste de ses jours? Pouvons-nous faire quelque chose en ce sens?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis assurer à mon honorable ami que je serai heureux d'étudier avec soin tous les aspects de sa question.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Permettez-moi de poser une question. Le règlement des Nations Unies ne s'applique-t-il pas seulement aux personnes vivant dans les camps de réfugiés? Si l'homme en question ne peut aller à un camp de réfugiés pour être traité comme un apatride, où peut-il aller?

L'hon. M. Martin: Le cas des apatrides pose un problème que le comité juridique des Nations Unies étudie à l'occasion; toutefois,

je ne voudrais pas répondre trop vite à une question que je n'ai pas eu l'occasion d'examiner à fond.

M. Low: Comme le Canada est maintenant engagé jusqu'au cou dans cette affaire, je voulais savoir si un membre du gouvernement ne pouvait pas en saisir un organisme des Nations Unies qui résoudrait le problème. C'est une question d'humanitarisme qui doit nous intéresser tous.

L'hon. M. Martin: Je suis sûr que le gouvernement s'y intéresse tout autant que n'importe qui. Mon honorable ami sait que M. le professeur Humphrey, directeur de la division des droits de l'homme des Nations Unies, parlant au nom du secrétariat des Nations Unies, a déjà manifesté de l'intérêt pour cette question. Cependant, je n'ai pas encore eu le temps de saisir vraiment la pleine signification de la question que m'a posée mon honorable ami et c'est pourquoi je ne veux pas en dire davantage pour l'instant. Je puis lui donner l'assurance que nous étudierons la question en tenant compte de tous les faits ainsi que de nos propres obligations.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ORGANISME INTERNATIONAL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA RATIFICATION DES STATUTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si un assez grand nombre de pays ont ratifié les statuts de l'Organisme international d'énergie atomique pour qu'il puisse fonctionner? En second lieu, le gouvernement songe-t-il à présenter, avant la fin de la présente session, une motion portant ratification desdits statuts par le Canada? Je pose la question parce que les journaux rapportent qu'une discussion du même genre se poursuit aux Nations Unies.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, mon collègue a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. Pour ce qui en est de la première partie, je répondrai, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), que l'Organisme international d'énergie atomique commencera de fonctionner quand des instruments de ratification auront été déposés par 18 pays signataires, au nombre desquels devront figurer trois au moins des pays suivants: la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Union soviétique et le Canada. Les États-Unis, le gouvernement dépositaire, ne nous ont pas encore fait part du dépôt d'aucun instrument de ratification. Le gouvernement n'a pas encore été informé qu'aucun des signataires ait ratifié le statut.

Quant à la seconde partie de sa question, comme je le signalais à mon honorable ami avant la séance d'aujourd'hui, je ne suis pas en mesure d'y répondre. Je n'ai pas encore eu l'occasion de discuter cette affaire, au nom de mon collègue, avec mes autres collègues. Je demanderais donc que cette partie de la question soit réservée, jusqu'à ce que je sois en mesure de fournir une réponse précise.

LA MARINE MARCHANDE

ACCIDENT DU BATEAU-PILOTE À SAINT-JEAN (N.-B.)—DÉCLARATION RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable George C. Marler (ministre des Transports): Vendredi, le député de Charlotte (M. Stuart) et, hier, le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) ont demandé si j'avais l'intention d'ordonner une enquête publique sur la perte du bateau-pilote dans le port de Saint-Jean.

Je désire maintenant faire part à la Chambre que j'ai reçu le rapport de l'enquête préliminaire faite par le capitaine Graves, de mon ministère, et que je prends les mesures nécessaires en vue d'instituer une enquête officielle, conformément à la loi sur la marine marchande du Canada.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Puis-je poser une question au ministre des Transports à la suite de la déclaration qu'il vient de faire au sujet de l'enquête publique menée à Saint-Jean et aussi à propos de ma question du 16 janvier touchant ce sujet ainsi que les responsabilités du ministère? Le ministre est-il maintenant disposé à dire quelles mesures immédiates l'on prendra pour remplacer le navire-pilote qui a été perdu et quelles précautions immédiates peuvent s'imposer pour empêcher à l'avenir d'aussi tristes accidents?

L'hon. M. Marler: D'après ce que je comprends des faits en cause et des ordonnances de navigation, on n'a pas besoin de prendre d'autres précautions au sujet de l'exploitation d'un navire-pilote. Pour ce qui est du remplacement du navire-pilote, j'aimerais dire à l'honorable député que nous prenons des dispositions pour en obtenir un autre et que nous espérons l'avoir sous peu.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre des Transports nous dira-t-il pourquoi on a refusé aux familles qui ont perdu des membres sur le navire qui fait le service de pilotage à Saint-Jean (N.-B.) le droit de se faire représenter par un avocat à l'audition préliminaire à huis clos alors que

la compagnie de navigation était représentée par un avocat, maître J. Paul Barry?

L'hon. M. Marler: L'enquête tenue à Saint-Jean avait purement et simplement pour but de déterminer les faits relatifs à l'accident afin qu'il soit possible de décider si, oui ou non, une enquête publique devait être instituée. Je crois que l'avocat représentant les pilotes était présent et je suis d'avis qu'un autre avocat y assistait, bien que je ne sache pas qui il représentait. Mais il ne s'agissait pas d'une enquête publique. L'enquête n'avait pas pour but de déterminer la responsabilité, ni la culpabilité de qui que ce soit et, de fait, je ne vois pas pourquoi quelqu'un se serait fait représenter à cette enquête.

LES TRANSPORTS

DÉCLARATION RELATIVE À LA DÉSAFFECTATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE DU "NEW-YORK CENTRAL" ENTRE CORNWALL ET OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George C. Marler (ministre des Transports): Hier, l'honorable député de Stormont (M. Lavigne) a demandé si l'on a étudié le problème que posera aux municipalités situées entre Cornwall et Ottawa l'abandon de la ligne ferroviaire du *New-York Central.*

Je constate que par son ordonnance nº 90648, datée du 10 janvier 1957, la Commission des transports, à la demande de la compagnie du chemin de fer *New-York Central,* a approuvé l'abandon de la ligne entre Ottawa et Cornwall, pourvu que cet abandon n'ait pas lieu avant le 15 février 1957. La Commission a étudié cette demande au cours d'une audience publique, tenue à Ottawa le 12 décembre 1956, à laquelle les parties intéressées étaient présentes ou représentées. Dans son jugement, la Commission cite textuellement la déclaration que l'avocat de la société ferroviaire a faite à l'audience publique et qui se lit ainsi:

> Aucune route provinciale ne traverse directement le territoire de la ligne, mais la région et les agglomérations en question sont bien desservies par de bonnes routes tout temps qui communiquent avec la route provinciale nº 31, reliant Ottawa à Morrisburg où elle rencontre la route provinciale nº 2 menant à Cornwall. Des camions assurent un service quotidien entre Cornwall et les villages de Crysler, Newington, Finch et enfin Ottawa. Berwick est desservi par *Taggart Trucking* d'Ottawa (Ontario) et la *Glengarry Transport* d'Alexandria. Crysler, Russell et Embrun sont desservis par la *Taggart Trucking* et la *Glengarry Transport.* Crysler, Berwick Newington, Finch et Cornwall bénéficient aussi des services de la société *Eaner Daye Transport Ltd.* de Cornwall.

Le jugement dit également que le volume des marchandises transportées par le chemin de fer était négligeable. De plus, comme le sait l'honorable député, il n'y avait plus de trains de voyageurs sur cette ligne depuis le printemps 1954.

LES PENSIONS

DÉCLARATION TOUCHANT LA PENSION MINIMUM VERSÉE AUX EMPLOYÉS DU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a demandé la semaine dernière si, depuis la fin de la session régulière de l'an dernier, j'avais reçu, de la part des représentants des employés retraités du National-Canadien, qui reçoivent actuellement des pensions de $25 par mois, une demande d'augmentation du montant de cette pension. Je peux vous répondre que je n'ai reçu aucune demande de cette nature. L'honorable député a également demandé si l'on avait poursuivi l'examen de cette question, ou si le ministre ou le gouvernement songeait à s'en occuper. On a représenté récemment à la direction du National-Canadien que toute pension inférieure actuellement payable par le réseau devrait être portée à $60 par mois, mais on n'a pris aucune disposition et la question n'a été considérée ni par le ministre des Transports ni par le Gouvernement lui-même.

L'ASSURANCE-SANTÉ

PRÉTENDUE MODIFICATION DES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Selon les journaux, le gouvernement du Manitoba aurait accepté de participer au plan d'assurance-santé ou d'assurance-hospitalisation du gouvernement fédéral pourvu qu'il embrasse les cas de maladie mentale et de tuberculose. En est-il ainsi?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu les comptes rendus de journaux que mon ami me signale. J'aimerais d'abord à en prendre connaissance.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question au ministre? Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à étendre la portée de son plan en vue d'encourager plus de provinces à y participer

L'hon. M. Martin: Le gouvernement n'a songé à aucune modification à cet égard, ni à aucun autre égard. La proposition du gouvernement est généreuse et complète, comme

l'a déjà d'ailleurs reconnu le député. Le gouvernement n'a pas l'intention d'inclure dans sa proposition les cas de tuberculeux ou de malades mentaux traités dans les hôpitaux pour la simple raison que les provinces assument déjà ces responsabilités. A cet égard, nous procédons exactement de la même façon que les provinces de Saskatchewan et de Colombie-Britannique procèdent en vertu de leurs lois d'assurance-hospitalisation. En ce qui concerne les tuberculeux et les malades mentaux qui sont traités dans les hôpitaux généraux, ceux-ci tombent sous les dispositions de la proposition faite par le fédéral.

M. Knowles: Me serait-il permis de poser une autre question? Le gouvernement craint-il qu'en modifiant ses propositions, six provinces en prennent avantage et qu'il soit alors tenu de s'acquitter de ses promesses relativement à l'assurance-santé.

L'hon. M. Martin: Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a aucune crainte à cet égard. La persistance de mon honorable ami à poser ces questions me rappelle, comme je lui ai déjà dit, un chef de claque qui, chaque fois qu'au rugby on compte un point, s'imagine que c'est à lui qu'en revient l'honneur.

M. Knowles: Vous avez l'occasion de compter un point.

M. Roland Michener (St. Paul's): Une autre question, si l'on veut bien. Pour ce qui est de l'offre du gouvernement et dont le ministre a parlé, le gouvernement se propose-t-il d'en saisir le Parlement de façon à obtenir l'autorisation de la présenter et, dans le cas de l'affirmative, à quel moment?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami a probablement oublié les termes de la proposition elle-même. La proposition renfermait un certain nombre d'offres et, à ce sujet, le gouvernement fédéral a dit que lorsque six provinces représentant la majorité des Canadiens auront accepté le plan au moyen de mesures législatives, le gouvernement fédéral prendra les mesures nécessaires en vue de faire sa part. Le gouvernement fédéral ne retire pas ses propositions d'aucune façon. Il les maintient. Lorsque six provinces représentant la majorité de la population auront exprimé leur adhésion, le gouvernement fédéral agira conformément à la proposition qu'il a faite en janvier dernier et que le premier ministre a annoncée ici même, et que j'ai moi-même annoncée quand nous avons eu des entretiens avec les représentants des provinces dans une autre salle de cet édifice.

M. Michener: Je comprends l'offre peut-être mieux que le ministre comprend ma question. Je demande au ministre si, oui ou non, le gouvernement se propose de demander au Parlement l'autorisation de faire de telles offres aux provinces?

L'hon. M. Martin: Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai déjà dit. Si mon honorable ami lit ce que j'ai dit, il constatera que j'ai très bien répondu à sa question.

M. Fleming: On n'a pas répondu à la question. Une autre échappatoire!

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Je désire poser une autre question. Le ministre pourrait-il nous dire quelles sont les provinces qui ont accepté l'offre et si l'une ou l'autre des provinces dirigées par un gouvernement libéral l'a acceptée?

L'hon. M. Martin: Les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, dans cet ordre-là, et celle de la Saskatchewan ont accepté la proposition. Je puis dire que celle-ci fait l'objet d'un examen attentif de la part de toutes les provinces. J'ai reçu ce matin le premier ministre d'une des provinces, venu discuter avec moi certains aspects de la question.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Je désire poser une autre question, monsieur l'Orateur. Le Gouvernement a-t-il étudié l'opportunité de modifier son offre de façon que les gens des provinces dont les gouvernements sont prêts à emboîter le pas et à accepter le programme de santé puissent jouir des avantages de ce programme?

L'hon. M. Martin: J'ai déjà répondu à cette question, monsieur l'Orateur, et je vais y répondre de nouveau. Le Gouvernement n'a pas l'intention de modifier son offre car, si on l'analyse, on constatera qu'elle est très généreuse. A mon honorable ami qui a posé cette question, je dirai ceci. Étant donné qu'il aime à répéter sa question, j'ai l'impression qu'il serait très déçu s'il apprenait que nous avons fait des progrès à cet égard.

M. Coldwell: Oh, non. Vous badinez certes. Vous savez que nous cherchons depuis vingt ans à faire adopter une telle mesure.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre pourquoi il continue d'accorder le droit de veto à la province d'Ontario et à d'autres provinces en ce qui concerne les programmes de son propre ministère.

L'hon. M. Martin: A mon avis, cette observation n'est pas juste, monsieur l'Orateur. Toutes les provinces qui étudient notre offre le font en toute conscience et responsabilité, sans exception, y compris la province d'Ontario.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministre nous dirait-il s'il y a des négociations en cours entre le gouvernement fédéral et un ou

plusieurs gouvernements provinciaux non pas au sujet des modifications relatives à la portée générale du plan, mais au sujet de la proportion de la population qu'il faudra inclure dans le plan en vue de le rendre acceptable pour les provinces intéressées?

L'hon. M. Martin: Tout ce que je peux dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'il y a eu des pourparlers entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de certaines provinces; ces entretiens qui se poursuivent encore portent sur des questions que ces provinces préfèrent considérer comme des sujets de négociations avec le gouvernement fédéral.

M. Fulton: Autrement dit, le ministre ne peut pas en dire plus long.

LES AÉROPORTS

LONDON (ONT.).—QUESTION RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN RADAR DE SURVEILLANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, à mon avis, nous avons consacré beaucoup de temps hier et aujourd'hui à poser des questions et à obtenir des réponses, mais je désire quand même poser une question au ministre des Transports. L'aéroport de London (Ont.) sera-t-il pourvu d'un radar de surveillance d'aéroport et de voies aériennes comme le sont les autres principaux aéroports du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quand donc cet équipement sera-t-il prêt à fonctionner?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir répondre à cette question sans d'abord me renseigner au sujet des quinze stations où cet équipement doit être installé.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le lundi 21 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker, et le sous-amendement de M. Shaw.

(Texte)

M. Hector Dupuis (Ste-Marie): Monsieur l'Orateur, il s'en est peu fallu que la Chambre soit privée du plaisir ou du déplaisir de m'entendre sur une question qui, dans les circonstances, ne peut être discutée dans cette enceinte. Je ne connais pas l'individu en cause. Je ne suis pas au courant des faits qui empêchent son entrée dans notre pays, mais je constate, comme on l'a d'ailleurs souligné de l'autre côté de la Chambre, que l'honneur de notre pays est en jeu. Eh bien, monsieur l'Orateur, l'honneur de six ou sept pays l'est aussi, puisque ces pays, pour des raisons que j'ignore, ont refusé d'admettre l'individu en cause. De plus, j'ai toujours compris, bien que je ne sois pas trop familier avec le Règlement de la Chambre, que toute question pendante devant les tribunaux ne pouvait faire l'objet d'un débat à la Chambre. Aussi, n'ai-je pas besoin de vous dire, bien qu'il ne vous faille pas mon approbation officielle, que je partage entièrement l'opinion que vous avez émise tout à l'heure, laquelle, dans les circonstances, est certainement la plus appropriée.

Qu'il me soit maintenant permis de continuer les quelques observations que j'avais l'intention de faire relativement à l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'en étais rendu à signaler le geste posé par le Gouvernement en établissant un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada. Je ne m'étendrai pas longtemps sur ce sujet. Il va sans dire que je n'ai pas l'intention de faire une enquête ici, surtout pendant le court temps de parole qui m'est accordé. De plus, je ne prétends pas être suffisamment au courant de toutes les questions qui concernent les arts pour en disserter plus longuement. Toutefois, je suis assuré que nos artistes bénéficieront considérablement de l'étude qui sera faite de la situation artistique dans notre pays et qui, en plus de nous permettre de progresser considérablement dans ce domaine, permettra à nos grands artistes canadiens de briller et de passer au rang des étoiles dans le domaine de la musique, du théâtre, du cinéma et autres.

Monsieur l'Orateur, je disais au début de mes observations que j'appréciais, comme le plus grand nombre de Canadiens, j'en suis assuré, les projets de loi que le Gouvernement se proposait de soumettre à l'adoption de la Chambre au cours de la présente session, et entre autres, celui qui a trait à l'augmentation des octrois accordés aux universités.

Toujours parce que j'ai très peu de temps à ma disposition, je ne désire pas participer à la controverse qu'a fait surgir cette libéralité, cette générosité du gouvernement actuel, mais, par ailleurs, il me paraît évident que la bonne foi du Gouvernement ne peut être mise en doute en ce qui concerne l'autonomie des provinces. Je ne sache pas que les universités qui ont accepté ces octrois dans le passé aient été obligées de changer d'un iota leur programme d'étude, leurs professeurs ni enfin leur système éducatif.

Je profite de la circonstance pour dire, encore une fois, à la Chambre que, non seulement je ne soutiendrai aucun parti politique, quelqu'il soit, qui voudrait porter atteinte à l'autonomie de quelque province que ce soit, mais que je le combattrais de toutes mes forces. Les provinces ont des droits qui leur sont garantis par la Confédération et nous voulons que chacune d'elles puisse les exercer en toute liberté. Je répète que jamais aucun gouvernement, aucun parti politique ne pourrait avoir mon adhésion, pas plus probablement que celle de la plupart des membres de la Chambre, s'il allait un jour porter atteinte à l'autonomie des provinces.

Cette année, le gouvernement se propose d'augmenter les subventions accordées aux gouvernements provinciaux afin de faciliter la formation technique et professionnelle dans les écoles qui relèvent directement d'eux. Je ne crois pas que personne ait lancé de cri autonomiste, car on a accepté ces sommes qui ont permis de contribuer à l'outillage et d'aider, de multiples façons, l'enseignement qui est donné dans ces institutions. Personne n'a refusé, jusqu'à maintenant, ni en temps de guerre ni depuis la fin des hostilités, ces octrois versés aux écoles techniques en vue de former des gens de métier, des gens qui voulaient pousser plus loin leur connaissance des différents métiers.

Je tiens également à féliciter le Gouvernement de la création d'un comité sénatorial chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles, en vue de contribuer d'une façon plus efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui y travaillent. Ce projet de loi ne doit pas nous surprendre.

Il y a deux classes vers lesquelles le Gouvernement et le parti libéral se sont tournés: les classes ouvrière et agricole, de sorte qu'un tel geste ne me surprend aucunement.

L'autre jour, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) signalait que nous étions loin de nous désintéresser de l'agriculture; au fait, il a cité des chiffres qui indiquaient l'expansion considérable que l'agriculture a connue depuis trois ou quatre ans. De plus, le prix de soutien du beurre qui permet au producteur de cette denrée d'écouler son produit à un prix convenable prouve que la classe agricole fait particulièrement l'objet de l'attention du Gouvernement. Il continue de le prouver précisément en chargeant le Sénat de faire une étude particulière afin de déterminer les moyens par lesquels nous pourrons les aider davantage à "développer" les terres, surtout celles qui sont le moins productives.

[M. Dupuis.]

Quant à nous, les citoyens des villes, nous sommes également reconnaissants au Gouvernement,—et les administrateurs des municipalités intéressées doivent l'être également,—du geste qu'il a posé en décidant de soumettre à l'étude de la Chambre, au cours de la présente session, un projet de loi visant à modifier et étendre la portée de la loi sur les subventions aux municipalités, en vue d'autoriser le paiement de subventions tenant lieu de taxes à l'égard des propriétés de l'État situées dans toutes les municipalités où ces propriétés bénéficient des services municipaux ordinaires.

Grâce à cette mesure, le gouvernement fédéral se propose de donner davantage aux municipalités, facilitant ainsi le règlement de certains de leurs problèmes. Personne ne pourra accuser le gouvernement actuel d'empiéter sur l'autonomie des municipalités parce qu'il leur vient en aide financièrement.

Il est également vrai que le Gouvernement a pensé à presque toutes les classes de la société; cela se voit par les lois qu'il se propose de soumettre à l'adoption de la Chambre. Par exemple, il entend améliorer davantage le sort des marins marchands, des producteurs de blé et des fabricants de fourrures dans le grand Nord. Et l'on fait allusion, dans le discours du trône, à plusieurs autres mesures profitables, puisqu'on dit:

> Vous serez saisis, en outre, de modifications de détail à un certain nombre d'autres lois.

Eh bien, ceci ouvre la porte à un nombre probablement considérable de bonnes mesures, des mesures sages comme en a toujours présenté le Gouvernement, comme en a toujours présenté le parti libéral pour rectifier, peut-être, certains torts, ou enfin augmenter les bénéfices accordés par les différentes lois actuellement en vigueur.

Devant toutes ces réalisations du parti libéral, devant ce que nous avons accompli dans le passé, devant ce que nous allons probablement adopter,—bien que je ne sache pas exactement ce que le Parlement adoptera au cours de la présente session,—mais devant ce qui sera adopté, devant toutes ces réalisations, nous ne craignons pas d'affronter l'opinion publique.

J'entendais l'autre jour l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker),—que je tiens à féliciter pour sa nomination à ce poste, même si son avenir semble peu prometteur en ce qui concerne les résultats électoraux, et cela non pas tant peut-être à cause de lui-même que de la politique rétrograde du parti qu'il dirige,—proposer un amendement dans lequel il disait que le Gouvernement n'a plus l'opinion publique

en sa faveur et que la majorité de la population se prononcera contre lui lors des prochaines élections. Eh bien, je me demande si le peuple approuvera le programme du parti conservateur qui ne contient aucun article d'ordre pratique. Hésitera-t-il à faire un choix entre un gouvernement qui a donné la prospérité au pays et un autre, —et je veux parler précisément du parti conservateur,—sous le régime duquel nous avons connu la faillite, la misère, la crise économique et le chômage?

Le geste charitable du gouvernement actuel à l'endroit des réfugiés de la Hongrie ne nous surprend pas non plus. Il a compris que la charité n'a pas de frontière; on la pratique partout où on le peut, et, lorsqu'il s'agit du sort des êtres humains, le parti libéral et le gouvernement actuel ont prouvé qu'ils s'appliquaient d'une façon particulière à alléger le fardeau des gens qui sont victimes de situations lamentables comme celle qu'ont connue récemment les Hongrois.

Le Canada a également participé largement, du point de vue financier, au plan de Colombo, et il a apporté une aide considérable à tous les pays en détresse de l'univers, geste qui est à notre honneur. Je ne crois pas que personne de l'autre côté de la Chambre puisse nous reprocher ce que nous avons fait dans ce domaine et je ne crois pas qu'aucun citoyen bien pensant puisse nous blâmer de l'aide que nous avons apportée à ces différents pays qui ne connaissent que misère et calamités de toutes sortes.

Toutefois, tout en appuyant sans réserve les gestes multiples de notre gouvernement à l'endroit des autres pays, il me semble que maintenant,—d'ailleurs nous l'avons toujours fait,—nous devrions, plus que jamais, accueillir favorablement les demandes qui nous sont faites actuellement par un grand nombre de nos citoyens qui, dans le passé, ont servi notre pays et ont contribué à son progrès; je veux parler des vieillards nécessiteux.

On nous a parlé d'un surplus de centaines de millions, et l'on nous prédit un progrès encore supérieur à celui que nous avons connu dans le passé. Il me semble donc que le Gouvernement devrait étudier sérieusement la requête qui lui est actuellement faite par un grand nombre de citoyens, par les membres de tous les partis qui siègent à la Chambre, et auxquels je m'associe, en vue d'augmenter d'une façon assez substantielle la pension actuellement versée aux vieillards.

Je me demande s'il n'est pas temps également d'étudier de façon approfondie la question du soutien et de l'aide que nous devrions apporter à cette catégorie de gens âgés de 60 ans. Car, tout le monde sait comme moi combien il est difficile pour un homme de 40 ans, et encore plus pour un homme de 50 ans, de se procurer un emploi lorsqu'il a perdu le sien. La situation économique a changé et ce n'est plus le temps où un homme de 50 ans pouvait réellement obtenir du travail,—recherchait ses services à cause de son expérience. Mais aujourd'hui, ce n'est plus cela, c'est un problème pour un homme de 50 ans et plus de se trouver un emploi. Alors, il me semble que, en tenant compte de ces circonstances et des difficultés qu'éprouve l'ouvrier ayant atteint un certain âge à se procurer un emploi lui permettant de pourvoir à ses besoins, il serait opportun, en ce temps de prospérité que le pays connaît, de modifier la loi actuellement en vigueur en versant des pensions aux vieillards lorsqu'ils ont atteint l'âge de 60 ans. Oh! on me dira: mais cela coûtera des millions de plus. Je ne blâme pas le gouvernement actuel. C'est ce Gouvernement, ce parti, qui est l'auteur de toutes les mesures sociales dont a bénéficié la population, en dépit de l'opposition venant de l'autre côté de la Chambre, plus particulièrement de la part des conservateurs qui trouvaient les allocations familiales absolument antisociales et qui s'opposaient ou essayaient de faire de l'obstruction à l'adoption de la pension aux vieillards; enfin, toutes les mesures sociales que nous avons proposées ont été combattues, au début, par le parti qui, aujourd'hui, en réclame l'amélioration, afin de servir ses fins électorales.

Je sais que le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux qui se sont succédé, les uns après les autres, ont donné à la population tout ce qu'ils ont pu lui donner. Nous savons aussi qu'il mettra à notre disposition toutes les améliorations que nous avons lieu d'espérer pour ceux qui doivent recourir aux allocations. Je ne blâme personne, mais il me semble que l'on devrait donner suite à certaines demandes actuellement formulées en tenant compte,—d'après les prédictions de l'auteur du plan Gordon et des grands économistes américains, ainsi que de nos principaux hommes d'affaires du pays,—que nous avons peut-être devant nous une décennie où nous jouirons encore d'une grande prospérité, et c'est durant cette prospérité que nous devons aider les nôtres.

Je n'ai aucun doute que le Gouvernement consentira à augmenter les pensions aux vieillards et, en même temps, les allocations familiales. Inutile de vous dire que les chefs de familles pourraient utiliser bien à propos ces augmentations pour l'éducation de leurs enfants et subvenir à certains besoins de leur famille.

Je ne suis pas prophète, mais je possède suffisamment d'optimisme pour penser que le Gouvernement, lors du prochain budget, ne

nous causera peut-être pas des surprises car nous sommes tellement habitués à de beaux gestes de sa part, mais, à tout événement, il nous fera plaisir en se rendant à la demande qui lui est formulée par des gens des différentes parties du pays.

Maintenant, je veux effleurer seulement la question du bilinguisme qui a été soulevée à la Chambre. Je n'ai pas le temps de présenter cette question comme il convient, dans toute son entité, et de l'analyser à fond, mais cependant une chose certaine, c'est qu'il va falloir admettre qu'il y a ici un fait français et que la langue française se parlera de plus en plus.

On dira, en certains milieux, que c'est peut-être la cause de la mésentente, de la désunion nationale. Loin de là. Il y a d'autres pays où deux langues sont officielles. Il y a même un pays où l'on se sert, presque à partie égale, de trois langues, soit en Belgique, où l'on parle le flamand, le wallon et le français, et je ne crois pas que le flamand cherche à conquérir le wallon ni que le wallon cherche à dominer le français.

Il ne s'agit pas pour nous de conquérir ou de remporter la palme contre ceux qui ne s'expriment qu'en anglais. Il n'est pas question pour nous d'imposer le français aux citoyens de langue anglaise ou à ceux qui ne parlent que cette langue. Le français, on ne l'impose pas; il s'impose de lui-même. C'est une des deux langues universelles. Qu'un individu vienne de n'importe quel pays, s'il parle l'anglais ou le français, il est certain de se faire comprendre partout dans l'univers. Donc, il ne s'agit pas, encore une fois, d'imposer le français, le français s'imposant lui-même, je le répète. Mais il s'agit de faire comprendre que nos ancêtres qui, en 1763, ont vu la France perdre sa colonie, les pionniers de ce pays de langue française, ont lutté pour conserver leur langue et que nous sommes aussi décidés à la défendre contre toute attaque, de quelque milieu qu'elle vienne.

Cependant, qu'il me soit permis de dire à mes concitoyens de langue anglaise qu'il y va de leur propre intérêt, tant au point de vue de l'industrie, du commerce, de leur avancement personnel, qu'à celui des relations qu'ils peuvent entretenir avec les différents pays, de posséder les deux langues. Lorsqu'ils auront compris cela, surtout les antagonistes de notre langue, lorsqu'ils se seront rendu compte qu'il y va de leur intérêt, s'ils ne veulent pas le faire par sentiment, de parler le français, s'ils sont pratiques, comme je le crois, eh bien, ils parleront les deux langues, ce qui leur aidera considérablement dans leurs affaires et dans leurs relations avec les individus de ce pays ou d'ailleurs.

[M. Dupuis.]

Je veux terminer mes remarques sur cette question en assurant ceux qui pourraient en douter que personne dans la province de Québec, où résident la majorité des Canadiens de langue française, n'a l'intention de heurter ni de choquer les sentiments de qui que ce soit qui ne parle pas notre langue. Nous voulons être bien compris. Nous voulons, je le répète, qu'ils considèrent qu'il est de leur intérêt de parler le français comme pour nous de parler l'anglais. Lorsqu'ils se rendront compte que ce pays est et demeurera bilingue, nous aurons l'unité nationale complète. Nous pourrons nous dire Canadiens d'un bout à l'autre du pays et nous serons fiers de nous exprimer, à l'extérieur de notre pays, dans les deux langues, les langues des pionniers, la langue des fondateurs du pays et la langue de ceux qui l'ont "développé" économiquement d'une façon extraordinaire, je veux parler de l'élément anglais et de l'élément français, lequel a continué à survivre et à se multiplier dans le Canada.

Un discours du député de Ste-Marie ne saurait être complet, sans qu'il parle du pont Jacques-Cartier. Apparemment, je n'ai pas encore obtenu le résultat auquel je m'attendais, et c'est pourquoi je fais de nouveau au ministre des Transports (M. Marler) la demande que j'ai formulée maintes fois, celle d'abolir le péage sur ce pont. On dit que la chose ne pourrait se réaliser en raison des sommes fabuleuses qui y sont perçues et des dépenses considérables prévues; en plus, il faudrait le consentement des autorités provinciales, et l'on n'a pas, jusqu'à maintenant, reçu de demande de la part du gouvernement provincial à cet effet, tandis que la ville de Montréal, la troisième partie en cause, ne s'est pas prononcée d'une façon officielle. De sorte qu'il est peut être difficile, avant que les trois parties en cause en viennent à une entente, d'obtenir l'abolition du péage. Tout de même, on pourrait améliorer les choses pour rendre un peu plus justice à ceux qui se servent de cette voie de circulation. Cette voie ne devrait pas être à la charge du gouvernement fédéral, elle relève des domaines municipal et provincial. Elle dessert une population très dense si l'on tient compte des milliers de personnes qui habitent sur la rive sud. Dans l'intérêt de ceux qui viennent de Montréal et sont obligés de se rendre sur la rive sud, à cause de cette partie considérable de la population, je crois que nous devrions au moins consentir à abolir le billet actuellement chargé aux passagers des différents véhicules, des automobiles. Cela soulagerait d'autant le budget des ouvriers, plus particulièrement des ouvriers qui travaillent dans la ville de Montréal par milliers. Ce serait rendre justice à ceux qui utilisent ce pont, même aux étrangers qui nous visitent.

M. Dufresne: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Dupuis: Oui.

M. Dufresne: Le montant perçu sur le pont auquel fait allusion l'honorable député est-il versé exclusivement dans le Trésor fédéral?

M. Dupuis: Il n'est pas versé dans le Trésor fédéral proprement dit, il est versé dans les coffres du Conseil des ports nationaux. Et puis, s'il y a un déficit qui dépasse une telle somme, la ville de Montréal et le gouvernement provincial contribuent à le combler jusqu'à concurrence de $150,000 par année. Il y aurait peut-être moyen de remettre une grande partie des recettes aux résidents de la ville de Montréal, comme cela s'est fait à différentes occasions et comme l'honorable député de Québec-Ouest a pu le constater lorsqu'il s'est agi de subventions aux universités et dans d'autres domaines.

M. Dufresne: Non. On ne peut pas dire que l'on verse cela aux universités.

M. Dupuis: Après tout, on le prend dans la poche du même habit. De toute façon, le parti libéral est toujours généreux; il comprend toujours les différents besoins du pays, et sa générosité n'est pas surprenante.

M. Dufresne: Il le fait à même l'impôt perçu des contribuables.

M. Dupuis: L'honorable député de Québec-Ouest peut être assuré que le solde des profits réalisés sur le pont Jacques-Cartier, déduction faite des frais d'administration, sert à de bonnes fins.

Maintenant, je désire terminer mes observations à ce sujet, en signalant,—je crois même que la chose est presque acceptée maintenant,—évidemment, je ne peux parler au nom du ministre des Transports, je ne voudrais pas faire de promesse que je ne pourrais pas réaliser, je ne voudrais pas faire des avancés dont je ne serais pas absolument certain,—qu'on m'a informé que les postes de perception seraient placés à l'entrée sud du pont, de sorte que les citoyens qui se servent du pont pour se rendre à l'Île Sainte-Hélène n'auraient pas à payer pour aller sur leur propre propriété. Cette demande, je la renouvellerai encore plus tard s'il y a lieu.

A la demande des honorables députés de la rive sud et de ceux de Montréal, on a ajouté une allée pour faciliter la circulation sur le pont Jacques-Cartier. On dit que dans un avenir rapproché le Conseil des ports nationaux en ajoutera encore une autre.

Je termine mes observations, puisque mon temps de parole vient d'expirer. Je réitère mes félicitations au Gouvernement pour les mesures qu'il apporte actuellement. Je me défends moi-même d'être le soutien de toute politique qui tendrait à saper l'autonomie des différentes provinces. Je proclame très haut le bilinguisme dans ce pays et je termine,—ce qui est d'ordre local,—en souhaitant que ma requête, en ce qui concerne plus particulièrement le pont Jacques-Cartier, soit bien accueillie. Ah! j'oubliais une question primordiale, celle de l'augmentation de la pension de vieillesse et l'augmentation des allocations familiales. J'espère qu'on donnera suite aux demandes que j'ai formulées au nom de ceux que je représente à la Chambre.

(Traduction)

M. James A. McBain (Elgin): Monsieur l'Orateur, selon la coutume depuis longtemps établie dans cette Chambre, je désire également exprimer mes félicitations au député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) et au député de Gloucester (M. Robichaud) pour la magnifique façon dont ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Étant donné que le discours du trône était vide de sens, je crois qu'ils se sont bien acquittés de leur tâche en parlant de choses pratiquement inexistantes. Comme c'est aussi l'usage chez les députés qui participent au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône d'appeler l'attention de la Chambre sur des questions intéressant leur propre circonscription, j'ai aussi l'intention de faire porter une partie de mes observations sur les problèmes qui se posent dans ma circonscription.

C'est un grand honneur pour moi que de représenter l'historique circonscription d'Elgin depuis le 22 mars 1954. Cette circonscription a reçu le nom de l'ancien Gougerneur général du Canada, le comte Elgin. Je l'ai déjà signalé ici, ma circonscription est mi-urbaine et mi-rurale. Son principal centre urbain est la ville de St. Thomas. Depuis nombre d'années, St. Thomas est renommée comme étant l'une des principales villes ferroviaires du Canada. Autant que je sache, c'est la seule ville du pays que traversent encore à l'heure actuelle six chemins de fer. Par suite des modifications apportées au transport par chemin de fer en ces dernières années, il n'existe plus à proprement parler d'ateliers de réparation de locomotives dans cette ville; à l'heure actuelle il n'y en a à peu près plus. Ces modifications ont contraint une multitude d'employés de chemin de fer à chercher de l'emploi ailleurs. Grâce à la politique prévoyante de notre conseil municipal et aux chambres de commerce à l'esprit progressif, que dirigeait un des commissaires industriels les plus compétents du pays, St. Thomas a pu compenser ces transferts de la main-d'œuvre industrielle en

attirant dans ses murs un grand nombre d'industries et plusieurs compagnies subsidiaires de sociétés américaines.

Pour attirer chez elle ce genre d'industries, il faut qu'une ville dispose du nombre voulu de logements. Jamais la ville de St. Thomas ne s'est donné la peine de tracer un vaste programme d'habitations. Mais elle a cependant, au fur et à mesure des besoins de l'industrie fait en sorte de fournir les logements qu'exigeait cette dernière. En avril 1956, la ville a demandé l'autorisation de faire construire quelque trente-cinq maisons de location. Elle a fait parvenir cette demande à la Société centrale d'hypothèques et de logement; on a alors mené une enquête dans la ville de St. Thomas afin d'établir le nombre de logements requis. Il a été démontré que le besoin de logements existait en réalité lorsque la première demande a été présentée. Monsieur l'Orateur, il a fallu attendre depuis avril dernier jusqu'à la mi-janvier de cette année pour obtenir l'approbation définitive du ministère des Travaux publics et de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cela veut dire que l'été sera avancé avant que les logements en cause soient prêts à être occupés. Il me semble qu'une entreprise de ce genre aurait pu être mise en chantier en bien moins de temps et même assez tôt pour assurer à nos entrepreneurs locaux les occasions d'emploi dont ils ont tant besoin durant les mois de relâche l'hiver.

Les habitants de la ville de St. Thomas et des environs sont heureux enfin, j'en suis sûr, après s'être contentés de promesses pendant dix ans, de constater la mise en chantier du nouvel édifice fédéral. Bien des gens verront peut-être avec regret la démolition du vieil immeuble historique qu'est le bureau de poste actuel. Nous prévoyons cependant que le nouvel édifice, tout en fournissant plus de logement, rehaussera la beauté de la ville et des environs.

J'ai deux autres propositions à soumettre en ce moment au ministère des Travaux publics. L'une vise la méthode suivie dans l'octroi des contrats relatifs aux travaux publics de moindre importance. Je parle des contrats dont la valeur varie de $1,000 à $10,000. On m'a donné à entendre que la méthode actuelle consiste à inviter au moins deux entrepreneurs à soumettre leur prix pour l'entreprise. D'ordinaire, ces deux entrepreneurs se consultent et soumissionnent ensuite séparément. "J'ai eu le dernier contrat public, dit peut-être l'un des deux, et comme je suis en ce moment occupé, je te laisse celui-ci. Pour cela je présenterai une soumission un peu plus élevée." Si cette méthode se généralisait à travers le Canada, elle coûterait des milliers de dollars aux contribuables. Il leur en coûterait moins si ces petits contrats étaient annoncés dans les journaux locaux et si l'on donnait aux entrepreneurs du lieu une chance égale de soutenir la concurrence.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas donner à entendre que le ministre des Travaux publics (M. Winters) s'est lui-même rendu coupable de favoritisme politique. Je sais par les rapports directs que j'ai eus avec lui qu'il cherche sincèrement à diriger son ministère sans concession à la politique. Lorsqu'il s'agit d'entreprises importantes, c'est la nécessité de telles entreprises qui compte. Toutefois, lorsque l'autorité est déléguée à quelqu'un du parti, il arrive que les choses se gâtent et quelque part quelqu'un fait du favoritisme aux dépens du contribuable.

Ma deuxième proposition au ministre des Travaux publics porte sur l'adjudication des contrats de dragage de Port-Stanley et Port-Burward.

Ces deux ports s'envasent beaucoup d'ordinaire, en hiver et au début du printemps; bien des fois la navigation retarde de plusieurs jours, à l'ouverture de la saison. La navigation retarde parce qu'on n'a adjugé aucun contrat pour le dragage du port et il faut attendre que le ministère des Travaux publics creuse un chenal pour laisser entrer les bateaux. Comme il s'agit de travaux annuels, les appels d'offre devraient se faire plus au début de l'année pour que l'adjudicataire soit en mesure de commencer le dragage sitôt la glace partie du port.

Durant la saison de 1955-1956, alors que les contrats de dragage ont été reportés, je crois que le dragage du printemps a moins retardé que durant les saisons antérieures où les appels d'offre ont suivi l'exécution et les calculs des sondages du printemps.

Passons à l'agriculture. Je veux signaler à la Chambre un point dont nous sommes très fiers dans notre circonscription en tant que cultivateurs. Le comté d'Elgin est très fier d'avoir sur son territoire une coopérative dont l'essor, au cours des récentes années, en a fait la plus grande coopérative du genre qui soit possédée par des cultivateurs en Ontario et peut-être au Canada. C'est en 1944 qu'un certain nombre de cultivateurs progressistes du comté ont appuyé l'idée d'un mouvement coopératif en vue d'acheter et de vendre leurs récoltes de céréales, leur provende, leurs engrais, leurs œufs, leur sciage, leurs matériaux de construction, leur combustible, etc.

En mentionnant cette distinction qu'elle s'est acquise d'être la plus importante coopérative en son genre, je voudrais signaler la grande importance de son expansion pour

St. Thomas et le comté d'Elgin, du point de vue des services rendus aux cultivateurs et par eux. Un chiffre annuel d'affaires de près de quatre millions et demi de dollars au cours des deux dernières années témoigne du progrès de cette industrie. Cet essor peut s'exprimer en des milliers et des milliers de boisseaux de maïs, de fève de soya, d'haricots blancs, d'haricots à œil jaune, de blé, d'avoine, de diverses variétés d'orge de semence, de dizaines de milliers de tonnes d'engrais et de provendes mélangées.

En 1955, plus de 900 boisseaux de maïs ont été achetés et vendus par l'intermédiaire de cette coopérative. Ce maïs a surtout été vendu comme provende en concurrence avec les céréales de provende subventionnées de l'Ouest. Cette coopérative est une des rares qui verse toutes ses ristournes en espèces aux cultivateurs qui en sont les actionnaires. Elle a versé à plus de 2,400 membres des ristournes de $88,000 en mars 1956, et des ristournes globales de plus de $500,000 depuis les onze ans qu'elle fait des affaires. C'est un genre de service agricole qui a fait des *Elgin Co-Operative Services* la coopérative d'achat et de vente la plus importante en son genre qui appartienne à des cultivateurs. Avec de tels états de service, son avenir semble illimité tant que le comté d'Elgin continuera d'avoir des cultivateurs et des familles d'agriculteurs du calibre de ceux qui ont obtenu cette grande réalisation.

J'appelle l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur cet état de choses parce qu'il y a, à mon avis, bien d'autres collectivités, d'un bout à l'autre du Canada, qui pourraient tirer grand avantage d'un appui plus énergique des organismes coopératifs par le Gouvernement, de façon à les établir sur des bases financières solides. On parviendrait ainsi à enrayer dans une certaine mesure l'augmentation du coût de production.

Je passerai maintenant à un autre sujet touchant également à l'agriculture et qui est fort important dans ma circonscription, le long du lac Érié et encore dans certaines régions du Canada où la culture du tabac est possible. Le tabac est maintenant un produit très important pour l'économie du pays. L'État canadien en retire un revenu moyen de 233 millions par an, si l'on inclut les impôts sur les biens, sur le revenu, et la taxe d'accise sur les cigarettes, les cigares, et ainsi de suite.

Lorsqu'on a commencé à cultiver le tabac au début des années vingt, on y a consacré 1,000 acres. Le rendement moyen par acre était de 800 livres. Cette culture a prospéré de façon à s'étendre l'année dernière sur une superficie de 113,000 acres, qui ont donné de 160 à 170 millions de livres d'une valeur marchande de 70 millions de dollars.

La valeur des terres de culture du tabac a énormément augmenté, ces dernières années. Une terre qui valait de $30 à $40 l'acre dans les années vingt, avant qu'on y plante du tabac, a vu sa valeur s'accroître de façon à atteindre jusqu'à $1,000 l'acre. L'augmentation de la production dont j'ai parlé s'est également accompagnée d'un relèvement du rendement moyen à environ 1,400 livres l'acre. Depuis deux ans, l'industrie semble traverser une période de nivellement; le jour n'est plus où on pouvait s'enrichir rapidement. Le prix de la terre fait qu'il n'est pas sage d'engager de $100,000 à $150,000 dans une exploitation de culture de tabac de première classe, parce qu'il faudrait, dans les conditions actuelles, une vie entière pour récupérer le placement initial. Les restrictions au crédit bancaire mettent dans une situation difficile les planteurs de tabac.

On améliorerait la situation dans cette industrie en réduisant la taxe d'accise sur les cigarettes et les autres produits du tabac. Actuellement, un paquet de cigarettes rapporte au cultivateur environ trois cents. Les fabricants et les distributeurs prennent à peu près 12.5c. et l'État perçoit plus de 17.5c. par paquet vendu 33c. au consommateur.

Je voudrais signaler à la Chambre le régime sous lequel le tabac s'achète actuellement. Le marché du tabac s'ouvre au jour fixé, mais les classeurs des compagnies de tabac ont déjà alors visité les cultures et examiné le produit que chaque planteur offre en vente. Les récoltes sont classées. Ainsi les compagnies savent exactement quelles sont les quantités de tabac disponibles avant qu'on se réunisse pour fixer les prix. Comme les compagnies savent ce qu'un planteur a à vendre, elles fixent le prix longtemps avant que l'acheteur se rende chez le cultivateur. L'acheteur lui offre un prix qu'il est impossible de discuter. Il arrive parfois qu'il reste moins de dix minutes sur la ferme et s'en va. L'agriculteur n'a pas le temps de réfléchir à son affaire, de dire ce que, selon lui, peut valoir sa récolte. Si le producteur demande à réfléchir une heure ou deux, il n'y gagnera rien, parce que, à son retour, l'acheteur offrira souvent de ½c. à 3c. de moins qu'une heure auparavant. Quoi qu'on fasse, sous le régime actuel, c'est le producteur qui est perdant.

Je veux consigner au compte rendu une lettre parue dans le *Mercury* de Rodney, le 16 du mois courant. A mon avis, son auteur exprime bien les sentiments de centaines de producteurs de tabac jaune à propos du régime actuel. La lettre, adressée au directeur

du journal, portait la signature: "Un nouveau producteur canadien", et se lisait comme il suit:

Par le passé, vous avez manifesté une grande compréhension des problèmes auxquels tous les producteurs de tabac doivent faire face. Vos articles de fond à propos des méthodes d'achat du tabac faisaient vraiment écho à ce que pensent les producteurs. Vous méritez d'en être sincèrement remercié. Nous espérons que votre journal adoptera la même attitude à l'avenir au sujet de nos efforts en vue de rectifier la situation actuelle qui est lamentable.

Ceux qui ont contribué à la mise sur pied de l'association ontarienne pour la vente du tabac jaune étaient, j'en suis sûr, animés des meilleurs intentions et ils voulaient protéger les droits des producteurs aussi bien que ceux des sociétés acheteuses. Malheureusement, cette association s'est révélée très utile pour les sociétés acheteuses en fraudant les producteurs.

Nos règlements fourmillent de restrictions, amendes, obligations et droits imposés aux producteurs membres de l'association. Aucune disposition de ce genre ne vise les acheteurs. D'ailleurs, ceux-ci ne tiendraient aucun compte des dispositions qui pourraient les viser, car ils sont maîtres de la situation qu'ils ont créée.

Les pratiques actuellement suivies en matière de classement et d'achat sont absolument scandaleuses et elles privent le producteur du bénéfice qu'il a si durement gagné. L'humiliation du producteur par les acheteurs n'a jamais été aussi pénible que pendant la période dite de vente. Malheur au cultivateur qui ose manifester son mécontentement en face de la fraude dont il est victime ou qui refuse de vendre sa récolte au prix que lui en offre le premier acheteur qui se présente chez lui.

Faut-il s'étonner que les journalistes ne soient pas admis aux réunions du conseil, que les producteurs qui sont membres de l'association ne peuvent rien savoir des affaires du conseil, non plus que des constatations et des vœux de la commission d'enquête instituée par le gouvernement fédéral? Le conseil laisse gravement à désirer.

Je suis un Néo-Canadien et je dois travailler fort pour gagner ma vie. Je ne me plais guère à toutes ces longues heures de dur travail dont parlait un producteur de tabac d'Elgin il y a quelques semaines dans une lettre adressée au rédacteur. J'aimerais beaucoup mieux me trouver dans quelque place de villégiature en vacances avec le président de notre association. Malheureusement, je considère mon travail ardu comme mon devoir envers ma famille et la collectivité que j'ai choisie.

Je crois que la situation actuelle de l'association de vente n'existerait pas si tous les producteurs de tabac étaient des Canadiens de vieille souche mais je ne crois pas que les Néo-Canadiens soient les seuls à blâmer. A mon avis, ceux qui sont dans cette industrie depuis longtemps devraient prendre l'initiative pour remédier à la présente situation. Je vous assure que les Néo-Canadiens s'empresseraient de suivre leur exemple. En somme, il ne serait guère poli de la part d'un Néo-Canadien d'entreprendre une réorganisation dans le pays où il vient à peine de prendre pied. Oublions donc toutes les différences qui nous séparent et conjuguons nos efforts pour accomplir quelque chose à l'égard de notre association.

La proposition du gouvernement fédéral en vue de modifier la régie des marchés ranime nos espoirs. Nous nous réjouissons grandement des réunions secrètes tenues dernièrement par les producteurs dans différentes parties du pays et des nouvelles voulant que la requête priant le Gouvernement d'adopter la loi sur les marchés nous sera soumise.

Je puis vous assurer que ma signature, qui figure au bas de cette pétition, comptera parmi les milliers d'autres de ceux qui estiment que le temps est venu de faire des changements.

Qu'on me permette de profiter de l'occasion pour prier les autres producteurs d'exprimer leur opinion dans ce document-ci. Exposons notre problème par écrit. Montrons aux acheteurs combien nous déplaît l'inadmissible situation actuelle. Ils n'auront pas trop de plaisir à nous lire. Et quand viendra circuler dans notre région la pétition priant l'État d'intervenir, que tout le monde la signe.

Cette lettre est signée, comme je le disais, par "un producteur néo-canadien". Nous savons que la Cour suprême est toujours saisie de la loi sur l'organisation des marchés agricoles et qu'elle n'a pas encore rendu de décision en ce qui concerne sa validité. Mais, quelle que soit cette décision, j'espère que le Gouvernement, s'il est toujours au pouvoir et si les Chambres ne sont pas encore dissoutes, ne négligera rien pour venir en aide aux producteurs de tabac jaune qui veulent former une association de vente, sous le régime d'une loi sur l'organisation des marchés agricoles, si tel est leur désir et s'ils décident de le faire.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

BUDGET DES DÉPENSES DE 1957-1958

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1958, lequel message est lu par Monsieur l'Orateur.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 1956-1957

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un autre cahier supplémentaire de prévisions budgétaires pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1957. Monsieur l'Orateur lit ce message à la Chambre.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Shaw.

M. T. J. Kickham (Kings): Monsieur l'Orateur, je tiens à m'unir à ceux qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires (MM. Hanna et Robichaud) des magnifiques discours qu'ils ont prononcés en ouvrant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Au nom de mes commettants, je tiens d'abord à présenter mes remerciements pour le programme de travaux publics exécutés dans mon comté et à remercier le ministre des Travaux publics (M. Winters) de la construction du quai ferroviaire de Georgetown et du projet de construction, l'été prochain, d'un nouvel entrepôt à pommes de terre sur le quai, entrepôt assurant contre la gelée et qui remplacera celui qui ne répond plus aux besoins.

On a procédé à de grands travaux de creusage des havres et des voies navigables, de telle sorte que les bateaux de pêche peuvent facilement accoster. Je mentionne aussi les travaux aux brise-lames et aux quais. Tous ces ouvrages s'imposaient pour que les pêcheurs et les cultivateurs puissent aisément s'occuper de leurs entreprises. Il reste toujours bien des demandes analogues à satisfaire dans de nombreux centres de pêche, et j'espère ardemment qu'on y fera droit en votant des crédits suffisants. Toutefois, on ne peut pas s'attendre que tout soit exécuté en même temps parce que, d'une année à l'autre, un gouvernement ne peut dépenser que l'argent qu'il obtient en revenu annuel. Nous sommes reconnaissants au ministre de s'être rendu compte de nos besoins en aidant les pêcheurs et les cultivateurs à poursuivre leur travail quotidien.

Nos pêcheurs et nos cultivateurs sont grandement atteints par la hausse continue des taux de transport des marchandises. Bien entendu, cela s'applique particulièrement aux provinces Maritimes par suite de leur situation géographique au Canada. Les longues distances à parcourir signifient que nous n'avons pas la concurrence du transport par camions dont bénéficient les provinces centrales et qui s'accompagne de taux moins élevés. A mon avis, si le gouvernement remboursait aux chemins de fer le montant des hausses du tarif de transport des marchandises, qui représentent plus de 100 p. 100 depuis 1945, surtout en ce qui a trait à nos principaux produits, comme la houille, les pommes de terre et le poisson, il aiderait beaucoup l'économie des provinces Maritimes.

Vu que ces trois produits sont expédiés en vrac et que les taux actuels du transport des marchandises coûtent cher à ces industries, je préconiserais qu'on redonne à l'aide au transport des céréales de provende et à la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes l'efficacité qu'elles avaient avant l'augmentation horizontale des taux de transport. A mon point de vue, je ne vois pas de meilleure mesure que le gouvernement puisse prendre pour venir en aide à l'économie des provinces de l'Atlantique que d'absorber une grosse part du prix du transport ferroviaire pour nos produits à destination du Canada central. Cela nous apporterait le soulagement le plus direct et le plus immédiat, ainsi que le plus grand encouragement, et reviendrait à une transfusion de sang donnée à notre économie. L'augmentation constante des taux de transport des marchandises fait peser sur nos épaules un fardeau écrasant qui nous empêche de faire de la concurrence sur un pied d'égalité.

On a dit que toute crise enregistrée dans une région quelconque du Canada avait des répercussions sur toute l'économie de notre pays. C'est une déclaration qui me paraît exacte. Je crois avoir proposé un moyen évident d'atténuer, au moins dans une certaine mesure, nos difficultés économiques.

De nombreux cultivateurs de notre province qui ont besoin d'argent pour financer leurs opérations agricoles éprouvent beaucoup de difficultés à se procurer un prêt par l'intermédiaire de la Commission canadienne du prêt agricole, à cause du niveau élevé des garanties exigées avant qu'un prêt soit approuvé. La loi sur le prêt agricole canadien est en vigueur depuis 27 ans, et ne vise que 14 p. 100 de tous les prêts agricoles au Canada. Les pertes subies depuis sa promulgation ont été insignifiantes. Pour aider les cultivateurs à obtenir des prêts, les garanties exigées devraient être réduites de 25 p. 100. De la sorte, bon nombre des requérants qui ne peuvent actuellement obtenir aucun prêt pourraient alors satisfaire aux conditions requises et se prévaloir des taux d'intérêt et des dispositions d'amortissement prévus par la loi. Une réduction du montant de la garantie exigée, dans le sens de ma proposition, donnerait plus de liberté d'action aux directeurs régionaux, et contribuerait à assouplir la loi. Cette loi comporte à l'heure actuelles des restrictions trop étroites.

Il semble qu'il s'écoule beaucoup trop de temps entre la date de la demande et le moment où l'on passe à l'évaluation des fermes. Certains bureaux de district manquent de personnel, paraît-il, de sorte que, bien que le surintendant régional ne soit nullement en faute, le requérant s'impatiente du délai extrêmement long.

Notre Commission du prêt agricole pourrait devenir le meilleur organisme de prêt au Canada, mais il lui faudra pour cela se départir en grande partie de ses exigences en matière de garantie. J'espère que le ministre

des Finances (M. Harris) élargira les dispositions de la loi de façon qu'elle puisse répondre aux besoins d'un bien plus grand nombre de cultivateurs qu'à l'heure actuelle.

Je veux dire un mot des pensions aux anciens combattants. Un grand nombre d'anciens combattants qui ont servi leur pays pendant la première guerre mondiale, mais sans aller plus loin qu'en Angleterre, n'ont pas droit à l'allocation aux anciens combattants. Il en va de même des anciens combattants de la seconde Grande Guerre dont le service militaire s'est déroulé au Canada ou à Terre-Neuve. Parmi ces derniers, plusieurs auraient volontiers passé outre-mer mais, parce qu'ils possédaient des qualités particulières, on les a retenus au Canada. Maintenant, en vertu des dispositions de notre loi, on leur refuse l'allocation aux anciens combattants.

J'engage le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) à verser $40 par mois à tous les anciens combattants âgés de 60 ans, tout comme on verse automatiquement $40 par mois à tous les citoyens qui atteignent l'âge de 70 ans. Cette somme aiderait appréciablement de nombreux anciens combattants qui sont dans une situation financière angoissante.

L'industrie de la pêche est très importante dans ma province. Les autorités provinciales et fédérales collaborent à de très utiles travaux de recherche en vue de l'application de méthodes scientifiques à la prise et à la transformation du poisson.

Je voudrais que les cadres de la loi sur les entrepôts frigorifiques et sur la réfrigération soient élargis afin que les conserveries et les établissements de transformation aient droit à des subventions pour l'aménagement d'entrepôts frigorifiques. La réfrigération est devenue une nécessité; si l'on venait en aide aux conserveries et aux transformateurs, ils seraient en mesure d'assurer ce service nécessaire. Souvent ils en sont incapables par leurs propres moyens et l'aide qu'on pourrait leur accorder serait profitable à tous les pêcheurs.

Avant de terminer mes observations, je désire remercier le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et son adjoint parlementaire (M. MacNaught) d'avoir bien voulu se rendre à ma demande en autorisant l'enlèvement des palourdes des eaux polluées du comté de Queens pour les transporter sur les grèves du comté de Kings afin de les y nettoyer et de les préparer pour les établissements de transformation du comté de Kings. Je ne m'étendrai pas sur les difficultés auxquelles le ministre a dû faire face, mais je sais que du fait des règlements de santé du Canada et des États-Unis il a dû surmonter bien des obstacles. A cet égard nous avons bénéficié de l'entière collaboration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Je m'abstiendrai de commenter nos pêcheries plus longuement jusqu'à ce que le comité soit saisi des prévisions budgétaires du ministre.

M. J. A. Smith (Battle-River-Camrose): Je suis très heureux de pouvoir prendre part au présent débat, monsieur l'Orateur, surtout en ce moment où l'occasion m'est offerte d'appuyer le sous-amendement qui a été soumis à cette Chambre avec tant de compétence, mardi dernier, par mon collègue le député de Red-Reer (M. Shaw). Ce sous-amendement blâme le Gouvernement de ne pas avoir pris des mesures efficaces en vue d'arrêter la hausse continue du coût de la vie; deuxièmement, de ne pas avoir établi ni suivi de lignes de conduite qui permettent aux agriculteurs du Canada et aux producteurs de denrées primaires de jouir d'une juste part de la prospérité que le Canada peut envisager; troisièmement, de ne pas avoir augmenté les pensions de vieillesse et les autres versements de sécurité sociale proportionnellement au coût de la vie actuel.

Cet après-midi, monsieur l'Orateur, je me propose de parler de certains des nombreux problèmes auxquels ont à faire face les hommes et les femmes qui s'adonnent à notre principale industrie, l'agriculture, et de soumettre au Gouvernement quelques mesures qui, s'il est réellement intéressé au progrès de cette industrie, peuvent être prises en vue de remédier à la situation dans laquelle se trouvent actuellement tous les cultivateurs du Canada. Depuis notre arrivée ici, nous avons bien conscience qu'on demandera bientôt au peuple canadien de choisir encore une fois le Gouvernement qui dirigera les affaires de notre beau pays pendant quatre ou cinq ans. Étant donné cet état de choses, il est temps, maintenant, que chaque député fasse un bref examen de conscience. Nous devrions poser quelques questions bien simples, comme celles-ci, par exemple: Avons-nous servi de notre mieux, au cours des dernières années, les intérêts de nos commettants et de toute la population du Canada, comme ils le méritent? Avons-nous traité avec justice tous les secteurs de notre économie, ou en avons-nous négligé quelques-uns?

A l'égard de cette dernière question, monsieur l'Orateur, notre groupe croit que plusieurs secteurs de notre économie ont été fort maltraités. Il est intéressant de lire l'exposé éblouissant de notre prospérité nationale, mais il est très difficile de faire figurer dans ce joli tableau le véritable état de choses qu'on retrouve dans l'industrie agricole, surtout quand on constate qu'environ 18 p. 100 des

gens qui se livrent à l'agriculture au Canada touchent moins de 7 p. 100 du revenu national. Cependant, le discours du trône ne donne nullement à entendre que le gouvernement actuel ait l'intention de faire quoi que ce soit à ce sujet. Ce problème inquiète vraiment une foule de gens au Canada. De fait, les soutiens du gouvernement actuel, les délégués qui ont assisté au congrès de l'Association libérale de l'Alberta, à Calgary, en novembre dernier, ont exprimé leur mécontentement à l'égard de la ligne de conduite relative à l'agriculture, si l'on peut appeler cela une ligne de conduite, que le Gouvernement suit depuis des années. Si l'on en croit les comptes rendus des journaux, ce congrès aurait préconisé l'établissement d'un régime de parité des prix des produits agricoles. Il a aussi exhorté le Gouvernement à faire davantage pour découvrir des débouchés pour nos céréales et autres produits agricoles.

Le congrès a adopté une résolution exhortant le gouvernement à consentir des prêts à long terme aux jeunes agriculteurs. A la même occasion, il en a adopté une autre proposant l'uniformisation des prix minimums pour les porcs tant sur les marchés de l'Est que sur ceux de la côte du Pacifique. On m'a donné à entendre qu'un assez fort pourcentage des délégués qui ont assisté à ce congrès représentaient les agriculteurs de l'Alberta et qu'un des délégués s'était exprimé de la sorte: "Les agriculteurs sont réduits à quia; ils ne peuvent bouger. Le Gouvernement nous chante que nous sommes prospères, mais tous sont criblés de dettes." Afin de prouver mon avancé, d'après lequel ces délégués qui appuient le parti libéral se préoccupent de la question et déplorent la situation actuelle, je puis ajouter qu'à leur avis, si nous voulons faire élire des députés libéraux dans l'ouest du pays, il faudra modifier la ligne de conduite relative à l'agriculture.

Or, monsieur l'Orateur, les demandes que je viens d'énumérer figurent au programme agricole du parti du Crédit social depuis toujours. Bien que nous nous soyons faits ici les champions de ce programme, le Gouvernement n'a pas jugé à propos de l'appliquer. L'été dernier, par exemple, pour vous citer un exemple, nous avons reçu de la part du ministre du Commerce (M. Howe) l'assurance qu'après l'année-récolte qui se termine le 31 juillet il prendrait les mesures nécessaires pour accorder une préférence au cours de la nouvelle année-récolte à ces points de l'Ouest qui avaient un contingentement peu élevé. Je ne veux pas me montrer injuste. Je ne veux pas reprocher à la Commission canadienne du blé la situation confuse où se trouve le marché du blé dans l'Ouest. Bien qu'on rapporte que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) aurait dit à une réunion tenue dans le sud de l'Alberta que seule la Commission canadienne du blé réglementait la vente de ce produit, je ne suis pas prêt à accepter cette déclaration. Le ministre de l'Agriculture sait fort bien que la Commission canadienne du blé n'est en mesure d'écouler ce produit que dans les limites des programmes erronés du gouvernement libéral actuel et de la ligne de conduite adoptée par celui-ci dans le domaine des finances.

L'été dernier, nous avons eu l'avantage d'assister aux auditions du comité de l'agriculture auxquelles participaient les représentants du Pacifique-Canadien. Il me semble, monsieur l'Orateur, que le Pacifique-Canadien doit être rendu en partie responsable de la situation actuelle dans les prairies de l'Ouest en ce qui concerne l'organisation des marchés des céréales. J'ai l'impression que le Pacifique-Canadien s'est, le printemps dernier, délibérément abstenu de collaborer avec le contrôleur des transports. Peu de choses indiquent d'ailleurs, monsieur l'Orateur, que la compagnie ferroviaire dont il s'agit s'est efforcée d'améliorer la situation qu'on peut constater à l'heure actuelle sur les lignes du Pacifique-Canadien dans l'Ouest.

Ayant suivi de près les ventes de blé dans ma circonscription, j'ai pu constater qu'à bien des endroits dont le contingent était, au 31 juillet 1956, de 5 boisseaux, on n'en avait pas livré tout à fait deux à la fin de l'année-récolte. D'autre part, je connais d'autres points de l'Ouest canadien, qui, le 31 juillet de l'année dernière, avait un contingent de 8 boisseaux et qui, maintenant, en ont complété trois. J'ai été en relations constantes avec la Commission canadienne du blé au sujet de cette situation, vu qu'elle intéresse les cultivateurs de ma circonscription. Je tiens à donner lecture d'un bref extrait d'une lettre que j'ai reçue en novembre d'un haut fonctionnaire de la Commission canadienne du blé:

> Je voudrais vous signaler que les deux chemins de fer ont sensiblement accru le nombre de wagons affectés au transport des céréales depuis le 1er août jusqu'à présent. Du 1er août au 31 octobre, le Pacifique-Canadien a fourni 43,830 wagons comparativement à 28,415 l'an dernier. Le National-Canadien en a fourni 41,598 contre 29,278 l'an dernier. Cependant, bien que le Pacifique-Canadien ait augmenté le nombre de ses wagons d'environ 15,000, le National-Canadien a accru les siens d'environ 12,000; mais le nombre total des wagons fournis par chaque société est à peu près égal si l'on tient compte que les céréales que nous avons à expédier se trouvent sur la ligne du Pacifique-Canadien dans une proportion d'environ 57 p. 100, tandis que la proportion afférente au National-Canadien est d'environ 43 p. 100. Vous constaterez que tant que le National-Canadien continuera de fournir un nombre de wagons équivalant à celui du Pacifique-Canadien, les stations sises sur la

ligne du National-Canadien seront en meilleure posture que celles qui sont situées sur la ligne du Pacifique-Canadien.

Autrement dit, tant que le Gouvernement refuse de nommer un nouveau contrôleur des transports autorisé à diriger avec ordre et équité l'écoulement des céréales dans l'Ouest, cet état de choses se maintiendra et les cultivateurs vivant le long des lignes du Pacifique-Canadien continueront d'être l'objet d'un passe-droit.

Je sais qu'on a fait certaines tentatives en vue de justifier cette situation. On a allégué bien des raisons, dont la plupart étaient très faibles. Peut-être un des motifs les plus décisifs est-il la nécessité d'avoir du blé d'une qualité particulière, autrement dit le fait que les commandes d'expédition portent sur une certaine catégorie de blé. Cet argument ne tient pas quand on considère deux points distants d'au plus 10 milles. Le blé écoulé à ces deux points est, dans la plupart des cas, de la même qualité et de la même catégorie. Par conséquent, cet argument tombe à plat.

Avant de laisser cette question, j'exprime l'avis que le Gouvernement devrait prendre des mesures tout de suite pour veiller à ce que le Pacifique-Canadien agisse aussitôt en acheminant dans l'Ouest le même pourcentage de wagons que le National-Canadien. Il faudrait faire quelque chose pour remédier au délai de six semaines du printemps dernier imputable aux personnes et non aux choses. Comme je l'ai dit déjà il y a un instant, la situation dans l'Ouest reste grave. Pour les cultivateurs de cette région, de faibles contingents entraînent l'impossibilité de vendre leurs céréales. Ils n'ont pas d'argent pour payer leurs impôts ni pour d'autres besoins. On nous dit que la surabondance de blé dans l'Ouest s'explique par un excédent universel de cette denrée. Je veux donc me reporter à un court article intitulé: Quelle est au juste l'importance de ces excédents? L'article porte sur les excédents de blé dans le monde. En voici un passage:

> Les grandes quantités de blé existant à l'heure actuelle présentent un obstacle sérieux à l'écoulement de la nouvelle production. Gouvernements, cultivateurs et hommes d'affaires des pays exportateurs les considèrent d'un œil sombre. Les reports de blé seraient "astronomiques" à en croire une récente déclaration de la Banque du Commerce.
>
> Vu notre mode de commerce et de distribution, la situation est évidemment grave, mais le volume de ces excédents semble nous impressionner plus que de raison. Nous considérons le report mondial d'un milliard et demi de boisseaux comme étant presque l'équivalent des exportations normales pour une période d'un an et demi. Nous oublions que la population mondiale atteint aussi un chiffre astronomique. Il y a plus de deux milliards et demi d'habitants dans le monde et, pour ce qui est des réserves d'aliments, nous n'avons que 36 livres de blé par personne. Aux États-Unis, où la consommation de farine est modérée, on consomme annuellement 190 livres de blé par personne.
>
> Une bonne partie de la population mondiale n'a pas accès au blé, mais la consommation annuelle de cette céréale s'établit aux environs de 6 milliards de boisseaux. Un excédent d'un milliard et demi de boisseaux équivaut à l'approvisionnement de trois mois pour le secteur qui consomme du blé.
>
> Si embarrassants que soient les reports pour le commerce mondial, il semble qu'une réserve de 90 jours d'une aussi importante denrée ne soit pas déraisonnable.

J'affirme monsieur l'Orateur, que bien peu d'éleveurs consentiraient à gérer leur exploitation sur une base plus étroite, en ce qui concerne les réserves élémentaires de vivres. L'article poursuit en ces termes:

> La race humaine devrait pouvoir mettre au point une économie qui lui permettrait de se ménager une certaine assurance contre une raréfaction brutale des vivres sans déclencher un effondrement du marché et en faire subir les dures conséquences aux producteurs.

J'ai dit il n'y a pas longtemps que onze pour cent de la population du Canada s'adonnaient à l'agriculture qui est une industrie de base et qu'ils touchaient moins de 7 p. 100 du revenu national. Il y a nombre de causes à cet état de choses. Une des raisons peut-être de la situation dans laquelle se trouvent actuellement les cultivateurs canadiens est que ceux-ci sont les seuls grands exportateurs de blé au monde dont le marché ne soit pas protégé quant à la vente de leur produit. Les cultivateurs canadiens se trouvent dans une impasse financière. Il se pourrait qu'il en soit également de même dans une certaine mesure des cultivateurs du monde entier.

Voici un court article sur la situation générale des cultivateurs de certains des principaux pays du monde. Or, je constate que durant la période du 1er janvier 1953 à la fin du premier trimestre de 1956, cette situation accuse une certaine tendance. En Australie, elle accuse un fléchissement de 15 p. 100; au Canada, un fléchissement de 19 p. 100; en Finlande, une hausse de 23 p. 100; en Allemagne occidentale, une hausse de 11 p. 100; au Japon, une hausse de 4 p. 100; aux Pays-Bas, une baisse de 5 p. 100 et, aux États-Unis, une baisse de 16 p. 100.

Je rappelle donc que la situation des cultivateurs a fléchi au Canada de 19 p. 100, soit plus que dans tout autre pays dont il est question dans la statistique susmentionnée. C'est triste, mais c'est vrai. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a jamais, à ma connaissance, établi d'une manière convaincante à la Chambre que l'agriculture canadienne n'est pas dans une situation déplorable. J'attends avec impatience qu'il le fasse au cours de la présente session. Je demande au premier ministre (M. St-Laurent) pourquoi il a laissé notre industrie de base tomber à

un si bas niveau économique. Cet état de choses, s'il continue, aboutira éventuellement à l'effondrement total de notre production vivrière. Je sais que, dans notre propre région, les gouvernements locaux et les hommes d'affaires, ainsi que ceux qui sont en rapport avec les cultivateurs, éprouvent de plus en plus de difficultés à poursuivre leur activité par suite de cette baisse constante de leurs revenus.

Dans la municipalité où je réside, à Vermilion-River, les impôts en souffrance s'élèvent maintenant au chiffre ahurissant de $609,715. Ce qui veut dire que 36 p. 100 de toutes les terres de ce district municipal ont des taxes en souffrance. Dans le district municipal de Wainwright, au sud de ma circonscription, on retrouve la même situation. Dans cette municipalité, les taxes en souffrance ont atteint en 1955 le chiffre de $267,777 avec 108 terres donnant lieu à la récupération des taxes.

M. Byrne: Les impôts provinciaux sont trop élevés.

M. Smith (Battle-River-Camrose): Laissons cela de côté; si vous y connaissiez quelque chose vous ne parleriez pas de la sorte. La cause de cette augmentation considérable des arrérages d'impôts dans ces deux districts municipaux doit s'imposer à tous, même à mon honorable ami le représentant de Kootenay-Est (M. Byrne). Cela signifie simplement que les cultivateurs de ces districts ne disposent pas d'assez d'argent comptant pour s'acquitter de leurs impôts. Je connais de nombreux cultivateurs qui, pour la première fois depuis les années de crise, ont dû laisser en souffrance le paiement de leurs taxes annuelles.

J'aimerais maintenant consacrer quelques instants à une question qui intéresse la Chambre. C'est l'injustice des prix minimums actuels en vigueur relativement aux porcs. Si l'on considère que 90 p. 100 des porcs exportés de l'Alberta en 1955 ont été vendus sur les marchés de la Colombie-Britannique, et que le transport ne coûte qu'un dollar les cent livres pour expédier un porc d'Edmonton à Vancouver, comment le ministre de l'Agriculture peut-il justifier l'écart considérable entre le prix minimum pratiqué sur les marchés d'Edmonton et celui qui est pratiqué sur les marchés de l'Est, à Toronto et à Montréal? Le prix minimum à Edmonton est de $18.50 les cent livres contre $23 les cent livres sur le marché Toronto-Montréal. S'il y a une justification quelconque de cet écart entre le prix minimum des porcs, selon certaines régions de notre pays, et plus particulièrement une justification de cet écart-ci, le ministre ne devrait-il pas établir, pour le marché d'Edmonton, un prix minimum de $22 les cent livres?

Les cultivateurs albertains élèvent de bons porcs. Ils en élèveraient bien davantage s'ils savaient que leurs efforts seraient convenablement récompensés. La diminution très sensible du nombre de porcs produits en Alberta l'an dernier tenait directement à l'instabilité des marchés de l'année précédente. La Grande-Bretagne a déjà été un des gros importateurs de produits canadiens du porc, mais pour des raisons qu'est sans doute seule à connaître l'administration actuelle, ce marché n'existe actuellement plus.

On me permettra de revenir à l'année 1935, année où notre présent régime a pris le pouvoir. Nous exportions cette année-là plus d'un million de porcs en Grande-Bretagne. En 1940, juste au début de la guerre, nous lui en exportions plus de 2,800,000. Je suis tout disposé à reconnaître que pendant la guerre la demande des porcs canadiens a quelque peu augmenté. A la fin de 1945, nous exportions à la Grande-Bretagne 3,600,000 porcs. En 1950, cinq ans après la fin des hostilités, le nombre de porcs absorbés par le marché britannique ne dépassait que légèrement 600,000 comparativement à un sommet de 3,500,000. Cinq ans plus tard, en 1955, nous avons exporté 53 porcs à la Grande-Bretagne. Jusqu'à la fin de juillet l'an dernier, nous n'avions pas vendu une seule livre de produits du porc à l'Angleterre. Sûrement, le programme de vente du gouvernement laisse à désirer. Pas moyen d'expliquer autrement cet état de choses.

Je voudrais maintenant dire un ou deux mots de l'application de la loi sur le soutien des prix agricoles. On raconte un peu partout au Canada que l'application de cette loi par l'Office coûte énormément cher aux contribuables. L'Office a été établi en 1946. Depuis ce temps, les frais de soutien des prix agricoles se sont établis à 89 millions de dollars. La plus grande partie de cette somme, soit 70 millions, a été affectée au paiement des pertes subies par les cultivateurs de la Saskatchewan au cours de l'épidémie de fièvre aphteuse de 1952.

Voici comment se répartit le solde de cette somme au cours d'une période de dix ans: 8.5 millions pour le soutien des prix du beurre depuis 1949; 6.7 millions pour les pommes, et 2 millions pour les pommes de terre. Les autres chapitres de dépenses comptent pour peu de chose, exception faite de l'épidémie de fièvre aphteuse. En ces dix ans, le soutien des prix a coûté au Trésor du Canada moins de deux millions de dollars par année, soit environ 15c. par personne par année. Cette somme n'est certainement pas exagérée puisqu'elle assure le soutien des prix pour nos cultivateurs.

Je me reporte maintenant aux chiffres publiés par le Bureau de la statistique, la période 1943-1945 servant de base. Le prix

estimatif de parité pour le beurre était, en 1956, de 71·6c. la livre. L'an dernier, le prix de vente moyen du beurre de première catégorie a été de 58·6c. Pour ce qui est des porcs, le prix de vente moyen des porcs de la catégorie B-1 partout au Canada, durant la même période, a été de $25.98, le prix de parité étant de $28.87 le quintal. Quant aux œufs de la catégorie A (gros), la parité s'établissait à 71·4c. la douzaine à Montréal, et le prix moyen du marché, à 58c. seulement.

Il est grand temps, à mon avis, que le ministre de l'Agriculture songe sérieusement à conformer la loi sur le soutien des prix agricoles à la parité établie pour la période de base de 1943-1945.

Au début de mes observations, je promettais de prier le Gouvernement de songer sérieusement à certaines propositions qui, à mon avis, permettraient d'alléger le lourd fardeau que portent actuellement les cultivateurs du Canada. J'aimerais que le Gouvernement actuel prenne une décision immédiate relativement à certaines propositions:

1. Un système d'avances en espèces sur les céréales entreposées à la ferme, dont le paiement serait administré par quelque organisme autre que la Commission canadienne du blé, le gouvernement assumant les frais d'administration.

2. Une décision immédiate touchant l'extension des installations permanentes d'entreposage qui appartiennent à l'État et la remise en pratique du principe favorisant l'emploi d'installations provisoires d'entreposage sur les lieux, afin de permettre aux cultivateurs de livrer leurs céréales.

3. Adoption d'un programme agressif et rationnel de vente de nos produits agricoles à l'étranger.

4. Enquête approfondie sur les avantages du système de dualité des prix pour la mise sur le marché de nos produits agricoles, en vue d'établir la parité des prix de tous nos produits agricoles.

5. La vente du lin et du seigle par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

6. Égalisation, à travers le pays, des prix minimums versés pour le porc et relèvement de ces prix à la hauteur de la parité estimative, la période 1943-1945 servant de période de base.

7. Modification de la loi sur le prêt agricole canadien, en vue de rendre cette loi de quelque utilité pour les jeunes hommes qui veulent se lancer dans l'agriculture.

8. Adoption d'un régime d'assurance tous risques qui assurera aux cultivateurs canadiens un juste revenu en cas de récolte déficitaire ou de quelque autre désastre.

9. Acceptation du sterling et de la monnaie d'autres pays, en vue de stimuler les échanges commerciaux avec ces pays, et

[M. Smith (Battle-River-Camrose).]

10. Nomination immédiate d'un contrôleur des transports ayant le pouvoir de faire en sorte qu'il y ait toujours une juste répartition des wagons couverts dans l'Ouest.

En terminant, monsieur l'Orateur, je félicite mon collègue de Red-Deer (M. Shaw) et les autres membres de notre groupe qui ont réclamé une aide plus généreuse pour nos vieillards, et je dis un mot de la grève du Pacifique-Canadien.

Cette grève a retardé de neuf jours le transport des céréales sur les voies du Pacifique-Canadien. Je prie le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre des Transports (M. Marler) de se servir de l'influence dont ils peuvent disposer pour que le transport des céréales sur ces voies soit accéléré le plus possible, afin que les cultivateurs qui livrent leurs céréales à des points de livraison situés sur les voies du Pacifique-Canadien ne souffrent pas trop de la grève.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône n'ont pas l'habitude de prendre la parole une autre fois à l'occasion du débat auquel donne lieu la motion. Mais on me dit que, la Chambre s'étant prononcée à propos d'un premier sous-amendement et étant saisie d'un autre sous-amendement, je n'enfreins pas le Règlement en prenant la parole une autre fois.

Au cours du présent débat, on a beaucoup parlé de deux grandes questions intéressant le Nouveau-Brunswick et, à vrai dire, les provinces atlantiques. Dans un cas, il s'agit du rapport préliminaire de la Commission Gordon publié récemment, et, dans l'autre, de la production d'énergie au Nouveau-Brunswick.

Je ne parlerai pas de ce que les membres de l'opposition ont eu à dire à propos des observations touchant les provinces atlantiques dans le rapport préliminaire de la Commission Gordon. Comme on s'y attendait, le rapport consacre un chapitre spécial aux problèmes et difficultés qui se posent aux habitants des provinces atlantiques.

le Nouveau-Brunswick et, à vrai dire, les

Même si notre revenu moyen est toujours inférieur à la moyenne observée ailleurs au Canada, nous ne pouvons nier que, de 1926 à 1955, le revenu net par tête d'habitant dans les provinces Maritimes s'est accru dans la proportion de 94 p. 100 tandis que l'augmentation était de 80 p. 100 dans les six autres provinces.

Nous reconnaissons tous que le niveau de vie est moins élevé chez nous qu'ailleurs au Canada, et qu'à titre de représentants de cette région, il nous incombe de nous attaquer au problème de façon pratique et complète. Ce n'est pas, monsieur l'Orateur, en

dépeignant la situation sous de sombres couleurs en criant au désastre ou au désespoir, et en faisant de la critique destructive, comme nous en avons entendu de la part des membres de l'opposition, que nous aiderons à améliorer notre situation ou à résoudre nos difficultés.

Un certain nombre de journalistes et même d'hommes publics ont passé un jugement superficiel sur certaines recommandations du rapport préliminaire de la Commission Gordon, ou exprimé leur déception. Certains ont été assez habiles pour en extraire des phrases détachées et en déduire leurs propres conclusions. Certains se sont sentis insultés, scandalisés à la proposition de faire payer par le gouvernement les frais de replacement de ceux qui peuvent vouloir quitter les provinces Maritimes pour aller s'établir dans d'autres régions, et quelques-uns, je regrette de le dire, ont dû exprimer leur opinion sans même avoir lu le rapport.

On fait des propositions pratiques qui, j'en suis certain, seront examinés sérieusement par le Gouvernement et, je pourrais ajouter, également aux niveaux provincial et municipal. C'est un fait reconnu que nos installations de transport ne sont pas suffisantes et il faudrait recourir aux mesures qui s'imposent pour y remédier. On trouve dans le rapport Gordon le passage suivant: "la question d'un réseau de transport moderne et bien agencé pour la région de l'Atlantique doit être examinée avec soin et dans tous ses détails, compte tenu particulièrement du coût probable des nouvelles installations et des pertes des services actuels." La commission va plus loin et donne à entendre que "la question devrait faire l'objet d'une enquête spéciale visant en particulier à étudier les effets actuels de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes". Le rapport insiste pour que cette enquête soit entreprise rapidement et que, quand elle sera terminée, on prenne sans retard les mesures qui s'imposent pour mettre de l'ordre dans la situation actuelle.

Parmi les autres propositions on trouve notamment celles d'un programme étendu de relevés géologiques, celles d'un programme de classement des terres, joints avec des versements de secours aux personnes qui pourraient vouloir s'installer dans d'autres régions et prendre du travail dans d'autres industries. Il est également question de notre industrie houillère. Qu'on me permette à ce propos de citer la page 102 du rapport, 13e alinéa.

> C'est pourquoi nous conseillons de remanier les dispositions qui régissent le versement des subventions, afin avant tout d'y porter au maximum la consommation de charbon néo-écossais en cette même région.
>
> Nous croyons que les dispositions nouvelles devraient viser à encourager l'utilisation du charbon de la Nouvelle-Écosse pour la production d'énergie thermique dans la région de l'Atlantique.

L'emploi de la houille pour l'énergie thermique devrait, à l'avenir, se révéler comme la principale solution des problèmes qui se posent dans les provinces Maritimes. Il donnerait du travail à nos mineurs et fournirait de l'énergie à nos industries. Soyons logiques. Soyons pratiques dans nos concepts et admettons franchement les problèmes et les réalités qui se dressent devant nous. Peut-on vraiment s'attendre à ce que le niveau d'existence soit le même d'un bout à l'autre du pays? Ce niveau est-il le même dans le Maine et le Vermont qu'en Californie ou dans quelques-uns des États industrialisés de nos voisins américains? Le niveau d'existence est-il en France le même sur la côte normande que sur la côte d'Azur?

Ce dont nous avons besoin, monsieur l'Orateur, c'est, je le répète, une façon positive et intelligente d'envisager le problème qui se pose dans les provinces atlantiques. Les membres de l'opposition ont formulé ici des observations qui, si on les prenait au sérieux, nous inciteraient tous à quitter nos régions maritimes pour nous rendre ailleurs au Canada.

Envisageons les faits. Dans bien des régions des provinces atlantiques, il y a certaines colonies, certains groupes, qu'on n'aurait jamais dû laisser s'établir dans les endroits éloignés où aucune aide de l'État, pas même d'importantes aumônes, ne pouvaient procurer à ces groupes un niveau de vie convenable au regard de celui des autres gens qui habitent les régions les plus favorisées du pays.

Quelle est la situation au Nouveau-Brunswick? J'aimerais citer quelques extraits du message annuel de nouvel an que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a adressé à ses concitoyens, ainsi que l'a rapporté le *Telegraph-Journal* du 31 décembre 1956:

> Le premier ministre Hugh John Flemming s'est dit confiant, dans son message annuel du nouvel an qu'il a adressé à ses concitoyens du Nouveau-Brunswick, que 1957 sera "une année de réalisations remarquables" pour la province.

Plus loin, je lis ces mots:

> Je ne vois pas de raison d'apporter la moindre réserve à cette prédiction, ni d'en retrancher quoi que ce soit car, de mois en mois, de semaine en semaine, tous les habitants de la province ont eu conscience de vivre dans une nouvelle et vigoureuse atmosphère d'esprit d'initiative et de bien-être. Ce sentiment que nous éprouvons a été puissamment appuyé par la statistique. Par exemple, l'indice de l'embauchage dans la province atteignait 111.4 en septembre 1955, et en septembre 1956, ce chiffre était passé à 116.7.

Et il ajoute:

Suivant la statistique à l'égard des trois premiers trimestres de 1956, nous avons le droit de prédire que 1957 sera une année de réalisations remarquables.

Il énumère plus loin certaines des industries lancées au Nouveau-Brunswick et déclare:

L'industrie privée a placé bien des millions de dollars dans l'aménagement de nouvelles usines de notre province. Une des plus grandes scieries de notre histoire va commencer à fonctionner dans la région de Saint-Jean. L'expansion des usines de pâte et de papier s'est également poursuivie. Toutes les principales industries manufacturières ont été fort actives. Les petites usines et les nouvelles industries ont peut-être accusé le plus vif essor de toutes. L'industrie de la préparation des aliments congelés, nouvelle en notre province, aura bientôt deux nouveaux établissements qui fonctionneront.

Je souligne que, si ces deux nouveaux établissements s'ouvrent bientôt, ce sera à cause de l'aide du Trésor fédéral. Parlant du camp de Gagetown, il déclare:

Autre facteur favorable, les progrès réalisés au camp de Gagetown par le ministère de la Défense nationale. Cette importante entreprise apportera un soutien d'appoint à l'économie de la province en 1957. L'établissement d'une nouvelle collectivité à Oromocto avance de façon satisfaisante grâce à la collaboration entre les autorités de la défense et les autorités provinciales et locales.

Quel contraste, monsieur l'Orateur, avec le sombre tableau présenté à la Chambre il y a quelques jours par certains membres de l'opposition. L'honorable député de Digby-Annapolis-Kings a dit du rapport de la Commission Gordon que c'était un rapport pessimiste. Écoutons ce qu'en dit le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Stanfield. Je cite un extrait du *Journal* d'Ottawa, numéro du 19 janvier 1957. L'article est intitulé: M. Stanfield juge que le rapport de la Commission Gordon peut être utile à la Nouvelle-Écosse. Écoutez ceci:

Le premier ministre, M. Stanfield, disait hier qu'il serait "malheureux" que les Néo-Écossais "écartent sans plus de formalités" les recommandations de la Commission Gordon parce que le rapport propose, moyennant certaines conditions, d'aider des gens des provinces Maritimes à quitter la région.

Dans une déclaration mûrie où il disait ce qu'il pense des constatations de la Commission, il a déclaré que les Néo-Écossais ne considéraient pas comme une solution "le déplacement de certains des leurs" vers l'Ouest. D'autre part, a-t-il ajouté, certaines propositions "pourraient se révéler utiles et devraient être examinées à fond."

"Le rapport soumet nos problèmes à l'attention de tout le Canada", a-t-il dit. "Le niveau de vie ici est inférieur à ce qu'il est dans le reste du Canada. Certains citoyens de la Nouvelle-Écosse pensent peut-être que cette déclaration nous montre sous un jour défavorable, mais je pense qu'elle est la pure vérité. La plupart d'entre nous l'affirmons depuis longtemps."

Il a dit qu'il fallait féliciter la commission "d'avoir recherché la solution de nos problèmes".

[M. Robichaud.]

On a parlé en cette enceinte d'aménagements hydro-électriques au Nouveau-Brunswick. Je pense que la population du Nouveau-Brunswick, et tous les Canadiens dans leur ensemble, ont droit qu'on leur soumette tous les faits concernant les échanges de vues entre les gouvernements fédéral et provincial à propos de cet aménagement hydro-électrique si important pour l'économie du Nouveau-Brunswick.

Le 28 septembre 1950, le gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont soumis un exposé conjoint à la Commission mixte internationale relevant du traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Il s'agissait, *a*) de déterminer si les eaux du fleuve Saint-Jean pouvaient être conservées et régularisées de façon plus profitable; *b*) de recommander des initiatives à cette fin; et *c*) de montrer quelles en seraient les répercussions sur divers intéressés, et ce qu'il faudrait faire.

Le 6 avril 1953, le bureau des ingénieurs a présenté un rapport intérimaire que la Commission elle-même a transmis le 27 janvier 1954 aux divers gouvernements, et ledit rapport a été publié le 28 octobre de la même année. Les auteurs du rapport signalent que des dispositions sont requises à brève échéance en vue d'accroître les installations génératrices d'énergie dans le Nouveau-Brunswick et le Maine. On y préconise une solution bonne jusqu'en 1961, soit le raccord des centrales qui existent dans la région, la mise en valeur de Beechwood et l'aménagement d'un bassin d'emmagasinage de 600,000 pieds-acre dans le bassin du fleuve Saint-Jean en amont de Grand-Falls.

Comme il a été convenu entre le premier ministre (M. St-Laurent) et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, les 14 et 15 décembre 1954, des fonctionnaires supérieurs du gouvernement fédéral, de concert avec les membres de la Commission du Nouveau-Brunswick et leurs conseillers, ont mené sur place une enquête relative aux projets d'aménagements hydro-électriques le long du fleuve Saint-Jean. Presque un an plus tard, en octobre 1955, je vais admettre que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a cherché à s'assurer si sa province pourrait compter sur l'aide financière du gouvernement fédéral au sujet d'un programme décennal de mise en valeur de l'énergie.

Le 26 janvier 1956, comme l'atteste le hansard, page 584, j'ai posé au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) la question suivante:

Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de participer à l'ensemble des ouvrages d'exploitation hydro-électrique du réseau fluvial du Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick?

En réponse à ma question, le ministre a informé la Chambre que, depuis les premiers

plans dressés il y a environ dix ans afin d'exploiter le cours supérieur du Saint-Jean à des fins hydro-électriques, le gouvernement fédéral s'est tenu parfaitement au courant de la situation. A la fin de ses observations, il a déclaré que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, dans des lettres adressées au premier ministre et au ministre en date du 20 octobre 1955, avait écrit,—je cite ici la page 584 du hansard: "Le Nouveau-Brunswick voudrait bientôt soumettre un mémoire approprié sur le sujet dont il a été question".

Le 1er novembre 1955, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a répondu: "Il me serait extrêmement précieux de disposer d'un tel mémoire supplémentaire visant les points auxquels vous songez." Nous savons tous, la nouvelle en a été communiquée publiquement, que, le 30 janvier 1956, les propositions du premier ministre Flemming ont été reçues à Ottawa. Il s'agissait de nouvelles propositions; on y demandait, soit que le gouvernement fédéral avance des fonds pour la mise en valeur des ressources hydro-électriques du Saint-Jean au taux courant d'intérêt des obligations à long terme du gouvernement du Canada, la somme requise étant de 89 millions pour une période de 11 ans plus une somme de 30 millions pour mettre en valeur la partie canadienne du cours d'eau, soit qu'il avance, aux mêmes conditions, une somme de 211 millions pour des entreprises hydro-électriques et thermiques du Nouveau-Brunswick.

Ayant reçu cette proposition, le gouvernement fédéral a prié celui du Nouveau-Brunswick de lui communiquer des données en ce qui concerne certaines difficultés. Il voulait savoir s'il était possible de fournir 600,000 pieds-acre d'eau, réserve essentielle au progrès futur de l'entreprise de Beechwood. On a clairement démontré à quel point cette réserve est indispensable à cette mise en valeur, dont le coût se chiffrerait par 119 millions de dollars sur le fleuve Saint-Jean, ainsi que le donne à entendre la première proposition du premier ministre Flemming.

La plupart d'entre nous avons entendu les accusations qu'ont multipliées contre le gouvernement les membres de l'opposition. On a voulu nous faire croire qu'Ottawa aurait refusé de garantir le billet émis par le Nouveau-Brunswick en ce qui concerne Beechwood. On veut faire croire qu'Ottawa a refusé catégoriquement nos demandes. Bref, on a fait entendre pas mal d'accusations de ce genre.

Mais ces deux propositions de rechange montrent clairement que le premier ministre Flemming ne demande pas au gouvernement fédéral de garantir le billet émis par son gouvernement au titre de l'aménagement de Beechwood. Il demande davantage. Il veut que le gouvernement fédéral s'engage à fournir une aide financière au titre de l'ensemble des investissements de la Commission d'énergie du Nouveau-Brunswick, soit 211 millions de dollars.

Au reçu de ces propositions, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, n'ignorant pas qu'aucun accord ou arrangement n'avait été conclu avec la province de Québec ou l'État du Maine en ce qui concerne les réserves d'eau, et se rendant compte aussi que les travaux en question n'étaient pas réalisables en l'absence d'une garantie de 600,000 pieds-acre d'eau de réserve, écrivait au premier ministre Flemming pour lui demander s'il était possible d'aménager ce réservoir sur la Tobique afin d'assurer la mise en valeur future de l'entreprise de Beechwood, dont il était question dans sa proposition.

La semaine dernière, le 17 janvier, comme en fait foi la page 353 du hansard, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, dans une question adressée à l'honorable représentant de Broadview (M. Hees), a élucidé la situation en disant:

> L'honorable député sait-il que nous attendons encore les données sur les possibilités de réserve de la rivière Tobique, données que nous avait promises il y a quelques mois le gouvernement du Nouveau-Brunswick, afin de nous mettre en mesure de prendre une décision au sujet de la demande de ce gouvernement?

Monsieur l'Orateur, telle est la situation. Voilà les faits qu'il faudrait faire connaître à la population du Nouveau-Brunswick et du Canada. Le premier ministre (M. St-Laurent), comme le rapporte à la page 308 le hansard du 16 janvier, s'est exprimé ainsi:

> Je nie carrément qu'on nous ait jamais soumis de plan qu'il eût été possible d'exécuter dans les conditions que je viens de mentionner. On nous a fait part de propositions générales, quant à la nécessité d'obtenir de l'aide et, pour ce qui est de ces propositions générales, nous sommes d'accord; cependant, on ne nous a jamais soumis de propositions précises dont il eût été possible de recommander l'adoption au Parlement à titre d'entreprises propres à stimuler réellement l'économie de la région de l'Atlantique de façon que l'économie tout entière du Canada puisse en profiter.

Ainsi que l'a dit le premier ministre Flemming dans son message du Nouvel An, l'industrie minière de la province a fait voir un progrès remarquable et continu au cours de l'année écoulée. J'ai plus confiance dans le premier ministre actuel du Nouveau-Brunswick que la plupart des députés de l'opposition venant de cette province, s'il faut en juger d'après leurs déclarations sur la condition misérable de notre population. Tant que le premier ministre du Nouveau-Brunswick admettra que le progrès fait au camp de Gagetown par le ministère de la Défense

nationale a été un autre élément très favorable à notre économie provinciale, tant que notre premier ministre admettra en toute franchise que cette grande entreprise restera un soutien de l'économie de la province en 1957, j'aurai assez confiance en sa sincérité, contrairement aux députés de l'opposition, pour croire qu'il favorisera l'essor de l'industrie minière au Nouveau-Brunswick, afin de procurer le maximum d'avantages à notre population.

J'ai assez foi en l'avenir du Nouveau-Brunswick pour croire que le manque d'énergie électrique ne nuira pas à notre progrès et à la mise en valeur convenable de nos ressources naturelles. Avec la collaboration du gouvernement provincial, l'autorité fédérale s'assurera que tout sera fait pour tirer pleinement parti des ressources dont nous a dotés la divine Providence. Cependant, le gouvernement fédéral doit obtenir les renseignements qu'il a demandés avant de considérer davantage les propositions du Nouveau-Brunswick.

J'en suis maintenant au troisième point de mes observations, monsieur l'Orateur. Au cours de la troisième session de la présente législature, j'ai bien voulu ne pas tenir compte des accusations malveillantes et fausses lancées contre moi, en cette enceinte et à la radio, par le député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). Le 14 janvier, ce même député, dans un discours encore une fois remarquable par les insultes qui tenaient lieu d'arguments et l'exagération qui remplaçait la force, jugeait bon de se permettre de nouvelles accusations dans un langage indigne d'un membre de notre Parlement. Cette fois encore, j'avais décidé de ne pas tenir compte de ces attaques et de ces accusations. Le député peut bien m'accuser d'être un gardien d'enfants et un faux représentant de mes gens, mais je tiens à lui dire que je n'ai pas honte d'avoir à garder mes neuf enfants. J'espère sincèrement en faire de bons citoyens canadiens, qui seront toujours polis envers leurs voisins et qui ne se serviront jamais du langage ni des tactiques si chers au représentant de Restigouche-Madawaska.

Comme représentant de mes gens, je n'ai pas à rougir de mon comportement en cette enceinte et chez moi. Mes électeurs savent que j'ai à cœur le bien-être et l'intérêt de tous mes commettants. Les accusations portées par le député jettent le discrédit, non seulement sur tel ou tel député, mais sur tous les membres de la Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent. Je donne lecture d'une partie d'un article intitulé "Nouvelles de la colline du Parlement—le député J. C. Van Horne", qui a paru dans le numéro du 17 de ce mois du *Graphic* de Campbellton:

Pour commencer, je suis contrarié et interloqué en face de ce qui se passe à Ottawa cette semaine. Voici que nous avons des milliers de gens sans travail, non seulement dans ma circonscription, mais par tout le pays, et que sévit une désastreuse grève du transport. Pendant ce temps, que fait le Gouvernement? Il donne des cocktails et des réceptions. Quand le Gouvernement se rendra-t-il compte qu'il n'a pas été élu pour s'amuser et donner des réceptions, mais pour bien gouverner? Alors que nos problèmes prennent chaque jour de plus en plus d'ampleur, que les souffrances, les difficultés et le besoin deviennent le lot d'un trop grand nombre de gens, le Gouvernement met ses affaires de côté...

Écoutons bien ceci:

...pour s'amuser. Quelle organisation! A part la réception du gouverneur général, le mardi soir, j'ai refusé toutes les autres invitations en signe de protestation contre l'attitude du Gouvernement qui s'occupe si peu du peuple et trop de la frivolité.

Une voix: Qui l'a invité?

M. Robichaud: J'ignore si d'autres députés ont reçu du Gouvernement de telles invitations à assister à des cocktails et autres réceptions. Le député a peut-être reçu une invitation spéciale, parce que le Gouvernement sait qu'il a d'étroites relations avec les endroits où sont servis des cocktails. Somme toute, il dit qu'il a décliné toutes les autres invitations, sauf celle d'assister à la réception du gouverneur général le mardi soir. Si les députés se rappellent, cette réception a eu lieu le lundi soir, la veille de l'ouverture de la session.

L'hon. M. Sinclair: Il avait dû prendre ses cocktails en premier lieu.

M. Robichaud: Écoutons bien ceci, que je trouve plus loin dans le même article:

Cette semaine, j'ai déposé à la Chambre mon projet de résolution visant la construction du pont Campbellton-Pointe-à-la-Croix. Je suis déterminé d'obtenir une réponse par un oui ou par un non, et j'espère amener la Chambre à se prononcer sur la question le plus tôt possible. Je veux savoir, et je suis certain que tel est aussi le sentiment de notre population, quelle est ici l'attitude du Gouvernement. Les membres du parti conservateur appuient à l'unanimité le projet, ainsi que les créditistes et les cécéfistes mais les libéraux ne veulent tout simplement pas se prononcer par un oui ou par un non. Et c'est pourquoi, cette année comme l'an dernier...

Écoutez ceci.

...ils vont faire tout ce qu'ils pourront pour retarder le vote et le débat sur ce projet de résolution.

Ma foi, après avoir été à la Chambre pendant plus d'une session, le député ne sait même pas que le pont Campbellton-Pointe-à-la-Croix est interprovincial et que la province de Québec et le Nouveau-Brunswick ont refusé de collaborer avec le gouvernement fédéral lorsque celui-ci a annoncé qu'il était prêt à faire sa part en ce qui concerne ce pont.

Plus loin, l'article parle de la grève du Pacifique-Canadien et j'en citerai le passage suivant:

Je voudrais avoir le temps de bien expliquer la cause des chauffeurs dans cet article, mais je puis vous assurer qu'à mon avis, comme de celui de notre parti, la direction du Pacifique-Canadien est seule responsable de la grève en question. C'est elle qui doit en porter le blâme et non les syndicats qui ont agi, et qui agissent encore, de bonne foi.

Enfin, nous connaissons la politique tory au sujet de la grève du Pacifique-Canadien. Elle s'étale maintenant en plein jour et j'espère que le chef du parti nous fera une déclaration confirmant les paroles du député de Restigouche-Madawaska.

J'ai ici le numéro du 16 janvier 1957 de la *Tribune*, de Campbellton, dont l'en-tête déclare: "Un député attaque le Gouvernement et demande un nouveau régime pour le Nouveau-Brunswick." Voici un extrait de l'article en cause:

Rares étaient les députés qui se trouvaient à la Chambre au moment où il commençait son discours, mais il s'était à peine écoulé quelques minutes que les députés libéraux revenaient plus prudemment à leur siège.

Je sais qu'un assez grand nombre de députés de l'opposition ont quitté la Chambre à ce moment-là, puisque lorsqu'il a pris la parole, il n'y avait guère que neuf députés torys à leur place, y compris l'honorable député.

L'article ajoute:

Dans son discours, il était question d'un grand projet de nouveau régime pour les provinces Maritimes, comme aussi de la justice, de la sécurité sociale et de programmes de bien-être au bénéfice de l'ensemble de la population du Canada. Parmi les premiers à féliciter M. Van Horne se trouvait le nouveau chef, M. John Diefenbaker, qui a vanté le discours jugé par lui de "remarquable à tous égards".

Eh bien, monsieur l'Orateur, je défie le chef de l'opposition de déclarer, à la Chambre, qu'il a approuvé en tous points le discours prononcé par l'honorable député. Je défie le chef de l'opposition de confirmer, à la Chambre, ce que le député a dit au sujet de la direction du Pacifique-Canadien.

M. Van Horne: Vous opposez-vous encore à une augmentation des allocations familiales?

Des voix: Oh, asseyez-vous!

M. Van Horne: Vous êtes vraiment le gardien d'enfants du parti libéral.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Puis-je rappeler aux honorables députés que celui qui a la parole ne peut être interrompu sans son consentement.

M. Robichaud: Je regrette, mais je n'ai pu saisir les objections qu'a soulevées l'honorable député de Restigouche-Madawaska. Si je les avais comprises, je serais heureux d'y répondre. En notre qualité de représentants à la Chambre, il nous incombe, à mon sens, de demander à l'honorable député de présenter des excuses pour les accusations qu'il a portées et qui portent atteinte à la dignité de tous les députés. S'il ne juge pas à propos de le faire à la Chambre, il devrait au moins écrire à ces deux journaux et s'excuser pour ces inexactitudes.

M. Van Horne: Je ne m'excuse de rien.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'espère, monsieur l'Orateur, que le Règlement me permet maintenant de tourner l'attention de la Chambre vers le discours du trône qui constitue le sujet du débat en cours. Je remarque que cette année le discours du trône insiste de façon spéciale sur la question des affaires extérieures. La moitié en est consacrée aux relations du Canada avec les pays étrangers. Pour souligner l'importance du sujet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Cardin) ont tous participé au débat et traité de questions concernant le ministère. Aucun autre membre du cabinet n'a participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est donc manifeste que le Gouvernement accorde une attention particulière au sujet des affaires extérieures cette année en raison de la situation internationale qui est critique, ou parce que les élections sont proches et que le Canada est fort mécontent des mesures qu'a prises le Gouvernement lors de la crise de Suez.

A mon avis, ce dernier point fournit la bonne explication de cet état de choses extraordinaire. Je constate aussi que le discours du trône et les exposés des deux ministres que j'ai mentionnés ont attaché une importance spéciale au Commonwealth des nations. Voici une phrase du discours du trône:

Mes ministres demeurent convaincus de la nécessité de sauvegarder l'unité fondamentale du Commonwealth...

Voilà en vérité une phrase inusitée. Depuis 1949, aucun discours du trône n'avait ainsi mentionné le Commonwealth. Il en était bien question ici et là, les années où avaient lieu des conférences du Commonwealth, mais c'est bien la première fois depuis 1949 que le Commonwealth mérite une mention spéciale dans le discours du trône. Les honorables députés en apprécieront les termes:

Mes ministres demeurent convaincus de la nécessité de sauvegarder l'unité fondamentale du Commonwealth...

Voici comment il faudrait interpréter cette phrase: mes ministres et, notamment le ministre des Affaires extérieures, viennent soudain de découvrir le Commonwealth des nations britanniques. Jusqu'ici ils n'en étaient qu'à moitié conscients et ils ont fait peu ou pas d'efforts pour assurer l'unité fondamentale du Commonwealth ou même pour aborder le sujet. Et voilà qu'en 1957, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures consacre une grande partie de son discours du 14 janvier au Commonwealth. Il a chanté ses louanges, reconnu son importance dans le monde. A son avis, c'est le premier de quatre éléments qui influent sur la politique étrangère du Canada. Il a souligné la nécessité de raffermir le Commonwealth. Cela lui a fourni, évidemment, l'occasion de parler de la prétendue rupture qui, il persiste à le dire, a menacé de se produire lors de la crise de Suez. C'est là un des principaux efforts publicitaires du ministre. Il s'est donné comme le sauveur du Commonwealth et il a conclu que c'est grâce à l'attitude que le Canada a adoptée sous sa direction l'automne dernier aux Nations Unies que les membres asiatiques du Commonwealth sont restés au sein de cette vaste organisation.

Même si les déclarations des premiers ministres de Ceylan et de l'Inde prouvent suffisamment qu'ils n'ont pas eu l'idée de se retirer du Commonwealth, le ministre et certains de ses partisans du côté ministériel n'en persistent pas moins à le proclamer comme le sauveur du Commonwealth. J'ai remarqué avec intérêt que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au cours d'un discours où il souligne aussi la valeur du Commonwealth, n'a pas rendu hommage au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est un malheureux oubli, car le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de son côté, a exprimé sa gratitude au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'activité qu'il a déployée, au cours de son voyage en Extrême-Orient, afin de raffermir les pays asiatiques au sein du Commonwealth. Je vois par là que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a constaté aucun indice du prétendu effondrement du Commonwealth dont était si profondément obsédé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je remarque que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au cours des discussions qu'il a eues avec nos amis de l'Extrême-Orient, leur a fourni des renseignements sur l'histoire du Canada et ses relations avec les États-Unis, et a renouvelé l'erreur commise l'an dernier par le ministre de la Défense nationale, en leur donnant des notions inexactes sur notre histoire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit aux gens qu'il a rencontrés dans l'Extrême-Orient qu'en ce qui concerne les États-Unis, et je cite ses mots textuellement, "nous vivons en paix côte à côte depuis 140 ans". Je pense qu'il a oublié que, depuis la guerre de 1812-1814 jusqu'en 1870, les relations entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, ont été souvent très tendues; qu'il y avait beaucoup de difficultés à maintenir la paix, que des incursions armées étaient faites en territoire canadien par les Fenians, que la milice a été chargée à plusieurs reprises de leur résister, et que la dernière attaque s'est produite en 1870. Pendant toute cette période, le gouvernement canadien a fait des efforts gigantesques pour retenir au Canada des régiments britanniques capables de nous protéger. Pour la gouverne du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je vais lui lire un court passage d'une lettre adressée par le premier ministre du Canada en 1870 au ministre intéressé en Angleterre. Voici ce qu'a écrit sir John A. Macdonald:

> L'évacuation du Canada par vos troupes me paraît comme à vous, à l'heure actuelle, une décision malavisée qui manque de prévoyance. Nous nous attendons d'un jour à l'autre à une puissante invasion fénienne que le Gouvernement des États-Unis ne réprime pas et qui a même la complicité de ses fonctionnaires subalternes.

Situons donc la date à partir de laquelle nous entretenons des relations pacifiques avec notre grand voisin du Sud à l'année 1870, ce qui ne fait pas 140 ans.

Dans son discours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il était nécessaire, à cause des récents événements, de faire une nouvelle évaluation des principes qui ont inspiré notre politique et des éléments qui l'ont influencée. Il a ensuite énuméré les quatre principaux éléments de la politique étrangère du Canada, les plaçant dans l'ordre suivant: le Commonwealth, les Nations Unies, l'OTAN, et les États-Unis d'Amérique. Il a beaucoup insisté sur les Nations Unies, et je dois dire qu'il m'a donné la curieuse impression que son discours sur les Nations Unies n'était ni plus ni moins que le chant du cygne de cet organisme.

Il a parlé de l'abîme qui sépare les membres dignes de confiance de ceux qui ne le sont pas; de l'impossibilité d'exiger la mise en œuvre obligatoire des propositions des Nations Unies; de la tendance de plus en plus marquée à forcer l'Assemblée à accepter des résolutions inapplicables et déraisonnables par un simple scrutin et, enfin, du recours au veto par un groupe ou un bloc au sein de l'Assemblée, pratique qui, comme il l'a dit, peut rendre cet organisme aussi inefficace que le Conseil de sécurité. Enfin, il a

déclaré qu'on ne saurait substituer le programme des Nations Unies à la politique nationale des États membres.

Je me demande donc, puisque tous ces doutes surgissent dans l'esprit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si c'est avec raison qu'il a tenté de donner l'impression que la politique étrangère du gouvernement dépend dans une si large mesure des Nations Unies. Si cet organisme n'est pas plus efficace que l'a dit le ministre, le Canada, dans la tâche difficile qu'il a entreprise pour assurer la sécurité nationale et donner au monde une paix stable et durable, s'appuie sur une base bien fragile.

Le moment est venu de nous demander quelle est la valeur de l'Organisation des Nations Unies telle qu'elle est actuellement constituée. Il est, à mon avis, de la dernière imprudence de compter dans une aussi large mesure sur un organisme qui, depuis dix ans, a été incapable d'assurer le maintien de la paix, son objectif principal, et qui, récemment, s'est révélé incapable de mettre en œuvre les vœux exprimés par l'Assemblée dans des résolutions.

Il serait insensé de prétendre que c'est à la suite des résolutions adoptées par les Nations Unies que les hostilités ont cessé à Suez. Le cessez-le-feu et le retrait des troupes britanniques et françaises sont le résultat surtout des pressions exercées par les États-Unis sur la Grande-Bretagne et la France.

Les Nations Unies ont récemment adopté une résolution demandant à l'État d'Israël de retirer ses troupes des zones autrefois occupées par l'Égypte, c'est-à-dire le couloir de Gaza et le golfe d'Akaba. Si l'État d'Israël se retire de ces régions, ce sera à cause des sanctions économiques américaines. J'appelle l'attention de la Chambre sur un article paru dans le *Times* de New-York, numéro du 20 janvier. En voici un passage;

> Israël s'attendait de recevoir cette année des États-Unis une somme de 25 à 30 millions de dollars sous forme de subventions d'assistance. Cet État se proposait également d'emprunter 75 millions de la Banque des exportations et des importations. Après la campagne du Sinaï, les subventions et l'aide ont cessé et rien ne dit encore qu'on les reprendra. Il n'y a également aucun engagement en ce qui concerne l'emprunt.

Je me demande si cela ne ferait pas plus grand effet à Israël que la résolution adoptée par les Nations Unies.

Nous avons récemment beaucoup entendu parler de l'influence des Nations Unies quand il s'agit d'orienter l'opinion publique. L'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris la parole à la Chambre le 15 janvier pour exprimer ce que j'estime être le point de vue de son ministère et de son ministre. Il s'est dit frappé de la puissance et de la force sans précédent de l'opinion mondiale qui s'est exprimée avec tant de vigueur il y a peu de temps, aux Nations Unies. Puis, comme en fait foi la page 239 du hansard, il poursuit en déclarant:

> ...l'opinion mondiale est plus que jamais un élément extrêmement important dans les rapports entre États, et aucun pays, quelle que soit sa puissance, ne peut se permettre de la négliger.

Mais s'il faut attacher un tel prix à l'opinion mondiale, comment se fait-il qu'elle se soit montrée aussi impotente en ce qui concerne le désastre qui s'est abattu sur les Hongrois? Quel effet a-t-elle eu sur la Russie, au cours de cette terrible crise? Aucun. Si l'opinion mondiale est si puissante, pourquoi a-t-il fallu, depuis quelques années, créer des alliances militaires telle l'OTAN ou le pacte de Bagdad? Pourquoi faut-il que la moitié de notre budget annuel aille au secteur militaire? Pourquoi les États-Unis doivent-ils posséder la plus puissante aviation de bombardement stratégique au monde, disposant de bases aériennes sur tous les continents? Pourquoi faut-il que nous possédions des stocks de bombes atomiques ou à hydrogène? Pourquoi devons-nous consacrer des millions à l'aménagement de lignes de radar gigantesques dans le Nord de notre pays, si l'opinion mondiale suffit à maintenir la paix? Pourquoi faut-il que, périodiquement, les États-Unis annoncent des programmes tel que celui de l'endiguement et des représailles massives? Comment expliquer la proclamation de la doctrine Eisenhower en ce qui concerne le Moyen-Orient? Si l'opinion mondiale, exprimée par les Nations Unies, est tellement puissante, ainsi que tant de gens voudraient le croire, pourquoi tous ces préparatifs de défense? Pourquoi ne suffirait-il pas de faire adopter une autre résolution à l'ONU? La réponse, cela va de soi, c'est que croire à la puissance de l'opinion mondiale, c'est se payer de mots. L'ONU, telle qu'elle est constituée à l'heure actuelle, n'est capable que d'exercer une contrainte purement morale. Toutes les nations sont souveraines. Aucune d'elles n'est liée par le droit international si ce n'est que de son propre gré. Il n'existe aucune sanction efficace, ni militaire ni économique, dont les Nations Unies puissent user pour punir les États-membres qui refuseraient de se plier à ses décisions. Les Nations Unies font présentement l'essai d'une méthode plus efficace que celle des résolutions. Il s'agit de la force d'urgence qui surveille la frontière entre l'Égypte et l'État d'Israël. Depuis dix ans, une force de police des Nations Unies a été discutée en de nombreux milieux. Mais, quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé une telle force à l'Assemblée des Nations Unies, en novembre, sa proposition a été accueillie comme un coup de génie. La propagande canadienne qui s'exerce

aux Nations Unies n'a pas manqué de tirer tout le parti possible de l'occasion en faisant comprendre aux Canadiens, au moyen de la télévision, de la radio et de la presse, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un homme d'État comme le monde n'en a jamais vu. Le désenchantement a suivi de près cette découverte énorme, quand il est apparu que le colonel Nasser avait le dernier mot sur la nature de cette force, sa disposition et la durée de son séjour sur le sol égyptien. Même à l'heure où nous sommes, alors que l'opinion est en faveur de l'occupation, par la force de police des Nations Unies, de la bande de Gaza et d'autres territoires qu'on se dispute à la frontière de l'État d'Israël, l'Égypte s'oppose à ce qu'il soit fait un tel usage de cette force d'urgence.

La dernière résolution qu'ont adoptée les Nations Unies et qui, par conséquent, comme on nous le donne à entendre, exprime l'opinion mondiale demande simplement qu'Israël se retire complètement de la région contestée et qu'on revienne au *statu quo ante*. On n'entrevoit encore aucune solution du conflit qui sépare Israël de ses voisins. Même si cela signifie un début peu propice pour la force des Nations Unies, le ministre des Affaires extérieures préconise maintenant la mise à leur disposition, par les pays membres des Nations Unies, d'effectifs qui seraient prêts à servir quand il faudrait recourir à une action de police internationale. Ce n'est, d'ailleurs, pas ce qu'il a dit le 14 janvier, si l'on en croit la page 183 du hansard:

> La force à laquelle nous songeons serait conçue pour répondre aux situations exigeant une action intermédiaire, dirons-nous, entre l'adoption de résolution et la guerre, action qui pourrait, incidemment, diminuer les risques de conflit armé. Dans mon idée cependant elle ne serait pas appelée à se rendre dans une région où l'on se bat déjà. Son objet serait de prévenir et de restaurer plutôt que de combattre et de punir.

Le ministre aime bien les adjectifs et s'en sert habilement pour nous obnubiler. Je me représente difficilement l'emploi de telles forces durant la période intermédiaire entre l'adoption des résolutions par les Nations Unies et le déclenchement même de la guerre. Si la police des Nations Unies à laquelle songe le ministre n'est pas mieux équipée pour l'attaque ou la défense que ne l'est la force qui sert actuellement au Moyen-Orient, je pense que n'importe quel membre des Nations Unies qui engagerait des troupes à l'étranger dans de telles circonstances ne ferait que sacrifier des otages. Une force policière d'infanterie, armée seulement de fusils, de mitrailleuses et de mortiers, sans le soutien efficace de l'aviation, des blindés et de l'artillerie, n'équivaut pas à beaucoup plus qu'un corps sur-développé d'observateurs.

[M. Churchill.]

J'aimerais que le ministre nous dise dans quelle région du monde il songerait à placer une telle police internationale? Si c'est là un moyen efficace de répondre aux menaces que la Russie représente pour la démocratie occidentale, veut-il donner à entendre qu'une force policière des Nations Unies soit postée en Allemagne et que les divisions américaines et britanniques soient rappelées, de même que les troupes canadiennes? S'il faut en croire toute la propagande dont on nous a rebattu les oreilles depuis quelques mois, l'alliance Atlantique n'est évidemment pas nécessaire et nous devrions compter sur la grande puissance de l'opinion publique exprimée par les résolutions qui ont recueilli la plus grande majorité à l'Assemblée des Nations Unies et sont appuyées par une force d'infanterie légèrement armée aux frontières des États hostiles.

A mon avis c'est friser la sottise que de fonder la politique étrangère du Canada sur les Nations Unies considérées comme notre principale protection contre la guerre. Tant que les Nations Unies ne seront pas devenues un organisme beaucoup plus puissant qu'à l'heure actuelle, tant que les nations du monde ne seront pas disposées à se soumettre à la loi et tant que les Nations Unies ne pourront pas efficacement donner suite à leurs décisions, nous commettrons une grave erreur en comptant trop sur cet organisme pour préserver la paix.

Je crois que le ministre doit reviser la politique étrangère du Canada et mieux ordonner dans son esprit les quatre éléments qui, selon lui, constituent le fondement de notre politique. A mon avis, il faut placer ces quatre éléments dans l'ordre que voici: premièrement, le Commonwealth; deuxièmement, l'OTAN; troisièmement, les États-Unis; et, quatrièmement, les Nations Unies. Cela veut dire, bien entendu, qu'il faut compter sur des alliances militaires, la méthode traditionnelle de protection des États qui, par eux-mêmes, ne sont pas assez puissants pour résister à toutes menaces étrangères. Les alliance militaires n'ont pas amené la paix définitive, mais elles ont servi, de temps à autre, à retarder la guerre et, quand la guerre a éclaté, à assurer la sécurité collective de leurs membres.

Rien ne laisse prévoir l'établissement prochain d'une paix permanente dans le monde. On n'y parviendra qu'après la création d'un gouvernement mondial, ce qui est actuellement impossible à cause du manque d'uniformité dans les régimes de gouvernement des divers pays du monde. Il n'existe aucune base commune d'entente pour la dictature, l'oligarchie et la démocratie. Le seul choix qui nous reste, c'est le maintien des alliances

militaires entre pays démocratiques et peut-être l'espoir d'établir des liens politiques plus étroits entre les nations ayant une semblable conception de la vie et des régimes de gouvernement qui se ressemblent.

Il faut donc, pour assurer la sécurité de notre pays (principale fonction du ministère des Affaires extérieures), que nous mettions notre plus grande confiance dans notre appartenance au Commonwealth britannique et à l'OTAN, et dans des liens étroits avec notre puissant voisin du Sud. Le Canada devrait ne rien négliger pour renforcer le Commonwealth et les liens qui unissent le Commonwealth et les États-Unis.

Si, en novembre dernier, le ministre des Affaires extérieures s'était principalement laissé guider par une telle conception, je doute fort qu'il se serait abstenu de voter à l'Assemblée des Nations Unies. S'abstenir de voter est un acte important à l'Assemblée des Nations Unies. Un des fonctionnaires les plus haut placés du ministère des Affaires extérieures a expliqué il y a quelques années le sens du mot abstention dans les termes suivants:

> S'abstenir n'est pas un acte neutre sans aucune implication politique, ce n'est pas la simple expression d'un manque de connaissance; c'est un acte politique bien déterminé, ayant des implications politiques définissables.

L'abstention du ministre en novembre dernier, à l'occasion du vote, constituait un acte politique bien déterminé, établissant un choix entre faire cause commune avec le Commonwealth ou devenir satellite des États-Unis.

Je voudrais appeler votre attention sur un livre très intéressant qui s'intitule *Canada in World Affairs*, dont l'auteur est M. B. S. Keirstead. On y examine les relations extérieures du Canada au cours de la période 1951-1953. L'auteur traite le sujet que je suis en train de développer et, à la page 44, il signale qu'à l'égard des intérêts canadiens à l'étranger, ce qui nous intéresse tout d'abord c'est une paix stable, durable, et conséquemment la sécurité contre une attaque, ce qui nous vaudrait une situation avantageuse dans la négociation d'un règlement.

Plus loin, pages 239 et 240, il parle du Commonwealth et ne prise pas trop les attitudes adoptées durant ces années par le secrétariat aux Affaires extérieures et qui, sauf erreur, tiennent encore. Voici un court extrait qui ne manque pas, je pense, d'intérêt:

> Les pays du Commonwealth font partie d'une organisation bien particulière! Différents par la langue, la religion, la culture nationale, ils ont en commun leur tradition politique, un code de valeurs morales et politiques, une façon identique d'envisager les problèmes politiques. Cette façon d'envisager les choses se traduit par la modération, l'esprit de compromis, de négociations, l'échange, ou le donnant donnant. Même si une politique étrangère commune est exclue, surtout si l'on entend par là une action concertée dans tous les cas, tout ce qui pourrait affermir les habitudes de pensée du Commonwealth contribuerait certes à la paix mondiale. Si c'est ce que l'on envisage en parlant de collaboration plus étroite du Commonwealth sur les questions de politique étrangère,—et il ne saurait y avoir d'autre interprétation,—on n'a pas tort alors de se demander si l'extrême prudence officielle du Canada et notre vive susceptibilité à l'égard de tout ce qui pourrait même paraître subordonner la politique du Canada à celle de Londres étaient justifiées. Après tout, s'il nous fallait choisir entre faire parfois cause commune avec Londres (ainsi qu'avec la Nouvelle-Delhi, Canberra, Colombo et d'autres) et devenir le satellite des États-Unis, quiconque attache ou a jamais attaché quelque valeur à l'indépendance du Canada ne devrait pas avoir de mal à discerner où se trouve le danger.

Monsieur l'Orateur, j'ai énuméré dans l'ordre les éléments sur lesquels le Canada doit s'appuyer et qui sont précisément ceux dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé le premier, de sorte que, maintenant qu'il y voit clair, je pense que nous sommes d'accord au sujet du Commonwealth. En fin de compte, pourquoi le Canada songerait-il à se séparer du Commonwealth? Nous n'avons jamais rompu les liens qui nous unissent aux deux grandes races dont nous sommes issus et, lors des périodes critiques du vingtième siècle où des décisions graves s'imposaient en 1914 et 1939, aucune divergence profonde d'opinions ne s'est produite parmi les Canadiens sur les décisions à prendre. Nous ne nous sommes pas préoccupés de ce que dirait Washington, et nous n'avons pas attendu de le savoir pour prendre une décision. Il ne s'agissait pas non plus simplement de dire: "Oui, nous sommes là!" comme le ministre voudrait nous le faire croire. C'est à cause de notre héritage commun de pensées et de croyances que nous avons envisagé, comme nous l'avons fait, les problèmes que ces deux guerres posaient au monde et que nous avons été prêts à défendre la cause de la liberté et de la démocratie.

Le second élément, c'est notre participation à l'OTAN. C'est une alliance militaire, mais qu'est-ce qui pourrait, dans le monde où nous vivons, remplacer une alliance militaire? Il s'agit donc d'une puissante alliance militaire sur laquelle nous fondons de très grands espoirs. Nous courrions de graves dangers si nous n'avions pas une telle alliance. Le ministre des Affaires extérieures devrait insister bien plus qu'il ne le fait à la Chambre, je pense, sur l'importance de l'OTAN.

La propagande, qui nous tient perpétuellement au courant des discours du ministre aux Nations Unies, ne semble pas fonctionner à l'occasion des conférences de l'OTAN, si bien que cet organisme est relativement peu connu de bon nombre de Canadiens. C'est si vrai

que, lorsqu'au cours des deux dernières années des représentants de la Chambre des communes et de l'autre Chambre se sont rendus à une conférence à laquelle assistaient des représentants de tous les autres membres de l'alliance de l'OTAN, certains se sont moqués de cette expédition et l'ont appelée "un pique-nique" et "une partie de plaisir" aux frais du peuple du Canada.

Il me semble au contraire que ce genre de consultation et de conférence est indispensable si nous voulons maintenir l'alliance de l'OTAN. Il faut de la compréhension entre les membres de l'OTAN, et des échanges de vues s'imposent de temps en temps. Je suis un de ceux, monsieur l'Orateur, qui souhaitent que l'OTAN repose sur une base plus large, et j'ai parlé en cette enceinte de l'idée voulant qu'on crée une alliance atlantique représentant une nouvelle étape vers l'amélioration des relations entre les nations, une alliance qui comprendrait les pays qui confinent à l'Atlantique, qui ont des régimes de gouvernement semblables, une tradition analogue, et qui sont susceptibles de s'unir beaucoup plus étroitement que par le passé pour garantir leur sécurité dans un monde très incertain.

Le troisième élément auquel nous devons nous fier est naturellement, monsieur l'Orateur, représenté par les États-Unis d'Amérique, que nous ne devons pas suivre aveuglément, mais en qualité d'associé de plein droit, jouissant du pouvoir d'influencer l'opinion aux États-Unis. Nous devons être extrêmement circonspects à l'heure actuelle dans nos relations avec les États-Unis. Nous avons lu dans les journaux dernièrement les comptes rendus sur la nouvelle ligne de conduite annoncée dans ce pays, et il est bon de prendre note que M. Dulles nous a dit ce qui pourrait se produire en cas de difficultés. Dans son numéro du samedi 19 janvier, le *Globe and Mail* déclare que M. Dulles aurait dit devant un comité sénatorial:

> Si nous devions entrer en guerre, nous nous attendrions à l'aide de 42 pays avec lesquels nous avons conclu des accords de sécurité collective.

Et, à propos de consultations, il aurait dit:

> Les États-Unis ne devraient pas déterminer leur ligne de conduite au moyen de consultations et d'accords avec d'autres pays.

On a dit bien des choses en novembre à propos de l'absence de consultation. Voilà maintenant que cette grande puissance nous fait savoir que les consultations ne sont peut-être pas nécessaires. Dans quelle situation se trouve le Canada? Des troupes américaines se trouvent dans notre territoire, et des bases aériennes américaines sont établies en sol canadien. Sommes-nous d'ores et déjà engagés s'il advenait que les États-Unis prennent quelque décision? Des relations très étroites avec les États-Unis sont évidemment essentielles à notre sécurité mais il importe qu'elles s'inspirent du principe de l'égalité entre associés.

J'estime qu'il importe d'étudier ces éléments dans l'ordre où je les ai énumérés; il serait bon, à mon avis, que la Chambre des communes et que le ministre des Affaires extérieures examinent de nouveau le programme qu'on nous a soumis l'autre jour. Quel est le rôle des Nations Unies? Si j'ai placé cette organisation au bas de la liste, ce n'est pas parce que j'estime qu'elle est tout à fait inefficace; non. L'Organisation des Nations Unies joue un grand rôle dans la lutte que nous livrons pour assurer l'ordre et la paix au monde. Nous savons qu'en ce moment l'ONU, comme moyen d'assurer et de maintenir la paix, est inefficace; cependant, cette organisation doit survivre. De fait, elle a été renforcée par les événements récents. Tout le monde en connaît les faiblesses et c'est pourquoi, à mon avis, nous ne devons pas compter uniquement sur les Nations Unies.

Il faut placer chaque chose à son rang: le Commonwealth, l'OTAN et les États-Unis d'Amérique. Nous pourrons ensuite jouer pleinement notre rôle au sein des Nations Unies pour en faire une force capable de maintenir cette paix que nous voulons voir régner dans le monde. Cependant, ce serait tromper notre population que de faire de l'ONU la pierre angulaire de notre politique étrangère. Nous ne saurions nous attendre que la paix règne dans le monde simplement à la suite de résolutions adoptées par les Nations Unies. En notre difficile vingtième siècle, en cette époque où nous vivons dans la crainte d'une guerre extrêmement destructive, il faut compter sur nos vrais amis, sur ceux dont nous savons qu'ils constituent le meilleur moyen de nous protéger nous-mêmes. Ce n'est que par ce moyen, en insistant là-dessus avant tout, que nous pourrons traiter en toute sécurité avec les Nations Unies et rechercher, par l'entremise de cette organisation, la solution que le monde entier attend, à l'exception possible, il est vrai, de certains pays communistes.

Je ne pense pas qu'on puisse douter que l'homme moyen, dans le monde, désire la paix. Il ne veut pas qu'on lui tire dessus, qu'on le tue. Les destructions de la guerre ne l'intéressent pas. Il veut la paix. Mais comment l'obtenir? Ne nous abusons pas. N'allons pas croire qu'on puisse l'obtenir par l'entremise d'une assemblée dont la seule fonction effective à l'heure actuelle consiste à voter certaines résolutions à la majorité des voix. La mobilisation de l'opinion mondiale dont on entend tellement parler ces

jours-ci n'est pas parvenue utilement à garantir la paix. Elle a pourtant du bon. Nous voulons mobiliser l'opinion publique. Nous voulons que ces choses soient révélées au grand jour. Il faut que les nations soient entendues.

Il est bon qu'aux Nations Unies tous les pays du monde qui y sont représentés puissent parler du désastre qui s'est abattu sur les Hongrois. Cela leur montre, ainsi qu'à nous tous, le mal que représente dans le monde la Russie communiste. Cependant, je pense que nous avons bien tort de considérer les Nations Unies comme la pierre angulaire de notre politique extérieure. Nous devons modifier notre façon de penser et recommencer en songeant à ces autres éléments. Nous devons renforcer le Commonwealth, l'OTAN, nos liens avec les États-Unis et ensuite, partant de ce point, user de notre influence aux Nations Unies.

M. Knowles: Avant que l'honorable député se rasseye, me permet-il de lui poser une question?

M. Churchill: Je vous en prie.

M. Knowles: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre croit-il que, si le Canada plaçait les Nations Unies au bas de la liste, ce serait un bon moyen d'en faire un instrument plus efficace pour l'établissement de la paix dans le monde?

M. Churchill: Peut-être ai-je eu tort de placer cet organisme au bas de la liste. J'aurais dû dire qu'il faut se préoccuper comme il convient des Nations Unies. Cependant, c'est une question de degré et, tout en nous appliquant à faire des Nations Unies une puissance efficace dans le monde, nous ne devons cependant pas négliger nos liens avec le Commonwealth, l'efficacité de l'alliance militaire de l'OTAN, et nos relations étroites avec les États-Unis.

M. Martin: L'honorable député me permet-il une question? N'admet-il pas qu'il n'y a peut-être personne, certainement peu d'autres, à tout événement, qui ont travaillé avec autant d'acharnement que mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) en faveur de la puissance et de l'utilité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord?

Des voix: Bien sûr.

M. Churchill: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a sans doute travaillé dans la mesure de ses moyens en faveur de l'OTAN. Je n'ai pas dit qu'il ne l'avait pas fait. J'ai dit que nos services de propagande insistaient davantage sur le travail du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, à l'occasion, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) aux Nations Unies et omettaient de nous renseigner sur l'OTAN.

M. Maurice Breton (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je félicite, à mon tour, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Je serai bref, étant persuadé que la législation libérale est excellente.

Un tel témoignage de la part d'un député libéral n'étonnera personne, mais je mentionne ce point en raison de l'approbation évidente que l'opposition officielle, le parti conservateur-progressiste, a accordée à cette législation. Ayant lu attentivement le programme que le parti conservateur a adopté lors de son dernier congrès, je constate que, dans l'ensemble, il constitue la meilleure appréciation jamais accordée, au pays, à la législation libérale. La différence la plus importante est que le parti conservateur-progressiste aura besoin de 7 ou 8 milliards pour réaliser son programme, au lieu des 5 milliards actuellement prévus au budget. Nous pouvons espérer qu'en 1965, sinon avant, le parti libéral sera en mesure de réaliser un programme social aussi idéal.

Comme la politique actuelle ne prête pas beaucoup à la controverse, je dirai un mot d'un sujet qui devrait intéresser tous les députés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Je veux parler du projet d'interprétation simultanée des discours, à la Chambre des communes, dans les deux langues officielles du pays. Je suis sûr qu'on fera bon accueil à cette proposition, qui sera agréable à près d'un tiers des membres de la Chambre et à 5 millions de Canadiens de descendance française. Nous savons tous que, aux Nations Unies et dans maints organismes privés, l'interprétation simultanée se fait couramment. Le 22 mai dernier, la Chambre de commerce des jeunes du Canada, qui compte près de 25,000 membres, a présenté un mémoire à l'Orateur de la Chambre, dans lequel on préconisait ce système pour la Chambre des communes.

J'ajoute que, à l'est de la rivière Ottawa, il y a quatre millions de personnes qui parlent français et qui, pour la plupart, sont incapables de suivre les débats de la Chambre, quand elles viennent nous voir ici. Il y a deux ans, j'accueillais à Ottawa un groupe de 200 agriculteurs de ma région, qui étaient accompagnés de leurs femmes. A mon regret, ils n'ont pu suivre, de leurs sièges dans les tribunes, ce qui se disait ici. A mon avis, la meilleure façon de faire avancer la cause de l'unité nationale est de permettre une bonne compréhension de l'autre langue. L'ONU aurait été impossible,

si l'on n'avait pas eu l'interprétation simultanée, et tous les Canadiens français qui assistent aux réunions des Nations Unies, à New-York, en reviennent avec l'idée que la Chambre des communes devrait adopter un semblable régime.

Il faut admettre que l'installation actuelle d'acoustique est loin d'être parfaite. Elle coûte cher et l'on pourrait obtenir de meilleurs résultats, pour ce qui est de l'audition, en organisant un système d'écouteurs individuels. Ces casques pourraient servir et pour l'acoustique et pour l'interprétation simultanée.

Voici quelques chiffres sur le coût du système d'amplification du son à la Chambre:

Coût initial d'installation, $33,529; location annuelle des appareils, $7,500; fonctionnement et entretien annuels, $20,000.

Les fils ont été installés par le personnel des Travaux publics et on ne peut facilement en établir le coût. Dans le mémoire de la Chambre de commerce junior du Canada déjà mentionné, je vois que le coût d'installation d'un système d'interprétation simultanée à la Chambre des communes est estimé à $6,272. Cela veut dire que l'installation et le coût de fonctionnement d'un tel système entraînerait moins de dépenses que celui que nous avons déjà, en plus de donner de bien meilleurs résultats et une bien plus grande satisfaction aux députés en général ainsi qu'au public.

J'ai sous les yeux des renseignements au sujet du coût de casques pour les sièges publics aux Nations Unies. C'est environ $15 par siège. Comme on compte 626 sièges dans les tribunes de la Chambre, il faudrait $9,390 pour équiper d'écouteurs tous les sièges destinés au public. Je pourrais dire, monsieur l'Orateur, que je n'ignore pas que le Parlement a très à cœur ses droits et ses prérogatives. Je crois personnellement qu'il a raison de les défendre, parce qu'il est le moyen de mettre la démocratie en œuvre. Cependant, je pense que la première condition d'un bon parlement est de permettre à tous les orateurs de se faire entendre dans sa propre langue, dans la mesure du possible. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose pour le parlement qu'un tiers de ses membres s'adressent uniquement au plafond, aux murs ou seulement aux journalistes. Je pense que chacun devrait avoir le droit de se faire entendre et d'entendre un discours dans sa propre langue, et de parler celle-ci.

Nous avons ici l'impression que la Chambre ne manifeste aucun intérêt quand nous parlons en français. Je ne pense pas offenser mes collègues de langue anglaise en le signalant. Si la situation était renversée et s'ils se trouvaient à notre place, alors qu'un tiers des députés parleraient anglais et nous, les deux tiers, parlerions uniquement français, je suis certain que le tiers que vous représenteriez demanderaient avec insistance l'interprétation simultanée.

J'ai entendu un ministre dire un jour que les députés de la province de Québec ne paraissaient guère s'intéresser à la législation du pays en dehors de leur province. J'admets que cette observation semble comporter un certain élément de vérité. Toutefois, je pense qu'une des principales raisons en est l'obligation dans laquelle se trouvent 75 députés de suivre les discours dans une autre langue. Comme nous vivons dans une démocratie, sous un régime démocratique dans lequel nous avons confiance et que nous voulons défendre, et sous un Parlement que nous souhaitons protéger, j'estime que nous devrions adopter une méthode permettant à chacun d'entendre et de s'exprimer dans sa propre langue sans être obligé de parler dans le vide, ou à l'adresse des journalistes. Je crois que nous en avons le droit. Si je le dis, ce n'est pas du point de vue nationaliste. C'est simplement pour préserver le régime démocratique que nous chérissons.

J'ai l'intention, cette année, de formuler un projet de résolution dans ce sens. Si je mentionne la question au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, c'est simplement parce que je voudrais appeler l'attention des députés sur ce point qui est, pour nous, extrêmement important. J'ai écouté les observations formulées par les députés de langue française. Si l'on veut être juste envers cette minorité, il me semble qu'il faudrait faire quelque chose. Vingt-cinq ou trente ans après l'invention de ce régime de reproduction du son et d'interprétation simultanée qu'on utilise aux Nations Unies, il me semble qu'il est temps de prendre des dispositions analogues à la Chambre. On me dit que ce système de reproduction du son pourrait s'installer à peu de frais et qu'il serait possible d'établir ici un système d'interprétation simultanée.

Le jour où je présenterai une résolution tendant à l'installation d'un système d'interprétation simultanée à la Chambre, j'espère qu'on m'approuvera et qu'elle aura l'appui de tous. En partant du principe que la diversité des cultures constitue une richesse nationale, j'estime qu'il n'y a pas de meilleur endroit que la Chambre des communes pour en prouver la valeur.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, à mesure que le débat avance, il devient de plus en plus difficile d'exposer une question qui n'a pas déjà été traitée jusqu'à un certain point. Mais, parce que je viens d'une région qui dépend presque uniquement de l'agriculture et parce que je

m'intéresse à la situation générale de notre agriculture et que je m'en inquiète, j'estime que je n'ai pas d'autre choix que de profiter de cette occasion pour signaler de nouveau à la Chambre et au Gouvernement, ainsi que j'ai cherché à le faire en des occasions antérieures, la situation grave et déplorable de l'agriculture canadienne en général et de l'agriculture de l'Ouest en particulier, même si je risque de répéter plusieurs des arguments que l'on a déjà avancés.

Depuis ma venue à la Chambre et bien des années auparavant, monsieur l'Orateur, des membres de notre parti et d'autres députés ont prononcé d'innombrables discours, non seulement pour signaler au Gouvernement la sérieuse et constante détérioration qui se produit dans cette malheureuse industrie, mais pour prévenir à maintes reprises le Gouvernement des inévitables conséquences graves qui en résulteront, à moins que le Gouvernement n'accepte une part de sa responsabilité afin de résoudre ce problème extrêmement douloureux. De fait, les producteurs agricoles de ma région soupçonnent que, par suite de l'inaction du Gouvernement, qui s'abstient d'établir une politique agricole,—le Gouvernement a vraiment abandonné l'agriculture,—qu'il la considère comme quelque chose d'inutile au bien-être économique de notre pays.

Je suis tout à fait sérieux en le disant. Le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce ont refusé d'assister à des réunions d'organismes agricoles de l'Ouest convoquées spécialement pour discuter de problèmes agricoles de l'heure; pourtant, on avait demandé spécialement à ces deux ministres responsables d'y assister. Le fait qu'ils ont refusé d'y assister et le fait qu'en une occasion on a refusé à tout autre membre de ce Gouvernement responsable la permission d'y assister pour parler des programmes agricoles des libéraux du pays ne font que renforcer ce soupçon. Le Gouvernement a bien quelque responsabilité à l'égard de la politique d'ensemble de notre agriculture, mais j'avouerai franchement que les cultivateurs ne sont pas sans reproche. En toute justice, je dois reconnaître que les cultivateurs doivent aussi s'efforcer de trouver une solution à ces problèmes.

Nous ne devons pas oublier les points suivants et je m'adresse ici aux députés et au Gouvernement. Les cultivateurs ne peuvent s'acquitter de leurs responsabilités que dans le cadre d'une politique agricole fédérale complète et pratique. Il y a longtemps que le Gouvernement aurait dû saisir les réalités de la situation. Il faut qu'il descende des nuages et qu'il s'attaque au problème. Il ne peut plus aujourd'hui jeter le blâme sur d'autres comme il l'a fait depuis des années. Il ne lui est plus permis aujourd'hui de dire aux cultivateurs que s'ils n'ont pas leur juste part du revenu national, c'est qu'ils refusent de se reconnaître responsables de la situation où ils se trouvent actuellement.

J'espère, avant de finir, jeter un peu de lumière sur le sujet et renverser certains raisonnements trompeurs que le gouvernement a réussi à faire accepter aux agriculteurs. En dépit des prétentions contraires du gouvernement, en dépit des discours très optimistes et fort peu sérieux que le ministre de l'Agriculture a prononcés dans tout le pays, surtout dans l'Ouest canadien, pour nier que l'agriculture traverse une crise, notre agriculture fléchit de façon alarmante.

Je n'ai pas l'intention de répéter ici toutes les raisons à l'appui de ma thèse, mais je rappelle l'énoncé fait le 2 janvier dernier par M. Jack Wesson, président du syndicat du blé de la Saskatchewan et qui jouit, j'en suis sûr, de la confiance non seulement de tous les membres de la Chambre, mais aussi de tous les agriculteurs de l'Ouest canadien. Il dit que, par suite de ce qu'on appelle la disparité qui existe entre les frais et les prix, la situation des cultivateurs est devenue intenable. Je veux citer également un très court extrait d'une publication de la *Searle Grain Company*, qui est loin d'être considérée comme favorable aux cultivateurs. Dans une livraison de l'automne dernier, au moment où il était question de la disparité qui existe entre les frais du cultivateur et les prix qu'il touche pour ses produits, voici un passage que je relève au sujet de la situation agricole:

> ...le cultivateur des Prairies doit maintenant dépenser $2.31.3 pour acheter ce qu'il pouvait acheter avec $1 de 1935 à 1939. Ce qui signifie que le paiement initial de $1.40 sur le blé ne représente que 60.5c. de la monnaie de 1935-1939, sur le blé nº 1 du Nord, à Fort-William, ou à l'élévateur moyen de campagne où il vaut approximativement 52½c. le boisseau.

Je n'imposerai pas plus de statistique à la Chambre, mais j'aimerais encore présenter un tout petit peu plus de preuves concluantes sur la situation de l'agriculture dans l'Ouest. C'est un décompte des taxes dans un grand district scolaire de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Je puis dire, sans me vanter, que je représente ce qui est peut-être la meilleure des régions de l'Ouest canadien en ce qui concerne les revenus agricoles. Je trouve qu'il est déplorable que, sur les quelque $368,000 que représente le total des taxes dans ce district scolaire, $246,000 n'aient pas encore été perçus le 31 décembre.

Voilà encore une preuve indubitable de la pression économique que subissent les producteurs agricoles dans cette région, par suite des erreurs de la politique agricole fédérale. Ce que j'ai cité constitue sans conteste une preuve irréfutable, car chacun sait que les cultivateurs paient leurs taxes s'ils en ont

le moindrement les moyens, car ils savent qu'ils ne peuvent pas reculer indéfiniment le jour des sanctions si ces impôts ne sont pas acquittés.

Et pourtant, au lieu d'admettre la gravité de la situation en reconnaissant que l'économie canadienne forme un grand tout dont tous les engrenages doivent contribuer au bien-être général et à la prospérité de toute notre économie, tout ce que le Gouvernement trouve à faire est de défendre une politique d'inaction. Puis il ferme les yeux sur les détresses tant économiques que sociales qui découlent d'une telle attitude. Tout ce qu'il trouve à faire est de dire que, si le cultivateur ne peut pas gagner sa vie sur sa ferme, il n'a qu'à déménager vers la ville. Il me semble que le mieux que l'on puisse dire de la politique agricole actuelle du Gouvernement est qu'elle constitue une série d'absurdes pièces détachées d'une machine infernale qui, de semaine en semaine, jette le chaos dans l'industrie de l'agriculture. Autrement dit, ils croient tellement à la survivance du plus apte, qu'ils sont prêts à sacrifier les cultivateurs, allant même peut-être jusqu'à sacrifier la ferme familiale, à un régime de fermes corporatives à propriété centralisée. C'est une manière plutôt froide et indifférente d'aborder le problème, car, comme je l'ai déjà dit, elle ne tient aucun compte des répercussions économiques pas plus, ce qui a tout autant d'importance, que des répercussions sociales et morales du problème.

Plutôt que de tenter de s'attaquer aux racines mêmes du problème, plutôt que d'essayer d'assumer une certaine responsabilité de la situation, le Gouvernement déclare simplement que le cultivateur n'est pas en mesure de se maintenir à flot pour diverses raisons très évidentes. Je pense que les cultivateurs de toutes parts sont de plus en plus excédés de s'entendre dire par le gouvernement actuel que, s'ils ne peuvent pas assurer leur subsistance sur leur terre, c'est parce qu'ils ne connaissent pas leur métier, qu'ils devraient gérer une exploitation plus économique et diversifier leur production agricole. Puis, quand on a épuisé ces arguments, on dit au cultivateur qu'il ne peut maintenir sa position dans l'industrie parce que les ouvriers demandent de trop forts salaires et que les salaires versés dans les industries dont le cultivateur dépend pour sa production font monter les frais de production au-delà d'un niveau raisonnable.

Puis, pour faire taire une fois pour toutes les bruyantes demandes des cultivateurs qui réclament un régime de prix de parité qui assure à l'agriculture un revenu à parité avec le revenu des autres secteurs, le Gouvernement affirme que la population ne consentira jamais à l'établissement d'un tel régime, car un prix de soutien plus élevé, ou un prix de parité, ne pourrait être pratiqué qu'au détriment du consommateur. C'est pourquoi le Gouvernement préfère l'immobilisme.

Nous devrions examiner de plus près quelques-uns des arguments fallacieux qu'on invoque pour expliquer comment il se fait que le cultivateur se trouve placé dans la situation où il est actuellement. Est-il vrai que le rendement laisse à désirer dans l'agriculture? Que faut-il entendre par "rendement"? En 1950, notre industrie agricole obtenait 11 p. 100 du revenu national. Depuis 1950, soit depuis à peine six ans, l'industrie agricole a perdu 150,000 exploitants agricoles. Mais n'a-t-on pas, durant cette même période, reproché à nos agriculteurs de produire des excédents? Si l'on poussait cet argument à sa conclusion logique, il faudrait dire que plus les méthodes culturales sont efficaces, plus l'agriculture appauvrit son homme, parce que, en 1956, même si l'agriculture a perdu 150,000 travailleurs, la classe agricole n'a touché que 6 p. 100 du revenu national. Il faut donc voir au-delà du rendement pour trouver la réponse au problème qui se pose à l'agriculteur.

Il faut d'abord se demander ce qu'on veut dire par le rendement. Les méthodes et façons culturales d'aujourd'hui sont efficaces. Je pense que le rendement a un autre sens que cela. Un programme agricole peut être efficace, s'il est diversifié. Si nous voulons trouver la solution à nos problèmes, je crois qu'il y a parfaitement lieu pour nos agriculteurs, surtout ceux de l'Ouest du Canada, de diversifier leur production. Tout le monde sait que les Canadiens, les autres gens aussi, mangent autre chose que du blé. La plupart des agriculteurs admettront sans doute qu'il y aurait intérêt à diversifier davantage leur production.

Que fait le Gouvernement pour encourager la diversification et aider le cultivateur à diversifier ses cultures? Récemment encore, comme nous le faisons depuis des années, nous avons réclamé la construction du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Si le Gouvernement veut vraiment que les cultivateurs diversifient leurs cultures, s'il croit que c'est là un objectif qu'il faut atteindre, je ne puis penser à rien qui puisse encourager davantage la diversification dans un vaste secteur de la Saskatchewan que de construire ce barrage ou d'aider à sa construction.

Le ministre de l'Agriculture dit qu'il ne peut faire rien de mieux que d'annoncer au Gouvernement et à la population de la Saskatchewan toute une suite d'années de

sécheresse. Cependant, il y a quelque chose de pratique que pourrait faire son gouvernement, et c'est d'aménager ce barrage afin d'assurer l'irrigation d'une vaste région. On ne fait rien. En d'autres termes, on préférerait apparemment que les cultivateurs en souffrent comme ils ont souffert au cours des années trente plutôt que de les aider à lutter contre ces conditions désastreuses. C'est pourquoi notre parti réclame un régime de parité de prix afin de permettre aux cultivateurs d'entreprendre l'exécution d'un programme d'immobilisations de nature à amener la diversification.

La diversification des cultures signifie qu'il faudra dépenser beaucoup d'argent non seulement pour de nouvelles immobilisations, mais aussi pour des modifications onéreuses de l'exploitation. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Gouvernement d'appliquer un régime de prix de parité, de sorte que, si l'on passe à la culture mixte et qu'on procède au changement des méthodes de culture, le coût de la production sera en juste rapport avec le revenu que les agriculteurs tireront de la vente de leurs produits, et, en outre, ces cultivateurs seront assurés que leur mise de fonds ne sera pas en danger. Aucune autre industrie du pays ne se lancerait dans une affaire sans s'assurer que ses immobilisations seront protégées.

Or, nous avons tous été fort étonnés d'entendre les porte-parole du Pacifique-Canadien, cet avocat par excellence de l'entreprise libre, déclarer publiquement qu'il n'y a plus de place pour le risque dans notre économie. Ils ont dit, en réalité, que, de leur avis, et en toute franchise, les contribuables du Canada devraient garantir la mise de fonds de cette société. Non seulement la production de notre pays devrait assurer à la compagnie un revenu minimum sur ses immobilisations, mais la population devrait aussi lui garantir que sa mise de fonds rapportera 4.71 p. 100. Nous qui nous occupons d'industrie agricole, nous nous estimons plus fondés que jamais à adresser une modeste requête: tout ce que nous voulons, c'est d'être assurés de recouvrer seulement nos frais de production.

Puis-je dire quelques mots à ceux qui soutiennent que le consommateur serait la victime d'un régime de prix de parité. De nouveau, je vais citer M. Jack Wesson et d'autres dirigeants du syndicat du blé qui ont dit que, si les cultivateurs du Canada donnaient gratuitement leur blé aux meuniers, ce don ne ferait diminuer le prix du pain que de 3c. la miche. Nul ne peut sérieusement soutenir que le fait de procurer au cultivateur un rapport équitable pour ce qu'il produit ferait indûment du consommateur une victime.

Il y aurait peut-être lieu de dire un mot de l'argument selon lequel les salaires élevés versés dans l'industrie est une des raisons qui privent les cultivateurs d'un niveau de vie équitable. Je ne dirai pas que les travailleurs sont irréprochables. Je serai un des premiers à reconnaître que les travailleurs ont des objectifs plutôt restreints à cause de malentendus en certains cas et à cause des circonstances en d'autres cas. Il est honteux, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement se serve de ces malentendus qui existent entre les ouvriers et les cultivateurs comme d'un coin pour écarter de plus en plus ces deux groupes de notre population, alors qu'en réalité il n'existe aucune justification à ces tactiques.

Je désire consigner au compte rendu certains chiffres à propos de la part de la main-d'œuvre dans la hausse du prix des machines agricoles. En 1946, on a produit pour 65 millions de dollars d'instruments aratoires au Canada. Cette même année, la main-d'œuvre affectée à la production de ces machines a coûté 25 millions. Je reconnais que, neuf ou dix ans plus tard, en 1955, le prix de la main-d'œuvre était passé de 25 à 50 millions mais, cette année-là, la production était passée de 65 à 171 millions, la part de la main-d'œuvre étant, comme je l'ai dit, de 50 millions. Autrement dit, en 1946, la main-d'œuvre a représenté 40 p. 100 de la valeur des instruments aratoires fabriqués tandis que, en 1955, elle ne représentait que 29.4 p. 100.

Exposons les choses autrement. En 1946, un ouvrier pouvait produire une moissonneuse-lieuse en un temps donné; en 1955, ce même ouvrier, au cours de la même période, pouvait fabriquer une moissonneuse-lieuse et demie. Cela veut dire tout simplement que, pour la fabrication d'une moissonneuse-lieuse, il a reçu $1,456 en 1946 contre $1,740 pour une moissonneuse-lieuse et demie en 1955 alors que, d'après la rémunération touchée en 1946, il aurait dû recevoir $2,176 en 1955.

Je désire porter à l'attention de la Chambre un autre aspect de cette question. On nous a dit tout récemment que le prix des machines agricoles a monté parce que le prix de l'acier a été majoré de $5 la tonne. J'ai fait un petit calcul sur le nombre de tonnes d'acier qui entrent dans la fabrication d'une moissonneuse-lieuse. Il faut environ trois tonnes ou trois tonnes et demie d'acier. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de longues études en mathématiques pour multiplier trois par cinq; l'opération donne $15. Le cultivateur qui s'est acheté une moissonneuse-lieuse après l'augmentation de $5 la tonne a dû verser un prix majoré de 7 p. 100. Or 7 p. 100 de $6,000,

soit le prix d'une moissonneuse-lieuse, représentent, non pas $15, mais $420. Que personne ne s'avise de dire que c'est le salarié qui est responsable du malaise actuel de l'industrie agricole.

Quelle est donc la cause des difficultés actuelles? Ce n'est certes pas la non-vente du blé car, l'an dernier, le ministre du Commerce nous a répété maintes et maintes fois que nous vendons plus de blé que jamais ces dernières années. Le cultivateur ne peut donc prétendre que sa mauvaise situation actuelle découle de l'impossibilité de vendre ses céréales. Je dois convenir que nous vendons plus de céréales. De fait, l'an dernier, nous en avons vendu 85 millions de boisseaux de plus que jamais en aucune année depuis 35 ans, à l'exception de cinq années.

Non, ce n'est pas de là que vient la misère du cultivateur. Il faut donc nous demander quelle en est la cause. Le problème se ramène à ceci: il semble exister un écart considérable entre, d'une part, le coût de production pour le cultivateur et, d'autre part, le prix qu'il touche pour ses produits. C'est pour cela qu'on dit qu'il se trouve coïncé entre le coût de production et les prix. Aucune autre explication n'est possible.

En citant cette affaire de coalition, je pense avoir signalé une des raisons de la hausse du prix de revient. La plus récente statistique dont on dispose révèle que les 25 sociétés dont dépendent les cultivateurs pour se procurer ce dont ils ont besoin ont vu monter leurs bénéfices de plus de 400 p. 100 depuis sept ans. Les bénéfices ne cessent de s'accroître tandis que les revenus des cultivateurs ne cessent de baisser. C'est pourquoi nous demandons la parité des prix. A l'instar de bien des gens de mon coin du pays, j'ai été plutôt renversé à la lecture du compte rendu du discours prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) juste avant Noël, au congrès libéral tenu à Regina. Si l'on entend par la parité des prix, a-t-il dit à ce congrès, un équilibre raisonnable entre les frais de production et ce que l'on obtient pour les produits, alors cette parité existe déjà. Il a commencé par calculer sa propre parité en se basant sur un pourcentage de 65 à 85.

Je me demande ce que le ministre de l'Agriculture essaie de faire croire aux cultivateurs. Essaie-t-il de les persuader qu'ils n'ont pas droit à la parité à cent p. 100? Il leur raconte en somme qu'ils sont des citoyens de seconde zone, ne méritant guère mieux qu'une justice à 65 p. 100. Je ne m'étonnerais guère si, d'ici peu, nous de la Saskatchewan ou de l'Ouest en général, entrant dans un restaurant, nous nous entendions dire de gagner l'arrière-salle où nous trouverions une pancarte ainsi conçue: "Cette pièce est réservée aux cultivateurs qui ne recevront que 65 p. 100 de ce que reçoivent les clients ailleurs dans le restaurant". Un jour, sans doute, le ministre conseillera d'accrocher un nouveau wagon aux convois, où sera fixée une autre pancarte portant ces mots: "Pour les cultivateurs seulement: service à 65 p. 100." (*Exclamations*). J'aimerais dire à l'honorable ami qui vient de m'interrompre que voilà des déclarations du genre de celles qui ont provoqué la sortie d'un grand nombre des délégués au congrès libéral tenu à Regina. Ils étaient absolument dégoûtés de ce que venait de leur raconter le ministre.

Je suis heureux qu'il se trouve un membre sérieux du gouvernement qui ait à ce sujet des vues tout à fait différentes des autres. J'ai ici la déclaration faite par l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. McCubbin), ni plus ni moins. L'adjoint parlementaire s'adressait à une réunion d'un syndicat de cultivateurs ontariens le 8 novembre dernier. Autant qu'on puisse voir d'après l'article, les cultivateurs représentés à la réunion avaient mis l'adjoint parlementaire sur le gril. Il a admis en effet que même s'il n'avait pas voté pour le projet de résolution prévoyant la parité des prix présenté l'an dernier à la Chambre, il lui accorderait sa voix si jamais on allait la présenter de nouveau. Puis, cherchant à encourager vraiment ses auditeurs, il a pris sur lui de dire que si quelqu'un allait proposer la hausse de la prime versée à l'égard des porcs de la catégorie A à $4, il lui accorderait aussi sa voix. Que le premier ministre me permette de lui dire qu'il devrait remplacer immédiatement son ministre de l'Agriculture par l'adjoint parlementaire de celui-ci.

J'aimerais pendant quelques instants signaler à la Chambre d'autres noirs desseins que le Gouvernement nourrit à l'endroit du cultivateur de l'Ouest. Je songe ici, naturellement, à l'augmentation du taux d'intérêt applicable partout dans notre pays. Cela veut simplement dire que les compagnies d'élévateurs sont obligées d'emprunter d'énormes sommes d'argent pour manutentionner les céréales et les vendre. Mais maintenant, en raison de l'augmentation du taux d'intérêt, les frais de manutention s'élèveront à bien des millions de dollars de plus que l'an dernier. Ces frais de manutention seront acquittés par la Commission du blé pour retomber ensuite sur le cultivateur, qui devra les payer. Ils ne peuvent être absorbés par d'autres.

Je ne puis comprendre, monsieur l'Orateur, comment le ministre des Finances peut croire que la hausse de l'intérêt de l'argent emprunté pour produire de la nouvelle richesse au pays prête nécessairement à l'inflation. L'autre jour le député de Qu'Appelle (M. Mang) s'est

empressé d'informer la Chambre de toutes les choses que le Gouvernement a faites pour les cultivateurs et il a mentionné en particulier les fortes sommes qu'a versées l'État en faveur des cultivateurs au titre des frais d'entreposage. Mais il n'a pas dit à la Chambre que tout en versant au cultivateur bien des millions de dollars en remplacement des frais d'entreposage, par la même occasion l'État a immédiatement haussé les taux d'intérêt et leur a enlevé presque tout cet argent.

Je m'étais proposé de parler de la répartition des wagons couverts, car la question est si embrouillée depuis quelque temps que personne ne sait vraiment de quoi il retourne. Mais j'aborderai le sujet une autre fois. Je termine en disant qu'il faudra plus que du temps sec pour résoudre les problèmes des cultivateurs et que le plus tôt le Gouvernement abandonnera cette attitude, le mieux ce sera. Je prie le Gouvernement de reconnaître immédiatement ses devoirs et responsabilités envers l'agriculture. S'il s'y résout, il aura l'entier appui de tous les cultivateurs du Canada.

L'hon. M. Harris: Je crois avoir entendu l'honorable député dire qu'après avoir accordé une subvention d'environ 33 millions destinée, je pense, à l'emmagasinage des céréales, le Gouvernement s'est ensuite ravisé et l'a reprise. L'honorable député voudrait-il m'expliquer comment nous nous y sommes pris?

M. Bryson: Monsieur l'Orateur, je parlais de la hausse des taux d'intérêt.

M. Argue: La Commission du blé doit dépenser plus d'argent pour financer la récolte.

L'hon. M. Harris: Quelles sont les hausses des taux d'intérêt qui atteignent les cultivateurs?

M. Bryson: Les taux d'intérêt étant relevés, cela veut dire que les sociétés qui s'occupent de la vente des céréales dans l'Ouest canadien doivent payer un plus fort intérêt sur l'argent qu'elles empruntent en vue de la vente des céréales.

M. Argue: Et le cultivateur reçoit moins par boisseau de blé.

L'hon. M. Harris: Quand cette hausse est-elle entrée en vigueur?

M. Argue: Au cours de la présente campagne agricole.

M. Knowles: C'est ce qui se fait toujours.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. H. B. McCulloch (Pictou): Monsieur l'Orateur, la petite ville de Westville, dans le comté de Pictou (N.-É.) a été constituée en corporation municipale en 1894. Elle compte, d'après le dernier recensement, une population de 4,300 âmes. Depuis sa fondation par des mineurs de descendance écossaise et irlandaise, ancêtres de la population actuelle, la ville a grandi et s'est développée en comptant uniquement sur l'exploitation de ses mines pour maintenir et stabiliser son économie.

Les mineurs de Westville sont connus depuis longtemps pour leurs nombreuses et rares qualités, dont la principale fait que l'exploitation des mines de Westville se poursuit depuis des années sans grève ni arrêt de travail. La production s'est toujours maintenue à un niveau très élevé et les relations ouvrières entre patrons et employés ont toujours été des meilleures. Des normes aussi élevées ne sont pas l'effet du hasard, elles sont le fruit de la stabilité des hommes, de l'esprit d'économie de leurs familles, de l'orgueil qu'ils mettent à posséder leur propre maison et de leur participation active à la vie religieuse et sociale en général, autant de qualités qu'ils ont héritées des générations passées. A Westville, c'est un fait connu, quatre mineurs sur cinq sont propriétaires de leurs maisons, soit probablement le double au moins de ce qu'on trouve dans toute autre ville minière de l'Est canadien.

Aujourd'hui, où les mines sont fermées, sauf pour des travaux secondaires comme l'enlèvement des piliers des pentes existantes, ces gens qui ont épargné et construit leurs propres maisons, d'abord, sans aucune aide de l'État, voient leur ville en banqueroute, parce qu'ils n'ont pas de travail et sont incapables d'acquitter leurs impôts. Ils se voient exposés à la fermeture de leurs écoles, ce qui priverait leurs enfants d'instruction, à la détérioration de leurs aqueducs, à l'appauvrissement de leurs services sanitaires et autres services, ainsi qu'à la perte de leurs maisons et de leurs églises.

La ville de Westville a dans son sous-sol une quantité sûre d'au moins 8 millions de tonnes du meilleur charbon dans le comté de Pictou, sinon dans la province de la Nouvelle-Écosse. Malheureusement, pour extraire ce charbon, sur une base économique, il faudrait dépenser au moins $2,500,000. Si l'on consentait à faire cette dépense, non seulement on disposerait d'une mine mécanisée et moderne en cas de situation critique nationale, mais les citoyens canadiens de Westville pourraient aussi envisager le futur avec la certitude de pouvoir conserver leurs maisons et leur ville.

Étant donné la situation mondiale, on a le sentiment que la mise en valeur de cette mine est nécessaire pour garantir de l'utilisation totale de nos moyens de production dans le cas d'une grande guerre. Rien que cela justifie une initiative immédiate du gouvernement. De plus, nul n'ignore que deux autres mines du comté de Pictou, qu'on exploite à l'heure actuelle au ralenti, seront épuisées

et fermées d'ici trois ans. La mise en valeur d'une nouvelle mine donnerait du travail à ces hommes quand ils perdront leur emploi.

On envisage à l'heure actuelle de doubler les dimensions de l'usine électrique de Trenton, et l'on a même commandé des matériaux à cet effet. Quand cette installation sera achevée, les besoins quotidiens de houille dépasseront la production entière de la seule mine de ce comté qu'il est encore possible d'exploiter pour une période indéfinie. Ce résultat à lui seul motiverait la mise en activité de nouvelles mines afin d'assurer la marche permanente de nos autres usines.

Au nom de la population de Westville, j'engage le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à aider à l'ouverture d'une nouvelle mine dans cette ville. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait être disposé à prêter son concours, lui aussi, si la société intéressée et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse le lui demandent. Les fonds ainsi affectés ne seraient ni une aumône ni un don mais un excellent placement pour les travailleurs de Westville et pour tout le Canada.

Ce n'est pas tout. Ma demande se trouve appuyée par le rapport de la Commission Gordon qui déclare que seules les mines munies d'un outillage moderne peuvent espérer survivre et que l'aide du gouvernement est essentielle pour l'industrie des provinces Maritimes. A cause de ces considérations et, étant donné que la ville de Westville est menacée de la faillite, je demande qu'on prenne des mesures immédiates pour assurer à ces gens que la situation actuelle n'est que provisoire et que les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada sont disposés à fournir l'aide temporaire dont je viens de parler.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, le discours du trône est l'œuvre d'un gouvernement paresseux, content de lui, suffisant. C'est l'œuvre d'un homme qui est à tel point convaincu de l'efficacité de la légende de l'oncle Louis, à tel point persuadé qu'on peut de nouveau envoûter les votants au mois de juin prochain, qu'il peut traiter avec mépris la Chambre et la population. Le discours du trône ne fait mention d'aucun grand problème contre lequel soient dirigées de véritables offensives. Il est parfaitement évident que le Gouvernement entend, autant que faire se peut, que cette session soit la plus calme de l'histoire. Il veut s'assurer qu'ayant puisé dans sa hotte pour en tirer le plus gros pot-de-vin électoral de l'histoire, rien ne saurait plus distraire l'attention des grosses manchettes éclatantes que publieront les journaux partout dans notre pays.

[M. McCulloch.]

Mais quels sont les problèmes qui se posent actuellement à nous? Quels sont ces problèmes dont le Gouvernement ne veut pas tenir compte, dans l'espoir qu'il n'aura pas à les résoudre? Eh bien, c'est, dans notre pays lui-même, l'existence d'une multitude de personnes comprenant nos vieillards, nos anciens combattants, nos aveugles, qui, malgré le renchérissement de la vie, n'ont pour exister que des revenus fixes. C'est aussi l'existence des municipalités aux prises avec d'insolubles problèmes fiscaux; écartelées entre les exigences d'une population sans cesse accrue qui les assaillent de demandes de services, et une formule fiscale sans aucune souplesse mise au point par le gouvernement afin d'assurer la centralisation des pouvoirs, ici à Ottawa.

En troisième lieu, il y a la menace extrêmement grave qui vient de l'extérieur et que doit affronter un gouvernement canadien tenu en laisse par un géant empêtré, à Washington.

Que nous annonce le Gouvernement dans le discours du trône? Aux vieillards pensionnés, aux anciens combattants, aux aveugles, il offre les arts et la culture. Aux municipalités, il offre quelques misérables dollars sous forme d'impôts frappant les propriétés de l'État, d'un bout à l'autre du pays. A la cause de la paix mondiale, il offre une drôle de conviction de la nécessité de maintenir l'unité fondamentale du Commonwealth et sa sympathie pour les malheureux Hongrois.

Est-ce que ce sont là les réponses d'un gouvernement mis en présence des perspectives des 25 prochaines années, telles que nous les présente le rapport Gordon? Je crains bien que non, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que la population du Canada fera connaître cette année ce qu'elle pense de ce qu'on ne tient pas compte de ces réalités qui crèvent les yeux. Une occasion sans pareille se présentait de subvenir à des besoins profonds et sans cesse plus élevés, sans sacrifier une campagne contre l'inflation.

Chacun sait qu'à l'heure actuelle, les $40 envoyés chaque mois à nos vieillards pensionnés ont une puissance d'achat d'environ $25. Ces gens sont véritablement dans le besoin. Voilà l'occasion de placer les pensions sur une saine base mathématique. Jusqu'à maintenant nous avons puisé de plus en plus dans la caisse commune, sans parler des prélèvements proportionnels sur le revenu personnel et celui des sociétés. Nous avons l'occasion de déterminer un montant qui établira enfin ce régime sur une base solide, nous avons l'occasion de fixer un pourcentage sans demander davantage à chaque contribuable.

Pourtant, le Gouvernement n'a pas su reconnaître la misère affreuse de ces gens. S'il voulait vraiment venir en aide aux vieillards pensionnés, aux ex-militaires et aux aveugles, le Gouvernement pourrait, sans attendre la mise en marche de ce magnifique régime d'assurance-santé qu'il nous promet depuis 1919, il pourrait, dis-je, instituer dès maintenant, sans aucun concours financier de la part des provinces, un régime qui assurerait les soins médicaux et hospitaliers voulus aux titulaires de la pension de vieillesse, de la pension aux ex-militaires et de la pension aux aveugles. Ce serait un progrès qui démontrerait que le Gouvernement est sincère quand il dit vouloir assurer la protection de tous les Canadiens.

Les anciens combattants ont soumis au Gouvernement un mémoire qui indique que, depuis 1925, les pensions d'invalidité retardent d'au moins 25 p. 100 sur les salaires. C'est un autre indice du besoin qui existe. En accordant à ces gens l'augmentation d'un tiers qu'ils réclament, le Gouvernement les placerait tout simplement dans la situation où ils se trouvaient quand on leur a accordé les avantages qu'ils possèdent à l'heure actuelle. Le mot "avantages" n'est peut-être pas celui qui convient en pareil cas. J'aurais dû dire les droits pour lesquels ils ont si vaillamment combattu.

Vient ensuite le problème des municipalités. On me permettra de me reporter à la page 6622 des *Débats* du 24 juillet dernier, alors que je citais des extraits d'un mémoire préparé par la Fédération canadienne des maires et municipalités sur la période de 1930 à 1951, extraits tirés des pages 31 et 32 du mémoire et que je cite de nouveau:

> De 1939 à 1951, les recettes par tête du gouvernement fédéral sont passées de $45.33 à $270.68. Durant la même période, les recettes par tête des gouvernements provinciaux sont passées de $21.10 à $65.68, tandis que les recettes des administrations municipales ont connu une hausse moindre, passant de $28.07 à $45.49.

Pendant la période de 1939 à 1951, le gouvernement fédéral a été capable d'augmenter neuf fois la part qu'il touche par tête d'habitant, tandis que les municipalités n'ont augmenté la leur que de moitié. Voici ce que contenait encore le mémoire:

> Les administrations municipales, comptant sur des sources de revenu moins souples que celles des gouvernements fédéral et provinciaux, sont de plus en plus à la merci des versements et subventions des autres gouvernements; autrement, elles seraient incapables de financer les services locaux et les autres fonctions qui, de par la tradition, leur sont dévolues.

Il semble que le Gouvernement ne comprend absolument rien aux problèmes des municipalités. On a fait beaucoup de publicité à propos de la magnifique besogne qu'a accomplie le Gouvernement en vue d'amener des immigrants au Canada; mais on ne s'est aucunement rendu compte que, pour chaque personne arrivant chez nous, l'administration du palier inférieur doit immédiatement assurer tous les services nécessaires, les rues, l'aqueduc, les égouts et les écoles. Mais c'est encore le gouvernement fédéral qui prend sa part dans le gousset du nouveau venu, dès qu'il touche un premier chèque de salaire.

Je rappellerai aux honorables vis-à-vis que M. Frost a signalé en Ontario avec beaucoup de force que les sources de revenu du présent gouvernement n'existeraient pas si on n'affectait des millions et des millions de dollars à des frais d'expansion à l'intérieur de la province. Il me semble, monsieur l'Orateur, que, dans ce cas-là également, si on veut se montrer sincère au sujet de ce problème, le présent gouvernement n'a pas épuisé tous les moyens de l'aborder.

Nous entendons beaucoup parler d'enseignement. Quand nous en parlons, on nous dit de faire attention à nos paroles, parce que c'est, cela va sans dire, un domaine provincial, et que, pour nous en occuper, nous devons établir un certain genre de conseil qui mignarderait la question, ou nous devons veiller à ce que les fonds soient mis en fiducie quelque part où, en temps opportun, quelque autorité provinciale pourra s'en emparer. Eh bien, monsieur l'Orateur, si ce n'est pas là acheter les votants dans une province, je ne sais pas ce que c'est. Cependant, si on envisage vraiment sérieusement le problème de l'enseignement, ce n'est pas en réalité un gros problème.

Si le présent Gouvernement voulait négocier avec les autorités provinciales afin de remanier l'assiette de l'impôt de façon à procurer des fonds supplémentaires aux gouvernements provinciaux, je dirai que nous pouvons être certains que M. Frost en Ontario verrait à ce que les écoles de cette province reçoivent ces fonds. Si le Gouvernement voulait augmenter un peu le pourcentage d'abattement prévu à son programme relatif à l'impôt sur le revenu pour la province de Québec, je suis bien certain que M. Duplessis verrait à ce que les écoles reçoivent l'argent. Nous avons de nouveau la preuve que le Gouvernement s'efforce de mettre chaque dollar à profit pour soigner sa publicité, quelle qu'en soit la conséquence.

Je dirai qu'il doit y avoir d'autres moyens de venir en aide aux municipalités tout en s'assurant que l'existence du problème posé par la compétence provinciale et fédérale sera reconnue. Le problème qu'elles ont à affronter, c'est la demande toujours croissante d'intérêts plus élevés sur leurs obligations, afin d'aménager les installations nécessaires à notre population qui augmente

sans cesse. Cependant, j'ai entendu ce qu'a dit l'autre jour le ministre des Finances. Il a répondu à cette question en disant: "Si la proposition est assez importante, je m'attends qu'on acceptera de payer le montant supplémentaire et qu'on se procurera de l'argent; mais si l'entreprise n'est pas jugée assez importante, on la remettra à plus tard". Monsieur l'Orateur, comment peut-on remettre à plus tard l'aménagement des installations scolaires qu'il nous faut? Comment remettre à plus tard les services nécessaires pour les maisons dont on a besoin d'un bout à l'autre du pays pour les centaines de mille de gens qui arrivent au Canada? Quelle réponse facétieuse pour un ministre!

Monsieur l'Orateur, il me semble que si le Gouvernement voulait vraiment agir, il pourrait le faire. Peut-être le ministre des Travaux publics aurait-il une idée. Il est en train d'augmenter le taux d'intérêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement et il pense ainsi obtenir beaucoup plus d'argent par ce moyen. Nous avons vu le ministre des Finances (M. Harris) influer à distance sur le taux d'intérêt dans tout le pays. Je me demande si ces deux ministres ne pourraient pas se concerter et proposer aux institutions financières,—tout simplement leur proposer, vous savez; jusqu'ici, cette méthode a réussi,—d'équilibrer peut-être leurs portefeuilles et que, si elles obtiennent un certain montant sur nos fonds garantis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, elles pourraient être obligées de prêter un certain montant à 4 ou 4½ p. 100 sur les obligations appuyées par le peuple qui constitue l'armature de notre pays et des municipalités.

Ce pourrait n'être qu'une proposition, mais il semble bien que les propositions ont été acceptées par le passé, et elles n'ont pas donné de trop mauvais résultats. Cette proposition pourrait donner des résultats tout comme lorsque les municipalités cherchent à résoudre leurs propres problèmes. Quand vient le temps de construire des maisons dans un nouveau lotissement, elles doivent dire aux entrepreneurs: nous voulons les maisons et, si vous voulez obtenir les permis de bâtir, il vous faudra faire établir dans notre localité des établissements industriels d'une certaine valeur. Il y a d'autres méthodes que le Gouvernement pourrait utiliser s'il a l'intention sincère de résoudre ce problème.

Je me demande ce que nous allons faire au sujet de la menace venant du dehors. Je me demande ce que nous allons faire pour rétablir,—sauf erreur, c'est le mot qu'on a employé,—le Commonwealth et tout ce qu'il a signifié pour notre pays. Je me rappelle que l'an dernier le premier ministre est allé

[M. Hamilton (York-Ouest).]

assister à une conférence des premiers ministres. Lorsqu'on l'a interrogé, à la Chambre, au sujet de ce qu'il pensait des conférences des premiers ministres du Commonwealth, ainsi que le rapporte la page 7572 du hansard du 9 août 1956, il a répondu:

> Je n'ai jamais estimé qu'on perdait du temps. Même si l'on ne conclut pas d'accord précis, j'ai toujours estimé que le temps était bien employé et servait à nous tenir aussi unis que possible.

Je me demande quels succès il estime avoir remportés maintenant que s'est produite la crise de Suez. Je me demande à quel point il a compris les problèmes qui surgissaient au moment où il participait à la conférence. Nous avons devant les yeux des indices établissant que, de l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, notre pays a un grand rôle à jouer dans le rétablissement de ce lien. Mais quand j'ai demandé au premier ministre l'autre jour s'il pourrait songer à prendre l'initiative de faire convoquer une conférence, il a répondu:

> Non, monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est pas d'avis que notre pays doit prendre l'initiative d'essayer de déterminer quelle doit être la ligne de conduite du gouvernement du Royaume-Uni.

Ce propos figure à la page 338 du hansard. Nous ne demandons pas que le premier ministre se charge d'établir la ligne de conduite du gouvernement du Royaume-Uni. Je vais répéter le terme que j'ai déjà employé. Si le Gouvernement est sincère, s'il désire vraiment rétablir ces relations, alors il est à peu près temps que notre pays prenne une telle initiative. Si nous avons mûri,—et depuis 20 ans on nous dit que toute l'évolution des relations du commonwealth, en ce qui nous concerne, fait partie de notre maturation,—il est temps que nous convoquions une conférence. Il est temps que nous en organisions une à Québec. Il est temps que nous ayons la preuve que nous sommes prêts à jouer un rôle prédominant dans le maintien de ce qui a le plus efficacement contribué à la paix dans le monde. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que nous y croyons encore, dans notre parti, en dépit de tout ce qui s'est passé ces derniers mois. Je suis persuadé que l'immense majorité de ceux qui appuient le parti qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur, y croient aussi. Tout ce que je puis leur demander c'est ceci: "Est-ce que votre Gouvernement y croit? Est-ce qu'il a agi en conséquence depuis vingt ans?"

Non, monsieur l'Orateur, ce discours du trône est entré comme un agneau et je ne doute pas que le Gouvernement, après l'exposé budgétaire, se propose de sortir en lion. Je crois toutefois qu'il faudrait le prévenir honnêtement que la population du Canada

aura été une fois de trop l'objet d'une tentative de corruption électorale. Cette tentative n'aura cette année aucun effet. Il faudrait quelque chose de plus.

M. John Decore (Vegreville): Puis-je me joindre aux honorables députés qui ont déjà félicité le proposeur de l'Adresse (M. Hanna) et celui qui l'a appuyé (M. Robichaud.) Ils ont tous deux fait honneur non seulement à la Chambre mais aux circonscriptions qu'ils représentent.

Je connais très bien le proposeur de l'Adresse, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona dont la circonscription est voisine de la mienne et avec qui je partage un bureau à la Chambre des communes. Quelqu'un disait l'autre jour qu'il est l'un des députés qui travaillent le plus. Je tiens à vous assurer que c'est exact. Je lui rends hommage aussi de ce qu'il a cherché à s'exprimer en français. C'est une chose difficile pour certains représentants de l'Ouest qui n'ont pas les mêmes chances que leurs collègues de l'Est d'apprendre les deux langues, mais nous espérons que tous les députés s'efforceront d'apprendre le français puisque c'est l'une des deux langues officielles de notre pays. Si ce n'est pas possible pour nous, nous espérons au moins que nos enfants qui représenteront un jour le Canada le pourront.

J'aimerais aussi féliciter le nouveau chef du parti conservateur progressiste. De grandes responsabilités l'attendent. Il a pour mission non seulement de diriger la loyale opposition de Sa Majesté et de critiquer le gouvernement, mais aussi de présenter des contre-propositions. On s'attend en même temps qu'il revivifie son parti. Tout en étant libéral, je lui souhaite de réussir dans sa tâche de rebâtir le parti conservateur au Canada, car je suis de ceux qui croient que le régime de la dualité des partis est nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie.

Quant aux partis minuscules, on peut dire au moins que la C.C.F. est socialiste et qu'elle a un certain programme qu'elle s'efforce d'appliquer. Depuis le congrès de Winnipeg cependant, où ses membres ont répudié le manifeste de Regina, je me demande si ce parti est encore nécessaire, car ses membres se rapprochent des libéraux. Quoi qu'il en soit, on peut dire des socialistes, qu'ils ont un programme assez précis auquel ils s'efforcent de se conformer.

Quant à l'autre parti minuscule, celui du Crédit social, c'est une tout autre affaire. Ses membres font n'importe quoi; ils virevoltent et dansent le *rock'n roll,* ils offrent un dividende de $25, ils s'efforcent de museler les journaux s'ils le peuvent et, chaque fois que cela fait leur affaire, ils essaient de faire avaler n'importe quoi. Je crois sincèrement, je le répète, comme bon nombre d'autres membres de mon parti, que c'est sous le régime des deux partis que s'opère au mieux le jeu de la démocratie.

C'est pour cela que je souhaite le plus sincèrement du monde au nouveau chef du parti conservateur tout le succès possible, pas trop naturellement, dans l'édification d'un parti conservateur fort dans notre pays.

Au cours du présent débat, on a beaucoup parlé d'une augmentation des paiements de sécurité sociale qu'on cherche à obtenir. On a dit qu'il était souhaitable d'augmenter les pensions de vieillesse ainsi que les pensions de cécité. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut admettre, car il est bien évident que le pouvoir d'achat de ces pensions, surtout de la pension de vieillesse, a baissé considérablement ces dernières années. L'augmentation de la pension de vieillesse permettrait à ces pionniers de subvenir à leurs besoins sans blessure à leur amour-propre, tout en soulageant les Canadiens plus jeunes qui ont des personnes âgées à leur charge. Je me rends compte que nous avons à faire face à d'énormes dépenses, surtout dans le domaine de la défense nationale. Nous nous rendons très bien compte qu'une sécurité sociale sans sécurité nationale n'aurait aucune signification, surtout si notre liberté devait en être le prix. J'espère malgré tout que le gouvernement trouvera le moyen d'accorder certaines augmentations, surtout au profit des aveugles et des vieillards.

J'aimerais maintenant attirer l'attention de la Chambre sur ce que je considère comme une injustice envers la province de l'Alberta, dont je viens. Je veux parler évidemment des taux de transport des marchandises. C'est une question dont j'ai déjà parlé; je le refais maintenant, et je continuerai à le faire tant que je représenterai les gens de l'Alberta. J'ai le sentiment que l'Alberta est traitée injustement par les compagnies de chemin de fer. Nous nous rendons compte en Alberta, je m'en rends compte moi-même, que les caractéristiques géographiques de notre pays suscitent de graves problèmes quant au transport ferroviaire. Certains de ces problèmes sont difficiles à résoudre, et il est malaisé de ne commettre aucune injustice. Je crois cependant qu'en ce qui concerne les taux de transport des marchandises, l'Alberta constitue un exemple éclatant d'injustice.

Les honorables députés se rappellent que, en 1951, une commission royale, après avoir étudié la question pendant environ deux ans et après avoir recueilli de nombreux témoignages à propos des problèmes du transport,

a présenté un volumineux rapport de quelque 200,000 mots, je crois. Elle a formulé certaines propositions. Un des buts principaux qu'on envisageait au moment de l'établissement de cette commission chargée d'étudier le problème du transport par rail, c'était la péréquation des tarifs-marchandises partout au Canada. Je le répète, dans un pays aussi vaste que le nôtre et surtout en ce moment où le chiffre de notre population est relativement faible, on peut s'attendre à des problèmes perpétuels. Quoi qu'il en soit, la commission s'est efforcée d'écouter très attentivement les observations qui ont été formulées au nom surtout de la Saskatchewan et de l'Alberta.

La Chambre se rend compte, j'en suis sûr, que, l'Alberta et la Saskatchewan étant très éloignées des marchés et ne pouvant compter sur une population qui peut subvenir à ses propres besoins, il importe que les frais de production soient maintenus à un niveau aussi bas que possible dans ces deux provinces pour que l'agriculture puisse y survivre.

Un des principaux griefs maintes et maintes fois exposé depuis des années, surtout par la province d'Alberta, c'est le coût du transport de diverses catégories de marchandises expédiées de l'Est vers notre province. Il coûte moins cher de faire transporter des denrées de Toronto à Vancouver que de les faire transporter de Toronto à Edmonton bien que, dans le premier cas, le chemin de fer doive parcourir 600 milles de plus sur un terrain très accidenté.

Si les chemins de fer ont accordé des concessions spéciales ou de bas tarifs, c'était manifestement pour soutenir la concurrence du transport par eau. Cependant, la Commission royale Turgeon, après avoir entendu les observations de l'Alberta à cet égard, a proposé que le Parlement modifie la loi sur les chemins de fer de façon à prescrire que, lorsque les chemins de fer établissent de bas tarifs pour le transport de l'Est du Canada au littoral de l'Ouest ou du littoral de l'Ouest à l'Est du Canada en vue de concurrencer le transport maritime, les tarifs, aux points intermédiaires, ne doivent pas dépasser le tarif vers la côte par plus d'un tiers de supplément. Autrement dit, c'est ce qu'on appelle la règle du un et un tiers. On a jugé que la règle du un et un tiers proposée par la Commission royale Turgeon a apporté un très réel soulagement à l'Alberta qui se jugeait avec raison lésée dans son industrie de fabrication ou de transformation, aussi bien que dans ses distributeurs et consommateurs.

Quoique le vœu exprimé par la Commission royale Turgeon,—soit celui qui avait trait à la règle du un et un tiers,—ait été incorporé dans une loi adoptée par le Parlement, les chemins de fer étaient résolus à en empêcher l'application, de sorte qu'elle n'a pas fait long feu. Il semble y avoir opposition entre la loi sur les chemins de fer,—où il était question de la règle précitée,—et la loi sur les transports aux termes de laquelle, en 1938, était adopté le régime des taxes dites convenues.

Les chemins de fer, profitant de la situation, ont renoncé à arrêter des tarifs de concurrence en ce qui concerne le traffic transcontinental, par exemple, entre Montréal et Vancouver. On a eu recours ici aux tarifs convenus, soumettant une fois de plus l'Alberta et l'ouest de la Saskatchewan au régime d'exception né de l'application des tarifs "longs transports" et "courts transports" contre lesquels ces provinces s'étaient longtemps battues. En fait, une nouvelle commission a été créée pour connaître particulièrement de la question des taxes convenues. Celle-ci a exprimé le vœu, dans son rapport, que ne soit pas mise en vigueur une loi astreignant la taxe convenue à la règle d'un et un tiers. Nous en sommes toujours là, bien entendu. Qu'on me permette, en citant certains chiffres, de montrer à quel point nous, de l'Alberta, sommes victimes de ce régime des tarifs-marchandises. Prenons, par exemple, des denrées telles que les tôles d'acier, expédiées d'Hamilton à Vancouver. A condition que l'expédition intéresse une quantité de 100,000 livres, le tarif serait de $1.10 le quintal. D'Hamilton à Calgary, le tarif serait de $2.46 le quintal, soit plus du double. Autrement dit, dans le cas qui nous occupe, cela reviendrait moins cher de transporter la tôle d'Hamilton à Vancouver puis de la renvoyer à Calgary que de l'expédier tout bonnement d'Hamilton à Calgary.

Qu'on me permette de donner un autre exemple en ce qui concerne les conserves alimentaires du sud de l'Ontario. Le tarif du transport d'un quintal jusqu'à Vancouver est de $1.80. Jusqu'à Calgary, de $2.30. Le tarif de transport de l'antigel, de Montréal à Vancouver, est de $2.00; de Montréal à Calgary, de $2.70. Le tarif d'expédition du câble métallique, de Toronto ou de Montréal à Vancouver, est de $1.30 le quintal. Le tarif d'expédition de ce câble, de Toronto ou Montréal jusqu'à Calgary, est de $2.80, soit plus du double. N'oublions pas qu'il y a 600 milles entre Calgary et Vancouver. Le tarif d'expédition de la peinture, de Toronto ou Montréal jusqu'à Vancouver, est de $2.25 contre $3.35 jusqu'à Calgary.

Prenons la margarine. Le tarif de transport de la margarine, de Toronto à Vancouver, est de $2.85 le quintal contre $3.77 pour le trajet Toronto-Calgary. Le tarif d'expédition du

fromage, du sud de l'Ontario jusqu'à Vancouver, est de $2.90, comparativement à $3.50 pour le transport jusqu'à Calgary. En ce qui concerne l'huile et le sirop de maïs, de Port-Credit à Vancouver le tarif est de $1.90 le quintal. Le taux d'expédition jusqu'à Calgary est de $3.56 le quintal. Le tarif d'expédition des pilotis d'acier, de Sault-Ste-Marie à Vancouver, est de $1.25, et, jusqu'à Calgary, de $2.51 le quintal, soit plus du double.

Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Decore: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je signalais à la Chambre la grande différence qui existe entre les taux de transport exigés depuis le Québec et l'Ontario jusqu'à Vancouver et ceux qu'on demande jusqu'à Calgary et Edmonton. Les taux de transport sont souvent, à l'égard de certaines denrées, plus du double pour l'acheminement depuis Edmonton ou Calgary et Montréal que pour l'acheminement de Montréal à Vancouver. Nous n'envions pas à Vancouver l'avantage qui lui est ainsi attribué, mais il est manifeste que les taxes convenues dont j'ai parlé ne sont qu'une nouvelle forme d'injustice, de la part des chemins de fer, à l'égard de l'Alberta et de l'Ouest canadien. Le mouvement des matières premières et des produits ouvrés s'en ressent et le progrès de l'industrie dans cette région-là s'en trouve gêné, surtout pour ce qui est de la concurrence qu'elle peut faire à l'industrie de l'Est et des efforts qu'elle pourrait tenter en vue de s'assurer une partie du grand marché de la Colombie-Britannique.

Ces prix de transport ont dissuadé un certain nombre d'entreprises d'ouvrir des fabriques dans cette partie-là de l'Ouest. C'est ce qui s'est produit, par exemple, dans le cas d'une entreprise de Vancouver qui fabrique des tonneaux et des réservoirs en acier pour l'industrie pétrolière de l'Alberta. Se fiant à la réduction du coût de la tôle d'acier qu'occasionnerait l'entrée en vigueur de la règle d'un et un tiers dont j'ai parlé, cette société a acheté un emplacement d'usine à Edmonton. Mais l'application de la méthode des taxes convenues dans l'établissement du prix l'a contrainte de mettre ce projet de côté.

Le tarif-marchandises a récemment subi une hausse, mais elle ne concerne pas les taxes convenues, même si elle atteint l'Alberta et la Saskatchewan occidentale, régions du pays qui devront porter le coup de cette nouvelle augmentation du prix du transport. Comme l'a fait remarquer un observateur, les taxes convenues sont cause d'une inégalité de traitement, parce qu'elles font disparaître la concurrence. Et pourtant, on les a établies pour faire face à la concurrence. On est d'avis que les taxes convenues devraient dépendre de la concurrence réelle, non pas éventuelle. A mon avis, le coût du transport ferroviaire devrait être tel que toutes les régions du pays pourraient s'industrialiser. Actuellement, l'Alberta est placée en mauvaise posture, surtout pour ce qui est de l'établissement d'industries secondaires.

Les députés se rappellent sans doute que la Commission Turgeon a présenté un vœu, qui a fait l'objet d'une loi, savoir qu'on accorde une subvention de 7 millions de dollars aux chemins de fer pour leur permettre de diminuer les frais de transport sur le long parcours dans la région des Grands lacs. Cette subvention complémentaire n'apparaît plus aujourd'hui qu'un versement global au chemin de fer, qui n'apporte rien à l'Alberta ni à la Saskatchewan. On nous indique le tarif du pas du Nid-de-Corbeau et l'on soutient que ce tarif était destiné à aider aux agriculteurs albertains. Les relèvements du tarif-marchandises n'atteignent pas le tarif du pas du Nid-de-Corbeau mais ces taux visaient à réduire les frais de transport de façon à permettre au blé canadien de soutenir la concurrence sur les marchés du monde. Ces taux profitent à toute l'économie canadienne par leur effet sur la balance commerciale, non aux seuls producteurs de céréales de l'Ouest du Canada.

Ayant fait cette observation au sujet du tarif-marchandises et de l'injustice dont est victime à mon avis la province d'Alberta, je voudrais traiter un autre sujet. On trouve au Canada aujourd'hui des pratiques abusives qu'il faudrait examiner et je veux parler de l'envoi de colis de produits alimentaires et de vêtements à des destinataires de l'autre côté du rideau de fer en URSS. Les honorables députés savent qu'après la 2e Grande Guerre beaucoup de gens vinrent de pays situés de l'autre côté du rideau de fer s'établir au Canada en qualité de réfugiés politiques laissant derrière eux des mères, des pères, des frères, des sœurs ou des amis intimes. Ils étaient heureux de venir dans ce pays de liberté et de grandes possibilités, et se rendant compte de la situation et du sort de leurs parents et amis de l'autre côté du rideau de fer en URRS, ils étaient impatients de leur venir en aide en leur envoyant des produits alimentaires et des vêtements.

Ces derniers mois, de prétendues agences officielles se sont établies d'un bout à l'autre du Canada afin principalement d'envoyer des colis de produits alimentaires et de vêtements de ce genre, du Canada à l'URSS. Je voudrais souligner ce qu'il en coûte pour envoyer ces colis dans l'Union soviétique par l'intermédiaire de ces prétendus bureaux officiels. D'après mes renseignements, l'envoi, à partir du Canada, de marchandises valant $12 revient au prix détaillé ci-dessous:

Prix de la marchandise	$12.00
Prélèvement de 10 p. 100 par l'URSS	1.20
Droits de douane de l'URSS	7.40
Droits d'inspection par l'URSS	1.51
Droits de facturation par l'URSS	.66
	$22.77
Droits de 1 p. 100	.23
Frais de service	7.50
Fumigation	1.00
Affranchissement (colis postal)	5.00
	$36.50
Frais de garantie	1.79
Frais d'avis	.18
	$38.47

On a coutume de déduire le coût du colis afin de prouver qu'il s'agit d'un don de ces agences. L'examen de ces chiffres indique que, à l'égard de ce paquet d'une valeur de $12 expédié à une personne dans le besoin, l'URSS touchera $10.77, l'organisme canadien, $12.70, et le bureau de poste, $3 et non pas $5 comme on l'exige.

Cette espèce de bienfaisance ne me revient pas. Passe qu'on expédie des cadeaux de cette sorte aux nécessiteux vivant au-delà du rideau de fer; mais je suis d'avis, en premier lieu, que l'URSS ne devrait pas imposer de tels droits de douane. Et, si elle les impose, pourquoi faut-il qu'ils soient perçus au Canada même? D'après les chiffres que j'ai cités, il est évident que ces présumés organismes canadiens exploitent la misère d'habitants de l'Union soviétique (misère qui est le résultat de la politique communiste), non seulement à leur propre avantage, mais aussi pour financer les ressources de l'URSS.

Voilà une question que devrait étudier le Gouvernement. Encore une fois, je ne m'oppose pas à ce qu'on envoie des paquets à ces infortunés habitants de l'URSS, mais à ce qu'on exploite les Canadiens et, en même temps, qu'on aide directement le gouvernement de l'Union soviétique.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je me sens de nouveau très honoré de pouvoir profiter de l'occasion qui s'offre de prendre la parole en cette enceinte au nom de mes commettants. J'aime m'imaginer parler au nom de l'homme de la rue qui ne peut venir se faire entendre ici.

[M. Decore.]

Monsieur l'Orateur, il me semble, à tort ou à raison, que la Chambre se trouve comme assombrie par un nuage depuis que le débat sur le pipe-line a eu lieu l'an dernier. J'ai l'impression qu'on a porté atteinte à la démocratie et qu'il faudra la durée d'une vie humaine pour réparer le tort qu'on lui a fait. A mon sens, le tout-puissant parti qui siège de l'autre côté de l'allée a porté à l'improviste à la démocratie un coup que les communistes n'auraient jamais pu porter à un parlement libre; à mon avis, telle est l'atmosphère qui règne en cette enceinte.

Une voix: Absurdités.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je ne puis m'empêcher de conclure, monsieur l'Orateur, que le parti libéral a tenté de faire ce que propose Macbeth dans la pièce de Shakespeare quand il dit: "S'il faut que ce soit fait, que ce soit fait vite." Je pense que le parti libéral a fait au Parlement un tort qu'on ne pourra réparer de sitôt. Je parle en mon nom, et je ne puis que dire que j'éprouve, au Parlement, un grand respect pour le Règlement ainsi que pour les privilèges des honorables députés. Je ne puis que dire, monsieur l'Orateur, que je tiens à me prévaloir de toutes les dispositions du Règlement en conformité des droits et des pratiques ordinaires du Parlement. C'est tout ce que je veux.

Cela dit, je reviendrai sur les observations qu'a formulées le député de Vegreville (M. Decore) avant le déjeuner. Il parlait de notre déclaration de principes, en tant que parti, au Congrès national de la CCF à Winnipeg, et je dirai seulement que ni lui ni qui que ce soit n'a besoin de s'inquiéter de ce que les cécéfistes modifient leur programme visant à faire régner la justice et l'égalité dans la vie politique et économique de notre population. Nous ne nous sommes pas écartés de notre premier programme établi au début des années trente. Nous avons, dans notre pays, une démocratie politique, qui a été suspendue lors du débat sur les pipe-lines,...

Une voix: Par votre parti.

M. McCullough (Moose-Mountain): ...mais non une démocratie économique à laquelle a droit tout peuple libre, et,—que le parti CCF ait l'avantage ou non d'apporter au peuple canadien un régime économique qui lui permettra de participer en toute égalité et en toute justice aux progrès réalisés dans notre pays,—je puis assurer au député de Vegreville (M. Decore) qu'au lieu de répondre aux besoins du Canada en comblant ainsi sa population, le parti libéral a laissé se creuser le gouffre grandissant qui sépare les riches et les forts des faibles et des pauvres dans notre

pays. Les détenteurs de monopoles du Canada ont aujourd'hui privé le consommateur de tout genre de concurrence quant aux ventes et aux prix.

De même, les petites gens, les cultivateurs, les employés et l'homme de la rue, l'homme moyen, trouvent de plus en plus difficile de participer à la prospérité du pays. La prospérité dont on a parlé gonflera les bénéfices des grosses compagnies. Je dis à l'honorable représentant de Vegreville (M. Decore) et aux membres du parti libéral qui pensent que la CCF s'est écartée de son programme qu'il y aura, au cours de l'existence de notre parti, bien des hommes et des femmes dévoués qui viendront au Parlement, afin d'assurer aux Canadiens ce qui leur appartient de droit dans notre riche et prospère pays.

J'ai suivi attentivement ce que l'honorable député de Vegreville a dit au sujet du tarif-marchandises. Il a exposé d'excellents arguments au sujet du fardeau qui retombera sur les gens de l'Ouest, surtout les cultivateurs, par suite du nouveau tarif autorisé par la Commission des transports. Je tiens à signaler que c'est là une autre cause de la hausse constante du coût de la vie. Évidemment, le commun des mortels, les salariés et les cultivateurs ne partagent pas la prospérité dont jouissent nos grosses compagnies.

La dette des consommateurs canadiens augmente à un rythme alarmant. J'ai ici un article d'un journal récent intitulé: "La dette des consommateurs canadiens atteint un nouveau sommet". En voici un extrait:

> La dette des consommateurs canadiens qui ont acheté à tempérament a atteint un niveau sans précédent de 2,395 millions.

Certes, personne au pays ne peut se réjouir d'apprendre que de plus en plus les gens doivent acheter à crédit afin d'avoir un niveau de vie convenable. A une époque qualifiée de prospère par le parti libéral, la partie doit être belle pour ceux qui exigent des taux d'intérêt énormes à l'égard de marchandises que les consommateurs achètent à tempérament.

Écrivant un article que j'ai lu l'autre jour, M. Mutchmor a déclaré: nos petites gens ne cessent de participer à une course effrénée pour suivre le rythme de l'augmentation du coût de la vie. Par contre, bien des prix versés aux cultivateurs et aux producteurs de denrées alimentaires n'ont aucune proportion avec les prix que doit verser le consommateur. Je cite le *Star* de Toronto, numéro du 7 janvier; l'article s'intitule: "L'indice des produits agricoles baisse de 2.1 p. 100." D'autre part, les bénéfices nets des sociétés commerciales,—je ne veux pas en donner la liste; on peut les trouver dans les rapports financiers de ces sociétés,—ont continué d'augmenter. La *Gazette* du 3 septembre 1956 a annoncé:

> Les gains nets de la *Ford Mortor Company of Canada Limited*, après acquittement des impôts, accuse, pour le premier semestre de l'année en cours, une augmentation de 62 p. 100 sur le chiffre correspondant de 1955, soit la somme estimative de $12,030,686. C'est ce que révèle la compagnie dans un rapport provisoire.

Nous avons donc besoin au Canada d'un parti politique comme la CCF. On ne peut jouer sur les deux tableaux à la fois; il faut soit mener la lutte pour les petites gens afin de leur assurer une part de la prospérité de notre pays grâce à une majoration des salaires et à un rendement agricole plus élevé, soit appuyer les sociétés qui exploitent le peuple, comme le parti libéral a jugé bon de le faire.

Je signale que, dans les couloirs de la Chambre, on entend dire que les libéraux, règle générale, veulent que les élections aient lieu prochainement. Ils ont l'impression que la victoire de notre gouvernement actuel tout-puissant est assurée. Ils ont peut-être raison.

Puis nous constatons que les coffres de l'État renferment environ un demi-milliard avec lequel le Gouvernement peut jouer au Père Noël avec les Canadiens. A mon sens, monsieur l'Orateur, cela veut tout simplement dire que le Gouvernement a jugé bon de surtaxer bien des contribuables et, en outre, qu'il a fait très peu pour aider les nécessiteux. Je n'oublie pas et les Canadiens n'oublient pas non plus, je crois, que le Gouvernement est grandement responsable de la hausse du coût de la vie et que, à cet égard, il a reçu l'aide et l'appui d'autres partis représentés à la Chambre. Il a supprimé la réglementation des prix au début de l'après-guerre. Depuis lors nous avons vu le coût de la vie monter, monter toujours.

On n'a rien fait pour aider nos vieillards pensionnés durant cette période d'inflation. Je me joindrai donc à d'autres, à la Chambre, si le Gouvernement juge bon de relever la pension de vieillesse, afin que ces vieillards puissent vivre convenablement et en sécurité. Je pense que la pension de vieillesse devrait être portée à $65 et être payable à l'âge de 65 ans, de manière que ces gens puissent mener une existence assez convenable, compte tenu du coût actuel de la vie.

J'espère aussi, monsieur l'Orateur, que le gouvernement libéral, même si c'est là de sa part un repentir de moribond avant les prochaines élections générales, jugera à propos d'accroître la pension aux aveugles. J'ai reçu à mon pupitre aujourd'hui un mémoire de l'Association des pensionnés aveugles où l'on demande que des mesures soient prises en

leur faveur, et j'estime que le Gouvernement devrait adopter des dispositions sous ce rapport.

Je veux parler aussi des anciens combattants de la première et de la seconde Grandes Guerres. Si je comprends bien, l'article 227 de la loi sur les pensions dispose que la Commission des pensions devrait se prononcer en faveur de l'ex-militaire et qu'il ne devrait pas être lui-même tenu de prouver son invalidité pour obtenir une pension. J'espère donc que le Gouvernement, maintenant qu'il dispose de tout cet argent, verra à ce que les anciens combattants des première et seconde Grandes Guerres obtiennent la pension qui leur revient en justice. A cet égard, il me semble que le Gouvernement a été pas mal mesquin en refusant d'accorder de telles pensions dans les cas où elles sont vraiment justifiées. Le fait que des ex-combattants qui, s'étant engagés, ont été examinés par quatre ou cinq médecins spécialistes et jugés tout à fait aptes, ont quitté le service avec une santé délabrée, mais n'ont pas droit à une pension, est une honte pour notre pays. Une foule de ces ex-militaires ne peuvent faire autrement que de se reporter à leur fiche médicale. J'espère donc que le Gouvernement étudiera comme il faut mes paroles à ce sujet.

Je veux passer maintenant à l'agriculture, secteur de notre économie que je connais très bien et qui joue évidemment un rôle prédominant dans ma circonscription. Les cultivateurs de l'Ouest canadien et même de tout le Canada sont victimes du rapprochement du prix de revient et du prix de vente. Le tarif-marchandises dont a parlé l'honorable député de Vegreville s'applique aux cultivateurs de ma circonscription, que dis-je, à tous les gens de l'Ouest. Les cultivateurs doivent acheter leur outillage dans l'Est d'où il leur est expédié. Ils doivent acheter tout ce qu'il leur faut pour produire ce qu'ils vendent et ils écopent des deux côtés.

J'ai trouvé que la Commission des transports portait un coup à l'agriculture de l'Ouest quand elle a permis la première augmentation provisoire du tarif-marchandises. Plus tard, elle a autorisé un autre relèvement de 4 p. 100 et, si je ne me trompe, la majoration globale de 15 p. 100 déjà réclamée sera probablement accordée. Mais en voyant le bilan du Pacifique-Canadien, je ne comprends pas comment le Gouvernement peut motiver cette pyramide d'augmentations, dont le fardeau retombe surtout sur l'Ouest canadien.

J'ai ici la statistique relative au Pacifique-Canadien que j'extrais de son rapport annuel. En 1939, le chemin de fer avait une dette de 228 millions et une réserve de 39 millions. En 1950, la dette du réseau était de 86 millions et sa réserve de 525 millions; en 1953, sa dette était de 75 millions et sa réserve de $576,657,000; en 1954, la dette était de 72 millions et la réserve de $608,789,000. En 1955, il avait réduit sa dette de 228 millions qu'elle était en 1939 à $89,795,283 et il avait une réserve de $640,061,081. Compte tenu de cette statistique, je ne vois pas comment la Commission des transports peut justifier sa décision d'imposer un supplément de frais de transport au cultivateur de l'Ouest que ces frais accablent déjà.

Certains membres du cabinet ont exprimé des opinions différentes au sujet de l'agriculture. Ceux d'entre nous qui essaient d'obtenir justice pour les agriculteurs par l'établissement de la parité des prix à l'égard des principales denrées agricoles n'arrivent pas à comprendre une si profonde divergence d'opinions chez les représentants du gouvernement. Je suis porté à croire qu'il peut y avoir à cela une certaine raison. Ils essaient peut-être de semer la confusion dans l'esprit des cultivateurs au sujet de la parité des prix. J'ai ici un compte rendu paru dans le *Leader-Post* du 5 novembre 1956 sous le titre: "M. Gardiner dit que la parité est établie". En voici un extrait:

> Vous dites que nous devrions avoir des prix de parité. Si vous voulez parler de frais de production proportionnés aux recettes, nous les avons à l'heure actuelle.

Cela se passait le 5 novembre 1956. Le 4 décembre 1956 paraissait dans le *Globe and Mail* un article intitulé "Le Canada évite les prix de parité pour l'agriculture, révèle M. Gardiner à une conférence". J'ai aussi un article du *Journal* d'Ottawa, paru le 7 novembre 1956 et intitulé "Harris s'oppose au soutien permanent des prix". J'en ai encore un autre du *Producer*, du 8 novembre 1956, intitulé "M. McCubbin promet d'appuyer la motion sur les prix de parité si on la présente de nouveau".

Voici donc un exemple où le ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture et l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture exposent chacun des points de vues différents sur les prix de parité. D'abord le ministre de l'Agriculture dit que nous les avons, pour dire plus tard que le Gouvernement les évite. La vérité c'est que nous n'avons jamais eu de prix de parité pour l'agriculture au Canada, et je n'ai jamais vu un tel amas de faussetés et de confusion. Eh bien, à mon avis, c'est la pire potion qui soit jamais sortie du chaudron d'une sorcière.

Je ne crois pas que le Gouvernement ait la moindre intention de mettre en vigueur les prix de parité pour l'agriculture. La situation est grave en raison du peu de marge entre les frais de production et les

prix de vente où se trouve coincé l'agriculteur de l'Ouest.

En consultant les données parues dans la *Revue de la statistique canadienne* de l'an dernier publiée par notre Bureau fédéral, on constate qu'en 1955, le revenu net que les agriculteurs ont tiré de l'exploitation de leurs entreprises était de 1,454 millions de dollars. Il est passé à ce montant après avoir atteint, en 1951, un maximum de 2,155 millions de dollars. La proportion du revenu national qu'ont touchée les cultivateurs en 1951 était de 12.6 p. 100 tandis qu'en 1955, cette proportion n'était plus que de 7.1 p. 100. De même, le revenu net exprimé en dollars (valeur de 1946) est passé de $2,306 de revenu réel en 1951 à $1,674 en 1955.

Cela ne veut peut-être pas dire grand chose à certains députés, mais cela signifie que les cultivateurs de l'Ouest se trouvent pris aujourd'hui dans un étau entre le coût de revient et les prix, et qu'ils quittent leurs terres par centaines. Les cultivateurs, coincés entre les frais de production et les prix, ne pourront sortir de l'impasse que si le gouvernement consent à établir un régime quelconque de prix de parité pour l'agriculture.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, aux propositions soumises à propos de l'agriculture dans le rapport de la Commission Gordon. Je ne puis que conclure que l'exposé paru dans ce document, sur l'avenir de l'agriculture au Canada, et que les vœux qu'il formule sont le résultat d'une enquête bien superficielle sur les problèmes et sur les perspectives de l'agriculture. A mon avis, certaines des propositions sont idiotes, inopportunes et complètement inapplicables.

Je veux parler ici des vœux formulés par la commission pour ce qui est de la manutention du blé. Apparemment, elle recommande que la Commission canadienne du blé établisse des contingents à l'égard de la production agricole de chaque ferme de l'Ouest. Je rejette sans hésiter cette recommandation, et pour diverses raisons. Premièrement, ce ne serait guère pratique, sinon complètement impossible, de dresser des estimations assez sûres au sujet des produits que devraient cultiver les agriculteurs. Dans l'Ouest les changements de température influent tellement sur la production du blé qu'il n'est pas possible à la Commission canadienne du blé de dresser une estimation raisonnable de ce qu'il y aurait lieu de cultiver. Deuxièmement,—à mon avis, cette considération est beaucoup plus importante,—par suite de l'établissement de contingents à l'égard de la production du blé dans l'Ouest, nos concurrents de l'étranger et ceux qui, à l'étranger, pourraient acheter du blé canadien sauraient si le Canada se trouve en quelque sorte forcé par les circonstances de vendre sa récolte de blé.

A mon avis, le présent Gouvernement tiendrait mieux compte des réalités s'il adoptait la ligne de conduite que je préconise depuis 1945. Il y a trop de contradictions, me semble-t-il, dans les propositions de la Commission Gordon. Je crois que le Gouvernement devrait, comme je le préconise depuis 1945, poser en principe au Canada le grenier à jamais normal. J'entends par là que le Gouvernement devrait veiller à ce qu'on puisse emmagasiner à long terme au Canada un milliard de boisseaux de blé pour toute circonstance critique qui pourrait se présenter.

En appliquant un tel programme, je crois que nous réaliserions, sous le régime actuel de vente de la Commission canadienne du blé, un véritable écoulement ordonné de la récolte de blé de l'Ouest. Je crois que cela favoriserait les accords d'échanges à long terme avec des acheteurs éventuels de blé canadien. Cela stabiliserait davantage l'économie des producteurs de blé de l'Ouest. Par conséquent, je propose fortement ce programme au Gouvernement. Si j'ai bien compris, notre capacité actuelle d'entreposage équivaut à environ la moitié ou un peu plus de la moitié d'un milliard de boisseaux.

Je présente donc trois propositions précises au Gouvernement, relativement à l'agriculture. Premièrement, je préconise l'établissement de prix paritaires garantis aux producteurs pour les principaux produits agricoles. Deuxièmement, je conseille l'établissement d'une autorité fédérale-provinciale de l'assèchement et de la conservation, chargée d'exécuter de vastes entreprises d'assèchement et d'utilisation des terres, entreprises où le gouvernement fédéral apporterait son concours financier. En troisième lieu, je propose des versements d'entreposage pour les céréales approuvées par l'État et emmagasinées sur les fermes. Un tel programme devrait être coordonné avec un programme de grenier à jamais normal visant l'établissement au besoin d'entrepôts d'une capacité d'un milliard de boisseaux de céréales. Je crois que nous devons donner suite à ces vœux si nous voulons protéger la ferme familiale dans l'Ouest du Canada.

J'aimerais maintenant consacrer un instant ou deux à ma propre circonscription de Moose-Mountain. Je n'ai jamais profité de l'occasion à la Chambre pour parler en particulier de la circonscription que j'ai le grand honneur de représenter. Je crois que c'est une des plus belles circonscriptions au Canada, sinon la plus belle. Si je suis bien renseigné, son plus grand centre, l'ancienne municipalité d'Estevan, est présentement en voie d'érection civile. Nous avons

là, bien entendu, l'essor extraordinaire de l'industrie pétrolière et la croissance de la population de cette ville. Je tiens à remercier l'ancien ministre des Postes de ce que le gouvernement fédéral construit présentement un bureau de poste à Estevan. A l'époque où M. Côté était ministre des Postes, j'avais eu l'occasion à la Chambre de demander la construction d'un nouveau bâtiment fédéral dans la ville d'Estevan. Après son rétablissement, au cours de sa convalescence, le ministre avait eu la bonté de m'écrire pour me dire qu'il étudierait ma demande. Je suis heureux que le Gouvernement ait jugé bon de construire ce bureau de poste et je l'en remercie.

Au centre de ma circonscription, on trouve le beau parc provincial de Moose Mountain où abonde la faune la plus variée et où les lacs rendent la pêche très attrayante. Les chasseurs et les pêcheurs y accourent de tous les points du globe et un grand nombre d'Américains viennent y passer leurs vacances.

C'est également dans ma circonscription que se trouvent les houillères de Bienfait, qui fournissent environ le cinquième de tout le charbon qu'on extrait au Canada. Nous possédons aussi une briqueterie de la Couronne, qui fabrique une belle brique pour toute la région. De fait, elle en vend un peu partout au pays. On est également à construire une grande centrale électrique. Nous en avons déjà une qui dessert la partie méridionale de la province. La nouvelle, qu'on est à aménager le long de la rivière Souris, coûtera quelque 40 millions.

Je suis non moins fier de dire que ma circonscription est un des plus grands centres d'élevage de bovins de race destinés à la boucherie. On y élève les plus beaux bovins du monde. Enfin, et ce n'est pas son moindre actif, ma circonscription est le centre de l'expansion énorme de l'industrie pétrolière dans notre province. On trouve du pétrole presque partout dans ma circonscription. Les journaux nous ont dit que ces gisements sont d'une richesse incroyable et ils les ont comparés aux découvertes faites au Texas il y a un certain nombre d'années. Inutile de dire que la population de ma circonscription s'est grossie d'un grand nombre de gens venus de l'extérieur et que nous sommes heureux d'accueillir parmi nous. Cela aussi a valu de nouvelles industries à ma circonscription. Mais, en même temps, il surgissait de nouveaux problèmes et ceux qui existaient déjà prenaient de l'ampleur, surtout en ce qui a trait au financement des services urbains et municipaux.

Nous avons constaté, dans les villages de Bienfait, et d'Oxbow, ainsi que dans la ville d'Estevan et dans maints autres villes et villages de ma circonscription, que, par suite de l'afflux de population et étant donné la très faible assiette d'imposition, il devient de plus en plus difficile pour ces municipalités d'assurer les services aux nouveaux habitants ou à ceux qui s'y trouvaient déjà. Le Gouvernement devrait donc trouver moyen d'établir une caisse qui prêterait aux municipalités à 2 ou 2½ p. 100 à l'égard d'entreprises s'amortissant à long terme. Voilà l'un des problèmes critiques avec lequel sont actuellement aux prises les petites administrations. C'est pour cela que je formule une telle proposition au Gouvernement.

Encore une fois, l'autre difficulté qui frappe ma circonscription, c'est que le coût de revient écrase les agriculteurs. J'espère que le Gouvernement ne fera pas la sourde oreille aux demandes que j'ai formulées, qu'il étudiera le programme qu'il faudrait adopter, selon moi, en faveur de la classe agricole. Sans cela, je suis convaincu que les cultivateurs de l'Ouest abandonneront de plus en plus leurs fermes, que les petites fermes familiales disparaîtront. Je prie donc le Gouvernement de faire en sorte que soit appliqué le programme que j'ai énoncé ici ce soir.

M. N. C. Schneider (Waterloo-Nord): Je tiens à profiter de l'occasion que m'offre le débat sur l'Adresse pour parler de quelques problèmes d'un intérêt tout particulier pour mes mandants de Waterloo-Nord. Je suis ici leur porte-parole, mais je tâcherai d'exposer leurs vues et leurs opinions aussi brièvement que possible.

Il m'est agréable de dire que la circonscription de Waterloo-Nord jouit d'une prospérité générale. Le niveau de l'emploi est élevé à Kitchener, à Waterloo et à Elmira; il l'est même d'un cran de plus que l'an dernier. Ces villes sont fortement industrialisées; Kitchener est devenue le centre de l'industrie du caoutchouc au Canada. Mon premier devoir consiste à mettre la Chambre au courant de la détérioration continue de l'industrie de la chaussure de caoutchouc.

Même si j'ai cité le haut niveau d'emploi atteint dans ma circonscription, cela n'empêche pas les pertes sérieuses qu'entraîne pour l'économie canadienne le congédiement de centaines ou de milliers d'ouvriers spécialisés de la chaussure, y compris ceux des quatre autres fabriques de la province de Québec, celles de Granby, de Saint-Jérôme, de Lachine et d'Acton-Vale. Les trois grandes usines de ma circonscription qui depuis des années fabriquent la chaussure de caoutchouc ne sont plus que deux depuis la fermeture de la fabrique Goodrich partie pour Québec où elle a depuis mis fin à son activité. Les deux fabriques de chaussures qui restent ont réduit leur activité et l'une

d'elles a fondé une usine de caoutchouc mousse, de sorte que la vaste centrale à vapeur peut continuer à fonctionner. L'autre fabrique s'emploie presque exclusivement à la fabrication de chaussures et les importations des pays d'Asie dépouillent lentement mais sûrement ces deux fabriques de leur marché canadien.

Je ne vois guère l'utilité de revenir sans cesse sur cette question de la concurrence injuste des produits de Hong-Kong et des autres pays asiatiques où les salaires sont dérisoires. Toutefois, un salaire horaire de 7c. à 15c. comparé au taux courant des salaires au Canada rend la concurrence injuste et, si la chose continue, la production canadienne sera certainement éliminée. Il serait vraiment triste qu'en cas de guerre les Canadiens soient obligés de compter sur les pays asiatiques ou autres pour se procurer des articles aussi essentiels que les chaussures de caoutchouc. Ces articles, qui jouissent d'une haute priorité en temps de guerre, sont, en tout temps, nécessaires aux cultivateurs, aux mineurs, aux pêcheurs, aux bûcherons, aux forces armées et à tous les citoyens.

Au début de décembre, la Commission du tarif a tenu à Ottawa une audience à laquelle sept mémoires ont été présentés par les manufacturiers, les syndicats ouvriers, une association de consommateurs, des importateurs et des producteurs étrangers. Cette réunion à laquelle j'ai assisté a atteint son objectif en mettant à jour tous les aspects d'un problème qui s'aggrave sans cesse et qu'elle devrait beaucoup aider à résoudre.

Un autre problème soumis par mes commettants est le ralentissement constant de notre industrie canadienne du bouton. L'invasion des importations en provenance de Porto-Rico a pour ainsi dire éliminé cette industrie canadienne qui était autrefois si prospère. Sur les trois fabriques de boutons de Kitchener, l'une s'est récemment déclarée en faillite, tandis que les deux autres éprouvent de grandes difficultés parce que les produits qui se vendent en grande quantité, à base de matière plastique, sont importés de Porto-Rico à des prix très inférieurs aux prix canadiens. Porto-Rico, en sa qualité de partie des États-Unis, profite de la clause de la nation la plus favorisée, mais nous estimons que les salaires de ce pays mettent ces producteurs dans une situation injustement avantageuse. De plus, je crois comprendre que les fabricants de ce pays ne paient pas d'impôt sur le revenu. J'insiste donc encore auprès du ministère des Finances et du ministère du Commerce pour qu'ils imposent un contrôle nécessaire sur ces importations, soit en réduisant les contingents, soit en donnant une valeur équitable en douane basée sur le prix de revient canadien plus un bénéfice raisonnable, afin que ces deux industries secondaires canadiennes ne soient pas complètement éliminées.

Pour accomplir complètement mon devoir envers mes commettants, je dois également soumettre à la Chambre les requêtes d'un grand nombre de vieillards pensionnés. Au cours du présent débat, nous n'avons entendu personne nier que la présente pension de $40 par mois ne suffit pas à pourvoir aux besoins les plus élémentaires de l'existence, de nos jours. On a fait beaucoup de propositions à l'égard de l'évaluation des moyens en ce qui concerne ce service national envers nos vieillards. Il est fort souhaitable d'éviter l'évaluation des ressources dans le cas des pensions de vieillesse, et le régime ne devrait infliger aucune indignité au requérant qui y a droit. Les gens de ma circonscription ont le sentiment que notre province de l'Ontario les a négligés en ne leur payant pas une allocation supplémentaire. Bien qu'elle soit la province la plus riche du Canada, l'Ontario a très peu fait à côté de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. L'aide de l'Ontario comporte une contribution volontaire émanant de la municipalité, et tout le monde convient que les municipalités sont déjà surchargées.

Je dois également soumettre les requêtes de nos aveugles, et leurs demandes de l'élimination de l'évaluation des ressources qui conditionne les versements faits à nos aveugles. Il coûte cher d'être aveugle, et j'ai le sentiment que l'évaluation des ressources, telle qu'on le pratique actuellement, décourage nettement les aveugles et ne les poussent pas à tenter de subvenir à leurs propres besoins.

Parlant au nom de mes commettants agricoles, je tiens à rappeler au ministère de l'Agriculture l'excellent mémoire présenté la semaine dernière par les producteurs laitiers du comté de Waterloo, mémoire qui demande qu'on envisage de continuer le programme de soutien du prix du beurre, avec addition des frais de manutention et d'entrepôt lorsque les stocks de beurre du gouvernement sont mis en vente dans le commerce. Ils ont également demandé la mise au point de normes élevées pour les catégories de beurre, et autres produits laitiers, ainsi qu'un système de protection, ou un prix minimum pour la poudre de lait écrémé, et l'assujétissement du produit à la loi sur le permis d'exportation et d'importation.

Ils demandent également que soit adoptée une loi qui permette aux associations de producteurs de collaborer plus facilement à l'organisation de la vente sur une base interprovinciale. Enfin, ils demandent qu'on vienne

en aide aux producteurs de fromage, afin qu'ils puissent faire face aux tendances défavorables qui pourraient se manifester sur leurs marchés actuels.

Les Canadiens n'ont pas modifié, que je sache, leur habitude de prendre trois repas par jour. La plupart de nos familles remercient Dieu après chaque repas. Songeons-nous, cependant, aux longues heures que le cultivateur a passées à labourer sa terre afin de produire le blé devant servir à la fabrication de notre pain quotidien? Quand nous buvons un bon verre de lait frais, si nécessaire à la santé, ou que nous mangeons de la crème ou du fromage, songeons-nous à la traite que le producteur laitier doit faire deux fois par jour, à heure fixe et sept jours par semaine? Quand nous étendons sur notre pain ce bon beurre de fabrique ou de ferme, pensons-nous aux longues heures que demande le soin d'un troupeau de bonnes vaches laitières? Je mentionne tout cela dans l'espoir que le cultivateur verra reconnaître la place importante qu'il tient dans notre économie et qu'il obtiendra une juste rémunération en retour de son labeur.

En terminant, je m'unis à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). Le député d'Edmonton-Strathcona et le député de Gloucester méritent les éloges de la Chambre pour leurs discours sensés et réfléchis.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, en réfléchissant à ce que j'allais dire ce soir, je me suis rappelé un hommage que je voulais rendre presque depuis le jour où j'ai commencé à siéger ici. Je crois le moment venu de rendre cet hommage. Je veux parler de la courtoisie et de l'amabilité exceptionnelles dont font preuve les chauffeurs de taxi à Ottawa.

J'ai visité la plupart des villes du Canada et un grand nombre de celles des États-Unis. Partout j'ai utilisé le taxi, et j'ai constaté que si le taxi est un moyen efficace de transport, les chauffeurs ne se donnent pas beaucoup de mal pour s'occuper de leur client. Cependant, j'ai été fortement impressionné par la différence que j'ai constatée à Ottawa. Les chauffeurs de taxi viennent à notre rencontre à la gare, montent nos bagages en haut de l'escalier à la maison, ce qui est quelque chose de peu commun que ceux d'entre nous qui venons de l'extérieur doivent reconnaître. Incidemment, je puis dire que c'est probablement une bonne affaire, parce que les pourboires que reçoit le chauffeur de taxi ici à Ottawa sont beaucoup plus généreux que ceux qu'on est tenté de donner dans les autres villes que je connais.

[M. Schneider.]

Le rapport de la Commission Gordon sur les perspectives économiques au Canada au cours du prochain quart de siècle renferme un aperçu statistique qui ne manque pas d'intérêt pour nous tous qui habitons les villes du Canada. La Commission a constaté ce qui suit et je cite:

> Le Canada s'urbanise constamment et cette tendance persistera, comme l'indique le tableau XII qui donne en détail la population prévue dans les régions urbaines et rurales. En 1951, 62 p. 100 de la population habitait les régions métropolitaines et les villes et villages de plus de mille âmes. En 1980, la proportion aura peut-être grimpé à 80 p. 100. Durant cette même période, la proportion de la population habitant des régions métropolitaines et urbaines de plus de 100,000 âmes peut monter de 36 à 56 p. 100.

Si l'on traduit ces données par les chiffres de la population, la Commission estime que d'ici 1980, celle des 15 régions métropolitaines du Canada sera d'environ 12 millions en comparaison de 5.2 millions lors du dernier recensement. Si l'on prend Montréal, que je connais peut-être mieux que les autres régions métropolitaines du pays, on constatera que, même si la Commission Gordon n'a pas encore publié d'évaluation spéciale pour cette ville, d'autres données faisant foi estiment que notre population aura atteint en 1980 plus de 3 millions et demi d'habitants, ce qui représente un accroissement de plus d'un million et quart par rapport au chiffre actuel.

Je me permets de revenir au rapport Gordon afin d'y puiser d'autres données à l'appui de ce que je vais dire. Le rapport prévoit que le nombre d'heures de travail par semaine diminuera constamment, de sorte que la moyenne actuelle d'un peu plus de 41 heures sera, d'ici 1980, réduite à un peu plus de 34 heures de travail par semaine. Il est également probable que nous aurons beaucoup plus d'argent à dépenser, parce que, si l'on en croit le rapport:

> D'ici 1980, le Canadien moyen, après avoir versé son impôt sur le revenu, disposera, pour ses propres besoins, d'un revenu net dépassant des deux tiers celui qu'il aurait eu en 1955.

J'aimerais dire entre parenthèses, monsieur l'Orateur, que la Commission Gordon prévoit apparemment un gouvernement conservateur, car nous avons la preuve incontestable que l'attitude de l'administration actuelle est de se contenter de faire suivre l'augmentation des revenus d'une augmentation des impôts sur le revenu.

Si encourageantes que ces prévisions puissent être, elles laissent prévoir l'aggravation constante d'un problème qui est déjà sérieux dans la plupart de nos grandes villes canadiennes, et qui l'est encore bien davantage à Montréal. Je veux parler du problème de la circulation. Les chiffres laissent entrevoir, d'ici 25 ans, une terrible aggravation de ce problème, tant dans sa nature que

dans son étendue. C'est d'abord parce que notre population se concentre toujours davantage à l'intérieur et aux alentours immédiats des plus grands centres urbains du Canada.

Deuxièmement, nous enregistrons une augmentation absolue de la population de ces régions. Troisièmement, les gens ont plus de loisirs, ce qui se traduira par un accroissement des voyages et de la circulation autour de la ville elle-même. Enfin, quatrièmement, je crois que nous pouvons nous attendre à ce que l'augmentation prévue du revenu se traduise par une augmentation du nombre des automobiles, parce que les gens qui n'ont pas de voiture s'en achètent et que nos familles qui possèdent deux voitures sont maintenant de plus en plus nombreuses.

Prenons l'exemple de Montréal, qui est la métropole du Canada. Tout indique qu'elle restera la métropole. Elle est située sur une île voisine d'autres îles et vis-à-vis une région située de l'autre côté du St-Laurent qui promet également de devenir, après le parachèvement de la voie maritime, l'une des régions urbaines les plus prospères du Canada, sinon dans le monde. Cette question de l'aisance de la circulation sans retards, non seulement à travers la ville, mais aussi par-dessus cet obstacle fluvial qui encercle la ville, devient non seulement un problème municipal, non seulement un problème provincial, mais aussi un problème d'importance nationale auquel, à mon avis, le gouvernement fédéral devrait s'intéresser directement et immédiatement.

C'est une observation que je fais en utilisant Montréal comme exemple, non seulement en ce qui a trait à notre propre ville, mais aussi en ce qui touche toutes les autres régions métropolitaines du pays qui se trouvent aux prises avec ce problème et qui devront le résoudre, si jamais on veut le résoudre, en dépensant d'immenses sommes d'argent.

Revenons à la région que je cite en exemple. A Montréal, nous nous trouvons au cœur d'une grande et dynamique région métropolitaine qui s'étend vers le Sud jusqu'aux États-Unis, vers l'Ouest jusqu'à l'Ontario, vers le Nord jusqu'aux Laurentides et vers l'Est jusqu'au Richelieu et même au delà. Comme toutes les autres principales villes du Canada, Montréal peut prétendre que toutes ces régions contiguës font partie de son territoire métropolitain. La ville vit, respire et n'existe que dans la mesure où elle fait commerce avec les gens et les entreprises de la région métropolitaine. A mesure que s'étend cette grande agglomération,—je crois que c'est son avenir,—le problème de la circulation dans toute la région devient plus aigu. La coordination de cette circulation deviendra, cela va sans dire, le premier problème de tout gouvernement municipal ou de tout gouvernement métropolitain qui serait établi et qui, une fois établi, pourra probablement, avec l'aide financière du gouvernement provincial, s'occuper des grandes artères qui sillonnent la région et qui relient son activité économique avec le reste du territoire environnant.

Même si les provinces aident autant qu'elles peuvent, aucune municipalité ne peut aménager le nombre extraordinaire de ponts ou de tunnels qu'exigerait ce réseau de grandes voies de communication. Quelles seront les exigences de l'avenir? Quelles sont les exigences actuelles?

Les ingénieurs ont calculé qu'il faudrait un tunnel de 7 ou 8 milles de long, capable de recevoir des trains aussi bien que des automobiles. Cet ouvrage coûterait environ 175 millions. Je ne veux pas discuter, mais ce chiffre me semble actuellement assez élevé. Je ne me propose même pas de mettre en doute l'utilité d'un tunnel aussi long, bien qu'à mon avis, en considérant un problème comme celui-ci, il ne faudrait pas oublier l'expérience faite par le Pacifique-Canadien dans les Rocheuses. On s'est rendu compte là qu'en donnant un tracé en spirale au tunnel, on a pu arriver à le faire déboucher à peu près immédiatement au-dessus de son point de départ. Je crois que ceux qui exécutent des études de génie à ce propos pourraient s'en souvenir.

Quoi qu'il en soit, le devis porte sur une somme de 175 millions. Cette somme couvrirait les frais d'aménagement d'un tunnel que pourraient emprunter les trains sous le fleuve Saint-Laurent de sorte que cette circulation ferroviaire ne gênerait plus la circulation sur la voie maritime. On pourrait par conséquent consacrer à la circulation routière, intégralement, les ponts Victoria et du Pacifique-Canadien. La dénivellation pour les autos pourrait être beaucoup plus forte et on pourrait relever les extrémités, plus particulièrement l'extrémité sud, de façon à dégager largement la voie maritime et à éliminer ainsi un autre des problèmes qui se pose actuellement à nous dans cette région. Nous avons aussi entendu le ministre des Transports (M. Marler) nous promettre de doter Montréal d'un nouveau pont, dit pont de l'île aux Sœurs. J'en parlerai plus tard.

La situation étant ce qu'elle est actuellement, et le gouvernement provincial se proposant de participer à l'aménagement d'un nouveau pont vers le nord,—au printemps, probablement,—il nous faudrait encore deux nouveaux ponts aux extrémités est et ouest de l'île, ces ponts pouvant être construits avec l'aide de la province. Si on songe au nombre actuel de voitures automobiles et à l'importance de la circulation, tous ces nouveaux

ponts et tunnels pourraient recevoir, semble-t-il, toute la circulation d'aujourd'hui. Il serait bon que je souligne la chose. Je rappelle toutefois que je parle des exigences actuelles et non des besoins futurs.

Voyons un peu plus loin dans l'avenir. Comme je l'ai déjà rappelé, on estime que la population de la région en 1980 aura augmenté d'environ 1.25 million. On estime aussi qu'il y aura chaque année environ 20,000 voitures de plus. Cela veut dire qu'en 1981, on aura ajouté au nombre actuel de voitures 500,000 nouvelles. Ajoutons à cette augmentation celle qui se produira dans les régions environnantes et qui accompagnera le parachèvement de la voie maritime et l'installation, dans la région, de l'industrie avec ses usines ou ses ateliers.

C'est un signe évident que l'encombrement sur les ponts et l'interruption de la circulation ne feront que s'aggraver avec le temps si nos plans ne dépassent pas de beaucoup les besoins actuels. Pour ce qui est des besoins futurs, il nous faudrait au moins quatre ponts de plus sur le Saint-Laurent, quatre ponts assez élevés pour laisser passer les navires dans la voie maritime, de même que d'autres ponts reliés, du côté nord, aux grandes artères de circulation.

Ce programme coûtera énormément cher. En supposant qu'un tunnel de sept ou huit milles coûte 175 millions et que chacun des quatre ponts élevés coûte 90 millions, soit 360 millions pour les quatre ponts, nous en arrivons à un grand total de 535 millions. Il faudrait ensuite une autre somme de 300 millions pour l'aménagement des ponts de raccordement avec les grandes artères, de sorte que la part de Montréal dans l'aménagement des installations nécessaires pour régler le problème de plus en plus grave de la circulation s'établirait en tout à 835 millions, soit près d'un milliard.

Ce chiffre de 835 millions pour les ponts et leurs voies de raccordement dépasse de toute évidence les moyens financiers même d'une grande métropole comme Montréal. Si l'on dresse une estimation des ressources financières de la province pour une période d'une vingtaine d'années seulement, il semble que ces dépenses seraient trop élevées même pour la province. Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement fédéral devra prêter son concours. J'ai déjà exposé certaines des raisons pour lesquelles le problème de la circulation devrait intéresser le gouvernement fédéral aussi bien que les provinces et les municipalités.

Pour déterminer quelle devrait être la participation du gouvernement fédéral, nous pouvons peut-être considérer ce qu'on a fait aux États-Unis. A la dernière session du Congrès, on y a établi une administration des routes fédérales chargée d'aménager environ 41,000 milles de routes et de chemins de traverse pour dégager les croisements de chemins et assurer une circulation rapide et ordonnée. On se propose d'affecter à cette fin environ 50 milliards au cours des 13 prochaines années, soit environ 4 milliards par année.

Un des buts principaux de ce programme, c'est l'élimination de l'encombrement dans les grandes villes et aux alentours en dirigeant la circulation au-dessus, au-dessous ou autour des villes, au moyen de ponts, de tunnels et de passages souterrains. Si ces 50 milliards sont répartis sur une période de 13 ans, le gouvernement des États-Unis fournira environ 3.2 milliards par année d'ici 1965.

Dressons maintenant la comparaison avec le Canada. Si l'on met en regard le produit national brut des deux pays, soit environ 28.5 milliards pour le Canada et environ 409 milliards pour les États-Unis, il nous faudrait, toutes proportions gardées, affecter environ 223 millions de dollars par année aux routes. Si l'on tient compte du rapport qui existe entre nos populations,—environ 16 millions d'habitants au Canada et 167 millions aux États-Unis,—le montant proportionnel serait d'environ 317.5 millions par année. Si l'on établit une moyenne de ces deux chiffres,—ce qui nous fournirait la comparaison la plus exacte,—on trouve que le montant serait d'environ 270 millions pour égaler le programme actuel de voirie du gouvernement américain proportionnellement à notre produit national brut et à notre population.

Examinons maintenant ce que le Gouvernement a accompli et accomplit dans ce domaine. Le Gouvernement a reconnu sa responsabilité en accordant, dans une certaine mesure au moins, de l'aide en vue de l'aménagement routier, en apportant une contribution en vertu du programme de construction de la route transcanadienne. En 1955-1956, les versements accordés en vertu de ce programme ont légèrement dépassé 16 millions. Cette année, ils s'établissent à environ 30 millions. J'ai constaté, aujourd'hui, dans les prévisions budgétaires, qu'on propose de verser un autre montant de 30 millions l'an prochain. A cela nous devons ajouter les dépenses que le Gouvernement engage lui-même pour établir des raccordements avec la route transcanadienne dans ses parcs. Le montant revient à environ 11 millions durant l'année courante.

Les dépenses totales du gouvernement fédéral, affectées à ce programme routier, atteignent donc environ 41 millions. Nous pouvons utiliser ce total comme base de comparaison avec celui de 270 millions que le

Gouvernement devrait logiquement dépenser, s'il désirait établir un programme national d'aménagement routier comparable à celui qui a été entrepris aux États-Unis et que ce pays estime pouvoir exécuter avec succès.

De toute évidence, pas même la majeure partie de ce montant ne serait dépensée dans la région de Montréal, mais si nous prenions notre juste part de même que Dogberry et Tumbletown, où qu'elles soient,—je prends ces noms pour que personne ne m'accuse de comparer notre ville avec une autre,—nous toucherions environ 38 millions par année si l'on lançait un tel programme.

L'hon. M. Lesage: Le premier ministre de votre province ne vous permettrait pas de l'accepter.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je parle du gouvernement fédéral; je n'en suis pas encore rendu à recevoir des instructions du premier ministre de ma province.

L'hon. M. Lesage: Oui, mais il n'accepterait pas l'argent.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Oh! que j'aimerais voir n'importe lequel des ministres étudier de près la question, traiter franchement avec les premiers ministres de nos provinces canadiennes, et, plus particulièrement, avec le premier ministre du Québec, en respectant leurs vues, en prenant connaissance des conditions locales et en faisant un effort sincère pour collaborer avec eux. Ils seraient fort étonnés de la rapidité avec laquelle leur argent serait accepté s'ils avaient un désir sincère de le donner sans poser une foule de conditions.

L'hon. M. Lesage: Il n'y a pas de conditions attachées aux subventions concernant le réseau transcanadien.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai proposé ce plan, monsieur l'Orateur, à titre d'exemple et pour montrer de quel esprit d'invention le Gouvernement devrait faire preuve de nos jours dans le domaine de la mise en valeur nationale. On pourrait en trouver maints autres. Les domaines ne manquent pas ou pareille initiative s'impose. Je crois cependant que la proposition que j'ai présentée correspond à l'attitude gouvernementale qui a existé autrefois et qui nous a aidés à édifier notre pays, en lui faisant accomplir de grands progrès en peu de temps. Je veux parler, évidemment, de la période de construction des chemins de fer et canaux alors que des entreprises absolument inconcevables sans l'aide fédérale n'auraient jamais pu voir le jour, si elles avaient été laissées à l'entreprise privée ou même aux provinces.

Au point où nous en sommes, la circulation dans nos principales villes en étouffe le commerce comme jamais auparavant. Avec sa tendance à accaparer une si forte proportion des impôts, le gouvernement fédéral ne laisse ni aux provinces ni aux municipalités assez d'argent pour qu'elles puissent résoudre ce problème par leurs propres moyens. Il est grand temps, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement se décide à faire quelque chose d'adéquat.

Demandons-nous un instant ce qu'a fait le gouvernement libéral et ce qu'il se propose de faire. Quelle somme a-t-il versée, par exemple, en vue de remédier à la situation que j'ai signalée à Montréal, en vue d'aider à la construction d'artères routières, de tunnels et de ponts? Il a convenu de nous indemniser des entraves faites à la circulation par l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent en exhaussant une extrémité du pont Jacques-Cartier et du pont Mercier et en installant des ponts levants à l'extrémité du pont Victoria. Cette prétendue générosité du gouvernement est destinée à nous rétablir dans la situation où nous étions auparavant et nous savons ce que cela signifie: des ponts encombrés, des routes bloquées sur des milles et des milles, des hélicoptères signalant de minute en minute l'état de l'encombrement, un gaspillage d'essence et de temps.

On nous a promis, il est vrai, un autre pont de quelque 80 millions de dollars à l'île des Sœurs à cause de l'accroissement de circulation qu'entraînera probablement le surcroît d'activité le long de la voie maritime. Toutefois, cette entreprise aussi se rattache au problème immédiat de la circulation et elle nous laissera, une fois terminée, à peu près dans la même situation qu'en ce moment.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si la promesse de ce pont n'est pas sujette à caution. Avant les élections générales de 1949 le même gouvernement libéral avait promis un tunnel pour le transport routier et ferroviaire sous le Saint-Laurent au coût, disait-on alors, de 80 ou 90 millions de dollars; le chiffre actuel est de 175 millions. Le gouvernement devait payer les deux tiers du coût du tunnel. Les journaux de Montréal ont alors publié de hautes manchettes que j'ai signalées l'an dernier au ministre des Transports au sujet de cette promesse du gouvernement. Toutefois dès la fin des élections, on a expliqué que l'aménagement de ce tunnel était fonction de la participation de la province de Québec à l'aménagement hydro-électrique aux environs du pont Victoria. Mais nous attendons toujours le tunnel. L'an dernier, lorsqu'on a signalé la chose au ministre, il s'est exprimé de façon telle que,

maintenant, nous ne sommes même plus sûrs qu'on nous ait promis quoi que ce soit.

Passons maintenant au pont de l'île aux Sœurs. Nous avons raison d'être un peu inquiets. Il y a environ un an on nous a donné l'impression que l'aménagement de cet ouvrage était imminent. Nous en sommes venus au point où le ministre des Transports, le 17 août 1955, formulait une déclaration au sujet des projets d'aménagement destinés à faciliter la circulation automobile entre l'île de Montréal et la rive sud. Le ministre disait alors:

...le gouvernement a décidé qu'il serait opportun, dans l'intérêt général, de lancer un nouveau pont à quatre voies de circulation, entre la rive nord montréalaise et la rive sud, et cela sans plus tarder. On a donc donné au Conseil des ports nationaux l'ordre de retenir les services d'ingénieurs compétents qui seraient chargés de préparer les plans d'un pont destiné à relier les deux rives du Saint-Laurent au-dessus de l'île aux Sœurs, et, en collaboration avec le gouvernement provincial et les municipalités intéressées, de prendre les mesures supplémentaires qui pourraient s'imposer en vue du lancement de ce pont. Des dispositions législatives en ce sens seront recommandées au Parlement à la prochaine session.

Je répète cette dernière phrase:

Des dispositions législatives en ce sens seront recommandées au Parlement à la prochaine session.

J'ai suivi de près la marche de la dernière session. J'ai consulté l'index, j'ai fouillé partout, mais je n'ai relevé la présence d'aucun texte législatif se rattachant directement à ce projet d'aménagement d'un pont. Il n'existe aucune indication précise que le Gouvernement a l'intention d'aménager ce pont.

N'oublions pas que la dernière entreprise importante de cette sorte, le pont Jacques-Cartier, à Montréal, a été autorisée en vertu d'une mesure législative adoptée ici, parce qu'il s'agissait d'une entreprise mixte intéressant la municipalité, la province et le gouvernement fédéral. On s'attendait donc qu'une mesure législative serait présentée ici, si le Gouvernement entendait aller de l'avant à ce propos. Mais comme une telle mesure n'a pas été présentée, même si la déclaration du ministre, le 17 août 1955, en faisait la promesse expresse, il faut donc dire qu'il s'agit, là aussi, d'une enteprise qui dépend de quelque autre chose.

Il y a un jour ou deux seulement j'ai demandé au ministre des Transports quand il prévoyait commencer la construction de ce pont et il a répondu de fait qu'il ne le savait pas au juste, qu'on espérait entreprendre le printemps prochain l'aménagement de certaines voies d'accès. Cependant le ministre ne peut ni commencer l'aménagement des voies d'accès ni entreprendre les travaux, sauf erreur, avant d'avoir fait adopter à la Chambre une mesure législative.

[M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

Je le prie instamment, même si on est en retard d'une année, de donner maintenant suite à la promesse qu'il a faite en disant qu'il agirait.

Je voudrais aborder un instant un projet que le Gouvernement pourrait juger de nature à encourager considérablement l'expansion nationale du Canada. Je pense maintenant au relevé de nos ressources naturelles sur le plan national, dans tout le pays, et la centralisation de ces données dans un service spécial qui les tiendrait à jour. Les membres de la Commission Gordon ont fait, à leur manière, l'inventaire de nos ressources économiques, mais personne n'ignore que nous possédons, dans notre pays, d'immenses ressources naturelles évaluées par les provinces dont les données n'ont pas été centralisées.

Le gouvernement fédéral a débuté dans ce domaine avec l'inventaire des ressources forestières. En collaboration avec les provinces qui acquittent la moitié des frais, il dresse un inventaire complet de nos ressources forestières. Mais je crois que nous pourrions faire davantage. A mesure que nous mettons le pays en valeur et vu que nous demandons à l'industrie et au commerce d'affecter des fonds à la mise en valeur, nous pourrions les aider à établir leurs plans et aider à l'expansion du pays, si nous leurs fournissions une étude et un inventaire centralisés des grandes ressources naturelles du Canada.

M. l'Orateur: Devons-nous déclarer qu'il est neuf heures et demie?

M. Dufresne: Neuf heures vingt-neuf minutes et demie.

M. l'Orateur: Le greffier me dit que sa montre marque maintenant neuf heures et demie. C'est donc mon devoir, aux termes des dispositions de l'alinéa 4 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations pour mettre tout de suite aux voix le sous-amendement et l'amendement.

(Le sous-amendement de M. Shaw, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Ellis
Balcer	Fairclough (Mme)
Bell	Fleming
Blackmore	Fraser (Peterborough)
Blair	Fulton
Bryson	Gagnon
Cameron (Nanaïmo)	Girard
Campbell	Green
Casselman	Hahn
Castleden	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Churchill	Hamilton (York-Ouest)
Coldwell	Hansell
Diefenbaker	Harkness
Dinsdale	Hees
Dufresne	

Herridge
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Low
Macdonnell
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
McLeod
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Nesbitt
Nicholson
Nickle
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Shaw
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Tustin
Van Horne
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Winch
Wylie
Yuill—75

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Batten
Benidickson
Bennett
Blanchette
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bourque
Breton
Brisson
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cavers
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Dupuis
Enfield
Eudes
Fairey
Follwell
Fontaine
Forgie
Garland
Garson
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Hellyer
Henderson
Henry
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Lesage
Lusby
MacEachen
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIvor
McMillan
McWilliam
Mang
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Proudfoot
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Simmons
Sinclair
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Tucker
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)
Winters—135

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté. L'amendement à la motion principale est maintenant mis aux voix. Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement sont priés de dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'opposent à l'amendement disent non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites l'appel nominal. Je constate que le whip du parti à ma droite et celui du parti à ma gauche, celui de l'opposition officielle, m'indiquent qu'à leur avis les membres de leurs groupes sont présents aux fins du vote. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Je mettrai donc la question aux voix. Il s'agit de l'amendement à la motion principale.

(La proposition d'amendement de M. Diefenbaker, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Argue
Balcer
Bell
Blackmore
Blair
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Casselman
Castleden
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Dinsdale
Dufresne
Ellis
Fairclough (Mme)
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Girard
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Holowach
Howe (Wellington-Huron)

Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Macdonnell
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
McLeod
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Nesbitt
Nicholson
Nickle
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Shaw
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Tustin
Van Horne
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Winch
Wylie
Yuill—74

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Batten
Benidickson
Bennett
Blanchette
Boisvert
Boivin
Bonnier
Boucher
Bourget
Bourque
Breton
Brisson
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
MM.
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cavers
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Dupuis
Enfield
Eudes
Fairey
Follwell
Fontaine
Forgie
Garland
Garson
Gauthier (Portneuf)
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Hellyer
Henderson
Henry
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Lesage
Lusby
MacEachen
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald
McIvor
McMillan
McWilliam
Mang
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Proudfoot
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Simmons
Sinclair
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Tucker
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)
Winters—134

Sur la motion de M. Johnston (Bow-River), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ACHATS FAITS PAR LA GALERIE NATIONALE DU CANADA

Question nº 5—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Des peintures ont-elles été achetées par la Galerie nationale ou pour son compte durant l'année 1956?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels en sont les auteurs et quelles sommes a-t-on versées dans chaque cas?

Réponse de **l'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. Oui.
2. Voir le relevé ci-dessous.

TITRE	ARTISTE	PRIX
St. Stephen's, Pulham Road	Robert Medley	$ 280.00
The Coal Tip	Robert Medley	280.00
Coster Woman	Cere Richards	75.00
Head, 1951	Graham Sutherland	250.00
Rowlstone Carving with Hanging Lamp	John Piper	100.00
Flower Group, 1944	Ivon Hitchens	100.00
Painting, 1947	Barbara Hepworth	125.00
Whitefield Street Baths	Graham Bell	350.00
Chiswick Mall, 1955	W. Brooker	238.00
Les bienfaits de la paix	Puvis de Chavannes	3,920.00
Oat Harvest	Lucius O'Brien	400.00
La pourvoyeuse	Chardin	$885,000 pour les quatre
Le conseil d'une mère	Chardin	
Sainte-Catherine	Simone Martini	
Descente de croix	Rubens	
Grace Lake	Franch Carmichael	100.00
The Survivors	John Minton	500.40
Antwerp	James W. Morrice	2,500.00
Bateau de canal, France	Gagnon	100.00
Nature morte devant une fenêtre	André Derain	22,000.00
La Tour Eiffel	Marc Chagall	16,000.00
Froissements délicats	Borduas	850.00
The Black Cat	Gino Severini	7,000.00
Ancien portrait canadien	Inconnu	75.00
Ancien portrait canadien	Inconnu	75.00
In the Rockies	John A. Fraser	1,750.00
Mauza-Pau-Kan	Paul Kane	1,500.00
Fête-Dieu à Nicolet	Légaré	2 pour 2,000.00
Norbert Doucet	Dulongpré	
Sunny Sandown, Isle of Wight	F. M. Bell-Smith	300.00
A Breezy Day at Limehouse	F. M. Bell-Smith	300.00
Rue des Jardins, Québec	R. W. Pilot	700.00
The Mill Stream: Moret	Maurice Cullen	450.00
October: Twin Butte Alberta	A. Y. Jackson	850.00
Farm at Thornhill	J. E. H. MacDonald	115.00
Poplar and Pine	J. E. H. MacDonald	150.00
The Gate	William Armstrong	200.00
Still Life	Maxwell Bates	125.00
La fête au couvent	Jean-Paul Lemieux	700.00
Twilight, St. John's Nfld.	Robert Pilot	750.00
Prairie Towers	Kazuo Nakamura	600.00
Indien	J.-P. Mousseau	400.00
Composition	Jean-Paul Riopelle	600.00
Portrait	Maurice Cullen	100.00
Première neige	Horatio Walker	100.00
Femme se coiffant	Camille Pissaro	4,002.00
Le peintre émerveillé devant le monde	Joseph F. Plasket	400.00
Seven Immortals	Li Kung-lin	16,000.00
Kuang-Wu Tu-Ho T'U	Ch'iu Ying	7,200.00
Quince and Poem	Chu Ta	3,600.00
Newfoundland Coast	Ernest Lawson	900.00

TITRE	ARTISTE	PRIX
Milkweed at Oak Lake	Bruno Bobak	125.00
Landscape with Figures	John Minton	87.04
Blue and Yellow	Terry Frost	428.40
Beekeeper, No. 1	Ceri Richards	476.00
Mouette	Paul-Émile Borduas	1,000.00
Tree Tufts	F. H. Varley	150.00
Yellow Landscape with Cliffs and Boats	D. H. Fraser	680.00
Les diaphanes	Léon Bellefleur	300.00
Nœud-Papillon	Fernand Leduc	125.00
Le front à catastrophe	Alfred Pellan	400.00
Le visiteur du soir	Jean-Paul Lemieux	350.00
Street Scene	F. Brownell	100.00
Niagara Falls	Wishaw	350.00
Summer Afternoon	W. A. Ogilvie	160.00
Le petite place	A. Marquet	4,870.25
Le chasseur	O. Leduc	40.00
Fête d'assomption	O. Leduc	50.00
Les bûcherons	Suzor-Côté	1,250.00
Rossi	Edward Burra	365.85
Portrait de l'artiste	Joseph Wright	2,176.00
Two Miners	Joseph Herman	542.00
Mountains Back of Taomina	Stephen Andrews	542.00
Still Life, Blue	W. Scott	975.60
The Green Settee	E. Brooker	542.00
Port en Sicile	Nicolas de Stael	8,600.00
Façade No. 8	Marian Scott	185.00
The Artist Painting Queen Victoria	F. M. Bell-Smith	150.00

LE DOCUMENT SESSIONNEL N° 107B

Question n° 33—**M. Hees:**

Quelle somme globale a-t-on dépensée pour le document parlementaire numéro 107B, déposé en conformité d'un ordre de la Chambre adopté le 20 juin 1956?

Réponse de **l'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):**

La Société Radio-Canada déclare que le coût estimatif en a été de $1,750.

COÛT DE LA COMMISSION GORDON

Question n° 34—**M. Hees:**

1. Quel était, au premier janvier 1957, le coût global de la Commission Gordon?
2. Quels fonctionnaires, s'il en est, ont été détachés par le gouvernment auprès de la Commission, et pendant combien de temps chacun a-t-il travaillé pour la Commission?
3. La rémunération de ces fonctionnaires à l'égard du temps où ils ont travaillé pour la Commission Gordon est-elle imputée sur les dépenses d'enquête de la Commission?
4. Quel traitement annuel chacune des personnes susdites reçoit-elle en qualité de fonctionnaire?

Réponse de **l'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):**

1. $712,549.73.

2, 3 et 4. Les traitements annuels des fonctionnaires détachés auprès de la Commission ont été versés sur les crédits des ministères; ils n'ont pas été imputés sur les dépenses de la Commission, sauf dans le cas de M. P. Garceau. Le coût des services provisoires a été imputé sur les dépenses de la Commission.

Nom	Détaché le	Date de sa radiation des cadres le	Allocations provisoires	Traitement annuel
D. V. LePan	1er juill. 1955	Encore en fonctions	$4,000	$10,500
J. Davis	1er juin 1955	Encore en fonctions	2,000	9,500
S. Reisman	1er juin 1955	Encore en fonctions	1,000	9,500
W. A. Mackay	15 août 1955	Encore en fonctions	1,000	4,920
B. M. Erb	1er janv. 1956	Encore en fonctions	1,980	5,760
H. A. Hampson	29 août 1955	Encore en fonctions	500	5,160
G. McColm	17 sept. 1956	Encore en fonctions	néant	8,100
A. L. Best	1er oct. 1955	Encore en fonctions	600	7,380
J. B. Rutherford	22 mai 1956	31 déc. 1956	900	8,100
P. Garceau	1er juill. 1955	30 nov. 1956	néant	4,080
A. MacRitchie	25 mai 1955	6 juill. 1956	néant	4,380
J. Shaw	1er juill. 1955	Encore en fonctions	néant	3,720

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 janvier 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES FINANCES

LA TAXE D'ACCISE ET LES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la résolution adoptée par les concessionnaires d'automobiles de la Colombie-Britannique, à en croire un article du *Daily Star* de Toronto du 22 janvier, résolution par laquelle ils ont déclaré ne plus vouloir recevoir, des fabricants, d'automobiles de modèle 1957 jusqu'à ce que le budget fédéral, qui pourrait peut-être comporter une réduction de la taxe d'accise de 10 p. 100, ait été présenté? Une telle situation, si elle prenait de l'ampleur dans le reste du Canada, pourrait gravement paralyser l'industrie de l'automobile du Canada.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que ce que j'ai dit puisse être interprété comme une allusion à une mesure budgétaire qu'on pourrait avoir l'intention de prendre. Les concessionnaires d'automobiles du Canada ont déclaré, chacune des trois années passées, qu'ils aimeraient que le Gouvernement trouve le moyen de leur permettre d'éviter les pertes qu'ils subissent quand la taxe est réduite. Nous avons eu de nombreux entretiens avec les vendeurs d'automobiles et l'association des fabricants. Le dernier entretien s'est déroulé il y a deux semaines; à cette occasion, on a étudié diverses manières de résoudre le problème avec les représentants des concessionnaires d'automobiles. J'ignore pour l'instant si l'initiative prise par la division de la Colombie-Britannique des concessionnaires d'automobiles a été prise dans l'ignorance de ces discussions, ou si elle est au contraire le résultat de ces mêmes discussions.

INTERPELLATION SUR D'ÉVENTUELLES DIMINUTIONS D'IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Étant donné le généreux programme de dépenses dont témoignent les crédits budgétaires, le ministre peut-il nous dire s'il lui reste encore assez de générosité pour songer à des réductions d'impôts?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): En réponse, je tiens tout simplement à signaler que c'est la première fois qu'une voix s'élève de l'autre côté pour réclamer des réductions d'impôts.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

ESSENCE ET FUEL-OIL—DEMANDE D'UNE ENQUÊTE SUR LA MAJORATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): J'ai une question à poser au ministre de la Justice; or je crois savoir que c'est le ministre des Finances qui le remplace en son absence. A-t-on porté à l'attention du ministre que, d'après une nouvelle parue ce matin dans les journaux, cinq des principales sociétés pétrolières du Canada ont annoncé hier une majoration des prix de gros d'environ 1c. le gallon pour l'essence et le fuel-oil? Le ministre songe-t-il à faire instituer une enquête sous le régime de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en vue de déterminer si ces augmentations de prix annoncées simultanément sont le résultat d'une coalition?

L'hon. W. E. Harris (ministre suppléant de la Justice): Lorsque le ministre de la Justice a su qu'il devrait s'absenter aujourd'hui, il m'a demandé de répondre à toute question qu'on pourrait lui poser. Cependant, la Chambre ne s'attend pas, je suppose, que je réponde à la question de l'honorable député car le ministre a l'habitude de fournir des renseignements assez détaillés quand on l'interroge au sujet de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je suis sûr qu'à son retour il voudra donner une réponse détaillée.

LES ŒUFS

INTERPELLATION TOUCHANT L'APPLICATION DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu son absence, peut-être son adjoint parlementaire pourrait-il y répondre. Qu'est-il

advenu du minimum fixé par le gouvernement pour le prix des œufs? A-t-on cessé de l'appliquer?

M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture): Je me rends compte de la situation qu'embrasse la question posée par l'honorable député d'Huron. Je puis lui assurer que l'Office de soutien des prix agricoles est bien au courant de la question; nous espérons que tout sera remis en ordre dans un délai raisonnable.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture. Sait-il que, dans les comtés de l'ouest de l'Ontario, le producteur dans les localités rurales de livraison touche 28c. à 30c. la douzaine d'œufs de la catégorie A?

M. McCubbin: Oui, monsieur l'Orateur; je suis parfaitement au courant, et j'espère que la situation se redressera.

LES ÉDIFICES PUBLICS

LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'EXERCICE À SASKATOON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): A la suite des nouvelles qui ont paru dans les journaux et qui veulent qu'une salle d'exercice ou, en fait, des salles d'exercice soient construites en Saskatchewan cette année, à la suite aussi des demandes pressantes que m'ont faites le maire et le conseil municipal de ma ville, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si on envisage la construction d'une salle d'exercice à Saskatoon à l'heure actuelle.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je puis dire à l'honorable député que depuis que je suis allé à Saskatoon et que j'ai examiné la situation relativement à une salle d'exercice dans sa ville, je n'ai pas cessé d'étudier la question, qui est d'ailleurs encore à l'étude.

M. Knight: La situation est désespérée.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

INTERPELLATION AU SUJET DU CHOIX DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): J'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné que les journaux prétendent que le Gouvernement songe à accorder la présidence du Conseil des Arts du Canada à M. Mackenzie, ou à M. Sidney Smith, ou à M. Brooke Claxton, le premier ministre nous dirait-il si le Gouvernement a arrêté son choix?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Quand un texte législatif aura institué le Conseil des Arts du Canada, le Gouvernement annoncera les noms des membres de ce conseil, et il ne lui faudra pas beaucoup de temps pour arrêter son choix.

L'IMMIGRATION

M C. G. HANNA—COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Hier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'est engagé, à la suite d'une question du député d'Esquimalt-Saanich, à donner la composition de la commission d'appel qui a entendu la cause de Christian George Hanna. Le ministre peut-il répondre maintenant à la question?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. La commission d'appel était composée de M. P. W. Bird, surintendant de l'immigration, de Vancouver, de M. D. K. Henderson, directeur des services de placement, et de M. H. D. Peters, inspecteur régional pour le secteur du Pacifique, tous membres du groupe de personnes qui, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par le Parlement, a été constitué en vue de remplir à l'occasion et au besoin la fonction de commission d'appel.

M. Fulton: N'est-il pas exact que le préposé aux enquêtes spéciales, dont on en appelle de la décision, était également membre du bureau régional du secteur du Pacifique et a été désigné comme préposé aux enquêtes spéciales par M. Bird, président de la commission dite d'appel?

L'hon. M. Pickersgill: Cela est probablement exact, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A-t-on réglé le cas du malheureux Hanna ou pris une décision? Le ministre est-il en mesure de fournir des éclaircissements sous ce rapport?

L'hon. M. Pickersgill: Je crains, monsieur l'Orateur, que je ne puisse guère éclairer la Chambre. La cause est encore pendante.

M. Fulton: Le ministre a-t-il reçu le rapport de la commission dont il a été question tantôt? La nouvelle de presse signalait qu'il était en chemin et que le navire attendait une décision du ministre. Le rapport a-t-il été reçu et le ministre en a-t-il été saisi?

L'hon. M. Pickersgill: Je pense que les renseignements du député sont désespérément périmés. J'ai, bien sûr, reçu le rapport du préposé aux enquêtes spéciales.

M. Fulton: Je parle du rapport de la commission.

L'hon. M. Pickersgill: La commission a simplement renvoyé l'appel, et c'est tout.

M. Fulton: Nous obtenons les renseignements peu à peu.

(Plus tard)

M. Victor Quelch (Acadia): J'aimerais poser une autre question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre peut-il nous dire où se trouve actuellement M. Hanna? S'il est à bord du navire, celui-ci a-t-il déjà appareillé?

L'hon. M. Pickersgill: Non, je ne crois pas savoir précisément où se trouve M. Hanna à l'heure actuelle. On me dit toutefois qu'il n'est pas à bord du navire et que celui-ci a effectivement pris la mer.

(Plus tard)

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une autre question que j'ai ruminée depuis la dernière réponse qu'il a fournie à la Chambre. Vu que le navire est parti et que M. Hanna est maintenant au Canada, quel est son statut et que peut-on faire à ce sujet?

L'hon. M. Pickersgill: J'imagine, monsieur l'Orateur, que c'est une question dont les tribunaux décideront.

(Plus tard)

INTERPELLATION VISANT DE NOUVELLES DÉMARCHES JUDICIAIRES DANS LE CAS DE M. C. G. HANNA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Michener (St-Paul's): J'aimerais poser une autre question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre sait-il si de nouvelles démarches judiciaires ont été entreprises dans le cas de M. Hanna, démarches dont la Chambre n'aurait pas entendu parler?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je ne sais pas au juste ce dont la Chambre est au courant, mais ce cas est soumis aux tribunaux, et je ne crois pas qu'il soit convenable que je tente de décrire ce qui se passe devant les tribunaux.

M. Michener: Ce n'est guère là une réponse complète à la question que j'avais à l'esprit; ce que je voulais savoir c'est si d'autres démarches judiciaires ont été entreprises. Par exemple, un bref d'*habeas corpus* a-t-il été signifié au ministère de l'Immigration au sujet de M. Hanna?

L'hon. M. Pickersgill: Il semble que l'honorable député s'y entende mieux que moi dans ce domaine; j'ai toujours cru qu'un bref n'était pas signifié à un ministère, mais à un particulier, mais en tous cas on m'a informé qu'un bref a été signifié au surintendant de l'Immigration de Vancouver.

M. Michener: Le ministre consentirait-il à nous dire quelle réponse a été faite à ce bref.

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur, je n'en ferai rien.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON—TARIF-MARCHANDISES ET PROBLÈME DU TRANSPORT, DANS LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre une enquête sur le tarif-marchandises et le transport dans les provinces Maritimes comme le recommande la Commission Gordon?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quand cette question aura été décidée, on l'annoncera à la Chambre.

M. Van Horne: Le Gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre l'exécution d'un programme plus étendu de levés géologiques dans les provinces Maritimes comme le recommande également la Commission Gordon? Le Gouvernement songe-t-il le moindrement à mettre à exécution les vœux de la Commission Gordon qui recommande l'augmentation dans les provinces Maritimes des achats aux fins de la défense et à d'autres fins, ou se propose-t-il de ne rien faire, comme par le passé? (*Exclamations.*)

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a nullement l'intention de répondre à des questions fondées sur des assertions aussi erronées.

M. Van Horne: Vous n'avez pas l'intention de faire quoi que ce soit.

LES CÉRÉALES

L'AVOINE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOUVELLE VARIÉTÉ DITE "SHIELD"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, je poserai une question au ministre du Commerce. Peut-il nous donner quelques renseignements au sujet de la nouvelle variété d'avoine dite "shield" qu'on prétend résistante à la nielle et dont, selon le *Globe and Mail* d'hier, la vente a été autorisée au Canada. Le ministre pourrait-il nous dire si cette variété nouvelle convient à l'Ouest canadien et, dans le cas de l'affirmative, si les provinces des Prairies pourront s'en procurer des graines de semences.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu avis de la question il y a quelques instants et je me suis mis en rapport avec un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, qui m'a signalé que l'expression "shield" désignait une variété résistant à la rouille et à la nielle, spécialement mise au point pour certaines régions de l'Est du pays, où le mûrissement rapide est très important. On la distribue aux cultivateurs du nord et de l'est de l'Ontario ainsi que dans le nord-ouest et l'ouest de la province de Québec. Les variétés d'avoine actuelles, surtout la *Garry* et la *Rodney* qui ont été récemment approuvées par le ministère de l'Agriculture, répondent aux besoins des cultivateurs de l'Ouest canadien.

LE BLÉ—INTERPELLATION AU SUJET D'UN VERSEMENT PROVISOIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à la suite de nombreuses demandes de renseignements que j'ai reçues depuis deux ou trois jours, je voudrais savoir du ministre du Commerce quand on peut s'attendre que la Commission du blé effectue un autre versement provisoire. Je voudrais savoir si le ministre est en mesure de nous dire à peu près à quelle date on pense prendre une décision à cet égard.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je regrette de dire que je ne suis pas en mesure de vous renseigner dès maintenant à ce propos. On a signalé la question à la Commission du blé, qui n'a, cependant, pas encore formulé de recommandation.

[M. Van Horne.]

LES PONTS

BURLINGTON (ONT.)—INTERPELLATION AU SUJET DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. E. Lennard (Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Où en sont les plans de construction d'un nouveau pont surbaissé au-dessus du canal de Burlington?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien de nouveau, que je sache, à signaler à ce sujet depuis la dernière fois qu'il en a été question à la Chambre.

M. Lennard: Il y a un an.

LA DÉFENSE NATIONALE

FORMATION D'AVIATEURS ALLEMANDS—VENTE D'AVIONS À RÉACTION POUR L'INSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale, question à laquelle le leader de la Chambre voudra peut-être répondre. La Chambre aura-t-elle l'occasion de discuter la formation des pilotes allemands au Canada et la vente, récemment annoncée, de nombreux avions à réaction au gouvernement de l'Allemagne occidentale?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je présume que ces questions, de même que bien d'autres qui intéressent le ministère de la Défense nationale, feront l'objet de discussions lors de l'examen des crédits de ce ministère.

LE MOYEN ORIENT—SÉJOUR ET ACTIVITÉ DES TROUPES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il dire à la Chambre où sont actuellement postées les troupes canadiennes qui font partie de la force de police des Nations Unies au Moyen-Orient, et pourrait-il aussi nous faire un exposé de leur activité?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne pourrais présenter pour l'instant à l'honorable député un rapport détaillé sur leur lieu de cantonnement. La nature des troupes, qui comprennent des membres du génie et divers services, indique assez bien leur activité; mais je ferai volontiers un exposé, si l'honorable député le veut, lorsque j'aurai obtenu les renseignements détaillés.

(Plus tard)

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre de la Défense nationale. Devons-nous comprendre que le ministre ne sait pas si les troupes canadiennes sont en Égypte, en Israël, dans la zone de Gaza ou encore dispersées dans le secteur oriental de la Méditerranée?

Une voix: Sont-elles en Asie ou en Afrique?

L'hon. M. Campney: Je ne crois pas qu'aucune personne raisonnable pourrait faire pareille déduction.

M. Churchill: Eh bien, où sont-elles?

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

ADMINISTRATION DE LA VALLÉE DE L'UPPER THAMES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA FIN DES TRAVAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais savoir si le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a des observations à formuler à la suite des nouvelles qui ont paru dernièrement dans les journaux sur l'établissement probable d'une administration de la vallée de l'Upper Thames, dans l'Ouest ontarien?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Permettez-moi de prendre avis de la question et d'y répondre demain.

LE DROIT CRIMINEL

DEMANDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PSYCHOPATHES SEXUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Sauf erreur, le ministre des Finances a donné à entendre qu'il y répondrait en son nom. Vu la menace constante qui pèse sur les jeunes enfants, le ministre ne pourrait-il mettre un pétard sous le fauteuil du juge en chef de la division de première instance de la Cour suprême d'Ontario afin d'obtenir le plus tôt possible son rapport sur les inculpés d'attentats aux mœurs?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que les hautes personnalités en cause n'ont pas besoin de pétard pour s'acquitter convenablement de leurs devoirs envers le public.

M. Hamilton (York-Ouest): Une autre question, le ministre veut-il s'enquérir si le gouvernement a demandé au juge en chef de présenter son rapport, ou s'il a manifesté le désir d'obtenir ce rapport le plus tôt possible?

L'hon. M. Harris: Oui, je le ferai, monsieur l'Orateur.

LE REVENU NATIONAL

INTERPELLATION SUR L'INTERDICTION DU ROMAN "TEN NORTH FREDERICK"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Le ministre du Revenu national a donné à entendre qu'il allait lire le roman *Ten North Frederick* afin de juger s'il y aurait lieu de l'interdire au Canada. A-t-il lu le roman? Quelle est sa décision?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Le livre n'est pas encore arrivé au Canada ... à moins qu'on ne l'ait fait entrer privément. Donc, je ne l'ai pas lu.

M. Hees: Le ministre ne sait-il pas que cet ouvrage est en vente à Ottawa depuis un mois?

L'hon. M. McCann: Non, je ne fréquente ni n'encourage par ma clientèle les endroits où on vend ce genre d'ouvrage.

(Plus tard)

M. Hees: Une autre question, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre du Revenu national s'il refuse de lire le livre qu'il a promis de lire. J'aimerais aussi lui demander s'il trouve que c'est un livre obscène, vu que, lorsque je lui en ai fait tenir un exemplaire en hommage, il l'a jeté sur le parquet.

L'hon. M. McCann: Monsieur l'Orateur, je pense plutôt que le page l'a laissé tomber au lieu de le placer sur mon pupitre. *(Exclamations)*

M. Hees: Non, il ne l'a pas laissé tomber. Vous l'avez jeté sur le parquet. Vous avez refusé de le prendre.

L'hon. M. McCann: En tous cas, je lirai le livre quand mes fonctionnaires me le signaleront officiellement.

M. Hees: Vous devrez alors le ramasser sur le parquet.

L'hon. M. McCann: Je ne perdrai pas mon temps à lire ces choses par plaisir. Je ne fréquente ni n'encourage par ma clientèle les endroits où se vendent de tels livres. Si c'est la ligne de conduite que suit le député pour avoir l'occasion de poser ici des questions à brûle-pourpoint, ce n'est certes pas la mienne.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je veux savoir ce que voulait dire le ministre quand il a signalé à la conférence de presse qu'il se proposait de lire le livre. Il n'avait évidemment pas l'intention d'accomplir sa promesse.

L'hon. M. McCann: Je n'ai eu de conférence de presse avec qui que ce soit.

M. Hees: Alors où le *Journal* a-t-il pris ses renseignements?

L'hon. M. McCann: Pardon?

M. Hees: Comment la nouvelle est-elle parvenue au *Journal*?

L'hon. M. McCann: Monsieur l'Orateur, samedi dernier, un représentant de la *Presse canadienne* m'a téléphoné chez moi pour me demander si j'avais lu ce livre, à quoi j'ai tout simplement répondu que je n'en avais jamais entendu parler.

L'hon. M. Sinclair: Avez-vous aussi quelques photographies à distribuer George?

M. Hees: C'est tout ce que vous pouvez comprendre Jimmy.

LA TÉLÉVISION

BONAVENTURE ET GASPÉ—DEMANDE D'INSTALLATION DE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le Gouvernement ou la Société Radio-Canada songent-ils à établir un service de télévision pour les régions de Bonaventure et de Gaspé, dans l'Est du Québec, et pour les secteurs avoisinants dans le nord du Nouveau-Brunswick?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement en attendant le rapport et les vœux de la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion n'est pas changée. Conformément à cette ligne de conduite, la Société Radio-Canada a été autorisée à organiser un réseau national de télévision et à établir des centres de production pour la télévision à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, et Halifax. Toujours en conformité de cette ligne de conduite, des permis sont délivrés ailleurs à des entreprises privées en vue d'étendre le service le plus possible. Si des stations privées sont établies dans les régions de Bonaventure et de Gaspé ou dans toutes régions avoisinantes, la Société leur fournira des émissions enregistrées de télévision, si les réseaux ne peuvent pas y être utilisés.

[L'hon. M. McCann.]

La Société Radio-Canada a présenté des propositions à la Commission d'enquête en vue d'étendre le service de la télévision à des régions où des stations privées n'existent pas. De tels projets devront rester en souffrance jusqu'à ce que paraisse le rapport de la Commission et que le Parlement ait eu la possibilité d'étudier ces propositions et d'agir dans le sens jugé opportun.

LES TRANSPORTS

LE TRANSBORDEUR "CABOT STRAIT"—INTERPELLATION AU SUJET DU RENFLOUAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre suppléant des Transports. Le ministre peut-il nous dire où en sont les tentatives en vue de renflouer le *Cabot Strait*? Nous dirait-il également si le service provisoire est suffisant?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports et son adjoint parlementaire sont absents aujourd'hui. Je ne manquerai pas de signaler la question au ministre.

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE D'APPLICATION PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. E. Reinke (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un court télégramme du président de la *Parent's Action League* d'Hamilton qui m'incite à poser une question au ministre suppléant de la Justice. Si la Chambre le veut bien, je donnerai lecture du télégramme que voici:

Les provinces n'appliquent pas rigoureusement le Code criminel...

Des voix: Règlement!

Monsieur l'Orateur: Le député est prié de s'abstenir de donner lecture du télégramme.

M. Reinke: Étant donné les demandes que j'ai reçues, et les tragiques événements qui ont eu lieu ces derniers jours, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral pourrait prendre des mesures en vue d'assurer une application plus rigoureuse des dispositions du Code criminel par les gouvernements provinciaux?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'appellerai l'attention du ministre de la Justice sur cette question.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INTERPELLATION AU SUJET DE L'EXISTENCE D'UNE CAISSE ÉLECTORALE DE HUIT MILLIONS DE DOLLARS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Est-il exact, monsieur, comme s'en vantent dans le particulier certains députés libéraux, que votre parti dispose d'une caisse de plus de 8 millions pour faire les prochaines élections?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas répondre à la Chambre, à des questions de ce genre posées par le député.

LES PÊCHERIES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ—MENACE DE LAMPROIES DANS LES GRANDS LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de former cette année le comité des pêcheries? Dira-t-il également si on s'est attaqué à la menace de la lamproie dans les Grands lacs, ailleurs que dans le lac Supérieur?

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je ne convoque pas le comité de la marine et des pêcheries. Si le président de ce comité décide de le convoquer, les hauts fonctionnaires et les investigateurs scientifiques de mon ministère y comparaîtront, cela va sans dire.

La nouvelle commission internationale sur les pêcheries des Grands lacs a maintenant commencé sa tâche et j'incline à croire que, avant d'aborder le sujet en comité, nous devrions attendre qu'elle ait déposé au Parlement son premier rapport annuel sur le travail qu'elle a accompli.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Autre question, monsieur l'Orateur! Peut-être n'ai-je pas suffisamment précisé la dernière partie de ma question précédente. A-t-on l'intention de s'attaquer à la menace de la lamproie dans les Grands lacs autres que le lac Supérieur?

L'hon. M. Sinclair: Sauf erreur, la Commission a maintenant établi son programme de travail pour l'année qui vient, en y incluant l'achèvement des travaux au lac Supérieur et le commencement de travaux dans le lac Michigan, du côté américain, et dans le lac Huron, du côté canadien.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉLAI APPORTÉ À LA TRADUCTION DES RAPPORTS DES COMITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le vendredi 18 janvier dernier, l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) me demandait si des mesures avaient été prises en vue de hâter la traduction en français des rapports des comités, afin d'éviter le délai de six à sept semaines qui se serait produit les années passées.

Pour répondre à sa question, je dois d'abord l'informer,—il le sait sans doute,—que le Bureau des traductions doit exercer les fonctions précises qui lui sont assignées par la loi qui l'a institué. Or, ces fonctions consistent à desservir les différents ministères de l'administration fédérale, de même que les deux Chambres du Parlement. En d'autres termes, il doit donner, en matière de traduction, le service requis par ces agences de l'administration fédérale de même que par la Chambre des communes ou le Sénat.

Sous cette réserve, je suis heureux de l'informer, cependant, que des mesures ont été prises, en effet, afin de hâter la traduction des rapports des comités et que cinq traducteurs ont été ajoutés au personnel de cette division. J'espère, comme lui, que grâce à ces nouvelles dispositions, le travail se fera plus rapidement.

(Traduction)

L'ÉNERGIE

ENTREPRISE DE PASSAMAQUODDY—DÉCLARATION DE L'ADJOINT PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Cardin (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le 18 janvier, l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) m'a posé la question suivante:

> Vu la déclaration récente du président Eisenhower qui a recommandé au Congrès de voter un crédit de plus d'un million pour l'entreprise de Passamaquoddy, le Gouvernement ferait-il à son tour une déclaration sur le point de vue actuel du Canada en ce qui concerne l'aménagement de cette entreprise au Nouveau-Brunswick?

Comme l'honorable député le sait, le gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont soumis de concert le problème à la Commission mixte internationale le 2 août 1956. Par la suite, la Commission a formé deux bureaux, un bureau d'ingénieurs et un bureau de l'industrie de la pêche, chargés

de commencer sans délai une enquête et des études. Pour permettre aux sections canadiennes de ces bureaux de commencer immédiatement leur travail, on a mis à leur disposition certains fonds provenant des sommes affectées à la section canadienne de la Commission pour la présente année financière expirant le 31 mars 1957.

Conformément à l'accord intervenu entre le Canada et les États-Unis, la participation du Canada aux études entreprises sera de l'ordre de $300,000 à répartir sur trois ans. Le montant requis de $100,000 pour l'année 1957-1958 est inséré dans le budget des dépenses du ministère pour la prochaine année financière.

LE COMMERCE

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA FOIRE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre du Commerce peut-il signaler à la Chambre si le Gouvernement se propose de participer à la foire internationale de commerce dont on prévoit la tenue à Montréal cette année?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la question est encore à l'étude.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion interrompue le mardi 22 janvier, sur la motion de M. R. F. L. Hanna tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais à mon tour saisir l'occasion de placer quelques mots dans le présent débat. Il me serait difficile de vous entretenir exclusivement des questions qui figurent dans le discours du trône, car il ne comporte pas grand-chose qui soit vraiment important pour la plupart des Canadiens, et les questions mises en vedette dans ce discours ont été abondamment étudiées par d'autres députés de mon parti, ainsi que des autres partis siégeant à la Chambre.

Je pense que le discours lui-même se signale surtout par le manque d'intérêt qu'il semble témoigner à l'égard des Canadiens moyens. J'ai constaté avec surprise, monsieur l'Orateur, que le discours ne laisse nullement entrevoir quelque allégement du fardeau fiscal phénoménal que supporte si patiemment depuis si longtemps le peuple canadien. On ne laisse nullement entendre qu'il pourrait bénéficier d'un soulagement quelconque, au moyen d'une baisse du coût de la vie qui ne cesse de monter, pas plus qu'il n'est donné à supposer qu'une assistance quelconque sera apportée à nos vieillards pensionnés ou aux bénéficiaires des allocations familiales. Si je parle de ces deux questions à la fois, monsieur l'Orateur, c'est parce qu'il semble évident, au cours du présent débat, que la plupart des députés libéraux qui siègent en cette enceinte ont donné l'impression, que ce soit ou non parce que des élections approchent, qu'on allait augmenter et la pension de vieillesse et les allocations familiales. Si tel est le cas, monsieur l'Orateur, et si nous constatons un peu plus tard que le Gouvernement a finalement la condescendance d'augmenter ces deux pensions, je puis vous dire qu'il s'agirait là d'un geste absolument honteux, car si le Gouvernement peut accorder, s'il a l'intention d'accorder une augmentation de ces deux pensions à l'heure actuelle, il aurait tout aussi bien pu le faire l'an dernier ou l'année d'avant. S'il a retenu ces augmentations jusqu'à une année d'élections, empêchant ainsi les gens qui ont un urgent besoin d'aide de recevoir ces allocations, je pense qu'il s'agit là d'un geste on ne peut plus méprisable. Le Gouvernement pourrait certainement avoir recours à d'autres moyens plus honorables que ce procédé de mauvais aloi pour obtenir des suffrages, et se dispenser de porter un sérieux préjudice à des gens méritants uniquement pour sauvegarder l'intérêt du parti.

J'ai remarqué aussi que le discours du trône n'a parlé d'aucune augmentation éventuelle des allocations aux anciens combattants invalides, aux personnes handicapées ou aux aveugles; le discours du trône s'est distingué par ces omissions notoires, sans parler de beaucoup d'autres tout aussi graves. Je parlais tantôt, monsieur l'Orateur, de la pension de vieillesse et des allocations familiales. On pourrait fort bien les relever. Je n'ai pas l'intention à ce point-ci de traiter la question plus à fond mais je veux simplement la signaler à la Chambre pour rappeler aux députés que le besoin existe et que le Canada peut très bien s'en occuper, en même temps que d'autres problèmes qui sont si aigus à l'heure actuelle.

Chacun sait que, par habitant, le Canada est le plus riche pays du monde. Notre produit national s'élève aujourd'hui à plus de 29,800 millions. On s'attend qu'il atteigne 30 milliards et même plus. On ne peut donc pas prétendre que le Canada ne peut pas se permettre cette dépense. En fait, monsieur l'Orateur, les députés libéraux n'ont cessé de proclamer l'immense progrès réalisé par

le Canada depuis que leur parti est au pouvoir. Il est vrai que la richesse du Canada s'est accrue sensiblement; cependant, bien que le produit national brut dans son ensemble ait augmenté prodigieusement, le citoyen moyen n'a pas profité autant de cette prospérité que ses compatriotes des paliers économiques supérieurs. A mon avis, l'énorme augmentation du produit national n'est pas attribuable à la politique du gouvernement fédéral mais découle des efforts des provinces canadiennes.

Pour étayer cette thèse, je me propose de porter certains faits à l'attention de la Chambre. J'ai été impressionné par le discours qu'a prononcé hier l'honorable député de Vegreville (M. Decore) qui a parlé du tarif-marchandises élevé qu'on exige injustement de l'Ouest et des provinces Maritimes. Il a signalé que ce sont les citoyens de l'Ouest qui paient le plus cher pour le transport ferroviaire. A cause de ce fait, dit-il, notre expansion industrielle a été compromise. Il ajoute que l'agriculture de l'Ouest se trouve désavantagée par suite de cette injustice. Cependant, il n'a pas dit que la responsabilité de ce tarif-marchandises injuste retombe sur le gouvernement qu'il appuie depuis des années.

Il est vrai que, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, on a mis en vigueur la règle dite d'un et un tiers. Auparavant, il nous fallait payer des taux souvent deux fois plus élevés que ceux qu'on exigeait pour le transport des marchandises vers le littoral de l'Ouest, sous le régime du tarif transcontinental. Les taux ont été abaissés de sorte que nous ne payions plus que 33⅓ p. 100 de plus que les autres parties du Canada.

Puis, sous le régime du gouvernement actuel,—c'est un point que l'honorable député de Vegreville a oublié de signaler,—on a mis en vigueur les taxes convenues qui permettent aux chemins de fer de circonvenir la règle dite d'un et un tiers. Cela n'a étonné personne car les chemins de fer nous en avaient prévenus. Ceux qui préconisent le régime dit des deux partis, c'est-à-dire un régime ne comprenant que des libéraux et des conservateurs, ne devraient pas oublier qu'à ce moment-là le parti conservateur a tout fait pour qu'on renonce à la règle dite d'un et un tiers pour revenir aux anciens tarifs.

Où en seraient les provinces Maritimes et les provinces de l'Ouest si elles n'avaient pu compter que sur les deux vieux partis pour assurer la prospérité du Canada? Elles seraient encore beaucoup plus mal partagées qu'elles ne le sont actuellement. C'est un fait que l'honorable député de Vegreville a reconnu dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour mais, à ce propos, je dois de nouveau lui rappeler qu'il est membre du parti politique sur qui retombe la responsabilité des conditions qui nous ont été imposées ces dernières années. Il est clair que le Gouvernement n'est pour rien dans les progrès réalisés depuis des années et grâce auxquels notre production nationale a presque atteint 30 milliards.

On me permettra de donner un autre exemple de la façon dont le Gouvernement a gêné le progrès de notre pays plutôt qu'il ne l'a facilité. On a parlé ici l'autre jour des sables pétrolifères de l'Ouest. Au cours de la dernière guerre, alors qu'il y avait risque de se voir couper le pétrole du golfe Persique, le Gouvernement avait effectivement tenté un certain effort en vue de mettre en valeur les sables bitumineux de l'Ouest, qui constituent l'une des sources de pétrole les plus importantes du monde: soit plus de 200 milliards de barils, dit-on.

Toutefois, dès qu'on s'est rendu compte que le risque de pénurie, pendant la guerre, n'était pas très considérable, le Gouvernement a mis fin à cette tentative de mise en valeur de cette industrie. Personne d'autre n'a rien fait, si ce n'est la province de l'Alberta. L'autre jour, toutefois, ainsi que le rapporte le *Journal* d'Ottawa du mercredi 16 janvier 1957, le nouveau premier ministre de Grande-Bretagne, M. Macmillan, a donné à entendre que le gouvernement britannique envisageait la mise en valeur des grandes ressources pétrolifères de l'Alberta. Voici ce qu'on trouvait dans le *Journal:*

> On a constaté un renouveau d'enthousiasme à Ottawa à la perspective d'une nouvelle mise en valeur des sables bitumineux du nord de l'Alberta, mise en valeur qui libérerait les 200 milliards de barils de pétrole qui s'y trouvent.

Oui, il y a eu renouveau d'enthousiasme. Le *Journal* ayant demandé au ministre des Mines et des Relevés techniques ce que le gouvernement libéral actuel faisait à cet égard, celui-ci a donné en répondant l'impression que le gouvernement fédéral n'avait jamais cessé ses travaux de recherches, alors que, tout le monde le sait, rien n'était plus éloigné de la vérité. Voici ce qu'aurait dit le ministre, si on en croit l'article:

> Il a dit que son ministère procédait à des expériences prometteuses. Même avec les méthodes actuelles, le prix de revient du combustible extrait des sables serait assez voisin de celui du pétrole extrait des puits, croit-on.

En somme, on ne fait rien du tout. Le 17 janvier on posait une question au ministre du Commerce (M. Howe) à ce sujet. Voici ce qu'il répondait ainsi qu'en témoigne la page 338 du hansard. Il était, lui, un peu plus près de la vérité:

> Répondant à la lettre,...

Il s'agit d'une lettre reçue du président d'une société privée intéressée à mettre en valeur les sables bitumineux.

...j'ai dit que nous observions avec intérêt la situation en ce qui concerne ces sables bitumineux, mais que, selon nous, leur mise en valeur dès maintenant ne serait guère motivée par le prix actuel du produit.

C'est presque le contraire de ce qu'a dit le ministre des Mines et des Relevés techniques. Le ministre du Commerce ajoutait:

Nous y voyons surtout une réserve pour l'avenir. C'est tout ce qu'on m'en a dit. Rien à ce propos nous est venu du gouvernement britannique. J'ignore tout à fait si la chose l'intéresse ou non.

Voilà ce que fait le gouvernement fédéral pour mettre en valeur une des industries peut-être les plus grandes au Canada, en fait, dans le monde entier. Le ministre du Commerce a dit que le Gouvernement n'a rien fait. Le gouvernement de l'Alberta a fait quelque chose. Il a perfectionné les méthodes d'extraction au point où des sociétés commerciales sont maintenant disposées à s'intéresser à l'entreprise. D'après le *Western Producer* du jeudi 17 janvier, la *Royalite Oil Company Limited* projette d'affecter 50 millions à la mise en valeur de ces sables. De plus, le gouvernement britannique s'y intéresse aussi vivement.

Je le répète, ce sont les provinces, et ce n'est pas le gouvernement fédéral, qui ont le mérite de l'essor du Canada. Nous constatons que l'Alberta poursuit quelques-uns des plus importants travaux de mise en valeur de notre pays, ainsi que l'a signalé l'autre jour l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna). Je tiens à le féliciter de la façon dont il a louangé le progrès de l'industrialisation en Alberta. Bien entendu, il s'est gardé de louanger le gouvernement provincial, mais dans son for intérieur il savait sans doute ce qui en est.

De toutes les provinces de l'Ouest, l'Alberta a fait le plus de progrès vers l'essor industriel et elle n'est certainement pas administrée par un gouvernement libéral mais bien par un gouvernement créditiste. L'autre province qui a fait voir de remarquables progrès est la Colombie-britannique, et cette province aussi est administrée par un gouvernement créditiste. Ces deux provinces ont progressé de façon remarquable. Encore une fois, le gouvernement fédéral n'y est pour rien. De fait, ici encore, il a gêné le progrès de la province...

Une voix: Il l'a combattu.

M. Johnston (Bow-River): ...et, comme vient de le dire un député, il l'a combattu à la moindre occasion. Le Québec est une autre province où le progrès industriel a été remarquable. Si l'on demande au premier ministre, M. Duplessis, dans quelle mesure le gouvernement fédéral a favorisé cette industrialisation et ce progrès, il répondra sans ambages que le gouvernement fédéral n'y a été pour rien.

Il y a aussi l'Ontario, qui est une grande province industrielle. Je dois dire que le gouvernement fédéral lui a probablement accordé plus d'encouragement et d'aide qu'à toutes les autres provinces réunies.

Cependant, il est une chose dont le Gouvernement peut s'attribuer le mérite, un mérite que je lui reconnais bien volontiers. S'il y a de l'inflation au Canada, c'est au Gouvernement que nous la devons. Je ne pense pas que nous soyons en présence de l'inflation véritable, au sens propre et précis du mot. Selon le sens qu'on donne généralement à ce mot, il y a inflation quand l'argent disponible est trop abondant par rapport aux denrées disponibles. Alors que notre produit national brut est voisin de 30 milliards, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il y a vraiment inflation. Si l'on considère la somme énorme d'achats à crédit et le très grand nombre de ceux qui doivent sans cesse s'endetter pour être en mesure d'acheter ce qui est absolument nécessaire à la vie, on ne saurait guère affirmer qu'il y a trop de dollars et trop peu de produits.

Non, l'inflation vient de ce que les prix montent sans cesse, état de choses qui est une conséquence immédiate du programme gouvernemental. On en a un exemple frappant dans la déclaration du ministre des Travaux publics (M. Winters), qui nous a dit hier qu'en augmentant le taux d'intérêt il allait mieux permettre à ceux qui ont un revenu moyen de trouver l'argent pour se construire! Comment cela se fera-t-il? Mystère! C'est clair que ceux qui ont le moyen d'emprunter à un taux plus élevé vont obtenir des emprunts. Mais la majorité de ceux qui ont besoin de maisons ne sont pas ceux qui gagnent $7,000, $8,000, $10,000 ou $15,000 par an. Non, ce sont précisément ceux qui gagnent moins que cela qui seront atteints, n'ayant pas le moyen d'acquitter un intérêt supérieur à celui qu'ils ont versé jusqu'ici.

Le premier pas qu'a fait le Gouvernement dans cette présumée course contre l'inflation a été de porter à 3½ p. 100 le rendement des billets à court terme du Trésor. Telle était la politique du Gouvernement. On sait qu'après cela, la Banque du Canada a dû établir son taux d'escompte à 3½ p. 100. Elle ne pouvait faire autrement, et cela découlait directement de la politique du Gouvernement. Ensuite, les banques à charte (et il s'agissait encore d'une conséquence indirecte, sinon directe, de la politique du Gouvernement) ont dû porter de 8 à 15 p. 100 leurs réserves

liquides nécessaires en espèces. Les banques à charte ont été immédiatement forcées d'augmenter leurs taux d'intérêt, le portant ainsi à 6 et à 7 p. 100 et, en certains cas, jusqu'à 8 p. 100, selon les garanties de l'emprunteur.

Nous constatons que, sous l'empire de cette prétendue aide du Gouvernement fédéral, les grandes entreprises et ceux qui ont de l'argent n'éprouvent aucune difficulté à obtenir les fonds qu'il leur faut. Dans la plupart des cas, les grandes compagnies pétrolières ou autres entreprises analogues, —je n'ai aucune raison de parler d'elles plutôt que d'autres,—grâce au crédit dont elles disposent et à leur façon d'absorber les frais dans les prix, peuvent se permettre d'obtenir de l'argent à plus fort intérêt. Elles n'ont donc guère de difficulté. Cependant, à cause de la ligne de conduite du Gouvernement qui permet aux taux d'intérêt et aux prix de monter, l'homme moyen a toutes les peines du monde à obtenir les fonds qu'il lui faut pour se maintenir en affaires. Les petites entreprises familiales et les petites exploitations agricoles n'ont pas la partie belle. Si c'est là l'aide que le Gouvernement fédéral apporte à l'homme moyen,—et c'est ce que je crois,—c'est-à-dire à près des trois quarts des habitants du pays, il n'a pas lieu d'en être bien fier.

On ne peut certainement pas dire que le salarié, l'employé de bureau, soient bien prospères actuellement. A mon avis, tous les députés admettront qu'après avoir touché son chèque et payé ses comptes du mois, le travailleur moyen n'a plus grand chose; que la plupart des gens sont dans le même cas et qu'en conséquence du manque d'argent pour vivre, ils s'enfoncent tellement dans les dettes qu'ils n'en pourront sortir d'ici 25 ou 30 ans.

Je m'attarderai un instant sur le coût élevé de la vie, parce que c'est, d'après moi, un aspect que le Gouvernement pourrait améliorer. Non seulement l'indice des prix est-il monté sans cesse jusqu'ici, mais il tend à poursuivre son ascension. J'ai devant moi un article du *Western Producer*, numéro du 10 janvier, qui traite de la question. Il est intitulé: "Le coût de la vie augmente encore, malgré la baisse des prix des comestibles." En voici un passage:

> Bien qu'on ait pu constater une baisse sensible de prix pour les produits alimentaires, l'indice du prix des produits de consommation au Canada est monté d'une fraction en novembre, pour atteindre le maximum de 120.4, au cours d'une augmentation constante depuis trois mois.
>
> L'indice prend pour point de comparaison les prix de 1949, représentés par le chiffre 100. En novembre il y a un an, l'indice était de 116.9.

Plus loin, l'article dit encore ceci:

> L'indice composite des prix agricoles canadiens aux centres de consommation a baissé de 2.1 p. 100 en passant de 212.4 à 208.9 p. 100. L'indice des produits des champs est descendu de 0.7 p. 100, en passant de 165.2 à 164.1, tandis que celui des produits animaux est tombé de 259.6 à 251.7 p. 100.
>
> Le fléchissement de l'indice des produits agricoles traduit une baisse de prix tant pour les produits des champs que pour les produits d'origine animale. L'indice des produits de grande culture a baissé surtout à cause du fléchissement des prix de la plupart des céréales et des pommes de terre de l'Est. Une diminution assez prononcée du prix des porcs et des diminutions moins marquées dans le cas des œufs, des bouvillons de l'Ouest et du lait servant à la fabrication du fromage dans l'Est ont entraîné la baisse de l'indice des produits d'origine animale.

D'après cet article, il est évident que les producteurs de ces denrées alimentaires ne sont pas ceux qui en profitent. Alors que les prix ne cessent de monter, le coût des articles dont les gens ont besoin pour vivre, c'est-à-dire les produits agricoles, baisse constamment.

Une des autres choses qu'il faut signaler à la Chambre, monsieur l'Orateur, c'est la politique ministérielle de resserrement du crédit. Cette politique se manifeste dans l'augmentation de la dette et des achats à crédit. L'an dernier, les achats à crédit ont atteint leur point le plus élevé depuis septembre 1955, alors qu'ils s'établissaient à 342 millions de dollars.

J'aimerais citer une publication du Bureau fédéral de la statistique, la *Revue statistique du Canada*. On y signale le total des ventes de détail au comptant et des ventes de détail à crédit, pour 1941; voici le tableau:

Année	Pourcentage des ventes de détail au comptant	Pourcentage des ventes de détail à crédit
1941	71.6	28.4
1948	75.0	25.0
1949	73.5	26.5
1950	72.7	27.3
1951	71.6	28.4
1952	68.4	31.6
1953	64.6	35.4
1954	65.4	34.6
1955	63.7	36.4

On voit que les ventes de détail au comptant ont continuellement baissé tandis que les ventes de détail à crédit ont continué de s'accroître. N'eût été l'abondance des achats qui ont été faits à crédit en notre pays, le Canada serait en bien pire posture qu'aujourd'hui.

Quelques mots d'un problème d'ordre plus local, celui du parc national de Banff. Comme chacun le sait, le parc de Banff est le plus grand parc national du Canada, même du continent nord-américain. Il est plus peuplé qu'aucun autre parc national du Canada. En réalité, il a une population plus forte que tous les autres parcs de l'Ouest canadien. Chaque fois qu'il est ici question d'aide fédérale aux parcs nationaux, le ministre du Nord

canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) nous répond que le Gouvernement dépense beaucoup plus d'argent pour les parcs qu'il n'en reçoit. C'est peut-être vrai. Les centaines de milliers de dollars que le Gouvernement perçoit de tout automobiliste qui franchit les grilles des parcs, soit $2 par tête, ne tient pourtant pas compte de tout ce que les parcs nationaux et celui de Banff en particulier signifient pour le progrès et la prospérité de notre pays. Les touristes qui viennent visiter le parc national de Banff ou tout autre parc national du Canada laissent des millions de dollars dans notre pays, millions dont chaque Canadien a sa part. On ne peut donc mesurer l'apport des parcs nationaux aux seules recettes perçues à l'entrée de ces parcs.

Je tiens à attirer l'attention du Gouvernement, en particulier, et du ministre compétent, sur les améliorations ou la construction d'immeubles à Banff même. J'estime que, dans ces cas-là, les gens de Banff ont pleinement le droit de réclamer une plus étroite collaboration du gouvernement fédéral vu que toute mesure prise dans le parc a des répercussions d'ordre personnel sur les gens de l'endroit. Je concède au gouvernement que, depuis deux ou trois ans, et surtout depuis deux ou trois mois, il y a eu collaboration beaucoup plus étroite, comme il se doit d'ailleurs, et les choses doivent continuer de s'améliorer. Dans le cas contraire, le ministre en entendra parler, non seulement de la part de la population de Banff mais aussi de leur représentant en cette Chambre.

Permettez-moi de vous dire brièvement ce qui se passe à Banff et pourquoi une collaboration plus étroite s'impose à cet égard. Depuis quelques mois le gouvernement a décidé d'installer un nouveau système d'aqueduc et d'égout, ou du moins d'améliorer celui qui s'y trouve déjà. Depuis des années Banff jouit d'un très bon service d'aqueduc que la population a payé au moyen des impôts qu'elle a versés. Or, voici que, sans consulter la population de Banff, le gouvernement décide soudain d'installer un système assez considérable pour répondre aux beosins des touristes qui fréquentent le parc et qui sont au nombre de plusieurs milliers. Le coût de l'entreprise serait partagé, moitié par le gouvernement fédéral et moitié par la population de Banff. On a pris cette décision sans consulter la population de Banff, bien que ce soit elle qui ait à payer 50 p. 100 des dépenses. La population n'en a jamais entendu parler jusqu'au jour où les taux ont été augmentés, et leur part de ces taux augmentés, représentent plus que ce que nous devons payer à Calgary pour des services équivalents.

[M. Johnston (Bow-River).]

Je sais que le ministre nous dira qu'en contribuant dans une proportion de 50 p. 100, le gouvernement fait beaucoup plus que ce à quoi il est tenu. A mon avis, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral devrait payer au moins 75 p. 100 de ces dépenses supplémentaires, car on ne devrait pas exiger des 2,500 habitants de Banff qu'ils assument 50 p. 100 du coût d'un aqueduc et d'un réseau d'égouts qui doivent servir à tous les touristes qui séjournent trois ou quatre mois par an. Au cas où quelqu'un s'imaginerait que j'exagère, j'aimerais vous citer des passages d'une lettre émanant du conseil consultatif de Banff. Certaines des sommes qui ont été dépensées dans le parc national de Banff n'avaient aucune raison d'être; le travail a été mal fait, et la construction générale n'est pas ce qu'elle devrait être. Je vais lire au ministre un passage de cette lettre émanant du conseil consultatif, et on ne pourra pas dire que je le fais derrière son dos car il est au courant de la question. Cette lettre est datée du 20 novembre 1956. En voici les termes:

> Le Conseil tient à vous remercier de la courtoisie et de l'empressement avec lequel vous avez bien voulu nous exposer le point de vue du ministère. Il regrette toutefois de ne pas se trouver en mesure d'accepter, dans bien des cas, les conclusions auxquelles est parvenu le ministère, car il ne semble pas que les faits puissent les confirmer.

Voici encore ce que je trouve dans un autre paragraphe:

> Comme on ne lui a soumis aucun chiffre susceptible d'être contrôlé et vérifié, le Conseil est dans une situation très désavantageuse et n'est pas en mesure de dire avec autorité ce qu'il pense de la manière dont on a évalué le coût du dispositif actuel d'égouts et des conduites d'eau; or une telle évaluation devrait tenir compte des sommes dépensées pour l'installation, la réparation et l'entretien et qui figurent dans les dossiers du ministère, mais ce que ces dossiers ne font pas voir, c'est la proportion du prix de revient total représenté par du mauvais travail, des matériaux gaspillés, et des préparatifs mal faits. Comme il s'agit, évidemment, d'une longue période, il serait absurde d'entreprendre si tard une enquête, mais il n'y a pas encore si longtemps qu'on a installé à grands frais des bassins collecteurs qui se sont trouvés peu après enterrés sous des trottoirs neufs et rendus inutilisables, tandis que d'autres ont été aménagés à des endroits où il leur est impossible de fonctionner. On pourrait citer d'autres cas analogues de gaspillage de deniers publics. Ces dépenses figurent au dossier, mais rien ne permet de se faire une idée de l'écart entre le prix de revient réel et ce que le travail aurait dû coûter s'il avait été exécuté convenablement.

Voici maintenant le dernier alinéa:

> Dans ces conditions, le conseil estime donc qu'il ne peut approuver ni le nouveau barème de taux ni la façon dont on l'a mis en vigueur. En outre, il réclame instamment qu'à l'avenir aucun changement ne soit apporté au barème des taxes ou des permis sans que les personnes domiciliées dans les parcs aient eu l'occasion, par l'entremise

de leurs représentants, de se renseigner sur ces changements et d'en discuter avec le ministère. Il demande également que tous les travaux importants de construction ou d'entretien fassent l'objet de soumissions et que les citoyens aient le droit de désigner un inspecteur attitré ayant l'autorité nécessaire pour s'assurer de l'exécution de toute entreprise suivant des normes reconnues et satisfaisantes. Le conseil estime que si les personnes domiciliées dans les parcs doivent faire les frais de toutes les améliorations, elles ont le droit d'exiger qu'on les consulte avant que ces travaux soient entrepris et de déterminer de quelle façon ces travaux seront exécutés.

Je signale ce fait pour démontrer que, dans une large mesure, l'argent dépensé par le gouvernement fédéral dans les parcs nationaux a été gaspillé. Les travaux n'ont pas été exécutés suivant des normes reconnues, et les préparatifs ont fait défaut. Je tiens donc à dire au ministre que la population du parc national de Banff devrait être pleinement consultée, par l'intermédiaire de son conseil consultatif, chaque fois que des travaux de ce genre sont entrepris. Les contrats devraient être adjugés à la suite de soumissions au lieu d'être confiés à des amis politiques.

J'aurais voulu traiter assez à fond la question de l'agriculture mais il ne me reste pas beaucoup de temps. Je ne pourrai donc pas m'y arrêter trop longuement, mon temps de parole ayant passé trop rapidement. Je tiens à dire néanmoins que c'est une des grandes industries de l'Ouest et des autres parties du Canada que le Gouvernement actuel a négligée.

Aujourd'hui, par suite du coût toujours plus élevé de la production agricole, il est devenu pour ainsi dire impossible aux cultivateurs de ne pas s'endetter. Le parti créditiste est bien convaincu que les prix agricoles devraient se fonder sur la parité et que le programme du gouvernement fédéral devrait tenir compte de ce principe afin d'assurer aux cultivateurs de l'Ouest leur juste part du revenu national.

Quand on compare les prix obtenus par les cultivateurs à ceux qu'ils sont forcés de payer pour ce qu'ils achètent, on constate qu'il ne leur reste pas grand chose à la fin de l'année civile ou de l'année financière. Je rappelle au gouvernement une des propositions exposées dans le rapport de la Commission royale Gordon où l'on demande que la question du versement de paiements en espèces aux cultivateurs à l'égard du blé entreposé à la ferme soit étudiée dès cette session-ci. Je sais que la commission royale a proposé que les paiements en espèces versés à l'égard du blé entreposé dans les fermes soient calculés en fonction des contingents mais, à mon avis, monsieur l'Orateur, cela ne sera pas suffisant.

Les cultivateurs devraient obtenir plus qu'un versement en espèces dans le cadre du contingent. Ils devraient obtenir des versements en espèces assez importants pour qu'ils puissent exercer leur activité pendant l'année ou, tout au moins, assez importants pour qu'ils n'aient pas à s'endetter davantage.

Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que le sentiment général de la Chambre,—celui, en tout cas, des représentants ruraux,—est conforme au point qu'exposait, le 4 janvier, dans une émission, M. A. T. Baker. Parlant au nom du syndicat du blé de l'Alberta, il disait:

> La situation est grave, cependant, quand l'agriculture se trouve dans un état de demi-crise alors que presque tous les autres secteurs jouissent d'une prospérité sans précédent. Nous devons, dans le calme et en faisant preuve de sens commun, chercher une solution à ce problème de notre abaissement au dernier échelon de l'économie nationale.

Je pense que ce court paragraphe, tiré de l'allocution de M. Baker, résume assez bien la situation de l'agriculture dans l'Ouest.

J'aimerais m'étendre sur le problème agricole. J'ai toutes les notes voulues sous les yeux, mais le temps me manque. Cependant, on peut être sûr que nous y reviendrons à la première occasion. D'autres graves problèmes se posent également dans ma circonscription, celui du recul de l'industrie houillère et celui des milieux ouvriers, pour ne mentionner que ceux-là. Le temps dont je disposais ne m'a pas permis d'accorder à nos nombreux problèmes toute l'attention que j'aurais voulu leur donner cet après-midi.

M. J. Watson MacNaught (Prince): Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous, par votre entremise, d'adresser mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse (MM. Hanna et Robichaud). Ils se sont excellemment acquittés de leurs fonctions. Mes hommages sont d'autant plus sincères que je me souviens d'avoir eu l'honneur de proposer moi-même l'adoption de l'Adresse il y a une dizaine d'années.

Je voudrais aussi féliciter notre collègue de Kings (M. Kickham) de l'excellent discours qu'il prononçait hier. Parce qu'il a parlé d'un grand nombre des problèmes importants qui se posent actuellement à l'Île du Prince-Édouard il m'est inutile de revenir longuement sur ces questions.

Il en est toutefois une qui, à l'heure actuelle, préoccupe au plus haut point nos cultivateurs et, plus particulièrement, nos producteurs de pommes de terre. Je songe ici aux dispositions douanières injustes qui régissent actuellement le commerce des pommes de terre entre le Canada et les États-Unis. Il y a environ deux ans j'évoquais ce

problème à la Chambre. Je disais alors qu'il y aurait lieu de négocier de nouveau ces dispositions injustes, en indiquant mes raisons. Je n'ai pas aujourd'hui l'intention de renouveler les arguments que je faisais valoir alors. Je crois comprendre toutefois qu'on a demandé à GATT l'autorisation de renouveler, en les modifiant, les accords tarifaires intervenus entre le Canada et les États-Unis, et que cette autorisation a été effectivement accordée. Je souhaite que les spécialistes en matières tarifaires, américains et canadiens, si ce n'est déjà fait, se rencontreront bientôt afin de mettre au point des dispositions tarifaires plus équitables en ce qui concerne le commerce des pommes de terre.

Qu'on me permette maintenant de consacrer quelques instants au rapport préliminaire de la Commission Gordon sur les perspectives économiques du Canada, plus particulièrement en ce qui a trait aux provinces Maritimes. Il est malheureux que le rapport ait été mal accueilli par les journaux, notamment par ceux des provinces Maritimes. Ces journaux semblent s'attacher exclusivement aux aspects négatifs du rapport en ne tenant aucun compte des propositions vraiment utiles qui s'y trouvent. Pour ma part, j'estime qu'il y a lieu de le considérer dans son ensemble au lieu d'isoler les diverses parties de leur contexte. A mon avis, il y a beaucoup de bon dans ce document. Il pourra rapporter aux provinces Maritimes des avantages permanents pour peu qu'il suscite la collaboration entière de toutes les parties en cause.

Le plus important problème des provinces Maritimes est celui du transport, l'acheminement des produits du sol et de la mer vers les marchés. Je suis donc heureux que la Commission ait consacré une bonne partie de son rapport à ce problème.

Voici l'alinéa 8, page 100:

> Il semble évident que les moyens de transport de la région de l'Atlantique ont besoin d'amélioration, mais nous n'avons pu entreprendre l'étude détaillée qui s'imposerait pour formuler des propositions précises au sujet des mesures à prendre en vue d'en arriver à une solution satisfaisante.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si depuis un demi-siècle il y a eu une seule commission économique qui, présentant un mémoire sur les provinces Maritimes, ait omis de parler du problème des transports. C'est notre plus grave problème.

M. Van Horne: Et le Gouvernement n'a rien fait à ce sujet.

M. MacNaught: La Commission recommande donc, et je suis bien de cet avis...

M. Van Horne: Et le Gouvernement n'a rien fait.

[M. MacNaught.]

M. MacNaught: La Commission propose que cela fasse l'objet d'une enquête spéciale qui devrait notamment reprendre l'étude des effets actuels de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, adoptée en 1927. Cette mesure a exercé une influence très heureuse sur l'économie des provinces Maritimes. Toutefois, bien des effets bienfaisants de la loi ont été annulés ou amoindris par les augmentations uniformes qu'on a édictées à l'égard du tarif-marchandises au cours des dix dernières années.

J'ai donc constaté avec un vif plaisir que ce vœu figurait dans le rapport. C'est un des vœux dont la Commission recommande la plus prompte application. J'engage donc le Gouvernement à nommer sans retard une Commission qui approfondisse nos problèmes de transports et, plus particulièrement, l'influence que les augmentations uniformes du tarif-marchandises ont eue sur les effets bienfaisants de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes au cours des dix dernières années.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans le débat sur l'Adresse, je dois faire écho aux hommages rendus aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour la façon admirable dont ils se sont acquittés de leur devoir. Quoique le débat sur l'Adresse ait fourni l'occasion de traiter bien des sujets au cours des quelques jours qui nous sont accordés pour le faire, le discours du trône ne prête pas beaucoup à discussion. C'est plutôt, semble-t-il, un document préélectoral rempli de généralités creuses, qui précède probablement l'exposé d'un budget de libéralités avant les élections de juin prochain, exposé budgétaire qui, selon toute probabilité, sera présenté de telle sorte que nous aurons encore moins de temps pour le discuter que nous n'en avons eu pour le discours du trône.

Je suis sûr que le contenu du discours du trône a déçu bien des Canadiens. Il y est bien peu question des problèmes réels qui se posent à la population. Les cultivateurs de tout le pays sont inquiets. Leur situation s'avilit graduellement et ils sont devenus la classe la plus pauvre du Canada. Ceux qui s'occupent d'agriculture ont à juste titre le sentiment d'être oubliés par comparaison aux gens des autres industries. Les frais de production ne cessent d'augmenter et aucune autre industrie canadienne n'enregistre une plus faible marge de bénéfices avant déduction des impôts. En fait les autres industries ont presque le double de ce que les cultivateurs obtiennent en revenus avant déduction des impôts. Le Gouvernement ne semble pas

s'en préoccuper, quand presque tout le reste du pays s'en inquiète. Le Gouvernement semble vouloir conserver son attitude normale de béate insouciance. En fait, les députés ministériels à la Chambre ne semblent guère s'intéresser au discours du trône. Très peu de ministres ont pris la parole dans ce débat et très peu d'entre eux se donnent même la peine de rester à la Chambre pour écouter les observations de ceux qui veulent bien prendre la parole dans ce débat. Les députés ministériels siègent à droite depuis si longtemps qu'ils en sont remplis de suffisance et que rien ne semble avoir de l'importance à leurs yeux, du moment que cela ne les touche pas de près.

M. Lennard: Regardez-les sourire même en ce moment.

L'hon. M. Rowe: Les gouvernements sont comme des machines qui, après avoir servi longtemps, sont usées et tombent en désuétude.

L'hon. M. Pickersgill: Certaines s'usent plus vite que d'autres.

L'hon. M. Rowe: Cette observation vient d'un des jeunes ministres, qui a moins d'expérience dans le Cabinet, mais il lui suffit de regarder ses collègues et de voir leurs visages fatigués pour se rendre compte que le Gouvernement est épuisé.

L'hon. M. Pickersgill: Votre gouvernement est devenu vieux dans environ un mois et demi.

L'hon. M. Rowe: Le régime libéral est devenu vieux, en effet. Si vraiment la démocratie doit survivre, il nous faut changer de Gouvernement. Jamais le Canada n'a eu besoin plus qu'aujourd'hui de changer de Gouvernement. Le régime actuel est au pouvoir depuis si longtemps que les Canadiens commencent à s'alarmer de son attitude. Ce n'est pas une figure de style que d'affirmer que tout le monde admet maintenant que le Gouvernement fait preuve d'insouciance béate. La population est certes d'avis que l'intérêt politique a toujours été le mot d'ordre du Gouvernement.

M. Lennard: Il est devenu passablement rouillé!

L'hon. M. Rowe: Aucun Gouvernement possédant une si vaste majorité ne peut rester au pouvoir longtemps, sans faire preuve, comme c'est le cas du Gouvernement actuel, d'arrogance et de mépris envers le Parlement, sans négliger affreusement les questions importantes qu'on lui soumet. Et il est quand même applaudi par d'innombrables soutiens! Les applaudissements ne sont jamais si nourris que lorsque le Gouvernement fournit les réponses les plus vides et les plus habiles pour empêcher qu'on pose des questions. L'autre jour, un député n'a-t-il pas dit que les membres de ce côté-là de la Chambre étaient l'objet de critiques, que même des membres du cabinet étaient blâmés? C'est apparemment quelque chose de grave aux yeux des membres du gouvernement libéral quand les membres de la loyale opposition de Sa Majesté les critiquent à titre de ministres.

M. Lennard: Quelle affaire!

L'hon. M. Rowe: On est d'avis qu'il y a si longtemps qu'ils sont au pouvoir qu'il ne faudrait pas les attaquer ni rien dire qui puisse comporter un manque d'égards envers eux. A la vérité, il ne s'agit pas de leur manquer d'égards mais de jeter un doute sur leur genre d'intelligence. Nous avons été témoins des changements qui sont survenus de ce côté-là de la Chambre et comme dit le comédien dans le vieil adage: "Quelle différence dans quelques années seulement!" J'ai été témoin de quelques changements au cours des années.

Le très hon. M. Rowe: Pourquoi ne déférez-vous pas la question à un comité?

L'hon. M. Rowe: Et mon honorable ami qui vient de m'interrompre a aussi changé. De fait, j'ai vu beaucoup de changements s'opérer en lui. Lorsqu'il est arrivé à la Chambre, il se montrait prudent et circonspect comme doit l'être un bon ingénieur, mais il y a si longtemps maintenant qu'il est le génie de la Chambre qu'il devient de plus en plus impatient et met toute prudence de côté. Tels sont les changements qui s'opèrent dans un homme qui est au pouvoir trop longtemps.

L'hon. M. Pickersgill: Parlez-vous d'expérience?

L'hon. M. Rowe: Non, mais je connais quelqu'un que vous avez suivi de très près à la Chambre. Il était tellement habitué à ce qu'on trouve qu'il avait raison qu'il avait peine à se maîtriser et pensait presque devoir consulter les esprits.

Monsieur l'Orateur, les gouvernements s'émancipent ainsi des partis et les tendances que j'ai pu observer moi-même ont été relevées avec inquiétude par bien des Canadiens. D'ailleurs, presque tous ceux qui ne figurent pas sur les listes de paye pensent ainsi, mais comme le Gouvernement y fait figurer presque tout le monde, il est probable que les quelques-uns qu'il a oubliés y seront portés avant le mois de juin.

L'hon. M. Harris: Vous pourriez peut-être nous rappeler quelques noms.

L'hon. M. Rowe: Vous avez porté tant de monde sur les listes de paye depuis que je suis ici et que vous occupez votre poste actuel, qu'il faudrait un avocat bien retors pour découvrir ceux qui n'ont pas eu cet honneur et même celui-ci éprouverait quelque difficulté à vous rappeler des noms, parce que l'opportunisme a toujours été votre fort.

Nous traversons une période grave de l'histoire humaine, de l'histoire du Commonwealth et des affaires internationales. Mais le Gouvernement semble fort satisfait de lui-même et se montre peu soucieux des tendances complexes que nous observons. Oui, monsieur l'Orateur, quel changement en peu d'années! Je me rappelle le temps, à la Chambre, où il fallait prendre bien garde de ne pas sembler trop étroitement attaché à la mère patrie. Je me rappelle avoir entendu des hommes d'État, siégeant de l'autre côté de la Chambre, nous dire qu'il ne restait rien de notre lien avec la mère patrie, si ce n'est un mince fil de soie qu'on ne pouvait guère voir trembler à travers l'océan. Même ce faible lien s'est amenuisé depuis lors.

Je me rappelle, monsieur l'Orateur,—et je suis sûr que vous vous le rappelez aussi; originaire du même comté que moi, vous devez avoir des vues semblables sur ces relations,—alors que nos jeunes livraient la guerre la plus désespérée de l'histoire, il y a quelques années, qu'on nous a dit que nous n'avions pas de place dans notre vaste pays pour aménager des aéroports, même si la mère patrie devait en acquitter les frais, par crainte des répercussions politiques qu'ils pourraient avoir chez nous. On avait décidé de laisser la vieille Angleterre acquitter ses propres frais, en plus de tout le fardeau qu'elle supportait. Nous n'avions pas de place pour aménager des aéroports dans les vastes espaces libres de Prince-Albert, d'où vient le nouveau chef de notre parti.

Le très hon. M. Howe: Quel champ d'aviation la Grande-Bretagne a-t-elle payé?

L'hon. M. Rowe: Elle n'a pas pu en payer, parce qu'on ne lui a pas permis d'entrer ici. Pas du tout, monsieur l'Orateur, et, depuis, celui qui vient de m'interrompre a concédé de vastes terrains aux États-Unis en se conformant à la vieille idée qu'il ne faut pas les provoquer, que nous ne devons pas provoquer nos voisins du Sud, même si, lentement et silencieusement, nous faisons fi de nos relations avec le Commonwealth.

Lorsque le Gouvernement briguera les suffrages de la population, il devra rendre compte de certaines tendances qui se manifestent de plus en plus dans la vie et le caractère de ce pays en raison du contrôle ennuyeux qu'il exerce depuis longtemps sur les affaires au Canada. Il y a des gens, je le sais, qui font peu de cas de ces problèmes. Rien n'est plus dangereux dans une ère de prospérité. Le ministre du Commerce nous dit que même si nous achetons aux États-Unis pour plus d'un million de dollars de plus que nous y vendons, c'est une sorte de prospérité. Demandez aux cultivateurs de Simcoe et d'ailleurs ce qu'ils en pensent. Cela ne va pas. Ils ont acheté des articles de fer et d'acier que les États-Unis ont fabriqués au moyen de notre minerai de fer. On semble avoir pour attitude qu'il ne faut pas provoquer les États-Unis même s'ils demandent des enquêtes sur les prix que nous établissons pour nos biens, lorsqu'il nous arrive, comme c'est arrivé, évidemment, de hausser le prix de certains de nos produits forestiers, papier-journal ou autres produits d'exportation. Mais si le gouvernement conservateur de la province d'Ontario n'avait pas conservé une attitude ferme, ils auraient ordonné l'examen des livres secrets des compagnies, afin de mettre en doute notre droit de fixer un prix sur tout ce que nous avons à vendre.

Il est exact qu'entretemps les prix de ces articles ont augmenté, comme ceux de tous les autres articles, de 85 p. 100 depuis 12 ans, mais le Canada n'a nullement protesté quand ils ont pris notre minerai de fer pour en faire du fer et de l'acier dont ils ont augmenté le prix de 114 p. 100 dans la même période. Il est vrai que nos ventes s'adressent à un marché très vaste; un milliard et quart de dollars de produits forestiers s'en vont vers les États-Unis. Mais nous achetons en revanche pour 1,490 millions de dollars de produits ferreux, alors que le minerai brut que nous leur vendons ne représente que 136 millions de dollars.

Qu'y a-t-il dans le discours du trône susceptible de consoler le jeune ingénieur ou les mères et les pères de notre pays qui se demandent quelles possibilités s'offriront à leurs enfants? Bien sûr, nous avons beaucoup entendu parler d'arts, de sciences et d'humanités, du conseil que l'on est en train de créer, et des millions qui vont être consacrés à cette entreprise. Tout cela est fort bien. Mais le Gouvernement ne pourrait-il pas sortir de sa léthargie et voir qu'au cours des deux dernières années, il est parti vers les États-Unis plus d'investigateurs scientifiques et d'ingénieurs formés dans nos universités qu'il n'en est jamais parti en aucune période de deux ans depuis la Confédération?

Le très hon. M. Howe: C'est faux.

L'hon. M. Rowe: Ma foi, monsieur l'Orateur, je préfère m'en remettre aux preuves que j'ai en main plutôt qu'aux interruptions irréfléchies du ministre...

Une voix: Quelles sont ces preuves?

L'hon. M. Rowe: ...car, monsieur l'Orateur, cela dure depuis deux ans. Puisque le gouvernement a la haute main sur la radio et la télévision de même que sur d'autres monopoles d'État, il devrait songer à entreprendre certaines recherches scientifiques sur l'enseignement et à faire une enquête plus soigneuse sur certaines de ces émissions de télévision car nos enfants apprennent maintenant à tromper avant d'apprendre à parler. Je me demande ce que sera la génération qui pousse. J'aime beaucoup l'animation mais, bien que le gouvernement actuel soit devenu lent, paresseux, vieilli et fatigué au point qu'il ne peut accepter rien de neuf, je l'engage à faire une enquête sur les émissions de télévision qui excitent l'imagination de nos adolescents, qui les encouragent à courir les ruelles et les grands chemins et à se livrer à toutes sortes de crimes et à toutes sortes d'aventures qui, dans certains cas, on l'a prouvé devant les tribunaux, leur sont suggérés par ce qu'ils ont vu dans des représentations, surveillées par le gouvernement, où l'on fait étalage des arts, des sciences sociales et des humanités.

Je ne me propose pas, monsieur l'Orateur, de faire la revue de notre situation commerciale; je sais qu'un budget nous sera présenté. Le ministre des Finances (M. Harris) sourit.

Monsieur l'Orateur, quel rare plaisir on doit éprouver d'être en mesure d'extraire des goussets du contribuable plus d'argent qu'on en a jamais extrait depuis la confédération, de dépenser plus d'argent que jamais, de pousser le taux d'intérêt hypothécaire à des niveaux sans précédent et, tout cela fait, de disposer du plus gros excédent budgétaire de notre histoire, plus un excédent occulte au moins aussi important que l'excédent visible. Jamais un gouvernement n'a abordé les élections mieux armé. Nous aurons des élections l'été prochain au regard desquelles toutes les autres sembleront insignifiantes. J'ai vu pas mal d'élections dans le temps. J'ai assisté à des distributions abondantes d'appâts électoraux, sous forme d'expédients libéraux. Mais il est une chose certaine, c'est que l'été prochain nous assisterons à la chute d'une manne électorale abondante. Du firmament retombera une manne extraite depuis cinq ans du contribuable lui-même,—près d'un milliard de dollars correspondant à l'excédent des recettes sur les besoins. Et le Gouvernement se demande comment il se fait que soient mécontents nos cultivateurs ou nos travailleurs. Il voudrait savoir comment il se fait que les bénéficiaires de toutes ces largesses puissent se demander comment ils pourront continuer à payer les études universitaires de leurs enfants.

Pour satisfaire les gros, pour assurer leur avenir, le Gouvernement hausse les taux d'intérêt de manière à atteindre environ 80 p. 100 de la population du Canada. Il continue à prélever de lourds impôts afin d'empêcher les citoyens de consacrer trop d'argent à l'achat de chaussures pour leurs bébés, ou d'empêcher les universités d'améliorer l'enseignement des humanités ou des sciences sociales chez nous.

En vérité, le Gouvernement s'est une fois de plus engagé dans une voie malheureuse, glissante où il se laisse glisser de plus en plus. Le nombre de sièges vides de l'autre côté de la Chambre, au cours du débat sur l'Adresse, témoigne suffisamment de l'indifférence des députés libéraux à tout ce qu'il peut arriver, à condition que cela ne leur arrive pas à eux.

Le très hon. M. Howe: Combien y en avait-il de votre côté lorsque vous avez commencé à parler?

L'hon. M. Rowe: Je crois que nous sommes beaucoup plus nombreux de mon côté maintenant que du vôtre lorsque j'ai commencé. Je vous remercie du compliment. Au moins quand je parle, les députés reviennent à leurs pupitres. Lorsque c'est vous qui avez la parole, la plupart s'en vont.

L'hon. M. Pickersgill: Conduite servile!

L'hon. M. Rowe: Je ne prononce pas ce discours d'un cœur insouciant...

L'hon. M. Pickersgill: Sans soin!

L'hon. M. Rowe: Vous êtes en cette matière le meilleur juge de tout le Parlement. Je n'essaie pas de faire l'insouciant, ni d'imiter les façons cavalières du ministre de l'Immigration. Je tâche d'attirer l'attention du Gouvernement sur quelques aspects qu'il semble impossible de lui faire comprendre. Nous avons un chef compétent et un parti solide mais il se peut que notre parti n'ait pas à gagner les élections par ses propres mérites. Le pays sera si dégoûté d'un Gouvernement vieux et fatigué qui ne s'occupe pas de ces questions essentielles que le gouvernement sera démis *ipso facto*.

Le très hon. M. Howe: Combien de temps y a-t-il depuis que vous avez fait partie du gouvernement?

L'hon. M. Rowe: C'était au moment où vous passiez pour un bon conservateur à Fort-William. C'est pourquoi nous vous avions engagé comme ingénieur pour construire nos élévateurs et vous avez fait de l'excellent travail.

Le très hon. M. Howe: Il y a 27 ans de cela.

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, monsieur l'Orateur, monsieur l'Orateur...

M. Gauthier (Portneuf): Encore une fois.

L'hon. M. Rowe: Ce ne sont pas des questions qu'on peut rejeter par les interruptions spécieuses et malhabiles des députés qui siègent à votre droite. Ce sont des questions qui touchent le cœur et l'âme mêmes du Canada. Ce sont des questions qui intéressent l'espoir et la sécurité du Canada. Depuis tant d'années que je siège à la Chambre, jamais je n'ai eu tant honte que depuis six mois de la situation du Canada au sein du Commonwealth britannique.

Il en est ici, même parmi ceux qui siègent à votre droite, qui sauront que je dis vrai, mais qui n'oseront se faire entendre. Nul ne manie mieux la louange à l'endroit du Commonwealth que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Nul ne sait dire plus de bien de nos relations. Nul ne sait, aux Nations Unies, être plus éloquent en gardant un silence presque dangereux.

Où allons-nous, monsieur l'Orateur, en ce qui regarde le Commonwealth? Quelle est notre politique? Le ministre du Commerce (M. Howe) peut-il nous le dire? Non, il ne le peut pas.

M. Cardiff: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) le pourrait peut-être.

L'hon. M. Rowe: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le pourrait peut-être.

M. Lennard: Mais il n'en fera rien.

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, jamais le monde n'a connu, en matière de relations humaines, une expérience aussi considérable, aussi réussie, que le Commonwealth. Jamais, dans notre vieil univers, une expérience n'a été tentée, essayée et mise à l'épreuve avec autant de succès et pendant autant de siècles que le Commonwealth des nations britanniques. (*Applaudissements*) En effet, nos amis de la droite applaudiront et rendront des hommages peu sincères.

M. Lennard: Mais, il y a un mois, ils leur ont coupé la gorge!

L'hon. M. Rowe: Mais, quand il faut absolument faire quelque chose, quand les chefs sont presque écrasés sous le fardeau des responsabilités, que la nation qui a été, depuis des siècles, le phare de l'espoir et de la sécurité, la nation qui a été au premier rang en 1914 et en 1939, la nation qui a presque été écrasée avant que nos puissants amis du Sud prennent part à ces guerres, quand cette nation est dans une situation difficile, quand ses chefs se cherchent des appuis, que faisons-nous?

M. Lennard: Nous la sacrifions!

[M. Gauthier (Portneuf).]

L'hon. M. Rowe: Le petit peuple australien, qui n'est pas aussi nombreux que le nôtre, n'a pas été consulté; il n'a pas tellement d'orgueil qu'il faut d'abord le consulter. Certainement pas! Mais notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, quelque amour qu'il porte à la mère-patrie et quelque éloges mielleux qu'il ait à son égard, ne pouvait l'appuyer, parce qu'il n'avait pas été consulté. Il appuie maintenant les États-Unis, qui disent ne pas vouloir être consultés. Il a reproché à la Grande-Bretagne d'être allée à Suez et maintenant il appuie les États-Unis, dont le gouvernement demande au Congrès, à présent que la Grande-Bretagne a été jetée dehors, s'il peut se mêler de l'affaire?

Il s'est opposé à la Grande-Bretagne, parce que la Grande-Bretagne disait que si on le lui permettait elle resterait dans cette région tant que des signes de paix ne se manifesteraient pas et que le danger de guerre persisterait. Il s'est opposé à la Grand-Bretagne qui avait pris cette attitude. Cependant, il appuie les États-Unis quand leur gouvernement demande au Congrès l'autorisatoin d'envoyer des troupes dans ce secteur, tout en disant qu'il n'en enverrait qu'à la demande de Nasser. La Grande-Bretagne et la France ont prévenu les États-Unis que la Russie envoyait des conseillers techniques, des armes et de l'outillage pour aider les pays arabes qui menaçaient de supprimer Israël mais cela n'a pas empêché les États-Unis de déclarer que ces deux pays devaient s'en aller. Voici que les États-Unis veulent maintenant y envoyer des troupes, ce qu'ils ne feront pas sans en avoir l'autorisation, même si les troupes et l'outillage russes encombraient toutes les routes de la Bulgarie à la mer du Nord.

Ces faits inquiètent-ils, alarment-ils le Gouvernement?

Une voix: Non.

L'hon. M. Rowe: Les membres du Gouvernement s'imaginent-ils qu'ils sont au courant de tout ce qui se passe dans le monde parce qu'ils parlent et voyagent plus qu'aucun ministre ne l'a fait depuis la Confédération? Nous n'avons jamais eu de plus grands voyageurs ni de plus grands parleurs que les membres du présent gouvernement. Ils voyagent autour du monde. Peu m'importe ce que cela coûte, monsieur l'Orateur. J'ai eu moi-même à acquitter des frais de déplacement et j'en connais le montant.

Le contribuable est tellement habitué à payer des impôts élevés et à constater le gaspillage que même les montants dépensés par ces ministres-voyageurs ne semblent pas l'inquiéter outre mesure. En effet, certains agriculteurs de ma région auraient dépensé encore plus s'ils en avaient eu l'occasion.

Mais, monsieur l'Orateur, où en sommes-nous? Où allons-nous? Le Commonwealth vaut-il quelque chose ou rien?

M. Lennard: On dirait qu'il ne vaut rien à les entendre!

L'hon. M. Rowe: Sommes-nous censés appartenir au Commonwealth? Ne prétendons-nous pas pendant les campagnes électorales et aux réunions du club des Lions que nous en sommes le membre le plus important? Est-ce que nous ne prenons pas des airs de suffisance en déclarant que nous constituons le plus brillant joyau de la couronne de Sa Majesté? Sommes-nous aussi importants que cela? Alors, mes amis, l'Angleterre attend de chacun qu'il fasse son devoir. L'association des pays du Commonwealth attend de l'associé principal qu'il maintienne son rang dans les revers comme aux heures de triomphe. Où allons-nous? Il n'y a aucun doute: ou bien nous appartenons au Commonwealth, ou nous n'en sommes pas membres. Si nous n'en sommes pas membres, nous dépendrons soit du dollar et de la zone-dollar, soit du communisme et du bloc soviétique.

Ne déprécions pas le Commonwealth! Je sais que certains tenants du Gouvernement m'applaudiront. Je sais qu'il y en a qui sont venus du vieux pays. Je sais que des gens originaires de tous les pays sont assimilés au Canada et constatent que le Commonwealth britannique des nations est la plus grande association que le monde ait jamais connue. Qu'ils viennent de l'Ukraine, de la Tchécoslovaquie, de l'Autriche, de la Pologne, des Pays-Bas ou d'ailleurs, ils sont ici à cause du Commonwealth britannique des nations.

Il n'y a pas de plus grand fétiche libéral, ni de plus grande illusion libérale que le fétiche et l'illusion de ceux qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur: ils prétendent que ceux qui siègent à votre gauche se cramponnent aux vieilles attaches du colonialisme, que le Commonwealth britannique n'est que pour la minorité des protégés et qu'ils sont, eux, les auteurs du statut actuel du Canada. Il y a un quart de siècle, monsieur l'Orateur, j'ai entendu des membres siégeant de l'autre côté se vanter qu'ils avaient assuré ce statut au Canada. Oui, j'ai entendu l'ancien ministre de la Justice et l'ancien premier ministre s'en vanter. A les entendre sur les tribunes politiques, on aurait pensé que le statut du Canada portait une étiquette libérale.

Qui a assuré ce statut au Canada? Qui a assuré notre indépendance? Nous sommes parvenus à maturité. Ainsi qu'on l'a dit autrefois, nous sommes des fils dans la maison de notre mère, mais il y a longtemps que nous sommes maîtres chez nous. Le Canada est un pays indépendant. Il n'est pas devenu indépendant au sein du Commonwealth britannique. Son indépendance a raffermi d'autant son allégeance à la mère patrie.

Oui, monsieur l'Orateur, vous savez très bien,—comme le savent très bien plusieurs autres députés, siégeant un peu partout, qui ont servi sous les drapeaux lors de la première Grande Guerre,—que notre statut nous a été gagné entre 1914 et 1918, qu'il a été acheté par 60,000 Canadiens. Quand sir Robert Borden apposait sa signature au traité de Versailles, le Canada signait ce document à titre de nation indépendante. Le Canada n'a pas obtenu son statut en 1926, à la conférence à laquelle assistaient les hommes d'État libéraux de l'époque. Il a gagné son statut en 1914 et 1918. Sir Robert Borden avouait ici même qu'il avait senti les larmes couler sur ses joues quand il avait signé le traité de Versailles, car, en signant ce traité au nom d'un Canada indépendant, il avait eu conscience de le signer du sang de ceux qui reposaient dans les Flandres plutôt qu'avec l'encre dont se servaient il y a quelques années des politiciens libéraux.

Monsieur l'Orateur, nous avons un rôle à jouer et des responsabilités à assumer. Encore une fois, qu'on n'aille pas sacrifier cette grande institution. Les Canadiens ne permettront pas à leur gouvernement, quel qu'il soit, de laisser échapper la magnifique occasion que nous avons de rendre le Canada encore plus grand au sein du Commonwealth des nations britanniques. Depuis ma tendre enfance, j'ai toujours entendu dire que le soleil ne se couche jamais sur l'Empire britannique, ce qui représente un quart du globe. Je me suis donné la peine de vérifier les faits récemment. Bien que les faits soient là, il en est qui prétendent que les beaux jours de la mère patrie sont finis, que le Commonwealth a perdu sa place au soleil, qu'il nous faut maintenant tourner les yeux vers le Nord ou vers le Sud. Depuis vingt ans, le Gouvernement n'a rien fait contre une autre tendance dangereuse, je veux parler de la proportion de notre commerce effectué avec les États-Unis, qui atteint maintenant quelque 70 p. 100.

Pensons-y bien! Jamais dans l'histoire du monde et dans l'histoire des relations commerciales entre les peuples aucun pays n'a pris autant de risques que le nôtre. Jamais, sur le plan commercial, aucun pays n'a tant mis d'œufs dans le même panier. Mais, il y a bien longtemps, monsieur l'Orateur, quelques-uns des grands-pères et pères de certains jeunes interrupteurs qui siègent à votre droite, ont fait des élections en préconisant une union commerciale avec les États-Unis.

La même chose s'est reproduite en 1911. Je me rappelle très bien ce qui est arrivé en 1925. Le ministre des Finances (il n'est pas ici, car il est encore à Montréal), a dit, il y a quelques années: "Nous ne sommes pas en faveur de la politique donnant-donnant à l'égard des États-Unis, mais de droits compensateurs. Nous augmenterons notre tarif douanier quand les États-Unis augmenteront le leur. Nous aurons un régime de compensation." Autrement dit, nous chargerons Washington de prendre pour nous l'initiative et la responsabilité en matière fiscale et nous ferons selon qu'il lui plaira. Voici ce qu'il a dit quelques années plus tard: "Vu tout ce qui vient des États-Unis, nous aimerions relever nos droits frappant les importations américaines, mais nous ne voulons pas provoquer les États-Unis."

Il a dit que nous ne devions pas provoquer les États-Unis. Ce serait un bien mauvais geste. Depuis bien avant notre naissance, à vous et à moi, monsieur l'Orateur, nous avons toujours vendu plus de denrées à la mère patrie que nous n'en avons acheté d'elle. J'ai dit que le Commonwealth des nations britanniques couvre le quart du globe, mais ses marchés embrassent une plus forte proportion que cela. Vingt-sept pour cent de toutes les exportations du monde libre viennent aujourd'hui des pays du Commonwealth britannique des nations. Le Commonwealth des nations britanniques utilise trente et un pour cent de toutes les importations. Le présent Gouvernement regarde vers Washington, n'osant provoquer les États-Unis; nous les suivrons où ils iront, même s'ils reprochent à la Grande-Bretagne d'avoir suivi la même ligne de conduite; tout en condamnant la Grande-Bretagne nous suivons les États-Unis dans une voie encore plus radicale. Monsieur l'Orateur, ce serait comique si ce n'était presque une tragédie nationale.

Monsieur l'Orateur, voici ce que nous et nos hommes d'État devrions faire. Je ne leur reproche nullement de voyager. De fait, comme ils accomplissent peu de choses au pays, ils font aussi bien de voyager. Je préférerais voir voyager le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qu'il s'entretienne avec un homme à moustaches de Ceylan ou avec un autre. Je suis fier de le voir voyager, de se renseigner sur les affaires mondiales.

Cependant, monsieur l'Orateur, nous ne devrions pas déprécier notre Commonwealth. Au lieu de regarder vers Washington, nous devrions considérer notre rôle au sein du Commonwealth britannique des nations et nous demander comment nous pourrions faire l'unité en Europe occidentale. L'espoir de la civilisation réside bien plus dans l'union du Commonwealth britannique et de l'Europe occidentale que dans l'Organisation des Nations Unies qui peut être tenue en échec par ceux qu'elle cherche à maîtriser. L'Europe occidentale et le Commonwealth détiennent ensemble (en dépit de ce que peuvent croire certains au sujet du bloc-sterling) la moitié des exportations du monde et 65 p. 100 de toutes les importations. Le ministre du Commerce aime interrompre. Si ces chiffres le frappent, qu'il les réfute. S'il était dans son fauteuil il dirait probablement qu'ils ne sont pas exacts. Est-ce que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration les met en doute?

L'hon. M. Pickersgill: En effet.

L'hon. M. Rowe: Je ne suis pas ici pour instruire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il est ici depuis longtemps et devrait être mieux renseigné.

L'hon. M. Pickersgill: Ces données proviennent vraisemblablement du bureau tory de la statistique.

L'hon. M. Rowe: Le Royaume-Uni lui-même nous accorde depuis des années une balance favorable des échanges. Soixante-dix pour cent des importations de la Grande-Bretagne proviennent de l'Europe occidentale et du Commonwealth. Elle joue bien son rôle de pays membre. J'estime qu'il est grand temps que nous nous conduisions en principal associé. Mon chef de parti a réclamé maintes fois une conférence du Commonwealth. Avant de prendre ses nouvelles fonctions, il a demandé qu'on en convoque une et il a réitéré cette demande après son élection. Une des premières choses qu'il a faites en devenant chef de parti, c'est d'insister pour qu'ait lieu une conférence du Commonwealth britannique. Nous avons exhorté le Gouvernement d'en convoquer une. On nous l'a refusée. Le premier ministre a dit que cette convocation ne lui convenait pas à l'heure actuelle.

L'ancien premier ministre du Royaume-Uni s'est retiré de la vie publique, peut-être définitivement, brisé physiquement et presque la mort dans l'âme. Mais non, nous n'avons pas le temps de tenir une conférence. Le nouveau chef est venu au pouvoir au milieu d'une crise économique. La nation a presque dû capituler économiquement. Du parquet de la Chambre des communes ont émané des requêtes insistant pour que les nations du Commonwealth se réunissent, pour que nous reprenions l'étude de la question, et que nous soumettions cette affaire de commerce international à une conférence, afin qu'il nous soit possible de déterminer, après une étude approfondie de l'ensemble de cette

question de la plus haute importance, où nous en sommes et ce que nous pouvons faire.

Je ne suis pas certain, monsieur l'Orateur, pas plus que vous ne l'êtes, alors que nous nous trouvons dans une telle situation, que nous puissions parvenir à modifier le tableau du jour au lendemain. Mais avant de reprendre mon siège, j'affirme en toute sincérité qu'en notre qualité de membre principal du Commonwealth, nous devrions, quel que soit notre parti, notre race, ou notre foi, avoir honte de demeurer sans rien faire alors que nous sommes en présence d'une situation et d'une tendance qui menacent la solidité économique de la plus grande institution, de la plus grande organisation, de l'expérience la plus grandiose et la mieux réussie dans le domaine des relations humaines que l'histoire du monde ait jamais rapportées, et qui a servi de modèle au régime des Nations Unies. C'est en grande partie parce que les Nations Unies n'ont pas su s'y conformer qu'elles ont si peu de succès à leur actif.

Monsieur l'Orateur, si le Gouvernement actuel est si sûr de reprendre le pouvoir, je l'exhorte, s'il témoigne le moindre intérêt envers les générations futures, à entreprendre des recherches que nous n'aimerions toutefois pas voir confiées à une Commission Gordon. Qu'il ne choisisse pas non plus quelqu'un dont il fera un membre du cabinet, qui lui conseillera, pour gagner les prochaines élections, de prédire à la population qu'en 1980 il ne lui sera plus nécessaire de travailler du tout, qu'elle mangera mieux, qu'elle boira plus et qu'elle jouira davantage d'une existence heureuse.

Nous n'avons pas besoin de cela au Canada. Nous voulons que quelqu'un étudie la question et détermine si le Canada est l'un des principaux membres du Commonwealth; s'il joue son rôle en cette qualité. Il ne me plaît pas, monsieur l'Orateur que nos concitoyens soient contraints d'aller chercher du travail aux États-Unis pour fabriquer avec nos matières premières des objets qu'ils nous revendent ensuite. Je n'aime pas être à la merci des caprices de Washington. Il ne me plaît pas que nos affaires internationales soient menées par nos deux voyageurs jumeaux à la langue bien pendue, qui, pour les affaires étrangères, suivent les États-Unis d'Amérique. Je préférerais, même s'il leur arrive d'avoir des doutes, qu'ils suivent la mère patrie qui depuis des siècles montre la bonne voie au monde, et qui, monsieur l'Orateur, pourrait le conduire encore plus énergiquement à l'avenir si ses associés la soutenaient. Appuyée sur ses associés, elle peut encore être la plus grande nation du monde; séparée d'eux, elle tombera en pièces et nous devrons alors nous soumettre soit au dollar yankee, soit à la dictature soviétique.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je suis sûr qu'en parlant à la Chambre, le préopinant a conscience de l'admiration et de l'amitié que tous les députés éprouvent à son égard. Mais je ne voudrais pas que cet hommage soit interprété comme signifiant qu'on est toujours de son avis. Certes il se produit bien des occasions à la Chambre où l'on se demande si l'honorable député ne cherche pas à faire un discours de controverse efficace plutôt qu'à nous faire accepter toutes les choses qu'il dit sans trop de sérieux.

Une voix: Voyons, de la prudence!

L'hon. M. Martin: J'en suis sûr, l'honorable représentant ne croit pas sérieusement qu'il se trouve un député à la Chambre et, j'en suis sûr, il ne croit nullement qu'il se trouve un groupement politique à votre droite ou à votre gauche, monsieur l'Orateur, pour ne pas admettre sans réserve que le Commonwealth est un instrument bienfaisant dans notre monde et qu'il faut le conserver. On aurait cru qu'il était passé depuis longtemps le jour où il serait possible de chercher à diviser l'opinion publique du pays sur la question de l'allégeance au Commonwealth.

M. Lennard: Le Commonwealth britannique.

L'hon. M. Martin: Le Commonwealth britannique. On aurait cru aussi qu'il était passé le jour où l'on pourrait sérieusement affirmer que l'un ou l'autre groupement politique sérieux du pays ne reconnaissait pas, surtout étant donné l'interdépendance des pays et la nature critique de la présente situation internationale, la valeur du Commonwealth britannique des nations.

C'est parce qu'au cours du présent débat nous avons entendu un certain nombre de discours laissant apparaître de graves divergences entre le Gouvernement et des groupes de l'opposition relativement à l'importance du Commonwealth, que je m'élève énergiquement contre la thèse que nous venons d'entendre; elle ne peut être étayée sur aucun principe ou déclaration formulé par le Gouvernement ou par un groupe quelconque de citoyens responsables. Sur quoi l'honorable député s'appuie-t-il pour affirmer que le Canada est arrivé à un point critique en ce qui touche la valeur qu'il accorde au Commonwealth? Sur quoi se fonde-t-il qui se serait passé au Canada depuis quelques mois pour soutenir que le Gouvernement ne partage pas l'opinion de la plupart des Canadiens sur la permanence du Commonwealth comme instrument de paix dans le monde?

Il faut s'entendre sur la nature du Commonwealth si nous voulons réfuter victorieusement ces assertions. Serait-ce parce que l'un des membres du Commonwealth, à propos d'une question de quelque importance, a décidé de suivre une ligne de conduite qui ne cadrait pas tout à fait avec celle adoptée par un autre membre du Commonwealth, que le premier doit être considéré comme n'ayant plus foi au Commonwealth? Cela veut-il dire que l'association du Commonwealth exclut toute liberté de décision et de jugement de la part de ses membres? Si c'est ce que soutient l'honorable député, —pour qui, il le sait, j'ai la plus haute estime,—je dois lui dire que l'idée qu'il se fait du Commonwealth est depuis longtemps démodée.

L'hon. M. Rowe: Personne ne sait mieux que le ministre que ce n'est pas l'idée qu'on s'en fait.

L'hon. M. Martin: Il ne doit pas oublier que, en 1919, c'est un premier ministre conservateur, le très honorable Arthur Meighen, qui, à la conférence des premiers ministres, s'est élevé énergiquement...

M. Knowles: Sir Robert Borden n'était-il pas premier ministre en 1919?

L'hon. M. Martin: Je m'excuse, c'était en 1921; je remercie mon honorable ami de sa mise au point. M. Meighen assistait à une conférence impériale à Londres, en 1921, quand il prit l'initiative de dénoncer l'alliance anglo-japonaise...

L'hon. M. Rowe: C'est de cette indépendance que je parle.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas tout à fait ce que le député disait.

L'hon. M. Rowe: J'ai déjà dit au ministre qu'il dresse des épouvantails. Je n'ai pas changé d'attitude.

L'hon. M. Martin: Laissez-moi terminer mes observations et vous pourrez ensuite poser les questions que vous voudrez et auxquelles j'essaierai de répondre. M. Meighen a jugé que cette alliance anglo-japonaise n'était pas propre à favoriser l'unité du Commonwealth, était contraire aux bonnes relations entre le Commonwealth et les États-Unis et qu'elle n'était pas un instrument propre à atténuer la tension qui existait entre nations amies, qu'elle n'était pas de nature à assurer l'unité au sein de l'Empire britannique. Quelqu'un va-t-il prétendre que celui qui était alors premier ministre n'avait pas le droit d'avoir un point de vue canadien, indépendant? Quelqu'un prétendra-t-il sérieusement que M. Meighen avait une idée moins haute du Commonwealth que l'honorable préopinant?

[L'hon. M. Martin.]

Lorsque j'ai expliqué en Australie notre attitude à l'égard du Commonwealth, je me suis efforcé d'exprimer mon opinion sur le Commonwealth dans les termes qui suivent. J'imagine qu'ils décrivent le caractère et les qualités évolutionnaires du Commonwealth comme on l'envisage aujourd'hui. Voici ce que j'ai dit:

> Comme toutes les institutions humaines, le Commonwealth évolue et il continuera d'évoluer.

Si quelqu'un met en doute la justesse de cette observation, je l'invite à lire le célèbre discours de Lord Milner qui a été, certes, le plus grand protagoniste de l'Empire et du Commonwealth.

L'hon. M. Rowe: Je ne l'ai jamais nié.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami ne l'a jamais nié? Soit. Cet aveu est très important si on songe à ce qui va suivre.

L'hon. M. Rowe: Vous agitez un épouvantail.

L'hon. M. Martin: Je poursuis:

> Voilà, qu'on me permette de le dire, un des secrets de son succès. Le Commonwealth est sorti de ce qui était autrefois un empire colonial. Il est devenu une libre association de nations souveraines constituée d'hommes et de femmes de diverses races, de diverses couleurs et de diverses religions, toutes unies, pourtant, dans l'allégeance à une couronne unique et dans la foi à la validité du régime démocratique.
>
> Le droit de chaque membre à définir lui-même son attitude envers les questions internationales importantes est un des éléments essentiels de notre conception du Commonwealth.
>
> Ce serait dénaturer les faits que d'affirmer que nous nous sommes toujours entendus sur toutes les questions importantes. Il faut s'attendre que des nations situées dans diverses parties du globe n'envisagent pas les questions sous le même angle et ne leur accordent pas la même importance. Néanmoins, un des avantages de notre association familiale c'est que nous pouvons nous communiquer en toute franchise nos impressions et nos réflexions sans risquer d'être mal compris. C'est pourquoi, sans trop de formalités, nous avons pu agir si souvent avec efficacité et démontrer, par la qualité de nos relations, le genre de véritable collaboration internationale qui devrait servir de but à tous les États qui par l'entremise des Nations Unies et d'autres organismes de collaboration, cherchent à faire régner la paix dans le monde.

C'est ce que je pensais et c'est ce que je pense encore de la nature, des intentions et des buts du Commonwealth.

L'hon. M. Rowe: C'est la conception que je m'en fais depuis 30 ans.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami déclare que cette conception est la sienne depuis 30 ans. Je suis heureux de l'apprendre mais cette conception ne correspond certes pas aux vues qu'il a exprimées il y a quelques instants.

L'hon. M. Rowe: Elle y correspond parfaitement mais vous n'écoutiez pas.

L'hon. M. Martin: Je souligne particulièrement que la raison pour laquelle je me suis exprimé de cette façon c'est que je prenais la parole dans une nation sœur du Commonwealth à un moment même où toutes étaient soumises à des tensions difficiles, à un moment où toutes n'avaient pas adopté le même point de vue aux Nations Unies en ce qui concernait une initiative d'une des plus importantes des parties du Commonwealth. Un journal australien, le lendemain, a manifesté son approbation de la conception que j'avais du Commonwealth, disant que dans son essence même, il permettait à ses membres d'exercer librement leur jugement, ces droits devant être comparés aux restrictions totalitaires qui s'opposent carrément, quelles que soient les circonstances, à la moindre déviation. Voilà ce qui fait la force du Commonwealth des nations. Ce n'est guère promouvoir les intérêts de cette libre association de nations que de donner à entendre que parce qu'il a pu y avoir des désaccords, voir des nuances de désaccord, il faudrait y voir une manifestation d'un désir qu'on aurait de détruire l'unité d'un instrument actuellement indispensable à la paix du monde.

M. Lennard: Et les surhommes?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami nous dit maintenant qu'il ne faudrait pas cesser de faire confiance au Commonwealth. Il n'a pourtant fait valoir aucun argument qui puisse motiver une telle intervention de sa part.

M. Lennard: C'est certainement ce que vous avez fait l'automne dernier.

L'hon. M. Martin: Il a posé la question théorique à la Chambre et ensuite, par la nature même de la question, a cherché à donner l'impression que le Gouvernement n'avait pas fait confiance au Commonwealth. Je suis bien certain que rien, dans ce que nous avons fait,...

M. Lennard: Dans ce que vous avez fait, en effet.

L'hon. M. Martin: ...ne confirme une telle affirmation.

M. Lennard: Que dire des surhommes?

L'hon. M. Martin: En quoi consiste le Commonwealth? Le Commonwealth est formé, entre autres pays, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud. Il comprend ces grands pays asiatiques que sont l'Inde, Ceylan et le Pakistan. Est-ce raffermir le Commonwealth que de dire à ces pays asiatiques en particulier qu'en adoptant certaines lignes de conduite ils concourent au bouleversement et à la désunion du Commonwealth? J'ai eu l'occasion de m'entretenir bien sérieusement avec les premiers ministres de tous ces pays du Commonwealth en Asie, et je puis affirmer en toute certitude que, si c'était là l'idée que l'on se fait en général du Commonwealth, ce ne serait pas une opinion à laquelle tous ces premiers ministres souscriraient parfaitement.

Le Commonwealth est un instrument bienfaisant, non seulement en Amérique et en Europe, mais en Asie, et je doute fort que nous augmentions sa puissance dans ces régions en disant, comme on l'a dit alors, qu'une divergence d'opinion entre les membres du Commonwealth devait être considérée comme une preuve ou un désir de démembrement de cet important groupement de nations.

Le premier ministre de l'Inde a dit que le Commonwealth britannique était important parce qu'il se composait de nations souveraines et indépendantes liées entre elles par certains éléments communs, comme la reconnaissance de la valeur de la liberté personnelle, la reconnaissance de la primauté de l'individu sur l'État et la reconnaissance de la valeur des méthodes parlementaires. Ce sont là quelques-uns des importants liens du Commonwealth. Soutenir qu'il se fonde sur la nécessité d'une entente à tous égards, c'est soutenir une thèse tellement périmée qu'on se demande s'il est nécessaire de consacrer beaucoup de temps à la réfuter.

C'est seulement parce que des paroles comme celles que nous avons entendues sont de nature à faire plus de tort que de bien. que j'estime, en ma qualité de membre de la Chambre, devoir m'élever contre ce qu'a déclaré l'honorable député.

L'hon. M. Rowe: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a montré beaucoup de faconde en interprétant mal ce que j'ai déclaré, mais je ne lui laisserai pas dire à la Chambre que mes remarques étaient de nature à faire plus de tort que de bien. Ses paroles du début renfermaient des compliments fort flatteurs et maintenant il donne à entendre que mes observations visaient à faire plus de tort que de bien à la Chambre. Puis-je vous assurer, monsieur l'Orateur, que je ne parlais pas de divergences. J'ai souligné l'indépendance que nous avons toujours eue depuis sir Robert Borden et aussi la nécessité d'une conférence, sujet que le ministre n'a pas abordé.

L'hon. M. Martin: Je ne voudrais nullement employer des paroles que le député pourrait trouver offensantes pour sa personne, car l'honorable représentant n'est pas homme à chercher à faire autre chose que du bien. Mais j'ai bien dit que son discours d'aujourd'hui, quelle que puisse être son intention,

n'était pas, à mon avis, de nature à renforcer les organismes qu'il approuve si chaleureusement.

M. Fulton: Que dire du discours qu'a fait le premier ministre, le 26 novembre, en parlant des surhommes?

L'hon. M. Martin: Niera-t-on que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures...

M. Fulton: Qu'en est-il de cela?

M. Van Horne: Qu'a-t-il voulu dire par cela?

L'hon. M. Martin: On a parlé des surhommes. Je ne sais pas ce qu'on veut dire par cela.

M. Fulton: Vous étiez absent.

M. Van Horne: Nous ne le savons pas non plus.

L'hon. M. Martin: Si l'on veut dire par cela que nous cherchons à soulever les blancs contre les gens de couleur, je dis que cela aussi n'est pas de nature à sauvegarder l'unité du Commonwealth des nations.

M. Fulton: Est-ce ce que le premier ministre a cherché à faire?

L'hon. M. Martin: N'y a-t-il pas un autre aspect de cette question qui est important?

M. Van Horne: C'est de cela que nous parlons.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre du Royaume-Uni...

M. Cardiff: J'invoque le Règlement. Qui de notre côté a parlé des gens de couleur?

M. Lennard: Le premier ministre.

L'hon. M. Martin: Dans un discours qu'il a prononcé l'autre jour au Royaume-Uni, le premier ministre de ce pays a dit que l'un des objectifs de son gouvernement serait de raffermir l'alliance anglo-américaine comme il l'appelle. Conscient des tensions qui existent aujourd'hui dans le monde, nous reconnaissons certes tous que le bien-être des pays épris de liberté dépend de l'existence de cette alliance ainsi que de l'association de tous les pays libres du monde.

L'honorable député a dit implicitement, tout comme l'a fait hier l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) que non seulement cherchions-nous à désunir le Commonwealth...

M. Lennard: C'est déjà fait!

L'hon. M. Martin: ...mais que pour mettre le comble à cette désunion, nous nous solidarisions de plus en plus avec les États-Unis.

M. Lennard: Vous essayez tout simplement maintenant de réparer la brèche.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit au cours de la session spéciale que le Canada n'était le messager de personne, qu'il était maintenant capable de juger en toute indépendance...

M. Lennard: Nous en doutons parfois.

L'hon. M. Martin: ...en notre qualité de nation libre et indépendante reconnue comme telle au sein du Commonwealth. Il a dit que non seulement notre pays n'était pas un messager au service d'un pays contre un autre, mais que par nos programmes et nos attitudes depuis cinq ans nous avions montré, certes, que lorsque nous différions d'avis avec les États-Unis nous n'avions pas hésité à exprimer fermement nos opinions et nos intentions.

J'ose l'affirmer: prétendre que, par l'attitude que nous avons prise à l'égard d'une question récente, nous avons cherché à nous solidariser avec les États-Unis plutôt qu'avec le Commonwealth, c'est ne pas tenir compte des faits et ce n'est pas non plus de nature à favoriser les relations qui doivent exister entre le Canada et la Grande-Bretagne d'une part et, d'autre part, entre le Canada et les États-Unis. Ce n'est pas non plus de nature à améliorer nos positions si nous voulons être utiles à quelque chose en servant de trait d'union entre nations amies, ni de nature à produire le résultat même que le premier ministre britannique dit qu'il est déterminé à obtenir, soit améliorer les relations entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Nous avons exprimé de temps à autre aux Nations Unies et ailleurs des opinions différentes non seulement de celles de la Grande-Bretagne, mais aussi des États-Unis et d'autres pays. Ces opinions différentes que nous avons exprimées nous ont-elles fait perdre quoi que ce soit, nos associés, nos amis ou même notre détermination à ne rien négliger pour affermir l'existence de la liberté grâce à notre association et à notre collaboration avec le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et les autres pays qui aiment la liberté? Il est temps que nous nous rendions compte, non seulement combien il importe de maintenir les relations les plus cordiales entre la Grande-Bretagne d'une part et les États-Unis de l'autre, mais d'établir de telles relations avec tous les pays du monde qui aiment la liberté.

La paix internationale dépend, à l'heure actuelle, beaucoup de la collaboration du Royaume-Uni et des États-Unis, mais aussi de l'association, à des fins communes, de toutes les nations qui aiment la liberté, ce qui comprend les États-Unis. Avons-nous tort, puisque nous sommes le plus proche voisin des États-Unis, et que nous vivons depuis 150 ans dans une paix relative avec ce pays, de saisir

de temps à autre l'occasion de confirmer les intentions pacifiques que comporte la politique américaine? En agissant ainsi, portons-nous un intérêt moins vif au rôle qui nous est dévolu au sein du Commonwealth, attribuons-nous moins de valeur au Royaume-Uni en tant que membre important de ce Commonwealth?

De toute évidence, en ces jours critiques où le monde libre se trouve, comme l'a dit le président des États-Unis, "en présence de situations de la nature la plus grave", il semble inconvenant qu'un député siégeant en cette enceinte prétende que par les politiques qu'il poursuit, le gouvernement du Canada cherche à détruire l'unité du Commonwealth, et à endommager ainsi les relations qui devraient prévaloir entre le Royaume-Uni et les États-Unis.

L'honorable député a dit que nous avons grandi, il a dit que le Canada est indépendant. Si c'est bien cela qu'il a voulu dire, et, à la réflexion, je suis bien certain que c'est ce qu'il pense, il est clair que son point de vue devrait être fondé sur ces prémisses. Comme il l'a dit lui-même, un premier ministre distingué, qui était aussi le chef de son parti, a joué un grand rôle à Versailles, à la fin de la première guerre mondiale en exprimant le nouveau sentiment de nation distincte que notre pays avait acquis grâce à l'héroïsme déployé par ses enfants au cours de cette guerre. Une nation indépendante au sein du Commonwealth agit selon ce qui lui paraît servir ses intérêts, ceux du Commonwealth et ceux de la paix du monde, et nul autre but, monsieur l'Orateur, ne peut être attribué aux politiques suivies par ceux qui à l'heure actuelle siègent à votre droite en cette enceinte.

On a prétendu hier que nous appuyons trop les Nations Unies. Je ne sache pas que, de ce côté-ci de la Chambre, on ait jamais dit que notre politique étrangère doit s'appuyer uniquement sur les Nations Unies; néanmoins, j'ai été un peu surpris d'entendre le discours de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre car il m'a semblé que le député n'a pas saisi le véritable caractère des Nations Unies. J'avais l'impression que la plupart des Canadiens appuyaient les représentants de notre pays qui, à San-Francisco en 1945, ont apposé la signature du Canada à la charte des Nations Unies pour tenter, par ce moyen, de concert avec la Grande-Bretagne, les États-Unis et les autres pays pacifiques du monde, de mettre sur pied une deuxième fois en 25 ans une organisation qui, nous l'espérions, permettrait de réduire au minimum les occasions de guerre et assurerait au monde un semblant de tranquilité dans l'ordre.

La signature du premier ministre du Canada a été apposée à la charte des Nations Unies en présence de représentants de l'opposition. Je me souviens très bien de l'opinion de feu M. Gordon Graydon à ce sujet, et qu'il était présent à la signature de la charte à San-Francisco. Il était de ceux qui appuyaient le plus chaleureusement les Nations Unies et qui acceptaient sans hésiter les obligations qui découlent de notre signature de cette charte. L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre se souviendra qu'à la commission préparatoire des Nations Unies, qui a tenu ses séances à l'automne de 1945, M. Graydon a parlé de la valeur des Nations Unies telle qu'on l'entendait au Canada.

L'avis qu'il exprimait alors est toujours celui du Gouvernement et, je le crois, de la majorité de la population, comme de celle des députés. Il n'a pas voulu faire croire, pas plus que n'a voulu le faire croire actuellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que l'ONU fût une organisation parfaite à constitution parfaite, qu'elle eût poussé ses procédés de jugement et de conciliation à un point de perfection telle qu'elle pût régler d'une façon efficace et définitive tous les problèmes qui se posent actuellement dans le domaine international. Ce que M. Graydon disait alors, ce que nous disons maintenant, ce que disait hier le président des États-Unis, ce que l'actuel premier ministre de la Grande-Bretagne M. Harold MacMillan disait il y a un an aux Nations Unies mêmes, c'est que cette organisation, avec tous ses défauts, avec tous les embarras qui ont accompagné son action depuis dix ans, continue de représenter pour nous tous, en définitive, le meilleur espoir de l'humanité.

Ce n'est pas la faute du Canada, ni des États-Unis, ni du Royaume-Uni, s'il n'a pas été possible de donner suite à l'article 43 et de lui donner, comme le voulait hier un député, le genre de sanction nécessaire pour le rendre efficace. Si les Nations Unies n'ont pas encore réalisé la puissance que suppose le genre de sanction qui rendrait cet organisme pleinement efficace, par exemple, dans le cas de la Hongrie, la faute n'en est à aucun des pays du monde libre mais à l'Union soviétique qui a toujours refusé de donner suite aux dispositions que permet l'article 43. Affirmer que les Nations Unies sont une des pierres angulaires de notre politique extérieure n'équivaut pas à dire que nous les considérons comme un instrument ou un organisme parfait. Cela ne justifie certainement pas l'opinion qui veut que nous ayons abandonné l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ou que nous ayons cessé de compter sur la valeur éventuelle et réelle des pays du Commonwealth.

Quand il était premier ministre du Royaume-Uni, M. Churchill a eu beaucoup à faire dans l'établissement des Nations Unies. Avec MM. Roosevelt et Mackenzie King, entre autres, il a joué un grand rôle dans l'établissement de cet organisme, et personne ne dira que, parce qu'il s'est montré disposé à agir comme il l'a fait, M. Churchill souhaitait la liquidation de l'Empire où il trouvait tant de motifs d'admiration.

Prétendre que nous avons écarté les autres obligations que nous avons au sein du Commonwealth ou en vertu de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, c'est prétendre une chose qui ne correspond pas à la réalité. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a reconnu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) était un partisan convaincu de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il l'a reconnu en répondant à une question que je lui ai posée à la fin de son discours.

M. Churchill: Je n'ai pas dit qu'il était un partisan convaincu. J'ai dit qu'il s'était employé...

L'hon. M. Martin: Mais on a dit qu'il n'avait pas fait part bien énergiquement à la population du Canada de ses vues sur la valeur de cet organisme. Personne, à ma connaissance, n'a fait plus que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'une année à l'autre, d'un mois à l'autre, d'un jour à l'autre, au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, pour développer cette organisation, pour l'unifier et la renforcer. N'est-il pas un des trois hommes qui ont été choisis par ses collègues de l'OTAN pour chercher de nouveaux moyens de renforcer cette organisation comme instrument, non pas d'agression, mais de défense contre toute agression, d'où quelle puisse venir?

Non, monsieur l'Orateur, nous avons été forcés d'appuyer l'idée de l'OTAN, non pas par défaut de confiance dans les Nations Unies ou le Commonwealth, mais parce qu'il n'était pas possible, dans le cadre des Nations Unies, d'obtenir la puissance réunie que nous jugions absolument nécessaire en face de situations données. Cela a été le résultat de l'attitude prise même en 1947 par l'Union soviétique et qu'elle a maintenue depuis. Voilà pourquoi l'OTAN a vu le jour. Ce n'est pas que nous ne pensions pas que les Nations Unies constituaient une puissance réelle pour le bien et la paix du monde, ni parce que nous ne croyions pas en la valeur du Commonwealth. C'était simplement parce que nous nous rendions compte que, étant donné le caractère du monde à ce moment-là (et aujourd'hui encore), nous ne pouvions agir autrement. Il est faux de dire que, puisque nous appuyons maintenant les Nations Unies, c'est la seule chose qui importe pour nous. Ce n'est pas se rendre justice à soi-même que de dire que, puisque nous préconisons les Nations Unies, c'est que nous n'avons plus confiance dans tout autre organisme international auquel nous avons été étroitement lié.

L'hon. M. Rowe: Pourquoi ne pas convoquer une conférence?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami demande pourquoi on ne convoque pas une conférence. Le Commonwealth britannique des nations est formé d'un groupe de pays étroitement liés, qui ont en commun beaucoup de choses, et dont les liens sont indispensables à l'union des nations qui, dans le Commonwealth et en dehors, reconnaissent la nature du gouffre qui les sépare des pays où règne le communisme ou qui sont sous la domination de l'Union soviétique ou de tout autre groupe de pays communistes. Monsieur l'Orateur, à mon avis, il n'est pas sage si nous voulons diminuer la tension actuelle,—il n'est pas dans l'intérêt de l'unité de sentiments qui existe entre les États-membres du Commonwealth et de bons alliés comme les États-Unis,—de prétendre que notre politique ces derniers mois a poursuivi des objectifs propres à détruire le Commonwealth ou l'amitié que nous entretenons avec certains pays dont l'existence à titre de grande puissance est indispensable actuellement pour la défense non seulement du Commonwealth, non seulement des États-Unis, non seulement de l'Inde mais de tous les peuples libres du monde.

M. Michener: Le ministre permettrait-il une question? Je serai très bref. Je crois, monsieur l'Orateur, que le ministre n'a peut-être pas touché à la question que je voudrais lui poser. En insistant sur la valeur de ces rapports,—et je pense que toute la Chambre est ici d'accord,—il ne paraît pas avoir résolu la difficulté...

Des voix: Le vote!

M. Michener: Le ministre ne constate-t-il pas l'existence d'un certain conflit entre notre association avec nos amis du Commonwealth et l'attitude qu'a prise le Gouvernement lorsqu'il a recouru à l'ONU à titre de moyen de rechange; en choisissant l'ONU, n'était-ce pas choisir un instrument imparfait pour s'acquitter de la tâche à accomplir?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami connaît mieux que moi la charte de l'ONU et je suis certain qu'il n'ignore pas que la ligne de conduite que nous avons adoptée alors était parfaitement conforme à l'engagement solennel que nous avons pris lorsque nous avons signé cette charte.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Je me propose de consacrer les derniers instants de ce qui constitue vraisemblablement le dernier débat de l'adresse en réponse au discours du trône au Parlement actuel, à la situation économique dans laquelle se trouve la population de la région du Canada que j'ai l'honneur de représenter.

Aujourd'hui, bon nombre de producteurs de cette région du Canada sont en faillite, et la population des villes et des cités doit y faire face au marasme économique. Je tiens à ce que cet exposé soit très bref et à le terminer à temps pour que le Gouvernement puisse répondre à l'amendement que je proposerai en terminant mes observations.

La situation économique de la région s'explique par le degré de la hausse du coût de la vie qu'on a permise ces dernières années et qui grève les frais d'exploitation des producteurs. Chaque année les prix de revient des agriculteurs ont monté en spirale, si bien qu'aujourd'hui, les recettes diminuant, les cultivateurs arrivent à la banqueroute, comme je l'ai dit. Toutes les autres entreprises du Canada, atteintes par la hausse des frais d'exploitation, transmettent simplement l'augmentation des prix de revient en relevant les prix exigés du consommateur.

Le gouvernement libéral est le seul responsable de la spirale actuelle du coût de la vie. Je me rappelle bien que durant les années qui ont suivi la seconde Grande Guerre, quand le Gouvernement a proposé de supprimer la réglementation des prix, nous l'avons supplié de la laisser en vigueur. Nous lui avons déclaré que s'il supprimait la réglementation des prix, le coût de la vie et les frais d'exploitation monteraient en flèche, et qu'il en résulterait pour le Canada une inflation finalement ruineuse. Il a répondu: il n'y a rien à craindre; il peut se produire quelques augmentations du coût de la vie, mais la loi de l'offre et de la demande jouera bientôt et la concurrence déterminera le rétablissement des choses.

Il n'y a pas eu de stabilisation. Le coût de la vie et les frais d'exploitation ont continué de monter au cours de chacune des dix dernières années. Ou il n'y a pas de concurrence, ou bien la fameuse loi dite de l'offre et de la demande ne joue pas.

J'insiste cependant sur le fait qu'au Canada il existe une industrie qui ne peut repasser au consommateur ses frais accrus de production, et cette industrie, c'est l'agriculture. Aucune entreprise ne peut tenir longtemps quand ses frais d'exploitation dépassent son rendement. A l'appui de ce que j'avance, je citerai le témoignage du président du syndicat du blé de la Saskatchewan. Parlant récemment de la situation des cultivateurs des provinces des Prairies, il a dit:

> Le prix qu'il a reçu pour ses céréales et ses autres produits agricoles était trop bas pour empêcher le cultivateur moyen de s'endetter... Résultat: bien des cultivateurs puisent dans leurs réserves pour pouvoir continuer tandis que d'autres accumulent les dettes qu'il sera extrêmement difficile de rembourser aux prix actuels.

Voici le pire: que sera l'avenir? Rien n'a été fait ni ne se fait pour empêcher la montée en flèche des prix. Il continue:

> La disparité entre les prix de revient et les prix de vente continuera problablement d'affecter gravement les cultivateurs durant toute l'année.

C'est à cause de la crise que traversent ces cultivateurs que je proteste contre la situation actuelle et l'inaction voulue du Gouvernement. La situation est plus grave encore. Comme preuve à l'appui de ce que j'avance, permettez-moi de signaler que de jeunes et compétents cultivateurs vendent et quittent leurs fermes par centaines, même dans la circonscription que représente le ministre de l'Agriculture, qui a été élu il y a vingt ans pour s'occuper des intérêts de l'industrie agricole au Canada. On ne saurait guère imaginer une ligne de conduite plus propre à ruiner l'agriculture.

Comme le Gouvernement est responsable d'un tel état de choses, on aurait pu s'attendre qu'il présente au moins certaines mesures en vue d'y remédier. Un programme de parité des prix, par exemple, aurait pour effet de maintenir le rapport qui s'impose entre les prix de vente des produits du cultivateur et son revenu d'une part et, d'autre part, ses frais de production. Le cultivateur pourrait alors subsister. Le Gouvernement a laissé le cultivateur à la merci des méthodes actuelles des prix de revient.

L'agriculture est une industrie qui ne peut contrôler ses prix, ni ses prix de vente ni les autres; un programme de parité des prix s'impose donc si l'on veut sauver l'agriculture. Le gouvernement libéral et chacun des députés libéraux venant de la Saskatchewan et des autres provinces des Prairies ont toujours voté contre un programme de prix de parité, et on laisse le cutlivateur des Prairies à deux doigts de la faillite. L'an dernier, alors qu'il avait besoin d'avances en argent comptant, les députés libéraux ont voté contre ces avances. Le Gouvernement n'a pas trouvé le moyen d'aménager des entrepôts fermés pour les céréales excédentaires, afin d'éviter qu'elles se perdent, et afin de permettre aux cultivateurs de livrer leurs produits et de soulager les producteurs. Le Gouvernement a refusé de faire quoi que ce soit.

Que doit-on au ministre de l'Agriculture? En dépit de la situation déplorable actuelle de l'agriculture dont il est responsable en sa qualité de ministre, il continue à donner dans

l'Est et dans l'Ouest l'impression que les cultivateurs des Prairies s'en tirent très bien en dépit de tout ce qui prouve le contraire, et que le ministre n'ignore pas. Non seulement il n'a pas protégé l'agriculture mais il n'a rien fait pour éloigner d'elle les dangers de l'inflation. Cette fausse représentation de la situation véritable des cultivateurs de l'Ouest est une des plus graves trahisons de toute notre histoire à l'égard de l'agriculture. Je ne puis la qualifier autrement.

Des millions de boisseaux de céréales se perdent dans les provinces des Prairies. Des millions de boisseaux de céréales sont entassés dans des endroits exposés aux intempéries. Il aurait été possible d'éviter ce gaspillage en aménageant des entrepôts au moment où ces excédents s'accumulaient. Voilà la situation au moment même où un milliard d'Asiatiques et d'Africains, de l'amitié de qui nous avons tant besoin, souffrent de la faim. Si le Gouvernement avait consacré le dixième des sommes qu'il a consacrées à du matériel militaire, aujourd'hui en grande partie désuet, à alimenter ces gens et à promouvoir la paix, nous aurions pu soulager le cultivateur et venir en aide à l'agriculture. Le Gouvernement continue de consacrer près de 2 milliards par année aux armements et moins d'un dixième de ce montant à la cause de la paix et de l'amitié dans le monde.

Vu que l'agriculture doit absolument bénéficier de la parité des prix, je propose, appuyé par l'honorable député de The Battlefords (M. Campbell), le projet d'amendement suivant:

Que la motion soit modifiée par l'adjonction des mots qui suivent à ladite Adresse:

"Cependant, nous déplorons que les conseillers de Votre Excellence semblent favoriser un programme souple de soutien des prix, qui a pour effet de laisser l'industrie agricole dans un état d'incertitude et d'insécurité; nous déplorons également que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les dispositions nécessaires à l'établissement d'un régime de parité des prix des produits agricoles à un niveau destiné à assurer la totale parité de revenu aux producteurs agricoles."

M. R. E. Reinke (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, je prends part au présent débat pour étudier brièvement deux ou trois questions de la plus haute importance pour l'ensemble du Canada, pour mes commettants et pour moi-même. D'abord, je félicite sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Hanna et Robichaud). L'un et l'autre ont fait honneur à la tradition.

Une des raisons pour lesquelles j'ai pris la parole, c'est que je veux rendre hommage à la mémoire de M. Ross, qui représentait la circonscription d'Hamilton-Est. Je sais qu'on a fait son éloge quand le Parlement s'est réuni en novembre dernier, mais je tiens à lui rendre ce nouvel hommage au nom des habitants de sa circonscription et d'Hamilton. M. Ross était de ceux qui prennent rarement la parole ici; mais nos gens lui trouvaient une qualité bien plus importante: il voyait à ce que tout soit fait. J'aurais voulu être ici hier, lorsqu'on a déposé le cahier des dépenses, afin de me rendre compte du résultat de certains de ses efforts. Je tiens à remercier le ministre des Travaux publics (M. Winters) et le Gouvernement d'avoir compris les problèmes qui se posent à Hamilton et d'avoir confiance dans l'avenir de notre ville en expansion.

Selon les prévisions budgétaires de 1957-1958 qui viennent d'être déposées, le ministère des Travaux publics affectera cette année $1,700,000 à l'amélioration et à l'expansion des installations portuaires. Ces dépenses sont attribuables en grande partie à la ténacité dont a fait preuve feu M. Ross alors qu'il représentait Hamilton-Est. Pour l'information des honorables députés, je pourrais ajouter que, si ce montant considérable doit être dépensé à Hamilton, toute la région environnante en éprouvera les effets bienfaisants au cours des prochaines années. Hamilton est le centre de la navigation pour cette région. Nous venons en troisième au Canada pour ce qui est du tonnage des expéditions. C'est le centre des communications fluviales pour des villes comme Niagara-Falls, St. Catharines, Guelph et ainsi de suite. Je le répète, nous avons atteint à Hamilton pour ce qui est du tonnage un chiffre sans précédent.

Je dirai encore un mot sur une autre question de grande importance. Beaucoup de députés ont mentionné une augmentation de la pension de vieillesse. J'ai préconisé cette mesure depuis mon arrivée à la Chambre, et je suis heureux que cette bonne cause ait enfin été reconnue. Le problème intéresse tout le monde. Nous nous attendons tous à être vieux un jour. Le bien-être de nos vieillards concerne chacun. La longévité augmente, de sorte qu'il est de plus en plus nécessaire de tenir compte de cette catégorie. J'estime que cette augmentation contribuerait beaucoup à l'heure actuelle à l'obtention de l'embauchage intégral dont s'est toujours préoccupé le Gouvernement. Cette augmentation fera circuler plus d'argent, fera accroître la consommation des marchandises au Canada et contribuera à une distribution plus méthodique.

Je ne pense pas qu'une augmentation de la pension de vieillesse fasse disparaître le stimulant aux épargnes ou à l'économie. Au contraire, tous les dollars versés aux vieillards pensionnés seront dépensés en marchandises et en services, et contribueront à

relever le niveau de vie des autres. C'est vraiment démoralisant, dans notre régime économique et social, qu'un groupe vive dans la misère. Je sais, évidemment, qu'une augmentation de la pension de vieillesse suscitera un problème à notre gouvernement. D'après les prévisions budgétaires qui viennent d'être déposées, les versements en allocations familiales s'élèveront à $412,265,000 en 1957-1958 et les versements au titre de la sécurité de la vieillesse s'établiront à $392,526,000 en 1957-1958, ce qui fait un total de près de 805 millions à ces deux importants chapitres seulement.

Une augmentation de $20 par mois porterait nos dépenses au titre de la sécurité de la vieillesse à près de 600 millions ou nos dépenses sous les deux rubriques à près d'un milliard, soit près de 20 p. 100 de notre budget total. Mais je pense que la plupart des citoyens canadiens désirent verser ces allocations, et quand je dis "la plupart", j'y inclus les personnes qui touchent un revenu élevé comme celles qui touchent un revenu modeste. Je n'ai pas reçu de plainte au sujet de la déduction de 2 p. 100 ajoutée à cette fin à l'impôt sur le revenu personnel et, si c'est nécessaire, je suis sûr que le Canadien moyen verserait volontiers 3 p. 100 pour assurer une meilleure existence à nos vieillards.

J'estime toutefois que certaines de nos provinces ont été plutôt mesquines dans leur façon d'envisager ce problème de l'aide à nos vieillards. Je crois que les gens s'attendent aujourd'hui à plus de sécurité; ils sont disposés à la défrayer et le désirent vivement. Un article du *Journal* d'Ottawa parlait hier des nouvelles pensions exemptes d'impôt qu'on verse en Allemagne. N'ayant pas le temps de donner lecture de l'article, je signale brièvement que dans la situation économique de l'heure, là-bas, un homme admis à prendre sa retraite après quarante ans de travail toucherait une pension allant jusqu'à $110 par mois et exempte d'impôt, soit l'équivalent d'un pouvoir d'achat de $220. S'il y avait inflation, le montant augmenterait. Les socialistes de l'opposition disent que le programme manque d'ampleur. Bien sûr, je suppose que les socialistes, comme nos amis d'en face, sont les mêmes partout dans le monde. A mon sens, c'est un programme complet auquel nous ne pourrions probablement pas donner autant d'ampleur.

J'ai déjà eu l'occasion, monsieur l'Orateur, de parler assez longuement du programme national d'assurance-santé. Je n'ai pas l'intention d'en parler maintenant, si ce n'est pour dire que c'est à mon avis une honte, vu les propositions généreuses du Gouvernement, qu'une au moins des deux provinces les plus importantes refuse son adhésion. J'espère que les Canadiens se rendent bien compte, notamment ceux des provinces d'Ontario et de Québec, que sans l'adhésion des deux plus grandes provinces, nous ne pouvons réunir une majorité suffisante de Canadiens et que le reste du pays en souffrira.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La proposition d'amendement de M. Castleden, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Leboe
Barnett	Low
Blackmore	McCullough (Moose-Mountain)
Bryson	McLeod
Cameron (Nanaïmo)	Nicholson
Campbell	Patterson
Castleden	Quelch
Ellis	Regier
Gillis	Shaw
Hahn	Smith (Battle-River-Camrose)
Hansell	Stewart (Winnipeg-Nord)
Herridge	Winch
Holowach	Wylie
Johnson (Kindersley)	Yuill—31
Jones	
Knight	
Knowles	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (Mlle)	Dickey
Anderson	Diefenbaker
Applewhaite	Dinsdale
Arsenault	Dumas
Ashbourne	Dupuis
Batten	Enfield
Beaudry	Eudes
Bell	Fairclough (Mme)
Benidickson	Fairey
Bennett	Fleming
Blair	Follwell
Blanchette	Fontaine
Boisvert	Forgie
Boivin	Fraser (Peterborough)
Bonnier	Fulton
Bourget	Gagnon
Breton	Garland
Brisson	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Brown (Brantford)	Gauthier (Portneuf)
Bruneau	Gingues
Buchanan	Girard
Byrne	Goode
Cameron (High-Park)	Gour (Russell)
Campney	Gourd (Chapleau)
Cannon	Green
Cardiff	Gregg
Cardin	Habel
Caron	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Carrick	Hamilton (York-Ouest)
Carter	Hanna
Casselman	Hardie
Cavers	Harkness
Churchill	Harris
Cloutier	Harrison
Crestohl	Hees
Dechêne	Hellyer
Demers	Henderson
Denis	Hollingworth
Deschatelets	
Deslières	

Hosking
Houck
Howe (Wellington-Huron)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Lavigne
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Lennard
Lesage
Lusby
Macdonnell
MacEachen
MacLean
MacNaught
Macnaughton
McBain
McCann
McCubbin
McCulloch (Pictou)
McGregor
McIlraith
McIvor
McMillan
McWilliam
Mang
Martin
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Michener
Mitchell (Sudbury)
Monette
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Murphy (Westmorland)
Nickle
Nixon
Pallett
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Poulin
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
Rowe
Roy
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Simmons
Sinclair
Smith (York-Nord)
Stanton
Starr
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Thibault
Tucker
Van Horne
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Middlesex-Est)
White (Waterloo-Sud)
Winters—173

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

(La motion de M. Hanna, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Batten
Beaudry
Benidickson
Bennett
Blanchette
Boisvert
Boivin
Bonnier
Bourget
Breton
Brisson
Brown (Brantford)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cavers
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Demers
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Dupuis
Enfield
Eudes
Fairey
Follwell
Fontaine
Forgie
Garland
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Hellyer
Henderson
Hollingworth
Hosking
Houck
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Lavigne
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Lesage
Lusby
MacEachen
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch (Pictou)
McIlraith
McIvor
McMillan
McWilliam
Mang
Martin
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
Roy
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Simmons
Sinclair
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Thibault
Tucker
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)
Winters—136

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aitken (M^lle^)
Argue
Barnett
Bell
Blackmore
Blair
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Cardiff
Casselman
Castleden
Churchill
Diefenbaker
Dinsdale
Ellis
Fairclough (M^me^)
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Gillis
Girard
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones

[M. l'Orateur suppléant.]

Knight
Knowles
Leboe
Lennard
Low
Macdonnell
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
McLeod
Michener
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nicholson
Nickle
Pallett
Patterson
Poulin
Quelch
Regier
Rowe
Shaw
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Tustin
Van Horne
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Winch
Yuill—72

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité pour étudier les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté .

(La motion est adoptée.)

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1957-1958

RENVOI AU COMITÉ DES SUBSIDES

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose:

Que le message de Son Excellence le gouverneur général avec le Budget principal des dépenses, 1957-1958, ainsi que les autres Crédits supplémentaires (2) 1956-1957 déposés le 22 janvier 1957, soient déférés au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

A six heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SOMMES VERSÉES SOUS LE RÉGIME DE LA LOI SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE— NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 26—**M. Kirk (Antigonish-Guysborough):**

1. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse sous le régime de la loi sur la route transcanadienne?

2. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a-t-il signé la nouvelle convention prévue par la loi modificative de 1956?

3. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) quel y est le parcours prévu, *c*) quel tronçon y est indiqué?

Réponse de **M. Bourget, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. $1,097,639.31 au 12 janvier 1957.

2. Oui.

3. *a*) le 4 septembre 1956.

b) En gros, de la limite entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse à Oxford, de là, par la route nº 4, à Sutherland-River, de là par Merigomish, Arisaig et Antigonish jusqu'au détroit de Canso, franchissant le détroit par la chaussée jusqu'à Port-Hastings, de là, par Whycocomagh et Baddeck jusqu'au terminus du transbordeur de Terre-Neuve à North-Sydney. La route transcanadienne en Nouvelle-Écosse comprendra aussi le tronçon allant de la jonction de la route West-River-Pictou à la route nº 4, à Pictou, et de là au terminus du transbordeur de l'île du Prince-Édouard à Caribou.

c) Aucun tronçon n'a été prévu jusqu'ici.

LA CRISE DE SUEZ—REPRÉSENTATIONS FORMULÉES PAR L'ÉGYPTE AU SUJET DES TROUPES D'URGENCE

Question nº 42—**M. Poulin:**

Le gouvernement canadien possède-t-il des renseignements voulant que, au cours de la crise de Suez, l'automne dernier, le premier ministre de l'Égypte ou quelqu'un parlant en son nom ou au nom de son gouvernement ait fait des observations, par voies diplomatiques ou autres, y compris l'ONU et le commandant de la force de police internationale, relativement: *a*) à l'uniforme que devait porter un groupe de militaires canadiens s'apprêtant à rejoindre le corps de police international, *b*) au drapeau que ce groupe devait arborer?

Réponse de **M. Cardin, adjoint parlementaire, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:**

La réponse à ces deux questions est négative. On nous a dit que, durant les entretiens de novembre dernier entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement de l'Égypte, il a été question de la similitude des uniformes portés par les troupes canadiennes et par les troupes britanniques et que cela pourrait être une cause possible de confusion de la part du public égyptien. Toutefois, aucune observation n'a été faite voulant que les troupes canadiennes qui faisaient partie de la force d'urgence des Nations Unies portent quoi que ce soit autre que leurs propres uniformes avec les coiffures et les brassards distinctifs que devaient porter toutes les troupes de la police des Nations Unies (UNEF). Également, pour ce qui est de la question des drapeaux, aucune observation n'a été faite au gouvernement du Canada par ou pour le gouvernement de l'Égypte. La force de police en tant que groupe, cela va de soi, agit sous la drapeau des Nations Unies, que l'on arbore aux différents quartiers généraux et camps. Toutefois, on arbore aussi les drapeaux nationaux en des occasions appropriées et les autorités des Nations Unies s'occupent de donner une forme officielle aux règlements qui régissent cet usage.

LES AFFAIRES INDIENNES—PERCEPTION DES IMPÔTS

Question nº 55—**M. Holowach:**

Quelle somme globale a-t-on perçue des Indiens vivant dans les réserves, au titre *a*) de l'impôt sur le revenu, *b*) des droits successoraux, durant les années 1953, 1954 et 1955?

Réponse de **l'hon. James J. McCann (ministre du Revenu national):**

On ne dispose pas de chiffres sur cette question.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 janvier 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

COMITÉS PERMANENTS

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.	MM.
Bourque	McWilliam
Bryson	Meunier
Cardin	Nowlan
Carter	Pallett
Cavers	Perron
Churchill	Rea
Dechêne	Richard (Ottawa-Est)
Dickey	Shaw
Ellis	Simmons
Fraser (Peterborough)	Tucker
Hollingworth	Valois
Leboe	Viau
Lefrançois	Vincent
MacKenzie	White (Waterloo-Sud)
	Zaplitny—29.

(Quorum: 10)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

MM.	MM.
Anderson	Holowach
Barnett	Hosking
Batten	Howe (Wellington-Huron)
Bonnier	Huffman
Boucher	James
Buchanan	Johnston (Bow-River)
Byrne	Kickham
Campbell	Lafontaine
Carter	Langlois (Gaspé)
Casselman	Lavigne
Cauchon	Leboe
Cavers	Maltais
Clark	McBain
Decore	McCulloch (Pictou)
Deschatelets	McIvor
Dufresne	Meunier
Dupuis	Murphy (Westmorland)
Ellis	Murphy (Lambton-Ouest)
Follwell	Nesbitt
Gagnon	Nicholson
Garland	Nickle
Goode	Nixon
Gourd (Chapleau)	Nowlan
Green	Purdy
Habel	Small
Hahn	Viau
Hamilton (York-Ouest)	Villeneuve
Harrison	Vincent
Healy	Weselak—60.
Herridge	
Hodgson	

(Quorum: 20)

BILLS PRIVÉS

MM.	MM.
Anderson	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Balcom	Lennard
Batten	Lusby
Blair	Macnaughton
Brooks	Mang
Brown (Brantford)	Matheson
Cameron (High-Park)	McCubbin
Campbell	McCullough (Moose-Mountain)
Carter	McWilliam
Casselman	Murphy (Westmorland)
Decore	Perron
Dinsdale	Pommer
Ellis	Proudfoot
Enfield	Regier
Eyre	Reinke
Fairey	Roberge
Ferguson	Roy
Follwell	Simmons
Forgie	Thomas
Garland	Weaver
Girard	White (Waterloo-Sud)
Hansell	White (Hastings-Frontenac)
Hees	White (Middlesex-Est)
Henderson	Wylie—50.
Houck	
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)	

(Quorum: 15)

BANQUE ET COMMERCE

MM.	MM.
Argue	Hosking
Ashbourne	Huffman
Balcom	Hunter
Bell	Johnson (Kindersley)
Benidickson	Low
Bennett	Macdonnell
Blackmore	MacEachen
Cameron (Nanaïmo)	Macnaughton
Cannon	Matheson
Crestohl	Michener
Deslières	Mitchell (London)
Dumas	Monteith
Enfield	Nickle
Eudes	Pallett
Fairey	Philpott
Fleming	Power (Québec-Sud)
Follwell	Quelch
Fraser (Saint-Jean-Est)	Richardson
Fraser (Peterborough)	Robichaud
Fulton	Rouleau
Gour (Russell)	St-Laurent (Témiscouata)
Hanna	Stewart (Winnipeg-Nord)
Henderson	Thatcher
Hollingworth	Tucker
	Viau
	Weaver—50.

(Quorum: 15)

COMPTES PUBLICS

MM.
Anderson
Argue
Ashbourne
Balcer
Balcom
Beaudry
Boisvert
Breton
Bruneau
Byrne
Cameron (High-Park)
Cannon
Cavers
Cloutier
Denis
Fulton
Goode
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hanna
Harkness
Henderson
Hollingworth
Holowach
Houck
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Laflamme
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Maltais
McGregor
McLeod
McWilliam
Ménard
Mitchell (Sudbury)
Mitchell (London)
Monteith
Nowlan
Pommer
Poulin
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Regier
Rowe
Schneider
Thomas
Tucker
Van Horne
Weaver
Winch
Zaplitny—50.

(Quorum: 15)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.
Anderson
Argue
Batten
Blackmore
Boucher
Bruneau
Bryce
Byrne
Cardiff
Charlton
Clark
Decore
Demers
Deslières
Dinsdale
Fontaine
Forgie
Gingras
Goode
Gour (Russell)
Harkness
Huffman
James
Jones
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Laflamme
Légaré
Lusby
MacKenzie
MacLean
Mang
Massé
Matheson
McBain
McCubbin
McCullough (Moose-Mountain)
Ménard
Michaud
Montgomery
Murphy (Westmorland)
Nicholson
Patterson
Perron
Pommer
Proudfoot
Purdy
Quelch
Roberge
Robinson (Bruce)
Schneider
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Studer
Thatcher
Tustin
Villeneuve
White (Waterloo-Sud)
White (Middlesex-Est)—60.

(Quorum: 20)

RÈGLEMENT

MM.
Aitken (M^lle)
Buchanan
Carter
Denis
Fairey
Fontaine
Forgie
Green
Hanna
Harrison
Hollingworth
Knowles
Michaud
Monette
Robinson (Bruce)
Rochefort
Shaw
Van Horne
Viau
Winch—20.

(Quorum: 8)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Anderson
Arsenault
Ashbourne
Barnett
Bell
Bennett
Boivin
Brisson
Bryce
Cameron (Nanaïmo)
Cannon
Ferguson
Goode
Hahn
Hardie
Harrison
Henderson
Hodgson
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
MacLean
MacNaught
Maltais
Matheson
McDonald
Nowlan
Patterson
Pearkes
Robichaud
Simmons
Stick
Stuart (Charlotte)
Thibault
Weselak
White (Hastings-Frontenac)—35.

(Quorum: 10)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.
Brisson
Brooks
Buchanan
Byrne
Carter
Dickey
Dumas
Eyre
Garland
Gauthier (Nickel-Belt)
Hardie
Harkness
Herridge
Hosking
LaCroix
Lafontaine
Leboe
Leduc (Gatineau)
MacLean
McCullough (Moose-Mountain)
Mitchell (Sudbury)
Pearkes
Ratelle
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Robichaud
Rowe
Shipley (M^me)
Simmons
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Studer
Valois
Van Horne
Weselack
Winch—35

(Quorum: 10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.
Barnett
Bell
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Byrne
Cauchon
Churchill
Cloutier
Deschatelets
Dufresne
Fairclough (M^me)
Fraser (Saint-Jean-Est)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gillis
Hahn
Hardie
Hosking
Huffman
Johnston (Bow-River)
Knowles
Leduc (Verdun)
Lusby
MacEachen
Michener
Murphy (Westmorland)
Nixon
Philpott
Richardson
Rouleau
Small
Starr
Studer
Viau
Vincent—35.

(Quorum: 10)

DÉBATS

MM.
Balcer
Enfield
Hees
Jutras
McLeod
Meunier
Michaud
Nicholson
Power (Saint-Jean-Ouest)
Purdy
Rowe
Simmons—12

(Quorum: 7)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.	MM.
Arsenault	James
Balcer	Jutras
Bell	Knowles
Boisvert	Low
Breton	Lusby
Cameron (High-Park)	MacEachen
Cannon	MacKenzie
Cardin	Macnaughton
Coldwell	McMillan
Crestohl	Montgomery
Decore	Pallett
Fleming	Patterson
Garland	Pearkes
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Richard (Ottawa-Est)
	Starr
Goode	Stick
Henry	Stuart (Charlotte)
Herridge	Studer—35.

(Quorum: 10)

M. Weir propose l'adoption du rapport.

La motion est adoptée.

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

LES IMPRESSIONS DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer leurs honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement et que les membres suivants: MM. Ashbourne, Bertrand, Blair, Boivin, Bonnier, Brown (Brantford), Bryson, Campbell, Cardiff, Charlton, Dechêne, Dickey, Mme Fairclough, Fairey, Fontaine, Gauthier (Nickel-Belt), Gingras, Girard, Gour (Russell), Habel, Hansell, Healy, Hodgson, Houck, Howe (Wellington-Huron), Huffman, James, Johnson (Kindersley), Kickham, Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière), Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle), Lefrançois, MacEachen, Maltais, Mang, McGregor, McIvor, McWilliam, Patterson, Pommer, Rea, Regier, Robinson (Bruce), Rochefort, Schneider, Simmons, Small, Smith (York-Nord), Stanton, Stick, Thibault, Weaver, Wylie et Zaplitny représenteront la Chambre au sein dudit comité mixte des impressions du Parlement.

(La motion est adoptée.)

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Bertrand, Bourque, Brown (Essex-Ouest), Castleden, Coldwell, Dechêne, Dinsdale, Fairey, Fraser (Saint-Jean-Est), Fraser (Peterborough), Gingues, Gourd (Chapleau), Habel, Hamilton (York-Ouest), Hansell, Hellyer, Henderson, Hosking, Howe (Wellington-Huron), Hunter, Jones, Jutras, Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare), Knight, LaCroix, Leduc (Gatineau), Légaré, Lennard, McCulloch (Pictou), McGregor, McWilliam, Philpott, Pickersgill, Ratelle, Reinke, Robinson (Bruce), Shaw, Small, Smith (York-Nord), Smith (Battle-River-Camrose), Thibault, Tucker, Weselak et White (Middlesex-Est), pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité mixte de la bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Mlle Aitken et MM. Buchanan, Caron, Castleden, Ferguson, Gauthier (Nickel-Belt), Gingues, Gour (Russell), Hardie, Harkness, MacNaught, Mang, Massé, McGregor, Michaud, Monette, Pommer, Richard (Ottawa-Est), Mme Shipley, Simmons, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, White (Hastings-Frontenac) et Yuill, pour assister Son Honneur l'Orateur dans la direction du restaurant du Parlement en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes et pour représenter la Chambre dans le comité mixte du restaurant.

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

POLITIQUE D'ÉCOULEMENT DES ÉTATS-UNIS— PROTESTATIONS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Commerce une question que m'inspire le compte rendu d'un discours qu'il a fait hier soir au Seigniory Club, au sujet de ce qu'on a appelé la politique radicale d'écoulement des États-Unis? Il s'agit du programme de vente au rabais, de liquidation des produits agricoles et en particulier du blé.

Je voudrais poser au ministre la question suivante. Quand a été fait la dernière protestation auprès des États-Unis contre ce genre de programme de liquidation qui contrevient aux accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce, ainsi qu'à la résolution de la FAO, et quelle réponse a-t-on obtenue à cette dernière protestation? A-t-on protesté par écrit? Dans le cas de l'affirmative, le ministre voudrait-il déposer la protestation, ainsi que la réponse?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, les deux gouvernements ont formé un comité permanent de hauts fonctionnaires de l'une et de l'autre administration pour s'occuper de ces questions. Cet organisme se réunit de temps à autre. Sauf erreur, sa dernière réunion a eu lieu il y a deux ou trois semaines. Les protestations sont adressées par l'entremise

de ce comité. Il arrive que des mesures de redressement soient prises. Je dirai que des protestations sont adressées parfois de part et d'autres. En tout cas, on constatera que le comité nous a été un utile truchement pour formuler nos protestations et qu'il a découragé dans une certaine mesure les programmes que nous désapprouvions au Canada. Il n'y a rien à déposer sur le bureau de la Chambre. Nous ne protestons pas par écrit. Nous protestons par l'entremise du comité.

M. Diefenbaker: Le ministre voudrait-il nous dire quelles sont les modifications intervenues à la suite des protestations adressées au gouvernement américain par l'intermédiaire du comité? Pourrait-il aussi nous renseigner sur les dispositions prises afin que le Canada reprenne sa place prépondérante en tant qu'exportateur de blé, place que les dispositions prises par les États-Unis avait gravement menacée?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, ce serait supprimer l'utilité du comité que de débattre au Parlement les questions que cette commission est chargée d'étudier.

Une voix: Quelle utilité?

Le très hon. M. Howe: Je ne sais si ce serait beaucoup servir l'intérêt public que d'examiner les sortes de transactions que nous désapprouvons. Nous en désapprouvons quelques-unes; mais quant à les souligner et en faire l'objet d'un examen à la Chambre, ce serait porter un grave préjudice au comité permanent.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si on me le permet, j'aimerais poursuivre l'examen de cette question. Annoncer quelque chose en dehors de la Chambre est bien pis que de l'annoncer en cette enceinte. Je voulais des précisions. Le premier ministre voudrait-il nous dire si, en mettant le président Eisenhower au courant de la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis, situation dont le président aurait été choqué, il lui a aussi laissé savoir combien c'était injuste et inéquitable de la part des États-Unis de disposer ainsi de leurs produits au mépris de toute concurrence loyale entre ce pays et son voisin, le Canada?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne saurais assurer à l'honorable député que je me suis servi des termes qu'il a employés dans sa question, mais j'ai dit clairement au président que nous nous efforçons d'entretenir avec son grand pays les meilleures relations possibles, tant dans le domaine commercial que dans les autres domaines et j'ai constaté qu'il était disposé à faire tout ce que les circonstances lui permettraient pour maintenir ces excellentes relations et entretenir, dans l'esprit de la population des deux pays, l'idée que nous nous efforçons de nous rendre l'un à l'autre tous les services possible.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Puis-je poser une autre question au premier ministre? Le gouvernement canadien a-t-il songé à adopter de nouvelles mesures en vue d'écouler le blé du Canada, à accepter, par exemple, les devises locales, comme font, sauf erreur, les États-Unis en exécution d'un contrat de vente de 120 millions de boisseaux de blé à l'Inde au cours d'une période de trois ans?

Le très hon. M. St-Laurent: En dépit de notre admiration pour nos voisins du sud, il y a certaines de leurs mesures que nous ne jugeons pas comme des exemples à suivre pour le Canada.

M. Argue: La question revient à ceci: le gouvernement canadien songe-t-il à adopter de nouvelles mesures autres que le programme courant qui se limite à l'acceptation de dollars pour la vente du blé canadien?

Le très hon. M. St-Laurent: Le gouvernement canadien s'occupe constamment de déterminer quelles seront les lignes de conduite les plus efficaces, et il continue de le faire. Dès qu'un changement important aura été décidé, il sera annoncé à la Chambre.

M. George H. Hees (Broadview): Puis-je poser une autre question au ministre du Commerce, après sa réponse au chef de l'opposition? Il a dit que cette question avait peu d'intérêt pour le public. Croit-il qu'il y ait quelque chose d'intérêt plus important pour les producteurs dont les ventes sont compromises par les pratiques commerciales inéquitables des États-Unis?

Le très hon. M. Howe: L'honorable député n'a pas compris ma réponse, ce qui ne me surprend guère.

M. Hees: Je suis sûr d'avoir bien compris. Toutefois au cas où je n'aurais pas saisi, le ministre voudrait-il répéter ce qu'il a dit?

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami peut en prendre connaissance demain dans le hansard.

(Plus tard)

M. John B. Hamilton (York-Ouest): J'aimerais poser au ministre du Commerce une question s'ajoutant à celle qu'a posée mon chef. Il me faudra courir un risque, monsieur l'Orateur, pour savoir si j'ai mieux compris ses réponses que l'honorable député de Broadview. Le ministre dit-il que la politique ministérielle prévoit que ce n'est

plus dans l'intérêt public de laisser savoir aux Canadiens quels arguments on présente en leur nom au cours des négociations avec les puissances étrangères en matière de commerce?

Le très hon. M. Howe: La réponse est non.

M. Hamilton (York-Ouest): Qu'est-ce que le ministre a voulu dire exactement, lorsqu'il a répondu à la question, au début?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, il semble que j'aie donné satisfaction à l'honorable leader qui a posé la question. J'ai pensé que c'était là un assez bon résultat.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre qu'il ne m'a pas plus satisfait qu'il l'a fait par le passé, mais je suis tellement habitué au bredouillement du gouvernement lorsqu'il s'agit de répondre aux questions, que je ne suis pas allé plus loin.

(Plus tard)

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Je veux poser une autre question au ministre du Commerce, à tout risque. Le ministre n'a-t-il pas dit que, un comité de fonctionnaires considérant la question, il n'était pas souhaitable de discuter la question ni de communiquer des renseignements à la Chambre?

Le très hon. M. Howe: Oui, c'est exact. Le comité se réunit à huis clos. Discuter d'une question dont il a été saisi atténuerait, voire détruirait probablement, son utilité.

M. Macdonnell: Est-ce que, par suite, chaque fois qu'un comité de fonctionnaires de l'État est nommé pour discuter une question, nous de la Chambre devons considérer que nous ne pouvons pas en traiter?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, est-ce une question urgente à poser à l'ordre du jour?

Des voix: Oui.

M. Fleming: C'est très important.

Le très hon. M. St-Laurent: J'estime, monsieur l'Orateur, que les règles que vous appliquiez devraient continuer de s'appliquer dans le cas des questions posées à l'appel de l'ordre du jour.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Diefenbaker: ...le premier ministre ne croit-il pas que le Parlement a le droit d'entendre? Tout doit-il être caché suivant le nouveau programme ou le maintien de la vieille règle que suit actuellement... (*Exclamations*)

Une voix: Des questions pendant une heure par jour.

M. Diefenbaker: ...le Gouvernement en cachant tous les renseignements qu'il ne veut pas voir obtenir par le Parlement ni par la population? Je proteste contre l'assertion faite par le ministre du Commerce et portant que lorsqu'une chose est soumise à des fonctionnaires de l'État elle ne doit pas être soumise au Parlement.

Le très hon. M. St-Laurent: Si l'honorable député lit ce dont on parlait avant qu'il se levât de son siège et s'il lit ses propres observations, il constatera à quel point elles ne se rattachent pas à ce qui était le sujet de la discussion.

M. Diefenbaker: Elles s'y rattachent de près. Cachez tout. Voilà le jeu.

L'ASSURANCE-SANTÉ

NOUVELLE ANNONÇANT LA PRÉSENTATION PROBABLE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PAR L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question fondée sur un appel téléphonique que j'ai reçu de Toronto il y a quelques minutes? Le ministre sait-il que l'édition de cet après-midi du *Telegram* de Toronto annonce que, lundi, le premier ministre Frost fera une déclaration et que, mardi, il présentera une mesure législative donnant suite à l'accord conclu entre l'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet du programme national d'assurance-hospitalisation? Le ministre sait-il aussi que cette nouvelle mentionne que certaines modifications ont été apportées à la proposition faite par le gouvernement fédéral l'an dernier? Le ministre peut-il commenter cette nouvelle, maintenant qu'elle est publiée?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai pensé tout d'abord que mon honorable ami allait dire que le premier ministre Frost lui avait téléphoné. J'ai été soulagé en apprenant que les indubitables qualités de l'honorable député, sous le rapport de l'amitié, ne vont pas aussi loin que cela. De fait, l'honorable représentant de Parkdale vient tout juste de me prévenir de son désir de poser la même question.

M. Hees: Pourquoi ne pas poser la question pour lui?

L'hon. M. Martin: Je ne suis pas au courant d'une telle nouvelle, sauf ce que m'ont dit les deux honorables députés. Je dois me borner pour l'instant à dire qu'il y a eu un échange de correspondance à ce sujet entre le premier ministre de l'Ontario et le premier ministre du Canada, et qu'il y a eu des échanges de vues entre le premier ministre Frost et moi-même, entre ses hauts fonctionnaires et les nôtres; par suite, le premier ministre de l'Ontario a demandé par lettre si le programme particulier auquel il songeait serait acceptable, à notre avis, aux termes des propositions que le gouvernement fédéral a faites aux provinces touchant un programme d'assurance-diagnostic et d'assurance-hospitalisation.

A la fin de sa lettre, le premier ministre a demandé que les échanges de vues entre les deux gouvernements sur le sujet ne soient pas révélées avant qu'on se soit entendu sur leur publication. Tant que le premier ministre Frost et moi-même n'aurons pas pris de dispositions pour révéler cette correspondance, je n'estimerai pas pouvoir révéler la correspondance à la Chambre, mais je puis dire, sans révéler le contenu de la correspondance, que si le premier ministre de l'Ontario est disposé à adopter les mesures dont il a parlé, il semble que nous ayons fait beaucoup de progrès vers l'acceptation de la proposition soumise par le gouvernement fédéral.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question au ministre? Vu la déclaration encourageante qu'il vient de faire, adhère-t-il aussi fermement que l'an dernier au principe de l'application générale d'un tel programme d'assurance-hospitalisation? Il se rappellera qu'il a eu notre ferme appui l'an dernier pour son adhésion à ce principe.

L'hon. M. Martin: Tout en ne perdant pas de vue la poursuite de cet objectif souhaitable, mon honorable ami devrait contenir sa curiosité jusqu'à ce que les divulgations soient faites.

M. Knowles: Puis-je poser encore une autre question au ministre? Des entretiens semblables ont-ils lieu entre le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux, comme le gouvernement du Manitoba?

L'hon. M. Martin: Ainsi que je l'ai dit l'autre jour, la plupart des provinces ont, à mon avis, sérieusement examiné et examinent sérieusement encore la proposition que nous avons soumise. J'ai signalé, il y a un instant, qu'un premier ministre était à Ottawa pas plus tard qu'avant-hier, principalement à ce sujet. J'ai eu moi-même des entretiens avec plusieurs premiers ministres et ministres de la Santé, et ces entretiens se poursuivent.

[L'hon. M. Martin.]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

DEMANDE D'UN VOTE LIBRE À LA CHAMBRE SUR LA MAJORATION DES VERSEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque le débat sur l'Adresse est terminé et que de nombreux députés du côté ministériel ont préconisé un relèvement des versements de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, le gouvernement permettra-t-il à la Chambre de décider par un vote libre si la population désire un relèvement des pensions et des allocations familiales?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je pense qu'il m'appartient de répondre à cette question. Ce serait, je pense, de la part du gouvernement établir un bien mauvais précédent que d'inviter la Chambre à assumer par un vote libre la responsabilité, qui appartient au gouvernement, de recommander ce qu'il y a lieu de faire en matière de dépense des deniers publics.

LES ÉDIFICES PUBLICS

UTILISATION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE DE PETERBOROUGH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Un service du gouvernement utilisera-t-il l'ancien bureau de poste de Peterborough? Sinon, que fera le gouvernement de cet immeuble vacant?

M. Knowles: On s'en servira comme quartier général des libéraux aux prochaines élections.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Permettez-moi de tenir cette question pour un préavis, monsieur l'Orateur.

L'AVICULTURE

DEMANDE EN VUE DE FAIRE MODIFIER LES RÈGLEMENTS DE L'INSPECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Sait-il que les règlements touchant l'hygiène et l'inspection

des animaux qui exigent un minimum de 10,000 oiseaux par semaine sont exploités avec avantage par trois grands établissements de préparation de la volaille en Colombie-Britannique? Ils mettent sur leurs produits l'étiquette *H of A approved*. De la sorte, ils s'emparent déjà du marché de la volaille en cette province, car ils donnent à entendre que les petits établissements n'observent pas les normes fédérales d'hygiène; et pourtant, les normes d'inspection d'hygiène des petits établissements égalent ou dépassent les prescriptions fédérales. Si le ministre en est au courant, songera-t-il immédiatement à modifier ces règlements? Permettra-t-il à tous les établissements de préparation qui respectent de telles prescriptions d'hygiène de mettre sur leurs produits l'étiquette *H of A approved*.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on m'a remis cette question au moment même où j'entrais à la Chambre. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'étais pas au courant de tous les faits mentionnés dans la question. A la vérité, nous avons, à tous égards, des inspecteurs dans les établissements qui exportent les produits dont il est question. Nous ne sommes pas compétents pour faire faire des inspections analogues dans les autres établissements de moindre importance qui achètent et vendent presque tous leurs produits à l'intérieur d'une province. La division de pathologie vétérinaire n'assure aucune inspection dans ces établissements tant qu'ils n'ont pas été approuvés en vertu des règlements d'hygiène de la province. Ainsi toute marque d'approbation *H of A* qu'on appose aux produits l'est à la suite d'une inspection provinciale.

En d'autres termes, ce doit être des établissements que l'autorité provinciale approuve parce qu'ils se conforment, dans la préparation de leurs produits, aux règlements d'hygiène de la province, ce qui se fait avant que nous procédions à l'inspection. Notre inspection et notre marque indiquent que le produit a été inspecté par nos services et vise à satisfaire les règlements relatifs à l'exportation. Tous les autres points qui ont trait aux établissements de moindre importance intéressent l'autorité provinciale.

M. Hahn: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Étant donné que l'inspection s'effectue, dans ces établissements, surtout en vue de l'exportation et que le produit est employé sur le marché intérieur, le ministre approuverait-il l'autorisation par l'organisation provinciale d'utiliser, dans les petits établissements provinciaux, le même timbre agréé qui porte la mention *H of A*?

Le très hon. M. Gardiner: Pour autant que je sache, ce sont les importateurs des produits, qui s'en occupent. Ils insistent pour que l'inspection soit effectuée par les autorités fédérales en ce qui concerne les denrées qu'ils importent; cependant, ce n'est pas le Gouvernement qui en décide, mais les exploitants des établissements intéressés, qu'il s'agisse de la préparation de volaille ou d'un autre produit. Quand ces exploitants ont l'intention d'exporter, ils demandent l'inspection par nos organismes. S'ils ne se proposent pas d'exporter, ils ne demandent pas l'inspection fédérale.

LA DÉFENSE NATIONALE

WINNIPEG—DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE INTÉRIEURE DESTINÉE À L'ATHLÉTISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question dont je regrette n'avoir pas eu l'occasion de lui donner préavis. Vu qu'on est à reconstruire la salle d'exercice Minto, de Winnipeg, le ministère de la Défense nationale étudiera-t-il la possibilité d'aménager dans cette salle une piste destinée à l'athlétisme, étant donné que ses services soulignent l'utilité des jeux athlétiques et de leur programme général de culture physique?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de considérer la question comme un avis. J'ignore le détail des plans relatifs à la salle d'exercice à ce sujet.

L'AGRICULTURE

ORGANISME DE VENTE DES PRODUITS AGRICOLES—JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME D'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser une question au ministre de la Justice, mais en son absence je m'adresserai au premier ministre. Vu que la Cour suprême a maintenant rendu jugement dans le cas des organismes de vente des produits agricoles, le premier ministre peut-il nous dire si les provinces auront compétence pour autoriser la création d'organismes de vente dont l'objet serait d'établir la péréquation des prix aux producteurs?

J'aurais aussi une autre question à lui poser. La Cour suprême ayant rendu une décision majoritaire, le premier ministre

peut-il nous dire si, à son avis, une loi fédérale s'imposera pour habiliter les producteurs à instituer des organismes de vente dont les produits feraient l'objet d'un commerce interprovincial?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Lorsque j'étais ministre de la Justice, j'ai été prévenu qu'il ne convenait pas de formuler des opinions juridiques de mon siège au Parlement, surtout à l'égard d'une question comme celle-ci qui porte sur l'interprétation d'un jugement rendu dans une cause soumise par les autorités provinciales. Je pense qu'il ne conviendrait pas du tout que je tente de dire ce que sera maintenant la juridiction des provinces. Celles-ci ont eu la réponse de la cour aux questions qu'elles ont soumises et je pense qu'il leur appartient de juger dans quelle mesure cette réponse définit leur propre juridiction dans ce domaine.

Quant à ce qu'on peut faire ou ne pas faire en matière de législation fédérale, cela dépend des observations qui peuvent nous être adressées par les gouvernements provinciaux intéressés en la matière, et, si nous en recevons, nous en tiendrons compte attentivement.

LES ŒUFS

RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je veux demander au ministre des Finances s'il sait que le régime actuel de restriction au crédit a amené la situation confuse que nous observons dans l'Ontario occidental à propos de la vente des œufs.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Il s'est dit bien des choses au sujet du régime de restriction du crédit, mais c'est la première fois qu'on en parle à propos des œufs. Je sais cependant que les œufs constituent une très importante source de revenus pour les agriculteurs de l'Ontario occidental. J'étudierai la question.

M. Monteith: Une question complémentaire. Le ministre sait-il qu'il y a plus d'œufs à vendre aujourd'hui qu'il n'y en avait l'an dernier à la même époque et que les banques ne garantissent pas aux commerçants des prêts suffisants pour leur permettre d'emmagasiner ces œufs? Comme conséquence immédiate, la confusion règne à tous les paliers de l'industrie en cause et les prix payés sont inférieurs au prix minimum établi.

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Comme je me suis occupé de cette question depuis trois ou quatre jours,...

M. Monteith: J'adresse ma question au ministre des Finances.

Le très hon. M. Gardiner: Celui-ci aura peut-être quelque chose à répondre. De fait, les œufs se vendent sous deux formes différentes. Sous forme d'œufs frais et sous forme d'œufs frais qui ont été plongés dans l'huile. Nous acceptons la livraison d'œufs frais plongés dans l'huile en provenance de l'ouest de l'Ontario ou de tout autre endroit au prix établi sous l'empire du programme en vigueur depuis cinq ou six ans. Ce renseignement a été communiqué aux intéressés de l'ouest de l'Ontario il y a moins d'une heure.

M. Monteith: Je voudrais qu'on réponde à ma question complémentaire, à savoir qu'il y a cette année de plus grandes quantités d'œufs en vente et que les négociants ne peuvent emprunter suffisamment d'argent pour les entreposer comme les années précédentes. Que va faire le ministre des Finances, étant donné l'avis qu'il a donné à la Banque du Canada au sujet des prêts?

L'hon. M. Harris: Je crois que le ministre de l'Agriculture a très bien répondu à la question.

M. Monteith: Je ne pense pas ainsi.

L'hon. M. Harris: En toute déférence, je pense que si. De toute façon, il y a un instant j'ai promis d'étudier la situation et s'il me faut compléter de quelque façon la réponse fournie par le ministre de l'Agriculture, je le ferai.

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES PAR SUITE DE MALADIE ET DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre peut-il nous dire combien de journées de travail ont été perdues par suite de maladie, afin de compléter le renseignement qui vient justement d'être communiqué à titre de chiffre préliminaire par le service de renseignements de son ministère, à savoir que 1,261,400 journées de travail ont été perdues en 1956 à la suite des différends industriels?

Et le total du temps perdu pour cause de maladie est-il également moins élevé que celui des quelques dernières années, comme le chiffre relatif au temps perdu pour cause de différends industriels?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai à peine jeté un regard sur cette question, qui m'a été communiquée il y a quelques instants. Je doute que mes services possèdent des renseignements précis sur le nombre d'heures-ouvrier qui ont été perdues par suite de maladie. Je vais m'occuper de l'affaire. Si je puis obtenir quelque renseignement utile, je répondrai bientôt à la question.

LES AÉROPORTS

LONDON (ONT.)—DÉCLARATION À PROPOS DE L'INSTALLATION D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE AU RADAR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mardi dernier, l'honorable député de Middlesex-Est a demandé si l'aéroport de London (Ontario) allait être muni d'un service de radar de surveillance comme les autres aéroports importants du Canada. La réponse à cette question, c'est qu'on installe un service de surveillance au radar à Halifax, Moncton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, North-Bay, Lakehead, Winnipeg, Kenora, Saskatoon, Regina, Calgary, Edmonton et Vancouver. London sera à portée du service installé à Toronto.

(Plus tard)

M. H. O. White (Middlesex-Est): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports pour lui demander si les autorités de l'aéroport de London, ou celles de la ville de London, ont formulé des observations ou des propositions afin d'obtenir l'installation d'un radar de surveillance dans cette ville? Sait-il, d'autre part, que le *Monetary Times* annonce dans son dernier numéro que l'aéroport de London serait l'un de ceux qu'on équiperait de la sorte?

L'hon. M. Marler: En ce qui concerne la première partie de la question, je répondrai que je n'ai eu connaissance d'aucune démarche dans ce sens de la part du comité de l'aéroport de London. En ce qui concerne l'emplacement des unités de surveillance radar, je puis dire que ce point est décidé par les conseillers techniques de mon ministère, et non par le *Monetary Times*.

LES TRANSPORTS

LE TRANSBORDEUR "CABOT STRAIT"—DÉCLARATION AU SUJET DE SON RENFLOUAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Hier, l'honorable représentant de Queens a demandé où en était rendu le renflouage du *Cabot Strait;* il a aussi demandé si le service de remplacement est suffisant.

La direction des chemins de fer Nationaux du Canada m'apprend que les travaux de renflouage sont en train mais que le navire n'a pas encore été remis à flot. Pour ce qui est du service de remplacement, la direction m'apprend aussi que le navire à moteur *Nonia* remplace le navire avarié et que le service quotidien n'a pas été interrompu. La direction est d'avis qu'un service par jour suffit, signalant que, l'hiver dernier, le service n'était assuré que trois fois par semaine.

Je devrais ajouter, je crois, pour l'information de la Chambre, que le *Cabot Strait* s'est échoué par très mauvais temps. Les vents atteignaient une vitesse de cent milles à l'heure; il y avait aussi violente tempête de neige, et la visibilité était presque nulle.

LA PENSION DE VIEILLESSE

LA REQUÊTE DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris acte de la demande contenue dans le mémoire que le Congrès du travail du Canada a présenté hier concernant une majoration des pensions de vieillesse qui seraient portées à $65 par mois? Je crois que le ministre était présent et qu'il a entendu cette requête. Gardera-t-il ce chiffre présent à l'esprit quand il rédigera le bill portant relèvement des pensions de vieillesse qu'il est censé soumettre un peu plus tard au cours de la session?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai déjà traité cette question. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a aussi entendu le Congrès du travail du Canada féliciter le Gouvernement des mesures qu'il a prises en présentant ses propositions concernant un régime d'assurance-hospitalisation.

M. Knowles: Le Congrès a aussi demandé un programme complet d'assurance-santé et des actes en ce sens sans plus de délai.

LES FRUITS

LES PÊCHES EN CONSERVE—INTERPELLATION SUR LA PÉNURIE DE CE PRODUIT CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallett (Peel): Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire s'il existe vraiment une pénurie de conserves de pêches canadiennes?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je devrai tenir la question pour un préavis.

M. Pallett: Puis-je poser une autre question? Lorsque le ministre ira aux renseignements, voudrait-il en même temps s'informer pourquoi on nous sert des conserves de pêches américaines au restaurant du Parlement?

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

OCCASION D'ÉTUDIER LE BUDGET AVANT LA DISSOLUTION DES CHAMBRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Je me demande si le ministre des Finances, tant à son titre de ministre que de leader de la Chambre, peut nous assurer que, si un budget est présenté au cours de la session (nous nous y attendons d'ailleurs), la Chambre aura l'occasion d'étudier ce budget et de dire ce qu'elle en pense avant la dissolution des Chambres.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Les progrès accomplis durant les longues périodes de questions, depuis dix jours, me portent à me demander si nous en viendrons jamais au budget.

M. Lennard: Cela dépend de la date de présentation!

M. Fulton: Il est bien permis au ministre de se demander tout ce qu'il voudra; mais je me demande s'il répondrait à la question.

L'hon. M. Harris: S'il y a présentation d'un budget à la présente session du Parlement, cela ne se fera pas ces jours-ci. La question n'est donc pas urgente. En tout cas, mon passé à titre de leader de la Chambre devrait porter l'opposition à admettre que j'ai toujours été courtois et l'ai mise au courant de ce qui allait se faire.

M. Fulton: Étant donné les précédents établis les autres années, le ministre veut-il nous laisser entendre par sa réponse qu'il modifiera ce précédent, parce que nous n'avons trouvé ni convenable ni courtois de ne pas avoir l'occasion de débattre le budget quand on le présentait?

L'hon. M. Harris: J'ai entendu les observations formulées, monsieur l'Orateur.

LE SERVICE PUBLIC

ÉTUDE POSSIBLE CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES AVEC LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au premier ministre? Je me demande si le premier ministre serait disposé à faire à la Chambre une déclaration sur les remarques qu'il aurait faites, hier, au Congrès du Travail du Canada à propos d'une étude concernant les négociations collectives entre le Gouvernement et les fonctionnaires. Devons-nous conclure de ce que le premier ministre aurait dit hier qu'on envisagera cette question sous un nouvel angle et qu'elle sera étudiée plus à fond?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je trouve que ce n'est pas le genre de question qui devrait être posée à l'appel de l'ordre du jour. Cependant, je dirai à mon honorable ami que je ne veux pas amorcer un autre débat, que la plupart de ces questions ne sont pas posées en vue d'obtenir des renseignements, mais en vue de...

M. Knowles: Je proteste. J'ai posé ma question en vue d'obtenir des renseignements qui, à mon sens, devraient être communiqués à la Chambre des communes.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne parle pas de la présente question, mais de la plupart des autres; elles semblent avoir été surtout des tentatives de nous amener à souscrire aux critiques qu'impliquent ces questions qui, à mon avis, ne sont ni urgentes ni opportunes,—à l'étape de l'ordre du jour prévue pour les questions.

J'ai déclaré,—et c'est mon opinion personnelle,—que j'ai toujours cru que la méthode des négociations collectives ne répondait pas aux exigences constitutionnelles de notre régime en ce qui concerne le service public. Lorsque j'ai entendu dire qu'un certain mode de négociations collectives était en honneur au Royaume-Uni,—et j'ignore dans quelle mesure,—j'ai demandé qu'on obtienne de plus amples renseignements sur la nature et le fonctionnement de ce régime. Je ne suis pas allé plus loin que cela.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je proteste contre la façon catégorique dont le premier ministre a parlé au sujet des questions qu'ont posées certains membres de notre groupe. J'estime que pour ma part j'ai posé des questions qui visaient à obtenir des renseignements et trouve que son énoncé est désobligeant.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR SUR LA MANIÈRE DE POSER DES QUESTIONS

M. l'Orateur: Je pense devoir dire un mot de la façon dont sont posées les questions. Je suis convaincu que les députés désirent sincèrement observer le Règlement. Voici ce que dit le premier alinéa de l'article 39 du Règlement:

39. (1) Les députés peuvent faire inscrire au *Feuilleton* des questions adressées à des ministres de la Couronne en vue de renseignements sur quelque affaire d'intérêt public. Ils peuvent, de la même manière, poser des questions à la Chambre sur un bill, une motion ou une autre affaire publique relative aux travaux de la Chambre et dans laquelle ces députés peuvent être intéressés. Il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre ou en y répondant, d'avancer des arguments ou opinions, ou d'énoncer des faits, autres que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse. Il y est répondu sans discussion du sujet ainsi visé.

Voici ce que dit le commentaire numéro 297 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne:

297. Dans la pratique, les députés peuvent, sans préavis, poser de vive voix un certain nombre de questions avant l'appel de l'ordre du jour; c'est toutefois par pure courtoisie, et les questions doivent se rapporter aux travaux de la Chambre ou à un sujet dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique. Elles doivent toujours être brèves; aucune discussion n'est permise et les réponses sont aussi concises que possible. Le ministre interrogé peut répondre sur-le-champ, ou encore exiger que le préavis ordinaire soit donné. Ces questions sont soumises aux mêmes règlements d'ordre que celles dont il a été donné préavis.

Si les questions posées de vive voix doivent être soumises aux mêmes règles que les questions dont il a été donné préavis, ces questions tombent donc sous le coup des dispositions de l'alinéa (1) de l'article 39, dont je vais relire la dernière partie:

...Il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre ou en y répondant, d'avancer des arguments ou opinions, ou d'énoncer des faits, autres que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse. Il y est répondu sans discussion du sujet ainsi visé.

D'autres commentaires de l'ouvrage de Beauchesne expliquent davantage la pratique à suivre. Voici ce qui est dit au commentaire numéro 311:

311. Bien qu'une réponse ne puisse donner lieu à aucun débat, il est permis, dans de justes bornes, de poser au ministre les autres questions jugées nécessaires pour élucider les réponses données. Dans quelle mesure des questions complémentaires peuvent-elles être posées, cela est laissé à la discrétion de l'Orateur.

Après qu'un ministre a répondu à une question posée par un député, à l'appel de l'ordre du jour, aucune discussion que ce soit ne devrait avoir lieu.

L'auteur du commentaire cite ensuite ce qu'a dit M. l'Orateur Lowther, en 1915. Je ne citerai pas ce texte que les députés peuvent toutefois consulter. Le commentaire numéro 295 indique le détail des diverses décisions rendues par mes prédécesseurs à l'égard de questions posées durant les années antérieures. On peut aussi se reporter aux commentaires numéros 296, 298, 299, 300, 301 et 302.

L'an dernier, après étude, j'ai fait une longue déclaration qui, je l'espérais bien, serait la dernière. Voir *Journaux*, vendredi 16 mars 1956, pages 299-305. Nous nous écartons peut-être du Règlement tel qu'il existe actuellement; cela doit sauter aux yeux de tout député. J'estime, et les honorables députés en conviendront sans doute avec moi, qu'à la période des questions je me suis montré si accommodant que certains ont cru devoir me reprocher sérieusement mon manque de vigilance à cette étape de nos délibérations. Je n'ai pas l'intention de divulguer des entretiens privés, mais des députés des deux côtés de la Chambre m'ont dit qu'au moment des questions, ils "pouvaient tout se permettre".

Ils connaissent le Règlement. Nous le connaissons tous. Nous savons tous aussi que ce peut être plus intéressant d'avoir plus de latitude que n'en permet le Règlement. Mais je dois appliquer le Règlement, même si parfois j'aimerais, pour ma part, qu'il fût différent. Seule la Chambre peut modifier son Règlement par l'intermédiaire d'un comité approprié qui recommanderait certaines modifications et les soumettrait à nos délibérations. Si les honorables députés n'aiment pas le Règlement actuel, ils peuvent prendre les mesures nécessaires pour le faire modifier. Voir Beauchesne, 3e édition, commentaires 9 et 10.

Ce que j'ai dit aujourd'hui ne s'applique pas particulièrement aux questions qui ont été posées. Mes observations ne visent non plus aucun député en particulier. Je ne fais pas de remontrances à la Chambre. Je ne reproche rien à qui que ce soit. Je parle en général. Je dis de quelle manière nous devrions nous conduire et j'inclus dans ce "nous" aussi bien les membres de l'opposition que les députés ministériels. Le Règlement prévoit que les réponses doivent être concises et ne pas renfermer plus de détails qu'il n'en faut pour répondre à la question. La même règle s'applique à la fois à la question et à la réponse. Je m'applique à moi-même les observations que j'ai formulées, parce que j'aurais peut-être dû exercer plus de vigilance dans l'interprétation et l'observance du Règlement.

Puisque nous tenons tous à respecter notre Règlement, si nous n'en sommes pas satisfaits, prenons la résolution de le modifier de la façon qu'il prescrit. Espérons qu'à compter de ce moment-ci, nous pourrons poursuivre

nos travaux. J'espère que nous pourrons quand même avoir des périodes de questions intéressantes, tout en nous conformant au Règlement.

DEMANDES DE DOCUMENTS

JUGEMENTS DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

Demande nº 1—**M. Knowles:**

Copie du jugement rendu par la cour de l'Échiquier du Canada dans la cause nº 73805, entre le ministre du Revenu national, appelant, et le *Publisher's Guild of Canada Limited*, intimé; ainsi que copie du jugement rendu par la cour de l'Échiquier du Canada dans la cause nº 78533, entre le *Publishers' Guild of Canada Limited*, appelant, et le ministre du Revenu national, intimé.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national a été obligé de s'absenter quelque temps. On pourrait peut-être réserver cette motion jusqu'à la prochaine séance, alors qu'elle pourrait être appelée.

Des voix: Entendu.

(La motion est réservée.)

LA BANQUE DU CANADA

Demande nº 2—**M. Hees:**

Copie de toutes directives et instructions, tous communiqués de presse, etc., émanant de la Banque du Canada, ainsi que de toutes déclarations publiques ou de tous discours du Gouverneur de la Banque, depuis le 1er septembre 1956.

FONDS SPÉCIAL DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Demande nº 4—**M. Coldwell:**

Copie du texte de la réponse du gouvernement canadien au questionnaire transmis aux gouvernements des États membres par le secrétaire général des Nations Unies, conformément à la Résolution 923 (x) adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1955, concernant la question de l'établissement d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

L'INSTRUCTION

CRÉATION DE BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES

M. A. H. Hollingworth (York-Centre) propose:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter un projet de loi visant à accorder des bourses nationales d'études aux étudiants universitaires dénués de ressources pécuniaires, pour autant que l'objet de cette résolution relève de la compétence du Parlement.

C'est avec plaisir, monsieur l'Orateur, que je me fais à nouveau le parrain de cette résolution dont l'objet est d'apporter, par le moyen de bourses d'études, une aide financière aux étudiants universitaires qui en auraient besoin. J'aimerais que l'on sache combien j'ai été sensible à l'appui général que j'ai reçu à la Chambre l'an dernier lorsque

[M. l'Orateur.]

j'ai soumis cette résolution pour la première fois. Il devait en être ainsi, je suppose, puisque cette croisade se situe essentiellement au-dessus des partis. J'aimerais aussi féliciter la Fédération nationale des étudiants canadiens de ses efforts inlassables à cet égard. Je pense que leur persévérance sera bientôt récompensée.

Il semble exister beaucoup de confusion dans bien des esprits sur le point de savoir qui, dans notre pays, a la responsabilité de l'instruction. J'aimerais exposer en quelques minutes le rôle des diverses compétences. On nous dit souvent que le gouvernement fédéral des États-Unis fait plus pour l'enseignement que le nôtre. Cela ne fait que montrer le caractère particulier du Canada et les raisons pour lesquelles telle ligne de conduite suivie aux États-Unis ne peut être appliquée au Canada. L'Acte de Québec a reconnu certains droits à la population canadienne de langue française. Un de ces droits est le contrôle absolu sur l'instruction de ses enfants. Cette disposition a été insérée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et le gouvernement fédéral doit veiller avec grand soin que l'exercice de sa compétence n'empiète pas sur la compétence provinciale en matière d'instruction générale.

J'ai signalé le cas de la province de Québec; toutefois, je pourrais, je crois, citer celui de toute autre province. Les autorités de ma propre province d'Ontario seraient fort émues, j'en suis sûr, de toute ingérence qu'elles constateraient dans ce domaine qui est de leur ressort exclusif et elles seraient promptes à s'y opposer. Nous pouvons donc déclarer impossible, monsieur l'Orateur, toute aide fédérale à l'instruction sur le plan général. Toutefois, il y a des domaines particuliers qui sont de la compétence du gouvernement fédéral et où il peut aider aux provinces. Détail intéressant à noter cependant, même dans les cas qui sont de la compétence du gouvernement fédéral, le contrôle administratif est laissé en réalité à l'autorité provinciale.

Pendant des années, je le répète, le gouvernement fédéral a accordé de l'aide dans certains domaines précis de l'enseignement comme, par exemple, celui de l'enseignement technique, celui de la formation des jeunes, celui de la formation scientifique, de même que la formation des anciens combattants. Ainsi que les députés s'en souviennent, j'ai longuement parlé, l'an dernier, sur la législation concernant les anciens combattants et j'ai signalé le succès remarquable qu'elle avait eu chez nous. Il me suffit de faire remarquer à la Chambre que le budget des dépenses de 1957-1958, déposé mardi dernier, prévoit, à la page 267, un montant de 7 millions de dollars au titre du programme d'aide

aux écoles professionnelles, alors qu'il était de 2 millions l'an dernier. Je crois comprendre que des accords seront signés avec les différentes provinces, prévoyant la dépense de 40 millions, soit 25 millions en immobilisations et 15 millions en frais de fonctionnement, au cours d'une période de cinq ans.

Les honorables députés constateront que ce que je préconise aujourd'hui n'est pas révolutionnaire. C'est quelque chose que nous accomplissons depuis quelque temps; c'est pourquoi je prie instamment la Chambre d'accroître cette forme d'aide. Les députés se rappelleront que, l'an dernier, je pensais que la meilleure manière de régler cette question était de recourir à une forme d'aide aux étudiants, et cela au moyen de subventions accordées par l'intermédiaire du ministère du Travail. Cette méthode permet à un comité des bourses d'études, établi aux différentes universités, de venir en aide aux étudiants nécessiteux. Ces comités se composent d'ordinaire de plusieurs membres des gouvernements provinciaux ainsi que d'un représentant des universités et d'un représentant du ministère fédéral du Travail, qui, je le répète, administre les subventions pour le compte du gouvernement fédéral. De la sorte, on assurera le plus grand droit de regard des provinces; il doit en être ainsi.

La méthode a donné d'excellents résultats par le passé. En lisant avec attention les crédits de cette année, je constate que le montant affecté à l'aide aux étudiants est compris dans la somme visant la formation de la jeunesse, soit $571,950. Ce chiffre n'a pas été augmenté par rapport à l'an dernier et je puis seulement conclure que les étudiants bénéficiant de bourses d'études et de bourses de perfectionnement peuvent fort bien rentrer dans le champ d'action du futur Conseil des Arts du Canada qu'on établira par une mesure législative au cours de la présente session.

J'ai étudié avec soin le discours que le premier ministre (M. St-Laurent) a prononcé le vendredi 18 janvier au sujet du futur Conseil des Arts du Canada. Même si je n'y trouve pas de mention précise de bourses de recherches pour étudiants, j'imagine que le sujet est implicitement visé par la mesure en cause. Sauf erreur, on constituera une caisse de dotation de 50 millions et les revenus de cette caisse serviront à fournir des bourses de perfectionnement et des bourses d'études pour les diplômés. A la page 413 du hansard du 18 janvier 1957, le premier ministre a déclaré:

> Cependant, le revenu sera assez considérable et il sera constamment consacré au maintien de bourses, de subventions, de prêts et de prix dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales.

Comme je le dis, monsieur l'Orateur, à mon avis, les observations du premier ministre, ou la mesure législative elle-même, laissent entendre implicitement qu'on aidera ici les meilleurs étudiants avant comme après le baccalauréat. Il ne m'appartient donc pas de dire aujourd'hui comment ces fonds doivent être répartis. Qu'il me suffise de signaler que le nombre de bourses attribuées par le passé aux étudiants avant le baccalauréat était déplorablement insuffisant. Je pense que nous aurons l'avantage d'établir bientôt un conseil qui pourra mettre fin à cette tendance et apportera aux étudiants l'aide dont ils ont tellement besoin. Je voudrais donc féliciter de tout cœur le Gouvernement pour la création cette année de ce conseil. Beaucoup sont comme moi impatients de connaître le rôle qu'il jouera en vue d'attribuer des bourses aux étudiants avant le baccalauréat.

Je voudrais prendre aujourd'hui quelques minutes du temps de la Chambre pour consigner au compte rendu quelques faits qui manifestent à mon avis comme on a grandement besoin de l'aide que je réclame. La meilleure façon de le faire, je crois, est de comparer les montants affectés pour leur venir en aide aux universités et aux étudiants au Royaume-Uni et aux États-Unis, et les montants affectés aux mêmes fins au Canada. On n'ignore pas qu'il y a des années que les étudiants en Grande-Bretagne reçoivent de l'aide sous forme de bourses et que ces bourses leur sont attribuées par l'intermédiaire du comité des subventions aux universités. De fait, au Royaume-Uni, le gouvernement central fournit 70.4 p. 100 du revenu régulier des universités.

Aux États-Unis, ce n'est pas la même chose qu'au Royaume-Uni, car on y a deux catégories d'universités. Il y a les universités privées, par exemple, Yale, Harvard, Princeton, Dartmouth et Duke, et les autres, qui sont les universités d'État, comme celles de l'État d'Ohio, du Michigan, et ainsi de suite. Dans le cas des premières, 63 p. 100 du revenu global proviennent de particuliers, tandis que les universités d'État, à qui incombe les deux tiers de l'instruction supérieure, reçoivent 70.8 p. 100 de tout leur revenu de sources gouvernementales, soit une proportion à peu près la même que dans le cas des universités du Royaume-Uni.

Mais on sera intéressé de savoir que le revenu des universités canadiennes provient de subventions gouvernementales seulement dans la proportion de 40 p. 100, que même dans l'Ouest, où les universités se rapprochent davantage de ce qui existe aux États-Unis en matière d'universités d'État, le montant des subventions gouvernementales ne dépasse pas la moitié de leur revenu.

Quant aux bourses, on estime que, en 1955, 72.9 p. 100 de tous les étudiants inscrits dans les universités anglaises recevaient une bourse sous une forme ou sous une autre. Autrement dit, il est possible à un étudiant du Royaume-Uni, qui a le talent nécessaire, de recevoir des bourses ou des subventions pour faire son cours à l'université. Aux États-Unis, c'est assez différent, mais les frais de scolarité versés dans les universités relevant de l'État sont beaucoup moins élevés que ceux des universités canadiennes, en raison de la subvention plus forte par l'État. En outre, on estime que plus de 20 p. 100 des étudiants qui fréquentent les universités dites privées reçoivent de l'aide sous forme de bourses diverses acquittant leurs frais de scolarité. Autrement dit, on pourrait en conclure qu'aux États-Unis, les trois quarts des étudiants reçoivent directement ou indirectement une aide quelconque leur permettant de poursuivre leur instruction à l'université.

D'autre part, tous les députés s'intéresseront vraisemblablement à ce qui se passe à cet égard dans l'Union soviétique. On me dit que, dans les universités russes, les frais de scolarité sont tellement bas que tout le monde peut les fréquenter. De plus, 90 p. 100 des étudiants russes reçoivent des allocations mensuelles pendant qu'ils suivent des cours aux universités d'État. Enfin, dans les pays scandinaves, à moins que la situation n'ait beaucoup changé, les étudiants n'ont pas à verser de frais de scolarité.

Des statistiques dignes de foi indiquent qu'au Canada, 14 p. 100 au maximum des étudiants de nos universités reçoivent une aide par le moyen de bourses d'études ou de recherches. Elles prouvent suffisamment que ce besoin a, au Canada, un caractère presque désespéré. Or ce devrait être la fonction du Conseil des Arts du Canada de trouver la solution de ce problème.

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient faire plus qu'ils ne font. On a estimé, par exemple, qu'en 1954, les subventions provinciales aux universités représentaient moins de 3 p. 100 des dépenses des provinces ou bien encore moins de 10 p. 100 des dépenses des voiries provinciales. J'ai l'impression que les gouvernements provinciaux seront plus généreux cette année. Il incombe certes à notre Parlement, dans le cadre de sa compétence limitée mais très importante, de relever radicalement, d'une façon ou d'une autre, les subventions aux universités, et, particulièrement, les octrois pour bourses d'études et de recherches.

[M. Hollingworth.]

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je désire m'adresser durant quelques minutes, en français, à mes compatriotes de langue française et particulièrement à mes honorables collègues qui représentent les circonscriptions de la province de Québec.

Je les invite à appuyer ma résolution parce que je crois sincèrement que c'est une des meilleures façons de promouvoir l'unité nationale au Canada.

Avant de présenter et d'expliquer ma proposition de résolution, je tiens à signaler que je suis de ceux qui reconnaissent la compétence des provinces en matière d'éducation. C'est le cas de la province d'Ontario, ainsi que celui de toutes les provinces qui conservent jalousement leurs droits dans le domaine de l'éducation.

Je sais bien que les Canadiens français sont fiers de leur langue, de leurs coutumes et de leurs traditions; ils ont raison de l'être et je les en félicite. Afin de conserver ce caractère, les Canadiens français veulent conserver la direction de leur éducation. J'accepte ce fait et ma proposition de résolution en fait preuve. Je suis, par ailleurs, persuadé que le grand nombre de Canadiens, français et anglais, partout au Canada, acceptent ce fait.

J'envisage un avenir meilleur pour le jour où nous aurons de fréquents échanges d'étudiants; des étudiants qui penseront en Canadiens, d'abord et avant tout.

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je désire féliciter l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) des quelques paroles qu'il a prononcées en français. Je vais maintenant continuer mes observations dans une langue que je comprends mieux et que les autres députés comprennent peut-être mieux aussi.

M. Knowles: Très bien!

(Traduction)

M. Michener: J'aimerais dire à quel point m'ont intéressé les remarques qu'à faites le député de York-Centre lors de sa seconde présentation de la motion. C'est un sujet brûlant d'actualité. De fait, si un député était entré à la Chambre pendant le discours de l'honorable représentant sans avoir entendu appeler l'ordre du jour, il aurait pu se demander quel article inscrit au *Feuilleton* était en discussion, car une ou deux journées auparavant le premier ministre avait signalé qu'on établirait un Conseil et que le Gouvernement se proposait de demander au Parlement la somme de 50 millions à titre de dotation pour ce Conseil surtout dans le dessein de constituer des bourses d'études.

Il s'agit peut-être de savoir, monsieur l'Orateur, s'il y a lieu de formuler ses observations à ce sujet dès maintenant, ou d'attendre l'autre débat qui sera annoncé au *Feuilleton*. J'éprouve quelque hésitation à cet égard. Il s'agit de savoir ce qui est, dans ce cas, le cheval et ce qui est la voiture. J'oserai peut-être dire, puisque le député de York-Centre a la priorité en ce qui concerne le temps, que le Gouvernement, s'il fait figure de carriole, est poussé en l'occurrence par ses députés d'arrière-plan. L'initiative ne vient pas des premiers bancs.

La proposition est caractérisée par les trois mots fort intéressants qui figurent à la fin et je donnerai maintenant lecture du dernier passage:

pour autant que l'objet de cette résolution relève de la compétence du Parlement.

Je traiterai brièvement la question de trois points de vue. Le premier, c'est le besoin général de bourses pour les étudiants. Le deuxième a trait à la capacité du gouvernement fédéral de trouver les fonds nécessaires à ces fins. En troisième lieu, j'ai l'intention de parler de la compétence du Parlement que mentionne ce texte.

Quant aux besoins des universités canadiennes, je crois que tous les députés s'en rendent assez bien compte. Ils sont le thème d'une foule d'articles de journaux et le sujet de bien des conférences depuis un an ou deux. A maintes reprises, ils ont fait l'objet de discussions à la Chambre, de sorte que les députés ne doutent plus des besoins des universités canadiennes, si ces dernières doivent remplir leur fonction au cours des années à venir. Nous sommes enclins à faire des prévisions par le temps qui court. Envisageant l'avenir, nous entrevoyons la possibilité d'une forte augmentation du nombre des étudiants et nous n'ignorons pas que les universités ont besoin d'accroître leurs aménagements. Cependant, la résolution à l'étude porte principalement sur les besoins des étudiants eux-mêmes.

Ce serait fournir un apport au débat, je crois, monsieur l'Orateur, si je vous signalais une communication qui a été présentée dans cette ville, il y a quelques mois, à la conférence nationale des universités canadiennes, convoquée en vue d'étudier la crise de l'enseignement supérieur au Canada. Une communication a été présentée par M. R. W. B. Jackson et M. W. G. Fleming, qui font tous deux partie du département des recherches nationales du Collège de pédagogie de l'Ontario. Le sujet de la communication était le suivant: "Qui fréquente l'université?" A la page 2, ces messieurs ont posé le problème dans les termes suivants:

La question: "Qui devrait aller à l'université?" implique un idéal irréalisé, un écart entre ce qui devrait être et ce qui est. Car tout comme il est manifeste que nos universités sont bien loin d'attirer et de retenir tous les jeunes gens qui ont les aptitudes, les intérêts et les traits de caractère voulus pour bénéficier d'une formation universitaire, il saute également aux yeux qu'une foule d'élèves actuels de nos universités sont dépourvus des qualités qui donnent le succès. La proportion des échecs qui se constate à l'heure actuelle,—30 p. 100 est un chiffre commun,—est intolérable même dans une économie riche comme la nôtre.

Après de longues discussions, on est arrivé à des conclusions qui sont loin d'être satisfaisantes. Ce sont peut-être les meilleures possibles, vu les renseignements dont on disposait. Voici la première conclusion qui figure à la page 25:

...nous pouvons résumer ainsi les constatations de "Qui va à l'Université?" Nous savons si peu de choses sur les étudiants de nos universités, en général ou en particulier, que c'en est effarant!

Aveu fort grave à mon sens à une époque où nous essayons d'élaborer des plans rationnels et satisfaisants pour l'avenir.

Voici la seconde conclusion:

Le peu que nous savons ne nous conduit qu'à une conclusion inéluctable et c'est que nous gaspillons à l'extrême nos ressources limitées de talents; nous utilisons à peu près le quart, peut-être au plus le tiers des talents de nos jeunes hommes et de nos jeunes femmes bien doués.

C'est là, à mon avis, une déclaration extrêmement grave. La troisième conclusion est la suivante:

Nous devons obtenir plus de renseignements avant de pouvoir élaborer un programme sérieux et nous devons être prêts à n'épargner ni notre temps, ni nos efforts ni notre argent.

Cette partie de la communication conclut:

Enfin, si nous manquons de personnel formé, c'est notre faute. Chaque génération produit en quantité suffisante les qualités intellectuelles et autres; non seulement nous ne savons pas les utiliser, mais nous ne savons même pas les reconnaître.

Voilà qui prouve, je pense, le besoin de bourses d'études plus nombreuses sur le plan général au Canada, afin qu'on utilise les aptitudes virtuelles de la génération actuelle qui, comme l'atteste le document dont j'ai donné lecture, ne bénéficient pas des occasions et des avantages qui, d'après notre doctrine et notre idéal démocratiques, appartiennent de droit et dans une égale mesure à tous les citoyens. L'idéal démocratique exige, comme nous l'avons démontré au niveau de l'enseignement élémentaire, que tous les étudiants jouissent d'avantages égaux. En réalité, on a obligé les élèves à fréquenter l'école presque jusqu'au point où ils terminent leur instruction secondaire. Ce principe d'égalité qui est à la base de notre régime politique et de notre concept de liberté et de gouvernement devrait s'étendre à l'éducation universitaire rendue accessible de la manière que j'ai indiquée.

Vient ensuite la question de savoir quels sont les besoins des étudiants eux-mêmes. Nous avons reçu des détails très intéressants à ce sujet. Tous les représentants ont reçu le mémoire dont a parlé le député et qui a été présenté par la Fédération canadienne des étudiants d'université. L'exemplaire que j'ai ici porte la date du 26 janvier de l'an dernier. Il remonte donc à un an, mais il indique une étude soignée de la part de personnes en mesure de dire ce qu'il en coûte pour faire un cours universitaire et ce à quoi peut s'attendre celui ou celle qui ne peut malheureusement pas compter sur sa famille en vue d'obtenir l'argent suffisant pour une, deux ou trois années d'études universitaires.

Ce document, qui porte la signature de MM. Peter G. Martin et Harry Arthurs, a peut-être été mis à date; mais il y est bien indiqué, d'après les étudiants, qu'il est actuellement impossible, quand on songe à ce que coûtent les études universitaires, de gagner ses études, si l'on appartient à la catégorie ordinaire des citoyens. Il y en a qui y parviendront certainement. Je me rappelle, à l'époque où je fréquentais l'Université de l'Alberta, qu'il y avait là un jeune qui faisait l'envie de tous. C'était un entreprenant. En été, il vendait des produits d'aluminum Wear-Ever et il revenait avec $1,000 ou $1,500 en poche, ce qui était plus qu'il ne fallait, à cette époque, pour payer les droits d'instruction et les dépenses d'une année à l'université.

Le mieux que nous sachions aujourd'hui, c'est que l'étudiant qui travaille durant l'été réunira en moyenne une somme de $600 nette, avec laquelle il retournera à l'université. Mais elle ne suffit pas, loin de là, à couvrir la dépense. Une année d'université coûte en moyenne $1,200, soit à partir de $900 dans certains collèges moins importants jusqu'à $1,400 à McGill. Je crois que McGill, qui dépend entièrement de l'initiative privée, demande plus cher que la plupart des autres universités. A l'étudiant qui réussit à recueillir une somme moyenne de $600, il manque encore $600. On pourrait penser que l'étudiant qui est un jeune homme entreprenant dans un pays aux vastes possibilités peut payer ses études et même, au besoin, passer un an à travailler pour ensuite étudier à l'université trois ans de suite, mais ce n'est pas ainsi en pratique que les choses se passent.

Savoir utiliser au mieux les talents de nos jeunes pose un grave problème et un défi. Je suis entièrement d'avis que nous devrions au Canada attribuer les bourses selon les talents, ce qui fournirait à tous les jeunes aptes à faire des études supérieures l'occasion d'en obtenir. Je pourrais citer plusieurs autres documents à l'appui de cette proposition, mais je pense que celui-ci rallie l'assentiment général.

Un autre point de vue est l'aptitude du Gouvernement fédéral à fournir les fonds nécessaires à l'établissement d'un programme complet de bourses. Les étudiants, par l'entremise de leur fédération, ont demandé 2,500 bourses par année, de quatre ans chacune, ce qui coûterait environ cinq millions et demi de dollars par année; c'est un très modeste commencement. Le montant des bourses qu'on attribue actuellement dépasse sensiblement ce chiffre et nous affectons une somme qui, quoique élevée, n'est guère considérable auprès de celles que dépense le gouvernement fédéral. Personne ne doute qu'on puisse disposer des montants nécessaires, quand on considère l'étendue véritable de l'impôt, l'argent que produit notre économie en plein essor et les excédents qu'obtiennent par l'impôt à son niveau actuel le Parlement et le Gouvernement.

Cette année, les prévisions budgétaires qui viennent d'être déposées sur le bureau de la Chambre annoncent des dépenses s'établissant à 5 milliards de dollars; on n'a jamais dépensé autant en aucune année, sauf les années de guerre 1943-1944 où les dépenses étaient très élevées, alors que les prévisions budgétaires atteignirent 5,400 millions de dollars, sommet qu'on nous demandera, je pense, de dépasser cette année lorsque la Chambre aura été saisie de tous les crédits supplémentaires. Je suppose que le ministre des Finances s'efforcera de trouver cette somme en tenant compte de l'équilibre du budget. Il n'y a pas de doute que le Trésor fédéral puisse répondre aux exigences de l'instruction publique.

L'autre point que je soulèverai, c'est que le député mentionne dans sa proposition la compétence de l'autorité fédérale dans ce domaine. C'est évidemment une grave question. Le document probant est, à cet égard, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'article 91 de cette loi a trait aux domaines relevant du fédéral. Mais l'article 91 ne mentionne pas l'enseignement. Ce qui s'en rapproche le plus, c'est l'article prévoyant l'établissement de pénitenciers; mais il ne se rapporte guère à l'enseignement. Puis, l'article 92 mentionne les pouvoirs exclusifs des assemblées législatives des provinces. L'enseignement n'y figure pas, pour la simple raison qu'il relevait si nettement des provinces qui le gardaient si jalousement, lorsqu'elles ont formé la Confédération, qu'on a inséré, à ce propos, un article spécial, l'article 93, ainsi conçu:

La législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de la province,...

Évidemment il y a certaines réserves, qui ne modifient pas mon argumentation.

Il y a le régime de la confédération. Ce régime a été reconnu. J'en vois un exemple ici même, dans la lettre qui a été adressée aux députés. L'Association canadienne des commissaires d'écoles a écrit à tous les membres du Parlement en avril 1955. Je vais donner lecture du passage suivant de leur lettre:

> Cette année, une délégation se proposait de présenter au cabinet un mémoire fondé sur ce rapport. Malheureusement, le premier ministre a refusé de recevoir la délégation, vu qu'il soutient que l'enseignement est une question provinciale.

Je veux poser une question à la Chambre. Comment peut-on satisfaire à ce besoin tout en respectant la constitution? Pour ma part, je ne veux anéantir aucun des droits des provinces en matière d'enseignement. Ces droits ont été clairement énoncés dans la constitution. Ces droits sont très jalousement estimés, surtout par la province de Québec, et je crois que la Chambre doit respecter à tous égards ce sentiment des provinces au sujet de leur suprématie en matière d'enseignement.

Ainsi que l'a dit l'honorable représentant d'York-Centre, le Gouvernement a pris par le passé une part assez active à l'enseignement. Il vaut la peine d'examiner ce régime. Tout d'abord, il a accordé son appui aux diverses bourses d'études que nous connaissons tous bien. Environ 55,000 anciens combattants ont obtenu du gouvernement fédéral une aide qui leur a permis d'acquérir une formation secondaire et supérieure. Sur ce nombre, 44,000 ont fréquenté l'université pendant plus d'un an, grâce à des fonds fédéraux. Apparemment, cela n'a pas été considéré comme un empiétement grave sur la compétence provinciale.

Puis il y a le programme fédéral-provincial de formation professionnelle dont a parlé le député. Il est intéressant de constater qu'en 1952-1953 on a ainsi formé 6,000 sujets dans le Québec; 1,500 en Ontario; 1,500 dans le reste des provinces. C'est un total de 9,000 sujets qui ont reçu une formation professionnelle aux dépens du trésor fédéral. Bien sûr, c'était en vertu d'un accord qui avait été conclu spontanément entre les provinces et le gouvernement fédéral; ce n'était pas une initiative unilatérale. C'était un programme d'une autre catégorie que les propositions qu'on a apparemment prévues dans l'établissement du Conseil des Arts du Canada.

Puis il y a les bourses de perfectionnement annuellement accordées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère de la Défense nationale a un bon nombre de bourses de perfectionnement par l'entremise du Conseil de recherches pour la défense. Le ministère du Commerce en a aussi, plus précisément le Conseil national de recherches qui a offert en 1955-1956 un total de 267 bourses de perfectionnement qui se sont totalisées par $336,000. Cette année, il y a 250 bourses d'été de perfectionnement en recherches, qui atteignent $800 chacune et sont destinées aux professeurs de génie et de sciences naturelles.

Nous avons ici un précédent pour la dépense de fonds fédéraux dans la dispensation de bourses d'études. L'honorable député n'a pas proposé de programme; il a simplement recommandé l'établissement de bourses. On se demande donc pourquoi le Gouvernement n'affecte pas ces fonds à des bourses en subventionnant directement les provinces sans aucune condition, sauf que ces subventions doivent servir à l'instruction. On se demande aussi si ces bourses ne pourraient être accordées en vertu d'une entente avec les provinces, conçue de telle sorte que serait sauvegardé le principe que nous ne devrions pas traiter à la légère, ai-je dit.

En premier lieu, on se demande pourquoi le Gouvernement, aux termes de sa propre mesure dont il sera bientôt question, ne met pas ces bourses à la disposition des provinces en versant une subvention globale destinée à des bourses et ne se fie aux gouvernements provinciaux à qui il appartiendra de satisfaire les votants en les répartissant convenablement. Les subventions proposées iront au futur Conseil des Arts du Canada qui en fera la distribution. Un intermédiaire s'interpose donc entre la trésorerie fédérale et le titulaire des bourses d'études. Si l'on se conforme à notre régime fédératif, ces versements devraient certes aller aux provinces ou encore être faits en vertu d'une entente avec les provinces, de façon à éviter toute ingérence fédérale dans l'enseignement.

Mais ce n'est pas tout ce dont le Canada a besoin. Nous savons que les bourses d'études sont grandement nécessaires. Mais nous savons également que les besoins de l'enseignement secondaire et primaire sont encore plus importants. Le problème atteint de telles proportions qu'à la question que je posais de savoir pourquoi le Gouvernement n'autorisait pas le versement de subventions directes aux provinces, il faut répondre que le gouvernement fédéral avoue, en s'y refusant, avoir, par son excessive centralisation, dépouillé les provinces des revenus dont elles auraient besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. En remettant aujourd'hui de plein gré aux provinces, mettons, 200 millions, pour fins d'enseignement, le gouvernement fédéral reconnaîtrait clairement son attitude.

Une subvention versée volontairement à l'éducation sans aucune condition ne pourrait être considérée comme portant atteinte à la constitution mais équivaudrait à admettre que la centralisation à outrance qui s'est poursuivie depuis que les provinces ont cédé leurs domaines d'imposition à cause des exigences

de la guerre s'est poursuivie précisément au détriment des provinces et de l'exercice de leurs fonctions essentielles et nécessaires.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je souscris à l'idée dont s'inspire la résolution et je vais l'appuyer. Toutefois, je fais de très sérieuses réserves quant à la méthode suivant laquelle il y a lieu de satisfaire à un besoin manifeste. J'ai précisé ces réserves. Je pense que le gouvernement fédéral a le devoir de n'empiéter sur aucun droit. Lorsqu'il y a des moyens grâce auxquels le trésor fédéral peut aider à l'éducation, si une telle aide s'impose, moyens qui sont conformes au principe de la répartition des pouvoirs et devoirs et en même temps admissibles, nous ne devons pas, certes, procéder d'une manière inacceptable pour aucune des provinces du Canada.

Je déplore que la situation soit telle que le trésor fédéral ait tout l'argent et que les trésoreries provinciales ne soient pas capables de s'acquitter de leurs obligations. Il serait plus simple que ces gouvernements en soient capables, car alors ces gouvernements, qui sont responsables au même électorat, verraient à remplir leurs obligations. Les gouvernements provinciaux savent aussi bien que le gouvernement fédéral quels sont les besoins à tous les paliers de l'enseignement, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, secondaire ou universitaire. Mais, encore une fois, ils n'ont pas les moyens d'y satisfaire.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons prié le Gouvernement d'envisager la répartition des sources d'imposition d'une façon un peu plus réaliste et de ne pas se montrer si mesquin envers les provinces. Les excédents que le ministre des Finances (M. Harris) enregistre pourraient aisément servir à accorder aux provinces un domaine d'imposition dont elles affecteraient le produit à des fins éducatives. Mais, étant donné les circonstances présentes (il faut bien se dire que la situation est urgente), je conviens que, le gouvernement fédéral ayant l'argent et les universités étant dans le besoin, la seule chose à faire est d'accorder ces subventions. La seule réserve que j'y mets a trait à la méthode employée.

M. J. E. Brown (Brantford): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter l'honorable représentant d'York-Centre (M. Hollingworth) du projet de résolution dont il vient de saisir la Chambre. Sauf erreur, l'honorable représentant a soumis, l'an dernier, un projet de résolution analogue et j'ai été heureux de constater que celui-ci a rallié l'assentiment d'un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre. Bien que je n'aie pas eu le temps de préparer suffisamment l'exposé des raisons pour lesquelles j'appuie de tout cœur le projet de résolution, je voudrais, néanmoins, profiter de l'occasion pour le dire en quelques mots.

Point n'est besoin de le répéter, en vertu de notre constitution, le domaine de l'enseignement ressortit exclusivement à la compétence des assemblées législatives provinciales. C'est pourquoi je constate avec plaisir que le projet de résolution est rédigé de façon que la mesure législative demandée ne dépasse pas les limites de la compétence du Parlement. Il prie le Gouvernement d'étudier l'à-propos de présenter un projet de loi visant à accorder des bourses et des subventions nationales aux étudiants au niveau universitaire.

Bien que je n'ai pas la prétention d'être un spécialiste du droit constitutionnel, je ne vois pas ce qui, de ce point de vue, empêcherait le Parlement d'adopter une mesure législative visant à accorder des bourses nationales; je ne crois pas non plus que le Gouvernement, en soumettant une mesure législative de ce genre, mette la constitution en péril ou empiète sur les droits provinciaux.

Les observations que vient de faire le député de St. Paul's (M. Michener) m'ont vivement intéressé. J'approuve une grande partie de son discours, mais je ne suis pas de son avis quand il craint, dans ce domaine, un empiètement sur les affaires des provinces. Même si je ne suis pas partisan de dons gratuits de la part des gouvernements, ni de mesures facilitant trop à la jeunesse de notre pays l'adaptation aux exigences de la vie, j'appuie cependant le projet de résolution de tout cœur et sans aucune réserve. J'estime, en effet, que le gouvernement canadien et le Parlement ont raison de prendre constamment les dispositions nécessaires pour offrir à notre jeunesse toutes les chances. Je suis également convaincu que tout bon gouvernement, ainsi que tout dirigeant libéral, doit avoir pour principe de faire établir autant que possible l'égalité des chances dans le domaine de l'enseignement supérieur. Si l'égalité des chances doit être observée et doit nous inspirer d'un bout du pays à l'autre, il faut, sans doute, que le Gouvernement examine l'opportunité de présenter des mesures tendant à l'institution de bourses et de subventions.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le manque de personnel spécialisé, au Canada. Il me semble que chaque député doit savoir que nos ressources sont très limitées à cet égard. Nous n'avons pas suffisamment de spécialistes dans les diverses professions et la pénurie de mécaniciens qualifiés et d'ingénieurs-électriciens constitue, dirai-je, une menace pour

le progrès et l'expansion du Canada. Personne d'entre nous n'ignore le manque de personnel enseignant qualifié, de médecins et de dentistes, qui se fait sentir chez nous.

Ce qui m'inquiète, c'est que la plupart des travailleurs et des travailleuses du Canada sont vraiment incapables d'assurer une formation universitaire à leurs enfants, même si ces derniers peuvent gagner beaucoup d'argent pendant les vacances d'été en exécutant des tâches de leur choix, et qu'ils peuvent ainsi se tirer d'affaire autant que possible. Un régime de bourses nationales d'études et de perfectionnement contribuerait beaucoup, à mon sens, à remédier à cet état de choses.

Je n'hésite pas à dire que tout jeune qui, en plus du talent voulu, a le désir de se préparer à une des professions que j'ai déjà mentionnées ou à toute autre qui nécessite une formation supérieure devrait pouvoir le faire indépendamment de ses moyens financiers. Si une telle personne est empêchée de le faire uniquement faute d'argent, c'est une tragédie pour le Canada, et nous devrions faire de notre mieux pour remédier à cette situation.

Monsieur l'Orateur, j'ai maintes fois eu l'occasion d'exposer mes vues sur ce sujet, mais c'est la première occasion, sauf erreur, que j'ai de le faire à la Chambre. Je ne puis faire autrement que de me rappeler une famille de Brantford que je connais. Le fils étudie la médecine à une grande université canadienne. Son père, qui est ouvrier, n'est vraiment pas capable de l'y maintenir. Le fils travaille et gagne de l'argent durant les mois d'été et en toutes les occasions possibles, afin d'aider à payer ses études. La mère travaille comme femme de ménage, nettoyant plusieurs maisons d'affaires et plusieurs bureaux d'avocats de Brantford. Son mari l'aide. Tout l'argent qu'ils gagnent et tout l'argent que gagne leur fils durant les vacances d'été,—de fait tout l'argent qu'ils peuvent amasser en hypothéquant leur maison et par d'autres moyens,—sert à défrayer l'instruction universitaire du jeune homme, qui est extrêmement brillant dans ses études. Ces sacrifices héroïques se font dans ma collectivité et dans une foule d'autres pour que certains de nos jeunes puissent prendre dans la vie la place qu'ils désirent.

J'ai sous la main un mémoire qui a été soumis à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada par le comité national des bourses d'études, comité qui se rattache au comité national des étudiants d'universités du Canada. A la page 11 du mémoire se trouve une citation de M. F. Cyril James, principal et vice-chancelier de l'université McGill.

> Un jeune Canadien d'une famille qui a de modestes revenus a moins de chance d'obtenir une instruction universitaire, de nos jours, qu'un jeune de tout autre pays que je connais.

Je me demande si cette déclaration pourrait être vraie. Si c'est vrai, je pense qu'il incombe aux députés de faire quelque chose à ce sujet. Néanmoins, une chose est claire, et c'est qu'on n'a pas assez de chances d'obtenir une instruction universitaire au Canada. On me dit que seulement 4 p. 100 de ceux qui entrent dans la première année des écoles publiques du Canada obtiennent plus tard un diplôme universitaire.

Le mémoire que j'ai mentionné signale également qu'au moins 54 p. 100 de ceux qui abandonnent leurs études à une étape ou à une autre le font pour des raisons financières. Il propose l'établissement de bourses d'études ou de recherches ayant la forme d'octrois de $2,500 valables pour 4 ans, de sorte qu'environ 10,000 étudiants canadiens recevraient chaque année près de $500.

Pour les raisons que j'ai déjà signalées et pour donner des chances plus égales à tous les jeunes du Canada dont tous les honorables députés sont fiers, je le sais, j'estime que je dois appuyer la résolution à l'étude. Si je me souviens bien, j'ai lu quelque part récemment que tout l'argent que le Gouvernement a dépensé pour faciliter les études des anciens combattants de la dernière Grande Guerre avait été remboursé par les titulaires, sous forme d'impôts. Est-ce vrai ou non? L'important, c'est de ne pas l'oublier en examinant le problème.

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter. Mes observations ont été brèves et pourtant je ne vois rien à dire de plus. Je serais certes heureux de voir le Gouvernement étudier cette question à fond.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je répugne beaucoup à répéter mes observations, même si je sais qu'en bonne psychologie la répétition finit par avoir des effets. Beaucoup dépend, il va sans dire, de l'auditoire auquel on s'adresse. Je ne dis pas que les membres du Parlement constituent un auditoire de ce genre, mais je puis dire qu'il y a au pays des gens auxquels il faut rappeler à maintes reprises la valeur et l'importance de l'éducation au Canada.

J'ai dit que je ne veux pas me répéter. Je viens de constater que, le 26 janvier 1956, j'ai parlé longuement sur le sujet. Je n'ai pas l'intention de parler aujourd'hui de statistique ni de méthodes mais je veux ajouter quelques mots à ce que j'ai déjà dit sur le principe général dont s'inspire la résolution

à l'étude. Lorsqu'il parle de bourses d'études, le motionnaire songe tant aux diplômés qu'aux non diplômés et j'accepte sa parole à ce sujet.

Lorsque j'ai appris que la résolution serait étudiée aujourd'hui je me suis demandé si elle serait acceptée comme étant conforme au Règlement. Je suis heureux qu'elle ait été ainsi acceptée. On a déjà fait prévoir une mesure législative, qui sera discutée à la Chambre, et qui fournira les dispositions nécessaires à l'octroi de ces bourses. Le gouvernement, d'après les termes de sa résolution, a jugé à propos de présenter une mesure de ce genre. Je me réjouis que l'étude d'une telle résolution ait porté des fruits. Permettez-moi de citer un extrait du hansard du 26 janvier 1956, page 606 où je me suis exprimé en ces termes:

> Oui, je suis heureux qu'un député ministériel ait présenté cette résolution. Je l'en félicite et je lui souhaite succès complet. C'est peut-être un bon signe. Espérons que son geste est significatif. Espérons qu'on agira.

On va donc faire quelque chose. Personne ici ne s'en réjouit plus que moi.

Me permettra-t-on de m'éloigner un instant de mon propos pour dire que, à mon sens, ces propositions de résolution d'initiative parlementaire, de quelque côté de la Chambre qu'elles viennent, sont d'une inestimable valeur. Somme toute, c'est l'opinion publique qui est souvent à l'origine des lois. Si au moyen d'une proposition d'initiative parlementaire on peut donner de la publicité et de la popularité à une idée quelconque, d'importance nationale, j'en suis fort aise. Je crois que mes amis de l'autre côté de la Chambre commencent à avoir, en matière d'instruction, de bonnes idées. Je sais que cela n'est pas juste envers certains d'entre eux en ce sens que nombreux sont ceux qui ont partagé mes idées en cette matière depuis de longues années, si même ils ne sont pas allés plus loin que moi. Néanmoins, je me souviens fort bien que la première fois que j'ai saisi la Chambre d'une proposition relative à une aide fédérale au titre de l'éducation, j'ai été accueilli par des haussements de sourcils et des expressions de surprise. On s'est scandalisé d'entendre exprimer des propos de ce genre au parlement fédéral. Ne s'agit-il pas là, disait-on, d'une question ressortissant exclusivement aux provinces? Ma réponse, bien entendu, était oui. Personne plus que moi n'est acquis à l'idée qu'en ce domaine, les questions d'ordre administratif, plus particulièrement en ce qui concerne les programmes scolaires, sont de la compétence exclusive des provinces. Mais je reviendrai sur cette question.

[M. Knight.]

Dans l'intervalle, le gouvernement nous a saisis d'une proposition introductive d'un projet de loi qui, lorsqu'elle sera approuvée,—et je ne doute pas qu'elle le soit,—aura pour effet de constituer les organes grâce auxquelles pourront être réalisés précisément les buts visés par cette motion. Il est vrai que les termes de ce projet de résolution ont la forme compliquée voulue par l'usage et dont la nécessité échappe au profane. Nous attendons donc la loi avec intérêt et, en ce qui me concerne, avec joie.

Néanmoins, puisque nous sommes aujourd'hui saisis d'une autre proposition de résolution, je tiens à ce que mon honorable ami sache que j'appuie entièrement et de tout cœur sa thèse. Comme je le disais, puisqu'une loi doit nous être soumise, et puisque nous aurons l'occasion d'en discuter à ce moment-là, je n'entends pas aujourd'hui l'examiner dans les détails. Je jugerais personnellement cet examen irrégulier. J'éprouve en tout cas une grande satisfaction de ce que la population et, plus particulièrement, les députés, commencent enfin à se préoccuper des questions d'éducation dans notre pays.

J'ai parlé de ces projets de résolutions des députés. Il se peut que mes amis libéraux aient modifié leur façon de penser à ce propos. J'oubliais de dire il y a un instant que, lorsque j'ai proposé l'un ou l'autre de ces projets de résolutions, un de mes amis qui siège en face et qui est un de mes voisins sur la carte électorale a eu l'amabilité de me dire que tout député qui présentait un projet de résolution particulier sur cette question le faisait pour des fins politiques et que, moi-même, je présentais celui-ci dans le dessein bien réfléchi de tromper le public. Je ne sais pas si le même honorable député aimerait porter la même accusation contre l'honorable député qui a proposé ce projet de résolution. Je suis bien sûr qu'en ce moment,—et j'insiste là-dessus, "en ce moment",—son collègue ne porterait pas une telle accusation même contre moi. C'est donc dire que nous sommes un peu d'accord.

On a admis dans bien des milieux dernièrement que ce genre de question intéresse la constitution. Je ne reprendrai pas les arguments exposés par l'honorable représentant de St-Paul's il y a un instant, mais je les approuve dans une large mesure. Je le répète, personne plus que moi ne convient que ces choses essentielles, le programme d'éducation de chaque province en particulier, doivent ressortir strictement à la population de la province. Si la province n'a pas les ressources financières pour donner aux enfants qui y vivent les mêmes possibilités de formation dont jouissent les enfants des autres provinces, pourquoi donc ne serions-nous pas

autorisés à les aider, en encourageant le genre de formation qu'elle, et non pas le gouvernement fédéral, veut mettre à l'essai. J'ai dit quelques mots l'autre jour à l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) de cette lacune, de ce vide, qui existera dans le système d'éducation, même après l'adoption de cette mesure. Je ne les répéterai pas ici. Nous aurons l'occasion de le faire au moment de l'examen d'un autre projet de résolution qui suivra celui-ci de près.

Nous devons songer que les résultats d'une telle formation, son efficacité et son étendue, ont de profondes répercussions, non seulement sur la province, mais sur la nation tout entière. A notre époque de rapides communications, les gens ne sont pas immobilisés dans une province en particulier. Ils voyagent et exercent leur influence par tout le pays. Songez aux éducateurs de la Nouvelle-Écosse qui se sont acquis une célèbre réputation en répandant par tout le pays une formation de haute qualité. Au début de la colonisation de l'Ouest, nos professeurs sont venus de cette province aux nombreuses universités qui subit aujourd'hui les effets de sa propre efficacité et de la demande même de formation, parce que la méthode de distribution de ces subventions aux universités est basée sur le nombre d'habitants. Le nombre proportionnel des étudiants dans les universités en Nouvelle-Écosse est tel qu'il réduit en fin de compte le montant attribué pour chaque étudiant à près de la moitié de ce qu'il est dans quelques autres provinces.

Je puis dire que cette province a des écoles d'un genre qui n'existe pas dans les autres provinces, des écoles professionnelles si vous voulez les appeler ainsi, et je pense qu'il n'en existe aucune par exemple dans la province de Terre-Neuve. Il se produit donc un afflux des autres provinces vers la Nouvelle-Écosse, de sorte que cette dernière se trouve dans une situation désavantageuse quant au montant de l'octroi par étudiant qui suit les cours de leurs écoles d'enseignement supérieur.

Je disais que l'instruction provinciale, quel que soit son genre, doit être conforme aux vœux du peuple lui-même, et que la province, c'est une répétition qu'il me paraît nécessaire de faire, monsieur l'Orateur, et je dirais même la nation entière subit les effets de l'efficacité de l'instruction dans chacune de ces provinces. Nous sommes parvenus à la conclusion qu'il nous faut développer nos ressources humaines, tout comme nous avons le désir, pour des raisons qui ne sont peut-être pas aussi valables, de mettre en valeur notre héritage naturel. Ces ressources humaines sont ces jeunes gens et ces jeunes filles dont vous et moi sommes fiers d'être les parents. Nous avons fini par nous rendre compte que si nous voulons donner son plein essor à notre héritage naturel, et le faire pour le bien des générations futures, il faut alors qu'au sein de cette petite population qu'est encore la nôtre, on introduise le levain d'esprits évolués. Nos désirs à cette fin ont été stimulés, et je ne pense pas que ce soit pour le meilleur des motifs, par la rivalité suscitée par l'exemple des autres. Je n'ai pas à vous rappeler l'ampleur des efforts réalisés en matière de bourses d'étude par certaines nations de l'Est de l'Europe dont nous n'approuvons pas les idéologies et qui visent à nous prouver que l'ensemble de leur régime est supérieur au nôtre. Je me rappelle avoir cité l'an dernier une déclaration sensationnelle de M. Burke Stannard. Je vais peut-être pouvoir la trouver. Il aura peut-être la surprise d'apprendre, entre parenthèse, s'il me fait l'honneur de lire ce discours, que je le connaissais fort bien quand il était tout petit. Voici cette déclaration:

> En 1918, la Russie avait une université par 1.5 million d'habitants. Le Canada en avait une par 315,000 habitants. De nos jours, la Russie a un étudiant universitaire par 150 habitants, alors que le Canada n'en a qu'un par 250.

L'article de M. Stannard avait été publié dans le *Financial Post* du 18 décembre 1954. Voilà ce que nous trouvons dans notre pays, le Canada, qui se considère comme entreprenant.

J'ai dit que ces nations, la Russie en particulier, ont institué un vaste régime de bourses d'étude qui dépasse de beaucoup ce que nous laissent prévoir les mesures législatives auxquelles on songe en ce moment au Canada. Oui, dans ce domaine en particulier, nous sommes beaucoup en retard sur certaines nations amies dont les aspirations sont identiques aux nôtres. On a lancé, je crois, le chiffre de 75 p. 100. L'honorable député de Kamloops (M. Fulton) n'accepte peut-être pas cette proportion, car il a insisté sur le chiffre de 74 p. 100, mais laissons cela de côté pour le moment. Soixante-quinze pour cent de tous les étudiants qui fréquentent les universités britanniques reçoivent une aide de l'État sous une forme ou sous une autre et surtout sous forme de bourses d'étude. Il est également vrai que 70 p. 100 de toutes les dépenses des universités, dans les îles Britanniques, sont défrayées par l'État. Comme ce régime a donné d'excellents résultats, je demande que les bourses d'études qu'on réclame ici,—qu'on note bien ce point car il est très important,—soient accordées en fonction des besoins et des talents mais non pas en fonction des besoins seulement ni en fonction des talents seulement.

Le discours de l'honorable préopinant, le représentant de Brantford (M. Brown), qui a semblé inconsciemment forcer le sens du mot "travailleur", m'a un peu intrigué. On sentait, en l'écoutant, qu'il conserve l'impression que l'enfant d'un travailleur n'a aucune chance d'aller à l'université. Il ne peut fréquenter l'université parce que son père gagne sa vie par un travail manuel. Cette idée traditionnelle s'inspire d'un grand principe. Comme le dit Molière dans *Le médecin malgré lui*, "nous allons changer tout cela". Jamais plus nous ne dirons qu'un jeune homme ne peut pas fréquenter l'école ni l'université parce que son père est un travailleur. Que ceux qui sont philosophes y réfléchissent. Lorsqu'il s'agit de venir en aide aux étudiants, il ne doit évidemment exister aucune distinction fondée sur les classs de la société. Les honorables députés pouvaient s'attendre à cette remarque de ma part. Les cerveaux les plus riches ne sont pas l'apanage d'une classe en particulier.

Il est très important que les élèves doués, dont les parents ne peuvent payer le cours universitaire, aient l'occasion de fréquenter l'université. De nos jours, certaines méthodes scientifiques permettent de découvrir très tôt l'aptitude à apprendre. Le régime britannique, grâce à ses méthodes, peut découvrir les élèves intelligents et studieux et favoriser ensuite leur avancement grâce au système dit des "places libres" dans les écoles supérieures et grâce à des bourses d'études comme celles dont a parlé mon honorable ami. Cependant, en Grande-Bretagne, le choix des étudiants s'opère souvent au moyen de concours. C'est ainsi que les plus grandes intelligences peuvent être mises au services de la nation et au service de leurs compatriotes.

Quand j'ai fait allusion tout à l'heure à la question des résultats de l'instruction dans les provinces, je pensais aux Québecois, ou encore à celui qui est originaire de Saskatchewan, du Manitoba, ou de la Colombie-Britannique. Il reçoit son instruction ici ou là, mais il est fondamentalement un Canadien, et c'est par ce qu'il sait faire qu'on juge le Canada.

Je ne connais pas suffisamment le système britannique, ses qualités ou ses défauts, s'il en a, pour en discuter ici en détail, mais je tiens à exhorter ceux qui ont la responsabilité d'accorder les bourses de scolarité dont il est question ici, de faire un examen attentif de l'organisation que j'ai décrite lorsqu'ils mettront sur pied le régime des bourses de scolarité au Canada.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de constater que, dans la distribution projetée de bourses d'études, il est question de ne pas négliger les humanités. J'ai bien dit "négliger", car dans le passé on a plutôt eu tendance à encourager les sciences, tendance assez naturelle d'ailleurs dans un pays qui s'est trouvé dans la nécessité de mettre sur pied des programmes de défense, dont la réalisation exige des hommes de science. C'est naturel aussi dans un pays qui a entrepris de mettre en valeur ses vastes ressources naturelles. Je n'en veux nullement aux bourses d'études dans le domaine scientifique, et j'irai même jusqu'à demander qu'on les augmente. Mais je pense qu'il devrait y avoir un certain équilibre. Les bourses ne sont, hélas, que trop rares dans notre pays, et c'est avec satisfaction que je vois qu'on a l'intention de les augmenter, quel que soit le domaine d'instruction qu'elles visent mais je pense qu'il faut avoir un certain équilibre.

Permettez-moi de vous dire sans ambages que je suis convaincu qu'il n'est pas de meilleure base pour l'instruction, même dans le cas de ceux qui se destinent par la suite à une spécialisation, que de bonnes connaissances d'ensemble en humanités, ce qu'on nomme quelquefois, monsieur l'Orateur, une éducation libérale. Cette augmentation des bourses d'études nationales obligera nécessairement à aider les universités afin que ces dernières soient en mesure d'agrandir leurs locaux pour recevoir le plus grand nombre d'élèves qui leur sera amené par les bourses d'études.

Inutile de rappeler à la Chambre que j'ai toujours plaidé la cause d'une plus grande égalité en matière d'instruction. Je dois reconnaître que je songeais plus particulièrement alors aux degrés primaire et secondaire. Il serait possible, il faudrait même que cette égalité des chances s'étende à tous les élèves, à tous les degrés de l'enseignement. Si tous les enfants bénéficiaient du même traitement, les bourses dont il est question dans la proposition de résolution dont nous sommes actuellement saisis, pourraient être décernées à la grande masse des élèves de l'enseignement secondaire.

Certes, j'aurais pu faire valoir aujourd'hui une thèse mieux étayée par un grand nombre de citations tirées d'autorités en matière d'éducation,—parmi lesquelles je ne me compte pas,—mais je me suis jusqu'ici contenté d'exprimer simplement mon propre avis. Après avoir décidé ce que j'allais dire cet après-midi, j'ai mis par hasard la main sur une brochure dont je recommanderais la lecture à tous les honorables députés. Des spécialistes ont rassemblé là, d'une façon excellente et convaincante, des arguments bien appuyés par des documents en faveur

de l'attribution de bourses universitaires. Voici le titre de cette brochure: *The University teacher and the crisis of higher education in Canada.* Il a été présenté, sous forme de mémoire, à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada par l'Association canadienne des professeurs d'universités. Ainsi que je l'avais déclaré, je n'entends pas citer d'autorités cet après-midi mais j'espère que les membres de la Chambre que la question intéresse liront les arguments et propositions exposés dans ce mémoire. Ce document présente peut-être pour moi un intérêt particulier parce que le président de l'association qui l'a publié est M. V. C. Fowke, professeur de sciences économiques à l'Université de la Saskatchewan, institution qui se trouve dans ma circonscription de Saskatoon. Je ne mentionne cette brochure que pour en recommander l'étude à tous ceux que la question intéresse.

Je sais que la Providence n'a pas réparti uniformément ses dons, pour ce qui est de l'intelligence. Je sais également que beaucoup de ceux qui ne peuvent profiter d'une instruction supérieure peuvent très bien réussir dans d'autres domaines et mener une vie heureuse. Ayant eu à m'occuper, pendant une partie de ma vie, d'étudiants d'écoles secondaires, je puis dire par expérience qu'il y en a qui ne sont pas disposés à fournir l'effort nécessaire pour perfectionner leur instruction ni même, parfois, pour profiter d'une instruction élémentaire. Il faut en venir à une décision en tenant compte de toutes ces considérations. Quant à moi, je tiens à dire sans hésiter que je ne demanderais pas à l'État de verser des subventions pour permettre, à ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas fournir l'effort nécessaire pour profiter de cette occasion quand elle se présente, de fréquenter nos écoles supérieures. Mais, pour ceux qui ont le talent nécessaire, c'est une toute autre question. Pour ceux qui sont assez doués pour apprendre et qui sont capables d'un effort, soyons généreux. Soyons généreux pour ainsi dire jusqu'à l'excès non pas seulement pour aider ces étudiants mais pour le bien des générations futures et pour le bien du Canada qu'ils sauront favoriser dans la mesure même où nous les aurons aidés à le faire.

M. H. N. Batten (Humber-St-George): Je me réjouis grandement d'appuyer le projet de résolution intéressant les bourses, qui a été présenté à la Chambre le 26 janvier, à la dernière session régulière, et soumis de nouveau aujourd'hui par l'honorable député de York-Centre (M. Hollingworth). Je félicite aussi celui-ci de la tâche qu'il a assumée en présentant ce projet de résolution au moment où d'un bout à l'autre du pays on se préoccupe de plus en plus de la nécessité de l'éducation et de ses besoins, au moment où ceux qui ont la charge de l'administration des systèmes et des institutions d'éducation essentiels de notre pays manifestent plus qu'une légère inquiétude, au moment où ceux qui ont besoin de personnel compétent constatent que dans bien des domaines l'insuffisance est beaucoup trop grande. D'aucun se sont dits légèrement inquiets tandis que d'autres ont exprimé des opinions plus fermes quant aux problèmes actuels de l'éducation et aux difficultés qu'il faudra surmonter dans un avenir assez proche, tant au niveau de l'instruction secondaire et technique que de celui de la formation universitaire.

On insiste beaucoup depuis quelques mois sur la nécessité d'un plus grand nombre de diplômés dans les différentes professions. Je ne crois pas qu'on ait exagéré la situation. La nécessité est grande et je crains bien qu'elle le soit encore pour quelque temps. En fait, c'est peut-être un bon signe que notre économie se soit développée au point d'exiger d'aussi nombreux techniciens et diplômés d'université, mais il faut reconnaître en même temps que cette demande peut n'être pas un signe de force si les moyens de subvenir à cette demande font défaut ou si l'on est incapable de les fournir.

Si, effectivement, notre économie exige des techniciens et des diplômés d'université, si nous savons qu'il faudra étendre les moyens de formation pour répondre à nos besoins de techniciens qui sont de plus en plus aigus, nous ne devons pas oublier qu'il ne faut pas enseigner seulement les aspects pratiques pour que l'instruction supérieure soit un apport qu'exige une démocratie comme celle du Canada. Loin de moi la pensée de diminuer l'importance, le besoin ou la valeur des études scientifiques. Ce n'est pas ce que je veux dire en affirmant qu'on pourrait supprimer tous les cours scientifiques dans nos universités canadiennes, tout en conservant à celles-ci leur rôle dans la société de notre pays. Le but de l'éducation ne consiste pas simplement à préparer quelqu'un à gagner sa vie, il consiste aussi à préparer à vivre sa vie. Il faut bien se garder d'introduire la conscription économique dans notre régime d'instruction, aux dépens du véritable sens et de la véritable nécessité de l'éducation dans l'acception la plus large du mot. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai accueilli avec plaisir le projet de résolution relatif au Conseil des Arts et à l'aide aux universités, présenté par le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) il y a quelques jours.

En quelques années à peine, notre pays s'est très fortement industrialisé, à un niveau relativement élevé. Dans tous les domaines il faut aujourd'hui un plus grand nombre de spécialistes. C'est incontestablement vrai des divers domaines des sciences appliquées, comme, au fond, de tous les domaines où les connaissances techniques sont indispensables. Monsieur O. M. Solandt, ancien président du Conseil de recherches pour la défense, disait il y a deux ans à l'Association de formation industrielle du Canada:

Si nous voulons conserver notre liberté, nous devons contribuer de plus en plus au progrès scientifique du monde libre; si nous voulons conserver notre prospérité, nous devons entreprendre les recherches et les travaux d'expansion qui nous permettront de produire des marchandises meilleures en plus grande quantité et à meilleur prix afin de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés du monde.

Une déclaration comme celle-ci émanant d'un investigateur scientifique canadien éminent mérite l'attention de tous les Canadiens qui cherchent à se faire une idée juste de toutes les possibilités et du potentiel de notre grand pays.

En assurant l'expansion matérielle de notre économie il ne faut pas rejeter dans l'obscurité ni l'individu ni son essor personnel. On a affirmé que la richesse d'une nation dépendait de sa production et que cette production dépendait de la quantité des diverses matières premières disponibles ainsi que de la main-d'œuvre qui se charge de la fabrication des produits pour lesquels existent des marchés avantageux. Je suppose que nous admettrons tous d'un commun accord que cela ne constitue pas une définition complète de la richesse nationale, mais, quelle que soit la définition que les économistes modernes puissent donner à la richesse nationale, la matière première et la main-d'œuvre y joueraient un rôle prédominant. Ces deux éléments doivent aller de pair si l'on veut qu'il y ait production. On peut même dire que ces deux éléments dépendent tant l'un de l'autre qu'ils revêtent une importance égale, et pourtant je crois que, dans un pays où l'on trouve en puissance des sources abondantes de main-d'œuvre et des sources abondantes de matières premières, il faut accorder la préséance, tant pour son existence que pour son amélioration, à la source de main-d'œuvre, qu'il s'agisse de main-d'œuvre non spécialisée, demi-spécialisée, spécialisée ou professionnelle.

J'aimerais citer un mot de Protagoras, le grand philosophe grec du troisième siècle avant Jésus-Christ, et contemporain de Socrate bien que plus âgé que lui. Si je l'évoque, c'est d'abord parce que c'est à lui qu'on attribue la paternité de ce mot, et ensuite, parce qu'au cours d'une discussion sur les moyens actuels d'enseignement, il peut paraître convenable de citer le mot d'un homme que l'histoire représente comme le premier professeur rémunéré. Voici donc ce mot:

L'homme est la mesure de toutes choses.

L'un des problèmes qui se posent à notre temps est la conciliation de la dignité humaine et des réalisations techniques de la société moderne. La véritable mesure d'une industrie moderne, c'est ce qu'elle peut faire pour préserver nos valeurs humaines tout en enrichissant notre patrimoine matériel. Nous devons nous souvenir que l'homme n'est pas seulement un maillon de la chaîne de la production, mais qu'il est au contraire la raison même de l'existence de cette chaîne.

Il serait peut-être opportun aujourd'hui de se demander pourquoi le gouvernement consacre des sommes si vastes au raffinement de nos ressources naturelles alors qu'une si grande partie des efforts tentés pour améliorer nos ressources humaines est laissée à l'initiative individuelle. C'est pourquoi j'aimerais que tout programme de bourses d'études susceptible d'être créé maintenant, ou de l'être à la suite de cette résolution ou de n'importe quelle autre, fût caractérisé par la qualité des possibilités d'aide dans le domaine des arts et des humanités, aussi bien que dans celui des sciences.

J'en viens maintenant à un autre aspect de ce problème. Les Canadiens savent d'une manière générale qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'enseignement relève essentiellement des provinces. Je crois que cette décision était sage quand elle a été prise, et je considère qu'elle demeure tout aussi sage, presque un siècle plus tard. Je ne pense pas qu'un régime centralisé d'instruction serait une bonne chose pour un pays comme le Canada. Ce n'est pas le moment toutefois de juger les qualités ou les défauts d'un tel système. Qu'il me suffise de dire que je suis convaincu que l'enseignement est un domaine qui doit relever de la juridiction provinciale. Je crois aussi qu'à mesure que notre vie nationale devient plus complexe, que nos relations interprovinciales et l'interdépendance qui en résulte nous conduisent vers une unité dans la multiplicité, et comme les normes provinciales dans tous les aspects de la vie doivent en fait être comparables ou analogues à celles de la nation dans son ensemble, il en résulte qu'une responsabilité qui est essentiellement provinciale peut avoir un aspect national qui exige qu'on s'en occupe.

Je ne me propose pas pour l'instant de faire déborder cette discussion du champ de la présente résolution. Je pense que des bourses d'étude comme celles qu'envisage cette résolution encourageraient beaucoup ceux qui

sont handicapés à cause du lieu qu'ils habitent ou de leurs moyens pécuniaires insuffisants, diminueraient nos pertes sous forme d'énergie intellectuelle gaspillée tout en conservant et élargissant ces ressources humaines de talent et de savoir-faire dont le Canada aura besoin au cours des années à venir. C'est pourquoi je verrais également d'un bon œil que le programme présenté par cette résolution comporte aussi la mise de ces bourses d'étude à la portée des étudiants de toutes les régions du Canada, et qu'on puisse s'en prévaloir dans n'importe quelle université canadienne, toujours à condition que l'étudiant soit en mesure de satisfaire aux exigences d'entrée à l'université de son choix.

J'aimerais également qu'un programme de bourses d'études comporte des dispositions visant ceux qui poursuivent des cours d'enseignement à l'université, ou dans des écoles de formation du personnel enseignant. Je sais que dans toutes les provinces on fait des efforts en vue d'attirer les jeunes gens et les jeunes filles dans la profession de l'enseignement, et bien que d'autres facteurs importants soient responsables de la lenteur du recrutement, il faudrait les encourager chaque fois que la chose est possible. L'enseignement ne doit pas seulement assurer sa propre survivance en formant ceux qui embrasseront plus tard la profession, mais doit également former ceux qui poursuivront des études dans d'autres domaines, dans nos écoles supérieures. Je crois que si l'on parvenait à doter les externats de notre pays de professeurs à la hauteur de leur tâche, cela contribuerait beaucoup à réduire l'énorme gaspillage mis en relief par le grand nombre d'élèves qui ne parviennent pas à atteindre le niveau requis au cours de leur première année à l'université.

Dans bien des provinces du Canada, on manque désespérément d'instituteurs qualifiés. Il vaut la peine de remarquer que, alors que de nombreuses universités et facultés sont surchargées, les écoles de formation d'instituteurs fonctionnent avec moins d'élèves qu'elles pourraient normalement en recevoir. En 1953, il y avait au Canada 142 écoles spécialisées dans la formation des instituteurs; elles pouvaient apparemment recevoir 16,260 élèves, alors qu'elles n'en avaient en fait que 12,424. Autrement dit, au moment où le recrutement d'instituteurs est devenu d'une nécessité pressante, nos institutions chargées de leur formation donnent 76 p. 100 de leur rendement possible. Dans les provinces de l'Atlantique, l'inscription dans ces institutions ne représente que 57 p. 100 du nombre possible d'élèves.

Dans ma propre province de Terre-Neuve, la pénurie d'instituteurs est plus que grave; elle est critique et alarmante. Nous sommes loin d'avoir assez d'instituteurs pour nos écoles et, même après avoir employé ceux qui ne répondent pas aux normes, il reste des écoles, surtout dans les régions éloignées, pour lesquelles il est impossible de recruter des instituteurs. La situation serait plus grave encore si le nombre des élèves était réduit à 30 par classe.

Mercredi dernier, on a convoqué une conférence à Saint-Jean pour y discuter à fond les divers aspects de ce problème. La présence à cette conférence d'un grand nombre de gens qui, bien qu'ils ne soient pas directement rattachés au domaine de l'enseignement, se rendent compte que l'instruction doit jouer un rôle important dans l'essor de notre province, démontre que le public s'inquiète. En dépit des affirmations que nous avons entendues ici ces jours derniers au sujet des provinces Maritimes, Terre-Neuve n'en existe pas moins depuis plus de 460 ans et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que cette province existera encore longtemps. Cependant, pour que Terre-Neuve occupe la place qui, à mon avis, lui revient dans la Confédération canadienne, il nous faut mettre en valeur non seulement nos ressources naturelles mais aussi nos ressources humaines, en aménageant des écoles où nos jeunes pourront apprendre à penser par eux-mêmes en se fondant sur une connaissance du passé, sur la compréhension du présent et sur de justes perspectives de l'avenir. A cette fin, nous aurons besoin non seulement d'être encouragés et aidés par des programmes de bourses d'étude, par le Conseil des Arts du Canada, par les universités et par les écoles professionnelles mais il nous faudra accepter l'assistance qui pourra nous venir de n'importe quelle autre source.

Ces derniers mois, nous avons pu constater que la population s'intéresse de près aux progrès réalisés dans d'autres pays en matière d'enseignement, surtout en ce qui concerne les sciences appliquées. Il serait superflu de revenir ici sur la statistique relative aux inscriptions universitaires dans d'autres pays. On l'a déjà communiquée à la Chambre ces derniers mois. Il est bon de savoir ce que font les autres pays; c'est même nécessaire, à mon avis. Cependant, ce qui peut réellement nous renseigner, ce n'est pas tant de comparer ce que fait le Canada avec ce que font les autres pays mais de comparer ce que nous faisons en ce moment et ce qu'il y aurait lieu de faire pour satisfaire nos besoins

en matière de défense nationale, pour conserver notre rang dans la communauté des nations et pour assurer la pleine mise en valeur de notre pays.

Le mot automatisation est relativement nouveau. On peut le définir, je crois, comme un procédé industriel par lequel la production se trouve mise en marche, réglée et achevée automatiquement. Dans un pays comme le Canada où l'industrie est en plein essor et où l'avenir offre de brillantes perspectives, on peut s'attendre que nous envisagions l'avenir pour y supputer les avantages que l'automatisation peut offrir. Certaines gens craignent qu'elle accentue le chômage. Cette crainte n'est pas nécessairement fondée. Il se peut que la demande de main-d'œuvre non spécialisée subisse un fléchissement mais je crois que les occasions d'obtenir des emplois plus rémunérateurs seront beaucoup plus nombreuses pour ceux qui auront reçu la formation nécessaire.

Les provinces et le gouvernement fédéral ont tenté de louables efforts sous le régime de la loi sur la coordination de la formation professionnelle en vigueur depuis 18 ans. Le maintien et l'expansion de ce programme contribueront dans une large mesure à permettre la formation des nombreux techniciens dont le Canada aura besoin à l'avenir mais aussi à éliminer la perte des talents de ceux de nos jeunes gens qui sont doués pour la technique mais que des raisons financières ou autres empêchent d'acquérir les connaissances que l'industrie exige d'eux.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'appuie la résolution comme j'appuierais toute mesure tendant à assurer le plein épanouissement des valeurs mentales, physiques et spirituelles de notre population. J'estime en effet que c'est ce qui nous permettra de créer une race forte et saine formée de Canadiens sains et vigoureux. C'est grâce à cette initiative que le Canada pourra produire des hommes qui donneront un meilleur rendement au sein de la société dont ils font partie et mèneront une existence plus remplie.

M. J. A. Smith (Battle-River-Camrose): Je suis très heureux d'avoir l'occasion cet après-midi de prendre part à un débat sur la très opportune résolution que l'honorable député de York-Centre (M. Hollingworth) a jugé bon de soumettre à la Chambre encore une fois cette année. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de ceux qui ont pris la parole avant moi; j'ai entendu l'exposé de nombreux arguments que j'approuve sans réserve à l'appui de la résolution. Cependant, j'ai été particulièrement impressionné par une remarque de l'honorable député de Saint-Paul's (M. Michener); je dois dire que la réserve qu'il a faite mérite toute notre attention.

Je désire féliciter également l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) qui, encore une fois, a commenté longuement un problème qui lui tient à cœur depuis des années. La résolution nous semble viser un double but. Premièrement, elle propose que nous aidions les élèves qui fréquentent actuellement les universités canadiennes et qui sont incapables de continuer leurs études à cause d'un manque d'argent. Deuxièmement, elle propose de mettre des fonds à la disposition des élèves les mieux doués de nos écoles secondaires qui, pour des raisons financières, sont incapables d'entrer à l'université.

Le projet de résolution est évidemment pertinent à la présente session, étant donné les mesures que le Gouvernement nous propose d'adopter dans le même sens. Depuis beaucoup trop longtemps, trop de gens au Canada se sont payés de mots en affirmant que le Canada offrait égalité de chances à tous. Quand on voyage à travers le pays et qu'on écoute à la Chambre les discours prononcés par les députés des différentes parties du pays, on ne peut s'empêcher de constater que le Canada n'offre pas égalité de chances à tous. C'est le cas en particulier dans le domaine de l'instruction.

Les observations d'un député m'ont frappé cet après-midi quand il a dit que, depuis des années, les éducateurs de la Nouvelle-Écosse quittent leur province pour aller offrir leurs services dans d'autres provinces du pays. C'est bien ce qui arrive, en effet, et peut-être que, comme résultat, l'instruction publique en a beaucoup souffert en Nouvelle-Écosse. D'autre part, nous, des autres parties du Canada, avons peut-être bénéficié largement des talents que ces gens sont venus nous offrir, en particulier dans l'Ouest.

Depuis plusieurs années le gouvernement de l'Alberta se préoccupe de la question des bourses d'études et de recherches. Il a déjà lancé un programme coopératif intéressant la province et les commissions scolaires de divisions et autres de toute l'Alberta, afin d'offrir des bourses aux diplômés des écoles secondaires albertaines pour les encourager à s'inscrire à la faculté de pédagogie de notre province.

On a déjà parlé du manque de professeurs d'un bout à l'autre du pays. Dans mon propre territoire scolaire, territoire pour lequel j'ai travaillé pendant bien des années, seize anciens étudiants fréquentent cette année la faculté de pédagogie à Edmonton. Sur ces seize étudiants, on compte rien qu'un homme. Je ne veux pas pour un instant diminuer la valeur des femmes dans l'enseignement. Cependant, je crois que toute

profession, en particulier celle de l'enseignement, a besoin du concours d'au moins un certain nombre d'hommes.

J'ai déjà parlé des bourses que le gouvernement provincial et les commissions scolaires mettent conjointement à la disposition des diplômés de nos écoles secondaires en Alberta, qui veulent se lancer dans le domaine de l'enseignement. Il y a quelques années, l'Alberta a adopté ce qu'on appelait la loi sur l'aide aux étudiants. Cette loi assure aux étudiants d'université des bourses qui leur donnent droit de s'inscrire à n'importe quelle faculté de notre université. De plus, notre province a jugé bon d'établir ce qu'on appelle une caisse renouvelable. Les étudiants qui désirent s'inscrire à l'université de l'Alberta peuvent emprunter sur cette caisse $400 par année. Ce prêt est accordé à l'étudiant à un faible taux d'intérêt. Vu que c'est une caisse renouvelable, on s'attend que les étudiants remboursent l'argent emprunté à la caisse après avoir obtenu leurs diplômes. Ils remboursent l'argent en versements annuels de $200 à la fin de la première année entière qui suit leur sortie de l'université. J'ai le sentiment que nous avons fait beaucoup en Alberta pour encourager les diplômés de nos écoles supérieures à s'inscrire à notre université. D'autre part, j'admets qu'il y a des limites au revenu provincial affecté à cette fin et que nous avons peut-être fait tout ce que nous pouvions. Nous accepterions certainement avec empressement l'aide du gouvernement fédéral à cet égard.

On nous rappelle sans cesse à la Chambre, dans les journaux et à la radio que l'URSS fait tout pour encourager les jeunes Russes à s'inscrire dans les institutions de haut savoir. On nous dit que cet encouragement est particulièrement poussé dans le domaine du génie et dans d'autres professions scientifiques connexes. Nous dépensons des milliards chaque année pour entretenir une organisation militaire destinée à protéger le monde libre contre l'agression communiste. Je ne m'élève pas contre cette dépense, mais je crois que nous devons nous occuper aussi de plus en plus de la formation intellectuelle de notre jeunesse, afin d'avoir au Canada un groupe de jeunes bien éclairés qui puissent, non seulement rivaliser de compétence et d'intelligence avec les jeunes du monde communiste, mais qui soient aussi disposés et capables de prendre l'initiative dans l'établissement d'un monde vraiment libre où régneront éternellement la paix et la bonne entente.

M. Fernand Girard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je félicite sincèrement les deux députés qui ont dit quelques mots en français. Je ne les félicite pas au nom des Canadiens français que je représente à la Chambre mais au nom de tous les Canadiens, parce que le pays tout entier bénéficie en commun des deux précieuses cultures de notre nationalité.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention les discours qui ont été prononcés en faveur du projet de résolution qui est présentement à l'étude. Bien que les députés aient pris garde de signaler que tous voulaient qu'un tel projet de loi puisse être présenté, en respectant les droits des provinces en matière d'éducation, je dois avouer qu'à mon sens ils n'ont pas donné les raisons ni les motifs qui auraient pu nous permettre de voir comment on pourrait véritablement respecter les droits exclusifs des provinces en matière d'éducation. Je rends cependant hommage à l'auteur de la résolution qui indique dans sa motion le but qu'il veut atteindre, lorsqu'il dit:

...pour autant que l'objet de cette résolution relève de la compétence du Parlement.

Cette condition, qui est signalée à la fin de la proposition de résolution, réalise l'expression latine *in cauda venenum.*

Cette condition est, à mon sens, une des raisons, sinon la principale, pour lesquelles je suis opposé à ce projet de résolution qui n'offre pas les garanties suffisantes qui nous permettent de voir comment on pourrait la réaliser et sauvegarder les droits exclusifs des provinces en matière d'éducation.

Évidemment, chacun des députés a pris soin de dire,—et je pense bien que c'est également le désir de l'auteur de la proposition,—qu'il voulait que ces droits soient respectés; mais si nous entrons dans le domaine de l'éducation, lequel est réservé aux provinces, que vaudront, dans dix ou quinze ans, toutes les bonnes intentions de ceux qui veulent respecter ce domaine?

Je reconnais, avec les députés qui m'ont précédé, que, partout au pays, il faille consacrer plus de fonds en faveur de l'éducation, et je pense que, sur ce point, même les tenants du respect total et intégral des provinces qui refusent au gouvernement fédéral toute intrusion dans ce domaine, sont également d'avis que les besoins de l'éducation au pays sont énormes. Toutefois, il ne faudrait pas saisir cet argument pour permettre au gouvernement fédéral de s'immiscer dans le domaine de l'éducation.

Un honorable député, deux même,—un de chaque côté de la Chambre,—ont apporté l'argument que tout le Canada était influencé par l'éducation qui pouvait être donnée dans une province. Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est précisément un des arguments,—extrait

du rapport de la Commission Massey et dont on s'est servi pour prouver que le sort des universités était d'intérêt national,—qui permet aujourd'hui au gouvernement fédéral de s'immiscer dans le domaine des universités.

Prenons le même argument, appliquons-le à l'éducation au stade primaire, et nous aurons les mêmes raisons de prétendre que l'éducation donnée au stade primaire a des conséquences pour la nation. Prenons tous les domaines réservés par la constitution aux autorités provinciales, et l'on pourra toujours nous apporter l'argument que chacun des gestes posés par les provinces a une répercussion sur toute la nation, et nous aurons alors, petit à petit, le droit de nous emparer de toutes les prérogatives.

Puisque tous s'entendent sur la nécessité de subvenir à l'éducation, pourquoi ne pas remettre aux provinces les pouvoirs de taxation qu'on leur a empruntés, afin de leur permettre de s'acquitter, selon la constitution, des obligations qu'elles ont envers l'éducation et qu'elles reconnaissent elles-mêmes, d'ailleurs.

Évidemment, on pourrait peut-être amener de nouveau l'argument que tel n'est pas le cas pour les provinces pauvres, puisqu'elles ne pourraient peut-être pas remplir leurs obligations envers l'éducation, sans l'aide du gouvernement fédéral qui se sert des impôts empruntés des provinces plus riches pour venir en aide à ces provinces. Cependant, monsieur l'Orateur, je ne suis pas convaincu que les droits que l'on n'a pas remis aux provinces soient uniquement consacrés à aider les provinces pauvres. Aussi, je souhaite de tout cœur, comme la plupart des membres de la Chambre d'ailleurs, que le jour vienne où l'on pourra voir des représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral s'asseoir autour d'une table et enfin régler ce problème des droits de taxation, toujours à la base de tous les problèmes ayant trait à l'éducation qui sont soumis au gouvernement fédéral, afin que l'on puisse donner à chaque province une répartition des droits qui leur sont conférés, de sorte que chacune d'elles puisse, dans l'esprit de la constitution, s'acquitter des obligations qui lui sont réservées par la constitution. A ce moment-là, non seulement on tiendra compte des besoins des provinces pauvres mais on remettra aussi aux provinces les pouvoirs nécessaires pour subvenir aux domaines exclusifs qui leur ont été conférés par la Confédération. Ceci résoudrait le problème qui se pose toujours et qui réapparaîtra avec le projet de loi relatif aux subventions aux universités et la route transcanadienne, comme ce fut le cas pour la loi sur l'assurance-chômage, domaine où le gouvernement fédéral s'est ingéré.

[M. Girard.]

Si le gouvernement fédéral continue de s'immiscer dans le domaine provincial, on se heurtera toujours à la nécessité de redistribuer les pouvoirs de taxation, afin qu'à tous les stades de l'autorité civile, chacun puisse s'acquitter de ses obligations en ayant les fonds suffisants, et que nous n'ayons plus un gouvernement central qui a trop d'argent, alors que ceux qui doivent précisément faire face à ces obligations n'ont pas les moyens nécessaires. Nous n'entendrions plus alors ce même gouvernement dire: "Eh! bien, c'est un des devoirs de l'État que de s'occuper de l'éducation, parce que les provinces ne peuvent en défrayer le coût", alors qu'on leur a enlevé leurs revenus pour le faire.

Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'ai été un peu surpris, cet après-midi, d'entendre certains honorables députés faire une comparaison avec le système éducatif de la Russie.

Peut-être est-il vrai qu'en Russie on consacre à certaines formes de l'éducation plus que l'on peut consacrer au Canada? Toutefois, j'imagine que si nous allions prendre les mêmes moyens au Canada, démolir l'entreprise privée, couper les têtes, etc., peut-être pourrions-nous, nous aussi, ne pas avoir de problème relatif à l'éducation, à condition que nous nous servions des moyens employés par la Russie. Mais je ne crois pas que ce soit servir notre cause que de parler de la sorte. En vérité, je ne crois pas que les honorables députés doivent prendre la Russie comme exemple de ce qui devrait être fait ici dans le domaine de l'éducation, alors que les moyens employés par elle ont porté atteinte aux droits sacrés que nous voulons promouvoir par l'éducation.

Je termine maintenant mes observations. J'aurai l'occasion, lors du débat relatif aux subsides aux universités, de revenir sur cette question qui est d'ailleurs connexe au projet de résolution que nous discutons cet après-midi.

Je félicite l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) de l'esprit avec lequel il a présenté sa proposition de résolution, car je crois vraiment qu'il a le désir sincère de subvenir à un besoin que tout le monde reconnaît, mais je ne peux voir, ni dans sa proposition de résolution ni dans les discours prononcés cet après-midi, comment on peut sauvegarder les droits exclusifs réservés aux provinces dans ce domaine en l'approuvant.

(Traduction)

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Pour moi, ce qu'il y a d'encourageant dans un tel débat, c'est l'intérêt de plus en plus vif qu'on manifeste de toutes parts à la Chambre pour la question de l'éducation. Bien souvent les pontifes de la politique affirment qu'il faut

bien du temps à une démocratie pour s'attaquer à une situation critique du corps politique. C'est un encouragement, j'en suis sûr, de constater que, même avec un gouvernement aussi isolé de l'opinion publique que l'est le Gouvernement actuel, on se rend graduellement compte de ce que bien des autorités en la matière ont appelé la crise de l'enseignement.

Nous avons sous les yeux, sous le titre "avis de motion", au moins deux projets de résolutions de députés qui portent sur l'importante question de l'enseignement. Il y a aussi une proposition du Gouvernement lui-même qui touche de bien près l'objet du présent projet de résolution que nous a soumis un des députés ministériels, le représentant de York-Centre. Le troisième projet de résolution est celui que l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) nous soumet régulièrement sur la question de l'aide fédérale à l'enseignement.

Il saute aux yeux qu'il est de plus en plus nécessaire au Canada qu'on étudie à fond le problème de l'enseignement dans son sens large. Non seulement s'y intéresse-t-on plus vivement à la Chambre mais, depuis quelques mois, différents groupements éducatifs ont fait et répété des observations hors de la Chambre. La Conférence nationale des universités canadiennes a agi bien énergiquement pour saisir tous les députés de ses vœux. En termes non moins énergiques la fédération des instituteurs a évoqué à son tour le problème. Mais ce qui est encore plus encourageant c'est l'intérêt nouveau que manifestent pour les besoins actuels de l'enseignement les dirigeants de l'industrie et du monde des affaires. Il est vrai que cet intérêt est surtout né de la crise,—si on me passe encore une fois l'expression,—que provoque en ce moment la pénurie de techniciens. On ne saurait dire des industriels et des hommes d'affaires qu'ils se soient montrés exagérément généreux depuis de longues années en ce qui concerne l'enseignement, notamment à ses degrés supérieurs. Depuis quelques mois toutefois, et plus particulièrement l'automne dernier, ils ont clairement montré qu'ils tenaient la situation actuelle de notre pays, à cet égard, pour une véritable crise. Ils travaillent maintenant assez rapidement à la solution du problème.

La proposition de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui n'intéresse qu'une partie de la difficulté. Si je l'ai bien comprise, monsieur l'Orateur, elle se trouve à prier le gouvernement d'envisager l'opportunité de présenter des mesures législatives aux termes desquelles seront accordées des bourses nationales aux étudiants universitaires qui en auraient besoin. C'est la solution d'une toute petite partie seulement de la question. La crise à laquelle nous faisons actuellement face atteint l'enseignement à tous ses niveaux. La population du Canada augmente et notre économie s'industrialise. Notre mode d'existence connaît une évolution fort rapide. Notre société devient plus complexe. Il ressort de tout cela, *ipso facto,* que nous aurons besoin de nouveaux talents et de nouveaux savants qui pourront s'employer à guérir les schismes qui tendent à se produire pendant des périodes d'évolution rapide, aux époques où notre société acquiert rapidement des structures plus complexes.

Il est un autre problème qui se greffe sur celui de l'enseignement universitaire. C'est celui de l'instruction aux degrés primaire et secondaire. Il est exact qu'une des grosses sources de difficulté en ce qui concerne le manque de recrues pour nos universités est d'origine économique ou financière. Il faut toutefois aussi y ajouter le manque de stimulant. C'est une question qu'il importe de résoudre aux degrés inférieurs, c'est-à-dire au niveau primaire ou au niveau secondaire. Ce n'est que tout récemment que nos écoles, dans les diverses provinces, ont instauré des programmes d'orientation professionnelle. En ce qui concerne ces niveaux inférieurs de l'enseignement il faut compter, parmi les manifestations les plus encourageantes de l'esprit nouveau, la création dans la province d'Ontario, par exemple, d'un programme distinct d'orientation professionnelle dans le cadre de l'enseignement public en général.

Je suis sûr que s'ils se penchent sur leur propre expérience en matière d'instruction, la plupart des honorables députés conviendront qu'elle a été une suite de tâtonnements et d'espoirs, une succession de tentatives plus ou moins fructueuses en vue du choix d'une profession quelconque, d'une carrière, et que très souvent ils ont gaspillé leur temps et leur argent avant de parvenir finalement au poste où ils devaient poursuivre la tâche de leur existence. C'est un problème qu'on tente de résoudre au niveau élémentaire. Cela a des répercussions très particulières sur le nouveau besoin de centaines et même de milliers de techniciens, éprouvé par une société industrielle. Nous avons maintenant divers moyens de déterminer dans une certaine mesure, grâce à des tests d'intelligence, des tests d'aptitude, si un élève qui a terminé ses études secondaires se rendrait plus utile en suivant des cours universitaires dans l'une des professions auxquelles l'université prépare, ou en s'inscrivant dans une école technique. En ce qui concerne cette dernière catégorie d'écoles, nous n'avons malheureusement pas dans notre pays le genre d'école technique qu'il nous faudrait pour former la classe de

techniciens qualifiés dont on a besoin pour assumer les tâches d'une civilisation technique.

Bien que pour ma part j'approuve la résolution, qu'on me permette de dire qu'elle ne traite que d'une très petite partie de l'ensemble du problème qui a surgi sous nos yeux en conséquence des changements très rapides qui se sont produits au Canada et dans tous les autres pays du monde de l'Ouest depuis dix ans. Cette résolution joue son rôle, mais ce que je veux laisser entendre à la Chambre cet après-midi, c'est qu'il nous faudrait à l'heure actuelle procéder au Canada à un examen coordonné et panoramique de la situation de l'enseignement que l'on peut maintenant qualifier de crise.

Nous oublions parfois un autre aspect de l'éducation qui est tout aussi important que l'enseignement secondaire ou l'enseignement universitaire. Je veux parler du rôle croissant de l'école des adultes dans notre pays. Jusqu'à nos jours, cette tâche a été en grande partie assumée, à titre volontaire, par l'Association canadienne de l'éducation des adultes, une association qui a accompli de très rapides progrès ces dernières années et qui a contribué d'une façon très précieuse à la solution générale de notre problème d'instruction. Depuis quelques années, certaines provinces s'intéressent de plus en plus à ces besoins croissants d'éducation par l'intermédiaire de leur division de l'éducation des adultes, ainsi que par les cours extra-universitaires donnés par les universités. Mais là encore, monsieur l'Orateur, on trouve un domaine d'éducation qui va intensifier très rapidement ses demandes à mesure que les années s'écouleront.

Si nous sommes prêts à admettre les conclusions auxquelles est parvenue la Commission Gordon, nous nous trouverons par exemple dans 20 ans en présence d'une situation où les heures de travail diminueront et où le niveau de vie s'élèvera. Cela signifie que se posera un problème des loisirs. Que ferons-nous des loisirs mis à notre disposition à mesure que diminuera la semaine de travail par suite de l'automatisation, de l'amélioration du rendement industriel, ainsi de suite? Ces loisirs supplémentaires constitueront un véritable défi à la nation en matière d'éducation. Si nous savons nous servir de ces nouveaux loisirs résultant d'un niveau de vie élevé, de façon constructive, positive et créatrice, la vie des Canadiens s'en trouvera immensément enrichie. Mais si nous ne savons pas relever ce défi d'éducation des adultes, nous sombrerons évidemment dans la déception.

Il y a quelques années, un spécialiste en sciences sociales assez réputé, Thorstein Veblen, a écrit un petit livre intitulé "La théorie des désœuvrés". Le thème de ce livre est que ce sont les désœuvrés qui ont donné naissance aux idées nouvelles, aux idées créatrices. Avant l'avènement de la machine, les désœuvrés n'appartenaient qu'à l'aristocratie terrienne, et à une très faible proportion de la population. De nos jours, nous nous trouvons en présence d'un accroissement rapide de cette portion de la population.

J'affirme qu'il y a là quelque chose dont notre Parlement, et tous les représentants du peuple, peut-être plus particulièrement à l'échelon provincial, se trouveront contraints de tenir compte.

On nous reproche souvent, quand nous parlons d'éducation en cette enceinte, de nous occuper d'une question qui n'éveille pas beaucoup d'écho dans une grande partie de la population. On parle par exemple surtout des vieillards à cet égard. Mais je pourrais faire remarquer, monsieur l'Orateur, que ce qui s'est révélé peut-être le plus utile au sein du mouvement d'éducation des adultes a été le programme réalisé parmi nos vieillards. La formation de clubs dit du "deuxième mille", la notion qu'une fois qu'un homme a atteint l'âge de retraite, il n'a plus rien d'autre à faire que s'enfermer dans un asile de vieillards et y végéter pour le reste de ses jours, est une idée qui disparaît rapidement. Bien que cette théorie soit encore beaucoup trop répandue, nous avons affaire à une classe de gens qui ont vécu de longues années, qui ont acquis beaucoup d'expérience pendant leur pèlerinage terrestre, et qui pourraient, s'ils en avaient les moyens, au lieu de se contenter d'exister pendant leurs derniers jours, jouir de l'expérience d'une nouvelle éducation enrichissante.

Je signale cette façon beaucoup plus large d'aborder le problème, car même si nous ne nous occupons, par cette résolution, que d'une toute petite partie de la difficulté, savoir la mise de bourses d'études à la disposition des étudiants qui ont atteint le niveau universitaire, je pense qu'un programme limité de ce genre,—et je fais restriction, cela va de soi, de ce que, dans nos délibérations sur le Conseil des Arts du Canada et les mesures qui seront proposées, nous examinerons la situation d'une façon un peu plus générale,—je dis que notre résolution ne fait qu'effleurer la crise de l'instruction.

Si l'on tient compte de ce que réclame la résolution, on peut dire sans doute que le meilleur usage qu'on puisse faire en ce moment des bourses d'études c'est de les utiliser pour assurer la formation d'instituteurs. Deux déjà de ceux qui ont pris la parole cet après-midi nous ont parlé de la pénurie d'instituteurs à tous les niveaux de notre régime d'enseignement. Ils en ont

fait le pivot de leurs discours. Cette pénurie est à l'état aigu dans les écoles élémentaires et secondaires; il n'est pas nécessaire d'insister sur ce côté du problème. Dans tout le Canada, on est incapable de recruter assez d'instituteurs attitrés. C'est, je crois, le R. P. Gendron, doyen de l'Université d'Ottawa, qui a dit, au cours d'une dissertation sur cette question, qu'on aura besoin d'ici cinq ans de 1,124 nouveaux professeurs dans le seul domaine des sciences pures et appliquées. Or ce domaine ne représente qu'une faible partie du domaine éducatif. Pour enrayer la crise actuelle de l'enseignement, il faut commencer par former un nombre suffisant d'instituteurs.

Pourquoi est-il difficile de recruter le personnel enseignant? C'est une grosse question. Évidemment, c'est à cause du problème que la résolution tente de résoudre, à savoir que des étudiants qui fréquenteraient l'université en vue de se préparer à l'enseignement sont incapables de continuer leurs études faute d'argent. Beaucoup d'instituteurs viennent de la campagne et c'est là, précisément, qu'on éprouve le plus de difficulté à assurer une instruction supérieure aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement.

Les traitements insuffisants en sont une autre raison. En des milieux influents, on a maintes et maintes fois discuté cette question. Dans sa déclaration annuelle, M. Muir, président de la Banque Royale du Canada, a parlé assez longuement de la rémunération insuffisante du personnel enseignant, qui nuit au recrutement dans ce domaine. Il y a aussi un élément de prestige. Une expression qu'on entend tellement souvent qu'elle est en voie de passer en proverbe, me revient à l'esprit: "Ceux qui peuvent faire une chose, la font; ceux qui ne le peuvent pas enseignent." Ce n'est pas flatteur à l'endroit du personnel enseignant.

Tout le monde, évidemment, connaît l'histoire du professeur à qui ses élèves avaient donné le surnom de "Sanka". Cette histoire ne manque jamais de faire rire ceux qui l'entendent, ce qui veut dire qu'inconsciemment on ne se fait pas une haute idée du personnel enseignant. On me permettra peut-être de raconter cette histoire. Un professeur avait reçu de ses élèves le sobriquet de Sanka. Il ne savait pas ce que ce mot veut dire mais un jour il aperçut, sur une boîte de café, l'inscription: "On a enlevé aux coques 98 p. 100 de leur énergie". Voilà une des choses qui empêche nos jeunes gens de s'intéresser davantage à l'enseignement.

L'honorable député de Battle-River-Camrose (M. Smith) a dit que les hommes ont tendance à éviter le domaine de l'enseignement; je crois que le député a raison. Ce qui explique dans une certaine mesure la pénurie en quelque sorte chronique de personnel enseignant c'est que plus de femmes quittent l'enseignement à la suite du mariage. La carrière de l'enseignement n'a pas autant d'attraits pour les hommes et c'est pourquoi on ne peut en recruter autant qu'il en faudrait. Je pourrais parler très longuement de cette question car, à mon avis, c'est un des principaux problèmes actuels dans le domaine de l'éducation. Nous manquons d'argent et de personnel à tous les échelons; cependant, tant que le personnel enseignant ne sera pas assez nombreux pour qu'il soit possible de résoudre tous les aspects de ce problème, il nous sera impossible de surmonter ce que des hommes éclairés de toutes les classes de la société appellent la crise de l'enseignement. La résolution à l'étude pourrait très bien soulever un plus grand intérêt à l'égard des moyens de formation du personnel enseignant.

Par suite de la tendance actuelle à tout grossir et à tout centraliser, on semble négliger de plus en plus les petites institutions d'enseignement à mesure que nous nous acheminons vers une société industrielle plus complexe. On a parlé de l'apport exceptionnel des provinces Maritimes en matière éducative.

Des voix: Très bien!

M. Dinsdale: Je suis entouré de représentants des provinces Maritimes qui disent "très bien"; j'ai raison de dire, je crois, que la plupart de ces institutions sont petites.

M. Nowlan: Par la quantité mais non par la qualité.

M. Dinsdale: Un honorable député déclare qu'elles sont petites par la quantité mais non par la qualité; c'est exactement ce que j'allais dire. C'est en restant petites que ces institutions ont pu préserver les valeurs fondamentales. Dans quelques-unes de nos plus importantes universités provinciales, le nombre des étudiants s'élève jusqu'à 10,000, 15,000, 20,000 et 25,000; lorsque les élèves sont aussi nombreux, on risque de négliger les valeurs essentielles. Peut-être suis-je prévenu à cet égard parce que ma propre expérience de l'enseignement et ma propre expérience du collège, pour tout dire, ont été à peu près limitées à l'un des meilleurs petits collèges des humanités au Canada, collège dont le corps des étudiants se maintient au nombre de 300 à 400 environ.

M. Nicholson: S'agit-il du Collège de Brandon?

M. Dinsdale: En effet. Le Collège de Brandon conserve entre maîtres et étudiants les rapports personnels et étroits qui sont nécessaires à une véritable formation. Les petits collèges sont aux prises avec des problèmes

d'ordre financier qui, en proportion, sont peut-être plus aigus que ceux des grandes universités. Les grandes fondations semblent les omettre complètement dans la distribution des subventions et cela s'applique en particulier aux petites institutions d'humanités. Le gouvernement les néglige aussi. Ainsi, en prenant connaissance du plus récent bilan du Collège de Brandon, j'ai constaté avec étonnement que la subvention provinciale accordée à cette institution, qui avait été fixée à $22,500 en 1938, est encore du même montant aujourd'hui, c'est-à-dire 20 ans plus tard, sans qu'il soit tenu compte de la hausse du coût de l'existence et des autres. Cette subvention reste encore à ce niveau relativement bas.

Cela veut dire que le Manitoba ne peut pas soutenir comme il convient l'important travail d'éducation accompli par un établissement de ce genre. Je pourrais étayer ma thèse en citant quelques-uns des diplômés du Collège de Brandon qui ont acquis une grande renommée.

Une voix: Le premier ministre Douglas.

M. Dinsdale: Oui, en effet, les premiers ministres Douglas de la Saskatchewan et Douglas Campbell du Manitoba. Il y a aussi M. Grant Dexter de la tribune des journalistes et le défunt J. C. Bowen, qui était lieutenant-gouverneur de l'Alberta.

M. Nicholson: Winnipeg-Nord-Centre.

M. Dinsdale: Et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Voilà le genre de personnalités que nous donne une formation humaniste de ce genre. C'est le fond même de notre éducation. C'est dans ces petites institutions que, pour un bon nombre, sont formés nos professeurs. Vu que le Gouvernement s'intéresse de plus en plus à ce problème, comme l'industrie et le commerce, j'espère bien qu'on n'oubliera pas que les établissements humanistes sont importants.

Ainsi que je le disais au début de mon discours, nous vivons à une époque de complexités. On a tendance dans nos institutions de haut savoir à s'éloigner de l'universalité de la culture pour se tourner vers la multiplicité des disciplines. Vu qu'il faut multiplier le nombre des facultés pour subvenir à la demande de nouvelles professions et de nouvelles connaissances dans notre société actuelle, nous nous trouvons devant une foule d'inintelligibilités mutuelles relativement aux différents domaines du savoir où chaque science élabore ses vocabulaires particuliers, ses propres jargons.

L'âme de notre système d'enseignement est la profession d'instituteur et le moyen de formation des professeurs dont nous avons besoin pour résoudre les problèmes actuels se trouve dans les petites institutions humanistes. Cette idée se résume dans les vers suivants qui sont, je crois, de Tennyson:

> Let knowledge grow from more to more,
> But more of reverence in us dwell;
> That mind and soul, according well,
> May make one music as before;
> But vaster.

M. McIvor: L'honorable député me permet-il une question? Des professeurs que j'ai connus ont admis que l'influence du petit collège est beaucoup plus grande sur l'avenir d'un étudiant que celle des grandes universités.

M. Dinsdale: J'en conviens de tout cœur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. H. P. Cavers (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le représentant d'York-Centre (M. Hollingworth) d'avoir présenté de nouveau cette proposition de résolution à la Chambre des communes.

M. Castleden: Le député de Saskatoon (M. Knight) l'a présentée il y a douze ans.

M. Cavers: Je sais que, à l'occasion du discours du trône et aujourd'hui encore, le député de Saskatoon a plusieurs fois parlé de l'aide fédérale à l'enseignement.

M. Castleden: Il y a douze ans!

M. Cavers: Il n'y a pas si longtemps que cela que je siège ici; ma mémoire ne remonte donc pas jusque là. Mais je sais que le député est éducateur réputé dans sa région. Le député d'York-Centre, jeune homme qui a de belles réalisations à son actif, vient d'une région qui devrait diriger ses étudiants vers l'une des grandes universités du pays; mais je suis sûr qu'en présentant sa proposition de résolution, il est mû par le plus sincère désir de favoriser l'enseignement et les universités dans tout le Canada.

C'est pour moi un droit et un devoir de prendre la parole sur le projet de résolution qui vise à procurer des bourses nationales d'études et de recherches au niveau universitaire aux étudiants qui ont besoin d'argent. En 1930, comme bien d'autres, je m'étais inscrit à l'université. Cependant, au cours de l'année, j'ai eu le malheur de perdre mon père et j'avais le choix entre poursuivre mes cours à l'université ou apprendre le droit. Je quittai l'université et continuai à suivre un cours de droit. Je me sens donc en mesure de traiter ce sujet d'un point de vue pratique.

Cet après-midi, l'honorable représentant de Humber-Saint-George's (M. Batten) a indiqué le principe sur lequel roule le débat quand il

a dit que le nœud de la question était l'égalité des avantages. Ma thèse s'appuie sur l'argument que nous devrions procurer à tous les jeunes étudiants canadiens qui veulent poursuivre des études universitaires, et en ont l'aptitude, l'occasion de suivre les cours de leur choix, quelle que soit la matière dans laquelle ils souhaitent compléter leurs études, que ce soit l'anglais et l'histoire, l'économie politique et les sciences politiques, les langues modernes, les sciences, la médecine, l'art dentaire ou le droit.

Tout en parlant à l'appui du projet de résolution visant l'adoption d'un programme national de bourses d'études et de recherches, je ne crois pas que nous devions priver les étudiants de l'occasion de s'aider eux-mêmes. Les étudiants doivent travailler dur, très dur même, afin de se procurer les ressources nécessaires pour défrayer leurs cours universitaires. A mon avis, il n'est pas seulement bon que l'étudiant travaille beaucoup dans les cours de son choix afin de s'y distinguer, mais qu'il soit obligé de travailler dur pour exécuter quelque travail physique, administratif ou commercial. Les avantages d'un emploi partiel pendant les mois d'été ou les vacances de Noël sont multiples. Il est, d'après moi, utile pour l'étudiant d'apprendre la valeur de l'argent gagné; puis il y a la fierté de la tâche accomplie, quand il a réussi à se procurer les moyens de poursuivre ses études à l'université.

Aujourd'hui, nous avons entendu parler des obligations et des problèmes qui se présentent du point de vue constitutionnel. Le régime fédéral du Canada a attribué aux assemblées législatives des provinces le droit de s'occuper des questions d'enseignement, mais il me semble qu'il s'agissait de faire relever des provinces les programmes d'études et autres choses de ce genre plutôt que les questions de subventions. Il y a des problèmes de compétence très réels à résoudre quand on étudie un programme de bourses et subventions pour les étudiants des universités. J'admets toutes ces considérations, mais il me semble néanmoins que, du point de vue des étudiants futurs, il y a là un besoin urgent.

Il me semble que nous devrions avoir un régime national de bourses d'études semblable à celui qui est exposé à grands traits ou esquissé dans les recommandations que la Commission royale Massey sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences a soumises en 1951. Il est dit dans ce rapport que l'aide fédérale à l'enseignement, particulièrement aux étudiants qui désirent poursuivre une carrière universitaire, serait avantageuse pour le pays.

Il existe une pénurie persistante de personnel spécialisé. Je sais aussi, comme l'ont mentionné des préopinants, que tous les Canadiens ne peuvent fréquenter l'université. Certains, par inclination, d'autres, en raison de leurs aptitudes naturelles, ne sont pas faits pour fréquenter l'université; mais, à ceux qui en ont le désir, à ceux qui ont les aptitudes intellectuelles et naturelles, on devrait accorder toutes les chances de poursuivre une carrière pour laquelle ils ont été formés professionnellement.

Beaucoup d'hommes d'affaires m'apprennent qu'ils ont besoin de ces gens dans leurs entreprises et qu'il n'y en a pas assez qui se présentent pour répondre aux besoins de l'heure. Un établissement commercial sur cinq a prévu qu'il y aurait une grave pénurie de personnel formé de 1954 à 1956. Un établissement commercial sur quatre a dit qu'il manque de personnel en ce moment. Bien des jeunes Canadiens auraient besoin de cours en administration commerciale, mais ce sont les ingénieurs mécaniciens et les ingénieurs électriciens qui sont les plus rares. Une enquête effectuée il y a environ 2 ans a montré que 39 p. 100 des fabriques d'appareils électriques du Canada et 31 p. 100 des usines de produits chimiques et de produits du pétrole estiment que leurs besoins ne peuvent être satisfaits en raison du manque de diplômés ou de la formation insuffisante de diplômés pour les postes auxquels on les destine.

Les industries de l'acier et du fer de tout le pays, qui ont besoin de travailleurs spécialisés, en ont éprouvé de rudes contrecoups. Ils ont grand besoin d'ingénieurs exercés. Ces dernières années, le Canada a été à l'avant-garde de la mise en valeur de l'énergie atomique. Il faut des scientifiques et des chercheurs pour poursuivre le travail déjà commencé. On m'apprend qu'il a fallu faire venir des gens spécialisés de la république voisine pour avoir les spécialistes exercés que requiert ce secteur. Nos universités devraient être en mesure de répondre aux besoins de notre mise en valeur de l'énergie atomique en fournissant le personnel compétent. L'industrie canadienne souffre de son incapacité à trouver des gens formés pour les emplois à remplir.

Comme l'a si bien dit cet après-midi l'honorable député de Humber-St-George, un des buts importants de la formation universitaire est de fournir des professeurs compétents. Il y en a une pénurie aiguë au Canada. Il est absolument essentiel à tout enseignement que nos jeunes en aient. Pour cela, nous devons verser des traitements suffisants à ceux qui s'y sont préparés. La pénurie de professeurs perpétuera celle des

techniciens exercés. Il en est particulièrement ainsi dans les sciences. Sans professeurs hautement exercés, nous ne pouvons espérer former le genre de techniciens en recherches dont le Canada a besoin.

Je passe maintenant à la question du coût de l'enseignement dont on a déjà parlé. Depuis quelques années l'instruction coûte plus cher qu'il y a 25 ans, surtout à cause de la nécessité d'accroître les traitements des professeurs et de la hausse des frais d'entretien des universités canadiennes. Dans certains cours professionnels, nous constatons que le coût des seuls instruments requis pour un an s'élève à $350. Le coût des manuels et les frais de scolarité au niveau universitaire varient de $350 à $450 ou même $500 par année. L'étudiant qui fréquente l'université doit en moyenne être assez bien habillé. J'estime que l'habillement convenable ne coûte guère moins de $150 par an. Les étudiants qui ne peuvent résider dans le centre universitaire qu'ils désirent fréquenter ont des frais de subsistance pendant les huit mois que dure l'année scolaire. Dans les circonstances, ces frais ne s'élèvent pas à moins de $500. La moyenne annuelle des frais d'éducation atteint donc le chiffre de $1,500 à $1,800 par étudiant. L'étudiant ne peut pas facilement pourvoir à une partie des frais de sa formation.

Une enquête menée il y a environ cinq ans à l'Université d'Alberta a révélé que la moyenne des étudiants universitaires gagnent chaque année 51 p. 100 du coût annuel de leurs études, soit environ $800 sur le montant requis de $1,500. Les étudiantes gagnent beaucoup moins que leurs confrères. On estime, d'après l'enquête, que l'étudiante peut gagner environ 40 p. 100 du coût de sa formation universitaire, soit près de $600 par an.

On constatera donc qu'il manque à l'étudiant de $600 à $800 par an. Tout en déclarant qu'il est juste et convenable que les étudiants travaillent, et travaillent fort, pendant leurs vacances d'été et leurs vacances de Noël, je pense qu'un emploi à temps partiel pendant les mois scolaires nuirait gravement aux études suivies par l'étudiant dans un cours quelconque. A cette notion, il faut ajouter l'inquiétude et les soucis pécuniaires qui accompagnent tout manque de fonds, et qui sont fort loin d'aider l'étudiant. Je pense au contraire que ces soucis absorbent une grande partie de l'attention que l'étudiant devrait accorder à son travail. Quand on l'a interrogé à ce sujet, M. Sydney Smith, président de l'Université de Toronto, a déclaré qu'à son avis le fardeau financier est plus onéreux pour les étudiants qui viennent d'endroits où il n'y a pas d'université que pour ceux qui demeurent dans une ville où se trouve l'université de leur choix. Voici ce que dit M. Smith:

> Le garçon de Swastika et de Sioux-Lookout aura de plus en plus de difficulté à s'inscrire dans une université... Il serait tragique que les universités deviennent des institutions où ne peuvent aller que les étudiants qui demeurent tout près.

J'estime que nous ne voulons pas que cette situation existe au Canada.

On pourrait dire que déjà, dans tout notre pays, beaucoup d'argent est déjà mis à la disposition des étudiants sous forme de bourses d'études ou de recherches. Je tiens à féliciter les fondations, les clubs, et les organisations qui désirent aider les étudiants méritants à poursuivre leurs études dans une université. Les bourses Edward Blake Memorial, celles de l'Ordre indépendant des filles de l'Empire, celles des clubs universitaires féminins, celles des fondations Massey et Leonard et beaucoup d'autres ont aidé de nombreux étudiants bien doués à poursuivre leurs études. Malheureusement, ces bourses ne suffisent pas. La bourse moyenne est relativement faible et ne représente pas une partie suffisante du budget global de l'étudiant, ce qui vraisemblablement est de nature à décourager celui qui, se voyant offrir une somme insuffisante, juge qu'il lui sera impossible de s'engager dans la carrière de son choix.

Il faut aider non seulement les étudiants les plus brillants mais aussi ceux qui réussissent bien. La bourse est naturellement accordée à ceux qui arrivent premiers mais il y a d'autres excellents étudiants qui peuvent se classer au deuxième ou au troisième rang et qui ne peuvent pas profiter de l'occasion que leur offrent les bourses d'études actuelles.

A mon avis, pour qu'une bourse en vaille la peine, il faut qu'elle soit en moyenne de $500 à $600 par an. Je veux saisir cette occasion de féliciter le gouvernement qui vient de présenter une mesure législative visant la création du Conseil des Arts du Canada. J'ai le sentiment que nous tenons là le moyen susceptible de mettre des bourses de cette nature à la disposition des étudiants pauvres mais méritants afin de leur donner la possibilité de poursuivre leurs études.

Une autre question m'est venue à l'esprit, et j'aimerais en entretenir la Chambre car je pense qu'elle constitue un grave problème; je songe à l'obstacle psychologique qui se dresse dans l'esprit des étudiants pauvres, de ceux qui peuvent avoir l'impression qu'ils n'ont pas le droit d'aspirer à une instruction supérieure parce qu'ils proviennent de foyers modestes. Quelle que soit leur situation matérielle, les étudiants devraient aspirer au plus haut degré de l'éducation, s'ils en ont la capacité et le désir. J'ai lu le manuscrit du mémoire

préparé par la fédération des étudiants sur l'aide fédérale à l'éducation en vue de le soumettre au comité national sur les bourses d'études. J'y ai lu par exemple que certains étudiants brillants qui auraient pu remplir les conditions requises pour l'obtention d'une bourse d'études ne s'étaient pas présentés au concours ouvert pour en déterminer l'attribution. Ils ne savaient pas qu'ils avaient le droit de demander ces bourses. Ils ne savaient pas comment présenter leur demande. Il nous faut faire en sorte de libérer de leur complexe d'infériorité certains étudiants qui croient peut-être qu'ils ne doivent pas aspirer à une instruction supérieure.

Je ne sais pas quel est le rapport entre les chiffres canadiens et ceux des autres pays pour ce qui est de l'aide à l'égard des études universitaires. J'ai eu cependant l'occasion de lire le mémoire présenté par la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes. Voici ce qu'on y déclare:

> La proportion de tous les étudiants d'universités canadiennes qui reçoivent de l'aide sous une forme ou sous une autre n'est que d'environ 15 p. 100. En Grande-Bretagne, d'autre part, le chiffre correspondant s'élève à près de 75 p. 100. De plus, en 1938, 14 p. 100 des étudiants des universités canadiennes ont profité de bourses d'études. Nous n'avons pas fait beaucoup de progrès à cet égard depuis 17 ans. En Grande-Bretagne, à l'heure actuelle, un étudiant doué peut obtenir une subvention couvrant ses frais de scolarité et de subsistance si le revenu de ses parents est inférieur à un certain chiffre. En France, l'instruction relève en quelque sorte de l'État, du commencement à la fin. Aux États-Unis, les États du Wisconsin et de la Californie offrent un enseignement supérieur de première qualité à tous leurs citoyens.

Dans d'autres pays, quelques-uns plus vieux et d'autres plus riches que le nôtre, les étudiants reçoivent de l'aide. Pour aider à l'épanouissement de nos jeunes gens et, par le fait même, à l'épanouissement de notre pays; pour enrichir notre propre vie, il importe que nous assurions à nos étudiants des bourses d'études vraiment suffisantes qui les aideront à devenir de meilleurs citoyens.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): J'aimerais joindre ma voix à celle des honorables députés de tous les partis qui ont rendu hommage à mon collègue de Saskatoon (M. Knight) dont on peut dire, je pense, qu'il est le doyen de l'enseignement à la Chambre. Courtois comme il est, il a bien accueilli le projet de résolution présenté de nouveau cette année par le jeune député de York-Centre (M. Hollingworth). Encore qu'il semble que personne ici ne s'oppose à cette proposition, elle n'en donne pas moins à chaque député l'occasion de traiter cette très importante question. Pour ma part, je dois reconnaître que mon enthousiasme est tout à fait mitigé. Il est malheureux qu'on parle maintenant d'une évaluation des ressources en ce qui concerne l'enseignement universitaire dans notre pays. Je croyais qu'il y avait beau temps que nous avions souscrit au principe selon lequel il faudrait assurer l'enseignement gratuit à tous ceux qui étaient en état d'en profiter.

Je crois que, tout comme une instruction primaire était indispensable à l'époque de la confédération, un enseignement universitaire est indispensable aujourd'hui. Il faudrait l'assurer à ceux qui ont la compétence voulue. Signalons une autre insuffisance assez importante. N'est-ce pas mettre la charrue devant les bœufs que de songer à faire entrer dans nos universités un grand nombre de nouveaux étudiants sans avoir d'abord songé à améliorer le moyen matériel mis à la disposition des universités ou la rémunération des professeurs? Malgré tout je remercie l'honorable député de nous fournir ainsi l'occasion de discuter cette question importante.

De nos jours, la ligne de conduite du Gouvernement met en lumière la nécessité de l'instruction. Le ministre de la Défense nationale (M. Campney) recrute des diplômés d'écoles secondaires pour l'aviation. Il n'hésite pas à dépenser $60,000 pour dresser un jeune diplômé d'école secondaire à piloter un avion à réaction. Je ne m'élève pas contre la dépense de $60,000. A mon avis, il est injuste de demander à mes concitoyens de Terre-Neuve d'assumer les frais de scolarité élémentaire et secondaire jusqu'au moment où le jeune diplômé quitte l'école pour qu'ensuite le gouvernement fédéral s'en empare et dépense $60,000 en si peu de temps.

Le ministre de la Défense nationale nous disait en juin dernier qu'il avait dépensé 24 millions de dollars aux fins d'instruction. Il a signalé le nombre de 400 hommes de science et spécialistes de l'industrie et des forces armées qui avaient acquis beaucoup d'expérience pratique dans le domaine des projectiles téléguidés air-air. J'ai lu depuis que nous avions défalqué notre investissement dans ce domaine particulier. Il semble que personne ne se soucie beaucoup d'une dépense de 24 millions pour une entreprise de ce genre que l'on considère par la suite comme irréalisable.

Il y a quelque temps le ministre de la Production de défense (M. Howe) nous disait qu'avant que le CF-105 quitte les chaînes de montage nous aurons dépensé 120 millions de dollars. Cependant, si nous voulons utiliser ces appareils, il nous faudra les services de jeunes Canadiens qui auront pu faire leurs études primaires, secondaires et même universitaires. L'an dernier, mon collègue, l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a demandé au ministre

de la Défense nationale combien nous dépensions pour la formation de cadets appelés à devenir officiers dans l'armée, la marine ou l'aviation. On a dit de 3 à 4 millions pour 1954, plus de 4 millions en 1955 et 4 millions et demi en 1956, soit environ $30,000 par cadet, a précisé mon collègue. Le ministre a répondu que c'était à peu près cela, expliquant que les frais avaient augmenté. A mon avis, si les contribuables canadiens dépensent $80,000 pour la formation de cadets, il nous appartient de partager de quelque façon avec les provinces et les municipalités les dépenses nécessaires à la formation préalable de ces jeunes militaires.

D'après certains chiffres que j'ai cités, il semble que le Canada ne manque pas de fonds. L'an dernier, j'ai posé une question à propos de ce que dépensent les Canadiens au chapitre du tabac, des boissons alcooliques et de l'instruction. En 1954, nous avons dépensé 475 millions au chapitre du tabac, 865 millions en boissons alcooliques, mais seulement 581 millions au chapitre de l'instruction. Cela donne grandement à réfléchir que de constater une dépense par habitant de $31.26 en tabac, $56.92 en boissons alcooliques et $40.26 au chapitre de l'instruction.

Lors du débat sur le projet de résolution relatif au Conseil des Arts du Canada, l'autre jour, j'ai dit quelle proportion du dollar perçu en impôts allait au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et aux municipalités. Les députés sont toujours flattés de voir des collègues, surtout quand ce sont des membres des autres partis, leur demander, quelques jours plus tard, à quelles sources ils ont puisé leurs renseignements. Je dois ici remercier le député d'Edmonton-Est (M. Holowack) d'avoir prêté suffisamment attention à mes remarques pour me poser cette question. Je voudrais maintenant lui faire savoir que ma source est la lettre commerciale de la Banque de Commerce de mars 1955. On y trouve un tableau faisant voir le total des contributions perçues au Canada par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les administrations municipales. Je les ai additionnées pour constater que le gouvernement fédéral reçoit 74 c. par dollar, les gouvernements provinciaux, 15 c., et les municipalités, 11c. L'autre jour, je citais de mémoire. On a constaté d'une année à l'autre une légère variation. Je n'ai pas donné les fractions. Ces chiffres valent pour l'année 1951. Je pourrais signaler que, si nous remontons à 1939, nous constaterons un partage à part égale. A cette époque, nous donnions au gouvernement fédéral environ 50 c. par dollar. Le sort des municipalités était un peu meilleur. Elles recevaient environ 30 c. et les provinces environ 20 c. de chaque dollar perçu en impôt.

J'ai confirmé ces chiffres en me référant au sommaire statistique du supplément financier de la Banque du Canada pour l'année 1955. Les chiffres de 1954 font voir naturellement des montants beaucoup plus considérables perçus par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités. Ils attestent également un partage qui rend les choses très difficiles pour les municipalités et les provinces. En 1954, le gouvernement fédéral,—je prends pour base à mes calculs les chiffres de la Banque du Canada,—a reçu environ 70 c. sur chaque dollar, les provinces 16 c. et les municipalités, 14 c. Il ne reste encore que 30 c. à répartir entre les municipalités et les provinces. Le gouvernemnt d'Ottawa touche 70 c. Je crois qu'il est tout à fait impossible à nos autorités municipales et provinciales de se procurer les moyens de faire face à la crise dans le domaine de l'éducation.

Je me suis documenté à plusieurs sources. De même que certains autres députés, je voudrais mentionner la conférence très intéressante qui s'est déroulée à Ottawa en novembre dernier, et qui a permis aux représentants des universités canadiennes d'examiner la crise qui s'est fait jour dans l'enseignement supérieur du Canada. Il est significatif que le premier ministre ait jugé cette réunion assez importante pour prendre le temps d'y parler et d'annoncer que son gouvernement était prêt à agir. Bien qu'on ait pris certaines mesures, elles sont évidemment encore loin de suffire, et on y a recouru beaucoup trop tard, mais cela vaut mieux que rien: l'existence du problème a été reconnue. Certaines communications m'ont beaucoup intéressé. J'ai à la main un exposé rédigé par le directeur des cours extra-muraux de l'Université de Montréal, un autre de la plume du Président de Saint-François-Xavier et un troisième émanant du Dr Burchard, de l'Institut technologique du Massachusetts, institution qu'a fréquentée le ministre du Commerce, et un autre encore sur les problèmes que pose l'engagement du personnel. Toutes ces communications méritent une étude très approfondie de la part des députés et de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement.

J'aimerais dire quelques mots de la communication du président de l'Université de la Colombie-Britannique, M. Norman MacKenzie, qui est sorti de l'Université Dalhousie. Il était président de l'Université du Nouveau-Brunswick avant le ministre du Travail; il est maintenant président de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a

présenté des données sur la proportion d'étudiants canadiens qui se livrent à des travaux post-universitaires. Après avoir mentionné que de 25 à 33 p. 100 des gens semblent avoir assez de talent pour faire des études supérieures, il ajoute:

A l'heure actuelle, 7.2 p. 100 des jeunes ayant l'âge approprié, soit de 18 à 21 ans inclusivement, fréquentent nos universités canadiennes.

N'y a-t-il pas là matière à réflexion? Même si de 25 à 33 p. 100 des gens ont le talent voulu, nous ne permettons qu'à 7·2 p. 100 de faire des études universitaires. Bien que j'aie fréquenté moi-même l'université, tous ceux qui en ont fait autant reconnaissent qu'on peut détenir un grade universitaire et être encore profondément ignorant d'une foule de choses. Une foule de gens qui ne sont jamais passés par l'université fournissent un apport considérable à la société, eux aussi, mais quiconque a fréquenté l'université considérerait avoir manqué quelque chose si ce droit lui avait été refusé. Quand seulement 7·2 p. 100 des Canadiens ayant l'âge approprié peuvent aller à l'université, c'est pas mal grave. Selon M. MacKenzie, en Russie ce chiffre s'établit à 19·6 par mille habitants. Aux États-Unis, cette proportion atteint 15 par mille habitants, au Canada 4·9 par mille habitants. Le chiffre de 7·2 représenterait le nombre de ceux qui ont l'âge approprié. M. MacKenzie signale que si nous voulons vraiment répondre à ce problème, nous devrions avoir, au lieu des 80,000 étudiants actuels de nos universités, entre 240,000 et 315,000 étudiants en 1980. Si notre population s'accroît, nous devrions en avoir 375,000 et 490,000. Si les provinces et les municipalités ne peuvent trouver les moyens financiers, à l'heure actuelle, pour entretenir convenablement les maisons qui sont censées abriter 80,000 étudiants, et pour verser les traitements, comment allons-nous trouver les installations et le personnel pour enseigner à 240,000 sujets? M. MacKenzie signale:

Je me rends compte que les statistiques sont les données les plus susceptibles d'induire les humains en erreur. Même si je n'ai pas l'intention de faire de commentaires à leur sujet, j'ai l'impression qu'elles offrent ample matière à réflexion.

L'autre jour, j'ai mentionné un article du *Financial Post* du 17 novembre 1956. Signé par Ronald MacEachern, rédacteur, il portait sur la Russie. En voici un passage:

On n'entre pas facilement dans les universités russes. Quelques étudiants des écoles secondaires qui ont remporté des prix entrent à l'université sans examen. Les quatre cinquièmes qui restent sont recalés aux examens d'entrée.

Le diplômé des universités soviétiques reçoit officiellement environ 50 p. 100 plus d'heures de cours que son homologue canadien.

Il signale que du nombre de Canadiens qui entrent à l'université un peu plus de 20 p. 100 décrochent leur diplôme. En Russie, la proportion est d'environ 14 p. 100 et aux États-Unis de 13 p. 100 environ. Il signale encore qu'en 1955 les universités ont produit environ 120,000 chimistes et ingénieurs, en Russie, comparativement à environ 70,000 aux États-Unis. D'après M. McEachern, cet état de choses doit être envisagé sous un double aspect. D'abord, l'économie soviétique ne représente que le tiers environ de l'économie des États-Unis, de sorte que son rendement en hommes de science et en ingénieurs est proportionnellement cinq fois supérieur à celui des États-Unis.

M. McEachern fait une mention intéressante d'un jeune homme qui étudiait à l'Université de Leningrad. Ce jeune homme de 27 ans parlait anglais non seulement très bien, mais il parlait à la manière américaine lorsqu'il s'adressait à quelqu'un des États-Unis et à la manière d'un britannique lorsqu'il s'adressait à un Anglais. Il semblait un peu dérouté par l'accent canadien. "Vous parlez comme les Américains, dit-il, mais vous êtes tous canadiens". Tous les sujets de Sa Majesté qu'il avait rencontrés jusque-là parlaient l'anglais d'Oxford.

Voici quelqu'un qui, non seulement parle sa langue, mais qu'on a encouragé à apprendre l'anglais tel qu'il se parle en Grande-Bretagne et aux États-Unis. En outre, on lui a appris l'Italien, l'Espagnol, le Français, l'Allemand et quelques autres langues. S'il est possible qu'un pays comme l'Union soviétique puisse recruter tant de jeunes gens pour les envoyer à l'université suivre divers cours, il n'y a aucune raison pour qu'un pays riche comme le Canada ne réussisse pas à régler ce problème, et qu'il s'en remette de ce soin aux municipalités et aux provinces.

J'ai aussi une dette de reconnaissance à l'endroit de l'Association canadienne des commissaires d'écoles pour les travaux de recherches accomplis par elle sous la direction de M. M. E. LaZerte. Dans le relevé intitulé *School Finance in Canada - 1955*, M. LaZerte rappelle que l'enseignement a bien changé depuis l'époque, pourtant pas tellement éloignée, où on pouvait à très bon marché construire des écoles en rondins. Dans les 25 dernières années on construisait encore en Saskatchewan des écoles de rondins grâce à des subventions de $100 ou $200 du gouvernement provincial. Avec des scies de long, les colons sciaient aussi des rondins pour en faire des pupitres. Mais à notre époque les écoles comme celles-là ne suffisent plus. M. LaZerte rappelle que les écoliers ne sont plus formés à passer le reste de leurs jours dans une petite localité. Ils sont formés comme citoyens, non seulement de leur propre province, mais aussi du pays et du monde.

J'ai entendu le discours que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a prononcé aujourd'hui au déjeuner du Club Canadien. J'ai été émerveillé à l'idée que le ministre ait pu voyager plus de 40,000 milles depuis que nous l'avons vu ici l'année dernière. Qu'il ait pu voyager à travers tant de pays montre qu'il est important que les gens comme ceux qui lui ont donné sa formation ne rencontrent pas d'obstacles à la formation d'enfants qui vivent dans les régions pauvres du Canada et qui sont incapables de fréquenter l'université si les prix obtenus pour les produits agricoles ne sont pas assez élevés. Nous devons admettre, je pense, comme un fait que l'homme d'aujourd'hui est un citoyen du monde et qu'il ne doit pas être désavantagé parce qu'il vit dans une région pauvre.

Il y a, dans ce tableau, une étude qui nous renseigne sur ce que coûte l'instruction par élève dans les différentes provinces du Canada. On s'étonne d'y découvrir un bas de $86.11 à Terre-Neuve et un haut de $292.58 en Colombie-Britannique. Les frais par habitant accusent aussi une grande différence. C'est en Colombie-Britannique qu'ils sont le plus élevés et la Saskatchewan se place au second rang, l'Alberta au troisième, l'Ontario au quatrième, le Nouveau-Brunswick au cinquième, le Manitoba au sixième, la Nouvelle-Écosse au septième, le Québec au huitième, Terre-Neuve au neuvième et l'Île-du-Prince-Édouard au dixième. Là encore nous avons un écart; de 45.34 par personne en Colombie-Britannique, ce chiffre tombe à 16.84 à l'Île du Prince-Édouard. Il y a aussi un tableau donnant un aperçu de la prospérité relative des diverses régions du Canada. On posait des questions du genre de celles-ci: "Avez-vous le téléphone? Avez-vous une automobile? En 1952, lorsque vous avez dû acheter un permis de radio, aviez-vous un radiorécepteur?" Des questions de ce genre révélaient si les gens étaient trop pauvres pour se procurer un appareil radiorécepteur.

Un autre tableau révèle le revenu personnel par province sous forme de pourcentage. La moyenne de l'Ontario est plutôt élevée, elle est de 123 p. 100. Celle de la Colombie-Britannique est de 120 p. 100, celle de l'Alberta de 93 p. 100, celle de la Saskatchewan de 78 p. 100 et celle de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard, aussi basse que 53 p. 100 et 54 p. 100 respectivement.

On y trouve aussi sur les traitements des instituteurs certains renseignements qui révèlent la situation absurde dans laquelle se trouvent les autorités de bien des provinces.

[M. Nicholson.]

A Terre-Neuve, par exemple, la moyenne de traitement des instituteurs était de $1,065. On donne également la moyenne des traitements des instituteurs des États voisins du sud, par exemple, dans le Maine $2,115, et dans le New-Hampshire $2,712, tandis que dans l'Île du Prince-Édouard, c'est $1,152; en Nouvelle-Écosse $1,587; au Vermont $2,348. Dans la même liste se trouve la Colombie-Britannique avec $2,590, moyenne élevée. Mais dans l'Illinois, qui est au sud, le traitement moyen était de $3,458. On constate encore une fois l'écart sensible qui existe entre les traitements des instituteurs canadiens et américains.

En 1952, mon collègue, l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) avait un document parlementaire qui donnait la liste des dépenses fédérales pour l'enseignement. Le total approximatif pour l'année est d'environ 20 millions, y compris ce que le ministère du Travail dépense pour l'apprentissage, la formation de la jeunesse, les subventions visant l'orientation professionnelle, les dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, du Conseil national de recherches, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au titre de l'enseignement professionnel et des cours de perfectionnement, du ministère des Affaires des anciens combattants en subventions aux universités et du ministère des Finances en subventions aux universités. Total: $20,936,000. Pour les cours mentionnés, on a donc dépensé la faible somme de 20 millions. L'an dernier, on a dépensé 24 millions pour le seul *Velvet Glove*, qui a ensuite été mis au rancart.

J'ai une dette envers la Fédération canadienne des instituteurs qui a fait d'excellentes recherches. Elle a effectué une étude sur la situation des fonctionnaires de l'État, qui a servi de point de comparaison pour exposer la situation du personnel enseignant. Je n'ai jamais commis l'erreur de me plaindre des traitements des fonctionnaires de l'État. De fait, j'en connais une foule qui restent dans le service public à des appointements bien inférieurs à ceux qu'ils pourraient exiger dans le commerce, mais nous volons nos écoles d'une foule de professeurs et ce rapport présenté par la Fédération mérite considération.

On déclare:

> Sur les six gradués des arts, engagés comme fonctionnaires administratifs en second, en 1946, à environ $2,000, trois gagnent actuellement entre $7,000 et $9,000. Sur dix-huit engagés en 1950 à environ $2,400, la plupart gagnent entre $5,000 et $6,000; cinq des dix-huit gagnent de $6,000 à $7,000, et un gagne entre $7,000 et $8,000.

On signale que ceux qui sont devenus fonctionnaires des Affaires extérieures et du Commerce à titre d'agents du service extérieur ont commencé à $3,900; au bout de sept ans, ils toucheraient entre $5,500 et

$6,000. Si ces mêmes gens étaient devenus professeurs, ils n'auraient guère pu trouver au Canada des positions à traitements le moindrement comparables. J'ai sous les yeux un tableau comparant les barèmes des traitements versés aux instituteurs de grands centres du Canada; je vais citer le minimum et le maximum:

	Minimum	Maximum
Vancouver	$2,300	$6,200
Calgary	2,370	6,390
Winnipeg	2,450	5,750
Windsor, écoles publiques	2,700	6,800
Toronto	2,800	6,800
Ottawa	2,800	7,000
Montréal, écoles protestantes	2,150	6,550
Montréal, écoles catholiques	2,150	5,300
Halifax	1,900	5,650
Saint-Jean (N.-B.)	2,250	4,895
Charlottetown	1,525	3,575
Saint-Jean, Terreneuve	2,004	4,200

Il est difficile de s'attendre que les instituteurs restent dans les régions du Canada où ces bas traitements sont payés, alors que le service public offre à Ottawa des rémunérations comme celles que j'ai mentionnées, et que l'industrie promet des traitements hors de toute proportion avec ceux que reçoivent les instituteurs.

Il est particulièrement difficile de garder les instituteurs dans les petits centres. Dans le nord de la Saskatchewan, durant le dernier trimestre, un professeur de sciences très compétent qui enseignait là-bas depuis sept ans a quitté son école pour accepter une situation à Regina comportant une augmentation de traitement de $800 de plus que ce qu'il recevait dans sa petite ville. Il a remplacé, à Regina, un professeur de sciences qui était parti pour Timmins, où il touchait $800 de plus qu'à Regina. Cet homme a remplacé un professeur qui était parti de Timmins pour aller à Toronto, où son traitement était supérieur de $1,000 à celui qu'il recevait à Timmins. Il y avait un écart de $2,600 entre le traitement versé dans une petite localité du nord de la Saskatchewan et le traitement accordé à Toronto, les qualités exigées étant les mêmes.

M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada, dans son rapport annuel à ses actionnaires, a consacré une rubrique à cette importante question. Voici ce qu'il a dit:

La situation économique de tous les professeurs est devenue moins bonne par rapport à celles des membres des autres professions exigeant une formation et une responsabilité comparables, et par rapport à celle de l'ensemble des travailleurs. Le professeur se trouve donc aujourd'hui dans la même "zone de dépression" qu'il occupait en 1776: il fait, aujourd'hui comme alors, partie de ce qu'Adam Smith appelait "cette race peu florissante connue sous le nom d'hommes de lettres."

Puis:

Étant donnée la disproportion entre les traitements payés à nos professeurs et les salaires versés, à égalité de valeur, dans d'autres professions, nous ne pouvons espérer recruter ou retenir assez d'hommes et de femmes en mesure de maintenir le niveau actuel de l'enseignement dans nos écoles et universités".

Il est bien beau de voir une résolution platonique de ce genre être présentée chaque année, une résolution à laquelle personne ne s'oppose du côté ministériel, mais il est impérieux que le gouvernement du Canada se rende compte que, par suite de notre économie changeante, nos municipalités et nos provinces n'ont pas le nécessaire pour assurer les moyens qui fourniront au Canada les gens instruits qu'il doit avoir pour faire face à l'avenir. Il n'y a pas de raison pour qu'un pays comme le nôtre, qui compte 16 millions d'habitants, qui a de grandes ressources naturelles et qui a connu de si belles réalisations en temps de guerre, ne puisse se rendre compte que ce qui est matériellement possible doit devenir financièrement possible. On doit proposer quelque chose de meilleur que le plan soumis par le Gouvernement, si nous entendons surmonter cette crise de l'enseignement.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, je tiens, dès le début de mes observations à l'appui du projet de résolution qu'a présenté le député d'York-Centre (M. Hollingworth), à féliciter celui-ci d'en avoir saisi la Chambre en l'étayant par des arguments solides. Il a agi en bon Canadien en traitant la question sans considération de parti et dans le seul dessein de servir notre jeunesse canadienne et le pays dans son ensemble.

En présentant son projet de résolution l'année dernière, le député d'York-Centre a dit qu'il espérait obtenir l'appui de tous les partis de la Chambre. Il a d'ailleurs eu l'approbation de députés de toutes les attaches politiques. J'ai été heureux et même frappé de la façon dont sa proposition a été accueillie par la Chambre. Elle a permis de constater que, si tous les députés ne sont pas toujours du même avis sur certains points qu'on débat dans cette enceinte, ils s'efforcent tous de favoriser le progrès de l'enseignement et l'acquisition de plus grandes connaissances pour les jeunes générations. En terminant son discours l'année dernière, le député d'York-Centre qui a, on le sait, toujours préconisé une meilleure entente entre les divers groupes ethniques du Canada, s'est plus particulièrement adressé à ses collègues d'origine française, lorsqu'il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 598 du hansard du 26 janvier 1956:

Je terminerai mes observations en français, car je tiens beaucoup à m'assurer l'appui de mes collègues de langue française des deux côtés de la Chambre.

Aucun des députés d'origine française qui siègent à ma gauche n'a alors jugé à propos d'exprimer ouvertement à la Chambre son avis sur la question et nous ignorons encore quelle est leur attitude à ce sujet. Au contraire, du côté du Gouvernement, l'honorable représentant de Compton-Frontenac (M. Blanchette) a très bien exprimé, je crois, l'opinion de nos collègues français lorsqu'il a dit, en terminant les observations qu'il avait faites à cette occasion et qui figurent à la page 620 du hansard du 26 janvier 1956:

Il faut surtout des hommes de tout premier plan qui puissent être une source d'exemples et d'inspiration grâce à leurs découvertes aussi brillantes qu'originales. L'avenir sera conditionné non seulement par la générosité constante des organismes de l'État mais encore par le nombre et la qualité des hommes qui se sentiront attirés vers les travaux de recherche. Ce dont nous avons le plus besoin, c'est de découvrir et de former de tels hommes, et le projet de résolution de l'honorable représentant d'York-Centre (M. Hollingworth) nous aidera, si on lui donne suite, à atteindre cet objectif.

Vu que notre collègue, l'honorable député d'York-Centre, a prié ses collègues canadiens-français d'appuyer son projet de résolution, et vu que j'ai obtenu mes diplômes d'une de nos grandes universités il n'y a pas si longtemps, je crois de mon devoir d'ajouter mes observations à celles qui ont déjà été formulées sur cette question. Je le fais avec le sentiment d'accomplir mon devoir et de faire ma part pour le bien de mes concitoyens, de mon pays, de ma province et des gens que je représente, parce qu'ils en bénéficieraient tous si l'on y donnait suite.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, la proposition de résolution présentée par l'honorable député d'York-Centre est la suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter un projet de loi visant à accorder des bourses nationales d'études et de recherches aux étudiants universitaires dénués de ressources pécuniaires, pour autant que l'objet de cette résolution relève de la compétence du Parlement.

Cette proposition de résolution est absolument conforme à la suggestion que l'on relève dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, lequel a été déposé au Parlement en mai 1951, et dans lequel les commissaires recommandaient, à la page 419:

Que le gouvernement fédéral maintienne et élargisse le régime de bourses d'études et de prêts aux sous-gradués, maintenant en vigueur et connu sous le nom de Plan fédéral-provincial de formation professionnelle.

Mais avant d'aller plus loin dans cette discussion, puisqu'il s'agit d'éducation, je me demande, à titre de représentant fédéral d'une circonscription électorale de la province de

[M. Rouleau.]

Québec, si l'adoption d'une loi semblable enfreindrait l'autonomie provinciale? Il est d'abord important de savoir si cette loi va à l'encontre de notre constitution, laquelle a été adoptée en 1867. Puisque nous en sommes dans le domaine de l'éducation, il est important, à mon sens, de savoir si nous avons le droit d'en discuter et, à plus forte raison, d'adopter une loi visant à favoriser l'éducation chez les nôtres.

Je me souviens que l'an dernier, alors que la même proposition de résolution était à l'étude, c'est l'honorable M. George Drew, un ancien premier ministre de l'Ontario, à ce moment-là chef du parti conservateur national et leader de l'opposition, qui, à l'instar du premier ministre de ma province, se proclamait, pendant qu'il était premier ministre de l'Ontario, le défenseur de l'autonomie, et qui disait, à cette occasion, comme en fait foi la page 599 des *Débats* de la Chambre de 1956:

La motion à l'étude a sans doute pour objet de faire ressortir la nécessité d'accroître, très sensiblement, le nombre des bourses d'études accordées à ceux qui cherchent à profiter des moyens d'enseignement qu'offrent nos universités. On peut le faire sans le moindrement empiéter sur la compétence exclusive en matière d'enseignement qui incombe aux gouvernements provinciaux aux termes de notre constitution. On peut sans doute y arriver de façon satisfaisante grâce à une collaboration efficace entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Et que dit l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, lequel délimite les pouvoirs des provinces et confère des droits exclusifs en différentes matières? Voici:

La législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de la province...

Eh bien, monsieur l'Orateur, cet article est clair, net et précis tant en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement que celle de nos maisons d'éducation dans les différentes provinces du pays, que ce soit dans les domaines primaire, secondaire ou universitaire, enfin à tous les échelons de l'enseignement. Il appartient aux provinces, seules, de légiférer en matière d'éducation. C'est là une garantie qui a été donnée aux provinces lorsque notre constitution a été adoptée en 1867. Et pour ce qui est de la province de Québec, plus particulièrement, c'est une garantie qui lui a été donnée, peut-être plus précisément à cause de ce fait qu'énonçait l'an dernier l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) et que je relève à la page 598 du hansard de 1956:

Je sais bien que les Canadiens français sont fiers de leur langue, de leurs coutumes et de leurs traditions; ils ont raison de l'être et je les en félicite. Afin de conserver ce caractère, les Canadiens français veulent conserver la direction de leur éducation.

C'est là, monsieur l'Orateur, la raison principale pour laquelle les Canadiens français sont jaloux de leurs droits exclusifs en matière d'éducation. Ils veulent conserver la langue et les traditions qui leur ont été léguées par leurs ancêtres, et je suis convaincu que ce fait enrichit la culture canadienne tout entière.

Comme je le disais tantôt, monsieur l'Orateur, il est toujours délicat pour un député fédéral de la province de Québec de toucher la question de l'éducation, et si les autres provinces de la Confédération tiennent jalousement à leurs droits en matière d'éducation, ma province, pour sa part et pour les raisons que je viens d'énoncer, ne permettra jamais que l'on fasse une brèche à l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui qui lui confère des droits exclusifs dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, je me demande si le fait que le gouvernement fédéral accorde des bourses universitaires à nos étudiants canadiens, bourses que ces derniers acceptent, constitue une brèche à l'autonomie des provinces en matière d'éducation?

J'entendais cet après-midi l'honorable député de Lapointe (M. Girard) nous dire qu'il ressentait le besoin de l'institution de ce système de bourses, non seulement dans la province de Québec mais dans tout le pays. Lors de son discours,—si je l'ai bien compris,—il disait qu'il ne voyait pas comment ces bourses pourraient être distribuées dans différentes provinces sans enfreindre l'article 93 de la constitution. Je respecte son opinion mais je ne la partage pas. Pour ma part, je suis d'avis qu'il est du devoir du gouvernement fédéral d'aider les étudiants canadiens à poursuivre leurs études, dans quelque province qu'ils demeurent. Il nous faut aider ces étudiants. Ayant fréquenté l'université moi-même, j'ai remarqué que la grande partie de nos étudiants se recrutaient parmi la classe bourgeoise. Un grand nombre d'étudiants que je fréquentais alors devaient travailler durant l'été afin de pouvoir poursuivre leurs études, et plusieurs d'entre eux devaient même travailler durant les heures consacrées à l'étude. Mais que dire de ce très grand nombre de jeunes Canadiens intelligents, diligents, studieux et ambitieux qui ne peuvent poursuivre leurs études, ou sont obligés de les abandonner après avoir quitté le collège, faute d'argent? A mon avis, le pays tout entier est ainsi privé des services précieux que pourraient leur rendre ces jeunes Canadiens s'ils avaient l'argent nécessaire pour parfaire leurs études.

On affecte, avec raison je crois, monsieur l'Orateur, des sommes énormes, dans chacune des provinces de notre pays, à la défense nationale, à la santé, aux recherches, à la sécurité sociale et à la mise en valeur de nos ressources naturelles. Mais, monsieur l'Orateur, je me le demande, existe-t-il une plus grande richesse naturelle que le potentiel intellectuel dont nous disposons ici pour rendre notre pays plus riche et plus prospère? Nous avons besoin d'un plus grand nombre de techniciens, d'hommes de science, de médecins, d'ingénieurs, etc., etc.

Monsieur l'Orateur, c'est causer une grave injustice à la nation, à la famille canadienne et plus particulièrement à ceux qui sont issus d'une famille à revenus modestes, que de ne pas aider ceux qui ont du talent à poursuivre leurs études. J'admets que l'État ne doit pas se substituer aux parents ni à la famille, mais l'impérieux devoir d'aider la famille et les jeunes Canadiens lui incombe. L'aide que je viens de mentionner et qui nous concerne plus précisément dans le cas présent, c'est l'aide aux universités. Cette aide pourrait provenir des divers gouvernements provinciaux, qui accordent d'ailleurs assez généreusement des bourses d'études.

De plus, dans ma propre province, on distribue annuellement des bourses d'études à certains étudiants. Il y a aussi des gouvernements étrangers qui accordent, à nos jeunes gens et à nos jeunes filles, des bourses universitaires. Certaines sociétés d'entreprise privée, soucieuses de leur rôle social, octroient chaque année des bourses considérables tant aux étudiants de la province de Québec que du pays tout entier. En outre, dans la province de Québec, la société Saint-Jean-Baptiste rend d'immenses services aux jeunes étudiants de la province de Québec, grâce à ses prêts d'honneur, comme le fait d'ailleurs le gouvernement de notre pays.

En passant, monsieur l'Orateur, pour répondre à l'argument de l'honorable député de Lapointe, je dois dire que, si le principe auquel il faisait appel lorsqu'il disait que l'octroi de telles bourses menaçait l'autonomie des provinces est juste, je crois que nous devrions refuser d'accepter les bourses des gouvernements étrangers et des sociétés d'entreprise privée. Mais, cela n'enfreint pas l'autonomie des provinces, parce que ces jeunes qui reçoivent des bourses, soit des sociétées d'entreprise privée, soit des gouvernements provinciaux, soit d'associations anonymes, sont libres de leurs actes et bénéficient des avantages que leur procurent ces bourses.

Cependant, toutes ces bourses, que je viens de mentionner, ne sont pas suffisantes pour rendre justice à tous nos concitoyens canadiens. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je voudrais voir chaque jeune Canadien qui a

du talent, des aptitudes, du sérieux et qui est studieux et a de l'ambition, bénéficier de l'enseignement de nos institutions.

La proposition de résolution qui nous a été soumise par l'honorable député d'York-Centre constitue un grand pas dans la bonne direction, et c'est pourquoi je l'appuie avec joie; elle ne porte pas atteinte à l'autonomie provinciale, et si j'en avais le moindre doute, je ne l'appuierais pas. Je suis d'avis que le gouvernement fédéral peut fournir une aide dans certains cas sans y mettre de conditions et sans enfreindre les droits des provinces dans le domaine de l'éducation. Le cas prévu dans le projet de résolution actuellement à l'étude en est un.

Je veux aussi que chaque jeune Canadien, de quelque province qu'il soit, à quelque origine raciale qu'il appartienne et de quelque milieu qu'il soit, bénéficie des mêmes avantages dans le domaine de l'éducation, comme dans tous les autres. C'est le but que se propose le Gouvernement en accordant une aide en matière d'éducation. Ce n'est que dans les pays dictatoriaux comme la Russie que l'on se sert de certaines méthodes, non pas pour aider les étudiants, mais pour en faire des esclaves à la merci de la machine de l'État. Ici au Canada, dans notre pays démocratique, où il fait bon vivre, nos différents gouvernements n'ont pour seul but que d'élever le niveau intellectuel des jeunes Canadiens. En fait, leur but unique est d'aider la nation à grandir et à prospérer afin d'exercer une influence toujours grandissante dans le monde. Nous voulons aider les moins fortunés.

On se demandera, peut-être, par quel procédé déterminera-t-on l'éligibilité de ceux qui sont issus de familles à revenu modeste? Eh bien, monsieur l'Orateur, n'avons-nous pas trouvé un moyen adéquat pour déterminer ceux qui sont éligibles à la pension de vieillesse? Dans un domaine comme celui qui nous intéresse aujourd'hui, le gouvernement pourra facilement trouver un moyen de juger ceux qui seraient éligibles à ces bourses.

A la page 419 du rapport que je mentionnais il y a quelques instants, une des recommandations des commissaires se lit ainsi:

> En conséquence nous recommandons: *f*) Que, puisque les modifications que nous proposons à la loi, si on les adopte, étendront le régime des bourses à un nombre plus considérable d'universités et de collèges, soit établi un conseil consultatif, sous le titre de "Conseil consultatif de la formation universitaire", qui comprendra des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que des universités.

Je crois, monsieur l'Orateur, que cette recommandation est pratique et qu'elle tient compte des droits de tous et de chacun. Ce que nous voulons ici, au Canada, c'est fournir au plus grand nombre possible de jeunes Canadiens l'occasion de profiter de l'enseignement de nos institutions d'éducation afin d'en faire bénéficier, en définitive, toute la nation. Nous voulons venir en aide aux pères et mères de familles nombreuses qui n'ont pas les ressources suffisantes, mais dont les enfants sont doués de talent et désirent s'instruire, afin de servir la nation canadienne.

C'est dans ce sens que j'appuie la proposition de résolution de l'honorable député d'York-Centre. J'ai la ferme conviction que le premier ministre du Canada, qui se penche toujours vers les jeunes Canadiens, accueillera favorablement cette proposition de résolution. Le plus tôt nous placerons les facilités de l'éducation à la portée du plus grand nombre de jeunes Canadiens, le mieux ce sera pour le pays tout entier.

(*Translation*):

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, comme on a dit tant de choses qui me conviennent et qu'on n'a à peu près rien dit qui ne me va pas, je devrais peut-être me contenter de me taire. Néanmoins, je tiens à dire quelques mots d'un ou deux points.

On constate facilement que le public s'intéresse à l'instruction d'une façon que nous n'avions pas observée depuis bien des années. Cela se comprend aisément: nous avons peur. Nous regardons ce qui se passe en Russie et nous craignons que la Russie ne nous laisse en arrière dans la course qu'elle a entreprise. De quelle course s'agit-il? C'est une course à la production de tout l'attirail matériel en usage, y compris les engins de guerre de toutes sortes. Nous craignons d'être dépassés. Je regrette de dire que, selon moi, c'est surtout pour cela qu'il est tant question d'instruction. A mon sens, cela comporte un grand danger, le danger de concentrer nos efforts sur la technique ou principalement sur la technique. Nous allons tâcher de former autant de techniciens que possible. Je veux faire deux remarques à ce propos.

Tout d'abord, je signale que ce dont les hommes ont actuellement le plus besoin, ce n'est pas de plus de produits d'ordre technique, mais de plus de sagesse et d'une science plus grande de la façon de vivre dans l'harmonie. Voilà ce qui est plus nécessaire que tout le reste. Cela m'amène à dire qu'en songeant à venir en aide à l'éducation, nous ne nous laisserons pas aller, j'espère, à concentrer notre aide seulement sur les domaines techniques, mais que nous nous rappellerons que, si la sagesse peut s'enseigner comme les choses techniques, il reste que ceux qui acquièrent une vaste culture, qui étudient l'histoire et la littérature, qui apprennent comment les hommes ont vécu, quelles ont été leurs

difficultés dans le passé et comment ils les ont surmontées, ceux-là auront plus de chance d'acquérir la sagesse que s'ils ne possédaient pas ces connaissances.

En second lieu, sur la question de la formation technique, je tiens à rappeler ce que m'ont déjà signalé des hommes engagés dans l'industrie, à savoir que nous sommes en danger de ne pas utiliser nos ressources tout à fait de la bonne façon. On m'a signalé plus d'une fois que, dans l'industrie, il y a bien des gens qui ont reçu une formation d'ingénieur et les plus hautes compétences techniques et qui font un travail où ces connaissances techniques ne sont pas pleinement mises à contribution, le travail, dans bien des cas, pouvant être exécuté par des gens qui possèdent beaucoup moins de connaissances. Je note avec plaisir qu'en Ontario, on se préoccupe de cet état de choses et qu'on est en train d'établir des écoles techniques qui feront beaucoup pour surmonter cette difficulté.

La seconde chose que je veux faire est de dire un mot de ceux qui sont dans les universités et qui, je l'espère, bénéficieront de cette aide. Je remarque par exemple que cette résolution, pour laquelle je voterai, parle d'accorder des bourses nationales aux étudiants qui ont atteint le niveau universitaire. Si cela signifie les étudiants qui n'ont pas encore fini leurs études universitaires, j'aurais un mot à dire à ce sujet. Quant à moi, j'ai pour ma convenance et *grosso modo* divisé les étudiants d'université en trois classes. Il y a d'abord ceux qui échouent et dont nous devons débarrasser les universités.

Je sais qu'à l'heure actuelle les dirigeants des universités s'inquiètent du grand nombre d'échecs qu'ils constatent les premières années. Sans être un expert en matière d'éducation, je ne puis m'empêcher de me demander si l'on ne pourrait pas en trouver l'explication dans une lettre que m'a adressée il y a quelques années un homme qui enseignait dans l'une des classes les plus élémentaires d'une université. Il m'a dit qu'il avait découvert à sa grande surprise après une petite enquête que 16 des 40 élèves de sa classe n'avaient jamais lu le moindre livre pendant les années qu'ils avaient passées à l'école, en dehors de leurs livres strictement scolaires. J'avais peine à croire cela, mais il m'a certifié qu'il en était ainsi. Il disait plus loin, et cela m'a intéressé, que le programme du cours d'anglais devrait être allégé par l'élimination des classiques anglais qu'il faudrait remplacer par des ouvrages modernes.

Il a dit que les élèves dont il parlait,—il se peut que ce n'aient pas été les meilleurs élèves et qu'ils n'aient pas représenté un test équitable,—auraient été incapables de lire Shakespeare, Milton, Browning ou Wordsworth sans l'aide d'un dictionnaire, parce qu'ils n'auraient pas connu les mots. Il a ensuite ajouté, ce qui m'a vivement intéressé, qu'il ne faut pas oublier qu'à l'époque où nous allions à l'école, même si on ne nous faisait pas lire grand chose des anciens classiques, nous avions lu la Bible à la maison et nous possédions le vocabulaire qui nous permettrait de lire n'importe quel bon ouvrage de littérature anglaise. Je n'ai pas d'autre avis à exprimer sur les raisons qui font que le nombre des échecs est si élevé que les autorités universitaires s'en effraient.

Une autre chose que mon ami a dite m'a bien intéressé. Je n'y avais pas pensé auparavant. Il ne faut pas oublier, a-t-il dit, que la radio et le cinéma,—nous n'avions pas alors la télévision,—qui absorbent tellement l'attention des enfants aujourd'hui, n'exigent aucun effort. La lecture, même d'un roman, exige de l'effort. Il va de soi que, dans ce que certains d'entre nous aiment à se rappeler comme le bon vieux temps, il n'était pas rare que les enfants fussent gardés à la maison le soir et contraints d'étudier leurs leçons pendant assez longtemps. Que cela ait quelque rapport avec le nombre des échecs d'aujourd'hui, je ne prétends pas l'affirmer.

Je passe maintenant à la seconde catégorie qu'on trouve dans les universités et qui comprend, je veux le croire, la grande majorité des étudiants d'université. Je parle des gens compétents, industrieux, dignes de confiance, qui accomplissent leur tâche et par la suite accomplissent le travail du monde. Ils sont parfaitement compétents, je le répète, mais ils n'ont rien qui ressemble au génie.

J'arrive maintenant à la troisième catégorie, celle qui a du génie ou quelque chose de semblable, la catégorie des gens qui brillent parmi les autres et d'où sortiront les grands professeurs, investigateurs scientifiques, théologiens, philosophes, poètes, artistes et autres. Ils constituent une catégorie spéciale, mais ils courent un grand danger, si j'interprète bien la résolution, de n'être pas jugés admissibles aux bourses en question. Je prie le gouvernement d'examiner avec soin les besoins de ces gens car, en fin de compte, c'est sur eux que nous devons compter pour améliorer notre mode de vie. Ce sont des gens auxquels nous devrons beaucoup si nous leur fournissons l'occasion de donner leur pleine mesure. Si je formule ces observations, c'est parce que nous ne devons pas, je pense, restreindre les bourses d'études seulement à ceux qui accompliront le travail du monde, qui sont compétents et industrieux et possèdent les qualités ordinaires développées à leur maximum mais

à qui manquent les hautes qualités propres à ceux qui ont du génie ou presque du génie et sur lesquels nous devons compter pour que notre vie soit autre chose qu'une petite existence terre à terre.

M. A. R. Lusby (Cumberland): Il m'est vraiment très agréable, monsieur l'Orateur, de participer au présent débat. Vu l'heure tardive et comme beaucoup d'autres députés voudraient peut-être prendre la parole, je circonscrirai donc mes observations de façon plus étroite que je n'en avais d'abord eu l'intention. De toute façon, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots. En ma qualité de Néo-Écossais, je m'intéresse tout particulièrement à la résolution à l'étude pour deux raisons. D'abord parce que la Nouvelle-Écosse a rendu des services signalés à la cause de l'enseignement au Canada, comme l'ont d'ailleurs souligné si gentiment cet après-midi une couple de députés de l'Ouest.

Ensuite, parce que l'étudiant de la Nouvelle-Écosse et des provinces atlantiques en général qui gagne ses études, en entier ou en partie, a la tâche un peu plus difficile que son collègue des autres provinces plus prospères du Canada. Il n'est que juste de lui rendre ce témoignage. On ne peut nier qu'une bonne proportion de nos étudiants gagnent leurs études, en entier ou en partie. Cet après-midi, l'honorable député de St. Paul's (M. Michener) a parlé, non sans fierté, d'un camarade d'études qui avait réussi à gagner ses études en vendant de l'aluminium. Tout le monde, peu s'en faut, peut vendre de l'aluminium. Je me rappelle un compagnon de collège qui a gagné ses études en vendant des bibles.

Je pense qu'il faut pour cela connaître l'art de la vente. Je n'ai jamais été sûr à l'époque s'il devait son succès à ses dons superbes de vendeur, à son sens aigu des affaires, ou à la piété de sa clientèle néo-écossaise. Mais vu que depuis lors il est monté haut dans le monde des affaires, je suis porté à croire qu'il possédait ces qualités.

J'ajoute mes félicitations à celles qu'on a offertes au député de York-Centre (M. Hollingworth) pour la part qu'il a prise à l'élaboration et à la présentation de cette résolution. Bien sûr, il ne peut, je suppose, prétendre à la paternité de l'idée pas plus que les frères Wright ne peuvent prétendre à la paternité de l'idée du vol humain. Tant dans la résolution qu'il a présentée cette année que dans celle qu'il a soumise l'an dernier et qui était semblable presque à tous égards, il a donné à l'idée centrale une forme ramassée et concrète. Il l'a soumise à l'examen attentif de la Chambre; je l'en félicite. Je le félicite aussi d'avoir rassemblé en faveur de la résolution des arguments fort valables, dans un exposé logique, vigoureux et lucide.

Il est facile de déduire de ce qu'il a dit et de sa façon de le dire que le sujet lui tient à cœur, qu'il a épousé cette cause avec un enthousiasme sincère. La Chambre lui doit beaucoup à cet égard. Il est vrai que cette année la discussion de la résolution fait double emploi, sous certains rapports, avec le débat sur l'établissement du Conseil des Arts du Canada. Cependant, je pourrais signaler que les bourses d'études sont, me semble-t-il, un corollaire de l'aide accordée aux universités. Le Gouvernement accorde de l'aide aux universités, afin que ces dernières puissent mettre de meilleurs services à la disposition des hommes d'étude. La résolution à l'examen, bien entendu, tend à venir en aide aux hommes d'études méritants et nécessiteux qui tireraient parti des moyens de perfectionnement fournis par les universités.

J'ai été particulièrement heureux, cette année, d'apprendre que les universités canadiennes devaient recevoir de l'aide et que les subventions aux universités devaient être doublées. Ainsi que je l'ai déjà dit, il est regrettable que ces subventions soient encore distribuées au *pro rata* de la population des provinces.

Des députés de toutes les parties de la Chambre ont accordé un appui chaleureux à la proposition de résolution. Cela indique bien que, non seulement les députés, mais aussi ceux qu'ils représentent en cette enceinte, se rendent de plus en plus compte de l'importance que revêt l'instruction supérieure en vue de l'avancement de notre pays. A cet égard, il faut envisager l'instruction supérieure sous deux angles distincts et pourtant étroitement liés l'un à l'autre. Je veux dire, l'encouragement aux arts et aux humanités, d'une part, et l'encouragement au progrès scientifique et technique, d'autre part. Si nous n'envisageons pas ces choses sous l'angle qui convient, nous aurons, selon moi, une vue d'ensemble de la question qui sera déformée.

A notre époque, alors qu'on insiste de plus en plus sur la matière, il se produit quelque chose de malheureux, selon moi (et il faut admettre que c'est bien ce que nous observons), c'est que, dans certains milieux, on est porté à déprécier la valeur de la formation classique. Je n'appuie certainement pas la proposition de résolution en pensant qu'elle est de nature à stimuler la formation d'intellectuels retirés dans des tours d'ivoire perdues dans les nuages. Pas du tout. Non, je prétends que, si le Canada doit atteindre à la stature d'une grande nation, comme nous

l'espérons ardemment, son peuple doit progresser non seulement dans le domaine des sciences et du génie, quelque nécessaires que soient ces disciplines, mais il doit aussi fleurir (c'est du moins ce qu'il me semble) dans le domaine spirituel et intellectuel, dans le domaine supérieur des idées et conceptions qui relèvent essentiellement du royaume des arts, de la littérature, de la philosophie, de la religion et toutes les autres manifestations qui se rattachent à une noble et véritable culture. C'est là que la pensée humaine se manifeste de la façon la plus élevée et la plus pure, qu'elle atteint à des hauteurs jamais atteintes par les avions à réaction ou les fusées et une pureté avec laquelle ne rivalisent certainement pas les plus subtiles distillations des laboratoires. Ces sublimes envolées de l'esprit humain donnent naissance aux concepts de la liberté, de la démocratie et de la valeur de la personne humaine sans lesquels toutes nos réussites matérielles ne valent guère plus, je dirais, que l'œuvre de tant de fourmis et d'abeilles. J'admets que l'efficacité est une qualité souhaitable; mais j'espère sincèrement que, en tant que nation, nous ne nous contenterons pas d'un tel objectif, qui est celui que vise l'État communiste, et rien de plus.

Nous admettons tous le rôle primordial et essentiel que jouent les universités, elles qui encouragent et stimulent les nobles conceptions de l'esprit humain dont j'ai parlé tantôt. D'autre part, je ne voudrais pas, après avoir dit cela, qu'on pense que je nie de quelque façon la nécessité de favoriser le plus possible le progrès dans le domaine scientifique et technique.

A vrai dire, l'histoire prouve que l'épanouissement des arts et des humanités accompagne habituellement, sinon toujours ni obligatoirement, un niveau élevé de confort matériel, dans le genre de celui que seules la science et la technique peuvent nous procurer. Je pense par exemple qu'il est fort probable que le monde moderne se soucie fort peu de ce qu'était le produit national brut de l'Athènes d'autrefois, à une époque ou à une autre, pas plus que du nombre de casques, de chariots ou de galères fabriqués alors, et pourtant, si Athènes n'avait pas joui d'une puissance et d'une prospérité mondiales, même si elle reposait sur le régime fâcheux de l'esclavage, je doute infiniment qu'elle ait jamais allumé ces phares du progrès intellectuel et spirituel qui lui ont ouvert l'immortalité. La même leçon, je crois, peut se tirer des débuts de la Renaissance en Italie ainsi que de l'ère élisabéthaine en Angleterre. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, sans négliger l'éducation libérale, nous devons également soutenir l'enseignement scientifique et technique.

De nos jours, comme les honorables préopinants l'ont fait observer, la nation qui se laisse attarder dans ce dernier domaine se voit menacée d'extinction. Nous avons constaté l'angoisse qui a étreint tout le monde occidental lorsqu'on a révélé que la Russie manifestait des indices de nous dépasser dans la formation d'investigateurs scientifiques et d'ingénieurs. Nous y avons vu une menace possible à notre sécurité et à notre liberté. Et nous voyons aussi les masses grouillantes des travailleurs des pays de l'Asie dont le labeur mal rémunéré constitue pour nous une concurrence contre laquelle nous ne pouvons lutter sur les marchés du monde que si nous maintenons notre rang à l'avant-garde du progrès technologique.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, si le Canada doit atteindre et réaliser sa destinée comme une véritable grande nation, il faut absolument que tous les jeunes gens de talent qu'il produit ait l'occasion, en pouvant accéder à une formation supérieure, de réaliser toutes leurs possibilités et apporter à la cause nationale une participation maximum, que ce soit dans le domaine des humanités ou dans le domaine plus profane des sciences et de la technologie.

Je ne me propose pas de citer des chiffres, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas la réputation d'être particulièrement habile à les manier. A la vérité, je pense parfois que lorsqu'on y recourt aussi abondamment qu'on le fait fréquemment dans cette enceinte ils constituent plus ou moins des obstacles contre lesquels la pensée se heurte en chemin.

Et pourtant on a fourni, à l'occasion, une profusion de données statistiques à la Chambre. Celles qu'on a citées au cours du débat révèlent clairement que, au regard de bien d'autres pays, le Canada laisse en friche une bonne partie de ses meilleurs talents, faute d'occasion de formation universitaire. Jusqu'à quel point? Il y a bien des choses que la statistique ne peut exactement établir! Mais nous avons besoin du plus grand épanouissement de tous ces talents, si nous entendons conserver notre place à l'avant-garde de la civilisation moderne. Dans l'épanouissement de ces talents, monsieur l'Orateur, aucun élément n'a plus d'importance que l'université et la formation qu'elle peut donner. J'estime donc, pour la raison que j'ai mentionnée, que la résolution à l'étude est judicieuse et valable, propre à favoriser nos véritables intérêts nationaux, et qu'aucun argument étroit d'ordre constitutionnel ne devrait l'écarter.

De rigoureux spécialistes en droit constitutionnel pourraient peut-être dire que cela constitue un empiétement sur le domaine

provincial, lancer la vieille rengaine: "Que le gouvernement fédéral ne se mêle pas de l'enseignement!" mais, à mes yeux, monsieur l'Orateur, cela ne constitue pas un empiètement sur les droits des provinces en matière d'enseignement.

Je partage entièrement l'avis des préopinants: aux termes de notre constitution, l'enseignement est du domaine provincial; mais, à ce qu'il me semble, il y a une grande différence entre une tentative visant à régenter ou à contrôler un régime provincial d'enseignement, ou à y exercer une autorité, et la proposition contenue dans la résolution à l'étude qui, selon moi, tend simplement à aider des étudiants brillants et méritants qui ont besoin de tirer parti des moyens de formation supérieure pouvant s'offrir dans chacune des provinces.

Cette résolution n'est pas un empiétement d'ordre constitutionnel sur les droits de quelque province. Je crois donc qu'elle mérite l'appui de nous tous et je ne pense pas qu'on s'y oppose sérieusement dans quelque milieu que ce soit.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas ce soir d'aborder le domaine des statistiques dans lequel l'honorable député qui vient de se rasseoir n'a pas voulu s'engager, pas plus que je me lancerai dans un exposé général sur l'éducation. Je veux simplement dire quelques mots à ce sujet parce qu'il se trouve que j'ai passé toute ma vie dans une petite ville universitaire où j'ai eu la chance de connaître, pendant plus d'années que je ne le voudrais, des générations d'étudiants qui sont venus à son université puis se sont lancés dans le monde.

Cette résolution nous a naturellement été soumise l'an dernier. Je ne sais, monsieur l'Orateur, si c'est de la prétention ou de la complaisance, mais j'ai relu cet après-midi le discours que j'avais prononcé l'an dernier, et j'ai eu le sentiment que je ne pouvais guère l'améliorer, et que je n'avais par conséquent rien à dire de nouveau en cette occasion. Mais j'avais alors signalé une circonstance qui s'était produite quelques jours avant la proposition de cette résolution l'an dernier. Nous avons lu dans les journaux qu'une somme relativement importante avait été octroyée par un de ses anciens élèves à l'université que j'avais fréquentée. Il avait, vingt ans plus tôt, gagné lui-même ses cours. En effet, il avait eu la veine de se voir attribuer l'emploi de garçon de table à la salle à manger, se procurant ainsi une bourse qui lui permit d'obtenir son diplôme. Cet exemple illustre bien la question visée dans le projet de résolution. Nous nous sommes formés à

[M. Lusby.]

l'école du passé et, comme lorsque nous jetons des cailloux dans un étang, parfois les rides se propagent jusqu'à la rive et parfois se dissipent avant d'y arriver, ainsi ceux qui ont été aidés dans le passé sont ceux qui aident le plus dans l'avenir.

Comme je viens d'une ville qui possède une petite université comme celle dont a parlé l'honorable représentant de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et comme la petite université à laquelle a été associé l'honorable représentant d'Inverness-Richmond (M. MacEachen), je suis en mesure de dire que les universités de ce genre, qui n'ont pas pu s'attirer l'appui du Gouvernement et n'ont pas de riches sociétés d'anciens élèves comme celles que se sont associées les grandes universités, pourront bénéficier de l'objet de la présente résolution bien plus que les grandes institutions universitaires. Personne parmi les députés ne pourra donc douter que le projet de résolution est digne d'appui. Le débat d'aujourd'hui empiète sur le domaine envisagé par la mesure relative au Conseil des Arts du Canada qui va être présentée. La loi sur le Conseil des Arts du Canada envisage, pour l'avenir, des subventions assez considérables aux universités. La principale raison pour laquelle je prends la parole à ce sujet ce soir, c'est que je considère la question de l'enseignement, déjà beaucoup débattue l'année dernière, comme étant de très grande importance. Ce n'est que le début d'une série d'examens beaucoup plus approfondis et de lois de plus grande portée que le Parlement adoptera dans les années à venir. Nous ne sommes qu'au seuil d'un essor d'envergure, surtout dans le domaine de l'enseignement universitaire.

J'ai consulté tout à l'heure, au début de la soirée, le hansard de l'année dernière et j'y ai relevé l'apport de M. Noseworthy, ce collègue qui ne siège plus parmi nous. En prenant la parole au sujet du projet de résolution en cause il y a un an, il a mentionné qu'à son arrivée à la Chambre (je ne sais plus si c'était en 1940 ou 1945), il a présenté par trois fois des projets de résolutions relatifs à l'enseignement; mais, chaque fois, ils ont été déclarés contraires au Règlement, parce qu'ils empiétaient sur le domaine provincial et ne relevaient donc pas de la compétence du Parlement. Nous avons fait beaucoup de chemin dans cette période relativement courte et je sais que nous avancerons beaucoup plus à l'avenir, car les problèmes touchant l'avenir de l'enseignement universitaire au pays retiendront de plus en plus l'attention du Parlement avec les années. Le problème ne peut être résolu que si le Parlement aide les universités par

des subventions aux municipalités et aux provinces qui, à leur tour, veilleront aux besoins des écoles élémentaires et secondaires.

Pour ce motif et pour bien d'autres que je pourrais signaler, j'appuie la résolution. Comme bien d'autres députés désirent parler de la résolution, je ne veux pas les retarder. Je suis sûr que presque tous les honorables représentants, sinon chacun d'eux, appuieront la mesure. Même si elle se ramène probablement à la mesure législative qui sera présentée d'ici quelques jours au sujet du Conseil des Arts du Canada, nous frayons néanmoins une voie qui, de l'avis de nos successeurs, marquera le commencement de la période où le parlement canadien a reconnu sa responsabilité à l'égard de l'enseignement universitaire.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, on a déjà dit tant de choses sur cette résolution qu'il est bien difficile maintenant d'éviter les répétitions. Ayant cependant été mêlé à l'enseignement pendant bien des années et en ma qualité de diplômé universitaire qui sait, par expérience, ce que c'est qu'un étudiant nécessiteux, je me sens tout particulièrement obligé d'appuyer la résolution parrainée par mon ami, l'honorable député de York-Centre (M. Hollingworth). J'aimerais ici le féliciter d'avoir présenté cette résolution, qui est ainsi conçue:

> La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter un projet de loi visant à accorder des bourses nationales d'études et de recherches aux étudiants universitaires dénués de ressources pécuniaires, pour autant que l'objet de cette résolution relève de la compétence du Parlement.

Cette résolution peut sembler superfétatoire vu que la Chambre est déjà saisie d'une mesure portant création d'un Conseil des Arts du Canada dont les objectifs semblent similaires. L'alinéa *a*) de la résolution sur le Conseil des Arts du Canada se lit ainsi qu'il suit:

> *a*) que le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser au Conseil la somme de cinquante millions de dollars en vue de constituer une caisse de dotation pour les objets de la loi.

En présentant cette résolution vendredi dernier, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit que les objets du projet de loi différaient à certains égards de ceux de la résolution à l'étude. J'aimerais citer ce qu'il a dit et qui figure à la page 408 du hansard.

M. Green: Monsieur l'Orateur, cela est-il réglementaire?

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre. L'honorable représentant de Burin-Burgeo se dispose-t-il à citer un extrait d'un discours prononcé par le premier ministre au cours d'un débat de la présente session?

M. Carter: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Eh bien, je pensais bien qu'au cours du présent débat, nous finirions par avoir à trancher cette question, car on pouvait la voir venir.

M. Knowles: Toute la journée.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): J'ai consulté Beauchesne, et voici exactement ce qu'il dit:

> Le député qui a la parole ne peut revenir sur aucun débat qui s'est déroulé à la même session sur une question qui n'est pas alors à l'étude.

Je pense que les membres de tous les groupes représentés à la Chambre se sont efforcés de se conformer à cette règle et ont constaté que dans bien des cas la Chambre est saisie de questions qui sont si connexes qu'une partie au moins du débat qui porte sur l'une d'elles peut se rattacher à un sujet qui est débattu à un autre titre. Je pense également qu'il est contraire à l'intention des auteurs de l'article du Règlement qu'un passage soit extrait de son contexte avec le résultat d'attribuer à un membre de la Chambre des paroles qu'ils n'a pas prononcées sur un sujet donné. Je crois que tel est bien l'objet de l'article en cause.

J'aimerais ajouter, si la Chambre me le permet, que j'ai moi-même signalé la chose il y a quelques années au sujet de deux bills d'intérêt privé qui se ressemblaient beaucoup, alors que les observations formulées sur l'un auraient peut-être pu s'appliquer à l'objet de l'autre, sauf que dans ce cas, en particulier, celui qui avait la parole félicitait les parrains d'une mesure et n'avait pas du tout l'intention d'étendre ses félicitations aux parrains de l'autre mesure.

L'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter) conviendra donc, j'en suis sûr, que pour nous conformer à l'esprit de cette règle, il nous faut présenter nos arguments, au cours du débat actuel, sans recourir à des citations. Le commentaire emploie les mots "faire allusion à", de sorte qu'un député ne saurait citer textuellement les remarques formulées par un collègue au cours d'un autre débat durant la même session. L'honorable député peut, j'en suis sûr, prouver sa thèse sans enfreindre cet article du Règlement.

M. Carter: Merci, monsieur l'Orateur. Il ne m'est pas nécessaire de citer les paroles du premier ministre (M. St-Laurent). La seule raison pour laquelle je me suis reporté à son texte, c'est que ce que je veux dire s'y trouve exprimé plus clairement que je ne pourrais le faire moi-même.

Ce que j'essayais de démontrer c'est qu'il y a un écart considérable entre les objectifs visés par cette proposition de résolution-ci et ceux de l'autre mesure dont je parlais et où il est également question de bourses d'études. Présentant le projet de résolution relatif au Conseil des Arts, le premier ministre rappelait que des bourses pourraient être attribuées à certaines personnes dont on ne saurait vraiment pas dire qu'elles étaient des étudiants d'universités. A titre d'exemple il a parlé des artistes, des musiciens ou des comédiens.

La proposition de résolution dont nous sommes actuellement saisis s'écarte de celle-là à deux égards très importants. D'abord, parce qu'elle est particulièrement destinée à aider les jeunes gens dépourvus de moyens financiers à entrer à l'université.

L'élément de besoin n'entre pas en considération dans l'adjudication des bourses accordées par le Conseil des Arts du Canada. Le projet diffère aussi en ce sens qu'il prévoit des bourses de recherches aussi bien que des bourses d'études, ce que l'autre proposition ne prévoit pas. J'espérais que ce projet de résolution aurait aussi prévu l'offre de prêts sans intérêt aux étudiants.

Il est juste que l'éducation retienne à un tel point l'attention de la Chambre en ce moment. Le Canada est un pays riche, promis à un grand avenir, et l'éducation est essentielle à la mise en valeur de nos ressources matérielles et à l'essor ininterrompu de notre économie. L'éducation peut aussi jouer un très grand rôle dans la mise en valeur des régions de notre pays qui n'ont pas été aussi généreusement dotées de richesses naturelles.

Nous pensons aux États-Unis qui, nous disons-nous, ont le niveau de vie le plus élevé au monde. M. Thomas Bouchel, membre de la Chambre de commerce des États-Unis, a porté la parole à des réunions aux États-Unis après être revenu d'un voyage en Europe. D'après les journaux, il aurait dit que la Suisse a le plus haut niveau de vie au monde et que, selon lui, le Danemark a le mode de vie le plus élevé.

Depuis quelques mois, nous nous sommes dit de plus en plus que la formation universitaire est également nécessaire à notre défense nationale. Il se peut vraiment que ce soit notre première ligne de défense. L'importance que la Russie ajoute à l'enseignement et la hâte fébrile avec laquelle les universités russes produisent des ingénieurs et des investigateurs scientifiques indiquent que les Russes ont fait la même constatation. Il devient de plus en plus évident que la plus précieuse de toutes nos ressources est notre capital humain, notre puissance intellectuelle. Toute nation qui néglige de la mettre en valeur le fait à ses risque et péril.

Au niveau politique, l'enseignement est également indispensable pour la préservation de notre démocratie et de nos institutions démocratiques et pour résoudre les problèmes épineux qui se posent à nous aujourd'hui.

La démocratie a été décrite comme le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. La démocratie ne peut fonctionner à moins que le peuple ne soit en mesure de jouer utilement son rôle, ce qu'il ne peut faire s'il n'a pas la formation nécessaire pour formuler ses propres idées et se faire son propre jugement.

Le peuple doit être capable de comprendre le présent en fonction du passé et d'envisager l'avenir en s'inspirant des deux. Abraham Lincoln a dit que si nous pouvions savoir où nous sommes et vers quel but nous tendons, nous saurions mieux ce qu'il faudrait faire et comment agir. D'abord, pour vivre réellement, il faut de l'instruction. Les seules formes de vie qui ont survécu sur notre planète sont celles qui ont su s'adapter à leur milieu.

A l'âge de l'électronique, de l'automatisation et de la bombe atomique, la capacité de s'adapter à son milieu devient encore plus vitale. Une connaissance et une appréciation des valeurs qui satisfont l'âme, qui concourent à la plénitude de la vie, et qui perdurent, sont indispensables si les peuples veulent rebrousser chemin au lieu de courir au chaos et à la destruction.

(Sur la motion de M. Carter, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, demain nous étudierons l'autre budget supplémentaire que j'ai déposé il y a quelques jours, puis la résolution touchant le Conseil des Arts du Canada; enfin, nous considérerons la motion tendant à la deuxième lecture du bill qui vise à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

DONNÉES STATISTIQUES SUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Question nº 1—**M. Boisvert:**

Quel était le nombre d'établissements industriels exploités *a*) dans chaque province, *b*) au cours de chacune des années 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. a) et b)

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, PAR PROVINCES, 1950-1955

—	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Terre-Neuve	850	822	948	939	790	
Île du Prince-Édouard	244	237	224	216	209	
Nouvelle-Écosse	1,482	1,474	1,533	1,591	1,526	
Nouveau-Brunswick	1,107	1,084	1,077	1,094	1,057	non
Québec	11,670	11,861	12,024	12,132	12,191	encore
Ontario	12,809	13,025	13,172	13,114	13,178	disponibles
Manitoba	1,507	1,512	1,531	1,540	1,522	
Saskatchewan	887	973	1,022	1,062	1,010	
Alberta	1,671	2,118	2,150	2,072	2,052	
Colombie-Britannique	3,696	3,897	4,225	4,317	4,462	
Yukon & Territoires du Nord-Ouest	19	18	23	30	31	
Canada	35,942	37,021	37,929	38,107	38,028	

LA "POLYMER CORPORATION LIMITED"

Question nº 8—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Quelle est, y compris les bâtiments et le terrain, la valeur comptable de la *Polymer Corporation Limited*?
2. Quel montant la ville de Sarnia établit-elle comme base du versement qui doit être effectué en remplacement d'impôts?
3. Quelles propriétés immobilières ont été achetées par la *Polymer Corporation*, ou pour son compte, de 1954 à 1956 inclusivement, et combien ont-elles été payées?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre de la Production de défense:**

1. Le 31 décembre 1955 la valeur comptable de la *Polymer Corporation Limited* atteignait $48,409,311, ainsi que l'indique le bilan annuel publié par la compagnie. On n'a pas encore déterminé définitivement ce que sera le chiffre correspondant pour l'année terminée le 31 décembre 1956; il sera publié dans le bilan annuel de la compagnie.

2. La compagnie a pour principe de payer à la ville de Sarnia un montant correspondant à celui qu'elle paierait si elle était une entreprise privée. L'évaluateur municipal évalue chaque année la valeur immobilière de l'usine, exactement comme s'il s'agissait d'une autre industrie ordinaire, et la subvention versée à la municipalité par la compagnie est calculée par l'application du millième courant à l'évaluation ainsi arrêtée. La subvention versée à la municipalité, en lieu et place d'impôt, pour 1956 atteignait $297,547.80; l'évaluation immobilière faite en 1956 et devant servir de base de calcul de la subvention de 1957 atteint $5,168,515.

3. L'intérêt public s'oppose à ce que soient révélés les chiffres relatifs aux achats de biens immobiliers et les montants versés dans chaque cas, le terrain acheté dans la région de Sarnia ayant été acheté en concurrence avec d'autres industries, etc., et devant servir aux extensions actuelles ou futures de l'usine.

AIR-CANADA—CHANGEMENTS DANS LES VOLS À DESTINATION OU EN PROVENANCE DES PROVINCES MARITIMES

Question nº 12—**M. Bell:**

1. Au cours des deux derniers mois, Air-Canada a-t-elle affectué des changements dans les vols à destination ou en provenance des provinces Maritimes?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été ces changements et pour quelles raisons les a-t-on effectués?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. Oui.

2. Remplacement d'un North Star par un DC-3 pour une envolée entre Montréal et Halifax, aller et retour. Remplacement d'un North Star par un DC-3 pour une envolée entre Halifax et Boston, aller et retour. Ces changements étaient devenus nécessaires par suite de la perte d'un appareil North Star en Colombie-Britannique le 9 décembre; ils ont été effectués par une modification apportée à l'horaire le 18 décembre.

COMMANDES DE CHARBON POUR LE CAMP DE GAGETOWN

Question nº 20—**M. Brooks:**

1. Combien de tonnes de charbon le ministère de la Défense nationale ou tout autre ministère a-t-il commandées pour le chauffage du camp de Gagetown durant l'hiver de 1956-1957?

2. Quelle quantité de charbon achète-t-on *a*) dans la région de Minto (Nouveau-Brunswick), *b*) ailleurs qu'au Nouveau-Brunswick?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre de la Production de défense:**

1. 20,039.5 tonnes

2. *a*) 20,000 tonnes
   b) 39.5 tonnes.

COLIS POSTAUX DANS LA RÉGION RELEVANT DE VANCOUVER, BURNABY ET NEW-WESTMINSTER

Question nº 28—**M. Goode:**

1. Y a-t-il eu appel de soumissions pour la livraison des colis postaux dans la région relevant de Vancouver, Burnaby, New-Westminster, etc.?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand, *b*) à qui s'adressait l'appel de soumissions, *c*) quels étaient les montants des soumissions, *d*) à qui a-t-on adjugé le contrat?

Réponse de **l'honorable Hugues Lapointe (ministre des Postes):**

1. et 2. Il n'y a pas eu appel de soumissions, et on n'envisage pour le moment aucun changement aux arrangements actuels.

LIVRAISON DES COLIS POSTAUX DANS LA RÉGION DE VANCOUVER

Question nº 29—**M. Hahn:**

1. A-t-on achevé l'unification des services de livraison des colis postaux dans la région métropolitaine de Vancouver?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on adjugé le contrat?

3. Quand ce contrat a-t-il été adjugé?

4. Quand y a-t-il eu appel de soumissions?

5. Combien de soumissions a-t-on reçues?

6. Pour quelles raisons l'adjudicataire a-t-il été choisi?

7. Des préposés à la livraison des colis postaux ont-ils été congédiés par suite de cette unification? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

9. Quel était le nombre des années de service de chacun de ces préposés?

10. Quel jour commencera le nouveau service?

Réponse de **l'honorable Hugues Lapointe (ministre des Postes):**

1. Non.

2. à 10. Voir la réponse au nº 1.

INGRÉDIENTS DES CAFÉS INSTANTANÉS

Question nº 30—**M. Hahn:**

1. Les cafés dits instantanés que l'on vend au pays, contiennent-ils des ingrédients autres que du café?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont ces ingrédients, *b*) y en a-t-il que l'on considère comme nuisibles à la santé?

Réponse de **l'honorable Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. et 2. Tous les cafés instantanés en vente au Canada ont été analysés dans les laboratoires de la Direction des aliments et drogues, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et l'on n'a trouvé dans les produits présentés comme du café pur à 100 p. 100 aucun ingrédient autre que ceux qui se trouvent dans le café. Une marque contenait une petite quantité surajoutée de dextrose ou de sucre; cet ingrédient n'est pas considéré comme portant préjudice à la santé.

DÉPENSES ET REVENUS DU COURRIER POSTAL AÉRIEN

Question nº 32—**M. Hahn:**

1. Durant chacune des années financières closes en 1951, 1952, 1953, 1954 et 1955, quelles sommes a-t-on versées pour le transport du courrier aux sociétés suivantes: *a*) Pacifique-Canadien, *b*) National-Canadien, *c*) Air-Canada, *d*) Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, *e*) *Great Northern Railway*, *f*) *Pacific Eastern Railway*, et *g*) à tous autres voituriers?

2. Au cours de chacune des années susdites, quels ont été *a*) les recettes globales provenant du courrier de la deuxième et de la troisième classe, *b*) le coût estimatif de manutention du courrier de la deuxième et de la troisième classe, *c*) le volume global du courrier transporté, *d*) le volume global quant au transport du courrier de la deuxième et de la troisième classe?

Réponse de **l'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes):**

1. *a*) Chemin de fer du Pacifique-Canadien

1950-1951	$6,801,609.08
1951-1952	5,707,611.94
1952-1953	6,107,384.14
1953-1954	7,244,330.76
1954-1955	6,897,801.89
1955-1956	6,768,935.05

b) Chemin de fer du National-Canadien

1950-1951	$6,627,935.77
1951-1952	5,672,593.19
1952-1953	6,372,134.43
1953-1954	7,360,541.02
1954-1955	7,113,228.81
1955-1956	7,015,984.98

c) Air-Canada

1950-1951	$6,657,554.39
1951-1952	7,389,013.15
1952-1953	7,701,560.85
1953-1954	7,817,996.49
1954-1955	8,387,906.84
1955-1956	8,430,766.76

d) Lignes aériennes du Pacifique-Canadien

1950-1951	$1,442,479.46
1951-1952	1,506,671.21
1952-1953	1,553,706.89
1953-1954	1,678,249.18
1954-1955	1,842,688.76
1955-1956	1,851,676.68

e) *Great Northern Railway*

1950-1951	$11,049.15
1951-1952	11,385.64
1952-1953	14,456.30
1953-1954	15,559.64
1954-1955	14,010.28
1955-1956	14,687.00

f) *Pacific and Great Eastern Railways*

1950-1951	$20,513.83
1951-1952	24,641.69
1952-1953	26,937.57
1953-1954	14,843.96
1954-1955	2,626.76
1955-1956	2,957.73

g) Autres moyens de transport

	Transports intérieurs par eau		Transports internationaux par eau
1950-1951	$927,867.22	—	$1,253,496.68
1951-1952	821,332.37	—	1,555,267.39
1952-1953	935,650.01	—	1,623,450.81
1953-1954	985,376.93	—	1,420,277.87
1954-1955	984,145.84	—	1,334,080.31
1955-1956	964,782.83	—	1,241,899.90

Services postaux terrestres

1950-1951	$13,672,978.83
1951-1952	14,475,857.43
1952-1953	15,588,817.24
1953-1954	16,974,888.49
1954-1955	17,782,870.28
1955-1956	18,518,463.38

2. a) Recettes estimatives provenant du courrier de la deuxième et de la troisième classe:

1951	$17,833,800
1952	25,529,100
1953	25,854,100
1954	26,218,500
1955	26,781,000

b) Coût estimatif du courrier de la deuxième et de la troisième classe:

1951	$33,093,000
1952	35,865,100
1953	37,487,700
1954	40,216,900
1955	43,237,100

c) et d) Aucun renseignement.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

Question nº 45—**M. Hodgson:**

1. Au 31 décembre 1956, combien de milles de la route transcanadienne avait-on achevés?
2. Combien de milles a-t-on aménagés en 1956 dans chaque province?
3. Quel est le nombre de milles en voie d'aménagement dans chaque province?
4. Combien de milles de la route sont achevés dans les parcs nationaux?
5. Combien reste-t-il de milles à aménager dans chaque province?

Réponse de **M. Bourget, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. La route transcanadienne est maintenant achevée sur une distance d'environ 2,800 milles, dont les distances ci-dessous, qui ne comprennent pas les parcs nationaux, ont été aménagées depuis que des accords sont intervenus en vertu de la loi sur la route transcanadienne: Nivelés, 2,038; Bitumés, 1,577.

2.	Nivelés	Bitumés
Terre-Neuve	28	—
Île du Prince-Édouard	12	17
Nouvelle-Écosse	33	—
Nouveau-Brunswick	18	7
Ontario	30	52
Manitoba	32	52
Saskatchewan	38	63
Alberta	43	66
Colombie-Britannique	107	66
Total	341	323

3.	Nivelés	Bitumés
Terre-Neuve	87	—
Île du Prince-Édouard	1	1
Nouvelle-Écosse	11	2
Nouveau-Brunswick	8	—
Ontario	112	28
Manitoba	10	6
Saskatchewan	—	33
Alberta	31	—
Colombie-Britannique	54	11
Total	314	81

4. Aucune partie de route à l'intérieur des parcs nationaux de Banff et de Yoho n'a été bitumée. L'entreprise de nivellement de 80 milles de la route transcanadienne à travers les parcs de Banff et de Yoho a été adjugée; elle est achevée sur une distance de 51 milles. De plus on a terminé l'assise bitumineuse sur une distance de 14 milles.

5. Aux termes du nouvel Accord sur la route transcanadienne, les routes bitumées d'une bonne norme de qualité, qui ne correspond pas nécessairement aux normes de la route transcanadienne, aménagées avant décembre 1949, peuvent être incorporées au parcours de la route transcanadienne. Par

conséquent, c'est une prérogative des provinces d'aménager de nouveau ces tronçons de routes d'après les normes de la route transcanadienne.

LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN

Question n° 46—**M. Hodgson:**

1. De combien de milles du pipe-line transcanadien a-t-on terminé l'aménagement?

2. Combien de milles de ce pipe-line reste-t-il à aménager pour atteindre Winnipeg?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. Jusqu'à maintenant 225 milles de pipeline ont été aménagés où les travaux de nettoyage sont terminés.

2. Il reste encore 350 milles à compléter. De ce parcours, 231 milles de l'emprise ont été déblayés, 226 milles ont été nivelés et 195 milles de tuyaux ont été montés ou emmagasinés au Canada. De plus, les travaux qui suivent ont été faits aux traverses de cours d'eau sur le parcours inachevé du pipe-line: traverse du bras ouest de l'Assiniboine, dont 75 p. 100 sont terminés, les deux pipe-lines ayant été posés en travers de la rivière; traverse du bras est de l'Assiniboine, 50 p. 100 sont parachevés, un tuyau ayant été installé en travers de la rivière. On entreprendra les travaux sur la rivière Rouge dès que seront terminés les travaux à la traverse du bras est de l'Assiniboine.

DROITS DE DUMPING PRÉLEVÉS SUR LES IMPORTATIONS EN 1956

Question n° 50—**M. Lennard:**

Durant l'année civile 1956, quel a été le montant global des droits de dumping prélevés sur les marchandises importées au Canada?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

Du 1er janvier au 30 septembre 1956 (dernière période pour laquelle on dispose de chiffres): $934,584.25.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE EN ONTARIO

Question n° 51—**M. Brown (Essex-Ouest):**

1. Durant chaque année, de 1950 à 1956 inclusivement, quel a été le nombre de boisseaux *a*) de blé d'automne, *b*) de blé du printemps, *c*) de maïs, *d*) de fèves de soya, produits dans la province d'Ontario?

2. Durant chaque année, de 1950 à 1956 inclusivement, quel a été le nombre de boisseaux *a*) de blé d'automne, *b*) de blé du printemps, *c*) de maïs, *d*) de fèves de soya, produits dans les comtés de Kent et d'Essex, en Ontario?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. *a*), *b*), *c*) et *d*); et 2. *a*), *b*), *c*) et *d*).

PRODUCTION DU BLÉ D'AUTOMNE, DU BLÉ DE PRINTEMPS, DU MAÏS ET DES FÈVES SOYA, 1950 à 1956

	Blé d'automne	Blé du printemps	Maïs de semence	Fèves soya
		—en milliers de boisseaux—		
Ontario—				
1950	30,067	1,166	13,449	3,039
1951	19,696	952	15,765	3,843
1952	20,900	760	19,170	4,128
1953	26,206	740	20,404	4,406
1954	24,140	629	21,920	4,953
1955	19,963	537	31,300	5,650
1956	19,778	375	23,693	4,905
Comté de Kent—				
1950	2,310	33	4,021	1,178
1951	2,092	68	5,148	1,549
1952	2,513	86	7,171	1,675
1953	2,955	70	7,646	1,638
1954	2,668	52	6,976	1,501
1955	2,056	38	10,772	2,034
1956		Pas de chiffres		
Comté d'Essex—				
1950	1,452	44	3,305	1,058
1951	1,270	66	3,632	1,612
1952	1,260	28	3,902	1,550
1953	1,906	31	3,767	1,465
1954	1,534	19	3,518	1,539
1955	1,588	20	5,263	2,041
1956		Pas de chiffres		

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 janvier 1957

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº 12, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (communication de renseignements).

—Monsieur l'Orateur, l'objet du présent bill est de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon qu'un ministre de la Couronne puisse communiquer au Parlement les renseignements obtenus en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les sociétés. Il n'y a rien de changé quant au maintien du secret dont bénéficient les déclarations d'impôt faites par des particliers.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION PRÉVOYANT L'AUDIENCE PUBLIQUE DES APPELS INTERJETÉS PAR LES SOCIÉTÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº 13, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (appels portés par des corporations).

—Monsieur l'Orateur, l'objet du présent bill est de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin que, lorsque les sociétés interjettent un appel auprès de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, l'audience soit publique. Il n'y a rien de changé au droit réservé au particulier de faire juger son appel à huis clos.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RETRAIT DES TROUPES ISRAÉLIENNES DE LA BANDE GAZA ET DE LA RÉGION D'AKABA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos du problème dont sont actuellement saisies les Nations Unies et en particulier à propos des conditions auxquelles l'État d'Israël doit retirer ses troupes de la bande Gaza et du golfe d'Akaba. Le ministre suppléant peut-il nous dire quelle attitude le Canada entend adopter? Ne se propose-t-il pas d'appuyer l'attitude de l'État d'Israël qui soutient que le retrait ne devrait avoir lieu que lorsqu'on aura pris des mesures appropriées pour protéger Israël contre une agression future possible? Le ministre peut-il nous dire ce qu'en pense le gouvernement? N'estime-t-il pas lui-même que le retrait des troupes ne devrait avoir lieu que lorsque les Nations Unies auront pris des mesures défensives en vue d'empêcher tout conflit d'éclater entre l'Égypte et Israël?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Il n'a pas été possible à mon honorable ami, j'en suis sûr, de m'informer de son intention de poser cette question. Il ne s'attend pas, je suppose, dans une matière aussi grave, qu'on lui fournisse une réponse avant d'avoir réfléchi à la question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est actuellement aux Nations Unies. Le gouvernement se tient continuellement en contact avec lui et porte à cette affaire tout l'intérêt que mérite, aux yeux de la population du Canada, une question d'une aussi grande importance.

M. Diefenbaker: C'est aujourd'hui que cette décision doit être prise aux Nations Unies et il faudrait savoir ce que va être l'attitude du Canada. La Chambre des communes a le droit, je pense, de savoir quel point de vue adoptera notre pays en ce qui concerne une question aussi importante que celle-ci.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami se rend compte, sans doute, que la résolution prévoyait un rapport à l'assemblée par le secrétaire général à midi aujourd'hui. Des négociations étaient en cours hier soir et elles le sont toujours, de sorte qu'il n'y aurait aucun intérêt à ce que je précise immédiatement ce que sera une attitude dont la nature dépendra naturellement des résultats définitifs de ces entretiens. Je pense bien que cette réponse serait précisément celle que me ferait l'honorable député en pareilles circonstances.

LES APATRIDES—ATTITUDE DU CANADA À L'ENDROIT DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures si

le Canada est un des signataires de la convention relative au statut des apatrides que le Conseil économique et social des Nations Unies a adoptée en septembre 1954 et dont un passage est ainsi conçu:

Quand une personne apatride demande l'aide des autorités d'un pays étranger auxquelles elles ne pourrait avoir recours, le gouvernement de ce pays lui accordera de l'aide.

Des voix: Règlement!

M. Cameron (Nanaïmo): Et le texte dit plus loin:

Une personne apatride ne sera expulsée que pour des raisons de sécurité nationale, et encore seulement après qu'une décision a été prise en suivant les procédés juridiques réguliers. Dans le cas d'une expulsion, on lui accordera un délai raisonnable dans lequel elle pourra demander l'admission légale dans un autre pays.

L'hon. Paul Martin: (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Étant donné que le député ne m'a pas donné préavis de son intention de poser cette question, la réponse que je lui donne devra être vérifiée. J'ai l'impression que nous étudions maintenant la convention projetée et débattue aux Nations Unies et, qu'à la suite de cet examen, nous serons en mesure de déterminer quand il sera opportun d'y donner notre appui et à quelle date.

(Plus tard)

LES NATIONS UNIES—INSTRUCTIONS AUX DÉLÉGUÉS DU CANADA TOUCHANT LE CANAL DE SUEZ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallet (Peel): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre?

Vu les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur l'importance des prochains jours aux Nations Unies, vu aussi les circonlocutions prises par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour répondre aux questions à lui posées par le chef de l'opposition ce matin, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelles instructions ont été remises à la délégation du Canada aux Nations Unies relativement à la position qu'elle doit prendre sur la bande Gaza, si elle a l'intention de présenter une résolution pour assurer le libre passage de tous navires dans le canal de Suez, ou d'appuyer toute résolution en ce sens qui pourrait être présentée?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne puis rien ajouter à ce qu'a dit le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le député sait qu'il s'agit là d'une très importante question et que les résolutions ne sont acceptées par l'Assemblée que si elles obtiennent l'approbation des deux tiers des membres présents et votant. Des négociations sont engagées et il n'est pas possible, pour l'instant, de déterminer exactement la forme précise que prendront les résolutions pour aboutir aux résultats que nous souhaitons. On étudie très activement la question et nous recevons des rapports fréquents du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) au sujet de la marche de ces négociations. Le secrétaire d'État sait parfaitement l'intérêt que portent le gouvernement et la population du Canada à la question du libre passage des navires dans le canal de Suez et au maintien du cessez-le-feu dans cette région. Tous nos efforts tendent à obtenir des résultats satisfaisants à l'égard de ces deux importantes questions.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'ai de la difficulté à comprendre ce qu'est l'attitude du Canada. Je demande au premier ministre si le passage paru dans le *Times* de New-York ce matin, où il est dit "que l'État d'Israël doit évacuer sans condition le territoire égyptien sur la vague promesse que la question sera étudiée de nouveau plus tard", représente bien l'attitude du Canada. Le Canada entend-il qu'Israël se retire avant qu'on lui ait donné des garanties?

Le très hon. M. St-Laurent: Peu importe la forme que l'honorable député donne à ses questions, je n'entends pas aller plus loin que je l'ai fait jusqu'ici.

M. Fulton: Avez-vous une politique?

Le très hon. M. St-Laurent: Nous en avons une et elle consiste à obtenir des résultats et non simplement à rechercher ici des avantages de petite politique.

Une voix: Quelle humeur!

M. Fulton: Puis-je demander au premier ministre pourquoi...

M. l'Orateur: A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Meadow-Lake.

M. Diefenbaker: On ne peut substituer la mauvaise humeur aux renseignements.

L'ASSURANCE-SANTÉ

INTERPELLATION SUR LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est-il en mesure de déclarer à la Chambre en quoi consistent les bases de l'accord entre le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral au sujet de la réalisation du programme d'assurance hospitalisation?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Eh bien, monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit deux fois cette semaine.

M. Knowles: Pourrais-je poser à ce sujet une autre question au premier ministre? Le premier ministre s'est-il rendu compte que les quatre provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario, qui ont signifié leur consentement, ont une population globale qui représente 54 p. 100 de la population du Canada? Puisqu'il insiste lui-même pour compter par tête, n'estime-t-il pas que cette majorité donne au gouvernement la possibilité de passer maintenant à la réalisation de ce plan?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai pas calculé la proportion de la population totale du Canada que représentent les dernières statistiques recueillies à la suite du recensement de cette année, mais rien n'est venu changer la proposition faite et annoncée en cette enceinte et aux termes de laquelle le Gouvernement présentera sa recommandation au Parlement quand la majorité des provinces où réside la majorité de la population aura manifesté son désir de voir adopter un régime basé sur cette proposition.

M. Knowles: Pourrais-je poser au premier ministre une autre question encore? Quelle proportion doit atteindre cette majorité? Nous avons dès à présent une majorité de 54 p. 100, et si la Nouvelle-Écosse donne son adhésion, cette majorité sera alors de 59 p. 100. Le Gouvernement va-t-il demeurer inerte et laisser quelques gouvernements provinciaux qui représentent la minorité des habitants de notre pays imposer leur veto à ce plan si souhaitable d'assurance-santé?

L'hon. M. Martin: Vous savez très bien qu'il n'en sera pas ainsi.

Le très hon. M. St-Laurent: Le terme "majorité" a une signification que mon honorable ami connaît fort bien. Il y a en cette enceinte une majorité de partisans du gouvernement, ce qu'il n'ignore nullement...

M. Knowles: Élue sur une base de 49 p. 100 du total des suffrages.

Le très hon. M. St-Laurent: ...et ils n'en constitueraient pas moins une majorité si leur nombre était nettement inférieur à ce qu'il est à l'heure actuelle.

M. Fulton: Et à ce qu'il sera après les prochaines élections.

Le très hon. M. St-Laurent: Ce sont là les prédictions de mon honorable ami, mais il arrive fréquemment que nul ne soit prophète en son pays.

DATE ÉVENTUELLE DE LA MISE EN EXÉCUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu que, à ce que disent les journaux, la province d'Ontario, même si elle est d'accord à propos de l'assurance-santé, peut souhaiter que l'entrée en vigueur d'un tel programme soit retardée d'un ou deux ans, le ministre peut-il dire si un tel retard de la part d'une seule province contraindra aussi les autres provinces acceptant le programme à attendre, elles aussi, ou si une province quelle qu'elle soit peut appliquer le programme chez elle, dès qu'il entrera en vigueur?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député est au courant des conditions contenues dans les propositions que le gouvernement fédéral a formulées l'an dernier. Je n'ai rien à y ajouter et ces propositions répondent en elles-mêmes à la question de mon honorable ami.

M. Knowles: Mais, vous les modifiez, les propositions.

LES POMMES DE TERRE

GATT—RENÉGOCIATION DE L'ACCORD DOUANIER ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser au ministre des Finances une question sur un autre sujet? Le ministre nous dira-t-il, ou confirmera-t-il, si on a demandé à GATT l'autorisation de renégocier l'accord douanier intervenu entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne les pommes de terre? Dans le cas de l'affirmative, dira-t-il à la Chambre si ces négociations sont en cours?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer, en effet, qu'une autorisation a été demandée à GATT visant le droit de renégocier avec les États-Unis l'accord douanier concernant les pommes de terre. Comme cela s'est passé il y a quelques jours seulement, je ne pense pas qu'il se soit rien produit depuis lors.

M. Fulton: Je n'ai pas très bien compris. Le ministre a-t-il dit si l'autorisation avait été donnée?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. l'Orateur: L'honorable député de Cap-Breton-Sud.

M. MacLean: J'aimerais poser une autre question au ministre des Finances.

M. l'Orateur: L'honorable député de Cap-Breton-Sud désire-t-il poser d'autres questions au ministre sur la question soulevée par l'honorable député de Kamloops?

M. Gillis: Non, il s'agit d'un tout autre sujet.

M. l'Orateur: L'honorable député me permet-il de donner la parole à l'honorable député de Queens?

M. Gillis: Je cède volontiers la parole à l'honorable député de Queens.

M. MacLean: J'aimerais poser une autre question au ministre des Finances. Le ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance que les négociations auront lieu aussitôt que possible afin d'en incorporer les conclusions dans le budget de la présente année, si elles sont favorables?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, les négociations avec les États-Unis se poursuivront à un moment qui conviendra aux deux parties intéressées. Il se peut qu'elles durent longtemps, je n'en sais rien; il se peut même qu'elles échouent. Tous les députés que la question intéresse souhaitent qu'elles réussissent, j'en suis sûr, comme moi-même d'ailleurs, et qu'elles soient menées dans cet esprit de bon voisinage qui aboutira probablement à de bons résultats.

M. MacLean: Autre question complémentaire. Si les négociations ne sont pas complétées assez tôt pour que les résultats figurent au budget de cette année, le Gouvernement verra-t-il à modifier le tarif et à déposer un texte législatif avant que soit déposé le budget de l'an prochain?

L'hon. M. Harris: Nous verrons à conduire les négociations avec toute la célérité possible, en nous efforçant d'atteindre le résultat souhaité. Il sera assez tôt alors pour décider quelles mesures prendre à l'égard du tarif.

LE SERVICE PUBLIC

LE DROIT DU FONCTIONNAIRE D'EXERCER UNE AUTRE ACTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Un fonctionnaire occupant un emploi continu à la Commission d'assurance-chômage peut-il exercer une autre activité? Peut-il, par exemple, être administrateur d'une société comme la *Northside Freight Handlers Limited*, qui exerce actuellement des opérations dans l'île du Cap-Breton?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de m'avoir donné avis de sa question. J'estime qu'il ne convient pas qu'un fonctionnaire qui occupe un emploi continu dans l'administration exerce une activité comme celle qu'a mentionnée le député, si cette activité doit nuire de quelque façon aux bonnes relations extérieures de son bureau ou à la bonne exécution des fonctions de ce bureau.

LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉTENDUE DISSOLUTION DE DEUX BATAILLONS D'INFANTERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre nous dirait-il ce qu'il faut croire des déclarations parues aujourd'hui dans les journaux portant que deux bataillons d'infanterie seraient sur le point d'être dissous?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il y a actuellement dans l'armée active quinze bataillons d'infanterie et deux régiments blindés. On entend diminuer de quinze à treize, pour l'instant, le nombre de bataillons d'infanterie et de porter à trois le nombre de régiments blindés. Par conséquent deux bataillons des gardes canadiennes, les troisième et quatrième, verront leurs effectifs réduits à rien. Le nouveau régiment blindé sera recruté dans la milice. J'espère pouvoir en annoncer bientôt le nom.

M. Churchill: Le ministre nous dirait-il le nom du régiment blindé qui sera formé d'éléments de la milice?

L'hon. M. Campney: Je viens de dire que j'espère être en mesure de formuler très prochainement une déclaration et sur ce détail. Je ne puis le faire aujourd'hui.

M. Churchill: Eh bien, puis-je poser une autre question? Devons-nous conclure que le ministère adopte le programme que préconise depuis si longtemps l'opposition et qui consiste à opter surtout pour les blindés et à viser à plus de mobilité? (*Exclamations*)

L'hon. M. Campney: Le député peut déduire ce qui lui plaît. J'en profite aussi pour répondre à la question que le député a posée hier à propos des installations à la salle d'exercice Minto, récemment reconstruite à Winnipeg. Je dirai qu'en reconstruisant cette salle, on n'en a pas modifié le plan fondamental et, même si on y a aménagé des courts de basket-ball, de volley-ball, de tennis, et ainsi de suite, comme cela se fait pour les autres salles d'exercice, aucune disposition spéciale n'est prise à l'égard d'une piste intérieure de course.

M. Churchill: Le ministre examinerait-il la question, afin de faire modifier les plans peut-être?

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre? Quelle forme doit avoir le nouveau régiment blindé projeté? Sera-ce un régiment blindé régulier pourvu de Centurions, un régiment blindé de reconnaissance, ou un régiment muni d'automitrailleuses?

L'hon. M. Campney: Je regrette, mais je n'ai pas compris la dernière partie de la question de l'honorable député.

M. Harkness: J'ai demandé si le nouveau régiment projeté doit être un régiment régulier pourvu de chars, comme les deux que nous avons, ou un régiment blindé de reconnaissance ou encore un régiment muni d'automitrailleuses.

L'hon. M. Campney: Ce doit être un régiment semblable aux deux qui existent déjà.

LE MOYEN-ORIENT—STATIONNEMENT ET ACTIVITÉ DES TROUPES CANADIENNES

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale peut-il nous faire maintenant la déclaration promise mercredi dernier au sujet du contingent canadien de la force de police des Nations Unies?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, mais j'espère pouvoir le faire lundi.

LE NATIONAL-CANADIEN

TRANSFERT DE TRAVAIL EN VUE D'ABROGER DES CONVENTIONS COLLECTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils pour ligne de conduite d'abroger des conventions conclues avec des syndicats reconnus en accordant des contrats de nettoyage à des organismes tels que la *Northside Freight Handlers Limited*, qui exerce son activité actuellement au Cap-Breton?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a eu l'obligeance de me prévenir de son intention de poser cette question. Je dirai que j'ai communiqué avec la direction des chemins de fer Nationaux du Canada qui m'a dit qu'elle n'avait pas pour ligne de conduite d'abroger des contrats.

Une voix: Mais c'est ce qu'on fait tout le temps.

L'hon. M. Marler: Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler que le 25 juillet dernier j'ai fait une déclaration au sujet d'une question analogue et je prierais l'honorable député de se reporter au hansard. Je voudrais également lui rappeler qu'il est membre du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède et exploite et que, lorsque le comité sera saisi du bilan du National-Canadien, il pourra développer tant qu'il voudra la question qu'il a posée aujourd'hui.

M. Gillis: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse mais je craignais que le comité qu'il a mentionné ne se réunisse pas cette année.

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, j'espère que les craintes de l'honorable député se révéleront dénuées de tout fondement.

M. Gillis: Je vous remercie.

LA NAVIGATION

NAUFRAGE DU BATEAU-PILOTE À SAINT-JEAN—ENQUÊTE PAR UNE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. A-t-on créé une commission en vue d'enquêter sur le naufrage du bateau-pilote au large du port de Saint-Jean et sur la perte de son équipage? Dans le cas de l'affirmative, quand cette enquête commencera-t-elle?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une enquête en bonne et due forme doit être entreprise sous la direction de M. le juge W. A. I. Anglin. M. George R. Clark, avocat de Saint-Jean, a été désigné conseiller juridique de la commission. Les autres membres chargés d'assister le commissaire sont le capitaine A. W. Hilton, commissaire maritime de Yarmouth qui sera conseiller nautique et le capitaine George P. Elliott, capitaine d'armement retraité de Halifax, qui exercera également

cette fonction. L'enquête doit commencer au palais de justice de Saint-Jean le 6 février 1957.

LA TÉLÉVISION

INTERPELLATION AU SUJET DE LA RÉALISATION D'ÉMISSIONS EN COULEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Vu que les ventes de téléviseurs captant des émissions en noir et blanc ont beaucoup diminué dans le pays, Radio-Canada a-t-elle pris une décision au sujet de la réalisation d'émissions en couleurs à ses stations et aux autres?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): La politique concernant la réalisation d'émissions en couleurs s'élabore progressivement. Je ne sache pas qu'on l'ait modifiée à cause d'une mévente d'appareils captant le noir et blanc. Nous cherchons à marcher de front avec les autres pays, comme il sied à notre importance. Je suis sûr que les progrès de la télévision en couleurs se poursuivront au Canada, peut-être moins vite que dans le pays voisin, mais assez pour répondre à la demande qui existe chez nous.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—INTERPELLATION AU SUJET D'EXPORTATIONS VERS DES PAYS COMMUNISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce, à la suite d'une nouvelle émanant de grands négociants en céréales et portant que l'excellent record établi par le Canada dans la vente de blé cette année ne sera peut-être pas maintenu. Plus précisément, le ministre peut-il dire pourquoi jusqu'ici, on n'a pas exporté de blé à la Russie ni à quelqu'un de ses pays satellites? Peut-il dire si une partie de la quantité de 15 millions de boisseaux que la Russie était convenue de prendre cette année sera vraisemblablement expédiée bientôt?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Le Gouvernement du Canada a conclu avec la Russie, une entente commerciale aux termes de laquelle la Russie achète cette année au moins 15 millions de boisseaux de blé. Nous avons toutes les raisons de croire que l'entente sera exécutée et l'on nous a appris que certains navires ont été nolisés pour transporter ce blé.

En ce qui concerne les transactions avec les pays situés derrière le rideau de fer, la situation est fort troublée, notamment en Hongrie et, jusqu'à un certain point, en Pologne et en Tchécoslovaquie. Ces pays n'ont pas fait d'achats durant la première moitié de la campagne agricole de l'an dernier mais nous ne désespérons pas qu'ils en fassent avant la fin de la présente campagne agricole.

[L'hon. M. Marler.]

L'ASSISTANCE-VIEILLESSE

INTERPELLATION SUR UNE RÉDUCTION DES EXIGENCES DE RÉSIDENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Gouvernement songerait-il à présenter, à cette session-ci, un amendement à la loi sur l'assistance-vieillesse qui diminuerait les années de résidence exigées de 20 à 10 ans? Pareille modification mettrait cette loi sur le même plan que la loi sur les invalides et la loi sur les aveugles, empêchant ainsi toute injustice à l'égard des nouveaux Canadiens.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne peux que prier mon honorable ami de se reporter à la réponse que j'ai donnée à cette question il y a eu huit jours mercredi.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DORCHESTER—TROUBLES QUI AURAIENT EU LIEU AU PÉNITENCIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice (M. Garson). Le ministre a-t-il entendu dire que des troubles avaient éclaté au pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick et, dans le cas de l'affirmative, peut-il nous fournir des détails?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, mais je suis sûr que le ministre de la Justice pourra fournir des détails lundi si, en réalité, des troubles ont éclaté.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

ADMINISTRATION DE LA VALLÉE DE L'UPPER THAMES—DÉCISION AU SUJET DE L'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Mercredi dernier, l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) a demandé si l'on en était venu à une décision au sujet de la participation fédérale au programme projeté de lutte contre

l'inondation et de conservation des eaux de la rivière Upper Thames sous l'empire de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux.

Je crois que je ne saurais mieux répondre à la question qu'en citant un court extrait d'une lettre que j'ai adressée le 17 janvier à l'honorable M. Nickle, ministre de l'aménagement et de la mise en valeur d'Ontario. Voici le passage en question:

Les propositions de l'Administration ont fait l'objet d'un nouveau et minutieux examen du point de vue du génie et du point de vue économique. Je puis dire maintenant que du point de vue du génie le projet semble représenter un programme complet de régularisation du débit de la rivière et qu'il aurait vraiment pour effet de réduire le débordement des eaux de la rivière Upper Thames. Toutefois, d'après les données portées à la connaissance du ministère sur le coût et les avantages de l'entreprise, il ne semble pas qu'on puisse encore démontrer de façon satisfaisante que les avantages bien précis qu'on en attend soient d'une valeur suffisante pour motiver la participation fédérale.

Dans les circonstances, j'estime que l'Administration de la vallée de l'Upper Thames ne saurait mieux faire que de vérifier si l'on a suffisamment calculé les avantages et le coût de l'entreprise. Si elle croit qu'un plus ample examen donnera des résultats plus favorables, elle voudra peut-être fournir les nouvelles données.

L'IMMIGRATION

M C. G. HANNA—PAIEMENT DES FRAIS DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Harrison (Meadow-Lake): J'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Est-ce un journal de Vancouver qui paie les frais de défense de Christian George Hanna?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas la moindre idée. Je sais que ce n'est pas moi qui paie et je doute que M. Hanna ait les ressources nécessaires pour payer ces frais.

LES FINANCES

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE—INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Le ministre des Finances nous dirait-il si l'on a récemment modifié le taux d'intérêt payable à l'égard des dépôts à la Caisse d'épargne postale? Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste cette modification et pourquoi a-t-elle été faite?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu un changement, mais je n'en serais pas surpris, étant donné les modifications effectuées dans l'ensemble des taux d'intérêt. Le ministre des Postes est sans doute mieux placé que moi pour répondre à cette question.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LA CONSTRUCTION DE BIENS IMMOBILIERS PAR LES MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallett (Peel): Je voudrais savoir du ministre des Finances s'il prendra des dispositions, soit en exprimant son avis dans un sens déterminé, soit en donnant des directives, afin de permettre aux municipalités de financer la construction de biens immeubles nécessaires à des taux d'intérêt moins élevés?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le discours du trône a mentionné une mesure législative tendant à aider les municipalités. Elle est inscrite au *Feuilleton* et j'espère que nous y arriverons en temps voulu de façon que la Chambre puisse l'approuver. Je crois que la question posée par le député se rapporte plus directement à la question des subventions d'assistance aux municipalités, et je ne me souviens pas que le Parlement l'ait jamais accordée, sauf durant les années de crise économique, en vertu d'une mesure adoptée à l'époque. Toutefois, plusieurs, sinon tous les gouvernements provinciaux ont incorporé dans leur statuts et appliquent une mesure les autorisant à aider les municipalités par l'achat, ou par la garantie des obligations qu'elles émettent. Sauf erreur, bon nombre de municipalités ont profité jusqu'ici de ces mesures législatives et elle continuent à s'en prévaloir.

M. Pallett: Ma question ne visait pas les subventions d'assistance, mais plutôt des directives prévoyant la diminution du taux d'intérêt que comportent ces obligations et que doivent également verser les municipalités dont parle le ministre. Tout dépend des instructions que donnera le ministre. A-t-on examiné la question?

L'hon. M. Harris: Ma foi, ainsi que l'a dit en certaines occasions le premier ministre, nous étudions tout ce qui pourrait être dans l'intérêt du peuple canadien.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—SITUATION DE LA RÉSERVE D'HOBBEMA, EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est): Je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Vu les protestations générales que soulève dans le public la menace d'expulsion de personnes de

descendance indienne de la réserve d'Hobbema, en Alberta, le ministre annoncera-t-il à la Chambre quelle mesure on songe prendre pour suspendre ces expulsions?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant d'Edmonton-Est n'était évidemment pas à la Chambre l'autre jour lorsque j'ai répondu à la question que m'avait posée l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit alors.

M. Harkness: Alors, il n'y a aucune disposition que vous songeriez à prendre?

M. Holowach: Est-il vrai qu'aux termes de la loi le ministre a le droit d'intervenir pour faire suspendre ces expulsions?

L'hon. M. Pickersgill: L'autre jour, j'ai dit que je ne donnerais pas à la Chambre d'avis de nature juridique. Je pense que c'était un point de vue raisonnable et que ce l'est toujours.

M. Holowach: Puis-je dire seulement au ministre . . .

Des voix: Règlement!

M. Holowach: Puis-je poser une autre question au ministre? Le ministre sait-il que les Canadiens ont du cœur et qu'ils veulent qu'on mette fin à ces expulsions déraisonnables d'Indiens des réserves?

L'hon. M. Pickersgill: Je pense que si nous nous rendons jamais à l'ordre du jour, le ministre sera en mesure de démontrer qu'il sait très bien que les Canadiens ont du cœur, vu un certain poste des crédits supplémentaires.

LE BÉTAIL

LES PORCS—INTERPELLATION EN CE QUI CONCERNE L'AUGMENTATION DE LA PRIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le Gouvernement se propose-t-il d'augmenter bientôt la prime à l'égard des porcs de la catégorie A, et, dans le cas de l'affirmative, de combien?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je regrette, mais la rumeur m'a empêché d'entendre la question.

M. Bryson: Le Gouvernement se propose-t-il d'augmenter bientôt la prime versée à l'égard des porcs de la catégorie A, et, dans le cas de l'affirmative, de quel montant?

Le très hon. M. Gardiner: Aucune décision n'a été prise en ce sens.

[M. Holowach.]

M. Bryson: Je poserai au ministre de l'Agriculture une autre question encore. Il dit qu'on n'a pris aucune décision. Le Gouvernement étudie-t-il la possibilité d'une augmentation de la prime?

Le très hon. M. Gardiner: La réponse est non, monsieur l'Orateur.

LES CHEMINS DE FER ET LA MARINE MARCHANDE

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au whip en chef du Gouvernement ou à l'adjoint parlementaire au premier ministre? Étant donné l'échange de vues qui a eu lieu entre le ministre des Transports et l'honorable député de Cap-Breton-Sud, et étant donné qu'hier on n'a pas présenté de motion tendant à établir le comité spécial des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle, un tel comité sera-t-il constitué par la Chambre des communes au cours de la présente session?

M. W. G. Weir (adjoint parlementaire au premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'imagine qu'on a l'intention de le constituer. Toutes les dispositions sont prises pour qu'il soit établi dès que les circonstances l'exigeront.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR SUR LA MANIÈRE DE POSER DES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Je tiens à dire que la période des questions, aujourd'hui, constitue peut-être une amélioration par rapport à ces quelques derniers jours. (*Rires*) J'ajoute cependant que je n'ai pas manqué de remarquer que certains honorables députés, ou bien ne peuvent trouver les règles que j'ai citées hier,—peut-être n'ont-il pas la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne,—ou bien, s'ils les ont lues, ils ne les interprètent pas dans le même sens que moi.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Services provisoires—

538. Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest—crédit supplémentaire, $2,000,000.

L'hon. M. Harris: Ce crédit indique que le Gouvernement avait sousestimé les quantités de céréales de provende qui bénéficieraient de la subvention accordée pendant l'année financière en cours. Nous avons constaté que le montant prévu auparavant ne suffit pas. Notre programme n'a pas changé, cela va sans dire, et ce crédit supplémentaire ne signifie aucun changement; mais il veut dire que, pendant l'année financière en cours, nous aurons versé sous forme de subventions à l'égard des céréales de provende, une somme plus élevée que jamais, du moins de mémoire récente et il nous faudra le montant entier de 2 millions de dollars afin de pouvoir effectuer ces versements.

M. Charlton: Je n'ai pas du tout l'intention de critiquer cette subvention au transport-marchandises, mais plutôt les chinoiseries administratives qu'il faut subir ainsi que le refus du gouvernement de rendre cette mesure permanente, comme nous l'avons tant de fois réclamé à la Chambre. A cause de l'incertitude de cette subvention au transport, les éleveurs de l'Est canadien sont obligés de ne pas compter sur les céréales de l'Ouest pour satisfaire à leurs besoins de provende. C'est probablement pour cela que les éleveurs de l'Est ont semé plus de maïs qu'ils n'auraient dû en semer si le programme de subvention au transport-marchandises du gouvernement avait été plus stable.

Nous ne savons jamais quand il prendra fin. On a maintes fois laissé prévoir qu'on allait l'abandonner. Le cultivateur n'est jamais sûr de ce qui l'attend. Plus d'une fois nous avons demandé d'accroître les entrepôts requis pour l'emmagasinage des céréales de provende de l'Ouest. On nous l'a promis. Toutefois, nous ne sommes pas sûrs qu'on l'ait fait et souvent les éleveurs de l'Est ont eu de la difficulté à s'assurer si la quantité de céréales de provende de l'Ouest sur laquelle il pouvait compter était suffisante.

Je tiens à signaler que certains ont appelé cela une subvention directe aux éleveurs de l'Est. Il n'en est rien. La mesure permet effectivement au producteur de l'Ouest d'écouler une partie de son excédent vers les éleveurs de l'Est d'une bien meilleure façon qu'il ne le pourrait si on ne payait pas cette assistance au transport des céréales. On peut dire en toute équité, je pense, que l'avantage se répartit à peu près également entre le producteur de l'Ouest et l'éleveur de l'Est. S'il est vrai, comme on le prétend, que le gouvernement songe à abandonner cette ligne de conduite, j'aimerais bien qu'il nous le dise. Je le répète, l'éleveur de l'Est n'est pas sûr du tout si cette assistance va être maintenue. Ne pouvant projeter longtemps d'avance, il adopte la seule autre ligne de conduite...

L'hon. M. Harris: L'honorable député n'a-t-il pas vu les prévisions budgétaires qui ont été déposées l'autre jour?

M. Charlton: Mais oui, je les ai vues. Cependant le Gouvernement pourrait déclarer demain qu'il n'accordera pas cette aide l'année prochaine, et c'est cela que je veux faire comprendre. Nous avons demandé de temps à autre de donner un caractère permanent à cette ligne de conduite afin que les cultivateurs sachent à quoi s'attendre d'une année à l'autre. Un cultivateur ne peut pas changer la rotation de ses récoltes en l'espace de deux semaines. Il ne peut pas, en quinze jours, décider de semer deux fois plus d'espèces fourragères. Il lui faut se préparer longtemps d'avance. Si le Gouvernement ne songe pas à supprimer cette aide, qu'il dise donc au moins à l'éleveur de l'Est en quoi consiste son programme. Les réponses données aujourd'hui aux questions inscrites au *Feuilleton* nous font bien comprendre que le Gouvernement continue d'étudier les différentes questions, mais il n'y a aucune déclaration définitive sur ce qu'il songe à faire ou sur ce qu'il a décidé.

A cause de cette incertitude, je le répète, les éleveurs de l'Est ont semé plus de maïs et cela nuit aux producteurs de l'Ouest parce que, bien entendu, si l'éleveur de l'Est produit plus de maïs, il n'aura pas besoin de la quantité de provende de l'Ouest qu'il lui faudrait autrement. Il y a aussi la question du prix qui a fait hésiter certains éleveurs de l'Est à acheter la provende de l'ouest. Ce régime donne lieu à bien des incertitudes. Ainsi que je l'ai dit, nous avons prié instamment le Gouvernement de donner un caractère permanent à cette loi. J'espère qu'il nous dira maintenant que le programme restera en vigueur au moins une autre année, s'il ne veut pas le rendre permanent, afin que les cultivateurs puissent prendre dès maintenant des dispositions quant à leurs besoins futurs.

M. Herridge: Je suis bien content, monsieur le président, que le Gouvernement ne se soit pas rendu aux ardentes supplications de l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre qui demandait l'abolition de l'assistance au transport des céréales de provende. Je suis bien content d'apprendre qu'il est une voix qui crie dans le désert à cet égard.

A propos des pensions de vieillesse, des difficultés dont nous avons souffert et de bien d'autres questions qu'il a soulevées, j'espère qu'il continuera d'être une voix criant dans le désert. Nous apprenons avec

plaisir que le Gouvernement se propose de maintenir l'aide au transport des marchandises. C'est un bon coup de main pour les cultivateurs de la Colombie-Britannique, notamment les producteurs laitiers et les aviculteurs, car le prix des céréales est un élément important de leurs frais d'exploitation.

J'engage le Gouvernement à reconsidérer le rétablissement de la réduction accordée l'an dernier, car cette aide se donne à raison de tant la tonne, et chaque fois que le tarif-marchandises augmente, ce dont les cultivateurs ont souffert récemment, le pourcentage de l'aide qu'ils reçoivent à l'égard de ces céréales de provende diminue de plus en plus. Je demande instamment que l'on étudie ce point, vu notamment les récentes augmentations du tarif-marchandises au Canada.

J'ai l'honneur de représenter, en somme, des petits cultivateurs qui travaillent de longues heures pour une modique rémunération mais leurs prix de revient sont élevés par rapport aux céréales de provende. Il y a une localité qui paie actuellement $80 la tonne à l'égard du blé de la catégorie N° 5 déchargé au quai de l'endroit, et c'est le prix le plus élevé que je connaisse à l'heure actuelle. Puis, le cultivateur doit le transporter par camion sur une distance de 20 milles en certains cas. Il suffit de comparer les frais de production des producteurs de blé de l'Ouest avec ce qu'ils reçoivent pour se rendre compte qu'il existe un intermédiaire qui prend la part du lion; or, d'après les cultivateurs que j'ai l'honneur de représenter, ce seraient les minoteries canadiennes.

A cause de cet état de choses qui remonte déjà à bien des années, les producteurs laitiers et les aviculteurs de ma circonscription insistent de plus en plus auprès du Gouvernement pour qu'il leur permette d'acheter leur blé ou leurs céréales directement du cultivateur ou de la Commission du blé, sans passer par un intermédiaire. Ces cultivateurs font partie d'associations de producteurs de fruits, d'aviculteurs et de producteurs laitiers. Ils ne voudraient pour rien au monde détruire l'efficace organisation de la vente du blé dans les provinces des Prairies. Le Gouvernement pourrait cependant, à notre avis, étudier l'à-propos d'établir certains arrangements grâce auxquels les producteurs pourraient acheter directement, à la wagonnée, des producteurs de blé par l'intermédiaire de la Commission du blé, mais sans autre personne interposée. Voilà tout ce que j'ai à dire à ce sujet, monsieur le président. En terminant, j'invite encore une fois le Gouvernement à reviser le montant de la subvention en tenant compte de la récente augmentation du tarif-marchandises.

[M. Herridge.]

M. Quelch: Notre parti a toujours appuyé la politique de l'aide au titre des frais de transport des céréales de provende aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest. Je conviens avec l'honorable représentant de Brant-Haldimand qu'il faudrait revêtir cette mesure législative d'un caractère de permanence plus évident, afin que les cultivateurs sachent que cette politique va continuer et qu'ils peuvent faire des projets en conséquence. J'ai une ou deux questions à poser à cet égard. Le ministre peut-il nous dire à combien, au total, s'est élevée l'aide au transport accordée sur les expéditions aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest? Le ministre peut-il nous donner le détail de chacune de ces deux sommes afin que nous sachions quelle a été la part respective de l'avoine, de l'orge, et du blé?

L'hon. M. Harris: Non, monsieur le président. Je puis vous indiquer le total des paiements faits au cours d'un certain nombre d'années à l'égard des expéditions dans toutes les provinces, mais je ne suis pas en mesure de vous fournir le détail de ces paiements répartis entre les diverses classes et les diverses sortes de céréales. Mais je puis signaler que cette aide s'est élevée à environ 254 millions de dollars depuis que cette subvention est en vigueur. On s'attend cette année à une augmentation de l'ordre de 200,000 tonnes par rapport à l'an dernier, mais je consignerai les renseignements demandés sous forme de réponses à des questions. Pour ce qui est de la permanence de cette mesure, je tiens à dire au comité que je n'entends pas m'engager dans une discussion des crédits de l'an prochain. Si je suis intervenu pendant que l'honorable député de Brant-Haldimand avait la parole, c'est parce que la disposition se trouve de nouveau dans les crédits de cette année.

M. Knight: Je suppose que le gouvernement n'est pas responsable de la qualité des céréales de provende vendues sous le régime de cette loi. Au cours de ses observations, l'honorable député de Kootenay-Ouest a dû appeler l'attention du comité sur la question du versement de subventions à l'égard du transport de céréales de provende d'aussi mauvaise qualité que celles que reçoivent parfois les cultivateurs des provinces Maritimes. Je ne devrais peut-être pas le dire mais j'ai l'impression qu'il existe un rapport entre le paiement de subventions à l'égard des frais de transport et la qualité des céréales expédiées aux provinces de l'Est. Je sais très bien qu'une bonne partie du mélange se fait dans ces provinces mais j'ai déjà vu de mes

yeux ce qu'on disait être un mélange de céréales de provende. Ce mélange avait été préparé par un établissement particulier dans une des provinces Maritimes. J'ai vu, dans une de ces provinces, un cultivateur offrir ce mélange en pâtée à ses porcs qui ont refusé de manger.

Je crois pouvoir ajouter un mot à ce que vient de dire l'honorable député de Kootenay-Ouest. J'ai déjà mentionné la question. Il semble que ce ne soit pas une bonne idée parce que personne n'a jamais rien fait en ce sens. Il me semble que là où l'industrie de l'alimentation animale est aussi importante qu'elle l'est dans les provinces Maritimes, les cultivateurs devraient s'unir en coopératives pour acheter des céréales, comme l'a donné à entendre mon collègue, pas nécessairement des cultivateurs de l'Ouest par l'entremise de la Commission du blé, mais de la Commission du blé elle-même. Peu m'importe de qui ils achètent, d'ailleurs. Il me semble qu'il faudrait tenir compte ici d'un certificat canadien de qualité, de façon que l'acheteur sache précisément ce qu'il achète.

Je n'ignore pas que ces mélanges sont très souvent préparés par des entreprises privées. Chaque année une très grande quantité de graines de blé, de déchets, de folle avoine, de sarrasin sauvage et d'autres graines de ce genre disparaissent. Il faut bien qu'elles aillent quelque part. J'ai vaguement l'impression qu'elles finissent dans le ventre des porcs des Maritimes.

M. Fulton: Me permetra-t-on de dire un mot du problème soulevé par l'honorable député de Kootenay-Ouest? Les cultivateurs de ma circonscription s'intéressent à la question des céréales de provende, en ce sens surtout que nos éleveurs de bétail veulent terminer l'engraissement de leurs bêtes aux céréales afin de les préparer à la vente. Notre région ne vaut pas grand chose du point de vue de la culture des céréales, mais par contre c'est une excellente région d'élevage du bétail. Ce qui arrive, c'est que le bœuf des Prairies entre en concurrence directe sur le marché de la Colombie-Britannique. L'industrie de l'élevage de la Colombie-Britannique ne produit pas plus de 45 p. 100 du bœuf consommé dans cette province. Le reste vient principalement de Calgary et d'Edmonton, mais surtout de Calgary. Par conséquent, sur notre propre marché intérieur, nous rivalisons avec le bœuf des Prairies, dont la totalité est probablement engraissée à l'aide de céréales.

Quand nous payons pour nos céréales de provende les prix dont l'honorable député de Kootenay-Ouest a parlé, il saute aux yeux que nous sommes clairement désavantagés, surtout quand on songe que la préférence va maintenant presque partout au bœuf engraissé aux céréales. Nous savons que le bœuf engraissé au pâturage et à point est aussi bon que le bœuf engraissé aux céréales, mais nous sommes dans une province de production minoritaire et il nous est à peu près impossible de lutter contre la tendance au bœuf engraissé aux céréales qu'ont déclenchée les préparateurs. Il faut qu'on fasse quelque chose. Il faut qu'on accroisse l'assistance au transport des céréales ou que nos acheteurs puissent acheter directement des fermes des Prairies les céréales de provende dont ils ont besoin, comme peut le faire le cultivateur des Prairies à l'heure actuelle. Peut-être même faudra-t-il combiner les deux méthodes.

Le cultivateur des Prairies achète ses céréales de provende de son voisin au prix d'environ $20 ou $25 la tonne, sans intermédiaire. Nous ne pouvons acheter notre grain directement de la ferme et, si nous n'obtenons pas d'aide au transport des céréales de provende que nous importons, nous sommes atteints des deux côtés. C'est un grave problème économique pour nos cultivateurs. Notre région produit de bons bovins de boucherie, comme le sait le ministre de l'Agriculture, mais elle est écrasée entre les deux lignes de conduite du Gouvernement, qui veut diminuer l'aide versée par tonne à l'égard du transport du grain à bétail et qui empêche nos cultivateurs d'acheter leur grain à un prix leur permettant de faire face à leurs concurrents des Prairies. Si l'on doit continuer à empêcher nos gens d'acheter directement de la ferme, il n'y a qu'une chose à faire, en toute justice: c'est de relever l'aide au transport du grain à bétail, afin que nos cultivateurs échappent ainsi aux conséquences de la situation injuste dans laquelle les place, sur le plan de la concurrence, l'autre ligne de conduite du Gouvernement.

Comme nous étudions cette question de l'aide au transport du grain à bétail, le moment me semble bien choisi pour soulever ce point. C'est le ministre des Finances qui, apparemment, est chargé de faire adopter ces crédits supplémentaires. En toute équité, il lui est parfaitement loisible d'augmenter le montant destiné à l'aide au transport de la provende ou de persuader ses collègues de nous permettre d'acheter directement nos céréales des provinces des Prairies.

M. Hahn: Je manquerais à mon devoir en restant coi, puisqu'on a soulevé des questions qui ont une certaine importance pour la région que je représente ici.

Comme d'autres députés, je suis d'avis que l'aide au transport des céréales de provende

doit être maintenue. Les remarques du député de Brant-Haldimand m'ont fort intéressé. N'est-ce pas, en effet, le 9 avril dernier, lors des séances de la Commission des transports à propos du tarif-marchandises, qu'on a lu un extrait d'une lettre du ministre de l'Agriculture dans laquelle il aurait dit que le Parlement pourrait évidemment modifier la loi?

Sauf erreur (je n'ai pas le hansard sous la main), le 28 février 1954, le même ministre proposait une modification au règlement, réduisant sensiblement l'aide au transport des céréales de provende destinées à ma province, modification qui a eu de très mauvais effets sur l'industrie dans la région continentale inférieure de la Colombie-Britannique.

Je reconnais pleinement que ce que le ministre des Finances a dit est parfaitement vrai et je pense qu'il admettra avec moi que lorsqu'un certain montant figure aux prévisions il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il sera utilisé. Si le Gouvernement décide de modifier les règlements, nous pourrons alors avoir ce changement qui pourra produire un effet considérable sur l'industrie en Colombie-Britannique. Il n'en reste pas moins que l'agriculture est, en importance, la troisième industrie primaire en Colombie-Britannique, venant après l'industrie forestière et l'industrie minière. Elle joue un rôle très important dans la vie de chacun de nous.

Pour ce qui est de la question que l'honorable représentant de Kamloops a soulevée, je lui signale ainsi qu'au comité que toute la réponse ne réside peut-être pas dans cette subvention relative aux céréales de provende dont il a parlé.

J'ai sous les yeux, une coupure du *Co-Operator* du Manitoba du 21 juin 1956. On y voit que les tribunaux ont été saisis de la plainte d'un nommé Stephen Francis Murphy, éleveur de dindes de Mission (Colombie-Britannique) et le jugement suivant a été rendu:

> Si le demandeur avait transporté ses propres céréales du Manitoba à la Colombie-Britannique pour son propre usage, je doute que l'interdiction serait applicable. Voici que le demandeur a acheté des céréales au Manitoba et les a fait expédier par une compagnie en Colombie-Britannique.

Il reste qu'un cultivateur de la Colombie-Britannique n'a pas la permission d'acheter des céréales d'une province des Prairies sans passer par la Commission du blé. Je ne m'y oppose pas. J'estime que la Commission du blé accomplit un excellent travail au pays et j'aimerais qu'elle continue d'exercer son activité. Toutefois, la difficulté telle que je la vois est exposée brièvement dans cet article du *Financial Post*, numéro du 10 décembre 1955, qui n'est pas d'hier, mais cette date elle-même est significative. Daté de Lethbridge (Alb.), l'article se lit ainsi qu'il suit:

> Les neuf dixièmes des exploitants de fermes d'engraissage ont été inondés de livraisons de blé de haute catégorie. Beaucoup ont acheté assez de céréales pour deux ans.

Les cultivateurs de l'Alberta et du Manitoba peuvent échanger des céréales à n'importe quel prix qu'ils désirent, à des prix bien inférieurs à ceux que nous versons en Colombie-Britannique. On ajoute dans l'article:

> Je viens tout juste de vendre 10,000 boisseaux de blé de la catégorie nº 2 au prix de 60c. le boisseau, non pas parce que j'ai besoin de cet argent, mais plutôt parce que je n'ai aucun espoir de vendre toutes mes céréales à la Commission du blé au cours des deux prochaines années.

Que l'on compare ce prix avec le prix minimum d'environ $3 le quintal que le cultivateur de la Colombie-Britannique paie le blé de la catégorie nº 5.

Nous avons là un exemple précis de ce qui se passe dans les Prairies. Je n'en blâme pas les cultivateurs de ces provinces. Il leur faut obtenir des espèces sonnantes, et c'est là une manière sensée de faire des affaires, mais pourquoi leur refuser le droit de vendre des céréales à ce même prix en Colombie-Britannique? Bien plus, pourquoi refuser aux éleveurs de bestiaux et de volailles de la Colombie-Britannique le droit d'acheter des céréales aux mêmes conditions que le cultivateur des provinces des Prairies? Si le prix est logique, tous devraient payer le même prix. Nous avons la situation bizarre dont a parlé l'honorable représentant de Jasper-Edson: les cultivateurs de sa région qui produisent beaucoup de céréales de provende trouvent qu'il est impossible d'expédier leurs produits sur le marché de la Colombie-Britannique, parce que les marchands de la Colombie-Britannique constatent qu'il est avantageux pour eux d'importer des volailles et d'autres produits des États-Unis. Non seulement nous refusons un marché approprié aux producteurs de la Colombie-Britannique, mais nous dénions aussi aux cultivateurs des Prairies le droit d'envoyer des céréales dans cette région. J'exhorte donc le ministre à prévoir un autre crédit supplémentaire à cet égard, au cours de l'année qui vient, afin de remettre en vigueur le taux de $5 qu'il a supprimé le 28 janvier 1954.

M. Jones: Monsieur le président, je souscris en grande partie à ce qui a été dit déjà, notamment par l'honorable député de Saskatoon qui s'est plaint de la mauvaise qualité des céréales de provende. J'en ai vu il n'y a pas longtemps un échantillon qui se composait, j'en suis sûr, de balayures et de poussières. Ce produit était entièrement impropre

à la vente. Je pense que le ministre devrait faire soigneusement inspecter le genre de provende admise à la subvention. Autrement, nous encourageons un commerce dont les expéditions ne font pas honneur au Canada.

J'appuie aussi la demande instante de l'honorable député de Kootenay-Ouest voulant que les aviculteurs puissent acheter leurs propres céréales des provinces des Prairies. Dans ma région, plusieurs cultivateurs, renonçant à la culture du blé, s'adonnent maintenant à la fructiculture. Ils m'ont dit qu'ils ne peuvent se procurer directement les céréales de leurs propres fermes, ni non plus expédier leurs propres fruits de la Colombie-Britannique à la région des Prairies où ils vivaient autrefois, parce que c'est défendu. Il faut que l'intermédiaire et le chemin de fer prennent chacun leur part des deux produits auxquels le cultivateur s'intéresse. En conséquence, un cultivateur des provinces des Prairies doit vendre cinq boisseaux de céréales pour pouvoir acheter un panier de pommes et, dans la vallée d'Okanagan, un producteur doit vendre cinq paniers de pommes pour pouvoir acheter un boisseau de céréales. C'est stupide. Toutes ces formalités administratives qui sont la cause de cet écart dans les frais de transport devraient disparaître. L'assistance qu'on accorde actuellement est, à mon avis, tout à fait insuffisante. Cependant, en plus d'accroître cette aide, il faudrait prendre des mesures afin qu'il soit possible à un cultivateur qui a quitté les provinces des Prairies de faire transporter jusqu'en Colombie-Britannique des céréales de provende qu'il ne peut vendre, pourvu que ce transport se fasse par l'entremise de la Commission du blé et non par d'autres moyens. On peut faire beaucoup pour aider les cultivateurs des provinces des Prairies à vendre leurs céréales de provende ainsi que pour assurer un juste prix aux aviculteurs et aux producteurs laitiers de la Colombie-Britannique.

M. Pearkes: Je me rends compte, monsieur le président, des difficultés qu'éprouvent les cultivateurs de la Colombie-Britannique continentale; toutefois, ces difficultés sont bien légères si on les compare à celles de l'aviculteur de l'île Vancouver, parce que celui-ci doit acquitter, outre le transport ferroviaire, les frais supplémentaires qu'entraîne le transport de la provende de Vancouver à Victoria.

Grâce au savoir-faire des aviculteurs de l'île, on le sait, on a maintenant une nouvelle race de dindons, qu'on appelle parfois "bronzé à double poitrine", aujourd'hui en demande dans tout le Canada, et le commerce de la dinde dans son ensemble dépend aujourd'hui en grande partie de la production suffisante d'œufs, par les aviculteurs de l'île de Vancouver, qui leur permet de vendre leurs dindonneaux d'un jour aux éleveurs des autres régions du pays.

J'estime qu'il y a lieu de protéger le commerce des marchands de provende réguliers, parce que même si certains gros cultivateurs peuvent acheter la provende directement des cultivateurs d'Alberta et de Saskatchewan, la majorité des petits cultivateurs ne peuvent acheter en wagonnées et doivent s'adresser aux marchands réguliers de céréales. D'après les renseignements que je tiens des marchands de céréales de l'île Vancouver, je suis convaincu que leur marge de bénéfices est très faible. La solution du problème serait, il me semble, de rétablir la subvention au transport-marchandises au niveau d'il y a quelques années, c'est-à-dire d'avant les réductions qu'on a eu le malheur d'y apporter. J'espère que le gouvernement trouvera moyen, au cours de l'année prochaine, de relever la subvention au transport-marchandises à un niveau supérieur au niveau actuel.

M. Gillis: Un mot à ce propos, non pas parce que je suis spécialiste en agriculture, mais parce que j'envisage l'aspect économique de la question. Le budget principal des dépenses comporte un montant de 16 millions et demi pour l'aide au transport des céréales de provende.

Le ministre, tenant compte des faits, demande, cette année, 3 millions de plus à ce chapitre. La note est imposante, et elle grossit d'une année à l'autre. A mon sens, on ne peut séparer la question des engrais chimiques de celle du grain à bétail. Je ne vois pas pourquoi les provinces Maritimes ne pratiqueraient pas l'auto-approvisionnement en matière de grain à bétail. Il suffit qu'on leur fournisse l'aide dont elles ont besoin, surtout pour ce qui est des engrais chimiques nécessaires à la remise en valeur de leurs terres. Je pense que le moment est venu de songer à cela. Dans l'autre endroit, on établit un comité qui étudiera les moyens d'améliorer l'emploi des terres agricoles. La Commission Gordon a, d'autre part, souligné ce problème.

Pendant la guerre,—vers 1942,—le ministère des Munitions et Approvisionnements a accordé à la *Dominion Coal Company* une subvention pour fins de recherche sur l'emploi comme engrais des scories provenant de l'aciérie. Une bonne somme a été dépensée à cette recherche. J'ignore si la société a soumis un rapport. Quoi qu'il en soit, il y a quelques semaines, un agronome éminent des provinces Maritimes affirmait que cette aciérie met au rebut, chaque année, 100,000 tonnes de scories qui pourraient servir à engraisser les terres de la Nouvelle-Écosse.

Il en coûte beaucoup pour transporter le grain à bétail depuis les Prairies jusqu'aux provinces Maritimes. Sauf erreur, le prix est là-bas de $80 la tonne, à rapprocher de $60 en Colombie-Britannique. Je sais que le prix est bien supérieur à $90 la tonne dans le cas des engrais. Je prétends que, vu l'absence actuelle de programme en ce qui a trait à l'utilisation de notre sol, cette aide au transport est nécessaire. La solution ne consiste pas uniquement à accorder de l'aide, mais aussi à savoir ce que le comité sénatorial et la Commission Gordon trouveront en vue de tirer un meilleur parti du sol dans notre région. Selon moi, la question des engrais et celle de la provende sont intimement liées l'une à l'autre. Le ministre sait-il que nous avions l'une des plus grandes fabriques d'engrais du Canada à l'aciérie de Sydney? Elle y est restée jusqu'à la fin des années 30, alors qu'elle a suivi d'autres industries au centre du Canada. Aujourd'hui, nous importons l'engrais et subventionnons le transport de la provende et d'autres denrées que nous pourrions produire dans les provinces Maritimes, au moins pour répondre à nos propres besoins.

Je dirai au ministre, parce que je suis convaincu que c'est la vérité, que 100,000 tonnes de scories pourraient être transformées en engrais qui coûterait peu de chose à l'agriculteur, sinon rien du tout, qui l'aiderait et qui l'inciterait peut-être à se lancer dans la production des grains à bétail.

M. MacLean: Monsieur le président, il y a un ou deux détails que j'aimerais porter à l'attention du ministre et à celle du ministre de l'Agriculture au sujet de l'aide portant sur les céréales de provende. Je crois que depuis l'adoption des crédits principaux, l'an dernier, les taux de transport des marchandises ont augmenté, ce qui a eu de fâcheuses répercussions sur l'économie qu'il y avait à utiliser dans les provinces Maritimes des céréales de provende en provenance de l'Ouest, en dépit de l'aide accordée, car comme l'ont déjà fait remarquer certains députés, notamment celui de Kootenay-Ouest et celui de Humber-Saint-George au cours du débat sur le discours du trône,—et je tiens à le féliciter de ce qu'il a dit au ministre,—par suite de l'augmentation de 11 p. 100 des taux de transport des marchandises, les frais de transport d'une tonne de céréales vers les provinces Maritimes ont augmenté, selon la région, jusqu'à 50 p. 100 de ce qu'ils étaient auparavant.

Par suite de toute une série d'augmentations des taux de transport-marchandises, depuis que cette mesure législative est entrée en vigueur, une grande part de ses bienfaits s'est évanouie car les frais de transport effectivement payés par tonne de céréales de provende livrées dans les provinces Maritimes ont augmenté. Ces frais se sont accrus rapidement, me semble-t-il, parce que les subventions prévues par la loi sur l'aide au transport des céréales de provende n'ont pas été relevées en conséquence. J'aimerais que le ministre nous renseigne sur le prix exact du transport, par rail, d'une tonne de céréales livrées en un point représentatif des provinces Maritimes, ainsi que sur ce que ces frais étaient lors de la mise en vigueur de cette mesure législative, ce qu'ils sont maintenant, et peut-être aussi ce qu'ils étaient à un point intermédiaire quand les taux de transport s'établissaient à un chiffre intermédiaire. Quoi qu'il en soit, cette augmentation rapide des taux de transport des céréales de provende à destination des provinces Maritimes a bien souvent transformé ce qui aurait pu être une opération avantageuse en une opération désavantageuse pour les producteurs de porcs, de dindes et de bien d'autres denrées. Il en résulte que de nombreux cultivateurs des provinces Maritimes ont complètement abandonné l'élevage du porc à cause de l'augmentation du prix des provendes.

Depuis environ deux ans, il existe chez nous une situation absurde où, surtout pendant la période des fêtes, nous voyons les ménagères acheter chez le boucher des dindes qui tout probablement ont été élevées en Californie ou dans quelque autre vaste ferme à dindons des États-Unis. Ce qui explique en partie l'augmentation de ces importations, c'est que les animaux sont beaucoup mieux préparés et que, dans la plupart des cas, ils sont prêts à être mis au four quand on les achète. Très souvent il n'en est pas ainsi des dindons canadiens.

Il est une autre question que j'aimerais également vérifier. La plupart des cultivateurs des provinces Maritimes ont l'impression qu'ils ne peuvent obtenir leurs céréales de provende de l'Ouest qu'en s'adressant à certaines sources. Je pense qu'il serait avantageux pour tous les intéressés que la situation soit éclaircie par le ministre afin que dans les provinces Maritimes, les meuniers particuliers, les coopératives, ou autres organismes qui importent des céréales de provende sachent exactement en quoi consistent leurs privilèges. J'ai l'impression qu'il serait possible de commander des céréales d'une société de l'Ouest qui serait agent de la Commission du blé et de faire expédier ces céréales directement ou peut-être même à partir d'un élévateur de compagnie. Je ne

suis pas sûr de ce dernier détail. Si tel est le cas, on devrait faire en sorte que tout le monde le sache.

M. McLeod: Monsieur le président, je tiens d'abord à appuyer énergiquement l'honorable député d'Okanagan-Boundary. Je voudrais également citer certains cas intéressant ma propre circonscription. Les cultivateurs de ma région ne sont pas des fructiculteurs retraités mais des producteurs laitiers qui sont propriétaires de fermes dans les Prairies et touchent une part de la récolte. Ils s'estimeraient très heureux de pouvoir se rendre en Saskatchewan avec leurs propres camions pour y transporter chez eux, la provende dont ils ont besoin. Cependant, le ministre sait que cela est contraire aux règlements actuels sur le commerce des céréales.

Dans ma circonscription, le problème n'est pas le même que dans certaines autres circonscriptions. Nous produisons beaucoup de blé qu'on expédie par wagons entiers, principalement vers le littoral, comme céréales de provende. Il est évident que le montant de la subvention est soustrait du prix que ces cultivateurs reçoivent suivant les conditions du marché de Colombie-Britannique. Je sais que, dans l'ensemble, cette subvention aide beaucoup l'économie agricole de la Colombie-Britannique. Elle doit être maintenue; de fait, il faudrait l'augmenter. D'autre part, à mon avis, les producteurs de blé de la partie de la province que je représente devraient avoir droit à la même subvention que si leurs céréales venaient des provinces des Prairies quand ils en expédient vers le littoral pour qu'on les utilise là-bas comme provende. C'est tout ce que je voulais dire.

Je tiens à appuyer l'idée du maintien et même de l'augmentation de cette subvention mais j'exhorte le ministre à prendre en considération le point que j'ai soulevé à propos du versement d'une subvention à nos producteurs de blé qui expédient leurs céréales vers le littoral pour qu'elles y servent de provende.

M. Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire écho à certains des propos qui ont été tenus ici en ce qui concerne la situation des producteurs laitiers ou des aviculteurs de la côte. Il y a dans ma circonscription un assez grand nombre d'aviculteurs qui ont fort à souffrir des effets du régime actuel des prix de la provende. Certains d'entre eux ont pu surmonter leurs difficultés, ces derniers temps, en faisant venir de la provende de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Ils peuvent le faire, évidemment, sans intervention de la part de la Commission du blé.

Cette solution, toutefois, n'est pas sans comporter certains inconvénients. D'abord, il ne faudrait pas s'en tenir à des données qui puissent affaiblir l'autorité de la Commission du blé, et puis il ne faut pas oublier non plus que la quantité de céréales de provende qu'on peut obtenir de la région de la rivière de la Paix est assez limitée, vu l'absence de subventions. Je me dis depuis un certain temps que nous négligeons ici un avantage naturel dont l'Ouest pourrait tirer grand profit. La côte du Pacifique est la seule région du Canada à bénéficier d'un climat doux.

M. Nesbitt: Et nous?

M. Cameron (Nanaïmo): C'est une simple question de météorologie. Cela étant, le littoral du Pacifique bénéficie pour la production laitière ou avicole de certains avantages dont sont privées les régions au climat plus rude. Or, en deçà des Rocheuses, on trouve l'une des plus grandes régions de céréaliculture du monde. Il me semble étrange que nous n'ayons pas pu organiser notre économie agricole de façon à transporter les stocks énormes de céréales de provende,—dont à en croire nos collègues ici, le cultivateur des Prairies ne retirerait qu'un tout petit revenu,—jusqu'au littoral du Pacifique où ils pourraient servir dans les meilleures conditions à la production laitière ou avicole.

Je reconnais volontiers que l'action positive de l'État n'est pas entièrement en cause, mais il reste que cela tient peut-être à ce qu'il n'a pas agi comme il aurait dû le faire. En Colombie-Britannique la vente de la provende est à peu près entièrement entre les mains de deux maisons, dont l'une est la filiale entièrement possédée par l'une des grandes minoteries du Canada; l'autre a avec une autre minoterie des rapports extrêmement étroits qui tiennent à ce que les membres du conseil d'administration de l'une ou de l'autre sont souvent les mêmes. L'écart entre le prix payé au producteur de céréales et le prix que paient mes commettants est quasi incroyable. On me permettra de citer un exemple de ce mercantilisme inadmissible. Un de mes commettants possède une très grosse exploitation d'élevage de dindes. Un jour, en ayant assez de payer des prix énormes pour les céréales qu'il achetait à la maison en question, il a dit au représentant de celle-ci qu'il prenait des dispositions afin de faire venir de la région de la rivière de la Paix des céréales qu'il entendait broyer avec une meule qu'il allait installer lui-même. Le vendeur a immédiatement diminué le prix de $17 la tonne.

Il y a quelques années, le Gouvernement a fait procéder, dans ce secteur de l'économie, c'est-à-dire les meuneries, à une enquête qui

a donné certains résultats frappants, mais auxquels on n'a pas donné suite à l'époque. Je dirai, monsieur le président, que, si la subvention aux céréales de provende est sans doute souhaitable et devrait même être augmentée comme vient de le dire le député d'Okanagan-Revelstoke, on n'en résoudra pas pour cela le problème principal, qui consiste à veiller à ce que le produit des agriculteurs des Prairies arrive bien jusqu'à mes commettants et dans ma province, qui en ont besoin, tout en payant le moins possible à l'intermédiaire en cours de route.

Je recommanderai au ministre de l'Agriculture de consulter à nouveau très soigneusement le compte rendu de l'audition qui a eu lieu il y a quelques années au sujet des industries de la meunerie et des céréales, et de vérifier s'il pourrait conseiller à ses collègues de prendre quelque mesure tendant à remédier à l'état de choses incroyable qui entrave depuis des années l'industrie rentable et bien établie des produits laitiers et de la volaille sur la côte du Pacifique, en raison de la marge considérable qui existe entre le prix versé au producteur des provinces des Prairies et celui que doivent payer les aviculteurs et les producteurs laitiers sur la côte. Il me semble qu'il s'agit d'une question de grande importance pour le pays, et il faudrait que le Gouvernement prenne quelque disposition pour remédier à la situation.

M. Nowlan: Monsieur le président, j'ai traité à plusieurs reprises par le passé ce sujet et d'autres analogues. C'est pourquoi je me propose de ne parler que durant quelques instants. Je tiens à le répéter, comme je l'ai souligné par le passé, il ne s'agit nullement ici de "charité", ou d'assistance ou de quelque chose qui n'apporte pas au Canada un rendement économique certain. Je sais que, de toutes les dépenses encourues par le présent Gouvernement dans tous les domaines d'activité, il n'y en a pas un qui ait fourni un rendement économique plus considérable que celles-ci et qui aient contribué plus dans notre région à faire augmenter davantage le produit national brut dont le ministre des Finances aime tant à parler.

Dans l'Est du pays, nous avons actuellement une industrie agricole qui dépend presque entièrement de cette subvention relative au tarif-marchandises. Dans ma circonscription, dans le comté de Kings, nous possédons la région avicole la plus considérable au Canada. Il y a quelques années, cette industrie était déficitaire. Avant-hier est décédé un de ceux qui avaient le plus participé à son établissement, M. Manning Ells, le plus gros producteur de poussins d'un jour au Canada et l'initiateur de l'industrie avicole de la région. C'est à ses qualités de chef qu'il faut attribuer dans une large mesure l'expansion qu'a prise cette industrie.

Je rappelle, monsieur le président que cette subvention est essentielle. Je me joins aussi aux honorables préopinants qui soutiennent qu'en raison de la majoration du tarif-marchandises le gouvernement devrait étudier l'à-propos de relever la subvention. Il lui appartient évidemment de décider s'il peut le faire maintenant; toutefois, les discours prononcés à la Chambre soulignent la nécessité d'une telle mesure. Il n'est guère utile de bénéficier d'une subvention qui répond aux besoins d'il y a quelques années; nous assistons aujourd'hui à un relèvement général du tarif-marchandises qui anéantit en grande partie l'effet de toute subvention. Il serait intéressant de comparer la situation actuelle des producteurs des provinces Maritimes, quant aux effets de cette subvention, à ce qu'était leur situation avant l'entrée en vigueur de la hausse générale du tarif-marchandises.

Encore une fois, il est temps qu'on en fasse un élément permanent du programme fiscal du gouvernement. L'honorable député de Brant-Haldimand a demandé ce matin s'il y avait quelque fondement aux rumeurs voulant que ce programme soit abandonné. Le ministre des Finances aura beau nous reporter aux prévisions budgétaires, ainsi que l'a signalé l'honorable député de Brant-Haldimand, ces prévisions ne s'appliquent qu'à l'année en cours et, même alors, nous ne sommes pas certains qu'elles soient adoptées ou que les crédits soient dépensés.

A son dernier congrès, mon parti a adopté comme article de son programme l'application de cette ligne de conduite comme élément permanent de la politique économique du Canada. C'est être injuste envers les producteurs qui ont risqué leurs économies, qui ont développé l'industrie et transformé une région déficitaire en une région d'excédents,—comme ils l'ont fait dans l'Est,—de les faire dépendre d'un Gouvernement qui hésite à décider s'il doit prévoir cette année la dépense de tant de dollars pour la subvention, ou rien du tout. Il y a aussi que, jusqu'à tout dernièrement du moins, la moitié du montant a été votée dans le budget principal des dépenses et l'autre moitié dans les crédits supplémentaires.

C'est une des choses les plus importantes que l'on ait faites pour l'agriculture de l'Est du Canada depuis vingt ans. Elle est motivée à tous égards. Elle a rapporté plus d'argent au Canada que toute autre dépense faite pour l'agriculture dans l'Est. Je suis

persuadé qu'aucun gouvernement ne songerait à l'abandonner, mais qu'on l'inscrive donc dans les statuts, de sorte que les producteurs puissent avoir quelque certitude. Ils ont assez de difficultés aujourd'hui sans avoir à se demander quels sont les caprices du gouvernement ou de tout gouvernement au pouvoir. Il est temps d'en faire un programme permanent.

M. Johnson (Kindersley): J'aimerais poser une question au ministre pour élucider le problème dont l'honorable député de Nanaïmo a parlé. La subvention serait-elle accordée dans le cas d'une coopérative de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, ou des provinces Maritimes qui désirerait acheter des céréales d'un cultivateur de l'Ouest? Je sais qu'il aurait à se soumettre à la formalité administrative qui consiste à faire vendre les céréales à la Commission canadienne du blé et ensuite à les acheter de la Commission. Cependant, une coopérative ou un cultivateur important peut-il acheter une wagonnée de blé d'un cultivateur de l'Ouest par l'entremise de la Commission canadienne du blé et obtenir quand même la subvention sur cette wagonnée de céréales? Supposons que quelqu'un,—ce pourrait être un important éleveur de dindes, ainsi que l'a dit l'honorable député de Nanaïmo,—supposons que quelqu'un veuille acheter une wagonnée de blé n° 6 d'un cultivateur de la Saskatchewan dont le contingent est assez considérable pour une telle quantité. Cette personne pourrait-elle s'arranger avec la Commission canadienne du blé pour commander la wagonnée du cultivateur, se la faire expédier directement, l'acheter de la Commission canadienne du blé et ensuite recevoir la subvention pour ces céréales?

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, on a signalé que je pourrais dire quelques mots de cette question et d'une ou deux autres qui ont été mentionnées. J'espérais traiter ces sujets lors de l'examen des crédits principaux de mon ministère qui ont trait à ces différents problèmes. Le crédit à l'étude ne porte que sur un point, et je ne crois pas que nous respections parfaitement le Règlement en discutant plusieurs autres questions. Le crédit qui nous occupe n'a trait qu'à l'aide au transport.

La question qui vient d'être soulevée suscite certaines difficultés au cultivateur; mais, d'autre part, il est bien difficile de voir comment il peut en être autrement, si nous entendons maintenir le régime de la Commission du blé. La loi établie a toute l'ampleur que nous pouvons lui donner aux termes de la constitution. Nous pouvons régir l'expédition des céréales au delà de frontières provinciales et c'est ce que nous faisons en vertu de la loi sur la Commission du blé; mais, quand il s'agit de transporter les céréales à l'intérieur d'une province, nous sommes incapables de régir ce transport.

Cela entraîne certaines des situations qu'on a mentionnées. Tout d'abord, d'après une lettre, un cultivateur a vendu du blé à un autre à 60c. le boisseau. Par suite, on soutient qu'il devrait pouvoir le vendre d'une province à une autre à 60c. le boisseau. J'ai déjà dit et je répète que c'est là un état de choses que les gouvernements des provinces des Prairies pourraient rectifier. Il ne devrait pas être loisible à un cultivateur ou à un marchand de provende d'abuser d'un cultivateur qui est en difficulté parce qu'il ne peut obtenir de l'argent comptant, de le persuader d'accepter 60c. le boisseau de blé qui vaut $1.40 même sous le régime du versement anticipé. Il n'y a qu'une autorité qui puisse mettre fin à cela, c'est le gouvernement provincial. Je fais observer à certains de mes amis d'en face qui ont beaucoup parlé qu'ils ont bien plus d'influence que moi sur ces gouvernements.

M. Argue: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question?

Le très hon. M. Gardiner: Je leur recommande d'employer leur influence. Je réponds à la question dont vous parliez tantôt, question qui se pose dans l'Ouest, et dont vous parlerez encore.

M. Argue: Quand?

Le très hon. M. Gardiner: On dit que parce qu'un cultivateur vend le blé à un autre à 60c. le boisseau, en Alberta, il devrait être possible de le vendre outre-frontière, en Colombie-Britannique, à 60c. le boisseau, d'un cultivateur à l'autre. Je ne pense pas qu'il doive être possible dans une province des plaines de l'Ouest de vendre le blé 60c. le boisseau à l'intérieur de son territoire, quand ce blé, même sous le régime de versement anticipé, vaut $1.40 le boisseau. C'est une chose qui ne peut être réglée que par les gouvernements provinciaux.

Pour ce qui est de l'autre question, le transport du blé par la Commission du blé, il est raisonnable que lorsqu'on met le blé dans un élévateur, quel qu'il soit, le cultivateur touche un versement anticipé; il a aussi le droit de toucher des versements provisoires et le versement définitif quand ils sont faits. Par conséquent il n'a pas seulement droit au versement initial quand le blé entre à l'élévateur, mais aussi au versement définitif.

La Commission du blé insiste pour que le blé reste disponible de telle sorte qu'elle en puisse obtenir le meilleur prix possible au moment de la vente, où qu'il soit vendu. On dit en effet que si le cultivateur peut livrer son blé à quelque élévateur d'une compagnie, ou à l'un des élévateurs du syndicat, blé qui peut être expédié en Colombie-Britannique au delà des montagnes ou encore ailleurs, il est alors possible d'obtenir de la Commission, du blé de l'élévateur de cette même société. Il n'est pas garanti que ce soit exactement le même blé. On ne peut pas, je suppose, en suivre toutes les étapes. On ne peut pas certifier que le blé prélevé à l'élévateur initial soit exactement le même, mais ce serait du blé de même qualité, achetable de part et d'autre des montagnes au prix pratiqué ce jour-là par la Commission.

Le produit de la vente revient au syndicat. Il est d'ailleurs pourvu aux versements intérimaires et au versement final. Si nous nous en tenons au régime de la Commission du blé, je ne vois pas comment on pourrait autrement procéder pour assurer que le cultivateur d'un côté de la montagne recevra le paiement initial qui lui revient et que le cultivateur sur l'autre versant paiera le prix qui a cours au moment de l'achat. Tout cela fait donc partie des transactions entre le syndicat et la Commission du blé. La chose est actuellement possible, et elle peut se faire.

Pendant que j'ai la parole je dois relever, je pense, une couple d'autres questions qu'on a abordées. L'une portait sur la qualité de la provende qu'obtient un acheteur des provinces Maritimes et la qualité de celle qu'on obtient de l'autre côté des montagnes. J'ai continuellement sur mon pupitre à mon bureau la liste des prix de la provende destinée aux poussins de l'autre côté des montagnes. Un des éléments importants qui font monter ces prix est la farine de poisson que, certes, on ne produit pas dans les provinces des Prairies. On la produit à proximité de la région d'élevage des poussins. En outre, il y a d'autres éléments du coût qui sont absolument étrangers à la subvention versée au transport des marchandises.

Il ne s'agit ici que des céréales, non pas du produit moulu dans les provinces Maritimes ou en Ontario qui constitue la provende; c'est le blé, l'orge et l'avoine qui sont expédiés et pour lesquels on paie le transport. Le marchand de telle ou telle province fait alors moudre ces céréales qu'il vend aux cultivateurs sous forme de provende. Ce produit est bien différent de celui pour lequel une aide au transport a été versée initialement.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Les honorables députés conviendront avec moi, que, lorsque le cultivateur achète de la provende, même si elle n'est rien d'autre que du blé, de l'orge ou de l'avoine, du fait qu'elle est ensachée dans un beau sac bien décoré, une grosse part du prix d'achat tient non pas à la céréale elle-même, mais à un service quelconque. Je comprends fort bien mon honorable ami de la Colombie-Britannique quand il dit que tout ce que le cultivateur a à faire lorsqu'il s'adresse au marchand de provende, c'est de lui signaler qu'il pourrait expédier les céréales de la région de la rivière de la Paix à l'endroit où il est à certain prix qui réduirait de $17 le prix par tonne du produit fini. Je signale de nouveau qu'il ne s'agit là que d'une transaction qui se fait entièrement dans la province de la Colombie-Britannique. Notre gouvernement n'a rien à y voir.

M. Fulton: Ne paierez-vous pas à cet égard l'aide sur céréales de provende?

Le très hon. M. Gardiner: Naturellement pas; nous ne le faisons dans aucune province. Nous ne payons pas d'aide aux frais de transport des céréales produites à l'intérieur d'une province à un autre endroit dans la dite province. Comme l'a dit mon honorable ami, le cultivateur peut aller trouver un marchand de provende et lui dire qu'il peut se faire envoyer ses céréales de la région de rivière de la Paix à tel taux de transport et qu'il peut les moudre lui-même. Le marchand de provende ne désire évidemment pas que le cultivateur se lance dans cette opération. N'importe quel cultivateur peut faire cela. Il peut commander ses céréales dans les prairies et les obtenir par le truchement de la Commission du blé à un taux très inférieur à celui que lui fait payer l'homme qui moud les provendes, mais les marchands de provende ne veulent pas qu'il le fasse. Il ne s'agit que de négociations entre le particulier d'une part et le marchand de provende de l'autre. Toute la transaction se fait à l'intérieur de la province, et s'il devenait nécessaire de la réglementer, c'est la province qui le ferait.

Je répète que, même s'il coûtait probablement un peu plus cher de faire transporter les provendes au delà des montagnes jusqu'à Vancouver que de les faire venir de la région de rivière de la Paix, à moins que ce ne soit le contraire, je n'en sais rien, mais quelle que soit la différence, l'augmentation enregistrée dans bon nombre des cas signalés dépend beaucoup plus des frais qui n'ont rien à voir avec les taux de transport payés lors de l'expédition des céréales. Encore une fois, par conséquent, je fais remarquer qu'il serait préférable d'attendre l'examen de mes

crédits pour traiter un grand nombre de ces questions. Il sera possible d'en discuter au moment de l'étude du crédit particulier auquel elles se rattachent.

M. Johnson (Kindersley): Le ministre a failli répondre à ma question sans le vouloir. Ma question est très simple. Le ministre se rend compte, je crois, qu'on peut...

Le très hon. M. Gardiner: Je signale à l'honorable député que je ne répondais pas seulement à sa question mais à celle d'une douzaine de députés.

M. Johnson (Kindersley): Ma question se rattache directement à la subvention versée à l'égard des céréales de provende, subvention dont nous nous occupons en ce moment. Il est très facile de garder au wagon de céréales son identité. Beaucoup de cultivateurs pourraient charger directement leurs céréales à bord d'un wagon et, la vente s'opérant quand même par l'entremise de la Commission du blé,—je parle par expérience personnelle,—ce serait très facile de maintenir l'identité de ce wagon jusqu'à ce qu'il parvienne au producteur qui a acheté les céréales de la Commission du blé.

Le très hon. M. Gardiner: Ma foi, vous n'avez qu'à essayer. Personne ne vous en empêche.

M. Johnson (Kindersley): C'est un point important. La subvention à l'égard d'un wagon de céréales de provende est-elle versée à la coopérative ou à l'acheteur particulier, qu'il soit en Ontario ou en Colombie-Britannique?

Le très hon. M. Gardiner: Certainement, la subvention au transport est payée, quels que soient l'expéditeur ou la façon dont l'expédition s'est faite. La subvention est payée au destinataire quand il est établi qu'il s'agissait de céréales de provende.

M. Fulton: Il reste qu'il en coûte trois fois plus cher à nos cultivateurs de la Colombie-Britannique qu'aux cultivateurs des provinces des Prairies.

Le très hon. M. Gardiner: Non, cela ne coûte pas plus cher.

M. Fulton: Mais si. J'ai communiqué au ministre les chiffres qui m'ont été transmis par la Coopérative d'élevage de ma circonscription et qui révèlent exactement ce qu'il leur en coûte pour faire venir les différentes qualités de blé, d'avoine et d'orge au point de livraison et d'acheter ces céréales par l'entremise de la Commission, non pas par celle d'un intermédiaire mais bien par celle de la Commission. Ces chiffres révèlent que, pour la même quantité et la même qualité de céréales, les cultivateurs de la Colombie-Britannique paient trois fois plus cher que ceux des Prairies. C'est la situation dont j'ai parlé. Il faudrait nous aider, soit en relevant le montant de l'aide au transport des céréales, soit en nous permettant d'acheter directement du cultivateur des Prairies, comme le fait l'éleveur des Prairies, qui achète directement de son voisin.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne puis laisser passer qu'il coûte trois fois plus cher pour obtenir du grain...

M. Fulton: Le prix est de $65 la tonne, contre un prix qui se situe entre $20 et $25 la tonne. Je ferai tenir les chiffres au ministre.

Le très hon. M. Gardiner: Vous parlez d'engrais alimentaires auxquels on a ajouté autre chose. Je parle du grain à bétail.

M. Fulton: Moi aussi.

Le très hon. M. Gardiner: Je parle du grain, non pas des issues de mouture.

M. Fulton: Pourquoi dire que je ne parle pas du grain, alors que j'en parle? Je ne parle pas des issues de mouture, mais du grain acheté aux élévateurs.

Le très hon. M. Gardiner: Que le député écoute d'abord les réponses, après quoi il pourra dire ce qu'il voudra. Il n'est pas vrai que les cultivateurs situés à l'ouest des montagnes aient à payer leur grain trois fois plus cher que les cultivateurs des Prairies.

M. Fulton: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je savais que le ministre allait induire le comité en erreur. Pourquoi ne peut-il comprendre la question?

Le très hon. M. Gardiner: Je comprends la question, et je comprends aussi quelque chose à l'agriculture.

M. Fulton: Moi aussi.

Le très hon. M. Gardiner: Le fait est qu'on a cité certains cas ici,—et c'est à cela sans doute que songeait mon honorable ami,—où quelqu'un aurait écrit une lettre... je me demande si c'est l'honorable député de Kamloops ou un autre qui en parlait?

M. Fulton: Est-ce que vous répondez à ma question ou à celle de quelqu'un d'autre?

Le très hon. M. Gardiner: Je vais répondre à votre question. J'entends vous faire comprendre comment il se fait que quelqu'un d'autre aurait dû payer un peu plus. Quelqu'un a écrit qu'un certain cultivateur des Prairies a vendu des céréales à un autre cultivateur à 60c. le boisseau.

M. Fulton: Ce n'est pas de cela que je parlais. Je croyais que vous alliez répondre à ma question.

Le très hon. M. Gardiner: Je disais qu'on a déclaré ici,—et c'est à cette question que je répondais, et c'est ce que vous voulez dire quand vous parlez de $20 la tonne,—qu'un cultivateur vendait du blé à un autre à 60c. le boisseau. Je suis tout à fait disposé à reconnaître que quelqu'un, vivant au delà des montagnes, pourrait payer $1.80, c'est-à-dire trois fois plus. Mais il n'est pas indispensable pour le cultivateur de Kamloops ou d'ailleurs de payer pour ses céréales trois fois plus que ne touche le cultivateur des Prairies, à cause de quelque chose qu'on a fait ici, il paie le prix des céréales plus les frais de transport. Cette ligne de conduite comporte le paiement d'une partie de ces frais de transport par le gouvernement. La seule différence que le cultivateur doit réellement payer c'est sa part des frais de transport. S'il paie quelque chose de plus, il le paie parce qu'il ne veut pas moudre les céréales lui-même ou ne veut pas confier la mouture à quelqu'un d'autre moyennant rémunération. Il veut avoir le loisir d'acheter des céréales offertes en sacs de fantaisie où, dans bien des cas, on a ajouté autre chose. Quand il agit ainsi, après que les céréales ont subi tant de manutention, il ne peut pas comparer le prix avec celui que le cultivateur obtient de l'autre côté des Rocheuses et dire qu'il paie trois fois plus cher que ce qu'obtient le cultivateur.

M. Fulton: Le ministre n'a pas répondu à ma question. Je suis bien content qu'il ait répondu à la question de quelqu'un d'autre, si tant est qu'il l'ait fait. Ce que je voulais établir c'est que le cultivateur des Prairies,—et cela peut se prouver,—l'éleveur des Prairies peut s'adresser à son voisin et obtenir des céréales pour $20 ou $25 la tonne. Ces céréales ne se vendent pas par l'entremise de la Commission, mais c'est le prix que l'éleveur des Prairies paie son voisin, le producteur de céréales. L'Association des éleveurs de la Colombie-Britannique achète les céréales par l'entremise de la Commission canadienne du blé afin de bénéficier de l'assistance au transport des céréales de provende et elle constate que ça lui coûte plus cher, qu'elle paie entre $60 et $65 la tonne livrée à Williams-Lake, dans le cas qui nous occupe, et ce prix représente bien deux à trois fois ce que l'éleveur des Prairies paie les céréales de provende destinées à ses troupeaux.

Le très hon. M. Gardiner: Quoi qu'en dise le député, ce n'est pas exact, sauf dans quelques cas où on a vendu ces céréales à 60c. le boisseau dans les Prairies.

M. Fulton: Je sais ce que nous interdit le Règlement...

M. Knowles: Pas le ministre.

[M. Fulton.]

M. Fulton: ...mais je dis au ministre que ce qu'il affirme n'est pas exact.

Le très hon. M. Gardiner: A cet égard, nous sommes sur le même pied.

M. Fulton: J'ai moi-même porté ces choses à l'attention du ministre dans une lettre. Elles ont également été signalées au ministre du Commerce. J'en ai aussi parlé avec des fonctionnaires du ministère du Commerce. Or, jamais l'exactitude de mes avancés n'a été mise en doute. Si le ministre les met en doute ici c'est qu'il se rend parfaitement compte qu'il est coincé, qu'il ne saurait en sortir, de sorte qu'il formule des déclarations dont il sait fort bien qu'elles ne sont pas exactes.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami...

M. Fulton: Le problème, évidemment...

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami a sans doute...

M. Fulton: Un instant...

Le très hon. M. Gardiner: ... pris l'habitude de...

M. Fulton: Je n'ai pas interrompu le ministre lorsqu'il avait pris la parole. Il est parfaitement clair qu'on ne résoudra pas le problème, le Gouvernement étant parfaitement incapable de trouver une solution. Il pourrait tout de même avoir le bon esprit d'en convenir au lieu d'essayer de dénaturer les faits.

Le très hon. M. Gardiner: Peut-être mon honorable ami a-t-il pu parler comme il l'a fait au congrès conservateur, mais il ne saurait certainement pas s'exprimer aussi impunément en cette enceinte. Je l'ai écouté à la télévision et c'est précisément des propos comme ceux-là qu'il tenait au congrès. Le fait est que rien dans cette disposition relative au tarif-marchandises ne se rapporte à la question dont il parle, et que, pour ce qui est des dispositions de la loi relative à l'aide au transport des céréales, peu importe qui expédie les céréales ou comment elles le sont, une partie du transport est payée. A la fin de ses remarques, le député a dit que, s'il en est ainsi, c'est parce que cela se fait par l'entremise de la Commission du blé. Ce n'est pas cela. De fait, la majeure partie des expéditions de céréales de provende ne se faisaient pas par l'entremise de la Commission du blé, lorsque ce programme est entré en vigueur. Le grain pouvait être expédié d'un endroit à un autre par quelque moyen que ce soit. Du moment qu'il était démontré qu'il était destiné à servir de provende à la ferme, on versait l'aide au transport. C'est encore ce qui se

fait. Les autres questions dont on a parlé ne relèvent pas du tout de la distribution ici étudiée, mais de la loi sur la Commission canadienne du blé. Et cela est fait pour s'assurer que l'agriculteur des Prairies touche l'argent payé pour le grain, peu importe l'endroit où ce grain est vendu, que ce soit en Europe, dans l'Est du Canada ou au delà des montagnes. La loi est conçue de telle sorte que l'agriculteur touche le versement initial et est ensuite assuré d'obtenir tout l'argent qui lui revient de la mise en commun des céréales vendues. Voilà tout. Toutes ces autres questions regardent des choses dont on peut s'occuper à l'intérieur des provinces. Si du blé était vendu à ces prix en Alberta, ce qu'il ne faudrait pas faire, seul le gouvernement provincial pourrait intervenir pour mettre fin à cet abus. Si, de l'autre côté des montagnes, on vend des céréales à des prix supérieurs à ceux qui peuvent être exigés après qu'elles ont passé entre les mains des commerçants de la province, c'est là une situation dont on pourrait s'occuper mais je doute fort qu'il s'ensuive qu'on paie trois fois autant. On paie peut-être des services. Je mets en doute la déclaration portant qu'on paie les céréales en Colombie-Britannique trois fois autant qu'un cultivateur les paie en les achetant d'un autre cultivateur de ce côté-ci des montagnes sous le régime de prix que nous avons, à moins qu'une personne n'abuse d'une autre.

M. Fulton: Le ministre ne sait-il pas parfaitement qu'on ne peut obtenir d'aide pour le transport de céréales achetées directement par un cultivateur de Colombie-Britannique d'un cultivateur de l'Alberta?

Le très hon. M. Gardiner: Non, je ne suis au courant de rien de tel. Je sais qu'en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé on ne peut l'expédier de cette façon.

M. Fulton: On ne peut expédier les céréales. Le ministre ne sait-il donc pas qu'on ne peut obtenir d'aide pour le transport parce qu'on ne peut expédier?

Le très hon. M. Gardiner: Il n'est pas possible d'obtenir les céréales, voilà tout. Il ne s'agit pas d'obtenir de l'aide au transport.

M. Fulton: La seule façon de se procurer ces céréales consiste donc à les acheter par l'entremise de la Commission; en se les procurant ainsi, elles coûtent de $55 à $65 la tonne déchargées. Le cultivateur des Prairies peut se procurer les mêmes céréales chez son voisin pour un montant de $20 à $25 la tonne. Est-ce que le cultivateur de Colombie-Britannique ne paie pas trois fois autant?

Le très hon. M. Gardiner: Cela ne lui coûte rien de plus; abstraction faite des frais de transport et de manutention cela ne lui coûte pas trois fois autant. Que le député fasse donc le calcul lui-même. Dans ses chiffres, il tient compte du paiement initial ou d'une transaction d'une ferme à une autre, ce qui n'est pas ordinaire, dans le premier cas et du paiement définitif dans le second.

M. Fulton: Je parle du prix des céréales déchargées et je suis évidemment certain que 60 fait trois fois 20. Si mon cultivateur paie ses céréales déchargées $60 la tonne, elles lui coûtent trois fois autant qu'à l'agriculteur des Prairies, qui peut les acheter $20 la tonne chez son voisin.

Le très hon. M. Gardiner: Ma foi, si c'est le prix du transport qui fait la différence, ce serait exact, mais je doute qu'il en soit ainsi, de fait je sais qu'il n'en est rien.

M. Fulton: Ce que je signale, c'est que la politique du Gouvernement contraint l'éleveur de la Colombie-Britannique, qui veut acheter des céréales des provinces des Prairies, de les acheter de la Commission à un prix variant de $55 à $65 la tonne rendues chez lui, tandis que l'éleveur des provinces des Prairies les paie de $20 à $25 la tonne. La seule façon pour le cultivateur de ma province de se procurer des céréales des provinces des Prairies, c'est de les payer $65. Elles lui coûtent donc trois fois plus cher. A moins que vous ne fassiez quelque chose en ce qui concerne l'aide au transport ou que vous ne le laissiez acheter directement, il demeurera dans la même situation du point de vue de la concurrence. Le ministre ne peut nier ces faits. Ils lui ont été signalés l'an dernier. Le ministre n'a pas semblé disposé à prendre de mesure à cet égard, mais il ne peut nier ces faits.

L'hon. M. Pickersgill: Vous parlez des prix de contrebande.

M. Fulton: Je ne parle pas des prix de contrebande.

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

Le très hon. M. Gardiner: De fait, vous parlez de quelque chose qui arrive rarement.

M. Fulton: Nous avons un autre cultivateur ici, aujourd'hui.

L'hon. M. Pickersgill: Je me suis beaucoup plus occupé d'agriculture que vous.

M. Fulton: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut demander aux hauts fonctionnaires de la Commission du blé qui se trouvent dans cette ville et à ceux du ministère du Commerce s'il n'est pas vrai que ces achats se font dans les Prairies. Ils ne s'opposent pas aux achats et ne désirent nullement les faire cesser.

L'hon. M. Pickersgill: Elle n'a pas d'autorité sur eux.

M. Fulton: Comment est-ce un prix de contrebande alors?

L'hon. M. Harris: Je me demande si je puis ramener la discussion sur le point à l'étude. Nous traitons des contributions versées à l'égard des céréales de provende, des subventions au titre de leur transport; que soient fondés ou non les chiffres présentés par mon honorable ami, il reconnaîtra, je crois, qu'il parle d'une ligne de conduite relative à la Commission du blé, ce qui n'intéresse vraiment pas le crédit à l'étude.

M. Fulton: Elle atteint certainement le coût des céréales.

L'hon. M. Harris: J'y arriverai dans un instant.

M. Fulton: Vous devriez augmenter ce crédit pour tenir compte de votre ligne de conduite.

L'hon. M. Harris: Le crédit vise les contributions à verser au titre des frais de transport des céréales de provende, quel qu'en soit le coût.

Le prix du transport des céréales de provende des Prairies est d'environ $11 la tonne. Il s'agit ici d'une aide fondée sur ce prix et non pas sur le prix de revient des marchandises vendues ou livrées en Colombie-Britannique. J'espère donc que nous pouvons remettre l'étude de la question de savoir si, à cause de la Commission du blé, le prix de revient en Colombie-Britannique s'élève à tel montant plutôt qu'à tel autre, jusqu'à ce que le cas de la Commission du blé soit soumis à la Chambre. Si nous pouvons nous entendre là-dessus nous réussirons probablement à adopter ce crédit avant la suspension de la séance, à moins qu'il reste des questions auxquelles je n'ai pas encore répondu.

M. Quelch: On a tant parlé des prix inférieurs que des cultivateurs de l'Alberta touchent pour leur blé, qu'il y a lieu d'éclaircir l'affaire. Il est vraiment déplorable que de nombreux cultivateurs albertains aient vendu du blé à 60c. ou 65c. le boisseau. Ce n'est pas en prétendant que les gouvernements provinciaux devraient s'occuper du problème que le ministre y apportera une solution, mais bien plutôt en amenant le gouvernement fédéral à consentir des avances à l'égard des céréales emmagasinées sur la ferme, afin que les cultivateurs ne soient pas contraints de vendre leurs céréales 60c. ou 65c. le boisseau.

M. le président suppléant: La résolution est-elle adoptée?

[M. Fulton.]

M. Charlton: Non, monsieur le président.

Des voix: Il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Hahn: En disant que le grain à bétail pouvait être transporté de la région de la rivière de la Paix à la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique, le ministre de l'Agriculture a signalé que le versement d'une subvention n'était pas autorisé en pareil cas. En irait-il de même si le grain était transporté jusqu'au littoral du Pacifique par les voies ordinaires? La subvention au transport du grain à bétail est-elle versée dans de tels cas?

L'hon. M. Harris: Je ne comprends pas la géographie de mon honorable ami. Voudrait-il répéter sa question?

M. Hahn: Pour transporter le grain de la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique ou même en Alberta, jusqu'au littoral du Pacifique, il faut le faire passer par la ligne du *Northern Alberta Railway* jusqu'à Edmonton et de là par la ligne du National-Canadien jusqu'à Vancouver. Ces expéditions sont-elles, de la sorte, assujéties aux règlements de la Commission du blé et, partant, admissibles à la subvention?

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, je ne puis répondre par un oui ou par un non à cette question. Autant que je sache, le versement se fait d'après une pièce justificative que présente le commerçant ayant acheté le grain qui lui a été livré. Cette pièce indiquera l'endroit d'où vient le grain et aucun versement ne sera fait, j'imagine, si l'expédition s'est faite à l'intérieur d'une même province. Quant à savoir si la subvention sera versée à l'égard du grain qui passerait par une autre province, j'avoue que cette question ne m'a jamais été posée et je ne suis pas en mesure d'y répondre maintenant. Mais je m'assurerai si cela fait quelque différence et je dirai au député ce qui en est.

M. Hahn: L'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture est ici. Peut-être est-il capable de répondre à cette question qui revêt une certaine importance pour notre région.

M. le président: Le député de Roberval.

M. Hahn: Avant de passer à autre chose, j'aimerais que l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture nous dise si la subvention est versée à l'égard des céréales en

provenance de la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique, qui sont transportées par les moyens de transport réguliers, soit par l'Alberta, jusqu'à la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique.

M. McCubbin: Monsieur le président, je devrai considérer la question du député comme un avis; mais je puis lui assurer qu'il recevra une réponse.

(Texte)

M. Villeneuve: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots en rapport avec le crédit numéro 538, par lequel on nous demande de voter une somme supplémentaire de 2 millions de dollars pour l'aide au transport des céréales de provende de l'Ouest, afin de souligner les bienfaits qu'apporte la loi autorisant cette aide, particulièrement aux cultivateurs et éleveurs de la province de Québec.

Comme on le sait, cette aide dure depuis le mois d'octobre 1941 et vise le paiement, par le gouvernement fédéral, d'une partie notable des frais de transport des grains des élévateurs de Fort William en direction de l'Est du pays et notamment vers Montréal et Saint-Jean (N.-B.), avec compensation additionnelle pour les autres centres d'écoulement intermédiaires.

Les cultivateurs de la province de Québec comptent sur les grains de l'Ouest, puisque 75 p. 100 des céréales de provende consommées dans cette province proviennent des Prairies. Cela signifie qu'au-delà d'un million de tonnes de céréales par année sont transportées de l'Ouest au Québec. J'espère que mes honorables collègues des Prairies nous sont reconnaissants de la clientèle que constitue le Québec pour les producteurs de céréales de l'Ouest.

Le coût élevé de ces grains au point de départ et les frais non moins élevés de leur transport étaient devenus un problème pour le cultivateur et l'éleveur du Québec, par suite de l'accroissement des frais d'exploitation de leurs terres et du bas niveau du prix de vente de leurs produits.

Depuis le mois d'octobre 1941, le gouvernement fédéral a affecté la somme rondelette de 102 millions de dollars au transport de ces grains, de Fort William aux divers centres d'écoulement de la province de Québec, soit 15,633,000 tonnes au 1er décembre 1956. La moyenne de la subvention par tonne a été de $6.52 entre 1941 et 1953, et de $7.98 la tonne depuis 1953.

Les cultivateurs et éleveurs de la province de Québec ont donc bénéficié d'une subvention annuelle moyenne de $7,259,100, grâce à cette mesure bienfaisante.

On évalue à 1,000 livres, soit ½ tonne de grain, la moulée nécessaire pour engraisser un porc moyen en vue de l'abattage. C'est donc dire que nos cultivateurs ont reçu en moyenne approximativement $4 par porc en vertu de cette subvention au transport des grains. N'eût-ce été de cette subvention au transport des grains valant au delà de 7 millions de dollars par année au Québec et des primes relatives à la qualité du porc payées pour une moyenne de $1,226,100 par année aux cultivateurs et éleveurs du Québec, je crois que ces derniers auraient cessé depuis longtemps de pratiquer ce genre d'élevage. Les cultivateurs du Québec sont donc en mesure d'apprécier la générosité du gouvernement fédéral.

Aussi me fait-il plaisir, à titre de représentant des cultivateurs de la circonscription de Roberval, de louer la politique du gouvernement fédéral à l'égard du transport des grains et de lui demander de la continuer et, si possible, de l'améliorer encore pour le plus grand bienfait de la classe agricole qui traverse actuellement une période difficile.

Les cultivateurs de mon comté, par suite de la mauvaise récolte de 1956, devront compter sur l'extérieur pour se procurer des grains de semence et je sais que cette loi prévoyant une subvention au transport des grains les aidera indirectement à affronter cette nouvelle épreuve.

(Traduction)

M. Charlton: Nous avons été heureux d'apprendre ce matin de la bouche du ministre des Finances que tout ce qui figure aux prévisions pour l'année prochaine sera dépensé. Je puis me rappeler plusieurs cas de crédits qui ont figuré aux prévisions et qui n'ont pas été dépensés mais reportés sur une autre année. C'est pourquoi j'ai été heureux de recevoir du ministre l'assurance que cela ne se produira pas cette année.

L'hon. M. Harris: A la condition que nous puissions faire adopter le crédit, vous savez.

M. Charlton: Le poste sera adopté, ne craignez rien. Ce que nous voulons surtout, c'est que le ministère ne change pas d'avis à ce sujet entre-temps pour annuler ou réduire le montant alloué.

Je voudrais poser au ministre une question au sujet du point soulevé par l'honorable représentant de Saskatoon. Tient-on compte de la qualité de la provende pour laquelle la subvention est versée?

L'hon. M. Harris: Je pense que l'honorable représentant de Saskatoon et mon ami, l'honorable représentant de Brant-Haldimand, savent parfaitement que la subvention est versée à l'égard des céréales et non à l'égard

de la provende et que ce n'est pas la proportion de provende qu'achète le cultivateur qui lui vaut la subvention mais la proportion de grains qui entre dans la provende.

M. Charlton: Ce que j'aimerai surtout savoir, monsieur le président, c'est la réponse à la question soulevée par le député de Saskatoon. La subvention est-elle versée pour des céréales qui contiennent 90 p. 100 de graines de mauvaises herbes?

L'hon. M. Harris: Je ne pourrai répondre à cette question, à cause des détails qu'elle comporte, mais je me renseignerai certainement afin de déterminer s'il y a, dirai-je, des qualités inférieures de grain qu'on rejette à l'égard de la subvention.

M. Cardiff: Le ministre nous dira-t-il ce qu'on fait des impuretés et des graines qu'on sépare des céréales à la tête des lacs?

L'hon. M. Harris: Il me semble qu'il y a un peu trop de bruit. Le député voudra-t-il répéter sa question?

M. Cardiff: Je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qu'on fait des semences de mauvaises herbes qu'on sépare des céréales quand on les nettoie à la tête des lacs.

L'hon. M. Harris: Je ne puis vous le dire en ce moment, mais je me renseignerai sur ce qui se passe et le ferai savoir au comité.

M. Bryson: Monsieur le président, je prends la parole pour faire élucider une des déclarations que le ministre a faites avant le déjeuner. J'ai conclu de ses remarques qu'il est maintenant possible pour un producteur de céréales de provende de conclure un marché avec un éleveur et qu'une certaine transaction peut s'effectuer entre l'éleveur et le producteur par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Vous vous rappellerez que, l'an dernier, nous avons eu une discussion semblable au cours de laquelle j'ai posé exactement la même question. Même si le ministre a traité la question sous de multiples aspects, il a encore créé l'impression qu'il n'était pas parfaitement possible de faire une telle transaction. J'aimerais obtenir un peu plus de précision sur ce point. En même temps il a reconnu qu'il serait peut-être possible de faire quelque chose, et le ministre des Finances a dit que le problème continuera d'être examiné. Le ministre voudrait peut-être élucider un peu ce qu'il a dit ce matin. On a fait ici, ce matin, des observations qu'on aurait dû faire précédemment à propos de la mesure législative dont nous sommes saisis.

Bien que je n'aie pas entendu toutes les remarques du député de Cap-Breton-Sud, d'après ce que j'ai entendu, je crois que nous sommes en substance du même avis, lui et moi. Je suis disposé à dire que les Canadiens devraient subventionner le transport des céréales de provende vers l'est du Canada ou ailleurs pour nourrir les bovins laitiers et la volaille, mais on a bien sujet de contester qu'il soit raisonnable du point de vue économique de s'attendre que nous prenions des céréales de provende d'une région du pays pour les transporter au loin, ce qui pénalise non seulement les Canadiens parce qu'ils versent des subventions à l'égard du transport des céréales, mais aussi, en fin de compte, les consommateurs qui consomment le produit fini. Ce qui serait raisonnable, à mon sens, serait de nourrir les bestiaux là où on les élève. Je trouve que c'est la méthode la plus économique.

Donc, sans être opposé à ces subventions, je pense que nous devrions songer à dépenser une partie des fonds à l'avantage des consommateurs, des Canadiens en général. J'aimerais obtenir une déclaration du ministre au sujet de la thèse d'après laquelle un producteur et un éleveur peuvent conclure une entente avec la Commission canadienne du blé pour faire transférer des céréales de l'un à l'autre.

L'hon. M. Harris: Je reconnais avec mon honorable ami que certaines des choses dites ce matin auraient dû l'être en une autre occasion, c'est-à-dire lors du budget principal des dépenses. On n'a pas coutume lors de l'examen des crédits supplémentaires de discuter l'ensemble de la question dans tous ses détails, bien qu'il puisse y avoir des questions d'une certaine importance qui exigent une réponse en cette circonstance. Je ne pense pas, par conséquent, devoir éclaircir l'explication fournie ce matin par le ministre de l'Agriculture. Je pense toutefois pouvoir déterminer ce qui a été compris par quiconque négocie par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Je pense qu'en théorie il serait possible à un producteur de passer avec un consommateur un contrat portant sur la vente de céréales aux fins de la subvention. Mais le transport des céréales de provende au delà d'une frontière provinciale les fait tomber sous la juridiction de la Commission canadienne du blé et la difficulté réside dans le fait que la vente doit être faite par le cultivateur à l'égard de ses propres céréales et il est très difficile de passer avec la Commission du blé un arrangement quelconque qui maintienne l'identification des céréales une fois qu'elles sont engagées dans les rouages de la Commission du blé. Je pense qu'il s'agit là d'une difficulté d'application pratique. J'espère que si les députés pensent qu'il existe un moyen de surmonter cette difficulté, ils en parleront à l'occasion de l'examen des crédits principaux.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ
ET DE L'IMMIGRATION

Division de l'Immigration—

539. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subvention au transport d'immigrants et de colons sur l'océan et à l'intérieur du pays, et d'autres formes d'aide—Crédit supplémentaire, y compris l'autorisation de consentir des avances, nonobstant la Loi sur l'administration financière, au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, à l'égard des frais de transport et d'autres formes d'aide relativement aux réfugiés hongrois venant au Canada, ainsi qu'aux provinces pour les frais d'entretien desdits réfugiés, $9,000,000.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne crois pas devoir demander à la Chambre d'adopter ce crédit sans expliquer brièvement non seulement l'objet du crédit mais aussi ce qui se fait grâce aux mesures approuvées presque unanimement par le Parlement à la session spéciale de novembre dernier.

Comme les honorables députés se le rappellent, le lendemain de la prorogation de la session, je suis parti pour Vienne. Arrivé le jour suivant, j'y suis resté trois jours. Même si un ou deux journaux canadiens ont émis des doutes sur la nécessité et même l'utilité de ce voyage, je pense qu'il était bon que je le fasse si nous voulions donner suite à la ligne de conduite expliquée au Parlement et approuvée par lui. Il m'était ainsi possible de décider certaines choses sur les lieux alors qu'il eut été difficile à des fonctionnaires de le faire, sans échanger de nombreuses communications avec quelqu'un qui eût été très loin pour fournir les précisions demandées. Avant de partir pour l'Autriche, je me demandais déjà, non sans inquiétude, si nous avions là-bas les immeubles nécessaires. J'avais déjà souligné l'importance de la chose à mes fonctionnaires, une ou deux fois.

M. Nicholson: Des immeubles?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit immeubles et c'est ce que je voulais dire, des endroits où les gens pourraient s'asseoir en attendant qu'on étudie leurs demandes. Notre bureau à Vienne, comme tous nos autres bureaux, est maintenu de la façon la plus économique possible. Il est situé au quatrième ou au cinquième étage, peut-être comprend-il les deux étages, d'un immeuble de bureaux dans Vienne même. L'immeuble est muni d'un petit ascenseur propre à transporter deux personnes et d'un escalier qui tourne autour de l'ascenseur, ce qui est parfait lorsqu'il n'y a que six ou sept personnes qui pénètrent dans l'immeuble en une heure. Le lundi matin qui a suivi mon arrivée à Vienne, plus de cent personnes attendaient à la porte de l'immeuble, m'a-t-on dit, depuis cinq heures du matin. Je n'y étais pas, mais on me l'a dit. Au moment où je terminais mon déjeuner, vers neuf heures, le directeur de l'immeuble est venu me dire qu'il était impossible de pénétrer dans l'immeuble et qu'à son avis je devais retarder un peu ma visite, puisque l'escalier était encombrée, de même que l'ascenseur, et qu'il était impossible de bouger.

J'ai dit que c'était exactement ce à quoi je m'attendais. J'estimais que le véritable problème ne viendrait pas du manque de personnel ni même probablement du manque de médecins ni du manque de moyens de transport pour faire entrer les gens au Canada, mais bien du manque d'espace disponible pour les recevoir. J'avais toute raison de croire, ai-je dit, que je devais aller immédiatement examiner la situation. Entre temps les policiers avaient persuadé aux gens de reculer de sorte qu'il était possible d'entrer dans l'immeuble. Nous avons immédiatement téléphoné à un propriétaire de salle de danse ou d'une bâtisse du genre située à quelque milles de là, et dont une compagnie maritime se servait afin de prendre des dispositions pour le transport d'un groupe de Hongrois qui devait arriver au Canada un peu plus tard. J'ai dit qu'il faudrait louer ce local pour le reste du mois. Nous avons finalement réussi à trouver quelqu'un qui pouvait nous autoriser à occuper cet immeuble; nous lui avons dit que nous arrivions en automobile, que nous nous installerions dans cet immeuble et que nous parlerions du loyer plus tard. A onze heures et demie, nos fonctionnaires étaient effectivement en voie d'y interroger des gens que nous avions fait venir du bureau régulier d'immigration, situé à une couple de milles de là, dans deux ou trois autobus que nous avions loués.

Nous avons éprouvé les mêmes difficultés dans la recherche d'un endroit de rassemblement où ces gens pourraient attendre jusqu'à ce qu'on dispose des moyens de transport nécessaires pour les amener au Canada. Le même problème a surgi à l'égard de l'espace dans les navires. Évidemment, le pont aérien a beaucoup aidé au transport rapide de quelques immigrants mais il était évidemment préférable d'utiliser des navires pour pouvoir en transporter un plus grand nombre à la fois. M. Jacobson, du comité intergouvernemental pour les migrations européennes, est venu me rencontrer à Vienne à midi ce lundi-là et nous avons pris sur place des dispositions pour le transport par mer d'environ 5,000 Hongrois.

Dans la matinée, immédiatement avant le lunch, je m'étais entretenu pendant une demi-heure avec le ministre autrichien de l'Intérieur; j'ai cherché à lui faire comprendre l'importance de mettre à notre disposition, en

Autriche, un camp où pourraient se rassembler ceux qui se préparaient à venir au Canada afin que nous sachions où les trouver au moment où nous disposerions des moyens de transport nécessaires. Évidemment, ce camp ne devait pas relever du gouvernement canadien et, au début, on ne songeait même pas à en confier la direction à des Canadiens. L'organisation allait en être confiée, généralement parlant, à l'ICEM, si on me permet de raccourcir le nom assez long de cet organisme. On nous a dit que les casernes de Wiener Neustadt pourraient être mises à notre disposition. Soit dit en passant, il paraît que c'est dans ces casernes que le maréchal Tito, il y a bien longtemps, a subi son instruction militaire à l'époque où il appartenait à l'armée de l'empire autrichien.

Les Russes avaient laissé les lieux en assez triste état. J'ai tenu à les voir de mes yeux. On m'avait dit qu'ils étaient prêts à recevoir des hôtes, qu'ils possédaient lits, matelas, cuisines, et autres choses essentielles. Il y avait bien quelques lits et quelques paillasses, il n'y avait par contre ni fenêtres ni chauffage. Il y avait, disait-on, une cuisine, mais personne ne pouvait retrouver la clef. Il était bien évident qu'il faudrait d'assez importants travaux de remise en état simplement pour rendre l'endroit habitable le moins du monde par temps froid,—et il faisait très froid. Nous avons mis les choses en train, et le local a été occupé environ dix jours plus tard.

Il ne m'a pas semblé, cela fait, que mon séjour à Vienne pût se prolonger utilement. L'expérience m'a appris que les ministres peuvent être bien utiles à leur façon, mais dès que les questions de principes sont réglées, il vaut beaucoup mieux laisser aux fonctionnaires sur place le soin de se débrouiller plutôt que de rester là à les embarrasser.

M. Knowles: Il valait mieux que le ministre s'efface.

L'hon. M. Pickersgill: C'est bien ce que j'ai fait.

Cette histoire a déjà été racontée ailleurs mais je crois que je devrais la consigner au compte rendu. A mon arrivée à Vienne, le samedi après-midi, une des premières choses que j'ai apprises, c'est que la faculté de sylviculture de l'une des universités hongroises avait traversé en groupe la frontière autrichienne et que le doyen s'était entretenu, avec notre ambassadeur, un jour ou deux auparavant, de la possibilité d'établir la faculté au Canada. J'avoue que cela m'a mis l'imagination en ébullition et qu'au cours de la soirée, pendant que je dînais avec le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, je ne pouvais m'empêcher de ruminer cette affaire et de chercher le moyen de la régler de façon expéditive.

Enfin, tard dans la soirée, j'ai envoyé un télégramme à mon collègue, le ministre des Pêcheries, et un autre à ma femme, demandant à l'un de me téléphoner à une heure qui correspondrait à peu près à sept heures à Vienne et au ministre de le faire une couple d'heures plus tard.

L'hon. M. Sinclair: Peut-être y a-t-il lieu de signaler que je me trouvais à Vancouver.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre des Pêcheries était effectivement à Vancouver et c'est pourquoi j'ai cru bon de communiquer avec ma femme, parce que je pouvais le faire beaucoup plus tôt qu'avec le ministre des Pêcheries, à cause de l'écart de trois heures. C'est très compliqué de téléphoner de Vienne à Vancouver.

Coïncidence vraiment extraordinaire,—c'est une coïncidence quand on se sert du téléphone transatlantique,—ma femme m'appelait à sept heures le dimanche soir. Je lui ai dit de communiquer avec le ministre des Pêcheries, à Vancouver, pour lui demander s'il ne pourrait pas faire le nécessaire pour que cette faculté pût se transporter en Colombie-Britannique et être affiliée à l'université de la province, et aussi s'il ne pourrait pas voir à leur assurer un abri là-bas et me renseigner sur tout cela avant minuit. C'est ce qu'il a fait. Je ne pense pas qu'une chose de ce genre se soit produite bien souvent.

Dimanche soir dernier, ces professeurs et étudiants passaient par Ottawa. Sauf erreur, ils sont actuellement à Abbotsford, après quoi ils se rendront à Powell-River, où ils passeront un certain temps et où ils apprendront l'anglais.

Quand j'ai eu la conviction que j'avais fait tout ce que je pouvais faire à Vienne, j'ai quitté la ville, en automobile, vers huit heures du soir, parcourant quelque 200 milles en Autriche occidentale. J'ai passé la nuit dans un petit hôtel et le lendemain matin je me suis rendu où étaient ces étudiants. Je leur ai transmis l'offre que mon collègue m'avait faite la veille. Après d'assez longs pourparlers, au cours desquels je leur ai exposé les attraits de la Colombie-Britannique...

L'hon. M. Sinclair: C'est une tâche facile.

L'hon. M. Pickersgill: ...et certains des avantages que l'offre présentait, tant pour nous que pour eux, je suis parti en emportant leur acceptation. J'ai également constaté, à cet endroit situé non loin de Salzbourg où se trouvaient les réfugiés, qu'il y avait

là aussi de 100 à 150 autres étudiants, des étudiants en génie minier ou pétrolier, des étudiants en géologie et diverses autres sciences, ainsi que des professeurs, qui, eux aussi, étaient intéressés à venir au Canada. Ils ont exprimé le désir de n'être pas séparés au Canada et je leur ai dit que je tâcherais de trouver un endroit où ils seraient tous ensemble. Je ne pouvais rien promettre, mais j'ai dit que je verrais ce qui serait possible de faire. J'ai dit que, selon moi, il ne faudrait pas songer à les envoyer, eux aussi, en Colombie-Britannique, mais qu'on trouverait un autre endroit.

Aussitôt que possible je suis entré en contact avec mon collègue l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) et nous avons pris des dispositions pour que l'un de ces étudiants aille à Toronto. Je puis ajouter que mon honorable ami l'a reçu chez lui et s'en est occupé pendant une couple de semaines, afin de voir les possibilités qui s'offraient. Le député s'est adressé au président de l'Université de Toronto, ainsi qu'à un certain nombre d'hommes d'affaires éminents de Toronto. Une offre très généreuse a été faite en vue de recevoir ces professeurs et étudiants.

Dans l'entre-temps, j'avais communiqué avec le chancelier de ma propre université, celle du Manitoba, au sujet de ces étudiants, car, à ce moment-là, je ne savais au juste où l'on pourrait les diriger. Quelques jours plus tard, quand je suis arrivé à Paris, M. Sifton et le premier ministre du Manitoba, qui se trouvaient ensemble, m'ont téléphoné. On avait cru que ce groupe représentait une faculté au complet et on avait formulé l'offre la plus généreuse, offre dont, personnellement, je serai éternellement reconnaissant et fier. On avait en effet offert d'accueillir ce groupe d'étudiants et de professeurs, de les faire venir au Manitoba et de les faire vivre complètement pendant un certain temps.

Dans l'intervalle, les journaux avaient parlé, un peu partout dans notre pays, de ce groupe d'étudiants. Nous avons donc reçu d'autres offres de l'Université d'Ottawa, de l'Université Laval et de divers autres endroits qui, sans posséder d'université, pouvaient espérer former, avec ce groupe d'étudiants, les cadres de quelque chose. Toutes ces offres posaient un vrai problème. Le jeune étudiant qui était venu chez nous, en tant que représentant de ses camarades, a rendu visite à ces diverses universités. J'ai eu l'impression que la meilleure façon de faire consistait à lui permettre de visiter les universités, de comparer les offres et de communiquer avec les autres étudiants. Ils ont enfin décidé de s'établir à Toronto. Je puis dire que ce groupe d'étudiants est actuellement à Toronto ou doit y arriver avant la fin de la journée.

Une voix: Il y est arrivé ce matin.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais dire également,—bien qu'en le disant je sorte de mon sujet,—que beaucoup d'autres étudiants se trouvent à Vienne et ailleurs en Autriche et cherchent à venir au Canada ou aux États-Unis afin de terminer leurs études. Il y en a actuellement une centaine environ à Montréal. La Conférence nationale des universités canadiennes a formé un comité pour étudier le degré d'avancement de ces étudiants et examiner toutes les offres d'aide qui ont été faites, dans l'espoir de déterminer celles qui répondront dans la mesure du possible au degré d'avancement des étudiants intéressés, afin de les placer dans les diverses universités du pays.

J'ignore si les offres d'assistance qui ont été faites jusqu'ici correspondent au nombre d'étudiants qui sont au Canada. C'est une des raisons qui m'incitent à dire quelques mots ici de la situation dans l'espoir de voir mes paroles se répercuter en dehors de la Chambre et peut être y porter fruit. Il me semble qu'à la lumière du grand intérêt qui s'est manifesté dans tout le pays il y a quelques mois à peine à la suite de la très intéressante conférence de St. Andrews, il serait très déplorable que nous laissions s'échapper l'occasion qui s'offre à nous au Canada d'obtenir des jeunes gens qui sont sur le point de terminer leur formation,—à qui il ne reste qu'à apprendre l'une ou l'autre des langues officielles du pays et qui, étant pour la plupart très bien doués, pourraient probablement le faire en quelques mois grâce aux méthodes actuelles d'enseignement intensif. Ce serait dommage, je le répète, si nous nous abstenions de profiter de cette occasion d'enrichir le pays.

Maintenant, monsieur le président, je reviendrai à mon exposé, que je tâcherai d'abréger autant que possible.

J'avais évidemment annoncé, dès qu'il fut question du transport de ces réfugiés hongrois, que tous nos bureaux en Europe donneraient la préférence aux demandes de ces gens. Après avoir vu ce que j'ai vu à Vienne (il y avait en effet, au moment de ma visite, encore 70,000 de ces réfugiés en Autriche, tandis que le nombre de ceux qui y affluaient tous les jours correspondait au moins à celui de ceux qu'on évacuait), il m'a semblé que nous ne devrions accepter de réfugiés,—sauf dans les cas où ils ont des répondants au Canada,—d'aucun autre pays de refuge secondaire tant que le problème resterait aussi grave en Autriche. J'ai aussi pensé qu'il serait souhaitable de vérifier la situation dans les bureaux des pays voisins, et de mettre aussi au point (bien que la

question ne soit pas absolument pertinente au débat) les perspectives de l'immigration cette année dans ces pays.

J'ai constaté qu'en Allemagne, le gouvernement n'avait pas fixé de limite au nombre des réfugiés qui seraient accueillis, mais il était assez difficile de les loger. Toutefois, on voulait les garder tous, parce qu'il y avait en Allemagne une pénurie de main d'œuvre. Dans ces circonstances, j'ai donné l'ordre de ne pas délivrer de visa, sauf aux réfugiés qui avaient au Canada des répondants disposés à s'occuper d'eux.

En Hollande, où je suis allé ensuite, j'ai constaté que le gouvernement de ce pays avait consenti à en accepter 3,000 et à les garder dans ce pays; il ne voulait pas que ces gens soient dérangés. Mais il estimait avoir de la place pour accorder un refuge provisoire à 2,000 autres. Il avait apparemment adressé des observations à Ottawa, de même qu'à Washington et à Canberra, au sujet de cette situation. Le soir précédent à Bonn, j'avais eu la même idée et je l'avais soumise au ministre hollandais qui m'avait répondu: "Nous avons déjà fait cette proposition à votre gouvernement". Nous avons eu un entretien au cours de l'après-midi, puis il est venu déjeuner à l'ambassade. J'ai pu rejoindre mon collègue le ministre des Finances au téléphone, et nous sommes convenus qu'il serait parfaitement conforme au mandat en vertu duquel j'agissais si je m'engageais à envoyer de la Hollande au Canada au moins 3,000 réfugiés entre le 1er mars et le milieu de l'été. Les Hollandais en sont venus à la conclusion qu'ils ne pouvaient trouver un abri qu'à 2,000 et nous avons conclu un accord aux termes duquel ce nombre de personnes est maintenant envoyé en Hollande. Les 500 premières y sont déjà arrivées. Ces 2,000 commenceront d'arriver en petit nombre au Canada dans des navires hollandais après le 1er mars et continueront d'arriver jusqu'au milieu de juin.

Cet accord me semble avoir le grand avantage de faire sortir d'Autriche 2,000 personnes de plus dans un délai assez bref et aussi de les garder en Europe durant l'hiver où, je n'ai besoin de le rappeler à aucun député, il nous est très difficile de loger un grand nombre de nouveaux venus au Canada.

Je suis ensuite allé en Belgique où j'ai constaté que la situation était à peu près comme en Allemagne. Sans être capable de recevoir un nombre illimité de réfugiés, on voulait garder ceux qui y étaient déjà. Il y avait du travail pour eux. Nous avons donc décidé alors de n'accepter à l'avenir que les sujets patronnés.

[L'hon. M. Pickersgill.]

A Paris, j'ai constaté que la situation en France était vraiment bien difficile. Les députés aimeraient peut-être savoir pourquoi. Avec la générosité caractéristique que ce pays a toujours manifestée dans les questions humanitaires, la France avait accepté un nombre illimité de réfugiés hongrois, dont environ 8,000 ou 9,000 étaient déjà arrivés. Les seuls endroits où on avait pu les loger étaient les baraquements, et tout député qui connaît par expérience les baraques françaises sait qu'il y a dans le monde des lieux plus hospitaliers que la caserne moyenne. Certaines de ces baraques étaient aussi occupées par des troupes françaises; il y avait des sentinelles de faction, et certains des réfugiés avaient l'impression d'avoir tout juste quitté une prison à Budapest pour arriver à une autre prison en France. Impression encore intensifiée par une propagande communiste des plus malheureuses, si bien que lorsque j'ai vu le ministre de l'Intérieur aux services duquel est confié le soin de ces gens-là, il m'a demandé d'envoyer des Canadiens visiter ces camps afin de dire à ceux qui s'y trouvaient que la France n'était pas un pays communiste, ni une démocratie populaire, mais une véritable démocratie. Les Français voulaient que ces gens restent et qu'ils travaillent, mais ils ne s'opposaient pas à ce qu'ils s'en aillent ailleurs si quelque autre pays voulait les accueillir. Il m'a demandé d'en accepter tout de suite quelques-uns pour montrer que c'était vrai.

Par suite de la ligne de conduite mentionnée plus haut, nous avions convenu d'en accepter un certain nombre et je me suis naturellement défendu de contremander quoi que ce soit, mais j'ai expliqué que je ne croyais pas qu'il serait bon d'accepter des réfugiés déjà en France, pays qui pouvait s'en charger, et de laisser l'Autriche porter un si gros fardeau. J'ai pensé que la meilleure chose à faire était d'envoyer nos fonctionnaires le plus tôt possible; suivraient ensuite des équipes appropriées qui délivreraient des visas valables après le 1er avril. Il m'a semblé qu'à cette époque le Canada serait prêt à les absorber. Nous espérons aussi que la situation se sera alors éclaircie en Autriche. De toute façon, le problème sera moins aigu en Autriche durant l'été. Le gouvernement français a jugé ces propositions tout à fait acceptables. Nous avons donc consenti à accepter 3,000 réfugiés pourvu que, dans l'intervalle, la France en accepte autant de l'Autriche. On est actuellement en train de donner suite à cette ligne de conduite.

Arrivé en Angleterre je me suis rendu compte que la situation n'y était pas aussi grave qu'en France, mais presque. La Grande-Bretagne avait même dû suspendre

le transport des réfugiés, vu le manque d'endroits où les loger. Le gouvernement et la population britannique avaient fait un effort magnifique, transportant 12,000 personnes au Royaume-Uni, dont 6,000 en trois jours environ au moyen d'un pont aérien vraiment extraordinaire qui fonctionnait même pendant mon séjour à Vienne.

Des difficultés de toutes sortes ont surgi cependant parce qu'une foule de ces gens prétendaient qu'on leur avait promis qu'ils pourraient émigrer aux États-Unis ou au Canada. Ils ont été très déçus de constater qu'ils étaient encore en Europe. Je me rappelle avoir entendu parler d'un groupe, en particulier, qui a été transporté en Écosse. Je suis sûr que la chose intéressera l'honorable député de Greenwood. Lorsque les personnes en cause ont demandé où elles étaient, on leur a montré la carte de l'Écosse. "C'est trop près de la Russie, ont-elles dit, nous voulons traverser l'Atlantique immédiatement."

Quoi qu'il en soit, le gouvernement britannique avait approché notre Haut commissaire pour voir si nous accepterions de faire entrer immédiatement certaines de ces personnes au Canada. Nous avons organisé une rencontre avec les personnes qui s'occupaient des réfugiés, et qui toutes étaient membres d'organismes bénévoles, ainsi qu'avec le ministère de l'Intérieur qui en avait officiellement la charge. Même si je n'ai pu conclure un accord à ce moment-là, j'ai fait une offre qui a été acceptée un jour ou deux après mon retour au Canada. C'était d'accepter 5,000 personnes du Royaume-Uni après le 1er avril à condition que les Britanniques recommencent le plus tôt possible à accepter un nombre correspondant de réfugiés d'Autriche. Cette entente a été conclue en toute sincérité et je suis sûr que les deux parties la respecteront.

Pendant mon séjour à l'étranger, j'ai pris des dispositions pour le transport au Canada, depuis ce moment-là jusqu'à la fin de janvier, de 9,000 à 10,000 réfugiés hongrois. J'ai cru qu'il ne serait ni prudent ni raisonnable de faire davantage avant mon retour à Ottawa, c'est-à-dire avant de savoir ce qu'on en pensait ici, avant de me renseigner sur le point où en étaient les préparatifs et avant que j'aie eu l'occasion de consulter mes collègues et de déterminer ce qui, à leur avis, pourrait constituer un objectif raisonnable pour les mois d'hiver. Aussitôt que possible après mon retour à Ottawa, j'ai consulté mes collègues et j'ai proposé qu'on prenne immédiatement des dispositions pour faire venir 2,000 autres immigrés par bateau, en février, et aussi pour obtenir de la *Maritime Central*, la seule société canadienne disposée à rester en activité après le 1er janvier,—Air-Canada et les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ayant déjà pris des engagements mobilisant leurs appareils,—qu'elle continue ses envolées. Il était également entendu que, dès que nous aurions acquis une certaine expérience pour ce qui est du placement de ces immigrés et de leur répartition dans le pays, nous étudierions l'opportunité d'en accepter davantage.

Au début de janvier, pendant que j'étais encore en convalescence après m'être fait enlever une esquille de l'épaule à l'hôpital, il m'a semblé que nous pourrions très facilement transporter par mer 1,000 personnes de plus à la fin de janvier et en février. Nous avons donc augmenté le total de mille. Plus récemment mes collègues m'ont autorisé à prendre des dispositions pour faire venir au Canada, en mars, 2,000 autres réfugiés. En plus de ceux-là, il y a toujours un certain nombre d'immigrants pour qui des Canadiens se portent garants; ces quelques immigrants sont transportés par les lignes aériennes ou maritimes ordinaires. Au bout d'un certain temps, leur nombre finit par compter. D'après nos estimations actuelles les plus sûres, plus de 15,000 réfugiés hongrois seront arrivés au Canada à la fin de février et il en viendra entre 2,000 et 3,000 autres en mars. De plus, il y a les quelques 10,000 réfugiés qu'on est à rassembler dans les trois pays dont j'ai parlé en vue de leur transport par groupes.

Cela ne veut pas dire du tout que nous cesserons toute immigration en provenance de l'Autriche après le mois de mars. Nous avons toujours été disposés,—nous le sommes encore,—à accepter ces gens pourvu qu'ils veuillent venir s'établir ici, pourvu que nous puissions vraisemblablement trouver des endroits où les loger et, au cours d'un délai raisonnable, leur trouver du travail. Nous les accepterons aussi rapidement que nous nous croirons en mesure de les accueillir et de les absorber. Il serait imprudent de prendre, trop longtemps d'avance, des engagements précis et trop hâtifs. Ce n'est pas la ligne de conduite que nous entendons suivre.

J'aimerais indiquer très brièvement, monsieur le président, si ce n'est pas abuser du temps du comité, quelle est la proportion de ceux qui viennent au Canada par rapport à l'ensemble de la situation en ce qui concerne les réfugiés hongrois?

M. le président: Je pourrais peut-être saisir cette occasion de signaler au ministre que son temps est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le président: Le ministre a-t-il l'autorisation de continuer?

M. Fulton: Je dirai tout juste un mot, puis le ministre pourra poursuivre.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie l'honorable représentant de Kamloops. Je tâcherai de ne pas dépasser une fois de plus le temps qui m'est alloué, monsieur le président. Environ 170,000 de ces réfugiés hongrois sont entrés en Autriche depuis le 4 novembre, et j'aimerais que les honorables députés réfléchissent un instant à ce chiffre, qui représente la moitié environ de la population de la région métropolitaine d'Ottawa. Ils sont entrés dans un pays de six à sept millions d'habitants; un pays pauvre, qui disposait de fort peu de locaux de surcroit. Environ 100,000 de ces réfugiés ont quitté l'Autriche à destination d'autres pays. Le groupe le plus important à quitter l'Autriche en bloc s'est rendu aux États-Unis. Les honorables députés ne sont pas sans savoir que 6,500 d'entre eux ont été admis aux États-Unis comme immigrants, et 15,000 ont été admis sur parole. Ne me demandez pas en quoi consiste cette admission sur parole, car je ne suis pas très au courant des règles de l'immigration aux États-Unis. J'espère sincèrement, et j'ai tout lieu de le croire, que les États-Unis en accepteront davantage. Mais c'est tout ce qu'ils ont fait pour le moment, et ce chiffre est inférieur à celui que nous nous sommes formellement engagés à accepter. Nous nous sommes déjà engagés à accueillir plus de 25,000 de ces réfugiés.

Je pense bien qu'immédiatement après les États-Unis viennent les Britanniques qui en ont accepté environ 12,000. C'est à peu près tout ce qu'ils prendront, à moins qu'il ne se produise un changement radical de politique, car ceux qu'ils accueillent maintenant ne sont guère acceptés qu'à titre de substitution. Les Français et les Allemands n'ont encore fixé aucune limite maximum au nombre de réfugiés qu'ils sont prêts à admettre. Environ 10,000 sont allés en France, et environ 10,000 en Allemagne. D'autres pays en ont accepté en nombres beaucoup plus petits. A l'heure actuelle, le seul pays qui fasse venir d'Autriche un nombre assez considérable de réfugiés est le Canada, soit qu'ils y viennent directement, ou indirectement. Numériquement par conséquent, nous nous sommes déjà engagés à accepter de 1/7 à 1/6 du nombre de ceux qui se sont réfugiés en Autriche.

Du point de vue des engagements financiers pris par nous à cet égard,—en supposant que la Chambre approuve le crédit en question, nous aurons dépensé proportionnellement beaucoup plus que n'importe quel autre pays, y compris les États-Unis. Nous n'avons pas dépensé plus absolument parlant, mais relativement parlant. Il faut dire ces choses, non pas que je veuille faire croire par là que nous avons trop fait ou que nous avons tout ce que nous pouvions ou devions faire.

[M. Fulton.]

Pour bien juger ce problème, il faut—et ce n'est que justice,—que le contribuable canadien, qui fait les frais de l'opération, sache ce que cela lui coûte et ce qu'il a pour son argent.

Qu'on me permette maintenant de dire un mot d'une question qui a, en fait, avec le crédit dont nous sommes saisis un rapport beaucoup plus étroit: c'est le problème de l'établissement. Nous avons bénéficié de la plus merveilleuse collaboration de la part de groupements bénévoles de notre pays tout entier. Je ne saurais en dire trop de bien. A certains moments tous ceux d'entre nous qui se sont occupés de la question ont peut-être éprouvé le sentiment qu'il pourrait, qu'il devrait même y avoir un peu plus de coordination, mais j'ai pour ma part adopté le point de vue selon lequel ce ne serait pas au ministère de l'Immigration d'organiser cette coordination sur le plan national. Les problèmes d'établissement se posent partout dans notre pays et on obtiendra à cet égard de biens meilleurs résultats si on s'en remet aux initiatives locales. Nous avons cherché à collaborer avec tous ceux qui sont disposés à aider. Nous avons cherché à donner tous les bons conseils qu'il était en notre pouvoir de donner au sujet de la façon la plus efficace d'organiser cette collaboration. Par contre nous n'avons pas essayé de tout régenter. Nous avons voulu inscrire notre activité dans le cadre des activités bénévoles. C'est, il me semble, la meilleure façon de faire.

Certaines idées fausses se sont répandues, à la suite d'une entente que nous avons conclue avec le gouvernement de la Saskatchewan. C'est mon collègue, le ministre des Finances, qui, agissant en mon nom pendant que je me trouvais à l'étranger, a conclu cette entente dont nous sommes très reconnaissants au gouvernement de la Saskatchewan. C'est une entente d'affaires, qui a été conclue sur un pied d'affaires. Nous nous sommes engagés à verser au gouvernement de la Saskatchewan la somme de $3 par jour à l'égard de chacun des réfugiés, tant que ceux-ci se trouveraient aux centres provinciaux d'accueil. Nous nous sommes également engagés à agir de la sorte dans les autres provinces où des centres d'accueil seront établis, au besoin. On me dit que cette initiative a été faussement interprétée dans certaines régions du Canada et qu'on s'imagine que chaque Hongrois qui met pied au Canada touche immédiatement $3 par jour. C'est, me dit-on, ce qu'on croit en certains endroits.

Ce n'est pas exact. Les réfugiés hongrois ne touchent absolument rien. L'argent est versé au gouvernement provincial ou à ceux qui s'occupent du centre d'accueil, en retour

des services rendus à cet endroit. Là où nous assurons la subsistance des Hongrois, comme nous le faisons pour tous les immigrants qui ne peuvent subvenir à leurs besoins la première année de leur arrivée au Canada, nous ne versons aucun argent à l'immigrant qui obtient cette subsistance: nous acquittons les factures, et elles ne s'établissent pas à $3 par jour. Nous obtenons ce service au plus bas prix possible, tout en assurant une honnête subsistance aux immigrés, et nous continuerons à suivre cette ligne de conduite.

En fait, on ne fait rien pour les réfugiés hongrois qu'on ne fait pas pour les autres immigrants après qu'ils sont arrivés au Canada. Sans doute acquitte-t-on les frais de leur transport jusqu'à l'endroit où ils doivent s'établir. C'est en cela seulement que le traitement qu'on leur accorde diffère de celui qu'on accorde à tout autre immigrant.

Une autre idée fausse,—à laquelle ont donné beaucoup trop de retentissement une ou deux personnes qui semblent presque avoir cherché à brouiller les cartes,—c'est que nous donnions à tous ces réfugiés des soins médicaux gratuits qu'on refuse aux Canadiens.

M. Gillis: C'est vrai.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas vrai du tout.

M. Gillis: Pendant un an.

L'hon. M. Pickersgill: Non, ce n'est pas vrai pour un an. L'honorable député de Cap-Breton-Sud n'est pas au courant des faits. Les immigrants hongrois et autres sont traités de la même façon que les Canadiens. S'ils sont dans l'indigence, on ne leur refuse pas de soins. Cependant, s'ils ont un revenu, ils paient leurs factures comme toute autre personne, voilà la situation. Nous ne courons pas non plus les factures à payer.

Je ne crois pas que ce soit la volonté de la Chambre, ni du pays, que nous traitions les immigrants mieux que nos propres nationaux. Je ne crois pas que ce soit la volonté de la Chambre ni du pays de leur donner un moins bon traitement. Ces gens sont venus ici,—je ne songe pas en particulier aux réfugiés hongrois mais à tous les immigrants,—nous les avons admis et nous leur avons assuré un asile en supposant qu'il deviendraient éventuellement nos concitoyens. A mon avis, il vaut mieux que nous les traitions le plus tôt possible sur un pied d'égalité.

Si le gouvernement fédéral fait certaines de ces choses la première année, c'est que, pour bien des organismes de bienfaisance au Canada, il faut ordinairement un an pour acquérir droit de domicile dans les cadres de compétence locale. Voilà la seule raison pour laquelle cela se fait. J'ai cru bon d'expliquer ces choses dans l'espoir que les faits dissipent certaines rumeurs.

Au titre de ce crédit, nous demandons 9 millions de dollars. Ce serait faire preuve d'optimisme que de penser que ces 9 millions acquitteront tous les frais de cette entreprise. Nous avions déjà quelque argent. Je remarque que l'honorable député de Perth, qui était ici il y a un instant ou deux, est maintenant absent. Au cours de l'examen du budget régulier, je crois qu'il m'a accusé de grossir un des crédits et j'avais dit à ce moment-là que j'espérais que l'argent ne serait jamais utilisé, parce que le crédit était prévu pour des circonstances d'urgence. Eh bien! malheureusement, et cela est tragique à dire, cet état d'urgence est survenu et nous avons été bien contents de disposer de cet argent, qui nous a permis de surmonter passablement bien la difficulté jusqu'ici.

Nous demandons un autre montant de 9 millions de dollars; nous puisons dans nos crédits ordinaires et recourons aux services de notre personnel régulier, et je ne pense pas que nous puissions commencer à évaluer tout ce que coûtera ce transport de réfugiés avant l'automne. En tout cas, cela coûtera beaucoup plus que 9 millions. En toute justice pour les députés, il faut le dire dès maintenant.

A mon avis, et tel est sans doute l'avis de tous les députés qui ont rencontré au moins quelques-uns de ces réfugiés hongrois, nous recevrons pour la pleine valeur de notre argent. Voici ce que j'ajouterai: il y aura des indésirables parmi ces réfugiés hongrois, quelques mauvais sujets, car cela est inévitable, et il vaut mieux envisager la situation dès maintenant. Mais j'espère qu'on n'insistera pas, au moins les personnes réfléchies, sur les quelques cas (car je crois qu'il y en aura peu) qui pourront nous décevoir. Je suis sûr qu'une telle attitude ne sera le fait d'aucun député. Si je m'y connais le moindrement en hommes, je dirai que la grande majorité de ces réfugiés sont intelligents et vigoureux. Ils sont intelligents et une bonne proportion d'entre eux possèdent un métier. La principale difficulté, c'est que très peu d'entre eux parlent soit l'anglais, soit le français. Une fois qu'ils auront franchi cet obstacle, ils feront, je crois, d'aussi bons immigrants, d'aussi bons colons et finalement d'aussi bons citoyens que nous ayons pu en obtenir et je pense qu'éventuellement ils ajouteront à la richesse de notre pays.

Il ne me reste plus qu'un autre point, monsieur l'Orateur. Bien qu'il ne soit pas strictement pertinent, je crois tout de même devoir en parler un peu. Il a été beaucoup question récemment dans les journaux du problème de transport qui se posera vraisemblablement le printemps prochain. Nous l'avons prévu au ministère de l'Immigration

dès le mois d'août dernier, longtemps avant que le problème hongrois vienne l'aggraver et depuis lors nous n'avons cessé de nous tenir en contact à ce sujet avec les compagnies de navigation et les lignes aériennes. A Londres, j'ai eu une conférence avec les représentants d'un certain nombre de compagnies de navigation. Nous avons eu également plusieurs autres entretiens. Il nous faudra recourir à des mesures spéciales et extraordinaires pour acheminer en même temps que les Hongrois, le flot régulier d'immigrants qui sera plus considérable cette année qu'il n'a l'habitude de l'être. Cependant, je crois que nous allons trouver le moyen de le faire, nous allons certainement tout mettre en œuvre pour cela, parce que, comme mon très honorable ami le ministre du Commerce l'a dit à plusieurs reprises, nous aurons cette année un programme d'immobilisations plus considérables que jamais, et la pénurie de main-d'œuvre sera l'une des plus aiguës de celles que nous aurons à subir plus tard au cours de l'année et nous ne voulons rien négliger pour que se poursuive l'essor que nous connaissons depuis quelques années.

M. Fulton: Monsieur le président, tous ici sont d'accord, j'en suis sûr, quant aux fins pour lesquelles on nous demande cette somme de 9 millions dans les crédits supplémentaires. Cependant, on peut faire certaines réserves et formuler certaines propositions quant à la façon dont l'affaire a été menée jusqu'ici et quant à la façon dont elle devrait être conduite à l'avenir.

Si je formule ici certaines réserves, on voudra bien ne pas me reprocher de ne pas souscrire aux fins pour lesquelles cet argent nous est demandé et pour lesquelles a été dépensée la somme mentionnée tantôt par le ministre. Tous les députés, comme tous les Canadiens d'ailleurs, sont d'avis, non seulement que ces réfugiés hongrois vont enrichir notre pays, comme l'ont enrichi tous les immigrants que nous avons reçus, mais que le Canada, en tant que nation, se doit de contribuer à la solution de ce problème.

Nous avons, cependant, des réserves sérieuses à faire. Si je dis qu'en écoutant le ministre, aujourd'hui ou auparavant, et qu'en lisant des comptes rendus de son voyage à Vienne, nous estimons qu'il ait fait un trop grand usage de la première personne du singulier, qu'il s'attribue un peu trop le mérite des diverses initiatives, ce n'est pas là une de ces réserves sérieuses dont je viens de parler.

Le meilleur point de départ est probablement celui où s'est arrêté le ministre, je veux dire les mesures prises en vue de l'établissement de ces gens au Canada. Tous ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre sont assurément d'avis que, sauf en ce qui a trait aux difficultés que suscite nécessairement la situation présente, on ne devrait pas procéder, à l'égard de ces immigrants, autrement qu'on le fait dans le cas des immigrants ordinaires et ne pas leur accorder de privilèges spéciaux dont ne jouissent pas les Canadiens. C'est à dessein que j'ai fait la réserve "sauf en ce qui a trait aux circonstances spéciales que suscite nécessairement ce déplacement de population", parce qu'on ne saurait certainement pas dire qu'il s'agit d'une migration ordinaire.

L'hon. M. Pickersgill: Certainement pas!

M. Fulton: Le ministre a signalé que dans ce mouvement de population, je dirais bien plutôt, dans cette bousculade, 170,000 personnes ont déjà fui la Hongrie vers l'Autriche, pays bien plus petit, plus pauvre et plus densément peuplé que le Canada et que bien d'autres pays du monde occidental. On ne saurait laisser l'Autriche aux prises trop longtemps avec la situation que cela suscite chez elle, car il s'agit d'une question à régler sans retard. En outre, je reconnais qu'il ne pouvait manquer de se produire des erreurs, des faiblesses et des déficiences dans la solution de ce problème jusqu'ici. Il ne serait ni juste ni judicieux de ne pas reconnaître ce fait et de critiquer le Gouvernement d'avoir cherché à régler un problème avant d'en avoir établi tous les détails de façon satisfaisante. De fait, mes critiques portent sur un tout autre point...

L'hon. M. Pickersgill: Nous avons été trop timides.

M. Fulton: Non; mais, étant disposé à courir les risques et à reconnaître que cela suscitera des problèmes, le Gouvernement ne fait pas assez pour résoudre ceux qui ont surgi. Il était inévitable qu'il y eût des problèmes, surtout en ce qui concerne la réception et l'établissement de ces gens au Canada, mais je ne suis pas du tout convaincu qu'on fait assez pour résoudre ces problèmes. Je ne suis pas de l'avis du ministre, quand il déclare que ce n'est pas la fonction logique de la division de l'immigration de chercher à coordonner le problème à l'échelon national.

Dans le cours ordinaire de l'immigration, dont on ne peut certainement pas dire qu'en vertu de la politique ministérielle, elle est trop vigoureuse, on pourrait probablement mieux prendre à l'échelon local les dispositions en vue de la réception et l'établissement des immigrants. Dans le cas d'un pareil mouvement d'urgence, il est déraisonnable de dire que les mesures d'accueil et d'établissement devraient de préférence se prendre sur

le plan local et que le ministère n'a nullement la responsabilité de les coordonner à l'échelon national. Voilà précisément la responsabilité qu'exige un pareil état de choses.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que le député ne veut pas être injuste et peut-être pourrions-nous économiser beaucoup de temps en évitant les querelles de mots. En ce qui concerne l'établissement, mon ministère en accepte la responsabilité. Je parlais de l'accueil, des mesures relatives au bien-être et à d'autres choses du genre qu'on prend à la suite de l'arrivée des réfugiés, puis entre le temps de leur arrivée et de leur établissement.

M. Fulton: J'ajouterai qu'ici encore vous devez considérer que ces immigrants ne pourront probablement pas s'intégrer dans le régime de l'embauche canadienne, dans le mode de vie de notre pays aussi rapidement que la grande majorité des immigrants qui arrivent normalement au Canada. Nous devons nous rappeler que dans une large mesure ces gens ne viennent pas au Canada "de leur plein gré", au sens strict de l'expression. Ils sont victimes des tragiques événements de Hongrie, pour employer l'expression du ministre. Beaucoup arrivent sans préparation aucune, la possibilité d'une émigration ne les ayant jamais même effleurés auparavant. Bien souvent, ils n'ont pas les moyens des immigrants ordinaires. On ne peut donc s'attendre qu'ils s'intègrent à la vie canadienne aussi vite que la majorité des immigrants ordinaires.

C'est pourquoi nous avons envers eux une plus grande responsabilité qu'envers ceux qui émigrent normalement. Nous le devons en toute justice pour eux mais aussi afin de protéger les légitimes intérêts des Canadiens. Il n'est pas juste pour le réfugié hongrois de le lancer trop vite dans le courant normal de l'emploi au Canada. Ce ne serait pas juste non plus pour les employeurs qui sont censés l'accepter ou pour ses camarades de travail qui s'intéressent non seulement à lui en tant que personne mais aussi au poste qu'il remplira. Tout en admettant comme inévitables certaines erreurs initiales, je me demande si l'on s'affaire assez pour résoudre ce problème et pallier ces lacunes.

Je n'ai pas rencontré beaucoup de ces immigrants moi-même mais j'en ai rencontré quelques-uns et me suis entretenu avec d'autres personnes qui en ont rencontré beaucoup. Une des choses dont, à mon avis, on ne s'occupe pas assez rapidement, c'est celle de l'instruction dans nos langues. Ceux que j'ai rencontrés sont arrivés au Canada munis d'une feuille d'immigration et d'une liste de phrases et de mots en hongrois et en anglais. C'est tout ce qu'il avaient, une seule feuille. Jusqu'au moment de les quitter, nous avions été incapables de découvrir quelles dispositions avaient été prises pour les munir d'une feuille plus complète d'expressions courantes ou d'organiser pour eux des classes où ils puissent apprendre la langue. J'imagine qu'il n'existe pas de fortes quantités de dictionnaires hongrois-anglais au Canada. Il me semble que c'est là une des exigences auxquelles le ministère devrait satisfaire en dotant les organismes locaux de bien-être d'une quantité suffisante de livres, publications de feuillets polycopiés ou livres imprimés, qui permettraient d'enseigner l'anglais ou le français aux Hongrois. Il faudrait apporter un soin tout particulier à l'organisation de cours pour ces gens.

Rappelons-nous que, depuis quelques années, le nombre d'immigrants entrés au Canada s'est établi à une moyenne un peu inférieure à 150,000. Nous sommes maintenant engagés à en accepter encore 28,000 et il est fort possible que nous en acceptions au moins 30,000 ou 40,000 en un an; c'est un cinquième de plus que l'affluence normale et cela pour un seul groupe. Il faudra plus qu'un effort ordinaire pour instruire ces gens sur le point de vue canadien, les arts et métiers canadiens et le mode de vie canadien, sans parler des langues anglaise et française. Je ne pense pas qu'une telle tâche puisse être laissée aux organismes locaux de bienfaisance, sociétés de citoyenneté canadienne et autres institutions qui, normalement, se chargent d'une partie considérable de ce travail.

Il est manifeste, je crois, que le ministère doit, en l'occurrence, se charger d'une plus grande partie des responsabilités et des efforts en vue d'aider à ces gens; autrement, ces réfugiés ne pourront pas s'adapter comme ils devraient à la vie nationale du Canada. Il s'agit ici de ce qu'on pourrait appeler avec raison une situation rapide, un effet d'écrasement; le ministère devra accepter une plus large part de responsabilités et déployer plus d'efforts qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Il faudra établir des camps ou des centres d'accueil. En plein hiver, à une époque où les occasions d'emploi, au Canada, sont, règle générale,—et c'est le cas actuellement,—beaucoup moins nombreuses que durant l'été, nous aurons à accueillir beaucoup plus l'immigrants que d'habitude. Il ne suffit pas de s'en remettre à la générosité des particuliers et de compter sur eux pour qu'ils accueillent ces immigrants et les hébergent jusqu'à ce que les perspectives d'emploi soient meilleures cet été. Cela pourrait durer six mois

ou plus. Le ministère doit étudier la situation et s'efforcer de trouver de l'espace, ne fût-ce que des camps provisoires,—je ne veux pas dire ici des tentes ni aucun abri de ce genre,—pour les loger. Nous avons dans certaines régions du Canada, des immeubles qui pourraient servir à cette fin et où il serait beaucoup plus facile de renseigner ces réfugiés que s'ils étaient disséminés partout dans des foyers, ce qui rendrait beaucoup plus difficile la coordination des efforts.

Je pense qu'il vaudrait mieux aussi se préoccuper davantage de mettre ces hommes et ces femmes, quand ils arrivent, au courant de ce qui a été préparé et des moyens disponibles pour leur instruction et leur placement, car ceux que j'ai vus et avec qui je me suis entretenu ont été reçus chaleureusement par les Canadiens qui les ont hébergés; c'étaient des gens qu'il faisait plaisir d'avoir chez soi. Comme l'a dit le ministre, la plupart d'entre eux avaient un métier. Ils tenaient à ne pas être à la charge des gens chez qui ils avaient trouvé à loger. Leur plus grand souci était de n'avoir pas à accepter la charité car ils voulaient pouvoir gagner leur vie au Canada le plus tôt possible. Ils voulaient d'une façon presque désespérée savoir quelles dispositions avaient été prises pour leur instruction. Les gens chez qui ils demeuraient essayaient de leur faire comprendre qu'ils pouvaient y rester aussi longtemps qu'ils le désiraient. Plus les Canadiens essayaient de leur faire comprendre qu'ils n'avaient pas à se faire de soucis pour le moment, qu'on était heureux de les avoir chez soi, plus les Hongrois avaient le sentiment que les Canadiens essayaient de leur faire la charité. Ils en étaient reconnaissants, mais ne voulaient pas venir dans notre pays et se faire accuser de se fier uniquement à la charité.

Il faut s'occuper de mettre sur pied beaucoup plus rapidement qu'on ne le fait maintenant, les moyens d'instruire ces gens et de les incorporer à la société canadienne. Je ne veux pas dire qu'il faut les y incorporer plus rapidement, mais qu'il faut commencer plus tôt à les instruire sur les moyens de s'intégrer.

Une autre des raisons pour lesquelles je suis convaincu que nous devons accepter cette responsabilité en ce qui concerne le problème de la réception de ces gens c'est la situation de l'Autriche. Si nous ne les recevons pas ils continueront d'encombrer de plus en plus les camps autrichiens. Je ne suis pas allé là-bas. Le ministre, lui, y est allé, comme aussi, M. Michael Barkway, l'un de nos courriéristes parlementaires. Lui et le ministre ne semblent pas du même avis en ce qui concerne la situation qui existe là-bas, pas plus qu'en ce qui concerne les responsabilités du Canada à cet égard.

[M. Fulton.]

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que nous différions d'avis en ce qui concerne la situation existant en Autriche.

M. Fulton: Je suis heureux de l'apprendre. Je dois donc en conclure que s'il y a divergences de vue, c'est au sujet de ce que nous devons faire pour soulager la situation plus rapidement que nous ne le faisons en ce moment. M. Barkway a, certes, donné à entendre qu'à moins qu'on ne prenne les mesures qui s'imposent pour activer le flot, non seulement les réfugiés hongrois auront-ils à souffrir une cruelle déception,—ce qui serait un mauvais début,—mais toute la cause de la liberté aura aussi à en souffrir parce que les propagandistes communistes dans cette région pourront alors affirmer, à l'adresse de ces réfugiés: "Les nations de l'Occident parlent de vous recevoir, mais tout cela ce sont de pures balivernes". Si on laisse languir les réfugiés en Autriche, la situation dans ce pays deviendra désastreuse. Il ne suffit donc pas de dire que, toutes proportions gardées, nous acceptons plus de Hongrois que n'en acceptent les États-Unis. Nous avons, toutes proportions gardées, plus de place qu'aux États-Unis.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'en conviens pas.

M. Fulton: Je ne crois pas que nous devions nous enorgueillir de ce fait, sans plus nous en préoccuper. Nous devons examiner ce que nous pouvons faire pour régler la question et ensuite remplir l'obligation que cela nous impose.

Nous sommes contents qu'on demande ce crédit de 9 millions de dollars, mais je ne crois pas que cet argent soit dépensé sagement si le ministère fédéral de l'Immigration n'accepte pas plus de responsabilités relativement à la réception, au logement et à l'établissement des immigrants, en particulier à leur instruction. A mon avis, c'est le temps de songer à prendre ces dispositions afin que nous puissions, non seulement poursuivre, mais en fait accélérer le mouvement vers le Canada de tous les immigrants que nous sommes disposés à admettre. Il faudrait que nos efforts tendent à faire venir chez nous aussi rapidement que possible le nombre d'immigrants que nous aurons fixé. Une autre question que je me pose,—c'est une question de détail, sans doute, mais j'aimerais que le ministre y réponde,—c'est celle-ci: Les réfugiés que nous acceptons en Autriche sont-ils seulement ceux qui se présentent à nos bureaux de l'immigration ou allons-nous dans les camps...

L'hon. M. Pickersgill: J'ai répondu l'autre jour à une question semblable.

M. Fulton: Le ministre devrait développer ce sujet. Je n'ignore pas qu'il en a parlé. C'est là l'un des points qui a préoccupé M. Barkway lors de son passage là-bas. Que fait-on précisément pour aller jusque dans les camps y installer les services nécessaires, afin de montrer à ces gens que nous sommes sincères lorsque nous leur offrons un asile dans notre pays? Il semble qu'il faudrait pour cela augmenter notre personnel, car cela signifierait doubler nos services. Le ministre nous décrirait-il le travail qu'on fait là-bas?

L'autre question à laquelle je songe est de nature générale. Quel est au total le nombre prévu de réfugiés qui entreront en Autriche? Croit-on que ce mouvement continuera au même rythme qu'auparavant? Je crois qu'il est déjà arrivé environ 1,000 réfugiés par jour. Mais quelqu'un a-t-il cherché à estimer quel sera, au total, le nombre de réfugiés? Croit-on même qu'il faudrait que ce calcul soit fait?

A combien évalue-t-on le nombre de ceux que le Canada croit pouvoir admettre et qui voudront bien venir dans notre pays?

Voilà, à mon avis, des questions auxquelles il faut répondre maintenant, afin qu'on puisse examiner les problèmes de l'établissement à la lumière de ces renseignements. Quel que soit le problème,—c'est à mon avis le point sur lequel il faut insister,—on ne peut pas le considérer comme un mouvement normal d'immigration et les responsabilités du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, celles de coordonner la réception et l'établissement de ces gens, sont beaucoup plus grandes que celles que le ministre semble disposé à assumer.

M. Gillis: Monsieur le président, au cours du débat sur les céréales de provende cet après-midi, le ministre des Finances semblait croire que nous nous écartions beaucoup du sujet. J'en conviens. Dans le cas qui nous occupe, il devra s'en prendre à son collègue qui siège derrière lui d'avoir ouvert un débat tout à fait libre sur l'immigration. J'aimerais dire quelques mots sur cette question mais je ne demanderai pas de temps supplémentaire.

Le discours du ministre a été bien provocant. Ses discours le sont toujours, mais je l'en absous toujours à cause de son peu de maturité politique. Il apprendra avec le temps.

L'hon. M. Pickersgill: Je me fais déjà assez vieux.

M. Gillis: Vous ne vous en tirez pas trop mal. Ce que j'aimerais éclaircir en premier lieu, c'est ce qu'il a voulu entendre quand il a dit que des gens, en s'efforçant d'être malfaisants, avaient donné ou tâché de donner l'impression qu'on payait des frais médicaux pour les immigrants. Cela n'est pas vrai.

Le ministre a dit que, de temps à autre, des déclarations étaient faites qui laissaient l'impression que les frais médicaux des immigrants étaient payés.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je faire une mise au point?

M. Gillis: C'est exactement ce qu'a dit le ministre.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit qu'on avait prétendu que les soins médicaux leur étaient assurés gratuitement. Cette affirmation a été répétée maintes et maintes fois par un commentateur bien connu de la radio de Toronto. Il n'y a absolument rien de vrai là-dedans.

M. Gillis: J'ai dit quelques mots là-dessus ici-même. Je ne veux pas passer pour une mauvaise langue. Le ministre m'écoute-t-il? Le ministre n'écoute jamais: voilà pourquoi il est si mal renseigné. Il fait son discours, puis il engage un tête-à-tête pendant que les députés essaient de le renseigner.

L'hon. M. Pickersgill: Je m'excuse. Je suis un peu sourd d'une oreille, malheureusement.

M. Gillis: Le ministre des Pêcheries vous importunait. A propos des soins médicaux, j'ai dit ici que les immigrants qui nous arrivent et qui sont sans emploi sont logés par le ministère du Travail dans un foyer de Montréal. C'est ce que propose le député de Kamloops dans le présent cas.

L'hon. M. Pickersgill: Ce foyer est utilisé actuellement.

M. Gillis: On y donne les soins médicaux aux sans-travail.

L'hon. M. Pickersgill: C'est exact!

M. Gillis: Sans qu'on s'occupe de l'évaluation des ressources. Quand ils quittent le foyer et s'en vont dans une autre province, des dispositions sont encore prévues pour qu'ils soient soignés, s'ils sont dans l'indigence. Voici un témoignage dont je tiens à faire part. Je faisais partie du comité qui a examiné les crédits du ministère du Travail, l'an dernier, et j'y ai soulevé cette question, à cause d'un montant paraissant dans ces crédits. Je vais lire les questions et les réponses. Elles se trouvent à la page 536 du douzième fascicule des délibérations du comité:

M. Gillis: D'après l'accord conclu avec les provinces à propos des frais médicaux, un fort montant serait prévu aux crédits?

M. Dawson: En effet.

M. Gillis: Dépensez-vous tout le montant autorisé chaque année à cette fin?

M. Dawson: Je crois que nous l'avons entièrement dépensé l'an dernier. Vous parlez de l'entente intervenue avec les provinces, n'est-ce pas?

M. Gillis: Oui.

M. Dawson: Pour la dernière année financière, $135,000 ont été votés à cette fin et nous avons dépensé $127,000.

M. Gillis: Cela donnerait à entendre que votre centre d'accueil était rempli à peu près à pleine capacité, n'est-ce pas?

M. Dawson: Non, il s'agit de dépenses médicales que partagent les provinces, une fois que les immigrants ont obtenu de l'emploi et sont rendus dans leur futur foyer.

M. Gillis: Une fois qu'ils ont été placés?

M. Dawson: Oui, ceci n'a rien à voir aux soins médicaux dispensés au centre d'accueil.

Puis j'ai voulu savoir pourquoi ils doivent acquitter les frais médicaux une fois qu'ils ont obtenu de l'emploi. On voit donc clairement qu'une année est prévue à l'égard de toutes sortes de frais médicaux, si les immigrants se trouvent dans la gêne après avoir obtenu de l'emploi.

L'hon. M. Pickersgill: C'est juste, mais s'ils ont du travail et de l'argent pour payer, cette disposition ne s'applique pas. Il y a évaluation des ressources, en d'autres termes. C'est ce que les municipalités font à l'égard des autres indigents.

M. Gillis: Bien entendu. J'ai alors souligné que nous avions ici un programme national d'assurance-santé au bénéfice des immigrants.

L'hon. M. Pickersgill: Sûrement, l'assurance-santé ne suppose pas l'indigence?

M. Gillis: Vous parlez d'un régime d'assurance-santé qui n'est pas à participation. Nous allons rendre les choses un peu plus difficiles pour nos propres gens.

L'hon. M. Pickersgill: Oh non, tous les indigents peuvent obtenir des soins.

M. Gillis: Ces dispositions existent au ministère du Travail et il se peut que d'autres dispositions existent dans vos services.

L'hon. M. Pickersgill: Si je peux éclaircir ce point, toutes ces questions seront du ressort de mon ministère durant le prochain exercice financier. Jusqu'à maintenant les deux ministères s'en sont occupés; l'un s'occupait d'un groupe et l'autre du reste.

M. Gillis: Je parlais de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, et je ne tente pas de deviner l'avenir. Nous examinerons vos crédits quand ils seront soumis à la Chambre.

Quand au crédit de 9 millions de dollars pour les fins d'admission d'immigrants hongrois, il va de soi que personne ne s'y oppose, après la façon dont le ministère a exposé la question. C'était un fervent appel à nos sentiments humanitaires. J'ai toujours pensé, cependant, que l'immigration devait faire l'objet d'un programme. Encore que nous soyons forcés d'aller chercher ces gens actuellement, il ne me plaît pas personnellement de voir des jeunes gens fuir leur pays quand il est en danger.

L'hon. M. Pickersgill: Assurément...

M. Gillis: Le ministre a dit ceci, au cours de son exposé.

Une voix: Voulez-vous qu'ils restent chez eux pour se faire tuer?

M. Gillis: On les a transportés en Angleterre mais ils n'ont pas voulu y rester, parce que l'Angleterre n'est pas assez éloignée de la Russie. On les a transportés en Écosse et ils n'ont pas voulu y rester parce que l'Écosse est encore trop près de la Russie. Où vont-ils fuir maintenant?

M. McIvor: En Irlande.

M. Gillis: C'est une opinion. Le ministre l'a dit, bien entendu, se faisant l'écho de ce qu'un autre avait dit.

L'hon. M. Pickersgill: C'est juste.

M. Gillis: Ce n'est pas un motif valable de venir au Canada, et ce n'en est pas un qu'il faut faire valoir pour les y amener. J'approuve ce qu'a dit l'honorable représentant de Kamloops au sujet d'un centre où ces gens pourraient être triés. Si on leur permet de venir ici par milliers, sans être examinés du point de vue de la sécurité, ni du point de vue médical, pour être incorporés aux effectifs ouvriers d'un bout à l'autre du pays, que ce soit dans l'agriculture ou sur le marché ordinaire du travail, sans enquête d'aucune sorte, eh bien, ce n'est pas de la bonne organisation. Tandis qu'on ne dispose peut-être pas des installations nécessaires en Autriche, il faudrait, à mon avis, y avoir au Canada un centre d'accueil, où on les réunirait, où on leur ferait passer l'examen médical...

L'hon. M. Pickersgill: Chacun d'eux a subi un examen médical dans des centres canadiens avant d'entrer dans le courant.

M. Gillis: C'est fort bien. Je suis heureux de l'entendre.

M. Fulton: On ne les y garde pas assez longtemps.

M. Gillis: Il faudrait aussi les examiner du point de vue de la région du pays à laquelle ils fourniraient le meilleur apport. Quels sont leur aptitudes? Où les envoyer? A mon avis, on n'agit pas ainsi à l'heure actuelle. J'avertis le ministre que certains milieux dans bien des régions du Canada se demandent s'il est bien

prudent de jeter tant de gens sur le marché du travail. On en doute beaucoup dans mes parages. On me pose souvent cette question; peut-être le ministre pourra-t-il me définir la différence entre un réfugié des provinces Maritimes ou d'une autre partie du Canada et un réfugié d'Europe qui a peur de la guerre? L'un peut être aussi affamé que l'autre. Je reçois des lettres de certains qui sont partis en Nouvelle-Zélande, sans aucune aide de la part du Gouvernement canadien; certains de ces émigrants étaient de ma propre ville.

L'hon. M. Pickersgill: Je le sais.

M. Gillis: Naturellement, parce que j'ai écrit à ce sujet au ministre, dont j'ai d'ailleurs reçu une réponse fort brève. Un jour, je lui répliquerai, mais pas maintenant.

M. Fulton: Voulez-vous dire que vous avez obtenu du ministre une réponse qui était courte?

M. Gillis: En effet.

M. Knowles: Avez-vous dit "sèche"? Vous vouliez certainement dire "courtoise".

M. Gillis: Oh, non. Je ne me mêlerai pas de cette discussion, car je ne veux pas parler très longtemps. Nous avons déménagé en Colombie-Britannique des gens des provinces Maritimes.

L'hon. M. Sinclair: Tout s'est très bien passé.

M. Gillis: Très bien, en effet. Nous avons également déménagé des gens dans différentes régions de l'Ontario. Ils y sont nombreux. Le député de Kenora-Rainy-River en sait quelque chose.

M. Benidickson: Tout se passe très bien également.

M. Gillis: J'ai eu de leurs nouvelles; ils se tirent bien d'affaire. Cependant, jusqu'au 31 décembre dernier, des dispositions permettaient d'acquitter une partie des dépenses qu'entraînait le déménagement de ces gens. Cette mesure législative a expiré le 31 décembre et elle n'a pas été renouvelée. Je mentionne ce point au ministre parce que, à mon sens, il a autant de responsabilité dans le cas des gens qui doivent déménager peut-être à 4,000 milles dans leur propre pays. Je veux parler des ex-militaires et des contribuables, des réfugiés économiques qui sont obligés de quitter leur propre région.

L'hon. M. Sinclair: Ils ont été attirés en Colombie-Britannique. Ils ont voulu y aller.

M. Gillis: Vous êtes venus chez nous les recruter, sachant où trouver la meilleure catégorie de gens au monde.

L'hon. M. Sinclair: Exactement. Ils ont fait très belle figure et une foule d'autres en sortiront.

M. Gillis: Ils ont fait très belle figure. Soit dit en passant, j'ai reçu une lettre, il y a quelques jours, du recruteur que vous avez envoyé là-bas; les résultats ont été si bons qu'il y retournera en chercher quelques centaines d'autres.

L'hon. M. Sinclair: Bien!

M. Gillis: Voilà pourquoi je déclare au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration que s'il y en a 400 ou 500 autres qui veulent aller là-bas pour aider à mettre en valeur et à enrichir la Colombie-Britannique, la mesure législative qui a expiré le 31 décembre pourrait être adoptée de nouveau pour que cette province ait l'avantage d'avoir trois ou quatre cents personnes de la région en cause. Soit dit entre parenthèses, je n'aime pas les voir déménager, mais vu que la Commission Gordon a multiplié les hypothèses, alors s'ils quittent la province, on devrait prévoir que le Gouvernement les mettra au moins sur un pied d'égalité avec ceux qui arrivent ici d'autres pays du monde.

L'hon. M. Sinclair: Dans le cas des gens en question, la compagnie a avancé leurs dépenses de voyage, et c'est elle qui prend en charge l'école de sylviculture qui se compose de Hongrois.

M. Gillis: Ceux qui se sont rendus là-bas remboursent leurs frais de voyage à la compagnie avec leurs salaires.

L'hon. M. Sinclair: Ce sont de fiers Écossais. Ils veulent se tirer d'affaire tout seuls, comme vous et moi le voudrions, je pense.

M. Gillis: Certainement. Dois-je comprendre que les Hongrois ne sont pas fiers?

L'hon. M. Sinclair: J'ai dit "fiers Écossais".

M. Gillis: C'est la conclusion à tirer. Je sais que vous ne le pensez pas.

L'hon. M. Sinclair: C'est la conclusion que vous tirez.

M. Gillis: Ce que je dis, c'est que nous avons tout autant de responsabilités envers les gens dont je parle qu'envers ceux qui ne sont pas du Canada. Je n'ai rien contre les gens que nous admettons au Canada. Je dis tout simplement, pour le bénéfice des amis qui sont à ma droite, bons apôtres, généreux et charitables, que l'Amérique du Nord ne peut se donner pour ligne de conduite d'évacuer l'Europe parce qu'on y a peur de la Russie. Le ministre ne devrait pas s'occuper des gens qui parlent ainsi. Quant à ceux qui nous occupent, il n'y avait rien d'autre à faire

dans leur cas que de s'en aller. Ils sont partis les mains vides.

M. Fulton: L'honorable député ne sait-il pas que nos meilleurs immigrants ont été par le passé des gens qui avaient fui la persécution?

M. Gillis: Mes ancêtres l'ont fait.

M. Fulton: L'honorable député leur tient-il rigueur de venir au pays?

M. Gillis: Cela ne fait guère honneur à ceux qui les ont chassés.

M. Fulton: Non. Nous ne demandons pas de faire rentrer ici des Russes, nous parlons des Hongrois.

M. Gillis: Certains qui sont allés en Écosse et en Angleterre ont dit qu'ils se trouvaient trop près de la Russie. Je trouve que ce n'est pas une très bonne raison pour venir au Canada.

M. Pallett: Il ne faut pas oublier que ce sont là des ouï-dire.

M. Gillis: Sans doute. Je l'ai entendu dire avant que le ministre en parle. Je l'ai entendu dire ailleurs.

M. Pallett: Non de la part des Hongrois.

M. Gillis: Même si je parais critiquer l'entrée de ces gens au pays, je suis l'un des premiers à répudier ce genre de raisonnement pour motiver leur entrée au pays. Ces gens ont immigré chez nous parce qu'ils avaient faim, parce qu'ils étaient opprimés, parce qu'ils ne pouvaient obtenir aucun soin médical, parce qu'ils n'avaient aucun moyen de combattre. Ils ont été déversés dans un petit pays incapable de s'occuper d'eux. Le seul pays au monde qui soit encore assez considérable et assez libre est le Canada. Il y a ici beaucoup d'espace. La mise en garde que je formule, c'est que nous ne nous laissions pas entraîner par le sentiment en voulant nous montrer charitables et généreux, au point d'oublier ce qu'il faut faire pour protéger nos propres citoyens. Je sais que les choses vont assez mal dans ma région. La Commission Gordon n'a pas brossé un tableau bien brillant. Il se peut que nos gens aient à se déplacer.

M. Pallett: Le tableau s'améliorera dorénavant avec Robert Stanfield.

M. Gillis: Stanfield ne peut pas reculer l'Atlantique. Nous n'avons plus de place pour l'expansion. Nous sommes acculés à l'océan. Nous n'avons pas les terres intérieures de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Québec et des autres provinces; nous sommes pris dans notre coin.

[M. Gillis.]

Si j'ai pris la parole à ce moment-ci, c'est surtout pour porter à l'attention du ministre l'expiration de la législation du ministère du Travail touchant le déplacement des gens à l'intérieur du Canada. Je sais que dans un avenir prévisible d'autres gens devront être déplacés. Il existe des îlots présentement, non seulement en Nouvelle-Écosse, mais aussi en Ontario. Dans quelques années, le nord de l'Ontario se trouvera peut-être dans la même situation, sinon dans une situation plus grave, que les provinces Maritimes à l'heure actuelle.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre compétent est maintenant à son siège.

M. Gillis: Oui, je suis heureux de constater que le ministre du Travail est à son siège. Je signalais justement au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration que, bien que nous approuvions la demande d'un crédit supplémentaire de neuf millions pour aider au transport des Hongrois, la mesure législative qui permet au ministère du Travail d'aider au transport des travailleurs au Canada est devenue périmée le 31 décembre. Autant que je sache, elle n'a pas été remise en vigueur. J'engage le ministre du Travail et son collègue de la Citoyenneté et de l'Immigration à se concerter en vue de dresser, au nom du gouvernement, un programme qui placera l'immigrant économique au sein du pays sur le même pied que ceux qui, pour diverses raisons, quittent leur pays pour venir s'établir au Canada.

L'hon. M. Gregg: Non, la très modeste caisse dont dispose mon ministère pour aider au transport des travailleurs à l'intérieur du Canada existe encore. Elle peut être renouvellée au début de chaque année financière au moyen d'un crédit.

M. Gillis: J'engage le ministre à vérifier car, d'après ce que m'a dit M. Thompson, directeur de ce service, on l'a informé que cette mesure législative était devenue périmée et qu'on ne se proposait pas de la remettre en vigueur pour ce qui concerne cette région en particulier.

Le président suppléant: Je regrette mais je crois que je me lève au moins dix minutes trop tard. L'honorable député profite de l'examen d'un crédit du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour parler d'une mesure législative qui ne peut d'aucune façon être modifié sous le régime de ce crédit.

L'hon. M. Gregg: Me permettra-t-on d'élucider un point qui n'a pas été éclairci?

Le président suppléant: Comme j'ai laissé l'honorable député de Cap-Breton-Sud s'éloigner à ce point du sujet, je devrais autoriser

le ministre à lui répondre mais, à mon avis, sa réponse devrait être très brève et, si je peux m'exprimer ainsi, non provocatrice.

L'hon. M. Gregg: Je m'efforce toujours d'être bref et de ne provoquer personne et je pourrai y réussir, je crois, en cette occasion. Voici en quelques mots la réponse. Sous le régime des dispositions qu'on a prises à cette fin en particulier,—il n'est pas nécessaire que je m'étende là-dessus,—le ministre du Travail peut décider, à l'occasion, si certaines régions du Canada se trouvent dans une situation économique telle qu'il devrait être autorisé à aider au transport de personnes vers d'autres régions où elles pourraient trouver du travail. Cette loi n'a pas changé, ni le crédit non plus, mais ces derniers temps le ministre du Travail n'a pas eu l'occasion de puiser à même cette caisse pour venir en aide à la région du Cap-Breton.

M. Shaw: Si vous n'étiez pas intervenu pour défendre le Règlement, monsieur le président, j'allais dire que si je devais me fier au précédent déjà établi au cours du présent débat, il me serait parfaitement impossible de déterminer les limites dans lesquelles je dois demeurer au cours de mes observations. Je sais, monsieur le président, qu'il incombe traditionnellement à l'opposition de formuler des critiques. C'est un privilège que je ne retirerai pas à l'opposition et je ne voudrais rien faire pour les en décourager, même en cette circonstance. De plus, je crois pouvoir dire que s'il est un ministre à la Chambre des communes qui peut susciter les critiques, c'est bien le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Cependant, nous sommes en présence d'un cas où il me paraît extrêmement difficile de formuler beaucoup de critiques. J'affirme cela, monsieur le président, car nous sommes en train de nous préoccuper de ceux qui sont les victimes d'événements peut-être les plus tragiques qui se soient jamais produits dans le monde. Nous nous occupons de bébés, de petits enfants, de mamans, et d'autres qui ont fait deux choses. D'abord, ils ont donné au monde le plus bel exemple qu'il ait jamais vu de la façon dont les gens qui ont perdu leur liberté apprécient cette liberté. De plus, cette circonstance a montré à ceux d'entre nous qui sont libres en quoi consiste exactement notre responsabilité si nous voulons la conserver. Deuxièmement, nous avons affaire à des gens qui ont contribué plus que quiconque à démasquer le communisme et à montrer au monde la vraie nature de cette force maléfique.

Je suis d'accord avec certaines déclarations de l'honorable représentant de Kamloops, mais après tout il s'agit là d'une situation d'urgence, de quelque chose qui s'est produit soudainement, et qui exige une solution immédiate. Si certaines de ces choses se passaient dans l'application de notre politique ordinaire d'immigration, au cours de l'acheminement d'immigrants venant ici dans des circonstances normales, j'aurais alors moi aussi des critiques assez sévères à formuler. Mais je ne ferai aucune critique en l'occurrence. Je ne m'attends pas à ce qu'on s'occupe de ces gens d'une façon rigoureusement semblable à celle dont on s'occuperait d'immigrants normaux.

Le ministre a signalé que, proportionnellement, le Canada a déjà accepté plus de ces réfugiés hongrois que les États-Unis; c'est incontestablement vrai. Je crois que le Canada est probablement en mesure de s'occuper d'un plus grand nombre de réfugiés que les États-Unis le feront jamais. En disant cela, je ne cherche pas à déterminer si nous sommes ou non en mesure de financer leur arrivée, mais je songe à la nature même de notre pays, tant économique que géographique, et au fait qu'on nous a inculqué l'idée qu'il est très important pour le Canada d'accroître sa population aussi rapidement qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Il est clair que je ne saurais souscrire à certaines des observations de l'honorable député de Cap-Breton-Sud. Je me demande si je ne les aurais pas mal comprises? J'espère que non, mais je ne puis en être assuré avant de les avoir relues dans le compte rendu. En fait, monsieur le président, si j'ai pris la parole c'est afin de poser au ministre une ou deux questions. Je ne désire que certains renseignements. Je me demande si son ministère est actuellement en mesure de nous dire comment ont été répartis, par province, ces immigrants hongrois? J'ai l'impression qu'on devrait nous le dire. Je voudrais ensuite qu'on nous dise comment ces immigrants se répartissent par âge, sexe, profession, métier, etc. Je serais heureux d'avoir ces renseignements. Sans doute la Chambre pourrait-elle, avec avantage, en obtenir communication. Je ne doute pas que si le ministre en dispose, il se fasse un plaisir de les consigner au compte rendu.

Je ne prolongerai pas mes observations. Au mois de novembre dernier nous, en tant que groupe, avons approuvé l'action du gouvernement, dans la mesure où celui-ci avait manifesté son intention de se conformer à une certaine ligne de conduite. En toute justice nous devons reconnaître que ces réalisations ont été fort honorables. Nous ne sommes pas sans savoir qu'il reste à résoudre pas mal de difficultés. Comme nous le disions, nous estimons pourtant que le Gouvernement ne s'est pas mal débrouillé. Nous avons toutefois

aussi l'impression que provinces, petites et grandes villes, groupements bénévoles et particuliers ont aussi à leur actif des réalisations assez honorables et que tous continuent de bien agir. Nous espérons que les difficultés qui pourraient surgir à l'avenir pourront être résolues. Nous nous attendons même à ce qu'elles le soient. Nous serons probablement, dans un mois ou deux, mieux à même de juger la situation dans son ensemble, et si nous paraissons, à certains points de vue formuler quelques critiques anodines, nous pouvons assurer au ministre qu'elles sont, en tout cas, motivées. Il est encore trop tôt pour pouvoir formuler certaines des critiques que nous avons entendues.

M. McIvor: Monsieur le président, je félicite le préopinant de ce qu'il a quelque bon sens chrétien. Je félicite aussi le Gouvernement de l'œuvre qu'il a accomplie. Il ne s'est montré ni lent ni paresseux; il a immédiatement sauté dans la brèche, et je rends hommage au Gouvernement pour avoir envoyé là-bas, ce jeune ministre pour qu'il se rende compte lui-même de la situation, ce qu'il a fait. Je suis, toutefois, surpris d'une chose: c'est que le critique si habile de l'opposition n'ait pu trouver plus d'erreurs dans cette immense entreprise. Mais, étant donné que le Canada est un pays chrétien, c'est son devoir de donner à manger à ceux qui ont faim, de vêtir ceux qui sont nus et de venir en aide à ceux qui sont aux prises avec le reste du monde.

Je félicite ces réfugiés de la résistance qu'ils ont opposée à la Russie. Leur attitude sera toujours une page glorieuse dans l'histoire de la Hongrie. Nous avons, à Fort-William, un comité hongrois; je crois l'avoir déjà mentionné. Nous avons eu l'avantage d'accueillir un groupe de ces réfugiés. La société *Donald Clark and Son*, de Port-Arthur, qui avait acheté une scierie sur les Grands lacs et qui avait plusieurs maisons servant à héberger autrefois des Japonais venus de Vancouver, s'est servie de ces maisons pour loger ces gens. La réception que les Hongrois ont eue leur a certainement plu. Ils ont été accueillis par les maires des deux villes et par d'autres; ils ont été bien reçus et bien nourris. Des membres des clergés protestant et catholique, représentant ce groupe, sont venus les voir. Je sais que la plupart de ces Hongrois sont catholiques, mais cela ne fait pas de différence; ils peuvent avoir faim et manquer de travail.

En outre, bien des gens ont pensé qu'il y aurait beaucoup de communistes parmi eux. Quiconque est sorti de la Hongrie dans ces circonstances est guéri à jamais du communisme. Je félicite le Gouvernement et le jeune ministre de la tâche qu'ils accomplissent et j'espère qu'ils continueront de l'accomplir.

M. Nesbitt: Monsieur le président, je crois que tous les députés ont trouvé fort intéressantes les remarques du ministre. Il m'a vivement intéressé lorsqu'il a parlé du groupe d'étudiants qui se dirigent vers Toronto aujourd'hui. Sauf erreur, il a dit qu'ils ne sont pas encore débarqués, mais qu'ils allaient le faire. Je regrette que le ministre n'ait pas fait de plus amples observations sur le sujet, car bien des députés aimeraient connaître le nombre d'étudiants qui s'en viennent à Toronto et savoir si le gouvernement ou une entreprise privée paiera leurs dépenses et où ils demeureront pendant leur cours universitaire, etc. Nous aimerions le savoir, pour des motifs d'ordre humain.

Le ministre a déclaré que ces étudiants s'en viennent. Certains députés ont entendu des nouvelles au sujet de ces dispositions. D'après des renseignements que j'ai reçus, il y aurait environ 109 étudiants sur le point d'arriver et une grande partie des dépenses de leur instruction sera acquittée par l'Association d'exploitant miniers de l'Ontario. Je serais très heureux si le ministre pouvait confirmer ou nier la nouvelle.

Parlant de la question des étudiants, le ministre a mentionné le nom du député de Davenport, pour signaler le beau travail de liaison qu'a fait le représentant pour les aider. Le ministre a peut-être été un peu moins que généreux en ne rendant pas hommage au gouvernement ontarien, notamment au Service d'aménagement et de mise en valeur. Sauf erreur, cette division a eu beaucoup à faire au sujet de l'arrangement en cause.

L'hon. M. Pickersgill: Pas dans ce cas présent, dans l'accueil des Hongrois en général, mais pas dans ce cas en particulier. C'est avec le président de l'Université et un groupe d'hommes d'affaires que l'honorable député, en l'occurrence, s'est abouché directement. Pour ce qui est des réfugiés en général, je reconnais au gouvernement ontarien tout le mérite qui lui revient.

M. Nesbitt: Cela répond à ma question. En réalité, le gouvernement ontarien ne se serait aucunement occupé des étudiants mineurs de l'Université Sopron?

L'hon. M. Pickersgill: Pas au début. Je crois que plus tard il a été très utile.

M. Nesbitt: Il y a une chose dont je voudrais maintenant entretenir le ministre au lieu de le lui dire privément comme je l'aurais probablement fait en temps ordinaire. Il faut qu'il en soit instruit tout comme le

public d'ailleurs. Même s'il s'agit d'un seul cas, je ne doute pas que la chose puisse se reproduire en maints endroits. La situation que je veux évoquer résulte d'un malentendu. Il suffirait de le dissiper dès maintenant pour épargner bien des souffrances à ceux qui viendront au pays.

Il s'agit d'une lettre reçue d'un de mes mandants. M. John Gyurki, de Woodstock, est un citoyen canadien d'origine hongroise. Voici deux alinéas d'une lettre qui, je crois, est importante:

> Le 14 décembre dernier, j'ai fait venir six membres de ma famille de Hongrie au Canada. Pour pouvoir payer leur voyage, j'ai dû emprunter de la banque. J'avais l'impression que le gouvernement paierait le voyage des réfugiés, comme nous l'ont appris diverses nouvelles publiées dans les journaux, notamment en date du 29 novembre dernier. Je vous adresse ici deux de ces coupures.

Je reviendrai plus tard à ces coupures. Je reprends la lecture de la lettre:

> Dans ces coupures, on fait dire à l'honorable John W. Pickersgill que la décision a été prise de payer le voyage non seulement aux réfugiés à venir mais aussi à ceux qui sont déjà arrivés ou qui sont en route.

L'alinéa suivant est ainsi conçu:

> Après m'être enquis de la gratuité du transport au Canada auprès du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai reçu la lettre ci-jointe, datée du 10 janvier. Je ne vois aucune comparaison entre le contenu de cette lettre et les nouvelles des journaux. Il n'y a aucune ressemblance entre les deux. Je veux parler surtout du second alinéa de la lettre.

Je parle du second alinéa de la lettre adressée le 10 janvier dernier par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à M. Gyurki et dont voici un passage:

> J'ai votre lettre du 4 janvier 1957 contenant six billets d'avion pour le transport au Canada de cinq membres de votre famille aux prix global de $1,035.
>
> La gratuité du transport au Canada des réfugiés hongrois ne s'applique pas aux cas des personnes qui paient leurs propres frais de transport au Canada ni aux cas où un ami ou un parent résidant au Canada avance le prix du transport.

Le reste de la lettre n'a que peu de rapport avec la discussion. Siégeant en cette enceinte comme député, monsieur le président, j'ai compris que c'étaient les règles alors en vigueur et je suis persuadé que d'autres députés ont compris la même chose. Mais malheureusement le grand public ne dispose pas des sources de renseignemnts à la portée des députés et très souvent, on peut même dire la plupart du temps, le public se fie à ce qu'il lit dans les journaux. J'aimerais parler d'une ou deux coupures qui étaient jointes à cette lettre. L'une a été prise dans le *Star* de Toronto, du 29 novembre. On y trouve également une grande photographie du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et voici ce qu'on pouvait y lire:

> Ottawa, le 29 novembre—Le Canada veut non seulement ouvrir ses portes à tous les réfugiés hongrois qui désirent y venir, mais paiera même leur voyage ainsi que l'a déclaré hier soir à la Chambre des communes l'hon. J. W. Pickersgill, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.
>
> Cette nouvelle a soulevé l'enthousiasme dans toutes les parties de la Chambre, et a été bien accueillie par les orateurs de l'opposition.
>
> Jusqu'à hier après-midi le gouvernement n'avait envisagé d'accorder aux réfugiés qu'une "subvention au passage", dont ils étaient censés rembourser le prix.
>
> C'est à une réunion du cabinet, hier après-midi, qu'on a décidé de leur faire cadeau du prix du voyage, a déclaré M. Pickersgill. Cette décision s'applique non seulement à ceux qui nous viendront plus tard, mais aussi à ceux qui sont déjà arrivés ou qui sont en route.

J'ai ici une autre coupure de journal à laquelle je désire m'arrêter très brièvement. Il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne* parue à la même date dans le quotidien *Sentinel Review* de Woodstock. Je cite:

> "On a décidé, a déclaré M. Pickersgill, que presque tous ces réfugiés étant démunis de tout si ce n'est des vêtements qu'ils ont sur le dos, et nombre d'entre eux n'ayant que peu ou pas d'argent, on ne pouvait guère s'attendre qu'ils s'établissent dans notre pays en s'endettant au départ." Cette gratuité du passage jouerait également au bénéfice des réfugiés hongrois qui sont déjà venus au Canada en vertu d'un programme de subvention au passage, dont le nombre est toutefois encore très petit.

Voilà une situation bien malheureuse et il est incontestable que M. Gyurki de Woodstock n'est probablement pas seul dans son cas. J'allais dire qu'il y avait d'autres victimes, mais il est vrai que le mot rend un son désagréable. Mettons que nombreux soient les autres qui aient été induits en erreur par ces articles de journaux. Il est possible qu'ils auraient dû se renseigner auprès du ministre, mais il est possible aussi qu'il était difficile de le rejoindre à ce moment-là. Il est extrêmement malheureux que ces gens aient emprunté de l'argent pour faire venir au Canada d'autres personnes qui, dans le cas qui nous occupe, n'étaient même pas des proches parents. Il n'aurait pas fallu qu'ils croient ce qu'ils ont lu dans les journaux. Ces gens sont maintenant en dette envers la banque pour avoir fait venir ces Hongrois au Canada.

Je soulève cette question aujourd'hui dans l'espoir que d'autres gens ne tomberont pas dans le même panneau. A mon avis, le ministre devrait considérer comme des cas spéciaux ceux qui se sont endettés de cette façon. Peut-être pourrait-on rembourser ces gens qui, de bonne foi, ont emprunté de l'argent afin de faire venir des parents et des amis au Canada, dans le sincère désir de se rendre utiles. Je ne veux pas donner à entendre que le ministre a, de propos

délibéré, donné cette impression, mais on a certes eu une mauvraise impression à la lecture des journaux et j'espère que le ministre se montrera sympathique envers ce cas en particulier et tout autre qui pourrait se présenter.

M. Boisvert: Monsieur le président, j'aimeraise poser une question au ministre, s'il veut bien y répondre. Ma question a trait aux immigrants hongrois qui ont été admis au Canada jusqu'à maintenant. Le ministre peut-il me dire combien il y en a qui ont moins de neuf ans? Avant que le ministre réponde, je veux dire quelques mots d'un groupe de jeunes Hongrois qui ont été admis au Canada.

Sous les auspices de l'évêque de Nicolet, Son Excellence Monseigneur Martin, un groupe de gens ont pris des dispositions pour recevoir de jeunes immigrants hongrois. Déjà, 600 de ceux-ci ont été accueillis dans des familles ayant cinq ou six enfants ou davantage. Je puis signaler également que la demande, en ce qui concerne ces malheureux petits immigrants, a été plus forte que l'offre. Le groupe en cause s'est heurté à un problème: les familles qui ont accueilli des enfants voudraient les adopter, mais, selon la loi de la province de Québec, l'adoption ne peut être légalisée si les parents des enfants sont vivants.

Je saurais gré au ministre de faire instituer le plus tôt possible une enquête pour déterminer si les parents de ces enfants sont vivants ou s'ils sont morts. S'ils sont morts, il sera facile de faire reconnaître par la loi l'adoption de ces enfants qui, vu leur jeune âge, deviendront de véritables Canadiens et seront un précieux actif pour la province de Québec et pour le Canada tout entier. Je sais que les jeunes réfugiés ont été accueillis au foyer comme les enfants véritables de la mère et du père, et qu'ils reçoivent de chaque membre de la famille toute l'affection qu'un cœur humain peut donner à un autre être humain. Il serait dans l'intérêt de ces orphelins et du pays que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration fasse mener une enquête aussi rapide que possible, comme je l'ai dit déjà, afin de s'assurer si les enfants réfugiés sont orphelins.

(Texte)

Avant de reprendre mon siège, je veux dire quelques mots en français, parce que je sais que l'honorable ministre le comprend très bien et le parle à l'occasion.

Je désire féliciter le Gouvernement et le ministre de la façon dont ils ont envisagé et résolu le problème de l'immigration hongroise, parce qu'ils ont démontré à l'univers, envahi par le matérialisme, que le Canada n'a pas perdu le sens de l'humanité.

[M. Nesbitt.]

Si ces enfants admis chez nous reçoivent de notre part les soins et l'attention que nous donnons aux nôtres, ils se considéreront fiers de faire partie de la communauté canadienne. Ils oublieront les horreurs qu'ils ont connues, et auxquelles ils furent soumis par ceux qui les appelaient des frères. J'ai donc confiance que ces nouveaux venus au Canada seront un apport important, et il aura été démontré que c'est encore l'humanité qui est la meilleure loi des hommes.

(Traduction)

M. Herridge: Monsieur le président, les propos du ministre m'ont vivement intéressé. Il s'agit d'une question qui inquiète particulièrement les Canadiens et qui suscite beaucoup d'intérêt chez un grand nombre. Je conçois toutes les difficultés qu'a suscitées une intervention aussi rapide. J'ai parlé de la question avec certains de mes commettants qui appartiennent à l'un ou à l'autre des partis représentés en cette enceinte. Les gens de la circonscription de Kootenay-Ouest se sont particulièrement intéressés à cette question et je dirai que certaines des lettres parues dans les journaux locaux et condamnant le plus sévèrement la manière de faire du Gouvernement ont été écrites par certains progressistes-conservateurs les plus en vue de ma circonscription. Ils disaient sans détour à quel point les inquiètent certains aspects de la façon dont le Gouvernement s'occupe de cette affaire. A la suite de ces entretiens avec des gens de toutes les allégeances politiques, j'ai décidé d'exposer brièvement ce qu'ils en pensent.

Le but que vise cette migration nous convient assurément à tous. Je n'ai rencontré personne qui voudrait que notre pays refuse l'admission à un réfugié politique authentique. Tous ceux à qui j'ai parlé de la question ont dit qu'ils l'accueilleraient volontiers. Mais, ce qui les inquiète, ce sont certains aspects de la ligne de conduite du Gouvernement. J'ai appris que beaucoup ne voulaient voir entrer au Canada que des personnes désirables. Ils se demandaient si le triage sécuritaire de ces réfugiés était suffisant et si on les examinait de façon satisfaisante du point de vue médical. Je suis très heureux d'apprendre aujourd'hui du ministre lui-même que ces gens ont été triés du point de vue sécuritaire et que ceux qui veulent venir dans notre pays subissent un examen médical suffisant.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député permettrait-il qu'on l'interrompe? Je ne voudrais pas qu'on se fasse, à cet égard une idée erronée. Ces gens sont en Autriche, non en Hongrie. L'Autriche fait partie du

monde libre et son gouvernement a demandé au reste du monde libre de prendre les réfugiés au fur et à mesure de leur arrivée, sans les choisir. C'est ce qu'ont fait la Grande-Bretagne, la France et tous les autres pays d'Europe et nous avons pris ici, en tant que gouvernement,—ainsi que je l'ai annoncé en novembre,—la décision d'agir de même. Je crois que les États-Unis, à cause de la rigidité de leurs lois, refusent quelques-uns de ces réfugiés et les abandonnent sur le seuil de l'Autriche; mais pas nous. Nous leur faisons passer un examen médical, et, si un traitement s'impose, on prend des dispositions pour qu'ils le suivent ici. Nous ne refusons personne pour cette raison. Nous essayons de les trier autant que possible du point de vue de la sécurité, en tenant compte de la rapidité avec laquelle nous devons les transporter au Canada.

M. Herridge: Je remercie le ministre de son explication. Je comprends les difficultés que crée le filtrage, mais au nom de ces commettants, j'exhorterai le gouvernement de faire, à mesure que le temps passe, tout son possible pour qu'aucune personne indésirable n'entre au Canada, personne qui ne puisse s'adapter à notre mode de vie démocratique.

L'hon. M. Pickersgill: Il est bien difficile de satisfaire la population entière de la Colombie-Britannique.

M. Herridge: Pas toujours. J'ai mal compris le ministre quand il a mentionné l'examen médical. Je pensais qu'il parlait de l'Autriche. Je me rends compte maintenant qu'on les examine au Canada.

L'hon. M. Pickersgill: On les examine en Autriche autant que possible, mais quand on ne peut le faire, ils passent cet examen ici.

M. Herridge: Si l'on constate des invalidités chez eux, sont-ils traités au Canada?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

M. Herridge: Le second point que je veux faire valoir, c'est qu'on devrait adopter une mesure prévoyant qu'aucun travailleur canadien ne serait déplacé de son emploi. C'est une question qu'on m'a signalée à maintes reprises.

M. Byrne: Sont-ce des conservateurs qui ont dit cela?

M. Herridge: Des gens de tous les partis, y compris le parti libéral. Bien des gens avec qui je me suis entretenu pensent que le Gouvernement devrait exercer autant de compassion et accorder un traitement égal pour les Canadiens comme ceux qu'a mentionnés le député de Cap-Breton-Sud, lorsqu'ils désirent se rendre dans d'autres régions du Canada et dans le cas des parents de citoyens canadiens qui sont réfugiés, depuis des années, en provenance de pays où sévit la tyrannie, et dont certains se trouvent à Hong-Kong depuis quelque temps et désirent aller dans des pays comme le nôtre.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le ministre a parlé du triage sécuritaire et a fourni de plus amples explications sur les examens médicaux. J'ai été heureux de l'entendre admettre bien franchement que nous sommes exposés à obtenir de mauvais sujets; j'espère qu'ils sont peu nombreux.

L'hon. M. Pickersgill: Moi aussi.

M. Herridge: Je pense que les craintes des travailleurs ne sont pas sans fondements car voici ce que j'ai lu, avec intérêt, dans une dépêche publiée aujourd'hui par le *Globe and Mail* de Toronto:

> La CTCC se plaint de ce que des Canadiens sont remplacés par des réfugiés. M. Gérard Picard, président de la confédération canadienne et catholique du travail, qui compte au moins 100,000 adhérents, a déclaré aujourd'hui que certains employeurs remercient des travailleurs canadiens et engagent des réfugiés hongrois à des salaires inférieurs.

Je présume que cela ne se fait pour le moment qu'à une très petite échelle.

L'hon. M. Pickersgill: En tous cas, je l'espère.

M. Herridge: Je pense que le gouvernement ne devrait pas se contenter de l'espérer. Je pense qu'il devrait s'attacher à faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que cette situation ne risque pas de prendre de l'ampleur.

L'hon. M. Pickersgill: Je puis certifier à l'honorable député que le service de placement de mon ministère n'enverrait jamais sciemment un immigrant à un employeur qui remercierait ses propres employés afin de prendre des immigrants, et nous ferions de notre mieux pour éviter qu'il les engage.

Parfois, cependant, il pourrait arriver que des immigrants aboutissent eux-mêmes par mégarde chez un tel employeur, et il pourrait être difficile d'empêcher cela. Je puis assurer au député que nous ne permettrions pas intentionnellement que cela arrive.

M. Herridge: Je suis heureux de l'entendre dire, et j'espère que le Gouvernement fera tout ce qui est possible pour veiller à ce que de pareilles choses ne se produisent pas, surtout dans les mois d'hiver.

Je suis sûr que la grande majorité de ces immigrants sont fort reconnaissants d'avoir l'occasion de venir dans un pays comme le Canada. Sauf erreur, le ministère défraie le passage de ces gens qui viennent au Canada, et dans la grande majorité des cas ils arrivent par avion.

L'hon. M. Pickersgill: Non, la plupart d'entre eux arrivent par bateau.

M. Herridge: En tout cas, les Canadiens défraient leur voyage.

L'hon. M. Pickersgill: C'est exact.

M. Herridge: Le ministre trouverait-il injuste que nous traitions ces gens comme nous traitons les gens d'autres pays, c'est-à-dire si nous leur demandions de rembourser le prix de leur voyage qui a été payé grâce à une avance du gouvernement canadien, et de le rembourser par petites mensualités, quand ils le pourront? Je le signale car l'idée m'a été exposée par une foule de gens et je leur ai dit que je soulèverais la question à la Chambre. Je viens tout simplement d'exposer les vues d'un bon nombre de gens de ma circonscription comme je l'avais promis d'ailleurs.

M. Dinsdale: Monsieur le président, une des observations de l'honorable député de Kootenay-Ouest m'amène à prendre part au présent débat. D'après lui, les opinions varieraient sur le problème des réfugiés hongrois. Il a donné une mention honorable au parti conservateur.

Ce problème exige la compréhension et la sympathie de tous les députés et de tous les citoyens canadiens. Il s'agit d'un état d'urgence qui devrait rester étranger aux considérations de partis. Il faut au contraire l'envisager avec beaucoup d'humanité. C'est la première fois que le Canada s'occupe d'un problème urgent de réfugiés. Il se présentera sans doute bien des problèmes qu'on n'avait pas prévus.

Ma région a fait sa petite part pour le résoudre. Contrairement à ce qui semble s'être produit dans la circonscription de l'honorable représentant de Kootenay-Ouest, certains des gens les plus autorisés qui ont fait partie des divers comités bénévoles étaient de mes fidèles électeurs. La ville de Brandon avait un groupe particulièrement actif. Nous avons réussi à faire face à la situation grâce pour une bonne part, à la réponse généreuse que nous avons obtenue du citoyen ordinaire. Je voudrais féliciter les hauts fonctionnaires du ministère. On pourrait peut-être faire quelque critique, reprocher un manque de coordination générale de la part de la direction du ministère, mais d'après les rapports que j'ai eus avec MM. Baillie, Voisey et Roberts, il est certes évident qu'ils ont fait du bon travail dans notre propre localité. Nous procédons un peu à tâtons et j'espère que le ministère n'oubliera pas les précédents qui ont été posés et l'expérience qui a été acquise et qu'il tirera davantage profit de l'occasion d'obtenir d'excellents citoyens au moyen d'immigrations d'urgence de ce genre.

Les municipalités se demandent avec un peu d'inquiétude quelle sera leur part du fardeau financier résultant de cette crise. Il peut se trouver quelques mauvais sujets parmi les immigrants mais les bons sont en grand nombre.

Un immigrant ayant été soumis à examen médical a été trouvé porteur de plusieurs gros éclats d'obus. Il les avait reçus pendant les combats de Budapest. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il n'en avait pas parlé, même si cela le faisait beaucoup souffrir, il a répondu qu'il craignait que cela l'empêchât d'entrer au Canada, et que c'est pour cela qu'il s'était tu. Cela révèle assez je pense. l'état d'esprit d'un grand nombre de ces immigrants. Cet homme est actuellement hospitalisé. Est-ce que c'est le ministère qui paie les frais dans une situation comme celle-là?

L'hon. M. Pickersgill: Vu qu'il ne nous reste pas grand temps je me demande si l'honorable député me permettrait de répondre aux questions très précises que m'a posées l'honorable deputé de Red-Deer, dont j'ai beaucoup apprécié l'intervention? Il s'agit en effet de renseignements très précis qu'il serait bon de consigner dans le hansard d'aujourd'hui.

Je puis donner la répartition par province jusqu'à et y compris aujourd'hui, en supposant que tous les bateaux et tous les trains arrivent à l'heure. J'ai ici un tableau dont je pourrais peut-être donner rapidement lecture. Pour l'ensemble des provinces atlantiques, 118. Voici les autres chiffres: Québec, 3,099; Ontario, 3,382; Manitoba, 1,013; Saskatchewan, 307; Alberta, 684; Colombie-Britannique, 1,310.

J'ai ici un tableau indiquant la répartition par métier. Peut-être consentira-t-on à ce que ce tableau soit consigné au compte rendu sans que j'aie à le lire.

M. le président suppléant: Le comité y consent-il?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Pickersgill: Voici ces tableaux:

ARRIVÉE ET RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS HONGROIS JUSQU'AU 25 JANVIER 1957

Mois d'arrivée	Par provinces										
	T.-N.	N.-E.	I.P.E.	N.-B.	P.Q.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.B.	Total
Novembre	—	—	—	—	93	29	—	—	—	—	122
Décembre	4	—	—	—	835	1,971	337	306	265	327	4,045
Janvier	—	28	—	86	2,171	1,382	676	1	419	983	5,746
	*4	*28	*—	*86	3,099	3,382	1,013	307	684	1,310	9,913

* Des 260 réfugiés hongrois attribués aux provinces de l'Atlantique, 118 seulement ont préféré y demeurer pour y accepter des emplois.

APPENDICE

Répartition numérique et proportionnelle des réfugiés hongrois ayant procédé par Vienne, Paris, Londres, La Haye, Bruxelles, Cologne et Berne, par principaux groupes professionnels. Du 26 novembre 1956 au 16 janvier 1957

Groupe professionnel	Nombre	Proportion
Destinés aux effectifs ouvriers—		Pourcent du total des ouvriers
Administration	13	·2
Professionnel	880	11·1
Commis	320	4·0
Transports	228	2·8
Communications	5	—
Commerce	77	1·0
Finances	3	—
Services	936	11·8
Agriculture	297	3·7
Pêche, trappe, coupe du bois	29	·4
Mineurs	170	2·1
Industries et mécanique	3,403	42·8
Travailleurs	1,594	20·0
Total des ouvriers	7,955	100·0
Non destinés aux effectifs ouvriers—		Du total des arrivées
Veuves	2,319	17·4
Enfants	2,264	16·9
Autres	799	5·9
Total, personnes à charge	5,382	40·3
Grand total	13,337	100·0

J'ai aussi un autre tableau de ceux qui ont été admis jusqu'au 16 janvier, répartis d'après leur sexe et leur état matrimonial. Je pense que ce sont là les chiffres peut-être les plus utiles et ce sont les seuls que j'aie à ma disposition.

M. le président suppléant: Convient-on de consigner au compte rendu les autres tableaux en question?

Des voix: C'est convenu.

L'hon. M. Pickersgill: Voici le tableau:

RÉPARTITION NUMÉRIQUE ET PROPORTIONNELLE DES RÉFUGIÉS HONGROIS AYANT PROCÉDÉ PAR VIENNE, PARIS, LONDRES, LA HAYE, BRUXELLES, COLOGNE ET BERNE, PAR SEXE ET ÉTAT CIVIL, DU 26 NOVEMBRE 1956 AU 16 JANVIER 1957

	HOMMES					FEMMES					Grand total
	Cél.	Mar.	Veufs	Div.	Total	Cél.	Mar.	Veuves	Div.	Total	
Travailleurs	3,231	2,802	47	218	6,298	918	449	127	163	1,657	7,955
A charge:											
Épouses	—	—	—	—	—	—	2,314	2	3	2,319	2,319
Enfants	1,222	3	2	—	1,227	1,034	3	—	—	1,037	2,264
Autres	502	46	7	2	557	162	35	36	9	242	799
Total (à charge)	1,724	49	9	2	1,784	1,196	2,352	38	12	3,593	5,382
Grand total	4,955	2,851	56	220	8,082	2,114	2,801	165	175	5,255	13,337

M. Fulton: Qu'en est-il du personnel canadien en Autriche et de sa répartition entre les différents camps?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai l'intention de répondre à toutes ces questions à une autre étape. Peut-être pourrais-je répondre immédiatement à l'une des questions posées par l'honorable député de Brandon-Souris. Nous sommes encore en relations avec la plupart des gouvernements provinciaux relativement à la façon d'adapter à la présente situation l'accord ordinaire sur les soins médicaux pour les immigrants, mais les frais ne retomberont pas sur les municipalités.

M. Cardiff: Je suppose que le ministre n'a pas de choix particulier à exercer parmi ceux qui sont admis. A-t-il quelque idée du pourcentage de ces immigrants qui sont cultivateurs ou agronomes?

L'hon. M. Pickersgill: Je regrette de dire que le pourcentage est faible. Si ces gens étaient plus nombreux, nous pourrions les placer dans les plus brefs délais. Presque tous les réfugiés viennent des villes. Ils ont cherché refuge contre la lutte, tout comme mes ancêtres qui sont venus, en 1783, chercher refuge en Ontario contre la lutte qui se livrait au cours de la révolution américaine. Je n'ai pas trop goûté la remarque du député de Cap-Breton-Sud au sujet de ceux qui ont dû "se sauver". Vient un moment où la lutte est absolument perdue. Il faut alors ou accepter une domination étrangère ou se réfugier ailleurs. Je ne crois pas que ce soit une honte pour ces Hongrois d'avoir voulu tenter leur chance au delà des mers, au lieu de se laisser conduire en Sibérie.

M. Gillis: Je pose la question de privilège. Le ministre ne peut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. C'est lui qui a soulevé la question. Il a déclaré qu'on lui a dit, en Angleterre et en Écosse, que ces réfugiés se rendaient au Canada parce qu'ils jugeaient ces pays encore trop près de la Russie. Je lui ai dit que ce n'était pas une raison suffisante: que vouloir fuir la Russie n'était pas une bonne raison pour être admis au Canada. Ce n'est pas moi qui ai dit cela, mais le ministre. J'ai atténué ce qu'il a dit.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ce cas, je m'excuse. Ce que j'ai dit,—du moins ce que je crois avoir dit,—c'est que ces gens s'étaient laissé dire en quittant l'Autriche qu'ils seraient conduits au Canada et qu'en constatant qu'on ne les avait pas conduits au Canada (certains s'imaginaient être au Canada, alors qu'ils étaient en Angleterre), ils ont pensé qu'on les avait trompés et ils ont dit: "Nous voulons aller au Canada!" Je ne puis guère leur reprocher une telle attitude.

M. Gillis: D'après le ministre, ils ont dit qu'ils se trouvaient encore trop proches de la Russie.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne le leur reproche pas, après avoir vu les chars de combat russes à Budapest comme ils les ont vus.

M. Gillis: Ne me reprochez pas ce que je viens de dire. J'atténuais ce que vous avez dit.

M. Regier: Le ministre a certainement l'intention de fournir bientôt et au long les nombreux renseignements demandés par les députés. Je me contenterai donc d'ajouter quelques sujets à la liste qu'il a déjà, afin que, une fois aux crédits qui l'intéressent, il ait l'occasion de nous fournir une réponse.

Le ministre ne vient-il pas de dire que certains de ces réfugiées ont fui la lutte? Je crois qu'il a dit cela. Il semble que le représentant de Red-Deer possède plus de renseignements que la plupart des députés à propos de ces réfugiés. Quand le ministre obtiendra les renseignements supplémentaires, pourra-t-il nous dire quelle proportion des réfugiés a effectivement combattu contre les communistes?

Je suis parfaitement de l'avis du député de Red-Deer quand il dit que nous devons aider par tous les moyens possibles les veuves et les orphelins, les enfants et les mères,—je ne me rappelle pas s'il a mentionné les mères, mais j'ajouterais les mères,—et ainsi de suite. Je voudrais dire au ministre que le reproche qu'on m'a fait le plus souvent, c'est que la grande majorité de ces gens semble être composée de jeunes célibataires, robustes, en bonne santé, et il paraît plutôt étrange, alors que dans notre grande générosité nous nous montrons si impatients de secourir des réfugiés fuyant les horreurs de la bataille, de constater que le gros des immigrants n'est pas formé de veuves, d'orphelins et ainsi de suite.

M. le président suppléant: A l'ordre. Je regrette d'être obligé d'interrompre l'honorable député mais comme il est 5 heures la Chambre doit passer à l'étude des bills d'intérêt public et privé.

L'hon. M. Harris: Je vois que nous sommes au plus fort d'un intéressant débat qui pourrait prendre quelque temps,—d'un autre côté, il pourrait se terminer bientôt,—mais l'adoption de certains de ces crédits presse, le poste que nous étudions en ce moment, ainsi que le dernier de la liste, et s'il nous était possible de consacrer le reste de la séance d'aujourd'hui à l'examen de ces crédits, le ministre des Finances se trouverait ainsi libéré de beaucoup d'inconvénients, bien que je ne demanderais pas qu'on agisse ainsi, naturellement, pour aucun autre motif que celui de l'intérêt public.

M. le président suppléant: De toute façon, je crois qu'il faut absolument que je quitte actuellement le fauteuil, parce que, les honorables députés en conviendront, je pense, le comité des subsides n'aurait pas la compétence nécessaire pour mettre de côté l'heure réservée aux bills d'intérêt privé.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Les honorables députés ont entendu le vœu exprimé par le ministre des Finances (M. Harris). Je ne veux pas du tout influencer la Chambre. Je demande donc si les honorables députés consentent à l'unanimité à ce que soient réservés les articles inscrits à l'ordre du jour au titre des bills publics et privés.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier bill en tête de la liste est inscrit à mon nom. J'avais l'intention d'en proposer la deuxième lecture durant l'heure qui commence; toutefois, s'il est entendu qu'en réservant mon bill on fait de même pour tous les autres, je consens à ce que le mien soit réservé pour me rendre à l'appel du leader de la Chambre. J'espère qu'il se souviendra à l'avenir de cet exemple de collaboration.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Est-il entendu que la Chambre consent à l'unanimité à ce que soient réservés tous les travaux inscrits au titre des bills publics et privés?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Comme il ne reste aucun travail prévu pour cette heure, nous allons reprendre les travaux interrompus à 5 heures.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Applewhaite.

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Division de l'Immigration—

539. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subvention au transport d'immigrants et de colons sur l'océan et à l'intérieur du pays, et autres formes d'aide—Crédit supplémentaire, y compris

l'autorisation de consentir des avances, nonobstant la Loi sur l'administration financière, au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, à l'égard des frais de transport et d'autres formes d'aide relativement aux réfugiés hongrois venant au Canada, ainsi qu'aux provinces pour les frais d'entretien desdits réfugiés, $9,000,000.

M. Regier: Monsieur le président, maintenant que nous disposons d'au moins quelques minutes de plus, je voudrais faire savoir clairement que j'appuie entièrement l'attitude adoptée lors de la session spéciale par le groupe auquel j'appartiens et que nous approuvons de tout cœur, en principe et dans l'ensemble, les mesures que le Gouvernement a prises au sujet de l'admission au Canada de réfugiés hongrois. Toutefois, je suis certain que le ministre, quelques mois s'étant écoulés depuis lors, ne s'attend pas à ce que les membres de l'opposition acceptent tout ce qui est proposé sans au moins faire connaître ce qu'en pense la population, tel qu'on nous le fait savoir de temps à autre.

Lorsque le comité a suspendu ses délibérations à cinq heures, je demandais si le ministre pouvait nous donner, quand il répondra, une idée de l'âge et de l'état matrimonial de ceux qui viennent au Canada. J'aimerais exempter de cette demande les réfugiés qui étaient des étudiants d'université, car tout le monde sait que ce sont les étudiants de Hongrie qui ont lancé la lutte pour la liberté, et j'approuve de tout cœur l'entrée dans notre pays de jeunes gens de cette classe.

Nous espérons que l'initiative prise par le gouvernement en cette circonstance pour obtenir des immigrants convenables pour le Canada servira de précédent pour permettre d'augmenter le nombre d'immigrants des îles britanniques dont nous avons tant besoin. Je crois que la plupart des députés ici présents seraient en faveur de mesures analogues, sinon dans l'immédiat, du moins d'ici un ou deux ans, afin de susciter un afflux de citoyens désirables venant du Royaume-Uni et qui, nous dit-on, désirent beaucoup venir dans notre pays en grand nombre.

J'aimerais également que le ministre dise à la Chambre combien de journalistes, de commentateurs de la radio et d'autres personnes ont été envoyés en Autriche aux frais du gouvernement canadien, et pourquoi exactement on y a envoyé ce personnel. Je suis d'accord avec l'honorable représentant de Fort-William quand il a dit que la plupart de ces immigrants sont catholiques, en ajoutant que des catholiques peuvent eux aussi souffrir de la faim. J'aimerais rappeler à l'honorable représentant de Fort-William et au ministre qu'il y a en Asie, surtout en Inde et à Hong-Kong, des milliers de gens qui peuvent eux aussi avoir très faim, et qui même meurent de faim depuis des années. Je crois savoir qu'un bon million des habitants de Hong-Kong sont eux aussi des réfugiés qui ont fui le communisme. Beaucoup d'entre eux ont autant souffert, sinon plus, que bon nombre des réfugiés que nous accueillons maintenant au Canada.

De plus, dans les camps de personnes déplacées de l'Allemagne de l'Ouest, il y a encore des milliers et des milliers de réfugiés qui ont fui le communisme, et dont beaucoup ont souffert tout autant. Pourtant, dans le cas de ceux qui se trouvent à Hong-Kong, et, dans une moindre mesure, dans le cas des réfugiés qui sont actuellement en Allemagne de l'Ouest, il semble que nous ayons à les faire passer de force dans les bureaux du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour leur permettre enfin de voir la lumière du jour au Canada. Nous espérons par conséquent que d'autres réfugiés du communisme seront traités au moins tout aussi favorablement.

Je sais que le ministre a déclaré que le gouvernement français n'avait fixé aucune limite au nombre de réfugiés qui pouvaient venir en France, et il a dit plus tard qu'à la suite d'un accord auquel il était parvenu avec le gouvernement français, ce dernier avait consenti à en prendre un nombre correspondant de 3,000 de plus. Je pense qu'il y a là un léger malentendu car si le gouvernement français n'avait fixé aucune limite, il n'avait pas de raison de consentir à en prendre 3,000 de plus, ou un chiffre correspondant de 3,000 de plus. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. J'ose espérer que le ministre sera en mesure d'éclaircir quelques-uns des malentendus qui se répandent un peu partout dans le pays, et qu'ont mis en lumière les députés des divers partis qui siègent en cette enceinte.

L'hon. M. Pickersgill: Je vais tâcher d'être très bref afin de permettre au ministre des Finances d'en venir à ses autres crédits urgents.

M. Macdonnell: Monsieur le président, le ministre...

L'hon. M. Pickersgill: Si je ne réponds pas en détail à toutes les questions...

M. Macdonnell: Le ministre me permet-il de l'interrompre pour lui dire que j'ai une ou deux questions à lui poser? Il préférera peut-être attendre que j'aie demandé ces renseignements avant de donner la réplique.

L'hon. M. Pickersgill: Assurément. Je ne m'étais pas aperçu que l'honorable député s'était levé.

M. Macdonnell: Comme les autres membres, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du ministre. Je puis lui dire bien franchement qu'à mon avis il en avait beaucoup à dire sur ce qui a été accompli. Évidemment, je l'ai écouté, avec une attention toute particulière, nous décrire le triple jeu réussi par lui-même, Mme Pickersgill et le ministre des Pêcheries. Ce fut assurément un triple jeu chanceux. Quoi qu'il en soit, le ministre ne m'en voudra pas si je lui cite une invitation à la prudence, qui nous vient d'une grande autorité, d'un homme qui connaissait bien la nature humaine, W. S. Gilbert.

Bien que le compliment qu'on me fait me gonfle d'un orgueil légitime, on ne saurait nier qu'il comporte ses inconvénients.

L'inconvénient c'est que, naturellement, tout le monde s'attend que le ministre pourra répondre à toutes les autres questions et régler tous les autres problèmes avec autant de chance qu'il l'a fait dans le cas de l'école forestière. Je voudrais que le ministre réponde à certaines questions quand il reprendra la parole.

On ne nous a pas fourni de chiffres quant au nombre réel de personnes au travail. Je me suis absenté de la Chambre pendant quelques instants mais je ne crois pas que la question ait été posée. Je voudrais, si c'est possible, bien que cela ne soit peut-être pas aussi important, une ventilation par province. J'en voudrais une aussi par métier.

L'hon. M. Pickersgill: Ces chiffres ont été communiqués.

M. Macdonnell: Une autre chose qui m'intéresse, c'est la part de responsabilité assumée par le ministère, par les provinces et par les organismes particuliers pour ce qui est de trouver des emplois aux immigrants. Un autre point me semble aussi très important. J'ai entendu parler d'un cas où, apparemment, le jour de travail de certains immigrants est divisé en deux, une partie étant consacrée au travail ordinaire et l'autre à l'étude de la langue anglaise.

Il y a peut-être des cas, je suppose, où il faut préparer dans une certaine mesure les immigrants à exercer certains métiers particuliers ou du moins leur rafraîchir la mémoire. Ce sont là les points auxquels je m'intéresse en particulier.

Il y a aussi une autre question. Est-il possible de faire l'estimation du nombre de nouveaux réfugiés qui quitteront vraisemblablement la Hongrie pour Vienne? Le ministre ne tient peut-être pas à répondre à cette question .

M. Johnson (Kindersley): Avant que le ministre réponde, j'ai quelques observations à formuler et quelques questions à poser. D'abord, je tiens à dire combien je souscris au principe humanitaire dont on s'inspire en faisant passer ces gens des tribulations de la domination communiste à la liberté relative du Canada. Je pense que tous les Canadiens souscrivent à un tel principe. Les membres de notre groupe y souscrivent de tout cœur et ils voudraient qu'il fût étendu aux autres populations qui ont souffert de cette même domination. Si c'est en vertu d'un principe humanitaire qu'on assure le passage au Canada de ces Hongrois, on devrait appliquer ce principe aux autres populations du monde qui veulent échapper à la domination russe.

Avant de m'arrêter à ce point, je demanderais au ministre de nous dire si l'on songera à venir en aide aux municipalités qui, d'ici un an, auront à s'occuper des réfugiés qui n'auront pu se trouver un emploi chez nous. Comme le Gouvernement s'est chargé, et à bon droit, de faire venir ces réfugiés au Canada, il devrait continuer à s'occuper d'eux, au lieu de laisser ce soin aux municipalités rurales et urbaines où ces réfugiés se seront établis.

Le ministre me dirait-il si le Gouvernement songe à accorder un traitement plus équitable à ceux qui, ayant fui la domination communiste, se trouvent à Hong-Kong? Le ministre nous dit que certains réfugiés hongrois auront un répondant et, à cause de cela, seront admis au Canada. L'article 7 du programme libéral, adopté en août 1919, lie peut-être les mains du ministre. Voici ce qu'on y disait:

Des restrictions plus efficaces à l'immigration chinoise.

J'espère qu'une partie de la politique du Gouvernement s'inspire davantage des principes humanitaires. J'en doute cependant, car je sais qu'un particulier a demandé à faire venir son fils adoptif qui a fui l'agression communiste et qui se trouve à Hong-Kong. Le passé humanitaire du ministre ne lui a pas permis d'accepter de se rendre au désir qu'a cet homme de faire venir son dernier enfant au Canada. Le ministre est bien au courant de certains détails relatifs à cette question. La demande a été rejetée, parce que, d'après le ministre, il s'agit d'un enfant adoptif. Est-ce qu'il ne nous vient pas des enfants adoptifs de Hongrie? C'est un principe plutôt étroit que celui qu'applique le Gouvernement quand il accepte les immigrants qui, à son avis, trouveront leur place dans notre économie, surtout quand il fait état de motifs humanitaires.

Je demande au Gouvernement de faire preuve de logique, et si nous voulons avoir la renommée d'être un peuple humanitaire, prouvons-le en tenant compte de certains d'entre ceux qui souffrent tout autant de l'agression communiste. Il est évident que le Gouvernement qui est au pouvoir est déterminé d'empêcher ces gens d'entrer au Canada, ainsi que l'indique leur programme électoral de 1919, qui est apparemment toujours valable.

M. Green: Le débat de cet après-midi n'a eu pour ainsi dire qu'un objet, les réfugiés de Hongrie, monsieur le président. Mais en prenant connaissance du crédit en cause, je vois qu'il est beaucoup plus général. Il ne s'agit pas seulement des réfugiés en provenance de ce malheureux pays. Je demanderai au ministre de vouloir bien expliquer quand il répondra aux diverses questions qu'on a soulevées, quelles mesures son ministère prendra pour faire face à la situation qui s'est fait jour au Royaume-Uni. Évidemment, depuis quelques semaines, on note, au Royaume-Uni, une forte augmentation des demandes de visas pour le Canada. Je me demande si le ministère a réorganisé ses installations de façon à pouvoir s'occuper de ces demandes, de quelle façon il entend le faire, et dans quelle mesure les requérants pourront bénéficier du crédit à l'étude?

Le ministre aura sans doute remarqué l'article de fond du *Globe and Mail*, qui élève de vives critiques...

L'hon. M. Pickersgill: Je les ai tous lus. J'ai été surpris que nous nous soyons rendus aussi loin sans qu'on en parle.

M. Green: Je ne sais pas si les faits mentionnés dans cet éditorial sont exacts; mais, quoi qu'il en soit, je dis au ministre que cette situation est grave. J'espère qu'on pourra organiser les services voulus afin de pouvoir s'occuper promptement de ces requérants. Le ministre pourrait peut-être répondre à ces deux questions en même temps qu'aux autres.

M. Pallett: Le ministre m'a intéressé lorsqu'il a dit qu'il y a quelques mauvais sujets parmi les Hongrois.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit qu'il y en aurait probablement.

M. Pallett: Je me demande si le ministre pourrait éclairer la Chambre sur les renseignements qu'il possède à ce propos, au point où en sont les choses, sans probabilité. Quels sont les renseignements objectifs, s'il en est, sur lesquels se fonde cette déclaration? Le ministre se rappellera, à moins qu'il n'ait été absent à ce moment-là, que les journaux de Toronto ont publié des nouvelles au sujet d'un incident. Je me demande s'il pourrait nous éclairer sur cet incident et, s'il s'est produit d'autres incidents du genre, nous dire quels en ont été les résultats.

En répondant aux questions, je me demande si le ministre voudrait nous fournir une ventilation du montant de neuf millions sous les diverses rubriques indiquées dans le crédit, comme le transport sur l'océan, le transport à l'intérieur et les "autres formes d'aide". Aurait-il l'obligeance de nous fournir cette ventilation?

L'hon. M. Pickersgill: Si je puis reprendre au point où j'en étais lorsque l'honorable député de Greenwood m'a si poliment interrompu pour me poser d'intéressantes questions, je m'efforcerai de répondre aux demandes de renseignements dans l'ordre où elles ont été formulées par les honorables députés. L'honorable représentant de Kamloops, dont je considère le tiède appui en cette occasion comme le plus éloquent des éloges, a demandé si nous avions en main des dictionnaires hongrois ou d'autres œuvres de cette nature. On est à imprimer un ouvrage qui, je l'espère, sera prêt d'ici un jour ou deux. Je comptais qu'on en terminerait l'impression plus tôt.

Un fonctionnaire du ministère du Travail, qui a été prêté pour quelque temps à mon ministère par mon collègue, et qui est lui-même, un Canadien descendant de Hongrois et l'auteur de plusieurs importants ouvrages d'érudition, a préparé une sorte de dictionnaire élémentaire. Il semble qu'il n'y ait, au Canada, qu'une seule imprimerie outillée pour l'impression de ces ouvrages.

Il y a eu un certain encombrement, je pense, autour de Noël et on a mis plus de temps qu'on aurait voulu. Nous espérons toutefois recevoir cet ouvrage, et les autres, aussi rapidement que possible. C'est un problème réel qu'on ne saurait résoudre très rapidement.

Du point de vue de l'enseignement en général, rappelons que, bien entendu, des accords sont intervenus avec tous les gouvernements provinciaux sauf deux,—voire un seul,—en vue du partage des frais de l'instruction des immigrants adultes. Ce sont les autorités provinciales qui s'occupent de l'administration et, dans la plupart des provinces, elles s'en tirent admirablement, particulièrement en Colombie-Britannique. J'ai l'impression qu'elles s'attaquent fort intelligemment au problème, qu'elles en reconnaissent l'urgence et qu'elles se tirent fort bien d'affaire, et même, s'il faut en croire les renseignements dont je dispose, qu'elles sont rapidement en passe de le résoudre. C'est en tout cas ce que m'apprennent les rapports que je reçois de diverses parties de notre pays.

L'honorable député de Kamloops me permettra sans doute de remettre à plus tard une discussion de la question de savoir s'il y aurait lieu de laisser les réfugiés dans les camps plus ou moins longtemps jusqu'à ce que nous en soyons à mon budget principal. J'aimerais bien donner un jour les raisons de notre ligne de conduite mais, très brièvement, j'aimerais préciser que j'ai bien malgré moi,—mais peut-être devrais-je dire peut-être pas tellement malgré moi,—passé deux semaines à l'hôpital et que le jour où j'ai quitté l'hôpital, j'ai hésité un peu à me présenter au monde...

M. Fulton: Peut-être était-ce parce qu'il devait y avoir une session parlementaire.

L'hon. M. Pickersgill: C'était justement le jour de l'ouverture de la session. Peut-être cette considération n'était-elle pas étrangère à ma décision. On risque terriblement, peut-être, d'acquérir ce détachement si on reste trop longtemps dans des institutions où une paresse relative est de règle. Pour ma part, je vois qu'il vaut beaucoup mieux que ces gens habitent avec des familles canadiennes, qu'ils partagent notre mode d'existence. Ils apprendront beaucoup plus vite ce qu'ils doivent savoir de notre pays. Il est incontestable en tout cas qu'ils apprendront l'anglais beaucoup plus rapidement. Je pourrais développer très longuement ce sujet, mais je ne crois pas devoir le faire.

Les honorables députés de Kamloops et de Greenwood m'ont demandé si j'avais une idée quelconque du nombre de ces réfugiés qui pénétreraient en Autriche. Je n'en ai aucune. Je ne pense pas que personne le sache, parce que nous ignorons ce qui va se passer en Hongrie. Il est certain que le nombre a beaucoup diminué ces derniers temps, ce qui est attribuable, vraisemblablement, aux répressions plus brutales auxquelles a actuellement recours le gouvernement hongrois.

On s'est aussi demandé si nous n'aurions pas dû faire venir les gens au Canada un peu plus rapidement. Peut-être nous eût-il été possible d'accepter un ou deux mille immigrants de plus en février et mars que ce que nous projetons d'accepter. Si l'admission d'un ou deux mille immigrants de plus avait résolu le problème, j'aurais incité mes collègues à le faire, quelles qu'aient été les difficultés suscitées, mais cela n'aurait pas apporté la solution à tout le problème ou plus qu'à une infime partie de ce problème. Compte tenu de toutes les circonstances et des efforts que nous déployions, j'ai pensé que, vu que cela n'aurait pas résolu le problème, il valait mieux prendre ces dispositions d'admission par étapes.

Pour ce qui est de la question soulevée par l'honorable député de Cap-Breton-Sud, je pense avoir dit à ce propos tout ce qu'il fallait dire. Je ne crois pas que nos différences de vues soient en réalité aussi grandes qu'elles en ont l'air.

J'aimerais de nouveau remercier l'honorable député de Red-Deer des bonnes paroles qu'il a eues à l'égard de mes services. En ce qui touche cette immigration de Hongrois, elles sont méritées. Mes fonctionnaires ont travaillé avec acharnement. Ce n'est pas facile de trouver tout d'un coup des gens compétents pour s'occuper d'un fort surcroît d'immigrants et les fonctionnaires doivent avoir une certaine expérience pour accomplir ce travail avec un minimum d'efficacité. Le résultat, c'est que tous ont travaillé de surtemps, tous ont sacrifié presque tous leurs congés et, en fait, travaillent encore ardument, tant en Europe que partout au Canada, et j'apprécie beaucoup les paroles de l'honorable député à leur égard.

J'ai déposé, il y a quelques instants, les chiffres de la répartition des Hongrois à travers le Canada et ces chiffres paraîtront dans le hansard. J'ai déposé les chiffres des âges et de l'état matrimonial, ainsi que de la ventilation des professions. Je ne les ai pas lus, mais ils paraîtront dans le compte rendu.

L'honorable député de Fort-William a eu des paroles généreuses à l'égard des comités locaux à Fort-William et j'aimerais faire écho à ce qu'il a dit pour tous les comités locaux d'un bout à l'autre du pays.

L'honorable député de Kamloops a dit qu'à son avis il manquait de coordination au sommet. Je crois que je ne me fais pas comprendre clairement. Nous ne devons pas, à mon avis, dicter comment ces choses doivent se faire. Nous tâchons, avec nos fonctionnaires locaux, de faire tout ce que nous pouvons pour collaborer avec tous les intéressés et donner tous les conseils qu'on nous demande, mais nous ne tentons pas de bousculer les gens outre mesure. C'était là ce que je voulais effectivement faire comprendre. Peut-être ai-je été un peu maladroit.

Le député d'Oxford m'a demandé de plus amples observations sur l'arrivée d'étudiants. J'en suis heureux, car cela me fournit l'occasion d'exprimer encore ma vive gratitude au président de l'université de Toronto et à un groupe d'hommes d'affaires de cette ville qui ont vraiment pris les dispositions les plus magnifiques pour accueillir ce groupe d'étudiants; je pense que tout le pays devrait apprécier leur initiative. Je répète qu'il y a un autre groupe de 100 étudiants qui se trouvent à Montréal. J'espère que des dispositions analogues, peut-être à une moindre

échelle, seront prises en leur faveur, naturellement, par les particuliers, les sociétés et les universités intéressés.

Le député d'Oxford a soulevé la question du remboursement des dépenses de transport des gens qui ont amené leurs parents. Ce que j'ai dit à la Chambre, je suis sûr que tous les députés s'en souviennent, c'est que nous nous proposions d'abolir les prêts qui avaient été accordés jusque-là pour aider à défrayer le voyage. C'est tout ce que j'ai dit ici, et je ne pense pas que nous devrions aller plus loin. Nous étudierons ces cas. Bien sûr, je ne pense pas qu'un cas puisse s'être présenté après ma déclaration, de sorte que l'un ou l'autre des cas où des gens ont emprunté de l'argent pour défrayer ces voyages se serait produit avant l'adoption de cette ligne de conduite. Mais s'il semble y avoir des cas pénibles j'examinerai ce qu'il conviendrait pour moi de demander à l'ensemble des contribuables du Canada de payer. Nous nous écarterions sensiblement de notre ligne de conduite habituelle si nous proposions de payer les gens pour quelque chose qu'ils avaient déjà décidé de faire par obligation familiale.

L'honorable député de Nicolet-Yamaska m'a demandé combien de ces Hongrois avaient moins de neuf ans. J'ai bien peur de ne pas pouvoir lui répondre sur-le-champ. S'il veut parler des enfants non accompagnés de leurs parents, le nombre en est en vérité très faible. Sauf erreur, la Croix-Rouge aurait établi un service chargé de recueillir des renseignements sur les gens séparés d'autres membres de leurs familles pour les raisons exposées par l'honorable député et d'autres encore.

L'honorable député de Kootenay-Ouest a soulevé une ou deux questions auxquelles je crois avoir répondu immédiatement. Il reste cependant celle du remboursement des frais de transport. Je ne crois pas que nous puissions vraiment revenir sur la gratuité du passage annoncée ici à la Chambre. J'ai reçu de Hongrois une ou deux lettres fort émouvantes. Je les lirais bien s'il n'était pas si tard. Ces Hongrois ont été transportés gratuitement, mais ils veulent maintenant rembourser le montant de leur plein gré. Je pense que si ceux qui trouvent rapidement de bonnes situations,—certains d'entre eux obtiennent très rapidement d'excellents emplois,—répétaient le même geste, les Canadiens en seraient très favorablement impressionnés en général et cela aiderait beaucoup à rendre plus acceptables des initiatives de ce genre.

Bon nombre de ces personnes, et même presque toutes, sont arrivées ici avec les seuls vêtements qu'elles portaient. Au cours des quelques prochaines années, beaucoup d'entre ces réfugiés éprouveront de plus grandes difficultés à s'établir ici que les immigrants réguliers qui apportent certaines choses avec eux. Je crois que c'est peut-être la seule défense de notre ligne de conduite et la seule raison pour laquelle on a fourni le transport gratis à ces gens et non à d'autres.

Je me ferai l'écho des observations formulées par le député de Brandon-Souris au sujet du comité de Brandon. En outre d'être Terreneuvien, je suis aussi du Manitoba...

M. Harkness: Cela me semble un peu étrange.

L'hon. M. Pickersgill: ...et je dois dire que les réfugiés hongrois n'ont été nulle part mieux reçus qu'au Manitoba. En proportion du chiffre de la population, un plus grand nombre s'est rendu au Manitoba que dans n'importe quelle autre province.

J'ai traité dans un communiqué aux journaux dès que je suis rentré chez moi la question du fardeau que ces immigrants constituaient pour les municipalités. Celles-ci, du fait de ces secours, n'ont aucun fardeau à supporter pendant la première année, ni en ce qui concerne les frais médicaux aux indigents.

Le député de Burnaby-Coquitlam a demandé combien de ces réfugiés avaient combattu. Je ne crois pas pouvoir lui donner de réponse précise à ce sujet. J'imagine qu'il n'y en aurait certainement pas plus d'un tiers, car il y avait beaucoup de femmes et d'enfants. Néanmoins, bon nombre d'entre eux étaient effectivement des combattants, y compris un grand nombre des étudiants. Il y a beaucoup de célibataires du sexe masculin, parce qu'ils prévoyaient, surtout les hommes essentiels, qu'ils seraient déportés en Sibérie s'ils étaient restés en Hongrie. C'est une des raisons pour lesquelles il y a une assez forte proportion de jeunes hommes et, autre raison, c'est que beaucoup de ces jeunes ont dû parcourir de 20 à 30 milles à pied pour atteindre la frontière de l'Autriche. Il n'y avait pas beaucoup de veuves, de vieillards et d'enfants non accompagnés, et il n'y a à peu près pas d'orphelins.

L'honorable représentant de Greenwood m'a demandé si je pouvais dire combien sont effectivement employés. Je crains bien ne pas pouvoir le dire en ce moment. Bien de ces gens sont venus trouver, sinon des répondants, du moins des amis. J'aimerais féliciter ici tout particulièrement les Canadiens d'origine hongroise de leurs efforts. Partout dans le pays, ils ont fait et font encore un travail merveilleux afin d'aider à accueillir ces réfugiés hongrois. Ils permettront à ces gens, j'en suis sûr de s'adapter bien plus facilement et promptement dans notre pays.

J'intercale cette observation parce qu'une foule de réfugiés sont allés demeurer dans des familles hongroises dès leur arrivée au Canada. Elles s'en occupent et il faudra beaucoup de temps avant que nous sachions combien d'entre eux sont effectivement embauchés, et combien ne le sont pas. Je pourrais probablement obtenir un chiffre touchant le nombre de ceux qui ont été embauchés par l'entremise du service de placement ou de mon ministère, mais je ne pourrais nullement fournir un chiffre exact quant au nombre total de ceux qui ont actuellement un emploi.

Le député de Kindersley a demandé si l'on prendrait des mesures au sujet du fardeau qui pourrait peser sur les municipalités au bout d'un an. La réponse est certes non. Si nous voulons avoir une politique de l'immigration en notre pays, nous devons nous rappeler que nous amenons ces gens ici en vue d'en faire des citoyens canadiens et ils devraient être traités comme d'autres citoyens canadiens. Dans la plupart des localités, ils ne peuvent avant un an émarger aux services de bien-être; au terme de cette période, ils pourront et devraient y être admissibles tout comme n'importe quel autre Canadien, à moins que nous ne fassions des passe-droits contre un groupe de résidents.

L'honorable député de Vancouver-Quadra a prétendu que ce crédit ne visait pas seulement les réfugiés hongrois, même si le supplément d'argent que nous réclamons maintenant vient de là. Il m'a posé une question au sujet de la situation au Royaume-Uni et demande de lui dire ce qui s'y faisait. J'en ai dit un mot à un moment où l'honorable député n'avait probablement pu s'empêcher de quitter la Chambre, mais je peux peut-être reprendre mes observations.

M. Green: J'ai été ici tout l'après-midi.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être devrais-je redire encore une fois qu'au début du mois d'août dernier, mon ministère estimait déjà qu'il faudrait plus de bateaux ou d'autres moyens de transport pour les nombreux immigrants que nous attendions cette année. A l'heure actuelle, nous négocions en vue d'obtenir beaucoup plus de moyens de transport. Pour l'instant, les immigrants britanniques ou autres n'ont pas de peine à s'assurer un moyen de transport, mais tout cela peut changer après le 1er avril. Il y a encore de la place sur les bateaux, mais après le 1er avril, les services commerciaux ne suffiront plus. Nous prenons en ce moment toutes dispositions utiles pour obtenir tous les transports que nous pouvons.

M. Green: Je crois que le ministre a mal interprété ma question. Je parlais des services du ministère à l'étranger, à Londres, par exemple. Je voudrais savoir ce qu'on fait pour répondre aux critiques formulées dans l'éditorial du *Globe and Mail* dont j'ai parlé.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai pris connaissance de l'éditorial au sujet du transport ainsi que de celui dont a parlé l'honorable député. Quant à nos bureaux de Londres, il est parfaitement vrai qu'avec un bureau et un personnel prévu pour s'occuper de 600 à 700 candidats par jour, il est tout simplement impossible de s'occuper le même jour de tous ceux qui se présentent lorsqu'ils arrivent au nombre de 3,000 par jour, comme c'était le cas lors de mon passage à Londres en décembre. Je ne crois pas qu'on y perde grand chose parce qu'on met assez peu de temps à examiner les demandes et qu'on fixe des rendez-vous à des dates ultérieures dans le cas de ceux qui n'ont pas l'intention de venir au Canada avant plusieurs mois. D'après les renseignements qui m'ont été communiqués, on s'occupe de tous ceux qui projetaient d'immigrer immédiatement au Canada.

Nous nous procurons d'autres bureaux à Londres. Nous avons ouvert un nouveau bureau à Bristol et avons augmenté nos services à Glasgow. Nous embauchons à notre service toutes les personnes que nous pouvons et qui sont capables d'accomplir le travail. Je pense que le problème recevra une solution satisfaisante.

L'honorable député de Peel m'a demandé ce que je savais des "mauvais sujets". Je ne suis nullement au courant de l'affaire, mais je suis convaincu que lorsque vous faites venir 10,000 personnes dans un pays, comme nous l'avons déjà fait, sans avoir le temps d'examiner soigneusement leurs dossiers à la façon dont nous essayons de le faire avec les immigrants en général, peu importe le groupe de 10,000 personnes que vous envisagiez, il y aura certainement quelques indésirables.

Je ne suis pas très au courant des détails de l'incident de Toronto. J'ai lu les articles de journaux à ce sujet, et si je ne m'abuse, il a été procédé à une enquête. Je n'ai pas encore vu le raport final de cette enquête, mais elle a été menée par les autorités provinciales puisque la chose s'est produite dans un abri qu'elles avaient aménagé. C'est le seul incident dont j'aie entendu parler.

Quant au détail du crédit, je l'ai ici approximativement, et j'espère que chacun comprendra que nous ne nous sentons pas obligés de le dépenser exactement de cette manière. On prévoit qu'il faudra approximativement $2,800,000 pour le transport par terre dans les pays d'outre-mer jusqu'au point

d'embarquement, et pour la traversée de l'océan, y compris les frais entraînés par l'évacuation, l'embarquement et le débarquement des réfugiés. On prévoit également une somme d'environ $700,000 pour le transport par terre au Canada. Une somme est aussi affectée à l'entretien, à l'habillement, et aux autres dépenses entraînées par l'acheminement et l'installation des réfugiés hongrois, y compris les secours d'urgence dont les réfugiés peuvent avoir besoin au cours de leur première année au Canada. C'est le montant dont nous aurons sans doute besoin d'ici la fin de l'année financière, $390,000 approximativement.

Il faut ensuite compter l'avance de $4,750,000 au comité inter-gouvernemental pour les migrations européennes en couverture des frais de passage pendant cette période. Nous ne croyons pas que ce chiffre soit très précis. C'est vraisemblablement un minimum. Il y a encore une avance de $300,000 environ qui seront payés en partie aux institutions provinciales et aux autres groupements bénévoles au titre du bien-être, de l'assistance et de frais divers.

M. Fulton: La question que j'ai posée comportait une autre partie à laquelle le ministre, sans doute par inadvertance, n'a pas répondu. J'ai demandé si quelqu'un avait calculé le nombre d'immigrants qui pourraient peut-être pénétrer en Autriche. Je comprends sa réponse et je ne doute pas, qu'en effet, il lui soit impossible de citer un chiffre. Je lui ai demandé si on avait pu estimer le nombre de ces réfugiés qui viendraient au Canada. Peut-être pourrait-on aborder cette question de deux côtés. D'abord, à combien estime-t-on le nombre de réfugiés qui entreront chez nous, eu égard au rythme actuel des arrivés et à la diminution déjà enregistrée? Ensuite le ministère a-t-il une idée du nombre que nous pourrions prendre par suite de ce mouvement d'émigration.

L'hon. M. Pickersgill: Il ne serait guère raisonnable de ma part d'essayer de donner un chiffre approximatif quelconque. J'ai fait part de tous nos engagements au comité et je crois que l'honorable député a dit qu'ils atteignent le nombre de 27,000 ou 28,000. J'en prévois certainement autant que cela et ce nombre, à mon avis, constitue un minimum. Combien d'autres sera-t-il possible d'admettre ou combien d'autres voudront immigrer au moment où il sera possible de prendre des dispositions à cette fin, cela dépendra de bien des éléments encore incertains, y compris la question de l'insuffisance des moyens de transport qui ne peut manquer de se faire sentir à l'été. Je suis bien certain que toute estimation que je ferais en ce moment serait erronée et je ne crois pas qu'il y ait avantage à en faire.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Fulton: Une question connexe. Le ministre a dit que jusqu'à maintenant aucun visa n'avait été accordé à ceux qui avaient quitté l'Autriche pour se rendre dans d'autres pays de l'Europe et au Royaume-Uni et que des visas ne leur seraient pas accordés tant qu'on n'aurait pas réglé le cas de ceux qui viennent directement d'Autriche, sauf pour les gens qui ont des répondants. J'en conclus qu'après que le nombre des réfugiés venant d'Autriche sera réduit à des proportions raisonnables, les visas pourront alors être accordés aux réfugiés hongrois qui se trouvent dans d'autres pays de l'Europe. J'aimerais savoir si c'est juste.

Afin que nous, aussi bien qu'eux, puissions bien comprendre la situation, me dira-t-on si les mêmes dispositions vaudront relativement au paiement des frais de transport pour ceux qui viendront alors, non de l'Autriche, mais de quelqu'autre pays qui pourrait être considéré comme une étape intermédiaire de leur voyage?

L'hon. M. Pickersgill: Je pense que tous ces points devraient être examinés en temps utile. Pour ce qui est des 10,000 à l'égard desquels des dispositions ont été prises avec trois pays, leur passage sera payé, cela va sans dire. Il en sera de même de tous les réfugiés qui ont des garants et qui se trouvent dans l'un ou l'autre de ces pays d'Europe. Pour le reste, tant que des dispositions n'auront pas été prises à l'égard d'autres mouvements, il ne serait pas sage que, sans consultation préalable de mes collègues, je fasse des déclarations.

M. Barnett: Il a déjà été répondu à la plupart des questions que j'avais songé à poser. Toutefois, il est un point précis sur lequel je veux me renseigner. On a dit que toute la troupe de l'opéra de Budapest pourrait venir au Canada, un peu comme l'a fait l'école de sylviculture dont on a déjà parlé. Le ministre peut-il nous renseigner là-dessus?

L'hon. M. Pickersgill: La troupe de l'opéra de Budapest comptait quelque 1,300 personnes, dont environ 200 ont quitté la Hongrie. J'imagine que ce groupe doit compter les membres les plus distingués de la troupe. Une centaine environ se sont immédiatement rendus dans d'autres pays d'Europe. Un ou deux sont venus au Canada, où ils ont des parents dans le grand Toronto. Certains de ce groupe sont retournés en Hongrie. Presque tous sont allés dans un pays ou dans un autre. Certains peuvent venir au Canada en tant que particuliers, mais je ne pense pas qu'on ait jamais sérieusement envisagé leur venue comme groupe.

M. Macdonnell: Le ministre a oublié deux questions que j'ai posées. Je regrette qu'il soit incapable de donner le chiffre relatif à l'embauchage, mais je comprends les difficultés qu'il a signalées. Je crois néanmoins qu'il est en mesure de répondre aux deux autres questions. Tout d'abord, je lui ai demandé, et cela a une certaine importance, comment se répartit la responsabilité entre les autorités fédérales et provinciales en ce qui a trait aux possibilités d'embauchage. J'ai demandé aussi si l'on a établi un programme en vue de permettre à ces immigrants d'apprendre l'anglais et autres choses nécessaires, et si effectivement un programme est déjà appliqué, en vertu duquel certains immigrants travaillent une partie de la journée dans des industries et consacrent l'autre partie à s'instruire.

L'hon. M. Pickersgill: A propos de la dernière question, je dirai que, sauf erreur, dans la presque totalité des cas, une fois que ces immigrants ont un emploi, des cours sont donnés le soir. C'est la façon régulière de procéder, pour qu'ils puissent s'acquitter de leur travail sans retard. Je pense bien qu'un certain nombre, qui ne travaillent pas, suivent des cours durant le jour. Ce sont les provinces ou les municipalités qui s'occupent de ces classes et je dois avouer que je ne suis pas parfaitement au courant de tous les détails.

C'est à mon ministère qu'il incombe de trouver du travail aux immigrants. Nous pouvons compter sur la collaboration la plus entière de la part du service national de placement. On a toujours cru que c'est mon ministère qui doit voir à trouver un premier emploi aux immigrants. C'est lui qui les fait venir ici; c'est donc sur lui, suppose-t-on que retombe la plus large part de responsabilité quant à leur nombre. Il y a une autre raison.

S'il fallait que les immigrants fassent la queue aux bureaux de placement, cela nuirait beaucoup à leur moral. Le bureau de placement nous tient au courant des emplois vacants qu'il lui est impossible de remplir d'après ses listes. Il nous accorde sa collaboration la plus entière. Nous pouvons aussi compter sur une excellente coopération de la part des gouvernements provinciaux, mais ils n'ont aucune obligation en la matière.

M. Pallett: En me fournissant une ventilation des frais, le ministre m'a donné des chiffres afférant aux déplacements sur le continent, sur l'océan et au Canada mais il semble y avoir chevauchement pour ce qui est de la somme qui couvre les frais anticipés de voyage.

L'hon. M. Pickersgill: La première somme doit être dépensée avant la fin de l'année financière mais l'autre se rapporte au paiement anticipé de déplacements qui se feront, prévoit-on après la fin de l'année financière.

M. Nesbitt: Pour ce qui est de la réponse du ministre à ma question au sujet de ceux qui ont pu être induits en erreur par certaines déclarations qui ont été prêtées au ministre par les journaux, je suis heureux d'apprendre que le ministre est disposé à donner des instructions pour qu'on étudie le cas de ceux qui ont avancé des fonds à des amis ou à des parents pour leur permettre de quitter l'Autriche et de venir s'établir au Canada. Le ministre mérite d'en être félicité.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Paiements aux municipalités—

540. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur les propriétés fédérales—Crédit supplémentaire, y compris l'autorisation d'accorder des subventions, sous le régime de la Loi sur les subventions aux municipalités, aux municipalités de Winnipeg, St. James, Edmonton, et Vancouver, à l'égard de certains immeubles situés dans leur territoire, nonobstant le fait que lesdits immeubles sont construits sur des terrains loués par la Couronne, $2,024,000.

M. Knowles: Le ministre peut-il nous donner une ventilation de ce chiffre pour ce qui est des quatre villes mentionnées dans le crédit?

L'hon. M. Harris: Nous ne possédons pas tous les détails pour des raisons que j'exposerai dans un instant. Voici les dépenses prévues: Ottawa, $650,000; North-York (Ontario) $150,000; Hull (Québec) $250,000; Halifax (N.-É.) $150,000; autorisation spéciale à l'égard de Winnipeg, St. James, Edmonton et Vancouver où certaines installations fédérales se trouvent sur des terrains loués, $197,000; Calgary, $50,000, et divers autres centres, $577,000.

M. Knowles: Le ministre voudrait peut-être élucider cette réponse, étant donné le crédit dont nous sommes saisis. Il est question à ce poste de $2,024,000 à l'égard de Winnipeg, St. James, Edmonton et Vancouver.

L'hon. M. Harris: Non, monsieur l'Orateur, le poste a trait aux subventions aux termes de la loi sur les subventions aux municipalités. Si je mentionne Winnipeg, St. James, Edmonton et Vancouver c'est que dans ces cas particuliers, les propriétés fédérales sont situées sur des terrains n'appartenant pas au gouvernement fédéral, et que ne visent donc pas les dispositions actuelles de la loi sur les subventions aux municipalités. Nous adoptons cette forme, afin de nous conformer à la loi.

M. Green: Sur quoi se fondent les versements à Vancouver? La Couronne paie-t-elle toute la valeur fiscale, comme si la propriété était occupée par des particuliers?

L'hon. M. Harris: Les taxes sont défrayées en vertu des dispositions statutaires de 1956-1957. La modification envisagée dans le discours du trône ne prendra la forme d'une mesure législative que plus tard au cours de la session. Ce sont là les versements établis d'après la norme actuelle. Dans le cas de Vancouver, l'édifice en question, sauf erreur, est un édifice fédéral appartenant à l'université, un édifice qui n'est pas effectivement admissible parce qu'il est situé sur le terrain de l'université.

M. Green: L'université n'est pas dans la ville; ce ne peut être ainsi. L'université est située sur un terrain provincial. Le ministre peut-il nous dire quels édifices sont visés à Vancouver?

L'hon. M. Harris: Pas en ce moment. La liste en est très longue, autant que je me souvienne. Le crédit a pour objet de nous assurer des fonds supplémentaires parce que les corporations municipales, y compris Vancouver, ont adressé des demandes bien plus considérables que nous ne l'avions prévu; voilà pourquoi il nous manque deux millions de dollars. Dans le cas des villes mentionnées, nous versons des subventions dans une proportion qui n'avait pas été envisagée jusqu'à présent ni prévue dans la loi.

M. Green: J'imagine que dans certains cas, des édifices appartenant à des particuliers seront loués à bail à la Couronne.

L'hon. M. Harris: En effet.

M. Green: Alors est-ce que ces versements profiteront à la ville ou au propriétaire? Le propriétaire sera-t-il dégrevé d'autant des taxes municipales? J'aimerais avoir les noms des édifices de Vancouver qui seront visés.

L'hon. M. Harris: Je communiquerai ces renseignements au député, mais je puis lui assurer que l'avantage en sera pour la municipalité, non pour le locateur.

M. Barnett: Une observation du ministre des Finances sur un immeuble situé sur les terrains de l'Université de la Colombie-Britannique m'a intrigué...

L'hon. M. Harris: Vous m'avez peut-être entendu dire que parce que ces immeubles ne sont pas situés sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral, ils ne tombent pas sous le coup de la loi. La mesure nous permet d'y remédier en versant une subvention aux municipalités à leur sujet.

[L'hon. M. Harris.]

M. Green: S'agit-il d'immeubles pour lesquels les propriétaires privés ne paient pas d'impôts?

L'hon. M. Harris: Ces immeubles, sauf erreur, seraient situés sur des terrains loués au gouvernement fédéral, par l'université, croyais-je, mais l'honorable député de Vancouver-Quadra me reprend et je dois avouer que j'ai tort. De toute façon, il s'agit de biens appartenant à la province ou à l'université qui ne sont pas assujétis aux impôts municipaux. Nous nous y prenons donc de cette façon pour les rendre admissibles aux avantages de la loi sur les subventions aux municipalités. Voyez-y si vous voulez un effet de notre générosité.

M. Macdonnell: Y a-t-il quelque élément nouveau dans cette situation? Ces immeubles n'appartenaient-ils pas déjà au Gouvernement? Le changement qui s'est produit est un changement de pourcentage. La mesure semble suggérer des changements intéressant certains immeubles.

L'hon. M. Harris: Voici le changement opéré: nous avons décidé de payer une subvention à l'égard de certains immeubles de ces villes, ce que nous n'avions pas fait jusqu'ici. Il n'y a aucun changement au sujet de la nature de l'immeuble ou de la propriété louée à bail. Il a été décidé que nous devions payer à l'égard de ces immeubles particuliers et nous demandons au Parlement l'autorisation de le faire.

M. Pallett: Il a été question d'un groupe d'autres municipalités. Ce supplément est-il versé à l'égard d'édifices nouveaux ou représente-t-il un accroissement des subventions déjà réclamées par les municipalités?

L'hon. M. Harris: Le nombre des demandes de nos municipalités, je le répète, a augmenté; il est beaucoup plus considérable que nous ne l'avions prévu, et la somme d'un demi-million de dollars dont j'ai parlé vise des municipalités auxquelles nous n'avions pas même l'idée de verser des subventions. Dans d'autres cas, les subventions sont plus considérables, de telle sorte que les prévisions que j'ai soumises à la Chambre, le printemps dernier, se sont révélées insuffisantes. Je n'ai pas ici la longue liste des nouvelles municipalités auxquelles ces sommes sont destinées. Je pense avoir fourni des explications à ce sujet lors de l'adoption de l'amendement, le printemps dernier, mais je puis assurer aux honorables députés que la somme que nous avons dû débourser depuis nous a étonnés.

M. Macdonnell: La conscience du ministère serait-elle devenue plus délicate qu'auparavant, pour qu'il décide de verser des subventions à l'égard des immeubles loués à bail?

L'hon. M. Harris: En ma qualité de baptiste j'estime, puisque je m'adresse à un presbytérien, que nous ne devrions pas discuter de cas de conscience, parce que nous différons parfois d'avis.

(Le crédit est adopté.)

Subventions aux universités—

541. Paiements à la Conférence nationale des universités canadiennes (ci-après dénommée "la Conférence") aux fins d'accorder des subventions aux institutions de haut savoir, en conformité d'une entente conclue ou à conclure, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, entre le ministre des Finances et la Conférence, ladite entente devant porter, entre autres stipulations, que le montant total des subventions à toutes les institutions de haut savoir dans une province quelconque sera établi en multipliant par $1 le chiffre de la population de la province, et que tout montant payable à une institution de haut savoir et non versé pendant l'année financière en cours pourra être retenu par la Conférence jusqu'à ce que l'institution à laquelle le paiement est destiné en réclame le versement de la Conférence, ou jusqu'à ce que le Parlement statue sur la manière d'en disposer autrement; la somme attribuée en vertu du crédit 132 de la Loi des subsides nº 6, 1956, doit être affectée aux fins du présent crédit—
Crédit supplémentaire, $7,986,000.

M. Macdonnell: Monsieur le président, nous sommes ici en face d'une situation que je ne comprends pas très bien.

M. Nowlan: Il est six heures.

Des voix: Six heures.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

Rapport est fait des résolutions qui sont adoptées.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: La séance de lundi est consacrée aux mesures d'initiative parlementaire et je ne prétends pas que nous ne devions pas consacrer à ces mesures toute la séance. D'autre part, une fois déjà nous ne l'avons pas fait, alors que je n'avais pas annoncé les mesures du gouvernement. Lundi, si nous épuisons le programme prévu pour la séance et si nous abordons les mesures du gouvernement, nous procéderons à l'examen de la mesure relative au Conseil des Arts du Canada et à celui du bill relatif à la Commission canadienne du blé. Mardi, nous étudierons les mêmes mesures ainsi que les autres déjà inscrites au *Feuilleton* et nous poursuivrons le même travail mercredi. Jeudi, jour consacré aux mesures d'initiative parlementaire, nous suivrons la même ligne de conduite.

M. Nowlan: Et la dissolution aura lieu vendredi.

M. Fulton: Qu'arrivera-t-il des crédits supplémentaires?

L'hon. M. Harris: Nous devrons les aborder vendredi prochain. J'espérais franchement les faire adopter aujourd'hui. J'espère que ma dernière observation n'a pas l'air d'un défaut de remerciement pour la collaboration que j'ai obtenue au cours de la dernière heure.

(A six heures la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

COMMISSION DE CONSERVATION DU VERSANT ORIENTAL DES MONTAGNES ROCHEUSES

Question nº 38—**M. Hansell:**

1. Quelles sont les fonctions de la Commission de conservation du versant oriental des montagnes Rocheuses?

2. Quels sont les membres de la Commission et combien de fois se sont-ils réunis en 1956?

Réponse de **l'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Les fonctions de la commission de conservations du versant oriental des montagnes Rocheuses sont précisées par l'accord du 19 juin 1947, intervenu entre le gouvernement du Canada et celui de la province de l'Alberta. Cet accord précise que: "La commission aura pour tâche et pour fonction de réparer, d'éclairer, de diriger, de surveiller et de réaliser les opérations suivantes:

a) la construction, l'exploitation et l'entretien de tous les ouvrages et installations requis pour la protection des forêts de la région du versant oriental des montagnes Rocheuses qui fait partie du bassin hydrographique de la rivière Saskatchewan, et décrite d'une façon plus détaillée dans l'annexe ci-jointe;

b) la protection des forêts de cette région contre l'incendie, les insectes, la maladie, et tout autre fléau;

c) la conservation, l'expansion, l'entretien, et la gestion des forêts de cette région en vue d'acheminer de plus grandes quantités d'eau possible vers la rivière Saskatchewan et vers ses affluents".

L'accord a été approuvé et confirmé par la loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales, chapitre 59, II George VI qui reçut la sanction royale le 17 juillet 1947. La modification apportée à la loi en 1952 n'a rien changé aux fonctions générales de la commission.

2. *a*) Le major général Howard Kennedy, président et représentant fédéral.

M. H. G. Jensen, du gouvernement provincial de l'Alberta, représentant provincial.

M. A. T. Baker, du syndicat du blé de l'Alberta, représentant provincial.

M. J. LeRoy MacLenahan, représentant fédéral suppléant au major général Howard Kennedy.

b) Quatre séances ont été tenues en 1956.

FARINE IMPORTÉE DES ÉTATS-UNIS

Question nº 39—**M. Hansell:**

1. Quelle quantité de farine a-t-on importée des États-Unis au Canada en 1955 et en 1956 respectivement?

2. Quelles variétés particulières de farine a-t-on importées?

3. A-t-on versé des droits quelconques à l'égard de ces importations? Dans le cas de l'affirmative, quel était le taux de ces droits?

4. Était-il impossible d'obtenir ces variétés de farine au Canada?

Réponse de **l'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):**

1. Importations de farine des États-Unis, année civile 1955 et du 1er janvier au 30 septembre 1956 (chiffres les plus récents).

	Année civile 1955	1er janv. au 30 sept. 1956
		quintaux
Farine de malt	5,073	4,221
Farine de seigle	1,192	1,162
Farine de blé	4,273	4,548

2. Nous ne possédons que les renseignements déjà fournis à la réponse nº 1.

3. Oui.

Farine de sarrasin—nº 50 du tarif douanier, 45c. les cent livres.

Farine de malt—contenant moins de 50 p. 100 de malt en poids nº 168 du tarif, 25 p. 100 et 5c. la livre, autrement—nº 167a du tarif, ½c. la livre.

Farine de seigle—nº 59 du tarif, 45c. le baril.

Farine de blé—nº 61 du tarif, 50c. le baril.

4. On ne possède pas ce renseignement.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX PETITS CHALUTIERS

Question nº 62—**M. Kickham:**

1. A combien de petits chalutiers le ministère des Pêcheries a-t-il versé la subvention de $165 la tonne?

2. A combien estime-t-on approximativement la nouvelle valeur globale de ces petits chalutiers?

Réponse de **M. MacNaught (adjoint parlementaire, au nom du ministre des Pêcheries):**

1. 121.

2. $4,230,000.

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Services provisoires—

538. Aide au transport des céréales de provende de l'Ouest—crédit supplémentaire, $2,000,000.

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

Division de l'Immigration—

539. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subvention au transport d'immigrants et de colons sur l'océan et à l'intérieur du pays, et autres formes d'aide—Crédit supplémentaire, y compris l'autorisation de consentir des avances, nonobstant la Loi sur l'administration financière, au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, à l'égard des frais de transport et d'autres formes d'aide relativement aux réfugiés hongrois venant du Canada, ainsi qu'aux provinces pour les frais d'entretien desdits réfugiés, $9,000,000.

MINISTÈRE DES FINANCES

Paiements aux municipalités—

540. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur les propriétés fédérales—Crédit supplémentaire, y compris l'autorisation d'accorder des subventions, sous le régime de la Loi sur les subventions aux municipalités, aux municipalités de Winnipeg, St-James, Edmonton, et Vancouver, à l'égard de certains immeubles situés dans leur territoire, nonobstant le fait que lesdits immeubles sont construits sur des terrains loués par la Couronne, $2,024,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 janvier 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LOI SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

MODIFICATIONS VISANT À ÉTENDRE LES BÉNÉFICES ET À POURVOIR CERTAINS CHANGEMENTS DANS L'APPLICATION

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'étendre les bénéfices de la loi sur les subventions aux municipalités et de pourvoir à certaines modifications dans l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

MODIFICATIONS TENDANT À L'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS ET DE LA CONTRIBUTION AUTORISÉE

L'hon. W. E. Harris (au nom du ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance en vue de l'examen du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies en vue d'augmenter les allocations et la contribution autorisée par la loi.

La motion est adoptée.

DEMANDES DE DOCUMENTS

JUGEMENTS DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

Demande nº 1—**M. Knowles:**

Copie du jugement rendu par la Cour de l'Échiquier du Canada dans la cause nº 73805, entre le ministre du Revenu national, appelant, et le *Publishers' Guild of Canada Limited*, intimé; ainsi que copie du jugement rendu par la Cour de l'Échiquier du Canada dans la cause nº 78533, entre le *Publishers' Guild of Canada Limited*, appelant, et le ministre du Revenu national, intimé.

TUNNEL DE L'ÎLE DEAS, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demande nº 3—**M. Goode:**

Copie de toute correspondance échangée en 1956 et 1957 entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, la Commission du havre de New-Westminster et le gouvernement fédéral, relativement à une prétendue suspension des travaux d'étude et des travaux proprement dits en ce qui concerne le tunnel de l'île Deas, traversant le chenal principal du fleuve Fraser.

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): Je me demande si l'honorable député consentirait à réserver sa question jusqu'au retour du ministre des Travaux publics?

M. Goode: Soit.

(La motion est réservée.)

POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BANQUE DU CANADA, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Demande nº 5—**M. Bell:**

Copie de toute correspondance échangée durant les mois d'octobre et de novembre 1956 entre le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral au sujet de programmes éventuels d'assistance.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): En prenant connaissance par les *Procès-verbaux* de l'intention qu'avait l'honorable député de demander ces documents je me suis mis en rapport avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick qui m'a répondu ne voir aucun inconvénient à ce que communication en soit faite. C'est pourquoi je n'ai pas à faire la réserve habituelle.

(La motion est adoptée.)

ÉMISSION "PORTRAIT OF SIR WILFRID LAURIER"

Demande nº 6—**M. Fraser (Peterborough):**

Copie du texte de l'émission intitulée *Portrait of Sir Wilfrid Laurier*, diffusée par Radio-Canada le mercredi 23 janvier 1957, de 9 heures 30 à 10 heures du soir.

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

QUITTANCE DÉFINITIVE AU CONTRIBUABLE DONT LE REVENU NE DÉPASSE PAS $10,000

M. H. G. White (Middlesex-Est) propose la motion suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et les règlements édictés sous l'autorité de ladite loi, en vue d'accorder une quittance finale à l'égard des déclarations d'impôt sur le revenu produites pour l'année civile antérieure, dans le cas des particuliers dont le revenu est de $10,000 ou d'une somme inférieure.

Monsieur l'Orateur, nous avons parlé l'an dernier de cette question. Toutefois, comme on avait mis en doute la régularité de la motion alors inscrite par moi au *Feuilleton* j'ai préféré profiter de la présentation d'un projet de loi par notre collègue de Kamloops (M. Fulton) pour formuler quelques observations au sujet de l'application éventuelle de ces modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu.

Ayant depuis revisé la résolution qui figure au *Feuilleton,* je saisis l'occasion pour exposer certaines des bonnes et sérieuses raisons qu'il y a de modifier un peu les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui s'appliquent aux contribuables autres que les gens aisés ou très riches.

Une des premières objections qu'on me fait toujours est celle-ci: "Ce serait établir une distinction entre ceux qui touchent un revenu de $10,000 et ceux qui touchent un revenu moindre. Je me hâte de signaler que le Gouvernement lui-même répartit les contribuables entre diverses catégories ou groupes et que les membres des catégories de revenu supérieur paient un plus fort pourcentage d'impôt. Il ne serait donc pas tellement difficile de prévoir pour les contribuables d'une catégorie inférieure de revenu une date finale de règlement de comptes douze mois après le 30 avril de chaque année. Ce serait d'autant moins difficile que, sauf erreur, dans le cas d'une accusation de fraude, la division de l'impôt sur le revenu peut traduire le contribuable en justice après un délai d'à peu près n'importe quel nombre d'années. Je ne vois donc pas en quoi cette disposition serait trop difficile à appliquer.

Je ne m'excuse donc pas, monsieur l'Orateur, de prendre le temps de signaler la chose à la Chambre et d'exprimer ainsi des idées que je crois partagées par un grand nombre de Canadiens.

Si nous avons foi en la démocratie,—et nous sommes tous ici dans ce cas, je pense,—nous reconnaissons que le gouvernement doit se faire par le peuple et pour lui, et non pas par une classe dirigeante. C'est pourquoi j'estime que si, par un plébiscite, on invitait les contribuables à exprimer leur avis une très forte majorité d'entre eux se prononcerait en faveur d'une modification quelconque à la loi grâce à laquelle on saurait précisément quand on en aurait fini avec les affaires d'une année. J'aimerais aussi ajouter que je doute fort qu'il se trouve plus de 5 p. 100 des contribuables appartenant à la catégorie dont j'ai parlé dont on ne pourrait pas reviser le chiffre des revenus, dans un sens ou dans l'autre.

[M. White (Middlesex-Est).]

Comme je le disais en une autre occasion, si quelqu'un, que ce soit moi, un autre député ou n'importe qui, présente sa déclaration d'impôt à dix fonctionnaires ou cotiseurs différents de la Division de l'impôt sur le revenu, ils donneront dix réponses différentes, peut-être même vingt, si l'on retourne les consulter une seconde fois. Il y a donc bien longtemps qu'il aurait fallu établir une méthode permettant d'en venir à une conclusion précise et définitive. La chose est facile. N'importe quelle entreprise spécialisée en matière de rendement ou société de comptables est capable d'établir un régime permettant d'appliquer la loi d'une façon plus expéditive et plus satisfaisante. Pendant que j'en suis à cette question, je dirai que bien des contribuables harassés ont avancé leurs jours à cause des problèmes que leur a suscités l'impôt sur le revenu. Comme je le disais l'an dernier, je ne suis pas chargé de défendre ceux qui essaient délibérément de frauder l'impôt sur le revenu, le peuple, par conséquent, en ne versant pas tout ce qu'ils doivent acquitter aux termes de la loi. Je tiens à dire également que la grande majorité des Canadiens observent la loi, peu importe ce qu'en pensent les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu.

Je veux en appeler au bon sens du ministre des Finances et du ministre du Revenu national. Je me demande si nous ne nous écartons pas du régime britannique de justice en vertu duquel l'accusé dans toutes les autres procédures judiciaires est considéré innocent tant que sa culpabilité n'a pas été établie; car les gens que poursuit la Division de l'impôt sur le revenu sont considérés coupables tant qu'ils n'ont pas prouvé leur innocence.

Comme je l'ai mentionné déjà, je ne suis pas le seul à appeler l'attention du Gouvernement sur les problèmes qui se posent aux contribuables parce que beaucoup de particuliers et de groupements ont exprimé de l'inquiétude à cet égard. J'ai dans mes dossiers des centaines de lettres de contribuables ontariens qui m'ont écrit pour se plaindre du régime actuel en vertu duquel ils ne savent jamais où ils en sont avec la Division de l'impôt sur le revenu. Pour souligner combien cette inquiétude est générale, je dirai que beaucoup de conseils de comté ont adopté des résolutions à ce sujet. Je ne mentionnerai que quelques-uns des comtés voisins de ma circonscription. Ce sont, entre autres, les comtés d'Elgin, de Huron et Perth, de Lanark, de Grey et de Halton, de Bruce, de Lincoln, d'Oxford et de Waterloo, de Brant-Haldimand, de Middlesex et de Lambton. Il y en a d'autres mais je n'ai pas pour l'instant leurs

résolutions dans mes dossiers. De plus, nombre de chambres de commerce, ainsi que la Fédération des agriculteurs, le Syndicat des cultivateurs et divers cercles de fermières ont protesté contre le régime actuel. Je tiens à signaler en particulier deux cercles de fermières, dans le comté d'Essex, ceux de Malden et du comté d'Essex.

Tous deux m'ont écrit pour appuyer ce que j'avais eu à dire il y a un an et exprimer l'espoir qu'on trouverait une solution satisfaisante à ce problème.

Il a paru dans les journaux bon nombre d'articles de fond et de commentaires approuvant mon point de vue, et j'appellerai l'attention du Gouvernement sur une ou deux coupures que j'ai ici et qui sont, à mon avis, fort pertinentes. Nous nous rendons tous compte que l'activité du Gouvernement s'est étendue et qu'elle pénètre à présent dans la vie privée de presque chaque citoyen au Canada. L'histoire a coutume de se répéter. J'ai devant les yeux un article qui figurait en première page dans la revue *Saturday Night*, de Toronto, du 4 septembre 1954. Il s'agissait de ce qui s'est passé en Grande-Bretagne pendant et à la fin de la guerre, et plus particulièrement du point de vue de la responsabilité des ministres envers le Parlement. L'article mentionnait un incident relatif à la prise de possession d'une entreprise agricole de 700 acres en Grande-Bretagne en le rapprochant de l'entente qu'avaient conclue nos provinces lorsqu'elles ont abandonné leurs droits d'imposition au début de la guerre. On demandait la démission d'un certain ministre en Grande-Bretagne, et l'article poursuivait ainsi:

> A une autre époque, cette démission aurait suscité peu de commentaires; elle eût été le seul recours d'un ministre qui n'aurait pas su tenir son ministère en bon ordre. Mais le geste de sir Thomas Dugdale fut accueilli avec surprise et respect. Ne reconnaissait-il pas en fait qu'un ministre doit répondre de la conduite des fonctionnaires placés sous son autorité? Autrement dit, le principe de la responsabilité a été si généralement méconnu que toute reconnaissance dudit principe par les membres ou les créatures du gouvernement cause une véritable consternation.
>
> Ces dernières années, les Canadiens ont eu souvent l'occasion de constater la propension de plus en plus grande des ministres, tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux, à ne pas vouloir se reconnaître responsables des erreurs commises dans leurs ministères. Comme cette attitude ministérielle a été acceptée sans résistance, nous n'en avons pas encore vu la fin. Il n'y aura pas de changement tant qu'on ne se rendra pas compte que cet état de choses correspond non pas à un gouvernement par les élus du peuple mais par une bureaucratie toute puissante.
>
> En se refusant à assumer une part des blâmes que suscitent les gaspillages, l'incompétence et pis encore de leurs services, les ministres avouent que la tâche les dépasse. Ce qui revient à dire que s'ils s'estiment encore capables de diriger les affaires de la nation, ils ne veulent pas qu'on les tienne responsables des gens qu'ils ont engagés pour exécuter la tâche courante. Si nous admettons cette attitude, nous devons en accepter les résultats inévitables: nous n'aurons plus, en tant qu'électeurs, aucun contrôle sur notre gouvernement.

Je recommanderai aux membres du Gouvernement de prendre encore une fois connaissance de cet article de fond quand ils en auront l'occasion, parce qu'il indique qu'une certaine tendance à la bureaucratie se dessine dans notre pays. Une autre coupure dans le même sens m'a beaucoup intéressé. La voici:

> L'histoire se répète
>
> Il y a vingt siècles, et pendant quatre cents ans, les Romains ont régné sur la Grande-Bretagne sans s'immiscer dans la vie privée du peuple. Le gouvernement de Rome s'occupait de ses propres affaires et laissait les citoyens s'occuper des leurs. De fait, ainsi que Douglas Jerrold le signale dans son ouvrage intitulé: *England; Past, Present and Future*, c'est de l'empire romain que le monde occidental a appris l'art et l'objet du gouvernement et la manière d'appliquer la règle du droit à la conservation de la vie des hommes libres habitant des sociétés réglementées et dépendantes les unes des autres.

Cependant, ainsi que je l'ai déjà mentionné, nous constatons que les divers ministères du Gouvernement cherchent à régir la vie des particuliers de jour en jour, ce qui, à mon sens, ne peut qu'aboutir au désastre. Voilà pourquoi je demande au ministère de considérer et de modifier son attitude à l'égard des particuliers qui acquittent l'impôt sur le revenu. Son attitude actuelle a des effets plutôt désastreux; mais sans doute, par suite de l'inflation qui va s'accentuant, ces effets ne sont pas aussi manifestes qu'ils pourraient l'être en d'autres circonstances. Néanmoins elle décourage certainement la production et, dans un sens, cause des préjudices aux personnes mêmes qui représentent l'élément productif de notre pays. Quand on prend, comme je le fais ici, le groupe de gens dont le revenu net est inférieur à $10,000 par année, on englobe la grande majorité des entreprises productives de notre pays.

Certains déclarent: "Je ne travaillerai plus pour l'État; je vais me contenter de vivre de ma terre ou de mon entreprise commerciale. Je vais cesser d'engager beaucoup de monde pour faire quelques dollars. Si je perds, ce sera bien dommage; si je gagne, l'État se bornera à m'enlever mes bénéfices et se demandera pourquoi je n'en ai pas réalisé davantage." Par suite, tous les petits hommes d'affaires, tous les particuliers travaillant à leur compte et tous les travailleurs qui ont un emploi à temps partiel ont commencé à contester les résultats de leurs efforts, en ce qui concerne leurs engagements quant à l'impôt sur le revenu. Ils se demandent si tout ce qu'ils auront gagné par des

heures supplémentaires de travail sera confisqué. De la sorte, nous récompensons en un sens les sujets improductifs et nous punissons ceux qui sont productifs, dans notre économie.

Ce n'est pas tout. Une foule de gens craignent que tôt ou tard ils ne soient mis sur la sellette et que leurs transactions ne soient passées au crible en ce qui concerne les 15 ou 20 dernières années. On nous a parlé dans le monde occidental de la terreur qui règne dans les pays totalitaires où la police secrète d'État vient frapper à la porte la nuit. On présente cela comme une des choses à craindre dans le monde totalitaire. Eh! bien, la division de l'impôt sur le revenu n'attend même pas la nuit avant de venir frapper à la porte: elle arrive à n'importe quel moment, représentée, dans bien des cas, par un petit homme investi d'une grande autorité. Oui, je m'expose beaucoup, comme je l'ai signalé plus tôt. Le ministère procède à la saisie des livres et de l'actif, en présumant qu'on est coupable tant qu'on n'a pas fait la preuve de son innocence. Je sais fort bien de quoi je parle, bien que je n'entende pas vous signaler, monsieur l'Orateur, quatre cas en particulier que je connais à fond. Je vais néanmoins faire mention de deux d'entre eux où il est question de successions. Les intéressés ont été prévenus qu'ils devaient une forte somme au ministère. Les héritiers et leurs conseils redoutant de plaider, on a payé sans mot dire. C'était presque du chantage, plutôt que de l'application de la loi.

Dans un ou deux autres cas où des gens en ont appelé de la décision après qu'ils eurent dit qu'ils allaient soumettre la question à la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, un haut fonctionnaire s'est présenté pour faire remarquer que la déclaration avait été examinée de nouveau, qu'on s'était trompé, qu'on regrettait l'erreur commise et qu'il fallait oublier cette affaire. Si les contribuables avaient payé le montant demandé, ils auraient admis par là que leur déclaration était erronée. Je parierais que, plutôt que de se défendre, bien des gens acquittent le montant réclamé, qui n'est pourtant pas dû au ministère.

Un grand nombre de ces contribuables, de bons citoyens respectueux des lois, trouvent que le ministère est autocrate et ne s'inquiète nullement du contribuable. Un de mes bons amis, qui a pris sa retraite il y a longtemps, est allé demeurer à Devon, en Angleterre. On sait que, pendant la guerre, l'Angleterre a imposé toutes sortes de restrictions aux particuliers. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre nous a imposé un régime semblable au Canada. Je me rappelle fort bien qu'il m'écrivait alors que le gouvernement de la Grande-Bretagne faisait un escroc de chaque honnête Anglais. J'oserais dire que, à cause de ses méthodes, notre service de l'impôt sur le revenu fait des escrocs de gens qui, d'autre part, seraient d'honnêtes citoyens. Je ne sais si je dois employer l'expression "avertir", en tout cas, je dis au ministère qu'une vague de mécontentement s'élève contre ce service et contre les méthodes qu'il emploie dans la perception des sommes qui lui sont dues, prétend-il.

J'ai parlé du petit homme d'affaires. Je tiens à signaler que l'agriculture n'est pas la seule industrie touchée. Presque toutes les petites entreprises d'un bout à l'autre du pays le sont. Les sociétés et compagnies importantes qui font de grosses affaires disposent d'un service de comptabilité; elles ont des hommes chargés d'étudier l'impôt sous tous ses angles de façon à épargner le plus possible dans toute opération financière. Cependant, le petit contribuable n'est pas en mesure de s'assurer l'avis et l'opinion d'hommes compétents et doit par conséquent risquer le coup. Les ouvriers prennent bien garde que le surtemps, qui est pour eux un moyen de participer à l'essor économique du pays, ne les désavantage pas. Ils guettent leur surtemps. Les avocats conseillent souvent à leur clients de régler plutôt que de résister en justice au ministère, parce que s'ils font faire valoir leurs droits en justice ou déplaisent au ministère, celui-ci s'en prendra aussi aux avocats eux-mêmes. C'est pourquoi ils hésitent à accepter de tels clients.

Je sais un cas particulier de quelqu'un à qui plusieurs clients avaient confié la surveillance de leurs comptes. Cet homme étant mort, les comptes de chacun de ses clients furent immédiatement scrutés, et ces gens n'avaient plus personne pour surveiller leurs intérêts. Ils avaient cru que la personne en question était au courant de toutes leurs affaires et qu'elle allait les représenter. Après son décès, il n'y avait plus personne pour défendre leurs intérêts. Par conséquent, bon nombre de ses clients ont dû payer des montants petits ou considérables. A mon avis, c'est là un état de choses abominable.

Il y a aussi ceux qui vont au bureau du fisc pour demander conseil. Mais si l'on en croit ce qui s'est passé devant les tribunaux et les commissions d'appel, ce n'est pas ce service qu'il faut consulter. J'ai, sous les yeux, quelques coupures de journaux. L'une s'intitule: "C'est à vos risques que vous acceptez un avis officiel en matière d'impôt". Cette coupure est du *Journal* d'Ottawa, numéro du 21 février 1955. On y dit que les déclarations et opinions, orales et écrites, que les cotiseurs

[M. White (Middlesex-Est).]

et autres expriment de temps à autre dans leurs rapports avec les contribuables, quelque sincères qu'elles puissent être, peuvent difficilement être considérées comme répondant aux conditions de l'article 14 de la loi de l'impôt sur le revenu.

Je voudrais maintenant dire ce qui est arrivé à un contribuable, tel que le rapporte un article de la *Free Press* de London, paru le 12 mars 1956. Évidemment, ce contribuable était allé en compagnie de son vérificateur consulter les hauts fonctionnaires de l'endroit, son seul contact avec le ministère. Ceux-ci décidèrent que la méthode des opérations au comptant qui lui servait à établir son revenu aux fins de l'impôt leur était acceptable. Toutefois, quelques années plus tard, ce particulier a été cotisé pour un montant considérable. Il s'est pourvu en appel auprès de la Commission d'appel qui a statué que ce contribuable avait fait preuve de trop d'optimisme en prétendant que sa façon d'établir son revenu avait été acceptée. L'échappatoire est le mot "acceptée" de la loi. Selon la Commission, le mot "acceptée" signifie une acceptation absolue dans une forme appropriée de la part de la Couronne qui ne laisse subsister aucun doute. Les déclarations ou opinions orales ou écrites des cotiseurs ou autres, quelle que soit la sincérité avec laquelle elles ont été exprimées, ne peuvent être considérées comme répondant à cette définition.

Il faut prendre cet avis avec un grain de sel parce le ministère le répudiera plus tard. Pareil état de choses est regrettable parce que les petits contribuables dont je parle devraient pouvoir obtenir des renseignements exacts de leur ministère. L'expérience a prouvé qu'il n'en était pas ainsi.

Un peu plus tôt, j'ai parlé du mémoire de la Chambre de commerce. Elle a recommandé que le droit d'établir des cotisations soit limité à un an à partir de la date de la cotisation. Il y a une échappatoire là-dedans également monsieur l'Orateur. De toute façon, ça ne suffit pas. Certaines cotisations se font attendre des années sans que le contribuable sache où il en est. Le ministère y trouve une échappatoire et un alibi. Le ministère du Revenu national exige que le particulier fasse parvenir sa déclaration d'impôts dans les quatre mois qui suivent la fin de l'année civile. Mais le ministère, lui, peut en prolonger l'examen des années et des années sans jamais arriver à une décision finale.

Hier soir revenant à Ottawa en train j'ai rencontré des membres du Parlement. Je n'ai pas eu besoin de leur demander leur opinion pour apprendre que cette indécision les inquiétait et qu'ils souhaitaient y voir remédier. Pendant que j'y suis, j'ajouterai que le contribuable voudrait bien savoir à quoi s'en tenir exactement au sujet des plus-values de capitaux. Il n'en existe pas de définition claire et précise. Je dirai que si le Gouvernement était aussi compétent qu'on veut bien le dire au public, rien au monde n'empêcherait de vérifier les déclarations dans les 12 mois qui suivent le 30 avril.

Il y a encore un autre aspect alarmant. Je suppose que chaque histoire a deux points de vue; or, certains contribuables sont venus me trouver pour me dire que les cotiseurs qui étaient passés chez eux avaient demandé le paiement en espèces en refusant d'accepter un chèque. Je suppose qu'ils ne veulent pas risquer que le chèque soit sans provision. D'autre part, je me demande pourquoi les cotiseurs demandent de l'argent en espèces. A mon avis, il faudrait examiner cet aspect de la question, parce que cette exigence me semble curieuse.

M. Benidickson: Mon honorable ami voudrait-il nous donner quelques détails à ce sujet?

M. White (Middlesex-Est): Non, monsieur l'Orateur, je ne révélerai pas le nom des personnes qui sont venues me voir. Elles sont déjà assez ennuyées. L'année dernière, monsieur l'Orateur, bon nombre de députés libéraux avaient fait inscrire au *Feuilleton* des résolutions ou formulé des observations relatives au problème sur lequel j'appelle aujourd'hui l'attention de la Chambre. J'espère que les députés en cause exerceront leur influence pour favoriser la cause dont je parle cet après-midi. J'ai remarqué qu'il y avait un député, tenant du Gouvernement, qui a eu le courage de ses convictions et s'est prononcé dans ce sens.

Certains diront que la chose ne peut pas se faire. Si le Gouvernement ou les fonctionnaires en cause répondaient cela, ce serait avouer leur incompétence, ou avouer que le ministère ne veut pas régler les comptes individuels dans un délai fixé. Ce serait également reconnaître que les fonctionnaires du ministère se complaisent dans le pouvoir qui leur est attribué et sont peu disposés à s'en départir.

Deux cas m'ont été signalés dernièrement. Un particulier avait présenté des déclarations pendant nombre d'années, lorsqu'on vint lui dire que son compte était inexact. Comme on lui réclamait une forte somme, il a répondu qu'il ne l'avait pas, mais qu'il affecterait une certaine proportion de son salaire mensuel au paiement de ce compte. On accepta cette proposition. Le compte a été réduit de milliers de dollars à des centaines. Puis sa femme est tombée malade, et elle a fait des séjours à l'hôpital pendant des mois. Lorsque la date d'échéance du versement suivant d'impôt sur

le revenu est arrivée, l'homme a informé le ministère qu'il ne pouvait payer parce qu'il n'avait pas d'argent comptant. On lui a appris que son salaire serait saisi. Il a fait remarquer au ministère que la partie remboursable du montant déduit de son salaire pour les fins de l'impôt sur le revenu couvrirait amplement ce qu'il devait au ministère, mais ce dernier n'a pas voulu accepter cela. Il a saisi son salaire. Ainsi que les députés le savent, certaines compagnies congédient leur employé dans un cas de ce genre.

M. Benidickson: Le député me fournirait-il en particulier, les détails relatifs à ce cas?

M. White (Middlesex-Est): Volontiers. Une femme m'a écrit qu'apparemment son seul crime a été de mettre de l'argent de côté pour ses vieux jours. Quand la Division de l'impôt sur le revenu s'est aperçu qu'il y avait de l'argent à la banque, elle est devenue immédiatement soupçonneuse et elle a voulu tout savoir. Cette femme croit que tout ce que voulait le gouvernement, c'était la faire mourir avant qu'elle atteigne 70 ans, âge où elle aurait touché la pension de vieillesse.

Il y a un an, j'ai dit à quel point les magasins Eaton et Simpson parvenaient à suivre les comptes de leurs clients.

Le ministre des Finances a plutôt contesté mes assertions. J'ai donc pris la peine de trouver combien de comptes Eaton et Simpsons règlent dans leurs comptoirs postaux en une journée et combien ils ont d'employés. Sauf erreur, la société Eaton emploie environ 5,000 personnes à son comptoir postal. Ce secteur n'a rien à voir avec les ventes de détail. On y remplit environ 50,000 commandes par jour et il faut 20 minutes en moyenne pour remplir une commande. La Division de l'impôt sur le revenu emploie plus de 6,000 fonctionnaires. Il y a environ 9 millions de personnes au pays qui sont assez âgées pour payer l'impôt. Ce ne sont pas tous des contribuables. Je n'ai pas eu le temps d'examiner la statistique de l'impôt sur le revenu pour en découvrir le nombre exact, mais le Canada compte à peu près 1,500 personnes pour chaque employé de la Division de l'impôt sur le revenu, sans parler de ceux qui ne sont pas sujets à l'impôt. Donc, à mon avis, la Division de l'impôt sur le revenu pourrait montrer beaucoup plus d'efficacité qu'à l'heure actuelle.

Même si ce que j'ai à déclarer maintenant n'a rien à voir avec le règlement annuel des comptes, je veux signaler que les personnes participant à un régime de pension approuvé peuvent déduire de leur impôt sur le revenu le montant versé à l'égard d'un tel régime, mais ceux qui travaillent à leur compte aident à le défrayer, car aucune industrie, aucune entreprise, ne transmet ces frais à d'autres. Cela fait partie des frais d'exploitation. Par conséquent, ceux qui travaillent isolément ou à leur propre compte ne peuvent déduire aucune somme applicable à un fonds de pension particulier. En un sens, on peut dire qu'ils contribuent aux plans de pensions des autres par les achats qu'ils doivent faire. Le ministère devrait étudier ce problème. Tous ceux qui travaillent à leur compte sont sous le coup de dispositions à double tranchant. D'une part, ils paient pour d'autres et, d'autre part, ils ne peuvent rien prévoir pour eux-mêmes.

J'ai une autre observation à formuler. Voici ce que nous avons pu constater au début de la dernière session. Quantité d'avions et d'autres biens de guerre ont été déclarés en excédent et articles périmés. Ils ont été cédés à une fraction du prix coûtant. Achetés comme ferraille, ils ont ensuite été vendus à des pays belligérants du Moyen-Orient. Je prétends que si une partie de cet argent était affecté à des programmes d'hospitalisation, à l'augmentation des pensions et à d'autres fins du même genre, l'argent des Canadiens serait mieux utilisé.

J'ai aussi l'impression qu'il faudrait un avocat bien retors pour comprendre la loi de l'impôt sur le revenu. Le ministre s'attend que des gens qui consacrent leur temps à la direction de leurs affaires saisissent toutes les ramifications de la loi.

En terminant, je rappellerai la parole de Shakespeare: "La vie est un théâtre et chacun y joue son rôle." J'ajouterai que chacun sait le rôle que joue avec un remarquable succès la Division de l'impôt sur le revenu.

M. W. M. Benidickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur le président, ce n'est pas la première fois que le sujet est débattu à la Chambre. En fait, à la dernière session, nous avons eu un sérieux débat sur un sujet qui se rattache de très près à la résolution à l'étude par suite d'une proposition d'amendement présentée par l'honorable dépulé de Kamloops. L'honorable député de Middlesex-Est, qui propose maintenant la résolution, disait alors, comme l'atteste la page 3356 du hansard:

> L'impôt sur le revenu est sans doute la méthode d'imposition la plus juste parce que les impôts sont payés par ceux qui sont le mieux en mesure de le faire. Cependant, à l'heure actuelle, la méthode de perception n'est pas du tout satisfaisante.

Telle est encore sans doute la raison pour laquelle il présente aujourd'hui la résolution à l'étude. D'autre part, je veux lui rappeler, ainsi qu'à la Chambre, que, l'an dernier, au cours du débat, on a rappelé que même si le gouvernement avait alors, sous l'empire des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, un moyen de reviser, au delà des cas de

fraude et de fausse déclaration, la déclaration d'un contribuable pendant une période de six ans, on étudierait l'à-propos de réduire la durée de cette période. En août dernier, lorsque la Chambre a modifié la loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement a proposé que la période au cours de laquelle la révision pouvait avoir lieu dans des conditions normales soit réduite de six ans à quatre ans. Il est sans doute exact que le projet de loi d'intérêt public présenté par l'honorable député de Kamloops envisageait une période de trois ans. La Chambre me permettra toutefois de lui dire que la diminution assez importante effectuée l'an dernier,—de six à quatre ans,—est tout de même digne d'être mise à l'essai sans qu'on doive recourir à la solution très radicale de l'honorable député de Middlesex-Est.

Accepter la proposition de l'honorable député de Middlesex-Est dans son texte actuel c'est s'exposer fatalement à certaines complications. Le libellé en est assez peu clair, il est vrai, mais l'honorable député n'en prétend pas moins qu'un an après la production de la feuille de contribution il nous est possible de tirer des conclusions définitives au sujet de l'impôt à exiger de tous les contribuables intéressés. Le contribuable a, de par nos lois, certains droits. A lire la proposition de résolution on se demande pourtant si l'honorable député désire également la restriction de ces droits en ce qui concerne une demande de révision de la cotisation dans les cas de retenue à la source. Sous le régime actuel le contribuable a deux ans pour prier le ministère de lui rembourser certaines sommes qu'il estime avoir versées en trop, c'est-à-dire de faire valoir ses droits à certaines déductions prévues par la loi. La proposition de l'honorable député à cet égard est peu claire et si nous allions la retenir, j'ai l'impression,—qu'il me permette de le dire,—que cela équivaudrait à priver le contribuable dont l'impôt est retenu à la source du droit de s'adresser au ministère, dans les deux ans, pour en obtenir une révision de la cotisation et la satisfaction de sa demande de remboursement de déductions autorisées.

Dans la mesure législative proposée l'an dernier par l'honorable représentant de Kamloops, on reconnaissait du moins qu'il ne devrait pas y avoir de restriction pour le ministère, en ce qui concerne les contribuables dans les cas de fraude ou de fausse déclaration. Dans le projet de résolution dont la Chambre a été saisie cet après-midi, je ne trouve aucune réserve à cet égard et je pense que la Chambre reconnaîtra d'emblée qu'il ne peut être accepté de ce chef seul, parce qu'il faut continuer de permettre aux services de l'impôt sur le revenu de faire une nouvelle cotisation dans le cas de contribuables contre lesquels ont été établies des preuves patentes de fraude et de présentation erronée des faits dans leur déclaration de revenu.

M. Nesbitt: L'honorable député a traité cette question.

M. Benidickson: Il n'en est pas question au projet de résolution. Si nous l'acceptions, je sais que mon honorable ami qui vient de prendre la parole serait des premiers à dire que nous avons adopté un projet de résolution que nous n'avons pas accepté dans l'ensemble au nom du Gouvernement.

Je pense que les honorables députés devraient prendre en considération un autre point de vue, l'élément général de justice et d'équité dans les questions fiscales en ce qui concerne tous les contribuables du pays. Je constate que la dernière publication du ministère du Revenu national, intitulée "Données statistiques pour 1956" et qui se fonde sur les déclarations d'impôt sur le revenu de 1954, nous donne les renseignements suivants: D'après la publication, le total des déclarations d'impôts sur les revenus imposables déposées en 1954 était de 3,510,160. Le nombre des revenus non imposables était de 1,393,250. Cela signifie que les employés du ministère du Revenu national ont examiné, en 1954, en tout 4,803,410 déclarations. Si les députés s'en remettent à leur bon sens, ils ne s'attendront pas, à mon avis, que le ministère en cause engage du personnel pour les périodes de presse, puis le congédie, alors qu'il serait employé du 30 avril à la fin de l'année à vérifier les déclarations remises.

Je sais que l'auteur du projet de résolution est sincère dans ses intentions, et qu'il parle, d'une façon générale, pour un secteur rural de la population. Je lui signalerai que les données relatives à l'impôt pour l'année 1954 que j'ai mentionnées révèlent que, sur 4,800,000 déclarations, 43,000 agriculteurs et pêcheurs seulement en ont déposé sur un revenu jugé imposable par la suite. En outre, 171,000 cultivateurs et pêcheurs ont déposé des déclarations d'impôt pour un revenu non-imposable.

Nombreux sont ceux d'entre nous dont la plupart des commettants sont des salariés dont le revenu provient d'une seule source, c'est-à-dire d'un patron. Pour ce qui est de la catégorie des employés, on compte 3,032,300 employés qui ont produit des feuilles d'impôt intéressant un revenu imposable, contre 994,660 ayant produit des feuilles d'impôt intéressant un revenu non imposable. Considérons la chose du point de vue de l'équité. Je ne crois pas que la grande masse des contribuables dont l'impôt sur le revenu est retenu à la source, du fait qu'ils sont au

service de quelqu'un, seraient enchantés de ce que ce gouvernement-ci, ou un autre, ne dispose pas du droit de contrôler convenablement les feuilles de contribution des autres contribuables dont la situation fiscale est moins simple: propriétaires d'un fonds de commerce, cultivateurs, pêcheurs, professionnels divers, sachant que ce contrôle a pour objet de faire payer par tout le monde l'impôt dont le chiffre a été régulièrement fixé par le Parlement.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a si bien dit l'adjoint parlementaire au ministre des Finances, ce à quoi on s'oppose, ce n'est pas tant à la perception ou au barème imposé, mais c'est plutôt à la méthode de perception des impôts et aux pratiques que vise le projet de résolution du député de Middlesex-Est.

J'imagine, monsieur l'Orateur, que les percepteurs d'impôts et les méthodes de perception n'ont jamais été bien vus dans toute l'histoire. Comme beaucoup de députés le savent probablement, à l'époque difficile des Romains de l'antiquité, la perception des impôts était affermée. Autrement dit, le gouvernement de l'époque voulait qu'un certain montant fût perçu en impôts dans une région déterminée; il comptait obtenir, par exemple, l'équivalent de $100,000 d'une région du pays. Des gens s'engageaient par contrat à accomplir la tâche et, s'ils réussaient à percevoir plus de $100,000 en impôts, ils empochaient l'excédent. Nous savons tous, bien entendu, qu'une telle chose ne serait pas admissible de nos jours; cependant, elle n'est peut-être pas aussi inadmissible qu'elle pourrait le sembler car, bien que les percepteurs d'impôts touchent un traitement, certains ont pour principe de chercher à obtenir tout ce qu'ils peuvent. Un cas me vient à l'esprit et il y en a d'autres que je pourrais mentionner. Tout dernièrement, dans la ville où j'habite, un propriétaire d'une petite entreprise commerciale a reçu la visite de percepteurs qui lui ont dit: "Nous avons obtenu tant d'un tel et d'un tel, et nous allons voir combien nous pouvons obtenir de vous". Si les percepteurs de l'impôt ont une telle attitude, y a-t-il lieu d'être surpris que le public se plaigne des méthodes en usage chez les fonctionnaires du ministère du Revenu national? "Obtenez le plus possible" n'est certes pas la ligne de conduite à suivre.

Des gens occupant d'autres situations adoptent aussi une telle attitude. On est souvent d'avis, par exemple, que certains agents de police tâchent de faire condamner autant de gens que possible, parce que, croient-ils, cela leur vaudra de l'avancement. Je ne puis m'empêcher de penser que nombre de fonctionnaires subalternes du ministère du Revenu national pensent que plus ils peuvent tirer du contribuable, meilleures seront leurs chances d'avancement. Je sais fort bien que, lors de l'examen des crédits de son ministère au comité spécial des prévisions budgétaires, l'an dernier, le ministre a dit qu'il n'en était rien.

Je ne donne pas à entendre que le ministre cherchait à induire qui que ce soit en erreur, car je pense qu'il croit sincèrement ce qu'il disait. Je n'imagine pas un instant que le ministère approuve un tel état de choses, mais je suis persuadé qu'une foule de fonctionnaires subalternes estiment que s'ils font du bon travail et font rentrer beaucoup plus de revenus, ils monteront en grade. Je ne puis m'empêcher de le penser, car il n'est que conforme à la nature humaine de juger qu'en faisant son travail avec succès on obtient de l'avancement.

Un autre point mis en évidence l'an dernier quand le travail du ministère du Revenu national était examiné par le comité spécial, c'est la longueur du délai pendant lequel les livres d'une société ou d'un particulier sont retenus par les fonctionnaires du ministère, lorsqu'ils font une expédition de pêche. J'ai signalé plusieurs fois à la Chambre le cas d'une société privée dont les fonctionnaires du ministère ont pris les livres pour les examiner. Les fonctionnaires sont arrivés chez le propriétaire à six heures du matin. Le propriétaire était en Europe avec sa femme, mais son fils était à la maison. Les fonctionnaires ont saccagé la maison pour trouver les livres, et j'imagine que ce faisant ils respectaient la loi puisqu'ils avaient un mandat. Ces livres ont été gardés pendant plus d'un an, pendant quinze mois je crois, ce qui a causé de graves inconvénients à la société. Par exemple, elle ne savait pas combien d'argent on lui devait, car son livre de dettes actives avait été emporté.

Ils ne savaient pas combien ils devaient, en l'absence de leur registre de comptes payables.

Je ne vois pourquoi le ministère garderait les livres si longtemps. Pourquoi ne pas en tirer des photostats et les utiliser pour fins d'enquêtes? N'a-t-on pas dit, en d'autres occasions, que le ministère du Revenu national y excellait. Rien ne l'empêche d'utiliser cette méthode dans les cas d'impôts, ce qui lui permettrait de retourner les livres et aux entreprises intéressées de poursuivre leur activité.

L'honorable préopinant trouve qu'une année, ne serait pas assez et propose d'essayer la période de quatre années dont on a convenu l'an dernier. Sa thèse peut se défendre, mais je ne peux m'empêcher de penser que si la

période en cause était réduite à un an, tout irait très bien. Le ministère objectera, je sais bien, que la tâche en deviendra extrêmement lourde et qu'il n'y faut pas penser. Mais la plupart des honorables députés ont vu, j'en suis sûr, dans d'autres domaines des gens qui, ayant quelque chose à faire, s'y sont mis et ont réussi. Nous sommes nombreux à nous rappeler la contraction de l'instruction militaire du temps de guerre. La période ordinaire d'instruction allait de 6 mois à un an, mais durant la guerre, il fallait accélérer. Dans la marine, en tout cas, je sais que la période d'instruction était de 3 à 4 mois. Les résultats n'ont peut-être pas été parfaits, mais je sais que les gens en question ont accompli un assez beau travail en dépit de la hâte avec laquelle ils ont dû être formés. On pourrait en dire autant du ministère du Revenu national. Lorsque les gens savent qu'ils n'ont qu'un certain délai pour faire quelque chose ils voient à leur affaire.

Je veux parler aussi de la préparation des déclarations d'impôt. Chacun sait que c'est une chose extrêmement difficile. Je pense que l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) partage cet avis. C'est tellement vrai que parfois les gens s'adressent à des avocats à cette fin. Je pense que bon nombre d'avocats ne s'y entendent guère. Je sais que je n'y entends pas grand chose et je charge un comptable de préparer ma déclaration. Bien d'autres font de même.

Bon nombre de gens cependant, entre autres les cultivateurs, ne savent à qui s'adresser pour remplir leurs déclarations d'impôt. Ils devraient s'adresser à un comptable public ou agréé, mais très souvent ils ne le font pas. Bien des avocats, je le répète, remplissent ces formules sans trop s'y connaître et sont responsables des erreurs qu'ils commettent au nom de leurs clients. D'autre part, bien des gens s'adressent au secrétaire du township pour faire préparer leurs déclarations d'impôt. Ils agissent en toute bonne foi, les honorables députés le savent, mais la formule est très compliquée à remplir, puisqu'il faut tenir compte de la dépréciation et d'autres facteurs.

Si on s'adresse à un greffier de township, celui-ci peut bien commettre une erreur. Le cultivateur peut alors constater, plusieurs années après, qu'il doit une somme importante et des intérêts en plus. Il ne sera peut-être pas passible de peine, parce qu'il n'y avait pas d'intention de commettre une fraude, mais il lui faut payer l'intérêt. Cependant, c'est en toute bonne foi qu'il avait fait faire sa déclaration par quelqu'un qui prétendait savoir ce qu'il faisait. Le greffier du township prétend être un agent compétent et le cultivateur écope. Il me semble que celui qui prétend être agent compétent, comme on l'appelle en droit, et rédige des déclarations d'impôt, devrait être passible de poursuites pour dommages-intérêts lorsqu'il commet des erreurs. Lorsqu'un avocat commet une erreur, il doit en subir les conséquences. Je pense que le même principe devrait s'appliquer également aux autres.

L'honorable représentant de Middlesex-Est (M. White) qui a présenté le projet de résolution a dit que plusieurs motifs d'ordre pratique militaient en faveur d'un déplacement du fardeau de la preuve. Le particulier doit actuellement établir son innocence. Je ne puis m'empêcher de penser que c'est là un précédent dangereux. Je veux bien que les hauts fonctionnaires du gouvernement aillent en reconnaissance afin de trouver quelque chose, durant une année, comme le prévoit le projet de résolution, mais c'est un précédent dangereux. C'est une pratique contraire aux principes britanniques de justice qui sont appliqués dans tout le monde de langue anglaise, et c'est une très dangereuse façon de procéder. Dès que la coutume s'en sera introduite dans un ministère, elle ne manquera pas de se généraliser et de gagner tous les autres.

Ainsi que l'a rappelé notre collègue de Middlesex-Est, il arrivera assez souvent qu'un contribuable dont l'impôt a été fixé à un chiffre qu'il estime excessif préférera payer plutôt que de se pourvoir en appel auprès de la Commission d'appel en matière d'impôt, ce qui l'obligerait de recourir à un avocat. Il est possible que les honoraires d'avocat soient moins élevés que ceux d'autres hommes de profession, mais les hommes de loi ne se privent pas d'en exiger d'assez considérables. Il peut même arriver qu'on doive recourir à un spécialiste du droit fiscal, ce qui coûte encore plus cher. Et même si on gagne sa cause il est possible que, là où la somme en question est peu considérable, on ne se trouve pas tellement plus avancé qu'avant.

Il arrive souvent qu'on décide de payer l'impôt réclamé parce qu'on a l'impression que, même si on avait gain de cause, le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. Le litige pourrait porter sur $500, mettons, et même si la Commission d'appel donnait gain de cause au requérant celui-ci risque d'avoir à abandonner la moitié de cette somme à son avocat. Voilà le triste état de choses actuel. Sans doute la faute n'en est-elle pas entièrement à l'État, mais il reste que c'est à des résultats comme ceux-là qu'aboutit la loi.

On me permettra de faire mention d'un dernier point. Après révision de la cotisation il peut arriver qu'on se rende compte qu'on

doit $4,000 ou $5,000. S'il s'agit d'un petit homme d'affaires ou d'un cultivateur il est possible qu'il ait du mal à trouver rapidement cette somme. Je sais que le Revenu national accorde parfois un certain délai, mais rien ne l'y oblige. Le petit homme d'affaires ou le cultivateur qui a à trouver rapidement $4,000, $5,000 ou $6,000, il n'est pas du tout impossible que cela entraîne sa ruine. Tout le monde sait qu'on ne peut jamais retrouver intégralement la valeur de quelque chose qu'on est obligé de réaliser rapidement. Le cultivateur qui doit vendre une partie de sa ferme, le négociant qui doit liquider une partie de son fonds de commerce se rendra peut-être compte qu'il sera obligé de consentir de fortes pertes, eu égard à ce qu'il aura à payer. Je tiens à signaler que, même si la proposition de résolution ne contient pas les mots "fraude et fausse déclaration", le député de Middlesex-Est (M. White) a traité de cet aspect et dit qu'il ne s'agissait nullement d'un moyen visant à protéger les gens malhonnêtes qui ont essayé de priver l'État de sommes qui lui sont dues.

Un dernier point: quand on constate que des gens n'ont pas versé ce qu'ils auraient dû verser, même tout à fait innocemment et sans intention de tromper, on les punit, non seulement en les obligeant à verser le montant réclamé, outre les intérêts, mais aussi en leur faisant souvent subir de lourdes pertes; on les contraint à vendre une partie de leur ferme ou leur commerce pour réaliser rapidement les fonds nécessaires. Le ministre des Finances devrait au moins songer à modifier la loi de façon à prévoir une limite de temps qui permettrait aux gens de ne pas se ruiner pour obtenir les fonds réclamés, peu importe les conséquences qui s'ensuivent.

M. E. S. Shaw (Red-Deer): Lorsque j'ai pris connaissance du projet de résolution, j'ai écrit au travers: appuyé sous certaines réserves. Une de mes réserves a déjà été mentionnée ici, c'est-à-dire la possibilité de fraude et de présentation erronée des faits.

Le député qui a présenté le projet de résolution (M. White—Middlesex-Est), a souligné qu'il n'essayait nullement de protéger ceux qui sont coupables de fraude ou de présentation erronée des faits. Moi non plus, je ne prétendrai pas qu'on les protège, mais le parrain du projet a bien précisé ce point. L'adjoint parlementaire (M. Benidickson) a demandé avec insistance qu'on s'oppose à ce projet de résolution, parce que cette réserve n'y figurait pas. Je ne puis m'empêcher de penser...

M. Benidickson: Il serait impossible de les découvrir à aussi bref délai.

[M. Nesbitt.]

M. Shaw: Je ne puis m'empêcher de croire que, plus d'une fois dans les cas où la Chambre était saisie de projets de résolutions et de bills du Gouvernement, on n'a pas tout dit; de fait, très peu de projets de résolutions présentés par le Gouvernement donnent une idée très précise de son intention. Il arrive souvent d'ailleurs, que la Chambre, après avoir adopté un bill avec la conviction de bien savoir ce qu'elle faisait, a découvert plus tard qu'on y avait annexé un règlement donnant à la mesure un effet que la Chambre ne se proposait pas de lui donner en l'adoptant.

L'adjoint parlementaire a signalé que le contribuable a deux ans au cours desquels il peut réclamer une nouvelle cotisation et un remboursement. Il pourrait être fort justifiable de dire, me semble-t-il, que le Gouvernement ou le ministère du Revenu national devrait être également limité à deux ans pour ce qui est de ses propres actions. Ce qui est équitable pour le contribuable devrait l'être parfaitement pour le ministère. Il y a une différence entre les deux. Le ministère a les moyens d'engager des spécialistes pour parfaire son travail, tandis que le particulier est souvent une personne surmenée et accablée qui a trop peu de temps et, probablement, trop peu de compétence quand il s'agit de tenir une comptabilité.

Il est inévitable que le ministère du Revenu national soit le ministère le plus impopulaire du Gouvernement. En somme, il s'occupe de recevoir les impôts, et personne n'aime les impôts. Pour ma part, je pense que le ministère devient impopulaire en raison directe du fardeau que les impôts font subir au public. Au cours d'une période comme celle où nous sommes, alors que la plupart des citoyens pensent que les impôts sont particulièrement accablants, il ne peut manquer d'y avoir beaucoup plus de critiques. Cependant, j'estime que le ministère du Revenu national et le Gouvernement peuvent se débarrasser d'une bonne partie des critiques dont ils sont les cibles en se concernant pour supprimer les anomalies et les inconséquences qui se trouvent dans la loi.

Les journaux de ce matin annoncent que ces tout derniers jours l'Association du barreau canadien, je crois, et les comptables ont soumis des observations au ministère des Finances pour réclamer la suppression de certaines anomalies manifestes de la loi. Je ne parlerai pas de ces anomalies en détail, même si je le pourrais; il y en a et on devrait certes songer à parer à cette difficulté.

Il est également vrai, monsieur l'Orateur, que d'un bout à l'autre du pays l'interprétation des règlements varie beaucoup; on constate une divergence entre l'interprétation donnée par deux bureaux régionaux, en

certains cas, dans la même province. Par hasard, je connais les faits relatifs à un certain cas qui a été réglé par un des bureaux régionaux. On a découvert que le contribuable en question relevait d'une autre région, et les comptes ont été transférés en conséquence. Toutefois, dans la seconde région, divers articles de la loi ont fait l'objet d'une interprétation différente. Je me demande parfois à ce propos combien de temps le personnel du bureau central d'Ottawa consacre à corriger des erreurs commises aux bureaux régionaux, erreurs soit de calcul soit d'interprétation. Je doute fort que nous obtenions ce renseignement, mais d'après la rumeur une très grande partie du temps du bureau central se passe à régler les difficultés qui ne cessent de surgir dans les bureaux régionaux.

Ce qui m'amène à me demander si le ministère fait tout ce qu'il peut pour familiariser ses employés avec les interprétations admises au bureau chef. Réunit-on le personnel pour examen et étude des diverses interprétations? Quoi qu'on fasse déjà à cet égard, ce n'est pas suffisant. Je reconnais avec l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) que ce sont les difficultés d'ordre administratif qui donnent le plus de tintouin.

Prenons par exemple le cas du cultivateur qui n'a ni le temps, ni les connaissances qu'il faut pour tenir ses comptes. Je ne songe qu'à certains cas. Je suis loin de condamner les cultivateurs ou qui que ce soit. Il arrive bien souvent que les contribuables n'aient ni le temps, ni les connaissances nécessaires pour établir une comptabilité. Dans ces cas, le ministère impose ce qu'il appelle une "cotisation selon la valeur nette". Mauvaise méthode à bien des égards. J'ai connu les affaires de certains particuliers et j'ai examiné leurs cotisations selon la valeur nette. Eh bien, quoique convaincu qu'ils étaient dans l'erreur, il m'était impossible, croyez-le, de le prouver. C'est bien la situation la plus étrange qu'il m'ait été donné de constater depuis que je m'occupe des affaires publiques.

De plus, la charge de la preuve incombe au contribuable. Autrement dit, le ministère établit quelquefois une cotisation fantastique, qu'il tient pour juste tant que le contribuable n'a pas prouvé le contraire.

Je vais citer à la Chambre un exemple typique. Il s'agit de quelque chose qui est arrivé dernièrement. Un cultivateur avait, entre autres documents, un reçu de $1,200, somme qu'il avait dépensée pour acheter du bétail. Le ministère a fait inclure la somme dans le revenu et a insisté pour que le contribuable en rende compte. C'est presque incroyable. Je n'y aurais pas cru moi-même si je n'avais pas vu les documents et le reçu. Voilà ce qui cause des ennuis et du mécontentement. Lorsque le ministère du Revenu national embauche de nouveaux fonctionnaires, il ne fait pas suffisamment attention, je pense, à la formation à leur donner. Somme toute il y a une bonne façon de se comporter avec le public, comme il y en a une mauvaise. J'ai l'impression que s'il est un ministère qui doive se faire un point d'honneur de choisir la bonne méthode c'est bien celui du Revenu national. Il peut se montrer ferme, exiger qu'on se conforme à la loi. Mais ce qui me trouble c'est l'attitude de ceux,—on les a déjà appelés ici, je crois, de "petits dieux",—qui se permettent de créer de l'amertume chez les contribuables, ou les contribuables en puissance. Ce n'est pas bien. Il m'arrive parfois de croire que certains des règlements qui nous régissent actuellement sont fondés sur le principe selon lequel,—à en croire du moins certaines personnes,—l'homme serait foncièrement malhonnête. Ce n'est pas vrai. Le ministère du Revenu national a tort de donner l'impression que c'est parfois à ce principe qu'il tient. Cela me semble plutôt revenir à une reconnaissance, de la part de l'administration, de sa propre incompétence, incompétence qu'elle essaie de dissimuler en infligeant au contribuable ces procédés ou pressions injustes.

L'adjoint parlementaire au ministre des Finances me permettra de lui dire que, depuis quelques années, on a réalisé de grands progrès en ce qui concerne la simplification de la feuille de contribution. Cela est bien, le ministère, en simplifiant ce document y a aussi inscrit toutes sortes de renseignements propres à aider celui qui est appelé à préparer sa déclaration et à diminuer ainsi les risques d'erreur. Je veux l'en féliciter. Comme l'honorable député d'Oxford, je reste toutefois persuadé qu'il est encore possible de réaliser de grands progrès du point de vue administratif. Qu'on me permette d'avouer franchement que je comprends mal toutes les conséquences possibles de cette diminution à un an du délai en question. Je voudrais néanmoins dire que si on juge que deux ans suffisent pour le contribuable, ils devraient suffire pour le ministère du Revenu national.

Je n'ai qu'une chose à ajouter, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne certains des sujets de griefs de la population. Mettons qu'une personne parfaitement honnête produise une déclaration, du mieux qu'elle peut. On l'informe, un peu plus tard, qu'elle doit encore quelque chose et que même souvent, elle a à verser des intérêts sur cette somme.

D'autre part, pourtant, le ministère peut se permettre de garder par devers lui l'argent du contribuable pendant un assez long moment sans que ce dernier ait droit de réclamer quoi que ce soit. Il semblerait que la seule ressource sûre du contribuable ordinaire soit de payer plus que ce qu'il doit. C'est encore lui qui y perd, évidemment, puisqu'en payant en trop, il tombe dans des difficultés financières, car il lui faut emprunter et il court le risque de payer un taux d'intérêt encore plus élevé. Si le ministère s'attend que je paie l'intérêt sur le montant que je lui dois, je puis m'attendre, certes, je l'ai dit et je le répète, qu'il me paie l'intérêt, non pas sur ce qu'il me doit, mais sur la somme dont il m'a dépouillé en plus de ce que la loi exige de moi.

M. M. J. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Tout d'abord, quelques mots à propos de ce qu'a dit l'adjoint parlementaire au ministre des Finances. Il a signalé certaines omissions d'ordre technique dans la proposition de résolution, en particulier la fraude, et je crois qu'on a répondu à cela. Nous sommes tous mus par le désir de trouver une solution raisonnable à cette question. En passant, je dirai qu'il est à souhaiter que, avant que prenne fin ce débat, la Chambre entende un exposé assez complet, non seulement de la part du ministère des Finances à qui incombe le soin d'établir les principes gouvernant l'imposition, mais aussi du ministère du Revenu national qui est effectivement chargé de la perception des impôts. A mon avis, il est plutôt question de savoir ce qu'il convient de faire du point de vue technique que du point de vue du principe. Aucun député ne parle du principe à appliquer, si ce n'est du principe qui veut qu'on soit juste. Pour être juste, il faut savoir à quelle technique on recourt dans la perception effective des impôts.

L'an dernier, c'était le 12 juin, le ministre du Revenu national nous a fourni des chiffres indiquant la façon dont ses services avaient repris le retard des années antérieures. Voici ce qu'il disait, comme en fait foi le hansard de cette date:

> Je suis très heureux de dire que la besogne accumulée a été abattue et que nous sommes maintenant à jour. Nos 6,000 ou 7,000 employés actuels font autant de travail ou même passablement plus de travail que les 11,000 employés ou plus que nous avions autrefois.

Je reviens à ce que je disais il y a un instant. Ce que nous voulons tous déterminer, c'est ce qui est raisonnable d'exiger du ministère ou ce qu'on peut raisonnablement attendre de lui. C'est pour cela que je souhaiterais qu'un plus grand nombre d'exposés techniques viennent nous donner une idée des délais en cause. Je voudrais que le sort du présent projet de résolution ne soit pas d'être simplement rejeté, mais qu'il soit pour le Gouvernement l'occasion d'une étude plus poussée de la question et d'explications complètes. S'il est impossible d'accepter dans son entier la proposition que renferme le projet de résolution, on peut peut-être l'accepter en partie. Ceux qui peuvent nous renseigner sont ceux pour qui la perception des impôts constitue la tâche quotidienne.

Je ne pense pas devoir consacrer plus de temps à cette question. Je n'ai sous les yeux aucun exemple frappant des inconvénients qui sont causés, bien que je pense qu'il soit impossible de douter qu'il y en ait.

Une observation faite au cours d'un débat il y a un an m'a beaucoup frappé,—je crois d'ailleurs qu'on l'a répétée cet après-midi. Il s'agit des difficultés qui se posent à certains qui sont dans l'impossibilité de tenir des dossiers parfaitement ordonnés pendant des années et qui, lorsqu'on leur demande des détails sur ce qui s'est passé il y a longtemps, se trouvent fort embarrassés. Je crois d'ailleurs, que, même si les montants en cause ne sont pas très élevés, bien des gens, surtout les cultivateurs, constatent qu'il est beaucoup plus difficile de faire leur déclaration d'impôt que bon nombre d'autres qui habitent la ville, surtout ceux qui touchent un traitement ou vivent en partie de leur traitement. Le problème qui se pose à ceux-ci est bien facile en comparaison de celui que doivent résoudre les cultivateurs. Il me semble donc qu'il y aurait lieu de s'efforcer d'abréger le délai d'examen des déclarations et que le ministère ferait preuve de bonne volonté en agissant ainsi.

M. Benidickson: Le délai a été abrégé d'un tiers l'année dernière.

M. Macdonnell: Oui, en effet. J'ai remarqué que l'adjoint parlementaire a déclaré raisonnable d'en faire l'essai pendant quelques années. Mais en réponse à la proposition en cause, je dirai qu'il serait tout aussi raisonnable, ou même plus raisonnable, de demander au ministère qui est compétent en la matière, d'examiner avec soin s'il ne pourrait pas nous dire: "Oui, en effet, nous pouvons le faire en moins de quatre ans. Après avoir soumis la situation à un nouvel examen, nous sommes en mesure de dire que nous avons besoin de moins de quatre ans."

Il y a encore un point que je veux préciser. Il peut y avoir lieu de faire certaines réserves. Nous convenons tous, je pense, qu'il faut excepter la fraude. Dans le cas de la fraude, nous nous rendons compte qu'aucun accord ne peut tenir simplement parce qu'elle existe depuis un certain nombre d'années. Il peut y avoir quelques autres réserves à apporter. Il peut y en avoir une que je ne puisse énoncer en termes appropriés, lorsque

de nouveaux faits surgissent et que la question pourrait peut-être être remise à l'étude. Je sais que cela est difficile à faire. Je sais aussi que ce régime peut prêter à trop de latitude. Je torpille peut-être jusqu'à un certain point, sans le vouloir, la résolution de mon honorable ami en m'exprimant ainsi; mais voici tout simplement le point que je fais valoir. Nous pourrions demander au ministère de ne pas prendre d'attitude arbitraire, de ne pas refuser d'étudier de nouveau la question d'ici quelques années du fait que l'an dernier nous avons réduit la période à quatre ans. Ce que je demande au ministère, c'est d'examiner le sujet avec équité. On a proposé que le ministère ait deux ans tout comme le particulier.

Si le ministère démontre de façon circonstanciée que ce régime n'est pas équitable, l'auteur du projet de résolution et les autres qui l'ont appuyé seraient convaincus, j'en suis sûr, vu qu'ils sont impartiaux. Il est équitable, à mon sens, qu'ils aient la chance d'être convaincus. Quand je dis qu'ils devraient avoir "la chance d'être convaincus", j'entends qu'on devrait leur exposer au moyen d'arguments raisonnés et détaillés quel est vraiment le délai requis.

M. Benidickson: Mon honorable ami reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'un comité des crédits, devant lequel a comparu le ministre du Revenu national (M. McCann), a examiné cette question l'an dernier.

M. Macdonnell: Je n'en disconviens pas, mais, en fin de compte, le gouvernement actuel veut nous faire croire que d'une année à l'autre il se fait plus grand, meilleur et plus brillant. Il dira, j'en suis sûr, qu'il a beaucoup appris l'an dernier.

M. J. W. Monteith (Perth): Le député de Greenwood (M. Macdonnell) vient de dire qu'il n'avait pas d'exemple précis de manque d'équité. Je signale à la Chambre un cas tranché par la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu le 29 octobre 1956. Le jugement a été rendu par M. Fordham. Le cas intéressait un homme âgé de l'ouest d'Ontario qui avait été cultivateur toute sa vie et qui avait toujours aimé les chevaux. Il a fini par acquérir un cheval qui a gagné pendant plusieurs années. Plus tard, les cotiseurs ont examiné ses livres et constaté, par la méthode de l'avoir net, qu'il avait plus d'argent qu'ils ne s'y seraient attendus en lisant ses feuilles d'imposition. Par suite, ils ont établi sa cotisation qui portait sur plusieurs années à partir de 1947.

Ce monsieur a soumis un avis d'appel, après quoi la cotisation totale a été réduite d'environ $7,093. Autrement dit, le ministère a admis que la cotisation initiale n'était pas exacte. J'aimerais citer certains des faits mentionnés dans le jugement de M. Fordham:

> On peut faire observer ici que dans les déclarations afférentes aux années allant de 1947 à 1951 inclusivement, l'appelant a signalé qu'il avait reçu des États-Unis "des bourses de chevaux de course seulement". Aucun montant n'était signalé, mais dans chaque déclaration où figurait cette mention il n'y a pas d'espace prévu pour indiquer des montants à tout événement.

Plus loin, on relève l'observation suivante:

> Comme on l'a déjà fait observer, en 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951, l'appelant a fidèlement déclaré en bonne place les bourses gagnées aux courses de chevaux aux États-Unis, mais en vain. On aurait bien pu lui demander des précisions à ce sujet au moment de l'examen des déclarations. Il aurait ainsi appris, avant qu'il ne soit trop tard, qu'il valait mieux, à cause de l'impôt, tenir soigneusement compte de tous les prix reçus outre-frontière. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne s'est pas occupé des prix en argent clairement signalés par l'appelant. On comprend facilement que le silence des cotiseurs locaux ait pu l'entretenir dans un sentiment de fausse sécurité.

On estime depuis des années que les gains provenant de courses de chevaux devraient être considérés comme des plus-values de capital. Le contribuable n'a pas caché ses gains au ministère qui n'en a rien fait. Huit années après, on lui réclame une lourde somme. Cette cotisation, ne l'oublions pas, a été établie en fonction de la méthode de l'avoir net. Voici ce qu'en dit M. Fordham:

> Les cotisations arbitraires, qui sont nécessairement fondées dans une grande mesure sur des conjectures et des prévisions ont quelque chose de peu satisfaisant, et de telles méthodes laissent à celui qui fait le calcul bien des chances de se tromper.

Dans le cas qui nous occupe, évidemment, c'est le ministère qui fait le calcul. Je signale la chose à l'attention de la Chambre parce que le contribuable, même s'il a signalé la source du revenu, n'a pas été invité à l'expliquer; on ne lui a pas dit non plus que le montant était imposable. Comme le dit M. Fordham, cela ne semble pas juste. Il est manifestement injuste, à mon avis, de reviser, huit ans après qu'il a été déclaré, le revenu imposable d'un homme de 69 ans qu'on n'a d'ailleurs jamais questionné à ce sujet.

Il y a d'autres cas de grossière injustice dans l'établissement du revenu imposable d'après la valeur nette des biens. Nous en arrivons, monsieur l'Orateur, à la conclusion que le ministère ne dispense pas la justice britannique. D'après le ministère, le contribuable est coupable tant qu'il n'a pas prouvé son innocence; je crois, au contraire, qu'il devrait être tenu pour innocent, tant qu'on n'a pas prouvé sa culpabilité.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Je suppose, monsieur l'Orateur, que le député de Middlesex-Est (M. White) répondra à certaines des observations faites au sujet de la motion à l'étude. Si je prends la parole, c'est surtout pour obtenir des précisions. L'honorable député voudrait peut-être avoir l'obligeance de prendre note de mes questions, car j'aimerais beaucoup avoir des explications.

Tout d'abord, je tiens à dire que si le principe dont s'inspire le projet de résolution consiste à donner un caractère définitif, à un moment donné, aux causes des particuliers en matière d'impôt sur le revenu, ce principe me paraît bon. C'est pour les gens une cause d'exaspération et d'ennui que de voir leurs comptes d'impôt sur le revenu faire l'objet de recherches d'année en année, sans en arriver à un point où ils peuvent dire: j'ai rempli mes obligations envers l'État; la cause est terminée. Le principe de la motion me semble bon et, à ce compte-là, la motion a de la valeur.

Une des choses qui me tracassent est ce que j'allais appeler le vague de la motion, mais je ne veux pas être trop dur pour le motionnaire. Plusieurs questions restent sans réponse, me semble-t-il. En examinant la motion, je relève les mots suivants:

...une quittance de libération à l'égard des déclarations d'impôt sur le revenu produites pour l'année civile antérieure...

Voici la question qui se présente à mon esprit: s'agit-il d'une quittance de libération, ainsi que le dit la motion, à l'égard de la déclaration d'impôt sur le revenu?

S'il ne faut pas y voir un autre sens, je doute un peu que ce soit là vraiment le but visé. L'honorable député songe sans doute, n'est-ce pas, à un reçu définitif délivré au titre de l'impôt ou de la cotisation plutôt qu'aux feuilles d'impôt elles-mêmes?

On ajoute: "pour l'année civile antérieure". Je songe à un cas, mettons, comme celui-ci. Je suis un contribuable qui a tardé à produire sa feuille d'impôt, comme il arrive souvent. Supposons que j'aie produit ma déclaration pour l'année civile 1956 en novembre 1957. Ce n'est pas un bon exemple, j'en conviens sans peine, mais ce sont des choses qui arrivent. Dans quel sens, alors, faudra-t-il interpréter la proposition de résolution? Devra-t-on me donner un reçu définitif pour l'année civile antérieure. On ne saurait tout de même s'y attendre si on allait produire sa déclaration juste un mois ou deux avant l'année civile suivante. Ce ne serait pas là une requête juste et raisonnable. Ainsi donc, si on ne recevait pas un reçu pour cette année-là et qu'on se reportait à l'année suivante on se trouverait à ne pas recevoir de reçu du tout pour l'année civile antérieure. Voilà une des choses que je voudrais qu'on m'explique.

La résolution est ainsi conçue un peu plus loin: "dans le cas des particuliers dont le revenu est de $10,000 ou d'une somme inférieure." L'honorable député nous dira-t-il s'il s'agit là de revenus bruts, nets, imposables? Si c'est à ce dernier sens qu'il songe il va de soi que nous le comprenons, mais j'aimerais quand même qu'il nous explique la chose, s'il a la bonté de le faire.

M. Benidickson: 90 p. 100 seraient visés par la proposition de résolution puisque c'est la proportion de contribuables qui touchent moins de $10,000 par année.

M. Zaplitny: Voilà donc la prospérité dont nous parlent tant les libéraux! Je me demandais aussi pourquoi on a fixé à $10,000 ou moins la limite en question. Pourquoi a-t-on choisi $10,000?

Une autre question qui se pose a trait aux remboursements. Si nous interprétons rigoureusement les mots "quittance de libération" le mot "libération", dans toutes ses acceptions, le contribuable ne pourrait réclamer le remboursement dans les cas où il aurait trop payé ou bien où il aurait été exagérément imposé. Voilà quelques-unes des questions auxquelles je voudrais bien qu'on réponde. Je tiens encore une fois à ce qu'il soit bien entendu que dans la mesure où la proposition a pour but de faire intervenir un réglement définitif de la question aussi rapidement que possible après la production de la feuille d'impôt, elle n'est pas sans mérite, mais, dans sa forme actuelle,—du moins en ce qui me concerne,—elle prête fort à équivoque. Je souhaite que l'honorable député ait la bonté de nous fournir des explications.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, personne ne dira le contraire, sous le régime des principes établis de la justice britannique, on ne peut permettre qu'une épée demeure suspendue au-dessus de la tête de nos gens. C'est exactement à cela que se ramène la longue période pendant laquelle on peut établir une cotisation aux fins de l'impôt sur le revenu dans le cas de n'importe qui au Canada.

Je connais depuis longtemps le travail de la police et la façon dont elle poursuit ses enquêtes. A la division de l'impôt sur le revenu, on juge d'ordinaire du succès d'un enquêteur par le montant d'argent qu'il peut faire entrer dans les coffres de l'État ou par les cotisations qu'il fait augmenter.

Un autre point que je veux signaler (et je suis en mesure d'en faire la preuve, en particulier, de préférence), c'est que l'influence

politique joue un grand rôle dans l'établissement des cotisations relatives à l'impôt sur le revenu.

M. Weir: Vous vous trompez dans ce cas-là.

M. Van Horne: J'en sais quelque chose. L'an dernier, on a demandé au ministre du Revenu national combien d'enquêtes avaient été faites. Il a répondu qu'il ne pouvait trouver d'enquêteurs pour accomplir le travail. Je connais un enquêteur qui s'est donné la peine de venir me voir ici à Ottawa expressément pour me dire qu'il abandonnait sa situation d'enquêteur à la division de l'impôt sur le revenu, parce que dès qu'il avait établi une cotisation ou une très forte réclamation et se disposait à en saisir les tribunaux, ou dès qu'il voulait donner suite à des poursuites judiciaires, il recevait d'Ottawa l'ordre de renoncer à toute l'affaire et de cesser d'importuner le contribuable en question. Il avait décidé de quitter son emploi avant d'être entraîné dans quelque transaction louche. Ce sont les ordres du gouvernement, venant d'Ottawa, qui le forçaient à cette décision, parce que des membres du gouvernement se livraient à des transactions louches.

M. Benidickson: Plairait-il à mon honorable ami de nommer ce monsieur?

M. Van Horne: J'ai dit que je préférerais le faire privément.

M. Benidickson: Très bien.

M. Van Horne: Les principes de justice exigent que les citoyens d'un pays libre soient l'objet de plus d'égards qu'ils ne le sont actuellement pour ce qui est des cotisations d'impôt sur le revenu.

Rien dans le projet de résolution dont nous sommes saisis ne prive le citoyen de son droit d'en appeler, ou ne l'empêche de tirer parti des dispositions de protection que comporte la loi actuellement. L'objectif est uniquement de rendre notre population libre. Après quelque temps, les gens pourront se dire, en se rappelant le passé: "Eh bien, nous n'avons plus affaire à la division de l'impôt sur le revenu. Elle a eu tant de mois pour enquêter et puisqu'elle ne l'a pas fait, nous sommes maintenant libres." Je suis vraiment heureux, de me joindre à ceux qui approuvent la résolution.

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, je suis à la Chambre depuis aussi longtemps que la majorité des députés et j'ai également, de temps à autre, l'occasion de recevoir certains qui venaient m'exposer leurs problèmes fiscaux. J'élèverai ma voix aujourd'hui pour réfuter énergiquement l'accusation formulée par le député de Restigouche-Madawaska. En m'appuyant sur ma propre expérience, je dirai que s'il pense que les problèmes fiscaux sont résolus par des influences politiques, je le nie et j'affirme qu'il se trompe tout à fait.

M. Van Horne: Je puis prouver que j'ai raison et je le ferai.

M. Weir: Le député prétend qu'il y a influence politique. Je le nie. Si j'en crois mon expérience et les entretiens que j'ai eus, je dirai que les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu agissent honnêtement, sinon toujours avec un discernement absolu en accomplissant leur tâche. En tout cas, je nie l'allégation voulant que des influences politiques entrent en jeu lorsqu'il s'agit de régler des réclamations relatives aux impôts sur le revenu.

M. Van Horne: Vous n'avez aucun moyen de le savoir.

M. Benidickson: L'honorable député qui a la parole est ici depuis plus longtemps que la plupart des députés.

M. Weir: L'objet de la résolution à l'étude est de réduire la période au cours de laquelle on peut en venir à un règlement final des réclamations d'impôt sur le revenu. Comme l'a déjà signalé l'adjoint parlementaire, des dispositions à cette fin ont été prises il y a un an lorsque la Chambre a réduit de six ans à quatre ans la période prévue pour la revision d'une déclaration d'impôt. Tous ici aimeraient sans doute réduire davantage encore la période en question, mais comme une telle mesure a été prise il n'y a qu'un an, on a naturellement certaines raisons de croire qu'il y a lieu d'attendre encore un peu afin de mieux juger des résultats du nouveau règlement.

Je comprends parfaitement tout ce qu'on dit au sujet du versement de l'impôt sur le revenu. Personne n'aime à payer l'impôt et, certes, personne ne goûte qu'on scrute de trop près ses affaires aux fins de l'impôt sur le revenu. Nous nous en rendons tous compte. Je veux envisager cet après-midi sous un autre angle la résolution à l'étude et, si mes paroles à ce sujet sont prises pour des critiques, je n'y peux rien. J'avoue que les relations du ministère du Revenu national avec l'extérieur pourraient être bien améliorées.

Des voix: Très bien!

M. Weir: Le ministère pourrait fort bien lancer une campagne en vue de faire savoir qu'il est davantage disposé à aider au contribuable (le ministère prétend que c'est ce qui se fait déjà; mais, selon moi, il pourrait montrer qu'il est davantage disposé à cela) et faire comprendre au contribuable qu'il remplit une obligation envers l'État plutôt

que d'éprouver ce que j'appellerais un sentiment de crainte envers des personnes qui jouissent d'une autorité considérable en matière d'impôt sur le revenu.

Une voix: Assurez-vous que le ministre sache cela.

M. Weir: D'autre part, je conviens que les salariés n'ont pas grand jeu, puisque, dans leur cas, l'impôt sur le revenu est déduit à la source, et leur situation diffère de celle du petit homme d'affaires qui, souvent, ne peut obtenir les services de bons teneurs de livres ou de bons comptables et qui, en conséquence, a un os bien dur à ronger. Mais je pense surtout à l'agriculteur qui se voit obligé de préparer une déclaration d'impôt sur le revenu répondant à toutes les exigences de la loi et aux règlements établis sous l'empire de cette loi, sans qu'il y ait peut-être certaine latitude quant au bien-fondé de certains points. Pour ce qui est de faire de la comptabilité, de tenir des livres, je pense qu'il y a eu quelque progrès et même le problème du cultivateur est résolu d'une manière plus satisfaisante qu'il y a quelque temps. Cependant, le cultivateur n'en reste pas moins dans une situation particulière qu'on reconnaît difficile. Comme je le disais, il est souhaitable que les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu fassent savoir aux gens de quelque façon qu'ils sont les amis du contribuable, au lieu de leur inspirer de la crainte ou de la répulsion.

Enfin je veux dire un mot à propos des cas où l'on soupçonne un acte délictueux ou de la fraude, alors qu'on prend des dispositions en vue d'instituer une enquête. Malheureusement, j'ai entendu parler de cas à propos desquels l'enquête s'est prolongée au cours d'une période que n'importe quelle personne sensée jugerait excessivement longue. Il se peut que certains de ces cas comportent de nombreuses et épineuses difficultés et, de troublantes ramifications, mais je pense qu'on nuit à un homme d'affaires qui doit administrer son entreprise, acquitter ses comptes et percevoir son dû de ses clients, lorsque le ministère retient, durant parfois de longs mois, ses livres et ses dossiers. A mon avis, c'est une pénalité trop grave pour le contribuable, même lorsqu'on peut le soupçonner de fraude ou de présentation erronée des faits. Bien que cela puisse entraîner de plus grandes dépenses pour le ministère, il me semble qu'il serait bon d'établir une photocopie des livres et dossiers ou d'expédier l'enquête de façon à pouvoir retourner les documents dans un plus bref délai afin de permettre à l'homme d'affaires de poursuivre son activité comme de coutume.

[M. Weir.]

Je n'aurais pas pris la parole en l'occurrence s'il n'y avait pas eu les observations absolument gratuites du député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne), observations tout a fait erronées, à mon avis.

M. Van Horne: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Vous n'auriez pas lieu de me remercier si je révélais le nom de la personne qui a exercé l'influence mentionnée, et a obtenu que sa déclaration d'impôt soit réduite de $286,000 . . .

Une voix: Vite, une caisse pour notre démagogue.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre! Le député n'invoque pas une question de privilège; il développe un argument avancé dans le débat.

M. Gauthier (Portneuf): Il ignore ce que c'est qu'une question de privilège.

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé, moi non plus, de prendre part au présent débat, si ce n'est pour formuler quelques observations. Bien que je ne sois pas un vieux routier de la politique comme le représentant de Portage-Neepawa (M. Weir), je possède tout de même une certaine formation juridique. L'étude du droit m'a appris que le fait de nier une accusation est déjà un indice de culpabilité.

M. Gauthier (Portneuf): Vous devez être un excellent avocat, l'un des meilleurs de l'Ontario. En voilà un raisonnement!

M. Pallett: Au sujet de la proposition de résolution dont nous sommes saisis, nous devons nous demander si les fonctionnaires du ministère peuvent se charger d'un certain travail. Quand, l'an dernier, le comité spécial des prévisions budgétaires examinait les prévisions du ministère qu'intéresse la proposition de résolution à l'étude, les fonctionnaires du ministère ont eu soin de nous dire qu'ils avaient rattrapé le retard et qu'ils étaient maintenant en mesure de s'occuper des déclarations de la période en cours. A mon avis, la proposition de résolution constitue tout simplement une pierre de touche à l'égard de ce que les fonctionnaires eux-mêmes nous ont dit.

Quand nous acquittons nos factures ordinaires et que nous recevons une quittance de la personne à qui nous payons notre compte, nous savons que le compte est considéré comme étant fermé. Il me semble que la loi applicable aux particuliers devrait aussi s'appliquer au Gouvernement. Lorsque nous légiférons pour le particulier, nous devrions dire que le Gouvernement est également lié par les mêmes termes.

On a aussi fait remarquer au comité des crédits, l'an dernier, que les cotiseurs du ministère du Revenu national n'ont pas mission de prévenir le contribuable, lorsque ce dernier fait erreur en ne réclamant pas certaines exemptions. Les fonctionnaires du ministère vérifient les déclarations en vue d'y découvrir des erreurs de chiffres, afin de constater si le contribuable a payé tout ce qui est dû au ministère; mais ils ne s'estiment pas obligés de prévenir le contribuable, si ce dernier n'a pas réclamé des déductions auxquelles il pourrait avoir pleinement droit. Encore là, c'est un principe qui ne s'applique pas au particulier ordinaire. Si, par suite d'une erreur, on fait un paiement en trop à quelqu'un, la loi prescrit qu'on a droit de recevoir le montant payé en trop; mais il semble que la même loi ne s'applique pas à la division de l'impôt sur le revenu. Si vous faites un versement de trop à la division par suite d'une erreur, elle ne s'estime pas obligée de vous en prévenir et elle ne vous remet pas le paiement versé en trop.

J'appuie la résolution sans réserve et j'estime avec d'autres députés que les observations faites aujourd'hui par l'adjoint parlementaire ne motivent guère l'autre propagande libérale au sujet du haut niveau de vie dont jouit notre pays. Les chiffres intéressant le nombre de déclarations imposables qu'a soumis l'adjoint parlementaire décèlent la très forte proportion de gens qui ne font pas assez d'argent pour être considérés comme contribuables. Autrement dit, ils ne gagnent pas le peu d'argent qui a été établi comme base au-dessous de laquelle on n'en fait pas assez pour exister au sens strict du mot et donc pour être appelé à payer l'impôt sur le revenu. Les chiffres employés par l'adjoint parlementaire pour appuyer son ministère pourraient également servir à nier directement la propagande que le Gouvernement répand depuis quelques années afin de montrer comment tout le monde est à l'aise en notre pays. L'adjoint parlementaire a aussi admis aujourd'hui que les gens gagnant $10,000 ou moins constituent les neuf dixièmes de notre population.

Le dixième de la population fait la plus grande partie de l'argent. D'après l'adjoint parlementaire, il semble que la politique ministérielle consiste à permettre que la richesse du pays soit entre les mains du dixième de la population. Je vois sourire le ministre de la Justice (M. Garson).

L'hon. M. Garson: Je défie l'honorable député d'appuyer sa déclaration sur des statistiques qui résistent à l'examen.

M. Pallett: Une chose que j'ai apprise à la Chambre, c'est que les statistiques sont ployables en sens opposés et personne n'est aussi habile à s'en servir que le ministre de la Justice. Je lui recommande de s'occuper de son propre ministère; qu'il veille à sortir certains rapports dont on a besoin et à rendre publiques les constatations de commission qu'ont demandées les gens. Le ministre devrait se cantonner dans les affaires touchant son propre ministère.

L'hon. M. Garson: Le député peut-il appuyer ou fonder cet énoncé de fait autrement que sur des fictions de son imagination?

M. Pallett: J'ai toujours soutenu que pour bien gouverner il faut de l'imagination. Si j'ai de l'imagination, j'en suis bien fier. On peut se procurer des statistiques auprès d'un ministère dirigé par un autre ministre qui dirige presque tous les ministères. Si le ministre de la Justice veut ces chiffres, tout ce qu'il a à faire c'est de les demander au Bureau fédéral de la statistique. On peut se les procurer et on verra que le Gouvernement permet à une très petite minorité d'exercer la haute main sur nos richesses.

M. l'Orateur suppléant (M. Appplewhaite): Si quelqu'un est en faute, actuellement, c'est celui qui occupe ce fauteuil. J'ai permis à l'honorable député de compléter son exposé, mais il me faut maintenant rappeler aux députés que nous discutons actuellement le point de savoir si la délivrance des reçus officiels prévus par la loi de l'impôt sur le revenu doit se faire dans un certain délai. Sujet plutôt mince qui a laissé la porte ouverte aux digressions sur d'autres aspects de la loi que la Chambre désire, je crois, étudier à l'occasion de la présente résolution. Je crains cependant que la discussion de principe sur la proportion de la population qui paie ou ne paie pas d'impôts sort du sujet de la résolution.

J'ai entendu l'adjoint parlementaire dire que le chiffre de $10,000 mentionné dans la résolution ne s'appliquerait pas aux neuf dixièmes des contribuables. Je crois que nous nous écarterions de la résolution si nous discutions la question de savoir pourquoi les neuf dixièmes de la population paient des impôts tandis que l'autre dixième n'en paie pas ou vice versa. Actuellement, il s'agit de savoir si la délivrance des reçus finals de l'impôt doit ou non se faire dans un délai prescrit.

M. Pallett: Compte tenu de l'interruption du ministre de la Justice, je suis heureux, monsieur l'Orateur, que vous ayez ramené le débat sur un plan convenable. Permettez-moi de dire qu'une résolution de ce genre, pourvoyant à l'émission d'un reçu après un an, mérite de faire l'objet d'un sérieux examen

de la part de la Chambre et du Gouvernement. De l'aveu même du gouvernement devant le comité des crédits l'an dernier, le travail du ministère est courant; je crois donc que tous les députés devraient appuyer la résolution.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas être long. J'avais l'impression que nous nous éloignions pas mal de l'intention du motionnaire. Il arrive que lorsqu'on s'écarte du sujet, certaines des déclarations faites soient mal interprétées. Je suis en tout cas disposé à appuyer la résolution, dans les termes mêmes où elle figure au *Feuilleton*.

Je crois que l'honorable député de Portage-Neepawa (M. Weir), parlant des relations avec le public, a précisément souligné un point très important. Je doute que la plupart des honorables députés puissent volontiers sortir de leur propre circonscription en traitant un sujet comme celui-ci. Je sais, en tout cas, que j'en suis moi-même incapable. Je me suis rendu compte que la plupart des gens sont honnêtes et ne voient aucun inconvénient à payer leur juste part d'impôt. Les plaintes que je reçois intéressent surtout des personnes qui, ayant déposé leur feuille d'imposition ont le sentiment que tout est fini. Mais en fait, ces questions fiscales n'ont jamais de conclusion.

L'an dernier on a approuvé une modification tendant à ramener le délai de six à quatre ans, mais cela ne veut pas dire grand chose. A tort ou à raison il arrive assez souvent qu'un cotiseur vient voir un cultivateur. Dès qu'il s'annonce, le cultivateur,—et il ne faut pas oublier que la plupart des cultivateurs sont honnêtes,—se demande ce qu'il a bien pu faire et commence à perdre contenance. Nous savons tous que les mauvaises nouvelles se propagent très vite. Je reconnais sans doute que ce n'est pas toujours le cas, mais il reste que l'on a pu croire qu'un règlement définitif était intervenu alors qu'en fait, l'affaire est rouverte au bout de deux ou trois ans. Les cotiseurs de ma circonscription ont fait d'assez bonne besogne, mais ces incidents ne sont pas sans provoquer du mécontentement. On donne souvent l'impression aux contribuables que ce sont tous des fraudeurs.

Certains fonctionnaires de l'impôt tenteront l'impossible, pour peu qu'on les en prie convenablement, pour remettre les choses en ordre. Ils ne sauraient pourtant enfreindre la loi ni les règlements. Le contribuable qui n'est pas content du chiffre d'impôt fixé par le cotiseur n'a qu'une ressource, c'est d'en appeler. On me dit que nombreux sont les cas où il est fait droit à ces demandes, mais le rôle des appels est très chargé. Avant de se pourvoir en appel, il faut déposer une garantie puis attendre un, deux ou trois ans avant l'audition de la cause, car le nombre d'appels non encore entendus est extrêmement élevé. Lorsque le montant en cause n'est que de $500 ou $1,000, on peut facilement se dire que ce n'est vraiment pas la peine.

Il lui faut des comptables. Il se fait entre cultivateurs bien des petites transactions dont on ne devrait pas tenir compte. Tout ensemble, ce n'est pas bien important. De plus, une fois que le ministère a commencé à s'intéresser à un cas, il semble empiler ces petites choses comme à plaisir au point de stupéfier le cultivateur, qui s'excite, se fâche et soupçonne le ministère d'essayer de l'avoir. Il va prendre le moyen le plus rapide et le plus facile de s'en sortir. Je suis persuadé que bien des contribuables qui ont à payer $300, $500 ou encore $1,000 peut-être pourraient s'en exempter s'ils pouvaient en appeler à une commission d'appel dans un laps de temps raisonnable et moyennant des dépenses raisonnables.

Voilà ce que j'en pense. J'estime que la résolution sera très utile si elle permet au Gouvernement de reviser certains de ces problèmes. La résolution ne vise que les revenus qui ne dépassent pas $10,000. Dans ce cas, le Gouvernement n'aurait pas beaucoup à perdre, à supposer qu'il y eût quelques erreurs. L'adjoint parlementaire nous a portés à croire que ces groupes de contribuables sont les plus importants. S'il en est ainsi, il est temps que nous soyons plus renseignés à ce sujet. Le montant de $10,000 est peut-être trop élevé pour être retenu. Il serait intéressant de savoir ce que le ministère penserait d'un chiffre de rechange. Je pense cependant qu'il y a une catégorie de contribuables auxquels il faudrait donner un reçu définitif à la fin d'une période de deux ans.

M. Benidickson: L'honorable député a-t-il dit deux ans?

M. Montgomery: Oui, deux ans à compter du moment ou le revenu a été gagné.

M. Benidickson: Si le dépôt de la déclaration a lieu en avril, il ne reste que huit mois.

M. Montgomery: Le contribuable est censé déposer sa déclaration au moment prescrit par la loi. S'il est en retard, il doit payer l'amende.

Voici où je veux en venir. Actuellement, il n'y a aucun reçu définitif. Il n'y en a pas après trois ans. A tout moment, le ministère peut, à son gré, reviser une déclaration sous prétexte qu'il croit qu'on lui a caché des renseignements et qu'on a fraudé le fisc.

M. Benidickson: La Couronne doit prouver au tribunal qu'il y a eu fraude.

M. Montgomery: Oui; toutefois, le ministère n'a pas besoin de porter une accusation de fraude et d'en faire la preuve; il lui suffit de présumer qu'il peut en faire la preuve. Il peut bien être convaincu qu'il peut faire la preuve, mais en réalité, il ne prouve rien avant de remettre la cause à l'étude.

Ce sont là des problèmes qu'il est fort à propos de soumettre à l'examen de la Chambre et du gouvernement, parce qu'il y a beaucoup de malentendu sur toute cette question au pays.

M. E. B. Huffman (Kent, Ont.): En lisant cette proposition de résolution, monsieur l'Orateur, je me trouvais à peu près dans la même situation que l'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny). J'ai eu l'impression qu'il serait bon qu'on nous dise précisément de quoi il s'agit. Je constate que l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) n'est pas tout à fait du même sentiment que le motionnaire. En outre l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Montgomery) a donné à entendre qu'il interprète les termes de la motion comme voulant dire "deux ans". En ce qui me concerne, je n'ai pas de mal à comprendre qu'on ne soit pas très fixé sur la signification précise de la proposition.

Autre chose. L'adoption de la motion, selon moi, équivaudrait à créer deux catégories de contribuables au Canada. La proposition, telle qu'elle est actuellement conçue, n'intéresse que ceux dont les revenus sont de $10,000 par année ou moins. Or la statistique fiscale de 1954 nous apprend que sur 3,125,100 contribuables, moins de 60,000 gagnaient plus de $10,000 par année. Si le motionnaire pouvait se ranger au sentiment de son collègue de Greenwood, et reporter le délai à deux ans,—et il est incontestable que le Gouvernement s'est montré disposé à combler l'écart, car l'an dernier le délai n'a-t-il pas été ramené de six à quatre ans?—on pourrait peut-être faire quelque progrès. Nous constatons que pour l'instant il n'y a pas accord parfait entre le motionnaire, d'une part et l'honorable député de Greenwood d'autre part. On pourrait presque dire qu'il vaudrait mieux que la résolution vise tous les contribuables sans exception, car alors la distinction disparaîtrait.

J'ai lu avec la plus vive attention la proposition de résolution car son motionnaire dépend du même bureau fiscal que moi. On a dit ici, cet après-midi, deux ou trois choses qui, à mon avis, constituent une espèce d'injure à l'endroit de tous les bureaux de perception de l'impôt. N'a-t-on pas parlé d'"ingérence dans la vie privée", prononcé les mots "remplir leurs poches"? J'espère que personne ne m'accusera d'essayer ici d'employer des expressions blessantes pour ceux dont les responsabilités, on en conviendra sans peine, ne sont pas légères.

Encore un point. L'auteur de la proposition a donné lecture d'un certain nombre de résolutions à l'appui de sa thèse émanant de différentes circonscriptions. Il n'a pas pourtant, que je sache, mentionné la mienne. Il n'est pas impossible qu'elle ait approuvé la résolution d'il y a un an. Je reste pourtant convaincu qu'il faut faire quelque chose. En effet, pas plus tard que la fin de la semaine dernière, j'ai reçu chez moi un contribuable dont les affaires fiscales faisaient l'objet d'une enquête depuis 1942. Il lui est à peu près impossible de rassembler tous les reçus qu'il lui faut à l'appui de sa thèse. On avait primitivement fixé à $28,000 le chiffre de son impôt, mais après qu'il a pu rassembler un certain nombre de reçus on a ramené cette somme à $22,000. Puis, après qu'il eut déployé de grands efforts il a pu trouver de nouveaux reçus ce qui a permis de ramener la troisième cotisation à $10,000 à laquelle il fallait ajouter environ $3,600 en amendes. Il avait dû, pendant tout ce temps, retenir les services d'un comptable. Je comprends d'ailleurs sans peine pourquoi il a cru bon d'engager un comptable après avoir entendu l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) nous dire que, dans des cas de ce genre, les avocats ne sont guère utiles. Mais il en a coûté cher à ce contribuable pour procéder de la sorte et l'argent qu'il a dépensé pour se défendre, il ne peut le déduire comme une dépense. Je reconnais, monsieur l'Orateur, que ce point s'écarte peut-être un peu de la question, mais j'estime que le ministre des Finances (M. Harris) devrait l'examiner quand il reverra notre programme fiscal.

J'ai voulu, monsieur l'Orateur, manifester l'intérêt que je porte à la proposition de résolution dont nous a saisis le représentant de Middlesex-Est (M. White).

M. F. E. Lennard (Wentworth): Monsieur l'Orateur, il est un point que je veux souligner. C'est celui qu'a fait valoir le député de Portage-Neepawa (M. Weir), quand il a dit que les relations du ministère de l'Impôt sur le revenu avec l'extérieur pourraient être bien meilleures et que les fonctionnaires de ce ministère devraient être plus bienveillants qu'ils ne le sont envers les contribuables dont ils ont à examiner les affaires. J'ai fait moi-même une constatation. Je n'ai pas d'intérêt à servir auprès de la division de l'impôt sur le revenu. Cela remonte à 1947. Arrivé chez moi une fin de semaine, j'ai reçu une lettre circulaire où l'on me déclarait que je devais à la division de l'impôt sur le revenu une somme considérable à l'égard de l'année

d'imposition précédente. Si j'avais eu le cœur faible à l'époque, monsieur l'Orateur, je ne serais pas ici pour vous parler de la question. Je puis vous dire que j'étais sidéré. Je ne savais pas où je pourrais déterrer l'argent. J'estimais qu'il y avait eu erreur, mais je n'en étais pas trop sûr. Le comptable qui s'occupait de mes affaires était absent pour la fin de semaine et j'étais forcé d'attendre, pour y voir, jusqu'à l'autre fin de semaine. Je puis dire que le ministère ne me donnait que quelques jours pour payer ou alors gare à moi! Rentré chez moi l'autre fin de semaine, je trouvai une lettre de la division de l'impôt sur le revenu m'annonçant qu'à son regret elle avait commis une erreur; elle avait trouvé mon chèque dans ses dossiers, et me priait de ne pas tenir compte de sa lettre de telle date.

Je ne m'élève pas contre de telles erreurs. C'est entendu, nous sommes tous faillibles! Mais c'était là une manière bien désinvolte de s'excuser d'une erreur que la division avait commise. Vraiment, quelqu'un aurait dû venir me voir personnellement pour présenter des excuses au sujet de cette erreur. Encore une fois, si je n'avais eu le cœur solide, je serais tombé là. Mais ce n'est qu'un exemple. Il ne peut en être autrement, si l'on songe aux méthodes de gestapo utilisées aujourd'hui dans certaines parties du pays. Il n'y a aucun doute que les relations avec l'extérieur devraient être améliorées à la Division de l'impôt sur le revenu.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je ne dirai qu'une chose avant que le débat prenne fin. Le représentant de Red-Deer (M. Shaw) a déjà dit ce que notre parti pense de cette question. Nous appuierons la proposition de résolution, non sans faire la légère réserve que voici: une année n'est peut-être pas tout à fait assez avant que soit donné le reçu définitif et complet. Cette réserve étant faite, nous appuierons la proposition de résolution, qui est excellente en principe. Certains détails d'application ne sont peut-être pas trop pratiques; mais, sauf cette réserve, nous appuierons la proposition de résolution.

M. l'Orateur suppléant: Si le député de Middlesex-Est prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je désire remercier tous les honorables députés qui ont participé au débat. Je désire également remercier l'adjoint parlementaire d'avoir expliqué le problème qui se pose au ministère. Je crois que le débat a été fructueux. L'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny) a posé quelques questions, auxquelles je chercherai à répondre.

L'objectif que j'avais en vue était d'en arriver à une conclusion à une certaine date, afin que le contribuable sache qu'il s'est acquitté de son obligation envers l'État et qu'il ait un reçu pour le démontrer. Dans le projet de résolution, je ne demande pas qu'un reçu soit donné à l'égard des déclarations d'impôts sur le revenu présentées au ministère; je demande plutôt, je le répète, que soit fourni un reçu indiquant que le montant dû à l'État a été intégralement payé. Le contribuable veut une quittance, afin de savoir que le montant a été payé en entier.

On a posé une question au sujet du délai et de la date. Voici ce que j'avais en vue. Les déclarations relatives à 1956 sont censées être entre les mains du ministère le 30 avril prochain. Il faudrait en arriver à quelque chose de définitif dans les douze mois qui suivent le 30 avril. Je comprends les observations de l'adjoint parlementaire et des autres députés. Ce que je me proposais en présentant le projet de résolution, c'était de convaincre le Gouvernement de la nécessité d'en arriver à quelque chose de définitif et de la nécessité de ne pas laisser s'écouler une longue période,—six ou sept ans, selon le cas,—avant que le ministère revise ces déclarations.

M. Benidickson: On a réduit cette période l'année dernière de six à quatre ans.

M. White (Middlesex-Est): Ce n'est pas exactement le cas. Même si le contribuable a l'impression que cela va résoudre tous ses problèmes, il n'a pas en main le reçu définitif. Par conséquent, bien qu'on puisse accueillir cette mesure avec plaisir, elle ne suffit pas. J'espère donc que douze mois après le 30 avril, le ministère sera arrivé à quelque conclusion et qu'il sera possible de régler le compte. Je suis très reconnaissant au député de Kent (Ontario) (M. Huffman) d'avoir proposé une limite de deux ans. Je le répète, je me proposais d'appeler l'attention du Gouvernement sur les problèmes du contribuable particulier. Le député de Kent (Ontario), encore, a émis l'avis que cette catégorie devrait inclure toutes les déclarations de particuliers, à l'exception de celles des sociétés, companies, et ainsi de suite. J'ai déjà dit que la division de l'impôt traçait une ligne de démarcation entre ceux dont le revenu est inférieur à $3,000, $4,000 et $5,000. En conséquence, j'ai l'impression qu'on pourrait établir une distinction quelque part, mais peu importe où l'on établirait cette délimitation, il y aurait toujours ceux qui y rentreraient de justesse et ceux qui la dépasseraient d'un montant insignifiant.

L'honorable représentant de Dauphin a demandé quel était le sens exact. Je songe au revenu imposable et je pense que la grande majorité des députés ont compris que c'était plutôt ce que j'avais à l'esprit.

Je remercie l'honorable représentant de Portage-Neepawa (M. Weir) de ses observations.

M. Benidickson: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. White (Middlesex-Est): Oui.

M. Benidickson: Vous dites maintenant que le montant de $10,000 signifie $10,000 de revenu imposable?

M. White (Middlesex-Est): De revenu imposable.

M. Benidickson: En d'autres termes, un moins grand nombre de personnes seraient intéressées que je ne l'ai signalé à la Chambre lorsque j'ai dit que 90 p. 100 des contribuables se trouveraient libérés de toute inquiétude à l'égard des services d'enquête une fois écoulée l'année civile.

M. White (Middlesex-Est): Voilà qui jette des lumières nouvelles sur la question. L'adjoint parlementaire au ministre des Finances a dit que 90 p. 100 des contribuables seraient intéressés. Si nous fixons un revenu imposable de $10,000, il dit qu'un plus grand nombre seront atteints.

M. Benidickson: Oui, vous oubliez les exemptions personnelles.

Une voix: C'est exact!

M. White (Middlesex-Est): Puisqu'il en est ainsi, passons. Je n'ai pas eu le temps de parler de la statistique relative à l'impôt pour l'année 1956, mais je vais m'y arrêter pendant quelques instants. D'après le rapport de 1956 (il s'agit de l'année d'imposition 1955), je constate que 3,341,490 Canadiens avaient un revenu inférieur à $10,000.

J'ai dit aussi que la division de l'impôt sur le revenu employait plus de 6,000 personnes, soit un fonctionnaire pour chaque groupe de 500 contribuables. Il ne me semble pas, par conséquent, que le problème soit insoluble.

Pour revenir aux observations de l'honorable député de Portage-Neepawa sur les relations extérieures, je puis dire que nous avons des percepteurs d'impôts municipaux et que jamais je n'ai entendu parler d'animosité à leur égard parce qu'ils auraient encouru quelque blâme pour la façon dont ils auraient traité les affaires du contribuable. Il en va autrement de la division de l'impôt sur le revenu. Je crois que la proposition de l'honorable député est excellente, que le ministère l'admettra et qu'il prendra des dispositions pour redresser la situation.

L'adjoint parlementaire a dit que, probablement, je représentais une circonscription rurale. Par le passé, il est vrai, la circonscription de Middlesex-Est était rurale; toutefois, aujourd'hui, les cinq sixièmes de nos gens habitent la ville de London. Voilà la quantité de lettres que j'ai reçues depuis un an ou un an et demi et toutes, sauf peut-être une dizaine, viennent d'hommes d'affaires ou de membres des professions libérales. Les cultivateurs ne sont pas portés à écrire. Ils viennent nous voir, mais ils n'exposent pas leurs ennuis par écrit. Les hommes d'affaires et les personnes des carrières libérales ont l'habitude d'écrire des lettres. Aussi les leurs sont-elles les plus nombreuses.

La motion sera peut-être rejetée, monsieur l'Orateur, mais je suis certain, vu la nature de la discussion qui a eu lieu à la Chambre, que sa seule présentation aura un heureux effet. Je crois avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées. Les députés qui trouvent que la proposition a du bon voudront bien l'appuyer.

(La motion de M. White (Middlesex-Est), mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Macdonnell (Greenwood)
Balcer	MacLean
Bell	McBain
Blackmore	McCullough (Moose-Mountain)
Blair	McLeod
Bryson	Monteith
Cameron (Nanaïmo)	Montgomery
Campbell	Nesbitt
Castleden	Nicholson
Charlton	Nowlan
Dinsdale	Pallett
Ellis	Patterson
Fairclough (Mme)	Pearkes
Green	Poulin
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)	Quelch
Hansell	Rea
Harkness	Regier
Herridge	Robinson (Bruce)
Hodgson	Shaw
Holowach	Smith (Battle-River-Camrose)
Huffman	Stanton
Johnson (Kindersley)	Stewart (Winnipeg-Nord)
Johnston (Bow-River)	Van Horne
Kickham	White (Middlesex-Est)
Knight	Winch
Knowles	Yuill
Leboe	Zaplitny—55
Lennard	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Jutras
Applewhaite	Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Ashbourne	Lafontaine
Balcom	Lapointe
Batten	Lavigne
Benidickson	Leduc (Gatineau)
Blanchette	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Boisvert	Leduc (Verdun)
Bourque	Lefrançois
Breton	Lesage
Brown (Brantford)	Lusby
Brown (Essex-Ouest)	MacEachen
Bruneau	MacNaught
Buchanan	McIlraith
Byrne	McIvor
Campney	McWilliam
Cannon	Mang
Cardin	Martin
Caron	Massé
Carter	Michaud
Cauchon	Monette
Cavers	Murphy (Westmorland)
Dechêne	Philpott
Denis	Pickersgill
Deslières	Pommer
Dumas	Power (Saint-Jean-Ouest)
Fairey	Proudfoot
Follwell	Prudham
Gardiner	Purdy
Garson	Richard (Ottawa-Est)
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Robertson
Gauthier (Nickel Belt)	Robichaud
Gauthier (Portneuf)	Robinson (Simcoe-Est)
Gillis	Rouleau
Gingras	Schneider
Gingues	Simmons
Goode	Sinclair
Gour (Russell)	Stick
Gourd (Chapleau)	Stuart (Charlotte)
Gregg	Studer
Habel	Thatcher
Hanna	Tucker
Hardie	Weaver
Harrison	Weir
Healy	Weselak—92
Houck	
Howe (Port-Arthur)	

Le très hon. L.-S. St-Laurent (Québec-Est): J'ai pairé avec l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Si j'avais voté, je me serais prononcé contre la motion.

L'INSTRUCTION

CHANCES ÉGALES POUR TOUS—AIDE FINANCIÈRE AUX PROVINCES

M. R. R. Knight (Saskatoon) propose la motion suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière, en octroyant une aide financière aux diverses provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois, les députés le savent, que je présente cette résolution. Je déplore vivement que la Chambre n'ait pas le temps de l'étudier à fond avant la levée de la séance ce soir. Mais nous y consacrerons tout le temps disponible. Je n'obéis à aucun impératif politique, ni à des préjugés politiques, ou géographiques si l'on veut. Je crois tout simplement qu'en donnant suite à cette résolution, nous ferions une bonne chose pour les enfants canadiens.

[M. White (Middlesex-Est).]

Quand je parle des enfants du Canada, j'ose dire, même si cela risque de me retomber sur la tête un jour, ce qui me laisse parfaitement indifférent, que je ne porte pas plus d'intérêt aux enfants de ma propre province, la Saskatchewan, qu'aux enfants de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du Manitoba ou de n'importe quelle autre province canadienne. La résolution vise à créer une certaine égalité des chances de s'instruire pour tous les enfants canadiens.

Une telle égalité de chances est certainement le droit de naissance de tout enfant canadien. L'inégalité des chances et de l'enseignement qu'on trouve actuellement dans tout le Canada tient tout simplement à l'insuffisance des ressources financières des provinces, à l'inégalité des moyens qu'elles ont d'aider l'enseignement de leurs propres ressources. C'est pourquoi la résolution demande que le gouvernement fédéral aide financièrement les provinces, dans le domaine de l'enseignement, à l'égard tant des efforts qu'elles font maintenant que de ceux qu'elles peuvent décider d'amorcer. Le programme de l'enseignement, les sujets enseignés, et l'administration de l'aide à l'enseignement doivent rester entre les mains des provinces elles-mêmes, et c'est un point sur lequel je suis entièrement d'accord. C'est pourquoi j'ai pris soin de faire figurer dans la résolution les mots suivants:

...sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière.

Chaque fois qu'on a débattu cette résolution, le seul argument que le gouvernement ait pu trouver ou qu'il ait jugé bon de formuler, pour s'y opposer, était qu'une telle aide n'était pas conforme à la constitution. D'habitude, au début du débat, le gouvernement faisait parler un ministre du Cabinet, une sorte de bourreau du gouvernement, qui avait la double tâche de se servir d'un bout de la hache, le tranchant probablement, pour faire voler en copeaux la résolution elle-même, tandis qu'il faisait jouer au manche le rôle de flèche indicatrice montrant aux députés libéraux de l'arrière-plan dans quelle direction ils devaient aller. Je pense qu'il est même arrivé que le ministre de la Justice (l'honorable M. Garson) ait dirigé la bataille bien que le premier ministre de sa propre

province du Manitoba, au gouvernement libéral, ait demandé fréquemment une aide fédérale à l'enseignement. Une autre fois, c'est le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (l'honorable M. Pickersgill) qui a mené au combat les troupes libérales alors que le jour même où il lançait son attaque, les dépenses d'enseignement par enfant dans sa province natale de Terre-Neuve étaient de $86 par rapport aux $292 dépensés dans la province du ministre qui siège à côté de lui, la Colombie-Britannique.

Les ministériels auxquels je viens de faire allusion ont fidèlement observé la consigne établie par le Cabinet, bien que je ne sois pas sans savoir qu'ils l'ont observé avec de moins en moins d'enthousiasme à mesure que les années passaient. Il est facile de comprendre quelles pressions doivent être exercées sur les députés qui s'opposent à la résolution, surtout s'ils représentent les provinces les plus nécessiteuses. Je songe en particulier aux provinces Maritimes car je ne puis comprendre qu'un député représentant une circonscription de l'une des provinces Maritimes puisse consciencieusement s'opposer à cette résolution. Toutefois, comme je l'ai signalé au cours de mon discours de l'autre jour, je pense que nous faisons des progrès.

Quand j'ai fait mon entrée à la Chambre il y a douze ans, on a répondu à ma proposition d'une aide fédérale à l'enseignement par un haussement poli des sourcils, mais était-ce vraiment une réaction de politesse? "Comment?" dirent-ils. "Parle-t-on d'enseignement au parlement fédéral? C'est une question qui ne relève que de la juridiction provinciale". Mais nous voyons en cette enceinte que nous commençons à accepter des subventions fédérales à divers aspects de l'éducation. Nous avons accepté, et avec reconnaissance en ce qui me concerne, des subventions fédérales à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, des subventions aux universités, ainsi que l'excellent programme du ministère des Affaires des anciens combattants dont je félicite le gouvernement. Quelqu'un pourrait-il dire consciencieusement que l'acceptation de ces subventions particulières a entraîné la moindre ingérence fédérale, ou a empiété de quelque manière sur la juridiction provinciale en matière d'enseignement?

Et que se passe-t-il à l'heure actuelle? On a institué aux États-Unis un jour spécial ou une semaine spéciale consacrée pour ainsi dire à n'importe quel sujet imaginable, et je suppose que nous avons tendance à les imiter. Je sais qu'il y avait une semaine de l'éducation, et il me semble qu'en cette enceinte nous avons eu une "semaine de l'enseignement" au cours de la semaine dont mon discours marque la fin. Non seulement avons-nous les subventions que j'ai mentionnées, mais nous avons eu des aperçus de mesures législatives visant à augmenter les subventions à l'enseignement technique, à la formation professionnelle, aux universités, ainsi qu'à établir le Conseil des Arts du Canada qui aura pour tâche d'administrer certaines de ces subventions, et qui doit encourager l'augmentation de dépenses au profit des arts et des sciences et administrer un plus grand nombre de bourses d'études visant en particulier les humanités.

Quel changement depuis que je siège ici. Ceux qui ont consciencieusement et avec persistance demandé ces changements pourraient s'attribuer volontiers le mérite des progrès que nous avons accomplis dans ce domaine, mais j'ai bien l'impression que même si nous avons dans une certaine mesure réussi à populariser et à faire mieux connaître du public la nécessité d'une aide fédérale à l'enseignement, ce sont des facteurs purement économiques qui sont principalement responsables de ce changement. Les municipalités se trouvent dans une situation quasi inextricable, car elles éprouvent de plus en plus de difficulté à maintenir des services d'enseignement appropriés. Et je crois qu'elles ont presque unanimement l'impression que la base fiscale aux fins de l'enseignement doit être élargie d'une manière ou de l'autre. On ne peut limiter la taxation aux ressources incertaines de la propriété foncière dans le domaine local comme on l'a fait par le passé, avec l'aide des provinces qui en bien des cas n'ont pas été capables de fournir une aide complète. Sur le plan national, on se rend compte de plus en plus que d'autres nations, dont certaines ont des idéologies contraires aux nôtres, ont pris de l'avance relativement à ces questions, alors que nous nous arrêtions aux subtilités d'un litige constitutionnel.

J'ai été encouragé par ce qui m'a semblé être un changement d'attitude en cette enceinte. Je me plais à féliciter l'honorable représentant de Gloucester (M. Robichaud). Je ne peux pas citer des extraits de son discours car il l'a prononcé au cours d'un autre débat, mais puisqu'il porte sur un sujet très voisin de celui du débat actuel, je pense pouvoir au moins en parler. On peut dire que c'est avec véhémence qu'il a accepté l'augmentation des subventions à l'enseignement technique et à la formation professionnelle. Une fois ces questions réglées, il a abordé le problème des écoles primaires en affirmant qu'il restait une lacune à combler. Il n'a pas proposé le versement de subventions fédérales car il lui faut se souvenir de sa situation. Néanmoins, après sa profession de foi habituelle à l'égard de la constitution, il nous a dit ce qu'était cette lacune, d'où la nécessité d'une

aide aux écoles primaires et secondaires de sa région. Quelle solution a-t-il proposée? Je voyais exactement où il voulait en venir. Sa solution c'était d'engager les provinces à affecter à l'instruction une plus grande partie des subventions qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral.

En somme, n'est-ce pas là, dans une large mesure, ce que je préconise depuis des années? Le député a dit, de même qu'un autre membre du parti libéral, qu'il faut procéder avec prudence en pareille matière. Je suis d'accord.

Je tiens à féliciter également un autre député, qui a prononcé un discours aussi utile qu'éloquent. Je sais qu'il parlait des subventions aux universités, c'est-à-dire d'un autre secteur de l'instruction, mais il a appuyé les mêmes grands principes. Il a dit que tous les Canadiens, quels que soient leurs antécédents, la province qu'ils habitent ou leur origine raciale, devraient bénéficier des mêmes avantages dans le domaine de l'instruction et dans d'autres domaines. Il a affirmé que le gouvernement qu'il appuie n'a pas d'autre but en accordant ces subventions. Il a ajouté que le plus tôt nous rendons l'instruction accessible à un plus grand nombre de jeunes Canadiens, le mieux ce sera pour l'ensemble du pays.

Encore une fois, on aurait pu croire qu'il se faisait l'écho des opinions que j'ai moi-même exprimées. Dans son éloquent discours, le député de Dollard (M. Rouleau) a dit qu'il appuyait vivement le genre d'instruction que nous examinions à ce moment-là. Il a envisagé le problème sous l'angle constitutionnel, disant qu'il lui répugnerait de faire quoi que ce soit qui irait à l'encontre de la constitution. J'aimerais qu'il prît la parole aujourd'hui pour appuyer, d'une voix aussi éloquente, la résolution que je propose. Il se trouverait en bonne compagnie.

Dans un discours comme celui que je me prépare à prononcer, je ne puis me munir de trop de documentation. J'ai un dossier d'un pied d'épaisseur contenant tout ce que chacun a dit à ce sujet depuis douze ans. J'ai des résolutions adoptées par l'Association canadienne des commissaires d'école, la Fédération des instituteurs du Canada, des *boards of trades*, des succursales de la Légion, des conseils municipaux, et, il y a tout juste deux ou trois jours, par le Congrès du travail du Canada. La Confédération catholique du travail du Canada a soumis l'autre jour au gouvernement un mémoire en faveur des subventions aux universités.

Certains pourraient prétendre que de telles subventions sont contraires à la constitution aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. M. Picard, le président de cette organisation, n'a pas cherché à camoufler son attitude à l'égard de ces subventions. Vendredi soir dernier, alors qu'il était interviewé au cours d'une émission de nouvelles, il a déclaré qu'à son avis quiconque s'opposait aux subventions aux universités serait ennemi des pensions de vieillesse et des allocations familiales. J'ai dit la même chose à propos de ce dont nous parlons aujourd'hui. Il semble donc que ma cause enregistre certain progrès.

J'ai aussi demandé ce qu'on faisait à propos de la santé. Je ne crois pas que le terme "santé" figure dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et le ministre de la Justice peut me corriger si je me trompe. Cela n'empêche pas que nous ayons des subventions contribuant à l'enseignement de l'hygiène. Nous avons des subventions visant à aider les provinces à construire des hôpitaux. Personne n'a jamais prétendu que ces subventions sont contraires à la constitution. Il y a aussi d'autres raisons, j'imagine.

Un organisme en particulier, l'Association des commissaires d'école du Canada a aidé de façon particulière la cause de l'instruction. Naturellement, c'est ce que nous attendions d'elle. C'est en 1953, je crois, que cette association a établi un comité de recherches chargé d'étudier la question du financement de l'instruction au Canada. J'ai en main le livre dont j'ai parlé; j'en recommande la lecture à tous les honorables députés que ce problème intéresse. Il a été publié en 1955 et a pour titre "Les finances scolaires au Canada". Il s'agit là d'un rapport du comité de recherches sur les finances scolaires de l'Association des commissaires d'école du Canada. Cette étude a été préparée par M. M.-E. Lazerte, bien connu de tous les éducateurs canadiens.

Lorsque l'Association des commissaires d'école du Canada eut terminé cet ouvrage et fut venue à certaines conclusions à l'égard de ce problème, elle décida de demander une entrevue aux membres du cabinet, et en particulier au premier ministre (M. St-Laurent), afin de plaider sa cause. Il est regrettable que le premier ministre ait refusé, pour des raisons politiques ou pour des raisons constitutionnelles, je ne sais trop, de recevoir ces messieurs qui sont venus le voir ici à cette occasion. Il nous faut supposer que le premier ministre était sincère lorsqu'il a dit que, comme cette question ne relève pas, à son avis, du gouvernement fédéral, il était forcé de refuser une entrevue aux représentants de cet organisme influent et très connu. A mon avis, cette décision a été à plus d'un égard une erreur. C'est là porter une grave accusation

et peut-être vaut-il mieux que je l'étaye. J'ai sous les yeux un article qui a paru en page éditoriale du *Citizen* d'Ottawa, le 24 mai 1956, et qui se lit ainsi qu'il suit:

Dans un mémoire préparé dernièrement, la *Canadian School Trustees' Association* a remercié le premier ministre du Canada et son cabinet de lui avoir accordé une entrevue. Cependant, les commissaires s'étaient montrés trop optimistes. Ils ont dû ajouter en post-scriptum: "Malheureusement, le premier ministre a refusé de recevoir la députation". Il semble que, sur la colline du Parlement, on reconnaisse bien peu d'intérêt national au bon fonctionnement des systèmes scolaires provinciaux.

Pourtant, ce mémoire présente de solides arguments en faveur de l'aide fédérale à l'éducation, arguments dont on ne peut se désintéresser.

J'ajoute ici que j'ai l'intention d'appuyer ma thèse sur cet éditorial pour le moment.

Le mémoire signale que le genre et la qualité de la formation donnée dans nos provinces intéressent directement le service public du Canada, ses forces armées, son essor économique et son commerce. On y affirme que des milliers d'instituteurs ont très peu de formation académique ou professionnelle et que "sans aide fédérale, il est impossible de fournir aux écoles de toutes les provinces des instituteurs qui aient une formation suffisante". Pendant les dix prochaines années, il faudra dépenser environ 200 millions de dollars par année pour la construction de nouvelles écoles et pour les réparations. Les commissaires d'écoles soutiennent que le revenu fédéral provenant de l'impôt sur le revenu personnel et le revenu des sociétés, des taxes de vente et des droits de douane doivent acquitter une partie de ces frais.

Le mémoire des commissaires d'écoles cite M. Garnet Page, directeur général de l'Institut des chimistes du Canada,...

Ce n'est pas le premier homme d'affaires à donner cet avertissement.

...qui donne l'avertissement que, s'il veut survivre, le Canada doit former plus de professeurs de mathématiques et de sciences et plus d'hommes de science et de techniciens. Le mémoire cite des demandes d'aide fédérale de la part de la *Canadian Teachers' Federation*, de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, d'une Commission royale d'enquête sur les écoles du Nouveau-Brunswick et du premier ministre du Manitoba, auxquels il ajoute sa propre demande.

Il n'est guère possible de prétendre que ces observations ne sont pas d'intérêt national. Si le Parlement en venait à la conclusion qu'il doit accorder une aide plus considérable à l'éducation,—se fondant, disons-le en passant, sur de nombreux précédents tels que l'aide actuelle à la formation professionnelle et les bourses de recherches,—il pourrait certainement trouver des moyens qui ne comporteraient aucun empiètement sur la maîtrise provinciale des écoles.

Je m'abstiendrai dorénavant des citations. J'ai fait mention de l'ouvrage "Les finances scolaires au Canada" publié par l'Association des commissaires d'école; je demande à la Chambre l'autorisation d'en détacher quatre colonnes de chiffres qui donneront une idée des travaux de recherche exécutés par cet oragnisme. J'ai ici quatre tableaux qui indiquent le coût de l'enseignement primaire et secondaire par élève dans chaque province; le nombre des personnes qui enseignent sans avoir reçu de formation professionnelle; le pourcentage des élèves inscrits de 7e année qui se rendent jusqu'à la 11e année et le pourcentage de la population âgée de 15 à 19 ans qui ne fréquente pas l'école. Les tableaux n'ont pas été présentés sous cette forme mais j'ai choisi cette statistique pour donner une idée du travail accompli.

Monsieur l'Orateur, si vous pouviez obtenir pour moi l'autorisation de la Chambre de consigner cette statistique au compte rendu...

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle l'honorable député à consigner ces tableaux au hansard sans en donner lecture?

Des voix: Entendu.

M. Knight: Merci, Monsieur l'Orateur, voici les tableaux:

	Tableau 53: Coût par élèves enseignement primaire ou secondaire 1951–1952	Tableau 21: Personnes enseignant sans formation professionnelle 1952–1953	Page 25: Proportion des inscrits du grade VII qui atteignent au grade XI 1951–1952	Page 23: Proportion des 15 à 19 ans qui ne fréquentent pas l'école	
				Villes	Campagnes
	$				
Terre-Neuve	86.11	432	45·6	65	58
Île du Prince-Édouard	88.70	85	34·1	61	56
Nouvelle-Écosse	120.25	519	37·5	57	53
Nouveau-Brunswick	153.58	648	22·4	63	54
Québec	139.48	1,643	(C) 9·4 (P)41·8	78	65
Ontario	190.82	334	42·3	60	55
Manitoba	167·65	263	42·0	60	52
Saskatchewan	196.44	693	39·2	52	45
Alberta	198.76	475	49·6	50	49
Colombie-Britannique	292.58	50	58·9	50	47
Canada				63	57

Les numéros des tableaux et des pages renvoient au Rapport du comité des recherches en finances scolaires, de l'Association canadienne des Commissions scolaires, intitulé "*Les finances scolaires au Canada*," paru en février 1955.

Pour recruter et pour conserver de bons professeurs, il faut les payer. Cela va sans dire. J'imagine que les membres de la Chambre choisissent soigneusement les médecins qui traitent leurs enfants; cependant ils ne saisissent pas aussi bien la nécessité de recruter des instituteurs compétents pour former l'esprit de leurs enfants. J'ajoute que, dans ce domaine également, on en a pour son argent. Il existe, si je puis dire, un rapport étroit entre le coût et la qualité, dans le domaine de l'enseignement comme ailleurs. Je sais que des instituteurs dévoués travaillent à peu près pour rien, par amour pour leur œuvre et pour le bien de la société. Cependant, règle générale, tel n'est pas le cas. Je parle ici surtout des instituteurs et je crois qu'il est important que le sexe masculin soit représenté au sein du personnel enseignant. Je n'en exposerai pas les raisons psychologiques mais il est clair que les garçons d'un certain âge doivent être confiés à des instituteurs. Cependant on ne saurait demander à ces éducateurs de renoncer à leur droit à une existence convenable, à leur droit d'élever une famille et de pourvoir à l'instruction de leurs propres enfants.

Le recrutement des instituteurs ne va pas de pair avec l'augmentation du nombre d'enfants. Il est presque impossible de trouver des professeurs pour nos écoles secondaires. Dans maintes régions, on doit se contenter d'instituteurs non spécialisés, c'est-à-dire d'hommes ou de femmes qui n'ont pas la formation nécessaire pour enseigner dans une école secondaire. Mais on ne peut pas en trouver d'autres.

Les parents commencent enfin à comprendre. La plupart des Canadiens, à mon avis, s'inquiètent de plus en plus de ce problème. Ils se rendent compte que des milliers d'enfants se pressent aux portes de nos écoles publiques et de nos écoles secondaires et ils savent qu'on n'a pas assez d'espace pour les accueillir. N'oublions pas ce fait. Cet encombrement ne fera que s'aggraver avec le temps. Dans l'ouvrage dont j'ai parlé, on établit, au moyen d'un calcul scientifique, si vraiment c'est possible, quelle sera la population scolaire à l'avenir. On prévoit une augmentation estimative de 70 p. 100 dans les écoles primaires et de 75 p. 100 dans les écoles secondaires, entre 1952 et 1965. Personne n'osera prétendre que nos services actuels suffiront pour accueillir et instruire ce flot toujours croissant de jeunes gens. Ils nous demandent du pain; nous ne pouvons leur offrir une pierre.

Si le gouvernement fédéral assumait une part des frais d'immobilisation à l'égard des écoles, là où le besoin existe, comme il le fait à l'égard des hôpitaux, je me demande s'il s'écarterait vraiment trop des fonctions que lui attribue la constitution? S'il peut le faire pour les hôpitaux, pourquoi pas pour les écoles? Je reconnais que la santé a peut-être plus d'importance que l'instruction car, après tout, il faut vivre. Cependant, un peu d'instruction ne nuit pas.

Évidemment, mon honorable ami me demandera ce que font la plupart des provinces qui ont seules compétence en matière d'enseignement. Je lui réponds qu'elles font de leur mieux. Parfois, cela n'est pas suffisant, comme le savent très bien beaucoup de membres de la Chambre. Les provinces versent des subventions plus élevées et je suis heureux de constater l'augmentation appréciable des subventions versées par ma propre province, la Saskatchewan, et aussi par la province de Québec. Cependant, dans plusieurs provinces, on a atteint le point de saturation pour ce qui est des impôts fonciers. Dans ma propre province,—je souligne de nouveau que je ne parle pas uniquement au nom de ma province mais au nom de tous les enfants du Canada,—les arriérés d'impôt scolaire ont passé de 5 millions à la fin de 1953 à 10 millions à la fin de 1955. Il s'agit d'arriérés d'impôt. Les municipalités et les provinces sont à bout de ressources et seul le gouvernement fédéral peut venir à leur aide. Je suis sûr que la population du Canada m'appuie quand je réclame des subventions fédérales à l'enseignement, pourvu qu'on n'empiète pas sur l'autorité des provinces.

Cette dernière phrase nous donne la clef du problème. Quand mes honorables amis se rendront-ils compte que personne, du moins que je sache, ne veut empiéter sur l'autorité provinciale en matière d'enseignement? Ce qu'on enseigne, comment on l'enseigne, où on l'enseigne, tout cela relève de la compétence des provinces. Nous voulons simplement venir en aide à ceux qui veulent faire instruire leurs enfants. C'est tout ce que nous réclamons; il s'agit exclusivement d'un problème financier, l'administration et le programme d'étude relevant entièrement de la compétence provinciale, pour longtemps encore, je l'espère.

J'aurais pu citer des éducateurs à l'appui de ma thèse. En d'autres occasions, j'en ai cité des douzaines mais en vain. On n'a pas tenu compte de leurs avertissements. J'ai donc choisi pour aujourd'hui quelqu'un qui, bien que très instruit, est aussi un homme d'affaires qui a réussi; il aura donc plus d'autorité aux yeux de certains de mes

honorables amis. J'ai dit "de certains". Parlant des instituteurs et des professions, voici ce qu'il a déclaré:

Nous n'accordons pas une rémunération qui soit compatible avec la justice ni propre à stimuler l'ardeur au travail; nous compromettons donc la prospérité future de notre économie.

Voilà pour la première citation. Ces paroles sont de M. James Muir, directeur et président de la Banque royale du Canada. Il a déclaré également, je cite ici la *Gazette* de Montréal, numéro du 11 janvier:

Notre devoir de citoyen ne consiste pas à dresser une ligne de conduite en matière d'enseignement mais à nous assurer que notre régime éducatif possède les fonds nécessaires pour s'acquitter de la tâche qu'il sera appelé à remplir d'ici dix ans ou à peu près.

Que le gouvernement relève ce défi. Sur ces mots, monsieur l'Orateur, je mets fin à mes remarques.

M. Maurice Breton (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je crois de mon devoir de m'opposer à la résolution de l'honorable député de Saskatoon, (M. Knight) pour les motifs suivants: le gouvernement actuel se propose d'établir un fonds de 100 millions de dollars pour aider les universités canadiennes et il a l'intention de verser des subventions annuelles de 60 millions à ces mêmes universités. Cette mesure représente un progrès remarquable et, à mon avis, il serait imprudent en ce moment, du point de vue financier, d'aller plus loin.

Voici la deuxième raison. Aux termes des nouvelles ententes fiscales avec les provinces, le gouvernement fédéral augmentera d'environ 127 millions de dollars par année pendant cinq ans les versements qu'il fera à ces provinces. Les provinces qui jugent nécessaire de relever le montant de leurs subventions à leur système d'instruction publique peuvent le faire avec l'argent reçu au titre de la nouvelle entente fiscale.

Troisièmement, le projet de résolution dont la Chambre est présentement saisie prévoit des subventions aux provinces afin d'accroître et d'égaliser les possibilités d'éducation à travers le Canada. Cela veut dire que ces subventions doivent comporter certaines conditions.

Voici, à mon sens, la quatrième raison. C'est que certaines provinces mettent actuellement en doute le droit du gouvernement fédéral de puiser à la caisse générale aux fins d'aider à l'éducation. Il est vrai qu'en réalité le gouvernement fédéral propose d'aider les universités. J'admets que cette aide est accordée aux fins de la culture et non pas de l'éducation. Il ne serait pas sage, à mon sens, d'aller plus loin et d'envahir le domaine de l'éducation représenté par l'instruction primaire et secondaire. En outre, je crois que ce projet de résolution empiète sur les mesures législatives que le gouvernement a l'intention de proposer cette année dans le domaine de la culture. Pour tous ces motifs, je crois que nous avons le devoir de nous opposer à ce projet de résolution.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, le projet de résolution dont nous sommes présentement saisis a fait l'objet de délibérations en différentes occasions dans le passé et je n'ai pas l'intention d'y consacrer beaucoup de temps en ce moment. Il y a lieu de rendre hommage à l'honorable député de Saskatoon d'avoir appelé l'attention de la Chambre sur cette question en différentes occasions et de la solide thèse qu'il a soutenue à l'appui de son projet de résolution.

Je connais une attaque générale que l'on peut porter à ce projet de résolution et c'est celle qu'a portée l'année dernière le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui avait donné la réplique à l'honorable député de Saskatoon. Je me trouvais à la Chambre à ce moment-là et je me rappelle bien la discussion. Le ministre a traité de l'autonomie provinciale relativement à l'éducation au Canada. Il n'y a pas de doute qu'on peut faire valoir l'argument de l'autonomie provinciale.

Voici ce que j'aimerais à dire en parlant en mon nom propre et en celui de tous les membres de mon parti. Si nous craignions que l'adoption de ce projet de résolution n'entraîne un empiètement sur l'autonomie provinciale en matière d'éducation, nous ne l'appuierions certainement pas, moi et tout autre député de mon parti. Cependant, il y a, à mon avis, deux réponses à cet argument.

En premier lieu, tel qu'il est présentement soumis à la Chambre,—je pense qu'il diffère légèrement de celui qui a été présenté il y a quelques années,—le projet de résolution lui-même renferme une disposition précise relativement à la compétence exclusive des provinces en matière d'éducation. Cette disposition est inscrite dans le projet de résolution. Par conséquent, les députés qui jugent à propos d'appuyer ce projet de résolution peuvent le faire sans qu'on puisse les accuser de vouloir empiéter sur la juridiction exclusive des provinces dans ce domaine.

Il y a ensuite l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui-même qui, à l'article 93, affirme que la législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de la province. Voilà donc une double protection. Pour ce qui est du projet de résolution, il y est prévu que ses dispositions n'atteindront pas l'autonomie provinciale et nous avons l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui-même qui affirme que la province aura le droit exclusif

de légiférer en matière d'éducation. Par conséquent je ne peux vraiment pas voir le bienfondé de l'argument qui veut que l'adoption de ce projet de résolution équivaille nécessairement à un empiétement sur la compétence provinciale en matière d'éducation.

J'admets que, s'il était conçu d'une façon qu'aucun gouvernement n'oserait adopter, des conditions pourraient y être insérées qui empiéteraient ou tendraient à empiéter sur la compétence provinciale en matière d'éducation. Cependant, aucun gouvernement ne songerait à agir de cette façon. Quel que soit le parti au pouvoir ici à l'avenir, il ne songerait pas à faire une telle chose. Nous reconnaissons tous que la province a, à juste titre, le droit exclusif de légiférer en matière d'enseignement. Il est certainement possible à un gouvernement, comme le présent Gouvernement le fait chaque jour, d'accorder des subventions aux provinces sans empiéter sur leur juridiction, sans en faire ses vassales, sans y exercer quelque contrôle que ce soit.

L'hon. M. Garson: L'honorable député me permet-il une question?

M. Nowlan: Oui.

L'hon. M. Garson: L'honorable député pense-t-il qu'il soit possible pour le gouvernement fédéral d'offrir des sommes considérables qui, s'il faut en croire les arguments énoncés, seraient apparemment nécessaires, sans prendre quelque précaution que ce soit pour s'assurer qu'elles sont dépensées de façon prudente et convenable et sans prévoir une surveillance que l'on pourrait juger nécessaire à cette fin?

M. Nowlan: Voilà une question bien complexe, qui ressemble à toute autre question qu'un bon avocat pourrait poser. C'est une question à laquelle il est assez difficile de répondre par un oui ou par un non. Cependant, si j'étais obligé d'y répondre aussi brièvement, j'y répondrais certainement oui et voici pour quelles raisons. On accorde une subvention à un gouvernement provincial responsable. A cet égard, on suppose que le présent Gouvernement n'oserait pas se fier à un gouvernement provincial sans poser de conditions à la subvention.

Une condition qu'il faudrait y poser à mon avis, c'est qu'elle soit affectée au domaine de l'éducation,—je termine cette phrase et ensuite, monsieur l'Orateur, si vous le permettez, nous dirons qu'il est six heures,—comme sans aucun doute le présent gouvernement se propose de le faire à l'égard du Conseil des Arts du Canada. Quoique nous n'ayons pas le projet de loi sous les yeux, nous doterons apparemment le Conseil des Arts du Canada d'un principal de 50 millions de dollars dont le Conseil utilisera le revenu, j'imagine, sans que le Parlement y pose trop de conditions.

Sans aucun doute, avec la qualité des gouvernements provinciaux que nous avons au Canada à l'heure actuelle, le présent gouvernement fédéral peut accorder des subventions aux provinces dans le domaine de l'éducation sans indiquer la façon dont les gouvernements provinciaux peuvent administrer ces subventions dans le domaine de l'enseignement lui-même.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Nowlan: Un peu avant six heures, monsieur l'Orateur, je disais qu'il serait possible de satisfaire aux termes de la présente résolution sans empiéter sur la juridiction exclusive des provinces dans le domaine de l'enseignement. Je le répète, on peut trouver à droite ou à gauche des ramifications donnant lieu à toutes sortes de débats, mais ce qui compte c'est que des subventions devraient être faites aux provinces aux fins de l'enseignement, et une fois que l'on aurait procédé à cette première opération on pourrait laisser l'administration de ces fonds à la juridiction provinciale, comme cela s'est passé dans le cas de nombreuses subventions fédérales antérieures.

Mon préopinant a dit cet après-midi qu'on ne devrait pas s'attarder davantage à l'examen de la présente résolution à l'heure actuelle du fait que la Chambre était déjà saisie des subventions qui seront administrées par le Conseil des Arts du Canada, subventions qui visent la partie du domaine envisagé par la présente résolution. Il est exact que la mesure tendant à l'établissement du Conseil des Arts du Canada aidera les provinces dans le domaine de l'enseignement, et dans cette mesure, cette initiative mérite l'appui de tous les députés, et de toute la population en général. La résolution dont nous sommes saisis envisage le domaine de l'enseignement au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, à ce qu'il me semble. Il s'agit de la responsabilité provinciale en matière d'enseignement, alors qu'il ne fait aucun doute que l'aide envisagée fournie par le Conseil des Arts du Canada contribuerait à aider les universités. Le Conseil n'aidera nullement les provinces au niveau de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

L'honorable député a dit ensuite que cette responsabilité provinciale devait être assumée par les provinces à même les versements qu'elles recevaient du trésor fédéral ou d'autres sources de revenus. Il se peut, monsieur l'Orateur, que certaines provinces du Canada

aient le moyen d'assurer l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire à même les fonds qu'elles peuvent obtenir soit des versements fiscaux provenant du trésor fédéral, soit de leurs domaines fiscaux ordinaires, mais ce n'est certainement pas le cas pour toutes les provinces. Ce n'est pas le cas de ma propre province, car il n'y a pas plus de six ou huit mois que celui qui était alors le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, le chef du gouvernement libéral de la Nouvelle-Écosse, a fait remarquer qu'en dépit des nouveaux accords fiscaux, la somme que recevrait la province serait encore inférieure de 5 millions de dollars au strict minimum dont elle a besoin pour assumer les responsabilités et services gouvernementaux de la Nouvelle-Écosse.

Quand on songe que, d'après les chiffres préparés par le Bureau de la statistique, la population scolaire du Canada doublera d'ici 1960,—je parle ici non pas des universités mais des écoles primaires et secondaires,—quand on songe à tous les fardeaux que supportent les municipalités et les provinces, on se rend parfaitement compte que ma propre province ne pourrait certainement pas s'acquitter de cette charge supplémentaire à même ses recettes actuelles. Je doute qu'il y ait une province du Canada qui puisse le faire. Le gouvernement fédéral se doit donc d'étudier très soigneusement cette résolution qui a déjà été débattue maintes fois ici dans le passé. On pourrait profiter de l'occasion pour s'engager dans une discussion sur le domaine entier de l'enseignement. Je ne me propose pas de le faire pour le moment. Qu'on me permette de dire un mot, cependant, non seulement au sujet des demandes de fonds pour l'aménagement d'immeubles et l'achat d'équipement mais aussi au sujet des besoins d'instituteurs des diverses provinces du Canada. Tous les députés savent que les instituteurs de nos écoles primaires et secondaires font d'énormes sacrifices et que la grande majorité d'entre eux pourraient, dans l'entreprise privée, gagner beaucoup plus d'argent qu'ils n'en gagnent actuellement. Ils restent à leur poste parce qu'ils ont une œuvre à accomplir et ils s'acquittent de leur tâche d'une façon remarquable. Ils ne peuvent obtenir la rémunération qu'ils méritent car les ententes fiscales à l'égard des finances provinciales ne peuvent être modifiées en ce moment dans aucune des provinces sur lesquelles je suis renseigné; elles ne peuvent l'être, en tout cas, dans les provinces de l'Est.

Je ne veux donc pas retarder les travaux de la Chambre mais je tiens à dire en mon nom personnel et aussi, je crois, au nom de tous les membres de mon parti, que nous approuvons de tout cœur l'objet de cette résolution. Nous estimons que, tôt ou tard, le Parlement du Canada finira par y donner suite dans une mesure législative. On aurait dû faire beaucoup plus qu'on a fait jusqu'ici dans ce domaine; le gouvernement du Canada, devant cet état de choses, devrait envisager la question avec objectivité. S'il ne peut invoquer de raisons plus valables que l'autonomie provinciale, question qu'a soulevée déjà le ministre de la Justice et, en une autre occasion, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'estime que le Parlement du Canada devrait prendre des mesures à cette fin dès la présente session.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): J'aimerais féliciter l'honorable député de Saskatoon de sa persévérance à nous rappeler ce très important problème. Jeudi dernier, nous avons passé toute une journée à débattre une résolution de l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) qui portait sur certains aspects du même problème. Il convient que ledit débat soit suivi d'un autre sur certains points qui ne figuraient pas dans la résolution précédente:

Voici le texte de la résolution à l'étude:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière, en octroyant une aide financière aux diverses provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada.

En comparant cette résolution à celles des années précédentes, je crois y déceler un léger décalage dans le ton. Les premières appuyaient sur l'égalité de chances pour tous, tandis que la résolution à l'étude insiste sur la crise financière de l'enseignement. Si l'égalité de chances pour tous représente un idéal à appeler de tous nos vœux, elle me paraît difficilement réalisable dans un vaste pays comme le nôtre, aux multiples sphères politiques, où les richesses naturelles sont inégalement distribuées et où les conditions géographiques varient tellement.

L'honorable député de Saskatoon a signalé cette difficulté quand il a comparé la dépense de $86 par habitant à Terre-Neuve avec celle de $292 par étudiant dans une autre province. Toute subvention que le gouvernement fédéral pourrait verser aux provinces aux fins d'éducation ne servirait qu'à maintenir cette inégalité à moins que, cela va de soi, les subventions ne soient basées sur les besoins, et alors la province dont la norme est la plus élevée ne recevrait aucune aide.

Au lieu de songer aux possibilités d'éducation, je crois que c'est mieux de tenir compte des réalités que de songer à un minimum de formation exigée ou de penser à assurer un degré minimum de possibilité de formation, parce que les possibilités de formation ne sont pas liées directement à l'argent ou aux dépenses par habitant. Nous connaissons tous des exemples de gens qui, ayant eu les mêmes possibilités de formation, ont réussi à divers degrés dans le monde et ont rendu des services bien différents au pays en général. Rien n'assure non plus que nous recevions, même en ce moment, la pleine valeur de l'argent que nous affectons aux fins d'enseignement. Dans son rapport, le doyen de la faculté de droit de l'université Columbia a parlé récemment de la déception qu'ont causée les diplômés qui s'étaient inscrits à la faculté de droit de cette université sans même pouvoir lire et écrire intelligemment et nous avons entendu des doléances analogues de la part des présidents de nos propres universités canadiennes.

Il semble donc que la crise qui sévit dans le domaine de l'instruction n'est pas d'ordre exclusivement financier. Certes, la crise est attribuable au système lui-même qui devrait, je crois, l'heure en est venue, être complètement remanié. Nous devrons peut-être constater que notre système d'enseignement est loin d'être à la hauteur de l'ère de progrès où nous vivons.

La crise est aussi attribuable en partie à la pénurie d'instituteurs et nous avons constaté, du moins dans ma province, qu'un supplément de fonds et un relèvement des traitements des instituteurs ne règlent pas complètement le problème. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que la crise est surtout d'ordre financier, même dans les provinces riches et à fortiori dans les provinces pauvres, surtout dans les provinces atlantiques et nulle part autant que dans ma propre province.

A Terre-Neuve, nous avons entre 100,000 et 120,000 écoliers. Sur un budget global de 42 millions de dollars, le gouvernement provincial affecte à l'instruction publique la somme de 10 millions, somme qui ne comprend pas le montant des droits et dons versés par des organismes de toutes sortes ni ce que représente la main-d'œuvre bénévole tant dans la construction que dans l'entretien des bâtiments scolaires. Si nous pouvions évaluer ces concours nous constaterions probablement qu'ils représentent au delà d'un million de dollars de plus. On estime que d'ici 25 ans la population de Terre-Neuve aura doublé. Cela veut dire que les effectifs scolaires augmenteront de 100,000 à 120,000. Il faudra pour cela aménager 3,500 classes de plus. A $15,000 la classe cela veut dire une dépense de l'ordre de 60 millions, soit 3 millions par année simplement au chapitre des nouveaux bâtiments.

Le nombre d'enfants augmente plus rapidement à Terre-Neuve que n'importe où ailleurs au Canada. Cette augmentation dépasse le rythme prévu de sorte qu'il faudra engager 170 nouveaux instituteurs par année. Joint au remplacement exigé par la retraite des vieux instituteurs, par les décès, par les mariages, par le départ de ceux qui se lancent dans d'autres professions, cela veut dire qu'il nous faudra 600 nouveaux instituteurs par année. Or, matériellement, nous avons le moyen de former moins de la moitié de ce nombre.

Si on songe à un minimum d'égalité de chances en ce qui concerne l'enseignement, il serait bon de tenir compte des graphiques d'intelligence établis en fonction des quotients normaux de la race humaine. Généralement parlant, nous nous rendons compte de cette manière que 5 p. 100 environ de la population a une intelligence supérieure. J'ignore combien il y a d'écoliers dans tout le pays; j'imagine qu'il doit y en avoir 4 millions. Cela veut dire que le vingtième de ces 4 millions, soit 5 p. 100, s'inscriront probablement à nos universités. S'ils n'y vont pas, cela constitue un gaspillage effroyable de nos intelligences. Dans ma propre province de Terre-Neuve, où la population est de 400,000, et où nous avons dans nos classes 100,000 élèves, il devrait y avoir 5,000 étudiants à l'université. C'est de ce chiffre, correspondant au nombre de personnes mieux faites pour exercer des professions savantes, que notre pays tirera ses avocats, ses médecins, ses dentistes, ses ingénieurs, ses investigateurs scientifiques et ses professeurs.

Nous ne pouvons nous en passer. Une autre proposition de 5 p. 100, soit 5,000, pourraient encore bénéficier d'une formation universitaire et devraient pouvoir la recevoir.

A l'autre bout de l'échelle, nous trouvons une proportion de 5 p. 100, composée d'enfants qui, en raison de leur état mental, exigent des services spéciaux de formation. C'est un domaine où presque rien ne se fait à l'heure actuelle. Entre ces groupes, nous trouvons divers degrés d'intelligence chez des sujets qui doivent être formés au maximum pour participer à la vie économique et sociale de notre pays.

Comment les provinces pauvres peuvent-elles faire face aux énormes dépenses qu'exige l'enseignement? On a soutenu, je le sais, que le Gouvernement fédéral pourrait rétrocéder aux provinces certaines sources d'imposition. Cela irait peut-être très bien dans le cas de certaines provinces. Cela pourrait

aider à régler le problème du Québec, de l'Ontario, peut-être aussi celui de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, mais cela ne commencerait certes pas à résoudre le problème des provinces Maritimes en général ni celui de Terre-Neuve en particulier. Nous n'avons tout simplement pas les ressources d'imposition qui rapporteraient le revenu requis, même si le gouvernement nous rétrocédait certaines sources d'imposition.

Quelle est donc la solution de rechange? Le problème qui se pose aux provinces pauvres, c'est qu'elles n'ont ni l'argent voulu ni les moyens de se le procurer. La seule source possible d'argent est le gouvernement fédéral, mais l'aide financière fédérale à l'enseignement suscite de sérieuses difficultés.

J'ai écouté tout à l'heure le député de Digby-Annapolis-Kings. Je ne puis comme lui planer lestement au-dessus des obstacles que présente ce problème. Ses vues se fondent sur l'hypothèse que l'ordre social actuel, dans lequel nous nous complaisons au Canada, est appelé à durer éternellement. Même si j'aimerais le penser, je ne crois pas que l'optimisme facile de l'honorable député tienne compte de la réalité. Le poète Tennyson a dit: "Le vieux régime se transforme, faisant place à un ordre nouveau." Jamais dans l'histoire de l'humanité ce dicton a-t-il été plus vrai qu'à présent.

Envisageons les faits: il y a deux milliards et demi d'habitants dans le monde, mais moins d'un demi-milliard trouvent qu'on y est à l'aise ou désirent sauvegarder l'ordre social actuel. Dans ma propre circonscription, 40,000 personnes ne se trouvent pas très à l'aise dans le présent ordre social. Pour plus de deux milliards d'humains, ce monde est très pénible et ces deux milliards d'hommes, soit 80 p. 100 de toute la race humaine, veulent un changement. De plus, il y a dans ce monde 800 millions de communistes qui ont consacré leurs vies au changement de l'ordre actuel de la société. Nous perdons notre temps en tâchant de préserver le statu quo. Un changement est inévitable comme, d'ailleurs, l'ordre social nouveau. Nous ne pouvons pas plus retenir les événements que nous ne sommes capables de repousser l'océan de nos mains. La seule chose qu'il est possible de faire, c'est d'aider à former cet ordre nouveau à notre idée et c'est pourquoi l'enseignement est tellement important. Voilà le fait primordial, fait que personne ne peut nier.

Deuxièmement: on trouve dans notre pays beaucoup d'apathie, d'indifférence et de contentement de soi. Et troisièmement: on tend à repasser la responsabilité à d'autres. "Qu'un autre le fasse!", dit-on. Et, dans la plupart des cas, l'autre, c'est le gouvernement fédéral. En quatrième lieu, on relève un penchant au gigantisme dans le domaine des affaires, dans le domaine du gouvernement. Nous constatons que cette tendance prévaut même au prix de la liberté personnelle. Pour moi, ce sont là des signes de danger qui, s'il persistent finiront par détruire notre mode de vie.

J'admets avec l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings qu'aucun danger n'est prévisible au cours de la présente génération ou tant que le présent Gouvernement restera au pouvoir ou tant qu'un des partis à la Chambre pourra gouverner notre pays ou tant que la scène politique au Canada pourra être dominée par les personnalités que compte la Chambre. Cependant, nous savons que le temps, comme un cours d'eau sans fin, emporte tous ses enfants. Les vieux partis disparaissent, de nouveaux partis les remplacent.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Les personnalités disparaissent et de nouvelles montent sur la scène.

Des voix: Bravo!

M. Carter: Si les tendances actuelles persistent, qui peut prédire quel genre de personnalités domineront la scène politique au Canada dans quarante ou cinquante ans d'ici? Nous savons tous ce qui est arrivé en Italie et en Allemagne quand des personnalités comme Hitler et Mussolini ont mis la main sur l'enseignement. Qui peut dire que la même chose ne peut pas arriver ici? Je ne veux pas passer pour prophète de malheur mais je pense que si nous envisageons les faits honnêtement nous ne pouvons dire que de semblables événements ne peuvent se produire au Canada.

Nous ne devons jamais perdre de vue un autre point. Une fois que l'enseignement dans les provinces ne pourra se passer de l'argent du gouvernement fédéral, cette situation persistera. Je ne vois pas comment les provinces pourront jamais avoir l'occasion dans l'avenir de soulager de ce fardeau le pouvoir central. Malgré l'existence du Conseil des arts du Canada, une fois que l'instruction, dans les provinces, dépendra des fonds fédéraux elle dépendra aussi de la personne qui tient les cordons de la bourse. Je trouve donc que le premier ministre de la province de Québec a raison de prétendre que l'aide fédérale à l'instruction comporte, non seulement des difficultés constitutionnelles, mais aussi des dangers.

Où se trouve donc la solution? Il ne semble pas y avoir de solution concrète. Il s'agit plutôt de choisir entre deux maux. Pour trouver la solution, il nous faut respecter certains principes bien établis, par exemple, l'importance des personnes, les besoins du pays et les exigences de l'intérêt national.

Il faut donner la préférence aux choses essentielles. A mon sens, l'intérêt national exige que ce problème relatif à l'instruction soit réglé d'une façon ou d'une autre, peu importe les dangers ou les risques qu'il comporte.

La proposition de résolution dit que les subventions, quelles qu'elles soient, doivent être accordées sans empiéter sur la compétence des provinces. Serait-ce à dire qu'une des façons de procéder consisterait à subventionner la construction et l'entretien des écoles? Dans un pays comme le Canada, qui possède de vastes ressources naturelles, si l'on fait preuve de bonne volonté mutuelle, il serait assurément possible de trouver une solution qui permettrait au gouvernement fédéral d'accorder une aide comportant les sauvegardes nécessaires pour réduire les risques à peu de chose.

M. J. A. Smith (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je félicite le motionnaire de cette proposition de résolution, le député de Saskatoon (M. Knight), de porter de nouveau à l'attention de la Chambre et de toute la population une question d'une si grande importance. J'ai écouté très attentivement les observations du dernier opinant. Bien que je ne sois pas d'accord avec lui sur la majeure partie de ce qu'il a dit, il est quelques points où je pense comme lui. Ainsi, j'estime, comme lui, que nous devons, au Canada, mettre en avant les choses de première importance. Pour un pays de gens intelligents, l'instruction des enfants devrait venir en premier lieu. Les Canadiens devraient considérer l'instruction comme une des premières préoccupations des gouvernements, à tous les échelons.

Deux grands problèmes assaillent nos dix provinces dans le domaine de l'instruction. Le premier est la grave pénurie d'instructeurs compétents dont souffre chacune de nos provinces. Le second est le manque d'écoles modernes en face d'une population scolaire qui augmente sans cesse. Il y a quelques années, l'Association canadienne des commissaires d'école décidait de préparer un rapport sur le problème financier des écoles du Canada. Le comité à qui on confiait le soin de recueillir les données nécessaires à l'élaboration de ce rapport était présidé par M. M.-E. LaZerte, ancien président de la Fédération canadienne des instituteurs, ancien président de l'Association des instituteurs de l'Alberta et, sauf erreur, actuellement doyen de la faculté de pédagogie à l'Université du Manitoba.

Après avoir fait une étude très poussée de la question des problèmes financiers dans l'enseignement, M. LaZerte et son comité ont finalement formulé un vœu révélant d'une façon saisissante que l'aide fédérale à l'enseignement a sa place au Canada. Je sais que cette question ne laisse personne indifférent, surtout dans l'Ouest. Tous les cercles de bienfaisance sociale, tous les groupements organisés d'hommes et de femmes dans l'Ouest du Canada ont adopté d'une façon générale des résolutions priant le gouvernement fédéral d'aider l'enseignement.

Au cours de son enquête M. LaZerte a mis en relief des chiffres étonnants. Il traite à un endroit de l'augmentation probable des inscriptions dans les écoles secondaires. Il a obtenu du Bureau fédéral de la statistique des données qui laissent prévoir une augmentation marquée du nombre des écoliers inscrits dans les écoles secondaires du Canada. Il signale qu'en 1952, on comptait 305,200 inscrits au Canada,—le Québec excepté,—de la 9e à la 12e ou 13e années. Ce chiffre a augmenté avec les années, de sorte qu'en 1955 on comptait 345,850 élèves dans les écoles secondaires, au Canada. Le Bureau fédéral de la statistique prévoit qu'en 1964 on comptera plus de 600,000 élèves inscrits aux cours des écoles secondaires au Canada.

Le chiffre de 600,000 en 1964 représente un accroissement de 200,000 sur l'année 1955. Cet accroissement de 200,000 élèves au cours secondaire exigera la construction de 8,000 nouvelles classes au coût estimatif de $15,000 chacune et que devront diriger 8,000 nouveaux instituteurs. Et cela au moment où le Canada est aux prises avec une pénurie très grave d'instituteurs tout à fait compétents. Nous ferons, comme peuple, je l'espère, des efforts de plus en plus grands en vue d'assurer à tous nos jeunes au moins une formation fondamentale d'école secondaire.

Le recensement de 1951 révélait une situation très sombre au point de vue de la fréquentation scolaire chez les jeunes Canadiens. Chez nos jeunes ruraux de 15 à 19 ans, 63 p. 100 ne fréquentaient pas l'école et, dans les villes, 57 p. 100 des jeunes ne fréquentaient pas non plus l'école secondaire. Où étaient-ils? Certes, pas à l'école pour y recevoir l'instruction qui en feraient des hommes et des femmes plus éclairés et plus compétents; ils travaillaient.

Pourquoi? Est-ce que les 63 p. 100 des jeunes ruraux qui ne fréquentaient pas l'école ne désiraient pas s'instruire? Je ne le pense pas. J'estime qu'ils croyaient la chose impossible.

Comme on l'a signalé, nous avons consacré toute la séance de jeudi dernier à une étude approfondie bien propre à nous éclairer sur l'à-propos d'établir des bourses d'études nationales pour les étudiants qui en étaient dignes. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous les honorables députés sont d'accord pour souhaiter que nos jeunes bénéficient de

chances égales dans tout le Canada. On a dit ici qu'il serait impossible d'établir des normes uniformes d'instruction dans tout le Canada, mais pour ma part, monsieur l'Orateur, je n'ai jamais cru encore qu'il y eût quoi que ce soit d'impossible. Nous devrions certes tendre vers un niveau uniforme de l'instruction, le meilleur qui soit pour tous les jeunes du Canada.

Je suis prêt à reconnaître que certaines régions ont plus de mal que d'autres à financer l'instruction. Les gouvernements de nos provinces riches trouvent de plus en plus difficile de pourvoir aux besoins croissants de l'instruction. Qu'il y ait une telle disparité dans la distribution des richesses en notre pays me semble militer fortement en faveur de l'intervention fédérale dans ce domaine. Notre Gouvernement devrait s'efforcer d'assurer à l'enfant de la plus pauvre province du Canada la possibilité d'une instruction semblable à celle qui se rencontre dans les provinces mieux pourvues.

Les chiffres qui suivent, monsieur l'Orateur, figurent dans le rapport du comité de recherches de l'Association canadienne des commissaires d'école. Ils portent sur les efforts des provinces durant l'année financière 1951-1952. Ils indiquent les dépenses scolaires combinées des neuf provinces et de leurs municipalités aux niveaux secondaire et élémentaire. Il s'agit des provinces au sujet desquelles on a pu obtenir des renseignements. Le comité signale qu'à Terre-Neuve le montant par tête qui a été consacré à l'enseignement cette année-là a atteint $19.61; par ailleurs, fait-on observer, le revenu par habitant s'y est établi à seulement $576 pour la même année. Dans l'Île du Prince-Édouard, le montant par tête qui a été consacré à l'enseignement s'est monté à $16.84, et le revenu des particuliers à $633 par personne. La Nouvelle-Écosse a consacré $25.61 par habitant, le revenu moyen étant de $781. Le Nouveau-Brunswick a dépensé $29.41, le revenu moyen étant de $711. En allant vers l'Ouest, nous constatons que l'Ontario a dépensé pour l'enseignement $33.52 par tête, le revenu moyen y étant de $1,341. Dans les provinces de l'Ouest, le Manitoba, où le revenu moyen s'établit à $1,110, a dépensé pour l'instruction $28.29 par habitant. La Saskatchewan, où le revenu moyen est de $1,306, a dépensé $39.34; l'Alberta, où le revenu moyen est de $1,251, a dépensé $39.42; la Colombie-Britannique, où le revenu moyen est de $1,256, a dépensé $45.34.

Tout cela signifie qu'il en coûte de l'argent pour instruire nos jeunes. Il en coûte de l'argent, mais pas autant qu'il devrait en coûter aux Canadiens, loin de là. Cela signifie que dans les provinces à bas niveau de revenu, le montant par tête consacré à l'enseignement est peu élevé; que les jeunes de ces provinces n'obtiennent pas l'instruction qu'ils méritent en tant que jeunes Canadiens. Il est grand temps que le gouvernement fédéral s'en rende compte: la situation exige qu'il s'en occupe dans l'intérêt des jeunes Canadiens et des Canadiens en général au lieu de se croiser les bras avec un petit air détaché.

Monsieur l'Orateur, on a dit que si le gouvernement fédéral pénétrait dans le domaine de l'aide à l'enseignement, nous finirions par en arriver au point où le gouvernement fédéral serait l'autorité dominante. Cela n'est pas nécessairement vrai. A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral accorde aux provinces des fonds qui sont affectés à des fins sociales déterminées, bien que l'administration des services sociaux soit entre les mains des provinces. Le gouvernement fédéral a déjà pénétré dans le domaine de l'enseignement, autorisé ou non par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La semaine dernière encore, il s'est tenu une conférence au Canada en vue de discuter de l'enseignement professionnel et d'un accroissement de l'aide à l'enseignement professionnel dans les dix provinces. Nous savons que le gouvernement fédéral se propose, et avec raison, de verser cette année de fortes sommes aux universités canadiennes sous forme de subventions à la construction. Nous savons qu'après la seconde guerre mondiale le gouvernement fédéral a assuré la formation intellectuelle, et avec raison, de nombreux jeunes revenus au pays. On a déjà mentionné le projet du Conseil des arts du Canada.

Ainsi que je l'ai déjà signalé, il y a des années que la Chambre est saisie du projet de résolution qui nous occupe. C'est une proposition qui devrait recevoir plus qu'une simple considération de la part du Gouvernement et des députés; le Gouvernement devrait y donner suite dès maintenant.

Dans un mémoire qui devait une fois être remis au premier ministre, l'Association des commissaires d'école d'Alberta et d'autres organismes rattachés auraient fait cette recommandation au Gouvernement. Je cite:

> On recommande d'augmenter considérablement les subventions fédérales et provinciales à l'enseignement et de leur donner un caractère plutôt général que spécial.

Autrement dit, les subventions accordées aux provinces pourraient être affectées comme bon leur semble. Je cite encore:

> Qu'afin d'aider au financement de l'enseignement élémentaire et secondaire, le gouvernement fédéral soit invité à fournir une assistance allant à l'heure actuelle, jusqu'à 150 millions de dollars par an. Un tiers de cette assistance sera calculée d'après le nombre d'élèves et les deux autres tiers

représenteront une subvention de péréquation aux provinces à faible rendement fiscal. Les derniers versements seront proportionnels aux besoins des provinces.

C'est dire que le principe qui consiste à accorder des subventions selon les besoins d'une région est déjà reconnu dans bien des provinces au Canada. Nous avons en Alberta des subventions de péréquation versées aux secteurs scolaires moins fortunés. Plus un secteur scolaire est riche, plus les subventions sont modiques Plus il est pauvre, plus les subventions sont fortes. Monsieur l'Orateur, "les hommes de paille" qu'on a opposés de temps à autre à ce projet de résolution ne sont que des hommes de paille politiques et si le Gouvernement voulait, il pourrait immédiatement réunir les ministres de l'instruction publique des dix provinces; ils arriveraient à mettre sur pied un régime juste et équitable de subventions fédérales à toutes les provinces du Canada.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter les préopinants des discours importants et éloquents qu'ils ont prononcés. On comprend aisément cela de leur part, je pense bien, si l'on songe que nous sommes saisis d'une question déjà étudiée ici et que, pour ainsi dire (cela s'applique en particulier au député qui a présenté la proposition de résolution), nous créons des variations sur un thème cher au député de Saskatoon.

Néanmoins, je ne puis m'empêcher de remarquer que, de tous ceux qui m'ont précédé, c'est peut-être le préopinant, le député de Battle-River-Camrose, qui, plus que tout autre, a fait saisir l'objet fondamental de cette proposition de résolution en faisant un plaidoyer en faveur de la province d'Alberta aux prises avec la pauvreté et qui a besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour ses écoles primaires. Comme il l'a signalé avec force et éloquence, c'est ce qu'il demandait. Voilà qui nous montre bien l'objet de la proposition de résolution dont la Chambre est saisie.

Un autre point que le débat a fait ressortir et que j'ai trouvé assez encourageant c'est que l'honorable député de Saskatoon s'est dit parfaitement d'accord avec M. James Muir qui, si je ne me trompe, est encore président de la Banque royale du Canada ou de son conseil d'administration. Du reste, je suis moi-même d'accord avec eux sur le point mentionné par M. Muir, à savoir que le Canada ne doit rien négliger pour assurer à tous les Canadiens la meilleure instruction possible. Si je me rappelle bien le passage dont mon honorable ami, le député de Saskatoon, n'a cité qu'une partie, M. Muir se demandait avec appréhension si le système éducatif des pays du monde libre peut se comparer à celui des pays asservis.

[M. Smith (Battle-River-Camrose).]

L'honorable député qui a présenté la motion à l'étude a déclaré,—ce n'était pas nécessaire, à mon avis,—qu'il ne s'intéresse pas plus aux enfants de la Saskatchewan qu'à ceux des autres provinces. Nous devons tous aborder cette question à titre de Canadiens dans le dessein d'assurer à notre population le système éducatif le meilleur que toutes les parties du pays peuvent raisonnablement accepter. Voici ce que dit la motion:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière, en octroyant une aide financière aux diverses provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que cette disposition a déjà été prise par le gouvernement actuel de la seule manière qu'il nous soit possible de nous conformer au texte de cette résolution, surtout quand elle précise: "Sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière." Ce qui revient à dire à mon avis que la disposition qui a été prise est la seule qui puisse l'être sans empiéter sur la juridiction des provinces.

J'affirme cela car chacun sait que les arrangements fiscaux maintenant en vigueur entre le gouvernement fédéral et les provinces sont le résultat, dans une grande mesure, des recommandations de la Commission Rowell-Sirois. Je pense que nous n'avons jamais eu auparavant dans l'histoire du Canada une commission royale comparable à celle-ci par la manière dont ses recommndations et les faits sur lesquels elles s'appuyaient ont résisté, malgré le recul du temps, à l'analyse et par la façon dont la validité de ses conclusions a conservé toute sa solidité et son inaltérabilité.

J'aimerais signaler à mon ami l'honorable député de Saskatoon qui nous dit que nous devons assurer aux provinces les ressources financières nécessaires que c'est ce que nous avons commencé à faire conformément aux recommandations de la Commission Rowell-Sirois. Nous y avons réussi en grande partie. Aussi mon honorable ami ne peut-il trouver d'arguments capables d'étayer valablement la proposition qu'il nous a présentée aujourd'hui qu'en refusant absolument de voir ce qui a été fait pour donner suite aux voeux du rapport Rowell-Sirois. Il dit, par exemple, vouloir que le gouvernement fédéral,—je le prie de me reprendre si je me trompe,—qui a déjà consenti des subventions aux universités en accorde d'autres semblables aux écoles primaires. Celles-ci, prétend-il, ne devraient pas être plus difficiles que celles-là.

Je soutiens au contraire que c'est une chose de verser aux universités canadiennes des subventions qui constituent une part peu importante de leurs ressources, subventions consenties à des institutions pleinement autonomes, du point de vue de l'administration et des finances et d'en accorder aux écoles primaires des provinces dont elles représenteraient une part importante du revenu, écoles primaires qui relèvent des ministères provinciaux de l'instruction publique, qui contrôlent tout le régime d'instruction primaire et en établissent les principes directeurs.

En sa qualité d'instituteur versé en histoire du Canada, l'honorable député de Saskatoon sera des premiers à convenir avec moi, j'en suis sûr, que ce n'est pas par accident que, lors de la confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dans la répartition des pouvoirs, a dévolu aux assemblées législatives des provinces le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'instruction publique. C'est là, monsieur l'Orateur, une disposition voulue sur laquelle certains auteurs de la confédération ont insisté comme étant nécessaire à la formation de la fédération canadienne afin de protéger leur religion, leur langue et leur mode de vie.

Le fait est que l'enseignement primaire vise exclusivement les jeunes au cours de la période par excellence de leur formation où l'instruction, comme le signalent les auteurs du rapport Rowell-Sirois et non pas moi, revêt une importance décisive au point de vue de la formation religieuse et de la conservation de la langue et de la culture. Je cite un extrait du volume II du rapport Rowell-Sirois:

> Nous avons déjà dit que le contrôle de l'instruction de la jeunesse pendant la période de scolarité doit rester aux mains des provinces (subordonnément, bien entendu, à la sauvegarde des minorités religieuses contenue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ses amendements). Une liberté complète en une matière aussi essentielle à la vie sociale et culturelle d'un peuple nous paraît indispensable à toute autonomie provinciale digne de ce nom; il est clair, d'autre part, que toute tentative visant à modifier des dispositions existantes provoquerait une formidable opposition et des ressentiments profonds.

Au sujet de cette citation, je signale que si les subventions fédérales étaient assez considérables pour être précieuses aux gouvernements provinciaux qui les recevraient, le trésor fédéral ne pourrait tout simplement pas défendre la distribution de ces fortes sommes d'argent aux gouvernements provinciaux sans assumer une certaine responsabilité quant à la façon dont on les dépenserait. Le député de Digby-Annapolis-Kings a dit que ce serait facile à surmonter. Elles pourraient être remises à certaines conditions. Dans ce cas, il serait nécessaire de suivre les subventions pour s'assurer de l'observation de ces conditions. Dans ces circonstances il me semble tout à fait déraisonnable d'imaginer que l'autonomie provinciale à l'égard de l'enseignement primaire serait maintenue.

Mme Fairclough: Puis-je poser une question au ministre? Comme j'ai écouté le député de Digby-Annapolis-Kings cet après-midi, il m'a semblé que le ministre dénaturait les assertions du député. Le ministre soutient-il que ces fonds, une fois entre les mains des provinces, pourraient être mal affectés?

L'hon. M. Garson: Non, monsieur l'Orateur, mes paroles n'avaient pas ce sens ni ne se prêtaient à une telle déduction.

Mme Fairclough: Oh, oui; elles s'y prêtaient.

L'hon. M. Garson: Si l'honorable représentante fait cette déduction, je ne fais que la laisser à ses propres conclusions.

Mme Fairclough: C'est la déduction que j'ai faite.

L'hon. M. Garson: C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, qu'en une circonstance antérieure l'ancien chef de l'opposition (M. Drew) a déclaré, au cours d'un débat sur le même sujet, qu'il était tout à fait en faveur de l'autonomie provinciale en ces matières. Je suis de son avis et je trouve que le rapport Rowell-Sirois, dont je me propose de citer un extrait, nous appuie tous deux sur ce point. Il faut se rappeler que la Commission Rowell-Sirois a siégé peu après la plus grande crise économique que nous ayons jamais traversée, alors que la situation de l'enseignement primaire au Canada était bien pire qu'elle ne l'avait jamais été auparavant ou qu'elle ne l'a été depuis. C'est relativement à la situation qui existait à cette époque, non pas relativement à la situation assez bonne de l'enseignement d'aujourd'hui, que les observations suivantes ont été faites:

> Plusieurs délégations nous ont représentée que le Dominion devait fournir son aide financière aux provinces à diverses fins, entre autres l'allocation de bourses d'études, l'enseignement technique, les subventions aux fins générales d'éducation, à condition que les provinces, de leur côté, ne compriment pas leur budget d'éducation. Ces représentations paraissent résulter surtout de l'émoi provoqué par la compression que certaines provinces durent opérer dans leurs budgets d'éducation à cause de la crise. On a même prétendu que le gouvernement fédéral était tenu de faire en sorte (dans la mesure du possible) que tous les enfants du pays aient la même chance de s'instruire. Nous sommes extrêmement sympathiques aux opinions exprimées par plusieurs des organismes qui se préoccupent de l'enseignement au Canada, et nous déplorons qu'au cours des dernières années, particulièrement, l'instruction ait été terriblement négligée dans plusieurs régions pauvres du Canada, et que ceux qui ont consacré leur vie à cet important service public aient dû s'imposer des sacrifices démesurés. Mais ces repré-

sentations nous paraissent aller trop loin en déniant aux provinces le droit de contingenter les dépenses d'éducation d'après celles des autres services. Nous espérons qu'il sera possible de pourvoir aux besoins fiscaux de toutes les provinces, sans oublier l'éducation de la jeunesse. Les mesures financières que nous proposons ont pour objet de mettre chaque province qui le désire en état de s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de l'instruction publique (sur une échelle conforme à la norme nationale). Une fois ce régime établi, il nous semble préférable que l'éducation, comme tous les autres services de prévoyance sociale d'un pays démocratique, ait à se frayer un chemin; il nous semble également préférable de faire dépendre l'éducation de la jeunesse canadienne, non pas de dispositions constitutionnelles arbitraires, mais bien d'une ferme conviction chez les parents qui devraient volontiers sacrifier certains agréments de la vie pour faire instruire leurs enfants. Nous sommes donc d'avis qu'il ne serait ni sage ni convenable que le Dominion versât aux provinces des subventions spécialement affectées au maintien de l'enseignement.

Nous le savons tous, à la suite de la soumission de ce rapport, comme des hommes publics au Canada avaient besoin d'être renseignés sur ces questions et qu'ils s'étaient d'abord opposés à ce qu'on donne suite à ses dispositions,—la plupart d'entre eux n'appartenaient pas au parti libéral,—on a retardé la mise à exécution de ce rapport, en attendant que ce travail d'information ait été achevé. On constate encore des indices à la Chambre qu'il ne l'est pas encore.

Il n'a pas été possible, avant le premier accord de suspension d'impôt de la 1re Grande Guerre, de donner suite de quelque façon aux vœux du rapport Rowell-Sirois. Sous l'empire de cet accord de suspension d'impôt du temps de guerre, qui a été condamné sous une autre forme comme constituant une entente absolument impossible avec les provinces, il n'y a pas eu une seule province qui n'ait pas très bien réussi à augmenter ses possibilités d'affecter des fonds à l'instruction publique et aux autres services provinciaux ni à équilibrer son budget et à rapporter des excédents.

La guerre terminée, cette mesure a été suivie par le premier accord relatif à la location des domaines fiscaux.

M. Hodgson: Quand le rapport Rowell-Sirois a-t-il été publié?

L'hon. M. Garson: Le rapport Rowell-Sirois lui-même a été publié en mai 1940.

M. Hodgson: Peut-être, mais il a été terminé en mai 1938.

L'hon. M. Garson: Il me semble que le député pense à certaines auditions, peut-être dans l'Ontario, qui se sont terminées en mai 1938, mais l'ensemble du rapport ne pouvait certainement pas l'être en 1938.

[L'hon. M. Garson.]

M. Hodgson: Le ministre ne croit-il pas qu'un rapport publié en 1938 ou 1940 est déjà dépassé? Notre pays avance plus vite que cela.

L'hon. M. Pickersgill: Certainement non.

L'hon. M. Garson: C'est en raison de ce concept erroné que nourrissent certains députés que, depuis des années, nous entendons présenter ce projet de résolution et des discours à l'appui. Je ne dirai pas qu'on les prononce sans savoir ce que contient le rapport, mais en tout cas sans en tenir compte.

On propose maintenant,—pour adopter le langage de la motion,—d'octroyer une aide financière aux diverses provinces en vue de l'instruction, "sans empiéter d'aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière".

Eh bien, je cherche à faire voir aux honorables députés, monsieur l'Orateur, que tel est précisément l'effet de ces accords, et je voudrais en exemple citer d'abord ma propre province, le Manitoba. Les revenus du Manitoba, qui ont été cédés en 1946 sous l'empire de ces accords, s'élevaient à un peu plus de huit millions par année. Nous avons obtenu à la place de ces revenus un minimum garanti de treize millions et demi et nous avons reçu au cours de l'année terminée le 31 mars 1948 environ quatorze millions et demi. Pour tout dire en quelques mots, monsieur l'Orateur, nous recevrons au cours de la présente année financière,—je ne crois pas avoir vérifié les chiffres exactement,—quelque chose comme 35 millions, soit plus que tout notre budget en 1949. Un député d'un des partis représentés à la Chambre aura-t-il la hardiesse de dire que cette augmentation de revenu ne permet pas aux provinces de soutenir l'enseignement primaire?

M. Hodgson: Quel est votre excédent, cette année?

M. Knowles: De combien le coût de l'enseignement a-t-il augmenté?

M. McCullough (Moose-Mountain): Quel était le budget fédéral en 1939?

L'hon. M. Garson: Faisons exception de cette province. Il est vrai que ce contrat a apporté au Manitoba un règlement très favorable mais prenons les accords dans leur ensemble.

M. Knowles: Le ministre permettra-t-il une question avant de quitter le Manitoba?

L'hon. M. Garson: Certainement!

M. Knowles: Le ministre est-il d'avis que l'aide fédérale accordée au Manitoba en matière d'enseignement, par exemple l'aide à la formation professionnelle, à la construction de l'école Carpathia, à Winnipeg, et à l'école

de Fort-Churchill, aide non accordée dans le cadre des subventions dont il est ici question, a été donnée en contravention du principe énoncé dans le rapport Rowell-Sirois ou enfreint la compétence provinciale en matière d'instruction?

L'hon. M. Garson: Je n'ai aucunement dit cela, parce qu'il s'agit, dans tous les cas, de subventions destinées à des fins particulières et accordées à certaines conditions. Elles visent uniquement une certaine formation technique.

M. Knowles: Non!

L'hon. M. Garson: J'emploie cette tournure pour ne pas perdre trop de temps. Je veux dire qu'elles n'ont pas trait à l'enseignement primaire.

M. Knowles: L'école Carpathia est une école primaire de Winnipeg.

L'hon. M. Garson: Je suis au courant.

M. Knowles: L'école de Fort-Churchill est une école élémentaire et une école supérieure.

L'hon. M. Pickersgill: Qui n'a rien à voir à l'enseignement primaire en général.

M. Knowles: Certainement qu'elle a quelque chose à y voir.

L'hon. M. Garson: L'honorable député ne peut me faire perdre mon temps en essayant de me prendre au piège par ces...

M. Knight: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Garson: Une à la fois. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ne peut me faire tomber dans le piège qu'il me tend en citant ces cas particuliers. Il sait parfaitement comme moi qu'il n'existe actuellement au Canada aucune participation fédérale à l'enseignement primaire dans le sens que prévoit la résolution à l'étude.

Passons maintenant aux subventions que verse le trésoir fédéral sous l'empire des accords fédéraux-provinciaux. Le premier accord sur la location des domaines fiscaux d'après-guerre est celui de 1947-1948. Sous l'empire dudit accord, sept provinces ont touché la somme de 80 millions de dollars cette année-là. La dernière année d'application de cet accord, en 1951-1952, une autre province y ayant adhéré, la somme de 80 millions a été portée à 122 millions. Un nouvel accord a alors été négocié et dès la première année de ce nouvel accord, conclu avec neuf provinces, en 1952-1953, ladite somme de 80 millions avait atteint le chiffre de 286 millions et, la seconde année, en 1953-1954, soit tout juste un an plus tard, elle atteignait 309 millions en raison de la clause ascensionnelle qui tenait compte de la hausse des dépenses y compris en matière d'instruction publique. La dernière année de l'accord avec les neuf mêmes provinces, soit en 1956-1957, la somme en cause avait atteint, par progression successive, 357 millions de dollars.

M. Van Horne: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Garson: Non, mon temps de parole s'épuise. Je me ferai un plaisir de répondre à l'honorable député quand j'aurai fini, si je le peux.

Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi la négociation d'un troisième accord qui comprendra toutes les provinces du Canada. La somme payable,—pour autant que nous en puissions donner une assez proche approximation maintenant,—serait de 640 millions, plus certains montants provenant de rectifications fiscales et autres de 35 millions, soit en tout 675 millions.

Autrement dit, depuis l'année financière 1947-1948 alors qu'il a dépensé à ce titre 80 millions, le gouvernement fédéral en est maintenant, après dix ans, à 675 millions en 1957-1958, soit une augmentation de huit fois et demie. Quel est l'homme raisonnable qui voudrait soutenir que cette forte augmentation ne permet pas à la province d'Alberta, et à celle de Terre-Neuve même, de trouver les moyens de subvenir à leur enseignement primaire. La subvention fédérale aux provinces a été augmentée de huit fois et demie.

Le grand mérite de cet accord, monsieur l'Orateur, c'est qu'il répond à la résolution de mon honorable ami de Saskatoon. C'est la seule manière de verser des subventions sans empiéter de quelque façon que ce soit sur la compétence exclusive des provinces car si elles le voulaient elles pourraient tout aussi bien les affecter à la voirie, aux ponts, à soudoyer les gens, à n'importe quoi d'autre; elles peuvent, d'autre part, l'affecter à l'enseignement.

M. Knight: Le ministre sait-il que l'un de ses collègues a pris l'attitude exactement contraire en s'opposant à la résolution? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que la raison pour laquelle c'était inconstitutionnel, c'était que ces fonds étaient affectés à l'enseignement.

L'hon. M. Garson: J'ai entendu mon collègue et j'ai entendu mon honorable ami de Saskatoon. A mon sens, les remarques de mon honorable ami s'expliquent par le fait qu'il n'a pas compris le ministre.

M. Knight: Merci beaucoup; personne d'autre ne le comprend.

L'hon. M. Garson: Au fait, la Commission Rowell-Sirois était, à mon sens, la plus distinguée de toutes celles que nous ayons

jamais eues. Il serait fort heureux que toutes nos commissions soumettent un rapport aussi satisfaisant que le sien.

M. Knowles: Vous feriez mieux de vous expliquer.

L'hon. M. Garson: Je le dis que parce que, trouvant un appui dans les vœux que renferme le rapport Rowell-Sirois, nous y avons donné suite. Nous avons traversé une période qui a montré la valeur des ententes financières des gouvernements de tous les échelons: municipal, provincial et fédéral, et les programmes Rowell-Sirois ont donné des résultats d'un intérêt remarquable; ils ont fourni aux provinces, si elles choisissaient de dépenser dans le dessein fixé, des fonds abondants pour défrayer l'enseignement, à leur gré.

L'honorable représentant de Saskatoon se rappelle peut-être qu'en une occasion antérieure,—en 1952, sauf erreur,—j'ai signalé que, sous le régime de ces accords fiscaux existants, établis pour une période de cinq ans, aucune des provinces du Canada, pas même une, n'avait accusé de déficit. Elles ont toutes accusé des excédents, et ces excédents au cours de la période de cinq ans ont atteint près de deux tiers d'un milliard de dollars qui ont servi à réduire la dette des provinces. Mon honorable ami l'honorable représentant de Saskatoon dit: "Si nous ne versons pas d'argent, on devra cesser de s'occuper de l'enseignement élémentaire". La seule fausseté de tous ces arguments, c'est qu'ils ne sont pas corroborés par les faits. C'est seulement en ne tenant pas compte des faits,—je ne dirai pas en les supprimant,—en n'y accordant pas d'attention, que mon honorable ami peut soutenir sa thèse.

Je suis tout à fait de son avis sur l'importance de l'enseignement primaire et sur l'importance qu'il y a de relever les traitements des instituteurs; mais je dis que lorsqu'il propose de le faire en transgressant la disposition que les auteurs de la confédération ont insérée très intentionnellement dans la constitution du Canada et qui s'est révélée très judicieuse au cours des années, et que les faits que j'ai exposés démontrent que les provinces, si elles le désirent, peuvent pourvoir de façon satisfaisante à l'instruction, il n'y a aucun motif sur lequel il peut se fonder pour demander à la Chambre d'appuyer son projet de résolution.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'ai été enchanté d'entendre que le ministre de la Justice (M. Garson) avait tant de sympathie pour le député de Saskatoon et son point de vue. C'est dommage, à mon avis, que le ministre n'ait pas en plus une certaine connaissance de la véritable situation de notre enseignement, car je suis certain que n'importe quel instituteur pourrait réfuter tout ce qu'il a dit. Quand il prétend, et nous demande de croire, que les provinces sont en mesure de résoudre le problème en vertu des accords financiers en vigueur, il contredit froidement l'opinion qu'ont exprimée toutes les autorités de l'enseignement au Canada. Le ministre est peut-être un spécialiste du droit, mais je le soupçonne de ne pas prêter grande attention aux détails pratiques de l'administration régionale des écoles, sinon il n'essaierait pas de nous présenter comme des arguments logiques les affirmations fantastiques qu'il a formulées ce soir.

J'ai constaté avec intérêt qu'il fonde apparemment son opposition au projet de résolution sur deux arguments. Le premier, ce sont les conclusions de la commission Rowell-Sirois. Je me souviens très bien des conclusions de cette commission. Je siégeais alors à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique et, comme le ministre de la Justice le sait, la raison pour laquelle on a inséré cette section particulière du rapport de la Commission Rowell-Sirois était bien connue, tout comme la raison pour laquelle on y trouve les arguments faibles, boiteux, peu probants qu'il a cités ce soir. Personne ne doutait alors que cette section avait été insérée pour des motifs politiques dans le rapport Rowell-Sirois.

L'autre argument que le ministre semble avoir invoqué est d'ordre constitutionnel. Aussi le ministre m'a-t-il vivement intéressé en disant qu'il n'y a eu aucun empiètement sur l'autonomie provinciale dans les subventions aux universités, parce qu'il s'agit de montants de peu d'importance. Cela m'a rappelé, monsieur l'Orateur, l'histoire dont vous vous souvenez peut-être au sujet de la jeune fille qui avait fauté et s'excusait en disant: "Mais, c'était un si petit bébé." Assurément, monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice devrait être le dernier à prétendre qu'on peut se permettre de donner une entorse à la constitution mais que ce serait inconcevable de l'enfreindre gravement.

M. Knowles: Il s'est tiré d'une infraction passablement importante.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député permettrait-il une question?

M. Cameron (Nanaïmo): Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Si je comprends bien, cette proposition de résolution demande que des versements soient faits aux provinces.

M. Cameron (Nanaïmo): C'est cela.

L'hon. M. Pickersgill: Les subventions aux universités ne sont certainement pas versées aux provinces. La comparaison ne tient pas.

M. Cameron (Nanaïmo): Non, elles ne sont pas versées aux provinces, et, ne vous déplaise, monsieur l'Orateur, cela m'amène à une autre déclaration du ministre de la Justice qui dit que les universités provinciales, intitutées par les assemblées législatives des provinces, et c'est le cas de toutes les universités de l'Ouest, sont plus autonomes que ne le sont les gouvernements provinciaux. Quelle attitude renversante! Nous ne pouvons subventionner les universités, parce qu'elles sont autonomes...

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député m'attribue des paroles que je n'ai pas dites. Il confond avec quelque chose qu'il déduit à mauvais escient.

M. Knowles: Nous avons tous entendu.

M. Cameron (Nanaïmo): Ce sont les paroles qu'a prononcées le ministre.

L'hon. M. Garson: Le hansard rapportera ce que j'ai dit.

M. Cameron (Nanaïmo): Oui, si le ministre ne les modifie pas, car le hansard révélera qu'il a parlé des universités comme étant des institutions autonomes de sorte que les subventions qui leur sont versées ne peuvent être placées sur le même pied que celles qui sont versées aux gouvernements provinciaux.

Une voix: Mot à mot.

M. Cameron (Nanaïmo): J'estime, monsieur l'Orateur, que non seulement le ministre soutient une thèse absolument ridicule, mais qu'il oublie un élément fort important en ce que les universités, en dépit de tous les efforts qui ont été tentés pour les soustraire au contrôle des gouvernements provinciaux, n'en subissent pas moins des pressions considérables de la part des gouvernements provinciaux qui veulent exercer de telles pressions, parce que c'est le gouvernement provincial qui contrôle toutes les subventions. De tels raisonnements ne semblent pas tenir compte de la réalité.

Je veux m'en prendre en particulier à la thèse principale que le ministre a échafaudée ce soir pour réfuter la résolution en prétendant que les accords fiscaux actuellement en vigueur suffisent pour pourvoir aux besoins des enfants du Canada en matière d'instruction publique. Je veux lui signaler que ses idées sont très surannées, parce qu'il n'y a actuellement aucune province au Canada qui ait établi un régime satisfaisant d'enseignement primaire et secondaire.

Nous avons parfois tendance à oublier l'énormité de la tâche que nous entreprenons en décidant d'assurer une instruction à tous les enfants. Nous sommes aussi portés à oublier la relative nouveauté de cette évolution. Il y a un siècle, quand on a parlé d'instruire tous les enfants, c'était une idée nouvelle, peut-être plus encore dans certaines régions que d'autres. Pourtant à ce moment-là, c'était assez facile puisque la grande majorité, a-t-on d'abord pensé, n'exigerait qu'une instruction toute primaire, qu'elle ne souhaiterait ni ne réclamerait rien d'autre. Il en était encore ainsi jusqu'à une époque assez récente.

Je me rappelle que lorsque je fréquentais l'école secondaire en Colombie-Britannique, le nombre des enfants des écoles primaires qui poursuivaient des études secondaires était moins élevé que celui des élèves des écoles secondaires qui vont aujourd'hui à l'université. A cette époque, l'élève des institutions secondaires était rare et le coût de l'instruction par tête, bien inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Mais allons encore plus loin. Arrêtons-nous un moment aux fins de l'instruction. Ce qu'impliquent parfois certaines déclarations sur l'instruction me laisse plutôt consterné. L'instruction, croit-on, aurait pour but de fournir tant de spécialistes dans tel domaine en particulier, tant de recrues pour les professions et tant pour les métiers. A mon avis, nous perdons de vue le fait que l'instruction est une tout autre affaire. L'instruction devrait être le développement des êtres humains; à ces fins, il y a une chose que nous devons faire mais que notre régime éducatif n'a jamais pu faire même au début, c'est de maintenir et d'encourager la curiosité naturelle et les désirs inquisiteurs de l'être humain.

Tout être humain commence dans la vie avec un ensemble de curiosités, et c'est la façon dont les êtres humains se développent, la façon dont les sociétés évoluent; mais quand on réunit 40 ou 50 élèves dans une classe, et qu'on demande à un instituteur de s'en charger, tout ce qu'il peut faire c'est de maintenir suffisamment l'ordre pour arracher à ces élèves, bon gré mal gré, l'acceptation de certains renseignements et de certains faits. Je n'ai aucun doute qu'une bonne partie des ennuis que nous avons aujourd'hui au sujet des jeunes délinquants tient d'abord au fait que notre régime éducatif étouffe ces désirs inquisiteurs qui sont nécessairement un trait de la nature humaine. Pour le conserver, la première chose qu'il faut c'est d'avoir deux fois plus d'instituteurs qu'à l'heure actuelle, soit dit pour prendre un chiffre extrêmement modéré.

J'irai plus loin et je rappellerai ce que je disais, récemment, à une réunion d'instituteurs dans ma circonscription. On dira que c'était de la témérité de la part d'un homme qui s'occupe de politique; en tout cas, j'ai dit que j'espérais voir le jour où la moitié de ceux qui étaient là seraient jugés incompétents pour accomplir leur besogne. Il va de soi que je ne courais aucun risque, parce que chacun était convaincu que mes paroles visaient son voisin, non pas lui. J'ai donc ajouté que j'espérais aussi que le statut et la rémunération du personnel enseignant atteindraient un niveau tel qu'il y aurait deux demandes pour chaque poste vacant.

A moins de pouvoir établir un régime qui s'en approche, nous n'atteindrons vraiment pas les buts fondamentaux dont a parlé ce soir le ministre de la Justice, les buts poursuivis par les auteurs de la Confédération, etc. Le monde actuel a atteint une complexité bien supérieure à celle de leur époque. S'il y a jamais eu une période où les enfants aient exigé une attention individuelle, où ils aient eu besoin qu'on encourage leurs talents spéculatifs, c'est bien aujourd'hui, car ils ont à combattre un énorme réseau d'influences et de propagande qui sont nettement anti-sociales et anti-intellectuelles de leur nature.

Nous pouvons penser pouvoir résoudre ces problèmes en interdisant certaines manifestations délétères de notre société, comme les illustrés sur le crime, mais la seule véritable protection pour nos jeunes contre certaines des mauvaies influences de la société moderne, c'est de développer chez eux un esprit inquisiteur qui cherchera toujours à reculer les frontières de leur savoir. A cette fin, il faut consacrer une très forte proportion de notre revenu national à la création du milieu intellectuel qui produira ces esprits inquisiteurs à l'abri des influences de certaines manifestations de notre monde moderne. C'est une tâche que même la province la plus riche ne pourrait accomplir.

Quand on a soulevé la question des ententes sur la location des domaines fiscaux, à l'assemblée législative de Victoria, je les tenais en grande suspicion. Chose assez curieuse, un membre libéral de l'assemblée législative et moi-même étions les seuls à entretenir ces doutes. Si j'avais quelques doutes, c'est que j'hésitais à croire que le grand, le bon gouvernement fédéral partagerait toujours l'avis de ceux qui estimaient nécessaire de procéder à des améliorations d'envergure dans notre société. Ce soir, nous avons eu la preuve que j'avais raison. Le porte-parole du Gouvernement n'admet pas encore qu'il y a une crise de l'enseignement. Si l'on veut toucher la corde sensible, on pourrait dire que ces choses ne s'achètent pas; mais, en réalité, il faut les payer avec de bons dollars. Il faudra attirer les meilleurs cerveaux de notre société afin qu'ils se chargent de cette tâche si importante pour nous, parce que le reste de notre existence dépendra de la façon dont ceux auxquels nous confions nos enfants sauront s'acquitter de leur tâche.

L'ensemble de notre société, dans toute sa complexité, repose, en fin de compte, sur les épaules de l'institutrice de l'école primaire. C'est elle qui, la première, oriente l'esprit de l'enfant dans un sens déterminé. Je dirai que tous les insurmontables obstacles constitutionnels qu'on a érigés ce soir s'écrouleront quand le Gouvernement se rendra enfin compte qu'il doit prendre des mesures dans ce domaine, tout comme il a dû agir dans celui des allocations familiales, des subventions aux universités, qui éveillent peut-être, les unes et les autres, la méfiance du puriste constitutionnel. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on ne proscrivait pas les subventions quand il s'agissait de formation technique, mais apparemment ce n'est pas le cas.

Nous savons très bien que les exigences de l'opinion publique finiront par supprimer ces obstacles, mais ce qu'il y a de tragique c'est qu'entre-temps toute une génération de citoyens canadiens en souffre et que l'avenir de notre pays s'en trouve menacé pour une bonne part, parce que si nous continuons dans cette voie nous allons nous attirer le pire sort qui puisse nous échoir et c'est que la prochaine génération ne sera pas plus avancée que nous.

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, au tout début de mes observations, je désire féliciter l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) d'avoir présenté cette proposition de résolution à la Chambre, laquelle vise à fournir une aide financière à nos institutions d'éducation, à nos maisons d'enseignement. En ce faisant, ils nous donne l'occasion, à nous, les membres de la Chambre, de souligner l'intérêt que nous portons aux questions qui ont trait à l'éducation dans notre pays. C'est un apport précieux pour l'avenir de la jeunesse canadienne et du pays tout entier.

Ce débat nous a également donné l'occasion d'entendre un excellent discours sur la question, de la part de l'honorable ministre de la Justice (M. Garson) et nous a aussi fait connaître l'attitude de notre gouvernement sur ce sujet.

Je désire également remercier l'honorable député de Saskatoon des bonnes paroles qu'il

a eues à mon endroit à l'occasion du discours que j'ai prononcé la semaine dernière, lors d'un débat sur une question analogue. Au cours de ses observations, cet après-midi, il a exprimé le vœu que je fasse connaître mon opinion à la Chambre sur la question qu'il a soumise à notre étude. Monsieur l'Orateur, à titre d'homme public, je n'ai jamais craint d'exprimer mon opinion ni dans cette enceinte ni ailleurs, et c'est avec plaisir que je profite de l'occasion qui m'est offerte d'émettre mon opinion sur la question qu'il nous a soumise.

Au cours du discours qu'il vient de prononcer, l'honorable député de Nanaïmo (M. Cameron) nous a dit que l'honorable ministre de la Justice ne semblait pas conscient du fait qu'une crise financière sévissait actuellement dans le domaine de l'éducation. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations de l'honorable ministre de la Justice et, pour ma part, je suis convaincu qu'il est conscient des besoins que ressentent toutes les provinces, dans le domaine de l'éducation. Je sais que le ministre de la Justice est soucieux de l'autonomie provinciale et qu'il laisse à chacune des provinces le soin de s'acquitter de ses responsabilités.

Certes, monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'honorable député de Saskatoon lorsqu'il nous dit que nos institutions d'enseignement subissent une crise financière dans tous les domaines de l'éducation, tant primaire que secondaire et universitaire. A cause de l'augmentation de notre population, il faut construire un plus grand nombre d'écoles et d'universités. Nous reconnaissons la nécessité d'augmenter les cachets de nos professeurs dans les universités, les collèges, les *high schools* et les écoles primaires, qui se dévouent sans compter à l'éducation de nos enfants. A mon avis, nous reconnaissons tous qu'ils devraient être mieux rémunérés.

Cependant, monsieur l'Orateur, le problème auquel nous devons faire face dans le domaine de l'éducation existe également dans d'autres domaines, nommément celui des municipalités, pour n'en mentionner qu'un seul, où l'administration efficace de la chose publique est devenue difficile à cause de l'expansion rapide qu'elles connaissent actuellement. Toutefois, le problème financier auquel nous devons faire face dans le domaine de l'éducation en est un qui doit être étudié par tous ceux qui dirigent les divers gouvernements de notre pays.

A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est un problème critique puisqu'il concerne l'avenir de nos enfants, de la jeune génération canadienne et, enfin, de la nation tout entière.

Tout en cherchant à résoudre ce problème financier, nous devons tenir compte des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui ont trait aux droits réservés aux différentes provinces de la Confédération.

La semaine dernière, au cours d'un débat soulevé par l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth), j'ai eu l'occasion d'émettre mon point de vue sur l'attitude que nous devrions prendre, en cette enceinte, relativement à l'éducation afin que l'autonomie des provinces soit respectée dans ce domaine. Dans mes conclusions, je me suis déclaré en faveur de l'octroi de bourses universitaires aux étudiants, car je suis fermement convaincu que l'octroi de telles bourses ne constitue aucune menace à l'autonomie des provinces; bien au contraire.

Pour revenir à la proposition de résolution que nous a soumise l'honorable député de Saskatoon et que voici:

> La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière, en octroyant une aide financière aux diverses provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada.

J'étais enclin à appuyer cette proposition de résolution après l'avoir lue une première fois. Toutefois, après avoir entendu le discours de l'honorable député de Saskatoon cet après-midi, je dois y mettre beaucoup de réserve, je dirais même plus que de la réserve. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas parler ici de l'honorable député personnellement, mais je crains que cette résolution émanant des banquettes cécéfistes ne constitue un grand danger. Au fait, durant les quatre années que j'ai siégé dans cette enceinte, j'ai pu me rendre compte que certains membres du parti auquel il adhère semblaient oublier, en plusieurs occasions, que le Canada est doté d'une constitution qui donne des droits aux provinces dans certains domaines, plus particulièrement dans celui de l'éducation. Si je lis attentivement la proposition de résolution que nous a soumise l'honorable député, je me rends compte qu'elle renferme la phrase suivante:

> ...sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces...

Toutefois, lorsqu'il a prononcé son discours cet après-midi, l'honorable député a dit: "Le peuple canadien appuiera, j'en suis assuré, mon plaidoyer en faveur des octrois fédéraux pour l'éducation, si ces octrois ne viennent pas en conflit avec les droits provinciaux."

Auparavant, monsieur l'Orateur, l'honorable député nous avait dit: "Je me demande si cela irait à l'encontre de la constitution si le gouvernement fédéral assumait une partie du coût de la construction des écoles?" Et il conclut en disant qu'il ne le croit pas.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le système éducatif, tant dans le domaine primaire que dans le domaine secondaire, est exclusivement du ressort des diverses législatures provinciales. Quand l'honorable député dit que nous devrions assumer une partie du coût de construction des écoles, nous voyons déjà là un empiétement sur l'autonomie des provinces, et c'est justement ce que nous ne voulons pas.

Lors du même discours l'honorable député a déclaré: "Ce qui est enseigné, comment on l'enseigne, où cela est enseigné est de juridiction provinciale. Tout ce que nous voulons faire, c'est aider ceux-là qui dans les provinces instruisent les enfants. C'est tout ce que nous voulons faire, et cela est uniquement un problème financier."

Eh bien non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là uniquement un problème financier, mais bien un problème qui affecte l'organisation de l'éducation au pays et plus particulièrement dans les provinces, laquelle est une prérogative que nous garantit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui stipule que l'éducation relève exclusivement des provinces.

Dans la province de Québec, comme dans toutes les provinces du pays, je suis convaincu que le législateur provincial entend s'acquitter de ses responsabilités selon les droits et les pouvoirs qui lui sont garantis par la Constitution. C'est ce que l'article 93 détermine. Comme je le signalais la semaine dernière, chaque fois que nous abordons le domaine de l'éducation il importe d'être très prudent afin de respecter cette garantie donnée aux provinces par les pères de la Confédération.

C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que je ne puis accepter dans son entier la proposition de résolution soumise par l'honorable député de Saskatoon. Je me demande si l'honorable député se rend compte de la différence qui existe entre ce que nous pourrions appeler ici l'instruction proprement dite, laquelle est du ressort purement provincial, et la culture canadienne où le gouvernement fédéral pourrait avoir, en certains cas, des obligations. Je suis d'accord avec l'honorable député lorsqu'il dit qu'il existe un grand besoin d'argent dans notre système d'éducation. Mais puisque l'organisation de l'instruction a été confiée aux provinces, il incombe donc à elles seules de régler ce problème dans les domaines de l'instruction primaire et secondaire. C'est pourquoi, à titre de représentant d'une circonscription fédérale, je ne parlerai même pas des problèmes relatifs aux domaines de l'instruction primaire et secondaire.

Le problème est tout aussi grave dans le domaine universitaire. Mais d'où proviennent les fonds que reçoivent les universités pour leur permettre d'instruire nos enfants? Ils proviennent de sommes votées par les différentes législatures provinciales; dans certains cas, d'octrois distribués par le Parlement canadien et de certaines sommes d'argent mises à la disposition de nos universités par des sociétés d'entreprise privée, ou de personnes soucieuses d'aider nos jeunes Canadiens.

Les besoins s'accroissent, monsieur l'Orateur, précisément parce que les universitaires deviennent de plus en plus nombreux dans le pays, ce dont je suis fort heureux car ceci signifie que la culture canadienne atteint un niveau toujours plus élevé. Et il faut qu'il en soit ainsi.

J'avais l'occasion, la semaine dernière, d'exprimer mon avis au sujet de l'éducation primaire et secondaire. Ainsi que je le mentionnais tantôt, le domaine universitaire est différent. Au fait, il y a dans celui-ci un aspect culturel au sujet duquel le gouvernement fédéral pourrait contribuer sans toutefois imposer aucune condition. Cela est en parfait accord avec les conclusions du Rapport Massey qui nous recommande d'aider les universités car cela est urgent.

Le premier ministre de notre pays se penche depuis longtemps sur ces problèmes universitaires. En recevant, dernièrement, un doctorat de l'université de Sherbrooke, il a annoncé qu'il recommanderait au Parlement canadien de porter les octrois de 50c. à $1 par personne; les octrois statutaires aux universités du gouvernement canadien seraient alors de 16 millions de dollars annuellement.

Dans le discours qu'il prononçait le 12 novembre dernier devant la Conférence nationale des universités canadiennes, le très honorable premier ministre disait, et je cite la *Presse* du mardi, 13 novembre 1956:

> J'ai déjà expliqué pourquoi le gouvernement fédéral a le droit d'offrir une aide de ce genre. J'estime que ce n'est pas seulement son droit mais son devoir de le faire.

Dans le même discours, le premier ministre ajoutait:

> Mes collègues et moi-même estimons que les subventions fédérales annuelles aux universités devraient être maintenues et augmentées et nous sommes disposés à recommander au Parlement dès la prochaine session régulière qu'elles soient doublées.

C'est ce que le Parlement canadien a fait dès le début de la présente session. Si je me reporte au compte rendu des débats de vendredi, le 15 janvier dernier, je constate que

le premier ministre, dans ses explications en marge de l'aide que le gouvernement canadien veut apporter aux différentes universités du pays, tient compte de l'autonomie des provinces. J'ai constaté, au cours du même débat, que le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) était d'accord avec le premier ministre. Je suis d'avis que tous les membres de la Chambre reconnaissent que nous devons aider les universités canadiennes. Toutefois, je voudrais bien croire que l'on accordera cette aide en respectant l'autonomie des universités et des provinces. Afin d'assurer le respect de cette autonomie, il est stipulé dans le projet de loi du Gouvernement que les universités des différentes provinces du pays ne sont pas obligées d'accepter les octrois; elles peuvent les refuser si elles croient que cela enfreint l'autonomie des provinces.

Le projet de loi du Gouvernement stipule que les octrois seront distribués par un organisme indépendant. Le député de Nanaïmo (M. Cameron) disait tantôt qu'il n'y avait aucune différence entre la mesure présentée par le premier ministre et la proposition de résolution du député de Saskatoon. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) faisait remarquer qu'il y avait une grande différence entre les deux propositions parce que les octrois, selon la résolution du premier ministre, seront offerts aux universités et non aux provinces directement.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un appel tout spécial aux sociétés d'entreprise privée du pays, afin qu'elles aident toujours davantage nos universités et nos universitaires.

Je tiens aussi à féliciter les honorables membres de la Chambre de l'intérêt qu'ils portent aux problèmes de l'éducation et de l'instruction dans notre pays. Ce faisant, ils démontrent qu'ils sont conscients de leurs responsabilités. Je leur demande donc de continuer ainsi à travailler à l'avenir de notre pays, tout en faisant respecter l'esprit et la lettre de notre constitution canadienne.

L'honorable député de Saskatoon se réjouissait cet après-midi de voir un nombre toujours grandissant d'honorables députés s'intéresser au problème de l'éducation. Toutefois, je ne voudrais pas que cet intérêt grandissant, auquel il faisait allusion, devienne une occasion d'enfreindre certains articles de la constitution canadienne.

Toutefois, je ne puis appuyer, sans réserve, la proposition de résolution qui nous est soumise et cela, précisément à cause des explications fournies par l'honorable député. A mon sens, si le projet de résolution était accepté tel qu'il est présenté, ce serait enfreindre la constitution, ce qui ne peut être permis. Un tel geste constituerait une intrusion dans un domaine qui relève uniquement des provinces. Je demeure convaincu que pas un d'entre nous ne voudrait enfreindre ce que nous appelons l'autonomie des provinces.

(Texte)

M. André Gauthier (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, bien qu'il soit près de dix heures, je crois avoir le temps de formuler quelques observations. La proposition de résolution de l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) est présentée, j'en suis convaincu, dans l'intention sincère de trouver une solution au problème de l'éducation en général.

Je n'ai pas à démontrer le besoin et la nécessité de subvenir à l'éducation; c'est un fait que tout le monde admet et chacun de nous cherche, au meilleur de sa connaissance, la formule par laquelle nos jeunes compatriotes pourraient profiter davantage des bienfaits de l'enseignement.

L'éducation est la responsabilité personnelle des parents, à qui elle revient de droit en tout premier lieu; mais comme l'homme ne peut se développer, se réaliser que comme membre de la société, il appartiendra aux pouvoirs publics qui ont charge du bien commun de jouer le rôle supplétif qui leur est dévolu. Dans ma province, le premier rôle incombe d'abord aux commissions scolaires locales, auxquelles il me fait particulièrement plaisir de rendre hommage.

Mais notre système confédératif reconnaît aux autorités provinciales seules la responsabilité de légiférer en matière éducationnelle; je rappelle aux honorables députés que les auteurs de la Confédération n'ont pas cru bon d'inclure dans l'article 92 le pouvoir de légiférer en matière d'éducation dans les pouvoirs généraux attribués aux provinces. Bien au contraire, ils ont voulu en faire un article distinct, et c'est là une preuve de l'importance qu'ils y attachaient. Ils ont voulu que l'éducation relève du domaine provincial et je pense que nous ne devrions rien tenter, même avec les meilleures intentions du monde, qui puisse, en dernier ressort, la soustraire, ne fût-ce que partiellement, aux responsabilités du pouvoir provincial.

Le parrain de la proposition de résolution prend la précaution d'inclure la réserve suivante:

...sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière.

C'est là reconnaître indéniablement que le pouvoir fédéral n'a aucune compétence dans ce domaine, et ceci devrait être suffisant pour disposer du projet de résolution. Les problèmes qui relèvent de notre compétence sont

nombreux et divers; certains mêmes sont difficiles à résoudre. Nous devrions donc utiliser notre temps et notre énergie à travailler pour le bien commun de nos administrés dans les domaines qui relèvent de notre compétence, et qui nous ont été confiés par les dispositions de l'acte de la Confédération.

Les législateurs fédéraux se doivent d'être très circonspects et très prudents lorsqu'il s'agit d'instruction et d'enseignement. La province de Québec a des raisons plus impérieuses et plus particulières de conserver jalousement le domaine de l'éducation; c'est le seul moyen assuré aux Canadiens de langue française de conserver leur langue et les traditions que leur ont léguées leurs ancêtres. Si une crise sévit dans l'enseignement à l'heure actuelle, comme cela est admis dans presque tous les milieux, laissons aux autorités provinciales le soin d'étudier le problème et aidons-les à le résoudre si elles nous en font la demande; c'est d'elles que devaient venir les propositions destinées à mettre un terme à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, comme l'expose le projet de résolution, et elles y mettront, j'en suis certain, les conditions et les garanties nécessaires.

Pour toutes les raisons que je viens d'invoquer, monsieur l'Orateur,—il est déjà dix heures,—je dois déclarer que je m'opposerai à la proposition de résolution de l'honorable député de Saskatoon, et je propose l'ajournement du débat.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Gauthier (Lac-Saint-Jean), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Lapointe: Demain, la Chambre se formera en comité des subsides et poursuivra l'examen des crédits supplémentaires, qu'elle terminera, j'espère. Nous passerons ensuite aux mesures législatives qu'a annoncées mon collègue le ministre des Finances, vendredi, dans l'ordre où il les a annoncées.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

INFLATION ET CONTRÔLE DES PRÊTS

Question nº 36—**M. Thatcher:**

Quelles mesures visant à contrôler les prêts consentis par les sociétés de finance, les sociétés de petits prêts, les compagnies d'assurance, les caisses populaires, etc., ont été prises par le Gouvernement ou la Banque du Canada en vue d'enrayer l'inflation?

Réponse de **l'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):**

Le Gouvernement et la Banque du Canada ont précisé, dans les entretiens qu'ils ont eus avec les sociétés de finance et les entreprises importantes de vente au détail, qu'il n'est pas souhaitable d'étendre encore plus les facilités de crédit, mais aucune réglementation précise n'a été imposée aux sociétés de finance, aux sociétés de petits prêts, aux sociétés d'assurances, aux caisses populaires, etc.

LE BLÉ—CONTINGENTS DE LIVRAISON DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

Question nº 47—**M. Hansell:**

1. Dans combien de centres de chacune des trois provinces de l'Ouest la dernière campagne agricole s'est-elle terminée avec une livraison de blé d'un contingent *a*) supérieur à cinq boisseaux, *b*) de cinq boisseaux, *c*) inférieur à cinq boisseaux?

2. Combien de centres de l'Ouest du Canada ont obtenu un contingent de huit boisseaux?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

	Province	Nombre des centres de livraison
1. *a*) supérieur à cinq boisseaux	Manitoba	375
	Saskatchewan	1,001
	Alberta	492
	Total	1,868
b) de cinq boisseaux	Manitoba	—
	Saskatchewan	103
	Alberta	85
	Total	188
c) inférieur à cinq boisseaux	Manitoba	néant
	Saskatchewan	"
	Alberta	"
2. Contingent de huit boisseaux	Manitoba	316
	Saskatchewan	307
	Alberta	195
	Total	818

PRODUCTION D'ACIER EN 1955-1956

Question nº 58—**M. Gillis:**

Quel a été, au cours des années 1955 et 1956, le nombre total des tonnes d'acier Thomas, produites au Canada par, *a*) l'*Algoma Steel Corporation*, *b*) la *Stelco*, *c*) la *Dominion Steel and Coal Corporation*?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

Production d'acier en lingots et de coulées d'acier

	Année 1955	Période de onze mois terminée en novembre 1956
	Tonnes nettes de 2,000 livres	
Acier en lingots		
Acier Martin	3,917,051	4,234,329
Acier électrique	524,692	510,993
Total des lingots	4,441,743	4,745,322
Coulées d'acier		
Acier Martin	26,003	29,427
Acier Bessemer	164	284
Acier électrique	61,491	80,634
Total des coulées	87,658	110,345

a), *b*) et *c*) En vertu de l'article 15 de la loi sur la statistique, aucune donnée concernant des entreprises particulières ne doit être fournie.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 janvier 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES

INTERPELLATION AU SUJET DES RAMIFICATIONS AU CANADA DU RÉSEAU D'ESPIONNAGE SOBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le ministre peut-il renseigner la Chambre à propos de l'enquête sur les rapports ou les ramifications du réseau d'espionnage Soble, mis à jour aux États-Unis? Quel est la situation actuelle du Canada relativement au rapport qu'il pourrait y avoir entre l'activité des Soble au Canada et leur activité aux États-Unis?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, on s'est intéressé à ce sujet pendant mon absence, et, prévoyant une question comme celle qu'a posée le chef de l'opposition, j'ai préparé la déclaration suivante:

Les députés ont vu dans les journaux que le F.B.I., bureau fédéral des investigations aux États-Unis, a récemment appréhendé plusieurs résidents des États-Unis qui sont accusés d'espionnage. On a arrêté Jack et Myra Soble, et Jacob Albam. Comme le savent les députés, le ministère de la Justice a pour règle de prendre soin de ne révéler aucun renseignement ayant trait à des questions relatives à la sécurité, et le ministère est particulièrement circonspect à cet égard quand l'affaire en cause concerne les services de sécurité des nations amies avec lesquelles nous collaborons en matière de sécurité. Le F.B.I. est un de ces services de sécurité et il va de soi que, dans ce cas-ci, nous collaborons avec lui en enquêtant sur les aspects de la question qui intéressent le Canada.

On comprend aisément qu'il m'est tout à fait impossible de dévoiler le moindre détail qu'a révélé notre enquête, car tous peuvent se rattacher à la sécurité du Canada aussi bien que des États-Unis et que, de plus, les députés savent évidemment que les tribunaux sont actuellement saisis de cette affaire aux États-Unis.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il aller jusqu'à dire si les enquêtes qui ont eu lieu et qu'a révélées la presse américaine et auxquelles la Gendarmerie Royale du Canada a collaboré avec le *Federal Bureau of Investigation* indiquent que les agissements des Sobles relativement à leur activité commerciale dans ce pays étaient inspirés par l'URSS ou son ambassade ici ou s'y reliaient?

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, conformément à l'attitude que nous avons toujours prise, je suis certain que mon honorable ami, en y réfléchissant, verra que la question qu'il vient de poser cherche à obtenir précisément le genre de renseignements que nous évitons de fournir. En d'autres termes, les renseignements qu'il demande, s'ils étaient donnés, pourraient vraisemblablement être plus utiles à ceux qui ne comptent pas parmi nos amis qu'ils ne pourraient l'être en satisfaisant la curiosité de mon honorable ami.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je serais le dernier à vouloir nuire de quelque façon aux enquêtes mais on peut se procurer ces renseignements dans les journaux américains et je me demandais pourquoi on refuserait de dire au Parlement si l'ambassade de l'URSS se trouve impliquée dans l'affaire.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, je me figure que le Canada, tout comme les autres pays libres, observe le même principe quant au secret qui entoure les questions de sécurité.

Comme mon honorable ami l'a à juste titre signalé, en pays libre, les procès ont lieu en public et, le moment venu, il faut, pour les fins du procès, rendre publiques des informations jusque là tenues secrètes. Mon honorable ami conviendra avec moi que jusqu'à ce que les exigences d'un procès public le réclament, notre intérêt et celui de nos alliés commandent fortement le secret.

LES INVALIDES

DÉFINITION D'INVALIDITÉ TOTALE ET PERMANENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il est en mesure de dire à la Chambre quand on peut s'attendre à quelque changement pour le mieux en ce qui concerne la définition de l'infirmité totale et permanente figurant dans le règlement établi en vertu de la loi sur les invalides.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, mon honorable ami m'a donné avis de son intention de poser cette question. On se rappellera qu'à la fin de l'automne dernier, a eu lieu une conférence à laquelle participaient les services provinciaux intéressés et le gouvernement fédéral; on s'y est occupé de la mesure relative aux pensions d'invalidité sur laquelle le député appelle mon attention. Je puis lui dire qu'à la suite de cette réunion, on a provisoirement rédigé une définition revisée qui a été envoyée pour étude à toutes les provinces intéressées. Dès que celles-ci nous feront savoir qu'elles acceptent cette modification ainsi que d'autres changements envisagés du règlement, à notre tour nous ne perdrons pas de temps pour mettre au point la révision projetée du règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÉTATS-UNIS—ALLUSION À LA DÉCLARATION DE M. DULLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Il a dû lire dans les journaux en fin de semaine les comptes rendus d'une déclaration faite par M. Dulles devant un comité sénatorial à Washington dans les termes suivants:

> Si j'étais, comme on dit, un jeune Américain, appelé à combattre au Moyen-Orient, j'aimerais mieux ne pas être flanqué d'un soldat français et d'un soldat britannique, l'un à ma droite et l'autre à ma gauche. Je pense que je me sentirais bien plus en sécurité autrement.

Le gouvernement canadien ne pourrait-il pas protester auprès de Washington contre des propos aussi provocateurs afin qu'on y mette fin?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait bien, comme tous les honorables députés, que cet énoncé attribué à M. Dulles et détaché de son contexte a été interprété comme mettant en doute la valeur des soldats français et britanniques, et il sait également qu'on a fourni des explications complètes tendant à démontrer qu'on ne voulait dire rien de tel, qu'on ne voulait que donner à entendre qu'en raison des sentiments des gens du Moyen-Orient envers les Britanniques et les Français à la suite de la crise de Suez la présence des troupes de ceux-ci à côté des troupes américaines pourrait avoir un effet plus provocateur que la présence des seules troupes des États-Unis. Je crois qu'une expression de ce genre, sortie de son contexte, prête à une fausse interprétation. Il est heureux que de sérieuses tentatives aient été faites en vue d'élucider toute fausse interprétation donnée à ces propos.

M. Green: Le premier ministre ne se rend-il pas compte que cette déclaration a déjà suscité de graves inquiétudes en Grande-Bretagne et en France? Si le Canada cherche à réunir ces pays, il pourrait certes leur être utile en protestant à Washington contre toute autre déclaration du genre.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne suis pas d'avis qu'une protestation diplomatique du Canada à Washington aurait l'effet souhaité par mon honorable ami.

LE CACHEMIRE—INTERPELLATION AU SUJET DE L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement canadien a exprimé des vues ou indiqué une ligne de conduite relativement à l'affaire du Cachemire et aux mesures prises par le gouvernement de l'Inde? Cette situation a-t-elle donné lieu à des échanges de vues avec d'autres pays du Commonwealth?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, il y a eu échange de vues hier encore entre le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le haut commissaire du Royaume-Uni, et je sais qu'il y en a eu d'autres. Je suis sûr que le député comprend comme nous l'importance de cette question et qu'il partage notre espoir qu'on trouvera une solution qui ne provoquera pas de perturbations sérieuses dans les relations entre les divers membres du Commonwealth. L'honorable député conviendra sans doute, j'en suis sûr, que c'est là un problème à l'égard duquel les autres membres du Commonwealth peuvent difficilement faire plus qu'exprimer leur ardent désir d'aider autant que possible aux parties en cause à régler le litige à l'amiable et de dire qu'ils déplorent tous l'état de choses qui règne depuis 1947 dans cette région qui s'appelait antérieurement l'Inde.

M. Fulton: Devons-nous alors conclure que les pourparlers se poursuivent et que le problème fait encore l'objet de négociations? En pareil cas, la plupart des députés estimeraient, j'imagine, qu'il n'y a pas lieu de demander de précisions avant la fin des négociations. Ou s'agit-il simplement d'observations qui auraient été soumises sans empêcher que les choses en restent au point où elles étaient? Dans ce cas, nous aurions droit d'insister pour connaître la nature de ces observations.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne veux pas employer le mot "négociations", parce que les pourparlers ont consisté en consultations entre les pays membres du Commonwealth autres que l'Inde et le Pakistan, sur ce que chacun ou tous pouvaient faire pour aider à assurer un règlement à l'amiable. D'où je ne voudrais pas que les honorables députés concluent que la question n'a pas été discutée avec les représentants de l'Inde et du Pakistan. Je puis assurer aux honorables députés que le litige a fait l'objet de très sérieuses conversations, en ce sens, évidemment, qu'il y avait lieu de l'envisager d'abord comme intéressant au premier chef tous les pays membres du Commonwealth.

(Plus tard)

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui se raccorde avec celle que lui a posée l'honorable député de Kamloops? Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si la situation existant au Cachemire a fait le sujet d'entretiens entre lui et le premier ministre Nehru, lorsque ce dernier est venu dans notre pays? Dans le cas de l'affirmative, voudrait-il nous dire quelle a été la nature de ces entretiens et si de la correspondance a été échangée entre lui et le premier ministre Nehru, depuis que l'Inde s'est récemment emparée du Cachemire?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, aucune correspondance n'a été échangée sur le sujet du Cachemire avec le premier ministre de l'Inde depuis sa visite à Ottawa. Quant aux conversations confidentielles que j'ai eues avec lui, je ne crois pas qu'il soit convenable de ma part de chercher à les dévoiler ici, à la Chambre.

LES APATRIDES—LE POINT DE VUE CANADIEN SUR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures s'il peut répondre avec précision à la question à laquelle il a donné une réponse provisoire vendredi dernier à la Chambre, c'est-à-dire si le Canada est déjà signataire de la Convention des Nations Unies sur le statut des apatrides.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Canada n'en est pas signataire. La question est encore à l'étude.

M. Cameron (Nanaïmo): Je voudrais poser une question supplémentaire. Combien de temps de plus que 2 ans et demi faudra-t-il, à son avis, au ministre et à ses collègues avant d'en arriver à une décision?

L'hon. M. Martin: Le député devra, je crois, constater que le délai qu'il mentionne ne correspond pas à la réalité.

LE ROI SÉOUD—INVITATION À VENIR VISITER LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le Gouvernement a-t-il songé à inviter Sa Majesté le roi Séoud, de l'Arabie séoudite, à venir au Canada au cours de son voyage en Amérique du Nord?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, cette question n'a pas encore été examinée.

L'AGRICULTURE

OFFICES DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS AGRICOLES—NOUVELLE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Charlton (Brant-Haldimand): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire si le Gouvernement se propose de présenter à la Chambre au cours de cette session, quelque nouvelle mesure concernant l'organisation des marchés, à la suite de la récente décision de la Cour suprême de l'Ontario?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a pas encore fini d'étudier la question et quand il en aura terminé l'examen, il fera rapport à la Chambre.

L'ASSURANCE-SANTÉ

ONTARIO—INTERPELLATION AU SUJET DES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre est-il maintenant en mesure de faire une déclaration à la Chambre sur l'état actuel des pourparlers entre la province d'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet de l'assurance-santé ou assurance-hospitalisation, et notamment de formuler des observations sur la confiance qu'a le gouvernement de l'Ontario de ce que le programme à l'étude englobera la tuberculose et l'hygiène mentale?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai traité de la question vendredi dernier. Je ne puis rien ajouter, après la déclaration qu'on a faite hier dans le discours du trône, à l'assemblée législative de l'Ontario, pour annoncer que le gouvernement de cette province dépose aujourd'hui à l'assemblée législative son plan, qui selon ses prévisions, rentre dans le cadre de la proposition qu'a faite le gouvernement fédéral en vue d'établir un régime d'assurance-hospitalisation. Pour l'instant, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai déjà dit.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question. Étant donné que le ministre a déjà déposé la correspondance entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des trois provinces de l'Ouest à ce sujet, rendra-t-il publique ou déposera-t-il la correspondance échangée avec le gouvernement de l'Ontario au sujet de la même question?

L'hon. M. Martin: Je serai très heureux de signaler au premier ministre de l'Ontario, aussitôt que possible, que cette correspondance devrait être déposée; mais je devrai attendre d'avoir des nouvelles du premier ministre de l'Ontario, en conformité des arrangements que nous avons conclus avec lui.

LES FINANCES

PRÉTENDUE DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DE L'INFLATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances (M. Harris) ou, en son absence, peut-être au premier ministre. Elle se rattache aux titres publiés dans la *Gazette* de Montréal, disant que le ministre des Finances exhorte les Canadiens à aider à enrayer l'inflation. Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre quelle est la différence, en ce qui concerne l'inflation, entre les gens qui dépensent leur propre argent et l'État qui le dépense pour eux?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Cela dépend tout à fait à quelle fin l'argent est dépensé.

LES ŒUFS

TORONTO—PRÉTENDU ABAISSEMENT DES CATÉGORIES AU-DESSOUS DU MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Sait-il si la loi permet à des maisons de Toronto d'acheter des producteurs des œufs de la catégorie A gros à 30c. et d'en abaisser la catégorie de manière à les vendre à un prix général moyen de 23½c.?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne sache pas, d'après les renseignements qui m'ont été communiqués, qu'une telle transaction ait eu lieu. Je sais seulement, après avoir pris connaissance des prix de ce matin, que les œufs A gros se vendent 39c. sur le marché de Toronto. Je ne puis comprendre pourquoi quelqu'un les vendrait moins cher.

A PROPOS D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE DANS LES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture nous dirait-il s'il a enquêté sur la question du prix des œufs? D'après les journaux, il s'y serait engagé à une réunion de la Fédération canadienne des agriculteurs. Le ministre est-il disposé à recommander une modification dans la méthode actuelle du prix de soutien des œufs, de telle sorte que le prix de soutien favorise plus le producteur qu'il ne le fait en ce moment?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous faire observer que cette question se présente sous une forme que condamne le Règlement de la Chambre. (*Exclamations*) Mon honorable ami donne des renseignements plutôt qu'il ne cherche à en obtenir.

M. Fulton: C'est la seule façon que nous ayons d'en obtenir.

Le très hon. M. Gardiner: Encore si les renseignements étaient exacts, il n'y aurait pas lieu de s'y opposer. En fait, je me trouvais à Winnipeg la semaine dernière où j'assistais à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne des agriculteurs et on m'a demandé si je savais que les œufs se vendaient ce jour-là à Toronto de 33c. à 34c. la douzaine. J'ai dit que je le savais. J'avais appris la veille que les œufs se vendaient à ce prix et j'ai ajouté que je serais obligé de prendre l'avion à 6 h. 10 du soir, quelle que soit la période consacrée aux questions, afin d'être ici le jeudi matin pour m'occuper de l'affaire. Je n'ai pas dit pour "faire enquête". L'enquête a été faite, s'étant poursuivie à compter de décembre jusqu'à cette date. Je me suis occupé de l'affaire de la façon annoncée à la Chambre il y a quelques jours, c'est-à-dire que j'ai dit que nous étions disposés à prendre livraison de tous les œufs A gros, trempés dans l'huile, à 38c. la douzaine à compter de ce moment-là, soit une

heure avant la reprise des délibérations jeudi dernier. Il faut, bien entendu, que ces œufs aient été trempés dans l'huile. Cette opération coûte un cent la douzaine, or nous étions disposés à acquitter ces frais supplémentaires d'un cent, portant ainsi le prix à 39c. conformément au programme en vigueur depuis cinq ou six ans.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Agriculture de mettre au clair cette question d'œufs. Dans ma circonscription, les producteurs qui envoient des œufs à Toronto constatent qu'après les avoir livrés ils en obtiennent le revenu suivant: la recette remise à un certain producteur par la compagnie *Dominion Stores* équivalait en moyenne à 23½c. la douzaine. Est-ce légal?

Le très hon. M. Gardiner: Ma foi, cela dépend de la situation. En ce qui concerne la légalité du procédé, je ne voudrais pas traiter la question de ce point de vue, parce que mon opinion ne fait pas autorité dans ce domaine. Mais il est possible que certaines catégories d'œufs atteignent en moyenne 23c. la douzaine au point de livraison. Je n'en suis pas certain. S'il s'agit de tout venant, d'œufs non classifiés, c'est possible. Lorsqu'il s'agit d'œufs moyens, il faudrait que je me documente très soigneusement afin de déterminer le prix. Il est parfois de sept, huit ou neuf cents inférieur à celui des gros œufs de la catégorie A, mais ceux-ci sont garantis et classifiés comme A (gros), et les prix que j'ai cités sont établis pour cette catégorie.

M. Hodgson: Les œufs de la catégorie A (gros) étaient, en l'occurrence, de 30c. la douzaine.

Le très hon. M. Gardiner: C'est possible.

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

ESSENCE ET FUEL-OIL—DÉCLARATION TOUCHANT L'ENQUÊTE SUR LA MAJORATION DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. A-t-on appelé son attention sur la question posée mercredi dernier au sujet de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et de l'augmentation récente du prix de l'essence?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur, elle l'a été. La question posée par l'honorable représentant de Mackenzie était la suivante: A-t-on porté à l'attention du ministre que, d'après une nouvelle parue ce matin dans les journaux, cinq des principales sociétés pétrolières du Canada ont annoncé hier une majoration des prix de gros d'environ 1c. le gallon pour l'essence et le fuel-oil? Le ministre songe-t-il à faire instituer une enquête sous le régime de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en vue de déterminer si ces augmentations de prix annoncées simultanément sont le résultat d'une coalition?

Voici ma réponse à cette question, monsieur l'Orateur:

Ainsi que je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises récemment, la division des coalitions a l'habitude d'observer tout changement sensible de prix et d'étudier avec soin s'il permet de soupçonner sérieusement l'existence d'une coalition. La division des coalitions a, par conséquent, pris note des modifications de prix sur le marché du pétrole depuis qu'on a pu les constater au début du mois.

On ne peut encore savoir à l'heure actuelle, si l'attention qu'on prête à la question aboutira à une enquête officielle, et si je le savais, je ne serais pas en mesure d'en parler, à moins, ou plutôt jusqu'à ce que la Commission des pratiques restrictives du commerce m'ait soumis un rapport par les voies régulières.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION FAUTEUX—MESURES EN VUE D'Y DONNER SUITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Justice à propos d'un sujet auquel je m'intéresse depuis environ deux ans, soit la libération conditionnelle. Le ministre m'a prié d'attendre le rapport de la Commission Fauteux. Vu que ce rapport est maintenant publié, je voudrais savoir si le Gouvernement a décidé d'appliquer les vœux de cette commission sur le plan fédéral.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme le député a été assez aimable de prévenir de vive voix mon secrétaire qu'il allait poser cette question aujourd'hui, j'ai pu préparer une réponse. La voici:

Le 20 juillet dernier, peu après la publication du rapport Fauteux, j'ai écrit aux procureurs généraux des provinces que l'application des vœux de la Commission Fauteux exigerait l'adoption de mesures tant de la part du Parlement du Canada que de la part des assemblées législatives des provinces et que, par conséquent, j'étais d'avis que les

ministres du gouvernement fédéral et des provinces devraient, à cette fin, tenir une conférence.

Dans leurs réponses à cette lettre, les autorités provinciales indiquaient la date qui leur conviendrait pour la tenue d'une telle réunion; cette date variait, selon les provinces, du début d'octobre au milieu de janvier de cette année.

Entre temps, nous avions fait des préparatifs en vue de cette réunion. Nous avions, par exemple, recueilli toutes les données pertinentes qui étaient disponibles. La tâche s'étant révélée plus lourde que nous ne l'avions prévu, j'ai, le 18 octobre, proposé aux ministres provinciaux, dans une lettre, que les fonctionnaires supérieurs des services fédéraux et provinciaux se réunissent à Ottawa, en vue de l'échange des données statistiques nécessaires; j'estimais que c'était là la meilleure façon d'établir une série précise de chiffres comparables à l'intention des ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Les 14 et 15 du mois de novembre dernier, ces fonctionnaires supérieurs se sont donc réunis à Ottawa; toutes les provinces, sauf deux, étaient représentées à cette réunion.

Les délibérations de cette réunion ont été transcrites par le sténographe qui y avait été affecté. On a décidé, à cette réunion, que les provinces nous fourniraient 100 exemplaires des données statistiques que leurs représentants avaient apportées à la réunion, afin que nous puissions les distribuer aux provinces intéressées.

Je puis dire qu'il n'y a pas deux jours que nous avons reçu les exemplaires de la dernière province à nous faire parvenir cette documentation et que ces exemplaires ont été expédiés aux provinces intéressées.

A la suite des entretiens qui ont eu lieu entre les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux il est apparu clairement que beaucoup de travail s'impose encore avant que les gouvernements provinciaux ou le gouvernement fédéral puissent être en mesure d'étudier de façon quelque peu satisfaisante les décisions de principe que pourrait comporter la réalisation des vœux du rapport Fauteux.

Immédiatement après la conférence qui a été tenue à Ottawa en novembre dernier avec les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ont commencé à préparer les propositions qui, englobant tout le domaine des corrections, seront soumises à l'approbation du cabinet fédéral puis à une conférence des ministres fédéraux et provinciaux qui les examinera. J'ai déjà signalé aux ministres provinciaux qu'il est difficile de prédire en ce moment combien de temps il faudra pour donner aux propositions du gouvernement du Canada leur forme définitive en vue de leur examen; mais, comme nous ne sommes pas encore saisis de toutes les observations des provinces,—nous n'avons pas reçu de réponse de deux provinces,—et si l'on tient compte de la multiplicité et de l'ampleur des problèmes en jeu, je n'ai pu voir alors comment cela pourrait se faire dans moins de cinq ou six mois.

J'ai informé les ministres provinciaux que, dès que notre travail sera terminé, j'espérais pouvoir envoyer nos propositions par la poste aux gouvernements provinciaux et que, dès qu'ils auront eu l'occasion de les étudier, je demanderai aux ministres provinciaux intéressés de se réunir avec nous à Ottawa, à une date mutuellement acceptable, en vue de discuter les questions en cause.

M. Macdonnell: Je veux poser une autre question. Le rapport du ministre me fait l'effet du vieux slogan du jeu d'enfant: "cette année, l'an prochain, quelquefois, jamais". Je veux demander au ministre si l'on a fait aux provinces des offres conformes au vœu du rapport Archambault, qui, il y a près de 20 ans, a recommandé, au paragraphe 74, comme le ministre le sait fort bien, que "la rémunération et les devoirs des agents de surveillance devraient faire l'objet d'une entente entre les autorités fédérales et provinciales". A-t-on fait une offre en conformité de ce vœu, à la réunion en question? A-t-on donné des signes de collaboration ou s'est-on borné à un exercise d'atermoiements?

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, je dois répudier de toutes mes forces l'assertion de mon honorable ami, qui me paraît tout à fait indigne de lui et d'après laquelle c'était un exercice d'atermoiements. Si le député, qui, sauf erreur, a longuement étudié le sujet et est le spécialiste de son parti en la matière...

M. Macdonnell: Pas un spécialiste.

L'hon. M. Garson: ...comprend la question le moindrement, il sait qu'il est tout à fait impossible pour une conférence de ministres fédéraux et provinciaux de se réunir pour discuter de décisions administratives à moins d'avoir sous la main toutes les données disponibles. Tous les ministres des provinces ont été du même avis et voilà pourquoi a été organisée cette conférence des hauts fonctionnaires de l'administration publique. Nous étions tous d'avis que c'était la bonne façon de procéder. Chacun de notre côté, nous tâchons de faire avancer cette affaire aussi rapidement que le permettent les circonstances.

M. Macdonnell: Le ministre n'a pas répondu à ma question.

Des voix: Règlement!

M. Macdonnell: Le ministre n'a pas encore répondu à ma question, qui est bien simple.

Des voix: Règlement!

M. Macdonnell: Le Gouvernement a-t-il laissé prévoir que, conformément aux vœux du rapport Archambault de 1938, il accorderait une aide et que le traitement et les fonctions des agents de surveillance devraient faire l'objet d'une entente entre les autorités provinciales et fédérales?

L'hon. M. Garson: Je répondrai à la seconde question du député en disant que, comme nous étions réunis pour étudier le rapport Fauteux, aucun d'entre nous n'a parlé du rapport Archambault au cours de nos pourparlers avec les ministres provinciaux.

(Plus tard)

DORCHESTER—DÉCLARATION SUR LES TROUBLES QUI AURAIENT SURGI AU PÉNITENCIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, en mon absence l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) a posé à mon collègue, le ministre des Finances, une question que celui-ci a acceptée comme préavis. La voici:

Le ministre a-t-il entendu dire que des troubles avait éclaté au pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick et, dans le cas de l'affirmative, peut-il nous fournir des détails?

On me dit que jeudi soir dernier, un petit groupe de détenus au pénitencier de Dorchester, 25 à peu près, ont refusé de manger leur repas du soir et ont jeté leur plateau sur le carré de l'escalier, ce qui a provoqué du tumulte. Les gardes n'ont pas tardé à y mettre bon ordre sans que tous les détenus aient participé au tapage. Comme c'est l'usage les mets qui avaient été servis avaient été examinés par des adjoints au directeur, qui déclarent qu'il n'y avait vraiment pas lieu de s'en plaindre. C'étaient des oeufs brouillés, des frites, haricots jaunes, un assez gros gâteau rond, pain et beurre, puis thé et lait.

LES MÉTHODES COMMERCIALES

INTERPELLATION SUR LA LÉGALITÉ DES BONS-PRIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, l'Association des consommateurs canadiens a-t-elle appelé l'attention du ministre sur les bons-primes mis en circulation par certaines épiceries et, si elle l'a fait, le ministre lui a-t-il promis d'étudier le problème du point de vue juridique? Dans ce cas, à quelle conclusion le ministre en est-il arrivé?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): A mon honorable ami, je dirai que j'ai reçu à ce sujet maintes observations de particuliers et d'associations. Je me souviens avoir reçu une communication de l'Association des consommateurs canadiens, mais je ne saurais prétendre répéter fidèlement ma réponse en ce moment.

M. Coldwell: Je crois l'avoir vue, d'où ma question?

L'hon. M. Garson: Si mon honorable ami l'a vue, il n'a qu'à la lire. Comme le sait mon honorable ami une loi existe dans les statuts contre les bons-primes depuis 1905. Ce texte législatif a été maintenu lors de la dernière codification du Code criminel, bien que les sociétés de bons-primes nous eussent demandé son abrogation. Cette loi existe toujours. Nous aimerions que la validité de la loi soit contestée avant de demander au Parlement de modifier ce texte législatif, quand ce ne serait que pour être plus certains de la nature de la modification qui pourrait être requise.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—QUESTION À PROPOS DE L'ACCÈS AUX DOSSIERS DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous dirait-il si les Indiens compris dans les traités ont accès aux dossiers de la Division des affaires indiennes, afin d'organiser leur défense dans le cas des procédures en éviction?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas du tout moyen de répondre de façon intelligible ou intelligente à la question posée de cette façon, car aucune procédure en éviction ne s'applique aux Indiens compris dans les traités. J'imagine que le député se demande si les personnes demeurant dans les réserves indiennes et à qui on a nié le statut d'Indien, ont accès aux dossiers du ministère pour tâcher d'établir le bien-fondé de leur réclamation, à savoir qu'ils sont Indiens. Si tel est le sens de la question, je dirai que cela leur est assurément permis.

LES AFFAIRES INDIENNES—SITUATION À LA RÉSERVE D'HOBBEMA, EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, revenant aux Indiens, puis-je poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? A-t-il été informé que le chef Walking Eagle, de la bande des Assiniboines, a dit, au sujet de la situation de la bande d'Hobbema, que les Indiens de la région de Rocky Mountain House, située dans ma circonscription, parlent de la possibilité de recourir à la vieille pratique de scalper leurs ennemis, et le Gouvernement a-t-il pris des mesures en vue d'éloigner du danger possible les quelques partisans du Gouvernement qui y restent?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous n'en sommes pas au premier rebondissement de ce sujet, et j'espère que dans ce cas, comme dans les autres, il finira là où il a commencé: en paroles.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Pour redresser l'injustice dont souffrent les 118 membres de la tribu indienne d'Hobbema, en Alberta, le ministre étudie-t-il la résolution qui, adoptée par l'Association du barreau de l'Alberta, demande que l'article 12 de la loi de 1951 sur les Indiens soit abrogé avec effet rétroactif? Une telle modification de la loi sera-t-elle proposée au cours de la présente session du Parlement?

L'hon. M. Pickersgill: Non, le ministre ne songe pas à recommander une telle modification. Le ministre désire réitérer l'espoir que, les personnes s'estimant lésées, leurs avocats interjetteront appel pour que les tribunaux puissent trancher la question.

M. Nickle: Une autre question. Le ministre peut-il signaler quelles mesures prendra son ministère au sujet de la pétition qu'ont envoyée à Sa Majesté la Reine des membres de la bande d'Hobbema? Cette pétition partira-t-elle d'Ottawa pour arriver à Londres, sa destination?

L'hon. M. Pickersgill: Sauf erreur, la pétition m'a été adressée à moi en tant que ministre idoine, et je devrai songer à ce qu'il convient de faire à partir de là.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre n'ira-t-il pas plus loin pour dire qu'on prendra des dispositions afin de supprimer l'injustice faite à ces Indiens? N'y a-t-il pas une ligne de conduite qu'il entend suivre, à part de faire exécuter le travail par d'autres à ce propos?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, il me semble que, d'abord, ce n'est pas une question. Ce qui me paraît bien pis, à moi profane, c'est qu'un avocat se lève à la Chambre pour signaler que lorsque la loi prévoit un appel aux tribunaux, d'autres dispositions devraient être prises au lieu de cet appel.

LES CÉRÉALES

RÉPARTITION DES WAGONS ET ACHEMINEMENT DES CÉRÉALES—TENUE ÉVENTUELLE D'UNE CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si la conférence, recommandée à la dernière session du Parlement par le comité de l'agriculture, pour rechercher les moyens d'améliorer la répartition des wagons couverts et du transport des céréales, a déjà été convoquée?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la répartition des wagons couverts ne regarde pas l'administration de mes services.

M. Dinsdale: Eh bien alors, monsieur l'Orateur, je voudrais adresser la même question au ministre du Commerce. A-t-on convoqué la conférence recommandée par le comité de l'agriculture pour étudier le transport des céréales et la répartition des wagons couverts?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, elle ne l'a pas été à ma connaissance. Pour autant que je me souvienne de cette recommandation, on n'a pas proposé de faire convoquer la réunion par mon ministère. Je ne me souviens plus qui devait la convoquer, mais je n'ai pas entendu dire qu'on l'ait préparée.

LE DROIT CRIMINEL

DEMANDE DU RAPPORT DE LA COMMISION ROYALE SUR LES PERVERTIS SEXUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice dont il semble que ce soit le jour. Depuis la dernière question qui lui a été posée à ce sujet à la Chambre, le ministre a-t-il eu des entretiens ou échangé de la correspondance avec le juge en chef de la Haute Cour d'Ontario sur les possibilités d'accélérer le dépôt du rapport sur les pervertis sexuels? Si la réponse est oui, quand peut-on s'attendre à avoir le rapport?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, lorsque mon honorable ami a posé sa question la semaine dernière, j'étais dans l'Ouest canadien, mais

mon sous-ministre a fait diligence et téléphoné au juge en chef M. Ruer qui lui a répondu ceci:

Les membres de la commission trouvent le problème extrêmement délicat mais ils mettent la plus entière diligence à préparer leur rapport qui sera remis le plus tôt possible.

Le juge n'a pas voulu donner plus de précisions.

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je poserai une question complémentaire au ministre de la Justice. Vu la réponse très peu satisfaisante qu'a faite le juge en chef de la division de la Haute Cour de l'Ontario, à propos de la date où il présentera son rapport, le ministre songerait-il à fixer une date à laquelle, si le rapport n'est pas alors présenté, quelqu'un d'autre, qui aurait plus de temps à consacrer à cette question, serait désigné pour compléter le travail?

L'hon. M. Garson: Je réponds à mon honorable ami: "Non, monsieur!"

M. Hamilton (York-Ouest): Une autre question complémentaire. Comme tout indique que rien ne sera fait à ce propos tant que le rapport n'aura pas été reçu, est-ce à dire que le Gouvernement ne songe pas à faire quelque chose prochainement?

L'hon. M. Garson: Je tâche de me montrer aussi courtois que possible envers mon honorable ami.

M. Hamilton (York-Ouest): Mes questions sont courtoises.

L'hon. M. Garson: Je ne dis pas que les questions du député manquent de courtoisie, mais ce qu'il sait de la question lui fait dire des choses qui ne manifestent pas grande courtoisie envers ceux qui sont au courant. Lorsque dans sa question l'honorable député donne à entendre que le juge en chef de l'Ontario et ses collègues de cette commission ont failli à la tâche en n'ayant pas déposé plus tôt un rapport sur une question qui, si je ne fais erreur, n'a pas encore fait l'objet d'un rapport satisfaisant, de la part d'aucun être humain, quelque versé puisse-t-il être dans la matière, il fait une insinuation qui n'est pas méritée et contre laquelle je dois protester.

En ce qui concerne le Gouvernement, nous avons choisi les membres de cet organisme parce que nous avions confiance en eux et nous croyons qu'ils accomplissent leur tâche sans perte de temps. Nous sommes prêts à attendre qu'ils soient en mesure de soumettre un rapport dont ils voudront bien assumer la responsabilité et qui nous permettra de saisir la Chambre d'une mesure législative dont nous pourrons assumer de même l'entière responsabilité.

M. Hamilton (York-Ouest): Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Je voudrais signaler que c'est sans raison aucune que le ministre a fait cette déduction au cours du discours politique qu'il vient de prononcer.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

CHÂTEAU-LAURIER—PRÉTENDU CHANGEMENT DANS L'ADMINISTRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le National-Canadien a-t-il l'intention de conclure un contrat avec la société des hôtels Hilton en vue de lui céder l'administration du Château-Laurier à Ottawa sous le régime d'un contrat analogue à celui que le National-Canadien a conclu avec la compagnie américaine au sujet de son nouvel hôtel à Montréal? Dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement a-t-il l'intention de garder la chose secrète comme dans le cas du contrat précédent?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député m'intéresse au plus haut point. C'est la première fois que j'entends une telle opinion au sujet du transfert de l'administration du Château-Laurier mais, compte tenu de la source du renseignement, monsieur l'Orateur, je doute fort de son exactitude.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le ministre sait-il que le président du National-Canadien, témoignant il y a deux ans devant le comité des chemins de fer a donné à entendre que sa compagnie étudierait l'à-propos de conclure à l'égard d'autres hôtels du National-Canadien un contrat d'administration semblable à celui qui existe à l'égard de l'hôtel Reine-Elizabeth à Montréal?

L'hon. M. Marler: Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant que le président ait fait un tel énoncé; toutefois, il me faudrait lire de nouveau le compte rendu des témoignages entendus au comité pour voir ce qui a été dit sur le sujet.

L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

PRÉTENDUE AUGMENTATION DANS LE MAXIMUM DES PAIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre nous dirait-il ce qu'il faut penser de l'article de M. Vic Mackie, publié, vendredi dernier, dans la *Free Press* de Winnipeg et selon lequel les

versements au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies verraient leur maximum porté de $2.50 à $4 l'acre?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député m'a fait tenir une liasse dont la première page renferme un article de M. Mackie, courriériste parlementaire de la *Free Press*. L'article passe de la première page à la page 14 et je n'ai pu encore trouver la page 14 dans toute cette liasse. Je ne relèverai donc pas tout ce que peut renfermer cet article, mais me contenterai de dire qu'un projet de résolution publié dans les *Procès-verbaux* de vendredi dernier énonce à peu près tout ce qui se trouve dans la partie de l'article figurant en première page de la *Free Press*, à l'exception de la mention de la somme de $4, ce qui, bien entendu, ne serait pas inclus. D'après ce qu'on a dit, je suppose qu'il est question de la somme de $2.50 dans le reste de l'article, à la page 14. Tout ce que je puis dire, c'est que l'auteur de l'article, après avoir lu le projet de résolution très attentivement, a fait des conjectures, qui peuvent être plus ou moins justes, sur la teneur du bill qui sera déposé.

L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE DIMINUTION DE LA DURÉE DE LA RÉSIDENCE REQUISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il reçu des observations demandant de réduire de 20 à 10 ans la durée de la résidence requise sous l'empire de la loi sur l'assistance-vieillesse? Si oui, le Gouvernement est-il disposé à étudier avec bienveillance une telle proposition?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): A la première partie de la question de l'honorable député, monsieur l'Orateur, je réponds oui. Le Gouvernement étudie toujours, il le sait, toute question qui se rattache au bien-être des Canadiens.

M. Zaplitny: Autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre du Bien-être social d'Ontario a-t-il informé le ministre que le gouvernement ontarien est prêt à souscrire à une telle proposition?

L'hon. M. Martin: Je ne me le rappelle pas, mais je me ferai un devoir de consulter mes dossiers afin de voir ce qui en est.

[M. Argue.]

RELATIONS AVEC LE COMMONWEALTH

CANADA—ROYAUME-UNI—DISCUSSION AU SUJET D'UN ACCORD RÉCIPROQUE CONCERNANT LES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au premier ministre? A la Chambre des communes britannique, le sous-secrétaire aux relations avec le Commonwealth, M. Alport, a déclaré que le gouvernement songeait à demander au Canada ce qu'il penserait d'un accord réciproque sur les droits de pension et autres prestations concernant les gens qui passent d'un pays à l'autre. L'idée était, semble-t-il, de favoriser l'émigration. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement canadien songe à un tel plan et s'il consentirait à un accord de ce genre?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le gouvernement du Royaume-Uni a quelque proposition à faire au gouvernement du Canada au sujet d'un accord, nous étudierons la proposition. Toutefois, rien ne nous est encore parvenu à cet égard.

M. Green: Autre question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien, pour sa part, a-t-il jamais songé à un tel accord?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas autorité pour répondre au nom de tous les membres du Gouvernement. Personnellement, je n'y ai jamais songé.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

RAPPORT DE LA COMMISSION GORDON—VŒUX TOUCHANT LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre.

Des voix: Hou! Haro!

M. Van Horne: Monsieur l'Orateur, quand votre Gouvernement finira-t-il par décider d'appliquer les vœux de la Commission Gordon au sujet de l'économie arriérée des provinces Maritimes?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas de Gouvernement. Le député s'adresse toujours au président de la Chambre et quand il commence une question par les mots "Quand votre Gouvernement...", je lui réponds que je n'ai pas de Gouvernement.

M. Van Horne: Quand le premier ministre...

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, chaque fois qu'il y aura une application à faire du rapport Gordon le Gouvernement fera les recommandations appropriées à la Chambre des communes.

M. Van Horne: Quand votre Gouvernement... (*Rires*) Le Gouvernement entend-il commencer la même grève sur le tas qu'il a faite au sujet des vœux de la Commission Rowell-Sirois?

Le très hon. M. St-Laurent: Le Gouvernement serait tout à fait enchanté si l'honorable député faisait lui-même une grève sur le tas.

M. Van Horne: Une autre question, monsieur l'Orateur.

Des voix: Silence!

M. Van Horne: Une autre question. Pourquoi vous opposez-vous...

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme ces questions m'intéressent au plus haut point, j'aimerais bien pouvoir les entendre.

M. Van Horne: Je pose une question complémentaire au premier ministre. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas répondre à la question, alors que son refus d'y répondre est un indice d'inaction, d'indifférence et de traîtise envers les habitants des provinces Maritimes?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je prétends que ce ne sont pas là questions à poser à l'appel de l'ordre du jour.

LES ROUTES

PAIEMENT DE CONTRATS DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics, à qui on n'en a encore posé aucune aujourd'hui. Il s'agit d'une nouvelle de presse au sujet d'un entrepreneur qui a versé $12,500 pour obtenir un contrat d'exécution de travaux sur une route du Nord-Ouest ontarien. Le ministre peut-il nous dire si un secteur de cette route fait partie de la route transcanadienne? Sinon, sait-il si cette pratique a été suivie à l'égard de quelque secteur de la route transcanadienne?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Je n'ai pas lu la nouvelle en question. Si le député veut me la faire tenir, je la lirai.

M. Knowles: Elle est en première page du *Globe and Mail* de ce matin.

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ POLYMER—ENTREPRISE DE RED-DEER, EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce pourrait-il nous dire quelle expansion projette la société Polymer sur certains terrains dans les environs de Red-Deer, en Alberta, et quand peut-on s'attendre qu'elle soit entreprise?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la Polymer est à dresser des plans en vue d'un établissement en Alberta. Actuellement, les plans n'en sont pas encore arrivés à un point permettant une déclaration. Quand nous en serons là, je serai heureux de renseigner la Chambre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—CONFÉRENCE VISANT À RÉDUIRE LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS À BORD DES NAVIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports aurait-il l'obligeance de révéler à la Chambre les résultats de la conférence tenue hier entre le président et les représentants de la Commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique d'une part, et les représentants de son ministère d'autre part, sur les moyens propres à réduire la fréquence des accidents à bord des navires pendant le chargement de ceux-ci dans les ports de la Colombie-Britannique?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'annoncer à la Chambre les résultats des entretiens qui se sont déroulés entre les fonctionnaires de mon ministère et ceux de la Commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique. Je puis dire que les entretiens n'ont débuté que ce matin. Je n'ai reçu aucune communication à ce sujet et je pense qu'il serait plus à propos d'aborder le sujet lors de l'examen de mes crédits.

LA PENSION DE VIEILLESSE

QUESTION À PROPOS DE LA POSSIBILITÉ D'UNE AUGMENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le premier ministre du compliment qu'il m'a fait tantôt. Je veux maintenant m'adresser au ministre de la Santé nationale

et du Bien-être social. Nous dirait-il quand le Gouvernement annoncera qu'il se rend finalement à notre demande et augmente le montant des pensions de vieillesse?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député ne se rend sans doute pas compte que tout ce qui s'est fait à cet égard a été fait par le parti qui siège de ce côté-ci de la Chambre.

M. Van Horne: Une question complémentaire. Le ministre veut-il la preuve qu'il est parfaitement dans l'erreur?

L'hon. M. Martin: L'honorable député lui-même est la preuve que j'ai parfaitement raison.

LE CODE CRIMINEL

DÉCLARATION SUR L'APPLICATION PAR LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, le député d'Hamilton-Sud (M. Reinke) m'a demandé si je pouvais formuler quelques observations au sujet de mesures que prendrait éventuellement le gouvernement fédéral afin de garantir l'application plus sévère du Code criminel par les gouvernements provinciaux, à la suite des représentations que le député déclare avoir reçues de la ligue des parents dite *Parent's action league* d'Hamilton, et de ce qu'il a lui-même appelé de récentes tragédies.

Je dirais dès le début que je ne vois pas qu'un gouvernement provincial ait manqué d'appliquer le Code criminel. Quoi qu'il en soit, c'est au Parlement que notre régime juridique confère la responsabilité de mettre la loi pénale en vigueur et aux gouvernements des provinces de veiller à ce qu'elle soit dûment appliquée. Je ne puis que proposer à toute personne estimant que, dans une province quelconque, les dispositions du Code criminel devraient, à quelque point de vue, être appliquées plus sévèrement, d'en faire l'observation au procureur général de la province en cause.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE MOYEN-ORIENT—DÉCLARATION SUR LE LIEU DE CANTONNEMENT ET L'ACTIVITÉ DES TROUPES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, le député de Calgary-Nord (M. Harkness) a demandé si je renseignerai la Chambre sur le lieu de cantonnement actuel des troupes canadiennes servant dans la force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, et si je ferai un exposé sur leur activité à l'heure actuelle. Il y a actuellement en Italie et au Moyen-Orient environ 1,100 militaires canadiens. Sur les quelque 800 membres de l'armée canadienne qui se trouvent au Moyen-Orient, environ 600 sont postés à la base de la force d'urgence des Nations Unies, à Abu-Suweir, en Égypte, et environ 200 le sont au quartier général de la force d'urgence des Nations Unies, à El Ballah, soit à 30 milles au sud de Port-Saïd, sur le canal de Suez.

Conformément à la requête des Nations Unies, nos soldats assurent un appui à toute la force d'urgence dans les domaines des communications, du génie et de l'administration. L'activité de ces troupes est, à mon sens, suffisamment indiquée par les noms des unités en lesquelles elles sont organisées. Ce sont: l'unité de base canadienne au Moyen-Orient, comprenant environ 252 membres; un escadron des transmissions, comptant 182 membres; une compagnie des transports, comprenant 208 membres, et un atelier d'infanterie comptant 149 membres du corps canadien des électriciens et mécaniciens.

Je pourrais mentionner que l'unité de la base comprend un détachement du Génie qui s'est occupé de déblayer les champs de mines, de réparer les routes et les ponts, etc.; un détachement du personnel médical qui dirige un petit hôpital, un détachement du service du matériel qui s'occupe et rend compte des approvisionnements pour toute la force d'urgence des Nations Unies et de petits détachements d'autres services.

L'Aviation royale du Canada a maintenant quatre avions Otter et un Dakota qui, basés à Abu-Suweir, sont à la disposition du commandant des Nations Unies, ainsi que quatre C-119, basés à Capodichino, en Italie.

Le nombre des aviateurs militaires actuellement en Italie et en Égypte varie d'un jour à l'autre; toutefois, il est d'environ 220 en Italie et 80 à Abu-Suweir, en Égypte. Les honorables députés apprendront peut-être avec intérêt que depuis l'établissement de l'escadrille n° 435 à Capodichino, le 25 novembre 1956, nos aviateurs ont effectué 106 voyages à Abu-Suweir et transporté sans incident ni accident 2,932 militaires et 764,722 livres de matériel.

Depuis le départ du *Magnificent*, il n'y a dans la région aucun personnel du service naval.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les troupes canadiennes en Égypte? De qui nos effectifs

au Moyen-Orien, surtout en Égypte, obtiennent-ils leurs rations et comment s'effectue le ravitaillement?

L'hon. M. Campney: Je crois que ce sont les Nations Unies qui ont établi leur propre mode de ravitaillement et, comme la plupart des détails particuliers à cette nouvelle force, il diffère quant à ses éléments et à sa nature de tous les précédents; je ne puis fournir de détails sur le mode de ravitaillement. Mais je sais que les troupes se sont déclarées très satisfaites de la manière dont il s'effectue. Ce sont nos troupes qui l'appliquent, mais je ne sais au juste quand on s'approvisionne.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Puis-je poser une question complémentaire que m'inspire la première réponse du ministre? Peut-il dire à la Chambre de quels services de bien-être disposent nos troupes au Moyen-Orient?

L'hon. M. Campney: Nous avons une petite unité de bienfaisance au Moyen-Orient. Je me suis informé de temps à autre et, sauf erreur, on s'occupe du bien-être des soldats de façon satisfaisante, sauf qu'on manque de nouvelles du Canada, mais nous avons pris des mesures afin de chercher à y remédier. Nous n'avons pas reçu d'autres plaintes.

M. Dinsdale: Le ministre a-t-il reçu des offres de service de la part d'une organisation bénévole?

L'hon. M. Campney: Non, pas encore.

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale? Le ministre peut-il nous dire d'où les troupes canadiennes achètent-elles leurs approvisionnements en vivres, est-ce du gouvernement égyptien, d'Israël ou d'Italie?

L'hon. M. Campney: Ils sont fournis par l'ONU de diverses sources d'approvisionnement que l'Organisation possède.

DÉCLARATION SUR LE CHOIX D'UN NOUVEAU RÉGIMENT BLINDÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Tandis que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, je pourrais faire une brève déclaration au sujet du régiment blindé en voie d'intégration dans l'armée régulière. Vendredi dernier, je pense, j'ai déclaré à la Chambre que je pourrais faire une déclaration sous peu à ce sujet.

Le choix de ce régiment n'a pas été facile, car il y a dans la milice canadienne un grand nombre d'unités blindées qui ont des états de service longs et distingués.

La question de l'ancienneté sur la liste de la milice, l'emplacement géographique de l'unité, l'emplacement projeté de la nouvelle unité régulière, l'emplacement des deux unités blindées régulières qui existent à l'heure actuelle, les régions du Canada actuellement représentées par des unités dans l'armée régulière du Canada, un nom national qui convienne, voilà tous les éléments qu'il a fallu considérer.

Après examen minutieux de tous ces éléments, on a décidé de choisir les *8th Princess Louise's (New Brunswick) Hussars.*

Comme on a jugé essentiel qu'une unité choisie ait un nom signalant qu'elle fait partie de l'armée canadienne, de préférence sans autre connotation géographique d'ordre local ou provincial, ledit régiment a reçu un nouveau nom, le *8th Canadian Hussars (Princess Louise's),* sous lequel il s'intégrera à l'armée régulière. L'unité régulière portera le nom de premier bataillon *First 8th Canadian Hussars (Princess Louise's)* et l'unité de milice, celui de 2e bataillon du 8e régiment.

Le nouveau régiment blindé sera cantonné au camp Gagetown mais un de ses escadrons le sera à Valcartier (Québec).

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire quelle réduction d'effectifs représente le licenciement de deux bataillons d'infanterie et la formation de ce nouveau régiment blindé; en second lieu, les hommes du régiment d'infanterie licencié auront-ils l'avantage de pouvoir passer, s'ils le désirent, à d'autres unités de l'armée active?

L'hon. M. Campney: Monsieur l'Orateur, on ne croit pas que, dans l'ensemble, le chiffre total des effectifs de l'armée diminuera, parce que, tout d'abord, les effectifs des deux bataillons qu'on licencie serviront à renforcer les deux autres bataillons de Gardes canadiens et serviront également de renforts aux diverses unités dont les effectifs doivent être accrus à la suite de la formation du nouveau régiment blindé. Il va sans dire que certains pourront choisir de s'enrôler dans le nouveau régiment blindé. Je le répète, je pense que, somme toute, le total des effectifs restera à peu près le même.

M. Pearkes: Et tous pourront passer à d'autres unités?

L'hon. M. Campney: Je ne voudrais pas dire dans quelle mesure ils le pourront, mais je présume qu'ils en auront l'occasion; ils choisiront eux-mêmes ce qu'ils veulent faire, et on donnera suite à leurs vœux.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je voudrais poser une question supplémentaire concernant l'annonce qu'a faite le ministre au sujet des *Princess Louise's Hussars*, monsieur l'Orateur. Quelle préférence accordera-t-on aux officiers et aux hommes qui servent déjà dans l'unité de milice de ce même nom?

L'hon. M. Campney: C'est une question de régie interne. Je suppose que l'état-major aura élaboré la méthode applicable aux nouveaux officiers et aux nouveaux effectifs. Toutefois, je n'essayerai pas de dire quelle sera au juste la situation des membres de la milice en l'occurrence.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

DÉRIVATION À CHICAGO—DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Cardin (adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le 16 janvier, l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy) a posé une série de questions, et les réponses sont nécessairement longues. Vu que l'honorable député ne peut être à la Chambre aujourd'hui, la Chambre consentirait peut-être, afin d'épargner du temps, à ce que les réponses soient imprimées dans le hansard ou les *Procès-verbaux*, au lieu que j'en donne lecture.

M. l'Orateur: Est-il entendu que la réponse que l'adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures est disposé à fournir à l'instant soit imprimée dans le hansard, comme si elle avait été effectivement donnée à la Chambre?

Des voix: Entendu.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Ne suffirait-il pas qu'elles soient ajoutées aux réponses écrites tout simplement avec la mention que ce qui suit est une réponse à une question orale consignée à telle et telle page du hansard?

M. Knowles: Voilà qui est mieux.

M. l'Orateur: Les honorables députés désirent-ils qu'il en soit ainsi?

Des voix: Entendu.

(Les réponses dont il est question ci-dessus paraissent à la rubrique des "Questions" aux pages 823 et 824.)

[L'hon. M. Campney.]

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DES FINANCES

Subventions aux universités—

541. Paiements à la Conférence nationale des universités canadiennes (ci-après dénommée "la Conférence") aux fins d'accorder des subventions aux institutions de haut savoir, en conformité d'une entente conclue ou à conclure, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, entre le ministre des Finances et la Conférence, ladite entente devant porter, entre autres stipulations, que le montant total des subventions à toutes les institutions de haut savoir dans une province quelconque sera établi en multipliant par $1 le chiffre de la population de la province, et que tout montant payable à une institution de haut savoir et non versé par la Conférence pendant l'année financière en cours pourra être retenu par la Conférence jusqu'à ce que l'institution à laquelle le paiement est destiné en réclame le versement de la Conférence, ou jusqu'à ce que le Parlement statue sur la manière d'en disposer autrement; la somme attribuée en vertu du crédit 132 de la Loi des subsides nº 6, 1956, doit être affectée aux fins du présent crédit—Crédit supplémentaire, $7,986,000.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, en vertu de ce crédit, le Gouvernement recommande que soient augmentées les subventions versées depuis 1951 en vue d'aider les universités à s'acquitter des obligations de plus en plus grandes qu'elles ont envers le public canadien, à la vérité, que ces subventions soient doublées et qu'elles soient calculées à raison de $1 par tête d'habitant du Canada, au lieu de 50c., comme cela s'est fait jusqu'ici. Les honorables députés se souviendront que lorsque la Commission Massey a tenu ses audiences à travers le pays, toutes les universités canadiennes ont demandé une aide financière spéciale du gouvernement fédéral et que plusieurs organismes ont appuyé cette revendication. La Commission Massey elle-même a jugé qu'une telle aide était non seulement nécessaire, mais aussi urgente.

Que... le gouvernement fédéral apporte annuellement des contributions financières à l'œuvre des universités au prorata de la population de chacune des provinces du Canada.

La Commission a en outre recommandé:

Que ces contributions devraient être accordées après consultation avec le gouvernement et les universités de chacune des provinces et distribuées à chaque université au prorata du nombre des étudiants inscrits.

La norme utilisée par la Commission à titre d'exemple pour déterminer le niveau de ces contributions était 50c. par habitant. On se souviendra qu'en 1951, après d'autres observations des universités canadiennes et d'autres consultations avec les gouvernements provinciaux, on a décidé de recommander au Parlement que ce vœu de la Commission Massey

soit mis à exécution. J'ai l'impression qu'un vœu de ce genre était de nature à plaire à presque tous les membres de la Chambre. Depuis, un montant calculé en raison de 50c. par tête d'habitant a régulièrement figuré aux prévisions budgétaires.

Ces paiements ont été faits directement aux institutions reconnues par les autorités provinciales comme étant de niveau universitaire dans chacune des provinces. Le montant global a été divisé proportionnellement à toute la population de chaque province et, au sein de la province, le montant a été réparti entre les institutions proportionnellement au nombre des étudiants inscrits aux cours conduisant à un diplôme universitaire.

Dans la province de Québec, les autorités ont jugé bon de permettre l'acceptation de cette aide pour la première année seulement, parce que, a-t-on dit, elles craignaient que ce ne fût là un premier pas vers l'empiétement sur la compétence exclusive des assemblées provinciales en matière d'enseignement. Je regrette qu'on ait pris une telle attitude, car je pense que les institutions du Québec auraient pu faire de leur part de cette subvention, au cours des années passées, un usage aussi bon que celui qu'en ont fait, nous le savons, dans les autres provinces, les institutions à l'échelon universitaire. Je suis sûr que ces subventions ont considérablement facilité la tâche des universités et je ne pense pas que la liberté et l'indépendance de celles-ci aient été compromises de quelque façon par l'acceptation et l'utilisation des subventions ainsi assurées sur les crédits budgétaires votés par le Parlement du Canada.

Dans l'intervalle, la situation de nos universités a probablement empiré. L'aspect le plus tragique de cet état de choses est sans doute l'insécurité économique du corps enseignant. Dans son rapport préliminaire, la Commission Gordon a énoncé le problème dans les termes suivants:

> Le traitement de leurs professeurs a à peine suivi les prix depuis la période d'avant-guerre. Le niveau de vie des professeurs, surtout ceux de rang supérieur, ne correspond pas à la prospérité de l'ensemble du pays. A vrai dire, il a baissé, et beaucoup, proportionnellement.

Et un peu plus loin:

> Ces traitements ne soutiennent pas la comparaison avec ceux des hommes d'affaires et des professionnels ou même de certains ouvriers spécialisés.

On ajoute:

> Ces traitements versés au Canada aux professeurs titulaires, agrégés et adjoints, y compris les doyens et les directeurs de faculté, totalisent environ 12 millions de dollars par année. Il faudrait, nous le répétons, majorer de beaucoup le traitement des professeurs.

Récemment, le conseil exécutif de l'association canadienne des professeurs d'Université a adopté à l'unanimité un barème national de traitements de $8,000, $11,000 et $14,000 pour les professeurs adjoints, associés et titulaires. Ce barème a pour objet de rendre aux professeurs d'Université leur situation d'avant-guerre. Il se fonde sur la moyenne de 1938 multipliée par 3.5, ce qui représente l'augmentation combinée du coût de la vie et de la moyenne réelle du produit de l'ouvrier canadien depuis 1938.

L'application du nouveau barème entraînera le redoublement des traitements dans les provinces du centre et de l'Ouest et une dépense annuelle supplémentaire d'environ 12 millions pour les universités. De plus, les inscriptions à l'Université augmentent rapidement et on s'attend, d'après des prévisions dignes de foi, qu'elles auront doublé d'ici 1965 environ, ce qui veut dire qu'il faudra que le personnel des universités soit aussi le double de celui d'aujourd'hui si les jeunes Canadiens doivent recevoir du personnel enseignant des universités une attention satisfaisante. Pour répondre à nos besoins en ce domaine, les universités devront affecter quatre fois plus d'argent à la rémunération des professeurs qu'elles ne le font maintenant.

Nous sommes maintenant en face d'un dilemme qu'on peut définir en termes simples. Si les universités ne peuvent dépenser en traitements plus qu'elles ne font présentement, elles seront non seulement incapables d'attirer d'autres professeurs mais aussi exposées à en perdre encore parmi les bons qu'elles ont maintenant, comme cela arrive malheureusement depuis quelque temps déjà. Vu nos besoins qui augmentent rapidement, je pense que cela aurait des effets assez néfastes sur les progrès du Canada comme nation et j'estime que tous les Canadiens ne veulent pas qu'une telle crise survienne. D'autre part, pour que nos universités remplissent leur rôle important, elles doivent attirer un nombre croissant de professeurs compétents et, pour y arriver, elles doivent être capables de dépenser en traitements, en 1965, plus qu'elles ne dépensent à l'heure actuelle.

Voici ce que conclut la Commission Gordon de l'examen de ce problème:

> A cet égard, qu'il nous suffise d'affirmer notre ferme conviction qu'aucun gouvernement qui a une part de responsabilité dans l'expansion économique du pays ne saurait se permettre de laisser sans solution les problèmes financiers pressants de nos universités.

C'est là un langage assez énergique; toutefois, je pense que la situation à laquelle nous avons à faire face le justifie pleinement. D'après les dispositions de notre constitution, il est clair que les principales responsabilités dans ce domaine sont dévolues aux gouvernements provinciaux, et je pense que nous

avons tous confiance qu'ils continueront à être à la hauteur de la tâche et à consacrer une part croissante de leurs recettes grandissantes à aider aux universités canadiennes à accomplir leurs tâches très importantes et très nécessaires. Par le passé cependant, cette responsabilité n'a pas été considérée comme leur appartenant exclusivement, et j'espère qu'elle ne sera pas envisagée à l'avenir comme étant leur responsabilité exclusive.

Les fondations privées, instituées par l'industrie du Canada et de l'étranger, ont versé d'importantes sommes par le passé pour venir en aide à nos universités et à leur personnel enseignant. Nous espérons que les apports privés qui nous viennent d'autres pays, surtout ceux avec lesquels nous sommes unis par les liens les plus étroits, seront maintenus, peut-être même accrus. Cependant, les députés auront noté avec un vif sentiment de satisfaction l'intérêt agissant que l'industrie canadienne manifeste depuis quelque temps à ce domaine. Nos hommes d'affaires sentent de plus en plus qu'ils ne peuvent plus se permettre d'être indifférents aux problèmes financiers de nos universités et ils ont pris des initiatives qui, si on y donne pleinement suite, seront suivies des plus heureux résultats. Ces initiatives sont fort rassurantes pour tous ceux d'entre nous,—je suis sûr qu'ils forment une majorité écrasante,—qui souhaitent, non seulement la survivance, mais l'expansion de nos institutions privées d'enseignement supérieur et qui croient que la diversification des sources de revenu offre à nos universités la meilleure méthode pour réaliser et maintenir le niveau le plus élevé de liberté intellectuelle et d'indépendance intellectuelle.

Alors qu'on est généralement d'accord pour reconnaître que les gouvernements provinciaux et l'industrie privée devraient augmenter leur aide aux universités, il est des Canadiens qui estiment que le gouvernement canadien ne devrait pas intervenir dans ce domaine. Je ne puis partager cette opinion. Je crois que le gouvernement canadien a le droit, d'après la constitution, d'offrir une aide aux universités et qu'il entre dans ses fonctions et obligations de le faire. En somme, le peuple canadien est celui qui, numériquement parlant, se sert davantage de la formation donnée à nos jeunes dans les universités canadiennes. Si les universités canadiennes ne leur donnaient pas cette formation, nous pourrions nous trouver dans la même situation que dans le cas de l'instruction à donner aux officiers et dirigeants de notre armée et être contraints d'établir, de maintenir et de faire fonctionner des écoles spéciales pour assurer cette formation. Je crois que cela serait très regrettable. A mon avis, cela serait très regrettable, si les membres de la fonction publique n'étaient pas, pour ce qui est de l'administration courante des affaires de leurs compatriotes, formés de la même façon et n'étaient pas considérés comme faisant partie de la population générale dont ils sont chargés de s'occuper des affaires.

J'ai vu des pays où il semble qu'un groupe constitue les gouvernants, depuis le premier ministre jusqu'au dernier degré des fonctionnaires, tandis que les administrés constituent un autre groupe. Nous n'avons pas été habitués à cela ici. Tel n'est pas notre mode de vie. Dans notre institution démocratique, la population elle-même, soit directement, soit par l'entremise de ses représentants, choisit dans ses rangs ceux à qui sera confié l'administration de cette partie de leurs affaires qui doit être administrée en vue du bien commun. A mon sens, cet état de choses donne de meilleurs résultats que si nous préparions un certain nombre de jeunes citoyens canadiens à occuper des postes isolés et désintéressés dans les hautes sphères des services administratifs.

C'est en se fondant sur le même principe général de son droit constitutionnel à affecter des fonds du Fonds du revenu consolidé en vue de satisfaire à des besoins nationaux que le gouvernement fédéral, agissant par l'intermédiaire du Conseil national de recherches, a dépensé environ 25 millions depuis 1917 à des fins de recherches post-universitaires dans le domaine des sciences nationales. Ces montants ont été attribués à des particuliers et à des universités. Un grand nombre d'autres programmes fédéraux ont la même base constitutionnelle: allocations familiales, programme national de santé, contributions financières aux pensions pour cécité et invalidité; assistance à la formation technique et professionnelle; aide au chômeur; versements de péréquation aux provinces; participation financière en vertu de la loi sur les forêts du Canada et de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux et autres contributions visant la même catégorie de services qui relèvent au premier chef des provinces mais qui sont d'intérêt national et qui ont bénéficié de sommes votées par le Parlement. Tous ces programmes ont des points en commun. Ils sont financés sur le Fonds du revenu consolidé. Ils n'impliquent aucun élément de coercition et s'appliquent à des catégories de responsabilité liées à des questions qui sont de la compétence législative des provinces, mais il ne s'agit pas de mesures législatives réglementant l'administration ou les modalités d'exécution de ces fonctions.

Depuis l'établissement de la confédération, les gouvernements provinciaux ont accepté la plupart de ces programmes et ont participé au

financement d'un certain nombre sans en contester la validité au point de vue constitutionnel. Ils ont eux-mêmes et de la même manière continué d'user de la prérogative royale pour consacrer des deniers publics à des domaines utiles à l'expansion nationale ou au bien-être de l'ensemble de la nation. Dans ma propre province, où l'on a exprimé des craintes sur notre droit de verser de telles subventions, le gouvernement provincial, autorisé par l'assemblée législative elle-même, a versé des subventions analogues à des institutions d'enseignement situées en dehors des limites de la province. Je pense que la première a été versée à l'Université d'Ottawa il y a un grand nombre d'années et qu'on a continué de verser de telles subventions. Elles ont aidé à affermir le sentiment de solidarité des gens d'une région avec ceux d'une autre. Nous estimons, et je pense que le Parlement a approuvé cette disposition, qu'il était à propos de verser des subventions propres à faciliter l'excellent travail des universités. Personne, il va sans dire, n'est obligé d'accepter ces subventions. Toutefois, leur acceptation dans le passé n'a jamais eu pour effet de saper la compétence législative des assemblées législatives à l'égard de ce domaine d'activité et je ne pense pas qu'il en soit autrement à l'avenir.

L'aide financière fédérale aux universités fait naître la question de la ligne de conduite à suivre. Je pense que la Chambre s'est prononcée six fois déjà, à l'égard des subventions antérieures, sur une telle ligne de conduite. J'espère qu'une augmentation atteignant environ un dollar par tête pour tout le Canada sera considérée comme une contribution appropriée à leur travail.

Afin de tâcher de rendre plus manifeste qu'on n'a aucunement tenté de régenter les activités ou de légiférer à l'égard du fonctionnement des universités, nous faisons la recommandation suivante au lieu de faire des versements directs à chaque institution. Nous n'envisageons pas les diverses institutions prises une à une. Nous considérons, du point de vue national, l'effet des services que les universités rendent au Canada. Ce que nous recommandons maintenant, c'est qu'au lieu de faire adresser les chèques à chaque institution en particulier par le ministère des Finances, le montant total voté par le Parlement pour aider les universités soit remis à la Conférence nationale des universités canadiennes qui a été dernièrement constituée en société et qui, par la voix de ses représentants officiels, a bien voulu accepter la tâche de recevoir cette somme en bloc du Trésor fédéral et de la répartir entre les provinces au *prorata* de la population de chacune des provinces et, dans les provinces, d'après le nombre d'étudiants inscrits à chaque institution qui y est reconnue comme université.

La Chambre aura remarqué que le poste du budget prévoit que le montant qui avait été voté précédemment dans le budget général des dépenses au titre du crédit nº 132 de la Loi des subsides nº 6 de 1956 s'appliquera de la même façon. Dans le passé, quoique ces crédits fussent votés en hiver, ils n'étaient pas payés aux universités avant la fin de janvier ou en février de l'année civile suivante. On a cru que, si le Parlement était d'avis qu'il convenait de porter l'aide aux universités au montant de $1 par habitant au Canada, étant donné les circonstances actuelles, il ne serait pas opportun d'attendre à février 1958 pour donner effet à cette décision. C'est pourquoi cette somme supplémentaire, qui portera le crédit à peu près à 16 millions de dollars, est inscrite en des termes qui obligeront le ministre des Finances, après qu'il aura conclu un contrat avec le corps constitué, la Conférence nationale des universités canadiennes, à payer le montant global presque entièrement en un versement, aussitôt que la mesure entrera en vigueur, de sorte que cet argent pourra être utilisé durant la présente année civile et qu'on n'aura pas à attendre l'année civile 1958.

On m'a demandé pourquoi nous avons adopté ce système qui consiste à remettre la subvention à la Conférence nationale des universités canadiennes au lieu de continuer à faire les versements à chaque institution en particulier. Voici: j'avais espéré, et j'espère encore, qu'éventuellement cela persuadera ceux qui ont besoin des services d'université d'un bout à l'autre du Canada qu'il n'y a aucune intention ni possibilité que ces subventions empiètent sur la compétence législative et exclusive des différentes provinces, qu'il s'agit de quelque chose que le gouvernement du Canada considère comme son devoir dans l'intérêt de la population canadienne qu'il représente, en compensation de la valeur directe qu'il obtient de ces services universitaires par la formation qu'ils donnent au personnel compétent à occuper des postes dans l'administration. A mesure que la population augmente, que l'économie devient plus productive et que les obligations se font plus lourdes, on a besoin d'esprits bien formés pour assurer la bonne application des lois que les représentants du peuple adoptent au Parlement.

Pour que personne ne s'imagine qu'on prélève des impôts de l'ensemble de la population du Canada à l'avantage d'une partie seulement de la population ou de certaines régions du pays, nous voulons

qu'il soit prescrit que ces sommes, si elles ne sont pas dépensées immédiatement, soient conservées en dépôt par le Conseil national des universités canadiennes jusqu'au moment où l'institution à laquelle elles étaient destinées jugera à propos de les demander ou jusqu'à ce que le Parlement juge bon d'en disposer autrement. Ce sont les conditions exposées dans le crédit à l'étude.

Les honorables députés se rappellent que, dans le cas des autres crédits, c'était le ministre des Finances qui devait établir par des règlements les divers détails quant à ce qu'on entend par le niveau universitaire et divers autres points analogues. Il sera pourvu à tous ces détails dans le contrat à conclure entre le gouvernement et la Conférence nationale des universités canadiennes. Dès que ce contrat aura été signé, il sera déposé ici; les honorables députés constateront que l'avant-projet qui est en discussion n'apporte aucun changement à la méthode de calcul prévue dans les crédits antérieurs qui comportaient de plus faibles montants, et visant à établir une répartition appropriée entre les provinces et entre les institutions au sein des provinces.

Je compte que toute appréhension qu'on pourrait entretenir quant à la possibilité que le Parlement du Canada veuille empiéter sur la compétence des assemblées législatives provinciales à l'égard de l'enseignement, sera dissipée et qu'on reconnaîtra qu'il s'agit ici d'une mesure qui sert les intérêts de l'ensemble de la nation et qui est en quelque sorte indispensable au plein épanouissement de l'ensemble du pays. J'espère également que cela n'amoindrira en rien le sentiment de responsabilité des gouvernements provinciaux ou des autres employeurs de spécialistes, qu'il s'agisse d'établissements industriels ou commerciaux ou d'autres organismes analogues, qui commencent à se rendre compte, —j'ai confiance qu'ils continueront dans cette voie,—qu'ils doivent faire leur part afin que nous puissions continuer, comme par le passé, à compter sur les services des universités, —services dont nous aurons tout lieu d'être satisfaits et d'être fiers,—et que les universités continueront de nous assurer les services nécessaires au plein épanouissement d'une nation riche d'énormes ressources naturelles, que la Providence a très généreusement dotée pour ce qui est de l'étendue et de la richesse de ses terres et qui, je le crois, deviendra la demeure terrestre d'un nombre de plus en plus grand d'hommes raisonnables et cultivés, de membres de la famille humaine qui ne se contenteront pas de s'assurer à eux-mêmes de bonnes conditions d'existence dans leur propre patrie mais qui continueront de contribuer à la prospérité et au perfectionnement de l'humanité dans la partie la plus vaste possible du globe terrestre où leur influence pourra s'exercer.

M. Macdonnell: Monsieur le président, le premier ministre s'est donné beaucoup de mal pour nous expliquer très clairement et très complètement les motifs du versement de ces subventions aux universités et la modification de l'acheminement de l'argent, pour ainsi dire. Je crois que l'unanimité se fera en cette enceinte quant à l'opportunité d'aider les universités. Cette question a été traitée par le menu l'autre jour. Je ne consacrerai donc qu'un instant ou deux à exprimer mon sentiment sur ce que le premier ministre nous a dit du métier de professeur. Je crois que nous partageons tous son avis à ce sujet.

On peut dire sans doute que la façon dont on traite les professeurs dans un pays est une manifestation du degré de civilisation qu'il a atteint. Je me demande parfois si, dans notre propre pays, nous avons pour nos professeurs tous les égards qu'il faudrait, particulièrement aux époques de grande prospérité. C'était vrai dans les folles années 20, quoique dans les années 30 on ait constaté à cet égard un certain alignement plus satisfaisant des rémunérations. Toutefois, aujourd'hui, nous avons reperdu du terrain.

En formulant quelques petits commentaires sur le métier de professeur, je n'entends nullement m'inscrire en faux contre ce que le premier ministre a dit des besoins, pas le moins du monde. Il existe sans doute quelques nobles âmes pour qui l'enseignement est la seule vie concevable et qui s'y consacreraient même si cette carrière ne leur fournissait guère que de quoi s'empêcher de mourir de faim. Je me souviens d'un de mes professeurs qui, un jour, est venu me demander de l'aider à préparer sa déclaration d'impôt sur le revenu. Cela se passait il y a bien longtemps. Il gagnait à l'époque le traitement mirifique de $6,000 par année qu'il tenait pour excellent. Je lui ai dit que je ne partageais pas son avis en lui faisant observer qu'il devrait toucher la même rémunération qu'un homme d'affaires prospère. "Certes," m'a-t-il répondu, "mais voyez un peu le genre de travail que je fais. En vérité, si j'en avais les moyens, je serais prêt à payer le privilège de l'exercer." Rares, monsieur le président, sont les gens de cette espèce. Il en existe quelques-uns sans doute, à divers degrés, nobles âmes qui continueraient de se consacrer à l'enseignement même au prix de certains sacrifices. Il ne faut pas oublier que cette vie n'est pas sans présenter ses bons côtés. Elle offre des loisirs dont la plupart d'entre nous sont privés. Si je le signale, ce n'est pas parce que je ne partage pas les avis qu'on a exprimés quant

aux besoins qui se font sentir ici, mais simplement pour rappeler ces aspects de la carrière professorale.

Venons-en maintenant aux subventions elles-mêmes. Le premier ministre a expliqué en détail les raisons qui ont fait adopter ce nouveau système de répartition. Il s'intéresse, —et c'est tout naturel,—à l'aspect constitutionnel de la question, qui soulève de grandes préoccupations dans certains milieux. Il s'est donné beaucoup de mal pour nous expliquer son point de vue là-dessus. Puis nous en venons à la Conférence nationale des universités canadiennes. Je suppose qu'on décrirait bien le rôle de la conférence en disant qu'elle servira d'instrument pour transmettre l'argent du Gouvernement aux universités. Ma foi, le rôle d'intermédiaire n'est pas très élevé, mais il est très utile et je ne vois donc pas quelle importance aurait le fait d'employer la Conférence nationale des universités canadiennes plutôt que les rouages actuels. Je regrette un peu qu'on ait recours à la Conférence nationale parce que cette fonction ne me semble pas lui revenir naturellement. Je ne crois pas qu'elle soit déjà érigée en corporation, même si elle le sera.

Le très hon. M. St-Laurent: Les lettres patentes, prévues dans la partie 2, je crois, de la loi sur les compagnies, ont été émises le 18 janvier.

M. Macdonnell: Merci. A mon avis, le premier ministre a élucidé le point qu'il fallait. Il me semble évident, d'après ce qu'il a dit, que la Conférence nationale ne pourra aucunement répartir à son gré les fonds dont elle dispose. Il serait d'ailleurs non seulement regrettable, mais fort peu souhaitable s'il y avait quelque élément d'arbitraire, ce qui me fait exprimer l'espoir que le premier ministre nous donnera une idée de l'accord qu'on envisage de conclure et qui comportera, je suppose, des instructions précises à la Conférence nationale sur la façon de répartir les fonds qu'elle détiendra.

Ainsi que je l'ai déjà dit, je regrette un peu qu'on ait dû recourir à cette méthode. Tout d'abord, il me semble qu'on introduit ici un rouage dont on aurait fort bien pu se passer. Néanmoins, je ne crois pas que ce soit une question qu'on doive prendre trop au sérieux. D'après ce que j'ai cru comprendre, lorsque le premier ministre a dit dans son discours qu'aucune discrétion ne sera laissée à la Conférence et qu'elle transmettra tout simplement ces fonds, il me semble que nous en arrivons maintenant à nous demander si nous sommes disposés à porter les subventions aux universités de 50c. par habitant à $1; autrement dit, à les doubler. A mes yeux, ces subventions sont versées aux universités sans condition aucune. Je puis parler au nom d'une université qui les a reçues avec beaucoup de gratitude.

Je ne crois pas devoir en dire plus long. D'autres subventions aux universités, affectées aux immobilisations, feront l'objet d'un débat. Je n'ai pas besoin d'en parler maintenant. Je le répète, monsieur le président, je ne relève pas les observations du premier ministre en vue de traiter des détails d'ordre constitutionnel qui se rattachent à la situation, car c'est une question qui l'intéresse, lui et le Gouvernement. Je comprends jusqu'à quel point elle les intéresse et je crois que je me contenterai de ce que j'ai dit.

M. Knowles: Monsieur le président, nous accueillons avec plaisir le crédit supplémentaire à l'étude. Nous nous réjouissons de ce que le Gouvernement a décidé de doubler les subventions aux universités canadiennes. C'est aussi avec la plus grande cordialité que nous avons écouté le discours fait aujourd'hui par le premier ministre.

Des voix: Très bien.

M. Knowles: Je constate qu'il a été bien accueilli dans tous les milieux de la Chambre. C'est un discours qui eût été fort à propos hier.

Des voix: Très bien!

M. Knowles: De fait, j'ai remarqué qu'une partie du discours prononcé aujourd'hui par le premier ministre provenait d'un manuscrit; il est malheureux qu'il n'en ait pas montré une copie au ministre de la Justice avant que celui-ci fît son discours hier soir.

M. Nowlan: Le ministre de la Justice semble fort affairé maintenant.

M. Knowles: Les Canadiens seront quelque peu embrouillés par les nouvelles qui émanent d'Ottawa ces jours-ci au sujet de la question de l'instruction. Une journée, les nouvelles annoncent que le Gouvernement est entièrement en faveur de l'aide à l'instruction en notre pays. Un autre jour, on apprend que le gouvernement s'y oppose, que le ministre de la Justice s'est prononcé sur la question et a dit que c'est contraire à la constitution. Un autre jour encore, le premier ministre déclare que l'éducation est une affaire qui sert les intérêts de toute la nation, et qu'il est presque indispensable à ces mêmes intérêts que quelque chose soit fait pour l'appuyer financièrement. Je sais que le gouvernement trace une ligne de démarcation entre l'enseignement universitaire et l'enseignement général aux autres échelons, et le ministre de la Justice se trouve légèrement d'un côté de la ligne tandis que le premier ministre se

trouve légèrement de l'autre côté. Il est incontestable que toute personne raisonnable au Canada, qui s'intéresse au bien-être de notre pays, conviendrait que ce que le premier ministre a dit aujourd'hui à propos de l'importance de l'éducation et à propos de la préoccupation que la nation dans son ensemble doit avoir à son égard, est valable à tous les échelons de l'enseignement, tout autant que pour l'échelon universitaire. Je répète que nous approuvons de grand cœur l'excellent discours prononcé aujourd'hui par le premier ministre. Il est seulement à regretter que le ministre de la Justice n'ait pas su que ce discours allait être prononcé avant de se lancer dans les remarques qu'il a consignées au compte rendu hier soir.

A propos de cette tentative faite pour tirer une ligne entre l'enseignement universitaire et l'enseignement en général, permettez-moi de rappeler au ministre de la Justice quelque chose qu'il doit bien connaître puisqu'il est de la province que j'ai l'honneur de représenter. Il sait qu'au Manitoba la 12e année de l'école secondaire correspond à la première année de nos universités. En réalité, bien des matières enseignées en première année d'université, comme les arts et les sciences, sont presque les mêmes que certaines qu'on enseigne en classe de 12e. Les garçons et les filles de 17 ans environ qui fréquentent la classe de 12e de l'école secondaire au Manitoba se trouvent dans un système scolaire qui, de l'avis du ministre de la Justice, ne peut bénéficier d'aucune aide du trésor fédéral parce que la constitution s'y oppose. D'autre part, de l'avis du premier ministre il est conforme à l'intérêt national que le trésor fédéral aide financièrement aux universités et c'est ainsi que des jeunes hommes et des jeunes femmes du même âge que ceux dont j'ai parlé fréquentent l'université du Manitoba ou ses collèges affiliés où ils suivent exactement le même cours que ceux qui fréquentent l'école secondaire. Je suis d'accord avec le premier ministre mais je me dissocie complètement de l'attitude prise hier par le ministre de la Justice.

J'espère que l'intérêt croissant que suscite cette importante question et qu'a fait ressortir aujourd'hui l'excellent discours du premier ministre signifie que ce que nous savons être juste se réalisera bientôt, qu'un jour viendra où le trésor fédéral versera des subventions importantes à ce domaine important et d'intérêt national, le domaine de l'instruction publique.

Le premier ministre l'a très bien dit aujourd'hui quand il a parlé de l'importance de l'instruction pour la collectivité, le gouvernement, le service public et les Canadiens en général. Si l'instruction a une telle importance pour la nation et exige du gouvernement fédéral qu'il trouve les moyens d'aider financièrement les universités, je prétends qu'il en va de même de l'instruction en général. Tout ce que j'ai à reprocher au premier ministre, c'est de n'avoir pas fait la même déclaration hier lors de l'examen de la motion présentée par mon collègue, l'honorable député de Saskatoon.

Le premier ministre a eu à faire face à la difficulté qui consistait à trouver le moyen d'accorder ces subventions aux universités sans les verser aux gouvernements provinciaux ni même directement aux universités. Il a trouvé cette très intéressante formule, contre laquelle je n'ai rien, qui est de verser l'argent à la conférence des universités canadiennes qui, à son tour, le répartira entre les universités.

L'échange de vues qui vient d'avoir lieu entre le premier ministre et l'honorable député de Greenwood m'a intéressé. L'honorable député de Greenwood croyait que la conférence des universités canadiennes n'était pas constituée en corporation, mais le premier ministre n'a pas tardé à lui rétorquer que des lettres patentes venaient d'être émises qui mettaient cet organisme en mesure de recevoir et de distribuer cet argent.

Si le Gouvernement veut être logique en cela et reconnaître l'importance que l'instruction en général revêt dans la vie de notre pays, il pourrait peut-être proposer que des lettres patentes soient remises à l'Association canadienne des commissaires d'écoles, afin que des fonds fédéraux puissent être mis à la disposition de l'enseignement, à tous les échelons.

Nous nous réjouissons de la façon dont s'instruisent les vis-à-vis. Nous nous réjouissons de ce qu'on reconnaît de plus en plus, comme en témoigne le discours du premier ministre, l'importance de cette question et nous espérons qu'il ne s'écoulera pas trop de temps avant que nous assistions à une véritable extension de ce principe selon les préceptes énoncés aujourd'hui par le premier ministre.

Quelques mots au sujet de ma province en particulier. Jusqu'ici, c'est au nom de tout notre groupe que j'ai salué les paroles que le premier ministre a prononcées aujourd'hui, mais je dois dire que ma province, le Manitoba, a un besoin particulier d'une aide financière accrue à l'échelon universitaire. Tout le Manitoba se réjouira de ce que les sommes mises à la disposition de nos institutions à l'échelon universitaire seront doublées dans notre province. Ainsi que le savent les députés qui sont de ma province, notre université perdait il y a quelques mois

[M. Knowles.]

tout le personnel enseignant de la faculté de pédagogie. Ces professeurs sont allés à une université en mesure de leur verser de meilleurs salaires.

L'hon. M. Sinclair: Ils étaient attirés là. Il ne s'agissait nullement de la question de salaire, mais de meilleures conditions de travail et d'une plus belle province.

M. Knowles: Le ministre des Pêcheries ne rate jamais l'occasion de vanter le climat et certains autres avantages de la Colombie-Britannique; mais d'autres députés sont d'avis que rien ne vaut l'air vivifiant des provinces des Prairies. Je le répète, il y a un an, nous avons perdu le personnel enseignant de toute une faculté, parce que l'Université du Manitoba ne pouvait verser les salaires que ces professeurs allaient obtenir ailleurs. Ces dernières semaines, l'Université du Manitoba s'est beaucoup inquiétée à propos d'une autre faculté, celle du Génie. On craint fort que, pour exactement la même raison, des professeurs de cette faculté ne s'en aillent, parce que le barème des salaires est insuffisant à l'Université du Manitoba.

Des représentants des étudiants ont fortement insisté auprès de l'université et des autorités provinciales du Manitoba. Les députés qui songent au temps de leur collège et de leur université seront curieux de savoir pourquoi cette délégation d'étudiants s'est adressée aux autorités de l'université. Je me rappelle certaines choses cocasses que nous avons soumises aux autorités universitaires de mon temps, mais je ne me rappelle pas que nous ayons jamais demandé que les professeurs soient mieux payés. La situation à l'égard des traitements universitaires et la gravité de la situation que crée dans certaines universités la perte possible de professeurs sont telles que les étudiants s'associent actuellement. Ils s'efforcent de persuader les autorités de relever les traitements dans le cas des professeurs de la faculté de Génie civil et des autres facultés de l'université du Manitoba.

Je pourrais continuer ainsi à parler des autres problèmes qui se posent à cette université. On a eu à déplorer un sinistre d'importance secondaire au début de l'hiver, lorsqu'un incendie a détruit un laboratoire de chimie. Ce n'était qu'une vieille baraque où on faisait des expériences chimiques, mais la destruction de cet immeuble souligne le besoin, non seulement de traitements suffisants pour les professeurs mais encore d'édifices et d'installations d'autres sortes.

Je disais donc qu'au Manitoba, et c'est également vrai dans les autres provinces, le besoin est très grand. Il y a crise au niveau universitaire, tout comme il y a crise dans l'enseignement en général, comme l'a signalé hier l'honorable représentant de Saskatoon. Notre sentiment est que la situation exige une attention très sérieuse.

Nous ne voulons pas que le Gouvernement s'imagine, parce que nous sommes favorables à cette plus importante subvention, qu'en ce qui nous concerne on n'entendra plus parler de l'affaire. Nous croyons que tôt ou tard tous les gouvernements du pays devront s'attaquer véritablement au problème. Il leur faudra se réunir afin d'étudier tout le problème financier que pose l'enseignement. Au tout début, notre pays a décidé qu'en matière d'enseignement, nous serions une démocratie et que nous rendrions l'instruction accessible à chacun. Je ne pense pas que nous ayons commis une erreur. Toutefois, si nous voulons continuer d'ériger en principe que l'instruction devrait être à la portée de tous, il nous faudra faire face à ces frais croissants. Nous devrons y pourvoir de façon sensée, selon la nature de notre économie actuelle. Je suis heureux d'entendre le premier ministre déclarer que le gouvernement fédéral a la prérogative d'accorder des subventions partout où, à son avis, de tels versements favorisent l'intérêt national. A mon vif plaisir, il a souligné le droit des gouvernements provinciaux de faire des subventions partout où, à leur avis, ces versements favorisent les intérêts de la collectivité en général. Rien n'intéresse davantage la vie et l'avenir du Canada que de consacrer à un enseignement digne de notre pays une proportion raisonnable de notre produit national brut. A cette fin, j'espère qu'on fera d'autres progrès dans un avenir rapproché. Je le répète, nous faisons bon accueil à ce crédit et nous l'approuverons de tout cœur. Nous faisons bon accueil aussi au discours du premier ministre (M. St-Laurent). Nous regrettons qu'il ne l'ait pas fait hier. Nous espérons qu'il le fera la prochaine fois que la Chambre sera saisie, inévitablement, de la question générale de l'aide à l'éducation sans empiétement sur la compétence exclusive des provinces, pour employer ses propres termes.

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, je ne veux que consacrer un instant à ce crédit. Je comprends très bien l'opinion qu'on vient d'exprimer relativement au discours que le premier ministre a prononcé cet après-midi et que ce discours aurait été opportun s'il avait été prononcé hier à l'égard d'un autre projet de résolution, même si ce projet de résolution était proposé par un député. Toutefois je suis alarmé de ce que le Gouvernement avec son énorme majorité se soit opposé hier au projet de résolution...

M. Knowles: Il l'a étouffé.

M. Hansell: En effet mais, si la question avait été mise aux voix, le résultat aurait été le même parce que le ministre de la Justice a donné le ton dans un des discours de la fin de séance. Je m'en étonne, parce que la teneur des discours prononcés hier par des députés ministériels donnait à entendre qu'ils ne favorisaient pas la motion proposée par l'honorable député de Saskatoon.

Dans son discours, le premier ministre a parlé de certains règlements à établir auxquels la conférence des universités devra se conformer pour l'administration de cet argent. Je conviens que cette question doive être assujétie à certains règlements. Je ne sais pas ce que seront ces règlements. A mon avis, on aurait peut-être dû donner plus de détails sur cette question et je suis porté à croire que les petits collèges seront peut-être laissés de côté.

Je suis un partisan des petits collèges parce que, à mon avis, les petits collèges sont d'un précieux apport au programme général de l'éducation de notre nation. J'ai été lié à de petits collèges durant une partie de ma vie et je crois qu'ils ont un rôle très important à jouer dans notre vie nationale. Je suis parfois renversé par la façon dont nos grandes écoles et nos universités produisent des étudiants; les étudiants sortent de ces institutions comme des produits d'un moulin. Je me demande parfois s'ils ne quittent pas nos écoles de haut savoir comme s'ils venaient de quitter une chaîne de montage, avec le résultat qu'ils savent tous et croient tous les mêmes choses. Je me demande s'il y a chez eux quelques réelles idées personnelles.

Je crois que le petit collège apporte plus d'attention personnelle à l'étudiant et c'est pourquoi ils ont une valeur particulière. C'est une chose que de meubler l'esprit mais c'en est une autre que de former une personnalité. Il y a une différence entre bourrer le crâne de chiffres et de données et habituer l'esprit à penser par lui-même. Je crois fermement à la liberté personnelle et, à mon avis, la meilleure éducation que l'on puisse donner à notre jeunesse, la plus précieuse que l'on puisse assurer à la nation, c'est de préparer des esprits formés à penser par eux-mêmes. Quand c'est là l'objet de l'éducation, on ne produit pas d'esprits stéréotypés, on produit des esprits qui savent réfléchir librement, et ce sont les esprits libres qui ont fait l'histoire. C'est pourquoi, je fais un appel particulier en faveur des petits collèges.

Je suppose qu'il y a de nombreux petits collèges qui sont affiliés aux universités, mais il peut s'en trouver d'autres qui ne le sont pas. Rappelons-nous que la valeur de l'éducation ne tient pas seulement aux universités reconnues. Certains de nos jeunes, tout en voulant former leur esprit, désirent aussi travailler de leurs mains. Je ne sais pas si on prévoit quelque assistance pour quelques-uns de nos collèges techniques. Certains de nos jeunes veulent s'orienter vers l'agriculture. Je sais que certaines de nos universités enseignent des matières agricoles, mais j'aimerais savoir si certains de nos collèges d'agriculture peuvent obtenir de l'aide au titre de ces subventions. Il y a aussi les collèges religieux. Bien des jeunes désirent entrer dans un collège théologique et il existe certains collèges indépendants liés à une Église ou à une autre. Tous ces éléments constituent ce que j'appellerais un système convenable d'éducation pour l'ensemble du pays mais, malgré cela, nombre de ces petits collèges doivent solliciter de l'argent. Certains d'entre eux sont organisés sur une base bénévole, d'autres doivent faire appel aux caisses de leur congrégation ou à des donateurs qui s'intéressent à une organisation particulière. Je me demande si, à même cet argent qui sera mis en disponibilité, on aidera de tels collèges.

Ce n'est pas un petit montant; c'est $7,986,000 par année, plus les crédits qui ont déjà été votés.

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien d'autre à dire. Nous approuvons le crédit, mais je voulais simplement lancer cet appel en faveur des petits collèges.

M. MacEachen: Je veux dire quelques mots sur cette importante question, surtout pour exprimer tout le plaisir que je ressens à l'idée de l'aide supplémentaire que ce crédit représente pour les universités. Après avoir écouté les observations de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je pense que, dans ce domaine de l'aide à la formation universitaire, nous avons fait beaucoup de progrès en relativement peu de temps. Je crois, pour ma part, que le vaste appui public donné à cette aide aux universités résulte avant tout de la sympathie manifestée par le premier ministre en présentant le problème, non seulement à la Chambre, mais à toute la population du Canada.

Avant de venir à la Chambre en ma qualité de député, j'ai enseigné dans une université de la Nouvelle-Écosse et, depuis ce temps-là, j'ai été en rapports étroits avec l'administration et j'ai été mis au courant des effets très encourageants qu'a entraînés cette aide. D'autres bienfaits découleront de l'aide qui est maintenant doublée. Il y a plusieurs années, l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish, a ouvert un collège secondaire à

Sydney qui dispense maintenant la première année de formation universitaire, surtout aux fils des mineurs de charbon, des ouvriers métallurgistes et autres de la région qui ne pourraient peut-être pas quitter leur foyer pour aller dans un endroit éloigné. Il y a tout juste un an, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le principal du collège secondaire Xavier. Il m'a fait un exposé très vivant et impressionnant du travail qui s'accomplissait, non seulement dans le domaine académique, mais dans d'autres classes pour adultes. Il m'a dit que, sans l'aide accordée au moyen des subventions aux universités, il serait presque impossible pour ce petit collège régional d'accomplir ce très utile travail.

Je pense, en outre, que l'aide accordée en Nouvelle-Écosse et dans les provinces Maritimes en général, malgré des améliorations que certains d'entre nous voudraient voir apporter, a eu beaucoup d'importance pour les petits collèges dont le député de Macleod a fait mention. Il y a vingt ans, la crise de l'enseignement était plus aiguë qu'elle ne l'est actuellement dans les provinces Maritimes, en ce sens qu'une vive discussion a eu lieu sur l'opportunité de la centralisation universitaire. Ceux qui favorisent la centralisation n'ont pas été en mesure d'atteindre leur objectif et il en résulte qu'il existe aujourd'hui, dans certaines parties de la Nouvelle-Écosse, d'excellentes petites universités qui, non seulement offrent de bons cours universitaires, mais qui orientent le public de façon remarquable sur le plan culturel dans les diverses parties de la province. Je sais d'ailleurs que la Nouvelle-Écosse perdrait beaucoup s'il n'y avait Saint-François-Xavier, et la vallée d'Annapolis serait d'autant plus pauvre si l'université d'Acadia disparaissait.

Le régime de l'aide aux universités qui est maintenant en vogue permet de poursuivre une politique de décentralisation, parce qu'il ne tâche pas de réunir tous les milieux universitaires en une seule localité comme on le préconisait autrefois. Il est aussi fort intéressant d'observer que la tendance d'aujourd'hui, que reflètent les observations du député de Macleod, consiste à préférer la petite université régionale, et ce penchant s'est surtout développé aux États-Unis. D'après moi, la méthode qui consiste à faire ces versements, telle qu'elle a été adoptée par la Chambre, est utile à la petite faculté, ou université, de lettres. Certaines craintes exprimées par le député de Macleod n'entrent d'ailleurs pas en ligne de compte, parce que toutes les universités financées par les Églises reçoivent des subventions lorsqu'elles répondent aux conditions requises. Il n'y a aucune intention de faire un choix entre les institutions confessionnelles et les institutions laïques.

Je me suis particulièrement réjoui de voir le premier ministre mettre l'accent sur les barèmes de traitements en vigueur dans les universités canadiennes. On insiste parfois trop sur le programme de construction et l'établissement de grandes installations matérielles. Cependant, quels que soient les bâtiments que l'on construise sur ses terrains, l'université reste composée de professeurs, de livres et, à notre époque de technique, de laboratoires, et aucune expansion des installations matérielles ne remplacera la qualité des professeurs qui sont le mode de transmission humain de l'instruction.

Je sais que les jeunes du Canada ont eu beaucoup de difficulté à poursuivre leurs carrières académiques dans les universités, à cause des traitements inférieurs des universités et des attraits plus grandes offerts par l'industrie et les autres domaines d'activité au Canada. Aucun aspect particulier de ce crédit ne me réjouit plus que celui qui permet aux universités canadiennes de consacrer plus d'argent à l'élément essentiel de l'université, savoir son corps professoral.

Il est vrai que l'aide prévue ici ne constitue pas la réponse définitive au problème du financement des universités. On s'attendra que les universités continuent de cultiver leurs propres sources de dons privés. C'est d'autant mieux qu'il importe que les organismes bénévoles et les particuliers, par leurs liens personnels avec les universités, continuent de s'intéresser à la cause de l'éducation supérieure.

Je n'entends pas aborder l'aspect constitutionnel du problème, mais, quoi qu'on puisse dire à cet égard c'est toujours une lapalissade que de dire que les universités sont des institutions nationales. Considérons, par exemple, le nombre total de diplômés de n'importe laquelle des universités néo-écossaises. On constatera que 35 p. 100 environ travaillent dans d'autres provinces du Canada. Même si on ne tient compte que des diplômés des grandes universités de l'Ontario et du Québec, on ne manque pas non plus de constater que bon nombre d'entre eux ne restent pas dans leur propre province, mais en sortent pour offrir leurs services ailleurs dans notre pays. C'est dire qu'il y a de grands échanges de diplômés entre les universités provinciales d'une extrémité à l'autre de notre pays. Leurs services sont offerts partout. Cela montre bien clairement à quel point nos universités sont des institutions nationales et combien, à ce titre, elles méritent l'appui de la nation.

J'accueille certainement avec plaisir cette mesure et je ne doute pas que même si cette session n'avait pas d'autre titre à la célébrité, elle n'en resterait pas moins dans le souvenir

des collectivités universitaires de notre pays à cause des grands progrès réalisés actuellement par le Parlement et par le Gouvernement dans la voie de la réalisation pratique du grand désir que nous avons tous d'appuyer les universités et les étudiants de notre pays.

M. Nowlan: Monsieur le président, je me suis fait la même réflexion que l'honorable député d'Inverness-Richmond, à savoir que, quoi qu'il puisse arriver d'ici la fin de la session, quoi qu'on puisse dire dorénavant et même si, plus tard, nos délibérations se poursuivent dans une atmosphère plus tumultueuse que celle qui a régné jusqu'ici, on peut affirmer que jamais nous nous sommes autant préoccupés de l'instruction publique que depuis l'ouverture de la présente session le 8 janvier. La mesure relative au Conseil des Arts, la résolution de l'honorable député de Saskatoon, le discours profond et documenté par lequel le premier ministre a ouvert le débat cet après-midi, font assurément de la session actuelle une session unique en son genre. Je suis sûr qu'il y a des députés, —je suis de ceux-là bien que je siège ici depuis peu de temps,—qui se souviennent que, lorsque nous avons abordé l'examen de cette question en 1951, des membres de la Chambre qui occupent ici des postes importants nous ont dit qu'il ne fallait pas insister, qu'il ne fallait demander rien de plus, qu'il s'agissait là d'une affaire délicate. On nous engageait donc à ne rien dire sous prétexte que le gouvernement se trouvait sur un terrain dangereux. Autrement, donnait-on à entendre, il faudrait très probablement renoncer à cette initiative.

En écoutant le discours sincère, profond et bien documenté que le premier ministre a prononcé cet après-midi, on peut se rendre compte des progrès réalisés par la Chambre et le gouvernement depuis qu'un crédit analogue nous a été présenté pour la première fois en 1951, je crois, d'après ce qu'a dit le premier ministre. Nous pouvons tous approuver sans hésiter son discours entier.

Je ne veux pas me lancer pour l'instant dans une discussion prolongée de l'affaire. J'ai déjà dit antérieurement ce que j'en pensais. D'après ce qu'a dit le premier ministre, j'en déduis que nous allons continuer à appliquer exactement la même formule que jusqu'à présent, à la seule différence que le montant sera de $1 au lieu de 50c., et qu'il sera versé au Conseil ou à la Conférence au lieu de l'être aux universités par le ministère des Finances. Je suis persuadé que nous accueillons tous avec beaucoup de satisfaction l'augmentation de 100 p. 100 apportée à la contribution.

[M. MacEachen.]

Je n'ai pas besoin de mettre en relief les problèmes qui se posent de nos jours aux universités. L'honorable représentant d'Inverness-Richmond a laissé entendre que ces problèmes ne sont pas aussi graves qu'ils l'auraient déjà été.

C'est peut-être vrai mais j'en doute. La chose que je suis bien près de regretter dans le discours que le premier ministre a prononcé cet après-midi, c'est la lecture du barème des traitements qui est maintenant proposé et approuvé pour les professeurs d'université au Canada. Je peux me représenter les réactions de certains professeurs d'université. Je suis sûr que, si notre honorable ami, le député d'Inverness-Richmond, était encore professeur à l'université de St-François-Xavier et était au courant de ce barème de traitement, il se demanderait ce soir avec sa femme s'il devrait rester professeur ou chercher à s'établir sur des terres de l'Ouest où le barème des salaires est beaucoup plus élevé. Je suis sûr qu'il en serait de même dans d'autres endroits au Canada.

M. Macdonnell: Ce n'est là qu'un objectif.

M. Nowlan: Mon ami de l'université Queen's fait savoir aux membres de sa faculté qu'il ne s'agit là que d'un objectif. Une chose que j'avouerai certainement à cet égard, c'est que je regrette encore, comme je l'ai déjà dit, que ce crédit ne puisse pas être administré de telle sorte qu'il supprime les inégalités qui existent actuellement et continueront d'exister entre les universités à cause de la base mathématique de répartition de la subvention.

Nous nous réjouissons de la subvention. J'admets avec l'honorable député d'Inverness-Richmond qu'elle fera beaucoup, ou du moins quelque peu, pour aider à résoudre le problème des universités. Cependant, ces problèmes s'accentuent si rapidement, comme le premier ministre lui-même l'a donné à entendre, que je doute que la subvention soit pour beaucoup dans la solution de problèmes qui existent depuis même dix ou quinze ans.

Dans l'Est, dans nos propres provinces Maritimes, il y a la situation du petit collège dont mon ami a parlé. Je ne puis certainement pas laisser passer l'occasion de remettre le compliment et de dire que l'Est de la Nouvelle-Écosse, en fait, toute la Nouvelle-Écosse et les provinces Maritimes, seraient beaucoup plus pauvres si elles n'avaient pas eu l'exemple donné dans le passé et encore actuellement par l'université de St-François-Xavier dans l'Est de la province. Tout le monde dans l'Est, et même au Canada, je pense, connaît l'apport que cette université a fait dans le domaine de l'éducation et des sciences sociales au Canada.

Il est temps que je m'arrête, mais je veux encore redire que j'accueille avec satisfaction l'établissement de cette subvention, mais que du fait que nous avons beaucoup d'universités et une population relativement faible, alors qu'un grand nombre d'étudiants viennent de tout le Canada, la même inégalité persistera. Je songe par exemple à ma propre université. Je ne suis pas sûr du chiffre exact, mais je pense que c'est à peu près $94 que nous avons reçus l'an dernier, alors que d'autres établissements ont reçu plus de $200.

J'ai exprimé l'espoir, j'ai confiance même, que cela constitue une autre étape sur la route où nous commençons seulement à nous engager, et j'en suis fort aise. Oui, je suis heureux qu'on ait pris cette mesure. J'ai le ferme espoir que tôt ou tard on introduira dans ce dispositif un régime de péréquation qui assurerait, en tout cas, un minimum par étudiant, comme celui qu'on avait adopté pendant la guerre en faveur des anciens combattants, alors que la subvention s'élevait je crois à quelque $125 par étudiant. Une telle initiative améliorerait beaucoup la situation. Les dépenses que cela occasionnerait au Trésor ne seraient pas très élevées. Cela aiderait les petites universités qui ne reçoivent pas de subventions provinciales. Il n'y a pas d'universités provinciales en Nouvelle-Écosse. Toutes sont financées par des entreprises privées. Si on prenait une initiative de ce genre, cela aiderait beaucoup à redresser la situation. Voilà bien pourquoi nous sommes contents de cette subvention! Je le répète, oui, ceux qui plus tard liront l'histoire de notre temps diront que cette année a été celle où le gouvernement et le Parlement du Canada se sont engagés dans une voie nouvelle en ce qui concerne l'éducation.

M. Leboe: J'ai trois questions. Voici la première: Ce dollar par habitant correspond-il à un montant relatif établi en fonction des frais d'exploitation des universités au moment où on accordait la subvention de 50c.? Voici ma deuxième question: Existe-t-il une autre raison pour laquelle ces subventions ne sont pas accordées selon une formule "par habitant" aux provinces plutôt qu'à la Conférence nationale des universités canadiennes? Voici ma troisième question: Ces subventions provenant de la Conférence nationale des universités canadiennes seront-elles libres de toutes restrictions quant aux normes, programme ou engagement des professeurs?

J'aimerais formuler une autre proposition. Serait-il possible, d'une façon ou d'une autre, de verser une partie de cette subvention à un fonds de roulement de façon à permettre à certains étudiants manquant de moyens financiers d'entrer à l'université. Il me semble que tout étudiant un peu fier aimerait payer lui-même, s'il lui était possible de le faire après être sorti de l'université. J'entends par là qu'il aimerait sans doute rembourser cet argent de façon qu'un autre étudiant également dépourvu de moyens financiers puisse en profiter à son tour, après lui, de manière à profiter des études universitaires dont il a si grande envie.

M. Balcer: Monsieur le président, comme tous les honorables députés qui ont pris la parole à ce sujet, je suis moi aussi sérieusement préoccupé par la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement les universités canadiennes. Comme tous les autres honorables députés j'ai le plus grand respect pour ma propre *alma mater*, c'est-à-dire l'Université Laval. J'imagine sans peine toutes les difficultés qu'elle a à surmonter à l'heure actuelle eu égard à l'augmentation du coût de la vie, à celle du coût des matériaux et à divers autres éléments avec lesquels doivent actuellement compter les autorités de cette grande université. Je regrette toutefois que ma voix doive être la seule qui jusqu'ici s'élève contre ce crédit.

M. Knowles: Il est cinq heures.

M. le président suppléant: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais il est cinq heures. Peut-être le moment est-il précisément celui où je doive l'interrompre. Puisqu'il est cinq heures, la Chambre passera maintenant aux bills d'intérêt public et privé.

(A cinq heures, monsieur l'Orateur reprend le fauteuil.)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 152 DES STATUTS REVISÉS DE 1952—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles propose la deuxième lecture du bill n° 4 visant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

—Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que quelques minutes me suffiront à amener la proposition de la deuxième lecture de ce bill. La Chambre a été régulièrement saisie de ce bill depuis 1948. Il en a été discuté à la plupart des sessions, de sorte que nous avons déjà entendu plus d'une fois les arguments pour et contre. Je souhaite, bien entendu, que puisque tous les partis politiques de notre pays se sont dits publiquement favorables au principe à la base du bill, puisque trois des

partis représentés ici, ainsi que certains simples députés siégeant du côté du gouvernement ont voté en sa faveur plus d'une fois, il arrivera un beau jour que le bill sera adopté et que le principe en sera inscrit dans nos statuts fédéraux.

Le projet de loi a pour but d'incorporer dans la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail ce qu'on appelle le prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales. Ce prélèvement est destiné à autoriser tout syndicat accrédité aux termes de la loi de demander à l'employeur de retenir à même le salaire des employés ayant adhéré à la convention colective la cotisation syndicale. Cette disposition, de nature uniforme, comporte notamment la réserve que même après qu'un syndicat accrédité a formulé sa requête la retenue ne sera appliquée qu'aux syndiqués qui ont personnellement signé ladite requête, ces syndiqués conservant en outre la faculté de révoquer cette requête en tout temps s'ils le désirent. C'est ce qui explique pourquoi on appelle ce prélèvement "prélèvement révocable volontaire".

On me permettra de signaler, monsieur l'Orateur, que les codes du travail d'un certain nombre de nos provinces renferment des dispositions analogues à celle-ci. En outre, comme je l'ai déjà rappelé, le principe de la sécurité syndicale, dont ma proposition n'est qu'une manifestation minimum, a mérité l'appui des congrès politiques de tous les grands partis de notre pays. Le texte de ma proposition de loi est celui-là même qu'avait donné à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, le comité des relations industrielles, dès 1948. Je tiens à ce qu'il soit bien entendu que ces dispositions ne figuraient plus au bill lorsque celui-ci a été soumis à la Chambre par le gouvernement, mais qu'elles y avaient été inscrites par le comité, sur la motion de celui qui était alors député de Spadina et qui est actuellement membre de l'autre Chambre. Toutefois, malgré une décision majoritaire du comité des relations industrielles, qui s'était alors prononcé en faveur de cette disposition, elle a été supprimée à la majorité des voix de la Chambre lorsque le bill a été soumis à celle-ci en comité plénier. Depuis cette époque, un assez grand nombre de députés libéraux ont pris la parole à ce sujet et y ont accordé leur voix, ainsi que des membres des trois partis de notre côté de la Chambre. C'est ce qui me fait espérer qu'un jour le Parlement, dans son ensemble, reconnaîtra la nécessité d'inclure dans notre législation du travail cette reconnaissance de la situation du syndicalisme organisé dans notre économie.

[M. Knowles.]

Non seulement le principe dont j'ai déjà parlé s'est-il mérité des appuis de tous côtés, mais,—on me permettra de le signaler,—en 1953, la Chambre, tout en refusant d'appuyer en deuxième lecture le bill nº 2 présenté cette année-là, étant semblable au bill nº 4 dont nous sommes actuellement saisis, ne l'a pas moins renvoyé au comité des relations industrielles. J'ai sous les yeux le deuxième rapport de ce comité, présenté à la Chambre le mardi 28 avril 1953. Il n'est pas très long et on me permettra d'en donner lecture à la Chambre:

> Le comité permanent des relations industrielles présente le deuxième rapport dudit comité dont voici la teneur:
>
> Le comité ayant examiné la substance du Bill nº 2, loi modifiant la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Prélèvement révocable volontaire des cotisations), a convenu de faire rapport ainsi qu'il suit:
>
> Le comité appuie le principe dont s'inspire le bill nº 2; il recommande que le gouvernement, dans sa revue et sa révision projetée des dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, qui, sauf erreur, sont maintenant à l'étude, examine le principe à la base dudit projet de loi, ainsi que les observations qu'on a formulées à l'égard de la substance du projet de loi et qui ont paru dans les procès-verbaux et témoignages du comité.
>
> Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du comité est annexé aux présentes.
>
> Le tout respectueusement soumis.

Ce rapport est signé par le président du comité qui siégeait lors de cette session-là.

On me permettra aussi de rappeler que le 5 mai 1953 le président du comité proposait ici l'adoption par la Chambre du rapport de celui-ci. Il y a eu alors un court débat qui occupe environ une page du hansard à la fin duquel la motion était effectivement adoptée.

Si je rappelle qu'il y eut un court débat, c'est pour bien faire comprendre qu'il ne s'agissait pas là d'une simple formalité. La Chambre savait ce qu'elle faisait, je pense, en adoptant le rapport. C'est dire que dans son ensemble elle s'est prononcée en faveur du principe à la base du bill nº 2 présenté cette année-là. Elle en recommandait l'examen par le gouvernement à l'occasion de la revision des dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, à laquelle on procédait alors.

Nous avons appris plus tard, bien entendu, que le Gouvernement avait étudié la question. Il n'est pas douteux non plus qu'il étudie le contenu du bill, c'est-à-dire le principe à la base de celui-ci. Toutefois, il ne semble guère être allé plus loin. Il n'a pas donné davantage suite aux vœux assez clairement exprimés à son adresse par la Chambre des communes en 1953,—cela se

passait évidemment juste à la veille des élections,—en ce qui concerne un rapport fait à la Chambre par un comité.

Si je mentionne la question c'est simplement pour rappeler que le principe à la base du prélèvement de la cotisation syndicale a déjà fait l'objet de beaucoup de réflexion et d'études. C'est une mesure qui a recueilli des appuis un peu partout et dont nombreux sont ceux d'entre nous qui voudraient qu'elle soit inscrite à nos statuts en reconnaissance de la place importante si justement occupée par le mouvement syndical dans notre économie nationale.

Comme je le disais, monsieur l'Orateur, les arguments qui militent en faveur de ma proposition figurent aux pages des numéros du hansard parus depuis huit ou neuf ans. Il m'est donc inutile d'en parler aujourd'hui plus longuement. Il reste que j'ai encore une fois le plaisir de saisir la Chambre d'un bill prévoyant le prélèvement révocable volontaire des cotisations.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, je puis certifier à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre qu'il y a au moins huit ans que cette mesure législative a été proposée. Je me rappelle m'être trouvé dans une situation assez délicate à la deuxième session de 1949, alors que j'étais relativement novice à la Chambre des communes, et que l'honorable député a présenté cette mesure que j'ai appuyée de tout mon cœur, pour découvrir après coup qu'elle était considérée comme une motion de défiance envers le gouvernement.

M. Knowles: Oh non.

M. Byrne: Le gouvernement d'alors avait été élu en juin de cette même année, je crois, avec une majorité comme peut-être aucun gouvernement n'en avait jamais eu à la Chambre des communes. C'est pourquoi il m'a été impossible à cette époque de voter en faveur de la mesure. Ainsi que je le disais, cela m'a mis dans une situation extrêmement délicate, mais quand je me suis expliqué à des gens raisonnables, ils ont compris ma situation. Si je signale cet incident, c'est pour corroborer ce qu'a dit l'honorable député à propos du temps depuis lequel la Chambre étudie cette mesure.

Je pourrais dire qu'à notre époque elle n'aurait pas de conséquences très étendues car la plupart des succursales locales protégées par des accords syndicaux ont déjà le prélèvement à la source ou une sécurité syndicale encore plus grande. Si je me rappelle bien les chiffres mentionnés par le ministre du Travail en d'autres circonstances, environ 85 ou 90 p. 100 de ceux qui relèvent directement de la loi fédérale sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail disposent déjà d'un certain degré de sécurité syndicale, que ce soit le prélèvement à la source, l'atelier fermé ou l'atelier syndical, et c'est pourquoi cette mesure n'aurait pas de conséquences très étendues. C'est toutefois un principe que, pour ma part, j'approuve, et que je suis incontestablement disposé à appuyer.

C'est en 1946, je crois, que j'ai participé à une intervention ouvrière auprès du cabinet du gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, et nous avons énergiquement demandé que le prélèvement à la source figure dans la loi du travail de cette province. Si je ne m'abuse, c'est l'année suivante qu'on a présenté à l'assemblée législative provinciale une mesure prévoyant la retenue des cotisations syndicales.

De nombreuses compagnies se sont opposées énergiquement à cette mesure, et je n'ai jamais pu comprendre comment elles raisonnent quand on se rend compte que pour ainsi dire n'importe quel autre projet imaginable a été accepté. De nombreux groupes importants d'employés se sont adressés à leurs employeurs, quelquefois sans préavis, pour demander que la compagnie fasse des déductions à la source à des fins déterminées.

En réalité, les syndicats sont des personnes morales et jouent un rôle important dans notre économie. De plus en plus de gens finissent par comprendre que les syndicats représentent un élément essentiel de notre vie économique. De nombreuses grandes industries apprécient maintenant à leur juste valeur l'importance des syndicats permettant de conclure des accords de bonne foi qui simplifient le règlement des différends, et en vertu desquels les questions de sécurité et autres sont stipulées par écrit, et suivies à la lettre. Tout démontre que les syndicats travaillent dans l'intérêt de toutes les parties.

En dépit de cette reconnaissance croissante de la valeur des syndicats, certaines grosses entreprises persistent à maintenir qu'il ne fait pas partie de leurs responsabilités en matière de bien-être social de pratiquer la retenue des cotisations syndicales comme ils prélèvent des cotisations à d'autres égards. Ce prélèvement volontaire révocable représente un strict minimum de sécurité syndicale. Je me rappelle qu'une compagnie avec laquelle j'ai eu l'occasion de négocier en est presque venue à préférer la cessation du travail plutôt, justement, que d'accepter le prélèvement révocable volontaire qu'on lui demandait. Après avoir accepté le principe du prélèvement révocable volontaire, la compagnie a soumis la question à une commission d'arbitrage dont les décisions liaient les deux parties. Je crois que

le président de cette commission d'arbitrage était le juge en chef Sloan, et que la décision prise par cette commission est désormais connue sous le nom de formule Sloan.

En vertu de cette formule, quiconque fait partie du groupe négociateur doit verser des cotisations à la succursale syndicale qui le représente, qu'il soit ou non membre de l'organisation, et la compagnie est tenue de prélever des cotisations syndicales sur le salaire de chacun des employés ainsi désignés. Il existe une légère différence entre la formule Sloan et la formule Rand. Dans la formule Sloan, l'arbitre a donné le droit aux employés qui ne faisaient pas partie du syndicat mais qui payaient des cotisations syndicales de voter sur les questions importantes touchant le syndicat, comme l'élection de l'exécutif. Cela représentait une dérogation partielle à la procédure générale, mais le syndicat l'a acceptée en considérant qu'il était juste que les employés qui n'étaient pas membres inscrits de la succursale locale mais qui versaient les cotisations aient leur mot à dire dans la détermination de la ligne de conduite du syndicat. Cela représente une forme de sécurité syndicale certainement plus avancée que le prélèvement révocable volontaire, et il y a divers autres genres de sécurité syndicale en demande sur lesquels beaucoup de représentants syndicaux eux-mêmes ne sont pas d'accord, comme l'atelier fermé et d'autres.

Le gouvernement a soutenu que la question du prélèvement révocable volontaire devrait demeurer un sujet laissé à la négociation.

N'oublions pas que c'est au syndicat qu'il incombe de régler les questions de salaires, d'évaluer les emplois et de déterminer la rémunération qui doit être attachée à chacun d'eux. Beaucoup de syndicats ont négocié avec les employeurs des contrats sur ce qu'on appelle l'évaluation des emplois. Sous ce régime, la rémunération est attachée à l'emploi même; l'homme, la femme ou même l'enfant,—cela n'arrive pas souvent,—qui occupe cet emploi a droit à la rémunération fixée. La question des salaires à verser aux particuliers est du ressort des syndicats et des employeurs.

Récemment, c'est-à-dire l'an dernier, nous avons adopté une loi assurant un salaire égal aux femmes pour un travail égal. On pourrait dire également qu'il s'agit là d'une question qui doit être discutée par le syndicat et l'employeur, comme c'est le cas pour l'évaluation des emplois. Si la mesure concernant le versement d'un salaire égal aux femmes pour un travail égal était opportune et si elle a supprimé les distinctions injustes, je n'en signale pas moins que la plupart de ces problèmes ont été réglés dans une large mesure par la voie des négociations. Dans les cas où les employeurs semblent encore établir des distinctions injustes en ce sens qu'ils refusent de déduire les cotisations syndicales, il serait approprié d'y pourvoir par une mesure législative.

Je n'ai plus grand chose à dire. J'ai appuyé cette mesure par le passé et cela m'a parfois causé des embarras, mais je n'ai jamais changé d'attitude. J'espère que le ministre du Travail (M. Gregg) ne verra pas d'inconvénient à l'acceptation de ce principe des cotisations volontaires et révocables, sinon à la présente session du moins très prochainement.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Je n'entends pas discuter longuement la mesure à l'étude, car j'ai déjà exprimé mes vues assez à fond en diverses occasions. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a fait inscrire cette résolution au *Feuilleton* à plusieurs reprises déjà et il mérite qu'on le félicite de sa persévérance.

Une des raisons pour lesquelles nous avons toujours appuyé cette mesure c'est que le gouvernement d'Alberta reconnaît depuis assez longtemps le principe dont elle s'inspire. Une loi analogue s'applique à diverses industries et même à des professions, dans notre province. Une autre raison pour le gouvernement d'accepter ce projet de loi et d'en faire une partie de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, c'est qu'elle représente une forme de sécurité syndicale. L'argent appartient au particulier; du simple point de vue des droits de l'homme, il me semble que le particulier devrait être autorisé à disposer comme il l'entend de son propre revenu, étant donné surtout que la déduction des cotisations est facultative. L'intéressé peut annuler son contrat en tout temps. Nous n'avons donc rien à redire puisqu'il s'agit d'une déduction volontaire et révocable.

Je ne crois pas nécessaire d'en dire plus long puisque le même projet de loi nous a été soumis à maintes reprises déjà. Je ne vois pas la nécessité d'occuper le temps de la Chambre à répéter les arguments invoqués au cours des années passées. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a exprimé les mêmes sentiments. Il a dit qu'il avait déjà exposé la question tellement à fond et tellement souvent qu'il ne lui était pas nécessaire de s'y arrêter longuement cette fois-ci. Je termine en exprimant l'espoir que le ministre prendra cette mesure en considération.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je ne me propose pas de parler longuement car mes opinions sont bien connues. Je tiens à dire au ministre, avant qu'il donne la réplique, que je ne m'explique pas comment le

gouvernement fédéral peut s'opposer à cette mesure. Il existe une législation analogue dans chacune des provinces du Canada; or il n'y a eu de révolution nulle part et aucune province n'en a subi de détriment. La loi existe en Nouvelle-Écosse depuis le début du siècle.

Songeons jusqu'à quel point la question du prélèvement des cotisations syndicales doit intéresser le gouvernement fédéral. Dans ces circonstances, je ne vois pas comment il peut s'opposer à cette mesure. Je rappelle au ministre que, tout récemment, le Congrès du travail du Canada a demandé, dans un mémoire, qu'on accorde aux fonctionnaires le droit aux négociations collectives. D'après les journaux, le premier ministre (M. St-Laurent) aurait dit que cette question est à l'étude. Les associations de fonctionnaires profitent déjà des avantages réclamés dans ce projet de loi. Leurs cotisations sont prélevées. De fait, ces associations sont les syndicats des fonctionnaires.

Je mets le ministre en garde contre ce qui pourrait arriver s'il s'opposait au projet de loi et s'il accordait ensuite aux associations de fonctionnaires le droit aux négociations collectives. Il leur enlèverait ainsi leur droit actuel à l'égard du prélèvement des cotisations. Le gouvernement fédéral prélève diverses cotisations. Il prélève déjà l'impôt sur le revenu et je me demande comment il pourrait percevoir autrement cet impôt. Il prélève aussi les cotisations pour la Croix-Bleue et pour diverses œuvres de charité de même que pour l'achat d'obligations d'épargnes du Canada.

Pour ce qui est du reste du Canada, à l'exception de notre extrémité du pays, le gouvernement fédéral a réellement ouvert la voie aux provinces qui ont adopté des mesures de ce genre depuis 1940. Le comité des relations industrielles a recommandé, presque à l'unanimité, qu'on adopte ce mode de prélèvement des cotisations; j'engage donc le ministre à appuyer le projet de loi.

Le bill ne s'appliquerait qu'aux travailleurs relevant de la compétence fédérale. Je le répète, il existe des mesures de ce genre dans toutes les provinces et certaines lois provinciales vont plus loin que le bill. Les dispositions du projet de loi ne s'appliqueraient qu'aux sociétés de la Couronne et aux établissements qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. Il y a longtemps qu'on aurait dû adopter une mesure en ce sens. Que le ministre n'oublie pas que les associations de fonctionnaires remplissent les mêmes fonctions, en somme, que les syndicats ouvriers; or ces associations profitent actuellement du prélèvement des cotisations. Le gouvernement fédéral songe à modifier leur statut et à leur accorder le droit aux négociations collectives.

Si le bill n'est pas adopté et si les employés de l'État ne peuvent pas profiter d'une mesure comme celle-là, qui n'est qu'une forme de sécurité syndicale, les fonctionnaires perdront peut-être les avantages dont ils profitent maintenant, non seulement pour ce qui est de la perception, par cette méthode, des cotisations versées à leur association mais aussi en ce qui concerne les cotisations à leur importante association récréative.

M. A. H. Hollingworth (York-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur ce projet de loi présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. J'ai voté en faveur de ce projet de loi dans le passé et j'aimerais dire quelques mots pour l'appuyer. Bref, les relations ouvrières, cela va de soi, ressortissent pour la plupart aux gouvernements provinciaux, abstraction faite des questions qui ont trait à la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant des différends du travail, qui, dans une large mesure, sont restreintes à des groupes tels que les employés de chemins de fer, les employés du transport maritime, de la radio, de la télévision et du transport aérien, ainsi que ceux qui travaillent pour le ministère fédéral des travaux publics.

M. Knowles: Et ceux des banques.

M. Hollingworth: D'après un rapport déposé le 8 février 1955, il y avait 392,500 employés ressortissant à la compétence fédérale, abstraction faite des fonctionnaires, et 277,800 de ces employés faisaient l'objet de conventions collectives. Sur ce dernier nombre, 223,400 étaient l'objet de retenues syndicales. Par conséquent, 54,000 seulement, soit 20 p. 100, n'étaient pas atteints par la retenue syndicale. Il se peut même que ce nombre soit moindre aujourd'hui. Certes, il y a relativement peu d'employés qui sont intéressés et, ainsi que l'honorable député de Cap-Breton-Sud vient de le rappeler, les fonctionnaires font maintenant l'objet d'une certaine forme de retenue. Par conséquent, il importe certainement, pour le principe, que la retenue syndicale révocable et facultative soit étendue au reste des fonctionnaires fédéraux.

Il va de soi que le sens du bill en lui-même, c'est qu'il n'y a ici aucune coercition. L'intéressé fait retenir ses cotisations syndicales et peut à tout moment demander que le syndicat ne paie pas ses cotisations. Autrement dit, c'est le principe de la retenue facultative et, à mon avis, cela répond à l'argument de certains députés qui disent qu'ils n'aiment pas l'élément coercitif. Je ne vois pas d'élément coercitif dans ce projet de loi.

Pour ma part, je ne vois pas pourquoi un employé qui n'adhère pas à un syndicat bénéficierait de la protection de ce syndicat sans payer sa juste part. Autrement dit, je suis personnellement opposé au "resquilleur".

L'autre question a trait aux présumées négociations collectives. Certains diront que cela devrait faire l'objet de négociations collectives et qu'on ne devrait plus en parler. Je me demande comment ils peuvent parler ainsi quand ils y ont accordé quelques minutes de réflexion parce que, quand je parle des employés fédéraux, je songe habituellement à ceux qui, dans la plupart des cas, travaillent pour des sociétés de la Couronne ou pour des industries régies par le gouvernement fédéral. Autrement dit, il s'agit, dans un certain sens, d'une émanation de la Couronne et on doit certainement tenir compte des principes d'intérêt public aussi bien que privé. A mon avis, c'est une autre raison pour le Gouvernement d'approuver ce projet de loi en principe.

Enfin, cette mesure a reçu l'approbation de six provinces: Colombie-Britannique, Saskatchewan, Alberta, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. Nous savons tous, cela va de soi, que durant la guerre un décret du conseil,—le décret CP 1003, je crois,—régissait les relations ouvrières et s'appliquait de façon très satisfaisante. Je me rappelle qu'après la guerre ce principe de la retenue syndicale révocable et facultative a été inscrit dans le code national du travail jusqu'à ce que le Parlement le supprime.

Je pense qu'il est temps de rétablir cette disposition dans nos statuts. A mon avis, c'est par principe que nous devons le faire et pour reconnaître le rôle des syndicats ouvriers au Canada. Pour ma part, j'appuierai de tout cœur ce projet de loi.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, tout comme le parrain du bill nº 4 et ceux qui ont manifesté leur appui à celui-ci, cet après-midi, j'entends être bref. Je ne veux pas non plus revenir sur les points de vue exprimés si complètement depuis quelques années en ce qui concerne cette mesure, à la fois pour et contre. Je dois répéter toutefois ce que j'ai dit ces dernières années, soit que l'importance de la question diminue sans cesse aux yeux du public. C'est vrai non seulement chez les patrons mais aussi, autant que je puisse voir, chez les travailleurs eux-mêmes.

Je ne doute pas que mon honorable ami, le parrain du bill aura dans son bureau ou ici trois brochures soigneusement préparées où figurent les mémoires de nos trois grandes confédérations syndicales: le Congrès canadien du travail, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et la Commission législative de la fraternité des cheminots. S'il a lu très soigneusement ces mémoires cette année,—ce dont je ne doute pas,—il aura constaté que nulle part n'y trouve-t-on la moindre mention du prélèvement révocable facultatif, voir d'un prélèvement quelconque, de quelque nature qu'il soit.

Monsieur l'Orateur, en disant cela je dois être parfaitement loyal. Il ne faut pas oublier que l'un des messieurs qui présentait le mémoire de son Congrès la semaine dernière a interrompu sa lecture pour dire quelque chose que je me ferais scrupule de ne pas répéter:

> Un mot ici des prélèvements des cotisations syndicales. Voilà une question fort importante qu'on a oubliée en préparant le document que vous avez actuellement sous les yeux. J'ai la figure un peu rouge en ce moment, encore qu'il ne s'agisse pas de communisme.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais nullement tâcher de diminuer l'importance que peut prendre cette mesure aux yeux des honorables députés. C'est une question incontestablement importante même si cette importance, tout au moins dans le domaine fédéral, a assurément diminué même depuis 1953. Notre honorable ami de Cap-Breton-Sud nous a dit que l'Association des fonctionnaires perdrait les droits dont ceux-ci jouissent actuellement en ce qui concerne la retenue de la cotisation à la source, si nous n'adoptions pas une mesure comme celle-ci. Ça ne serait pas du tout le cas. Quels que soient les droits dont jouissent ces associations en ce qui concerne le prélèvement à la source de leurs cotisations, il ne faut pas oublier que ces droits leur ont été reconnus à la suite de discussions et de négociations dont avait été chargés leurs représentants autorisés. S'ils prennent l'initiative de nouvelles discussions ou de nouvelles négociations, le terme importe peu,—ils auront parfaitement le droit, —c'est ce qui s'est passé dans le cas des sociétés de la Couronne,—de faire entrer ce prélèvement, sous une forme ou sous une autre, dans les négociations en tant qu'élément de discussion.

On me permettra de consigner au compte rendu les résultats d'un relevé du nombre de personnes employées qui relèvent du gouvernement fédéral et que touche le prélèvement, ou qu'ils pourraient éventuellement toucher si nous adoptions la mesure proposée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Comme il s'agit d'une annexe assez longue, j'aimerais, du consentement unanime de la Chambre, la consigner au compte rendu sans en donner lecture pour qu'on sache précisément à quoi s'en tenir.

M. le président suppléant: L'honorable député est-il autorisé à consigner ce document au hansard?

Des voix: Soit.

L'hon. M. Gregg: Je le ferai donc. Voici le tableau.

NOMBRE ESTIMATIF DES EMPLOYÉS RELEVANT DE LA JURIDICTION FÉDÉRALE

Nombre des bénéficiaires de conventions collectives—Nombre des bénéficiaires d'ententes relatives au prélèvement des cotisations—Nombre des bénéficiaires d'ententes relatives au prélèvement volontaire et révocable des cotisations:

	I	II	III	IV
	Total des employés relevant de la juridiction fédérale *a)*	Total des employés bénéficiant d'ententes	Total des employés bénéficiant d'ententes comportant prélèvement des cotisations	Total des employés bénéficiant d'ententes comportant prélèvement volontaire et révocable des cotisations *f)*
Transports:				
Chemins de fer (avec messageries et sans télégraphes commerciaux)	185,600	173,400	138,600	1,000
Navigation (avec services de débardage)	38,900	32,000 *b)*	10,900	3,600
Aviation	13,200	7,700	6,800	100
Véhicules à moteur et autres	10,700	10,000	9,400	1,200
Communications:				
Téléphone *d)*	40,900	35,300	34,900	34,900
Télégraphes et câbles	10,900	6,300	6,200	—
Radiodiffusion	10,500	3,900	3,900	—
Élévateurs de têtes de ligne	5,300	4,600	4,200	300
Entreprises minières	5,200	4,200	3,400	1,600
Entreprises manufacturières	8,400	5,500	5,400	1,700
Construction *c)*	3,000	3,000	3,000	200
Services (hôtels du N.-C.)	2,300	2,300	2,300	nil
Autres entreprises d'État *e)*	13,700	1,300	1,300	nil
Banques	47,100	nil	nil	nil
Totaux	395,700	289,500	230,300	44,600

a) Estimation.
b) Dans la mesure où les débardeurs passent des ports d'été aux ports d'hiver, ces travailleurs font double emploi aux termes des ententes.
c) Nombre indiqué par l'entente: le chiffre total de l'embauche serait un peu plus élevé.
d) Québec, Ontario et Colombie-Britannique seulement.
e) Comprend la firme Arsenals Limited.
f) Les chiffres de la colonne IV sont aussi compris dans ceux de la colonne III.

Afin que nous sachions où nous en sommes, je signale qu'environ 395,700 personnes sont employées dans des industries relevant de la compétence fédérale. Ce chiffre comprend évidemment les sociétés de la Couronne mais il ne comprend pas les fonctionnaires classés. Il faut déduire de ce total le chiffre d'environ 100,800 qui représente les employés qui ne sont pas visés par la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, c'est-à-dire les gérants, les surveillants et autres employés des banques ou de certaines entreprises de l'État dont le personnel n'est

pas encore syndiqué et n'est pas partie à des ententes collectives. Des 294,900 employés qui restent, c'est-à-dire ceux qui sont à l'emploi d'industries où les négociations syndicales sont de règle, 289,500, selon le tableau, sont visés par des ententes collectives. De ce nombre, 230,300 sont partie à des ententes qui comportent la retenue des cotisations, sous une forme ou sous une autre. Autrement dit, environ 80 p. 100 des employés qui sont partie à des ententes collectives profitent du prélèvement de leurs cotisations sous une forme ou sous une autre. Il est également intéressant de noter que des 230,300 employés qui profitent du prélèvement des cotisations, sous une forme ou sous une autre, 44,600 seulement sont sous le régime du prélèvement révocable volontaire.

Cela complète le tableau; il est un peu différent de ce qu'il était il y a un an. Les 81 p. 100 qui restent profitaient du régime de prélèvement des cotisations, sous une forme ou sous une autre,—on a mentionné la formule Rand,—que les employés intéressés jugeaient apparemment plus avantageuses que le prélèvement révocable volontaire.

On m'a accusé d'invoquer chaque année le même argument, à savoir que la question devrait être rattachée aux négociations collectives. C'est vrai, à mon avis. Nous avons discuté longuement ces dernières semaines la question des négociations collectives dans le domaine fédéral. A cet égard, le programme du gouvernement devrait consister de plus en plus à créer un climat propre à favoriser des relations industrielles sérieuses et saines.

Notre loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail comporte un certain élément de coercition. Nous affirmons qu'on doit avoir recours à certaines méthodes de conciliation. Nous disons que toute entente collective qui s'étend à une période de moins d'un an ou à une période indéterminée sera considérée comme étant valable pour un an. Ce sont en quelque sorte des mesures coercitives mais elles sont très différentes de ce que comporte le projet de loi. Elles contribuent à établir les cadres dans lesquels les négociations collectives pourront être menées avec efficacité. Dès que le Parlement légifère, même sur des points de détail, en faveur de l'un ou l'autre des négociateurs et qu'il n'accorde pas de compensation à l'autre partie, il compromet le jeu de certains éléments importants qui permettent d'en arriver à une entente opportune et utile entre les deux parties en présence.

[L'hon. M. Gregg.]

Bien que le ministre du Travail et le gouvernement soient en faveur de la sécurité syndicale et du principe dont s'inspire le projet de loi lorsqu'il est consacré par une entente collective, je me propose, pour les motifs que j'ai exposés, de voter contre le bill tout comme je l'ai fait l'an dernier. Beaucoup des sociétés de la Couronne dont on a parlé prélèvent déjà les cotisations et en sont venues là avec l'approbation tacite du gouvernement. Ce prélèvement est le fruit d'ententes collectives. Il devrait en être ainsi dans les très rares autres cas, qui le désirent et qui relèvent de la compétence fédérale.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai fait antérieurement chaque fois que cette question a été soumise à la Chambre sur l'initiative de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt certaines des remarques qui ont été faites, surtout celles qui ont émané du côté de la Chambre qui appuie le gouvernement. C'est avec un plaisir non dissimulé que j'ai entendu mon collègue de la Colombie-Britannique qui représente Kootenay parler, comme il l'avait déjà fait antérieurement, en faveur du bill.

A mon avis, l'argumentation avancée par le ministre pour soutenir son attitude n'a pas été aujourd'hui plus convaincante que les fois précédentes. Je puis lui dire que si les mémoires que les organisations ouvrières présentent au gouvernement n'insistent pas beaucoup sur cette question, c'est peut-être parce que les congrès du travail commencent à abandonner l'espoir de parvenir un jour à persuader le gouvernement d'intervenir dans ce sens, et se fient aux efforts persévérants de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre pour que la question reste d'actualité au Parlement.

Je sais dans quelle mesure les membres du cabinet reconnaissent en cette enceinte la validité du nouveau Congrès du Travail du Canada, et je me rappelle également que l'Orateur a jugé bon d'organiser une réception pour le nouveau président de ce congrès. Toutefois, il me semble qu'en ce qui concerne les milliers de syndiqués dans tout le pays, le Parlement manifesterait qu'il reconnaît d'une manière plus tangible et plus positive le mouvement syndical s'il adoptait le bill dont est actuellement saisie la Chambre.

De fait, bien qu'il me soit agréable d'écouter le ministre du Travail, j'aurais de beaucoup préféré entendre le ministre des Finances nous parler aujourd'hui du bill, car j'ai l'impression que le ministre des Finances pourrait bien être dans notre pays la plus haute autorité en matière de prélèvements à

la source que malheureusement, certaines personnes peuvent considérer comme irrévocables. Il aurait peut-être pu nous donner un intéressant exposé des raisons qui le portent à appuyer un prélèvement à la source irrévocable à l'égard d'une partie de l'argent qu'il perçoit, alors qu'il n'est pas disposé à appuyer la forme beaucoup plus douce de prélèvement à la source proposée par le bill.

C'est avec plaisir que j'ai décidé de dire quelques mots à l'appui du bill présenté par mon collègue, et de dire en même temps que j'apprécie que certaines voix de l'autre côté de la Chambre se soient fait entendre pour appuyer elles aussi le principe du bill.

M. Stanley Knowles: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Si l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre prend la parole maintenant, il met fin au débat.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, étant donné l'heure qu'il est, je serai très bref, de sorte que s'il faut mettre le bill aux voix, cela ne prolongera pas trop la séance. Je remercie les députés qui ont parlé en faveur du bill, y compris ceux de mon propre parti et l'honorable représentant de Bow-River, l'honorable représentant de Kootenay-Est et l'honorable représentant de York-Centre. J'avais espéré que certains des députés du parti progressiste conservateur disent leur mot à ce sujet. Ils ont déjà fait connaître leur avis à ce sujet en d'autres circonstances, et j'ose croire que, si la question est mise aux voix, ils voteront encore cette fois-ci en faveur du bill.

Le ministre du Travail a tenté de démolir certains arguments que nous avons exposés à l'appui du projet de loi. J'ai eu l'impression qu'il a répondu surtout aux arguments émanant de son propre côté de la Chambre. De fait, l'honorable député de Kootenay-Est a répondu d'avance, et très efficacement à mon avis, à ceux qui soutiennent que cette question doit être rattachée aux négociations collectives.

Le ministre a aussi donné à entendre que le nombre d'employés visés par une mesure de cette nature est peu élevé vu que le prélèvement des cotisations, sous une forme ou sous une autre, est déjà très répandu. Il reconnaît sans doute qu'un droit comme celui-là doit être protégé par une loi. S'il est vrai que ce droit a été établi par des négociations collectives dans le cas de la plupart de ceux qui relèvent de la compétence fédérale dans le domaine du travail, on devrait certes étendre ce même droit à tous ceux qui relèvent de cette compétence.

Le ministre s'est un peu amusé quand il a constaté que je ne pouvais trouver, dans aucun des mémoires soumis récemment au cabinet par divers organismes ouvriers, un appel en faveur de la retenue des cotisations syndicales. C'est tout simplement parce que, apparemment, ces organismes se préoccupaient davantage à ce moment-là de certaines autres questions que le gouvernement étudie, je l'espère, comme par exemple l'assurance-santé, l'augmentation de la pension de vieillesse et d'autres questions analogues. Je rappelle au ministre qu'à sa convention fondatrice, tenue à Toronto en avril dernier, le Congrès du Travail du Canada a adopté un programme en 29 points où il énumère toutes les questions dont le gouvernement fédéral devrait, à son avis, s'occuper. Un de ces 29 points était l'établissement d'un régime de prélèvement des cotisations.

L'hon. M. Gregg: Je le reconnais sans hésiter.

M. Knowles: Puisqu'il est évident que le ministre et moi sommes d'accord, je devrais peut-être m'arrêter là. Puisse le scrutin être aussi favorable au projet de loi que l'a été le débat. Six députés se sont prononcés en faveur et un contre. Je compte que la Chambre approuvera la motion tendant à la deuxième lecture du bill.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aitken (Mlle)	Johnson (Kindersley)
Applewhaite	Johnston (Bow-River)
Argue	Knight
Balcer	Knowles
Barnett	MacLean
Bell	McCullough (Moose-Mountain)
Blackmore	Mitchell (London)
Blair	Monteith
Bryson	Murphy (Westmorland)
Byrne	Nesbitt
Cameron (Nanaïmo)	Nicholson
Campbell	Pallett
Cardiff	Patterson
Castleden	Pearkes
Charlton	Philpott
Dinsdale	Poulin
Dufresne	Quelch
Ellis	Rea
Fairclough (Mme)	Regier
Fairey	Shaw
Fraser (Peterborough)	Simmons
Fulton	Smith (Battle-River-Camrose)
Gagnon	Starr
Gillis	Stewart (Winnipeg-Nord)
Girard	Tustin
Goode	Van Horne
Green	White (Hastings-Frontenac)
Hansell	White (Middlesex-Est)
Hardie	Winch
Herridge	Wylie
Hodgson	Yuill
Hollingworth	Zaplitny—66
Holowach	
Howe (Wellington-Huron)	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Lavigne
Balcom	Leduc (Gatineau)
Beaudry	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Bennett	Leduc (Verdun)
Blanchette	Lefrançois
Boisvert	Lesage
Boivin	Lusby
Bonnier	Macdonnell
Bourque	MacEachen
Breton	MacNaught
Brisson	McCann
Brown (Brantford)	McCulloch (Pictou)
Brown (Essex-Ouest)	McIlraith
Bruneau	McIvor
Buchanan	McWilliam
Cannon	Mang
Cardin	Marler
Caron	Massé
Carrick	Matheson
Carter	Ménard
Cauchon	Meunier
Dechêne	Michaud
Demers	Monette
Denis	Pinard
Deslières	Pommer
Enfield	Power (Québec-Sud)
Fontaine	Power (Saint-Jean-Ouest)
Gardiner	Prudham
Garson	Purdy
Gauthier (Nickel-Belt)	Ratelle
Gauthier (Portneuf)	Richard (Ottawa-Est)
Gingras	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Gingues	Richardson
Gour (Russell)	Roberge
Gourd (Chapleau)	Robertson
Gregg	Robichaud
Habel	Robinson (Bruce)
Hamilton (York-Ouest)	Robinson (Simcoe-Est)
Hanna	Rouleau
Harkness	St-Laurent (Témiscouata)
Harris	Schneider
Harrison	Stick
Hosking	Stuart (Charlotte)
Howe (Port-Arthur)	Tucker
Huffman	Viau
James	Villeneuve
Jutras	Vincent
Kickham	Weaver
Kirk (Antigonish-Guysborough)	Weir
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)	Weselak
Laflamme	White (Waterloo-Sud)
Lafontaine	Winters—105
Lapointe	

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Si j'avais voté, je me serais prononcé contre la motion.

M. Knowles: Et lui aurait-il été pour ou contre?

[M. Knowles.]

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DES FINANCES

Subventions aux universités—

541. Paiements à la Conférence nationale des universités canadiennes (ci-après dénommée "la Conférence") aux fins d'accorder des subventions aux institutions de haut savoir, en conformité d'une entente conclue ou à conclure, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, entre le ministre des Finances et la Conférence, ladite entente devant porter, entre autres stipulations, que le montant total des subventions à toutes les institutions de haut savoir dans une province quelconque sera établi en multipliant par $1 le chiffre de la population de la province, et que tout montant payable à une institution de haut savoir et non versé par la Conférence pendant l'année financière en cours pourra être retenu par la Conférence jusqu'à ce que l'institution à laquelle le paiement est destiné en réclame le versement de la Conférence, ou jusqu'à ce que le Parlement statue sur la manière d'en disposer autrement; la somme attribuée en vertu du crédit 132 de la Loi des subsides nº 6, 1956, doit être affectée aux fins du présent crédit—Crédit supplémentaire, $7,986,000.

(La séance, suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Balcer: Monsieur le président, avant cinq heures, je déclarais que j'étais opposé à l'adoption de ce crédit, bien que je reconnaisse, comme les autres membres de la Chambre, les difficultés auxquelles ont à faire face les universités canadiennes. D'ailleurs, les universités du Québec doivent affronter des difficultés, comme les universités des autres provinces, et les gouvernements provinciaux sont obligés de faire de grands efforts pour leur venir en aide. Pour sa part, le gouvernement de la province de Québec fait un effort gigantesque dans ce domaine en affectant, sur une période de 12 ans, une somme de près de 82 millions à l'aide aux universités. Cependant, je me rends compte, comme les autres députés, que même cet effort n'est pas suffisant pour obvier à tous les problèmes auxquels doivent faire face nos universités.

Je ne crois pas que l'on puisse régler le problème en en créant d'autres, et la mesure législative qui nous est soumise est boiteuse et de tendance centralisatrice. Le Gouvernement ne peut certainement pas se vanter d'avoir fait une grande trouvaille, car cette formule est inacceptable, non seulement par le gouvernement provincial du Québec mais également par les universités du

Québec. A mon sens, le Gouvernement aurait certainement pu trouver un moyen plus acceptable de remédier à cet état de choses, car la population de ma province, du moins, voit dans cette mesure un autre pas du gouvernement fédéral vers la centralisation, centralisation qui s'est intensifiée depuis la guerre.

Évidemment, le premier ministre (M. St-Laurent) nous a parlé, cet après-midi, d'autres champs d'action où le gouvernement fédéral s'était immiscé sans que les provinces ne s'y opposent; c'est vrai, mais dans la plupart des cas les provinces n'ont pu faire autrement. Toutefois, pour ce qui est de l'éducation, c'est une autre affaire, car l'éducation est un champ d'action essentiellement provincial. Comme le disait hier le ministre de la Justice (M. Garson), si l'éducation n'avait pas été réservée aux provinces, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'aurait jamais été ratifié et jamais la Confédération n'aurait existé; notre constitution n'aurait pas été acceptée si l'éducation n'avait pas été protégée par ces articles bien clairs que l'on relève dans ce pacte.

D'ailleurs, seules les provinces sont en mesure de faire face aux problèmes techniques de l'éducation car elles ont des départements de l'éducation dont les fonctionnaires ont l'expérience nécessaire pour s'occuper de cette question si complexe. Pour nous du Québec qui constituons la minorité française du pays, les articles de la constitution qui ont trait à l'éducation sont des plus importants et nous ne pouvons pas céder.

La raison pour laquelle le gouvernement fédéral offre ces octrois aux universités, c'est tout simplement que, grâce à l'impôt sur le revenu qu'il touche aujourd'hui, il accuse des surplus fantastiques et il a seul les moyens de faire des générosités dans des champs d'action où, d'après la constitution, il n'a pas accès.

Je ne suis pas surpris qu'on lui demande, comme on le faisait hier ici à la Chambre, d'accorder des octrois en vue d'aider à l'enseignement primaire, car de tous les gouvernements, il est le seul qui ait de tels surplus d'argent, et, partant, le seul qui puisse se payer le luxe de s'immiscer dans des champs d'action d'où la constitution l'avait exclu.

Le gouvernement fédéral a de tels surplus parce qu'il surtaxe le contribuable. Aussi, je me permets de lui suggérer que le meilleur moyen dont il dispose pour rendre service à l'éducation à tous ses échelons, et particulièrement pour aider aux universités qui en ont tant besoin, c'est de céder une partie de ses champs de taxation. Cette année, il aura peut-être un surplus de tout près de 700 millions...

L'hon. M. Marler: Combien?

M. Balcer: ...tout près de 700 millions, à moins qu'il ne découvre des moyens de donner à droite et à gauche afin de ne pas avoir à rougir de tout cet argent qu'il a accumulé en fixant des impôts désordonnés au cours des derniers 4 ans.

Je sais que mes collègues des autres provinces qui n'ont pas les mêmes scrupules ni l'épiderme aussi tendre que moi, parce qu'ils ne font pas partie d'une minorité, sont prêts à accepter cette aide du gouvernement fédéral aux universités en ne songeant qu'au problème de ces institutions. C'est également le cas des autres gouvernements provinciaux et des universités des autres provinces, lesquels sont également prêts à accepter et même insistent pour que ces octrois fédéraux soient encore plus généreux.

En conséquence, je ne veux pas insister pour que les universités des autres provinces en soient punies, mais je ne crois pas que le Québec, parce qu'il attache plus d'importance à la constitution que ne le font les autres provinces, doive être puni. Ainsi, je demande au gouvernement fédéral d'ajouter une clause de déductibilité d'impôt sur le revenu, proportionnelle au montant que les institutions du Québec auraient touché si elles avaient toutes accepté l'offre du gouvernement fédéral. La déductibilité a déjà été considérée dans le passé pour d'autres raisons, et je crois qu'il y aurait peut-être moyen, de cette façon, de venir en aide aux universités sans faire un accroc à la constitution.

En agissant ainsi, le souci de la lettre de la constitution, dont font preuve le gouvernement et les institutions du Québec, serait respecté et toutes les universités du pays seraient traitées sur un pied d'égalité.

Sans l'addition d'un article du genre, et dans sa forme actuelle, je crois que le crédit actuellement à l'étude est inacceptable. Conséquemment, je devrai voter contre l'adoption de ce crédit.

(Traduction)

M. Gillis: Monsieur le président, je tiens à faire miennes les félicitations qu'on a offertes au premier ministre à propos du discours tenant compte de la réalité des faits qu'il a prononcé cet après-midi sur la question à l'étude. Remarquons que, depuis le début de la session, surtout depuis deux semaines, tous les milieux se sont intéressés à la question de l'instruction. C'est donc qu'il s'agit d'un problème qui prend de l'à-propos dans toutes les provinces. Même si nous sommes heureux que les subventions aux provinces soient augmentées, comme je viens de la Nouvelle-Écosse, je tiens, pour ma part, à indiquer que cette augmentation n'empêche

que la subvention par étudiant demeure inférieure chez nous à ce qu'elle est dans les autres provinces. Je vais revenir sur cette question. Je veux simplement signaler que, dernièrement, nous avons élu un nouveau gouvernement en Nouvelle-Écosse, où le premier ministre est en même temps ministre de l'instruction publique. L'Assemblée législative n'a pas encore tenu de session, mais j'ai lu dans les journaux une déclaration que le premier ministre de la province a faite aux journalistes et d'après laquelle la province allait appliquer en matière d'éducation une politique d'économies; en d'autres termes, la province ne peut continuer d'affecter à l'enseignement les fonds qui y sont peut-être nécessaires, parce qu'elle ne les a pas.

En second lieu, les subventions aux municipalités vont être restreintes. D'où il suit que l'enseignement traverse de graves difficultés dans la province. Je ne m'élève pas contre la déclaration du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, mais je signale que, dans le discours du trône d'Ontario, où le gouvernement est de la même allégeance politique, il est question pour cette province d'un fort accroissement des sommes destinées à l'instruction publique ainsi qu'à des fins subsidiaires comme l'aide aux municipalités, la construction d'écoles et d'autres. Le problème n'est donc pas d'ordre politique mais d'ordre économique.

Un journal sur deux semble reproduire une déclaration de telle ou telle personne éminente sur les besoins actuels et futurs en matière d'instruction publique. Cet après-midi encore je lisais dans le *Journal* d'Ottawa le compte rendu d'un discours où M. Crump du Pacifique-Canadien signale le besoin croissant qu'ont les universités de professeurs et autre personnel. Il a souligné qu'il fallait doubler les traitements des professeurs universitaires afin d'en attirer davantage et de garder ceux que l'industrie voudrait bien prendre dans ses filets. De là, on passe aux prédictions sur le nombre des futurs étudiants dans dix ans d'ici et sur les fonds nécessaires pour permettre de les recevoir. Nos augures disent que le nombre en aura doublé, d'où le besoin de plus d'argent.

Monsieur le président, étant donné les revenus qu'ont aujourd'hui les provinces, le régime des subventions directes ne saurait assurer l'égalité d'instruction entre les provinces. A mon avis, le gouvernement fédéral devra s'intéresser davantage à l'instruction et y affecter plus d'argent à l'avenir si nous voulons répondre aux exigences des universités. En disant cela, je me rends compte des difficultés auxquelles se heurte le gouvernement fédéral. L'acte de l'Amérique du Nord britannique décrète que l'instruction est de la compétence exclusive des provinces. Aussi toute pénétration fédérale dans ce domaine, qu'elle soit financière ou autre, doit se faire en accord avec les provinces ou par modification de la constitution. Il est temps que les gouvernements provinciaux, s'ils sont tous canadiens et s'ils veulent que les chances soient égales d'une province à l'autre se rendent compte que nous sommes en 1957 et non en 1867 et que des changements s'imposent.

J'ai soutenu à la Chambre, à diverses reprises, que le fait que les subventions aux universités ne se fondent pas sur le nombre de ses étudiants mais plutôt sur le chiffre de la population soulève des difficultés dans le cas des provinces qui ne sont pas si riches. J'ai donc affirmé en maintes occasions que les subventions devraient varier suivant le nombre des étudiants. Autrement dit, le nombre d'étudiants de l'université devrait déterminer le montant de la subvention.

Depuis la dernière fois que la question est venue sur le tapis à la Chambre, certains de nos gens l'ont approfondie. Il n'était pas facile d'obtenir, pour chaque province, le chiffre de sa population par rapport au nombre de ses étudiants, ou d'obtenir le nombre d'étudiants d'autres provinces qui se trouvent dans les universités d'une province voisine. Les chiffres remontent pas mal loin, jusqu'à 1951 et 1952, et les meilleurs exemples que nous ayons pu trouver ont été consignés par le ministre des Finances le 14 août 1956, à la page 7848. Le ministre y signale la subvention accordée par étudiant d'une province à l'autre; je vais citer ces chiffres pour étayer mon argument.

A Terre-Neuve, la subvention par étudiant a atteint $357.64; dans l'Île-du-Prince-Édouard, $207.69; au Nouveau-Brunswick, $112.36; en Ontario, $137.84; au Manitoba, $101.55; en Saskatchewan, $151.97; en Alberta, $149.80; en Colombie-Britannique, $99.42; en Nouvelle-Écosse, $80.85.

Ces chiffres, les plus récents que nous avons pu obtenir, indiquent nettement que la Nouvelle-Écosse est dans une situation fort inférieure par rapport aux autres provinces. Cet état de choses tient évidemment à ce que la proportion des étudiants universitaires par rapport à la population de cette province est bien plus forte que dans les autres provinces, et à ce que la Nouvelle-Écosse offre des cours d'études sur des sujets comme la médecine et la chirurgie dentaire qui ne se donnent pas dans les autres provinces Maritimes. Un grand nombre d'étudiants de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard qui veulent ce genre

de formation sont donc obligés d'aller en Nouvelle-Écosse pour faire ces études. Par suite, en ce qui a trait aux subventions, la Nouvelle-Écosse est désavantagée parce qu'elle a eu assez de prévoyance pour établir les cours d'études qui étaient nécessaires à la préparation à ces professions dans cette partie du pays.

J'ai soutenu de temps à autre que les subventions devraient se fonder sur le nombre d'étudiants plutôt que sur le chiffre de la population; mais, après avoir examiné cette question avec certains de nos spécialistes, je constate que cette proposition, si on y donnait suite littéralement comme je l'ai soumise par le passé, susciterait de la gêne dans les autres provinces. Les trois autres provinces Maritimes,—l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve,—y perdraient beaucoup à un régime de ce genre. Il en serait ainsi également de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan. Elles y perdraient. Quant à moi et quant aux habitants de la Nouvelle-Écosse, je crois, nous ne sommes pas disposés à faire tort à quelque autre province afin d'améliorer notre situation.

Nous avons conclu (et quand je dis "nous", je parle des membres de notre parti qui ont étudié la question) qu'il était inutile de s'opposer à une chose, si l'on n'a rien à proposer en retour. La conclusion la plus juste à laquelle nous ayons pu arriver, c'est qu'il faut reconnaître que la Nouvelle-Écosse se trouve dans sa situation présente parce qu'elle est organisée pour donner des cours à des étudiants des provinces voisines où de telles études ne sont pas à la disposition des jeunes. Au lieu d'une formule selon laquelle la subvention est fonction du nombre des étudiants, nous avons l'impression qu'il serait plus juste de proposer au Gouvernement qu'étant donné la situation de la province en cause, qui peut, d'ailleurs, dans une certaine mesure, devenir celle d'une autre province dans un proche avenir, le Gouvernement devrait étudier la possibilité d'instituer, outre les subventions accordées aux termes de la formule actuelle, très nettement désavantageuse pour la Nouvelle-Écosse, des allocations supplémentaires administrées par le Conseil des arts du Canada et destinées aux universités offrant le genre d'enseignement qui a mis la Nouvelle-Écosse dans la situation où elle se trouve à présent. Ces subventions supplémentaires seraient versées aux institutions qui forment des spécialistes dans les provinces qui n'ont pas ce genre d'écoles.

Je laisse au premier ministre le soin d'étudier cette question, parce que je crois que ni lui, ni le gouvernement ni personne qui aurait réfléchi à la question ne voudrait que la province continue, comme elle le fait à présent, d'une part à offrir ses installations et à accepter des étudiants provenant de toutes les parties du pays tout en figurant, d'autre part, tout au bas de la liste des subventions accordées aux universités. Je pense que la question mérite que le Gouvernement l'étudie davantage et prenne des dispositions particulières afin d'aider les institutions scolaires qui dispensent un enseignement spécialisé de ce genre. Une subvention supplémentaire s'impose afin de leur permettre de s'agrandir dans l'avenir sans être entravées comme elles le sont actuellement.

Il va sans dire que l'enseignement coûtera très cher. Si les prévisions des spécialistes sont exactes, les fonds qu'il faudra affecter pour doter de nouvelles installations les universités dont le nombre d'étudiants, prévoit-on, aura doublé d'ici dix ou quinze ans seront tels qu'il faudra partager le fardeau qu'elles auront à supporter.

J'ai entendu dire à la Chambre plus d'une fois que l'URSS a dépassé de beaucoup le Canada et les États-Unis dans le domaine de l'enseignement. Comme je l'ai dit déjà, nous ne devons pas oublier que dans ce pays aucune compagnie, aucune société, personne ne fait de l'argent. Les bénéfices qu'encaisse l'industrie privée chez nous, en Russie vont à l'État qui les affecte aux fins de son choix. La Russie dépense des sommes considérables pour l'enseignement, et je pense que si nous voulons soutenir cette concurrence, les établissements industriels qui font au Canada de bons bénéfices devront commencer à songer à doter nos universités afin de nous mettre en mesure d'acquitter dans l'avenir les frais de l'instruction publique.

J'ai remarqué dernièrement que quelques grandes sociétés font des dons assez considérables à certaines de nos universités. J'espère qu'elles vont continuer à agir ainsi parce que, avec la population que nous avons, avec le besoin de formation affirmé par tous ceux qui parlent de cette question et les sommes considérables d'argent qui sont requises, nous ne pouvons pas continuer à toujours en faire porter le fardeau par les contribuables, bien des contribuables pouvant difficilement acquitter les impôts qu'ils doivent payer à l'heure actuelle. Cependant, je crois que les sociétés, dont les bénéfices atteignent des centaines de millions, peuvent fort bien considérer comme une bonne assurance l'aide qu'elles peuvent donner en fournissant les sommes considérables qu'il faudra dans le domaine de l'éducation à l'avenir. A mon avis, elles doivent considérer cela comme l'une des meilleures formes d'assurance pour elles-mêmes, afin d'assurer que le système en vertu duquel elles existent et

la liberté dont elles jouissent continueront d'être formés dans une large mesure par les architectes de l'avenir, des citoyens de notre continent. Cela ne s'applique pas seulement aux universités mais aussi aux écoles primaires.

J'espère que le premier ministre et surtout le ministre des Finances réfléchiront à la proposition d'établir des subventions supplémentaires pour les universités de certaines provinces qui donnent certains genres d'enseignement qu'on ne peut pas recevoir dans d'autres provinces.

M. Argue: Monsieur le président, comme d'autres députés de notre groupe qui ont déjà exprimé leur avis, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours que le premier ministre a prononcé cet après-midi sur cette question. D'après ce qu'il a dit, je crois que nous pouvons conclure qu'il s'est très bien rendu compte de la nécessité de régler la crise qui sévit dans l'enseignement universitaire.

Il a rappelé avec insistance,—ce qu'aucun d'entre nous ne devrait oublier,—qu'une des premières nécessités pour améliorer le niveau de l'enseignement universitaire consiste à rémunérer convenablement les professeurs et autres maîtres qui enseignent dans ces institutions de haut savoir. Tant que la population du pays en général ne se rendra pas compte que nos professeurs d'université rendent des services aussi précieux que tout autre Canadien et qu'elle ne le manifestera pas sous forme de traitements convenables, nous ne cesseront pas de parler d'une crise dans nos institutions de haut savoir.

Pour le peu que j'aie étudié ce problème, il me semble que nous avons été négligents dans le passé. Dans les années de 1920, il est probable que, relativement aux besoins du pays à cette époque-là, nous étions beaucoup plus avancés que nous ne le sommes aujourd'hui. J'ai remarqué des chiffres qui révèlent qu'en 1926, les subventions des gouvernements aux universités étaient de 130 p. 100 supérieures à ce qu'il en coûtait aux étudiants d'université. En 1950 les subventions versées par les pouvoirs publics aux universités ne dépassaient que de 10 p. 100 les frais assumés par les étudiants. La population du Canada ayant fait voter un poste voisin de 7 millions on a pu combler en partie cet écart. On estime que le crédit en discussion nous ramènera à peu près à 1926.

Il me semble que si nous voulons satisfaire aux besoins des universités, besoins nés de l'augmentation naturelle des effectifs universitaires,—eux-mêmes nés de l'accroissement de la population,—et à la nécessité de posséder un nombre plus grand de diplômés d'université, il faudra que le Canada, en tant que nation, sache viser plus haut. Le *Financial Post* s'est beaucoup occupé de cette question dans son numéro du 25 août 1956. Dans un article figurant dans cette livraison du journal, M. Burke Stannard indique l'importance des sommes dont on aura désormais besoin aux fins de l'enseignement dans notre pays. Il signale que si nous dépensons aujourd'hui environ 800 millions par année à cette fin,—et cette somme vise l'enseignement à tous ses degrés,—il faudra porter cette somme à 15 milliards répartis sur les dix prochaines années. Il signale en outre que si les effectifs universitaires sont portés à 300,000 il faudrait augmenter cette somme de 15,120 millions à 17,500 millions environ. C'est dire que tout crédit nouveau voté actuellement par la Chambre ne représente que peu de choses au regard de l'immensité des besoins.

J'ai ici, à la main, une déclaration où figurent les montants engagés par les administrations aux divers niveaux au titre de l'enseignement dans notre pays,—il ne s'agit que d'estimations,—pour l'année financière 1955-1956. Ces chiffres ont été préparés il y a quelque temps par le gouvernement fédéral afin de servir de document d'études pour les pourparlers avec les provinces. Ces chiffres montrent que pendant cette année-là, le gouvernement fédéral consacrerait environ 25 millions en subventions à l'enseignement de divers degrés; que les gouvernements provinciaux dépenseraient un peu moins de 300 millions et que les municipalités,—c'est-à-dire les administrations au niveau local,—dépenseraient approximativement 457 millions. C'est dire qu'au total ces dépenses, dans notre pays tout entier, seraient pour cette période de 782 millions environ. Répartissons ce montant par pourcentage. Pour chaque dollar, le gouvernement fédéral contribue 3c.; les provinces, dans leur ensemble, 38c. et les municipalités et districts scolaires, —c'est-à-dire les administrations au niveau local,—58c. C'est dire que même si le gouvernement fédéral allait, par ce crédit-ci ou autrement, porter à 40 millions ce chiffre qui est actuellement de 25 millions, la part fédérale ne serait augmentée que de 5 p. 100. Si nous espérons que cet accroissement des dépenses de la part du gouvernement fédéral entraînera un accroissement correspondant des dépenses des gouvernements provinciaux et, sans doute, des administrations municipales, il faut prévoir que le pourcentage du fédéral retombera à son chiffre actuel, c'est-à-dire juste 3 p. 100.

Je crois que M. James S. Duncan, ancien président et administrateur général de la société Massey-Harris-Ferguson, a rendu un grand service à la population du Canada par son étude sur notre système éducatif et sur les résultats obtenus ailleurs, dans d'autres pays du monde. Aucun membre de la Chambre ne peut être fier de la comparaison entre l'importance que nous accordons à l'instruction au Canada et celle qu'on lui accorde aux États-Unis ou dans l'Union soviétique.

Nous étudions ce soir un autre crédit supplémentaire. Le *Financial Post* de la même date signale qu'il n'y a que 4.94 étudiants inscrits dans les universités par 1,000 personnes au Canada. Aux États-Unis, le chiffre correspondant est de 15 et dans l'Union soviétique de 19.6. M. Duncan et d'autres ont signalé la pressante nécessité de faire disparaître sans retard, ou du moins de réduire sensiblement, cet écart afin d'assurer l'expansion technique future du Canada. On a déjà dit que la Russie, en 1954, a formé environ 53,000 ingénieurs. Le chiffre correspondant pour les États-Unis n'était que de 23,000. Celui du Canada est d'environ 2,000 par année. On prétendra peut-être que nos ingénieurs possèdent une instruction plus étendue. C'est probablement vrai.

On dira peut-être qu'ils sont plus compétents et plus spécialisés. Ici encore, il faut signaler qu'un ingénieur diplômé de l'Union soviétique a consacré une fois et demie autant d'heures à ses études qu'un ingénieur américain et, j'imagine aussi, qu'un ingénieur canadien. L'expérience nous enseigne qu'environ 35 p. 100 des ingénieurs diplômés américains n'exercent pas leur profession et s'orientent vers d'autres occupations. Par conséquent, même ces chiffres ne démontrent pas jusqu'à quel point le nombre des ingénieurs que peut recruter l'industrie soviétique dépasse le nombre de ceux sur qui l'industrie américaine peut compter. J'ai pris connaissance de chiffres renversants sur le nombre des médecins diplômés. D'après cette statistique, 27,000 médecins sont sortis des écoles soviétiques en 1955 comparativement à 7,000 aux États-Unis.

Au Canada, leur nombre est d'environ 900 par année. La population du Canada devrait certes faire davantage dans le domaine médical. Cette prépondérance de l'Union soviétique, pour ce qui est des ingénieurs, des médecins et des savants, me fait craindre qu'elle n'en mette un si grand nombre au service des pays peu évolués que, par comparaison, nous paraissions très en retard sur elle dans ce domaine.

M. Duncan déclare que, en 1955, 120,000 hommes de science et ingénieurs sont sortis des écoles soviétiques contre 7,000 des écoles américaines. Évidemment, la Russie veut devenir la capitale du monde de la technique en s'assurant qu'elle possédera le plus grand nombre d'hommes de science et de spécialistes. On peut constater que du fait que la Russie forme un si grand nombre d'investigateurs scientifiques et qu'elle est si déterminée à supplanter le monde de l'Ouest, elle s'engage maintenant à faire des prêts considérables aux nations sous-développées. M. Philander P. Claxton, fils, adjoint spécial au sous-secrétaire des relations du congrès, souligne que 1·3 milliard de dollars sont offerts par l'Union soviétique sous forme de prêts à faible intérêt destinés à aider onze pays sous-développés.

Je suis sûr que les Canadiens en général ont le sentiment que notre pays doit s'attaquer au problème de l'enseignement supérieur et que si le gouvernement prend l'initiative, comme il semble le faire maintenant, le jour viendra certainement où aura disparu le grand écart entre ce que nous faisons et ce que font d'autres nations. J'attends avec impatience le jour où tout jeune Canadien qui peut aspirer à une instruction universitaire aura la possibilité de l'obtenir quels que soient les fonds que ses parents, sa famille ou ses amis peuvent être en mesure de lui avancer à cette fin. Je crois que dans notre nation nous devons travailler à l'avènement du jour où les Canadiens auront cette possibilité. S'ils ont un jour la possibilité, quels que soient leurs moyens financiers individuels, sur le moment, d'obtenir une instruction universitaire, je suis sûr que nous passerons en tête dans ce domaine.

(Texte)

M. Ratelle: Monsieur le président, je ne voudrais pas que le crédit actuellement à l'étude soit adopté avant que j'aie eu l'occasion de prononcer quelques mots à ce sujet.

Tout en écoutant bien attentivement l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), j'avais l'impression qu'en plus de représenter une circonscription auprès du gouvernement fédéral, il représentait aussi le gouvernement provincial. C'est là un état de choses que je n'aime pas. Je n'ai pas l'habitude de discuter les questions provinciales; je ne l'ai jamais fait en dehors de cette enceinte. Toutefois, ce soir, alors que je prends la parole pour la première fois à la Chambre, je suis d'avis que nous sommes tenus d'exposer nos vues sur la mesure du très honorable premier ministre (M. St-Laurent) qui est libre de la présenter, comme les députés le sont de l'adopter ou non. Tant et aussi longtemps que

les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne seront pas atteintes, je ne craindrai pas de voter le crédit que le très honorable premier ministre et ses collègues du cabinet soumettent actuellement à la Chambre.

Si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était menacé, le premier ministre n'aurait pas songé à la mesure qui fait l'objet du présent débat, et je le déclare bien franchement, il n'y aurait pas un gouvernement qui me ferait voter en faveur de l'adoption d'une telle mesure. Je suis un bon Canadien, j'habite la province de Québec et j'entends être un citoyen canadien dans le sens propre du mot, puisque j'ai l'honneur de siéger au Parlement d'un pays qui compte dix provinces. Il est de notre devoir de nous intéresser au sort de notre propre province, mais nous devons aussi, en principe, prendre intérêt à tout ce qui peut se passer dans les autres provinces.

J'ai noté qu'au cours de ses observations l'honorable député de Trois-Rivières a déclaré que la mesure qu'on présentait à la Chambre était boiteuse...

Une voix: C'est lui qui boite...

M. Ratelle: ...mais, monsieur le président, il me faut vous dire que je ne partage pas son opinion. L'honorable député adopte une attitude que je ne puis comprendre.

En maintes circonstances, j'ai eu l'occasion de traiter la question avec plusieurs personnes, et je n'ai jamais rencontré un homme, en dehors de la politique, qui n'ait déclaré que cette mesure n'était pas le meilleur moyen que le premier ministre pouvait prendre en vue d'établir la paix entre la province de Québec et les autres et de sauvegarder les prérogatives de toutes les provinces.

Puisque l'honorable député est actuellement à son pupitre, monsieur le président, qu'il me soit permis de lui dire qu'il aurait peut-être pu nous parler des octrois que le gouvernement provincial accepte et nous signaler si la construction d'écoles d'arts et métiers par le gouvernement libéral de la province de Québec, dont 50 p. 100 du coût a été défrayé par le gouvernement fédéral, a porté atteinte aux droits exclusifs de la province en matière d'éducation.

M. Duplessis a pris le pouvoir depuis ce temps-là et nombre d'écoles semblables ont été construites à même les fonds du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. A la suite de cette initiative, y a-t-il un jeune garçon, une jeune fille ou même un professeur qui ait changé sa mentalité pour devenir anglais ou quoi que ce soit? Je n'en ai pas entendu parler encore et je ne le crois pas.

[M. Ratelle.]

Nous pouvons avoir des provinces de mentalité différente, mais il est temps que nous puissions discuter franchement dans l'intérêt du pays, sans enfreindre l'autorité des gouvernements provinciaux, qu'il s'agisse de celui de l'Ontario ou du Québec. Nous sommes ici les représentants de tout le pays; nous représentons les dix provinces et non pas une seule. Nous devons veiller aux intérêts des dix provinces, tout en protégeant les droits qui ont été accordés aux citoyens de la province de Québec par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je suis assuré que personne ne voudrait enfreindre l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, parce que s'il était violé, ce serait la guerre, et je serais le premier à verser mon sang pour la défense de mes concitoyens.

S'il n'y a pas eu de changement depuis qu'on a commencé la construction des écoles d'arts et métiers et si le premier ministre nous donne l'assurance que les octrois seront distribués aux universités par un Conseil indépendant du gouvernement fédéral, je me demande pourquoi on ferait de la petite politique en prétendant défendre des intérêts qui n'existent pas.

Je le répète, monsieur le président, je suis Canadien, et je défie qui que ce soit de dire que je n'ai pas toujours rempli mon devoir, dans quelque domaine que ce soit. J'ai lu et relu la mesure aussi souvent que l'honorable député. Je ne suis pas avocat, mais j'ai plus confiance dans un homme qui est certainement aussi compétent que l'honorable député de Trois-Rivières, c'est-à-dire le très honorable premier ministre. Ils pratiquent tous deux la même profession, le droit, et je suis assuré que si le premier ministre avait cru, pendant un instant, que la mesure nuirait à la province de Québec, il ne l'aurait pas présentée.

Monsieur le président, je ne veux pas parler trop longtemps, mais puisque l'honorable député de Trois-Rivières est à son fauteuil, je vais lui dire que nous sommes de bons amis, mais aussi que nous sommes ici pour dire ce que nous pensons. Je veux bien croire qu'il est franc, tout comme moi d'ailleurs. J'ai siégé au conseil de ma ville pendant douze ans, et aucun de mes collègues ne peut dire que j'ai mêlé la politique provinciale à l'administration municipale une seule fois, que ce soit sous le régime de M. Duplessis ou celui de M. Godbout. Bien plus, je revendiquais les droits de ma ville même sous l'administration de M. Godbout, qui était libéral, et je les ai même revendiqués sous le régime Duplessis, puisque j'ai siégé au conseil de ville jusqu'en 1950.

Le Gouvernement, en présentant cette mesure, fait preuve d'une largeur de vue remarquable. Cependant, on s'oppose encore.

Tout à l'heure, l'honorable député de Trois-Rivières parlait d'impôts. Je vais en parler moi-même; il est temps de régler tous ces petits problèmes.

Lorsque M. Duplessis a pris le pouvoir dans le Québec, la province avait alors un budget de l'ordre de 72 millions de dollars, si je me rappelle bien, et aujourd'hui, il s'élève à plus de 400 millions de dollars. Où a-t-il puisé ce revenu dans la province de Québec? Et cette année, si je suis bien renseigné, le gouvernement de la province de Québec touchera 24 millions en impôt sur le revenu et 48 millions grâce au paiement de péréquation, soit 72 millions de dollars. Nous, de la province de Québec, payons un impôt sur le revenu plus élevé que celui des autres provinces et, à l'exception de deux provinces, nous payons plus de taxe de vente que partout ailleurs. Et l'on se demande encore si l'on veut un gouvernement spécialement pour Ottawa et un autre pour la province de Québec! Eh bien, si tel est le cas, qu'on le dise, qu'on ne prenne pas de moyens détournés; peut-être pourrons-nous alors nous comprendre et nous entendre.

On ne peut tout donner à la province de Québec, pas plus qu'aux autres provinces, d'ailleurs, parce que les dépenses relatives à la défense nationale et au rétablissement de la paix dans le monde coûtent énormément cher, ce dont le premier ministre de la province de Québec est fort heureux puisque, de ce fait, sa sécurité est assurée en même temps que la nôtre.

Si nous pouvions disposer de ces sommes d'argent, nous pourrions faire beaucoup plus; malheureusement, il nous est impossible de faire plus pour le présent; d'ailleurs, nos concitoyens acceptent volontiers leurs obligations parce qu'ils jouissent d'une liberté que les autres pays ne connaissent pas aujourd'hui et n'ont peut-être pas connue. Nous voulons un pays plus fort, un pays où il y a du bonheur, afin de vivre heureux en terre canadienne.

Pourquoi ne pas mettre de côté la petite politique et travailler tant dans l'intérêt national que dans l'intérêt de la province de Québec!

Voilà ce que j'avais à dire au député de Trois-Rivières. J'espère que je ne l'ai pas froissé; je voulais tirer les choses au clair une fois pour toutes.

(Traduction)

M. Hosking: Monsieur le président, je suis heureux que le crédit supplémentaire du premier ministre visant l'aide aux universités soit maintenant étudié en comité, car cela me donne l'occasion de dire quelques mots en faveur des universités. Nous vivons une étape remarquable de l'essor canadien; il n'est pas besoin de s'y connaître beaucoup en histoire pour s'en rendre compte, et nous sommes prêts à l'admettre sans discussion. La preuve en est un peu plus frappante dans certaines parties du pays que dans d'autres, mais je crois qu'il y a fort peu de localités où les gens ne s'en rendent pas compte. Non seulement les grandes villes prennent des proportions monstrueuses, et les villes plus petites s'étonnent elles-mêmes de leur croissance, mais les paisibles campagnes elles-mêmes se trouvent mises sens dessus dessous. Dans les contrées lointaines, du Labrador à Aklavik, qui ont connu la tranquillité pendant des siècles, les vestiges préhistoriques des glaciers sont brutalement déblayés par les bulldozers.

Reportons-nous à l'époque de 1900 à 1913, alors que nous étions dirigés par sir Wilfrid Laurier, le premier ministre qui a dit, et qui croyait que "le vingtième siècle est le siècle du Canada." Au cours de cette période, le rythme de notre essor a été encore plus rapide que celui que nous connaissons depuis dix ans. L'augmentation proportionnelle de population a été plus grande, et les immigrants venaient en nombres beaucoup plus élevés. Des importations de capitaux relativement beaucoup plus considérables qu'à l'heure actuelle nous sont alors venues de l'étranger. Je veux rafraîchir la mémoire du comité sur ces questions, car nous avons tendance à oublier notre histoire. Cependant, nous devons reconnaître que sous la direction du premier ministre, la nation canadienne tout entière est en mouvement.

Il y a une chose que nous devons nous rappeler si nous voulons envisager notre propre époque comme il convient. Comme nous apprenons à l'école que la colonisation du Canada a commencé à Port-Royal en 1603 ou à Québec en 1608, nous pouvons nous rendre compte que l'effort de colonisation de notre moitié nord du continent se poursuit depuis environ 350 ans. Cet effort a commencé à la même époque que la colonisation des États-Unis, et on pourrait même préciser qu'elle a commencé un an ou deux plus tôt. Nous avons tendance à oublier, dans notre enthousiasme actuel, depuis combien de temps nous-mêmes, et les générations passées de Canadiens, se consacrent à la mise en valeur du Canada. Nous oublions trop souvent les périodes d'attente et de découragement qui ont jalonné notre histoire. Nous ne sommes pas disposés à nous demander pourquoi l'essor des États-Unis a été beaucoup plus rapide.

Une conclusion très claire qui se dégage de l'histoire c'est que, vu le genre de ressources que nous avons au Canada, ressources rendues moins accessibles à cause du climat et du peu de densité de notre population, nous avons dû, règle générale, attendre que le monde occidental se donne une civilisation industrielle qui ait besoin de nos ressources et produise les moyens techniques de les découvrir et de les exploiter. C'est ce à quoi pensait sir Wilfrid Laurier lorsqu'il a dit que le vingtième siècle appartiendrait au Canada. Il ne voulait pas dire évidemment que les autres pays n'y auraient pas leur part. Ayant toute l'histoire de notre pays dans les veines et songeant aux longues périodes d'attente, il voulait dire que si le dix-septième, le dix-huitième et le dix-neuvième siècles avaient dans une certaine mesure oublié le Canada, celui-ci participerait pleinement à l'évolution mondiale au cours du vingtième siècle.

Il y a environ quarante ans passés, l'expansion du Canada, sauf pour ce qui est de la période close du commerce des fourrures, s'était surtout concentrée sur la mise en valeur de ressources restreintes semblables à celles des États-Unis. Nos régions agricoles de l'Est canadien étaient semblables à celles de l'Est américain. Nos prairies n'étaient que les dernières des prairies de l'Amérique du Nord. L'industrie forestière du Maine, du Michigan et de Washington ne différait pas de celle du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Notre industrie minière n'était qu'un appendice de l'industrie minière des États-Unis. Lorsque nous nous sommes engagés dans l'industrie automobile, Windsor et Oshawa n'étaient que des répliques miniatures de Détroit et de Flint.

Aujourd'hui, notre expansion économique est bien plus distinctive. En dépit des forts capitaux américains placés chez nous, un bon nombre de nos entreprises ont une teinte nettement canadienne. Au moins une partie des ressources qu'on met actuellement en valeur sont nettement canadiennes. On relève également un esprit de hardiesse et d'initiative, ainsi qu'un sentiment de fierté à l'endroit de tout ce qui est canadien. Cette période remarquable de progrès national a été stimulée par un concours d'influences heureuses. Notre navire a quitté les bas-fonds et il a pour lui le vent, la marée et les courants.

Avec la grande expansion qu'a prise l'industrie à travers le monde, et singulièrement aux États-Unis, la demande industrielle de matières premières, surtout de métaux et d'énergie, s'est accrue énormément. Il semble presque impossible de fournir aux machines que nous avons créées la quantité et la variété de matières premières qu'elles réclament. L'industrialisation s'est accompagnée également d'une poussée extraordinaire d'urbanisation, d'une course vers les villes et les banlieues. Sur notre continent, ce phénomène semble attribuable, en partie, à l'économie que représente l'achat de services (aliments congelés et machines à laver la vaisselle, par exemple), par opposition à la location de services (domestiques et autres aides). Le coût nous a contraints de nous adresser aux usines.

La multiplication des industries et l'accroissement des villes ont favorisé la découverte et l'exploitation des ressources naturelles. Le prospecteur ne voyage plus en canot: il prend l'avion. Des instruments, qui vont du magnétomètre jusqu'au compteur de geiger, permettent de découvrir sous d'épais terrains de couverture l'endroit où il convient probablement de forer. De l'outillage moderne servant à déplacer le sol permet l'exploitation des mines en une période de temps à laquelle on n'aurait pas cru il y a un quart de siècle. De nouvelles méthodes de fabrication et d'emploi donnent une importance particulière aux métaux légers, aux produits chimique et synthétique et à l'utilisation de l'énergie obtenue autrement qu'à partir de la houille, précisément au moment où nous commençons à exploiter nos ressources pétrolifères et nos dernières sources d'énergie hydraulique éloignées des centres.

Dans ces transformations qui se produisent, les capitaux et les connaissances industrielles des États-Unis jouent un rôle important, mais bien que les capitaux américains aient joué un rôle décisif dans maintes industries, ils ne représentent, dans l'ensemble, guère plus de 15 p. 100 de tous les placements. Cette révolution s'est évidemment accompagnée d'un essor dans toutes sortes d'autres industries et dans des régions auxquelles ces changements ont valu des débouchés plus importants et de meilleures occasions de placer des capitaux.

Une des caractéristiques les plus remarquables de cette période d'expansion a été sa persistance. Ayant débuté sous forme d'une période d'active reconstruction, elle s'est poursuivie au cours de la prospérité qui a accompagné la guerre de Corée, a traversé deux légères régressions, et manifeste depuis quelques mois une vigueur remarquable et une grande puissance d'expansion. Les conservateurs et les cécéfistes, ce genre de gens qui disent que le très honorable ministre du Commerce est un optimiste et qui prédisent continuellement que la prospérité prendra fin, finiront assurément par avoir raison; mais, jusqu'ici, la réalisation de leurs prédictions a été reportée d'une année à l'autre.

[M. Hosking.]

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander à l'honorable député quel document il est en train de citer?

M. Argue: Celui qu'il a rédigé pour la réunion du cercle Rotary, la semaine prochaine.

M. Hosking: Je me sers tout simplement de notes volumineuses, tout comme a fait déjà l'honorable député qui m'a interrompu.

M. le président suppléant: Comme l'honorable député a été interrompu, je pense qu'il conviendrait peut-être que je lui signale que nous sommes en train d'étudier un poste particulier des crédits supplémentaires. Je ne veux nullement empêcher le député d'énoncer les idées qu'il croit nécessaires à l'examen du crédit à l'étude, mais je fais remarquer qu'il est uniquement question d'un montant de 7 millions de dollars à accorder aux universités dans certaines circonstances. Je prie donc le député d'en venir au sujet sans trop de retard.

M. Hosking: J'établis simplement les raisons pour lesquelles il est nécessaire de venir en aide aux universités. A peu près tout le monde essaye aujourd'hui de prédire ce que sera le produit national dans dix ou vingt ans ou est prêt à parier que, en 1975, notre pays comptera 22 ou 25 millions d'habitants.

Les changements industriels se sont accompagnés d'une forte augmentation de la population due à une immigration moyenne, mais surtout à une natalité élevée. Nous devons actuellement nous préoccuper d'une population qui comprend un nombre extraordinaire d'enfants et une proportion de personnes âgées à la retraite qui grandit constamment. Le nombre de personnes à charge par gagnant de revenu atteint actuellement un chiffre qui dépasse de beaucoup la normale. Mais, dans quelques années, cette situation commencera à changer, alors qu'un nombre plus considérable de ceux qui sont nés depuis 1945 ou un peu auparavant commenceront à faire partie de l'effectif ouvrier.

L'une des choses intéressantes à observer, c'est que, étant donné les ressources ou l'énergie et grâce à de meilleurs moyens de transport, de grandes industries s'établissent beaucoup plus au nord qu'auparavant. Les régions impropres à l'agriculture ou dont les ressources forestières sont peu productives de richesse ont servi à l'établissement d'importantes industries. Jusqu'ici, dans notre histoire, un des éléments de limitation a été l'étroite et irrégulière bande de population ne s'étendant jamais à plus de quelques centaines de milles de la frontière des États-Unis. Il semble possible que nous nous développions actuellement plus en profondeur et davantage dans ces régions du pays qui sont plus exclusivement et particulièrement canadiennes. Nous avons ici de quoi inspirer des conjectures à tous ceux qui s'intéressent à l'éclosion graduelle de caractéristiques canadiennes dans notre culture et notre mode de vie.

Tout ceci est l'agréable, plutôt tonifiante histoire d'un succès qui a comporté relativement peu de déceptions et étonnamment peu de retards. Au vrai, cet essor a apporté des problèmes difficiles et fastidieux concernant l'élargissement de notre espace vital et l'extension de tout notre appareil de transport et de vie en commun. Que ces problèmes comportent l'aménagement de pipe-lines à gaz, un nouveau et gigantesque réseau routier ou l'installation d'égouts et d'aqueduc pour servir une population urbaine gonflée, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux s'acharnent à la solution de problèmes de croissance et s'inquiètent de beaucoup d'autres auxquels ils ne se sont pas encore attaqués.

La constatation de notre progrès physique est stimulante et nous sommes absorbés par les problèmes que nous posent nos ressources, nos transports, nos immobilisations et auxquels il faut faire face. Je ne suis pas de ceux qui minimisent l'importance du progrès matériel ou le sentiment de l'œuvre accomplie qui accompagne l'assujétissement des forces de la nature aux fins de l'homme. Le sentiment de l'œuvre accomplie que procurent la maîtrise et l'utilisation des ressources s'ancre profondément dans l'esprit de ceux qui font face à ce problème depuis trois cents ans.

Nous dépensons d'énormes montants pour la mise en valeur de nos ressources naturelles et, déjà, nous commençons à nous demander sérieusement si nous accordons assez d'attention à la conservation de nos sources de pulpe et de métaux, de pétrole, de gaz, d'eau même. Nous nous demandons si, en exploitant notre pays, nous devenons plus canadiens et si nous faisons en sorte qu'il soit avantageux de l'être.

Dès que l'on porte ses regards au-delà de la bourse des valeurs et des difficultés quotidiennes, on sait que nos ressources naturelles, notre grosse industrie, nos grandes villes en voie d'expansion ne créeront pas à elles seules un Canada distinctif, n'en feront pas une nation véritablement grande. Nous acquerrons peut-être ce qui ne sera que la copie d'une chose étrangère, taillée sur un patron acheté tout fait. Mais il y a d'autres ressources, qui sont plus importantes que le pétrole, les métaux, l'épinette et l'eau. Elles exigent les placements les plus hardis, une sélection des plus subtiles, une conservation qui s'inspire de la plus grande économie et

d'une extrême prévoyance. Ce sont les ressources humaines qui donnent à un pays sa distinction et garantissent son avenir.

Je suis donc heureux que le premier ministre ait présenté un bill qui aidera les universités à former les Canadiens, de manière qu'ils puissent utiliser les grandes ressources naturelles que notre pays possède en si grande quantité. Ce sont les citoyens qui mettront en valeur les choses dont Dieu a gratifié notre pays, qui aideront le Canada à prendre sa place comme puissance de premier ordre dans le monde.

M. Green: Le premier ministre voudrait-il nous mettre au courant de la situation touchant les ingénieurs et les investigateurs scientifiques. Nous savons tous que le crédit à l'étude prévoit des versements sans condition et directs aux universités; mais, de temps à autre, nous entendons des nouvelles très alarmantes au sujet de la grave pénurie d'ingénieurs et d'investigateurs scientifiques. Par exemple, la semaine, dernière, l'*Engineering Institute of Canada* a publié un rapport sur la pénurie alarmante tant actuelle qu'éventuelle, d'ingénieurs et d'investigateurs scientifiques canadiens. Le paragraphe suivant a été publié dans les journaux:

> On a parlé et écrit au sujet de cet état de choses plus que sur n'importe quelle autre question. Bien des voix ont proclamé l'urgence d'agir, mais après des années de phrases personne n'a pris de dispositions importantes qui amélioreront la situation rapidement.

On ajoute:

> On a promis que le Gouvernement et l'industrie fourniraient de l'aide, mais les besoins à satisfaire semblent bien plus considérables que toutes les sommes censément bientôt disponibles.

Nous savons tous quelle importance les scientifiques et les ingénieurs présentent pour le Canada à l'heure actuelle et en ce qui concerne les prochaines années. Le premier ministre peut-il nous dire quelle est l'opinion du Gouvernement au sujet de tous ces propos touchant une pénurie aiguë? Si elle existe, peut-il nous dire quelles mesures on prend pour y parer?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne puis fournir de chiffres précis à l'honorable député. A l'heure actuelle, on manifeste l'intention de mettre sur pied des installations de diverses sortes pour un montant global qui dépasserait de beaucoup la capacité des effectifs disponibles en investigateurs scientifiques, en ingénieurs, en ouvriers spécialisés ou en travailleurs non spécialisés, et qui dépasserait les matériaux disponibles. Il est certain que tout ce que les Canadiens et les sociétés canadiennes voudraient faire ou ont exprimé l'intention de faire durant 1957 ne peut être réalisé.

[M. Hosking.]

M. Green: Par suite de la pénurie d'hommes ayant la formation nécessaire?

Le très hon. M. St-Laurent: Parce que le total dépasse ce que la population du pays, avec ses épargnes et même les épargnes venant de l'étranger, avec sa main-d'œuvre et ses matières premières, peut réaliser en un an. Sauf erreur, l'an dernier, les immobilisations auraient été de l'ordre de 7.75 milliards. Les prévisions réunies sur ce que l'on appelle, je crois, les projets pour l'année courante, indiquent une augmentation de 12½ p. 100 sur les réalisations de 1956. Évidemment, cela n'équivaudrait pas nécessairement à 12½ p. 100 en volume réel, parce que, cette année, on s'attend que les prix dans l'industrie du bâtiment,—dans le domaine des immobilisations,—pourront être de 5 p. 100 supérieurs à ceux de 1956. Il resterait donc une augmentation matérielle de 7½ p. 100 sur 1956. Ce que j'en sais d'après les données dont disposent nos spécialistes, et d'après leurs meilleures estimations, c'est que cela dépasse ce que notre économie peut produire.

Quand à la prétendue pénurie d'ingénieurs, je sais que la demande d'ingénieurs est plus élevée que lorsque l'honorable député ou moi-même étions à l'université. Pour illustrer ma pensée, qu'on me permette de dire ceci: l'honorable député connaît la réputation de la famille Taschereau dans la province de Québec. Elle a toujours donné des prêtres, des avocats ou des juges. Cette famille a donné au Canada d'éminents ecclésiastiques. Le premier de nos cardinaux était un Taschereau. La famille a donné des juges très distingués et plus encore de brillants membres du barreau de la province de Québec. Un Taschereau était mon associé lorsque je pratiquais le droit. Il n'a qu'un fils, et ce fils au lieu de suivre les traces de son père comme les hommes de sa famille le faisaient depuis des générations étudie pour devenir ingénieur.

C'est parce que les jeunes gens commencent à se rendre compte que les ingénieurs sont plus en demande et, par conséquent, un plus grand nombre qu'auparavant adoptent cette carrière. J'estime donc que le nombre des ingénieurs sera plus considérable à l'avenir. On insistera davantage auprès des universités pour qu'elles forment des ingénieurs et je sais qu'ici même à Ottawa une liste très considérable de souscripteurs, dressée sur l'invitation d'industriels de Québec et d'Ontario, ont contribué à l'établissement d'une faculté de génie à l'Université d'Ottawa. Ils le font parce qu'ils estiment que leurs entreprises auront besoin de ce genre de services. Il leur est aussi essentiel d'avoir

un personnel spécialisé que d'avoir des machines à installer dans leurs usines. Il est très réconfortant, je pense, que nos industriels se rendent compte, comme je le disais il y a un instant, que nos plus grandes ressources naturelles sont nos ressources humaines et qu'il faut développer et cultiver ces ressources humaines si nous voulons tirer pleinement parti des autres ressources matérielles qui abondent en notre pays.

Je ne veux pas insister là-dessus, mais je désire répondre, ou essayer de répondre à quatre questions qu'a posées l'honorable député de Cariboo. A la première je ne puis répondre avec une exactitude statistique. L'honorable député a demandé si $1 par personne représente maintenant par rapport aux dépenses des universités la même valeur que 50c. par personne en 1951. Cela représenterait peut-être plus que la même proportion, car je ne pense pas qu'il y ait eu une augmentation de 100 p. 100 depuis 1951 dans les dépenses des universités.

La deuxième question était: pourquoi ces subventions ne sont-elles pas tout simplement remises aux gouvernements provinciaux? Eh! bien les subventions de péréquation seront remises aux gouvernements provinciaux, mais les gouvernements provinciaux ont une foule de demandes à satisfaire avec leurs finances, et ces subventions sont recommandées au Parlement pour qu'elles aillent aux universités et nulle part ailleurs; et nous pensons que, placées entre les mains de la Conférence nationale des universités canadiennes, elles parviendront à ces universités. Il y a peut-être d'autres buts fort souhaitables auxquels ces montants pourraient être affectés, s'ils étaient tout simplement remis pour être utilisés à diverses fins d'application générale par les gouvernements provinciaux, mais je pense que la plupart des membres de la Chambre désirent que ces subventions aillent précisément aux universités.

La troisième question était: les subventions seront-elles exemptes de restrictions touchant les programmes d'études, les traitements, etc.? Le gouvernement fédéral ne désire établir aucun contrôle sur la liberté des universités. Les montants en cause devront être remis au Conseil national, qui, à son tour, les remettra aux diverses institutions reconnues par les gouvernements provinciaux comme étant au niveau universitaire, et j'ai confiance que les autorités de ces institutions universitaires feront bon usage de l'argent disponible.

A mon sens, ce serait chercher à exercer une certaine juridiction sur le domaine de l'enseignement que de dire au Conseil qu'il pourrait, en tant que notre mandataire, dire aux universités ce que devraient être leurs programmes d'études. C'est une question qui ressortit aux provinces et qui doit demeurer du ressort des provinces.

Une autre question qu'on a posée est la suivante: ne serait-il pas possible, pour cette aide, de constituer une sorte de "caisse renouvelable" que les bénéficiaires rembourseraient à l'université, afin de pouvoir s'en servir pour aider d'autres étudiants bien doués à qui elle pourrait être utile? Ma foi, les montants ne sont pas très considérables relativement à chaque université en particulier; mais, si une université voulait se servir de tout ce qu'elle a reçu, ou d'une certaine partie de ce montant, afin d'accorder des avances à des étudiants bien doués à la condition que le montant lui fût remboursé, l'université serait libre d'en décider. Tout ce que nous demandons au Parlement de faire, c'est de dire que le gouvernement du Canada devrait contribuer au travail des universités pour une somme annuelle d'environ 16 millions de dollars, à l'heure actuelle, ou $1 par habitant du Canada et la distribuer au *pro rata* de la population de chaque province, entre les provinces, et au *pro rata* des étudiants inscrits dans chaque province.

L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), absent en ce moment, a donné les chiffres qui figurent au hansard d'août dernier. On me dit que ces chiffres ne rendent pas compte de tout. Je n'affirme rien quant aux faits, mais le simple fait qu'il y ait controverse sur le point de savoir si c'est bien là la meilleure façon de distribuer l'argent que nous demandons au Parlement d'accorder aux Universités canadiennes constitue la raison que j'avais derrière la tête lorsque j'ai proposé que ce fonds soit remis à la Conférence nationale des universités canadiennes.

Sans doute n'aura-t-elle pas le droit, en vertu du contrat, de s'écarter de la formule qui sera établie mais elle aura le droit qu'elle exercera sûrement, j'en suis certain, de faire des propositions sur les conditions des affectations ultérieures. Ses recommandations seront portées à la connaissance de la Chambre des communes assorties des recommandations que nous estimerons dans le meilleur intérêt des universités de tout le Canada.

Je n'affirme pas qu'il en soit ainsi, mais on m'a dit que, même s'il y a vraiment en Nouvelle-Écosse bon nombre d'étudiants inscrits qui viennent d'une autre province, les universités qu'ils fréquentent reçoivent des frais de scolarité supplémentaires assez considérables, parce que ces étudiants sont originaires d'autres provinces. J'ai appris, en ce qui concerne ceux qui viennent de Terre-Neuve, que le gouvernement de cette province

ou les institutions de Terre-Neuve qui participent à cette subvention versent des montants supplémentaires. Ils ne sont pas en mesure de procurer toutes les formes d'enseignement universitaire dont leur population a besoin et il s'effectue un transfert de fonds de leur part aux universités de Nouvelle-Écosse qui font le travail pour eux.

Ces institutions, surtout dans les provinces Maritimes, sont des entreprises privées qui peuvent établir et adapter leurs frais de scolarité selon les localités d'où viennent leurs étudiants. C'est une des raisons pour lesquelles il peut sembler qu'on paie moins par étudiant inscrit qu'on ne verse à Terre-Neuve, par exemple, où l'inscription des étudiants dans les institutions de la province est moindre par 100,000 habitants que ce n'est le cas en Nouvelle-Écosse.

On m'a dit qu'ont peut aussi expliquer cette différence par le fait qu'en Nouvelle-Écosse un étudiant qui va au-delà de la onzième année est considéré comme un étudiant d'université, alors qu'en Ontario seuls les étudiants qui vont au-delà de la treizième année sont classés à l'échelon universitaire. Cela peut avoir des répercussions sur le nombre d'étudiants inscrits.

Il y a des questions sur lesquelles je suis fort peu renseigné, mais que les membres de la Conférence nationale des universités canadiennes peuvent étudier avec beaucoup d'autorité. J'ai demandé à plusieurs membres de la Conférence s'il serait opportun maintenant d'essayer de mettre au point une nouvelle formule qui éliminerait des écarts qui paraissent si grands, et l'on m'a dit que beaucoup d'entre eux croient que la formule est la plus équitable mais que c'étaient des questions qui pouvaient être étudiées par leur Conférence.

Les membres de cette Conférence sont tous des hommes et des femmes attachés à leur tâche. Ils consacrent leur vie à un travail qui leur paraît devoir servir les intérêts de leurs concitoyens, et ils peuvent formuler des observations. Si leurs observations permettent l'élaboration d'une autre formule qui satisfera mieux au désir de la Chambre que l'on fasse le meilleur usage possible des fonds affectés par le Parlement à l'aide aux universités, leurs recommandations seront soumises à l'attention de la Chambre. Il va y avoir chaque année un crédit rédigé en termes sensiblement analogues à ceux du crédit qui figure dans les prévisions supplémentaires actuelles. Si, d'après le rapport, il semble opportun d'apporter des changements à la formule définie par les expressions dont on s'est servi pour ce crédit, ces changements pourront être faits.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Je suis sûr que tous ceux que la question intéresse tiennent vraiment et sincèrement à ce que les sommes votées par le Parlement soient utilisées de la façon la plus efficace possible pour assurer l'aide nécessaire au maintien et aussi, je l'espère, au progrès de nos institutions universitaires. Je n'ai rien à ajouter, je crois. J'ai pris note des observations de l'honorable député de Trois-Rivières. Il est de ceux qui craignent qu'il peut découler de cette mesure une certaine intervention propre à amoindrir jusqu'à un certain point les conséquences concrètes de la compétence des assemblées législatives provinciales à l'égard des universités. Je regrette de ne pouvoir le convaincre qu'il a tort mais je dois lui dire qu'il ne peut pas me persuader que je fais erreur; je m'en remets au jugement de la Chambre.

M. Hansell: Il est très rassurant d'entendre le premier ministre nous dire qu'on n'empiétera aucunement sur l'autonomie provinciale dans le domaine de l'enseignement. Nous devons le croire sur parole; cependant je ne comprends pas encore quelle est la différence entre le principe énoncé ce soir et au cours d'un discours antérieur par le premier ministre et celui qu'a énoncé hier le ministre de la Justice. J'ai ici le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui. Nous savons ce que le ministre de la Justice disait hier, mais il n'en reste pas moins qu'il y a ici une grosse manchette: "Les subventions fédérales entraîneraient pour les provinces la perte de leur autonomie en ce qui concerne l'enseignement,—Garson." Et on voit la photo du ministre, tout souriant, et dessous, en légende: "L'honorable Stuart Garson—ce serait la fin de l'autonomie."

Je n'ignore pas que le ministre de la Justice participait à un autre débat. Je sais que la question en discussion pouvait être différente, absolument parlant. Mais, en principe, je ne vois aucune différence. La proposition dont nous étions saisis hier portait sur l'aide aux provinces au moyen de subventions fédérales. Or, le principe dont il est question dans le débat actuellement en cours intéresse également les subventions aux provinces. La seule différence c'est dans le mode de répartition de l'argent qu'on la trouve. Le principe est le même. J'aimerais bien que le premier ministre nous explique cela. Il serait rassurant de l'entendre expliquer quelle différence il peut y avoir dans les principes. Mais peut-être le ministre de la Justice aimerait-il prendre la parole et se tirer d'affaire tout seul?

M. Hamilton (York-Ouest): J'aimerais poser une question au premier ministre.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne pense pas qu'il faille réitérer à l'honorable député l'assurance que l'utilisation de l'argent dont il s'agit dans ce crédit n'empiétera pas sur la juridiction provinciale à l'égard des universités.

M. Knowles: Le premier ministre me permet-il une autre question? N'admet-il pas que, tout comme il ne se rend pas à l'idée que ce crédit empiéterait sur la juridiction provinciale en matière d'éducation, l'honorable député de Saskatoon ne se rende pas à l'idée que sa proposition empiéterait de quelque façon sur la compétence provinciale en matière d'éducation?

Le très hon. M. St-Laurent: Quand l'autre question se posera, on pourra s'en occuper. A mon avis, la situation n'est pas la même. Dans un cas, la question d'éducation relève de je ne sais combien de milliers de commissions scolaires à travers le pays. Dans le cas des universités, elle relève de la Conférence nationale des universités canadiennes, qui est composée d'un petit groupe d'hommes et de femmes véritablement dévoués, qui n'ont aucun pouvoir d'imposition, qui n'ont que le droit de dépenser ce qu'ils peuvent obtenir sans exercer de pouvoir d'imposition. A mon avis, l'autre proposition équivaudrait soit à ajouter aux paiements de péréquation faits aux provinces pour qu'elles en fassent ce que bon leur semble, soit à établir quelque organisme chargé de s'occuper de la bonne administration de je ne sais combien de milliers d'écoles élémentaires et secondaires à travers le Canada. Ce serait sûrement une forme de centralisation qui modifierait considérablement la façon dont le régime a fonctionné et fonctionne encore.

M. Macdonnell: J'ai une question à poser au premier ministre. Ce qu'il a dit depuis quelques minutes m'a fait voir sous un jour nouveau la Conférence nationale des universités canadiennes dont nous parlions cet après-midi. J'avais alors envisagé cet organisme comme une sorte d'intermédiaire mécanique qui, à titre de mandataire de l'État, transmettrait l'argent aux universités selon des modalités à définir par voie d'entente, et je pensais qu'il serait conclu un accord en ce sens. Ce soir, il m'a paru que le premier ministre lui attribuait une fonction qui va bien au-delà.

Le très hon. M. St-Laurent: Une fonction consultative.

M. Macdonnell: J'ai cru comprendre, aux propos du premier ministre, que cet organisme pourrait juger opportun, avec le temps, de formuler des opinions quant à la méthode de distribution ou quant à certains cours,—je n'entends pas par là les cours d'études,—ou certaines fonctions des universités. En répondant à ceux qui proposent que l'État s'occupe des écoles secondaires, le premier ministre a signalé que des milliers de commissions s'occupent des écoles secondaires, ce qui créerait de nombreuses complications.

La question que je veux lui poser porte précisément sur ce point. Je sais que la conférence des universités n'a pas affaire à des milliers, mais seulement à quelques vingtaines d'universités. Néanmoins, j'aimerais en savoir plus qu'en ce moment. Comment, d'après le Gouvernement, ce Conseil va-t-il recommander à l'État les diverses méthodes à suivre dans la répartition des fonds. Autrement dit, dans quelle mesure ira-t-il au-delà de cette fonction purement mécanique qu'on lui demande actuellement d'assumer?

Le très hon. M. St-Laurent: Une fois adopté ce crédit, il n'assumera aucune autre fonction que celle qu'il a été capable d'accomplir par le passé. Il m'a souvent présenté des recommandations à propos de mesures qui pourraient être utiles à la poursuite des travaux universitaires. Constatant que nous sommes tous intéressés à une heureuse poursuite des travaux universitaires, je pense bien qu'il n'hésitera pas à nous donner les conseils qui, selon lui, paraissent bien fondés. J'ai demandé à plusieurs de ses membres s'il était possible de faire disparaître la plainte que formulent depuis six ans les autorités de la Nouvelle-Écosse, savoir que la subvention par étudiant est plus faible dans cette province que dans les autres provinces.

Voici la première réponse: si l'on a là une plus forte proportion d'étudiants universitaires, n'est-ce pas la preuve que, dans les autres provinces où la proportion est plus faible, le besoin est même plus grand qu'en Nouvelle-Écosse? Puis, peu à peu, on m'a affirmé (ce que je n'ai pas cru avoir la compétence de vérifier) que la question ne se ramène pas toute à cet écart apparent qui existe entre les subventions par étudiant dans chaque province.

Comme je l'ai déjà signalé, en Ontario, ce n'est qu'après la 13e année que celui qui poursuit ses études est considéré, sous l'empire de la loi provinciale, comme ayant atteint le niveau universitaire, tandis qu'en Nouvelle-Écosse, me dit-on, sous le régime de la loi de cette province, celui qui dépasse la 11e année est considéré, s'il fait le travail propre à la 12e année, comme étant au niveau universitaire. Cela est de nature à influer sur le chiffre global et celui-ci dès lors aura des effets sur le montant par tête qui sera le quotient de l'ensemble de la subvention

provinciale divisé par le chiffre global des étudiants considérés dans cette province comme ayant atteint le niveau universitaire.

On m'a dit qu'en outre les universités de la Nouvelle-Écosse touchent des sommes spéciales à l'égard d'étudiants qui suivent des cours spéciaux mais ne sont pas résidents de la province. Je n'en suis pas étonné, parce que ce sont des institutions privées soutenues par les contributions, en partie du moins, des gens de leur propre localité. Ici, sauf erreur, dans les écoles primaires et secondaires, il y a une différence entre les droits de scolarité exigés des enfants des contribuables d'Ottawa et ceux qu'on exige des enfants des contribuables des municipalités voisines qui suivent des cours à Ottawa. Lorsque plusieurs membres de la Conférence m'ont dit, comme je le pensais, que c'était le régime le plus juste, je leur ai dit: "Vous aurez encore l'occasion d'étudier la question et si vous pouvez tomber d'accord sur une formule plus juste, n'hésitez pas à nous le dire et si notre impression est bonne, nous soumettrons la chose au Parlement qui prendra peut-être une décision à ce sujet. Nous allons entre temps recommander que la répartition soit la même que celle qui a présidé aux subventions versées jusqu'ici.

M. Macdonnell: J'ai une autre question. Si j'ai bien compris, la subvention sera sujette à un accord à conclure entre le Gouvernement et la Conférence des universités. Cet accord sera-t-il soumis à la Chambre maintenant ou plus tard? Le premier ministre fait signe de la tête.

Le très hon. M. St-Laurent: Oui.

M. Macdonnell: Quand?

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai déjà déclaré,—l'honorable député n'écoutait peut-être pas à ce moment-là,—que le projet qui a été préparé et qui doit être discuté avec la Conférence nationale des universités canadiennes est rédigé dans les mêmes termes que les règlements édictés par le ministre des Finances au titre de l'affectation antérieure. J'ai déclaré que l'accord serait déposé au Parlement dès qu'il aura été complété pour que les honorables députés se rendent compte qu'il est rédigé exactement dans les mêmes termes ou encore, advenant de légères variations, qu'ils puissent les connaître. Nos fonctionnaires ont préparé ce projet en reprenant les termes mêmes des règlements.

M. Hamilton (York-Ouest): Après avoir fait deux faux départs, j'ai presque oublié ma question. Il semble qu'une vive répugnance à empiéter sur les drois provinciaux explique le bas niveau du montant en l'occurrence. J'espère qu'on considérera cela comme une année d'expérimentation, et que, suivant les résultats qu'on obtiendra, il y aura une plus grande occasion d'accroître l'aide fournie dans ce domaine. Le premier ministre nous dirait-il si, dans ses discussions avec les premiers ministres des provinces et aux conférences fédérales-provinciales, on a considéré d'autres méthodes qui auraient pu être employées pour que les autorités provinciales s'engagent, au cas où elles recevraient des fonds, à répartir l'assiette fiscale, de manière à nous assurer que cet argent irait aux institutions d'enseignement. J'aimerais savoir si des questions du genre figuraient à l'ordre du jour des conférences qui ont été tenues.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur le président. Autant que je m'en souvienne, les questions n'ont jamais été soulevées à l'une ou l'autre des conférences provinciales en public. Elles ont été soulevées au cours d'entretiens privés entre moi et le premier ministre de la province de Québec ainsi que dans de la correspondance, dont la majeure partie, je pense, a déjà été déposée à la Chambre.

La position est celle-ci: vous occupez une trop large place dans ce domaine. Laissez-nous les impôts directs et vous n'aurez pas à vous occuper de ces réalisations auxquelles vous avez participé par le passé.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la santé nationale, service d'hygiène—

542. Service de santé des immigrants—Crédit supplémentaire, $225,000.

M. Blair: J'ai une question à poser au sujet de ce crédit. Le ministre des Finances voudrait-il nous expliquer la raison de ce crédit et la nature des services prévus?

L'hon. M. Harris: Oui, monsieur le président. On a besoin de l'argent supplémentaire parce que j'ai réussi à convaincre mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, il y a un an, qu'il n'aurait pas besoin d'autant d'argent qu'il en a besoin maintenant effectivement pour faire l'examen médical des immigrants dans l'exercice normal de l'activité de ce ministère.

M. Blair: Les services ont-ils été étendus et a-t-on besoin d'autres logements?

L'hon. M. Harris: Oui, il y a eu un léger accroissement au Royaume-Uni et, naturellement, un accroissement temporaire, à cause des réfugiés hongrois; il nous faut d'autres médecins, ou plutôt nous devons verser un supplément d'honoraires aux médecins qui examinent ces gens en Europe.

M. Hodgson: Le ministre peut-il me dire si les immigrants subissent un examen médical avant de partir?

L'hon. M. Harris: Oui, monsieur le président; les personnes qui se trouvent en Europe mais qui ne partent pas immédiatement y sont examinées, dans le cours normal des choses. La plupart des immigrants y subissent un examen médical. L'exemption ne vaut que pour ceux que nous avons annoncé que nous ferions venir sans examen médical afin de dégager la frontière de l'Autriche, et qui sont venus. Quand un réfugié se propose de venir au Canada et qu'on a le temps de l'examiner, il subit l'examen là-bas, bien sûr.

M. Hodgson: Ceux qui ont été examinés en Europe subissent-ils un autre examen à leur arrivée au Canada?

L'hon. M. Harris: Tous les frais des examens qui ont lieu au Canada sont imputables au service canadien plutôt qu'au service établi à l'étranger. Bien entendu, nous les examinons de concert avec les gouvernements provinciaux, s'il y a une entente entre les gouvernements.

M. Quelch: Pendant combien de mois après l'arrivée des immigrants le gouvernement fédéral assume-t-il la responsabilité des soins médicaux là où ces gens débarquent et là où ils finissent par s'établir?

L'hon. M. Harris: Je crois que mon collègue le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a expliqué ce point assez longuement l'autre jour. Autant qu'il m'en souvienne, nous avons conclu avec la Saskatchewan une entente prévoyant que nous acquittons les frais médicaux pendant un an par la suite et, sauf erreur, cette offre a été faite à toutes les provinces et peut-être acceptée par la plupart. Je n'en suis pas sûr.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

A—Ministère—

Service des chemins de fer et des navires à vapeur—

543. Construction ou acquisition de transbordeurs d'autos, de navires et de matériel—Crédit supplémentaire pour le navire transbordeur d'autos destiné au service entre Wood-Island (Î. P.-É.) et Caribou (N.-É.), $600,000.

M. MacLean: Monsieur le président, j'ai quelques brèves remarques à faire au sujet de ce crédit. Ce crédit veut dire, j'imagine, qu'on active la construction de ce navire transbordeur par tous les moyens possibles. Deux changements ou deux événements se sont produits depuis que le crédit principal a été adopté à la dernière session. J'aimerais les signaler au ministre. Tout d'abord, le trafic de ce service a continué d'augmenter.

L'hon. M. Harris: Le crédit n'a rien à voir au service. Il est affecté à la construction du transbordeur.

M. MacLean: Le service a quelque chose à voir avec la construction du navire.

L'hon. M. Harris: Ce transbordeur est en effet construit pour assurer le service de transbordement. Vous pouvez poser une question sur la construction du navire, mais non pas sur le service.

M. MacLean: Voici où je veux en venir: sinon en ce moment, en très peu de temps, même ce transbordeur se révélera insuffisant à cause de la brusque augmentation du service des voyageurs qui veulent emprunter cette voie de communication. A l'heure actuelle, les transbordeurs en service sont très insuffisants.

L'hon. M. Harris: L'honorable député veut-il qu'on cesse les dépenses affectées à celui-ci, afin que nous le reconstruisions?

M. MacLean: Non.

L'hon. M. Harris: Dans ce cas, dépensons l'argent pour celui-ci.

M. MacLean: Voici où je veux en venir. Je suppose que l'objet de ce crédit supplémentaire est de hâter la construction de ce transbordeur. Je suppose que la construction se poursuit à un rythme plus rapide que celui qu'on prévoyait lors de l'adoption, l'an dernier, du budget principal des dépenses.

L'hon. M. Harris: C'est bien cela.

M. MacLean: Quand ce nouveau transbordeur sera-t-il vraisemblablement mis en service? Quelle augmentation de capacité apportera-t-il?

L'hon. M. Harris: La meilleure estimation que nous puissions donner à l'heure actuelle quant à la date de mise en service du nouveau transbordeur est la mi-été.

M. Hamilton (York-Ouest): La somme demandée vise-t-elle des frais de construction imprévisibles?

L'hon. M. Harris: Non, monsieur le président. Le député de Queens ne le savait pas, mais la construction du navire a été plus rapide qu'on ne l'avait prévu. L'argent est dû au titre des versements provisoires.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Division des traitements—

544. Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquistion de terrains—Crédit supplémentaire, $435,000.

M. Green: Pouvons-nous avoir quelque explication sur ce poste?

L'hon. M. Harris: Ce poste est à peu près le même, monsieur le président. C'est un montant affecté à Deer-Lodge pour fins de construction, rendu nécessaire par les progrès des travaux qui ont avancé plus vite que nous le prévoyions. Ce crédit servira à effectuer des paiements au fur et à mesure de l'exécution des travaux conformément au contrat.

M. Green: Je voudrais appeler l'attention du ministre sur un point dans l'espoir qu'il le soumettra au premier ministre. C'est le premier crédit relatif aux Affaires des anciens combattants que nous étudions aujourd'hui, et nous constatons que le ministre des Affaires des anciens combattants remplit toujours également les fonctions de ministre des Postes.

L'hon. M. Harris: Et il se tire fort bien d'affaire.

M. Green: J'ai soulevé ce point l'an dernier.

M. le président: A l'ordre.

M. Green: Et voici ce que le premier ministre a dit à ce sujet le 9 août.

M. le président: A l'ordre. Je me permettrai de rappeler au député que nous débattons un poste déterminé des crédits supplémentaires se rapportant à la construction d'hôpitaux. J'ai vraiment l'impression que les observations qu'il essaie de formuler s'écartent quelque peu du sujet.

M. Green: Monsieur le président, je vous dirai . . .

L'hon. M. Harris: J'invoque le Règlement . . .

M. Green: J'ai la parole. . .

L'hon. M. Harris: J'invoque le Règlement. . .

M. le président: A l'ordre.

L'hon. M. Harris: J'invoquerai tout de suite le Règlement si l'on continue à . . .

M. Green: C'est moi qui avais la parole.

M. le président: Sauf erreur, le ministre des Finances invoque le Règlement.

M. Green: C'est ce que je faisais moi-même.

M. le président: Le député de Vancouver-Quadra invoque le Règlement.

M. Green: Je suis d'avis que lorsqu'un crédit affecté à un ministère est soumis au comité pour étude, tout député peut, comme je l'ai fait, soulever un point se rapportant au ministre compétent. Somme toute, c'est l'homme qui sera chargé de dépenser ce montant, et je crois que je suis parfaitement en règle quand je signale que le ministre, quelque capable qu'il soit,—et je ne mets pas le moins du monde ses aptitudes en doute,—ne devrait pas être préposé à ces deux ministères.

M. le président: A l'ordre. Je suis convaincu que le député se rendra compte qu'il a fini ses observations au sujet du Règlement et qu'il essaie de revenir à celles qu'il formulait quand j'ai pris la parole. Il me semble que je peux régler la question sans en entendre plus.

Il s'agit d'un poste des crédits supplémentaires qui a trait à la construction d'hôpitaux, aux améliorations, à l'équipement et à l'acquisition de terrains, et comme j'estime que des observations sur, dirai-je, la capacité de direction du ministre, seraient absolument contraires au Règlement à l'occasion du débat de ce poste, je suis prêt à rendre une décision dans ce sens.

M. Hodgson: Monsieur le président, je crois que ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre. Il y a quelques instants, le député de Wellington-Sud a parlé de tout sauf du crédit qui faisait l'objet du débat, et on ne l'a pas rappelé à l'ordre.

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur le président, le crédit se rapporte-t-il à un ouvrage particulier, ou à plusieurs immeubles en voie de construction? Le ministre peut-il nous dire quels hôpitaux figurent dans ce montant global?

L'hon. M. Harris: C'est ce que j'ai fait. J'ai dit que cela se rapportait à Deer-Lodge et c'est tout.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Prêts, placements et avances—

545. Prêt à l'Organisation des Nations Unies pour aider à financer le déblayage du canal de Suez, $1,000,000.

M. Pearkes: Le ministre expliquerait-il ce crédit?

L'hon. M. Harris: Oui, monsieur le président. Je serai bref, quitte à revenir là-dessus, au besoin. Le comité sait que les Nations Unies sont actuellement en voie de déblayer le canal de Suez, qu'on a obstrué au début et à la fin de l'automne dernier. On estime que ces travaux coûteront de 30 à 40 millions de dollars. C'est une estimation préliminaire, bien provisoire, cela va de soi. Comme je l'ai dit, les travaux sont exécutés sous la direction de l'ONU qui ne dispose pas de fonds pour cette tâche particulière. En conséquence, le secrétaire général de l'ONU a demandé aux nations qui peuvent avancer cette somme de lui remettre dix millions de

dollars au plus tôt afin d'acquitter au jour le jour et d'une semaine à l'autre les frais de l'entreprise.

Après avoir étudié la question, il a été décidé de recommander au comité et à la Chambre d'avancer un million de dollars sous forme de prêt provisoire au secrétaire de l'ONU pour aider à financer les travaux permettant d'utiliser de nouveau le canal. Je souligne que c'est une avance provisoire de ce pays au secrétaire général afin d'acquitter le coût des travaux d'une semaine à l'autre, au fur et à mesure de leur exécution. Il ne s'agit pas d'une subvention à cette fin. Nous jouons dans cette mesure tout simplement et provisoirement le rôle de banquiers, si vous voulez. Les États-Unis ont fourni cinq des dix millions demandés et des pays européens avancent diverses sommes. Comme je l'ai dit, nous avons décidé qu'il convenait de consentir cette avance.

J'ai employé le mot "contribuer" et je m'en excuse. Ce n'est pas ce que je voulais dire, je voulais parler d'une avance. Toutes les questions qui ont trait aux frais de déblaiement du canal et tous les autres problèmes qui s'y rattachent sont laissés en suspens, pour ce qui est du crédit à l'étude, en ce sens que, par cette avance, nous ne nous engageons pas à faire d'autres paiements. Il ne s'agit pas non plus d'une évaluation de la cotisation que nous devrions verser aux Nations Unies à l'égard du coût définitif de déblaiement du canal, coût qui, comme je viens de le dire, serait de 30 à 40 millions de dollars, d'après une première estimation.

J'espère que le comité comprendra qu'il ne s'agit que d'une simple réponse à une demande d'aide financière provisoire faite par le secrétaire général par suite des circonstances et que le crédit ne comporte rien d'autre que le simple libellé imprimé dont est présentement saisi le comité.

M. Pearkes: Le ministre pourrait-il nous dire si le Canada se charge d'une partie quelconque du travail de déblaiement des obstacles qui encombrent le canal, ou pourrait-il nous donner une idée du temps que prendront vraisemblablement ces travaux et de l'époque à laquelle ce prêt pourra être remboursé?

L'hon. M. Harris: Nous ne participons en aucune façon aux travaux de déblaiement du canal. On s'attend que le travail dure trois ou quatre mois à partir du jour où il a commencé il y a deux ou trois semaines. La question de l'avance sera discutée durant la présente session des Nations Unies où l'on décidera comment les pays membres des Nations Unies défraieront le déblaiement du canal. Lorsque la chose sera décidée, que les frais en seront répartis et le montant des contributions établi nous saurons à quoi nous en tenir sur le rendement du million ou de toute partie de cette somme qui peut être notre part.

M. Pearkes: Ce prêt sert-il de quelque manière à défrayer les dépenses qu'entraînent les troupes canadiennes actuellement en service avec la force d'urgence des Nations Unies postée dans la zone du canal...

L'hon. M. Harris: Non, monsieur le président.

M. Pearkes: ...et qui, à bien des égards, j'imagine, aura quelque chose à voir au déblaiement du canal?

L'hon. M. Harris: Ce n'est pas ce qu'on m'a demandé, monsieur le président. On m'a demandé si les Canadiens participaient au déblaiement du canal. J'ai cru qu'on voulait dire travaillaient physiquement au déblaiement du canal.

M. Pearkes: J'ai peut-être employé à tort le mot "contribuer" pour vouloir dire une contribution matérielle au déblaiement du canal. Sauf erreur, le ministre de la Défense a dit cet après-midi qu'il y avait des dragueurs de mines. Je ne crois pas qu'il ait parlé de navires, mais il n'a pas été très clair. Il s'agissait, je pense, de matériel pour le dragage des mines qui se trouvent dans la zone du canal surveillée par les Canadiens. S'agit-il du dégagement du canal?

L'hon. M. Campney: Monsieur le président, je parlais de mines terrestres et du travail des ingénieurs.

M. Pearkes: Cela ne comprend-il pas un prêt pour l'enlèvement des obstacles terrestres dans la zone du canal ou bien s'agit-il uniquement d'obstacles submergés?

L'hon. M. Harris: Il s'agit des obstacles qui obstruent le canal même.

M. Pearkes: Les obstacles submergés?

L'hon. M. Harris: Exactement.

M. Pearkes: Monsieur le président, comme le ministre a parlé d'une déclaration plus complète, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

L'hon. M. Harris: J'espère que mes paroles n'ont pas été mal interprétées. On m'a demandé une brève déclaration et je l'ai faite. Ce que j'ai voulu dire, c'est que je répondrais avec plaisir aux questions mais que je n'ai l'intention de rien ajouter à ce que j'ai dit jusqu'à maintenant.

M. Pearkes: Monsieur le président, je pense qu'il y a d'autres questions qu'il faudra poser sur ce très important sujet. Il est maintenant dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question).

Rapport est fait des résolutions, qui sont approuvées.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons ce débat demain.

M. Green: A quoi passerons-nous lorsque le crédit sera adopté?

L'hon. M. Harris: Nous passerons au programme dont j'ai parlé vendredi dernier: projet de loi intéressant le Conseil des arts et projet de loi intéressant la Commission canadienne du blé.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponse à une question posée oralement, le 16 janvier, par l'honorable représentant de Lambton-Ouest, et paraissant à la page 311 du hansard.

Dérivation à Chicago—Décision de la Cour suprême des États-Unis

1. Comment la Cour suprême des États-Unis a-t-elle pu déterminer le volume d'eau passant par le réseau de drainage de Chicago?

2. Dans le veto qu'il a opposé au bill visant à augmenter la dérivation des eaux du lac Michigan, le président Eisenhower a-t-il déclaré qu'il ne permettrait pas que l'on fasse passer un plus fort volume d'eau par le réseau de drainage de Chicago?

3. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il fait une déclaration indiquant que la dérivation des eaux à Chicago relevait de la Commission conjointe internationale?

4. Notre Cour suprême ou quelque autre de nos tribunaux judiciaires pourrait-il permettre une semblable dérivation du lac Huron ou du lac Érié?

Réponse de **M. Cardin, adjoint parlementaire, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:**

1. La question relève de la loi domestique des États-Unis; je ne pourrais donc y répondre. Toutefois, mon interprétation de la situation serait, semble-t-il, de quelque utilité. Une loi des États-Unis, adoptée en 1890, interdit l'altération ou la modification du cours de toute voie navigable du territoire des États-Unis sans l'autorisation du secrétaire à la Guerre. En 1899, le secrétaire à la Guerre permettait au district sanitaire de Chicago de dériver un certain volume d'eau du lac Michigan au réseau de drainage de Chicago. La Cour suprême des États-Unis a été saisie d'une cause à propos de cette autorisation, et elle a, le 21 avril 1930, émis une ordonnance officielle limitant le volume d'eau pouvant être dérivé à Chicago à une moyenne annuelle de 1,500 pieds cubes par seconde en plus du volume obtenu par pompage domestique, soit 1,700 pieds cubes par seconde. Tout laisse croire que l'ordonnance est perpétuelle, et pour obtenir tout supplément de dérivation il faut en obtenir l'autorisation de la Cour suprême des États-Unis qui modifie alors son ordonnance de 1930. Le 17 décembre 1956, la Cour suprême des États-Unis a modifié son ordonnance de façon à porter de 1,500 pieds cubes à 8,500 pieds cubes par seconde (en plus du pompage domestique), la dérivation devant commencer sur-le-champ et durer jusqu'au 31 janvier 1957. La Cour a fondé son ordonnance sur les faits suivants: par suite d'une grande sécheresse qui s'était abattue sur le mid-ouest américain, la navigation sur le fleuve Mississippi était devenue très difficile et un état d'urgence avait surgi.

2. Non. Dans son mémoire de désapprobation, portant la date du 9 août 1956, le président Eisenhower déclare qu'il a réservé son approbation du bill 3210, de la Chambre des Représentants. Le bill visait à augmenter la dérivation des eaux du lac Michigan de 1,000 pieds cubes par seconde pour une période d'essai de trois ans. Puisqu'il s'agit ici d'une mesure législative, je suppose qu'une ordonnance judiciaire doit céder le pas. Voici un passage du mémoire du président: "Un rapport complet, préparé par des ingénieurs et étudiant, entre autres choses, les meilleurs moyens à prendre pour améliorer le niveau des eaux sur les Grands lacs et pour prévenir d'autres dégâts sur les rives, est sur le point d'être terminé. Je demande au secrétaire à la Défense de hâter l'achèvement de ce rapport. Ce rapport s'ajoute au rapport d'ordre technique préparé par la Commission mixte de Génie du lac Ontario à l'intention de la Commission conjointe internationale sur les effets d'une dérivation accrue dans le canal de l'Illinois. A mon avis il ne serait pas sage d'effectuer cette dérivation de la manière projetée dans le document H.R. 3210, jusqu'à ce qu'on ait obtenu tous les renseignements pertinents, surtout vu que le Gouvernement du Canada a formulé des objections dans sa note du 3 février 1956. En outre les conseillers juridiques des États du Wisconsin, de l'Ohio et de New-York s'y sont aussi opposés... Je demande au département d'État d'entamer des pourparlers avec le Gouvernement du Canada en vue d'essayer de trouver une solution à ces problèmes dès que tous les faits pertinents seront connus." J'ajouterai que le département d'État n'a pas encore communiqué avec le Gouvernement canadien à cet effet, bien que de récents rapports de journaux indiquent qu'on le fera prochainement.

3. Non. Au contraire, le 2 août 1956, en répondant à une question de l'honorable député de Lambton-Ouest, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ce qui suit comme en fait foi le hansard de ce jour: "Il semble que la dérivation proposée des eaux du lac Michigan ne relèverait pas de la juridiction de la Commission conjointe internationale, à moins qu'elle ne soit spécifiquement saisie de la question."

4. Non. Le lac Huron et le lac Erié sont des eaux limitrophes et l'article III du Traité sur les eaux limitrophes stipule qu'aucune "dérivation, qu'elle soit de nature temporaire ou permanente, d'eaux limitrophes d'un côté ou l'autre de la frontière, pouvant influer sur le niveau ou le débit naturels d'eaux

limitrophes de l'autre côté de la frontière, ne pourra être faite sauf en vertu de l'autorité des États-Unis ou du Dominion du Canada conformément à leurs compétences respectives et avec l'approbation, ainsi que prévu ci-après, d'une commission conjointe, devant être désignée sous le nom de Commission conjointe internationale". L'article explique ensuite que la disposition ne vise pas à restreindre le droit qu'a chaque gouvernement d'entreprendre certains travaux d'État dans les eaux limitrophes "qui ne changent pas sensiblement le niveau ou le cours des eaux limitrophes de l'autre côté (de la frontière); les dispositions ne visent pas non plus à limiter l'utilisation ordinaire des mêmes eaux pour des fins domestiques ou des fins sanitaires." Une dérivation des eaux du lac Huron ou du lac Erié n'aurait rien de semblable à la dérivation des eaux du lac Michigan, attendu qu'il ne s'agit pas, dans ce dernier cas, d'eaux limitrophes. La dérivation des eaux du lac Michigan est prévue à l'article II du traité, sous l'empire duquel chaque gouvernement se réserve "la juridiction exclusive et le contrôle exclusif sur l'utilisation ou la dérivation, temporaire ou permanente, de toutes les eaux coulant de son propre côté de la frontière et qui, dans leur cours naturel, traversent la frontière ou se jettent dans des eaux limitrophes".

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DES FINANCES

Subventions aux universités—

541. Paiements à la Conférence nationale des universités canadiennes (ci-après dénommée "la Conférence") aux fins d'accorder des subventions aux institutions de haut savoir, en conformité d'une entente conclue ou à conclure, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, entre le ministre des Finances et la Conférence, ladite entente devant porter, entre autres stipulations, que le montant total des subventions à toutes les institutions de haut savoir dans une province quelconque sera établi en multipliant par $1 le chiffre de la population de la province, et que tout montant payable à une institution de haut savoir et non versé par la Conférence pendant l'année financière en cours pourra être retenu par la Conférence jusqu'à ce que l'institution à laquelle le paiement est destiné en réclame le versement de la Conférence, ou jusqu'à ce que le Parlement statue sur la manière d'en disposer autrement; la somme attribuée en vertu du crédit 132 de la Loi des subsides nº 6, 1956, doit être affectée aux fins du présent crédit—Crédit supplémentaire, $7,986,000.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la Santé nationale—

Services d'hygiène—

542. Service de santé des immigrants—Crédit supplémentaire, $225,000.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

A—Ministère—

Service des chemins de fer et des navires à vapeur—

543. Construction ou acquisition de transbordeurs d'autos, de navires et de matériel—Crédit supplémentaire pour le navire transbordeur d'autos destiné au service entre Wood-Island (Î. P.-É.) et Caribou (N.-É.), $600,000.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Division des traitements—

544. Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquisition de terrains—Crédit supplémentaire, $435,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 janvier 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—VERSEMENT INTÉRIMAIRE AU TITRE DE LA RÉCOLTE DE 1955-1956

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer à la Chambre qu'il y aura un versement intérimaire au compte des livraisons en commun de 1955-1956. Le versement sera de 10c. le boisseau à l'égard de toutes les classes de blé, sauf les blés durum pour la meunerie. Pour ceux-là, le versement provisoire sera de 25c. le boisseau.

En déterminant ce versement intérimaire le Gouvernement s'est appuyé sur le bilan de la campagne de 1955-1956 préparé par la Commission canadienne du blé. Ce bilan indique que l'écoulement du blé mis en commun est bien en train et qu'il y a excédent de tous les types de blé livré à la commission par les producteurs entre le 1er août 1955 et le 31 juillet 1956. Ces livraisons ont atteint 352.2 millions de boisseaux. Le chiffre du versement intérimaire se fonde sur le vœu exprimé par la Commission du blé.

Ce versement intérimaire intéressera la distribution de $37,300,000 environ aux producteurs ayant livré leur blé en commun pendant la campagne agricole terminée le 31 juillet dernier.

Le versement intérimaire que j'annonce en ce moment ressemble par ses principaux aspects au versement provisoire de la livraison en commun de 1954-1955, versement que j'ai annoncé à la Chambre le 2 février 1956, sauf qu'il est plus élevé. La principale différence, c'est que, dans le cas de la livraison en commun de 1955-1956 le versement provisoire de 10c. le boisseau s'appliquera à toutes les classes de blé, sauf les blés durum de meunerie, alors que dans le syndicat de 1954-1955 il n'était pas possible de faire un versement provisoire pour le blé de provende et les blés numéros 5 et 6 ainsi, que pour certaines autres classes. Le versement provisoire de l'année dernière pour certaines classes était de 5c. le boisseau.

A mon avis, la Commission canadienne du blé pourra commencer à expédier les chèques de versement provisoire pour la mise en commun de 1955-1956 à peu près à la même date que l'an dernier; on commencera à poster les chèques à destination des producteurs vers la mi-février, ou peu après.

Il n'est évidemment pas possible actuellement de dire de façon certaine quand le paiement final sera effectué à l'égard de la récolte de 1955-1956 mais d'après les renseignements dont nous disposons en ce moment il semble qu'il devrait être possible d'annoncer un paiement final à la même date que l'an dernier ou à peu près, soit au cours de mai prochain.

(Plus tard)

PRÉTENDUES INJUSTICES CONTRE LES EXPÉDITIONS PAR VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre veut-il expliquer à la Chambre pourquoi le programme du gouvernement ne favorise pas autant que possible l'expédition des céréales vers l'Ouest canadien lorsque seuls les ports de Vancouver et de New-Westminster restent ouverts à cette fin et pourquoi, lorsque d'autres ports sont ouverts au transport maritime, on traite injustement celui de Vancouver?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je signalerai à mon honorable ami que les expéditions par le port de Vancouver enregistrent cette année une augmentation de 60 p. 100 par rapport à l'an dernier et qu'elles se font à un rythme tel qu'il ne reste à peu près plus de stocks actuellement dans le port, en dépit de ce que les deux chemins de fer peuvent faire pour transporter les céréales par les montagnes. Si mon honorable ami pouvait trouver un moyen de nous permettre de charger un plus grand nombre de bateaux que nous le faisons actuellement par semaine, nous serions heureux d'augmenter l'activité de ce port. Actuellement celui-ci travaille à pleine capacité.

M. Winch: Une question complémentaire. Mes renseignements me viennent d'une correspondance entre le ministre et le conseil municipal où il est dit que le port se trouvait dans une situation désavantageuse à la suite de certaine mesure. On prétendait pouvoir expédier encore plus de céréales.

Le très hon. M. Howe: Je l'ignore. L'honorable député voudrait-il demander à la ville de Vancouver de me faire savoir comment le port pourrait expédier plus de céréales qu'il ne le fait actuellement. Je sais que des bateaux occupent tous les postes de mouillages, tandis que d'autres attendent dans le fleuve, et que cet état de choses subsiste depuis le début de l'automne.

(Plus tard)

CANADA ET ÉTATS-UNIS—PROGRAMME COORDONNÉ DE VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. A-t-on appelé l'attention du ministre sur la déclaration qu'a faite le président de l'Association nationale des producteurs de blé des États-Unis, M. Herbert Hughes, et dans laquelle il préconise l'institution d'un programme coordonné pour l'écoulement des excédents de blé du Canada et des États-Unis, sous forme de troc et (ou) de mesures spéciales? Le Canada songera-t-il à s'entendre avec le gouvernement des États-Unis en vue de l'établissement d'un tel programme coordonné?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me faire parvenir une copie de l'article en question. Nous tentons de collaborer étroitement avec les organismes intéressés des États-Unis, sans trop de succès d'ailleurs; toutefois, nous continuerons de veiller à ce que chaque fois que la chose est possible on prenne des mesures correspondantes.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

PENSIONS—TRANSFERT DE DROITS

Question nº 1—**M. Knowles:**

1. Depuis le 8 février 1956, le gouvernement a-t-il obtenu des renseignements statistiques sur la transmissibilité des droits à la pension par les employés passant d'un emploi à un autre? Dans le cas de l'affirmative, combien de régimes de pension industriels au Canada prévoient la transmissibilité des droits à la pension de l'employé?

2. Le Gouvernement prend-il des dispositions, ou étudie-t-il la possibilité de prendre des dispositions, en vue d'encourager la mobilité et la transmissibilité des droits à la pension, en ce qui regarde les employés, *a*) de l'industrie privée, *b*) du service public?

3. Le Gouvernement étudie-t-il actuellement la possibilité d'un régime national de pensions industrielles qui relèverait de l'État et engloberait les divers régimes de pensions industrielles, aux fins de faciliter le maintien des droits à la pension de personnes qui passent d'un emploi à un autre?

[M. Winch.]

4. Quelles études fait le Gouvernement d'autres moyens de faciliter la mobilité ou la transmissibilité des droits à la pension? Quelles sont, jusqu'à ce jour, les conclusions de ces études?

5. Le Gouvernement a-t-il reçu des observations demandant l'établissement d'un régime national de pensions industrielles? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du Gouvernement à ces observations?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse au nº 1, puis-je dire que le Gouvernement n'a obtenu aucun autre renseignement que celui que renfermait ma réponse à la question nº 66, rapportée à la page 1034 du hansard du 8 février 1956.

2. Pour ajouter à la réponse fournie l'an dernier à la partie 3 de la question nº 66 susmentionnée, je dirai qu'on est actuellement à entreprendre une étude des effets des régimes de pension sur l'embauchage des ouvriers âgés, y compris les questions de la transmissibilité et de la mobilité des droits à la pension.

3. Les mesures dont il est fait mention au nº 2 ci-dessus permettront de juger plus aisément de l'à-propos de faciliter le maintien des droits à la pension de personnes qui passent d'un emploi à l'autre.

4. Voir réponse au nº 2.

5. Le Congrès du travail du Canada et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada ont inclus des propositions de ce genre dans les mémoires qu'ils ont soumis au cabinet. On a souligné que les effets de diverses propositions du genre de celles qu'on trouve dans ces mémoires pourraient être étudiées plus à fond par des représentants de la fédération centrale du travail et des services pertinents du gouvernement.

PENSION DE VIEILLESSE—VERSEMENT HORS DU CANADA

Question nº 2—**M. Knowles:**

Le Gouvernement songe-t-il à présenter une modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse, en vue de permettre aux personnes admissibles à la pension versée sous le régime de cette loi de continuer à recevoir cette pension, même si elles vont résider dans un autre pays, *a*) pour des raisons de santé, *b*) pour d'autres raisons?

M. Robertson (adjoint parlementaire, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Étant donné que la question se rapporte à un aspect de la politique gouvernementale, toute mesure envisagée sera annoncée en temps opportun par le Gouvernement.

HÔPITAL SHAUGHNESSY, VANCOUVER—PISCINE

Question nº 3—**M. Goode:**

1. Le gouvernement a-t-il fait une enquête sur la nécessité d'une piscine chauffée pour les malades à l'hôpital Shaughnessy de Vancouver?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette enquête?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): En réponse à cette question marquée d'un astérisque, je dirai qu'après approbation des fonds accordés pour les travaux préliminaires des nouvelles constructions de l'hôpital Shaughnessy, à Vancouver, on a demandé aux architectes de préparer des dessins. On étudiera, en établissant le plan d'ensemble des constructions supplémentaires, l'opportunité de prévoir l'aménagement d'une piscine thérapeutique. Dès que les plans détaillés et un devis estimatif seront prêts, nous prendrons une décision à cet égard.

CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL À CAMPBELLTON (N.-B.)—AIDE FÉDÉRALE

Question nº 4—**M. Robichaud:**

Le gouvernement fédéral a-t-il récemment accordé quelque aide pour l'aménagement de nouveaux services d'hospitalisation à Campbellton (Nouveau-Brunswick)?

M. Robertson, adjoint parlementaire, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: Oui. Le gouvernement fédéral a approuvé dans le courant de la dernière quinzaine, une aide, au titre du programme de santé nationale, pour l'aménagement d'une annexe à l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph, qui contiendra plus de 70 lits et de nouveaux berceaux. L'hôpital disposera d'environ $95,200 à cette fin.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

FIRMES LÉGALES AU SERVICE DU GOUVERNEMENT

Question nº 4—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. De quels avocats ou de quelles sociétés d'avocats quelque ministère du gouvernement fédéral a-t-il retenu les services au cours de 1956?

2. Si des avocats ou des sociétés d'avocats dont le gouvernement fédéral a retenu les services au cours de 1956 ont reçu plus de $1,000, quels sont leurs noms et quelles sommes a-t-on versées dans chaque cas?

SOMME DÉPENSÉE EN PUBLICITÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, EN 1956

Question nº 7—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Quelle somme chaque ministère du gouvernement a-t-il dépensée pour la publicité en 1956?

2. De quelles sociétés ou agences de publicité a-t-on retenu les services et quelle somme a-t-on versée à chacune de ces sociétés ou agences?

SARNIA (ONT.)—SOMMES VERSÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS

Question nº 9—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

Au cours de chaque année, de 1951 à 1956 inclusivement, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il versées à la ville de Sarnia en remplacement d'impôts?

COÛT DE CONSTRUCTION DE NAVIRES DE L'ÉTAT

Question nº 11—**M. Bell:**

1. Durant les dix dernières années, en ce qui a trait à la construction de tous les navires de l'État coûtant plus de $100,000, y a-t-il eu une différence entre le coût définitif de la construction et le montant originellement prévu dans les soumissions?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était le montant dans chaque cas?

DÉFENSE NATIONALE—INCENDIES EN 1956

Question nº 19—**M. Fraser (Peterborough):**

1. Y a-t-il eu des incendies dans les édifices du ministère de la Défense nationale en 1956?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été *a*) le nombre total des incendies, *b*) le montant global des pertes?

3. Lorsque les pertes ont dépassé $1,000, *a*) à quels endroits, *b*) dans quels services, ont eu lieu ces incendies, *c*) quelles en ont été les causes, *d*) quelle a été l'étendue des pertes?

4. A-t-on institué une enquête officielle à l'égard de chaque incendie?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de ces enquêtes?

SERVICE PUBLIC, À REGINA—SEMAINE DE 40 HEURES

Question nº 52—**M. Ellis:**

1. Des fonctionnaires de l'État, dans la ville de Regina, bénéficiant de la semaine de travail de quarante heures, sont-ils tenus d'accomplir certaines de ces heures de travail le sixième ou le septième jour de la semaine? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

2. A quelles catégories appartiennent ces fonctionnaires et pour quelles raisons ne jouissent-ils pas de la semaine de travail de cinq jours?

"DOMINION COAL COMPANY"—VERSEMENTS

Question nº 57—**M. Gillis:**

1. Au cours de l'année civile 1956, quelle somme a-t-on versée à la *Dominion Coal Company* au titre, *a*) des subventions pour le transport du charbon, *b*) d'autre assistance, *c*) de drawback, *d*) de l'exportation du charbon?

2. Quelle somme a-t-on versée à la *Sydney and Louisbourg Railway*, *a*) à titre de subventions, *b*) à l'égard des réductions prévues par la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes?

PROVINCES MARITIMES—CAMIONS MILITAIRES

Question nº 65—**M. Gillis:**

Quel est le nombre d'automobiles ou de camions que possèdent la Marine, l'Armée, le Corps d'aviation et la Gendarmerie royale du Canada, dans les provinces Maritimes?

L'ASSISTANCE-VIEILLESSE, EN ONTARIO

Question nº 75—**M. Brown (Essex-Ouest):**

1. Au 31 décembre de chacune des années 1954, 1955 et 1956, quel était, dans la province d'Ontario, le nombre de personnes *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, âgées de 65 à 70 ans?

2. Durant chacune des années 1954, 1955 et 1956, combien de personnes de la province d'Ontario étaient bénéficiaires de l'assistance-vieillesse?

3. Durant chacune des années 1954, 1955 et 1956, quel a été dans la province d'Ontario, le nombre de personnes *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, dont on a rejeté la demande d'assistance-vieillesse?

DEMANDES DE DOCUMENTS

TUNNEL DE L'ÎLE DEAS, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Demande nº 3—**M. Goode:**

Copie de toute correspondance échangée en 1956 et 1957 entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, la Commission du havre de New-Westminster et le gouvernement fédéral, relativement à une prétendue suspension des travaux d'étude et des travaux proprement dits en ce qui concerne le tunnel de l'île Deas, traversant le chenal principal du fleuve Fraser.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Le député ne devrait pas s'attendre, il me semble, que nous déposions sur le bureau de la Chambre la correspondance échangée entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et la Commission du port de New-Westminster; mais je serais heureux de déposer, sous les réserves d'usage, les communications échangées entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Commission du port de New-Westminster.

M. l'Orateur: La motion est adoptée sous les réserves mentionnées par le ministre des Travaux publics.

(La motion est adoptée.)

LES PIPE-LINES

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES"—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE CERTIFICATION DE FINANCEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce si le gouverneur en conseil a rendu, ces jours derniers, un décret certifiant le financement de la *Trans-Canada Pipe Lines*?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): En effet, c'est exact; nous l'avons fait.

M. Diefenbaker: A quelle date ce décret du conseil a-t-il été rendu?

Le très hon. M. Howe: Vendredi dernier.

M. Diefenbaker: J'aimerais demander au ministre si l'adoption de ce décret du conseil, avant que la Commission des transports ait eu l'occasion de rendre une décision impartiale sur ce sujet, n'a pas été un geste déplacé de la part du Gouvernement et une mesure conçue en vue d'influencer la Commission des transports?

Le très hon. M. Howe: La Commission des transports rend ses propres décisions, vu qu'elle est un organisme judiciaire, et le Gouvernement rend ses décisions. Il a fallu une décision pour faciliter le financement du pipe-line et, au stade approprié, une décision a été prise. On a fourni d'abondants éléments de preuve au Gouvernement, et le Gouvernement a pris sa décision.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Commerce une question qui fait suite à celle du chef de l'opposition? Le ministre déposera-t-il le décret du conseil dont on a parlé?

Le très hon. M. Howe: Je n'y vois certes pas d'inconvénients. Sauf erreur, ce sont là des affaires courantes pour le bureau du Conseil privé; je m'assurerai cependant que ce décret soit déposé cet après-midi.

M. Green: Pourquoi n'a-t-on pas laissé la Commission des transports rendre une décision sans qu'elle soit influencée par un décret du conseil?

Le très hon. M. Howe: Rien n'empêchait le gouvernement de prendre une décision. L'audition de la cause par la Commission des transports avait été fixée au 1er février mais cela n'empêche pas le gouvernement d'agir indépendamment puisqu'il s'agit d'une décision portant que les opérations de financement sont terminées. Il s'agit d'une question de fait sur laquelle la Commission des transports n'a donc pas à rendre de décision pour le gouvernement.

M. Diefenbaker: S'il s'agit d'une question de fait, à quoi peut servir la Commission des transports? La question lui sera soumise à la fin de cette semaine. De quel droit le gouvernement peut-il rendre une décision d'avance à l'égard d'une question qui relève de la compétence de la Commission des transports.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, la question relève de la compétence de la Commission des transports parce que c'est elle qui est chargée d'appliquer la loi sur les pipe-lines. Les questions dont le gouvernement est saisi portent sur l'obligation qu'a la *Trans-Canada Pipe Lines* d'aménager sa part du tronçon occidental du pipe-line, et sur l'obligation qu'a la Société de la couronne d'aménager le tronçon du Nord de l'Ontario.

(Plus tard)

ACTION DU GOUVERNEMENT SUR LE FINANCEMENT DE LA "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre du Commerce peut-il dire à la Chambre quelle attitude prendra le Gouvernement si, à sa prochaine séance, la Commission canadienne des transports constate que le financement de la *Trans-Canada Pipe Lines* n'a pas été complété?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'appellerais cela une question conjecturale. La réponse, c'est que, lorsque la Commission canadienne des transports aura exposé ces conclusions, le Gouvernement étudiera la situation et prendra les décisions qu'il jugera opportunes.

M. Diefenbaker: J'aimerais poser une question supplémentaire. N'est-ce pas précisément ce qui s'est passé ici? Le Cabinet, ayant d'abord jeté le Parlement par-dessus bord l'été dernier, envahit maintenant le domaine de compétence de la Commission canadienne des transports et, par anticipation, essaye d'influencer des décisions qu'elle est seule à pouvoir prendre.

Le très hon. M. Howe: Je constate avec plaisir que l'opposition, qui s'est violemment opposée au pipe-line depuis qu'il en est question, s'oppose maintenant à admettre que le financement du pipe-line se fait.

M. Diefenbaker: Ce à quoi nous nous opposons, c'est à l'ingérence du gouvernement dans les affaires de la Commission.

Le très hon. M. Howe: Il y a deux contrats distincts. Il y a le contrat passé entre le gouvernement et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited;* à cet égard, il fallait une décision du Gouvernement et cette décision a été prise. Les rapports entre la Commission canadienne des transports et la société sont bien différents. En l'occurrence, il s'agit de savoir si la Commission canadienne des transports est disposée à approuver de façon définitive le tracé et l'aménagement du pipe-line transcanadien.

M. Diefenbaker: Et le financement.

Le très hon. M. Howe: L'approbation du tracé dépend du financement.

M. Diefenbaker: Oui, cela va de soi.

Le très hon. M. Howe: Et, sans aucun doute, cet aspect sera pris en considération. La date de la séance de la Commission canadienne des transports a été fixée il y a deux mois. Il n'y a pas, semble-t-il, de raison spéciale de précipiter la tenue de cette séance; en tout cas elle aura lieu et la décision sera rendue. Qu'une décision du Gouvernement influe ou non sur la Commission des transports, c'est à la Commission de le décider.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION FAUTEUX —CHANGEMENTS ÉVENTUELS DANS LES RÈGLEMENTS OU DANS LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de recommander des modifications aux règlements ou aux lois qui relèvent entièrement de la juridiction et de la responsabilité fédérales, conformément aux recommandations du rapport Fauteux et du rapport du comité conjoint sur la peine capitale et les châtiments corporels, et les loteries? Sinon, pourquoi?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est le genre de question au sujet desquelles on aimerait recevoir un préavis, et je pense que je vais demander à mon honorable ami de consentir à ce que cette question soit réservée à titre de préavis car elle semble dissimuler un traquenard.

LES ÉDIFICES PUBLICS

PETERBOROUGH—UTILISATION DU VIEUX BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Jeudi dernier j'ai demandé au ministre s'il pouvait nous dire ce qu'on allait faire du vieux bureau de poste de Peterborough. J'aimerais demander maintenant au ministre s'il peut nous dire ce qu'on va en faire et si ce bâtiment va être démoli pour laisser la place à un édifice de bureaux du gouvernement qui abriterait d'autres ministères à Peterborough?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pris encore aucune décision officielle, mais nous songeons à construire un nouvel édifice à cet emplacement.

M. Fraser (Peterborough): Nous en avons certainement besoin.

QUESTIONS OUVRIÈRES

APPLICATION DE LA LÉGISLATION OUVRIÈRE FÉDÉRALE AUX TITULAIRES DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR LE TRANSPORT DU COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre nous dira-t-il si la législation ouvrière fédérale s'étend aux personnes qui se trouvent au service de titulaires

de contrats fédéraux pour le transport du courrier? Dans le cas de l'affirmative, un patron dans la région métropolitaine de New-Westminster ou de Vancouver a-t-il été autorisé à faire travailler ses employés cinquante heures par semaine?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Les contrats de ce genre n'assujétissent pas leur titulaire à la législation fédérale dont l'application dépend de mes services. Je crois comprendre toutefois que le ministre des Postes exerce à ce sujet un certain droit de regard. Si l'honorable député veut bien communiquer des détails sur la question à laquelle il songe,—à lui ou à moi,—nous ferons enquête.

LES INONDATIONS

SASKATCHEWAN—MESURES PRISES DANS LA RÉGION DE KAMSACK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Le ministre de l'Agriculture nous dirait-il si son ministère a pris des mesures pour prévenir, ce printemps, les graves inondations de la rivière Assiniboine dans la région de Kamsack, en Saskatchewan?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la rivière Assiniboine en Saskatchewan et au Manitoba traverse une région relevant de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et il ne manque pas d'endroits où l'on pourrait établir des barrages aux sources de l'Assiniboine. Les ingénieurs du service de rétablissement agricole des Prairies ont étudié tous ces emplacements et je crois comprendre que, en compagnie des hauts fonctionnaires, ils ont rencontré, la semaine dernière, à Kamsack les représentants des conseils municipaux de la région de cette localité, afin d'étudier la question de savoir s'il est opportun d'aménager des barrages à ces endroits pour abreuver les bestiaux et quels effets ils auraient sur les crues.

M. Castleden: Alors, on n'a rien fait?

Le très hon. M. Gardiner: On a fait tout ce qu'il fallait pour savoir ce qu'il y a moyen de faire.

LES FINANCES

RAPPORT DE JOURNAUX SUR LA DÉCLARATION DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Je voudrais poser au ministre des Finances une question ayant trait à la déclaration qu'il a faite au cours d'un discours qu'il aurait prononcé l'autre soir à une réunion de York-Centre, à ce que rapporte la *Gazette* de Montréal. Voici cette déclaration...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député aurait-il l'amabilité de poser sa question sans lire la déclaration?

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, la question n'aura aucune signification si je ne lis pas cette déclaration.

M. l'Orateur: Dans ce cas ce n'est pas le genre de questions que l'on peut poser en ce moment.

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas lire les mots sur lesquels portent ma question?

Des voix: Non.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): J'espère maintenant, monsieur l'Orateur, pouvoir poser ma question de façon plus régulière. Le ministre des Finances pense-t-il que le gouverneur de la Banque du Canada, qui cherche à contenir l'inflation, peut considérer le ministre, selon les mots des quotidiens, comme une sorte d'ennemi public nº 1, puisqu'il ne fait pas ce qu'il prêche en disant:

> Il paraît évident que le seul moyen de détendre une situation où l'argent est très en demande, serait de réaliser plus d'économies qui libéreraient plus de ressources réelles dont pourraient se servir les emprunteurs dont les besoins actuels ne sont pas complètement satisfaits.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je n'ai jamais demandé au gouverneur de la Banque du Canada ce qu'il pensait de moi. Je suis sûr que s'il avait envie de me désapprouver d'une façon énergique, ou de désapprouver la politique du gouvernement, il ne manquerait pas de le faire. Je ne pense pas devoir répondre au reste de la question.

PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE AU SUJET DE LA REMISE À PLUS TARD DE PROJETS FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, me permettez-vous de poser une question au ministre des Finances? Selon les journaux, le ministre aurait dit à Toronto, lundi, que le gouvernement fédéral remettait à plus tard certains de ses projets et que les petites entreprises devraient peut-être en faire autant. Le ministre nous dirait-il si le compte rendu des journaux est exact? Si ce compte rendu est exact, quels sont les projets que le Gouvernement a décidé de remettre à plus tard et pourquoi a-t-il pris une telle décision?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu les comptes rendus. Si mon honorable ami n'a pas lu les notes dont je me suis servi à cette occasion, je les lui ferai tenir volontiers. En tout cas, je parlais seulement des dépenses d'établissement dans la partie du discours qui, je suppose, a été publiée par les journaux sous la forme mentionnée par le député. J'ai dit que le Gouvernement avait revu ses prévisions budgétaires pour 1957-1958 en tenant compte des tendances inflationnistes qui se font surtout sentir dans le secteur des investissements et que, à la suite de cette revue, il les avait diminuées,—je n'ai pas cité le chiffre,—de 105 millions, de sorte que les dépenses d'établissement effectuées par l'État au cours de l'année qui vient seront inférieures de ce montant par rapport à celles de l'an dernier. C'est, je pense, l'exemple dont je parlais et dont je disais qu'il devrait être suivi par d'autres.

(Plus tard)

PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES—ADMINISTRATION DE RÈGLEMENTS RELATIFS À LA SUPERFICIE EN CULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Peut-il dire si, par des instructions aux banques ou par voie de règlement, des cultivateurs ayant moins de 300 acres en culture ont essuyé un refus quand ils ont demandé des prêts destinés aux améliorations agricoles?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ignore si un cultivateur ayant moins de 300 acres a essuyé un refus à cause de sa cote de crédit ou de la nécessité du but exposé dans sa demande. Je ne pense pas que, même si un cultivateur avait moins de 300 acres ce soit une raison de lui refuser un prêt.

M. McCullough (Moose-Mountain): Une autre question. Le ministre peut-il assurer la Chambre que les banquiers ne sont pas justifiés de refuser des prêts aux cultivateurs simplement parce que ceux-ci n'ont pas au moins 300 acres en culture?

L'hon. M. Harris: Avant de donner cette assurance, puis-je demander si mon honorable ami connaît un cas où telle a été la raison invoquée?

M. McCullough (Moose-Mountain): Bien sûr que j'en connais.

L'hon. M. Harris: Je serais heureux que l'honorable député aide le gouvernement du Canada en nous notifiant de tels cas.

(Plus tard)

CONFÉRENCE VISANT L'ÉTUDE DES PROBLÈMES FINANCIERS DES MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le premier ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de convoquer une conférence des trois échelons de gouvernement au Canada afin d'étudier les graves problèmes financiers avec lesquels les municipalités sont aux prises? Le premier ministre se rappelle que dans le dernier mémoire qu'elle a soumis au gouvernement la Fédération des maires des municipalités a formulé une demande pressante en ce sens.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, le premier ministre n'est pas prêt à donner l'assurance que le gouvernement fédéral convoquera une conférence des membres de l'échelon de gouvernement qui est formé d'organismes des gouvernements provinciaux. On a toujours été d'avis que les autorités municipales agissent au nom du gouvernement provincial et que si les gouvernements provinciaux désirent qu'elles soient représentées à nos conférences nous n'y voyons aucune objection, mais que nous n'avons absolument aucune juridiction sur ces autorités.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CACHEMIRE—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LES NÉGOCIATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH, QUI S'Y RAPPORTENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): J'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné l'importance de la situation au Cachemire, le premier ministre pourrait-il faire à la Chambre une déclaration complète sur les négociations, les observations ou échanges de vues qui ont lieu entre le Canada et les autres gouvernements du Commonwealth à propos de cette affaire, aussi bien sur son état actuel que sur les négociations qui ont eu lieu dans le passé?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Des négociations délicates ont lieu en ce moment dans plusieurs capitales à propos de cette question et je ne crois pas qu'une déclaration sur ce qui a eu lieu jusqu'ici ou sur le rôle que le Canada cherche à jouer en ce moment puisse aider à leur succès. Je puis assurer l'honorable député que, dans l'étude de cette question, tous les participants s'efforcent d'en arriver à une solution propre à améliorer la

situation qui existe malheureusement à l'égard de cette partie du sous-continent asiatique depuis l'établissement de la république de l'Inde et du commonwealth du Pakistan.

M. Fulton: Puis-je demander au premier ministre s'il sait que le représentant de l'Inde aux Nations Unies a révélé, à l'Assemblée des Nations Unies, suivant ce que rapportent les journaux britanniques du 25 janvier, le texte des discussions qui ont eu lieu sur cette question à la réunion des premiers ministres du Commonwealth en 1949? C'est en m'inspirant de ce fait que j'ai demandé si la Chambre des communes et la population pourraient être renseignées sur ces discussions afin qu'il soit possible de mieux comprendre la situation actuelle.

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois savoir que le représentant de l'Inde a prononcé un discours de sept heures à l'Assemblée générale. Je dois avouer que je n'ai pas eu le temps de le lire en entier. Je sais quels efforts on tente en ce moment car, à mesure que les négociations progressent, il y a des échanges quotidiens et même des échanges plus fréquents, peut-être, de dépêches confidentielles. J'espère qu'avant longtemps on pourra annoncer qu'il est possible d'améliorer quelque peu la situation.

LA PENSION DE VIEILLESSE

QUESTION AU SUJET D'UN RELÈVEMENT ÉVENTUEL DU MONTANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin); toutefois, vu qu'il est absent, j'aimerais la poser au premier ministre s'il veut bien y répondre. Comme les assemblées législatives commencent présentement leurs sessions et que la préparation de leurs prévisions budgétaires est déjà en bonne voie, le premier ministre ne pense-t-il pas que retarder davantage toute annonce que le gouvernement peut avoir à faire au sujet d'un relèvement de la pension de vieillesse serait très injuste pour les provinces?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore quels effets un relèvement de la pension de vieillesse peut avoir sur les budgets provinciaux; toutefois, le gouvernement n'a pris aucune décision sur la question dont parle l'honorable député. S'il en prend une, il l'annoncera aussitôt à la Chambre.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUÊTES VISANT LES DIFFÉRENDS DU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il pris acte de la requête contenue dans le mémoire que le Congrès du Travail du Canada a récemment soumis au cabinet, savoir: modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail afin d'assurer que l'accréditation d'un groupe négociateur liera tout employeur à qui le travail est transféré et de mettre fin à la pratique qui consiste à esquiver les ententes collectives? Le Parlement étudiera-t-il cette question à la présente session?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai bien pris note des observations formulées par le Congrès du Travail du Canada et le comité législatif de la fraternité des cheminots lorsqu'ils se sont rencontrés la semaine dernière avec le Gouvernement. Ces problèmes font l'objet d'un examen attentif. Il est donc trop tôt pour répondre à la dernière partie de la question de mon honorable ami.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—SITUATION À LA RÉSERVE D'HOBBEMA, ALBERTA

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné les impressionnantes professions de commisération qu'a provoquées la mission personnelle du ministre à Vienne en vue de secourir les réfugiés hongrois fuyant le communisme, le ministre est-il disposé à entreprendre une seconde mission personnelle en vue cette fois de secourir de façon aussi spectaculaire les victimes de l'agression bureaucratique, en se rendant à la réserve indienne d'Hobbema, en Alberta, afin d'enquêter lui-même sur la situation de 118 hommes, femmes et enfants spoliés de leur droit de vivre sur les terres qui sont leur patrie depuis des générations?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Il me semble inadmissible qu'un ministre de la Couronne tente de se substituer à un tribunal judiciaire alors le Parlement a décidé que la question doit être soumise à une cour de justice.

(Plus tard)

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Si des Indiens pur sang du Canada peuvent être privés de leur droit légal de s'appeler des Indiens en raison d'une loi des blancs adoptée par le Gouvernement, peut-il y avoir quelque sécurité pour un Canadien de quelque origine ethnique que ce soit qui sauvegarde ses droits à continuer légalement d'être Canadien?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, aucun Indien pur sang ne peut être privé de ses droits d'être Indien par une loi qui, à ma connaissance, a été adoptée par le Parlement.

Une voix: Vous ferez mieux de lire la loi sur les Indiens.

(Plus tard)

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Je crois comprendre que le délai prévu pour le dépôt d'un appel est près d'expirer. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration voudrait-il nous dire s'il est possible de prolonger ce délai et, dans le cas de l'affirmative, s'il étudiera l'à-propos de le faire?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune raison, je pense, d'étudier une question hypothétique comme celle-là avant l'expiration du délai prévu. On peut déposer un appel jusqu'au 6 février et je ne comprends pas du tout pourquoi on ne l'a pas encore fait.

M. Fulton: Le ministre est-il convaincu que les Indiens disposent de fonds suffisants pour présenter un appel et est-il disposé à les aider à le faire?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, ils n'ont pas du tout besoin de fonds à cette fin. Je suis bien convaincu que si les personnes lésées déposent un appel, tout juge qui entendra la cause en fera le plus minutieux examen.

M. Fulton: Et s'ils doivent requérir les services d'un avocat?

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

INTERPELLATION QUANT À UNE RENCONTRE AVEC LES FONCTIONNAIRES AMÉRICAINS

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Affaires du Nord et des Ressources nationales. Je regrette de ne pas lui en avoir donné avis, mais je puis l'assurer que je n'essaie pas de me faire une idée sur les principes suivis par lui d'après la réponse qu'il aura donnée à mes questions. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand se rencontreront les représentants du Canada et ceux des États-Unis, qui doivent discuter certains problèmes d'intérêt mutuel à propos de la mise en valeur des cours d'eau internationaux?

L'hon. Jean Lesage (ministre des Affaires du Nord et des Ressources nationales): Aucune date précise n'a encore été fixée. Nos fonctionnaires à Washington discutent en ce moment avec les autorités américaines de la possibilité d'arrêter certaines dates.

M. Green: Le ministre nous dira-t-il pourquoi il y a eu un tel retard?

L'hon. M. Lesage: Le retard n'a pas été tellement considérable, puisque ces pourparlers ne pouvaient guère commencer qu'après les élections américaines. Nous ne sommes pas seuls en cause. Il y a deux parties. D'une part il y a nos représentants à Washington et, d'autre part, les autorités américaines. Pour l'instant, tout ce que je puis dire, c'est que nous essayons de fixer une date.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PROPOSITIONS DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA—MODIFICATIONS ÉVENTUELLES À LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Le ministre du Travail dira-t-il à la Chambre s'il envisage de modifier au cours de la présente session parlementaire, la loi sur l'assurance-chômage, dans le sens des propositions soumises par le Congrès canadien du Travail dans son mémoire.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur.

LE SERVICE POSTAL

LIVRAISON DE COLIS POSTAUX À NEW-WESTMINSTER (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Les livreurs de colis postaux de New-Westminster et de Burnaby-Sud à qui on a écrit qu'ils allaient être congédiés à compter du 31 janvier 1957 ont-ils été réintégrés dans leurs fonctions? Sinon, comment le ministère des Postes entend-il livrer désormais les colis postaux dans la région de New-Westminster?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, afin de répondre convenablement à cette question, et à une demande semblable de renseignements que j'ai reçue du député de Burnaby-Richmond

(M. Goode), je signale que les livreurs de colis postaux dans les deux localités mentionnées par l'honorable député ne sont pas à l'emploi du ministère des Postes. La livraison des colis postaux se fait aux termes d'un contrat conclu par le ministère des Postes et divers entrepreneurs; j'imagine que les hommes dont parle le député sont des employés d'un tel entrepreneur...

M. Regier: Oh, non! ce sont des employés du bureau de poste.

L'hon. M. Lapointe: Pardon, mais il en est ainsi. Toutefois, si mon honorable ami veut parler de certains entrepreneurs qui ont été notifiés que l'accord temporaire aux termes duquel ils livraient des colis postaux allait prendre fin le 31 janvier 1957, ces instructions ont été suspendues.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): J'ai une question complémentaire à poser au ministre des Postes à la suite de celle qu'a formulée le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Elle se rattache à une lettre que je lui ai adressée le 15 décembre et à une question parue au *Feuilleton*. Le ministre des Postes estime-t-il qu'un entrepreneur qui détient un contrat depuis 24 ans est un entrepreneur temporaire? Quelle durée est censée avoir la suspension provisoire d'une lettre de congédiement, 24 ans?

L'hon. M. Lapointe: Monsieur l'Orateur, la question a une grande portée. Quand j'ai parlé dans ma réponse antérieure d'un accord provisoire, j'estimais que ce qui détermine le caractère provisoire d'un contrat c'est le fait qu'il comporte une période de temps précise. On me dit qu'aucun des entrepreneurs dont il s'agit n'avait d'autre entente avec le ministère des Postes qu'un accord provisoire prévoyant l'exécution du travail moyennant un certain taux par jour; cet accord pouvait se terminer n'importe quand au gré du ministère des Postes. Il ne s'agit pas d'employés du ministère, mais d'entrepreneurs indépendants.

LE TARIF-MARCHANDISES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET D'UNE REVISION POSSIBLE DE LA LOI SUR LES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, vu que des spécialistes du gouvernement fédéral ont déclaré hier qu'il y aurait refonte de la loi sur les taux de transport dans les provinces Maritimes et aussi que les provinces Maritimes devraient faire des propositions, le premier ministre nous dira-t-il maintenant ou plus tard comment les provinces Maritimes devraient présenter leurs propositions?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance de ce qu'auraient déclaré des fonctionnaires spécialistes. Je sais que depuis quelques mois des fonctionnaires du ministère des Transports, étudient la situation, afin de recueillir des données précises sur le fonctionnement de la loi sur les taux de transport dans les provinces Maritimes. Dès que l'étude sera terminée, nous examinerons le problème à fond. Quand l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse m'en a parlé, il y a quelques mois, je lui ai dit que l'enquête était en cours, mais j'ai ajouté que nous ne saurions rien décider avant d'avoir au moins le rapport préliminaire de la Commission Gordon et qu'entre temps l'étude se poursuivait, ce qui allait peut-être épargner du temps une fois que nous aurions le rapport de la Commission Gordon et les données qu'il serait bon que nous ayons avant de décider si la loi répond à ce qu'on en attendait.

M. Bell: Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Vu que l'on semble maintenant posséder la plupart des renseignements, le premier ministre voudrait-il assurer la Chambre qu'on prendra les dispositions nécessaires et qu'une mesure législative sera rédigée au sujet de cette importante question au cours de la présente session?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, je n'assurerai pas la Chambre qu'il y aura une mesure législative avant que les renseignements nous soient soumis, avant que nous les ayons étudiés et que nous en soyons venus à la conclusion qu'une mesure législative est nécessaire pour que la loi produise les effets qu'on envisageait lorsqu'elle a été adoptée.

LES TRANSPORTS

QUESTION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, je poserai une question au ministre du Commerce. Étant donné la réjouissante nouvelle du versement provisoire, le ministre recommandera-t-il à son collègue le ministre des Transports (M. Marler) de désigner sans retard un contrôleur des transports qui enverrait des wagons couverts aux endroits d'expédition où, à la fin de l'année-récolte, il y en avait bien peu et où, par conséquent, les producteurs toucheront un versement infime, et cependant ne devraient pas avoir trop à souffrir de cette circonstance?

Le très hon. C. D. Howe (Ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce sait fort bien ce qui s'est passé au comité de l'agriculture, à la dernière session. Selon moi, ce qui s'est passé là a rendu la situation intenable pour le contrôleur des transports. Quelque recommandation que je puisse faire à mes collègues, je ne vois personne qui accepterait ce poste et consentirait à se présenter devant ce comité à titre de contrôleur des transports.

M. Johnson (Kindersley): Une autre question s'il-vous-plaît. Le ministre ne sait-il pas que, si, à la fin de l'année, ces endroits d'expédition avaient un très faible contingent et l'ont encore, cela vient de ce que le Gouvernement a négligé de nommer un contrôleur des transports?

LA DÉFENSE NATIONALE

NOM DU NOUVEAU RÉGIMENT BLINDÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Vu la déclaration que l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale a faite hier au sujet des *Princess Louise's Hussars*, j'aimerais lui poser une question. Le gouvernement voudra-t-il étudier de nouveau l'à-propos de conserver l'ancien nom de l'unité de la milice au moins?

M. Paul Hellyer (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Je n'ai rien à dire à ce sujet, monsieur l'Orateur.

M. Bell: Puis-je espérer que le ministère étudiera la question?

M. Hellyer: Je vais accepter la question comme préavis si on me le permet et la soumettre au ministre.

L'IMMIGRATION

RÉFUGIÉS HONGROIS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES CONCERNANT L'ÂGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Je désire poser une question qui a pour moi un intérêt particulier, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit, comme l'atteste le hansard, à propos des réfugiés hongrois, qu'il avait la statistique relative à l'âge, à l'état civil et à l'occupation. Or, je remarque que le tableau consigné au hansard, page 709, ne révèle que l'occupation et l'état civil. Je me demande s'il s'agit d'un oubli et si le ministre peut encore consigner le tableau des groupes d'âge en appendice au hansard?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je pense qu'il s'agit d'un oubli. Lorsque j'ai déposé le tableau pour qu'il soit consigné au hansard j'ai cru qu'il comprenait aussi l'âge et ce n'est qu'en en prenant connaissance par la suite du hansard, comme l'a fait l'honorable député, que j'ai constaté qu'il n'en était rien. Je vais m'assurer s'il y a un tableau des groupes d'âge et, s'il y en a un, je me ferai un devoir de le communiquer à la Chambre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION AU SUJET DE LA PRÉSENTATION D'AUTRES MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme la session avance et que nous ne sommes qu'à quelques semaines de sa fin, le premier ministre est-il en mesure de nous dire aujourd'hui ou prochainement quelles sont les autres mesures législatives que le Gouvernement entend présenter en dehors de celles qui figurent déjà au *Feuilleton*?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'irai aux renseignements. Je sais qu'il y a une mesure législative qu'on a l'intention de présenter et qui n'est pas encore prête. J'espère qu'elle pourra être soumise à l'examen de la Chambre très prochainement. La mesure traite de la Commission du district fédéral. Je me renseignerai afin de savoir si d'autres mesures sont en voie de préparation et je tâcherai d'en informer la Chambre le plus tôt possible.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il nous dire quand sera constitué le comité des crédits et quels sont les ministères dont il étudiera les crédits cette session-ci?

Le très hon. M. St-Laurent: Je serai heureux de discuter cette question avec l'honorable député et les chefs des autres groupes.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Prêts, placements et avances—

545. Prêt à l'Organisation des Nations Unies pour aider à financer le déblaiement du canal de Suez, un million de dollars.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, le ministre des Finances a dit hier soir qu'il donnerait, plus tard, au cours du débat, une explication détaillée de ce crédit et en discuterait longuement; c'est du moins ainsi que

j'ai interprété ses remarques consignées au hansard. Il a dit en propres termes qu'il donnerait une brève explication et fournirait de plus amples détails plus tard.

L'hon. M. Harris: Lisez ce que j'ai dit à ce sujet à la fin de la séance.

M. Diefenbaker: J'ai lu cette déclaration au complet, et je pense que le ministre a eu raison de nous indiquer une telle intention au début de ses remarques et que la Chambre et le pays méritent un exposé meilleur et plus complet des raisons justifiant ce prêt. En somme il amène sur le tapis un certain nombre de questions du plus haut intérêt à notre époque pour le maintien de la paix au Moyen-Orient,—on peut même dire dans le monde entier,—et il y a quelques questions que j'aimerais poser au ministre.

Le prêt permettra-t-il, de l'avis du ministre, d'ouvrir le canal de Suez? Quelle assurance a-t-on que, si le canal est ouvert, Nasser qui jusqu'ici a défié tous les ordres donnés par les Nations Unies, permettra le libre passage des navires de tous les pays, y compris Israël? Quelles sont les dispositions de remboursement? Que dira le ministre au sujet du partage de la responsabilité des dégâts qui ont été faits au canal? Nasser sera-t-il tenu de payer les dégâts qui, en somme, ont été surtout, sinon entièrement, causés par lui, et d'ailleurs intentionnellement? Nous devrions aussi savoir comment s'est faite la répartition en vertu de laquelle le Canada assume une part disproportionnée du montant qu'il faut effectivement prêter aux Nations Unies?

Voilà des questions qui font aujourd'hui l'objet de discussions aux Nations Unies. De fait, en jetant un regard rétrospectif sur les deux ou trois derniers mois, on ne peut s'empêcher de conclure qu'un tel prêt n'aurait jamais été requis par rapport à cette déplorable affaire de Suez, n'eût été de l'hésitation et de l'incertitude du monde libre, attitudes qui ont eu pour résultat d'élever Nasser à un rang éminent, au rang de dictateur du Moyen-Orient, d'homme qui prédétermine à son gré et à sa fantaisie les ordres des Nations Unies.

Tout vient de là. Cependant, la Chambre n'a pas encore été informée de l'attitude prise par le Canada aux Nations Unies à l'égard des directives ou ordres donnés par l'ONU, exigeant qu'Israël évacue immédiatement toute la zone de Gaza ainsi que la zone voisine du golfe d'Akaba.

Le 19 juin, le secrétaire général a reçu mission de faire savoir d'ici cinq jours si Israël se retirerait ou non derrière la ligne d'armistice et, chose curieuse, le secrétaire général a interprété sa mission comme ne lui donnant aucun droit d'exiger ou de prévoir les garanties qu'Israël demande avant d'évacuer le petit secteur qu'elle occupe en ce moment. Il y a longtemps en effet qu'Israël a évacué la plus grande partie des territoires qu'il avait occupés. Je pense que nous avons le droit de savoir quelle attitude le Canada prend à cet égard.

Israël a demandé des garanties empêchant l'Égypte de reprendre ses attaques sur son territoire, et mettant fin au blocus imposé par l'Égypte en contravention expresse des ordonnances du Conseil de sécurité promulguées en 1951. Le secrétaire général dit que les Nations Unies ne peuvent installer en Égypte un corps de police puissant sans le consentement de ce pays. Il est clair que la Chambre et le pays ont le droit de savoir pendant combien de temps on permettra à Nasser de continuer son chantage. On l'a laissé dicter les conditions auxquelles doit obéir la force de police; on l'a laissé déterminer la composition de cette force; il s'est réservé le droit de décider quand à son avis la force de police d'urgence devrait être retirée. Et, ces trois ou quatre derniers jours, il s'est montré menaçant en déclarant que si les Israéliens n'évacuent pas Gaza sans condition, il rendra, ou pourra rendre le canal inutilisable, et se trouvera peut-être dans l'obligation de faire appel aux prétendus volontaires russes.

Quelle garantie avons-nous, monsieur l'Orateur, que si le canal est dégagé Nasser acceptera de nouveau les responsabilités d'un État membre des Nations Unies? Vous demandez quel rapport il peut bien y avoir entre la force d'urgence et un prêt destiné à dégager le canal? Le dégagement du canal ne peut amener aucune paix durable si, avant qu'on y procède, l'Égypte ne consent pas formellement à renoncer désormais à ses exactions.

Je demande au ministre de nous exposer en détail quels sont les plans des Nations Unies, quelle attitude notre représentant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prend au nom du Canada, afin d'assurer que les directives des Nations Unies seront respectées non seulement par Israël, mais aussi par le grand coupable, Nasser, qui a traité chacun des ordres des Nations Unies comme des chiffons de papier. Cette semaine, les Nations Unies sont en présence du plus grand défi qu'elles aient encore eu à relever. Elles s'en trouveront soit renforcées, soit affaiblies tout comme la Société des nations a été minée par une insubordination analogue de la part de Mussolini.

Le ministre pourrait-il nous dire si le Canada est d'avis que les Israéliens devraient se retirer sans conditions de la zone de Gaza avant que les forces d'urgence des Nations

Unies y pénètrent afin de prévenir le renouvellement des violations de frontières et des escarmouches qui se sont succédés sans répit depuis sept ans? A moins qu'on reconnaisse que la force d'urgence est un instrument dont on peut se servir n'importe où pour faire observer les directives des Nations Unies, ce n'est plus qu'une force sans consistance, totalement impuissante et incapable de s'assurer qu'on continuera de dégager le canal et qu'il sera ensuite ouvert, sans aucune restriction, aux navires de tous les pays.

Le ministre peut-il nous dire si le Canada a demandé, ou se propose de demander, aux Nations Unies que, lorsque les Israéliens auront évacué les endroits qu'ils occupent sur le golfe d'Akaba les blocus égyptiens de navires israéliens prendra fin et que toutes les nations seront assurées qu'elles pourront toutes au même titre utiliser le canal et ses installations? Si le canal doit être dégagé par les Nations Unies au moyen de prêts consentis par les États membres, n'avons-nous pas le droit d'exiger que le contrôle exclusif du canal soit enlevé à Nasser? Autrement, cette mesure ne serait qu'un palliatif ou une autre tentative pour apaiser Nasser.

N'oublions pas qu'il prétend avoir le droit en tout temps, s'il le veut, de fermer le canal à la navigation. Je doute que depuis un siècle la conscience et la volonté du monde libre aient été mises au défi au point où elles l'ont été depuis quelques semaines. On demande au Parlement de voter un prêt. Nous avons donc le droit de savoir jusqu'à quel point,—autant que puissent s'en rendre compte les autorités gouvernementales compétentes, connaissant parfaitement la question,—ce déblaiement du canal pourra effectivement assurer la liberté de son utilisation par tous les pays. Si l'ONU permet cette semaine à l'Égypte de défier son autorité, Nasser aura été élevé au rang de dictateur au Moyen-Orient. L'avenir sera alors chargé de périls et de craintes et l'URSS l'aura utilisé comme un pion en vue de la réalisation de ce qui est pour elle un objectif vieux de plus de 300 ans, soit la main-mise sur le Moyen-Orient qui jusqu'ici lui a échappé.

L'appui sans condition que lui a accordé l'Assemblée générale a enhardi Nasser. Le ministre nous dira-t-il si, advenant l'évacuation par les Israéliens de ces deux localités d'importance stratégique, Gaza et le Golfe, celle-ci s'accompagnera d'une assurance aux termes de laquelle, autant que cela regarde le représentant du Canada aux Nations Unies, rien ne sera négligé pour assurer l'occupation de ces secteurs par la force d'urgence de l'ONU, de manière à empêcher une agression par l'Égypte dans le secteur du golfe et, pour ce qui est du secteur de Gaza, une agression par les terroristes arabes. Il faut aussi empêcher que des bandes, venues de l'Israël, n'exécutent dans cette région des attaques ou des coups de main. La situation paraît certainement très étrange en ce sens que Nasser, ayant à maintes reprises défié l'ONU, ayant refusé de se rendre à l'ordre donné en 1951 de laisser le canal libre et d'accorder aux navires israéliens toute liberté de le traverser, veut maintenant, lui, qui a manqué à ses engagements, que l'État d'Israël, dernier bastion de la liberté au Moyen-Orient, soit dépourvu de tout espoir de se protéger lui-même.

Voici ce que je demande au ministre: quelles assurances avons-nous que, lorsque le canal sera déblayé, Nasser qui jusqu'à maintenant a adopté une attitude de brigand international deviendra un membre respectueux des lois des Nations Unies et assurera à toutes les nations l'entière liberté de circulation dans le canal de Suez?

M. Winch: Monsieur le président, j'aimerais dire quelque chose à l'égard du crédit supplémentaire dont nous sommes saisis en ce moment et j'espère m'en tenir strictement à la question du canal de Suez. Le ministre des Finances prie la Chambre d'autoriser un prêt d'un million de dollars pour le déblaiement du canal. En apparence et j'oserais même dire au fond, nous approuvons le prêt, mais il va de soi qu'il faudra répondre à un certain nombre de questions avant qu'il soit autorisé.

La situation ressemble beaucoup à ce qui se passerait si je m'adressais à vous, monsieur le président, ou à tout autre député pour demander un prêt afin de reconstruire une maison qu'un incendie aurait partiellement détruite. Vous voudriez savoir à quelles fins servira cette construction et comment elle sera administrée. Les membres de la Chambre des communes sont dans la même situation quand ils demandent des précisions à propos de ce crédit autorisant l'octroi d'un prêt. Le canal de Suez doit être déblayé et rendu au trafic libre. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Cependant, quand le Gouvernement demande l'autorisation de consentir un prêt d'un million, nous voulons, avant de lui accorder cette autorisation, qu'il nous fournisse tous les renseignements possibles sur ce que seront son attitude, sa prise de position et sa ligne de conduite quand le canal de Suez aura été déblayé. Ainsi que je viens de le dire, monsieur le président, si je vous demandais de me consentir un prêt en vue de la reconstruction d'une maison ou de quelque autre construction, vous hésiteriez beaucoup à me consentir ce prêt avant de savoir l'usage qui serait fait de cette construction.

A moins de savoir à quoi vous en tenir, vous hésiteriez beaucoup. Vous ne voudriez pas que cette maison serve à la contrebande de l'alcool, devienne une maison mal famée ou serve à des fins contraires à l'intérêt de la collectivité. La même chose s'applique dans le cas du canal de Suez, qui est d'une telle importance pour le monde entier. Quand le Gouvernement nous demande d'autoriser un prêt destiné à déblayer le canal, il nous faut savoir l'attitude du Gouvernement quant à l'usage qu'on fera du canal une fois qu'il sera déblayé.

J'appuie, à bien des égards, ce que vient de dire le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), à propos du colonel Nasser. A mon humble avis, il est parfaitement exact de dire que M. Nasser s'est laissé entraîner par sa verbosité, qu'il se croit maintenant la lumière qui monte et qui brille pour le monde arabe et que l'attitude qu'il adopte maintenant (attitude qui se manifeste en paroles) ressemble à celle qu'Hitler a manifestement prise lors de son ascension en Allemagne. Hitler, en Allemagne, et Mussolini, en Italie, ont coûté bien de l'argent et bien des vies au monde démocratique. Il ne faut plus qu'une telle chose arrive. C'est au moment où cette situation est encore dans l'œuf qu'il appartient à des Parlements démocratiques comme le nôtre de faire connaître leur avis.

Notre parti est bien convaincu que le Canada, en tant que membre des Nations Unies, en tant que participant à un degré important à la force d'urgence et en tant qu'invité à fournir un prêt en vue du déblaiement du canal, doit annoncer dès maintenant, par l'entremise de son Gouvernement, comment, selon lui, devrait être exploité le canal une fois remis en service. Il me semble logique et raisonnable de croire et de dire qu'une voie de communication maritime comme le canal de Suez, important pour le monde entier, ne peut être abandonnée à la domination et assujétie aux caprices d'un aspirant à la dictature ou d'un seul pays. Dans l'intérêt de l'avenir, il est sûrement raisonnable et logique de demander au Gouvernement, qui cherche à faire adopter ce prêt et étant donné les autres dépenses qu'il est obligé d'assumer, s'il est disposé à annoncer qu'il va ou bien proposer ou bien approuver à l'ONU un régime de surveillance internationale sur la voie internationale de communication maritime qu'est le canal de Suez.

Vu la situation actuelle, le seul moyen possible d'établir une autorité internationale sur une voie internationale de communication maritime telle que le canal de Suez, c'est de le faire sous l'égide de l'ONU. La première question que nous voudrions donc poser à l'occasion de l'étude des crédits supplémentaires est la suivante: est-ce bien là l'attitude du Gouvernement et celui-ci est-il disposé à exercer toute l'influence qu'il possède à l'ONU pour la faire valoir, tout en garantissant, cela va sans dire, qu'aucun pays ne s'en trouvera placé dans une situation injustement désavantageuse. J'incline à croire que tous reconnaissent qu'à propos de la réouverture du canal, nous ne pouvons nous fier à la parole de Nasser ni à celle de l'Égypte; cela, nous le savons depuis assez longtemps déjà. Depuis déjà cinq ans ils nous prouvent que, s'ils en veulent à un pays, ils recourront à l'emprise sur le canal pour lui en interdire l'accès.

Il y a quelques années, monsieur le président, j'ai eu l'avantage de visiter l'État d'Israël. Je tiens à dire que ce me fut non seulement un plaisir, mais une édification que de voir, pendant ma visite, un peuple qui se consacrait à édifier un nouveau pays sur la pierre et le sable. Car c'est ce qu'il faisait. J'estime qu'Israël est aujourd'hui le seul rempart de la démocratie dans cette région du monde. Nous avons donc, comme les Nations Unies, le devoir d'aider et de secourir ce pays. Quand la malice d'une dictature étrangère met obstacle à sa grande œuvre, s'oppose à ses remarquables objectifs, à cause du canal de Suez, je dirai qu'on y voit l'indice de ce que pourraient faire certains pays, un certain homme ou ses semblables, à une autre nation, qu'il s'agisse de la Grande-Bretagne, de la France, du Canada ou de tout autre pays, si elle était mal vue de lui.

Le canal de Suez est d'une telle importance, que la situation n'a déjà que trop duré en ce qui concerne Israël. Nous ne pouvons absolument pas risquer à l'avenir d'exposer un pays au même danger. J'exprime là l'avis de quelqu'un qui a vu cette partie du monde et qui se rend compte de l'importance des voies fluviales nationales. C'est pourquoi nous demandons, par votre intermédiaire, au ministre des Finances, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au premier ministre si, en demandant l'autorisation de consentir un prêt à l'heure actuelle, ils nous garantissent (comme je l'espère, d'ailleurs), ou du moins nous indiquent, le point de vue qu'adoptera le Gouvernement à propos de l'internationalisation de l'exploitation et de l'administration du canal de Suez, et si le Gouvernement exigera qu'aucun pays ne soit lésé dans son commerce et ses affaires internationales par suite du caprice d'un homme, d'un gouvernement, ou d'un pays. Si le premier ministre, le ministre des Finances ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut nous fournir quelque indication sur ce point, il constatera, j'en suis certain, qu'elle sera bien accueillie dans notre pays et qu'elle

fournira la directive requise en ce moment aux Nations Unies sur une question d'aussi grande importance.

Nous appuyons assurément l'objectif ou le but de ce prêt, mais nous estimons que l'obtention de ce renseignement est importante et s'impose.

M. Patterson: Monsieur le président, ce crédit du budget supplémentaire dont nous sommes saisis me rappelle évidemment toute l'affaire tragique et humiliante de Suez, qui a probablement débuté lors de la saisie de cette importante voie maritime par l'Égypte en violation de ses obligations découlant d'un traité. De fait, nous pourrions dire que cette tragique histoire remonte plus loin que cela, alors que l'Égypte a refusé de propos délibéré de s'acquitter de son obligation, soit de laisser passer les navires de toutes les nations par ce canal. Certains pallient ou même appuient le geste qu'a posé l'Égypte en nationalisant le canal de Suez. Ils disent qu'elle était justifiée de s'emparer d'un canal situé dans les limites de son territoire. Mais il reste que le traité qui a été signé n'expire pas avant deux autres années environ. La décision prise à ce moment-là était en violation directe de cet accord.

Nous nous rendons tous compte de l'importance de cette voie maritime pour l'économie de l'Europe occidentale. Sauf erreur, la moitié environ des approvisionnements de pétrole de l'Europe occidentale passe par le canal de Suez. On a dit du canal qu'il est indispensable à l'économie de l'Ouest européen, qu'il en est la veine jugulaire. Quelques jours à peine après la fermeture du canal, la France a commencé de ressentir les effets de l'interruption des livraisons de pétrole. Quelques-uns d'entre nous ont eu l'occasion d'assister à la conférence parlementaire de l'OTAN; nous nous sommes demandé pourquoi il faisait si froid dans les hôtels où nous habitions. Ceux qui avaient quelques moments de loisir ou qui ne savaient trop que faire auraient pu rester à leur chambre mais il y faisait trop froid. Nous nous sommes renseignés et le directeur de l'hôtel nous a dit qu'on manquait d'huile. La commande avait été donnée comme d'habitude mais l'approvisionnement régulier avait été coupé de moitié. Le rationnement entrait en vigueur et beaucoup de foyers se trouvaient sans combustible. La population avait en perspective une période très sombre et très difficile, les bateaux-citernes ne pouvant plus passer par le canal de Suez.

Les disgracieuses sautes d'humeur, les récriminations et les représailles à ce propos n'ont pas contribué à rétablir la confiance et la bonne volonté entre les nations du monde libre. Au contraire, les fondements du monde libre en ont été gravement ébranlés. Je conçois qu'une situation comme celle-là puisse amener de graves divergences de vues même entre alliés. Une déclaration de l'ancien président des États-Unis (M. Truman) m'a intéressé. Analysant la situation, il dit que notre propre intérêt et celui de la paix dans le monde exigent que jamais plus nous nous séparions de nos alliés.

Le crédit à l'étude qui comporte une somme d'un million de dollars pour aider au déblaiement du canal de Suez doit être envisagé sous divers aspects. Avant même de l'approuver, j'estime qu'il y a lieu de nous demander, comme l'ont proposé d'autres députés, quel sera le statut futur de cette importante voie maritime. Nous faudra-t-il nous plier aux caprices de ce César de carnaval, comme on l'a appelé, qui, bien que défait et discrédité, a pris la stature d'un dieu devant qui M. Hammarskjold et les Nations Unies s'agenouillent. Un très intéressant article a paru, à ce sujet, dans le *Saturday Night* du 5 janvier. A propos de M. Hammarskjold, on y déclare:

> ...Dag Hammarskjold qui a trouvé l'onctueux Nasser trop matois pour lui. Mais tout en ayant l'air de marchander avec le dictateur égyptien, Hammarskjold a plutôt servi de messager entre les États-Unis et Le Caire.

Un peu plus loin, on lit:

> Nasser, avec l'assentiment de Hammarskjold (qui a dit des équipages britanniques des navires de sauvetage qu'ils étaient des "étrangers ennemis") et des Nations Unies a réussi à tourner en vulgaire comédie la résolution canadienne.

Puis, à propos de la force d'urgence:

> Il est intolérable qu'un dictateur battu et discrédité puisse imposer ses conditions à une force de police internationale. S'il s'en tire (et pour l'instant il y réussit) l'idée d'une force d'urgence des Nations Unies ne donnera aucun résultat.

Ces termes sont peut-être un peu vifs, monsieur le président, mais à mon avis il y a beaucoup de vérité dans cet article. Pour discuter ce problème, il faut d'abord reconnaître certains faits très importants. Il ne s'agit pas tout simplement d'un crédit budgétaire. A mon sens, l'affaire du Moyen-Orient se rattache de façon très réelle à l'action envisagée à propos du dégagement du canal.

On a soulevé la question du contrôle. Qui contrôlera le canal après son déblaiement? Avant sa nationalisation le canal était exploité par la Compagnie du canal de Suez. Lorsque M. Nasser, vexé, a voulu se venger en occupant lui-même le canal il a déclaré qu'il allait l'utiliser et l'exploiter dans l'intérêt de l'Égypte. Mais après que le canal aura été rouvert, qui va l'exploiter? M. Nasser affirme qu'à moins qu'on ne satisfasse aux conditions qu'il a lui-même posées, il jugera peut-être nécessaire de mettre un terme aux opérations de déblaiement. Il semblerait que

les Nations Unies, et quelques-uns de nos gouvernements qui appuient si complètement l'ONU en cette affaire, soient disposés à le laisser poser ses conditions. Mais peu importe qui exploite le canal, il me semble qu'il faudrait garantir la liberté de la navigation pour des navires de tous les pays. Cette disposition figurait dans l'accord violé par l'Égypte lorsqu'elle a refusé de permettre le passage des navires israéliens.

Je me souviens qu'à l'automne de 1954, lorsque j'ai eu la chance de participer aux travaux des Nations Unies, l'ONU était à ce moment-là saisie d'un incident qu'on appelait l'incident Bat Galin. La question avait soulevé à l'époque de grandes inquiétudes. Le principes en cause était celui-ci. Les autorités égyptiennes avaient refusé le passage aux navires israéliens et, dans le cas qui nous occupait alors, avaient même procédé à la saisie de l'un d'eux. On me permettra de dire aussi qu'il faudrait se préoccuper un peu des intentions égypto-soviétiques. Je parlais il y a quelques jours d'un article écrit par M. James Cromwell, ancien ministre des États-Unis au Canada. Des intentions soviétiques il disait ceci:

> Le président se trouvait dans une situation extrêmement difficile à cause des élections. L'intervention de sir Anthony dans le Moyen-Orient a été d'une inestimable valeur pour tous les pays libres. Britanniques et Français ont découvert, pris et détruit des millions de dollars de matériel russe de premier choix dont on avait constitué des stocks en Orient.
>
> Ce faisant ils ont mis en échec le projet russe de conquête du Moyen-Orient. Ils ont aussi révélé au monde les plans russes à cet égard.

Je sais que nombreux sont ceux d'entre nous qui ne partageront pas le point de vue exprimé ici en ce qui concerne sir Anthony Eden. Ce n'est d'ailleurs pas sur cet aspect particulier de la question que j'insistais. Je voulais simplement souligner que M. Cromwell rappelait que cette intervention avait révélé l'importance des intentions et des projets soviétiques dans cette région.

Il faut maintenant se poser cette question: Et maintenant, où allons-nous? Ce danger a-t-il complètement disparu? N'en est-il plus question? Ou bien, alors, persiste-t-il?

Je voudrais citer la revue *Newsweek*. Je trouve à la page 16 de son numéro du 14 janvier 1957 le passage suivant sous le titre de "Signes de danger":

> Berlin-Est—La rumeur court ici que le président Nasser de l'Égypte va bientôt envoyer une délégation en Tchécoslovaquie en vue d'un second envoi d'une quantité considérable de matériel de guerre, y compris des chars de combat, des blindés et des pièces de rechange. En plus, cinq cents officiers de l'armée égyptienne arriveront le 1er février pour s'initier aux opérations de chars d'assaut lourds et au maniement d'avions chasseurs à réaction et de bombardiers.

[M. Patterson.]

Ces derniers soirs, les journaux rapportent que ces pays du Moyen-Orient continuent de recevoir du matériel de guerre russe. Qu'est-ce qui va se passer? Est-ce qu'on étudie cette question? Quelles dispositions prend-on? A quelles mesures de précaution recourt-on? Je pense que ces points sont également importants, quand nous étudions un poste comme celui dont nous sommes saisis.

Il y a d'autres problèmes qu'il ne faut pas oublier. Il y a le problème relatif au golfe d'Aqaba, aux garanties de frontières et à la force d'urgence de l'ONU. Cependant, le problème d'un règlement politique de toute la situation au Moyen-Orient les domine tous. Nous ne devrions pas oublier qu'il s'agit là des aspects qu'on pourrait désigner comme moins importants du problème général que pose le Moyen-Orient; si nous ne pouvons résoudre le problème principal les autres ne compteront pas pour grand chose.

En ce qui concerne la ligne de conduite des Nations Unies, je crois parler au nom de bien des Canadiens en disant que pour ma part je suis fort inquiet de la façon dont l'ONU et son secrétaire général, M. Hammarskjold, ont entamé des négociations, mené des entretiens et pris des dispositions à l'égard des événements qui se déroulent au Moyen Orient. Il semblerait que la ligne de conduite des Nations Unies consiste à donner une série d'ordres brefs aux amis de l'Occident, à ceux que nous appelons nos alliés, tout en adoptant une politique d'apaisement à l'égard de l'égyptien Nasser.

Je voudrais bien savoir quelle suite les autres nations donnent à la demande d'aide en vue de déblayer le canal. Que fait l'Union soviétique? L'Inde? Quelles nations participent à ce que nous pourrions appeler l'avance préliminaire aux fins du déblaiement de ce canal? Il me semble qu'il serait utile de nous renseigner.

Pour terminer, je poserai une dernière question. Sur quel montant cette avance s'effectue-t-elle? S'agit-il d'une avance sur un montant plus élevé qu'on nous demandera de verser plus tard? Sauf erreur, le ministre a d'abord dit qu'il s'agissait d'une contribution, puis il a changé de terme et lui a substitué le mot "avance". Il a déclaré que c'était un prêt. Qu'est-ce que c'est au juste? Est-ce, ainsi que je l'ai déjà demandé, une avance sur une contribution plus considérable qu'on nous demandera de faire plus tard? Sera-ce sous forme d'un prêt? Comment le montant sera-t-il remboursé et qui le remboursera? Quelqu'un a dit que c'était seulement un crédit d'un million de dollars. C'est plus que cela, à mon sens, car il se rattache à un des plus graves problèmes qui se posent à nous en ce moment.

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, pour procéder en sens inverse, je pourrais tout d'abord répondre à la dernière question. L'honorable député voudrait savoir s'il s'agit d'un prêt ou d'une avance et si nous serons vraisemblablement appelés à avancer plus d'argent plus tard. J'aimerais bien connaître la réponse à cette question, mais personne ne la connaît en ce moment. Ainsi que je l'ai dit hier soir, il s'agit d'une avance de fonds accordée au secrétaire général des Nations Unies en vue d'acquitter le coût provisoire du déblaiement du canal. Il s'agit d'un montant d'un million de dollars sur un total d'environ 10 millions qu'il doit, selon lui, avoir le plus tôt possible. Il s'est adressé à certains pays qui sont en mesure de contribuer en dollars américains, car telle est la norme de notre contribution aux Nations Unies pour cette somme. Les États-Unis ont déjà dit qu'ils contribueraient pour cinq millions de dollars. La Norvège a donné à entendre qu'elle fournira un million.

M. Knowles: Avancera.

L'hon. M. Harris: Oui, avancera. Nous avons parlé du million dans le crédit et plusieurs des pays de l'ouest de l'Europe ont aussi déclaré qu'ils étudieraient la question et aviseraient sous peu le secrétaire général quant au montant qu'ils pourraient avancer. Dans tous les cas, de fait, ils ont donné à entendre que leurs gouvernements étaient bien disposés à faire quelque chose pour réunir les dix millions.

Quant à l'avenir, voici à peu près ce qui arrivera, à mon avis. Les Nations Unies débattront la question au cours de la présente session et décideront soit de prévoir un autre financement provisoire, soit d'établir une cotisation pour le coût de tous les travaux; si cette répartition englobe tous les membres des Nations Unies, le Canada sera sans doute cotisé pour une somme d'argent. Cette quote-part sera-t-elle, conformément au barème de notre contribution normale, de l'ordre de 3 à 4 p. 100, ou sera-t-elle différente? Je ne pourrais le dire pour le moment, mais si l'on fait une autre cotisation, il est sûr qu'on nous y créditera le million. Si, d'autre part, le secrétaire général croit qu'il peut organiser le financement de quelque autre façon avant que l'entreprise soit terminée, il est tout probable qu'il nous remettra le million de dollars en attendant une décision finale sur le montant de notre contribution.

Maintenant, pour revenir aux autres questions...

M. Patterson: Je me demande si je pourrais poser une question au ministre à ce point-ci. L'Égypte sera-t-elle obligée de fournir sa part pour le déblaiement du canal?

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, le projet de résolution n'a pas été débattu aux Nations Unies. Je ne saurais donc dire quelle sera la résolution définitive ni même supposer ce qu'elle peut ou pourrait être. Je sais qu'on a exprimé bien des opinions sur ceux qui devraient ou ne devraient pas être requis de payer les frais mais, à l'heure actuelle, je ne crois pas qu'il soit utile de parler de cette question ou d'exprimer notre avis, du moins pour le moment.

Les autres discours prononcés à l'égard de ce crédit ont non seulement porté sur le canal, mais se sont aussi écartés vers l'intérieur. Je n'ai pas voulu interrompre le chef de l'opposition pour signaler qu'il dérogeait au Règlement en parlant du secteur de Gaza et d'autres aspects du différend actuel entre Israël et les pays arabes. Toutefois, je ne veux passer sous silence aucune des observations qu'il a faites sans revenir très brièvement sur chacune des questions qu'il a soulevées, quoique, à mon avis, nous devrions nous confiner à la question du canal en tant que tel et de son déblaiement.

Rien de plus simple, je pense, que notre attitude au sujet de la bande Gaza. Il y a huit ans, les Nations Unies établissaient certaines lignes à respecter durant l'armistice qui venait de mettre fin aux hostilités. Depuis, tous ont reconnu que les problèmes du Moyen-Orient, et singulièrement le différend au sujet de l'État d'Israël, appellent une solution d'ordre politique. Tous les Canadiens, j'en suis sûr, sont d'avis qu'une contribution de ce genre,—et même une contribution beaucoup plus forte,—est motivée, si les Nations Unies peuvent trouver dans leur réunion actuelle, ou même au cours de pourparlers s'étendant sur plusieurs mois, des solutions qui n'ont même pas été recherchées en certains milieux depuis huit ans que dure l'armistice. A mon avis, et je crois que c'est aussi l'avis du gouvernement du Canada, la paix au Moyen-Orient ne sera acquise que lorsqu'on aura trouvé une solution d'ordre politique à ces points sur lesquels, depuis 1948, règne l'incertitude.

Je n'ai aucun doute quant à la façon dont la population du Canada envisage le règlement de la paix. Elle veut qu'il entraîne la reconnaissance de l'État d'Israël par les pays arabes qui entourent cet État. Nous devrions alors faire avancer notre vie économique sans ces fortes dépenses que tous ces pays ont dû faire au cours des ans pour maintenir des installations militaires, privant ainsi ce qui pourrait être un monde prospère d'une partie de ses moyens d'améliorer le niveau de vie des peuples.

La bande Gaza n'entre pas en ligne de compte dans le crédit à l'étude. Tout ce que je puis dire, c'est que nous reconnaissons que c'est là une des difficultés de l'heure. Nous espérons que les pourparlers actuellement en cours aux Nations Unies aboutiront à l'adoption de moyens qui assureront que le chaos ou le manque d'autorité ne se feront pas sentir dans ce secteur pendant les négociations, lesquelles pourraient bien durer quelques mois.

Le chef de l'opposition veut que je donne au comité l'assurance que M. Nasser sera respectueux des lois en tant que chef d'un État membre des Nations Unies. Je crains de ne pas être en mesure de donner une telle assurance.

M. Diefenbaker: Je ne vous ai pas demandé cela.

L'hon. M. Harris: En fin de compte, on a demandé que le Gouvernement donne l'assurance que M. Nasser deviendra un membre des Nations Unies respectueux des lois.

M. Hodgson: Et pourquoi pas?

L'hon. M. Harris: Nous souhaitons que tous les États membres des Nations Unies en observent les lois; mais je ne sache pas qu'on s'attende que je donne une telle assurance à ce propos. Je tiens à certifier que, outre ce crédit d'un million que le comité approuvera, j'espère, nous réitérerons l'attitude que nous avons toujours eue à cet égard, savoir que l'usage du canal de Suez doit être absolument libre pour tout le monde. Comment le canal sera-t-il exploité? C'est une question qui cause encore beaucoup d'inquiétude et dont la solution est vraiment impossible à prévoir pour le moment; mais la résolution des Nations Unies portant que cette voie maritime soit mise à la disposition de tous les usagers non seulement a déjà reçu l'appui du Canada, mais elle le recevra encore et nous insisterons tant que nous pourrons sur ce point.

Je ne crois pas pouvoir répondre par le menu à de nombreuses autres questions qu'on a posées. Je dirai un mot d'une question qui vise directement l'aspect financier. Le chef de l'opposition veut savoir s'il y a répartition des responsabilités. Il se demande aussi pourquoi nous avons été invités, pour employer ses paroles, à fournir une part tellement disproportionnée du financement en question. Je crois que c'est à cela qu'il songeait. Si je ne l'ai pas expliqué clairement, je vais le répéter.

La demande de versement immédiat a été faite aux pays qui, de l'avis du secrétaire général, pouvaient très facilement, tant du point de vue financier que législatif, fournir l'argent le plus rapidement possible. Nous admettons que le dixième représente une contribution plus considérable que celle que nous sommes appelés à faire dans la plupart des autres cas qui intéressent les Nations Unies. Dans la plupart des cas, le pourcentage de notre contribution est moindre. Cependant, c'est précisément parce qu'il ne s'agit pas d'une cotisation mais plutôt d'une simple demande de fonds que la somme que nous prions le Parlement de voter en ce moment est plus considérable qu'on ne s'attendrait normalement de notre part.

Je crois que le chef de l'opposition souhaitait aussi que je dise quelque chose de certaines garanties données en 1951. Tout ce que je peux ajouter, c'est de formuler l'espoir que, de la présente session des Nations Unies, sortira une solution acceptable ou du moins quelque moyen d'arriver à une solution acceptable qui ne sera peut-être pas précisément sous la forme des garanties de 1951 ou de celles de 1948, mais qui n'en constituera pas moins le moyen de résoudre les difficultés qui se posent le long des frontières d'Israël et d'Égypte.

Je regrette de ne pouvoir en dire davantage dans les circonstances. J'apprécie effectivement les observations qui ont été formulées par tous les orateurs, dont chacun a admis, je crois, que nous devons faire ce qui nous est demandé et que les avantages économiques qui découleront du déblaiement du canal, de la reprise du commerce et de la réduction des frais en Europe et, en fait, en Asie et dans tous les pays maritimes seraient un grand bienfait et un précieux élément de la reprise, non seulement du commerce normal, mais aussi de cette atmosphère qui suscite, dans certains cas, des règlements politiques plus difficilement réalisables autrement. Si j'ai omis quelque chose, je tâcherai d'y répondre avec plaisir.

M. Michener: J'aimerais poser une autre question. On a déjà dit que, tous, nous nous réjouirions du déblaiement du canal,—je crois que c'est vrai,—et plus particulièrement de l'assurance que tous les pays pourront s'en servir librement. Ces deniers que le Parlement est prié de voter comme prêt seront probablement dépensés sous la direction de l'Assemblée générale. Le ministre ou ses collègues peuvent-ils nous renseigner sur les dettes qui ont été contractées et pour lesquelles cet argent est demandé; pourraient-ils nous dire qui fait le travail et à qui l'argent sera payé pour le déblaiement du canal? Nous lisons les nouvelles dans les journaux sur les navires et le matériel de récupération dont on se sert à l'heure actuelle.

Utilise-t-on en ce moment du matériel britannique et français et, dans le cas de l'affirmative, par quels moyens? Il serait utile, à mon avis, que nous connaissions les renseignements que le ministre peut nous donner sur ce qu'on veut faire avec l'argent qu'on dépense à l'heure actuelle et comment s'opère le déblaiement du canal.

L'hon. M. Harris: Ce sont les Nations Unies qui déblaient le canal.

M. Michener: Cela se fait-il sous la direction de l'Assemblée ou le Conseil de sécurité y prend-il part?

L'hon. M. Harris: Ces opérations s'effectuent sous la direction de l'Assemblée. C'est le brigadier général Wheeler qui les dirige et qui est investi d'une autorité complète, ou presque, à cette fin. Il retient les services de toutes les personnes ou de toutes les sociétés de construction ou de renflouement qu'il peut obtenir.

On espérait alors,—je l'ai déjà dit hier soir, —pouvoir achever les travaux dans les trois ou quatre mois. La dépense pour laquelle nous tâchons d'obtenir des crédits s'effectuera sous les auspices du Gouverneur général qui fera fonctions de fidéicommissaire par l'intermédiaire du brigadier Wheeler et de son organisation. Sauf erreur, on utilisera certains bateaux et du personnel britanniques à bon escient pour les travaux du canal.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur le président, comme les autres membres de mon parti, j'accueille avec plaisir la déclaration du ministre, mais il me semble que, dans une des phrases qu'il a prononcées, il en a dit trop peu ou trop. Je voudrais qu'il précise. Nous aimerions tous voir le canal de Suez accessible à tous les pays. C'est d'ailleurs le point de vue du Gouvernement. Mais supposons que le colonel Nasser ne soit pas disposé à l'ouvrir à tous les pays. Il faudrait, alors, si l'on en croit les paroles du ministre, "insister" pour que l'usage en devienne libre. Le ministre voudrait-il formuler quelques observations supplémentaires à ce sujet?

L'hon. M. Harris: Il me semblait nettement établi, monsieur le président, que nous avions approuvé la résolution des Nations Unies tendant à ce que personne ne soit injustement désavantagé en ce qui concerne l'accès au canal et qu'en remettant le million de dollars dont il s'agit nous saisirions l'occasion de souligner que l'Assemblée devrait également en arriver à cette conclusion en appliquant la résolution en cause.

Lorsque j'ai employé le terme "insister", je voulais lui donner le sens de "répéter l'argument déjà avancé". Je n'ai pas voulu parler d'une sanction à propos du million, car nous verserons ce montant le plus tôt possible; mais je veux dire que, en agissant ainsi, nous devons faire valoir de nouveau notre préoccupation, soit que les navires de tous les pays intéressés doivent avoir libre accès au canal, et qu'on devrait insister aux Nations Unies sur la résolution adoptée jusqu'ici au cours de toute discussion quant à l'utilisation du canal.

M. Hahn: Le ministre des Finances a signalé que les États-Unis, la Norvège et plusieurs pays de l'Europe occidentale ont consenti à faire des prêts. Est-il en mesure de nous dire quels montants ils fourniront et de quels pays il s'agit?

L'hon. M. Harris: Oui, monsieur le président. Ainsi que je l'ai dit, le seul pays qui a mentionné un chiffre est la Norvège. Mais des pays font exactement la même chose que la Chambre fait en ce moment, soit déterminer ce qu'ils peuvent faire. Ce sont l'Australie, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie. Les gouvernements de l'Italie, de la Hollande et de la Suède ont fait des déclarations préliminaires dans lesquelles ils se disent favorables à la proposition; mais c'est tout ce que je puis dire.

M. Pearkes: Comment se fait-il que le Royaume-Uni, la France et l'Italie, que le résultat de cette activité intéresse au plus haut point, n'aient pas fait de contribution ni n'aient été priés d'en faire?

L'hon. M. Harris: L'honorable député comprendra que, dans certains cas, il est souhaitable que la chose soit faite par des pays qui, même si les résultats les intéressent, ne pourraient probablement pas être accusés d'avoir participé le moindrement à ce qui a suscité les discussions que nous entamons.

M. Green: Monsieur le président, le ministre des Finances a traité cette question comme si tout était charmant et comme s'il n'y avait pas d'obstacles au succès. Il a donné à entendre qu'il s'agissait seulement d'exercer un peu de persuasion et de patienter d'ici l'ouverture du canal, puis que tous les ennuis seraient chose du passé. Dans l'intervalle, le Canada se contentera de débourser un million pour obtenir ce résultat. On serait presque excusé de croire que les ministres fourniront eux-mêmes ce million. Telle semble être l'attitude des représentants canadiens sur cette question; ils posent aux gros messieurs en faisant fournir au Canada une somme qui dépasse manifestement ce qu'il devrait contribuer.

L'hon. M. Harris: J'ai pris soin, chaque fois, de dire que nous demandons au parlement de le faire.

M. Green: Oh! "nous demandons au parlement de le faire". On ne doute pas de ce côté-ci de la Chambre de ce que feront les députés siégeant derrière le ministre et lui donnant son appui. La responsabilité en cause incombe nettement au cabinet. Le Canada avance bien plus que sa quote-part appropriée; oui, les ministres jouent les gros messieurs aux dépens du contribuable canadien. La situation n'est pas tout aussi simple que le ministre la fait paraître.

J'ai ici un extrait du *News and World Report* des États-Unis, livraison du 25 janvier 1957, où je relève le passage suivant à propos de Suez:

Il faut garder les yeux ouverts sur certains aspects de l'imbroglio du Moyen-Orient. En mars prochain, le déblaiement du canal sera déjà assez avancé pour permettre à quelques navires de passer. Reste à voir si Nasser laissera passer les navires britanniques, israéliens et français.

Il est évident que ce problème n'est pas encore réglé. Le ministre disait cet après-midi que le gouvernement du Canada insisterait pour que les navires de tous les pays puissent circuler librement dans le canal. Il est cependant bien clair que Nasser ne l'entend pas de cette oreille. En réalité, il a menacé d'interdire le canal aux navires britanniques, israéliens et français si certaines conditions n'étaient pas remplies. La nouvelle poursuit en ces termes:

Autre point litigieux: le péage ira-t-il à Nasser? Le premier navire en transit dans le canal nous apportera la réponse. L'Occident se prépare à cette épreuve. Il reste à régler le prix du déblaiement. Les États-Unis ont avancé 5 millions. D'autres ont tiré de l'arrière. Qui paiera et combien, voilà la question? Il se peut que la force de police des Nations Unies ait à accepter d'autres tâches. On lui demandera peut-être d'assurer la police dans la bande Gaza et le Golfe d'Akaba, actuellement aux mains des Israéliens mais que l'Égypte revendique. Les Nations Unies auront fort à faire avec ce différend.

Le gouvernement devrait dire à la Chambre quelle attitude prendra le Canada pour ce qui est de faire payer à l'Égypte sa part des frais de déblaiement du canal. En fin de compte, qui est-ce qui a bloqué le canal en recourant au sabotage le plus malicieux qu'on ait vu depuis bien des années? C'est l'Égypte qui, délibérément, a bloqué le canal, et il en coûtera maintenant entre 30 et 40 millions de dollars pour le dégager. Cependant, le gouvernement n'a pas encore dit un seul mot aujourd'hui donnant à entendre que l'Égypte devrait, à son avis, payer au moins une partie des frais, non pas l'ombre d'une telle idée. Le Canada se donne du mal pour lever un million de dollars. Les Américains y vont d'une somme de 5 millions, alors qu'ils devraient fournir 15 fois plus que le Canada. Il n'y a aucune raison pour que nous payions le cinquième de ce que les Américains versent à l'égard d'une telle entreprise ou d'autres semblables.

[L'hon. M. Harris.]

Nasser, l'homme qui a provoqué la majeure partie de ces difficultés en violant un accord et en se moquant pendant des mois et des années des résolutions des Nations Unies va s'en tirer sans bourse délier, tandis que la population du Canada est appelée à payer la note! C'est exactement ce que j'ai prédit à la session de l'automne dernier. Il est parfaitement clair que nous en sommes maintenant arrivés à ce point. Un représentant du gouvernement devrait, au lieu de laisser le ministre parler sans rien dire pour essayer de faire adopter le crédit, nous dire exactement ce que le Canada croit nécessaire. On devrait insister pour que le dénommé Nasser paie au moins une partie raisonnable du déblaiement du canal. On s'attend à ce qu'on paye, paye et paye encore, quels que soient les coupables.

Tout cela est bien joli. Dans toute cette affaire il semble que les pays démocratiques, ceux qui se conformeront aux directives des Nations Unies, devront se soumettre à toutes sortes d'injures et toutes sortes d'insultes, ce qui ne les empêchera pas de payer les pots cassés. Aujourd'hui, au Parlement, on entend adresser à l'Israël quelques paroles d'une sympathie fort mièvre tandis qu'au même moment, à New-York, le représentant du Canada insiste pour que l'Israël évacue le secteur de Gaza et le golfe d'Akaba avant de faire quoi que ce soit. Conçoit-on situation plus ridicule?

J'en viens à un autre point. Je prie le ministre des Finances ou le premier ministre de donner à la Chambre une assurance précise en ce qui concerne le sort qui va être fait à la force d'urgence des Nations Unies. On a pu lire dans les journaux de ce matin... et il est vrai que tous ces dictateurs, Hitler, Mussolini, etc., annoncent toujours à l'avance précisément ce que sont leurs intentions, mais que jamais nous les croyons, persuadés que c'est trop mauvais pour être vrai. Nous nous cachons donc la tête dans le sable, et puis un jour nous nous apercevons qu'ils ont effectivement réalisé leur projet.

Voici ce qu'on trouvait dans les journaux de ce matin sous la rubrique "La force d'urgence des Nations Unies partira".

Le Caire—Le ministre adjoint des affaires étrangères, Fattah Hassan...

C'est une personnalité du gouvernement égyptien.

...a déclaré dans une interview que "la force d'urgence des Nations Unies ne restera pas en Égypte après l'évacuation par l'Israël du territoire égyptien." Dans cette interview, parue dans le journal *Al Massaa*, il a affirmé: "La force d'urgence des Nations Unies ne restera pas en

Égypte après exécution de la mission qui lui a été confiée par l'ONU au sujet du retrait de tous les agresseurs au-delà des lignes fixées par l'armistice."

Voilà l'attitude adoptée par l'Égypte depuis le début. Les nations démocratiques ont cédé sur toute la ligne. On nous a fait croire, au moment où cette force a été créée, qu'elle resterait surtout dans la zone du canal de Suez afin d'assurer la liberté du transit par ce canal. Nous avions l'impression qu'elle devait servir à un règlement définitif de la question. Mais, depuis le tout début, Nasser a obtenu tout ce qu'il voulait. Il a déclaré qu'il ne voulait pas que la force séjourne dans la zone du canal et il a donc fallu envoyer les troupes dans le désert du Sinaï. Voilà où elles se trouvent actuellement. Il a déclaré qu'il ne voulait pas de *Queen's Own Rifles* en Égypte et les *Queen's Own Rifles* sont rentrées à Calgary depuis Halifax. Et tout cela s'est accompagné de toutes sortes d'explications confuses, offertes par le premier ministre du Canada et les autres membres du cabinet.

Voici un alinéa du décret du conseil adopté le 20 novembre 1956 en vue d'autoriser l'envoi de troupes canadiennes:

Vu l'invitation lancée aux nations membres de fournir des groupes de bataillons autonomes, laquelle invitation a été acceptée par le Canada, avec le résultat que des préparatifs ont été faits pour réunir un tel contingent devant être envoyé en partie par la voie des airs et en partie à bord du *H.M.C.S. Magnificent*.

Et ainsi de suite. C'étaient des groupes de bataillons que les Nations Unies demandaient mais Nasser n'a pas voulu qu'on envoie là-bas des troupes canadiennes d'infanterie. On n'en a donc pas envoyé. Toutes les mesures prises ont été dictées par Nasser. Nous avons le droit de savoir maintenant sur quels points le Canada insistera pour ce qui est de la force d'urgence des Nations Unies. Ces troupes resteront-elles au Moyen-Orient jusqu'à ce que le différend de frontière entre Israël et les pays arabes aura été réglé? Iront-elles dans le couloir de Gaza ou jusqu'au golfe d'Akaba? Leur confiera-t-on une mission dans la zone du canal de Suez?

La Chambre devrait être renseignée là-dessus. Si ce n'est pas ce qu'on se propose, nous voyons d'ici ce qui arrivera. L'opinion qu'on est en voie de soulever dans les pays qui voudraient voir disparaître l'État d'Israël forcera cet État à se retirer du couloir de Gaza et de la zone du golfe d'Akaba. Puis, reprenant la même tactique, Nasser demandera que la force d'urgence des Nations Unies soit retirée. Alors, les nations qui ont demandé le retrait des forces israéliennes demanderont le retrait de la force d'urgence des Nations Unies, et Nasser sera maître de la situation, installé dans cette région sur des hauteurs que Mussolini ni Hitler n'ont jamais atteintes et cela, grâce principalement à l'appui des pays démocratiques, dont le Canada.

Je pense qu'il serait tragique que cela se produise et que le gouvernement canadien reste les bras croisés et laisse aller les choses. Ce serait incompatible avec le tempérament d'ensemble et le passé du peuple canadien. Les Canadiens sont des gens qui ne dissimulent pas leur attitude. Ils considèrent qu'ils doivent prendre une attitude et dire en quoi elle consiste. Je suis sûr qu'ils n'approuvent pas cette façon qu'a le gouvernement de faire patte de velours à propos de cette affaire, ni sa politique de renâcler dans l'espoir que tout finira par s'arranger.

Le ministre des Finances n'a rien pu nous garantir, mais j'espère que le premier ministre de notre pays prendra cet après-midi la parole pour certifier à la Chambre et au pays que le Canada est bien décidé à ne pas laisser Nasser se livrer sans encombre à de nouveaux gestes dictatoriaux comme ceux-là. La participation du Canada à la force d'urgence de l'ONU a été très considérable; nous avons fait beaucoup plus que nous n'y étions obligés. Environ le cinquième des effectifs vient du Canada, bien qu'aucun soldat d'infanterie ne soit de notre pays. J'espère que le premier ministre nous dira bien clairement que le Canada va insister pour que la force d'urgence de l'ONU reste au Moyen-Orient tant que la question des frontières n'aura pas été définitivement réglée et que le libre accès au canal de Suez n'aura pas été assuré à toutes les nations du monde.

M. Pallett: Je voudrais poser une question au ministre des Finances qui, apparemment, s'occupe maintenant des questions relatives aux affaires internationales.

L'hon. M. Harris: Non, des crédits supplémentaires seulement.

M. Pallett: Je vois que le montant figurant au crédit est d'un million de dollars. Le ministre a dit dans son exposé que le fonds était de dix millions de dollars américains. Dit-il à la Chambre qu'il s'agit d'un million en dollars américains ou le montant exact devrait-il être de moins d'un million?

L'hon. M. Harris: Le montant d'un million consistera en des dollars canadiens transformés en devises américaines, peu importe ce qui en résultera.

M. Pallett: Dans ce cas, le ministre peut-il nous dire ce qu'il adviendra de la différence de $40,000 environ? Que deviendra cet argent?

L'hon. M. Harris: Rien. Nous avons $40,000 à notre crédit sur le montant avancé.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, nous avons tâché d'obtenir certains renseignements, cet après-midi, sur l'attitude que le Canada doit adopter sur cette question aux Nations Unies. Jusqu'ici, nous n'avons obtenu aucun renseignement. Tantôt, le député de Vancouver-Quadra a demandé au premier ministre de faire savoir à la Chambre et à la population du pays quelle attitude le Canada adoptera sur la question dont les Nations Unies sont actuellement saisies. Allons-nous demander à Israël de se retirer de la bande Gaza, ainsi que des îles et des rochers du golfe d'Akaba, sans que soit donnée quelque assurance que la force d'urgence des Nations Unies s'y installera et fera sa part en vue de maintenir l'intégrité de l'État d'Israël?

Nous avons droit de savoir cela, parce que toutes ces questions se rattachent intimement à la question du canal de Suez. Ce crédit d'un million, ce prêt, souligne simplement dans quelle mesure le Parlement ignore ce qui se passe ou quelle est l'attitude que le Canada adoptera aux Nations Unies.

L'attitude prise depuis une dizaine toujours se caractérise par l'hésitation et le recul devant la réalité. Nous avons le droit de savoir,—et de la bouche du premier ministre, je suppose, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,—quelle attitude prendra le Canada.

L'autre jour, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai vainement cherché à obtenir des renseignements. Le Canada va-t-il demeurer inactif pendant que M. Nasser se moque de l'autorité des Nations Unies? Va-t-il exiger de l'État d'Israël le retrait sans conditions tout en permettant que M. Nasser reste failli non réhabilité pour ce qui est de son obligation d'exécuter les ordres de 1951 du Conseil de sécurité?

Monsieur le président, ce qui se passe actuellement au Moyen-Orient n'est pas loin d'être une version remaniée des reculs enregistrés en 1936 à la Société des Nations et d'où est sortie, comme c'était inévitable, la guerre. Le Parlement ne pourrait être saisi d'une question plus grave. M. Nasser a bravé tout le monde. Il a bravé les Nations Unies. Il a dicté ses conditions. Il a posé les conditions auxquelles la force de police pourrait agir contre lui. Nous demandons quelle sera la prise de position du Canada. Pour nous renseigner là-dessus, il nous faut nous en remettre à des discours prononcés en dehors de la Chambre des communes.

Des décisions vont être arrêtées au cours des deux ou trois prochains jours. L'Assemblée des Nations Unies s'est ajournée, pour ce qui est de la décision à prendre sur cette question. Nous avons le droit, monsieur le président, de savoir ce qu'entend faire le Canada. On nous demande de voter un prêt d'un million en vue de contribuer au déblaiement du canal, mais on ne nous donne aucune assurance que, le canal déblayé, M. Nasser ne le fermera pas de nouveau. Nous ne possédons aucune promesse. Nous restons dans l'incertitude la plus complète. Par votre entremise, monsieur le président, je demande au premier ministre de renseigner la population sur l'attitude du Canada en cette matière, car, jusqu'ici, l'œil le plus averti ne peut suivre l'attitude que le Canada a prise à cet égard aux Nations Unies. Je demande au ministre de renseigner maintenant le comité et le pays sur les mesures qu'on va prendre pour assurer le maintien des Nations Unies en faisant en sorte que ses directives soient suivies et, en second lieu, de nous dire si c'est là une obligation unilatérale à laquelle tout pays peut s'opposer, comme l'a fait l'Égypte de M. Nasser.

Dans quelle mesure le colonel Nasser a-t-il assuré au secrétaire général que, une fois le canal ouvert à la circulation, les navires d'Israël, de France et de Grande-Bretagne ne seront pas sujets aux manœuvres d'intimidation appliquées de juillet dernier jusqu'à novembre? A moins d'avoir une telle assurance, nous renvoyons simplement à plus tard le jour où il faudra prendre nos responsabilités; nous nous contentons de recourir à l'expédient bien simple qui consiste à prêter un million de dollars, ignorant comment on l'utilisera ou comment les choses se passeront, une fois cet argent dépensé. En outre, nous avons le droit de savoir si la force d'urgence des Nations Unies sera uniquement un organisme dont la destination sera décidée par le délinquant, dont la composition sera établie, comme cela s'est fait jusqu'ici, par le délinquant, et dont la période d'activité de service de chacun de ses éléments dépendra du bon plaisir de ce même délinquant. Par votre entremise, monsieur le président, je demande au premier ministre de mettre la situation au clair. Les perspectives actuelles suscitent de vives craintes pour ce qui est de la préservation de la paix, non seulement au Moyen-Orient, mais dans tout l'univers.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, l'honorable député veut savoir quelle sera l'attitude du Canada. L'attitude du Canada a été établie dans un discours de cinq pages et demie, dont j'ai obtenu un exemplaire par dépêche et dont des exemplaires miméographiés ont été envoyés, dit-on, par valise diplomatique hier soir et seront disponibles. Des résumés de ce discours ont paru dans les journaux et je ne crois pas que je doive le consigner au compte rendu.

M. Green: Pourquoi ne pas nous le dire à votre manière?

Le très hon. M. St-Laurent: Non. Je ne veux pas essayer de vous donner en mes propres termes la teneur du discours.

M. McGregor: Vous ne savez pas comment vous y prendre.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas très bien compris cette dernière remarque.

M. McGregor: J'ai dit que vous ne saviez pas comment vous y prendre.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député cherchera peut-être à prendre ma place aux prochaines élections et il saura sans doute beaucoup mieux s'y prendre que n'importe lequel de ceux qui ont eu la responsabilité des affaires publiques.

M. McGregor: Je pourrais faire tout aussi bien que vous. Vous vous tenez là debout comme un pantin, et vous ne répondez même pas à nos questions.

M. le président: A l'ordre.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'essayerai pas de parler si c'est l'attitude que vous prenez.

M. McGregor: Vous ne savez pas comment vous y prendre. Et je le répète.

M. le président: A l'ordre. L'honorable député ne devrait pas oublier qu'on ne peut pas interrompre sans son consentement le député qui a la parole. La résolution est-elle adoptée?

M. Diefenbaker: Non, monsieur le président. Nul ne veut être désagréable au premier ministre, et il arrive que des interruptions lui soient désagréables. Consentirait-il maintenant à dire à la Chambre et au pays, soit en résumé, soit, s'il le préfère, en détail, quelle est l'attitude de notre pays afin que les députés n'aient pas à attendre les journaux, pour y lire des déclarations faites ailleurs, afin de se tenir au courant de la politique suivie par le gouvernement canadien? Le premier ministre consentirait-il à faire cela?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne vais pas essayer de vous reproduire de mémoire le langage tenu par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et je ne pense pas qu'il serve à grand chose de le consigner maintenant au compte rendu. C'est un discours qui a été prononcé en public.

M. Diefenbaker: Quand?

Le très hon. M. St-Laurent: Hier matin. Des exemplaires en sont peut-être déjà arrivés. Dès qu'ils seront arrivés, je ferai parvenir à l'honorable député un exemplaire polycopié du discours qui y a été prononcé, et dans lequel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a défini exactement la position qu'il prenait au nom du gouvernement canadien.

M. McGregor: Après l'adoption du crédit.

M. Diefenbaker: Le premier ministre pourrait-il en donner un aperçu succinct? C'est une question bien simple. Est-ce qu'Israël se trouve mise dans une situation où, après avoir évacué, la force des Nations Unies ne jouera pas le rôle de gardien contre de futures agressions locales perpétrées par les Arabes?

Le très hon. M. St-Laurent: Ce n'est pas l'attitude prise par le gouvernement canadien.

M. le président: A l'ordre. Excusez-moi, mais j'aimerais interrompre là les deux honorables députés afin de procéder à ce que j'aurais peut-être dû faire plus tôt. Comme l'a dit le chef de l'opposition, certaines de ces questions sont inextricablement liées entre elles. Cet après-midi le président n'arrivait plus à déterminer à quel moment au juste on a commencé de s'éloigner du sujet à l'étude. Les honorables députés conviendront, je crois, que je leur ai accordé passablement de latitude. Cependant, j'estime que toute question et toute réponse doit se rapporter au seul crédit à l'étude, comme l'exige le Règlement. Je demande donc aux honorables députés de ne poser que des questions qui se rattachent au crédit suivant:

Prêt à l'Organisation des Nations Unies pour aider à financer le déblaiement du canal de Suez.

Je demande également aux honorables députés à qui l'on pose des questions de ne donner que des réponses qui se rattachent directement au crédit. J'engage tous les membres de la Chambre à m'accorder leur collaboration en s'efforçant de s'en tenir à la question à l'étude puisque nous discutons ce qui est, en somme, un poste des crédits supplémentaires.

M. Green: Par votre entremise, monsieur le président, je tiens à dire au premier ministre que nous ne jugeons pas très satisfaisant d'être forcés, pour connaître l'attitude du gouvernement canadien, de nous en remettre à un maigre compte rendu polycopié qui nous est remis un jour ou deux après que le débat a eu lieu à la Chambre ou d'attendre les journaux du lendemain pour savoir à quoi nous en tenir. Si le premier ministre ne veut pas exposer lui-même aujourd'hui la politique de son gouvernement, nous avons le droit de lui demander, je crois, de nous lire le discours qui a été prononcé à New-York par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. le président: J'imagine que l'honorable député de Vancouver-Quadra a pris la parole pour formuler d'autres observations sur le point de procédure que j'ai cherché à éclaircir. J'estime que toutes les réponses fournies et toutes les discussions amorcées doivent se rapporter directement au crédit à l'étude. Tant que nous observons cette règle, que tous les honorables députés connaissent, le débat se poursuit méthodiquement. Cependant, j'estime qu'il n'est pas approprié de débattre certaines questions en ce moment. Il s'agit ici d'un crédit supplémentaire et, évidemment, il nous faut observer la règle de la pertinence.

M. Green: A propos du rappel au Règlement, je puis rappeler que le ministre des Finances de même que des membres qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont formulé des déclarations aujourd'hui. Le débat s'est poursuivi de la façon habituelle, en conformité du Règlement. Le premier ministre s'est levé pour exposer clairement son attitude. Je signale à Votre Honneur que le Règlement permet assurément au premier ministre de s'expliquer.

Je ne puis comprendre sur quoi vous vous fondez pour décider maintenant que, lorsqu'il s'agit du premier ministre, celui-ci ne peut répondre, parce qu'il enfreindrait le Règlement. A mon avis, le premier ministre a le droit de répondre. Il y a longtemps qu'il siège au Parlement et il est parfaitement capable de décider ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas. Je ne puis voir pourquoi on ne lui permettrait pas de consigner au compte rendu le discours qu'il a fait à New-York par l'entremise de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. M. Harris: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président, vous vous rappellerez que j'ai débuté en disant que le chef de l'opposition s'était écarté de la question beaucoup plus qu'il n'aurait dû le faire, et sans que je l'aie interrompu, pour ce qui est de choses qui, à mon avis, dépassaient la portée du crédit. Je n'ai pas voulu l'interrompre par courtoisie mais, sans vouloir prétendre que le premier ministre ne devrait pas dire ce qu'il croit être de l'intérêt public, il me semble que le point de vue que j'ai soutenu d'abord est celui que vous cherchez à signaler au chef de l'opposition, à savoir que toutes les questions qui ne se rapportent pas au canal dépassent effectivement la portée de ce débat. Une des deux questions que le chef de l'opposition m'a posées récemment avait trait à la situation en Israël, sans rapport avec le canal. J'ai dit, sous réserve de ces observations...

Des voix: Non, non!

[M. Green.]

L'hon. M. Harris: ... toute la question de savoir si la force de l'ONU occupera la bande Gaza n'a pas grand chose de commun avec le déblaiement du canal.

M. Diefenbaker: C'est la brièveté des réponses qui suscite la curiosité de l'opposition. Je pourrais peut-être poser la question autrement, monsieur le président, sans toutefois admettre que nous avons enfreint le Règlement en nous renseignant de cette façon! Le premier ministre nous dira-t-il quel point de vue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adopté hier aux Nations Unies à propos du canal, de la protection du commerce sur cette voie fluviale, et dans quelle mesure il a insisté sur la garantie que, le canal une fois accessible, Nasser ne lancerait pas de nouveau un défi aux Nations Unies en refusant aux pays libres le droit de l'utiliser?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a traité la question. Nous avons essayé d'obtenir des renseignements au Parlement, mais sans succès. C'est la première occasion que nous avons de préciser les faits. Pour l'instant ma question au premier ministre a trait aux représentations formulées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au nom du Canada et par rapport au canal. Je lui demande quel point de vue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adopté au nom du Canada dans cette question si importante?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, je crois que, sans transgresser la très sage interprétation que vous venez de donner du Règlement, il est probablement possible de dire pourquoi on recommande ce crédit au Parlement du Canada. Une résolution, que le Canada, avec un grand nombre d'autres membres, a adoptée, a autorisé le secrétaire général des Nations Unies à procéder le plus rapidement possible à l'organisation des travaux de déblaiement du canal. En donnant suite à cette résolution, le secrétaire général a pris des engagements au nom des Nations Unies envers ceux qui ont fait jusqu'à maintenant du très bon travail de déblaiement dans le canal.

Dans ces conditions, nous avons cru devoir continuer à appuyer la conduite du secrétaire général dans la recherche d'un règlement du problème du Moyen-Orient, d'une façon qui prévienne la reprise des hostilités dans cette région. C'est parce que nous avons encore confiance dans les efforts déployés à cette fin par le secrétaire général que nous avons décidé de recommander au Parlement que cette avance d'un million soit faite sans engagement relativement à ceux qui devraient éventuellement acquitter les frais de cette

entreprise nécessaire, ou qui nous paraissait nécessaire à nous, et pour entraîner une situation où un règlement politique ne ramènerait pas l'état de choses antérieur à octobre dernier mais un état favorable à la paix dans cette région, accompagné d'une assurance raisonnable de permanence. Ce n'est donc pas étranger aux motifs pour lesquels ce crédit est recommandé à la Chambre que d'envisager la possibilité de son utilité pour atteindre les objectifs de tant de membres de l'ONU.

L'attitude prise hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au nom du Canada, c'est qu'aux termes de la résolution qui avait été adoptée, la priorité était accordée au retrait des troupes israéliennes des régions qu'elles avaient occupées,—je ne veux pas utiliser ici ce mot dans un sens qui puisse de quelque façon comporter un reproche. On a cru que cela n'était pas suffisant pour être conforme à l'effet réel de la résolution adoptée. Ce n'était pas suffisant pour amener une situation qui équivaudrait simplement au rétablissement de ce qui existait avant l'occupation de ces régions par les troupes israéliennes, mais il fallait que ce fût quelque chose qui prévienne une nouvelle utilisation de ces régions comme les menaces qu'elles représentaient pour l'État d'Israël, et qui prévienne aussi les coups de main qui étaient organisés dans ces régions. On a cru que c'était quelque chose qu'il fallait que l'assemblée générale examine en même temps que le rapport du secrétaire général voulant que les troupes israéliennes ne se soient pas retirées de la bande Gaza ou des rives de l'Akaba; que, peut-être pour la priorité appropriée on devrait exiger le retrait en premier lieu, qui devrait être accompagné de mesures assurant que la situation ne reviendrait pas simplement à ce qu'elle était avant l'occupation et qu'on prendrait les mesures nécessaires pour garantir la sécurité d'Israël contre les coups de main qui étaient dans le passé organisés dans la bande Gaza ou le désert du Sinaï, ainsi que l'assurance de la liberté de circulation pour tous les navires à travers le canal. Voilà le thème développé hier, dans son discours, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Par certaines manchettes des journaux d'Ottawa, ce soir, l'honorable député se rendra compte que l'attitude défendue hier matin par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans ce discours, a recueilli des appuis assez généraux.

On est actuellement en train de discuter la résolution qui doit suivre. L'honorable député sait, aussi bien que moi, que quel que soit notre sentiment, le Canada ne peut imposer à l'Assemblée générale le texte de cette résolution. Pour que la résolution soit adoptée, il faut un vote affirmatif des deux tiers de l'Assemblée. Nous savons,—comme le sait aussi l'honorable député,—que bien des pourparlers ont lieu actuellement entre les diverses délégations en vue de la rédaction d'une résolution conforme au point de vue exprimé hier matin, dans son discours, par notre Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que cette résolution recueillera une majorité des deux tiers et qu'elle affirmera de nouveau l'obligation pour les troupes israéliennes d'évacuer le territoire qu'elles occupent. Elle s'accompagnera toutefois de nouvelles déclarations à l'effet que, suivant cette évacuation, seront prises telles et telles dispositions en vue d'empêcher que la situation ne reste aussi mauvaise qu'elle l'était avant l'occupation des secteurs en cause.

Un certain nombre de délégations ont énergiquement exprimé leur point de vue, selon lequel la force d'urgence de l'ONU devrait continuer à assurer la police de l'ensemble du territoire pendant aussi longtemps qu'il faudra pour réaliser un règlement qui garantira... je ne devrais peut-être pas dire une paix permanente, mais plutôt la stabilité,... et fera disparaître la menace immédiate d'une reprise des hostilités.

M. Green: Cela doit-il se faire seulement du consentement de l'Égypte?

Le très hon. M. St-Laurent: Si l'Égypte résiste, il ne resterait plus qu'à reprendre les hostilités. Ce qu'on cherche à réaliser c'est d'imposer de telles pressions à toutes les parties en cause qu'on ne soit pas obligé, ou qu'on ne trouve pas l'occasion de reprendre les hostilités. C'est parce que nous estimons que cette reprise des hostilités serait de nature à troubler le monde entier, y compris le Canada, que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures fait de son mieux,—comme le font bien d'autres encore,—pour faire naître un état de choses grâce auquel on puisse arriver à assurer la sécurité, sans reprise des hostilités, conformément aux solutions indiquées par lui, la sécurité de l'Israël contre les coups de main montés dans cette région et le droit de tous les pays à utiliser le canal.

De quelle manière, en définitive, prélèvera-t-on les fonds? Imposera-t-on une cotisation aux États membres des Nations Unies? Cette suggestion a été faite, mais elle ne semble pas avoir de très fortes chances d'être la solution adoptée. Une autre solution consiste à exiger des suppléments de péage ou des droits supplémentaires de passage des usagers du canal, afin d'obtenir ainsi le montant qui aura été dépensé pour le déblaiement du canal et l'ouvrir à la navigation en général. On ne peut faire aboutir ces choses promptement. Nous avons toujours constaté, au cours

du travail de rédaction, que ces choses prennent du temps, lorsque plusieurs sont en cause et que tous n'envisagent pas la bonne façon d'exprimer les bonnes idées de la même manière et dans le même langage. Quand il faut que les deux tiers de 80 soient en faveur afin d'obtenir une résolution efficace, il faut du temps et des négociations pour que tous s'entendent sur les mots appropriés, la ponctuation appropriée et l'ordre approprié dans lequel sont exprimées les décisions contenues dans le document qui est soumis. C'est un travail dans lequel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a acquis beaucoup d'expérience. Je ne demande pas aux honorables vis-à-vis de partager cette admiration, mais je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est acquis beaucoup d'admiration, de la part d'autres délégations aux Nations Unies, pour ce qu'il a pu faire à cet égard. Faire une déclaration formelle en disant: "Il doit en être ainsi, sans quoi nous n'y donnerons pas notre appui", ce n'est pas de nature à déterminer l'adoption d'une résolution appuyée par les deux tiers des 80 membres de l'assemblée. Telle est la situation à l'heure actuelle et j'espère qu'elle aboutira à une résolution qui aura l'appui voulu de bien des milieux. Je comprends, bien sûr, qu'il est plutôt désagréable pour des députés d'avoir à apprendre ce qui se dit ou se fait ailleurs, mais il faut saisir que l'"ailleurs" est la tribune où les résolutions seront discutées et adoptées.

M. Diefenbaker: Oui, mais c'est le Canada qui sera ainsi lié par elles, et le parlement du pays devrait le savoir dès maintenant.

Le très hon. M. St-Laurent: Si le parlement du Canada doit se faire dire à l'avance quelle sera l'attitude inaltérable de la délégation canadienne, je ne m'attendrais pas que le Canada participe à une foule de résolutions dont l'effet général puisse être avantageux, même si ce n'est pas exactement dans le sens initialement proposé par le Canada.

L'honorable député reconnaîtra, je crois, que ce que je dis s'accordera avec ce qu'il a lui-même observé en plus d'une occasion quand il a visité les salles de réunion soit du Conseil de sécurité, soit de l'Assemblée générale des Nations Unies. La situation du Gouvernement aux Nations Unies n'est pas la même qu'au Parlement du Canada. Au Parlement du Canada, le Gouvernement peut présenter sa proposition et, si la proposition est rejetée, il est défait et un autre est appelé à le remplacer. Ce n'est pas ce qui se passe à l'Assemblée générale des Nations Unies. Si la délégation du Canada adopte une attitude à laquelle il ne veut rien modifier et que la majorité des deux tiers des 80 membres des Nations Unies ne la trouve pas acceptable, la proposition de résolution n'est tout simplement pas adoptée. Dans les circonstances actuelles, je crois que ce serait un résultat bien déplorable pour les Nations Unies. J'espère que les députés penseront comme moi que, si la situation peut être réglée de façon satisfaisante par l'entremise des Nations Unies, le prestige de cet organisme en sera grandement rehaussé et la confiance du monde en général dans cet organisme et son efficacité sera beaucoup plus grande.

C'est ce que nous avons essayé de faire; c'est ce que nous nous sommes efforcés de réaliser. Il est vrai que si ce devait être notre contribution ou la quote-part que le Canada serait censé payer pour le dégagement du canal de Suez, ce serait hors de proportion. Il se peut que notre contribution à la force des Nations Unies soit hors de proportion, mais, après tout, le général qui a été choisi pour commander au nom des Nations Unies est un citoyen canadien que nous admirons tous et que la population canadienne, avons-nous estimé, ne voudrait pas laisser tomber alors qu'il s'efforce de s'acquitter avec succès des responsabilités que les Nations Unies lui ont placées sur les épaules. C'est pourquoi notre Gouvernement a cherché à se rendre aux demandes du général Burns concernant le genre d'aide qu'il estimait devoir recevoir du personnel canadien qu'il connaît bien mieux, il va sans dire, que le personnel fourni par les autres pays. C'est pour cette raison que nous avons modifié le plan initial. Mes honorables vis-à-vis prétendent que c'est à cause des diktats de Nasser.

M. Diefenbaker: C'est ce que dit Nasser et ce qu'on admet aussi aux États-Unis.

Le très hon. M. St-Laurent: Beaucoup disent que c'est pour obéir aux diktats de Nasser mais d'autres estiment qu'il vaut mieux arriver à un compromis que de voir la lutte reprendre dans la région. C'était l'autre élément de l'alternative.

C'est une réalisation, je pense, que d'amener un homme comme Nasser, que je n'ai jamais rencontré mais au sujet duquel j'ai entendu des jugements fort contradictoires de la part de différentes personnes qui toutes, je pense, étaient parfaitement de bonne foi, à un genre de compromis acceptable et propre à faciliter un règlement final sans la reprise d'un conflit armé; c'est là, je pense, une réalisation.

M. Green: Quel compromis a-t-il accepté jusqu'ici?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne vois pas en quoi il me servirait de tenter de passer en revue les détails des pourparlers qui se sont déroulés avec Nasser à ce sujet. Si l'honorable député est d'avis qu'il eût mieux valu pour les pays libres de recourir aux armes afin d'imposer leur volonté quant à ce qu'ils jugeaient être la meilleure solution, je ne puis tomber d'accord avec lui. En certaines circonstances, il peut n'y avoir pas d'autres moyens d'obtenir des résultats; toutefois, lorsqu'il y a d'autres moyens, même s'il faut recourir à de longues négociations et changer bien des virgules ou des mots au texte d'une résolution, c'est une véritable réalisation que de faire des progrès sans recourir à la force des armes.

On a fait jusqu'ici beaucoup de progrès. Peut-être aurait-on pu mettre plus de soin à rédiger les premières résolutions du 2 novembre 1956, mais elles embrassent toute la situation. Il est possible que c'est parce qu'un paragraphe en précédait un autre qu'il a fallu s'occuper du paragraphe précédent avant d'aborder le suivant, mais si tous deux sont étudiés dans le même document, et par la même résolution, je pense que l'ordre dans lequel ils figurent dans ce document et dans cette résolution n'est pas aussi important que le fait d'éviter la reprise des hostilités.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, nul de ce côté-ci de la Chambre ne désire voir reprendre le conflit. Aucune des questions posées cet après-midi n'a laissé le moindrement entendre que cette solution serait peut-être préférable. Nous essayons simplement de nous renseigner sur l'attitude prise au nom du peuple du Canada dans le dessein d'assurer la paix au Moyen-Orient. Nous avons exprimé l'avis qu'avant que les troupes d'Israël évacuent la bande Gaza et le golfe d'Akaba, ce pays avait le droit à la garantie qu'il ne serait pas laissé sans protection. Le premier ministre vient de dire que la protection d'Israël contre la reprise d'attaques et d'agressions locales est dans l'esprit de ce qu'a affirmé hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le très hon. M. St-Laurent: De même que le représentant du gouvernement des États-Unis qui a parlé avant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Diefenbaker: Le premier ministre répète continuellement que cette idée venait du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En lisant le compte rendu, je constate, comme le premier ministre le reconnaît maintenant, qu'elle a été d'abord exprimée par M. Henry Cabot Lodge, représentant des États-Unis.

Il y a un point qui n'a pas été élucidé par la réponse du premier ministre. Le secrétaire général des Nations Unies semble avoir l'impression que son mandat consiste uniquement à ordonner à Israël de retirer ses troupes. Il ne se croit pas autorisé à proposer d'autres mesures propres à sauvegarder l'intégrité de l'État d'Israël et à assurer à toutes les nations le droit d'utiliser le canal de Suez.

Maintes et maintes fois il a soutenu que le consentement de Nasser était nécessaire. Jusqu'ici, c'est assurément Nasser qui a dicté la ligne de conduite à suivre. Il dit: voilà mes conditions; voilà le genre de force de police que je suis disposé à accepter; voilà les règles auxquelles cette force devra s'en tenir. On réussira peut-être à l'apaiser provisoirement si toutes les nations du monde libre acceptent ses décisions comme définitives, si elles en font la base d'un règlement et si elles s'y soumettent aveuglément. Cependant, l'histoire nous enseigne qu'il est impossible d'apaiser ceux qui ont soif de sang. Dans le discours qu'il a prononcé hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré:

> 3. Autoriser le secrétaire général à faire occuper par la force d'urgence les secteurs vitaux au fur et à mesure que les troupes israéliennes les évacuent, tout en consultant les deux parties avant de le faire. Cette force pourrait alors assumer les fonctions de l'ancienne équipe de surveillance de la trêve de l'ONU en les étendant toutefois à la zone du golfe d'Akaba.

Je pose maintenant la question suivante au premier ministre: Les entretiens en cours avec les parties au différend impliquent-ils que l'une et l'autre partie doivent accorder leur consentement à l'utilisation de la force d'urgence? Jusqu'ici, M. Hammarskjold a pris une attitude très ferme, à savoir qu'aucune opération prévue en territoire égyptien ne pourra être entreprise sans le consentement du gouvernement de ce pays. On reconnaît depuis 1948 comme territoires égyptiens la région de Gaza et une partie de celle du golfe d'Akaba. Sera-t-il nécessaire, avant qu'on puisse y acheminer la force d'urgence de l'ONU afin de patrouiller ces régions, d'obtenir le consentement de M. Nasser? Si ce consentement n'est pas nécessaire, je pense que le programme général ralliera l'assentiment de toute la population de notre pays, parce que c'est ce qu'on demandait; c'est un programme raisonnable et le seul moyen possible de préserver la paix au Moyen-Orient.

D'autre part, si les mesures qui s'imposent doivent être acceptables à M. Nasser, elles ne pourront, dans ce cas, rétablir la paix. Elles pourront avoir pour résultat de maintenir une trêve ou un armistice mais la paix est impossible s'il faut se conformer aux

volontés de M. Nasser. Je demande donc au premier ministre: veut-on que la force d'urgence ou de l'ONU, l'administration de la trève, peu importe le nom, entre en scène sans qu'il soit nécessaire d'obtenir d'abord le consentement de M. Nasser?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est là, je pense, une question de sémantique plutôt que de politique. "Faudra-t-il le consentement de Nasser pour entrer en scène?" Il faudra, pour entrer en scène, qu'il n'y ait aucune opposition armée, conformément à l'objectif que poursuivent les Nations Unies depuis que cet organisme est saisi du problème d'assurer un règlement sans qu'il soit nécessaire de recourir aux armes pour y arriver. La force des armes n'est pas seule à avoir besoin de l'acquiescement des parties à un différend. Si l'honorable député veut lire tout le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il verra qu'il y a un litige, du point de vue juridique, au sujet de la bande Gaza et des rives d'Akaba, et que le ministère des Affaires extérieures conseille que la question soit soumise au jugement de la Cour internationale de justice, mais que, entre-temps, les deux parties donnent l'assurance qu'elles ne tenteront pas d'utiliser ces zones pour reprendre activement les hostilités.

M. Diefenbaker: Et la mesure doit être appliquée par la force d'urgence?

Le très hon. M. St-Laurent: La force d'urgence sera là pour veiller à empêcher la reprise des hostilités armées.

Tout le problème est un drame en plusieurs actes divers, pour ainsi dire, mais c'est toujours la même situation critique et c'est pour cette raison, monsieur le président, que j'ai signalé des détails qui ne se rattachent pas directement ou clairement aux objets du crédit soumis à la Chambre des communes. Nous n'avons là qu'une scène du drame qui se joue et les principaux acteurs ne sont pas toujours ceux qui paraissent sur le devant de la scène. L'honorable député dit que M. Lodge a été le premier à proposer publiquement cette méthode, ce qui est tout à fait vrai. Mais l'honorable député sait aussi que des discussions se poursuivaient depuis plusieurs jours derrière la scène, discussions portant non seulement sur le fond des propositions, mais aussi sur le point de savoir qui les formulerait pour qu'elles soient acceptées par le plus grand nombre possible.

L'honorable député sait tout comme moi que le parrainage des résolutions est bien souvent un sujet qui entraîne une foule de discussions derrière la scène avant qu'on en vienne à une décision. Même maintenant j'espère encore que le représentant de l'Inde pourra participer au parrainage des résolutions qui seront présentées. Je sais qu'il y aura peut-être à cet égard de l'optimisme béat, mais l'honorable député verra dans les nouvelles qu'une résolution peut fort bien sortir de l'atmosphère qui se crée ou se créera parmi les délégations, au cours de cet ajournement.

L'honorable député n'ira pas s'imaginer plus que moi qu'il n'y avait pas de résolutions toutes prêtes lorsque l'ajournement a été proposé. Mais on a pensé qu'il vaudrait mieux ajourner d'abord et discuter ces résolutions en comité où personne n'aurait à prendre de position officielle dont on ne saurait se retirer sans perdre la face.

Pour ma part, et mes collègues partagent mon avis, j'ai beaucoup de confiance dans la discrétion et le tact de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans la manœuvre à laquelle il faut recourir pour obtenir quelque chose qui soit acceptable à une majorité des deux tiers de l'Assemblée générale.

M. Michener: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot ou deux du but de ce prêt d'un million qu'on projette de consentir aux Nations Unies. Pour commencer mes remarques, je signale qu'à mon avis, la généralité des députés croient qu'on nous demande de voter cette somme en raison d'une mesure antérieurement prise par le Gouvernement du Canada.

Nous étions ici en novembre quand on a discuté assez longuement une mesure dont nous avions alors un vivant souvenir et que venaient de prendre les Nations Unies. Tout en la considérant avec espoir et en approuvant le crédit alors demandé à l'égard de la force d'urgence des Nations Unies, j'ai soulevé de bien graves questions, de bien graves doutes, qui doivent être venus à l'esprit de chacun touchant la décision qu'a prise le Gouvernement du Canada, avec d'autres pays, de soustraire l'action de police, dans la région, aux mains des Français et des Anglais, pour la placer sous la direction de l'Assemblée des Nations Unies. Cette décision a été prise et l'affaire a encore été confiée à la direction de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, par suite de cette décision et de ce geste, nous consentons un prêt afin de réaliser un des objectifs que l'Assemblée des Nations Unies cherche à atteindre.

Je reconnais que le problème n'est pas facile. Tous, ici, reconnaîtront que prêter un million en vue de déblayer le canal de Suez et, ce qui est plus important, le rétablir en tant que voie de commerce international libre, est un objectif louable, et je suis certain que le Gouvernement assurera le crédit nécessaire.

Mais le fait que nous votons l'argent, le fait que le Gouvernement aura les fonds à sa disposition et les prêtera, qu'il devra rendre compte de la dépense à la Chambre et au pays et qu'il devra démontrer, avec le temps, que la dépense a donné un résultat avantageux, mettent aussi en question la décision initiale que le Gouvernement a prise en se faisant le parrain de la résolution présentée aux Nations Unies en vue d'établir la force d'urgence. Ils mettent aussi en question la conduite du Gouvernement qui continue de s'en tenir à cette décision aux Nations Unies, ainsi que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures le fait en ce moment.

Le premier ministre a parlé de la difficulté d'obtenir une majorité des deux tiers, difficulté que nous entrevoyons tous. Le Gouvernement doit y avoir pensé lorsqu'il s'est engagé dans la voie qu'il suit maintenant et qu'il s'est chargé de confier à l'Assemblée la responsabilité de résoudre le problème du Moyen-Orient.

Il est, en effet, exact qu'il faut une majorité des deux tiers pour adopter une résolution, que l'assemblée ne peut agir que conformément aux résolutions adoptées et que, s'il est impossible d'obtenir la majorité voulue, toute la façon de procéder, tout le cours du remède envisagé, de cette action policière, de cette tentative de résoudre les problèmes qui se posent actuellement au Moyen-Orient, peuvent perdre toute valeur. Mais c'est là une possibilité que le Gouvernement a dû prévoir; il ne devait pas ignorer les conséquences d'un recours à l'Assemblée générale à cette fin. Nous avons dit alors, je le répète, que nous espérions que notre décision et notre initiative produirait des moyens plus efficaces de régler ce genre de problèmes internationaux, lorsqu'une certaine mesure d'autorité exercée soit par des États associés, soit par les Nations Unies par l'intermédiaire d'une force d'urgence, deviendrait absolument nécessaire afin de redresser le désordre et d'en corriger les fauteurs.

Nous espérons que cette initiative mènera à quelque chose; je dirai, toutefois, ceci: Le Gouvernement a pris une décision qui a eu pour résultat l'entreprise actuelle et il doit faire ses preuves en assumant les conséquences de son choix à l'Assemblée générale des Nations Unies. La population du Canada s'attend qu'il justifie sa conduite par le succès. Lorsque nous votons des crédits, ce dont nous devons nous assurer, par conséquent, c'est que le gouvernement se contente de rien de moins que de l'objectif qui a été si bien défini aujourd'hui, soit la solution des problèmes en cause par les Nations Unies, solution qui ne dépend pas du consentement de l'une des parties, du consentement de Nasser d'Égypte ni de tout autre consentement qui serait de nature à annuler la solution des trois importants problèmes que posent le canal de Suez, le différend israélo-arabe et la question des réfugiés arabes.

Ces deux derniers problèmes ne sont pas à l'étude aujourd'hui, mais comme l'objet du crédit est d'apporter une solution au problème du canal, j'estime que nos deniers seront gaspillés et la ligne de conduite du gouvernement condamnée un jour par la population canadienne à moins que le gouvernement adopte aux Nations Unies une ligne de conduite ferme et justifie la décision qu'il a prise il y a quelques mois. Il ne peut le faire qu'en se montrant tenace et convaincant. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un homme convaincant doué de beaucoup de tact. Nous espérons qu'il réussira dans sa tâche et que l'Assemblée générale saura résoudre le problème. Le gouvernement, je le répète, est à la barre de l'opinion publique et de même le ministre, et nous nous attendons qu'ils sauront justifier la ligne de conduite qu'ils ont adoptée.

M. Patterson: Le premier ministre a dit qu'il verrait à ce que le chef de l'opposition ait une copie du récent discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me demande si on ne pourrait en faire autant pour tous les membres du comité?

M. Pallett: Nous votons ici une somme d'un million, ce qui est beaucoup d'argent. Vu les explications fournies, lesquelles m'ont été communiquées en partie par un tiers puisque j'ai dû quitter la Chambre de bonne heure cet après-midi, j'ai l'impression que les éléments essentiels n'ont pas été suffisamment élucidés. Ce crédit est inscrit sous une rubrique plutôt inusitée: "Prêts, immobilisations et avances". Si je comprends bien, un prêt est quelque chose, de l'argent habituellement, que l'on avance à condition qu'il soit remboursé. Une immobilisation, c'est de l'argent que l'on place dans une affaire avec l'espoir d'en retirer quelque bénéfice. Une avance est un mouvement en avant.

On n'a pas expliqué comment ce prêt serait garanti. On a dit à l'origine, sans que ce soit confirmé par ailleurs, que certains banquiers des États-Unis avaient proposé d'avancer la somme complète aux Nations Unies, non seulement les 10 millions mais les 50 millions nécessaires pour dégager le canal. Sauf erreur, leurs enquêtes ne les ont pas convaincus que les Nations Unies auraient l'obligation absolue de rembourser l'argent. Cet avis a été exprimé par des spécialistes en placements; pourtant, on déclare à la Chambre que ce montant est une espèce de prêt qui sera remboursé. Le ministre des Finances devrait

nous assurer que c'est une obligation absolue en vertu de laquelle l'argent sera remboursé s'il s'agit effectivement d'un prêt. Si c'est un don, alors le crédit devrait être présenté dans les termes appropriés et décrit en ce sens.

Il y a un autre point qu'il y aurait lieu de considérer. En général, les prêts internationaux portent intérêt. La Société centrale d'hypothèques et de logement déclare que lorsque les Canadiens empruntent de l'argent pour le logement, ils doivent payer 6 p. 100. Rien ne donne à penser ici que les Canadiens en général vont toucher un rendement sous forme d'intérêt en pénétrant sur un marché étranger avec leur argent.

Je me le rappelle bien, le premier ministre a déclaré à la dernière session que l'affaire de Suez ne nous concernait pas, que nous n'avions pas de bateau traversant le canal, et pourquoi devrions-nous nous soucier de ce qui se passe dans cette région. Considérant le crédit avec sang-froid, et c'est la façon dont le ministre des Finances devrait envisager une transaction financière, je crois, il pourrait sans doute nous signaler si l'entreprise rapportera du point de vue financier. Je suis sûr que ce serait d'intérêt pour son ministère et le peuple de notre pays dans son ensemble.

Cet après-midi le premier ministre a parlé d'un discours prononcé aux Nations-Unies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il m'a paru assez significatif qu'il se soit gardé de mentionner que la résolution proposée aux Nations Unies va être adoptée sous sa forme actuelle, alors qu'il me semble qu'on aurait dû nous dire, en toute honnêteté, qu'on n'avait pas l'intention de la faire adopter sous la forme qu'elle avait quand on l'a proposée. Les mots qu'il a employés et tout ce qu'a dit le premier ministre laissent supposer que quelqu'un a trouvé une réponse. Le groupe afro-asiatique n'acceptera pas la proposition soumise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et le premier ministre le sait parfaitement.

Le sachant, il devrait aller plus loin et nous expliquer quelles mesures le Canada prend à cet égard. Il est bien beau de parler des choses qui s'accomplissent, mais le motif dont s'inspire le geste doit également être exposé à la Chambre. Allons plus avant et sachons quelle assurance on obtiendra de l'Assemblée et quel est l'espoir de garantir le succès de cette assurance. Combien d'argent nous demandera-t-on encore après qu'on aura dépensé ce million? Fera-t-on ensuite un autre appel aux Canadiens? Le premier ministre peut-il nous assurer que tous les États membres des Nations Unies participeront à cela et nous dire, si le secrétaire général en arrive à une formule, que toutes les nations l'appuieront? Ou bien est-ce tout simplement un million qu'on jette au vent en entretenant un espoir? Si telle est la situation, qu'on nous le dise.

Autant qu'il m'en souvienne, je ne crois pas qu'une des nations de l'Est ait encore décidé, soit à la suite d'une résolution, soit en paroles, communication, ou autrement, qu'elle était disposée à participer au prélèvement de fonds des Nations Unies, afin de rembourser les fonds employés au déblaiement du canal de Suez. Si telle est la situation, je crois qu'étant donné les services dont dispose le Gouvernement nous devrions en être informés. Ne nous soumettez pas une proposition en nous disant: "Maintenant, adoptez-la". Nous estimons que nous avons le droit de savoir qui sera responsable du remboursement de ce prêt, si tous les membres des Nations Unies ont consenti à accepter la formule que le secrétaire général pourra établir, si le prêt comporte certaines conditions et si on nous a fourni des garanties quant au moment du remboursement, si tant est qu'un remboursement soit prévu.

M. Churchill: Monsieur le président, au cours de ses observations, le premier ministre a parlé de ceux qui espéraient voir la force d'urgence maintenant postée au Moyen-Orient empêcher de nouvelles hostilités. Je ne sais pas comment la force d'urgence actuelle, qui est une force d'infanterie équipée d'armes légères, pourrait arrêter l'avance des armées d'Israël ou de l'Égypte, si ces pays décidaient de reprendre les hostilités, parce que ces hostilités comporteraient des chars blindés, des avions et du matériel lourd. La force d'urgence n'est, je crois, selon les propres paroles du secrétaire général, qu'un corps d'observateurs plus considérable que de coutume. Mais pour prévenir de nouveaux combats (et tout le monde nourrit le fervent espoir qu'ils ne se produiront pas), il faut d'autres moyens.

Tout à l'heure, le premier ministre a dit, en parlant du prêt destiné au déblaiement du canal, qu'il s'agissait d'une des mesures prises afin d'arriver au règlement politique de la crise au Moyen-Orient, puis il a affirmé (et j'espère que j'ai bien relevé ses paroles) qu'il serait utile en vue de réaliser les objectifs de tant de membres des Nations Unies. C'est dans ce sens qu'il y a lieu d'examiner la question. Si la mesure doit être utile à la réalisation des objectifs des pays membres de l'ONU, nous devons bien préciser quels sont ses objectifs.

Il s'agit surtout, évidemment, de s'assurer que les hostilités ne reprendront pas au Moyen-Orient, et qu'Israël et l'Égypte ne recommenceront plus à se faire la guerre. Mais depuis les huit dernières années, une sorte de conflit armé n'a cessé d'exister entre

l'Égypte et Israël, accompagné de raids le long de la frontière et d'autres conflits de cette nature. Il est arrivé fréquemment qu'on ne tienne compte ni d'un côté ni de l'autre des résolutions de l'ONU. Une des grandes difficultés qu'Israël a connues dans ses rapports avec l'Égypte provenait certainement du fait qu'on empêchait les navires battant pavillon israélien de passer par le canal et ceux qui se rendaient en Israël de gagner le port situé au fond du golfe d'Akaba. Comment peut-on, sans résoudre ce problème principal, mettre fin aux hostilités entre les deux pays?

L'ONU étudie actuellement ce problème et le représentant du Canada, selon le *Citizen* d'Ottawa, doit présenter un projet de résolution à l'ONU, qu'il faudra diviser en deux parties pour avoir quelque chance de le faire adopter. Dans le numéro d'aujourd'hui du *Citizen*, on lit:

...plus tard au cours de la semaine le Canada et d'autres nations soumettront deux projets de résolution...

On le fait pour contourner cette difficulté, la résolution d'ensemble soumise par le Canada étant apparemment inacceptable.

...le premier réitérant la demande adressée par l'ONU à Israël de retirer ses troupes de Gaza et de la région du golfe d'Akaba et le second ordonnant des mesures immédiates pour étendre le rôle attribué à la force d'urgence de l'ONU en vue de faire respecter un armistice sur la frontière égypto-israélienne.

La difficulté vient de ce que les nations qui s'opposent à Israël insistent pour que ce pays retire entièrement ses troupes avant tout. Mais, à moins que d'autres mesures ne soient prises, quelle sera la situation? J'ai ici ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Assemblée des Nations Unies. Le texte est entre guillemets dans le journal. Le ministre parlait du cas où l'adoption de la seconde résolution se révélerait impossible. Il s'agit de la résolution où il est question d'utiliser la force d'urgence dans ces régions et sur la frontière qui sépare l'Égypte de l'État d'Israël. S'il y a échec, dit-il, telle sera la situation:

...cet échec "démontrera la futilité de cet organisme (l'ONU), ce qui aura des conséquences dévastatrices" sur les affaires mondiales.

Le journal résume ce qu'il a dit ensuite. Ce que je vais citer n'est pas entre guillemets:

Les Israéliens ne bougeront pas; les Arabes voudront imposer des sanctions à l'État d'Israël, par l'entremise des Nations Unies, et de nouvelles manifestations de violence pourront avoir lieu; bientôt, la force d'urgence des Nations Unies devra quitter le Moyen-Orient et une nouvelle expérience internationale sera ruinée.

Tout repose donc sur un "si", pour peu qu'on adopte le second projet de résolution. S'il n'est pas adopté, on sera dans une impasse. Si le premier est adopté et si Israël y consent, la bande de Gaza sera évacuée par les troupes israéliennes, le golfe d'Akaba sera dégagé, et la force d'urgence ne viendra pas les y remplacer. Il en résulte que si cette force n'intervient pas, les forces égyptiennes occuperont ces territoires et que nous nous retrouverons dans la situation qui durait depuis huit ans. Il en résulte donc que si le second projet de résolution n'est pas adopté par l'assemblée, résolution qui a trait à l'utilisation de la force d'urgence, nous n'avons apporté aucune solution au problème du Moyen-Orient. Il est bien évident que le second projet de résolution devrait avoir la priorité et devrait être adopté avant qu'on oblige Israël à retirer ses troupes. L'attitude du Canada, qui semble lentement s'éclaircir de jour en jour et à mesure que ce débat évolue, ne semble pas avoir été très énergique.

Cette attitude repose sur trop d'hypothèses quant à ce qui pourrait se produire si on procédait d'autre façon. J'aurais préféré que le Canada insistât pour que l'ordre fût interverti et qu'il fût fait bon usage de la force d'urgence dans ces deux secteurs contestés. Si le Canada insiste avec d'autres pays pour qu'Israël se retire complètement, sans être sûr qu'il sera fait usage de la force d'urgence, je pense que nous serons en situation très difficile.

Si l'usage de la force d'urgence dépend, au bout du compte, de l'assentiment de M. Nasser, nous pouvons dire, à la lumière du passé, que cet assentiment sera refusé. A quoi M. Nasser a-t-il consenti jusqu'ici? Il n'a, que je sache, souscrit à aucune résolution des Nations Unies, à moins que ce ne fût une résolution rédigée par lui et présentée sous une forme qu'il pût accepter. Quelle assurance pouvons-nous avoir que l'une ou l'autre de ces résolutions sera acceptée par M. Nasser? La situation se complique donc davantage. Le Canada devrait bien préciser qu'il tient à l'emploi de la force d'urgence, cette innovation internationale. Au début de décembre, nous avons approuvé l'essai de ce nouveau moyen international, de cette force de police, afin que la paix fût maintenue dans une région névralgique du monde et que, cette paix étant maintenue, on pût trouver, sur le plan politique, une solution permanente à ce problème.

Cependant, de l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cette expérience nouvelle dans le domaine des affaires internationales, est bien près d'être un échec, à cause de la sérieuse difficulté que pose aux Nations Unies à l'heure actuelle la façon dont on se servira de cette force. Il va de soi qu'au fond de tout cela, il y a les concessions faites aux exigences de Nasser dès la fin d'octobre

jusqu'à ce jour. On aurait dû adopter une attitude ferme beaucoup plus tôt à l'égard de Nasser. Le rejet par Nasser de l'offre du Canada d'envoyer le régiment des *Queen's Own Rifles* montre bien qu'on aurait de la difficulté à persuader le dictateur égyptien de faire quoi que ce soit que puissent lui demander les Nations Unies. Par conséquent, je suppose que les Nations Unies se trouvent dans le moment le plus périlleux de leur histoire, et nous sommes vivement intéressés aux décisions et à l'action du Canada dans ces circonstances.

C'est pourquoi je crois qu'il eût mieux valu que le Gouvernement nous révèle plus tôt aujourd'hui toutes les directives données au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre a semblé sous-entendre, quand il a pris la parole cet après-midi, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait exposé l'attitude du Canada en parlant hier à l'Assemblée générale. J'aurais aimé interrompre pour demander au premier ministre s'il ne pourrait pas dire à la Chambre ce qu'ont été les instructions données au ministre avant que celui-ci ne prononce son discours, hier. Cela aurait été utile, et préférable à tout cet interrogatoire destiné à tirer les vers du nez d'un gouvernement récalcitrant. La situation est trop sérieuse pour qu'on puisse se permettre de ne pas nous donner tous les renseignements qu'il faut.

Si les hostilités allaient éclater au Moyen-Orient, la vie d'un millier environ de soldats canadiens serait menacée. C'est parce que leur sécurité nous intéressait, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, que nous avons demandé où ils se trouvaient. Il faudrait qu'on nous renseigne davantage sur la protection qu'on leur assure, particulièrement en ce qui concerne les troupes canadiennes qui font partie du groupement administratif de la force d'urgence. Sont-elles exposées? Sont-elles protégées par les bataillons d'infanterie fournis par les autres pays? Faudra-t-il, dans le cas d'une guerre, consentir à ce qu'elles soient, hélas, sacrifiées? Ce sont des questions comme celles-là qui préoccupent la population et, assurément, les parents de nos hommes en poste au-delà des mers.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas, sans un soigneux examen, voter une somme d'un million de dollars pour aider Nasser à dégager le canal qu'il a lui-même bloqué après le début des hostilités et dont il se propose peut-être de tirer de grosses recettes. Pourquoi, sans aucune garantie pour l'avenir, serions-nous si empressés à aider Nasser à redresser l'économie de son pays par le déblaiement du canal? Qu'il nous dise, ou que des sources autorisées nous disent, ce qu'il entend faire pour que le canal soit ouvert à la libre circulation internationale, sans restriction d'aucune sorte, après qu'il aura été déblayé grâce à notre argent. Qu'il nous dise que les navires d'Israël y auront libre accès et qu'on n'empêchera pas les navires de la Grande-Bretagne et de la France d'y passer. On ne nous a donné d'assurance sur aucun de ces points. Avant que nous puissions voter une somme aussi importante, il nous faut des garanties précises.

Je constate qu'il est six heures, monsieur le président.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

INPECTEURS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

Question nº 24—**M. Hansell:**

Combien d'inspecteurs de l'impôt sur le revenu vérifient sur place les déclarations d'impôt des agriculteurs, dans chacune des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta?

Réponse de **l'hon. James J. McCann (ministre du Revenu national):**

Voici le nombre approximatif d'inspecteurs, dont la plupart vont vérifier sur place: Manitoba, 30; Saskatchewan, 60; Alberta, 40.

DINDONS IMPORTÉS DES ÉTATS-UNIS

Question nº 27—**M. Lennard:**

1. Au cours de l'année financière 1956, combien de dindons, *a*) vivants, *b*) récemment abattus, *c*) congelés, a-t-on importés des États-Unis?
2. Quels étaient, par livre, les droits de douane exigés?
3. De quelles régions des États-Unis provenaient ces dindons?

Réponse de **l'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):**

1. *a*), *b*) et *c*). Il n'existe pas de données quant au nombre de dindons importés. Au cours de l'année financière 1956, on a importé des États-Unis 11,427,828 livres de dindon.

2. Les droits applicables aux dindons importés des États-Unis sont conformes aux numéros tarifaires suivants:

Avant le 30 juin 1956

a) Dindons vivants

Numéro tarifaire 2—Volailles de race pure, pour l'amélioration de l'espèce ..... En fr.

Numéro tarifaire 9—Volaille et gibier, n.d. 12½%

b) Dindons récemment abattus

Numéro tarifaire 9—Volaille et gibier, n.d. 12½%

c) Dindons congelés

Numéro tarifaire 9—Volaille et gibier, n.d. 12½%

A compter du 30 juin 1956

a) Dindons vivants

Numéro tarifaire 2—Volailles de race pure, pour l'amélioration de l'espèce ..... En fr.

Numéro tarifaire 9—Volaille et gibier, n.d. 12½%

b) Dindons récemment abattus et

c) Dindons congelés

Numéro tarifaire 9—Volaille et gibier, n.d. 12½%

non compris les dindes préparées par l'enlèvement des plumes, de la tête et de la totalité ou d'une partie des viscères et ayant les pattes enlevées ou non, mais non cuites ni divisées en parties.

En vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Les dindes préparées par l'enlèvement des plumes, de la tête et de la totalité ou d'une partie des viscères et ayant les pattes enlevées ou non, mais non cuites ni divisées en parties, son passibles d'un droit *ad valorem* de 12½ p. 100, le droit ne devant pas être moins de 5c. la livre, ni plus de 10c. la livre.

3. Le renseignement n'est pas disponible.

IMPÔT SUR LE REVENU—TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PAIEMENTS ARRIÉRÉS

Question nº 59—**M. Hodgson:**

1. Quel taux d'intérêt exige-t-on à l'égard des paiements arriérés de l'impôt sur le revenu?
2. Quel taux d'intérêt la Division de l'impôt sur le revenu autorise-t-elle à l'égard des plus-payés perçus par les fonctionnaires de cette Division?
3. Accorde-t-on quelque intérêt à l'égard des paiements d'impôt par anticipation, tels les montant perçus à la source?

Réponse de **l'hon. James J. McCann (ministre du Revenu national):**

1. 6 p. 100.

2. Quand on rembourse les plus-payés ordinaires au chapitre de l'impôt sur le revenu, les montants remis comportent un intérêt de 2 p. 100. S'il s'agit de plus-payés découlant de décisions rendues à la suite du dépôt d'un avis d'appel ou d'une opposition de la part du contribuable, le montant remis comporte un intérêt de 6 p. 100.

3. Non.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LE LOGEMENT, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 64—**M. McCulloch (Pictou):**

1. Quel était, en 1935, le nombre estimatif de maisons en Nouvelle-Écosse?
2. Quel en est le nombre actuel?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. Aucun chiffre estimatif n'est disponible pour 1935. Au recensement de 1931, il y avait 106,223 maisons en Nouvelle-Écosse, non compris les hôtels, les grandes pensions, les institutions et les camps.

2. En septembre 1956, le nombre estimatif de maisons en Nouvelle-Écosse était de 165,000. C'est la dernière estimation qui soit disponible et la définition d'une maison est la même, dans ce cas-ci, que celle qu'on donne dans la réponse à la question nº 1.

TAXE DE VENTE SUR LES FLEURS, LES LÉGUMES ET LES FRUITS

Question n° 66—**M. Hansell:**

1. Quelle taxe de vente impose-t-on sur: les plantes en pot, les fleurs coupées, les légumes et les fruits frais?

2. A quel stade de la vente impose-t-on la taxe de vente: à la source, sur le prix de gros ou sur le prix de détail?

3. Existe-t-il une différence dans le taux de la taxe de vente imposée sur ces objets? Dans le cas de l'affirmative, comment le gouvernement explique-t-il *a*) qu'il ne supprime pas la taxe, *b*) qu'il ne la rende pas uniforme?

Réponse de **l'hon. James J. McCann (ministre du Revenu national):**

1. La taxe est de 10 p. 100, dans le cas des plantes en pot et des fleurs coupées, si la vente annuelle de ces produits dépasse $500.

Les fruits et légumes frais font l'objet d'une exemption expresse.

2. La taxe est imposée sur le prix de vente du fabricant ou du producteur.

3. Non. Le taux est de 10 p. 100.

POPULATION DES PROVINCES MARITIMES

Question n° 69—**M. Buchanan:**

1. Quelle était, environ, la population réunie des provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, en 1931, 1941 et 1951?

2. Quelle est-elle présentement?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. et 2.

Population réunie de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse,

1er juin

1956	1951	1941	1931
1,348,618	1,256,710	1,130,410	1,009,103

SOMMES VERSÉES AUX PÊCHEURS DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LA CONSTRUCTION DE NAVIRES

Question n° 79—**M. Robichaud:**

1. Au 31 décembre 1956, quelle somme globale avait-on versée aux pêcheurs de la province du Nouveau-Brunswick en vertu du programme d'aide à la construction de navires du genre petit chalutier ou palangrier?

2. Quelle somme globale a-t-on versée aux pêcheurs du comté de Gloucester (Nouveau-Brunswick) durant la même période?

Réponse de **M. MacNaught, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Pêcheries:**

1. 413,206.25.

2. 353,553.80.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 janvier 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES PIPE-LINES

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES"—DEMANDE DE DÉPÔT DES ACCORDS INTERVENUS—ACTION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU FINANCEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, hier, le ministre du Commerce a déposé le décret du conseil concernant la *Trans-Canada Pipe Lines*. Il est intervenu aussi, paraît-il, des accords entre certains ministères de l'État et la *Trans-Canada Pipe Lines* ou entre la société *Northern Ontario Pipe Line Corporation* et la *Trans-Canada Pipe Lines*. Le ministre déposerait-il aussi le texte de ces accords?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Quand les documents sont sortis de mon bureau, le texte de l'accord concernant la *Trans-Canada Pipe Lines* a été déposé, de même que le décret du conseil. Je crois que le député constatera que le greffier a les deux documents en main. Sinon, je serai heureux de procurer à la Chambre ceux qui existent et n'ont pas été déposés.

Tandis que j'y suis, on me permettra de dire que le financement de la *Trans-Canada Pipe Lines* a maintenant reçu l'approbation de l'office de conservation de la province d'Alberta et de la Commission des transports, ainsi que du Gouvernement du Canada. J'imagine donc qu'il n'y a rien à dire de plus à cet égard.

M. E. D. Fulton (Kamloops): A ce propos, on a conclu, l'an dernier, sauf erreur, par suite de la grève de l'acier aux États-Unis, un nouvel accord prolongeant le délai fixé pour l'aménagement du pipe-line jusqu'à Winnipeg et, s'il en est ainsi, le ministre nous dira-t-il à quelle date le délai a été reporté, ou s'il a été simplement aboli sans qu'on fixe une date précise?

Le très hon. M. Howe: Après la grève de l'acier aux États-Unis, aucun nouvel accord n'est intervenu. Le seul accord qui ait été conclu à l'égard du tronçon occidental du pipe-line était un élément de protection en cas de force majeure, de sorte que si le prix de revient de l'entreprise n'est pas remboursé avant la date de l'échéance qui est, je crois, le 2 avril, il sera intéressant de se demander s'il s'agit d'un cas de force majeure; toutefois, comme nous sommes absolument sûrs que le prêt sera remboursé prochainement, la question prend un caractère purement théorique.

M. Fulton: N'ai-je pas raison de croire que l'accord prévoyait l'aménagement du pipeline jusqu'à Winnipeg pour le 31 décembre 1956, sauf en cas de grèves ou d'autres circonstances qui rendraient les matériaux inaccessibles. Certes, l'accord comportait une date-limite. Cette date-limite a-t-elle été reportée à plus tard ou les entrepreneurs ont-ils été simplement libérés de toute obligation d'exécuter les travaux d'aménagement pour la date prévue?

Le très hon. M. Howe: Non, la société en cause n'a pas été libérée de l'obligation de se conformer à la date-limite, mais aux termes de l'accord, elle peut satisfaire à cette obligation en remboursant le prêt du gouvernement et c'est ainsi qu'elle y satisfera.

M. Fulton: La société est donc tenue de compléter l'aménagement jusqu'à Winnipeg avant une certaine date?

Le très hon. M. Howe: Ou de rembourser ses dettes au Gouvernement.

M. Roland Michener (St. Paul's): Puis-je poser une autre question au sujet du financement public proposé? Le ministre estime-t-il qu'en offrant des obligations et des actions ordinaires en bloc, la *Trans-Canada* respecte l'entente qui prévoyait l'offre d'actions ordinaires au public canadien?

Le très hon. M. Howe: Oui, les actions ordinaires sont offertes sur le marché canadien. Bien plus de la moitié des actions en cours auront été offertes en notre pays quand le financement aura été complété.

M. Michener: Si j'ai posé la question au ministre, c'est qu'on offrirait au public des obligations et des actions alors que l'entente spécifiait des actions ordinaires. Je présume que les actions ordinaires ne s'achètent pas séparément.

Le très hon. M. Howe: C'est vrai; néanmoins l'entente prévoit que des actions seront offertes au Canada et elles le sont.

M. Fulton: A condition d'acheter des obligations.

Le très hon. M. Howe: Quelle différence cela fait-il?

M. Fulton: C'est, en somme, une condition de vente.

Le très hon. M. Howe: Aucune offre de ce genre n'était prévue dans un accord. C'est l'entente verbale intervenue avec le groupe représentant les propriétaires du pipe-line, que j'ai transmise à la Chambre. D'après cette entente, on devait, une foi le financement terminé, offrir aux acheteurs canadiens plus de la moitié des actions en circulation. D'après ce que j'ai entendu dire, toutes ces actions vont être souscrites par des acheteurs canadiens. Et je suis persuadé que ces actions continueront à être recherchées.

M. Michener: Alors, d'après le ministre, l'offre actuelle est conforme à l'entente?

Le très hon. M. Howe: Oui.

(Plus tard)

M. Fulton: Puis-je poser une autre question au ministre du Commerce? Le contrat du 8 mai 1956 prévoyant clairement que la société *Trans-Canada* s'engageait à aménager le tronçon ouest de la canalisation pour le 31 décembre 1956, pourquoi la compagnie a-t-elle été dégagée de toutes obligations à l'égard d'une date limite pour le parachèvement de ce tronçon de la canalisation, la seule obligation qui reste étant de rembourser l'emprunt? Pourquoi pouvait-elle tout simplement être dégagée de cette obligation?

Le très hon. M. Howe: Ma foi, monsieur l'Orateur, peut-être que si le Gouvernement avait désiré acquérir le tronçon ouest aux termes de l'hypothèque et saisir les biens hypothéqués, il aurait pu tenter de déclarer la compagnie en défaut. A mon sens, la compagnie aurait eu un bon argument à sa décharge, car, comme chacun le sait, la cause de son défaut est qu'une grève de l'acier aux États-Unis a entravé la livraison de tuyaux dans l'Ouest pendant environ deux mois et demi. Toutefois le Gouvernement n'a pas affirmé qu'il y avait défaut et, je le répète, la compagnie peut se dégager de toutes les réclamations du gouvernement du Canada par le remboursement de l'argent qu'on lui a avancé pour le tronçon ouest.

M. Fulton: Pourquoi n'a-t-on pas fixé de nouvelle date limite? Nous admettons la déclaration aux fins de la discussion; mais pourquoi n'avez-vous pas négocié une nouvelle date limite au lieu de supprimer toutes les obligations à cet égard?

Le très hon. M. Howe: Nous n'avons aboli aucune obligation et n'avons fixé aucun nouveau délai. Nous voulions réserver nos prérogatives au cas où nous aurions voulu contester que la société ait rempli ses engagements; nous nous serions alors fondés sur l'accord conclu d'abord. Aucun nouvel accord n'a été conclu et aucun accord n'a été abrogé.

M. Fulton: La société est en défaut. La société est-elle en défaut?

Le très hon. M. Howe: C'est vous qui le dites. Que les tribunaux décident si vous avez raison.

M. Fulton: Comment pourrait-elle ne pas être en défaut, aux termes de l'accord?

Le très hon. M. Howe: C'est au tribunal de décider jusqu'à quel point la disposition de force majeure remédie au défaut apparent.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Les tribunaux ne peuvent prendre de décision après le décret du conseil édicté vendredi dernier.

Le très hon. M. Howe: Voulez-vous que nous déclarions la société en défaut? Je sais que vous essayez de tuer le projet du pipe-line...

M. Harkness: Ce vieux canard ne vous mènera à rien.

M. Diefenbaker: Non, en effet.

Le très hon. M. Howe: ...au lieu de prendre logiquement les mesures qui permettraient de le terminer à temps.

M. Diefenbaker: Est-ce pour cela que vous avez édicté le décret du conseil?

Le très hon. M. Howe: Certainement, c'est la raison pour laquelle nous l'avons promulgué. Nous voulions rentrer dans notre argent et voir construire le pipe-line.

M. Diefenbaker: Il ne convenait absolument pas d'édicter ce décret.

Le très hon. M. Howe: Je suis heureux d'entendre une opinion juridique du chef d'un grand parti, et je m'en souviendrai.

M. Fulton: D'après ce qu'on a dit au Parlement l'été dernier, le bill en question devait être adopté en juin afin de permettre l'achèvement des travaux avant une certaine date; or l'aménagement n'ayant pas été achevé à cette date, pourquoi le Gouvernement ne déclare-t-il pas que la société a fait défaut?

Le très hon. M. Howe: Il fallait que le bill soit adopté à une certaine date pour que la société se sente justifiée à entreprendre l'aménagement du pipe-line aux termes de l'accord d'alors. Tel était l'accord conclu alors avec la société. Je répète que, si nous avions préféré posséder le pipe-line inachevé au lieu d'obtenir le remboursement de nos avances, nous aurions pu nous adresser aux tribunaux pour sanctionner la société qui avait

failli à ses engagements. Nous désirons un pipe-line reliant l'Alberta à Montréal. Malgré tous les efforts de nos vis-à-vis, nous croyons que l'aménagement sera terminé à l'automne de 1958.

M. Fulton: Le Gouvernement ne bougera pas, si souvent que la société faillisse à ses engagements?

Mr. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'allais poser une question d'ordre général. Le ministre a-t-il le moindre doute sur l'achèvement éventuel du pipe-line? A-t-on des doutes à ce sujet, dans l'Est ou dans l'Ouest? Je crois qu'une réponse satisfaisante mettrait fin au débat.

M. Pearkes: Il n'y a pas de réponse.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Commerce si la *Trans-Canada Pipe Line Company* a jamais respecté les délais prévus?

Le très hon. M. Howe: Oui, la société a respecté le délai prévu quand elle a démontré au Gouvernement qu'elle possède les fonds voulus et qu'elle peut et veut rembourser avant le 2 avril 1957 les avances consenties à l'égard du secteur de l'Ouest. Elle respectera le délai.

M. Knowles: De quelle façon?

M. Castleden: Je voudrais savoir...

M. Knowles: Je voudrais obtenir une réponse. De combien de prolongations d'échéance la société a-t-elle joui avant de pouvoir respecter ce délai?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, le document renfermant ces renseignements a été déposé hier. Le décret du conseil expose tout par le menu. Si mon honorable ami n'a pas lu ce décret, il n'est pas aussi bien documenté que d'habitude. Mais peut-être l'a-t-il lu et connaît-il la réponse à la question qu'il pose.

M. Knowles: Oui. La société a bénéficié de quatre prolongations d'échéance.

Le très hon. M. Howe: D'accord.

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES"—ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ALBERTAIN SUR L'EXPORTATION DE GAZ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Vu qu'il n'existe actuellement aucun plan en vue du prolongement du pipe-line secondaire jusqu'à Emerson, le gouvernement albertain a-t-il changé d'attitude relativement à l'exportation de gaz de cette province au moyen de ce pipe-line?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Le député veut se renseigner sur le point de vue de la province d'Alberta et il me semble qu'il devrait s'adresser plutôt à M. Manning, premier ministre de cette province. Je répéterai que la Commission de conservation de l'Alberta a approuvé le financement du pipe-line. A part cela, je n'ai aucun renseignement sur l'attitude que la province d'Alberta adopte à l'égard du pipe-line.

M. Castleden: Monsieur l'Orateur, je poserai une autre question. Le consentement à l'exportation du gaz de cette province ne faisait-il pas suite à une offre du gouvernement et à l'engagement pris par celui-ci, d'autoriser la transmission du gaz aux États-Unis par Emerson?

Le très hon. M. Howe: C'était, en effet, la proposition initiale, soit que le gouvernement fusionnerait deux sociétés dont l'une était formée afin d'exporter le gaz aux États-Unis et l'autre pour le transporter à Toronto par un pipe-line entièrement canadien. Il s'agissait de présenter les permis de deux entreprises. Le gouvernement n'est pas intervenu en ce qui concerne l'exportation aux États-Unis; la société a décidé de ne pas procéder à des exportations pour le moment.

LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

DEMANDE D'APPROBATION DU STADE ET DU TERRAIN D'EXPOSITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Songerait-il à demander au parlement d'approuver la dépense de fonds publics pour construire et aménager un stade national et un terrain national d'exposition comme le propose actuellement la ville d'Ottawa?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne me rappelle pas, monsieur l'Orateur, que la question ait été soumise au Gouvernement pour qu'il l'étudie. Toutes les propositions qui semblent s'appliquer au plan général de la capitale et qui sont soumises au Gouvernement sont prises en sérieuse considération; et s'il y est donné suite à propos d'un stade, on annoncera la nouvelle à ce moment-là.

M. Argue: Ce sujet ne figure-t-il pas dans les vœux formulés il y a quelques années et tendant à améliorer la région de la capitale nationale?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne voudrais pas répondre au pied levé. Je voudrais fournir une réponse très précise; j'aimerais donc consulter le rapport en question pour voir si ce sujet y a été mentionné.

M. Argue: Je crois que oui.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—SITUATION À LA RÉSERVE D'HOBBEMA, EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Voudrait-il exprimer son avis au sujet de la déclaration de M^me^ John Gorman, conseillère juridique de l'Association des Indiens de l'Alberta, qui, d'après le *Globe and Mail* de ce matin, affirme que le ministre, en retenant une pétition adressée à la reine, commet un acte contraire à la justice britannique et méconnaît le droit dont jouissent les sujets d'adresser une pétition à Sa Majesté lorsqu'on estime qu'une injustice a été commise et que des traités solennels conclus avec les Indiens au cours des années 70 sont violés par des représentants de la reine? Le ministre voudrait-il dire s'il enverra cette pétition à la reine, à qui elle est adressée, et en vertu de quelle autorité la pétition lui a été transmise par le bureau du gouverneur général?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit une ou deux fois à la Chambre qu'il n'est pas sage, à mon sens, pour un ministre de la Couronne d'exprimer ses propres opinions juridiques à la Chambre.

M. Nickle: Le ministre voudrait-il dire à la Chambre combien il a reçu de pétitions et de résolutions émanant d'associations de parents et d'instituteurs, d'associations paroissiales, de sociétés du barreau et d'autres groupements de Canadiens consciencieux, et protestant contre l'initiative prise à l'égard de la réserve indienne d'Hobbema, et nous indiquer comment il a répondu à chacune des trois ou quatre demandes que contenaient ces résolutions et pétitions relativement à une modification de la loi de 1951 sur les Indiens et, d'une façon générale, de la ligne de conduite adoptée à l'égard des Indiens?

M. McIlraith: Quel est maintenant le sujet du débat?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas pouvoir citer d'emblée le nombre de communications reçues. Il est assez considérable. En ce qui concerne la seconde partie de la question, j'ai répondu de la même façon aux pétitions qu'à la Chambre, c'est-à-dire que le Parlement avait établi une procédure d'appel aux tribunaux; il me semblerait extraordinaire de modifier cette loi en plein milieu d'une instance et de refuser à ceux qui ont interjeté appel ce droit reconnu par le Parlement. Je répéterai donc qu'il y a la possibilité, prévue par le Parlement, d'interjeter appel auprès des tribunaux, qu'il y a lieu, d'après moi, de s'en prévaloir et qu'il me semblerait fort erroné d'essayer d'intervenir de quelque façon dans cette procédure; cela constituerait pour ainsi dire un manquement à l'autorité du Parlement.

Je voudrais ajouter une autre observation. On semble croire à tort que la loi de 1951 a modifié la définition du mot indien. Les honorables députés qui sont avocats savent parfaitement bien qu'il n'en a rien été. La loi de 1951 n'a modifié d'aucune façon la définition du mot indien. Tout ce qu'elle a fait a été de prévoir la procédure légale à suivre pour régler en certains cas les différends relatifs à la qualité d'Indien qu'on pourrait contester à un particulier. Cependant, les dispositions législatives définissant ceux qui sont Indiens et ceux qui ne le sont pas étaient déjà en vigueur lorsque cette réserve a été constituée. Les démarches qui ont été faites auprès de moi semblent demander que ceux qui d'après certains seraient des squatters, ne possédant aucun droit au fidéicommis...

M. Diefenbaker: Après soixante ans?

L'hon. M. Pickersgill: ...devraient obtenir, grâce à une mesure du Parlement, part au fidéicommis. Voilà ce qu'on propose. Si ces gens sont Indiens d'après la définition en vigueur au moment de la constitution de la réserve ils ont droit de rester dans la réserve. Si ce ne sont pas des Indiens mais des gens dont les ancêtres habitaient illégalement la réserve, le fait qu'ils y sont depuis longtemps, comme je le crains, ne modifie en rien l'aspect juridique de la question. Il me semble que nous ne devrions pas discuter ici cette affaire tant qu'elle n'aura pas été soumise à un tribunal compétent et décidée par lui.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Vu les trois jugements rendus récemment par des cours de la Saskatchewan, le ministre voudra peut-être modifier ce qu'il disait tantôt, savoir que les modifications apportées en 1951 n'ont pas eu pour effet de changer le sens du mot "Indien". Les trois jugements dont je parle ont été rendus, ces dernières semaines, par des juges de cour de district à propos d'appels interjetés par des Indiens dont les noms avaient été rayés des bandes.

Voici ce que je veux aussi demander au ministre: puisque ces présumés squatters (c'est le terme dont s'est servi le ministre) ont, dans bien des cas, occupé sans opposition des terres de la réserve pendant 50 ou 60 ans, n'est-il pas d'avis que la simple justice envers ces malheureux exige que la loi soit modifiée sans retard, si la loi est ce qu'il dit?

L'hon. M. Pickersgill: Je répondrai d'abord à la seconde question. Il ne conviendrait pas, me semble-t-il, si le grand-père du député avait pendant longtemps toléré que quelqu'un demeure dans sa ferme, que le Parlement adopte aujourd'hui une loi en vertu de laquelle le descendant de la personne si longtemps tolérée par lui et sa famille dans cette ferme obtiendrait la moitié de la ferme en question. La proposition qu'il fait se ramène à cela. Quant aux décisions des tribunaux de la Saskatchewan, si je ne me trompe, elles révoquent la décision du registraire. C'est pour cela qu'un appel est autorisé, afin qu'on puisse connaître de la décision du registraire. Si les tribunaux de la Saskatchewan ont révoqué la décision du registraire, les tribunaux de l'Alberta pourront faire exactement la même chose en face de preuves identiques. Il ne conviendrait pas que, moi ou quelqu'un d'autre ici, nous tâchions de formuler d'avance une décision que le Parlement, non pas moi, a laissé aux tribunaux le soin de formuler.

M. Diefenbaker: Le ministre me permet-il la question que voici: N'est-il pas vrai qu'en Saskatchewan où des appels ont eu lieu dans trois districts judiciaires différents, les juges ont déclaré que les dispositions de la loi de 1951 ne s'appliquaient pas à ceux qui habitaient les réserves avant la date d'adoption de la loi. Si c'est exact, pourquoi le ministre ne met-il pas un terme à la tyrannie qui s'exerce dans la réserve d'Hobbema en se fondant sur les jugements déjà rendus et contre lesquels il ne semble pas disposé à interjeter appel? En effet, si en Alberta, on ne s'en tient pas à ces jugements, la loi sera interprétée d'une certaine façon en Saskatchewan et d'une autre en Alberta.

L'hon. M. Pickersgill: N'êtes-vous pas d'avis, monsieur l'Orateur, que nous ferions bien d'attendre que les tribunaux de l'Alberta se soient prononcés afin de savoir à quoi nous en tenir sur les décisions que, s'il faut en croire les prédictions que tente de faire l'honorable député, rendraient les tribunaux albertains?

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Puis-je poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question supplémentaire? De qui a-t-il obtenu l'opinion juridique d'après laquelle la définition du terme "Indien", qui figure dans l'amendement de 1951, ne modifiait pas l'ancienne acception de ce terme? Se rend-il compte qu'à l'époque où les ancêtres des Indiens qu'on expulse maintenant de la réserve d'Hobbema et d'autres réserves, se sont établis là, le terme Indien signifiait quiconque se conformait au mode de vie des Indiens?

L'hon. M. Pickersgill: Je dirai, monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, que celui qui m'a renseigné était le fonctionnaire compétent de mon ministère. En ce qui concerne la seconde partie, je ne me risquerai pas à donner un avis sans consulter les dossiers pertinents.

(Plus tard)

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? Voudrait-il, s'il lui plaît, répondre explicitement à la partie de la question que j'ai posée tantôt qui n'a rien à voir avec une poursuite judiciaire actuellement pendante au Canada? Autrement dit, de par quelle autorité la pétition que les Indiens ont adressée à la reine a-t-elle été transmise au ministre par le bureau du gouverneur général? Le ministre voudrait-il dire, en outre, s'il enverra cette pétition à Sa Majesté, à qui elle est adressée?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai répondu à cette question hier, quand j'ai signalé que je cherchais à obtenir une consultation à ce propos.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puisque le ministre se refuse inflexiblement à faire quelque chose pour ces malheureux Indiens, je m'adresserai au premier ministre. Voudrait-il étudier la question et, dans l'intervalle, ordonner une suspension d'instances concernant l'expulsion des Indiens? Étudierait-il aussi l'à-propos d'établir une commission royale chargée de déterminer les droits de ces gens qui n'ont peut-être pas le droit de vote mais qui ont droit aux égards du Parlement?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas devoir répondre de quelque façon qui puisse engager le Gouvernement, à la question que vient de poser le chef de l'opposition. A l'heure actuelle, c'est peut-être une cause bien populaire que de tâcher d'exploiter la situation malheureuse dans laquelle se trouvent ceux qui, à ce qu'on a constaté, résident dans la réserve sans être eux-mêmes des Indiens. Toutefois, il existe des recours judiciaires dont on peut se prévaloir, dont on devrait se prévaloir et dont on se prévaudra je l'espère.

Si on ne procède pas de la sorte, on peut alors, à titre de supplément, envisager une action recommandée au Parlement afin d'assurer que les tribunaux seront saisis des faits en cause.

Il s'agit de quelque chose à quoi personne n'attachait beaucoup d'importance jusqu'à ce que les découvertes de pétrole dans la réserve ou dans les environs aient beaucoup rehaussé la valeur des terres de ladite réserve. Ce sont les droits de propriété qui sont maintenant en cause et il appartient aux tribunaux d'en décider, comme toujours.

Je n'ai pas analysé tous les détails de la situation, mais d'après les renseignements que j'ai, rien n'a été changé, depuis l'établissement de cette réserve, à la définition d'après laquelle on est ou on n'est pas un Indien ayant droit d'habiter la réserve. Sous l'empire de la loi de 1951, on a institué une procédure à suivre pour trancher la question de fait dans les cas où l'on se demande qui a ou n'a pas le droit d'être traité comme un Indien dans la réserve. Cette méthode entraîne une enquête menée par une Commission, puis une constatation de la part d'un registraire sujette à un appel devant la cour de district.

Comme l'a signalé l'honorable député, il y a eu en Saskatchewan trois cas où, après enquête et constatation fondée sur l'enquête par le registraire, les tribunaux ont jugé que la constatation du registraire était erronée et l'ont annulée. Rien n'indique que la cour de district confirmerait ou annulerait en l'occurrence une constatation du registraire, mais c'est à la cour de district que le Parlement a dévolu la responsabilité de le faire. Je ne pense pas qu'il serait à propos, lorsqu'un litige surgit au sujet des droits de propriété, de tenter de créer une commission royale chargée de rendre une décision sur l'affaire, au lieu de laisser une telle décision aux tribunaux ordinaires du pays.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Le ministre craint-il de se brûler les doigts quand il retarde de 24 heures la transmission d'un message adressé à Sa Majesté la Reine par ses sujets; quand il met plus de 24 heures à consulter ses avocats sur l'opportunité de détourner une pétition à Sa Majesté? Qui est-il? Quel est l'homme qui ose agir ainsi?

M. l'Orateur: A l'ordre. Aborderons-nous maintenant l'ordre du jour?

(Plus tard)

M. Harkness: J'aimerais poser une question au premier ministre, vu qu'il a déclaré tantôt ne pas croire que la définition d'un Indien ait été changée. Si la définition n'a pas été changée dans la loi de 1951, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le libellé et les articles définissant un Indien qui figurent dans la loi primitive de 1892, je crois, ont complètement été changés dans la loi de 1951?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je consulterai la loi; peut-être que l'honorable député en fera autant...

M. Harkness: Je l'ai consultée.

Le très hon. M. St-Laurent: ...et qu'il pourra y trouver une explication suffisante. Sinon, peut-être fera-t-il comme moi et se reportera-t-il aux discussions qui se sont déroulées quand le bill prévoyant cette mesure était soumis à la Chambre. Peut-être pourrons-nous y trouver la réponse que l'honorable député me demande de fournir à la Chambre. A mon avis, cela aiderait l'expédition des travaux du parlement si, dans le cas d'un bon nombre d'entre nous, nous accomplissions nous-mêmes un tel travail pour obtenir les renseignements par nos propres recherches au lieu de profiter de la période comme occasion pour proclamer l'intérêt que nous portons au sujet.

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège... (*Exclamations*) Étant donné ce que vient de dire le premier ministre, je voudrais l'informer que j'ai fait partie du comité qui a étudié la loi sur les Indiens de 1947 à 1949, en 1950 et en 1951, de même que l'an dernier...

M. McIlraith: Est-ce encore de la réclame?

M. Harkness: ...et que, à ma connaissance, on n'a jamais soutenu jusqu'ici qu'il n'y avait pas eu de modification très marquée de la définition du terme "Indien", qui a été insérée dans la loi de 1951.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Je désire poser une autre question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre a-t-il songé à suivre la ligne de conduite adoptée par un gouvernement tory durant les années 1930 et qui consistait à établir des camps à 20c. par jour pour les Indiens des réserves?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES "DOMINION STORES"—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE ANNONCE DANS LE "GLOBE AND MAIL"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. A-t-il eu l'occasion de déterminer si l'annonce sur deux pages dans le *Globe and Mail* de ce matin dans laquelle les magasins *Dominion Stores* offrent

un prix de $2,500 à un client veinard constitue une infraction à l'article 179 du Code criminel qui interdit de recourir au hasard pour disposer de marchandises?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le préavis de cette question que mon honorable ami m'a fait tenir, et je l'en remercie, se divise en deux parties et je préférerais répondre d'abord à la seconde. On y demande si le ministère fédéral de la Justice s'intéresse à déterminer les infractions possibles au Code criminel.

Le ministère de la Justice, va sans dire, s'intéresse toujours à l'issue des poursuites pénales devant les tribunaux, en particulier afin de savoir si ces résultats ne révéleraient pas la nécessité de modifier le Code criminel, parce qu'il incombe au ministère de la Justice de recommander au Gouvernement et au Parlement des modifications de ce genre. Cependant, comme je l'ai dit plus d'un fois,—et la question à laquelle je réponds semble laisser entendre qu'il conviendrait que je le répète,—c'est qu'en vertu de la constitution il appartient aux procureurs généraux des provinces de faire appliquer le droit pénal.

Aussi répondrai-je au député qui voulait savoir dans la première partie de sa question si les deux grandes pages d'annonce publiées ce matin dans le *Globe and Mail* constituaient une violation de l'article 179 du Code criminel,—d'abord que, par tradition, le ministre de la Justice n'émet pas d'avis juridique au Parlement; puis que, s'il agissait ainsi, je ne vois pas que l'expression par lui d'une opinion juridique puisse servir à quoi que ce soit lorsqu'il s'agit d'une prétendue infraction relevant du procureur général de la province en cause. Enfin, je ne voudrais exprimer aucune sorte d'opinion au sujet de ladite annonce avant de prendre connaissance d'un rapport détaillé de la police sur l'ensemble des faits sur lesquels l'avocat de la Couronne puisse s'appuyer au cours d'un procès qui serait intenté à la suite d'annonces de ce genre.

PARJURE DEVANT LE COMITÉ SÉNATORIAL—RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE POURSUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Justice. S'il ne peut obtenir de consultation, peut-il expliquer la procédure à suivre? En d'autres termes, voudrait-il expliquer à la Chambre comment une accusation de parjure peut être portée lorsqu'un député reçoit ce qu'il pense être un renseignement digne de foi concernant un présumé parjure commis devant un comité des divorces de l'autre endroit. Le ministre voudrait-il expliquer en outre, s'il le peut, au cas où les poursuites ne seraient pas intentées avant que la preuve soit dactylographiée et que le bill de divorce soit reçu par la Chambre des communes, quelle procédure on peut alors suivre relativement au parjure? J'estime que c'est une question urgente, monsieur l'Orateur, car, il y a quelques instants à peine, vous avez dit que des bills de divorce ont été adoptés par l'autre endroit et déférés à la Chambre des communes.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): En réponse à la question de mon honorable ami, j'imagine que, lorsqu'un crime a lieu en Ontario, le fonctionnaire compétent à intenter des poursuites est le procureur de la Couronne représentant le département du procureur général du district judiciaire où le crime est commis.

M. Winch: Qui porte l'accusation cependant, si le crime a eu lieu à un comité de divorce de l'autre endroit?

L'hon. M. Garson: Toute personne intéressée pourrait le faire à son gré. L'honorable député pourrait lui-même le faire.

(Plus tard)

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Justice une question complémentaire que je crois importante. Le ministre de la Justice dira-t-il à la Chambre si les tribunaux de l'Ontario sont compétents à l'égard de l'autre endroit et de la Chambre des communes, ainsi qu'à l'égard des dépositions qui ont été faites devant un comité de l'autre endroit et de l'activité de celui-ci? Dans sa réponse, le ministre dira-t-il aussi à la Chambre si l'autre endroit et la Chambre des communes, en adoptant un projet de loi, privent un simple député du droit d'intenter des poursuites pour parjure. Troisièmement, à titre également de question supplémentaire, le ministre de la Justice dira-t-il en outre à la Chambre pourquoi un simple député devrait remplir pour lui sa tâche de ministre?

L'hon. M. Garson: Il y a assez longtemps que mon honorable ami siège ici pour connaître certaines des règles fondamentales de la Chambre. Une de ces règles, comme le premier ministre (M. St-Laurent) le rappelait hier et comme je viens de le signaler, est que le ministre de la Justice ne dispense pas d'avis légaux en cette enceinte aux honorables députés. S'il le faisait et s'il était un jurisconsulte avisé je ne crois pas qu'il répondrait au genre de questions que mon honorable ami vient justement de poser moins de dix secondes après qu'il eut repris son siège.

M. Winch: Le ministre voudrait-il accepter cette question comme préavis afin de prendre le temps de penser à une autre réponse?

LES FINANCES

A PROPOS DE CE QU'ONT PUBLIÉ LES JOURNAUX AU SUJET D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Est-ce vrai, comme le rapporte une dépêche de la Presse canadienne en provenance de Toronto, que le ministre aurait dit, lundi soir dernier, que les petites entreprises commerciales ont peut-être souffert plus que les autres de la resserre du crédit? Si cela est vrai, le ministre nous assurera-t-il qu'il va modifier les restrictions au crédit de façon à mettre un terme à cette inégalité de traitement envers ces petites entreprises?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question comme j'ai répondu à celles qu'on m'a posées hier, en disant que je serai heureux de faire parvenir copie de mes notes à mon honorable ami.

QUESTION À PROPOS DE L'ANNONCE DES VERSEMENTS AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, comme les municipalités sont à préparer leur budget et à fixer leur taux d'impôt pour l'année 1957, le ministre des Finances peut-il dire quand elles seront mises au courant des sommes que l'État leur accordera aux termes de la loi sur les subventions aux municipalités?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Oui, je serai heureux d'annoncer cela. J'espère que, une fois terminé l'examen des crédits supplémentaires et passés les jours réservés aux députés, nous pourrons, après l'étude des bills concernant le Conseil des arts du Canada et la Commission canadienne du blé, en venir au projet de résolution relatif aux subventions aux municipalités.

M. Knowles: Le moment sera alors venu d'en finir avec le Gouvernement lui-même!

[L'hon. M. Garson.]

L'ASSURANCE-SANTÉ

PRÉTENDU DÉLAI DANS LA MISE EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Voudrait-il nous dire son avis au sujet de la nouvelle que le *Globe and Mail* a publiée en première page, ce matin, disant que le gouvernement fédéral se réserve maintenant, au sujet de l'assurance-santé? Nous dire également quelles mesures le gouvernement fédéral entend prendre pour faire savoir clairement aux Canadiens que cette importante question ne sera pas différée?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir posé la question. Un peu avant d'entrer à la Chambre, le député de Hamilton-Sud (M. Reinke) a exprimé l'avis que l'éditorial paru ce matin dans le *Globe and Mail* n'exposait pas la situation...

M. Knowles: J'ai aussi parlé de l'article de la première page.

L'hon. M. Martin: ...et que l'article de la première page était lui aussi tellement éloigné des faits que je devrais peut-être formuler des observations au sujet des deux. J'ai déclaré à l'honorable député qu'à mon sens, l'éditorial et l'article se passaient de commentaires; aucun député ne conclurait pas, après avoir suivi ces événements, que je me suis intéressé à la question dès le début et que le Gouvernement a manifesté sous tous les rapports, par l'initiative qu'il a prise, qu'il s'intéressait lui aussi à la question de l'assurance-hospitalisation.

Bien sûr, le Gouvernement ne se réserve aucunement. Le député qui a longuement approfondi la question sait qu'il est très important, dans tout domaine semblable, de comprendre clairement ce que nous cherchons à faire, avant de prendre des mesures convenues. Le point important à se rappeler est ce que signifie l'offre fédérale pour l'Ontario et les autres provinces. Elle signifie, pour le Canada en général, que le gouvernement fédéral assumera la moitié du coût des soins donnés dans les salles ordinaires, des services de laboratoire et de radiologie pour toutes les personnes relevant du régime.

Le gouvernement fédéral, de même que tous les députés qui ont étudié le problème, j'en suis sûr, veut faire entrer dans les cadres de ce régime tous ceux qu'il pourra afin que nos gens bénéficient réellement de

la diminution de frais permise par cette offre généreuse, car c'en est une. Nous ne voulons pas que dans une province seule une faible partie de la population soit protégée tandis que le reste ne le sera pas, car même si la dépense fédérale s'en trouvait alors réduite d'autant, les résultats seraient loin d'être satisfaisants. Ceux qui seraient protégés par la proposition fédérale pourraient être hospitalisés à bien meilleur marché grâce à la contribution fédérale tandis que les autres continueraient de payer le plein prix de leur hospitalisation.

J'ai déjà indiqué en cette enceinte, après que le plan eut été déposé par le premier ministre de l'Ontario, que j'avais toutes les raisons d'être optimiste et de croire que le premier ministre et le gouvernement de l'Ontario, après les négociations nécessaires en pareil cas, pourraient conformer leur plan aux principes exposés dans les offres fédérales. J'espère encore que nous y réussirons. Le Gouvernement fédéral a exposé son plan, il y a un an. Trois provinces l'ont accepté jusqu'ici. L'Ontario a posé un geste qui semble de nature à faire avancer les choses. Nul ne pourrait être plus heureux que le présent Gouvernement si cette entreprise se réalisait le plus tôt possible.

M. Knowles: Puis-je poser au ministre une question supplémentaire? Maintenant que quatre provinces, qui ensemble représentent 54 p. 100 de la population du Canada, ont, pour ainsi dire consenti à participer au programme, quelles dispositions le gouvernement prendra-t-il afin de persuader certaines autres provinces, surtout les trois qui ont un gouvernement libéral, et dont aucune encore n'a accédé à la proposition fédérale?

L'hon. M. Martin: Le député m'a déjà posé cette question, et il demande toujours quelles dispositions nous prenons pour nous assurer le concours d'autres provinces, y compris celles qui ont des gouvernements libéraux. La demande est franche et mérite une franche réponse: c'est-à-dire que c'est un gouvernement libéral qui a pris l'initiative en l'occurrence.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Puis-je poser une autre question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Est-il exact que le désaccord qui existe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien se rapporte au pourcentage de la population qui aurait la protection et, dans le cas de l'affirmative, quel est le pourcentage que le gouvernement fédéral regarde comme un minimum?

L'hon. M. Martin: L'honorable député de Kamloops m'a posé cette question la semaine dernière et il se rappelle que je lui ai dit que tant que la correspondance échangée entre le premier ministre d'Ontario et le premier ministre du Canada n'aura pas été déposée en conformité d'une entente mutuelle, je ne pouvais pas révéler la nature de cette correspondance. Lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a demandé l'autre jour si nous déposerions cette correspondance j'ai dit que je prendrais immédiatement des dispositions pour connaître à ce sujet les idées du premier ministre d'Ontario. C'est fait et le premier ministre d'Ontario a consenti au dépôt de cette correspondance qui, je l'espère, pourra avoir lieu lundi ou mardi de la semaine prochaine.

M. Knowles: Après avoir reconnu raisonnable la question que je lui posais tantôt au sujet des pourparlers avec les autres provinces, le ministre voudra peut-être déposer la correspondance qu'il a échangée avec les gouvernements des provinces qui n'ont pas encore donné leur adhésion à ce programme, surtout les provinces qui sont dirigées par des gouvernements libéraux.

L'hon. M. Martin: Ainsi que le sait fort bien le député, le Gouvernement a suivi de très près cette affaire depuis qu'il en a été question. Ce n'est pas toujours par lettre, il le sait, que nous avons cherché à persuader ceux qu'il fallait persuader. Cependant, dans la mesure où il existe une telle correspondance, je serai heureux de demander aux gouvernements intéressés la permission de la déposer.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Le ministre voudra peut-être me fournir des précisions supplémentaires sur cette même question. Le programme dit d'assurance-hospitalisation que propose le gouvernement ontarien ne doit pas être appliqué avant 1959. Cela veut-il dire que l'application du programme national sera retardée jusqu'en 1959, même si le gouvernement fédéral obtient le pourcentage de population requis par ce programme?

Cette date, 1959, m'intéresse, car ce sera année d'élections dans l'Ontario.

L'hon. M. Martin: Le député est toujours fort perspicace en ces matières, mais je ne puis commenter sa dernière observation maintenant si ce n'est pour dire que rien ne nous empêchera de procéder sans retard à l'application de notre programme quand six provinces, représentant la majorité de la population du Canada, auront accepté la proposition fédérale.

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

QUESTION À PROPOS DE LA RECHERCHE AU SUJET DES MALADIES DE CŒUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Campbell (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dirait-il quelles fondations s'occupent des maladies de cœur au Canada, et quelles sommes le gouvernement fédéral met à la disposition des provinces en vue de la recherche au sujet de ces maladies?

M. F. G. Robertson (adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je remercie le député d'avoir donné avis de sa question.

Voici la réponse à la première partie de la question: La *National Heart Foundation of Canada* et l'*Ontario Heart Foundation*. La première a été établie grâce au travail du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres intéressés.

A la seconde question, je réponds qu'aux termes du programme national d'hygiène, une somme globale de $1,189,343 a été mise à la disposition des provinces, de 1949-1950 jusqu'aujourd'hui, aux fins de la recherche sur les maladies du cœur. Voici le détail par province:

	Projets de recherches	Outillage spécial
Québec	$ 240,454	$ 363,097
Ontario	492,916	26,413
Manitoba	12,348	
Saskatchewan	46,081	
Colombie-Britannique	8,034	
Toutes les provinces	$ 799,833	$ 389,510

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE DÉCLARATION TOUCHANT LA SUBVENTION AUX CÉRÉALES DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Est-il maintenant en mesure de répondre à la question que j'ai posée le 25 janvier, au sujet des subventions aux céréales de provende, au cours de l'examen des crédits?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, à la fin du débat j'ai demandé qu'on réponde pour moi aux diverses questions, surtout aux questions d'ordre financier; mais je n'en ai pas encore reçu les réponses.

[L'hon. M. Martin.]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

EXTENSION DU DROIT DE VOTER AUX BUREAUX PROVISOIRES DE VOTATION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la 2e lecture du bill nº 5, visant à modifier la loi électorale du Canada.

—Monsieur l'Orateur, l'objet du bill numéro 5, qui est identique à un bill que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre l'an dernier, est d'étendre le privilège de voter aux bureaux provisoires de votation lors des élections fédérales, afin que ce privilège puisse être accessible à tout électeur ayant les qualités requises qui constate qu'il sera en dehors de sa circonscription le jour des élections. Les députés qui ont jeté un coup d'œil sur le bill, celui de cette année ou celui de l'an dernier, savent qu'il s'agit d'un document de quelque neuf pages qui semble renfermer pas mal de détails. Je précise que toutes les autres modifications que le bill numéro 5 propose d'apporter à la loi découlent uniquement de la modification intéressant le droit de voter aux bureaux provisoires.

J'ajoute que ces modifications corrélatives ne sont pas intangibles. Je veux dire par là que je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'un comité y apporte des changements après la deuxième lecture du projet de loi. Le point important de ce projet de loi, en tout cas ce dont il ne faut pas s'éloigner à l'occasion de l'examen en vue de la deuxième lecture, c'est que le projet de loi a pour grand principe de permettre à toute personne ayant droit de vote à des élections fédérales de voter à un bureau provisoire de votation, si elle doit être absente le jour des élections.

Les députés savent que, dans sa teneur actuelle, la loi électorale du Canada contient une disposition relative aux bureaux provisoires de votation; mais le droit de voter à ces bureaux est restreint à une très faible catégorie de Canadiens. Les seuls qui peuvent actuellement voter aux bureaux provisoires sont les voyageurs de commerce, les pêcheurs, les personnes employées sur les chemins de fer, navires et aéronefs, et ainsi de suite, qui devront, pour s'acquitter de leur fonction, être éloignés de chez eux le jour des élections. Il y a aussi les membres de la Gendarmerie royale du Canada.

La plupart des griefs dont on nous fait part à l'occasion des élections (et tous les députés ont quelque expérience à propos d'élections), c'est que bien des gens ordinaires constatent que, ne pouvant être chez eux le jour des élections, ils sont incapables de voter à un bureau provisoire de votation. Ces personnes sont particulièrement ennuyées de constater que, même s'il existe un bureau provisoire de

votation, ils ne peuvent y déposer leur bulletin de vote. Ceux à qui est refusé ce droit y voient une certaine inégalité de traitement. Chacun d'entre nous pourrait assurément parler des protestations faites à ce propos à toutes les élections.

Il me semble y avoir une autre exception injuste à l'égard de cette question. Elle provient de ce que lorsqu'une élection est tenue durant l'été, et la plupart de nos élections ont lieu durant les mois d'été, il y a toujours des gens en congé à cette époque particulière de l'année. Certains peuvent se permettre de rentrer chez eux pour le jour de votation afin de déposer leur bulletin. D'autres parmi ceux qui sont absents en congé au cours d'une période au cours de laquelle tombe le jour de votation, n'ont pas les moyens de faire le voyage chez eux, et c'est ici qu'on éprouve encore le sentiment d'être injustement traité.

Ce n'est pas uniquement parce qu'à mon avis on devrait remédier à ces causes de griefs, ce n'est pas uniquement parce que tout élément d'exception injuste devrait, dans toute la mesure du possible, être écarté, mais c'est parce que le projet de loi est conforme au principe fondamental sur lequel repose l'établissement du droit de suffrage dans un pays démocratique que je crois que la Chambre des communes devrait l'adopter. Ce principe fondamental de la démocratie est qu'il ne faut pas restreindre le droit de vote mais l'accorder plutôt au plus grand nombre possible de citoyens, et pour appliquer ce principe il faut supprimer des barrières de ce genre.

Disons-nous, comme on l'a souvent répété lorsque le Parlement a débattu la loi électorale, que le fait de siéger au Parlement ne nous confère aucun droit de propriété à l'égard du droit de vote. Ce droit n'appartient pas au Gouvernement, ni même au Parlement. Il appartient au peuple canadien. Tout ce dont nous devons nous préoccuper en son nom c'est de veiller à ce que la loi régissant ce droit de vote soit aussi équitable, juste et généreuse que possible. Aussi longtemps que certains de nos citoyens, le jour de votation, parce qu'ils sont forcés de s'absenter de chez eux, se trouveront ainsi privés de ce droit, alors que d'autres, également absents de chez eux le jour de votation, peuvent l'exercer, ce sentiment d'être désavantagé et traité injustement subsistera. Je demande donc, monsieur l'Orateur, qu'on s'arrête au principe dont s'inspire le projet de loi dont la Chambre est saisie et qui, comme je l'ai dit, permettra à toute personne ayant qualité pour voter et qui doit s'absenter le jour de votation de déposer son scrutin à un bureau provisoire de votation.

Monsieur l'Orateur, loin de moi d'enfreindre l'article du Règlement que j'ai cité moi-même il y a un instant et qui exige qu'à l'étape de la 2e lecture le débat porte uniquement sur le principe dont s'inspire le bill. Cependant je pourrais peut-être signaler certains des détails du projet de loi qui découlent évidemment de cette modification générale. Par exemple, si plus de personnes doivent être autorisées à voter au bureau provisoire de votation il sera nécessaire d'ouvrir ce bureau à une date un peu plus antérieure à celle du jour choisi pour l'élection générale.

Mon projet de loi renferme une disposition à cet effet. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas une disposition intangible. On peut la modifier. Je mentionne ce point, simplement dans l'espoir que les honorables députés ne s'opposeront pas au bill uniquement parce qu'ils n'approuvent pas un détail du mode d'application. Pour ma part, je serais parfaitement satisfait qu'au comité des privilèges et des élections, si le bill lui est renvoyé, on apporte tout changement qu'on voudra à cette façon de procéder. La même chose vaut pour le changement de la date de nomination devant permettre l'établissement de bureaux provisoires de votation en faveur de plus de votants qu'à l'heure actuelle.

Je signalerai, monsieur l'Orateur, que le privilège de déposer son bulletin au bureau provisoire de votation est déjà universel dans certaines de nos provinces, pour les élections provinciales. La plupart des provinces prévoient dans une certaine mesure ce privilège, mais dans certaines du moins dans l'Est, il se limite à des dispositions analogues à celles de la loi électorale du Canada. Mais dans les quatre provinces de l'Ouest, c'est-à-dire en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, il existe des dispositions permettant de déposer son suffrage au bureau provisoire de votation à tout votant qualifié qui se trouve nécessairement absent de chez lui le jour des élections. Deux des provinces de l'Ouest prévoient d'ailleurs des dispositions encore plus souples,—à moins que la Colombie-Britannique ne les ait changées,— car je n'ai pu m'assurer si elle l'avait fait par la modification récente de la loi électorale. Sous cette réserve, je dirai que dans deux des provinces de l'Ouest, c'est-à-dire la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, les dispositions sont encore plus généreuses, de façon à permettre aux absents, c'est-à-dire aux personnes qui sont en voyage au moment des élections, de voter dans la circonscription de la province où elles se trouvent ce jour-là. En Saskatchewan, la votation des personnes absentes et la votation universelle aux bureaux provisoires sont prévues. Le Manitoba et l'Alberta ne pourvoient pas à la votation

des personnes absentes, mais le droit de voter aux bureaux provisoires y est universel. Autrement dit, toute personne qui a qualité pour voter et qui constate qu'elle doit être absente de chez elle le jour du scrutin peut voter au bureau provisoire.

Certains de ceux qui n'ont pas été trop sûrs de pouvoir appuyer ma proposition de loi ont pensé que les dispositions en sont peut-être trop larges et peuvent trop faciliter la votation au bureau provisoire. Puis-je faire remarquer que mon bill ne facilite pas autant la votation au bureau provisoire que dans le cas des élections tenues dans ma propre province du Manitoba? Je mentionne ma propre province du Manitoba à mon ami, le secrétaire d'État (M. Pinard), qui exposera sans doute ses vues sur cette question, parce que, en somme, c'est la seule province continentale du Canada qui a un gouvernement libéral. Je suis donc certain qu'il voudra s'intéresser aux dispositions du bill.

Au Manitoba, tout ce que doit faire celui qui a le droit de vote pour déposer son bulletin au bureau provisoire, c'est de se présenter en personne devant un officier rapporteur et d'en obtenir un certificat. Aucun affidavit n'est requis. Tout ce qu'il faut, c'est se présenter en personne. La formule 19, qui est incluse dans la loi électorale de ma province, prescrit uniquement à l'officier rapporteur de délivrer ce certificat à tout votant admissible qui se présente tout simplement devant lui en personne. Mon bill va un peu plus loin sous ce rapport; pour obtenir le droit de voter à un bureau provisoire, un votant doit non seulement se présenter en personne devant l'officier rapporteur, mais aussi souscrire un affidavit portant qu'il a raison de croire qu'il sera absent de chez lui le jour des élections générales. A mon sens, c'est une protection suffisante contre l'abus du privilège; c'est une protection suffisante contre les gens qui votent au bureau provisoire s'il n'y a pas de nécessité qu'ils le fassent.

Dans un autre débat sur la question, le secrétaire d'État a exprimé la crainte que si les bureaux provisoires étaient ouverts à tous les votants, le nombre de gens y votant monterait peut-être au point de dépasser le nombre des votants qui resteraient le jour des élections générales. Je lui fais encore observer—et j'espère qu'il a accepté cette observation quand je l'ai faite l'an dernier—qu'il est plutôt difficile de soutenir cela alors que nul fait n'appuie cette thèse dans aucune des provinces où l'on permet à tous de voter à des bureaux provisoires. Au Manitoba, ma province, comme dans les autres provinces de l'Ouest, ceux qui doivent voter aux bureaux provisoires lors des élections provinciales le font, mais ils sont très peu nombreux. Cependant, l'existence même du droit en question supprime l'injustice que tant de gens ressentent très vivement au temps des élections. De fait, c'est l'un des principaux arguments avancés l'an dernier par le secrétaire d'État, savoir: le sentiment que cette disposition aboutirait à avoir plusieurs jours d'élections au lieu d'un seul jour principal d'élections. Si je trouvais cette crainte le moindrement fondée, je devrais certes y attacher de l'importance. Mais le ministre devrait tenir compte des constatations faites dans les provinces où tout le monde peut voter aux bureaux provisoires; il verra que cette crainte ne repose vraiment sur rien.

Parmi les objections soulevées l'an dernier l'une était de mon honorable ami le représentant de Nicolet-Yamaska (M. Boisvert) qui s'est également opposé au projet de loi. Il a allégué, dans sa critique, que l'adoption du projet de loi permettrait à des gens qui sont simplement en voyage ou vont simplement passer ailleurs leurs vacances de déposer leur bulletin à un bureau provisoire. Il n'y a pas lieu d'en faire un secret, monsieur l'Orateur, c'est là un des objectifs du projet de loi. Ce n'est certes pas un crime de voyager pendant les vacances. Personne n'y devrait perdre son droit de vote ou l'exercice de ses droits de citoyen. Les vacances se généralisent de plus en plus. Elles le deviendront encore plus si certains de mes projets de loi sont adoptés avant la fin de la présente session. De toute façon, les vacances annuelles font maintenant partie de notre vie, et je dis vacances payées, monsieur l'Orateur.

La tenue d'élections en été se généralise aussi. Si nous jetons un coup d'œil sur les années passées, nous constatons que les élections fédérales, sauf celle de l'hiver 1940, ont eu lieu durant les mois d'été. Je ne doute pas que les élections de cette année auront lieu au cours de l'un des mois d'été. Pour l'instant, elles s'annoncent comme devant avoir lieu en mai ou en juin, en tout cas pas plus tard que le 17 juin.

L'hon. M. Pinard: L'honorable député peut hasarder des hypothèses tout comme l'an dernier.

M. Knowles: Je remercie le secrétaire d'État de me dire que j'ai encore cette liberté. Je prétends que si les élections n'ont pas lieu le 27 mai, elle seront remises au 17 juin.

L'hon. M. Pinard: L'honorable député n'en a pas encore informé le directeur général des élections?

M. Knowles: Pas dans le particulier; toutefois, le renseignement que je lui donne en ce moment lui fera peut-être penser à alerter son personnel. Puisque les élections auront lieu dans quelques semaines, l'examen du bill ne devrait pas durer trop longtemps afin que, si la Chambre le juge à propos, elle en rende les dispositions applicables aux élections générales de cette année. Je crois, je le répète, qu'elles auront lieu le 27 mai ou au mois de juin, certainement pas plus tard que le 17 juin.

L'an dernier on a formulé une ou deux autres objections. L'un des honorables députés qui siègent à notre droite a parlé du supplément de dépenses qu'entraîneraient ces bureaux provisoires. On peut, évidemment, faire le même raisonnement contre le droit de suffrage en général, car l'exercice en est coûteux. Certes cependant, c'est une des dépenses les plus profitables qu'on fait en démocratie que celle qui permet à la population d'exprimer librement son choix au sujet des hommes qu'elle veut pour la représenter au Parlement.

Dans un certain milieu on s'est demandé l'an dernier si une telle disposition n'ouvrirait pas la porte à un plus grand nombre de substitutions de personnes au moment des élections. D'après l'expérience acquise dans ma région, je ne partage pas cette crainte. A cet égard, la loi est bien rédigée, en ce qui concerne les dispositions visant à prévenir les fraudes et les suppositions de personnes. Je me suis efforcé d'ajouter dans ce projet de loi toutes les dispositions supplémentaires nécessaires qu'exigeait cette extension du droit afin de prévenir la fraude et la supposition de personne.

Au sujet de la rédaction du bill, je tiens à remercier de nouveau M. Maurice Ollivier, notre juriste parlementaire, et M. Nelson Castonguay, directeur général des élections, de l'aide qu'ils m'ont apportée, il y a un peu plus d'un an, dans la préparation de la mesure. De nouveau je précise, comme je l'ai fait l'an dernier, que je ne veux pas donner à entendre, en mentionnant leurs noms, qu'ils sont pour ou contre le principe à la base du projet de loi. Ils m'ont véritablement aidé à rédiger de façon pratique les modifications qu'exigerait l'application de ce principe.

Monsieur l'Orateur, ce droit de vote appartient au peuple canadien et non pas à nous seuls, ici au Parlement. Il me semble qu'on devrait le rendre aussi accessible qu'on peut, sans ériger des barrières comme celle, très réelle, qui entrave ceux qui doivent s'absenter de chez eux le jour des élections. J'espère que la Chambre étudiera le bill avec sympathie et qu'elle se prononcera lors de la deuxième lecture, de façon que le projet de loi puisse être renvoyé au comité où il nous sera possible de modifier, s'il y a lieu, la façon de procéder. Cependant, insérons dans le texte de notre loi électorale le principe fondamental voulant que toute personne ayant qualité de votant puisse déposer son scrutin au bureau provisoire de votation quand elle se voit obligée de s'absenter, le jour des élections, de la localité qu'elle habite.

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): Après avoir lu le bill et l'avoir comparé avec celui qui a été présenté l'an dernier, j'ai nettement l'impression que les deux bills sont identiques. Je puis ajouter aussi que, pour ma part, j'ai trouvé que les arguments avancés en faveur de l'adoption de la motion tendant à la deuxième lecture du bill de mon honorable ami étaient à peu près les mêmes. Je ne crois pas qu'il ait ajouté beaucoup de neuf à ce qu'il a dit en faveur du bill l'an dernier, sauf qu'il a exprimé certaines opinions sur les arguments exposés par d'autres membres de la Chambre qui se sont opposés à la mesure l'an dernier.

Comme je l'ai déjà dit, je me propose d'être très bref, car je ne crois pas qu'il convienne que je répète les arguments que j'ai fait valoir l'an dernier contre l'adoption de cette mesure. Il reste, à mon avis, que le principal argument à avancer contre la mesure c'est, ainsi que l'a signalé lui-même l'honorable député lorsqu'il a mentionné ce que j'ai dit l'an dernier, que si nous permettons que ces bureaux provisoires se multiplient, nous infirmerons le principal objet de la loi qui est de permettre aux Canadiens de choisir, à une date spécifique, leurs représentants à la Chambre. En d'autres termes, si on lit et si l'on étudie attentivement la loi électorale du Canada, on doit conclure que tous les articles de cette loi convergent vers un événement principal, qui est celui du jour du scrutin lui-même.

La loi actuelle, a dit le député, autorise fort peu de gens à voter à un bureau provisoire. J'admets cela, et je dis qu'il y en a très peu parce qu'il faut que ce soit des exceptions à la règle générale et il faut des raisons très graves pour justifier les votants du Canada à ne pas profiter de l'occasion qu'ils ont tous les quatre ou cinq ans de choisir librement les hommes ou les femmes par lesquels ils désirent être représentés au Parlement. A mon sens, si nous multipliions ces bureaux provisoires, si nous acceptions la mesure très large proposée par mon honorable ami et portant que quiconque croit qu'il sera absent le jour du scrutin pourra voter à un bureau provisoire, il en résulterait, j'en suis sûr, qu'une foule de gens voteraient à ces bureaux provisoires. L'an dernier, mon honorable ami

a dit que cet argument était absurde. Il a dit que la thèse était absurde parce que cela n'était pas arrivé dans sa province.

Je ne sais au juste quand ces bureaux provisoires ont été établis dans sa province, mais une chose est certaine: si l'on permet à plus de gens de voter au bureau provisoire, si on leur dit qu'ils n'ont pas à se soucier d'être dans leur circonscription le jour des élections, mais qu'ils auront le droit de voter pendant deux ou trois jours autres que le jour du scrutin, alors un grand nombre de gens profiteront de ce privilège. Le nombre va certainement augmenter. Augmentera-t-il tellement qu'un jour plus de votants déposeront leur bulletin à ces autres jours de votation que le jour même des élections? Je n'en sais rien, mais il y a lieu de croire qu'éventuellement on ne s'intéressera plus du tout au jour même des élections. Autrement dit, n'y a-t-il pas lieu de prétendre qu'il pourrait y avoir plus de gens à déposer leur bulletin de vote à ces bureaux provisoires? Je prétends qu'on pourrait en arriver à ce que les votants soient moins nombreux le jour même des élections, parce qu'on se dira que l'occasion de voter est offerte à trois ou quatre jours différents. A mon avis, les votants ne s'intéresseront pas au jour où ils ont précisément à faire leur choix.

Le député a parlé du délai qui s'écoule entre le jour de mise en présentation et le jour de la votation qui, aux termes de la proposition, serait prolongé jusqu'à 21 jours. Selon lui, il faudrait accorder 21 jours au lieu de 14. Pour ma part, les 14 jours prévus dans la loi sont très importants pour que les votants puissent se faire une idée sur le choix de leur futur représentant au Parlement. Autrement dit, si, comme le laisse entendre la proposition du député, le votant doit être absent durant les neuf jours, s'il est en vacances,—il est vrai que le votant a droit à des vacances,—personne ne conteste ce droit; mais n'est-il pas vrai que, sachant longtemps d'avance qu'il y aura des élections, il doit lui-même, s'il veut tirer parti de son privilège de voter, faire en sorte de bien connaître les candidats en présence, afin d'être en mesure de bien juger et de faire un bon choix? Autrement dit, nous ne devrions pas détruire l'importance du jour de votation, c'est-à-dire du seul jour où, d'après la loi, des élections doivent avoir lieu, en permettant que d'autres jours servent aussi à cette fin. C'est ce que j'ai essayé d'établir aussi clairement que possible.

L'honorable député a parlé des dépenses et dit que la question avait été soulevée l'an dernier. Pour ma part je l'ai aussi soulevée. Je conviens que la question des dépenses ne devrait pas nous dresser contre le principe exposé dans le bill. Ce n'est pas suffisant pour motiver le rejet du projet de loi. Mais il faut tout de même penser aux frais supplémentaires qu'entraîneront ces bureaux provisoires. L'an dernier, on m'a dit qu'il en coûterait environ $500,000 pour instituer les bureaux provisoires ruraux et urbains qu'il faudrait pour donner suite à la proposition. Le coût en lui-même n'a peut-être pas une importance capitale, mais si, comme le dit l'honorable député lui-même, le nombre des votes ne s'en trouve pas sensiblement accru dans sa propre province du Manitoba, allons-nous dépenser $500,000 pour en arriver, de son propre aveu, au même résultat, puisque les jours supplémentaires prévus dans le bill n'éveilleraient guère plus d'intérêt chez les électeurs? L'honorable député dira probablement que mon raisonnement ne tient compte que d'un élément de l'alternative. Mais enfin, la proposition à l'étude aura pour effet soit de diminuer l'importance du jour du scrutin, soit d'accroître l'importance des jours supplémentaires. A mon avis, si les électeurs ont, en dehors du jour fixé pour le scrutin, trois autres jours pour exercer leur droit de suffrage, un plus grand nombre d'électeurs tireront avantage de la chose et cela diminuera ou réduira l'importance ou l'intérêt que doit avoir le jour du scrutin.

J'ai également signalé l'an dernier que le sujet avait déjà été étudié au comité. L'honorable député dit que nous ne devons pas être seuls à décider, qu'il n'y a pas lieu de laisser au gouvernement le soin de trancher la question. Je conviens d'emblée que la question ne doit même pas être laissée à la discrétion du gouvernement, mais quil appartient à la population elle-même de décider s'il y a lieu d'accorder plus d'avantages aux électeurs afin de leur permettre de voter à ces bureaux provisoires de votation. Sans doute, la question doit être réglée d'une manière ou d'une autre. A mon avis, c'est le Parlement qui doit en décider et il a décidé de la référer à un comité. Elle a donc été déférée à un comité qui l'a étudiée à fond et s'est prononcé pour la négative par une forte majorité. L'an dernier, la même proposition a été soumise sans être appuyée de meilleurs arguments que ceux que l'honorable député nous a servis cette année. Elle a été rejetée par une forte majorité. Aussi n'avons-nous pas de raison, que je sache, de changer d'idée cette année.

M. Knowles: Elle a été rejetée à cause d'arguments qui ne valaient pas mieux que ceux que mon honorable ami a exposés aujourd'hui.

L'hon. M. Pinard: L'honorable député n'a peut-être pas trouvé que mes raisonnements étaient supérieurs aux siens, mais d'autres députés ont exprimé leurs vues et ont jugé

que, même si mes arguments ne suffisaient pas à condamner la mesure, ceux de l'honorable député ne réussissaient pas à emporter leur adhésion. Ils ont voté contre la mesure. Je crois que la même attitude s'impose cette année. Nous ne devons rien changer à la situation tant que nous n'aurons pas été convaincus de l'excellence de la proposition. Des gouvernements provinciaux n'ont-ils pas établi des bureaux provisoires? Quatre provinces en ont fait l'expérience au dire même de mon honorable ami. J'aimerais bien pouvoir étudier la statistique pertinente. Entreprise assez difficile, car il y a ceux qui votent généralement et d'autres bien plus nombreux encore qui votent lorsque les questions en jeu sont très importantes. A mon avis, cela n'établit pas le fait que c'était simplement la procédure normale. Il y avait tout simplement une question plus importante. Par exemple, ce pourrait fort bien être le fait que les gens étaient si contents du gouvernement qu'ils avaient au Manitoba qu'ils ne pensaient pas devoir trop profiter des bureaux provisoires de votation créés par le gouvernement pour exprimer leur mécontentement, avec le résultat que le même gouvernement a été réélu.

Il est difficile, en étudiant les statistiques, de conclure autre chose que la thèse que j'exposais avec raison, je crois. J'aimerais que le député puisse me convaincre que j'ai tort. Il ne suffit pas pour lui de dire que mon argument semble absurde pour me convaincre que j'ai tort, sauf s'il prouve l'absurdité de mon argument.

M. Knowles: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Pinard: Oui.

M. Knowles: Le secrétaire d'État connaît-il des cas pour prouver son assertion, qui lui permettraient de répondre à certains exemples que j'ai cités démontrant que la chose ne s'est pas produite?

L'hon. M. Pinard: Non. La seule chose que mon honorable ami a pu me signaler, ce sont les constatations faites dans sa propre province. Est-ce la province qui a adopté le régime il y a bien des années, je l'ignore. Je ne sais pas depuis combien d'années il a été adopté par le Manitoba.

M. Knowles: Il y a bien des années.

L'hon. M. Pinard: S'est-il tenu plus d'une élection au Manitoba depuis que le régime a été adopté?

M. Knowles: Je regrette de ne pouvoir mentionner l'année, mais j'ai moi-même voté à un bureau provisoire en 1936.

L'hon. M. Pinard: Mon honorable ami était peut-être voyageur de commerce en ce temps-là?

M. Knowles: Oh, non. Le régime était universel en 1936.

L'hon. M. Pinard: En d'autres termes, en ce temps-là mon honorable ami s'est prévalu du régime tout simplement en mettant à profit la même proposition qu'il soumet maintenant à la Chambre.

M. Knowles: C'est exact.

L'hon. M. Pinard: Il serait fort intéressant de faire une étude de la statistique, afin de découvrir s'il a raison de soutenir qu'il n'y a pas eu d'augmentation très considérable du nombre des votants aux bureaux provisoires. En effet, j'ai beaucoup de peine à croire que, si on permet pratiquement à quiconque estime être absent le jour du scrutin de voter à un bureau provisoire, on n'augmentera pas très sensiblement la proportion des personnes qui votent à ces bureaux provisoires.

Vous dites que ce n'est pas un argument que de faire tout simplement une telle affirmation; mais, à mes yeux, c'est de la pure logique que de penser que, si l'on peut accomplir ce devoir en des occasions, dix ou onze jours avant le jour du scrutin, un plus grand nombre de personnes se prévaudront de ce privilège que ce ne serait le cas autrement.

M. Knowles: Est-ce logique de supposer que ce qui ne s'est pas produit va se produire?

L'hon. M. Pinard: Ce qui n'est pas arrivé dans les provinces. Je ne nie pas, comme mon honorable ami le signale, que la situation ne se soit pas sensiblement modifiée, mais il a également admis, sauf erreur, que le nombre des votants aux bureaux provisoires de votation a augmenté dans sa propre province. Je pense qu'il l'a dit l'an dernier.

M. Knowles: Je ne pense pas qu'il ait augmenté, mais j'admets qu'il serait peut-être prudent de recueillir des données statistiques. Le ministre serait peut-être actuellement en mesure de . . .

L'hon. M. Pinard: Je sais que mon honorable ami va proposer que nous déférions le projet de loi à un comité, mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle je m'oppose à la mesure. A mon avis, il ne serait pas sage d'enlever au jour d'élection sa signification et son importance. C'est beau de dire que c'est un droit, que la population doit pouvoir l'exercer; j'approuve ce principe général mais il y a aussi de la part des votants l'obligation de s'intéresser suffisamment à l'élection pour aller déposer leurs bulletins.

M. Winch: Supposons qu'un votant ne puisse se trouver ce jour-là dans sa circonscription?

L'hon. M. Pinard: Bien des choses peuvent empêcher une personne d'exercer son droit de vote mais faut-il demander au Parlement d'établir des rouages en vue de permettre aux gens de voter d'autres jours que celui de l'élection simplement parce que les votants éprouvent quelque difficulté? Si nous faisions cela, je ne pense pas que nous poursuivrions l'objectif visé par la loi. En ce qui me concerne, je ne suis pas convaincu que nous devrions aller aussi loin que le propose mon honorable ami et je ne pense pas que, pour le présent, nous devrions aller au-delà de ce que prévoit la loi.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, après avoir étudié le projet de loi et après avoir écouté l'exposé du parrain et les remarques que vient de formuler le ministre, je suis parfaitement convaincu que le parrain du bill l'emporte par une marge de 75 contre 1. Nous savons que prendre une orientation nouvelle présente des difficultés à résoudre. Nous regrettons souvent qu'une si forte proportion de Canadiens ayant droit de vote ne se présentent pas aux urnes. Certains ont de bonnes raisons et d'autres n'en ont pas; mais il nous incombe à nous de faire en sorte qu'autant que possible tous ceux qui ont le droit de vote puissent voter. Dans certains pays, le vote est obligatoire (je suis catégoriquement opposé à cela); mais, si nous ne voulons pas qu'on parle de plus en plus du vote obligatoire chez nous, il nous faut prendre tous les moyens possibles pour que ceux qui ont droit de vote puissent voter.

Au cours de ses remarques, le ministre a insisté sur le sens que revêt un jour en particulier. C'est une erreur, selon moi, car ce sur quoi il faut insister, c'est sur la signification de l'acte posé, non pas sur tel ou tel jour en particulier. Si voter est aussi important que nous le pensons tous, ce que cet acte signifie n'est en rien atteint du fait que les élections ont lieu le vendredi ou le lundi, ou même les deux jours ou n'importe quel jour durant une période de quatre jours.

Sans doute songeons-nous tous au jour du scrutin; toutefois, je ne trouve aucune valeur à un raisonnement fondé sur un jour plutôt que sur un fait. Le ministre croit, dit-il, que ceux qui tireront avantage du bureau provisoire de votation seront de plus en plus nombreux. Cela se produira même si la loi n'est pas modifiée puisque, vu l'accroissement de la population, les personnes engagées dans des professions, activités ou emplois qui les autorisent à voter dans un bureau provisoire seront de plus en plus nombreuses. C'est là un raisonnement qui ne me paraît guère valable. Le nombre ne devrait pas entrer en ligne de compte; c'est sur le principe même de la mesure que nous devons fonder notre jugement.

Certes, le gouvernement fédéral ne désire pas moins que certaines provinces accorder la faculté d'exercer leur suffrage aux électeurs du Canada. Quatre provinces, s'appuyant sur l'expérience acquise, ont jugé à propos d'autoriser des catégories d'électeurs à voter au bureau provisoire. Je n'ai encore entendu aucun raisonnement qui me porte à croire que le gouvernement fédéral ne devrait pas suivre exactement la même ligne de conduite à l'égard d'électeurs fédéraux qui sont dans le même cas.

Le ministre a parlé de la statistique relative à l'expérience tentée sur le plan provincial. Certes, l'expérience acquise dans les provinces qui ont pourvu à l'établissement de bureaux provisoires de votation est suffisante pour justifier le ministère d'examiner cette statistique.

L'hon. M. Pinard: L'honorable député croit-il que le ministre qui n'est responsable au Parlement qu'à titre de porte-parole du directeur général des élections devrait rassembler ces statistiques? N'importe qui peut s'occuper de statistiques. J'aurais pensé que c'était là une excellente occasion de fournir ces statistiques afin de renseigner les députés.

M. Shaw: Si le ministre avait l'intention de parler de statistiques au cours du présent débat, j'aurais pensé qu'il se serait auparavant muni de toutes les statistiques disponibles. En notre qualité de membres de la Chambre des communes, nous nous intéressons tous à ce problème. Ceux d'entre nous qui viennent de provinces qui se montrent plus généreuses en matière de bureaux provisoires de scrutin sont convaincus qu'elles ont raison de permettre aux électeurs de voter à ces bureaux provisoires. J'aurais cru que le ministre compétent se procurerait les statistiques pertinentes, n'eut-ce été que pour appuyer la thèse qu'il voulait faire valoir.

Pour ce qui est des congés, on ne peut nier, car c'est un fait, qu'ils sont souvent établis six, sept ou même huit mois à l'avance. La plupart des employés obtiennent de dix jours à deux semaines de vacances et, vu l'affluence des voyageurs, il leur est souvent nécessaire de retenir leurs places d'avance. On dira que l'électeur peut retarder son voyage d'une journée afin de voter, mais un tel changement entraînerait une foule de complications.

Je me demande pourquoi le parrain du bill, au lieu de proposer un certain nombre de jours à l'égard des bureaux provisoires de votation, n'a pas proposé que soit prolongée de trois ou quatre jours la période prévue pour la votation. Je ne propose pas une telle modification, mais j'estime qu'elle pourrait simplifier encore plus le problème. Ici encore, le ministre dira peut-être que cela réduirait l'importance du jour, mais je lui répète que ce n'est pas affaire d'un jour en particulier. (*Applaudissements*) Ceux qui lancent des remarques devraient le faire de façon que je les comprenne. Il arrive souvent que ces remarques figurent au hansard alors que celui qui avait la parole, ne les ayant pas entendues, n'a pu les relever. Je n'ai pas dit que je proposais cette idée. J'appuie la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans laquelle il demande, en somme, qu'un plus grand nombre de Canadiens aptes à voter aient la possibilité de le faire au bureau provisoire et, pour ma part, je n'ai encore entendu aucun argument qui me permette de croire que le Gouvernement ne devrait ou ne pourrait pas l'approuver. Je suis sûr que ce serait avantageux pour tous les Canadiens et que nous enregisterions une forte augmentation du vote global au Canada parmi ceux qui sont aptes à voter.

En somme, il est de notre devoir de permettre de voter au plus grand nombre possible de Canadiens aptes à le faire. Je n'oublie pas que les votants ont eux-mêmes un grand devoir de se rendre au bureau de scrutin. Je l'ai déjà dit dans le passé et je continuerai de le dire. Nous ne voyons aucune raison de ne pas approuver la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur cette question. Je fais partie du comité des élections depuis un certain nombre d'années et j'ai également pris part à quelques élections. Je ne sais pas si je connais quelque chose des élections, mais j'ai étudié la loi électorale du Canada et je crois en connaître quelque chose.

La loi électorale a été modifiée périodiquement et je crois que, chaque fois qu'on l'a fait, il y a eu quelque chose qui s'est révélé à l'avantage des votants à travers le Canada. Cependant, je ne crois vraiment pas que ce projet de loi doive être adopté à ce moment-ci, quelques mois à peine avant les élections. Voici ce que je crains: les journaux circulent, les gens lisent le hansard,—un certain nombre du moins,—et la population pourrait avoir l'impression, bien que ce projet de loi puisse ne pas être adopté effectivement, qu'elle aura quand même la possibilité de voter à un bureau provisoire. En temps d'élection, bien des gens se font de drôles d'idées sur l'endroit où ils doivent voter, sur la façon de voter et tout le reste.

Pour ce qui est de la proposition formulée il y a quelques instants sur le jour de votation préliminaire,—pour en faire trois ou quatre jours au lieu d'un,—les gens pourraient se mettre cette idée dans la tête et, au lieu de se présenter le jour de votation, choisiraient le jour suivant pour se présenter au bureau. C'est ce que je crains. Je crois aussi que certains pourraient penser qu'ils peuvent se rendre au bureau provisoire neuf ou dix jours d'avance et que tout serait dans l'ordre. Ils pourraient prendre d'avance des dispositions pour s'éloigner le jour ordinaire de votation et je crois qu'en toute justice pour les votants et pour les membres de la Chambre, le projet de loi à l'étude devrait être renvoyé à plus tard pour l'instant et soumis au comité des élections l'année prochaine, alors que le comité pourra citer des témoins et étudier exactement ce que nous pourrions faire à l'égard de ces propositions. Quand le comité des élections a été saisi de cette question déjà, j'ai moi-même exprimé l'avis que nous devrions étendre le privilège des bureaux provisoires, mais ma proposition a été rejetée. Je crois que, durant la prochaine campagne électorale, qui, si je ne me trompe, n'est pas très éloignée, les députés auront aussi l'occasion de préparer des propositions qu'ils pourront soumettre au comité des élections à la prochaine session du Parlement.

Je crois comprendre qu'à l'heure actuelle presque toute la documentation et les directives nécessaires ont été expédiées aux officiers rapporteurs d'un bout à l'autre du pays. Il ne serait pas facile de modifier ces directives maintenant parce que, dans certains cas, les officiers rapporteurs ont eux-mêmes envoyé la documentation à leurs sous-officiers rapporteurs. Une chose à laquelle je m'oppose, c'est le changement que ce projet de loi propose à l'égard de la date de la clôture des présentations, changement qui la reporte de 14 à 21 jours. Je crois que c'est beaucoup trop tôt avant les élections.

On a dit,—et je sais que le directeur général des élections l'a affirmé lui-même,—que ces propositions coûteraient plusieurs milliers de dollars de plus aux contribuables. Pour ma part, je crois qu'on devrait faire tout ce qui est possible pour aider les votants, sans tenir compte de ce qu'il en coûte. A mon avis, le dollar ne doit pas entrer en considération. A mon avis, c'est le principe qui compte, la question de savoir ce qui est juste et ce qui

ne l'est pas. Pour ma part, je le répète, j'approuve l'idée d'étendre le privilège des bureaux provisoires, mais je ne crois pas que le moment soit opportun pour le faire. Je crois qu'en Ontario, aux dernières élections, l'extension du privilège des bureaux provisoires a été effectivement utile dans une certaine mesure, mais pas tellement. Je ne crois pas que le vote populaire ait été plus considérable que si ces avantages n'avaient pas été étendus. Aux termes de ce bill, ainsi que je le comprends, le bureau provisoire doit être ouvert neuf ou dix jours avant le jour de votation. Il faudrait que la liste des votants soit pointée, vérifiée et le reste, et je crois que cela aussi causerait beaucoup de difficultés à l'heure actuelle, étant donné le peu de temps qu'il resterait pour prendre les dispositions nécessaires.

Il y a aussi la possibilité, si cet avantage était offert à tous, que les gens se rendent en foule au bureau de scrutin neuf ou dix jours avant le temps et oublient le jour des élections, et ces gens voteraient neuf ou dix jours avant le temps. Cela arriverait-il ou non, je n'en sais rien.

A l'heure actuelle, les voyageurs de commerce, les navigateurs, les aviateurs et autres sont assurés de pouvoir voter. Je me rappelle qu'aux dernières élections, qui ont eu lieu le 10 août 1953, il y avait dans ma circonscription 32 instituteurs qui fréquentaient l'école d'été de London, en Ontario. Tous ont perdu le droit d'exercer leur vote parce qu'ils se trouvaient trop loin pour revenir à Peterborough. De plus, leurs examens à London avaient lieu le même jour que les élections. Ils en étaient bien déçus, mais je pense qu'il ne faut pas s'en prendre à la loi électorale mais plutôt au Gouvernement, qui a dû craindre que ces instituteurs votent pour le parti conservateur. Le ministre fait signe que non, mais je sais que j'aurais obtenu une bonne partie des votes de ces instituteurs s'ils avaient pu voter ce jour-là.

Une autre chose: si ce privilège est offert à tous et qu'une personne aille voter neuf ou dix jours avant le jour des élections, il est possible qu'entre cette date-là et le jour des élections le Gouvernement déplace un de ses commandements militaires vers une autre circonscription qui lui paraît douteuse. Je ne sais pas si cela pourrait se faire ou non, mais il y a eu des manœuvres douteuses dans le passé, et je suis d'avis que toute cette organisation soit étudiée et mise sur pied longtemps d'avance. Les députés apprendront peut-être avec intérêt qu'il y a quelque temps j'ai découvert que des hommes, qui avaient voté dans ma propre circonscription, avaient voté dans une circonscription voisine de la mienne. Si je n'avais pas été élu, j'aurais certainement poursuivi cette affaire-là.

[M. Fraser (Peterborough).]

Une voix: Peut-être ont-ils voté pour vous.

M. Fraser (Peterborough): Je sais très bien qu'ils ont voté contre moi parce qu'ils recueillaient des votes pour l'adversaire, non pas dans ma circonscription, mais dans la circonscription voisine.

Une voix: Ces affaires-là ne sont jamais bien claires.

M. Fraser (Peterborough): Non, mais c'était clair dans ce cas-là.

On a dit au comité des élections qu'un bureau provisoire coûtait $130. Je crois qu'il y aura quatre bureaux provisoires de votation dans la circonscription de Peterborough pour les prochaines élections, et je doute qu'ils s'en tirent avec $130 car l'inflation dont est responsable le Gouvernement en portera vraisemblablement le coût à $160 ou $170.

M. Green: Ou même $260.

M. Fraser (Peterborough): Ou $260 comme le dit un honorable député. J'ai dit au début de mes remarques que je m'oppose au bill pour l'instant. Je formule également des objections à l'égard de certaines modifications proposées par le bill. Je désapprouve en particulier les dispositions voulant que les présentations se fassent 21 jours avant le jour des élections au lieu de 14 jours. Par conséquent, je ne voterai pas en faveur du bill.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots au sujet du bill. Je me trouve très souvent à appuyer certaines des propositions du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais je n'ai guère sujet d'approuver le bill à l'étude. Je réfléchis à la question depuis l'an dernier et je n'ai pas trouvé de nouvelle raison permettant de dire pourquoi le bill mérite d'être appuyé. En ce qui me concerne, je suis très franc en disant qu'à mon avis, il ne fera pas grand mal. S'il y avait des bureaux provisoires où, sans aucune restriction, les votants pourraient déposer leur bulletin une semaine ou deux avant le jour régulier du scrutin, je crois que cela ne ferait pas de mal. Le pays n'aurait probablement pas grand argent à dépenser pour enregistrer le vote, mais à mon sens cela ne modifierait probablement pas le résultat.

Mais je crois qu'il y a certaines objections très réelles d'ordre technique, qui surgissent à l'encontre de cette proposition. Il semble raisonnable de soutenir qu'en limitant les bureaux provisoires à quelques catégories comme les voyageurs de commerce, les cheminots, etc., on fera un passe-droit en leur faveur, et je pense que c'est tout à fait exact. Mais il est vrai aussi que, dans quelque mesure que l'on étende les catégories en cause, on fait un passe-droit contre certaines gens pour

une raison ou pour une autre. A l'heure actuelle, le temps de votation est limité à une journée d'élections générales pour toute la population, plus une journée ou deux supplémentaires pour certaines catégories, dont le nombre est d'ailleurs peu élevé. Mais, si nous accordons plus de latitude de manière à comprendre toutes les catégories, ce régime écartera encore certaines personnes qui ne pourront être présentes les jours où les bureaux de scrutin seront ouverts. La définition de l'honorable député me semble plus large cette année que l'an dernier.

M. Knowles: C'est exactement le même bill.

M. Philpott: Quoi qu'il en soit, si l'on s'en tient au bill sous sa forme actuelle et à l'argument que l'honorable député a fait valoir au sujet des personnes qui s'absentent pour prendre des vacances, il y en aura toujours qui seront écartées parce qu'elles seront en vacances, loin de leur foyer, car les gens s'absentent maintenant pour prendre deux ou trois semaines de vacances. Soit dit en passant, mon honorable ami présente un autre bill qui, ayant trait aux jours de fêtes statutaires, permettrait à un plus grand nombre de personnes d'avoir de plus longues vacances. Pour ce qui est de ce bill, je me range entièrement du côté de l'honorable député.

Plus je pense au bill dont nous sommes maintenant saisis, plus je crois qu'il ne serait vraiment guère favorable au pays. A mon avis, il incombe à quiconque veut apporter une réforme quelconque de recourir à la logique pour démontrer d'abord le bienfondé de sa thèse. Ce n'est pas une mauvaise chose pour la démocratie que d'avoir le poids mort,—si on veut l'appeler ainsi,—de la léthargie de l'autre côté en ce qui concerne toutes ces réformes.

On a dit cet après-midi que les quatre provinces de l'Ouest ont adopté certaines de ces innovations et qu'elles ont donné un si bel exemple que nous devrions en faire autant dans le domaine fédéral. Vraiment, je ne puis sincèrement prétendre que, depuis que nos quatre provinces de l'Ouest ont adopté quelques-uns de ces nouveaux modes de votation, la population de ces provinces se soit prononcée plus intelligemment que sous l'empire de l'ancien régime. Pour ma part, ce n'est pas sans intérêt que j'ai constaté que le présent gouvernement de Colombie-Britannique, qui a été porté au pouvoir sous l'empire d'un de ces régimes de votation, n'a pas tardé à rétablir l'ancien mode de scrutin. Je vois que même mes honorables amis du Crédit social, qui étaient depuis longtemps si fiers du vote transférable sont maintenant revenus au bon vieux régime britannique de votation comportant un seul X, qui a fait ses preuves, et qui est sûr et digne de confiance. Pour ma part, je crois que nous aurions tort de faire le saut trop vite ou d'adopter un trop grand nombre de ces innovations. Tout en avouant franchement que je ne m'opposerai pas au projet de loi, parce que je crois qu'il ne pourrait être nuisible mais qu'il pourrait améliorer un peu la situation, je suis néanmoins d'avis qu'il entraînerait beaucoup de dépenses et que cet inconvénient l'emporterait probablement sur les avantages.

Je voudrais traiter un autre aspect. La plus sérieuse objection qui, selon moi, pourrait être soulevée contre le bill de mon honorable ami,—car j'y ai pensé depuis l'an dernier,—c'est que le jour des présentations serait fixé à une date beaucoup plus antérieure au jour de l'élection qu'il ne l'est actuellement. A mon avis, notre façon de procéder à des élections au Canada entraîne trop de délais, de difficultés et de dépenses. Le député de Red-Deer (M. Shaw), que je respecte beaucoup, voudrait que tous puissent voter à plus qu'une journée. Si je ne me trompe, la majeure partie des dépenses qu'entraînent les élections se font à l'égard d'une journée présentement et, si nous allions laisser les bureaux ouverts deux jours, les dépenses doubleraient. Et pour trois jours, les dépenses seraient trois fois plus fortes.

Notre procédé électoral dure trop longtemps et est trop coûteux. J'ai eu, dans ma profession, le grand avantage de suivre des campagnes électorales en Grande-Bretagne. En 1951, j'ai eu le grand privilège de suivre la campagne électorale de celui qui était alors M. Churchill. J'ai été intéressé et surpris de constater que, là-bas, on peut dissoudre les Chambres et faire des élections dans moins d'un mois. Si la proposition de mon honorable ami comporte plus de désavantages que d'avantages, c'est en particulier parce qu'elle prolonge la période de mise en présentation et, à cause de cela, prolonge d'autant la période électorale.

M. Knowles: Le député permet-il une question? Nous dirait-il, avant de se rasseoir, s'il se rappelle avoir appuyé le bill présenté l'an dernier? Le député, ainsi que le représentant de Mackenzie-River (M. Hardie) ont tous deux appuyé le projet de loi de l'an dernier. J'espère que le député ne rétrograde pas.

M. Philpott: Pas du tout. J'ai beaucoup réfléchi à la question depuis. Je ne l'avais pas approfondie la fois précédente. Je regrette d'avoir appuyé la mesure à ce moment-là et, aujourd'hui, j'ai dit pourquoi je ne puis appuyer le projet de loi.

M. Wylie: Ce n'est pas la première fois que le député change d'avis.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine surprise que j'ai entendu mon collègue de la Colombie-Britannique, le représentant de Vancouver-Sud, se lever aujourd'hui pour déclarer qu'il s'opposerait au bill car je me souviens qu'il l'a appuyé antérieurement. J'avais plutôt l'impression que quiconque venant de la province de la Colombie-Britannique, qui a eu la possibilité de savoir comment cette disposition, ainsi que la disposition concernant le vote des absents, y a fonctionné depuis quelques années, se lèverait pour appuyer la mesure proposée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Il n'ignore certainement pas qu'un bon nombre des mesures prises par l'actuel gouvernement provincial de la Colombie-Britannique n'ont pas rallié mon approbation ni mon appui. Il est en tout cas une mesure en particulier, celle qu'il a mentionnée dans son discours et où il est question d'une modification apportée au régime du scrutin, dont on devrait féliciter ce gouvernement. Il se souviendra peut-être que le régime de scrutin antérieur avait été créé par quelques-uns de ses amis, dans le domaine provincial. On sait bien en Colombie-Britannique que l'on visait là un but assez précis, et que ce but a été effectivement atteint sans entraîner toutefois les conséquences que ses amis avaient espérées.

Je crois que la plupart des arguments qu'a fait valoir l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) pouvaient vraiment être interprétés dans un sens favorable à la mesure plutôt que contre elle. C'est pourquoi, même si je suis d'accord avec certains de ces arguments, je ne laisse pas d'être un peu étonné de ses conclusions. Je crois tout de même qu'il comprend mieux les avantages du projet de loi et qu'il a donc un peu plus de mal à le combattre que le secrétaire d'État (M. Pinard) qui a dit son opposition. Il me semble que le secrétaire d'État a fondé sa thèse en grande partie sur les conséquences possibles d'une adoption du projet de loi par la Chambre et qu'il est tout à fait disposé à ne tenir aucun compte des idées exprimées par des gens venant des provinces où ce régime s'applique depuis des années, voire, dans certains cas, depuis le moment où certains d'entre nous ont commencé à voter. Ce sont des régimes introduits autrefois, soit par des administrations libérales, soit par des administrations conservatrices, et dont l'expérience a montré qu'ils étaient utiles aux électeurs le jour du vote. Le secrétaire d'État nous a donné à entendre qu'il faudrait peut-être qu'il obtienne d'autres renseignements sur les résultats obtenus dans ces provinces. Comme c'est lui qui doit répondre de ces questions à la Chambre, je souhaite certainement qu'il se donne la peine d'étudier l'application des lois électorales des provinces de l'Ouest et plus particulièrement, qu'on me permette de le dire, de la Colombie-Britannique.

Je crois avoir déjà dit à la Chambre qu'à certains égards notre loi électorale fédérale est nettement supérieure à la loi électorale provinciale de la Colombie-Britannique. En particulier l'enregistrement des électeurs selon les modalités prévues par la loi fédérale est certainement préférable à l'enregistrement tel qu'il se pratique en Colombie-Britannique. Je crois néanmoins qu'il importe que les députés représentant d'autres régions de notre pays devraient comprendre,—si toutefois ils sont disposés, ce dont je ne veux pas douter à reconnaître, que tous les électeurs devraient pouvoir exercer leur droit de vote,—les problèmes que posent la géographie et les distances dans les régions de l'Ouest de notre pays, et plus peut-être en Colombie-Britannique que n'importe où ailleurs au Canada. Le terrain y est en effet compartimenté par les montagnes et les cours d'eau, ce qui rend les communications difficiles à l'intérieur des régions électorales, plus difficiles que dans la plupart des autres parties de notre pays.

Il est certain, en tout cas,—et je parle ici d'expérience,—que, dans la région que j'habite, la question de la perte du droit de vote par certaines personnes est extrêmement inquiétante. Pas plus tard que l'automne dernier, lorsque nous avons eu des élections provinciales en Colombie-Britannique, ce problème s'est posé avec acuité. En effet un grand nombre de personnes ont constaté qu'elles avaient manqué l'occasion de se faire inscrire sur les listes électorales. Ce problème n'est pas si aigu en ce qui concerne les élections fédérales, sans doute, mais il reste qu'un grand nombre de personnes inscrites régulièrement sur les listes des électeurs se trouvent incapables d'exercer leur droit de vote le jour des élections. C'est une des raisons pour lesquelles je suis particulièrement heureux d'appuyer la mesure présentée par mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Une des objections sur lesquelles a beaucoup insisté le secrétaire d'État en présentant sa thèse, semble-t-il, c'est que cette mesure allait provoquer la création d'un grand nombre de nouveaux bureaux provisoires. Mais cette crainte me semble inutile.

Si nous adoptions le bill, il ne serait pas nécessaire, je pense, de créer d'autres bureaux provisoires. Signalons toutefois que le but du projet de loi, tel que l'a annoncé mon collègue, est d'augmenter le nombre des personnes admises à exercer leur droit de vote. On ne saurait dire qu'implicitement ou en principe le bill exigerait la multiplication du nombre des bureaux provisoires. Un des articles du bill fait précisément mention de cette question. Il y est en effet précisé que le directeur général des élections pourra, en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, décider s'il y a lieu de créer un ou plusieurs bureaux provisoires dans une circonscription quelconque. Des dispositions sont prévues en vue de la création de bureaux provisoires, dispositions qui, dans certains cas,—cela dépend de la topographie des lieux, —n'auraient pour effet que de provoquer la création d'un seul bureau provisoire dans une circonscription.

Personne n'ira prétendre qu'après avoir pris des dispositions en vue de la création d'un bureau provisoire, et nommé les fonctionnaires nécessaires à cette fin, on ne pourrait pas attendre de ces derniers, dans la plupart des cas, qu'ils reçoivent un nombre beaucoup plus considérable d'électeurs que le nombre auquel les dispositions restreintes de la loi actuelle permettent de voter.

Avec mon collègue, je suis d'avis que le projet de loi est de ceux qui pourraient être soumis à un comité de la Chambre chargé d'en examiner les détails. Je reconnais franchement que si le projet de loi était effectivement soumis à ce comité et que j'avais l'occasion d'en discuter là, j'aimerais proposer une ou deux modifications. Si je m'exprime ainsi c'est, comme je le disais tout à l'heure, que dans notre province les voies de communication ne correspondent pas nécessairement au découpage électoral de la carte. La circonscription de Comox-Alberni en fournit peut-être le meilleur exemple en ce qui concerne les circonscriptions du littoral. Il arrive souvent que les électeurs de ma circonscription qui quittent leur lieu de travail un peu avant les élections ne se rendent pas ailleurs dans la circonscription même mais, surtout s'il s'agit de bûcherons ou de pêcheurs, qu'ils gagnent des endroits comme Vancouver. Si j'avais l'occasion de traiter des détails du bill en comité, j'aimerais proposer que, là où les circonstances le permettent, les votants soient autorisés à déposer leurs bulletins à un bureau provisoire situé dans une autre circonscription que celle où ils ont été primitivement inscrits. Ce serait une façon simple d'obtenir le résultat que je recherche, soit le vote *in absentia* dont il devrait être question dans notre loi électorale. Si, aux termes du projet de loi envisagé, on étendait à tout le monde l'occasion de voter à un bureau provisoire, ceux qui se prévaudraient de ce droit pourraient voir leur vote transmis à la circonscription qu'ils habitent dans l'intervalle séparant la fermeture du bureau provisoire et le jour même des élections. Leurs bulletins pourraient alors être dépouillés avec les autres.

Ce problème n'intéresse peut-être pas directement les régions les plus peuplées du pays mais il est certes une cause de mécontentement dans divers endroits du littoral à cause de conditions de travail particulières. Les hommes peuvent être forcés d'évacuer les camps de bûcherons qu'ils habitent parce que toute circulation peut avoir été soudainement interdite en forêt à cause d'une période de danger du point de vue des incendies. Cela peut se produire entre le jour de l'énumération et le jour de la votation. Comme ces travailleurs se trouveraient hors de leur circonscription électorale, ils seraient privés de l'occasion de voter.

La même disposition pourrait s'appliquer aux pêcheurs. Je suis convaincu que le changement que je propose serait avantageux pour les pêcheurs commerciaux. Il est vrai que ces pêcheurs ont le droit de voter aux bureaux de scrutin provisoires mais, dans la mesure où j'ai pu le constater, il m'a semblé qu'un grand nombre de pêcheurs de la Colombie-Britannique ne sont guère en mesure de se prévaloir de ce droit. Il leur est difficile de se rendre jusqu'aux bureaux provisoires de scrutin de la circonscription où ils sont inscrits car ils sont tellement disséminés le long de la côte que, dans la plupart des cas, il faudrait trop de bureaux provisoires pour répondre aux besoins. On a toujours estimé qu'il était impossible d'en établir un nombre suffisant.

En écoutant le secrétaire d'État (M. Pinard) nous dire que c'est au votant qu'il incombe de faire en sorte que ses vacances ne nuisent pas à l'exercice de son droit de suffrage, j'ai eu l'impression qu'il s'éloignait beaucoup des réalités de notre société industrielle actuelle. Comme un honorable député l'a signalé, il y a déjà longtemps que la plupart des travailleurs canadiens ne peuvent plus exercer de choix quant à la période de leurs vacances. On prend cette décision pour eux, le plus souvent longtemps d'avance.

L'hon. M. Pinard: Je ne crois pas avoir donné à entendre qu'un particulier devrait renoncer à ses vacances. J'ai dit tout simplement qu'il est peut-être possible de prendre des dispositions pour être présent le jour des élections.

M. Barnett: Je reconnais volontiers que le ministre n'a pas donné à entendre qu'un travailleur devrait renoncer à ses vacances mais il a beaucoup insisté sur l'importance que chaque votant doit attacher à son devoir de suffrage. Cela veut donc dire implicitement que, quiconque envisage sérieusement ses devoirs de citoyen, doit être disposé à contremander ses vacances afin de pouvoir exercer son droit de vote le jour des élections. C'est la seule conclusion que j'ai pu dégager du discours du ministre. Je reconnais volontiers que, en théorie, il serait bon que les citoyens du Canada envisagent aussi sérieusement les affaires publiques mais il n'est pas juste de supposer que des milliers et des milliers de travailleurs industriels, qui n'ont qu'une fois par année l'occasion de passer des vacances au sein de leur famille, consentent à sacrifier ces vacances tout simplement parce que le gouvernement a fait coïncider la date des élections avec la période de vacances choisie d'un commun accord par les employeurs et le syndicat. A mon avis, monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'une situation concrète.

Sans doute, au moment où la loi électorale du Canada a été adoptée, notre économie était, dans une large mesure, rurale; dans ces circonstances, l'argument du ministre selon lequel l'électeur peut décider si oui ou non il s'absentera, peut être valable. Cependant, notre économie a perdu depuis longtemps son caractère rural. C'est un fait reconnu puisque nous avons établi, en petit nombre il est vrai, des bureaux de scrutin provisoires.

L'hon. M. Pinard: J'ai dit également qu'ils pourraient peut-être prendre des dispositions pour revenir exercer leur droit de vote et retourner ensuite à l'endroit où ils passent leurs vacances. Il n'est pas nécessaire de contremander ces vacances.

M. Ellis: Et s'ils sont à 1,000 milles de distance?

L'hon. M. Pinard: S'ils sont à 1,000 milles de distance, le problème n'est plus le même.

M. Barnett: Si le ministre travaillait dans un camp de bûcherons de l'Île Vancouver et s'il lui fallait payer plus de $200 pour se rendre, avec sa famille, à l'endroit où il passe ses vacances annuelles, et pour en revenir, il envisagerait peut-être la question différemment.

L'hon. M. Pinard: Évidemment, si le travailleur se trouve au Japon, il lui sera plus difficile de revenir pour exercer son droit de vote.

M. Knowles: Le ministre ne voudrait pas employer de nouveau le mot "absurde"?

[L'hon. M. Pinard.]

L'hon. M. Pinard: Je crois que ce serait absurde dans ce cas-là.

M. Barnett: Le ministre a parlé du Japon; je ne sais pas combien de travailleurs se rendent jusqu'au Japon ou même jusqu'à Honolulu.

M. Ellis: Ne voulez-vous pas favoriser l'industrie du tourisme au Canada?

M. Barnett: A mon avis, cette proposition assurerait à tout électeur l'occasion de voter. L'idée d'établir des bureaux de scrutin provisoires à certains moments, permettrait, dans bien des cas, aux travailleurs industriels qui sont en vacances annuelles, de prendre des dispositions pour passer leurs vacances à un endroit où il leur sera raisonnablement possible de voter le jour des élections. Nous ne devrions pas hésiter à leur reconnaître ce droit.

Il n'est pas nécessaire que j'en dise davantage, monsieur l'Orateur; je me contente de signaler que, tout comme l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw), je ne saurais accepter la thèse du ministre qui insiste sur l'importance particulière d'une certaine date, ne veut pas reconnaître la nécessité de bien faire comprendre à la population qu'elle doit exercer son droit de vote ni qu'on doit lui en faciliter l'occasion dans la pleine mesure possible. J'espère que le ministre, après avoir étudié à fond la question et après s'être enquis des résultats que cette méthode a donnés dans l'Ouest,—selon le conseil que lui a donné l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles),—prendra une attitude différente de son attitude actuelle, s'il a le bonheur de faire encore partie de la Chambre après les prochaines élections. Je ne sais trop si l'honorable député de Peterborough (M. Fraser) a voté pour ou contre cette proposition l'an dernier. Il a raison de dire que la mise en œuvre de cette proposition cette année pourrait donner lieu à certaines difficultés d'ordre pratique. Cependant, si la Chambre le veut, nous avons amplement le temps d'apporter les changements nécessaires afin d'éviter toute confusion aux prochaines élections. Pour ma part, j'engagerais même le gouvernement à modifier ses plans quant à la date des élections afin de nous accorder une couple de semaines de plus pour atteindre le but visé par le projet de loi à l'étude. J'aimerais savoir si l'honorable député aurait appuyé la mesure l'an dernier ou s'il l'appuierait cette année, ou s'il cherche simplement une excuse pour ne pas l'appuyer par son vote cette année.

M. Fraser (Peterborough): Je m'oppose à ce que la période soit de 21 jours au lieu de 14.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Je félicite l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir jugé bon de présenter le bill en ce moment. Je lui apporte mon appui. Il est incontestable que maints Canadiens estiment qu'ils sont privés de leur droit de suffrage et, en dépit des observations de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott), même s'il a changé d'avis, il est aussi incontestable qu'il y en a qui pensent autrement. Je ne parle pas seulement en mon nom, mais aussi au nom d'un de mes adversaires.

Je parle, en l'occurrence, d'un article publié dans le *Leader* de Surrey dans ma circonscription, numéro du 24 janvier 1957. Il semble que l'Association libérale de New-Westminster a tenu dans la circonscription un congrès où elle a fait le choix d'un certain William (Bill) Mott, que connaissent sans doute la plupart des membres de la Chambre. Je prie le ministre de bien écouter ceci, parce que M. Mott y fait une demande. Je pense qu'il plaide une cause. Je n'aimerais pas, en réalité, que la même chose se répète et que ce monsieur ait des raisons de croire que, s'il n'est pas ici, c'est parce que trop de gens n'ont pas exercé leur droit de suffrage parce qu'ils n'ont pas pu le faire.

Je signale surtout une couple de points traités dans l'article. Je me rends compte qu'on ne peut pas toujours croire les articles de journaux, car je constate que le *Leader* de Surrey, qui est assez pro-libéral, a publié qu'il y avait 200 personnes au congrès, mais un journal plus modeste, le *Herald* de Whally, a dit qu'il y avait au moins 60 personnes à la réunion libérale.

Une voix: Soixante serait plus vraisemblable.

M. Hahn: Laissons de côté pour le moment l'écart entre les chiffres. Voici ce qu'apparemment M. Mott aurait dit à cette réunion:

> Dans le discours qu'il a prononcé devant le parti, M. Mott a signalé qu'il n'avait été défait que par 33 voix...

Vous voyez, s'il avait eu 34 voix de plus, cela aurait fait une grande différence aux dernières élections. Voici la suite de l'article.

> ...aux dernières élections, et cela est probablement attribuable au fait que tant de gens étaient partis en vacances.

D'après le bill, si je le comprends bien, ces 33 électeurs ont été privés de leur droit de vote. Il ne fait aucun doute que des centaines d'autres se trouvaient dans la même situation. Pour ma part, j'en connais dix dans ma petite localité qui ont perdu le droit électoral. Je suis convaincu que l'adoption de la mesure permettrait d'établir un régime grâce auquel tout le monde pourrait voter. Nous aurions alors, pour siéger à la Chambre, les véritables représentants du peuple.

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vous comprenez les sentiments que j'éprouve à l'heure actuelle en discernant que je ne siège probablement pas ici de droit.

L'hon. M. Pinard: Songez-vous à votre propre congrès?

M. Hahn: Je ne songe pas à mon propre congrès. J'ai eu mon congrès. Le journal a dit qu'il y avait 500 personnes à la réunion. Ce n'était pas un congrès créditiste, mais là n'est pas la question. L'article ajoute:

> Les dernières élections, à son avis, avaient été décrétées à un moment fort inopportun.
>
> "Cette année, a-t-il poursuivi, j'espère que les gens reporteront leurs vacances après les élections."

Espérait-il que les créditistes, les conservateurs, les cécéfistes, ou les libéraux tout simplement, renonceraient à leurs vacances? Le ministre se rend bien compte, j'en suis sûr, que c'est très important non seulement pour ceux qui, comme lui, briguent les suffrages, mais pour les personnes qui perdent leur droit de suffrage.

L'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) ne plaisantait pas en disant que bien des gens se trouvaient bien trop loin de chez eux pour songer à rentrer afin de pouvoir voter, comme ils pourraient le faire, de l'avis du ministre, s'ils ne veulent pas perdre leur droit de vote. Comment penser que dans une région métropolitaine si proche de ce qui constitue peut-être les meilleurs endroits de pêche et de chasse du Canada les gens interrompront leurs vacances pour venir voter.

Nous reconnaissons la valeur du suffrage. Il est obligatoire dans maints pays. Au Canada, nous nous en désintéressons tout simplement en votant pour, une année, comme l'honorable député de Vancouver-Sud l'a fait, et contre, l'année suivante. S'il en parlait avec M. Mott, je suis sûr qu'il changerait d'avis. Je ne doute pas que les députés, les votants qui adhèrent au parti libéral certainement, bénéficieraient, comme le dit cet homme, des bureaux provisoires en question, surtout si on élargissait considérablement la portée du bill.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai fait partie du comité des privilèges et des élections qui a siégé il y a deux ans. Ce comité a présenté une motion tendant à lui permettre de recommander la modification de la loi électorale qui est proposée dans le bill dont nous sommes saisis.

Pour cette seule raison, j'aimerais dire quelques mots. Tout d'abord, je crois que si nous partions du même point, nous pourrions venir à nous entendre. Tous ceux qui ont participé au débat jusqu'ici, semble-t-il, ont souligné l'extrême importance de voter le jour des élections. On a dit du jour du scrutin que c'était un privilège pour les votants. En un sens, c'est un privilège; mais c'est encore plus que cela, monsieur l'Orateur, car j'estime que c'est un droit. Nous nous trouvons ici dans une situation plutôt bizarre: représentants des électeurs, nous sommes ceux qui devons décider, en vertu de notre constitution, quels seront les votants. En d'autres termes, nous sommes l'organisme qui peut dire au moyen d'une loi quels sont ceux qui pourront voter et quels sont ceux qui ne le pourront pas. Voilà pourquoi, à mon sens, nous devons aborder cette question avec une extrême prudence, car le votant aurait raison de se plaindre et d'être mécontent s'il estimait que son représentant élu lui refusait son droit.

En donnant la réplique au parrain du projet de loi, le ministre a parlé de bien des choses mais de trois en particulier. Premièrement, il a insisté sur l'importance du jour de votation; deuxièmement, il a parlé de la question des frais; et, troisièmement, il a parlé de la nécessité d'une étude plus poussée des statistiques et des détails.

Pour ce qui est de l'importance du jour de votation, je suis sûr que le ministre ne tient pas cela pour son principal argument.

L'hon. M. Pinard: Mais si.

M. Zaplitny: D'autres pays dans d'autres parties du monde ont adopté un régime de votation qui s'étend sur plusieurs jours, parfois même sur une semaine. Quoi que nous pensions de leur ligne de conduite ou des résultats de leurs élections, il faut admettre que plusieurs de ces pays, qui ont une longue expérience de la démocratie, ont pensé qu'il était commode pour le votant de disposer de plus d'un jour de votation et, apparemment, cela n'a pas eu de mauvais effets puisque cela se fait depuis un assez grand nombre d'années.

Quand on affirme que, parce qu'une certaine date est déterminée, le choix acquiert d'une façon ou de l'autre beaucoup d'importance et de signification, je pense qu'on accorde beaucoup trop d'importance à ce choix.

Quant aux dépenses, le ministre a dit que si cette modification entraîne une augmentation importante du nombre des votants, les frais pourraient s'élever aux alentours de $500,000.

[M. Zaplitny.]

L'hon. M. Pinard: Je ne pense pas que c'est ce que j'ai dit; je pense avoir dit que, s'il y avait suffisamment de bureaux provisoires de votation pour répondre aux exigences de ce bill, cela entraînerait, selon les renseignements que j'ai reçus du directeur général des élections, une dépense supplémentaire d'environ $500,000.

M. Zaplitny: C'est bien ce que j'ai voulu dire; si ce n'est pas ce que j'ai dit, c'était ce que j'avais dans l'idée. De l'avis du directeur général des élections, l'établissement des rouages nécessaires pour satisfaire aux dispositions de cette modification pourrait coûter jusqu'à $500,000. Cette somme n'est pas négligeable, mais si on la compare à d'autres dépenses je ne pense pas qu'on puisse la considérer comme un montant élevé si l'on obtient les résultats voulus. Je n'étais pas ici quand l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne), a pris la parole, mais j'ai vu, dans le hansard, qu'il avait posé au premier ministre (M. St-Laurent) une question par laquelle il prétendait ou sous-entendait qu'un certain membre du parti libéral au Canada s'était vanté que le parti avait en réserve quelque huit millions de dollars dont il comptait se servir pour les prochaines élections. Naturellement, cela n'a été ni nié ni confirmé, si bien que nous ne disposons d'aucun chiffre authentique. Toutefois, j'ai tout lieu de croire que, s'ils n'ont pas ces huit millions de dollars maintenant, ils les auront d'ici la période électorale, car il leur suffit d'accorder quelques concessions supplémentaires à quelques compagnies de pipe-lines de plus, et ils auront l'argent qu'il leur faut.

Je trouve que dans notre pays les partis politiques dépensent trop d'argent pour persuader les électeurs de voter d'une façon ou de l'autre. Si l'on consacrait plus d'argent à permettre aux votants, comme le présent bill le ferait, de se prévaloir aussi facilement que possible de leur droit de vote, tant le jour des élections que les jours précédents, même s'il en coûtait un million et demi au lieu d'un demi-million de dollars, si cela permettait à un plus grand nombre de gens de manifester leur choix, ce serait de l'argent bien mieux dépensé que les quelques millions de dollars que vont dépenser les libéraux ou les conservateurs, ou même les uns et les autres, à l'occasion des prochaines élections.

Le ministre a dit, entre autre, qu'il fallait étudier le bill plus à fond, et j'ai remarqué que l'honorable représentant de Peterborough (M. Fraser) a approuvé cet argument et a dit qu'à son avis le moment n'était pas opportun pour prendre en considération ce projet de loi. Il me semble que c'est exactement l'inverse. Il me semble qu'il n'est pas de moment plus approprié pour faire étudier un bill

comme celui-ci par le comité sur des élections et privilèges. Si vous croyez sérieusement que les gens s'intéressent davantage à la votation à mesure que le jour des élections approche, il faudrait donc que les prochains mois portent à son comble l'intérêt pour les élections. Si des organismes ou des particuliers qui s'intéressent à la question ont des idées à exprimer devant un tel comité, c'est justement avant les élections qu'il conviendrait de le faire.

Certains organismes ont d'ailleurs déjà exprimé leurs points de vue. J'ai devant moi des copies de résolutions adoptées en novembre dernier seulement par les chambres de commerce du Manitoba à leur congrès annuel tenu à Winnipeg les 1er et 2 novembre. La toute première des résolutions figurant dans cette brochure parle des élections. Il n'y est pas seulement question des bureaux provisoires de votation, mais on y trouve cependant les mots suivants:

> De plus, que le gouvernement fédéral établisse des bureaux provisoires de votation pendant une période suffisamment longue pour permettre à ceux qui certifient qu'ils seront inévitablement absents le jour des élections de faire connaître leur suffrage.

Voilà qui est en tout point conforme au bill dont nous sommes saisis. Quand un organisme comme le groupement des chambres de commerce du Manitoba, dont les vues ne diffèrent certainement pas de celles des chambres de commerce des autres provinces, organisme d'ailleurs qui a eu l'occasion de connaître les avantages des bureaux provisoires de votation au Manitoba, exprime une telle opinion, je pense qu'il faut lui accorder un certain poids.

Il me semble que le moment serait parfaitement choisi pour que la Chambre consente à la deuxième lecture de ce bill, qui serait ensuite déféré au comité des privilèges et élections. On saurait alors dans tout le pays qu'un tel bill a été étudié, et les chambres de commerce et autres organismes que la chose intéresse pourraient faire comparaître leurs représentants devant le comité pour lui faire part de leurs arguments et opinions. Par la même occasion, et le ministre en a parlé, on pourrait demander aux directeurs généraux des élections, ou à leurs représentants des quatre provinces où de tels régimes sont en vigueur, de comparaître devant le comité bénévolement afin de le faire profiter de leur expérience.

La Chambre ne perdrait rien si l'on agissait ainsi. Le bill aurait encore à revenir du comité pour recevoir sa troisième lecture, et la Chambre pourrait alors rendre sa décision définitive. Mais rejeter le bill dès maintenant, sans donner au comité la possibilité de l'étudier, sans laisser aux organismes de tout le pays la chance de faire connaître leurs arguments et leurs opinions sur cette question importante devant le comité, juste avant les élections, ce serait à mon avis faire une fâcheuse impression sur les électeurs. On pourrait croire que certains députés ici présents, pour une raison ou pour une autre, ne demandent pas mieux que de priver, aux élections, un grand nombre de gens de leur droit, un droit qui leur appartient de par la constitution, de les empêcher d'exercer ce droit exclusif.

M. Claude Ellis (Regina-City): Monsieur l'Orateur, la question sur laquelle porte le bill à l'étude est très importante pour la population de ma circonscription. De toutes les critiques que nous entendons formuler au sujet de la façon dont sont tenues nos élections, la principale a trait aux distinctions injustes. Je suis sûr que d'autres honorables députés ont entendu des gens qui se plaignaient d'être victimes de distinctions injustes. Des gens qui ne sont ni des cheminots ni des voyageurs de commerce doivent quand même, pour gagner leur vie, parcourir 100 ou 150 milles peut-être pour accomplir leur travail et peuvent être obligés de s'absenter, de sorte qu'ils n'ont pas l'occasion de voter.

Je me rends compte combien il est difficile d'établir une distinction nette en ce qui concerne les catégories de votants autorisés à voter à un bureau provisoire, mais, dans une ville comme Regina, il y a un grand nombre d'ouvriers du bâtiment et autres qui travaillent à l'exécution de contrats en dehors de la ville, par exemple: pose de canalisation électrique dans les maisons de ferme, etc. Leur travail les oblige à s'absenter de la ville le jour du scrutin. Ces gens tiennent beaucoup à voter, étant parfaitement conscients de leurs responsabilités de citoyen. Il semble assez injuste de les priver du droit de voter dont bénéficient les autres travailleurs dont il est question dans la loi actuelle.

J'admets qu'il soit difficile de savoir où s'arrêter, mais je pense que c'est là la meilleure raison d'approuver ce projet de loi. La seule façon qui nous permettra de traiter tous les votants avec équité, c'est de tenir compte des réalités et d'adopter quelque disposition qui leur permette d'aller voter à un bureau provisoire. On a parlé de difficultés possibles. Le ministre a dit que les gens qui sont en vacances devraient revenir voter et ensuite, je suppose, retourner en vacances. J'admets que, lorsque la première loi électorale a été consignée dans nos statuts, la plupart des gens ne possédaient pas d'automobile et que les ouvriers

d'usine n'avaient pas la possibilité de s'éloigner beaucoup. Par conséquent, il était peut-être possible de trouver un plus fort pourcentage de votants dans leur propre localité à un moment donné. Cependant, je crois qu'aujourd'hui, surtout dans les régions à faible densité de population comme la Saskatchewan, les cultivateurs et les autres ouvriers, quand ils prennent des vacances, font de longs voyages pour rendre visite à des parents ou pour voir l'un ou l'autre des nombreux sites magnifiques qu'on trouve d'un bout à l'autre du pays. J'ai toujours cru que nous devrions encourager les Canadiens à voyager. C'est avec plaisir que je note le grand nombre de gens des Prairies qui visitent chaque année la Colombie-Britannique et le grand nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui visitent les provinces des Prairies. Il serait bon, à mon avis, que les gens des Prairies visitent aussi l'Ontario et les provinces Maritimes. C'est possible quand tant de gens obtiennent trois semaines de vacances. Dans ma province au moins, où tous les ouvriers obtiennent deux semaines de vacances rémunérées, on devrait les encourager à visiter d'autres parties du Canada.

Il n'est pas juste à mon avis de dire à ces gens de commencer leurs vacances une semaine avant le jour des élections et, s'ils veulent voter, de raccourcir leur voyage afin de pouvoir revenir chez eux le jour des élections. Ce n'est pas là, à mon avis, ce qu'il faut attendre de la loi électorale du Canada et je déplore beaucoup l'opinion qui veut que ces gens ne soient pas au courant de leur devoir de citoyens simplement parce qu'ils prennent leurs vacances à un moment donné. C'est beaucoup demander aux gens que de s'attendre qu'ils perdent deux jours de vacances à cause d'une élection, parce qu'en somme c'est ce que cela veut dire. Dans ma propre province, on ne peut pas s'attendre qu'une personne qui se rend, mettons, de Regina au parc national de Prince-Albert, parcoure toute cette distance jusqu'à Regina, ou Moose-Jaw, ou quelque région du Sud de la province, pour exercer son droit de vote.

Il me semble que nous devons nous préoccuper avant tout de porter au chiffre le plus haut possible le nombre de ceux qui votent au Canada. Nous convenons tous, je pense, que ce serait idéal si tous pouvaient voter et nous ne devrions certainement pas faire obstacle à n'importe quel Canadien qui désire exercer son droit de vote. On peut se représenter des difficultés et des objections à la présente proposition, mais je pense que, si elles étaient soumises au comité, toutes ces questions pourraient être étudiées et réglées de façon satisfaisante. A mon avis, la principale question à se poser en ce moment, c'est simplement de savoir si nous voulons permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'exercer leur droit de vote. Si nous croyons que c'est souhaitable, je pense que le meilleur moyen de démontrer notre sincérité c'est d'approuver le projet de loi dont la Chambre est saisie en ce moment.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je me crois dans l'obligation de dire quelques mots de la question dont nous sommes saisis. A mon avis, c'est une question très importante et une proposition qui mérite tout l'appui de la Chambre. J'ai écouté bien attentivement les observations du secrétaire d'État. Tout ce que je puis dire, c'est qu'elles n'appellent qu'une conclusion: il ne se fait pas la moindre idée de la question et ne savait pas du tout de quoi il parlait.

Une voix: Vous êtes si bien renseigné vous-même.

M. Winch: En fait, il était presque risible de le voir dresser ces épouvantails et ensuite les abattre bravement. En Colombie-Britannique, les bureaux provisoires de scrutin existent depuis aussi longtemps que je puisse me rappeler et cela, parce que tous les partis et tous les gouvernements, passés et en fonctions, comprennent que c'est nécessaire pour que les citoyens aient toutes les chances d'exercer leur droit de vote le jour des élections. Non seulement ces services existent-ils dans nos élections provinciales, mais ils sont aussi prévus dans la loi qui régit la ville de Vancouver.

Le ministre a consacré beaucoup de temps à nous dire qu'il craint que, si notre régime électoral comporte des bureaux provisoires, la population oublie le sens réel du jour de votation et que tant de gens votent au bureau provisoire que le jour même des élections n'aura plus aucun sens. S'il y avait quelque fondement à ses craintes, on l'aurait constaté en Colombie-Britannique au cours de l'application de la loi, qui est en vigueur, je pense, depuis 1920 ou 1925. Cependant, l'état de choses envisagé par le ministre ne s'est pas produit.

J'en sais quelque chose. J'ai été candidat sept fois à des élections provinciales en Colombie-Britannique; par conséquent, je me rappelle très bien ce qui s'est passé le jour de votation et combien de bulletins ont été déposés au bureau provisoire. Je peux assurer à la Chambre qu'en sept élections provinciales en vingt ans,—je représentais une des plus importantes circonscriptions de la Colombie-Britannique pour ce qui était de la population,—on n'a jamais déposé plus

de 500 bulletins aux bureaux provisoires. Ce n'est pas un nombre trop considérable au regard des milliers qui ont voté le jour des élections, mais c'est un avantage très important pour les quatre ou cinq cents personnes qui ont pu exercer leur droit de vote parce que des dispositions avaient été prises à cette fin.

Le ministre a rappelé plus d'une fois qu'il fallait que le votant lui-même fasse preuve d'un certain sens des responsabilités. Personne n'en disconviendra. Mais il faudrait tout de même, je pense, insister sur la responsabilité qu'a le gouvernement de s'assurer qu'un aussi grand nombre possible de ceux qui ne seront pas dans leur propre circonscription le jour du scrutin puissent exercer leur droit démocratique de voter.

Cela s'applique plus particulièrement à la Colombie-Britannique. Le ministre n'ignore certainement pas que les grandes industries de cette province sont l'exploitation forestière, l'exploitation minière, la pêche et le bâtiment. Vous savez, monsieur l'Orateur, que toutes ces entreprises en Colombie-Britannique emploient des milliers de personnes qui sont sans cesse en déplacement d'une exploitation forestière à une autre, d'une scierie à une autre. Ces personnes ne peuvent s'assurer elles-mêmes qu'elles seront dans leur propre circonscription le jour fixé par le premier ministre. Nos pêcheurs n'ignorent pas que le jour des élections est fixé par celui-ci, mais ils savent aussi que les jours où ils peuvent pêcher sont fixés par le ministère des Pêcheries. Or, les jours où ils sortent en mer ils sont absents depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Il arrive qu'ils sont éloignés de terre de plusieurs milles, il arrive voire qu'ils soient absents pendant des jours. Ces citoyens sérieux seraient-ils privés du droit de vote parce que leur métier ne leur permet pas d'être dans leur circonscription le jour du scrutin?

M. Macdonnell: Mais ne savez-vous pas que le cas des pêcheurs est expressément prévu?

M. Winch: Je regrette. Revenons donc aux autres, donc, travailleurs du bâtiment, des exploitations minières, forestières, etc., qui emploient plusieurs milliers de nos concitoyens. Or il ne s'agit ici de rien de neuf; c'est quelque chose dont la preuve a été faite dans les quatre provinces de l'Ouest,—depuis vingt ans, si je ne m'abuse, dans la province de la Colombie-Britannique. Nous affirmons que le gouvernement doit donner l'occasion de voter à tous les électeurs. Je souhaite sincèrement que tous les honorables députés appuient la proposition dont nous sommes actuellement saisis et voient à ce que tous ceux qui désirent voter et qui sont incapables de le faire le jour des élections aient l'occasion de le faire auparavant, même si la mesure ne pourrait intéresser que quelques centaines ou quelques milliers de votants.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est toujours avec plaisir que j'entends l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) et son style vigoureux. Je comprends toujours ce qu'il veut dire. J'ai l'impression qu'il n'a pas eu une haute idée du discours du secrétaire d'État (M. Pinard).

L'hon. M. Pinard: C'est ce que je pense moi-même de son discours.

M. Macdonnell: Pour ma part, je m'en suis fait une idée un peu plus élevée. Il m'a vivement intéresssé. Il m'a fait comprendre que je n'avais pas réfléchi à la question autant que j'aurais pu et j'avoue que certains de ses arguments m'ont paru assez solides. A propos du discours que nous venons d'entendre, je ne crois pas que le député ait été trop persuasif quand, après avoir insisté sur la grande nécessité de favoriser tous les Canadiens qui ne pourraient peut-être pas voter s'ils n'obtenaient pas cette extension, il a dit que le nombre total de ceux qui ont voté avait été, si je l'ai bien compris, de 500. Cela ne m'a pas paru prouver une grande nécessité.

M. Winch: C'était dans une seule circonscription.

M. Macdonnell: Voilà qui est différent.

M. Winch: C'était dans ma propre circonscription provinciale.

M. Macdonnell: Qu'on me permette aussi de dire que c'est une supposition extrêmement gratuite qu'il a faite en nous disant qu'aucune de ces 500 personnes n'aurait pu voter autrement. J'ai eu l'impression qu'il allait tout de même un peu loin. Je ne pouvais assurément pas retenir cet argument.

Je voudrais ensuite dire que, selon moi, on pourrait effectivement faire valoir de bons arguments à l'appui de la thèse selon laquelle la liste actuelle pourrait être allongée. C'est un argument que nous n'avons pas encore entendu que je sache. J'ai l'impression que personne n'a voulu faire autre chose qu'aller jusqu'au bout. Je songe ici à ceux qui désirent que soit adopté le projet de loi actuel. La Chambre connaît sans doute la liste des personnes actuellement admises à voter: voyageurs de commerce, pêcheurs, cheminots, marins, aviateurs, membres des forces de réserve, de la Gendarmerie royale, etc., etc. Il y a deux *et caetera* là et je ne sais pas précisément à qui on songe. Quoi

qu'il en soit, on a voulu prévoir les cas de ceux qui méritent des égards spéciaux. Ce n'est pas à dire qu'on ne pourrait pas en prévoir d'autres.

Par ailleurs, j'ai eu l'impression que le secrétaire d'État n'avait peut-être pas tort de prétendre que toute mesure qui, à l'instar de celle-ci, a pour effet de diminuer exagérément l'importance du jour du scrutin n'est guère désirable. En prenant connaissance du nombre des gens qui ont exercé leur droit de vote, et plus particulièrement du nombre de ceux qui se sont abstenus de voter, nous avons du mal à croire que nos ancêtres ont pu tant lutter pour obtenir le droit de suffrage. Le secrétaire d'État n'avait pas tort d'affirmer, je pense, que tout ce qui tend à diminuer, si j'ose dire, l'importance dramatique du jour du scrutin diminue par le fait même l'intérêt qu'on porte aux élections. Je pense,—encore que je me rende compte que cela soit impossible à prouver,—que si on pouvait mesurer ces choses on pourrait se rendre compte que s'il y avait, comparativement au nombre de personnes mentionnées,—et j'y reconnais que 500 est un chiffre assez important,—qui ont voté d'avance, il y aurait un nombre considérable de gens qui auraient pu voter autrement, le jour normal du scrutin, mais qui, ayant l'esprit occupé ailleurs, ne se sont simplement pas donné la peine d'aller mettre leurs bulletins dans l'urne.

Nous savons que nombreux sont ces derniers. Il arrive même que le chiffre en soit alarmant. Qu'on me permette de dire que diminuer en quelque sorte l'importance du jour des élections, en distraire l'attention, c'est risquer de donner à tout le monde l'impression qu'on n'a peut-être pas à voter le jour du scrutin parce qu'on dispose d'un grand nombre d'autres jours pour exercer ce droit et que, dans ces conditions, ce n'est vraiment pas la peine de se déranger. C'est un bon argument, je pense. On risque de diminuer sérieusement le vote pour cette raison même.

Je ne suis pas particulièrement impressionné par les arguments de ceux qui prétendent qu'on va empêcher un très grand nombre de personnes de voter. On a parlé des vacances. Sans doute, si toutes les élections doivent se tenir au mois d'août, c'est un point de vue qu'il faudrait peut-être retenir, mais il reste que les gouvernements raisonnables n'agissent pas généralement ainsi. Nous espérons que le gouvernement actuel ne le fera pas de nouveau. On prend soin de choisir un lundi pour le jour des élections. Cela ne m'émeut guère quand j'entends dire ici qu'un grand nombre de gens qui voulaient absolument voter n'ont pas eu l'occasion de le faire.

[M. Macdonnell.]

Une voix: Vous avez le cœur dur.

M. Macdonnell: Non; je voudrais avoir le cœur dur mais je ne l'ai pas. Je le répète, cet argument ne m'impressionne pas beaucoup. S'il était possible, et ça ne l'est pas,—voilà un argument qui est toujours utile parce que personne ne peut le démolir,—s'il était possible de déterminer combien de ces gens ont été incapables d'aller voter, le chiffre de 500 serait, à mon avis, sensiblement réduit.

Le discours qu'a prononcé l'honorable député de Regina sur les voyages, ainsi que le rapprochement très habile qu'il a fait entre les bureaux de scrutin provisoires et le désir des citoyens de la Saskatchewan de faire le tour du monde m'ont aussi intéressé. C'est un argument très convaincant et très ingénieux. On avait en quelque sorte l'impression qu'il voulait faire avorter le projet de loi en s'éternisant sur cet argument. C'est donc sur un fondemnt bien fragile que repose l'appel émouvant de l'honorable député de Winnipeg...

M. Knowles: Nord-Centre.

M. Macdonnell: ... de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne sais pas pourquoi il m'est toujours difficile de me rappeler le nom de la circonscription de mon honorable ami; pourtant, nous l'entendons nommer assez souvent mais ces trois mots, quand ils sont associés, ne se gravent que difficilement dans la mémoire. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a lancé un appel très éloquent. Il faut toujours prendre au sérieux les arguments qu'il invoque mais il ne faut pas nécessairement se laisser convaincre. J'ai eu l'impression que l'honorable député exagérait beaucoup lorsqu'il a voulu nous faire croire qu'un grand nombre de travailleurs perdraient leurs deux semaines de vacances si nous n'acceptions pas le changement proposé.

Malheureusement, je ne faisais pas partie du comité. Je suis sûr que je pourrais prononcer un discours beaucoup plus documenté si j'avais été membre de cet organisme. Cependant, j'ai l'impression que, lorsqu'on a interrogé à ce sujet le directeur général des élections, M. Castonguay, il a déclaré clairement qu'il faudrait surmonter certaines difficultés administratives, bien que, évidemment, il n'ait pas pu se prononcer carrément dans un sens ou dans l'autre. Évidemment, il faudrait surmonter ces difficultés mais je voudrais être tout à fait sûr que l'initiative qu'on nous propose est nécessaire. A ce propos, qu'on me permette de me reporter aux délibérations du comité permanent. Il ne m'arrive pas souvent de citer l'honorable député de Macleod, j'espère qu'il ne m'en voudra pas si je cite maintenant ses paroles car j'estime qu'il a soulevé un point qui mérite notre attention. Il est clair que M. Castonguay

avait lui aussi le sentiment que c'était une grave question. Voici ce qu'on trouve à la page 308 du compte rendu des délibérations du comité de 1955 sur les privilèges et élections.

M. Hansell: Monsieur le président, j'estime sincèrement qu'il faut obtenir que tout électeur vote, et je pense que nous sommes tous de cet avis. J'aimerais appuyer cette résolution si je n'éprouvais pas une certaine appréhension. Je crains en effet qu'on abuse de telles dispositions. Existe-il un moyen quelconque de protéger le vote d'une personne? Nous savons par exemple que beaucoup de suffrages sont volés. C'est-à-dire qu'il arrive qu'une personne va voter à midi ou dans l'après-midi mais s'aperçoit que quelqu'un a voté à sa place, a volé son nom, s'est fait passer pour elle. Cela se pratique, et on ne peut rien y faire.

Quelqu'un vient voter et s'aperçoit que son nom est déjà coché. Nul ne sait qui s'est présenté à sa place. Ainsi donc, comment les électeurs pourraient-ils être protégés sous un tel régime? Je peux fort bien imaginer par exemple une ville où l'on se livre à un certain tripotage, et il se pourrait que dans quelque 200 bureaux, trois, quatre ou même une demi-douzaine de personnes par bureau aient déjà voté antérieurement sur la foi d'une déclaration dans le genre de celle qui est prévue par la présente résolution, et qu'on constate ensuite que ces déclarations étaient fausses. Une personne vient le jour des élections et constate alors qu'elle ne peut pas voter parce que quelqu'un d'autre a déjà voté sur la foi de cette déclaration. Elle déclare que ce n'est pas elle qui l'a fait. Que peut-on y faire? Il y a là une difficulté incontestable. J'aimerais appuyer la résolution, mais je ne voudrais pas que rien de ce genre se produise.

Puis le témoin, directeur général des élections, a dit:

Le témoin: Monsieur le président, les membres du comité n'ignorent pas que le bureau provisoire est ouvert les jeudis, vendredis et samedis précédant immédiatement le jour normal du scrutin. A l'heure actuelle, vu les restrictions prévues à l'article 95 de la loi, il est possible pour l'officier rapporteur d'envoyer un double du certificat qu'il délivre à la personne qui le réclame au bureau où cette personne voterait normalement, de manière à empêcher que cette personne vote deux fois.

A cause des restrictions prévues, il n'y a généralement pas plus d'une trentaine ou d'une quarantaine d'électeurs qui aient le droit de voter au bureau provisoire. En somme, cela revient simplement à dire que le samedi soir précédent le lundi, jour normal du scrutin, on transmet 30 ou 40 certificats aux divers sous-officiers rapporteurs en cause.

Me permettra-t-on de dire que si ce droit était étendu à tout le monde,—supposons que 5 p. 100 du corps électoral s'en prévaudrait,—il y aurait 2,000 certificats (sur 40,000 électeurs) à livrer depuis le samedi soir jusqu'au lundi suivant afin d'empêcher qu'on vote deux fois.

Je ne sais vraiment pas comment on peut s'y prendre pour empêcher ce dont M. Hansell a parlé. La seule façon de s'y prendre pour empêcher le double vote c'est de prévenir le sous-officier rapporteur d'un certain bureau normal que quelqu'un a déjà voté au bureau provisioire. En ouvrant le bureau provisoire la semaine précédente, c'est-à-dire les onzième, dixième et neuvième jour avant le jour normal du scrutin, on disposerait d'un intervalle de huit jours entre le dernier jour d'ouverture du bureau provisoire et le jour des élections afin de permettre à l'officier rapporteur intéressé de rayer de sa liste le nom des électeurs qui ont déjà voté au bureau provisoire.

Il serait peut-être bon que je lise plus loin. M. Pouliot a interjeté "Bravo", après quoi le témoin a poursuivi:

Le témoin: Ce serait la seule façon de s'y prendre. Dans les villes j'ai l'impression que les boîtes de scrutin ne seraient pas normalement livrées aux sous-officiers rapporteurs avant le huitième jour avant le jour normal du scrutin, ce qui veut dire que l'officier rapporteur pourrait à la rigueur rayer de la liste les noms des électeurs ayant voté au bureau provisoire. Ils pourraient aussi, toutefois, rayer le nom d'un électeur victime d'une substitution de personnes. La seule façon d'empêcher cela, je pense, ce serait, pour les représentants des candidats aux élections, de protester contre cette substitution, si par hasard ils connaissent les électeurs en question. Mais, si on étend le droit de voter au bureau provisoire, la seule façon d'empêcher un électeur de voter deux fois, consisterait, selon moi, à allonger l'intervalle entre la fermeture du bureau provisoire et le jour normal du scrutin, de façon que l'officier rapporteur prenne les mesures qui s'imposent afin de prévenir ses adjoints. Ce problème est plus difficile dans certaines régions rurales, les boîtes de scrutin y étant envoyées généralement une semaine avant le jour du scrutin par courrier enregistré, les sous-officiers rapporteurs, dans certains cas, les recevant trois semaines avant les élections. Il faudrait donc trouver un moyen quelconque, dans les campagnes, de prévenir le sous-officier rapporteur qu'un électeur a voté au bureau provisoire et que, s'il se présentait lui-même pour voter au bureau ordinaire, il faudrait protester et l'empêcher de mettre son bulletin dans l'urne.

Je pourrais continuer sur le même ton mais je ne veux pas ennuyer la Chambre par ces citations. Ce que je tiens à dire, c'est qu'il importe de ne pas oublier ces difficultés administratives. Nous devons nous demander s'il vaut la peine d'accepter de nouveaux frais ou de s'exposer aux difficultés que comporterait la garde des boîtes de scrutin. Il me semble que des irrégularités pourraient beaucoup plus facilement se produire. En somme, tous les sous-officiers rapporteurs n'ont pas, chez eux, de coffrets de sûreté où ils peuvent déposer ces boîtes. Dans l'ensemble, cette proposition entraînerait de réelles difficultés administratives et sa mise en œuvre serait un cauchemar pour le directeur des élections. A mon avis, pour savoir jusqu'où nous devons aller, il faut nous en remettre à des gens qui connaissent mieux que moi les rouages électoraux.

Je me contente d'ajouter que je ne trouve guère convaincants les arguments qu'on a invoqués pour faire ouvrir les portes toutes grandes au lieu de s'en tenir au régime actuel, pour ce qui est de ceux qui peuvent profiter des bureaux provisoires de scrutin. Je ne vois pas pourquoi nous nous engagerions plus à fond dans cette voie pour le moment.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement à propos de la motion portant deuxième lecture du projet de loi à l'étude. Ma propre circonscription de Burin-Burgeo est peut-être, dans tout le Canada, celle où le nombre des votants qui ne peuvent exercer leur droit de vote est proportionnellement le plus élevé. Au cours des deux dernières élections, la moitié seulement des votants ont pu exercer leur droit de suffrage. Environ 20 p. 100 des électeurs se trouvaient en haute mer ce jour-là à bord de navires commerciaux, ou se livraient au cabotage ou encore à la pêche sur les Grands Bancs. Les 30 p. 100 qui restent se trouvaient hors de la circonscription, étant au travail dans d'autres parties du Canada. Je ne sais trop s'ils ont pu voter aux endroits où ils se trouvaient.

On voit donc que le projet de loi à l'étude intéresse beaucoup ma circonscription. Cependant, je dois dire dès maintenant que j'approuve sans hésiter l'observation qu'a faite aujourd'hui l'honorable député de Peterborough, à savoir que le moment est mal choisi de présenter ce projet de loi. A mon avis, la situation n'en sera que plus confuse.

En écoutant les arguments invoqués par des membres de l'opposition en faveur du projet de loi, je constate qu'il existe déjà beaucoup de confusion. Tout d'abord, on confond le droit de vote et l'occasion de voter. Même s'il n'y a pas de bureau de scrutin provisoire, personne n'est privé de son droit de suffrage. L'établissement d'un bureau provisoire de scrutin ne confère à personne le droit de voter. On offre tout simplement aux votants un moyen de plus d'exercer leur droit de suffrage dans la localité où le bureau est établi.

La circonscription de Burin-Burgeo compte environ 45,000 personnes dont 20,000 votants. Ces 20,000 votants sont disséminés dans environ 250 établissements différents, répartis sur une distance de plus de 1,000 milles le long du littoral. Il y a un bureau de scrutin dans la plupart de ces établissements. Quelques-uns cependant ne sont pas assez peuplés et les votants doivent se rendre en barque au bureau le plus proche, c'est-à-dire à trois ou quatre milles de chez eux. S'il fait trop mauvais, ils ne peuvent évidemment pas exercer leur droit de suffrage. Dans certains des centres plus peuplés, il y a cinq ou six bureaux de scrutin. Le nombre total de ces bureaux, dans ma circonscription, doit être d'environ 200 ou 220. Je mentionne ces chiffres à seule fin de signaler que, dans ma circonscription, bien que le nombre des bureaux de scrutin soit d'au moins 200, il n'y a pas plus de quatre ou cinq bureaux provisoires.

Nous voulons tous que le plus grand nombre d'électeurs possible exercent leur droit de suffrage le jour des élections. Nous voulons qu'ils se rendent compte que c'est pour eux un devoir de voter. Cependant, s'ils ne le peuvent pas, personne ne les prive du droit de vote. C'est à cause de certaines circonstances particulières, pour des motifs d'ordre domestique, par suite de leur travail, de leurs affaires, de leurs voyages ou de leurs vacances, qu'ils ne peuvent voter. Il leur faut choisir entre les deux et renoncer à l'un ou à l'autre.

Si je critique le projet de loi, c'est que je ne vois pas comment il pourrait donner des résultats pratiques dans ma propre circonscription, laquelle peut très bien se comparer à toutes les circonscriptions de ma province ainsi qu'à celles d'autres parties du Canada, notamment celles de la Colombie-Britannique. Si la Chambre décide de faciliter l'exercice du droit de suffrage pour certains votants d'une localité, elle se doit d'assurer les mêmes services dans toutes les autres localités. C'est l'honorable député de Regina qui, je crois, a demandé qu'on traite équitablement tous les votants. La seule façon d'y arriver c'est d'établir des bureaux provisoires de scrutin dans chaque localité, ce qui doublera ou triplera le coût des élections. De plus, le jour fixé pour les élections perdra ainsi toute importance. Autrement dit, le projet de loi aura pour effet de supprimer la principale raison d'être de la loi électorale.

Pour ces motifs, monsieur l'Orateur, je ne puis appuyer le projet de loi. Voici comment je raisonne. Pourquoi faciliter les choses à certains votants tout simplement parce qu'ils habitent un grand centre ou qu'ils sont à l'emploi d'une industrie? Tous sont égaux devant la loi. Ils ont des droits égaux parce que le Parlement a mis les mêmes services à la disposition de tous. A moins qu'on ne propose d'établir autant de bureaux provisoires qu'il y a de bureaux de scrutin au Canada, on traitera injustement les endroits où aucun bureau provisoire de scrutin n'est établi. Le projet de loi a précisément pour objet, dit-on, de supprimer les distinctions injustes. A mon avis, cependant, il ne fera que les aggraver. Pour surmonter cette difficulté, il faudrait établir un bureau provisoire de scrutin pour chaque bureau de scrutin au Canada. Or, monsieur l'Orateur, c'est impossible. Pour cette raison, je ne puis appuyer le projet de loi.

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): J'aimerais dire un mot à propos de ce bill. En dépit des arguments frappants qu'il a invoqués, l'honorable représentant de Vancouver-Est ne m'a, pas plus que d'habitude, convaincu qu'il avait raison. Quant à moi, je ne vois pas quel avantage il peut y avoir à doubler le nombre de divisions électorales dans notre pays. Aux dernières élections, nous avions près de 41,000 bureaux de scrutin, et, en proportion, le nombre de ceux qui ont voté aux bureaux provisoires de votation a été infime.

Ce bill se propose d'accorder le privilège de voter à un bureau provisoire de votation à tout citoyen qui croit qu'il ne sera pas en mesure de voter le jour des élections. Demandons-nous d'abord qui va déterminer si chaque personne a tort ou raison de croire qu'elle ne pourra pas voter le jour des élections? Voilà qui serait fort compliqué. Qui va décider que M. Untel a raison de croire, six ou sept jours avant la date des élections, qu'il ne pourra pas voter ce jour-là. A mon sens, c'est une faiblesse flagrante de ce bill.

Sa seconde faiblesse est qu'à mon avis ce bill susciterait bon nombre de problèmes juridiques. Après les dernières élections, nous n'avons pas reçu beaucoup de pétitions. Dans les circonscriptions rurales, il n'est pas difficile de faire voter les gens le jour des élections, mais le problème est plus grave dans les villes, et c'est à leur propos que nous éprouvons maintenant des difficultés le jour des élections. Si on laisse aux gens le soin de décider qu'ils voteront à l'un des bureaux provisoires de votation, qui, alors, le jour des élections, pourrait décider si oui ou non le suffrage a été convenablement donné au bureau provisoire de votation? Il faudra exercer un contrôle plus rigoureux pour éviter les doubles votes. Cela susciterait de nombreuses pétitions après les élections.

Il me semble que c'est un devoir de voter, et quand la date en est déterminée par le Parlement, je pense que ce devoir est cher à tout Canadien. Je dirai donc pour conclure que le bill, au lieu de renforcer la loi électorale, produira l'effet exactement inverse et ruinera une loi qui a donné de bons résultats. Près de 70 p. 100 de la population a voté aux dernières élections et si nous comparons ce pourcentage à celui des suffrages exprimés dans beaucoup d'autres pays démocratiques, nous pouvons constater que c'est un excellent résultat. Je ne vois pas pourquoi nous devrions changer une loi qui a donné de si bons résultats.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je ne veux dire que quelques mots pour appuyer ce bill. Je crois que dans une démocratie nous devrions chercher à donner la possibilité d'exercer leur droit de vote au plus grand nombre possible de citoyens. Je ne suis pas en mesure de parler de ce qui se passe dans les villes, mais je sais ce qui se passe à la campagne, et je connais parfaitement le nombre de ceux qui ont été privés de leur droit le jour des élections dans ma propre circonscription, à cause de l'imperfection de la loi électorale actuellement en vigueur.

Dans ma circonscription, les bûcherons ont coutume de descendre vers les lacs à 20 ou 25 milles de là aux fins de semaines, puis de retourner à leur travail. S'il se trouve que le jour des élections tombe un lundi, ce qui d'ailleurs arrive chaque fois conformément à la loi, ils n'ont pas la chance d'exercer leur droit quand ils sont chez eux pendant la fin de semaine, et ainsi de suite; ils sont retournés à leur travail. Dans ma circonscription, il y a peut-être une centaine de bûcherons qui aux dernières élections se sont vu refuser la possibilité d'exprimer leur suffrage parce qu'il leur était pour ainsi dire impossible de retourner au bureau de scrutin pour y voter le jour des élections.

Voici encore un autre exemple. Je connais certains mineurs qui travaillent en des lieux isolés. Il en est qui travaillent sur la rivière Duncan. Ils se trouvent à 25 milles du bureau de scrutin le plus proche. Ils viennent en ville le samedi et le dimanche faire leurs emplettes, voir leur femme, et ainsi de suite, puis ils s'en retournent le dimanche soir. Or les élections ont lieu normalement le lundi. Dans ces circonstances, ces hommes n'ont habituellement pas la possibilité d'exercer leur droit car il leur faudrait parcourir de 25 à 30 milles en chaloupe ou en canot.

Je connais aussi un certain nombre d'hommes qui travaillent sur les bateaux de passagers et des remorqueurs sur les divers lacs et rivières de ma circonscription. Il y a en particulier un bateau de passagers qui part à six heures du matin et n'arrive à un port où les hommes pourraient voter qu'après l'heure de fermeture du bureau de scrutin. Je pourrais citer un grand nombre de cas de remorqueurs qui tirent des billots sur le lac pendant plusieurs jours de suite, ce qui, à cause des dispositions de la loi électorale, empêche bon nombre de gens d'exercer leur droit.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, sachant personnellement que la loi électorale actuelle prive de leur droit de vote un grand nombre de bûcherons, de mineurs, de marins employés sur les lacs et rivières de ma circonscription, qui tous sont des hommes, ne l'oublions pas, qui produisent la richesse de notre pays, je n'hésite pas à appuyer le bill et les efforts de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre pour faire modifier la

loi électorale afin qu'un plus grand nombre de citoyens canadiens puissent exprimer leurs opinions le jour des élections.

M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, il est évident que ceux qui se sont prononcés contre le projet de loi vivent dans des régions privilégiées du pays et ne sont pas au courant des problèmes qui se posent à beaucoup d'autres citoyens. Vu que plusieurs de nos provinces ont pris des dispositions analogues à celles que propose l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, les gens qui vivent dans ces provinces, quel que soit leur parti politique, comprennent très difficilement pour quel motif le gouvernement fédéral refuse de s'attaquer aux problèmes auxquels doivent faire face ceux qui vivent dans les régions de colonisation de notre pays.

L'honorable représentant de Kootenay-Ouest a décrit la situation qu'on constate dans beaucoup de régions du Canada. Ce ne sont pas des situations isolées. Il se trouve que dans ma circonscription nous n'ayons pas de dispositions relatives à l'établissement de bureaux provisoires de votation pour les cheminots, alors que plusieurs trains y doivent circuler le jour de l'élection comme les autres jours.

Les chefs de train, les serre-freins, les mécaniciens et les chauffeurs qui font marcher ces trains se voient privés du droit de vote quand les trains doivent partir. Les trains doivent partir avant que les bureaux de votation n'ouvrent et, quand ces hommes arrivent à destination, ils sont loin de leur circonscription et ne peuvent donc déposer leur scrutin.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a rendu au public un service précieux en présentant le projet de loi à l'étude, qui devrait avoir l'approbation de tous ceux qui se rendent compte combien il importe de donner à tous l'occasion d'exercer leur droit de vote le jour des élections. Je voudrais consigner au compte rendu que j'appuie cette motion dénotant le sens du progrès.

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, voilà un débat qui jusqu'à présent n'a pas manqué d'intérêt. S'il devait durer encore un certain temps, je pourrais bien me laisser persuader dans un sens ou dans l'autre. Je doute qu'il y ait grand chose à dire quant aux partisans du gouvernement, car il me semble que le secrétaire d'État a rendu difficile, sinon impossible, pour n'importe lequel d'entre eux de se laisser persuader par...

M. Ellis: Il a fait claquer son fouet.

M. Michener: ...l'éloquence et les raisonnements de ceux qui ont appuyé ce bill.

[M. Herridge.]

L'argumentation a tourné essentiellement autour de détails et d'exemples. Nous avons beaucoup entendu parler des difficultés qu'éprouvent à exercer leur droit les gens qui se consacrent à diverses occupations. On nous a parlé des bûcherons, de leurs déplacements, de leur absence du foyer, des époques où ils sont chez eux, des périodes où ils pourraient sans inconvénient exercer leur droit de suffrage et de celles où ils ne peuvent pas facilement se rendre aux bureaux de scrutin. On peut citer beaucoup d'autres exemples concrets de gens qui, à cause de leurs occupations, trouveraient plus commode de voter à certains moments qu'à d'autres. Il y a ceux qui voyagent et ceux qui sont en vacances. Ce dernier cas est peut-être le plus intéressant de ceux qu'on a cités mais je me demande si, en modifiant la loi, on favoriserait les voyages ou s'il faudrait s'attendre au résultat contraire.

Je constate que vous semblez penser à l'heure, monsieur l'Orateur. Voulez-vous déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Michener: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je rappelais certains cas qui ont été signalés au cours du débat et où la modification proposée permettrait à divers groupes de voter plus facilement. Je reconnais que, dans quelques-uns des cas évoqués, le bill rendrait plus facile à certains l'exercice du droit de vote. Mais la modification pourrait fort bien avoir un effet contraire, car il est difficile de voir ce que donneront de telles initiatives quand on les envisage du point de vue abstrait.

Je m'arrête un instant au principe dont s'inspire le projet de loi et qui consiste, si je comprends bien, à faire en sorte que tous ceux qui ont le droit de vote puissent exercer ce droit. Cet objectif peut être atteint de façons diverses. On peut permettre à celui qui ne peut se présenter au bureau de votation de voter par procuration ou on peut multiplier les jours de scrutin. Les députés ne s'en souviendront pas, mais je crois qu'au début de la Confédération on votait à scrutin découvert. Les gens pouvaient alors voter sans se présenter aux bureaux de votation, le scrutin n'étant pas secret. On pouvait même envoyer son vote par courrier.

Dans notre conception du gouvernement, le droit de vote constitue évidemment un élément fondamental. Certains disent qu'il s'agit d'une privilège; mais, dans certains pays, on dit que c'est un devoir, et ceux qui

ne voudraient pas voter y sont contraints, qu'ils le veuillent ou non. Le Canada n'a pas adopté une telle attitude; mais il n'en reste pas moins que voter est un droit fondamental et tout ce qui peut raisonnablement faciliter l'exercice de ce droit est quelque chose de souhaitable.

La modification proposée, si je comprends bien, envisage le problème sous l'angle des jours où l'on pourra voter et de l'espace de temps séparant ces jours. Le principe est exactement le même que celui dont s'inspire la loi électorale actuellement en vigueur, mais les jours où quelqu'un peut voter seraient répartis autrement. On pourrait proposer bien des façons de répartir les jours de votation. Le jour ordinaire des élections pourrait comporter plus d'une journée, plusieurs jours de suite, par exemple, ou il pourrait y avoir deux périodes de votation, comme cela est prévu dans la loi actuellement en vigueur. On pourrait répartir ces deux périodes de bien des façons, selon l'intervalle plus ou moins prolongé qu'il y aurait entre elles.

Il est à souhaiter que, autant que possible, ceux qui veulent exercer leur droit de vote le fassent aussi en même temps que possible, afin que tous, étant mus par les mêmes considérations, se prononcent sur les mêmes questions en jeu. Il n'arrive pas souvent que la tournure d'une campagne change beaucoup d'un jour à l'autre, mais on peut se rappeler des cas où des événements, survenus un jour ou deux avant la fin de la campagne, ont changé le résultat des élections. Du point de vue général, il me semble souhaitable que tout le monde vote autant que possible le même jour. Je ne trouve donc pas sage de tenir le scrutin à un bureau provisoire un peu avant la tenue du scrutin régulier.

L'autre question à résoudre est celle de savoir qui sera autorisé à bénéficier de ces bureaux provisoires. Nous sommes en présence de la proposition la plus générale qui ait été soumise en ce sens, parce qu'elle va presque jusqu'à dire que quiconque estime qu'il lui conviendrait de voter à un bureau provisoire au lieu d'attendre le scrutin régulier pourrait se persuader de la chose, faire ensuite une déclaration assermentée assez conforme à la vérité en disant qu'il a des raisons de croire qu'il ne pourrait pas voter plus tard et, dès lors, agir en conséquence.

Il est admis, je pense, que la catégorie de ceux qui sont maintenant autorisés à voter au bureau provisoire est assez restreinte. J'ai connu des gens que leur occupation éloignait régulièrement de leur domicile et qui ne tombaient pas dans les rares catégories en question. Cependant, ils étaient aussi importants que ceux qui avaient droit de voter au bureau provisoire. Il me semble qu'on pourrait très bien étendre les catégories présentement énumérées afin de ne pas obliger quiconque doit, dans le cours normal de ses affaires et de ses occupations, s'éloigner de son arrondissement de votation le jour du scrutin, à manquer l'occasion de déposer son bulletin au bureau provisoire.

Quand on tente d'aller au-delà de cette limite et qu'on prétend que les vacances sont une bonne raison pour ne pas aller voter, il me semble que c'est jeter un bien grand filet pour tâcher de prendre quelques votes. D'après mon expérience, les gens qui sont partis en vacances n'aiment pas les interrompre. En fait, dans l'exercice du droit de vote à tous les paliers de gouvernement au Canada, la proportion de ceux qui jugent bon d'exercer leur droit est lamentablement faible. Aux élections qui se tiennent dans la ville où se trouve ma circonscription, à peine 25 p. 100 des citoyens aptes à voter ont profité de l'occasion de déposer leur bulletin. Peut-être est-ce un cas extrême. Je pense que, en moyenne, 50 p. 100 environ jugent à propos de se rendre au bureau de votation pour y déposer leur bulletin.

Il y a, il va sans dire, des élections sans parti politique. Les partis politiques encouragent bon nombre de votants à déposer leurs bulletins aux bureaux de votation. Cela crée plus d'intérêt; il en résulte que, selon mon expérience, le pourcentage des votants qui, aux élections provinciales et fédérales, déposent leurs bulletins va de 54 ou de 55 p. 100 jusqu'à même 90 p. 100 en certains endroits. Il s'agit de savoir si on peut améliorer la méthode. J'ai parlé du cas de ceux qui sont en vacances,—ils ne sont guère portés à troubler leur repos, d'une façon générale, et encore que certains parcourraient une longue distance pour aller voter, d'autres ne profiteraient pas des bureaux provisoires de votation même si on en installait pour eux.

C'est ainsi que, considérant le projet de loi tel qu'il nous est présenté, et eu égard aux solutions envisagées par le député de Winnipeg-Nord-Centre j'ai l'impression qu'on ne saurait, en principe tout au moins, manquer de souscrire à toute proposition ayant pour effet d'étendre la faculté de voter. Il faut toutefois que la méthode proposée soit juste et raisonnable, compte tenu de toutes les circonstances, et qu'elle ne prolonge pas indûment la période du scrutin. Aux termes de la proposition dont nous sommes saisis, l'intervalle entre la désignation des candidats et le vote serait prolongé, ce qui revient à prolonger le temps du scrutin. Dans l'ensemble, toutefois, je suis d'avis que nous pourrions sans inconvénient augmenter le nombre des catégories de personnes admises

à voter aux bureaux provisoires sans pour cela être obligé de souscrire à certaines des autres modifications prévues au projet de loi.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, l'intérêt que suscitent ces propositions est encourageant. Je crois aussi, avec d'autres préopinants, que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a rendu service en soulevant la question et en appelant l'attention de la Chambre sur certains problèmes que pose sans aucun doute la loi des élections et sur les possibilités qu'ont les Canadiens d'exercer leur droit de vote.

A tout prendre, je suis de l'avis de mon collègue, l'honorable député de St. Paul's qui vient justement de souligner les inconvénients qui pourraient découler de certaines dispositions du bill et qui a conclu en disant qu'on ne pouvait l'appuyer sans réserve. La proposition voulant que l'on permette plus facilement de voter aux bureaux provisoires a certes beaucoup de bon. Certaines catégories d'électeurs ont été écartées avec beaucoup trop de rigueur. D'autre part, tant que je n'aurai pas entendu d'argument plus concluant que ceux qui ont été mis de l'avant jusqu'ici, je n'aimerais pas que la faculté de vote aux bureaux provisoires s'exerce sans restrictions. Pour ma part, je préférerais une solution de compromis qui consisterait à se montrer moins sévère quant aux catégories admises et à écourter la période prévue, méthode qui aurait une valeur expérimentale du moins en ce qui concerne le vote des absents.

Certes il y a une foule de gens qui, pour des raisons personnelles ou à cause de leur emploi, doivent s'absenter de leur circonscription le jour de la votation. Vraiment, je ne vois aucune raison contraignante de s'élever contre une méthode permettant à ces gens de voter ailleurs en raison de leur absence, s'ils peuvent établir leur identité dans une circonscription où ils se trouvent le jour de la votation. On devrait leur permettre d'y voter et compter leur bulletin dans leur circonscription d'attache.

Je pense que c'est une méthode plus sûre, pour la raison suivante: on a tous les moyens voulus de contrôler les bulletins déposés par les votants absents. Le nom retourne à l'arrondissement de l'intéressé et s'il y figure sur la liste et que personne n'a voté sous ce nom, son bulletin peut y être compté. Par ailleurs si l'on adopte ce bureau provisoire de votation à peu près sans restriction, comme le prévoit le bill, cela fournirait trop d'occasions de toucher au mécanisme de la votation.

On m'accusera peut-être d'avoir un esprit désagréable, soupçonneux, mais je connais des cas, notamment dans des circonscriptions entièrement urbaines où il y a eu beaucoup de ce qu'on a appelé, et c'est du reste la seule désignation à employer, des subterfuges à l'égard de la votation le jour du scrutin. Il est assez difficile de contrôler ces manèges, d'y mettre fin. Les divers candidats ont leurs scrutateurs, qui agissent de leur mieux pour qu'il n'y ait aucune supposition de personne, mais il y a des lettres dans les dossiers du directeur général des élections,—lettres qui ont déjà été signalées au comité des privilèges et des élections,—qui démontrent comme il est difficile de résister à une tentative déterminée, bien financée et bien organisée, de remplacer frauduleusement des votants, et de faire en sorte que des gens sans aucun droit de vote déposent des bulletins au nom de gens qui figurent sur la liste.

Il arrive aussi que des "bandes d'apaches", —c'est la seule façon de les appeler,—entrent dans les bureaux de scrutin. Lorsque les scrutateurs représentant les candidats estiment qu'il y a supposition de personne et cherchent à récuser un votant, ils sont pour ainsi dire réduits au silence par la terreur. Si la chose peut se faire le seul jour où la votation doit avoir lieu, combien la chose serait bien plus facile encore si un bureau provisoire était ouvert pendant une semaine ou dix jours, les possibilités étant moindres de vérifier si la personne qui se présente en prétendant que son nom figure sur la liste est effectivement cette même personne.

Je ne crois pas qu'il soit prudent d'accroître ainsi la possibilité de supposition de personne et de fourberie organisée aux bureaux de scrutin qu'entraînera cette proposition. Je pense que c'est une des particularités auxquelles le directeur général des élections songeait dans le passage qu'a cité l'honorable représentant de Greenwood, lorsqu'il a dit qu'il serait vraiment très difficile, sinon impossible, d'établir des services permettant de surveiller les bureaux provisoires pendant une période aussi longue et garantir que la votation s'est déroulée comme il convient.

A cause de ce danger et parce que je pense que la période proposée par mon honorable ami est trop longue et qu'on pourrait obtenir les mêmes résultats en élargissant la catégorie de ceux qui ont droit de vote aux bureaux provisoires, je dois donc dire, un peu à contre-cœur, que je n'approuve pas le bill ainsi qu'il a été présenté à la Chambre.

M. Frank G. Power (Québec-Sud): Monsieur le président, ce n'est pas sans une certaine hésitation que je me décide à participer au débat en ce moment. C'est que je ne compte pas parmi les membres les plus anciens de la Chambre, bien au contraire. Il reste que nous sommes saisis d'une question

qui m'intéresse beaucoup, et depuis assez longtemps. Je dois féliciter le motionnaire des motifs louables à tous égards qui lui font soumettre cette proposition de loi à la Chambre. Il est certainement sincère lorsqu'il affirme tenir à ce qu'un aussi grand nombre que possible d'électeurs puissent déposer leurs bulletins dans l'urne à chaque élection. Par ailleurs, à l'instar des honorables députés de St. Paul's et de Kamloops qui ont pris la parole avant moi, je me dis qu'il va trop loin en voulant que tous ceux qui croient devoir être absents de leur circonscription le jour du scrutin puissent produire une déclaration assermentée et voter le neuvième ou le dixième jour précédant la date des élections.

De cette façon nous n'aurions pas simplement une journée de scrutin, mais trois. Il est parfois assez difficile actuellement de faire bouger les électeurs. Si on leur fournissait cette facilité supplémentaire, je crains qu'ils ne se précipitent vers les bureaux provisoires en tel nombre que nous n'aurions pas simplement une élection, mais trois. N'exprimant ici qu'un point de vue personnel je n'en tiens pas moins à dire que la tension nerveuse née d'une pareille épreuve serait à peu près insupportable. Certes je ne saurais parler ici au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre, mais je suppose qu'il y a pensé et qu'il est prêt à s'y soumettre. Pour moi j'y vois une torture au sens le plus moyenâgeux du terme!

Il y a un autre point. En parcourant le bill, j'ai examiné un article où est exposée la manière selon laquelle, à la fin du premier et du deuxième jour de votation provisoire, on disposera des bulletins, et je dois avouer que je n'ai rien compris à cette façon de procéder. Dans le cours ordinaire des choses, lorsqu'une boîte de scrutin est ouverte, le sous-officier rapporteur, le greffier du scrutin et les représentants de l'un et de l'autre candidats ont le droit d'examiner chaque bulletin. Cependant, le bill déclare que les bulletins doivent rester secrets. Franchement, je voudrais que le parrain du projet de loi explique plus en détail comment le vote peut rester secret à ces bureaux provisoires de votation.

Un autre point qui comporte beaucoup d'importance pour la plupart d'entre nous, c'est la commodité de nos auxiliaires et les dépenses que comporte une campagne électorale. Chacun de nous, j'en suis certain, dépend non seulement du programme d'un parti mais encore d'un groupe important d'auxiliaires, d'amis personnels et autres travailleurs bénévoles. Je ne puis voir comment nous pouvons nous attendre que nos amis et nos auxiliaires quittent leur emploi pour trois jours, ce qu'il faudrait en effet exiger d'eux pour qu'ils puissent représenter le candidat convenablement et participer à tout ce processus électoral. Je pense que ce serait trop exiger d'eux que de leur demander de le faire.

Je pense néanmoins,—et j'ai une certaine expérience en la matière,—qu'il y aurait lieu d'étendre considérablement la définition des personnes admises à voter aux bureaux provisoires. Le 26 septembre 1955, jour où s'est tenue l'élection complémentaire qui m'a désigné pour siéger ici, se trouvait être une fête religieuse juive. Il en est résulté que plus de 250 Juifs, dans ma circonscription, ont été privés de leur droit de vote. Non seulement les exceptions prévues devraient-elles porter, à mon sens, sur les métiers en en étendant considérablement la définition, mais encore faudrait-il que notre loi électorale tienne compte aussi des convictions religieuses.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: Si le député prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit encore une fois permis de donner l'assurance, en particulier aux députés de St. Paul's de Kamloops et de Québec-Sud, que, si le projet de loi est lu pour la deuxième fois, je demanderai qu'il soit déféré au comité des privilèges et élections. Je voudrais que, conformément aux règlements et coutumes en vigueur à la Chambre, si je ne me trompe, ce comité ait le pouvoir de modifier les détails et les rouages mentionnés dans le bill.

Par la deuxième lecture, nous nous prononcerons uniquement sur le principe dont s'inspire le projet de loi et qui consiste à étendre le privilège de voter à un bureau provisoire à tous ceux qui ont droit de vote et qui prévoient être absents, le jour des élections, de la circonscription électorale où ils ont droit de voter. Il y a certes de bons arguments pour raccourcir ou, si l'on veut, pour prolonger la période de temps prévue entre le jour des élections et le jour où sont ouverts les bureaux provisoires de votation. Il y a aussi de bons arguments à invoquer pour étudier de nouveau la question du nombre de jours avant les élections où doit avoir lieu la mise en présentation.

Quand on doit prendre des décisions de ce genre, il faut mettre d'un côté le désir de rendre les bureaux provisoires de votation aussi accessibles que possible et, de l'autre, le désir de garder la votation à ces bureaux aussi près que possible du jour des élections, et chercher à découvrir un juste milieu. Il

s'agit de s'implifier les rouages tout en assurant l'application du principe à la base du bill, savoir que le droit de vote devrait être étendu à tous ceux qui constatent qu'ils auront à s'absenter le jour du scrutin. Ce sont des détails que le comité pourrait étudier.

Les remarques de certains députés ne laissent pas de m'étonner. Ils estiment que le droit de voter aux bureaux provisoires de votation est trop restreint à l'heure actuelle, mais ils se demandent s'il y a lieu d'étendre ce droit à tous, comme l'envisage mon projet de loi. La démocratie n'est-elle pas fondée sur l'idée que certains droits appartiennent à tous les citoyens?

Bien sûr que c'est l'objet de mon bill. Il ne vise pas à rendre le droit de voter à ces bureaux accessibles à quelques-uns de plus, pour finir par l'étendre à tout le monde. Il vise dès le départ à l'étendre à tous. Il s'inspire de l'idée que, de même que tous ont le droit de voter aux élections fédérales, ainsi tous devraient avoir le droit de voter aux bureaux provisoires de votation. Autrement dit, il pousse un peu plus loin l'application du concept démocratique selon lequel tous les citoyens sont égaux et devraient jouir de droits égaux en pareille matière.

Une grande partie de la discussion qui s'est déroulée sur le bill à l'étude semble s'appuyer sur une hypothèse. Je n'insisterai pas davantage parce que le compte rendu sera, il me semble, assez éloquent par lui-même. Les honorables vis-à-vis, qui, à la suite du secrétaire d'État, adoptent cette attitude, soutiennent, mon honorable député de Québec-Sud a été le dernier à apporter une variante à cette thèse, que si nous établissons ainsi des bureaux provisoires de votation, les gens s'y rendront en foule et perdront de vue l'importance du jour même du scrutin.

C'est là de leur part, monsieur l'Orateur, je le répète avec tout le calme dont je suis capable, une conjecture qui ne s'appuie sur aucune expérience et sur aucun fondement. Nous, qui soutenons la thèse contraire et qui venons en grand nombre des quatre provinces de l'Ouest où nous avons le suffrage universel à des bureaux provisoires, nous appuyons sur l'expérience pour dire que ce droit universel de voter à des bureaux provisoires rend justice sans amener les électeurs à se rendre en foule aux bureaux provisoires.

Mon collègue de Vancouver-Est a signalé que, dans la grande circonscription provinciale qu'il représentait autrefois à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, le nombre de ces électeurs ne dépassait pas 500. Je suis convaincu que, dans les circonscriptions qui entourent Winnipeg, le nombre est encore moins élevé. J'estime que l'expérience que nous avons acquise dans les quatre provinces de l'Ouest où les gens ont exercé ce droit lorsqu'ils en avaient besoin, mais sans en abuser, a plus de valeur que la conjecture qu'ont faite sur ce point les tenants de la thèse adverse, depuis le secrétaire d'État jusqu'à l'honorable député de Québec-Sud.

Je suis content de ce que mon ami le député de St. Paul's ait dit que le principe à la base du projet de loi a beaucoup de bon. Mais j'avoue bien franchemeent que ce qu'il a dit à propos de ceux qui vont en vacances m'a surpris. Si j'ai bien compris (je n'ai pas noté ce qu'il a dit), il trouve un peu curieux que, pour fournir quelques exemples méritoires de plus, nous irions même jusqu'à inclure ceux qui sont loin de chez eux en vacances. Mais qu'on sache bien que, pour mes collègues et pour moi, ceux qui sont en vacances constituent des exemples dignes de mention. Ces Canadiens exercent un droit prévu dans l'organisation actuelle de notre pays. Le fait d'être en vacances ne les place certainement pas dans une catégorie inférieure pour ce qui est du droit de vote. Le but du projet de loi est précisément de permettre de voter, le jour du scrutin, à ceux qui, pour quelque raison que ce soit, devront s'absenter ce jour-là.

Je suis quelque peu surpris de voir certains de mes amis à droite se demander s'il convient d'étendre ce privilège. Ne se sont-ils pas plaints de ce que, en août 1953, le jour des élections tombait durant une période où beaucoup de gens étaient en vacances? L'honorable député de Greenwood nous a dit cet après-midi qu'il n'avait pas les larmes faciles. Admettons, mais il aura peut-être des grincements de dents le 17 juin prochain ou tout autre jour choisi pour les élections, si des électeurs de Greenwood retenus au loin ne peuvent exercer leur droit de vote. Il aurait beau alors leur dire que la Chambre a été saisie d'une proposition tendant à modifier la loi de façon à leur permettre de voter s'il n'était obligé de confesser qu'il s'y est opposé et a contribué à ancrer ce déni de leur droit de vote.

Parce que certains députés qui appuient le bill ont parlé des citadins qui s'en vont en vacances, l'honorable représentant de Burin-Burgeo a semblé en conclure que la mesure législative avait tout simplement pour objet de mettre des bureaux provisoires de scrutin à la disposition des électeurs des centres urbains. Il y a vu une injustice à l'égard des électeurs de sa circonscription qui s'étire le long de la côte de Terre-Neuve. Puis-je préciser, sans me référer à l'article pertinent vu que ce serait contre les règles qui s'appliquent à l'étape de la deuxième lecture et, en même temps pour le bénéfice d'un honorable député qui a parlé il y a un instant, que le bill ne

fait aucune distinction entre les circonscriptions. Il dit simplement que le directeur général des élections peut ordonner l'établissement de bureaux provisoires de votation dans l'une ou l'autre des circonscriptions ou dans toutes les circonscriptions.

Je prie mon ami l'honorable député de Vancouver-Sud de m'excuser de ne pas l'avoir interrompu plus tôt cet après-midi. Dès qu'il eut commencé à parler et que j'eus découvert dans ses paroles une note d'opposition à mon bill, j'ai été tenté de l'interrompre pour lui rappeler que l'an dernier il a voté en faveur de la mesure. Mon excuse pour ne pas l'avoir interrompu alors, c'est que je voulais lui permettre de poursuivre et de faire tout son discours contre le projet de loi. A la fin, comme ceux qui étaient ici se le rappelleront, je lui ai signalé que même s'il parlait contre le bill cette année, il a voté pour le bill l'an dernier. Je crois qu'il avait raison la première fois.

Peut-être devrais-je rappeler à deux autres députés ministériels qu'ils ont voté en faveur du bill l'an dernier, afin qu'ils ne commettent pas l'erreur de prendre la mauvaise attitude cette année. Il s'agit du député de Mackenzie-River et du représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre.

Je suis sûr que nous avons eu une discussion intéressante sur cette question. Les questions d'élections, bien sûr, intéressent toujours les membres du Parlement. Quel que soit le sort du projet de loi en l'occurrence, j'espère qu'un de ces jours pas éloignés, sinon aujourd'hui, nous ferons un autre pas dans la voie de la démocratie en faisant en sorte que le droit de voter à un bureau provisoire soit accordé à tout votant constatant qu'il devra s'absenter le jour des élections. Je reconnais avec mon ami le député de Kamloops qu'on pourrait étudier le principe de la votation des absents, qui a été appliqué avec tant de succès en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Je lui dirai que, cette proposition étant un peu plus radicale que celle que renferme le bill, je craignais d'avoir plus de difficulté à la soumettre à la Chambre que celle-ci. Mais, quoi qu'il en soit, c'est là un espoir que bientôt nous reconnaîtrons qu'il convient au Parlement de chercher à redresser ce grief dont se plaignent les gens qui ne sont pas capables de déposer leur vote le jour du scrutin, parce qu'ils sont absents de leur circonscription.

En somme, comme je l'ai déjà dit, le droit de vote n'appartient ni au Gouvernement ni au Parlement. Il appartient au peuple canadien. Nous devrions le rendre aussi équitable et aussi démocratique que possible pour le peuple canadien.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Argue
Barnett
Blackmore
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Ellis
Gillis
Hahn
Hansell
Hardie
Herridge
Holowach
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Knight
Knowles
Leboe
McCullough (Moose-Mountain)
McLeod
Nicholson
Patterson
Quelch
Regier
Shaw
Simmons
Smith (Battle-River-Camrose)
Thatcher
Winch
Wylie
Yuill
Zaplitny—33

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aitken (M^lle)
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Balcom
Batten
Benidickson
Bennett
Blanchette
Boisvert
Bonnier
Bourget
Bourque
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cardiff
Carter
Casselman
Cavers
Charlton
Cloutier
Crestohl
Decore
Deschatelets
Dumas
Fairclough (M^me)
Fairey
Ferguson
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Girard
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Green
Gregg
Habel
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Harkness
Harrison
Hellyer
Hodgson
Hosking
Howe (Wellington-Huron)
Huffman
James
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Lapointe
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lennard
Lesage
Lusby
Macdonnell
MacEachen
MacLean
McCann
McCulloch (Pictou)
McGregor
McIlraith
McIvor
McMillan
Mang
Marler
Martin
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Michener
Mitchell (London)
Mitchell (Sudbury)
Monette
Monteith
Montgomery
Nixon
Pearkes
Philpott

Pickersgill	St-Laurent (Québec-Est)
Pinard	Small
Pommer	Stanton
Poulin	Starr
Power (Québec-Sud)	Stick
Power (Saint-Jean-Ouest)	Stuart (Charlotte)
Proudfoot	Studer
Purdy	Thibault
Reinke	Tucker
Richard (Ottawa-Est)	Tustin
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)	Villeneuve
Roberge	Vincent
Robertson	Weaver
Robichaud	Weselak
Robinson (Bruce)	White (Hastings-Frontenac)
Robinson (Simcoe-Est)	White (Middlesex-Est)
Rowe	White (Waterloo-Sud)
	Winters—131

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION PRÉVOYANT L'IMPRESSION, EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, DES EFFETS NÉGOCIABLES

M. Raoul Poulin (Beauce) propose la 2e lecture du bill n° 6 tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

(Texte)

—Monsieur l'Orateur, étant donné que le bill numéro 6, dont je propose aujourd'hui la 2e lecture à la Chambre, est une réplique à peu près exacte du bill n° 149 que j'ai présenté l'an dernier et au sujet duquel j'ai donné des explications assez élaborées à ce moment-là, je présume qu'il n'est guère besoin d'y revenir longuement aujourd'hui.

Au reste, je tiens à être bref afin de donner à ceux qui aimeraient le faire l'occasion de prendre la parole et laisser ensuite à la Chambre, si elle le veut bien, le temps d'enregistrer un vote sur ce sujet important.

Ce projet de loi a donc tout simplement pour but de décréter que tous les chèques, traites, chèques de voyage, lettres de change, bons de poste ou mandats-poste, de tout ministère ou département et de toute corporation de la Couronne, devront être imprimés dans les deux langues officielles au Canada.

Cette disposition n'a rien de bien étrange, encore moins d'irréalisable, puisqu'elle s'inspire tout naturellement du principe qui a été reconnu par la Chambre, en 1936, lors de l'adoption de la loi sur la Banque du Canada.

J'espère bien que cette fois, contrairement à ce qui s'est produit l'an dernier, le ministre des Finances (M. Harris) ne tentera pas d'invoquer la possibilité que la présentation d'une telle mesure dépasse les capacités d'un simple député, par le fait que sa mise en œuvre comporterait une dépense supplémentaire des deniers publics. Si l'on veut à tout prix s'opposer à la présente mesure, on cherchera sans doute des arguments plus sérieux que celui-là.

Il ne fait pas de doute que l'élément anglais, en cette enceinte et dans tout le pays, verra d'un bon œil cette mesure qui compléterait celle de la monnaie et des timbres bilingues et consacrerait, en quelque sorte, la reconnaissance du fait bilingue au Canada.

Je ne doute pas non plus que ce même élément canadien-anglais voudra bien pousser la condescendance jusqu'à regarder un peu ce qui se passe dans la province de Québec, où les autorités gouvernementales, depuis la Confédération, ont non seulement observé la lettre de la loi, mais en ont très largement dépassé l'esprit. En effet, à l'échelle du gouvernement tout au moins, tous les imprimés officiels y sont rédigés dans les deux langues. Et pourtant, le pourcentage de la minorité anglaise dans le Québec n'égale pas la moitié de celui de la minorité française dans tout le pays.

Pas plus tard que le 23 janvier dernier, j'ai recueilli dans *Le Droit*, d'Ottawa, une nouvelle de la presse canadienne qui singularise bien l'affirmation générale que je viens de faire. Je cite:

> Les avis municipaux doivent être rédigés dans les 2 langues.
>
> Québec (PC)—Le Comité des bills privés de l'Assemblée législative a rejeté hier une requête par laquelle une municipalité québécoise lui demandait la permission de ne se servir que de la langue française pour la rédaction de tous les avis municipaux.
>
> C'est le conseil municipal de Plessisville qui avait adressé cette requête. Plessisville est une municipalité de 5,700 âmes située à 100 milles au nord-est de Montréal.
>
> Le premier ministre Duplessis a dit: la Loi sur les villes et municipalités exige que tous les avis municipaux soient rédigés en français et en anglais.
>
> Un porte-parole du conseil municipal de Plessisville a déclaré, de son côté, qu'il n'y a pas une seule personne de langue anglaise à Plessisville.

Je pense bien qu'il ne reste rien à ajouter à cette nouvelle de la Presse canadienne, si ce n'est que nous, du Québec, avant de demander aux autres de consentir des sacrifices en vue de la bonne entente, commençons par donner l'exemple de la condescendance, parfois exagérée même, et de la coopération.

Je n'ai pas l'intention de mentionner à la Chambre toutes les communications approbatrices que j'ai reçues l'an dernier à la suite de la présentation de mon projet de loi; ce serait fastidieux. Qu'il me suffise de dire que j'en ai reçu de tous les milieux imaginables: particuliers appartenant aux deux groupes raciaux, groupements patriotiques, éducationnels ou religieux, curés de campagne et de ville, associations de jeunesse, groupements

féminins, supérieurs de maisons d'éducation, conseils municipaux, commissions scolaires, maisons de commerce, ligues de citoyens, compagnies d'assurance, chambres de commerce, et que sais-je.

En conséquence, j'ai le ferme espoir que cette mesure ralliera, sinon l'unanimité, tout au moins une majorité substantielle des membres de la Chambre.

(Texte)

M. J. H. Proudfoot (Pontiac-Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, chers collègues de langue française et de langue anglaise, il me fait plaisir d'appuyer le bill que présente l'honorable député de Beauce (M. Poulin).

(Traduction)

Ainsi que je l'ai déjà dit, je prends la parole pour accorder mon entier appui au bill présenté par l'honorable député de Beauce (M. Poulin). Me serait-il permis de signaler que le Canada est le pays des Canadiens français et qu'on devrait leur faire sentir qu'ils sont chez eux du littoral de l'Atlantique au littoral du Pacifique. Nous d'origine canadienne-française et ceux d'expression anglaise pouvons ensemble faire du Canada une grande nation.

La seule raison pour laquelle nous avons une confédération au lieu d'un État unitaire, c'est la présence des Canadiens français. Nous leur avons demandé d'entrer dans la confédération à titre d'associés de plein droit avec les Canadiens de langue anglaise; cependant, en même temps, nous avons voulu sauvegarder leurs droits et leur mode de vie. Nous avons réparti l'autorité entre le gouvernement fédéral et les provinces de manière, avant tout, que les Canadiens-français ne soient pas écrasés par la majorité de langue anglaise.

Dans la province que j'habite et où je suis né, la minorité de langue anglaise est parfaitement libre de suivre son propre mode de vie et d'enseigner sa langue maternelle. Depuis la Confédération, ses écoles ont été bien pourvues par chaque gouvernement provincial qui a été au pouvoir, indépendamment de sa composition politique.

Je signale aussi que, dans la province de Québec, les neuf dixièmes de la population sont catholiques et les quatre cinquièmes, de langue française. Et pourtant, la minorité jouit d'une autonomie complète et d'une parfaite égalité de traitement.

Certains députés, je pense en particulier à ceux qui viennent de régions éloignées du pays, se demanderont où est la nécessité d'une mesure législative comme celle que propose le député par le bill numéro 6. De fait, il n'y aurait pas à être surpris si certains de ceux qui ont toujours vécu en Colombie-Britannique, par exemple, où le français est rarement parlé, étaient portés à traiter à la légère la proposition que contient le bill numéro 6.

A ces députés, s'il s'en trouvait, je signalerai certains chiffres plutôt étonnants, du moins je crois qu'ils en seront surpris, des chiffres que je trouve dans les tableaux du recensement fédéral de 1951. Cette année-là, la population totale dépassait un peu 14 millions d'habitants au Canada et, sur ce nombre, 2,741,812 n'avaient que le français comme moyen de communication avec leurs concitoyens. Je ne cite pas ce chiffre en voulant déprécier qui que ce soit, pas plus que je ne voudrais déprécier personne en disant que, d'après ce recensement, plus de neuf millions de Canadiens ne parlaient que l'anglais. Je le rappelle simplement à la Chambre à l'appui de ma thèse voulant qu'un très grand nombre de Canadiens parlent exclusivement le français.

Ils en ont parfaitement le droit, parce que les droits des Canadiens à l'usage de la langue française sont inviolables. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique renferme à cet égard des garanties que connaissent très bien, j'en suis sûr, tous les députés. Ceux qui ont rédigé le texte de notre constitution n'ont pas voulu que l'usage de la langue française soit restreint au Parlement fédéral, aux tribunaux fédéraux, à l'Assemblée législative de Québec et aux tribunaux de Québec. En 1867, où une minorité de langue française concluait avec une certaine appréhension une nouvelle sorte d'association politique avec la majorité de langue anglaise, on a jugé nécessaire, et, je crois, à juste titre, de garantir les régions où l'usage de la langue française serait le plus utile à la minorité. C'était là, pour ainsi dire, le plus strict minimum.

En partant de là, il faut présumer, je pense, que divers facteurs doivent déterminer si c'est l'anglais ou le français qu'on doit utiliser dans les affaires officielles de l'État ou les affaires courantes de tous les jours et celui de ces facteurs qui est de loin le plus important est l'aptitude de ceux qui communiquent entre eux à comprendre la même langue.

J'en viens maintenant aux 2.75 millions de Canadiens dont la langue est le français. Je ne me place pas ici sur le plan élevé des droits constitutionnels, mais du point de vue très pratique des communications. Il n'y a qu'une façon de s'adresser à eux; c'est en français. Chaque fois que le Gouvernement fédéral doit se mettre en rapport avec eux, à propos de l'impôt sur le revenu par exemple, il le fait en français. C'est le simple bon sens qui le veut.

(Texte)

M. R. R. Knight (Saskatoon): L'honorable député permet-il que je lui pose une question? Que lit-il?

(Traduction)

M. Proudfoot: Je n'ai pas le temps de répondre aux questions de l'honorable député. Comme d'autres députés déjà l'ont signalé, notre monnaie et nos billets de banque sont bilingues. C'est à la fois commode et avantageux pour un grand nombre de Canadiens français qui peuvent ainsi comprendre que la Banque du Canada paiera sur demande un dollar ou toute autre somme inscrite sur le billet. Que l'inscription qui figure en français sur nos billets de banque leur permette de le comprendre donne plus de valeur à nos devises.

Les ministères du gouvernement et les nombreux organismes de l'État versent beaucoup d'argent aux citoyens de langue française et de langue anglaise. Quand ils le font, il n'emballent pas une liasse de billets de la Banque du Canada pour les envoyer sous forme de colis postaux. Au lieu de cela, ils émettent des chèques. Mais n'est-il pas tout aussi important pour le bénéficiaire d'un tel chèque de pouvoir comprendre ce qui y est imprimé que c'est important pour lui de pouvoir comprendre que la Banque du Canada paiera une certaine somme sur demande?

Je soutiens qu'il en est ainsi. Les chèques et les autres effets négociables ne sont que de simples extensions du régime monétaire. Le raisonnement dont s'inspiraient les décisions qu'ont prises les gouvernements libéral et conservateur d'il y a une génération d'émettre de la monnaie libellée en français et en anglais est tout aussi valide lorsqu'il s'applique aux effets négociables. En dépit de mon raisonnement, certains députés penseront peut-être que l'usage des chèques bilingues devrait être restreint aux régions du Canada qu'habitent la plupart des citoyens de langue française. Je leur rappelle cependant, mes renseignements sont tirés ici encore du recensement de 1951, que tout près d'un million de Canadiens de langue française résident en dehors de la province de Québec. Certains honorables vis-à-vis ont dit, monsieur l'Orateur, qu'il était assez probable que des élections générales auraient lieu avant longtemps. Je n'en sais rien. Toutefois, je leur signale que, si cela se produit, un million de gens représentent une grande quantité de votes dont ils peuvent avoir besoin. S'ils savent appuyer le bill, je suis sûr que les citoyens de langue française qui résident dans leurs circonscriptions leur en sauront gré.

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, j'ai appuyé ma thèse sur l'aspect très pratique du besoin que nous avons de communiquer avec nos concitoyens de langue française qui ne comprennent pas l'anglais. Il y a cependant une autre considération que nous devons peser avec beaucoup de soin avant d'approuver ou de rejeter le bill nº 6. C'est que le ciment d'une commune citoyenneté au sein de ce beau pays est en train de se solidifier et de lier ensemble les deux races pour les rendre plus à même de mieux poursuivre leurs communes destinées. L'ancien fossé qui divisait Anglais et Français est en train de se combler, même si cela se fait peut-être lentement et avec difficulté. Les anciens antagonismes et les anciens soupçons sont difficiles à déraciner. Il faut les déraciner si nous voulons survivre en tant que nation et jouer notre rôle dans le maintien de notre civilisation.

Je prie les honorables députés, monsieur l'Orateur, de jeter un regard sur le monde et de nous dire si le Canada peut se permettre d'être désuni, de se demander s'ils peuvent se permettre de rejeter toute proposition, si insignifiante qu'elle puisse paraître dans une perspective d'ensemble, qui serait propre à favoriser l'unité du Canada. On peut comparer la mesure législative soumise par l'honorable représentant de la Beauce à une des poutres du pont que les Canadiens essaient de jeter sur l'abîme de mésentente et de méfiance qui a trop longtemps divisé et affaibli notre pays.

Monsieur l'Orateur, j'appuie la proposition de l'honorable député de la Beauce voulant que dans notre pays on intensifie l'usage pratique et utile du français.

(Texte)

M. Knight: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je veux dire que je ne m'oppose pas du tout à l'adoption de ce bill, comme l'a dit l'honorable député.

(Traduction)

M. Proudfoot: Je ne pense pas pouvoir répondre à la question de l'honorable député qui a parlé pour l'opposition, car son français est si mauvais que je ne puis le comprendre.

M. Knight: J'oserais dire, monsieur l'Orateur, que le sien l'est encore bien plus.

(Texte)

M. Ovide Laflamme (Bellechasse): Monsieur le président, je désire tout d'abord féliciter le proposeur de ce projet de loi, et je veux également féliciter immédiatement, d'une façon très sincère, l'honorable représentant du comté de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot) de l'apport généreux

qu'il vient d'accorder à ce bill qui, à mon avis, devrait recevoir l'assentiment général des membres de la Chambre.

La motion de l'honorable représentant de Beauce (M. Poulin), dans ses notes explicatives, dit ceci:

Ce bill a pour objet de disposer que les chèques, traites, chèques de voyage, lettres de change, bons de poste, mandats-poste, versements postaux et toutes autres semblables remises de quelque ministère ou département défini à l'alinéa *f*) de l'article 2 de la *Loi sur l'administration financière* ou de quelque corporation de la Couronne figurant aux annexes B, C et D de ladite loi, devront être imprimés en anglais et en français à la fois.

Monsieur le président, c'est à titre de citoyen canadien, tout simplement, que je crois de mon devoir d'accorder mon appui au projet de loi présentement soumis à la Chambre. Je me souviens que, l'an dernier, quand l'honorable représentant de Beauce avait présenté ce projet de loi, portant le nº 149 de la 3e session du 22e Parlement, plusieurs députés siégeant actuellement dans cette enceinte avaient fourni d'imposants arguments en sa faveur. Cette année, à peu près sous la même forme, il porte le nº 6. Le motif de ce projet de loi nous paraît bien simple, puisqu'il réclame que les effets négociables émis par le gouvernement soient tous imprimés dans les deux langues officielles au pays.

J'ai souvent entendu d'éminents citoyens canadiens, à tous les degrés civils et religieux, vanter notre dualité de culture et citer ce fait en exemple à l'étranger. Je ne vois pas comment, au Parlement canadien, on ne pourrait pas s'unir pour adopter une mesure qui aura pour effet de concrétiser davantage l'importance de notre double culture.

Ce projet de loi a pour effet immédiat de faire émettre par le gouvernement canadien tous ces effets négociables dans les deux langues officielles. Il a en conséquence pour but de réaffirmer davantage le principe du bilinguisme au pays.

Je ne suis pas de ceux qui croient que l'acceptation de ce projet de loi constituerait une faveur pour les Canadiens de langue française, mais je pense qu'il serait plutôt l'acceptation d'un droit reconnu par la constitution canadienne de 1867, et spécialement par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Je suis persuadé, monsieur le président, que la plupart des députés ont assez de largeur de vue pour ne pas considérer cette mesure comme voulant autre chose que la reconnaissance d'un bilinguisme bien compris au Canada.

Les Canadiens de langue française n'ont jamais voulu être autre chose que des Canadiens aussi attachés que quiconque à leur pays, mais également aussi fiers de leurs origines et de leurs traditions que les autres Canadiens de culture et d'origine différentes. Vivant dans un pays dont ils ont été les pionniers, ayant toujours applaudi à toutes les mesures qui ont fait de notre pays une nation indépendante et forte, mes compatriotes veulent être chez eux partout au Canada, et une mesure comme celle-ci est de nature à reconnaître davantage le véritable canadianisme, où il n'y a pas de frontière entre les deux grandes cultures.

Je suis heureux de souligner que, dans le passé, des progrès sensibles ont été accomplis dans ce sens, principalement grâce à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, mesure par laquelle les pères de la Confédération, désireux de fonder les bases d'un grand pays, ont reconnu le caractère ethnique des deux grandes nations du pays.

De plus, en 1927, le Parlement canadien adoptait une loi visant à établir les timbres-poste et les mandats-poste bilingues.

En 1936, le Parlement canadien établissait la monnaie bilingue. A ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler aux honorables députés les interventions nombreuses qu'avait faites en cette enceinte un de mes prédécesseurs dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, l'honorable juge Oscar Boulanger, qui s'était battu longtemps à la Chambre pour obtenir l'adoption de cette mesure.

En 1946, on adoptait la loi sur la Citoyenneté canadienne laquelle, à mon point de vue, constituait une autre mesure susceptible de réaffirmer le bilinguisme au pays.

En 1949, le Parlement adoptait la loi abolissant les appels au Conseil privé, de Londres, en matières civiles, et établissait que la Cour suprême du Canada était le tribunal de dernier ressort au pays.

En 1952, monsieur le président, le Parlement canadien adoptait une loi ordonnant la nomination d'un Gouverneur général d'origine canadienne.

Toutes ces mesures, monsieur le président, tendent à signaler davantage le véritable caractère de nos deux cultures, ici au Canada. Je suis persuadé qu'en approuvant la mesure présentement à l'étude, le Parlement posera un geste énergique, susceptible de démontrer à tous les Canadiens qu'il comprend le désir de la grande majorité de nos concitoyens de vivre en harmonie, quelle que soit leur origine. Ainsi, en plus de se sentir chez eux d'une frontière à l'autre, ils pourront voir, dans les textes de loi, l'affirmation de leurs vertus réciproques et d'un vrai canadianisme.

En terminant, monsieur le président, je désire une fois de plus féliciter l'honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue de l'appui qu'il accorde à ce projet de loi, et je tiens à recommander l'adoption de cette mesure.

(Texte)

M. Georges Villeneuve (Roberval): Monsieur le président, à titre de représentant d'une circonscription dont la population est de langue française dans la proportion de 98 p. 100, mais respectueuse des droits et prérogatives de la minorité anglaise dans la proportion de 100 p. 100, je crois non seulement de mon droit mais même de mon devoir d'intervenir dans le présent débat sur le projet de loi n° 6 présenté par mon honorable ami, le député de Beauce (M. Poulin).

Ce projet de loi tend à modifier la loi sur l'administration financière (Statuts refondus du Canada 1952, chapitre 116) en y ajoutant l'article 33A, en vue de rendre obligatoire l'émission de tous effets de commerce, et notamment de tous chèques en provenance des divers ministères fédéraux et de leurs commissions, dans les deux langues officielles au pays, l'anglais et le français.

Qu'on me permette de voir dans ce projet de loi un pas important dans le sens de l'unité nationale, de plus en plus chère aux Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, que nous nous accordons à considérer comme la pierre angulaire de l'avenir de notre cher pays. Cette unité nationale ne peut se départir de la compréhension réciproque et je crois que cette compréhension ne peut trouver de meilleurs véhicules que ceux mêmes de nos pensées respectives, nos deux langues, dont l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a consacré le caractère officiel au Canada.

J'ai reçu, de la part de nombreux citoyens de ma circonscription, des représentations au sujet de ce bill et je me fais ici l'interprète fidèle des électeurs et électrices du comté de Roberval en l'appuyant, tout comme je me suis toujours fait fort de revendiquer leurs droits en cette enceinte chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Ce faisant, j'ai toujours eu l'impression, non seulement de travailler pour le bien de mes concitoyens, mais aussi pour celui de mon pays tout entier, dont une des caractéristiques principales consiste dans le fait qu'il soit bilingue et biethnique, c'est-à-dire partenaire de l'enrichissement au contact de deux grandes civilisations qui ont fait leur marque dans le passé et continueront de trouver au Canada un tremplin favorable à leur épanouissement, si nous leur laissons le loisir d'évoluer librement; je veux dire les civilisations française et anglo-saxonne. Ce tremplin favorable, je le vois non seulement dans le respect mutuel platonique mais aussi et surtout dans l'expression officielle du bilinguisme sur le plan canadien.

Le parti libéral, dont je suis fier d'être un adhérent, n'a pas failli à la mission qu'il s'était donnée de favoriser l'évolution vers un sain canadianisme et je m'y suis toujours senti à mon aise, parce que j'ai pu me rendre compte d'une grande largeur d'esprit chez mes collègues libéraux de toutes les origines raciales. Cette largeur d'esprit trouve aujourd'hui un moyen propice d'expression pratique, et c'est en son nom que j'appuie la mesure proposée par mon honorable ami, le député de Beauce. Je serais d'ailleurs mal venu d'adopter une attitude contraire, car il me souvient d'avoir déjà personnellement réclamé, dans cette même enceinte, l'impression, dans les deux langues officielles, des effets de commerce et notamment des chèques émis par le gouvernement.

L'honorable ministre des Finances (M. Harris), dont nous connaissons les efforts louables pour apprendre le français est, à mon point de vue, l'homme tout désigné pour épouser la cause promue par le présent projet de loi. La monnaie bilingue et le timbre bilingue, adoptés voilà plus de vingt ans, ont constitué chez nous, au Canada, des véhicules de canadianisme efficaces qui ont certes contribué à faire avancer la cause de l'unité nationale si chère à tout Canadien bien né. Les effets de commerce et notamment les chèques bilingues, par tout le pays, constitueraient autant d'ambassadeurs de bonne entente et de canadianisme vécu. L'exemple ne manquerait pas d'être d'autant plus efficace qu'il viendrait de plus haut, je veux dire du Parlement du pays, du centre même de la pensée canadienne qui se doit de rayonner sous son vrai jour, comme le veut notre devise *A mari usque ad mare*.

Au cours de l'automne 1955, j'ai eu l'honneur d'accompagner dans ma circonscription l'honorable ministre des Transports (M. Marler) et, au cours de l'été dernier, j'avais celui d'y accompagner l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill); inutile de dire le bonheur qu'ont alors ressenti mes électeurs en entendant ces hauts personnages, à la suite de Son Excellence le Gouverneur général qui y était venu en 1954, leur parler dans cette belle langue française que seuls ne peuvent apprécier ceux qui n'ont pas de culture. J'ai remarqué qu'après leur passage, mes électeurs avaient ressenti dans leur âme une fierté nouvelle d'être Canadiens et de représenter un des éléments qui font la grandeur de notre pays, en même temps que son originalité, sur le plan mondial.

Je trouverais regrettable qu'on continuât la tradition des chèques bilingues uniquement dans la province de Québec, car le développement du canadianisme bien compris ne peut s'accommoder plus longtemps de cette détestable conception de la "réserve québecoise", surtout alors que plus d'un million de Canadiens d'origine et d'expression française vivent dans les neuf autres provinces du pays. La mesure proposée, étant donné son caractère officiel, aiderait chaque Canadien, sur quelque coin de terre qu'il vive en ce pays, à bien se sentir chez lui.

La langue étant l'expression par excellence de la culture, c'est également au nom de la culture canadienne que j'appuie le présent projet de loi. Sur ce point, on me permettra certes de citer certains propos du très révérend père Georges-Henri Lévesque, o.p., un fils de Roberval connu universellement au Canada et dont nous sommes fiers, à juste titre. Ce dernier disait, lors d'une allocution prononcée à Toronto en février 1955: "C'est dans l'esprit et le cœur des Canadiens que la fraternité prend naissance. Ce sont leurs cultures qui rapprochent les Canadiens, qui leur apprendront à se mieux connaître et conséquemment à se mieux comprendre et s'entr'aider." Et il continuait: "Une société comme la nôtre, qui étend sa protection au libre épanouissement de groupes ethniques si différents, et dont les membres croient que le respect mutuel de leurs caractères distinctifs est la condition première de leur bien-être commun, est un excellent exemple de civilisation. Le vrai patriote ne peut s'empêcher de souhaiter que ces deux splendides cultures deviennent réellement, et dans une mesure croissante, la gloire et la richesse du Canada tout entier."

C'est à cette œuvre magnifique que j'entends contribuer en appuyant la mesure dont se trouve actuellement saisie la Chambre.

(Traduction)

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a certes une grande valeur pour tous les citoyens du Canada. Les avis à ce sujet sont partagés; on pense d'une façon dans certaines régions du Canada et de l'autre ailleurs. Devons-nous ou non adopter une mesure prévoyant l'impression des effets négociables en français et en anglais? Je n'ai pas sur cette question des opinions aussi tranchées que d'autres députés semblent avoir. Si quelqu'un veut expliquer pourquoi nous devrions agir ainsi, il devrait avoir le sujet assez à cœur pour ne pas être obligé de lire tout son discours à la Chambre des communes. Si un député est le moindrement sérieux à la Chambre des communes, après qu'il a siégé ici pendant un certain nombre d'années, il ne devrait pas se lever et lire son discours, mais il devrait nous laisser entendre ce que lui dicte son cœur.

Une voix: Dites cela à votre parti.

(Traduction)

M. Fernand Girard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est parfois mieux de lire que de ne rien dire du tout.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, me serait-il permis, avant de faire mes quelques observations, de féliciter les orateurs qui m'ont précédé? Du même coup, me permettra-t-on de signaler gentiment que l'horloge indique qu'il ne reste que 25 minutes pour traiter ce bill. Aussi, s'il fallait qu'avec la même éloquence et la même générosité on continue sur le même ton, le bill risquerait de mourir sous cette étreinte chaleureuse, parce que parler jusqu'à dix heures équivaudrait à un enterrement de première classe.

Le bill ne nécessite maintenant aucun argument; au contraire, il réclame une sanction des plus rapide. Il repose sur des principes fondamentaux du Canada comme nation. C'est mon sentiment, et celui de très nombreux Canadiens, que les déclarations de principe risqueraient d'être rabaissées au niveau des préoccupations électorales si des gestes législatifs ne venaient pas occasionnellement confirmer les sentiments d'unité nationale si éloquemment exprimés. On a parfois prétendu qu'il fallait laisser faire l'opinion publique, qu'elle était encore le meilleur guide et que l'on devait lui laisser, plutôt qu'au Parlement, le soin d'imposer telles mesures. Cependant, je ne crois pas que cet argument dangereux s'applique en aucune façon au présent bill. Une question qui touche à l'âme même d'une nation, comme le bilinguisme officiel, ne laisse aucun terrain à la discussion. Quand il s'agit de la tradition, de l'histoire et de la constitution de son pays, on ne choisit pas ses allégeances, on les respecte sans discuter.

Le présent bill se prévaut de ses droits sacrés; en refuser l'adoption, c'est répudier non seulement ce que nous sommes, mais commettre un crime de lèse-majesté.

(Texte)

M. Adrien Meunier (Papineau): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques observations à l'honorable député de Lapointe (M. Girard) qui, au début de ses remarques, nous a dit qu'il ne restait que 25 minutes pour étudier le bill et qu'il ne fallait pas parler jusqu'à dix heures, parce que cela équivaudrait à un enterrement de première classe.

Je me permets de lui dire que nous avons tous le droit d'exprimer notre opinion relativement à ce projet de loi qui, s'il n'est pas adopté aujourd'hui, continuera d'être inscrit au *Feuilleton*, tout comme les autres bills d'ailleurs, et comme la Chambre siégera encore dans les semaines à venir, il pourra encore faire l'objet de l'étude des députés.

Il n'est pas nécessaire de se hâter. Nous sommes ici pour exprimer nos opinions et ce n'est pas en hâtant les choses qu'on pourra librement en discuter.

J'ai écouté l'exposé de l'honorable député de Beauce (M. Poulin) en faveur de cette mesure, et je dois le féliciter des motifs sérieux qu'il a apportés à l'appui de ce projet.

Puisque nous avons au pays le timbre-poste et la monnaie bilingues, pourquoi n'en serait-il pas ainsi des chèques ou effets négociables émanant du gouvernement? Ce qu'on demande dans ce bill, c'est de la logique pure et simple. Si certains effets relevant du gouvernement fédéral sont bilingues, pourquoi n'en serait-il pas toujours ainsi?

Ce bilinguisme a sa raison d'être et il est reconnu qu'il fait des progrès constants au Canada et que son usage sert la cause de l'unité nationale.

On s'efforce d'inculquer à la jeune génération la double culture qui fait la vitalité de notre pays, en enseignant la langue française aux jeunes Canadiens anglais et aux jeunes Canadiens français, la langue anglaise. Pourquoi voyons-nous ces jeunes étudiants d'universités à caractère français fraterniser avec leurs confrères des universités anglaises? Pourquoi voyons-nous les étudiants des provinces anglaises passer des vacances dans la province de Québec en vue d'apprendre le français et ceux du Québec séjourner dans les provinces anglaises afin de perfectionner leur connaissance de la langue anglaise? Tout ceci est fait dans le dessein de développer le bilinguisme et de cimenter, entre les deux groupes ethniques du pays, la compréhension et la bonne entente. Si des mouvements de cette sorte s'accomplissent, c'est parce que le peuple canadien comprend le caractère du bilinguisme et veut lui donner tout son effet.

Quand nous voyons des sociétés de la Couronne faire preuve de bilinguisme, comme la Société Radio-Canada et l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, en émettant des chèques bilingues, nous ne pouvons nous empêcher de féliciter leurs dirigeants de leur attitude et de leur dire qu'ils comprennent bien leurs obligations envers le peuple du Canada.

[M. Meunier.]

Dans les circonstances, il est facile de constater que le peuple canadien désire que le bilinguisme se développe et s'accentue au pays; aussi, j'appuie chaleureusement la mesure de l'honorable député de Beauce.

En effet, ce dernier nous a démontré que le timbre-poste et la monnaie bilingues n'avaient causé aucun préjudice à qui que ce soit et que l'émission de chèques bilingues ne porterait nullement atteinte aux droits ou prérogatives des Canadiens mais que, tout au contraire, cela servirait la cause de l'unité nationale.

M. Arthur Massé (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de m'associer à mes préopinants pour présenter mes remerciements et mes félicitations à l'honorable député de Beauce (M. Poulin) pour la ténacité dont il fait preuve en présentant ce bill qui, j'en suis convaincu, est aussi cher à ses commettants qu'aux miens.

J'ai souvent constaté, depuis mon arrivée à la Chambre, que tous et chacun de nous pouvons viser le même but, tout en différant d'opinion sur la façon de l'atteindre.

L'objet de ce bill est de cimenter l'unité canadienne en permettant à tous les citoyens du Canada de recevoir de Sa Majesté un chèque imprimé dans les deux langues. Je n'y vois pas plus d'objection que lorsqu'il s'agit d'un mandat-poste imprimé dans les deux langues officielles au pays.

Il s'agit, pour nous de la province de Québec, de faire un retour sur le passé pour nous rendre compte que nous attachons une certaine importance à ce que les chèques, les mandats-poste ou tout autre document en provenance du Trésor fédéral soient imprimés dans les deux langues, car le français et l'anglais sont les deux langues officielles au pays.

La brochure n° 84, publiée par la division de l'Information du ministère des Affaires extérieures, d'après le texte de M. Charles Bilodeau, de l'université Laval de Québec, me fournit certaines données statistiques intéressantes.

Au fait, si l'on se reporte à ma petite patrie du bas de Québec, on constate que le français a été en usage de 1608 à 1759. Pour cette raison, on comprendra facilement que l'atavisme, ou l'attachement aux traditions de chez nous, exige que l'on s'exprime dans le langage qui a été si cher à ceux qui ont fondé cette région. On constate, après 1760, une augmentation de la population, soit par accroissement naturel, soit par voie d'immigration.

D'après le recensement de 1951, le pourcentage de la population d'origine française, dans les différentes provinces du Canada, s'établissait comme il suit:

Terre-Neuve	2.7
Île du Prince-Édouard	15.7
Nouvelle-Écosse	11.4
Nouveau-Brunswick	38
Québec	81.9
Ontario	10.4
Manitoba	8.5
Saskatchewan	6
Colombie-Britannique	3.5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	15.6

Ce tableau établit donc une proportion d'environ 30 p. 100 de Canadiens français pour la population totale du Canada. Il est à noter que près des 4/5 de ces gens demeurent dans la province de Québec.

Si l'on réfère au recensement de 1951, (volume 1, tableau 53), on constate que les Canadiens parlant le français ou l'anglais se répartissent ainsi: anglais, 67 p. 100; français, 19.5 p. 100; anglais et français, 12.3 p. 100. Ni le français ni l'anglais, 1.2 p. 100.

Fait indéniable, la population canadienne-française représente environ 30 p. 100 de la population totale du pays. Alors, il n'est que juste de s'attendre que les documents officiels émanant du Trésor fédéral soient émis dans les deux langues officielles au pays.

Si l'on considère ce qui s'est produit après le traité de Paris, lors de la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre, on constate qu'il n'y a rien d'explicite au sujet de la langue des habitants de notre pays; néanmoins l'usage du français persiste. En 1774, l'acte de Québec rétablit le code civil français et autorise l'usage du français devant les tribunaux.

En 1791, le Canada comprenait le Bas-Canada et le Haut-Canada. Dans le Bas-Canada,—c'est-à-dire dans le Québec,—les membres élus à l'Assemblée législative décidèrent d'utiliser les deux langues et au cours de leurs débats et pour la publication des lois et des documents connexes.

L'acte d'Union de 1840 statuait que l'anglais serait l'unique langue officielle au Parlement mais que, d'autre part, les lois seraient traduites en français. Toutefois, en dépit de ce règlement, un député francophile prononça un discours en français à la Chambre, et l'usage du français devint plus fréquent, comme il l'est aujourd'hui.

En 1867, la Confédération canadienne fut fondée. La constitution du nouveau pays fut alors incorporée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont l'article 133 se lit ainsi:

Dans les Chambres du parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des Chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront.

Les lois du parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues.

Les lois de la Chambre des communes sont imprimées dans les deux langues. De plus, le compte rendu officiel des débats est publié dans les deux langues. Pourquoi alors ne pas imprimer tous les chèques et documents émanant du Trésor dans les deux langues officielles au pays?

Une étude de ce qui se produit dans les écoles, tant dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse que de l'Île du Prince-Édouard, révèle,—comme en fait foi le document auquel je référais il y a un instant,—qu'il y a 1,175 classes françaises au Nouveau-Brunswick, 205 en Nouvelle-Écosse et 75 dans l'Île du Prince-Édouard.

Le fait d'imprimer tous les documents officiels dans les deux langues ne constituerait, à mon avis, rien qui puisse infirmer la nécessité ou l'utilité qu'il y a pour nous tous de comprendre les deux langues.

Nous avons pu constater au pays, au cours des dernières années, des progrès remarquables relativement au bilinguisme. Au fait, dans certaines de nos institutions, l'anglais et le français sont, la plupart du temps, placés sur un pied d'égalité. La plupart des parents canadiens-français désirent que leurs enfants possèdent une connaissance pratique de la langue de la majorité. Les associations visent à promouvoir le bilinguisme au moyen de visites dans les différentes provinces qui composent la Confédération canadienne.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, je suis heureux de m'associer à l'honorable député de Beauce et de le féliciter d'avoir présenté ce projet de loi.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude tend à modifier le chapitre 116 des Statuts refondus du Canada de 1952. Il préconise qu'à l'avenir tous les effets négociables, dont il est question à l'article 33, devront être imprimés dans les deux langues officielles et que l'application de ce bill devra s'étendre à tous les ministères et sociétés de la Couronne définis à l'article 76 (1) *c*). Je félicite l'honorable député de Beauce (M. Poulin) d'avoir pris l'initiative de présenter ce projet de loi. En ce faisant, non seulement emprunte-t-il à la source la plus pure du libéralisme, mais il comble, par ce projet de loi, le désir de l'immense majorité des citoyens du pays.

Que les effets négociables émis par le gouvernement canadien soient bilingues, c'est une affaire de bon sens, et si dans tous les milieux, aujourd'hui, on se plaît à mettre en relief la dualité culturelle du Canada, il n'est que logique, il me semble, que le gouvernement soit le premier à reconnaître, partout et toujours, le fait acquis du bilinguisme, en émettant au plus tôt des chèques bilingues.

En me déclarant en faveur de cette mesure, je n'ai pas du tout l'impression de demander un privilège, car même si le bilinguisme sur le plan national n'est pas expressément reconnu par l'acte confédératif, il s'agit bien, ici, de la reconnaissance d'un droit. De fait, l'interprétation de la constitution ne doit pas être restrictive, mais prise dans son sens le plus large, en vue de faciliter partout, sur le sol canadien, l'entente et la compréhension entre les deux grandes races qui composent la nation. Il est malheureux que, de temps à autre, nous soyons obligés de soulever ces questions, et je crois qu'on nous donnera le mérite de le faire toujours bien prudemment. Nous sommes obligés de le faire, car la grande difficulté ne réside pas dans l'incompréhension, mais bien dans l'absence d'un texte clair et précis.

Je dois dire ici que le parti libéral a de temps immémorial fait plus que sa part pour remédier à ce vice de notre constitution. C'est en 1936, sous un gouvernement libéral, que le caractère bilingue a été donné à notre monnaie. Depuis, plusieurs organismes fédéraux, comme l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et la Société Radio-Canada, émettent des chèques bilingues. Nous avons déjà le timbre-poste bilingue; il ne s'agit donc maintenant que de rendre officiel ce que la coutume a déjà consacré dans plusieurs départements.

J'appuie donc cette mesure qui est accueillie aujourd'hui, à mon avis, sans opposition sérieuse de la part d'aucune partie de la population. Je suis bien à l'aise, monsieur l'Orateur, pour faire cette observation, car je représente un comté où un peu plus du tiers de la population est de langue anglaise. Je sais qu'une mesure de ce genre est bien vue chez nous, car les deux races font l'impossible pour s'entendre. De plus, c'est en faisant des concessions que nous réussirons à améliorer cette compréhension.

Je reconnais que l'application de cette mesure peut connaître certaines difficultés d'ordre administratif. Mais je compte sur la compréhension de l'honorable ministre des Finances (M. Harris) pour éliminer ces difficultés, les contourner, afin que, dès cette année, les effets négotiables émis par le gouvernement soient bilingues.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter cette question encore plus longuement. Je constate qu'il est dix heures et je propose l'ajournement du débat.

(Sur la motion de M. Deschatelets, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, demain nous examinerons les crédits supplémentaires. Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé, à la résolution inscrite au nom du ministre de la Justice et à la résolution inscrite à mon nom et concernant les subventions aux municipalités.

M. Hansell: Non pas le Conseil des Arts?

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffiers de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

AFFAIRES INDIENNES—RÉPARTITION DES SOMMES DÉTENUES EN FIDUCIE

Question nº 53—**M. Holowach:**

1. De quelle façon répartit-on présentement les droits miniers, de coupe, les redevances sur le pétrole, les intérêts ou toutes les autres sommes d'argent, détenus en fiducie au nom des Indiens visés par un traité?
2. Suit-on cette ligne de conduite à l'égard de toutes les réserves du Canada?
3. Quelle somme globale a-t-on retirée des sources ci-dessus mentionnées dans la province d'Alberta, de 1951 à 1956 inclusivement?
4. Quelles sommes a-t-on distribuées à chacune des réserves indiennes de l'Alberta, de 1951 à 1956 inclusivement?

Réponse de **l'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. Les fonds détenus en fiducie sont distribués conformément aux dispositions de la loi sur les Indiens, surtout l'article 15 et les articles 64, 65 et 66, et, dans les cas de cession, conformément aux dispositions de la cession.

2. Oui.

3. $10,970,212.04.

4. Sommes distribuées en espèces:

Enoch	$ 259,932.00
Pieds noirs	915,742.77
Alexander	34,150.00
Hudson Hope	1,050.00
Louis Bull	16,400.00
Sarcis	52,870.00
Samson	90,281.00
Montana	8,720.00
Peaux d'hermine	32,760.00
Alexis	21,333.00
Assiniboines	23,525.00
Du Sang	721,026.00
Paul's	22,420.00
Peigan	76,465.00
Frog-Lake	1,290.00
Michel	26,585.38
Castors de Fort St. John	4,570.00
Saddle-Lake	61,585.00
Duncan	9,495.00
Pigeon-Lake	628,465.00
	$2,908,665.15

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er février 1957

La séance est ouverte à onze heures du matin.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU PREMIER MINISTRE À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

M. l'Orateur: Nous sommes aujourd'hui à un de ces heureux moments de notre vie parlementaire où nous aimons nous arrêter un instant pour rendre honneur à l'un des nôtres. Il s'agit, naturellement, de l'anniversaire de naissance du très honorable premier ministre. Il semble que tous les députés veulent se joindre à moi pour lui offrir, ainsi qu'à madame St-Laurent, nos plus sincères félicitations et nos meilleurs voeux de santé et de bonheur constants, et aussi, bien entendu, pour lui souhaiter un heureux anniversaire.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous sommes vraiment à un moment historique, puisque c'est le seconde fois, depuis la Confédération, qu'un premier ministre en fonction atteint l'âge de 75 ans, l'autre premier ministre étant, comme l'on sait, le fondateur de notre pays, sir John A. Macdonald. La circonstance présente permet au Parlement de révéler sa grandeur qui consiste en ce que les sentiments qui séparent parfois les divers partis à la Chambre ne sont pas aussi forts que les sentiments qui nous unissent les uns aux autres. Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté et aussi, j'en suis sûr, au nom de tous les députés, je félicite chaleureusement le premier ministre et j'exprime l'espoir que l'avenir lui réserve encore bien des années de bonne santé et beaucoup de bonheur.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom du chef de notre groupe (M. Coldwell) et de tous mes collègues, je voudrais me joindre à votre Honneur et aux autres membres de la Chambre pour exprimer au premier ministre à l'occasion de son anniversaire de naissance mes compliments les plus cordiaux. Nous sommes heureux de le voir si bien portant et nous lui souhaitons bonne fête. Je suis sûr qu'il ne se méprendra pas sur le sens de ma pensée si j'ajoute qu'à notre avis, c'est sûrement le temps qu'il jouisse d'une très heureuse retraite.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'exprime certainement l'avis de tous mes collègues en disant combien nous sommes heureux de constater que, en ce soixante-quinzième anniversaire de naissance, le premier ministre est en si bonne santé et manifeste tant de vigueur. Je me suis dit, depuis quelques mois, qu'il a dû trouver la fontaine de Jouvence. Un moment, j'ai pensé à lui demander en particulier quel était son secret, mais j'ai craint qu'il ne me conseille d'entrer dans le parti libéral pour le connaître. Pour être sérieux, je dirai que je tiens à m'unir aux autres pour présenter nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux au premier ministre et souhaiter que, pendant de nombreuses années encore, il puisse s'acquitter de ses fonctions, quelles qu'elles soient, avec vigueur et fruit, et qu'il jouisse d'une bonne santé.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier et à remercier aussi, par votre entremise, tous les membres de la Chambre, de la vive satisfaction que vos aimables paroles et l'accueil qu'elles ont reçu procurent à celui qui franchit un nouveau cap après bien d'autres qu'il a franchis durant sa carrière. Au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et aux porte-parole des autres groupes représentés à la Chambre, je veux dire que je partage entièrement l'avis, qu'ils ont exprimé ce matin, que même si, à l'égard de maintes questions, nous ne sommes pas d'accord et exprimons ici nos discordances, il est certain que le sentiment que nous avons d'être tous Canadiens et de faire tous de notre mieux pour servir nos concitoyens canadiens est beaucoup plus fort et plus impressionnant que nos divergences d'opinions ou d'expressions. C'est là, j'en suis sûr, la base solide des amitiés personnelles qui lient entre eux les membres de la Chambre, la base aussi des sentiments qu'on exprime chaque fois que l'un de nous franchit à son tour un des caps de l'existence. Je suis vraiment heureux de faire partie du groupe de ceux qui s'efforcent ensemble, dans l'amitié et chacun de

son mieux, de servir les intérêts des Canadiens. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me souhaite une longue et heureuse retraite. J'estime que je serai plus heureux tant que je n'en serai pas arrivé au point où la décision la plus sage serait de prendre ma retraite. Au Paradis terrestre, le véritable châtiment ce fut l'ordre donné à l'homme de gagner son pain à la sueur de son front. Or il y a de cela bien longtemps. Je pense que la plus grande satisfaction que nous puissions goûter dans la vie est celle de travailler de son mieux.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'ai une question à poser au premier ministre. Auparavant, cependant, comme tous se réjouissent très sincèrement de cette célébration de son 75e anniversaire, je dois dire que mes scrupules parlementaires et ma mentalité non conformiste m'amènent à poser une question qu'on jugera peut-être peu délicate, dans certains milieux. Le premier ministre sait-il qui paiera les frais des messieurs et dames journalistes qui assisteront à un événement important qui aura lieu à Québec demain?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne sais pas quelles dispositions on a prises, s'il en est, à l'égard des journalistes qui pourraient songer à prendre part à ce que l'honorable député appelle un événement important qui aura lieu à Québec demain. J'ai moi-même été invité à assister à un dîner et j'ai accepté cette invitation. Je me propose de payer mes propres dépenses. Je ne me suis pas enquis, je n'ai jamais songé à le faire et je n'estime pas qu'il serait approprié de m'enquérir des dispositions prises par d'autres personnes, ou avec d'autres personnes, qui ont pu être invitées et qui ont pu accepter l'invitation.

M. Herridge: J'aimerais poser une autre question au ministre du Commerce. Pourrait-il donner plus de renseignements à la Chambre sur cette question?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): On m'a prié de dire quelques mots à cette réunion, mais on m'a dit en même temps que je devrais acheter mon billet comme tout le monde et c'est ce que j'ai fait. J'imagine que tous ceux qui y assisteront seront dans la même situation.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DÉCLARATION SUR LA DEMANDE DE PRÉSENTATION DU CARROUSEL AU ROYAUME-UNI

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet d'une annonce qui se fait actuellement en Grande-Bretagne.

L'été dernier, quelques-unes des plus marquantes sociétés agricoles au Royaume-Uni ont demandé, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, que le carrousel de la Gendarmerie royale du Canada soit présenté à certains comices agricoles et autres manifestations au cours de l'été de 1957. Le Gouvernement a donné son consentement et l'équipe du carrousel se rendra donc au Royaume-Uni le printemps prochain.

Ce spectacle bien connu et bien canadien comporte 32 cavaliers sous le commandement d'un officier. La troupe comprend également un sous-officier d'expérience, un maître d'équitation, un chef de musique militaire, et de deux à quatre cavaliers substituts. Le 3 décembre 1956, le carrousel a terminé une série d'engagements au Canada et aux États-Unis. Ces démonstrations ont reçu partout un accueil chaleureux, et celles qui se sont déroulées aux États-Unis ont beaucoup contribué, j'en suis sûr, à renforcer le prestige de notre pays. La troupe qui va au Royaume-Uni se composera en gros des mêmes éléments.

Lors d'une réunion récente de la société royale d'agriculture d'Angleterre, les délégués ont fait savoir qu'ils étaient très heureux et très reconnaissants de la générosité dont fait preuve le gouvernement canadien en offrant cet été au Royaume-Uni le carrousel de la Gendarmerie royale du Canada.

Bien qu'aucun itinéraire définitif n'ait encore été fixé, il semble bien que le comité qui s'occupe au Royaume-Uni d'organiser les engagements ait reçu la demande de dix des plus importantes et des plus fameuses sociétés d'agriculture qui désirent que le carrousel soit présenté à leurs expositions annuelles. Pour vous donner une idée de l'intérêt et de l'enthousiasme qui ont suscité cette invitation, l'une des sociétés royales agricoles se propose de donner à tout son programme un caractère canadien si elle peut y faire figurer notre carrousel.

La troupe fera ses dernières répétitions au baraquement de Rockcliffe au début du printemps et partira en bateau vers la fin d'avril à destination d'un port du Royaume-Uni.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, comme le ministre a parlé du départ du carrousel pour outre-mer, voyage à mon avis bien mérité et qui nous fera une excellente et attrayante publicité, voudrait-il nous dire s'il étudierait toute nouvelle offre invitant la troupe à se produire dans la métropole et probablement en Europe pendant une autre année? Même s'il est un peu tard cette année pour songer à l'amélioration du type de cheval employé dans ce carrousel et faire beaucoup de changements, je prierais le ministre d'étudier le problème. Beaucoup de ces chevaux vieillissent; or il faudrait que nos cavaliers aient de meilleures montures que celles qu'ils ont eues jusqu'ici. Ce serait de la meilleure publicité pour le Canada. *(Exclamations)*

Une voix: Est-ce de la réclame?

L'hon. M. Rowe: Je ne badine pas, monsieur l'Orateur. Il convient d'étudier davantage ce problème. Je crois que le prix des chevaux ne peut dépasser certaine limite. Je demande au ministre de bien vouloir songer à fournir à nos cavaliers de meilleurs chevaux.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas être aussi grand connaisseur de chevaux que mon honorable ami mais, d'après les renseignements que je tiens de gens qui, j'ose dire, sont aussi connaisseurs que lui, nous avons pour le carrousel un genre de cheval très convenable. Je sais que la question préoccupe fort le commissaire de la Gendarmerie royale depuis bien des années et qu'à maintes reprises, lorsque l'occasion s'en est présentée, il m'en a parlé.

LA LOI SUR LE PRÊT AGRICOLE CANADIEN

MODIFICATION TENDANT À ACCROÎTRE LE CAPITAL AUTORISÉ DE LA COMMISSION

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant dont Son Excellence a recommandé l'étude à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur le prêt agricole canadien, en vue de porter de trois à quatre millions de dollars le capital autorisé de la Commission.

La motion est adoptée.

LES PIPE-LINES

LA "TRANS CANADA PIPE LINES"—CONTRATS DE LIVRAISON DE GAZ À L'EST DU MANITORA

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Le ministre du Commerce dira-t-il à la Chambre si des contrats ont été passés entre la *Trans Canada Pipe Lines* et des municipalités situées à l'est du Manitoba, en ce qui concerne les livraisons de gaz? Dans le cas de l'affirmative, de quelles municipalités s'agit-il?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que la *Trans Canada* ne traite pas directement avec les municipalités. La société traite plutôt avec l'autorité compétente en matière de distribution du gaz dans la région qu'elle entend desservir. J'ai l'impression qu'à Hamilton c'est l'*Union Gas* qui détient cette concession. C'est sans doute cette question qui intéresse l'honorable député. De la même façon la *Consumers' Gas* a la concession pour la région torontoise.

Mme Fairclough: J'ai employé le mot "municipalités", mais j'entendais la société ou la municipalité, selon le cas. Le ministre dira-t-il à la Chambre si on a déjà passé des contrats intéressant la livraison de gaz?

Le très hon. M. Howe: Tout ce que je puis dire c'est que des contrats ont été passés au Canada en nombre suffisant pour motiver le financement d'une ligne qui, lorsqu'elle sera terminée, aura coûté 375 millions. On peut donc en conclure que des contrats ont été passés qui intéressent la livraison d'une très forte quantité de gaz.

Mme Fairclough: En Ontario?

Le très hon. M. Howe: En Ontario.

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS HONGROIS—ALLOCATIONS DE DOUCEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, à la suite d'un télégramme que le président du Conseil de la citoyenneté d'Abbotsford et de la région aurait envoyé, me dit-on, au ministre relativement aux réfugiés hongrois logés dans des locaux provisoires dans cette région. Le ministre dirait-il à la Chambre si l'on peut obtenir du gouvernement fédéral des allocations de douceurs pour aider à fournir à ces gens quelque argent pour leurs menues dépenses?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je ne voudrais pas répondre au hasard, monsieur l'Orateur. J'ai passé toute la matinée à une conférence, je n'ai pas vu le télégramme et je préfère être bien précis en répondant à la question.

LE GROUPEMENT "OLD ORDER AMISH"—ALLUSION À LA DÉCLARATION DU MINISTRE LE 18 JANVIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Elle découle d'une réponse qu'il a donnée à une question que je lui avais posée le 18 janvier.

Le ministre signalerait-il à la Chambre si le particulier dont il a parlé alors n'a pu remplir les conditions d'immigration en raison de caractéristiques communes à tout le groupe auquel il appartient? Autrement dit, cette demande a-t-elle constitué une cause type en ce qui concerne les immigrants Amish?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je crains ne pas avoir saisi la date dont a parlé le député et je ne me souviens pas de la réponse que j'ai donnée. Mieux vaudrait que je consulte le compte rendu. Je signale toutefois qu'on ne rejette personne à cause des caractéristiques de tout un groupe. Le député peut lire les règlements, qui sont rédigés en style très simple.

M. MacLean: Une autre question. Le ministre dirait-il s'il est possible que des immigrants soient rejetés parce qu'ils refusent de porter les armes ou de prêter certaines formes de serments quand ils demandent à immigrer?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur. Ni dans l'un ni dans l'autre cas on ne considérerait que c'est une raison de rejeter un immigrant. Le Canada reçoit depuis des années, sans interruption, des immigrants mennonites et quakers qui, sauf erreur, ont un scrupule de conscience à prêter serment, mais à qui les lois de notre pays permettent de remplacer le serment par une affirmation solennelle.

L'ÉCOSSE—PRÉTENDUE LIMITATION DU NOMBRE DES REQUÉRANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Pour quelles raisons n'admettra-t-on qu'environ 10 p. 100 des Écossais qui ont demandé à émigrer au Canada, ainsi que les journaux l'ont rapporté?

[M. Patterson.]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que la déclaration faite dans l'article de journal est tout à fait fausse.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il a dit que la nouvelle concernant la restriction à l'immigration écossaise est fausse. Voudrait-il avoir l'obligeance de s'assurer qu'elle est fausse?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne puis m'assurer qu'elle soit vraie ou fausse. Je sais parfaitement et tous les autres savent, je crois, qu'il y a eu une augmentation encourageante du nombre des citoyens du Royaume-Uni qui semblent vouloir venir dans notre pays. Divers députés peuvent en interpréter différemment la raison, mais j'incline à croire que c'est parce que nous avons connu une grande prospérité sous un excellent gouvernement. Je suis également convaincu, même si j'ai hésité à faire cette prédiction, qu'il y aura cette année, par rapport à l'an dernier, une augmentation très marquée du nombre des immigrants venant du Royaume-Uni; or l'année dernière a été la meilleure depuis la guerre.

LA LOI SUR LES BREVETS

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du secrétaire d'État s'il a déjà reçu le rapport de la Commission d'enquête sur les brevets, droits d'auteurs, marques de commerce et dessins industriels. Sinon, peut-il nous dire quand il peut s'attendre à le recevoir et quand on le publiera?

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): Je tiens à remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question avant que je me rende à la Chambre. La réponse à la première partie de la question est non. En ce qui concerne la seconde partie, on m'a dit ce matin que la Commission pense me soumettre au début d'avril un rapport sur les droits d'auteurs et les dessins industriels; cependant, on ne croit pas que le rapport sur les brevets et les marques de commerce soit prêt avant l'automne.

M. Argue: Le ministre peut-il nous dire quand le rapport sera publié? Bientôt après sa réception?

L'hon. M. Pinard: Il me semble que cela aussi dépend de la date exacte où on me le soumettra en avril. La question de savoir s'il est possible de publier le rapport pendant la présente session ne peut être que l'objet de conjectures, tant pour le député que pour moi-même.

LA FOIRE COMMERCIALE INTERNATIONALE

MONTRÉAL ET BRUXELLES—INTERPELLATION AU SUJET DE LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre du Commerce peut-il dire à la Chambre si le Gouvernement se propose de participer à la foire commerciale internationale qui doit avoir lieu à Montréal en mai cette année?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crains bien ne pouvoir le faire. D'ordinaire, le ministère du Commerce ne participe à aucune foire tenue au Canada. Telle a été la ligne de conduite suivie pendant des années. Nous avons patronné pendant un certain temps la foire commerciale internationale. Nous avons cessé de le faire. Mes hauts fonctionnaires ont examiné la situation relative à la foire commerciale de Montréal, mais je ne suis pas optimiste au sujet de la participation du gouvernement fédéral.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai une autre question à poser. Est-ce que la dépense de $2,225,000, affectée à la foire commerciale internationale de Bruxelles, se fait de façon satisfaisante?

Le très hon. M. Howe: Oui, monsieur l'Orateur, l'érection de l'édifice du Canada à Bruxelles a été la première entreprise à forfait. Je crois que les travaux avancent très bien et je suis sûr que le Canada sera prêt pour l'ouverture de l'exposition.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai une autre question à poser. Le ministre est-il satisfait du directeur et du chef qu'on a chargés de diriger le restaurant canadien à l'exposition commerciale de Bruxelles?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, le comité compétent n'a rien négligé pour intéresser un pourvoyeur Canadien à se charger de la tâche. Il n'y a pas réussi. On me dit que celui dont on a requis les services exploite un restaurant belge de très haut ton à Bruxelles. Il nous a rendu visite ici afin de prendre connaissance des conditions établies et les personnes compétentes en la matière sont enchantées de la façon dont il projette de diriger le restaurant.

LOI DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE SUCRE—RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DANS LES PRATIQUES DE COMMERCE RESTRICTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au ministre de la Justice? Faut-il ajouter foi à la nouvelle qui a paru dans les journaux d'après laquelle le ministre publierait aujourd'hui le rapport de la Commission d'enquête sur les coalitions, dans le cas des pratiques de commerce restrictives concernant le sucre? En l'occurence, le ministre voudrait-il nous dire si le rapport propose une intervention?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je n'ai pas saisi la dernière partie de la question du député.

M. Knowles: Voudrait-il nous dire si le rapport propose une intervention?

L'hon. M. Garson: Je répondrai, monsieur l'Orateur, que je vais déposer le rapport. Étant donné que ce document traite d'un aspect de la question d'ensemble où l'on ne dispose guère ni de jurisprudence ni d'expérience et qu'il révèle simplement un premier pas vers la fusion, nous estimons, comme l'indique l'annonce du rapport, qu'il y a lieu de permettre à la société de réfléchir sur son attitude avant de prendre nous-mêmes de nouvelles mesures. Tout cela figure dans le communiqué de presse.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question au ministre? Quand il était au Manitoba la semaine dernière, a-t-il pris note des observations faites publiquement par un fabricant de Winnipeg et l'Association des femmes libérales pour demander qu'on prenne des dispositions en vue d'enquêter sur la hausse des cours du sucre?

L'hon. M. Garson: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai échangé de la correspondance avec M. Ronald qui est le fabricant en question...

M. Knowles: M. Bond?

L'hon. M. Garson: Oui, j'aurais dû dire M. Bond. Ronald est le nom de son associé. De fait, si je me rappelle bien, j'ai signé hier soir en cette enceinte la dernière lettre que je lui ai envoyée. J'ai également échangé de la correspondance avec les femmes libérales. Je ne retiendrai pas la Chambre avec mes explications, mais ces lettres traitaient plus des prix du sucre que de la question qui fait l'objet dudit rapport.

M. Knowles: Le ministre voudrait-il déposer des copies de cette correspondance?

L'hon. M. Garson: Je n'y vois pas d'objection.

LE LOGEMENT

PRÊTS CONSENTIS AUX TERMES DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il remarqué les nombreuses nouvelles, qui ont suivi la récente hausse du taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation, où l'on disait que le demi p. 100 d'augmentation resterait inopérant puisqu'il n'y aurait pas plus d'argent pour le logement? Le ministre a-t-il quelques observations à formuler à ce sujet? Lui a-t-on assuré que cette mesure serait efficace? A défaut d'assurances de ce genre, le Gouvernement songerait-il à de nouvelles mesures propres à assurer la continuité dans le domaine de la construction de logements au Canada?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu beaucoup de nouvelles prédisant l'échec de la mesure. Au contraire, j'ai reçu des signes m'assurant de son efficacité. La dernière partie de la question de l'honorable député n'a donc qu'un intérêt spéculatif.

M. Regier: Puis-je poser une autre question? Le ministre voudrait-il développer sa déclaration sur l'efficacité certaine de la mesure? Est-ce les banques du Canada, les sociétés de placements ou les sociétés d'hypothèques qui ont dit au ministre que les bailleurs de fonds s'intéressaient davantage au prêt hypothécaire; sinon, qui d'autre?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre qu'il en était ainsi et je m'en tiens là.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Vu les avis et les rapports contradictoires sur les conséquences que pourrait avoir l'augmentation du taux d'intérêt relatif aux prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation, le ministre songerait-il à donner au comité de la banque et du commerce des directives qui permettraient à ce comité d'entendre l'opinion des spécialistes de la Banque du Canada et des autres institutions bancaires du pays?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je ne sais quel genre de contradictions il peut y avoir dans ces questions. J'accepte les déclarations du ministre des Travaux publics au sujet des résultats des restrictions au crédit dans le domaine du logement.

[L'hon. M. Garson.]

M. Cameron (Nanaïmo): Puis-je poser une autre question au ministre des Finances? Étant donné que le relèvement du taux d'intérêt en ce qui concerne le logement n'est qu'une partie du programme d'ensemble fiscal et monétaire du Gouvernement, ne jugerait-il pas bon de renvoyer toute la question de la politique gouvernementale à cet égard au comité de la banque et du commerce afin de permettre aux députés d'étudier ces aspects avec les spécialistes?

L'hon. M. Harris: La coutume veut qu'après avoir été présenté au Parlement, le rapport annuel de la Banque du Canada soit soumis au comité de la banque et du commerce qui, la plupart du temps, a déjà reçu la déposition du gouverneur de la Banque. Je suppose qu'on appliquera, cette année, le même principe.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—PRIX D'ACHAT DES MAISONS DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS, À VICTORIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Un groupe d'ex-militaires de Victoria se sont-ils plaints à lui de ce que le prix d'achat des maisons de la Société centrale d'hypothèques et de logement qu'ils occupent actuellement est trop élevé par rapport au prix courant? Dans le cas de l'affirmative, voudra-t-il instituer une enquête?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des lettres du genre de celles que nous recevons chaque fois que nous mettons en vente de ces maisons. J'ai répondu que les prix en cause me semblent raisonnables, compte tenu de toutes les circonstances et de notre ligne de conduite à ce chapitre. Personne n'est contraint d'acheter une maison.

LES ROUTES

DÉCLARATION AU SUJET DU PAIEMENT DE CONTRATS DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à une question posée le 29 janvier par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) où celui-ci parle d'un montant de $12,500 versé par un entrepreneur à un autre entrepreneur afin d'obtenir un contrat à titre de sous-contrat en Ontario. L'honorable député a demandé:

Le ministre peut-il nous dire si un secteur de cette route fait partie de la route transcanadienne?

La réponse est non. Il a demandé ensuite:

Sinon, sait-il si cette pratique a été suivie à l'égard de quelque secteur de la route transcanadienne?

On n'a jamais appelé mon attention sur aucune pratique de ce genre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui posais mercredi relativement aux autres mesures législatives dont le Gouvernement pourrait saisir le Parlement au cours de la présente session?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de fournir au député la liste complète des mesures dont le Parlement sera saisi. J'ai demandé qu'on communique avec les ministères à ce propos. C'est ce qu'on fait à l'heure actuelle et on est à établir un rapport à mon intention.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION FAUTEUX—DÉCLARATION SUR DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX RÈGLEMENTS OU AUX LOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) a posé la question suivante:

Le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de recommander des modifications aux règlement ou aux lois qui relèvent entièrement de la juridiction et de la responsabilité fédérale, conformément aux recommandations du rapport Fauteux et du rapport du comité conjoint sur la peine capitale et les châtiments corporels, et les loteries? Sinon, pourquoi?

Je réponds oui à la première partie de la question. Je me trouve ainsi à répondre à la seconde.

DÉCLARATION AU SUJET DU PARJURE DEVANT LE COMITÉ SÉNATORIAL—RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE POURSUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Hier, le même honorable député m'a posé la question que voici:

Le ministre de la Justice dira-t-il à la Chambre si les tribunaux de l'Ontario sont compétents à l'égard de l'autre endroit et de la Chambre des communes, ainsi qu'à l'égard des dépositions qui ont été faites devant un comité de l'autre endroit et de l'activité de celui-ci? Dans sa réponse, le ministre dira-t-il aussi à la Chambre si l'autre endroit et la Chambre des communes, en adoptant un projet de loi, privent un simple député du droit d'intenter des poursuites pour parjure. Troisièmement, à titre également de question supplémentaire, le ministre de la Justice dira-t-il en outre à la Chambre pourquoi un simple député devrait remplir pour lui sa tâche de ministre?

On trouvera la réponse précise et détaillée de cette question, ainsi que d'autres renseignements, au compte rendu d'un débat auquel était présent l'honorable représentant de Vancouver-Est et qui s'est déroulé en cette enceinte le 8 juillet dernier. Ce compte rendu est aux pages 6088, 6089, 6090 et 6092 du hansard. Si l'honorable député ne se souvient pas de ce débat, il obtiendra la réponse s'il veut bien lire le hansard.

M. Winch: Je l'ai lu, mais ce n'était pas concluant.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Robinson (*Simcoe-Est*).

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Prêts, placements et avances—

545. Prêt à l'Organisation des Nations Unies pour aider à financer le déblayage du canal de Suez, $1,000,000.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, depuis le dernier débat sur cette question, tout le problème du Moyen-Orient y compris la solution à apporter au différend entre l'Égypte et Israël a été porté devant l'Assemblée des Nations Unies. Les Canadiens, tout comme le désireraient en pareil cas les habitants des autres pays amis de la liberté, tiennent énormément à savoir où en sont actuellement rendues les négociations entreprises par les Nations Unies et s'il est probable que les deux résolutions dont les Nations Unies sont présentement saisies soient appuyées par une majorité des deux tiers comme il est exigé. Je serais reconnaissant au ministre s'il voulait bien renseigner la Chambre et la population du Canada sur ce qui s'est passé jusqu'ici relativement à cette question.

Nous dirait-il aussi si, dans l'une ou l'autre de ces résolutions, sera insérée une disposition obligeant l'Égypte à assurer le libre accès au canal de Suez à tous les pays, y compris l'État d'Israël? Songeons-y bien, si l'on nous demande de prêter un certain montant en vue de l'entreprise, il nous faut être assuré que, une fois le travail terminé, le canal ne restera

déblayé que pour peu de temps et que Nasser et ses associés ne s'y livreront pas immédiatement à des actes de sabotage.

D'après les renseignements que seul le Gouvernement peut posséder, le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure les représentants du Canada aux Nations Unies peuvent être convaincus que, pour ce qui est du canal, l'attitude de Nasser sera à l'opposé de son attitude antérieure? Un prêt comme celui qu'on nous demande d'approuver sera certes inutile si, une fois le déblaiement effectué, Nasser n'y voit qu'une autre occasion de rendre le canal inutilisable, et, de la sorte, d'empêcher le monde libre de s'en servir.

Un autre point se rattache à ce prêt. Comment, d'après le Gouvernement, le remboursement sera-t-il effectué? Rien de bien précis n'a été dit à ce sujet. Je ne sache pas qu'on puisse emprunter sous les auspices des Nations Unies; aussi je me demande comment on y pourvoira et quelles seront les modalités de remboursement.

Enfin, je pose encore une fois la question restée sans réponse l'autre jour. Quelle sera l'attitude du Canada maintenant qu'il a au Moyen-Orient et notamment à propos du canal de Suez un intérêt plus important que le ministre de la Défense ne l'avait donné à entendre en août dernier en disant que le Canada n'avait aucun intérêt au différend de Suez? Quelle sera l'attitude du Canada au sujet d'un remboursement par voie d'indemnisation de la part de Nasser?

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, je dois, comme je l'ai fait mercredi, invoquer le Règlement. Ce crédit constitue tout simplement un prêt pour le déblaiement du canal et ne devrait pas donner lieu à un débat sur d'autres sujets, et, singulièrement, sur les questions dont les Nations Unies sont actuellement saisies. Je suis bien prêt à répondre aux questions concernant le prêt et l'attitude que le Canada adoptera à propos du canal, mais je fais observer très respectueusement que toute autre question d'ordre général est irrecevable.

La première question touchant le prêt porte sur la méthode de remboursement. A deux reprises au moins depuis le commencement du débat, j'ai montré clairement...

M. Diefenbaker: Pas très clairement.

L'hon. M. Harris: J'aimerais qu'on me laisse finir ma phrase. J'ai dit bien clairement qu'il s'agissait d'une avance faite par le Canada en vue d'accélérer le déblaiement du canal. Il s'agit d'un prêt en ce sens que nous en attendons le remboursement de l'une ou l'autre de deux manières: soit par remboursement si le secrétaire général des Nations Unies adopte quelque forme de financement autre que la présente, soit par imputation sur la cotisation assignée au Canada si les Nations Unies déterminent éventuellement une cotisation pour chacun des pays, y compris le Canada, pour les frais ou partie des frais de déblaiement. S'il se trouve que la cotisation du Canada est inférieure à un million de dollars, nous serons remboursés sur les deniers que le secrétaire général des Nations Unies pourra recueillir aux fins de compléter le déblaiement du canal.

Je ne prétends pas que cette somme nous sera probablement remboursée d'ici quelques jours, ou quelques semaines. Ce qui est probable, à mon avis, c'est qu'on optera pour la seconde modalité de remboursement, c'est-à-dire que, lorsque le coût de l'entreprise sera réparti parmi les membres, nous recevrons un crédit et un remboursement si notre cotisation n'atteint pas un million de dollars.

Comme l'a signalé le chef de l'opposition, il est vrai que les Nations Unies n'ont pas les moyens nécessaires pour emprunter de l'argent. C'est précisément pourquoi on a fait appel au Canada, entre autres pays, pour obtenir de l'argent de cette façon, mettons, officieuse, afin que les différentes compagnies de récupération aient de temps à autre de l'argent pour payer les salaires et les frais.

La seconde question qui se rattache directement au financement est celle de savoir quelle sera l'attitude de Nasser à l'égard du canal une fois le déblaiement achevé. Tout le monde sait parfaitement que nous ne pouvons pas prévoir ce que le gouvernement égyptien fera dans deux ou trois mois. A mon avis, c'est un risque réfléchi que nous sommes obligés de courir, et je pense que tous les députés d'en face sont disposés à le courir.

Il se peut très bien que l'actuel gouvernement égyptien continue de nous refuser sa collaboration à l'égard de certaines choses, comme il a semblé le faire jusqu'à maintenant. Cependant, on n'a pas l'habitude de refuser d'agir parce qu'on ne peut vraiment pas entrevoir quel sera le résultat de ce qu'on fait. Sans doute devons-nous être prudents à cet égard et prendre toutes les précautions possibles, mais il ne s'agit pas de nous demander si nous allons prêter l'argent dès maintenant avec la certitude que dans trois mois Nasser et son gouvernement adopteront une certaine attitude à l'égard du canal. Le problème qu'il faut résoudre à l'heure actuelle est le suivant: Faut-il déblayer le canal dès maintenant et quelles mesures doit-on adopter à cette fin? Puis il faut essayer, comme je l'ai déjà dit, d'établir les moyens d'assurer le libre accès au canal à tous les pays.

M. Diefenbaker: Est-ce qu'il semble vouloir collaborer à l'heure actuelle?

L'hon. M. Harris: Pour autant que je sache, ses propres déclarations traduisent son point de vue, tandis que celles qui ont paru dans les journaux de son pays en témoignent officieusement. Libre à chacun d'interpréter à sa guise ces attitudes.

M. Green: Le ministre peut-il nous dire brièvement en quoi elles consistent?

L'hon. M. Harris: La seule déclaration récente sur laquelle nous sommes renseignés est celle qui pourrait fort bien se ranger dans la liste des déclarations officielles, dont l'honorable député de Vancouver-Quadra a donné lecture l'autre jour. Évidemment, les journaux égyptiens ont mené une campagne qui, de toute façon, ne se prêterait ni à la collaboration ni aux compromis en ce moment. Mais il ne s'ensuit pas que l'Égypte va se cantonner dans cette attitude. De fait, si, après avoir déblayé le canal, les Nations Unies déclaraient au gouvernement égyptien: "Nous avons entrepris cette tâche, nous avons dépensé les fonds après avoir définitivement réglé la façon dont les fonds allaient être perçus, ou sans avoir réglé ce point, et nous comptons que le canal va maintenant demeurer ouvert aux navires de tous les pays sans distinction aucune", nous espérerions alors que la pression collective des Nations Unies suffirait à nous assurer que Nasser ne chercherait pas à entraver la navigation dans le canal.

M. Green: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Green: A-t-il raison de croire que les Russes participeraient à la pression exercée sur Nasser?

L'hon. M. Harris: C'est une question trop vague pour qu'on puisse y donner une réponse directe. Il est pourtant exact, je pense, qu'en certaines occasions, tant aux Nations Unies que lors de négociations publiques avec d'autres pays, on a constaté que la Russie,—malgré les difficultés que nous avons reconnues dans nos relations diplomatiques avec ce pays,—discerne à l'égal de quiconque les conséquences qui s'ensuivraient si n'était pas réglé de façon pacifique l'un ou l'autre problème particulier. La solution n'est peut-être pas satisfaisante. Ce ne peut être qu'un compromis d'une foule d'intérêts et ce peut être un sujet d'irritation. J'espère que la paix mondiale ne sera pas compromise à demeure par une question comme celle de savoir si les navires de tous les pays devraient avoir libre accès au canal quand on l'aura déblayé dans deux ou trois mois.

M. Cardiff: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Harris: Je vous en prie.

M. Cardiff: N'est-il pas vrai que l'Angleterre et la France ont offert de déblayer le canal sans recevoir d'aide des autres pays?

L'hon. M. Harris: Ce qu'ils ont offert devait aider à déblayer le canal et cette offre a été acceptée au point que quelques groupes anglais et français y travaillent. Sauf erreur, au moins l'un d'entre eux,—sinon les deux,—le fait gratuitement.

M. Fraser (Peterborough): Le parlement britannique n'a-t-il pas voté l'autre jour une somme de quelque 39 millions pour le déblaiement du canal?

L'hon. M. Harris: Je n'en ai rien su. Ça m'étonnerait, car ce chiffre correspond à peu près aux frais globaux du déblaiement.

M. Fraser (Peterborough): C'est ce qu'ont rapporté les journaux.

L'hon. M. Harris: J'aimerais voir cette nouvelle. Selon les derniers renseignements dont nous disposions, les 10 millions dont il a été question au début du débat restent nécessaires à la réalisation du but sur lequel nous fondons notre requête au Parlement.

M. Fraser (Peterborough): Puis-je poser une autre question, avant que vous poursuiviez?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Fraser (Peterborough): Le gouvernement a-t-il déjà versé une partie de cette somme aux Nations Unies?

L'hon. M. Harris: Non, monsieur le président. Nous n'avons rien versé du tout, à ce titre, aux Nations Unies. J'ai l'impression que mon honorable ami confond ce versement avec celui que nous avons prévu en ce qui concerne les réfugiés hongrois, c'est-à-dire le million payé par nous à cette fin, en novembre.

Si je n'ai pas répondu directement à ces questions, je serais heureux qu'on me le dise. Je crois que les honorables députés se rendront compte qu'il est impossible de donner une assurance quelconque, si ce n'est celle que le gouvernement fera de son mieux et mettra en œuvre les meilleurs moyens diplomatiques possibles, par l'entremise de l'ONU ou autrement, afin que d'ici à ce que le canal soit déblayé nous ayons, sinon une assurance directe, du moins l'acceptation du fait que le canal doit pouvoir être utilisé sans restriction par les autres pays, sous réserve sans doute des conditions du traité et des droits de ceux qui réclament le droit d'utiliser le canal. La chose fera assurément l'objet de longues discussions à l'ONU, pendant les deux ou trois prochains mois. Je ne crois pas qu'il

y ait en cette enceinte de divergences d'opinions sur l'attitude que nous devons prendre pendant ces pourparlers.

Comme je le disais l'autre jour, je pense que tout le monde est convaincu qu'il est plus facile d'en arriver à des solutions paisibles lorsque son pays est en bon état. L'économie européenne a eu à souffrir de la fermeture du canal. Lorsqu'on dépense plus d'argent, sous forme d'impôts plus lourds, d'un prix plus élevé pour l'essence, etc., lorsqu'on doit contingenter et rationner, il vaut beaucoup mieux mettre fin aussitôt que possible à cette situation, non seulement pour le bien des premiers intéressés, mais en vue de créer un état d'esprit où il soit plus facile de régler convenablement les difficultés dont sont nées ces restrictions.

Peut-être la plupart d'entre nous ont-ils été étonnés de ce que, depuis le début de cette crise, le cours du sterling se soit affermi, par exemple. Loin de moi la pensée que cela ne devrait pas être le cas. Cependant, il reste que l'on prévoit assez généralement que l'Europe traversera cet hiver d'assez graves difficultés financières. Ces difficultés se présentent, en effet, mais les Européens y font face avec un esprit tel que l'on n'a pas perdu confiance dans les monnaies nationales des pays en cause.

Je n'en cherche pas la raison. Je signale simplement la chose. Mais même à cela, voyons à quel point ces devises s'en porteraient mieux et comme les gens seraient plus satisfaits si leurs frais étaient réduits et s'ils se retrouvaient dans la situation qui était la leur avant la crise de Suez. Même si le règlement politique du problème semble le plus souhaitable, j'estime qu'on a un besoin pressant d'une solution économique et je sais que les honorables députés qui, dans l'ensemble, je crois, approuvent le crédit, s'en rendent compte.

M. Green: Le ministre me paraît extrêmement optimiste, monsieur le président, lorsqu'il parle comme s'il suffisait de fournir cet argent et de dégager le canal pour en arriver à une solution économique. Ce n'est là, je crois, que le commencement du problème. Le ministre a lui-même admis aujourd'hui qu'on n'a absolument aucune assurance que, le canal une fois déblayé, le dictateur Nasser ne décidera pas que les navires britanniques, français et israéliens ne peuvent l'utiliser. Le ministre ne peut évidemment pas aller au delà de ce que fait prévoir l'état actuel des choses. Toutefois, je conclus de ses paroles que le monde libre n'a absolument aucune assurance que Nasser permettra aux navires de ces trois nations ou même à ceux de toute autre nation d'utiliser le canal une fois qu'on aura dépensé l'argent.

[L'hon. M. Harris.]

L'hon. M. Harris: C'est exact.

M. Green: Cela prouve, à mon avis, la gravité de la question et la nécessité, pour le gouvernement canadien et ceux des autres pays amis de la liberté, d'établir très énergiquement qu'ils ne permettront plus ce genre d'extravagances. Puis-je demander au ministre, par exemple, si la question de la libre navigation par le canal est même étudiée au cours des débats qui se déroulent actuellement aux Nations Unies? Quand le premier ministre a pris la parole mercredi, il nous a laissé entendre que la situation, telle que l'envisage le Canada, a été exposée dans le discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 29 janvier, à New-York. Nous avons maintenant eu l'occasion d'en prendre connaissance. Je n'y trouve pas un mot au sujet du canal de Suez ou de la navigation. Puis-je demander au ministre si vraiment les discussions qui ont lieu en ce moment ne portent aucunement sur le déblaiement du canal ou la liberté de la navigation sur le canal?

Je veux aussi poser une autre question. Prend-on des dispositions en ce moment pour que la force d'urgence des Nations Unies serve de force de police dans la région du canal de Suez, par opposition au désert du Sinaï, à la bande Gaza et au golfe d'Akaba, en vue d'assurer la libre navigation sur le canal? Apparemment, d'après ce que nous avons pu constater, on ne semble pas avoir cette intention. Aucune nation n'en a parlé, semble-t-il, au cours du débat qui se poursuit aux Nations Unies; pourtant, il n'y aurait pas d'autre moyen d'assurer la liberté de la navigation sur le canal. Je voudrais savoir si le gouvernement canadien est d'avis qu'il y a lieu de confier à cette force le soin de surveiller la région même du canal de Suez jusqu'à ce qu'on en soit venu à une entente qui assurera la libre navigation, sur le canal, aux navires de tous les pays.

L'hon. M. Harris: Je vais m'efforcer de répondre aux deux questions, monsieur le président. La première a trait à la navigation et l'honorable député veut savoir si ce problème est débattu en ce moment. La deuxième question a le même objet. Je crois que mon honorable ami n'a pas très bien compris les explications qu'a données le premier ministre l'autre jour. On se rappelle qu'à ce moment-là j'ai invoqué le Règlement sur le même point que celui que je soulève de nouveau aujourd'hui. Le chef de l'opposition s'était renseigné sur la bande Gaza et sur d'autres questions se rapportant au différend entre Israël et ses voisins et c'est de cela que le premier ministre parlait lorsqu'il a dit que

le discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exposait l'attitude du gouvernement canadien. Le premier ministre voulait dire que ce discours répondait à la partie de la question qui lui avait été adressée. Il ne voulait pas dire qu'il portait sur la question que nous étudions en ce moment, c'est-à-dire la question du canal lui-même. Néanmoins, après avoir lu ce discours, mon honorable ami conviendra qu'il y est expressément question du golfe d'Akaba et d'autres points qui se rattachent indirectement au dégagement du canal.

M. Green: Mais il n'y a rien au sujet du canal.

L'hon. M. Harris: Non, je le reconnais. Ce n'est pas le sens que le premier ministre voulait donner à sa réponse. Il voulait parler des questions qu'on lui a posées au sujet d'Israël et de la bande Gaza et non pas du canal lui-même. De fait, c'est pour cette raison que, comme je l'ai fait de nouveau ce matin et comme je le fais maintenant, j'ai invoqué le Règlement pour demander qu'on s'en tienne à la question du canal lui-même plutôt qu'à la bande Gaza et à d'autres points qui s'y rattachent mais ne se rapportent pas à la question à l'étude en ce moment.

La seconde question porte sur l'utilisation de la force d'urgence des Nations Unies à propos du canal lui-même, et demande si cette question fait l'objet de discussions à l'heure actuelle. Je pense que mon honorable ami ne devrait pas oublier l'ordre de priorité actuellement en vigueur aux Nations Unies. Elles discutent pour l'instant la question d'Israël, de la bande de Gaza et des questions relatives au retrait des troupes d'Israël, et à ce qui devrait prendre la place des forces israéliennes si ces dernières sont contraintes de se retirer. L'autre question, celle de l'avenir du canal une fois qu'il sera dégagé, sera examinée à l'occasion de la motion qui tentera de répartir les frais de déblaiement entre les divers membres des Nations Unies, ou de toute autre manière susceptible d'être adoptée.

Mais pour le moment cette question n'est pas à l'étude car, je le répète, les Nations Unies ont le sentiment qu'elles doivent d'abord se préoccuper de l'autre question. Comme je viens de le dire, je suis sûr qu'elle sera soulevée pendant la présente session, et on n'invoquera alors aucune question de règlement, si la discussion porte sur le canal et non plus sur la bande de Gaza.

M. Green: Il s'agit bien d'une discussion à propos du canal. On demande aux contribuables canadiens de réunir un million de dollars pour contribuer au dégagement du canal. Donc, quelle est l'attitude du gouvernement canadien à propos de l'utilisation de la force d'urgence des Nations Unies dans la zone du canal afin de garantir la liberté de navigation aux navires de toutes les nations? Cela doit avoir été étudié par le gouvernement canadien. Sinon, il aurait dû le faire car je crois que le 2 novembre l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution autorisant les travaux de réouverture du canal (et c'est sur cette partie importante de cette résolution que je veux attirer l'attention), et prévoyant la garantie d'une entière protection à la navigation. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourra me corriger si je fais erreur. La résolution de l'Assemblée porte non seulement sur le dégagement du canal, mais aussi sur la liberté de navigation sur ce canal.

Le gouvernement canadien croit-il, oui ou non, que la force d'urgence des Nations Unies devrait être utilisée dans la zone du canal jusqu'à ce qu'on soit parvenu à un accord garantissant que tous les navires peuvent se servir de ce canal?

L'hon. M. Harris: Je pensais avoir parlé précisément de cela mercredi, et je me citerai donc moi-même en lisant deux ou trois des phrases consignées à la page 842 du hansard du 30 janvier 1957:

> Je tiens à certifier que, outre ce crédit d'un million que le comité approuvera, j'espère, nous réitérerons l'attitude que nous avons toujours eue à cet égard, savoir que l'usage du canal de Suez doit être absolument libre pour tout le monde. Comment le canal sera-t-il exploité? C'est une question qui cause encore beaucoup d'inquiétude et dont la solution est vraiment impossible à prévoir pour le moment; mais la résolution des Nations Unies portant que cette voie maritime soit mise à la disposition de tous les usagers, non seulement a déjà reçu l'appui du Canada, mais elle le recevra encore et nous insisterons tant que nous pourrons sur ce point.

Je ne saurais être plus précis. Une fois le canal ouvert, nous ferons de notre mieux pour le maintenir dans cet état. Nous ferons appel à tous les amis que nous comptons aux Nations Unies,—mon ami conviendra avec moi que ces amis sont très nombreux étant donné la haute considération qu'on témoigne là-bas au représentant de la nation canadienne,—afin que ces négociations et ces entretiens nous obtiennent l'ouverture du canal. Or, que nous promettions de faire ceci ou cela en vue d'atteindre notre but, tout dépend, naturellement, du progrès des négociations. Nous ne saurions dire pour le moment qu'à moins qu'on ne se rende à certaines conditions, nous ne ferons rien à cet égard; nous ferons tout notre possible en vue de convaincre tous les membres des Nations Unies du bien-fondé de notre thèse. Pour ma part, je suis porté à croire que la plupart des

députés ici présents pensent que nos représentants feront de leur mieux là-bas, et que, s'ils ne réussissent pas dans leurs démarches, personne d'autre ne pourrait y réussir.

M. Green: Tout cela est très bien, mais le ministre n'a pas répondu à ma question et je vais la répéter. Le Gouvernement du Canada est-il d'avis que la force d'urgence des Nations Unies devrait être employée, dans la zone du canal, à assurer la libre circulation des navires dans le canal? Le ministre a dit que le Gouvernement était en faveur de la libre navigation dans le canal. Tous les Canadiens partagent ce point de vue, mais je ne suis pas si sûr que l'Égypte, la Russie et plusieurs autres pays en fassent autant. Il est évident, à mon avis, que nous devons en savoir plus que cela. La troupe expéditionnaire des Nations Unies est actuellement dans le désert de Sinaï. L'automne dernier, on a donné à entendre aux députés, je ne sais pas si c'était à dessein ou non, que les troupes canadiennes prendraient part à la force d'urgence des Nations Unies en vue de rétablir la navigation libre dans le canal et de conclure un armistice entre Israël et l'Égypte. C'est certainement ce qui ressortait des paroles du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A mon avis, c'est ce qu'il faut faire. Je crois que la force d'urgence de l'ONU devrait se charger de cette tâche. Ces derniers jours, Nasser nous a dit que la force d'urgence de l'ONU devra sortir de l'Égypte au moment où les Israéliens se retireront, ce qui comprend, cela va de soi, le retrait de la zone du canal de Suez. Ce sont deux attitudes bien distinctes.

Je voudrais savoir si le Gouvernement canadien appuie fermement le projet d'utiliser la force d'urgence de l'ONU dans la zone du Canal de Suez afin de préserver la liberté de la navigation?

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, je suis certain que le Gouvernement canadien appuiera fermement toutes les déclarations qu'ont faites le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne tirerai pas, cependant, la conclusion directe qu'a tirée mon honorable ami des paroles qui ont été prononcées, à savoir que nous avons déjà décidé que la force d'urgence de l'ONU doit servir aux fins qu'il a mentionnées. De fait, je dirai même que, à mon avis, nous n'avons pas pris une telle décision, même si j'admets volontiers que, depuis trois mois, il s'est dit et fait bien des choses influant sur le problème qui a donné lieu aux difficultés que nous étudions.

[L'hon. M. Harris.]

On sait évidemment que le but de la force de police des Nations Unies était d'amener un état de choses permettant d'obtenir la paix et la stabilité au moyen de négociations. Ce serait trop espérer d'un gouvernement que de dire actuellement que, dans trois mois, nous insisterons pour que la force d'urgence demeure dans la région du canal, afin d'y assurer le libre passage. Espérons que la liberté de navigation sera obtenue au moyen de négociations. Mais on ne va pas participer à des négociations en ayant les mains trop liées et je ne crois pas qu'il soit bon de dire actuellement que nous participerons au déblaiement du canal uniquement à la condition que je viens de mentionner. D'autre part, je crois que, comme l'a dit le premier ministre l'autre jour, c'est plutôt une question de sémantique.

M. Green: M. Nasser a-t-il fourni le moindre indice que la navigation serait libre?

L'hon. M. Harris: Non, je l'ai déjà dit ce matin. Autant que je sache, il n'en a rien fait; mais, même dans ce cas, allons-nous rester tranquilles et laisser les choses où elles en sont? Il nous faut prendre des dispositions concrètes en vue de réparer le désordre après les difficultés qui se sont produites en Égypte et en Israël.

M. Low: J'ai deux questions à poser au ministre. Je dois dire d'abord que je suis d'accord avec lui quand il dit que notre premier objectif doit être de déblayer le canal. Cela me semble logique. Il est très important pour le bien-être et l'économie des pays de l'Europe de l'Ouest que le canal soit rendu à la nagivation. Il faut que ces pays soient renforcés, si nous voulons que soit efficace l'opposition que nous devons faire aux impérialistes communistes. A mon avis, nous n'avons pas le choix: il nous faut accorder au ministre le million qu'il demande en vue du déblaiement du canal. D'autre part, nous aimerions avoir le sentiment qu'en fournissant, avec d'autres pays, l'argent nécessaire à ce déblaiement nous achetons un titre de plus pour exiger que le canal soit vraiment internationalisé, que le libre passage soit assuré à tous les pays. De plus, nous devrions bien faire comprendre à M. Nasser, par la fermeté de notre attitude, que nous verrons à ce qu'il paie un jour le sabotage du canal.

Quand un petit garçon détériore volontairement quelque objet, la meilleure façon d'en user avec lui consiste, comme j'ai pu le constater, à lui faire payer la note. Cela vaut mieux que de lui administrer une raclée. Ce n'est pas ce à quoi je songeais. Cependant, j'ai déjà vu un petit garçon briser méchamment le pare-brise d'une auto. Son père

pouvait fort bien payer la note, et il l'a payée mais il a dit à son petit garçon: "Tout ce prix-là, je vais le soustraire, à raison de tant par mois, de ton argent de poche, jusqu'à ce que tu m'aies complètement remboursé!" Et ce gamin n'a jamais eu envie, après cela, de briser un autre pare-brise. A mon avis, c'est la même chose dans le cas de Nasser, qui n'est rien d'autre qu'un petit gars qui a grandi trop vite et qui est stupide par-dessus le marché. A mon avis, il a agi méchamment et nous devrions lui faire comprendre bien clairement que lui et son pays doivent éventuellement payer les frais au complet.

Il me semble que si nous adoptons une attitude veule, ou timide comme celle de M. Hammarskjold dans ses relations avec Nasser, nous n'aboutirons jamais à rien. En votant ce crédit d'un million et en le remettant aux Nations Unies, nous devrions dire à M. Hammarksjold d'avoir un peu plus de cran dans cette affaire et de veiller à prendre toutes les dispositions nécessaires, soit par le recours à la force d'urgence des Nations Unies soit de quelque autre façon, afin que la zone du canal soit occupée et administrée par les Nations Unies jusqu'à ce qu'on en soit venu à une entente parfaitement équitable, permanente, qui garantira à tous les pays le droit de franchir librement le canal. Voilà la première chose nécessaire.

Il faudrait aussi dire à M. Hammarskjold: "Faites donc comprendre à M. Nasser et à ces gens que c'est eux qui vont payer les pots cassés et faire aussi les frais de tous autres gestes de malveillance." Si vous raidissez votre attitude, monsieur le ministre, si vous veillez à ce que nos représentants parlent haut et ferme à ces gens, nous n'hésiterons pas à vous confier ce million.

L'hon. M. Harris: Répondons simplement, non pas à la dernière question, car je ne doute pas que les observations de notre honorable ami soient signalées à M. Hammarskjold, mais à l'autre. Avant qu'on ait convenu de recommander cette avance au parlement, nous avons effectivement dit à M. Hammarskjold ce que mon honorable ami veut qu'on lui dise.

M. Low: Merci.

L'hon. M. Harris: Soit que "nous insisterons pour que le canal soit libre, faute de quoi nous n'allons pas transmettre cette demande au parlement". Notre attitude sur ce point est parfaitement claire.

M. McIvor: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre. Qu'on me permette d'abord de dire, toutefois, qu'il n'est sans doute pas un d'entre nous, ici, qui voudrait voir le dictateur égyptien mis dans la même situation que Mussolini ou Hitler. Quelqu'un a déclaré que les Nations Unies lui avaient donné toute la corde possible, et que bientôt il s'en servirait pour se pendre. Nous aimerions que ce soit aujourd'hui même, mais ce n'est pas là la question. Voici où je veux en venir: les Nations Unies sont à déblayer le canal, le travail progresse et elles doivent en acquitter les frais. C'est à cette fin que le million de dollars est destiné.

M. Zaplitny: La question du statut du canal a-t-elle jamais été déférée à la Cour internationale de justice et celle-ci s'est-elle prononcée à cet égard?

L'hon. M. Harris: Non.

M. Zaplitny: Alors, le ministre ne croit-il pas que ce serait le bon moment, tandis qu'on est en train de déblayer le canal et qu'il subsiste des doutes dans l'esprit des gens sur ce qui en est exactement du statut du canal, de déférer le problème au tribunal international afin d'en obtenir un jugement. Cela fournirait un solide point d'appui aux Nations Unies pour agir. Il est clair que si nous ne voulons pas nous payer de mots, il faudra que les Nations Unies établissent un plan d'action concertée; ou bien qu'elles laissent à d'autres le soin d'intervenir de leur propre initiative, ce qui est précisément ce que nous cherchons à prévenir. Si l'on s'attend que les Nations Unies prennent des mesures concertées en vue d'assurer à toutes les nations sans distinction la liberté de la navigation sur le canal, il serait bon, à mon avis, qu'on définisse clairement ce qu'est le statut du canal sous le régime du droit international. J'aimerais que le ministre nous donne son opinion sur ce point.

L'hon. M. Harris: L'Assemblée des Nations Unies n'a pas le pouvoir d'exiger qu'une question soit soumise au tribunal international. Dans ces conditions, il est peu probable, étant donné l'état d'esprit des intéressés, que la question soit soumise au tribunal international, bien qu'elle puisse l'être si toutes les nations intéressées y consentent. Je suis bien certain que l'idée d'obtenir au moins une opinion juridique sur les droits des pays intéressés est venue à l'esprit de beaucoup de ceux qui s'intéressent directement ou indirectement à cette question. Même si nous estimons tous que cette initiative serait opportune, il n'est pas possible d'y donner suite sans le consentement des pays en cause.

M. Zaplitny: Je voudrais savoir exactement à quoi m'en tenir, monsieur le président. Le ministre dit: "sans le consentement des pays en cause". Veut-il parler de l'Égypte ou des pays qui utilisent le canal?

L'hon. M. Harris: Je veux parler de tous les pays. On ne peut user de contrainte pour soumettre au tribunal international une question intéressant un pays en particulier.

M. Hodgson: Monsieur le président, c'est mardi je crois que le ministre a dit qu'en faisant ce prêt, le Canada servait de banquier provisoire aux Nations Unies. Cela signifierait-il que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures essaye de remplacer certains des surhommes européens dont le premier ministre parlait il y a quelques semaines.

L'hon. M. Harris: Je pense monsieur le président que cette question voulait être sérieuse, et je répondrai que nous faisons de notre mieux pour faire sortir du chaos du Moyen-Orient non seulement une simple suspension des hostilités, que nous avons déjà réalisée, mais un règlement de la foule de problèmes qui y pullulent depuis des années, et surtout depuis 1948. Une abondance de preuves démontre que toute initiative a besoin de la bonne volonté et de la collaboration, soit volontaire soit forcée, de presque tous les groupes intéressés, et que nos efforts en vue d'aboutir à une solution n'ont qu'un motif, qui est le rétablissement de la situation permettant la reprise du commerce, le retour d'une paix plus permanente et, puisque mes préoccupations sont toujours celles d'un ministre des Finances, l'utilisation de l'argent pour l'expansion du commerce et l'amélioration du niveau de vie au lieu des fins auxquelles il est actuellement utilisé.

M. Pearkes: Je crois savoir, monsieur le président, que les travaux de déblaiement du canal sont maintenant en cours depuis au moins trois semaines. Le ministre des Finances peut-il nous dire comment on a financé les travaux jusqu'ici? L'argent a dû être versé sans doute aux compagnies qui exécutent les travaux et qui ont payé des salaires à leur personnel.

L'hon. M. Harris: Certaines de ces compagnies de renflouage, je le répète, agissent pour leur propre compte ou aux frais de gouvernements intéressés. S'il y a de ces compagnies qui ne financent pas elles-mêmes leurs travaux et comptent sur les Nations Unies pour les payer, je ne puis que présumer qu'elles bénéficient d'une certaine aide de leurs gouvernements respectifs; toutefois, je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, rien n'a encore été payé à cet égard par les Nations Unies.

[L'hon. M. Harris.]

M. White (Hastings-Frontenac): Je crois que le ministre a dit clairement, monsieur le président, que l'Égypte n'a pris aucun engagement, ni donné aucune assurance, qu'elle maintiendrait le canal libre lorsqu'il sera déblayé. Je conclus des paroles du ministre que le canal, une fois dégagé, relèvera exclusivement de la compétence du gouvernement égyptien sous réserve de tout accord qui peut être conclu par l'intermédiaire des Nations Unies. J'aimerais savoir du ministre s'il a été jusqu'ici question de réclamations qui seraient présentées au sujet des pertes de revenu subies depuis le moment de la fermeture du canal jusqu'à celui de son dégagement et de la reprise de la navigation.

Sauf erreur, avant le blocage du canal, le revenu moyen par jour s'établissait entre $500,000 et un million. Si c'est vrai, l'Égypte aura très probablement une grosse note à présenter. J'aimerais savoir si à ce moment-là le Canada devra aussi payer sa part de la note comme il participe actuellement aux frais de dégagement du canal.

Une fois le canal débloqué, le ministre espère que des pressions s'exerçant des Nations Unies mèneront à quelque entente. Le ministre n'a certes pas oublié les pressions exercées par les Nations Unies qui se sont pourtant trouvées sans ressource pour aider la Hongrie parce que derrière elle se tenait la Russie. Ne pense-t-il pas que les Nations Unies vont se trouver dans la même situation vis-à-vis de l'Égypte si celle-ci refuse de laisser passer les navires de tous les pays dans le canal?

De plus, pourquoi l'Égypte ne paierait-elle pas seule ce déblaiement ? Je ne sais pas combien de navires ont été coulés, mais presque tous l'ont été par l'Égypte. Qu'est-ce qui empêchera Nasser de recommencer s'il a une autre crise de rage? A mon sens, les Nations Unies ne peuvent rien faire légalement pour empêcher Nasser d'exploiter le canal ou de le bloquer encore. Une fois de plus, nous placerons notre espoir dans les Nations Unies. Je pense que le ministre et le Gouvernement doivent discerner maintenant qu'il est bien trop tard, que l'erreur a été commise quand les Nations Unies ont exercé une pression sur la Grande-Bretagne et la France,—dans cette affaire, la participation du Canada n'était pas négligeable,—pour qu'elles se retirent de Port-Saïd. En permettant à la Grande-Bretagne de s'y rendre, on aurait protégé le canal, qui n'aurait pas été bloqué, et les Nations Unies se trouveraient en meilleure posture qu'à l'heure actuelle.

M. Hahn: Monsieur le président, je crois que le ministre a signalé que notre contribution ou prêt serait déduite de la cotisation

que nous versons à la caisse des Nations Unies. Cette contribution sera-t-elle imputée sur le chapitre du service qu'offrent les Nations Unies ou de la caisse générale à laquelle nous versons des fonds pour le fonctionnement des Nations Unies elles-mêmes?

L'hon. M. Harris: Ce sera une cotisation s'ajoutant à la contribution annuelle qui atteint, je crois, 3·7 ou 3·8 p. 100.

M. Fulton: Le ministre ne juge-t-il pas raisonnable de tâcher,—avant que nous soyons invités à voter un million que verseront les Canadiens,—de tâcher, dis-je, ce qui ne devrait pas être long, et même de décider que Nasser soit tenu d'indiquer clairement son intention à l'égard de l'utilisation future du canal? Sinon, le ministre n'est-il pas d'avis qu'on nous demande de voter un crédit d'un million sans savoir si cet argent sera sagement dépensé ou jeté en pure perte? Pourquoi déblayer le canal si dans la pratique il ne sera pas ouvert aux navires de tous les pays qui en ont absolument besoin? Pourquoi n'essaie-t-il pas d'obtenir de Nasser une déclaration franche et nette sur la façon dont le canal doit être exploité à l'avenir?

L'hon. M. Harris: Parce que, monsieur le président, comme je l'ai dit tantôt, on a tout avantage à déblayer le canal plutôt qu'à se croiser les bras en attendant l'issue des négociations sur l'utilisation éventuelle du canal.

J'ai fort bien précisé que, faute d'une déclaration directe de Nasser, nous sommes d'avis,—et je crois que mon honorable ami l'est aussi,—qu'il vaut mieux prendre trois ou quatre mois, pendant que ce travail s'accomplit, pour négocier cette question que de n'en pas tenir compte et d'imposer un fort surcroît de dépenses aux divers pays qui souffriraient de la fermeture du canal. J'aime à croire que ce serait là une raison suffisante de pouvoir en définitive en arriver à une solution satisfaisante. Mais, de toute façon il me semble que nous ne pourrions nous croiser les bras au sujet du canal, même si le gouvernement égyptien paraît dire en ce moment: "Nous ne dirons pas maintenant ce que nous ferons dans trois mois". De fait, telle est la situation.

M. Fulton: Pour faire suite à cette question, car je ne conclus pas de la déclaration précédente du ministre que le secrétaire général a été chargé d'obtenir de Nasser une déclaration claire de ses intentions. Je ne crois pas que cela prenne trois ou quatre mois; il serait possible de le faire dans quelques jours. A mon sens, on devrait estimer qu'une période de trois ou quatre jours est une période raisonnable pour obtenir cette réponse avant que d'autres pays et le nôtre soient censés voter l'argent.

Ce n'est pas là ne pas tenir compte du problème ni du fait que le canal est fermé; c'est tout simplement dire que nous agirons promptement et que nous déclarerons à M. Nasser que nous sommes disposés à voter ces fonds, de concert avec les autres nations en cause, mais qu'auparavant nous avons droit d'obtenir une déclaration claire de ses intentions.

L'hon. M. Harris: Je suppose que la question s'est posée au cours des négociations que le secrétaire général a entreprises il y a quatre ou cinq semaines avec le gouvernement de l'Égypte et, sans aucun doute, au cours de celles qui se poursuivent probablement tous les jours. Toutefois, je tiens à faire remarquer à l'honorable député, qui a assez d'aptitudes à l'occasion en matière de négociations, que s'il y a une chose à éviter, c'est de faire prendre à quelqu'un qui se croit en solide position à un moment donné, ou dont les sentiments sont exacerbés, une attitude sur laquelle il ne pourra plus revenir par la suite. A mon avis, telle est la première règle en diplomatie. Si nous exigions une réponse de Nasser, une réponse comportant l'adoption d'une certaine ligne de conduite, il me semble que nous ne ferions peut-être pas grand progrès vers la réalisation d'un résultat décisif.

M. Cameron (Nanaïmo): Le ministre peut-il nous dire s'il connaît un usage plus avantageux que M. Nasser pourrait faire du canal que celui d'y laisser passer des navires? Trouverait-il plus avantageux par hasard d'y cultiver des nénuphars ou d'y faire des essais de culture hydrophonique?

M. Macdonnell: Sans doute est-il vrai que la doctrine Eisenhower est bien détachée des Nations Unies, mais j'aimerais bien quand même demander au ministre si, sous l'influence avec laquelle il faudra compter, selon lui, dans les relations avec cet homme étrange qu'est Nasser, il est d'avis qu'une pression puisse être exercée directement ou indirectement au moyen de la doctrine Eisenhower afin que cet homme fasse preuve d'un peu de bon sens?

La doctrine Eisenhower présente deux aspects: un aspect économique et un aspect militaire. Je répète ce que j'ai dit au début. le ministre peut sans doute dire que ce n'est pas pertinent si on en considère l'ensemble mais, pour ma part, je crois effectivement que c'est pertinent et j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il en pense.

L'hon. M. Harris: Je suis bien sûr que le gouvernement des États-Unis désire aussi ardemment que nous arriver à ce jour du printemps où les travaux seront terminés et quelque entente conclue, sinon permanente

du moins provisoire, qui puisse permettre la liberté de circulation sur le canal, en attendant l'issue de négociations et entretiens qui devront alors aboutir à un règlement politique définitif. Je pense que le gouvernement des États-Unis a été le premier à déclarer qu'il verserait sa part de la caisse dont nous parlons en ce moment, parce que, malgré les avantages que peuvent en retirer les producteurs de pétrole du Texas, le gouvernement américain est d'avis qu'à long terme et à brève échéance il y aura avantage pour le monde entier à déblayer le canal, afin que le pétrole et bien d'autres produits y soient transportés à destination de l'Ouest de l'Europe.

Je n'aimerais pas commenter la récente déclaration Eisenhower au sujet de la politique à suivre au Moyen-Orient. En effet, comme je le dis, nous abordons là un domaine plus étendu. Il s'agit là, en somme, de rétablir et de maintenir la paix dans ces régions. Je serais fort heureux que le gouvernement américain et le gouvernement canadien aient le même sentiment en ce qui concerne le règlement définitif de l'affaire, de manière que le canal soit désormais ouvert à tout le monde sans restriction.

M. Macdonnell: Le ministre peut-il répondre à une question au sujet de laquelle je suis moins bien renseigné que je ne voudrais? Y a-t-il lieu de croire que, dans ses aspects économiques, le plan Eisenhower prévoit pour un avenir immédiat une aide économique? J'ai eu le plaisir, récemment, de constater qu'un plus grand nombre des pays producteurs de pétrole commencent à gémir parce qu'ils ont perdu leur gagne-pain. Voilà des mois que je me demande comment il se fait que ces pays producteurs de pétrole, dont certains en vivent entièrement, se sont aussi peu plaints de ce qu'on ait étranglé ainsi leurs affaires et de ce que leurs pertes aient été si fortes.

Je me rends bien compte que ce Nasser est un personnage extraordinaire. Je comprends bien qu'il faut considérer ici le pour et le contre, tenir compte de toutes les circonstances qui, même si elles paraissent impératives à certains d'entre nous qui nous estimons si plein de bon sens, pourraient dans le cas qui nous occupe, ne pas être tellement concluantes. Si nous n'avons pas tort de croire que l'Égypte commence actuellement à se rendre compte de certaines vérités économiques et qu'il faudra qu'elle mise sur l'aide des États-Unis, il me semble aussi raisonnable de croire que la doctrine Eisenhower pourra obtenir des résultats considérables.

[L'hon. M. Harris.]

L'hon. M. Harris: Il ne serait guère sage de formuler des observations au sujet des doctrines politiques et économiques actuellement en discussion au congrès américain, si ce n'est en termes tout à fait généraux. Avec mon honorable ami, j'espère que cette doctrine, dans son application pratique, sur les plans politiques ou économiques, aura pour effet de résoudre immédiatement ou très tôt les problèmes qui se posent actuellement à nous. Tout ce que nous pourrions faire en ce sens serait assurément avantageux, non seulement du point de vue financier, mais du point de vue de la défense de la paix pendant de longues années à venir.

M. Blackmore: Je n'ignore pas que le ministre improvise en ce moment et qu'il ne pèse pas absolument ses mots. Néanmoins je n'ai pas aimé l'entendre parler de "cotisations" ou de "droit". Il me semble que le ministre ferait bien de parler de "répartition" ou de "quote-part". Je n'aimerais pas qu'à la lecture du hansard on puisse croire que nous consentons à ce que n'importe qui dans le monde puisse à sa guise prélever sur nous des cotisations ou des droits.

L'hon. M. Harris: Je ne saurais être davantage de cet avis.

M. Hahn: Pour faire suite à la question que je posais il y a un instant, j'aimerais qu'on me dise si j'ai raison d'interpréter les observations du ministre dans le sens que voici. Est-ce qu'on va répartir,—j'emploie ici l'expression proposée par notre honorable collègue de Lethbridge,—les frais de façon que chaque pays en assume une partie? Je me demande si tous les pays membres des Nations Unies ont accepté de se voir attribuer dès maintenant un certain montant.

L'hon. M. Harris: Non, monsieur le président, on n'a pas encore débattu le projet de résolution et on ne connaît pas encore les divers points de vue.

M. Green: A-t-on demandé à l'Égypte de verser une quote-part en vue de l'ouverture du canal? Je n'ai pu trouver, dans les journaux, mention d'une pareille requête. Peut-être le ministre des Finances pourrait-il nous donner ce renseignement.

L'hon. M. Harris: Non, on n'a demandé à personne de verser quoi que ce soit. Les seuls auxquels on s'est adressé à cette fin sont les pays qui feront les avances provisoires. Toute la question des frais de déblaiement fera encore l'objet d'un examen aux Nations Unies.

M. Green: Le ministre veut-il dire que ni M. Hammarskjold ni un autre n'a même laissé entendre à l'Égypte qu'elle devrait payer

un sou pour le déblaiement du canal, bien que tous les dégâts aient été commis par elle? Est-ce bien la situation ridicule dans laquelle nous nous trouvons?

L'hon. M. Harris: Le député tend beaucoup à réduire une situation à sa plus simple expression, qui ne correspond pas tout à fait à l'état de choses existant. Il est vrai qu'on n'a pas demandé à Nasser de payer, mais il est vrai aussi qu'on n'y a invité personne d'autre. J'accepte ces déclarations sous cette forme.

M. Green: On demande aux contribuables canadiens de verser un montant d'un million. C'est ce qu'on demande ce matin. Je voudrais savoir pourquoi les contribuables canadiens doivent payer un million, alors que les contribuables américains, de 10 à 15 fois plus nombreux, ne sont priés de payer que cinq millions. Pourquoi faut-il que le Canada paie une part beaucoup plus considérable des frais que les États-Unis?

L'hon. M. Harris: Je l'ai dit mardi et l'ai répété mercredi.

M. Green: Non, vous ne l'avez pas fait.

L'hon. M. Harris: Oh, oui. La réponse est très simple. Tout d'abord, quelques pays disposaient de dollars et à l'égard d'une somme aussi modeste,—j'utilise cette expression par rapport au budget total...

M. Hodgson: Qu'est-ce qu'un million?

L'hon. M. Harris: ...et non par rapport au moment en cause,—ils pouvaient disposer de ces devises. Après avoir étudié le problème, le secrétaire général a décidé de prier certains pays d'apporter une aide immédiate en avançant un fonds de 10 millions de dollars. C'est à ce moment que les États-Unis ont offert cinq millions, ce qui, sauf erreur, constitue un pourcentage plus élevé que leur cotisation annuelle au budget de l'ONU. Suivant cette norme, on a offert plus qu'on aurait dû le faire autrement.

Comme je l'ai dit mercredi, nous avons eu le sentiment bien net qu'une contribution d'un dixième à titre d'avance provisoire à un fonds des Nations Unies serait normalement, pour notre pays, une quote-part trop élevée. Notre contribution est d'un peu moins de 5 p. 100. D'autre part, comme nous disposions de fonds, que notre pays n'est suspecté d'avoir aucun motif dans cette controverse et que le Parlement devait se réunir peu après qu'on a jugé que cette méthode de financement provisoire était la meilleure, nous avons pensé que les fonds seraient disponibles dans un intervalle de temps raisonnable, si le Parlement jugeait bon d'autoriser ce prêt. Voilà pourquoi, après avoir bien étudié la question, nous avons opté pour un montant d'un million, sachant néanmoins qu'il représentait une plus forte proportion du total et une plus forte proportion par rapport au montant avancé par les États-Unis, par exemple, mais nous attendant aussi que le montant nous serait remboursé ou que, pour le cas où nous serions invités à fournir plus tard à l'égard de cette entreprise et décidions effectivement d'y contribuer, nous pourrions recouvrer ce montant d'un million en entier ou en majeure partie.

M. Green: Cela ressemble étrangement à un autre cas où l'on se demandait: "Qu'est-ce qu'un million?"

L'hon. M. Harris: Je n'ai pas dit cela.

M. Green: Le ministre des Finances peut-il nous dire si l'on en est venu à une entente au sujet du paiement des droits de passage dans le canal une fois qu'il aura été déblayé? Faudra-t-il payer ces droits à Nasser, à la compagnie du canal, aux Nations Unies ou à quelqu'un d'autre? Qu'est-ce qu'il faut faire?

L'hon. M. Harris: Bien...

M. Green: Je n'ai pas encore terminé ma question. Y a-t-il des négociations quelconques en cours sur la question du paiement des droits? Est-ce qu'une partie de l'argent ainsi perçu servira à rembourser les frais encourus pour déblayer le canal?

L'hon. M. Harris: Il n'y a pas de négociations officielles en cours en ce moment. L'utilisation du canal donne lieu toutefois à de nombreux entretiens aux Nations Unies. L'une des méthodes proposées en vue du remboursement de cet argent comporte l'augmentation des droits; une partie des droits perçus serait remise aux Nations Unies en remboursement de cette somme. Mais, je l'ai déjà dit ce matin, aucune décision n'a encore été prise parce que les Nations Unies n'ont pas encore abordé l'étude de la question du financement.

M. Green: Que répondez-vous à ma question relative à l'autorité à laquelle les droits seront versés? A-t-on pris une décision à cet égard?

L'hon. M. Harris: Non. On prendra une décision à ce sujet en même temps qu'on décidera d'autres questions lorsque les Nations Unies aborderont l'étude de la proposition concernant les mesures à prendre une fois que le canal sera nettoyé de ses obstructions et rendu à la navigation.

M. Hahn: Il me semble que le ministre nous a clairement donné l'assurance que nos représentants aux Nations Unies tenteront de faire accepter l'obligation d'un remboursement. Il me semble aussi que c'est le Royaume-Uni

qui profite le plus du canal. Étant donné notre attitude à l'égard de ce conflit, j'estime que, dans les circonstances, il serait très opportun de voter sans retard cette somme d'un million de dollars.

M. MacDonnell: Je veux savoir si j'ai bien compris ce qu'a dit le ministre il y a quelques instants. J'ai cru lui entendre dire qu'en versant cet argent nous poserions comme condition que le canal sera ouvert à tous les pays. Ai-je bien compris?

L'hon. M. Harris: Non. J'ai répondu l'autre jour dans des termes différents à une question de l'honorable député de Winnipeg-Nord. J'ai dit que l'emploi de cette somme d'un million de dollars ne saurait donner lieu à des sanctions. Une fois remise au secrétaire général, cette somme servira au déblaiement du canal. J'ai ajouté toutefois qu'en remettant ce chèque nous en profiterions pour déclarer de nouveau que nous approuvons la résolution des Nations Unies demandant aux puissances intéressées d'assurer la liberté de la navigation sur le canal et que nous continuerions d'insister, aux Nations Unies, pour que les négociations aboutissent à ce résultat.

M. Quelch: Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que la Russie a déclaré qu'elle ne paiera aucune part du coût de déblaiement du canal? Je sais qu'elle a dit déjà que, à son avis, la Grande-Bretagne et la France devraient en payer le coût entier. Je crois qu'elle a dit également qu'elle n'assumerait aucune part des frais.

L'hon. M. Harris: C'est une déclaration qu'on a attribuée à un des représentants de la Russie aux Nations Unies mais c'était à propos d'un débat qui n'a pas encore eu lieu. Nous espérons qu'elle changera d'attitude mais je ne voudrais pas en donner l'assurance.

M. Green: A-t-on envisagé la possibilité d'aménager un autre canal hors du territoire égyptien? Je ne suis pas en mesure de dire si cela sera possible mais j'en ai entendu parler. Si personne ne peut mettre Nasser à sa place, il serait bon de se demander si l'aménagement d'un autre canal est possible. Il me semble que ce serait un moyen beaucoup plus sûr de mettre Nasser à la raison que d'espérer, comme le font le Canada et d'autres nations pacifiques, que Nasser fera preuve d'un esprit de justice. C'est tout ce que nous faisons aujourd'hui. Je me rends compte que le ministre ne peut rien faire d'autre. Il ne peut rien dire d'autre, car il saute aux yeux que le Canada, tout comme les États-Unis, se contente d'espérer que Nasser fera ce qu'on veut qu'il fasse. Ne serions-nous pas beaucoup plus forts si nous nous donnions au moins sérieusement la peine de voir s'il ne serait pas possible de construire un autre canal? Il est clair que si cela pouvait se faire, M. Nasser et son canal de Suez resteraient en plan et nous n'en entendrions guère plus parler. Quelle possibilité y aurait-il exactement à cet égard?

[M. Hahn.]

L'hon. M. Harris: L'ancien canal, naturellement, a été une entreprise privée, soutenue par certains gouvernements, à des fins lucratives, et je suis convaincu qu'avec les années l'entreprise est devenue très rémunératrice. Cela signifierait donc tout simplement que d'autres entreraient ainsi dans la concurrence avec le sentiment qu'ils pourraient eux aussi réaliser des bénéfices. Il me semble que nous sommes dans une situation où ces questions n'échappent probablement pas au colonel Nasser. Mais quoi qu'il en soit, je pense qu'il ne faut pas laisser inexplorée toute autre possibilité de résoudre les nouvelles difficultés que pourrait éventuellement susciter le canal. Si quelqu'un pouvait sérieusement recommander un canal suivant un autre tracé, ou un autre moyen de transport dans le genre de celui qu'expérimentent, avec un certain succès, m'assure-t-on, les Israéliens, ce serait une raison économique supplémentaire d'espérer que les négociations en cours ont des chances d'aboutir à un règlement raisonnablement satisfaisant.

M. Hodgson: Après deux jours entiers de débat ou presque, j'ai personnellement l'impression que les eaux bourbeuses s'éclaircissent de minute en minute, et je me sens de plus en plus disposé à adopter ce crédit et à accorder cet argent aux Nations Unies. Permettez-moi de préciser mon point de vue. Quand la Grande-Bretagne et la France sont intervenues dans la zone du canal, je ne doute pas un seul instant que les États-Unis les ont abandonnées à elles-mêmes pour des motifs politiques et que notre représentant canadien n'a alors pas peu contribué à cet abandon. Ils ont sacrifié M. Eden. Il n'y a aucun doute à cet égard. Puisque nous avons commis cette faute, et ne serait-ce que pour cela, nous devons payer les pots cassés. C'est un moyen de le faire. Nous devons payer cette somme, que cet argent nous soit rendu plus tard ou non. Je doute que nous le récupérions un jour. Ces prêts ou investissements, quel que soit le nom que vous leur donniez, ne sont généralement, quand ils sont faits de la sorte, que des dons déguisés. Mais si nous avons commis une erreur, et je suis persuadé que nos représentants en ont alors commis une, payons les pots cassés.

M. le Président: La résolution est-elle adoptée?

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

M. l'Orateur suppléant: Le comité demande aussi l'autorisation de siéger de nouveau. Quand pourra-t-il le faire? Plus tard dans la journée ou à la prochaine séance?

L'hon. M. Harris: Plus tard dans la journée.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose:

Que, pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1957, la somme de $23,270,000 soit octroyée sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée.

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Harris demande à déposer le bill nº 25 allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1957.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

M. l'Orateur suppléant: Le bill sera-t-il lu maintenant pour la deuxième fois, du consentement de la Chambre?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme il s'agit d'une loi d'impôt, ne devrait-il pas y avoir à la Chambre deux ministres, l'un pour présenter la motion et l'autre pour l'appuyer?

L'hon. M. Harris: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire que je ne suis pas de cet avis.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'ai voulu connaître votre décision, non celle du ministre.

Une loi d'impôt ne peut certes pas être proposée ou appuyée par un député qui ne fait pas partie du cabinet.

M. l'Orateur suppléant: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de procéder comme le dit le député. Du moment que le ministre est ici pour proposer son bill, je pense que tout député qui occupe son siège peut en appuyer l'adoption.

M. Green: Nous avons ici deux adjoints parlementaires. Peut-être peuvent-ils compter pour un ministre.

L'hon. M. Harris propose la 2e lecture du bill.

M. l'Orateur suppléant: Le bill sera-t-il lu maintenant pour la deuxième fois, du consentement de la Chambre?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill.)

L'hon. M. Harris propose la 3e lecture du bill.

M. l'Orateur suppléant: Le bill sera-t-il lu maintenant pour la troisième fois?

M. Knowles: Seulement du consentement de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Du consentement de la Chambre.

(La motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.

Reprise de la séance

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À PROROGER LA DATE D'EXPIRATION

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du bill nº 9 modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

L'objet du bill nº 9 est de prolonger durant cinq autres années l'application de certains articles extrêmement importants de la loi sur la Commission canadienne du blé, lesquels expirent à la fin de la présente campagne agricole c'est-à-dire le 31 juillet prochain. En vertu de ces articles, la Commission du blé est le seul organisme servant à écouler le blé, l'avoine et l'orge de l'Ouest canadien.

La Commission du blé en est à sa quatorzième année d'opérations en tant que seul organisme autorisé à écouler le blé produit dans l'Ouest canadien. Durant cette période, elle a connu à peu près toutes les conditions imaginables en ce qui concerne la production et l'écoulement de ces produits sur le marché international. Les récoltes ont souffert de la rouille, de l'humidité et du gel; il y a eu de fortes et de maigres récoltes; il s'est produit des périodes de pénurie où il a fallu prendre des mesures spéciales pour répartir les stocks; en ce dernier temps des récoltes sans précédent ont été moissonnées à un moment où il existe une très vive concurrence sur le marché international.

La Commission, qui a réglé ces problèmes, jouit aujourd'hui de la part des producteurs et de leurs organismes d'un appui plus général que jamais auparavant. Cet appui général est, la Chambre en conviendra sans doute, un hommage à la valeur de la méthode de vente actuelle de la Commission ainsi qu'au dévouement et au savoir-faire de ses membres, en particulier de M. George McIvor, qui en fait partie presque depuis le début et qui en est le commissaire en chef depuis 1937.

Les producteurs de l'Ouest canadien comprennent parfaitement en quoi consiste la Commission et comment elle fonctionne. C'est pourquoi ils l'appuient si chaleureusement. Je déplore qu'on le comprenne moins bien dans d'autres milieux. Si la Chambre me le permet, je vais faire un bref exposé des origines et des objets du mode actuel de vente.

Le mode de vente actuel de la Commission du blé est l'aboutissant du régime de mise en commun qui s'est implanté au début des années 1920. Tous les représentants des provinces des Prairies sont bien au courant de l'établissement des syndicats de blé du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. On voulait que les membres du syndicat fassent livraison de leurs céréales au syndicat et touchent au moment de la livraison un prix initial, quitte à toucher le solde du prix de vente, moins les frais, lorsque toutes les céréales auraient été vendues.

Un organisme central de ventes a été établi; il était chargé de coordonner les ventes des trois syndicats provinciaux. Les syndicats ont appliqué cette méthode avec beaucoup de succès durant les années 20. Il n'y a eu ni ingérence ni aide des gouvernements. Malheureusement, ils ont été victimes de la crise économique. Même si le prix initial des livraisons de l'énorme récolte de blé de 1928 et de 1929 avait été fixé à des niveaux raisonnablement prudents, l'effondrement du marché au début des années 30 les a empêchés de réaliser assez d'argent de leurs ventes pour couvrir les versements initiaux, plus les dépenses. Les gouvernements provinciaux, accourus à leur secours, ont commencé par garantir les avances des banques à charte. Mais la débâcle financière était si grave qu'à l'automne de 1930 le gouvernement fédéral a dû donner aux banques des garanties supplémentaires.

En même temps, le gouvernement du Canada nommait M. John I. McFarland directeur de l'organisme central des ventes. Il avait instruction de stabiliser le marché, ce qu'il a fait en achetant sur le marché libre des céréales au comptant et à terme pour le compte du gouvernement. Du 30 novembre 1930 au 2 décembre 1935 l'organisme central de vente qui s'était séparé des syndicats de blé pour devenir l'organisme de stabilisation du gouvernement canadien a augmenté ses réserves de blé de 37 millions à 205 millions de boisseaux. En attendant, les syndicats provinciaux ont fonctionné sur une petite échelle. Telle était la situation quand la Commission canadienne du blé a été créée en 1935. Se chargeant du blé accumulé durant les opérations de stabilisation des cinq années précédentes, elle s'est tenue prête à prendre le blé des producteurs à un prix initial, puis à leur rendre le produit de la vente, moins les dépenses.

Les députés constateront que la Commission canadienne du blé, à cette étape, n'était pas la seule agence d'écoulement du blé. Elle était prête à accepter les livraisons des producteurs, à un prix initial établi, mais les producteurs pouvaient, à leur gré, vendre sur le marché livre. Autrement dit, elle formait alors un organisme de mise en commun qui n'imposait pas d'obligation. Il en fut ainsi jusqu'en septembre 1943. Tant que dura le régime n'imposant pas d'obligation, les transactions de la Commission accusèrent des fluctuations prononcées et rapides. Quand les cours du marché libre étaient au-dessus des prix initiaux, les producteurs livraient à la Commission des quantités relativement faibles; quand ils étaient au-dessous du prix initial, les producteurs lui livraient presque tout le blé. Ses opérations d'écoulement remportaient des succès fort peu satisfaisants. C'était une sorte de jeu à pile ou face. Comme les événements devaient le prouver, les producteurs eux-mêmes préférèrent un régime différent.

Au cours de la période de la mise en commun volontaire, la Commission du blé a subi, du fait de la vente de la récolte de 1938, une perte importante qui a dépassé 60 millions de dollars. Elle a subi une ou deux autres pertes de moindre importance; mais, sauf ces exceptions, non seulement elle a vendu à des prix assez élevés pour couvrir des avances initiales et ses frais, mais elle a pu faire un autre versement aux producteurs qui lui avaient livré du blé. En septembre 1943, la Commission du blé est devenue le seul organisme de vente du blé produit dans la région des Prairies. Agissant en vertu de la loi sur les mesures de guerre, le Gouvernement a discontinué les opérations de vente à terme du blé à Winnipeg. On a pris des dispositions spéciales en vue de vendre du blé sous le régime de l'aide mutuelle et de répondre aux exigences des acheteurs domestiques subventionnés. Puis le prix initial a été porté de 90c. à $1.25.

Tel a été le point tournant de l'histoire récente de l'activité de la Commission. Le régime actuel, qui reçoit un appui aussi général, est entré en vigueur en septembre 1943. A la fin de la guerre, évidemment, le Parlement a dû, en adoptant la loi sur la Commission canadienne du blé, établir le régime sur une base de temps de paix plutôt que sous l'empire de la loi sur les mesures de guerre; mais, sous les autres rapports, les choses essentielles ont été sauvegardées. Il vaut la peine d'observer que, depuis que la Commission est devenue le seul organisme de vente, elle a toujours été parfaitement solvable et a toujours pu faire des versements à ses producteurs en plus du versement initial. Le présent régime est si bien vu que de fortes pressions ont été faites en vue de l'étendre à l'avoine et à l'orge. C'est ce qui fut fait, à compter du 1er août 1949. Étant donné les aspects constitutionnels relatifs aux céréales comme l'avoine et l'orge, qui sont consommées en grande partie dans la province même qui les produit, le gouvernement a exigé l'adoption, par chacune des trois provinces des Prairies, de mesures reconnaissant la Commission du blé comme le seul organisme de commercialisation.

Voilà l'histoire. Je décrirai maintenant le régime actuel. En réalité, la Commission du blé dirige une mise en commun dont bénéficient tous les producteurs et qui a l'avantage d'avoir l'appui de l'État en ce qui concerne son financement. Le Gouvernement établit, sur la recommandation de la Commission, les prix initiaux pour les livraisons au cours de la campagne agricole à un niveau qui semble raisonnable, compte tenu des perspectives de vente. La Commission verse les premières avances au producteur pour les céréales livrées pour la mise en commun en empruntant à la banque des montants garantis par l'État. La Commission vend le blé et, après avoir payé tous les frais, elle en remet la recette au producteur sous forme de nouveaux versements.

La Commission est un organisme de producteurs qui paient même les traitements de ses membres. Les montants en cause appartiennent aux producteurs, même si les emprunts bancaires de la Commission sont garantis par le Gouvernement.

La Commission est uniquement une organisation de vente. Elle n'a aucune autre fonction. Elle a pour but de vendre autant de céréales que possible, à des prix aussi élevés que possible, de maintenir ses dépenses au minimum et de répartir les possibilités de livraison parmi les producteurs avec autant d'équité que le permet sa tâche principale qui est de vendre les céréales.

A mon avis, la Commission a accompli un travail magnifique en s'acquittant de ces fonctions et en réalisant ces objectifs. Le secret de son succès repose dans le fait qu'elle n'a pas laissé détourner son activité dans d'autres directions.

Telle est la raison principale pour laquelle, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, la Commission, énergiquement secondée par le Gouvernement, a résisté aux efforts tentés en vue de l'engager dans le commerce des prêts en faisant des avances aux producteurs sur les céréales entreposées sur les fermes. Cela n'entre pas dans les attributions de la Commission du blé et ne doit pas faire partie de son activité. Amener la Commission à consentir des avances aux cultivateurs constituerait le moyen le plus sûr que je connaisse de faire le jeu de ceux qui cherchent sa ruine comme organisme compétent de vente pour le producteur.

Les honorables députés peuvent se demander pourquoi je me suis efforcé d'expliquer en détail la nature de la Commission du blé et la façon dont elle fonctionne. Les honorables députés qui représentent des circonscriptions des Prairies et beaucoup d'autres n'ont pas besoin d'une explication aussi détaillée. Chose assez étrange, beaucoup de gens, vivant dans les autres parties du Canada, qui écrivent et parlent sur la vente du blé, de tout évidence ne comprennent pas parfaitement bien les méthodes actuelles d'écoulement du blé canadien. C'est à eux que s'adressent mes explications.

Un cas qui illustre bien ce point de vue est celui de la Commission Gordon qui, à la suite d'une enquête fouillée, a présenté un rapport préliminaire qui se fonde évidemment sur une mauvaise compréhension des méthodes actuelles de mise sur le marché. Voici un extrait du paragraphe 5 de l'article qui traite du blé:

> Sous le régime actuel, la Commission canadienne du blé annonce chaque année, peu de temps avant la moisson, le prix initial ou minimum qu'elle paiera. Ce prix minimum, qui varie selon les catégories de blé, s'applique à l'ensemble de la récolte...

Cette déclaration, il va sans dire, est tout à fait inexacte. Le Gouvernement autorise la Commission à fixer un prix initial pour le blé qui est livré à la Commission durant la prochaine campagne agricole et garantit les banques contre toute perte qu'elles pourraient subir en versant le prix initial, mais le Gouvernement ne garantit pas le paiement, au cultivateur, d'un prix quelconque pour le blé qui n'est pas réellement livré à la Commission pendant la campagne agricole.

Les députés des provinces des Prairies savent bien que la Commission ne pourrait prévoir exactement la quantité de blé qui pourra lui être livrée durant n'importe quelle

campagne agricole à venir. La situation des marchés d'exportation change d'un mois à l'autre, à tel point que les perspectives au chapitre de l'exportation peuvent varier sensiblement pour le mieux ou pour le pire.

Aucun homme raisonnable ne demanderait à la Commission d'entreprendre la tâche impossible qui consisterait à établir les contingents de livraison pour chaque producteur d'après les ensemencements et le rendement des années antérieures. De fait, aucun dossier n'existe qui serait de quelque utilité pour la Commission dans un tel cas. En outre, ce serait l'argent de l'agriculteur qu'utiliserait la Commission Gordon en se fondant sur de telles prévisions au chapitre des exportations et sur les contingents de livraison de chaque producteur établis comme le recommande la Commission Gordon. Avant d'adopter des mesures en vue de l'application des propositions de la Commission Gordon, le Gouvernement devrait obtenir l'appui presque unanime des organismes de vente des producteurs. Je suis convaincu qu'il n'obtiendrait pas cet appui.

Si des députés veulent appuyer les recommandations de la Commission Gordon, j'espère qu'ils se lèveront et le feront clairement et sans équivoque.

Le thème sous-jacent dans le rapport Gordon est la "restriction". Le rapport revient sans cesse sur l'idée que le producteur doit être assujéti à une restriction, qui l'obligera à faire les rajustements qu'il pourra. Cette conception est diamétralement opposée à la ligne actuelle du Gouvernement, laquelle consiste à établir de justes prix initiaux, à offrir aux producteurs toutes les occasions possibles de livrer leur production et à leur venir en aide en acquittant les frais obligatoires à l'égard des excédents anormaux jusqu'à ce qu'on puisse leur trouver des débouchés.

Les vœux de la Commission Gordon reposent, semble-t-il, sur l'hypothèse que nous aurons vraisemblablement un problème permanent d'excédents. Je ne suis pas de cet avis et j'estime que nous commettrions une grave erreur en fondant nos programmes sur une telle hypothèse.

Je l'ai déjà dit bien des fois et je le répète, si un excédent considérable de blé est resté sur les fermes à la fin de la dernière campagne agricole, et s'il en sera probablement de même à la fin de la présente campagne agricole, c'est que nous avons eu une suite remarquable de récoltes extraordinaires. Si, ces récentes années, les récoltes avaient été moyennes, ou même raisonnablement moyennes, il ne resterait pas un boisseau de blé sur les fermes à l'heure actuelle, en dehors des quantités que les producteurs voudraient y conserver. Mais les récoltes n'ont pas été, ces dernières années, légèrement supérieures à la moyenne: elles ont pris des proportions inouïes.

De fait, les agriculteurs ont écoulé chaque année de grandes quantité de céréales. Dans l'ensemble, nos exportations ont atteint des niveaux satisfaisants. Lors de la dernière campagne agricole, par exemple, elles surpassaient celles des campagnes agricoles précédentes, sauf quelques rares exceptions, et la consommation domestique est évidemment plus forte aujourd'hui que jamais auparavant. Nos exportations de la présente campagne agricole sont beaucoup plus fortes à venir jusqu'ici qu'au cours de la période correspondante de la dernière campagne agricole.

Les perspectives sont loin d'être sombres. La Commission du blé a une tâche difficile à accomplir, mais elle a démontré qu'elle sait se tirer d'affaire. Elle aura toujours l'appui entier du Gouvernement.

Je n'hésite nullement à recommander un prolongement de cinq ans du système actuel de mise sur le marché par l'entremise de la Commission du blé.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'exposé que nous a fait aujourd'hui le ministre du Commerce sur les transactions de la Commission du blé était très incomplet. Apparamment, toutefois, le but du discours du ministre était de saborder dans leur entier les recommandations de la Commission Gordon, organisme institué par le Gouvernement, qui a dépensé des sommes fabuleuses pour étudier les perspectives économiques du Canada, et qui, en ce qui concerne ses recommandations relatives à la politique du blé, a reçu de la part du ministre du Commerce la plus cinglante rebuffade qu'un paternel ait jamais donnée à sa progéniture.

Monsieur l'Orateur, beaucoup des recommandations seront énergiquement combattues mais les critiques que le ministre a dirigées cet après-midi contre les vœux de la Commission relativement aux avances en espèces ne tiennent aucun compte des instances des cultivateurs de l'Ouest en vue d'obtenir de telles avances.

Les événements des quelques derniers mois ont souligné encore la nécessité de ce qu'on a réclamé l'année dernière, soit d'insérer dans le texte de la loi une disposition permanente prévoyant des avances en espèces destinées à fournir au cultivateur de l'Ouest, un moyen raisonnable d'acquitter ses dépenses initiales. Le ministre a déclaré que celui qui préconiserait pareille ligne de conduite saborderait la Commission. Ma foi, monsieur l'Orateur, s'il en est ainsi, les organismes d'agriculteurs de l'Ouest et les syndicats eux-mêmes

doivent rentrer dans cette catégorie. Les cultivateurs qui approuvent le régime de vente de la Commission du blé appuient certainement, d'une façon générale, l'insertion dans le texte de la mesure d'une disposition prévoyant des avances en espèces qui sont, à mon avis, nécessaires si l'on tient compte de l'incertitude des marchés et des difficultés d'emmagasinage.

Quand on a préconisé cette façon de procéder l'année dernière, le ministre du Commerce (M. Howe) a dit qu'il s'était mis en rapports avec les membres de la Commission du blé et que ceux-ci lui avaient laissé entendre que si l'on appliquait la méthode des avances en espèces, ils démissionneraient. J'ai demandé qu'on produise l'échange de correspondance pertinent ainsi qu'un résumé des conversations qui auraient eu lieu. La réponse à ma requête me faisait savoir qu'il n'y avait ni dossier ni correspondance pertinente. Je répète, au début de notre examen, cet après-midi, qu'on devrait établir un régime d'avances en espèces afin de rendre cette mesure législative plus efficace. Pour ce qui est de l'objet général du bill, qui est de pourvoir au prolongement, pendant cinq ans, de l'existence de la Commission du blé, nous de l'opposition officielle nous proposons de lui accorder notre appui. Nous avons été en faveur de la Commission du blé qui a toujours cherché à assurer au cultivateur le plus fort rendement possible; mais, malheureusement, mes honorables amis du Gouvernement n'ont pas toujours eu de la Commission du blé la même haute opinion qu'ils proclament aujourd'hui.

L'honorable ministre a passé en revue certaines des transactions de la Commission du blé. Vu qu'il l'a fait, on me pardonnera peut-être aussi d'ajouter, à ce qu'il a appelé une revue des origines et des objets de la Commission du blé, certaines choses qu'il n'a pas mentionnées. Il convient, à mon sens, de revoir l'histoire de cette commission depuis 1935. C'est en 1935 que R. B. Bennett, alors premier ministre, a présenté à la Chambre des communes la loi sur la Commission canadienne du blé. C'était son désir et son intention d'en faire une commission coercitive, cadrant assez bien avec ses caractéristiques coercitives actuelles. Toutefois, l'opposition libérale de l'époque s'est élevée contre lui et le 1er juillet 1935, après une série de discussions entre les membres du Gouvernement et l'opposition, on convint finalement que la seule façon dont la mesure pouvait être adoptée serait d'y insérer les dispositions relatives au régime facultatif et non celles qui imposaient des obligations.

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question au député? Quelle était alors la majorité conservatrice à la Chambre?

M. Diefenbaker: Oh! le ministre demande maintenant quelle était alors la majorité conservatrice à la Chambre des communes. Eh! bien le 1er juillet de cette année-là on avait donné à entendre que la dissolution devait avoir lieu dans trois ou quatre jours. M. Mackenzie King avait demandé la dissolution à plusieurs reprises. Des membres du parti libéral, notamment J. L. Ralston, qui représentait ce parti, ont promis de continuer la lutte indéfiniment, peu importe le temps qu'il faudrait gaspiller pour empêcher que la Commission ne soit un organisme coercitif. Cela s'est produit avant que mon très honorable ami eût inventé la méthode permettant d'appliquer le bâillon même avant la discussion. C'est la raison pour laquelle nous avons eu une Commission facultative.

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami n'a pas répondu à ma question.

M. Diefenbaker: Je n'ai pas interrompu mon très honorable ami quand il nous a présenté un exposé unilatéral; aussi je lui demande maintenant de bien vouloir garder le silence.

Le très hon. M. Howe: Il ne connaît pas la réponse.

M. Diefenbaker: La Commission était à participation volontaire et le prix minimum était de 87½c. A l'automne de 1935, le parti libéral a pris le pouvoir et le prix minimum de 87½c. s'est maintenu pour la récolte de 1935-1936. L'année suivante, celle de la campagne agricole de 1936-1937, le gouvernement libéral a décidé de saborder la Commission du blé. Le prix était toujours de 87½c. mais la Commission ne pouvait acheter de blé tandis qu'il se vendait plus de 90c. sur le marché. Il y a alors eu deux petites récoltes au Canada et à l'extérieur si bien que durant deux ans les prix pratiqués sur les marchés se sont tenus à plus de 90c. et que la Commission n'a pas acheté de blé. En 1938-1939, la récolte du Canada nous a laissé un excédent aussi considérable que ce que les importateurs du monde entier comptaient acheter. Les cultivateurs de l'Ouest obtinrent du Gouvernement qu'il s'en mêlât. Il a fixé le prix de la Commission à 80c. et le premier ministre ainsi que le ministre du Commerce de l'époque, M. Euler, ont déclaré que, nonobstant le prix minimum établi, le blé canadien serait offert en tout temps au prix courant. Premier gros dumping de blé sur les marchés mondiaux. En peu de jours, les prix sur les marchés libres sont tombés à 80c. entraînant une perte de

38 millions pour utiliser le chiffre que le ministre lui-même a cité il y a quelques instants. En 1939, ayant conclu qu'il en avait assez de fixer les prix, le gouvernement a modifié la loi sur la Commission du blé afin de pourvoir à un versement initial de 70c.

Peu après la guerre, il a établi un prix maximum. Le prix du marché libre étant continuellement plus élevé que celui du gouvernement, des excédents se sont accumulés et, lors de l'entrée des alliés en Europe, la situation s'est améliorée et le gouvernement a relevé le prix jusqu'à 90c., niveau encore plus bas que celui du marché libre. Mon très honorable ami, qui se proclame aujourd'hui l'ami reconnu de la Commission du blé, n'en a assuré le fonctionnement effectif qu'en septembre 1943 où elle avait pour mission réelle d'empêcher les prix de monter et de maintenir un plafond sur le prix que le cultivateur pouvait toucher pour son blé. Après la guerre, le gouvernement a conclu avec le Royaume-Uni un des accords commerciaux les plus mauvais jamais conclus dans le monde libre. Mon honorable ami dit qu'il faut permettre à la Commission du blé d'assurer au cultivateur le plus fort revenu possible et j'en conviens; toutefois, un accord intervenu avec la Grande-Bretagne forçait la Commission du blé à vendre et à remplir un contrat qui rapportait au cultivateur de l'Ouest de 50c. à 80c. de moins que si la Commission avait été autorisée à vendre le blé au meilleur prix.

Nous ne nous sommes jamais opposés à ce que le Canada vînt en aide à la Grande-Bretagne. Nous avons dit qu'il convenait de venir en aide à la Grande-Bretagne, vu les sacrifices économiques qu'elle consentait et vu sa situation économique. Mais nous avons dit que tous les Canadiens, et non pas seulement les cultivateurs de l'Ouest, devaient faire les frais de cette aide. Ce qui n'a pas empêché le Gouvernement de conclure un accord qui devait entraîner pour les cultivateurs de l'Ouest une perte de centaines de millions de dollars.

Mon honorable ami ne cessait de répéter que les cultivateurs n'avaient rien perdu puisqu'il n'y avait pas de cours mondial. Cependant, on s'en souvient, en 1951, après nous avoir affirmé maintes et maintes fois qu'il n'y avait pas de perte à déplorer, le Gouvernement nous saisissait d'un projet de loi tendant à verser aux cultivateurs de l'Ouest la somme de 65 millions pour combler une perte dont il n'avait jamais voulu reconnaître l'existence.

[M. Diefenbaker.]

Je suis parfaitement d'accord avec le ministre quand il dit que l'objet de la Commission du blé devrait être d'obtenir le meilleur prix possible pour le cultivateur de l'Ouest. Mais, dans le cas des accords sur le blé intervenus avec la Grande-Bretagne, la Commission n'a pas travaillé dans l'intérêt du cultivateur de l'Ouest. Elle a travaillé sous la dictée du gouvernement au détriment du cultivateur de l'Ouest.

Si des préoccupations politiques n'ont pas dicté ce qui s'est fait en 1949, il est bien difficile de comprendre pourquoi on a agi d'une certaine façon. Afin de faire une avance sous forme de paiements provisoires juste avant les élections de cette année-là, la Commission du blé s'est trouvée dans l'obligation d'emprunter une grosse somme d'argent sur laquelle les cultivateurs ont dû par la suite payer des intérêts; cet emprunt a servi à faire des avances aux cultivateurs juste avant les élections dans le dessein de faire croire aux cultivateurs qu'il y avait de l'argent à leur crédit dans les livres de la Commission du blé alors qu'il n'y avait à cette époque aucune somme disponible à cette fin.

Que dire des élections de 1953? Pendant environ quatorze mois les cultivateurs se sont trouvés dans l'impossibilité d'écouler leur blé parce que les entrepôts étaient pleins à craquer. Or que s'est-il passé juste avant les élections de 1953? Soudain, sans avertissement, on a découvert de la place, les entrepôts sont devenus disponibles et les cultivateurs de tout l'Ouest du Canada ont découvert que quelle que fût la quantité de blé qu'ils avaient à écouler, ils pouvaient s'en débarrasser. Cela a duré quelques semaines puis a pris fin quatre jours après les élections, date à laquelle on s'est aperçu qu'on ne pouvait plus prendre de blé. J'espère qu'à la veille de nouvelles élections on ne se resservira pas de la Commission du blé comme d'un instrument permettant au gouvernement de mener à bien sa politique à cet égard.

Nous avons à l'heure actuelle un énorme excédent sur les bras. Le 9 janvier, cet excédent représentait 357,636,000 de boisseaux, et n'était que de sept millions de boisseaux inférieur à celui de l'année précédente.

Le ministre a déclaré que nous avons écoulé de grandes quantités de céréales au cours de l'année passée. Le Canada a dû céder aux États-Unis sa première place d'exportateur de blé. Bien qu'il y ait eu un accroissement des ventes de blé canadien à l'étranger, les États-Unis ont réalisé des progrès encore plus

importants. Il en résulte qu'à l'époque actuelle les États-Unis sont dans une situation où, dans le monde entier, ils se livrent à la vente en solde ou à bas prix de leur blé et autres produits agricoles en recourant à des procédés qui constituent une violation et une rupture de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il est intéressant de remarquer que le ministre n'a rien dit à cet égard.

C'est un problème très grave. L'attitude du gouvernement des États-Unis nuit à l'unité du monde libre et au maintien de l'organisation agricole du Canada. Personne ne voit d'objection à une juste concurrence, mais il ne s'agit pas là de juste concurrence; ce n'est ni plus ni moins qu'une invasion de la part des États-Unis quand ce pays s'adresse au monde entier pour lui donner virtuellement son blé et ses autres produits agricoles, soit en accordant des délais interminables de remboursement quand la vente se fait à crédit, soit en acceptant pour paiement des devises qui ne peuvent servir que dans les pays auxquels elles appartiennent et uniquement en relation avec l'aide économique accordée par les États-Unis.

Ce problème n'est pas neuf. Le 5 novembre 1955, le ministre du Commerce s'adressait en ces termes au syndicat du blé de la Saskatchewan à Regina:

Qu'on me permette d'indiquer comment les États-Unis cherchent à écouler leur blé sur les marchés du monde. D'abord, ils versent une subvention pure et simple à l'égard de toutes les exportations afin de combler l'écart entre les prix qui ont cours aux États-Unis et ceux du marché mondial. Cette subvention varie suivant les prix qui ont cours tant aux États-Unis qu'à l'étranger. Deuxièmement, les États-Unis acceptent en paiement de leur blé la monnaie de l'acheteur. Le produit de la vente reste d'habitude dans le pays acheteur soit pour des achats à des fins approuvées par le gouvernement américain soit, dans l'autre cas, pour être converti en dollars plusieurs années plus tard. A l'heure actuelle, par exemple, on est à négocier une transaction avec le Brésil pour un crédit de 40 ans payable en monnaie brésilienne. Il n'est pas exagéré de dire que, dans la plupart des cas, les États-Unis ne recevront qu'une petite fraction du prix de vente. Autrement dit, il s'agit là d'une forme d'assistance à l'étranger plutôt que d'une méthode de vente.

Troisièmement, les États-Unis cherchent à échanger leur blé contre des matériaux d'importance stratégique. Il n'est pas injuste de dire, d'après les constatations qui ont été faites, qu'on cherche davantage à écouler le blé qu'à se procurer des approvisionnements d'importance stratégique. Quatrièmement, les États-Unis offrent du blé gratuitement aux pays qui en ont un pressant besoin par suite de quelque calamité. En principe, évidemment, on ne saurait s'opposer à ces dons pourvu qu'ils n'aient pas pour objet de fermer des marchés commerciaux qui autrement seraient accessibles.

Et le ministre a ajouté:

Je le répète, je ne crois pas que les États-Unis veuillent, par leur programme, nuire au Canada.

Ce sont des paroles mielleuses de la part de quelqu'un qui d'habitude ne ménage pas ses mots.

Pourtant on ne saurait douter que, quelles que soient leurs intentions, les États-Unis, par leurs méthodes d'écoulement de leurs excédents de blé, ont nui non seulement au Canada mais aussi au marché général du blé.

Et ceci encore:

Lorsque des membres du cabinet américain sont venus à Ottawa en septembre...

C'était en septembre 1955.

...pour s'entretenir avec le cabinet canadien, j'ai exposé plus énergiquement que jamais auparavant le point de vue du Canada à nos amis américains.

Ils ne l'ont quand même pas écouté. Quels sont ces mots énergiques dont le ministre s'est servi? Le gouvernement du Canada et la Commission du blé prétendent que les États-Unis sont responsables de la perte de nos marchés. M. McIvor, président de la Commission du blé, a déclaré le 4 juillet 1956 que la perte de nos marchés du blé résulte principalement de la politique américaine. Il a dit que nos marchés nous échappent pour des raisons indépendantes de notre volonté. Selon lui, c'est parce que les États-Unis ont recours à des méthodes injustifiables.

Or, monsieur le président, on ne s'est pas rendu compte à quel point la situation était grave avant le mois d'octobre 1956. Sans doute a-t-on toujours prétendu que les Américains n'agissaient pas d'une façon très sage, mais qu'en vérité ils pouvaient avoir raison de faire ce qu'ils faisaient. Ce n'est qu'en octobre 1956 qu'on s'est ravisé. Nous avons des marchands de blé, des délégués commerciaux partout dans le monde et, pourtant, ils ne se sont pas rendus compte avant ce moment-là, ou avant quelques semaines plus tôt, que ce que faisaient les États-Unis était tout à fait inadmissible, en ce sens qu'en disposant de ces denrées agricoles ils obligeaient la nation qui bénéficiait de ce don ou de ces ventes au rabais d'acheter désormais tout ce dont elle aurait besoin des États-Unis. C'est dire que ces cadeaux, ces ventes au rabais supposaient une mainmise sur les marchés du blé que rien ne saurait justifier aux termes de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Dans la *Free Press* de Winnipeg, M. Victor Mackie écrivait, le 8 octobre 1956:

Ce n'est que cet été que les dirigeants canadiens ont commencé à se rendre compte du rôle important que jouait dans l'écoulement des produits des États-Unis ce programme d'écoulement des excédents. Un rapport publié dans un journal financier de Toronto, en provenance de Washington, note que ce n'est pas avant une rencontre entre fonctionnaires canadiens et américains le 28 août, à Winnipeg, que le gouvernement canadien a découvert que les ventes "conditionnelles" faisaient intégralement et normalement partie du programme d'écoulement des excédents américains.

Cela se poursuivait depuis plusieurs années. L'article ajoute que le gouvernement canadien avait pris certaines mesures d'ordre diplomatique afin de mettre un terme à ces ventes "conditionnelles" et avait fait parvenir une note formelle de protestation.

Mais que faisait-on depuis deux ans? Pourquoi n'a-t-on pas découvert ceci plus tôt? Nous perdions des marchés importants. Les États-Unis ne concédaient rien. Ils écoulaient du blé et d'autres produits agricoles, soit en les vendant à rabais, soit en en faisant à peu près cadeau tout en posant sans cesse une condition au pays bénéficiaire, soit que ce dernier continuerait d'acheter du blé ou d'autres produits agricoles. Je pourrais ici citer divers éditoriaux parus dans d'autres journaux de l'Ouest. La *Free Press* de Winnipeg, le *Leader Post* de Regina, le *Star Phoenix* de Saskatoon et d'autres journaux qui appuient normalement le gouvernement ont eu du mal à comprendre comment celui-ci a pu s'abuser pendant deux longues années au moment même où nous perdions nos marchés.

On a dit que nous augmentions nos exportations de blé. Ce n'est pas une réponse. Nous avons bien augmenté nos exportations, mais d'autres pays en ont fait autant. Les plus grandes augmentations à cet égard, ce sont les États-Unis qui les ont enregistrées. Ils ont pris notre place et nous ont relégué au second plan. Nous avons essayé de nous rendre compte de ce que le gouvernement avait fait. Le ministre du Commerce (M. Howe) nous a dit qu'il avait protesté auprès d'eux en termes énergiques. Mais qu'est-ce qu'on a dit? Quoi qu'on ait dit, rien n'a changé. Pourquoi le Parlement ne peut-il pas être mis au courant? Le 24 janvier, ainsi qu'on le lit à la page 615 du compte rendu, j'ai demandé au ministre du Commerce ce qu'on avait fait et quelle était la nature des protestations, et voici ce qu'il a répondu:

> Les deux gouvernements ont formé un comité permanent de hauts fonctionnaires de l'une et de l'autre administration pour s'occuper de ces questions. Cet organisme se réunit de temps à autre. Sauf erreur, sa dernière réunion a eu lieu il y a deux ou trois semaines. Les protestations sont adressées par l'entremise de ce comité.

Personne au monde ne peut constater de mesures de redressement qui auraient été prises à l'égard du blé. Il a poursuivi ainsi:

> Je dirai que des protestations sont adressées parfois de part et d'autres. En tout cas, on constatera que le comité nous a été un utile truchement pour formuler nos protestations et qu'il a découragé dans une certaine mesure les programmes que nous désapprouvions au Canada. Il n'y a rien à déposer sur le bureau de la Chambre. Nous ne protestons pas par écrit. Nous protestons par l'entremise du comité.
>
> [M. Diefenbaker.]

J'ai ensuite demandé au ministre s'il pouvait nous dire ce qu'on avait fait et quelle était la nature des protestations, et voici ce qu'il a répondu:

> Monsieur l'Orateur, ce serait supprimer l'utilité du comité que de débattre au Parlement les questions que cette commission est chargée d'étudier.

Cela aurait annulé l'efficacité des présumées objections qu'on avait formulées. Voilà, monsieur l'Orateur, quel aurait été le résultat. Le Parlement! Pourquoi renseigner le Parlement? On discute la question en termes si énergiques que le Parlement n'ose guère y prêter l'oreille. Le ministre poursuivit ainsi:

> Je ne sais si ce serait beaucoup servir l'intérêt public que d'examiner les sortes de transactions que nous désapprouvons. Nous en désapprouvons quelques-unes; mais quant à les souligner et à en faire l'objet d'un examen à la Chambre, ce serait porter un grave préjudice au comité permanent.

Bref, le Parlement, qui a établi la Commission canadienne du blé, qui est intéressé au commerce de notre pays, qui désire savoir ce qu'on fait pour prévenir la perte des marchés à la suite des méthodes irrégulières adoptées par les États-Unis, le Parlement se voit refuser les renseignements. Enfin, après que j'eus soulevé la question et dit combien la situation était injuste, c'est le premier ministre (M. St-Laurent) qui a dit:

> Si l'honorable député lit ce dont on parlait avant qu'il se levât de son siège et s'il lit ses propres observations, il constatera à quel point elles ne se rattachent pas à ce qui était le sujet de la discussion.

Voici ce que j'avais dit:

> ...le premier ministre ne croit-il pas que le Parlement a le droit d'entendre?
>
> Y a-t-il quelque chose d'inapproprié là-dedans?
>
> Tout doit-il être caché suivant le nouveau programme ou le maintien de la vieille règle que suit actuellement... le gouvernement en cachant tous les renseignements qu'il ne veut pas voir obtenir par le Parlement ni par la population?

Monsieur l'Orateur, nous avons perdu trois débouchés pour l'avenir. Nous les avons perdus parce que les États-Unis ont adopté comme ligne de conduite de lier les livraisons futures et les promesses de livraisons futures à son programme actuel de dons et de ventes au rabais. Le Parlement a certainement le droit de s'assurer à quel point ces protestations ont été énergiques ou si à cet égard l'avenir de l'agriculture du Canada doit être sacrifié au désir du Gouvernement de dissimuler la pusillanimité de ses protestations. Le Gouvernement craint-il de parler ouvertement? Les États-Unis, eux, ne le craignent pas. Nous sommes unis. Nous fournissons aux États-Unis une partie importante de ce dont ils ont besoin pour forger le bouclier

de la liberté. Nous sommes une nation possédante et ils deviennent une nation dépourvue.

Il faudrait certainement adresser au gouvernement des États-Unis une protestation qui serait entendue, non pas de ces protestations faibles et silencieuses transmises par l'entremise de fonctionnaires, quelque haut rang qu'ils occupent, dont la protestation n'ose pas se faire jour par le Parlement qui a créé la Commission du blé. On refuse à la population des renseignements à propos d'une question sur laquelle elle a droit d'être renseignée.

Nous affirmons que, depuis plusieurs années, le ministère du Commerce n'a pas fait preuve de diligence, comme il l'aurait dû, pour nous assurer des débouchés. On nous fait régulièrement des déclarations optimistes; mais, pendant que le Parlement doit se contenter de déclarations optimistes, les États-Unis s'emparent des futurs marchés pour le blé et nous refusent à nous toute occasion de pouvoir plus tard traiter sur un pied de concurrence avec eux.

Je passe maintenant à un autre point, je veux dire la situation générale de l'agriculteur, en particulier en ce qui a trait aux prix agricoles et aux difficultés qu'éprouve l'agriculteur qui se voit pris entre la chute du prix des produits de la ferme et l'augmentation de ses frais. Ces derniers jours, le président du syndicat du blé de Saskatchewan en a parlé. Je renvoie à un éditorial paru le 17 janvier dans le *Western Producer* où la situation est résumée. M. Wesson, traitant de la question des exportations de blé et de farine du Canada, dit:

> L'amélioration des exportations s'est manifestée au cours d'une partie de l'année par de bonnes possibilités de livraison aux élévateurs de campagne partout dans l'Ouest.

Je passe maintenant quelques lignes, non pas parce qu'elles ne sont pas importantes, et je poursuis:

> L'an dernier, soit en 1956, l'augmentation des ventes a valu aux cultivateurs des revenus comptants plus élevés que ceux qu'ils ont obtenus en 1955.

Il s'agit de revenus comptants plus élevés. Au vrai, on obtient d'une année à l'autre des revenus nets moins élevés. M. Wesson dit ensuite:

> Cependant, en dépit même de ces ventes encourageantes, nombre de cultivateurs n'ont pu boucler leur budget en ce qui concerne leurs opérations de l'année.

Il parle en particulier du producteur de blé.

> La hausse continue des frais de l'exploitation agricole et de la subsistance des familles sur les fermes met le cultivateur dans une position intenable. Le prix que celui-ci reçoit pour ses céréales et ses autres produits agricoles est trop bas pour permettre au cultivateur moyen de payer ses dettes.

Il souligne ensuite ce qui suit:

> L'amélioration constatée en 1956 ne comblera pas l'écart entre les frais et les prix qu'attestent les chiffres relatifs à 1955. Il en résulte que nombre de cultivateurs puisent dans leurs réserves afin de se maintenir alors que d'autres accumulent des dettes qu'ils auront beaucoup de difficulté à payer étant donné les prix actuels.

Il dit ici que les perspectives d'avenir sont encourageantes en ce qui concerne le blé. Puis il termine de la façon suivante:

> L'écart entre les frais et les prix continuera selon toute vraisemblance à produire de très sérieux effets sur l'élément agricole au cours de l'année prochaine...

Voilà ce que nous signalons à la Chambre depuis quelques années. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons préconisé et préconisons encore, vu la perte de nos marchés de blé par suite des décisions dont j'ai parlé et pour maintenir et intensifier de façon soutenue nos ventes de blé, la tenue au Canada, dans le plus bref délai possible, d'une conférence commerciale du Commonwealth britannique dont l'objet serait de vérifier, par voie de consultations, si nous pouvons, comme je le crois, nous assurer une plus grande part du marché du blé au sein du Commonwealth.

Que penser de l'Inde? Grâce à cette entente avec les États-Unis, elle a accepté de prendre livraison de blé et d'autres produits agricoles pour une valeur de 400 millions de dollars, soit à un prix presque dérisoire. Certes, si une conférence du Commonwealth était convoquée, cela ne se produirait pas. En tout cas, la situation s'améliorerait et nous aurions une plus grande part du marché du blé. Pourquoi ne convoque-t-on pas une conférence? Quel mal y aurait-il à le faire? Si aucun espoir n'est permis, pourquoi envoyons-nous partout dans le monde des délégués commerciaux. Convoquons une telle conférence et essayons d'obtenir pour l'avenir certains des marchés que nous avons perdus pour notre blé.

En 1928 et 1929, nous avons dit également que nous perdions nos marchés du blé. En parcourant le discours du trône de 1929 et de 1930, on constate que le gouverneur général a dit que tout allait bien, que nous avions en main une plus grande quantité que jamais de blé non vendu. Nous perdions nos marchés comme nous sommes en train de les perdre aujourd'hui.

Non seulement sommes-nous en train de perdre nos marchés pour le présent mais à cause de pratiques inadmissibles que le Gouvernement se trouve à approuver du fait qu'il ne les réprouve pas assez vertement, nous perdrons aussi nos futurs débouchés.

Ceci m'amène à formuler une nouvelle proposition au gouvernement à propos de l'agriculture en général et du blé et des autres produits agricoles en particulier. Maintenant que la Cour suprême a statué sur la compétence du Parlement fédéral et des assemblées législatives des provinces à l'égard des commissions agricoles et autres organismes semblables, je propose de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture et d'y inviter également les représentants des divers organismes agricoles, afin que des discussions en commun, se dégage une méthode de vente du blé et des autres produits agricoles et que l'agriculture ne se trouve plus, comme à l'heure actuelle, prise entre la montée des frais et la baisse des produits agricoles.

J'aurais d'autres propositions à présenter, mais je m'en tiendrai là pour l'instant. Pour me résumer, nous appuyons la mesure prévoyant le maintien de la Commission du blé. Mouvement fort naturel de notre part puisque nous l'avons mise au monde et que nous la soutenons depuis des années. Ensuite, je propose que la Commission du blé devienne un organisme indépendant au lieu de se faire l'agent d'exécution des politiques du Gouvernement au détriment du cultivateur. En troisième lieu j'affirme que, pour surmonter la grave difficulté éprouvée par nos marchés agricoles, notamment par notre marché du blé dont je parle en ce moment, le Parlement a le droit de savoir ce que fait le Gouvernement. Chuchote-t-il quelque chose aux États-Unis?

Une voix: Il joue au golf.

M. Diefenbaker: Les documents n'en disent rien. L'an dernier, on a posé une question au sujet du détail des protestations et au sujet des réponses données aux protestations; le ministre a dit que les protestations étaient exprimées de telle sorte qu'elles n'exigeaient pas de réponse. Faisons des protestations qui exigent une réponse. Faisons savoir au gouvernement des États-Unis comment au juste les Canadiens réagissent devant cette ligne de conduite fort inappropriée et imprévoyante qu'on suit actuellement.

Monsieur l'Orateur, quand le premier ministre a rencontré le président des États-Unis dans la Georgie embaumée...

Une voix: Il est allé jouer au golf.

M. Diefenbaker: ... et quand il s'est promené sur la voiturette, a-t-il dit au président des États-Unis comment le gouvernement américain envoyait promener nos cultivateurs de blé? J'ai déjà tenté d'obtenir ces renseignements, mais sans succès. Peut-être qu'en répondant le ministre nous dira quelles paroles fermes il a dites ou quelles paroles, s'il en est, il a dites, et aussi dans quelle mesure sa mise en garde a été écoutée avec l'attention d'un homme qui, en plus d'écouter, agit.

De nouveau, je propose la convocation d'une conférence commerciale des pays du Commonwealth britannique, afin de s'assurer si l'on peut recouvrer ces marchés au sein du Commonwealth. Quand on envisage la situation existant en Europe, on constate que la Grande-Bretagne, pour la première fois de toute son histoire, a commencé à examiner la possibilité d'établir sur le continent européen une région de libre-échange. Dans cette région il y aura commerce mutuel avec six autres pays. La Grande-Bretagne n'est retenue que par son désir de ne pas nuire aux produits agricoles qu'elle achète actuellement dans diverses parties du Commonwealth.

Que fait le Gouvernement à cet égard? Si cette région de libre-échange est établie, qu'en sera le résultat? Quelle perte subiront les Canadiens et, en particulier, les producteurs de blé? Que fait le Canada, au sujet de cette innovation dans le commerce international sur le continent européen, pour s'assurer que ses débouchés du blé n'y seront pas perdus et que fait-il pour maintenir le marché anglais?

Je propose enfin, monsieur l'Orateur, que soit convoqués à Ottawa des représentants des ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture, ainsi que des représentants des organismes agricoles. Après nous être rendus compte de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et des restrictions imposées à l'exercice de la compétence fédérale et provinciale, nous devrions prendre des mesures en vue d'accomplir quelque chose non seulement pour les producteurs de blé, mais pour les cultivateurs en général de toutes les parties du Canada.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Notre parti, monsieur l'Orateur, se prononcera en faveur de la deuxième lecture du bill. Si nous le faisons, c'est parce que nous croyons à l'utilité d'un régime ordonné pour la vente du blé et des autres céréales. J'ai écouté, cet après-midi, avec beaucoup d'attention les observations du ministre du Commerce. Quand il a dit que les producteurs de l'Ouest appuient presque unanimement la Commission du blé, il a raison. Quand il dit que les producteurs de l'Ouest estiment beaucoup le travail de la Commission du blé, compte tenu de toutes les circonstances, il ne se trompe pas.

Mais j'ai été déçu de ce que le ministre n'ait démontré ni sa propre confiance, ni celle du Gouvernement, dans l'excellent travail que fournit la Commission du blé, compte tenu

des circonstances, en proposant au Parlement de rendre permanente la loi sur la Commission canadienne du blé. Le Gouvernement estime apparemment que l'existence de la Commission du blé ne doit être que provisoire. Le ministre dit que son Gouvernement demande maintenant au Parlement d'étudier la possibilité de prolonger de cinq ans l'existence de cette Commission du blé. Nous avons entendu beaucoup parler, cet après-midi, de bon nombre de problèmes auxquels doivent faire face les producteurs quand il s'agit de vendre leur blé; mais je n'ai entendu que peu de propositions tendant à venir en aide aux agriculteurs. Que faudrait-il faire maintenant pour procurer de l'argent aux cultivateurs? Que doit-on entreprendre pour permettre aux cultivateurs de vendre une plus grande quantité de blé au cours des prochains mois?

Nous avons confiance dans le régime de la Commission canadienne du blé pour l'écoulement des céréales. Notre groupe y croit parce que nous croyons que, de plus en plus, nous aurons la preuve qu'il faut qu'un gouvernement s'intéresse davantage à la vente des denrées produites dans notre pays. Nous y avons foi parce que nous croyons qu'un important domaine dans notre pays doit faire l'objet de la propriété et de l'organisation publiques. La Commission canadienne du blé fait partie intégrante des principes et convictions des membres de notre groupe. Par conséquent, nous disons au ministre du Commerce que, s'il était lui-même parfaitement convaincu du principe de l'écoulement ordonné par l'entremise de la Commission canadienne du blé, il ne proposerait pas au Parlement en ce moment de proroger l'existence de la Commission canadienne du blé de cinq autres années mais plutôt d'en faire un élément permanent de l'économie du Canada. En outre, il devrait proposer que la Commission du blé s'occupe de l'avoine et de l'orge en dehors de la bourse des céréales de Winnipeg, et il préparerait une modification de la loi actuelle afin que la Commission devienne le seul organisme de vente du seigle et du lin.

Le ministre est partagé entre deux convictions. Si une partie de la doctrine du ministre est fondée sur la foi en la Commission canadienne du blé, l'autre l'est sur la foi en la bourse des céréales de Winnipeg. Il estime qu'il faut laisser les portes ouvertes et permettre le jeu du marché à terme au détriment du producteur.

Le producteur sait certainement comment, depuis quelques mois, ce marché a pu lui nuire. Il y a un an, lorsqu'il vendait du lin, il en touchait un peu plus de deux dollars le boisseau. Lorsqu'il a décidé au printemps d'acheter de la graine de lin, il s'est aperçu que le cours atteignait $4 ou $4.25. Lorsqu'il a écoulé ce lin par la bourse des céréales de Winnipeg, c'est-à-dire sur un marché soumis à la spéculation, le cours était bas. Au printemps lorsqu'il s'est de nouveau présenté sur le marché pour acheter du lin il s'est encore une fois rendu compte que le cours était élevé. Qu'on me permette de dire tout de suite que si le gouvernement tient à l'approbation du producteur canadien de blé et de céréales, il devrait présenter un amendement confiant à la Commission du blé l'exclusivité en matière d'organisation du marché de l'avoine, du lin, de l'orge et du seigle. Il devrait ensuite fermer la bourse des céréales c'est-à-dire interdire formellement les jeux de hasard.

Le ministre ne tient pas particulièrement à favoriser à ce point un régime rationnel d'organisation des marchés. Nous sommes aussi persuadés qu'il faudrait des avances en espèces. Nous avons défendu ce point de vue l'an dernier et nous le défendons une fois de plus cette année. En ce moment même, au cours de cette campagne agricole-ci, le cultivateur a le plus grand besoin de ces avances en espèces.

Puis le ministre a profité de cette occasion pour condamner le rapport de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Cette commission a été une créature du Gouvernement, mais le ministre en a condamné le rapport en déclarant d'une façon par trop générale que certaines parties du rapport étaient tout à fait irréalisables. Je n'accepte pas du tout ce passage, mais c'est peut-être pour des raisons différentes de celles du ministre. Les membres de notre parti ne sont pas satisfaits des propositions de la Commission royale, selon lesquelles la Commission du blé fait une conjecture quant à la quantité de blé qu'elle pourrait accepter, et ensuite établit un prix initial fondé sur cette quantité. Si les conditions du marché n'étaient pas bonnes et si la quantité de céréales que la Commission du blé pouvait exporter n'était pas considérable, le revenu des cultivateurs serait très faible. Un autre point qui n'est pas mentionné, c'est ce qui arriverait si la Commission du blé pouvait accepter plus de céréales qu'elle ne jugerait pouvoir en accepter. L'accepterait-elle à un prix garanti ou à un prix plus bas? Je crois que toute la partie du rapport de la Commission royale qui porte sur l'agriculture en général est très insuffisante et, pour faire une déclaration générale, je dirai que la mise en œuvre du rapport ne répondrait pas aux besoins de nos cultivateurs.

Nous aimerions voir étendre les principes régissant la Commission canadienne du blé. Nous voudrions voir le Gouvernement prendre les mesures qui s'imposent si l'on veut améliorer les ventes et les exportations de

céréales canadiennes. Il y a un an, le ministre a formulé une déclaration fort optimiste à la Chambre au sujet de l'avenir des exportations de blé. Aujourd'hui, il n'a fait aucun pronostic optimiste. Il n'a pas dit que nous vendrions, en cette campagne agricole, une quantité de beaucoup supérieure à celle de l'année dernière, ni que nous en exporterions beaucoup plus. Tout ce qu'il a affirmé, c'est que les perspectives étaient loin d'être sombres, mais que la tâche de la Commission du blé était difficile.

L'autre jour, dans un discours prononcé en dehors de la Chambre, le ministre du Commerce, si l'on en croit le *Globe and Mail* du 24 janvier, a cru devoir dire ceci:

> Cependant, je vous induirais en erreur si je n'ajoutais pas qu'afin d'obtenir des résultats satisfaisants, la Commission du blé, et tous les autres intéressés, devront travailler plus dur pour vendre nos céréales dans les pays d'outre-mer. Rien n'indique que la concurrence va diminuer et le haut niveau actuel du transport océanique constitue un nouveau problème qui est formidable.

Nous savons tous que le ministre du Commerce considère toute chose d'un œil optimiste, mais en l'occurrence il a changé. Il ne présente pas un tableau aux couleurs riantes. Je puis seulement conclure que, de l'avis du ministre du Commerce lui-même, l'avenir immédiat de la vente du blé est fort incertain. J'ai vu un rapport du syndicat du blé de l'Alberta, publié dans le *Wheat Pool Budget* du 11 janvier, où l'on déclare que les nouvelles reçues à l'égard des futures ventes de blé sont décourageantes. On ajoute dans le *Wheat Pool Budget* de l'Alberta qu'il ne semble pas certain pour le moment que le Canada exporte durant la présente campagne agricole même autant de blé que l'an dernier.

L'an dernier, nous avons exporté beaucoup plus de blé que l'année précédente. J'ai cherché à déterminer pourquoi nous avons pu vendre 309 millions de boisseaux de blé malgré une très sévère concurrence de la part des États-Unis et j'ai constaté que cela peut s'expliquer par trois raisons principales. La première c'est que la récolte a été manquée en Europe. L'hiver y a été très rigoureux de sorte que les ventes canadiennes à l'Europe ont augmenté. L'Argentine a eu, elle aussi, une très pauvre récolte, et c'est pourquoi sa concurrence ne s'est pas fait sentir autant. Mais la raison principale, c'est sans doute que, l'an dernier, les pays du bloc soviétique ont acheté beaucoup de blé canadien. Les exportations à ces pays se sont établies en tout à environ 45 millions de boisseaux.

Mais il semble que la situation soit en voie de se modifier. La récolte de l'Argentine, qui vient à peine d'être rentrée, est estimée à environ 253 millions de boisseaux, comparativement à 193 millions de boisseaux l'an dernier. L'Australie a réussi à augmenter ses exportations; de 90·6 millions de boisseaux qu'elles étaient l'an passé, elles ont été de 136 millions de boisseaux au cours de la plus récente campagne agricole. Dans ces conditions, on comprend que la Commission du blé ait de la difficulté à vendre et à exporter le blé canadien même si les chiffres de la campagne agricole en cours sont supérieurs à ceux de la période correspondante de l'an dernier.

Du mois d'août au mois de novembre l'année dernière, nous avons exporté environ 28 millions de boisseaux de moins qu'au cours de la même période cette année. Mais au cours de cette même période cette année nous avons exporté 106 millions de boisseaux. Or les États-Unis en ont exporté 150 millions de boisseaux, soit 44 millions de boisseaux de plus que le Canada. La *Revue canadienne du blé*, de décembre 1956, montre que pour la première fois depuis 1951, au cours de la période du mois d'août au mois de novembre, les ventes de blé, ou exportations de blé des États-Unis ont été supérieures à celles du Canada.

Le très hon. M. Howe: Ne vous servez pas du mot "ventes".

M. Argue: "Exportations" est le mot qui convient. Les exportations de blé des États-Unis ont été supérieures à celles du Canada. Il me semble que ce sont des chiffres très inquiétants, et je crois que faute d'adopter les nouvelles politiques dont je parlerai plus tard, nous risquons dangereusement de perdre encore plus de terrain sur nos marchés d'exportation.

Que devient le cultivateur dans tout cela? Que lui arrive-t-il? Il est exact, comme le dit le ministre, que depuis quelques années il livre aux élévateurs des récoltes normales ou même supérieures à la normale, parce qu'au cours de la même période, les exportations ont été soit normales, soit supérieures à la normale. Que dire du prix? Que paie-t-on au cultivateur? Nul d'entre nous n'aimerait revenir, du moins il ne nous est jamais venu à l'idée qu'il nous plairait de revenir à la période des années 30 ni à l'expérience des prix dérisoires obtenus alors pour les produits agricoles. Durant la dernière moitié des années 30, période sur laquelle le ministère fonde l'indice des frais de production, je remarque que les prix du blé canadien ne laissaient pas trop à désirer, certaines années. Durant les cinq campagnes agricoles suivantes, à compter de 1935, le prix moyen du blé n° 1 du Nord à Fort-William a été de

$1.02 le boisseau. Ainsi, durant la période de 1935 à 1939, le prix moyen du blé nº 1 du Nord, à Fort-William, était de $1.02 le boisseau.

Les frais de production étaient alors relativement bas. L'indice des prix, fondé sur la période 1935-1939 étant établi à 100, représente aujourd'hui 254 de sorte que le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé aujourd'hui, en comparaison de ce qu'il était au cours de la dernière moitié des années 1930, n'est que de 72c. En d'autres termes, le prix du blé par boisseau a aujourd'hui un pouvoir d'achat inférieur de 30c. à ce qu'il était vers la fin des années 1930.

Voilà le rapport entre le prix de revient et le prix de vente. C'est à cause de ce manque d'équilibre entre les deux que des milliers de cultivateurs des provinces des Prairies abandonnent l'agriculture et quittent leurs fermes. Des milliers de cultivateurs de demi-section, de trois quarts de section, ainsi que de jeunes cultivateurs qui ont commencé leur exploitation durant la guerre, constatent maintenant qu'ils ne peuvent boucler leur budget, que leur revenu ne suffit pas à défrayer leurs dépenses. Ils quittent la ferme pour émigrer vers les villes.

Durant l'immédiat après-guerre, les prix étaient assez satisfaisants et les frais beaucoup moins élevés. En 1945, par exemple, le prix net payé au producteur pour le blé nº 1 du Nord était de $1.83 le boisseau à Fort-William. En 1957, même si personne n'en sait rien, il est probable qu'un prix net raisonnable qui se fonderait sur les prix courants s'établirait à $1.65 le boisseau. Le pouvoir d'achat du boisseau de blé est aujourd'hui tombé de $1.83 à 99c. par rapport à 1945. De nos jours, un boisseau de blé coûte à son producteur presque le double de 1945 et pourtant celui-ci reçoit 18c. de moins.

Il n'y a pas à s'étonner, dans ces conditions, que le chef du syndicat du blé de la Saskatchewan, M. J. H. Wesson, personnalité respectée des producteurs de blé, dont les opinions font sérieusement réfléchir les membres des organismes agricoles, déclare que ceci constitue aujourd'hui le problème le plus important pour les producteurs de céréales de l'Ouest. L'organe officiel du syndicat du blé de la Saskatchewan, le *Western Producer*, dans son éditorial du 17 janvier, citant la déclaration de M. Wesson, disait ceci:

> En réalité, la marge se rétrécit de jour en jour à mesure que l'écart entre ce que le cultivateur reçoit pour ses produits et ce qu'il doit payer, quand il achète, va grandissant de mois en mois.
>
> M. Wesson, qui ne se fait pas remarquer par des déclarations exagérées ou irréfléchies en pareilles matières, dit carrément: "La hausse continue des frais de l'exploitation agricole et de la subsistance des familles sur les fermes met le cultivateur dans une position intenable."

En raison de cet état de choses, la CCF croit que le Gouvernement devrait prendre des mesures bien précises. Nous proposons d'abord que le principe des versements accordés au titre de l'entreposage, adopté l'an dernier, soit étendu pour que le Trésor national défraie l'entreposage de tout le blé dans les élévateurs et les fermes. Ce faisant, on relèverait de 10c. le boisseau le prix que le cultivateur touche pour son blé.

Je sais que le Règlement nous défend de nous reporter à un débat antérieur mais il y a quelque jours nous avons exposé ici notre attitude au sujet des prix des produits agricoles. Nous avons énoncé un principe de parité de prix. Nous sommes d'avis qu'il faudrait augmenter le prix du blé. Cette majoration devrait se faire d'abord par le relèvement des versements relatifs à l'entreposage et, deuxièmement, en établissant un prix de parité à l'égard du blé consommé au Canada. Nous proposons aussi que l'on prenne les dispositions nécessaires pour l'établissement d'un prix de parité à l'égard du blé exporté sur les marchés mondiaux. Pous nous, le prix de parité c'est un niveau de prix assurant aux producteurs de céréales de l'Ouest du Canada un revenu égal à tout point de vue à celui qu'obtiennent ceux qui dans les autres champs d'activité accomplissent un travail comparable.

Nous sommes d'avis qu'il faudrait adopter immédiatement un régime d'avances en espèces. J'approuve la requête du syndicat du blé de Saskatchewan qui a demandé au Gouvernement que les avances en espèces soient consenties par l'intermédiaire des élévateurs. C'est la ligne de conduite que nous recommandons depuis des années. Le syndicat du blé de la Saskatchewan a signalé qu'on pourrait réaliser ce projet en faisant adopter par le Gouvernement fédéral un programme financier spécial rendant des fonds disponibles par l'intermédiaire du réseau d'élévateurs. Le ministre ne veut pas que la Commission du blé se mêle de faire des avances en espèces. Nous n'avons jamais prétendu que la Commission doive faire de telles avances. Nous serions parfaitement satisfaits si, aux termes d'une loi spéciale du Parlement, l'agent d'élévateur était autorisé à verser ces avances en espèces.

Une autre de nos propositions a pour objet d'assurer l'équité entre les producteurs eux-mêmes. Nous avons remarqué que la dernière campagne agricole s'est terminée alors que les contingents ont été loin d'être uniformes. A certains endroits, ils atteignaient jusqu'à huit boisseaux, tandis qu'ailleurs ils étaient à peine de quatre ou cinq boisseaux. Si nous voulons un régime stable de vente des céréales, il faut assurément que la stabilité et la vente ordonnée s'étendent aux contingents, afin que, à la

fin de chaque campagne agricole, l'équité soit observée pour tous. Si, le 31 juillet, la Commission du blé constate qu'il est impossible ou impraticable d'établir un contingent exactement le même pour chaque endroit d'expédition, un régime d'avances en espèces permettrait alors, selon nous, de faire disparaître toute injustice découlant des contingents appliqués à la fin de la campagne agricole. Autrement dit, grâce à un régime d'avances en espèces, le producteur pourrait obtenir un montant équivalant pour lui au même revenu relatif qu'ont touché les autres producteurs, qu'on ait ou non envoyé des wagons couverts à l'endroit d'expédition.

La ligne de conduite du Gouvernement est rétrograde à bien des égards, en ce qui a trait à la vente du blé et à bien d'autres choses d'ailleurs. Le présent Gouvernement porte le nom de libéral mais, selon moi, en ce qui concerne les cultivateurs, c'est un gouvernement réactionnaire, et beaucoup de ses programmes sont réactionnaires et rétrogrades. Si on examine les prix de soutien en cours dans le monde, on constate que dans deux ou trois pays seulement les prix minimums sont aussi bas ou plus bas qu'au Canada.

Presque tous les autres pays du monde ont depuis longtemps reconnu que ceux qui cultivent la terre pour produire des aliments ont droit en toute justice à un niveau de vie égal au niveau de ceux qui s'adonnent à d'autres occupations. Les États-Unis paient actuellement un prix de soutien de $2 le boisseau, le Japon, de $2.59, la France, de $2.64, la Turquie, de $2.91, la Norvège, de $3.43, la Suisse, de $4.03 et ainsi de suite. Partout dans le monde on a décidé de mettre en vigueur des prix de soutien suffisants mais le présent Gouvernement, préconisant le régime de la liberté de commerce, dans la mesure où il peut s'en tirer, continue à ne remettre aux cultivateurs que les dollars qu'il peut obtenir sur les marchés mondiaux.

Le gouvernement des États-Unis s'occupe d'une façon très directe de la vente des céréales de ce pays. Le gouvernement républicain, élu en 1952, a déclaré qu'il était déterminé à cesser de s'occuper du commerce du blé et son programme était de soustraire les produits agricoles à toute réglementation de l'État. Aujourd'hui, le gouvernement républicain des États-Unis s'occupe plus activement de la vente des denrées agricoles que tout gouvernement démocrate précédent ne l'a fait. Les États-Unis accaparent les marchés mondiaux du blé.

On a beaucoup critiqué la politique du gouvernement américain à cet égard. J'ai quelques renseignements sur la grande quantité de blé que, le gouvernement des États-Unis a pu écouler aux termes de ses diverses mesures. Je doute que beaucoup de députés se rendent compte jusqu'à quel point les États-Unis se sont emparés des marchés mondiaux du blé. Les renseignements que j'ai obtenus indiquent que, en vertu de la Partie 1 de la loi publique nº 480, les États-Unis ont, depuis 1954, conclu des contrats prévoyant la vente de 2,073 millions de boisseaux de blé. Sous l'empire de l'article 402 de la loi publique nº 665, concernant l'acceptation de matériel de défense, les États-Unis ont vendu pour 393 millions de dollars de blé. Aux termes de la Partie 2 de la loi publique nº 480, qui prévoit des dons accordés sous forme de denrées alimentaires en cas de famine, les États-Unis ont exporté environ 40 millions de boisseaux de blé. Dans l'ensemble, en vertu de ces mesures, les États-Unis, à ce que je crois comprendre, ont conclu des contrats prévoyant la vente d'environ 2,200 à 2,300 millions de boisseaux de blé.

Même si le Gouvernement envoyait tout le conseil des ministres à Washington pour protester contre les initiatives que les États-Unis ont prises en vertu de ces mesures, il ne pourrait rien faire parce que le tort a déjà été causé. Même si l'on demandait aux États-Unis de rompre leurs contrats avec des pays importateurs, leur réponse serait nécessairement négative. Il n'y a pas d'espoir pour nous de ce côté! Nous pouvons seulement protester en disant que ce n'est pas de notre goût. Nous pouvons faire le chahut qu'il nous plaira, mais cela ne nous fera probablement pas vendre un autre boisseau de blé.

Les États-Unis ont râflé certains des meilleurs marchés du Canada. Ils sont entrés sur le marché brésilien et ils ont conclu un contrat de trois ans visant la vente de blé à l'Inde pour une valeur de 200 millions. Le Canada a déjà perdu une grande partie du marché indien. L'an dernier, nous avons pu trouver un autre débouché dans des pays sis derrière le rideau de fer. L'an dernier, au cours des neuf premiers mois, nous avons vendu à la Pologne, à la Russie et à la Tchécoslovaquie un total de 60.4 millions de produits, surtout du blé. Au cours de la même période, nous n'avons importé de ces pays que pour une valeur de 6.1 millions de marchandises. Je me demande maintenant si l'écart entre les chiffres d'exportation et les chiffres d'importation explique pourquoi ces pays n'ont pas acheté le blé du Canada cette année. Il sera certainement impossible au Canada de continuer à vendre à ces pays dix fois autant que nous sommes disposés à importer d'eux.

Voilà pourquoi les députés membres de notre parti affirment qu'il est temps que le Gouvernement adopte un nouveau programme pour la vente du blé et autres denrées. Nous proposons, comme nous l'avons déjà fait antérieurement, que le Gouvernement se déclare prêt à accepter la devise locale de tout pays qui voudrait de notre blé.

Nous devrions accepter de ne pas convertir les devises locales en dollars mais de les immobiliser dans ce pays et être disposés à nous en servir ensuite pour acheter des marchandises produites par ce pays ou pour en faire des placements dans des pays qui ont acheté notre blé.

Nous croyons que c'est un principe rationnel. Nous croyons que c'est une ligne de conduite qui favorisera l'accroissement de nos ventes, qu'elle nous rapportera quelque chose pour le blé que nous vendons. Nous sommes aussi d'avis qu'il ne suffit pas de vendre le blé aux pays qui peuvent être disposés à nous l'acheter aux termes de contrats. Nous devrions être disposés à dire à la Russie, à la Tchécoslovaquie et à la Pologne que, si elles sont disposées à acheter notre blé, nous conviendrons d'acheter de grosses quantités de leurs produits, afin que ces pays restent pour nous de bons débouchés. Je crains que, si nous continuons à dire aux autres pays que nous leur vendrons à la seule condition qu'ils nous paient en monnaie ferme, nous continuerons d'éprouver de grandes difficultés à vendre notre blé. Ce qu'il faut craindre, c'est que les États-Unis accaparent de plus en plus les débouchés que nous avions.

Bref, le Gouvernement pourrait adopter au moins six mesures pratiques dès maintenant, des mesures qui ne sont pas simplement des paroles, non pas simplement un trompe-l'œil, mais des mesures dont bénéficieront les agriculteurs du Canada.

Je préconise donc, premièrement, que le Gouvernement étende les opérations de la Commission canadienne du blé à l'écoulement de la totalité de l'avoine, de l'orge, du lin et du seigle, pour éventuellement entraîner la fermeture de la Bourse des céréales à Winnipeg.

Je préconise, deuxièmement, que le Gouvernement étende le principe du paiement de l'entreposage des céréales, ces paiements étant faits pour tout le blé emmagasiné dans le réseau d'élévateurs et aux cultivateurs qui emmagasinent le blé à leur ferme.

Je préconise, troisièmement, un régime d'avances en espèces afin d'assurer à chaque producteur de l'Ouest le même revenu par acre que son voisin, quels que soient les contingents à la fin de la campagne agricole.

Quatrièmement, le Gouvernement devrait adopter un régime de parité des prix qui assurerait aux agriculteurs l'entière parité de revenus, comparativement aux gens d'autres professions de même importance.

Cinquièmement, afin d'améliorer les exportations de céréales canadiennes, je préconise que nous acceptions les devises des pays qui sont disposés à acheter nos céréales.

Sixièmement, je crois que le Canada devrait être disposé à conclure des accords de commerce bilatéraux, afin d'assurer de bons débouchés pour le blé canadien et que le Canada soit à son tour un bon débouché pour les produits des pays qui seraient parties à ces accords.

A mon avis, l'adoption d'un pareil programme stimulerait de beaucoup les ventes de blé canadien; elle rétablirait la position du Canada sur tous les marchés internationaux; et elle vaudrait à nos producteurs des revenus comparables à ceux des autres industries.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, nous du groupe créditiste appuierons en deuxième lecture le bill nº 9 destiné à proroger le fonctionnement de la Commission du blé en tant que seul office de vente autorisé à écouler le blé d'ici cinq ans. Il n'est absolument pas douteux que la plupart des fermiers prêtent leur appui à la Commission du blé, qu'ils tiennent à ce que ce soit le seul office autorisé à vendre leurs céréales. Il est incontestable aussi qu'ils demandent que le lin et le seigle soient désormais visés par les dispositions de la loi. La grande raison en est que ces deux produits sont actuellement soumis à un régime de contingentement et que nous assistons à de très grands écarts dans les cours. Le cultivateur aimerait que l'écoulement de ces produits soit aussi stable que la vente du blé, de l'avoine et de l'orge par l'entremise de la Commission du blé.

Nous avons beaucoup de chance de posséder les hommes que nous avons à la tête de la Commission du blé. Je songe ici plus particulièrement à M. McIvor. Je crois que c'est un très bon signe que, malgré la difficulté des temps, le producteur de céréales fasse toujours confiance à la Commission du blé et tienne à ce qu'elle reste le seul office autorisé à vendre le blé. La raison en est sans doute que le cultivateur se rend compte que, s'il éprouve actuellement des difficultés, ce n'est pas parce que c'est la Commission du blé qui s'occupe de vendre son produit, mais plutôt parce que le gouvernement n'a pas su régler le difficile problème des excédents.

Les honorables députés, de quelque côté de la Chambre qu'ils siègent, ont insisté sur le fait que l'agriculture est une industrie avilie. On a dit plus d'une fois que le revenu net de 1955 accusait une baisse de 45 p. 100 par rapport à 1951. Je sais parfaitement que le ministre de l'Agriculture n'estime pas que ce soit là une comparaison équitable, vu que les recettes de 1951 représentent un maximum. Il n'est pas pourtant sans intérêt de noter, comme l'a fait la Fédération canadienne des agriculteurs, que les cours agricoles sont actuellement inférieurs de 6 p. 100 à ceux de 1949 tandis que les frais d'exploitation ont augmenté de 20 p. 100. Voilà qui indique bien ce qu'endurent les cultivateurs du fait de cette baisse des cours et de cette montée des frais. Personne n'osera prétendre que les cours agricoles en 1949 représentaient un maximum quelconque; ils occupaient alors un niveau assez raisonnable.

Je pense, comme le ministre du Commerce, que la difficile situation de notre agriculture tient en bonne partie à la succession de grosses récoltes engrangées dans l'Ouest. Elle tient aussi en partie à ce que nous avons perdu certains marchés au bénéfice des États-Unis, ce qui a provoqué chez nous la constitution d'excédents et entraîné par là une baisse des cours. La grande question qu'il importe de régler est celle-ci: "Exactement combien voulons-nous produire?" Le gouvernement tient-il à ce que notre production reste élevée? C'est ce qu'on pourrait, en tout cas, conclure des observations du ministre du Commerce. Je pense qu'il a raison.

On se souviendra qu'il disait l'an dernier souhaiter une très grosse récolte pour 1956. La récolte a été effectivement considérable, ce qui a compliqué la tâche du gouvernement du point de vue de la vente de ces produits.

M. Blackmore: Et compliqué aussi la tâche du cultivateur.

M. Quelch: Je crois que c'est au cours de la présente session que le ministre de l'Agriculture a mentionné la sécheresse qui sévit aux États-Unis en disant que nous pourrions être bientôt frappés de la même manière au Canada et que, par conséquent, il serait fort important de disposer de grandes réserves de céréales afin d'être prêts en cas de mauvaise récolte. Je pense, comme le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture, qu'il est souhaitable de détenir toujours une réserve considérable de céréales dans notre pays.

Une autre raison pour laquelle il y aurait lieu de constituer de grandes réserves, c'est qu'il y a encore, dans le monde, beaucoup de gens qui ont faim. Les députés se souviendront qu'il y a moins d'un an le représentant des pays de l'Amérique du Nord à la FAO a signalé, en s'adressant au sénat, qu'environ la moitié de la population mondiale était encore sous-alimentée et que des millions d'hommes étaient à demi-morts de faim. Puis, il a signalé que ces populations se rendaient compte aujourd'hui que cet état de choses n'est pas inévitable. Ceux qui sont au seuil de la famine savent qu'il existe, dans beaucoup de pays, de vastes excédents. Ils ne sont plus disposés à voir les leurs mourir de faim tandis qu'ailleurs il y a des vivres qui pourrissent. Sans doute, cette situation est en grande partie la cause de la vague d'agitation qui déferle de nos jours sur l'Orient.

A combien s'élève cet excédent? Nous entendons parler de cet excédent ou de nos réserves dans des termes qui feraient croire qu'ils sont immenses. Je citerai le budget des dépenses de l'Alberta en date du 9 novembre, où l'on relèvera sous l'en-tête "De quelle importance sont nos excédents?" le passage suivant:

> La Banque canadienne du Commerce qualifiait récemment d'astronomique notre report de blé.
>
> Il ne fait aucun doute que, par suite de nos méthodes de vente et de répartition, la situation est grave mais nous avons tendance à exagérer les véritables proportions de la quantité accumulée. Ce qui nous frappe, c'est que l'excédent mondial reporté, qui est d'un milliard et demi de boisseaux, représente presque l'équivalent du chiffre global habituel des exportations pour une période d'un an et demi. Nous oublions que le chiffre de la population mondiale est également astronomique. Il y a plus de deux milliards et demi d'êtres humains et, pour ce qui est des réserves de vivres, nous n'avons qu'environ 36 livres de blé par personne. Au Royaume-Uni, où la consommation de farine est modérée, on consomme 190 livres de blé par année par personne. Une grande partie de la population du globe ne peut se procurer de blé; néanmoins, la consommation annuelle est d'environ six milliards de boisseaux. Un excédent d'un milliard et demi de boisseaux équivaut à des approvisionnements de trois mois pour la partie de l'humanité qui consomme du blé.
>
> Même si ces reports de blé sont encombrants du point de vue du commerce mondial, un approvisionnement de 90 jours d'un produit alimentaire aussi important ne semble pas déraisonnable. Peu d'éleveurs se contenteraient d'une marge plus faible pour leurs réserves de provende essentielle. L'homme devrait être capable d'imaginer un régime économique qui le protégerait sans qu'il en résulte un effondrement du marché et des pertes pour le producteur, contre un épuisement soudain des réserves alimentaires.

Nous reconnaissons tous, je crois, que cette déclaration est fondée sur le bon sens mais, malheureusement, beaucoup de journaux de l'Est ne semblent pas se rendre compte de la situation et parlent de cette réserve comme d'une terrible calamité. S'il est dans l'intérêt national que les cultivateurs produisent

assez pour nous assurer des réserves assez importantes, la nation devrait assumer l'obligation d'aménager des entrepôts pour emmagasiner ces réserves. Elle devrait payer les frais d'entreposage et consentir des avances à l'égard des céréales qu'on a dû emmagasiner sur les fermes parce que nos réserves occupaient tout l'espace dans nos entrepôts. La nation devrait également assurer un prix de soutien à l'égard du blé étant donné que l'accumulation de réserves tend à faire fléchir les prix.

A la dernière session, nous avons adopté un projet de loi par lequel le gouvernement s'engageait à payer les frais d'entreposage du blé à l'égard de reports dépassant 178 millions de boisseaux. Le ministre du Commerce a signalé que le coût annuel ne pouvait dépasser un certain chiffre étant donné que tout l'espace dans les entrepôts est occupé et que les frais d'entreposage ne pouvaient guère devenir plus onéreux pour le gouvernement. Malheureusement, il semble que le gouvernement prend des mesures pour empêcher que ces charges augmentent en restreignant l'entreposage au Canada. Évidemment, le ministre le sait, je me souviens que l'an dernier et l'année précédente, beaucoup de cultivateurs et d'hommes d'affaires de l'Ouest ont pris l'initiative d'aménager de nouveaux entrepôts dans des localités rurales parce qu'ils se sont rendu compte qu'il ne leur serait pas possible de livrer beaucoup de blé. C'est ce qu'on a appelé les entrepôts d'occasion. Ils ont pu aménager ces entrepôts, les louer aux élévateurs et y livrer leur blé.

Malheureusement, l'an dernier, le Gouvernement a refusé d'autoriser plus d'entrepôts en dehors des emplacements ordinaires, ce qui a évidemment encore compliqué la situation dans l'Ouest. Il faut plus d'entrepôts de terminus. Ça presse; tous les organismes agricoles les réclament. Les représentants du Pacifique-Canadien, déposant devant le comité de l'agriculture l'an dernier, ont insisté sur ce besoin. On en a besoin, ont-ils dit, pour diminuer l'encombrement et faciliter les livraisons, tant à l'arrivée qu'au départ.

On a convenu qu'il était souhaitable d'avoir des réserves. Or si le Gouvernement n'a pas l'intention d'assurer plus d'espace d'entreposage pour augmenter les livraisons et d'obliger ainsi les cultivateurs à garder d'importantes quantités de blé à la ferme, un régime d'avances deviendra essentiel. Tous les organismes agricoles l'ont demandé instamment, de même que le syndicat agricole interprovincial, la conférence de l'Ouest et les différents syndicats. Il est bon de signaler qu'un régime semblable existe aux États-Unis depuis des années et qu'il donne d'excellents résultats.

Le ministre du Commerce a fait remarquer qu'il n'y avait en fait aucune différence entre ce régime et celui des entrepôts de fortune car dans ce dernier cas les cultivateurs pouvaient livrer leurs céréales aux entrepôts de fortune et obtenir des paiements provisoires des compagnies de céréales. Mais voilà que le gouvernement refuse maintenant d'accorder des autorisations à tout nouvel entrepôt de fortune de sorte que nous n'avons rien de semblable à ce qui se passe aux États-Unis. Il se peut que ce procédé n'ait plus l'approbation du gouvernement à la suite des recommandations de la Commission des céréales mais il n'en demeure pas moins que les membres du gouvernement doivent assumer la responsabilité de cette initiative.

Le ministère dira sans doute que si le gouvernement ne fait pas d'avances sur les céréales emmagasinées sur les fermes, il a promulgué une loi qui permet aux cultivateurs d'obtenir des prêts des banques à chartes. Il est impossible pour maintes raisons de considérer cette loi comme satisfaisante. D'abord il arrive souvent que les sommes prêtées sont tout à fait insuffisantes. Ensuite, beaucoup ont le sentiment qu'ils ne devraient pas avoir à payer un taux d'intérêt puisque c'est de l'argent avancé sur des céréales qu'ils sont obligés de garder sur leurs fermes parce que nos élévateurs terminaux regorgent des réserves de blé nécessaires. Et enfin, je crois que c'est la critique principale, du moins à mon point de vue, les cultivateurs ne peuvent obtenir un second prêt d'une banque à charte que s'ils ont remboursé leur premier emprunt.

Il est bien évident que si un cultivateur ne peut pas livrer son blé, il ne peut pas rembourser le prêt qu'il a obtenu l'an dernier. Beaucoup de cultivateurs ont obtenu un prêt l'an dernier, mais n'ont pu livrer qu'une petite quantité de blé, et se sont trouvés dans l'impossibilité de rembourser leur emprunt; or ils ont besoin d'un nouveau prêt mais ne peuvent pas l'obtenir pour cette raison. Bien que le ministre nous ait certifié l'an dernier qu'on accorderait cette année la préférence aux cultivateurs qui n'ont pas pu livrer autant de blé que l'an dernier, ce régime ne fonctionne malheureusement pas. J'ai fait une petite enquête en diverses localités de ma circonscription où, le 31 juillet dernier, le contingent de livraison avait été établi à 5 boisseaux. J'ai constaté qu'un grand nombre de ces localités se trouvent encore au bas de l'échelle cette année. Elles

en sont réduites à un quota d'un seul boisseau, alors que d'autres localités ont un contingent de 3 boisseaux, et certaines mêmes de 4 boisseaux.

On nous a dit que le Pacifique-Canadien était responsable de cette situation, mais en ce qui concerne ma circonscription, elle est desservie presque exclusivement par le National-Canadien. Même sur le National-Canadien, nous avons des localités distantes de 18 milles seulement dont l'une a un contingent de livraison initiale de 300 boisseaux, alors que l'autre ne se trouve encore que sur un contingent de 3 boisseaux. Il ne semble y avoir ni rime ni raison à une telle situation.

C'est facile de prétendre qu'aux endroits où le contingent est bas, les cultivateurs n'ont pas la bonne sorte de céréales, mais j'ai constaté que ce n'est pas le cas. J'ai fait une étude approfondie de la question et j'ai constaté qu'à des endroits où le contingent était bas, on avait exactement la même qualité qu'on expédiait d'endroits où les livraisons étaient élevées. La Commission du blé, que j'ai saisie de la chose par lettre, s'est employée à rectifier les choses à certains endroits. Toutefois, même aujourd'hui où l'on trouve à ces endroits quelques wagons destinés à relever les livraisons d'un boisseau ou deux, le contingent est encore bien plus bas qu'ailleurs.

C'est là un ordre de choses que le gouvernement devra, je pense, prendre sur lui de redresser. Une telle situation est de nature à mettre à une rude épreuve la confiance des gens envers la Commission du blé. On blâme parfois la Commission à ce sujet, mais je crois que ce n'est pas sa faute. Le ministre a tenu de durs propos sur la Commission Gordon. J'avoue franchement que je n'aime pas le rapport de cette commission en ce qui concerne l'agriculture. Je pense que le rapport renferme d'excellentes choses et d'autres qui laissent à désirer. La Commission Gordon reconnaît au moins qu'il y a lieu de donner aux cultivateurs l'assurance qu'ils pourront toucher un revenu minimum. En d'autres termes, lorsqu'il est entendu qu'un certain contingent sera en vigueur, la Commission du blé devrait verser aux cultivateurs le prix des céréales non livrées si elle n'est pas en mesure de prendre livraison du contingent.

Une telle mesure appliquée en juillet dernier aurait grandement dissipé les plaintes formulées à cette époque. Le Gouvernement devrait songer sérieusement à recourir à un tel procédé, c'est-à-dire que si, le 31 juillet, il est impossible d'établir des contingents uniformes, les agriculteurs toucheront des avances sur leurs céréales non livrées, conformément aux contingents établis.

Quant au prix de soutien, notre parti du Crédit social a, depuis plusieurs années, préconisé un régime de dualité des prix. C'est ce que nous demandons depuis 1950. La première fois que nous avons préconisé ce régime, nous avons signalé qu'il était conforme à la pratique généralement suivie dans les industries secondaires. Ces industries établissent pour leurs produits vendus au Canada un prix qui leur accorde un rendement équitable sur leurs placements. Mais, dans le cas des produits exportés, elles tâchent d'obtenir le meilleur prix possible.

Parfois, cependant, les denrées exportées se vendent moins cher que des denrées semblables vendues au Canada. Il y a quelques années, j'ai vérifié les ventes d'instruments aratoires d'un fabricant canadien. Il obtenait en Angleterre un prix très inférieur à celui que lui rapportait une machine semblable vendue au Canada. C'est donc dire qu'il y a dualité de prix.

Un régime de cette sorte serait tout simplement raisonnable dans le cas des produits agricoles. Abstraction faite du blé, environ 94 p. 100 de tous les produits agricoles se vendent au Canada, mais nous permettons que cette petite proportion de 6 p. 100 qui est exportée détermine le prix pour ce que l'on vend au Canada. A mon avis, il n'y a aucun sens à laisser persister un tel état de choses. Par conséquent, ceux qui préconisent la dualité des prix préconisent simplement que nos produits agricoles vendus au Canada se vendent au prix de parité, c'est-à-dire, à un prix raisonnablement proportionné à celui des autres produits, et que la quantité exportée se vende de préférence aux termes d'un accord international au meilleur prix qu'on puisse obtenir, soutenu de ce qu'il faut pour garantir l'exportateur contre l'effondrement des prix. On remarque avec intérêt qu'à l'heure actuelle toutes les principales organisations d'agriculteurs préconisent l'adoption de la dualité des prix. Voici la résolution qui a été adoptée à la conférence des agriculteurs de l'Ouest tenue à Winnipeg du 21 au 25 janvier:

> Un régime de double cours, établissant les prix de tous les produits agricoles à un niveau qui soit raisonnablement compatible avec les autres prix du marché intérieur, et des prix minimums à des niveaux qui soient peu propres à encourager le producteur.

La résolution adoptée à cette conférence sera transmise à la Fédération canadienne des agriculteurs. Et maintenant, d'après le *Wheat Pool Budget*, n° du 14 décembre 1956, voici ce que déclarait le syndicat du blé de l'Alberta:

> Régime de la dualité des prix.
>
> Les délégués albertains au syndicat du blé ont adopté une résolution aux termes de laquelle le blé serait désormais vendu selon le

régime du double cours. Ils ont réclamé que le blé vendu sur le marché canadien intérieur soit vendu au prix maximum prévu par l'accord international sur le blé, soit $2 le boisseau, et que les exportations soient faites aux cours mondiaux qui sont légèrement inférieurs.

Le syndicat de blé de la Saskatchewan réclame un prix intérieur pour le blé utilisé au Canada pour la consommation humaine, qui s'aligne sur tous les autres prix canadiens, —c'est-à-dire $2 le boisseau,—auquel s'ajouteraient des versements provenant du Trésor public et destinés à procurer aux cultivateurs, en compensation, une part équitable du revenu national lorsque le cours de ce produit ne permet pas d'obtenir ce résultat. Les exportations bénéficieraient de prix de soutien. Voici maintenant un mémoire du Conseil interprovincial des syndicats agricoles soumis à la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture, tenue du 3 au 6 décembre 1956:

Prix de parité

Nous croyons qu'il y aurait lieu d'envisager immédiatement l'application d'un programme de prix de parité sur les marchés intérieurs, et le versement d'un prix de soutien convenable en ce qui concerne les exportations.

C'est dire qu'on réclame les prix de parité sur le marché intérieur et qu'on préconise pour la partie du blé qui doit être exporté à l'étranger, les cours mondiaux, plus une subvention suffisante de soutien.

Je sais que le ministre du Commerce s'est opposé énergiquement à cette idée. Lorsque le Conseil interprovincial des syndicats agricoles a comparu devant le comité de l'agriculture et de la colonisation le 17 juin 1952, le ministre du Commerce, parlant de l'idée d'un régime de dualité des prix pour le blé, a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 80 des *Procès-verbaux et Témoignages*:

Je dois affirmer que le Gouvernement canadien a pour règle de ne pas imposer les consommateurs du pays pour subventionner les producteurs de blé de l'Ouest.

Qu'on me permette de signaler qu'un prix national paritaire n'est pas plus un impôt que ne l'est le prix exigé par les industries secondaires. Ces industries exigent un prix qui leur assure un juste rendement pour leurs placements.

M. Blackmore: Plus que juste.

M. Quelch: Sous le régime de la parité, le cultivateur toucherait un prix justement comparable aux prix exigés par les industries secondaires. Il serait inconcevable qu'on assimile cela à un impôt.

Que le ministre du Commerce me permette de le prévenir qu'il pénètre sur un terrain dangereux quand il dit que cela équivaudrait à prélever un impôt des consommateurs du Canada. Le gouvernement n'a pas hésité à taxer les producteurs de blé, il y a quelques années, au profit du consommateur canadien, N'oublions pas que pendant le fonctionnement de l'accord britannique sur le blé, les producteurs de céréales de l'Ouest ont été obligés de vendre leur blé, ou de le faire vendre aux meuniers à l'intention des consommateurs canadiens à un prix très inférieur à celui du marché mondial, c'est-à-dire au prix convenu dans l'accord britannique sur le blé. Cette façon qu'on a eue alors de subventionner les consommateurs canadiens a coûté aux cultivateurs de l'Ouest canadien 136 millions de dollars.

Certains prétendent qu'à leur avis les cultivateurs ont tort de vouloir que le peuple du Canada consente à soutenir les prix des produits agricoles. Bon nombre de raisons donnent aux cultivateurs droit au soutien des prix. Remontons à 1943, alors que des prix maximums avaient été imposés sur les produits et rappelons-nous ce qu'a dit alors le premier ministre:

Si pour contribuer à la victoire on demande aux cultivateurs d'accepter qu'un plafond soit apposé sur les prix, nous croyons aussi qu'ils ont droit à l'établissement de prix minimums pour les protéger contre une crise agricole après la guerre. Un des éléments essentiels de la politique d'après-guerre du gouvernement sera donc de demander au parlement, lors de la prochaine session, d'établir un prix minimum sur les principaux produits agricoles.

Se trouverait-il quelqu'un pour affirmer que le blé n'est pas un des principaux produits agricoles de notre pays? Or, aussi étrange que cela puisse paraître, le blé ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucun prix de soutien car cette denrée n'est pas visée par la loi sur le soutien des prix agricoles. On peut se demander si le prix actuel du blé est équitable. Quelle serait d'abord la parité? Un prix paritaire serait de $2.37 d'après les chiffres obtenus la semaine dernière du Bureau fédéral de la statistique. Autrement dit, si la formule prévue dans la loi sur le soutien des prix agricoles s'appliquait au blé, cette denrée se vendrait $2.37 le boisseau.

Rappelons-nous que sous l'empire de la loi sur le soutien des prix agricoles nous avons comme période de base celle de 1943, 1944 et 1945 et que nous disons que les produits agricoles doivent avoir en fonction des prix des autres denrées le même rapport que durant cette période de 1943, 1944 et 1945. Si ce barème était employé à l'égard du prix du blé, celui-ci serait aujourd'hui de $2.37 le boisseau. Au lieu de cela, le prix du blé n° 1 pour le cultivateur est, j'imagine, d'environ $1.53 au moment où le transport est payé à Fort-William ou de $1.70 à Fort-William. Ainsi il y a un écart très considérable entre le prix que touchent les cultivateurs pour leur blé et le prix de parité, de sorte que les cultivateurs subissent

de très lourdes pertes eu égard aux promesses que le premier ministre leur a faites en 1943.

Même si le prix du blé n° 1 est d'environ $1.70, que les députés n'oublient pas que bien des cultivateurs, pour se procurer un certain revenu, vendent aujourd'hui leur blé à un prix aussi bas que 60c. et 65c. le boisseau dans l'Ouest canadien. Il s'agit des blés nos 5 et 6. Le cultivateur qui a besoin d'argent et ne peut vendre son blé aux élévateurs cherche un marché pour son blé de provende. Il peut vendre le blé de provende à raison de 60c. ou 65c. le boisseau, mais il ne devrait pas être obligé de subir une si lourde perte. C'est une perte qu'il n'aurait pas à subir, si le gouvernement voulait adopter un programme d'avances à l'égard des céréales emmagasinées dans la ferme.

Presque tous les autres pays soutiennent le prix du blé. Il n'est pas étonnant que M. Hope, quand on lui a demandé au comité de la banque et du commerce s'il connaissait un autre pays qui fasse pour les cultivateurs moins que le Canada, ait répondu non. Les vils prix sont la principale cause de la détresse actuelle des cultivateurs. Le ministre des Finances semble opposé au soutien des prix. Je suppose qu'il a un gros mot à dire au sujet des programmes, dont l'exécution coûte de l'argent. Le *Western Producer* du 13 décembre 1956 renferme une citation du *Financial Post;* je vais en donner lecture:

> Le ministre des Finances Walter Harris a eu le grand mérite de parler catégoriquement d'un important sujet à Toronto, la semaine dernière. Il s'est élevé en termes clairs et vigoureux contre un programme de soutien officiel des cours agricoles. "Nous sommes assez près des événements qui surviennent aux États-Unis, a dit M. Harris, pour discerner que certains programmes n'offrent aucune solution à nos problèmes."

C'est un passe-temps goûté de certains ministres fédéraux que de critiquer les programmes des États-Unis touchant l'écoulement de produits excédentaires. J'affirme pourtant que le programme américain, au lieu d'avoir été un échec, a remporté un succès extraordinaire, compte tenu du but dont il s'inspirait. Remontons à la fin de la guerre et à la conférence de la FAO, tenue à Hot-Springs, alors que nous semblions tous avoir des idéals élevés. Rappelons-nous la déclaration qu'ont alors faite les États membres. Qu'il me soit permis de citer le troisième paragraphe:

> Il n'y a jamais eu assez d'aliments pour assurer la santé de tous les hommes. Cela n'est justifié ni par l'ignorance ni par l'âpreté de la nature. Il faut accroître considérablement la production de denrées alimentaires; nous connaissons maintenant les moyens d'y arriver. Il faut, de la part de chaque gouvernement et de chaque peuple, de l'imagination et la ferme volonté d'utiliser ces connaissances.

[M. Quelch.]

C'était en 1943, sauf erreur. Nous reconnaissons tous, je crois, que les États-Unis se sont occupés de ce problème. Ils ont pris d'énergiques mesures pour accroître leur production et ils y ont réussi. Ils l'ont accrue plus rapidement que la FAO ou les autres institutions des Nations Unies n'ont pu la distribuer.

La FAO a accompli beaucoup de travail fort précieux en cherchant à établir un organisme qui aurait été chargé de distribuer les excédents de vivres aux nations nécessiteuses. Tout d'abord, on a proposé la création d'un office mondial des vivres. Puis on a proposé l'établissement d'un office international pour l'échange des produits; je crois que c'est la meilleure proposition qu'ait faite la FAO. Le gouvernement du Canada, ainsi que certains autres, a rejeté la proposition. Je dirai que l'une des principales raisons pour lesquelles ils l'ont écartées, c'est qu'elle contenait l'idée d'accepter des devises étrangères en paiement des excédents. En tout cas, la FAO n'a pas réussi à persuader d'autres pays qu'il fallait accepter ses propositions; par conséquent, chaque nation doit faire face elle-même au problème que constitue la liquidation de son surplus. Les États-Unis, pour donner suite à la demande de la FAO d'augmenter leur production, ont constitué d'énormes excédents qui leur sont restés pour compte.

D'autre part, il y a la moitié de la population mondiale affamée ou au seuil de la famine. Les États-Unis, et j'estime que c'est tout en leur honneur, ont trouvé le moyen de faire parvenir leurs excédents à ceux qui en avaient besoin. Qu'avons-nous fait? Au lieu de les féliciter d'avoir acheminé ces vivres vers les pays dont la population en avait besoin, nous n'avons fait ques les critiquer. Et pourquoi? Pour des raisons purement égoïstes, parce que leur initiative empiétait sur nos propres débouchés. Je dirai qu'au lieu de critiquer les États-Unis pour ce qu'ils ont entrepris, nous devrions être prêts à faire de même et à expédier nos excédents de vivres aux pays qui en ont besoin.

Je voudrais renvoyer le ministre du Commerce à une déclaration formulée par le très honorable A. B. Low, ministre anglais du Commerce, au sujet de la livre sterling. Nous avons eu plusieurs débats sur la possibilité d'accepter des livres sterling.

Le ministre a toujours soutenu que nous ne saurions que faire du sterling si nous l'acceptions. Permettez-moi de citer un passage du *Producteur de l'Ouest* du onze octobre 1956:

> Les livres sterling que les exportateurs canadiens accepteraient des importateurs britanniques pourraient servir à l'achat de marchandises dans toute la zone du sterling. C'est ce que le très

honorable A. E. Low, ministre d'État de la Commission du commerce britannique disait à Edmonton la semaine dernière lors d'un interview accordé au *Producteur de l'Ouest*.

Je n'ajouterai rien pour le moment, si ce n'est que le sterling n'est pas un article aussi inutile que le ministre du Commerce a essayé de le faire croire, l'an dernier, lorsqu'il a dit qu'il ne pourrait même pas s'en servir pour s'acheter une cravate. Les États-Unis mettent leurs excédents à la portée des pays qui en ont besoin.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas retenu la date de la déclaration de M. Low.

M. Quelch: Le onze octobre 1956.

Le très hon. M. Howe: Je prétends que c'est pour cette raison qu'il ne fait pas partie du présent gouvernement.

M. Quelch: Le ministre peut le dire mais cela ne veut pas dire qu'il ait raison. Le ministre fait parfois d'étranges propositions.

M. Studer: Les vôtres le sont deux fois plus.

M. Quelch: Après le discours qu'il a fait l'autre jour, l'honorable député devrait se taire.

M. Studer: Vous en entendrez un autre.

M. Quelch: L'honorable député ferait mieux de lire le discours de l'honorable représentant de Red-Deer et de l'expédier avec le sien à ses commettants.

M. Studer: Il a confirmé tout ce que j'ai dit.

Une voix: Vous n'avez rien dit.

M. Quelch: Si le Gouvernement juge trop considérables les réserves que nous avons amassées et croit qu'il faut les diminuer, s'il ne pense pas qu'il serait prudent de les augmenter encore, il devrait alors, à mon avis, étudier le vœu formulé actuellement par la plupart des associations agricoles, à savoir qu'on encourage les cultivateurs à réduire leurs emblavures et à utiliser les terres ainsi libérées à des cultures propres à enrichir le sol. Nous voyons ce qu'ils font aux États-Unis à cet égard pour la constitution de réserves de terres arables. Nous avons eu pendant la guerre, au Canada, une loi du même genre, savoir la loi sur la réduction des emblavures, qui encourageait les cultivateurs à semer de l'herbe et du trèfle sur leurs terres à blé. Si nous avons le sentiment qu'à l'heure actuelle nous produisons trop de blé, et que d'ici peu la demande augmentera, ce serait peut-être une bonne idée que de conserver la fertilité de ces terres en semant sur certaines d'entre elles du blé et du trèfle afin que lorsque nous aurons besoin de provisions supplémentaires de blé, ces terres soient en bon état de fertilité, et puissent resservir à la culture du blé. Je demande au ministre qu'on prenne cette idée en considération.

Je vois que mon temps est terminé. Quand nous serons en comité, j'aurai un certain nombre de questions à poser.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, mon collègue le député d'Assiniboïa a fait un excellent discours. J'avais compris que le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre devait prendre la parole; mais le sujet a été tellement bien traité qu'il aurait décidé d'attendre une autre occasion.

M. Thatcher: J'attendais pour vous entendre.

M. Nicholson: Comme on ne s'oppose pas au principe de la vente par l'entremise de la Commission du blé, je suis d'avis que le ministre du Commerce devrait songer sérieusement à la proposition de mon collègue voulant que la mesure législative en cause ait un caractère permanent. Je veux rappeler au ministre du Commerce que, il y a environ deux ans,—de fait, c'était le 10 mars 1955,—le Parlement était saisi d'une certaine loi relative à la production de défense et que, à ce moment-là, le premier ministre a dit, ainsi qu'en fait foi la page 2010 des *Débats*:

> On est d'avis qu'il est temps de prolonger l'existence du ministère, de le placer sur la même base que les autres ministères du gouvernement, en laissant au Parlement le soin de décider quand il sera à propos d'y mettre fin.

Au cours du même débat, le ministre qui était le parrain du projet de loi a dit, de son côté, comme on le voit à la page 2077 des *Débats*:

> Inutile de répéter les observations du premier ministre sur le besoin d'asseoir le ministère sur une base plus définitive, afin d'attirer et de retenir les services des personnes qu'il nous faut pour remplir les fonctions, extrêmement importantes, qu'exige l'exécution des achats à venir. J'aimerais toutefois dire un mot de la façon dont ces fonctions ont été remplies jusqu'ici.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que s'il était avisé de présenter il y a deux ans une loi visant à attirer et à retenir le meilleur personnel possible, nous en sommes certainement arrivés au point où nous devrions manifester clairement que nous acceptons la méthode d'écoulement suivie par la Commission du blé, non seulement quant aux céréales écoulées à l'heure actuelle, mais pour toutes les céréales destinées à l'exportation. Elles devraient toutes passer par les mains de la Commission du blé.

Je veux souscrire à l'hommage que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) et l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) ont rendu au personnel remarquable de la Commission du blé. Je partage leur avis. Je

veux rendre aussi hommage au secrétaire, M. C. B. Davidson, mon confrère d'université il y a quelques années. Il était considéré comme un des étudiants les plus remarquables et, depuis, le beau travail qu'il a accompli a attiré sur lui les félicitations de bien des gens. Je suis sûr que des hommes comme M. McIvor et M. Davidson n'auraient aucune peine à trouver un nouvel emploi si nous décidions d'abolir la Commission du blé. Le travail remarquable de ces hommes cependant serait pour le Parlement une raison suffisante pour légiférer en vue de rendre permanente la Commission canadienne du blé. Celle-ci cesserait d'être sujette à une revision tous les cinq ans et son personnel ne serait plus tenu sur le qui-vive.

Le chef de l'opposition n'est pas d'avis, j'en suis sûr, que nous devions retourner au régime de vente que nous avions au Canada sous le dernier gouvernement conservateur. Voici une coupure du *Manitoba Cooperator* indiquant les fluctuations des prix du blé au cours d'un certain nombre d'années. Lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, les prix du blé oscillaient de 50c. à $1 en 1930, de 51c. à 73c. en 1931, de 39c. à 94c. en 1932, de 54c. à 87c. en 1933, de 75c. à 94c. en 1934 et de 73c. à $1.03 en 1935. J'ai laissé tomber les fractions. Ils ne se gagneraient pas la faveur populaire en donnant à entendre que les producteurs de blé aimeraient ces constantes fluctuations des prix, tantôt élevés, tantôt bas.

M. Charlton: La moyenne de cette période est meilleure que celle de 1935 à 1940.

M. Nicholson: Ce que je veux dire, c'est que les cultivateurs n'aiment pas que les spéculateurs fassent des fortunes sur leur dos.

M. Charlton: Le chef de l'opposition n'a jamais rien dit de tel.

M. Nicholson: Si vous voulez faire le calcul, vous constaterez que de 1935 à 1940 les prix étaient plus élevés, mais si l'honorable député de Brant-Haldimand s'oppose à la Commission du blé...

M. Tustin: N'avez-vous pas entendu le chef de l'opposition déclarer cet après-midi que nous étions tous pour la Commission.

M. Charlton: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député de Brant-Haldimand, pas plus que le chef de l'opposition, n'a dit cet après-midi que nous étions de quelque façon opposés à la Commission canadienne du blé. Qu'on se le tienne pour dit.

M. Nicholson: Je suis content que ce soit bien clairement établi.

[M. Nicholson.]

M. Charlton: Vous tentez tout simplement d'embrouiller la question.

M. Nicholson: Personne ne tentera de revenir en arrière et de placer le cultivateur dans une situation telle qu'il soit à la merci des spéculateurs de la bourse des céréales, qui ont effectivement réussi à payer un très bas prix quand les cultivateurs ont vendu leurs céréales et ensuite à obtenir des prix assez élevés au cours de l'année, afin de pouvoir grossir leurs fortunes.

Ce tableau remonte à 1918, mais je ne citerai pas toutes les années. Cependant, il y a intérêt à remarquer qu'avant la guerre, il y avait un haut de $1.16 et un bas de 78c. en 1913; l'année suivante, un haut de $1.64 et un bas de 94c.; ensuite, un haut de $1.61 et un bas de 88c.; et, après cela, un haut de $3.00 et un bas de $1.54 en 1916. Par conséquent, après l'expérience que nous avons eue avant la guerre, durant la première et la seconde Grandes Guerres et depuis la seconde Grande Guerre, je crois que les producteurs de tout le Canada s'attendent que le Gouvernement prenne des dispositions, non seulement pour l'écoulement ordonné du blé, de l'avoine et de l'orge, mais qu'il veille à ce que la Commission canadienne du blé s'occupe du lin et du seigle et qu'avant même que cette mesure soit adoptée, le Gouvernement propose les modifications nécessaires pour adopter une loi permanente.

D'autres députés qui ont pris la parole ont parlé de la situation dans laquelle se trouve le producteur de blé et où son produit se vend sur les marchés mondiaux contre une concurrence déloyale, de notre point de vue. Nous sommes parfaitement disposés à vendre notre denrée sur un pied de qualité n'importe où dans le monde, si nous sommes en mesure d'acheter sur un marché équitable les articles qui constituent le coût de notre production, mais nous trouvons parfaitement impossible d'acheter sur les marchés les plus élevés du monde et de vendre en concurrence avec d'autres pays qui subventionnent directement et indirectemment leurs producteurs de blé.

Tous les deux ou trois mois, le ministère de l'Agriculture publie une brochure intitulée "L'agriculture à l'étranger". Le dernier numéro, qui a paru en décembre, traite de l'agriculture dans un grand nombre de pays. J'en citerai quelques-uns. Le prix en Argentine n'est pas trop élevé. Dans ce pays, il y a une subvention de 36c. le boisseau. Le prix est inférieur. Le blé se vend 72.9c. le boisseau aux meuniers mais les producteurs obtiennent $1.09. En Argentine les frais de production sont beaucoup moins élevés ce qui n'empêche qu'on verse là-bas une subvention de 36c. le boisseau. Il y a ici un passage intéressant en ce qui a trait à l'Égypte. On signale qu'on se propose de rendre l'Égypte

indépendante des importations de blé. En 1952 et en 1953 le Canada exportait du blé et de la farine de blé à l'Égypte, mais il semble que ce marché doive disparaître.

L'honorable député d'Assiniboïa a dit un mot de la situation qui existait en France. La France paie un prix beaucoup plus élevé que celui que reçoivent nos cultivateurs. Elle est déterminée à se faire une place sur les marchés d'exportation. Elle a exporté environ 60 millions de boisseaux au titre desquels elle a versé une subvention de $1.60. Il est bien difficile de vendre le blé canadien sur des marchés où l'on pratique des subventions de ce genre. Le cours du blé en France est de $2.93. Si le cultivateur français peut toucher $2.93 et vendre son blé à d'autres pays, avec une subvention, c'est vraiment une concurrence très difficile à soutenir.

On a l'impression que les problèmes agricoles de l'Allemagne de l'Ouest ont fait l'objet de l'étude la plus attentive. On a mis au point des programmes et fait adopter des lois en vue d'augmenter sérieusement la production de l'Allemagne occidentale, notamment en ce qui concerne les céréales.

Si la situation du cultivateur mexicain présente quelques analogies avec celle du cultivateur du Canada et de certains autres pays du monde, le Mexique convient que ses producteurs agricoles ne sont pas particulièrement bien traités. Environ 30 millions de personnes au Mexique vivent de la culture. Elles comprennent presque 60 p. 100 de l'ensemble de la population, mais ne touchent que 30 p. 100 du revenu national. Cela ressemble pas mal à la situation qui existe au Canada. Le cultivateur mexicain ne touche guère que la moitié de ce qu'il devrait toucher normalement. Il est extrêmement intéressant de constater que notre gouvernement se préoccupe de diffuser des renseignements au sujet des difficultés qui se posent à des cultivateurs dans des pays comme le Mexique, par exemple, et à donner une idée des remèdes qu'on entend apporter là-bas à la situation. Je ne doute pas que la crise agricole ne se prête nulle part à des solutions faciles, mais il reste que certains de ces pays se sont attaqués à ces difficultés et ont cherché des solutions.

Il y a un passage intéressant au sujet du Royaume-Uni. Il n'y est pas fait mention de blé, et ainsi je passerai aux États-Unis. Comme le rappelait l'honorable député d'Assiniboïa, les États-Unis nous font une dure concurrence. Le programme de la banque du sol adopté là-bas est destiné à mettre de l'argent dans les poches du cultivateur. Pour 1956-1957, ce programme prévoit le paiement de $197,651,000.

Il y a aussi un chapitre important sur le programme de troc des États-Unis. De juillet à septembre l'an dernier, la valeur des contrats de troc négociés s'établissait à plus de 64 millions de dollars comparativement à 43 millions l'année précédente. Sous le régime du Titre I de la loi publique numéro 480, on a signé une entente, pour une somme de 98 millions de dollars, avec la Yougoslavie; le blé est l'une des principales denrées sur lesquelles porte cette entente. On s'attend que les États-Unis vendront à la Yougoslavie 61.1 millions de boisseaux de blé en échange de monnaie yougoslave. Au cours de la période de juillet-septembre, les États-Unis ont exporté pour plus de 130 millions de dollars de denrées agricoles, notamment de blé. On y consacre beaucoup de temps à l'étude de la situation critique dans laquelle se trouvent les cultivateurs américains parce qu'on veut leur assurer un meilleur sort.

Une autre publication sur la vente et le transport signale que la part du cultivateur, pour ce qui est du dollar du consommateur, s'établissait à 40 p. 100 au cours de la période 1935-1939; elle a ensuite été portée à 52 p. 100 en 1946 puis elle a diminué continuellement depuis, pour tomber à son niveau actuel de 39 p. 100. Cette chute a fait surgir un grave problème.

Pendant qu'on étudiait le bill agricole au Sénat américain, un sénateur de l'Arkansas s'est reporté à l'époque de la Rome antique et s'est demandé, quelle avait été la cause du déclin et de la chute de Rome. Selon lui, il est incontestable que la décadence de Rome a commencé le jour où les rudes agriculteurs, qui avaient fait sa grandeur, ont cessé d'être en mesure d'assurer leur subsistance et celle de leurs familles en exploitant leurs petites propriétés. Dans un peu plus d'une génération, la ferme familiale a complètement disparu dans de vastes régions de l'Italie et a été remplacée par de grandes propriétés exploitées par des esclaves en l'absence du propriétaire. C'était ce que nous appelons maintenant des fermes industrialisées.

Le sénateur a ajouté que seuls ceux qui exploitent des fermes familiales aux États-Unis ne profitent pas de la prospérité. Il y voit la conséquence du fait que les États-Unis sont en voie de se diviser en quelques sorte en deux nations distinctes. Il suffit de quelques chiffres, pour s'en convaincre. Le revenu agricole par tête a maintenant baissé à $860 par année tandis que le revenu par tête des autres Américains s'établit à $1,922. Le revenu des cultivateurs est inférieur à la moitié du revenu des autres Américains.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce qui dirige l'examen de la présente mesure ne devrait pas se montrer trop

satisfait puisque les autorités de notre très riche voisin du Sud reconnaissent qu'il existe un problème agricole et puisqu'ils se donnent la peine d'adopter une mesure législative afin d'affecter des fonds à l'établissement d'une réserve de terres arables, d'assurer la vente par troc et de négocier l'acceptation de monnaies faibles. Nous ne devrions pas nous montrer satisfaits parce que c'est la meilleure agence de vente qu'on ait jamais instituée au Canada ou ailleurs. Il y a lieu d'éprouver la mesure et de la peser en se demandant si c'est bien tout ce qu'on peut raisonnablement en attendre.

Je vois qu'il est cinq heures, monsieur l'Orateur. Je voudrais poursuivre mes observations plus tard.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"TRANS MOUNTAIN OIL PIPE LINE COMPANY"

M. F. T. Fairey (Victoria, C.-B.) propose la deuxième lecture du bill nº 15 concernant la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company.*

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je signalerai que ces projets de loi viennent d'arriver. J'ai essayé de me les procurer plus tôt cet après-midi, mais on ne pouvait disposer d'aucun exemplaire. Étant donné les circonstances, je propose que nous n'essayions pas de poursuivre le débat. Les bills peuvent comporter un point prêtant à controverse, ou ne pas en contenir, mais nous avons, du moins, le droit de les examiner et de nous rendre compte de quoi il s'agit, ce qu'il nous a été impossible de faire quant aux trois bills figurant aujourd'hui sur la liste.

M. Fairey: Étant donné les circonstances, je suis prêt à faire réserver le projet de loi.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Le bill nº 15 est réservé.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE-CANADIEN

M. John M. James (au nom de M. McIlraith) propose la 2e lecture du bill nº 16 concernant la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et certaines filiales en propriété exclusive.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je ne sais pas s'il s'agit exactement du même bill que celui qui a été présenté lors de la dernière session, mais s'il en est ainsi il n'y a peut-être aucune raison pour que nous ne l'abordions pas aujourd'hui en dépit de l'absence de son parrain.

[M. Nicholson.]

M. Howard G. Green (Vancouver-Quadra): Mes remarques ont trait aussi à ce bill. Nous n'avons pas eu la possibilité de l'étudier, et je pense qu'il ne serait que juste de le réserver.

M. James: Le bill est presque identique à celui qui a été présenté l'an dernier et je pense que l'honorable député devrait avoir une bonne idée de sa teneur. Il n'offre aucune complication. Il vise uniquement au fusionnement de plusieurs filiales en propriété exclusive du Pacifique-Canadien en vue d'en rendre plus économique et d'en améliorer l'administration.

M. Green: Il n'est pas exactement identique, car il vise une liste différente de filiales. Je suppose qu'elles se trouvent dans différentes parties du pays, et il est fort possible que certains députés désirent dire un mot à propos de l'une ou plusieurs de ces filiales particulières. Il me semble que c'est un fâcheux procédé que de liquider les bills sans que personne ait la chance de les examiner en détail.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): J'espère que la Chambre comprendra ma situation comme je la vois, savoir que, du fait que j'occupe le fauteuil présidentiel, je n'ai pas le droit de faire réserver les bills quand ils se présentent régulièrement au *Feuilleton.* Le parrain du bill a naturellement le droit de demander que le bill soit réservé, et la Chambre accède habituellement à une telle demande. Je ne sais pas s'il est de mon devoir de souligner la procédure, mais par ailleurs, si le parrain d'un bill le présente, il est loisible à n'importe quel honorable député de proposer l'ajournement du débat n'importe quand après la présentation du bill. Je pourrais peut-être demander à l'honorable représentant de Durham, qui représente paraît-il le parrain de ce bill, s'il désire que l'on poursuive l'examen du bill ou s'il préfère qu'on le réserve.

M. James: Si l'honorable député ne désire pas qu'on poursuive l'examen du bill, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on le réserve.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Le bill nº 16 est réservé. Je crois comprendre que la Chambre désire qu'on réserve tous les bills de divorce inscrits au *Feuilleton?*

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Les travaux prévus sous la rubrique des bills privés et publics étant terminés, la Chambre reprendra l'examen de la question laissée en suspens à cinq heures.

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À ÉTENDRE LA DATE D'EXPIRATION

La Chambre reprend l'examen de la motion du très honorable M. Howe en vue de la 2e lecture du bill n° 9 tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé.

M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, on a parlé cet après-midi du rapport préliminaire de la Commission Gordon. Je ne pense pas qu'on souscrive à toutes les assertions du rapport, mais il est significatif qu'on ait jugé nécessaire de consacrer au blé une section à part. Chose troublante, à mon avis, les meilleures autorités semblent accepter le fait que la part de blé panifiable que fournit le Canada pour nourrir les peuples affamés du monde n'augmentera pas. La plupart des gens, à travers le monde, avaient espéré qu'au lendemain de la seconde Grande Guerre un renouveau des forces vives nous permettrait d'attaquer de façon ingénieuse le problème de la famine et que nos grands champs de blé seraient cultivés pour envoyer des aliments aux autres pays.

D'après les prévisions, nos exportations et la demande nationale totaliseront de 400 à 500 millions de boisseaux par année, au regard de 385 millions de boisseaux dans les années 20, de 330 millions de boisseaux dans les années 30, de 393 millions de boisseaux dans les années 40, et d'une moyenne de 525 millions de boisseaux durant les sept années 1950-1956. Au vrai, l'objectif de 400 à 475 millions de boisseaux est bien supérieur au total enregistré quand la population du Canada et celle du globe était bien moindre, mais il est troublant qu'on ne semble nullement chercher à atteindre la moyenne établie en 1950-1956, qui était de 525 millions de boisseaux par année.

Les autorités fédérales devraient décider, longtemps avant les semailles, de la quantité de céréales sur laquelle elles devraient compter; elles devraient aussi décider du prix. Je rappelle aux députés que le ministre qui dirige l'examen du bill à la Chambre est également chargé de la production de défense. Il y a quelque temps, il nous a dit que le CF-105 coûterait 120 millions. Il semble s'être trompé, car on nous dit maintenant qu'il en coûtera plus de 200 millions avant que le premier CF-105 sorte des bancs de montage. On nous a dit que nous avions consacré environ 24 millions aux engins téléguidés, lorsqu'on a conclu que c'était là une trop grande entreprise à laisser au Canada et qu'on laisserait aux États-Unis le soin de dépenser de l'argent pour la mettre au point. Nous avons dernièrement terminé l'aménagement de la ligne intermédiaire de radar du Canada, qui nous a coûté 200 autres millions.

Si le ministre est disposé à dépensé 200 millions pour un avion et 200 millions pour une ligne de radar, il me semble qu'il pourrait demander à ses collègues de se servir de leur imagination afin que le Canada puisse ne pas cesser de produire et d'exporter cette importante denrée dont on pourrait se servir plus efficacement, à mon sens, pour gagner des amis aux pays libres. Je trouve judicieuse la proposition prévoyant qu'on devrait indiquer au cultivateur ce que seront les besoins et combien de céréales l'économie absorbera.

Il est inquiétant d'apprendre que notre population agricole, qui représentait 25 p. 100 de toute notre population à la fin de la guerre, n'en représente plus maintenant que 15 p. 100, proportion qui sera encore réduite de moitié au cours des 25 prochaines années. A titre de ministre de qui relève la Commission du blé, le ministre du Commerce devrait autoriser celle-ci à conclure avec nos cultivateurs des ententes grâce auxquelles ils pourront continuer à produire assez de denrées alimentaires pour répondre à nos propres besoins et nous permettre de rendre moins aigu le problème de la faim qui pèse, depuis leur naissance, sur plus d'un milliard d'habitants de notre planète et qui existera vraisemblablement encore alors que la plupart d'entre nous ne seront plus de ce monde.

Je pense qu'il faut étudier en même temps que le prolongement du mandat de la Commision du blé la question de l'importation de marchandises des pays qui achètent notre blé. Tous les honorables députés doivent se rendre compte, je crois, de la tâche impossible qui incomberait aux membres de la Commission s'il fallait leur demander de vendre notre blé aux pays qui sont prêts à le prendre à la condition que nous achetions de leurs produits. L'an dernier, le ministre a pu rapporter à la fin de l'année un état de choses encourageant par suite de la vente très considérable qu'on a faite à la Russie et à certains pays situés derrière le rideau de fer. La dernière fois que j'ai traité à la Chambre la question du blé, j'ai parlé de nos ventes à la Pologne, signalant qu'apparemment la Pologne projette d'acheter plus de vingt millions de boisseaux de blé par année au cours des prochains dix ans. La Pologne semble très satisfaite de la qualité de notre blé puisqu'elle veut bien nous donner une part intéressante de ses importations.

Il appert que l'an dernier la Pologne a acheté pour près de vingt millions de dollars de blé, pour plus d'un million de seigle et pour environ $250,000 d'orge, le total de

ses achats au Canada s'établissant à 25 millions. Mais qu'achetons-nous de la Pologne? Nous achetons de ce pays pour environ 2 millions de dollars. Voici ce que la Pologne a proposé l'an dernier: si nous pouvions lui acheter pour environ 5 millions de dollars de denrées, elle était prête à consacrer chaque année à peu près 10 millions de dollars, devises rares chez elle, à l'achat de denrées canadiennes.

Mais la question ne doit certainement pas intéresser uniquement la Pologne. Le ministre du Commerce (M. Howe) se doit d'encourager de quelque façon et d'orienter nos clients qui ne pourront continuer à acheter nos produits agricoles, si notre pays ne s'intéresse pas davantage à ce que produisent ces clients.

La même chose s'applique à la Grande-Bretagne. Ce pays a été un de nos meilleurs clients; mais on n'a pas vraiment essayé de confier à la Commission du blé ou à quelque autre organisme le soin de faire en sorte que plus de denrées anglaises se vendent chez nous. Le ministre devrait donc se charger d'instituer une Commission des importations, dont les responsabilités seraient semblables à celles de la Commission du blé. Je ne dis pas que le Gouvernement devrait se charger d'une fonction qui ne lui appartient pas; mais, s'il établissait une Commission des importations qui ferait bien saisir le problème à la population du pays, on arriverait aisément à réduire nos achats de denrées dans des pays où nous avons une balance commerciale défavorable et à augmenter nos achats dans des pays où nous avons si peu acheté jusqu'ici.

A mon avis, le ministre doit songer immédiatement à établir une commission d'importation chargée d'étudier le problème d'importer des marchandises des pays qui ont acheté de nous dans le passé et de nos nouveaux clients. L'année dernière, je le répète, nous avons vendu pour 20 millions de dollars de blé à la Pologne. Je ne vois pas pourquoi, dans une telle vente, il faille que nos clients s'adressent aux courtiers ou aux agents, à la bourse des céréales. Je crois comprendre qu'il y a une commission de ½ p. 100. Il me semble que cela équivaut à environ $100,000 pour cette seule vente.

Vu que la Commission canadienne du blé est, semble-t-il, en mesure d'établir une organisation très compétente pour acheter du blé en quantités d'un boisseau, de cinq boisseaux ou de dix boisseaux de n'importe quel cultivateur, quelle que soit la quantité qu'il ait à vendre, je ne vois pas pour quelle raison au monde le même organisme ne vendrait pas ce produit directement au client qui préférerait acheter directement de lui. A mon avis, la répartition de la commission de $100,000 pour une seule transaction, à parts égales entre l'acheteur et le vendeur, aurait l'approbation de tous les cultivateurs, qui ont besoin de tout l'argent qu'ils peuvent obtenir, jusqu'au dernier sou. A mon avis, la commission de $100,000 prise à même l'argent qu'ils ont durement gagné, pour réaliser une vente par l'intermédiaire de courtiers, ne sert pas les meilleurs intérêts des producteurs ou des consommateurs.

Après avoir entendu des représentants de tous les partis réclamer que la méthode de vente par l'entremise de la Commission du blé soit maintenue, je suis d'avis que le ministre devrait songer à procéder comme il l'a fait il y a deux ans à l'égard de la loi sur la production de défense et à présenter une mesure assurant la permanence de la loi sur la Commission du blé.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, l'objet principal du bill dont nous sommes actuellement saisis est de proroger pendant cinq ans les dispositions de la loi sur la Commission canadienne du blé. Les socialistes de Saskatchewan prétendent que le parti libéral ne dispose d'aucun programme d'écoulement du blé. Or je tiens à souligner énergiquement que cette loi constitue la pierre d'angle de ce programme de vente. En deux mots, disons que le projet de loi prévoit que la Commission du blé continuera d'être le grand service de vente du blé, de l'orge et de l'avoine. J'ai raison d'affirmer que 99 p. 100 des cultivateurs des Prairies, quelles que soient leurs convictions politiques, sont favorables au principe dont s'inspire ce bill.

Il est vrai que la situation mondiale a causé de très grosses difficultés à la commission depuis cinq ans. Il n'est pas moins vrai que nos greniers, nos élévateurs et nos magasins dans l'Ouest du Canada sont pleins à craquer en ce moment, renfermant près d'un milliard de boisseaux de blé invendu. Toutefois cette situation n'est en rien attribuable à une défaillance du mécanisme de vente. Il tient plutôt, je pense, à trois facteurs. D'abord, comme le signalait le ministre cet après-midi, il faut songer à la série sans précédent de grosses récoltes. Ensuite il faut se rappeler que bien des pays qui nous achetaient autrefois du blé, aidés par les États-Unis et par la mécanisation de leur agriculture sont, depuis quelques années, devenus pays exportateurs. Enfin, il y a la concurrence terrible que nous livrent les programmes de dons américains.

En dépit de toutes ces difficultés, la Commission canadienne du blé a continué avec régularité, avec patience et sans perdre la tête à vendre notre blé sur les marchés du monde au prix le plus avantageux possible pour le producteur. A mon avis, elle a

fait de l'excellent travail depuis cinq ans. Nos exportations de blé n'ont jamais baissé au-dessous de la moyenne établie pour une assez longue période. La dernière campagne agricole a été l'une des plus satisfaisantes de toute notre histoire pour ce qui est des exportations. La Commission du blé a mené une vigoureuse campagne de vente dans les pays situés derrière le rideau de fer aussi bien que chez nos clients habituels. Cette campagne a si bien réussi que nous avons exporté l'an dernier 309 millions de boisseaux de blé, soit 57 millions de boisseaux de plus que l'année précédente.

Ce qui est encore plus rassurant pour le cultivateur de l'Ouest à l'heure actuelle c'est que, jusqu'au 15 janvier cette année, nos exportations ont été de 108.5 millions de boisseaux comparativement à 71.1 millions seulement de boisseaux l'an dernier. C'est un accroissement d'environ 42 p. 100. On a dit cet après-midi que les États-Unis nous ont enlevé certains de nos marchés. Si nous avons perdu ces marchés c'est principalement parce que les Américains ont pour ainsi dire donné leur blé. Je crois sincèrement que depuis plusieurs années la Commission du blé a fait du bon travail non seulement parce qu'elle a vendu de grandes quantités de blé mais aussi parce qu'elle a empêché le prix du blé de baisser considérablement. Il y a quelques semaines, M. J. H. Wesson, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, prenait la parole à Regina. Le *Leader Post* nous rapporte ce qu'il a dit en cette circonstance:

"Les autres problèmes que nous avons étudiés à cette réunion... sont peu de choses en comparaison des dangers que nous avons courus alors que les prix du blé auraient pu baisser de 50 à 75c. pendant l'année dernière".

L'article poursuit en ces termes:

Il a exhorté les délégués à dire aux membres qu'ils représentent que la Commission du blé et l'accord international sur le blé avaient évité cette catastrophe.

Voilà principalement pourquoi les députés libéraux de la Saskatchewan appuient sans réserve la Commission canadienne du blé qui s'efforce d'obtenir un meilleur prix pour le producteur. Mais j'ai beaucoup de peine à comprendre l'attitude des députés socialistes de la Saskatchewan envers la Commission canadienne du blé. D'une part, ils affirment solennellement qu'ils appuient énergiquement tous les objectifs de la Commission du blé, alors que d'autre part, en cette enceinte et sur les estrades de l'extérieur, les socialistes semblent critiquer à peu près tout ce que fait la Commission du blé.

M. Nicholson: Quoi, par exemple?

M. Thatcher: Ils disent que les politiques de vente sont inefficaces, que l'allocation des contingents aux points de livraison est partiale.

M. Nicholson: Et que dites-vous des avances en argent comptant?

M. Thatcher: Les membres de la Commission ont déclaré qu'ils ne voulaient pas des avances. Les socialistes ont dit que nous devrions les avoir. Ils disent que la Commission du blé est à la solde du gouvernement.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable député.

M. Thatcher: Mais certainement.

M. McCullough (Moose-Mountain): L'honorable député est-il convaincu que les contingents visant les wagons couverts à des localités de chargement déterminées ont été équitables pour les producteurs des provinces des Prairies?

M. Thatcher: Je reconnais que les contingents aux endroits de livraison n'ont peut-être pas satisfait tous les désirs des cultivateurs. Mais je n'en affirme pas moins que la Commission canadienne du blé, compte tenu de toutes les circonstances, a réellement fait tout ce qui était en son pouvoir.

Je reconnais très volontiers que le cultivateur des provinces des Prairies a éprouvé de graves difficultés ces dernières années. Évidemment, il est déconcertant et décourageant d'obtenir chaque année une récolte surabondante dont on ne peut vendre qu'une partie. Cependant, les députés socialistes de la Saskatchewan, qui, depuis 1945, passent leur temps à se lamenter en cette Chambre n'améliorent certes pas le sort du cultivateur de l'Ouest.

M. Nicholson: C'est ce que vous avez fait vous-même.

M. Thatcher: Ils ont versé des torrents de larmes. Ils s'écrient que tout est perdu. Ce sont des prophètes de malheur. Ils ne cessent de nous prédire le désastre et ils nous ont prévenus maintes et maintes fois que le marché du blé était sur le point de s'effondrer. Partout en Saskatchewan, ils ont voulu créer de l'agitation par des déclarations et des exagérations presque mensongères. C'est ainsi par exemple que l'honorable député d'Assiniboïa a déclaré, au congrès où l'honorable député de Mackenzie avait posé sa candidature,—je cite ici une dépêche du *Leader-Post* de Regina, dépêche qui, j'imagine, émanait de l'honorable député d'Assiniboïa:

M. Argue a signalé que les cultivateurs se trouvent actuellement en aussi mauvaise posture qu'ils l'étaient durant les années 30.

Au cours des années 30, le blé se vendait à des prix aussi bas que 20c. le boisseau; les œufs se vendaient jusqu'à 5c. la douzaine et les bovins jusqu'à $10 par tête. A cette époque, il fallait compter sur la charité de la population de l'Est pour se vêtir et même se nourrir. Pourtant l'honorable député d'Assiniboïa affirme que la situation actuelle est aussi mauvaise que celle des années 30.

M. Nicholson: Leur part du revenu national est inférieure à ce qu'elle était alors.

M. Thatcher: La population de la Saskatchewan a trop de bon sens pour le croire.

Une voix: Avez-vous fait la comparaison pour ce qui est du revenu des cultivateurs?

M. Thatcher: D'après le Bureau fédéral de la statistique, le revenu en espèces obtenu des produits agricoles de la Saskatchewan s'établissait à 74 millions en 1931. En 1932, il a été de 80 millions et, en 1933, de 80 millions. En 1934, il a passé à 96.5 millions. L'an dernier, le revenu en espèces des cultivateurs de la Saskatchewan s'établissait à 592.7 millions.

M. Johnson (Kindersley): C'est un truc libéral bien connu.

M. Thatcher: Pourtant l'honorable député d'Assiniboïa affirme que le cultivateur est en aussi mauvaise posture que durant les années 30.

M. Johnson (Kindersley): Dites-nous ce qu'est le revenu net des cultivateurs.

M. Thatcher: Il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Je ne veux pas dire que le cultivateur des provinces des Prairies est satisfait de tout ce que fait la Commission canadienne du blé. Non. Cependant, j'affirme que le cultivateur de la Saskatchewan est un farouche individualiste qui sait faire preuve d'une assez grande indépendance. Il est fier de sa province, fier de son pays, fier de ses propres réalisations agricoles depuis 1945. Il tient à recevoir tout l'argent auquel il a droit normalement et, par-dessus tout, il n'entend pas être bousculé par les provinces plus populeuses. Malgré les braillements et les lamentations de la CCF en cette enceinte, il ne demande la charité ou des cadeaux à personne. A l'égard du programme de vente du blé ces socialistes ont adopté une attitude qui, loin d'aider le producteur, lui ont nui.

M. Nicholson: Sottises.

M. Thatcher: En parlant comme ils le font au parlement, en se montrant absolument dépourvus du sens des responsabilités financières, en ne présentant jamais la moindre proposition utile, les socialistes ont nui au prestige et à l'intérêt de la Saskatchewan.

[M. Thatcher.]

Monsieur l'Orateur, ils ont crié "au loup" tellement souvent que dès que l'un d'eux se lève, les autres députés représentant d'autres régions du Canada deviennent immédiatement soupçonneux et hostiles.

Peut-être certains députés de l'Ouest croient-ils que j'exagère? Voici une citation que je tire du hansard du 13 mars 1956. A la page 2163 on rapporte un propos de l'honorable député de Grey-Nord (M. Bennett), qui disait:

> Je me permets de dire ceci aux membres de la CCF. Quand je suis venu ici je voulais vivement aider les cultivateurs de l'Ouest, mais après avoir entendu la répétition des discours prononcés ici, j'hésite à voter en faveur de ces bills. A mon avis, le cultivateur de l'Ouest n'est pas représenté à la Chambre comme il le mérite.

Depuis douze ans que je siège ici je me suis absolument convaincu que la meilleure façon d'aider le cultivateur de l'Ouest c'est,—je parle ici pour les députés qui le représentent,—de se montrer raisonnable et de collaborer. Cela vaut cent fois mieux que le flot continu d'injures et de vitupérations qui nous vient sans cesse des banquettes socialistes.

M. Nicholson: Pourquoi n'avez-vous pas donné aux cultivateurs de Moose-Jaw-Lake-Centre l'occasion d'exprimer leurs sentiments?

M. Thatcher: C'est la Commission canadienne du blé qui est chargée de vendre le blé du pays. Les socialistes de la Saskatchewan sont généralement dépourvus du courage d'attaquer directement la Commission. Ils préfèrent s'attaquer au gouvernement en affirmant qu'en fait c'est lui qui est responsable de la ligne de conduite de la Commission. Voici la question que je pose aujourd'hui à la Chambre. Est-ce que les députés socialistes de la Saskatchewan pourraient mieux faire que le gouvernement ou la Commission du blé en ce qui concerne la vente de ce milliard de boisseaux de blé? Je réponds non, si nous pouvons en juger d'après l'expérience dont nous avons été témoins dans d'autres domaines. Il n'y a assurément pas de meilleure façon de juger un individu ou un groupe politique que de le mesurer à l'aune de ses réalisations.

J'attache moins d'importance aux paroles qu'à ce qu'ils ont accompli dans le passé. Quelles sont les réalisations des socialistes dans le domaine de la vente? En 1945, le gouvernement cécéfiste de la Saskatchewan instituait un certain nombre de sociétés de la Couronne.

M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: Asseyez-vous et encaissez!

M. Nicholson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Sinclair: La briqueterie.

M. Nicholson: L'an dernier, au cours du débat sur le pipe-line, le député a parlé des sociétés de la Couronne et les libéraux m'ont refusé l'occasion de lui répondre. On ne devrait pas permettre au député de parler, dans ce débat, des sociétés de la Couronne établies par la Saskatchewan, à moins de nous fournir l'occasion d'exposer notre version de l'affaire.

M. Thatcher: Pour ce qui est du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je ne reproche pas à l'honorable député de MacKenzie de ne pas vouloir consigner cela au compte rendu mais, à mon avis,... (*Exclamations*) ...quelques socialistes viennent nous dire ici que la Commission canadienne du blé ne connaît rien à la vente d'un excédent d'un milliard de boisseaux de blé. Je voudrais consigner au compte rendu deux ou trois exemples de la façon dont les socialistes ont vendu ces produits en Saskatchewan.

M. Nicholson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

Une voix: Nous ne voulons pas vous entendre.

M. Nicholson: ...J'aimerais savoir ce que vous pensez d'une discussion des sociétés de la Couronne en Saskatchewan et si, à votre avis, c'est régulier à l'égard de ce projet de loi.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Depuis le début, il y a eu beaucoup de digressions dans le débat cet après-midi. Peu avant cinq heures, je me demandais sérieusement si je n'aurais pas dû intervenir alors, à cause des digressions que je ne me rappelle pas exactement sur la production d'avions, le coût de la ligne d'alerte préliminaire, et le reste. En m'efforçant sincèrement de toujours décider en faveur de celui qui a la parole, j'ai pensé que ces observations sur d'autres sujets nous écartaient beaucoup de la question de la Commission canadienne du blé,—il s'agissait alors d'une allusion à une série de questions dont s'était occupé le ministre qu'intéresse le présent projet de loi. Cependant, je pense que l'allusion était peut-être juste. Si l'honorable député qui a présentement la parole veut dire que ceux qui s'opposent au projet de loi ont, par une ligne de conduite analogue, démontré leur aptitude ou leur incapacité à prendre des décisions opportunes, je ne crois pas devoir l'interrompre, lui non plus. Cependant, je n'ai pas l'intention de permettre à l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre de faire plus que de formuler le même genre d'observations ou d'énumérer ce qui est, à son avis, des questions comparables à celles qui ont été soulevées dans les discours des préopinants.

La Chambre conviendra avec moi, je pense, que c'était son désir, cet après-midi, de débattre, relativement à ce projet de loi, les questions qui intéressent directement ou indirectement la Commission canadienne du blé. Il va de soi que j'aurais pu décider de façon bien étroite qu'il ne pouvait être question que de la prorogation ou non de la Commission canadienne du blé et, dans le cas de l'affirmative, si ce devait être pour cinq ans. Je ne crois pas que la Chambre ait souhaité une telle décison mais je vais m'efforcer encore de retenir les députés dans ce qui est, à mon avis, le cadre général de la question à l'étude tel qu'il a été jusqu'à maintenant. Je ne pense pas qu'il convienne d'interdire brusquement des propos du même ordre, après les avoir permis dans les deux ou trois derniers discours.

M. Thatcher: Merci, monsieur l'Orateur. Je voulais montrer à la Chambre avec quel insuccès les socialistes ont vendu d'autres produits dans la province de la Saskatchewan, afin que nous puissions mesurer la facilité avec laquelle ils pourraient vendre un milliard de boisseaux de blé sur le marché du monde où la concurrence est la plus âpre.

Une voix: Vous nous l'avez montré l'an dernier, au cours du débat sur le pipe-line.

M. Thatcher: Ma comparaison ne me demandera que quelques minutes. En 1945, les socialistes établissaient une tannerie. Les peaux ne manquaient pas en Saskatchewan, de sorte que les sociétés de la Couronne ont pu produire une forte quantité de cuir. Malheureusement, ils manquaient de bons vendeurs pour écouler cette production sur les marchés du pays, si bien que l'entreprise a dû fermer ses portes. Ils ont ouvert une fabrique de chaussures à Regina. Ils ont fabriqué des milliers et des milliers de paires de chaussures. Cette fois encore, malheureusement, ils n'ont pu, faute de bons vendeurs, soutenir la concurrence des autres fabricants et l'entreprise a dû, elle aussi, fermer ses portes.

Dans la ville de Moose-Jaw où je demeure, il y avait une fabrique de lainages, qui a passablement bien fonctionné pendant un certain temps et produit beaucoup de lainages. Mais l'entreprise n'avait pas de bons vendeurs et dut fermer ses portes. Je pourrais donner bien d'autres exemples,...

M. Nicholson: Qu'avez-vous dit au sujet de la fermeture de la fabrique de lainages?

M. Thatcher: ...mais j'imagine que certains n'aimeraient pas cela. Monsieur l'Orateur, je me résumerai en disant que toutes les entreprises de la Couronne, établies en Saskatchewan et soutenant la concurrence des sociétés privées, n'avaient pas d'assez bons vendeurs pour être capables de soutenir la concurrence effectivement, sans perdre de fortes sommes de l'argent des contribuables ou sans fermer leurs portes.

M. Nicholson: Cela est inexact et le député le sait bien.

M. Thatcher: La grande majorité des sociétés de la Couronne possèdent en somme un monopole ou des privilèges particuliers; mais, même quand elles possèdent de tels privilèges arbitrairement, leurs vendeurs sont incapables de soutenir effectivement la concurrence. Je songe au gaz. Les vendeurs de ce produit ont un monopole entier, et pourtant le prix exigé pour le gaz, en Saskatchewan, est deux fois plus élevé que ce qu'exige n'importe quelle entreprise privée dans la province voisine d'Alberta.

Or, la plupart des socialistes n'ont eu que peu de contacts avec le monde des affaires; la plupart d'entre eux ne connaissent pas très bien les affaires. Il y a eu une ou deux exceptions dignes de mention. Par exemple, il y a plusieurs années, notre premier ministre et notre trésorier provincial ont voulu exploiter un cinéma en plein air pour automobilistes. L'entreprise, après avoir assez bien réussi durant quelque temps, a ensuite raté soudainement. Aujourd'hui, l'enclos est vide et désolé, monument à l'inaptitude du premier ministre et de son premier lieutenant à vendre à la population de Regina les avantages de leur entreprise particulière.

M. Studer: Ils ne peuvent même pas amuser la population.

M. Thatcher: A mon avis, les socialistes ont manifesté en Saskatchewan, dans le domaine de la vente, de l'ineptie, de l'incompétence et de la maladresse. Malgré tout, ces socialistes ont aujourd'hui l'audace de tenir au Parlement à peu près ce discours: "Il est vrai que nous n'avons pas réussi à vendre des couvertures ou des tissus en Saskatchewan, que nous n'avons pu vendre des peaux ou des souliers, qu'au beau milieu du plus grand essor qu'ait connu le bâtiment au Canada nous avons eu quelque difficulté à vendre nos briques, c'est un fait que nous n'avons pu vendre du bois de charpente, du gaz, du poisson ou des fourrures sans recourir au monopole, et il est vrai que...

[M. Nicholson.]

M. Nicholson: Quelles balivernes!

M. Thatcher: ...nous avions besoin de privilèges spéciaux afin de pouvoir vendre nos assurances. Il est exact, d'ailleurs, qu'en Saskatchewan, nous ne pouvions vraiment rien vendre utilement. Mais personne n'a lieu de s'inquiéter des programmes de nationalisation ni des théories socialistes, parce nous pourrions vendre un milliard de boisseaux de blé d'un jour à l'autre.

Une voix: Vous allez avoir de la peine à vendre vos idées!

M. Thatcher: Les programmes socialistes signifient que le Gouvernement y prépose généralement un instituteur ou un prédicateur, ou quelqu'un d'autre qui n'a aucune idée des affaires. Les socialistes nous disent aujourd'hui, en substance, que des hommes comme McNamara, McIvor, Riddel, C. D. Howe et James J. Gardiner ne savent rien de la culture du blé. Ils disent: vendons nous-mêmes et nous liquiderons un milliard de boisseaux de blé. Je dirai que les agriculteurs de la Saskatchewan ont beaucoup trop de bon sens pour écouter pareilles balivernes.

M. Nicholson: Pourquoi ne le dites-vous pas aux cultivateurs de Moose-Jaw-Lake-Centre?

M. Thatcher: Depuis quelques mois, j'ai reçu dans mon bureau bon nombre de cultivateurs qui voulaient me parler des problèmes que leur posait le blé.

M. Nicholson: De Moose-Jaw-Lake-Centre?

M. Thatcher: Oui. Je vous ai déjà dit une fois que l'expérience est un grand maître et qu'il est bien stupide celui qui ne met pas l'expérience à profit. Heureusement, je l'ai mise à profit; mais mon honorable ami ne l'a pas fait.

La plupart de ces cultivateurs ont parlé du blé en entrant dans mon bureau. Je leur ai demandé ce qu'ils pourraient faire au sujet des excédents, s'ils étaient le premier ministre, ou quelle solution ils pouvaient proposer à cet égard. Ils sont habituellement assez francs pour reconnaître qu'ils n'avaient pas de panacée à offrir. S'ils ne l'ont pas fait, la raison en est assez évidente. Indépendamment de ce qu'on déclare à la Chambre, il n'y a ni solution facile, ni réponse péremptoire, ni formule magique.

Quelles sont certaines des propositions que nos socialistes ont mises de l'avant au cours des quatre ou cinq dernières années? La plupart d'entre elles, à mon avis, sont à peine plus que des non-sens économiques. Nous en avons entendu cet après-midi. La première proposition, qu'on fait d'année en année, c'est que le Canada devrait donner son excédent de blé. L'honorable député d'Assiniboïa a été

particulièrement bruyant quand il a fait cette proposition. Si le Gouvernement avait adopté cette proposition lorsqu'elle a été présentée pour la première fois il y a bien des années, les contribuables seraient aujourd'hui plus pauvres de plusieurs milliards. Je ne cesse de m'étonner de la facilité avec laquelle mes anciens collègues socialistes distribuent l'argent qui appartient à quelqu'un d'autre ou des avoirs qui appartiennent à autrui. Ils ne sont jamais si généreux de leurs propres biens.

M. Knowles: Nous vous avons donné.

M. Thatcher: Franchement, je trouve que le Canada ne devrait pas hésiter à donner du blé aux pays où l'on souffre de la famine. Nous le faisons aux termes du plan de Colombo, mais s'ils sont sincères ceux qui disent que nous devrions affecter plusieurs milliards à la production de blé en vue de le donner, ils ne sont pas pratiques. Certes, les représentants fédéraux devraient se montrer aussi judicieux dans la dépense des fonds des contribuables qu'ils le sont dans la dépense de leur propre argent. Je ne pense pas qu'un seul socialiste de la Chambre, pas même le député d'Assiniboïa, rêverait de dépenser son propre argent d'une façon aussi irréfléchie. Si l'honorable représentant estime que le Canada doit donner notre blé au nom d'un christianisme humanitaire, qu'il donne l'exemple en cédant gratuitement sa récolte. C'est facile d'être généreux avec l'argent d'un autre.

La deuxième proposition qu'ont souvent faite les socialistes, c'est que le gouvernement et la Commission du blé devraient accepter du sterling contre du blé. Elle peut sembler plausible, mais elle n'est guère plus pratique que leur premier plan. A Saskatoon, il y a une quinzaine de mois, le délégué commercial de la Grande-Bretagne a été invité à parler à une réunion d'un syndicat agricole. Un des délégués s'est levé pour lui demander:

> Si le Canada acceptait d'être payé en sterling, vendrait-il plus de blé à la Grande-Bretagne?

D'après le compte rendu de la séance publié dans le *Leader Post* de Regina, le 2 décembre 1955, M. Bowen aurait répondu sèchement:

> La Grande-Bretagne n'achèterait pas un boisseau de plus si le Canada acceptait paiement en sterling.

Je crois que la déclaration du délégué commercial illustre la valeur de la proposition socialiste.

A l'heure actuelle, les socialistes disent au Parlement et partout dans le pays que nous devrions accepter d'être payés en devises locales. Ce qui veut dire, évidemment, que nous devrions vendre notre blé au rabais, car si la devise locale est aussi bonne que le dollar, le paiement en dollars ne présente pas de difficultés. Si la devise locale ne vaut pas le dollar, le blé est en réalité vendu au rabais. Pour ma part, je doute que le cultivateur de l'Ouest veuille accepter pour son blé un prix inférieur à celui qu'il touche actuellement. Ce qui cependant arriverait inévitablement si le trésor fédéral n'acceptait pas de combler l'écart au moyen d'une subvention.

Une autre proposition chère aux députés socialistes, c'est que nous devrions troquer notre blé. Chaque fois qu'ils parlent là-dessus cependant, je remarque qu'ils se contentent de termes généraux, il ne sont jamais précis. Je n'ai rien contre le troc lorsqu'on m'offre un marché qui en vaut la peine, mais aucun socialiste n'en a encore offert.

M. McCullough (Moose-Mountain): L'honorable député n'est pas plus renseigné sur le blé que sur Mae West.

M. Thatcher: Les socialistes ne précisent jamais quels pays veulent faire le troc avec nous, ni quelles marchandises nous pouvons obtenir en retour de notre blé. S'ils étaient plus précis au sujet du troc, les cultivateurs de l'Ouest se rendraient compte que la formule aurait sur les excédents de blé les mêmes effets qu'un seau d'eau puisé dans la rivière Saskatchewan pour en abaisser le niveau.

La quatrième proposition que les socialistes formulent de temps à autre,—je cite un discours prononcé le 17 mai 1955 par l'honorable député d'Assiniboïa,—veut que le gouvernement élabore un programme de lunch à l'école afin d'absorber les autres excédents agricoles. Sans analyser le pour ou le contre d'un tel programme, j'ose dire qu'un programme de lunch à l'école aurait sur les excédents de blé les mêmes effets qu'obtiendrait un ouvrier qui essaierait de creuser la voie maritime du Saint-Laurent avec une cuillère à thé.

La cinquième proposition qu'a faite le représentant d'Assiniboïa, c'est celle d'une marche sur Ottawa. Répondons à cela qu'une telle marche ne pourrait actuellement qu'être l'œuvre de quelques agitateurs socialistes qui ne poursuivraient là d'autre dessein que la recherche d'un certain avantage politique aux dépens des difficultés du cultivateur. Je crois que tous les députés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, veulent que le cultivateur soit traité avec justice et équité. Je ne pense pas qu'il faille pour cela exercer sur eux la moindre contrainte, comme le serait la marche dont parlent les socialistes. J'affirme que tous les cécéfistes, depuis leur chef jusqu'au plus obscur des membres de leur arrière-ban

parlementaire, n'ont jamais formulé une solution réelle au problème que constitue pour nous nos excédents de blé.

J'écoutais les députés socialistes parler cet après-midi. J'avais espéré les entendre dire à la Chambre comment ils s'y prendraient pour augmenter nos ventes de blé. Mais nous n'avons pas entendu la moindre solution raisonnable, véritablement concrète, émaner d'eux.

Je termine en citant une dépêche de la *Presse canadienne* en provenance de Winnipeg. Ici encore c'est M. Wesson qui parle:

La Commission canadienne du blé a peut-être évité une crise économique internationale et a sauvé la situation du cultivateur, a déclaré M. John Wesson, président du syndicat de blé de la Saskatchewan à une conférence des agriculteurs de l'Ouest qui s'est tenue ici.

Je pense que ces mots de M. Wesson confirment la politique d'écoulement du gouvernement libéral dans l'Ouest du Canada et répondent de la façon la plus efficace aux critiques que nous ont adressées aujourd'hui les socialistes.

J'appuie sans hésiter la mesure dont nous sommes saisis et je tiens à dire à mes honorables amis de la Saskatchewan ainsi qu'aux membres de l'opposition que si certains députés manquent d'enthousiasme à l'endroit de la Commission du blé, c'est qu'ils craignent qu'elle ne soit transformée en un organisme socialiste. Les critiques et l'opposition constante des socialistes à l'égard de la Commission du blé pourront aboutir là un de ces jours. Les représentants de l'Est finiront par dire qu'autant vaut se débarrasser de la Commission du blé puisque les gens de l'Ouest la trouvent si mauvaise. Voilà quelle pourra être la situation qu'auront fait surgir ces honorables députés. De propos délibéré ou non, ils ne cessent de s'en prendre indirectement à la Commission du blé par leurs propos insensés. A l'heure actuelle, le gouvernement libéral obtient les meilleurs résultats possibles dans des circonstances difficiles.

M. Nicholson: Le député me permet-il de lui poser une question avant qu'il reprenne son siège? Nous indiquerait-il les moyens de vendre plus de blé, afin que les producteurs de cette denrée obtiennent une plus juste part du revenu national?

M. Thatcher: Monsieur l'Orateur, je pensais que mes observations avaient été bien claires. Je crois qu'il n'existe pas de formule magique. Il n'existe pas de solution facile à ce problème, mais j'affirme que la Commission du blé et le parti libéral font de leur mieux, en face d'une situation internationale difficile. Ils continuent à chercher à obtenir le meilleur prix possible pour le producteur de l'Ouest.

[M. Thatcher.]

M. Knight: J'ai une question à poser au député. Je pense qu'il n'a pas été tout à fait juste dans ce qu'il a dit à propos de la fabrique de chaussures et de la fabrique de lainages. Il est homme d'affaires. Croit-il que l'entreprise privée aurait pu réussir en Saskatchewan, si elle s'était lancée dans la fabrication de marchandises semblables, des chaussures et des lainages, par exemple? En second lieu, ignore-t-il que ces petites industries, qui ont d'immenses proportions dans l'Est (par exemple, quand on parle ici d'une fabrique des chaussures, on parle de quelque chose d'important),...

M. Habel: Qui les a lancées? Les cécéfistes!

M. Knight: Voici ma question: ignore-t-il que ces petites fabriques ont été construites à l'époque d'une terrible crise, pour que, au besoin, nous ayons des chaussures et des lainages pour nos gens? Est-ce juste de sa part d'affirmer que, si ces entreprises ont échoué en Saskatchewan, c'est à cause de la politique socialiste. L'entreprise privée aurait-elle réussi à les faire prospérer en Saskatchewan?

M. Thatcher: Eh bien, monsieur l'Orateur, il y a eu un temps où j'ai cru que les entreprises socialistes étaient nécessaires et souhaitables pour ma province mais après dix années d'expérience j'ai vu la façon dont elles étaient exploitées, la plupart d'entre elles ont fait faillite. Il y a une différence marquée entre la faillite d'une société socialiste et celle d'une entreprise privée. Lorsqu'une société socialiste fait faillite, c'est l'argent des contribuables qui est perdu, et des millions ont été perdus de cette façon en Saskatchewan. Lorsqu'une société privée ferme ses portes, les seules personnes qui perdent quelque chose, ce sont les actionnaires.

M. Knight: Je voudrais bien que le député réponde à la question. Estime-t-il que l'entreprise privée sous forme d'une filature de laine ou d'une fabrique de chaussures aurait réussi dans ses opérations à Moose-Jaw, compte tenu de l'offre et de la demande en l'occurrence?

M. Hosking: Pouvons-nous nous fier à ce genre de gouvernement pour vendre du blé?

M. Thatcher: Si une société privée avait cessé d'opérer, les seuls qui y auraient perdu auraient été les actionnaires. Je ne vois pas à quel point de vue la question est pertinente.

M. Smith (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au préopinant. Je conclus de ses remarques qu'il conteste l'opportunité d'une marche organisée sur Ottawa. J'aimerais savoir s'il voudrait

conseiller les procédés de couloir que le syndicat des cultivateurs de l'Alberta a institués ici.

M. Thatcher: Je crois que tous les députés, indépendamment de leurs attaches politiques, sont sensibles aux difficultés des cultivateurs. Je ne pense donc pas qu'une marche sur Ottawa en ce moment soit nécessaire ou souhaitable. (*Exclamations*)

M. Smith (Battle-River-Camrose): Une autre question, si je le puis.

M. Hosking: Nous ne sommes pas en comité.

M. Smith (Battle-River-Camrose): Pourquoi les cultivateurs de l'Ouest n'ont-ils pas raison d'envoyer à Ottawa des membres de leur propre organisme pour exposer à tous les députés la situation où ils s'y trouvent?

M. Thatcher: Je ne m'y suis pas opposé. Je me suis élevé contre une marche sur Ottawa.

M. Smith (Battle-River-Camrose): Ma foi, monsieur l'Orateur, l'honorable député...

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! Après la deuxième lecture du bill, la Chambre se formera en comité plénier et les honorables députés pourront alors se poser des questions. La parole est à l'honorable député de New-Westminster.

M. Hahn: Monsieur l'Orateur, vu l'heure, ne pourrait-on déclarer qu'il est six heures?

Des voix: Non!

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il semble que nous n'ayons pas le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Adopté.

M. l'Orateur: Est-on d'accord pour lever la séance?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: L'opposition est silencieuse à ce sujet.

M. Knowles: Vous voulez dire l'opposition ministérielle.

M. l'Orateur: J'ai dit l'opposition à ce sujet.

(Sur la motion de l'honorable M. Hahn, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

M. Knowles: Le ministre peut-il nous annoncer le programme de mardi.

M. Fulton: Qu'on attende à lundi.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, si ce projet de loi ne doit pas faire l'objet d'un long débat, nous pourrons l'aborder en premier lieu; autrement, nous reprendrons l'examen du bill du Conseil des Arts du Canada et ensuite celui de la Commission canadienne du blé.

M. Knowles: Comment le ministre s'attend-il de trouver la réponse?

L'hon. M. Pickersgill: Par les voies ordinaires.

L'hon. M. Harris: Je dis ces choses publiquement, monsieur l'Orateur, dans l'espoir que, dans le particulier, je puisse obtenir quelques assurances, mais aussi à cause d'un optimisme naturel que, presque jamais, les circonstances ne justifient.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

COÛT DE LA PENSION DE VIEILLESSE

Question nº 37—**M. Boivin:**

1. Quel est le coût actuel de la pension de vieillesse soldée exclusivement par le gouvernement fédéral, sans évaluation des ressources, à l'égard des bénéficiaires âgés de plus de 70 ans?
2. Quel serait le coût de cette pension si la limite d'âge était abaissée de 70 à 65 ans?
3. Quel est le montant de la quote-part présentement payée par le gouvernement fédéral aux bénéficiaires de pensions de vieillesse âgés de 65 à 70 ans?
4. Quel serait le montant de cette quote-part si la pension était versée aux bénéficiaires âgés de 60 à 65 ans?

Réponse de **l'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Coût estimatif pour l'ensemble de l'année 1956-1957: $379,375,000.

2. Coût estimatif pour l'ensemble de l'année 1957-1958: 608 millions, moins $21,100,000, ce dernier montant représentant la quote-part estimative du gouvernement fédéral à l'égard des versements effectués, en 1957-1958, en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse.

3. Coût estimatif de la quote-part du gouvernement fédéral, au titre de l'assistance-vieillesse, pour l'ensemble de l'année 1956-1957: 20 millions et demi.

4. Si l'assistance-vieillesse était accordée aux personnes âgées de 60 à 64 ans, la quote-part du gouvernement fédéral dépendrait de plusieurs éléments, qui pourraient être fort différents de ce qu'ils sont dans le cas des personnes âgées de 65 à 69 ans. Les conditions d'admissibilité, et singulièrement l'évaluation des ressources, pourraient faire varier considérablement cette quote-part. On peut prendre pour admis qu'il y aurait une plus forte proportion de personnes aptes au travail dans la catégorie des gens âgés de 60 à 64 ans. La mesure dans laquelle les personnes de cette catégorie d'âges qui seraient dans le besoin bénéficieraient de l'assurance-chômage et de l'assistance-chômage influerait profondément sur le nombre des candidats à l'assistance-vieillesse. Vu tous ces éléments imprévisibles, il serait difficile de faire une évaluation quelque peu exacte de ce qu'il en coûterait au gouvernement fédéral si l'assistance-vieillesse était accordée aux personnes âgées de 60 à 64 ans.

LES EXPORTATIONS DE BEURRE ET DE FROMAGE

Question nº 71—**M. Cardiff:**

1. Quelle quantité *a*) de beurre, *b*) de fromage, a-t-on exportée du Canada en 1956?
2. A quels pays étaient destinées ces exportations?
3. Quel prix a-t-on exigé à l'égard de chaque pays?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1, 2 et 3. Voici quelles ont été, pour l'année civile 1956, les exportations canadiennes de beurre et de fromage, par pays:

Article	Pays	Quintal	Valeur	Prix moyen l'unité
			$	$
Beurre (Nº 2700)	Royaume-Uni	6	325	54.17
	République Dominicaine	2	90	45.00
	Saint-Pierre et Miquelon	1,295	80,490	62.15
	Alaska	1	35	35.00
	Allemagne occidentale	19,843	743,012	37.44
	États-Unis	7	465	66.43
	Total	21,154	824,417	38.97
Fromage cheddar (Nº 2711)	Royaume-Uni	108,578	3,670,309	33.80
	Bermudes	286	10,843	37.91
	Honduras britannique	26	896	34.46
	Barbades	47	1,912	40.68
	Jamaïque	15	614	40.93
	Trinité et Tobago	6	307	51.17
	Bahama	404	17,805	44.07
	Îles Caraïbes	202	8,933	44.22
	Belgique	1,156	39,773	34.41
	Antilles hollandaises	1	35	35.00
	Venezuela	6	316	52.67
	États-Unis	4,010	163,933	40.88
	Total	114,737	3,915,676	34.13

Article	Pays	Quintal	Valeur	Prix moyen l'unité
			$	$
Fromage, n.d..... (N° 2712)	Royaume-Uni	204	6,750	33.09
	Bermudes	117	4,552	38.91
	Guyane anglaise	282	8,422	29.87
	Honduras britannique	209	6,496	31.08
	Barbades	203	8,914	43.91
	Jamaïque	1,587	53,392	33.64
	Trinité et Tobago	484	20,113	41.56
	Bahama	78	3,407	43.68
	Îles Caraïbes	396	12,799	32.32
	Belgique	206	10,462	50.79
	Saint-Pierre et Miquelon	2	75	37.50
	Guatemala	9	390	43.33
	Haïti	83	3,012	36.29
	Honduras	5	195	39.00
	Mexique	19	612	32.21
	Antilles hollandaises	6	307	51.17
	Pérou	10	553	55.30
	Venezuela	63	2,967	47.10
	Liban	1	68	68.00
	États-Unis	3,463	118,981	34.36
	Total	7,427	262,467	35.34

[Le crédit suivant a été adopté en comité des subsides]:

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Prêts, placements et avances—

545. Prêt à l'Organisation des Nations Unies pour aider à financer le déblayage du canal de Suez, $1,000,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 février 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ASSURANCE-SANTÉ

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 29 janvier dernier, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre demandait à mon collègue, le ministre de la Santé Nationale et du Bien-être social, de bien vouloir déposer la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province d'Ontario en ce qui concerne l'assurance-hospitalisation. Je voudrais dire à la Chambre que des copies de cette correspondance, en anglais et en français, seront déposées chez le greffier de la Chambre à trois heures cet après-midi de façon que ce dépôt coïncide exactement avec la publication de cette correspondance par le premier ministre de l'Ontario à l'assemblée législative de cette province.

LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

DISPOSITIONS VISANT DE NOUVELLES FACILITÉS D'ASSURANCE ET DE RÉSERVES

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) demande à déposer le bill nº 46 tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

M. Green: Pourrait-on nous donner une explication?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, le projet de loi tend à modifier à deux égards la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Il s'agit d'abord d'autoriser la corporation à prévoir, dans le cas de certaines transactions, une assurance pour laquelle il y a eu, ces derniers temps, une grande demande. Il s'agit ensuite de l'autoriser à créer des réserves au titre des pertes éventuellement encourues dans le calcul de revenus imposables.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'EMPLOI DE CERTAINS MOTEURS NON MUNIS DE DISPOSITIFS DESTINÉS À RENDRE INOFFENSIFS LES GAZ DÉLÉTÈRES

M. J. A. Charlton (Brant-Haldimand) propose:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des dispositions propres à protéger davantage la santé des citoyens, en apportant au Code criminel les modifications nécessaires pour que des sanctions soient prévues contre les propriétaires ou les conducteurs de tous véhicules ou toutes locomotives actionnés par des moteurs diesel, qui négligent de munir ces véhicules d'un dispositif approprié, destiné à rendre inoffensifs les gaz délétères provenant des tuyaux d'échappement de ces véhicules ou de ces locomotives.

Monsieur l'Orateur, je présente cette proposition de résolution, parce que, selon moi, les gaz d'échappement des moteurs diesel ou des moteurs à essence constituent une menace certaine a la santé, surtout dans les régions densément peuplées. C'est la troisième fois que cette proposition de résolution est inscrite à mon nom au *Feuilleton*. Cette année, le libellé diffère quelque peu de ce qu'il était l'an dernier, parce que le Gouvernement a été d'avis,—ce que j'avais moi-même admis au commencement du débat,—que cette question relevait plutôt des autorités provinciales. Mais, par après, on m'a dit qu'elle relève décidément des autorités fédérales. J'espère ardemment que l'examen de cette question fera comprendre d'une façon générale les dangers de la pollution atmosphérique.

Les Canadiens ont bataillé longtemps pour obtenir l'adoption de lois relatives à la pureté des aliments, lois qui nous assurent que nos aliments ne sont pas contaminés. Nous avons établi des installations coûteuses pour être certains d'avoir en abondance de l'eau potable bien saine. La question de savoir si l'eau devait être fluorurée pour prévenir la carie des dents a été vivement discutée. Mais, jusqu'à ces derniers temps, à peu près rien n'a été fait à propos de l'air que nous respirons. L'an dernier, au cours du même débat, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) a montré avec force quelle importance revêt pour le corps humain l'air que nous respirons. Si, et ici je cite ses paroles, on peut passer trois semaines sans manger, si l'on peut se passer d'eau pendant environ trois jours, on ne peut se passer d'air

que pendant trois minutes environ. Dans certaines régions de l'Angleterre on étudie dans les high schools les causes, les effets et la solution du problème que pose la pollution de l'air par la fumée, et la télévision a éveillé l'intérêt du public au sujet de la fumée et des moyens de l'empêcher de se répandre. C'est là un exemple à suivre partout, car l'air de la ville ne sera propre à la respiration que si chacun surveille la fumée qu'il produit. Bien que la résolution à l'étude ne vise que les gaz d'échappement du diesel, j'aimerais parler un peu des effets éventuels des fortes concentrations de gaz d'échappement des moteurs à essence.

Chacun sait qu'un gallon d'essence va beaucoup moins loin en ville qu'ailleurs, par suite des multiples arrêts et départs. A la vitesse économique, les gaz d'échappements contiennent environ 250 parties par million de matière non brûlée. Lorsque le moteur tourne au ralenti, c'est deux ou trois fois plus, mais lorsqu'on décélère et qu'on freine, les parties non brûlées atteignent le chiffre de 5,000 par million. C'est pourquoi ces vapeurs sont si fortement concentrées par suite de la circulation si dense à la ville. On admet généralement que la proportion de l'essence non brûlée est d'environ 7 p. 100 et peut atteindre 8 ou 9 p. 100 s'il s'en échappe du carburateur ou du réservoir à essence.

Comme le nombre des véhicules à moteur augmente très rapidement au Canada, c'est là un problème auquel nous devons nous attaquer bientôt. Fait encore plus important, ces gaz délétères s'échappent des voitures. L'un d'eux, l'oxyde de carbone, est vaguement connu de l'automobiliste. A quoi attribuer cette imprécision? Est-ce parce que l'automobiliste ne peut ni sentir, ni goûter, ni déceler ni entendre ce gaz qui s'échappe? Et pourtant, celui-ci peut, en quelques minutes à peine, diminuer l'aptitude mentale de l'automobiliste à tel point que sa coordination musculaire et ses réflexes tombent au-dessous du minimum requis pour la sécurité. En concentration de .02 à .03, l'oxyde de carbone donne mal à la tête, de .04 à .07 il produit l'évanouissement et, à partir de .08, la mort.

A l'encontre d'autres poisons, il ne permet pas à l'être humain d'acquérir une immunité au bout de quelque temps. Après des expositions répétées à l'action de concentrations toxiques de ce gaz, l'organisme y devient plus susceptible et les tissus subissent des dommages cumulatifs. L'oxyde de carbone est probablement la cause de bien des accidents sur nos grand routes parce qu'il engourdit les facultés du conducteur. A un moment ou à un autre nous avons tous eu envie de dormir au volant. Nous avons aussi respiré les gaz de notre propre voiture et de la voiture en avant de la nôtre, d'où des maux de tête, des étourdissements et parfois les nausées qu'éprouvent les gens qui supportent mal les voyages en auto. Chaque fois que l'un ou l'autre de ces symptômes se produit quand vous conduisez, songez à l'oxyde de carbone.

J'ai sous la main un article publié par l'Office des recherches sur les véhicules à moteur et écrit par Arthur J. White, qui est le directeur de cet office. L'article porte sur l'oxyde de carbone; il s'intitule: "Je ne suis qu'un volant de direction." Je pense qu'il convient de le citer maintenant:

> Je ne suis qu'un volant. Un volant de direction. Et vous êtes mon capitaine. Derrière moi, vous êtes le seigneur et le maître d'un miracle. Vous pouvez me faire conduire les enfants à l'école. Vous pouvez me tourner sur la route ensoleillée qui conduit à la ville. Avec moi vous pouvez transporter vos produits au marché... vous pouvez transporter en vitesse les malades pour qu'ils soient guéris... vous pouvez vous rendre en quelques minutes à des endroits éloignés de quelques heures. Vous pouvez faire des choses magiques.
>
> Pourtant, en un clin d'œil, en un tournemain, je peux devenir assassin. Je peux faire mourir un enfant encore plein de vie, le vôtre peut-être. Je peux changer un sourire en larmes. Je peux saccager, rendre infirme, détruire. Je peux semer la mort comme la peste. Je ne fais d'ailleurs pas acception de personnes. Un enfant, une grand-mère, même vous, mon ami, c'est tout un pour moi.
>
> Je suis sensible. Je réponds instantanément aux mains que vous me donnez. Donnez-moi des mains calmes, des mains fermes, des mains soigneuses... et je suis votre ami. Mais donnez-moi des mains instables, des mains distraites, des mains téméraires... alors je suis votre ennemi, une menace pour la vie, le bonheur, l'avenir de tout le monde, de tout jeune en bicyclette, à pied, occupé à jouer.
>
> Je suis fait pour procurer du plaisir et rendre service. Gardez-moi ainsi. Je suis entre vos mains. Je ne suis qu'un volant de direction et vous êtes mon capitaine. Derrière moi vous êtes le seigneur et maître d'un miracle... ou d'une tragédie. Il n'en tient qu'à vous.

N'oublions pas que l'oxyde de carbone peut causer la mort non seulement dans les garages hermétiquement fermés alors que le moteur tourne, mais encore lorsque la voiture est stationnée, le moteur en marche, ou, en certains cas, même en cours de route. Il y a eu bien plus d'un cas. Ce matin encore on pouvait lire dans le *Globe and Mail* le récit de la mort de deux personnes dans une voiture, juste au nord de Toronto. Le cas est loin d'être exceptionnel; il s'en présente chaque semaine de nouveaux. Il n'est pas osé de conclure que l'oxyde de carbone a largement contribué à bien des accidents jugés jusqu'ici inexplicables. A l'appui de cette thèse on pourrait citer un contrôle pratiqué par la police californienne de la route sur 1,007 voitures. On a découvert que trente d'entre elles contenaient des concentrations de gaz

supérieures à la limite jugée admissible. La conclusion de ce relevé était que 3 p. 100 des voitures soumises au contrôle contenaient de l'oxyde de carbone en quantité suffisante pour donner au conducteur un mal de tête ou provoquer l'assoupissement, la faiblesse, l'altération du jugement et la diminution de la capacité de conduire pendant plusieurs heures et qu'en outre il n'est pas une voiture, quel que soit son âge ou quoi que ce soit, qui puisse être tenue pour absolument à l'abri des émanations d'oxyde de carbone pénétrant jusqu'au chauffeur ou aux voyageurs.

Il faut que tous les automobilistes fassent contrôler leur voiture pour s'assurer de l'étanchéité absolue de l'échappement, et qu'ils observent scrupuleusement les règlements de sécurité de manière à éliminer autant que possible les dangers mortels présentés par ce gaz, danger qui semble inséparable de l'automobilisme actuel.

Dans l'article de revue que je citais il y a un instant on trouve, monsieur l'Orateur, certains détails sur lesquels il importe absolument d'être éclairé si on est propriétaire d'une voiture. Je cite:

Il est une règle excellente en ce qui concerne l'échappement des voitures. Si on veut éviter les ennuis il faut renouveler le silencieux et le tuyau et procéder à une révision complète de tous les autres organes à tous les 35,000 milles ou tous les deux ans. C'est une opération qui ne revient pas cher du tout et qui, incontestablement, diminue sérieusement les possibilités d'accident.

Il ne faut pas oublier que notre voiture, pour chaque gallon d'essence consommée, produit un gallon et un tiers d'eau. Cette eau a un effet direct sur l'ensemble des organes d'échappement, le même effet qu'elle peut avoir sur le fer et l'acier.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'à l'eau s'ajoutent des substances corrosives qui provoquent la dégradation et l'usure de tout le système d'échappement.

N'oublions pas que les sels ou le fluorure de calcium utilisé sur les routes attaquent aussi, de l'extérieur, tous les organes d'échappement exposés normalement pendant que roule la voiture.

Il est possible que nous avons tous, pendant la pose d'une pièce quelconque, inspecté les parois du logement du moteur. Nous aurons constaté que le fabricant a placé des rondelles ou des parois de caoutchouc entre l'intérieur de la voiture et le moteur. Il y a à cela deux raisons, dont la première est que l'on veut par là diminuer les vibrations ennuyeuses des fils ou des canalisations de commande et ensuite qu'on veut empêcher les vapeurs du moteur de pénétrer jusqu'au chauffeur.

Il n'est pas recommandable de pratiquer à la foreuse des trous dans cette paroi garde-feu sans prendre des mesures pour prévenir l'échappement des gaz ou des vapeurs du moteur.

Il faut inspecter avec soin les planches repose-pied pour voir s'il n'y a pas de brisures, de brèches et d'ouvertures (pratiquées dans les planchers de certaines voitures en vue de l'installation d'un accessoire particulier). Il ne faut pas restreindre l'inspection aux seules planches de fond de caisse mais il faut examiner aussi les planches au-dessous des sièges pour voir si ces défectuosités ne s'y trouveraient pas également.

Il faut aussi ne pas manquer d'inspecter le calfeutrage de la valise, et obturer les vides. Il faut examiner le plancher de la valise pour voir s'il n'y aurait pas de fentes, brèches et le reste.

La plupart des automobilistes peuvent penser de prime abord que tous ces détails sont fastidieux. Cependant, il leur suffirait de se poser une simple question: "De la santé de qui s'agit-il, et la vie de qui est-elle en danger?"

Si c'est comme cela sur la grande route, que dire des endroits où la circulation est intense? On y a fait des essais et on a relevé à ces endroits des concentrations de .09 p. 100 dans une période chaude et humide. N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, qu'il y a tout juste quelques instants, j'ai indiqué .09 p. 100 comme une proportion mortelle et on a constaté cette densité dans les rues de nos villes aux heures de presse. Quoi d'étonnant si la ménagère rentre souvent de ses courses en ville avec une forte migraine.

A l'encontre du moteur à essence, le moteur diesel fonctionne normalement avec un excédent d'air. Le combustible injecté s'allume par suite de la température et de la pression produite à l'intérieur du cylindre plutôt que par étincelle. Le combustible employé est plus lourd que l'essence et son point d'ébullition est plus élevé. Étant donné le surplus d'air utilisé, une faible quantité seulement de combustible s'échappe non consumée, à l'opposé du moteur à essence. Néanmoins, dans certaines conditions il produit de la fumée et des aldéhydes. On peut relever ces derniers dans les fortes concentrations en raison de leur odeur forte et de l'irritation qu'ils causent aux yeux. Je n'ai sûrement pas besoin d'en faire une description à tout député qui s'est promené dans les rues d'une grande ville où l'on emploie des autobus actionnés par diesel, car il est parfaitement au courant qu'il s'est déjà trouvé dans la situation dont j'ai parlé. On conclut que l'apport des divers agents de pollution, sauf les hydrocarbones, par baril de carburant consommé, est de deux à dix fois plus considérable quand il provient du carburant à moteurs diesel que lorsqu'il provient de l'essence. L'odeur et les effets irritants du gaz d'échappement des moteurs diesel sont causés surtout par les aldéhydes qui se produisent en quantité variable selon plusieurs autres facteurs comme le carburant, la proportion d'air que le moteur utilise, le type de moteur, la température du moteur et l'état du dispositif ou mécanisme d'injection du carburant. Si le gaz d'échappement contient une forte concentration d'aldéhydes, il irrite nettement les yeux et les fosses nasales. De fait, l'effet irritant peut être plus remarquable que l'odeur, si l'on est exposé à une forte concentration du gaz d'échappement. Les gaz les plus dangereux provenant des

vapeurs que dégagent les moteurs diesel, tant par leur nocivité que par la quantité dégagée, sont les oxydes d'azote qui, lorsqu'on les aspire, forment de l'acide nitrique et de l'acide nitreux dans les organes respiratoires. Comparons les oxydes d'azote avec l'oxyde de carbone sous le rapport de la toxicité.

Une atmosphère renfermant de 0.5 à 1.0 p. 100 d'oxyde de carbone pourra être fatal aux êtres humains en moins de 30 minutes d'exposition, tandis qu'une fraction aussi faible que 0.7 p. 100 d'oxydes d'azote pourra entraîner la mort dans le même espace de temps. Dans le cas de l'oxyde de carbone, le chiffre varie entre .5 et 1 p. 100 et, dans le cas des oxydes d'azote, il est de .07 p. 100. On a là une indication des dangers que présente pour la santé le gaz d'échappement des moteurs diesel par rapport au gaz d'échappement des moteurs à essence.

J'ai ici quelques conclusions tirées d'une publication intitulée "Le problème de la pollution de l'air au Canada" et due à la plume de M. Morris Katz, des laboratoires de recherches chimiques relatives à la défense, à Ottawa.

Sous la rubrique "Santé publique", page 6, figure le passage suivant:

> Les effets aigus de la pollution atmosphérique sur la santé publique ont été démontrés de façon désagréable mais concluante lors de trois désastres attribuables à cette cause: celui de la vallée de la Meuse, en Belgique, en 1930, celui de Donora (Pennsylvanie) en 1948 et celui de Poza-Rica (Mexique) en 1950.
>
> Les effets chroniques de la pollution atmosphérique ne sont pas si nettement établis. Néanmoins, l'irritation des yeux qui se produit fréquemment au cours des brumées dans la région de Los Angeles, et la stastitique relative à la hausse du taux de mortalité attribuable aux maladies des organes respiratoires durant les brouillards au sein des collectivités industrielles d'Angleterre, sont des indices dont il y a lieu de tenir compte. Au Canada, Barrett et Kay ont estimé que la perte de lumière solaire et la diminution des rayons ultraviolets contribuent aux maladies de carence comme le rachitisme. Certaines autorités cependant soutiennent que les effets chroniques de la pollution de l'air n'ont jamais été démontrés de façon péremptoire.
>
> Le rapport Donora a fait ressortir la portée des effets synergiques de la pollution de l'air, étant donné que l'influence combinée d'un certain nombre d'éléments toxiques agissant simultanément peut être beaucoup plus grande que celle de toxiques agissant séparément même si leurs effets s'ajoutent les uns aux autres. Les spécialistes en matière de santé, à la conférence technique tenue aux États-Unis en mai 1950, ont conclu que la pollution de l'atmosphère est liée à l'apparition fréquente et apparemment croissante de maladies aiguës et chroniques des voies respiratoires et de la peau, en particulier.

Depuis plusieurs années déjà, on se sert de moteurs diesel sous terre dans diverses opérations minières. La chose aurait été impossible, si on n'avait pas inventé un moyen économique de rendre les gaz dégagés par les moteurs diesel pratiquement inoffensifs pour les mineurs qui y sont exposés. L'équipement utilisé est connu dans le commerce sous le nom d'épurateur ou de scrubber. En quelques mots, c'est un dispositif permettant aux gaz d'échappement de passer par une solution aqueuse de sulfite de soude à laquelle on a ajouté une certaine proportion d'hydroquinone. Les agents chimiques servant au fonctionnement de ce dispositif coûtent environ 10c. par heure de travail. L'appareil n'est pas d'un prix excessif et je crois savoir qu'on peut s'en procurer actuellement. Pour ce qui est de cet appareil, j'ai ici une brochure intitulée *"Recent Developments in Atmospheric Pollution"* qui est aussi de M. Katz. C'est le rapport nº 143, publié en mai 1954. Je cite:

> Au nombre des dispositifs de protection et de contrôle récemment adoptés dans la région de Los Angeles se trouvent une unité de filtration au charbon de bois pour les appareils de climatisation domestique et un projet de filtre et de catalyseur propres à capter les aldéhydes, l'oxyde de carbonne, les oxydes de nitrogène et d'autres émanations nuisibles qui s'échappent des automobiles, autobus et camions.
>
> La pollution de l'air retiendra de plus en plus l'attention des urbanistes qui s'occupent des villes et des colectivités industrielles. On tiendra également compte de facteurs météorologiques et topographiques dans le choix de l'emplacement des régions industrielles et résidentielles. L'industrie sera décentralisée. Dans certaines régions, la construction domiciliaire sera interdite dans le voisinage immédiat de certaines industries lourdes. L'industrie sera protégée des empiétements irrationnels de la construction domiciliaire et vice versa. L'établissement de certaines industries dans certaines régions dépendra de la possibilité d'enrayer la contamination. Le zonage affectera de plus grandes étendues pour les parcs publics, jardins et terrains boisés afin d'empêcher la trop grande concentration des sources d'émanations délétères.

La plupart des honorables députés ont un jour suivi un camion ou un autobus à moteur diesel. Je parie qu'ils ont doublé le plus tôt possible ou bien qu'ils ont ralenti pour s'éloigner de la source de ces émanations malsaines.

La plupart des camions diesel sont maintenant munis de hauts tuyaux d'échappement, mais je doute de l'efficacité de ces dispositifs car, par malheur, à grande vitesse les vapeurs descendent sur l'arrière du camion au niveau des voitures pour entrer par les aspiraux placés à l'avant de la plupart des nouvelles voitures. La plupart des automobilistes savent que les aspiraux doivent être fermés surtout quand on suit un camion diesel ou tout autre camion sur la route ou dans les régions à circulation dense, mais combien de gens se soucient de le faire tant que l'odeur ne devient pas perceptible. C'est peut-être très bien dans le cas des vapeurs de diesel, mais rappelez-vous que l'oxyde de carbone n'a pas d'odeur.

Ce ne sont pas seulement les automobilistes qui sont exposés à ces gaz. Les piétons dans les rues où circulent des autobus diesel reçoivent une importante quantité de ces gaz chaque fois qu'un autobus passe près d'eux. Ces gaz sont tout à fait perceptibles aussi pour les voyageurs d'un autobus, surtout aux arrêts quand s'ouvrent les portières. La plupart des voyageurs sur les trains diesel ont remarqué ces gaz ou vapeurs quand on envoie de l'air climatisé dans le wagon-lit. Presque tout le monde a remarqué que les vapeurs de diesel irritent, mais que fait-on à ce sujet? Les gens se plaignent et rouspètent, mais l'acceptent comme un élément de la vie moderne. Cet état de choses sera ainsi accepté tant que l'opinion publique ne s'éveillera pas au point de forcer les gouvernements à prendre des mesures.

Je pourrais citer des extraits d'une foule d'articles sur ce sujet. J'aimerais tout d'abord mentionner le discours que j'ai prononcé le 30 janvier de l'an dernier, qui débute à la page 691 du hansard et où il s'en trouve quelques-uns, et j'en ai d'autres sous les yeux que j'aimerais citer. Le *Journal* d'Ottawa a publié, le 9 juin 1956, un article fort intéressant, article qui a été très réconfortant pour moi, car il était intitulé: "Nouveaux règlements visant les gaz que dégagent les trains tirés par des locomotives diesel". Je ne donnerai pas lecture de tout l'article, mais en voici un passage:

M. Martin déclare: "A la demande de la Commission des transports, on a entrepris une revision complète des règlements et ordonnances régissant le contrôle de la pollution atmosphérique causée par l'activité des compagnies de chemins de fer qui sont assujéties à l'autorité législative du Parlement".

En particulier, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a rédigé une ordonnance revisée nº 18 à l'intention de la Commission des transports. On a fait parvenir le projet d'ordonnance aux chemins de fer, afin de voir ce qu'ils en pensent.

Les principales modifications de l'ordonnance nº 18, rendue vers 1908, apporteront des restrictions à l'émission des gazs dégagés par les locomotives diesel. On y propose aussi que le nouveau règlement s'applique à tout le Canada, plutôt qu'à l'Ontario seulement.

Je le répète, monsieur l'Orateur, cet article a été très réconfortant pour moi, car il a été publié peu après que la résolution eut été soumise à la Chambre l'an dernier. Ayant pris connaissance du rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1956, j'ai été découragé de voir le peu de place consacré à ce sujet. Il y a à peine une page et l'on ne mentionne pas la fumée des moteurs diesel. D'ailleurs, on ne dit pas grand chose sur la question, sauf en ce qui concerne les poussières industrielles. J'admets que le ministère a fait du bon travail dans la région de Windsor-Detroit et qu'une bonne partie du mérite en revient au Dr Katz. Je citerai un article paru dans le *Journal* d'Ottawa du 19 janvier 1955 sous le titre: "L'étude de la pollution de l'air à Windsor permettra peut-être de combattre la fumée et le brouillard". L'article rapporte une entrevue avec le Dr Katz au Seigniory Club (Québec); voici ce qu'il dit:

Les résultats d'une étude très poussée de la pollution de l'air dans la région de Détroit-Windsor permettront peut-être d'améliorer et d'amplifier les programmes d'hygiène de toutes nos villes, a dit mardi le Dr Morris B. Katz, d'Ottawa.

Sous sa direction a été menée, pendant cinq ans, une enquête, qui s'est d'abord occupée des fumées nocives lancées par les vapeurs des Grands lacs qui passent par la rivière Détroit.

On relève plus loin:

Nous étudions toutes les matières toxiques, qu'elles émanent sous forme de fumée des usines ou des tuyaux d'échappement des automobiles.

Encore une fois, le Gouvernement a droit à des félicitations pour ce qui se fait, mais il faudrait qu'il fasse davantage et plus rapidement pour régler le problème qui se pose de nos jours dans les grands centres industriels du pays. J'ai ici un autre article paru dans le *Journal* d'Ottawa du 11 avril dernier. L'article, dû à la plume de M. Delos Smith, rédacteur scientifique de l'*United Press*, porte le titre: "La pollution de l'air favorise le cancer du poumon." Voici ce que j'y lis:

Le plus récent apport de la science dans la controverse relative aux causes de l'augmentation remarquable du cancer du poumon, établit une thèse impressionnante contre la pollution de l'atmosphère des régions industrielles et met la cigarette au rancart.

Voici ce que je lis plus loin:

La population blanche de la Nouvelle-Zélande vient d'un même endroit, les îles Britanniques. Du point de vue racial, elle a donc les mêmes antécédents. La population native du pays descend de Britanniques qui, pour la plupart, se sont installés dans ce pays il y a un siècle tout au plus. Cela élimine donc nettement une autre variable.

M. David F. Eastcott, directeur adjoint de l'institut national d'hygiène de la Nouvelle-Zélande, a commencé par étudier le nombre total des décès dus au cancer chez les Néo-Zélandais de race blanche, entre 1949 et 1953. Il les a divisés entre les blancs natifs du pays et les blancs qui ont immigré.

Il disposait de deux séries de chiffres. Il a divisé chaque série selon les parties atteintes par les cancers mortels: estomac, poumon, prostate, sein et ainsi de suite. Il pouvait alors procéder à une comparaison entre les deux séries. A l'exception d'une seule localisation, l'incidence du cancer ne présentait aucune différence importante, du point de vue de la statistique, entre les Néo-Zélandais nés au pays et ceux qui y avait immigré.

Le cancer du poumon constituait la seule exception. Pour l'ensemble des immigrants, le risque de mourir du cancer du poumon était de 30 p. 100 plus élevé que pour les indigènes. Pour les immigrants arrivés en Nouvelle-Zélande à l'âge d'au moins 30 ans, le risque était de 75 p. 100 plus élevé.

"De plus, ajoutait Eastcott dans sa communication au journal technique *Lancet*, le risque est le même pour les hommes que pour les femmes et il ne varie pas pour tous les âges au-dessus de 35 ans et pour les principales régions du pays."

Un peu plus loin, on peut lire ce qui suit:

Eastcott était catégorique... pour un statisticien. "La conclusion qui s'impose, c'est que les personnes qui ont émigré de la Grande-Bretagne pour s'établir en Nouvelle-Zélande se ressentent de leur milieu antérieur et qu'elles s'en ressentent plus au moins selon la durée de leur exposition à ce milieu. Mes constatations, a-t-il ajouté, sont conformes à ce qu'on sait du mode d'action des substances cancérigènes, produits chimiques qui provoquent le cancer, tirées de l'atmosphère des villes industrielles."

Je pourrais citer nombre d'autres articles, mais je ne veux pas trop retarder nos délibérations. Cependant, il en est un auquel je tiens à m'arrêter. Il a paru dans le *Globe and Mail* du 19 mars 1956.

Il s'agit du comité sur la pollution de l'air, établi par l'assemblée législative ontarienne. Voici un passage extrait de ce texte:

Le comité de l'assemblée législative ontarienne pour l'étude de la question de la pollution de l'air estime à 120 millions de dollars les pertes encourues par la population de la province, du fait de l'abondance de la fumée et de la brumée. Cette somme est égale à celle qu'elle affecte actuellement aux grandes routes. La seule différence c'est que, dans ce dernier cas, on a davantage pour son argent. Dans l'autre, on ne saurait guère faire état que de toute une série d'inconvénients allant de factures chez le teinturier-nettoyeur jusqu'au,—la chose est du moins possible,—cancer du poumon.

Je pourrais citer des articles et des éditoriaux tirés de l'*Expositor* de Brantford, de l'*Examiner* de Peterborough, etc., mais cela ne me paraît pas nécessaire. Il n'est plus douteux que les émanations des moteurs diesel peuvent provoquer le cancer du poumon. On me permettra de dire qu'il n'est pas non plus impossible que la généralisation des affections cardiaques n'est peut-être pas sans rapport avec la quantité plus forte d'oxyde de carbone véhiculée par l'air ambiant. Ce problème préoccupe bien des gens, ainsi qu'en témoigne le nombre des articles et éditoriaux publiés à ce sujet dans les journaux. L'extraordinaire augmentation des automobiles ne saurait qu'aggraver la situation. Qu'on me permette de remercier ici ceux qui m'ont aidé et encouragé ou qui m'ont communiqué des documents. Ce sont notamment la *Gypsum, Lime and Alabastine, Canada, Limited*, de Caledonia; M. Hulme de l'*Expositor* de Brantford; M. Morris Katz, président de la section canadienne de l'Office technique consultatif de la pollution de l'air; le Dr O. H. Warwick, directeur administratif de l'Institut national du cancer du Canada.

Je suis sûr que tous les députés discerneront le danger de cet état de choses et j'ai confiance qu'ils appuieront la résolution.

[M. Charlton.]

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, normalement, j'aurais attendu pour participer au débat, mais je dois m'absenter bientôt de la Chambre pour des motifs personnels. La motion mettant en cause le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour des raisons évidentes, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet, comme je l'ai fait l'an dernier. Un examen attentif de la proposition de résolution, dans la forme où elle nous est soumise par l'honorable député, ne saurait manquer de montrer, je pense, que mon collègue de la Justice (M. Garson) devra lui aussi s'intéresser à la question puisque, cette année, le texte dont nous sommes saisis prévoit des modifications au code pénal destinées à sanctionner le fait, pour les chauffeurs ou propriétaires des voitures à moteurs ou locomotives diesel, de n'avoir pas monté sur leurs voitures des appareils propres à rendre inoffensives les vapeurs délétères sortant de l'échappement des voitures ou moteurs en question. Le ministre de la Justice traitera cet aspect du problème. Pour moi, je voudrais aborder les aspects qui intéressent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Comme je le disais l'an dernier, la motion de notre honorable ami souligne l'attention grandissante que prêtent les autorités en matière d'hygiène aux rapports entre l'ambiance et la santé. Ainsi que le sait bien le député, il y a maintenant plusieurs années que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les autorités provinciales et les autorités municipales appliquent des mesures destinées à protéger la santé humaine en assurant l'innocuité et la pureté de l'eau de boisson, des aliments, des médicaments et des insecticides. De fait, la loi sur les aliments et drogues est peut-être la plus ancienne des mesures législatives maintenues sans interruption dans les recueils de lois fédérales et elle embrasse de nombreux aspects des problèmes compris dans le domaine que vise la proposition de résolution présentée par le député. Il l'a dit lui-même, les problèmes intéressant l'air que nous respirons sont depuis quelque temps sous la surveillance des gouvernements,—national, provinciaux et, parfois, municipaux,—et, en ce qui regarde les États-Unis et le Canada, la question a été examinée sur le plan international.

La pollution de l'air, je n'ai pas à le dire, est la conséquence inévitable de l'industrialisation et de l'expansion de nos grandes villes. Le député a parlé des travaux du docteur Warwick, ancien directeur de l'Institut canadien du cancer. Je ne crois pas pouvoir tirer les mêmes conclusions que lui, mais je puis dire qu'en vertu du programme national

d'hygiène, des fonds ont été mis à la disposition de l'Institut national du cancer et, par l'entremise de celui-ci, des divers centres médicaux du Canada pour qu'on effectue des recherches sur les points dont il a tiré de si fermes déductions. Comme l'a signalé le député, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a poursuivi, dans la région de Detroit, de Windsor, de concert avec le ministère de la Santé de l'Ontario, et les services municipaux d'hygiène de Detroit et de Windsor, l'un des plus grands travaux de recherches jamais entrepris nulle part, à propos des effets que peut avoir la pollution de l'air sur la santé humaine. Cette étude a duré plusieurs années. Elle constituait un travail de pionnier et ses résultats, qu'on étudie soigneusement, apporteront, espérons-nous, des renseignements utiles à tous les services d'hygiène, quels qu'ils soient. Il est possible que, grâce aux renseignements obtenus à la suite de cette étude actuellement entreprise dans les deux pays, nous puissions établir une certaine appréciation du milieu dans lequel nous vivons, en particulier dans les centres industriels.

Mais l'objet de la proposition de résolution qu'a présentée mon honorable ami vise un aspect de l'ensemble du problème que pose la pollution de l'air et ce que j'ai dit a trait aux aspects généraux du problème de la pollution; et ce problème fait l'objet, je puis l'assurer au député (il le sait d'ailleurs), d'une attention soignée et d'une étude approfondie de la part des fonctionnaires du service d'hygiène professionnelle au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. De concert avec les spécialistes de plusieurs universités canadiennes, ces fonctionnaires ont fait des études soignées et approfondies de cette question. Sans aucun doute, l'emploi de moteurs diesel dans certaines conditions, surtout dans les travaux de mine, les tunnels et dans les endroits plus ou moins renfermés constitue une menace à la santé. On obvie d'ordinaire à ce danger,—comme je l'ai dit l'an dernier,—en installant des ventilateurs appropriés. Les gaz qui se dégagent des machines fixes doivent être éliminés au moyen de ventilateurs appropriés pour gaz d'échappement ou de conduites à cette fin. Il est possible que l'utilisation de ces véhicules ou de ces moteurs en plein air constitue un danger pour la santé publique là où la circulation et la population sont denses. Mon honorable ami apprendra avec intérêt, s'il n'est déjà au courant,—je suis certain qu'il l'est,—qu'on fait dans ce domaine général beaucoup de recherches à l'université Harvard.

En plus de ce qu'on fait à Harvard, on procède à des recherches en ce moment sur cet aspect du problème dans la région de Los Angeles, en Californie, comme je l'ai dit l'an dernier; l'industrie de l'automobile tant au Canada qu'aux États-Unis en fait également. L'an dernier, j'ai dit que ces recherches se poursuivaient uniquement aux États-Unis mais, depuis que cette question a été débattue, des mesures ont été prises et notre industrie étudie maintenant ce problème.

Les déchets des moteurs à combustion interne comprennent de l'essence non brûlée ou des hydrocarbures, de l'oxyde de carbone, des aldéhydes, des oxydes de nitrogène ainsi que du carbone, de la suie, des matières goudronneuses et autres produits, y compris la vapeur d'eau. Je ne sais pas si mon honorable ami a parlé de la vapeur d'eau, mais mes conseillers techniques me disent qu'il s'échappe de la vapeur d'eau.

On m'apprend de plus que dans la région de Los Angeles la brumée résulterait en majeure partie de l'interaction des hydrocarbures et des oxydes de nitrogène en présence d'oxygène et de la lumière solaire. Cette action combinée de matières qui polluent l'atmosphère est peut-être la cause de certaines irritations des yeux et d'autres atteintes à la santé qu'on a pu observer ainsi que des dégâts subis par les récoltes dans la région de Los Angeles.

Le député a parlé, à ce propos, de cancer; j'hésite à me prononcer trop affirmativement à cet égard, parce qu'on tirera des conclusions de ce que je dirai. Cependant, les recherches méticuleuses qui sont en voie tiennent compte de cette possibilité, tout comme on l'a fait pour d'autres causes possibles du cancer des poumons, dont on avait parlé. On sait que, dans le voisinage immédiat du tuyau d'échappement d'un moteur diesel, la concentration d'aldéhydes et d'oxydes de nitrogène suffit parfois à provoquer une irritation considérable des yeux, du nez et de la gorge; le fait est avéré. L'autre n'est que conjecture, et le député que je vois faire un signe affirmatif, indique peut-être qu'il peut se livrer plus facilement que moi à ce genre d'hypothèse à cause des conseils d'ordre technique que je dois suivre en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Mais je dirai qu'il importe de bien nous rendre compte que nous pouvons nous fourvoyer en tirant des conclusions peut-être compréhensibles mais qui, si elles ne sont pas vérifiées, devraient plutôt, à mon avis, être laissées aux chercheurs scientifiques.

On a préconisé diverses méthodes propres à résoudre le problème que mon honorable ami mentionne avec raison et propres à réduire la toxicité des divers gaz d'échappement des moteurs à combustion interne. Ces méthodes comprennent des dispositifs pour le traitement des gaz d'échappement, comme des convertisseurs catalytiques, dont nous avons parlé l'an dernier, des brûleurs de gaz, des absorbeurs, des condenseurs et des filtres. De même, d'autres propositions portent sur des dispositifs qui modifient le fonctionnement du moteur par les moyens suivants: réglage de vide dans le collecteur, suppression de l'arrivée de l'essence au freinage, réglage de l'allumage, changement du régime de l'échappement et de l'admission de l'essence.

Il n'est que juste, à mon sens, de signaler qu'on peut réduire grandement la fumée et les gaz visibles désagréables en améliorant les méthodes d'entretien. Dans ce domaine, les municipalités et l'industrie elle-même ont l'occasion de contribuer à la solution de cet important problème, problème qui devient de plus en plus important par suite de la création de grandes villes dans notre pays et par suite de l'accroissement de la population des villes existantes. A ce propos, mon honorable ami apprendra avec intérêt,—tout comme la Chambre, je le sais,—que l'industrie de l'automobile étudie diverses propositions visant, entre autres choses, une modification du modèle des chambres à combustion, des carburateurs et de la tuyauterie d'admission. Les centres de recherches d'au moins deux des grands fabricants d'automobiles s'efforcent très sérieusement de parer à ce problème dans leurs usines, de mettre en commun les fruits de leurs recherches, leurs renseignements et leurs conclusions avec mes fonctionnaires et d'autres qui étudient aussi ces problèmes au Canada.

A Los Angeles, le Service régional de lutte contre la pollution de l'atmosphère a établi par des épreuves de laboratoire et des essais sur place que près de 7 p. 100 de tous les carburants utilisés par l'automobile sont projetés dans l'atmosphère sans être brûlés. Bien sûr, cela constitue la plus grande source de perte d'hydrocarbure dans cette zone, et j'imagine aussi dans d'autres régions. Malgré l'urgence et l'importance du problème, on n'a pas encore réussi, me disent mes conseillers, à mettre au point un dispositif de contrôle acceptable pour régler l'éjection de gaz d'échappement des automobiles.

M. Charlton: C'est-à-dire des moteurs à essence?

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Oui. Dans le cas des diesels, on est arrivé à un certain réglage grâce à l'installation de dispositifs d'absorption de gaz d'échappement contenant des solutions alcalines et autres qui éliminent les aldéhydes et les oxydes d'azote. Plusieurs compagnies de notre pays et des États-Unis et du Royaume-Uni, je crois, font l'essai de systèmes catalytiques pour assurer la combustion plus complète des gaz d'échappement, et aussi de divers modèles de brûleurs de gaz. Mais ces travaux n'en sont encore qu'à la phase d'essais ou d'élaboration. Il faudra des études et des recherches beaucoup plus poussées pour trouver les moyens d'enrayer les émanations des camions, tracteurs, autobus et autres véhicules qui empruntent nos routes ou nos voies ferrées.

Si de bonnes pratiques d'entretien peuvent abattre la brumée et diminuer les gaz visibles qui s'échappent des voitures, le succès d'un programme efficace de lutte contre les gaz d'échappement et autres émanations dépend des études en cours. L'étude sur la pollution de l'air dont j'ai parlé tantôt indique, je pense, ce qu'on peut faire, du moins en statistique, pour apprécier le rôle de ce facteur en tant que problème ou source de maladie. Une fois complétées les études sur la pollution de l'air, nous serons peut-être mieux en mesure d'en tirer des conclusions. Mais cela reste à voir. J'ai essayé d'accélérer ces études, mais nos investigateurs scientifiques doivent faire un travail minutieux. Ces études se révéleront, j'en suis sûr, extrêmement utiles, non seulement pour une région donnée mais pour le monde entier.

Je ne parle d'aucun des aspects juridiques du problème, car le ministre de la Justice s'en occupera. J'ai un point à signaler à l'honorable député et, si je le fais, ce n'est pas pour chercher une échappatoire, car personne ne voudrait se retrancher derrière la division des pouvoirs prévus dans la constitution. Si nous avons l'autorité requise et si c'est ainsi qu'il faut procéder, soit, c'est un point de gagné. Au cours de la discussion, on dira, j'imagine, que c'est bien le cas, bien que l'honorable député n'ait pas formulé cette idée. C'est le ministre de la Justice qui, en tenant compte de la répartition des pouvoirs aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, se prononcera sur cet aspect du problème. Nous devrons ensuite étudier quels sont les meilleurs moyens de le résoudre; toutefois, je ne veux pas dire que ce problème n'intéresse que nous seuls au Canada.

Du point de vue des recherches, étant donné les services spéciaux dont dispose le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, notre gouvernement est peut-être bien organisé pour donner à la question

l'attention qu'elle mérite. Du point de vue administratif, cependant, j'aurais tort de dire que l'organisme du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est seul à s'en occuper, car le problème fait l'objet d'une sérieuse étude de la part du ministère de la Voirie d'Ontario, du gouvernement ontarien, et de l'Assemblée législative d'Ontario. Mon honorable ami se souviendra que l'assemblée législative ontarienne a créé un comité chargé d'examiner cette question. J'ai eu dernièrement l'occasion d'en discuter avec celui-ci. Il s'apprête d'ailleurs à présenter des vœux précis à ce sujet à l'assemblée législative au cours de sa présente session. Il se peut que les renseignements qu'il publiera puissent servir à préciser davantage la question et à appuyer les thèses qu'on a fait valoir jusqu'ici.

On me permettra de rappeler que, depuis qu'on a examiné cette proposition de résolution, l'an dernier, d'autres mesures ont été prises qui se sont ajoutées à celles que j'avais énumérées en parlant de la motion présentée par mon honorable ami. Depuis ce temps notre ministère a obtenu de la Commission conjointe internationale de nouveaux concours sous forme de services d'un spécialiste de la pollution de l'air ambiant, ce qui nous a permis d'augmenter nos études et nos efforts dans ce domaine. En outre les fonctionnaires de la Santé nationale et du Bien-être social ont eu l'occasion de fournir un concours utile, je crois, en tant que conseillers de la commission des transports en matière de revision des règlements actuels visant la pollution de l'air par les locomotives à vapeur ou à diesel dans diverses conditions de marche.

Je disais il y a un instant que depuis que nous avons nous-même parlé de ces questions l'assemblée législative ontarienne avait créé une commission chargée d'étudier l'ensemble de cette question. Malgré tout, si utiles et encourageants qu'aient été ces événements, il reste que nous n'avons pas encore trouvé de moyen vraiment efficace de combattre les gaz émis par les moteurs diesel et autres. Pourtant, le ministère se préoccupe depuis longtemps du problème. Notre activité, à cet égard, a surtout été concentrée dans le service de l'hygiène professionnelle de notre ministère, créé en 1946 à la fin expresse d'étudier cette question et les questions connexes. Je puis donc assurer à mon honorable ami, comme à la Chambre, que notre ministère, du moins, continuera de se tenir parfaitement au courant de tous les faits nouveaux qui peuvent se présenter dans un domaine dont le rapport avec le niveau général de la santé publique doit être assez étroit. Il faut du moins le supposer, en l'absence d'une preuve incontestable du contraire. Tant que ces risques subsistent, tous les ministères de la santé, sur les plans national ou provinciaux, comme tous les organismes du genre de l'Organisation mondiale de la santé, doivent voir ici l'une des questions les plus propres à retenir leur attention et à l'égard desquelles il convient éminemment de déployer leur activité la plus inlassable.

M. Charlton: Le ministre me permet-il une question? Comment peut-il dire qu'il n'y a rien à faire à propos des moteurs diesel, alors qu'on a démontré que, dans le cas de ces moteurs qui sont utilisés sous terre, des épurateurs parviennent à retirer des gaz leurs ingrédients nocifs? Pourquoi ces épurateurs, qui donnent d'excellents résultats sous terre, ne pourraient-ils pas être employés à la surface?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami prend pour admis que sa prémisse est valable. Si la prémisse est valable, la conclusion l'est aussi, mais j'ai deux points à signaler à ce propos. D'abord, ce que nous a dit le député n'a pas été reconnu comme un fait scientifique. Ensuite, même si le contraire était vrai, il y a lieu de se demander si le gouvernement fédéral a le pouvoir, à l'heure actuelle, de s'occuper de telles questions. Je me suis abstenu à dessein de faire état de l'aspect juridique et constitutionnel de la question, afin que le ministre de la Justice puisse s'en occuper.

M. Charlton: Le ministère américain des Mines dit qu'on l'a reconnu.

L'hon. M. Martin: Nous avons eu la même chose l'an dernier.

M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstroke): Monsieur l'Orateur, j'appuie cette proposition de résolution, dont la portée et l'importance sont sans doute plus grandes que je ne me l'étais imaginé en la lisant au *Feuilleton*.

La question de la pollution de l'air est certes d'actualité et occupe de nos jours les meilleurs spécialistes de la recherche, dans le monde entier. Mais, en prenant connaissance de la proposition de résolution, je me suis surtout arrêté à l'aspect économique de la question, aux pièces qu'on peut fixer aux moteurs pour protéger la santé des conducteurs et autres occupants des véhicules à moteur, de même que celle des gens qui se trouvent dans le voisinage immédiat de ces moteurs lorsqu'ils sont en mouvement.

Le député de Brant-Haldimand a traité le sujet tellement à fond que je ne trouve pas grand chose à y ajouter. Néanmoins, l'oxyde de carbone est assurément reconnu, dans le cas des conducteurs d'automobiles et autres véhicules à moteur, comme le gaz qui tue sans qu'on s'en aperçoive. Les conducteurs

d'automobile ne sont pas les seuls en cause. Les cultivateurs qui conduisent un tracteur courent aussi un certain danger en respirant continuellement l'air pollué par de légères et parfois de fortes émanations de ce gaz mortel.

Il est vrai qu'en plein air, et c'est ici qu'il est question de ventilation, comme nous avons tant entendu parler au cours des derniers instants, le danger est moindre mais l'émanation persistante de petites quantités de ce gaz produit un effet pernicieux sur les chauffeurs de tracteurs et autres véhicules. Le malheur, en ce qui concerne la conduite des voitures, c'est que le chauffeur n'est pas le seul à souffrir. Le même danger menace tous ceux qui s'y trouvent, lesquels sont exposés aux mêmes mauvais effets que le chauffeur lui-même. Cela m'amène à parler de ce dispositf qui rend presque inoffensif l'oxyde de carbone dans la conduite des véhicules. A titre de garagiste de plusieurs années d'expérience, je me préoccupe beaucoup de la négligence que manifestent les chauffeurs et les propriétaires de voitures, quand il s'agit de maintenir en bon état le silencieux de leurs véhicules. Nous savons que le silencieux ne donne pas un rendement parfait, et qu'il ne suffit pas de boucher tous les trous de la paroi garde-feu, et ceux du plancher, et de rendre la carrosserie presque hermétique; tout de même, monsieur l'Orateur, cela aiderait beaucoup à prévenir les pertes de vie que rapportent continuellement les journaux.

J'ai aussi lu l'article du *Globe and Mail* dont a parlé l'honorable représentant de Brant-Haldimand. C'est certainement une chose tragique. Cela arrive souvent, et ce qui m'a surtout frappé dans cet article, c'étaient les dernières lignes disant que le propriétaire et chauffeur du véhicule motorisé avait conduit sa voiture dans un garage le samedi. Tout le monde y était occupé et il a fallu remettre la réparation; l'intéressé a donc pris des dispositions pour la faire faire plus tard. Il s'agissait de l'installation ou de la réparation du silencieux. Nous avons ici un cas où le propriétaire, sachant qu'il était dangereux de conduire sa voiture, s'est dit, comme bien d'autres: "Bah! Je la conduis dans cet état depuis quelque temps, et quelques jours de plus ne feront pas de mal"; puis nous apprenons ce qui s'est passé ce samedi-là. Le propriétaire de l'automobile a pris la voiture pour faire un tour, et son amie et lui-même ont payé de leur vie, en mourant asphyxiés, la négligence dont il avait fait preuve en ne faisant pas réparer le silencieux qu'il savait abîmé. Voilà à quoi je pensais en prenant brièvement la parole dans ce débat pour signaler au ministre de la Justice qu'il s'impose de modifier le code criminel de façon à ce que soit considéré comme une infraction le fait de se servir d'une automobile qu'on sait partiellement dépourvue des pièces que la technique moderne a prouvé efficaces, du moins dans une certaine mesure. J'ajouterai donc mon énergique plaidoyer à celui de l'honorable préopinant. Je sais que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres organismes de bien-être et d'hygiène du monde entier étudient avec un vif intérêt le grand problème de la pollution de l'air; mais, je le répète, je limiterai mes remarques au petit domaine de l'utilisation des véhicules automobiles par les propriétaires et conducteurs privés.

[M. McLeod.]

Pour ce qui est du travail exécuté dans les garages, nous pouvons faire un peu plus. Il n'est pas rare de voir un mécanicien travailler à réparer une voiture, alors que le moteur tourne à plein régime dans un garage qui laisse peu de place à l'atelier, les portes et les fenêtres fermées et où les gaz délétères s'échappent dans l'air ambiant. Je dois avouer que je me suis plus d'une fois rendu coupable de cela, de même que mes mécaniciens. Pour ma part, j'ai souffert des maux de tête et des malaises qu'entraîne une telle exposition aux gaz. Beaucoup d'entre nous ont constaté la même chose et, malgré cela, nous continuons à courir des risques de ce genre. Dans notre garage, comme dans la plupart des autres, nous avons pris ce qu'on peut appeler une mesure de sécurité. Nous avons de longs boyaux qui conduisent à l'extérieur les gaz d'échappement des autos. Nous savons que ce dispositif réduit beaucoup la possibilité de danger, mais cette mesure devrait être obligatoire en vertu de notre loi criminelle. C'est l'une des choses que je songerais à demander pour apporter des modifications au Code criminel.

De même ceux qui suivent les voitures diesel sur la route sont forcés de respirer les vapeurs qui émanent de ces moteurs. La question a été fouillée en tout sens par les divers préopinants, mais je signale que dans pareils cas nous sommes forcés d'inhaler les vapeurs de ces diesels. Comme nous le savons tous, ces vapeurs contiennent les résidus de produits chimiques, notamment du goudron, comme on l'appelle communément. Le goudron ne peut brûler et à l'heure actuelle une controverse fait rage quant à l'effet qu'il a pour stimuler la croissance du cancer. Il est plutôt généralement admis que le goudron est un irritant qui causera le cancer. Je suis convaincu qu'on peut aujourd'hui se procurer des dispositifs mécaniques qui peuvent dans une large mesure supprimer les produits chimiques nuisibles qui proviennent des gaz d'échappement; même si ces dispositifs ne peuvent pas en rendre l'inhalation

absolument inoffensive, ils suppriment largement le danger qu'on court en s'exposant aux vapeurs toxiques.

Nous sommes bien au courant des luttes que livrent les municipalités pour faire purifier l'air que nous respirons et nous savons que la brumée menace nos villes du littoral. Partout dans le monde, des autorités étudient ces dangers. Force nous est donc de nous rendre compte que nous devons affecter de plus fortes sommes à la recherche portant sur la lutte contre la pollution de l'air. J'appuie énergiquement la recommandation invitant le ministre de la Justice (M. Garson) à apporter au Code criminel des modifications vigoureuses qui obligeraient tout conducteur de véhicule à moteur, diesel ou ordinaire à essence, à munir son véhicule de tous les perfectionnements mis au point par le génie mécanique et qui ont été approuvés comme étant aptes, du moins en partie, à obvier au danger d'asphyxie. J'aimerais qu'on modifie aussi le Code de façon à obliger les garagistes à utiliser le type régulier de ventilation dès qu'une voiture marche dans un local fermé. Merci, monsieur l'Orateur.

M. W. G. Blair (Lanark): Je veux dire quelques mots à l'appui de la résolution présentée par l'honorable député de Brant-Haldimand (M. Charlton). Je le félicite de présenter cette résolution pour la deuxième fois, car même s'il est vrai que nous avons au Canada bien de vastes espaces pour notre population de 16 millions d'âmes, nous formons des zones industrielles où la pollution de l'air pose un problème. L'honorable député fait œuvre de pionnier en saisissant la Chambre d'une telle résolution. L'accroissement de la circulation routière et l'expansion de l'industrie créent une situation où la pollution de l'air devient une menace et nuit peut-être à la santé.

Il a été question de modifier le Code criminel. Nous devons nous rappeler, à ce sujet, que jusqu'ici les municipalités se sont ordinairement occupées des brumées et de la fumée, causées par les établissements industriels, au moyen de règlements municipaux concernant les atteintes aux droits du public; vu cependant l'accroissement de la population, le problème devient de plus en plus important et plus difficile à résoudre. Dans les rues et sur les routes des zones où la population augmente, la circulation devient de plus en plus intense et il faudra finir par prendre des mesures pour résoudre le problème. Je crois que l'honorable député de Brant-Haldimand aura eu le mérite de stimuler les recherches sur les effets néfastes des gaz délétères et des brumées; certaines de ces recherches peuvent porter sur les moyens de résoudre effectivement le problème. Je ne sais au juste où en sont les recherches médicales sur les rapports qui peuvent exister entre la pollution de l'air et le cancer. Chose certaine, la pollution de l'air n'est pas de nature à améliorer la santé des Canadiens. S'il y a une cause à la multiplication du cancer du poumon, on aurait intérêt à pousser la recherche dans le domaine dont a parlé le représentant de Brant-Haldimand. Nous savons que l'irritation provoque le cancer, et la pollution de l'air se traduit par de l'irritation.

J'estime qu'il y place pour la recherche dont a parlé le député. La Chambre devrait examiner soigneusement ce problème et on devrait effectuer les recherches proposées en vue de trouver le moyen de débarrasser l'air de ces gaz et fumées nuisibles. Comme notre vaste pays compte seulement 16 millions d'habitants, la pollution de l'air ne pose pas un problème dans toutes les régions. Cependant, il y a concentration dangereuse de ces gaz et fumées nuisibles dans certaines régions, surtout les régions industrielles. Dans les autres régions, la concentration n'est pas assez forte pour intéresser l'hygiène publique.

Je sais gré au représentant d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) d'avoir soulevé la question des silencieux. Presque tous les jours, surtout en hiver, des gens sont asphyxiés par l'oxyde de carbone parce que la voiture dans laquelle ils se trouvaient était munie d'un tuyau d'échappement défectueux. J'estime qu'on devrait prendre certaines dispositions au sujet de la vente des voitures d'occasion. Il faudrait que ces voitures soient révisées complètement, de façon à faire disparaître ce péril. Il faut faire quelque chose.

Le public devrait se préoccuper davantage des dangers d'empoisonnement par l'oxyde de carbone. Comme je le disais, il faudrait procéder à des recherches de façon à supprimer les causes de ce danger, notamment dans nos régions industrielles. Il faudrait que ces recherches visent à la mise au point de dispositifs qui, fixés sur les moteurs, auraient pour effet d'empêcher ces émanations. Si l'honorable député de Brant-Haldimand n'a aujourd'hui rien fait de plus que de nous mettre au courant de ces menaces et de faire sentir la nécessité des recherches, il n'a pas perdu son temps.

M. A. H. Campbell (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, même si je ne suis pas sans connaître les nombreux dangers signalés par l'auteur de cette proposition de résolution, j'aurais aimé l'entendre nous dire quelles méthodes on pourrait adopter, selon lui, pour faire disparaître ces périls. J'aimerais appuyer cette proposition, mais je ne vois pas très bien comment je pourrais le faire, vu son

libellé. Je suis pourtant tout acquis à l'idée de protéger la population contre ces gaz. Voici le texte de la proposition:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des dispositions propres à protéger davantage la santé des citoyens en apportant au Code criminel les modifications nécessaires pour que des sanctions soient prévues contre les propriétaires ou les conducteurs de tous véhicules ou de toutes locomotives actionnées par des moteurs diesel, qui négligent de munir ces véhicules d'un dispositif approprié destiné à rendre innoffensifs les gaz délétères provenant des tuyaux d'échappement de ces véhicules ou de ces locomotives.

Ce qui m'arrête c'est l'expression "dispositif approprié". Si l'honorable député nous avait dit qu'il existe effectivement, à l'heure qu'il est, un dispositif accepté par les spécialistes, je pourrais sans doute appuyer la proposition, mais comment pouvons-nous, à la Chambre, demander au Gouvernement de modifier le Code criminel de manière à frapper d'une amende les personnes qui ne font pas usage d'un dispositif inexistant? C'est mettre la charrue devant les bœufs. Bien plus, c'est la mettre tellement loin devant que nous ne savons même plus où nous en sommes nous-mêmes.

Tous ces problèmes exigent des recherches scientifiques. Il faut que nos chercheurs s'en occupent. Comme l'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), ces problèmes font l'objet de recherches, non seulement chez nous, mais partout dans le monde. Lorsque nos chercheurs et nos savants auront mis au point un dispositif qui pourra faire disparaître les menaces nées de ces gaz, ce sera le moment de chercher à en imposer l'usage sur tous les véhicules, mais pas avant.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, la proposition de résolution fait ressortir l'importance des propositions d'initiative parlementaire, l'importance qu'il y a de réserver une journée pour l'examen de questions qui ne tombent pas parfois sous le coup de la législation fédérale. Même si des mesures ne peuvent être prises directement à propos de maintes propositions de résolution, ces propositions ont néanmoins pour conséquence d'intéresser la population à des sujets qui ne semblent peut-être pas très importants, mais qui, étudiés dans une assemblée comme la nôtre, font l'objet d'une grande publicité et amènent éventuellement des gouvernements ou d'autres groupements à prendre l'initiative de faire quelque chose à cet égard.

Il est certain que la pollution de l'air devient une question grave. Dans l'Ontario méridional, où l'industrialisation a amené une forte concentration de population et l'emploi d'un très grand nombre de machines et de véhicules à moteur, l'air est gravement pollué. A Vancouver, cette année, nous avons passé presque trois semaines dans une brumée tellement épaisse que la presque totalité des envolées aériennes ont dû être supprimées ou retardées pendant des heures.

Les hommes de science auraient dit que, même si les émanations des moteurs à combustion interne n'étaient pas entièrement la cause de cette brumée, il y avait d'autres causes, comme une couche d'air chaud; cependant, les gaz et les fumées émanant de moteurs diesel, de moteurs à essence et de fourneaux ont, pour une bonne part, été la cause de cet état de choses. Il faut faire une étude minutieuse et le plus tôt sera le mieux pour la santé de la population en général.

Bien sûr c'est là une des rançons du progrès. A l'époque de la voiture hippomobile, l'air était toujours plus pur, mais la statistique démontre que la durée probable de la vie était alors bien inférieure à celle d'aujourd'hui. Grâce aux améliorations apportées dans l'industrie et au soin de la santé, grâce aussi à une meilleure alimentation, la longévité a été considérablement accrue. Avec le temps, il nous faudra, sans aucun doute, prendre des mesures pour lutter contre la pollution possible de l'air par les radiations des moteurs, des locomotives et des installations hydro-électriques fonctionnant à l'énergie nucléaire et le reste, mais en dépit de pareilles perspectives la longévité augmentera sans aucun doute grâce à l'amélioration générale du niveau de santé et le reste. Le programme national de santé donnera alors tout son rendement; il aura contribué beaucoup à l'amélioration de la santé publique au Canada. L'honorable représentent de Macleod (M. Hansell) a parlé du silencieux des automobiles.

M. Hansell: Okanagan-Revelstoke.

M. Byrne: L'honorable représentant d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod). Il m'a semblé qu'il croyait que le silencieux concourt dans une certaine mesure à purifier les gaz d'échappement des automobiles. Peut-être que je n'interprète pas ses paroles comme je le devrais. S'il en est ainsi, je le verrai bien en lisant ses observations au hansard. Néanmoins, le silencieux d'une automobile a uniquement pour fonction de dissiper les bruits irritants. Le tuyau d'échappement est ce qui compte, et si ce n'était du silencieux, je pense que les occupants d'une automobile seraient probablement moins ennuyés par les gaz pénétrant à l'intérieur de la voiture. Le silencieux ne purifie nullement les gaz. Il est certain, en tout cas, que les silencieux n'ont pas le moindre effet dans le cas des moteurs diesel.

Même si le tuyau d'échappement des camions à moteur diesel est parfois tourné vers le ciel et posé de façon à surmonter la carrosserie, les gaz ne s'en dissipent pas pour cela. Le vide qui se produit derrière un gros camion est si puissant qu'il aspire les gaz en les rabattant vers la route. Personne n'aime suivre trop souvent un gros camion diesel. Généralement, les chauffeurs de ces camions sont polis et font de leur mieux pour laisser passer les autres voitures. Mais ils voyagent d'habitude à la limite de vitesse que leur permettent les règlements des diverses provinces; il faut donc souvent se tenir derrière eux pendant bon nombre de milles.

Ce que je viens de dire souligne un aspect que j'ai toujours considéré plus ou moins comme une anomalie dans nos transports. De gros camions voyagent des centaines et même des milliers de milles le long des voies ferrées et, dans la plupart des cas, le transport par chemins de fer coûte beaucoup moins cher. Une locomotive diesel à deux unités traversera les Prairies avec 100 ou 125 wagons de 40 ou 50 tonnes. Tandis que chaque camion diesel a un moteur, plus un ou deux hommes, et ne transporte pas plus de 20 ou 40 tonnes de chargement. Il faut une puissance motrice de beaucoup supérieure pour acheminer le même chargement que transporteraient des diesels sur rails, où le train, une fois démarré, n'a besoin que de peu de puissance supplémentaire.

Nous discutons la question d'un projet de mesure législative prévoyant la purification des gaz d'échappement; mais il y a d'autres poisons que nous négligeons, que des millions de Canadiens absorbent tous les jours, à chaque heure, à chaque minute. L'honorable député de Fort-William (M. McIvor) a présenté à maintes reprises une résolution concernant l'usage de la cigarette. Nous faisons des gorges chaudes lorsqu'on nous prévient que la cigarette ou le tabac nuit à notre santé. Des gens fument un ou deux paquets de cigarettes par jour et, selon toute probabilité, se font ainsi un tort plus grave qu'en respirant les gaz d'échappement d'une automobile, d'un camion ou d'une locomotive diesel.

Je crois que nous ne devons pas perdre ces choses de vue et que le gouvernement fédéral, en particulier, ne doit pas se hâter de modifier le Code criminel et d'y insérer des dispositions que nous trouverions impossibles à appliquer. Lorsque l'honorable représentant de The Battlefords (M. Campbell) a pris la parole, je me suis demandé s'il a songé que celui qui utilise un tracteur à moteur diesel dans les prairies balayées par le vent aurait besoin d'ajouter au tracteur un mécanisme servant à purifier l'air, car le vent qui souffle rend l'air aussi pur qu'il peut l'être et un dispositif comme celui qui est proposé dans la résolution serait tout à fait inutile.

La résolution a certainement sa valeur et je serais disposé à l'appuyer si j'estimais que sa mise à exécution nous permettrait d'appliquer la mesure législative en cause.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il faut féliciter le député de Brant-Haldimand d'avoir signalé à la Chambre un problème qui, sans être encore trop trop grave dans la plupart des régions du Canada, devient de plus en plus sérieux dans certaines. A l'égard de ce problème, nous nous devons à nous-mêmes et nous devons au pays de prendre des mesures à l'avance; de la sorte, quand il atteindra des proportions vraiment inquiétantes, nous aurons élaboré une solution. Fait heureux, toutefois, il y a bien des villes de notre continent et d'ailleurs où le problème est beaucoup plus accablant que dans l'une ou l'autre région du Canada.

L'auteur de la proposition de résolution avait assurément raison de déclarer que ce qui importe avant tout c'est de nous instruire sur la nature du problème. Il s'agit de l'oxide de carbone contenu dans les vapeurs d'échappement de moteurs diesel et autres, en quantité suffisante pour provoquer de graves ennuis. Au sujet de ce problème un point que je voudrais bien faire comprendre est le suivant. L'un des buts principaux de la refonte de notre Code criminel était de mettre les Canadiens en état de savoir précisément qu'ils ne sont pas coupables d'un délit à moins que celui-ci ne soit prévu par le code et, en outre, de restreindre autant que possible le nombre des délits définis dans notre Code criminel.

Je suis absolument convaincu, pour ma part, qu'il ne faut pas chercher à régler un problème en assimilant tel ou tel fait à un délit quand nous pouvons procéder autrement. Cette façon de faire est inadmissible, d'abord parce qu'elle est viciée dans son principe et ensuite parce que, sur le plan pratique, elle constitue un remède assez inefficace. Je ne saurais guère concevoir d'inefficacité plus grande que celle que comporterait l'adoption de la résolution dont nous sommes saisis. S'agit-il du degré de concentration des fumées provenant des moteurs diesel ou autres? Cette concentration doit varier selon les localités, au Canada, et rares doivent être, je pense, les endroits où elle devient dangereuse. Il serait absurde d'assimiler à un délit, aux termes de notre Code criminel, le fait de traverser les Prairies dans un camion à moteur diesel alors que le vent des Prairies soufflant, le degré de concentration des vapeurs d'échappement

ne saurait être tel qu'il puisse causer le moindre tort à qui que ce soit. Cela me paraît évident. Si nous tenons compte des énormes variations dans les circonstances qui peuvent accompagner le fait de commettre un délit de ce genre dans telle ou telle région, depuis Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique, nous en viendrons à la conclusion que dans 99 p. 100 des cas le degré de concentration où le gaz d'échappement pourrait être nuisible, compte tenu de l'ambiance, ne saurait être le moins du monde dangereux et qu'il ne saurait être question de déclarer criminel le propriétaire de la voiture.

Ici, comme en toute chose, il faut songer d'abord à la nature du problème, ensuite à la nature de la solution et, dans le cas où cette solution exigerait l'adoption d'une loi, à l'échelon du gouvernement auquel il conviendrait de l'appliquer. Voulons-nous protéger la population contre les émanations en doses excessives de fumées d'échappement? Il faudrait alors nous en tenir aux endroits où celles-ci sont émises en quantités telles qu'elles peuvent présenter un danger certain.

Cela étant, il serait absurde de dire qu'à travers tout le pays on fera un crime,—je reprends ici le texte de la proposition de résolution,—aux propriétaires ou aux conducteurs de tous véhicules ou toutes locomotives circulant sur rails, actionnés par diesel, qui négligent de munir ces véhicules d'un dispositif approprié, destiné à rendre inoffensifs les gaz délétères provenant des tuyaux d'échappement de ces véhicules ou de ces locomotives. En effet, ce serait l'absence de ce dispositif qui constituerait la matière du crime, alors que, dans le fait même de cette absence, le gaz d'échappement de la voiture ne pourrait nuire à personne.

Il me semble donc que les dispositions déjà prises, au Canada, par les autorités, constituent la façon intelligente de s'attaquer à ce problème. Comme mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a dit, il y a des années que ses services effectuent des expériences pour déterminer si les gaz qui s'échappent des moteurs diesel, sur nos chemins de fer ou sur nos routes, nuisent à la santé des Canadiens et que, jusqu'ici, on ne possède pas la preuve qu'il en est ainsi. A mon avis, il n'y a donc pas lieu de modifier le Code criminel pour faire un crime de l'absence d'un dispositif sur un moteur automobile.

S'il est des endroits,—je pense qu'il en est, notamment le grand Montréal, le grand Toronto, peut-être Winnipeg, Vancouver et d'autres centres de population et aussi, peut-être, la route Queen Elizabeth,—où, dans l'intérêt de l'hygiène publique, il peut être nécessaire que les véhicules automobiles soient munis

[L'hon. M. Garson.]

d'un tel dispositif, les lois provinciales renferment déjà, ce me semble, des dispositions qu'on peut invoquer pour résoudre ce problème. Ainsi, la loi ontarienne sur les véhicules publics, chapitre 322 des statuts revisés de cette province, prévoit à l'article 24 que le lieutenant-gouverneur en conseil peut édicter un règlement

k) établissant les conditions dans lesquelles doivent être tenus les véhicules publics et l'outillage que doivent posséder les véhicules publics, ainsi que l'état et l'endroit où doit se trouver cet outillage.

Le lieutenant-gouverneur en conseil n'a qu'à rendre un décret du conseil aux termes de cet article, disposition actuellement prévue dans la loi ontarienne, pour dire, par exemple, si cela est jugé opportun, que tous les moteurs diesel utilisés à Toronto ou dans toute autre ville qu'il voudra indiquer, ou encore sur certaines grandes routes, devront être munis d'un "dispositif approprié".

Et c'est ici que se pose la question qu'a soulevée le représentant de The Battlefords (M. Campbell), c'est-à-dire que, dans nos premières recherches à ce propos, nous devons dépasser l'étape où il nous est permis d'affirmer que nous avons mieux qu'un "dispositif approprié", car la question sur laquelle se penchent actuellement les hommes de science est de savoir en quoi consiste un dispositif approprié. D'après les renseignements que je possède, ils n'ont encore rien trouvé. A mon avis, ce serait donc une erreur, même de la part du lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario, de dire qu'il y a infraction à faire fonctionner un véhicule à moteur qui ne possède pas de dispositif, tant qu'on n'aura pas de preuve scientifique assez concluante pour dire que quelqu'un sait en quoi consiste le dispositif approprié dont doit être muni le véhicule en question.

Il me semble donc que nous devrions nous abstenir d'adopter des mesures législatives tant que la science n'en aura pas établi les fondements nécessaires; et que ces lois devront être des lois provinciales, conçues en vue de répondre aux besoins des régions particulières où se pose ce genre de problème. Autrement, si nous agissions différemment et si nous modifions le Code criminel, nous pourrions nous trouver dans l'absurde situation suivante: un chauffeur d'automobile dans les Prairies, à un endroit où la prochaine habitation se trouve à plus de trois, même de quatre milles, pourrait être détenu et condamné parce qu'il aurait commis l'infraction de ne pas équiper sa voiture de façon appropriée, et pourtant tout le monde se rendrait compte que les gaz d'échappement de son véhicule, comme ceux de vingt véhicules semblables, n'auraient pu causer le moindre effet nuisible dans cette région.

Je le répète, voilà ce que prévoit la loi ontarienne sur les véhicules publics. Il y a encore en Ontario une autre loi, la loi sur les véhicules commerciaux publics, figurant au chapitre 304 des statuts revisés de cette province, qui autorise le lieutenant-gouverneur en conseil à édicter des règlements. Le paragraphe *k*) est ainsi conçu:

Prescrivant l'équipement dont doit être doté tout véhicule commercial public, l'endroit où cet équipement doit être installé, et l'état dans lequel il faut le maintenir.

Or, un "véhicule commercial public" est, d'après la définition, un camion ou une remorque commercial exploité sur la route par ou pour toute personne qui s'adonne au transport rémunéré de marchandises, ou en son nom.

De plus, l'Assemblée législative de l'Ontario, conformément à la thèse que j'essaye de présenter depuis quelques instants, a accepté sa nouvelle responsabilité dans ce domaine en créant un comité qui, depuis deux ans, étudie ce problème de la pollution de l'air, y compris les effets des gaz des moteurs diesel sur la santé publique. Ce comité poursuit actuellement ces études dans ce domaine. Il n'a pas encore présenté son rapport à l'Assemblée législative. Il me semble donc, monsieur l'Orateur, que, indépendamment de toute autre considération, le Parlement manquerait singulièrement de courtoisie s'il entreprenait de discuter d'une question dont la responsabilité incombe tout particulièrement à l'Assemblée législative d'Ontario, en s'en préoccupant dans le Code criminel, statut que la question ne concerne pas, alors que l'ensemble de la question est actuellement étudié par le corps législatif intéressé, à l'échelon approprié de gouvernement.

Dans un tel état de choses, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'il me sera impossible d'appuyer la motion de mon honorable ami. Je ne pense pas qu'il convienne, tant que la population ne sera pas plus dense qu'elle l'est actuellement dans la plupart des régions du Canada, d'apporter au Code criminel une modification déclarant qu'il est criminel de ne pas faire installer un dispositif de cette sorte sur les véhicules automobiles. Ce qui n'empêche pas que je suis entièrement d'accord avec le motionnaire de la résolution quand il dit qu'il y a au Canada des régions où non seulement il conviendrait, mais où il serait indispensable que les véhicules automobiles soient équipés le plus tôt possible d'un tel dispositif dès que les investigateurs scientifiques nous affirmeront qu'il existe une installation pratique, qui peut fonctionner sur un véhicule en mouvement, et qui neutraliserait les poisons qui sont rejetés dans l'atmosphère aussi bien par les moteurs diesel que par les moteurs à essence. Ce qui me fait douter, dans cette affaire, qu'on ait acquis des connaissances décisives sur la question, c'est qu'il existe, dans le monde, des villes comme Londres, ou Los Angeles, qui reçoivent de temps à autre la visite de brumées qui, me dit-on, seraient attribuables à la pollution intense de l'atmosphère produite par les échappements des véhicules automobiles et des diesels et par les fumées industrielles.

J'imagine que des endroits comme Londres et Los Angeles, où ce problème est très grave et où les revenus de ces municipalités sont passablement élevés, ne reculeraient devant aucun effort en vue de le résoudre, nonobstant la responsabilité de l'État. Cette solution pourrait nous être utile à nous pour qui le problème est moins grave. A mon avis, nous pourrions attendre que le comité de l'Assemblée législative de l'Ontario soumette son rapport après qu'il aura terminé l'étude de cette question. Du reste, pour ce qui est des locomotives, l'alinéa *a*) du paragraphe (1) de l'article 290 de la loi sur les chemins de fer autorise la Commission des transports à rendre des ordonnances et à édicter des règlements pour assurer la protection des biens et la protection, la sûreté, la commodité et le confort du public et des employés de la compagnie dans le service et dans la marche des trains, et leur vitesse, ou dans l'emploi des locomotives par la compagnie, sur le chemin de fer ou pour les besoins du chemin de fer. Je crois savoir que, depuis un certain nombre d'années, la Commission des transports fait des recherches en vue de déterminer si des ordonnances de la nature de celles que propose la résolution de mon honorable ami sont nécessaires. Jusqu'ici, la Commission n'a pas jugé à propos de rendre d'ordonnances sous le régime de cet alinéa.

Ces organismes dont relèvent directement les questions de ce genre n'ont pas encore jugé à propos de formuler des propositions à ce sujet. J'estime donc qu'il ne serait pas approprié que la Chambre adopte une loi qui ferait un crime du défaut de se conformer à des prescriptions que ces organismes ne sont pas disposés à établir. Pour cette raison, je dois m'opposer à cette résolution.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question de savoir si des enquêtes scientifiques ont effectivement démontré si ces gaz d'échappement constituent vraiment une menace ou s'il existe des moyens appropriés de régler ce problème, je ne suis pas en mesure de me prononcer; c'est pourquoi je ne me propose pas de discuter cette question longuement. Cependant, le ministre de la Justice (M. Garson) vient de dire que le temps serait mal choisi d'adopter cette résolution puisque

la Chambre se prononcerait sans une connaissance suffisante de la question, pendant qu'un comité d'au moins une assemblée législative provinciale étudie la question. Évidemment, comme le dit le ministre, ce serait manquer de délicatesse et probablement aussi de bon sens que d'adopter une loi en ce moment, sans approfondir davantage la question, si, de fait, notre connaissance scientifique de la question n'est pas plus parfaite que le dit le ministre.

Cependant, quand on songe à modifier le Code criminel, il est nécessaire et opportun, comme l'a déclaré avec raison le ministre, de demander l'avis des procureurs généraux provinciaux qui sont chargés d'appliquer la loi. Pour cette raison, dans presque tous les cas, du moins depuis que je siège ici et sans doute aussi depuis que le ministre occupe son poste actuel, on a toujours consulté les autorités provinciales lorsqu'on songeait à apporter des modifications au Code criminel.

L'honorable représentant de Brant-Haldimand (M. Charlton) ne propose pas qu'on renonce à cette pratique. Tout ce qu'il demande, c'est que la Chambre exprime comme il convient son opinion sur l'à-propos de recourir à cette mesure pour donner suite à son avis au moyen de dispositions appropriées, dont l'une serait d'étudier avec les représentants des provinces, en utilisant avec soin les renseignements scientifiques à la disposition du gouvernement et des provinces, le dispositif à adopter et les dispositions de la loi ou de la modification au Code criminel qu'on pourra rétablir.

Je ne crois pas cependant que cela constitue un obstacle irréductible à l'adoption de la résolution par la Chambre. Mais c'est surtout à d'autres observations du ministre que j'en ai. A la réflexion, il verra lui-même, je pense et je le dis respectueusement, que les difficultés qu'il a soulevées ne constituent pas des obstacles insurmontables comme il l'a donné à entendre.

Si on me permet de m'y attaquer dans l'ordre inverse de leur présentation, une des dernières difficultés qu'il a signalées et à laquelle il paraissait attacher une très grande importance voulait qu'une loi fédérale ne soit pas, en l'occurrence, à souhaiter. On préférait laisser la décision aux provinces qui se fonderaient sur l'existence ou la non-existence de régions d'encombrement.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'il n'y avait pas lieu à ce sujet de faire intervenir le Code criminel qui est, bien entendu, d'ordre fédéral.

[M. Fulton.]

M. Fulton: J'en viendrai à cette objection du ministre. Il a bien dit, peut-être pas en autant de mots mais tel était en tout cas le sens de ses remarques, que l'acuité ou l'existence du problème varierait d'un endroit à un autre et qu'il ressortissait par conséquent aux provinces qui s'en occuperaient lorsqu'elles en verraient la nécessité et qu'elles auront cru trouver la solution.

L'hon. M. Garson: C'est exact!

M. Fulton: Toutefois, je ne crois pas que l'argument ait la force de persuasion que le ministre croit. Et voici pourquoi. J'ai déjà dit que les provinces devraient être consultées avant toute modification au Code. Mais comme la solution de ce problème intéressera inévitablement l'équipement des véhicules à moteur, y compris les voitures de tourisme, il n'est pas souhaitable que l'on légifère de façons différentes d'une région à l'autre sur les dispositifs dont l'automobiliste devra obligatoirement munir son véhicule. Il ne faut pas qu'une région exige un certain dispositif et une autre un dispositif différent parce que l'automobiliste qui va d'une région à l'autre s'expose alors à mille difficultés. Supposons par exemple qu'il se trouve dans une région où on exige un dispositif de protection contre l'échappement alors que la région d'où il vient n'a pas cette exigence.

Il est donc souhaitable là où on peut le faire, et c'est possible dans le cas qui nous occupe, sans empiéter sur la compétence ni sur l'autonomie des provinces, d'uniformiser au maximum à travers le pays les lois visant les dispositifs de sécurité sur les voitures.

L'hon. M. Garson: Puis-je poser une question maintenant?

M. Fulton: Je vous en prie.

L'hon. M. Garson: Prenons un exemple concret. Le député soutient-il que, vu la nécessité éventuelle de munir les camions d'un tel dispositif en Ontario, pour les voyages faits à partir de là en direction de l'Alberta, en passant par le Manitoba, qu'en conséquence il est nécessaire pour tous ces propriétaires de camions du Manitoba de munir ainsi leurs véhicules, même s'ils ne sortent pas du Manitoba?

M. Fulton: Non, monsieur l'Orateur. D'ailleurs, je traiterai ce point en parlant des exceptions à faire. Il serait fort peu souhaitable que des automobilistes partant du Manitoba, où de tels dispositifs ne sont pas nécessaires, pour venir un bon jour en Ontario se trouvent ainsi, entièrement à leur insu et en toute innocence, à commettre un délit contre une loi de l'Ontario prescrivant de tels dispositifs. Il serait souhaitable, si c'est possible, que la loi s'applique à tout le pays pour le motif et en raison du principe dont j'ai parlé.

Au début de ses observations, le ministre a signalé, à l'égard du problème qu'il vient d'aborder, la difficulté qu'on trouve à adopter une loi d'application générale qui soit en même temps sage parce que les conditions varient tellement d'un endroit à un autre et que, pour rappeler l'exemple qu'il a donné, ce serait folie d'exiger, sous l'empire du Code criminel, qu'un tracteur de ferme en service dans les plaines balayées par le vent dans les provinces des Prairies soit muni d'un tel dispositif. Certes, le ministre ne manque pas d'expérience en matière d'exceptions et il sait comment les insérer dans une loi. La solution la plus simple consiste, il me semble, à déclarer que la loi ne s'appliquera pas aux tracteurs lorsqu'ils servent exclusivement dans les limites de la ferme ou du terrain du propriétaire. Ces difficultés ne sont pas insurmontables. La loi ne sera pas rédigée en un tour de main. Je m'attends qu'elle le soit après consultation avec les autorités provinciales et compte tenu de tous ces aspects du problème.

Je reviens à mon point de départ pour dire que la résolution a pour objet d'inviter la Chambre à exprimer son opinion sur l'à-propos d'adopter certaines mesures afin de résoudre un problème dont l'importance croît sans cesse, de l'avis de tous ceux qui ont pris la parole. Si une solution générale, adoptée après une telle consultation, se révèle inapplicable en certains cas, ou dans certaines limites précises, ces cas ou ces limites peuvent faire l'objet d'un alinéa ou paragraphe très simple du bill modificateur.

Je reviens au premier point soulevé par le ministre. Règle générale, il est peu souhaitable, dit-il, d'adopter une loi prévoyant qu'après une certaine date, tel acte sera un délit. Il se demandait alors si la mesure devait être adoptée en vertu du Code criminel; toutefois, c'est là le premier principe général qu'il a établi et dont il a dit qu'il s'inspirerait pour étudier l'à-propos de la mesure prévue dans la résolution.

L'hon. M. Garson: Sans vouloir interrompre l'honorable député, je dois préciser que je n'ai réellement pas dit cela. J'ai dit que je m'opposais à l'adoption d'une modification du Code criminel prévoyant qu'à partir d'une certaine date tel acte serait considéré comme un délit alors que dans bien des régions, sinon dans la plupart des régions du Canada, le même acte ne serait évidemment pas un délit, ni en soi ni même en ce sens qu'il serait interdit.

M. Fulton: Nous revenons alors à la question de savoir s'il s'agit d'un danger pour la sécurité du public.

L'hon. M. Garson: Le danger qu'il peut y avoir pour la sécurité du public dépend du degré de concentration des éléments de contamination.

M. Fulton: Cela est discutable et nous ramène à la question des données scientifiques qui permettent ou ne permettent pas d'en déterminer les effets, mais tous les orateurs ont reconnu que le problème revêt une importance croissante et que, dans certaines régions qui peut-être ne se trouvent pas dans la même province, il a atteint des proportions qui exigent une intervention.

J'ai cru comprendre, à propos de la récente consolidation du Code, que le ministre a dit qu'on avait tenté de faire relever tous ces actes d'un seul statut, et de définir tous les actes qu'il serait un crime de commettre. Une fois qu'un problème de cette sorte s'est posé, à propos d'actes qui se font maintenant, dans des circonstances qui étaient aussi valables hier qu'elles le sont aujourd'hui et qu'elles le seront demain, il ne lui a pas paru sage d'adopter une modification au Code affirmant que dorénavant ces actes seront des crimes.

Je pense bien qu'on aurait tort de trop s'empresser à modifier le Code criminel pour régler des cas particuliers...

L'hon. M. Garson: A la bonne heure!

M. Fulton: ...cependant, je ne crois pas que ce soit faire erreur que de le modifier à l'égard de cas généraux,...

L'hon. M. Garson: Même si des innocents sont en cause?

M. Fulton: ...et je ne crois pas, non plus, que nous devions adopter comme principe général de ne pas modifier le Code de façon à décider qu'à partir d'un certain moment, un certain acte constituera une infraction, simplement parce que ce n'en était pas une jusque-là. L'objection n'est pas valable parce que, bien entendu, cela équivaut à dire qu'il ne doit pas y avoir de progrès et que nous nous refusons à reconnaître des inventions qui modifient notre existence, et par conséquent permettent aux gens d'agir de façon différente. En fait, de nombreuses modifications au Code ont resulté de l'invention de l'automobile et aussi de la vitesse de plus en plus grande que les automobiles peuvent atteindre maintenant.

Il est parfaitement rationnel de soutenir qu'il faudra y apporter d'autres modifications encore, à cause du danger que représente pour la sécurité publique le nombre toujours croissant d'automobiles sur les routes et dans les rues du Canada. Je suis certain que bien

d'autres événements dans l'avenir nous obligeront à modifier le Code ou à nous en écarter. Non qu'il faille le modifier à la légère, et je ne fais pas un reproche au ministre de vouloir être bien persuadé que la mesure prise à l'égard du Code criminel est rationnelle et souhaitable et constitue une solution satisfaisante. A mon avis, toutefois, nous ne devons jamais aborder le problème avec l'idée qu'une modification au Code criminel est en soi inopportune.

Par conséquent, parce que l'honorable député de Brant-Haldimand a soulevé un problème qui exige notre attention et une décision, je crois qu'il serait bien opportun que, dans des cas de ce genre, les mesures prises soient uniformes d'un bout à l'autre du pays,—étant donné que les risques pour la santé ou la sécurité ont autant d'importance n'importe où dans le pays,—et je crois qu'il est à propos de conseiller que le Gouvernement examine la possibilité de prendre cette décision en modifiant le Code criminel. Cela veut dire, naturellement, qu'il faudra consulter les provinces et étudier convenablement les données scientifiques que l'on possède. J'espère que la Chambre conviendra qu'il faut appuyer le projet de résolution.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, les députés se rendent, sans doute, compte qu'il s'agit d'une question très importante. On a, d'après moi, l'impression que son importance est telle qu'il y aurait lieu de prendre une décision cet après-midi même à la Chambre, afin de nous rapprocher de la solution du problème des émanations délétères que produisent les moteurs diesel.

Mon collègue, le député de The Battlefords a déjà signalé certaines difficultés que suscite le projet de résolution dans la forme qu'il revêt, et le ministre de la Justice en a fait ressortir certaines. Étant donné le point de vue du ministre de la Justice, on pourrait croire que, lors d'une mise aux voix, les chances d'adoption du projet sous sa forme actuelle ne seraient pas grandes.

Je répète que la question est tellement importante que, d'après moi, la Chambre voudra que le débat aboutisse à mieux que le rejet de résolution. J'ai donc l'intention de proposer tantôt une modification du projet de résolution, dans l'espoir que ce changement permettra à tous les députés de le trouver acceptable. S'il en est ainsi, la Chambre pourrait, dès aujourd'hui, prendre quelque décision favorable et pratique.

Le problème, ainsi que nous l'envisageons et ainsi que l'a exposé l'honorable député de The Battlefords, c'est qu'il semble un peu difficile de mentionner dans le Code criminel que c'est une infraction que de ne pas munir les véhicules d'un dispositif que l'on ne sait pas encore nettement disponible. Il y a peut-être des dispositifs qui, de l'avis de certaines gens, sont disponibles et qui font l'affaire; mais ces dispositifs ne sont pas mentionnés dans la résolution. A cause du vague même de cette partie de la résolution, il est un peu prématuré de déclarer que le fait de ne pas avoir de dispositif approprié constitue une infraction aux termes du Code criminel.

Nous estimons, monsieur l'Orateur, qu'on devrait apporter une plus grande attention à ce problème. Tout comme mon ami l'honorable représentant de Kamloops, je suis d'avis que le gouvernement fédéral ferait bien de discuter cette question avec les autorités provinciales. Elle pourrait être discutée entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux des provinces. Elle pourrait également être discutée entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les ministres provinciaux de la Santé. Nous croyons aussi qu'on devrait intensifier les recherches sur l'ensemble de ce problème. C'est sur ce point, à mon sens, que la Chambre pourrait s'unir cet après-midi.

Il est évident que nous ne pouvons obtenir l'unanimité à la Chambre sur la proposition formulée par le député de Brant-Haldimand qui a fait appel au Code criminel; mais nous pourrions convenir à l'unanimité qu'il faudrait intensifier les recherches en ce domaine. A cette fin, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par mon collègue le député de Vancouver-Est (M. Winch):

Que la résolution soit modifiée par la suppression de tous les mots à partir de "en apportant les modifications nécessaires" jusqu'à, inclusivement, "qui négligent de munir ces véhicules" et par la substitution des mots suivants:

"en intensifiant les recherches en vue de trouver des moyens de munir les véhicules ou les locomotives de chemins de fer actionnés par moteur diesel."

Ayant proposé l'amendement en ces termes, voici comment se lirait la résolution si l'on acceptait mon amendement:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des dispositions propres à protéger davantage la santé des citoyens en intensifiant les recherches en vue de trouver des moyens de munir les véhicules ou les locomotives de chemins de fer actionnés par moteur diesel d'un dispositif approprié destiné à rendre inoffensifs les gaz délétères provenant des tuyaux d'échappement de ces véhicules ou de ces locomotives.

Je regrette de ne pas avoir plusieurs copies de la résolution; nous l'avons préparée au cours du débat, et j'en ai une pour Votre Honneur, j'en ai envoyé une de l'autre côté et je serais heureux d'en fournir une à mon ami le parrain de la résolution initiale.

L'honorable représentant de Kamloops a fait remarquer que mon amendement restreint le sujet aux véhicules ou locomotives actionnés par moteur diesel. J'ai pensé devoir agir ainsi puisque telle était la teneur de la résolution originale.

Je présente cet amendement en toute bonne foi, et dans l'espoir que les honorables députés de tous les côtés de la Chambre se mettront d'accord sur la proposition que j'ai essayé d'élaborer. Je trouve qu'il serait dommage que la Chambre se contente d'une attitude négative à l'égard de cet important problème. Il est évident que la Chambre n'accordera vraisemblablement pas un vote majoritaire à la proposition même de l'honorable représentant de Brant-Haldimand, mais nous pourrions tous tomber d'accord sur la proposition visant à nous faire envisager s'il ne conviendrait pas d'intensifier les recherches dans ce domaine. C'est dans cet esprit que j'ai proposé l'amendement que je remets à la décision de votre Honneur.

L'hon. M. Garson: Avant de proposer cet amendement, mon honorable ami a eu la bonté . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Avant de mettre l'amendement aux voix, j'aimerais demander à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre de me suivre attentivement, car je pense qu'il est de mon devoir de veiller à ce que, à mon point de vue, la rédaction en soit correcte. Son amendement commence par les mots suivants:

Que la résolution soit modifiée par la suppression de tous les mots à partir de "en apportant les modifications nécessaires".

L'honorable député veut-il dire:

Tous les mots à partir de "en apportant les modifications nécessaires", ces derniers mots compris.

M. Knowles: C'est bien cela.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Avec la permission de l'honorable représentant, je vais ajouter les mots "ces derniers mots compris", car je pense qu'ainsi la résolution serait beaucoup plus claire.

M. Knowles: Je n'y vois aucune objection.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch), propose:

Que la résolution soit modifiée par la suppression de tous les mots à partir de "en apportant les modifications nécessaires", ces derniers mots compris, jusqu'à, inclusivement, "qui négligent de munir ces véhicules", et par la substitution des mots suivants: en intensifiant les recherches en vue de trouver des moyens de munir les véhicules ou les locomotives de chemins de fer actionnés par moteur diesel...

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a eu l'obligeance, avant de proposer son amendement, de m'en envoyer une copie et d'y ajouter que le Gouvernement pourrait peut-être accepter l'amendement. Ainsi qu'il l'a signalé dans ses remarques, il espérait ainsi obtenir une décision unanime de la Chambre sur la résolution modifiée dans le sens de sa proposition. Je croyais avoir précisé dans mes observations, tout comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a fait dans les siennes, que le ministère de la Santé, la Commission des transports et l'Assemblée législative de la province d'Ontario n'ont pas, d'après les preuves qui nous ont été soumises, été négligents dans les recherches qu'ils ont faites ni du point de vue de l'attention qu'ils ont accordée à cette question.

La résolution de mon honorable ami aurait pour effet, entre autres choses, de laisser entendre que ces organismes ont, d'une manière ou d'une autre, fait des recherches qui, jusqu'ici, n'ont pas été assez poussées. Je ne suis nullement spécialiste dans le domaine des recherches sur ce sujet, mais je crois qu'une accusation de ce genre est probablement sans fondement. Comme je le disais tout à l'heure, ce problème de la pollution atmosphérique se pose, et à un degré infiniment plus grand, dans bien d'autres pays que le nôtre. On constate qu'il est très sérieux dans beaucoup de villes en dehors du Canada.

Il n'y a pas si longtemps, on a pu voir dans les journaux que partout, dans la ville de Los Angeles et les environs, les affaires étaient paralysées à la suite d'une brumée qui a empêché toute activité humaine et rendu malades bon nombre de citoyens. Je ne voudrais pas laisser dire que les chercheurs scientifiques du Canada sont en faute et qu'ils pourraient bien intensifier leurs recherches de façon à trouver la solution du problème, quand bien d'autres grandes villes du monde ainsi que d'autres pays ont fait faire toutes les recherches possibles à cet égard par leurs meilleurs savants sans que ceux-ci aient pu trouver de meilleure solution que les nôtres.

Quant à mes amis les conservateurs, il me semble qu'en ce qui concerne l'amendement, ils seraient bien embarrassés de l'appuyer. En effet, si la modification est bien rédigée, il n'y a pas de raison de présenter une résolution dans chaque cas. On nous demande de modifier le Code criminel en nous appuyant sur l'allégation que nos recherches sont insuffisantes et que la question n'a pas été assez étudiée.

C'est pourquoi je proposerai, avec tout le respect qui s'impose, qu'il vaudrait mieux examiner ce point un peu plus longuement, afin de voir si d'autres, qui en sont plus capables que moi, ne pourraient élucider un peu mieux la question. Je ne pense pas que, comme on l'a dit, l'étude qu'ont faite de ce problème un comité de l'Assemblée législative de l'Ontario, la Commission des transports et le ministère fédéral de la Santé publique n'a pas été suffisante, qu'elle peut être poussée davantage, qu'elle peut être intensifiée. Je ne pense pas qu'aucune des allégations avancées par mon honorable ami le prouvent.

M. Knowles: Le ministre pense-t-il qu'un investigateur scientifique qui n'aurait pas résolu un certain problème s'imaginerait qu'on critique son travail, qu'il a poussé jusqu'à un certain point, si on exprime l'avis qu'il devrait travailler encore davantage afin de trouver une solution?

L'hon. M. Garson: Très certainement. A mon avis, si on le priait d'intensifier ses recherches, la seule interprétation possible serait qu'il ne travaille pas bien fort en ce moment. Je ne crois pas que ce reproche soit juste, ni mérité. Si mon honorable ami cherche à rallier à son amendement l'unanimité de la Chambre, je pense qu'il devrait se servir d'autres termes.

M. Knowles: Le ministre pourrait-il m'en proposer d'autres?

L'hon. M. Garson: Oui, volontiers. S'il veut me donner un moment, je m'en ferai un plaisir.

M. Green: Le ministre va-t-il rédiger un autre amendement?

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami peut poursuivre ses observations, s'il le veut; cela ne m'importune pas.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): J'hésite à interrompre de nouveau, mais je devrais peut-être signaler que si l'honorable représentant de Vancouver-Quadra parle maintenant, je n'aurais pas le droit d'accorder la parole au ministre de la Justice une seconde fois au cours du même débat.

L'hon. M. Garson: Je conseille à mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre de remplacer le mot "intensifiant" par le mot "poursuivant".

M. Knowles: J'ai peut-être tort de le prendre ainsi, monsieur l'Orateur, mais il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de différence de signification entre les deux mots. En effet, si l'un de ces mots doit blesser un investigateur scientifique, l'autre le blessera tout autant; mais je doute que l'un ou l'autre soit blessant. Si en remplaçant le mot "intensifiant" par le mot "poursuivant" l'amendement est ainsi acceptable pour le ministre de la Justice, j'apporterai cette modification bien volontiers.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Est-il entendu unanimement que du consentement de la Chambre l'amendement présenté par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre et qui a été appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Est doit être libellé de nouveau en supprimant le terme "intensifiant" et en le remplaçant par le terme "poursuivant"?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Dans ce cas, M. Knowles, appuyé par M. Winch, propose l'amendement suivant:

Que la résolution soit modifiée par la suppression de tous les mots à partir de "en apportant les modifications nécessaires", ces derniers mots compris, jusqu'à, inclusivement, "qui négligent de munir ces véhicules", et par la substitution des mots suivants: "en poursuivant les recherches en vue de trouver des moyens de munir les véhicules ou les locomotives de chemin de fer actionnés par des diesel."

M. Green: J'aimerais demander au ministre s'il accepte l'amendement avec cette modification?

L'hon. M. Garson: J'accepte l'amendement aux fins de la discussion, cela ne fait aucun doute.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est là votre rôle, et non pas celui du ministre. J'ai cru comprendre que le ministre était disposé à accepter l'amendement si je faisais cette modification.

L'hon. M. Garson: Je l'accepte dans ce sens que, une fois qu'on en aura discuté, je suis quant à moi tout disposé à l'appuyer.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, si le ministre est disposé à appuyer cet amendement, je suppose que ses partisans seront prêts à l'appuyer, et il n'y a pas grand chose...

M. Stick: Vos suppositions vont un peu trop loin.

M. Green: L'honorable représentant dit que je présume un peu trop; mais, à en juger par ce qui s'est passé depuis quatre ans, je ne crois pas présumer beaucoup.

L'hon. M. Garson: J'invoque le Règlement. Il s'agit évidemment d'une motion d'initiative parlementaire et je ne crois pas devoir engager tous mes collègues au sujet d'une proposition de résolution émanant d'un député.

M. Fulton: Si le ministre s'y opposait, il espérerait certainement que tous ceux qui siègent avec lui l'appuieraient.

L'hon. M. Garson: Certainement, mais je n'ai réellement pas le droit d'engager personne d'autre que moi. Pour ma part, j'appuierai la proposition de résolution modifiée dans le sens que j'ai dit.

M. Green: Pour revenir à la question dont la Chambre est saisie, il est entendu qu'il s'agit d'un sujet qui mérite une attention très soignée de la part des autorités fédérales, provinciales et municipales, de même que de la part des industries concernées. L'amendement proposé fait maintenant porter l'attention sur la recherche, domaine où le gouvernement fédéral a accepté une responsabilité de plus en plus grande avec les années.

Le Conseil national des recherches pourrait fort bien, dans ce cas-ci, se charger des travaux en vue de trouver le danger que comporte ces émanations. Jusqu'ici, on n'a pas parlé du Conseil. On a surtout insisté sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne doute pas que ce ministère ait aussi étudié la question, mais je ne peux pas me rappeler dans quelle mesure le Conseil national de recherches a entrepris des études de cette nature.

Je faisais partie, au cours de la dernière session, du comité spécial qui s'est penché sur les travaux du Conseil. Ce que nous avons entendu nous a fait à tous une impression favorable, et je crois que l'adoption de la résolution, sous sa forme modifiée, fera beaucoup pour encourager le Conseil national de recherches à entreprendre des travaux qui conduiront à la solution de ce problème. Dans ces circonstances, les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ne veulent pas s'engager dans une discussion technique. Tout ce que nous désirons faire, c'est de centrer l'attention sur la question elle-même, et je pense que le débat, tel qu'il s'est déroulé cet après-midi, aura atteint ce résultat.

L'hon. M. Garson: Bravo.

M. Green: Nous appuierons avec plaisir l'amendement proposé par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire avant que nous en arrivions à une décision finale. Nous avons tous hâte, j'en suis sûr, d'entendre le député de Brant-Haldimand, qui, deux années de suite, a saisi la Chambre de cette question d'une si grande importance pour tout le pays. L'an dernier, après un assez long débat, nous en sommes venus à une décision amicale, le député retirant sa proposition de résolution, au lieu d'insister pour qu'elle fût mise aux voix. Cette fois-ci, dans une sorte d'accord triparti, nous semblons en arriver à une base d'entente.

Quant à moi, j'estime que le représentant de Vancouver-Quadra a tout à fait tort de croire que ceux qui siègent de ce côté-ci suivent toujours aveuglément l'opinion des ministres sur des résolutions d'initiative parlementaire. Ce n'est pas ce qui ressort du compte rendu des trois ou quatre dernières années. On nous a toujours encouragés à envisager ces questions comme nous l'entendons. Je pourrais citer des exemples importants: le bill visant l'égalité de salaire pour les femmes, le bill sur le prélèvement des cotisations et le bill sur les vacances payées, alors que nous avons voté comme nous l'entendions.

M. Knowles: Sur la question des bureaux provisoires de votation, le député n'a pas voté cette année de la même façon que l'an dernier.

M. Philpott: Il me semble bien que mon honorable ami devrait être le dernier en cette enceinte à soulever cette discussion. La première année, j'étais l'un des onze qui ont voté en faveur de cette mesure, alors que 254 députés avaient voté contre. En ce qui concerne les changements de vote, après avoir mûrement réfléchi à la question pendant un an, j'ai décidé que l'honorable député n'avait pas raison de chercher à faire adopter le bill et j'ai voté en sens inverse, mais il oublie que tous les créditistes ont voté contre lui l'an dernier, alors qu'ils ont voté pour lui cette année.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre. Je pense devoir rappeler à la Chambre que les discours prononcés en ce moment devraient porter sur la question de savoir si oui ou non nous passerons au vote sur la résolution soumise par l'honorable représentant de Brant-Haldimand et l'amendement proposé par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Philpott: C'est tout à fait exact. Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. J'espère que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre se comportera en conséquence.

M. Knowles: C'est l'honorable député qui a la parole.

M. Philpott: A propos de la question de l'air pur et de l'air pollué, c'est avec plaisir que j'ai entendu l'honorable représentant de Brant-Haldimand rappeler aujourd'hui à la Chambre qu'il n'est pas seulement question de la pollution produite par les moteurs diesel, mais aussi de celle qui provient de toutes sortes d'agents. J'ai remarqué qu'il a de nouveau soulevé aujourd'hui la question du cancer du poumon et de la fumée des

cigarettes. Dans le monde entier, les autorités scientifiques se préoccupent de plus en plus de la question de la santé et de l'air pollué. Le 5 janvier de cette année, le journal médical britannique publiait un savant article sur les rapports entre la fumée du tabac et le cancer des poumons, article qui précisait qu'une personne qui fume 40 cigarettes par jour a 70 fois plus de chance de contracter le cancer des poumons que le non-fumeur. Je ne sais pas si nous serions tous prêts à accepter la solution recommandée par l'article, car il semble que sa conclusion soit que, pour réduire la fréquence du cancer des poumons, il faudrait que tout le monde cesse de fumer des cigarettes et recommence à chiquer le tabac.

Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression qu'on s'intéresse de plus en plus à la question de la pollution de l'air, et il faut certainement féliciter l'honorable représentant de Brant-Haldimand d'en avoir saisi la Chambre. Ceux d'entre nous qui vivent à proximité des grandes villes du Canada constatent des exemples frappants de la nocivité de certains de ces gaz d'échappement le long de nos grandes routes, car il est clair qu'à proximité de ces routes les conifères eux-mêmes périssent partout où la circulation est dense et où de tels gaz sont produits en grande quantité.

Je pense que la question de la pollution de l'air devrait s'imposer à l'attention de toute personne intelligente dans notre pays. A Vancouver même, où nous avons si rarement des brouillards, il y a à peine un mois ou deux nous avons connu ce phénomène vraiment mortel, la brumée. Je sais qu'au cours des jours qui suivirent, les journaux n'ont pas cessé de remplir colonnes sur colonnes pour expliquer comment il se faisait que nous ayons eu cet air renversé.

Quant à la proposition précise dont nous sommes saisis, j'avoue que tout en écoutant la discussion cet après-midi j'ai espéré que nous ne serions pas obligés de voter sur la motion proposée à l'origine par mon honorable ami, car il me semble que d'une manière générale la Chambre voit d'un bon œil le but qu'il cherche à atteindre. Cependant, bon nombre d'entre nous nourrissent des doutes sérieux quant à la méthode exacte dont il se sert pour faire admettre son idée. Je pense pouvoir considérer comme beaucoup plus conforme au bon sens le compromis qui vient de nous être proposé et qui semble, au moins partiellement, avoir été accepté par le ministre de la Justice, bien que je ne sache pas si l'honorable représentant de Brant-Haldimand l'a accepté lui aussi; mais nous ne tarderons certainement pas à le savoir.

[M. Philpott.]

Pour ma part il me semble qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup d'objections à ce qu'on fasse figurer dans le Code criminel la pollution de l'air comme un délit. D'ailleurs, si je ne me trompe, il me semble que le Code comporte déjà des clauses qui pourraient permettre de classer la pollution de l'air parmi les délits. Il me semble que l'on pourrait insérer au Code une disposition générale précisant que la pollution de l'air est un délit, mais il pourrait y avoir une disposition, relevant soit de l'autorité provinciale soit de l'autorité municipale, en prévoyant l'application aux endroits appropriés.

A mon avis, cette question revêt une très grande importance pour la population. Si nous voulons vraiment améliorer nos méthodes d'hygiène; si nous voulons mettre sur pied des plans d'assurance hospitalière et d'assurance-santé ainsi que d'autres mesures propres à protéger la santé de la population; si nous voulons dépenser chaque année de plus fortes sommes pour aider les malades à recouvrer la santé, il n'est que juste que nous ne négligions rien pour sauvegarder la santé des Canadiens. Assurément, l'air pur et sain est indispensable à la santé. J'espère donc que nous nous entendrons sur cet amendement projeté en vue d'en arriver à une solution. J'espère que l'honorable député de Brandt-Haldimand ne verra pas d'inconvénient à accepter cette modification afin que nous puissions en arriver à une décision unanime.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, tout comme l'honorable député de Vancouver-Sud, j'ai écouté avec intérêt les discours qu'on a prononcés cet après-midi et j'ai cru que je pourrais ajouter quelques mots avant la fin du débat. A mon avis, le problème du cancer des poumons, dont l'honorable député de Vancouver-Sud a parlé, se rattache directement à la question à l'étude. De fait, si je prends part au débat à ce sujet, c'est à cause de certaines observations formulées cet après-midi par le ministre de la Justice. Il a parlé des régions métropolitaines de Toronto, de Montréal et de Vancouver.

Puisque l'honorable député qui a présenté la résolution estime nécessaire d'adopter une loi pour interdire la pollution de l'air, sous peine d'un délit, il est bon de s'arrêter quelques instants aux causes profondes de cette pollution atmosphérique. On pourrait sans doute nous dire, quand nous mentionnons les régions métropolitaines de Toronto, de Montréal et de Vancouver, que c'est à tort que nous parlons de pollution de l'air. Si, au lieu de s'entasser dans ces jungles métropolitaines, les Canadiens songeaient plutôt à aller s'établir sur nos milliers d'acres de

terres inoccupées, il nous serait peut-être plus facile d'en arriver à une solution logique de ce problème qu'en proposant de modifier le Code criminel.

Je sais que, plus peut-être que mon ami l'honorable député de Vancouver-Sud, je puis parler en toute liberté de cette question car j'habite une région où il nous arrive encore de respirer à l'occasion quelques bouffées d'air pur qui nous vient de la mer. Cependant, même sur l'île de Vancouver, je me préoccupe parfois de l'encombrement de plus en plus grand de certaines des régions de cette île qui, l'honorable député de Vancouver-Sud lui-même le reconnaîtra, est au Canada ce qui peut-être ressemble le plus au paradis.

De fait, monsieur l'Orateur, la présentation de cette résolution à la Chambre cet après-midi servira à nous faire comprendre davantage que nous avons de plus en plus besoin au Canada de mesures de dirigisme social. Pour ce qui est d'accorder une attention immédiate au problème des recherches, comme le propose l'amendement de mon collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, nous devrions peut-être nous arrêter plus encore que ne le demande la résolution aux problèmes qui sont à l'origine de la pollution. A la longue, le Parlement y gagnerait à aborder ce problème de ce point de vue beaucoup plus logique et fécond.

Le ministre de la Justice a rappelé que, dans les provinces des Prairies et dans sa propre province du Manitoba, où il arrive que des cultivateurs voyagent sur les routes rurales dans leurs camions diesel, ce problème n'est pas très grave.

Ce n'est que lorsque nos villes deviennent trop peuplées et lorsque, de ce fait, le problème devient plus aigu, que certaines administrations municipales commencent à se préoccuper de cette question et que se multiplient les difficultés qui découlent de la pollution atmosphérique ainsi que d'un grand nombre des autres problèmes sociaux avec lesquels nous sommes aux prises.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire à propos de la résolution. Telle qu'elle est modifiée, elle ne semble guère se prêter à un débat. Voici quel était le texte de la résolution initiale:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des dispositions propres à protéger davantage la santé des citoyens, en apportant au Code criminel les modifications nécessaires pour que des sanctions soient prévues contre les propriétaires ou les conducteurs de tous véhicules ou toutes locomotives actionnés par des moteurs diesel qui négligent de munir ces véhicules d'un dispositif approprié, destiné à rendre inoffensifs les gaz délétères provenant des tuyaux d'échappement de ces véhicules ou de ces locomotives.

Ce texte était clair, monsieur l'Orateur; cependant, si l'on supprime tous ce qui suit les mots "modifications nécessaires" jusqu'aux mots "qui négligent de munir ces véhicules", inclusivement, pour leur substituer les mots "en intensifiant les recherches en vue de trouver des moyens de munir ces véhicules d'un dispositif approprié", etc., il ne nous reste plus qu'à décider si nous voulons que le service des recherches continue ses travaux à ce sujet. Je suis sûr que le Conseil national de recherches se préoccupe de ce formidable problème. Il n'est pas nécessaire, pour qu'il poursuive son travail, que la Chambre adopte une résolution. Nous nous inquiétons tous du problème sur lequel portait la résolution initiale. Nous offrons tous nos félicitations à l'honorable député de Brant-Haldimand (M. Charlton) pour avoir appelé l'attention de la Chambre sur ce sujet.

Nous savons tous que l'air pur, comme l'eau pure, est essentiel à la santé. Il est logique de supposer que nous devons prendre toutes les mesures possibles ou nécessaires pour assurer la pureté de l'air, tout comme nous cherchons à assurer la pureté de l'eau. Nous comprenons de mieux en mieux, je crois, les conséquences, dangereuses pour la santé, d'une concentration trop forte d'hydrocarbures dans l'atmosphère et la possibilité que le cancer des poumons puisse se rattacher dans une certaine mesure à la pollution atmosphérique.

Ce qui m'a frappé dans cette résolution c'est que l'honorable député s'en tient surtout aux véhicules diesels et aux locomotives de chemin de fer. La concentration d'hydrocarbures dans l'atmosphère ne résulte pas uniquement des camions ou des véhicules diesels. La combustion interne des hydrocarbures dans la chambre de combustion d'une locomotive se fait sous pression et par un mélange avec une quantité déterminée d'oxygène.

Le même phénomène se produit quand nous brûlons de l'essence ou quand nous chauffons un calorifère. La seule différence c'est que, dans ce dernier cas, la combustion n'a pas lieu sous une pression artificiellement accrue. A mon avis, on ne s'attaque pas très efficacement au problème en ne mentionnant que les moteurs diesels. Si la Chambre adopte une résolution déclarant que les propriétaires de camions, de véhicules ou de locomotives diesels sont coupables d'un délit quand leurs véhicules ne sont pas munis d'un appareil qui détruit les effets délétères des gaz, il faut supposer que cet appareil existe. Autrement, il ne serait guère logique d'adopter une résolution pour en rendre l'usage obligatoire.

Nous savons que dans certains endroits, par exemple à Londres, Angleterre, et à Los-Angeles, États-Unis, deux villes dont on a déjà parlé, ce problème est beaucoup plus aigu que n'importe où au Canada. Il faut supposer qu'on fait des recherches en vue de trouver un dispositif rendant inoffensifs les gaz d'échappement. On pourrait s'attendre de trouver ces appareils chez nos riches voisins du Sud ou dans certaines villes européennes où ce problème est beaucoup plus grave qu'ici. Si ce dispositif existait, nous en aurions certes entendu parler. Tant que nous ne serons pas sûrs qu'on l'a mis à point, qu'on le fabrique et qu'il peut se trouver sur le marché, nous ne gagnons rien à adopter une résolution prévoyant des sanctions contre des gens qui ne se conforment pas à un règlement qu'il leur est impossible d'observer.

L'autre question que je me suis posée à propos de la résolution à l'étude, c'est celle de savoir pourquoi l'obligation de se munir de cet appareil, si tant est qu'il existe, ne s'applique qu'aux véhicules diesels. Pourquoi cette même obligation ne s'étend-elle pas aux autres véhicules à moteur, aux usines d'éclairage et même aux calorifères ordinaires. Ces machines consomment de l'huile à diesel et souillent l'atmosphère de ces mêmes gaz délétères. Même si cet appareil existait, il faudrait, avant d'adopter la résolution, prendre bien soin de ne pas imposer de trop lourdes dépenses à certaines localités où ces précautions ne sont pas nécessaires. Dans ma province, ce problème ne se pose pas. De fait, quand j'ai lu la résolution, j'aurais voulu qu'une mesure comme celles-là fût nécessaire dans les provinces de l'Atlantique. Cependant, elle ne l'est pas.

Même si cet appareil existait, je doute qu'il y aurait lieu d'imposer cette dépense supplémentaire aux propriétaires et aux exploitants de véhicules dans les localités où cette précaution n'est pas nécessaire. Les moteurs diesels ne servent pas uniquement aux véhicules et aux camions. On s'en sert également pour les navires de pêche dans ma province. Nous encourageons les pêcheurs à changer leurs moteurs à essence pour des moteurs diesels parce que ces derniers sont plus économiques. En outre, dans la plupart des petits établissements qui n'ont pas l'électricité, les dynamos, actionnées par des moteurs diesels, sont le seul moyen de produire de l'électricité.

Ce qui, entre autres choses, retarde à Terre-Neuve l'industrialisation de la pêche, c'est le manque d'électricité à bon marché. Il nous faut fabriquer notre électricité au moyen de moteurs diesel. Le coût d'exploitation des embarcations de pêche et des établissements de transformation du poisson seraient peut-être sensiblement accru si l'on donnait suite, par une loi, à la résolution à l'étude.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'estime que le problème ne saurait être efficacement résolu de cette façon. Il serait vain de prétendre que le problème ne se pose pas car nous savons qu'il existe. En certains endroits, il importe de prendre des mesures immédiates, c'est-à-dire les mesures les plus efficaces possible pour surmonter ces difficultés. Cependant, la solution que propose la résolution à l'étude est, croyons-nous, impossible d'application.

Tout ce que je puis proposer c'est qu'on transporte dans les provinces de l'Est,—où nous avons beaucoup d'air frais et où le problème de la pollution de l'air ne se posera pas de sitôt,—les industries actuellement établies dans des régions où l'air est pollué par suite d'une trop grande industrialisation.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ne voudrait pas consigner au compte rendu un amendement qui ne serait pas entièrement conforme au Règlement. Il aime en toute occasion que les choses soient tirées au clair; j'espère qu'il n'en déduira pas que je m'oppose à la résolution ni à son amendement quand je dis qu'à mon avis il existe un certain doute quant à la question de savoir si l'amendement est en tout point conforme au Règlement de la Chambre.

A mon sens, un amendement ne doit pas avoir pour effet d'annuler la motion. Voici ce que dit le commentaire n° 341 de la troisième édition des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne:

> Est irrecevable tout amendement qui aurait le même effet que si la motion initiale était simplement rejetée.

La motion invite le Gouvernement à prendre des mesures concrètes qui, en définitive, se traduiraient par une loi imposant certaines obligations à des particuliers, à savoir l'installation de dispositifs sur les tuyaux d'échappement de moteurs diesel en vue de détruire les gaz délétères, et ainsi de suite. L'amendement demande tout simplement que le *statu quo* soit maintenu et que les choses restent où elles en sont. La motion primitive aurait pour effet de modifier dans une certaine mesure l'état de choses actuel.

Cependant, je ne crois pas que ce soit très important et, si vous décidez, monsieur l'Orateur, que c'est parfaitement régulier, il y a une autre question que j'ai omis de soulever dans mes premières observations et

que j'aimerais maintenant porter à l'attention de la Chambre. J'aimerais, toutefois, connaître votre décision sur la régularité de l'amendement proposé.

M. Knowles: Si l'honorable député de Kootenay-Est a fait appel au Règlement en se fondant sur le commentaire 341 de la troisième édition de Beauchesne, j'aimerais qu'on tienne compte du commentaire 338 qui se trouve à la même page et qui se lit ainsi qu'il suit:

L'objet d'un amendement peut être, soit de modifier la question de manière à obtenir le concours de ceux qui, sans cela, devront voter contre ou s'abstenir, soit de faire à la Chambre une autre proposition entièrement ou partiellement différente de la proposition primitive.

A mon avis, c'est l'effet qu'aurait l'amendement. Il offre à la Chambre un autre choix qui est entièrement ou partiellement différent de la proposition primitive. En outre, le rejet pur et simple de la motion primitive n'aurait pas le même résultat que l'amendement, savoir, l'affirmation qu'il faut poursuivre les recherches pour trouver les moyens d'équiper ces véhicules à moteurs diesels des dispositifs voulus. A mon avis, monsieur l'Orateur, vous constaterez que l'amendement est régulier.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

M. Fulton: Il l'a déjà fait.

M. l'Orateur suppléant: Je suis bien content que l'honorable député de Kootenay-Est n'ait pas trop insisté car, tout en reconnaissant que son argument n'est pas sans valeur, je suis d'avis que l'amendement serait régulier.

M. Knowles: L'honorable député doit se réjouir, il peut maintenant faire son discours.

M. Byrne: Vous comprenez sans doute, monsieur l'Orateur, que je voulais simplement être certaine de ne pas déroger au Règlement en parlant une seconde fois. Je ne conteste pas votre décision mais je suis toujours d'avis qu'un amendement ne devrait pas avoir d'effet négatif.

La question que je voulais soulever relativement à la motion primitive, c'est qu'ici, à Ottawa, où je passe la plus grande partie de mon temps depuis huit ans et où, semble-t-il, je passerai encore quelque temps, on a adopté un programme de suppression progressive des tramways. Si j'ai bien compris, on a l'intention de mettre des autobus diesels en service. Apparemment, le projet de résolution présenté l'année dernière par l'honorable député de Brant-Haldimand n'a pas eu beaucoup d'effet sur les administrateurs d'Ottawa.

J'ai eu l'occasion d'emprunter trois modes de transport en commun à Ottawa. Le meilleur, sans doute, le plus confortable, le moins bruyant, peut-être pas le plus efficace mais certainement le plus rapide des trois, c'est l'électrobus.

Il y en a sur plusieurs circuits de la ville et ils semblent donner un assez bon service. L'électricité d'usines hydrauliques est assez bon marché dans la région et la vaste entreprise d'aménagement du Saint-Laurent assurera un supplément de cette énergie. Je suis sûr que le bureau des commissaires ou la Commission de transport d'Ottawa ont de bonnes raisons pour vouloir adopter les autobus diesel, mais la question du bruit et de la pollution de l'air doit être un des éléments déterminants.

Je conseillerais à la Commission du transport d'Ottawa de lire attentivement les arguments de l'honorable député de Brant-Haldimand et de voir s'il n'y aurait pas lieu de modifier son opinion quant au changement qu'elle envisage. Ce n'est pas seulement la pollution de l'air à l'extérieur des autobus qui est désagréable mais aussi à l'intérieur, parce qu'on y sent presque invariablement une forte odeur des émanations du moteur diesel. D'autre part, les autobus à trolley ne dégagent aucune fumée, ne font aucun bruit et sont extrêmement confortables. Si les autorités se rendent compte des dangers que comportent les émanations des moteurs diesel, la ville d'Ottawa est certainement celle qui devrait donner l'exemple.

L'emploi des autobus à trolley est très répandu sur la côte de l'Ouest. En fait, dans la plupart des villes les autobus sont tous à trolley. Des autobus qui viennent des régions rurales ont tendance à polluer l'air, mais les autobus électriques se sont révélés très satisfaisants. Une des premières objections à l'emploi des autobus à trolley, c'était qu'ils ne faisaient pas assez de bruit et qu'ils arrivaient près des gens sans que ceux-ci s'y attendent, ce qui était par conséquent dangereux. Il y a d'autres moyens de mettre les piétons et les automobilistes en garde à l'approche d'un autobus, autrement que par les bruits de l'échappement. Je recommande à la ville d'Ottawa de réfléchir sérieusement au débat que nous avons eu ici cet après-midi.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

M. Charlton: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots avant que vous mettiez la question aux voix. Il y a, semble-t-il, beaucoup de malentendus à la Chambre aujourd'hui. Je regrette que quelqu'un ait pensé que j'inscrirais un projet de résolution au *Feuilleton* sans avoir songé à remédier à la

situation. Je crois que c'est l'honorable député de Burin-Burgeo qui a dit qu'on demandait à la Chambre d'adopter une mesure sans trop savoir de quoi il s'agit. Il a dit qu'il est impossible d'adopter une résolution à la Chambre relativement à un problème, sans présenter quelque solution. Le 30 janvier 1956, j'ai traité assez longuement de la solution. Je prie l'honorable député de se reporter au débat qui a eu lieu à cette occasion, en particulier à la page 695 du hansard. A ce moment-là, j'ai décrit un appareil utilisé depuis très longtemps sous terre et accepté par le ministère des Mines des États-Unis, ainsi que par notre ministère des Mines et des Relevés techniques. Si cet appareil peut être utilisé sous terre pour neutraliser les exhalaisons des moteurs diesel, à mon avis, on pourrait l'utiliser sur les routes du pays.

Je suis reconnaissant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social des observations qu'il a faites cet après-midi. J'ai appris avec plaisir la nature et l'étendue des recherches qui se poursuivent sur la pollution atmosphérique dans la région de Windsor et de Detroit. Je ne m'étais pas rendu compte de toute l'étendue du programme de recherches.

Le ministre a aussi dit que le projet de résolution ne portait que sur un aspect du problème de la pollution de l'atmosphère. Je l'admets, et si je parle en particulier des moteurs diesel, c'est précisément parce que, à ma connaissance, on ne dispose pas d'appareil pour dissiper les exhalaisons d'oxyde de carbone qui se dégagent des moteurs à essence. Il y a, cependant, l'appareil que j'ai décrit qui neutralise les gaz des moteurs diesel. Par conséquent, j'ai fait particulièrement mention de ces gaz dans le projet de résolution, sachant qu'il existe un appareil que l'on peut installer sur les moteurs diesel.

Le ministre a dit qu'il n'existe pas de solution reconnue à ce problème. Je crois qu'à la réflexion le ministre se rendra compte que, dans la volumineuse documentation dont on dispose, il est établi qu'on a obtenu de bons résultats en utilisant cet appareil dans les mines; peut-être reconnaîtra-t-il que l'appareil pourrait être tout aussi utile sur nos routes.

L'honorable député de The Battlefords (M. Campbell) a dit qu'il appuierait le projet de résolution si un appareil convenable était proposé. Je ne sais pas s'il était à la Chambre l'an dernier quand j'ai prononcé mon discours ou au début de mes observations aujourd'hui mais, dans les deux cas, j'ai décrit l'appareil en question.

J'ai appris avec plaisir que le ministre de la Justice a jugé bon d'accepter la proposition d'amendement. Ce serait certes être moins que juste de ne pas accepter la proposition d'amendement, parce qu'elle signifie tout simplement que nous continuerons les recherches en cours relativement à l'appareil pour les véhicules à moteur diesel ou les locomotives de chemins de fer. Afin d'accommoder la Chambre, j'accepte la proposition d'amendement.

Des voix: Bravo, bravo.

M. Charlton: En l'acceptant, je me rends parfaitement compte que la proposition d'amendement émascule le projet de résolution mais, si la Chambre est disposée à accepter la proposition d'amendement, j'en ferai autant parce que je crois que la proposition de résolution a été utile en ce sens qu'elle a porté les dangers de la situation à l'attention du public. Je suis heureux du débat qui a eu lieu ici sur cette question.

(La proposition d'amendement est adoptée.)

La résolution, modifiée, est adoptée.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PROPOSITION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ PERMANENT

M. William Bryce (Selkirk) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, l'on devrait étudier l'à-propos de modifier l'article 65 (1) du Règlement, en y ajoutant, immédiatement après l'alinéa *l*), le nouvel alinéa suivant: "*m*) les Affaires des anciens combattants (nombre de membres: 50; quorum: 15)".

Monsieur l'Orateur, si je commence mes observations dès maintenant, je ne pourrai parler que sept minutes; verriez-vous quelque inconvénient à dire qu'il est six heures?

M. l'Orateur: La Chambre convient-elle de dire qu'il est six heures?

Des voix: Soit.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Bryce: Monsieur l'Orateur, l'objet de la résolution à l'étude c'est d'établir un comité permanent des affaires des anciens combattants qui se réunirait chaque année ou au cours de chaque session lorsque les autres comités de la Chambre seraient constitués. Pour le profane, cette résolution peut paraître un peu compliquée. Mais certains de mes amis du barreau sont allés aux renseignements et me disent que tout est dans l'ordre. Je sais jusqu'à quel point les avocats peuvent différer d'avis sur des points de droit, mais j'estime que la résolution est parfaitement régulière.

Le ministère des Affaires des anciens combattants est un des plus grands ministères du gouvernement, et il n'y aurait absolument rien d'anormal à ce qu'un comité lui soit associé. La Chambre a des comités qui ne sont guère importants, mais celui des affaires des anciens combattants le serait. Il n'aurait peut-être pas à siéger tous les ans, mais il serait là quand on en aurait besoin. Les organismes d'anciens combattants et les anciens combattants eux-mêmes se sentiraient plus en sécurité s'il pouvaient aller trouver leur député et faire revoir ou étudier leur cause par un comité de la Chambre.

Certains peuvent se demander ce qu'on reproche à l'état actuel des choses. Il se peut que tout soit parfait pour le moment, mais en sera-t-il de même à l'avenir? Depuis le peu de temps que je suis ici, nous avons eu trois ministres des Affaires des anciens combattants. Il y a d'abord eu feu l'honorable Ian Mackenzie, puis le portefeuille est passé au ministre actuel du Travail, (M. Gregg), à qui a succédé le ministre actuel des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe). Tous ces messieurs avaient été des soldats professionnels et avaient une expérience personnelle des affaires des anciens combattants. Mais pendant combien de temps le portefeuille du ministère des Anciens combattants sera-t-il entre les mains de tels hommes? J'espère quant à moi que ce sera pour longtemps, mais avec les années la situation changera, et il est très probable que nous finirons par avoir un ou des ministres qui ne soient pas anciens combattants.

Il est impossible de s'attendre qu'un ministre qui n'a jamais fait de service actif comprenne les problèmes des anciens combattants aussi bien que celui qui en a eu une expérience personnelle.

On finit par s'écarter de plus en plus des buts visés par les lois en vigueur. Après quelques années, les gens chargés de l'application de ces lois peuvent en oublier les buts et les motifs. Nos anciens combattants des deux Grandes Guerres représentent une partie importante de la population du Canada. Leurs problèmes sont importants et exigent une attention constante. On pourrait les régler beaucoup plus efficacement si les anciens combattants avaient l'occasion d'en saisir un comité permanent par l'entremise de leurs députés.

De plus, un tel comité faciliterait à la Légion canadienne et à d'autres groupements reconnus d'anciens combattants l'exposé de leurs problèmes. A maintes reprises dans le passé on n'a pas institué de comité des affaires des anciens combattants et d'importants problèmes intéressant les anciens combattants et leurs familles n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritaient. A l'égard des problèmes des anciens combattants, le ministère des Affaires des anciens combattants agit en sa qualité administrative. Si compétent qu'il soit à ce titre, il reste que nos anciens combattants ont besoin d'un supplément d'attention qui excède la compétence administrative du ministère.

Il y a aussi les importantes questions des pensions et des allocations qu'on ne peut régler que par des modifications appropriées aux lois relatives aux anciens combattants. Un comité permanent pourrait examiner souvent la loi sur les pensions et la loi sur les allocations destinées aux anciens combattants, à mesure que de nouveaux événements nous justifieraient de les modifier. A l'heure actuelle, le comité des affaires des anciens combattants n'est établi que sur l'initiative du Gouvernement pour régler des questions particulières. Les députés sont donc désavantagés parce qu'ils n'ont pas de renseignements à jour touchant les anciens combattants et leurs problèmes. Si un comité permanent siégeait à chaque session, le Parlement serait bien mieux en mesure de déterminer le moment de modifier les lois intéressant les anciens combattants.

Je suis sûr qu'un comité des affaires des anciens combattants qui s'occuperait de ces questions d'une année à l'autre serait en mesure de veiller à ce que les lois visant les anciens combattants soient maintenues et appliquées à leur avantage. Ce n'est qu'au moyen d'un comité permanent, qui pourra conformer l'administration et les lois aux besoins des anciens combattants, que nous obtiendrons le genre d'administration que ceux-ci méritent.

J'ai proposé cette résolution dans l'espoir que le Gouvernement y réfléchisse d'ici peu. Je pourrais en dire beaucoup plus long à propos de cette résolution mais je sais que d'autres honorables députés veulent exprimer leurs vues sur une question aussi importante que l'établissement d'un comité parlementaire des affaires des anciens combattants. Comme le temps réservé au débat est limité, je n'entrerai pas dans les détails.

J'espère que le ministre pourra convaincre le Gouvernement de la nécessité d'établir ce comité permanent. Je veux donner l'exemple en me contentant de brèves remarques afin que le ministre ait l'occasion, pendant la courte période réservée à l'examen de cette question, de se renseigner sur les vues des députés, non seulement de ceux qui siègent du côté du Gouvernement mais de ceux de tous les partis.

M. G. S. White (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je veux, en quelques mots, apporter l'appui des membres de notre groupe

à la motion à l'étude. La résolution de l'honorable député de Selkirk visant à créer un comité spécial des affaires des anciens comn'est pas nouvelle. Même si elle n'a pas fait l'objet d'un débat au cours de séances consacrées aux mesures d'initiative parlementaire, la question a été maintes fois débattue par les députés tant à la Chambre qu'au comité spécial des Affaires des anciens combattants.

Chaque année, les députés reçoivent des mémoires des grands organismes d'anciens combattants sans compter les communications qu'ils reçoivent constamment des groupes d'anciens combattants de leur circonscription. Bon nombre reçoivent des copies des résolutions adoptées par les succursales de la Légion dans leur circonscription et qui toutes préconisent l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants.

Depuis un certain nombre d'années la Légion canadienne a coutume de présenter chaque année, en novembre, un mémoire qui renferme toujours de nombreuses recommandations sur des sujets très variés. On y aborde des questions et problèmes importants qui intéressent des milliers d'anciens combattants, hommes et femmes, ainsi que les personnes dont ils ont la charge. On ne saurait mieux faire, à mon avis, que de renvoyer chaque année le mémoire annuel de la Légion à un comité permanent des affaires des anciens combattants.

Le mémoire soumis par la Légion en novembre dernier et que bien des députés ont sans doute lu, comprend une grande variété de sujets. En voici une brève énumération: défense nationale, pensions, conditions non inscrites à l'engagement, revision des taux intéressant les parents à charge, augmentation de la pension versée à certaines personnes à charge, allocations rétroactives, dettes envers la Couronne, supplément aux taux canadiens, allocations aux anciens combattants, anciens combattants de la première guerre mondiale, veuves des ex-militaires alliés, relèvement des versements aux orphelins bénéficiant d'une pension au titre de la loi canadienne sur les pensions, mise de fonds sur une maison, et ainsi de suite. A mon avis, la Légion peut présenter de justes et raisonnables recommandations en ces matières.

Je ne veux pas insinuer que le mémoire ne recevra pas toute l'attention du ministre et de ses fonctionnaires, mais n'y a-t-il pas à la Chambre de 75 à 100 députés qui ont servi dans l'une ou l'autre de nos trois armes et qui peuvent faire bénéficier le comité que nous préconisons de leur précieuse expérience? Autant que je sache, ni le ministre actuel des Affaires des anciens combattants ni aucun de ses prédécesseurs n'ont jamais fait valoir quelque argument ni objecté quoi que ce soit à la création d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Comme nous le savons tous, les comités permanents de la Chambre sont très nombreux à l'heure actuelle et en parcourant les documents de la Chambre on constate que certains d'entre eux n'ont pas encore tenu une seule séance au cours de sessions complètes.

Comme l'a dit le député de Selkirk, si nous avions un tel comité, ses membres pourraient étudier les mémoires de la Légion pour signaler au comité les diverses questions surgissant dans leur circonscription. Aujourd'hui une foule de lois intéressent le bien-être des anciens combattants et de leurs ayants droit. Cela veut simplement dire que toute la législation concernant les ex-militaires sera constamment revisée avec l'espoir de l'améliorer et de modifier les diverses lois de manière à en rendre les avantages plus conformes aux conditions présentes, avec l'espoir aussi de supprimer de la législation actuelle tout ce qui peut causer de la gêne ou une injustice.

Le ministère des Affaires des anciens combattants dépense de fortes sommes parce que les pensions et les allocations aux anciens combattants atteignent un montant élevé. Comme l'a si bien dit le préopinant, il semblerait fort raisonnable d'avoir un comité permanent pour le ministère. Je ne crois pas que le ministre doive conclure que cette proposition donne à entendre que quelque chose cloche dans l'administration du ministère. Il devrait se dire que les députés de tous les partis veulent aider le ministre et assurer aux anciens combattants canadiens la meilleure législation qui soit.

Avant que ce court débat se termine, j'espère sincèrement que le ministre nous fera savoir qu'il accepte la résolution et qu'il est disposé à recommander au Gouvernement l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminter): Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti sont très contents que l'honorable député de Selkirk ait jugé bon de présenter cette résolution. J'espère sincèrement que le ministre, ainsi que l'a dit le député qui vient de reprendre son siège, voudra bien accepter la résolution avec l'esprit dans lequel elle a été présentée car, d'après mon expérience passée à titre de membre du comité spécial des affaires des anciens combattants, je suis sûr que la résolution devrait être et sera probablement appuyée par tous les membres de la Chambre.

J'espère suivre l'exemple des deux honorables préopinants pour ce qui est du temps de parole. J'énoncerai brièvement certaines des raisons qui me portent à croire qu'il est souhaitable d'établir un tel comité. J'estime que le ministère des Affaires des anciens combattants est aussi important que tout autre et, dans ces circonstances, il me semble que nous devrions avoir un comité permanent tout comme nous avons des comités permanents des bills privés en général, de la marine et des pêcheries, et d'autres encore.

Il est vrai que le comité spécial des affaires des anciens combattants n'est pas établi chaque année, mais il est également vrai que certains comités permanents ne siègent pas durant chaque session du Parlement. Il se présente souvent des cas spéciaux dont il vaut mieux confier le règlement au comité. Tous ceux qui ont fait partie du comité spécial des affaires des anciens combattants reconnaîtront qu'il se présente de temps à autre des cas spéciaux qu'il faut soumettre au ministre et à ses représentants. En réalité, on peut mieux traiter des cas en comité où nous pouvons alors nous adresser directement aux membres de son personnel qui sont plus au courant de ces questions.

Cependant, j'ai été quelque peu surpris d'entendre le député qui a proposé le projet de résolution déclarer qu'il faut être ancien combattant pour comprendre les problèmes qui se posent aux anciens militaires. Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Mais je dirai ceci: il est peut-être souhaitable d'avoir, au sein du comité dont il envisage l'institution, certains anciens combattants. J'espère ne pas mal interpréter sa proposition mais il me semble que, si l'on crée ce comité permanent, la meilleure façon pour certains députés qui ne sont pas anciens combattants de comprendre les problèmes qui se posent aux ex-militaires, c'est justement de faire partie de cette commission parlementaire. De cette façon, ils connaîtront mieux les problèmes auxquels doivent faire face les anciens combattants.

Je suis convaincu que la Chambre partagera mon avis, quand je dirai que ce ne sont certes pas les membres du comité spécial des affaires des anciens combattants qui n'étaient pas ex-militaires qui ont retardé l'adoption de la mesure en ce qui concerne l'aide aux anciens combattants. J'estime que la même chose vaut pour les députés, c'est-à-dire que bon nombre d'entre eux qui ne sont pas anciens combattants ne s'opposent certainement pas aux mesures en faveur de ceux-ci, simplement parce qu'ils n'en sont pas; ils ne les désapprouvent pas non plus faute de connaître les problèmes qui se posent aux ex-militaires.

Il me semble, en outre, que les anciens combattants doivent se sentir relégués au second plan par les députés qui ne jugent pas devoir leur accorder, à propos du comité des affaires des anciens combattants, le même statut que, disons, le comité permanent des bills d'intérêt privé, dont la plupart sont des bills de divorce.

Nous ne devrions pas, il me semble, exposer des gens qui ont aussi bien servi leur pays que les anciens combattants à se trouver dans une situation fausse par suite de laquelle ils sembleraient avoir moins d'importance que les cas de divorce et pour cette raison ne pas mériter que nous établissions un comité permanent des affaires des anciens combattants. On peut en dire autant d'un comité de la marine et de la pêche. Je me rends compte que ces comités sont nécessaires et je conviens, avant tout, avec l'auteur de la résolution, qu'il est au plus haut point souhaitable et même essentiel que nous ayons un comité permanent des affaires des anciens combattants. Notre groupe appuiera la résolution.

M. Elmore Phillpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre prenne la parole, je voudrais soumettre quelques idées qui pourraient peut-être modifier ses observations. Cependant, je tiens à signaler dès le début que j'accorde tout mon appui moral au projet de résolution soumis par l'honorable représentant de Selkirk. Après y avoir réfléchi sérieusement et après avoir eu moi-même l'honneur de faire partie de deux comités des affaires des anciens combattants au cours de la présente législature, tout en reconnaissant la valeur de bon nombre des arguments militant contre la mesure, surtout le trop grand nombre des comités actuels et l'impossibilité à certaines périodes de l'année d'assister aux réunions de tous, il me semble néanmoins que, somme toute, un comité permanent de la Chambre sur les affaires des anciens combattants tendrait, notamment, à dissiper tout soupçon de traitement injuste que pourraient entretenir quelques anciens combattants du Canada.

Monsieur l'Orateur, je tiens à le dire clairement, à mon avis, la législation sur les anciens combattants que possède le Canada depuis nombre d'années est à tout point de vue la meilleure parmi celles, de tout pays, que j'ai eu l'avantage d'étudier. Je pense que notre législation sur les anciens combattants est meilleure que toutes celles des autres pays que je connais. Je pense qu'elle est même supérieure à celle de notre puissant, riche et bon voisin du sud, je veux dire la république des États-Unis d'Amérique. Si cette législation est excellente, c'est, entre autres choses, parce que la Chambre a tou-

jours compté de nombreux députés bien au courant des questions intéressant les anciens combattants et qui n'ont pas négligé de s'en occuper. L'opinion publique s'est tenue en éveil et notre presse, en alerte. D'ailleurs, les organismes d'anciens combattants ont toujours fait preuve de vigilance. De tout cela vient, selon moi, que notre pays est celui qui, dans le monde occidental, possède la meilleure législation relative aux anciens combattants.

Je me rappelle ce que feu la représentante d'Halton, Mlle Sybil Bennett, disait au cours de l'un des très beaux mais très rares discours qu'elle a prononcés ici. Un jour, dans un discours très bref (c'est une des rares fois où elle a pris la parole en cette enceinte), elle disait quelle joie elle avait ressentie de constater que tous les partis représentés à la Chambre considéraient la législation relative aux ex-militaires d'une façon absolument impartiale.

Je ne dirai pas que j'ai eu le bonheur d'observer la même chose au comité des affaires des anciens combattants. Parfois, certains y font de la politicaillerie et je sais fort bien que, si le comité des affaires des anciens combattants devenait permanent et siégeait les années d'élections, certains seraient peut-être tentés d'y politicailler plus que d'autres années. Cependant, à tout prendre, je ne crois pas que ce soit une objection solide. D'après mon expérience, je sais qu'un député comme le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), par exemple, que j'ai toujours vu au comité des anciens combattants, est parfaitement juste et impartial et ne fait pas de politicaillerie, même quand il doit être équitable envers le Gouvernement.

Je crois que cette attitude se généraliserait si nous faisions du comité des affaires des anciens combattants un organisme permanent qui, au besoin, siégerait tous les ans. Je dis au besoin, car, même sur une base permanente, le comité n'aurait peut-être pas à siéger tous les ans. Mais même s'il n'avait à examiner que quelques questions d'intérêt secondaire, ce comité serait utile, car il ferait ressortir les points qui doivent être mis en lumière. Il ne faudrait pas s'imaginer qu'en me prononçant en faveur de la proposition de résolution présentée par le député de Selkirk je laisse supposer que le Gouvernement ou le ministre des Affaires des anciens combattants sont coupables de léthargie ou d'indifférence. Depuis 25 ou 30 ans, nous n'avons jamais eu, que je sache, un ministre des Affaires des anciens combattants qui fût incompétent ou même quelconque. Mais, je le dis bien franchement, je ne pense pas que nous ayons jamais eu un meilleur ministre des Affaires des anciens combattants que celui que nous avons aujourd'hui.

Une voix: C'est un discours politique.

M. Philpott: Je rappelle qu'il y a juste un an nous avons eu une revision des pensions d'invalidité versées aux ex-militaires à faible revenu. J'écouterai attentivement les raisons que pourront exposer les vis-à-vis, mais je tiens à dire que j'accorde mon appui moral à la proposition de résolution présentée par le député de Selkirk.

Le Canada a, je pense, d'excellentes raisons d'être fier de ses réalisations de longue date en matière de législation relative aux anciens combattants. Il suffit de parcourir les pages du Guide parlementaire et de lire les courtes notices biographiques des hommes publics distingués qui siègent à la Chambre et qui occupent d'autres postes très importants dans la vie publique du Canada, et d'examiner les états de service de chacun, pour constater combien de ces excellents serviteurs du public sont les fils d'hommes qui ont perdu la vie à la première guerre mondiale ou ont perdu toute aptitude à gagner leur vie par suite de leur service militaire lors de la première guerre mondiale, et qui néanmoins ont su acquérir la formation qui leur a permis de devenir ce qu'ils sont; je crois que cela suffit, dis-je, pour que nous ayons lieu d'être fiers de la législation inscrite dans nos Statuts.

Je crois qu'il serait plus conforme à l'esprit qui anime cette Chambre et le présent Gouvernement si, non contents de bien faire, nous veillions toujours à améliorer la loi. A mon avis, la résolution proposée par l'honorable député de Selkirk nous permettrait justement d'agir dans ce sens.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): J'aimerais en premier lieu féliciter mon savant et courageux ami, l'honorable député de Selkirk, d'avoir présenté ce projet de résolution. Cela me donne l'occasion de traiter une question très importante. Je tiens aussi à remercier l'honorable député de Vancouver-Sud du grand compliment qu'il m'a fait il y a quelques instants. Je conviens avec lui que notre législation relative aux affaires des anciens combattants soutient la comparaison avec celle de tout autre pays. Il y a à cela une raison que j'approfondirai davantage tout à l'heure.

Je suis sûr que le ministre fait bon accueil à ce projet de résolution. S'il faut en croire les articles qui paraissent dans les journaux depuis quelque temps, le principal mot d'ordre du Gouvernement, à l'heure actuelle et pour certaines raisons, est celui de l'unité nationale. Je suis sûr qu'en poursuivant cette idée jusqu'au bout, le ministre serait bien

content de réunir les députés, sans distinction de parti, en un comité qui l'aiderait, lui et son ministère, à surmonter les difficultés que rencontreront son ministère et les groupements d'anciens combattants. Je suis sûr que le ministre fera bon accueil à ce comité parce que ce sera l'occasion de partager des obligations dans un domaine où n'entre pas la politique. Je crois que la plupart des anciens combattants canadiens, la plupart des députés qui sont anciens combattants font tout ce qu'ils peuvent pour tenir leurs problèmes au-dessus de la politique.

La raison pour laquelle notre législation peut subir favorablement la comparaison avec celle de n'importe quel autre pays du monde c'est que, très tôt au cours de la dernière guerre, le gouvernement créait un comité des affaires des anciens combattants dont l'objet était d'adapter aux anciens combattants de cette guerre-là les lois qui s'appliquaient aux anciens combattants de la première guerre. Ce comité avait pour tâche de mettre au point un programme de rectification de pensions, d'allocations aux anciens combattants, etc., en ce qui concerne l'armée nouvelle. Ce comité avait la faculté d'émettre certaines idées et de recommander un programme de rétablissement. Il a siégé continuellement et n'avait pas simplement pour but, comme c'est le cas depuis quelques années, d'examiner simplement les lois en cours.

Au cours des quelques dernières années, le comité qui a été constitué a été limité dans son action: il a simplement eu pour tâche l'examen de certaines lois présentées par le gouvernement. Il n'a pas eu le droit de proposer des modificatiosn, mais simplement celui d'exprimer certains vœux déposés à la Chambre. Le comité dont le rôle consistait à adapter les anciennes lois aux nouvelles armées avait une grande liberté d'action. J'en sais quelque chose après en avoir fait partie pendant toute la guerre. Il s'agissait d'étudier continuellement, de modifier et d'étendre la loi et de mettre au point tout un programme d'ensemble de rétablissement en vue de la démobilisation, de l'éducation, de l'établissement des anciens combattants sur les terres, etc. C'est pour cette raison qu'on a pu donner à notre législation la forme qu'elle a eue lorsqu'elle a été enfin mise au point.

Si j'étais à la place du ministre des Affaires des anciens combattants, je ne demanderais pas mieux qu'un comité de cette nature partage avec moi les obligations de cette charge. La Commission des pensions et les autres organismes chargés d'appliquer les lois relatives au ministère des Affaires des anciens combattants devraient accueillir favorablement ce comité. Ils ont à surmonter de nombreuses difficultés administratives que ne comprennent ni les membres de la Chambre ni la population. Si nous avions un comité permanent, on pourrait s'adresser à lui et lui faire part de ces difficultés. Beaucoup de membres de la Chambre pourraient exprimer des avis très précieux à l'égard de mesures législatives réclamées. Pour ma part, j'ai toujours cru que ce problème dépasse les considérations politiques. Je n'ai jamais hésité à le dire lorsqu'on nous a soumis des réclamations que j'estimais exagérées ou qui ne s'appuyaient pas sur des faits. La plupart des membres du comité en ont fait autant, j'en suis sûr. Je suppose que le ministre a apporté tous les livres qui se trouvent devant lui pour nous exposer les arguments juridiques et les motifs que nous avons d'accueillir favorablement l'idée de l'établissement de ce comité. C'est à cela qu'il songe, j'en suis sûr.

Le mémoire que la Légion a présenté au cabinet, en décembre 1956, atteste le besoin d'un comité chargé d'étudier en permanence les problèmes des anciens combattants. Il ne fait aucun doute que les dirigeants de la Légion ont fait de longues recherches dans la préparation de ce mémoire; cependant, à l'heure actuelle, la plupart des membres de la Chambre ne sauraient dire si leurs réclamations sont raisonnables ou économiquement réalisables.

Il y a une multitude de demandes de changements à apporter à la loi sur les pensions, à l'égard, par exemple, des pensions des personnes à charge. Il semble bien que quelqu'un se soit donné la peine de mettre en relief la différence proportionnelle qui existe entre les salaires qui étaient payés à l'époque où ces lois ont été établies et les augmentations enregistrées depuis par les salaires, pour souligner que ces pensions ne sont plus du tout à la page, si l'on songe que les taux payés de nos jours sont basés sur une formule adoptée à l'époque où ces lois ont été promulguées. La loi sur les allocations aux anciens combattants, la question des gains autorisés, tout cela a fait l'objet d'une nouvelle étude, et le mémoire aligne un grand nombre de demandes.

Je crois qu'il y a deux ministères du gouvernement qui ont absolument besoin d'un comité permanent, et l'un d'eux est celui des Affaires des anciens combattants. Les affaires des anciens combattants continueront à susciter des problèmes aussi longtemps que chacun de ceux qui siègent ici vivra. C'est un problème dont on ne voit pas la fin. S'il est vrai que notre pays va prospérer, et que nous aurons deux fois plus d'argent qu'aujourd'hui à dépenser en 1980, comme le laisse entendre la Commission Gordon, il faut alors que les lois sur les anciens combattants suivent le mouvement. Elles ne peuvent pas rester figées.

Je le répète, on ne peut voir la fin de ce problème. Il faudrait que des députés de la Chambre étudient la question de façon continue, en collaboration avec les membres de la commission, si l'on veut que les députés soient suffisamment renseignés pour voter conformément aux valeurs sociales et économiques des problèmes qui se posent à eux.

A moins que nous n'ayons l'occasion d'étudier la question, il n'y a guère de chance qu'un député vote intelligemment sur la question.

La seule façon de le faire, je pense, c'est grâce à un comité des affaires des anciens combattants. Les députés pourraient y rencontrer des spécialistes de toutes les divisions du ministère. Le ministère s'occupe aujourd'hui de logement et d'établissement sur les terres. Il se penche sur de grands problèmes économiques et sociaux. Le travail qu'il accomplit est formidable. A mon avis, le ministre a besoin d'aide. Les membres de toutes les divisions de la commission qui sont chargés de prendre des décisions au sujet des affaires des anciens combattants ont le droit d'informer les députés des difficultés administratives et d'obtenir la collaboration compréhensive au moins des membres de la Chambre.

Il arrive rarement au comité qu'un député ou deux veuillent tirer avantage de ses délibérations. C'est le cas d'un bien faible pourcentage du comité. Une foule de sujets viennent sur le tapis et, peu importe le groupe réuni, on y trouve un ou deux membres qui refusent tout simplement de jouer le jeu selon les règles; mais il s'agit d'un bien faible pourcentage.

A titre de membre du comité, j'ai constaté qu'il est aussi dépourvu d'esprit de parti qu'un comité de la Chambre pouvait l'être. Le comité a toujours désiré aider les ex-militaires à se montrer raisonnables et compréhensifs au sujet des demandes adressées au trésor public.

A mon sens, les gains admissibles et les allocations des anciens combattants sont des questions très brûlantes. Ces questions ont besoin d'une étude approfondie. Je pense que le Gouvernement s'est montré peu pratique en ce qui concerne cette mesure législative. Puis il y a l'extension de la loi sur les allocations aux anciens combattants de manière à inclure l'Angleterre en tant que théâtre de guerre dans le cas des ex-militaires de la première guerre mondiale. Ces gens deviennent clairsemés. Beaucoup d'autres devraient toucher l'allocation d'anciens combattants. Il y a inégalité de traitement entre les jeunes ex-militaires et les ex-militaires âgés. Ce sont là des questions qui devraient et qui, à mon sens, pourraient être réglées par un comité.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure,—et je veux le répéter,—étant donné l'expansion prévue de notre pays, étant donné l'augmentation du revenu et le relèvement du niveau de vie, si l'on veut que les anciens combattants,—et ils sont nombreux,—obtiennent une part de cette prospérité, il faut constamment étudier et reviser les lois qui touchent les anciens combattants, afin qu'ils soient aussi partagés qu'ils le sont aujourd'hui du point de vue du revenu et des normes de vie. La seule façon d'y arriver consiste à revoir et examiner continuellement la législation et à prévoir des augmentations de taux dans les lois qui ont trait au bien-être et à l'avenir des anciens combattants.

J'ai été bref de propos délibéré, voulant, en effet, donner au ministre l'occasion de transmettre à ses collègues tous les arguments dont il dispose à l'appui de la thèse selon laquelle le gouvernement devrait venir à son aide en confiant à certains députés quelques-unes des responsabilités de son ministère. Nous parviendrons de cette façon à alléger un peu sa tâche. Le personnel chargé d'appliquer les diverses lois pourrait ainsi obtenir les avis des députés et d'autres personnes au sujet de leurs difficultés. Cela nous permettrait de comprendre un peu les obstacles auxquels ils doivent faire face.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, des députés de tous les partis proposent depuis plusieurs années de créer un comité permanent des affaires des anciens combattants. Cette requête n'a pas seulement été formulée à la Chambre, mais aussi par divers organismes d'ex-militaires, d'un bout à l'autre du Canada. Par exemple, le congrès fédéral de la Légion canadienne, qui a eu lieu à Vancouver au mois de juin dernier, a adopté le projet de résolution suivant:

Vu que le Gouvernement n'a pas jugé utile d'instituer un comité des affaires des anciens combattants au cours de la présente session du Parlement;

Vu qu'il se pose constamment des problèmes au sujet de la loi sur les pensions, de la loi sur les allocations aux anciens combattants, etc.;

Il est résolu que le présent congrès formule des observations tendant à l'institution d'un comité permanent des affaires des anciens combattants auquel il serait possible de renvoyer tous ces problèmes.

Je crois qu'il est temps de prendre les mesures qui s'imposent, et j'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants sera, ce soir, en mesure d'annoncer que le Gouvernement a modifié son point de vue, de façon que nous ayons dorénavant un comité

de ce genre. Voyez-vous, monsieur l'Orateur, cette requête n'est pas formulée à la légère. Elle vise la création du seul moyen d'étudier à fond et de façon appropriée les problèmes qui se posent aux anciens combattants, soit un comité pertinent de la Chambre qui se réunirait tous les ans.

On a eu coutume par le passé de former un comité spécial seulement quand la Chambre devait être saisie d'importantes mesures intéressant les anciens combattants. Par exemple, à la dernière session, aucun comité de ce genre n'a été constitué, bien que nous ayons été saisis de deux ou trois projets de loi d'importance secondaire. Cette année, rien ne donne à entendre qu'on soumettra une mesure ayant trait aux anciens combattants et, il va sans dire, rien n'indique la formation d'un comité. Cependant, qu'il y ait ou non de mesures législatives, et je regretterai vivement qu'il n'y en ait pas à la présente session, un comité de ce genre pourrait être très utile. Je n'ai pas l'intention de répéter les arguments avancés déjà ce soir avec beaucoup de compétence par des députés de divers partis, mais il ne faudrait pas oublier les faits suivants. Différents statuts du Parlement intéressent les anciens combattants. Par exemple, la loi sur les pensions, la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. En plus de ces statuts et d'autres encore, il y a les règlements édictés sous l'empire de la loi établissant le ministère, qui sont d'une grande importance. Par exemple, nous avons les règlements relatifs aux traitements que doivent observer tous les ex-militaires qui veulent se faire hospitaliser. La question intéresse un très grand nombre de Canadiens. Je suppose que les anciens combattants des deux guerres mondiales et que les personnes à leur charge sont au nombre de plus d'un million. Il y en a peut-être beaucoup plus que ce nombre. Ces anciens combattants et les personnes à leur charge sont intéressés directement. Il ne s'agit pas ici de quelque chose qui les touche plus ou moins indirectement car cette législation, et les règlements qui en découlent, influent sur leur existence même.

Les anciens combattants du Canada ont eu la chance d'être représentés depuis nombre d'années par des organismes très sérieux et très éclairés. Je songe, par exemple, à la Légion canadienne, au Conseil national des associations d'anciens combattants, qui comprend des ex-militaires ayant servi dans l'armée, la marine ou l'aviation au Canada, la *Canadian Corps Association,* l'Association canadienne des paraplégiques, l'Association sir Arthur Pearson des aveugles de guerre, l'Association des amputés de guerre du Canada et l'Association des pensionnés de guerre du Canada, qui se sont toujours occupées, d'excellente façon, comme chacun le sait, des problèmes intéressant les anciens combattants. C'est encore ce qu'elles font aujourd'hui. Mais, tout comme les députés qui demandent l'institution de ce comité, ces associations sont d'avis que les problèmes évoluent constamment. Il y a toujours de nouvelles situations à envisager. C'est surtout pour cela que nous insistons, ce soir, pour qu'on établisse un comité permanent des affaires des anciens combattants.

Nous avons, par exemple, le comité permanent des affaires extérieures. Il a fallu quelques années pour qu'il y ait accord à propos de l'institution de ce comité, qui a pourtant donné de bons résultats dès le début. Tous les ans, ce comité est saisi des crédits du ministère des Affaires extérieures. Le ministre s'y présente pour témoigner, de même que le sous-ministre et les autres hauts fonctionnaires du ministère, tous ceux, je pense bien, que les membres du comité demandent à entendre. De plus, des mesures législatives sont soumises à l'examen de ce comité. Votre Honneur s'en souviendra, on y a fait, il y a deux ans, une excellente étude du bill sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose en établissant un comité permanent des affaires des anciens combattants. Chaque année, on pourrait saisir ce comité des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants et on pourrait soumettre à son examen des mesures législatives. Il pourrait entendre, non seulement les fonctionnaires, mais aussi les représentants des associations d'anciens combattants qui ont toujours été invités à déposer devant le comité spécial. Ces représentants pourraient tout aussi bien comparaître chaque année devant un comité permanent. Cette façon de procéder nous permettrait de tenir à jour la législation intéressant les anciens combattants et, comme l'ont signalé certains députés, de rectifier plus facilement les erreurs.

Qui plus est, je crois que nous pourrions ainsi humaniser l'application de cette législation. Je ne dis pas que les fonctionnaires du ministère ne sont pas humains envers les anciens combattants, mais j'estime qu'un comité qui se réunirait tous les ans pour étudier les divers problèmes permettrait d'humaniser l'application de la loi dans tous les bureaux que maintient le ministère à travers le pays. Enfin, je crois qu'en établissant un comité nous donnerions au Parlement le rôle qui lui convient relativement aux affaires

des anciens combattants. Le Parlement n'a pas été appelé à faire toute sa part parce qu'on n'établissait un comité que peu fréquemment. Si le programme législatif ne prévoit rien à l'égard des anciens combattants cette année, cela veut dire qu'il n'y aura pas d'amélioration des avantages accordés aux anciens combattants du Canada et à leurs familles avant 1958. Si c'est malheureusement le cas, j'espère que, dans ses derniers jours, le Parlement pourra au moins s'assurer que, dorénavant, il y aura un comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer de tout cœur le projet de résolution présenté par l'honorable député de Selkirk qui, effectivement, demande l'établissement d'un comité permanent de la Chambre pour les affaires des anciens combattants. J'écoute toujours avec un vif intérêt l'honorable député de Vancouver-Quadra quand il participe à ce débat parce que lui et moi avons pataugé dans les mêmes tranchées il y a 41 ans. Nous pensions bien peu à ce moment-là que nous plaiderions à la Chambre à l'appui d'un projet de résolution de ce genre.

J'appuie ce projet de résolution pour trois motifs particuliers. Le premier, c'est qu'à la suite de douze ans d'expérience à la Chambre et de mon expérience des séances du comité spécial des affaires des anciens combattants, au cours de cette période, je suis persuadé de la nécessité de ce comité permanent auquel pourraient être soumis les problèmes sans cesse renouvelés des anciens combattants et de leurs familles. Quiconque a siégé si longtemps à ce comité se rend compte que les modifications apportées à la loi depuis 1945 découlent dans une large mesure des revendications de la Légion canadienne et des autres groupements d'anciens combattants et de l'étude qu'en a faite ce comité. La deuxième raison pour laquelle j'appuie cette résolution, c'est que la Légion canadienne, le Conseil national des associations d'anciens combattants et les organismes qui le composent connaissent parfaitement les besoins des anciens combattants et de leurs ayants droit dans notre pays. Combien de fois, aux congrès nationaux, provinciaux ou locaux de ces groupements, n'a-t-on pas adopté des résolutions aux termes desquelles était réclamé l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Cet avis a été exprimé une fois de plus au dernier congrès national de la Légion canadienne. A ce congrès une résolution était adoptée dans des termes à peu près identiques à ceux des résolutions adoptées les autres années, priant le gouvernement de créer un comité permanent des affaires des anciens combattants.

La troisième raison pour laquelle j'appuie la proposition, c'est la même qu'a fait valoir l'honorable député de Vancouver-Quadra. C'est que les anciens combattants et leurs ayants droit représentent une très grande partie de la population canadienne. J'oserais même dire, à la suite de l'honorable député, que cette question intéresse bien plus d'un million de personnes. Nous avons à leur égard une responsabilité toute particulière. Les anciens combattants et leurs ayants droit, au Canada, ont droit à des égards particuliers de la part des honorables députés et du gouvernement.

Je sais que l'actuelle législation concernant les anciens combattants est excellente. Comme je l'ai déjà dit, c'est peut-être, dans l'ensemble, la meilleure du monde occidental démocratique. Je m'en suis parfaitement rendu compte l'automne dernier, en Grande-Bretagne, quand j'ai eu l'occasion de discuter cette question avec quelques-uns des anciens officiers supérieurs de l'armée britannique qui ont fait l'éloge de notre législation canadienne et ont critiqué la législation anglaise actuelle. Nous devrions certes accepter cette idée. Nous habitons un pays relativement peu peuplé où les ressources naturelles sont abondantes. Il nous a été beaucoup plus facile d'aider les anciens combattants et les personnes à leur charge, comme nous l'avons fait, qu'il ne l'aurait été pour un pays comme la Grande-Bretagne.

Nous n'entendons pas critiquer les fonctionnaires du ministère. J'ai souvent eu affaire aux dirigeants des divers services du ministère des Affaires des anciens combattants. Ils ont toujours été courtois et se sont montrés désireux de faire tout ce qu'ils pouvaient pour les anciens combattants, tout en se conformant à la loi et aux règlements. Cependant, étant donné que les problèmes des anciens combattants se modifient continuellement par suite d'un changement de circonstances, nous estimons qu'un comité permanent de la Chambre devrait avoir l'occasion d'examiner de nouveau ces questions au moins chaque année. Pour illustrer ce point, je m'arrête aux résolutions adoptées au dernier congrès national de la Légion canadienne sur les divers aspects de la législation concernant les anciens combattants.

N'oublions pas que ces résolutions émanent des succursales locales de la Légion canadienne, de succursales du conseil national des anciens combattants dans tout le Canada. Elles sont adressées par les succursales locales au quartier général provincial qui en fait état aux congrès nationaux, et elles émanent des gens de diverses localités, d'autres anciens combattants, qui se rendent compte des

difficultés des anciens combattants et des personnes à leur charge, ainsi que des défauts de la loi actuelle et des modifications qu'il faudrait y apporter pour corriger la situation.

Que constatons-nous? Lors du dernier congrès fédéral de la Légion canadienne, on a soumis 22 résolutions demandant des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, certaines très importantes, d'autres moins. Ces résolutions ont été suscitées par le sentiment que la loi avait besoin d'être modifiée afin de rendre les services requis aux anciens combattants et aux personnes à leur charge.

Il y eut également 20 résolutions portant sur des modifications à apporter à la loi canadienne sur les pensions et visant divers aspects de cette importante mesure législative qui est à n'en pas douter une excellente loi. Ces modifications étaient demandées en raison du changement des conditions de vie et des circonstances, et du fait qu'on découvre chaque année que certains aspects de la mesure ne fonctionnent pas correctement et ne rendent pas aux anciens combattants la justice qu'ils méritent. C'est pourquoi au dernier congrès fédéral de la Légion canadienne on a soumis 20 résolutions demandant des modifications à la loi canadienne sur les pensions.

Il y avait ensuite 21 résolutions visant le traitement des anciens combattants ainsi que les règlements qui s'y rapportent et qui constituent un aspect très important de notre législation relative aux anciens combattants. Les conditions, circonstances et problèmes qui se rattachent au traitement changent constamment et c'est pour cette raison que nous avons présenté au congrès ces 21 résolutions.

Nous avions aussi 5 résolutions concernant les anciens combattants des forces impériales, sujet qui mérite un sérieux examen. Des membres de tous les partis représentés à la Chambre ont plaidé la cause de certains anciens combattants des armées impériales et c'est pourquoi nous avons apporté dernièrement à la loi sur les allocations aux anciens combattants une modification qui en a étendu l'application aux anciens combattants des troupes impériales résidant au Canada depuis 20 ans.

Cinq des résolutions présentées au congrès visaient les problèmes de la réadaptation. A mesure que la seconde guerre mondiale recule dans le passé le nombre des résolutions de ce genre diminue, mais malgré cela, il y avait 5 résolutions visant les problèmes de réadaptation des anciens combattants.

Il y avait également deux résolutions demandant des modifications à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Pourquoi? Même si la loi est efficace et rend de grands services, l'expérience acquise et l'évolution des circonstances révèlent la nécessité de certaines modifications.

Cinq résolutions ont été aussi adoptées au sujet des forces armées et de la défense passive. Ces résolutions ont été présentées par les succursales locales parce que leurs membres comprennent les problèmes de ceux qui sont actuellement sous les drapeaux. Il y avait 8 résolutions intéressant le service public du Canada. Elles visaient à redresser ce qui avait besoin d'être rectifié. Il y avait plus de 30 résolutions portant sur des problèmes divers. Elles avaient un intérêt particulier pour les anciens combattants et les personnes à leur charge: caisse des frais funéraires, pierres tombales pour anciens combattants, Jour du Souvenir et le reste.

Que la Légion canadienne ait cru devoir recommander à son dernier congrès national un si grand nombre de résolutions portant modification de la législation intéressant les anciens combattants montre bien la nécessité d'un comité permanent qui serait chargé de reviser la législation pertinente, d'entendre les observations des organismes d'anciens combattants et de formuler des vœux à l'intention de la Chambre. S'il existe un comité permanent dont l'unique objet est de nous assurer le service du restaurant, ce qui me paraît d'ordre plutôt secondaire par rapport aux problèmes des anciens combattants et des personnes à leur charge, nous avons certes raison de demander un comité permanent des affaires des anciens combattants.

Beaucoup de comités permanents se réunissent rarement. Nous avons fait partie du comité permanent des mines, des forêts et des eaux depuis 1945; or il ne s'est pas réuni une seule fois durant tout ce temps-là. Le comité est censé considérer d'importants problèmes et j'ai dit à maintes reprises qu'il devrait se réunir. Le comité des mines, des forêts et cours d'eau s'occupe des ressources naturelles, sujet qui m'intéresse vivement, mais il s'agit ici de problèmes humains qui touchent une multitude de Canadiens, problèmes qui se posent chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année.

Les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, comme ceux de l'autre côté, qui réclament l'établissement de ce comité permanent des affaires des anciens combattants, le font dans la conviction que les problèmes des ex-militaires et de leurs ayants droit méritent la considération de la Chambre par l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Comme l'ont signalé un ou deux préopinants, le ministère des Affaires des anciens combattants a beaucoup d'importance. Ses crédits dépassent un

peu 250 millions cette année, chiffre qui décèle l'importance des problèmes qui se posent à travers le pays.

En terminant j'engage le ministre à appuyer la résolution dont le but est d'amener le Gouvernement à accepter toutes ses responsabilités en établissant ce comité pour parer aux problèmes des anciens combattants et de leurs ayants droit, problèmes qui surgissent d'une année à l'autre.

M. F. T. Fairey (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, je ne veux dire que quelques mots sur cette question. Je félicite tout d'abord l'honorable représentant de Selkirk (M. Bryce) d'avoir présenté cette résolution. Je n'ai pas eu l'avantage, comme bien des préopinants, d'avoir fait partie du comité spécial des affaires des anciens combattants; mais, au cours des années, m'étant occupé de près des aspects éducatifs de certains des programmes établis par le ministère des Affaires des anciens combattants, je crois connaître un peu les problèmes qui existent.

Je n'ai pas l'intention de répéter les éloges assez généraux sur l'administration du ministère et l'excellence de la législation. En écoutant les arguments de mes collègues, j'ai cherché à découvrir quelle différence particulière il y avait entre un comité permanent et un comité spécial des affaires des anciens combattants, ce dernier étant convoqué de temps à autre lorsqu'on a besoin de ses services. Dans l'ensemble, je crois qu'on a établi le bien-fondé d'un comité permanent. D'après ce que le préopinant a dit à la fin de son discours, beaucoup d'ex-militaires et de personnes à leur charge sont visés par les règlements du ministère des Affaires des anciens combattants et, parce qu'il y en a tant et que leurs problèmes sont si nombreux, il est nécessaire d'établir un comité permanent de la Chambre.

A titre de députés, nous recevons souvent diverses résolutions des succursales de la Légion.

J'ai prononcé récemment, à la Chambre, en faveur de l'augmentation des pensions aux invalides par opposition aux allocations aux anciens combattants, un discours à l'occasion duquel, pour me servir d'une expression familière, je me suis brûlé les doigts, parce que j'ai affirmé alors que, si tant de ceux qui touchaient l'allocation aux anciens combattants subissaient réellement les conséquences de leur service militaire, ils devraient recevoir la pension aux invalides, et j'estime encore aujourd'hui que ce serait juste. C'est parce qu'il existe des problèmes de ce genre qu'on pourrait étudier plus en détail dans un comité permanent que j'appuie la motion proposée ce soir.

[M. Herridge.]

On a affirmé que ce serait instruire ceux qui ne sont pas anciens combattants que de les inclure dans un comité de ce genre. J'admets qu'il en serait peut-être ainsi, mais je dirai aussi qu'en toute équité les ex-militaires sont peut-être plus compétents pour siéger à ce comité. J'ai annoncé que mes observations seraient brèves et j'espère qu'elles l'ont été. Je dirai simplement qu'à le bien peser, il nous faudrait un comité permanent. Je signalerai aux députés que ce comité permanent ne serait pas nécessairement appelé à siéger pendant chacune des sessions parlementaires; mais il donnerait au ministre l'occasion, lorsqu'on présenterait des mesures pertinentes, de les renvoyer au comité déjà existant. C'est la raison pour laquelle j'approuve le projet de résolution.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, comme notre temps est quelque peu restreint, je serai très bref. Je suis entièrement en faveur de la formation d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Je crois que si on permettait à un comité de ce genre d'examiner d'une année à l'autre tous les services du ministère des Affaires des anciens combattants et de recevoir des mémoires de la part des associations d'anciens combattants, il pourrait devenir un comité vraiment libre de toute attache partisane et le rester probablement. Depuis vingt ans, j'ai fait partie de plusieurs comités des affaires des anciens combattants et ceux de ces dernières années ne se sont pas montrés aussi libres d'attache partisane qu'ils avaient l'habitude de l'être.

Au cours de la guerre, comme l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) l'a signalé, nous avons eu un comité qui a siégé d'une année à l'autre; il avait pour mission d'élaborer une charte des anciens combattants à l'aide d'un certain nombre de projets législatifs. C'était un comité vraiment libre de toute attache partisane. Notre seul objectif était de doter les ex-militaires de la meilleure charte possible. Je ne me rappelle pas qu'un parti y ait jamais tenté de rechercher au détriment d'un autre quelque avantage de nature politique. Cependant, et c'est regrettable, le Gouvernement a changé d'attitude à l'égard du comité des affaires des anciens combattants. On ne nous a plus donné de comité disposant d'un mandat très étendu. Nous avons été restreints à des mandats de portée très étroite. En conséquence, dès que le comité s'est réuni, ses membres ont recommencé à se chamailler pour essayer de faire étendre les termes de son mandat, de sorte qu'au bout de quelques jours à peine, ce comité était devenu extrêmement partial.

A mon avis, le meilleur moyen de prévenir de tels incidents serait de créer un comité permanent sur les affaires des anciens combattants, comité doté d'un mandat assez vaste pour lui permettre de connaître de n'importe laquelle des divisions du ministère des anciens combattants. Alors seulement, je crois, nous aurions de nouveau un comité des affaires des anciens combattants vraiment impartial.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, l'heure s'en va; mais, au risque de revenir sur ce qui a déjà été dit, je crois bon que, dans le temps prévu, autant de députés que possible exposent leur avis sur cette proposition de résolution très importante et fassent savoir au ministre que, des deux côtés de la Chambre, il y a des députés qui, forts de l'expérience acquise dans les comités spéciaux, sont d'avis que le moment est venu d'instituer un comité permanent des affaires des anciens combattants. C'est donc pour appuyer les arguments déjà invoqués que je veux dire quelques mots en faveur de la proposition de résolution.

Je ne vois qu'un nouvel argument à avancer. A mon avis, maintenant que tous nos ex-militaires prennent de l'âge et trouvent les conditions de vie plus difficiles, l'institution d'un comité permanent relèverait le moral de bien des anciens combattants plus âgés, parce qu'ils comprendraient qu'un groupe de membres du Parlement étudie d'une façon particulière leurs difficultés et serait en mesure de les entendre. Ces anciens combattants seraient donc capables de présenter leur avis au comité. Je ne prétends pas que chaque ex-militaire viendrait y présenter son cas particulier; on sait que les anciens combattants font partie d'organisations à eux, et, par l'entremise de ces organisations, ils pourraient exposer leurs problèmes au comité.

Je ne m'attarderai pas davantage, car j'espère que d'autres députés voudront prendre la parole. J'espère que le ministre voudra bien nous expliquer quelle est son attitude et je souhaite que sa réaction soit favorable.

M. J. H. Dickey (Halifax): Monsieur l'Orateur...

Une voix: Pourquoi ne pas laisser parler le ministre?

M. Dickey: J'ai suivi avec un vif intérêt la discussion de la proposition de résolution, comme j'ai suivi la discussion de propositions semblables au cours de sessions antérieures. N'ayant pas eu l'occasion de participer à aucun des débats antérieurs, j'accepte la suggestion, pour ne pas dire l'invitation, du préopinant et j'expose le fond de ma pensée sur cette question. Après avoir écouté soigneusement les arguments qu'on a fait valoir, je dois dire qu'on n'a pas démontré, à mon avis, qu'un comité permanent ferait vraiment œuvre utile en ce qui concerne l'étude des affaires des anciens combattants par le Parlement.

Le député de Kootenay-Ouest a mentionné un certain nombre de raisons qui motivent, selon lui, l'institution d'un comité permanent. Si, a-t-il dit, le Parlement a un comité permanent qui s'occupe du restaurant afin de nous assurer des aliments comestibles, à plus forte raison devrait-il avoir un comité permanent des affaires des anciens combattants, car la question est bien plus importante. C'est là, je pense, un bon exemple des arguments avancés à l'appui de la proposition de résolution.

Il est bien évident que la raison pour laquelle nous avons un comité du restaurant n'a rien à voir avec l'importance relative qu'elle revêt par rapport à n'importe lequel des autres problèmes de notre pays, qu'il soit local ou national. Aucun honorable député n'ignore que si nous avons un comité du restaurant, c'est parce qu'il n'y a que le Parlement lui-même pour s'occuper du fonctionnement du restaurant du parlement.

A mon avis, c'est exiger beaucoup trop de la logique et de la crédulité que de dire, comme l'a fait l'honorable député, que le fait d'avoir un comité du restaurant prouve en quelque sorte que nous croyons que la question de notre propre alimentation est plus importante que la question des anciens combattants. Tous les députés et tous les partis présents à la Chambre ont reconnu l'importance de la question des affaires des anciens combattants. Je crois que c'était un véritable privilège pour un certain nombre de députés de siéger au comité spécial des affaires des anciens combattants. Je sais que le fait de siéger à ces comités spéciaux est un privilège jalousement gardé par les députés intéressés et que bien d'autres députés se seraient crus également honorés et auraient souhaité de pouvoir siéger à ces comités.

Ces comités ont toujours été composés de députés qui étaient effectivement d'anciens combattants de la première ou de la seconde Grande Guerre. On a dit, au cours de la discussion, que cette exclusivité dans la composition du comité n'était peut-être pas nécessaire. Que le comité spécial ait été composé entièrement d'anciens combattants, ce fut, à mon avis, avantageux pour les anciens combattants du pays, parce que les membres de ce comité, en tant qu'anciens combattants eux-mêmes, ont apporté à leur travail des

connaissances spéciales qu'ils possèdent de la nature et de l'importance réelles des problèmes particuliers des anciens combattants, que nous espérons résoudre en adoptant des lois appropriées à cette fin.

Une voix: N'est-ce pas là un bon argument en faveur du comité permanent?

M. Dickey: Quand j'aurai terminé, ma thèse sera claire même pour mon honorable ami.

M. Churchill: Quand l'aurez-vous terminée?

M. Bell: Cela saute déjà aux yeux.

M. Churchill: Que dire de la résolution adoptée par la Légion?

M. Dickey: Je pense que mon ami, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, est le dernier député ici qui puisse reprocher à quelqu'un d'ennuyer la Chambre.

M. Churchill: Asseyez-vous donc et donnez-moi donc une chance.

M. Dickey: Le fait est que les membres des comités spéciaux ont tous été des anciens combattants.

Des voix: Non, non.

M. Dickey: Autant que je sache, c'est bien le cas.

M. Bell: Cela montre que vous n'en savez pas grand chose.

M. Casselman: Si l'honorable député avait écouté, il aurait entendu un autre député dire que ce n'était pas le cas.

M. Dickey: Autant que je sache, tous les membres de ces comités ont été anciens combattants. Je crois que, dans le cas des comités spéciaux, cela est juste et équitable. Tous les honorables députés savent que la composition du comité spécial retient l'attention toute particulière des whips et qu'on a bien soin de voir que celle du comité spécial soit la meilleure possible.

Je ne crois pas qu'il serait juste et équitable d'appliquer un principe analogue à un autre comité permanent de la Chambre. Je pense que les membres des comités permanents devraient être choisis parmi tous les députés qui désirent en faire partie à condition que cela convienne au groupe auquel ces députés appartiennent. Je crois qu'un comité permanent, selon toute probabilité, perdrait une bonne partie de la qualité qu'ont eue les comités spéciaux.

Tous les députés, avec la plus grande unanimité et, je pense, avec équité, ont parlé de la charte des anciens combattants qui, dans une large mesure, a été le fruit du travail du comité spécial des affaires des anciens combattants. L'excellence de la législation dont nous jouissons dans notre pays et le programme de bien-être des anciens combattants sont dans le même cas. A ceux d'entre nous qui ont appuyé le principe de la création d'un comité spécial, j'aimerais simplement rappeler que cet excellent état de choses, cette situation dont tous se sont dits tellement satisfaits et fiers, a pu être réalisée sans la création d'un comité permanent dont ils cherchent aujourd'hui à nous dire, pourtant, qu'elle est indispensable à la conservation de ce programme. A mon avis, monsieur l'Orateur, la proposition qu'ils ont formulée et certains des motifs qu'ils ont invoqués pour l'appuyer affaiblissent leur thèse plutôt qu'ils ne la renforcent.

Quel serait l'utilité d'un comité permanent au sein du Parlement? On a dit que les représentants de la Légion canadienne et d'autres associations d'anciens combattants auraient ainsi l'occasion de soumettre des observations et des mémoires à ce comité. Je signale que ces groupements ont soumis chaque année depuis longtemps des mémoires et des observations au cabinet. Tous les membres de la Chambre reçoivent le texte de ces mémoires. On n'a certes aucune raison de supposer que ces mémoires seraient plus facilement accessibles aux membres de la Chambre si un comité permanent était établi puisque la Légion et les autres organismes d'anciens combattants mettent chaque année à la disposition de tous les membres de la Chambre des exemplaires des mémoires soumis au cabinet de même que d'autres renseignements très utiles.

Plusieurs députés ont parlé de l'excellente administration du ministère et de la façon dont les divers services de même que la Commission canadienne des pensions ont réglé les problèmes relatifs aux anciens combattants. Autant que je sache, n'importe quel membre de la Chambre a toujours été en mesure de se procurer facilement tous les renseignements dont il pouvait avoir besoin soit en posant une question à la Chambre soit en écrivant au ministère. Les séances du comité permanent ne fourniraient aucun renseignement supplémentaire à aucun honorable député. J'ai également constaté que lorsque le député donne un conseil au ministère, ce conseil est soigneusement étudié, et s'il y a lieu, il en est tenu compte.

L'honorable représentant de Vancouver-Quadra a laissé entendre que c'est au sein d'un comité permanent que devrait convenablement se discuter les questions relevant des affaires des anciens combattants. Je ne doute pas un seul instant que si un tel comité existait, ce serait un endroit excellent pour discuter de ces questions. Mais, monsieur l'Orateur, il me semble que l'endroit le meilleur et le plus approprié où les députés

puissent exprimer leurs points de vue à propos des affaires des anciens combattants, c'est la Chambre elle-même et non pas simplement devant un comité de la Chambre.

Le Parlement lui-même offre à n'importe quel député de l'opposition toutes les possibilités qu'il peut raisonnablement demander d'exprimer son opinion. L'honorable député a également dit qu'à son avis un comité permanent assurerait la continuité de l'attitude humanitaire des fonctionnaires du ministère. Pour ma part, je ne vois rien qui puisse faire croire que l'attitude humanitaire qu'il a vantée a tendance à s'atténuer à quelque égard que ce soit.

Je ne sais pas si mon expérience de député a été bien différente de celle de n'importe quel autre mais, en écoutant les députés de l'opposition, il m'a semblé que ce à quoi ils songeaient réellement, c'était un comité permanent qui soit l'occasion d'un forum où l'on puisse débattre des problèmes particuliers touchant l'administration de la législation relative aux anciens combattants. Si c'est vraiment à cela qu'ils songent, ce n'est pas, à mon avis, la fonction appropriée ni d'un comité permanent ni d'un comité spécial.

M. Green: Personne n'a voulu dire cela.

M. Dickey: Si l'honorable député veut bien lire ce que j'ai dit, il constatera que je n'ai jamais prétendu qu'il avait effectivement proposé cette idée-là.

M. Hodgson: La proposez-vous vous-même?

M. Dickey: Non. Cependant la thèse soutenue par l'honorable député permet cette interprétation. Je sais, pour ma part, qu'en tant que député je consacre beaucoup de temps à l'étude de problèmes particuliers d'anciens combattants. Je constate que le ministre et ses fonctionnaires, et tous ceux qui s'occupent des questions de pensions à la Commission des pensions, sont toujours très disposés à collaborer et à examiner des problèmes particuliers, ainsi qu'à les régler de la façon la plus équitable et la plus généreuse possible. J'ai, pour ma part, le sentiment que l'établissement d'un comité permanent n'ajouterait rien d'utile aux services qui sont déjà à la disposition des députés pour régler les problèmes des anciens combattants, qu'il s'agisse de problèmes particuliers ou de questions générales de principe et de mesures législatives.

Je ne suis pas de l'avis des députés qui ont dit que, selon eux, ce projet de résolution mérite d'être appuyé.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Le député senior de Halifax, qui vient tout juste de se rasseoir, monsieur l'Orateur, a bredouillé pendant vingt minutes pour ne rien dire, dans l'espoir de faire rejeter cette question. J'ose espérer, monsieur l'Orateur, que nous n'aurons pas à subir d'autres manifestations de cette sorte. Les arguments en faveur d'un comité permanent ont été présentés chaque année et n'ont jamais été réfutés par aucun membre du gouvernement, ni même le député senior d'Halifax. Je me garderais bien de retarder cette affaire en m'éternisant à son sujet. Je ne répéterai donc pas les nombreux arguments, selon moi irréfutables, qui ont été avancés en faveur d'un comité permanent de cette nature. Je demanderai donc simplement à tous les autres députés de s'inspirer de ma conduite et de permettre qu'on passe au vote sur cette question.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Je vais suivre le conseil de l'honorable député qui vient de reprendre son siège et ne consacrer que quelques courts instants à appuyer cette proposition de résolution. Je pourrais formuler à l'endroit du discours de l'honorable député d'Halifax la même observation qu'il a faite lui-même. En vérité, la seule fois où je sois allé dans la province d'où vient l'honorable député d'Halifax, j'ai vu dans la gare la pancarte la plus singulière qui soit. On pouvait y lire: *"Bore will arrive at 3.52"*.

On n'a jusqu'ici fait valoir aucun argument contre la création d'un comité permanent des affaires des anciens combattants, si ce n'est qu'implicitement on a donné à entendre que cela embarrasserait le ministre et le gouvernement. Je me permets de vous dire que ceux d'entre nous qui parlons ici au nom des anciens combattants du Canada ainsi qu'au nom de la population en général ne devrions vraiment pas nous préoccuper des embarras possibles que nous pouvons susciter au ministre ou à l'un quelconque de ses collègues par la création de ce comité. Comment un député pourrait-il retourner faire face à un auditoire d'anciens combattants et leur dire qu'il a voté contre la mesure ou qu'il a empêché qu'elle soit mise aux voix?

M. L. E. Cardiff (Huron): N'imitant pas en cela le député senior d'Halifax, je vais appuyer la proposition de résolution. Les anciens combattants sont les premiers parmi nos citoyens et, en tant que tels, méritent tous nos égards, en tout temps. Je regrette de dire que cela n'a pas toujours été le cas ici. Je ne suis pas un ancien combattant, de sorte que je ne m'attendrais guère à être nommé membre de ce comité. Il reste toutefois que j'ai eu beaucoup de travail à faire pour l'ancien combattant. Lorsque j'ai commencé à siéger ici en 1940, 75 p. 100 du travail que nous avions à faire à la Chambre avaient pour objet l'ex-militaire qui rentrait de la

guerre et qu'on devait rétablir. C'est pourquoi je dis que j'ai eu fort à faire pour l'ancien combattant.

Je ne saurais comprendre comment le ministre des Affaires des anciens combattants s'opposerait à la création de ce comité permanent. Cela lui serait utile et serait utile aussi à la Chambre à qui il aiderait à résoudre correctement un grand nombre de ces problèmes. Je n'entends pas être trop long, voulant que la proposition soit mise aux voix. J'avais bien certaines choses à dire, mais afin de permettre la mise aux voix, je réserverai ces remarques pour plus tard.

M. A. H. Hollingworth (York-Centre): Je félicite d'abord l'honorable député de Selkirk d'avoir présenté la résolution à l'étude. Le débat qui se déroule ce soir à la Chambre a été très utile, je crois, et je ne veux parler que quelques minutes, parce que je sais que d'autres veulent prendre la parole. Je veux féliciter très sincèrement le ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre, qui accomplit son travail sans ostentation, n'en est pas moins, je pense, un des ministres les plus compétents du cabinet. Toute la Chambre devrait, je pense, applaudir l'excellent travail que le ministre accomplit.

L'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants ne signifierait pas nécessairement que ce comité doive siéger à chaque session du Parlement. L'honorable député de Kootenay-Ouest, je crois, a signalé que le comité des mines, des forêts et des eaux, n'a pas siégé depuis 17 ans. Je fais partie du comité de la radio et de la télévision, monsieur l'Orateur, et chacun, certes, conviendra que ce comité a été très actif. C'est cependant un comité spécial établi au cours d'une période législative et non pas un comité permanent. Un comité spécial peut toujours être convoqué et saisi de toute mesure législative qui se présente et il peut examiner toute question connexe à un domaine particulier. Je crois que certains honorables vis-à-vis l'ont oublié.

Je suis heureux que tous les membres de la Chambre aient rendu hommage au magnifique programme législatif que nous avons réalisé au pays en faveur de nos anciens combattants. C'est l'honorable député de Kootenay-Ouest, je crois, qui a dit de notre législation relative aux anciens combattants qu'elle est excellente et peut-être la meilleure du monde occidental. Je suis parfaitement d'accord avec lui; c'est une question sur laquelle tous les partis s'entendent et je suis sûr que tous les membres de la Chambre sont fiers de ce que le Parlement a fait pour les anciens combattants du Canada.

[M. Cardiff.]

On peut dire assurément que, surtout en matière d'instruction, les ex-militaires ont été très bien traités. L'an dernier, j'ai souligné que le Canada, entre 1942 et 1955, a affecté environ 220 millions de dollars à l'assistance aux anciens combattants, soit une moyenne d'environ $16,900,000 par année au cours de cette période. Il ne s'agit-là que d'un aspect en particulier de l'assistance aux anciens combattants. On peut mentionner également les gratifications aux anciens combattants et aussi, évidemment, la dernière mesure étudiée par le Parlement, celle qui a trait aux allocations aux anciens combattants.

A titre de membre de la Chambre, il est de mon devoir de faire de mon mieux pour aider les anciens combattants, surtout ceux de ma circonscription car, comme l'a dit l'honorable député qui vient de reprendre son siège, les anciens combattants méritent tout ce qu'il y a de mieux. Ils ont offert leur vie pour protéger notre mode d'existence. Si j'avais l'impression que la résolution de l'honorable député était vraiment profitable aux anciens combattants, je l'appuierais volontiers. Cependant, il est toujours possible d'établir un comité spécial. Tous les députés conviennent que notre législation relative aux anciens combattants est la meilleure au monde. Je le répète, tout le monde s'entend là-dessus. Nous sommes tous d'accord, nous le savons. Il y a lieu de féliciter chaleureusement le ministre et son ministère car notre façon d'aborder les problèmes des anciens combattants est la meilleure possible.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Je me propose d'être très bref, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole car des représentants de mon parti ont déjà exprimé clairement leurs vues au nom des anciens combattants et ils ont réclamé une étude immédiate des problèmes relatifs aux ex-militaires.

Le député qui m'a précédé a eu l'air de dire qu'aucune amélioration n'est possible. Or on ne songe aucunement à l'ancien combattant qui est aux prises avec la hausse du coût de la vie. Nous demandons tout simplement qu'on établisse un comité auquel il sera possible en tout temps d'exposer les réclamations des anciens combattants. Nous ne voulons pas d'un comité spécial, ce que nous voulons c'est un comité permanent. Il ne faut pas oublier que le coût de la vie augmente pour l'ancien combattant. Les pensions ne sont pas suffisantes et il faudrait qu'un comité étudie immédiatement cette question. Il faudrait constituer un comité permanent chargé d'étudier les problèmes de tous ceux qui ont droit à une pension au Canada, vieillards, infirmes et aveugles.

On attend le jour des élections. Le gouvernement actuel prendra peut-être certaines mesures deux jours avant les élections mais, d'ici là, peu lui importe que ces gens meurent de faim. Voilà son attitude. Nous voulons un comité permanent pour ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je sais que le ministre n'a pas besoin de plus de cinq minutes pour prendre la parole et dire que le Gouvernement et lui-même se proposent de soutenir cette résolution. Je ne pense donc pas qu'il ait besoin de toutes les minutes qui restent. Cependant, j'espère que les échantillons d'assentiment et de diversion qui nous sont venus d'Halifax ne représentent pas l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette résolution, car si tel était le cas, je suis sûr que les anciens combattants du Canada en éprouveraient un amer ressentiment.

Quand le député senior d'Halifax déclare que le Parlement offre toutes les possibilités raisonnables, je crois qu'il m'est facile de le nier. La présente session du Parlement n'est pas destinée à donner aux anciens combattants du Canada, ni à leurs porte-parole, des possibilités raisonnables en cette enceinte. Avec tous les problèmes du Canada, ceux des anciens combattants et les autres qui sont urgents et pressants sont relégués à l'arrière-plan, et nous ne serons pas en mesure d'en discuter avant qu'on nous annonce brusquement que nous devons faire face à des élections. Un comité permanent de la Chambre, tel que le propose cette résolution, pourrait étudier toutes les représentations de la Légion canadienne qui, habituellement, sont raisonnables. Un tel comité n'aurait pas à se préoccuper seulement des propositions du gouvernement à l'égard des problèmes des anciens combattants.

A mon avis, bien que les comités aient fait de l'excellent travail par le passé, ils ont toujours été désavantagés par le fait que c'est le gouvernement qui décidait du domaine qu'il leur était loisible d'étudier. L'attitude de toute la population du pays et des honorables députés envers les demandes raisonnables présentées par la Légion canadienne depuis de nombreuses années est maintenant caractérisée par une sympathie sincère, et j'ai le sentiment qu'un comité permanent pourrait rendre de grands services et examiner de beaucoup plus près les nombreux problèmes complexes qui se posent aux anciens combattants.

Des voix: Le vote.

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, en me levant pour parler de la résolution du . . .

M. Knowles: Et pour l'appuyer.

L'hon. M. Lapointe: . . . député de Selkirk (M. Bryce), je veux d'abord le remercier des très bonnes paroles qu'il a dites en abordant le sujet. Cela m'a un peu rappelé mon temps de collège, où l'on nous enseignait ce qui est censé être les principes de rhétorique. On nous conseillait de commencer la paidoyer par de très obligeantes paroles à l'égard de celui à qui il fallait s'adresser; c'étaient les précautions oratoires. Elles devaient le rendre bienveillant et l'amener à accepter plus facilement la logique des arguments à venir. Je dois dire que l'honorable député de Selkirk a fait un très bel effort en ce sens, mais par malheur je ne puis dire que j'aie trouvé son exposé assez étoffé pour motiver la résolution qu'il a présentée et qui figure actuellement au *Feuilleton*.

Cela ne veut pas dire, monsieur l'Orateur, tant s'en faut, qu'on nie le moindrement l'utilité d'un comité parlementaire des affaires des anciens combattants. Ces comités existent depuis le moment où le Parlement a commencé à se réunir après la première Grande Guerre, et il est vrai sans doute que la législation canadienne d'aujourd'hui touchant les ex-militaires est le résultat des délibérations, des discussions et de l'étude sérieuse des divers comités des affaires des anciens combattants depuis ce moment-là.

Du reste, cette législation, au dire des honorables députés des deux côtés de la Chambre, serait un modèle d'excellence et de générosité à l'égard des anciens combattants et doit certes s'adapter aux circonstances. Le Gouvernement a toujours soutenu que lorsqu'il devenait évident, en raison des circonstances, de modifier la législation des anciens combattants, il convenait de la déférer à un comité spécial des affaires des anciens combattants. C'est la pratique qu'a toujours suivie ce Parlement.

Tout le monde est d'accord sur la valeur d'un tel comité. Je serais le dernier à proposer qu'on renonce à cette pratique. A mon avis, la question à résoudre est celle-ci: dans l'intérêt des anciens combattants, vaudrait-il mieux que le comité parlementaire chargé d'étudier les mesures législatives soumises à la Chambre fût un comité permanent ou un comité spécial, comme le veut l'usage?

Eh bien, monsieur l'Orateur, je fais respectueusement remarquer que, dans les discours prononcés ce soir, personne n'a avancé d'argument concluant pour prouver qu'un comité parlementaire permanent aurait mieux

atteint son but que ne l'a fait le comité spécial, et c'est simplement parce que telle est la procédure parlementaire à la Chambre...

M. Churchill: Établirez-vous un comité spécial cette année?

L'hon. M. Lapointe: Je cherche à poursuivre mes remarques. Je sais que mon honorable ami qui m'interrompt retient la Chambre assez longtemps lorsqu'il prend la parole, et je désirerais qu'il me laisse terminer mon exposé.

Quelle est la procédure de la Chambre aux termes de notre Règlement? L'article 65 du Règlement est celui qui a trait aux comités parlementaires permanents. Il énonce qu'au début de chaque session la Chambre formera ce que nous appelons un comité de sélection, en vue de déterminer la composition des divers comités permanents. Il énumère ensuite ces comités permanents, dont douze de la Chambre, les autres étant des comités mixtes formés avec l'autre endroit. Or c'est tout ce qui existe, monsieur l'Orateur, aux termes de cet article du Règlement.

Je veux certainement qu'on me reprenne si j'interprète mal la procédure parlementaire, mais ces comités ne sont rien de plus que des organismes de la Chambre. Ils n'ont en aucune façon le droit de prendre l'initiative d'une mesure législative quelconque ou de connaître de quoi que ce soit qui ne leur a pas été soumis par la Chambre; l'autorité dont ils disposent leur est confiée par celle-ci. Elle leur a été donnée cette année le 24 janvier. C'est la méthode suivie par la Chambre, depuis toujours. Elle est entrée dans nos coutumes.

Après la soumission du rapport du comité de sélection où sont indiqués les noms des comités permanents,—c'est généralement le whip du gouvernement qui le dépose,—le leader du gouvernement, c'est-à-dire le premier ministre, propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les question qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces question, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

Ce sont ces mots qui revêtent de leur pouvoir les comités parlementaires. On trouvera à la page 614 des *Débats* du 24 janvier dernier une motion ainsi rédigée.

M. Churchill: Vous suivez mieux le Règlement cette année que l'an dernier.

Une voix: Taisez-vous!

L'hon. M. Lapointe: Je regrette, mais je n'ai pas compris mon honorable ami.

L'hon. M. Marler: Ce n'était pas très important.

[L'hon. M. Lapointe.]

Une voix: Écoutez et vous vous instruirez!

L'hon. M. Lapointe: Je disais donc, monsieur l'Orateur, qu'un comité permanent, en soi, n'a pas plus de pouvoir qu'un comité spécial. A moins que la Chambre ne renvoie une question à un comité permanent, celui-ci ne possède aucun pouvoir du seul fait qu'il a été établi en vertu d'un paragraphe de l'article 65 du Règlement et les députés n'ont aucune assurance que ce comité se réunira. Je signale en particulier que les ex-militaires ne peuvent avoir de ce fait aucune garantie que les avis qu'ils veulent soumettre à la Chambre seront entendus, car un comité ne peut se réunir à moins que la Chambre ne le saisisse d'une question.

M. Green: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Pourquoi ne serait-il pas possible d'instituer un comité comme le comité permanent des affaires extérieures?

L'hon. M. Lapointe: Monsieur l'Orateur, le comité permanent des affaires extérieures se réunit parce que la Chambre lui renvoie quelque chose. Ce n'est pas l'article 65 du Règlement stipulant l'existence d'un comité permanent des affaires extérieures qui lui confère son autorité. C'est parce que; l'article 65 du Règlement ayant dit qu'il y aurait un comité permanent des affaires extérieures, la Chambre décide de lui déférer certaines questions. A moins que la Chambre ne procède à ce renvoi, ou plutôt qu'elle le décide, le comité des affaires extérieures ne siégerait pas et n'aurait rien à étudier ni rien à débattre légalement.

M. Green: Pourquoi les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants ne pourraient-ils être renvoyés à un comité permanent des affaires des anciens combattants de la même façon que les crédits du ministère des Affaires extérieures sont déférés au comité permanent des affaires extérieures?

L'hon. M. Lapointe: On peut les renvoyer à un comité spécial des affaires des anciens combattants, tout comme ils pourraient l'être à un comité permanent.

M. Green: Mais on ne l'a jamais fait.

L'hon. M. Lapointe: Ce que je veux dire, et il me semble qu'en ce qui concerne certains honorables vis-à-vis c'est en vain que je m'efforce de le faire, c'est qu'à venir jusqu'à maintenant personne n'a avancé aucun argument prouvant qu'en modifiant l'article 65 du Règlement afin d'ajouter un comité permanent des affaires des anciens combattants à la liste actuelle de douze comités permanents on créerait un comité qui serait plus utile qu'un comité spécial.

Je voudrais rappeler à mon honorable ami que toutes les règles et tous les articles du Règlement de la Chambre ont été étudiés et scrutés attentivement par un comité spécial du Règlement qu'a présidé monsieur l'Orateur. Des députés de tous les côtés de la Chambre et de tous les partis politiques ont fait partie de ce comité de même que mon honorable ami lui-même.

M. Green: Il n'en est rien.

L'hon. M. Lapointe: Je le regrette, je croyais que mon honorable ami avait un moment fait partie du comité.

M. Churchill: L'an dernier, vous avez de toute façon supprimé le Règlement.

L'hon. M. Lapointe: Je puis dire, cependant, que nombre d'honorables vis-à-vis, et parmi eux certains qui ont demandé l'établissement de ce comité permanent des affaires des anciens combattants, étaient membres du comité spécial à qui la Chambre avait confié la mission d'étudier, d'examiner et de scruter son Règlement et de recommander les modifications qu'il conviendrait d'y apporter. Je crois que ce comité a présenté son rapport au début de la session de 1955 et que le Règlement actuel de la Chambre a été le résultat des délibérations de ce comité dont le rapport a été unanime. Le comité du Règlement a étudié tous les articles contenus dans le volume, y compris l'article 63 d'alors, qui est devenu le numéro 65 du présent Règlement. On a alors changé les numéros.

M. Churchill: Que dire de l'article relatif à la levée de la séance à dix heures?

L'hon. M. Lapointe: Jamais le comité n'a proposé que l'article 65 soit modifié de façon à prévoir l'institution d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. Des représentants de tous les partis, dont certains appartenaient au comité des affaires des anciens combattants, ont examiné la question à fond. Le rapport a été présenté sans dissidence et aucune mention n'a été faite de l'institution d'un comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Knowles: Voilà le point: le comité n'a fait rapport que sur les questions où il y avait unanimité.

(Sur la motion de l'honorable M. Lapointe, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Green: Pouvons-nous savoir ce que nous ferons demain?

Une voix: Il n'y a personne pour nous le dire.

M. Knowles: On l'a annoncé vendredi dernier. Y a-t-il eu des changements?

L'hon. M. Lapointe: Je n'étais pas ici vendredi dernier mais, à ma connaissance, aucune modification n'a été apportée à la dernière annonce qui a été faite. Il n'y a pas de modification; nous ferons demain ce qui a été annoncé vendredi soir.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

DÉFENSE NATIONALE—FRAIS DE LOCATION D'AVIONS

Question nº 10—**M. Fraser (Peterborough):**

1. Quelle somme globale le ministère de la Défense nationale a-t-il versée durant les années *a*) 1956, *b*) 1955, pour la location d'avions?

2. Quelle somme globale le ministère de la Défense nationale a-t-il versée pour la location d'hélicoptères durant les années *a*) 1956, *b*) 1955?

3. De quelles sociétés ou de quels particuliers le ministère a-t-il loué ces avions et ces hélicoptères?

4. Quelle somme a-t-il versée à chaque société ou à chaque particulier?

5. A quelles fins a servi chacun de ces avions et hélicoptères ainsi loués?

Réponse de **l'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):**

1. *a*) $6,353,430.66 (1er avril—30 sept. 1956); *b*) $4,609,287.10, £700 (Sterling) (année financière 1955-1956;

2. *a*) $428,286.02 (1er avril-30 sept. 1956); *b*) $147,544.07 (année financière 1955-1956).

3, 4 et 5. (Voir tableau ci-après).

Arme	Société	Montant	Objet
		$ c.	
Marine.....	Air-Canada	5,280.15	Transport de militaires
	Maritime Central Airways	9,986.40	" " "
Armée.....	Air-Canada	118,363.00	Transport de militaires
	Maritime Central Airways	39,976.60	" " "
	Quebecair Inc.	200.00	" " "
	McMurray Air Services Inc.	350.00	" " "
	Associated Airways	1,332.16	Transport de militaires et de matériel aux stations de radio des T. N.-O. et du Yukon
	Ward Air Ltd.	5,365.11	" " " " "
	Koenens Air Service	312.20	" " " " "
	Central Northern Airways	212.80	" " " " "
	Pacific Western Airlines	818.50	" " " " "
	BC-Yukon Air Services Ltd.	45,860.33	Transport d'arpenteurs
	Okanagan Helicopters Ltd.	64,992.55	" "
	Canadian Helicopters Ltd.	53,479.06	" "
	Air Charter Ltd.	£700.0.0	Transport de personnes à la charge des militaires
Aviation....	Arctic Wings Ltd.	462,250.11	
	Associated Helicopters	21,580.02	
	Athabaska Airways	42,594.10	
	Austin Airways Ltd.	1,642,601.12	
	Aviation Services	442.08	
	Boreal Airways	74,493.67	
	Bradley Air Services Ltd.	13,781.67	
	Canadian Aircraft Renters Ltd.	286,814.79	
	Canadian Helicopters (1954) Ltd.	106,254.26	
	Central Northern Airways Ltd.	547,389.15	
	Dorval Air Transport Ltd.	1,652,869.29	
	Eastern Provincial Airways	398,808.25	Transport de militaires et de matériel en vue de l'aménagement de la ligne intermédiaire
	Field Aviation Co. Ltd.	2,973.76	
	Gateway Aviation Ltd.	107,831.70	
	Halls Air Service Ltd.	7,709.40	
	Ilford Airways Ltd.	51,110.25	
	Thomas Lamb Airways Ltd.	242,809.08	
	Laurentian Air Service Ltd.	4,026.94	
	Leavens Bros. Ltd.	858.39	
	Maritime Central Airways	294,785.13	
	Meadow Lake Air Services Ltd.	84,159.92	
	McMurray Air Services Ltd.	7,263.24	
	Mont Laurier Aviation Co.	184,333.36	
	Northern Wings Helicopters Ltd.	21,709.96	
	Northern Wings Ltd.	498,979.92	
	Okanagan Helicopters	275,458.45	
	Ontario Central Airlines	54,517.79	
	Pacific Western Airlines	427.62	
	Parsons Airways	12,953.93	
	Quebecair Inc.	371,015.27	

Arme	Société	Montant	Objet
		$ c.	
Aviation—*fin*	Saskatchewan Government Air	18,305.73	
	St. Maurice Flying Services Ltd	12,987.04	
	Spartan Air Services Ltd	14,717.11	Transport de militaires et de matériel en vue de l'aménagement de la ligne intermédiaire
	Superior Airways Ltd	29,674.64	
	Taylor Airways Ltd	5,024.96	
	Trans Air Ltd	128,934.20	
	Air-Canada	286,250.00	
	Wheeler Airlines Ltd	1,556,529.64	
	World Wide Airways	1,085,650.36	
Commission de recherche pour la Défense	St. Maurice Flying Services Ltd	5,312.00	Transport du personnel et du matériel des services scientifiques

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR L'IMMIGRATION, HALIFAX, 1956

Question nº 44—**M. Balcom:**

1. Quel a été le nombre des immigrants admis au Canada en 1956 par voie du port d'Halifax?
2. Combien de ces immigrants étaient des Hongrois?

Réponse de **l'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. 40,510.
2. 608 étaient des réfugiés hongrois.

FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE, EN NOUVELLE-ÉCOSSE—SUBVENTIONS FÉDÉRALES

Question nº 85—**M. Balcom:**

Au cours de l'année 1956, quelles subventions a-t-on accordées à la Nouvelle-Écosse à titre d'aide à la formation technique et professionnelle?

Réponse de **l'honorable Milton F. Gregg (ministre du Travail):**

Voici les subventions accordées par le gouvernement fédéral à l'égard des programmes exécutés sous l'empire de la loi sur la coordination de la formation professionnelle, en Nouvelle-Écosse, au cours de l'année 1955-1956:

Formation des chômeurs	$ 166,125.71
Formation de la jeunesse, y compris l'aide aux étudiants	43,345.66
Formation des invalides	6,504.68
Apprentissage	58,100.41
Aide aux écoles professionnelles, subvention annuelle	106,000.00
Cours de formation professionnelle par correspondance	744.30

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 février 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES NATIONS UNIES—AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION CANADIENNE À LA FORCE D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il s'il faut ajouter foi à la nouvelle qui a paru dans les journaux d'hier et selon laquelle une unité blindée canadienne doit être mise à la disposition de la force d'urgence des Nations Unies? Si cette nouvelle est fondée, le premier ministre nous dirait-il un mot de la proposition?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je vais répondre à cette question. La force d'urgence des Nations Unies nous a demandé une unité de reconnaissance, avec voitures spéciales et voitures de t.s.f. ainsi qu'environ 110 militaires, et environ 60 du genre de ceux qui se trouvent déjà en Égypte. Cette demande est à l'étude et elle passe actuellement par la filière. Je formulerai une déclaration quand notre ligne de conduite aura été arrêtée. Encore une fois, il s'agit d'une unité de reconnaissance et non d'un régiment blindé.

M. Green: Le premier ministre ou l'un des autres membres du cabinet nous dirait-il si d'autres pays envoient des troupes supplémentaires à cette force, si certains des pays qui ont déjà des troupes sur les lieux les rappellent et aussi à quel endroit ces troupes sont censées être en service?

L'hon. M. Campney: A ma connaissance, aucune troupe n'est rappelée. J'ai lu dans les journaux, je crois que c'était hier, que le gouvernement du Brésil envoie de 400 à 500 autres hommes. Dans une déclaration que j'ai faite ici il y a quelques jours, j'ai dit où sont cantonnés les Canadiens. Autant que je sache, rien n'a été changé depuis lors.

M. Green: Ces troupes sont-elles envoyées à l'endroit où se trouvent les autres troupes canadiennes?

L'hon. M. Campney: Si elles sont envoyées là-bas, elles se rendront tout d'abord à la base militaire. Il appartiendra au général Burns de décider où elles seront ensuite envoyées.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Puis-je poser une question complémentaire? Le Gouvernement a-t-il demandé au colonel Nasser s'il juge ces troupes acceptables ou non?

L'hon. M. Campney: Non, nous n'avons eu aucune communication avec le colonel Nasser.

LE CAMP IPPERWASH—RETRAIT DU RÉGIMENT DES GUARDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre de la Défense nationale s'il a reçu des télégrammes de protestation contre le retrait du du 4e bataillon des *Canadian Guards* du camp Ipperwash. Dans le cas de l'affirmative, dira-t-il à la Chambre ce qui se fait à ce sujet? Si ce bataillon est retiré du camp Ipperwash, d'autres troupes le remplaceront-il?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, avant l'arrivée du 4e bataillon des *Guards*, le camp Ipperwash servait de camp pour la milice, de camp pour les cadets et servait aussi à diverses autres fins. Lorsque les *Guards* l'auront quitté, il continuera de servir à de tels usages. Il n'est pas question à l'heure actuelle d'y acheminer une autre unité régulière; toutefois, on est à étudier s'il est possible de le faire.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Puis-je poser une autre question? Est-ce vrai que les *Guards*, au camp Ipperwash, sont envoyés ailleurs?

L'hon. M. Campney: On ne déplace pas le bataillon au camp Ipperwash. C'est un des deux bataillons réguliers qu'on licencie.

AUTRE DIMINUTION DANS LES BATAILLONS D'INFANTERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si le Gouvernement a l'intention de réduire davantage le nombre de bataillons d'infanterie en service actif dans l'armée canadienne?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Si on procède à de nouvelles réductions, on les annoncera de la même manière que la dernière.

M. Churchill: Le ministre voudrait-il répondre à une autre question? Le 13e bataillon d'infanterie fait-il partie d'une brigade, ou lui a-t-on assigné un rôle indépendant?

L'hon. M. Campney: Il continue de faire partie de la 4e brigade.

L'IRRIGATION

LE BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN— ANNONCE QU'AURAIT FAITE LE TRÉSORIER PROVINCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Irwin Studer (Swift-Current-Maple-Creek): Si le Règlement me le permet, je désire poser une question au premier ministre. J'aimerais savoir si le trésorier provincial de la Saskatchewan, M. Fines, a communiqué avec le gouvernement du Canada pour dire que le gouvernement de la Saskatchewan est maintenant prêt à payer en espèces le quart des frais d'érection du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan à mesure que les travaux seront exécutés.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'ai pris connaissance d'une nouvelle parue dans les journaux, d'après laquelle le trésorier provincial de la Saskatchewan aurait fait, à une conférence de presse, une déclaration dans le sens de la question de l'honorable député; toutefois, le gouvernement de la Saskatchewan n'a fait, à ma connaissance, aucune communication de ce genre au gouvernement du Canada.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Puis-je poser une autre question au premier ministre? Puisque, d'après les journaux, le trésorier provincial de la Saskatchewan a déclaré que le gouvernement provincial est prêt à fournir la somme de 20 millions sans mettre en cause le gouvernement fédéral, le premier ministre peut-il nous dire maintenant si le gouvernement fédéral est prêt à entreprendre l'érection du barrage?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne crois pas qu'un honorable député s'attende que le gouvernement fédéral agisse en se fondant sur des nouvelles de journaux à propos d'une question qui comporterait un contrat entre le gouvernement d'une province et le gouvernement du Canada. Je puis dire qu'aucun examen n'a été fait de ce projet sur la foi de la dépêche rapportant la déclaration faite aux journaux par le trésorier provincial de la Saskatchewan.

[M. Churchill.]

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): N'est-il pas vrai que la déclaration faite par le trésorier provincial de la Saskatchewan est tout à faire conforme à la proposition qui, il y a quelque temps, a fait l'objet d'un entretien entre le gouvernement de la Saskatchewan et le ministre de l'Agriculture? C'est ce que j'ai cru comprendre samedi, lorsque j'en ai entendu parler par le trésorier provincial lui-même.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne puis dire, monsieur l'Orateur, qu'elle est entièrement conforme à ce qui a fait l'objet d'un entretien. Jusqu'à présent, j'ai cru comprendre que le trésorier provincial a eu pour attitude que sa province ne devrait pas être appelée à payer quoi que ce soit avant que les centrales électriques rapportent des revenus et que des versements seraient faits sur ces revenus.

(Plus tard)

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui fait pendant à celles des honorables représentants de Swift-Current-Maple-Creek et de Moose-Mountain. Vu les déclarations que publient les journaux au sujet du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan, le premier ministre est-il au courant de conditions, posées par le gouvernement fédéral et non remplies par le gouvernement provincial qui voudrait que l'on entreprenne immédiatement les travaux de construction du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a déjà dit plus d'une fois à la Chambre que le gouvernement fédéral n'a posé aucune autre condition que celle d'en assumer la responsabilité lorsqu'il sera convaincu que la situation est telle que l'aménagement du barrage, sur le bras sud de cette rivière, sera plus de nature à ajouter aux revenus de l'économie nationale qu'à diminuer ces revenus, au titre de frais d'intérêt et d'amortissement.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait-il que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré, en Saskatchewan, que, de quelque façon, le gouvernement provincial retarde l'aménagement du barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan?

Une voix: Si ces gens changeaient de gouvernement provincial, tout irait bien.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, n'ayant pas accompagné le ministre de l'Agriculture dans ses visites à la province de la Saskatchewan, le premier ministre n'est pas en mesure de répondre en connaissance de cause à la question du député.

LE COMMERCE

CANADA ET ÉTATS-UNIS—INTERPELLATION SUR LE DÉFICIT SANS PRÉCÉDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Le ministre du Commerce aurait-il quelque chose à nous dire sur ce que le Bureau fédéral de la statistique signalait hier, savoir qu'en 1956 le déficit sans précédent de la balance commerciale du Canada avec les États-Unis s'élevait à 1 milliard 290 millions et le déficit global, sans précédent également, de notre commerce étranger à 848 millions?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, mais j'ajouterai que nos exportations ont augmenté d'environ 11 p. 100 et nos importations à peu près dans la même proportion. Le déficit général de la balance commerciale, il est tout entier attribuable au présent taux anormal des placements d'immobilisations; il se rétablira de lui-même dès que le programme d'immobilisations retrouvera ses proportions normales.

(Plus tard)

M. Hees: Étant donné un déficit commercial d'ensemble tel que n'en a jamais connu notre pays, l'an dernier, et le déficit sans précédent de notre commerce avec les États-Unis, le premier ministre songe-t-il à prendre l'initiative d'une conférence commerciale des pays du Commonwealth, afin d'essayer d'améliorer le commerce international du Canada?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): On n'a pas songé à prendre l'initiative d'une conférence commerciale du Commonwealth et l'on n'a pas présentement l'intention de prendre une telle initiative.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ON DEMANDE QUE DU TEMPS SOIT RÉSERVÉ POUR UNE DISCUSSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu les deux résolutions adoptées samedi et dimanche derniers par les Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il réserver le plus tôt possible un ou deux jours pour nous permettre de discuter les affaires extérieures?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pour ma part il n'y a rien que j'aimerais mieux, mais je devrai en parler avec le premier ministre et le leader de la Chambre afin de m'assurer que les autres questions dont nous sommes saisis laissent encore du temps de libre.

(Plus tard)

M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu que les journaux annoncent, par exemple, que "Israël refuse de retirer ses troupes comme le demandent les Nations Unies", "L'Inde refuse de permettre un plébiscite pour déterminer le statut futur du Cachemire comme l'ordonne l'ONU", "La France refuse de céder à l'ONU ses pouvoirs en Algérie", le secrétaire d'État signalerait-il à la Chambre si le Gouvernement préconisera des mesures pour renforcer la main des Nations Unies dans les affaires mondiales, ou si la politique du Gouvernement est d'appuyer la reconstitution de l'ONU comme conseil consultatif qui agirait dans les différends mondiaux seulement avec l'approbation de toutes les parties en cause?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si nous avons le débat sur les affaires extérieures dont a parlé le chef de l'opposition, ce sera une des questions que j'aimerais traiter.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉCLARATION AU SUJET DE L'EXTENSION AUX PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre voudrait-il mettre la Chambre au courant des progrès qu'il aurait pu réaliser dans l'élaboration d'un programme tendant à admettre les pêcheurs aux bénéfices de l'assurance-chômage?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Gloucester m'a prévenu de son intention de poser une question à ce sujet. Je devrais dire, également, que les honorables représentants de Charlotte (M. Stuart), des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) et d'Halifax (M. Dickey) se sont également adressés à moi.

Une voix: Nommez-les tous.

L'hon. M. Gregg: J'espère les avoir nommés tous.

M. Hees: Et l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska?

Une voix: Où est-il?

L'hon. M. Gregg: Ainsi que je l'avais prédit au moment où la loi a été modifiée, lors de la dernière session, le gouvernement a élaboré et approuvé un régime d'assurance-chômage à l'intention des pêcheurs.

La Commission prend actuellement les mesures nécessaires, par l'entremise de ses bureaux régionaux et locaux, afin que le régime entre en vigueur le 1er avril pour percevoir les cotisations destinées à la caisse, et qu'on commence le 1er janvier prochain à étudier les demandes de prestations.

Grâce à ce régime, les pêcheurs commerciaux seront protégés, qu'ils soient salariés ou non, qu'ils travaillent à parts égales avec un co-entrepreneur, ou qu'ils se livrent à la pêche à leur propre compte. Pour les salariés, le patron et l'employé verseront naturellement les contributions de la façon régulière.

Les pêcheurs non salariés n'ont pas d'employeur au sens ordinaire. Dans leur cas, la personne qui est la première à acheter ou acquérir la prise d'un pêcheur devra être traitée comme employeur pour verser les contributions et tenir les dossiers.

De façon générale, les taux de contributions et les prestations ne différeront pas de ceux qui visent tous les autres travailleurs assurés.

La période où les prestations peuvent être versées sera limitée au temps de l'année où la plupart des pêcheurs n'ont pas d'emploi. Le programme prévoit le versement de prestations seulement à partir du début de janvier jusqu'à la mi-avril, à l'égard de tel nombre de semaines auquel le pêcheur a droit, avec un minimum de 10. Des dispositions pourvoient à l'intégration des cotisations des pêcheurs avec celles des autres travailleurs assurés.

Les cotisations à la caisse commenceront à compter du 1er avril prochain; je signale cependant que lesdites cotisations ne donneront droit à aucune prestation avant le 1er janvier 1958.

Ce ne sont là, monsieur l'Orateur, que les grandes lignes du programme. Je serai heureux de fournir d'autres précisions lors de l'examen de mes crédits.

(Plus tard)

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Elle se rattache à la déclaration qu'il faisait tantôt à propos des prestations d'assurance-chômage intéressant les pêcheurs. Les cotisations versées à la caisse pendant l'exercice de la pêche antérieurement à la date d'entrée en vigueur du régime des prestations intéressant les pêcheurs compteront-elles pour l'éligibilité aux prestations régulières, si leur addition aux cotisations versées à l'égard d'un autre emploi rendait éligible celui qui les verse?

[L'hon. M. Gregg.]

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, je prends avis de cette question. Il vaudrait mieux réserver les questions de ce genre pour le moment où le sujet sera étudié par le menu lorsque la Chambre sera saisie des crédits de mon ministère relatifs à la Commission d'assurance-chômage.

M. Barnett: Puis-je poser une question complémentaire? Étant donné sa réponse, le ministre nous dirait-il quand seront disponibles des exemplaires des règlements?

L'hon. M. Gregg: On est à préparer les règlements. Le député se rend sans doute compte que la première étape vise les règlements concernant les cotisations versées à la caisse. Ce texte sera prêt et mis à la disposition des bureaux intéressés avant le 1er avril, jour de l'entrée en vigueur. Les autres textes, qui ont trait aux prestations, seront prêts après cette date. Il y aura donc plusieurs textes de règlements qui seront disponibles aussitôt qu'ils seront terminés.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉCLARATION AU SUJET DES JOURNÉES D'OUVRIER PERDUES PAR SUITE DE MALADIE ET DE DIFFÉRENDS INDUSTRIELS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée le 24 janvier dernier, ainsi que le rapporte la page 620 du hansard. Quand l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) a appris que les différends industriels ont fait perdre 1,261,400 jours de travail individuels en 1956, il a demandé combien de journées de travail ont été perdues en tout par suite de maladie.

J'ai répondu à ce moment-là qu'on ne pourrait lui fournir qu'une estimation, et la voici. Le meilleur moyen d'établir une telle estimation semble être le relevé mensuel de la main-d'œuvre. Ce relevé renseigne sur le nombre de personnes ayant des emplois mais qui n'ont pas travaillé durant la semaine du relevé en raison de la maladie, ainsi que le nombre de personnes ayant des emplois mais qui, par suite de maladie, ont travaillé moins de 35 heures durant la semaine. En 1956, le nombre de personnes qui n'ont pas travaillé du tout en raison de maladie au cours de la semaine qui a fait l'objet d'un relevé a été en moyenne de 57,250 par semaine; la moyenne de ceux qui ont travaillé moins de 35 heures à cause de la maladie a été de 26,750. A supposer que les personnes de la première catégorie aient perdu cinq jours par semaine et que les personnes de la seconde catégorie

aient perdu deux jours par semaine, on estime qu'en 1956 la maladie a fait perdre un peu moins de 17 millions de jours individuels de travail. Le chiffre correspondant de 1955 serait d'un peu plus de 16 millions.

Outre ce relevé de la main-d'œuvre, le Bureau fédéral de la statistique a recoupé d'autres relevés qui semblent indiquer que les chiffres que j'ai fournis sont peut-être un peu bas.

DÉFENSE NATIONALE—LA SEMAINE DE 40 HEURES EN CINQ JOURS POUR LES EMPLOYÉS CIVILS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre du Travail si ses services collaborent avec le ministère de la Défense nationale afin d'assurer aux employés civils des établissements de la Défense nationale la semaine de 40 heures en cinq jours, dont bénéficient les employés du ministère des Affaires des anciens combattants.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la division compétente de mon ministère collabore toujours avec le ministère de la Défense nationale et les autres services de l'État quand il s'agit de veiller à ce que les employés civils soient suffisamment payés et aient des heures de travail déterminées. Si le député pense à des cas particuliers, je serais heureux qu'il les porte à mon attention.

M. White (Middlesex-Est): Je pensais surtout au dépôt nº 27 des magasins militaires, à London, et aux établissements de la Défense nationale d'Hagersville.

L'hon. M. Gregg: Si le député veut bien m'envoyer les détails pertinents, je les ferai examiner volontiers.

LES AÉROPORTS

MALTON ET TORONTO ISLAND—ÉTAT DES TRAVAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné que le conseil municipal de Toronto a donné son accord, hier, à une entente en vue de remettre au gouvernement les titres de propriété relatifs à l'aéroport de Malton dès qu'on commencera les travaux d'amélioration de l'aéroport de Toronto Island, le ministre nous dirait-il quand commenceront ces travaux et quand commencera l'aménagement des nouvelles installations terminus à Malton?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il me faudrait consulter les prévisions budgétaires pour l'année qui vient afin de savoir ce qu'on a prévu à l'égard des travaux dont le député vient de parler et pour déterminer quand commenceront les travaux au nouvel immeuble terminus de Toronto. Je verrai, si possible, à répondre demain au questions du député.

(Plus tard)

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Transports une question complétant celles qu'a posées le député de York-Ouest (M. Hamilton) au sujet de l'aéroport de Malton? En faisant son enquête, s'assurerait-il aussi que le transfert de l'immeuble de la ville de Toronto au ministère des Transports ne privera pas le township de Toronto des taxes municipales qui ont été perçues jusqu'ici à l'égard de ce terrain?

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS HONGROIS EN ONTARIO—RÉPARTITION DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration formulerait-il une déclaration à propos de négociations intervenues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province d'Ontario au sujet de la répartition des frais qu'entraîne le soin des réfugiés hongrois admis au Canada et allant en Ontario?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) a l'intention de formuler une déclaration à ce propos dès qu'il en aura l'occasion.

LES POMMES DE TERRE

CANADA ET ÉTATS-UNIS—PRÉTENDU RELÈVEMENT DES DROITS DE DOUANE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre des Finances. Le ministre voudrait-il formuler quelques observations sur la dépêche de Washington en date du 4 février, parue dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, disant que les droits de douane sur les pommes de terre seront probablement relevés?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai dit ici la semaine dernière que nous avions entamé des négociations avec les États-Unis au sujet des droits qui frappent les pommes de terre et qui intéressent à certains points de vue les deux côtés de la frontière, mais je ne voudrais pas avoir l'air de prédire ce qui va en résulter. Il s'agit de négociations qui n'ont pas encore commencé, en ce sens que les parties ne sont pas encore réunies. La nouvelle s'appuie probablement sur l'avis adressé par le gouvernement des États-Unis aux personnes visées par ces droits de douane, pour leur demander de se mettre préalablement en rapport avec lui au sujet de leurs intérêts. Après trois ou quatre semaines de ce procédé, le gouvernement des États-Unis prendra une décision s'inspirant du point de vue des producteurs américains à cet égard.

LES TRAVAUX PUBLICS

BORDEN (Î. P.-É.) ET CAP JOURIMAIN (N.-B.)—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA CHAUSSÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Maclean (Queens): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics est-il en mesure de dire ce que fait son ministère en vue de savoir s'il est possible d'aménager une chaussée entre Borden, dans l'île du Prince-Édouard, et le cap Jourimain, au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, me permet-on de considérer la question comme avis?

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE SUCRE—RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vu que la fusion de la *British Columbia Sugar Refining Company Limited* et de la *Manitoba Sugar Company Limited* est maintenant réalisée, bien que le rapport de la Commission des pratiques restrictives du commerce ait recommandé de la prévenir, le ministre de la Justice peut-il nous dire ce que le Gouvernement entend faire pour rompre cette coalition de l'industrie sucrière de l'Ouest canadien?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Mon honorable ami n'est pas sans savori, j'en suis sûr, que dans ces cas de coalition les faits sont en général difficiles à démêler et les conclusions qui s'en dégagent, complexes. Le rapport, plutôt récent, fait

l'objet d'un examen par le ministère et, le moment venu, je ferai une déclaration à ce sujet. Tant que cette étude n'est pas terminée, je n'ai rien à dire.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question? En étudiant ce point, le ministre voudrait-il s'informer pour savoir si les récentes hausses de prix de la *Manitoba Sugar Company* sont de sa propre initiative ou si elle a obéi aux diktats de la coalition de l'Ouest canadien dirigée par la société de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Garson: Dans tous ces cas on examine d'ordinaire toutes les données pertinentes dont on dispose, et si la supposition que fait mon honorable ami est exacte, nous tâcherons certainement de la confirmer.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Ai-je raison de dire que cette transaction dont il vient d'être question est bien semblable à une transaction faite dans l'industrie des brasseries, au sujet de laquelle le ministère a formulé des mises en garde analogues? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la situation à cet égard? Le Gouvernement est-il en train de prendre des mesures, car je crois savoir que cette fusion est maintenant complète.

L'hon. M. Garson: Toute ressemblance entre les deux cas serait plutôt superficielle, je pense. Dans le cas de la fusion des sociétés fabricant du sucre, la fusion effectuée est censée, lit-on dans le rapport, donner à la société qui en résulte la maîtrise d'un large secteur du commerce. On a constaté dans le rapport sur la bière, le député qui a posé la question le sait certainement, que ce résultat ne s'est pas produit une fois terminées les transactions signalées dans le rapport. A cet égard, les deux cas sont tout à fait différents.

BIÈRE—MESURES À PRENDRE À L'ÉGARD D'UNE PRÉTENDUE COALITION DANS L'OUEST CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Vu que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a recommandé au Gouvernement de faire en sorte d'empêcher la *Canadian Breweries Limited* de s'assurer la maîtrise de la *Western Canada Brewers Limited*, et vu que la *Canadian Breweries Limited* a réussi à dominer la *Western Canada Brewers*, quelles dispositions prend le ministre afin de donner suite aux vœux de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce et de prévenir la constitution d'un monopole de la brasserie dans l'Ouest canadien?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je remercie mon honorable ami de m'avoir prévenu de sa question. Le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce exprime l'avis que le programme de fusionnement de la *Canadian Breweries Limited* a été de nature monopolisatrice et contraire à l'intérêt public. Cependant, elle a conclu aussi que, nulle part dans le pays, la *Canadian Breweries Limited* n'a étendu de façon complète ou importante son emprise sur cette industrie.

Entre-temps, c'est-à-dire depuis la soumission du rapport, la cour d'appel de la Colombie-Britannique, siégeant à Vancouver, a rendu une décision dans une cause sur une affaire d'essence, et, sauf erreur, cette décision semble faire planer un doute sur l'existence de bonnes raisons d'intenter des poursuites dans l'affaire concernant les brasseries. Le ministère de la Justice a immédiatement demandé à la Cour suprême du Canada la permission d'en appeler de la décision de la Colombie-Britannique, mais la demande a été rejetée en octobre dernier. Cependant, la Cour suprême est actuellement saisie d'un point analogue, relativement à la cause des fabricants de papiers fins. Le point est, toutefois, de façon générale, de savoir si l'élimination considérable de la concurrence nuit au public aux termes de la loi contre les coalitions. C'est l'un des points dont dépend notre décision au sujet des mesures à prendre dans la cause des brasseries; nous préférerions ne pas prendre de décision dans le cas des brasseries au sujet de l'autre point tant qu'on n'aura pas tranché la cause relative aux fabricants de papiers fins.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—LA SITUATION SUR LA RÉSERVE D'HOBBEMA, EN ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le 31 janvier, je posais au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question à laquelle il a répondu en disant qu'il cherchait à obtenir une consultation à propos du sujet en cause. Comme il s'est écoulé assez de temps pour que les conseillers du ministre aient pu le renseigner, je demanderais au premier ministre de me fournir, en l'absence du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, les renseignements que j'ai demandés.

Voici ce que je veux savoir. En vertu de quelle autorité et d'ordre de qui une pétition adressée à la reine par l'Association des Indiens de l'Alberta a-t-elle été transmise du bureau du Gouverneur général à celui du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? Le premier ministre nous dira-t-il maintenant si son gouvernement enverra cette pétition à Sa Majesté, à qui elle est adressée?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai pas examiné du tout cette question, monsieur l'Orateur. Je n'ai reçu aucun avis des conseillers juridiques du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et on me dit que leur rapport n'est pas encore complété.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si un vestige des droits qu'a conférés aux Indiens le traité conclu avec la Couronne britannique n'est pas celui d'adresser des pétitions à la reine, et si ce droit n'est pas inaltérable, quels que soient les rapports qui existent entre Sa Majesté et son gouvernement au Canada?

Le très hon. M. St-Laurent: Si le député a examiné les traités en question pour s'assurer que telle est la situation, il est plus avancé que moi. Je ne les ai pas examinés.

M. Diefenbaker: Vous êtes-vous documenté à ce sujet?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je n'ai pas étudié la question.

M. Nickle: Étant donné que le premier ministre n'a pas étudié personnellement la loi sur les Indiens de 1951, ni le cas qui se pose à l'heure actuelle en Alberta, puis-je lui demander qui, dans ces conditions, tranchera la question dont il s'agit?

Le très hon. M. St-Laurent: J'espère, monsieur l'Orateur, que la question de fait,—celle de savoir si certaines personnes qui habitent cette réserve ont le droit d'y rester, —sera tranchée par les tribunaux.

M. Nickle: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre ne semble pas disposé à parler au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sur cette question ou sur des questions s'y rattachant, peut-il nous dire quand le ministre sera de nouveau parmi nous, afin que nous puissions lui poser ces questions?

Le très hon. M. St-Laurent: Si je suis bien renseigné, le recours en vue de saisir de cette affaire le juge de district compétent a été introduit et il sera entendu par le tribunal compétent. Quant au jour ou à l'heure du retour du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je n'en sais rien en ce moment. Je me renseignerai et je communiquerai le renseignement au député dès que je l'aurai moi-même obtenu.

LA RÉSERVE INDIENNE D'HOBBEMA, ALBERTA—MOTION TENDANT À L'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par l'honorable représentant de Peace-River (M. Low), l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, à savoir le traitement sans pitié de 118 êtres humains par l'expulsion de vingt-trois familles de la bande indienne Samson de la réserve d'Hobbema, dans la circonscription de Wetaskiwin.

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il l'obligeance de permettre qu'on réserve sa motion pour l'instant car je constate que d'autres députés ont des questions à poser au Gouvernement.

(Plus tard)

M. l'Orateur: Toutes les questions ont maintenant été posées. Le député de Wetaskiwin (M. Thomas) a présenté une motion dans laquelle il demande que la Chambre s'ajourne aux termes de l'article 26 du Règlement. Or, voici comment est exposée l'affaire précise d'une importance publique pressante:

...le traitement sans pitié de 118 êtres humains par l'expulsion de vingt-trois familles de la bande indienne Samson de la réserve d'Hobbema, dans la circonscription de Wetaskiwin.

Je ne suis guère au courant de la question dont il est fait mention dans la proposition du député, sauf par ce que j'en ai entendu ici durant la période réservée aux questions. D'après les réponses aux questions posées, j'ai compris que cette affaire comportait certains aspects qu'étudient actuellement nos tribunaux. Je ne sais s'il s'agit du même sujet, mais je me rappelle très bien avoir entendu le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dire que les tribunaux étaient actuellement saisis de certains aspects de cette question. Dans ce cas, le sujet ne pourrait être débattu en ce moment.

M. Thomas: Monsieur l'Orateur, si je ne me trompe, d'après ce que le premier ministre a dit il y a quelques instants, les tribunaux seraient saisis de l'affaire. Sauf erreur, je ne crois pas qu'appel ait été interjeté jusqu'ici.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Puis-je interrompre pour rectifier? L'appel nous a été notifié vendredi, je crois.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministère est toujours devant les tribunaux par la faute du ministre. Dans ce cas, une application trop rigoureuse rendrait virtuellement impossible toute discussion portant sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'espère qu'on étudiera ce point.

M. l'Orateur: L'honorable député dit: "J'espère qu'on étudiera ce point". Aurait-il l'amabilité de m'exposer son idée encore une fois, car je ne l'ai pas entendu?

M. Fulton: Voici: comme Votre Honneur l'a fait remarquer, bien souvent, lorsque, à la période des questions, on soulève des problèmes qui intéressent le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, on se fait répondre par le ministre que l'affaire est devant les tribunaux. A cause des méthodes administratives du ministre, son ministère a souvent affaire aux tribunaux. J'ai dit qu'une trop rigoureuse interprétation de cet article interdirait virtuellement toute discussion intéressant ce ministère.

J'espère donc que Votre Honneur verra qu'il y a moyen de faire ici une distinction et que, s'il n'est pas nécessaire de discuter la question dont doivent être saisis les tribunaux, nous pouvons, sans violer le Règlement, débattre la situation des Indiens eux-mêmes.

M. l'Orateur: Il serait très difficile d'appliquer certains de ces articles du Règlement si, comme le dit l'honorable député, le ministère a soumis une cause aux tribunaux. Il faudrait alors passer outre à la règle dans le cas du ministère en cause, mais l'appliquer à tout autre ministère que vise une motion de ce genre. Toutefois, depuis le début de la session, j'ai eu deux fois déjà l'occasion de refuser des motions de ce genre, parce que le débat sur l'Adresse était alors en cours et j'ai dit que chaque fois qu'un débat sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides et un débat sur le budget se poursuivaient régulièrement, les orateurs ont toujours eu pour ligne de conduite de ne pas accepter ces motions; j'étais bien convaincu que chaque fois qu'une question précise semblerait suffisamment importante, je serais porté à l'accepter parce qu'autrement l'article 26 du Règlement perdrait bientôt presque tout son sens. D'autre part, il y a d'autres articles dont il y a lieu de tenir compte, et je me reporte ici au commentaire 173 de la troisième édition des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, ainsi conçu:

L'Orateur est tenu d'appliquer aux motions présentées en vertu de l'article 31 du Règlement les règles bien établies qui régissent le débat et de faire respecter le principe selon lequel les sujets exclus par ces règles ne peuvent être soulevés à ce propos, comme les questions qui sont soumises au jugement d'un tribunal ou les questions déjà étudiées au cours de la session courante, à l'occasion d'une motion de fond, d'un amendement ou d'un ordre du jour.

D'après les renseignements communiqués à la Chambre par le ministre des Finances et qui ont semblé acceptables au député de Wetaskiwin, la question visée dans la motion de celui-ci est actuellement, comme le dit le commentaire 173 de l'ouvrage de Beauchesne, "soumise au jugement d'un tribunal"; cela étant, je ne puis recevoir la motion. L'ordre du jour.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, afin que le compte rendu soit exact, je tiens à apporter une rectification. Je crois avoir dit que nous avions reçu l'avis vendredi. Je voulais dire hier. L'avis a été reçu lundi.

M. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics avant que nous passions à l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Je crains que ce ne soit pas possible maintenant parce que je me suis occupé de la motion proposée par le député de Wetaskiwin après avoir compris qu'il n'y avait plus de questions à poser. Nous en sommes maintenant à l'appel de l'ordre du jour.

LE MINISTÈRE DES POSTES

COURRIERS D'ENTREPRISE—DEMANDE DE MAJORATION DES CONTRATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. B. Huffman (Kent (Ont.)): Le ministre des Postes nous dirait-il si le comité du personnel du ministère des Postes a étudié les nombreuses demandes des entrepreneurs de transport postal désireux qu'on relève le prix mentionné dans leur contrat?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, aucun comité particulier n'a fait l'étude dont parle le député; mais, au cours de l'automne dernier,—je crois que c'était à la fin de novembre ou au début de décembre,—j'ai donné instruction aux hauts fonctionnaires de la division du transport, au ministère, d'étudier les contrats de transport du courrier rural actuellement en vigueur entre le ministère des Postes et les entrepreneurs, afin de voir s'il y a lieu de proposer, au besoin, une augmentation du prix des contrats. Si le député consulte le budget des dépenses déposé à la Chambre il y a quelques semaines, il constatera que le poste relatif au transport du courrier indique qu'il comprendra une somme permettant des augmentations aux termes de ces contrats.

J'ajoute que, lorsque mon collègue le ministre des Finances (M. Harris) déposera les derniers crédits supplémentaires pour l'année en cours, un poste semblable y sera inclus, afin qu'on puisse s'occuper immédiatement des contrats déjà examinés.

LES ÉDIFICES PUBLICS

INTERPELLATION AU SUJET DE SOUMISSIONS CONCERNANT LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE DE LA VILLE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. A-t-on demandé des soumissions en vue de la construction d'un nouveau bureau de poste dans la ville de Québec? Dans le cas de l'affirmative, quand prévoit-on commencer la construction? Si le ministre ne le sait pas, je puis le demander à l'adjoint parlementaire.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis au courant des événements dans ce cas. Nous poursuivons encore les négociations au sujet du terrain et nous n'avons pas encore pris de décision définitive.

M. Dufresne: Monsieur l'Orateur, le ministre semble parfaitement au courant. Il l'est peut-être un peu plus que le ministre des Transports. Peut-il me renseigner sur l'échange de terrains entre les chemins de fer Nationaux du Canada et les autorités de la ville de Québec?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, plusieurs réunions ont eu lieu entre les hauts fonctionnaires du ministère des Travaux publics, les autorités de la ville de Québec et le National-Canadien...

M. Dufresne: Je ne le crois pas. Il n'était pas là. Il n'en sait rien.

L'hon. M. Winters: ...en vue d'en arriver à une entente sur l'échange de terrains. Au point où en sont les choses, le ministère des Travaux publics a acquis à Québec un terrain qui répondait parfaitement à notre but, soit l'érection d'un nouvel édifice des Postes. Nous étions sur le point de commencer lorsque la ville nous a demandé de nous désister de nos droits à l'égard de cet endroit en particulier et d'en choisir un autre afin de permettre à la ville de tirer avantage de celui que nous avions, aux fins d'améliorer la circulation.

M. Dufresne: Il y a un an de cela.

L'hon. M. Winters: Nous avons répondu à la ville que nous le ferions volontiers si elle voulait nous offrir un autre endroit convenable, en échange de l'emplacement que nous avions. Cela entraînait des négociations entre le National-Canadien, la ville et nous-mêmes, ainsi que certains propriétaires de terrains privés. Les négociations traînent maintenant en longueur. Je puis assurer à l'honorable député que nous suivons la situation de près et que j'ai moi-même communiqué avec le

maire il y a quelques jours. Je sais aussi que le premier ministre en a également parlé au maire ces jours derniers.

M. Dufresne: Quand? Samedi dernier?

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

ÉCHANGE DE TERRAINS DEVANT SERVIR DE SITE AU NOUVEAU BUREAU DE POSTE DE LA VILLE DE QUÉBEC

(Texte)

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Le ministre peut-il nous dire où en sont rendus les pourparlers engagés, depuis plus d'un an déjà, entre les autorités de la ville de Québec et du National-Canadien concernant l'échange des terrains qui doivent servir à l'érection du nouveau bureau de poste de Québec?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des négociations qui ont lieu entre les autorités du National-Canadien et la ville de Québec, mais je m'en informerai et je répondrai à la question de l'honorable député.

(Traduction)

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—ÉRECTION D'UN NOUVEAU BUREAU RÉGIONAL POUR L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallett (Peel): Puis-je savoir du ministre des Travaux publics si, en vue du programme de restriction au crédit, adopté par le Gouvernement dans le dessein de limiter la construction des habitations, il peut nous dire pourquoi on fait construire un nouvel immeuble pour les bureaux régionaux de la Société centrale d'hypothèques et de logement, alors que cette société occupe déjà des locaux convenables?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Le député vient de dire deux choses, toutes deux inexactes.

M. Pallett: Le ministre des Travaux publics voudrait-il faire savoir à la Chambre à quelle fin on se propose, à l'heure actuelle, d'ériger de nouveaux locaux pour le bureau régional ontarien de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, voilà une question raisonnable, et je répondrai que c'est afin de loger convenablement cet organisme.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Travaux publics une question qui complète celle de l'honorable représentant de Peel. Sa réponse signifie-t-elle que ses services ont enquêté à fond sur toutes les possibilités de logement et que le seul moyen d'assurer des installations suffisantes serait d'ériger eux-mêmes un nouvel édifice?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, une enquête a eu lieu, il y a déjà quelque temps. Il s'agit de plans qui ont été dressés en 1955, et on a commencé la construction en juin 1956.

M. Hamilton (York-Ouest): Puis-je poser une autre question complémentaire? Comme le Gouvernement a modifié sa ligne de conduite à l'égard de l'inflation, le ministre a-t-il songé lui-même à modifier ses plans?

L'hon. M. Winters: Non, monsieur l'Orateur, je n'y ai pas songé.

M. Hamilton (York-Ouest): Si le ministre n'y a pas songé, compte-t-il que l'entreprise privée continue de songer à modifier les siens.

M. Dufresne: La réponse viendra la semaine prochaine.

LE SERVICE DES POSTES

ENQUÊTE RELATIVE À LA DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE, À INGERSOLL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je désire poser au ministre des Postes une question qu'il voudra bien, je l'espère, accepter comme préavis. Le ministère a-t-il terminé l'enquête menée à Ingersoll en vue d'y établir le service de distribution du courrier à domicile? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date peut-on s'attendre que la distribution du courrier par facteur commence à Ingersoll?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Je pense, monsieur l'Orateur, que je devrai aller aux renseignements à ce sujet. Je sais que l'enquête a été menée. Je crois en avoir informé l'honorable député. Toutefois, je n'ai pas encore obtenu les résultats de l'enquête.

LA RADIODIFFUSION

RÉGION DE LA RIVIÈRE-LA-PAIX—PROTESTATIONS DE POSTES AMATEURS DE RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. R. Leboe (Caribou): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Le ministre a-t-il des observations à formuler à la suite des vives protestations élevées par les postes amateurs de radio de la région de la Rivière-la-Paix contre un changement de leurs indicatifs?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, un de mes fonctionnaires aurait reçu un télégramme de protestation contre le changement envisagé dans la région en question. On ne devrait pas parler de "protestations" dans ce cas-ci puisqu'il n'y a aucune raison de protester. Voici ce qui en est: on a annoncé que les indicatifs VE-7, ATA à ATZ seraient à la disposition des postes de radio à ondes courtes, mais seuls les nouveaux venus seront obligés de les utiliser. Ceux qui ont déjà leur permis et leur indicatif pourront le changer mais ils n'y seront pas obligés. Si des amateurs de cette région utilisent les indicatifs PC, SC ou CCF, ils auront la faculté de les changer.

M. Leboe: Obtiendront-ils la lettre "L" à la place?

L'hon. M. Marler: Oui, monsieur l'Orateur, la lettre "L" sera très demandée cette année.

L'ASSURANCE-SANTÉ

CONFÉRENCE AVEC LA PROVINCE D'ONTARIO—INTERPELLATION SUR L'ATTITUDE DES AUTRES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me permettrai de poser une question, soit au premier ministre soit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de l'échange de lettres entre le premier ministre et le premier ministre de l'Ontario,—correspondance que le premier ministre a déposée hier sur le bureau de la Chambre. A-t-on pris des dispositions pour convoquer incessamment une conférence des deux gouvernements afin d'arriver à un accord sur les points de détail de façon à pouvoir bientôt passer à l'action en ce qui concerne l'assurance-hospitalisation?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le premier ministre m'invite à me charger de cette question. La réponse est oui. Puisque j'ai pris la parole, j'ajouterai un mot: J'espère que le député partagera le plaisir que j'ai éprouvé en apprenant que le gouvernement de Terre-Neuve avait accepté la proposition fédérale.

M. Knowles: Puis-je, tout en exprimant ma satisfaction au sujet de la nouvelle que vient d'annoncer le ministre, lui demander s'il a quelques observations complémentaires à formuler à l'égard de consultations éventuelles avec le gouvernement de la province de Manitoba? Le Gouvernement a-t-il entamé des conversations avec le Manitoba au sujet d'un programme se rapprochant plus du concept du gouvernement fédéral que du projet applicable dans des circonstances critiques qu'avait proposé la province la semaine dernière?

L'hon. M. Martin: On conçoit que mon honorable ami soit curieux au sujet de sa propre province; tout de même, j'espère qu'il sera heureux d'apprendre que, ce matin, j'ai causé au téléphone avec le ministre de la Santé du Manitoba.

M. Knowles: Que vous a-t-il dit?

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Moi aussi, je voudrais satisfaire ma curiosité en posant une question au ministre. Les journaux annoncent que la Nouvelle-Écosse est disposée à accepter un régime national d'assurance-santé quand il sera disponible. Une décision officielle a-t-elle été communiquée au ministère, indiquant les désirs de la-Nouvelle-Écosse à cet égard?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'ai signalé, il y a quelques jours, sauf erreur, que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse était venu à Ottawa et que cette question, entre autres, avait fait l'objet d'un entretien. Quelques jours plus tard, ainsi que je l'ai lu dans le journal, on lui a fait dire que, lorsque la proposition fédérale concernant l'assurance-hospitalisation serait disponible, il lui accorderait sa considération. Or, on sait que la proposition fédérale est disponible depuis des mois déjà.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Santé et du Bien-être social? Peut-il dire si, après que la majorité des provinces auront manifesté leur désir d'adhérer au régime d'hospitalisation, le gouvernement fédéral sera disposé à participer aux régimes qui sont déjà en vigueur dans certaines provinces?

L'hon. M. Martin: La question ayant été si souvent discutée à la Chambre, mon honorable ami se doute bien que, lorsque le Gouvernement fait une proposition après un examen minutieux, il ne cherche pas ensuite prétexte à se dédire. Personne ne sait cela mieux que le député qui pose la question.

M. Argue: Alors, de cette réponse bien enchevêtrée, je déduis que le gouvernement fédéral serait disposé, n'est-ce pas, à collaborer immédiatement avec les gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique à leur régime d'hospitalisation?

L'hon. M. Martin: En janvier dernier, le premier ministre du Canada a fait à la Chambre une déclaration où il a exposé les propositions du gouvernement fédéral. Je ne crois pas devoir ajouter que le premier ministre, chef de ce Gouvernement, n'est

pas le genre d'homme qui, en aucune circonstance, se récuserait devant les propositions qu'il a faites.

M. Argue: C'est une bonne chose qu'il les ait faites, alors.

L'hon. M. Martin: En somme, mon honorable ami veut donner l'impression que le gouvernement fédéral n'est pas sincère dans la proposition qu'il a faite aux provinces. J'ai signalé aujourd'hui les progrès que nous faisons en la matière. Je signale aussi au député ce que le premier ministre a dit de cette proposition en s'adressant aux Canadiens hier soir.

M. George H. Hees (Broadview): Si la première assertion est juste, à savoir que le Gouvernement n'a recherché aucun prétexte pour écarter l'assurance-santé, pourquoi n'a-t-elle pas été mise en vigueur depuis 1919, alors qu'elle a figuré pour la première fois au programme libéral? Pouvons-nous avoir une réponse à cette question, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Martin: L'une des raisons évidentes est que le gouvernement de l'une des grandes provinces n'était pas disposé à accepter une proposition et nous sommes heureux de constater qu'il y a progrès de la part de l'une de ces grandes provinces.

L'hon. M. Rowe: Elle vous devance!

M. Hees: Vous l'espérez! Dieu merci! il y a des progressistes au Canada.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

MESURE VISANT À ENCOURAGER LES ARTS, LES HUMANITÉS ET LES SCIENCES SOCIALES

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est) reprend l'examen interrompu le vendredi 18 janvier de la motion suivante qu'a présentée le très hon. M. St-Laurent:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant l'établissement d'un Conseil pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada, et prévoyant notamment, en outre,

a) que le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser au Conseil la somme de cinquante millions de dollars en vue de constituer une caisse de dotation pour les objets de la loi; et

b) que le Conseil établira une caisse appelée Caisse des subventions de capital aux universités, à laquelle sera créditée la somme de cinquante millions de dollars, que le ministre des Finances versera au Conseil sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Green: Monsieur le président il y a trois ou quatre questions que j'aimerais poser au premier ministre touchant cette résolution. Voici la première. En 1953, quand nous avons discuté des fonctions du Conseil des Arts du Canada, le premier ministre a déclaré, comme en fait foi la page 4699 du hansard du 27 avril de cette année-là:

Il y a aussi d'autres problèmes. A un moment donné on a étudié l'à-propos de créer un Ordre canadien ou une médaille. Je crois que le Conseil canadien, s'il vient à être établi, devrait avoir l'initiative des recommandations à cet égard...

Nous aimerions que le premier ministre dise au comité, aujourd'hui, si le Gouvernement a l'intention d'établir la médaille du Canada et si le Conseil des Arts aura, entre autres fonctions, celle de la décerner. Voudrait-il nous dire aussi à quel genre de bourses d'études le Gouvernement songe? La Commission Massey, d'après ce que j'ai lu dans son rapport, a recommandé la création de bourses d'études postscolaires, de bourses de recherches, de bourses favorisant l'échange de boursiers, vraisemblablement avec des gradués d'autres pays, et enfin des bourses pour les étudiants. Dans au moins deux de ces recommandations, il a été fait mention de bourses d'études en humanités, en sciences sociales et en droit. A-t-on l'intention d'établir quatre genres de bourses d'études ou même plus, et seront-elles restreintes aux humanités, aux sciences sociales et au droit?

Voici ma troisième question: quelles dispositions prend-on, s'il en est, en vue de favoriser la formation d'ingénieurs et d'investigateurs scientifiques sous l'égide de ce Conseil? Enfin, le premier ministre voudrait-il nous dire pourquoi un fonds de 50 millions plutôt qu'une subvention annuelle? Il a effleuré le sujet le 18 janvier comme en témoigne le hansard. Il serait utile que nous sachions mieux pourquoi on a choisi cette méthode. Je tiens d'autant plus à le savoir que la Commission Massey, le premier ministre le sait, n'a pas recommandé une subvention de cette importance mais bien plutôt une subvention annuelle. Voici le passage que j'extrais de la page 443 de ce rapport:

Nous ne saurions citer ici de chiffres précis; mais il nous semble que le Conseil s'acquitterait efficacement de ses fonctions diverses avec un budget annuel qui n'imposerait à la population canadienne qu'une charge supplémentaire des plus minimes. Nous osons croire que nos concitoyens trouveraient un placement de ce genre modeste, par rapport au rendement qu'ils pourraient en attendre.

Si l'on s'en était tenu à cette recommandation, le Parlement et, par son intermédiaire, la population canadienne, auraient gardé un contact plus étroit avec le travail du Conseil. La subvention annuelle a été adoptée dans d'autres cas. C'est ce qui se fait, je pense, dans le cas du Conseil national de recherches. Je crois que les bourses qu'il accorde proviennent du crédit annuel que le Parlement peut examiner à chaque session puisque l'argent nécessaire à cette fin est voté en vue des bourses que le Conseil accorde.

On a bien des raisons, semble-t-il, de se demander s'il est sage de mettre simplement de côté cette somme de 50 millions. Une fois la chose faite, elle échappe au contrôle du Parlement. Je soutiens que M. Massey et les autres membres de la Commission avaient en vue un versement annuel. Le premier ministre aura-t-il l'obligeance de dire pourquoi on a recours à cette autre méthode.

M. Ellis: Monsieur le président, j'accueille avec joie...

M. Green: Monsieur le président, je me demande si je pourrais obtenir une réponse à ma question.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, je sais que l'honorable député n'est pas le seul qui ait l'intention de parler sur le sujet et j'imagine qu'il y aura d'autres questions. Je ne vois aucun inconvénient à répondre immédiatement aux questions qu'il a posées, mais j'ai pensé que je pourrais répondre à toutes au même moment. Cependant, si le député préfère que je réponde immédiatement à ses questions et si ceux qui veulent se faire entendre ne voient pas d'inconvénient à ce que je prenne la parole en ce moment, je vais le faire.

M. Green: A mon avis, monsieur le président, ces réponses faciliteraient l'étude du projet de résolution.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, le bill qui sera déposé quand le projet de résolution aura été adopté ne renfermera aucune disposition au sujet de la médaille du Canada.

On voulait ensuite savoir si le bill fixera le genre de bourse qui sera accordé. Le bill ne renfermera aucune disposition ni restriction à cet égard, si ce n'est que des bourses devront être versées en vue de favoriser la réalisation des objectifs du Conseil des Arts du Canada, qui sont l'encouragement des humanités et des sciences sociales, et qu'il n'y aura pas de bourses tendant à favoriser la recherche scientifique ou technique. Il existe déjà des dispositions qui favorisent cette recherche; si cet encouragement a besoin d'être poussé, il faudra continuer à passer par l'entremise du Conseil national de recherches.

M. Green: Mais le Conseil national de recherches ne forme pas des ingénieurs.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, le Conseil national de recherches ne forme pas d'ingénieurs et nous ne devrions pas établir le Conseil des Arts du Canada en tant qu'université pour former des ingénieurs ou qui que ce soit d'autre. Le Conseil aidera les institutions qui s'acquittent de cette tâche ou accordera des bourses à ceux qui bénéficieront de ces travaux. On ne veut pas que le Conseil des Arts du Canada établisse une école qui formera qui que ce soit en vue d'études supérieures.

La quatrième question consiste à savoir pourquoi un montant de 50 millions de dollars est rendu disponible actuellement, alors que la Commission Massey n'a pas fait de recommandation en ce sens. Il s'agit probablement d'une chose qui va au-delà de ce que la Commission Massey a recommandé à l'époque.

On a voulu créer cet organisme de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à de fréquentes pressions dans l'affectation des fonds qui seront mis à sa disposition.

Je puis dire qu'une des raisons que nous avions à l'esprit, bien qu'elle ne fût pas la raison dominante, c'est qu'au moment où nous préparions la mesure à soumettre au Parlement, il y avait deux successions extraordinairement considérables sur lesquelles on avait perçu des droits successoraux atteignant des montants qu'on ne pourrait regarder comme renouvelables. Dans le cas d'une de ces successions, le défunt avait déclaré plus d'une fois au cours de sa vie qu'il ne pourvoyait pas de son vivant à des dons de bienfaisance aux institutions publiques et qu'il ne prévoyait pas en faire dans son testament, parce que les droits successoraux étaient si élevés, que la part de sa succession qui servirait à acquitter les droits successoraux pourrait, si on le jugeait à propos, être employée par le Parlement à des fins de ce genre sur la recommandation du gouvernement.

Dans l'autre cas, je ne suis au courant d'aucune déclaration de ce genre de la part du disparu, mais je sais qu'il avait fait de modestes dons à des institutions du genre de celle que prévoit la mesure à l'étude. Il s'agissait de montants tout à fait extraordinaires qui se sont ajoutés aux recettes ou au revenu de l'année au cours de laquelle ces questions ont été à l'étude. C'est un des facteurs qui ont influencé mon jugement quand j'ai recommandé à mes collègues de doter le Conseil des Arts du Canada de cette somme qui, je l'espère bien, s'augmentera considérablement de dotations provenant de Canadiens à l'aise, soit comme dons ou à la suite de dispositions testamentaires.

M. Green: Ces sommes seraient-elles exonérées d'impôts?

Le très hon. M. St-Laurent: Oui, elles seraient exemptées d'impôt. C'était le raisonnement du premier des deux défunts dont j'ai parlé et qui ont laissé des successions anormalement considérables.

M. Green: De quelles successions le premier ministre parle-t-il?

Le très hon. M. St-Laurent: Il est bien connu qu'il s'agit des successions Killam et sir James Dunn. Ce sont des successions anormalement considérables. M. Killam avait déclaré qu'en cas de legs à une de ces œuvres, il n'y aurait pas de droits de succession à cet égard, mais s'il n'y en avait pas, toute la succession devenait imposable et le Gouvernement pourrait alors affecter la part qu'il jugerait bon pour favoriser les objectifs de ces fondations, dotations ou institutions auxquelles ont songé de riches citoyens qui ont estimé rendre ainsi à la société canadienne une partie des bénéfices qu'ils avaient récoltés grâce au fonctionnement des institutions canadiennes.

M. Hamilton (York-Ouest): Le premier ministre ne pense-t-il pas que c'est poser un précédent dangereux? Nous amènera-t-on à croire que si un particulier dispose dans son testament qu'il s'attend que le produit des droits successoraux soit affecté de telle manière, le gouvernement, après avoir agi de la sorte, serait-il obligé de le faire encore?

Le très hon. M. St-Laurent: Le gouvernement ne serait nullement obligé; il n'était pas obligé de le faire. Ce fut une aubaine survenant à un moment fort opportun. J'imagine qu'il y aura d'autres aubaines, car en dépit du barème des impôts, il y a des fortunes croissantes entre les mains de Canadiens, comme l'honorable député le sait bien, bien que ce ne soit pas fondé sur son expérience ni sur la mienne.

Il y a aussi d'autres occasions du genre, mais la raison était que je ne jugeais pas que la liste des bénéficiaires éventuels des bourses d'études devrait faire l'objet d'une discussion dans aucune sorte d'arène politique et le choix du genre de bourses d'études qui seraient d'abord attribuées serait, j'espère, sagement fait par ceux qui seraient choisis pour devenir membres de ce conseil. Pour ma part, j'estimerais que le travail le plus urgent à accomplir est dans le domaine des études post-universitaires. Ce dont on a présentement le plus besoin pour ce qui est des humanités et des sciences sociales, c'est de préparer un plus grand nombre de professeurs ayant qualité pour enseigner ces sciences dans nos universités. L'autre mesure, qui prévoit une aide annuelle de 16 millions aux universités, pourrait contribuer jusqu'à un certain point à rendre le professorat plus attrayant aux personnes qui dispenseraient le meilleur genre de service à titre de professeurs universitaires.

J'espère bien qu'au début une forte partie du revenu provenant de cette dotation servira à procurer un bien plus grand nombre de professeurs compétents aux universités, car il y aura beaucoup plus de jeunes hommes et de jeunes femmes qui chercheront à obtenir le genre de formation supérieure que les universités peuvent dispenser. Néanmoins on a pensé qu'il n'en serait peut-être pas toujours ainsi, qu'on pourrait examiner si dans certains cas il devrait y avoir des bourses d'études préparatoires au baccalauréat. Il faut se rappeler que, même si une dotation de 50 millions de dollars peut paraître très considérable, le revenu qu'elle rapportera ne procurera pas un grand nombre de bourses d'études préparatoires au baccalauréat proportionnellement au nombre d'étudiants qui fréquenteront nos universités.

Même si le nombre plus restreint de bourses d'études post-universitaires, de bourses de perfectionnement ou de bourses d'échange avec d'autres universités ne semble pas très considérable proportionnellement, il pourrait l'être au regard du nombre total des professeurs compétents qui, dans les universités canadiennes, enseignent ces sciences. Je révèle certaines dispositions qui se trouveront dans le bill. J'espère que le texte du projet de loi sera mis à la disposition des honorables députés avant très longtemps et je ne vois aucune raison de ne pas agir ainsi, quand les députés ont personnellement intérêt à obtenir ce renseignement.

M. Fleming: Le premier ministre me permet-il ici une question? Faut-il déduire de ce qu'il a dit qu'on veut accorder, au cours de la présente année financière, le montant de 50 millions destiné à la caisse de dotation, à la vérité, les deux montants de 50 millions (en tout, 100 millions) des caisses de dotation? Autrement dit, cette somme sera-t-elle portée au compte de l'année financière qui se terminera le 31 mars prochain?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne voudrais pas m'engager à ce propos, parce que cela sera impossible à moins que le Conseil ne soit établi et ne fonctionne avant la fin de l'année financière. L'année financière se termine le 31 mars. On ne pourra remettre ces fonds avant que le bill soit adopté, le Conseil institué et en mesure de recevoir les fonds et de les accepter en conformité des dispositions de la loi.

M. Fleming: Je suppose que la question dépend du libellé du projet de loi. Mais qu'entend faire le Gouvernement? Le Gouvernement espère-t-il et veut-il que le bill soit adopté et le Conseil des Arts institué avant le 31 mars, afin que le montant de 100 millions soit imputé par conséquent sur le compte de l'année financière actuellement en cours?

Le très hon. M. St-Laurent: Je dois dire que je ne me suis pas entretenu avec le ministre des Finances de la question de savoir quand ces 100 millions seront disponibles et de quelle source ils proviendront. Mais j'espère que le bill sera adopté et qu'il nous sera possible d'obtenir l'acceptation du nombre requis de membres du Conseil, afin que le Conseil puisse exister, en tant que corps constitué, avant le 31 mars. Encore une fois, je n'ai pas examiné avec le ministre des Finances la question de savoir quand et comment cet argent sera assuré. Cependant, j'avais une idée derrière la tête: une double "bonne fortune" extraordinaire, sous forme de droits successoraux, nous est arrivée à la fin de la dernière année financière et au cours de la présente année; j'ignore si une partie des droits successoraux ont été acquittés avant le début de la présente année, mais je sais qu'une forte fraction de ces droits a été versée au cours de la présente année financière.

M. Fleming: Le premier ministre nous fournirait-il le montant en cause, afin que nous puissions avoir quelque idée du rapport qui existe entre le montant de ces droits et le montant prévu au projet de loi?

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois que c'est moins de 100 millions pour les deux.

M. Diefenbaker: Une question à propos de ces successions, de ces droits successoraux considérables qui ont constitué la bonne fortune. Je n'ai pas à nommer ces successions, car tout le monde les connaît. Le montant des droits successoraux a-t-il été déterminé dans les deux cas, a-t-il figuré à l'excédent de l'année dernière ou reste-t-il à déterminer?

Le très hon. M. St-Laurent: Je sais que plus de 50 millions ont été versés; c'est ce qui se traduit dans les prétendus excédents que révèlent les états mensuels publiés par le ministère des Finances. Ces états comprennent toutes les recettes fiscales.

M. Diefenbaker: S'agit-il d'une succession ou des deux?

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai aucun renseignement au sujet de l'une d'elles, mais on me dit que, dans le cas de l'autre, nous avons touché plus de 50 millions en recettes pour l'année courante.

M. Ellis: Monsieur le président, j'ai quelques observations à formuler, bien que je ne veuille pas m'engager dans le genre de discussion qui se poursuit. Je pense que les choses peuvent en rester là, jusqu'à ce que le bill soit soumis à l'examen de la Chambre et du comité. Quant aux détails de la question, nous savons parfaitement à quoi nous en tenir.

J'accueille avec joie la nouvelle que le gouvernement nous annonce et qui montre qu'il est prêt à établir le Conseil des Arts du Canada. Je crois que ce conseil devrait exister depuis longtemps, et que les fruits de son activité justifieront pleinement le travail accompli pour le mettre sur pied. Nous avons bien des exemples d'organismes semblables qui ont produit des résultats très avantageux à d'autres échelons de gouvernement.

En Grande-Bretagne, il va sans dire, un organisme semblable a été établi il y a plusieurs années. Je n'ai l'intention de parler qu'incidemment du Conseil des Arts en Grande-Bretagne mais je voudrais signaler que nous avons eu l'avantage en Saskatchewan de bénéficier depuis 1947 des travaux de la Commission des arts dans cette province et je pense que l'activité de cet organisme pourrait bien servir d'exemple à un organisme fédéral. Je ne voudrais pas exposer en détail les nombreuses initiatives de la Commission des arts de la Saskatchewan mais je dirai qu'elle a fourni à la population de la province l'occasion de bénéficier des talents qu'on y trouve. A cette fin, on a organisé des tournées de concerts afin de permettre aux musiciens de la Saskatchewan qui s'étaient signalés dans d'autres régions du Canada, même en dehors de notre pays, de retourner dans leur province natale afin de permettre à leurs concitoyens de les entendre.

On a aussi organisé des tournées de représentations théâtrales. Cet organisme a patronné, il y a quelques années, les *University Players* qui ont joué de bonnes pièces dans un grand nombre de régions de la province qui dans des conditions normales n'auraient jamais eu l'occasion d'assister à des pièces de théâtre "en direct". La Commission a également accompli beaucoup de choses dans les domaines des arts graphiques, de l'artisanat et de la littérature. A titre d'exemple de son travail, on me permettra de dire qu'elle a dirigé il y a quelques années un "atelier d'écrivains" sous la direction du célèbre auteur canadien, M. W. O. Mitchell. Le but était de procurer aux jeunes désireux de faire leur carrière dans ce domaine l'occasion d'acquérir quelques notions indispensables à la poursuite de cet objectif.

Je pense que la Commission des arts de la Saskatchewan s'est révélée un apport appréciable au bien-être de la province, et je voudrais signaler ceci: ceux qui s'opposent à l'idée d'un Conseil des Arts au Canada sont très enclins à dire qu'on "impose de force la

culture à la population" ou, notamment, que la culture ne s'achète pas. Tout le monde l'admettra. Il n'est pas ici question d'acheter de la culture, mais de créer un climat favorable au développement de l'artiste et c'est essentiellement l'objectif poursuivi depuis qu'elle existe par la Commission des arts de la Saskatchewan.

Il faut reconnaître l'importance de telles initiatives dans notre ère industrielle, alors que nous parlons d'automatisation et d'utilisation appropriée des loisirs; je crois donc que nous devrions apprendre, au cours de notre formation intellectuelle, à utiliser ces loisirs le plus avantageusement possible. Certainement, toute mesure tendant à encourager au Canada le développement des talents artistiques permettra aux Canadiens de profiter de ces avantages pour mener une vie plus féconde et mieux remplie.

Le Gouvernement a paru se rendre compte de ce besoin, mais je ne suis pas convaincu qu'il saisisse tous les aspects du problème. Il est bien beau de parler d'encourager les arts, de souligner le genre de programme dont le premier ministre (M. St-Laurent) nous a fait part en nous présentant la résolution. Mais il y a lieu, me semble-t-il, d'en venir aux cas concrets. Nous devons faire quelque chose pour ces gens dont les services sont indispensables au programme.

Un exemple suffira à préciser ma pensée. Il y a quelques semaines, le courrier m'a apporté des bulletins de la Commission du service civil du Canada. Je suis sûr que tous les honorables députés les ont reçus. Deux se trouvaient dans la même enveloppe. C'est pourquoi je vais les comparer. L'un s'intitule: "Le Service civil du Canada a besoin de bibliothécaires." Quels traitements offre-t-on? De $3,180 à $3,780. Et à qui? A des bibliothécaires diplômés. Voici ce qu'on exige des candidats:

Fonctions (bibliothécaire, classe 1)

S'acquitter, sous surveillance, des fonctions professionnelles du bibliothécaire, telles que la documentation, l'établissement de catalogues et la classification, l'établissement de bibliographies, la surveillance de la préparation des ouvrages à relier, l'obtention des données nécessaires à l'acquisition de nouveaux ouvrages, la préparation de rapports et la correspondance; former et surveiller des employés qui ne sont pas bibliothécaires de profession; exécuter s'il y a lieu d'autres tâches connexes.

C'est considérable, monsieur le président. Je ne doute pas que nous voulons avoir ce qu'il y a de mieux dans ce domaine. Puis, le bulletin passe à l'exposé des qualités requises:

Qualités requises

Baccalauréat en bibliothéconomie à la suite d'un cours offert par un établissement reconnu; aptitudes personnelles; état de santé satisfaisant.

[M. Ellis.]

Cette dernière condition est la même pour presque tous ces exposés d'aptitudes. Puis le bulletin dit encore ceci:

A noter: Un certificat ou diplôme en bibliothéconomie n'est pas considéré comme l'équivalent du grade universitaire en bibliothéconomie.

Le candidat doit donc avoir suivi un cours post-universitaire après le baccalauréat ès arts. Le texte poursuit:

Pour certains postes, on pourra exiger la connaissance du français et/ou d'une ou plusieurs autres langues étrangères.

Vous admettrez, je crois, monsieur le président, que ces exigences sont plutôt rigoureuses. Cependant, le gouvernement n'offre au titulaire de ce poste que la maigre pitance de $3,180 à $3,780. On veut des bibliothécaires diplômés, des gens qui ont leur baccalauréat et qui ont suivi des cours de bibliothéconomie, et pour tout cela on leur offre $3,180.

J'ai ici l'autre bulletin dont j'ai parlé il y a un instant. Je n'avais pas de raison particulière de le choisir si ce n'est que les deux me sont parvenus ensemble et qu'ils forment un contraste saisissant. Il s'intitule "Le service public du Canada a besoin d'évaluateurs de biens immobiliers". A une catégorie, on offre de $3,900 à $4,500 et à une autre, celle de technicien classe 3, de $4,710 à $5,310. Et que demande-t-on aux candidats à ces derniers postes? Voici:

Bonne formation générale, fruit de connaissances générales et de l'expérience...

Il n'est pas question de diplômes universitaires. On ne se montre pas trop exigeant sur le niveau d'instruction. Et pourtant les traitements sont bien supérieurs à ceux qui sont offerts aux diplômés en bibliothéconomie.

Si le Gouvernement a vraiment le sincère désir d'améliorer les conditions dans ce domaine, celui qui fait l'objet de la résolution, il devrait se rendre compte qu'il doit adapter à la réalité d'aujourd'hui les traitements des gens dont il a besoin pour l'exécution de son programme.

On ne peut s'attendre à entreprendre le programme envisagé dans la résolution sans être disposé à prendre les mesures qu'il faut par le genre de personnes que vous voulez attirer au service de l'État. Dans le domaine du Conseil des Arts du Canada et tout le domaine connexe, je ne puis songer à un personnel plus important que les bibliothécaires, car certes la bibliothèque est le point central de tout programme qu'on pourrait envisager sous l'empire de ce régime. En toute sincérité, je déclare au Gouvernement que s'il est disposé à parer à la nécessité de faire quelque chose en ce domaine, il est temps qu'il prenne des dispositions au sujet de ces traitements misérablement bas.

Je sais qu'on obtiendra peut-être des demandes pour ces emplois. Ces candidats se présentent même si les traitements sont très bas, parce qu'ils s'intéressent intensément à un tel travail. Mais pour être justes nous ne devrions pas en profiter ni leur demander de subventionner aucun programme par l'acceptation de traitements sensiblement inférieurs à ceux qu'ils toucheraient en entrant dans d'autres domaines avec la même formation universitaire. Il est juste de demander que, si nous sommes vraiment disposés à entreprendre un tel programme, nous reconnaissons le rôle joué par la bibliothèque. Voici un cas où le Gouvernement pourrait montrer qu'il se rend compte du problème en cause.

Il y a d'autres aspects de cette question que j'aimerais traiter de façon générale, mais je ne veux pas trop accaparer le temps du comité cet après-midi. Toutefois, je veux dire un mot de l'aide aux universités. Je sais que les crédits que nous avons étudiés l'autre jour prévoyaient un relèvement de 50c. à $1 de la subvention par habitant. Je sais aussi que la résolution dont nous sommes saisis mentionne l'établissement d'une caisse des subventions de capital aux universités. Mais, à mon sens, il faut reconnaître la nécessité d'un programme d'ensemble destiné à venir en aide aux universités, au lieu de se contenter de mesures fragmentaires aux termes desquelles on accorde de l'aide dans ce domaine particulier et une autre aide dans certains autres domaines. Tous doivent reconnaître le rôle que jouent nos universités dans notre société actuelle. Je ne crois pas que le Gouvernement ait manifesté qu'il est pleinement conscient de l'ampleur du problème. En outre, on ne peut isoler l'université des autres domaines de l'enseignement. Quelle que soit l'aide accordée aux universités, si l'on ne reconnaît pas la nécessité d'aider les écoles élémentaires et secondaires, ce programme ne donnera évidemment pas le maximum de résultats.

Je crois que le Congrès du travail du Canada, dans le mémoire qu'il a présenté au cabinet l'autre jour, a traité fort exactement cette question lorsque, sous la rubrique "Enseignement", il a déclaré:

> La situation de l'enseignement au Canada a atteint, sur tous les plans, du jardin d'enfance à l'université, les proportions d'une crise nationale. Le problème est urgent. Si l'on veut répondre d'une façon satisfaisante aux besoins d'une population toujours croissante, qui demande toujours plus d'enseignement et de formation dans une économie en plein essor, le gouvernement du Canada devra faire sa part comme les provinces, pour obtenir les moyens nécessaires.

Le congrès résume ensuite la question en proposant une méthode pratique de résoudre le problème. Voici ce qu'il envisage:

> Nous demandons au gouvernement du Canada de convoquer une conférence fédérale-provinciale de l'enseignement, afin d'étudier le problème et les possibilités d'aide fédérale.

Nous avons examiné le problème des universités comme s'il s'agissait d'une question distincte. Il me semble que le nombre d'enfants qui passent par nos écoles élémentaires, leurs aptitudes et la formation qu'ils y reçoivent, ainsi qu'évidemment le nombre des élèves de nos écoles secondaires, détermineront l'efficacité de tout programme universitaire dans les années à venir. Le problème est de très grande envergure. Il y a lieu, à mon avis, d'examiner la proposition dont est saisie la Chambre en tenant compte des problèmes qu'elle prétend résoudre, du moins en partie. En ce qui concerne les universités, nous savons maintenant que leur activité coûte environ 150 millions de dollars par an en tenant compte de l'accroissement de la population. Nous savons que d'ici dix ans il faudra affecter à de nouvelles constructions 300 millions de dollars et 1,800 millions aux frais d'administration. Il va sans dire qu'on présume en établissant cette prévision que le nombre d'étudiants dans les universités n'augmentera qu'en proportion de l'augmentation de la population. Cependant,—et c'est très important,—si nous voulons maintenir notre rang dans le monde actuel nous devons augmenter le nombre de nos jeunes dans nos universités.

Il faudra pour y arriver agrandir encore les établissements qui existent dans les diverses régions du pays. La population universitaire, qui est maintenant d'environ 70,000 personnes, atteindra, estime-t-on, en 1966, d'après la proportion du nombre d'étudiants par rapport au chiffre de la population, environ 130,000. Si nous voulons nous maintenir au niveau du reste du monde, nous devons porter ce chiffre à près de 300,000 étudiants. Il faudra, à cette fin, construire de nouveaux bâtiments au coût d'environ 850 millions de dollars et assumer des frais d'exploitation plus considérables encore.

En face du problème qui se pose pour nos universités nous devons nous chasser de l'idée que la sorte d'aide prévue dans la résolution, y compris le relèvement de la subvention qui est portée de 50c. à $1 par personne, comme il en était question l'autre jour dans les crédits supplémentaires, suffira à résoudre le problème. Le gouvernement doit faire face à l'ensemble du problème au moyen d'un programme complet destiné à venir en aide à l'enseignement à tous les paliers. Sans cela, si nous nous attaquons au problème sans méthode, nous serons de plus en plus en retard

dans la production de diplômés universitaires. Dans la mesure où elle pourvoit à l'établissement du Conseil des Arts du Canada qui nous assurera une bonne part des avantages que nous souhaitons et parce qu'elle constitue à tout le moins une aide accrue aux universités, la résolution mérite certainement l'appui de tous les députés.

M. McLeod: Je désire faire quelques remarques d'ordre général au sujet de la résolution. Il y a quelque temps déjà qu'on l'a présentée à la Chambre et depuis lors j'y ai longuement réfléchi. Il en est comme de certaines choses: plus on y pense, moins on l'apprécie. J'ai lu avec un vif intérêt les discours de présentation prononcés par les dirigeants des divers partis. Bien sûr, le chef de l'opposition a pris, à l'accoutumée, l'attitude que l'opposition est là pour surpasser en libéralisme les libéraux. Les socialistes ont pris une attitude dont nous ne nous étonnons pas.

On peut envisager la question sous quantité d'angles. Nous entendons beaucoup parler de la culture. Je dois admettre que j'en connais fort peu de choses. Si l'on me demandait de définir la culture, je serais certes fort perplexe. Je me considère toutefois comme un Canadien moyen qui a une formation ordinaire. J'aime à lire de bons livres et à l'occasion je ne refuse pas de lire un roman populaire. Je goûte une œuvre d'art. Pour ce qui est de l'art moderne, appelé art abstrait je pense, je ne le comprends pas. Je dois donc admettre que je ne suis guère imprégné de culture.

Cependant, nous pouvons aborder le sujet d'un certain point de vue, mais je n'y consacrerai pas beaucoup de temps aujourd'hui. Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, le premier ministre a employé deux expressions qui m'ont fait dresser l'oreille. Il a parlé de "progrès spirituel". J'hésite à croire que, dans notre pays, nous établirons un organisme qui usurpera les fonctions de nos diverses églises et de nos associations religieuses. Il a aussi parlé de "confraternité intellectuelle à l'échelle mondiale". Monsieur le président, la fraternité me suggère l'unité et l'harmonie. Si nous réunissons ces deux expressions, il semble que nous chercherons à susciter l'harmonie avec les diverses autres cultures des différentes parties du monde. Certaines de ces autres cultures, pourrions-nous dire, ne sont pas intellectuelles. Alors, quelle définition en donnera-t-on et qui la donnera?

Sommes-nous en harmonie, par exemple, avec la culture de la Russie? Si nous voulons avoir la confraternité à l'échelle mondiale, pouvons-nous éliminer une partie du monde, ou bien serons-nous en harmonie avec les cultures existant dans le monde entier et dans tous leurs différents stades? Nous pouvons également songer aux expériences sur la culture d'État. Il n'y a pas si longtemps, nous avons été témoins d'une expérience désignée par un mot commençant par un "K", dans un pays qui s'enorgueillissait de culture. Mais pourtant nous savons que lorsque la culture est tombée sous la coupe de l'État, des millions de dollars et des centaines de milliers de vies ont été sacrifiés pour essayer de déraciner les effets de cette culture et de les faire disparaître de la face du globe. Mais je ne m'attarderai pas là-dessus car j'ai grande confiance dans le peuple du Canada. Je crois que nos concitoyens ne se laisseront pas entraîner trop loin par leurs idéologies ni trop loin de leur amour et de leur respect de la liberté individuelle.

Puis, il a été question des humanités. J'ai essayé de me faire une idée claire de ce que le premier ministre désignait l'autre jour dans sa définition des humanités, mais j'ai bien peur de ne pas être beaucoup plus avancé. J'aimerais toutefois les envisager davantage sous l'angle humanitaire. J'aimerais par exemple imaginer que les sciences sociales engendrent des politiques mises au service du bien-être social, de l'unité de la famille, des associations familiales, et de tout ce qui contribue à édifier une vie meilleure pour le peuple de notre pays.

Nous avons pu entendre l'honorable préopinant parler d'un climat approprié. Il a beaucoup éclairé la discussion en nous apprenant qu'un climat convenable est nécessaire avant que quelque chose puisse fleurir et croître. Il a parlé de la Commission des arts de la Saskatchewan, à ce qu'il me semble, dont le principal rôle est d'organiser des tournées de spectacles donnés par les artistes de cette province. En d'autres termes, la Commission des arts de la Saskatchewan permet aux artistes de cette province de gagner leur vie. Le député de Mackenzie s'est dit fort inquiet, l'autre jour, en constatant le nombre de nos artistes qui, incapables de gagner leur vie au Canada, doivent aller demeurer aux États-Unis ou en Europe. S'il est impossible à ces gens de gagner leur vie au Canada, pourquoi alors encourager un plus grand nombre de personnes à devenir artistes? Pourquoi dépenser des sommes en vue de la formation d'artistes, quand n'existe pas au pays le climat suffisant pour les faire vivre? Nous pourrions tirer un meilleur parti de notre argent qu'en l'affectant à la formation de gens qui dépassent en nombre ceux qui sont capables de gagner actuellement leur vie chez nous.

Je dirai qu'un diplôme décerné par une école des beaux-arts ou le fait qu'on soit danseur accompli ne diminueront pas, pour quiconque, le coût de la vie et n'empêcheront

personne de souffrir les affres de la faim. Il faut des dollars pour acheter ce dont on a besoin pour vivre, et il faut les gagner dans les conditions et les domaines qui existent au pays. Autrement dit, notre population, ou plutôt le Canadien moyen qui va au concert et qui écoute les artistes doit fournir à ceux-ci les moyens d'existence qu'il leur faut,—et auxquels ils ont droit, je ne le nie pas. Je dirai donc, monsieur le président, que le premier devoir du Gouvernement est de créer au Canada le climat dans lequel les artistes peuvent se développer, vivre et prospérer. Afin d'y arriver, il faudra procéder par trois étapes. Il faudra subventionner tout notre programme d'enseignement, à partir du palier le plus bas. Je suis étonné d'entendre tant de députés qui ont pris part au débat rattacher à la résolution l'aide générale aux universités. Cependant, je sais qu'en prenant connaissance du projet de résolution, ils pensent que cette aide sera fort limitée. Ils parlent des programmes extra-muraux, des bourses d'études et de perfectionnement, etc., mais ils oublient d'y rattacher le fait que les bourses et l'aide du Gouvernement formeront encore plus d'artistes que nos conditions ne pourront en absorber. On n'a pas davantage songé que les 50 millions destinés aux universités serviront à des agrandissements et non aux facultés d'art dentaire ou aux écoles qui forment des hommes de profession libérale compétents dont la médecine et les autres professions ont grandement besoin; ils ne serviront pas non plus à la formation d'ingénieurs mais seront affectés à la construction d'annexes et à l'acquisition d'équipement pour encourager et faciliter la formation de ceux qui suivent des cours d'arts et lettres. Monsieur le président, à mon avis, la première des trois mesures que nous devons étudier est donc l'aide à l'enseignement primaire. Il faut donner à notre population une formation générale. Je soutiens que c'est la première condition indispensable si nous voulons que nos concitoyens puissent apprécier davantage les meilleures choses de la vie. Il faudra à cette fin une aide financière et des directives, et mobiliser toutes les ressources dont ce pays peut disposer. On pourrait commencer par l'"école du rang" pour passer ensuite à tous les échelons de l'instruction publique, sans exclure celui de l'université.

Je ne voudrais pas qu'on interprète mal ma pensée. Je ne suis pas opposé à la formation universitaire. Nous en manquons grandement de nos jours et nos installations ne suffisent pas. Quand je parle d'instruction publique dans ce sens, j'ai plutôt en vue l'enseignement en général que l'étroite portée du projet de résolution.

J'ai été content d'entendre le député de Rosetown-Biggar parler l'autre jour des nombreuses salles qu'on aménage en Angleterre. J'admets volontiers avec lui qu'une salle est une des plus belles choses dont on puisse doter une école publique. Il est plutôt étrange qu'il faille aller chercher ses exemples dans l'Ouest, mais il n'en reste pas moins que les deux provinces de l'Ouest battent probablement la voie dans le domaine des salles aménagées dans les écoles publiques. C'est une excellente chose et j'aimerais que toutes nos écoles en soient dotées, de même que nos centres collectifs au moins.

Je passe maintenant à un autre point important, celui qui vient ensuite et qui est peut-être aussi important qu'un excellent programme général d'instruction, je veux dire un programme d'hygiène. Pour qu'existe le climat propice à l'épanouissement et à la prospérité de nos artistes, il faut une population bien portante et heureuse qui soit capable d'apprécier l'œuvre de ces artistes. Nous constatons que des recherches s'imposent dans le domaine de l'arthrite, par exemple, ou encore à propos du cancer et des maladies de cœur. Je ne minimise pas ce qu'accomplit actuellement le Gouvernement; mais nous sommes tous certainement d'avis qu'il ne fait pas assez. Si nous examinons froidement la question, nous reconnaîtrons, pour la plupart, que nous ne devrions pas employer l'argent des contribuables à l'encouragement des arts tant que nous ne pourrons pas nous dire que nous profitons de tous les moyens de recherche que nous avons ou qui sont nécessaires au Canada.

Mon troisième point porte sur un tout autre aspect de la question. Pour donner à ces artistes les occasions de réussite et la sécurité qui leur sont nécessaires, nous devons assister aux concerts. Certains de ces concerts coûtent assez cher. On ne peut obtenir pour 60c. ou 75c. un billet permettant d'entendre un grand violoniste ou de voir, par exemple, le corps de ballet de Winnipeg. C'est pourquoi je dis, et c'est là ma troisième condition, que le Canada doit être doté de programmes économiques et financiers qui assurent à sa population un mode de vie où elle aura assez d'argent pour encourager le travail de ces artistes, pour assister aux concerts de ces grands artistes et pour leur donner l'encouragement et l'appui financier sans lesquels ils ne pourront rester au Canada.

J'insiste sur ces questions, monsieur le président: un programme d'aide et de formation depuis l'école jusqu'à l'université et même au-delà, un programme d'hygiène qui réponde à tous les besoins du pays sur le plan de la recherche et, enfin, un programme économique qui assure à tous les Canadiens un mode

de vie et un revenu leur permettant de dépenser une partie de ce revenu pour aider ces artistes à gagner leur vie.

Je soutiens, comme le faisait l'autre jour le chef de notre parti, qu'il faut, quand on envisage l'ensemble de la situation dans notre pays, accorder une place très importante aux questions prioritaires. Ce dont je viens de parler, monsieur le président, évoque des questions prioritaires qui, je le répète, exigent qu'on les étudie d'abord. Si nous parvenons au point où nous aurons la certitude d'avoir satisfait à ces trois besoins fondamentaux de notre peuple, alors, et alors seulement, nous pourrons songer à dépenser 50 millions de dollars pour encourager des artistes qui pour le moment, ainsi que l'ont reconnu divers orateurs, ont dû s'expatrier en raison de l'appui financier qu'ils trouvent dans d'autres parties du monde.

Je dirai un mot ou deux sur l'article b) de la résolution. En vertu de cet article, monsieur le président, 50 millions de dollars serviront à aider les universités. Si l'on envisage les choses de ce point de vue, qui ne manque pas d'une certaine noblesse, il est incontestable que les universités de notre pays en ont un grand besoin. Il n'y a pas au Canada une seule université qui soit en mesure de faire construire les locaux qu'elle aimerait offrir et que le peuple demande, non pas pour les beaux-arts, mais pour améliorer l'instruction élémentaire dont ont besoin les Canadiens pour s'acheminer vers une vie meilleure, améliorer leur santé, et pour se préparer à s'engager dans l'industrie, dans les recherches, dans l'exploitation, et dans tous les domaines d'activité qui donneront au peuple du Canada les biens auxquels il a droit et dont les grandes ressources de notre pays et les capacités de notre peuple nous donnent le droit de bénéficier. Par conséquent, monsieur le président, je ne refuse pas de voter 50 millions pour nos universités, mais quand on veut restreindre le rôle de ces 50 millions de dollars à des immobilisations visant à encourager les beaux-arts, j'affirme alors, comme le disait notre chef, que nous devons d'abord nous préoccuper des questions prioritaires.

Il me semble que les écoles dentaires, les écoles techniques, et diverses autres écoles et facultés, que chacun des députés ici présents pourrait mentionner, méritent bien plus que ce qu'elles reçoivent du gouvernement actuel en ce moment. Et pourtant, quand nous faisons des demandes de cette nature, on nous répond fréquemment: "Oh non, nous ne disposons pas d'argent pour cela; cela porterait atteinte aux droits des provinces."

Tout en approuvant l'octroi de 50 millions aux universités, je dois dire que je ne vois pas pourquoi il est nécessaire de confier cet argent à un conseil. Pourquoi ne pas verser cette subvention à la conférence nationale des universités canadiennes? Cet organisme ne saurait-il pas dépenser cette somme d'argent? Devons-nous créer une nouvelle commission? A mon avis, c'est ridicule, monsieur le président, et si nos concitoyens n'envisageaient pas cette question avec autant de sérieux, je pense que nous devrions rire de la création d'un conseil qui n'a pas sa raison d'être.

Je ne vous importunerai pas plus longtemps de mes commentaires, monsieur le président, mais j'ai simplement voulu montrer que si nous voulons que la culture fleurisse, croisse, et porte fruit, nous devons lui fournir le climat approprié.

M. Hees: Monsieur le président, comme je réclame depuis un certain temps déjà l'établissement d'un Conseil des Arts du Canada et comme, depuis deux ou trois ans, je demande au premier ministre à quel moment cet organisme sera constitué, je suis naturellement très heureux de constater que le Conseil des Arts du Canada deviendra une réalité. Tous les députés, j'en suis sûr, ont appris avec satisfaction que la première tranche de 50 millions serait affectée à des bourses d'études afin qu'un plus grand nombre d'étudiants puissent se spécialiser dans les arts, les humanités et les sciences sociales. Il me semble, cependant, que quatre catégories de spécialistes dont on a un pressant besoin en ce moment au Canada ne recevront aucune aide par l'intermédiaire de ce Conseil des Arts du Canada. Je me demande d'où viendra l'assistance nécessaire à la formation des nombreux hommes de sciences, ingénieurs, médecins et dentistes dont nous avons besoin actuellement et dont nous aurons besoin d'ici quelques années pour assurer le plein essor de notre pays.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur n'importe quelle revue de sciences, de génie, de médecine ou d'art dentaire pour se rendre compte de la grave pénurie actuelle pour ce qui est de ces catégories de spécialistes. Il ne sera possible de former un plus grand nombre de techniciens et d'hommes de sciences que grâce à une extension des services actuels au moyen de subventions d'immobilisations afin que plus d'étudiants puissent profiter de ces cours en obtenant des bourses d'études. Le premier ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement entend faire pour qu'un nombre beaucoup plus grand d'étudiants puisse profiter des cours de sciences, de génie, de médecine et d'art dentaire? Je voudrais savoir également si la deuxième tranche de 50 millions qu'on projette de mettre à la disposition du Conseil projeté pourra être utilisée par les universités pour l'aménagement de nouveaux services pour

la formation d'hommes de sciences, d'ingénieurs, de médecins et de dentistes ou si cette somme sera affectée exclusivement à l'aménagement de nouveaux immeubles destinés à l'enseignement des arts, des humanités et des sciences sociales. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de répondre à ces questions maintenant?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, la résolution à l'étude n'a pas pour objet de pourvoir à l'établissement de nouveaux services pour la formation d'un plus grand nombre d'ingénieurs, de médecins, de dentistes et d'hommes de sciences. Sous le régime du projet de loi qui serait présenté à la Chambre si la résolution était adoptée, la somme de 50 millions serait affectée à des immobilisations à l'égard d'entreprises qui, de l'avis du Conseil, seraient propres à favoriser la réalisation des objectifs généraux du Conseil. L'interprétation probable serait que ces entreprises doivent être liées à d'autres domaines plutôt que se rapporter expressément aux facultés de génie, de médecine, d'art dentaire ou des sciences. Cela serait probablement interprété comme limitant la participation dans le cadre de ces 50 millions à des entreprises servant à l'étude et à l'encouragement des humanités, des sciences sociales et des arts en général. Telles étaient les instructions générales données aux rédacteurs de ce bill, et je pense que les honorables députés auront le sentiment que ces instructions ont été suivies, quoique, naturellement, en termes très généraux, dans le bill lui-même.

M. Hees: On peut dire, monsieur le président, que le premier ministre vient de nous donner un clair exposé de l'objectif de ce bill, et de la manière dont l'argent sera dépensé. Je pense que nous conviendrons tous qu'il est souhaitable de donner cette assistance, et je doute qu'aucun d'entre nous prétende que l'aide envisagée est trop grande pour ce qui est d'encourager les études dans les arts, les humanités et les sciences sociales, et aussi d'aider les orchestres symphoniques, les corps de ballet, les musées et autres activités culturelles. Je crois que nous conviendrions tous que c'est un objectif louable, mais étant donné la pénurie prouvée d'investigateurs scientifiques, d'ingénieurs, de médecins, et de dentistes dont souffre à l'heure actuelle notre pays, le premier ministre ne croit-il pas qu'il serait souhaitable que le gouvernement manifeste également qu'il est prêt à aider de la même façon la formation d'un plus grand nombre d'investigateurs scientifiques, d'ingénieurs, de médecins et de dentistes?

Le très hon. M. St-Laurent: Évidemment, verser des subventions pour l'un ou l'autre des projets d'expansion que nos universités doivent mettre en œuvre, c'est alléger la situation de toutes leurs branches. L'honorable député conviendra, j'en suis sûr, que même si l'on songeait surtout au génie, à la médecine, à l'art dentaire et aux recherches scientifiques, toute université qui étendrait son activité dans cette voie devrait aussi nécessairement amplifier ses cours généraux d'humanités et de sciences sociales afin de maintenir un juste équilibre dans son programme d'études. Ainsi, l'aide accordée dans ce domaine en particulier améliorerait la situation d'ensemble.

Je vois ce qui a amené l'honorable député à poser sa question. Le Conseil national de recherches n'a pas fait exactement ce que prescrira le bill qui fera suite à la résolution mais il poursuit un objectif analogue dans le domaine scientifique par des moyens qu'on a jugés appropriés au moment où le Conseil a été établi. J'estime qu'il sera nécessaire de maintenir et d'accroître l'aide accordée dans le domaine scientifique, y compris les quatre branches mentionnées par mon honorable ami, afin qu'on puisse marcher de pair avec les progrès matériels actuels.

L'honorable député a sans doute remarqué que les crédits affectés au Conseil national de recherches ont augmenté régulièrement et qu'ils ont contribué aux immobilisations de certaines universités qui devaient prendre certaines mesures spéciales pour effectuer les travaux de recherche que le Conseil national voulait leur confier à l'avantage général de l'économie canadienne. Il faudra que cela se poursuive mais c'est un domaine où la demande faite à l'entreprise privée et à l'industrie privée a été beaucoup plus efficace que les demandes faites en faveur des services intéressés aux humanités et aux sciences sociales dans nos universités.

Je connais des cas, comme l'honorable député, j'en suis sûr, où l'on a obtenu facilement de ceux qui se rendent compte que les sociétés dont ils ont la responsabilité ne pourront pas prospérer et se développer si elles ne disposent pas dans les générations à venir de ce genre de compétence administrative, la promesse de contributions pour l'établissement de ce qu'il fallait sous forme de bâtiments et d'équipement pour le génie. D'après le sens général du rapport de la Commission Massey, cet aspect du domaine universitaire a pris son essor beaucoup plus facilement que celui qui touche strictement les humanités et les sciences sociales, et l'essor des arts.

Tous admettent, j'en suis sûr, que l'autre aspect est très important mais quand, par exemple, on comprend le droit dans l'expression générale "sciences sociales", il ne

s'agit pas du droit sous la forme enseignée pour former un avocat qui exercera sa profession; il s'agit de l'aspect scientifique du droit comme règle du comportement convenable de l'homme en général dans ses rapports avec les individus, dans les rapports entre groupes d'individus et même dans les rapports entre pays ou groupes de pays.

Il en est de même de la sociologie,—elle ne vise pas à conseiller un petit groupe,—c'est la théorie d'ensemble de la meilleure façon d'organiser l'activité commune entre êtres humains pour obtenir le meilleur résultat et en faire bénéficier le plus grand nombre possible.

Il est un autre aspect, la psychologie, dont l'importance grandit dans bien des domaines de l'activité humaine, notamment du point de vue du traitement de certaines formes de dérangements mentaux et d'habitudes nuisibles à l'individu et gênantes pour l'ensemble de la société. Il me semble qu'une nation qui réalise les progrès matériels que connaît actuellement la nôtre se doit à elle-même et à la collectivité mondiale de participer au progrès de ces sciences générales qui ignorent les frontières nationales et qui devront être mises à la disposition de l'humanité tout entière.

On ne saurait tout faire à la fois. Dans un autre secteur c'est même l'une des choses qui nous préoccupe actuellement. Peut-être cherche-t-on à faire trop d'immobilisations à la fois, à trop accroître les capitaux engagés, mais l'honorable député qui vient de reprendre son siège conviendra que ce qui nous occupe ici c'est quelque chose de véritablement utile. Peut-être estime-t-il le moment un peu mal choisi, peut-être voit-il ici une question de priorité, mais je sais, vu l'attitude prise depuis des années par l'honorable député en cette enceinte, qu'il ne croit pas qu'il soit trop tôt pour saisir la Chambre de cette résolution tendant à la création d'un Conseil des arts.

M. Hees: Pas du tout.

(Texte)

M. Leduc (Verdun): Monsieur le président, depuis le début de la présente session, plusieurs membres de la Chambre ont discuté, sous des angles divers et des formes parfois originales, de nos problèmes éducationnels. Leur intervention, en l'occurrence, a épousé le cri d'alarme sans cesse grandissant que lancent à tour de rôle les pédagogues, la jeunesse étudiante et même le commun des mortels dans de modestes, parfois singulières, mais significatives manifestations d'opinions.

Eh! oui, monsieur le président, tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux choses de l'esprit reconnaissent, avec regret mais sans désespoir de cause, qu'il existe une crise de l'enseignement supérieur au Canada.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Tous les gens bien pensants, notamment le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), savent que notre progrès culturel doit connaître un essor parallèle à celui qui s'est produit dans le domaine économique.

On admet donc qu'il y a crise d'une part et urgence de l'autre à tonifier les deux principales cultures du Canada, sources de rayonnement, de richesse et de perfectionnement.

C'est à qui lancerait sur le sujet le cri le plus strident. L'opinion publique est alertée, les pressions, les influences et les interventions se font sentir de toutes parts, les plumes s'agitent, les langues se délient, les gestes se multiplient, l'état d'urgence est décrété, on se précipite dans les bras des pouvoirs publics: c'est le souverain appel à la souveraine, car l'initiative privée n'en peut faire davantage.

Par bonheur, le gouvernement de notre pays a compris depuis longtemps l'acuité du problème. Avec une prudente réserve et avec sagesse, il a formulé sa politique culturelle. Tout en reconnaissant aux provinces le droit exclusif de légiférer dans l'élaboration des programmes d'études, dans la définition du régime d'administration et de fréquentation scolaire, ainsi que dans l'imposition des sanctions appropriées à leur mise à exécution dans les territoires commis à leur autorité, le gouvernement fédéral, de son côté, n'a cessé d'affirmer son droit absolu de prélever des impôts indirects pour toutes fins et des taxes directes destinées à alimenter le fonds du revenu consolidé du Canada.

La création et le maintien de ce fonds n'ont certes pour objet ni pour fin la thésaurisation des deniers publics. Au contraire, le devoir de l'État est de contribuer au bien commun et à la satisfaction des besoins physiques, intellectuels et moraux de la nation.

Aussi, monsieur le président, c'est dans cet esprit et dans l'accomplissement de son devoir primordial qu'entre autres contributions substantielles et traditionnelles, le gouvernement fédéral a créé le Musée national et se propose d'en créer de nouveaux dès cette session, qu'il a institué le Conseil national de recherches, par l'entremise duquel il a aidé et aide encore particuliers et institutions privées avides de découvertes scientifiques, que ses ministères de l'Agriculture, du Travail, des Pêcheries et des Transports distribuent annuellement des subventions, des octrois et des bourses pour des fins culturelles, que son ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collabore à l'élaboration et l'amélioration de l'équipement des laboratoires, à l'acquittement des frais de scolarité dans les cours de spécialisation en hygiène ou pour fins de recherches en hygiène publique, que des octrois à des sociétés bénévoles

et des bourses d'études en Europe ont été accordés, et que les subventions versées à la Conférence des universités ont été portées de 8 à 16 millions de dollars.

C'est encore au nom de la culture et pour le bien commun qu'aujourd'hui notre gouvernement soumet à la considération de la Chambre sa résolution tendant à la création au Canada d'un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales pourvu d'un fonds de dotation et des sommes nécessaires à l'expansion des universités d'ici 1967.

Tout cela, monsieur le président, est une réponse agissante au cri d'alarme auquel je faisais allusion au début de mes commentaires sur la crise de l'enseignement supérieur au Canada. Tout cela est la preuve que notre pays, devenu puissance internationale, ne veut pas se contenter d'être une puissance économique mais à bon droit, avec fierté, pour le bien du monde et la paix dans le monde, a l'ambition, noble et formellement recommandée par la papauté, de devenir une puissance de l'esprit au sein des peuples libres.

Dans sa déclaration publiée le 20 novembre 1956 sur la pratique chrétienne du civisme, l'épiscopat canadien affirmait ce qui suit, en traitant du pouvoir civil et du bien commun:

> Les dirigeants responsables de la société politique doivent donc viser non à procurer à chacun son bien particulier, mais à établir des conditions extérieures et sociales qui permettent à chacun d'obtenir par ses propres efforts la perfection humaine qu'il peut légitimement espérer.

Monsieur le président, il est temps, il est même urgent qu'au nom d'un patriotisme générateur, on cesse en certains endroits de donner des signes que je qualifierais de signes d'émotivité nocive au développement physique, moral et intellectuel de la gent étudiante. S'il est vrai que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de régir,—je dis bien régir,—l'éducation, il y a lieu d'admettre que, selon la constitution canadienne de 1867, notre État fédéral a le droit, et même le devoir, de s'intéresser et de promouvoir adéquatement la hausse du niveau de l'éducation, de l'enseignement, de l'instruction et de la culture dans les diverses provinces qui composent la patrie canadienne.

Nul être de bonne foi ne contestera le pouvoir du Parlement fédéral d'affecter, comme il l'entend, les fonds publics généraux. Et nos juristes constitutionnels ont su distinguer, en effet, entre le pouvoir de légiférer et celui de dépenser.

C'est à la lumière de cette distinction essentielle et fondamentale que les collèges classiques de jeunes garçons et de jeunes filles du Québec, alléguaient, dans leur mémoire respectif à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, ceci:

> Si les divers gouvernements prévus par la constitution canadienne,—le fédéral et le provincial,—sont autonomes l'un de l'autre, ils sont aussi coordonnés vers un seul et même but, en ce sens qu'ils se complètent et que seule la conjugaison de leurs activités peut aboutir au bien commun de la population canadienne.

Monsieur le président, comment veut-on réussir cette coordination, cette conjugaison d'activité lorsque, pour des motifs inavoués et inavouables, l'autorité provinciale se plaît à lancer trop souvent le cri de l'autonomie? Qu'est-ce après tout que l'autonomie, sinon "la faculté", comme le dit *Larousse*, "laissée aux provinces par le pouvoir central d'administrer leurs affaires intérieures d'après leurs propres lois"?

Or, existe-t-il une loi provinciale québecoise interdisant au pouvoir central de dépenser une partie de ses fonds publics au bénéfice des universités et autres institutions d'ordre culturel ou scientifique? Non, monsieur le président, une telle loi n'existe pas et serait, par ailleurs, constitutionnellement non viable.

Bien au contraire, le code scolaire de la province de Québec, contenant la loi de l'instruction publique, stipule, à l'article 236, que:

> 1° Il est du devoir des commissaires ou des syndics d'écoles, dans chaque municipalité:
> 2° D'acquérir et de posséder, pour le compte de leur corporation, des biens meubles ou immeubles, sommes d'argent ou rentes, et d'en user suivant les fins de leur destination...

Et plus loin, l'article 461 de cette loi décrète:

> Dans chaque municipalité, les deniers provenant de toutes sources, et qui n'ont pas de destination spéciale par disposition des donateurs, vendeurs ou autres, forment un fonds commun pour toutes les écoles...

On le voit, monsieur le président, l'autonomie provinciale permet aux administrateurs non seulement d'accepter les deniers provenant de toutes sources mais même leur fait un devoir de les acquérir, de les posséder et d'en user suivant les fins de leur destination.

M. Knowles: Il est cinq heures.

M. Leduc (Verdun): Encore un moment, s'il vous plaît.

Or, le Parlement canadien, grâce à ses subventions aux universités, sa création du Conseil des arts, son aide tangible à la culture des arts, des humanités et des sciences sociales, non seulement n'intervient pas au stade élémentaire, complémentaire ou supérieur de l'enseignement primaire, mais il se garde bien, dans les limites de sa compétence constitutionnelle, de légiférer dans l'élaboration des programmes d'études ainsi que

dans l'administration scolaire, pour se limiter aux hautes sphères culturelles rayonnant de par le pays.

Je puis vous l'assurer, monsieur le président, si l'essor culturel que veut donner notre Gouvernement constituait une atteinte à l'autonomie de nos provinces, je serais de ceux qui s'opposeraient à la mesure que l'on nous soumet en ce moment.

Telle n'est pas ma conviction. A la suite du cri d'alarme lancé de partout, auquel je référais tout à l'heure, je sais, comme nos gouvernants, que je tiens à féliciter pour leur courage, leur largeur d'esprit et leur bienveillante compréhension de nos problèmes cruciaux, qu'un programme d'action s'impose dans le domaine de la culture et qu'avec de la collaboration, le succès couronnera nos efforts.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"THE LIFE UNDERWRITERS ASSOCIATION OF CANADA"

M. Donald D. Carrick (Trinity) propose la 2e lecture du bill n° 14 concernant *The Life Underwriters Association of Canada.*

Des voix: Expliquez-vous.

M. Carrick: Monsieur l'Orateur, le présent bill se propose de modifier la loi constituant en corporation *The Life Underwriters Association of Canada* qui a été adoptée en 1924. Le bill ne vise qu'un point, savoir la suppression de la valeur maximum en dollars des propriétés que la société a le droit de détenir. Dans la loi de constitution en corporation, on avait fixé une valeur maximum de 100,000 dollars. Le bill est suscité par l'achat qu'a fait la société, en 1955, d'une propriété sise à Toronto, aux 224-226 ouest, rue Richmond. La propriété a été acquise au prix de 85,000 dollars. Depuis cette époque, la valeur des biens fonciers a considérablement augmentée dans de nombreuses parties de Toronto, surtout dans celle-ci; et il y a tout lieu de croire que si certaines grosses compagnies obtiennent la permission de construire sur l'avenue University, qui ne se trouve qu'à un pâté de maisons de là, ces valeurs augmenteront encore.

Le bill ne cause aucun préjudice à la province d'Ontario qui n'y voit non plus aucune objection, car cette société, comme on l'exige de toutes les sociétés fédérales, a obtenu l'autorisation de détenir en mainmorte le terrain en cause. L'autorisation obtenue en cette circonstance est un permis spécifique, de sorte que, quelle que soit la valeur de la propriété à l'époque actuelle, la détention de la propriété n'est pas invalidée si cette dernière dépasse le taux d'après lequel les droits ont été calculés. Cela signifie seulement que si la valeur de la propriété augmente, la société devra payer des droits supplémentaires.

[M. Leduc (Verdun).]

Les honorables députés ont peut-être remarqué que le bill aurait un effet rétroactif. Il a paru en effet souhaitable d'éliminer toute possibilité que la valeur de la propriété à l'heure actuelle dépasse le maximum établi de $100,000. Nul ne sait exactement quelle est la valeur de la propriété, car on n'a procédé à aucune évaluation récente, mais il a paru qu'il n'y aurait aucun mal à y faire figurer la disposition de rétroactivité.

Les honorables députés remarqueront que dans le bill proposé on n'a fixé aucune valeur maximum aux propriétés que la société peut détenir. Après mûr examen, trois raisons, je pense, nous ont décidés à soumettre à la Chambre la disposition qui ne détermine pas de valeur maximum. D'abord il serait assez difficile de savoir quel maximum convenable il faudrait fixer. La société ne souhaite pas avoir à revenir devant la Chambre pour lui soumettre une autre demande, si l'on songe aux frais et aux pertes de temps que cela entraîne. Il a semblé de plus que la loi de la constitution en corporation elle-même comportait suffisamment de garanties pour qu'il ne soit pas nécessaire de fixer un maximum. La société ne peut en faire détenir que les terrains qu'elle doit effectivement utiliser et occuper ou qui peuvent lui être nécessaires ou indispensables pour l'accomplissement de ses desseins. On a pensé que cela empêcherait efficacement la société d'acquérir des terrains à des fins particulières. J'aurais peut-être dû signaler que le terrain en question a été acquis par la société pour y construire un édifice de bureaux dont elle se servirait elle-même. Ces dernières années, la Chambre a adopté un certain nombre de lois qui ne fixaient aucun maximum à la valeur des terrains que les sociétés pouvaient détenir. Je ne citerai que la loi sur l'association des infirmières canadiennes, de 1947, la loi sur l'association canadienne des médecins vétérinaires, de 1948, et la plus récente que j'aie pu trouver, la loi de constitution en corporation de l'Église baptiste nord-américaine, de 1954. Je pense qu'on pourrait citer d'autres exemples. Si les honorables députés ont le sentiment que le bill ne soulève aucune objection de principe, il sera déféré au comité intéressé. Les honorables députés qui le désirent pourront alors se procurer des renseignements supplémentaires auprès de Mme Helen Tedman qui est l'avocate de la société, de M. Leslie W. Dunstall, son vice-président exécutif, et de toute autre personne que le comité pourrait souhaiter convoquer.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, la situation, telle que vient de l'exposer l'honorable représentant de Trinity (M. Carrick), semble claire. Voilà une situation simple, où une propriété achetée à certaines fins il y a bon nombre d'années et

devant encore servir à cette même fin, une fin que, je pense, nous approuvons tous, a probablement pris de la valeur dans une telle mesure que cela risque d'enfreindre une disposition de la loi originale interdisant à la société de détenir pour plus de $100,000 de propriété. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'éterniser sur cette question. Il me semble que l'honorable représentant de Trinity l'a exposé clairement. De toute manière, comme il nous l'a fait remarquer, le bill sera déféré à un comité. C'est, à mon avis, la procédure qui convient.

M. Roland Michener (St-Paul's): Je crois, monsieur l'Orateur, que la propriété en question se trouve dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. C'est avec plaisir que j'apprends que le placement fait par la société dans un édifice de bureaux construit dans cette circonscription a plus de valeur à l'heure actuelle que lorsqu'elle l'a acheté. Je ne vois aucune objection à l'objectif du bill, et il n'y en a certainement aucune à l'objectif de la société elle-même.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills privés.)

"TRANS MOUNTAIN OIL PIPE LINE COMPANY"

M. F. T. Fairey (Victoria, C.-B.) propose la 2e lecture du bill no 15 concernant la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company.*

Des voix: Expliquez-vous.

M. Fairey: Monsieur l'Orateur, c'est une loi qui vise l'organisation du capital de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* qui a été constituée en corporation en 1951. A cette date, la loi prévoyait l'émission de 5 millions d'actions sans valeur nominale ni au pair, qui constitueraient le capital social de la compagnie. Comme chacun sait, cette société a fort bien réussi, puisque les actions qui étaient à l'origine émises à $10, valent maintenant plus de $100 sur le marché des valeurs. Les directeurs ont le sentiment qu'il serait extrêmement souhaitable d'essayer de procéder à une plus vaste distribution du capital de la compagnie dans tout le pays. Ils voudraient par conséquent faire passer le nombre d'actions de 5 millions à 25 millions, ce qui reviendrait à subdiviser chaque action en cinq.

Ce bill est simple; si des honorables députés ont des questions à poser, je me ferai un plaisir d'essayer d'y répondre. Je suis convaincu cependant que ce bill sera examiné par le comité intéressé.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, comme vient de le dire l'honorable député, cette société a été constituée en corporation il y a quelques années. Je suppose que ce bill modifiant sa charte sera déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Pour le moment, nous préférons, avant de décider du fond du bill, attendre que les directeurs de la société nous aient fait un peu l'historique de ce qui s'est fait au cours de ces quelques années. Nous aimerions également avoir la possibilité de les interroger sur ce projet de diviser chaque action en cinq. Pour l'instant, nous ne voyons aucune objection à ce que le bill soit lu pour la deuxième fois afin qu'il puisse être déféré au comité.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): J'ai pris très soigneusement note des mots dont s'est servi le parrain du projet de loi pour nous expliquer que l'amendement qu'il propose est bien simple. J'ai remarqué également que l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), qui parlait, je suppose, au nom de son parti, s'est dit prêt à appuyer le bill à son stade actuel afin qu'il soit déféré à un comité pour y être étudié plus à fond. J'ai toujours cru que l'adoption d'une motion tendant à la deuxième lecture d'un projet de loi signifie qu'on approuve le principe dont s'inspire le projet de loi. Or le groupe auquel j'appartiens, c'est-à-dire la CCF, n'estime pas qu'on puisse dire de cet amendement, par quelque côté qu'on l'envisage, qu'il est bien simple; c'est pourquoi nous ne sommes pas du tout disposés à approuver en ce moment le principe dont s'inspire ce bill.

Pour bien tirer les choses au clair, je donne lecture de l'amendement:

Chacune des cinq millions d'actions sans valeur nominale ou au pair, qui constituent le capital social de la *Trans-Mountain Oil Pipe Line Company*, que cette action soit émise ou non, est par les présentes subdivisée en cinq actions sans valeur nominale ou au pair, de sorte que, dorénavant, le capital social de la *Trans-Mountain Oil Pipe Line Company* consistera en vingt-cinq millions d'actions sans valeur nominale ou au pair.

J'ai trouvé la note explicative très intéressante. En vue d'étayer notre thèse, il est bon, je crois, d'étudier d'assez près cette note. En voici le texte:

Ce bill a pour objet de subdiviser chacune des actions sans valeur nominale ou au pair en cinq actions de même nature. Cette subdivision projetée repose sur le fait que la Compagnie désire réaliser une vaste distribution de ses actions parmi les épargnants du Canada. Le 8 janvier 1957, les actions de la Compagnie avaient une valeur courante d'environ $115 chacune. Ce prix relativement élevé détourne les petits épargnants de ce genre de placement.

J'espère pouvoir démontrer que ces affirmations ne sont pas fondées. Nous ne pouvons nous résoudre à croire que c'est vraiment pour la raison qu'on y donne que la Compagnie demande l'autorisation de subdiviser ses actions. Sachant que ce pipe-line commence à Edmonton pour aboutir à Burnaby, nous sommes un peu étonnés de constater que l'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Goode), qui appuie le gouvernement, ne soit pas le parrain de cet amendement. Évidemment, la société a jugé bon d'aller se chercher un parrain sur l'île. J'espère qu'avant la fin du débat l'autre député de Burnaby nous fera connaître son opinion à l'égard de cet amendement.

Lorsque la compagnie a été établie en société, en 1951, c'est M. Laing, qui était alors député de Vancouver-Sud, qui avait été parrain du bill. L'amendement a été adopté très rapidement dans l'autre Chambre, cette fois-ci comme la dernière fois. Cette fois-ci, je crois, la question y a été réglée en trois ou quatre minutes. La dernière fois que nous avons consacré une heure aux bills publics et privés en cette Chambre, on a failli nous demander d'approuver le principe dont s'inspire ce très important amendement avant même que nous ayons eu l'occasion de prendre connaissance de l'amendement. Sans les objections de l'honorable député de Vancouver-Quadra, c'est ce qui serait peut-être arrivé. Cela peut se comprendre si vraiment le gouvernement estime que cet amendement est bien simple. Cependant, nous sommes d'avis, pour notre part, qu'il est de première importance.

Il convient, je crois, de revenir aux arguments que notre groupe a exposés en 1951. Je puis dire que ce n'est pas en 1951 qu'ils ont été invoqués pour la première fois. Dès 1949, à l'occasion de l'examen d'un amendement par la Chambre, l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a demandé au gouvernement d'aménager lui-même des pipe-lines publics au Canada plutôt que d'aider à la construction de pipe-lines privés. Le 6 mars 1951, le député cécéfiste de Melfort, M. Wright, déclarait, ainsi qu'en fait foi la page 992 du hansard, numéro du 6 mars 1951:

> A en juger par le nombre des groupes qui demandent des chartes en vue de la distribution du pétrole, ces gens pensent, me semble-t-il, qu'il y a de gros bénéfices à réaliser en distribuant du pétrole au Canada. Ils ont parfaitement raison, car on a constaté aux États-Unis ces dernières années que l'exploitation de pipe-lines a été un des secteurs les plus lucratifs de l'industrie pétrolière. Les fonds placés dans les pipe-lines, outre-frontière, ont rapporté d'énormes bénéfices.

Si je me reporte aux observations formulées à ce moment-là par l'honorable député, c'est surtout à cause de la dernière phrase où il dit que les fonds placés dans les pipe-lines, outre-frontière, ont rapporté d'énormes bénéfices. Depuis qu'elle est entrée en activité, la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* a aussi réalisé d'énormes bénéfices et les membres de notre groupe estiment que ce sont ces énormes bénéfices qui sont la véritable cause de la demande adressée par la société au Parlement en vue de la subdivision de ces 5 millions d'actions en 25 millions d'actions. A l'époque, M. Wright avait proposé un amendement demandant l'étatisation de ce pipe-line. Les cécéfistes et le député indépendant de Comox-Alberni furent les seuls à voter en faveur de l'étatisation de ce pipe-line. Tous les autres partis représentés à la Chambre ont voté contre cette proposition.

Qu'est-il arrivé depuis ce temps? La CCF avait prédit en 1951 que les bénéfices seraient vraiment très intéressants et les faits ont confirmé sa prédiction. Nous savons maintenant que la société a perdu de l'argent au cours des premiers stades de son activité. En 1953, elle a perdu $246,366 et, en 1954, $1,038,100. Cependant, en 1955, elle a réalisé des bénéfices de $3,086,172. Si l'on analyse soigneusement l'allocation de dépréciation, qui était de $600,000 pour la première année et de $3,200,000 pour la deuxième année, on ne peut que se demander si la société a vraiment perdu de l'argent. La hausse de la valeur des actions sur le marché est attribuable aux bénéfices élevés de la compagnie. Ce fut une véritable aubaine pour au moins une société qui, aux premiers stades, a acheté pour un million de dollars d'actions. Elle a acheté 100,000 actions à $10 chacune et, avant même qu'un baril d'huile ait été transporté par ce pipe-line, cette société a vendu ces actions pour quatre millions, c'est-à-dire quatre fois le prix qu'elle avait payé. Cette transaction eut lieu avant même que la compagnie ait commencé de recevoir du pétrole.

Comme on l'a dit, les actions valent actuellement environ $115. Voilà une hausse assez coquette en quelques années à peine. Si la valeur des actions peut se multiplier onze fois, multipliant d'autant le capital en quelques années, il y a sans doute de très bonnes raisons pour demander au Parlement la modification dont nous sommes actuellement saisis.

J'entends proposer un amendement au projet de loi un peu plus tard. Toutefois, avant de le faire, j'aimerais rappeler brièvement ce que nous attendions de cette société en 1951. On nous a assurés que c'était une société canadienne, qui utiliserait du capital canadien. Je n'ai pas le temps de citer textuellement ces assurances, mais j'espère que

d'autres orateurs le feront après moi. A cause des exigences de la Chambre, la société a aussi été obligée d'aménager un pipe-line en territoire canadien allant d'Edmonton à Burnaby en Colombie-Britannique. La société a enfin commencé à fonctionner et, chaque année depuis lors, elle a augmenté le volume du pétrole qu'elle a fait passer par ce pipe-line. Elle peut passer, si ce n'est déjà fait, jusqu'à 300,000 barils par jour.

J'étais à l'inauguration de ce pipe-line. J'ai vu le pétrole sortir à l'extrémité de cet ouvrage qui se trouve en Colombie-Britannique. A ce moment-là, j'ai fait quelques rapides calculs mentaux. Je me suis rendu compte que si le pipe-line pouvait recevoir 300,000 barils par jour, au tarif de 2c. le gallon, et si pour l'instant nous ne tenions pas compte du coût de revient, on pourrait, en un an, retrouver intégralement sa première mise de fonds. Voilà des recettes possibles absolument extraordinaires.

Je sais qu'on a dit il y a un an que le tarif n'était pas de cette importance. Il n'était que de 1c. le gallon, soit 45c. le baril. Pendant que j'y suis, je puis dire que je viens de constater que la Commission des transports ne s'intéresse en rien aux tarifs exigés par cette compagnie. La société n'a pas demandé à être assimilée à un transporteur public par la commission. Celle-ci d'ailleurs ne l'a pas fait. Toutefois, selon les derniers renseignements dont je dispose, le tarif est de 45c. le baril pour la Colombie-Britannique et de 47c. le baril pour les raffineries des États-Unis.

Notre Parlement et, je pense, la plupart des Canadiens croyaient en 1951 qu'il s'agirait ici d'un pipe-line transportant du pétrole brut à travers le centre de la Colombie-Britannique. On avait parlé du col de la Tête jaune. On croyait que ce pipe-line jouerait un très grand rôle dans la mise en valeur de l'économie de notre province du Pacifique. Mais je suis persuadé, pour ma part, que l'aménagement du pipe-line n'a eu à peu près aucune influence sur la mise en valeur de la Colombie-Britannique pendant les premières années de son exploitation. En effet, peu après que le Parlement eut autorisé la création de cette société, celle-ci demandait et recevait l'autorisation d'aménager un embranchement allant vers le Sud, de South-Sumas, je pense, jusqu'aux États-Unis. A un pipe-line de trente pouces on a annexé un embranchement de 24 pouces. Nous assistons ici, une fois de plus, à une répétition de l'histoire du pipe-line à gaz naturel. Le but principal visé par la société est de prendre des ressources naturelles canadiennes pour les transporter en dehors de notre territoire afin de mettre en valeur un autre pays dont nous devrons ensuite racheter le produit ouvré à des prix énormément plus élevés, ce qui contribue à augmenter dans une très forte proportion le déficit commercial grandissant qu'accusent nos échanges avec ce pays-là.

On a autorisé l'émission de 5 millions d'actions à $10 l'action. Celles qui ont été offertes en vente l'ont été à ce prix. La société, si elle avait placé toutes ses actions sur le marché et qu'elle eût pu les vendre, —ce dont je ne doute pas,—aurait pu réaliser 50 millions. Mais non, elle n'a pas cherché à financer son entreprise de cette façons-là. Je crois comprendre,—on me dira si j'ai tort,—que les frais s'élèveront à 91 millions. 90 p. 100 de ce capital a été obtenu au moyen de prêts consentis par des compagnies d'assurances au Canada et aux États-Unis. La grande compagnie d'assurance américaine en cause était la *Prudential Life Insurance Company*. 90 p. 100 de ces 91 millions étaient constitués par des prêts, le solde, soit 10 p. 100, par des actions.

A ce moment-là, on avait dit à la Chambre que ce capital d'emprunt,—qu'on avait établi à un chiffre beaucoup plus bas,—comporterait des droits d'achat d'actions. Encore une fois, je puis me tromper mais, si mes renseignements sont justes, le capital d'emprunt ne comportait aucun droit d'achat d'actions. Au lieu de cela, les sociétés d'assurance ont pu obtenir une garantie connue sous le nom de paiements déficitaires, en vertu de laquelle les actionnaires primitifs garantissaient jusqu'à un certain point l'exploitation. Voilà la garantie que les sociétés d'assurance ont obtenue avant de consentir à avancer le capital, mais aucun droit n'a été émis sur les actions. En fait, la société ne semble pas du tout désirer vendre ses 5 millions d'actions, parce qu'elle n'en a vendu que 1,500,028,— ce sont là les chiffres de 1956 et je n'ai pas lieu de croire que d'autres actions aient été vendues depuis. C'est donc moins que le tiers du nombre d'actions autorisées qui a été vendu.

L'honorable député de Victoria, (M. Fairey) a dit qu'en demandant l'autorisation de fractionner ses actions, la compagnie cherche à obtenir la plus grande participation publique à ses affaires. Si tel était le cas, j'aimerais poser la question suivante: pourquoi, sur plus de 1,500,000 actions vendues, n'en a-t-on offert que 450,000 au public? Moins du tiers du nombre d'actions autorisées a été mis sur le marché et, sur cette quantité, moins du tiers encore a été offert au public en général. Il ne me paraît donc pas que jusqu'à maintenant la société se soit montrée bien désireuse de faire participer le public du Canada à sa capitalisation.

Oh, je sais, la société a été bien aimable pour ses employés. Elle leur a offert une option sur un total de 4,900 actions. Cette option expirera en octobre 1965. Les employés peuvent les acheter à $38.62½ l'action. Je ne sais pas quel pourcentage cela représente, mais cela me paraît être 1/10 p. 100 du nombre d'actions autorisées. On s'attend avec cela entretenir la loyauté des ouvriers.

J'ai déjà exposé ce qu'a fait une des sociétés qui appuyait ce pipe-line. Elle a réalisé un bénéfice de 3 millions de dollars. Qu'arrivera-t-il si nous approuvons le fractionnement des actions? Rien, absolument rien, ne nous assure que d'autres actions seront offertes au public. Toutefois, s'il faut profiter de l'expérience du passé, nous devrions savoir qu'un fractionnement d'actions raffermit habituellement et parfois beaucoup le prix de vente des actions.

Mais ce n'est pas tout; cela permet à la société de déclarer des dividendes et, après que le prix des actions fractionnées a monté, les dividendes paraissent beaucoup moins intéressants qu'ils ne sont en réalité.

Ce pipe-line devrait être déclaré voiturier public, parce que ses taux atteignent l'ensemble du public. C'est un pipe-line interprovincial et je crois comprendre que ses taux ont été réduits. On me dit qu'il en coûte à peu près 5c. ou 6c. le gallon pour le transport par rail, tandis qu'il n'en coûte qu'un cent le gallon pour le transport par ce pipe-line. Cela voudrait donc dire en réalité que les prix de l'essence dans la partie sud du continent auraient dû baisser d'au moins plusieurs cents le gallon pour le consommateur. Je peux vous affirmer que le prix de détail de l'essence n'a pas fait voir une telle diminution jusqu'à maintenant, ni celui de l'huile combustible destinée aux maisons d'habitation.

En 1951, nous nous attendions que ce pipeline fût avantageux pour le consommateur, mail il ne s'est pas révélé avantageux, du moins pour ce qui est du prix de détail. Nous nous attendions,—on nous en avait donné l'assurance,—qu'il suscite un important domaine d'embauchage dans la province, que nos raffineries prennent de l'expansion et que d'autres raffineries soient aménagés et procurent de l'emploi à plusieurs centaines de Canadiens. Que s'est-il passé? J'admets qu'il y a eu une très petite expansion des installations de raffinage dans la partie sud du continent. Je crois que presque toutes les raffineries se trouvent dans ma propre circonscription, dans le nord de Burnany et d'Ioco. Les chiffres de l'emploi dans cette région font voir une augmentation depuis 1951 et je sais que la production s'est accrue.

Je crois qu'une cargaison de pétrole a été chargée à Westbridge, mais la plus grosse partie du pétrole est acheminée vers le sud de la frontière, où l'un des principaux actionnaires a construit une usine de 14 ou 15 millions de dollars à Ferndale (Washington), qui procure de l'emploi à plus de mille citoyens américains. Ces ouvriers devraient être des Canadiens employés au raffinage du pétrole au Canada, au moins dans la mesure où il faut subvenir aux besoins intérieurs du Canada. Notre groupe ne s'oppose pas à l'exportation de pétrole brut du Canada pourvu que nous n'ayons pas à racheter l'essence raffinée provenant de ce pétrole brut qui était à nous en premier lieu.

Le tronçon qui se dirige vers le sud de la frontière est une moquerie de la volonté expresse du Parlement du Canada qui a combattu durement pendant plusieurs jours pour obtenir l'accord du Gouvernement et pour que le projet de loi soit modifié afin que le pipeline soit aménagé en territoire canadien pour le bien général de l'économie du Canada. La société a trouvé le moyen de se moquer de la volonté expresse des représentants de la population à la Chambre des communes. Je comprends au moins une de ses raisons d'agir ainsi quand j'examine le tarif douanier applicable à l'importation du pétrole brut aux États-Unis par comparaison à l'essence raffinée. Je sais que, pour le ministre du Commerce (M. Howe), c'est une bonne chose que nous soyons des scieurs de bois et des porteurs d'eau pour la grande machine industrielle des États-Unis et c'est ainsi que les gens des États-Unis s'assurent que nous restions des scieurs de bois et des porteurs d'eau.

Une voix: Stupidités.

M. Regier: A l'égard d'un gallon de pétrole brut, il y a un droit d'importation d'un huitième de cent par gallon américain. Cependant, quand nous tâchons d'exporter de l'essence aux États-Unis, le droit d'importation est d'un cent et quart le gallon américain.

M. Byrne: Quelle est la différence du prix?

M. Regier: Le raffinage d'une plus grosse quantité de ce pétrole au Canada nous aiderait à contre-balancer dans une certaine mesure le déficit toujours plus considérable de notre commerce avec les États-Unis. Si, au lieu de permettre à des étrangers d'exploiter davantage nos ressources naturelles et d'en tirer d'autres bénéfices, la population du Canada en tant que telle possédait le pipe-line, par l'entremise de l'un des palliers du gouvernement, nous pourrions en orienter l'exploitation de façon à favoriser l'essor industriel du Canada. Nous pourrions offrir les emplois

dont on a besoin au Canada et qui, à leur tour, susciteraient une plus grande puissance d'achat. Cela contribuerait aussi à rétablir l'équilibre de notre commerce. Les énormes bénéfices que nous avons tout lieu de croire que cette société réalisera parviendraient à la population du Canada sous forme de réduction des prix du produit fini ou de recettes du transport du combustible. Monsieur l'Orateur, ce pétrole appartient à la population du Canada.

Notre groupe ne s'oppose pas à ce que ceux qui font des recherches pour le pétrole et assument les risques nécessaires pour l'amener à la surface du sol obtiennent leur juste part des bénéfices, tant pour les risques qu'ils courent que pour les capitaux qu'ils placent. Nous ne nous y sommes jamais opposés sérieusement non plus qu'à ce que ceux qui s'occupent de raffinage et de vente de détail du pétrole et de ses sous-produits jouissent d'une existence raisonnable, y compris un juste revenu de leurs placements et des risques qu'ils courent. Cependant, nous avons un devoir à remplir à l'égard de la population du Canada quand nous nous occupons de l'exploitation de ressources naturelles qui appartiennent essentiellement à la population du Canada. Le pétrole fait partie de l'héritage de la population. Nous avons aussi un devoir de mise en valeur de l'économie du pays et, par conséquent, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Nanaïmo (M. Cameron) je propose:

Que le bill nº 15 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois et qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, il faut étudier l'à-propos de faire de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* une entreprise publique appartenant au gouvernement du Canada et régie par lui.

M. l'Orateur: Je ne veux pas rendre de décision précise en ce moment mais, en toute justice pour l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, je dois signaler que le présent bill n'est qu'un bill modificatif qui porte sur le fractionnement d'actions. Il ne s'agit pas du bill qui a constitué la société en 1951. A ce moment-là, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a proposé une motion énonçant un principe différent de celui dont s'inspirait le projet de loi.

M. Knowles: Il se peut que j'aie été pour quelque chose à la motion, mais je crois qu'elle avait été proposée par l'honorable député de Melfort (M. Wright).

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a appuyé la motion proposée par M. Wright, alors député de Melfort, dont la proposition d'amendement se lit ainsi qu'il suit à la page 142 des *Journaux* de la Chambre des communes, session de 1951:

Que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois et qu'on attende pour l'étudier plus à fond que la Chambre ait eu l'occasion de se prononcer sur l'opportunité de confier à une société de la Couronne ou à une entreprise publique, appartenant au gouvernement du Canada et relevant de lui, le soin d'aménager et d'administrer les pipe-lines.

Il était alors question d'un bill intitulé, "Loi pour constituer en corporation la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company*". Ce dont nous sommes saisis maintenant n'est rien d'autre qu'un bill modificateur qui a trait exclusivement à la division des actions.

Bien qu'en vertu du commentaire 657 un député ait la faculté de proposer un amendement à la motion portant deuxième lecture d'un bill privé, il semble qu'il faille également prendre en considération les autres règles imposant la pertinence, la fidélité au principe du bill, et l'interdiction de sortir de son cadre.

Je le répète, je vais permettre que l'amendement soit réservé jusqu'à ce que le bill soit appelé de nouveau. J'espère qu'entre temps l'honorable député aura pu trouver quelque raison justifiant l'à-propos de son amendement. Pour l'instant, il ne me paraît pas réglementaire.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas retarder l'adoption du projet de loi par la Chambre. On nous a en effet donné l'assurance qu'il doit être renvoyé à un comité où les honorables députés pourront recevoir des renseignements précis. La coutume veut que même si un bill est adopté en deuxième lecture, et qu'on souscrive à son principe, il soit possible d'obtenir des renseignements précis lorsqu'il est renvoyé à un comité.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a parlé assez longuement du projet de loi en citant des chiffres que, sans doute, il estime exacts. Les honorables députés auraient tort de prendre pour argent comptant tout ce qu'il a dit. La seule façon dont nous puissions obtenir ces renseignements c'est d'attendre que la société elle-même les fournisse lorsque nous serons en comité. Je ne doute pas que tous ici tiennent autant que l'honorable député à ce que justice soit faite.

Il me semble bien extraordinaire que l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam se scandalise tant de ce qu'une société réalise des bénéfices. Vers la fin de son discours, il a, il est vrai, rappelé que la CCF n'était pas hostile à ce qu'une société cherche à amener à la surface du pétrole ou du gaz et qu'elle leur permettait de réaliser un juste bénéfice. Il n'a rien dit toutefois d'une société qui pourrait, ce faisant, subir de lourdes pertes. L'honorable député et son parti consentiraient-ils à ce qu'une société qui perdrait de l'argent en cherchant à amener à la surface du gaz ou du pétrole reçoive une certaine compensation?

Je ne le pense pas. Ils diraient: "C'est une entreprise capitaliste et elle doit assumer ses propres risques". Il semble que ce soit un principe socialiste qui veuille que lorsqu'un produit quelconque est amené à la surface et qu'il y a un bénéfice assuré, il faille procéder immédiatement à la nationalisation de l'entreprise. Du moins c'est ce que pense sans doute l'honorable député dont je suppose qu'il parlait au nom de son parti. En somme il prétend qu'il faut s'approprier l'entreprise parce qu'elle marche.

Il est étrange que le régime socialiste de la Saskatchewan ne se conforme pas à cette ligne de conduite. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources de gaz et de pétrole de cette province, le premier ministre a donné par écrit à ces sociétés l'assurance qu'il n'y aurait pas de nationalisation. Si le premier ministre de la Saskatchewan, qui a parfois fait, en cette enceinte même, des professions de foi socialistes, n'a pas jugé pratique de nationaliser l'industrie pétrolière de sa province, pourquoi le groupe fédéral de son parti, ici, se montre-t-il si désireux de nationaliser toutes les entreprises qui réussissent?

Il n'est pas un d'entre nous en cette enceinte,—et je suis en tout cas moi-même loin d'être dans ce cas,—qui permettrait un seul instant que le public soit exploité du fait de la mise en valeur de nos ressources naturelles. Le fait est que la seule ressource naturelle de la Saskatchewan dont la mise en valeur se soit accompagnée d'un certain succès c'est le pétrole. Cela ne s'est pas fait par l'application de méthodes socialistes. En vérité, c'est juste le contraire qui s'est produit. Comme je le disais il y a un instant, la mise en valeur de ces ressources ne se serait jamais produite si le premier ministre de la province n'avait pas donné l'assurance qu'il n'y aurait pas de socialisation ou nationalisation de ces entreprises. Il est évident que le programme socialiste, en Saskatchewan, n'a pas donné satisfaction. Malgré un programme de nationalisation, cette industrie va là-bas réaliser certains progrès.

L'honorable député veut nous faire croire que les membres de son parti sont les seuls qui aient un certain sens des responsabilités envers la population. On ne saurait le prétendre avec justice. Les membres des autres partis représentés ici sont aussi préoccupés qu'ils le sont eux-mêmes de la mise en valeur de nos ressources naturelles. De fait, la seule province qui n'ait pas suivi le mouvement en avant c'est celle-là même qui s'est donné un régime socialiste. Tous les progrès qu'on a pu y réaliser se sont accompagnés d'assurances contre toute nationalisation future.

[M. Johnston (Bow-River).]

L'honorable député a parlé des tarifs. Si le tarif d'exportation du pétrole est aussi faible qu'il le prétend, pourquoi s'en prendre à la société? S'il a raison de parler ainsi,—et c'est la conclusion qui s'impose des chiffres cités par lui,—pourquoi en faire grief à la compagnie? Cette responsabilité revient au gouvernement et c'est à lui de la prendre.

On me dit que cette société exporte des produits ouvrés aux États-Unis. Je crois comprendre que la totalité de la production de raffinerie est envoyée aux États-Unis. Si c'est le cas, cela veut certainement dire que le Canada en profite. C'est un procédé qu'il faudrait multiplier à l'infini. Il faudrait mettre en valeur nos ressources naturelles, jusqu'au point où, chaque fois que la chose serait possible, nous fabriquerions nous-mêmes le produit ouvré, et ensuite exporter ces produits ouvrés plutôt que nos matières premières. Toutefois, à cet égard, il y a des limites qu'on ne saurait franchir.

L'honorable député a bien multiplié les allusions obscures, mais il n'a pas cité de faits...

M. Ellis: Quels faits pouvez-vous produire vous-même?

M. Johnston (Bow-River): La différence entre l'honorable député et moi c'est que je vais réserver mon jugement jusqu'à ce que je connaisse les faits. Je ne vais pas parler à tort et à travers sans les connaître. C'est pourquoi je dis,—et j'espère avoir pu convaincre les députés de la CCF à cet égard,—que nous devrions attendre pour juger que le bill soit renvoyé au comité où nous pourrons nous renseigner. Lorsque le bill reviendra à la Chambre, nous pourrions alors dire ce que nous avons à dire et nous faire une idée de la question en nous fondant sur des faits plutôt que sur des soupçons ou des allusions vagues.

On ne sait même pas ce qu'ont été les bénéfices. On suppose que si on a réservé tant au titre de la dépréciation, tant au titre de ceci ou de cela, si les bénéfices sont ceci ou cela, alors ils ont été considérables... Mais comment peut-on juger d'une entreprise en se fondant sur des témoignages aussi insuffisants? On ferait bien, je pense, d'étudier un peu plus la mise en valeur de nos ressources naturelles au lieu de se faire toutes sortes d'idées *a priori* au risque d'avoir à changer de point de vue plus tard.

M. Regier: L'honorable député ne cesse d'affirmer que j'ai tu certains faits. J'ai consigné au compte rendu un nombre imposant de faits, y compris les recettes annuelles de cette société. A mon avis, le Règlement de la Chambre oblige l'honorable député à accepter ces données tant qu'il n'en pourra pas établir la fausseté.

M. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je siège ici depuis trop longtemps...

Des voix: Très bien!

M. Johnston (Bow-River): ...pour accepter comme véridique tout ce que certains honorables députés peuvent dire. Dans un cas comme celui-ci, l'expérience nous enseigne qu'il ne faut pas nous en remettre à un député qui déclare que nous pouvons en venir à une certaine conclusion, si ceci ou cela est vrai. C'est en comité, quand nous pouvons interroger des personnes vraiment renseignées, qu'il nous est possible de recueillir les faits. Nous pouvons ensuite tirer nos propres conclusions.

Dans ces circonstances, nous attendrons, pour nous prononcer sur le projet de loi à l'étude, que nous ayons pu recueillir des faits en comité. Nous pourrons alors nous faire une bonne idée de la situation réelle.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, en 1951, j'ai exprimé, en cette Chambre, ce que je croyais être l'attitude de la population de Burnaby à l'égard de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company*. Je ne me suis peut-être pas exprimé très éloquemment mais l'attitude de la population était claire à ce moment-là.

Ce qui me paraît étrange maintenant, c'est qu'aucun des membres du parti CCF ou du parti créditiste ne s'est levé pour m'appuyer. A l'époque, j'ai dit que la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* avait déclaré, devant le comité parlementaire approprié, qu'elle n'exporterait ni essence ni pétrole par pipe-line aux États-Unis. J'ai exposé des faits qui prouvaient au-delà de tout doute raisonnable que la compagnie de pipe-line avait assuré à un comité de la Chambre qu'elle n'exporterait pas de pétrole par pipe-line aux États-Unis. J'ai dit que la société avait demandé à la Commission des transports l'autorisation d'exploiter un pipe-line de 24 pouces à partir de Sumas-Sud, en Colombie-Britannique, jusqu'à la frontière, pour fournir du pétrole à une raffinerie de Ferndale, État de Washington.

J'ai exposé ces faits à la Chambre dans un discours de quarante minutes. Je me suis expliqué de mon mieux mais aucun honorable député, à l'exception du représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) qui, si j'ai bonne mémoire, a parlé pendant deux minutes, n'a appuyé ma thèse. Voici maintenant que ces messieurs décident d'intervenir, parce que la société a fait de bonnes affaires dans l'Ouest, pour nous dire ce que le Parlement aurait dû faire il y a des années.

M. Nicholson: Je n'étais pas ici à ce moment-là.

M. Goode: Vous ne devriez pas y être maintenant. Par-dessus le marché, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, qui croyait pouvoir retirer des avantages politiques de mon absence, a mentionné, dans son discours, que je n'étais pas à mon siège...

M. Regier: Non, je n'ai pas dit cela. Me permettrez-vous, monsieur l'Orateur, de dire, en m'expliquant sur un fait personnel, que je n'ai mentionné d'aucune façon l'absence de l'honorable député. C'est lui-même qui vient de dire qu'il était absent.

M. Goode: Je présente donc mes excuses à l'honorable député. C'est un autre député qui m'avait rapporté ces paroles.

M. Regier: On vous a mal renseigné.

M. Goode: Je me suis excusé et j'espère que l'honorable député acceptera mes excuses.

Des voix: Très bien!

M. Goode: On m'avait informé que l'honorable député avait parlé de mon absence. Quoi qu'il en soit, plusieurs années après ce discours, maintenant qu'on transporte, des champs pétrolifères de l'Alberta jusqu'à l'État de Washington, du pétrole qui assure à des citoyens américains des emplois qui devraient revenir à des citoyens de la Colombie-Britannique, ces messieurs de l'opposition prétendent maintenant que, dans nos décisions à l'égard de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company*, nous avons eu tort sur toute la ligne.

Monsieur l'Orateur, ils auraient dû alors prendre la parole et appuyer l'argument que j'avançais. C'était un bon argument; il était consigné au compte rendu, et les faits étaient clairs. Or voici que, tout à coup, il semble que nous allions décider, au cours d'un débat comme celui-ci, que les cécéfistes ont raison et que les députés qui siègent de ce côté-ci ont tort. A mon avis, il n'y a qu'un moyen de savoir en quoi consistent les faits dans ce cas. Je ne sais pas si je suis ou si je ne suis pas en faveur de ce bill. Mais si l'on veut aller chercher les faits, c'est au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques qu'on les trouvera, et je réserve ma décision sur ce bill jusqu'à ce que j'aie participé aux séances de ce comité.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec le plus grand intérêt tout ce qui a été dit, surtout par l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam. Vraiment, ses efforts m'épatent, car rarement ai-je entendu quelqu'un présenter d'aussi belle façon un pareil mélange de quelques maigres faits, pas mal d'imagination, et un bon paquet de balivernes.

Mon parti, monsieur l'Orateur, a déjà dit ce qu'il pensait de ce pipe-line...

Des voix: Six heures!

D'autres voix: Il n'est pas encore six heures.

M. Nickle: J'aimerais consacrer le temps que la Chambre voudra bien m'accorder à un commentaire détaillé de certaines des questions soulevées par l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam. En ce qui a trait aux énormes bénéfices que, d'après lui, le pipeline a rapportés,—remarquez bien que je ne suis pas un actionnaire de cette société,—voici ce que j'ai à dire: le pipe-line a fonctionné à perte pendant deux ans et, la troisième année, il a rapporté un bénéfice. La compagnie a perdu de l'argent, les premières années d'exploitation, parce qu'elle ne pouvait pas fournir assez de pétrole à assez de clients. La troisième année, la compagnie a réalisé des bénéfices parce qu'entre-temps un certain nombre d'actionnaires ont découvert de nouveaux terrains pétrolifères en Alberta, d'où ils ont pu extraire un produit qu'ils pouvaient mettre sur le marché, et que deux autres actionnaires ont décidé de faire du raffinage dans les États du nord-ouest de la côte du Pacifique. D'autres actionnaires ont décidé de réaliser un programme de modernisation et d'agrandissement des raffineries qui, en cinq ans, a plus que doublé la capacité de raffinage de la Colombie-Britannique, un programme qui a permis à votre propre province,—et ici je m'adresse à l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam,—de se suffire en pétrole, et qui a plus que doublé l'embauchage et les revenus attribuables à cette industrie. On assiste au même phénomène au sud de la frontière, c'est incontestable, mais on a dit que ce pipe-line...

Monsieur l'Orateur: A l'ordre! Je me fiais à une autre pendule, car il y en a deux qui ne sont pas à la même heure que celle du centre de la Chambre. La montre du greffier est toujours infaillible. Il est donc maintenant six heures. La Chambre reprendra-t-elle l'examen des affaires qu'elle étudiait avant cinq heures?

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

DISPOSITION VISANT À L'ENCOURAGEMENT DES ARTS, DES HUMANITÉS ET DES SCIENCES SOCIALES

La Chambre se forme de nouveau en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est) pour l'examen d'un projet de résolution, présenté par le très honorable M. St-Laurent.

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant l'établissement d'un Conseil pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada, et prévoyant notamment, en outre,

a) que le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser au Conseil la somme de cinquante millions de dollars en vue de constituer une caisse de dotation pour les objets de la loi; et

b) que le Conseil établira une caisse appelée Caisse des subventions de capital aux universités, à laquelle sera créditée la somme de cinquante millions de dollars, que le ministre des Finances versera au Conseil sur le Fonds du revenu consolidé.

La séance, levée à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

M. Green: Le premier ministre a exposé cet après-midi les idées dont s'inspire l'établissement de cette caisse. Il y a un point que je l'invite à élucider. Il a dit que la somme de 50 millions est destinée à ce qu'on appelle la caisse de dotation confiée au Conseil et qu'une autre somme de 50 millions est destinée à la caisse des subventions de capital aux universités et que les deux caisses seront administrées par le Conseil. Il a ensuite exprimé l'espoir que les particuliers aussi fassent, de leur vivant ou à leur mort, des appoints à ces caisses. Il n'a pas dit clairement si ce vœu s'appliquait de la même façon aux deux caisses ou s'il visait uniquement la caisse de dotation confiée au Conseil à l'exclusion de celle des subventions de capital aux universités. Je souhaite qu'il élucide ce point et un autre encore.

Certaines critiques, je l'ai dit cet après-midi, viennent de ce qu'il n'est pas question d'une subvention annuelle. N'y aurait-il pas moyen, pour obvier à la difficulté, d'inscrire chaque année une certaine somme même relativement faible dans le budget des dépenses, à titre de subvention au Conseil? Cela permettrait au Parlement de se tenir au courant du travail du Conseil et de présenter des propositions. Ce serait aussi, je pense, plus conforme à notre régime de gouvernement parlementaire que la méthode actuelle qui consiste à mettre une certaine somme de côté et qui écarte le Parlement à moins que le Conseil vienne réclamer d'autres fonds. J'aimerais que le premier ministre nous dise ce qu'il pense de cette idée.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, pour ce qui est de la première question, puis-je dire ceci: le bill prévoira que le Conseil pourra recevoir des dons ou des legs. S'il les accepte, il sera tenu de se conformer aux conditions posées par le donateur ou le testateur quant à l'usage à faire de ces fonds. La place que tiendront les dons ou les legs dépendra des conditions du don ou du legs. Bien entendu, si le don ou le legs visait des objectifs étrangers au Conseil, je présume que celui-ci déclinerait toute responsabilité quant à la gestion du montant

en cause. Toutefois, il sera tenu de se conformer aux conditions établies par le donateur ou le testateur au sujet du montant compris dans le don ou le legs.

M. Green: Supposons qu'un testateur laisse seulement $500,000 ou un million au Conseil. L'argent serait-il divisé également entre les deux caisses?

Le très hon. M. St-Laurent: Non. Je présume que le Conseil traiterait tout argent reçu à des conditions générales comme quelque chose à ajouter à la caisse de dotation...

M. Green: Et non pas à la caisse de subventions de capital aux universités?

Le très hon. M. St-Laurent: ...non pas à la caisse de subventions de capital aux universités pour aider, pendant une période de dix ans, à assurer les améliorations matérielles prévues dans le plan universitaire, si je peux employer ce genre de mot à propos du terrain et des bâtiments universitaires.

Le bill prévoira aussi que ces comptes doivent être vérifiés par l'auditeur général, qui sera tenu de soumettre un rapport de sa vérification au conseil et d'en présenter une copie au ministre désigné par le gouverneur en conseil comme étant le ministre qui rend compte au Parlement des activités du conseil. Bien sûr, le Parlement aura le pouvoir d'ajouter à la caisse placée à la disposition du conseil tout supplément qui pourra par la suite être jugé favorable à l'intérêt public; et il sera toujours possible, comme cela se fait, par exemple, relativement aux rapports des chemins de fer ou d'autres sociétés de transport, de demander de les faire déférer à l'un des comités permanents de la Chambre ou à un comité spécial établi à cette fin.

M. Green: Mais c'est extrêmement improbable, n'est-ce pas?

Le très hon. M. St-Laurent: Cela peut sembler improbable, mais je ne voudrais pas prédire que la situation au Canada n'évoluera pas si rapidement que le public en viendra à juger qu'il faut faire quelque chose de plus. Quand on traitera des subventions aux universités, qui seront un poste annuel des crédits,—du moins j'espère que se sera un poste annuel des crédits,—je suis sûr qu'il sera question de ce compte vérifié du Conseil des Arts du Canada qui doit être déposé dans les quinze jours qui suivent sa réception ou, s'il est reçu quand le Parlement n'est pas en session, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session. Selon moi, il faut garder un juste équilibre entre l'intérêt bien légitime que portera le Parlement à l'activité de ce Conseil des Arts du Canada et le degré de liberté administrative à souhaiter, à mon avis, pour inciter les gens à en faire partie. Les services rendus ne comporteront aucune rémunération pécuniaire, sauf dans le cas du président, du vice-président, du directeur et du directeur adjoint. Les autres membres toucheront seulement leurs frais de déplacement pour assister aux réunions. Les Canadiens qui seront invités par le Gouvernement à faire partie de ce Conseil auront le sentiment, j'imagine, de rendre un réel service à leurs compatriotes, et l'invitation à le rendre constituera un hommage à leur endroit. Je pense que l'activité du Conseil sera une activité de valeur et d'intérêt pour la population du Canada en général et que tel sera le sentiment de ceux qui seront invités à se charger de ce service.

Je tiens à donner de nouveau l'assurance que le choix de ceux qui feront partie du Conseil se fera sans égard aux attaches politiques. Je tiens à assurer à la Chambre que je ferai de mon mieux pour que nous obtenions un Conseil qui mérite toute la considération de la population canadienne et qui offre une voie bien commode à ceux qui voudront apporter un concours précieux à la réalisation des fins pour lesquelles le Conseil est créé. J'espère que cette dotation grossira et que, pendant les premières années, certains estimeront qu'au lieu d'ajouter à la dotation permanente, ils devraient ajouter au revenu de la dotation des sommes à dépenser pendant l'année ou les années courantes.

Nous sommes tous d'avis, j'en suis sûr, qu'on pourrait utiliser à l'avantage réel et durable de la nation canadienne plus que le revenu provenant de la dotation de 50 millions. Nombreux sont les Canadiens imbus de civisme qui partagent, je pense, les vues que je voudrais exprimer d'une façon moins imparfaite, et qui estiment qu'il y a lieu de s'occuper de cet aspect du progrès du Canada. Nous savons qu'actuellement le Canada jouit d'un haut prestige dans le monde, car nos ambitions ne suscitent aucune méfiance, aucun soupçon, et personne ne redoute la possibilité que nous désirions exercer une influence indue sur autrui.

Je crois que le progrès qui découlera de l'encouragement à cette phase de l'activité canadienne ne manquera pas de rehausser le prestige du pays. Ce n'est pas l'orgueil, ni quelque autre sentiment de cette sorte, qui m'inspire quand je parle du prestige du Canada, mais je pense que le prestige de notre pays joue un rôle utile dans le climat politique mondial, parce qu'il se trouve que, nulle part au monde, on n'entretient d'appréhensions à propos des ambitions du Canada en tant que nation.

M. Green: La particularité qui me tracasse dans ce régime, c'est que le Parlement ne doit pas avoir de droit de regard sur cette activité pendant quelques années. Le premier ministre vient de dire que, lorsque les subventions aux universités seront examinées, il espère qu'il y aura une discussion sur le travail du Conseil des Arts du Canada. Mais je lui fais observer que les subventions annuelles ordinaires accordées aux universités n'ont rien à voir avec le Conseil des Arts du Canada. Elles sont versées directement à la Conférence nationale des universités. A mon sens, nous constaterions que nous enfreignons le Règlement si, à l'examen de ce crédit, nous discutions de l'activité du Conseil des Arts du Canada.

Je répète au premier ministre qu'on pourrait résoudre le problème en insérant chaque année, dans le budget des dépenses, un crédit, si faible soit-il. Cela nous permettrait d'avoir un débat sur la question. Le premier ministre semble craindre que les personnes désignées pour faire partie du Conseil des Arts ne désireront pas accepter d'émoluments, si le Parlement doit passer en revue, chaque année, ce qu'elles accomplissent. Je pense que leur réaction sera exactement le contraire. Elles aimeront faire connaître leur travail au Parlement et dans tout le pays, grâce à la discussion qui aura lieu ici.

Après tout, je ne vois pas pourquoi nous ne saurions discuter ici sur le travail du Conseil. Le premier ministre le reconnaîtra, je crois, chaque année le Parlement examine avec sympathie et bienveillance le travail de toutes les commissions et organismes de ce genre. Je ne doute pas que des hommes de l'envergure de ceux qui vont prêter leurs services au Conseil ne seront que trop heureux de faire examiner chaque année leur travail et de recevoir des propositions des membres de la Chambre. J'espère que le Gouvernement s'arrêtera à des dispositions de ce genre afin qu'il soit possible d'engager chaque année en cette enceinte un débat sur l'activité du Conseil.

M. Diefenbaker: J'ai écouté le premier ministre expliquer pourquoi on appliquera la méthode de dotation actuelle au lieu de présenter, tous les ans, un budget au Parlement. Eh bien, franchement, les raisons données par le premier ministre ne me convainquent pas. Elles semblent manquer de force et de conviction; elles ne se fondent certainement pas sur l'expérience acquise en Grande-Bretagne, qui a un organisme analogue.

Ainsi que le premier ministre l'a signalé l'autre jour, la Grande Bretagne a créé un Conseil des Arts. Il a été institué en 1946 par une charte royale et ne compte pas plus de 16 membres honoraires nommés par le Chancelier de l'Échiquier après consultation du ministre de l'Instruction publique et du secrétaire d'État pour l'Écosse. Ses tâches principales consistent à rendre les arts plus accessibles au public; à en améliorer le niveau en conseillant ou en aidant les services de l'État et d'autres organismes dans tous les domaines reliés directement ou indirectement à cette entreprise. Le Parlement de Grande-Bretagne adopte tous les ans un crédit à cet égard, qui se monte, à l'heure actuelle, à 2.5 millions de dollars environ; on en détermine la somme chaque année. Le Conseil présente au Chancelier un compte détaillé des subventions jugées nécessaires afin de maintenir ses organismes et d'exécuter les tâches qui lui incombent.

Dans son rapport, la Commission Massey exige surtout qu'on ne passe pas outre au Parlement en créant un organisme qui ne lui soit pas directement comptable de son mandat. Le rapport dit à la page 439, et de nouveau je ne cite pas le passage en entier:

> En outre, nous jugerions malheureux que ce Conseil canadien devînt, en un sens quelconque, un département de l'administration, mais nous nous rendons compte que, puisque cet organisme dépensera des deniers publics, il doit être réellement responsable envers le gouvernement et, par conséquent, envers le Parlement.

Et un peu plus loin, à la page 443, on lit ce qui suit:

> ...nous sommes convaincus que l'opinion publique soutiendra toute action du Parlement en vue de lui fournir les fonds nécessaires à la continuation de sa tâche. Nous ne saurions citer ici de chiffres précis; mais il nous semble que le Conseil s'acquitterait efficacement de ses fonctions diverses avec un budget annuel...

Je ne puis comprendre les explications que le premier ministre a données. On dirait bien que le Gouvernement est en quelque sorte gêné par le formidable excédent qu'il a accumulé cette année, et qu'il emprunte ce moyen pour se délester d'une cinquantaine de millions de dollars.

Pour ce qui est de ce Conseil, je ne vois pas pourquoi on refuserait au Parlement, comme cela se fera sans doute, tout droit de regard sur les dépenses d'année en année et tout droit de dire quoi que ce soit sur la conduite du Conseil dans l'exécution de ses fonctions. Nous avons certainement constaté depuis quelques années dans l'établissement de sociétés de la Couronne et d'organismes analogues que, de plus en plus, ces sociétés deviennent indépendantes du Parlement et ne font rapport que pour la forme, soit par voie d'examen par l'auditeur général soit sous forme de rapport annuel.

Il en résulte tout simplement que le Parlement possède de moins en moins le pouvoir et l'autorité d'examiner les dépenses des deniers fournis par la population du Canada. La Commission Massey songeait, j'en suis sûr, à la tendance qui est si évidente depuis

quelques années de se soustraire à l'autorité du Parlement en créant des organismes d'État qui ostensiblement relèvent du gouvernement et du Parlement mais qui, en fait, ne sont pas responsables devant le Parlement. Après mûre réflexion, la Commission a exprimé le vœu que le Conseil soit obligé de rendre compte au Parlement, par voie des subventions annuelles.

Je ne vois rien dans les arguments énoncés par le premier ministre qui, de quelque façon, supprime ou diminue la nécessité d'une surveillance complète exercée par le Parlement par voie d'examen et d'étude de crédits chaque année. Je suis certes favorable à l'établissement du Conseil. Ce Conseil est nécessaire. Le travail qu'il accomplira sera nécessaire pour le Canada et pour le prestige du Canada mais, si bienfaisant qu'il soit, il n'est pas nécessaire de mettre de côté la maîtrise du Parlement dans ce domaine. Ce n'est qu'un nouvel exemple de ce que, de plus en plus, le Parlement perd de son importance à mesure que des organismes sont établis qui deviennent de petits gouvernements en eux-mêmes.

Je prie le premier ministre d'y réfléchir. La Commission Massey a longuement réfléchi à cette situation. Cinq ans se sont écoulés avant qu'on prenne une décision. Et maintenant qu'une décision est en voie d'être prise, on feint d'ignorer un des principaux vœux de cette Commission. Si, dans sa sagesse, le Gouvernement prend une décision, le contrôle direct aussi bien qu'indirect du Parlement sera supprimé par le simple expédient d'exiger que, chaque année, le Conseil présente à la Chambre et au pays un rapport de son activité et de ses besoins pour l'année qui suit. Le décès fortuit de quelque mécène n'est certainement pas une réponse. Le Parlement ne devrait pas, de son propre gré, négliger son devoir de procéder à un examen soigneux des fonds votés par le Parlement et le pays, pour veiller à ce qu'ils soient dépensés de façon satisfaisante et à ce qu'ils soient soumis à l'examen des représentants du peuple.

Le très hon. M. St-Laurent: A la réflexion, je ne pense pas que l'honorable député considère que sa première remarque, voulant que cela se faisait probablement parce que le Gouvernement avait le sentiment qu'il allait se trouver embarrassé avec un excédent...

M. Diefenbaker: Vous avez attendu cinq ans.

Le très hon. M. St-Laurent: ...et devait trouver le moyen de le caser quelque part, était justifiée. Je ne pense pas qu'une telle remarque soit digne de la discussion sur ce Conseil des Arts du Canada.

M. Diefenbaker: Pourquoi avez-vous attendu cinq ans?

Le très hon. M. St-Laurent: Nous avons attendu cinq ans parce que nous n'avions pas l'impression que le moment était convenable pour trouver le genre d'organisme qui répondrait aux désirs du public, et, il y a cinq ans, on ne se rendait pas compte d'une manière aussi générale qu'aujourd'hui de l'utilité et de la valeur permanente qu'aura pour la nation canadienne la tâche qui sera accomplie par ce Conseil.

Ici, les bonnes choses ne sont pas toujours reconnues comme telles par tout le monde en même temps. Il faut un certain temps pour que l'opinion publique en arrive à s'en rendre compte et à appuyer de telles idées. J'ai tout lieu de croire que le Conseil bénéficiera maintenant d'un appui presque unanime. Nous avons entendu certaines critiques en cette enceinte, mais ce Conseil sera appuyé dans la même proportion par le public canadien, que cette partie du public s'appelle libérale, progressiste conservatrice ou cécéfiste. Il se peut qu'il n'en soit pas ainsi pour l'autre groupe, si nous devons en croire les opinions que nous avons entendues ici, mais c'est quelque chose qu'il ne faut pas considérer comme une question politique au sens ordinaire de l'expression. Ce sera considéré comme quelque chose que le Parlement en général, conscient des circonstances de l'heure, considère comme une sage mesure à prendre à cette étape de notre évolution.

Pourquoi devrait-il y avoir cette dotation, au lieu d'une recommandation relative à un crédit annuel? L'honorable député doit se rappeler qu'aucun crédit ne peut être étudié par le Parlement s'il ne lui a pas d'abord été recommandé par le gouvernement. Personnellement, j'avais le sentiment que les membres de ce Conseil ne devraient pas se trouver dans une situation où le gouvernement du jour, que ce soit le gouvernement actuel ou un gouvernement constitué par mon honorable ami, si cela arrive jamais, ou par quelque autre groupe de la Chambre, serait en mesure de dire: "Eh bien, maintenant voici la situation. Vous n'aurez rien si nos exigences ne sont pas satisfaites".

Nous examinerons avec soin la proposition de l'honorable député de Vancouver-Quadra et si la chose devient nécessaire, afin qu'il soit possible d'engager une discussion chaque année sur l'activité du Conseil, comme l'honorable député le propose, nous pourrons inscrire au budget un petit crédit qui nous permettra de débattre cette question. J'estime qu'il serait bon, à la fois pour le Conseil et pour le Canada, que le public continue d'être au courant de l'activité de cet organisme au moyen d'une discussion dans cette assemblée. Je serais étonné cependant si, même au cours

d'une discussion sur les subventions aux universités, les honorables députés, avec leur ingéniosité coutumière, ne trouvaient pas moyen de parler de tout ce qui se passe dans le domaine universitaire au Canada.

M. Green: Une partie de cet argent ne sera pas affectée aux universités.

Le très hon. M. St-Laurent: Ma foi, c'est possible; cependant, si l'on juge que, pour qu'on puisse engager une discussion appropriée à l'égard du rapport déposé par l'auditeur général sur l'activité du Conseil, il importe d'inscrire dans les crédits un poste à cette fin,—il ne serait pas nécessaire d'y inscrire un gros crédit car il ne faudrait pas qu'on puisse de quelque façon le considérer comme empiétant sur l'indépendance de cet organisme à l'égard du revenu de la caisse de dotation, revenu qui ne pourrait en aucun temps être supprimé. Le Conseil pourra toujours compter avec certitude sur le revenu de la caisse de dotation et dresser des plans en conséquence.

Nous tiendrons compte des vues exprimées par l'honorable député car j'estime, comme lui, que le Conseil y gagnera si le public continue de s'intéresser à son activité grâce à une discussion de ses affaires au sein de cette assemblée. On trouvera des moyens de réaliser cet objectif. Par contre, cependant, je ne voudrais pas que le Conseil eût l'impression qu'il lui faut chaque année rester dans les bonnes grâces du gouvernement de l'époque parce que c'est de lui qu'il doit recevoir des fonds qui lui permettront de se maintenir en activité pendant l'année suivante. Le Parlement, je pense, ne manquera jamais de s'intéresser à son activité. Les honorables députés constateront, dans le projet de loi, que les comptes doivent être vérifiés par l'auditeur général qui devra présenter son rapport au ministre. Celui-ci déposera ce document au Parlement en même temps qu'il présentera son rapport au Conseil lui-même. Sous ce régime, les membres du Conseil des Arts du Canada conserveront leur pleine indépendance. Ils ne demanderont pas mieux, je crois, que de voir un débat s'engager, en cette assemblée, sur l'activité du Conseil et ils seront également heureux qu'une occasion soit ainsi fournie à ceux qui voudraient se montrer plus généreux que ne l'est le gouvernement à l'endroit de cet organisme de soumettre leurs propositions en vue de mettre plus de fonds à sa disposition. Nous avons voulu créer un organisme ayant une sphère propre d'activité mais n'ayant aucune assurance que les déficits encourus en dehors de ladite sphère seraient comblés par le Parlement. Si l'idée en avait été soumise à la Commission Massey, je suis bien sûr que celle-ci l'aurait approuvée. Si la proposition de l'honorable député de Vancouver-Quadra lui avait été présentée, peut-être la Commission aurait-elle ajouté quelque chose de ce genre afin de rendre nécessaire l'examen annuel de l'activité du Conseil; toutefois, je ne vois aucun inconvénient à ce que le Conseil ait quelque chose qui ne dépende pas de l'attitude que tel ou tel gouvernement pourrait avoir envers lui à un moment donné.

M. Knowles: Et les dépenses de secrétariat et autres? Un crédit ne serait-il pas nécessaire à cette fin?

Le très hon. M. St-Laurent: Le bill prévoit, évidemment, que les frais d'administration seront prélevés sur la caisse; toutefois, il pourrait y avoir quelque chose de ce genre et il y a bien des manières de présenter un crédit spécial si, d'après le rapport du Conseil et le rapport de l'auditeur général, on juge nécessaire que l'activité de l'organisme fasse l'objet d'un débat.

M. Hansell: Monsieur le président, la discussion qui a eu lieu au comité nous permet de conclure que la résolution dont nous sommes actuellement saisis est assez acceptable. Ce n'est pas à dire que nous devrions l'adopter sans l'examiner à fond, de façon, peut-être, à faire ressortir d'autres aspects de la question. Le projet de résolution du premier ministre tendant à l'établissement d'un Conseil des arts destiné à favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales paraît assez étendu dans sa portée. Je suis loin d'être convaincu que la population dans son ensemble soit particulièrement bien renseignée sur le sens de tout cela. On pourrait sans doute supposer que dans l'ensemble elle comprend bien ce que veut dire l'expression "les arts". On aurait raison de prétendre que tout le monde, ou à peu près, comprend que cette expression vise par exemple les lettres, la peinture, la musique, l'opéra, le ballet et d'autres formes d'activité culturelle. Lorsque nous en sommes toutefois aux sciences sociales, je suis moins convaincu que le public comprenne vraiment de quoi il s'agit. Cependant, pour peu qu'on se soit occupé d'instruction, d'instruction primaire par exemple, ou secondaire, ou universitaire, on comprendra facilement ce qu'on entend par l'expression sciences sociales.

J'ai une ou deux observations à formuler en ce qui concerne ces sciences telles qu'elles sont enseignées selon les principes de ce qu'on appelle l'éducation progressiste.

J'ai ici un livre qu'on m'a donné. Il s'intitule *Education or Indoctrination*. L'auteur en est Mary L. Allen. A l'origine de ce

livre se trouvent de longs débats qui ont eu pour théâtre la ville de Pasadena en Californie. Il s'agissait de ce qui s'y passait dans le domaine de l'éducation. Dans le livre on trouvera évidemment le récit de ces événements. Il semble que les habitants de cette ville, outrés des progrès de la doctrine socialiste dans leurs écoles, ont soulevé de telles protestations que bien des éducateurs ont dû démissionner. J'y reviendrai peut-être.

J'ai trouvé dans ce livre un passage extrêmement pertinent relatif à ce qu'on appelle les sciences sociales, en général. On pourra le lire à la page 24. Le voici:

En 1940, M. Ralph Robey ayant examiné 600 manuels de sciences sociales utilisés dans les high schools a déclaré: "Une bonne partie des manuels de sciences sociales actuellement utilisés dans les écoles secondaires ont tendance à critiquer notre forme de gouvernement et à tourner en ridicule le régime de l'entreprise privée...

Les ouvrages tendent nettement à minimiser ce qui a été accompli dans notre pays et à souligner les lacunes de notre démocratie.

Alinéa qui en dit long. Je souscris à cette déclaration car j'ai moi-même lu certains des manuels de sciences sociales que mes enfants apportaient de l'école publique ou de l'école secondaire, mais le sujet est encore bien plus simplifié dans les écoles publiques. Il y a là quelque chose de subtil contre quoi il est difficile de lutter. Néanmoins, en principe, cet alinéa explique ce que j'appellerais les dommages causés par ce genre de conceptions socialistes qui commencent à s'infiltrer dans nos institutions d'enseignement.

En voilà assez pour les arts et les sciences sociales. Et les humanités? Je doute fort qu'il y ait un seul Canadien sur mille capable de les définir. Lorsque le premier ministre a présenté sa résolution l'autre jour, le chef de notre groupe ne lui a-t-il pas demandé justement ce qu'il entendait par ces humanités? Comme l'atteste la page 415 du hansard du 18 janvier, le premier ministre a répondu en ces termes:

Ce que je veux dire, ce sont les études, les études qui mènent, j'espère, à la connaissance des richesses acquises par l'expérience, l'étude et les réflexions philosophiques des générations passées. Par "générations passées", j'entends les générations qui se sont succédé depuis bien des millénaires. Je veux parler de cette connaissance générale du bon comportement humain, fruit de l'expérience accumulée par l'humanité depuis qu'on écrit l'histoire et non pas les connaissances spéciales qui préparent à l'exercice d'une vocation ou d'une profession particulière. Il s'agit de la formation générale de l'esprit humain, de son ouverture plus grande au monde, ce qui permet à celui qui en bénéficie de mieux profiter des traditions et du savoir accumulés au cours des siècles.

C'est toute une définition, mais je doute qu'une personne sur mille puisse la déchiffrer. De fait, en donnant cette définition le premier ministre a dû répéter trois fois des mots comme "je veux dire", "il s'agit de", etc. Je vais signaler ce qu'il voulait dire et je ne lui attribuerai pas de paroles. Je puis débrouiller la définition et peut-être la comprendre. Le premier ministre est un homme très capable: personne n'en doute. Je vous signalerai ce que cela veut dire. Cela veut dire récrire l'histoire.

Une voix: Non.

M. Hansell: Je vous signalerai avant de finir pourquoi j'affirme que c'est ce que cela veut dire. Quel est l'arrière-plan historique de cette proposition visant un Conseil des Arts du Canada? Après avoir posé la question, je vais tenter d'y répondre moi-même. Cela remonte à l'établissement de l'Organisation des Nations Unies à San-Francisco, en 1954, je veux dire en 1945.

M. Knowles: Le député n'a même pas lu l'histoire.

Une voix: Récrire l'histoire.

M. Hansell: Je puis attendre aussi longtemps qu'on m'interrompra. Peu me chaut combien de temps ça me prendra, je vais dire ce que j'ai à dire. Quand la charte des Nations Unies a été adoptée, on a établi certaines institutions spécialisées. Ces institutions ont joué leur rôle au cours des années, accomplissant un travail considérable et utile. Une des institutions spécialisées était l'UNESCO. Qu'a-t-elle fait? Qu'a-t-elle cherché à faire? Je me reporte maintenant au rapport de la Commission Massey et j'y lis, à la page 287, ce qu'elle dit de l'objectif de l'UNESCO. C'est un objectif admirable! Voici ce qu'en dit le rapport:

Son objectif fondamental est une paix universelle obtenue par des moyens pacifiques.

Je dois dire que c'est un objectif louable. Tous reconnaîtront qu'il en serait ainsi dans le cas d'un organisme qui a un tel objectif. Mais jetons un coup d'œil au bas de la même page de ce rapport, où il est encore question de l'UNESCO:

Ses fondateurs, professant dans leur enthousiasme que "les guerres commencent dans l'esprit de l'homme" lui donnaient, pour champ d'activité, l'esprit de l'homme.

Je prie les honorables députés de remarquer cela. Tout d'abord, l'UNESCO a eu pour fondateurs des hommes qui ont établi comme un fait,—ce qui, je prétends, n'est pas nécessairement un fait,—que les guerres germent dans l'esprit de l'homme. Le rapport dit que, en se fondant sur cette bribe de philosophie, l'UNESCO a pris l'esprit de l'homme pour son champ d'activité. C'est très important. Lorsque le premier ministre a présenté la résolution, nous avons écouté attentivement ce qu'il a dit; mais il est assez significatif que, dans son discours, il n'ait nullement mentionné

l'UNESCO. Ce n'est que lorsque l'honorable représentant de Saskatoon a cherché à arracher au premier ministre la relation existant entre l'UNESCO et le Conseil des Arts du Canada que le premier ministre a rompu le silence sur ce point. Qu'il me soit permis de donner lecture de ce que le chef du Crédit social a dit dans sa réponse, que je trouve à la page 426 du hansard du 18 janvier:

Je me permettrai de dire que si le but poursuivi en instituant l'UNESCO était digne d'éloges et si ses fins avaient du mérite au début, des gens malhonnêtes s'en sont emparés pour s'en servir comme d'un instrument subversif de persuasion.

Or, monsieur le président, on pourrait se demander quel témoignage permet de formuler pareille déclaration. Je crois qu'il y en a. Bien des indices témoignent, à mon avis, que l'UNESCO est devenu l'instrument des socialistes intellectuels au cours de la campagne de persuasion qui doit, selon eux, mener plus vite au monde nouveau d'ordre socialiste. J'en suis convaincu autant qu'on peut l'être, et c'est la raison pour laquelle nos bons voisins du sud ont éprouvé bien des difficultés dans leur enseignement.

J'ai sous les yeux un article extrait du *Christian Science Monitor*, qui l'a publié il y a quelque temps, et où l'auteur raconte le bouleversement qui s'est produit au Texas parce que les principes de l'UNESCO commençaient à s'infiltrer dans les programmes scolaires de cet État. Je dirai, d'ailleurs, que l'auteur a été félicité plus tard, dans une lettre adressée au *Christian Science Monitor*, par un juge qui avait suivi toute l'affaire de près. C'est arrivé à Dallas. Que dit l'article en question? Je n'en citerai qu'un bref passage.

Entre-temps, la commission scolaire de Dallas, devant les attaques de plus en plus nombreuses contre les manuels, a demandé qu'on identifiât les livres visés. La commission a promis aux parents de Dallas de faire une enquête rigoureuse s'ils jugeaient certains manuels subversifs.

A Houston, la querelle au sujet des programmes scolaires a joué un rôle important à l'élection des commissaires qui a eu lieu le 4 novembre. Un groupe opposé à l'UNESCO, le comité de Houston pour une solide formation américaine, a présenté quatre candidats. Son programme promettait de "soustraire les écoles au socialisme".

Ce comité se composait d'hommes d'affaires et de représentants des professions libérales. Il a fait circuler des imprimés affirmant qu' "une conspiration, qui gagnait... tous les États-Unis, est de mauvais augure pour votre enfant" et que cette conspiration cherchait de toute évidence à s'emparer de l'esprit de l'enfant en lui inculquant toutes sortes d'idées étrangères à l'idéal américain.

On a affiché dans les fenêtres des bureaux un message qui se lisait ainsi: "Citoyens de Houston, protégez vos écoles contre l'influence pernicieuse de l'UNESCO."

Et notez bien ceci, monsieur le président:

Deux des candidats du comité ont été élus à la commission scolaire. L'un a remplacé quelqu'un qui y siégait depuis 22 ans.

[M. Hansell.]

Je pourrais citer longuement encore cet article. Non seulement les habitants de l'État du Texas se sont-ils irrités contre ces intrusions de l'UNESCO dans leur régime d'enseignement, mais les villes de Pasadena et de Los-Angeles ont été tellement indignées qu'elles ont obtenu que l'assemblée législative de la Californie instituât un comité spécial chargé de faire enquête sur ce qui se passait dans leurs écoles.

Je voudrais citer un ou deux autres textes relatifs à cette question. Le comité institué par l'État de Californie pour faire cette enquête a produit plusieurs rapports. Le onzième rapport du comité d'enquête sur l'instruction, institué en Californie, contient quelque 200 pages de détails plutôt révélateurs.

M. le président: A l'ordre! Je regrette beaucoup d'avoir à interrompre le député. J'ai suivi très attentivement ce qu'il a dit. J'avais compris qu'il se proposait de faire l'histoire du Conseil des Arts du Canada; mail il me semble que depuis plusieurs minutes il a parlé à peu près uniquement de l'UNESCO, question qui n'a évidemment rien à voir au projet de résolution. Je prierais le député de bien vouloir collaborer et de parler du projet de résolution dont le comité est saisi.

M. Fulton: Il est descendu en Californie!

M. Harkness: Je croyais qu'il nous parlait des pyramides.

M. le président: A l'ordre.

M. Hansell: Je tâchais de faire l'histoire du Conseil des Arts du Canada en le rattachant aux Nations Unies. Les Nations Unies, on s'en souvient, ont établi plusieurs institutions spécialisées, dont l'UNESCO. J'ai ensuite ajouté que l'UNESCO avait cherché à établir certaines commissions et institutions dans divers États membres. Le Conseil des Arts du Canada est précisément l'organe qu'on veut établir chez nous pour faciliter la réalisation du programme de l'UNESCO au Canada.

Une voix: Non!

M. Hansell: Il ne sert à rien de le nier, car cela figure au rapport Massey et le premier ministre n'a pas dit autre chose dans sa réponse.

M. Nesbitt: C'est dans l'ouvrage!

M. le président: A l'ordre!

M. Hansell: Ce débat ne se terminera sûrement pas avant que nous ayons mis cartes sur table. Je suis à en mettre quelques-unes sur la table, la face bien visible.

M. Argue: Une autre chasse aux sorcières.

M. Hansell: Une chasse aux sorcières? Le député de Saskatoon disait l'autre jour qu'on ne doit pas regarder sous tous les lits pour voir s'il n'y a pas un communiste qui s'y cache. Non, sans doute. Mais on peut très bien regarder sous le lit pour y trouver un capitaliste. C'est ce que faisait cet après-midi un député socialiste qui siège là-bas, quand il parlait d'une autre mesure: il ne savait pas grand chose de la mesure, mais il y a vu quelque chose. C'est bien porté, n'est-ce pas, de chercher si un capitaliste ne se cache pas sous le lit...

L'hon. M. Pearson: Il ne serait pas sous le lit puisqu'il en serait propriétaire.

M. Hansell: ...Mais on dit que c'est faire la chasse aux sorcières que de regarder sous le lit pour y trouver un communiste. Cette sorte d'observation ne m'impressionne pas. Je n'en ai cure. J'aime mieux m'assurer qu'il n'y a aucun communiste sous le lit que de fermer les yeux devant la réalité pour ensuite me trouver en présence d'un communiste.

M. Fulton: Que ferait l'honorable député s'il découvrait sous le lit ce qu'on y trouve d'ordinaire?

M. Hansell: Je vais dire à l'honorable député de Kamloops ce que je ferais si je découvrais ce qui s'y trouve d'ordinaire: je lui en verserais le contenu sur la tête.

Une voix: Honte!

M. Fulton: Ce ne serait guère différent de ce que l'honorable député a coutume de débiter.

M. Hansell: Pour en revenir à la question de l'UNESCO, j'estime que c'est un organisme nuisible.

J'ai sous les yeux un exemplaire de l'*American Mercury* de février 1954 où il y a un article de M. Harold Lord Varney. L'auteur y traite de l'histoire de l'UNESCO et fait des observations sur certains documents publiés par cet organisme.

M. Ellis: Quel est le nom de l'auteur?

M. Blackmore: M. Harold Lord Varney.

M. Ellis: Qui est ce monsieur?

M. Blackmore: Donnez-vous la peine de le découvrir.

M. Hansell: Voici ce qu'il écrit:

L'UNESCO a comme un de ses objectifs les enfants du groupe d'âge le plus bas. Ainsi que le signale la brochure de l'UNESCO sur la formation des instituteurs, brochure intitulée "Dans la salle de classe avec les enfants de moins de 13 ans": "Ces premières années peuvent être indispensables pour préparer les enfants à devenir des citoyens de l'univers... L'UNESCO signale que...

Et l'auteur cite de nouveau:

..."L'étroit esprit de famille des parents peut effectivement, non seulement compromettre indirectement et, à quelque degré inconsciemment, l'intégration éventuelle de l'enfant dans la collectivité humaine mais il peut aussi entretenir des attitudes contraires à l'essor de la compréhension internationale".

Monsieur le président, à ce propos, le comité établi par l'Assemblée législative de la Californie cite un autre extrait d'une publication des Nations Unies, dans son onzième rapport. Voici la citation:

Aussi longtemps que l'enfant respire l'air empoisonné du nationalisme, l'éducation dans le sens d'un patriotisme mondial ne saurait produire que des résultats précaires. Nous avons souvent rappelé que c'est souvent la famille qui inocule à l'enfant le virus du nationalisme extrême. Il faut donc que l'école utilise les moyens énumérés ci-dessus pour combattre l'attitude des familles favorables au jingoïsme.

Je suppose que par jingoïsme on entend l'amour de sa propre patrie. Monsieur le président, le principe qui informe tout ceci c'est d'agir sur l'esprit des hommes de façon que la masse pense désormais comme un seul homme...

M. Harkness: Vingt-cinq dollars par mois.

M. Hansell: ...de sorte que la pensée individuelle puisse disparaître. A mon avis, entraîner la disparition de la pensée individuelle, essayer de faire entrer dans un moule l'esprit des hommes est l'une des formes les plus insidieuses qui soient du lavage de cerveau.

M. Harkness: Vingt-cinq dollars par mois.

M. Ellis: C'est ce que les créditistes essayent de faire sans cesse.

Une voix: Vous vous débrouillez pas mal vous-mêmes.

M. Hansell: Or la pensée individuelle a produit quelques-uns des plus grands hommes et des plus grandes idées de tous les temps. Par contre lorsque l'esprit de tous les hommes se conforme à une seule idée comme ce serait le cas sous un gouvernement mondial qui interdirait la pensée libre, jamais l'individu ne pourra trouver en lui-même des pensées nouvelles.

Mon temps de parole est à peu près expiré, monsieur le président. J'aurai d'autres observations à formuler plus tard. On nous demande d'approuver une résolution tendant à attribuer une somme de 100 millions de dollars de l'argent des contribuables à un Conseil des Arts du Canada. C'est une résolution qui se compose de deux parties dont l'une établit le Conseil et met à sa disposition une somme de 50 millions et dont l'autre a pour objet de lui remettre une autre somme de 50 millions pour qu'il les distribue aux universités.

J'approuve entièrement les observations formulées cet après-midi par l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke qui s'est dit en faveur d'une partie de la résolution mais opposé à l'autre. Nous avons toujours approuvé l'aide aux universités. L'autre jour nous avons voté un crédit supplémentaire de près de huit millions à cette fin. Notre groupe a approuvé ce crédit à l'unanimité. Nous sommes tous en faveur de cette aide. Pour ma part cependant,—je n'ai pas consulté mes collègues,—je ne puis voter en faveur de l'établissement de ce Conseil des Arts du Canada ni en faveur de l'affectation d'une somme de 100 millions à cet organisme. Je ne puis le faire quand des vieillards pensionnés de ma propre circonscription ont à peine de quoi se nourrir. Je ne pourrai affronter ces gens qui m'ont demandé de m'occuper de leurs réclamations si, au Parlement, j'ai voté en faveur d'une dépense de 100 millions de dollars pour ce Conseil des Arts du Canada.

Avant de terminer, j'ai une proposition à faire au premier ministre. Je sais, évidemment, qu'il ne la jugera pas acceptable. Je doute fort que la population du Canada veuille affecter 100 millions de dollars de ses deniers à cet organisme. Nous allons avoir des élections ce printemps. C'est parfait. Il est fort probable que le bill sera adopté avant les élections. Je vais mettre le premier ministre au défi d'inclure dans ces élections un plébiciste permettant à la population de dire si oui ou non elle veut que 100 millions de son argent soient dépensés pour ce Conseil des Arts. Il est facile de bavarder ici, de faire des interruptions, et de perdre du temps. Si cette élection comprenait un plébiciste, nous pourrions aller par tout le pays et nous abattrions certainement quelqu'un si nous poussions à fond les preuves que nous avons à propos de ce qui se passe dans le monde, et de ce qu'il faut attendre de cette tendance socialiste.

C'est un défi que je lancerai au premier ministre. Cette question n'a jamais été soumise au peuple. Le premier ministre a dit ce soir: "Nous voulons savoir la réaction du peuple" et "Cela semble être fort bien accueilli". Vous n'avez pas parlé à 15 millions d'habitants et ne pouvez dire que l'idée a été bien accueillie uniquement parce qu'elle l'a peut-être été par quelques personnes, ni uniquement parce que certaines autorités peuvent l'approuver.

M. le président suppléant: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps est écoulé depuis environ trois minutes.

M. Hansell: Merci, monsieur le président.

[M. Hansell.]

M. McIvor: Monsieur le président, j'aimerais en revenir aux besoins de l'étudiant. Je crois comprendre que ce Conseil des Arts du Canada permettra à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre des études universitaires.

Pour un jeune homme c'est un grand avantage que de fréquenter l'université, parce qu'il y élargit son horizon, approfondit ses connaissances et s'y rencontre avec les plus brillants esprits du pays.

Je n'insisterai pas beaucoup là-dessus. Je désire cependant poser une question au premier ministre. Les frais de scolarité ont plus que doublé. Autrefois, je pouvais, en six semaines au cours de l'été, gagner mes frais de scolarité.

Que constatons-nous aujourd'hui? Les frais ont tellement augmenté que l'étudiant en médecine doit débourser près de $1,000 par année. Voici la question que je pose au premier ministre: le Conseil des Arts du Canada aidera-t-il à payer ces frais?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, aux termes du bill, la caisse de dotation sera une caisse permanente dont le revenu ne pourra servir que les objectifs du Conseil. L'un de ces objectifs est l'octroi de bourses d'études, sans restriction quant à l'acception du terme. Je ne m'attendrais pas qu'au départ, le Conseil estime que le revenu de la dotation soit suffisant pour lui permettre de donner des bourses d'études aux étudiants non diplômés.

M. McIvor: Merci, c'est une bonne nouvelle.

M. Fleming: Il y a quelques minutes, le premier ministre a dit que les membres du Conseil seraient des membres honoraires. Cela s'applique-t-il aussi au président et au vice-président du Conseil?

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai dit que le président, le vice-président, le directeur et son adjoint seraient rémunérés mais que les autres ne seraient pas rétribués.

M. Fleming: Puis-je savoir si le président et le vice-président travailleraient à plein temps ou à temps partiel?

Le très hon. M. St-Laurent: Au début, le directeur et le directeur adjoint serviront à plein temps, tandis que le président et le vice-président ne serviront qu'à temps partiel.

M. Fleming: Je conclus de cette déclaration qu'à cet égard c'est une autre dérogation aux vœux de la Commission Massey.

Le très hon. M. St-Laurent: Il y a eu dérogation, en effet.

M. Fleming: Quelle raison motive cette dérogation?

Le très hon. M. St-Laurent: On a jugé que le Conseil des Arts serait établi avec un président à temps partiel et un vice-président à temps partiel, et que l'expérience démontrerait s'il était nécessaire à son bon fonctionnement que le président et le vice-président soient des administrateurs à plein temps. On ne prévoit pas qu'au début la somme de travail à accomplir justifierait la présence de quatre hauts fonctionnaires à plein temps.

M. Fleming: Il y a un autre point concernant la présidence et la vice-présidence. Lorsque le premier ministre a fait sa déclaration inaugurale le 18 janvier, nous nous rappelons qu'il a dit, ainsi que le rapporte le hansard à la page 414:

> Nous chercherons à grouper au sein du Conseil des personnes qui sauront inspirer cette confiance à la population canadienne. Je puis donner l'assurance à la Chambre qu'aucune considération de parti n'influencera sur le choix de ceux qui siégeront au sein du Conseil.

Je suis sûr que ces sentiments sont partagés par tous les députés, car rien ne pourrait plus complètement ou plus rapidement renverser ou gauchir l'objectif d'un tel Conseil que de faire en sorte que les nominations servent des buts de parti.

Le chef de l'opposition a soulevé une question le même jour en parlant de rumeurs portant alors qu'un très honorable monsieur qui avait détenu un portefeuille dans le Gouvernement était mentionné comme titulaire éventuel de la présidence. Le premier ministre n'a pas traité de la question dans ses remarques sur ce qu'avait alors dit le chef de l'opposition. Pourrait-il faire des observations sur le sujet maintenant?

Le très hon. M. St-Laurent: L'observation que je formulerai, c'est que mon idée de faire des nominations sans considération d'esprit de parti politique ne veut pas dire que quiconque a appartenu au parti du gouvernement devrait être exclu.

M. Fleming: Faut-il le prendre comme la confirmation de ces rumeurs?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, il faut y voir une réfutation de l'allégation voulant que le Gouvernement ne puisse procéder à des nominations non politiques, à moins de choisir des personnes qui auraient été de toute évidence membres d'autres partis que du sien.

M. Fleming: Le premier ministre vient d'introduire dans le débat une note toute nouvelle. Personne n'a jamais dit que, lors d'une pareille nomination, le Gouvernement, pour être au-dessus des considérations politiques, devrait choisir dans quelque autre parti. On essayait simplement de comprendre ce que le premier ministre voulait dire, en soulignant l'importance d'un choix effectué non seulement en écartant toute considération de nature politique mais en évitant même, je l'espère, tout soupçon de manœuvre lors de la sélection nécessaire.

Nous admettrons tous, je crois, que rien ne serait plus nuisible au Conseil des Arts du Canada que des soupçons pareils à l'égard du choix de ceux qui rempliraient les fonctions importantes de président et de vice-président. Aucun élément de nature personnelle n'entre d'ailleurs en jeu en ce qui concerne le député dont on a mentionné le nom dans les journaux. C'est pour cette raison que son nom n'a pas été consigné au compte rendu. Je crois que presque tous les membres de la Chambre le considéreront comme ami personnel mais je pense que nous avons le droit de savoir, maintenant que le chef de l'opposition a saisi la Chambre de ce dont les journaux ont parlé librement, si les rumeurs qui ont partout circulé comportent quelque élément de vérité, à la connaissance du premier ministre.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'entreprendrai pas actuellement de mettre les membres de la Chambre au courant des recommandations que je me propose de faire à mes collègues au sujet de la nomination des membres du Conseil. Malheureusement, c'est un fait que, quelles que soient les précautions que l'on prenne, il y en a toujours qui suspectent la pureté de nos intentions. C'est regrettable, mais c'est inévitable. Je puis donner aux honorables députés l'assurance que personne ne sera désigné à cause des relations qu'il entretient avec le parti libéral ou à cause de ses relations avec un autre parti politique, mais uniquement à la lumière de la meilleure appréciation que nous puissions faire de son aptitude ou de son inaptitude à occuper un poste de ce genre.

M. Fleming: Le premier ministre a signalé plus tôt qu'au moins au début le titulaire ne sera pas requis de consacrer tout son temps à ses fonctions. Le Gouvernement a-t-il prévu le temps que le président devra au début consacrer à ses fonctions? Le premier ministre semble croire (c'est du moins ce que j'ai déduit de ses paroles) qu'au début la tâche du président ne sera pas aussi lourde qu'elle pourra le devenir plus tard.

J'en doute et je me demande si, au début, la formation du Conseil et sa mise à l'œuvre ne comporteront pas beaucoup de travail, à tel point que la tâche pourrait être plus lourde, dans les premiers temps, qu'elle ne le sera plus tard, une fois le Conseil bien lancé et en pleine activité.

Le très hon. M. St-Laurent: Il est bien possible que, les premières semaines, cette activité exigera beaucoup de temps, alors que, de concert avec le comité de placements, le Conseil décidera comment placer la dotation. J'imagine que ceux qui seront chargés de faire les placements voudront, étant donné que n'existeront pas les restrictions habituelles imposées aux sociétés de fiducie, étudier la question avec grand soin et s'efforcer de répartir les placements dans un grand nombre de secteurs afin que, s'il survenait quelque chose dans un secteur, il ne survienne pas ce qu'on observe dans le cas de celui qui met tous ses œufs dans le même panier. Cette tâche sera probablement très absorbante et pourra exiger beaucoup de temps avant que les placements aient été effectués.

Quant au montant intéressant les subventions aux universités, il sera placé seulement dans des fonds garantis ou des titres garantis par le gouvernement du Canada.

M. Regier: Monsieur le président, je me réjouis, avec tous les membres de notre groupe, de ce que le Gouvernement ait enfin décidé de prendre des dispositions pour établir le Conseil des Arts du Canada. Je m'étonne un peu que le président ait laissé une telle latitude au débat. L'examen du présent projet de résolution a été l'occasion de parler de l'aide fédérale à divers secteurs de l'enseignement, dont beaucoup n'ont rien à voir à la question à l'étude. De fait, le projet de résolution n'a pas grand chose de commun avec l'aide fédérale à l'instruction, ni même avec les subventions versées aux universités par le gouvernement fédéral relativement à l'enseignement.

J'ai donc salué la réponse que le premier ministre a faite au député de Fort-William. Celui-ci semblait croire que le projet de résolution allait diminuer les droits d'inscription aux universités. Le projet de résolution ne porte pas du tout là-dessus et j'ai été heureux d'entendre le premier ministre le dire au député de Fort-William.

Toutefois, nous nous réjouissons de ce projet de résolution. Depuis plusieurs années, la population de ce nouveau pays qu'est le nôtre, la population du Canada, a appris comment gagner sa vie et, à mon avis, elle y réussit de façon remarquable. Du moins, en rapport avec d'autres populations du globe, nous savons certainement comment gagner notre vie. Et maintenant, nous avons décidé, enfin, de dépenser un peu d'argent pour apprendre à vivre. Nous lisons tous, j'en suis sûr, le livre qui dit que l'homme ne vit pas seulement de pain.

[M. Fleming.]

Depuis quelques années, nous avons tous rencontré bien des immigrants et ces immigrants sont les premiers à reconnaître que la population du Canada sait certainement comment gagner sa vie. Toutefois, par rapport aux populations de l'Ouest de l'Europe, du moins celles de la région méditerranéenne, la population du Canada n'a pas encore appris l'art de vivre. Aujourd'hui, deux idéologies sont en conflit dans le monde, l'idéologie du monde communiste et celle du monde capitaliste, les deux se fondant sur le matérialisme. Aux regards du philosophe, il y a bien peu de différences fondamentales entre les deux systèmes. L'adoration du veau d'or n'est guère plus élevée que l'adoration de la machine politique.

Le montant dont il est question dans le projet de résolution est moins important qu'il ne paraît. Je sais bien que 100 millions cela semble beaucoup dans certaines régions du Canada, et à bon nombre de nos compatriotes. Nous ne devons toutefois pas oublier que la moitié de cette somme sera affectée à la construction de bâtiments universitaires, l'autre moitié devant constituer une caisse. Or, si on songe au revenu que le Conseil des arts tirera de ces 50 millions par année, on constatera que ce revenu, divisé par le nombre d'habitants, ne sera guère que de 10c. par année. Je ne pense pas que le Canadien ordinaire se plaindra trop d'être imposé au point que 10c. de son revenu sera consacré par le gouvernement fédéral à favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales.

Je regrette que, dans les discours que nous avons entendus jusqu'ici prononcer par les députés ministériels, il n'ait été question que de la modicité relative de nos efforts. Le premier ministre lui-même, pour des raisons quelconques, qu'il est seul peut-être à bien connaître, a très insisté, il y a huit jours, sur ce que, dans le passé, ceux qui avaient patroné les arts étaient en même temps ceux qui, pour utiliser sa propre expression, "connaissaient la valeur de la monnaie d'or".

Cette phrase du premier ministre m'a semblé comporter, hier, des sens. Le premier ministre entendait-il par là qu'autrefois c'étaient ceux qui avaient de la monnaie d'or qui avaient aussi le temps de s'intéresser aux arts? Je partage son avis à ce sujet.

Cependant, si le premier ministre a voulu dire qu'il n'existe aucun rapport entre la capacité de se procurer de l'argent et l'aptitude à apprécier les bonnes choses de l'existence, je dois l'informer que je ne suis pas d'accord car, même au sein du groupe peu nombreux des gens que je connais, on en compte pour qui l'art de vivre n'est pas étranger, mais ce ne sont pas nécessairement ceux qui font tout faire par les autres.

Le premier ministre a déclaré également qu'il ne voudrait pas établir un Conseil des Arts du Canada qui se superposerait à d'autres initiatives qui s'exercent dans le domaine de l'avancement des arts au Canada. Encore une fois, je dois lui donner le bénéfice du doute. Si le premier ministre a voulu dire qu'il n'aime pas l'idée de superposer le Conseil à des organismes déjà solidement établis et qu'il ne croit pas que le nouveau Conseil des Arts du Canada doive tenter d'imposer une forme de culture à la population canadienne, je dois nécessairement être d'accord avec lui. Cependant, s'il entend par là que le Conseil des Arts du Canada qui doit être établi devra consacrer toute son énergie à aider les principaux organismes nationaux qui existent déjà, là encore je ne puis tomber d'accord avec lui.

Voici ce que la Commission Massey a consigné à la page 434 de son rapport:

> De fait, nous semble-t-il, c'est un triple problème qui sollicite notre attention: les manifestations culturelles à l'intérieur de nos frontières; les échanges culturels avec l'étranger; les relations du Canada avec l'UNESCO.

Eh bien, monsieur le président, au cours des minutes qu'il me reste, je voudrais porter mes pensées vers l'activité culturelle à l'intérieur du Canada. En ce qui concerne les échanges culturels avec l'étranger, et les relations du Canada avec l'UNESCO, je dois admettre que je m'y connais fort peu, et, au contraire de certains créditistes dans cette enceinte, je ne suis pas disposé à chercher des foyers de communisme sous tous les édredons du Canada.

M. Blackmore: Vous êtes si aveugle que ça ne servirait à rien.

M. Regier: Quant aux manifestations culturelles à l'intérieur de nos frontières, la commission royale dit encore:

> Lorsqu'on en viendra à tracer un programme pour favoriser le progrès des arts, des lettres et des sciences au Canada, il conviendra d'accorder une importance primordiale aux besoins particuliers du pays, avant même d'examiner les méthodes suivies par les autres pays quant à la solution des problèmes culturels qui leur sont propres.

Voilà une recommandation que j'approuve de tout cœur. Oui, certes, le développement de la culture canadienne devrait s'inspirer de très près des problèmes particuliers que nous avons au Canada, et ne devrait pas simplement imiter les efforts des nations de l'Ouest de l'Europe.

Je viens de faire allusion à ceux de mes collègues qui appartiennent au parti créditiste. Je me souviens fort bien avoir écouté, quand j'étais jeune homme, les déclamations et divagations de feu le premier ministre William Aberhart...

M. Blackmore: Ce n'était ni des déclamations ni des divagations.

M. Regier: ...au sujet des 50 gros richards du Canada. J'ai été fort stupéfait l'autre jour d'entendre les remarques faites au cours du présent débat par le chef du crédit social. Je crois que le premier ministre a parlé avec bon sens quand il nous a dit que, dans les siècles passés, il s'était trouvé bien des hommes riches qui avaient accepté de se faire les protecteurs des arts.

M. Johnston (Bow-River): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vous vous rappelez sans doute qu'il n'y a pas très longtemps il a été question du vaste domaine sur lequel s'étend la présente discussion. Le président a dit qu'à son avis nous ne devrions pas parler même de l'UNESCO. Je me demande en quoi cette question particulière se rapporte au projet de résolution que nous examinons. Je ne vois pas d'inconvénients à permettre que le débat s'écarte du sujet autant que vous le permettrez mais, à mon avis, si on permet à l'honorable député de parler de questions de politique purement provinciale, il ne faut pas alors empêcher les autres d'étendre la portée du débat.

M. Regier: Monsieur le président, j'étais sur le point de dire quelques mots du discours que le chef du Crédit social a prononcé le 18 janvier dernier pour dire qu'il regrettait qu'il n'existât pas plus de gens extrêmement riches au Canada. Je vais vous citer les paroles de l'honorable député telles qu'on peut les trouver à la page 424 du hansard de cette date:

> Mais on me permettra de dire que si nous possédions dans notre pays plus de personnes riches, je ne doute pas qu'elles se montreraient aussi généreuses que les Américains. Mais l'une des raisons pour lesquelles nous ne possédons pas autant de riches chez nous c'est,—et je pense que nous devrions commencer à réfléchir sur cette question,—que nous avons appliqué des programmes fiscaux qui ont privé de leurs biens terrestres des personnes qui auraient volontiers patronné les arts et les sciences en ne leur laissant à peu près rien dont elles puissent se servir pour constituer des dotations. Il est grand temps que nous commencions à réfléchir aux véritables conséquences de notre politique fiscale.

Eh bien, monsieur le président, voilà ce qui s'appelle tourner casaque complètement en 22 ans. En 1935, leur chef déclamait et divaguait au sujet des cinquante gros richards et...

M. Blackmore: Ce n'étaient ni des déclamations ni des divagations.

M. Regier: ...aujourd'hui, leur chef se plaint que nous n'avons pas assez de multimillionnaires au Canada pour patronner les arts.

M. Johnston (Bow-River): Bien entendu, c'est absolument faux.

M. Regier: L'honorable député de Bow-River qui interrompt en ce moment est albertain. Je crois pouvoir comprendre exactement ce à quoi il pense. Pour moi je suis de la Colombie-Britannique où nous savons que des multimillionnaires ont pu se faire admettre dans les rangs du parti créditiste.

Une voix: Et en Alberta?

M. Regier: En Alberta, il se peut qu'il n'y ait pas de multimillionnaires.

Une voix: Et les redevances pétrolières que les membres de la CCF ont en Saskatchewan?

M. Johnston (Bow-River): Ne parlons pas de cela.

Une voix: Ils ont toutes sortes de redevances pétrolières.

M. Regier: La culture c'est quelque chose qu'on n'achète pas. J'ai constaté avec plaisir que le premier ministre avait utilisé le mot "encouragement" dans son projet de résolution. Le Conseil doit encourager les arts, les humanités et les sciences sociales. Pour moi, je tiens tout particulièrement à réclamer que ces efforts soient répartis de façon telle qu'ils profitent à la majorité de la population de notre pays. Je regrette beaucoup que, dans la plupart des discours qui ont été prononcés jusqu'ici au cours du débat actuel par des représentants d'à peu près tous les partis, on ait donné l'impression que la plupart des députés supposent que cette somme de 100 millions sera affectée à des spécialistes sur les arts au Canada. J'estime que les besoins de l'ensemble de la population à cet égard sont beaucoup plus urgents que ceux des spécialistes. Dans la plus grande partie du Canada industrialisé, nous avons la semaine de 40 heures. Quand on lit le rapport de la commission Gordon et les mémoires des syndicats ouvriers du Canada, on se rend compte qu'avant longtemps nous parlerons de la semaine de 30 heures. Cela me cause beaucoup de soucis.

M. Byrne: Pas à moi, j'aimerais cela.

M. Regier: Je sais que l'honorable député de Kootenay-Est, un soi-disant dirigeant ouvrier, prétend ne pas s'en effrayer. Cependant, après y avoir réfléchi sérieusement, il comprendra que la question est assez grave pour qu'on la soulève au cours d'un débat comme celui-ci. Si la semaine de travail doit être réduite de 40 à 30 heures, nous devons nous assurer que la population du Canada est en mesure de se faire à toutes les conséquences de ce changement.

[M. Regier.]

M. Byrne: Laissez de côté le socialisme et tout ira bien.

M. Regier: Nous sommes aujourd'hui une nation de gens qui restent assis et qui se contentent de regarder. En ce qui concerne le développement individuel, la télévision peut être aussi bien un fléau qu'une bénédiction. Les Canadiens préfèrent s'asseoir et écouter la radio ou assister à des démonstrations sportives plutôt que de prendre part à ces sports eux-mêmes. Les Canadiens préfèrent regarder une pièce de théâtre à la télévision au lieu de se mêler à la vie humaine. Je répète, monsieur le président, qu'il y a une responsabilité que le parlement doit assumer à cet égard. C'est pour cette raison que j'accueille avec satisfaction cet effort entrepris par le gouvernement pour aider les Canadiens à apprendre l'art de vivre.

Je regrette profondément que dans la ville où je demeure, New-Westminster en Colombie-Britannique, il y aura plus de gens, un soir d'hiver, pour assister à une partie de hockey, qu'il y en aura le dimanche suivant dans toutes les églises de la ville entière et à toutes les réunions politiques qui auront lieu en dix ans.

Il est grand temps, à mon avis, que nous nous occupions sérieusement de ces problèmes. Si nous dépensons 100 millions de dollars des deniers publics pour l'avancement des arts, des humanités et des sciences sociales, assurons-nous qu'au moins une partie de cet argent soit dépensée pour le bien de l'ensemble de la population du Canada. Je pense que les gens qui se font élire députés à la Chambre des communes devraient avoir une certaine idée des problèmes que j'essaie d'exposer en ce moment.

Dans ma circonscription de Burnaby-Coquitlam, il y a beaucoup d'activités culturelles. A Burnaby, Ioco, Port-Moody et Coquitlam, des centaines de petits groupes de gens travaillent ensemble pour relever le niveau culturel de notre société. A l'heure actuelle, ces gens ne reçoivent aucune directive, aucune orientation, aucun encouragement sur le plan national. J'espère que le projet de loi qui fera pendant à l'adoption du présent projet de résolution renfermera quelque disposition qui apportera aux gens de ma circonscription un peu de l'encouragement, de la direction et de l'orientation qu'ils souhaitent.

Je songe aussi à l'ensemble du Canada. Le Canada est composé de gens qui parlent les deux principales langues, mais aussi de douzaines d'autres groupes raciaux qui sont aussi un apport pour le pays. Si le Conseil des Arts du Canada pouvait élargir le champ de ses attributions, il pourrait accomplir

beaucoup pour l'unité nationale et, en même temps, assurer qu'on ne perdra pas tout ce que ces gens peuvent apporter d'utile.

Je songe aussi au domaine de l'éducation des adultes en souhaitant qu'il ne soit pas relégué au second plan. Dans la région que je représente il doit y avoir presque autant d'adultes inscrits à divers cours que d'élèves de l'enseignement primaire ou secondaire. Vancouver est en train d'acquérir une réputation mondiale du fait de son programme d'éducation des adultes. Une bonne partie du sens du progrès que manifestent les habitants des pays scandinaves tient à ce que dans bon nombre de ces pays on ne cesse jamais d'aller en classe et qu'on est toujours à s'instruire même quand on est devenu grand-père ou grand-mère.

On me permettra de signaler le deuxième article du projet de résolution. Prenant la parole, le 18 janvier, le premier ministre, ainsi qu'en témoigne la page 413 du hansard de cette date, nous disait qu'en aucun cas cette contribution en question ne saurait dépasser 50 p. 100. Il parlait là des subventions aux universités au titre des immobilisations. L'autre jour, et aujourd'hui encore, le premier ministre a bien clairement précisé que ces subventions n'ont aucun rapport avec la marche normale de nos universités. Si le Conseil des arts jugeait utile d'utiliser une de nos universités en vue de réaliser un objectif fixé par lui et qu'il fallait pour cela un bâtiment quelconque, il lui serait loisible de dire: "Nous payerons la moitié des frais de premier établissement."

A mon avis, c'est très regrettable car beaucoup de régions du Canada ont un besoin pressant de ce qu'on pourrait appeler de nouvelles sources de prospérité économique.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? Si j'ai donné l'impression que les subventions de capital ne pourront être affectées qu'à des entreprises spéciales que le Conseil voudrait faire exécuter, j'ai induit la Chambre en erreur car le projet de loi, tel qu'il est rédigé, prévoit que le Conseil peut verser des subventions représentant la moitié du coût de tout immeuble ou de tous frais d'aménagement nécessaire pour favoriser l'étude et la pratique des arts, des humanités et des sciences sociales.

M. Regier: Je remercie le premier ministre d'avoir tiré les choses au clair quelque peu; cependant, même dans la déclaration qu'il vient de formuler, il a déclaré clairement que la part de 50 p. 100 n'aura rien à voir à ce que la plupart des Canadiens considèrent comme les fonctions ordinaires d'une université.

Si le Conseil des Arts du Canada souhaite que certaines entreprises soient exécutées à une certaine université et si ces entreprises comportent certaines dépenses de capital, le Conseil pourra fournir une part de 50 p. 100 de ces frais. J'espère que j'exprime ici correctement les sentiments du premier ministre. J'ai lu soigneusement le discours qu'il a prononcé l'autre jour mais j'ai remarqué, comme je l'ai dit au début de mes observations, qu'on s'est écarté sensiblement, à peu près tout le long du débat, des limites posées par la résolution et par la déclaration du premier ministre. Cependant, je m'éloigne ici de la question.

La principale considération que je voulais exposer au premier ministre, c'est que l'idée des subventions à parts égales place dans une situation difficile plus d'une province. Elle place dans une situation difficile toutes les provinces économiquement faibles, c'est-à-dire les quatre provinces de l'Atlantique et peut-être le Manitoba et la Saskatchewan. Le principe des subventions à parts égales, et c'est bien ce qu'a proposé le premier ministre, perpétue un mal qui existe déjà dans le cas des subventions aux universités et nous ne devrions pas ajouter à ce mal en appliquant ce même principe dans le domaine particulier qui nous occupe. Certaines des universités des provinces économiquement faibles sont des endroits tout désignés pour ce qui est d'encourager les arts, les humanités et les sciences sociales.

Le premier ministre nous dirait-il pourquoi on a retenu le chiffre de 50 p. 100? Pourquoi ne serait-ce pas 100 p. 100? Si le Conseil des Arts du Canada qu'on se propose d'instituer reconnaît qu'il existe un besoin, pourquoi n'assumerait-il pas tous les frais nécessaires pour répondre à ce besoin? Pourquoi le Conseil n'aurait-il pas le droit de déterminer l'endroit du Canada qui sera le plus approprié? De la façon dont le premier ministre nous a exposé l'affaire, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique obtiendront des concessions sous forme de subventions de capital, tandis que les autres provinces, parce qu'elles n'auront pas la moitié requise, se verront refuser cet avantage.

M. Dufresne: Pas la province de Québec.

M. Regier: Le député de Québec-Ouest dit "Pas la province de Québec". Sauf erreur, le Québec est une des trois provinces riches. Je sais que les conditions d'existence n'y sont pas aussi bonnes que dans certaines autres provinces; toutefois, j'ai toujours pensé que la province se rangeait parmi les trois premières par sa richesse.

M. le Président suppléant: J'interromps de nouveau à regret, mais je dois rappeler à l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Hahn: Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Comme le représentant de Burnaby-Coquitlam vient de dire que les habitants de la ville de New-Westminster, qu'il habite, ne vont pas à l'église...

M. Regier: Je n'ai pas dit cela!

M. Hahn: ...je tiens à faire savoir à la Chambre que le député ne demeure pas à New-Westminster et que, par conséquent, cela pourrait être injurieux...

M. Regier: Monsieur le président, je pose encore une fois la question de privilège. Vous savez assurément que je n'ai jamais dit que les gens de New-Westminster ne vont pas à l'église. J'ai dit qu'il y a plus de gens qui vont à une partie de hockey qu'il en va à toutes les églises un seul dimanche.

M. le président: Je prie le député de ne pas me demander de décider si c'est un privilège que de demeurer à New-Westminster.

M. Knowles: Gagnez le Nord, jeune homme!

M. Macdonnell: Je veux poser une question au premier ministre. Celui qui dirige n'importe quelle organisation est un homme très important. De plus, je ne puis concevoir d'organisme où le directeur sera plus important que dans le cas du directeur du Conseil des Arts du Canada. Voici ce que je veux demander au premier ministre: à propos de la compétence à souhaiter pour ce poste, le premier ministre songe-t-il à quelqu'un ayant compétence en matière de direction et d'administration ou à quelqu'un qui donnerait au Conseil une orientation intellectuelle ou esthétique, devrions-nous dire? On ne peut pas, je le sais bien, répartir les hommes en deux catégories. Je me rends bien compte que le premier ministre peut bien trouver un homme qui réunira heureusement ces deux ordres de qualités, mais il importe certes et la chose m'intéresse en outre au plus haut point de savoir si le premier ministre recherche plutôt l'un que l'autre de ces deux types d'homme.

Le très hon. M. St-Laurent: Voici mon idée, monsieur le président: un homme qui aurait de l'allant, de l'énergie et de la clairvoyance, un homme qui ferait marcher l'affaire et verrait à ce que le Conseil tout entier bénéficie de la sagacité que chacun de ses membres pourraient y apporter. Et je serais content aussi s'il se trouvait quelqu'un capable de prendre sa part de responsabilités et de placer sagement ces dollars de dotation au cours de la période de développement rapide de l'entreprise canadienne, quelqu'un capable de se représenter les effets que pourrait avoir sur la nation canadienne l'impulsion,—j'emploie le mot que l'honorable député n'aime pas plus que moi,—donnée à cette prétendue activité culturelle. Il aurait aussi le talent de mettre en valeur la participation intellectuelle de tous et de chacun des membres du Conseil à la conduite de ses affaires en général.

M. Macdonnell: Le premier ministre a employé les mots: "élan, énergie et clairvoyance", qualités que nous nous attendrions tous, j'en suis sûr, à trouver chez tout homme compétent. Il m'a donné l'impression de chercher vraiment ce qu'on peut appeler un homme rompu à l'administration.

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne songeais pas à quelqu'un qui serait un spécialiste dans l'un ou l'autre des domaines de l'art, mais à quelqu'un qui discernerait tous les apports qu'on pourrait fournir en ce domaine.

M. Michener: Puis-je poser une question au premier ministre? En raison de l'expérience limitée que j'ai dans la dispensation de fonds publics à des fins charitables, artistiques et autres, il m'a toujours semblé que l'on utilisait au mieux ces deniers si l'on exigeait que les personnes ou les organismes touchant ces sommes versent un montant correspondant, autrement dit, quand les fonds de l'État étaient accordés pour faire pendant aux deniers fournis par des particuliers et des associations intéressés au même but. Cela semble donner l'assurance qu'on utilisera au mieux non seulement les fonds privés mais aussi les sommes supplémentaires fournies par l'État. Je me demande si l'on s'inspire de ce principe dans l'affectation des fonds par le Conseil des Arts du Canada, mise à part la question des subventions de capital aux universités.

Le très hon. M. St-Laurent: C'est le cas, monsieur le président, des subventions de capital. Quant à l'autre domaine, on a estimé qu'il y aurait lieu d'avoir un certain revenu assuré chaque année et que les membres du Conseil des Arts constitueraient le genre d'organisme qui serait capable de dire à ceux qui ont les moyens combien cela pourrait être utile s'ils fournissaient des contributions. Mais on a jugé que ce serait une bonne, une précieuse impulsion, que d'avoir une caisse initiale de dotation atteignant jusqu'à 50 millions de dollars, établie aux frais de tous les Canadiens.

M. Michener: Monsieur le président, je ne suis pas sûr que le premier ministre ait saisi mon point. Si, par exemple, une société de ballet qui cherche à s'établir demandait une subvention au Conseil des Arts du Canada, il me semble que ce serait pour le Conseil des Arts une façon judicieuse de procéder que de dire: " Oui, si vous avez suffisamment foi dans votre travail pour vous procurer une partie des fonds, nous subviendrons à vos besoins avec l'autre partie des fonds." Une telle ligne de conduite, à mon sens, est bien meilleure que celle d'être trop libéral avec les fonds publics, lorsqu'il n'y a pas de fonds privés disponibles pour appuyer le projet en question. Je me demande si l'on a appliqué ce principe de quelque façon dans les propositions actuelles.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, je crois que les contributions provenant du revenu de la dotation représenteront une fraction seulement de ce qu'il faudra avoir dépensé pour les fins visées par ces contributions provenant de la dotation. Par exemple, quand il s'agit d'une subvention pour études post-universitaires, le fait même qu'il s'agit d'études post-universitaires signifie probablement qu'on a déjà dépensé, pour atteindre ce niveau de développement personnel, plus que le montant de la subvention.

M. Michener: N'y a-t-il aucune restriction d'imposée au Conseil en ce qui concerne la façon d'employer cet argent?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, aucune, mais puisqu'il agira publiquement et que ses opérations feront, chaque année, l'objet, de la part de l'auditeur général, d'un rapport déposé au Parlement, le Conseil,—nous en aurons la garantie,—comprendra que le public aura conscience que c'est son argent qu'on administre ainsi, et le Conseil voudra, je pense, l'employer d'une façon qui aura l'approbation de la majorité de la population canadienne.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Lapointe: Demain, monsieur l'Orateur, nous reprendrons cet examen, puis nous passerons au débat à l'occasion de la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé. Après quoi, nous aborderons le projet de résolution inscrit au nom du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) tendant à l'établissement de deux musées nationaux. Viendra ensuite le projet de résolution inscrit au nom du ministre des Finances (M. Harris) qui a trait aux modifications devant être apportées à la loi sur le prêt agricole canadien puis, enfin, le projet de résolution inscrit au nom du ministre des Finances relatif à la loi sur les subventions aux municipalités.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

AMÉNAGEMENT D'UN PONT ET D'UNE CHAUSSÉE SUR LA RIVIÈRE HILLSBORO (Î. P.-É.) —SOUMISSIONS

Question nº 88—**M. Matheson:**

1. A-t-on demandé des soumissions pour la construction d'une chaussée et d'un pont sur la rivière Hillsboro, dans le comté de Queens (Île du Prince-Édouard)?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et de quelle façon?
3. Quel genre de pont sera construit, quelle en sera la longueur et de quel genre de piliers fera-t-on usage?
4. Demandera-t-on des soumissions distinctes pour le remblai de la chaussée et pour le pont?
5. Quand s'attend-on à ce qu'il y ait de l'acier disponible pour ce pont?

Réponse de **l'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):**

1 et 2. Les soumissions seront demandées par le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard, car cet ouvrage sera construit dans le cadre de l'accord sur la route transcanadienne. On prépare en ce moment le devis de la partie de la chaussée pour laquelle on demandera des soumissions dès avril 1957. Les plans du pont devraient être prêts en avril 1957, époque à laquelle on pourra demander des soumissions.

3. On se propose de construire un tablier d'acier continu reposant sur cinq arches dont la longueur totale sera de 800 pieds, soutenues par des piles et butées en béton. Les deux extrémités du pont seront reliées aux berges par des chaussées.

4. Oui.

5. Vers la fin de 1957 ou en 1958.

ADMINISTRATEURS DE LA "TRANS MOUNTAIN OIL PIPE LINE COMPANY"

Question nº 97—**M. Goode:**

1. Quels sont les membres actuels du conseil d'administration de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company*?
2. Quelles sont leurs fonctions officielles au sein du conseil d'administration?

Réponse de **l'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):**

1. Voici les noms et adresses des directeurs selon le sommaire annuel déposé auprès du ministère conformément aux dispositions de l'article 125 de la loi sur les compagnies:

Ash, William Mathews Vacy, 76, Old Forest Hill Road, Toronto (Ontario).

Baker, Ralph Douglas, 3820, Grandview Douglas Highway, Burnaby (C.-B.).

Bridges, Robert Lysle, 3972, Happy Valley Road, Lafayette (Calif.), États-Unis.

Day, David E., 116, South La Senda, South-Laguna (Calif.), États-Unis.

Hamilton, John Williamson, 68, Highland Crescent, York-Mills (Ontario).

Jamieson, John Kenneth, 169, Old Yonge Street, Toronto (Ontario).

Morrison, Donald Mackay, 400, East Broadway, Vancouver (C.-B.).

Wahn, Ian Grant, 243, avenue Dawlish, Toronto (Ontario).

2. Le document ci-dessus a été établi par M. Donald Mackay Morrison en sa qualité de président, et par M. Jack Hymers McQuarrie, de la ville de Vancouver, en qualité de secrétaire.

Nous ne disposons d'aucun renseignement quant aux postes officiels détenus par les autres membres du conseil de direction, à l'exclusion de M. Morrison.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 février 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Hôtel du gouvernement,
Ottawa, le 4 février 1957

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat le mercredi 6 février à 5 heures 45 minutes du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général (administration),
J. F. DELAUTE

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

PASSAGES À NIVEAU, ROUTES ET CHEMINS DE FER

Question nº 68—**M. Small:**

1. Quel était le nombre de passages à niveau de chemin de fer au Canada le 31 décembre 1954, 1955 et 1956?

2. A l'égard de chacune de ces années et avec mention du nombre dans chaque province auxquelles des catégories suivantes appartiennent ces passages à niveau: étagement des voies (passage supérieur, passage inférieur), barrières, cloches et signaux automatiques, gardiens, sans protection?

3. Au cours de chacune des années 1954, 1955 et 1956, quelle somme a-t-on versée sur la caisse des passages à niveau de chemin de fer, et quelle a été la participation financière des municipalités, des chemins de fer et des provinces, à l'égard de l'étagement des voies (passage supérieur, passage inférieur), et des déviations de chemin de fer, avec mention de chaque initiative?

4. Au cours de chacune des années 1954, 1955 et 1956, avec mention du nombre dans chaque province, quelle somme a-t-on versée sur la caisse des passages à niveau de chemin de fer et quelle a été la participation financière des municipalités, des chemins de fer et des provinces à l'égard des barrières, des cloches et des signaux automatiques, des gardiens?

5. Au cours de chacune des années 1954, 1955 et 1956, avec mention du nombre d'unités par province, quelle somme a-t-on versée sur la caisse des passages à niveau de chemin de fer et quelle a été la participation financière des municipalités, des chemins de fer et des provinces, pour l'entretien des dispositifs de protection aux passages à niveau et pour l'entretien des voies étagées?

6. Au cours de chacune des années 1954, 1955 et 1956, de combien de passages à niveau de chemin de fer la Commission des transports a-t-elle ordonné la fermeture?

7. Combien de nouveaux passages à niveau de chemin de fer ont été approuvés par la Commission des transports durant chacune des années 1954, 1955 et 1956?

8. Quel a été le nombre des accidents survenus à des passages à niveau de chemin de fer durant chacune des années 1954, 1955 et 1956, et quel a été le nombre des blessés à des passages à niveau (i) protégés, (ii) non protégés, et quel a été le nombre des accidents mortels survenus à des passages à niveau *a*) protégés, *b*) non protégés, durant chacune des années 1954, 1955 et 1956?

9. Durant chacune des années 1954, 1955 et 1956, combien de projets de travaux à des passages à niveau ont été approuvés, avec mention de la date, de l'emplacement et du mode de protection; combien de ces projets ont été mis en œuvre avec mention de la date et de l'emplacement, et combien de demandes relatives à des projets de travaux la Commission avait-elle reçues durant chacune de ces années et non encore approuvées le 31 décembre 1956?

10. A-t-on établi un organisme fédéral en vue de coordonner l'application de la loi touchant la signalisation des dangers et la standardisation des dispositifs et de l'outillage d'avertissement, en vue de prévenir les accidents aux passages à niveau de chemin de fer?

11. Des provinces ont-elles établi quelque organisme chargé de collaborer avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'application des lois relatives à la prévention des accidents aux passages à niveau de chemin de fer?

LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS, PROVINCES DES PRAIRIES

Question nº 81—**M. Quelch:**

1. Dans chacune des trois provinces des Prairies, combien d'anciens combattants ont obtenu des prêts en vertu de la Partie I de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Dans chaque province, combien de ces anciens combattants, *a*) ont complètement remboursé leurs prêts; *b*) sont en retard d'un an; *c*) sont en retard d'un an ou plus?

3. Quel était le montant global prêté à ces anciens combattants, et *a*) quelle partie du principal a été remboursée; *b*) quel est le montant global des arrérages d'intérêt; *c*) quel est le montant global des arrérages de principal?

4. Combien d'anciens combattants ont obtenu des prêts en vertu de la Partie III de la loi?

5. Quel est le montant global de ces prêts?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÉTAT D'ISRAËL—ANNULATION DU PERMIS D'EXPORTATION DE RÉACTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il dire à la Chambre si la licence permettant d'exporter à Israël vingt-quatre avions à réaction a été annulée? Si elle l'a été, est-ce à la demande du gouvernement israélien? A quelles conditions le Canada doit-il, s'il y a lieu, effectuer un remboursement, maintenant qu'Israël ne doit pas prendre livraison?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement du Canada a suspendu la licence d'exportation parce que la situation était trop critique dans cette région pour que l'exportation d'armes à aucun de ces pays puisse être motivé.

L'entente relative à l'achat d'avions à réaction a été conclue entre Canadair et le gouvernement d'Israël, et le contrat a été annulé à la demande du gouvernement israélien. Je ne me souviens pas des termes exacts, mais autant que je me souvienne, les Israéliens ont payé les frais effectivement contractés par Canadair à l'égard de ces avions jusqu'au moment où le règlement est intervenu. Quant aux appareils eux-mêmes ils ont été remis au CARC aux termes d'un contrat visant précisément le même modèle couramment employé à l'époque. Les frais encourus par le gouvernement israélien n'étaient pas considérables, eu égard à l'importance de la commande.

M. Diefenbaker: Me sera-t-il permis de poser une autre question? A quel moment a-t-on suspendu la licence d'exportation? Cela a-t-il été fait à la demande de quelqu'un? Pourquoi le gouvernement a-t-il jugé nécessaire d'adopter cette attitude après avoir délivré la licence d'exportation d'appareils à réaction destinés à la défense de l'État d'Israël? Pourquoi le gouvernement a-t-il modifié son attitude et à quel moment cela s'est-il fait?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, j'ai une assez bonne mémoire mais je ne me souviens jamais des dates.

M. Diefenbaker: Approximativement?

Le très hon. M. Howe: Je ne pourrais dire même approximativement. Le permis a été suspendu quand les troupes d'Israël se sont portées à l'attaque en territoire égyptien. C'est le Gouvernement du Canada qui a pris l'initiative de suspendre le permis d'exportation. Je devrais peut-être dire que le Gouvernement du Canada a pris l'initiative de suspendre la licence d'exportation, parce que l'une des conditions régissant l'octroi du permis d'exportation c'est que les avions devaient servir uniquement à des fins défensives, alors que, au moment de la suspension, Israël commettait un acte d'agression. L'annulation de la commande d'avions s'est faite d'après l'initiative du gouvernement d'Israël. Encore une fois, le Canada n'était pas partie à cette transaction, c'est-à-dire qu'il n'avait rien à voir à la vente des avions à Israël.

M. Diefenbaker: Le ministre me permettrait peut-être une autre question. Est-ce que, au moment de la suspension de la licence d'exportation, le gouvernement du Canada a fait savoir au gouvernement d'Israël qu'il agissait de la sorte à cause de ce que le ministre a appelé un acte d'agression de la part d'Israël? Combien de temps après l'avance des troupes israéliennes a-t-on suspendu la licence d'exportation?

Le très hon. M. Howe: Eh bien, monsieur l'Orateur, il faudrait qu'on me donne avis de ces questions. Je pourrais bien donner à mon honorable ami les dates après avoir consulté les dossiers, mais je ne me souviens pas de ces dates au pied levé.

M. Diefenbaker: Peut-être le ministre pourrait-il nous donner d'autres renseignements demain.

Le très hon. M. Howe: Sans doute, avec plaisir.

GHANA—INTERPELLATION AU SUJET DE LA REPRÉSENTATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire si le Gouvernement a pris des dispositions pour nommer un haut commissaire à Ghana, nouveau pays membre du Commonwealth, qui naîtra à la vie d'ici quelques semaines?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, aucune disposition n'a été prise, bien que le Gouvernement, comme la Chambre le sait, envoie un représentant à l'inauguration de l'État de Ghana. La question d'une représentation subséquente est actuellement à l'étude.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre, car j'ai été incapable d'entendre sa réponse, bien que ce ne soit pas entièrement de sa faute. Le ministre a-t-il dit que le Gouvernement n'a pas l'intention d'envoyer un haut commissaire au Ghana? Voici pourquoi je

pose la question: le Ghana ne doit-il pas posséder le statut complet d'État membre du Commonwealth?

L'hon. M. Pearson: Le Ghana n'aura pas atteint le statut complet de membre du Commonwealth tant qu'il n'aura pas été érigé en État. Il n'a pas encore été officiellement établi. J'ai dit, qu'une fois que ce sera fait, on étudiera la question d'une représentation et d'envoyer un haut commissaire au Ghana.

M. Nesbitt: Autre question complémentaire: puisque, une fois créé,—ce qui aura lieu dans quelques semaines,—le Ghana aura le statut complet d'État membre du Commonwealth, ne serait-il pas normal d'y envoyer un haut commissaire, comme font les autres?

L'hon. M. Pearson: Ce pourrait être souhaitable, monsieur l'Orateur, mais il y a certaines régions du Commonwealth qui ne se font pas officiellement représenter dans d'autres. Je ne prétends pas que ce serait le cas ici.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—INTERPELLATION RELATIVE AUX RÉPERCUSSIONS DU PROGRAMME D'ÉCOULEMENT AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre est-il du même avis que M. Ezra Taft Benson, secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, qui a écrit dans une lettre au rédacteur du *Herald* de Vancouver, ce dont font état aujourd'hui les dépêches de la Presse canadienne, que le programme américain d'exportation de blé au rabais n'a pas nui aux autres pays exportateurs de blé, y compris le Canada, et n'a pas atteint les ventes à l'étranger?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'avoue avec plaisir que, cette fois-ci, j'ai lu le *Globe and Mail* et je pense que c'est le journal auquel fait allusion l'honorable député. Quelqu'un me l'a déposé entre les mains pendant que je m'en venais à la Chambre. J'ai lu les observations du secrétaire Benson et je ne suis pas de son avis. Je crois que, si M. Benson consulte ses services, ceux-ci lui feront part en détail des vues du gouvernement canadien, parce que ces vues ont été expliquées à ses services par l'entremise de notre comité permanent.

Je remarque une autre assertion dans le rapport. Bien que le gouvernement des États-Unis ait réduit ses emblavures de blé, les gouvernements des autres pays exportateurs n'ont pas réduit les leurs. Si M. Benson voulait bien consulter les données relatives aux emblavures au Canada, il constaterait que le nombre d'acres affectées chez nous à la culture du blé ont passé d'environ 28 millions d'acres à la fin de la seconde Grande Guerre à un peu moins de 20 millions d'acres aujourd'hui.

(Plus tard)

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre du Commerce, vu qu'il a déclaré tantôt que les producteurs canadiens ont réduit leurs emblavures. De l'avis du ministre, quels éléments ont poussé nos producteurs de blé à réduire leurs emblavures?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, je puis seulement supposer qu'ils ont jugé plus profitable de produire d'autres céréales, telles l'orge. La réduction des emblavures a été à peu près complètement contrebalancée par l'augmentation de la superficie des champs d'orge. C'est la décision des producteurs qui a déterminé la réduction du blé; ce n'est pas la décision du Gouvernement.

LE BLÉ—VENTES PAR LES ÉTATS-UNIS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il faire des observations au sujet de ce que vient d'annoncer le syndicat du blé de l'Alberta, c'est-à-dire que les États-Unis, pour la première fois, ont récemment vendu d'importantes quantités de blé de haute qualité au Japon? Quelle mesure prend-t-on pour retrouver ce débouché et d'autres déjà perdus?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, depuis plusieurs années nous avons l'avantage de trouver au Japon un débouché pour le blé de haute qualité. Si les États-Unis y ont vendu du blé, c'est qu'une subvention de 92c. a été appliquée au blé par l'organisme officiel en cause. Le Canada veut-il suivre les États-Unis qui abaissent leurs prix du blé d'exportation, en vue de se cramponner à ce débouché? Lors de la soumission du blé, qui a abouti à la vente d'une cargaison de blé foncé du printemps, nous avons vendu deux wagons de blé du nord n° 2 à un prix considérablement supérieur; je ne pense donc pas que la situation soit trop grave.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA MISE EN ŒUVRE DE CERTAINES RECOMMANDATIONS DE LA LÉGION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre des Affaires des anciens combattants nous dise si le Gouvernement a l'intention de présenter une mesure législative portant relèvement de l'allocation aux anciens combattants et du revenu admissible à $2,000 par an pour les anciens combattants mariés et à $1,200 pour les anciens combattants célibataires et les veuves d'anciens combattants de façon à donner suite au vœu de la Légion canadienne.

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement étudie encore en ce moment les observations faites par la Légion à ce sujet et à d'autres égards.

(Plus tard)

ALLOCATION AUX ANCIENS COMBATTANTS —REVENU ADMISSIBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants.

Une voix: Ah, une question sérieuse.

M. Knowles: Le ministre tient-il compte du fait que les bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants âgés de plus de 70 ans ne profiteront d'aucune augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse qui sera adoptée au cours de la présente session, à moins qu'on augmente le maximum admissible aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants? A-t-on songé à augmenter ce maximum admissible lors de la présente session?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, cet aspect particulier de la loi sur les allocations aux anciens combattants retient l'attention au même titre que les points dont a parlé l'honorable représentant de Moose-Mountain (M. McCullough).

[Le trés hon. M. Howe.]

LA DÉFENSE NATIONALE

ÉQUIPEMENT DES FORCES CANADIENNES AVEC DES ARMES ATOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale pourrait-il commenter la nouvelle parue dans le *Sun* de Vancouver, numéro du 1er février, suivant laquelle une source gouvernementale autorisée aurait déclaré que les troupes canadiennes seront munies d'armes atomiques d'ici environ deux ans. C'est apparemment la première fois que nous l'entendons dire de la part d'une source autorisée.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je ne sais pas ce qu'on entend par une source gouvernementale autorisée et je n'ai pas l'habitude de commenter des articles de pure spéculation des journalistes. Pour ces deux motifs, je n'ai donc rien à répondre.

IMPÔT SUR LE REVENU

DIMINUTIONS PROGRESSIVES—PRÉTENDUE DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre des Finances s'il est en mesure de confirmer l'exactitude de la nouvelle parue dans les journaux au sujet de l'entrevue qu'il a accordée à la Chambre de Commerce qui proposait une méthode de diminution progressive des impôts sur le revenu. D'après cette nouvelle, le chef de la délégation a dit que le ministre les avait félicités de leur excellent apport à la solution d'un problème difficile. Si le ministre confirme l'entrefilet, il nous dira peut-être si sa réponse doit être prise au sérieux ou si c'était une façon encourageante de rejeter la proposition.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Le ministre des Finances juge bon de donner un encouragement quand il paraît mérité. Je recommanderai au député et à tous ceux qui sont à la Chambre, de prendre connaissance, s'ils en ont le temps, du mémoire que la Chambre de Commerce du Canada a présenté hier. Le mémoire traite des programmes monétaires et fiscaux que cet organisme juge pertinents à l'heure actuelle. J'estime qu'il s'agit d'un document bien rédigé qui contient, en effet, la recommandation dont vient de parler le député; mais je n'ai pas eu l'intention, en félicitant la Chambre de Commerce, de désigner un passage du mémoire comme méritant plus particulièrement des éloges.

LES PIPE-LINES

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES"—INTERPELLATION AU SUJET DE LA DIMINUTION DE PRESSION EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Pourrait-il dire si la pression diminue dans le champ de gaz naturel de Success, en Saskatchewan, compromettant ainsi l'approvisionnement en gaz de Moose-Jaw, Swift-Current, Regina et d'autres localités de la Saskatchewan? Dans le cas de l'affirmative, le ministre voudrait-il déclarer si le gouvernement fédéral exhortera la *Trans-Canada Pipe Lines* à venir en aide à la Société d'énergie de la Saskatchewan et à soustraire les citoyens de la Saskatchewan à ce qui semble être une autre coûteuse bévue de la CCF?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne possède pas de renseignements sur la pression du gaz dans le champ mentionné. C'est la première fois que j'entends dire qu'il y a diminution de pression, pour les gaz, là-bas. En réponse à la seconde question, je puis dire que, à ma connaissance, la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* cherche depuis des mois, mais sans succès, à conclure avec la Société d'énergie de la Saskatchewan un contrat visant à approvisionner en gaz des municipalités de cette province. Je crois qu'aucune exhortation de ma part ne serait nécessaire pour permettre à la Société d'énergie de négocier un contrat d'approvisionnement suffisant de gaz par la *Trans-Canada Pipe Lines*.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Quand au cours de sa causerie à la télévision, lundi soir, à l'émission "les Affaires de l'État", le premier ministre a parlé de la nécessité d'aider les membres de notre famille nationale qui sont trop jeunes, trop handicapés, trop vieux pour subvenir à leur entretien, donnait-il aux Canadiens l'assurance qu'on fera quelque chose au cours de la présente session touchant les allocations familiales, les allocations aux personnes invalides et aux vieillards pensionnés?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse est non. Je parlais de la législation existante.

M. Knowles: Faut-il conclure de ce que le premier ministre dit maintenant sur ce ton négatif qu'il ferme la porte aux questions du genre?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je ne ferme pas la porte, mais comme d'ordinaire le programme ministériel sera annoncé à la Chambre avant de l'être à la radio.

M. Knowles: Ce sera une modification de la ligne de conduite.

M. George H. Hees (Broadview): J'ai une autre question. Vu que le gouvernement s'attend à un excédent d'un demi-milliard et qu'il peut remettre 100 millions au Conseil des Arts du Canada, le premier ministre n'est-il pas d'avis que le moment est venu de relever immédiatement les pensions de vieillesse, ainsi que les pensions aux anciens combattants et les pensions aux aveugles afin de leur rendre au moins le pouvoir d'achat que ces pensions représentaient lorsqu'elles ont été adoptées pour la première fois par le Parlement?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ferai ma campagne électorale lorsque des élections générales auront été convoquées, et à la tribune qui convient.

LES FINANCES

PRÉTENDUES CONSÉQUENCES DES RESTRICTIONS AU CRÉDIT SUR LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Michener (St. Paul's): Puis-je poser une question au ministre des Finances? A-t-il pris connaissance de l'article publié dans *Maclean's* portant que le volume de la construction au Canada, au cours du mois de janvier, a diminué de 42 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1956? Croit-il qu'un fléchissement de cette envergure cadre avec les objectifs déclarés de la Banque du Canada? Le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour enrayer ce fléchissement de la construction?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Oui, j'ai pris connaissance de cet article, monsieur l'Orateur, le gouvernement songe continuellement aux mesures qu'il y a lieu de prendre pour enrayer l'inflation sans nuire à une expansion opportune. Nous sommes toujours heureux qu'on nous communique des renseignements comme ceux-là sur les conséquences de notre programme de restrictions. Cependant, le ministre et le gouvernement reconnaissent qu'il ne faut pas pousser trop loin l'application d'un programme; la

décision la plus difficile à cet égard c'est de savoir à quel moment les restrictions peuvent être atténuées afin que la prospérité actuelle se maintienne.

CONTRATS DE VENTES CONDITIONNELLES— RÉGLEMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le ministre des Finances peut-il nous dire si le Gouvernement a songé à présenter à la session actuelle une mesure législative visant à réglementer les taux d'intérêt exorbitants que certaines entreprises commerciales exigent parfois dans les contrats de vente conditionnelles et à tempérament?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): A cette question, monsieur l'Orateur, il faut répondre que, si une telle mesure législative doit être soumise à la Chambre, avis en sera donné de la manière ordinaire. Je pourrais peut-être à mon tour poser une question pour faire la paire: mon honorable ami souscrirait-il à une telle mesure?

M. Argue: Bien sûr, monsieur l'Orateur. En étudiant cette question, le ministre voudrait-il examiner l'à-propos d'étendre aux ventes à tempérament au moins la mesure de réglementation qui s'applique actuellement aux sociétés de petits prêts?

LE BUDGET

DEMANDE D'UNE PROMESSE DE PRÉSENTER SANS DÉLAI L'EXPOSÉ FINANCIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Vu qu'on prédit généralement que l'exposé financier annuel renfermera la majeure partie du programme électoral, le premier ministre nous donnera-t-il dès maintenant l'assurance que ledit exposé financier sera présenté bientôt afin que nous puissions l'examiner complètement et à fond, et qu'il ne sera pas retardé jusqu'à la dernière minute avant la dissolution des Chambres?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Le ministre des Finances a coutume d'annoncer la date à laquelle il fera son exposé financier à la Chambre et je ne lui ai pas demandé à quelle date il a l'intention de faire cette annonce; je ne pense pas qu'on ait raison de considérr le budget comme faisant partie d'une campagne électorale.

M. Diefenbaker: Alors je vais demander maintenant au ministre des Finances si nous pouvons avoir l'assurance que l'exposé financier sera présenté à temps pour que nous puissions l'examiner à fond?

[L'hon. M. Harris.]

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je n'ai pas terminé la préparation de l'exposé financier et, pour le moment, je ne saurais même risquer une conjecture sur la date à laquelle je le présenterai.

(Plus tard)

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Me sera-t-il permis de poser au ministre des Finances deux questions très simples? D'abord, a-t-il l'intention de présenter son exposé budgétaire à la présente session? Ensuite, dans le cas de l'affirmative, s'engagera-t-il à ce que la Chambre puisse examiner le budget avant la dissolution, c'est-à-dire pendant les huit jours prévus à cette fin aux termes de notre Règlement?

L'hon. W. E. Harris: Normalement je m'attendrais effectivement à présenter mon exposé budgétaire au cours de cette session-ci. Mais, comme je le disais il y a un instant, le travail préparatoire n'est pas terminé, il est même à peine commencé. Cela étant, je suis bien incapable de dire combien de temps il faudra attendre avant que je puisse annoncer à la Chambre que l'exposé budgétaire sera effectivement fait. Quant à donner l'assurance qu'il y aura temps de débattre cet exposé budgétaire, il faudrait pour cela savoir combien de temps durera la session après la présentation du budget. La question ne me semble donc pas de celles à laquelle on puisse répondre actuellement. On pourra peut-être y répondre plus tard.

M. Fleming: Me sera-t-il permis de demander si le ministre a jamais songé qu'il serait éminemment injuste de faire un exposé budgétaire à la veille même de la dissolution, de façon à priver la Chambre de l'occasion de discuter convenablement les propositions budgétaires?

L'hon. M. Harris: J'avais l'impression que les questions sont destinées à mettre des faits en lumière, non des opinions.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): C'est une question de fait; j'espère donc que le ministre des Finances l'approuvera. Ai-je compris avec raison que les paroles du ministre pouvaient signifier qu'il ne présenterait aucun budget au cours de la présente session?

M. Fleming: N'éludez pas cette question.

L'hon. M. Harris: On m'a déjà posé cette question deux fois, monsieur l'Orateur. Le hansard témoigne que j'ai espéré présenter un budget au cours de la présente session.

M. Macdonnell: Non, le ministre n'a pas répondu à ma question. (*Exclamations*) Je veux la répéter. Le ministre a-t-il employé

des paroles qui peuvent être justement interprétées comme signifiant qu'il pourrait ne pas présenter le budget du tout au cours de la présente session?

L'hon. M. Harris: Je suis sûr que je ne l'ai pas fait, monsieur l'Orateur.

M. A. W. Stuart (Charlotte): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. D'après les questions qui lui ont été posées au sujet du budget, le ministre a-t-il l'impression que l'opposition officielle désire ardemment que les élections aient lieu bientôt?

M. Solon E. Low (Peace-River): J'aimerais aussi revenir sur certains propos du ministre des Finances qui m'ont un peu intrigué. Il a dit que les préparatifs de l'exposé budgétaire étaient à peine amorcés. Est-ce à dire que les fonctionnaires du ministre n'ont pas encore commencé à préparer le budget?

L'hon. M. Harris: Je ne crois pas devoir expliquer ici avec force détails qu'il faut du temps et du travail pour préparer un budget. Je n'ai jamais présenté d'exposé budgétaire avant d'avoir reçu les observations d'un très grand nombre de gens et de groupements au Canada. Normalement, ces gens s'attendent à une entrevue en novembre, décembre, janvier et même en février. Cette étape n'est pas encore terminée et c'est à cela que je songeais quand j'ai dit que le travail n'était pas commencé. Je parlais de moi, bien entendu. Pour les fonctionnaires de mes services, la préparation du budget est une besogne qui les occupe toute l'année.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances.

Une voix: Comme député juvénile on ne fait pas mieux.

M. McIvor: Si les députés de l'opposition désirent sincèrement avoir suffisamment de temps pour discuter du budget, pourquoi ne pas réduire la période réservée aux questions?

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'ENQUÊTE DANS LES PRIX ET LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Puis-je poser une question au premier ministre? L'*Automotive Trades Association of Manitoba* a-t-elle demandé au gouvernement de faire une enquête sur les prix de gros et sur les bénéfices des sociétés pétrolières canadiennes? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu avis de la question de l'honorable député immédiatement avant d'entrer à la Chambre. Mon bureau n'a pas reçu de demande en ce sens. Je m'informerai afin de savoir si mes collègues ont reçu des requêtes en ce sens, mais je n'ai eu connaissance d'aucune demande à cet égard.

LES POSTES

EXTENSION DES ITINÉRAIRES POSTAUX DANS LES CAMPAGNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. E. Cardiff (Huron): J'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le ministre des Postes aurait-il la bonté de dire à la Chambre si son ministère entend suivre la même ligne de conduite qu'il adoptait juste avant les dernières élections et qui consiste à étendre les itinéraires des courriers d'entreprise dans les régions rurales là où il y a moins de quatre familles au mille?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): J'ignore quelle était la ligne de conduite dont parle mon honorable ami, mais il n'y a pas eu de changement dans les principes suivis par le ministère des Postes ni dans les règlements appliqués par lui en ce qui concerne l'extension des itinéraires ruraux depuis que je détiens ce portefeuille.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA SUPPRESSION DE LA DOUBLE LIVRAISON QUOTIDIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): J'aimerais poser une question au ministre des Postes. A-t-on songé davantage à rétablir la double livraison postale qu'on avait auparavant, étant donné que la livraison unique chaque jour coûte cher aux contribuables?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Non, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai une question à poser au premier ministre. Puisque, d'après ce que disait il y a quelques instants le ministre des Postes, on n'a pas étudié dernièrement l'à-propos de revenir à deux distributions quotidiennes du courrier, le premier ministre expliquera-t-il la déclaration qu'il faisait lui-même la semaine dernière aux représentants du Congrès du Travail du Canada, c'est-à-dire que le cabinet étudiait l'à-propos de reprendre le service de deux distributions quotidiennes du courrier?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, je n'expliquerai pas ces mots. Ils me paraissent bien clairs. On étudie ce que coûterait en ce moment le rétablissement d'une deuxième distribution par jour du courrier dans le service postal. Il faudra établir une comparaison entre le chiffre estimatif auquel on arrivera et celui que l'honorable député de Peterborough avait à l'esprit lorsqu'il a dit que le service d'une unique distribution des correspondances coûtait beaucoup d'argent au contribuable canadien. Ce sont là des choses dont il y a lieu de tenir compte, et dont il sera tenu compte.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Question supplémentaire: le ministre des Postes aurait-il l'obligeance de s'informer du progrès des discussions qui se poursuivent dans le cabinet au sujet de son propre ministère?

M. Fraser (Peterborough): J'aimerais poser une question au premier ministre à propos de ce qu'il en coûte au contribuable. Il lui en coûte quelque chose pour louer des cases postales.

Des voix: La question! La question!

M. Fraser (Peterborough): Le premier ministre ne sait-il pas que des entreprises commerciales, dans tout le pays, doivent envoyer des messagers chercher leur courrier au bureau de poste deux ou trois fois par jour, tandis qu'il leur était livré par le passé?

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'en serais pas surpris du tout. Tout le temps que j'ai pratiqué le droit à Québec,—et je l'ai pratiqué pendant de nombreuses années,—nous avions un messager qui se rendait au bureau de poste après l'heure ordinaire d'arrivée de chaque courrier.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TRANSPORTS—SERVICE DE LA RADIO—PRÉTENDU RETARD DE LA PAYE DE SURTEMPS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question à un ministre qui agit toujours rapidement quand une plainte est portée à son attention. Le ministre des Transports sait-il qu'à la division de la radio de son ministère en Colombie-Britannique, les employés doivent, depuis quelque temps, attendre jusqu'à six mois avant d'être payés pour leur surtemps?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de ses bonnes paroles et j'enquêterai certainement dans cette affaire. Je ne puis croire qu'il puisse se trouver des cas où des employés attendent six mois pour leur paye de surtemps, à moins qu'il n'y ait quelque raison particulière à ce délai, mais je vais me renseigner et vérifier les faits.

DÉFENSE NATIONALE—DEMANDE DE LA SEMAINE DE QUARANTE HEURES EN CINQ JOURS AUX NETTOYEURS ET AUX AIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il approfondi la question d'étendre la semaine de quarante heures en cinq jours aux nettoyeurs et aux aides à l'emploi du ministère, en conformité de la politique ministérielle? S'il ne l'a pas fait, verrait-il à le faire?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je considérerai la demande du député comme un avis. J'ignore où en sont les pourparlers.

LES AÉROPORTS

MALTON ET ÎLE DE TORONTO—DÉCLARATION RELATIVE AU PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): J'aimerais répondre à la question posée hier par l'honorable représentant d'York-Ouest qui voulait savoir quand on commencerait les travaux d'amélioration de l'aéroport de l'île de Toronto, ainsi que les travaux de construction du nouveau terminus de l'aéroport de Malton.

Dès que l'accord entre la ville de Toronto et mon ministère, portant sur le transfert des titres de propriété des terrains de Malton, et sur l'agrandissement de l'aéroport de l'île, auront été signés et approuvés par le gouverneur en conseil, mon ministère fera commencer la construction de la piste à l'aéroport de l'île. Il y faudra tout d'abord d'importants travaux de comblement à l'aide de matériaux qui devraient provenir des opérations de dragage menées dans cette région par le ministère des Travaux publics.

En réponse à la seconde question, je puis dire que mon ministère vient de terminer un important agrandissement de la gare terminus actuelle. Les plans d'aménagement d'une gare terminus entièrement nouvelle sont encore à l'étude, et je ne suis pas encore en mesure de dire quand les travaux pourront commencer.

Hier, l'honorable représentant de Peel a posé également une question au sujet des taxes sur l'aéroport de Malton. Je n'ai pas pu me procurer les renseignements qu'il demandait, mais s'il veut bien inscrire sa question au *Feuilleton,* je m'efforcerai de lui fournir les renseignements qu'il désire.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): J'aimerais poser une autre question au ministre des Transports. Les nouveaux aménagements à l'aéroport de Malton semblant aussi hypothétiques que jamais, le ministre verrait-il s'il est possible pour le concessionnaire d'augmenter son personnel d'entretien là-bas de façon à améliorer une situation qui continue à donner une mauvaise réputation à la ville?

L'hon. M. Marler: J'ai l'impression que les supposés faits sur lesquels l'honorable député fonde ses questions n'ont aucun rapport avec la réalité. L'immeuble terminus de Malton a été considérablement agrandi, ainsi que le sait le député, et il répond largement à la situation actuelle. Quant à savoir pendant combien de temps il répondra au besoin, c'est une autre affaire. J'ai déjà dit au député quelles sont nos intentions relativement à un nouvel immeuble. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres installations pour l'instant. Pour ce qui est de l'état de l'aéroport, les quelques fois où j'y suis passé dernièrement, je n'ai rien vu qui puisse motiver la plainte que renferment les propos du député.

M. Hamilton (York-Ouest): Le ministre ferait-il examiner la situation qui existe là-bas et nous dirait-il ensuite si on pourrait l'améliorer?

LES ÉDIFICES PUBLICS

VILLE DE QUÉBEC—DÉCLARATION AU SUJET DES POURPARLERS RELATIFS À L'ÉCHANGE DE TERRAINS DEVANT SERVIR DE SITE AU NOUVEAU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi répondre à une question posée hier par l'honorable député de Québec-Ouest. Je dois lui dire qu'après avoir communiqué avec l'administration du National-Canadien, je ne puis rien ajouter aux renseignements qu'a donnés mon collègue, le ministre des Travaux publics.

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre et lui demander, à titre de ministre responsable du National-Canadien, s'il voudrait s'enquérir afin d'obtenir des renseignements supplémentaires à la question que je lui ai posée hier, de sorte qu'on en arrive à une solution définitive dans le plus bref délai.

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, je dois dire à l'honorable député que sa question relève du ministère des Travaux publics et qu'elle ne concerne nullement le National-Canadien, sauf d'une façon incidente. L'honorable député devra continuer à poser ses questions, dans ce domaine, à mon collègue, le ministre des Travaux publics.

(Traduction)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PRÉTENDUS RETARDS DANS L'ÉMISSION DES CHÈQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. (*Exclamations*)

M. Dickey: Tiens, un revenant!

M. Van Horne: Le ministre sait-il que des milliers de chômeurs attendent jusqu'à six semaines et plus le paiement de leur premier chèque d'assurance-chômage, et que ces retards font injustement souffrir des milliers de familles nécessiteuses?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Je vais examiner la question, monsieur l'Orateur.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Le ministre du Travail sait-il que l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska fait paraître dans le journal de sa localité des annonces demandant à toute personne qui aurait des difficultés avec son assurance-chômage de le porter à son attention?

L'hon. M. Gregg: Je le sais, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE

CANADA ET ÉTATS-UNIS—INTERPELLATION SUR LE DÉFICIT SANS PRÉCÉDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Je veux poser au ministre du Commerce une question découlant de la réponse qu'il a donnée hier à ma question relative au déficit commercial sans précédent de l'an dernier. Voici ce qu'a dit le ministre:

...nos exportations ont augmenté d'environ 11 p. 100...

Des voix: Règlement!

M. Hees:

...et nos importations à peu près dans la même proportion.

Des voix: La question!

M. Hees: Voici ce que je veux savoir: le ministre ne sait-il pas que, même si nos exportations ont augmenté de 11.8 p. 100, l'augmentation de nos importations a été presque le double de ce chiffre, soit 21 p. 100, et que, même si nos exportations aux États-Unis se sont accrues dans la proportion de 10.2 p. 100, nos importations en provenance de ce pays ont augmenté de 20 p. 100, soit presque du double? N'a-t-on pas là un exemple d'un manque de renseignements de la part du ministre à propos de choses importantes qui se passent au pays?

M. l'Orateur: Le député croit-il que sa question constitue un exemple de celles qu'on doit permette à l'appel de l'ordre du jour?

M. Hees: Je crois que la réponse que m'a fournie hier le ministre du Commerce était de nature à induire en erreur.

(Plus tard)

M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Me dirait-il pourquoi il a répondu comme il l'a fait, hier, à ma question au sujet du déficit commercial, car sa réponse, nettement erronée, semble avoir été inspirée par le désir d'induire la Chambre en erreur?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Est-il permis à un député de poser une question faisant supposer qu'on a voulu induire la Chambre en erreur?

M. Hees: J'ai dit qu'elle semble induire en erreur.

M. l'Orateur: J'ai entendu les mots qu'a employés le député et qui sont "car sa réponse semble avoir été inspirée par le désir d'induire la Chambre en erreur". Il y a eu une époque où un tel langage était déclaré contraire aux usages parlementaires. Je puis dire que, jusqu'à la fin de la session de 1955, on surveillait de beaucoup plus près le langage employé à la Chambre. Tous les députés savent que la Chambre elle-même a depuis lors modifié son attitude pour ce qui est du langage employé et que, d'un côté comme de l'autre, on s'est servi d'expressions qui ne cadrent pas avec la dignité qu'on avait l'habitude d'observer par le passé.

Je dois dire que, depuis la Confédération, il y a eu certaines périodes où l'on a observé la même chose. La situation actuelle n'est pas unique en son genre. Hier soir, j'ai lu certaines parties du hansard de 1891. Il s'agit d'un échange de paroles entre sir John A. Macdonald et sir Wilfrid Laurier et je dirai que le langage employé aujourd'hui se compare à celui dont on s'est servi à ce moment-là. Je pense bien qu'il ne m'appartient pas d'être seul juge en cette matière. Mais, si j'allais dire que l'expression dont s'est servi le représentant de Broadview est contraire aux usages parlementaires, que faudrait-il penser alors de maintes autres expressions entendues ici et dont personne ne s'est plaint, tandis qu'en d'autres occasions quand des objections ont été soulevées, bon nombre d'autres députés ont jugé qu'elles étaient sans fondement. Comme il est question de la dissolution de la présente législature, je suis d'avis que, nous devrions dans l'intervalle être indulgents les uns envers les autres et tâcher, d'ici là, de maintenir nos traditions à un aussi haut niveau que possible.

M. John B. Hamilton (York Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, en tenant compte de ce que Votre Honneur a dit à la Chambre, poser une question supplémentaire au ministre du Commerce afin de m'assurer s'il est possible d'obtenir une réponse à la question posée par l'honorable représentant de Broadview (M. Hees). Étant donné l'expression utilisée par le ministre en discutant de questions sérieuses en cette enceinte...

Des voix: La question!

M. Hamilton (York Ouest): ... et en vue de connaître le fond de sa pensée, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a commencé à souffrir d'insomnie à propos de sa balance commerciale déficitaire d'un milliard de dollars avec les États-Unis?

Le très hon. M. Howe (Port Arthur): J'accorde aux questions posées par le juvénile représentant de Broadview l'attention qu'elles me paraissent mériter, et je n'ai rien à ajouter.

LES ŒUFS

APPLICATION DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à quelqu'un qui représenterait ici le ministère de l'Agriculture. Il y a deux jours que je réserve ma question vu l'absence du ministre de l'Agriculture, et de son adjoint parlementaire. Je crois donc devoir vous la poser à vous, monsieur l'Orateur. Il s'agit des œufs. J'ai posé la question la semaine dernière et je n'ai encore obtenu aucune précision. Le ministre a alors éludé la question, sans dire s'il ferait quelque chose.

Certains de mes commettants livrent des œufs aux classeurs au prix de 26c. Sauf erreur, le même jour les œufs se vendaient 40c. sur le marché, le prix minimum étant de 38c.

Y a-t-il quelque chose que le gouvernement peut ou doit faire à ce sujet? Le problème est toujours là et l'on n'a encore rien fait pour le résoudre.

L'hon. Robert H. Winters (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'irai aux renseignements et j'obtiendrai une réponse le plus tôt possible.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre suppléant de l'Agriculture. Peut-il nous dire si le gouvernement s'inquiète assez de la grave situation dans laquelle se trouve l'industrie avicole du Canada pour ce qui est des œufs, pour prendre des mesures en vue d'aider cette industrie?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, l'honorable député peut être assuré que le gouvernement s'en inquiète. Sa question me servira d'avis et je lui répondrai plus tard, après m'être renseigné.

LES TRAVAUX PUBLICS

BORDEN (Î. P.-É.) ET CAP JOURIMAIN (N.-B.) DÉCLARATION AU SUJET DE LA CHAUSSÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je répondrai à une question qu'a posée hier le député libéral de Queens (M. Matheson) au sujet du travail accompli relativement à la chaussée projetée entre Borden, dans l'Île du Prince-Édouard, et le cap Tormentine, au Nouveau-Brunswick.

L'an dernier, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard nous a demandé d'étudier la possibilité d'aménager une chaussée entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Nous avons effectué certains travaux à cet égard.

Il s'agit d'un ouvrage important. L'estimation du coût doit tenir compte d'un facteur important: l'endroit où trouver la pierre convenable. La province a expressément demandé de l'aide pour savoir s'il serait possible de trouver la pierre qu'il faut dans la région du cap Tormentine.

En s'inspirant de rapports géologiques, on a procédé à des forages d'essai et envoyé des échantillons aux laboratoires d'Ottawa. Les carottes obtenues ont été soumises à une série d'examens méticuleux, mais n'ont pu encore être entièrement évaluées.

Outre les essais en laboratoire, on a fait, à côté des docks du Pacifique-Canadien au Tormentine, des expériences sur place au cours desquelles on examine la meilleure pierre obtenue à cet endroit ainsi que d'autre matériel. On a commencé ces essais l'automne dernier et ils continueront jusqu'à ce que les échantillons aient subi toute une année l'exposition à l'action du climat et de la mer. Les résultats des essais sur place permettront de vérifier les expériences de laboratoire qu'on met au point à l'heure actuelle.

En plus de nos études d'ordre technique, nous procédons à une analyse complète, des points de vue financier et économique. Nous nous appuyons à cette fin sur les observations du rapport préliminaire de la Commission royale pour l'étude des perspectives économiques du Canada. Cette étude comprendra des pronostics au sujet des avantages d'une chaussée en comparaison du service existant de transbordeurs. On a pris les dispositions nécessaires pour confier cette étude financière et économique au bureau de comptables et conseillers administratifs, *Price, Waterhouse & Co.*, avec lequel nous avons déjà eu quelques entretiens à cet égard.

LES PENSIONS

INTERPELLATION AU SUJET DU RELÈVEMENT DE LA PENSION MINIMUM VERSÉE PAR LE NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le Gouvernement prend-il des mesures en vue de relever les pensions ridiculement basses de plusieurs groupes d'anciens employés du National-Canadien maintenant retraités?

L'hon. Georges C. Marler (ministre des Transports): Il a déjà été répondu à cette question au cours de la présente session. Je n'ai pas l'intention de renseigner l'honorable député sur une réponse qui a déjà été fournie.

M. Van Horne: Vous allez continuer de ne rien faire.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES INDIENS DE L'ALBERTA À LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Pendant que le ministre responsable, le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) fait des galipettes à Terre-Neuve, le Gouvernement entend-il faire parvenir à sa véritable destination la pétition que l'Association des Indiens de l'Alberta a adressée à la reine, ou cette pétition restera-t-elle enfouie dans les cartons, à Ottawa, ce qui ferait reculer d'un autre pas la démocratie au Canada.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la démocratie, au Canada, a atteint une étape où les dispositions de l'Acte d'établissement ne s'appliquent plus dans le cas de certains genres de pétitions. Je n'ai pas pris connaissance de cette pétition. Selon la façon ordinaire de procéder, quand une pétition est adressée à la résidence du Gouverneur général, le personnel la transmet au ministre qu'intéresse le plus directement l'affaire en cause. On procède de la sorte parce que, sous notre régime constitutionnel, le Gouverneur général n'agit pas sans l'avis de ses ministres. S'il s'agit d'une question qui ne peut faire naître aucun doute, le ministre peut donner lui-même tel conseil qu'il est sûr de faire approuver par tous ses collègues, parce qu'en donnant ce conseil il engage la solidarité de tous ses collègues. S'il craint qu'un de ses collègues s'opposerait à la chose, il la soumet à l'examen de ceux-ci à une réunion du cabinet, qui décide quel conseil il y a lieu de donner.

Or, je n'ai pas vu la pétition en cause. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une pétition fondée sur une assertion que font bien des fois les représentants des premiers habitants de cette région du continent nord-américain et d'après laquelle ils sont des alliés du Canada mais ne sont pas sujets aux lois du Canada. Eh bien, une pétition fondée sur une telle prémisse ne serait pas soumise à Sa Majesté avec recommandation favorable, car le point de vue du gouvernement, c'est que tous les habitants du Canada sont sujets aux lois canadiennes.

M. Nickle: J'ai une autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre veut-il donner à la Chambre et au pays l'assurance que tous les membres de son cabinet et lui-même étudieront cette pétition-là? S'ils en prennent connaissance, ils en viendront, j'en suis sûr, à des conclusions un peu différentes des observations que nous venons d'entendre. Puis-je poser une autre question? Le premier ministre estime-t-il que lorsqu'il y a danger d'un manque de solidarité au sein de son cabinet, un ministre peut s'ériger en censeur du courrier de Sa Majesté?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, lorsqu'une pétition est adressée à la résidence du Gouverneur général pour être transmise au palais de Buckingham, il ne s'agit pas là du courrier de Sa Majesté. Ces pétitions ne sont pas envoyées automatiquement au palais de Buckingham car, à mon avis, ce serait une coutume très embarrassante que d'adresser de futiles pétitions au palais de Buckingham simplement parce que quelqu'un a eu l'idée qu'une pétition devait être adressée à Sa Majesté. On a exercé une certaine discrétion à l'égard de la transmission de ces pétitions. Sans cela, le pétionnaire pourrait adresser directement sa pétition au palais de Buckingham, comme je sais que cela se fait dans certains cas. Souvent ces pétitions nous sont renvoyées par le secrétaire de la Reine demandant si elles sont transmises au nom du pétitionnaire par le gouvernement canadien.

M. Nickle: L'exposé du premier ministre donnant à entendre que la pétition est en quelque sorte dans une impasse, devons-nous comprendre que le Gouvernement l'a entre les mains depuis dix jours sans qu'elle ait encore été examinée par un seul membre du cabinet, si ce n'est le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration?

M. Hees: Est-ce exact? C'est une question!

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas l'intention de traiter ce sujet maintenant. Le problème m'a été signalé l'autre jour par l'honorable député. Je me suis renseigné à ce sujet et je sais qu'après réception de la pétition, avis a été demandé au ministère de la Justice qui ne l'a donné qu'hier par l'entremise de son sous-ministre.

M. Nickle: Autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance que le cabinet étudiera cette pétition et que cet examen l'amènera ensuite à présenter à la Chambre, au cours de la présente session, une proposition de modification visant la loi de 1951 sur les Indiens?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, je ne prendrai pas d'engagement de ce genre vis-à-vis de l'honorable député.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

MESURE VISANT À ENCOURAGER LES ARTS, LES HUMANITÉS ET LES SCIENCES SOCIALES

La Chambre formée en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est) reprend l'examen interrompu le mardi 5 février de la motion suivante qu'a présentée M. St-Laurent:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative prévoyant l'établissement d'un Conseil pour l'encouragement des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada, et prévoyant notamment, en outre,

a) que le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, verser au Conseil la somme de cinquante millions de dollars en vue de constituer une caisse de dotation pour les objets de la loi; et

b) que le Conseil établira une caisse appelée Caisse des subventions de capital aux universités, à laquelle sera créditée la somme de cinquante millions de dollars, que le ministre des Finances versera au Conseil sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Hahn: Monsieur l'Orateur, avant que soit adoptée le projet de résolution, j'aimerais poser une ou deux questions au premier ministre. Ainsi qu'en témoigne la page 1019 du hansard du 5 février le premier ministre disait:

> Dans le cas d'une de ces successions, le défunt avait déclaré plus d'une fois au cours de sa vie qu'il ne pourvoyait pas de son vivant à des dons de bienfaisance aux institutions publiques et qu'il ne prévoyait pas en faire dans son testament, parce que les droits successoraux étaient si élevés, que la part de sa succession qui servirait à acquitter les droits successoraux pourrait, si on le jugeait à propos, être employée par le Parlement à des fins de ce genre sur la recommandation du gouvernement.

Le premier ministre a alors parlé d'un autre particulier qui aurait, semble-t-il, manifesté le désir de verser une contribution. Le premier ministre nous dira-t-il s'il s'agit seulement d'une déclaration faite de vive voix ou bien s'il existe, à ce sujet, quelque document, testament ou déclaration écrite? J'aimerais le savoir car je suis bien sûr que ce monsieur a dû, à un moment ou à un autre, contribuer comme il convient et même généreusement aux œuvres de son église ou à d'autres œuvres de charité. Le Gouvernement est-il disposé à reconnaître les dons faits à de telles institutions, de la même manière?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, je disais tout simplement ce que j'avais à l'idée, étant donné les sommes considérables et inattendues qui nous sont échues sous forme de droits de succession extraordinairement importants. Je n'ai pas parlé de dispositions testamentaires, ni de recommandation par écrit ni de quoi que ce soit du genre. Cela ne se pouvait pas puisque les sommes perçues au titre des droits successoraux vont au fonds du revenu consolidé et ne peuvent en être retirées sans un vote du Parlement.

M. Hahn: Une autre question à l'égard des dotations actuelles. A-t-on l'intention de confier au Conseil des Arts du Canada toutes les dotations aux institutions d'enseignement et pour des bourses, etc., administrées à l'heure actuelle en vertu de caisses spéciales, afin de n'avoir qu'une seule administration?

Le très hon. M. St-Laurent: On n'a pas encore songé à ce qui pourrait être fait à l'égard d'autres caisses. Ainsi, on n'a pas l'intention à l'heure actuelle de réduire les subventions au Conseil national de recherches. On n'a pas l'intention, à l'heure actuelle,—au contraire, on a annoncé l'intention de les augmenter,—de réduire les subventions au titre de la formation professionnelle et technique.

M. Knowles: Monsieur le président, il y a un point en particulier que j'aimerais traiter à la suite de quelque chose que le premier ministre a dit hier et qui, à mon avis, devrait être éclairci. Je signale tout d'abord, le comité le sait bien, que notre groupe appuie de tout cœur cette mesure. Nous espérons que l'adoption du bill ne tardera pas et que le Gouvernement pourra y donner suite.

Cependant, quelque chose qui s'est passé hier m'a intrigué. Le premier ministre sait que, depuis un certain nombre d'années, je tâche en vain de persuader la Chambre d'approuver une modification à la loi de l'impôt sur le revenu, surtout en ce qui a trait à l'article qui prescrit le secret pour ce qui est des renseignements obtenus en vertu de la loi. Chaque fois que j'ai présenté cette modification, le ministre du Revenu national s'y est fortement opposé en affirmant avec véhémence qu'il faut respecter le caractère confidentiel des renseignements obtenus sous l'empire de la loi de l'impôt sur le revenu. Or, je constate que la disposition de cette loi, que m'a citée le ministre du Revenu national, se trouve aussi dans la loi fédérale sur les droits successoraux, dont l'article 55 est ainsi conçu:

> (1) Nulle personne employée au service de Sa Majesté ne doit communiquer ni permettre que soit communiqué à une personne qui n'y a pas légalement droit, quelque renseignement obtenu sous le régime des dispositions de la présente loi, ni permettre à une personne d'inspecter une déclaration écrite, fournie en conformité de la présente loi, non plus que d'y avoir accès.
>
> (2) Quiconque viole l'une des dispositions du présent article est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus deux cents dollars.

Je me demande si le premier ministre n'a pas violé cet article de la loi, hier, lorsqu'il nous a fourni une foule de détails au sujet de deux successions qu'il a désignées sous les noms de succession Killam et de succession sir James Dunn. Il a signalé l'aubaine que ces deux successions représentaient. Le premier ministre a ensuite établi un rapport entre ces aubaines et les 100 millions de dollars que prévoit la résolution et il a ajouté qu'on avait obtenu plus de 50 millions de ces successions.

Je ne trouve pas à redire à ce que nous obtenions ce renseignement. De fait, j'ai cherché à faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu, afin que nous obtenions des renseignements de ce genre. Cependant, en d'autres occasions, lorsque nous avons demandé des renseignements que possédaient des membres du cabinet et qu'ils avaient obtenus en vertu des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, on nous a répondu chaque fois que, étant donné les dispositions prescrivant le secret, on ne pouvait nous communiquer les renseignements.

Comment le premier ministre explique-t-il que, malgré l'article 55, paragraphes 1 et 2, de la loi fédérale sur les droits successoraux, il nous ait renseignés sur les droits successoraux versés par ces deux successions.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, l'honorable député trouvera peut-être que, théoriquement, j'ai violé la loi; mais je n'ai pas pensé le faire. J'ai simplement répété un renseignement qui avait fait l'objet d'une publicité assez générale dans les journaux depuis la mort de ces deux riches Canadiens. Je n'ai pas fourni de chiffres précis et je n'avais pas obtenu de chiffres précis. J'ai mentionné des chiffres approximatifs qui étaient connus du public et, j'en suis sûr, de tous les membres de la Chambre. Tout le monde savait qu'il y avait eu des versements exceptionnellement considérables de droits successoraux.

J'aurais peut-être dû ne mentionner aucun chiffre et me contenter de dire que des versements exceptionnellement élevés ont été effectués au chapitre des droits successoraux. J'espère que cela ne causera d'embarras à personne et je ne crois pas que cela en cause. Comme l'a dit le chef de l'opposition, il n'était pas nécessaire de consigner de noms au compte rendu, étant donné que tout le monde sait qui étaient ces deux riches Canadiens décédés durant la période en question.

M. Dinsdale: Au commencement du débat visant ce projet de résolution, j'ai été frappé par l'insistance du premier ministre sur l'importance du programme de formation du personnel enseignant. Presque tous nos programmes de formation du personnel enseignant sont appliqués par des petits collèges, surtout des collèges adonnés aux arts libéraux et qui s'occupent principalement des humanités. Existe-t-il un règlement exprès ou une mention spéciale est-elle faite dans le projet de loi de façon à assurer à ces petits collèges adonnés aux arts libéraux l'attention nécessaires aux termes de cette nouvelle mesure législative?

La tendance est à la centralisation dans le domaine de l'enseignement et dans bien d'autres domaines. Dans chaque cas, ces dotations privées sont destinées aux grands centres du savoir. La nature même du travail du Conseil des Arts du Canada, qui se préoccupera des humanités et des arts libéraux ainsi que des sciences sociales, permet de croire que, d'une façon particulière, les petits établissements consacrés à ce domaine d'activité feront l'objet de ses attentions.

Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire quelque chose sur la possibilité de rédiger les règlements ou la loi dans ce sens.

[M. Knowles.]

Le très hon. M. St-Laurent: Il n'y aura aucune disposition autorisant le Gouverneur en conseil à décréter des règlements sur la façon dont les membres du conseil devront s'acquitter de leurs fonctions. Je crois que la question à laquelle songe l'honorable député sera réglée d'après son bien-fondé véritable, à la lumière des objectifs que le Conseil des arts du Canada devra poursuivre.

M. Dinsdale: Si j'ai bien compris le premier ministre, le Conseil des Arts du Canada sera entièrement responsable de la répartition de ses fonds; cette question sera exclusivement de sa compétence.

Le très hon. M. St-Laurent: Conformément aux limites déterminées par la loi. Les versements de la caisse de subventions de capital ne pourront être affectés à une province que proportionnellement à sa population, mais il n'est pas absolument nécessaire que l'allocation aux dix provinces soit faite la même année ou les mêmes années. Cette disposition serait valable pour dix ans, et il sera prescrit dans le bill que la somme disponible sera répartie proportionnellement à la population de la province; mais rien n'obligera à ce que chaque province obtienne sa part en même temps. Il sera également exigé que l'entreprise qui bénéficiera de la part de subventions attribuées à la province soit de nature à être considérée par le Conseil des Arts du Canada comme digne d'encouragement; et ce ne sera qu'une subvention équivalente, c'est-à-dire une somme égale à celle qui sera fournie par l'institution elle-même en provenance d'autres sources.

M. Low: Monsieur le président, j'aimerais vous parler brièvement de la résolution avant la clôture de la discussion à cette étape de la mesure, et je veux exprimer en particulier le fond de notre pensée à propos de la discussion qui s'est déroulée jusqu'à présent, et dire si oui ou non nous maintiendrons les réserves que j'ai formulées le 18 janvier.

J'ai dit ce jour là, au cours des remarques que j'ai faites sur la résolution, qu'il me faudrait réserver mon jugement sur le Conseil des arts du Canada jusqu'à ce que j'aie pu l'étudier plus à fond. Ce qui me préoccupait alors tout particulièrement, c'était le problème des questions prioritaires. Je voulais savoir si le gouvernement avait oui ou non l'intention d'améliorer au cours de la présente session la pension de vieillesse et certains autres avantages de sécurité sociale. J'ai dit que ce qui importait avant tout était la question de priorité. Mon approbation de la création du Conseil des Arts du Canada dépendrait maintenant, et avant tout, de l'intention du gouvernement de s'occuper, ou de ne pas s'occuper des autres questions qui

à mon avis revêtent plus d'importance pour les Canadiens, dont un bien plus grand nombre bénéficieraient de ces initiatives que du Conseil des Arts du Canada.

Mon point de vue n'a pas changé, car je n'ai pu obtenir du gouvernement aucune réponse satisfaisante aux questions que je lui ai posées ni aux questions qu'ont posées d'autres députés. Rien ne laisse prévoir que le gouvernement soit disposé à accorder, au cours de la présente session, des augmentations de pension aux habitants nécessiteux de notre pays, et c'est pourquoi je persiste à croire, monsieur le président, que nous ne devrions pas procéder à la création du Conseil des Arts du Canada tant qu'on n'aura pas d'abord réglé ces autres importantes questions.

Je persiste à m'opposer à la réalisation de ce programme et à la dépense de 100 millions de l'argent des contribuables aux fins envisagées dans cette résolution. Il m'est impossible de considérer que nous agissons convenablement envers le peuple du Canada en lui refusant une augmentation de la pension de vieillesse, des allocations des anciens combattants, alors que ces pensions sont maintenant très inférieures au niveau où nous avions espéré les maintenir au cours des années. De nos jours, ainsi que le sait le premier ministre, et que doivent le savoir ses collègues, les $40 par mois que reçoit un vieillard pensionné ne lui permettent d'acheter que pour $20 de marchandises et de services à leur prix d'autrefois; il n'est pas aujourd'hui en meilleure posture avec ces $40 qu'il l'était avec les $20 qu'il recevait avant que nous accordions l'augmentation.

Le 18 janvier, j'ai dit en cette enceinte, et je le répète, qu'avant de songer aux fanfreluches,—car c'est bien ce que c'est, une fanfreluche,—nous devrions nous occuper de choses plus importantes pour notre population. Cependant, je n'ai réussi jusqu'ici à obtenir du Gouvernement aucune réaction satisfaisante, et puisque je n'ai reçu aucune assurance à cet égard, je dois dire maintenant que je m'oppose énergiquement à l'adoption du projet de résolution ainsi que du projet de loi qui suivra et qui en dépend.

Je voudrais dire également, monsieur le président, que je dois maintenir mon opposition pour ce qui est de la nécessité de cette proposition. Nous n'avons aucun besoin d'un Conseil des Arts pour distribuer des subventions aux universités ou leur apporter de l'aide. Nous avons pu, par le passé, aider les universités de notre pays sans passer par un Conseil des Arts, et nous pouvons continuer à le faire, même sur une plus grande échelle. Point n'est besoin d'un Conseil des Arts pour distribuer des bourses. On l'a bien fait, par le passé, avec les rouages dont nous disposions; tout le problème réside dans le montant distribué sous forme de bourses et d'aide aux étudiants afin de relever leur niveau d'instruction. A mon avis, ce qu'il importe de faire aujourd'hui, c'est de nous servir des organismes qui existent actuellement, et de veiller à ce que les droits des provinces soient reconnus et respectés. Cela, nous le pouvons en remettant tous les fonds dont nous croyons pouvoir disposer à cette fin aux organisations universitaires elles-mêmes, aux ministères de l'instruction publique des diverses provinces et, peut-être, à d'autres organismes existants. Si je suis tout acquis à l'idée d'augmenter les subventions aux universités au titre des immobilisations et à d'autres fins, et à multiplier le nombre de bourses offertes à des étudiants méritants, je ne pense pas qu'on doive pour cela créer le Conseil des Arts.

Quant à la culture, je dois réitérer le point de vue que je défendais plus tôt. On ne peut pas acheter la culture. On ne peut pas substituer une culture en conserve à la véritable culture, née spontanément de l'expérience d'un peuple, de ses espoirs et des mouvements de son propre cœur. Si on cherche à imposer à la population une culture artificielle. en conserve, je m'y opposerai de toutes mes forces.

Tout en disant qu'il est sage d'essayer d'encourager et de développer tous les domaines possibles de la culture, je maintiens qu'il ne faut pas oublier qu'avant de s'attaquer à un programme de ce genre, il faut tenir compte des authentiques besoins de la population. J'affirme qu'il faut donner aujourd'hui, au Canada, la préférence absolue à ceux qui sont obligés de vivre dans la misère. Voilà pourquoi j'ai exprimé mon point de vue aujourd'hui.

Je ne dis pas qu'un jour, quand le Gouvernement se sera occupé de ces autres questions et si nous avons de l'argent à dépenser, qu'il nous vienne d'un coup de chance ou d'autres sources, nous nous opposerons encore à l'institution du Conseil des Arts du Canada, à condition de savoir exactement quels sont ses buts et d'être sûrs que ces objectifs seront raisonnables et utiles. Je ne le prétends pas du tout; mais que le Gouvernement nous donne d'abord ces autres garanties, et nous accéderons peut-être à son désir de créer le Conseil dont il s'agit.

J'ajouterai un mot en passant sur un aspect à mon avis fort regrettable, et dont l'interprétation par les journaux ne semble guère avoir réjoui le premier ministre. J'ai ici, la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui. En première page s'étale en caractère gras l'affirmation: "Le premier ministre stupéfie la Chambre des Communes—Les successions

Dunn et Killam financent notre culture." Ce n'est pas l'interprétation que j'ai donnée à ces paroles mais, à mon avis, il est quand même regrettable qu'il ait parlé de cela; je me demande combien de libéraux, au cours de la prochaine campagne électorale, diront à la population, partout au pays, qu'elle ne doit pas se préoccuper de cette somme de 100 millions de dollars affectée au Conseil des Arts du Canada puisque cet argent ne proviendra pas des impôts mais de deux grosses succession. C'est absolument insensé; si quelqu'un lance des affirmations de cette nature, nous ne manquerons pas d'en exposer la fausseté, je vous en réponds. Pourtant, je suis bien convaincu qu'on entendra cette affirmation au cours de la campagne électorale. Je ne dis pas qu'elle viendra du premier ministre; je ne l'accuse d'aucune façon.

Qu'on me permette cependant de signaler un fait important. C'est toujours un dangereux précédent de dire que, certains hommes ayant laissé des dons à leur mort, vous croyez avoir maintenant assez d'argent pour réaliser des objectifs auxquels ces gens s'intéressaient. Ils ont dit qu'ils voulaient laisser des fonds à certaines fins, comme par exemple l'avancement de la culture au Canada et, parce qu'il se sont ainsi exprimés, on se sent porté davantage à aller de l'avant maintenant qu'on a leur argent en main.

Cette déduction n'est pas plus motivée que si je demandais qu'un millier de dollars que j'ai versé en impôt sur le revenu cette année soit affecté à l'établissement d'un conseil canadien de l'athlétisme en vue d'encourager la participation aux sports. On n'a pas plus raison dans un cas que dans l'autre. Je ne crois pas avoir le droit d'indiquer au gouvernement ce qu'il doit faire de l'argent que je lui verse en impôt, si ce n'est au moment de l'examen des crédits généraux à la Chambre. J'ai ce droit mais je ne puis exiger qu'une partie des impôts que j'acquitte soit affectée directement ou indirectement, à tel ou tel projet que le gouvernement juge désirable.

Je tenais à mentionner ce point car je ne veux pas entendre les libéraux, au cours de la prochaine campagne électorale, déclarer à la population qu'elle n'a pas à se soucier du financement de cette entreprise puisque l'argent a été fourni par feu M. Killam et feu sir James Dunn. Je donne cet avertissement car j'ai l'expérience d'autres campagnes électorales. Ces choses n'arrivent que trop souvent.

Je veux qu'il soit bien compris que nous nous opposons à l'adoption du projet de résolution. Si on nous explique de façon satisfaisante ce que le Gouvernement se propose de faire à l'égard de la sécurité sociale quand le bill nous sera soumis, nous pourrons alors peut-être changer d'avis.

Qu'on me permette un autre mot d'avertissement. Je tiens à répéter ce que j'ai déjà dit. Le Gouvernement doit être extrêmement prudent à l'égard de la composition du Conseil des Arts et je ne serai pas à l'aise tant que je n'en connaîtrai pas les membres.

M. Hodgson: Il s'y trouvera quelques Grits.

M. Follwell: J'aimerais poser une question au premier ministre. Quand le Conseil des Arts du Canada sera établi, sera-t-il sur un pied d'égalité avec les groupements de charité pour ce qui est de recevoir des dons? Si une certaine somme est donnée au Conseil des Arts du Canada ou lui est léguée par testament, cette somme sera-t-elle considérée au même titre que les dons de charité?

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député constatera, quand le bill sera présenté, qu'il y a une disposition à cet égard.

M. Hamilton (York-Ouest): Monsieur le président, je ne veux prendre qu'une minute. Il m'a semblé que l'honorable député de Peace-River a parlé de tout sauf de désigner ce Conseil sous le nom de Conseil des Arts des droits successoraux Killem-Dunn. Je ne crois pas qu'on doive reprocher au premier ministre de nous avoir dit quelle méthode serait adoptée pour créer ce conseil. Il nous a dit très franchement comment on allait obtenir l'argent. Cette méthode m'étonne un peu. Je lui ai demandé hier si on ne risquait pas par là de créer un précédent. Selon lui, ce risque n'existe pas. Il reste pourtant que je me demande comment on procédera à l'avenir pour combler les déficits qui ne manqueront pas de se produire à l'occasion. Le financement de ce conseil devra-t-il dépendre de cadeaux tombés du ciel, si l'on tient à cette expression, d'une augmentation du capital? Ou bien, au contraire, le Gouvernement entend-il faire voter les sommes nécessaires de temps à autre afin de combler les déficits au compte de l'intérêt?

Cette question me semble extrêmement importante. En effet, vu l'état actuel de la question et eu égard à la somme en cause, il est fort possible que des millions de personnes puissent faire valoir certains droits aux avantages que pourra procurer cette caisse. Certains pourront prétendre, avec justice, qu'ils n'y trouveront aucun avantage particulier, bien qu'on puisse dire toutefois que le pays, en définitive, en profitera. Je pense que ces gens-là estimeront que tout ce qu'il faudra ce serait une subvention annuelle, ou autre, destinée à satisfaire les besoins immédiats. Ils pourront honnêtement prétendre que, dans ce cas, l'argent sera le produit des

efforts d'un grand nombre de personnes répartis, mettons, sur plusieurs générations. Pourquoi, demandera-t-on, faudra-t-il que la dotation tout entière soit payée à même les fonds de l'année financière 1957?

Je demande donc au premier ministre s'il a songé à la possibilité de financer le Conseil selon un méthode annuelle, par exemple, ou s'il juge au contraire nécessaire de verser des sommes au titre du capital dont l'intérêt servira à combler les déficits? Dans le cas de l'affirmative, il me semble que chaque année, le contribuable se trouvera à contribuer une somme dont l'utilisation sera répartie sur plusieurs années.

Comme l'a dit le député de Peace-River, certaines gens touchant présentement un revenu fixe comme la pension de vieillesse, les allocations aux anciens combattants et la pension de cécité, mettront en doute l'opportunité de mettre tout ce montant de côté en une seule année.

M. Cameron (Nanaïmo): J'ai eu l'avantage hier soir de prendre à Ottawa la parole devant une assemblée, où étaient également invités trois de mes collègues de la Chambre, un de chacun des autres partis. En cette circonstance, le représentant du Crédit social a exposé à l'auditoire les principes fondamentaux de son parti. Il n'était question que de hautes aspirations aux vertus civiques, et je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer après cela que tout ce que j'avais pu saisir des politiques du Crédit social ne dépassait guère le cadre des mots "contre le péché". Mais voilà que cet après-midi je constate qu'il faut que je me corrige, car après avoir lu le discours prononcé hier soir par l'honorable représentant de Macleod, et écouté cet après-midi le chef de son parti, je découvre qu'ils sont "contre la culture", probablement, je suppose, parce que et le péché et la culture ont le résultat habituel d'élargir l'expérience humaine à un degré qui serait dangereux pour ceux qui trouvent qu'ils font leur plus belle pêche dans les eaux troubles de l'ignorance.

J'ai aussi remarqué avec intérêt cet après-midi que le chef du Crédit social base son opposition au Conseil des Arts du Canada sur le fait que le gouvernement n'a pas jugé opportun d'augmenter les pensions de vieillesse. Je me garderai bien de déplorer comme eux que le gouvernement n'ait pas jugé opportun de dévoiler ses plans, s'il en a, à cet égard. Mais je serais beaucoup plus convaincu de la sincérité de mes collègues créditistes si je les avais entendus, en toute circonstance, formuler les objections soulevées par notre parti à la manière dont les compagnies de pétrole et de pipe-line à pétrole imposent au grand public de notre pays le tribut de ce que leur rapporte leur exploitation. Ces gens n'ont pas proféré un seul mot. Les compagnies de pipe-line à pétrole peuvent manigancer des petites combines de bourse qui dépouillent le grand public, et réduisent les revenus éventuels qui pourraient être consacrés à l'augmentation des pensions de vieillesse, mais nos amis créditistes ne soufflent mot. Je soupçonne, monsieur le président, que c'est une profonde aversion de la pensée et de la culture qui les pousse en cette circonstance, et ils ont réussi à trouver ce qu'ils pensent leur servir d'excellente patère pour y accrocher cette profonde aversion de la connaissance et de la culture. J'ai remarqué, en relisant le rapport qui nous vient du Royaume-Uni, ce que nos amis britanniques ont fait à l'égard des entreprises analogues à celle qu'on envisage sous la forme du Conseil des Arts du Canada.

Une voix: En 1946?

M. Cameron (Nanaïmo): Oui, et même avant cela. Même pendant la guerre, le peuple britannique a décidé que l'encouragement des activités culturelles dans ce pays représentait un besoin fondamental pour maintenir et soutenir le moral de la population. Ils n'ont pas eu peur de mener l'entreprise à bien. Ils n'ont pas naturellement le handicap d'un parti créditiste au sein du Parlement.

L'an dernier, la population de la Grande-Bretagne, par l'entremise de son Parlement, a affecté une somme de 885,000 livres à une activité analogue à celle qu'on projette pour le Conseil des Arts du Canada. J'ai fait un petit calcul pour déterminer ce que serait notre cotisation annuelle en livres sterling; elle serait d'environ 700,000 livres. De fait, l'apport de la Grande-Bretagne à cette activité est de 25 p. 100 supérieur à celui que le Canada se propose de fournir.

M. Hahn: Faites le calcul par tête.

M. Cameron (Nanaïmo): On peut très bien calculer ce que cela représente par tête mais nous ne serions pas plus avancés. N'oublions pas que le peuple britannique qui se trouve dans des circonstances difficiles, qui a souffert plus que n'importe quel autre peuple...

M. Hahn: L'Angleterre existe depuis des siècles.

M. Cameron (Nanaïmo): Oui, l'Angleterre existe depuis des siècles mais elle a subi de lourdes pertes au cours de deux guerres mondiales et elle a traversé une grave crise économique; elle n'en est pas moins disposée à se montrer plus généreuse que nous à l'égard de cette entreprise. A mon avis, c'est qu'elle saisit mieux le but de la vie que nous le faisons ici sur le continent nord-américain.

J'ai pris note de certains commentaires qu'on a formulés ici à propos de ce qu'on appelle la culture. Par exemple, de l'avis de nos amis créditistes, il ne faut pas s'attendre que l'État subventionne cette activité.

Je me souviens que l'honorable député de Peace River, le 18 janvier, citait M. Raymond Massey en exemple. Il voyait dans la carrière de celui-ci une manifestation des magnifiques et énergiques efforts individuels qui mènent au succès dans le domaine des arts. Il rappelait que M. Massey, ce grand acteur canadien, en est arrivé à la situation qu'il occupe sans avoir recours à des subventions. Mais je me demande ce que pense de cela le cultivateur des Prairies, qui a subventionné la montée de M. Raymond Massey jusqu'au sommet de la carrière théâtrale? Quelle sottise! M. Massey a été subventionné, subventionné par la population d'une façon que, semble-t-il, certains honorables députés voudraient désormais empêcher.

Nous avons entendu ici certaines déclarations fort lamentables. Elles n'émanent pas toutes des rangs du Crédit social. On a critiqué l'autre jour une certaine émission de Radio-Canada. Ces reproches m'ont intéressé. Quel beau déploiement d'indignation virile! On en avait à une certaine émission de ballet. Je n'ai pas vu moi-même cette émission. Disons tout de suite que j'aurais trouvé une heure et demie du Lac des Cygnes à la télévision un peu difficile à supporter. D'abord je doute que la télévision convienne beaucoup au ballet. Ensuite je n'aime pas tellement le Lac des Cygnes. Mais ce qui m'a semblé lamentable c'était que cet honorable député s'y opposait parce qu'il n'aimait pas personnellement le ballet. Le plus triste, dans tout cela, c'est qu'il ne savait même pas s'il aimait le ballet parce qu'il n'avait eu sous les yeux que cet exemple particulier d'un ballet classique.

S'il était ici à la Chambre, je pourrais lui dire que certains ballets conviennent parfaitement à son tempérament terre à terre, comme ils conviennent précisément au mien. S'il avait eu sous les yeux *Gaieté Parisienne* d'Offenbach, il aurait été le premier à regretter le remplacement de la gracieuse agitation des jambes des petites dames du cancan par les contorsions et les déhanchements des catcheurs envers lesquels il manifeste tant de sollicitude. Peut-être même aurait-il eu grand plaisir à voir le *Rodeo d'Agnès* de Mille, où les danseurs, sur un thème emprunté à l'Ouest, manifestent une habileté et une maîtrise d'eux-mêmes qui va bien au delà de la capacité des mastodontes bouffis qui se contorsionnent et se lamentent sur le matelas. Il est lamentable, je le répète, de voir qu'on rejette une expérience humaine par pure ignorance.

Il faut féliciter le gouvernement, je pense, d'avoir franchi un pas, si court soit-il, dans la voie qui conduit à l'élargissement des horizons de notre peuple. Le chef créditiste disait que quelques personnes à peine bénéficieraient de l'activité du Conseil des arts. Cette observation m'a frappé. Si je la croyais juste un seul instant, je m'opposerais à la mesure. Mais elle a simplement pour but de créer au Canada une ambiance de réflexion et de science qui enrichira l'existence de tous nos compatriotes. Tel en est sûrement le but et c'est sûrement un objectif qui mérite d'être atteint. Mon grand regret est que nous consacrons à cette fin un aussi petit montant, en comparaison des sommes que nous affectons aux autres domaines sociaux.

Je voudrais terminer, monsieur le président, en disant que c'est une honteuse hypocrisie de prétendre qu'il y a une raison valable de voter contre cette mesure, parce que le Gouvernement n'a pas encore relevé les pensions de vieillesse, les allocations familiales ou aucun des autres versements de service social que le Gouvernement devrait augmenter et qu'il pourrait augmenter s'il adoptait des programmes financiers que condamneraient nos amis du parti créditiste, mais qui, tout de même, serviraient à apporter au Trésor public une part beaucoup plus considérable de la richesse que produit notre population.

M. Hees: Monsieur le président, le 18 janvier, lorsque le premier ministre a saisi la Chambre du présent projet de résolution, voici ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 413 du hansard:

> Nous prierons aussi le Parlement de voter, sur le fonds du revenu consolidé, une autre somme de 50 millions de dollars qui portera la désignation "Caisse de subventions de capital aux universités", que le Conseil distribuera à titre de contribution au financement d'entreprises particulières de construction qu'il pourra approuver dans la poursuite de ses objectifs d'ensemble...

Les objectifs généraux, monsieur le président, sont, il va sans dire, l'encouragement des arts, des sciences sociales et des humanités. Je continue la citation:

> ...jusqu'à concurrence de pas plus de 50 p. 100 dans n'importe quel cas particulier. La contribution devra être versée au cours d'une période d'années, non pas nécessairement en versements égaux d'une fraction égale par année, mais par répartition, de façon générale, entre les institutions des différentes provinces proportionnellement à la population de ces dernières.

Un peu plus loin, sur la même page, le premier ministre a dit:

> Le gouvernement fédéral ne croit pas qu'il doive être le seul mécène des arts, des humanités et des sciences sociales, ou la seule source de capitaux pour les universités.

En écoutant parler le premier ministre, j'ai eu très nettement l'impression que ces fonds allaient être uniquement affectés à l'encouragement de l'étude des arts, des humanités et des sciences sociales; cependant, pour bien m'assurer qu'il en serait ainsi, je lui ai posé, le lundi suivant, une question. La voici telle qu'elle figure à la page 454 du hansard:

M. Hees: J'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement se propose-t-il d'aider les universités à mettre sur pied les services de formation beaucoup plus vastes qu'il leur faudra pour former beaucoup plus d'hommes de sciences, d'ingénieurs, de médecins et de dentistes, afin d'empêcher que ne se prolonge la pénurie aiguë qui existe en ce moment?

La question était parfaitement honnête et normale; c'était une demande de renseignements au sujet de la façon de dépenser les montants dont il s'agit. Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, les intentions du gouvernement, dans la mesure où elles se sont traduites par des décisions, ont déjà été communiquées à la Chambre; nous continuerons de procéder de la même façon quand nous en arriverons à d'autres décisions.

Ce n'est pas une réponse! J'ai poursuivi ainsi:

La décision du gouvernement à cet égard n'a-t-elle pas été communiquée vendredi par le premier ministre lorsqu'il a annoncé qu'on n'accorderait aucune aide aux universités si ce n'est pour leur permettre d'accroître leurs moyens de formation dans les domaines des arts et des humanités?

Le très hon. M. St-Laurent: Si mon honorable ami est d'avis que la réponse à la question qu'il pose ce matin lui a été fournie vendredi, je ne vois pas pourquoi il revient là-dessus.

Je ne vois pas pourquoi il a refusé de répondre à ma question. Je voulais cependant me documenter, et j'ai dit:

En réponse à l'observation du premier ministre, je dois dire que, si j'ai bien compris, il avait déclaré qu'on ne se proposait d'assurer de nouveaux services aux universités qu'en ce qui concerne les humanités. Je cherche à me renseigner pour ce qui est des sciences du génie.

Le très hon. M. St-Laurent: J'espère que cette fausse impression de mon honorable ami ne l'empêchera pas trop de dormir.

Autrement dit, l'impression qu'on ne prévoirait pas de fonds pour la formation d'ingénieurs, de chercheurs scientifiques, de médecins et de dentistes était, si l'on en croit ce qu'a dit ce jour-là le premier ministre, absolument erronée. Or, monsieur le président, voilà, ainsi qu'en fait foi la page 1027 du hansard, ce qu'a répondu hier le premier ministre à une question analogue:

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, la résolution à l'étude n'a pas pour objet de pourvoir à l'établissement de nouveaux services pour la formation d'un plus grand nombre d'ingénieurs, de médecins, de dentistes et d'hommes de sciences.

En d'autres termes, lundi il y a huit jours, le premier ministre m'a dit, en réponse à une question parfaitement simple qui tendait à obtenir des renseignements, que je me trompais absolument en supposant qu'on ne disposerait pas de fonds pour la formation d'hommes de sciences, d'ingénieurs, de dentistes et de médecins. Une semaine plus tard, il a dit exactement le contraire. La raison pour laquelle je mentionne le fait, monsieur le président, c'est que voilà, à mon avis, un exemple de plus de ce qui semble être, de la part de l'un des principaux ministres, une tentative délibérée en vue d'induire la Chambre en erreur. Un jour il m'a dit une chose, et le lendemain, il m'a dit que j'étais insensé parce que j'avais une telle idée en tête. (*Exclamations*) Dieu merci, les phoques s'éveillent.

Puis, une semaine plus tard, en expliquant le projet de résolution, il a dit que ce que j'avais supposé et qu'il avait déclaré absolument erroné était exact. Je demanderai donc au premier ministre de bien vouloir nous expliquer pourquoi il m'a donné un jour une réponse de nature à induire en erreur, pour affirmer absolument le contraire huit jours plus tard.

Le très hon. M. St-Laurent: Je n'ai pas donné ici à l'honorable député de réponse pouvant induire en erreur. Le vendredi 18 janvier, nous discutions la résolution. Ce n'est pas la coutume à l'appel de l'ordre du jour et, à mon avis, ce ne devrait pas être la coutume de faire allusion à des débats en cours le jour où ce débat n'a pas lieu.

M. Hees: Le premier ministre ne croit-il pas qu'un député a le droit de se lever à son siège avant l'appel de l'ordre du jour pour poser au premier ministre ou à tout autre ministre, une question en vue d'élucider quelque chose qui lui a paru raisonnablement clair, mais au sujet duquel il veut obtenir des renseignements précis sur un point très important? Le premier ministre ne pense-t-il pas qu'un député a le droit de se lever pour demander l'élucidation d'une réponse?

M. le président: A l'ordre. Je pense que le député oublie que nous sommes saisis d'une résolution précise actuellement. Nous ne traitons pas de questions posées ou de réponses données à l'appel de l'ordre du jour. Si l'honorable député faisait porter son exposé ou ses questions sur la résolution à l'examen, ce serait conforme au Règlement.

Nous devons nous rappeler qu'en comité nous sommes régis par la stricte pertinence à la question à l'étude et je demande la collaboration de l'honorable député pour qu'il fasse porter ses questions sur la résolution

qui, en somme, même si la portée en est assez générale, vise certains buts dont nous devrions nous soucier.

M. Hees: Monsieur le président, voici où je veux en venir: le premier ministre a-t-il fait, oui ou non, deux déclarations tout à fait contradictoires sur la question qui est actuellement à l'étude au comité? Je prétends que oui.

Le très hon. M. St-Laurent: Je réponds que je prétends, aussi vigoureusement que l'honorable député prétend le contraire, que je n'ai pas fait deux déclarations différentes. Lorsque j'ai parlé de la résolution, j'en ai exposé l'effet. L'honorable député a demandé en termes généraux si on ferait quelque chose dans un domaine qui n'était pas mentionné dans la résolution. On accomplit quelque chose, et l'on continuera de le faire pendant des années, dans le cas de nos recherches scientifiques et au titre de l'aide aux recherches scientifiques. Le Conseil national de recherches a fourni des apports de plus en plus importants et continuera de le faire; mais l'honorable député ne me fera pas donner des réponses à des questions posées en termes généraux qui lui permettront alors de dire que j'ai intentionnellement induit la Chambre en erreur.

M. Hees: Monsieur le président, je ne me reportais pas dans ma question à ce que fait le Conseil de recherches. J'ai bien dit dans ma question: aidera-t-on le Conseil à l'égard d'études particulières, et le premier ministre a dit que j'avais tout à fait tort de supposer qu'on ne le ferait pas, puis une semaine plus tard il a fait justement cette assertion. Ce sont deux déclarations complètement contradictoires.

M. Dickey: Lisez-la encore une fois.

M. Hansell: J'aimerais poser au premier ministre une question sur un point qui m'intéresse tout particulièrement et qui exige une prudence toute particulière. Le premier ministre peut-il nous dire si le Conseil des Arts du Canada publiera des textes pour les faire distribuer à des maisons d'enseignement comme les écoles publiques, les écoles secondaires, les universités ou tout autre groupement intéressé d'ordre éducatif?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne puis dire ce qui pourrait se faire. Je n'ai pas songé que le Conseil des Arts du Canada pourrait devenir une maison d'édition de publications qu'il conviendrait de distribuer aux écoles. Je ne suis pas en mesure de dire que, aux termes de la loi, il lui serait interdit de se livrer à une telle activité. Les dispositions de la loi ne comportent pas expressément que cela peut être fait et je serais surpris que le Conseil veuille pénétrer dans ce domaine, bien qu'il soit possible que des subventions soient faites à une université, qui possède des presses universitaires, par exemple, en vue de pourvoir à la publication d'un texte qu'on considérerait comme étant vraiment de nature à encourager l'étude et l'amour des humanités, des sciences sociales et des arts. On n'a pas tenté d'indiquer par le menu tout ce que pourrait entreprendre le Conseil des Arts du Canada en vue de la réalisation des objectifs généraux mentionnés dans le bill.

M. Hamilton (York-Ouest): Je crois que le premier ministre a voulu répondre à une question que j'ai posée, mais qu'on l'a entraîné sur un autre sujet. Le premier ministre croit-il, en cas de déficit ou d'un plus grand besoin d'argent, que la caisse, telle qu'elle est ici constituée, sera augmentée ou si l'on se contentera d'une subvention annuelle?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur le président. A mon avis, si le Conseil recevait une dotation devant produire une somme déterminée, qui serait connue du Conseil, celui-ci serait inexcusable de subir des déficits, qu'il demanderait ensuite au Parlement de combler. C'est là un des avantages qu'au cours d'entretiens avec moi certains de mes collègues ont reconnus à la proposition d'établissement d'une dotation. Autrement, le Conseil pourrait se montrer plus généreux et dépenser de plus fortes sommes que le Gouvernement n'aurait été disposé à lui assurer dans ses propositions annuelles de crédits à voter au Conseil. Nous avons pensé que le Conseil devait se charger d'administrer cette caisse et d'en disposer, et aussi de disposer de tous autres fonds qui pourraient lui être confiés à ces fins.

Je serais fort déçu s'il subissait des déficits, pour venir nous dire ensuite "Nous avons pensé que cette initiative était si méritoire que nous ne pouvions pas ne pas nous en charger et il vous faut nous libérer des engagements que nous avons pris à cet égard". J'espère que le Conseil exercera son activité de telle sorte qu'on ne mettra pas après coup le Parlement en face d'engagements ou de dettes qu'il aurait contracter alors qu'aucune disposition ne prévoyait de tels engagements.

M. Hamilton (York-Ouest): D'après cette explication, je comprends pourquoi le premier ministre n'envisage aucune situation de ce genre à l'avenir. Je pourrais alors lui demander s'il a réfléchi à ce qu'il a dit hier à propos d'une méthode de contrôle pour éviter qu'une telle situation se produise. Je pense qu'il a dit qu'il y avait des moyens

qui nous garantiraient que nous serions tenus au courant de ces dépenses, et informés de temps à autres des progrès du Conseil.

Le très hon. M. St-Laurent: Je suis sûr que les honorables députés trouveraient plusieurs moyens de donner pleinement leur avis sur la bonne administration de ces fonds. Par exemple, il serait strictement conforme au règlement qu'un député inscrive au *Feuilleton* un avis de motion demandant que les rapports du Conseil et de l'auditeur général soient déférés à tel ou tel comité. Chaque fois qu'on proposerait que la Chambre se forme en comité des subsides, un député qui aurait des reproches à faire sur la manière dont le Conseil assume ses responsabilités, aurait naturellement la possibilité d'entamer une discussion à ce sujet. Il y aurait aussi moyen de féliciter le Conseil des résultats qu'il aurait obtenus, ou, au contraire de lui reprocher de n'avoir pas pu faire davantage pour l'encouragement de ses nobles objectifs, à l'occasion du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, et il serait encore possible de le faire lors du débat sur le budget. On pourrait reprocher au ministre des Finances de n'avoir pas proposé au Parlement d'accroître la caisse de dotation ou les fonds mis à la disposition du Conseil.

Si, pour avoir ici une discussion propre à maintenir l'intérêt de la population dans l'administration des affaires du Conseil des Arts du Canada, il était nécessaire d'inscrire dans le budget des dépenses un crédit symbolique, je suis sûr que nous pourrions prendre des dispositions à cette fin. Tous les honorables députés conviendront que, dans l'intérêt du Conseil et afin qu'il puisse s'acquitter comme il convient de ses obligations, il serait bon que la Chambre ait l'occasion d'engager une discussion sur ce qu'on fait, sur ce qu'on aurait dû faire et sur ce qu'on n'a pas fait.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai une question à poser au premier ministre à ce sujet mais, auparavant, je voudrais commenter ses observations. Un des moyens qu'il propose pour que la Chambre ait l'occasion de se tenir au courant de l'activité du Conseil des Arts du Canada c'est qu'un député inscrive au *Feuilleton* une motion demandant que la question soit déférée pour discussion à un comité spécial de la Chambre. J'espère que la chose se fera et, même s'il est peut-être invraisemblable que le premier ministre soit encore ici en ce temps-là, j'espère que, s'il y est, nous aurons un peu plus de chance à cet égard que nous n'en avons eu en d'autres circonstances, lorsque nous avons demandé le renvoi de crédits à un comité.

Je pourrais mentionner les crédits de la Défense nationale, par exemple. Pendant trois ou quatre ans, soit depuis l'établissement du comité des crédits, nous avons demandé en vain que les crédits du ministère de la Défense nationale soient déférés à ce comité en vue d'un examen. Il suffit de parcourir le hansard pour y trouver de nombreux cas où nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre avons insisté pour que des questions soient déférées à un comité et où nous avons essuyé un refus catégorique de la part du même très honorable député qui nous dit maintenant: "Eh bien, nous pouvons toujours déférer cette question à un comité si vous en faites la demande."

Cette observation faite sur les remarques du premier ministre, je me demande s'il pourrait donner au comité une idée de la méthode que le Conseil des Arts entend suivre, dans le cas de cette dotation, afin d'obtenir l'intérêt nécessaire qui, sauf erreur, doit servir de base aux subventions.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, on a l'intention, pour constituer le comité des placements, de choisir des hommes d'affaires compétents qui ont de l'expérience dans le domaine des placements et d'y désigner comme membres ex officio le président du Conseil et un autre membre choisi par le Conseil. Nous n'avons pas l'intention de limiter le comité aux placements fiduciaires, mais de lui laisser le soin de choisir le genre de placements qu'il jugerait sûrs et suffisamment rentables. Il peut fort bien arriver que certains placements accroissent la valeur du capital par suite de l'essor rapide que prend actuellement l'entreprise au Canada.

M. Michener: Le premier ministre serait-il d'avis qu'il conviendrait que le Conseil décide de placer tous ses fonds dans des obligations de l'État?

Le très hon. M. St-Laurent: Si les gens qui ont l'expérience des placements arrivaient à la conclusion que le meilleur placement possible était celui d'acheter des obligations de l'État, j'en serais bien étonné, parce que je connais bien d'autres placements qui n'ont peut-être pas la liquidité des obligations de l'État mais qui, non seulement rapportent de bons revenus, mais assurent aussi une forte augmentation du capital. On a pensé qu'un comité de placements convenablement constitué pourrait faire le genre de placements qui auraient la sécurité requise et assureraient des revenus raisonnables, mais offriraient aussi les perspectives de croître en même temps que le pays.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, le premier ministre ne distingue-t-il pas dans cette méthode un certain danger? Voici. On prend 50 millions des deniers publics pour les confier à un comité qui, si excellent que puisse être son jugement,—du moins supposons-le un instant,—pourrait fort bien se trouver, comme cela a été le cas de bien d'autres groupes en 1929 et plus tard, aux prises avec des difficultés absolument insurmontables. Il en résulterait qu'une forte partie de son capital disparaîtrait complètement. Or, supposant qu'il aurait un revenu assuré pour de nombreuses années il se serait engagé à appliquer un programme comportant régulièrement l'affectation de fonds au titre de bourses, etc., programme dont dépendront, pour leur revenu, des centaines, voire des milliers de jeunes gens.

Si les événements prenaient un tour malheureux,—et nous n'avons pas besoin de remonter à 1929, il suffirait de songer à 1939, à l'époque où, avec la guerre, la bourse s'est effondrée pendant un moment, voire à l'époque actuelle où même les obligations de l'État ont manifesté certaines des fluctuations les plus considérables de l'histoire,—il pourrait en résulter des conséquences malheureuses.

Le premier ministre ne croit-il pas qu'il y a danger à créer ce qui semble constituer un programme continu de subventions et de dons à des fins culturelles, en se fondant sur des recettes dont les sources ne sont pas garanties?

M. Macdonnell: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser au premier ministre à laquelle il pourrait peut-être répondre en même temps. De ce qu'a dit le premier ministre, j'ai cru comprendre, à mon vif intérêt, qu'on aurait ici tout pouvoir en matière de placements. Le premier ministre a parlé de placements s'accroissant au rythme d'expansion du pays et ainsi de suite. Je me demande pourquoi ce groupe jouirait de ce pouvoir que n'ont pas, mettons, les compagnies d'assurances.

Si j'ai bien suivi l'exposé du premier ministre, on s'attend que ce groupe fasse des placements bien différents de ceux que le Gouvernement lui-même, mettons, serait porté à faire s'il avait l'argent. Pourquoi ce pouvoir inconditionné? C'est un élément de risque peut-être souhaitable, mais j'ai, d'autre part, peine à comprendre pourquoi on devrait laisser à ce groupe qui n'est pas censé constituer essentiellement un groupe de placement le soin de placer 100 millions?

On a déjà donné à entendre qu'il reviendra peut-être demander de l'argent en disant qu'il entend bien suivre l'évolution du pays mais que, malheureusement, un ou deux mauvais placements ont entraîné de lourdes pertes. Je me figure que, dans ce cas, nous ne laisserions pas tomber le Conseil des Arts du Canada. Le Conseil devrait alors confesser ses erreurs et demander au gouvernement l'argent dont il aurait besoin. C'est un point que nous pourrons mieux examiner, j'imagine, lorsque nous aurons le texte du bill et que nous en connaîtrons les dispositions.

Le très hon. M. St-Laurent: Je suis sûr que les membres du Conseil tiendront compte de tous les facteurs dont les honorables députés ont parlé. Je n'envisage pas les résultats avec le même émoi que l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce et l'honorable député de Greenwood. Rien n'empêchera le conseil de faire des placements du genre de ceux auxquels les compagnies d'assurance et autres institutions de fiducie se trouvent limitées. Le conseil bénéficiera de l'aide de ce groupe de placement mais il ne sera pas obligé de faire tous les placements recommandés par le comité de placement.

M. Macdonnell: Puis-je savoir s'il aura tout pouvoir?

Le très hon. M. St-Laurent: Il aura tout pouvoir, mais cela n'empêchera pas ses membres d'être aussi prudents qu'ils sont portés à l'être par nature ou par tempérament. On a estimé que les bureaux des gouverneurs des universités, qui ont également tout pouvoir, sauf les réserves que leur imposent les stipulations des donateurs, ne se sont pas mal acquittés de leur tâche à l'égard des institutions pour lesquelles ils travaillent depuis des années. J'ai confiance qu'il peut y avoir des placements autres que ceux qui figurent dans les listes restrictives accessibles aux sociétés de fiducie sous l'empire de la loi qui s'applique à elles.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, le premier ministre est-il en mesure d'assurer le comité que les opérations de cette caisse figureront dans des documents publics et qu'on fournira des renseignements à la Chambre, lors du dépôt du rapport annuel, quant aux valeurs achetées et aux autres opérations faites au cours de l'année?

Le très hon. M. St-Laurent: Une disposition l'oblige à présenter un rapport de ses opérations au cours de l'année.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je ne songeais pas tout à fait à un rapport sur ses opérations. Les sociétés de la Couronne présentent des rapports sur leurs opérations au cours de l'année et souvent il s'est révélé extrêmement difficile d'obtenir même ce que nous considérions comme des détails raisonnables en marge de l'exposé général des opérations. Voici ce que j'ai demandé au juste: les opérations de placements du Conseil des

Arts du Canada, c'est-à-dire le placement de ces 50 millions ainsi que les achats et les ventes, figureraient-ils dans des documents publics pour que les députés puissent connaître les faits pertinents?

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député trouvera dans le projet de loi une disposition qui, à notre avis, est suffisante. S'il ne la juge pas ainsi, l'occasion se présentera de la discuter plus à fond. Un rapport de tous les actes posés en vertu de cette loi par le Conseil serait exigé.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

M. Knowles: Vu que certains honorables députés disent "sur division", aurons-nous un vote par assis et levé?

(Le projet de résolution est adopté par 101 voix contre 5.)

Rapport est fait du projet de résolution qui est adopté.

Le très hon. M. St-Laurent demande alors à déposer le bill nº 47, loi instituant un Conseil canadien pour l'encouragement des Arts, des humanités et des sciences sociales.

La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À PROROGER LA DATE D'EXPIRATION

La Chambre reprend la discussion, ajournée le vendredi 1er février, sur la motion du très honorable M. Howe, qui propose la 2e lecture du bill nº 9 modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de l'indulgence qu'elle a eue à mon égard vendredi soir dernier, quand elle m'a permis de dire qu'il était six heures.

Je prends la parole dans la présente discussion à cause de certaines déclarations faites par des syndicats agricoles et de déclarations comme celle qui suit, qui ont paru dans les journaux: "L'année 1956 a fait voir deux baisses de 30 à 33 p. 100 dans les prix locaux de la volaille parce que des œufs étaient importés des provinces des Prairies ou d'autres régions en Colombie-Britannique". On pourrait se demander en quoi cela se rattache à la question de la Commission du blé. La Commission canadienne du blé régit la vente des céréales hors des provinces et, si je comprends bien la question, le fait même qu'elle ait été établie par le Parlement et qu'elle ait le pouvoir de régir la vente de ces céréales influe effectivement sur les frais de production de la volaille, des bestiaux, des produits laitiers et autres produits agricoles en Colombie-Britannique.

Le présent projet de loi a pour objet de proroger de cinq ans l'existence de la Commission canadienne du blé. S'il faut en croire ce que je constate à l'heure actuelle, je suis persuadé que la Chambre appuiera ce projet de loi. Nous de la Colombie-Britannique en particulier comprenons l'importance de l'écoulement ordonné des produits sur le marché. Il y a d'autres organismes de mise sur le marché dans ma province et nous avons reconnu depuis longtemps l'importance, non seulement de la Commission canadienne du blé, mais aussi d'autres organismes d'écoulement. Cependant, je me demande si le ministre va nous dire plus tard quels sont les effets que la Commission canadienne du blé, ainsi qu'elle est constituée à l'heure actuelle, exerce sur les domaines d'activité qui dépendent des céréales dont elle s'occupe. Je songe en ce moment aux céréales expédiées dans des régions comme l'Ontario ou la Colombie-Britannique.

A mon avis, avant de décider s'il faut proroger une loi de ce genre,—une loi en vigueur depuis bon nombre d'années et qui fonctionne efficacement, du moins pour une partie du pays,—nous devons savoir exactement comment elle fonctionne pour ce qui est du reste du pays. Nous devons savoir comment elle peut atteindre d'une part ou accroître ou favoriser, d'autre part, la productivité d'autres régions du pays. La région des Prairies n'est pas la seule qu'atteignent ce projet de loi ou les effets de la loi telle qu'elle a été appliquée.

Si j'ai bien compris, l'application de la loi vise plus directement les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Les producteurs de céréales de ces régions, —le ministre pourra rectifier plus tard si je me trompe,—sont autorisés à vendre leurs céréales à d'autres cultivateurs de leur propre région sans passer par la Commission canadienne du blé mais, lorsque des producteurs d'autres provinces ont besoin de céréales, il faut normalement que ces céréales soient achetées par l'entremise de la Commission canadienne du blé aux termes de la loi.

On leur permet de vendre librement des céréales de provende pourvu qu'elles ne laissent pas la province. Toutefois quand elles sont acheminées hors de la province, c'est une tout autre question apparemment.

Puis-je à ce sujet poser une question au ministre des Finances qui a récemment dirigé à la Chambre l'étude des crédits du ministre de l'Agriculture?

Je voulais savoir si la loi sur la Commission canadienne du blé s'appliquait au grain produit dans la région de Dawson-Creek,—qui, sauf erreur, tombe sous le coup des règlements établis par la Commission,—et transporté par chemin de fer jusqu'à Vancouver en passant par Edmonton. Le ministre ne savait pas trop si ce blé serait assujéti aux règlements de la Commission du blé. Il était d'avis qu'il ne le serait pas, car il est produit dans la même province et il est transporté de Dawson-Creek à Vancouver. Si tel est le cas, je saurais gré au ministre de nous le dire, car le ministre des Finances n'en était pas absolument sûr.

Cependant, le sens commun me dit qu'il serait parfaitement légitime d'agir de la sorte. En posant cette question, je voulais savoir si la subvention au transport peut être versée à l'égard du grain ainsi transporté depuis la région de Dawson-Creek jusqu'à la Colombie-Britannique, en traversant l'Alberta. Pour ma part, je ne vois guère de différence entre verser la subvention à l'égard de grain à bétail qui est transporté par rail ou la verser à un camionneur qui transporte ce grain de Dawson-Creek à Vancouver, réduisant ainsi le coût du grain pour les habitants de la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique. C'est là une question qui nous préoccupe beaucoup.

Depuis que la session est commencée, on a appelé l'attention du Gouvernement sur ce qui se fait dans les provinces des Prairies depuis un certain temps. Des agriculteurs vendent aux engraisseurs, aux producteurs de volailles, aux producteurs laitiers ou à leurs voisins de la même province du grain à bétail de $18 à $20 la tonne. Mais, dans la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique, il nous faut payer de $70 à $75 la tonne du grain de la même qualité ou parfois de moins bonne qualité.

Les conséquences de cette manière de faire m'intéressent de façon particulière, de même qu'elles intéressent les habitants de la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique. Voici que la production des volailles et des laitages prend de l'essor dans les provinces des Prairies, parce que les producteurs constatent qu'ils peuvent obtenir la provende à bien meilleur compte que nous ne le pouvons dans la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique. Aussi, un grand nombre de nos producteurs ont abandonné la partie. Quelles conséquences l'application de cette loi a-t-elle eues pour les agriculteurs des régions inférieures de la Colombie-Britannique?

Le ministre n'est peut-être pas de mon avis, quand je dis que certains de nos agriculteurs abandonnent leur exploitation; mais voici comment j'explique la chose: depuis cinq ans, la population de la Colombie-Britannique a augmenté de 20 p. 100. Normalement, quand la population augmente dans une région, l'industrie suit la même courbe. Nous avions une industrie de la volaille et elle existe encore en partie. Nous avions une industrie laitière qui est d'ailleurs encore assez satisfaisante. Pour ce qui est de l'élevage des porcs, je pense que c'est là une industrie qui n'existe plus. Néanmoins, l'accroissement de notre population devrait faire augmenter la consommation de céréales de provende dans la province.

Pour être plus précis, j'ai reçu un rapport du service de la provende du ministère de l'Agriculture, daté du 31 décembre 1956. Or, ce rapport expose très clairement, de la page 11 à la page 16, la situation qui existe au point de vue de la consommation des produits primaires dans la province. En 1941, par exemple, je me rends compte que cela remonte fort loin, nous avons acheté 9,519 tonnes de blé et par la suite, la quantité a augmenté considérablement jusqu'en 1947. Cette année-là, nous avons acheté 131,964 tonnes de blé de provende. Depuis cependant, il y a eu chaque année une diminution constante de la quantité de blé achetée à des fins domestiques, au point qu'en 1956 nous n'avons acheté que 65,830 tonnes de blé de provende. En d'autres termes, nous en avions acheté 131,964 tonnes en 1947 et 65,830 tonnes seulement en 1956.

Il en est de même de l'avoine et de l'orge. Dans l'ensemble, nous avons acheté 21,000 tonnes de céréales en 1941 et ce chiffre s'est élevé jusqu'à plus de 329,000 tonnes en 1947. Il est ensuite tombé à 162,381 tonnes en 1956, soit à près de la moitié moins qu'en 1947. Il est bien évident que si nous utilisons moins de céréales de provende en Colombie-Britannique, c'est pour l'une ou l'autre de deux raisons. Ou bien la production a augmenté dans le sud de la Colombie-Britannique ou dans la vallée d'Okanagan ou bien nous avons diminué la production de laitages, volailles et autres animaux qui auraient pu consommer ce genre de provende.

Si le ministre s'entretenait de la chose avec le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) il constaterait probablement que ce que j'ai dit est vrai, savoir que depuis 1951 notre population a augmenté de 20 p. 100 et pourtant depuis dix ans nos achats de céréales de provende pour l'alimentation de nos volailles et autres animaux d'élevage ont diminué de plus de la moitié. A mon avis, la situation est très grave, car il y a dans les provinces des Prairies un office de vente qui s'efforce de stimuler la vente de céréales de provende aux cultivateurs du

voisinage, aviculteurs et autres producteurs, ce qui a amené beaucoup de ces gens à se lancer dans l'aviculture et l'élevage du bétail.

Voici ma question. Quelles seront les répercussions sur l'économie du pays le jour où les producteurs de céréales se trouveront dans la situation qui serait bientôt la leur, au dire du ministre de l'Agriculture? Vous vous demandez peut-être à quelle déclaration je fais allusion. On a dit que les cultivateurs des Prairies n'avaient pas besoin d'autre chose qu'une année ou deux de récoltes mauvaises ou presque nulles; il n'aurait alors plus de blé à vendre. Sauf erreur, si le cultivateur des Prairies obtenait une mauvaise récolte, il se procurerait de l'argent comptant, qu'il obtiendrait normalement en vendant son blé à des prix de vente à rabais de $18 à $20 la tonne. S'il dispose d'argent liquide, il ne vendra pas ses céréales au cultivateur voisin, à l'aviculteur ou au parc d'élevage de la région de $18 à $20 la tonne, mais il exigera de $70 à $75.

Entretemps, en Colombie-Britannique nous avons liquidé nos poulets à haute performance, notre bétail de race, et comme il est impossible d'élever du soir au lendemain du bétail ou une basse-cour, nous n'aurons plus d'aviculture, d'industrie laitière ou d'élevage de bovins en Colombie-Britannique. Si jamais nous en avons, ces industries seront si peu importantes qu'elles ne pourront répondre aux besoins régionaux. A mon avis, monsieur l'Orateur, nous nous trouvons en Colombie-Britannique dans la situation désavantageuse d'envisager l'avenir avec une aviculture, une industrie laitière et un élevage de bovins périclitant à cause de la vente à bas prix de céréales entre producteurs de blé et éleveurs et aviculteurs des Prairies. Lorsque le producteur de blé, qui a eu besoin de cet argent liquide dont nous entendons si souvent parlé en cette enceinte, pourra enfin vendre son blé à la Commission du blé, l'aviculteur et l'éleveur de bovins auront disparu des Prairies.

Cela ne peut vouloir dire qu'une chose, monsieur l'Orateur. Avant de prolonger la loi indéfiniment,—la mesure sera certainement adoptée parce que nous l'approuvons tous,—le ministre du Commerce (M. Howe) devrait instituer une commission d'enquête afin d'établir ses conséquences sur l'ensemble de notre économie nationale. Comme je le vois aujourd'hui, il existe une sorte de dumping interprovincial. Ce n'est pas du "dumping" dans le vrai sens du mot, qui signifie le déversement massif de marchandises d'un pays dans l'autre, mais d'une province comme l'Alberta dans celle, voisine, de Colombie-Britannique, ou peut-être du Manitoba dans l'Ontario. Je suis convaincu que le ministre devrait faire examiner l'ensemble de la question dès que possible.

Or, quand le coût de revient renchérit, pour l'éleveur des Prairies, dans la mesure que j'ai dite, il use ses opérations d'aviculteur et de producteur de bétail. Quand il aura obtenu de l'argent comptant, il fera ce qu'il a toujours fait, c'est-à-dire qu'il redeviendra cultivateur de céréales. Quand il se trouvera dans cette situation, il devra demander exactement le même prix au producteur de Colombie-Britannique. Puis, ces produits de l'aviculture ou de l'élevage, quels qu'ils soient, seront expédiés des provinces des Prairies au-delà des montagnes et nous qui habitons la Colombie-Britannique, nous devrons payer en plus les frais de congélation, les tarifs de transport plus élevés pour ce genre de produits, ainsi que les frais de manutention qui sont beaucoup plus onéreux que ceux qui s'appliquent aux céréales.

J'ai déjà dit que j'étais en faveur d'une organisation méthodique de la vente. Je suis en faveur de cette loi sur la Commission du blé. Cependant, le producteur de la Colombie-Britannique, qui est également favorable à une organisation méthodique de la vente, se demande pourquoi l'aviculteur ou l'éleveur de bétail de cette province ne peut pas obtenir de son homologue des Prairies, c'est-à-dire du producteur de céréales des Prairies, des céréales au même prix que le producteur de blé des Prairies exige de son voisin, surtout lorsque ces céréales servent à nourrir les animaux. De fait, il serait bien simple de donner au producteur primaire de la Colombie-Britannique ou de l'Ontario un livret semblable à celui que détient le producteur de céréales des Prairies. Il serait très facile d'établir ce qu'il fait de ces céréales. La loi pourrait prescrire des peines rigoureuses dans le cas d'emploi abusif des céréales. Les céréales n'auraient pas à être vendues par un producteur à un autre, mais ce régime permettrait aux producteurs primaires d'obtenir du blé et favoriserait l'agriculture dans son ensemble, non seulement dans les Prairies, mais aussi dans ma région.

En terminant, monsieur l'Orateur, je prierais le ministre,—et je suis très sincère dans ma demande,—de discuter cette question avec le Gouvernement. Alors le Gouvernement pourrait prendre l'initiative et établir immédiatement une commission d'enquête en vue de déterminer:

a) L'effet immédiat que le maintien de la loi sur la Commission du blé aurait sur l'aviculture, l'industrie laitière et l'élevage du

bétail en Colombie-Britannique, en Ontario, dans le Québec et dans les provinces Maritimes, dans la mesure où ces industries dépendent du grain à bétail provenant de ces régions;

b) L'effet à long terme, pour ces mêmes provinces, du maintien de cette loi.

De plus, je demande au Gouvernement de voir immédiatement à instituer cette commission d'enquête, pour qu'elle détermine les effets du maintien de la loi, pendant une courte période et pendant une longue période, quand la récolte des Prairies est bonne et quand elle est faible, et qu'elle considère les effets de ce maintien sur les prix dans les provinces non directement visées par la loi sur la Commission canadienne du blé, la Colombie-Britannique et l'Ontario par exemple.

Enfin, cette commission d'enquête devrait soumettre son rapport au Parlement le plus tôt possible, avec les modifications qu'elle jugerait bon, à la lumière de son enquête, de faire apporter à la loi. Franchement, les régions du Canada qui produisent du grain devraient enrichir et non appauvrir les industries agricoles qui en dépendent.

M. René N. Jutras (Provencher): Monsieur l'Orateur, on me permettra de consacrer quelques minutes à l'étude du bill dont nous sommes saisis. Destiné à proroger les pouvoirs de coercition de la Commission canadienne du blé, ce bill nous revient à intervalles réguliers. Avant de commencer mes observations, je dois dire combien je regrette que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) ne soit pas à son siège. Ce n'est pas un reproche que je lui fais, car je comprends la tâche immense qui l'attend et combien il faut qu'il y consacre de temps. Il reste que c'est la première occasion que j'ai de prendre la parole à la Chambre depuis qu'il a pris la direction de son parti et qu'il est devenu chef de l'opposition officielle en cette enceinte.

Je voulais lui dire combien il m'a été agréable de le voir assumer la direction de son parti. Je lui souhaite un long séjour dans l'opposition. En fait, je me propose cet après-midi de m'en tenir surtout aux observations formulées par lui au début du présent débat. Je voudrais ainsi contribuer, autant que je puis, à prolonger indéfiniment son séjour dans l'opposition.

En ouvrant le débat sur le bill, le ministre du Commerce a retracé toute l'histoire et, en particulier, les débuts de la Commission canadienne du blé. C'est une excellente chose que ces renseignements soient consignés au compte rendu de temps à autre, parce que personne ne peut très bien saisir ni apprécier à sa valeur l'organisation actuelle de la Commission du blé sans connaître les débuts de cet organisme et les diverses phases de son évolution.

Lorsque le ministre du Commerce eut terminé son exposé, le chef de l'opposition a pensé qu'il pouvait ajouter quelque chose à ce qui avait été dit et il a présenté une interprétation nouvelle, et que j'ai trouvée fantastique, de ce qui s'est réellement produit en 1935, lors de la création de la Commission canadienne du blé. En d'autres termes, il a tenté de blâmer l'opposition libérale de l'échec des torys en 1935. Je me rends parfaitement compte qu'en 1935 les libéraux formaient une opposition formidable. En réalité, ils ont chassé le gouvernement tory du pouvoir et l'ont presque fait disparaître du pays; certes, ils l'ont fait disparaître de l'Ouest où il ne s'est jamais rétabli. Toutefois, prétendre que le très honorable R. B. Bennett, les derniers jours de la session, aurait, comme le dit le chef de l'opposition, discuté avec l'opposition libérale le genre de mesure législative qu'il présenterait avant la tenue des élections, c'est, à mon avis, assez fantastique, parce que ce n'est pas exactement ce qui est arrivé.

N'importe qui peut vérifier ce qui s'est passé en 1935. Pourquoi le gouvernement conservateur de 1935 aurait-il élaboré cette loi s'il n'y croyait pas? La vérité, c'est que les torys de 1935 ne prisaient guère l'idée d'une commission obligatoire et ils ont essayé, tout comme maintenant, semble-t-il, d'en rejeter le blâme sur l'opposition. La loi en question avait été déférée à un comité spécial de la Chambre. Or c'est le Gouvernement lui-même qui a réclamé son propre projet de loi avant que le comité pertinent ait pu en faire rapport. L'opposition libérale n'a donc même pas eu la chance de voter contre ce projet.

L'opposition de 1935 était bien trop habile pour tirer les marrons du feu pour ses adversaires. On a laissé dans le bill bien des articles qui auraient fait de la Commission canadienne du blé un véritable monopole à l'égard du transport des céréales. Ces articles sont, je crois, les articles 9, 10, 11 et 16. Ils auraient donné à la Commission un caractère entièrement obligatoire, mais en proclamant la loi, le gouvernement conservateur a pris bien soin d'omettre tous ces articles, si bien qu'ils n'ont jamais été proclamés par le Gouvernement. A l'époque, une Commission obligatoire ne pouvait leur tenir fortement au cœur.

Ce fut le programme officiel du parti conservateur depuis 1935 jusqu'à maintenant, autant que je sache. C'est en 1948 que cette question a été débattue à fond pour la dernière fois à un congrès conservateur. Un

grand nombre de Canadiens se souviennent de ce qui s'est passé au congrès de 1948. C'est alors que la *Free Press* avait qualifié de "division équivoque" cette phase des délibérations du congrès. Il y a eu beaucoup de chahut et le drôle de chat, c'est-à-dire la Commission du blé, a fini par sortir du sac. La fameuse résolution du congrès de 1948 se terminait ainsi:

"Nous favorisons un retour à la Commission du blé et demandons que la Commission du blé de 1935 soit rétablie pour les cultivateurs qui veulent vendre leur blé à la Commission du blé, mais on ajoutait ces mots: "par tout autre moyen"."

Puis ils eurent une longue discussion sur la question de savoir s'il faudrait recourir à d'autres moyens, un autre marché, ou le marché grand ouvert, mais telle était la politique conservatrice officielle jusqu'au dernier congrès. Je ne prétends naturellement pas savoir ce qui s'y est passé, mais je n'ai ni vu ni entendu parler d'une nouvelle résolution qui prendrait le pas sur la dernière.

En 1943 et en 1949 le chef précédent des conservateurs, l'hon. George Drew a repris exactement la même attitude que celle du parti en 1935. J'aimerais consigner pour mémoire un extrait du discours du chef de l'opposition en 1949, qu'on peut trouver dans le *Citizen* d'Ottawa. A Melford Saskatchewan, il aurait prononcé le 25 mai 1949, les paroles suivantes:

Exposant la politique agricole de son parti à une réunion tenue le jour de la fête de la reine Victoria dans cette ville des Prairies, M. Drew a déclaré que le parti conservateur croyait que la Commission canadienne du blé, qui s'occupe maintenant en exclusivité de l'écoulement du blé, devrait revenir à ce qu'elle était en 1935.

Autant que je sache, ça été pas mal la politique officielle du parti conservateur de 1935 à aujourd'hui sans interruption. J'ignore si un changement est survenu au dernier congrès, mais nous en entendrons probablement parler au cours du débat ou plus tard durant l'année.

L'autre jour, tandis qu'un autre député parlait, le représentant de Brant-Haldimand (M. Charlton) est intervenu pour exposer ce qui est, à mon avis, l'attitude de son parti à l'égard de la Commission canadienne du blé. Si l'on veut savoir, dit-il, ce qu'est l'attitude du parti, c'est assez de lire le discours que le chef de l'opposition a fait au début de la discussion. Je l'ai lu avec grand soin. Soit dit en toute franchise, si c'est là la déclaration de foi en la Commission du blé, elle n'est guère rassurante.

Le chef de l'opposition a déclaré à la page 930 du hansard qu'une fois encore il est en faveur de la Commission canadienne du blé. Il a dit que durant l'application de l'accord anglo-canadien sur le blé—remarquez qu'il s'agit d'une période de cinq ans—"la Commission du blé n'a pas travaillé dans l'intérêt du cultivateur de l'Ouest". Un peu plus tard, il a dit que la Commission fonctionnait pour des motifs politiques en 1949, de même qu'en 1953. S'il faut en croire ce raisonnement, la Commission doit fonctionner pour des motifs politiques cette année parce que, encore cette année, elle a fait un versement intérimaire et qu'il y aura probablement des élections, comme il y en a eu les autres années dont il a parlé. Par conséquent, si elle n'a pas fonctionné pour le bien du producteur de 1945 à 1949, de même qu'en 1949, 1953 et 1956, on peut se demander, de toute évidence, quand elle a fonctionné pour le bien du producteur. Ce genre d'appui apporté à la Commission canadienne du blé n'équivaut guère à un acte de foi en son fonctionnement.

Je crains que ce soit l'opposition officielle qui agit ainsi, non seulement à l'heure actuelle, mais aussi dans le passé. A la dernière session, l'actuel chef de l'opposition était un de ceux je crois, qui préconisait énergiquement qu'un comité d'hommes d'affaires soient désignés comme vendeurs qu'on enverrait à travers le monde pour trouver d'autres débouchés à nos céréales. Cela revient ni plus ni moins à dire qu'ils veulent retirer la vente des céréales des mains de la Commission canadienne du blé.

M. Diefenbaker: Pas du tout; c'est pour obtenir des marchés, et non pas pour faire le négoce des céréales.

M. Jutras: Si l'on donne un autre organisme l'essentiel de la tâche de la vente des céréales, ce n'est certainement pas, chacun en conviendra, une preuve de confiance dans la capacité de la Commission dans le domaine de la vente des céréales. En somme, il y a beaucoup trop de gens au Canada, et surtout en cette enceinte, qui se contentent d'éloges de pure forme envers l'organisme, pour se mettre ensuite à critiquer, miner, et condamner les travaux de l'organisme. De toute évidence, si ses travaux ne sont pas couronnés de succès, et ne rapportent pas des avantages aux agriculteurs, l'organisme n'est bon à rien. Rien ne sert d'adresser des éloges de pure forme à l'organisme si l'on n'est pas prêt à l'appuyer. Je puis comprendre qu'on lui adresse certaines critiques, mais on critique l'essence même de l'activité de la Commission, ce qui est beaucoup plus grave. Il n'y a rien de plus absurde que cette accusation voulant que la commission fasse de la politique uniquement parce qu'il s'est trouvé qu'elle a fait un paiement provisoire pendant une année d'élections.

Je pourrais rappeler au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qu'un autre membre de son parti a essayé de faire cela il y a

quelques années. Il a été le premier à formuler des critiques de cette nature en cette Chambre. Ce député n'est jamais revenu ici par la suite et il en a beaucoup entendu parler dans sa propre circonscription. Je suis sûr que le producteur s'offenserait, à juste titre, de toute critique de ce genre. L'argument suivant lequel la Commission ferait de la petite politique parce qu'elle emprunte de l'argent pour faire un paiement au cultivateur...

M. Diefenbaker: Immédiatement avant des élections.

M. Jutras: ...ne tient pas debout. Il révèle que ceux qui lancent cette accusation ne comprennent pas le fonctionnement de la Commission. La Commission canadienne du blé ne pourrait jamais faire de paiement si elle n'empruntait pas. Nous avons commencé la présente année avec un excédent de près de 500 millions de boisseaux de blé et si nous avons une récolte analogue à celle de l'an dernier nous aurons en main un excédent de près d'un milliard de boisseaux. Même dans le cas d'une récolte moyenne, il faut environ trois ou quatre ans pour écouler un excédent de cette envergure. Si plusieurs récoltes successives sont supérieures à la moyenne, comme ce fut le cas ces trois ou quatre dernières années, il est impossible d'écouler l'excédent en moins de six ou sept ans, en mettant les choses au mieux. A ce rythme-là, il faudrait que le producteur attende longtemps avant de toucher un paiement. Évidemment, prétendre, parce que le cultivateur a touché un paiement provisoire, que le gouvernement cherche à se gagner des votes, est un argument insoutenable.

D'abord disons qu'il n'y a pas dans l'Ouest un seul cultivateur qui ne se rende compte que le versement provisoire qu'il reçoit a été payé par la vente de ses propres céréales. Il est ridicule de prétendre qu'on peut influencer le cultivateur en annonçant que la Commission du blé va faire un versement, alors qu'il sait parfaitement que cet argent ne vient nullement du trésor public. Il sait parfaitement, au contraire, que cet argent vient de la Commission du blé. Or, le cultivateur sait établir une très nette distinction entre celle-ci et le gouvernement du Canada. Il est trop intelligent pour croire que l'argent peut venir de ce dernier. Depuis des années on essaye de faire les versements au fur et à mesure que les circonstances l'exigent. Nous n'allons tout de même pas prétendre que parce que nous nous trouvons à la veille des élections, la Commission du blé doive se dispenser de payer quoi que ce soit au cultivateur. Tous ceux qui oseraient prétendre, dans l'Ouest que le versement dont il vient d'être fait part s'explique par l'imminence des élections, sombrerait sous le ridicule.

On a parlé de l'accord conclu avec le Royaume-Uni en ce qui concerne le blé. Parlant de cette question le chef de l'opposition, comme il a si souvent cherché à le faire dans le passé, a voulu donner l'impression que la responsabilité en revenait entièrement au gouvernement et que ni lui ni son parti n'avait appuyé cet accord. Il a bien pris soin de ne formuler ses observations qu'à un moment qui lui allait parfaitement. Il a bien mesuré ses termes aussi, dans le même dessein. Il a entrepris de regretter les pertes considérables subies sous l'empire de l'accord avec le Royaume-Uni et a conclu en ces termes,—je me rappelle ses paroles,—: "Toutefois, le contrat a été signé." L'honorable député aurait dû dire que le contrat avait d'abord été signé et que le parti conservateur avait alors approuvé l'accord avec le Royaume-Uni. Je me le rappelle comme si c'était hier. Pour ceux qui ne siégeaient pas ici à cete époque, je vais consigner au compte rendu les paroles de celui qui était alors chef de l'opposition officielle, M. John Bracken, et je cite la page 4840 du compte rendu du 14 août 1946:

> J'ai des critiques à formuler au sujet de la ligne de conduite du Gouvernement en ce qui concerne le blé. Toutefois, avant d'aborder ce point, je tiens à dire, à propos de l'accord conclu avec le Royaume-Uni, que toute entente qui vise à supprimer les inégalités et la fluctuation qui existaient par le passé au point de vue des prix, constitue un pas dans la bonne voie. Cet accord, si imparfait qu'il puisse être, a encore quelque valeur...

Il continue en donnant quelques-uns des motifs qui l'incitaient à approuver l'accord. Personne actuellement ne devrait dans l'Opposition officielle critiquer l'accord. Chaque parole de critique dite par le chef de l'opposition sonne faux parce que l'accord a alors été adopté à l'unanimité sans aucune voix dissidente.

A propos des remarques faites par le chef de l'opposition, j'ai été renversé de la façon dont il a traité la question de la vente en solde des États-Unis, ou plutôt du programme de vente des céréales au rabais. Il a donné à entendre que le gouvernement du Canada ne se montrait pas assez agressif en traitant avec nos amis du sud. Nous comprenons tous, je pense, que la ligne de conduite des États-Unis crée un très réel problème qui rend très difficile à notre organisme, la Commission canadienne du blé, la vente de céréales sur les marchés mondiaux. Personne ne veut l'empirer. J'aimerais citer

la thèse qu'a exposée le chef de l'opposition au cours de ce débat, le 1er février 1957, comme en fait foi la page 932 du hansard:

> Nous fournissons aux États-Unis une partie importante de ce dont ils ont besoin pour forger le bouclier de la liberté. Nous sommes une nation possédante et ils deviennent une nation dépourvue.

Avec toute la déférence qui s'impose, je dirai, monsieur l'Orateur, que même si les États-Unis sont en train de devenir une nation désavantagée, ils sont encore loin d'en être arrivés là, et quiconque irait aujourd'hui à Washington avec cette idée, risquerait d'être fort surpris, car il s'agit encore d'un pays extrêmement puissant. Le point de vue qu'a exposé le chef actuel de l'opposition reflète tout à fait celui d'un de ces prédécesseurs les plus compétents, qui avait essayé d'exprimer le même avis au cours des années trente, avec les conséquences désastreuses qu'on sait. Tâcher de revenir, à l'heure actuelle, au même point de vue qu'on exprimait alors n'aboutira guère à d'heureux résultats et pourrait même causer beaucoup de mal. Une attitude de collaboration est encore la meilleure et j'ai confiance que nos amis du Sud, une fois qu'ils auront mis de l'ordre dans leurs affaires, finiront par comprendre nos problèmes de plus en plus et qu'ils collaboreront parfaitement avec nous. Nous pourrons alors faire face à la situation.

Je ne voudrais pas créer l'impression que, par suite de la politique de vente à rabais de nos amis du Sud, la Commission du blé a perdu des marchés au cours des années. J'ai reçu cet après-midi même le dernier rapport de la Commission canadienne du blé, qui porte sur 1955-1956. Il renferme un tableau indiquant le pourcentage du marché mondial d'exportation du blé que détient le Canada. Depuis la fin de la guerre, les États-Unis ont été les plus grands exportateurs de céréales, sauf en 1952 et en 1953. Notre situation n'est pas pire que depuis la fin de la guerre. Bien entendu, nous avons déjà tenu la tête dans ce domaine où nous dépassions les États-Unis de beaucoup avant la guerre; mais, ainsi que nous le savons tous, les États-Unis ne faisaient pas alors d'efforts pour cultiver du blé. C'est seulement depuis la guerre que la production du blé s'y est accrue.

M. McCullough (Moose-Mountain): N'est-il pas vrai que le Canada a perdu une partie du marché mondial d'exportation du blé?

M. Jutras: J'ai ici les pourcentages qui indiquent jusqu'à quel point les États-Unis nous devançaient.

1945	1.9
1946	22.9
1947	29.9
1948	28.1
1949	8.0
1950	14.8
1951	12.3

En 1952, nous dépassions les États-Unis dans la proportion de 6.8 p. 100 et de 7 p. 100, en 1953; mais, en 1954, les États-Unis nous dépassaient dans la proportion de 2.3 p. 100 et de 4.4 p. 100, en 1955.

M. McCullough (Moose-Mountain): N'y a-t-il pas eu recul en 1954?

M. Jutras: Quand on parle d'un recul, c'est parce qu'on compare une chose à une autre. Si l'on prend la période s'étendant de 1945 à 1952, on constate que les États-Unis avaient une part plus grande que nous du marché mondial. Puis, notre situation s'est améliorée et aujourd'hui cette part ne dépasse la nôtre que dans la proportion de 4.4 p. 100 . Si l'on songe à la façon dont procèdent les États-Unis, les ventes équivalant à des dons, et le reste, il faut dire, je pense, que la Commission canadienne du blé s'est très bien tirée d'affaire et que l'avenir n'est pas aussi sombre que certains voudraient nous le faire croire. Le tableau est encore brillant.

J'ai ici les données relatives au mouvement des céréales du 1er août au 31 décembre de l'année dernière. Les expéditions des Grands lacs ont été de 367 millions de boisseaux, en comparaison de 267 millions de boisseaux l'année précédente. Les livraisons aux élévateurs, du début de la campagne agricole jusqu'en janvier de cette année, ont atteint 251 millions de boisseaux, contre 167 millions de boisseaux l'année précédente. Les exportations se sont montées à 187 millions de boisseaux, contre 132 millions de boisseaux. Dans le cas du blé, on note une augmentation de 35 p. 100; dans celui de l'orge, un accroissement de 60 p. 100. Voilà les chiffres du premier jour de la campagne agricole, soit le 1er août 1956, au mois de janvier de cette année. Si cette tendance se maintient, l'année en cours devrait être remarquable. Même s'il se produisait des événements de nature à assombrir les perspectives, tout indique encore que 1956-1957 sera meilleure que l'année précédente.

M. Johnston (Bow-River): Le député voudrait-il consigner au hansard les prix qu'ont reçus les cultivateurs des États-Unis ces années-là, par rapport aux prix qu'on a payé aux agriculteurs canadiens, de façon à pouvoir établir la comparaison?

Le très hon. M. Howe: Le député veut-il avoir ces données pour chaque cultivateur?

M. Jutras: Le député a autant de loisirs que moi pour faire le calcul; pourquoi ne s'y mettrait-il pas?

M. Johnston (Bow-River): Je voudrais avoir vos chiffres pour que ceux qui liront votre discours puissent les consulter.

M. Jutras: De toute évidence, l'honorable député n'écoutait pas, autrement il aurait compris que je parlais seulement de la proportion de ventes, ce qui est une toute autre affaire. Si l'honorable député veut traiter un sujet différent, libre à lui de le faire. J'ai oublié quelle année c'était, mais au cours du débat sur l'accord britannique relatif au blé, j'ai consigné au compte rendu les prix canadiens comparés aux prix des États-Unis, et cela pourrait convenir à mon honorable ami. Il peut aller à la bibliothèque chercher le discours que j'ai prononcé en 1945 ou en 1946.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la question des contingents. Nos amis socialistes se plaignent toujours de l'iniquité des contingents dans les diverses provinces. L'an dernier, à la suite d'un discours de l'honorable représentant d'Assiniboïa, j'ai dit qu'on ajoutait trop d'importance aux chiffres relatifs aux contingents, parce qu'ils ne nous donnent pas une idée de la situation véritable. Dans plusieurs endroits, en particulier au Manitoba, le contingent atteindra de huit à douze boisseaux, parce que toutes les céréales de la région ont été acheminées, après qu'un contingent de cinq boisseaux eut été atteint. Que le contingent soit de cinq, de huit ou de douze boisseaux, cela ne signifie pas que ces quantités de céréales ont été livrées. Nous savons tous que nombre d'élévateurs ont encore des contingents à recevoir mais les wagons pour les y acheminer manquent.

La Commission du blé semble être très susceptible à cet égard mais je pense qu'elle ne le devrait pas.

Je crois quil faudrait tâcher de faire comprendre aux gens que le chiffre du contingent n'est pas le tout de l'affaire. Je sais qu'à maintes reprises il a répugné à la Commission du blé d'augmenter le contingent à un endroit donné, tout simplement à cause des répercussions possibles. Dès qu'un contingent est augmenté quelque part, on fait immédiatement remarquer que, puisque le contingent est établi à huit boisseaux à un endroit, il faudrait augmenter le contingent d'un boisseau encore en vigueur à tel ou tel autre endroit. Je comprends très bien la difficulté.

[M. Johnston (Bow-River).]

Lorsqu'il y a de la place dans l'élévateur, et que les gens de la collectivité ne peuvent faire leurs livraisons ailleurs, je ne trouve pas juste que le contingent ne soit pas plus élevé. Il y a bien des cas, au Manitoba, où l'agriculture est fort diversifiée, les emblavures peu considérables et où les entrepôts vastes peuvent prendre livraison de presque toute la récolte locale avec le contingent d'un boisseau; je ne dis pas toute la récolte, non, mais il y a sur place assez d'espace pour absorber toute l'unité et le contingent d'un boisseau sans qu'on ait du tout besoin de wagons. Je connais des cas où l'on avait amplement d'espace pour recevoir un autre contingent de deux boisseaux. Je concède qu'il s'agit de cas particuliers, mais je le répète, l'automne dernier, il y avait plusieurs endroits où il restait amplement d'espace dans l'élévateur, mais simplement parce que le contingent était déjà élevé par rapport au contingent d'autres endroits, on l'a maintenu à un bas niveau, en donnant comme raison qu'autrement une foule de gens auraient critiqué le fonctionnement de la Commission.

Je le répète encore cette année, ce n'est pas le chiffre du contingent qui importe vraiment. Le Manitoba a un pourcentage de livraisons bien moins élevé que celui de la Saskatchewan, compte tenu des superficies ensemencées et toutes proportions gardées, même si le contingent en vigueur au Manitoba semble bien plus élevé que celui de la Saskatchewan.

L'an dernier, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a parlé de la *Wheat Review*. C'est ce que j'ai sous les yeux en ce moment, la *Canadian Wheat Review* de décembre 1956. A ce moment-là, le Manitoba était comptable de 12 p. 100 des livraisons, la Saskatchewan de 62 p. 100 et l'Alberta de 24 p. 100. La moyenne de 1945 à 1952 est de 13 p. 100 pour le Manitoba, 57 p. 100 pour la Saskatchewan et 28 p. 100 pour l'Alberta. Ainsi, la Saskatchewan réalise cette année un plus fort pourcentage que l'Alberta et le Manitoba de la totalité des livraisons, par comparaison à ce qu'elle a réalisé de 1945 à 1955. Certains diront que la Saskatchewan n'obtenait peut-être pas sa juste part durant la période de base. Il reste que si on établit une moyenne, la seule base qui soit satisfaisante,...

M. Nicholson: L'honorable député nie-t-il que les expéditions considérables par le port de Churchill ont été un élément important durant cette période?

M. Jutras: ...si on fonde le revenu sur les emblavures, le Manitoba enregistre 15 p. 100 de toutes les emblavures; la Saskatchewan en enregistre 52 p. 100 et réalise 62 p. 100 des

livraisons. L'Alberta enregistre 31 p. 100 des emblavures et réalise 24 p. 100 des livraisons. Je sais qu'on ne peut pas réduire la situation à des pourcentages précis, mais voici à quoi je veux en venir: les députés de la Saskatchewan ne cessent de critiquer et de répéter que leur province n'est pas traitée équitablement. En réalité, toutes les statistiques nient leurs assertions. Ils se laissent tromper en ne se fiant qu'à ces chiffres des contingents, chiffres qui n'ont pas le sens qu'on leur donne. Ce qui compte, ce n'est pas l'importance du contingent, mais la quantité de céréales qu'on permet au cultivateur de livrer. Voilà ce qui importe, en somme. A ce compte-là, les députés de la Saskatchewan n'ont pas à se plaindre; ils ont eu leur part, leur bonne part.

M. Johnson (Kindersley): L'honorable député peut-il citer un cas où un député de la Saskatchewan s'est plaint que les contingents du Manitoba sont trop élevés?

M. Jutras: Puisque vous mentionnez ce point, je le ferai certainement. Je n'ai pas en ce moment sous les yeux de cas où la chose est arrivée, mais le hansard était inondé de tels exemples au cours de la dernière session. Je ne dirai pas que l'honorable député lui-même ne l'a pas fait; mais l'honorable représentant d'Assiniboïa l'a fait certainement, car cela m'a poussé à parler de cette question au cours de la dernière session. Je vais sûrement consulter le hansard sur ce point et j'en citerai beaucoup d'exemples aux députés. Qu'ont-ils fait? Ils ont comparé le contingent du Manitoba avec le contingent moyen de la Saskatchewan, et ils l'ont fait plus d'une fois. Je m'élève contre cette comparaison, car elle était propre à induire en erreur. Ce ne sont pas des termes appropriés de comparaison. La base appropriée est, je le répète, la quantité de céréales que le cultivateur est autorisé à livrer; c'est ce qui compte vraiment et c'est ce dont la Commission devrait tenir compte plus que de tout autre chose.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Devrions-nous renvoyer la suite du débat à une séance ultérieure, monsieur l'Orateur? Sauf erreur, les députés doivent se rendre à l'autre endroit à 5 heures 45 minutes.

M. l'Orateur: Nos délibérations sont automatiquement interrompues quand l'huissier de la verge noire frappe à la porte. Entretemps, le député peut poursuivre le débat, s'il le juge à propos. Si personne ne veut se faire entendre, nous pouvons attendre bien tranquillement.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, le représentant d'Assiniboïa (M. Argue) a dit que les membres de notre parti appuieraient la deuxième lecture du bill qui nous occupe et qui vise à prolonger de cinq ans la durée de la Commission canadienne du blé. Les membres de notre parti appuient la loi sur la Commission canadienne du blé. De fait, nous aimerions que la loi fût rendue permanente, car nous estimons que les cultivateurs de l'Ouest ont tout à gagner à la vente ordonnée de leur blé. Pour tout dire, nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas jugé opportun de nous saisir d'un bill tendant à rendre cette loi permanente, ce qui aurait indiqué la confiance qu'il a dans cette formule de vente.

Je signale aussi que les membres de notre groupe ont indiqué, à l'occasion, qu'ils voudraient que la Commission canadienne du blé s'occupe également des autres grains, non pas seulement du blé, de l'avoine et de l'orge dont la vente relève actuellement d'elle. La Commission du blé a démontré quel organisme les agriculteurs de l'Ouest exigeaient depuis des années. Ceux d'entre nous qui ont cultivé dans l'Ouest ou qui représentent des circonscriptions agricoles se rappellent les années qui ont précédé l'institution de la Commission du blé, alors que les agriculteurs de l'Ouest étaient à la merci de la Bourse des céréales de Winnipeg. Je me rappelle que, chaque année, après les semailles, on disait que l'Ouest allait avoir une grosse récolte. Les prix allaient baisser. Dès qu'on commençait à transporter le blé aux élévateurs, les prix subissaient une baisse. C'est pour cela que, pendant des années, les agriculteurs syndiqués ont tant fait pour trouver moyen de vendre leur blé sans être en butte aux spéculations de la Bourse des grains de Winnipeg.

Les cécéfistes ont toujours préconisé une telle méthode de vente ordonnée.

SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le député de Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat. Et de retour:

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill nº 25, loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À PROROGER LA DATE D'EXPIRATION

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Howe qui propose la 2e lecture du bill n° 9 modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

(Sur la motion de M. McCullough (Moose Moutain) la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, demain nous continuerons le débat actuel puis nous passerons à la résolution qui figure au nom du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, puis aux deux mesures qui figurent en mon nom et que nous devions étudier aujourd'hui, c'est-à-dire la loi sur le prêt agricole canadien et la loi sur les subventions aux municipalités.

(A six heures et trois minutes du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

IMPORTATIONS DE PRODUITS DE LA TOMATE

Question nº 91—**M. Lennard:**

1. Combien de livres de produits de la tomate le Canada a-t-il importées d'Italie durant l'année 1956?

2. Quelle valeur représentaient ces importations?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. et 2. Importations canadiennes de produits dérivés de la tomate en provenance d'Italie au cours de la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1956 (derniers chiffres disponibles):

Articles	*Livres*	*Valeur*
Tomates, en conserve (Art. 137)	2,017,113	$ 147,745
Pâte de tomates, en conserve (Art. 138)	9,186,861	1,282,775
Conserves de pulpe et de purée de tomate (Art. 139)	34,828	3,982

IMPORTATIONS DE FOURRURES

Question nº 92—**M. Lennard:**

1. Quelles quantités de fourrures a-t-on importées au Canada du 1er janvier au 31 décembre 1956?

2. De quels pays provenaient ces importations et quelle quantité de chaque variété a-t-on importée?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1 et 2. Voir le tableau ci-dessous:

Nombre de peaux de fourrure importées au Canada, par pays, du 1er janvier au 31 octobre 1956 (chiffres les plus récents).

Fourrures	Pays	Nombre
Peaux de vison, Chine et Japon, non apprêtées (nº 2155)	Royaume-Uni	2,000
	Japon	37,000
	Suède	5,000
	États-Unis	4,300
	Total	48,300
Peaux d'opossum, non apprêtées (2156)	États-Unis	35,766
Peaux de raton laveur, non apprêtées (2157)	États-Unis	216,772
Peaux de fourrure d'agneau et de mouton, non apprêtées (2158)	Afrique-du-Sud	5,000
	Australie	11,547
	Argentine	88,089
	Pérou	1,716
	Uruguay	22,534
	États-Unis	57,301
	Total	186,187
Peaux de renard, non apprêtées (2162)	Royaume-Uni	10,601
	Norvège	394
	Suède	1,413
	États-Unis	2,046
	Total	14,454
Peaux de kolinsky, non apprêtées (2163)	Royaume-Uni	36,943
	Hong-Kong	1,150
	Chine	10,463
	URSS	66,870
	États-Unis	305
	Total	115,731

Fourrures	Pays	Nombre
Peaux de vison, n.a.s., non apprêtées (2164)	Royaume-Uni	11,258
	Danemark	1,561
	Finlande	5,456
	France	450
	Suède	2,067
	URSS	1,980
	Alaska	15
	États-Unis	158,575
	Total	181,362
Peaux de rat musqué, non apprêtées (2165)	Royaume-Uni	123,000
	Allemagne occidentale	2,400
	Suède	20,000
	URSS	59,671
	Alaska	821
	États-Unis	1,280,362
	Total	1,486,254
Peaux de mouton de Perse, non apprêtées (2166) (y compris le caracul)	Royaume-Uni	221,939
	Afrique-du-Sud	3,080
	Finlande	8,072
	Allemagne occidentale	1,056
	Pays-Bas	4,216
	Suède	17,060
	URSS	50,032
	États-Unis	577,608
	Total	883,063
Peaux de lapin, non apprêtées (2167)	France	176,980
	Japon	112,000
	États-Unis	114,076
	Total	403,056
Peaux d'écureuil, non apprêtées (2168)	Royaume-Uni	51,100
	Autriche	20,357
	Bulgarie	13,000
	Suède	6,224
	URSS	18,000
	États-Unis	96,010
	Total	204,961
Peaux de fourrure de toutes sortes, aucunement apprêtées, n.a.s., et queues de fourrure brute (2169)	Royaume-Uni	221,874
	Hong-Kong	29,700
	Australie	1,883
	Argentine	2,000
	Bolivie	30
	Brésil	491
	Chine	270,700
	Colombie	15
	Tchécoslovaquie	70,110
	Équateur	15
	Allemagne occidentale	115
	Mexique	160
	Pays-Bas	50
	Suède	110,002
	URSS	66,908
	Alaska	169
	États-Unis	131,646
	Total	905,868

FRUITS DE CONSERVE IMPORTÉS DES ÉTATS-UNIS

Question nº 93—**M. Lennard:**

Combien de livres *a*) de pêches de conserve, *b*) de fruits de conserve, autres que des pêches, le Canada a-t-il importées des États-Unis durant l'année 1956?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

a) Importations canadiennes de conserves de pêches en provenance des États-Unis, au cours de la période du 1er janvier au 31 octobre 1956 (derniers chiffres disponibles), 8,641,610 livres.

b) Importations canadiennes de conserves de fruits, autres que des pêches, en provenance des États-Unis, au cours de la période du 1er janvier au 31 octobre 1956 (derniers chiffres disponibles), 32,170,406 livres.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, PROVINCES DES PRAIRIES

Question de **M. Pommer:**

1. Quel a été le montant global de la contribution de 1 p. 100 perçue sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, *a*) au Manitoba, *b*) en Saskatchewan, *c*) en Alberta, depuis 1939 jusqu'au 31 juillet 1956?

2. Quel a été le montant annuel versé à chacune de ces provinces sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, depuis 1939 jusqu'au 31 juillet 1956?

Réponse du **très hon. James G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):**

1. Voir annexe A) ci-dessous.

2. Voir annexe B) ci-dessous.

ANNEXE A)

Campagne agricole	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Non attribué	Total perçu
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1939-1940	333,453.13	1,344,208.23	743,121.61	724.40	2,421,507.37
1940-1941	354,813.76	1,360,540.00	866,831.79	502.32	2,582,687.87
1941-1942	339,969.87	711,869.33	407,642.45	272.05	1,459,753.70
1942-1943	481,974.50	1,536,146.00	710,632.53	322.51	2,729,075.54
1943-1944	779,490.76	2,743,544.09	1,191,300.92	371.01	4,714,706.78
1944-1945	754,366.36	3,218,572.23	1,412,417.31	230.71	5,385,586.61
1945-1946	575,408.69	1,977,735.42	873,082.60	131.69	3,426,358.40
1946-1947	845,631.86	2,703,357.17	1,644,706.41	112.20	5,193.807.64
1947-1948	764,744.37	2,727,187.90	1,624,237.42	148.51	5,116,318.20
1948-1949	1,120,741.27	3,417,480.86	2,084,088.52	6,185.87	6,628,496.52
1949-1950	1,355,660.07	4,525,628.79	2,515,568.28	197.64	8,397,054.78
1950-1951	1,442,138.08	3,890,444.68	2,001,322.58	153.72	7,334,059.06
1951-1952	1,331,548.73	5,075,404.05	2,560,006.74	116.72	8,967,076.24
1952-1953	1,423,916.39	6,370,894.35	3,074,384.50	5,116.75	10,874,311.99
1953-1954	973,258.03	4,939,452.16	2,069,163.48	5,158.10	7,987,031.77
1954-1955	748,694.05	3,169,787.24	1,614,486.03	152.31	5,533,119.63
1955-1956	731,305.39	3,791,927.03	1,697,305.03	19,077.17	6,239,614.62
	14,357,115.31	53,504,179.53	27,090,298.20	38,973.68	94,990,566.72

ANNEXE B)

Programme	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1939	905,416.54	7,574,890.68	1,429,708.31	
1940	615,109.23	5,603,266.80	504,179.29	
1941	36,513.28	12,010,722.42	3,466,120.05	
1942	nil	nil	nil	
1943	16,685.25	5,037,472.87	2,425,057.59	
1944	163,501.97	2,980,282.68	2,833,762.91	
1945	30,148.50	12,541,768.16	4,395,734.38	
1946	6,163.50	9,204,820.72	1,620,922.17	
1947	490,410.75	13,368,005.75	3,375,088.60	
1948	63,638.75	11,532,255.50	2,544,571.50	
1949	333,089.00	15,373,732.75	6,343,796.25	
1950	347,239.00	5,608,926.00	4,314,371.75	
1951	207,393.00	2,247,920.25	2,171,140.50	
1952	185,691.75	810,803.50	532,101.75	
1953	619,863.25	1,143,177.50	1,007,525.25	
1954	5,259,989.75	21,888,635.50	5,783,097.25	
1955	2,150,946.00	1,175,069.25	1,295,264.50	
	11,431,799.52	128,101,800.33	44,042,442.05	183,576,041.90

IMPORTATIONS DE SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS

Question nº 98—**M. Lennard:**

1. Durant l'année 1956, quelles quantités, par douzaines de sous-vêtements tricotés, a) pour hommes, b) pour femmes, c) pour enfants, a-t-on importées au Canada?
2. Quelle était la valeur globale de ces importations?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1 et 2. Le renseignement n'est pas disponible sous la forme demandée. Les importations canadiennes de sous-vêtements tricotés, au cours de la période du 1er janvier au 31 octobre 1956 (derniers chiffres disponibles), sont les suivantes:

Article	Livres	Valeur
Sous-vêtements en coton, tricotés (Art. 3067) ..	242,284	$451,606
Sous-vêtements de soie, tricotés (3245)	9	318
Sous-vêtements de laine, tricotés (3323)	95,030	299,222
Sous-vêtements en fibres synthétiques, tricotés (3385)	51,151	154,068

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 février 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE COMMERCE

LE PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES ÉTATS-UNIS —PROTESTATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question ayant trait à deux articles parus dans le numéro courant du *Financial Post*. Est-ce vrai, comme il est dit dans ces articles, que le premier ministre a récemment envoyé une lettre de protestation ou d'objections au président des États-Unis au sujet du programme américain de vente à prix dérisoires des excédents agricoles? Quand cette lettre de protestation a-t-elle été envoyée? Le président y a-t-il répondu?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai été bien étonné de trouver dans le *Financial Post* les deux articles dont parle le député. Je ne pense pas qu'il convienne que je confirme ou que je nie l'existence de ces lettres. Il est des occasions où ceux qui exercent des fonctions de responsabilité doivent avoir des entretiens confidentiels. Cette façon de procéder, qui consiste à publier certains documents pour en obtenir ensuite la confirmation ou le démenti, serait de nature à faire perdre à peu près toute sa valeur à la formule des entrevues confidentielles ou de la correspondance confidentielle. Si quelqu'un déclare qu'il y a eu une correspondance confidentielle qui ne doit pas être divulguée, il se trouve des gens assez soupçonneux pour penser qu'il doit y avoir dans cette correspondance quelque chose à cacher. Il est fort souhaitable, je pense, que les gens qui occupent des postes importants puissent avoir de ces communications confidentielles sans une telle publicité qui n'aide pas à atteindre la fin ultime qu'on recherche.

J'estime, je le regrette, que je ne dois pas me rendre à la demande de l'honorable député, ni en confirmant ni en niant le contenu de l'article. J'ai eu des communications confidentielles à maintes reprises, soit de vive voix, soit par écrit, sur bien des sujets différents avec le président des États-Unis. Il n'y a rien à cacher dans ces échanges confidentiels de vues mais ils visaient à assurer des résultats qui, sans de tels échanges francs et confidentiels, seraient plus difficiles à atteindre. Je suis parfaitement sûr que tenter de publier des choses que le président et moi-même considérons comme confidentielles, ce serait détruire la base même sur laquelle nous avons eu ces entretiens confidentiels.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il y a plus que cela. Le 24 janvier 1957, le ministre du Commerce a répondu en ces termes à ceux qui lui demandaient si des protestations avaient été formulées (voir page 617 du hansard):

> Nous ne protestons pas par écrit.
> Nous protestons par l'entremise du comité.

La Chambre a le droit de savoir si des protestations ont été formulées auprès du président des États-Unis. Il ne s'agit pas d'entretien personnel, mais d'une protestation au nom de la population du Canada, si protestation il y a eu évidemment. L'attitude du premier ministre qui consiste, lorsqu'il juge bon de ne pas renseigner le Parlement, à adopter la méthode des protestations...

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: ...murmurées n'est pas compatible avec les droits du Parlement. J'insiste encore une fois pour obtenir ces renseignements du premier ministre, car depuis le début de la présente session, la Chambre s'est trop souvent vu refuser les renseignements auxquels elle a droit.

Une voix: Balivernes!

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas formulé de protestations officielles auprès du président des États-Unis en ma qualité de premier ministre du Canada.

ORGANISMES DANS LES PAYS DU RIDEAU DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): Y a-t-il des pays situés au delà du rideau de fer dont les ports sont ouverts aux commerçants de notre pays ou de tout autre pays libre, qui pourraient s'y rendre afin de négocier des achats dans ces pays?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Autant que je sache, tous les ports russes sont ouverts aux navires de tous les pays, tout comme le sont les ports canadiens.

M. Low: Je n'ai pas posé clairement ma question. N'est-il pas vrai que les commerçants canadiens qui se rendent dans les ports des pays situés au delà du rideau de fer doivent traiter par l'intermédiaire d'un organisme d'État dans la plupart de ces pays? Sinon, y a-t-il des pays situés au delà du rideau de fer dont les ports sont libres pour ce qui est des négociations et des achats?

Le très hon. M. Howe: Non; je crois que tous les pays communistes traitent par l'intermédiaire d'organismes commerciaux d'État; du moins, c'est ce que fait la Russie. Les ventes et les achats se font par l'entremise d'un organisme de ce genre.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE À WINDSOR (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. F. Brown (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser deux questions, l'une au ministre du Travail et l'autre au ministre des Finances. Je regrette de n'avoir pas eu l'occasion de les prévenir de ces questions. Ma première question s'adresse au ministre du Travail.

Le ministre est-il au courant de la gravité de la situation ouvrière dans la ville de Windsor? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il faire quelque chose pour y remédier?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je sais que dans la ville de Windsor on compte au cours de cette période du milieu de l'hiver plus de demandes d'emploi qu'à la même époque l'an dernier. J'apprends qu'il faut attribuer cet état de choses surtout à un certain nombre de mises à pied dans l'industrie de l'automobile et dans le bâtiment dont certaines ne seraient que temporaires. Entre temps, le bureau de Windsor du service national de placement, de concert avec le très actif comité de citoyens qui s'efforce de trouver des emplois provisoires d'hiver, fait de son mieux pour procurer du travail à ceux qui ont été mis à pied.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

LES FINANCES

TAXE D'ACCISE SUR LES AUTOMOBILES—DÉCLARATION DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. F. Brown (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je maintenant poser une question au ministre des Finances? Le ministre sait-il que, à ce qu'on rapporte, l'industrie de l'automobile procède à de nombreuses mises à pied et que la raison donnée aux employés congédiés est la taxe d'accise qu'exige le gouvernement fédéral sur la vente des automobiles et le programme fiscal actuellement en vigueur? Si le ministre est au courant, sera-t-il bientôt en mesure d'annoncer s'il songe à modifier son programme fiscal?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je sais qu'on a l'habitude de penser au Canada que si l'on diminuait certains impôts le coût de production diminuerait aussi et qu'il y aurait peut-être alors plus d'emploi. Il est facile de prétendre que le chômage est la conséquence des taxes d'accise. Je n'affirmerai pas que c'est ou que ce n'est pas le cas dans l'industrie automobile, mais si cette industrie ressentait plus particulièrement les conséquences de notre politique fiscale, il ne faudrait pas oublier que l'imposition est très étendue au Canada; le Gouvernement souhaite autant que possible que les contribuables soient imposés de la façon la plus appropriée.

En ce qui concerne plus particulièrement l'industrie automobile, j'ai déjà signalé,—et nous avons maintes fois examiné à la Chambre,—ce qui influe sur la vente des automobiles, ou plutôt en l'occurrence, sur la livraison des automobiles par le fabricant au marchand. J'ai une déclaration à faire à ce sujet.

Les marchands d'automobiles hésitent juste avant la publication du budget, à accepter les livraisons de voitures des fabricants. Parfois, quand on réduit la taxe frappant les automobiles, les marchands ont des stocks sur lesquels ils l'ont déjà versée; afin d'éviter des pertes, ils essaient naturellement d'avoir aussi peu de voitures en stock que possible.

Afin de ne pas bouleverser les méthodes de vente dans l'industrie, ou de les troubler le moins possible, j'ai décidé d'annoncer maintenant mon intention de recommander plus tard à la Chambre, au cours de la session, une modification secondaire d'ordre technique de la loi sur la taxe d'accise et qui, à mon sens, résoudra le problème du ralentissement des livraisons d'automobiles.

A l'heure actuelle, la taxe d'accise qui frappe une automobile est payable par le fabricant lorsqu'elle est livrée au marchand ou, si elle est importée, lors du dédouanement. Nous songeons à modifier la loi de manière que la

taxe d'accise ne soit pas payable avant que la propriété de la voiture soit passée au marchand. Cette modification, qui sera en vigueur à compter du 1er février, permettra au marchand d'accepter livraison d'une voiture appartenant encore au fabricant, mais ce ne sera une voiture "à taxe acquittée" qu'après que le titre de propriété aura été transmis au marchand. Ce régime paraît judicieux dans le cas de gros articles, comme les automobiles, où le problème de l'entreposage peut être difficile. La règle ordinaire exigeant le versement de la taxe lors de la livraison effective continuera de s'appliquer aux autres articles assujétis à la taxe d'accise.

Je n'ai guère besoin d'ajouter que cette annonce d'une proposition de modification secondaire d'ordre technique à la loi, concernant la date du versement de la taxe, ne peut nullement être considérée comme un indice qu'il y aura, dans le prochain budget, une augmentation ou une diminution du taux de la taxe sur les automobiles.

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, étant donné la nouvelle que vient d'annoncer le ministre des Finances, je le remercie beaucoup de cette déclaration qui aidera certainement à surmonter une multitude de difficultés. A mon sens, c'est parce que j'avais fait des instances.

M. D. F. Brown (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter un mot? Je fais mien le sentiment qui a inspiré les remarques du représentant d'Ontario au ministre des Finances, et je tiens simplement à déclarer que moi aussi je suis reconnaissant au ministre.

LA PRESSE ET LA DÉCLARATION DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je poserai une question au ministre des Finances. Vu que, lors d'un discours récemment prononcé à Toronto, le ministre aurait, comme mesure contre l'inflation, conseillé aux Canadiens de dépenser moins et d'épargner davantage, peut-il nous dire si le Gouvernement est d'avis que l'accroissement sans précédent des mises de fonds par des entreprises privées est moins de nature à favoriser l'inflation que les dépenses des particuliers au chapitre des biens de consommation?

M. l'Orateur: Si le député me le permet, je ferai remarquer que, à mon humble avis, sa question est précisément de celles qui donnent lieu à un débat. Je ne doute pas de la sincérité du député qui pose cette question et il ne croit pas enfreindre le Règlement en la posant; mais, à mon humble avis, s'il examine de nouveau sa question il verra qu'il ne l'observe pas. Il demandera, avec raison, pourquoi je m'arrête expressément à son cas aujourd'hui. De fait, je n'aime pas le faire, mais c'est simplement parce que je viens de formuler quelques remarques, et je constate que la question qu'il pose maintenant est précisément une question qui pourrait être débattue chaque fois que les circonstances se produiraient; à ce moment-là, les programmes financiers et d'autres questions connexes pourraient être discutés.

La réponse du ministre à cette question peut être simplement matière d'opinion, matière de programme administratif et d'observation; elle peut fort bien provoquer plusieurs questions supplémentaires. Nous ne demandons pas des renseignements au sujet de certains faits qui, selon notre Règlement, peuvent servir plus tard dans le débat. Nous cherchons plutôt à trouver des opinions qui devraient être exprimées immédiatement durant la période consacrée aux questions. Ce n'est pas le but de la période des questions.

Je le répète, je suis tout disposé à permettre toute la latitude possible durant la période de questions, et je crois l'avoir fait. J'aimerais qu'un membre de la Chambre me dise que je n'ai pas accordé toute la latitude possible durant la période de questions depuis le début de la présente session. Toutefois, je demanderais aux honorables députés de ne pas trop profiter de la latitude que je suis disposé à accorder, et, chose raisonnable, de rendre notre période de questions aussi intéressante et instructive que possible.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÉTAT D'ISRAËL—NOUVELLE PORTANT QUE L'ÉGYPTE A EXIGÉ L'IMPOSITION DE SANCTIONS ÉCONOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, est-elle fondée la nouvelle émanant des Nations Unies et annonçant que l'Égypte exigera que les Nations Unies votent des sanctions économiques contre Israël, sous peine de voir retarder indéfiniment la réouverture du canal de Suez? Dans le cas de l'affirmative, que fera le Canada au sujet du prêt d'un million qui vise le déblaiement du canal de Suez?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous n'avons pas de renseignements portant que l'Égypte a pris l'initiative signalée par la question du député. La situation prévue à la seconde partie de la question ne se pose donc pas encore.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise si le Gouvernement a décidé de l'attitude qu'il prendra sur les questions qui seront prochainement discutées aux Nations Unies, celle, par exemple, de l'imposition de sanctions à Israël. Peut-il nous assurer que, tant que la Russie n'aura pas reconnu ses torts envers la Hongrie et ne se sera pas conformée aux résolutions des Nations Unies, le Canada réfléchira avant d'appuyer l'imposition de sanctions à Israël?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami dit que cette question sera abordée d'ici quelques jours à l'Assemblée des Nations Unies. J'avoue n'en pas savoir autant. Rien n'indique que la question sera présentée sous cette forme. Tout pourrait dépendre de l'attitude du gouvernement d'Israël sur le retrait des forces israéliennes du Sinaï, retrait qui a fait l'objet d'une résolution samedi dernier.

Tant que la question mentionnée par mon honorable ami n'aura pas été soumise à l'Assemblée,—à supposer qu'elle le soit,—il ne me paraît pas souhaitable de préciser l'attitude qu'adopterait le Gouvernement. Le problème demande de sérieuses réflexions. Cela dépenderait aussi de la forme sous laquelle la question serait évoquée aux Nations Unies. Tant que nous ne serons pas fixés là-dessus, on ne peut certes s'attendre que je dévoile l'opinion ou l'attitude du Gouvernement en cette affaire.

DISSÉMINATION D'IMPRIMÉS DE PROPAGANDE RUSSE AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous dira-t-il s'il recommandera au Gouvernement de prendre des dispositions, analogues à celles que le gouvernement de Jordanie a annoncées hier, selon une coupure de journal qui lui a été envoyée en même temps que le préavis de cette question, afin de mettre fin à la diffusion au Canada d'imprimés de propagande russe?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En réponse à mon honorable ami, je puis seulement exprimer l'avis que la politique du Gouvernement canadien à l'égard d'une question de cette importance ne devrait pas s'inspirer de nouvelles parues dans les journaux au sujet de ce qui est censé avoir eu lieu en Jordanie.

[L'hon. M. Pearson.]

(Plus tard)

M. McLeod: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je puis vous assurer que je cherche uniquement à obtenir un renseignement et non à provoquer un débat. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il prêt à recommander au Gouvernement de prendre des mesures afin de mettre fin à la diffusion de la propagande russe au Canada sous forme d'imprimés et autre?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il existe dans ce pays des lois régissant la diffusion de renseignements par la poste. Lorsqu'il y a infraction à ces lois, les mesures appropriées sont prises.

ISRAËL—DÉCLARATION SUR L'ANNULATION DE LA LICENCE D'EXPORTATION D'AVIONS À RÉACTION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, hier le chef de l'opposition m'a posé deux questions relatives à la date de suspension de la licence d'exportation d'avions F-86 à Israël. Le 29 octobre, la société qui détenait la licence, *Canadair*, a été avertie, au cours de l'après-midi, que la licence était suspendue. La décision de suspendre la licence d'exportation a été prise quelques heures à peine après que le Gouvernement eut appris que l'armée israélienne, en nombre imposant, envahissait l'Égypte.

L'honorable député a également demandé si le gouvernement d'Israël avait été averti de la suspension de la licence. Je crois que mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est au courant de la chose.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le ministre voudrait-il déposer le décret suspendant la licence d'exportation? Je lui serais obligé de le faire, comme il l'a promis hier.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, touchant l'exportation d'avions F-86, mon honorable ami, le ministre du Commerce (M. Howe), a signalé l'unique aspect dont, à son avis, je pourrais parler en réponse à la question posée hier. Le premier ministre a annoncé publiquement le 31 octobre que le Gouvernement avait ce matin-là suspendu tous les envois d'armes au Moyen-Orient. Dans cette déclaration il n'a pas exprimé de jugement sur l'initiative d'Israël en Égypte, mais rattaché la suspension en cause à la décision antérieure qu'avait prise le

Gouvernement de reviser continuellement la question à la lumière de la situation au Moyen-Orient.

L'annonce publique du 21 septembre 1956 relative à la décision d'accorder la licence d'exportation renferme un alinéa exprimant l'approbation; en voici la teneur:

Cette approbation de la demande de l'Israël en vue d'obtenir 24 avions F-86 vise une période de six mois, au cours de laquelle les avions seraient normalement rendus disponibles et expédiés. Si à n'importe quel moment de cette période, les circonstances politiques changeaient d'une façon motivant une annulation ou un ajournement du reste de la commande, on prendra cette initiative.

Cette attitude a été prise lorsque la situation a changé et cette suspension a été signalée au gouvernement d'Israël.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, pourquoi n'a-t-on pas mis le Parlement au courant de l'annulation de la licence d'exportation? Il y a eu une déclaration d'ordre général mais un débat s'est déroulé à la Chambre et on n'a rien dit de particulier à ce sujet. Pourquoi a-t-on suivi cette ligne de conduite? Le ministre pourrait peut-être répondre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, va sans dire que c'était de notoriété publique...

M. Diefenbaker: Non, ça ne l'était pas.

L'hon. M. Pearson: ...et l'attitude que le Gouvernement a prise a précédé le débat qui s'est déroulé ici.

M. Diefenbaker: Mais non; mais non!

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PRÉSUMÉS ÉCARTS ENTRE LES PRESTATIONS VERSÉES AUX CHEMINOTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, a-t-on appelé l'attention du ministre du Travail sur les écarts considérables qui existeraient entre les prestations d'assurance-chômage versées aux travailleurs mis à pied au cours de la dernière grève du rail, même si ces employés ont un statut égal et sont sujets à un même barème de salaire?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, cette question a été portée à mon attention. Le député le reconnaîtra, il est dans l'ordre des choses qu'il y aura divers niveaux, en ce qui concerne le revennu permissible reconnu pour une partie de ce groupe de jours où la grève a eu lieu. Je saurais gré au député de me faire tenir les griefs en particulier auxquels il songe.

M. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, ces griefs m'ont été soumis par M. R. H. Symons, président social de la Fraternité des employés de wagons de chemin de fer d'Amérique, conseil numéro 258. Je les ferai tenir au ministre.

PRÉTENDU RETARD DANS L'ÉMISSION DES CHÈQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Étant donné la réponse qu'a donnée hier le ministre et que je n'ai pu comprendre, parce que le bruit que faisaient les libéraux couvrait sa voix...

Des voix: La question!

M. Van Horne: ...réponse d'après laquelle il n'aurait pas été au courant du retard de plusieurs semaines qui se produit dans l'examen de milliers de réclamations d'assurance-chômage, le ministre nous dira-t-il quand il se mettra à l'œuvre en vue d'écarter le poignard qui menace de s'enfoncer dans le dos de nos ouvriers. L'attitude du ministre qui consiste à ne rien faire est celle d'un saboteur des droits des ouvriers au Canada, et je ne l'admettrai pas.

M. l'Orateur: Il me semble que le député pourrait reviser son langage.

M. Van Horne: J'ai déjà assez revisé de choses ici; je veux qu'on agisse.

M. l'Orateur: Je demande au député de reviser la dernière partie de sa question.

M. Van Horne: De quelle façon voulez-vous qu'elle soit revisée?

M. l'Orateur: En éliminant probablement les mots qui décrivent l'attitude du ministre comme étant celle d'un saboteur des droits des travailleurs du pays.

M. Van Horne: Aux yeux des milliers de gens qui souffrent d'un bout à l'autre du pays, je puis vous assurer que mes paroles que vous avez citées n'exigent aucune rétractation.

Des voix: Règlement.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois invoquer le Règlement. J'ai entendu utiliser le mot "saboteur"; je suis certain que nul autre que l'honorable député l'appliquerait au ministre du Travail (M. Gregg) de toute façon mais à mon avis il est contraire au Règlement, antiparlementaire et il ne faudrait pas qu'il figure au compte rendu.

M. l'Orateur: Je ne voudrais pas provoquer un débat sur les mots qui ont été utilisés au juste. Je propose qu'on laisse cette question en suspens, en attendant que j'aie eu l'occasion de voir la transcription.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES INDIENS DE L'ALBERTA À LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il été consulté au sujet de la pétition adressée à la Reine par l'Association des Indiens de l'Alberta? Dans le cas de l'affirmative, quand et par qui?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mes collègues m'ont consulté à cet égard, mais je n'ai pas l'habitude de révéler les avis que je donne ni l'identité de ceux qui me consultent.

(Plus tard)

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Justice. Je comprends qu'il lui répugne de révéler qui l'a consulté, mais il pourrait peut-être répondre à l'autre partie de ma question, celle où je lui demandais quand ses collègues l'ont consulté pour la première fois.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, je comprends que le ministre de la Justice n'est pas obligé de servir de conseiller juridique à la Chambre des communes. Il est chargé de conseiller le Gouvernement et ses collègues qui le consultent. Les avis qu'il donne peuvent servir de base à la politique ministérielle. La politique ministérielle est soumise à la Chambre et le Gouvernement en assume l'entière responsabilité. A mon avis, le ministre de la Justice n'est pas obligé de révéler ce qui s'est passé entre ses collègues et lui à propos de ces avis; il n'a pas à dire quand ni de quelle façon on l'a consulté. Cela étant, je m'abstiens de répondre à la question du député.

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question complémentaire. Il ne s'agit pas des rapports du ministre avec ses collègues du cabinet. Quelque employé supérieur de la résidence du Gouverneur général a-t-il consulté le ministre au sujet de cette pétition des Indiens? Dans le cas de l'affirmative, quand?

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, à la dernière question de mon honorable ami, je dirai que non seulement convient-il que je refuse de répondre à sa question mais encore que j'aurais tort de procéder autrement. Les rapports qui existent entre le Gouvernement et tout le service civil en ce qui concerne les avis sollicités du ministre de la Justice sont les mêmes qu'entre l'avocat et son client; aussi m'est-il interdit de révéler les moindres faits qui s'y rapportent touchant les avis que je donne. Une fois qu'un haut fonctionnaire a accepté un de ces avis pour le communiquer à son ministre afin que la ligne de conduite du Gouvernement puisse s'en inspirer, le Gouvernement, selon que le veut la constitution, assume l'entière responsabilité de cette ligne de conduite. Entretemps, le renseignement que demandent mes honorables amis n'intéresse directement aucun membre de la Chambre, parce qu'il concerne les rapports confidentiels qui existent entre avocat et client.

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre de la Justice.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorde la parole à l'honorable représentant de Mackenzie.

(Plus tard)

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Justice. Vu que le ministre a dit du rapport qui existe entre le ministre de la Justice et ses collègues du cabinet qu'il est comme celui qui existe entre l'avocat et son client, n'estime-t-il pas aussi qu'il est l'avocat du public canadien et, à ce dernier titre, peut-il nier qu'un représentant élu du public canadien à la Chambre devrait avoir le droit de lui poser des questions légitimes, non pas sur la nature de l'avis qu'il a fourni à ses collègues du cabinet, mais plutôt pour savoir tout simplement s'il a été consulté et, dans le cas de l'affirmative, quand il l'a été?

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, si je n'ai pas saisi toutes les subtilités de cette longue question, le député voudra bien m'interrompre pour me remettre dans la bonne voie.

M. Knowles: Il n'y manquera pas.

L'hon. M. Garson: Pour ce qui est de la seconde partie de la question, qui constitue, je pense, le nœud de l'affaire, je dois dire que, selon moi, le ministre de la Justice est le conseiller juridique du Gouvernement. Il n'est pas le conseiller juridique de la Chambre des communes...

M. Knowles: Très bien!

L'hon. M. Garson: ...et il n'est pas le conseiller juridique de la population du Canada. Les pauvres avocats, qui versent à l'État de fortes taxes sur lesquelles est payé le traitement du ministre de la Justice, seraient bien à plaindre si celui-ci leur faisait concurrence et fournissait ses avis pour rien.

Si mon honorable ami m'avait fait la politesse de me donner avis de sa question, j'aurais peut-être pu, après y avoir réfléchi, y apporter une réponse constituant une solution au problème qui semble le tracasser.

M. Nickle: Le ministre pourrait-il me donner une réponse dès maintenant?

L'hon. M. Garson: Oui. J'allais justement dire que dans l'entre-temps j'ai pu trouver un moyen qui me permettra peut-être de répondre à la question du député sans manquer à aucune des graves obligations qui sont faites au ministre de la Justice. Voici ce que je puis lui dire. A propos de l'affaire dont il parle, le ministère ou le ministre de la Justice n'ont conseillé personne en dehors d'un autre membre du cabinet.

Le ministre de la Justice ou ses services ne fourniront d'avis juridique à personne, sauf aux autres membres du Gouvernement. J'espère que cela fera disparaître le sombre soupçon que mon honorable ami a à l'esprit, soupçon qu'il n'a pas entièrement dévoilé à la Chambre.

LES TRAVAUX PUBLICS

LA CHAUSSÉE CANSO—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'IMPOSITION DU PÉAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Le ministre des Transports peut-il dire à la Chambre si les péages exigés à la chaussée Canso sont imposés par le gouvernement fédéral ou par le gouvernement provincial? S'ils sont imposés par le gouvernement provincial, est-ce que le gouvernement fédéral touche une part des recettes?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Le gouvernement provincial impose les péages à la chaussée et il touche seul les recettes ainsi obtenues.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—ALLUSION À LA DÉCLARATION DU MINISTRE DU COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Jeudi dernier, le 31 janvier, le ministre du Commerce, répondant à des questions qui avaient trait à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited,* a dit, comme on peut le voir à la page 860 du hansard:

> Nous n'avons aboli aucune obligation et n'avons fixé aucun nouveau délai.

Il était ici question du 31 décembre 1956, date limite où le tronçon occidental du pipeline devait être parachevé par la *Trans-Canada Pipe Lines Limited.* Plus loin, dans le même paragraphe, le ministre a ajouté:

> Aucun nouvel accord n'a été conclu et aucun accord n'a été abrogé.

C'était le jeudi 31 janvier. J'ai sous les yeux une copie du document parlementaire n° 178 que le ministre a déposé la veille. Il renferme un accord qui, conclu le 30 janvier 1957 entre le gouvernement fédéral, la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line,* prévoit une prorogation au 1er novembre 1957 en ce qui concerne le parachèvement du tronçon occidental de la canalisation.

Ma question de privilège, monsieur l'Orateur, c'est que le jeudi 31 janvier, le ministre a fait à la Chambre une déclaration qui, si le document parlementaire déposé la veille est exact, n'était pas exacte quand il l'a faite.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député parle-t-il de mon accord ou d'une décision de la Commission des transports?

M. Knowles: Je parle du texte de l'accord que le ministre a déposé le 30 janvier, accord tripartite entre le ministre au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et la *Northern Ontario Pipe Line,* société de la Couronne. Cet accord renferme la disposition suivante:

> Sous réserve des retards imputables à la force majeure, la *Trans-Canada* parachèvera l'aménagement du tronçon ouest au plus tard le 1er novembre 1957.

La question de privilège, c'est que ce nouvel accord daté du 30 janvier a été déposé sur le Bureau de la Chambre le 30 janvier, et pourtant le ministre s'est levé à la Chambre le lendemain pour dire que la date limite du 31 décembre n'avait pas été abrogée et qu'on n'avait conclu aucun nouvel accord. Je soutiens donc que le 31 janvier le ministre a induit la Chambre en erreur.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, le délai imparti pour établir la preuve du financement de l'entreprise a été prolongé. Je ne considère pas cette mesure comme un accord. C'est tout simplement une décision unilatérale du Gouvernement.

M. Knowles: Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il a déposé le décret du conseil...

Des voix: Règlement!

M. Knowles: ...C.P. 1957-122 où il est question d'un accord ajouté en annexe et que l'accord triparti renferme des engagements bien précis de la part des trois parties à

l'accord. Il ne s'agissait pas d'une proposition faite de vive voix, mais d'un accord très net engageant les signataires. J'espère que cet accord engage davantage les parties que certains autres conclus avec la *Trans-Canada Pipe Lines*.

Le très hon. M. Howe: Il y a peut-être eu un vice technique. J'ai déjà entendu parler de knock-out technique. Mon honorable ami en a-t-il porté un. Il n'y a certes rien dans cet accord de nature à nuire aux garanties données par la *Trans-Canada* au Gouvernement quant à l'aménagement du tronçon ouest du pipe-line. Il s'agissait tout simplement d'une prolongation de délai, destinée à permettre aux intéressés de prouver leur aptitude à financer l'entreprise tout entière.

M. Knowles: Je me rends compte que le sujet ne peut faire l'objet d'un débat. L'accord se passe de commentaires. Je voulais parler relativement à ce nouvel accord...

Des voix: Règlement!

M. Knowles: ...d'autre chose que de l'extension du délai quant au droit de prouver l'aptitude à financer. Je voulais parler du nouvel accord...

Des voix: Règlement!

M. Knowles: ...pour ce qui est de la nouvelle date limite du parachèvement du tronçon occidental. Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre du Commerce...

Des voix: Règlement!

Une voix: N'y a-t-il pas moyen de faire taire la claque?

M. Dickey: Une question qui s'ajouterait au véritable discours que vous êtes en train de prononcer?

M. Knowles: Puisqu'il était prévu à l'accord du 8 mai 1956 que le gouvernement appuierait la nouvelle demande de la *Trans-Canada* auprès de la Commission des transports si la *Trans-Canada* ne violait pas l'accord, comment le gouvernement justifie-t-il l'appui qu'il apporte à la demande de cette société alors qu'elle a manqué à son engagement en ne terminant pas le tronçon occidental pour le 31 décembre 1956?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, les extensions dont il est question se rapportaient au délai requis pour prouver l'aptitude à financer l'entreprise. Pour ce qui est de savoir si la *Trans-Canada* a rempli ses engagements envers le gouvernement quant à la longueur du tronçon qui a été aménagé comme le prévoyait le contrat, c'est une autre question dont le gouvernement aurait pu en tout temps saisir les tribunaux et dont il les aurait saisis effectivement s'il avait voulu prendre possession de cette partie du pipeline. La preuve qu'on est capable de financer l'entreprise et le prolongement de la période de temps à accorder pour l'achèvement du tronçon occidental sont deux choses bien distinctes. Mon honorable ami ne le sait peut-être pas, mais il mélange complètement l'accord intervenu à propos de l'aménagement du secteur occidental de la canalisation et la période de temps fixée pour démontrer qu'on est capable de financer l'entreprise. En tout cas, il peut savoir que le pipe-line sera aménagé, qu'il l'est effectivement, et qu'il sera terminé, croyons-nous, à l'automne de l'an prochain. Il me semble qu'une telle considération fait oublier n'importe quelle petite question insignifiante de discussion.

M. Knowles: Puis-je poser une question complémentaire au ministre? Devons-nous supposer, d'après ce que dit le ministre, que, si le gouvernement d'en face signe un accord comportant deux aspects, on peut passer outre à l'un de ces aspects et cela n'a aucune espèce d'importance, en ce qui concerne le Gouvernement? (*Exclamations*) Est-ce simplement une question insignifiante, si le Gouvernement s'aperçoit qu'on a fait fi de l'un des aspects de l'accord?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, c'est à peu près la 82e fois seulement que mon honorable ami invoque le Règlement, et cet intervention a la même valeur que tous ses autres appels au Règlement.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—INTERPELLATION AU SUJET DES EXPORTATIONS AUX PAYS COMMUNISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce? Y a-t-il eu ventes de blé ou d'autres céréales à la suite de la récente visite en Russie, et dans les pays situés derrière le rideau de fer, de membres de la Commission du blé? Le ministre s'attend-il qu'on achemine de grandes quantités de céréales vers ces pays, cette année comme l'année dernière?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce a toujours eu pour principe de ne pas parler des ventes de blé, à la Chambre. Il veut bien débattre des exportations quand elles ont eu lieu, mais il ne parle jamais des ventes. En ce qui concerne le mouvement des céréales vers les pays situés derrière le rideau de fer, je me permettrai de dire que nous avons un traité de commerce avec la

Russie, aux termes duquel celle-ci nous prend au moins 15 millions de boisseaux de blé par an. Des négociations se poursuivent avec d'autres pays; mais, je le répète, nous ne parlons ni des négociations de vente ni des ventes.

LES PIPE-LINES

LA "TRANS-CANADA PIPE-LINES"—CONTRAT AVEC LA "SASKATCHEWAN POWER CORPORATION"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre du Commerce s'il savait, hier, en répondant à une question relative à la situation du gaz naturel en Saskatchewan, que le contrat entre la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et la *Saskatchewan Power Corporation* est pour ainsi dire conclu, sauf en ce qui concerne certains détails insignifiants devant être établis avant la signature définitive?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je n'en savais rien. Si je comprends bien, le député ne dit pas que l'accord est encore définitif. Il dit qu'un accord est en voie de négociation et je suis heureux de l'entendre.

M. Ellis: Si l'on en croit la page 1059 du hansard, le ministre du Commerce a dit hier:

> ...je puis dire que, à ma connaissance, la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* cherche depuis des mois, mais sans succès, à conclure avec la Société d'énergie de la Saskatchewan un contrat visant à approvisionner en gaz des municipalités de cette province.

Étant donné cette déclaration faite hier en cette enceinte, je me permets d'inviter le ministre du Commerce à faire ses excuses à la Chambre pour avoir jeté de façon injustifiée le discrédit sur la *Saskatchewan Power Corporation.*

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, n'en n'avons-nous pas eu assez de ces accusations alléguant que l'on tente d'induire la Chambre en erreur? Cela me déplaît, comme il me déplaît d'ailleurs de formuler moi-même pareilles insinuations. Le député vient de prétendre que, dans sa réponse, le ministre du Commerce essayait d'induire la Chambre en erreur.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Ce ne serait pas la première fois.

M. Hees: Il le fait tout le temps.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je pense que de tels propos devraient être retirés. Vous disiez hier qu'un tel langage est antiparlementaire et, tout en hésitant à intervenir, vous exprimiez l'espoir que les députés s'en abstiennent. J'estime que vous deviez intervenir et ne pas permettre que ces énoncés continuels figurent au compte rendu. Je n'ai pas été habitué à entendre pareil langage à d'autres sessions que l'on jugeait proches d'élections générales.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je prends la parole pour répondre au premier ministre. S'il y a eu des algarades et des mouvements d'humeur, le premier ministre et ses collègues devraient se rendre compte qu'il y a à cela une raison, et c'est que chacun des ministres du gouvernement semble avoir pris le parti de refuser de répondre comme il faut aux questions ou de dénaturer les renseignements fournis et de les adapter aux besoins immédiats de leur cause.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Permettez-moi de signaler qu'hier une question a été posée en vue d'induire délibérément la Chambre en erreur. Je parle de la question relative au gaz de la Saskatchewan. Cette question n'avait pas sa raison d'être.

M. McIlraith: Mais oui, elle l'avait.

M. Coldwell: Nous savons tous qu'un accord est en voie de négociation. Nous savons également du ministre lui-même que le pipeline ne sera pas terminé avant plusieurs mois. Peut-on s'attendre qu'un gouvernement provincial conclue une entente avec une société qui n'a pas prouvé qu'elle était capable, financièrement, d'aménager le pipe-line acheminant le gaz vers la société de la Saskatchewan.

J'affirme que la question que l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) a posée hier à la Chambre tendait, de propos délibéré, à induire en erreur les députés et la population. Il sied mal à celui qui a été élu par le peuple qu'il dénigre d'agir ainsi à la Chambre des communes.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, le pipe-line à gaz a été aménagé jusqu'à la ville de Regina. Il est prêt à desservir la région de Regina et la région qui est située à l'ouest de cette ville dès que quelqu'un voudra se faire livrer du gaz. Je ne savais pas que des négociations en vue d'obtenir un approvisionnement de gaz étaient en cours. Je tiens mes derniers renseignements du directeur général de...

M. Ellis: Que le ministre se procure des sources de renseignements plus dignes de foi!

Le très hon. M. Howe: Je parle de mes sources de renseignements. Il s'agissait du directeur général de la *Saskatchewan Power Corporation.* Au cours d'une conversation, il m'a dit que la province ne signerait jamais le genre de contrat qui lui avait été présenté par la *Trans-Canada Pipe Lines.* Ce sont mes derniers renseignements à ce sujet.

M. Ellis: A quand remonte cette dernière prise de contact?

Le très hon. M. Howe: Il y a trois ou quatre mois.

M. Coldwell: Le ministre prétend-il que le gouvernement doive signer un contrat que lui soumet une entreprise privée?

Le très hon. M. Howe: Non. Un député a dit que les intéressés cherchent à conclure un contrat et un autre a prétendu qu'on l'a signé. Restons-en là.

CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCLARATION PAR M. L'ORATEUR SUR LA MANIÈRE DE POSER LES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Dans l'intérêt de tous et aussi, je suppose, dans l'intérêt du Parlement, nous devrions, à la période des questions, nous abstenir d'engager des débats. J'ai déjà eu l'occasion d'exposer les règles qui régissent les questions et les réponses. Dès que nous dépassons les limites raisonnables de ces règles pour débattre certaines questions et réponses, l'atmosphère se réchauffe et toutes sortes de remarques sont lancées de part et d'autre de la Chambre, car les députés ne sont pas autorisés, à ce moment-là, à prononcer de longs discours pour exposer leurs vues. Ils essaient de comprimer en quelques phrases ce qu'ils aimeraient dire parfois en 40 minutes. Les idées ainsi ramassées comme dans une capsule ne valent rien pour la Chambre ni pour ceux qui les expriment.

Je prie donc les députés de respecter le plus possible le Règlement. Les députés connaissent le Règlement, bien sûr. Quant à savoir s'ils veulent suivre ses prescriptions, c'est une autre affaire. Pour ma part, dès qu'une question est posée, j'écoute d'abord pour savoir en quoi elle consiste, puis je regarde celui à qui elle est adressée. Or dans 99 p. 100 des cas, celui à qui la question est posée est debout et prêt à répondre.

Voici ce que je pense de la période réservée aux questions: tant que de nombreux députés voudront poser des questions dont une bonne partie peut être l'objet d'un débat et que ceux qui y répondent voudront inclure dans leurs réponses bien des choses pouvant être débattues (à cause sans doute du genre de question qui leur sont posées), on ne peut s'attendre que ceux qui ont posé la première question ne poseront pas des questions complémentaires se rattachant précisément à la partie de la réponse qui prête à la discussion. On se trouve donc dans un cercle vicieux et c'en est assez pour donner le vertige à n'importe qui, en particulier à l'Orateur.

[Le très hon. M. Howe.]

LES PORTS

TROIS-RIVIÈRES—DEMANDE DE RÉPARATIONS ET D'EXPANSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Est-ce l'intention du ministère que dirige le ministre ou de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent de commencer ce printemps, dans le port de Trois-Rivières, les travaux d'amélioration et d'expansion différés depuis longtemps?

L'hon. George Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, lorsque les crédits du Conseil des ports nationaux seront soumis à la Chambre...

M. Dufresne: Il n'y aura pas de crédits.

L'hon. M. Marler: ...l'honorable député obtiendra des renseignements complets sur cette requête.

LE CHARBON

INTERPELLATION AU SUJET DES RECHERCHES SUR DE NOUVELLES UTILISATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Vu les récentes nouvelles de journaux annonçant une autre baisse considérable de la production du charbon dans certaines régions du Canada, le ministre renseignera-t-il bientôt la Chambre sur le progrès qui a été fait dans les recherches touchant l'utilisation du charbon à d'autres fins que l'emploi normal?

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques): Oui, à la première occasion.

LE LOGEMENT

PRÉTENDUE DIMINUTION DES PRÊTS—EFFET DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humbolt-Melfort): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics nous dirait-il ce qu'il pense de la déclaration qu'aurait faite récemment, à Vancouver, le président de la Banque Royale? Selon lui, les prêts à l'habitation ont été réduits à un mince filet.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne savais rien à propos de ce texte, avant que le député me le fasse parvenir il y a quelques instants. Je ne crois pas qu'il y ait grand-chose à ajouter à ce qui a déjà été dit ici.

Nous avons récemment adopté une mesure destinée à permettre à l'industrie du logement de livrer la concurrence en vue d'obtenir une part équitable des fonds hypothécaires disponibles et j'ai tout lieu de croire que cette mesure se révélera fructueuse.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre sait-il que des instructions ont été données en vue de diminuer le personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Victoria, parce que, a-t-on dit, le nombre des demandes d'emprunts diminue?

L'hon. M. Winters: La Société centrale d'hypothèques et de logement cherche toujours à faire des économies et c'est un moyen d'économiser.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Travaux publics une question complémentaire. Le ministre ferait-il entreprendre immédiatement une enquête sur les effets que produit sur l'industrie du bâtiment du pays le programme monétaire et financier du Gouvernement qui consiste à augmenter les taux d'intérêt et à restreindre le crédit? Si on entreprend une enquête de ce genre, comme c'est apparemment la coutume du Gouvernement, quand pourrons-nous en avoir le rapport?

L'hon. M. Winters: Comme l'honorable député l'a dit, c'est vrai que ces questions sont toujours à l'étude. Quand des mesures donnent lieu à l'établissement de nouveaux programmes, ceux-ci sont communiqués à la Chambre de la façon ordinaire.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Puis-je poser une question au ministre des Travaux publics. Des membres des partis de l'opposition ont-ils prié le ministre de suspendre quelque entreprise de construction dans leurs circonscriptions afin de rendre plus de matériaux disponibles pour la construction de maisons d'habitations ?

L'hon. M. Winters: Bien au contraire. Je vois en ce moment un nombre considérable d'honorables vis-à-vis qui ont demandé qu'on lance dans leurs circonscriptions de nouvelles entreprises de construction.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre a-t-il pris connaissance d'une nouvelle, parue hier dans le *Globe and Mail*, qui signale une augmentation de la construction industrielle pendant que la construction d'habitations diminue? Quelles mesures le Gouvernement prend-il pour renverser cette tendance?

L'hon. M. Winters: La réponse à la première question est non, je n'ai pas vu la nouvelle. Quant à la deuxième, la réponse est donnée par les dispositions que nous avons prises pour que, dans le domaine de l'habitation, on puisse bénéficier équitablement des capitaux disponibles.

Je dirai au député que le Gouvernement n'a pas pour principe de faire concurrence à l'entreprise privée. Nous estimons, en effet, que, dans toute la mesure du possible, l'entreprise privée doit avoir l'occasion de faire ce qui est de nature à renforcer l'économie nationale. Cependant, compte tenu de l'importance que notre parti a toujours attachée au logement, nous avons pris, de temps à autre, les mesures qui s'imposaient pour qu'il y ait concurrence dans ce domaine.

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, si les pronostics optimistes du ministre ne sont pas exacts et que la construction des habitations continue à diminuer, le Gouvernement s'engagera-t-il à établir, par la voie législative, quelque méthode pour maintenir le niveau de l'aménagement des habitations dans tout le pays?

L'hon. M. Winters: Nous traverserons ce pont-là quand nous y arriverons.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné les réponses que le ministre des Travaux publics vient de donner au sujet de la concurrence en matière de fonds de placement, le premier ministre compte-t-il que ceux qui ont besoin de maisons pourront rivaliser le moindrement à armes égales avec les grosses entreprises commerciales, sous le présent régime, pour ce qui est des fonds de placement disponibles?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'expression "grosses entreprises commerciales" est un peu vague. Des entreprises qui étaient grosses lorsque j'avais des relations plus fréquentes avec le monde des affaires ont maintenant été tellement dépassées par d'autres entreprises que je ne voudrais pas m'aventurer à donner une définition de ce qu'est exactement une grosse entreprise. Je serais surpris que des fonds hypothécaires à 6 p. 100 avec une assurance qui équivaut à une garantie de l'État ne puissent concurrencer les taux que les grosses entreprises versent sur les valeurs émises en ce moment.

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, à propos des "traversées de ponts" dont a parlé le ministre des Travaux publics, puis-je lui demander s'il a pris connaissance des relevés indiquant que les contrats de

construction de maisons ont diminué en janvier 1957 comparativement à janvier 1956? Ne juge-t-il pas qu'une diminution de 95 à 21 millions de dollars témoigne au moins d'une absence d'un lien de raccordement, sinon de pont tout court?

L'IMMIGRATION

RÉFUGIÉS HONGROIS—PRÉSUMÉE RÉPUGNANCE À S'ÉTABLIR EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Harrison (Meadow-Lake): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration une question qu'il peut considérer comme préavis. Une récente nouvelle de journal signale que M. J. O. Probe, de la Saskatchewan, a déclaré que 100 des immigrants éventuels de Hongrie refusent de s'établir en Saskatchewan. Est-ce parce que ces gens ont une antipathie générale pour le socialisme et, partant, ne veulent pas s'établir dans une province qui a cette forme de gouvernement?

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement afin de demander, avec tout le respect qui s'impose, que vous en appliquiez les articles aussi rigoureusement aux membres du Gouvernement qu'à moi tout à l'heure.

RÉFUGIÉS HONGROIS—ALLOCATIONS DE DOUCEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Vu l'absence du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre suppléant s'il peut répondre à la question que j'ai posée le 1er février au sujet d'un télégramme que le président du conseil de la citoyenneté d'Abbotsford et de la région a adressé au ministre à propos d'allocations de douceurs aux réfugiés hongrois qui habitent des logements provisoires dans la région.

L'hon. W. E. Harris (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration): J'essaierai de répondre à cette question demain, monsieur l'Orateur.

LA FOIRE INTERNATIONALE DU COMMERCE

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA FOIRE DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce est-il actuellement en mesure de nous dire enfin si le Gouvernement consentira à participer à la foire internationale du commerce, qui se tiendra à Montréal cette année?

[M. Michener.]

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Tout ce que je peux dire en ce moment, c'est que le Gouvernement n'y participera pas. Si, à l'avenir, il se produit quelque changement, je serai heureux d'en faire part à la Chambre.

LES GRANDES ROUTES

LA ROUTE DE L'ALASKA—PAVAGE ÉVENTUEL ET STATUT DU PERSONNEL D'ENTRETIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. R. Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, le ministre nous dira-t-il si le Gouvernement a arrêté une ligne de conduite au sujet de mesures à prendre avec la Colombie-Britannique en vue de faciliter le pavage d'une partie au moins de cette route entre Dawson Creek et le lac Charlie?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, aucune mesure n'a été arrêtée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. A ma connaissance, mon ministère n'a pas non plus entamé de discussions avec le gouvernement de la Colombie-Britannique à ce sujet.

M. Leboe: Autre question. Est-ce que les hommes affectés à l'entretien de la route sont considérés comme étant à l'instruction?

L'hon. M. Campney: Le personnel du génie est à l'instruction, voyant à l'entretien et au fonctionnement de l'entreprise; mais la majeure partie de ceux qui travaillent dans cette région sont des civils que les ingénieurs engagent de temps en temps pour l'accomplissement des travaux nécessaires.

LE BÉTAIL

ALLUSION À L'ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES D'ABATTAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser au ministre suppléant de l'Agriculture une question pertinente et inoffensive. Vu la déclaration faite à la Chambre le 13 juillet dernier par le ministre de l'Agriculture et d'après laquelle des fonctionnaires de son ministère étudiaient les méthodes d'abattage moins cruelles en l'honneur dans d'autres pays, avant que le gouvernement prenne une décision à ce sujet, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fera quelque chose pour rendre l'abattage moins cruel avant les élections générales?

L'hon. Robert H. Winters (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je m'entretiendrai avec les fonctionnaires du ministère afin de savoir quelle réponse donner à cette question.

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À PROROGER LA DATE D'EXPIRATION

La Chambre reprend la discussion, ajournée le mercredi 6 février, sur la motion du très honorable M. Howe, qui propose la 2e lecture du bill n° 9 modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, nous sommes présentement saisis du fonctionnement de la Commission canadienne du blé et de la prolongation de la loi sur la Commission canadienne du blé pendant une autre période de cinq ans. Je dois dire que la population et, je pense, certains députés se méprennent beaucoup sur le fonctionnement de cette commission.

Je dirai d'abord que nous, du parti cécéfiste, avons toujours appuyé cette formule qui permet la vente ordonnée de notre blé et que nous sommes en faveur du maintien de la loi pendant une autre période de cinq ans. Cependant, nous estimons que la présentation d'un bill qui rendrait cette loi permanente ajouterait à l'importance que le Gouvernement attache à cette formule de vente de notre blé. A notre avis, les cultivateurs et les groupements agricoles de l'Ouest sont maintenant tout à fait en faveur de la vente de leur blé par l'entremise de la Commission et ils appuieraient toute disposition prise en vue de rendre la loi permanente.

Encore une fois, on se trompe à propos de cette méthode de vente du blé et de l'obligation qu'ont les agriculteurs d'acquitter eux-même tous les frais qu'entraîne le fonctionnement de la Commission canadienne du blé. L'agriculteur acquitte les frais de vente, d'entreposage aux élévateurs régionaux et terminus et de fonctionnement de la Commission du blé; il acquitte aussi les frais d'intérêt qu'exigent les banques pour l'argent prêté. De plus, on déduit du prix de vente du blé, ce qu'il en coûte pour le classement et le séchage du blé, et tous les frais administratifs. Je veux donc que les députés, qui ne saisissent pas comment fonctionne la Commission canadienne du blé, comprennent dès le début que les agriculteurs payent ce qu'il en coûte pour vendre leur blé selon cette méthode.

Il conviendrait sans doute de rappeler brièvement l'histoire de la Commission canadienne du blé, parce que certains députés ont peut-être l'impression, qui s'est parfois répandue dans le pays, que le Trésor a accordé de très fortes subventions aux producteurs de blé du Canada. Cela est absolument faux. En 1935, lors de l'institution de la Commission canadienne du blé, le cultivateur était libre de vendre son blé par l'entremise de la Commission ou autrement. Depuis toujours, alors que la Bourse de Winnipeg jouait sur la récolte de blé, les cultivateurs et leurs organismes agricoles avaient incité le Gouvernement à trouver une autre méthode de vente. En conséquence des anciennes méthodes de vente, le cultivateur de l'Ouest obtenait souvent pour ses produits un prix peu élevé. Ainsi donc, à partir de 1935, les cultivateurs ont d'une façon générale accordé leur appui à la Commission canadienne du blé et effectué leurs ventes par son intermédiaire.

Ce n'est qu'en septembre 1943, monsieur l'Orateur, que la Commission du blé est devenue le seul organisme de vente en ce qui concerne le blé de l'Ouest, et il est assez significatif que le prix du blé ait monté le jour même où le gouvernement fédéral libéral a décidé, non par une loi mais par décret du conseil, de confier à la Commission canadienne du blé à titre de seule intermédiaire, toutes les opérations de vente de blé au Canada. Ce même jour, la cote du blé à la bourse des céréales a monté jusqu'à 14 c.; le Gouvernement est intervenu par décret du conseil pour soumettre tout le blé canadien à l'autorité de la Commission du blé.

Telle était la situation jusqu'en 1948, alors que l'avoine et l'orge ont été également assujéties aux opérations de la Commission. Notre groupe accorde son appui à cet organisme et, comme je l'ai dit, les cultivateurs dans tout le pays approuvent le rôle que remplit la Commission canadienne du blé. Il ne nous est jamais arrivé de signaler ou de réclamer des mesures de nature à compromettre de quelque façon cette méthode d'écoulement. Cependant, nous croyons que les prix actuels de revient et de vente placent le cultivateur de l'Ouest dans une situation difficile.

Il y a quelques jours, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a essayé de dire que notre parti avait mal présenté la situation dans laquelle se trouve le cultivateur de l'Ouest. Pour ma part, j'estime que lorsque le ministre du Commerce qui occupe maintenant son fauteuil, vient déclarer à la Chambre qu'il s'est promené en Saskatchewan avec un agriculteur propriétaire d'une Cadillac, il ne faudrait pas y voir la preuve que tous les cultivateurs de l'Ouest conduisent des Cadillacs. De même, quand le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) déclare que le seul cultivateur dans l'Ouest canadien qu'il ait trouvé dans une situation difficile était celui qui avait dû

vendre son avion, nous ne devrions pas prendre au sérieux de pareils récits. Ce sont là de fortes exagérations quant à la situation actuelle des cultivateurs de l'Ouest, et je dirai qu'il y a, dans cette région-là peu d'agriculteurs,—s'il y en a,—qui se trouvent dans la position des messieurs dont il s'agit.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il vaudrait mieux, au lieu d'écouter pareilles déclarations, entendre celles de ceux qui s'intéressent réellement aux cultivateurs et qui jugent donc plus justement les conditions dans lesquelles ils vivent dans l'Ouest.

J'aimerais me reporter à certaines déclarations de M. Wesson, directeur du syndicat du blé de la Saskatchewan. Voici ce que je lis dans le *Western Producer* du 17 janvier:

> De fait, l'étau se resserre de plus en plus chaque jour, à mesure que s'agrandit chaque mois l'écart entre le prix de vente des produits agricoles et le prix d'achat des articles que le cultivateur se procure. M. Wesson, qui n'est pas connu pour ses déclarations exagérées ou irréfléchies à propos de questions de ce genre, dit catégoriquement: "La hausse constante du prix des articles nécessaires à l'exploitation d'une ferme et à la subsistance de la famille agricole place le cultivateur dans une situation impossible".

C'est là, à mon avis, une preuve concluante que le directeur très estimé du syndicat du blé de la Saskatchewan a exposé de façon concise et explicite la situation dans laquelle se trouve le cultivateur de l'Ouest. J'aimerais aussi faire remarquer que les membres de notre parti ont cherché à signaler que les prix du blé et des autres produits que le cultivateur a à vendre ont diminué, de façon générale, depuis la guerre et que le coût des articles qu'il doit acheter a monté, ce qui le coince dans un étau résultant de la diminution de l'écart entre les prix de revient et les prix de vente.

A cet égard, il est intéressant de remarquer que, de 1930 à 1939, les cultivateurs ont touché 6.1 p. 100 du revenu national. De 1946 à 1954 inclus, la part du revenu national touchée par les agriculteurs a baissé au point de s'établir à seulement 5.6 p. 100, soit moins que la moyenne atteinte pendant la crise des années 30. Il est donc manifeste que le cultivateur de l'Ouest se trouve aujourd'hui coincé entre les prix de revient et les prix de vente dont l'écart se comprime.

A mon sens, le Gouvernement a utilisé la Commission canadienne du blé pour stabiliser les niveaux des prix au Canada et dans une certaine mesure peut-être afin d'arrêter l'inflation. Je ne veux pas dire que le cultivateur de l'Ouest ne souscrit pas à cette méthode d'écoulement mais le cultivateur a accepté un moindre prix pour son blé durant la guerre et aussi durant les quatre années de l'accord sur le blé, au terme duquel le Canada a vendu à la Grande-Bretagne 160 millions de boisseaux de blé durant les deux premières années et 140 millions de boisseaux dans les deux autres années à $1.55 le boisseau, alors que sur le marché mondial le cultivateur aurait pu toucher un prix bien supérieur.

Autrement dit, durant la guerre et depuis la guerre les cultivateurs ont tenu le front des prix contre l'inflation. Il est vrai aussi que durant la guerre le cultivateur a non seulement subventionné les consommateurs canadiens en acceptant $1.25 le boisseau pour les 60 ou 70 millions de boisseaux de blé consommés en notre pays sous forme de pain et de farine, mais aussi, à titre de contribuable, versé sa part de la subvention de 78c. le boisseau qu'ont touchée les meuniers au cours de cette période.

Bien loin de demander l'aumône, comme l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) le disait ici vendredi dernier, bien loin de tendre la main au nom des cultivateurs, les cultivateurs et ceux de notre groupe qui parlent en leur nom réclament tout simplement la justice en matière économique.

On pourrait faire quelque chose il me semble pour résoudre ce problème. Nous avons préconisé la parité des prix. Je trouve ridicule que le consommateur qui achète un pain se fasse plumer quand on songe au prix que le cultivateur obtient pour son blé. Le pain est monté d'un cent à Ottawa, mais le cultivateur ne peut écouler son blé qu'au prix d'il y a dix ans. En passant, disons qu'un pain de 20 onces ne contient que 3c. de farine, mais le consommateur le paie plus de 20c.

Le cultivateur n'a pas été justement payé pour son blé et ses autres produits. L'idée d'une Commission canadienne du blé est bonne, mais rien ne s'oppose à une meilleure organisation dans ce domaine. Rien n'empêche le Gouvernement d'adopter les mesures que nous avons préconisées et qui rallieraient l'assentiment de tous les cultivateurs de l'Ouest. Si le Gouvernement s'y refuse et essaie d'enchaîner la Commission canadienne du blé l'empêchant ainsi de remplir ses fonctions d'office de vente du blé de l'Ouest d'une manière satisfaisante, rien ne serait plus propre à affaiblir l'appui que lui donne le cultivateur de l'Ouest. Notre groupe a soumis certaines recommandations dont je parlerai dans une minute. Je veux parler d'abord des exportations de blé canadien. Je crois que le problème est grave. Nous avons le meilleur blé au monde; toutefois, nos ventes ont fléchi au point que nous n'avons pas notre part du marché mondial. A mon avis, c'est là un problème grave pour tous les Canadiens, y compris les consommateurs. Hier soir, l'honorable député de Provencher (M. Jutras) s'est efforcé de montrer le pourcentage des

ventes de blé du Canada. Comme en fait foi la page 1083 du hansard, il s'est exprimé en ces termes:

Notre situation n'est pas pire que depuis la fin de la guerre.

Ce n'est pas là une affirmation très satisfaisante à faire à la Chambre. Nous devrions essayer d'élaborer des programmes qui nous permettraient d'améliorer notre situation. D'après le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour 1955-1956, je constate que, pour la campagne agricole 1945-1946, le Canada a exporté 373 millions de boisseaux de blé, soit 43 p. 100 du commerce mondial d'exportation. En 1953-1954, il n'a exporté que 278 millions de boisseaux, soit 32 p. 100 seulement des exportations mondiales. Je constate que pour ces deux années le chiffre global des exportations mondiales a été de 868 millions en 1945-1946 et de 869 millions en 1953-1954, ce qui représente sur le marché mondial des exportations de blé un écart d'un million seulement. Pourtant, la part de notre commerce d'exportation est tombée de 43 p. 100 à 32 p. 100. Il y a là de quoi inquiéter le Gouvernement, d'autant que, je le répète, nous avons le meilleur blé du monde. Il y a deux ans, je faisais partie d'un groupe de députés qui se sont rendus à Washington. J'y ai constaté que la majeure partie des stocks considérables emmagasinés sous les auspices de la *Commodity Credit Corporation* consistait de blé de qualité inférieure. On nous a dit qu'une bonne partie de ce blé n'était pas de qualité meunière et qu'il ne servirait à la meunerie que s'il survenait une grave pénurie de bon blé de meunerie.

On a dit toutes sortes de choses plus ou moins exactes sur la façon dont les États-Unis disposent de leur blé. L'hiver dernier, alors qu'il se trouvait dans la circonscription d'Assiniboïa, le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) aurait, s'il faut en croire les journaux, qualifié de stupide notre proposition visant à conclure des marchés et des contrats avec le gouvernement américain. Le gouvernement capitaliste des États-Unis est un gouvernement capitaliste qui ne se paie pas de mots. Je ne pense pas qu'il emploie, pour vendre le blé, des méthodes qui soient contraires à l'intérêt du cultivateur et des États-Unis. Son programme de vente du blé est autre chose qu'un simple programme de dons. J'invoque ici le témoignage de la *Public Law* n° 480 qui, soit dit en passant, prévoit trois méthodes pour la vente du blé américain. Par exemple, au titre I du *Public Law* n° 480, nous trouvons, comme le reproduit dans son rapport la Commission canadienne du blé:

...les excédents de produits agricoles peuvent être vendus contre la devise du pays importateur et les fonds ainsi obtenus sont affectés à l'expansion des débouchés, à l'achat de matière d'importance stratégique, aux approvisionnements militaires, à l'achat de marchandises destinées à d'autres pays, à des subventions aux fins d'échanges commerciaux plurilatéraux et d'expansion économique, à des prêts destinés à l'expansion économique dans le pays destinataire et à des échanges à des fins éducatives sur le plan international.

Il me semble que ce genre de marché a beaucoup de bon. Puis nous trouvons ce qui suit au titre II, en ce qui concerne le programme d'écoulement:

Sous l'empire de cette loi, des denrées agricoles excédentaires peuvent être données, sous forme d'aide en cas de famine ou de désastre, à un pays ami des États-Unis, ou à des populations amies qui se trouveraient dans le besoin, quel que soient les sentiments de leur gouvernement.

Il me semble de nouveau que ce sont ici des marchés qu'il convient de conclure lorsqu'un pays a des excédents, plutôt que de les laisser se perdre, comme au cours des années trente, et je pense que ceux qui ont à cœur les besoins et le bien-être des gens devraient les approuver.

M. Thatcher: Nous ne laissons pas nos excédents se gâter. Nous les vendons pour de l'argent comptant.

M. McCullough (Moose-Mountain): Tout simplement, vous ne vendez pas. C'est en tout cas ce qui s'est passé jusqu'ici.

M. Thatcher: Nous vendons au comptant.

M. McCullough (Moose-Mountain): J'ai signalé que la proportion de nos ventes internationales périclite.

M. Thatcher: Notre proportion de ventes n'a pas baissé. Vous y comptez ce que les Américains ont donné.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je traiterai cette question dans un instant, après avoir terminé celle-ci.

Nous trouvons au titre III:

Aux termes de la présente loi, les denrées agricoles en excédent pourront être échangées contre des matières d'ordre stratégique comportant un moindre risque de perte à la suite de leur détérioration, ou des frais d'entreposage beaucoup moins considérables;...

A mon avis, tous ces marchés sont louables. L'article se termine ainsi:

Durant la campagne agricole 1955-1956, les programmes de troc ont joué un rôle important dans les exportations de céréales des États-Unis.

Quand les députés essaient d'induire le public en erreur en prétendant que les programmes de liquidation du blé établis par les États-Unis consistent tous en dons gratuits, je crois qu'on ne pourrait prouver pareille affirmation.

Une voix: Ils sont fortement subventionnés.

M. McCullough (Moose-Mountain): Les membres de notre parti ont préconisé certaines mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre. Il n'est pas juste, à mon sens, que le ministre du Commerce (M. Howe) ou le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) se dissimulent derrière les jupes de la Commission canadienne du blé. Nous savons que la Commission canadienne du blé suit la politique ministérielle. Ce que nous préconisons, c'est qu'il peut y avoir des programmes complémentaires qui aideront la Commission canadienne du blé à écouler plus de blé. J'ai sous les yeux une liste des huit mesures que je recommanderais:

1) Rendre permanente la loi sur la Commission canadienne du blé; 2) Confier à la Commission canadienne du blé l'organisation de la vente de la graine de lin et du seigle; 3) Répartir équitablement les wagons couverts; 4) Verser des avances en espèces; 5) Payer l'entreposage dans les fermes; 6) Établir des prix de parité à l'égard du blé; 7) Adopter le principe d'un approvisionnement toujours normal; 8) Pratiquer le troc; accepter des devises locales; aider les peuples peu évolués, moins favorisés et affamés.

Je le répète, ce sont là des mesures destinées à compléter le programme actuel, à aider la Commission canadienne du blé, non pas à lui nuire.

M. Thatcher: Mais aucune de ces mesures ne ferait vendre du blé.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a fait vendredi dernier des déclarations qui me paraissent insoutenables. Il a dit d'abord, comme en fait foi la page 952 du hansard, que les socialistes de la Saskatchewan sont généralement dépourvus du courage d'attaquer directement la Commission du blé. Le député de Moose-Jaw-Lake-Centre devrait être une autorité sur le courage ou le manque de courage. On sait bien à la Chambre que l'honorable représentant, après avoir fait défection à la CCF, a siégé à notre gauche ici à titre d'indépendant. J'ignore si c'est parce qu'il n'avait pas la maturité politique qu'il prétend maintenant avoir pour décider en quel sens il irait. Mais après avoir siégé à titre d'indépendant pendant quelques mois, il a lancé un ballon d'essai, sur le plan politique, dans la circonscription de Moose-Jaw, lors des élections provinciales. Il y a appuyé un candidat indépendant qui jouissait d'une haute popularité; cet homme n'ayant pas été élu, sa maturité politique l'a porté ailleurs. On dit que dans l'intervalle les créditistes lui ont fait des avances et qu'il y avait un refuge pour lui. Encore une fois il n'a pu se résoudre; nous constatons donc que le député qui a fait cette déclaration vendredi dernier repose maintenant au sein du parti libéral, au moins à titre provisoire. Étant donné que le député a jugé bon de déprécier non seulement ma province mais aussi ma circonscription, j'estime devoir lui répondre en relevant certaines des déclarations insoutenables qu'il a alors formulées.

Les discours que l'honorable député prononce depuis des années révèlent son manque de maturité politique, à moins qu'il n'y ait quelque autre raison.

M. Thatcher: Il s'est peut-être raffiné un peu.

M. McCullough (Moose-Mountain): Voici ce que j'ai à dire. Je ne veux pas mettre en doute l'intégrité de l'honorable député, mais je sais que bien des gens n'y regarderaient peut-être pas à deux fois. Peut-être que sa vacillante maturité politique...

M. Thatcher: Je n'ai jamais vacillé. C'est pourquoi je ne pouvais m'entendre avec les cécéfistes.

M. Studer: Il était intelligent.

M. Blackmore: Pourquoi vous êtes-vous joint à eux d'abord?

M. Thatcher: Je voudrais bien le savoir.

Une voix: C'était le seul moyen de se faire élire.

M. McCullough (Moose-Mountain): La population en jugera. C'est à titre de candidat cécéfiste que l'honorable député a été élu en 1953. Voici la déclaration qu'il a faite en posant sa candidature. Je tiens à le citer car je veux être juste envers lui. Il en a bien besoin. Le *Times-Herald* de Moose-Jaw, numéro du 22 octobre 1953, lui prête ces paroles: "Au début, en me ralliant au parti cécéfistes...

M. Thatcher: Il y a cinq ans.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Depuis quelques minutes que je suis au fauteuil, je me demande si nous discutons les attitudes d'un honorable député ou si nous en sommes à la deuxième lecture du projet de loi sur la Commission canadienne du blé. Je me demande si l'honorable député ne pourrait pas s'en tenir au bill à l'étude.

M. Thatcher: Qu'il poursuive.

M. McCullouch (Moose-Mountain): Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de le faire. Je rappelle le débat qui s'est déroulé à la Chambre vendredi dernier et au cours duquel, comme l'atteste le hansard, l'honorable député nous a attribué, à l'égard de certaines sociétés de

la Couronne, des propos absolument indéfendables et cela pour donner l'impression que nous avions de quelque manière attaqué la Commission canadienne du blé. Je veux rappeler à la Chambre que tout ce que nous avons dit à ce sujet...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je n'étais pas au fauteuil au moment dont parle l'honorable député. Je n'occupe le fauteuil que depuis quelques minutes et je n'ai pas pu me rendre compte que le débat porte sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill relatif à la Commission du blé. Dans les circonstances, l'honorable député devrait s'en tenir au principe dont s'inspire la mesure.

M. Nicholson: Au sujet de votre rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler que, lors des observations de l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre, vendredi dernier, j'ai demandé s'il était à propos de parler des sociétés de la Couronne de la Saskatchewan. Celui qui occupait alors le fauteuil a permis à l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre de poursuivre ses observations et il était entendu qu'à leur tour les membres de notre parti seraient autorisés à s'écarter du sujet autant que l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre l'a fait vendredi.

Votre Honneur devrait lire ce qu'a dit celui qui occupait le fauteuil vendredi et comparer les propos du représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) à ceux du représentant de Moose-Mountain.

M. l'Orateur suppléant: Je lirai sûrement le compte rendu de vendredi dernier. Pour l'instant, je suis lié par le Règlement. Encore une fois, quand je suis entré à la Chambre, je n'ai pu apercevoir aucun lien entre les propos que formulait le député et le projet de loi à l'étude. Je me vois donc dans l'obligation de lui demander de s'en tenir au principe à la base du projet de loi.

M. Thatcher: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce qu'a dit le représentant de Mackenzie est exact. Je serais heureux si vous pouviez permettre au député de Moose-Mountain de relever mes propos au sujet de ces sociétés de la Couronne. J'ai formulé certaines accusations, que je crois fondées. S'il y a une réponse, j'aimerais l'entendre; mais, bien entendu, c'est vous qui décidez.

M. l'Orateur suppléant: Il m'est impossible de consentir en ce moment à une telle extension du débat. Elle exigerait le consentement unanime. A défaut de ce consentement, je dois appliquer la règle de la pertinence, qui ne souffre certes pas le genre de discours que prononce actuellement le député.

Je crois qu'il a dit qu'il allait citer certaines remarques qu'a formulées le député vendredi dernier. Je ne crois pas pouvoir m'opposer à cela; mais, si je me rappelle bien, il a commencé à citer des extraits d'articles de journaux remontant à quelques années. A mon avis, cela ne serait pas pertinent dans le présent débat.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, en toute déférence pour votre décision, je ferai tout de même remarquer que, vendredi dernier, alors que l'Orateur suppléant (M. Applewhaite) occupait le fauteuil, le député de Mackenzie a parlé de cette question. Il a dit que, si l'on permettait au représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre de continuer dans cette veine (je pense qu'effectivement il s'écartait de la question débattue), il ne serait que juste de nous permettre de lui répondre. A ce moment-là, l'Orateur suppléant a laissé le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre poursuivre ses remarques. Le député a parlé des sociétés de la Couronne en Saskatchewan. Je soutiens qu'il a alors consigné des déclarations insoutenables au compte rendu et que j'aimerais y répondre. Le député a aussi voulu dire qu'il ne fallait pas prendre au sérieux ce que notre groupe préconise ici à propos de la Commission canadienne du blé, tout simplement parce qu'il a dit, en parlant de nos déclarations à la Chambre, que nous n'avions pas remporté grand succès dans l'exploitation des entreprises de la Couronne en Saskatchewan. Il a donc conclu que tout ce que nous préconisons relativement à la Commission canadienne du blé n'est pas convenable.

Monsieur l'Orateur, je citais une nouvelle parue dans le *Times-Herald* de Moose-Jaw du 23 octobre 1952. Voici ce que l'honorable député aurait dit:

> Quand j'ai pris rang dans le parti de la CCF,...

M. Thatcher: J'ai beaucoup appris depuis.

M. McCullough (Moose-Mountain): J'aimerais citer simplement ce qui suit pour le compte rendu:

> Quand j'ai pris rang dans le parti de la CCF, je l'ai fait...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il semble qu'il y ait combat singulier entre deux députés, alors que nous devrions étudier un bill relatif à la Commission du blé. Le député voudrait-il reprendre son siège?

J'ai ici le texte de la décision qu'a rendue l'Orateur suppléant vendredi dernier. En voici un extrait:

> Cependant, je n'ai pas l'intention de permettre à l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre de faire plus que le même genre d'observations ou d'énumérer ce qui est à son avis des questions comparables à celles qui ont été soulevées dans les discours des préopinants.

Je ne crois pas que ce qui est dit là soit tout à fait conforme à l'interprétation que le représentant de Mackenzie donne à la décision. Encore une fois, la question m'embarrasse un peu, parce que je n'étais pas ici quand le débat a eu lieu vendredi dernier; mais il me semble que le député dépasse beaucoup la portée de ce que nous convenons être la règle de la pertinence et je dois le prier de s'en tenir au principe à la base du projet de loi.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'accepte votre décision mais je tiens à dire qu'à mon avis c'est bien injuste qu'un honorable vis-à-vis puisse prendre la parole pour formuler dans la partie principale de son discours des observations absolument insoutenables. Comme je le disais tantôt, l'honorable député a tenté de faire croire que la briqueterie, qui se trouve dans ma circonscription, n'a pas grand succès. Je crois que ses paroles déprécient non seulement ma province mais encore ma circonscription. En fait, la briqueterie d'Estevan, monsieur l'Orateur, réalise aujourd'hui des bénéfices. On y fabrique un matériau de qualité qui se vend à des fins industrielles dans tout le Canada.

M. Thatcher: J'ai sous les yeux le bilan produit par le gouvernement cécéfiste de Saskatchewan.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Thatcher: Il révèle un déficit de $176,000.

M. l'Orateur suppléant: Je dois signaler que les deux honorables députés se sont l'un et l'autre considérablement éloignés du sujet de ce débat, et j'espère qu'on ne me forcera pas à intervenir de nouveau pour souligner que nous sommes en train d'examiner un projet de loi relatif à la Commission du blé, et que nous devons nous restreindre au principe dont il s'inspire.

M. Ellis: On le protège encore!

Le très hon. M. Howe: Puis-je prendre part au débat? Nous étudions un projet de loi relatif au blé qui remplace la date "1947", par celle de "1952" à deux endroits du bill; c'est tout ce que contient celui-ci. Il me semble que la latitude accordée ici est très peu raisonnable.

M. Ellis: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit à vos collègues?

M. Knowles: Le ministre ne veut-il pas dire "1957 et 1962"?

Le très hon. M. Howe: Probablement.

M. Knowles: Il se trompe encore de dix ans.

Une voix: Détail insignifiant!

[M. l'Orateur suppléant.]

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai bien des difficultés à répliquer aux déclarations insoutenables que le député a formulées l'autre jour.

M. Ellis: Il recourt à des méthodes bien cavalières; il a peur des réponses.

M. McCullough (Moose-Mountain): J'ai les faits sous les yeux, monsieur l'Orateur. Le député a déclaré que les sociétés de la Couronne de Saskatchewan ont perdu des millions de dollars pour la population de cette province. Cette affirmation ne concorde pas avec la réalité, parce que tous les capitaux placés dans les sociétés de la Couronne ont produit un bénéfice.

M. Byrne: Qui a eu l'argent?

M. McCullough (Moose-Mountain): Je veux tout simplement consigner au hansard quelques faits pertinents.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. McCullough (Moose-Mountain): En 1954, ces sociétés de la Couronne ont payé en salaires 13 millions de dollars, et leur chiffre d'affaires a été de 46 millions de dollars. Sans compter la société d'énergie et celle des téléphones de l'État, on a placé un total de 10 millions dans les sociétés de la Couronne. A la fin de 1954, déduction faite de tous les déficits de $1,754,000 de l'excédent total de $6,759,000, ces sociétés ont accusé des gains accumulés de $5,005,000.

M. Byrne: Qui a eu cet argent?

M. Ellis: Vous avez approuvé les comptes.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je n'en dirai pas plus long sur ce point. En terminant, je fais remarquer que l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre prend maintenant une attitude différente de celle qu'il a prise le 7 juin 1949.

M. Thatcher: J'ai beaucoup appris en huit ans.

M. McCullough (Moose-Mountain): D'après le *Times-Herald* de Moose-Jaw, numéro du 7 juin 1949, l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre aurait dit:

> Thatcher loue les sociétés de la Couronne
>
> Thatcher, candidat cécéfiste, a passé en revue les réalisations des 16 sociétés de la Couronne, disant qu'elles sont en butte aux attaques de ceux qui critiquent le Gouvernement. Les réalisations de la province montrent ce que pourrait obtenir à l'échelon national un gouvernement fédéral cécéfiste, a-t-il expliqué. Il a admis que la tannerie à été une entreprise regrettable, que la briqueterie, la filature de laine et l'Office du poisson avaient aussi travaillé à perte. Il a signalé que les bénéfices des autres ont procuré à l'ensemble des placements un rendement de 9 p. 100, ce qui n'est pas mal, comme tout homme d'affaires le reconnaîtra. En tous cas, les entreprises en cause ont atteint un but primordial en fournissant des emplois que l'entreprise privée n'avait pas trouvés dans la province, a-t-il déclaré.

M. Ellis: Collez-vous ça dans le cornet!

M. McCullough (Moose-Mountain): Le député me permet-il une question?

M. l'Orateur suppléant:. A l'ordre. Je me lève dans le double dessein de signaler que le député, même s'il s'est soumis à ma décision, a continué de parler des sociétés de la Couronne, sujet qui déborde tout à fait le cadre du projet de loi.

M. McCullough (Moose-Mountain): J'aimerais pouvoir tout consigner au compte rendu.

M. l'Orateur suppléant: Si je prends la parole, c'est d'abord pour avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. Thatcher: L'honorable député me permet-il une question?

Une voix: Non, son temps de parole est expiré.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La parole est à l'honorable député de Battle-River-Camrose (M. Smith).

M. J. A. Smith (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de me joindre à mon collègue, l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) et aux autres membres de notre groupe qui ont donné leur appui à la deuxième lecture du bill à l'étude.

M. Byrne: Très bien, ça va!

M. Low: Il faut qu'il parle maintenant d'autre chose.

M. Smith (Battle-River-Camrose): Dans l'Ouest, nous apprécions à toute sa valeur la Commission canadienne du blé. Nous sommes encore trop nombreux à nous rappeler les jours de l'ancienne bourse des céréales de Winnipeg. Que toutes les organisations agricoles de l'Ouest canadien soient généralement satisfaites de la Commission canadienne du blé, c'est certes un bon point pour elle et c'est tout à l'honneur de ses fonctionnaires. A cet égard, monsieur l'Orateur...

M. Blackmore: Qu'on écoute ces sages paroles.

M. Smith (Battle-River-Camrose): Je veux remercier personnellement le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé, M. McIvor, ainsi que ses collègues, de la collaboration et de l'aide qu'ils m'ont toujours apportées en ma qualité de député. Je n'ai jamais dû attendre plus longtemps que de raison leurs réponses à mes demandes.

M. McCullough (Moose-Mountain): L'honorable député ne peut avaler la pilule.

M. Thatcher: Je ne pense pas que l'honorable député envoie ce discours-là à ses électeurs.

M. Byrne: Non, il est passablement amoché!

M. Knowles: Le mot s'appliquerait bien à vos agissements.

M. Smith (Battle-River-Camrose): A cet égard, monsieur l'Orateur, je signale qu'en 1943 la Commission du blé est devenue le seul organisme de vente du blé de l'Ouest, organisme établi sous l'empire de la loi des mesures de guerre. A la fin de la guerre, la loi sur la Commission canadienne du blé, adoptée par le Parlement, l'établissait de plein droit. En 1949, à cause de la forte demande populaire, la vente de l'avoine et de l'orge était incluse dans les attributions de la Commission canadienne du blé. L'opinion publique devient de nouveau agissante: elle réclame avec insistance que la vente du lin et du seigle se fasse exclusivement par l'entremise de la Commission du blé.

A son congrès de décembre dernier, le Syndicat agricole albertain adoptait une résolution aux termes de laquelle le gouvernement fédéral était prié de prévoir l'écoulement du lin et du seigle par l'entremise de la Commission du blé. Le Syndicat albertain bénéficie à cet égard de l'appui de presque tous les organismes agricoles de l'Ouest. Je veux croire que les partisans du gouvernement sauront, un jour, réserver à cette requête un accueil favorable.

Le problème de la vente des céréales dans son ensemble préoccupe énormément la population de l'Ouest depuis plusieurs années. Le fait que le cultivateur n'a pu livrer ses céréales à aucun élévateur,—et je ne parle même pas de la liberté de choix,—a provoqué beaucoup de mécontentement chez les agriculteurs et les syndicats agricoles de l'Ouest. Le Canada possède un très important excédent de blé, à certains égards, même si, à d'autres égards, cet excédent est moins considérable qu'on ne pense. Une réserve de 90 jours n'a rien d'excessif. Il reste toutefois qu'à cause de l'incurie du gouvernement cet excédent a nui sérieusement aux cultivateurs de l'Ouest, comme, d'ailleurs, à l'économie tout entière de ces régions.

J'ai reçu à ce propos, ces derniers temps, une lettre d'un de mes commettants, négociant dans une petite localité. Il me disait:

> Cent permis de blé ont été transférés de notre ville à des endroits desservis par le National-Canadien... Des personnes habitant à trois milles et demi d'ici doivent transporter leurs céréales 19 milles. L'an dernier ces endroits desservis par le National-Canadien avaient un contingent de 8 boisseaux contre 5 pour nous. La Commission du blé avait promis qu'en toute justice on accorderait cette année aux localités qui n'avaient pas bénéficié l'an dernier de contingents importants des contingents élevés, mais pourtant, ces localités situées le long de la ligne du National-Canadien continuent de jouir d'un contingent plus élevé que le nôtre. Peut-on reprocher aux cultivateurs de faire leurs affaires là où ils peuvent

vendre une quantité plus grande de céréales? Ces cent permis correspondent à 40 p. 100 du total, ce qui correspond aussi à une perte de 40 p. 100 subie par les entreprises commerciales de notre petite ville.

Tout ceci semble tenir à une pénurie de wagons de marchandises. Les agents d'ici ont 41 commandes d'acheminement qui permettraient d'augmenter notre contingent de près de 3 boisseaux. Ne peut-on pas faire quelque chose en vue de porter remède à cette... situation?

C'est un exemple des reproches faits à la Commission du blé à propos d'une situation où sa responsabilité n'est nullement engagée. Il faut que la Commission s'en tienne aux principes de ventes fixés par le gouvernement. Elle doit compter sur les chemins de fer pour le transport des céréales, des élévateurs locaux jusqu'au terminus. L'an dernier nous avons assisté à une manifestation du manque de collaboration de la part d'un de nos grands chemins de fer. On sait quels en ont été les effets sur l'écoulement rationnel des céréales.

Vers la fin de la dernière session régulière le ministre du Commerce a promis à la Chambre qu'on chercherait à assurer une certaine égalisation des contingents dans l'Ouest. J'ignore à quel point on a pu réussir dans ces tentatives, mais je sais que dans ma propre région ces promesses n'ont pas été tenues. A la fin de juillet 1956 sept localités seulement de ma circonscription avaient un contingent de 5 boisseaux. Si on avait tenu ces promesses, ces localités auraient pu trouver des wagons en quantité suffisante pour augmenter leurs livraisons. Quelle était la situation le 1er février 1957? Le contingent de 4 ou 5 localités reste à 2 boisseaux. Dans ma région 24 localités sont astreintes à un contingent de 4 boisseaux, 28 à un contingent de 3 et 18 p. 100 à un contingent de 2. On a à peu près rien fait pour égaliser les livraisons dans notre région.

L'automne dernier j'ai signalé la chose aux fonctionnaires de la Commission du blé. Dans le dernier alinéa de la lettre qu'ils m'adressaient en réponse, ils affirment:

Nous ne sommes guère en mesure de faire quoi que ce soit pour mettre ordre à cette situation si ce n'est de continuer à insister auprès du Pacifique-Canadien pour le mettre au courant de la situation existant dans les localités astreintes à un contingent modique.

J'accepte la déclaration de la Commission canadienne du blé, mais je suis d'avis qu'à ce moment-là on aurait pu et dû faire quelque chose, si le Gouvernement avait pris la décision qu'il fallait prendre. Depuis le début de la présente session, on nous dit que le Gouvernement n'a pas jugé bon de désigner un contrôleur des transports, à cause de la conduite de certains mauvais garçons qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. C'est à mon avis une bien piètre excuse. On blâme injustement la Commission canadienne du blé, simplement parce que le Gouvernement n'a pas jugé à propos de désigner un contrôleur des transports qui pourrait réaliser un écoulement ordonné dans l'Ouest. J'ai le sentiment que le Gouvernement n'a rien fait à cet égard parce qu'il se rend compte de son impuissance à aider la Commission canadienne du blé pour l'écoulement ordonné de céréales tant qu'il poursuivra son programme actuel de mise sur les marchés.

J'aimerais consacrer maintenant quelques instants à la vente et à nos marchés. Hier soir, j'ai écouté le discours d'un député qui siège de l'autre côté et qui supposait que nous continuerions à bénéficier de nos marchés, mais je suis d'avis que nous perdons nos marchés et que nous continuerons de les perdre tant que notre ligne de conduite ne changera pas. On entend souvent ici des critiques des programmes d'écoulement des céréales des États-Unis. Que nous le reconnaissions ou non, nous perdons des débouchés au bénéfice des États-Unis. Notre Gouvernement a refusé d'accepter les devises d'autres pays et se refuse aux opérations compensées. Des personnalités de premier plan disent que c'est une bonne chose que nous ayons d'énormes réserves de céréales au Canada, mais qui paye ces énormes réserves, qui paye pour les conserver? Est-ce l'ensemble de la population du Canada? Non, ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui portent la plus grosse partie du fardeau.

Depuis quelques années, nous cultivons un vaste débouché d'exportation des céréales au Japon et, à cet égard, j'aimerais citer le *Wheat Pool Budget* du 16 novembre. L'article est intitulé "Qui se préoccupe de nos débouchés pour les céréales?", et voici ce qu'on y lit:

Le ministre du Commerce a prédit dernièrement que le Japon deviendra probablement notre meilleur débouché. Il n'y a aucun doute que ce marché ne se maintient et se développe que par suite de nos importations de plus en plus considérables du Japon.

Pour le cultivateur du Canada et pour bien d'autres, cet accroissement du commerce et ce meilleur débouché pour le blé constituent de bonnes affaires. Toutefois, c'est différent pour le *Financial Times* et les fabricants canadiens. Le 2 novembre, le *Times* déplorait la tendance à équilibrer le commerce avec le Japon ainsi que ses effets nuisibles pour les fabricants canadiens. Il reprenait la vieille doléance: "nos fabricants n'obtiennent pas de protection suffisante contre les produits fabriqués par une main-d'œuvre peu coûteuse".

Il est évident que certains intérêts au Canada sont bien prêts à sacrifier l'agriculture afin de conserver leurs territoires d'exploitation bien protégés sur le marché intérieur, où ils peuvent réaliser de gros bénéfices. Quand les exportateurs canadiens, surtout les cultivateurs, ont besoin de ceci ou de cela, ils sont obligés d'acheter les produits de fabricants canadiens bien protégés, et de payer beaucoup plus cher qu'on demande ailleurs. En même temps, ils sont désavantagés

pour la vente de leurs propres produits à l'étranger, non seulement à cause des tarifs douaniers étrangers, mais aussi à cause de la résistance des fabricants canadiens à l'équilibre des échanges. Bref, une partie de la population du Canada doit payer un tribut spécial à l'autre, mais elle n'a pas le droit d'obtenir elle-même assez d'argent pour vivre. Le *Financial Times* est peut-être le porte-parole de la haute finance, mais il a une conception bien embrouillée de ce qu'est une saine économie.

Nous ne pourrons maintenir le chiffre de nos exportations que si nous achetons des pays auxquels nous vendons nos produits agricoles. Les cultivateurs sont forcés de vendre leurs céréales par l'entremise de la Commission du blé sur des marchés où la concurrence est très active. Au début de cette année, on a annoncé que les États-Unis avaient convenu de fournir de l'aide à la Pologne sous le régime du plan d'assistance à l'étranger et qu'ils accorderont probablement le même avantage aux autres pays satellites. L'an dernier, le Canada a vendu 14 millions de boisseaux de blé à la Pologne. Il est probable que ce marché nous échappera si nous continuons de vendre notre blé suivant les méthodes traditionnelles. L'an dernier, nous avons vendu du blé à la Russie et aux pays satellites et, dans une large mesure, ces ventes ont été financées au moyen de prêts à court terme. Jusqu'ici cette année, nous n'avons pas encore entendu parler de ventes de céréales à des pays communistes. Qu'advient-il de nos marchés là-bas? Qu'advient-il de nos marchés dans l'Inde et au Pakistan? Il nous faut trouver de nouveaux débouchés et conserver ceux que nous avons déjà si nous voulons écouler nos excédents.

On a réclamé en cette Chambre, à l'occasion, des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. L'an dernier, nous avons adopté une loi pourvoyant à des prêts bancaires de $1,500 mais cette mesure n'a guère aidé le cultivateur. Il nous faut trouver sans retard un moyen d'assurer la vente de nos céréales, ou consentir des avances en espèces par l'intermédiaire d'un organisme d'État autre que la Commission du blé, si nous voulons que notre production se maintienne au même niveau.

Vendredi dernier, au cours du débat actuel, l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a parlé d'un régime de dualité des prix à l'égard des produits agricoles. Il a signalé que la plupart des associations agricoles réclament ce régime. Dans le mémoire qu'il a soumis à la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture, conférence qui a eu lieu à Ottawa du 3 au 6 décembre 1956, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles déclarait:

Nous estimons qu'on devrait songer immédiatement à mettre en œuvre un programme de prix de parité sur le marché national ainsi qu'un programme efficace de soutien des prix à l'égard des exportations. Le cultivateur canadien n'a pas profité de la prospérité économique du Canada et, actuellement, il subventionne le consommateur canadien. Si nous voulons vraiment que les vivres soient subventionnés, il faudrait que les contribuables canadiens en supportent le coût entier. Les producteurs agricoles ont supporté ce fardeau plus longtemps que leurs moyens le leur permettent.

Et plus loin:

Il faut prendre des mesures pour accroître les prix que touchent les producteurs. Nous estimons qu'il est raisonnable de réclamer, pour le marché national, un prix de parité lié aux frais de production et au niveau d'existence des Canadiens. Nous reconnaissons que, pour exporter des céréales, il nous faut les vendre à des prix de concurrence. Les prix actuels sur les marchés du monde n'assurent pas au producteur canadien un rendement suffisant, compte tenu de ses frais d'exploitation. Nous proposons donc l'établissement d'un régime de paiements de compensation ou de soutien des prix à l'égard des exportations afin que les producteurs obtiennent leur juste part du revenu national.

Ce mémoire appuie la réclamation que formule depuis plusieurs années en cette Chambre l'honorable député d'Acadia en faveur de l'établissement d'un régime de dualité des prix à l'égard de tous les produits agricoles cultivés au Canada.

Une autre question qui inquiète beaucoup les cultivateurs de l'Alberta c'est celle du contingent spécial de trois boisseaux d'orge par acre ensemencée. Ce contingent n'était pas appliqué à notre province mais il était en vigueur au Manitoba et en Saskatchewan. Tout en reconnaissant que les dirigeants de la Commission canadienne du blé ont en main des stocks suffisants pour satisfaire en tout temps à tous nos engagements en matière d'exportation, nous estimons que, dans ce cas en particulier, les producteurs d'orge de l'Alberta ont été victimes d'une injustice. Espérons que la demande d'orge aux gares terminus du littoral de l'Ouest sera bientôt plus forte afin que les producteurs de l'Alberta soient en mesure de profiter de ce contingent spécial supplémentaire.

L'an dernier, j'ai eu l'occasion d'assister au congrès du syndicat des cultivateurs de l'Alberta. Les délégués y ont discuté à fond les problèmes agricoles et ont adopté plusieurs résolutions sur la ligne de conduite à suivre à l'égard du blé. La convention a réclamé par exemple que la vente du lin et du seigle soit effectuée par la Commission canadienne du blé; elle a demandé l'extension des accords bilatéraux; elle a demandé que toutes les céréales consommées sur le marché intérieur soient vendues à des prix de parité; elle a demandé enfin qu'on adopte une politique de contingent uniforme déterminé annuellement. Le congrès a demandé des avances en argent comptant, et que ces avances représentent le plein paiement initial. Elle a demandé que des avances soient

faites sur la moitié des céréales livrables, et que tous les frais d'intérêt et d'administration soient assumés par le gouvernement du Canada. Elle a demandé que ces avances soient remboursables à raison de la moitié de la valeur de chacune des livraisons faites par le cultivateur.

Le congrès a également étudié la création d'une banque de vivres, ainsi que la répartition des wagons couverts, dans le désir de les voir répartis de telle sorte que les cultivateurs puissent livrer leurs céréales aux élévateurs de leur choix.

Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre du Commerce (l'honorable M. Howe) devrait envisager sérieusement la nomination immédiate d'un régisseur des transports. J'ai ici un court article publié hier soir dans le *Journal* d'Ottawa. Il avait été relevé dans la *Free Press* de Winnipeg, et parlait entre autre de la situation du régisseur des transports. Sous le titre: "Le parlement est-il le bouc émissaire de ses propres fautes?", on pouvait lire ceci:

A la Chambre des communes, M. C. D. Howe a dit que la position de contrôleur fédéral des transports était devenue tout à fait insupportable. Le gouvernement n'a pas nommé de successeur à M. Roy Milner, qui s'est démis il y a quelques mois de ses fonctions de contrôleur, parce qu'il n'a pu trouver personne résigné à assumer cette charge.

M. Howe a déclaré que cela était attribuable à la façon dont M. Milner avait été traité lorsqu'il a comparu l'an dernier devant le comité parlementaire de l'agriculture.

M. Howe ne devrait pas reprocher au parlement les difficultés qu'il éprouve. Elles proviennent bien plus du gouvernement que du parlement.

Le contrôleur des transports n'a jamais eu réellement l'autorité suffisante pour imposer son contrôle sur les expéditions en vrac à l'intérieur du Canada. Il a dû, pour tenter de parvenir à ces fins, faire des demandes officieuses aux chemins de fer et à d'autres moyens de transport.

Les succès enregistrés par M. Milner en sa qualité de contrôleur sont un hommage à ses qualités et à son habileté personnelles. S'il n'a pas toujours réussi aussi bien que certaines personnes l'auraient voulu, c'est qu'il ne disposait pas de l'autorité nécessaire pour assumer pleinement ses fonctions. Il semble que pour sortir de cette difficulté, M. Howe aimerait disposer d'un contrôleur qui jouerait en quelque sorte le rôle d'agent secret du gouvernement, exerçant son influence dans les coulisses, et n'ayant pas à se soumettre aux questions du parlement.

Une telle notion va directement à l'encontre de la constitution. Ou bien il existe des fonctions qu'un contrôleur des transports peut assumer ouvertement et convenablement, et alors sa tâche peut et doit être soumise à l'examen du Parlement, ou bien il n'a nullement sa raison d'être.

Il est grand temps qu'un ministre de la Couronne cesse d'essayer de faire du Parlement, l'institution vitale de notre démocratie, le bouc émissaire de ses erreurs d'administration.

Je tiens à faire remarquer, monsieur l'Orateur, que les reproches ne s'adressaient pas uniquement au contrôleur des transports; la Commission canadienne du blé en avait sa part, et au cours de l'an dernier, on a reproché à la Commission des choses dont elle n'était certainement pas responsable.

Hier matin, monsieur l'Orateur, j'ai reçu plusieurs pétitions de gens de ma région qui vivent à proximité d'une ligne de chemin de fer. En voici la teneur:

Attendu que les céréales sont écoulées au mépris de l'équité sur la ligne du Pacifique-Canadien de Willington à Lloydminster; attendu que les cultivateurs de la province dans son ensemble devraient avoir des chances égales d'écouler leurs céréales, quelle que soit la localité où ils se trouvent, et attendu que, par suite de la situation rappelée ci-dessus, sur ladite ligne de chemin de fer, un nombre inquiétant de cultivateurs sont forcés d'aller livrer leurs céréales à des points des lignes adjacentes du National-Canadien, ce qui augmente leurs frais d'exploitation et fait perdre injustement des revenus à des entreprises desservant les cultivateurs en question, il est résolu, qu'en raison de cette situation, nous soussignés, demandons au gouvernement fédéral d'étudier et de résoudre ce problème de l'écoulement des céréales.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait remarquer que ces cultivateurs ne bénéficient que d'un très bas contingent. En août dernier, le ministre du Commerce (M. Howe) leur a promis qu'on leur attribuerait des contingents supplémentaires. Ils les attendent encore. De guerre lasse, 650 d'entre eux ont signé ces pétitions et me les ont envoyées afin que je puisse les faire parvenir à qui de droit.

Je vais les envoyer au ministre du Commerce immédiatement, monsieur l'Orateur, et j'aimerais lui demander de chercher s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose immédiatement pour donner à ces cultivateurs le traitement équitable qu'ils méritent. Je signalerai, monsieur l'Orateur, que ces pétitions viennent de localités comme Derwent, Clandonald, Marwayne et Streamstown.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de parler longuement cet après-midi, pas plus que de reprendre l'histoire de la Commission canadienne du blé. Cela a été fait à deux ou trois reprises, et avec beaucoup de compétence, par des députés qui ont déjà pris part à ce débat.

En présentant récemment son bill à la Chambre, le ministre du Commerce a commencé par dire que l'écoulement des céréales par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé constituait un bon dispositif, déclaration avec laquelle notre parti est entièrement d'accord. Nous appuierons ce bill lors de sa deuxième lecture. Nous sommes si sûrs que la Commission du blé représente la meilleure méthode possible d'écoulement des céréales des cultivateurs que nous avons été assez déçus de constater, en examinant le bill, qu'il ne donnait pas un caractère définitif à la loi sur la Commission canadienne

du blé. C'est aussi avec une certaine déception que nous avons appris qu'il laisse de côté l'écoulement du lin et du seigle. Nous espérons qu'avant peu la Commission du blé se chargera de l'écoulement de toutes les céréales de notre pays.

Cependant, comme le fonctionnement de la Commission canadienne du blé est tributaire des politiques commerciales du gouvernement fédéral, il se trouve exposé à de nombreuses critiques. Dans bien des régions de notre pays, la Commission est devenue une sorte de souffre-douleur à qui on fait expier les faiblesses des politiques commerciales du gouvernement fédéral en matière de céréales dans le monde entier, et il me semble que c'est fort injuste. L'autre jour, l'honorable représentant de Provencher (M. Jutras) a laissé entendre que ceux d'entre nous qui critiquent les politiques commerciales du gouvernement fédéral s'efforcent délibérément de détruire la Commission du blé. Je proclame l'entière fausseté de toute insinuation de cette sorte. Voici toutefois ce que j'ai à dire: des critiques très injustes sont adressées à la Commission du blé par les critiques qui voient dans la politique commerciale du gouvernement actuel des erreurs qui les réduisent à une situation économique très grave. Et ceux qui en souffrent ont immédiatement imputé leurs difficultés à la Commission canadienne du blé. Je veux parler, par exemple, de la répartition inégale des wagons couverts dans tout le pays. C'est un cas où la Commission du blé a fait par exemple l'objet de beaucoup de critiques injustes.

J'ai ici une coupure du *Star-Phœnix* qui signale que, tout récemment, aux alentours d'Aberdeen, cinq agents d'élévateurs et 56 cultivateurs ont été traduits en cour parce qu'ils avaient enfreint la loi sur la Commission canadienne du blé.

Une autre fois, près de Davidson, en Saskatchewan, 19 cultivateurs et trois agents d'élévateurs ont été traduits devant les tribunaux, parce que, poussés par la détresse économique provoquée par l'imperfection des politiques agricoles fédérales, ils s'étaient, en fait, vus dans l'obligation de violer la loi. Voilà qui est déplorable. Comme l'a fait remarquer le juge qui a entendu ces causes, c'est la première fois que cela arrivait, et c'était un signe indiscutable de la grande détresse économique dont souffrent à l'heure actuelle les cultivateurs parce que le gouvernement ne se décide pas à adopter une politique agricole qui tienne compte des réalités.

Le ministre a dit également dans son discours, et là encore je suis entièrement d'accord, que le principe dont s'inspire la Commission canadienne du blé jouit d'un large appui de la part des producteurs de tout l'Ouest du Canada. C'est vrai. A vrai dire c'est toujours avec une certaine surprise que je vois, lorsqu'un bill portant sur la Commission canadienne du blé est présenté à la Chambre, les efforts que font et le gouvernement et l'opposition officielle pour s'attribuer respectivement le mérite d'avoir créé la Commission canadienne du blé. Il me semble que les efforts et l'appui des cultivateurs de l'Ouest pendant des années ont contribué, bien plus que n'importe quel autre facteur, à faire figurer la loi sur la Commission canadienne du blé dans les statuts du Canada.

Le ministre a déclaré également que, dans certaines parties du Canada, on ne se rend pas compte, malheureusement, des services que rend la Commission canadienne du blé. De nouveau, je suis d'accord avec lui. Le lendemain du jour où il a annoncé des paiements provisoires, j'ai été un peu étonné de lire dans un journal très sérieux de l'Est du Canada qu'il s'agissait là dans une certaine mesure d'une subvention versée par le gouvernement et la population du Canada aux cultivateurs de l'Ouest. Des déclarations comme celle-là sèment la confusion dans les esprits quant aux efforts et au rôle véritable de la Commission canadienne du blé. J'espérais que, le lendemain, un porte-parole du gouvernement ferait une mise au point pour bien faire comprendre que les paiements provisoires aux cultivateurs de l'Ouest ne comportent aucune subvention.

Le ministre a parlé du rapport de la Commission Gordon. Là encore, je suis parfaitement d'accord avec lui. On y dit que le paiement initial est établi à l'égard de la récolte entière d'une année. Je suis très étonné de constater qu'une commission à laquelle on avait confié, entre autres choses, la tâche de préparer soigneusement un rapport sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre à l'égard de l'agriculture, n'ait pas saisi ce qu'est réellement le principe fondamental sur lequel la Commission canadienne du blé se guide. Apparemment, les commissaires n'ont pas du tout compris sur quoi se fonde l'établissement d'un prix initial. Il n'est pas vrai de dire que le prix initial porte sur la récolte entière d'une année.

C'est pour cette raison que les cultivateurs de l'Ouest réclament et continueront de réclamer des paiements anticipés. Le cultivateur qui doit garder ses céréales dans sa ferme à cause du contingent ou pour une multitude d'autres raisons, est victime d'une injustice. Le meilleur exemple est celui de la récolte 1952-1953 où le paiement total touché par les cultivateurs a été de $1.81 et neuf dixièmes de cent le boisseau pour le blé

n° 1 livré à la tête des lacs. En 1953-1954, le prix a baissé à $1.56 et quatre dixièmes de cent le boisseau, soit un fléchissement de plus de 25c. le boisseau. Ceux qui habitent le long de la voie ferrée du National-Canadien qui va de Prince-Albert à Hudson-Bay-Junction sont dans une situation très avantageuse parce qu'il leur est possible de livrer leurs céréales à Churchill. Ceux qui habitent le long de cette ligne secondaire ont pu livrer beaucoup plus de céréales que les cultivateurs qui ont le désavantage d'habiter le long d'une ligne secondaire du Pacifique-Canadien dans le voisinage. Le fait est que nous sommes en mesure de vendre beaucoup plus de céréales que ceux qui habitent le long d'une ligne secondaire du Pacifique-Canadien. Ceux-là doivent garder leurs céréales et perdent 25c. le boisseau parce que, lorsqu'ils vendent leurs céréales l'année suivante, les prix ont baissé d'autant.

Nous avons raison, je crois, d'engager le gouvernement à établir un régime d'avances en espèces en vue d'uniformiser davantage les livraisons par les cultivateurs partout au pays. Le gouvernement a déjà reconnu le principe des avances en espèces car, en somme, il verse ces avances actuellement quand il dit aux cultivateurs qu'il leur paiera leurs céréales pourvu qu'ils les retirent de leurs propres entrepôts ou de leurs propres élévateurs, où l'entreposage ne leur coûte rien, pour les emmagasiner dans d'autres entrepôts ou dans les élévateurs d'établissements commerciaux de manutention des céréales, où il faut payer des frais d'entreposage. Ce sont, en somme, des avances en espèces. Le paiement initial n'est qu'une avance en espèces à l'égard du paiement définitif qui doit se faire à la fin de la campagne agricole. J'estime donc que le gouvernement a déjà reconnu le principe des avances en espèces.

De l'avis du ministre, la Commission Gordon, dans son étude du problème des céréales, a supposé que nous aurions toujours un problème des excédents. Le ministre dit que ce n'est pas vrai. Nous ne saurions accepter cette affirmation du ministre car la statistique semble indiquer que nous aurons en main des excédents pendant de longues années encore. Il est vrai que, ces dix dernières années, les exportations moyennes ont été de 15 millions de boisseaux de plus par année que la moyenne de la longue période de 33 ans qui sert généralement de base aux calculs. Je signale, cependant, que la production moyenne, au cours de ces dix années, a été de 61½ millions de boisseaux de plus qu'au cours de la période de 33 ans.

[M. Bryson.]

Si l'on prend la moyenne de 15.7 boisseaux par acre, c'est-à-dire la moyenne pour la longue période, il nous faudra quatre ou cinq ans pour réduire à 100 millions de boisseaux l'excédent actuel. Cependant, au cours des dix dernières années, le rendement, dans l'Ouest, a passé de 15.7 à 21.3 boisseaux de blé à l'acre. Si nous tenons compte de ce dernier chiffre, il nous faudra sept ans pour abaisser à 100 millions de boisseaux notre excédent actuel.

Le ministre a dit que les récoltes des dernières années ont été surabondantes. Il a parfaitement raison mais, à mon avis, il se montre un peu optimiste en supposant que nous reviendrons peut-être à un rendement comparable à celui de 15.7 boisseaux l'acre, c'est-à-dire à la moyenne de la période de 33 ans. A cause des progrès techniques, nous pouvons nous attendre non seulement à un rendement assez soutenu de 21.3 boisseaux l'acre mais même à un rendement beaucoup plus élevé. Nous avons eu des récoltes surabondantes ces quelques dernières années mais n'oublions pas que, en 1954, nous n'avons récolté que 282 millions de boisseaux dans l'Ouest. Il faut remonter jusqu'aux années 30 pour trouver une récolte aussi faible. On ne saurait donc affirmer que nous avons toujours eu des récoltes surabondantes ces dernières années.

Comment résoudre ce problème? A mon avis, nous avons le choix entre deux solutions. Nous devons soit accroître nos exportations soit diminuer notre production de blé. Je ne suis pas contre un abaissement de la production. Je ne l'ai jamais été. J'ai toujours soutenu qu'il existe un marché pour d'autres denrées que le blé. Dans l'Ouest du Canada, nous ensemençons en blé des millions d'acres qui devraient être affectées à d'autres récoltes. Si nous envisageons le problème du point de vue économique, j'estime qu'il nous serait assez facile de réduire notre production de blé. Je ne veux pas dire que nous devons réduire notre production agricole. Nous pouvons diversifier notre culture. Si nous avons préconisé un régime de parité des prix, c'est afin qu'il soit possible de diversifier notre culture et d'éviter de grossir chaque année nos excédents de blé déjà énormes.

Je comprends très bien que le gouvernement hésite à accepter un programme en ce sens, puisqu'on finirait par avoir des excédents d'autres produits agricoles et qu'il n'est pas disposé à élargir son programme commercial en vue d'assurer l'écoulement de ces excédents pas plus qu'il n'est prêt à l'élargir pour écouler plus de blé que nous n'en vendons à l'heure actuelle. Cependant, si nous continuons de produire autant de blé que nous le pouvons, si nous ne dressons d'avance aucun programme de production agricole, il nous

faudra nécessairement exporter plus de blé. A l'heure actuelle, tout semble indiquer que nous perdons des marchés et que nous continuerons d'en perdre, pour ce qui est du blé. Le programme de liquidation mis en œuvre par le gouvernement des États-Unis pourrait très bien nous faire perdre les quelques nouveaux marchés auxquels nous avons eu accès derrière le rideau de fer. Depuis le mois d'octobre, sous le régime de la loi publique nº 480, les contrats de vente à des pays étrangers, conclus par des Américains, se sont établis à plus de deux milliards de dollars.

Je m'étonne toujours d'entendre les conservateurs critiquer le programme américain de liquidation qu'ils appellent un programme de dons. Qu'on me permette de dire quelques mots de ce prétendu programme de dons, pour ce qui est de l'accord sur les produits agricoles, intervenu entre les États-Unis et l'Inde. Les États-Unis ont vendu à l'Inde pour 400 millions de dollars de produits agricoles, surtout de blé.

Aux termes de cet accord le remboursement est étendu sur une période de 25 ans. Il devra se faire en devises indiennes, à 3 p. 100 d'intérêt, aucun intérêt ne devant être perçu pendant les trois premières années et l'argent devant rester dans l'Inde de façon que ce pays puisse mettre en valeur ses ressources naturelles et sa puissance industrielle. Je ne trouve rien à redire à cela. Des ententes de troc passées entre les États-Unis et d'autres pays depuis deux ans,—et je songe seulement au troc,—intéressent environ 600 millions de dollars. Les trois quarts visaient le Royaume-Uni et des pays de l'Ouest de l'Europe, à l'exception d'une petite commande passée au Japon et d'une autre passée à la Grèce.

Le Canada a perdu sa situation dans les marchés mondiaux du blé. Non seulement y avons-nous perdu notre place, du point de vue des ventes effectuées dans le cadre de l'accord international sur le blé, mais nous l'avons aussi perdue à l'égard d'autres accords. Aux termes de l'accord international sur le blé, nous n'avons guère pu rencontrer que 49 p. 100 de nos engagements. Quant aux Américains ils ont couvert 68 p. 100 de leurs engagements pris par contrat. Une augmentation des exportations du Canada aux pays situés derrière le rideau de fer explique la meilleure partie de nos exportations de blé à des pays autres que ceux qui commercent naturellement avec nous. L'an dernier nous avons exporté aux pays situés derrière le rideau de fer 45 millions de boisseaux. Or, si les négociations actuellement en cours entre les Américains et ces pays donnent des résultats effectifs, il est tout à fait probable que nous perdrons même ce marché, si restreint qu'il soit.

Le Canada face au programme de disposition des excédents appliqués par les États-Unis ne trouve-t-il donc rien de mieux à dire que: "Nous ne pouvons nous payer le luxe d'appliquer un programme de ce genre"? J'aimerais bien poser cette question: "Mais alors que pouvons-nous donc nous payer?" Nous pouvons nous permettre de consacrer de 200 à 250 millions à la fabrication d'un prototype du CF-105. Mais il semble que nous ne puissions mettre au point un programme d'échanges commerciaux avec un pays quelconque. Si nous ne pouvons pas disposer de notre production agricole en tant que nation distincte, le gouvernement me permettra de lui dire que nous devrions voir s'il ne serait pas possible de nous associer aux États-Unis afin de chercher à disposer de nos excédents en collaboration avec eux.

On me permettra de traiter pendant un instant un autre aspect du projet de loi. Il s'agit des livraisons de céréales et de la répartition des wagons. Il semble que le cultivateur de l'Ouest soit de moins en moins fixé en ce qui concerne cette répartition que jamais auparavant. L'an dernier, au comité agricole de la Chambre le régisseur des Transports nous a expliqué avec précision les modalités de répartition des wagons. Et pourtant, lorsqu'il a comparu devant le comité spécial de l'assemblée législative de la Saskatchewan, il lui a dit que, se fondant sur les commandes d'acheminement, la Commission du blé donnait aux chemins de fer des ordres de répartition des wagons. C'est tout à fait autre chose. De cette déclaration il ressortait donc que dans la région de la rivière Carrot de ma circonscription il restait encore 71 ordres d'acheminement qui n'avaient pas encore été exécutés depuis plusieurs mois. Lorsqu'en désespoir de cause, les cultivateurs de cette région ont envoyé un télégramme à la Commission du blé pour lui demander ce qu'il fallait faire pour faire envoyer là-bas des wagons, en vue de l'exécution de 71 commandes d'acheminement, la Commission du blé a répondu qu'elle n'y pouvait rien et que les cultivateurs devraient plutôt entrer en contact avec les chemins de fer intéressés. Je n'en jugerais pas, mais j'ai l'impression que la plupart de ces commandes ne sont pas encore exécutées. Autre chose. A une des stations du Pacifique-Canadien dans la même région, on n'a pas pu obtenir de wagons depuis plusieurs mois. La situation est restée la même jusqu'à ce qu'un autre cultivateur et moi ayons signalé la chose à un des commissaires adjoints en lui demandant s'il n'essayerait pas d'envoyer là-bas quelques wagons. Quelques heures à peine s'étaient écoulées que sept wagons couverts venaient se ranger sur la voie, dans la localité en question.

Le gouvernement conviendra sans peine que c'est une façon bien peu rationnelle de répartir des wagons que celle qui consiste à entrer personnellement en contact avec un des membres de la Commission du blé.

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit encore une fois permis de dire que nous appuyons le bill. Nous en voterons la deuxième lecture. Cependant, le programme commercial du gouvernement fait l'objet de nos critiques car, somme toute, la Commission du blé doit s'en tenir, dans son travail, au cadre que lui assigne ce programme officiel.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention, actuellement, de m'attarder sur cette question. J'en ai déjà parlé auparavant et d'autres membres de notre parti ont nettement précisé notre point de vue à cet égard. Je n'ai donc aucune intention de répéter un grand nombre des points soulevés par eux. Je tiens tout d'abord à dire, cependant, de façon qu'il y ait aucun malentendu, que nous entendons appuyer le bill nº 9 tendant à proroger de cinq ans encore la loi sur la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire de proroger d'autant l'existence de la Commission du blé. La raison en est évidente, il me semble. Si la plupart des députés, notamment ceux de l'Ouest, sont favorables à cette mesure, c'est que nous ne tenons nullement à revenir à la liberté des marchés qui avait cours il y a quelques années. Ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest se souviennent parfaitement de la situation qui existait à cette époque. La plupart des factures que le cultivateur avait accumulées étaient payables à l'automne, immédiatement après le battage. Invariablement, les cours pratiqués selon la méthode du marché libre étaient alors à leur plus bas de l'année, mais le cultivateur n'en était pas moins obligé de vendre ses céréales à ce moment-là de façon à faire face à ses obligations. Il fallait donc qu'il vende au plus bas prix.

Il est vrai que si on regarde les chiffres on se rend compte que le prix moyen des céréales pour l'année pouvait être assez bon, mais il reste que les recettes effectives du cultivateur étaient tout à fait insuffisantes. Nous ne tenons nullement à revoir une situation comme celle-là.

La Commission du blé existe depuis quatorze ans environ. Le cultivateur de l'Ouest sait que le cours moyen touché par lui pendant ce temps est bien meilleur qu'il ne l'était auparavant. Jamais il n'aurait autant reçu si la Commission du blé n'existait pas depuis quatorze ans.

La Commission du blé a eu une influence stabilisatrice sur la vente du blé. J'en conviens. Nous avons été heureux de lui voir confier la vente de l'avoine et de l'orge. Nous aimerions même que le gouvernement, allant plus loin, lui confie également l'écoulement du lin et du seigle et qu'il fasse en sorte que la loi sur la Commission du blé devienne permanente.

Le 1er février, parlant du travail de la Commission du blé, le ministre s'est donné beaucoup de mal pour expliquer qu'elle avait réussi dans sa tâche. Il a signalé, et avec raison, que tous les cultivateurs, tous les groupements agricoles, étaient favorables à la prorogation de l'existence de la Commission du blé. S'il en est ainsi,—et je n'en doute pas,—il faudrait que le gouvernement prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour donner un caractère permanent à la loi sur la Commission du blé.

Mais à quoi sert de revenir tous les ans, ou tous les cinq ans tout au moins, renouveler l'existence de la Commission ou présenter une modification en ce sens? Si on a pu prouver que l'expérience a réussi,—et nous en convenons tous,—il faudrait que la Commission ait désormais un caractère permanent. On pourrait ainsi faire disparaître une bonne partie des critiques que font entendre les partisans de la liberté des marchés, qui cherchent continuellement à miner la Commission du blé de manière à reprendre leurs vieilles habitudes au bénéfice des quelques privilégiés, mais au détriment des agriculteurs et de tous ceux qui ont quelque rapport avec eux.

Il est une autre question dont j'aimerais parler pendant quelques instants, celle des excédents. Il en est ici qui estimeront sans doute que nous de l'Ouest attachons une importance excessive à ce problème. Il peut leur arriver de s'impatienter de nous entendre répéter nos arguments en faveur de l'agriculture de l'Ouest. Mais c'est pour nous un problème grave. Rappelons-nous que l'agriculture est la grande industrie de notre pays. Si l'agriculture est en mauvais état, c'est l'économie nationale tout entière qui s'en trouvera atteinte.

Cet excédent nous cause bien des ennuis à l'heure actuelle. Nous avons présentement sur les bras, nous avions effectivement le 9 janvier, 357,636,000 boissaux de blé. Le Gouvernement lui-même a admis que c'était un problème trop difficile à résoudre pour les cultivateurs eux-mêmes. C'est ce que le ministre a donné à entendre. Après tant d'années, le Gouvernement en vient enfin à la conclusion que les cultivateurs ne doivent pas porter seuls le fardeau financier de cette énorme quantité de blé d'une année à l'autre. C'est un problème de portée nationale et, ainsi que le rappelait il y a quelques instants l'honorable député de Battle-River-Camrose

(M. Smith), c'est certainement dans l'intérêt du pays d'emmagasiner cette denrée essentielle d'une année à l'autre afin que, advenant une catastrophe nationale dans la production de blé, nous n'ayons pas à en souffrir. Cependant, il n'est pas raisonnable du tout de demander aux cultivateurs du Canada d'en porter tout le fardeau. Il n'y a pas longtemps, le Gouvernement a fait un pas dans la bonne voie quand il a convenu de payer les frais d'emmagasinage de tout le blé en sus de 178 millions de boisseaux. Il me semble que, lorsque le Gouvernement a pris cette décision, il a admis au pays et surtout aux cultivateurs que sa ligne de conduite des années passées n'avait certainement pas été justifiée et que les cultivateurs n'auraient pas dû être contraints d'assumer les frais des excédents.

Après avoir reconnu ses erreurs à cet égard, en acceptant de payer l'emmagasinage de tout blé en sus de 178 millions de boisseaux, le Gouvernement, me semble-t-il, a le devoir de dédommager les cultivateurs des pertes qu'ils ont subies parce que le Gouvernement ne s'était pas rendu compte du problème et qu'il répare maintenant ses torts. Même à l'heure actuelle, il se refuse à admettre que l'excédent de céréales est un problème permanent.

Quand le ministre a parlé de cette question l'autre jour à la Chambre, ainsi que de ce que la Commission Gordon avait dit relativement aux excédents, voici ce qu'il a déclaré, ainsi qu'on le trouve à la page 928 du compte rendu:

> Les vœux de la Commission Gordon reposent, semble-t-il, sur l'hypothèse que nous aurons vraisemblablement un problème permanent d'excédents. Je ne suis pas de cet avis et j'estime que nous commettrions une grave erreur en fondant nos programmes sur une telle hypothèse.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que cela vient en contradiction avec la mesure prise par le gouvernement, il n'y a pas si longtemps, quand il a consenti à payer les frais d'entreposage des céréales en excédent de 178 millions de boisseaux. Par cette mesure, le gouvernement a reconnu que nous avions un problème d'excédents, et que c'était un problème qui a des chances de persister, et pourtant, quand on lui met la question sous les yeux dans l'espoir qu'il se préoccupe du problème des excédents, il déclare, comme l'a fait le ministre du Commerce, qu'il ne partage pas ce point de vue et que ce serait une grande erreur que de baser sa politique sur une telle supposition.

Le Syndicat du blé de l'Alberta a eu son mot à dire sur cette question dans l'édition du 4 janvier du budget du Syndicat du blé. Au cours d'une émission radiodiffusée, M. A. T. Baker, directeur général du Syndicat du blé de l'Alberta, a parlé le 1er janvier du problème des excédents au nom du Syndicat du blé et a dit ce qu'il pensait quant à la persistence probable de ce problème. D'après cet article, voici ce qu'il aurait dit:

> Pour les producteurs de blé, l'avenir ne semble pas très prometteur, mais on ne peut pas dire qu'il soit sombre sur toute la ligne. Nous avons des stocks excédentaires que ni une réduction organisée des emblavures, ni des mauvaises récoltes, à l'exception d'un désastre imprévisible, ne contribueront vraisemblablement à absorber pendant quelques années. Nous allons probablement avoir à vivre avec d'abondantes réserves de denrées alimentaires pendant un certain temps, et nous devrons apprendre à les considérer comme la richesse qu'elles sont en fait.

C'est une opinion qui a été émise après sérieux examen. De toute évidence, quand le ministre se rend compte que tant de spécialistes de ces problèmes sont d'avis qu'il va devenir permanent, il devrait exhorter le gouvernement à adopter des politiques qui faciliteraient la solution de ces problèmes.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), lui-même ne s'inquiète pas de cette situation car il espère que d'ici quelques années la sécheresse dont souffre le sud des États-Unis finira par venir au Canada, ce qui ramènera des récoltes désastreuses et résoudra automatiquement le problème. J'espère bien que nous n'auront jamais plus à souffrir de la sécheresse. Et même s'il fallait qu'il y en eût encore, j'espère qu'elle ne soit pas aussi sérieuse qu'elle a pu être dans le passé, car elle sera en effet diminuée dans ses conséquences par l'amélioration des méthodes agricoles et d'irrigation. Il faudrait pousser autant que possible l'irrigation de la Saskatchewan et de l'Alberta afin que, s'il y a de nouveau sécheresse, nous ne subissions pas les pertes de rendement qu'elles provoquaient. Le ministre nous dit que nos excédents disparaîtront si la sécheresse revient. C'est beaucoup dire.

Nous ne sommes pas le seul pays qui ait des excédents de céréales. Aux États-Unis, c'est la même chose! Seulement là-bas le gouvernement aborde la question dans un esprit totalement différent de celui de notre gouvernement libéral. Le gouvernement américain reconnaît que les excédents, et notamment les excédents de blé, vont continuer de s'accumuler. Non seulement prend-il actuellement des mesures à cet égard, mais il en prend déjà depuis un certain temps. Il me semble que le gouvernement fédéral n'aurait pas tort d'adopter quelques-unes au moins des méthodes adoptées par les États-Unis en vue de résoudre un problème qui devient de plus en plus sérieux et inquiétant.

J'ai ici un numéro du *Western Producer*, celui du jeudi 3 janvier. On y rend compte d'un article paru dans la revue *United States News and World Report*, intitulé, "Un programme agricole qui commence à donner de bons résultats". Il s'agit ici, bien entendu, du problème des excédents. L'article traite de ce qu'on appelle le régime de la dualité des prix, appliqué aux États-Unis. Qu'on me permette de donner lecture d'une partie du résumé que le *Western Producer* a fait de cet article dans la mesure où il traite du problème dont je parlais moi-même. Voici:

En fait on a créé un régime de dualité des prix. Il y a d'abord le cours intérieur, établi pour les denrées agricoles, avec prix de soutien versés par l'État. Puis il y a l'autre prix, fixé au niveau nécessaire à l'exploration de ces excédents à l'étranger. L'application de ce programme de dualité de prix a permis d'effectuer de très vastes ventes à l'étranger.

En fait, aucune loi prévoyant ce régime de dualité des prix n'a jamais été adoptée. Toutefois les fonctionnaires disposent de l'autorité, aux termes de diverses lois, de vendre à l'étranger au rabais. Ils peuvent vendre contre des dollars au plus haut enchérisseur, ou ils peuvent conclure des accords avec des nations amies prévoyant le paiement en devises étrangères. Les échanges compensés entrent dans le cadre de ce programme de sorte qu'une bonne partie des excédents sont purement et simplement donnés. C'est le contribuable, non pas le cultivateur, qui assure le financement de toute l'entreprise.

Qu'il me soit permis de m'interrompre un instant pour rappeler que les quelques prix de soutien prévus au Canada n'ont pas tous été appuyés par toute la population. Souvenons-nous qu'au cours de la guerre, quand, à cause de la politique du gouvernement fédéral, la Commission du blé était obligée de vendre du blé à la Grande-Bretagne, aux termes des accords sur le blé, à des cours inférieurs aux marchés mondiaux, le cultivateur a subi une terrible perte de plusieurs centaines de millions de dollars. A cette époque, le gouvernement a promis aux cultivateurs qu'ils n'auraient pas à faire entièrement les frais de l'opération et qu'après la guerre on prévoirait un prix de soutien suffisant à compenser ces pertes. Personne ici qui ne sache que cet engagement n'a pas été tenu et que le cultivateur a dû lui-même faire tous les frais de l'opération. Le gouvernement a même été plus loin. La Commission du blé a vendu du blé aux minotiers de notre pays à un cours inférieur au cours normal. Là aussi c'est le cultivateur lui-même, et non la population qui a dû subventionner...

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas vrai, et mon honorable ami le sait. Cette subvention a été versée par la population du Canada tout entière.

M. Johnston (Bow-River): Je sais que le prix auquel le blé a été vendu à la Grande-Bretagne pendant la guerre était inférieur au prix du marché mondial. Lorsque le blé a été vendu aux minotiers canadiens à 78c. environ, le gouvernement a comblé l'écart entre ce prix et celui de la Commission du blé.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le cours canadien était de $1.25.

M. Johnston (Bow-River): La seule compensation reçue par le cultivateur était les 65 millions, dont le gouvernement a dit qu'ils serviraient à compenser leurs pertes. En fait toutefois le cultivateur a perdu environ 350 millions.

M. Decore: Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser une question à l'honorable député?

M. Johnston (Bow-River): Oui, certainement.

M. Decore: Je crois que l'honorable député siégeait ici à l'époque où nous avons été saisis de la ratification de l'accord conclu avec le Royaume-Uni en ce qui concerne le blé. L'honorable député a-t-il oui ou non voté pour cet accord?

M. Johnston (Bow-River): Il n'a certainement jamais voulu que le cultivateur subisse cette perte.

M. Decore: Ce n'est pas là la question. La question est, avez-vous voté pour l'accord?

M. Blackmore: Bien sûr, il a voté pour.

M. Johnston (Bow-River): Cela se passait pendant la guerre, monsieur l'Orateur et j'ai appuyé l'accord de façon à aider la Grande-Bretagne, mais jamais, au grand jamais, n'ai-je voulu que le cultivateur subisse cette perte. En fait c'est le ministre de l'Agriculture qui s'est levé ici à la Chambre, à ce moment-là, pour nous assurer qu'il y aurait un prix de soutien applicable à toutes les denrées agricoles dans le but de compenser toute perte éventuelle.

L'honorable député qui vient de faire une observation est un de ceux qui étaient présents et ont entendu cette déclaration. Il sait très bien que la somme de 65 millions de dollars qui a été payée par la suite aux cultivateurs ne les a jamais remboursés même d'une faible partie des pertes qu'ils ont subies. Admet-il que la somme de 65 millions de dollars a complètement remboursé les cultivateurs des énormes pertes qu'ils ont subies en subventionnant le faible coût de l'existence, non seulement des consommateurs canadiens, mais aussi des consommateurs britanniques?

M. Decore: Ce n'est pas répondre à ma question. Pourquoi l'avez-vous approuvée?

M. Johnston (Bow-River): J'ai effectivement répondu à votre question.

M. Harrison: L'honorable député sait-il qu'un porte-parole de l'actuel gouvernement britannique a prétendu exactement le contraire de ce qu'il dit, c'est-à-dire, que l'accord britannique sur le blé nous avait rapporté des millions de dollars en trop?

M. Johnston (Bow-River): Je ne soutiens pas la thèse britannique, cela ne me concerne pas. Je dis effectivement que le ministre de l'Agriculture a déclaré ici que les cultivateurs du Canada ne devraient pas être obligés de subir une perte à cause de ce contrat. Vous rappelez-vous cette déclaration? Qu'a-t-on fait de ces promesses? En ce moment même, nous constatons que les cultivateurs ont subi une perte de 350 millions de dollars et qu'on ne leur a remboursé que 65 millions.

Je signalais que les Américains se rendent compte de la permanence du problème que posent les excédents mais que notre Gouvernement ne s'en rend pas compte. Pourtant il le devrait. A mon avis, il l'a admis quand il a accepté de payer l'entreposage pour l'excédent en sus de 178 millions de boisseaux. Le Gouvernement savait que ce problème se poserait de nouveau parce qu'autrement il n'aurait jamais accepté de payer les frais d'emmagasinage. Je ne lui reproche pas de l'avoir fait; à mon avis, il aurait dû le faire depuis longtemps. Jusqu'à ce moment-là, le cultivateur devait payer tous les frais. L'article se continue et résume cette question ainsi qu'il suit:

Pour la première fois depuis des années, l'écoulement des excédents s'est fait plus vite que les rentrées et l'on doit prévoir une diminution des réserves d'une année à l'autre.

Voilà qui révèle le résultat des méthodes employées aux États-Unis. Je n'approuve pas leurs méthodes mais, de leur point de vue, ce sont les bonnes parce qu'elles les débarrassent de ces excédents. Les cultivateurs ne subissent pas les pertes, c'est le Gouvernement qui les garantit. Voici un passage important que j'aimerais lire à la Chambre:

Nous apprenons à utiliser ces excédents comme un élément positif de notre politique étrangère. Ces dons aux autres pays pour soulager la famine, secourir les victimes des inondations et d'autres désastres, joints aux ventes contre des devises étrangères, nous gagnent des amis dans bien des pays que nous tâchons d'empêcher de tomber sous la domination russe.

Je m'arrête ici un instant pour dire que, si nous pouvions empêcher d'autres pays, surtout les pays asiatiques de se laisser tomber sous la domination communiste, au moyen d'un don canadien de quelques millions de boisseaux de blé, je crois que cela en vaudrait la peine. Non pas que les cultivateurs fassent ce don; il devrait être fait par le Gouvernement du Canada. Les cultivateurs devraient obtenir un prix équitable pour le blé qu'ils ont produit. Les États-Unis déclarent qu'ils se font des amis par ce moyen. Le ministre du Commerce a beau dire qu'il n'approuve pas les méthodes employées par les États-Unis, ce sont des méthodes qui donnent des résultats pour ce qui est du gouvernement et de la population des États-Unis. Je préférerais dépenser quelques millions de dollars à donner du blé plutôt que de voir notre jeunesse aller là-bas se faire tuer pour la défense contre l'agression communiste. Il me semble que ce serait une bien meilleure méthode. L'article poursuit ainsi:

L'attitude des fonctionnaires de l'Agriculture et du Congrès fait croire que le programme du gouvernement à l'égard des excédents doit se poursuivre.

Cela complète le résumé du programme agricole des États-Unis mais le *Western Producer* poursuit ainsi:

Voilà qui termine notre résumé de l'article. Bien que les ventes canadiennes se maintiennent à un niveau remarquablement élevé, il y a lieu de s'alarmer des méthodes énergiques des États-Unis, surtout à cause de la supposition implicite que ce n'est pas un cas exceptionnel mais plutôt un programme déterminé et permanent. Notre propos n'est pas de susciter des critiques à l'égard des États-Unis. Nous savons par expérience que ce serait une simple perte de temps. Cependant, le Canada, seul ou avec la collaboration d'autres pays, devrait adopter un programme de vente aussi énergique et dynamique. Si nous n'agissons pas ainsi, le jour viendra où nous serons les dindons de la farce, et les dindons seront farcis de blé.

C'est à peu près cela qui se produit au Canada. Nous pouvons ne pas approuver toutes les méthodes employées par les États-Unis, mais il reste que leurs cultivateurs sont prospères. Les cultivateurs américains obtiennent bien plus que $2 le boisseau pour leur blé. On ne peut faire de comparaison rationnelle entre la situation financière du cultivateur américain et celle du cultivateur canadien.

J'aimerais maintenant dire quelques mots des avances en espèces. Voilà une autre chose qui n'intéresse pas beaucoup le Gouvernement fédéral. Dans son discours du vendredi 11 janvier, le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé de l'avis émis dans le rapport de la Commission royale Gordon sur les avances en espèces pour les céréales emmagasinées à la ferme. Je tiens à signaler en passant que je n'approuve pas tous les vœux et propositions de ce rapport à l'égard de l'agriculture, mais j'approuve effectivement le principe des avances en espèces pour les céréales emmagasinées à la ferme. Notre groupe, particulièrement l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) qui a parlé longuement de cette question, a demandé à maintes reprises au Gouvernement fédéral de faire des avances en espèces sur les céréales approuvées et emmagasinées à la ferme. Toutefois, le premier

ministre, qui est le chef du Gouvernement, semble y voir des inconvénients. Ainsi qu'on peut le lire à la page 126 du hansard du 11 janvier, le premier ministre a dit:

J'ai été étonné de trouver, dans ce chapitre, des pages qui ne me semblent pas présenter dans ses justes perspectives le rôle que le Parlement a voulu confier à la Commission du blé.

Il s'agissait là en particulier de la question des avances en espèces. J'aimerais parler de nouveau de ce que le ministre du Commerce a dit le 1er février, quand il a adopté la même attitude. J'ai cité un extrait touchant la Commission Gordon, où le premier ministre a déclaré qu'à son avis cet excédent n'est pas un problème permanent, que ce serait faire erreur que de fonder le programme du Gouvernement sur cette supposition. Il va de soi que le ministre a déjà dit qu'il était opposé aux avances en espèces sur les céréales emmagasinées à la ferme. Sa principale objection, c'est que cela ne doit certainement pas se faire par l'entremise de la Commission canadienne du blé et, à cet égard, je suis du même avis que lui. Toutefois, il y a d'autres organismes qui peuvent s'occuper de cette question et, en d'autres occasions, nous avons dit que peut-être les élévateurs pourraient s'en occuper.

Je ne me demande pas à qui il faut confier cette charge; c'est au gouvernement qu'il incombe d'en décider. Il n'en reste pas moins que cette tâche doit être accomplie. Les membres de la Chambre savent très bien que les cultivateurs de l'Ouest ont beaucoup de difficulté à se procurer l'argent liquide nécessaire au financement de leur exploitation agricole. De fait, presque tous les cultivateurs ont dû s'endetter en attendant les rentrées; l'automne dernier, à l'échéance de leurs dettes, ils n'avaient pas d'argent. De fait, dans bien des cas, ils n'avaient pas encore remboursé les prêts agricoles obtenus l'année précédente. Comment peut-on s'attendre qu'ils paient leur dette s'ils ne peuvent pas vendre leurs céréales? C'est placer le cultivateur dans une situation intenable que de l'obliger à accumuler des dettes pour se maintenir. Quand vient l'automne, le cultivateur bat son blé mais ne peut le vendre. Pourtant, nous avons besoin d'excédents à un moment où, partout dans le monde, des gens sont affamés. Le moment serait certes mal choisi de songer à réduire ces excédents. Cependant, le gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures à cet égard.

Un autre grief, c'est que, l'automne dernier, les cultivateurs n'ont pas pu vendre beaucoup de blé. La question est venue sur le tapis au comité de l'agriculture; M. Milner, contrôleur des transports à l'époque, a signalé qu'il avait eu de la difficulté, surtout avec le Pacifique-Canadien, à faire envoyer des wagons aux endroits où il estimait qu'on en avait besoin.

Certains de ces endroits se trouvent dans ma circonscription. L'an dernier, les cultivateurs n'avaient pu livrer que le contingent de cinq boisseaux, et même moins que cela dans certains cas. Quand j'ai écrit à M. Milner, à propos surtout de la région de Standard dans ma circonscription, il m'a répondu qu'on y verrait. Je dois le remercier d'avoir fait expédier immédiatement quelques wagons dans cette région. Le contingent a ainsi été relevé à cinq boisseaux à certains endroits. Mais M. Milner m'a déclaré également qu'on verrait à accorder en tout temps une attention spéciale à cette région. Évidemment, on n'en a rien fait de plus.

Ce qui embarrasse ces gens, c'est qu'ils n'ont pas vendu plus de cinq boisseaux l'an dernier. Voici que c'est à recommencer cette année. Certes, ils ont pu faire une livraison initiale de 300 boisseaux mais le contingent est ensuite entré en vigueur et n'est actuellement que de deux ou trois boisseaux pour certains cultivateurs.

Comment veut-on que l'agriculture se maintienne dans ces circonstances? Il est temps, à mon avis, que le gouvernement reconnaisse l'importance de verser des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes afin que nos cultivateurs aient un peu d'argent liquide pour se maintenir.

Je n'en dirai pas plus long, monsieur l'Orateur, car je suis sûr que, de toute façon, vous ne tarderez pas à m'interrompre puisque mon temps de parole est presque expiré. Je ne me propose pas de prolonger la discussion pour le moment. Je ne voudrais certes pas retarder l'adoption du bill à l'étude car nous voulons qu'il soit adopté. Cependant, j'espère que le gouvernement étudiera certains des graves problèmes que je lui ai signalés car l'agriculture a besoin d'aide. Les cultivateurs ne demandent pas l'aumône; ils demandent simplement que le gouvernement prenne des mesures pour leur assurer un rendement en espèces afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs nombreuses obligations.

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, l'objet du bill à l'étude est de prolonger la durée de la loi sur la Commission canadienne du blé pour une période de cinq ans. Comme je représente des producteurs de céréales, je tiens à formuler quelques observations à propos de ce projet de loi.

Beaucoup de députés ont demandé que cette mesure devienne permanente. Si les cultivateurs de l'Ouest sont satisfaits du régime de vente par l'entremise de la Commission du blé, nous pourrons prolonger de

nouveau la durée de la loi lorsque le Parlement en reprendra l'étude dans cinq ans. Comme le gouvernement a adopté le régime de vente des céréales par l'entremise de la Commission du blé, je ne crois pas que la mise au rancart de cette loi soit à craindre.

De plus, la méthode actuelle nous fournit l'occasion de faire la revue de l'activité de cet organisme et de formuler des propositions, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Je le répète, je ne crains nullement qu'on renonce à la méthode de vente par l'entremise de la Commission du blé, pourvu que cet organisme ne soit pas sabordé d'ici là par l'adoption de certaines mesures propres à alourdir sa tâche déjà onéreuse. Je reviendrai là-dessus dans un instant.

On a soulevé une autre question, celle des chances de livraison. Évidemment, c'est un problème très délicat. Je ne puis faire mieux, je crois, que me reporter à la déclaration formulée par le ministre du Commerce au congrès du syndicat du blé de la Saskatchewan, à Regina, le 9 novembre dernier, Voici ce qu'il déclarait à ce sujet:

> Je sais que vous vous inquiétez de ce qu'on pourrait appeler l'inégalité des chances de livraison. C'est un problème extrêmement difficile et la Commission du blé fait de son mieux pour le résoudre. Mais la Commission ne peut accomplir de miracles et elle doit songer à la vente du blé avant de pouvoir assurer l'égalité des chances de livraison. La Commission du blé doit profiter de toutes les demandes. Dans bien des cas, on exige certaines catégories et certaines classes déterminées de céréales. Tous les points de livraison de l'Ouest ne sont pas en mesure de répondre aussi bien les uns que les autres à ces demandes. La Commission doit donc opérer un choix pour faire transporter vers les terminus les catégories de céréales nécessaires pour répondre à ses demandes. C'est ce qui a causé une certaine inégalité des contingents de livraison mais, à mon avis, la Commission a bien fait d'expédier les catégories et les céréales qui pouvaient être acheminées rapidement sur le marché national ou sur le marché d'exportation. Ce n'est que par ce moyen que nous avons pu vendre et exporter autant de céréales au cours de la dernière campagne agricole.

Et le ministre ajoute:

> Prenons un exemple. Au début de la campagne agricole 1955-1956, la Commission avait en main de fortes quantités de blé de catégorie inférieure,—nº 5, nº 6 et blé de provende,—soit passablement plus de 100 millions de boisseaux. A la fin de la campagne agricole, la Commission avait vendu tout ce blé et devait compter sur la récolte de 1956 pour refaire ses réserves de blé de ces catégories. Il aurait été impossible de vendre autant de blé de catégorie inférieure si la Commission n'avait pas pris toutes les mesures nécessaires pour que ce blé soit entreposé à des endroits d'où il était facile de l'expédier.

Je le répète, il y a des inégalités quant aux possibilités de livraison. C'est un grave problème en certains points de l'Ouest du Canada, mais je pense que la réponse se trouve tout entière dans la déclaration du ministre. Je crois que l'histoire rapportera qu'au cours de ces pénibles années, la Commission du blé a dû résister à des épreuves décisives alors qu'elle faisait face à d'énormes obstacles. Elle éprouve une grande difficulté à écouler nos céréales, surtout depuis deux ans, difficultés comme elle n'en avait jamais connues depuis la fin de la dernière guerre.

A quels problèmes la Commission du blé a-t-elle dû faire face? Les voici brièvement. Tout d'abord nous avons eu des récoltes surabondantes. Depuis six ans, nous avons eu cinq des plus grosses récoltes de l'histoire de notre pays, et le monde n'était absolument pas en mesure d'absorber la production phénoménale du Canada, si bien qu'il a fallu en conserver en stock dans les fermes et dans les élévateurs. C'était un problème auquel le gouvernement et la Commission du blé ne pouvaient rien.

Ensuite, il y a eu le vaste régime de subventions des pays importateurs de blé dans le monde entier. Certains de ces pays importateurs ont encouragé la production chez eux en établissant des prix intérieurs élevés. Là encore, c'est quelque chose à quoi le gouvernement et la Commission du blé ne pouvaient rien.

Le troisième problème, d'une grande gravité, est la façon dont le gouvernement des États-Unis se débarrasse de ses excédents. J'ai entendu avec surprise certains députés de l'opposition, dont l'honorable préopinant, dire que nous devrions essayer d'adopter certaines des mêmes méthodes que les États-Unis pour nous débarrasser de nos céréales excédentaires.

M. Johnston (Bow-River): Je pose la question de privilège. Je n'ai pas dit cela. J'ai indiqué très clairement que je ne conseille pas d'adopter toutes les méthodes employées par les États-Unis. Je l'ai bien souligné.

M. Decore: Je dis certaines des méthodes.

M. Johnston (Bow-River): Si l'honorable député avait entendu ce que j'ai dit, ce serait de la déformation délibérée.

M. Decore: Je répète que l'honorable député a dit que nous devrions suivre certaines des méthodes d'écoulement dont se servent les États-Unis.

M. Johnston (Bow-River): Certaines d'entre elles.

M. Decore: Si l'honorable député m'avait écouté, il m'aurait entendu le dire.

M. Johnston (Bow-River): Ce n'est pas ce qu'a dit l'honorable député.

M. Decore: Je vais lui faire remarquer, ainsi qu'à tous ceux qui soulèvent cette même question, qu'il y a beaucoup de différences entre le Canada et les États-Unis à cet égard.

Tout d'abord, la population des États-Unis est plus de 11 fois supérieure à celle du Canada. Deuxièmement, les États-Unis consomment chez eux les quatre cinquièmes du blé qu'ils produisent. C'est le contraire pour le Canada. Quand nous produisons 5 boisseaux, nous n'en consommons qu'un, et nous devons trouver pour les 4 autres boisseaux des débouchés à l'extérieur du Canada. Le blé est l'un de nos très importants produits d'exportation, et conseiller que nous suivions les mêmes méthodes que les États-Unis, que nous leur fassions concurrence, en vendant notre blé à un prix très inférieur, ou que nous ayons comme eux un programme de cadeaux, voilà qui pourrait provoquer l'effondrement de la Commission du blé si elle se mettait à suivre un tel conseil.

En effet, ou bien le cultivateur obtiendrait moins d'argent pour son blé, ou bien le contribuable devrait se charger de la différence. Il y a une chose dont vous pouvez être certain, c'est que si le contribuable doit se charger de la différence entre les prix que nous obtenons sur les marchés mondiaux, et les prix que nous pourrions obtenir en appliquant une telle politique...

M. Johnston (Bow-River): L'honorable député approuve-t-il le soutien des prix en agriculture? C'est ce qui s'est passé aux États-Unis.

M. Decore: Nous avons des prix de soutien, et c'est grâce à notre programme de prix de soutien que le cultivateur canadien obtient aujourd'hui de meilleurs prix que le cultivateur américain pour certains de ses produits agricoles.

M. Johnston (Bow-River): Il n'y a pas de prix de soutien pour le blé, et l'honorable député le sait.

M. Decore: Nous avons un programme de prix de soutien au Canada, et nos cultivateurs obtiennent pour leurs porcs, à l'heure actuelle, des meilleurs prix que les cultivateurs américains.

M. Johnston (Bow-River): Parlons de blé. C'est de ce dont vous parliez, et de ce dont je parlais.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre. Je pourrais faire remarquer à la Chambre qu'il n'y a pas si longtemps j'ai cru devoir faire observer que l'honorable député qui a la parole ne devrait pas être interrompu sans son consentment...

M. Gauthier (Portneuf): Il ne le sait pas.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): ... et je pense que je pourrais formuler cette remarque de nouveau.

[M. Decore.]

M. Johnston (Bow-River): Il ne devrait pas parler de moi de la sorte, monsieur l'Orateur.

M. Decore: Monsieur l'Orateur, en dépit des très graves problèmes qui se posent à la Commission du blé, en dépit des conseils idiots que nous entendons souvent quant à ce que la Commission du blé devrait faire, la Commission du blé se refuse à succomber à la panique, la Commission du blé se refuse à se débarrasser des céréales par des méthodes de vente à vil prix, la Commission du blé se refuse à s'engager dans un programme quelconque de cadeaux. La Commission du blé a vendu de grandes quantités de céréales. L'année dernière a été l'une des meilleures dans l'histoire du Canada en ce qui concerne les ventes de blé.

L'avenir confirmera que la Commission du blé a fait de l'excellent travail. Sans cet organisme, nous serions dans la situation où nous étions en 1932 lorsque le prix du blé a baissé à son plus bas niveau dans toute l'histoire de notre pays.

M. Johnston (Bow-River): Les conservateurs étaient au pouvoir. Ils sont finis.

M. Gauthier (Portneuf): C'est encore lui.

M. Decore: Nous savons que des groupements puissants, notamment la Bourse des céréales de Winnipeg, voudraient que la vente de nos céréales ne soit plus confiée à la Commission du blé mais je ne me préoccupe pas trop de ces groupements parce que nous savons exactement quel est leur but. Je m'inquiète davantage de ces bonnes âmes qui appuient très énergiquement la Commission et, en même temps, formulent diverses propositions qui, si le gouvernement ou la Commission y donnait suite, ruineraient assurément la Commission du blé.

M. McCullough (Moose-Mountain): Ca ne tient pas debout.

M. Decore: La Commission du blé a une lourde tâche. Il lui est déjà assez difficile de régler le problème qui l'occupe sans qu'on la charge d'un nouveau fardeau.

M. Nicholson: Ce n'est pas une besogne aussi dure que celle du cultivateur.

M. Gauthier (Portneuf): Un autre.

M. Decore: Quant à l'observation faite par l'honorable député, on peut se demander qui des députés cécéfistes de la Saskatchewan, ou d'Elvis Presley chantent le mieux les *blues*. Depuis que je siège ici, soit depuis 1949, tout ce que j'entends venir de ce groupe-là ce sont plaintes et lamentations. A les croire le pays irait au diable, la crise serait sur le point d'éclater, etc. Voilà tout ce que j'entends depuis 1949.

M. Dickey: Et cela durait depuis un bon moment avant votre arrivée ici.

M. Decore: En fait il y en a même qui font un peu de démagogie, en incitant les cultivateurs à marcher sur Ottawa. Je crois comprendre que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue),—je regrette qu'il ne soit pas à son siège actuellement,—a demandé aux cultivateurs de marcher sur Ottawa.

M. Studer: C'est probablement ce qu'il est en train de faire en ce moment.

M. Decore: C'est un des plus beaux exemples de démagogie qu'ait connu notre pays. J'ai ici sous les yeux un journal de la Saskatchewan, l'*Enterprise*, de Yorkton. Dans un éditorial il est question d'une déclaration faite par un ministre provincial du gouvernement CCF, M. Fines.

M. Nicholson: Quelle date?

M. Decore: Le jeudi 31 janvier 1957. Voici ce que raconte cet éditorial:

De l'année 1956, M. Fines disait qu'elle avait été une année de "progrès sans pareil" pour la Saskatchewan. Il attribuait ces progrès à trois facteurs.

M. McCullough (Moose-Mountain): Ce sont les progrès que vous jugiez impossibles avec un gouvernement de la CCF.

M. Decore:

Je cite M. Fines:

Premièrement, a-t-il dit, une récolte atteignant presque le niveau d'un record, jointe à de meilleures ventes de céréales, a aidé les cultivateurs à se rétablir de l'échec de la récolte de 1954 et de la baisse du revenu en 1955.

Deuxièmement, la production non agricole a poursuivi son essor régulier et, dans certains cas, spectaculaire et a fourni presque la moitié de la production totale de marchandises.

Une voix: C'est la déclaration de Winnipeg qui a produit cela.

M. Decore: Je ne sais pas si on a encore la fabrique de chaussures à cet endroit. La citation poursuit ainsi:

Troisièmement, le haut niveau des placements des particuliers et des corps publics, y compris un afflux très considérable de l'extérieur de la province, a permis dans une large mesure cet accroissement.

Je le répète, on se demande qui croire après avoir entendu M. Fines et nos amis de la CCF qui aiment crier au désastre, rêvasser et tenir des propos démagogiques. Il va de soi que nous savons que le cultivateur a eu des difficultés à surmonter.

M. Studer: C'est la CCF qui lui suscite des difficultés.

M. Decore: L'agriculture a ses difficultés. A mon avis, le présent gouvernement se rend compte, on le sait parfaitement, que l'agriculture n'a pas bénéficié pleinement du surcroît de bien-être de notre économie.

M. Nicholson: Qui donc jette les hauts cris maintenant?

M. Decore: Quelle en est la raison? On ne saurait donner de meilleure réponse qu'en citant les paroles que M. Hannam a prononcées en parlant au nom de la Fédération canadienne des agriculteurs à la conférence fédérale-provinciale de l'agriculture tenue à Ottawa le 3 décembre dernier. Voici ce qu'il a dit:

Les difficultés avec lesquelles le cultivateur est aux prises à l'heure actuelle sont au fond le résultat de ce que, non seulement au Canada mais dans tout le monde occidental, l'agriculture a réussi remarquablement à accroître sa productivité et à réaliser l'accroissement de production qui était nécessaire pour combler les pénuries de vivres d'après-guerre. Cet accroissement de production était une des nécessités les plus pressantes d'après-guerre. Cependant, l'accroissement a finalement excédé la demande réelle d'aliments et de produits agricoles, tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. A cela s'ajoute le fait que le monde a été témoin des retards subis par les produits agricoles dans l'expansion par ailleurs remarquable du commerce après la guerre.

M. Nicholson: On dirait que M. Hannam lui-même jette les hauts cris.

M. Decore: Le Gouvernement s'est rendu compte des difficultés de l'agriculture. Point n'est besoin d'énumérer ici les avantages accordés aux cultivateurs. On les trouve dans la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans le soutien des prix de nos produits laitiers, de notre porc, de certains autres produits, dans les 65 millions de dollars qui ont été payés en vertu de l'accord sur le blé avec le Royaume-Uni, et ailleurs. J'ai été étonné d'entendre mon préopinant dire que le présent gouvernement ne se rend pas compte du problème des excédents.

M. Johnston (Bow-River): Je ne faisais que citer le ministre.

M. Decore: Rappelons-lui que le Gouvernement a assumé les frais subis par la Commission canadienne du blé pour le blé gardé en sus de la quantité normale. On calcule cela sur une moyenne de quinze ans. Le Gouvernement est disposé à payer les frais pour tout ce qui est en sus de 175 millions de boisseaux, de sorte que, pour la mise en commun de 1954-1955, les contribuables du Canada ont payé aux producteurs de l'Ouest la somme de 31 millions de dollars, soit un supplément de plus de 7¼c. le boisseau à chaque cultivateur de l'Ouest du Canada. Est-ce dire que le Gouvernement ne se rend pas compte du problème des excédents? Il est évident, à mon avis, qu'en vertu de cette loi le principe du paiement des frais d'emmagasinage de tout ce qui est

en sus de 175 millions de boisseaux est maintenant prévu dans les statuts du Canada. Quand les reports seront revenus à la normale,—ce qui se produira un jour, je l'espère,—cette loi ne sera plus valide. Cependant, jusqu'à ce moment-là, la loi sera inscrite dans nos statuts. Par conséquent, je crois que c'est vouloir tromper la Chambre que de lui dire que le Gouvernement ne se préoccupe pas des excédents de blé dans notre pays.

M. Johnston (Bow-River): Je ne faisais que citer le ministre du Commerce.

M. Studer: Si vous n'aviez personne à citer, vous ne pourriez pas faire de discours.

Une voix: De toute façon, vous ne pouvez pas faire de discours.

M. Blackmore: Consultez le hansard et vous verrez ce qu'en pense le Gouvernement.

M. Decore: A mon avis, la Commission canadienne du blé fait de l'excellent travail malgré le difficile problème qu'elle a à résoudre. Il y a quelques instants, je disais que l'an dernier avait été une des meilleures années pour la vente de notre blé dans l'histoire de notre pays. Nous avons accru nos exportations à nos anciens clients tel que le Royaume-Uni. L'année précédente, les exportations à ce pays s'étaient élevées à 102 millions de boisseaux; l'an dernier, elles ont atteint 109 millions de boisseaux. Nos exportations à l'Allemagne de l'Ouest se sont accrues de 5 millions de boisseaux, pour atteindre 30 millions de boisseaux. Les exportations au Japon sont restées à peu près au même niveau, c'est-à-dire 29 millions de boisseaux. En même temps, notre commerce du blé a été bon avec les pays tels que la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas, l'Irlande et d'autres pays de l'Ouest de l'Europe. Nous avons aussi pris pied sur de nouveaux marchés, surtout dans les pays situés derrière le rideau de fer, et avons réussi à vendre à ces pays 45 millions de boisseaux de blé.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Decore: Monsieur l'Orateur, juste avant la suspension de la séance, je signalais que notre régime de vente du blé par l'entremise de la Commission canadienne du blé a de nombreux ennemis parmi les Canadiens. Je disais également que je m'inquiétais fort peu de ceux qui voudraient que nous renoncions à ce régime. Ces gens-là n'agissent pas dans le secret et nous savons à qui nous avons affaire. Ils ne sont donc pas inquiétants, mais il n'en va pas de même des zélés,—et nous en avons entendu quelques-uns au cours du présent débat,—qui se disent les amis véritables de la Commission du blé, mais qui voudraient la charger de tâches supplémentaires pouvant entraîner la ruine du régime. Ils voudraient que nous adoptions certaines des méthodes en honneur outre-frontière pour disposer des excédents de blé et que nous acceptions les devises de pays étrangers. Si ces devises sont aussi bonnes que les nôtres, tout va très bien; mais si elles ne sont pas aussi bonnes, il nous faudrait vendre notre blé à rabais ou à presque rien, ce qui veut dire que le cultivateur toucherait moins en échange de son blé ou que le contribuable comblerait l'écart. Ce serait sûrement une bonne façon de ruiner la Commission du blé.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dirai que la Commission du blé et le Gouvernement doivent refuser d'accepter certains de ces marchés fantaisistes réglés en ce qu'on appelle la monnaie locale. Le cultivateur aimerait que les prix soient maintenus à un niveau assez élevé. Il ne veut pas que la Commission canadienne du blé ait recours aux ventes à rabais, à des transactions inusitées, ou qu'elle soit prise de panique. Il aimerait vendre un seul boisseau de blé à un prix raisonnable et garder l'autre boisseau chez lui plutôt que de vendre deux boisseaux à un prix moindre. Par conséquent, j'espère que nous maintiendrons le régime de la Commission canadienne du blé pour la vente de nos céréales. Les cultivateurs de l'Ouest du Canada ont combattu pendant un certain nombre d'années pour l'obtenir. Ils l'ont obtenue et souhaitent maintenant qu'elle continue d'exister. Ils souhaitent que la Commission canadienne du blé et le ministère du Commerce poursuivent, comme dans le passé, une vigoureuse campagne pour trouver de nouveaux débouchés à notre blé hors du Canada et, par-dessus tout, ils souhaitent que la Commission maintienne le haut niveau du prix payé pour notre blé dans le passé.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, on a vu, depuis que le présent débat est commencé, que les députés acceptent d'emblée au moins le principe de l'organisation méthodique du marché de notre grain. C'est à dessein que j'emploie le mot "grain". En effet, comme il a été beaucoup question du blé jusqu'ici, ceux qui ne sont pas très au courant de la législation relative à la Commission du blé, pourraient penser que cette législation ne vise que le blé. Je sais que le blé est la plus importante céréale de l'Ouest canadien; mais il ne faut pas oublier qu'on y produit d'autre grain, par exemple, l'avoine, l'orge, le seigle et le lin, dont la

production est également importante, qui, dans maintes régions des provinces des Prairies, l'est même plus que la production du blé.

Je sais que, dans une certaine mesure, le principe de l'organisation méthodique du marché est un sujet qui tient au cœur de ceux d'entre nous qui prétendent qu'une telle méthode de vente de produits agricoles doit être acceptée en principe et traduite dans nos lois. On est réconforté d'entendre les députés et les représentants des partis se prononcer en faveur de ce principe qu'ils n'ont pas toujours accepté de si bon cœur. Au fond, l'histoire de la vente de notre blé révèle que le producteur et le consommateur ont constaté qu'il s'agit d'un produit qu'on ne peut plus longtemps abandonner à l'initiative privée. qui ne doit pas faire l'objet de la spéculation de la part de ceux qui veulent exploiter et le consommateur et le producteur.

L'admission de ce principe est grosse de conséquences car je prévois qu'avec le temps cette idée fera son chemin parmi les producteurs et les consommateurs de notre pays. En d'autres termes, nous rendrons un grand service chaque fois que nous pourrons démontrer, comme l'a fait, je pense, la Commission du blé, qu'il est possible de soustraire à la spéculation, de retirer des mains de ceux qui voudraient exploiter le producteur et le consommateur une importante denrée afin de la confier à une commission créée pour assurer au producteur le meilleur revenu possible et passer cette denrée à la consommation au prix le plus raisonnable possible de façon que l'écart, c'est-à-dire les frais de manutention soient aussi bas que possible, sans toutefois empêcher un maximum d'efficacité.

Il est très significatif que les producteurs et les consommateurs du Canada, par l'intermédiaire de leurs représentants à la Chambre, ont conclu que la façon la plus économique et la plus efficace de distribuer cette très importante denrée, la plus importante à certains points de vue tant pour ce qui est de la consommation intérieure que de l'exportation, était de la soustraire à l'entreprise privée pour la confier à une commission comptable aux représentants des producteurs et des consommateurs.

On a beaucoup parlé de la Commission du blé. Lorsque le ministre a présenté la résolution, il a signalé un ou deux faits importants sur lesquels je veux revenir. Tout d'abord, il nous a fourni une explication très utile et je l'en remercie car il a ainsi dissipé certaines idées fausses. Il y avait des gens au Canada,—il y en a encore sans doute,— qui avaient l'impression que c'est le Trésor public qui subventionne ou soutient la Commission du blé. D'autres, parmi lesquels beaucoup de producteurs, croyaient qu'un certain prix était garanti à l'égard des céréales. Ni l'une ni l'autre de ces impressions n'est fondée. Qu'on me permette de citer l'explication du ministre; elle vaut la peine d'être répétée. Il déclare, à la page 927 du hansard:

> Le gouvernement autorise la Commission à fixer un prix initial pour le blé qui est livré à la Commission durant la prochaine campagne agricole et garantit les banques contre toute perte qu'elles pourraient subir en versant le prix initial, mais le Gouvernement ne garantit pas le paiement, au cultivateur, d'un prix quelconque pour le blé qui n'est pas réellement livré à la Commission pendant la campagne agricole.

Si je répète ces mots, c'est parce que je voudrais bien préciser que le Gouvernement n'a pas, à présent, pour principe de garantir le prix des céréales produits par le cultivateur; son programme consiste simplement à garantir les banques contre toute perte des fonds qu'elles avancent pour le prix initial à la Commission canadienne du blé et n'a trait qu'à la partie des céréales qu'on peut réellement livrer. Cela dépend évidemment des contingents, de l'espace disponible pour l'entreposage, des wagons couverts dont on dispose, des débouchés pour l'exportation, et de bien d'autres éléments encore, de sorte qu'en réalité, les producteurs ne sont qu'en partie protégés en ce qui concerne le prix de leurs céréales.

Plus loin, le ministre a déclaré, en parlant des vœux émis par la Commission Gordon:

> Les vœux de la Commission Gordon reposent, semble-t-il, sur l'hypothèse que nous aurons vraisemblablement un problème permanent d'excédents. Je ne suis pas de cet avis et j'estime que nous commettrions une grave erreur en fondant nos programmes sur une telle hypothèse.

Je suis entièrement d'accord avec la dernière partie de la dernière phrase qui dit:

> Nous commettrions une grave erreur en fondant nos programmes sur une telle hypothèse.

Je ne suis, d'autre part, nullement certain que le ministre ait raison dans la même mesure quand il dit qu'il n'est pas de ceux qui croient que notre problème des excédents risque de devenir permanent.

J'y reviendrai, persuadé que je suis, en ce qui concerne la Commission, que c'est l'une des questions les plus importantes que nous aurons à résoudre d'ici quelques années. Il s'agit en effet de trouver un moyen de permettre à la Commission du blé de continuer à servir les producteurs d'une façon qui leur assurera des marchés les plus étendus possibles pour leurs céréales.

On a dit que la Commission du blé a été critiquée. Il serait plus exact de dire, je pense, que c'est à la politique du gouvernement qu'on en a eu, car la Commission du

blé doit se conformer à la loi sur la Commission canadienne du blé. Elle ne dispose que de certains pouvoirs et a des responsabilités bien définies. Ce n'est pas à elle d'appliquer des programmes contraires à ceux du gouvernement. Si on veut éviter à la Commission une bonne partie des reproches qu'elle ne mérite pas, il faudra que le gouvernement trouve le moyen de résoudre le problème des excédents dans une mesure plus grande que celle qu'envisage le ministre.

L'honorable député de Provencher (M. Jutras), dans son discours hier faisait un peu l'historique de la Commission. Ce récit m'a paru tout à fait intéressant, mais l'ayant jugé pour ma part assez incomplet on me permettra de passer quelques instants là-dessus.

Il convient d'abord de préciser que le seul parti représenté à la Chambre qui ait constamment et dès le départ appuyé l'idée d'une commission canadienne du blé, telle que cette commission est présentement constituée, est le parti cécéfiste, auquel on peut ajouter un certain nombre de membres du parti qui se trouve à ma gauche. Je dis un certain nombre, car tous les membres de ce groupe n'ont pas agi de la sorte. Quand le député de Provencher a décrit en termes peu flatteurs les lignes de conduite suivies par le gouvernement conservateur que dirigeait M. Bennett et celles que préconise actuellement, par l'entremise de son chef, l'opposition conservatrice-progressiste, il a laissé un vide important et qu'il convient de combler. C'est que pendant de nombreuses années, de fait jusqu'en 1943, le parti libéral et le parti conservateur avaient des vues à peu près identiques au sujet de la Commission du blé. Voici ce que le député de Provencher a dit le 6 février dernier, comme en fait foi la page 1080 des *Débats:*

N'importe qui peut vérifier ce qui s'est passé en 1935. Pourquoi le gouvernement conservateur de 1935 aurait-il élaboré cette loi s'il n'y croyait pas? La vérité, c'est que les torys de 1935 ne prisaient guère l'idée d'une commission obligatoire et ils ont essayé, tout comme maintenant, semble-t-il, d'en rejeter le blâme sur l'opposition.

Il me semble que c'est la pelle qui se moque du fourgon. Quels conseils donnaient les membres du parti libéral qui constituait l'opposition en 1935? J'ai sous les yeux une déclaration faite par l'actuel député de Portage-Neepawa (M. Weir), qui était alors député de Macdonald. Cette déclaration est consignée à la page 3645 du hansard du 13 juin 1935. C'était à l'époque où l'on débattait la question de la Commission des grains. Après avoir signalé qu'il approuverait la deuxième lecture du projet de loi afin de permettre à la Chambre de se former en comité, voici le conseil que donnait l'honorable député:

Malgré tout, j'hésiterais beaucoup, en l'occurrence, à approuver une proposition visant à instituer et mettre en œuvre un syndicat permanent et obligatoire, chargé de la vente du blé dans notre pays pendant des années à venir. Je n'aime pas que l'État se mette à faire le commerce du blé.

Telle était l'attitude, non seulement du député de Portage-Neepawa, mais aussi d'autres membres de l'opposition, à ce moment-là, y compris le chef de l'opposition, feu M. King. Voici en effet, d'après la même page des *Débats,* ce qu'a dit M. King:

Nous nous réservons le droit d'envisager le projet de loi comme une mesure s'appliquant à la situation présente, à un cas d'urgence, et non comme une mesure établissant une politique permanente.

En lisant les délibérations de 1935, on a l'impression bien nette que, à ce moment-là, ni le Gouvernement ni l'opposition n'étaient disposés à accepter le principe de l'organisation méthodique du marché du blé par l'entremise d'une Commission des grains ou d'une Commission du blé telle que nous l'appelons, aujourd'hui. Le gouvernement et l'opposition officielle considéraient alors qu'il s'agissait d'une mesure pressante rendue nécessaire pour faire face à une situation urgente et qu'il fallait abandonner aussitôt que possible une fois l'urgence passée.

M. Mang: Aujourd'hui, nous prorogeons la mesure de cinq ans.

M. Zaplitny: Je vais parler de cela tantôt.

Au cours de ses remarques préliminaires, le ministre a signalé qu'en septembre 1943 on a apporté un changement important et significatif en ce sens que la Commission canadienne du blé est devenue l'organisme exclusif de la vente du blé dans l'Ouest canadien. Voici comment il expliquait ce changement, le 1er février 1957, page 926 du hansard:

Quand les cours du marché libre étaient au-dessous du prix initial, les producteurs livraient presque tout leur blé à la Commission. Ses opérations d'écoulement donnaient des résultats fort peu satisfaisants. C'était une sorte de jeu à pile ou face.

Voilà comment le ministre explique ce changement. Qu'on me permette de me reporter encore une fois à 1935, au conseil que donnait à ce moment-là le député actuel de Portage-Neepawa, alors député de Macdonald. Je cite la page 3645 du hansard:

Je suis d'avis pour l'instant que, si nous pouvions constituer une commission des grains qui serait en mesure de prendre les offres quand le prix du marché tombe au-dessous d'un certain chiffre, tandis que du moment que le prix du marché remonte au-dessus de ce chiffre, tous les intéressés à la manutention du grain seraient libres de l'écouler de la manière qu'ils l'entendraient, nous aurions alors l'arrangement le plus satisfaisant.

Nous avons ici à peu près les mêmes mots mais renversés. Voici que le porte-parole pour l'Ouest canadien de l'opposition libérale de l'époque disait que ce qui vaudrait mieux ce serait d'avoir ce pouvoir seulement si le prix sur le marché libre tombait au-dessous d'un certain chiffre.

M. Jutras: Nous n'avons jamais prétendu autre chose.

M. Zaplitny: Dois-je donc comprendre, monsieur l'Orateur, qu'au dire de l'honorable député l'attitude du Gouvernement est toujours la même?

M. Jutras: Vous parlez de 1935.

M. Zaplitny: Eh bien, monsieur l'Orateur, l'honorable député a dit qu'ils n'ont jamais prétendu autre chose, et je voudrais savoir si l'attitude du Gouvernement reste la même.

M. Jutras: Je puis peut-être aider l'honorable député. . . .

Une voix: Asseyez-vous!

M. Jutras: Qui a dit asseyez-vous?

M. Hansell: Quelque député de l'arrière.

M. Jutras: Je n'ai jamais prétendu qu'en 1935 les libéraux n'étaient pas en faveur d'une commission obligatoire. Je disais que les torys voudraient maintenant prétendre qu'ils ont approuvé la Commission de 1935, alors qu'il n'en est rien. C'est tout ce que je disais. Voilà tout mon argument.

M. Zaplitny: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne suis pas fâché d'entendre le député éclaircir ce point. Toutefois, je lui poserai une question à laquelle il pourra répondre s'il le veut. Est-il toujours de l'avis du parti libéral de 1935 à l'égard de la Commission du blé?

M. Jutras: Vous connaissez trop bien la réponse pour me le demander.

M. Knowles: La réponse, c'est que les libéraux ont changé d'avis en traversant la Chambre.

M. Jutras: La réponse se trouve dans le projet de loi dont la Chambre est saisie. Que voulez-vous de plus?

M. Zaplitny: Que s'est-il donc passé en septembre 1943, monsieur l'Orateur, pour causer pareille révolution de pensée chez le gouvernement d'alors? En 1936, année au cours de laquelle il a pris le pouvoir, il s'apprêtait apparemment à appliquer la méthode citée dans le passage dont j'ai donné lecture du discours du député de Portage-Neepawa. Cependant, un événement important s'est produit en 1943 que le député de Provencher a omis, sagement d'ailleurs, de son exposé rétrospectif.

Ils n'avaient pas apporté de changement jusque-là, mais ils l'ont fait en 1943. Il s'est produit en 1943 un événement très important qui, je le répète, a été omis par l'honorable député de Provencher. Au cours de l'été de 1943,—en août, sauf erreur,—il s'est tenu dans l'Ouest canadien deux élections partielles, une dans Selkirk et l'autre dans Humboldt, qui, je crois, ont eu lieu le même jour.

Le très hon. M. Howe: Nous faut-il entendre parler des élections partielles tenues en 1943? Qu'ont-elles à voir avec le bill?

M. Zaplitny: Elles ont beaucoup à y voir. Je viens justement de mentionner les paroles du ministre, lorsqu'il a signalé que la situation n'était pas satisfaisante et qu'elle a changé en 1943. C'était alors une des principales questions dans les Prairies. Je m'en souviens parfaitement, car j'ai participé à une de ces élections partielles. Les candidats libéraux des deux circonscriptions appuyaient la politique qu'on avait suivie jusque-là et s'opposaient complètement au régime actuel de la Commission canadienne du blé. Ils étaient en faveur de la vente sur le marché libre, lorsque les prix atteignaient un certain niveau. Les cultivateurs se sont prononcés d'une façon bien catégorique dans ces deux circonscriptions, tellement que les deux candidats libéraux ont perdu leur dépôt et que les candidats cécéfistes ont été élus. La politique a changé depuis lors.

Je signale ce fait tout simplement parce que des députés ministériels déclarent que la politique des membres de l'opposition officielle en ce qui concerne la Commission du blé est tiède et incertaine. Il convient tout à fait de se rappeler que leur ligne de conduite est restée pas mal la même tant qu'ils n'ont pas été forcés d'adopter une autre attitude. Je veux parler aussi des observations du député de Moose-Jaw-Lake-Centre que rapporte le hansard du 1er février, à la page 956, dans les termes suivants:

> J'appuie avec chaleur la mesure dont nous sommes saisis et je tiens à dire à mes honorables amis de la Saskatchewan qui font partie de l'opposition que, si certains députés manquent d'enthousiasme à l'endroit de la Commission du blé, c'est qu'ils craignent qu'elle ne soit un organisme socialiste.

C'est bien dommage que le député n'ait pas jugé bon d'identifier les représentants qui manquent d'enthousiasme à l'endroit de la Commission du blé.

M. Thatcher: En continuant sur ce ton, vous rejetterez probablement la mesure par un vote.

M. Zaplitny: Les députés ont le droit de voter à leur gré et s'ils décident de rejeter la mesure par un vote, cela défera le Gouvernement et nous aurons des élections d'autant

plus tôt et peut-être un nouveau représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre. Étant donné que l'honorable représentant a jugé bon de m'interrompre, je signale que s'il parle de députés qui manquent d'enthousiasme au sujet de la Commission canadienne du blé parce que, à son avis, elle peut être un organisme socialiste, il devrait s'identifier lui-même comme le premier député de cette catégorie. La Chambre n'a jamais eu de député plus réactionnaire que le représentant actuel de Moose-Jaw-Lake-Centre. Lorsqu'il donne son appui enthousiaste au bill, j'aimerais mettre en garde les gens d'Assiniboïa en leur rappelant le vieil adage: "Méfiez-vous des Grecs, même quand ils font des offrandes." Dans le cas présent, ce pourrait être un cheval de Troie rempli de troupes.

Divers organismes agricoles ont présenté des recommandations sur les moyens d'améliorer la Commission du blé. La Fédération canadienne des agriculteurs en a soumis une à son congrès annuel. Voici celle que les journaux ont signalée:

> La réunion s'est prononcée pour la Commission canadienne du blé et elle a approuvé l'accord international sur le blé. Elle a adopté une résolution recommandant que la Commission du blé devienne un organisme permanent, seul autorisé à vendre toutes les céréales de l'Ouest canadien, y compris le lin et le seigle. Elle a également préconisé la revision périodique de la loi relative à la Commission du blé.

Ces vœux correspondent aux recommandations que des membres de notre groupe ont exprimées ici de temps à autre, et, à nouveau, au cours du présent débat. La vente méthodique des céréales de l'Ouest exige que la Commission du blé, devenue un organisme permanent, en soit aussi l'agent exclusif.

Nous en étendrions aussi l'activité au seigle et au lin. Je constate que les organismes agricoles sont parfaitement unanimes sur ce point. En décembre 1956, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles a présenté au ministre du Commerce (M. Howe) un mémoire dont j'extrais le passage suivant:

> Les membres du Conseil interprovincial des syndicats agricoles se sont maintes fois prononcés en faveur de la vente méthodique du blé, de l'avoine et de l'orge, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. De même, nos membres ont souvent demandé que la vente du lin, du seigle soit également dévolue à la compétence de la Commission du blé. Cette demande se fonde sur l'expérience heureuse que les cultivateurs ont faite depuis un certain nombre d'années en vendant le blé, l'avoine et l'orge par l'intermédiaire de la Commission.

Ce sont là deux recommandations formulées par les deux organismes agricoles les plus considérables du pays qui sont identiques aux propositions présentées par la C.C.F. Nous demandons au gouvernement de les

examiner sérieusement au lieu de s'en détourner. S'il ne fait rien pour y donner suite, les membres de ces organismes se demanderont si le gouvernement appuie vraiment la Commission du blé avec autant d'énergie qu'il le prétend.

Certaines de nos autres recommandations portaient sur la vente des céréales et les prix de parité. Je pourrais résumer nos recommandations en six points. D'abord, comme je l'ai déjà dit, nous aimerions que ce statut soit permanent. Deuxièmement, il devrait comprendre le seigle et le lin, au même titre que les autres céréales. Troisièmement, nous devrions être prêts à accepter le principe des prix de parité. Si le gouvernement ne veut pas aller jusqu'à accepter cette notion pour toutes les céréales qui lui passent par les mains, il devrait au moins l'accepter à l'égard des céréales vendues sur le marché intérieur. J'aurai recours à des chiffres cités l'autre jour par l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) et je suppose qu'ils sont exacts. Il a signalé qu'aux États-Unis le prix de parité du blé était de $2.37. Le prix moyen du blé canadien du contingent de 1954-1955, déduction faite de tous les frais, s'est élevé à $1.44 le boisseau. Il suffit de faire la soustraction pour constater qu'il y a une différence de 93c.

Si nous reportions cette différence sur le blé consommé au Canada,—et nul ne niera, s'il a un tant soit peu de bon sens, qu'il n'y a aucune raison pour que le blé ou les céréales vendus au Canada le soient à un prix inférieur à ceux des autres produits,—ce qui devrait se faire en toute justice, nous aurions environ 70 millions de boisseaux de blé, qui représenteraient une somme d'environ 65 millions de dollars. Cela veut dire que les cultivateurs ont parfaitement raison de déplorer que cette somme de 65 millions qui pourrait être réalisée, non pas par la vente des céréales à des prix exorbitants mais par leur vente à des prix de parité pour consommation au Canada, devrait être ajoutée à la caisse de la Commission du blé pour être ensuite distribuée aux producteurs, sous forme de dividendes ou de paiements provisoires ou définitifs.

Le Gouvernement, ou le Parlement si on veut, devrait au moins être disposé à faire en sorte que les céréales vendues pour la consommation intérieure le soient à des prix qui seraient considérés comme paritaires à l'heure actuelle.

Nous demandons ensuite que le Gouvernement accepte le principe selon lequel on devrait établir une réserve nationale de céréales. Je dis bien une réserve *nationale* afin qu'il soit bien entendu qu'à mon avis il s'agit ici d'une responsabilité qui engage la nation tout

entière, le producteur comme le consommateur. Si nous acceptons le principe d'une réserve de céréales, il faudrait aussi reconnaître que c'est le pays tout entier qui devrait prendre la responsabilité de l'entretien et du financement de cette réserve, et non pas le seul cultivateur. Il est heureux que le Canada soit un grand producteur de céréales, qu'il soit en mesure, d'année en année, de conserver une énorme partie de la récolte précédente. Le monde entier a lieu de s'en réjouir. Personne ne sait, en effet, quand les récoltes pourront sérieusement manquer, quand une sérieuse pénurie de denrées alimentaires pourra apparaître dans un coin quelconque du monde, risquant d'en réduire les habitants à la famine. Nous sommes le grenier du monde et si nous devons faire face à cette responsabilité nationale, ce n'est pas aux producteurs seulement qu'il faudrait nous en remettre.

Il n'est pas juste de demander aux producteurs canadiens de supporter seuls le fardeau qui constitue ces immenses excédents constitués chaque année. Si nous faisons une politique nationale de ce que je viens de proposer, il faudrait constituer une réserve nationale de céréales, emmagasinée par les soins des pouvoirs publics et dont ceux-ci feraient les frais. Le cultivateur serait payé pour sa récolte et, cela fait, l'État s'occuperait de tout. C'est effectivement ce qui se passe aux États-Unis. L'excédent est là-bas assimilé à une réserve alimentaire nationale qu'on écoule ensuite, à l'intérieur comme à l'extérieur, par le recours à divers procédés.

J'en viens maintenant à un cinquième point. Nous proposons que le Gouvernement songe sérieusement à trouver de nouvelles recettes et de nouveaux marchés d'exportation. Je n'ignore pas que le ministre et certains des honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre ont déclaré, même au cours du présent débat, que les méthodes utilisées par les États-Unis en vue d'écouler leurs céréales étaient d'une moralité assez douteuse. On a parlé de ventes au rabais.

M. Thatcher: De cadeau pur et simple.

M. Zaplitny: L'honorable député propose une autre définition. Je me dis toutefois que ce n'est pas faire preuve d'une grande hauteur de vues que de qualifier de ventes au rabais ou de cadeau pur et simple un programme bien réfléchi dont,—la preuve en est faite,—l'utilité et l'avantage aux producteurs américains et à la nation tout entière sont incontestables. En fait, il ne s'agit ni de ventes au rabais, ni de cadeau.

M. Thatcher: Mais si.

M. Zaplitny: Si l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre se donnait la peine de se renseigner sur ce qui se passe effectivement aux États-Unis en ce qui concerne l'écoulement de ces céréales, il n'utiliserait certainement pas des termes comme ceux-là. Ils s'y prennent de bien des façons aux États-Unis pour appliquer le programme que j'ai mentionné, mais je n'en citerai que trois. Ils vendent par exemple leurs céréales en échange de monnaies locales, diverses monnaies.

M. Enfield: C'est la loi sur la sécurité mutuelle.

M. Thatcher: Cela revient à un abandon.

M. Zaplitny: Nullement. Ils acceptent les devises locales afin de pouvoir contracter un marché qui serait impossible autrement.

M. Weselak: Que fait-on de ces devises locales?

M. Zaplitny: Une partie de ces devises est conservée au crédit de la nation exportatrice et sert à payer des marchandises obtenues dans le pays où les céréales ont été livrées.

L'autre méthode d'écoulement des céréales a pour but d'encourager l'expansion et la mise en valeur des pays concernés.

M. Thatcher: La Grande-Bretagne ne veut pas acheter de cette manière.

M. Zaplitny: C'est une manière souhaitable de faire du commerce avec ces pays. Appelez ça un abandon ou une vente au rabais si vous voulez, mais je trouve que c'est une habile manière de faire du commerce, et puisque c'est la seule manière dont on puisse en faire avec ces pays, je pense qu'il est habile de se prévaloir de cette possibilité.

Des voix: Non.

M. Thatcher: Pas un mot sur la façon de s'y prendre pour vendre plus de blé.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Zaplitny: Je ne me suis jamais opposé aux interruptions; elles m'amusent et il m'arrive parfois d'interrompre des députés. Cependant, je ne voudrais entendre qu'une seule interruption à la fois afin que je puisse savoir d'où elle vient et qu'il me soit possible d'y répondre.

Il y a aussi la méthode dite de secours en cas de désastre ou de famine. Dans un certain sens, il s'agit là de cadeaux mais la quantité de céréales dont on dispose de cette façon est infime par rapport au total.

Un autre moyen qu'ils prennent pour se défaire d'une forte quantité de céréales c'est de les échanger pour des matériaux d'importance stratégique provenant soit du pays où les céréales sont expédiées soit d'un autre pays qui détient une créance sur le premier.

Qu'est-ce que cela fait au total? Je signale aux honorables députés qu'il n'y a pas de quoi rire. Au cours de la campagne agricole 1955-1956, on a ainsi disposé de 156.3 millions de boisseaux contre des monnaies nationales.

Une voix: Des cadeaux.

M. Thatcher: A un escompte appréciable.

M. Zaplitny: Par la deuxième méthode dont j'ai parlé, ils ont pu écouler 67.4 millions de boisseaux au cours d'une période et 112 millions de boisseaux sous le régime d'un plan légèrement différent. En limitant à 10 millions de boisseaux les secours en cas de famine,—c'est une estimation, car on ne donne pas de chiffres,—on constate que la *Commodity Grain Corporation* a écoulé 335 millions de boisseaux de céréales en tout.

M. Thatcher: Nous en avons exporté 309 millions de boisseaux au comptant.

M. Zaplitny: Oui, mais ce chiffre de 335 millions de boisseaux de céréales ne tient pas compte des ventes au comptant; ce chiffre ne comprend pas la quantité vendue par les États-Unis au moyen de transactions commerciales ordinaires. L'honorable député dit que nous en avons vendu, par transactions spéciales, à peu près autant contre paiement comptant mais les États-Unis, par ces diverses transactions, ont écoulé autant de céréales que nous en avons vendu au comptant, en plus de ce qu'ils ont vendu par les voies commerciales ordinaires.

Si mes honorables amis estiment qu'il ne vaut pas la peine de faire une enquête sérieuse à ce sujet, qu'il ne vaut pas la peine de s'arrêter à cette question au nom des producteurs du Canada et qu'il y a là matière à rire, cela démontre tout simplement qu'ils ne se soucient guère d'accroître nos exportations. Qu'on me permette de dire . . .

M. Byrne: Nous voterons malgré vous en faveur du projet de loi.

M. Zaplitny: Nous aurons ces excédents sur les bras pendant des années. Il deviendra de plus en plus nécessaire pour le Parlement et, en conséquence, pour la Commission du blé, de trouver des moyens d'améliorer notre situation, en matière d'exportation. Le moins que nous puissions faire c'est d'étudier ces méthodes sérieusement et sans parti pris et d'appliquer au Canada la partie de ce plan qui peut être applicable dans la situation où nous sommes. Nous pourrons dire ainsi que nous avons fait quelque chose.

Je constate que mon temps de parole passe rapidement. J'aborde un dernier point. Nous avons demandé et nous demandons encore l'établissement d'un régime d'avances en espèces à l'égard des céréales afin que les cultivateurs soient en mesure de se maintenir. Il leur serait impossible de continuer d'exploiter leurs fermes sans avances en espèces car ils n'ont pas l'argent nécessaire pour acquitter leurs dépenses ordinaires.

Je remercie M. l'Orateur de sa courtoisie. J'ai un peu dépassé mon temps de parole mais j'imagine qu'on a tenu compte des interruptions.

M. Hahn: Je me demande si je pourrais poser une question à l'honorable député avant qu'il reprenne son siège. Je n'aime pas qu'on mette tout le monde dans le même sac sans désigner nommément ceux qui n'appuient pas la Commission du blé. L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous dire quels sont les créditistes qui, selon lui, n'appuient pas la Commission du blé?

M. Zaplitny: Je ne crois pas avoir dit que des députés qui siègent à ma gauche n'appuient pas la Commission du blé comme telle. J'ai dit que tous les membres de ce groupe n'envisagent pas exactement du même œil cet organisme. C'est ce qui ressort de leurs discours. Malheureusement, je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails mais je crois avoir eu raison de dire que tous les membres du parti créditiste n'ont pas exactement les mêmes vues sur la Commission du blé.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je trouve que c'est vraiment dommage qu'on soit porté à faire intervenir inutilement la politique dans une discussion sur la Commission du blé.

Une voix: Loin de vous la pensée d'en faire autant!

M. Blackmore: C'est un problème beaucoup trop difficile à régler pour qu'on ait la légèreté de faire de la politique avec cette très importante question de la production, de la conservation et de la vente du blé. Au début de mes remarques, j'aimerais parler de la collaboration que la Fédération des agriculteurs du Manitoba a accordée à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada en lui soumettant, à l'automne de 1955, un mémoire de 43 pages. En bref, l'idée générale qu'elle a exprimée dans son mémoire, c'est que la persistance des tendances résentes entraînerait l'agriculture au désastre.

Il est bon de se rappeler qui a soumis le mémoire et à qui elle l'a présenté, puis de songer que ces gens déclarent solennellement que, si les tendances actuelles de l'agriculture canadienne ne changent pas, tout le régime l'entraînera au désastre. Ce n'est pas là vociférer une calamité. C'est le message sérieux et sensé de la Fédération des agriculteurs du Manitoba, lorsqu'elle a fourni sa collaboration à l'automne de 1955.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre bien longuement sur ce que ces gens ont dit, mais je citerai un bref passage de leur mémoire de 43 pages. Il a trait aux prêts qui sont nécessaires pour que nos cultivateurs puissent continuer d'exercer leur activité; le voici:

Nous sommes forcés de conclure que l'appui de l'État est essentiel dans le cas des prêts aux agriculteurs; pour obtenir une diversification maximum et répartir plus largement les risques, ce doit être un régime d'envergure nationale patronné par le gouvernement fédéral. Nous voyons d'un bon œil le recours plus fréquent aux services de la Commission du prêt agricole canadien si ses taux d'intérêt s'établissent au plus bas niveau possible.

Je me hâte de concéder que le gouvernement libéral a fait beaucoup pour répondre aux exigences de cette déclaration, mais, j'en suis sûr, tout député qui a pesé la question est convaincu que le gouvernement fédéral n'est pas allé assez loin. C'est tout ce que je me propose de dire pour commencer.

La thèse du Crédit social à l'égard du blé a été exposée par les représentants d'Acadia (M. Quelch), de Battle-River-Camrose (M. Smith) et de Bow-River (M. Johnston).

Une voix: Et de New-Westminster.

M. Blackmore: Dans l'ensemble, ils ont exposé tous les aspects de la thèse. Ils ne sont pas entrés dans tous les détails, bien sûr, mais j'appuie de tout cœur les arguments avancés par les trois députés en question, et tous les créditistes seront disposés à en faire autant à l'égard des producteurs de blé des provinces des Prairies.

Nous reconnaissons que la députation de la Colombie-Britannique a un problème qu'a très bien exposé l'autre jour l'honorable député de New-Westminster (M. Hahn). A mon avis, c'est un problème à étudier et à résoudre. Mais le programme des créditistes dont les grandes lignes nous ont été exposées par les trois députés que j'ai mentionnés vise surtout le bien-être des producteurs de blé des provinces des Prairies.

Disons pour commencer que nous approuvons tous la Commission du blé. Nous voterons tous dans ce sens. Je suis sûr que nous nous sommes prononcés pour la Commission du blé telle qu'elle est sans vouloir, comme le ministre du Commerce (M. Howe) a bien essayé de le faire croire, ajouter quoi que ce soit à ses responsabilités et risquer ainsi de la détruire. Ces observations m'ont paru tout à fait indignes du ministre du Commerce. A son âge, il devrait être plus raisonnable. J'y reviendrai plus tard.

Je le répète, nous sommes pour la Commission du blé considérée comme instrument pour la vente du blé, de l'avoine et de l'orge. Nous voudrions qu'elle se charge aussi de la vente du lin et du seigle. Nous préconisons également des avances sur les céréales entreposées à la ferme. L'honorable député de Vegreville (M. Decore) et d'autres qui s'attendent à cette proposition de notre part, sans excepter le ministre du Commerce, vont commencer à s'agiter.

Permettez-moi de préciser que les avances consenties à l'égard des céréales entreposées dans la ferme viendront directement d'un organisme fédéral complètement étranger à la Commission du blé. Il n'y a aucune raison pour que les deniers de l'État ne soient pas versés directement du Fonds du revenu consolidé sans que la Commission du blé se charge le moindrement d'administrer ou de fournir les sommes nécessaires à cette fin. Certes, toute personne ayant le dixième de l'expérience du ministre du Commerce devrait le savoir. Les avances consenties à l'égard des céréales emmagasinées dans la ferme proviendraient du Fonds du revenu consolidé du Canada.

Une voix: L'éternel contribuable.

M. Blackmore: Oui, l'ensemble des contribuables, tout comme c'est l'ensemble des contribuables qui paie les frais de tout ce qui se fait aux États-Unis. Si les Etats-Unis, avec leur population énorme et leur potentiel formidable de production, jugent bon de payer les frais du bien-être de leurs cultivateurs, le Canada constatera, je pense, qu'il a les moyens de faire la même chose. Dans ce domaine, la France a des mesures spéciales et même la Turquie et d'autres pays qui sont bien inférieurs économiquement au Canada à tous égards. Ils trouvent cependant moyen de faire des versements provenant de leur Fonds du revenu consolidé qu'alimentent tous les contribuables, tout comme les contribuables des trois provinces des Prairies contribuent généreusement aux fonds qui servent à défrayer d'autres dépenses nombreuses qu'exige le maintien du mode de vie canadien à l'heure actuelle.

M. Johnston (Bow-River): Y compris la voie maritime.

M. Blackmore: Y compris, comme vient de le dire mon honorable ami, la voie maritime, et bien d'autres entreprises. Nous ne nous plaignons pas, et il est grand temps que le contribuable moyen du Canada cesse de se plaindre des efforts faits pour nous aider à une période où nous en avons besoin. C'est quelque chose qu'il est important de ne pas oublier. Si nous ne pouvons pas faire face à ce problème en Canadiens solides et équilibrés, à quoi sert au premier ministre (M. St-Laurent) de parler d'unité au Canada? Que signifie l'unité au Canada sinon que l'unité nous soutient et la division nous abat, qu'il s'agisse d'un aspect quelconque de notre économie ou de l'accomplissement de nos tâches nationales?

Le Gouvernement a déjà vu un exemple de ce qui peut être fait, et le gouvernement et le ministre du Commerce savent que cela peut se faire. Le gouvernement a déjà consenti à payer l'entreposage de toutes les céréales en excédent de 178 millions de boisseaux. D'où va venir cet argent? De la Commission du blé? Non, il viendra du Fonds du revenu consolidé du Canada. Pourquoi ne peut-on pas puiser à la même source l'argent qui pourrait servir à verser des avances sur des céréales entreposées dans les fermes?

Une voix: Bon appétit, messieurs!

M. Johnston (Bow-River): Nous ne ramassons guère que les miettes que vous daignez nous laisser.

M. Blackmore: Voilà la deuxième chose. Et maintenant la troisième, qui est excessivement importante. C'est que nous prenions des dispositions pour l'emmagasinage approprié et approuvé dans les fermes et que ces dispositions soient prises à l'aide du Fonds du revenu consolidé et non pas par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Nous ne nous attendons pas que la Commission canadienne du blé construise les grands élévateurs de terminus que le gouvernement construit. Nous ne nous attendons pas qu'elle construise des élévateurs par tout le pays, y compris ceux qui sont construits par les syndicats. Ces élévateurs sont construits par d'autres organismes. Les aménagements approuvés d'emmagasinage à la ferme, qui devraient, à mon avis, se trouver dans toutes les fermes où les cultivateurs le désirent, devraient être payés au moyen d'une caisse qui ne ressortirait pas à la Commission canadienne du blé mais directement à la Banque du Canada ou au Fonds du revenu consolidé du Canada, selon que le Gouvernement jugerait l'un ou l'autre le plus approprié.

Cette question d'aménagement d'emmagasinage à la ferme est extrêmement importante pour plusieurs raisons. Je pense que presque tous ceux qui ont réfléchi sérieusement au problème de l'agriculture au Canada, comme l'ont fait la plupart des députés de tous les partis à la Chambre, se rendent compte qu'avant longtemps plusieurs installations d'emmagasinage que nous avons à l'heure actuelle, telles que les élévateurs de syndicats et les divers élévateurs régionaux, devront être renouvelées parce qu'elles ne seront plus utilisables. L'intérêt sur les capitaux placés dans ces installations est déjà si considérable qu'il porte le niveau des frais d'entreposage pour le cultivateur à un point tel que le cultivateur ne peut presque plus les payer. Quand il faudra reconstruire ces installations, à moins que quelque événement bien imprévu ne survienne, la reconstruction coûtera au moins trois fois ce qu'il en a coûté pour les construire en premier lieu et les intérêts sur toutes ces immobilisations s'ajouteront au fardeau que porte déjà le cultivateur pour l'emmagasinage de ses céréales. Ce sera une autre lourde charge qui s'ajoutera pour extraire de lui le peu de vie économique qui lui reste.

Nous ne pouvons nous permettre de méconnaître ces questions. Si nous pouvons réaliser des aménagements approuvés d'emmagasinage à la ferme et faire en sorte que le cultivateur en devienne le propriétaire, nous pourrons alors voir le jour où il sera possible d'alléger le lourd fardeau que les intérêts représentent pour lui à l'heure actuelle. Je répète donc que nous voulons des installations approuvées d'emmagasinage à la ferme chaque fois que les cultivateurs le désirent.

Nous souhaitons la parité des prix pour les céréales; il va de soi que cela comporte des subventions. Que le ministre du Commerce (M. Howe), ni l'un ou l'autre de ses amis, ne vienne pas nous dire que c'est une autre proposition destinée à détruire la Commission canadienne du blé. Il n'en est rien. L'argent qui servira aux subventions destinées à établir la parité des prix viendra encore une fois du Fonds du revenu consolidé; oui, on le tirera du contribuable, tout comme viennent du contribuable les subventions spéciales qui permettent de payer cher les céréales en Angleterre,—la petite Angleterre qui est aux prises avec toutes sortes de difficultés.

Les contribuables sont heureux de payer ces subventions. (*Exclamations*) Parfaitement. Tout contribuable qui est renseigné et qui ne se laisse pas tromper par un socialisme stupide est heureux de payer. Chaque contribuable se rend compte que chaque boisseau de blé qui peut être produit en Grande-Bretagne lui apporte une assurance de plus qu'il pourra manger s'il survient une dure épreuve, et cette pensée a pour lui beaucoup de poids. Cette dure épreuve, il l'a traversée deux fois. Deux semaines de plus, pendant l'une ou l'autre des deux Grandes Guerres, et il aurait connu la famine. Il ne veut plus courir un tel risque. Je n'hésite donc pas à dire que la masse des contribuables canadiens devraient faire les frais des subventions qui sont nécessaires pour que le cultivateur touche un juste prix.

Ainsi que le signalait le député d'Acadia (M. Quelch), quand les industriels qui fabriquent les machines dont le cultivateur a besoin décident d'augmenter le prix de leurs machines de 6 p. 100,—comme ils l'ont fait voici deux ans,—ils ne demandent aucune permission à l'État (s'ils le font, personne n'en sait rien). Ils augmentent le prix et c'est le

contribuable canadien qui paie. Ce n'est pas plus malin que ça, et c'est la masse des contribuables qui paient.

Une voix: Ils versent de l'argent sous forme de salaires plus élevés.

M. Blackmore: Ils paient de toutes sortes de façons. Lorsque, en 1946, à la suite du consentement direct du Gouvernement et probablement du ministre du Commerce, le prix de l'acier a augmenté de $5 la tonne, le peuple canadien a-t-il eu son mot à dire à cet égard? Pas du tout! Cela s'est fait et, à cause d'un acte aussi simple que la chute d'une goutte d'eau du ciel, le coût de tout ce qui est produit au Canada s'est énormément accru. Le contribuable canadien en a directement et indirectement fait les frais et il les fait encore. Après cela, les travailleurs de l'acier ont fait la grève pendant 82 jours pour obtenir leur part de l'augmentation de $5 la tonne. Finalement, ils ont obtenu une hausse de salaire qui, en fin de compte, s'est étendue à tout le Canada et chaque Canadien, chaque contribuable a dû en porter sa part et la porte encore.

Il faut envisager ces questions d'une façon pratique. Voilà pourquoi je dis qu'il nous faut la parité des prix, qu'il faut des subventions versées par l'État, non pas par la Commission du blé. Le Crédit social préconise une parité des prix établie à $2.37 le boisseau pour le blé vendu au pays et un prix équitable pour le blé exporté. Je ne m'étendrai pas aujourd'hui sur cette question.

Mes commettants, tout comme les membres du Crédit social, sont en faveur du présent accord international sur le blé. Nous ne trouvons pas le prix assez élevé, mais nous avons foi dans les accords internationaux. Nous acceptons celui qui a été négocié et qui est en vigueur depuis un certain temps déjà.

Dans ma circonscription et d'une façon générale dans toutes les provinces des Prairies, on est actuellement très mécontent de la répartition des wagons couverts. Il ne faut pas en blâmer la Commission du blé, comme nombre d'honorables députés, dont l'honorable représentant de Vegreville (M. Decore), l'ont signalé en toute bonne foi. Il va sans dire que cela n'entre pas dans les attributions de la Commission du blé. Le soin de fournir des wagons couverts n'incombe pas à la Commission. Quelles sont au juste les causes des difficultés que nous éprouvons depuis plusieurs années en ce qui concerne les wagons couverts? Il faudrait peut-être presque une commission royale pour les déterminer. En effet, on est loin de s'entendre sur la question. Néanmoins, celui à qui incombe la responsabilité d'acheminer les wagons couverts afin que le cultivateur puisse vendre à l'élévateur de son choix, devrait, peu importe qui il est, se mettre au travail et donner des résultats au plus tôt, et c'est ce que nous exigeons; c'est ce que j'ai réclamé dans le discours que je viens de prononcer au nom de mes commettants.

Nous voulons que l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau soit maintenu sans modification ni changement. Nous entendons tellement parler d'une modification possible de l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau qu'y penser suffit à nous rendre furieux. Nous ne voulons même pas qu'on songe à modifier cet accord.

C'est tout ce que je me propose de dire pour l'instant, pour compléter d'une façon générale ce qu'ont déclaré les trois honorables préopinants qui, comme je l'ai affirmé, étaient chargés d'exposer l'attitude du Crédit social.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à dire qu'il y a beaucoup de controverse parmi les cultivateurs qui sont atteints dans ma circonscription. Certains d'entre eux se font entendre par l'entremise du syndicat interprovincial des agriculteurs, d'autres par l'entremise du syndicat du blé de l'Alberta et d'autres encore, j'imagine, par l'entremise de la Fédération canadienne des agriculteurs. Avant de terminer, je me propose de donner lecture des propositions qu'ont faites l'an dernier les délégués du syndicat du blé de l'Alberta. Je cite un extrait du budget du syndicat du blé de l'Alberta, en date du 18 janvier 1957, à la page 2:

> Lors de leur 34e réunion annuelle, les délégués du syndicat du blé de l'Alberta ont adopté plusieurs résolutions de principe qui témoignent de leur attitude sur de nombreuses questions intéressant l'organisation de la vente des céréales. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une confirmation de la politique antérieure. Voici:
>
> 1. Appui accordé à la Commission canadienne du blé en tant que seul organisme de vente des céréales de l'Ouest canadien et approbation des opérations actuelles.
>
> 2. Nouvelle pression en vue de confier à la Commission canadienne du blé l'organisation de la vente de la graine de lin et du seigle, ce qui est plus urgent depuis que ces deux céréales sont assujétis à un contingent.
>
> 3. Approbation de l'accord international en vigueur sur le blé.
>
> 4. Approbation de l'initiative du Gouvernement consistant à conclure des marchés avec les pays situés derrière le rideau de fer, pour donner suite aux requêtes des délégués du syndicat du blé lesquels ont demandé l'année dernière au Gouvernement "d'adopter une politique énergique de vente à tous les pays, y compris ceux qui se trouvaient derrière le rideau de fer", et au vœu de voir ces débouchés prendre de l'expansion.
>
> 5. Approbation de l'engagement pris par le Gouvernement d'assumer les frais d'administration pour une partie des excédents de blé, ce qui constitue l'application partielle de la requête formulée l'année dernière par la délégation.
>
> 6. Recommandation d'un prix intérieur pour le blé de $2 le boisseau, soit le prix maximum figurant dans l'accord international en vigueur sur le blé.

7. Nouvelle insistance pour qu'on ne change ni modifie l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau.

8. Directives au conseil d'administration lui demandant de poursuivre, de tous ses moyens, la campagne tendant à la répartition des wagons couverts aux élévateurs selon le choix des cultivateurs.

9. Insistance auprès du Gouvernement, pour qu'il encourage les cultivateurs à ne plus semer de blé sur certaines terres qui seraient utilisées pour d'autres cultures régénératrices du sol. Ils ont proposé d'instituer un comité auquel siégeraient les représentants des gouvernements et des organismes agricoles et qui serait chargé d'établir un programme.

Voilà, monsieur l'Orateur, qui termine mon apport au débat mené jusqu'ici à propos du blé en 1957.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: Dois-je comprendre que l'honorable député de Comox-Alberni se lève pour participer au débat?

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai pensé que j'aimerais dire quelques mots au cours du débat. La Chambre se rendra compte que je ne prétends pas être une autorité sur la question de la Commission du blé; mais, après avoir écouté cet après-midi le sympathique représentant de Bow-River (M. Johnston), je dois avouer que je suis un peu intrigué par la manière dont les membres du parti créditiste, y compris le député de Bow-River, semblent pouvoir aborder de front des aspects différents de la même question.

Après avoir écouté plusieurs députés traiter à la Chambre de la vente du blé, j'ai reconnu qu'il y avait une certaine similitude entre des observations qu'a faites le député de Bow-River et quelques-uns des arguments qu'ont fait valoir les députés cécéfistes au sujet de la politique concernant le blé et de la Commission du blé. Je suis bien sûr que le député de Bow-River et les autres membres de son parti qui ont appuyé la motion tendant à la deuxième lecture du bill ont exposé leurs vues avec une grande sincérité.

M. Wylie: Merci du compliment.

M. Barnett: Mais ce qui m'intrigue, c'est l'adresse avec laquelle ils gardent leurs idées dans des compartiments séparés relativement aux différents aspects de la vie des Canadiens.

M. Wylie: Avoir un compartiment c'était de la chance.

M. Barnett: Je me souviens d'avoir écouté il n'y a pas longtemps un discours fait en cette enceinte par l'honorable député de MacLeod (M. Hansell). Il me semble que si l'honorable député de Bow-River et son collègue de MacLeod étaient logiques avec eux-mêmes, les sentiments exprimés ce jour-là par l'honorable député de MacLeod seraient précisément de ceux qu'on s'attendrait entendre de nouveau exprimés par lui et par l'honorable représentant de Bow-River en ce qui concerne l'adoption, ou la non-adoption, du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis. Je songe ici à un discours prononcé par le député de MacLeod en 1955. On le trouvera à la page 330 du hansard de cette année-là. Il parlait ce jour-là du programme du parti libéral et de la CCF en donnant à entendre que, dans une certaine mesure, le parti libéral était un petit peu plus malin que la CCF (*Exclamations*) mais ce n'est pas mon avis. Il disait toutefois:

Ils sont un peu plus avisés que la CCF. En effet, celle-ci, lorsqu'elle propose quelque chose, chausse des sabots, afin que tout le monde sache que c'est elle qui se présente.

A ce moment-là le hansard consigne une interruption de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), qui s'est écrié: "Vraiment!" Après quoi l'honorable député de MacLeod ajoutait:

Par contre, le parti libéral est plus avisé. Il s'approche sans bruit du public, chaussé de pantoufles socialistes. Une mesure socialiste est finalement consignée dans les statuts. La population constate, quelque temps après, qu'elle s'est laissé imposer une sorte d'État tutélaire socialiste, sans s'en apercevoir. C'est ainsi que le parti libéral nous socialise à notre insu. Voilà la différence entre les deux partis.

Une voix: Continuez la lecture.

M. Barnett: Je ne doute pas que la Chambre aimerait bien qu'on lui rappelle quelques-unes des réflexions et des interruptions que la Chambre entendait ce jour-là, mais je crois que la partie du discours de l'honorable député de MacLeod dont je viens de donner lecture suffit à illustrer le point auquel je songe.

Si je comprends bien la raison d'être de la Commission canadienne du blé, c'est d'établir, sous la responsabilité du gouvernement du Canada, un organisme chargé de la vente rationnelle des céréales canadiennes. Il existe peut-être d'autres aspects que je n'ai pas encore été en mesure de saisir, mais voilà essentiellement ce qu'elle est à mon sens. Voilà pourquoi je suis étonné par des gens comme l'honorable représentant de Bow-River et l'honorable représentant de MacLeod en d'autres circonstances, et disons simplement par les membres du Crédit social.

M. Johnston (Bow-River): Vous n'avez raison ni dans un cas ni dans l'autre. Les remarques que vous venez de lire n'ont rien à voir avec la Commission du blé.

M. Barnett: C'est pourquoi je suis surpris que lorsqu'il est question de demander au gouvernement de s'occuper des céréales des cultivateurs dans la province de l'Alberta, ils sont tout disposés à appuyer les idées favorablement accueillies par les gens qu'ils appellent socialistes en cette enceinte.

M. Johnston (Bow-River): Le ciel nous en préserve!

M. Barnett: S'il s'agit de n'importe quel autre aspect de notre vie canadienne, ils se montrent tout disposés à jeter le reste de la population canadienne dans la gueule des loups de ce qu'ils appellent la libre entreprise. Je pense qu'il commence à être temps qu'ils corrigent leurs conceptions sur certaines de ces questions. Oh, ils peuvent bien venir ici à la Chambre se constituer en petit groupe représentant les intérêts particuliers de certains groupes de cultivateurs d'une de nos provinces. Ils ne voient aucun inconvénient à défendre ce point de vue-là d'une part, mais lorsqu'ils s'agit d'appuyer toute autre proposition utile qui suppose une intervention du gouvernement du Canada, ils n'hésitent nullement, cela va de soi, à proclamer bien haut leur attachement à la doctrine de l'entreprise libre.

M. Wylie: Est-ce que vous parlez de la Commission du blé?

Une voix: Il ne le saurait pas.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je parle à l'appui du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Des voix: Bravo!

Une voix: De quel bill s'agit-il?

M. Barnett: J'appuie les vues exprimées par les cécéfistes qui représentent les producteurs de céréales du Canada.

M. Wylie: Ils ne font pas tous cela. Qu'en est-il du représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge)? Il ne le fait pas.

M. Barnett: Une des raisons pour lesquelles j'appuie sans réserve les programmes dont ils se réclament, c'est que je sais qu'ils ne le font pas simplement en groupement de pression venant d'une certaine région du pays, mais parce qu'ils croient que c'est le genre de mesure qui concourra au bien-être des Canadiens et qu'ils sont disposés à appuyer l'application de principes analogues à l'égard d'autres régions économiques et géographiques du pays.

Plus tôt ce soir, je suis tombé sur un article qui figure à la page 19 de la *Province* de Vancouver, numéro du lundi 4 février.

Une voix: A propos de la Commission du blé?

M. Barnett: C'est intitulé: "Pourquoi les exploitants forestiers grincent-ils des dents?"

L'article révèle entre autres choses que les expropriations de bois de la Colombie-Britannique sont tombées de 1,016,824,698 pieds-planche en 1955 à 645,789,790 en 1956, soit une baisse de 371,034,908. A l'intérieur du pays, les quantités ont baissé de 51,363,570 pieds-planche au cours de la même période, soit une chute de 395,234,257 à 343,870,687.

Une voix: Il nous parle maintenant du bran de scie.

M. Johnston (Bow-River): S'agit-il de bois d'œuvre de premier choix ou de deuxième qualité?

M. Barnett: Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, que le bill actuel devrait être modifié de façon à se lire: Commission canadienne du blé et du bois d'œuvre.

M. Gillis: Quel mal y aurait-il à cela?

M. Barnett: Je me demande quelle serait l'attitude de mes amis créditistes si, en raison de la situation dans les exportations de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral prenait une décision parallèle à celle qu'il a prise pour le blé afin d'assurer ainsi la stabilité et le maintien des ventes de produits forestiers de la Colombie-Britannique.

M. Harrison: C'est ce qu'on trouve en Saskatchewan et dont nous ne voulons pas.

Une voix: Que l'honorable député n'oublie pas de faire aussi mention du poisson.

M. Barnett: Je pense que la Chambre aurait droit à un exposé mieux équilibré des opinions des membres du Crédit social sur les raisons pour lesquelles ils sont prêts à appuyer cette mesure législative, s'ils ont l'intention de prendre une décision analogue dans un autre domaine que celui qui est en délibération.

M. Patterson: Nous nous contenterions d'un seul exposé équilibré des opinions des membres de la CCF.

Une voix: Adopté.

M. Barnett: Certains membres du Crédit social qui s'intéressent sincèrement au bien-être de la population agricole de l'Alberta, devraient, je pense, approfondir davantage les idées politiques des gens qui portent la même étiquette politique dans la province voisine de Colombie-Britannique. Avant longtemps il leur sera de plus en plus difficile, je le crains, de concilier la proposition qu'ils appuient en ce moment avec le programme général que préconisent de nombreux éléments du même groupe politique.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, la Chambre doit s'être rendu compte, je pense, que l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett), qui vient de se rasseoir, ne connaît pas grand chose à la question du blé. Il est évident qu'il aurait dû s'en tenir strictement...

Une voix: Zut.

M. Shaw: ...au domaine où il est probablement mieux renseigné, celui de la pêche. Certains des extraits du hansard qu'il a tâché de rattacher à la présente discussion étaient probablement aussi éloignés de la réalité dont nous nous occupons que ce qu'il a dit de l'exploitation forestière.

Bien que plusieurs députés de la CCF aient tâché de donner l'impression que notre groupe n'appuie pas la Commission canadienne du blé comme le seul organisme de vente du blé, je tiens à signaler ce que tous les députés devraient savoir, c'est-à-dire que, durant tout le présent débat et durant toutes les années écoulées, nous avons appuyé la Commission canadienne du blé comme seul organisme de vente du blé canadien et que rien que puissent faire les socialistes ne peut donner l'impression du contraire.

Mon propos en prenant la parole est de parler spécialement d'une seule question, le poste de contrôleur des transports.

C'est là un aspect de la question de la Commission canadienne du blé et de la vente du blé qui nous intéresse d'une façon toute particulière. J'ai écouté attentivement les propos du ministre du Commerce quand il a dit que la situation du contrôleur des transports était tout à fait intenable. Depuis, j'ai réfléchi longuement à cette expression. Quand il mettra fin au débat, le ministre devrait bien nous dire ce qu'il entendait exactement quand il a employé cette expression le 1er février. Voulait-il dire que le contrôleur des transports a constaté, d'expérience, qu'il ne pouvait plus faire face aux députés qui font partie du comité de l'agriculture?

M. Harrison: Il ne peut se rendre à leurs demandes.

M. Shaw: C'est bien peu flatteur que de décrire comme intenable la situation du contrôleur des transports. C'est faire insulte au courage de Canadiens compétents qui, s'ils en étaient priés, pourraient accepter cette situation. Je prie le ministre de nous dire si, depuis la résignation de M. Milner le 31 décembre, on a offert à quelqu'un l'emploi de contrôleur des transports. Nous savons que la situation d'un contrôleur des transports n'est pas facile.

Une voix: En effet.

[M. Barnett.]

M. Shaw: Il est coincé entre la Commission du blé, les cultivateurs, les chemins de fer et...

Une voix: Les cécéfistes.

M. Shaw: ...la politique du Gouvernement. J'aimerais savoir si ces conflits se reflétaient réellement dans les questions posées par les députés au comité de l'agriculture et si c'est à la suite de ces questions que le contrôleur des transports a donné sa démission. Il me semble qu'il doit y avoir quelque chose de plus compliqué dans cette affaire que nous ne le savons encore. Ce n'est pas la première fois qu'un fonctionnaire a été convoqué par le comité de la Chambre et soumis à un interrogatoire assez rigoureux, mais nous connaissons peu de cas où ces fonctionnaires aient résigné leur poste en conséquence. M. Milner était-il mécontent de la politique du Gouvernement? A-t-il trouvé insuffisants les pouvoirs que celui-ci lui avait conférés en tant que contrôleur des transports?

Nous avons droit d'obtenir la réponse à cette question. A-t-il démissionné pour accepter un autre poste, par exemple, la présidence de la Commission des grains? Le ministre dit que la situation est absolument intenable. Prétend-il que le contrôleur et ce qu'il fait doivent échapper à la critique du comité de l'agriculture à la Chambre des communes? Que le ministre nous dise une fois pour toutes s'il est d'avis que le poste de contrôleur des transports est nécessaire. Le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture ou tout le cabinet sont-ils vraiment d'avis que le poste de contrôleur des transports doit être maintenu?

Nous avons actuellement raison de penser qu'une telle nomination s'impose. Le ministre a dit que la situation était intenable. Nous ne savons pas si quelqu'un a été invité à remplir ce poste. Pour ma part, je suis dans une ignorance complète à propos de cette question.

J'espère que le ministre traitera par le menu les questions dont j'ai parlé. Avant de me rasseoir, je tiens à redire que nous avons appuyé la loi sur la Commission canadienne du blé et cette Commission, en tant qu'unique organisme de vente; mais cela ne veut pas dire que toujours et dans n'importe quelle circonstance nous trouvons satisfaisants les prix versés pour nos céréales. Nous admettons que cette législation a, dans une certaine mesure, favorisé la vente méthodique de ces produits agricoles.

Si j'ai pris la parole c'était surtout pour poser ces questions au sujet du contrôleur des transports et je pense qu'on devrait nous répondre avant l'adoption du présent bill.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voulais faire quelques observations.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant: Si le ministre parle maintenant, il mettra fin au débat.

Le très hon. M. Howe: J'espérais que le projet de loi franchirait ce soir l'étape de l'étude en comité.

M. l'Orateur suppléant: Dois-je comprendre que l'honorable représentant de Kindersley, qui s'est levé, veut prendre la parole?

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé la parole avant le ministre. Je suis heureux de participer au débat et j'attendais pour voir si d'autres représentants ministériels de la Saskatchewan manifesteraient leur enthousiasme pour le principe de la vente méthodique du blé. Il est évident cependant qu'ils portent à la question un intérêt vraiment limité.

Si je suis heureux de prendre part au débat, c'est parce qu'il fournit à notre groupe l'occasion de convaincre les députés de toutes les régions du Canada de l'à-propos de maintenir le régime de vente méthodique que nous avons fini par établir au moyen de la Commission canadienne du blé. Voilà un exemple de ce que peut accomplir l'orientation gouvernementale. La méthode fait un frappant contraste avec celle que le gouvernement tolérait avant l'établissement d'une commission obligatoire. Le mode de vente pratiqué par la Bourse des céréales de Winnipeg était chaotique et laissait chaque cultivateur à la merci des spéculateurs de sorte que ses revenus n'étaient guère proportionnés à ses frais de production. Les recettes que nous touchons de la vente de notre blé ne sont pas encore proportionnées à nos frais de production, mais ce régime de vente méthodique a eu pour effet de stabiliser les prix de sorte que le cultivateur peut savoir avant la fin de la campagne agricole quel prix il touchera pour ses produits.

Je voudrais que les tenants du gouvernement fussent aussi catégoriques dans leur demande d'un régime de vente méthodique que l'ont été les membres de la C.C.F. Comme l'a signalé l'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny), tel a été le programme cécéfiste depuis le début.

Nous avons entendu quelques idioties sur le compte des cécéfistes que l'on accusait de vouloir saboter la Commission du blé. Y a-t-il quelqu'un ici qui puisse étayer cette accusation, relever une citation du hansard où les cécéfistes s'opposaient au principe de la vente méthodique telle que pratiquée par la Commission du blé? S'il en était, je ne serais que trop heureux de voir ces preuves consignées au hansard.

Si le Gouvernement était sincèrement convaincu de la valeur du principe de l'organisation des ventes, je pense qu'il étendrait ce système à d'autres domaines. Ce que nous avons réalisé pour notre blé pourrait être tenté pour l'élevage. Mais j'ai constaté, en d'autres occasions, que lorsque les députés de notre parti osaient préconiser l'application du même principe à l'élevage, ils se heurtaient à l'opposition vigoureuse et véhémente du Gouvernement, ce prétendu champion de l'organisation des ventes.

On aurait pu proposer la création d'une commission de vente des produits de l'aviculture afin de parer aux fluctuations prononcées des prix de la volaille que l'on constate actuellement, problème que le Gouvernement semble incapable de résoudre.

Si le Gouvernement était attaché au principe de la vente méthodique, il aurait certainement ajouté le lin et le seigle aux céréales que vend déjà la Commission du blé et donné ainsi le coup de grâce à la bourse des grains de Winnipeg qui exploite les cultivateurs du Canada depuis des années.

De fait, si le Gouvernement était franchement intéressé à maintenir ce régime d'organisation méthodique des marchés, il appliquerait la proposition faite par tous les orateurs de notre parti en rendant la loi permanente. Il l'insérerait dans les statuts du Canada afin d'éviter qu'un futur gouvernement défavorable au principe de l'organisation méthodique des marchés ne l'abroge.

Le régime de l'organisation méthodique des marchés qui relève de la Commission canadienne du blé ne peut fonctionner que dans le cadre juridique délimité par le Gouvernement. Ses opérations sont sans cesse compliquées par les barrières que dresse le Gouvernement pour la jeter dans l'embarras. Nous pouvons tous imaginer avec quelle facilité la Commission canadienne du blé pourrait agir sous l'égide d'un Gouvernement attaché à la planification pour favoriser tout le monde au lieu d'une poignée de privilégiés. Nous le constatons, le seul parti politique à la Chambre qui croie à l'organisation de notre économie en vue du bien commun au lieu du privilège de quelques-uns est celui auquel j'appartiens.

Une des raisons, a-t-on dit,—de fait, le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré que c'est la seule raison—expliquant l'ampleur de notre report, c'est la série de récoltes surabondantes que nous avons eues dans l'Ouest. Il avait mentionné, encore tout récemment, la diminution de la superficie ensemencée de blé, sans toutefois s'en attribuer le mérite. Je signalerai au ministre que cette

diminution s'est produite parce que les cultivateurs ont été forcés d'abandonner la production du blé. Bon nombre de ces agriculteurs possèdent des terres qui conviennent à la culture du blé et depuis que nous avons réussi à établir une méthode ordonnée de vente de cette céréale par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, il ne serait que naturel pour eux de poursuivre une production qui leur offre une sécurité relative.

Comme il vaudrait mieux et comme il serait plus simple pour la Commission canadienne du blé que nous ayons sous l'égide du gouvernement un programme agricole qui assurerait la même stabilité et la même sécurité aux cultivateurs qui font l'élevage du bétail, de la volaille ou qui utilisent autrement les céréales. Si nous avions une idée de ce que seront les prix à l'avenir, nous pourrions organiser notre production; la conférence agricole fédérale-provinciale joue ce rôle précis. Cette conférence se réunit chaque année, ses membres échangent des lieux communs, le gouvernement fédéral, sous la conduite du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), fournit une statistique variée qui tend à étayer diverses allégations et, résultat net, les cultivateurs de l'Ouest canadien n'obtiennent absolument aucune directive. Le Conseil interprovincial des syndicats agricoles a proposé et demandé que la conférence formule des propositions pratiques qui serviraient de guides aux cultivateurs pour leur exploitation à venir.

Je crois que cela peut s'appliquer à d'autres aspects de la ligne de conduite du gouvernement. A cause de récoltes abondantes, nous avons un report de blé sans précédent. L'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny) a consigné au compte rendu certaines des solutions que préconise son parti; toutefois, j'aimerais bien signaler encore une fois que la Commission du blé ne peut écouler le blé avec efficacité que dans la mesure où le programme commercial du gouvernement le lui permet. Si notre politique commerciale est continuellement vouée à un déficit, comment pouvons-nous espérer accroître, en dépit de la vive concurrence que nous avons à soutenir, nos ventes de blé au-delà de la présente quantité.

Voilà quelques-uns des obstacles que le Gouvernement met à l'organisation méthodique des ventes par la Commission canadienne du blé. De plus, malgré les demandes des organisations agricoles de l'Ouest, il a refusé d'instaurer un régime d'avances en espèces qui aurait assuré au cultivateur des rentrées lui permettant de continuer à exploiter sa ferme. Nous avons été au fond du problème l'an dernier quand le Gouvernement a proposé son régime de prêts bancaires, qui a été d'ailleurs une faillite évidente et complète.

Le ministre du Commerce a dit que la Commission du blé ne devrait pas appliquer un régime d'avances en espèces. Il a sans doute cru que nous songions à confier cette responsabilité aux fonctionnaires actuels de la Commission canadienne du blé. Il sera le premier à reconnaître, puisqu'il connaît le fonctionnement de la Commission canadienne du blé, qu'un régime d'avances en espèces doit fonctionner en étroite collaboration avec la Commission du blé et constituer un organisme de l'État travaillant conjointement avec elle.

La proposition vise, évidemment, à permettre aux cultivateurs des différentes régions de pouvoir compter tirer eux aussi un revenu de leurs céréales. Il est des plus injustes qu'un cultivateur ait un contingent de quatre ou cinq boisseaux lorsqu'à quelques milles de chez lui un autre n'a droit qu'à un contingent d'un boisseau. Le but de ces avances en espèces est d'égaliser le rendement. Si quelqu'un n'a pas l'avantage de livrer ses céréales à l'élévateur, il devrait toucher la même somme que si un wagon avait été mis à sa disposition pour livrer ses produits.

Puisque je parle en ce moment des wagons et des contingents, je m'arrêterai un instant au plus grave obstacle posé par le gouvernement à la Commission canadienne du blé. Le ministre du Commerce, dans son discours préliminaire, a déclaré que la Commission est une agence de vente. J'accepte cette définition. Cependant, je voudrais savoir du ministre qui a imposé à la Commission canadienne du blé la charge onéreuse de distribuer les wagons-marchandises. On a imposé cette charge à la Commission parce qu'on a commis l'erreur regrettable de ne pas désigner de régisseur des transports pour assurer la répartition des wagons. L'an dernier, lorsque nous avons été saisis du projet de loi tendant à étendre les pouvoirs du régisseur des transports, on nous a dit que la Commission canadienne du blé était chargée de répartir les commandes mais que c'était au régisseur des transports qu'il incombait de voir à ce que des wagons soient disponibles pour répondre à ces commandes. C'est sans doute, des deux, la tâche la plus difficile.

A l'heure actuelle, cependant, ce poste est vacant depuis que l'ancien régisseur des Transports, M. Milner, a été promu à la Commission des grains.

[M. Johnson (Kindersley).]

Est-il vraiment admissible que le gouvernement prenne prétexte des critiques adressées à l'ancien contrôleur des transports pour refuser d'en nommer un nouveau? Il est clair que la démission de l'ancien contrôleur a été motivée par les divergences de vues qui l'opposaient au Pacifique-Canadien. Je me souviens très nettement des séances du comité de l'agriculture auxquelles le Pacifique-Canadien a exposé son point de vue. Le fait que le Gouvernement n'ait pas nommé de contrôleur des transports chargé de diriger le mouvement des wagons le long de ces lignes de chemin de fer jusqu'aux points d'écoulement indique à quel point il est soumis au Pacifique-Canadien.

La situation n'est pas aussi rose que bien des députés siégeant du côté du Gouvernement voudraient nous le faire croire, en ce qui concerne les contingentements. Bien des indices le montrent. L'an dernier le ministre du Commerce nous disait qu'on accorderait la préférence aux localités qui n'avaient pas pu livrer le même contingent que d'autres. On voyait par là qu'à la fin de la campagne agricole certains cultivateurs avaient pu livrer 7 boisseaux l'acre, contre 4 ou 5 pour d'autres. On a voulu expliquer cela par l'opportunité de mettre en place des céréales de la catégorie et de la variété voulue. Il fallait bien invoquer cette excuse parce que le régisseur des transports n'avait pas fait usage de ses pouvoirs. Je devrais plutôt dire que le Gouvernement n'avait pas vu à ce que le contrôleur des transports utilisât ses pouvoirs de façon à assurer une juste répartition des wagons.

La succursale de Hazlet de la Légion canadienne m'a fait parvenir une résolution qui interprète fidèlement l'essentiel des idées des cultivateurs de ces endroits où l'écoulement est faible, et comme elle est très courte, j'aimerais la consigner au compte rendu. C'est un extrait d'une résolution adoptée à l'unanimité lors d'une réunion de la succursale nº 202, le 10 janvier:

Vu que le ministre du Commerce, le très honorable C. D. Howe, a déclaré à la fin de la campagne agricole 1955-1956 que les points qui avaient alors un faible contingent auraient la priorité pour de nouveaux contingents et pour des wagons couverts lors de la prochaine campagne agricole.

Vu que le contingent à la fin de la campagne agricole 1955-1956 était de 5 boisseaux par acre ensemencée à Roseray, et 6 boisseaux par acre ensemencée à Hazlet, et.

Vu que le contingent, le 10 janvier 1957, est d'un boisseau par acre ensemencée à Roseray et de 2 boisseaux par acre ensemencée à Haslet, nous concluons que,

Il faut sans délai augmenter les contingents et attribuer des wagons couverts à ces points, pour mettre les livraisons au niveau des endroits qui ont eu des contingents de 7 à 8 boisseaux à la fin de la dernière campagne agricole, et dont beaucoup ont à l'heure actuelle des contingents de 3 ou 4 boisseaux.

Monsieur l'Orateur, quand une situation de cette nature se présente dans notre pays, qui blâme-t-on? La personne que l'on blâme est celle qui a le fardeau de cette responsabilité, et certaines critiques sont adressées à la Commission canadienne du blé à cause de la répartition des wagons couverts, parce que le gouvernement actuel n'a pas réussi à nommer un contrôleur qui aurait pour charge de soulager la Commission canadienne du blé de cette importante part de responsabilité.

J'ai donné une idée de l'attitude de notre parti à l'égard du régime de vente. J'ai donné une idée des obstacles que le Gouvernement suscite sans cesse au maintien de ce régime de vente. Le ministre et les autres membres du Gouvernement doivent prendre la décision de rendre permanente la loi sur la Commission canadienne du blé et d'en étendre la portée au seigle et au lin afin que, malgré l'indifférence du Gouvernement, nous ayons un exemple parfait de l'efficacité que peut avoir la vente ordonnée dans l'économie du Canada.

J'aimerais que le Gouvernement songe à étendre le régime de la vente aux autres domaines que j'ai cités. En donnant suite à un tel programme, dans le cadre d'un programme rationnel embrassant toute l'agriculture, nous réussirons dans une certaine mesure à atténuer les difficultés actuelles des cultivateurs relativement aux prix qu'ils paient et à ceux qu'ils obtiennent. Le problème est de plus en plus aigu. Les cultivateurs commencent à critiquer le service des wagons à marchandises. Ils commencent à critiquer les contingents, à cause des pressions qui s'exercent sur eux par suite du faible volume de leurs livraisons.

En permettant à l'inflation de se donner libre cours et en laissant le coût de la production augmenter, le Gouvernement, par sa politique, a autant contribué à susciter du mécontentement chez les agriculteurs que ne l'ont fait les restrictions aux livraisons. Si le prix des biens et services avait été maintenu à un niveau convenable, les cultivateurs pourraient se tirer d'affaires moyennant un contingent de 7 ou 8 boisseaux à l'acre. Au moins, ils auraient pu survivre. Actuellement, si l'on songe aux contingents restreints et à la grave inflation qui sévit dans tous les secteurs de notre économie, ils ont bien de la difficulté à joindre les deux bouts, étant donné les restrictions aux livraisons et les prix très faibles qu'ils touchent.

Mes collègues ont exposé les autres aspects du programme cécéfiste relativement à la vente méthodique de notre grain. Il n'y a pas lieu d'y revenir actuellement; mais j'espère que le ministre nous fera part de l'attitude du Gouvernement à propos de la

nomination prochaine d'un contrôleur des transports, de l'établissement sur une base permanente de la loi sur la Commission du blé et de l'inclusion de la vente du lin et du seigle parmi les fonctions de la Commission.

M. Thatcher: Vous ne nous avez pas encore dit comment s'y prendre pour vendre plus de blé.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, comme je viens d'une région qui produit du blé, j'aimerais dire un mot avant que le débat prenne fin. Je puis ajouter que j'ai assisté à un bon nombre de réunions de cultivateurs, que j'ai échangé beaucoup de lettres sur les problèmes propres à la culture du blé et que j'ai reçu, à l'occasion, de nombreuses résolutions. Le projet de loi à l'étude nous fournit l'occasion de parler du fonctionnement de la Commission canadienne du blé et de dire si nous sommes en faveur du maintien de cet organisme.

Presque tous les producteurs canadiens de blé souhaitent, j'en suis sûr, le maintien de la Commission canadienne du blé. Je l'ai constaté partout où je suis passé. Il m'est arrivé rarement d'entendre dire que nous devrions revenir au régime en honneur avant que la Commission fût chargée de la vente de tout notre blé.

Il y a un certain nombre d'années, j'assistais à une réunion de cultivateurs où il était question de leurs problèmes, dont celui de la vente de leurs céréales et celui du prix qu'ils en touchaient à ce moment-là. La réunion était présidée par le préfet de la municipalité, qui comptait parmi mes plus fidèles soutiens politiques. Peut-être certains de mes propos ont-ils créé une fausse impression. Je pense avoir dit qu'il se trouvait peut-être quelques cultivateurs qui n'envisageaient pas du même œil la question de la vente du blé. Cependant, peu importe ce que j'ai pu dire alors, après la réunion, le reeve s'est approché de moi pour me dire, bien qu'il fût un de mes meilleurs partisans: "M. Hansell, nous sommes heureux de savoir que vous appuyez la Commission du blé mais si vous vous y opposez jamais à la Chambre des communes, inutile de revenir ici." C'est ce que disait un homme qui ne parlait pas à la légère et je pense qu'il exprimait tout simplement le sentiment de presque tous les cultivateurs de la région.

Je crois que si les cultivateurs veulent que la Commission du blé soit maintenue, c'est parce qu'elle tend à l'établissement d'un programme de ventes plus méthodique. L'agriculteur n'est pas abandonné entièrement au hasard. Non seulement la Commission offre un programme de vente plus méthodique mais encore dissipe dans une certaine mesure pour le cultivateur l'incertitude de l'avenir.

[M. Johnson (Kindersley).]

Le cultivateur n'est pas à la merci des fluctuations qui peuvent se produire, peuvent même être machinées, sur le marché libre. Il sait que son blé sera vendu. Il sait pouvoir compter sur un paiement et qu'à la longue le marché et son revenu seront plus stables.

Il y a un point que nous ne devons pas oublier. Il ne faut pas blâmer la Commission du blé de ce qui semble parfois dépasser ses possibilités. Nous devons reconnaître que, tout en étant le seul intermédiaire par lequel le cultivateur puisse vendre son blé, elle doit affronter un monde où s'exerce une très vive concurrence et à un moment où n'existe aucun accord international sur le blé. La Commission doit exercer son activité, pourrait-on dire, sur le marché libre des nations du monde. Elle doit donc vendre sur un marché que lui dispute la concurrence. Elle ne peut pas faire tout ce qu'on pourrait souhaiter, peut-être, mais nous ne devons pas lui reprocher les échecs négligeables qu'elles auraient pu subir. Si elle n'a pas répondu à tous les vœux des producteurs de blé, je doute que ce soit entièrement de sa faute. Ce serait peut-être à cause des conditions qui sévissent actuellement dans le monde et qui sont indépendantes de sa volonté.

Toutefois, nous savons que le monde a besoin de blé. Le blé est un produit alimentaire très stable et le monde serait peut-être affamé, si ce n'était des approvisionnements de blé qui proviennent des fermes.

Les députés d'Acadia (M. Quelch), de Battle-River-Camrose (M. Smith), de Bow-River (M. Johnston), et il y a quelques instants, les représentants de Red-Deer (M. Shaw), de Lethbridge (M. Blackmore), et de New-Westminster (M. Hahn), qui appartiennent tous à notre parti, ont consigné au compte rendu bon nombre de renseignements utiles sur son point de vue au sujet de la Commission du blé, de l'opinion des cultivateurs et de l'organisation des marchés du blé en général. Je crois que le député d'Acadia a mentionné que le monde a besoin de blé. Le bulletin du syndicat du blé de l'Alberta du 9 novembre 1956 signale que si le rapport mondial de blé se montait alors à 1½ milliard de boisseaux, la population du globe est de 2½ milliards de personnes. Par conséquent 1½ milliard de boisseaux ne représentent que 36 livres de blé par personne. Aux États-Unis, on consomme tous les ans 190 livres de blé par personne. La consommation mondiale de blé est d'environ 6 milliards de boisseaux par an.

Donc 1½ milliard de boisseaux ne correspond qu'à une réserve de trois mois pour les nations mangeuses de blé.

La nécessité de créer des réserves ressort encore plus du discours prononcé par M. Hambridge, représentant de l'Amérique du

Nord à FAO. Il a signalé que plus de la moitié de la population du monde est sous-alimentée et insuffisamment vêtue, tandis que des millions meurent de faim. Il a aussi déclaré, ce qui est important, que la situation serait déjà assez mauvaise si l'on savait qu'elle était inévitable à la suite d'une pénurie mondiale de vivres. Mais, a-t-il signalé, ils savent que telle n'est pas la situation et qu'il y a abondance d'aliments dans le monde. Aussi ils ne veulent plus se soumettre passivement à cette situation intolérable.

Je reconnais, monsieur l'Orateur, qu'il est parfois difficile de trouver des débouchés; mais j'incline à croire que, parfois, cette difficulté existe parce que nous ne voulons pas toujours accepter diverses devises. Nous avons deux mesures à proposer. Tout d'abord, nous devrions être disposés à offrir des crédits à d'autres pays qui veulent de notre blé. Certains autres pays l'ont fait. Je crois avoir raison de dire que c'est ainsi que les États-Unis ont écoulé une bonne partie de leur excédent de blé. Il n'y a pour nous aucune raison de ne pas en faire autant. Le blé serait acheté des cultivateurs et ces derniers en seraient payés; nous serions payés avec les devises des pays qui l'achèteraient. A cet égard, il ne s'agit pas nécessairement d'un problème de vente du blé autant qu'un problème d'ordre financier, si le Gouvernement voulait résoudre ce problème d'ordre financier.

Nous préconisons aussi un régime de double prix. Nous demandons que des prix de soutien soient maintenus à 100 p. 100 de la parité dans le cas des produits agricoles vendus sur le marché intérieur et que les produits excédentaires soient vendus à l'étranger au meilleur prix que nous puissions obtenir, de préférence aux termes d'un accord international, mais en tout cas protégés par un prix de soutien suffisant pour faire face au coût moyen de production.

Vu que plus de 94 p. 100 de tous les produits agricoles, à l'exclusion du blé, se vendent au Canada, cela voudrait dire que les cultivateurs toucheraient le montant intégral des prix de parité à l'égard de 94 p. 100 de leurs produits à l'exclusion du blé. Pour ce qui est du blé, environ 80 p. 100 se vend à l'étranger et 20 p. 100 en notre pays. Ainsi 20 p. 100 au prix paritaire de quelque $2.27 le boisseau, mettons, et 80 p. 100 au niveau maximum de $1.95 le boisseau aux termes de l'accord international sur le blé, cela donnerait au cultivateur un prix de soutien d'environ $2, ou un peu plus de $2 le boisseau.

Nous croyons qu'il faudrait songer avec soin à constituer des fermes familiales efficaces. Pour l'instant, je veux élever la voix en faveur du petit cultivateur. A notre avis, nous devrions songer à assurer l'efficacité des fermes familiales. Si l'on concède que, pour tirer le rendement maximum de la motoculture, elles devront avoir environ deux sections de terre moyenne ou une section de terre lourde, et si la production annuelle de blé sur de telles fermes pouvait atteindre une moyenne de quelque 8,000 boisseaux de blé, la limitation du prix de soutien à 8,000 boisseaux par cultivateur aiderait à consolider la position du foyer agricole. Les grands exploitants qui cultivent des milliers d'acres toucheraient le prix de soutien à l'égard des 8,000 premiers boisseaux et le prix du marché mondial pour le reste.

Je vois qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur. Je crois qu'un ou deux autres députés désirent parler, mais je n'ai pas terminé. J'aimerais consacrer le reste du temps qui m'est accordé à la suite de mon discours et, par conséquent, je vous demanderais de dire qu'il est dix heures. Je propose le renvoi de la discussion.

(Sur la motion de M. Hansell, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Nous continuerons demain l'examen des articles du programme que j'ai mentionné hier soir.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement).

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE—PRÊTS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 13—**M. Van Horne:**

1. La Banque d'expansion industrielle a-t-elle consenti des prêts au Nouveau-Brunswick en 1956?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de prêts ont été consentis et quel était le montant de chaque prêt?

3. Combien de demandes de prêts ont été formulées?

4. Quel pourcentage de prêts demandés a-t-on accordé?

Réponse de **l'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):**

Réponse fournie le mardi 15 janvier 1957, et consignée à la page 302 des *Débats* de la Chambre des communes: Nos 1, 2, 3, et 4.

Les seuls renseignements d'origine gouvernementale se trouvent dans le rapport de la Banque d'expansion industrielle où il est dit que durant l'année financière terminée le 30 septembre 1956 des prêts ont été autorisés dans la province du Nouveau-Brunswick pour un montant de $1,346,000.

Réponse corrigée:

1, 2, 3, et 4. D'après les seuls renseignements disponibles, la Banque d'expansion industrielle a autorisé huit prêts dont le total s'élève à $1,346,000, dans la province du Nouveau-Brunswick pendant l'année financière terminée le 30 septembre 1956.

ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 35—**M. Buchanan:**

1. A combien de citoyens de la Nouvelle-Écosse a-t-on accordé une allocation d'invalidité durant 1956?

2. Quel est le nombre total des citoyens de la Nouvelle-Écosse qui reçoivent une allocation aux termes de la loi sur les invalides?

Réponse de **l'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Les chiffres fournis par la province de la Nouvelle-Écosse donnent un total de 386 requérants auxquels on a accordé une allocation d'invalidité au cours de l'année civile 1956.

2. 1,409, le 31 décembre 1956.

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE—DEMANDES D'EMPRUNT EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 43—**M. Purdy:**

Durant l'année financière de la Banque d'expansion industrielle close le 30 septembre 1956:

1. Combien de demandes d'emprunt ont été reçues de la part d'entreprises de la Nouvelle-Écosse et quel était le montant de chaque demande?

2. Quels ont été le nombre et le montant global des demandes approuvées?

Réponse de **l'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):**

1. et 2. D'après les seuls renseignements disponibles, la Banque d'expansion industrielle a autorisé huit prêts représentant un montant total de $400,500 dans la province de la Nouvelle-Écosse au cours de l'année financière terminée le 30 septembre 1956.

CÉRÉALES DE PROVENDE—SOMMES VERSÉES EN SUBVENTIONS DE TRANSPORT EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 87—**M. Balcom:**

Durant l'année 1956, quelle somme a-t-on versée en subventions pour le transport de la provende expédiée de l'Ouest et destinée à la Nouvelle-Écosse?

Réponse du **très hon. James G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):**

$1,722,509.60.

SERVICE DE L'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE—INSPECTION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 90—**M. Hahn:**

1. Combien de postes d'éviscération de la Colombie-Britannique sont assujétis à l'inspection du service de l'hygiène animale?

2. Ces postes sont-ils autorisés à faire usage de la marque d'approbation de la division de l'hygiène vétérinaire pour les ventes au détail au Canada?

3. Quelle comparaison peut-on établir entre les règlements édictés par la division de l'hygiène vétérinaire et les règlements édictés par la province?

4. Durant les deux dernières années, dans quelle mesure a-t-on amélioré d'une manière appréciable l'inspection de la division de l'hygiène vétérinaire en ce qui concerne le marché domestique?

5. Quel a été le résultat à l'égard de la vente des volailles non munies de la marque d'approbation?

6. A l'exclusion des postes de préparation de volailles assujétis à l'inspection de la division de l'hygiène vétérinaire, quel est le nombre des postes de préparation assujétis à l'inspection provinciale en vertu de la loi d'hygiène vétérinaire de la Colombie-Britannique?

Réponse du **très hon. James G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):**

1. Il y a en Colombie-Britannique cinq postes d'éviscération des volailles qui fonctionnent comme établissements inspectés en vertu de la loi fédérale sur les viandes et conserves alimentaires, et qui sont assujettis à l'inspection de la division de l'hygiène vétérinaire.

2. Le timbre "Canada Approved" qui identifie les produits sortant de ces établissements inspectés, doit être apposé sur toutes pièces abattues, morceaux et paquets de viande, y compris la volaille, préparés dans ces établissements, que le produit soit destiné à l'exportation, ou au marché interprovincial ou local.

3. Pour qu'un poste puisse être accepté pour inspection, il doit se conformer aux normes d'hygiène prévues par la loi provinciale et qui sont pour ainsi dire équivalentes à celles qui ont été déterminées par la loi fédérale sur les viandes et conserves alimentaires. La loi provinciale n'impose pas l'inspection. Par contre, la loi fédérale sur les viandes et conserves alimentaires, administrée par la division de l'hygiène vétérinaire, exige que tout poste qui se consacre au commerce interprovincial ou d'exportation fonctionne comme établissement inspecté conformément à cette loi. L'inspection fédérale est toutefois accordée à titre non obligatoire à tout poste d'éviscération des volailles qui ne vend qu'à l'intérieur d'une province et dont l'établissement se conforme aux normes d'hygiène établies par la loi sur les viandes et conserves alimentaires, et les règlements qui en relèvent. On n'exige aucun volume minimum pour accorder cette inspection.

4. Au cours de l'année financière 1954-1955, 27 postes d'éviscération de volailles ont fonctionné comme établissements inspectés conformément à la loi sur les viandes et conserves alimentaires. A l'heure actuelle il y a 45 de ces postes.

5. Dans certains secteurs commerciaux et pour certaines catégories de volailles, on signale une préférence pour les produits des établissements inspectés.

6. Nous ne gardons pas de dossier des inspections provinciales.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 février 1957

La séance est ouverte à onze heures du matin.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES INDIENS DE L'ALBERTA À LA REINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour lui demander si on a définitivement statué sur le sort qui doit être fait à une pétition présentée par les Indiens à Sa Majesté la Reine. Le ministre entend-il se conformer à la ligne de conduite dont il a déjà été fait part et s'occuper personnellement de la question plutôt que de suivre la tradition qui veut que les Indiens soient autorisés à s'adresser directement à Sa Majesté? Si tel est son point de vue, déposera-t-il la pétition de façon que nous sachions précisément quelle en est la nature? Ceux qui la présentent, et qui sont les pupilles de la population, s'ils n'ont pas le droit de vote, ont tout de même des droits tout court.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ayant jeté un coup d'œil sur le hansard des quelques derniers jours, je m'attendais à ce qu'on m'interroge à ce sujet ce matin. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, depuis que cette pétition est parvenue à ma connaissance j'ai cru bon de prendre conseil des conseillers juridiques du gouvernement afin de savoir ce qu'il y avait lieu de faire à ce sujet.

Les honorables députés n'ignorent pas,—et et s'ils l'ignoraient, je crois que le premier ministre (M. St-Laurent) le leur a dit avant-hier,—qu'en ce qui concerne les affaires du Canada, la reine n'a qu'un seul groupe de conseillers, soit ses conseillers canadiens. Il est évident que, en tant que monarque constitutionnel, la reine ne peut prendre quelque mesure que ce soit si ce n'est sur ce conseil. D'où l'on voit qu'il serait bien inutile que cette pétition soit transmise sans qu'aucune responsabilité soit prise au sujet du conseil.

J'ai reçu du sous-ministre de la Justice un avis dont je ferai part à la Chambre, parce qu'elle a parfaitement droit de connaître cet avis qui, selon la méthode constitutionnelle ordinaire, m'est parvenu par l'entremise de mon sous-ministre. Le document, qui est adressé au sous-ministre, est ainsi conçu:

Le 4 février 1957

Le sous-ministre,
Ministère de la Citoyenneté
et de l'Immigration,
Édifice Woods,
Ottawa.

Monsieur,

Je comprends que Mme Gorman, avocat de Calgary, a envoyé à Son Excellence le Gouverneur général une pétition adressée à Sa Majesté concernant des modifications proposées à la loi sur les Indiens et que, de son côté, Son Excellence vous a déféré la question.

Vous demandez mon avis sur la question de savoir si le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est tenu de prendre quelque mesure que ce soit à propos des questions faisant l'objet de la pétition. A mon avis, il n'y est pas tenu.

Je puis ajouter que, d'après la coutume établie, le Gouverneur général renvoie les questions de cette sorte au ministre responsable.

Veuillez me croire votre toute dévoué,

Le procureur général adjoint du Canada,
F. P. VARCOE.

J'ai examiné la pétition. Elle ne me paraît pas avoir la forme qu'il faut, selon le Règlement, pour qu'on puisse la soumettre à la Chambre. N'étant pas spécialiste en la matière, je ne voudrais pas exprimer d'opinion personnelle, mais je ne proposerais pas de déposer cette pétition sans qu'elle soit examinée conformément au Règlement. J'ajoute, avant que le chef de l'opposition s'énerve trop, que je ne verrais pas le moindre inconvénient à ce qu'elle soit publiée; en fait, je serais bien content que chaque député et quiconque s'y intéresse en connaissent la teneur, parce qu'elle expose simplement les mêmes arguments qui m'ont déjà été soumis, ainsi qu'aux fonctionnaires de mes services dans d'autres documents. Il n'y a rien de nouveau dans cette pétition et les arguments énoncés ne diffèrent en substance aucunement de ceux qui ont été présentés jusqu'à maintenant par Mme Gorman, avocat de Calgary, au nom de l'Association des Indiens de l'Alberta.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il dire maintenant que, s'il n'a pas déposé la pétition, c'est parce que, de par sa nature, elle n'aurait pas été acceptée par le Parlement si elle lui avait été adressée? Est-ce là la raison?

L'hon. M. Pickersgill: Ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, c'est que j'ai consulté le Règlement et que j'en ai déduit que la pétition ne respectait pas les formes prescrites par le Parlement et que je ne me suis pas risqué à offrir de la déposer sans qu'elle ait été examinée par vous, monsieur l'Orateur, ou par quelque autre fonctionnaire intéressé de la Chambre.

Quant à sa teneur, je n'y vois pas la moindre objection. Je me ferai certainement un plaisir d'en mettre des copies à la disposition de chacun des députés. Mais je ne veux pas enfreindre le Règlement de la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est à propos de la déclaration que vient de faire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il a dit qu'une pétition devrait être examinée, et qu'il faudrait déterminer si elle est convenablement formulée avant qu'il la dépose. N'est-ce pas la coutume, conformément à notre Règlement, et je me base sur l'article n° 70, qu'un député qui a reçu une pétition la dépose, et que la décision quant à la conformité de la pétition aux formes prescrites soit faite par le greffier des pétitions?

L'article 70 du Règlement, alinéa (1), prévoit le dépôt de pétitions. Comme je ne veux pas donner lecture de l'article en entier, je passe immédiatement à l'alinéa (7):

> Le lendemain de la présentation d'une pétition, le greffier de la Chambre dépose sur le bureau le rapport du greffier des pétitions sur la pétition introduite. Ledit rapport doit être imprimé dans le *Procès-verbal* du même jour.

Et ainsi de suite. Le reste ne se rapporte pas à la question.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration usurpe une fonction du greffier de la Chambre et du greffier des pétitions. Il se peut que la pétition ne soit pas présentée sous une forme appropriée; mais il me semble que c'est le greffier des pétitions et non le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qui devrait se prononcer là-dessus.

M. Diefenbaker: Je désire commenter le rappel au Règlement. Nous avons ici un autre exemple d'un ministre qui s'arroge un pouvoir de censure qu'il ne possède pas. Il ne s'agit pas d'une pétition adressée au Parlement. C'est une pétition adressée à Sa Majesté la reine et le ministre, par ce qui me paraît un monstrueux abus de pouvoir, refuse de permettre que cette pétition parvienne à sa destination.

Puis, lorsqu'on demande, ainsi qu'on a parfaitement le droit de le faire, que le Parlement soit tout au moins mis au courant du contenu de la pétition, on voit le ministre recourir à ce qui me semble être un nouveau subterfuge afin de priver les Indiens de l'occasion de soumettre à la Chambre cette pétition relative à leurs griefs. Je crois que Votre Honneur conviendra que ce que vient de dire le ministre, l'attitude qu'il vient de prendre à ce sujet, manifestent non seulement une ignorance du Règlement mais le désir d'agir d'une façon tyrannique à l'égard de ces Indiens.

L'hon. M. Pickersgill: En ce qui concerne le point que vient de soulever l'honorable député, me sera-t-il permis de dire que je n'ai pas refusé de déposer cette pétition, et je ne le refuse pas maintenant. J'ai simplement dit que j'entendais me conformer au Règlement et que j'avais besoin de conseils là-dessus.

M. Diefenbaker: Cela ne fait pas de doute.

M. l'Orateur: En ce qui concerne cette question de Règlement, disons qu'il faudrait d'abord que nous sachions à qui la pétition a été adressée. Il faut en effet que nous nous souvenions qu'aux termes du commentaire 584 de Beauchesne, troisième édition, nul député ne peut être contraint à présenter une pétition. Et, aux termes du commentaire 593;

> Toute pétition commence avec l'en-tête: "A l'honorable Chambre des communes réunie en parlement." Puis doit suivre la formule: "La pétition du soussigné... humblement soumis". Suit l'objet de la pétition, exprimée à la troisième personne d'un bout à l'autre, chaque paragraphe commençant par le mot "que". La conclusion doit être la "Prière" exprimant avec concision et clarté l'objet particulier que les pétitionnaires ont en vue en s'adressant au Parlement. La pétition doit se terminer par la formule officielle: "et les pétitionnaires, comme ils en ont le devoir, ne cesseront de prier". Puis, suivent les signatures qui doivent être apposées à la main et non pas à la machine ni imprimées.
>
> Sans une prière, un document ne peut être envisagé comme une pétition; et un document conçu dans le style d'une déclaration, d'une adresse de remerciements ou d'une remontrance seulement, sans une formule appropriée de prière, est irrecevable.

Il est indubitable que, d'après l'article 70 du Règlement, une fois qu'un député a présenté une pétition, soit en la confiant au greffier soit en la soumettant à la Chambre au début des affaires courantes, le greffier des pétitions a le devoir de l'examiner et d'en faire rapport et que, sur la foi de ce rapport, l'Orateur doit décider s'il y a lieu d'accepter la pétition. Toutefois, il appartient au député qui est en possession de la pétition de faire comme il l'entend. C'est le renseignement que je puis, je pense, fournir au ministre à ce sujet. Il n'est pas obligé de déposer la pétition, comme le dit le commentaire 584, mais s'il veut le faire il peut la laisser au greffier; dès lors, le greffier des pétitions

l'examinera et si elle ne satisfait pas aux exigences du commentaire 593, la pétition devra être déclarée irrecevable.

L'hon. M. Pickersgill: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de votre conseil et je remettrai la pétition au greffier avec plaisir le plus tôt possible.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'ai une autre question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Puisque le ministre s'est constitué l'ultime destinataire de la pétition de l'Association des Indiens de l'Alberta au lieu de la faire parvenir à Sa Majesté la reine à qui elle était adressée...

Des voix: La question!

M. Harkness: ...a-t-il répondu à cette pétition? S'il y a eu réponse, quelle en était la teneur?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pourrais commencer par dire qu'il ne me surprend pas du tout de voir que plusieurs membres du parti tory semblent vouloir revenir aux jours d'avant le gouvernement responsable alors que le Canada était gouverné par Londres.

M. Diefenbaker: Pure absurdité!

M. Harkness: Nous n'avons pas de gouvernement responsable en ce moment si bien qu'il vaudrait peut-être aussi bien retourner en arrière.

L'hon. M. Pickersgill: De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons qu'il est de notre devoir de ne pas nous soustraire aux responsabilités que nous impose la constitution. Comme j'ai maintenant reçu l'avis sollicité du légiste du gouvernement, j'ai l'intention de répondre à la dame qui a présenté la pétition.

M. l'Orateur: Sauf erreur, l'honorable député de Wetaskiwin désire poser une autre question.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Je voudrais demander au ministre si, comme il l'a indiqué il y a quelques instants, il fera faire des copies de cette pétition pour les distribuer aux députés, si la pétition est telle qu'il ne peut en faire dépôt à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Je serai heureux de le faire.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, à propos de la lettre du sous-ministre de la Justice qu'il nous a lue il y a quelques instants, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-il dire s'il en a donné lecture en entier?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu les mots "Ministère de la Justice" ni le reste de l'en-tête mais j'ai lu tout ce qui pouvait avoir une certaine importance. Je crois que je n'ai pas lu les mots "Bien à vous", "Votre tout dévoué" ou enfin la formule qui figure à la fin de la lettre; je ne suis même pas sûr d'avoir lu la signature de M. Varcoe.

M. Fleming: Comme c'est intelligent!

LES AFFAIRES INDIENNES—LÉGALITÉ DE LA CÉRÉMONIE DU MARIAGE À LA RÉSERVE DES SIX NATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Charlton (Brant-Haldimand): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre a-t-il été mis au courant de ce qui s'est passé dans la réserve des Six Nations? Il s'agit de la légalité d'un mariage célébré conformément à la tradition indienne, présidé par un chef indien dans la grande case? Quelle est la décision prise par le ministre à cet égard.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): La décision du ministre à cet égard est que la célébration du mariage, sous le régime de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est de la compétence de la province.

M. Charlton: Est-ce que je puis poser une autre question? S'il s'agit d'une question provinciale, comment se fait-il que le nom de cette veuve figurant dans les archives des Indiens soit son nom de jeune fille?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne connais rien des faits dont il est question. Je serai heureux de me renseigner. Le député ne m'a pas dit qu'il s'agissait d'une veuve. Je croyais que c'était une femme mariée.

M. Charlton: Je ne trouve pas qu'il y ait là de quoi rire. Il est clair que le ministre ne connaît pas les faits. Le mari a été tué dans un accident peu de temps après le mariage.

LES AFFAIRES INDIENNES—PÉRIODE PENDANT LAQUELLE LA LOI PERMET DE PROTESTER CONTRE LA PRÉSENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Campbell (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La période est-elle expirée pendant laquelle les Indiens peuvent protester, sous le régime de la loi sur les Indiens, contre la présence d'autres personnes sur une réserve? Voici ma deuxième question. Y a-t-il, sur les réserves indiennes en ce moment, d'autres

personnes que celles qui sont visées par la cause Samson, contre lesquelles des protestations ont été soumises?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Sauf erreur, il ne sera plus possible de protester contre la présence de personnes qui se trouvaient sur les réserves au moment où la loi est entrée en vigueur. Cependant, je voudrais étudier à fond la question de l'honorable député afin de lui fournir une réponse complète la prochaine fois que les questions viendront à l'ordre du jour.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

NOUVELLE COTISATION DU REVENU DE 1950-1951

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Peut-il nous dire si le ministère du Revenu national a pour ligne de conduite de permettre les cotisations sur les déclarations de revenu de 1950 et 1951 en cotisant de nouveau les contribuables avant le 1er janvier 1957, date d'entrée en vigueur de l'alinéa b), paragraphe 4 de l'article 46?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Il me faut accepter la question de l'honorable représentante comme préavis; je répondrai plus tard.

Mme Fairclough: Le ministre peut-il nous dire si, en présentant la modification à l'alinéa b), paragraphe 4, de l'article 46, il pensait que le ministère adopterait quelque mesure pour se dérober aux effets de la modification?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Je suis bien persuadé que le ministère ne prend aucune mesure pour se dérober aux dispositions qu'a prises le Parlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—LA NOMINATION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL HANS SPEIDEL AU POSTE DE COMMANDANT DES FORCES TERRESTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le gouvernement du Canada a-t-il été consulté au sujet de la nomination du lieutenant-général Hans Speidel au poste de commandant des forces terrestres du Centre-Europe, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il exprimé son approbation?

[M. Campbell.]

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que tous les États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ont effectivement été consultés. J'ai toutefois prié le ministre de la Défense nationale (M. Campney) de consulter les archives et de préparer une réponse plus détaillée que celle que je donne actuellement.

LA DÉFENSE NATIONALE

VISITE D'UN MINISTRE DU ROYAUME-UNI—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LES DISCUSSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Puis-je demander au ministre de la Défense nationale s'il se propose de faire une déclaration en cette enceinte au sujet de la visite de M. Duncan Sandys, ministre britannique de la Défense nationale, comme celui-ci en a fait une le 6 février à la Chambre des communes du Royaume-Uni?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. Tout ce que j'ai l'intention de dire, c'est que nous avons étudié des questions d'intérêt commun, comme il conviendrait de le faire avec n'importe quel ministre venant de la Grande-Bretagne. Si on a quelques questions pertinentes à poser lors de l'examen de mes crédits, je m'efforcerai d'y répondre.

M. Pearkes: Le ministre est-il au courant de la déclaration que le ministre de la Défense a faite le 6 février à Westminster?

L'hon. M. Campney: Oui, il en a fait une, au sujet de sa visite à Washington. Il a cependant dit, ici, aux journalistes qu'il n'y avait aucun problème particulier à discuter avec le gouvernement canadien.

M. Pearkes: Dans sa déclaration à la Chambre des communes britanniques, il a parlé des entretiens qu'il avait eus au Canada avec le premier ministre et le ministre de la Défense. Le ministre songe-t-il à faire une déclaration analogue?

L'hon. M. Campney: Oui. il a parlé des entretiens, mais non au sujet des questions qu'il a traitées à la Chambre des communes.

LES NATIONS UNIES—FORCES CANADIENNES AU MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu l'impasse pleine de périls provoquée par l'obstination de l'Égypte et d'Israël au Moyen-Orient, le gouvernement a-t-il pris des dispositions en vue du retrait des forces canadiennes qui

font actuellement partie de la force d'urgence des Nations Unies, en cas de nouvelles hostilités dans cette région?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur.

M. Nesbitt: Une autre question. Vu la situation périlleuse du Moyen-Orient, le gouvernement se propose-t-il actuellement d'envoyer de nouvelles troupes canadiennes à la force d'urgence de l'ONU en Égypte, ou attendra-t-il pour cela que la situation actuelle soit moins confuse?

L'hon. M. Campney: J'ai dit l'autre jour que je ferais part à la Chambre de nos intentions, en ce qui concerne les renforts dont il a été question ici l'autre jour, dès que nous serons fixés sur nos intentions. Je crois pouvoir dire, généralement parlant, que nous nous proposons d'appuyer la force de l'ONU aussi longtemps que cet appui pourra paraître utile.

LES FINANCES

LA BANQUE DU CANADA—ALLUSION À LA MAJORATION DU TAUX D'ESCOMPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre aurait-il des commentaires à formuler sur le fait qu'au moment précis où la Banque d'Angleterre a réduit son taux, le ramenant de 5½ p. 100 à 5 p. 100, le taux appliqué par la Banque du Canada a augmenté au contraire, pour passer de 3.95 p. 100 à 3.97 p. 100?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet, à mon avis, monsieur l'Orateur, c'est que la Banque d'Angleterre a augmenté son taux d'escompte, il y a à peu près un an ou un peu plus pour le porter à ce qui a été considéré comme un taux extraordinairement élevé, et que ce geste a voulu souligner de façon significative l'état du marché de l'argent au Royaume-Uni. La Banque du Canada n'a pas éprouvé le besoin de faire cela au Canada, bien qu'elle ait effectivement augmenté son taux à plusieurs reprises depuis un an, alors qu'il était je pense 3½ p. 100, sur l'initiative de la Banque du Canada. Puis, la banque a pris la décision de fixer le taux à ¼ p. 100 au-dessus du taux courant applicable aux billets du Trésor à 91 jours, d'une semaine à l'autre. Le geste de la Banque d'Angleterre, tel que l'a expliqué hier à la Chambre des communes de Westminster le chancelier de l'Échiquier, était attendu depuis quelques mois par suite de l'amélioration de la situation dans la zone sterling, et l'amélioration générale de la situation des soldes impayés dus par le Royaume-Uni, et ne représente rien de plus qu'une indication, peut-être ne devrais-je pas pousser mon interprétation au delà de celle du chancelier, que le problème que le Royaume-Uni a connu quelques mois avant nous a été résolu avec succès jusqu'à présent grâce à des mesures analogues à celles qui sont adoptées au Canada.

M. Macdonnell: D'après ce qu'a dit le ministre, dois-je en déduire qu'il serait fort possible que nos taux augmentent encore?

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse fournie par le ministre à l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell), pourrais-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances? Il a mentionné que le geste de la Banque d'Angleterre avait servi à souligner la situation qui régnait en Angleterre. Considère-t-il que le geste de la Banque du Canada, qui a consisté à élever le taux au cours de l'année passée, n'était en fait rien de plus qu'une manière de souligner la situation qui règne au Canada?

L'hon. M. Harris: Pas tout à fait dans la même mesure qu'au Royaume-Uni, monsieur l'Orateur, car là, comme je l'ai fait remarquer, le taux a été relevé au delà des attentes du marché de l'argent, et peut-être sans nécessité si l'on songe au rapport avec le taux des billets du Trésor à 91 jours. Je ne voudrais pas que cela soit considéré comme une critique de l'initiative de la Banque d'Angleterre, mais c'est vrai qu'il y a quelques mois elle a augmenté le taux dans une mesure que n'a pas adopté la Banque du Canada. Je le répète, le problème là-bas s'est posé plus tôt que chez nous et, après un certain temps, les Anglais constatent qu'ils commencent à le surmonter. Nous, au Canada, nous nous trouvons peut-être maintenant dans la situation où ils étaient il y a six ou neuf mois.

M. Solon E. Low (Peace-River): J'ai une autre question à poser au ministre des Finances. Le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi le gouvernement prévoit un taux aussi élevé à l'égard des bons du Trésor à 91 jours?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter cette question très longuement lorsque nous en serons à l'examen de mes crédits, mais il me suffira peut-être, pour l'instant, de donner quelques mots d'explication. Nous n'exigeons pas un taux d'intérêt élevé. Ce taux est fonction de la demande publique; c'est elle qui fait fixer le taux hebdomadaire.

L'hon. M. Sinclair: L'entreprise privée.

M. Macdonnell (Greenwood): Une autre question. Le ministre croit-il juste d'essayer de faire croire aux députés que la Banque du Canada n'a rien à voir avec le taux d'intérêt alors que tous ceux qui sont dans les affaires, et qui sont tout de même assez vieux pour sortir sans leur maman, savent que c'est le contraire qui est vrai?

TAXE D'ACCISE SUR LES AUTOMOBILES—ALLUSION À LA DÉCLARATION FORMULÉE PAR LE MINISTRE LE 7 FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. McLeod (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Hier, nous avons été très agréablement surpris par la nouvelle relative à la taxe sur les automobiles et nous avons eu l'impression qu'on voulait parler de toutes les automobiles...

Des voix: Votre question.

M. McLeod: Un instant, qu'on me laisse m'expliquer.

Des voix: Votre question.

M. McLeod: Nous avons compris que toutes les voitures expédiées aux vendeurs le ou avant le 1er février jusqu'à la date de l'exposé budgétaire échapperaient à la taxe, à moins qu'elles ne soient vendues dans l'entre-temps. Cependant, le ministre a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 1092 du hansard, que la taxe d'accise ne serait pas payable avant que la propriété de la voiture soit passée au marchand. Je voudrais rappeler...

Des voix: Règlement!

M. McLeod: ...que le titre de propriété passe...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a eu tout le temps qu'il faut pour amorcer sa question; il devrait maintenant la poser.

M. McLeod: Le ministre sait-il que le titre de propriété d'une voiture passe au vendeur dès qu'il y a rupture du sceau sur la voiture dans la localité où a lieu la livraison?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai voulu dire hier, c'est que je proposerais d'apporter une modification à la loi, au moment de l'examen des mesures budgétaires, pour faire disparaître l'inconvénient dont parle mon honorable ami. S'il veut bien lire ma déclaration soigneusement, il constatera qu'il s'agit de remédier à une lacune et non pas d'imposer une sanction.

[L'hon. M. Harris.]

LE LOGEMENT

"LAURENTIAN TERRACE", À OTTAWA—PROTESTATION CONTRE LE LOGEMENT D'EMPLOYÉS MASCULINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Je me permettrai de demander au ministre des Travaux publics s'il a reçu une pétition émanant des habitantes de l'hostellerie *Laurentian Terrace* qui protestent contre l'initiative du ministre de loger ses employés masculins dans cette résidence pour demoiselles. Le ministre examinera-t-il la question afin de trouver d'autres logements pour ses employés?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai reçu une pétition dans ce sens, signée par 14 des dames qui habitent *Laurentian Terrace*, dont le nombre est, je crois, de 300. De temps à autre, par mesure d'économie, on loge dans des chambres libres, à *Laurentian Terrace*, des hommes employés dans divers services de l'État. On juge bon d'employer cet espace plutôt que de payer le coût assez élevé d'une installation ailleurs quand ils viennent à Ottawa pour des conférences, des cours, et ainsi de suite.

Sauf erreur, sept de ces jeunes filles habitaient seules des chambres pour une personne, et on leur a trouvé ailleurs dans la "Terrace" d'autres chambres analogues. Les sept autres partageaient une chambre avec une compagne...

Des voix: Expliquez, s'il vous plaît.

L'hon. M. Winters: ...et on leur a trouvé des installations équivalentes, aussi dans la "Terrace".

M. Harkness: Est-ce qu'elles s'opposent à partager une chambre avec une compagne?

L'hon. M. Winters: Je dirai que cette méthode d'utiliser les logements libres de *Laurentian Terrace* est suivie depuis que je m'occupe de la Société centrale d'hypothèque et de logement, et je ne crois pas qu'elle ait rencontré beaucoup d'opposition.

M. Nicholson: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. N'est-il pas exact que cet immeuble a été construit à titre de service public, pendant la guerre alors que les matériaux et la main-d'œuvre étaient rares, pour mettre des logements à la disposition des jeunes filles qui venaient de toutes les régions du Canada? Ne serait-il pas raisonnable de continuer ce service pour les demoiselles qui travaillent à Ottawa et dont la famille habite ailleurs que dans la capitale?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, on ne cherche nullement par là à priver ces demoiselles de leur logement. Tout ce que nous faisons...

M. Fulton: C'est de pimenter leur existence.

L'hon. M. Winters: ...c'est d'utiliser l'espace libre.

LES GRAND ROUTES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE FORMULÉE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TUNNEL DE DEAS ISLAND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. A-t-il approuvé la demande formulée par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, sous le régime de la loi sur la protection des eaux navigables, en vue de l'aménagement du tunnel de Deas Island, sous le Fraser? Dans le cas de l'affirmative, quelle devra être la profondeur de l'eau à l'étiage, au-dessus du tunnel, et sur quelle largeur au-dessus du chenal?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est affirmative; j'ai répondu ce matin par télégramme au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, on prévoit une profondeur minimum de 40 pieds 9 pouces au-dessus du tunnel à l'étiage, sur une largeur minimum de 700 pieds.

M. F. G. J. Hahn (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Travaux publics une question supplémentaire à propos du tunnel de Deas Island. Le ministre pourrait-il nous dire quelle comparaison il y a entre la profondeur minimum que l'on envisage pour ce tunnel, et la profondeur de la voie maritime du Saint-Laurent? Deuxièmement, pourrait-il nous garantir que la même profondeur sera maintenue en tout temps dans le fleuve Fraser, depuis son embouchure jusqu'à New-Westminster?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que la profondeur du Saint-Laurent est de 27 pieds. La profondeur minimum envisagée pour ce tunnel est de 40 pieds 9 pouces. Je pourrais dire à titre de comparaison que la profondeur garantie aux basses eaux dans le premier pertuis est de 37 pieds 6 pouces et que, lorsque les travaux de dragage prévus par le contrat actuel seront terminés, il y aura 39 pieds à marée basse. Quant à ce tunnel, le gouvernement de la Colombie-Britannique doit donner certaines garanties que cette profondeur sera maintenue, non seulement sur la ligne centrale du tunnel lui-même, mais aussi sur une certaine distance de chaque côté du tunnel.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, toujours sur cette question de tunnels, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics. Le ministre a-t-il reçu du gouvernement de la Colombie-Britannique une demande d'autorisation de construire un tunnel creusé sous les détroits de Georgia pour relier l'île de Vancouver au continent. Si oui, quelle sera la profondeur maximum à marée basse si ce tunnel est construit?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, la première partie de la question entraîne une réponse négative, et je n'ai donc rien à répondre à la seconde partie de la question.

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL

DEMANDE D'ENQUÊTE DANS DE PRÉSUMÉES OPÉRATIONS MONOPOLISATRICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il pris note de la demande que, dans son récent mémoire au cabinet fédéral, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada formulait en vue de la création d'une commission spéciale qui serait chargée d'enquêter sur l'activité monopolisatrice de la Compagnie de téléphone Bell et de formuler des vœux sur les meilleurs moyens à prendre pour que cette entreprise soit possédée et administrée en conformité de l'intérêt général? Le Gouvernement étudiera-t-il cette demande?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la demande sera étudiée, mais je ne tenterai pas, dans ma réponse, d'encourager le désir qu'a le député de voir la Compagnie de téléphone Bell étatisée.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le premier ministre dirait-il à la Chambre qu'elle réponse il a fournie à la demande qu'a présentée la Confédération des travailleurs catholiques du Canada en vue d'obtenir que cette compagnie soit administrée en conformité de l'intérêt général?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas qu'une réponse précise ait été fournie à cette demande et, bien entendu, je ne suis pas d'accord avec le député pour reconnaître que la méthode proposée serait conforme à l'intérêt général.

M. Knowles: C'est là critiquer l'attitude prise par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Une voix: Parlez-nous du pipe-line de la Saskatchewan.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

AFFAIRES INDIENNES—DEMANDE DE RÉPONSE AUX QUESTIONS INSCRITES AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre peut-il expliquer pourquoi on a répondu aux 39 premières questions incrites au *Feuilleton,* sauf à quatre qui, toutes, ont trait aux affaires indiennes et figurent au *Feuilleton* depuis quatre semaines ou plus. Il me paraît très étrange que ces questions soient les seules auxquelles on n'a pas répondu. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi et aussi j'aimerais poser une autre question. Peut-on accélérer les réponses à ces questions et quand peut-on s'attendre de les recevoir?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): La réponse est bien simple. Si l'honorable député, qui est assez au courant de quelques-unes de ces questions, les examine soigneusement, il se rendra compte qu'elles comportent beaucoup de recherches historiques. Ces recherches se poursuivent aussi rapidement que possible, compte tenu de la nécessité de poursuivre en même temps le travail quotidien de la Division des affaires indiennes.

M. Harkness: J'aimerais poser une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dira-t-il si la question que j'ai posée comporte quelque dépense pour des travaux de recherche d'ordre historique?

L'hon. M. Pickersgill: Elle comporte beaucoup de recherches, monsieur l'Orateur.

M. Harkness: Très peu.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR SUR DES EXPRESSIONS EMPLOYÉES DANS LA DISCUSSION, LE 7 FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Je pense que je dois des explications à la Chambre à propos de la question que j'ai proposé de laisser en suspens hier. Nous avons reçu le hansard d'hier, et je vous demanderais de vous reporter à la page 1095. L'honorable représentant de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne), a posé la question suivante:

> Étant donné la réponse qu'a donnée hier le ministre et que je n'ai pu comprendre, parce que le bruit que faisaient les libéraux couvraient sa voix... réponse d'après laquelle il n'aurait pas été au courant du retard de plusieurs semaines qui se produit dans l'examen de milliers de réclamations d'assurance-chômage, le ministre nous dira-t-il quand il se mettra à l'œuvre en vue d'écarter le poignard qui menace de s'enfoncer dans le dos de nos ouvriers. L'attitude du ministre qui consiste à ne rien faire est celle d'un saboteur des droits des ouvriers au Canada, et je ne l'admettrai pas.

J'ai alors demandé à l'honorable député de corriger son langage, mais il n'a pas jugé qu'il y avait lieu que cette requête lui soit adressée. Le ministre des Finances (M. Harris) a invoqué le Règlement et j'ai alors dit:

> Je ne voudrais pas provoquer un débat sur les mots qui ont été utilisés au juste. Je propose qu'on laisse cette question en suspens, en attendant que j'aie eu l'occasion de voir la transcription.

J'ai consulté quatre dictionnaires et j'ai lu les diverses définitions du mot qui a été employé. Dans la plupart des cas, le mot "sabotage" est défini l'acte de celui qui veut détériorer ou détruire. D'après le dictionnaire *King's English,* c'est "la destruction volontaire de la propriété". Je ne crois pas que ce soit un mot à employer, mais je me rends compte de ce qui peut arriver si l'Orateur demande le retrait d'une certaine expression. Il se peut que la Chambre n'appuie pas sa requête ou que l'honorable député qui a employé l'expression ne soit pas disposé à se rendre à la demande de l'Orateur. En pareil cas, l'honorable député est automatiquement désigné par son nom, avec toutes les conséquences que l'on sait.

J'espérais, hier, que l'honorable député eût spontanément rectifié la situation, et même maintenant, ce n'est pas trop tard, s'il décide d'agir en ce sens. Toutefois, je n'insiste pas sur le retrait du mot employé. J'aimerais lire, pour la gouverne des députés, le commentaire nº 234 de la troisième édition de Beauchesne:

> Il est impossible de poser des règles précises concernant les accusations injurieuses lancées dans une discussion contre tels ou tels députés, et de déclarer d'avance quelles expressions sont contraires ou ne sont pas contraires à l'ordre; le ton, la manière et l'intention de la personne qui parle y sont pour beaucoup; cela dépend parfois de la personne à qui les propos s'adressent, s'il s'agit, par exemple, d'un haut fonctionnaire public, ou d'un simple député sans qualité officielle, ou si les paroles visent à condamner sa conduite publique ou sa conduite privée; parfois aussi, du degré de la provocation que l'opinant a reçue de la personne dont il parle. Il importe de tenir compte de tous ces éléments au moment même, car ils sont infiniment variés, et il est impossible de les prévoir de façon à édicter des règles précises en l'espèce.

Lorsque l'Orateur constate qu'une expression est personnelle et désordonnée et qu'elle tend à échauffer les esprits et à semer la confusion, et si le sentiment général de la Chambre semble l'exiger, le député qui a commis cette offense devrait immédiatement présenter des excuses et prier la Chambre de lui pardonner cette violation de l'ordre, et employer à cet effet des expressions assez larges et suffisamment généreuses pour inclure, dans ses excuses, la personne contre laquelle il a dirigé son attaque. C'est souvent très difficile à obtenir, surtout lorsque la personne en faute juge qu'il y a eu provocation suffisante pour qu'elle emploie les expressions qu'on lui reproche. Cette considération devrait porter la Chambre, et surtout le président, à intervenir d'abord, à ne laisser passer sans les relever les expressions d'un député qui, dirigées contre tout autre député et de nature à le blesser personnellement, pourraient provoquer des répliques animées et outrageantes jusqu'à semer la confusion dans les esprits, du fait que plusieurs députés prennent une part ardente et animée à la dispute. En plus du temps que perd la Chambre à régler ces différends, les députés donnent un spectacle d'inconvenance et de désordre indigne de leur qualité d'hommes bien élevés et plus indigne encore de gens qui font partie du grand conseil de la nation assemblé au Parlement.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour rendre hommage au ministre du Travail en sa qualité de grand Canadien, de grand chrétien. C'est une indignité que de le qualifier de saboteur...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Quand j'eus abordé la question des termes qu'on avait employés, j'ai cru que tous les députés avaient fini de participer à la période de questions et j'allais appeler l'ordre du jour. Je pense que nous devons passer à l'ordre du jour.

A PROPOS D'UN DÉSORDRE SURVENU À LA CHAMBRE AU COURS D'UN DÉBAT LE 6 FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler à ce propos que le 6 février je me suis levé de mon siège pour poser une question au ministre de l'Agriculture quoiqu'il ne fût pas présent alors. Les libéraux, surtout ceux du déversoir, ont fait tellement de chahut et de vacarme en faisant claquer leurs pupitres...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Hodgson: Après que j'eus échangé quelques mots avec certains députés libéraux du déversoir, les autres libéraux ont fait tellement de bruit que le sténographe du hansard n'a pu entendre ma question. Si Votre Honneur veut réduire à une période raisonnable le temps réservé aux questions, il faudrait tenter de maintenir l'ordre au sein des rangs libéraux en cette Chambre quand quelqu'un se lève pour demander un renseignement.

M. l'Orateur: Je ne crois pas devoir accorder une trop grande attention à l'intervention de l'honorable député. Je me souviens de la question qu'il a posée et j'ai entendu le bruit; j'ai constaté, cependant, que le vacarme fait généralement suite à des provocations émanant tout autant d'un côté que de l'autre de la Chambre.

M. Hodgson: Il n'y a eu aucune provocation de ma part.

Une voix: Vous êtes un petit ange.

QUESTION DE PRIVILÈGE

MME SHIPLEY—A PROPOS D'UNE NOUVELLE PARUE DANS LE "GLOBE AND MAIL", NUMÉRO DU 8 FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ann Shipley (Timiskaming):. Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un fait personnel. Dans une nouvelle du *Globe and Mail* de ce matin, qui a trait au débat d'hier, on déclare:

Des banquettes des libéraux, notamment du fauteuil de Mme Ann Shipley (Timiscaming), jaillirent des cris "taisez-vous!"

Ni hier ni à quelque autre moment ai-je employé une telle expression. La seule chose que j'aie dite hier se rapportait au chef de l'opposition; j'ai alors employé les mots "outrageant" et "honte".

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À PROROGER LA DATE D'EXPIRATION

La Chambre reprend la discussion, ajournée le jeudi 7 février, sur la motion du très honorable M. Howe, qui propose la 2e lecture du bill nº 9 modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'ai formulé hier des observations sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé. Je ne les avais pas encore terminées quand nous avons levé la séance, à dix heures. Quand j'ai proposé le renvoi de la discussion, je parlais de la nécessité de s'occuper de l'établissement de la ferme familiale. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'étendre là-dessus, mais je rappelle ce que j'ai dit hier, savoir que le régime de double prix que nous proposons aiderait un peu les exploitants de petites fermes. Il est bien évident que cette proposition relève du domaine de la politique fiscale.

Chaque fois que nous parlons des problèmes auxquels fait face le producteur de blé, les tenants du Gouvernement nous rappellent que le Canada a vendu plus de blé que d'ordinaire et ils font état des marchés qu'ils ont pu assurer à notre blé. Ils font également état de ce que le revenu agricole global est peut-être un peu plus élevé que par le passé. Tout cela est fort bien, mais s'il y a un peu de vérité là-dedans, il ne faut pas oublier que le cultivateur se trouve actuellement coincé entre les prix qu'il touche et ceux qu'il paie, si bien que son revenu se trouve en réalité inférieur à ce qu'il était il y a quelques années. Aussi, même si les débouchés peuvent être plus ou moins satisfaisants et le revenu d'ensemble, un peu plus élevé, à cause de cet étau des prix qui enserre l'agriculteur, celui-ci se trouve dans une situation vraiment précaire. Il trouve très difficile de tenir le coup et de survivre sans être acculé à la faillite.

Se vanter des marchés disponibles et du revenu d'ensemble existant est loin de satisfaire l'agriculteur qui est acculé à la faillite. Que les députés me permettent de leur rappeler que M. J. H. Wesson, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, a esquissé, dans un discours, certains éléments qui ont eu des conséquences pour l'agriculture en 1956. Parlant de l'étau des prix, voici ce qu'il a dit:

> Mais même compte tenu de ces bonnes ventes, bien des agriculteurs n'ont pu boucler leur budget de l'année. Le prix demeuré élevé pour ce qui est nécessaire à la culture et à la vie d'une ferme familiale a placé l'agriculteur dans une situation intenable. Le prix obtenu pour les céréales et autres produits agricoles a été trop bas pour empêcher l'agriculteur moyen de s'endetter.
>
> Les chiffres relatifs au revenu agricole et aux frais d'exploitation, pour l'année 1955, indiquent bien quelle est la situation. En Saskatchewan, le revenu agricole en espèces n'a été, cette année-là, que de 8 p. 100 supérieur au niveau de 1946, alors que le prix de ce que doivent acheter les agriculteurs dépassait de 52 p. 100 le niveau des prix de 1946. L'amélioration au chapitre du revenu, en 1956, ne comblera pas l'écart que font voir les chiffres de 1955 entre le coût de revient et les prix. Il en résulte que, pour se maintenir, nombre de cultivateurs sont obligés de puiser dans leurs économies, pendant que d'autres accumulent des dettes qu'ils auront beaucoup de peine à acquitter, vu les prix élevés qui ont cours aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, quand on songe à cette situation en pensant au petit cultivateur, on se rend compte qu'il est à deux doigts de la faillite. J'ai reçu l'autre jour une lettre d'un cultivateur de ma circonscription. C'est un petit exploitant et voici, entre autres choses, ce qu'il m'écrit:

> Voici à quel propos je voulais vous écrire: Que va devenir le petit cultivateur dans le sud de l'Alberta? Le Gouvernement à Ottawa veut-il que ces petits propriétaires terriens abandonnent la partie, vendent tout et tâchent de s'établir ailleurs? Quand un homme a près de 50 ans, est né ici, a passé toute sa vie ici, quelle chance aurait-il de trouver de l'ouvrage ailleurs?
>
> Je suppose qu'il pourrait creuser des fossés, ou bêcher les jardins, mais gagnerait-il assez pour vivre? Est-ce juste qu'il soit forcé d'abandonner sa maison parce qu'il n'a pas osé s'emparer de beaucoup de terre? Tout semble avantager les grands propriétaires terriens. Les banques leur prêtent, les fabricants de machines agricoles leur accordent des escomptes, ils touchent plus d'argent à cause des contingents de blé proportionnés à leurs grandes terres, etc.

[M. Hansell.]

Je ne dis pas, monsieur l'Orateur, qu'on doive se garder d'acquérir une vaste exploitation agricole quand on le veut et quand tout va bien; mais je dis que les programmes financiers du Gouvernement à l'égard du producteur de blé devraient permettre au petit exploitant d'éviter les dettes, de maintenir une entreprise familiale et de toucher un revenu suffisant en échange de sa production.

Il y a un autre point que je désire traiter, monsieur l'Orateur, à propos de la Commission du blé. Il s'agit du régime des contingents. Je sais qu'il est difficile, quand on a des excédents aussi considérables, d'acheminer les céréales comme beaucoup le voudraient; mais il me semble y avoir inégalité de traitement sous le rapport des contingents dans les diverses localités de l'Ouest canadien. A mon sens, on devrait adopter un programme prévoyant une répartition égale des contingents dans tous le pays à la fin de la campagne agricole. A ce propos, qu'on n'aille pas croire que je veux que des contingents établis dans certaines régions soient abaissés au niveau des contingents inférieurs qui peuvent exister dans d'autres régions. Mais il ne faut pas oublier qu'il semble parfois y avoir inégalité de traitement.

Je constate, par exemple, que des cultivateurs à certains endroits, où ils ont eu un contingent de jusqu'à huit boisseaux, ne dépendent pas toujours du blé pour leur revenu. Il peut y avoir des régions où les cultivateurs, parce qu'ils peuvent s'adonner à d'autres genres de production, comme l'élevage de bovins ou de porcs, ne dépendent pas du blé pour vivre. Cependant on constatera qu'à certains points les contingents ont atteint jusqu'à 7 et 8 boisseaux, tandis qu'à d'autres, qui dépendent de la culture du blé, ils étaient moindres. Ces autres endroits se trouvent dans des régions de culture du blé, où le sol se prête à cette culture, tandis que l'insuffisance d'eau ne permet pas l'élevage des bovins. C'est pourquoi les agriculteurs établis dans ces régions s'adonnent uniquement à la culture du blé et dépendent du revenu qu'ils en tirent. Cependant, à certains de ces endroits, les contingents n'ont été que de 5 boisseaux.

Cela me semble un traitement injuste, surtout quand les endroits dont il s'agit ne sont pas très éloignés des autres, peut-être de 30, 40 ou 50 milles, ou se trouvent dans une collectivité voisine. Cette situation n'est pas de nature à satisfaire nos cultivateurs. J'insisterai donc pour qu'on prête attention à la péréquation des contingents d'ici la fin de l'année-récolte, surtout en ce moment où il y a d'énormes excédents qui se maintiendront peut-être pendant des années.

Je me demande si je pourrais consigner au hansard un tableau qui m'a été fourni en réponse à une question que j'ai posée il y a quelque temps. Ce tableau indique le nombre des centres de livraison dans toutes les provinces de l'Ouest et les contingents qui y ont été livrés. Je pourrais en donner lecture, mais je ne prendrai pas le temps de le faire si je puis le consigner au hansard. Le document est court.

M. l'Orateur: Consent-on unanimement à ce que l'honorable député consigne le tableau au hansard?

Des voix: Entendu.

M. Knowles: Quel en est la source?

M. Hansell: Il s'agit d'une réponse à une question que j'ai posée à la Chambre. Elle figure déjà au hansard, mais elle n'est pas très longue.

M. Knowles: Fort bien.

M. Hansell: Voici le tableau:

	Province	Nombre des centres de livraison
1. *a*) Supérieur à cinq boisseaux	Manitoba	375
	Saskatchewan ..	1,001
	Alberta	492
	Total	1,868
b) De cinq boisseaux	Manitoba	—
	Saskatchewan ..	103
	Alberta	85
	Total	188
c) Inférieur à cinq boisseaux	Manitoba	néant
	Saskatchewan ..	néant
	Alberta	néant
2. Contingent de huit boisseaux	Manitoba	316
	Saskatchewan ..	307
	Alberta	195
	Total	818

Je ne crois pas avoir besoin d'aller plus loin pour le moment. Notre parti appuie l'adoption du projet de loi et nous aimerions voir maintenir la Commission du blé. De plus, nous ferons tout notre possible pour augmenter l'efficacité de la Commission du blé dans l'intérêt du cultivateur de l'Ouest.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. A. M. Campbell (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix, j'aimerais dire quelques mots à cause de deux déclarations faites à la Chambre le 1er février. La première déclaration a été faite par le ministre du Commerce (M. Howe) et, comme en fait foi la page 927 du hansard, elle se lit ainsi qu'il suit:

> Telle est la raison principale pour laquelle, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, la Commission, énergiquement secondée par le Gouvernement, a résisté aux efforts tentés en vue de l'engager dans le commerce des prêts en faisant des avances aux producteurs sur les céréales entreposées sur les fermes. Cela n'entre pas dans les attributions de la Commission du blé et ne doit pas faire partie de son activité. Amener la Commission à consentir des avances aux cultivateurs constituerait le moyen le plus sûr que je connaisse de faire le jeu de ceux qui cherchent sa ruine comme organisme compétent de vente...

Pareille déclaration mérite d'être étudiée. D'abord, je le déclare catégoriquement, nous de la CCF appuyons sans réserve la méthode employée par la Commission du blé dans la vente du blé. A notre avis, si la Commission n'exerçait pas son activité depuis 10 ans, les prix auraient dégringolé à un niveau ridicule. Nous savons que les cultivateurs sont fixés là-dessus et qu'ils résisteront presque avec férocité à toute tentative, émanant de tout milieu, qui viserait à supprimer ce régime; ils ne toléreront jamais plus qu'on les force de vendre par l'entremise de la bourse des céréales.

Pour les producteurs qui cultivent des céréales depuis 45 ans, c'est absolument inconcevable. Nous n'oublierons jamais les années où nous avons dû vendre notre blé à l'automne. Les prix commençaient à baisser dès les toutes premières livraisons et la baisse se poursuivait régulièrement jusqu'à ce que tout le blé soit aux mains des spéculateurs. Alors les prix se mettaient à monter. A cette époque, la bourse des céréales était la plus grande maison de jeu du monde entier.

Ceci dit, faut-il maintenant mettre la Commission du blé sur un piédestal et considérer ses membres comme des surhommes à l'abri de toute critique parce qu'ils auraient toujours raison s'il fallait en croire ce que le ministre du Commerce nous a dit le 1er février? En pays démocratique, le Gouvernement lui-même est exposé à la critique, même de la part de ses tenants. C'est tant mieux car cela nous assure un meilleur gouvernement.

Le ministre prétend que la Commission est fermement appuyée par le Gouvernement. Je dois dire que cette allégation, inacceptable, me jette dans l'étonnement. Doit-on comprendre que le Gouvernement a délégué toute autorité à la Commission qui l'exerce librement à chaque étape de la manutention du

blé? J'avais toujours cru qu'une commission établie par un gouvernement recevait de celui-ci une ligne de conduite et des directives.

Le ministre déclare fort justement que la Commission a été établie pour vendre du blé. Veut-il dire à la Chambre que c'est la Commission du blé qui lui dicte son programme? Les députés connaissent trop bien le ministre, je pense, pour croire cela. Le ministre a trop souvent montré à la Chambre qu'il est le grand chef du côté ministériel.

Le ministre se plaint de la demande d'avances en espèces que les cultivateurs présentent à l'égard des céréales emmagasinées dans la ferme et il dit que ce serait saboter la Commission que de l'obliger à le faire. Il fait là une affirmation gratuite sans l'appuyer sur des faits et sans offrir de contre-proposition. Il semble avoir décidé avec le gouvernement que le cultivateur n'a plus besoin qu'on s'occupe de lui.

Il y a deux ans, le gouvernement a permis aux sociétés d'élévateurs d'utiliser des entrepôts improvisés. La mesure a été très utile surtout dans les régions qui avaient des patinoires. Les régions qui avaient la chance d'avoir des patinoires ou qui en ont aménagé en comptant toucher des revenus de l'entreposage du blé, ont été beaucoup favorisées en ce sens que les cultivateurs qui s'y trouvaient ont pu livrer beaucoup plus de blé. Pour une raison ou pour une autre le gouvernement a annulé cet accord sans fournir d'autres entrepôts locaux.

Le ministre paraît persuadé que les cultivateurs ne sont pas en trop mauvaise posture, et quand ils soumettent leurs difficultés au gouvernement et lui demandent de prendre des mesures destinées à remédier à une partie de la situation dans laquelle ils se trouvent, le ministre ne trouve rien de mieux à dire qu'ils tentent de saboter la Commission du blé.

Qu'est-ce que les cultivateurs demandent au gouvernement de faire? D'abord, ils lui ont demandé des avances en espèces sur les céréales emmagasinées dans les fermes. Quiconque connaît tant soit peu la situation des producteurs de blé, surtout à l'époque actuelle, sait que depuis quelques années des cultivateurs ont très peu d'argent liquide. Alors que les frais de production ont augmenté rapidement, de nombreux cultivateurs n'ont pas reçu suffisamment d'espèces sur la quantité de blé qu'ils ont pu vendre pour maintenir leur exploitation courante.

Leur deuxième requête vise l'amélioration du régime des contingents. Ils veulent un régime plus équitable. Nous constatons qu'à certains lieux d'expédition l'an dernier, comme l'ont signalé beaucoup d'autres députés au cours du débat, le contingent est monté jusqu'à huit boisseaux, alors qu'à d'autres endroits le contingent n'a pas dépassé 4 ou 5 boisseaux. Pour ne citer qu'un exemple, le village de Marsden en Saskatchewan a eu l'an dernier un contingent de 8 boisseaux.

Quand je suis parti, il y a un peu plus d'un mois, ils avaient déjà atteint le contingent de quatre boisseaux cette année. Mais, l'an dernier, le village voisin, qui n'est qu'à huit milles, n'a pas dépassé cinq boisseaux et, quand je suis parti, le contingent pour l'année en cours n'était que d'un boisseau. Quand on s'est plaint à propos des contingents, l'an dernier, le ministre s'est expressément engagé ici même (c'est du moins ce qu'il m'a semblé) à rectifier la situation lorsqu'on serait à la prochaine année-récolte. Mais rien n'a été fait jusqu'ici.

En troisième lieu, les agriculteurs demandent qu'on nomme un contrôleur des transports qui verrait à ce que le blé soit transporté au plus tôt et à ce qu'aucun endroit d'expédition ne soit moins bien partagé que les autres. Tant que le ministre dira qu'il ne nommera pas de contrôleur des transports et qu'il ne peut trouver personne, il ajoute au fardeau de la Commission du blé. Mais il dit pourtant qu'on ne devrait pas confier à la Commission certaines tâches découlant de demandes qu'ont faites nos agriculteurs.

Un autre point intéressant, c'est que nos agriculteurs qui appartiennent au syndicat du blé signalent que, vu la façon dont les wagons sont répartis entre les élévateurs, ils doivent souvent se rendre à des élévateurs où ils ne voudraient pas aller, alors qu'ils ont pris la peine de dépenser de l'argent pour aménager leur propre réseau d'élévateurs. Le syndicat du blé de Saskatchewan a versé cette année à sa clientèle une ristourne de 1c. par boisseau sur les livraisons de 1955-1956, soit, en tout, plus d'un million et demi de dollars; il a également inscrit aux comptes de ses membres un crédit de 13/16c. le boisseau, en tout un million et demi environ. Ce montant servira aux déductions de la caisse renouvelable. Cette somme, bien qu'elle soit peu considérable, serait complètement perdue, si les céréales étaient livrées aux sociétés d'élévateurs de campagne. Les cultivateurs exigent que le contrôleur des transports fasse quelque chose afin qu'ils puissent livrer leurs produits aux élévateurs de leur choix.

Ils demandent qu'on augmente les possibilités d'entreposage à l'intérieur du pays afin d'accélérer le transport du blé et de permettre que les wagons, au lieu d'avoir à les rendre jusqu'à la tête des Lacs, soient déchargés plusieurs fois dans le même espace

de temps qu'il faudrait pour qu'ils atteignent cette lointaine destination. Ils signalent que, hormis Churchill, il y a bien des années qu'on n'a pas construit d'élévateurs à l'intérieur des terres.

Je pense que le Gouvernement serait bien avisé de constituer une forte réserve de blé, dont une partie pourrait être entreposée dans les élévateurs situés à l'intérieur du pays afin d'assurer en tout temps à nos clients un approvisionnement abondant de farine panifiable. Les plaines de l'Ouest ont toujours connu des cycles d'années de sécheresse et d'années de pluies. Comme nous sommes depuis plusieurs années dans un cycle pluvieux, un cycle de sécheresse ne manquera pas de survenir. Si nous n'avons pas de blé à vendre,—c'est déjà arrivé dans le passé,—alors que nos clients en demanderont, nous perdrons une partie de ces clients. Ce n'est pas toujours facile de retrouver un client une fois qu'on l'a perdu.

Les cultivateurs proposent aussi le régime de dualité des prix, comportant un prix intérieur qui serait en rapport avec le coût de ce qu'ils sont obligés d'acheter. Le ministre a déclaré qu'il n'était pas en faveur d'une subvention du producteur par le consommateur. Mais je lui rappelerai, ainsi qu'au Gouvernement, que durant les deux Grandes Guerres, les cultivateurs de blé ont non seulement subventionné la population canadienne, mais aussi nos alliés d'outre-mer.

A la fin de la seconde Grande Guerre, on a adopté la loi sur le soutien des prix agricoles et affecté un montant de 100 millions de dollars à cette fin. On a dit alors aux agriculteurs que c'était une compensation pour les prix médiocres qu'ils avaient reçus pendant les années de guerre. Sans doute, le Gouvernement pourrait aller jusqu'à accepter la requête des syndicats d'agriculteurs qui réclament un prix intérieur de $2.25 le boisseau pour le blé. La hausse du pain qui en résulterait ne serait au plus que de ½c. la miche.

Presque tous les pays qui sont d'importants producteurs de blé ont pris des mesures pour maintenir l'activité des cultivateurs, sauf le Canada. Ici, le cultivateur semble être quantité négligeable. Le contraste est frappant avec les États-Unis. Là-bas on prend des dispositions afin que les cultivateurs soient solvables et restent sur leurs terres; mais que fait le Canada? L'été dernier j'ai traversé le Dakota-Nord, en automobile. Aux abords de chaque ville, de chaque village il y avait des rangées entières de greniers qui regorgeaient de blé appartenant aux organismes du gouvernement américain. Quand un cultivateur américain a rentré sa récolte, il peut faire une de deux choses: la vendre à l'organisme d'État et être payé intégralement en espèces, ou bien l'emmagasiner dans son propre grenier et percevoir un versement au titre de l'entreposage jusqu'à ce qu'il soit prêt à vendre. S'il manque d'espace d'entreposage, l'État lui prête l'argent nécessaire à la construction de greniers. Si par hasard l'organisme d'État n'a pas d'espace libre et que le cultivateur veuille vendre ses céréales, l'organisme mesure ses greniers, lui paie les céréales, scelle le grenier et y appose une enseigne indiquant que les céréales contenues dans le grenier appartiennent à l'organisme d'État. Cette transaction me paraît fort simple et, jusqu'ici, jamais je n'ai lu dans les journaux américains qu'on trouve à redire à cette opération.

Ce régime procure au cultivateur l'argent qu'il lui faut pour payer ses comptes, pour subvenir aux besoins de sa famille et de sa maison et pour apporter les améliorations qui s'imposent. La banque, le marchand de carburant, l'épicier, le marchand de machines agricoles, et les autres, recouvrent les crédits qu'ils ont accordés et l'économie fonctionne sans à-coups. Je ne puis vraiment pas comprendre pourquoi le gouvernement fédéral s'entête à refuser la requête des cultivateurs et de leurs associations, qui demandent d'assurer un peu plus de sécurité à la vie sur la ferme.

Parce que nous cécéfistes avons exposé certaines des demandes des groupements agricoles de l'Ouest, on nous a appelés des prophètes de malheur et des chialeurs. John Wesson, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, ne saurait, même par le plus grand effort d'imagination, être considéré comme un prophète de malheur ni comme un chialeur. Parlant au congrès annuel du syndicat du blé, le 15 novembre dernier, il a déclaré:

> Les cultivateurs de l'Ouest font face à une des plus grandes crises de l'histoire de l'agriculture. A moins que le Gouvernement du Canada ne prenne des mesures pour améliorer le rapport entre les prix de revient agricoles et les prix de vente agricoles, les cultivateurs risquent de s'enliser davantage dans les dettes.

Deux choses sont nécessaires, dit-il. Une de ces choses est que le Gouvernement reconnaisse en principe que les cultivateurs ont droit à un prix raisonnable à l'égard de leurs produits. S'il est impossible d'y parvenir sur le marché, a soutenu M. Wesson, alors l'État doit combler l'écart par des versements d'appoint.

Il y a une déclaration du représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) que je ne puis laisser passer sans commentaires. Comme en fait foi la page 951 du hansard du 1er février 1957, il a déclaré:

> Cependant, les députés socialistes de la Saskatchewan, qui, depuis 1945, passent leur temps à se lamenter en cette Chambre n'améliorent certes pas le sort du cultivateur de l'Ouest.

Moi qui parle en faveur du cultivateur et travaille avec des organismes agricoles depuis 40 ans, je suis convaincu que les gens que je représente ne me considèrent pas comme un chialeur. Tout député n'a-t-il pas le devoir de faire connaître à la Chambre les problèmes qui se posent dans sa circonscription? S'il ne le fait pas, il manque à son devoir, il se dérobe à sa tâche. Les gens de ma circonscription seront vexés, j'en suis bien sûr, des insinuations qui ont été faites. Que l'honorable député se rappelle les quelques larmes qu'il a lui-même versées lors de ses premières années à la Chambre; il en a aussi laissé tomber quelques-unes quand des tribunes électorales il s'adressait à ses mandants.

Le 22 avril 1949, il a dit, ainsi qu'en témoigne le *Times-Herald* de Moose-Jaw, que les cultivateurs avaient été obligés d'accepter des prix inférieurs de 50c. à un dollar à ceux qui avaient cours sur les marchés mondiaux et, qu'au lieu d'établir des prix minimums, le Gouvernement avait fixé des prix maximums qui constituaient une "sale injustice à l'égard des cultivateurs".

Il a dit que les débouchés internationaux garantis par les promesses électorales de J. Gordon Ross, candidat libéral battu, ne s'étaient pas réalisés et que les marchés d'exportation britanniques et étrangers où s'écoulaient le blé, la viande et les pommes du Canada se refermaient constamment. "Seul le parti cécéfiste, a dit M. Thatcher, pourrait assurer au Canada le plein emploi, la sécurité sociale et des prix raisonnables pour ses produits agricoles." Présenté par M. Dempster Heming, membre de l'assemblée législative, M. Thatcher a été remercié par le président Fred Jones, qui a prié les délégués de parler à leurs amis de celui qui, il y a 20 ans, était un pauvre petit garçon d'humble famille et qui venait de prononcer ce soir-là un magnifique discours.

Le même journal, le *Times-Herald* de Moose-Jaw, publie que, de l'avis de M. Thatcher, un gouvernement cécéfiste à Ottawa établirait des offices d'exportation-importation qui écouleraient les excédents de produits vivriers du Canada en échange de biens que désirent obtenir les Canadiens.

Le même journal, numéro du 14 juin 1949, lui attribue les paroles suivantes:

La C.C.F. établira un régime de prix garantis ou de prix de parité à l'égard des produits agricoles.

Le 23 octobre 1952, au congrès de nomination cécéfiste qui l'a choisi, à sa demande, candidat cécéfiste pour la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre aux élections de 1953, M. Thatcher a dit, comme l'atteste le *Times-Herald*:

Si je me suis joint d'abord au parti cécéfiste, c'est parce que ce parti était le seul qui, à mon avis, pouvait garantir le plein emploi et des prix agricoles raisonnables dans une économie de temps de paix.

Écoutez bien ceci:

Après huit ans à Ottawa, je suis infiniment plus sûr de la chose. Certes, on ne peut guère douter que notre prospérité actuelle soit fondée sur un essor de guerre et le réarmement.

Comme le signale le même journal, numéro du 2 juillet 1953, l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre a demandé au parti libéral d'abaisser les barrières commerciales qui empêchent les clients éventuels de vendre leurs produits sur nos marchés. L'article est ainsi conçu:

Les libéraux se sont toujours dits libres-échangistes et pourtant M. C. D. Howe, ministre du Commerce, s'est toujours désintéressé de l'amélioration des relations commerciales au sein du Commonwealth quand il ne s'y est pas opposé carrément. M. Howe doit assumer une large part de responsabilité à l'égard de la perte des marchés traditionnels de produits agricoles du Canada en Grande-Bretagne; de fait, il a si mal dirigé le ministère du Commerce qu'il n'en peut résulter qu'un désastre pour des milliers de cultivateurs de l'Ouest.

D'après le même personnage, l'économie canadienne est présentement dans une situation critique parce que les excédents continuent de s'accumuler et que les prix continuent de baisser.

Certes, monsieur l'Orateur, si la situation en 1953 était telle qu'il le dit, il n'y a guère eu de changement depuis. Le 7 août 1953 le même journal publiait une annonce en regard de la photographie de M. Thatcher. Voici un passage de cette réclame:

Vos candidats cécéfistes se sont engagés à plaider la cause de l'Ouest; leur programme national prévoit la garantie de prix à terme fondés sur la parité pour les producteurs primaires.

Le 4 août 1953 le *Times-Herald* publiait une courte notice au sujet de chacun des candidats dans la circonscription de Moose-Jaw-Lake-Centre. Cette notice reproduisait notamment un court résumé du programme de chacun des partis préparé et approuvé par le candidat lui-même. Voici le programme de la CCF, et celui de l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre:

Au lieu de produire des munitions, il faut que nous construisions des maisons, des routes, des ouvrages d'irrigation, des écoles et des hôpitaux.

La CCF estime que des cours agricoles minimums sont au moins aussi indispensables que des salaires minimums. Nous allons présenter une mesure législative prévoyant des prix à terme et garantis pour toutes les denrées agricoles, y compris la volaille, le bétail et les céréales.

Le très hon. M. Howe: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si on a envie de lire des extraits de journaux, il faudrait au moins qu'ils se rapportent à l'objet du projet de loi. Il s'agit ici de proroger l'existence de la Commission du blé.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je crois que le ministre invoque le Règlement.

Le très hon. M. Howe: Il a beaucoup été question de la politique de la Saskatchewan, mais je pense que nous devrions revenir maintenant au bill dont la Chambre est saisie. Ces extraits de journaux n'ont rien à voir au bill. Quant à savoir s'il est dans l'ordre de donner lecture d'extraits de journaux, c'est là affaire d'opinion; mais je soutiens que ces extraits doivent se rattacher au projet de loi.

M. Ellis: Tout dépend du taureau qui est corné: est-ce le vôtre ou est-ce le mien?

M. Campbell: J'ai choisi avec soin ces extraits.

M. l'Orateur suppléant: Le député qui a la parole a dit qu'il répondait à un discours prononcé par un autre député. Il reconnaîtra, je pense, que je lui ai accordé beaucoup de latitude dans sa réponse. Avant qu'on invoque le Règlement, je me demandais depuis un bon moment si nous ne nous écartions pas un peu trop de la pertinence dans ce débat. Je prie le député de s'en tenir à l'examen du principe à la base du projet de loi à l'étude.

M. Campbell: J'avais à peu près terminé. Je signale que j'ai eu soin de choisir des extraits se rapportant à l'agriculture, à la mise sur le marché et au blé.

Le très hon. Howe: Le projet de loi n'a rien à voir avec la vente ou les marchés. Il s'agit de prolonger l'existence de la Commission du blé. Il n'a aucun autre objet. Il vient un moment où on a tout de même assez entendu parler de la politique en Saskatchewan lorsque ce dont il s'agit, c'est d'un bill comme celui-ci.

M. Campbell: Le ministre n'aime évidemment pas m'entendre parler comme je le fais. Si on n'avait pas déjà parlé politique ce n'est pas moi qui aurais commencé. Lorsque des députés qui siègent de votre côté portent la question sur un plan politique, je ne vois pas pourquoi je me priverais de répondre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Campbell: J'ai fini. Je termine en disant que si jamais je trouve que je ne puis plus appuyer les principes et les programmes du parti dont je fais partie, si j'en viens au point où je croirai devoir changer mon allégeance et siéger avec un autre groupe ici, j'espère que j'aurai assez de courage pour retourner demander l'approbation des électeurs de ma circonscription.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retarder l'adoption du projet de loi ni prolonger le débat politique; mais je veux parler de quelques points, surtout à la suite de certains discours prononcés hier soir. Je veux aider au ministre à obtenir l'adoption du bill et mes propos seront absolument pertinents.

Nous étudions le principe à la base du bill numéro 9 et je veux faire savoir au ministre que nous appuyons la prorogation de la loi pour une autre période de cinq ans. Je veux qu'il sache également que nous ne nous sommes guère arrêtés à la question de savoir s'il fallait donner un caractère permanent à cette mesure législative. Mais, quand je dis que je ne vois guère de raison véritable d'établir cette loi sur une base permanente, j'exprime un avis purement personnel. A mon avis, inviter la Chambre à étudier cette loi tous les cinq ans en vue de la renouveler fournit au moins l'occasion d'examiner l'ensemble de la question de la Commission du blé et de son fonctionnement. De cette façon, les députés peuvent se demander si cette Commission a rendu des services. C'est pour cela que, même si je ne m'oppose pas à ce que la loi soit établie sur une base permanente, je trouve qu'il y a certains avantages, du moins pour le moment, à la renouveler pour cinq ans à la fois.

Nous avons, depuis sa création, approuvé l'idée de faire de la Commission du blé le seul intermédiaire de vente en ce qui concerne le blé des cultivateurs. Nombre de membres de notre groupe, monsieur l'Orateur, longtemps avant que la Commission du blé commence ses opérations, se sont rangés de l'avis de ceux qui réclamaient ce genre de vente méthodique. La grande majorité des cultivateurs de l'Ouest appuient de tout cœur la Commission du blé. Tous ne l'ont peut-être pas toujours fait, mais je dis la grande majorité, du moins depuis quelques années. Nous savons qu'il y en a qui y sont encore opposés mais ils ne constituent certainement que la minorité. Dans ma circonscription, relativement peu de mes cultivateurs s'opposent à la Commission du blé et la grande majorité d'entre eux l'approuvent et m'ont demandé de lui accorder mon appui. Je suis d'avis qu'il me faut reconnaître la volonté de mes commettants et m'efforcer d'y donner suite.

De même que l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch), je pense que nous devons nous féliciter de posséder à la direction de la Commission un beau groupe d'hommes compétents. Je ne connais pas très bien certains des membres de la Commission mais je connais depuis nombre d'années le commissaire en chef, M. McIvor. Quand nous étions jeunes, nous vivions à quelques milles seulement l'un de l'autre dans le sud de l'Alberta. Nous avons participé tous les deux à bien des matches de basket-ball fort intéressants. C'était un excellent émule et un

parfait sportif. Je sais, monsieur l'Orateur, par expérience personnelle, que M. McIvor, dans le domaine d'activité qu'il s'est choisi, soit la vente du blé, a joué aussi franc jeu qu'autrefois, alors qu'il brillait au basket-ball dans le sud de l'Alberta. Je le félicite, lui et ses collègues, de l'excellent travail qu'ils ont accompli. Je félicite aussi le ministre de les avoir conservés dans leurs hautes fonctions.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'ont déjà très bien dit d'autres orateurs de notre groupe, mais il y a deux ou trois questions sur lesquelles je crois qu'il faut insister davantage.

Je tiens à signaler au ministre que certains secteurs du Canada n'ont pas obtenu justice à propos du contingentement. Bien des députés ont parlé de cette question. Mon territoire de Peace-River est une région qui n'a pas obtenu justice dans le contingentement. Peut-être est-ce parce qu'elle est isolée. La région de Peace-River est un vaste empire producteur de céréales, situé à environ 250 milles au nord-ouest d'Edmonton. Souvent on nous a placés au tout dernier rang pour la livraison de notre blé. La Commission du blé s'est fait une règle d'exécuter les commandes, surtout celles d'exportation, aux endroits qui se trouvent les plus proches des points d'expédition outre-mer et, comme résultat de cette ligne de conduite, notre territoire de Peace-River a été oublié. Je suppose qu'on pourrait dire la même chose de certaines autres régions; mais je crois qu'il y a moyen de remédier à cela. Le ministre a dit l'année dernière que les cultivateurs qui avaient à ce moment-là de faibles contingents verraient cette année leurs contingents portés à un niveau approchant celui des meilleurs, mais les cultivateurs de ma région n'ont pas obtenu ce traitement. Je ne fais pas de reproches au ministre; mais cela fait ressortir la nécessité de désigner quelqu'un au poste vacant de contrôleur des transports, afin de remédier à la situation dont on a parlé si souvent au cours de la présente discussion.

La plupart des cultivateurs des endroits situés au nord de Peace-River ont un contingent de deux boisseaux et, même avec un si faible contingent, ils ne peuvent pas faire de livraison parce que les wagons couverts ne sont pas mis à leur disposition. Bien des endroits sont encombrés depuis le début de la saison. Si la Commission canadienne du blé a placé peu de commandes de ce côte-là cette année, c'est que la région a souffert du gel et qu'il s'y trouve beaucoup de blé de médiocre qualité, du n° 5 et de moindre qualité. Il se peut que la demande de ce genre de blé n'ait pas été très forte aux fins d'exportation ou de provende au Canada. Voilà qui fait aussi ressortir la nécessité d'améliorer nos installations d'emmagasinage. Il me semble qu'une région située à 250 milles de l'élévateur régional le plus rapproché devrait justifier l'aménagement d'un élévateur d'une capacité d'un million et demi ou deux millions de boisseaux. Cette proposition acquiert encore plus d'importance, étant donné que prochainement le *Pacific and Great Eastern Railway* sera relié au *Northern Alberta Railway* à Dawson-Creek et qu'une grosse quantité des produits des cultivateurs seront écoulés sur la côte de l'Ouest. Par conséquent, puisqu'il en est ainsi, l'utilisation de l'élévateur d'Edmonton pour l'entreposage à l'intérieur serait pour ainsi dire interdite à la population du secteur de la rivière de la Paix. Il me semble que l'érection d'un élévateur dans cette région, tellement isolée des principaux centres, ne serait que juste envers les cultivateurs, pionniers de la contrée, qui en font un vaste territoire de production alimentaire dont la population du Canada devrait leur être reconnaissante.

Un autre point qu'on pourrait soulever à ce propos, c'est que le ministre devrait examiner à nouveau la question des entrepôts de fortune. Il y a bien des endroits dans le pays qui pourraient y recourir si on les y autorisait. La délivrance d'autres permis pourrait peut-être faire l'objet d'une nouvelle étude par le ministre. J'espère que le ministre du Commerce considérera avec plus de sympathie qu'il ne l'a fait jusqu'ici la requête visant l'érection d'un élévateur d'entreposage à l'intérieur des terres, à quelque point de la région de la rivière de la Paix. Je suis convaincu qu'il constaterait, après un examen méticuleux de la question, que cette installation serait non seulement motivée, mais aplanirait bien des difficultés qu'éprouvent, au cours de leurs opérations, les cultivateurs de la région. Ils sont isolés, je le répète, et ne reçoivent pas souvent des ordres de livraison de la Commission du blé pour répondre à la demande d'outre-mer.

Les cultivateurs de cette région ont toute la difficulté du monde à payer leurs comptes et à procurer à leur famille les aliments, les vêtements, le combustible et les nécessités de l'existence. De fait, ils ont de la difficulté à devancer le shérif pour ce qui est de l'achat de machines agricoles, parce qu'ils ne peuvent vendre assez de leurs récoltes pour obtenir l'argent nécessaire au paiement de leurs factures. Les gens de cette région auraient bien plus de chance de gagner convenablement leur vie, s'ils disposaient d'un plus grand nombre d'entrepôts à l'intérieur grâce à l'établissement d'élévateurs de tête de ligne et d'entrepôts de fortune.

Il y a lieu de louer le gouvernement de la Colombie-Britannique d'avoir eu la prévoyance et l'initiative de prolonger le *Pacific and Great Eastern Railway*, de manière à le relier au *Northern Alberta Railway* à Dawson-Creek. Ce tronçon sera d'un grand secours pour les cultivateurs de la région de la rivière de la Paix, quand il sera terminé. Je désire rendre hommage aux auteurs de cette entreprise qui ont fait preuve de clairvoyance.

J'aimerais dire quelques mots des prix de parité. D'autres porte-parole créditistes ont exposé des arguments en faveur des prix de parité, et il n'y a qu'un ou deux points que je veux souligner. D'autres membres de notre parti ont déclaré que le Crédit social favorise l'établissement de prix de parité à l'intention des cultivateurs. Je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement soutenir que les cultivateurs n'ont pas droit à des prix de parité. Bien sûr, aucun ministériel ne pourrait soutenir avec raison que les cultivateurs ont moins droit aux prix paritaires que les industriels. Ceux-ci touchent des prix de parité; ils fixent leurs cours et quantité d'entre eux sont protégés par le programme officiel à l'égard du tarif douanier. Il est déraisonnable de soutenir que les cultivateurs ont moins droit à la stabilisation des salaires. Les ministériels ont préconisé, comme les membres de notre parti, la stabilisation des salaires des ouvriers au moyen de mesures comme l'assurance-chômage et autres initiatives du genre. Nous avons aussi appuyé et approuvé des mesures accordant à nos masses travailleuses le droit de grève, de négociation collective, et autres choses du genre qui multiplient leurs chances de toucher un rendement équitable en retour de leur labeur. Ayant protégé tous les autres secteurs de notre population, pourquoi, je le demande au nom du bon sens, répugnons-nous tellement à aider nos agriculteurs qui produisent les aliments dont nous avons besoin pour rester en vie. Le ministre du Commerce et d'autres ont prétendu qu'en accordant les prix paritaires aux cultivateurs, on subventionnerait ces prix. Comme l'a si bien dit le député de Lethbridge, hier soir, même s'il nous fallait subventionner les prix agricoles pour établir la parité des prix, nous aurions parfaitement sujet de le faire. Je soupçonne fort que, les cultivateurs ne constituant que 15 ou 16 p. 100 de notre population, c'est une raison expliquant pourquoi leur voix n'est pas entendue aussi bien qu'elle l'était quand ils constituaient 80 p. 100 de l'ensemble des Canadiens. A une certaine époque de leur histoire, les quatre cinquièmes des Canadiens s'occupaient d'agriculture. Le cultivateur était alors mieux traité qu'aujourd'hui. Comme il ne représente plus maintenant que 15 à 16 p. 100 de la population, il peut se compter chanceux s'il reçoit 7 p. 100 du revenu national. Ce n'est ni juste, ni équitable.

Depuis des années, le groupe créditiste préconise un régime de ventes des produits agricoles fondé sur la dualité des prix. Les organisations agricoles font maintenant écho à cette proposition que nos amis cécéfistes eux-mêmes préconisent maintenant. Nous nous en réjouissons car nous ne réclamons pas l'exclusivité de cette idée. Nous sommes heureux de les voir mettre cette formule de l'avant au lieu d'y trouver à redire. Cette attitude nous réjouit car nous n'avancerons jamais dans cette voie que si l'idée en question est universellement acceptée. Nous avons dit que la dualité des prix nous ferait faire un pas vers l'établissement de la parité des prix au Canada.

Ce régime a un double aspect. L'un intéresse les marchés extérieurs. Je n'ai pas l'intention de m'y arrêter cet après-midi car d'autres députés en ont déjà parlé. L'autre porte sur le marché intérieur. Il est bien connu qu'environ 94 p. 100 de toute la production agricole du Canada, sauf le blé, est consommée au Canada.

Chose étrange cependant, c'est la quantité exportée, soit 6 p. 100, qui régit le prix de la quantité, 94 p. 100, consommée à l'intérieur. Cela n'a pas sa raison d'être. C'est là un principe absolument faux qui refuse toute équité et toute justice et fait fi de la loi de l'offre et de la demande.

En outre la population du Canada consomme près de 160 millions de boisseaux de notre blé, sous forme de pain, de céréales ou de graines de semence, mais non en provende pour les animaux. Ces 160 millions de boisseaux pourraient jouer un rôle très important dans l'établissement de prix de parité. Puisque la Commission du blé a la haute main sur l'ensemble de notre blé, il serait facile de lui conférer le droit d'établir les prix de parité à l'égard de la partie de nos céréales qui est vendue et consommée au Canada. Cela aiderait beaucoup à l'établissement de prix de parité. Il n'y a aucune raison pour que la chose ne se fasse pas, puisqu'elle n'entraverait en rien le bon travail de la Commission canadienne du blé.

Le ministre et plusieurs autres, je le sais, s'opposent à cette idée, parce qu'ils ne veulent pas que le consommateur canadien subventionne les prix agricoles. Bon sang! que font les consommateurs canadiens au sujet des automobiles et des appareils électriques? Ils paient un prix fixé par une industrie que protège la politique du gouvernement. Si

c'est bon pour l'industrie électrique, si c'est bon pour l'industrie automobile, ce doit être bon également pour l'industrie agricole. J'affirme que nous aurions raison de donner à la Commission du blé le droit d'établir des prix de parité sur toutes les céréales vendues à l'intérieur du Canada. Dans un tel cas, le blé n° 1 se vendrait environ $2.37 le boisseau, prix qui a été fixé comme pouvant servir de prix de parité, et qui serait en rapport équitable avec les prix que le cultivateur doit payer ce qu'il achète.

Qu'en résulterait-il? Les consommateurs canadiens seraient-ils effectivement obligés de subventionner ce prix? Je ne considère pas comme une subvention une augmentation de prix attribuable à celle des frais d'exploitation. Les subventions sont prélevées sur le produit des impôts et versées à titre de paiement compensatoire à certaines classes ou groupes, mais s'il s'agit de demander un prix qui soit juste et équitable, on ne peut plus appeler cela des subventions.

On a déjà fait remarquer, et je tiens à le souligner, que si nos cultivateurs recevaient un prix de parité pour leur blé, celui qui est consommé à l'intérieur du pays, il ne serait pas nécessaire d'augmenter le prix du pain de plus de ½c. par miche. La raison en est bien simple. Quiconque s'est donné la peine d'examiner la manière dont les frais d'exploitation ont augmenté depuis 1945, la main-d'œuvre, le papier, l'emballage, la vente au détail et ainsi de suite, se sera rendu compte que la plus grande partie de l'augmentation des prix des miches de 16 ou 24 onces résulte des augmentations de prix des autres articles bien plus que de celle du prix du blé. Le fait est que le blé qui entre dans la fabrication d'un pain ne devrait pas élever de plus de ½c. le prix de détail d'un pain de 16 ou de 24 onces, si on appliquait les prix paritaires.

Qu'on demande à tous ceux qui s'intéressent au cultivateur; qu'on demande à l'ouvrier industriel ce qu'il penserait d'une augmentation de ½c. par pain et je vous garantis qu'il se prononcera en faveur de cette augmentation car, lorsque le cultivateur obtient davantage pour son blé, il a plus d'argent pour acheter les produits de l'industrie, ce qui assure une plus grande stabilité des salaires.

C'est un fait qu'il n'y a pas eu de chômage au cours des années où la somme des salaires industriels était à peu près égale au revenu global en espèces des cultivateurs. On estimait alors que le pays était prospère et tout le monde était satisfait. Cependant, dès que le revenu en espèces des cultivateurs descend au-dessous de ce niveau, les salaires industriels baissent eux aussi et le chômage commence à se faire sentir. La classe ouvrière est en faveur de l'établissement de prix de parité pour les cultivateurs parce qu'elle sait que les agriculteurs constituent les meilleurs clients de l'industrie. La stabilité des emplois industriels bien rémunérés dépend dans une large mesure de l'aptitude du cultivateur à acheter les produits de l'industrie.

Étant donné les circonstances et compte tenu de ces faits, il me semble que nous aurions absolument raison de conférer à la Commission du blé le droit d'établir un prix intérieur de parité pour ce qui est de tous les produits agricoles consommés dans le pays. En ce qui concerne le côté exportation du régime des prix de parité, j'admets qu'il serait nécessaire d'établir un minimum au-dessous duquel il ne faudrait pas laisser tomber les prix. Toutefois, c'est une autre affaire. En tout cas, il me semble que l'établissement de prix de parité sur toute l'échelle serait parfaitement motivée de notre part, afin de stabiliser notre économie et de nous assurer contre tout fléchissement sensible qui ne manquerait pas de se produire si le revenu agricole ne se maintenait pas au niveau requis.

Il me semble que c'est tout ce que j'avais à dire pour l'instant à cet égard, mais il y a deux points que je soulèverai brièvement pour les réfuter. S'il n'en avait pas été question hier soir, je n'en parlerais pas aujourd'hui. Ce n'est pas ce qui s'appelle politicailler. Je tiens à en assurer le ministre.

Pendant que parlait l'honorable député de Bow-River (M. Johnston) l'honorable député de Vegreville (M. Decore) l'a interrompu pour poser quelques questions. Je les ai soigneusement examinées, ainsi qu'elles sont reproduites à la page 1118 du hansard d'hier. Une conclusion s'impose, soit que ces questions ont été posées dans le but exprès de donner à entendre que parce que le groupe créditiste ici avait voté en faveur de l'accord conclu avec l'Angleterre en ce qui concerne le blé, rien ne nous permettait plus d'en critiquer les résultats. C'est la seule interprétation que je puisse donner aux questions de l'honorable représentant de Vegreville. Il est vrai, monsieur l'Orateur, que nous avons voté l'accord britannique sur le blé, mais il reste qu'en même temps nous avons rappelé qu'il importait que le gouvernement tienne parole. Le Gouvernement avait promis aux agriculteurs que, s'ils acceptaient pendant un certain temps un prix minimum pour leur blé (un prix peut-être inférieur au prix mondial), il leur assurerait des prix stables pendant une longue période de temps.

Le très hon. M. Howe: Est-ce que je puis poser une question à l'honorable député? Quand cette promesse a-t-elle été faite? Si je ne m'abuse, l'accord sur le blé conclu avec l'Angleterre prévoyait un prix supérieur pour le blé à celui que nous touchions à l'époque, et tout le monde a jugé que nous faisions là une bonne affaire. L'honorable député a dit: "Nous avons peut-être aimé l'entente conclue par vous, mais il se peut que nous n'aimons pas les résultats qu'elle a donnés". Je crois qu'il faudra tout de même que vous vous décidiez. Quand on signe un document, il faut tout de même savoir si on fait une bonne affaire, oui ou non.

M. Low: Si le ministre avait écouté ce que je disais et m'avait laissé continuer, il n'aurait pas eu besoin d'interjeter cette observation. Je ne lui reproche pas d'être un peu nerveux ces jours-ci.

Le très hon. M. Howe: Je ne suis pas nerveux, je suis tout simplement ennuyé.

M. Low: Je vais répondre à la question du ministre...

M. Knowles: Le Parlement ennuie toujours le ministre.

M. Low: Voici encore une fois les paroles que M. King, alors premier ministre de notre pays, a prononcées à la radio le 4 septembre 1943:

> Je tiens ce soir à remercier les cultivateurs du Canada de leur magnifique apport dans la lutte de la production. Je veux leur demander encore une fois de continuer à aider au maintien de la résistance contre l'inflation en continuant à appuyer le plafonnement des prix. Si, pour aider à gagner la guerre, les cultivateurs sont priés d'accepter le plafonnement des prix, nous croyons qu'ils ont droit à un minimum pour les prix afin de les protéger contre une crise agricole après la guerre.

Le très hon. M. Howe: Il n'y a jamais eu de plafonnement au prix du blé.

M. Low: Cette attitude du ministre ne peut pas se défendre et je le mets au défi de la défendre quand il prendra la parole pour donner la réplique.

Le très hon. M. Howe: J'énonce un fait. Si l'honorable député peut me dire quand il y a eu plafonnement au prix du blé,...

M. Low: Monsieur l'Orateur, le ministre sait fort bien qu'on a vendu le blé aux meuniers du Canada aux mêmes conditions que dans l'accord sur le blé conclu avec l'Angleterre. Il sait aussi que, pendant toute la durée de la guerre, les cultivateurs canadiens ont été forcés de vendre leur blé aux meuniers du Canada à des prix bien inférieurs au cours mondial. Il sait tout cela.

Le très hon. M. Howe: En quoi cela se rattache-t-il au bill à l'étude?

M. Low: Cela s'y rattache très étroitement, surtout depuis que le ministre est intervenu. Je tenais tout simplement à rappeler la promesse ferme et nette donnée par le premier ministre du Canada. Il a dit:

> A titre de partie essentielle de sa politique d'après-guerre, le Gouvernement entend demander au Parlement, à la prochaine session, de fixer des prix minimums à l'égard des principales denrées agricoles.

Monsieur l'Orateur, je me contenterai d'ajouter ceci: au cours du débat qui s'est déroulé ici en 1947 sur la question de l'accord sur le blé conclu avec l'Angleterre, le député d'Acadia prononçait des paroles qui exposent nettement notre prise de position sur l'accord alors à l'étude. Il disait, comme en fait foi le hansard:

> Je crois que l'accord sur le blé conclu avec la Grande-Bretagne était parfaitement motivé, mais il comporte, au début, de lourds sacrifices de la part de nos cultivateurs. Nous sommes d'avis que ces sacrifices devraient être partagés par tous les Canadiens.

Telle a été notre attitude dès le début, parce qu'il commençait à être évident que, aux termes de cet accord, le Gouvernement voulait obliger l'agriculteur canadien à supporter tous les frais des prix plus bas exigés, et ne voulait pas les répartir sur l'ensemble de la population. Le ministre sait que c'est bien cela. D'ailleurs, le Gouvernement est convenu en partie plus tard que l'accord sur le blé conclu avec l'Angleterre a, jusqu'à un certain point, joué au détriment des agriculteurs, puisqu'il leur a accordé une somme de 65 millions de dollars, bien maigre pitance évidemment, si l'on compare ce chiffre à des pertes s'élevant à quelque chose comme un demi-milliard.

M. Hosking: Une pitance, 65 millions de dollars?

M. Low: A comparer au chiffre global en cause.

M. Dickey: En termes créditistes, c'est une pitance!

M. Low: Le montant de 65 millions constituait un dédommagement établi de façon arbitraire en faveur des agriculteurs, et encore cette somme provenait-elle d'un report d'argent qu'on avait en Grande-Bretagne.

M. Decore: L'emmagasinage du grain a coûté 32 millions l'an dernier.

Une voix: Est-ce là la politique libérale?

M. Low: Il y avait une autre raison pour que j'apporte certaines réfutations. Je termine dans trois minutes.

Le très hon. M. Howe: Il ne vous reste plus qu'une minute.

M. Low: Si le ministre le veut bien, je rappellerai qu'il est une heure. Je serai heureux de le faire; mais j'imagine qu'il tient à ce que je termine, afin de pouvoir faire adopter son projet de loi.

Hier soir, dans son discours l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Barnett) en voulant nous noircir a dit que tout le groupe du Crédit social soutenait en même temps le pour et le contre de la question.

Une voix: On ne peut s'attendre à autre chose.

M. Low: Il a dit qu'il demandait de la part du groupe créditiste une expression d'opinion mieux équilibrée expliquant pourquoi il se montre disposé à appuyer cette mesure, s'il entend s'opposer à des mesures analogues en ce qui a trait à d'autres domaines à l'étude. J'ai compris au ton de son discours ainsi qu'au ton de celui de l'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny) qu'on n'aimait pas que d'autres à la Chambre appuient la Commission du blé ou laissent le moindrement entendre qu'ils sont en faveur de ce genre de régime de vente. Évidemment, on pense détenir un droit de propriété sur cette idée et que c'est une idée socialiste.

Monsieur l'Orateur, je nie que les cécéfistes possèdent un droit de propriété sur le régime de vente méthodique qu'applique actuellement la Commission du blé. Je nie que cette idée ait été initialement une idée socialiste et qu'elle le soit aujourd'hui. Tout comme eux, nous avons signifié pleinement que nous l'appuyons mais qu'on me permette de signaler ceci. Sauf erreur, l'honorable représentant de Comox-Alberni a simplement démontré qu'il n'était guère au courant des expériences socialistes dans notre pays. Je vous dirai une chose à laquelle nous nous sommes opposés, mais que les socialistes ont acceptée. Je pense, par exemple, à la commission du bois de la Saskatchewan.

Une voix: Et la commission de la pêche?

M. Ellis: Et le service de vente des fourrures? Vous y opposez-vous?

M. Low: Les députés ne font que témoigner de ce que j'allais dire. Les socialistes ont appuyé l'intervention du gouvernement dans ces domaines et l'imposition d'un service obligatoire de l'État en vertu duquel on a enlevé aux particuliers le droit d'exploiter leur propre entreprise.

Une voix: La Commission du blé n'est-elle pas un organisme de ce genre?

M. Low: Attendez que j'aie fini et vous obtiendrez la réponse. Dans le cas de l'Office du bois de la Saskatchewan, le gouvernement est intervenu et s'est emparé des coupes de bois qui appartenaient à l'entreprise privée.

[Le très hon. M. Howe.]

Des voix: Non.

M. Ellis: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Nicholson: Seulement du bois de la Couronne.

M. Ellis: Tenez-vous en à l'Alberta.

M. Low: On a contraint les exploitants forestiers à vendre leur bois à l'Office à un certain prix.

M. Nicholson: Le bois de la Couronne.

M. Low: Puis on a vendu ce bois à un prix bien plus élevé et, au lieu d'en remettre les bénéfices aux producteurs, on l'a gardé pour soi.

M. Ellis: Qui "on"?

M. Nicholson: Les gens de la Saskatchewan.

M. Low: Je parle du gouvernement de la Saskatchewan.

M. Harrison: Les âmes damnées du gouvernement.

M. l'Orateur: Je crains qu'il ne vaille mieux pour tous les intéressés de déclarer qu'il est une heure, car nous n'avancerons plus maintenant.

M. Cardiff: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Pas maintenant; il est une heure.

M. Low: J'aimerais déclarer qu'il est une heure, car je veux finir.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Low: Monsieur l'Orateur, lors de la suspension de la séance à une heure, j'étais en train d'expliquer pourquoi nous appuyons la Commission canadienne du blé et le bill à l'étude. Je n'ai besoin que d'une ou deux minutes pour terminer mes observations. Si nous le pouvons, nous aiderons ensuite le ministre à faire adopter son projet de loi.

Disons tout d'abord que la Commission canadienne du blé est née des réclamations insistantes de la grande majorité des producteurs de blé de l'Ouest qui voulaient un organisme de vente de ce genre-là. Ce n'est pas le Gouvernement qui l'a imposée aux cultivateurs. On a tout simplement fait droit à leurs demandes. C'est le premier élément important. Lorsque, dans n'importe quel autre domaine, la très grande majorité des producteurs s'accordent pour demander un service de vente quelconque, il n'y a qu'à se rendre à leur demande. Je ne vois pas d'autre choix.

Monsieur l'Orateur, la Commission du blé n'a cessé d'exercer son activité à titre d'organisme représentant les producteurs. A aucun égard ne peut-on la considérer comme un organisme imposé par le Gouvernement. Les socialistes agiraient bien différemment. Ils n'attendraient pas que les producteurs de quelque catégorie que ce soit aient manifesté le désir d'avoir un organisme de vente de ce genre. S'ils se mettaient en tête de le faire, ils imposeraient la chose de force aux producteurs, tout comme ils ont fait dans le cas de la commission du bois de la Saskatchewan. La différence entre les deux conceptions et les deux genres d'organismes de vente est la suivante. D'une part, la Commission du blé, réclamée par les cultivateurs et à laquelle est dévolue la haute main sur la totalité de la production du blé, vend le produit et verse aux producteurs la totalité du fruit des ventes, moins peut-être les frais afférents au service de la vente. D'autre part, la commission du bois de la Saskatchewan n'a pas été établie à la demande des producteurs de bois. En second lieu, elle a été imposée par le gouvernement à titre d'organisme obligatoire, bon gré mal gré. Troisièmement...

M. Nicholson: Chacun peut vendre son propre bois.

M. Low: Pardon, le bois produit dans la province doit être vendu au gouvernement.

M. Nicholson: Chacun peut vendre son propre bois à n'importe qui.

M. Low: Un instant, c'est sur les terres de la Couronne qu'on produit 99 p. 100 de tout le bois produit dans les diverses provinces du Canada.

M. Nicholson: Oh, non.

M. Low: Oui, certes et il n'y a aucune exception. L'Ontario ne fait pas exception.

M. Johnson (Kindersley): Le bois appartient à la population.

M. Ellis: L'honorable député veut-il le donner aux capitalistes américains?

M. Low: Voici le troisième point que je veux mettre en lumière. Les exploitants forestiers de la Saskatchewan sont forcés de vendre leur bois à l'Office, qui leur verse moins de la moitié du prix auquel il vend leur bois sur le marché mondial.

M. Nicholson: Ils s'engagent par contrat...

M. Low: Quand on attache une boîte de fer-blanc à la queue de ces bourriques, cela fait un joli vacarme.

M. Nicholson: Vous avez lutté contre cela en Saskatchewan l'an dernier.

M. Low: Vous luttez toujours contre cela quand vous faites un bruit à tout casser, afin de réduire un adversaire au silence par votre braiment. Mais je puis vous dire que ce n'est pas votre braiment qui me réduira au silence. L'Office ne répartit pas entre les exploitants forestiers la différence entre le faible prix qu'il leur verse et celui auquel il vend leur bois sur le marché mondial.

M. Nicholson: Dans votre province, la répartition embrasse toute la population.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Low: La différence entre les deux formules de vente est parfaitement claire pour qui compare la Commission canadienne du blé et ses opérations à l'Office du bois de la Saskatchewan et à ses opérations. Notre prise de position se résume tout simplement à ceci. Ce qu'accomplit l'Office du bois de la Saskatchewan ne nous convient nullement. Mais nous appuyons et avons toujours appuyé l'organisme de vente qu'est la Commission canadienne du blé, qui a été établie parce que le réclamaient un très grand nombre de producteurs. D'ailleurs, ces producteurs touchent tout ce qui leur revient de la vente de leur produit.

Un autre point que je désire traiter. Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) se demande pourquoi nous ne voudrions pas d'un office du bois d'œuvre ou du bois en grume en Colombie-Britannique. La raison est bien simple: ceux qui se livrent à cette industrie en Colombie-Britannique ne l'ont jamais demandée.

M. Johnson (Kindersley): Ce ne sont pas eux qui produisent le bois d'œuvre; ils ne font que le débiter.

M. Low: Les producteurs de bois n'ont jamais rien demandé de tel. Les habitants de la Colombie-Britannique ont très bien répondu à cette question, aux dernières élections, lorsqu'ils ont absolument mis les socialistes de côté et élu un gouvernement créditiste. N'est-ce pas la réponse? Notre attitude à propos de la Commission du blé est bien claire. Quoi qu'on dise pour noircir notre parti,...

M. Ellis: Vous blanchirez tout!

M. Low: ...on n'y parviendra pas. Le socialisme ne nous revient pas. Pour nous, le producteur canadien a le droit de disposer d'un organisme de vente qui fonctionne dans son intérêt propre, non pas dans l'intérêt du gouvernement en place.

M. l'Orateur: Le député d'Huron désire-t-il poser une question?

M. Cardiff: Le ministre a déclaré ce matin qu'il n'y a jamais eu de prix maximum à l'égard du blé. J'aimerais demander quelle différence il y a entre un prix maximum à l'égard du blé et la vente au-dessous du cours du marché mondial.

M. l'Orateur: Je croyais que la question du représentant d'Huron s'adressait au préopinant. Mais si elle s'adresse au ministre, je crains qu'il n'ait à la poser quand la Chambre sera formée en comité ou peut-être que le ministre quand il aura le droit de répondre le fera alors.

M. H. A. Hosking (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat...

Une voix: Asseyez-vous, alors.

M. Hosking: ...mais je voudrais parler durant cinq minutes seulement. Je veux prendre la parole uniquement parce que le débat sur la Commission du blé a duré les 1er, 6, 7 et 8 février. Pendant tous ces jours nous n'avons fait qu'entendre les députés socialistes se plaindre, pleurnicher et se lamenter.

M. Blackmore: Ils n'ont rien fait de tel.

M. Hosking: Je voudrais signaler qu'il s'agit d'un bill tout simple tendant à prolonger la période au cours de laquelle la Commission du blé peut exercer son activité.

M. Johnson (Kindersley): Il est encore beaucoup trop compliqué pour vous.

M. Hosking: C'est pourquoi il intéresse peu les gens de ma région de l'Ontario. Cependant, je pense que nous devrions signaler à ces députés de l'Ouest qui passent leur temps à critiquer le ministre du Commerce (M. Howe) que la population de la partie du pays que j'habite éprouve beaucoup de sympathie pour celle de l'Ouest. Il me suffit de me rappeler ce qu'on faisait alors que je n'étais qu'un petit garçon. Le gouvernement du Canada avait l'habitude de subventionner le prix du voyage par chemin de fer afin de permettre aux fils de nos cultivateurs d'aller travailler dans l'Ouest. Nos cultivateurs de l'Est avaient coutume d'envoyer leurs fils aider ceux de l'Ouest à faire la récolte. Puis, lorsque la crise économique est venue, comme je m'en souviens, notre église a recueilli des vêtements et nous en avons expédié des ballots à la population de l'Ouest. Nous l'avons fait, jugeant que les gens de l'Ouest sont des cultivateurs fiers et courageux qui cherchent à pourvoir à leur subsistance en notre pays et qu'ils ont vraiment besoin d'aide. Depuis que je suis député j'ai voté pour accorder 65 millions à ces cultivateurs de l'Ouest.

[M. l'Orateur.]

M. Ellis: C'est le propre argent du cultivateur.

M. Hosking: Tout à l'heure j'ai entendu parler à la Chambre, à ce propos, de maigre pitance. Lorsque des mendiants en arrivent au point où 65 milions leurs paraissent une maigre pitance, je me demande si l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) n'a pas raison de nous tracer de ces cultivateurs le portrait qu'il nous trace. Je préfère penser que c'est l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) qui a raison lorsqu'il dit que le cultivateur est un individu fier et vigoureux qui ne demande que la justice.

M. Ellis: Il l'attend toujours.

M. Hosking: La justice du genre de celle que le ministre leur rend au moyen du présent bill. L'an dernier nous leur avons voté je crois environ 32 millions au titre de l'emmagasinage des céréales. Cette année il y aura encore, au même titre, 29 nouveaux millions, je pense. On devra se souvenir que les cultivateurs et d'autres dans l'Est, ceux qui habitent l'Ontario, font la moitié des frais de l'opération. Si le ministre du Commerce ne parvenait pas à persuader les députés libéraux qui siègent ici que ces secours sont nécessaires à l'équilibre de l'économie canadienne, je suis bien persuadé que jamais les députés qui viennent de l'Ontario ne lui accorderaient leur appui. Les discours des députés cécéfistes nous convaincraient de ne pas voter en faveur de ce projet de loi.

M. Johnson (Kindersley): Voulez-vous dire que l'ensemble des libéraux ne l'approuvent pas?

M. Hosking: Si ce bill est aussi mauvais que le prétendent les députés socialistes en particulier, par leurs critiques, que la Commission du blé est mal administrée, que ce n'est pas une bonne chose, alors je crois qu'il est peut-être temps pour nous de demander de nouveau si nous devrions continuer à payer la moitié des subventions versées aux cultivateurs de l'Ouest.

M. Johnson (Kindersley): Voilà bien l'attitude des libéraux.

M. Claude Ellis (Regina): Je n'avais pas l'intention de participer à ce débat avant les remarques qui ont été formulées au cours des vingt dernières minutes. Mais les remarques de l'honorable préopinant ont eu le don de m'inquiéter. J'espère que ses collègues libéraux de la Saskatchewan saisiront cette chance de lui remettre les idées d'aplomb sur quelques-unes des très graves erreurs où il parait s'être enlisé en ce moment.

Ce qui m'a inquiété en particulier, monsieur l'Orateur, c'est la tendance du gouvernement libéral de considérer que lorsqu'il fait des

paiements sur le blé, il fait un cadeau aux cultivateurs qui l'ont produit. Il est évident qu'une telle attitude fait complètement fi du principe essentiel de la Commission du blé. Le cultivateur reçoit un prix initial, puis, après la clôture des livres, on lui fait un versement final, et c'est de l'argent qui lui appartient. Je reproche au gouvernement libéral cette tendance qu'il a de faire ses paiements juste avant des élections dans le dessein délibéré de créer l'impression que l'argent sort de la bourse des membres du gouvernement, ou des partisans libéraux du gouvernement.

Nous avons assez entendu d'arguments comme vient d'en présenter un député libéral en cette enceinte, et je pense qu'il est grand temps que certains des députés libéraux de la Saskatchewan qui s'y connaissent un peu mieux remettent cet homme à sa place. Je conseille à l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Mang), ou à l'honorable représentant de Swift-Current-Maple-Creek (M. Studer), ou encore à l'honorable représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher), bien que ce dernier ait pris la parole bien plus pour nous entretenir des questions politiques de la Saskatchewan que du sujet de la résolution, ainsi qu'aux autres députés qui viennent de prendre part à ce débat de remettre les choses à leur place. Ils en ont le devoir car, après tout, c'est l'un de leurs collègues. Je me demande si le député de Qu'Appelle, ou celui de Swift-Current-Maple-Creek, ou encore celui de Moose-Jaw-Lake-Centre ne se sentent pas assez mal à l'aise à la suite des remarques qui viennent d'être formulées, car de telles remarques manifestent une absence totale de compréhension de la part de députés libéraux. Je reproche aux députés libéraux de la Saskatchewan de ne pas tenir leurs collègues d'ici au courant du problème.

M. Thatcher: Monsieur l'Orateur,...

M. Ellis: Vous, asseyez-vous.

M. Thatcher: Vous m'avez posé une question, alors pourquoi ne me laissez-vous pas vous répondre?

M. Ellis: Vous avez prononcé un discours l'autre jour; vous pouvez rester assis.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Ellis: Les interruptions ne me font pas grand chose.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois comprendre que le député ne veut pas être interrompu actuellement.

M. Studer: Il a demandé qu'on l'interrompe!

M. Ellis: Le député de Swift-Current-Maple-Creek est maintenant à son siège. J'aimerais l'entendre immédiatement après que j'aurai terminé mes remarques.

M. Studer: Le député...

M. Ellis: Pas d'interruptions!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Ellis: On a parlé ici de ceux qui prédisent des calamités et autres choses semblables. Je vais consigner au compte rendu ce qu'a déclaré tout récemment un membre de l'assemblée législative du Manitoba:

Un membre de l'assemblée législative du Manitoba a dit qu'il fallait prendre des mesures sans retard en vue de tirer les agriculteurs manitobains de la situation où ils se débattent en vain et d'alléger les effets de la crise qui menace de devenir désastreuse pour les agriculteurs de la province.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. Howe: Si je ne me trompe, la coutume veut qu'on ne mêle pas à nos discussions les opinions de gens étrangers à la Chambre. De plus, le débat actuel ne se rattache aucunement à la question sur laquelle porte le projet de loi. Peu m'importe qu'on parle fort pour masquer l'ineptie des arguments invoqués; j'estime qu'on devrait au moins s'en tenir à la question à l'étude.

M. Ellis: Je tiens à dire que je ne me préoccupe pas des insultes que m'adressent fréquemment des membres de la Chambre, et dans ce cas-ci le ministre, car j'estime que le manque de logique et de raison ne saurait être racheté par des injures.

Le chef du parti créditiste a lancé il y a quelques instants une remarque et il y a eu beaucoup d'interruptions du même genre de la part de membres de son groupe. De fait, ce matin, un député libéral a reproché à un journal d'avoir dit qu'il avait demandé à un député de se taire. L'honorable député de Macleod (M. Hansell) est le seul membre de la Chambre à qui j'aie déjà entendu dire les mots "taisez-vous". Cela ne saurait remplacer une réponse raisonnable. Je sais que parfois le député s'impatiente des critiques qu'on lui adresse; mais il devrait répondre avec logique plutôt que de recourir à de simples injures qui ne font aucun bien à sa réputation ni à celle de la Chambre.

Il y a quelques instants, monsieur l'Orateur, j'ai consigné au compte rendu une déclaration formulée par un député libéral à l'Assemblée législative du Manitoba. Voilà un exemple de prophète de malheur. Ce député libéral a manifesté, à l'Assemblée législative du Manitoba, plus de courage que certains membres de cette Chambre qui devraient plaider la cause des producteurs de

blé de leurs circonscriptions au lieu de garder un silence léthargique. S'ils approuvent le programme du gouvernement, s'ils estiment que les autorités font tout ce qu'elles peuvent pour aider les producteurs de blé, qu'ils défendent le gouvernement au lieu de rester rivés à leurs sièges. Ils ne se prononcent ni pour ni contre. Ils devraient suivre l'exemple...

M. Studer: Nous voterons en faveur de la mesure.

M. Ellis: ...de leur collègue de l'Assemblée législative du Manitoba qui a représenté la situation telle qu'elle est dans sa propre province. S'ils s'acquittaient vraiment de leur tâche, ces députés libéraux exposeraient la situation qui existe dans leurs régions respectives et ils appuieraient les avis qui sont soumis au nom de notre industrie agricole.

M. Studer: Personne ne croit un député socialiste.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je prie tous les députés, où qu'ils siègent, de mettre fin à la pratique qui consiste à interrompre celui qui a la parole. Les choses en sont rendues à un point que nous ne pouvons plus suivre un débat en conformité du Règlement. La pratique des interruptions est contraire à la dignité qui devrait exister à la Chambre.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de rendre une décision sur la question de la pertinence? Il me semble que les observations de l'honorable député ne portent aucunement sur le fond du bill. Nous avons entendu un discours d'énergumène qui est sans importance et ne se rattachait à rien du tout.

M. l'Orateur: Je dois d'ailleurs reconnaître que la discussion se poursuit déjà depuis plusieurs jours. Je n'ai pas assisté au débat tout entier, mais lorsqu'une question de ce genre fait l'objet d'une longue discussion, il est fatal que certains députés établissent des comparaisons et reviennent sur diverses déclarations qui ont pu déjà être faites. Puis, en répliquant aux observations de députés ayant précédemment pris la parole, il sera peut-être nécessaire de faire valoir des arguments qui, fatalement, n'ont pas de rapport avec la question à l'étude. Si on s'en tient strictement à la pertinence, il faut reconnaître que le projet de loi dont nous sommes saisis ne permet pas une discussion très étendue. Il reste qu'on a parlé de beaucoup de choses et autant que je puisse voir, on mettra sans doute fin au débat bientôt. Jusque-là nous devrions faire preuve de la même tolérance envers ceux qui pourront prendre la parole qu'envers ceux qui l'ont déjà prise.

[M. Ellis.]

M. Ellis: Merci, monsieur l'Orateur, de votre décision. J'ai remarqué que le ministre, lorsqu'il a parlé, avait traité de beaucoup de choses.

M. Diefenbaker: Certainement.

M. Ellis: Il a évoqué des questions d'ordre très général.

Une voix: Y compris la Commission Gordon.

M. Ellis: Un collègue vient de me rappeler qu'il a parlé du rapport de la Commission Gordon. J'ai aussi remarqué que le collègue du ministre, l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher), avait parlé d'un tas de choses qui ne peuvent avoir aucun rapport avec des débats dont la Chambre pourrait être le théâtre. Que l'honorable député et les membres de la Chambre, me permettent de leur dire que s'ils ont envie de discuter la politique intérieure de la Saskatchewan, nous serons enchantés de les obliger. Rien ne nous ferait plus plaisir que l'occasion de discuter longuement de l'action du gouvernement de la Saskatchewan.

L'honorable représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre a évoqué l'autre soir des questions dont on parle beaucoup en Saskatchewan depuis dix ans. Son parti a été rejeté par la population de la Saskatchewan dans des élections provinciales. C'est une campagne de ce genre qui a obligé l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) à quitter l'arène provinciale et l'a exilé à la Chambre des communes. Le degré d'abaissement que peuvent atteindre certains honorables députés dans leurs discours me fait horreur. Je songe ici à une déclaration faite par l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre, par exemple, en ce qui concerne le rapport de deux ministres avec un cinéma en plein air. Voilà trois ans que ces ministres ont rompu toutes leurs attaches avec cette entreprise. Et pourtant, par ignorance pure ou simplement pour donner une impression tout à fait erronée, l'honorable député a eu recours à des tactiques réprouvées par la population de la Saskatchewan au cours d'élections antérieures. A mon avis, il est inutile de répondre à de telles accusations du parquet de la Chambre à ce moment-ci. Ça ne vaut pas le temps qu'il faudrait pour rectifier toutes les déclarations erronées qui ont été faites.

Je me rappelle la participation de l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre au débat sur le pipe-line. Il n'a pas alors parlé du pipe-line mais a prononcé un discours qui renfermait quinze déclarations inexactes en l'espace de quelques alinéas.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une grande latitude est permise à l'honorable député, mais je pense qu'il devrait maintenant revenir au sujet du bill du blé dont la Chambre est saisie.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, juste avant de se rasseoir, l'honorable député de Peace-River nous a donné une courte dissertation sur les principes de la vente rationnelle. Il a tenté de nous montrer la différence entre la vente du bois et celle du blé. Il me semble qu'il n'a pas saisi l'essentiel de la thèse parce que, s'il est une chose dont il faut se rappeler, c'est que le blé appartient au cultivateur qui le produit. J'ai vu certains députés d'en face approuver quand il a dit que la plupart du bois de construction se trouve sur des terres de la Couronne. Le bois appartient à la population de la province. Il y a cette différence essentielle, dont mes honorables amis ne semblent pas se rendre compte pour une raison ou une autre et je pense que c'est simplement parce qu'ils ne veulent pas admettre cette différence. Essayer de faire croire que les producteurs de bois de construction ne tâchent pas de faire établir le même genre de commission que nous avons fait établir pour les producteurs de blé est un argument qui, pour le moins, porte à faux. Je sais, cela va sans dire, que le parti du Crédit social a pour principle de confier simplement toutes nos ressources naturelles à de grands intérêts, aux gens dont ils cherchent à obtenir l'appui financier. J'ai remarqué dans un journal l'autre soir qu'il était question d'une lettre que le parti du Crédit social envoie à tous les gros intérêts du pays pour leur demander des fonds, et je me demande s'il n'a pas inclus dans sa liste d'envoi les membres de la bourse des céréales de Winnipeg.

Une voix: Et les producteurs de bois de construction?

M. Ellis: Nous y viendrons. *MacMillan and Bloedel* et d'autres intéressés aux exploitations forestières ont la mainmise à peu près complète sur cette province. C'est votre façon d'agir en Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Ellis: Les ressources forestières appartiennent à la population de la Saskatchewan et l'idée que, pour une raison ou une autre, le nombre relativement restreint de personnes qui s'occupent de l'industrie du bois aient des droits de préférence par rapport au grand public ne me semble pas acceptable. En réalité, personne ne vend à la Commission du bois. Celle-ci engage des bûcherons pour couper les arbres parce que ceux-ci appartiennent à la population de la Saskatchewan, et tant qu'il y aura un gouvernement cécéfiste dans cette province, il en sera ainsi.

L'hon. M. Lesage: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Qu'est-ce que le bois a de commun avec le blé?

M. l'Orateur: Je ne sais si le ministre occupait son fauteuil juste avant une heure, mais quelqu'un a comparé la Commission du blé avec la Commission du bois de la Saskatchewan, et je suppose que quelques députés avaient formulé antérieurement, au cours du débat, des observations concernant l'attitude de certains au sujet des programmes de la Commission du blé par rapport à ceux de la Commission du bois. Juste avant une heure, le chef du parti crédististe a réfuté ces arguments et, sauf erreur, le député de Regina répond maintenant au député de Peace-River.

M. Ellis: Oui, monsieur l'Orateur. Je n'avais certainement pas l'intention de parler du bois aujourd'hui . . . (*Exclamations*) . . . mais, si un député décide de soulever cette question au cours du débat, je crois qu'il faut chercher à faire une mise au point, et c'est précisément ce que je me proposais de faire. Cependant, je n'en dirai pas davantage sur ce point parce que vous desirez que prenne fin rapidement cet aspect du débat.

Il y a une autre question qui, à mon sens, devrait être examinée attentivement. Lorsque l'honorable représentant de Peace-River a pris la parole, plusieurs députés l'ont interrogé au sujet du service de la vente des fourrures. D'après ce que je puis conclure, le député de Peace-River est opposé à ce service. Par le passé, des libéraux ont parcouru la Saskatchewan en s'opposant au service de la vente des fourrures. Pourtant ce service est en principe exactement ce qu'est la Commission du blé: un organisme de vente d'un certain produit.

Une voix: Qu'en est-il maintenant?

M. Ellis: Comment se fait-il que quelqu'un puisse dire qu'il est en faveur de la Commission du blé et du principe de l'organisation méthodique du marché, et condammer ensuite le même principe appliqué à un autre domaine de l'activité économique? La logique n'existe pas sans cohérence. On ne peut louer la vente méthodique d'un produit et la condamner quand il s'agit d'une autre denrée. La politique même n'est pas une raison.

Les déclarations de l'honorable député de Peace-River étaient absolument sans fondement. Si les honorables députés veulent bien prendre connaissance du discours prononcé hier par l'honorable député de Comox-Alberni

(M. Barnett) ils constateront qu'il s'est exprimé sans passion et avec logique . . . (*Exclamations*) . . . Il a formulé quelques observations qui ont dû chiffonner un peu certains députés des autres partis qui viennent de la Colombie-Britannique.

J'ai quelque chose à dire, monsieur l'Orateur, sur les déclarations entendues au cours du présent débat. Chez les politiciens du parti libéral la mode consiste actuellement à mettre la Commission du blé dans une situation intenable en la rendant responsable de toutes les erreurs et de toutes les bévues du gouvernement libéral. A les entendre, quiconque s'en prend au ministre du Commerce ou critique les programmes de vente du gouvernement s'attaque à la Commission du blé. Pareil raisonnement engage dans la voie la plus menacante pour l'avenir de la Commission canadienne du blé.

La Commission du blé n'est pas responsable de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement l'industrie agricole au Canada. La Commission, créée par le gouvernement, n'est pas responsable de la politique de vente du gouvernement ni de son incapacité de trouver des débouchés pour notre blé. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'il est très habile de la part des politiciens libéraux de prétendre que toute attaque contre le gouvernement ou contre son programme agricole dénote un manque d'enthousiasme envers la Commission du blé. Pour ce qui est des protestations des députés libéraux concernant l'appui que reçoit la Commission du blé, j'ose dire qu'il y a trois points sur lesquels on peut les juger.

D'abord, les libéraux ne voulaient pas de la Commission du blé. Ils l'ont combattue de toutes leurs forces la première fois qu'il en a été question à la Chambre. Une fois arrivés au pouvoir, ils ont cherché à la détruire par des méthodes sournoises, au moyen d'un décret du conseil qui devait lui enlever toute efficacité. Devant les protestations des cultivateurs de l'Ouest canadien cependant, ils n'ont pas osé donner suite à leur projet. Ils ont alors eu recours à un stratagème, dont l'auteur, son nom m'échappe, disait: "Quand on ne peut vaincre, on se rallie."

Lorsqu'ils se sont rendu compte que du point de vue politique il n'était pas sage de s'opposer à la Commisison du blé, ils ont fait volte-face pour dire: "Évidemment, nous sommes très amis de la Commission du blé." Le député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) l'a signalé bien clairement l'autre jour en disant qu'à son avis 99 p. 100 des cultivateurs des Prairies appuyaient la Commission du blé. Je suis d'accord avec lui. Par cette déclaration, il a indiqué pourquoi les députés libéraux n'ont pas osé s'élever ouvertement contre la Commission du blé. Ils en sont rendus à un point où ils doivent au moins lui rendre hommage du bout des lèvres.

Les créditistes qui représentent des circonscriptions agricoles de l'Alberta ont appris, par expérience, que la Commission du blé fait beaucoup pour l'industrie agricole, mais je songe présentement plus à l'ensemble des membres du parti et à leur propagande. Ils s'opposent à la contrainte; ils ont condamné le régime d'hospitalisation à cause de la contribution obligatoire. Il y a quelques années, la revue *Maclean's* a rapporté que le chef de ce parti s'opposait à toute forme de régime à participation, s'il était obligatoire. Ils se demandent maintenant pourquoi certains ont des petits doutes au sujet de la solidité de leur appui à ce principe de l'organisation méthodique des marchés. Ils ont essayé de le détruire en Colombie-Britannique. Certaines de ces déclarations sont fort désagréables pour mes amis à ma gauche, mais elles devraient être prises en considération.

Un autre aspect des protestations faites par des députés libéraux vise la demande de notre parti portant que la mesure soit rendue permanente. Je comprends bien qu'on nous soumette parfois des mesures législatives visant à créer une commission dont on peut raisonnablement douter de l'efficacité, dont on peut douter qu'elle accomplira les fins pour laquelle on l'établit, mais ici, nous sommes en présence d'une Commission du blé qui a été établie en 1935 et qui continue à fonctionner en dépit des efforts tentés à l'origine par le parti libéral pour la détruire.

Le simple fait que, ainsi que l'a dit l'autre jour l'honorable représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre, 99 p. 100 des cultivateurs des Prairies appuient la Commission du blé, prouve qu'il serait logique de ne pas décliner la demande voulant que cette mesure législative donne à la Commission du blé un caractère permanent. Aujourd'hui, l'honorable représentant de Peace-River (M. Low), a dit qu'il s'opposait à l'installation permanente de la Commission.

M. Low: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège personnel. Je ne vois aucune objection à ce que l'honorable député dise tout ce qu'il veut, pourvu que ce soit la vérité, mais s'il se met à dire à mon endroit quelque chose qui soit absolument faux, je dois soulever des protestations. Je n'ai rien dit de la sorte aujourd'hui. J'ai dit que je ne m'opposais pas à ce qu'on rende permanente la loi sur la Commission canadienne du blé; mais j'ai signalé que je voyais certains avantages à la méthode actuelle de sa prorogation tous les cinq ans.

M. Ellis: Je dois remercier l'honorable député de laisser entendre qu'il est en tous points d'accord avec ce que j'ai dit jusqu'à présent sur cette question particulière. (*Exclamations*)

M. Low: L'honorable député de Regina (M. Ellis) a commis une autre erreur. Je n'ai pas dit du tout que j'approuvais tout ce qu'il avait dit précédemment ni même une partie de ce qu'il avait dit. Je dois intervenir puisqu'il me fait dire des choses que je n'ai pas dites. Je dois donc l'interrompre encore une fois. Je rejette, comme de pures inepties, à peu près tout ce qu'il vient de déclarer.

M. Ellis: J'avais l'impression que l'honorable député hésitait quelque peu à approuver l'idée d'une Commission du blé permanente. J'accepte cependant sa mise au point. Les députés libéraux qui siègent ici ont des devoirs à remplir envers leurs circonscriptions. Dans une occasion comme celle-ci, ils ont d'abord le devoir d'exprimer les vues de leurs commettants. Je suis convaincu que les cultivateurs de la circonscription de Qu'Appelle ne sont pas satisfaits de la situation actuelle. S'il est vrai que le député de cette circonscription peut se réconforter à l'idée que quelques-uns de ses commettants ont pu exprimer leur satisfaction, je sais, après avoir observé la situation et après m'être entretenu avec des gens de cette région, qu'il y a beaucoup de mécontentement là-bas tout comme il y en a dans les circonscriptions de l'honorable député de Kindersley (M. Johnson), de l'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny) et de l'honorable député d'Humboldt-Melfort (M. Bryson). Ils ont le devoir de présenter les revendications de leurs circonscriptions le plus carrément possible.

A mon avis, s'ils croient sincèrement que le présent gouvernement fait tout ce qu'il peut pour les cultivateurs de leurs circonscriptions, ils doivent faire ce que leur devoir leur dicte et prendre parti pour le gouvernement à la Chambre.

M. Thatcher: J'aimerais bien savoir si l'honorable député de Regina (M. Ellis) se rend compte que les discours destructeurs des députés socialistes à la Chambre sapent la Commission canadienne du blé dans l'esprit des députés d'autres parties du Canada.

M. Ellis: Vous conviendrez, monsieur l'Orateur, qu'on peut difficilement, appeler cela une question. Ce n'est même pas présenté sous forme de question; ce n'est qu'une tentative de faire admettre un point de vue.

M. Thatcher: Si vous continuez à débiter vos stupidités, nous n'aurons bientôt plus de Commission canadienne du blé.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je me propose de dire quelques mots seulement en mettant fin au débat. Comme je l'ai dit déjà, le bill est très simple. Ses dispositions visent à effectuer trois changements de dates, du 1er août 1957 au 1er août 1962. Le projet de loi n'a aucun autre objectif en vue.

J'ai amorcé la discussion par quelques observations sur la Commission du blé. Les porte-parole des trois partis se sont déclarés en faveur du projet de loi. Je pense que selon toute évidence le parti libéral l'est à l'unanimité et je suis persuadé que l'opposition officielle l'appuie également. On a proposé que la Commission effectue des paiements contre les céréales emmagasinées dans les fermes.

En cela, l'opposition officielle diffère des autres partis, comme je vois, parce que ceux-ci prétendent qu'il y aurait lieu qu'un organisme autre que la Commission du blé consente des avances sur les céréales emmagasinées sur place. Je voudrais, monsieur l'Orateur, rectifier l'impression que cherchent à créer les socialistes, soit que la Commission est une expérience d'envergure que fait le Gouvernement dans le domaine du socialisme. C'est absolument inexact. Les méthodes suivies par la Commission du blé en vue de l'organisation des marchés sont beaucoup plus anciennes que le parti socialiste. Je ne crois pas, en effet, qu'il y avait un socialiste au Canada lorsqu'a été inaugurée, en 1924 ou 1925, la méthode adoptée par la Commission du blé. Jusqu'au moment de la crise économique qui devait entraver son activité, la Commission n'était qu'un organisme bénévole composé de cultivateurs des Prairies qui s'occupaient de vendre le blé. La seule différence entre la Commission telle qu'elle fonctionnait alors et l'organisme d'aujourd'hui, c'est que, maintenant, le gouvernement garantit les capitaux utilisés par la Commission au cours de ses opérations. Et plus récemment encore, il a pris à sa charge une partie des excédents du syndicat du blé, qu'il porte au compte du gouvernement. C'est la seule différence, et prétendre que la Commission a un caractère socialiste ou qu'elle a de la sympathie ou des attaches à l'égard des socialistes est absolument erroné.

La Commission est un organisme de cultivateurs. Les frais d'exploitation de la Commission sont payés par les cultivateurs eux-mêmes. La Commission bénéficie des conseils d'un comité consultatif composé entièrement de producteurs et d'associations de producteurs. En outre, c'est la Commission qui est

autorisée à établir le prix des céréales et non pas le gouvernement; c'est d'ailleurs le Parlement lui-même qui lui a conféré cette autorité. Il y a donc lieu de nous défaire de l'idée que la Commission du blé ait quelque chose de socialiste.

Monsieur l'Orateur, je pensais, ai-je dit, que l'opposition officielle était favorable au bill. Je ne pense nullement que les socialistes y soient favorables. Ils se disent en faveur du bill, mais,—asseyez-vous, là-bas,—que déclarent-ils au sujet de la Commission du blé?

M. Johnson (Kindersley): J'aimerais savoir sur quelle autorité ou sur quelle déclaration faite à la Chambre le ministre peut s'appuyer pour dire de façon ridicule que les membres de la CCF ne favorisent pas le principe de l'organisation méthodique de la vente du blé.

Le très hon. M. Howe: J'éluciderai ce point avec plaisir. L'organisation de la vente des céréales canadiennes est essentielle à notre économie. Je crois que c'est vrai. Et nous croyons qu'il faut sauvegarder un marché pour les céréales canadiennes, un marché qui rapportera à notre économie la valeur des céréales canadiennes. Les États-Unis sont dans une situation différente. Les États-Unis n'ont jamais constitué un élément très important sur le marché mondial du blé, si ce n'est vers la fin de la seconde guerre mondiale. L'économie de ce pays ne repose pas sur l'exportation du blé. Grâce à des programmes internes, les États-Unis ont simplement favorisé une production de blé dépassant leurs besoins et ils se sont mis à vendre cet excédent de blé d'une manière qui, à notre avis, détruit les débouchés canadiens et la situation du blé canadien sur le marché mondial.

Nous avons protesté contre ces méthodes. Les socialistes nous disent que ces méthodes de vente des États-Unis sont bonnes. Plusieurs orateurs, tant du parti créditiste que du parti de la CCF, disent que c'est la manière de vendre le blé. Veulent-ils me dire qu'un partisan de la Commission du blé au Canada ferait une telle déclaration? Quoi de plus ridicule? Nous avons entendu quantité de déclarations fort étranges, notamment de la CCF, et j'espère que les gens des Prairies liront les discours des membres de ce parti. S'ils le font, je pense que nous aurons à la prochaine législature moins de députés cécéfistes qu'à l'heure actuelle.

Une voix: Bien moins.

Le très hon. M. Howe: Je ne sache pas que le désaccord avec les États-Unis au sujet des méthodes de vente ait sa place dans la présente discussion. Oui, j'ai protesté contre le fait que d'autres parlaient de tout sauf du bill et de la Commission du blé et je pense que je ferais peut-être mieux de m'en tenir au texte.

Je pourrais aborder la question soulevée par le député de New-Westminster (M. Hahn) quant à savoir pourquoi, en Colombie-Britannique, les éleveurs ne peuvent acheter directement des cultivateurs les céréales de provende de l'Alberta. Eh bien! la loi à l'étude dispose que la Commission du blé doit être l'unique organisme de vente pour le blé dans la région désignée, c'est-à-dire dans les provinces des Prairies. On peut dire que ce n'est pas le seul organisme de vente parce qu'un cultivateur peut vendre à un autre, autrement dit qu'un cultivateur peut être un intermédiaire de vente. Eh bien! nous tâchons d'atteindre les objectifs de la loi disposant que la Commission devrait être le seul organisme de vente et nous employons pour le faire toute méthode compatible avec les pouvoirs du gouvernement fédéral.

Nous pouvons recourir à la loi pour empêcher le blé de franchir les frontières provinciales; nous pouvons l'empêcher de franchir la frontière internationale. Nous pouvons empêcher le transport par rail de tout blé qui n'a pas été vendu par l'entremise de la Commission du blé; et nous pouvons interdire l'entrée des élévateurs de l'État et des meuneries qui sont des agents du syndicat du blé, à toute quantité de blé échappant à l'autorité de la Commission du blé. Nous n'y manquons dans aucun cas. Mais nous ne pouvons empêcher un cultivateur de vendre à un cultivateur de la même province. Seul le gouvernement de cette province le peut. Chaque province a, dans le cas de l'orge et de l'avoine, adopté des lois réglementant les ventes à l'intérieur de son territoire. Toutefois, le gouvernement fédéral n'y peut rien et ne cherche pas à l'empêcher. Autrement dit, pour ce qui est de nous, le cultivateur a légalement le droit de vendre à un autre cultivateur de sa province.

M. Harkness: Le ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. Howe: J'aimerais mieux qu'il ne m'interrompe pas au beau milieu...

M. Harkness: Si j'ai bien compris, toutes les provinces auraient adopté des lois interdisant la vente de l'orge et de l'avoine entre cultivateurs. Cela ne s'applique pas rigoureusement, n'est-ce pas?

Le très hon. M. Howe: Que sont au juste ces lois provinciales, je n'en sais trop rien. Je suis certain d'une chose, les lois provinciales empêchent le cultivateur de vendre sa provende aux minoteries de la province. Interdit-on la vente entre cultivateurs, je ne le sais pas.

M. Harkness: Je suis bien sûr qu'il n'en est rien.

Le très hon. M. Howe: La thèse que je soutiens cependant, c'est que dans la mesure de la compétence fédérale nous nous conformons à l'esprit de la loi. Pour cette raison, aucun particulier ne peut écouler son blé en dehors de la frontière provinciale. Aucun particulier ne peut le faire légalement sous l'empire des dispositions de la loi sur la Commission canadienne du blé.

Le cultivateur peut acheter du blé de la Commission du blé; il n'obtient pas le rabais qu'un cultivateur en détresse peut consentir sur le prix du blé, parce qu'il a un pressant besoin d'espèces. Je pense que les cultivateurs se rendent de plus en plus compte qu'ils ont tort de vendre trop rapidement leur blé au rabais, simplement pour faire une vente rapide.

Voilà quelle est la situation et j'aimerais tirer la chose au clair. En Colombie-Britannique, il y a dans la zone désignée des cultivateurs qui se sont plaints de ne pouvoir écouler leur blé à Vancouver. Ils le pourraient, s'ils pouvaient le faire sans franchir une frontière interprovinciale. Toutefois, nous ne demandons pas à ces cultivateurs de rester dans la zone désignée. Nous consentons volontiers à retrancher de la zone désignée ces régions de la Colombie-Britannique et à permettre à ces cultivateurs de vendre leur blé où ils veulent. Nous leur avons proposé la chose et, autant que je sache, ils l'ont refusée à l'unanimité. Toutefois, lorsqu'ils font affaires avec la Commission du blé, ils doivent prendre le bon et le moins bon et se conformer au règlement; cela s'applique aux cultivateurs de la Colombie-Britannique tout comme à ceux des provinces des Prairies.

La Commission du blé est chargée d'une tâche difficile. Elle essaye de maintenir l'ordre dans les marchés mondiaux du blé. Elle s'efforce de maintenir un prix stable sur les marchés mondiaux et plusieurs de ses concurrents vendent moins cher qu'elle sur plusieurs de ces marchés, car ils ne visent pas autant qu'elle à la stabilité.

Fort heureusement nous avons pu maintenir les cours et, en même temps, tenir à peu près convenablement notre place sur les marchés du monde. Nous croyons que lorsque les États-Unis auront disposé de leurs excédents et que les Américains se seront retirés du marché, comme la chose est fort probable,—à moins qu'on ne maintienne indéfiniment les subventions pour le blé américain,—le marché mondial restera tel que le Canada pourra continuer de commercer comme autrefois. Il reste que la tâche est très difficile et que toutes les discussions que nous avons ici, à la Chambre, ne manquent jamais d'avoir un mauvais effet sur nos ventes. On a dit par exemple que nous devrions suivre l'exemple des Américains et lancer notre blé invendu sur les marchés, par l'entremise des courtiers, à des cours inférieurs aux cours pratiqués dans le monde. Toutes les propositions de ce genre rendent plus ardue la tâche de la Commission et ne manquent jamais de se traduire sur les ventes du blé pendant un certain temps après la fin de nos discussions.

A mon avis, nous avons parlé de beaucoup de choses au cours de la présente discussion. Nous avons évoqué des questions qui n'ont absolument rien à voir avec la proposition que j'ai présentée à la Chambre. Je crois que c'est la Commission du blé qui aura à en pâtir. Que veut-on faire en ce qui concerne la législation relative au blé? L'an dernier je présentais un petit bill assez simple que me demandaient un grand nombre d'habitants des provinces des Prairies. Ce bill a passé des semaines à la Chambre, victime d'une obstruction systématique. Quant à ce bill-ci c'est le quatrième jour de débat. Pourtant il s'agit tout simplement d'un changement de date. J'aimerais bien aussi présenter à la présente session un autre bill que je crois nécessaire. Bon nombre de gens dans les Prairies le désirent. Je ne puis cette session-ci demander au leader de la Chambre le temps qui semblerait nécessaire à l'adoption du projet de loi. Il faudra peut-être le remettre à l'automne prochain ou à la prochaine session lorsqu'elle aura lieu. Je pourrais y consacrer une journée. Si le bill est adopté, tant mieux, mais s'il ne franchit pas la dernière étape, il sera retiré. Cependant, je pense qu'il est insoutenable de prétendre qu'on puisse immobiliser la Chambre des communes durant des semaines pour modifier une date dans une loi uniquement parce que le projet de loi a trait à la Commission du blé.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je me demande si le ministre permettrait une question.

Le très hon. M. Howe: Non. Je ne veux pas qu'on m'interrompe. Assoyez-vous. Je pense que c'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Je dois dire qu'autant que je puisse le constater le caractère raisonnable des idées qui ont été exprimées est à peu près en proportion inverse de la longueur du temps qu'on a consacré à les exposer à la Chambre et je pense que la force de la voix a été en proportion inverse du bon sens des propos de leurs auteurs.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. McCullough (Moose-Mountain): Je me demande s'il m'est possible de poser une question au ministre. Le ministre pense-t-il que le Parlement canadien ne peut pas consacrer quatre jours de débats à l'importante question de la vente de notre blé?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi n'a rien de commun avec la vente du blé canadien. Il s'agit de savoir si la Commission du blé va continuer son activité durant cinq autres années.

M. Hahn: Puis-je poser au ministre une autre question au sujet du point que j'ai soulevé l'autre jour?

M. l'Orateur: Puisque la Chambre en est arrivée au point où il lui faut adopter ou rejeter la motion, puis-je dire que dès qu'une décision aura été rendue la Chambre se formera en comité plénier? Les députés pourront alors poser au ministre qui pilote le bill toutes les questions qu'ils voudront. La Chambre est-elle prête à se prononcer? La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Les honorables députés veulent-ils que je compte les oui et les non?

M. Thatcher: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui sont en faveur de la motion voudront bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui s'opposent à la motion voudront bien dire non. A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

M. Fulton: Qui gaspille le temps maintenant?

(La motion du très honorable M. Howe, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Applewhaite	Churchill
Ashbourne	Coldwell
Balcom	Dechêne
Barnett	Decore
Batten	Demers
Bennett	Deschatelets
Blackmore	Dickey
Blair	Diefenbaker
Boisvert	Dumas
Bonnier	Dupuis
Brisson	Ellis
Brown (Essex-Ouest)	Eyre
Bruneau	Fairclough (Mme)
Bryce	Fontaine
Buchanan	Forgie
Campbell	Fulton
Campney	Garson
Cardiff	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Caron	Gauthier (Nickel Belt)
Carter	Gauthier (Portneuf)
Gillis	McIvor
Gingras	McLeod
Gingues	Mang
Gour (Russell)	Matheson
Gourd (Chapleau)	Montgomery
Green	Murphy (Lambton-Ouest)
Habel	Murphy (Westmorland)
Hahn	Nesbitt
Hansell	Nicholson
Hardie	Patterson
Harkness	Pearkes
Harris	Pearson
Harrison	Philpott
Hees	Pickersgill
Hellyer	Power (Saint-Jean-Ouest)
Henderson	Prudham
Henry	Purdy
Herridge	Quelch
Hodgson	Ratelle
Holowach	Regier
Hosking	Reinke
Howe (Port-Arthur)	Roberge
Huffman	Robinson (Bruce)
Johnson (Kindersley)	Robinson (Simcoe-Est)
Johnston (Bow-River)	St-Laurent (Québec-Est)
Jutras	Shaw
Kickham	Shipley (Mme)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)	Sinclair
Lafontaine	Smith (Battle-River-Camrose)
Lavigne	Stanton
Leboe	Stick
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)	Studer
Lefrançois	Thatcher
Lesage	Thibault
Low	Thomas
Lusby	Valois
Macdonnell (Greenwood)	Villeneuve
MacLean	Vincent
MacNaught	Weaver
McBain	Weselak
McCann	Winch
McCullough (Moose-Mountain)	Winters
	Wylie
	Zaplitny—126

CONTRE: Zéro

Le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1—*Durée*

M. Herridge: Je veux profiter de l'occasion qui se présente pour porter à l'attention du ministre deux questions sur lesquelles on m'a prié de demander des renseignements. Ainsi que je l'ai déjà dit, les producteurs laitiers, les éleveurs de volailles et de bêtes à cornes de ma circonscription constatent que le prix de la provende représente un très fort pourcentage de leur prix de revient, en fait, que c'est deux fois le pourcentage normal pour l'ensemble du Canada. Le prix de la provende pour ces producteurs de ma circonscription représente environ 40 p. 100 de leur prix de vente, tandis que la moyenne normale pour le Canada est d'environ 20 p. 100. Par conséquent, je suis sûr que le ministre se rend compte de la gravité du coût de la provende pour mes commettants.

Cette question a été discutée à fond au dernier congrès annuel de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique. Deux questions ont été étudiées: le coût élevé de la provende et la possibilité d'acheter directement du cultivateur par l'entremise de la Commission canadienne du blé, afin de réduire les frais de manutention. Il y a aussi que, à la suite d'instructions de la Commission du blé, les chemins de fer refusent de charger du grain dans une province pour le transporter à un autre endroit de la même province. A ce propos, je citerai un court extrait de *Country Life,* qui a trait au congrès en question:

Autorité mise en doute

Certains agriculteurs de notre province sont d'avis que la Commission canadienne du blé outrepasse les pouvoirs que lui confère la loi quand elle réglemente les expéditions de grain à bétail à l'intérieur de la province, comme c'est le cas dans les expéditions de Creston.

A ce propos, je dirai que les producteurs de ma circonscription ont sans cesse essayé d'acheter du grain dans cette région; mais, à cause d'une décision de la Commission du blé, les chemins de fer ont toujours refusé de le transporter. Je poursuis la citation:

Cet avis a été exprimé par l'Association centrale des producteurs de volailles de l'île de Vancouver. Une résolution de cette Association, qui a reçu un appui unanime, prie le procureur général de la Colombie-Britannique d'étudier les pratiques de la Commission du blé et de tâcher d'obtenir une décision des tribunaux, s'il constate que la Commission agit sans autorité juridique.

Voici les deux questions que je veux poser au ministre. Vu la situation dans laquelle le prix élevé des engrais alimentaires place un grand nombre de producteurs de la Colombie-Britannique, ne pourrait-on pas prendre des dispositions pour acheter directement des cultivateurs, par l'entremise de la Commission du blé, afin d'épargner les frais de manutention du blé qui passe des cultivateurs aux élévateurs et ainsi de suite? En vertu de quelle autorité la Commission du blé peut-elle empêcher les chemins de fer de charger du grain dans une province pour le transporter à d'autres endroits de la même province?

Le très hon. M. Howe: La réponse à la première question est qu'on ne peut acheter directement des cultivateurs par l'entremise de la Commission du blé. On peut acheter directement à la Commission du blé de tout point de vente de la province, c'est-à-dire de n'importe quel élévateur régional, et le prix d'achat correspond au prix d'exportation pratiqué à Vancouver, moins les frais de transport depuis le point de vente en cause jusqu'à Vancouver. Un tel achat est conforme à la loi et le grain ainsi acheté bénéficiera ensuite d'un certificat qui permettra de le transporter n'importe où et dans n'importe quel véhicule.

Une disposition de la loi dont nous voulons prolonger la durée interdit aux chemins de fer de prendre livraison d'une expédition de blé. La disposition a été soumise aux tribunaux voici peu de temps. Sauf erreur, l'affaire a été portée devant la Cour suprême du Canada, qui a maintenu le règlement de la Commission du blé. La plus haute instance du pays a donc décidé que la loi ne permet pas d'agir de la sorte.

M. Hahn: Pour faire suite à ce que j'ai déjà dit au cours du présent débat et à ce que vient de dire le préopinant, je pose une question au ministre. Au cours du débat, je lui ai proposé d'instituer une commission d'enquête afin de découvrir s'il n'existerait pas un moyen qui nous permettrait,—sans écarter la Commission du blé, car nous, de la Colombie-Britannique, nous comprenons toute l'importance des organisations de ce genre,—de mettre fin à la disparité de traitement entre les provinces, ou au sein d'une même province, qui résulte de la vente du blé à des prix dérisoires.

Personne ne voudrait voir vendre des céréales ni tout autre produit à des prix de sacrifice. Nous nous rendons parfaitement compte que la Commission du blé est une institution nécessaire et c'est pourquoi nous avons des commissions de ce genre dans ma province. Cependant, je me demande si nous ne nous trouverons pas bientôt dans une situation délicate en faisant passer toutes les céréales par la Commission du blé, comme ce serait probablement le cas, et qu'il se produise une mauvaise récolte au Canada. Ce serait, selon toute apparence, un bienfait pour le cultivateur. Car la Commission du blé serait alors en mesure de se débarrasser des céréales à la suite de la mauvaise récolte et fournirait ainsi au cultivateur l'occasion de toucher de l'argent comptant. Les cultivateurs des Prairies pourraient s'adonner à l'aviculture, mais nous, en Colombie-Britannique, nous serions dans la situation embarrassante de ne plus recevoir leurs denrées.

Je voudrais savoir si le ministre a bien examiné la possibilité d'établir une commission d'enquête afin de déterminer les conséquences de longue portée de cette mesure. La loi est en vigueur depuis assez longtemps pour nous permettre d'évaluer ses résultats immédiats, que nous pouvons, certes, observer; mais a-t-il réfléchi un peu aux conséquences plus lointaines?

Le très hon. M. Howe: Lors de l'adoption de cette loi, monsieur le président, le Parlement a précisé que la Commission du blé devait être le seul organisme de vente des blés canadiens. Je n'aimerais pas prendre de mesure qui affaiblirait la situation de la Commission à cet égard. Elle tend autant que possible vers les objectifs de la loi.

M. Hahn: Une autre question, monsieur le président. Je comprends parfaitement le point que fait valoir le ministre. Je n'ai aucunement l'intention de dire qu'il faut affaiblir de quelque manière la situation de la Commission. Ce que je propose, c'est que la loi devrait être examinée, afin de voir si l'on pourrait en étendre la portée de manière à la raffermir.

Lorsque l'honorable député de Lethbridge a pris la parole l'autre jour, il a soulevé un point qui, à mon sens, pourrait être la solution du problème. Si l'on versait des avances en espèces à l'égard des céréales de provende, des céréales de semence ou des céréales de toute qualité entreposée dans les fermes, le problème ne se poserait pas, car le cultivateur n'aurait pas à les vendre à des prix dérisoires.

M. Nicholson: Monsieur le président, je comprends les sentiments que le ministre a exprimés tout à l'heure. Réflexion faite, cependant, il reconnaîtra, j'en suis sûr, que si le bill n'a pas subi la deuxième lecture il y a une semaine aujourd'hui, c'est l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre qui en est la cause. Des membres de tous les partis ont pris la parole pour exprimer leur entier appui à la Commission du blé; même si j'ai essayé de persuader le président de décider qu'une discussion sur les sociétés de la Couronne en Saskatchewan susciterait des protestations et enfreindrait le Règlement, le député a poursuivi ses remarques. Cet après-midi, quand tout le monde approuvait la mesure lors de sa deuxième lecture, le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre a assumé la responsabilité du leader du Gouvernement et du parti libéral; il a forcé la Chambre à marquer le pas en donnant à chacun l'occasion de se lever et d'être compté durant le vote. J'en suis reconnaissant à l'honorable député mais le ministre doit le tenir responsable d'avoir ralenti notre progrès aujourd'hui et d'avoir perdu ce temps supplémentaire.

Je précise que les membres de notre parti estiment que la mesure devrait être rendue permanente. Comme je l'ai signalé la semaine dernière, l'argument invoqué par le ministre il y a deux ans au sujet de la mesure sur la production de défense qui a été rendue permanente en vue de permettre d'avoir des fonctionnaires titularisés peut s'appliquer à la présente mesure. Je propose donc, appuyé par le représentant de Kindersley (M. Johnson):

Que l'article 1 du bill nº 9 soit modifié par l'insertion d'un point après le mot "abrogé" à la quatrième ligne, et par la suppression de tous les mots qui suivent.

[Le très hon. M. Howe.]

Pendant que les honorables députés ont l'occasion de s'interroger pour savoir s'ils appuieront ou non la modification, je pourrais peut-être poursuivre mes observations. Que la totalité des députés présents se soient prononcés pour la mesure à l'étude, fait assez rare dans notre histoire, devrait réjouir profondément le ministre et l'amener peut-être à accepter cette modification de sorte que celui qui, dans cinq ans, pilotera la mesure n'aura pas à perdre son temps. Chaque année, lorsque les crédits du ministère sont soumis au Parlement, les honorables députés ont évidemment l'occasion d'examiner la situation. L'étendue du débat et l'attention polie avec laquelle les honorables députés l'ont en général suivi montrent qu'il s'agit d'un problème très important, ainsi que l'a signalé le ministre.

A l'honorable député de Vegreville qui parlait, hier, de la tâche difficile de la Commission du blé, j'ai répliqué que c'était encore bien pis pour les cultivateurs. J'ai été fort surpris d'entendre l'honorable député de Vegreville user de termes peu convenables comme l'ont fait d'autres députés, et, singulièrement, mon ami, l'honorable représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre. L'honorable député de Vegreville a dit que j'étais "prophète de malheur" et que je peignais tout en noir. Lorsqu'il est venu dans ma circonscription il n'a pas tenu ce langage. Il s'est trouvé face à face avec les cultivateurs qui ont peine à boucler leur budget. Je crois comprendre que l'honorable député de Vegreville ne briguera pas de nouveau les suffrages et que l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre n'a pas non plus l'intention de les briguer. Ils ont beau jeu pour prétendre que tout va pour le mieux. L'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre pourra prendre sa retraite avec une pension à vie de $3,000 sans évaluation de ses ressources et je suis sûr qu'il en aura bientôt l'occasion.

M. Thatcher: Je pense que mes chances de réélection sont aussi grandes que celles de l'honorable député.

M. le président: A l'ordre! Permettez-moi de signaler à l'honorable député que nous nous acheminons vers la situation que j'ai été obligé de porter à son attention hier après-midi. Nous siégeons en comité et la discussion doit se rattacher directement au sujet à l'étude.

Je rappelle que nous sommes à étudier l'article 1 du bill qui tend à modifier l'article 23 de la loi sur la Commission canadienne du blé. J'ai le texte de la loi sous les yeux et la disposition à l'étude ne se réfère qu'à la Partie II de la loi qui a pour titre: "Contrôle des élévateurs et des chemins de fer", avec les sous-titres: "Application", "Livrets de

permis", "Administration" et les autres. Je pense que la discussion doit se restreindre présentement à la partie II de la loi.

L'honorable député a proposé un amendement que je lirai dans un instant. Cependant, cet amendement ne fait que proroger l'abrogation de la deuxième partie telle qu'elle est prévue dans la loi. Je dois donc prier la Chambre de limiter ses observations à l'article à l'étude.

Et, pendant que je suis encore debout, voici ce que l'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson) propose, appuyé par l'honorable député de Kindersley (M. Johnson):

Que l'article 1 du bill nº 9 soit modifié par l'insertion d'un point après le mot "abrogé", dans la quatrième ligne, et la suppression de tous les mots qui suivent.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, il serait peut-être bon que le ministre nous explique sur quoi l'administration s'est fondée pour proroger la durée de cinq ans. Si je me rappelle bien, la première fois, la prorogation a été de trois ans et, la seconde fois, de quatre ans. Pourquoi, cette fois-ci, propose-t-on une prorogation de cinq ans?

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, je ne sache pas qu'il y ait eu une raison particulière à cela. Il semble que le pays s'accoutume à la Commission du blé et il n'a pas paru nécessaire de soulever cette discussion aussi fréquemment qu'au début. Notre organisation d'écoulement s'est adaptée au régime de la Commission du blé. Il n'y a aucun caractère sacro-saint à cette période de cinq ans, et si quelqu'un proposait une autre période, nous l'examinerions avec plaisir. Il a paru au gouvernement que ces cinq ans représentaient une période raisonnable.

M. Coldwell: Monsieur le président, j'appuie cet amendement parce que je crois que la loi sur la Commission canadienne du blé devrait être permanente et non pas sujette à abrogation, révision, ou expiration à une date donnée. J'ai toujours appuyé la Commission du blé. J'ai revu le tout premier discours que j'ai prononcé en cette enceinte le 16 février 1936, et avant d'aborder la question dont était alors saisie la Chambre, j'ai prononcé les paroles que l'on peut trouver à la page 176 du hansard de cette date et que voici:

Le gouvernement précédent...

Il s'agissait du gouvernement Bennett.

...avait institué une Commission du blé qui faisait l'affaire des producteurs de l'Ouest du Canada; les résolutions adoptées par les syndicats des producteurs l'établissent clairement, je pense. Mais depuis qu'un nouveau parti a pris le pouvoir, des événements très inquiétants se passent.

J'ai ensuite exposé ces événements plus en détail. Je ne veux pas qu'il appartienne aux gouvernements de décider de la revision ou de l'expiration de cette loi, car ils peuvent ne pas être en faveur de la méthode d'écoulement de la Commission du blé.

J'étais ici pendant toute cette controverse, et je me souviens fort bien que les premières bases de la Commission du blé ont été sapées par le gouvernement actuel. Quand on voit ses membres prendre la parole en cette enceinte et accuser ceux d'entre nous qui depuis des années appuient la Commission du blé et la méthode d'écoulement qu'elle représente d'essayer de miner et de détruire la Commission du blé, j'affirme que c'est de la calomnie et, par écrit, cela devient de la diffamation contre un groupe de gens qui l'ont appuyée sans réserve.

Prétendre qu'il se trouve aujourd'hui en cette enceinte des députés qui s'opposent à la Commission du blé à l'heure actuelle, c'est encore de la calomnie, comme le vote de cet après-midi le montrera. Je ne puis accepter les insinuations des gens qui prétendent en cette enceinte que nous sommes opposés à cette méthode d'écoulement. Tout au contraire, nous voulons qu'elle s'applique au seigle et au lin, et nous demandons l'établissement d'un régime d'écoulement rationnel de tous les produits agricoles comme le désirent les producteurs. Ce ne devraient pas être quelque chose qu'on leur infligerait, mais bien quelque chose conforme à leurs vœux. Il devrait y avoir un tel régime d'écoulement rationnel administré par des commissions convenablement constituées pour tous les produits agricoles.

Je me souviens très bien des longs débats qui ont eu lieu entre 1935 et 1940 lorsque la guerre a éclaté. A ce moment-là, on a confié en exclusivité à la Commission du blé le soin de vendre notre blé. Cela ne s'était jamais vu. Je voudrais que la loi reste en permanence dans nos statuts afin que l'avenir ne dépende pas de si ni de mais.

M. Johnson (Kindersley): A l'occasion de l'examen de cet article et de l'amendement proposé, il importe que le gouvernement définisse son attitude pour ce qui est du poste de contrôleur des transports. L'article à l'étude a trait au chargement des céréales sur des wagons-marchandises. A mon avis, il faut absolument étudier cette question et se demander pendant combien de temps la Commission du blé continuera d'exister en dépit du refus du gouvernement de prêter son concours.

Nous avons déjà discuté à fond ce principe. Comme l'ont signalé des membres du gouvernement, le poste de contrôleur des transports est un poste nécessaire. Dans son rapport annuel, la Commission canadienne du

blé a parlé des problèmes que pose la répartition des wagons à marchandises aux endroits de vente. On aurait dû nous renseigner là-dessus avant que nous soyons appelés à nous prononcer; il est évident que, si le gouvernement persiste dans son refus d'aider la Commission canadienne du blé en désignant un commissaire des transports, une loi permanente deviendra nécessaire, car il sera très difficile aux députés qui appuient le gouvernement d'approuver sa conduite à l'endroit de la Commission du blé. Je demande au ministre du Commerce de tirer les choses au clair et de nous dire s'il se propose d'aider la Commission canadienne du blé en désignant un contrôleur des transports.

Le très hon. M. Howe: Le contrôleur des transports n'a jamais fait partie du personnel du ministère du Commerce ni de la Commission du blé. Son champ d'activité est distinct. A un moment approprié, mon honorable ami pourra, je suppose, demander des éclaircissements au ministre des Transports.

M. Diefenbaker: Je ne vois pas pourquoi on refuserait d'approuver l'amendement projeté. Il est très intéressant de constater jusqu'à quel point ceux qui appuient le gouvernement sont maintenant en faveur de la Commission du blé, étant donné surtout l'opposition manifestée en juillet 1935,—j'en ai déjà parlé,—lorsque la mesure a été présentée. Étant donné que la Chambre a maintes et maintes fois approuvé la loi lorsqu'on lui a demandé de prolonger le mandat de la Commission et vu que les cultivateurs en général appuient ce régime de vente méthodique, je ne vois pas pourquoi on n'approuverait pas l'amendement. Il sera intéressant de constater jusqu'à quel point mes amis libéraux manifesteront leur appui et leur confiance dans la Commission du blé lorsque la Chambre se prononcera sur l'amendement.

M. Hansell: Monsieur le président, comme le disait le chef de notre groupe, lorsque nous étions à la motion tendant à la deuxième lecture, il n'était pas hostile à ce que la Commission devienne permanente, mais estimait que le bill en discussion présentait certains avantages, en ce sens que l'existence d'une date limite nous permettrait de revoir l'action de la Commission du blé. Qu'on me permette de dire tout de suite que je crois que le ministre du Commerce aurait tort de s'alarmer de l'étendue du débat que nous venons d'avoir. Il est vrai, comme il l'a dit, qu'il s'agit ici d'un projet de loi bien simple qui n'est destiné qu'à prolonger de cinq ans encore l'existence de la Commission, mais c'est au principe à la base du bill que nous en étions. Nous avions donc parfaitement le droit de nous demander s'il y avait lieu de prolonger de cinq ans l'existence de la Commission, oui ou non. Cela nous a permis de parler de l'ensemble de l'activité de la Commission, ce qui n'était que justice. Je ne reproche pas au ministre de se préoccuper de la tendance politique du débat. Ses craintes ne sont pas sans motif.

Je suis en tout cas disposé à appuyer la modification parce que je ne vois pas pourquoi la Commission ne serait pas permanente. En même temps je ne crois pas cette proposition aussi grave qu'on pourrait croire car, en vérité, il n'y a rien d'intrinsèquement permanent dans une loi.

De fait, bien que cela puisse sembler paradoxal, la Commission du blé est permanente pour les cinq prochaines années. Le chef de la CCF veut que cet organisme soit permanent parce qu'il ne sait pas ce qui pourrait arriver si un parti qui n'est pas trop favorable à la Commission venait à prendre le pouvoir. Même si la loi était permanente, tout gouvernement pourrait l'abroger. C'est le simple résultat auquel on aboutirait. Peu importe donc que la loi soit prorogée pour cinq ans ou qu'elle devienne permanente. Pour ma part, ni l'une ni l'autre de ces propositions ne m'inspire d'enthousiasme.

Cependant, je ne vois aucun inconvénient à accepter l'amendement et, quant à moi, je suis tout disposé à voter en faveur d'une loi permanente.

M. Thatcher: J'ai dit au cours du présent débat que, selon moi, 99 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest appuient la Commission canadienne du blé; j'imagine que c'est une des principales raisons qui ont incité le ministre à présenter aujourd'hui cette mesure. Mais cela ne signifie pas que, dans cinq ans, les agriculteurs n'auront pas changé d'avis à ce propos. La situation peut changer et je crois qu'il sera sage de revoir la question dans cinq ans, afin de savoir ce qu'en pensent les agriculteurs.

Le député de Rosetown-Biggar a dit aujourd'hui que, d'après le vote pris à la Chambre, personne ne s'oppose à la Commission du blé. D'accord, mais je reste néanmoins surpris de ce qu'un parti, qui dit appuyer si fortement la Commission du blé, ait passé cinq jours à critiquer à peu près tout ce qu'a accompli cette Commission.

Une voix: Ce n'est pas vrai!

M. Knowles: Monsieur le président, quelques mots seulement, parce qu'il me paraît opportun de consigner au compte rendu exactement ce que comporte l'amendement qu'a proposé mon collègue de Mackenzie.

Voici ce que dit l'article 23 de la loi sur la Commission canadienne du blé, telle qu'elle existe actuellement:

Les dispositions de la présente Partie seront tenues pour abrogées à compter du 1er août 1957.

L'article 1er du bill proposé par le ministre tend simplement à remplacer "1957" par "1962". Si l'amendement que propose mon collègue, le représentant de Mackenzie, est adopté, l'article 1er du bill numéro 9 se lira comme ceci:

L'article 23 de la loi sur la Commission canadienne du blé est abrogé.

En abrogeant l'article 23 de la loi sur la Commission canadienne du blé, l'amendement supprimerait de la Partie II de la loi toute disposition prévoyant, comme c'est actuellement le cas, l'abrogation automatique de la loi. Tel est le désir de ceux qui, dans notre groupe, estiment que la loi devrait être permanente. Pour atteindre le but visé, il faudrait peut-être d'autres modifications, qui viendraient en temps utile. Mais, encore une fois, il pourrait être utile de préciser les effets qu'aura l'amendement proposé, dont l'objet est de rendre permanente au moins une partie de la loi sur la Commission canadienne du blé.

Le très hon. M. Howe: Je signale, monsieur le président, que la loi sur la Commission canadienne du blé impose une contrainte au citoyen ordinaire. On peut s'opposer à cette façon de vendre le blé, mais, si on ne se conforme pas aux règlements prescrits par cette loi, on est traduit devant les tribunaux.

J'ai déjà entendu le chef de l'opposition traiter de mesures coercitives de ce genre et je suis un peu étonné qu'il ait changé d'avis et qu'il veuille maintenant rendre la coercition permanente au Canada.

M. Knowles: Que dire de la loi de l'impôt sur le revenu?

Le très hon. M. Howe: Je me rappelle des discours sur la loi concernant la production de défense...

M. Diefenbaker: Le ministre parle-t-il en ce moment de la loi d'urgence?

Le très hon. M. Howe: Certainement, dans le sens que toute loi coercitive pour un grand nombre de gens doit être étudiée de nouveau périodiquement. C'est l'objet du présent bill et, à mon avis, c'est une bonne chose. C'est un principe que le chef de l'opposition a défendu de façon éloquente à la Chambre. Je remarque qu'à l'occasion il change d'avis sur le caractère des lois, des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Je remarque que son attitude change avec la question en délibération. Toutefois, je crois que, s'il avait raison dans ses premières assertions sur les libertés fondamentales et les droits de l'homme, il pourrait très bien se demander si le droit d'un producteur de vendre son produit à qui il veut ne constitue pas une liberté fondamentale.

M. Diefenbaker: Voilà bien une journée mémorable. Le ministre du Commerce commence à faire état les libertés fondamentales. Voilà donc un grand jour, un jour qu'on n'est pas prêt d'oublier, parce qu'il n'est personne à la Chambre qui ait fait plus que le ministre pour détruire les libertés fondamentales.

Une voix: Sottise!

M. Diefenbaker: Aujourd'hui, champion à l'armure brillante d'une nouvelle révélation, il vient nous dire que l'une des raisons pour lesquelles une limite est prévue ici, c'est qu'il croit en la liberté de l'individu. Et pourtant il y a quelques instants à peine il nous expliquait pourquoi le cultivateur n'a pas le droit de livrer son blé lui-même ni de le vendre dans d'autres provinces.

Le très hon. M. Howe: C'est une partie de la loi actuelle sur la Commission du blé. C'est une des raisons pour lequel il faut revoir la loi de temps en temps.

M. Diefenbaker: Asseyez-vous! c'est l'une des réactions habituelles du ministre. En fait, lorsqu'il m'a répondu qu'il s'agissait d'une mesure d'urgence, il montrait pourquoi on a prévu une date limite. C'est justement ce point de vue-là qu'on défendait en 1935. J'ai sous les yeux un exemplaire du hansard de cette époque qui montre que le parti libéral a fait alors tout ce qu'il a pu pour diminuer l'efficacité et l'utilité de la Commission. M. Bennett aurait voulu qu'elle ait des pouvoirs de coercition, mais M. Ralston, porte-parole du parti libéral ce jour-là, a condamné tout ce qui pouvait ressembler de près ou de loin à la coercition, prétendant que cela ne pouvait manquer d'être nuisible à la population, disant, en fait, qu'il s'agissait là d'une mesure d'urgence.

Je ne veux pas poursuivre l'historique de la question, tenant à rester dans le cadre indiqué par vous, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les débats en comité plénier. Cependant, parce qu'il lui faut une excuse pour voter contre l'amendement, le ministre juge nécessaire de modifier son attitude et de se faire le champion de la liberté humaine. C'est vraiment renversant. Quand on se reporte au débat de l'an dernier sur le pipe-line transcanadien, alors qu'il a fait danser le Parlement comme une marionnette, je me suis dit que nous avions fini par lui faire comprendre que la liberté du particulier compte vraiment pour quelque chose. Même si ce débat n'avait donné que ce résultat, ce serait déjà beaucoup.

La proposition d'amendement (M. Nicholson) mise aux voix est rejetée par 55 voix contre 26.

M. le président: Je déclare la proposition d'amendement rejetée.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2.

M. McCullough (Moose-Mountain): Notre groupe veut s'efforcer, monsieur le président, d'amener la Chambre à appuyer des modifications propres à rendre la mesure permanente. Je trouve très réconfortant qu'à la motion portant deuxième lecture du bill tous les députés aient voté pour proroger d'une autre période de cinq ans la loi sur la Commission canadienne du blé. Une telle unanimité peut nous justifier de croire que les députés doivent souscrire à l'idée de rendre la mesure permanente.

Lorsque le ministre du Commerce nous dit que le gouvernement ne souhaite pas rendre la mesure permanente parce qu'elle lie assez bien les particuliers, je ne trouve pas son raisonnement très solide. Il y a un an, lorsque la Chambre a été saisie du bill relatif à la Production de défense ...

M. le président: A l'ordre! Je croyais que l'honorable député voulait parler sur l'article 2 et que l'article 1 était adopté. Or, il parle maintenant de quelque chose que le comité a rejeté par un vote.

M. McCullough (Moose-Mountain): Appuyé par l'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny) j'aimerais proposer ce qui suit:

Que l'article 2 du bill nº 9 soit modifié par la suppression à la ligne 8 dudit article des mots "L'alinéa *a*) de", par l'emploi de la lettre majuscule "H" au commencement de la ligne 8 et par la suppression des lignes 10 et 11 à remplacer par le texte suivant:

"24. Sous réserve de l'article 31, dans cette partie la "période de livraison en commun" s'entend de toute campagne agricole postérieure au 31 juillet 1950."

Cette modification vise, évidemment, à s'adapter aux idées émises quant au caractère permanent à donner à la loi. Le Parlement pourrait donc à son gré, s'il le juge bon, dissoudre la Commission canadienne du blé.

M. Hansell: Monsieur le président, peut-être mon cerveau est-il un peu lent; en tout cas, je ne comprends pas très bien. Vu que l'article premier du bill reste inchangé, je ne vois pas en lisant la modification quelle pourrait être son utilité. Elle n'a d'autre effet, si tant est qu'elle en ait, d'indiquer qu'une campagne agricole se termine le 31 juillet 1950. Cela se passe de commentaires. Comme le premier article a été adopté tel qu'il figure dans le bill, l'autre article en découle automatiquement. Je ne vois pas l'utilité de la modification. Qu'on la mette aux voix si on y tient.

[M. Diefenbaker.]

M. Knowles: Puis-je offrir une explication qui, je pense, rendra l'amendement clair à l'honorable représentant et à tous les autres membres du comité. On a parlé de l'article 1er du projet de loi dont le cas est réglé; il se rapportait à la Partie II de la loi sur la Commission canadienne du blé, qui s'intitule "Contrôle des élévateurs et des chemins de fer". Nous traitons maintenant d'un article qui se rattache à l'article 24 de la loi qui est le premier de la Partie III intitulée "Organisation du marché interprovincial et extérieur du blé par la Commission".

Autrement dit, nous cherchons actuellement à rendre permanente la partie de la loi sur la Commission du blé qui vise l'organisation du marché du blé par ladite Commission. Le député n'a pas actuellement sous les yeux un exemplaire de la loi; puis-je lui signaler que l'article 24 de la loi en cause se lit ainsi qu'il suit:

Sous réserve de l'article 31, dans la présente Partie, l'expression "période de livraison en commun" signifie

a) chaque campagne agricole postérieure au 31 juillet 1950 et antérieure au 1er août 1953; et

b) par la suite, la période ou les périodes que le Parlement peut fixer à cette fin.

Autrement dit, à l'heure actuelle l'article 24 de la loi dispose qu'aux fins de la Partie III les seules campagnes agricoles sont celles qui ont commencé à partir du 31 juillet 1950 et qui se termineront avant le 1er août 1957. L'article 2 du bill présenté par le ministre étendrait les campagnes, aux fins de la Partie III, au premier jour d'août 1962.

Le projet d'amendement que présente l'honorable député de Moose-Mountain a pour effet de supprimer toute date finale. Il laisserait l'article 24 de la loi exactement comme il paraît dans l'amendement:

24. Sous réserve de l'article 31, dans la présente Partie, l'expression "période de livraison en commun" signifie chaque campagne agricole postérieure au 31 juillet 1950.

En d'autres termes, la date initiale, aux fins de la Partie III, qui y figure depuis plusieurs années, demeurerait la même; mais il n'y aurait pas de date ultime, ni celle de 1957 qui est maintenant dans la loi, ni celle de 1962 que propose le ministre du Commerce. Au lieu d'avoir une telle date ultime, la Partie III de la loi, qui porte sur l'organisation du marché interprovincial et extérieur du blé par la Commission, deviendrait permanente. Autrement dit, cette proposition est analogue à celle qu'on a faite il y a un instant. On pourrait peut-être dire qu'elle a trait à une partie encore plus importante de la loi, soit celle qui porte sur l'organisation du marché du blé par la Commission.

M. Harrison: Dans la région que j'ai l'honneur de représenter la politique socialiste manifestée par l'amendement dont nous sommes maintenant saisis, et portant aussi sur bien d'autres domaines, a fait tant de dommages et, comme en dépit de maintes discussions dont elle a fait l'objet en périodes d'élections, elle n'a jamais été appuyée, je prends donc la parole pour déclarer que c'est avec un grand plaisir que je voterai contre cette motion socialiste. Je le ferais deux fois si je le pouvais.

M. Johnson (Kindersley): Pourrais-je poser une question à l'honorable député? Considère-t-il la loi sur la Commission du blé comme une mesure législative socialiste?

M. Harrison: Monsieur le président, je vois que j'aurais dû consacrer un peu plus de temps au débat. Je ne crois pas que la Commission du blé soit telle. On a exposé de temps à autre les mesures qui la concernent devant les votants et elle a été approuvée. Dans la région d'où je viens, on a exposé de temps à autre des mesures de nature socialiste qui y ont été rejetées. Si quelqu'un en veut une preuve, la meilleure est que je siège ici.

M. Ellis: Qu'ont fait les libéraux dans les régions du nord lors de la dernière élection provinciale?

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le scrutin.

(L'amendement est rejeté par 55 voix contre 24.)

L'article est adopté.

Sur l'article 3—*Durée*.

M. Campbell: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur l'article 3. Il est question à trois endroits dans ce bill d'une date d'expiration. A titre d'ultime effort pour donner à cette mesure un caractère permanent, je propose, appuyé par l'honorable représentant de Dauphin:

Que l'article 3 du bill nº 9 soit modifié en insérant un point après le mot "abrogé" à la 11e ligne et en biffant tous les mots qui suivent.

Le très hon. M. Howe: Scrutin.

M. le président: Dois-je comprendre que le comité est prêt à la mise au voix?

M. Knowles: Monsieur le président, je vois que le ministre du Commerce propose la mise aux voix. Il voudra peut-être attendre un instant qu'on précise bien, à l'intention du compte rendu, les conséquences du projet d'amendement. L'article 34 de la loi sur la Commission canadienne du blé déclare actuellement:

Les dispositions de la présente Partie seront tenues pour abrogées à compter du 1er août 1957.

La partie mentionnée dans cet article est la partie IV intitulée "Règlementation du commerce interprovincial ou extérieur du blé".

L'article 3 du bill présenté par le ministre ne fait que changer la date d'abrogation en y substituant 1962. La modification proposée par mon collègue de The Battlefords donnerait à l'article 3 du projet de loi la forme suivante: "L'article 34 de ladite loi est abrogé". Évidemment, l'abrogation de l'article 34 de la loi que je viens de citer laisserait la partie IV de la loi sur la Commission canadienne du blé sans date d'expiration automatique. C'est l'objectif que vise notre parti en présentant les amendements proposés cet après-midi, c'est-à-dire que nous tâchons de donner à la mesure un caractère permanent en lui ôtant celui d'une mesure d'urgence, pour employer les termes dont s'est servi tout à l'heure le ministre du Commerce.

J'avoue que j'ai été surpris d'entendre le ministre se servir de ce mot. Je croyais qu'il avait foi dans la valeur de cette mesure législative. Mais il semble bien qu'il ne la considère que comme une mesure d'urgence et cela me donne à penser qu'il n'en est que plus important que le Parlement l'inscrive sous une forme définitive dans nos statuts.

Le ministre du Commerce a cru lui aussi pouvoir se permettre de s'amuser un peu aux dépens du chef de l'opposition en parlant de libertés fondamentales et de droits humains.

Il me semble que s'il est un droit qui appartienne aux cultivateurs de l'Ouest canadien, c'est bien celui d'être protégés contre l'exploitation de la Bourse des céréales, et de bénéficier de cette protection en permanence.

M. le président: Le comité est-il prêt à passer au vote?

Des voix: Le vote.

(L'amendement est rejeté par 55 voix contre 26.)

M. le président: L'article 3 est-il adopté?

L'article 3 est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand procédera-t-on à la troisième lecture de ce bill?

Des voix: Maintenant.

M. Knowles: Avec l'autorisation de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Avec l'autorisation de la Chambre.

Le très hon. M. Howe propose la 3e lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

AMENDEMENT TOUCHANT L'ÉTABLISSEMENT DE DEUX MUSÉES NATIONAUX

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales) propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la loi sur le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, en vue d'établir, en remplacement du musée actuel, deux musées nationaux appelés respectivement Musée canadien d'histoire naturelle et Musée canadien de l'homme.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Applewhaite.)

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, quelques mots seulement pour expliquer la résolution. Au cours de son évolution vers le rôle d'importance nationale qu'il joue maintenant, le musée national du Canada a assumé une fonction dont son organisation actuelle ne lui permet plus de s'acquitter avec pleine efficacité. Afin de rectifier la chose, on propose d'établir deux musées. Comme le ministre n'a pas, sous l'empire de la loi, le pouvoir d'établir des musées, le projet de modification tend à lui conférer ce pouvoir.

Dans l'organisation du Musée national il y a une ligne de démarcation bien nette entre les différentes parties du travail relatif à l'histoire de l'homme, soit les sphères de l'archéologie, de l'anthropologie et de l'ethnologie, et les sphères de l'histoire naturelle comprenant la géologie, la botanique et la zoologie. En 1951, la Commission royale d'enquête sur les arts, lettres et sciences a étudié le travail accompli au Musée national et a conclu que l'organisation du musée ne permettait pas de donner à ces deux divisions principales tout le développement possible. La commission a proposé, afin de donner à l'avenir toute l'ampleur possible à l'organisation du musée tant au point de vue humain qu'à celui de l'histoire naturelle, d'établir, en partant du musée actuel, deux musées, soit un Musée de l'homme et un Musée d'histoire naturelle. Grâce à une telle réorganisation et à l'ampleur qu'il prendraient par la suite les deux musées nationaux pourraient remplir pleinement leur rôle dans la vie canadienne.

Jusqu'à ces derniers temps, la chose n'aurait pas été pratique à cause du manque d'espace. Nous pouvons maintenant prévoir, cependant, que, d'ici trois ans, les programmes de construction dans la région d'Ottawa permettront de déménager, du musée Victoria, et la Galerie nationale et la section de géologie, ce qui triplera l'espace disponible.

[Le très hon. M. Howe.]

Grâce à la perspective de cette importante amélioration, pour ce qui est de l'espace, et à cause de la somme énorme de travail que représentent les plans qu'il faudra dresser à cette fin et les préparatifs qui seront nécessaires pour les étalages, le moment est maintenant bien choisi d'effectuer la réorganisation projetée, en conformité de la recommandation de la Commission Massey.

M. Harkness: Je n'ai pas trop bien compris le ministre, monsieur le président, qui a commencé par dire que le musée actuel ne convenait plus. J'espère que nous aurons là-dessus quelques explications.

L'hon. M. Lesage: L'organisation...

M. Harkness: Je n'ai d'autre raison de présenter ce bill, a-t-il dit, que de donner suite à une recommandation de la Commission Massey qui préconise deux musées. Je ne pense pas que pareille recommandation constitue une raison suffisante. La Commission n'a-t-elle pas recommandé une foule de projets que le Gouvernement n'a pas jugé bon de mettre en œuvre. Dernièrement, paraissait un autre rapport, celui de la Commission Gordon. Or s'il faut en croire les observations du ministre du Commerce en particulier, il semble bien que le Gouvernement n'ait pas l'intention de donner suite aux recommandations de ce rapport. Donc, l'existence d'une recommandation favorable ne constitue pas en soi une raison suffisante.

Le ministre a conclu en disant que d'ici trois ans on disposera d'espace dans le présent édifice après le départ de certains services d'autres ministères qui l'occupent depuis quelque temps. En ce qui concerne le musée, je le sais, les locaux étaient chaudement disputés. Ce fut l'une des grandes difficultés. Je suis heureux d'apprendre qu'on disposera de plus de locaux et que l'édifice actuel, construit comme musée, pourra servir à cet usage. Toutefois, étant donné que ces musées projetés seront dans le même édifice, j'ai du mal à comprendre pourquoi nous avons besoin d'une mesure législative pour établir deux musées distincts. J'aimerais savoir si le conservateur du musée a constaté qu'il était impossible de s'acquitter de ses fonctions, et s'il est nécessaire de diviser les fonctions entre deux conservateurs, ce qui double les dépenses. Je doute fort que ce soit le cas.

Quant à former deux musées qui seraient sous le même toit, il semble que les grands musées de divers pays n'aient pas jugé cela nécessaire. Le *British Museum* démontre qu'il n'est pas nécessaire de diviser pareil établissement en deux ou trois musées. Même

si ces musées se trouvaient dans deux bâtiments différents, il me semble qu'il serait plus juste d'établir deux musées au lieu d'un. Vu que tous les musées doivent apparemment être aménagés dans un seul bâtiment et que jusqu'à maintenant le ministre n'a rien dit de la suffisance d'un conservateur et d'un musée qui serait peut-être divisé en deux ou plusieurs branches,—en fait, je pense que le musée devrait être divisé en trois ou quatre branches s'occupant de domaines différents, —je ne vois pas de motif à la présentation de cette mesure. En somme, les deux musées continueront de constituer en réalité un seul musée dans un seul bâtiment. Il me semble que c'est une question de double emploi et un accroissement de ce qu'on pourrait appeler les fonctions administratives. A mon avis, le supplément de crédit que cela suppose pourrait servir bien mieux à l'obtention d'autres spécimens pour le musée.

M. Johnson (Kindersley): C'est avec satisfaction que j'accueille la nouvelle que vient de nous communiquer le ministre du Nord-Canadien et des Ressources nationales, car en ce qui me concerne, je ne trouve rien de plus agréable que de pouvoir passer une après-midi dans un musée. J'ai été déçu de constater que le musée d'Ottawa était si à l'étroit et que le plus grande partie de l'espace de cet édifice était occupé par la Division de la géologie du ministère des Mines et des Relevés techniques. Ces divisions prennent de l'espace que l'on pourrait fort bien consacrer à des expositions d'objets relatant les époques de notre histoire et que les visiteurs du musée trouveraient très intéressantes.

La décision de le diviser en deux me paraît opportune, car la division du musée de l'homme aura ainsi l'occasion d'examiner plus à fond l'histoire ancienne du Canada et d'exposer ses trouvailles. Plusieurs groupes de chercheurs ont exploré, dans diverses parties du Canada, les civilisations qui ont existé sur notre continent au cours des siècles passés. Je pense que cette mesure permettra de faire des expéditions plus poussées. A moins que nous n'explorions les divers emplacements que nous connaissons pendant que nous savons encore où ils se trouvent, ces emplacements auront disparu avant quelques décennies et cette partie des traces de l'histoire sera perdue à jamais.

La présentation de la résolution nous fournira, en outre, l'occasion de sortir de l'entrepôt bien des trouvailles faites jadis par des expéditions, car il y aura de l'espace dans le musée pour les étaler. J'espère que, par suite de la résolution, nous aurons ici, à Ottawa, à titre de musée national une institution qui se comparera favorablement avec le Musée royal de l'Ontario, établi à Toronto.

Nous avons un excellent musée à Regina et nous avons entendu des observations élogieuses de la part de gens qui ont eu l'occasion de le visiter. Je vois avec plaisir le ministre tenter la création d'un musée d'histoire naturelle et d'un musée de l'homme, afin que nous puissions, en tant que Canadiens, être fiers des reliques de notre passé et, en tant qu'êtres humains, nous documenter sur les événements d'autrefois en y prenant de l'intérêt.

M. Johnston (Bow-River): Monsieur le président, je n'estime pas nécessaire de m'attarder trop sur cette question, mais je tiens à signaler au ministre que le projet de résolution qu'il présente aujourd'hui a beaucoup de mérite. Ainsi que l'ont déjà affirmé les préopinants, ce serait une fort bonne chose que d'établir un musée national de plus grande envergure.

Je me demande, sans vouloir formuler aucune critique, ce que sera le coût de cette entreprise. Je crois comprendre que le musée d'histoire naturelle et le musée de l'homme occuperont un même immeuble. L'édifice en question exigera certaines transformations et, bien que je n'imagine pas que la dépense sera très forte, nous devrions avoir une idée de ce que cela coûtera. Évidemment, il y aura aussi les frais nécessaires de deux personnels distincts, dont nous voudrions aussi connaître le montant approximatif.

Il me semble qu'il y a beaucoup à faire si l'on veut préserver notre histoire, tant naturelle qu'humaine, et je crois qu'il y aurait lieu d'examiner la possibilité d'aider les musées dans d'autres parties du pays qui enregistrent notre passé historique. Ma pensée se reporte immédiatement à ma circonscription. A Drumheller, nous avons réussi, après beaucoup de difficultés, à aménager un musée. Je ne suppose pas qu'il y ait au Canada un endroit plus propice aux explorations entreprises en vue d'étudier les vestiges du passé que les prétendues *bad-lands* de Drumheller où on a trouvé des restes de presque tous les animaux préhistoriques. Le petit musée de Drumheller a fait merveille. Il a exhumé des pièces qui datent de milliers et de milliers d'années.

Il a reçu nombre de dons. J'ai bien dit que ce n'est qu'un petit musée. Je devrais atténuer cette assertion en disant qu'il n'est pas petit en comparaison de l'étendue de Drumheller, mais seulement quand nous le comparons aux musées dans le sens national. Je pense que nous aurions tort de consacrer tous nos efforts à l'aménagement d'un musée national, si nous allions pour cela ne tenir aucun compte de ce que font ailleurs d'autres musées afin de préserver notre passé.

Il y a à Banff un excellent musée que le ministre a visité, j'en suis certain. Sauf erreur, il se maintient uniquement grâce aux dons qu'il reçoit de particuliers. Je l'ai visité nombre de fois; on y trouve de magnifiques présentations de faune et de flore. A peu près tous les animaux sauvages sont exposés à ce musée. Ceux qui vont dans le parc national, et il y en a des milliers chaque année, ne manquent assurément pas de visiter le musée. J'oserais dire que le musée de Banff reçoit autant sinon plus de visiteurs que le musée d'Ottawa. Pendant la saison touristique, il y a tellement de gens à ce musée, qu'on peut à peine y pénétrer.

Bien que ne minimisant en rien l'objet du projet de résolution, je crois qu'il faudrait songer à venir en aide aux musées établis dans d'autres régions du pays et où la population de l'endroit s'intéresse vivement à la conservation des trésors historiques. Si le ministre faisait quelque chose en faveur des musées de Banff et de Drumheller, il leur permettrait de contribuer davantage à la conservation des dossiers historiques et, de la sorte, à rendre service au musée National.

Je suis convaincu qu'en proposant ce projet de résolution, le ministre fait preuve de sagesse et j'espère que l'occasion lui sera offerte de penser aussi aux musées et à toute autre activité qui ne tombent pas sous le coup de la présente mesure.

M. Lusby: Monsieur le président, quelques mots à l'appui du principe à la base du projet de résolution. A mon sens, ce principe est bien conforme à l'expansion et au progrès que connaît le Canada depuis un certain nombre d'années.

Il n'est pas un de nous, je suppose, qui n'ait pas profité de son séjour à Ottawa pour visiter le Musée national. Tous conviendront qu'il est très instructif et très intéressant de visiter ce musée.

Je me rappelle la première fois,—il devait y en avoir d'autres,—où j'ai parcouru le musée. Il m'est apparu alors que ce musée était insuffisant pour un pays comme le Canada. J'estime que la division du musée en deux musées distincts permettra à chacun des deux de prendre une expansion considérable.

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'examen des bills d'intérêt privé et public.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

[M. Johnston (Bow-River).]

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE-CANADIEN

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest) propose la deuxième lecture du bill nº 16 concernant la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et certaines filiales entièrement possédées.

—Monsieur l'Orateur, si ce bill est adopté, il contribuera, avec la mesure législative provinciale supplémentaire, à simplifier l'organisation corporative de la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien. Il est semblable à la loi de l'an dernier qui figure au chapitre 55 des statuts de 1956. Le bill prévoit que les biens de douze filiales appartenant entièrement au Pacifique-Canadien sont dévolus à cette société laquelle assumera leurs obligations et leur passif.

De ces douze filiales, sept ont été constituées en corporations sous l'empire de lois de ce Parlement et cinq, sous l'empire de lois provinciales. Le projet de loi prévoit également la dissolution des sept sociétés formées en corporation sous l'empire de lois fédérales. Les cinq autres ne pourront être dissoutes sans des mesures législatives provinciales; il faudra aussi des mesures de ce genre pour assigner certains avoirs à la compagnie Pacifique-Canadien. Dans tous ces cas, ces mesures sont en voie de préparation, si elles n'ont déjà été soumises aux assemblées législatives compétentes.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes occupés l'an dernier d'un bill similaire portant je crois sur 12 filiales de la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien. Ce bill a été déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, et je présume que l'on procédera de même cette année et que les directeurs du Pacifique-Canadien y viendront expliquer divers détails intéressant ces lignes.

M. McIlraith: C'est exact.

M. Green: J'aimerais faire remarquer au parrain du bill que l'une de ces compagnies, la compagnie de chemin de fer Kaslo et Nakusp, exploitait une ligne se rendant de Kaslo au voisinage de New-Denver en Colombie-Britannique. Il n'y a pas plus de deux ou trois semaines, la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien a reçu de la Commission des transports la permission d'abandonner cette ligne, sous réserve qu'une partie de la superstructure soit remise à la province pour qu'elle en fasse une route. J'ose espérer que lorsque le bill sera examiné par le comité, des directeurs

viendront expliquer ce que le Pacifique-Canadien se propose de faire à propos de la décision de la Commission des transports. Il peut y avoir des questions à poser à propos d'autres lignes de chemin de fer, et j'ai tout lieu de croire que des hauts fonctionnaires seront présents pour donner tous les renseignements concernant ces lignes.

M. Colin Cameron (Namaïmo): Monsieur l'Orateur, une omission importante dans la liste des succursales appartenant entièrement au Pacifique-Canadien m'a plutôt intéressé lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi. Il s'agit de l'*Esquimalt and Nanaimo Railway Company,* qui fonctionne sur l'île de Vancouver. Cette omission me semble importante, parce que l'inclusion de cette société dans la mesure aurait pu avoir, du point de vue du Pacifique-Canadien, des résultats regrettables. Je dirai que, si le Parlement veut aider le Pacifique-Canadien à réorganiser ses propriétés, il devrait étudier la situation dans laquelle se trouve la population de Colombie-Britannique à cause de cette filiale de la compagnie ferroviaire.

La ligne en question, qui n'a pas été aménagée par le Pacifique-Canadien, a été construite à la suite d'un des accaparements de terrain les plus scandaleux de l'histoire canadienne. Le Pacifique-Canadien l'a achetée plus tard, en 1912. Comme il existait alors quelques doutes sur la possibilité de faire passer au Pacifique-Canadien les privilèges de dégrèvement fiscal consentis au premier concessionnaire, l'assemblée législative d'alors a adopté une mesure habilitante spéciale accordant ce dégrèvement.

Je dirai que si le Pacifique-Canadien veut que le Parlement l'aide à réorganiser ses affaires en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada, il devrait accepter les inconvénients de l'unification du réseau et compenser ainsi certains dommages qu'a causés à la population de la Colombie-Britannique son prédécesseur le syndicat foncier *Esquimalt and Nanaimo Railway Co.*

On estime à des millions de dollars les pertes subies par la population de Colombie-Britannique. Un ancien garde-forestier en chef de cette province m'a dit qu'au moment même où il m'adressait la parole nous avions perdu en redevances jusqu'à 50 millions à cause de cette disposition particulière de la concession au syndicat foncier d'Esquimalt et de Nanaïmo et à cause de la disposition de la loi de 1912 relative aux exemptions d'impôt.

J'espère que les représentants officiels du Pacifique-Canadien, quand ils comparaîtront devant le comité, se montreront disposés à répondre, si on leur demande pourquoi ils n'ont pas inclus dans le projet de loi dont nous sommes saisis la célèbre *Esquimalt and Nanaimo Railway Company.*

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, il serait peut-être bon que je réponde à un ou deux des points qui ont été soulevés. Je tiens d'abord à ce qu'il soit bien entendu que l'interruption d'un service par un chemin de fer est de la compétence de la Commission des transports et ne serait en rien visé par la loi dont nous sommes actuellement saisis. La compétence de cette commission restera absolument la même qu'avant, même lorsque les biens de ces sociétés seront passés aux mains de la société-mère.

On a demandé si des fonctionnaires du chemin de fer comparaîtraient au comité. J'aurais peut-être dû expliquer que c'est ce qui a été fait l'an dernier et c'est certainement ce qui sera fait encore une fois cette année. Ces messieurs pourront répondre aux questions relatives à l'une ou l'autre de ces compagnies.

Quant au dernier point soulevé par l'honorable député de Nanaïmo, j'ai l'impression qu'il montre que l'honorable député comprend mal l'objet de la mesure. Il existait environ 36 ou 37 petites sociétés des chemins de fer appartenant entièrement ou presque entièrement au Pacifique-Canadien, et exploitées par lui sous le régime de baux à long terme. On multipliait par là la comptabilité, la tenue de réunions annuelles, etc. L'an dernier la Chambre a été saisie de mesures législatives concernant 13 de ces sociétés et aux termes de laquelle leurs pouvoirs étaient confiés à la société-mère. Cette année on a agi de même en ce qui concerne 12 autres. Il en restera encore 12 ou 13 à l'égard desquelles il faudra présenter une mesure législative plus tard.

La raison pour laquelle ces autres filiales conserveront encore leur situation pourra être expliquée par les autorités des chemins de fer lorsqu'elles comparaîtront au comité. Il se peut que cela tienne à ce qu'il reste encore des actions non rachetées, ou peut-être parce qu'il existe une disposition particulière dans un accord quelconque ou, en tout cas, des complications de ce genre. On estime que d'ici un an toutes ces filiales connaîtront le sort de celles dont il est question dans le projet de loi actuel.

Je ne crois pas pouvoir ajouter grand chose d'utile à ce moment-ci.

(La motion est adoptée, et le bill lu pour la 2e fois est renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

TRANS MOUNTAIN OIL PIPE LINE COMPANY

La Chambre reprend l'examen interrompu le mardi 5 février de la motion de M. Fairey tendant à la deuxième lecture du bill nº 15 concernant la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company*, et de la proposition de l'amendement de M. Regier.

M. l'Orateur: L'honorable député a-t-il eu l'occasion de prendre connaissance des observations que je faisais l'autre jour à propos de cette proposition d'amendement?

M. Erhard Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression que lorsqu'on envisage un remaniement du capital social d'une société on peut discuter l'ensemble des affaires de cette société et que même on peut mettre en doute l'opportunité de prolonger son existence en tant que société pourvue d'une charte délivrée par le Parlement. Cependant, nouveau membre de cette Chambre, je me conformerai volontiers à votre décision.

M. l'Orateur: J'ai exposé l'autre jour, le 5 février pour être plus précis, les raisons pour lesquelles je jugeais irrégulier l'amendement proposé. Comme je n'ai pas changé d'avis, je déclare aujourd'hui cet amendement irrégulier.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude m'intéresse d'une façon toute particulière, car j'y vois presque un exemple classique de ce contre quoi mes collègues et moi nous nous élevons ici depuis toujours. L'autre jour, le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre disait que les socialistes sont rarement mêlés aux affaires. Il ne pouvait dire plus vrai. Les socialistes, comme d'autres gens intelligents, se demandent s'il est sage de consacrer le peu de temps que nous passons sur la terre à acheter des choses bon marché pour les vendre cher, qu'il s'agisse de vendre de la quincaillerie à Moose-Jaw ou de s'embarquer dans des affaires où la rapacité se pratique en grand, comme le commerce du pétrole et d'autres ressources naturelles.

On prétend, monsieur l'Orateur, que les initiateurs et les propriétaires de la société qui existe à l'heure actuelle ont pris cette initiative en vue de répartir parmi le grand public les actions qu'ils détiennent. C'est faire insulte à notre intelligence que de nous demander de croire une histoire semblable. D'abord, si cela était vrai, ils seraient presque les premiers lanceurs d'affaires à inviter le public à participer à leur entreprise, à moins que celle-ci ne soit pas très solide, ou qu'ils ne machinent quelque moyen de réaliser de gros bénéfices à la bourse.

Mais, dans ce cas-ci, l'affaire est bien claire: ce qu'on nous raconte à ce propos est simplement absurde, et malhonnêtement absurde. Si ceux qui ont constitué cette société avaient voulu que le public y souscrive, comment ne pas trouver étrange que, sur les 5 millions d'actions sans valeur au pair autorisées en 1951, on n'en a émis qu'environ un million et encore, sur ce million, à peine 450,000 ont été offertes au grand public?

Une autre raison de la division du capital social viendrait, nous dit-on, de ce que le prix des actions est tellement élevé que le grand public serait incapable ou peu désireux de s'engager dans le commerce de ces titres. Mais je fais encore remarquer que le prix n'a atteint ce niveau que depuis un an, soit depuis que l'entreprise s'est révélée très profitable. Il y a eu deux ans où la valeur des titres n'était pas aussi élevée que cela. Mais, à ce moment-là, ces gens n'ont rien fait pour vendre une partie des 3½ millions d'actions ou presque qu'ils avaient dans les coffres de la société. Ils ont attendu que les bénéfices exorbitants de l'an dernier fassent monter leurs titres au sommet vertigineux et encourageant d'aujourd'hui.

On a donc décidé de diviser le capital social à raison de cinq actions pour une, afin de permettre au public en général de participer aux opérations de l'entreprise. Mais le parrain du bill ne nous a aucument dit si la société a effectivement l'intention de vendre au grand public ces 3½ millions d'actions qu'elle a dans ses coffres et qui deviendraient 16 millions d'actions. Aucun engagement ne nous a été donné en ce sens. De fait, il est possible que les propriétaires actuels des actions décident de recueillir leurs bénéfices après la subdivision des actions et leur vente à la bourse et qu'ils attendent ensuite que le prix ait atteint un niveau encourageant. Ces messieurs pourront alors se défaire d'une partie de leurs actions; ils pourront même se concerter pour mettre des actions sur le marché dans le dessein de les racheter plus tard.

Je ne m'explique pas comment on peut trouver cette proposition acceptable. C'est évidemment un moyen bien connu de distribuer des bénéfices. Et c'est au Parlement qu'on demande l'autorisation de recourir à cette manœuvre.

Il y en a, naturellement, qui s'imaginent que les plus-values de capitaux réalisées par ces messieurs ont été créées comme par enchantement. C'est probablement l'avis de mes honorables amis qui siègent à ma gauche. Mais je puis leur assurer, de même qu'aux autres membres de la Chambre, qu'il n'en est pas ainsi et que ces gains sortiront des goussets des Canadiens. Qu'on ne vienne pas dire le contraire. Si le Parlement adopte

le projet de loi à l'étude, il permettra à ces messieurs de s'enrichir aux dépens de la population canadienne. J'engage tous les honorables députés qui ont prononcé d'éloquents discours en faveur de l'augmentation de la pension de vieillesse, des allocations familiales et des prestations générales de sécurité sociale, à se rappeler que le poids que l'économie canadienne peut supporter n'est pas illimité. Elle peut supporter un certain montant de pensions de vieillesse, d'allocations familiales et de revenu pour les citoyens ordinaires. Elle peut supporter tout juste une certaine partie des bénéfices que réalisent les requins du marché des valeurs. Chaque dollar de plus-value de capital que nous autoriserons par cette proposition scandaleuse et inique réduira d'autant les possibilités d'aide qu'on pourra apporter aux membres moins bien partagés de notre société.

Si le Parlement décide d'adopter cette mesure, j'ose espérer que nous n'entendrons plus parler d'augmentation des pensions de vieillesse et que, d'ici les élections, tous les députés qui ont réitéré les demandes de relèvement des pensions de vieillesse auront la sagesse de se taire.

M. Johnston (Bow-River): Que dire des redevances particulières pour le pétrole? Êtes-vous d'avis qu'on devrait aussi les étatiser?

Une voix: Oui.

M. Cameron (Nanaïmo): Je me permets de signaler à l'honorable député de Bow-River qu'il n'est pas question en ce moment des redevances particulières pour le pétrole. Nous parlons d'une tentative pure et simple d'une société pétrolière, qui aide son parti à rester au pouvoir en Alberta, d'imposer au public en général un fardeau un peu plus lourd qu'elle n'a pu imposer dans le passé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie la Chambre, dans l'examen de ce projet de loi, de ne pas se fourvoyer dans le domaine de la politique provinciale. Peut-être devrions-nous tous profiter de l'expérience du dernier débat.

M. Cameron (Nanaïmo): Je pense, monsieur l'Orateur, que le Parlement devrait être très prudent à l'égard de ce qu'on lui demande dans les circonstances et de se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'une tentative d'élargir le régime de propriété que cette société fait de bonne foi, mais d'une tentative pure et simple de se servir du Parlement pour assurer des plus-values de capital à quelques individus insatiables.

M. Winch: Et cela doit se faire sur le marché des valeurs.

M. Cameron (Nanaïmo): Comme le signale l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), à réaliser sur le marché des valeurs. L'argent ne tombe pas du ciel; il sort des goussets du contribuable canadien. Ces messieurs devraient être tenus de répondre à certaines questions très sérieuses. D'abord, pourquoi n'ont-ils pas encore jugé bon d'offrir au public les actions que le gouvernement a autorisées il y a six ans? Autre question: la compagnie est-elle prête à offrir sur le marché libre les actions qu'elle détient encore dans sa caisse et, le cas échéant, dans quelle mesure et à quel prix?

Ce sont là des questions auxquelles ces gens devraient répondre. L'histoire des compagnies de pétrole et de pipe-line au Canada n'est pas de nature à nous faire supposer qu'elles sont surtout philanthropes. Dans l'ensemble elles ont très bien exploité la population et les ressources naturelles. Je ne vois aucune raison pour que le Parlement les aide à faire de l'argent aux dépens des Canadiens au moyen d'un marché véreux d'un caractère aussi flagrant. Puisque la proposition d'amendement de mon collègue de Burnaby-Coquitlam a été déclarée irrecevable, je propose, appuyé par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam:

Que le bill nº 15 ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que le sujet en soit renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Nanaïmo ne s'opposera pas, j'en suis sûr, à s'associer le nom d'un autre député pour l'appuyer en présentant l'amendement.

M. Cameron (Nanaïmo): Je croyais l'avoir fait. Vous n'avez peut-être pas eu la copie sur laquelle je l'avais inscrit.

M. l'Orateur: J'ai cru avoir entendu dire à l'honorable député que celui qui appuyait l'amendement était l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam, mais il a déjà pris la parole sur la motion principale.

M. Cameron (Nanaïmo): L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) l'appuiera.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je trouve que la modification proposée par l'honorable député de Nanaïmo devrait beaucoup aider à satisfaire à la demande faite lors du débat antérieur, celle de donner aux honorables députés tous les renseignements disponibles. La méthode que propose la modification me paraît bien plus appropriée que celle qui consiste à nous contraindre d'accepter d'abord le principe du bill et à nous former ensuite en comité pour obtenir les renseignements nécessaires.

Les renseignements fournis par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam précédemment ont été inutilement et gravement mis en doute par un ou deux députés qui ont pris part au débat. On a prétendu qu'il avait tiré des chiffres de je ne sais où et qu'il en avait abusé. Cette attitude était injustifiée car nous savons tous que des statistiques dignes de foi sur les gains et autres aspects financiers des sociétés sont publiées de temps à autre. Elles sont à la disposition de ceux qui ont l'occasion de parler des affaires d'une société ou de la nature de ses transactions. Il était peut-être un peu injuste de faire croire que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam n'avait pas pris la peine d'aller aux sources sûres pour en extraire les renseignements dont il s'est servi.

Je ne critique pas le fait que d'autres députés peuvent interpréter la situation ou en voir les contre-coups autrement que le député de Burnaby-Coquitlam, mais j'estime que ce n'était pas l'attitude convenable dans une discussion sérieuse de la mesure.

La société en cause demande au Parlement d'approuver une initiative qu'elle songe à prendre; bien sûr, nous avons le droit et le devoir d'étudier sérieusement toute la portée de sa demande. Bien avant mon arrivée à la Chambre, je le sais, quantité de débats ont eu lieu touchant diverses questions de pipelines, et la constitution initiale en corporation de la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* a défrayé une discussion à la Chambre. Si la société va demander qu'on modifie ses opérations dans le sens signalé par le bill à l'étude, la Chambre devrait avoir le droit et l'occasion d'examiner l'historique de la société avant d'approuver le principe dont s'inspire son initiative.

Certains députés sont probablement disposés à accepter sans discussion en principe général qu'une société a le droit de fractionner ses actions à son gré. Il se trouve que je ne partage pas cette opinion. A mon sens, le principe de l'acquisition d'une richesse non gagnée, principe qu'ont suivi bien trop souvent beaucoup de sociétés et de corporations de notre pays, est foncièrement mauvais. Il devrait incomber à la société commerciale de prouver sans l'ombre d'un doute que sa proposition est nécessaire et justifiée.

Bien des gens ne savent que penser du principe que des gains convenables doivent être réalisés par une société commerciale. Ainsi que l'a dit l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, les membres de notre parti sont d'avis que, dans certaines circonstances, les sociétés qui fonctionnent efficacement et sans porter atteinte à l'intérêt public ont droit de tirer un revenu raisonnable de leurs placements. Nous croyons aussi que, dans certains domaines d'exploitation où les risques sont grands, ces risques donnent à juste titre droit à un traitement plus généreux que dans d'autres domaines. Je crois que cela s'applique en particulier aux premiers travaux d'exploitation de mines et de puits de pétrole. Personne ne niera que, dans leur première phase du moins, ces entreprises comportent plus de risques que bien d'autres genres d'exploitation. A mon avis, un débat sur ce qui constitue un revenu convenable pour les capitaux placés ou les risques courus est bien différent de cette question de bénéfices de spéculation résultant du tripatouillage des valeurs sur le marché.

Il se peut que je sois prévenu à cet égard, mais mon opinion ne date certainement pas d'hier. A l'époque de 1928 et de 1929 où, à mon avis, le monde avait un peu perdu la tête, ou du moins les gens de notre continent pour ce qui était de la spéculation en valeurs, je me rappelle l'opinion que je m'étais faite et c'est encore essentiellement celle que j'ai aujourd'hui. Je le dis parce que je veux qu'il soit bien compris que je n'aborde pas cette question d'un étroit point de vue politique mais plutôt du point de vue des principes dont il s'agit et qui touchent assez profondément le caractère moral de notre société.

C'est pourquoi, je le répète, dans un cas de ce genre, je crois que c'est à la société qu'il revient d'établir sans l'ombre d'un doute que ce fractionnement d'actions est nécessaire pour le maintien financier de son exploitation, avant que je sois disposé à approuver le principe du bill. C'est l'une des raisons qui me font affirmer que la proposition de modification dont nous sommes saisis est tout à fait opportune.

J'espère que les honorables députés s'arrêteront très sérieusement à l'intérêt que présente cette façon de faire, dans le cas qui nous occupe. La chose m'a suffisamment intéressé pour m'engager à consulter les débats qui ont eu lieu lorsque la Chambre a pris connaissance pour la première fois du projet de loi constituant cette entreprise en corporation. J'ai lu avec intérêt les assurances données à la Chambre par celui qui était à l'époque député de Vancouver-Sud, M. Arthur Laing. L'une de ces assurances était que la société ferait venir du pétrole jusqu'au littoral de la Colombie-Britannique. Si j'ai bien compris les explications qu'il donnait alors, elle avait pour objet unique de favoriser l'industrie de l'extraction du pétrole dans cette province.

Je crois que la plupart d'entre nous conviennent qu'à l'heure actuelle la Colombie-Britannique ne pourrait sans doute pas utiliser intégralement tout le pétrole transporté par ce pipe-line. Il reste que nous avions le

droit de nous attendre que ce pipe-line servirait à mettre en valeur l'industrie de transformation des produits du pétrole en Colombie-Britannique et que, transformés chez nous, les produits excédentaires pourraient alors être exportés à des marchés limitrophes. Il faut tenir compte de ce fait en considérant la requête dont nous sommes actuellement saisis relativement à ce fractionnement des actions.

A mon avis, il nous faut analyser le passé de cette société. N'oublions pas que, bien que la *Trans Mountain Oil Pipe Line Company* comme telle se livre au transport du pétrole, elle n'en est pas moins l'outil,—je n'emploi pas ce mot dans un sens péjoratif,—de certaines sociétés de production et de raffinage du pétrole du Canada et des États-Unis. Par conséquent, on ne saurait la placer sur le même pied que les sociétés indépendantes. Nous devons étudier la demande qu'elle soumet en ce moment au Parlement à la lumière de ce fait, à savoir que la ligne de conduite qu'elle a suivie lui a été dictée par les sociétés qui la dominent.

Je sais que la question intéresse peut-être davantage ceux qui habitent la Colombie-Britannique. Néanmoins, les représentants de toutes les parties du pays doivent s'intéresser au principe en jeu. On reconnaîtra, je l'espère, que la situation économique de la Colombie-Britannique est tout aussi importante pour ceux qui habitent cette province que la situation économique de la région du Canada dont nous avons eu à nous occuper au cours d'un récent débat.

J'espère que d'autres députés profiteront de l'occasion pour exprimer leurs vues sur le principe dont s'inspire le projet de loi et, en particulier, sur l'amendement qui vient d'être présenté et qui, à mon avis, peut contribuer largement à répondre à certaines des objections qu'on a soulevées lorsque le bill a été présenté à la Chambre.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au nom de mon collègue, l'honorable député de Victoria (C.-B.) et parrain de ce bill qui a dû s'absenter. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la modification plutôt remarquable présentée par mon bon ami, l'honorable député de Nanaïmo, car la nature même de la modification en scelle le sort. Je ne vais certainement pas m'engager dans une longue discussion visant à déterminer si l'on peut soumettre l'objet d'une question très compliquée comme celle-ci à un comité sans avoir d'abord soumis la raison de cette discussion. Je me contenterai de dire que même si nous étions disposés à voter en faveur de l'amendement, le seul résultat de ce vote serait d'accomplir d'une manière très inefficace, très confuse et fort compliquée ce qu'on nous demande de faire dans le bill même.

Sans vouloir commenter le moindrement les mérites de ce bill, je dois dire que c'est une mesure fort simple dont est saisie la Chambre. On nous demande simplement de donner à cette compagnie, une compagnie très prospère de la Colombie-Britannique, dont un grand nombre d'entre nous, contrairement à certains de mes honorables amis d'en face, sont très fiers, la possibilité de faire des affaires comme en font un grand nombre d'autres compagnies. Nous sommes extrêmement fiers de ce que cette compagnie, après avoir surmonté ses premières difficultés, ait si bien réussi en très peu d'années. Quant à moi, il me paraît vexatoire et absurde de prendre la parole en cette enceinte pour dire qu'une compagnie quelconque ne devrait pas avoir le droit de faire ce que font toutes ses concurrentes dans le même domaine.

Mais si nous laissons tout cela de côté, il y a certainement une manière infaillible de régler toutes ces questions dont la complexité est incontestable. Il est bien évident que cette manière serait que nous ne nous confinions pas à perdre du temps, de ce temps si court dont nous disposons au cours des heures réservées aux simples députés. Nous devons être capables de trouver tous les détails compliqués du financement de la compagnie en question. Il nous faut soumettre la proposition à l'examen d'un comité. Le bill n'a pas d'autre objet que de saisir de la question le comité compétent de la Chambre.

Pour revenir aux débats antérieurs, je rappelle que mon très distingué prédécesseur, alors député de Vancouver-Sud, a eu le grand honneur de présenter le premier bill. L'honorable député qui représentait alors Kootenay-Ouest et celui de Vancouver-Quadra ont formulé des observations sur le tracé du pipe-line.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dois dire un mot au sujet de mon bon ami de Nanaïmo. Je pense que la différence entre son point de vue et le mien, c'est qu'il semble déplorer que nous ayons au pays des sociétés privées qui réalisent d'excellents bénéfices. Cela je ne puis l'admettre. Je serais enchanté d'avoir dans ma circonscription une société rentable. L'honorable député de Burnaby-Coquitlam m'a étonné l'autre jour lorsqu'il a presque gémi à la pensée qu'une compagnie, située dans sa circonscription, réalisait depuis une couple d'années de bons bénéfices. S'il lui déplaît que des

sociétés de sa circonscription réalisent de bons bénéfices, je serai très heureux de les accueillir dans Vancouver-Sud.

Pour parler sérieusement, comment penser raisonnablement que nous pourrons continuer à lever les fonds dont le pays a besoin pour financer les allocations familiales et les pensions de vieillesse, notamment les pensions de vieillesse plus généreuses que certains d'entre nous croient nécessaires, s'il n'existe pas de sociétés qui prospèrent au Canada? Pour ma part, je suis ravi qu'une société pétrolière réussisse et progresse en Colombie-Britannique. Je ne vois pas pourquoi cette société ne bénéficierait pas du même traitement que les autres entreprises privées exerçant leur activité au Canada. La Chambre devrait approuver ce bill et le renvoyer au comité pertinent où mes honorables amis de l'autre côté pourraient à volonté contre-interroger les fonctionnaires de la société. Ils pourraient alors s'en prendre à des faits et délaisser la fiction.

M. Winch: L'honorable député sera alors obligé d'appuyer l'amendement.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de suivre le représentant de Vancouver-Sud, mais j'ai toujours assez de mal à trouver au juste ce qu'il veut dire. Il a parlé de la simplicité compliquée du projet de loi et, l'écoutant, je me suis demandé s'il est compliqué ou si je suis simple. J'assure toutefois au motionnaire proposeur de l'amendement que c'est mon intention, et d'ailleurs celle de notre parti, je crois, d'appuyer l'amendement qu'il a proposé, ne serait-ce que pour m'opposer au représentant de Vancouver-Sud et pour m'assurer que le bill sera déféré au comité qui convient.

Le représentant de Bow-River, parlant du bill l'autre jour, a exprimé l'espoir que la mesure serait déférée à un comité où on l'étudierait plus à fond; voilà pourquoi nous appuyons aujourd'hui l'amendement.

Le parrain du bill a alors ajouté,—je regrette son absence,—comme en fait foi la page 1031 du hansard du 5 février 1957:

...je suis convaincu cependant que ce bill sera examiné par le comité intéressé.

Il ne signale pas que le projet de loi sera déféré à un comité, mais il se dit certain que la mesure sera examinée par un comité. J'espère que le député nous dira, avant la fin du débat, qu'il en sera ainsi. Chacun de nous sera alors convaincu qu'un bill de ce genre sera déféré au comité qui convient.

Si je propose que la mesure soit déférée à un comité, c'est qu'il s'agit en quelque sorte, dans ce cas, d'un service d'utilité publique et, qu'il appartienne ou non à des particuliers, il doit de temps en temps faire l'objet d'un examen de la part du Gouvernement. L'argument que nous avons entendu au sujet des pensions de vieillesse et d'autres éléments s'y applique pour une bonne part, mais nous sommes d'accord pour dire que ces questions sont peut-être étrangères au sujet du bill et devraient être étudiées une autre fois. Je n'ai donc pas l'intention de poursuivre le débat dans ce sens.

Mais, alors que tous les membres de la Chambre se rendent parfaitement compte des nombreuses accusations portées contre la société au sujet du monopole qui s'exerce dans la distribution du pétrole, et des récentes augmentations de prix, et vu qu'on a demandé au ministre de la Justice de vérifier s'il existe une coalition dans l'industrie pétrolière par suite de la hausse des prix, je proposerais qu'on examine toutes ces accusations. Lorsque le bill sera soumis au comité, ce dernier pourra peut-être, en vertu de son mandat, examiner s'il est nécessaire de diviser ces actions, ainsi que le mentionne la mesure.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, tout comme l'honorable représentant de New-Westminster, j'ai été assez surpris par les remarques de notre bon ami de Vancouver-Sud. Naturellement, c'est un député qui peut voter d'une manière une année, et de l'autre l'année suivante. Il dira un moment que c'est un bill très simple, et nous n'avons qu'à l'adopter, mais la minute suivante il prétendra que c'est un bill très compliqué. Il ferait peut-être bien de se décider.

M. Philpott: Je parlais de la complication de l'amendement proposé par votre parti.

M. Knowles: L'amendement est compliqué, mais le bill paraît simple à l'honorable député. S'il a encore une autre interruption à faire, il pourrait bien le rendre encore plus compliqué.

Monsieur l'Orateur, il y a un point qu'il vaudrait mieux, à mon avis, préciser; je comprends qu'il s'agit d'une question qui prête souvent à confusion chez les députés. Sans aucun doute un bill d'intérêt privé comme celui qu'a présenté le député de Victoria (C.-B.) doit être renvoyé au comité s'il atteint l'étape de la deuxième lecture. Nous le savons tous; aucun député ne l'ignore. Mais, monsieur l'Orateur,—je me souviens, d'ailleurs, de l'intérêt avec lequel vous avez toujours suivi ce genre d'argument aux jours qui ont précédé votre nomination au poste élevé que vous occupez maintenant,—il y a, à notre avis, une différence entre l'action de renvoyer au comité un projet de loi qui a subi la deuxième lecture et celle de lui demander d'étudier le principe à la base de ce projet de loi.

Si nous étions simplement saisis d'une motion tendant à la deuxième lecture, le projet de loi serait évidemment renvoyé au comité, mais en tant que mesure dont le principe aurait déjà été approuvé par la Chambre. Nous ne pensons pas que le principe de la mesure à l'étude doive recevoir la sanction de la Chambre avant d'être renvoyé au comité. C'est la raison du projet d'amendement présenté par mon collègue, le député de Nanaïmo. Nous sommes tous disposés à faire débattre l'objet du bill au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Nous voulons bien que les parrains du bill se présentent devant ce comité pour y exposer les motifs militant en faveur de son étude par le Parlement; mais l'examen que nous avons fait de ses dispositions nous a convaincus que cet interrogatoire et ce débat auraient dû se dérouler au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques avant que la Chambre des communes ait été priée d'approuver le principe dont s'inspire le bill. Voilà la raison de notre amendement.

Je le répète, la mesure sera déférée au comité d'une façon ou de l'autre. Si elle est approuvée à l'étape de la 2e lecture, le projet de loi même sera déféré au comité. Si cet amendement est adopté, l'objet de la mesure et non le projet de loi lui sera soumis et on étudiera l'objet de la mesure sans que la Chambre des communes ait approuvé le principe dont elle s'inspire.

Je veux joindre ma voix à celles de mes collègues, les honorables représentants de Burnaby-Coquitlam, de Nanaïmo et de Comox-Alberni, qui ont déjà dit que, selon nous, le bill ne devrait pas être approuvé. L'honorable représentant de Vancouver-Sud s'est déclaré surpris de ne pas nous voir nous réjouir d'apprendre qu'une société de ce genre réalise des bénéfices considérables. Monsieur l'Orateur, quand les membres de notre groupe demandent en cette enceinte certaines mesures plutôt onéreuses, disons dans le domaine de la sécurité sociale, les représentants du Gouvernement nous disent parfois qu'en demandant ces mesures nous demandons aux contribuables canadiens d'en acquitter le coût. Quand le Gouvernement ne peut pas se rendre à une de nos demandes, il allègue toujours son sens de la responsabilité et qu'il doit se demander s'il faut exiger de tous les contribuables du Canada de payer les frais d'une mesure particulière de sécurité sociale.

L'hon. M. Harris: Dire la vérité, voilà ce que nous croyons.

M. Knowles: Je me réjouis de cette observation parce que c'est précisément ce que nous faisons; nous exposons une vérité,—une vérité que mon honorable ami se refuse à admettre,—et qui veut que, si ce projet de loi est adopté, certains particuliers tireront de ce fractionnement d'actions un surcroît de revenu financier qui doit provenir de l'ensemble de la richesse du pays aussi certainement que l'argent des impôts provient de la richesse globale du pays. Dans un cas, c'est le Parlement qui, au nom de la population, en a la maîtrise, décide du taux des impôts et de l'emploi des deniers recueillis. Dans le cas qui nous occupe, quelques particuliers obtiennent leur part de la richesse que la population du Canada doit produire, qu'ils en aient besoin ou non, que ce soit ou non conforme à la bonne doctrine sociale. Personne au Canada ne gagne de l'argent sans que la richesse productrice de cet argent ait été préalablement créée par le travail du peuple de notre pays.

J'affirme que je dis vrai, comme le ministre des Finances le donnait à entendre il y a un instant, en prétendant que lorsque le Parlement adopte des mesures législatives comme celle-ci il permet à quelques personnes de mettre la main sur une certaine partie de la richesse créée par les Canadiens sans tenir compte le moins du monde des éléments sociaux que cela peut comporter.

L'hon. M. McCann: Il s'agit d'une compagnie de transport.

M. Knowles: Le ministre du Revenu national nous dit qu'il s'agit d'une compagnie de transport. Il songe au transport du pétrole d'une partie du pays à une autre.

L'hon. M. McCann: Pourquoi alors nous parlez-vous de ressources?

M. Knowles: Mon honorable ami, le ministre du Revenu national, ne semble pas se rendre compte qu'il n'existe pas au Canada de richesse qui ne soit créée au moyen de l'exploitation de nos ressources naturelles par notre main-d'œuvre. C'est ainsi que se fait l'extraction du pétrole et c'est ainsi que le pipe-line est aménagé et qu'il sera exploité. La richesse créée par l'exploitation de ce pipe-line et par le transport du pétrole est essentiellement la même que celle que créent les ouvriers d'une usine, les cultivateurs sur leurs fermes et les pêcheurs en mer.

Nous soutenons qu'au fond toute la richesse du pays est produite de la même façon, c'est-à-dire grâce à la transformation de nos ressources naturelles par le travail de la population. Une certaine partie de cette richesse est retirée à la population sous forme d'impôts, des impôts perçus parce que

les représentants du peuple en ont ainsi décidé au Parlement. C'est le Parlement qui décide à quoi servira cette partie de la richesse du pays ainsi obtenue de la population sous forme d'impôts. Mais les impôts ne sont pas tout ce que ceux qui produisent la richesse du pays voient distraire du produit de leur labeur. Chaque fois qu'une entreprise enregistre des bénéfices, qu'il s'agisse d'une société de transport du pétrole, d'une salaison, d'un chemin de fer ou d'une société qui fabrique des machines aratoires,...

M. Murphy (Lambton-Ouest): Le député permet-il une question?

M. Knowles: Certainement!

M. Murphy (Lambton-Ouest): Le député nous dirait-il comment cinq ou six actionnaires seraient avantagés du fait de la division du capital social?

M. Winch: Parce qu'ils vont obtenir quatre actions pour une.

M. Knowles: Ainsi que l'ont déjà signalé mes collègues qui ont dit ce qu'il faut penser du bill à l'étude, si ces actions sont fractionnées à raison de cinq pour une, le prix des nouvelles actions s'établira à environ 20 p. 100 du prix des actions actuelles, ce qui multipliera les transactions à la bourse. Après ce qu'on a dit de cette société, ces transactions feront inévitablement monter le prix des nouvelles actions, ce qui veut dire que certains s'enrichiront. Mon honorable ami pense que ces choses-là se produisent toutes seules, qu'elles arrivent tout simplement...

M. Hosking: S'il s'agit de gagner de l'argent facilement, pourquoi n'achetez-vous pas quelques actions?

M. Knowles: Personne n'a à acheter ces actions. Mais la richesse qui est créée repose sur le travail des Canadiens et ceux-ci, dans des transactions semblables, ne peuvent dire à qui ira cette richesse.

M. Hosking: Vous ou vos théories, avez-vous jamais fourni du travail à quelqu'un?

(Sur la motion de M. Knowles, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, lundi, nous présenterons une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LE CANCER—INDICE DE MORTALITÉ CHEZ LES PENSIONNÉS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Question nº 63—**M. Michener:**

1. Quel est le pourcentage des anciens combattants pensionnés de la première Grande Guerre dont la mort a été causée par le cancer?
2. Quel est le nombre de ces ex-militaires dont la mort est attribuable au cancer?
3. Dans combien des cas susvisés a-t-on jugé que l'invalidité résultant du service avait influé sur la cause de la mort?

Réponse de **M. Bennett, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Affaires des anciens combattants:**

D'après les données disponibles au 31 décembre 1956:

1. 14.57 p. 100 des pensionnés décédés.
2. 7,673.
3. 343.

NOUVEAUX IMMEUBLES PUBLICS

Question nº 72—**M. Nicholson:**

Depuis 1945, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour de nouveaux immeubles publics?

Réponse de **l'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):**

1945-1946	$ 1,255,978
1946-1947	1,853,432
1947-1948	1,855,416
1948-1949	5,894,394
1949-1950	11,350,619
1950-1951	16,500,496
1951-1952	19,664,984
1952-1953	22,220,331
1953-1954	31,256,551
1954-1955	43,104,699
1955-1956	49,107,118
1956-1957 (jusqu'au 31 décembre, 1956)	30,152,848

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 février 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

PÉTITION ADRESSÉE À LA REINE PAR L'ASSOCIATION DES INDIENS DE L'ALBERTA—DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: Le greffier des pétitions a constaté que la pétition de l'Association des Indiens de l'Alberta, que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a remise au greffier le vendredi 8 février 1957, est irrégulière, pour les raisons suivantes: *a*) la pétition n'est pas adressée à la Chambre des communes et au Parlement réuni et, *b*) elle ne revêt pas la forme requise en vertu du Règlement et de la coutume en vigueur à la Chambre, vu qu'elle ne porte pas de signature, ne se termine pas par une prière et, d'ailleurs, n'est pas présentée par un membre de la Chambre. Aux pages 233 et 234 de Bourinot, on lit ce qui suit:

> Si une pétition comporte quelque irrégularité, l'Orateur en fait part à la Chambre et décide que la pétition est irrecevable.

En conformité de cette prescription, je dois déclarer la pétition irrégulière.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DU CANADA ET DU ROYAUME-UNI ET DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je veux informer les honorables députés que le premier ministre du Royaume-Uni a annoncé aujourd'hui aux Communes, à Londres, qu'il conférerait avec le président des États-Unis du 21 au 24 mars. Comme marque évidente de courtoisie envers le premier ministre, le président a proposé que la réunion ait lieu aux Bermudes. Telles sont les dispositions qui ont été convenues. Puisque nous avons entendu parler des dispositions qui étaient prises, nous avons naturellement renouvelé au premier ministre l'assurance que le Canada lui ferait un très chaleureux accueil s'il trouvait moyen de se rendre ici, lors de sa visite aux Bermudes; mais il nous a informés qu'il ne lui serait pas possible de venir, soit avant soit après sa conférence avec le président, aux Bermudes.

Toutefois, comme il semblait y avoir des questions qu'il y aurait avantage à discuter en ce moment, et qui intéressent à la fois le Royaume-Uni et le Canada, il a été convenu que j'irai le rejoindre le 25 aux Bermudes, où je passerai les 25 et 26 mars, afin d'examiner avec lui les questions qui intéressent particulièrement le Royaume-Uni et le Canada.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Nous nous réjouissons, il va sans dire, de toute rencontre avec le premier ministre du Royaume-Uni ou le Président des États-Unis. Une rencontre de ce genre ne peut manquer d'être avantageuse et utile à l'entretien de l'amitié et d'un sentiment de camaraderie et de dévouement à la cause commune des forces de la liberté. Je suis très heureux d'apprendre que le premier ministre sera présent à cette occasion.

Il se rappelle qu'en novembre ou décembre dernier notre groupe a exprimé l'avis qu'afin de resserrer le plus possible les liens qui existent entre le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada, une conférence pourrait avoir lieu au Canada dans la ville de Québec. Je me demande si le premier ministre a fait part d'une telle idée au président et au premier ministre du Royaume-Uni.

Le très hon. M. St-Laurent: Non, monsieur l'Orateur, je ne l'ai pas fait et j'espère n'avoir pas donné l'impression que je prendrais part à des discussions entre le premier ministre du Royaume-Uni et le président. Je dois rejoindre le premier ministre après sa conférence avec le président.

M. Diefenbaker: Oui, je comprends cela.

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION TENDANT À EMPÊCHER LES EXPULSIONS DES RÉSERVES

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord) demande à proposer le bill nº 104 tendant à modifier la loi sur les Indiens.

M. Knowles: Veuillez expliquer.

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, l'objet du bill est d'empêcher que des personnes qui jouissent depuis bien des années du statut d'Indiens soient expulsées des réserves indiennes; ainsi, le bill mettrait fin à ce que les journaux ont appelé "le traitement brutal et inhumain infligé à certains de nos Indiens."

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES PÊCHERIES

SAUMON SOCKEYE—MESURE VISANT À LA MISE À EXÉCUTION DE LA CONVENTION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. W. E. Harris (pour le ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence recommande l'adoption par la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de mettre à l'effet une convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries du saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires, signée à Washington le 26 mai 1930, ainsi qu'un protocole la concernant, signé à Ottawa le 28 décembre 1956, et en vue d'exécuter les obligations contractées par le Canada et découlant de ladite convention et dudit protocole.

La motion est adoptée.

(Plus tard)

NOUVEL ACCORD SUR LE PHOQUE À FOURRURE DU PACIFIQUE NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre suppléant des Pêcheries ou à son adjoint parlementaire. L'un ou l'autre communiquera-t-il à la Chambre les conditions du nouvel accord sur le phoque à fourrure du Pacifique nord, qui, sauf erreur, aurait été signé samedi à Washington? J'aimerais savoir, en particulier, si le contingent canadien est le même que durant les années d'avant-guerre.

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne m'a donné aucun préavis de son intention de poser cette question. Je vais donc accepter la question comme un avis et j'y répondrai demain.

(Plus tard)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—INTERPELLATION AU SUJET DES TRAVAUX ENTREPRIS AU BARRAGE MORAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêcheries, le sous-ministre ou l'adjoint parlementaire pourra peut-être accepter comme avis la question suivante: étant donné les nouvelles parues dans les journaux, qui parlent d'une expansion considérable aux alentours de l'emplacement du barrage envisagé de Moran, à 20 milles de Lillooet, le ministre voudrait-il formuler quelques observations à ce sujet?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Je serais heureux d'accepter la question comme préavis.

DEMANDES DE DOCUMENTS

NOUVELLE-ÉCOSSE—ENTREPRISE D'ASSAINISSEMENT DES TERRES ET D'AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE SUR LA RIVIÈRE ANNAPOLIS

Demande nº 7—**M. Balcom:**

Copie de toute correspondance échangée en 1956 et 1957 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet d'une entreprise coordonnée d'assainissement des terres et d'aménagement d'une route sur la rivière Annapolis.

Le très hon. M. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Nous devons l'accepter, sous réserve comme d'habitude du consentement du gouvernement provincial.

(La motion est adoptée.)

LIGNES AÉRIENNES SCANDINAVES, À WINNIPEG

Demande nº 8—**M. Zaplitny:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents, échangés depuis le 1er janvier 1956 entre le gouvernement et les Lignes aériennes scandinaves ainsi qu'entre le gouvernement et le conseil de ville de Winnipeg, relativement à la demande d'établissement d'un service aérien de transport de passagers à Winnipeg (Manitoba) faite par lesdites Lignes aériennes.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois dire à la Chambre que depuis le 1er janvier 1956 les Lignes aériennes scandinaves n'ont présenté aucune requête en vue d'obtenir l'autorisation d'assurer un service aérien pour passagers à Winnipeg (Manitoba); il n'y a donc aucune correspondance entre le Gouvernement et les Lignes aériennes scandinaves à ce sujet. Le maire de la ville de Winnipeg et moi-même, en qualité de ministre des Transports, avons échangé des lettres qui ont été publiées. Je serai heureux de déposer cette correspondance sur le bureau de la Chambre mais je ne puis fournir à l'honorable député d'autres renseignements.

M. Zaplitny: Puis-je signaler au ministre que la requête n'a pas trait au 1er janvier 1956. Seule la correspondance se rapporte à cette date. La requête peut avoir trait à n'importe quelle date.

L'hon. M. Marler: Eh bien, monsieur l'Orateur, il n'y a jamais eu de requête en vue d'obtenir l'autorisation d'assurer un service aérien pour voyageurs à Winnipeg. Ainsi donc, la date n'a aucune importance.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter la motion, sous réserve des observations du ministre des Transports?

Des voix: Adoptée.

(La motion est adoptée.)

RÉFUGIÉS HONGROIS—ACCORDS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Demande nº 9—**M. Coldwell:**

Copie de tous mémoires, correspondance, ententes et autres documents, échangés depuis le 1er novembre 1956 jusqu'à ce jour entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses fonctionnaires compétents et les gouvernements provinciaux ou l'un de leurs fonctionnaires, relativement à l'immigration, l'accueil, le bien-être, l'embauche, etc., des réfugiés hongrois.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose d'aucune façon à cette motion, mais il est entendu, je suppose, que les gouvernements des provinces intéressées devront consentir à ce qu'on la produise. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi ils ne le feraient pas.

(La motion est adoptée.)

L'IMMIGRATION

DÉBARQUEMENT DES IMMIGRANTS AILLEURS QU'À DES PORTS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. R. Balcom (Halifax): Je voudrais savoir du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'il sait que certaines compagnies de navigation qui amènent des immigrants au Canada évitent les ports canadiens pour les débarquer à New-York, d'où ils se rendent directement par rail dans les diverses autres provinces de notre pays?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, aucun certificat d'indemnité de passage décerné par mon ministère n'indique d'autres points d'arrivée que les ports maritimes ou les aéroports du Canada. Les réfugiés hongrois auxquels on accorde le passage gratuit ne l'obtiennent que pour les ports ou aéroports canadiens. Je suppose, évidemment que certains immigrants, qui défrayent eux-mêmes leur voyage, choisissent des bateaux allant à New-York, pour prendre ensuite l'avion ou le chemin de fer à destination du Canada. Un gouvernement ne peut sans doute pas faire grand chose à cet égard.

ADMISSION DES CHINOISES POUR ÉPOUSER DES CITOYENS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Maintiendra-t-on la ligne de conduite qui permet l'admission au Canada de femmes de nationalité chinoise qui se proposent d'épouser des citoyens canadiens?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois qu'elle a été établie à titre d'expérience à tenter pendant un certain temps. Autant que je sache, l'expérience a donné d'excellents résultats et je crois que cette politique pourrait fort bien se poursuivre.

LES MENNONITES AMISH—INTERPELLATION AU SUJET DE LEUR ADMISSION AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. N. A. Matheson (Queens): Le ministre peut-il dire à la Chambre si les Mennonites Amish sont admis au Canada à titre d'immigrants? S'ils ne le sont pas, pourquoi pas?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Tous les députés savent, je crois, que notre politique d'immigration ne tient aucun compte de la religion des immigrants eventuels. Rigoureusement parlant, la réponse à la question de l'honorable député est donc que personne n'est exclu du fait qu'il est Mennonite Amish. Or il arrive que certains Mennonites Amish se refusent à accepter la citoyenneté d'un pays et à participer aux élections et à d'autres modalités ordinaires du régime démocratique. Puisqu'il a toujours été établi que notre politique d'immigration a surtout pour objet d'accroître le nombre de nos citoyens, nous tenons compte de cette circonstance lorsqu'elle se présente dans un cas particulier. Ce n'est pas parce qu'ils sont Mennonites Amish. La même considération s'appliquerait à tous autres immigrants dont on aurait sérieusement lieu de croire qu'ils n'avaient pas l'intention de devenir citoyens.

RÉFUGIÉS HONGROIS—ALLOCATION DE DOUCEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Puis-je demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration quand je puis m'attendre à recevoir une réponse à ma question du 1er février et aussi à la question complémentaire du 7 février relative à un télégramme du président du conseil de la citoyenneté d'Abbotsford et de la région qui demandait des renseignements au sujet des allocations de douceurs aux réfugiés hongrois de cette région.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu au télégramme; j'ai jugé que le député serait probablement informé de la réponse et aussi que la réponse n'aurait pas grand intérêt pour la Chambre. La réponse est que tous les fonctionnaires de l'immigration recevant des réfugiés hongrois sont autorisés, en cas de nécessité seulement, à fournir de l'argent de poche jusqu'à concurrence de $5 par mois aux adultes de plus

de 16 ans seulement. Étant donné que l'argent de poche a été distribué lors de l'arrivée des réfugiés, aucune autre somme ne serait versée avant la fin du mois qui suit leur arrivée.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE AUTRE MESURE INTÉRESSANT LES CULTIVATEURS DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Puis-je poser une question au premier ministre? Peut-il faire part à la Chambre du sujet d'un autre bill intéressant les cultivateurs des Prairies dont le ministre du Commerce a fait mention à la Chambre vendredi après-midi dernier? Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est de savoir si le bill sera présenté au cours de la session actuelle malgré la menace qu'a faite le ministre du Commerce, lorsqu'il a dit que si le bill devait être débattu, il ne serait pas présenté.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège. Je n'ai fait aucune menace de ce genre et, si mon honorable ami veut bien lire dans le hansard ce que j'ai dit en cette occasion, il constatera que ses remarques sont sans fondement.

M. Coldwell: Eh bien, selon moi, c'est ce que le ministre a voulu dire.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a une résolution au *Feuilleton* et, lorsque cette résolution aura été adoptée, le bill sera prêt à être présenté.

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le premier ministre nous dira-t-il de quelle résolution il parle? J'ai le *Feuilleton* sous les yeux et je n'y vois pas en ce moment de résolution présentée par le ministre du Commerce.

Le très hon. M. St-Laurent: Il y a une résolution concernant des modifications à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et il y aura une résolution concernant des prêts provisoires à l'égard du blé.

M. Diefenbaker: Alors la résolution sur les prêts sera présentée. Il semble bien que ce soit celle dont le ministre du Commerce a parlé et dont le premier ministre a dit par inadvertance ou par erreur qu'elle était déjà au *Feuilleton*.

Le très hon. M. St-Laurent: Je le regrette; je n'ai pas consulté le *Feuilleton*. J'ai dit ce que j'ai dit parce que la résolution nous avait été soumise et qu'il avait été décidé d'obtenir l'approbation du gouverneur général en vue de sa présentation.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Coldwell: Le ministre du Commerce m'ayant convié à me reporter au hansard, j'ai suivi son conseil. Or s'il veut bien à son tour se reporter à la page 1173 il verra qu'il s'est exprimé en ces termes:

> Je ne puis cette session-ci demander au leader de la Chambre le temps qui semblerait nécessaire à l'adoption du projet de loi. Il faudra peut-être le remettre à l'automne prochain ou à la prochaine session lorsqu'elle aura lieu. Je pourrais y consacrer une journée. Si le bill est adopté, tant mieux, mais s'il ne franchit pas la dernière étape, il sera retiré.

J'y ai vu, comme je l'ai dit, une menace de retrait du bill s'il n'était adopté en une journée.

Le très hon. M. Howe: Cette remarque s'explique par le fait qu'il a fallu quatre jours de débat sur le bill modifiant une date. Je me souviens également qu'il a fallu plusieurs semaines à la précédente session pour faire adopter un bill analogue. Nous n'avons pas ce temps-là à cette session-ci, ai-je dit, si les cécéfistes essaient, comme ils l'on fait pour d'autres bills, de l'enterrer sous leurs discours. Tous les cécéfistes ont pris longuement la parole à l'occasion du bill tendant à changer la date, tout comme ils ont essayé d'étouffer l'autre bill sur le blé, lors de la dernière session.

M. Coldwell: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Mes collègues n'ont certes pas essayé de noyer le bill sous un flot de paroles. En réalité, le projet de loi prolonge une loi qui nous intéressait au premier chef au moment où le Gouvernement s'opposait à une mise en commun du blé telle qu'elle existe maintenant. Si on s'était opposé, comme l'honorable député de Moose-Mountain (M. McCullough) à des observations en dehors du sujet faites par l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher), dans son discours, le débat n'aurait pas été si long.

LES GRANDES ROUTES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE FORMULÉE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TUNNEL DE DEAS ISLAND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre m'ayant signalé vendredi dernier que la profondeur garantie du fleuve Fraser à son débit d'étriage dans le premier pertuis est de 37 pieds et demi, répondrait-il maintenant à la question que je lui ai posée ce jour-là? Je lui avais demandé s'il garantirait que la même profondeur sera maintenue en tout temps dans le fleuve Fraser depuis

son embouchure jusqu'à New-Westminster, c'est-à-dire une profondeur de 37 pieds et demi.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je pense que le député se souvient qu'en répondant à la question précédente j'ai dit que la profondeur désignée sur la ligne centrale du tunnel est de 40 pieds 9 pouces; j'ai ajouté que le gouvernement de la Colombie-Britannique devait s'engager à maintenir cette profondeur non seulement sur la ligne centrale du tunnel mais aussi sur une certaine distance de chaque côté de la ligne centrale. C'est le gouvernement de la Colombie-Britannique qui s'engage à maintenir la profondeur dont j'ai parlé.

M. Hahn: J'ai une autre question, monsieur l'Orateur; elle vise la possibilité d'acheminer des bateaux au delà du tunnel Deas, vers la ville de New-Westminster. Il y a 40 pieds et 9 pouces d'eau au-dessus du tunnel Deas. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre pourquoi on perce le tunnel à cette profondeur si l'on ne pourra pas acheminer des bateaux jusqu'au port de New-Westminster.

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député sait pourquoi on percera le tunnel.

M. Hahn: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: La question touchant quel but le ministère pourrait viser est une question qui devrait être débattue; or ce n'est pas le temps de faire un débat.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

L'ESSENCE ET LE FUEL-OIL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPORT RELATIF AUX PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES QUANT À LA HAUSSE DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de la Justice. Je crois que c'est le ministre des Finances qui agit comme ministre suppléant. Je me demande s'il pourrait dire à la Chambre s'il a reçu un rapport de la Commission des pratiques restrictives du commerce au sujet de la récente hausse des prix de l'essence et du fuel-oil? Vu l'enquête qui a été ordonnée aux États-Unis sur la collusion des sociétés pétrolières importantes aux fins de fixer les prix, le ministre étudiera-t-il de nouveau l'à-propos d'ordonner une enquête sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. W. E. Harris (ministre suppléant de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'informerai si le rapport a été reçu ou non et j'en ferai part à la Chambre.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LES AFFAIRES INDIENNES—DÉCLARATION AU SUJET DE LA PÉRIODE PENDANT LAQUELLE LA LOI PERMET DE PROTESTER CONTRE LA PRÉSENCE DE CERTAINES PERSONNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): On me permettra peut-être de fournir la réponse que j'ai promise au député de The Battlefords. Il m'a demandé vendredi si est expirée la période pendant laquelle les Indiens peuvent protester, sous le régime de la loi sur les Indiens, contre la présence d'autres personnes sur une réserve. Il a aussi demandé s'il y a, sur les réserves indiennes en ce moment, d'autres personnes que celles qui sont visées par la cause Samson, contre lesquelles des protestations ont été soumises.

La réponse que j'ai fournie l'autre jour était exacte. Il n'est plus possible de soumettre des protestations au sujet des personnes dont les noms ont été inscrits sur les listes de bandes qui ont été affichées conformément à la loi de 1951. De telles protestations devaient être soumises dans les six mois consécutifs à l'affichage des listes. Les seules protestations qui peuvent maintenant être acceptées sont celles visant les noms qui pourront, à l'avenir, être ajoutés aux listes.

Outre la cause Samson, il y a quatre autres causes dont on a appelé devant les tribunaux, lesquels n'ont pas encore rendu de décision. Ces causes impliquent 23 familles. Dans le cas de 18 familles, l'appel est interjeté contre la décision du registraire portant que ces familles jouissent du statut indien. Dans le cas des cinq autres familles, l'appel est interjeté contre la décision du registraire portant que les familles ne jouissent pas du statut indien.

LE BUDGET

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTAT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Solon E. Low (Peace-River): Puis-je poser une question à mon jovial ami, le ministre des Finances? Fait-il quelques progrès dans la préparation du budget que l'on présentera à la Chambre avant la dissolution du Parlement?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, la préparation du budget a fait beaucoup de progrès ces derniers jours.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ANNAPOLIS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CHAUSSÉE PROJETÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Le ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre où en sont, à l'heure actuelle, les négociations entre la Nouvelle-Écosse et le Gouvernement fédéral au sujet de la chaussée devant traverser la rivière Annapolis et dont l'aménagement avait été annoncé il y a quelque temps, mais qui ne figure pas parmi les crédits principaux du budget des dépenses?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je viens d'accepter, il y a quelques instants, de déposer la correspondance à ce propos, sur avis de motion demandant le dépôt de documents. Je suppose qu'il s'agit bien de l'objet de la présente question.

Il n'y a eu aucun changement dans le sens de la correspondance ou au cours des pourparlers qui ont suivi le changement de gouvernement. Depuis le début des négociations à propos de cette question, la Nouvelle-Écosse a changé de gouvernement et la correspondance indiquera que nous avons dit au gouvernement actuel que nous étions disposés à continuer les pourparlers au point où ils en étaient, tout comme s'il n'y avait pas eu de changement de régime.

LES TRANSPORTS

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. D. Shaw (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. A-t-il l'intention de nommer un contrôleur des transports?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): J'ai déjà fait ici des observations à ce sujet. Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit d'utile à ce qui a déjà été dit.

[M. Low.]

LES ŒUFS

DÉCLARATION SUR L'APPLICATION DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, le 6 février j'ai posé une question au ministre suppléant de l'Agriculture. Si le ministre a pris connaissance de la question, je me demande s'il est disposé à fournir une réponse à la Chambre. Voici ma question:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre suppléant de l'Agriculture. Peut-il nous dire si le gouvernement s'inquiète assez de la grave situation dans laquelle se trouve l'industrie avicole du Canada pour ce qui est des œufs, afin de prendre des mesures en vue d'aider cette industrie?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Oui. On a posé quelques questions à ce propos; mercredi dernier, on en a posé une qui réclamait des détails sur le même sujet. Je répondrai plus tard à la question plus générale.

Mercredi dernier, l'honorable représentant de Victoria, Ont. (M. Hodgson) a posé une question au sujet du prix des œufs livrés aux centres de classement de sa circonscription. Je suis allé aux renseignements et j'ai appris qu'apparemment les prix offerts aux producteurs dans cette région étaient de 30c. ou plus la douzaine dans le cas des œufs A gros, ce qui est regardé comme conforme au prix de soutien.

Pour ce qui est de la question de plus grande portée dont a parlé l'honorable représentant de Moose-Mountain, le programme établi à l'égard des œufs date de six ans environ et nous nous y conformons depuis lors. Voici ce programme: nous sommes prêts à accepter les œufs en entreposage aux centres d'entreposage dans tout le Canada au prix de 38c. la douzaine aux établissements d'entreposage. Des difficultés ont surgi au cours des derniers six ans en deux ou trois circonstances, ce qui nous a forcés à modifier de temps à autre le règlement afin de pouvoir donner suite au programme que nous suivons.

Il y a deux ans, des difficultés ont eu pour résultat de nous faire retenir des œufs en entrepôt, alors que les prix montaient beaucoup. Ceux-ci ont atteint 85c. la douzaine alors que nous retenions 107,000 caisses. Nous avons donc modifié le règlement l'année suivante afin de pouvoir rendre les œufs au commerce en aucun temps. Il en est résulté que nous avons poursuivi sans difficulté l'application du programme durant l'année dernière.

Cette année, pour des raisons qui ne dépendaient guère de nous, les approvisionnements d'œufs ont été très élevés à la mi-novembre et l'augmentation s'est fait sentir jusqu'en janvier. On a constaté encore une fois que le règlement en vigueur ne permettait pas d'appliquer à fond le programme envisagé. Voilà pourquoi nous avons modifié de nouveau le règlement, afin que nous puissions accepter les œufs trempés dans l'huile à compter d'une certaine date en janvier et nous les acceptons toujours. A cause de cela, les producteurs de la plupart des endroits ont touché 30c. pour leurs œufs, catégorie A gros. Il y a quelques endroits où le prix est de 29c. et parfois même moins que cela. A certains endroits, comme l'Ontario occidental, certaines régions de la Saskatchewan ou d'autres régions, la difficulté vient de ce que nous ne pouvons aucunement réglementer les ventes à l'intérieur de la province en cause. Comme cette réglementation du marché interprovincial relève des autorités provinciales et a toujours été considérée comme relevant d'elles, si quelqu'un vend des œufs de catégorie A gros 28c. la douzaine, dans les limites d'une province, nous ne possédons aucun moyen de l'empêcher d'agir de la sorte, et nous ne pouvons lui dire qu'il devrait vendre ses œufs un autre prix.

Dans certains endroits du pays, les œufs se vendront moins cher que le prix de 38c. livrés à l'entrepôt. Cela tient parfois à ce qu'on est loin de l'entrepôt. Tout ce que je puis dire et tout ce que nous pouvons faire en l'état actuel des choses, c'est que nous sommes disposés à acheter les œufs à 38c. pour les "A" gros livrés à l'entrepôt, dans la mesure où il est possible d'appliquer notre ligne de conduite. Nous disons que nous allons acheter les œufs à certains endroits, dans certaines conditions et à un certain prix. Si on nous livre les œufs, nous les achetons; mais nous n'avons aucun moyen de faire respecter le prix prévu, si quelqu'un décide de vendre des œufs à quelque personne, au sein de la province, à un prix inférieur. Nous ne pouvons le forcer à nous livrer ses œufs à quelque autre endroit.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Une question complémentaire. De qui le ministre tient-il que les œufs se vendent 30c. dans la circonscription de Victoria (Ontario)? Selon les renseignements que j'ai obtenus de son propre ministère, on a payé des œufs A gros 26c.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons demandé à des fonctionnaires de faire enquête sur place. Ils ont rapporté que les intéressés auraient pu obtenir 30c., s'ils avaient vendu leurs œufs à l'endroit où les conditions exigées étaient observées.

M. Hodgson: Où se trouve ce bon endroit? Les pièces que j'ai proviennent de tous les postes de classement de la circonscription.

Le très hon. M. Gardiner: Le député ferait mieux de s'entendre avec le gouvernement ontarien pour qu'il fasse respecter les prix qui sont offerts.

M. Hodgson: Le ministre ferait mieux d'agir au nom du gouvernement fédéral.

LES PENSIONS

DEMANDE D'UN RELÈVEMENT POUR FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Vu la détresse des fonctionnaires retraités, surtout ceux dont la pension est la plus basse, le ministre nous dira-t-il s'il a du nouveau à nous annoncer relativement à l'étude de la situation qu'il devait faire, d'après ce qu'il nous a dit le 14 janvier? Peut-il nous dire si ces pensions seront relevées?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): J'estime que cette question n'est pas pertinente en ce moment. Sans vouloir insister sur ce point, je pense que le Règlement prévoit que les questions sont destinées à obtenir des renseignements qu'on puisse utiliser par la suite au cours des délibérations de la Chambre. On ne devrait pas demander à intervalles réguliers si le gouvernement élabore son programme, parce que chacun sait que le Gouvernement expose son programme à la Chambre de la façon régulière si la Chambre est en session ou, si elle n'est pas en session, par une déclaration publique. Je souhaite que nous ne perdions pas trop de temps à poser des questions de ce genre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

HAMILTON—INTERPELLATION CONCERNANT LES RETARDS DANS LES VERSEMENTS AUX OUVRIERS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail mais, comme il n'est pas à la Chambre, quelqu'un d'autre pourrait y répondre. Le ministre sait-il qu'une situation grave s'est fait jour à Hamilton par suite de retards dans les versements de prestations d'assurance-chômage, surtout aux ouvriers de l'industrie automobile qui ont été congédiés récemment?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): J'appellerai l'attention du ministre du Travail sur la question de la représentante.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNIGHT—À PROPOS D'UN ARTICLE PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER DANS LE "STAR-PHOENIX"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel qui ne semble peut-être pas important pour la Chambre en général, mais qui pourrait causer une grave injustice à l'opposition conservatrice si je ne prenais pas la parole. Dans un article qu'il a publié le 9 février, le *Star-Phoenix* a déclaré que je m'en étais pris, dons mon discours, aux membres du parti conservateur siégeant à la Chambre parce qu'ils avaient voté contre certaines résolutions, dont la première mentionnée était la résolution concernant l'aide fédérale à l'enseignement. J'ai immédiatement appelé le rédacteur et ce dernier m'a assuré que c'était de la part du journal une erreur qui sera corrigée aujourd'hui.

Afin de tirer les choses au clair, qu'il me soit permis d'exposer ce que j'ai dit. J'ai reconnu parfaitement le mérite du parti conservateur d'avoir appuyé cette résolution en des circonstances antérieures. J'ai dit que M. Drew, ex-chef de ce parti, avait en maintes circonstances pris la parole immédiatement après moi et avait amené ses partisans à appuyer cette mesure par leur parole et, à l'occasion, par leur vote. L'erreur tient peut-être à ce que j'ai dit avoir pensé que pour certains motifs, que je n'ai pas besoin d'examiner en détail, l'appui de ce parti avait été un peu moins enthousiaste qu'auparavant et être déçu de voir que le seul membre du parti à parler en faveur de la résolution était l'honorable député de Digby-Annapolis Kings (M. Nowlan).

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—INTERPELLATION AU SUJET DE LA SITUATION DES EXPORTATIONS ET DES VENTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce par suite des critiques de beaucoup de députés qui ont dit que le Canada perdait des ventes de blé sur les marchés mondiaux et parce que le *Manitoba Co-Operator* a publié sur les ventes de blé des détails qui indiquaient une augmentation pour l'an dernier. Je demande au ministre si ces critiques sont fondées. Deuxièmement, quels autres pays ont accru leurs ventes?

[L'hon. M. Lesage.]

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous ne discutons pas des ventes de blé; nous discutons des exportations de blé. Les exportations de blé canadien, au cours de la présente campagne agricole, ont augmenté de 26 à 27 millions de boisseaux par rapport à la correspondante de l'an dernier. Nous avons accru nos ventes de blé à nos trois principaux clients qui sont les mêmes cette année que l'an dernier: la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon.

M. McIvor: Je vous remercie.

M. Winch: J'ai une deuxième question...

M. l'Orateur: La première question n'aurait pas dû être posée.

LES FINANCES

RÉSULTATS D'UN RELEVÉ DES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 1957

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai pris des mesures en vue de rendre disponible un communiqué du ministère résumant les résultats du relevé des projets d'investissement pour 1957. D'après les projets qui nous ont été signalés dans ce relevé, les dépenses en immobilisations du secteur public et du secteur privé atteindront, au Canada, 8 milliards et demi en 1957. Si ces projets se réalisent, les investissements dépasseront de 8 p. 100 la somme de 7.9 milliards dépensée à ce titre en 1956.

LE BÉTAIL

DÉCLARATION RELATIVE À L'ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES D'ABATTAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée jeudi par l'honorable représentant de Kootenay-Est au sujet de l'abattage sans cruauté des animaux de boucherie, je regrette de ne pouvoir traiter la question tant soit peu en détail. Il conviendrait mieux, je crois, d'aborder ce sujet, d'ailleurs pas mal compliqué, au moment de l'étude des crédits plutôt qu'à la période des questions.

Cependant, je puis dire à l'honorable député que des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture étudient la question, qu'ils ont obtenu des renseignements de leurs homologues américains, ainsi que d'autres sources aux États-Unis et en plusieurs pays européens. Le sujet a été examiné avec des

représentants attitrés des abattoirs et de certaines sections de la société protectrice des animaux qui avaient invité à leur réunion des hauts fonctionnaires du ministère. Actuellement, les deux groupes étudient la question de façon objective, en vue de se renseigner davantage.

Comme l'honorable député le sait, le Code criminel renferme déjà des dispositions prévoyant des poursuites judiciaires contre ceux qui se rendent coupables de cruauté envers les animaux, que ce soit à l'abattage des animaux de boucherie ou autrement. L'étude que nos fonctionnaires ont faite jusqu'ici de la question n'indique pas qu'il soit actuellement opportun pour le gouvernement fédéral d'adopter d'autre mesure législative en cette matière.

Je puis assurer au député que le ministre de l'Agriculture et ses services veulent réellement encourager le recours aux méthodes d'abattage des animaux de boucherie qui soient le moins cruelles possible, et qui puissent être pratiquées dans les abattoirs du pays. Nos fonctionnaires prennent les moyens les plus aptes, selon eux, à atteindre cette fin.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Puis-je poser une question complémentaire?

Les services du ministre et les provinces ont-ils étudié la question de la compétence en cette matière? A-t-il été compris entre le ministère et les provinces que les provinces aimeraient voir le gouvernement fédéral s'occuper comme il convient de cette question en vertu d'une loi fédérale?

Le très hon. M. Gardiner: Comme l'indique la déclaration, il y a eu des pourparlers avec les autorités provinciales et ceux qui, de façon générale, s'intéressent à cette question et nous nous occupons constamment des matières relevant de notre compétence. Mais, comme cela ressort évidemment de la question posée, il y a des sujets dont les provinces seules peuvent s'occuper.

M. Winch: S'il m'est permis d'aller plus loin, je demanderai au ministre s'il est reconnu que les provinces voudraient que son ministère se charge de présenter une mesure législative en ce sens?

Le très hon. M. Gardiner: Il est évident, bien que je ne puisse citer de cas concret, qu'une telle demande a été formulée au cours des pourparlers qui ont eu lieu; mais la constitution détermine très bien les questions qui sont de notre ressort législatif.

LES SUBSIDES

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

MOTION TENDANT À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

M. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'annonce, que nous a faite aujourd'hui le premier ministre, de la réunion qui doit avoir lieu aux Bermudes et à laquelle il participera le ou les derniers jours est une indication de plus de la mesure dans laquelle le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni se trouvent alliés dans leurs apports respectifs en vue de la préservation et du maintien, à travers le monde, de la paix dans la liberté.

Cependant, je regrette que le premier ministre n'ait pas jugé bon d'inviter le président des États-Unis et le premier ministre du Royaume-Uni à se rendre au Canada. Je ne comprends pas l'attitude du Gouvernement à cet égard. Pendant la guerre, à la conférence de Québec, on a jeté les bases d'une alliance commune qui nous a conduits à la victoire. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement du Canada semble maintenant si peu disposé à faire en sorte que la Grande-Bretagne et les États-Unis soient réunis dans une conférence. Je me demande quelle peut bien être l'explication de cette attitude. Nonobstant nos vastes ressources, notre participation à deux guerres mondiales, l'apport que nous faisons, par nos ressources minières et autres, aux forces de la liberté partout dans le monde, pour une raison qui n'a pas été expliquée, même si l'on désire très fort,—désir louable,—collaborer avec les Nations Unies, on ne semble pas avoir le même état d'esprit lorsqu'il s'agit de rapprocher du Canada le Royaume-Uni et les États-Unis.

Aujourd'hui encore les Canadiens ont entendu avec beaucoup d'étonnement une annonce faite par E. O. Newman sur le réseau de l'*American Broadcasting Corporation* au sujet de l'attitude prise par le Canada l'automne dernier durant la crise de Suez. Nous n'avons jamais pu obtenir le message que le gouvernement du Canada a adressé à l'ex-premier ministre du Royaume-Uni, sir Anthony Eden. Personne ne sait quel était le contenu de ce message, parce que lorsqu'il a été question de demander au Royaume-Uni l'autorisation de publier ce message, le gouvernement du Canada a pris grand soin de préciser dans sa requête que si le message en question était publié il faudrait publier

également toute la correspondance et tous les messages privés échangés durant quelques mois.

A cause du refus du gouvernement de déposer le document et de son désir manifeste de tenir secret le message qu'il a envoyé au gouvernement du Royaume-Uni, des renseignements nous arrivent à maintes reprises avec des interprétations différentes de la teneur du message.

Nous apprenons aujourd'hui par le réseau de l'*American Broadcasting Corporation* que dans sa lettre à sir Anthony Eden à l'automne de 1956, le premier ministre l'avertissait que le Canada se retirerait du Commonwealth si la Grande-Bretagne et la France ne renonçaient pas dans les 24 heures à leur invasion de l'Égypte.

Le très hon. M. St-Laurent: Quiconque a fait cette déclaration, monsieur l'Orateur, a fait une déclaration très inexacte, une déclaration tout à fait fausse.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette déclaration du premier ministre le place dans une situation où il interprète le message...

Une voix: Ce n'est pas le cas.

M. Diefenbaker: ...où il dit que nous ne pouvons prendre connaissance du message dont il nous livre la teneur par négation.

Aujourd'hui en entendant le premier ministre dire qu'il n'avait pas invité la Grande-Bretagne et les États-Unis à se rencontrer au Canada, j'ai eu peine à comprendre pourquoi, après si longtemps, le Gouvernement semble tant hésiter à propos d'un acte *a priori* raisonnable, étant donné surtout le rang envié du Canada dans le monde international.

Les événements des quelques dernières semaines font certes prévoir une accélération de la guerre froide. Partout dans le monde elle sera menée avec plus d'agressivité que jamais. Dans notre propre pays et dans le concert des pays libres, il faudra veiller de plus en plus à protéger nos libertés, sur la ligne de défense, et notre puissance économique contre l'offensive commerciale lancée de tous côtés. Partout on se livre à la recherche de matières premières nécessaires à la défense. L'une des principales raisons de la façon d'agir de Nasser à Suez et des efforts en vue de ruiner la Grande-Bretagne et la France au Moyen-Orient, c'est qu'il se trouve dans cette région de vastes réserves de pétrole nécessaires, comme l'a écrit Nasser dans son livre, pour mobiliser les instruments techniques efficacement. Nous en avons appris davantage depuis quelques semaines, après que M. Krouchtchev eut annoncé que la déstalinisation de l'idole avait eu lieu. Il fait maintenant machine arrière et partout dans le monde, l'URSS se livre à une offensive en vue de s'assurer la maîtrise des matières si nécessaires au maintien des engins militaires.

Depuis quelques années, notre parti a tâché à maintes reprises d'amener le Gouvernement à lancer avec détermination un programme national de mise en valeur, non pas un programme qui se révélerait utile dans certaines parties du pays seulement, mais qui s'appliquerait à toutes les régions, qui ferait disparaître l'état de choses actuel, alors qu'on voit certaines provinces figées dans un développement insuffisant, et, que d'autres possédant de plus vastes ressources sont en mesure de progresser et d'augmenter leur commerce et leur production industrielle.

C'est de cet état de choses que j'entends parler aujourd'hui. Tout au long des ans, notre parti a cherché à faire saisir à la Chambre la nécessité de lancer un vaste programme national de mise en valeur. Le ministre du Commerce nous a fourni, aujourd'hui, des chiffres indiquant que les immobilisations ont atteint 8 milliards et demi l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 8.9 p. 100. Mais cela ne constitue pas une solution au problème que nous avons si souvent signalé au Gouvernement, savoir que, peu importe le montant des investissements, ceux-ci ne sont pas raisonnablements répartis à travers le pays. Ainsi diverses provinces,—je songe en particulier aux provinces Maritimes et à la Saskatchewan,—ne peuvent atteindre au progrès économique que d'autres, plus riches en énergie, ont pu réaliser.

Le 16 juin 1952, comme en fait foi la page 3478 du hansard de ce jour-là, notre parti présentait une motion. M. Drew, appuyé par le regretté M. Graydon, proposait:

...Attendu que les ressources naturelles du Canada constituent un patrimoine qu'il convient d'exploiter et de conserver en vue d'assurer la plus grande mesure possible d'avantages à tous les Canadiens, la Chambre est d'avis qu'il y a lieu de songer immédiatement à établir, sous un régime d'entreprise libre et en collaboration et association étroites avec les provinces, un programme d'ordre national visant à:

a) Mettre en exploitation toutes les ressources naturelles du pays dans l'intérêt de la population de toutes les régions du Canada;

J'appuie sur ces paroles et j'affirme que ce qui s'est passé depuis indique que ce que nous disions alors correspondait parfaitement à l'état de choses existant.

b) Protéger et conserver nos ressources forestières, minières et autres contre l'exploitation outrancière ou l'épuisement;

c) Accroître l'utilisation de nos ressources aux fins de production industrielle au Canada, multipliant ainsi les occasions d'emploi et de progrès pour les Canadiens.

Puis, en 1955, une autre motion a été présentée sous forme d'amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône. La motion a été proposée par celui qui était alors chef suppléant de l'opposition, le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), et, entre autres objets, elle demandait:

e) De faciliter et d'encourager la transformation au Canada même de nos ressources naturelles, afin d'offrir ainsi aux Canadiens plus d'occasions et d'emploi;

Puis, le 9 juillet 1956, il y a moins d'un an, M. Drew, appuyé par le représentant d'Eglinton (M. Fleming), proposait la motion que voici:

La Chambre est d'avis que le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada, d'encourager une transformation plus poussée de ces ressources au Canada, de supprimer le présent déficit considérable de notre commerce, de favoriser une plus grande participation financière des Canadiens à la mise en valeur de nos ressources et d'offrir plus de possibilités de carrière et d'emploi à une population sans cesse grandissante.

Nous étions en juillet 1956, c'est-à-dire au moment où la Commission Gordon entendait des témoignages à travers le pays. Cette commission, qui aura coûté au moins un million aux contribuables canadiens, a appuyé, dans son rapport, presque tous les points que notre parti soulevait ici en juillet 1956 et qu'il avait soulevés si souvent depuis 1952. Cependant, nous ignorons ce que le Gouvernement entend faire à propos des constatations du rapport Gordon. Va-t-il laisser ce rapport dormir dans les cartons? Le silence du Gouvernement sur ce point est vraiment énorme. Les seuls mots que nous ayons entendus de la bouche de membres du cabinet ont été des mots de censure prononcés par le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre du Commerce.

N'est-il pas étrange qu'on ait déposé à la présente session et oublié le rapport de la Commission Gordon, dont les membres du gouvernement parlaient en termes si élogieux en juillet dernier, rapport qui devait déterminer par le détail la ligne de conduite du Canada et fournissant au gouvernement les renseignements qui lui permettraient d'agir? Il est maintenant relégué aux oubliettes. J'ai demandé une fois au premier ministre ce que le gouvernement avait l'intention de faire et il a répondu que le gouvernement n'avait aucun programme à ce sujet à la présente session.

Le gouvernement dira-t-il quelle partie du rapport il approuvera? Nous savons qu'il en a déjà condamné absolument certains passages. Il est étrange que cette commission, qui devait tracer le tableau de l'avenir du Canada pour les 25 prochaines années, soit devenue une chose à laquelle le gouvernement ne porte que peu d'intérêt. Est-ce parce que, sur le plan de la mise en valeur des ressources nationales, notre parti a critiqué non pas les placements de capitaux américains au Canada mais le degré auquel les placements des sociétés étrangères au Canada ne sont pas contrôlés à l'avantage du Canada et que notre parti a préconisé et préconise encore un programme national propre à exercer une influence dynamique sur notre économie et à lui donner un caractère national et un objectif national?

Nous ne voulons pas de solution au jour le jour où les grandes entreprises de mise en valeur au Canada dépendraient de la situation internationale, mais nous voulons un plan; pas du dirigisme économique mais un programme national; pas de politique nationaliste, mais une politique propre à garantir son indépendance et à l'empêcher de glisser inexorablement vers un continentalisme économique, une politique capable d'assurer le maintien de son indépendance économique et de sa souveraineté. Cette politique devrait favoriser l'expansion de notre pays sans pourtant que cet essor et cette prospérité s'achètent au prix de notre indépendance économique et de notre réelle souveraineté nationale.

Lorsque dans le passé nous avons prédit ces dangers et exprimé ces mises en garde, nous n'avons essuyé que mépris de la part du Gouvernement. En lisant le rapport Gordon, force nous est de conclure que de l'avis même de M. Gordon et de ses distingués associés, nous étions solidement fondés à présenter les amendements que nous avons préconisés et les solutions que nous avons exposées. On a mal interprété notre attitude. On a dit que nous étions opposés aux capitaux étrangers. Nous avons maintes et maintes fois fait connaître notre attitude à ce sujet. Nous avons dit qu'ils étaient nécessaires, qu'ils faisaient partie de notre expansion, mais en signalant toutefois, que la part de propriété et d'autorité des Canadiens était en baisse dans certaines industries, mines, fonderies et pétrole, et dans des industries manufacturières. Réalistes, nous avons fait observer que si le mouvement des capitaux vers notre pays venait à se tarir ou à diminuer gravement, ce serait pour notre expansion un coup sérieux, sinon mortel.

Nous ne nous sommes pas élevés contre les placements des États-Unis, mais nous avons demandé un programme positif d'envergure nationale qui empêcherait les placements étrangers d'accélérer le processus de l'intégration économique à l'échelle continentale et en somme d'oblitérer notre identité nationale. Nous avons dit que nous voulons encourager les entreprises étrangères à intéresser plus de Canadiens et à donner un caractère plus canadien à leurs opérations. Nous voulions qu'elles vendent des actions au Canada. Les membres du Gouvernement ont ridiculisé nos propositions à l'époque. Nous avons dit que les Canadiens devraient faire partie des bureaux d'administration, et avoir l'occasion de placer des fonds dans des industries exerçant leur activité au Canada. Nous avons signalé qu'il était possible, sinon probable, que les sociétés étrangères exerçant leur activité en notre pays se soucieraient toujours d'autre chose que du point de vue canadien ou du bien-être canadien. Nous avons soutenu que si les placements étrangers devaient continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'exploitation de nos ressources, notre pays dont les ressources sont presque illimitées finirait par se borner à extraire les matières que d'autres pays usineraient à des fins utiles.

Voilà certaines des questions qu'on a soulevées. Nous avons dit qu'il n'était pas conforme au destin du Canada que l'industrie étrangère régente de façon presque absolue quantité d'entreprises de notre pays; nous avons affirmé que dans bien des cas on interdisait aux Canadiens d'avoir plus qu'un intérêt symbolique dans ces sociétés commerciales. Nous avons signalé que les Canadiens devraient avoir l'occasion de participer davantage à ces sociétés et avoir voix au chapitre dans le destin d'importants secteurs de notre économie, notamment les industries d'extraction dont j'ai parlé.

Telles sont les vues qui ont été exprimées. Ce sont ces vues que le ministre du Commerce (M. Howe) a rangées, en juillet dernier, parmi certaines des plus grandes bêtises qu'il ait jamais entendues. Monsieur l'Orateur, je vais vous donner lecture de quelques-unes des propositions que notre parti a faites le 9 juillet 1956 et qui, à la lumière des événements subséquents et d'une étude du rapport de la Commission Gordon, se révèlent, vu que cette commission les a approuvées, comme des critiques justifiables à l'égard de la situation qui régnait alors. Je citerai pendant quelques instants ce que M. Drew a alors dit dans un discours où il a exposé les vues de notre parti sur cette question et, en particulier, sur l'expansion financière des États-Unis au Canada et l'interdépendance économique qui en résulte. Il a soulevé certains points et en particulier, ainsi que le rapporte la page 5981 du hansard du 9 juillet 1956, il a exposé quelques-uns des résultats de la situation qui se créait:

> 1. Lorsque la sortie d'intérêts et de dividendes représente en chiffres nets un fort montant, elle accroît la quantité de marchandises à expédier à l'étranger en vue d'obtenir les devises étrangères nécessaires. Autrement dit, les bénéfices prennent le chemin de l'étranger et la quantité de marchandises qu'on peut importer est réduite en proportion à tous les niveaux.
>
> 2. Les intérêts étrangers régissent les politiques de prix de leurs filiales canadiennes d'une manière qui pourrait être très désavantageuse pour le consommateur canadien.
>
> 3. Les intérêts financiers étrangers qui ont la haute main sont en mesure de décider de l'importance et de la forme de l'activité de leurs filiales canadiennes et d'utiliser les bénéfices provenant de leurs filiales canadiennes pour financer l'expansion d'usines en dehors du Canada.

Le 16 octobre 1956, le ministre du Commerce a recouru, lors d'un discours prononcé à Chicago, à plusieurs arguments que nous avions avancés à la Chambre, et qu'il y avait critiqués. Il a formulé ses observations en parlant à des Américains sur les opérations au Canada des sociétés américaines. Parmi les demandes qu'il a formulées étaient celles qu'il a maintes fois tournées en ridicule quand elles émanaient de notre parti. Il a déclaré, entre autres, dans son discours: 1. Donnez aux Canadiens une chance d'être actionnaires minoritaires des filiales. 2. Offrez de plus amples occasions aux Canadiens d'arriver aux postes supérieurs. 3. Permettez à vos succursales au Canada d'exporter plus. 4. Publiez plus de renseignements sur l'activité de vos succursales.

Voilà certains points que préconise notre parti depuis des années. Le ministre du Commerce, après avoir pendant cinq ans ou plus, voué au mépris les opinions exprimées par notre opposition à ce sujet, en a donc adopté quelques-unes, lors de la réunion de Chicago, en octobre dernier. Il a même été jusqu'à signaler qu'une situation grave s'était produite, parce que ces entreprises étaient des sociétés américaines fonctionnant au Canada. Lorsque leurs filiales dans notre pays tentaient d'exporter leurs produits du Canada en vue d'exécuter les commandes passées au cours des échanges internationaux par divers pays étrangers, elles en étaient empêchées et les exportations se faisaient de leurs entreprises aux États-Unis. Notre parti a fait maintes fois ressortir cet état de choses.

Outre les points dont j'ai déjà parlé, notre parti formulait d'autres critiques. Je cite de nouveau la page 5982 du hansard du 9 juillet 1956:

> Dans bien des cas les postes supérieurs des filiales canadiennes sont détenus par d'autres que des Canadiens.

La direction étrangère peut n'utiliser sa fabrique canadienne en vue de l'exportation que lorsque l'usine des États-Unis est incapable de remplir ses commandes d'exportation. Il en résulte des fluctuations peu souhaitables dans la production et l'embauche de la filiale canadienne.

Lorsque nous avons tenu ce langage en juillet dernier, on nous a ri au nez et, cependant, en octobre, sous l'influence prépondérante du rapport Gordon, semble-t-il, rapport qui semble aujourd'hui presque mort aux yeux du gouvernement, le ministre du Commerce (M. Howe) a modifié sensiblement son attitude.

M. Drew a également signé, même page du hansard:

Une société étrangère peut ne pas donner au public canadien des renseignements suffisants sur les affaires de sa filiale canadienne. Un certain nombre de filiales canadiennes exercent aujourd'hui leur activité sous l'empire de lois qui ne les obligent pas à donner des renseignements qui sont essentiels à quiconque veut en comprendre le fonctionnement.

Telle a été l'opinion émise par notre parti et que le ministre du Commerce a adoptée en partie lors de son discours à Chicago où il a dit que l'intérêt du Canada exige que les compagnies américaines ou leurs filiales au Canada fournissent des renseignements analogues à ceux qu'exige la S.E.C. à Washington.

Nous avons aussi déclaré:

Certaines maisons américaines qui font des affaires au Canada sont sujettes à certaines lois des États-Unis, telles les lois anti-trust. Si souhaitable que soit l'objet de ces lois, elles peuvent avoir pour effet de porter atteinte à l'activité qui s'exerce au Canada par suite d'une décision des cours de justice ou autres tribunaux des États-Unis.

Et encore l'alinéa suivant:

La recherche industrielle pour des filiales de propriété canadienne de sociétés détenues à l'étranger peut se poursuivre hors du pays, de sorte que le personnel expérimenté n'est peut-être pas suffisamment encouragé à rester au Canada.

Le ministre a de nouveau fait sienne cette idée dans son discours d'octobre. Voici quelle est notre situation aujourd'hui: alors que nous aidons bien davantage les étudiants de nos universités, beaucoup de nos compétences dans les domaines de la science et de la technologie sont forcées d'émigrer aux États-Unis où elles s'adonnent à des travaux de recherche pour le compte des sociétés-mères de filiales canadiennes. Nous prétendons depuis des années que les sociétés américaines établies au Canada, ainsi que leurs filiales, devraient être requises d'affecter à des travaux de recherche entrepris par la société canadienne un montant proportionnel à celui dépensé aux États-Unis.

Je ne citerai pas d'autres passages de ce discours du 9 juillet 1956. Les passages que j'en ai cités démontrent tous dans quelle mesure étaient fondées les critiques que nous avons faites au sujet des dangers que comporte la situation, et le ministre du Commerce a confirmé ces critiques, non pas à la Chambre des communes, mais dans un discours à Chicago.

Lorsque nous avons adopté cette attitude, que le ministre du Commerce a ridiculisée en la qualifiant de nationaliste et d'explosion de sentiments antiaméricains, il a dit, de fait, que nous nous abandonnions à notre imagination, que nous semions l'alarme. Puis, quelques mois plus tard, dans un discours prononcé en octobre le ministre a cité textuellement certains passages du rapport Gordon appuyant ainsi nombre des critiques que nous avons formulées et que nous allons continuer de formuler.

Qu'en est-il de ce rapport? Qu'entend faire le Gouvernement à ce sujet? Les vœux doivent-ils être appliqués? S'ils sont valables, on devrait les mettre à exécution. Ils doivent être valables parce que plusieurs d'entre eux dont j'ai parlé ont été approuvés par le ministre du Commerce. Pourquoi ne devrait-on pas présenter une mesure législative au cours de la présente session pour coordonner tous les vœux et donner suite à ceux qui pourraient faire l'objet de dispositions législatives?

Je me bornerai à citer certaines pages signalant qu'on appuie les attitudes que nous avons prises. A la page 47, on déclare qu'il serait difficile d'accroître sensiblement l'usinage ou le traitement du minerai de fer au Canada, ajoutant ensuite:

On a peut-être de meilleures raisons et plus d'occasions d'affiner une plus grande proportion de certains métaux—nickel, plomb, zinc, titane et peut-être uranium,—avant de les exporter, mais chaque cas exige une étude sérieuse...

Une bonne façon de s'attaquer au problème serait peut-être de délivrer aux exportateurs de minerai, de concentrés et d'autres produits semi-traités un permis valable pour un nombre déterminé d'années. Chaque cas devrait être étudié soigneusement isolément. Ainsi, on pourrait accorder à de nouvelles mines toutes les chances possibles de s'organiser et de produire. Cependant, on pourrait clairement statuer que chaque cas serait remis à l'étude à des intervalles fixes et qu'on demanderait aux exportateurs d'en venir à traiter davantage les métaux au Canada, sauf en cas d'empêchement insurmontables et de frais par trop désavantageux.

A l'heure actuelle, je ne préconise pas de licence d'exportation. Je demande au Gouvernement, maintenant que le ministre du Commerce a enfin approuvé quantité de propositions faites par notre parti, quelles mesures on prendra pour conserver au plus grand avantage du Canada ces vastes ressources minérales qui nous appartiennent. Quelle attitude prend le Gouvernement? Nos ressources ne sont pas inépuisables. Ce fait

saute aux yeux quand on lit ce qui se passe aux États-Unis et que l'on constate que, ces dernières années, bien des minéraux se sont raréfiées à un point qu'on n'aurait jamais pu prévoir il y a 25 ou 30 ans. Lorsque les États-Unis deviendront plus dépendants du Canada, que ferons-nous à cet égard? D'après le professeur Allan N. Bateman, chef du département de géologie de l'Université Yale, en 1975 les États-Unis devront se procurer ailleurs 65 p. 100 de leur cuivre, en partie au Canada, tandis que durant la guerre ils n'étaient tributaires de l'étranger que pour 37.6 p. 100 de leurs besoins.

Quant au minerai de fer, la proportion a été de 2 p. 100 durant la guerre. En 1975, elle sera de 35 à 45 p. 100, avec le Canada et le Venezuela comme principaux fournisseurs. Plomb, 44.2 p. 100 durant la guerre; en 1975, 70 p. 100. Mercure, 43.2 p. 100; en 1975, il montera à 80 p. 100. Pendant la guerre, il n'y avait pas à importer de pétrole. En 1975, il faudra importer du Canada, du Moyen-Orient et du Venezuela la moitié de ce qui sera nécessaire. Soufre, de zéro à 50 p. 100. Titane, de 26 p. 100 à 80 p. 100. Tungstène, de 61 p. 100 à 70 p. 100. Zinc, de 36.7 à 60 p. 100. Pour chacun de ces produits, il existe, évidemment, d'autres pays capables de fournir une partie des approvisionnements nécessaires.

L'an dernier, en réponse à ceux qui prétendent que les ressources du Canada sont inépuisables, le Bureau fédéral de la statistique disait que nos matières premières seraient épuisées, à divers degrés, d'ici 22 à 64 ans, sous réserve de nouvelles découvertes. Les ressources cuprifères du Canada seraient épuisées d'ici 24 ans, à moins de nouvelles découvertes; le pétrole dans 22 ans, le plomb, 24, le nickel, 30, le zinc, 30 et l'amiante, 64 ans. Tout cela montre que nos ressources ne sont pas inépuisables et qu'il faudrait prendre des mesures pour encourager l'usinage très poussé de ces produits au lieu de les expédier surtout à l'état brut.

Tel est l'arrière-plan de l'amendement que j'ai l'intention de présenter après que j'aurai soumis certaines propositions à la Chambre touchant un programme de mise en valeur nationale. D'abord, nous déclarons que l'on doit encourager au possible l'usinage de matières premières au Canada pour qu'il se généralise beaucoup plus qu'aujourd'hui. La raison en est que nos ressources devraient être utilisées pour le plus grand bien des Canadiens. Je le répète, cela ne veut pas dire décourager les placements étrangers, mais cela veut dire que les placements dans nos ressources devraient viser au plus grand bien du Canada. Nous suivons les vœux de la Commission Gordon à cet égard, en disant que partout où c'est possible les sociétés étrangères devraient embaucher des Canadiens à des postes administratifs et techniques d'un haut rang; elles devraient engager des ingénieurs et d'autres spécialistes canadiens, un personnel de service canadien; elles devraient faire au Canada tous leurs achats d'accessoires, de matériel et d'outillage.

J'ai signalé tantôt qu'un haut pourcentage de nos ingénieurs hautement exercés et de nos investigateurs scientifiques s'en vont aux États-Unis, cette perte tenant au fait que dans la majorité, sinon dans la totalité des cas, les recherches de ces grandes sociétés américaines, qui opèrent au Canada, se font aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

A notre avis, si ces sociétés établies chez nous affectaient une part raisonnable de leurs dépenses à des recherches effectuées au Canada, cette mesure permettrait de garder dans notre pays d'éminents jeunes hommes et jeunes femmes qui édifieraient le Canada et d'établir un rapport harmonieux entre notre progrès technique et nos immenses ressources.

Deuxièmement, pour ce qui est du Nord canadien, il est incontestable qu'il n'y a pas eu à l'égard des territoires de politique prévoyante cadrant avec les vastes possibilités de cette région. Il n'est pas question de division constitutionnelle de la responsabilité entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest. Il y a dans cette région d'immenses ressources qu'on devrait mettre en valeur et l'État devrait rendre possible cette mise en valeur en procurant à l'industrie privée les moyens et le climat favorables à cette fin. Je puis imaginer dans notre région septentrionale les entreprises que D'arcy McGee envisageait dans le magnifique discours qu'il a prononcé lors de la Confédération, alors qu'il pensait à l'avenir de ce grand Canada. Je puis imaginer des grandes villes canadiennes établies au nord du cercle arctique. Les possibilités d'exploitation de l'énergie y sont considérables. Je puis imaginer des grandes villes qui y progresseraient comme celles qui se développent actuellement en Norvège, si seulement le Gouvernement en saisissait les possibilités.

Au début d'une ère où la science laissera, d'après nos prévisions, bien loin derrière elle les réalisations du passé, les réserves accumulées dans nos territoires du nord devront être rendues accessibles et disponibles. Les transports aériens ne peuvent assumer pareille tâche. Les chemins de fer sont d'un secours limité. La navigation fluviale est insuffisante.

Je compte parmi ceux qui ont foi en la perspicacité qu'avaient sir Wilfrid Laurier et sir Robert Borden, en 1912. Je suis de ceux qui croient utile d'établir en recourant à

une collaboration fédérale-provinciale, un programme routier devant doter le nord des voies de communications nécessaires à sa mise en valeur. Le défi que nous lance aujourd'hui et que nous lancera encore à l'avenir le communisme exige que nos vastes ressources septentrionales soient rendues accessibles et disponibles à l'industrie. L'établissement d'un programme approprié auquel le gouvernement fédéral participerait ou dont il garantirait les frais en collaboration avec les provinces, serait le meilleur moyen d'ouvrir l'accès aux immenses régions du nord encore inexploitées, et qui le resteront à moins qu'on ne prenne les mesures qui s'imposent.

A cet égard, bon nombre de députés ont reçu ces derniers jours, le texte d'une résolution adoptée il y a quelque temps. Je la cite seulement à titre d'exemple, parce qu'elle représente un résumé des possibilités existantes. C'est dans un mémoire sur les vastes entreprises d'Uranium City et du nord de la Saskatchewan présenté par les Chambres de commerce d'Uranium City et de Prince-Albert qui ont réclamé une action en matière d'expansion. La région de Beaverlodge sur la rive nord du lac Athabaska, dont le centre est à Uranium City, a connu un rapide essor depuis dix ans. En 1956, elle a produit environ pour 27 millions de nouvelles richesses tirées de ses mines d'uranium. D'importants programmes de mise en valeur sont en cours d'exécution. La résolution montre que ce dont on a besoin, ce sont des transports. Le transport fluvial est trop lent et le transport aérien trop cher. Il propose une solution qui, je le répète, a déjà été soumise à la Chambre en 1912. La voici:

> Nous invitons instamment le gouvernement de la Saskatchewan à pressentir le gouvernement du Canada au sujet de subventions qui aideraient à l'aménagement d'une telle route. Nous prions le gouvernement du Canada de considérer ces subventions comme partie intégrante du programme national de mise en valeur de nos ressources naturelles.

Je le mentionne, parce que cela illustre ce que j'ai à l'esprit. Après tout, en ce qui concerne la mise en valeur des régions septentrionales, on abandonne aux provinces les tâches qui leur incombent à l'intérieur de leurs frontières mais le gouvernement fédéral est toujours le principal bénéficiaire, à cause de l'augmentation des rentrées fiscales que cette expansion permit.

Notre parti a exposé à ce sujet une certaine politique que nous croyons nécessaire pour que notre pays puisse se développer en proportion de ses possibilités. Nous croyons que le bien-être de la nation canadienne exige de temps à autre des investissements conjoints visant la mise en valeur de ressources en énergie et autres entreprises rentables dans les provinces dont le gouvernement sollicite la collaboration du pouvoir central dans l'exécution de ces travaux. Quant aux entreprises qui ne sont pas directement rentables, nous croyons que le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les provinces et à leur requête, mette à exécution un vaste et énergique programme de mise en valeur des ressources naturelles au moyen d'aménagement de voies ferrées, de routes principales et de routes d'accès, de travaux de récupération et de conservation, et nous croyons que ces entreprises permettraient à la génération actuelle ainsi qu'aux générations futures de bénéficier des richesses naturelles du Canada.

Encore à propos de la production d'énergie, si nécessaire, nous sommes d'avis qu'en aucune circonstance notre pays ne doit se départir des droits qu'il possède au Canada sur l'énergie hydro-électrique en puissance dans les cours d'eau internationaux et que les avantages que représente cette énergie doivent être conservés afin de servir en définitive aux Canadiens. Ces quelques propositions relatives à la mise en valeur des sources d'énergie devraient retenir l'attention du Parlement et de tous les Canadiens.

Selon nous, il faudrait procéder à une étude approfondie de nos ressources d'énergie, comme l'a fait aux États-Unis un représentant de la Commission d'énergie atomique et aussi la Commission Palley. De cette manière le Canada saurait de source autorisée quels sont ses besoins au chapitre de l'énergie et de quelles ressources il dispose. Pour répondre aux besoins industriels du Canada de demain, il faudra, comme l'indique le rapport de la Commission Gordon, établir un Office canadien de l'énergie, dont les membres seront des techniciens choisis peut-être par les titulaires des ministères particulièrement intéressés à la question et par le président du Conseil national de recherches. Ce comité devrait aussi compter des représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux, afin qu'on assure, dans l'intérêt public, le meilleur usage possible de nos ressources d'énergie.

Ces vœux figurent au rapport de la Commission Gordon, mais notre parti en saisissait la Chambre dès le 22 octobre 1951, alors que M. Gordon Graydon, dans un discours prophétique, exposait la nécessité, pour l'avenir du Canada, d'instituer un office national de la mise en valeur et de la production. Peut-être convient-il de retenir le nom "office de l'énergie" qu'a employé la Commission Gordon et qui correspond peut-être mieux aux besoins du Canada. Ainsi que le disait M. Graydon, cet organisme devrait être composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, de

l'industrie agricole, du monde ouvrier et des autres secteurs de notre activité nationale. Il devrait avoir pour objectif, entre autres, de faire l'inventaire des ressources nationales et d'étudier la demande prévisible à l'égard de ces ressources, telle qu'elle ressort des exigences de notre programme de défense et de notre économie en expansion. Il devrait, fort de ces enquêtes, se prononcer sur les meilleurs moyens à prendre pour que le Canada puisse satisfaire aux exigences et aux obligations auxquelles il fait face sur ce plan.

A notre avis, il faudrait formuler une politique fédérale de l'énergie, en liaison avec les provinces qui souhaitent une telle politique, afin d'assurer au Canada une production sans cesse accrue d'énergie bon marché. Si la Colombie-Britannique souscrivait à une telle politique, on pourrait établir là-bas un vaste empire industriel. Une telle politique révolutionnerait l'économie des provinces Maritimes qui, d'une façon générale, voient leur progrès retardé par l'absence de cette énergie que n'ont pas su assurer des gouvernements successifs, ce qui a empêché la décentralisation de l'industrie.

En ce qui concerne les territoires qui relèvent du Parlement, on estime qu'il s'y trouve des millions de chevaux vapeur en énergie électrique qui n'attendent que d'être mis en valeur; or, toute dépense engagée aujourd'hui afin d'accroître notre potentiel d'énergie électrique rapportera des bénéfices. De telles immobilisations seront rentables et rendront cent pour un. Il en résultera que les régions du Canada qui sont aujourd'hui incapables de rivaliser avec les autres quant au rythme de leur développement général se trouveront avec ces dernières sur un pied d'égalité, ce dont jusqu'ici le gouvernement ne s'est pas occupé.

Dans les provinces des Prairies, en Saskatchewan en particulier, on pourra alors réaliser des entreprises comme celle du bras sud de la rivière Saskatchewan dont on étudie la possibilité à la veille des élections et qu'on semble oublier ensuite comme un projet irréalisable. Prétendre qu'une entreprise comme le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan n'est pas économiquement réalisable, c'est oublier la politique nationale que sir John A. Macdonald a suivie aussi longtemps qu'il a été au pouvoir. Alexander Mackenzie doutait que l'aménagement du chemin de fer Pacifique-Canadien soit une chose réalisable. Sir John était d'avis que cette entreprise pouvait être exécutée et était essentielle à la mise en valeur des provinces des Prairies et aux progrès que nous y avons réalisés et qui autrement n'auraient jamais eu lieu. La même chose est arrivée plus tard dans l'empire britannique, et plus récemment dans le Commonwealth britannique.

Enfin, je trouve intéressantes les recommandations que renferme le rapport au sujet de l'imposition et de la nécessité de modifier l'impôt en vue d'encourager l'industrie établie au Canada et de favoriser les entreprises. Je ne ferai que citer les pages 58 et 59 concernant le pétrole et le gaz. Au point de vue des capitaux étrangers, nos lois fiscales actuelles placent les sociétés des États-Unis dans une situation plus avantageuse que les sociétés canadiennes et leur offrent plus d'avantages lorsqu'il s'agit de mettre en valeur les ressources pétrolières du Canada.

Nos sociétés canadiennes ne pourront certes pas réclamer pour elles des avantages supérieurs à ceux dont jouissent les sociétés qui viennent aider à la mise en valeur de notre pays. Mais les sociétés canadiennes ont droit à l'égalité avec les sociétés étrangères. Je répète ce que j'ai dit déjà: l'heure est venue,—ce que le rapport Gordon confirme nettement,—de remanier notre régime fiscal de fond en comble en vue d'encourager la création d'industries primaires et secondaires au Canada.

Les lanceurs d'affaires, les capitalistes et ceux qui s'aventurent dans des entreprises d'où le risque n'est pas absent devraient avoir précisément les même avantages, du point de vue fiscal, que ceux qu'accordent les États-Unis. Sinon, nos lanceurs d'entreprises et nos capitalistes seront relégués au second rang, ce qui est injustifiable. Cette revision de notre régime fiscal devrait prévoir, dans les domaines fédéral, provincial et municipal, les modifications qui seraient de nature à encourager les sociétés canadiennes. Le rapport Gordon en recommande d'ailleurs un bon nombre. De plus, on devrait assurer aux provinces et aux municipalités des sources de revenus représentant une part plus équitable des recettes fiscales pour leur permettre de s'acquitter entièrement de leurs propres responsabilités en matière de mise en valeur dans le sens qu'exige l'exploitation rationnelle de notre pays. Voilà quelques-uns des sujets qui seront étudiés au cours du présent débat.

Nous réexaminons ce qui s'est dit en juillet 1956 avec beaucoup de satisfaction, parce que nous constatons que bien des mesures que nous préconisions se trouvent maintenant dans le rapport de la Commission Gordon. De nouveau, je pose au Gouvernement la question suivante: que ferez-vous à ce sujet? Laisserez-vous le rapport mourir de sa belle mort ou bien agirez-vous conformément aux

éléments de preuve recueillis par cette commission, si le Canada doit connaître l'expansion qui convient? Prendra-t-on des mesures dès maintenant? Sinon, pourquoi pas?

Il n'y a pas de raison de ne pas prendre, au cours de la présente session, des mesures fiscales qui supprimeront les entraves auxquelles sont en butte les portefeuillistes canadiens et qui, par suite, encourageront les Canadiens à participer à notre essor national à un plus grand degré qu'ils n'ont pu le faire sous l'influence paralysante des lois fiscales actuelles. Je propose donc, appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green):

Que tous les mots de la motion après le mot "que" soient rayés et remplacés par les suivants: La Chambre est d'avis que le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada, d'encourager une transformation plus poussée de ces ressources au Canada, de supprimer le présent déficit considérable de notre commerce, de favoriser une plus grande participation financière des Canadiens à la mise en valeur de nos ressources et d'offrir plus de possibilités de carrière et d'emploi à une population sans cesse grandissante.

M. l'Orateur: Puis-je dire un mot maintenant, à cause du sens général de l'expression "diverses questions" contenue dans l'amendement qui a été présenté à titre de grief? J'ai déjà soutenu et j'aimerais dire à la Chambre qu'à mon humble avis, ce n'est pas le genre de grief prévu par notre Règlement relativement à une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Je voudrais citer d'abord, le commentaire nº 345 de Beauchesne, troisième édition, natamment la dernière partie dont voici la teneur:

Les membres de la Chambre peuvent discuter diverses questions à l'occasion d'une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil et il n'est pas nécessaire qu'un amendement soit proposé; mais, une fois le débat terminé à l'égard d'une question, si un autre sujet vient sur le tapis, les députés ne peuvent revenir sur la première question débattue.

Il s'agit de savoir ce qu'est une "question" à cet égard. Passons au commentaire nº 468 dont voici la teneur:

Il arrive parfois, à propos de la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, que des députés exposent des griefs sans proposer d'amendement. Un député parlera des taux des chemins de fer...

C'est une question.

...un autre de la naturalisation,...

C'est une autre question.

...et ainsi de suite. Cinq ou six questions différentes peuvent alors être portées à l'attention du Gouvernement. Mais aucun député ne peut prendre la parole plus d'une fois à propos de la motion. Il ne peut parler de toutes les questions qui peuvent alors être soulevées, et, quand il s'est fait entendre au sujet de l'une d'entre elles, il a épuisé son droit de prendre la parole à propos de la motion dont la Chambre est saisie, savoir: "que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil".

Si aucun amendement n'avait été présenté à la fin du discours prononcé par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), de quelle question, selon les députés, la Chambre aurait-elle été saisie? Est-ce la conférence des Bermudes? Est-ce la conférence de Québec proposée par le chef de l'opposition? Est-ce le programme proposé au sujet de la mise en valeur des ressources naturelles? Est-ce le rapport de la Commission Gordon? Sont-ce les placements américains au Canada ou les placements étrangers au Canada et leurs conséquences? Serait-ce la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces dans le domaine économique? Seraient-ce les subventions devant aider à la mise en valeur de nos ressources septentrionales? Seraient-ce les programmes de mise en valeur de l'énergie? Serait-ce l'égalisation des avantages économiques à travers le Canada, comme le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan, qui, les députés s'en souviendront, a fait l'objet d'un grief à un moment donné, il y a un an ou deux je pense? Seraient-ce des modifications au régime fiscal?

Encore une fois, si un amendement n'avait pas été proposé, où l'Orateur pourrait-il intervenir et dire: "Ces questions ont déjà été étudiées. Vos observations doivent porter, de façon pertinente, sur les questions dont nous avons été saisis?" La portée de l'amendement est tellement vaste que je ne crois pas qu'il y ait une question qui ne puisse s'y rattacher. Je laisserai parler le chef de l'opposition.

M. Green: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je n'ai pas fini. Si je puis continuer, qu'il me soit permis de dire que cette question est importante pour la Chambre. Il y a un autre point que j'aimerais souligner. Le *Feuilleton* renferme des avis de motion. L'an dernier, j'ai signalé dans le particulier à quelques honorables députés, —et, maintenant que l'occasion s'en présente, j'aimerais le signaler à la Chambre en général,—que des députés inscrivent au *Feuilleton* des avis de motion dans lesquels ils demandent certaines modifications fiscales, certaines mesures intéressant la politique économique et divers aspects de notre activité économique. Ils devraient se rendre compte de la situation suscitée, si, à propos de l'amendement, ils prononcent le discours qu'ils aimeraient prononcer sur leur propre avis de motion lorsqu'il sera examiné. Si nous en étions rendus au moment où les jours affectés à l'examen des avis de motion

étaient expirés, la situation serait différente; mais nous n'en sommes pas encore rendus là. Puisque nous n'y sommes pas rendus, il se peut que des députés se trouvent dans une situation fâcheuse, lorsque ces avis de motion seront appelés, et il se peut qu'ils aient à enfreindre la règle interdisant les répétitions, car ils voudront parler à propos de leur propre motion et d'autres voudront les suivre.

En 1954, le chef de l'opposition d'alors avait proposé une modification étendue de cette nature, et je m'étais permis d'exprimer à la Chambre la même opinion que maintenant. J'ai dit alors que la question était très importante. Elle est importante parce que je ne voudrais pas limiter le droit des députés de formuler des griefs. J'expose simplement la situation à la Chambre. Il me semble raisonnable qu'un grief ne devrait pas avoir un caractère général, mais se rapporter à une question précise et déterminée. J'ai mentionné à l'époque que je ne voudrais pas décider la question moi-même, que je la soumettrais à la Chambre. C'est à ce moment-là que le chef de l'opposition du jour a retiré son amendement. C'était le 26 avril 1954; le débat en question figure aux pages 4352-4355 inclusivement du hansard.

Cette fois-ci non plus, je ne déclarerai pas l'amendement contraire au Règlement. Je n'en ferai rien, à moins que la Chambre n'indique d'une façon ou d'une autre que mon opinion semble motivée...

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: ...et qu'elle n'est pas de nature à restreindre le droit de formuler des griefs. J'entends applaudir les députés siégeant à ma droite, mais je tiens à signaler que le droit de présenter un amendement à l'occasion d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, est un droit de l'opposition et j'estime que celle-ci doit assumer toute responsabilité concernant le problème qui se pose ici.

Je pense que c'est à son avantage, parce que ces débats de vaste portée, surtout au début d'une session, ouvrent un tel champ à la discussion qu'on ne pourra s'empêcher de répéter les mêmes observations à propos d'autres questions qui seront soumises sous forme d'avis de motion ou autrement. Je laisse aux honorables députés le soin de décider. Il se peut que l'opposition préfère agir de cette façon. D'autres amendements de grande portée ont déjà été soumis. Je mentionne celui de 1954 à propos duquel j'ai exprimé des doutes sérieux; celui qui était alors chef de l'opposition l'a retiré. Cependant, d'autres amendements d'un caractère analogue ont été présentés dans la suite.

[M. l'Orateur.]

Je le répète, j'évite de me prononcer, afin qu'on puisse formuler toutes les observations qu'on pourrait faire. Si les honorables députés ne tiennent pas à en faire, je laisserai les choses où elles en sont, mais s'ils en font, il se peut que je sois influencé par ce qu'ils diront.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, sans rien vouloir insinuer, je signale que ni Votre Honneur ni personne n'a soulevé l'an dernier d'objection à cet amendement. La Chambre est saisie pour la deuxième ou la troisième fois d'un amendement de ce genre et, si j'ai bonne mémoire, jamais on ne s'y est opposé. Voici les mots essentiels:

...l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles.

Les buts sont ensuite énoncés. On a là les mots importants. N'est-ce pas le 9 juillet dernier que la Chambre a été saisie d'un amendement semblable, en tous points pareil?

M. Green: Il était conçu dans les mêmes termes.

M. Diefenbaker: Aucune objection n'a été soulevée à ce moment-là. Je signale ce point parce que Votre Honneur a dit que l'amendement est de portée plutôt générale. Mais il se ramène à une seule chose: un programme national de mise en valeur destiné à permettre certains résultats.

M. l'Orateur: En 1954, lorsque j'ai parlé de l'amendement qu'avait proposé celui qui était alors chef de l'opposition et qu'il avait retiré, je croyais avoir dit tout ce qu'il fallait, c'est-à-dire que, si les membres de l'opposition ne changeaient pas d'attitude à propos de motions de ce genre, cela les regardait.

M. Diefenbaker: Si Votre Honneur a fait cette observation, je ne l'ai pas repérée; et j'ai lu tout ce qu'il y a ici.

M. l'Orateur: Je parle de la session de 1953-1954; mais, quant à la motion dont parle le député et dont je n'ai pas parlé dans mes remarques antérieures, j'ai dit que j'en avais parlé à certains députés et que j'avais signalé que l'amendement proposé comprenait quelque six avis de motions déjà inscrits au *Feuilleton*. En réalité, au cours du débat sur la proposition d'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, on a discuté la mise en valeur de l'énergie dans les provinces Maritimes ainsi que d'autres entreprises.

Il y a un point encore que je veux signaler au chef de l'opposition. On ne peut dissocier le discours d'un député de la proposition d'amendement. Le discours du chef de l'opposition a une portée beaucoup plus vaste que la proposition d'amendement par laquelle il

l'a terminé. Du point de vue de la pertinence, je dois tenir compte du discours qu'il a prononcé lorsqu'il s'agira pour les autres députés de parler sur la proposition d'amendement. Je considère comme une motion d'opposition, je le répète, toute proposition d'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Des difficultés ne peuvent manquer de surgir par la suite. C'est aux députés d'y voir.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, si la discussion sur le rappel au Règlement est terminée, j'aimerais exposer mes vues au sujet de l'amendement qu'a proposé le chef de l'opposition. Je commence par dire qu'il est utile que le premier ministre se rende aux Bermudes pour y rencontrer le premier ministre du Royaume-Uni. Je suppose que le premier ministre aura avec M. Macmillan le genre d'entretien qu'il a eu récemment avec le président des États-Unis.

J'aurais aimé m'attarder aux affaires internationales, car j'estime qu'il conviendrait d'exprimer nos vues sur les questions que les Nations Unies étudieront demain, et singulièrement sur l'attitude du Canada en face de certains des problèmes qui seront soulevés dans cette assemblée. Mais je pense qu'il me faut m'en tenir à l'amendement proposé. Vous avez raison, monsieur l'Orateur, quand vous dites que la présentation de résolutions de portée générale présente un danger, non pas pour le Gouvernement, mais pour les membres des partis qui composent l'opposition. Je sais qu'il nous est arrivé à plusieurs reprises dans le passé, à l'occasion du débat sur l'Adresse en particulier, et parfois de celui sur le budget, d'avoir nous aussi la tentation d'insérer quatre ou cinq questions différentes dans l'amendement. Il en est résulté que lorsque des événements extrêmement importants se sont produits à propos de l'une des questions qui avaient été mentionnées dans l'amendement à l'Adresse, nous avons été empêchés de faire quelque chose à ce sujet plus tard dans la session. Je pense qu'il faut vous remercier, monsieur l'Orateur, de rappeler à la Chambre, et surtout à ceux d'entre nous qui siègent du côté de l'opposition, les dangers que comportent les résolutions d'ensemble, proposées alors que la Chambre est invitée à se former en comité des subsides, ou à l'occasion du débat sur l'Adresse ou le budget.

Nous demandons sans réserve que le gouvernement adopte une politique d'expansion nationale pour le Canada. Nous avons toujours réclamé une telle politique. Je dirais même qu'elle est exprimée implicitement dans notre philosophie concernant la manière dont il faudrait mettre en œuvre l'essor de l'économie canadienne. Nous avons toujours cru que notre pays devrait avoir une sorte de plan conformément auquel il pourrait évoluer, un plan qui permettrait au peuple du Canada d'orienter la mise en valeur de nos ressources naturelles dans son intérêt, afin que les résultats de ces grandes entreprises de production et la mise en valeur de nos grandes ressources naturelles puissent être mis à la disposition de tous nos habitants, au lieu de profiter uniquement aux personnes qui ont placé leur argent dans les grandes industries et sociétés privées; afin que nos cultivateurs et nos travailleurs, nos vieillards pensionnés et nos enfants puissent bénéficier au maximum de la mise en valeur de ces ressources naturelles que la Providence a si abondamment déposées depuis des siècles dans notre pays.

Voilà donc pourquoi nous sommes en faveur d'une politique nationale d'expansion pour le Canada.

Si nous jetons un regard sur l'histoire de notre pays depuis la colonisation, allais-je dire, mais surtout depuis la Confédération, que constatons-nous? Peu avant que j'arrive ici cet après-midi, j'ignorais totalement qu'un amendement allait être proposé. J'ignorais absolument en quoi consistait cet amendement quand j'ai pénétré en cette enceinte cet après-midi. Mais j'ai quand même en main une déclaration faite en 1879, soit douze ans après la Confédération, par sir Leonard Tilley. Il aurait prononcé en cette enceinte les paroles qui suivent:

> Je ne crois pas pécher par excès d'optimisme en affirmant que le jour n'est pas loin où la population des régions de l'Ouest sera plus importante que celle du Canada,...

Il voulait dire naturellement le Haut-Canada et le Bas-Canada, qui sont actuellement l'Ontario et le Québec.

> ...et où les provinces Maritimes, avec leur charbon, leur fer et leur énergie hydro-électrique, deviendront les centres manufacturiers de ce vaste dominion.

Mais, avec la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien, et l'ouverture à la colonisation de vastes régions de l'Ouest, la prophétie de sir Leonard Tilley ne s'est pas réalisée parce que l'équilibre économique à l'intérieur du pays a été plus ou moins rompu par l'expansion de l'Ouest canadien.

Au lieu d'avoir eu un essor organisé de notre pays, organisation qui aurait préservé les industries qui avaient déjà été établies dans les provinces Maritimes par exemple, et qui pendant quelque temps ont bénéficié de l'agrandissement vers l'Ouest, alors que les aciéries de la Nouvelle-Écosse fournissaient les rails de chemins de fer qui permettaient aux trains et au commerce de traverser le Canada, nous constatons que l'industrie s'est déplacée vers le centre du Canada et que

depuis lors l'économie canadienne a souffert d'un déséquilibre. Toujours davantage depuis ces dernières années, surtout depuis les dernières années de la guerre, nous voyons que la concentration de l'industrie s'accentue rapidement dans le centre du Canada.

Je puis dire en passant que faute d'une organisation de l'essor de notre pays, faute de dire aux industries qu'il serait plus sage qu'elles s'établissent en d'autres endroits, la concentration industrielle qui s'est produite dans notre pays nous donne à réfléchir quand nous l'envisageons sous l'angle des possibilités. Je n'ai pas dit probabilités, monsieur l'Orateur; j'ai dit possibilités, et j'espère que ces possibilités sont des improbabilités. Dans le cas d'une guerre moderne, du fait que les grandes industries du Canada sont concentrées dans la péninsule de Niagara, autour des villes d'Hamilton et de Toronto, et sur une courte distance le long de la rive du lac, ces industries seraient si vulnérables que le Canada pourrait être anéanti économiquement presque aussi facilement que les grands centres industriels du Royaume-Uni pourraient l'être dans les mêmes circonstances. Je songe aussi à Sarnia et à d'autres endroits. Nous sommes donc en faveur d'un programme national de mise en valeur mais nous voudrions faire un pas de plus que mon honorable ami.

Nous estimons que ce programme doit être dressé d'avance et que le gouvernement du Canada et ceux des provinces doivent l'orienter de façon à éviter tout déséquilibre comme celui qui existe en ce moment au Canada ou encore de façon à remédier dans une certaine mesure au déséquilibre actuel. Évidemment, nous nous réjouissons de l'expansion industrielle que connaissent les provinces de l'Ouest en ce moment par suite des nouvelles découvertes de gaz, de pétrole, d'uranium, de nickel au Manitoba, et d'autres richesses analogues. Cependant, je le répète, ces découvertes ne sont pas le fruit d'un plan national ni d'un programme de mise en valeur du Canada au profit de l'économie nationale. C'est tout simplement que certaines gens trouvent plus profitable d'aller exercer leur activité là-bas.

Ceci m'amène à un autre point relatif à la mise en valeur nationale. Si nous voulons mettre en œuvre un programme comme celui que mon honorable ami propose, il faudra, pour que les Canadiens puissent participer à cet essor, que les placements soient orientés vers cette fin. Avant tout, il me semble, il faudrait qu'un organisme national oriente les placements vers des objectifs appropriés. Évidemment, nous n'hésitons pas à dire que, à notre avis, la mise en valeur de certaines de nos importantes ressources et l'exploitation de nos services d'utilité publique devraient être entreprises par l'État. C'est ce que nous avons déclaré très clairement à propos du pipe-line qu'on doit aménager à travers le Canada. Nous n'avons pas réussi à convaincre le gouvernement,—je suppose que nous n'avons pas pu convaincre non plus la population du Canada,—que la méthode appropriée de mettre en œuvre une entreprise de ce genre c'est d'établir un organisme public comme la Commission hydro-électrique de l'Ontario ou comme les autres organismes analogues qui existent un peu partout au Canada. De fait, mon honorable ami a donné à entendre cet après-midi que certaines grandes entreprises hydro-électriques provinciales pourraient être mises en œuvre avec la collaboration du gouvernement fédéral. Autrement dit, on pourrait en faire des entreprises publiques financées à la fois par les trésors fédéral et provinciaux. Je reconnais que ce serait un pas dans la bonne voie. Je voudrais en outre que nos industries relèvent davantage de l'autorité des divers gouvernements au Canada. Les autres grandes entreprises d'utilité publique et les entreprises qui ne sont pas étatisées devraient à mon avis, être dirigées par des Canadiens compétents.

En ce qui concerne cette grande entreprise qu'est le pipe-line transcanadien, j'espère que les Canadiens, maintenant qu'il a été décidé qu'elle allait être confiée à l'entreprise privée, verront à ce que le capital canadien placé là soit en quantité suffisante pour que la direction en reste dans notre pays, de manière que nous disposions d'une certaine autorité sur ceux qui vont en assurer la direction.

Nous sommes donc favorables à cet amendement. On ne saurait même commencer à établir la liste de toutes les entreprises propres à s'inscrire dans le cadre d'un programme national de mise en valeur. De grands problèmes de drainage se posent dans les provinces Maritimes. On pourrait remettre là-bas en état des terres arables ou des pâturages, à mettre à la disposition des habitants de cette région. Songeons encore aux grandes marées de la baie de Fundy. Des études vont être faites à ce sujet et il est possible qu'elles se montrent d'une immense utilité aux habitants des provinces Maritimes, à condition que le gouvernement fédéral se charge, dans une large mesure, du financement des entreprises de ce genre que ne sauraient lancer les provinces Maritimes elles-mêmes.

Il n'est personne qui aime se dire que la mise en valeur des diverses régions de notre pays a été inégale, mais il reste que le régime actuel d'entreprise privée, parfaitement irrationnel, a mis certaines parties de notre pays dans un état d'infériorité, les plus mal partagées étant les provinces Maritimes. Comme je le disais, je n'ai pas eu le temps de me documenter, mais il se trouve que j'ai

sur mon bureau quelques chiffres au sujet de la situation relative des diverses régions du Canada dont j'ai fait état, il n'y a pas longtemps, ailleurs qu'ici. Ainsi, par exemple, disons qu'en ce qui concerne le revenu moyen par personne et par province il est clair qu'en 1954, dernière année à l'égard de laquelle je dispose des chiffres, c'est l'Ontario et le Québec qui venaient en tête et les provinces Maritimes, assurément, qui venaient en queue de tout le Canada. Le maximum de revenu est de $1,470 pour la province d'Ontario et le minimum de $640 à Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard occupant une situation à peine plus privilégiée. Cela n'est pas satisfaisant.

Si nous disposions d'un programme de mise en valeur convenable, nous pourrions voir à ce que les avantages du progrès soient répartis plus également par région. A l'intérieur même des provinces on trouve de graves écarts dans le revenu personnel. Nombreux sont les Canadiens qui sont privés des avantages auxquels ils ont droit. On a souvent parlé à la Chambre de nos vieillards pensionnés. En 1949 la pension de vieillesse était portée à $40. Or, compte tenu de la puissance d'achat du dollar à l'époque, comparée à ce qu'elle est maintenant, cela veut dire que la pension n'est plus guère que de $32 en 1957. Il faut actuellement $40 pour acheter ce que $32 achetaient en 1949. La même observation vaut évidemment pour l'allocation familiale dont la valeur a diminué de près de moitié depuis son inauguration. On pourrait aussi parler de la pension aux anciens combattants, des prestations versées aux cultivateurs de l'Ouest aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, ces prestations ne valant plus que moins de la moitié de ce qu'elles valaient autrefois.

Les gens qui ont le plus souffert,—le ministre des Finances, (M. Harris) l'a admis dans un discours qu'il a prononcé samedi soir,—sont les gens à revenus fixes, ceux qui au cours des dix, vingt ou trente dernières années ont acheté de l'assurance-vie, des obligations ou des actions canadiennes afin d'assurer quelque peu leurs vieux jours. Jamais dans l'histoire du Canada n'a-t-on vu autant de confiscations des épargnes personnelles que sous le gouvernement actuel qui a permis que cela se produise. Si nous voulons un programme national de mise en valeur, nous devons veiller à ce que ce programme tienne compte des besoins des régions et, dans le cadre de ces régions, des besoins des particuliers. Nous n'aurions pas, en agissant ainsi, des provinces pauvres et des provinces riches; nous n'aurions pas des pauvres à côté de multimillionnaires dont nous pouvons percevoir, quand une couple d'entre eux meurent, une centaine de millions de dollars en droits successoraux.

M. Low: Qu'on dépensera à des fins de culture stéréotypée.

M. Coldwell: Peu m'importe ce qu'on en fera, ce n'est pas ce qui me préoccupe en ce moment. C'est l'objet d'un débat distinct. Je signale que nous pouvons percevoir cette somme de quelques particuliers au Canada.

J'ai parlé des provinces Maritimes, et il a été question de l'entreprise du bras sud de la Saskatchewan. Je ne peux pas comprendre le rapport Gordon à cet égard. D'après ce rapport, il faudrait changer l'économie de culture du blé en une économie de culture mixte; et que le gouvernement ne porte aucune attention aux grandes entreprises d'irrigation. Cela, naturellement, doit avoir trait à une grande entreprise d'irrigation, celle du bras sud de la Saskatchewan. Si nous devons encourager les cultivateurs à produire moins de blé, il faudra qu'ils produisent autre chose. Tant que ces 400,000 acres de terre ne seront pas irriguées, elles resteront des terres à blé, des terres à plantes mi-arides, dont le blé est notre meilleur exemple. Qu'on mette l'entreprise d'irrigation à exécution, on pourra alors y produire des légumineuses, ou peut-être de la betterave à sucre ou des légumes, établir des conserveries, etc., réduisant d'autant les emblavures. Je ne veux pas traiter plus à fond le rapport Gordon mais je l'ai lu et je ne l'approuverai certainement pas, parce qu'on y trouve un certain nombre d'attitudes illogiques comme celle-là. Tout ce que je puis dire, c'est que M. Gordon a dû être pressé de soumettre un rapport et qu'il a dû prendre quelques soirées pour le dicter aussi rapidement que possible à une sténo. C'est l'impression que j'en ai quand j'en lis certaines parties.

Nous avons aussi ces entreprises qui devraient être lancées sur le plan national. Je suis fermement persuadé qu'il nous faut un programme national de mise en valeur. Je ne sais pas quelles sont les ressources du Nord.

Si l'honorable député de Vancouver-Quadra était à son siège cet après-midi, il se souviendrait, j'en suis sûr, que nous avons été étonnés, lui-même, l'ancien ministre de la Défense nationale, M. Claxton, et moi, à une réunion de l'Association de politique étrangère, à New-York vers 1941, je crois, d'entendre M. Stefansson, explorateur de l'Arctique, déclarer que les plus abondantes réserves de pétrole du monde se trouvaient dans le nord de l'Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. Je lui ai ensuite demandé s'il connaissait des géologues qui fussent de cet avis.

Il m'a nommé le vice-président de la *Standard Oil* du New-Jersey. Je lui ai demandé où je pourrais me procurer le texte de cette déclaration et il m'a dit de m'adresser à l'université du Missouri. Je me suis procuré le texte de cette conférence et je me souviens d'en avoir lu certains passages à la Chambre.

Je ne crois pas pourtant qu'aucun de nous ait eu à l'époque l'impression que la région était si riche en ressources. Or, si nous faisions une enquête appropriée, si nous avions une idée de ce qu'on peut attendre d'un programme national de mise en valeur, on pourrait procéder à ces relevés, savoir ce que nous avons en fait de ressources et les programmes qu'il y aurait lieu d'appliquer. Nous saurions mieux comment procéder.

Je pense bien que dans notre Nord on trouve sans doute des ressources jusqu'ici inconnues qui apporteront aux Canadiens, à l'avenir, beaucoup de richesses, beaucoup d'occasions d'améliorer leur bien-être et leur existence.

Quant aux ressources que nous possédons déjà, il faut non seulement les mettre en valeur mais les conserver. Ceux d'entre nous qui ont habité l'Ouest depuis le dernier demi-siècle,—il y aura bientôt 48 ans que j'arrivais là-bas,—se souviendront que l'on croyait alors que le sol ne pouvait absolument pas s'épuiser. Et puis vinrent les années 30. On sait les leçons apprises alors. Aujourd'hui le cultivateur des Prairies veille à conserver son sol de façon que si la sécheresse survient de nouveau, et si le vent se remet à souffler, on ne connaisse l'érosion des années 30. Nos cultivateurs contribuent actuellement à conserver le sol de nos Prairies.

Passons dans nos forêts, voyons leur épuisement. Sans doute je n'ignore pas que dans certaines régions la forêt repousse toute seule et qu'on peut en tirer des arbres pendant des années, mais il reste que si dans certaines parties de notre pays, nous voulons une forêt éternelle, il faudra y voir, il faudra créer une autorité d'aménagement compétente. Je conviens que cette autorité devrait être provinciale, mais le pouvoir central devrait concourir à son action. On devrait voir à ce que les arbres abattus soient les arbres à maturité et prêts pour la coupe, s'assurer que les arbres qu'on sort de la forêt sont ceux qui n'y ont plus aucune utilité. On favorisera la pousse des petits arbres. On pourra même reboiser des régions actuellement dénudées.

L'automne dernier j'ai eu l'occasion de parcourir en voiture la Forêt Noire, en Allemagne, et d'y voir quelle forme y prenait l'exploitation forestière. On m'a bien dit ce que je savais déjà, soit que la Forêt Noire était exploitée depuis des siècles et qu'elle continuerait de l'être parce qu'il y avait un plan. L'État réglemente la coupe, organise la conservation.

J'ai été en Norvège où j'ai eu le même spectacle sous les yeux. Il est impossible à un Norvégien d'abattre un arbre sans permis. La population en est-elle malheureuse? Elle n'y voit aucune contrainte, bien au contraire. Elle y voit plutôt une organisation rationnelle destinée à assurer le bien-être futur des habitants. Si nous voulons un programme national de mise en valeur, il faut consentir à certaines mesures de réglementation.

On nous reproche parfois d'aimer la réglementation. Je ne l'aime pas. La réglementation en tant que telle ne me plaît guère, mais il reste qu'en certaines circonstances elle est nécessaire à la protection de la population et de nos ressources contre l'exploitation. Il faut empêcher nos forêts de s'épuiser, les conserver aux générations futures. Je suis heureux de dire que certaines de nos provinces appliquent certains réglements. Des gouvernements provinciaux, par exemple, réglementent l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz. De cette manière ces ressources ne s'épuiseront pas en quelques années à peine, privant les générations futures des richesses nécessaires au bien commun. La même observation vaut pour l'exploitation minière, etc. C'est dire que nous sommes tous favorables à la mise en valeur nationale.

Il serait possible d'énumérer les divers domaines où cette mise en valeur pourrait avoir lieu, de décrire comment on pourrait y arriver par l'élaboration de plans rationnels. Je n'entends pas le faire cet après-midi, mais je veux tout de même rappeler que le progrès serait impossible sans argent. Le financement d'une entreprise comme celle-là exige, d'une façon ou d'une autre, la canalisation des investissements vers des entreprises utiles à la société. Je disais tout à l'heure que si j'étais l'auteur de la proposition d'amendement je proposerais la création d'une autorité nationale qui canaliserait des investissements vers la réalisation d'entreprises économiquement et socialement utiles à notre pays.

Les membres du gouvernement me permettront de leur dire que s'ils étaient fidèles à leur programme d'autrefois, ils se prononceraient en faveur de la proposition. Je me souviens en effet que pendant quelques années l'un des articles de leur programme était la création d'un conseil national des investissements; c'était l'un des avantages promis par eux à la population au cas où un gouvernement libéral arriverait au pourvoir. Nous n'avons plus entendu parler de cette promesse depuis quelque temps.

Un certain nombre de mes collègues traiteront plus longuement les divers aspects de cette question. Je ne veux pas marcher sur leurs brisées. Qu'on me permette simplement de dire que mon parti est favorable à la proposition que voici:

...le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada.

Sans doute, pour que ce texte soit parfaitement satisfaisant, je voudrais y inscrire une phrase à peu près comme celle-ci "pour tous les Canadiens en tant qu'individus ainsi qu'en tant que groupes". Nous sommes néanmoins favorables à la proposition d'amendement, sous sa forme actuelle et, bien entendu nous lui accorderons notre appui lorsque le moment sera venu de voter. Qu'on me permette toutefois de répéter que s'il faut que toutes les régions du Canada bénéficient d'une mise en valeur nationale, utile à tous les Canadiens, il faut un plan, il faut une direction consciente. L'intérêt de la population l'exige. Les grandes entreprises d'importance fondamentale pour la population, en tant que telles, devront être astreintes à la direction des pouvoirs publics, il faudra même des nationalisations. Cela dit, je vais reprendre mon siège.

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle a une étendue telle que si nous allions en traiter dans son ensemble, il serait désormais impossible à qui que ce soit d'entre nous de soulever les autres griefs auxquels il pourrait songer. Ce texte a véritablement une portée parfaitement générale.

M. Knowles: Il s'agit de l'intérêt du Canada tout entier.

M. Low: Oui, et c'est pour cette raison que je veux indiquer que la partie que nous aimerions traiter pour notre part sera la même que celle qu'a traitée le chef de la CCF. Voici la partie de la proposition à laquelle je songe:

...le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada.

Si le chef de l'opposition consent à ce qu'on s'occupe essentiellement de cette partie de son texte, et qu'il comprenne que c'est cette partie du texte que nous appuierons de notre voix, nous pourrons mieux organiser nos discours. Ainsi lorsque nous aurons fini, on saura beaucoup mieux à quoi s'en tenir sur nos sentiments à cet égard.

Je me réjouis toujours de la présentation de ces propositions d'amendement. Elles ont en effet l'avantage de concentrer l'attention des honorables députés sur des considérations d'une incontestable utilité. Plus particulièrement elles nous donnent la chance d'exprimer notre point de vue sur ce qui, selon nous, est l'effet de la politique du gouvernement sur la mise en valeur de nos ressources.

Je veux envisager cette résolution sous l'angle du programme du gouvernement fédéral, qui a d'énormes répercussions sur nos ressources naturelles, qu'elles soient mises convenablement en valeur, dans l'intérêt du peuple, ou que ce soit le contraire. C'est en raison de cette façon d'envisager la situation que je me propose de consacrer le temps dont je dispose cet après-midi à nos six importants points de vues à l'égard d'un programme national. Si nous devons avoir un programme national de mise en valeur, il faut alors, à mon avis, que ce programme comporte au moins six éléments. Je ne m'imagine pas un seul instant que ma liste comprendra tout, mais ce sont en tout cas les six éléments qui, de notre point de vue, devraient, au moins, y figurer. Nous les proposons dans l'espoir que le gouvernement étudiera attentivement la mise en œuvre d'un tel programme, car j'ai la conviction que sans ce genre de coordination, sans une étude nationale comme celle-là, nous ne pouvons jamais espérer atteindre le maximum de mise en valeur de nos ressources, et nous ne parviendrons par conséquent jamais à atteindre complètement notre but qui consiste à assurer le plein emploi de toute notre population et à lui permettre de bénéficier pleinement des résultats de ses efforts.

Il me semble que ce qu'il nous faut avant tout à l'époque actuelle, c'est une meilleure coordination des programmes du gouvernement fédéral pour éviter qu'un programme ne s'oppose à un autre. Je songe par exemple au programme d'ensemble de restriction au crédit, adopté par le gouvernement. Ces restrictions au crédit ont beaucoup nui à la mise en valeur de nos ressources. Si le gouvernement apporte des restrictions générales au crédit sans prendre en considération l'ensemble du domaine des questions fiscales et monétaires qui engloberaient le programme fiscal, celui des investissements, les dépenses de l'État, et le programme de construction, et s'il ne se préoccupe pas sérieusement de coordonner tous ces éléments au mieux des intérêts du peuple canadien, il arrivera que l'un quelconque de ces programmes entravera les autres et annulera nos efforts. C'est ce qui se passe de nos jours.

Notre parti a conseillé sans relâche au gouvernement de créer une commission nationale des finances et de l'économie qui aurait pour mission principale de coordonner les programmes de l'État en matière d'impôts, de monnaie, d'investissements, de travaux publics et de budget, en vue de servir les intérêts du peuple canadien. Avec une telle commission guidant et conseillant le gouvernement, il y aura enfin un effort coordonné, des efforts bien calculés pour obtenir une expansion maximum sans que l'on ait à recourir à des programmes de restrictions générales comme celles qui retardent tellement, à l'heure actuelle, la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Il faudrait, ce me semble, une deuxième chose importante si nous voulons connaître une mise en valeur de nos ressources naturelles qui en vaille la peine. Je pense que le gouvernement de notre pays devrait envisager une répartition plus équitable et plus juste des sommes qu'il perçoit entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

La plus grande partie de la mise en valeur de nos ressources naturelles se fait à l'intérieur des provinces et sous la direction des gouvernements provinciaux, car en vertu de la constitution, la propriété et les droits civils relèvent exclusivement des gouvernements provinciaux. Mais les provinces dépendent dans une certaine mesure de leurs subalternes, les municipalités, pour la réalisation de certaines entreprises de mise en valeur. Elles dépendent des municipalités dans une très large mesure, mais s'il faut que les gouvernements municipaux et provinciaux viennent périodiquement, chapeau bas, trouver le gouvernement fédéral et quémander des aumônes, il ne se fera guère de mise en valeur.

Je songe maintenant aux grands aménagements hydro-électriques et aux constructions de chemins de fer qui sont indispensables à l'ouverture de nouvelles vastes régions et qui finiront par encourager et stimuler la mise en valeur des mines et des autres ressources naturelles. Je songe aussi aux entreprises d'asséchement et d'irrigation, et à tous ces grands travaux qui visent au plus grand essor économique possible de notre pays dans l'espoir de procurer un meilleur niveau de vie à notre peuple, et d'accroître sa force et sa sécurité.

Oui, si les gouvernements provinciaux et municipaux doivent venir solliciter des aumônes du gouvernement fédéral, ils n'iront pas bien loin. Le gouvernement actuel a démontré maintes et maintes fois que, lorsque de telles circonstances se produisent, il ne se fait pas la moindre idée de l'importance des entreprises que les gouvernments provinciaux soutiennent. Il ne semble pas avoir la moindre vision de l'avenir de ces œuvres entreprises par les gouvernements provinciaux et municipaux. Conséquemment, il s'arroge l'administration d'une part injuste des impôts à la disposition de notre pays, et dont il dispose à son gré. Ainsi nous assistons à un ralentissement de mise en valeur, à une mise en valeur qui est injuste, retardée dans une région et accélérée dans l'autre, comme on l'a déjà dit. Pour obtenir un semblant d'uniformité de cette mise en valeur, le gouvernement doit se décider à répartir les sommes qu'il perçoit plus équitablement et plus efficacement entre les différents échelons de gouvernement. Quand le gouvernement fédéral en sera arrivé là, les gouvernements provinciaux et municipaux iront de l'avant et assumeront leur tâche sans attendre les aumônes du gouvernement du Canada.

Je vois une troisième chose importante à faire figurer dans nos plans de future expansion économique de notre pays. Nous devrions entreprendre sans tarder la révision de notre structure fiscale pour ouvrir la voie à trois importants événements. Nous devons d'abord mettre l'industrie de notre pays à même de concurrencer avec succès l'industrie étrangère. Jusqu'à présent, notre structure fiscale a favorisé l'industrie étrangère au détriment de la nôtre. Comment diable pouvons-nous espérer atteindre à la grandeur, à la puissance et à la sécurité avec un système comme celui-là?

Deuxièmement, une revision de notre structure fiscale devrait permettre au Canadien moyen de se constituer des économies, afin que le Canada puisse financer une part plus importante de son expansion économique avec des fonds canadiens. Depuis un an ou deux surtout, on parle beaucoup de la quantité anormale d'argent qui nous vient de l'étranger pour la mise en valeur des ressources naturelles du Canada et l'expansion de son industrie. Je suppose qu'en raison des circonstances, et vu l'ampleur du déficit commercial que nous avons avec les États-Unis chaque année, les placements faits chez nous par ce pays ont été une bénédiction. Nul ne peut critiquer la somme qui entre chez nous quand on se rend compte que nous avons un déficit commercial de 1.2 milliards à 1.3 milliards de dollars par année avec notre voisin du sud.

Il me semble que ce que nous devrions faire, c'est d'aller à la racine du mal. Nos concitoyens n'ont pas encore été mis en mesure de réaliser suffisamment d'économies dont une partie pourrait servir à faire des investissements suffisants pour procéder autant qu'il faudrait à la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Il nous faut donc compter sur les placements d'autres pays si nous voulons que la mise en valeur se poursuive et, à mon avis, nous devons examiner tout le régime fiscal le plus tôt possible, afin d'en voir les effets sur les épargnes personnelles et, par conséquent, sur les placements. Si nous faisons cela, nous ferons au moins quelques progrès. Notre groupe est d'avis qu'il faudrait procéder à la revision que j'ai proposée et veiller à ce que le public du Canada ait la possibilité de réaliser des économies, ainsi que de réunir ces économies pour les placer de quelque façon acceptable, comme ce serait le cas si la population avait effectivement en sa possession l'ensemble des économies.

Voici la troisième chose importante à laquelle il faudrait viser par la revision du régime fiscal. Les produits canadiens à l'heure actuelle sont désavantagés sur les marchés étrangers parce qu'ils portent un fardeau trop lourd d'impôts. Les prix de bien des produits canadiens sont portés à un point tel que nous ne pouvons pas soutenir la concurrence des produits étrangers sur le marché canadien ou sur les marchés mondiaux. Il nous faut absolument en tenir compte et remédier à la situation, si nous voulons que les produits canadiens soutiennent la concurrence.

Par conséquent, il faudrait, dans notre programme de revision du fisc, tenir compte de ces trois objectifs, et je crois que, si nous y apportons une attention suffisante, nous pourrons améliorer grandement la concurrence des producteurs canadiens dans le commerce mondial, par comparaison à ce qu'elle est à l'heure actuelle. Il y a autre chose que j'aimerais à dire avant de laisser ce sujet. A quoi bon édifier nos industries canadiennes et mettre nos ressources en valeur s'il nous est impossible de rivaliser sur les marchés mondiaux avec les produits qui découlent de la mise en valeur de ces ressources? Ce serait pure folie de penser que nous pourrions réussir quelque chose dans le monde du commerce, même avec tout le matériel que nous pourrions avoir en entrepôt, si nos producteurs ne pouvaient pas vendre leurs marchandises en soutenant la concurrence des autres pays.

La quatrième question importante que notre programme de mise en valeur doit embrasser, si nous en adoptons un, c'est qu'il est essentiel, dans l'intérêt de l'ensemble du pays, d'établir un service statistique et consultatif national chargé de computer, mesurer et enregistrer toutes les ressources du Canada, y compris celles qui ont trait à la production d'énergie, de les étudier et de conseiller constamment,—je songe ici aux gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi qu'à ceux qui s'occupent de la production du pays et de la mise en valeur de nos ressources,—sur les meilleurs moyens de conserver, d'utiliser et, chaque fois que c'est possible, d'améliorer ces ressources, pour le bien de tous les Canadiens.

C'est une entreprise bien vaste mais, tant que nous n'aurons pas adopté un tel programme, notre essor se fera au petit bonheur et ne se poursuivra pas uniformément dans l'intérêt des différentes provinces, et on oubliera bien des choses.

Nous croyons en effet qu'à l'heure actuelle, où nos sources d'énergie prennent beaucoup d'importance et deviennent très utiles, le service que je viens de proposer serait particulièrement précieux pour les Canadiens. Je sais que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales accomplit certaines choses, de même que le ministère des Mines et des Relevés technique. Nous savons cela. Cependant, ce qui se fait à l'heure actuelle n'est qu'une fraction de ce qui pourrait se faire.

On a parlé aujourd'hui d'une certaine entreprise d'aménagement hydro-électrique, que bien des gens ont envisagée. Je crois qu'il s'agissait du barrage de Moran. L'honorable député de New-Westminster en a parlé. Je ne sais pas à quel point en est rendue l'étude du gouvernement à l'égard de cette entreprise, mais c'est une entreprise dont la portée est immense. On est renversé à la lecture des chiffres fournis par des ingénieurs dignes de confiance à l'égard de cette entreprise, et l'on me dit que l'une des choses importantes qui lui font obstacle à l'heure actuelle, c'est le tort qu'en subirait l'industrie de la pêche du saumon. On me dit qu'il s'agit ici d'une industrie de deux ou trois millions de dollars entravant une vaste entreprise de production d'énergie qui, dans l'ensemble, produirait chaque année jusqu'à dix ou onze fois ce que produisent les pêches.

Je ne veux pas proposer pour un instant que nous devions passer outre au jugement de ceux qui sont intéressés à la pêche. Toutefois, je crois que, si nous avions un service du genre que j'ai proposé, un service statistique et consultatif national, ce service pourrait étudier en même temps et avec une certaine continuité tous les aspect de cette grande entreprise et peut-être, à la suite de ses études, proposer rapidement une solution au problème de la pêche, solution qui permettrait d'aller de l'avant et de mettre à exécution l'entreprise du barrage de Moran sans trop nuire à la pêche du saumon. Voilà, ce me semble, ce qu'il vaudrait la peine d'étudier, le genre de choses que ce service devrait avoir constamment à l'étude.

Il y a une autre question dont j'aimerais dire quelques mots à ce point-ci. Nous avons en Alberta, ainsi qu'on l'a déjà dit, de vastes régions de sables bitumineux. Le gouvernement et le conseil de recherches de la province ont consacré beaucoup de temps et d'argent à des recherches sur l'extraction du bitume de ces sables et ont réussi à mettre au point des méthodes d'extraction. Toutefois, jusqu'à maintenant, on n'a peut-être pas réussi à perfectionner une méthode à un point qui permette de vendre le pétrole en concurrence avec celui que l'on extrait des puits.

Je sais que le ministère des Mines et des Relevés techniques a également fait beaucoup de travail dans ce domaine, mais il me semble que tous les groupes au Canada devraient apporter autant d'attention que possible à la mise au point ultime d'une méthode d'extraction du pétrole des sables bitumineux, afin que nous puissions rendre le Canada indépendant de l'extérieur pour ce qui est de la production du pétrole. La chose est possible. Non seulement est-elle possible mais, s'il faut en juger d'après les chiffres que nous possédons, nous pourrions subvenir pendant plusieurs années à tous les besoins de la Grande-Bretagne, de la France et d'autres pays de l'Ouest de l'Europe, en sus de nos propres besoins, en exploitant les sables pétrolifères du Nord de l'Alberta. C'est, me semble-t-il, le genre d'entreprise dont la coordination pourrait être assurée par un organisme tel que le service statistique et consultatif national que j'ai proposé.

La cinquième chose à mon avis, si nous voulons réaliser la meilleure mise en valeur de nos ressources, c'est la seule pénurie véritable que nous ayons au Canada à l'heure actuelle, celle du personnel spécialisé. Règle générale, la main-d'œuvre n'est pas rare et je n'en veux pour preuve que le chômage très répandu qui existe à l'heure actuelle au Canada. Cependant, nous traînons de l'arrière dans le domaine du personnel spécialisé.

M. Macdonnell: L'honorable député me permet-il une question? Ce qu'il vient de dire du chômage très répandu m'intéresse beaucoup. Ce n'est pas conforme aux renseignements que je possède et je me demande s'il voudrait bien s'expliquer un peu.

M. Low: Oui, je puis le faire. A l'heure actuelle, l'industrie du bois est dans le marasme en Colombie-Britannique et le problème du chômage y est passablement grave. L'honorable député de New-Westminster dit que 10,000 employés de l'industrie du bois sont sans travail dans la seule ville de New-Westminster. Jamais il n'y a eu tant de chômage dans cette ville. Aujourd'hui même, j'ai reçu de Windsor (Ont.) une lettre d'un des syndicats de l'automobile; on y déclare que le chômage est maintenant plus répandu dans la région qu'il ne l'a été depuis très longtemps. Je pourrais citer nombre d'autres exemples. Il y a beaucoup de chômage en ce moment au sein de la classe ouvrière.

Cependant, on ne saurait en dire autant de la classe des techniciens spécialisés. Il nous faut mettre en œuvre un programme actif et accéléré de formation de techniciens. A cette fin, il nous faut accroître le nombre des bourses afin d'encourager les jeunes gens à poursuivre leurs études de façon que nous ayons au Canada une réserve suffisante de techniciens pour répondre aux besoins de l'avenir. Le but de tout problème national doit être la pleine mise en valeur de nos ressources.

Enfin, il faudra nous préoccuper beaucoup plus des transports et des communications. Je me suis intéressé de près à la mise en valeur de nos régions du Nord car je suis persuadé, d'après les renseignements que j'ai recueillis, que cette vaste région possède d'énormes ressources qui, avec le temps, contribueront à la puissance et à la sécurité de notre grand pays et à l'amélioration du niveau d'existence des Canadiens. Mais ces richesses ne serviront de rien si elles sont inexploitées. Nous devons prendre des mesures concrètes pour favoriser la mise en valeur de toutes les mines et ressources importantes qu'on peut découvrir dans nos régions du Nord. A mon avis, une des façons d'encourager cette mise en valeur c'est d'assurer des moyens de transport suffisants afin que ceux qui sont disposés à en entreprendre l'exploitation aient de bonnes chances d'écouler leurs produits à un prix raisonnable. A cette fin, il faut des moyens de transport.

Je songe ici, par exemple, aux très importants gisements situés au sud du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest, pas très loin de la frontière nord de l'Alberta, où des prospecteurs ont découvert ces dernières années d'importantes mines de bas métaux. Nos spécialistes les plus compétents estiment qu'on pourrait extraire de cette région, en creusant de simples tranchées à ciel ouvert, c'est-à-dire en évitant les frais onéreux du forage de puits profonds, non moins de 60 millions de tonnes de minerai à haute teneur. Il suffit d'enlever la terre de couverture avec des excavateurs à la drague, de faire sauter le minerai et de le transporter aux fonderies et aux raffineries. Pour assurer la pleine mise en valeur de ce gisement de bas métaux, il faudrait des moyens de transport.

Pour relier cet endroit à Grimshaw, en Alberta, il faudrait aménager un chemin de fer sur une distance d'environ 300 milles. Grâce à cette initiative; la mise en valeur de cette mine deviendrait inévitable. Ce n'est

pas tout. Ce chemin de fer favoriserait de nouvelles explorations et une nouvelle expansion dans cette région où tout indique qu'il existe une incroyable abondance de minéraux de toutes sortes. Pour assurer la mise en valeur de cette région, il faut commencer par y aménager des moyens de transport au lieu d'attendre que l'exploitation ait commencé. Je ne sais trop pourquoi mais les chemins de fer semblent avoir l'impression que la mise en valeur doit précéder les moyens de transport et être assez avancée pour que les chemins de fer soient sûrs, dès le jour où commence leur activité, qu'ils seront pleinement remboursés de tous leurs frais. Qu'est devenu l'esprit d'initiative?

Il me semble que, par l'entremise de ses nombreux services, le gouvernement fédéral pourrait stimuler grandement la mise en valeur des ressources dans les régions éloignées en contribuant davantage à l'aménagement de moyens de transport. Lorsque la province de la Colombie-Britannique a voulu étendre le *Pacific Great Eastern* jusqu'à la région de Rivière la Paix pour opérer le raccordement avec les *Northern Alberta Railways* dans cette importante région, il lui a fallu demander l'aide du gouvernement du Canada. C'est un exemple d'un cas où il a fallu tendre la main au gouvernement central.

Pour être juste et honnête, je dois reconnaître que le gouvernement du Canada a pris la chose en considération. Il a accordé une subvention de tant par mille pour un nombre limité de milles mais cette somme était loin de suffire à l'achèvement du chemin de fer et ne permettait pas au gouvernement de la Colombie-Britannique de prolonger la ligne assez loin vers le nord pour pouvoir exploiter les ressources qui s'y trouvent. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a donc dû recourir à des emprunts. Lorsqu'un gouvernement provincial doit tendre la main au gouvernement fédéral et qu'il ne reçoit qu'une partie de l'argent dont il a besoin, le but que nous envisageons ici, c'est-à-dire la pleine mise en valeur de nos ressources dans l'intérêt de la population, ne se trouve guère favorisé.

J'estime donc que nous devons adopter un programme national comportant ces six points principaux et d'autres aussi peut-être. En résumé, ces six points sont: l'établissement d'une commission nationale financière et économique chargée de la coordination des mesures relatives aux impôts, à la monnaie, aux placements, aux travaux publics et au budget dans l'intérêt de toute la population; une répartition plus équitable des recettes fiscales entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux; le remaniement de notre régime fiscal; l'établissement d'un bureau national de consultation et de statistique chargé de dresser le bilan, d'évaluer et de tenir à jour le relevé de toutes les ressources canadiennes, y compris celles qui ont trait à la production d'énergie; la formation d'un nombre suffisant de spécialistes pour assurer la mise en valeur de nos richesses et l'aménagement de meilleurs moyens de transport surtout dans les régions qui sont en quelque sorte isolées des centres de population.

Encore une fois, si nous adoptons un programme comportant au moins ces six points importants, nous réussirons à atteindre l'objectif qu'envisage le chef de l'opposition. Avant de reprendre mon siège, je répète que nous appuyons la partie de l'amendement qui a trait à la mise en valeur de nos ressources.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, les membres du parti conservateur ont présenté aujourd'hui l'amendement à l'étude parce qu'ils estiment très sincèrement qu'il expose ce que devrait être le programme à longue échéance de mise en valeur des ressources canadiennes. Sur ce point, il existe une différence fondamentale entre la doctrine du gouvernement et la nôtre. Qu'on me permette d'abord de donner lecture de l'amendement. On y préconise:

...que le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada, d'encourager une transformation plus poussée de ces ressources au Canada, de supprimer le présent déficit considérable de notre commerce, de favoriser une plus grande participation financière des Canadiens à la mise en valeur de nos ressources et d'offrir plus de possibilités de carrière et l'emploi à une population sans cesse grandissante.

Examinons maintenant la politique du parti libéral à cet égard. Depuis la guerre, la politique du Gouvernement a été tout d'abord de s'appliquer surtout à intensifier les échanges commerciaux avec les États-Unis. Dans tout cela, en matière de commerce international, le Gouvernement actuel a essayé de mettre ses œufs dans le même panier. Deuxièmement son programme a consisté essentiellement à exporter des matières premières ou des matériaux demi-ouvrés et à importer des produits manufacturés.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que c'est encore le programme que le parti libéral suit aujourd'hui. Cette affirmation s'appuie d'ailleurs sur une excellente autorité, savoir le ministre du Commerce. Le 3 décembre, il a prononcé au *Women's Canadian Club*, de Montréal, un discours relatant son voyage au Japon. Il aurait dit:

Mais vous le savez sans doute, le Canada trouve qu'il est économique de produire de vastes excédents de matières premières et de denrées alimentaires qui lui permettent de payer les grandes quantités de produits et d'objets manufacturés qu'il importe.

Puis, racontant à ces dames ce qu'il avait conseillé aux Japonais, il a dit encore ceci:

Je leur ai fait remarquer que le Canada est le plus gros marché d'importation du monde dans le domaine des objets manufacturés...

Monsieur l'Orateur, les conservateurs n'ont pas la moindre ambition de faire du Canada le plus grand marché d'importation du monde dans le domaine des objets manufacturés. Nous croyons que le Canada devrait fabriquer un nombre beaucoup plus grand des produits ouvrés dont il a besoin. Mais voici que le ministre responsable se vante de ce que le Canada est le plus grand marché d'importations du monde dans le domaine des produits ouvrés.

M. Byrne: Après tout, il est le ministre du Commerce.

M. Green: Même s'il ne veut pas prêter attention à ce que je dis, mon honorable ami le représentant de Kootenay-Est consentira peut-être à tenir compte des opinions du Congrès du Travail du Canada. Je ne m'étonne pas qu'on trouve dans le mémoire qu'il a adressé le 23 janvier de cette année au gouvernement du Canada des passages du genre de celui-ci:

...nous doutons qu'il soit nécessaire et souhaitable que le Canada importe pour 3,600 millions de dollars de produits ouvrés ou semi-ouvrés, comme il l'a fait en 1955. Nous demandons au gouvernement de se préoccuper attentivement et activement de cette question. Nous pensons qu'il faudrait encourager l'expansion de l'industrie secondaire au Canada.

Comment s'étonner qu'ils pensent ainsi? Si l'industrie secondaire se développe au Canada, cela multipliera les emplois. On commence à voir clair dans le résultat des programmes libéraux depuis la seconde guerre mondiale. Le gouvernement a entraîné le Canada vers une dépendance toujours plus étroite envers les États-Unis dans le domaine économique, de même qu'il l'a entraîné à dépendre toujours davantage des États-Unis dans le domaine des affaires extérieures.

Qu'on me permette de dire, monsieur l'Orateur, que nous en sommes au point où il faut que les Canadiens se posent cette question de l'utilisation de leurs ressources naturelles. Je dis cela pour plusieurs raisons. D'abord, depuis la guerre, les découvertes de ressources naturelles au Canada se sont multipliées. Incidemment, ces découvertes ont eu lieu sans que le gouvernement puisse s'en attribuer grand mérite. Je songe par exemple au pétrole, au gaz naturel, au minerai de fer, à l'uranium, au titane et à bien d'autres. Les dix dernières années ont constitué la plus grande période de l'histoire du Canada pour la mise à jour de nouvelles ressources naturelles. Il est par conséquent beaucoup plus important que jamais antérieurement, et pourtant cela a toujours été de la plus haute importance pour le Canada, que nous décidions de la manière dont ces ressources naturelles doivent être utilisées.

Au cours de cette même période, les États-Unis ont soudain découvert que leurs matières premières s'épuisaient. Cela provient en partie de l'utilisation massive que ce pays a fait de ses ressources naturelles pendant la dernière guerre et au cours des années qui suivirent. Quoi qu'il en soit, les États-Unis seront bientôt une nation qui manquera de la plupart des matières premières indispensables. Cela signifie, et on peut le constater tous les jours, que les États-Unis feront de plus en plus appel aux matières premières canadiennes. Notons d'ailleurs à ce propos que même s'ils en ont besoin et désirent de plus en plus nos matières premières, ils ont grand soin de ne rien changer à leur programme fondamental. Tout en laissant entrer dans leur pays des matières premières qui proviennent de l'étranger afin de pouvoir en faire des produits ouvrés, ils veillent à ne pas laisser entre chez eux les produits finis fabriqués par d'autres pays comme le Canada, de crainte que ces produits ne concurrencent les leurs. Ils s'accrochent toujours aussi fermement à cette politique, qui leur a permis de devenir la grande nation qu'ils sont aujourd'hui.

L'hon. M. Prudham: L'honorable député me premetrait-il une question?

M. Green: Oui.

L'hon. M. Prudham: L'honorable député saurait-il que la *Steel Company of Canada* reçoit tout son minerai exclusivement des États-Unis?

M. Green: Je sais en effet que la *Steel Company of Canada* reçoit une grande partie de son minerai des États-Unis. Je crois qu'elle en reçoit maintenant davantage du Canada.

L'hon. M. Prudham: Pas encore.

M. Green: Quoi qu'il en soit, cela ne change rien à l'ensemble du tableau que j'ai brossé et que reconnaîtra, je crois, le ministre des Mines et des Relevés techniques. Si le gouvernement actuel continue de la sorte, et n'adopte pas de nouveaux programmes à l'égard de nos ressources naturelles, les États-Unis ont bien des chances de recueillir les principaux bénéfices des matières premières du Canada.

Cette question a été mise en lumière par le rapport Gordon sur les perspectives économiques du Canada. Ce rapport est de la plus haute importance. Je me rappelle la fierté des ministres quant on a annoncé la création de cette commission. Elle devait décider de

ce que nous ferions pendant les 25 prochaines années. Il n'y avait jamais eu de commission comme celle-là. C'était une commission qui allait mettre fin à toutes les commissions. Le gouvernement se présenterait devant le peuple avec le rapport qui émanerait de cette commission Gordon, et il emporterait le pays d'un océan à l'autre.

Une voix: C'est ce que nous ferons.

M. Green: Mais quelle différence aujourd'hui! Au simple nom du rapport Gordon, tous les nez d'en face baissent d'un pouce. Le gouvernement n'a pas digéré ce rapport. Le ministre du Commerce s'en est servi la semaine dernière comme d'un gourdin, mais les autres ministres ne veulent pas du tout y toucher. On aurait juré, à voir les ministres s'en tenir à une distance respectueuse, qu'y pullulent les germes d'un typhus politique. Monsieur l'Orateur, quel triste sort que celui de ce rapport qui a coûté un million de dollars. Je plains beaucoup M. Gordon du sort réservé par les membres du cabinet à ses recommandations et à celles de ses collègues. Mais le rapport n'en est pas moins là, et il mérite que tous les Canadiens l'étudient, même si le gouvernement a essayé de le glisser sous le tapis.

Nous estimons qu'un programme national de mise en valeur doit d'abord assurer aux Canadiens un rendement maximum pour leurs ressources. Je me propose de donner plusieurs exemples. Pour commencer, il y a le gaz naturel. On a beaucoup entendu parler de gaz naturel en cette Chambre depuis huit ans. Les honorables députés se souviennent que la question est d'abord venue sur le tapis à propos du transport de gaz naturel par pipe-line jusqu'au littoral de l'Ouest. Plusieurs groupes d'entrepreneurs voulaient extraire le gaz du sud de l'Alberta, le transporter dans le sud-est de la Colombie-Britannique et de là l'exporter aux États-Unis à l'endroit approprié le plus rapproché, pour desservir Spokane, Seattle, Tacoma et Portland, en passant par l'État de Washington. Une ligne secondaire aurait aussi été raccordée à Vancouver mais on n'aurait vendu aux Canadiens que ce qui restait du gaz après qu'on aurait répondu à tous les besoins des consommateurs américains.

Une autre proposition comportait le transport du gaz par pipe-line depuis la région de rivière la Paix, en Colombie-Britannique, jusqu'au centre de notre province. Presque toutes les collectivités de la Colombie-Britannique continentale auraient ainsi été desservies. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu beaucoup de chahut à la Chambre. Les députés libéraux, à l'exception de George Cruickshank, alors représentant de Fraser-Valley, de Jack Gibson, député de Comox-Alberni, et d'un ou deux autres, étaient tous en faveur du plan comportant le transport du gaz du sud de l'Alberta aux États-Unis. Mon bon ami, l'honorable député de Kootenay-Est était l'un des principaux champions de ce plan. Je ne le lui reproche pas car il représente cette partie de la Colombie-Britannique. Le premier ministre s'est indigné en deux ou trois occasions, et le ministre du Commerce était très agité. Ils étaient évidemment en faveur de la délivrance de ces chartes afin de permettre aux sociétés intéressées de transporter du gaz du sud de l'Alberta aux États-Unis. Les conservateurs et nos amis cécéfistes ont soutenu, du commencement à la fin, la politique du Canada d'abord. A cause de cette attitude...

L'hon. M. Pickersgill: Vous avez failli perdre le pipe-line!

M. Byrne: L'honorable député sait-il que, par suite de la décision de transporter du gaz par pipe-line depuis le centre de la Colombie-Britannique, la population de la partie sud de la Colombie-Britannique continentale devra payer un tiers de plus pour le gaz que s'il avait été acheminé par l'autre route?

M. Green: Si mon honorable ami avait eu gain de cause, ces gens n'auraient pas de gaz du tout, car il aurait été acheminé vers Portland et Seattle.

M. Byrne: L'honorable député me permet-il de lui poser une autre question?

M. Green: Par suite de l'attitude qu'on a prise à ce moment-là, le pipe-line est en voie d'être aménagé depuis la région de rivière la Paix jusqu'à la Colombie-Britannique pour le plus grand bien de toute cette partie du Canada.

Il y a eu aussi la question du transport de gaz vers l'Est du Canada. Qui, à cet égard, a le premier préconisé la politique du Canada d'abord? Ce n'était pas un représentant du parti libéral à la Chambre.

Des voix: Mais oui.

M. Green: Non, ce sont les conservateurs et les cécéfistes qui ont préconisé cette politique. Les libéraux ne s'y sont ralliés que plus tard. J'ai ici le compte rendu du discours prononcé par l'honorable George Drew le 10 mars 1953. Voici ce qu'il a dit:

> J'engage le gouvernement à déclarer qu'on servira d'abord les intérêts de la population du Canada... que la politique du "Canada d'abord" présidera à l'exploitation de ces ressources.

C'est ce que nous avions préconisé déjà à maintes reprises avant cette date. Enfin, trois jours plus tard, le ministre du Commerce a

annoncé qu'il était, lui aussi, en faveur de la politique du "Canada d'abord". Mais même après qu'il eut changé d'avis, on s'est demandé avec anxiété ce qu'il ferait. En 1955, deux ans plus tard, les maires et les préfets des régions de la tête des lacs et du nord de l'Ontario étaient dans la plus grande anxiété; ils craignaient que le ministre ne change d'avis encore une fois et que le gaz soit exporté aux États-Unis plutôt qu'acheminé vers leurs régions. Ils ont demandé un rendez-vous qui leur a été refusé. On leur a dit que le ministre représentait la région de la tête des lacs et qu'il n'avait pas besoin de l'aide des maires de cette partie du pays. Puis, apparemment, le premier ministre est intervenu. Une dépêche du 19 juillet 1955 nous apprend que les maires ont été invités à venir rencontrer le premier ministre et le ministre du Commerce. Voici un passage de cette dépêche:

L'acceptation de ce rendez-vous par M. Howe est une complète volte-face.

Quoi qu'il en soit, le ministre semble maintenant rallié à la politique du "Canada d'abord" pour ce qui est du transport du gaz naturel vers l'Est du Canada. Nous sommes très heureux qu'il se soit rendu à l'évidence. Nous nous demandons encore jusqu'à quel point la *Tennessee Gas Transmission Company* contrôlera le pipe-line transcanadien. Nous sommes heureux qu'on ait pris des mesures pour assurer aux Canadiens une chance d'acheter des actions de cette société. Ces mesures n'auraient jamais été prises sans les protestations que l'opposition a fait entendre à la Chambre. (*Exclamations*)

La population du Canada ferait bien d'avoir l'oeil sur le pipe-line transcanadien, afin de voir ce que fera la société *Tennessee Gas*.

L'hon. M. Marler: Je constate que l'honorable député ne peut s'empêcher de rire en parlant comme il le fait.

M. Nowlan: Ce qui l'amuse, c'est la déconfiture des gens d'en face.

M. Green: Je m'aperçois qu'on m'interrompt beaucoup d'en face, mais je n'ai encore rien dit qui ne soit parfaitement senti.

Nous en venons ensuite au minerai de fer. Depuis quelques années, on a mis en exploitation d'immenses dépôts dans la région Québec-Labrador. Je crois comprendre que plus de 12 millions de tonnes ont été expédiées du port de Sept-Îles en 1956, dont 10 millions de tonnes sont allées aux États-Unis sous forme de matière première. On a simplement mis à l'œuvre des pelles mécaniques, jeté le minerai dans des wagons, puis dans des bateaux. Aucun procédé de fabrication n'est intervenu à aucun moment. Nous nous rendons compte qu'on doit expédier énormément de minerai de cette façon, mais pourquoi le gouvernement ne cherche-t-il pas à faire transformer au moins partiellement une partie de ce minerai au Canada? Il n'a absolument rien fait en ce sens.

L'ex-directeur des services scientifiques du ministère des Mines et Relevés techniques avait quelque chose à dire à ce sujet. Je songe ici à M. G. S. Hume. En mars 1953, dans un discours, il affirmait:

Il n'est pas impossible que nos chercheurs trouvent le moyen d'utiliser au Canada l'énergie hydro-électrique et le minerai de fer dans les régions où on les trouve ensemble, de façon à réaliser chez nous une transformation au moins partielle, d'une immense utilité pour notre pays. L'*Ontario Research Foundation* a fait d'excellent travail du point de vue de l'étude du fer. Notre propre division des Mines à Ottawa possède un grand nombre de savants bien au courant des problèmes techniques que comporte le traitement de toutes sortes de minerais. Des efforts bien dirigés pourraient contribuer, dans une large mesure, à faire transformer notre minerai de fer en métal avant de l'expédier à l'extérieur de notre territoire...

La Colombie-Britannique fournit un autre exemple. Voilà des années que certains d'entre nous signalent au ministre du Commerce que, même si le minerai de fer ne s'y trouve pas encore en grande quantité, il n'en reste pas moins qu'on a expédié des millions de tonnes de minerai brut au Japon. Cette façon de faire rend extrêmement difficile l'établissement d'une industrie sidérurgique sur le littoral du Pacifique. Le ministre a répondu qu'il n'y peut rien.

Si le gouvernement avait voulu, il aurait pu prendre les mesures en vue de contrôler l'exportation de ce minerai. Il semble qu'avec l'aide des Japonais, on aille pourtant faire quelque chose. Les Japonais nous disent: "Pourquoi ne transformez-vous pas ce minerai de fer en gueuse?"

Ce que le Japon désire à présent, c'est du fer en gueuse plutôt que du minerai, mais le gouvernement n'a rien fait pour faciliter la transformation de ce minerai au Canada. Le zinc et le plomb, au Nouveau-Brunswick, fournissent un autre exemple. Il y a là d'immenses dépôts d'une extrême importance pour cette province et pourtant il semble que tout ce minerai sera simplement extrait et envoyé aux États-Unis pour y être fondu.

L'hon. M. Winters: Pas sous forme de minerai.

M. Green: Il ne sera certainement pas fondu au Nouveau-Brunswick à moins que notre gouvernement ne se réveille et ne fasse quelque chose pour aider cette province à trouver l'énergie qu'il lui faut. Si le gouvernement voulait bien mettre au point avec le Nouveau-Brunswick un programme conjoint d'investissements en vue de la mise en valeur de l'énergie du fleuve Saint-Jean, il y aurait moyen, je crois, d'installer là-bas une fonderie qui puisse traiter ces minerais.

Je ne vois vraiment pas pourquoi, monsieur l'Orateur, on peut s'opposer à un programme qui voudrait que rien ne soit négligé pour transformer nos propres matières premières au Canada lui-même. La Chambre de commerce du Canada a traité cette question dans sa déclaration de principe de 1956-1957. Qu'on me permette de donner lecture d'un passage de ce document:

La Chambre de commerce du Canada croit que des programmes de ce genre doivent reconnaître

(1) que les Canadiens sont les premiers intéressés à la mise en valeur des ressources nationales du Canada,

(2) que plus ces ressources sont raffinées ou transformées dans notre pays, plus ce sera avantageux pour l'économie nationale.

Le rapport Gordon formule des recommandations en ce sens. Je ne donnerai pas de nouveau lecture de l'alinéa qui figure à la page 48 du rapport, et dont a donné lecture le chef de l'opposition tout à l'heure. Je rappelle toutefois que ce vœu va jusqu'à proposer l'institution par le gouvernement d'un régime de licences d'exportation en vue de la réglementation de l'exportation de certaines matières premières d'origine canadienne, posant comme condition de délivrance de la licence la transformation au moins partielle de cette matière première dans notre pays lui-même. On voit par là quelle importance ce problème a actuellement au Canada. Il ne s'agit pas de regarder 50 ans en avant, ce qui n'empêche que le gouvernement ne s'intéresse pas le moins du monde à un programme de ce genre.

Nous croyons aussi qu'un programme national de mise en valeur doit avoir pour effet de redresser le grave déficit commercial. Vous savez que ce déficit, en 1956, atteignait des proportions étonnantes. L'ensemble d'un déficit commercial, à l'égard de tous les pays, atteignait $848,800,000. Il n'avait jamais dépassé avant ce temps les $361,100,000 atteint en 1955. En 1956, il était plus que le double de ce montant. Le déficit commercial défavorable, avec les États-Unis, était de plus de 100 millions par mois, atteignant au total $1,290,100,000. Interrogé à ce sujet la semaine dernière le ministre du Commerce répondait, ainsi qu'en fait foi la page 1009 du hansard:

Le déficit général de la balance commerciale est tout entier attribuable au présent taux anormal des placements d'immobilisations.

C'était simplement un faux-fuyant. Il s'agissait tout simplement de dissimuler la véritable situation sous une déclaration tellement contraire aux faits qu'elle ne mérite même pas qu'on y réponde. L'an dernier, lorsqu'on reprochait au ministre ce déficit commercial défavorable avec les États-Unis, —et je renvoie ici à la page 6000 du hansard, —il répondait que nous obtenions pas mal de matériel et d'outillage dont nous pourrions nous servir pour la transformation de nos matières premières, de façon que nous n'ayons plus à acheter de produits ouvrés des États-Unis. Il donnait l'impression que la situation serait bien meilleure cette année. Mais quelle est la réalité? La voici...

L'hon. M. Harris: La plus grande production que nous ayons jamais eue.

M. Green: Le plus gros déficit que nous ayons jamais enregistré dans nos échanges avec les États-Unis, un déficit infiniment plus considérable que celui de l'an dernier et qui sera probablement pire encore en 1957. Malgré cela, le présent Gouvernement ne semble pas le moins du monde faire quoi que ce soit à cet égard. Nous exportons nos matières premières et nos produits ouvrés, et nous continuons d'importer surtout des produits ouvrés. Il faudra que cela cesse éventuellement ou nous en viendrons à dépendre entièrement des États-Unis et nous serons à leur merci.

Nous, de notre côté, avons proposé pour y remédier une conférence commerciale du Commonwealth en songeant que nous pourrions répartir notre commerce davantage entre les membres du Commonwealth plutôt qu'en le concentrant presque entièrement sur le marché des États-Unis. Cela nous donnerait de meilleures possibilités de vendre nos produits alimentaires et, certainement, nos produits ouvrés.

Je crois aussi qu'il faudrait encourager davantage les industries de la fabrication au Canada. La Commission Gordon a approfondi cette question et je pense que c'est un des chapitres de son rapport que les membres du cabinet hésitent à lire. M. Gordon et ses collègues décrivent clairement ce qui se produit. Voici ce qu'ils ont écrit:

Nos industries manufacturières secondaires vendent la plupart de leurs produits sur le marché intérieur; en 1955, seulement 6 p. 100 en ont été exportés. Cela tient au tarif douanier et à la politique commerciale restrictive des pays étrangers.

C'est particulièrement le cas du tarif douanier des États-Unis qui, selon le rapport, est règle générale, beaucoup plus élevé pour les produits ouvrés que pour les matières premières ou les produits mi-ouvrés. Pourtant, au Canada, ces industries manufacturières secondaires subissent la plus vive concurrence de la part des États-Unis. Voilà une industrie qui emploie 20 p. 100 de la main-d'oeuvre civile au Canada. En 1955, ses employés étaient au nombre de 1,050,000. L'année dernière, elle a produit 22 p. 100 de notre rendement national net. Voici ce qu'on lit à la page 65 du rapport:

La croissance de l'industrie secondaire au Canada dépendra largement de l'importance du marché intérieur qui s'offrira à ses produits et de la part

que les fabricants canadiens pourront en obtenir. Les exportations seront probablement un peu moins considérables, à moins que la politique commerciale des autres pays ne subisse d'importants changements.

La Commission poursuit en proposant deux choses, qui intéressent probablement le ministre des Finances. La première, c'est que l'industrie soit autorisée à amortir très rapidement ses immobilisations, tant en bâtiments qu'en machines et en équipement. La Commission signale que ce serait très utile et favoriserait très efficacement la réduction des frais, tout en permettant aux industries secondaires de soutenir la concurrence des denrées d'importation. La Commission propose aussi que les gouvernements et les autres grandes entreprises telles que les chemins de fer prennent l'habitude d'étudier leurs besoins probables et leurs programmes d'immobilisation avec leurs principaux fournisseurs longtemps avant de passer leurs commandes, afin de permettre de mieux échelonner la production et d'en faire baisser les frais. La Commission cite comme exemple les wagons à marchandises. Voilà, semble-t-il, de sages conseils et je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne prendrait pas quelques mesures pour donner suite à ces vœux mais, jusqu'à maintenant, il n'a pas donné à croire qu'il agirait.

Il est six heures, monsieur l'Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES

ANNONCE DE LA VISITE AU CANADA DE M. MOLLET, PREMIER MINISTRE DE LA FRANCE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, avant que vous quittiez le fauteuil, de revenir pour un instant à l'appel des motions?

M. l'Orateur suppléant: Le premier ministre a-t-il la permission de revenir à l'appel des motions?

Des voix: Oui.

Le très hon. M. St-Laurent: J'aimerais annoncer à la Chambre que M. Mollet, président du conseil des ministres, de France, a accepté l'invitation du Gouvernement de venir au Canada après sa conférence avec le président Eisenhower qui aura probablement lieu à Washington vers la fin du mois. Je n'ai pas encore pu déterminer exactement à quelle date il nous rendra visite, mais j'en informerai la Chambre dès que je le saurai.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Voilà une très bonne nouvelle; aussi prierai-je le premier ministre de prendre des dispositions pour que M. Mollet prenne la parole devant la Chambre des Communes et le Sénat, comme cela s'est déjà fait.

Le très hon. M. St-Laurent: Nous y songerons mais je crois que sa visite ne sera pas très longue et, la Chambre le sait, certaines de ces visites ont lieu en fin de semaine. Quand nous en connaîtrons la date exacte, nous verrons quelles dispositions pourront être prises pour que tous les députés aient l'occasion de le rencontrer et peut-être de l'entendre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LES SUBSIDES

Reprise de la discussion sur la motion de l'honorable M. Harris, invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

MOTION TENDANT À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

M. Green: Monsieur l'Orateur, avant que la séance soit suspendue à six heures, j'avais signalé certains points que doit, d'après les conservateurs, comporter tout programme national de mise en valeur. Premièrement, il faut que ce programme assure aux Canadiens un bénéfice maximum de leurs ressources naturelles, et deuxièmement, il doit corriger la tendance actuelle, très défavorable pour nous des échanges commerciaux, et surtout des échanges avec les États-Unis.

Je voudrais, ce soir, parler d'une autre chose que doit prévoir le programme: à notre avis, il doit favoriser une plus forte participation des Canadiens à l'exploitation de leurs propres ressources. Somme toute, il s'agit de rester maîtres de nos propres ressources naturelles, et le Canada ne peut se permettre de voir les États-Unis les prendre en mains et les exploiter d'un siège central aux États-Unis.

Le problème se pose à la suite de la grande influence qu'exercent les États-Unis sur nos industries premières et manufacturières. Le rapport de la Commission Gordon l'indique, comme on peut le constater à la page 87, en ces termes:

Les grandes industries canadiennes où un nombre relativement faible de sociétés dépendantes de l'étranger exercent une influence prépondérante comprennent le pétrole et le gaz naturel, certains secteurs des mines, l'affinage et la réduction (en particulier du nickel, du minerai de fer, de l'aluminium et de l'amiante), certains secteurs de l'industrie chimique et au moins trois des plus importantes industries secondaires, à savoir l'automobile, les appareils et fournitures électriques et les produits du caoutchouc.

Le rapport Gordon formule ensuite certains vœux. Par exemple, il recommande certains objectifs qu'il présente comme souhaitables à l'égard des sociétés étrangères établies au Canada, notamment, l'emploi de Canadiens aux fonctions les plus élevées de la direction et aux postes techniques, l'achat d'approvisionnements, de matériaux et d'équipement au Canada, la publication des bilans et l'état complet de leur exploitation au Canada. De plus, il recommande que les filiales canadiennes les plus importantes vendent une part appréciable, de 20 à 25 p. 100 peut-être,—de leur capital-actions à des portefeuillistes canadiens et appellent à faire partie de leur conseil d'administration des Canadiens indépendants.

Le rapport recommande ensuite des moyens à prendre pour arriver à cette fin. Peut-être que ces recommandations intéresseraient le ministre des Finances. Le rapport propose certains dégrèvements (page 90). Je cite:

Ces propositions d'ordre fiscal visent surtout à aider les sociétés et les entreprises canadiennes à soutenir avantageusement la concurrence de leurs puissantes rivales étrangères dont les ressources financières et les moyens de recherches souvent dépassent les leurs.

Voici maintenant, monsieur l'Orateur, la partie de la proposition qui remédierait à la situation dont j'ai parlé:

...Cela étant et si ces propositions visant à de nouveaux dégrèvements spéciaux sont agréées, il ne serait pas déraisonnable, aux yeux de la Commission, d'en étendre l'application aux seules filiales appartenant à l'étranger, surtout, aux sociétés importantes et bien établies, qui vendraient une partie de leur capital-actions à des Canadiens et nommeraient des Canadiens à leur conseil d'administration.

Puis le rapport laisse entendre qu'il serait peut-être possible d'exiger des taux de retenue plus élevés sur les dividendes payés à des résidents des États-Unis par des sociétés canadiennes à moins qu'une proportion appréciable des actions ordinaires de ces sociétés soit entre les mains de capitalistes canadiens.

Ce sont des propositions qui paraissent raisonnables, et nous aimerions savoir ce que le gouvernement compte faire à leur sujet. J'ai été très impressionné par une brochure qui nous a été distribuée à tous à la fin de la semaine dernière par l'*Empire Trust Company* de New-York. Cette brochure est intitulée "Observations sur les recommandations de la commission Gordon à propos des placements de fonds américains au Canada". La situation y est résumée avec beaucoup d'exactitude, monsieur l'Orateur, au paragraphe de la page 6 que voici:

Mais, de l'avis d'un grand nombre de Canadiens, vient un moment où la "continentalisation" de l'économie nord-américaine, comme le laisse entendre de bien des façons l'attitude des entreprises américaines, va à l'encontre de l'intérêt bien compris du Canada. Même si l'on peut dire qu'un grand nombre des arguments invoqués contre une "économie continentale" s'inspirent du sentiment, pour les neuf dixièmes des cas, et de la réalité, pour l'autre dixième,...

Ce texte est américain.

...il y a tout de même un argument irréfutable: il peut fort bien y avoir conflit entre l'objectif visé par les dirigeants de la société-mère, aux États-Unis, et l'objectif des autorités canadiennes, quand il s'agit de la mise en valeur des ressources canadiennes.

Il y a certainement là un problème à résoudre. L'an dernier, le ministre du Commerce s'est moqué de ceux qui trouvaient à redire à la façon dont les entreprises étrangères exploitaient les ressources du Canada. Mais, après la session, il est allé répéter aux hommes d'affaires américains rien de moins que ce qu'avait dit ici l'honorable M. Drew, à la dernière session, et ce qu'a repris aujourd'hui le chef de l'opposition. On me permettra de citer ce qu'a écrit le *Daily Colonist* de Victoria, à propos du voyage que le ministre a fait à Chicago:

Faisant figure de vieux mouton perdu au milieu des loups, M. C. D. Howe prie les industriels américains de se montrer bienveillants à l'endroit du Canada.

Au cours d'un récent voyage à Chicago, il a supplié les sociétés des États-Unis de permettre aux Canadiens de posséder une plus large part des ressources du Canada.

Il devenait ainsi le premier ministre canadien à se présenter à l'étranger le chapeau à la main pour dire timidement à des industriels étrangers qu'ils devraient nous permettre de conserver pour nous une partie du Canada.

Cette question ne peut être écartée d'un haussement d'épaules. Il faut l'envisager. Malheureusement, à cette session-ci, le Gouvernement ne semble rien faire pour s'y attaquer. Monsieur l'Orateur, l'indifférence du Gouvernement en face du problème d'une plus large transformation chez nous de nos ressources naturelles, de la balance déficitaire de notre commerce et de la nécessité d'encourager une plus large participation financière des Canadiens à la mise en valeur de leurs propres ressources, de même que sa vaniteuse satisfaction en face de toutes ces questions, conduisent le Canada vers un colonialisme économique vis-à-vis des États-Unis.

Nous croyons que le Canada peut, de son propre chef, devenir une des grandes nations du monde. Mais, pour ce faire, il lui faut adopter sans plus de délai un programme national de mise en valeur comme celui que présente la proposition d'amendement dont nous sommes saisis.

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le débat avec beaucoup d'intérêt jusqu'à présent, et j'examine cet amendement depuis quelques heures, pour déterminer si, quant à moi, on peut oui ou non y donner suite.

Le texte de l'amendement est, naturellement, irréprochable. Il est impeccable. Et, comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, la partie principale de l'amendement porte sur la mise au point d'une politique nationale d'exploitation de nos propres ressources naturelles.

Si j'étais nouveau venu à la Chambre et ne connaissais pas la situation de l'affermage de nos ressources, je serais porté à approuver les arguments que j'ai entendus. Cependant, je suis député depuis assez longtemps, j'ai pris part à des débats analogues dans le passé,—en fait, j'ai déclenché de ces débats par des propositions de résolutions et autrement,—et je pense que les arguments formulés arrivent un peu tard et ne sont guère applicables, pour dire le moins.

Dans la thèse qu'il a soutenue pour présenter sa proposition d'amendement, le chef de l'opposition a dit bien clairement que le programme de mise en valeur qu'il préconise doit être réalisé sous le régime de la libre entreprise. J'ai dit, il y a un instant, qu'à mon avis la proposition n'est guère applicable étant donné les circonstances de la mise en valeur de nos ressources à l'heure actuelle. J'aimerais lui demander, pour commencer, comment il se propose d'obtenir la collaboration des sièges administratifs des grandes sociétés américaines, situés à New-York, qui ont obtenu certains droits en vertu de baux accordés en particulier par des assemblées législatives de notre pays. Comment amènera-t-il ces sociétés à constituer une association qui servirait à mettre en valeur des ressources canadiennes dont l'exploitation leur est confiée à bail?

Qu'on me permette ensuite de signaler ce fait. Lorsque nous demandons au gouvernement fédéral de mettre en vigueur un programme national de mise en valeur, il ne faut pas oublier que les ressources de notre pays sont entre les mains des provinces et que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne permet pas au gouvernement fédéral de s'occuper de ces questions. A moins que nous ne voulions y changer quelque chose, le gouvernement fédéral ne peut pas pénétrer dans les provinces pour s'occuper le moins du monde de la mise en valeur de leurs ressources.

Troisièmement j'aimerais insister sur un point. Je disais il y a un instant que le débat commençait plutôt tard, parce qu'en ce qui concerne les pipe-lines pour le transport du gaz naturel et du pétrole chez nous, c'est en 1949 que les cinq projets de loi directeurs nous ont été soumis. Nous avons fait valoir à ce moment-là tous les arguments répétés cet après-midi au sujet de l'affermage de nos ressources au bénéfice des intérêts américains. Non seulement avons-nous

fait valoir ces arguments dès 1949,—et en 1951 tout particulièrement,—mais nous avions présenté ici des motions en vue de faire assimiler les exploitants de ces pipe-lines à des transporteurs publics de façon qu'au moins les adductions principales des pipe-lines restent au Canada et ne soient pas aménagées aux États-Unis. Mais la Chambre ne nous a guère appuyés.

Seuls, ou à peu près, les membres de notre groupe se sont montrés favorables à cette initiative. Cet aspect-là de la question est réglé. Les principes à appliquer, en ce qui concerne cette ressource, ont été déterminés non seulement par le gouvernement fédéral, en ce qui concerne l'assimiliation à des transporteurs publics, mais par les provinces dont on met en valeur les ressources en gaz ou en pétrole.

Nous sommes également un peu en retard pour ce qui est de l'exploitation de nos ressources de minerai de fer pour la simple raison que, lorsque ces ressources ont été initialement attribuées, ce sont les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve qui ont accordé aux entreprises d'exploration des baux de plusieurs années pour leur exploration et leur mise en valeur. Cependant, lorsqu'une demande a été soumise à la Chambre en vue de l'aménagement d'un chemin de fer dans le nord du Québec,—on demandait en même temps beaucoup d'autres concessions,—certains membres de notre groupe et moi-même avons signalé que ces entreprises d'exploration portant des noms canadiens servaient tout simplement de paravent à de puissantes sociétés américaines comme la *M. A. Hanna Company,* la *National Steel Company* et d'autres qui obtenaient ainsi le droit d'aménager un chemin de fer et d'exploiter les ressources de minerai de fer de l'Ungava et du Labrador.

Nous avons alors proposé que le bill visant à accorder une charte pour l'aménagement d'un chemin de fer soit déféré à un comité afin qu'on puisse en étudier les répercussions. Nous avons également demandé que le gouvernement fédéral conserve au moins 51 p. 100 des actions de cette entreprise au nom de la population du Canada, s'il était impossible de trouver, au pays, assez de capitaux de spéculation pour qu'une certaine partie des actions au moins reste entre les mains de la population du Canada. On ne nous a pas appuyés. Je rappelle à nos honorables amis que le moment de décider s'il y a lieu de détenir ces ressources, c'est lorsque la Chambre ou les assemblées législatives provinciales sont saisies de mesures législatives tendant à affermer lesdites ressources. Nous avons signalé, à propos des gisements

de minerai de fer en particulier, que l'avenir de l'Amérique du Nord dépend de l'acier. Toutes les sphères de notre économie en dépendent. Le secteur de l'Amérique du Nord qui aura la haute main sur les gisements de minerai de fer de l'Ungava et de Terre-Neuve pourra placer entre les mains de son gouvernement le sort économique de l'Amérique du Nord.

On n'a guère prêté attention à ces raisonnements et nous avons aujourd'hui des lois en vigueur Pour appliquer le programme national de mise en valeur de nos ressources que préconise le chef de l'opposition, il faudrait abroger les accords conclus et faire accepter une telle abrogation aux gouvernements provinciaux. C'est bien beau de présenter une telle proposition d'amendement; toutefois, j'aime mieux, pour ma part, demeurer dans les limites de ce que nous pouvons accomplir que de préconiser des mesures que je trouve presque impossibles à réaliser.

Dire que le gouvernement fédéral doit se lancer dans un programme de mise en valeur des ressources nationales présuppose que le gouvernement doit établir une caisse à cette fin dans les cas où les capitaux de spéculation font défaut, et un tel programme n'a guère de chance de succès s'il n'est appuyé par une caisse de ce genre. Le gouvernement aura aussi le moyen de donner suite à ce programme, ce qui lui fait défaut maintenant. En effet, à l'heure actuelle, il n'est autorisé qu'à offrir des travaux publics et ainsi de suite. Toutefois, je n'arrive pas à comprendre comment ce dispositif pourrait être utilisé, puisque tout ce que l'amendement présuppose a déjà été décidé par des lois du Parlement et des assemblées législatives. Il ne sera pas facile de défaire tout cela.

M. Nowlan: Idiotie!

M. Gillis: Fort bien, vous m'expliquerez quand vous aurez la parole.

M. Nowlan: Promis!

M. Gillis: Comment obtiendrez-vous la haute main sur le pipe-line?

M. Nowlan: Je ne vous connaissais pas pour un défaitiste.

M. Gillis: J'expose des faits. Je ne joue pas à la politique. Avant de terminer, je vais indiquer certaines choses que le Gouvernement pourrait faire.

M. Nowlan: Bien. Allez-y!

M. Gillis: Mais qu'on n'essaie pas de nous leurrer avec des sornettes. Nos ressources en minerai de fer et les pipe-lines à gaz et au pétrole ont été concédés aux États-Unis avec l'assentiment de mes honorables amis les Tories. Passons à la canalisation du Saint-Laurent. Je n'y vois qu'un projet d'aménagement hydro-électrique dans les provinces centrales et une voie maritime au service des Américains qui l'utiliseront pour acheminer chez eux notre minerai.

M. Knight: Dans des bateaux américains.

M. Gillis: J'ai été le seul à la Chambre à m'élever contre une telle initiative; en accord avec la thèse exposée cet après-midi, j'ai soutenu que tout grand investissement public du Canada qui provient des deniers des contribuables devrait au moins procurer des avantages à d'autres secteurs du pays. Mais aujourd'hui, bien sûr, chacun peut voir quelle sera la portée de telles initiatives.

Je signale ces points pour recentrer la discussion sur les faits eux-mêmes. Pour ma part, je suis disposé à autoriser le gouvernement fédéral à prendre les mesures esquissées dans la résolution. Si mes honorables amis sont disposés à le faire, ils devraient le dire. Mais s'il s'agit seulement d'en parler, de multiplier les belles paroles, de raconter une belle histoire qu'on peut répandre à travers le pays sans aucune possibilité d'appliquer le programme, c'est une autre paire de manches. Ce programme est nécessaire. Nous sommes dix ans en retard pour le mettre à exécution.

Cet après-midi le chef de l'opposition a parlé de la création d'un Office national de l'énergie; en bon politicien, il a dit que cette idée émanait de son parti, que feu Gordon Graydon l'a préconisée en 1951 et M. Drew en 1953. L'honorable député est à la Chambre depuis aussi longtemps que moi; il se souviendra que j'ai lancé des discussions sur cette question dès 1941. J'ai présenté une motion à la Chambre le 17 avril 1946 non seulement pour prôner ce programme national d'énergie mais aussi pour montrer par quelles méthodes on devrait l'établir. C'était avant l'établissement de l'Office fédéral du charbon tel qu'il existe aujourd'hui.

Je mentionne ce fait uniquement pour faire une mise au point. J'ai toujours été d'avis que, dans ce monde, on peut obtenir tout ce qu'on veut pourvu qu'on ne se préoccupe pas de celui à qui le mérite en est attribué. Si le chef de l'opposition n'avait pas soulevé cette question cet après-midi et ne l'avait pas manifestement mise en relief afin de porter les gens à penser que toute idée de ce genre venait de cette seule source, je n'en aurais pas fait mention. Mais je rétablis les faits en lui disant que, dès 1941, j'ai préconisé à la Chambre l'établissement d'un office national du combustible et d'un programme national de l'énergie.

Je suis content de voir que nous faisons du progrès dans ce domaine et que certains membres du Gouvernement ont assez de jugement pour accueillir des propositions, d'où qu'elles viennent. Je suis passablement sûr qu'avant bien longtemps,—peut-être même avant la prorogation de la Chambre,—on nous annoncera l'établissement du genre de programme national d'énergie que vous préconisez. Je crois que le comité ministériel qui fonctionne depuis plusieurs années déjà au sein du ministère des Mines et des Relevés techniques a recueilli à peu près tous les renseignements et toutes les données nécessaires à la création de cet office national de l'énergie, et je tiens à dire qu'il est absolument nécessaire.

J'ai dit tout à l'heure que j'exposerais au Gouvernement certaines des mesures qu'il pourrait prendre. L'établissement de cet office en est une. Il peut le faire, car il en a le pouvoir.

Reste à voir si le gouvernement a l'autorité nécessaire pour s'acquitter de la tâche qui incomberait à la Commission. Cela dépendra aussi beaucoup des provinces.

M. Diefenbaker: Le député a-t-il saisi la Chambre du projet de résolution? Je pense à celui qu'il a mentionné. Il s'agissait de la politique des combustibles?

M. Gillis: Une politique nationale des combustibles. Le domaine s'est étendu depuis. Il comprend maintenant le pétrole et l'énergie nucléaire. Je disais donc que je me demandais si le genre de commission envisagé aurait assez d'autorité pour s'acquitter de sa tâche. Le chef de l'opposition a déclaré qu'étant donné le régime actuel de la confédération où les combustibles relèvent des provinces il sera nécessaire de traiter avec celles-ci quand il s'agira de créer une commission nationale des combustibles. Les provinces auront beaucoup à dire à cet égard. Les sociétés qui ont loué les ressources et peuvent les exploiter ou non, à leur gré, les ont néanmoins, obtenues des provinces et non du gouvernement fédéral. Si tout ce que doit faire la commission, c'est de proposer et de préconiser, sans avoir l'autorité nécessaire pour réglementer, cet organisme ne s'acquittera pas, à mon avis, de la tâche qu'il devrait remplir.

Quand je parle d'énergie, je m'intéresse surtout à celle que produit ma propre province. Et je m'y intéresse surtout, parce que cette énergie (c'est-à-dire celle que produit l'industrie houillère) est le fondement sur lequel repose toute l'économie de la province. Cette industrie se trouve aujourd'hui en assez mauvaise posture, et à mon avis, il faut qu'un autre organisme lui insuffle de la sagesse et quelque bon sens à la direction, si on veut la voir survivre.

[M. Gillis.]

Le dernier rapport de l'Office fédéral du charbon déclare clairement,—si on veut s'y reporter, on peut trouver ce passage à la page 12,—que l'industrie houillère de cette province est dans une mauvaise situation. Il est vrai que le gouvernement fédéral a affecté des fonds aux fins de mécanisation et le reste. Il y a plusieurs années de cela. Entre temps, cette initiative n'a guère amélioré l'industrie. On a fermé plusieurs mines, ce qui a causé du chômage. Cinq désastres importants se sont produits et plusieurs incendies. Il me semble parfois que dans la hâte d'atteindre des objectifs impossibles de production on a relâché les mesures de sécurité plus qu'on ne l'aurait dû.

Cet aspect, cela va sans dire, relève de la compétence des gouvernements provinciaux; mais, jusqu'ici, à mon avis, ceux-ci ne se sont pas acquittés de cette tâche avec beaucoup de succès. Reste à voir si les objectifs de production que fixe cette industrie peuvent être atteints. Cependant, la plupart de ceux qui ont suivi les débats qui se sont déroulés sur cette affaire,—en particulier le ministre des Mines et des Relevés technique,—se rappelleront qu'on pensait il y a quatre ou cinq ans qu'il s'agissait tout simplement de mécaniser les mines, la mesure devant rendre la prospérité aux houillères. Elle a été réalisée.

Après quoi, il a été question de débouchés. On a dit qu'ils n'étaient pas suffisants. On a pris des dispositions à cet égard. Pour ce qui est de la société exploitante, je ne crois pas qu'elle ait réussi l'an dernier à remplir toutes les commandes dont elle disposait. Elle aurait manqué d'un million de tonnes de charbon environ. Le problème qui se pose là n'est donc pas celui des marchés. Il est à peu près temps qu'on commence à savoir qui est dupe au sujet de cette industrie. Le gouvernement fédéral y a engagé certaines sommes, subventions ou autres. En vérité, il l'empêche de mourir depuis un certain nombre d'années.

Depuis l'ouverture de la session, je recueille des coupures de journaux. Voici que Westville est en train de devenir une autre ville-fantôme. La mine est fermée. L'extraction de la houille dans la région du comté de Pictou a cessé. Elle n'existe plus. Il va falloir faire quelque chose pour la collectivité.

Encore une fois, des entreprises importantes obtiennent de tels baux des gouvernements provinciaux. Quand une société puissante domine la vie de la localité, les choses vont mal. Pour que les gens se mettent au pas, elle n'a qu'à menacer de fermer ses portes. Elle recourt à cette menace toutes les fois que cela lui est nécessaire.

Les gens de Westville m'ont fait parvenir un vœu réclamant l'abrogation du bail que possède la société établie dans cette région, afin que d'autres aient l'occasion de s'installer là. Il y a des coupures de journaux (des douzaines, si l'on veut, mais je n'ennuierai pas la Chambre en citant ce qui y est dit) où je lis que les marchands de charbon se plaignent de ne pouvoir obtenir leurs approvisionnements sur les lieux. On ne peut obtenir du charbon de la région. Des coupures de journaux nous disent qu'on a de la difficulté à obtenir du charbon dans la région que représente le député de Digby-Annapolis-Kings, région productrice de houille; mais on y ferme les mines, tout en conservant les baux, empêchant ainsi d'autres d'exploiter les mines.

J'espère que, cet Office national de l'énergie étant institué, il aura un personnel capable de s'occuper de cet aspect de la question. Il pourra s'assurer si les exploitants de l'industrie songent à l'intérêt bien compris des gens qui doivent demeurer là, en somme, à l'intérêt de la collectivité, si l'industrie fait servir sa puissance économique pour le bien de toute la nation. Les membres de l'office devraient pouvoir examiner et aplanir les difficultés qu'on trouve dans l'industrie du combustible, car cette industrie doit être en mesure de faire concurrence au pétrole de l'Alberta. Elle n'est pas en mesure de le faire à l'heure actuelle.

Dans son rapport, la Commission Gordon est d'avis qu'il faudrait examiner à fond la question des subventions. Selon elle, il faudrait remanier le régime des subventions actuellement versées au transport du charbon vers l'Ontario et le Québec pour qu'il s'applique au charbon vendu dans la région atlantique. Le charbon transporté par voie d'eau bénéficie actuellement d'une subvention de quelque 88c. la tonne quand il va des ports de l'Atlantique à Montréal. Le ministre voudra bien réfléchir à cela. Je n'insiste pas, car, si les nouvelles de presse sont exactes, cette entreprise ne peut répondre à la demande de ses marchés actuels. S'il en est ainsi, il faudrait chercher la solution du côté de la production plutôt que du côté des subventions. Bien entendu, la production regarde l'entreprise. Ce n'est pas à moi, mais aux mineurs, à dire si celle-ci travaille de façon à fournir la production requise.

Je signale que les mineurs à l'emploi de la Dosco sont gens patients. Alors que les salaires ont monté constamment dans presque toutes les autres industries, ils n'ont pas touché une seule augmentation depuis trois ans.

Ils voient à côté l'aciérie où 4,500 ouvriers travaillent pour la même société et dont les salaires ont monté avec les années en même temps que se sont accrus les avantages secondaires. Les mineurs n'ont eu aucune augmentation de salaire ni accroissement de leurs avantages accessoires. Des négociations se poursuivent à l'heure actuelle avec les mineurs. Une deuxième commission de conciliation tâche d'aplanir la difficulté. Si j'en juge d'après toutes les nouvelles contradictoires que j'apprends, je doute beaucoup que cela aboutisse à quelque chose. Je crois qu'un devoir incombe au Gouvernement fédéral dans cette affaire, à cause de la somme énorme de deniers publics qu'il place dans cette industrie sous forme de subventions.

J'espère que, lorsque cette Commission nationale de l'énergie sera établie, comme je le crois, elle aura quelque autorité pour donner son avis aux provinces sur l'exploitation des ressources qui appartiennent aux gens des provinces. La plupart des gens semblent oublier que, lorsqu'une compagnie obtient un bail sur des ressources dans quelque partie du pays, elle a le droit d'en faire ce qu'elle veut. Cependant, ces ressources appartiennent toujours aux gens et le gouvernement provincial qui les afferme en a la garde et est comptable envers la population de la façon dont elles sont exploitées. En Nouvelle-Écosse on ne fait pas d'excellent travail dans l'exploitation de la houille.

Revenons à la question du carburant. En ce qui concerne la formation des grandes sociétés, rappelons qu'on a parfois l'impression que lorsqu'un pipe-line commence à transporter du gaz ou du pétrole dans une ville, le prix du carburant devrait tomber. Nous oublions qu'aussi longtemps qu'il y a concurrence, le prix ne montera pas, en effet, mais dès qu'une compagnie pétrolière met la main sur une certaine région où on ne peut pas acheter de carburant sinon d'elle, elle vous tiendra à sa merci. En veut-on la preuve? Qu'on me permette de donner lecture de quelques extraits d'une lettre que je viens de recevoir de la *Langley Greenhouses Limited* de Langley Prairie (Colombie-Britannique). La lettre est signée par le président de la compagnie. Je ne veux pas en donner lecture intégralement, mais en voici tout de même quelques passages:

> A cet égard, nous vous faisons savoir qu'au cours des douze derniers mois les sociétés pétrolières ont augmenté d'environ 20 p. 100 le prix du fuel-oil. Il faut que nous allions le chercher à la raffinerie avec un camion-citerne. Notre fuel-oil nous revenant à 20 ou 24 milles dollars par année, c'est une augmentation considérable dont il faudra faire les frais.
>
> Lorsque le pipe-line *Trans-Mountain* a été terminé, nous avions cru qu'il diminuerait le coût de notre huile de chauffage. Mais, au lieu, nous devons faire face à cette forte augmentation. Notre fournisseur, l'*Imperial Oil Limited*, a eu l'an dernier des recettes nettes de $69,100,000, ce qui représente une augmentation du bénéfice net de 11.3 p. 100 par rapport à 1955. Dans ces con-

ditions, il nous semble difficile de croire que cette forte augmentation du prix de l'huile soit vraiment nécessaire.

Cette société croyait qu'il serait possible d'obtenir du combustible à bon marché grâce à la *Trans Mountain Pipe Line Company*. Une fois l'autre forme d'énergie éliminée, les prix de l'huile ont commencé de monter. C'est ce qui arrive quand on met tous ses œufs dans le même panier. Il en sera de même pour le gaz naturel. Ceux qui ont l'impression qu'on pourra se procurer du gaz à bon marché à Montréal ou à Toronto une fois éliminée la concurrence d'une autre forme d'énergie, se préparent d'amères désillusions.

M. Hahn: On y vend encore du charbon, j'en achète moi-même.

M. Gillis: Vous pourrez me répondre plus tard et prononcer un discours. Si vous voulez défendre l'*Imperial Oil*, libre à vous.

M. Hahn: Je ne veux pas la défendre; je dis qu'il y a encore du charbon là-bas.

M. Gillis: Vous êtes toujours à la merci de la société quand la concurrence est supprimée. J'ai reçu une communication d'un petit industriel de Toronto qui utilise maintenant de l'huile parce qu'il supposait que cela lui coûterait moins cher. Il m'a demandé où il pourrait s'adresser pour commander du charbon de la Nouvelle-Écosse à des fins de production d'énergie. Il a changé pour l'huile mais cela lui coûte maintenant tellement cher qu'il lui faut y renoncer. Tout ce que je veux dire c'est qu'il faut étudier assez soigneusement cette question du combustible.

Vous pouvez trouver dans les journaux des États-Unis et dans ceux du Canada des exemples où des pipe-lines à gaz se sont rompus, où des usines ont éprouvé des difficultés techniques; on a dû faire déménager des gens et leur trouver des maisons qui n'étaient pas chauffées au gaz en attendant que les réparations soient faites. On s'exposera à tous ces dangers, surtout avec un pipe-line venant de l'Alberta et allant jusqu'à la province de Québec.

Je regrette que le ministre des Mines et des Relevés techniques quitte son poste à la dissolution du parlement actuel. Il semble que ces gens doivent nous quitter au moment où ils commencent tout juste à être formés. Le ministre a fait du bon travail. J'espère qu'avant son départ du ministère il nous laissera, à titre de souvenir, une commission nationale de l'énergie chargée d'aplanir toutes les difficultés actuelles et futures dans le domaine des combustibles.

Je pense que l'un des principaux problèmes de notre pays est celui de la décentralisation de l'industrie. Je pense que la province d'Ontario a des difficultés maintenant et va se trouver en face de graves problèmes d'ici quelques années par suite d'une expansion excessive. S'adressant aux maires du Canada il y a quelques années, M. Frost a dit sans ambiguïté que tout ce surcroît d'expansion dans la province posait des problèmes écrasants aux municipalités tant dans le domaine scolaire que dans les autres dont elles ont la charge.

C'est une idée qu'appuie assez bien un éditorial du numéro du 6 février du *Journal* d'Ottawa. Dans un discours prononcé à l'assemblée législative par l'un des principaux lieutenants de M. Frost, on trouve un exposé des difficultés financières qu'éprouve la province. L'orateur a déclaré que la province avait eu l'an dernier un déficit de 45 millions, et que la dette actuelle s'élevait aux alentours de 700 millions de dollars. Il a ensuite donné un exposé des dépenses supplémentaires prévues pour les quelques prochaines années, et a terminé en disant que si Ottawa n'envoyait pas plus d'aide, la province d'Ontario serait obligée de percevoir des taxes supplémentaires, des taxes sur les sociétés, et peut-être même de prendre pied dans le domaine de l'impôt sur le revenu. Il me semble que l'Ontario résoudrait ses problèmes en décentralisant son industrie. Cette décentralisation aidera considérablement M. Frost. Bon nombre des industries que l'on fonde à l'heure actuelle dans cette province pourraient être expédiées vers d'autres régions du pays, et ceci est surtout valable pour les industries secondaires. La place ne manque pas pour elles dans les provinces Maritimes. Ne croyez surtout pas ceux qui prétendent que la Nouvelle-Écosse manque de sources d'énergie. La Nouvelle-Écosse peut fournir en énergie toute industrie qui désire s'y installer. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil économique des provinces de l'Atlantique qui fait des recherches dans ce domaine depuis plusieurs années.

La décentralisation permettrait à cette province de surmonter certaines de ses difficultés. Comme on l'a dit cet après-midi, notre pays serait très vulnérable en temps de guerre. Deux ou trois bombes atomiques bien placées arrêteraient toute circulation au Canada. Comme cet éditorial le signale clairement, les difficultés financières de cette province tiennent à ce qu'il lui faut distribuer des fonds aux municipalités pour toutes sortes de services. Elle veut progresser trop vite. Les services rendus nécessaires par l'arrivée de nouveaux citoyens, par l'établissement de nouvelles industries et par l'expansion des industries déjà établies imposent au gouvernement provincial et aux municipalités un

fardeau qu'ils ne seront pas en mesure de supporter. C'est encore plus vrai dans le cas des municipalités.

Le gouvernement fédéral devrait étudier de nouveau la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. On nous dit qu'il y songe; c'est bien ce que j'espère car les frais de transport sont un des obstacles les plus importants à l'établissement de filiales industrielles dans les provinces Maritimes. On devrait remanier le tarif douanier et se demander quels sont les droits douaniers qui jouent au détriment des extrémités du pays. On constatera qu'il y aurait lieu d'apporter beaucoup de changements à cet égard pour aider l'Est et l'Ouest, en particulier en ce qui touche les droits douaniers qui n'ont pour but que de protéger les fabricants du Canada central.

Le gouvernement fédéral ferait bien de songer à l'opportunité d'établir un conseil de l'expansion nationale. Il devrait en déterminer les rouages et rechercher la collaboration des provinces. Mais il faudrait aussi une caisse nationale de placements où l'on pourrait puiser pour mettre des capitaux à la disposition de certaines parties du pays où il est impossible de trouver des capitaux de spéculation. Il ne peut en trouver actuellement pour des entreprises des provinces Maritimes. Ces provinces cherchent à se tirer d'affaire elles-mêmes car elles ne peuvent guère compter sur l'aide extérieure.

J'espère que le ministre des Travaux publics se souvient d'une lettre que je lui ai écrite il y a peu de temps au nom d'un petit groupe de particuliers qui voudraient y établir une industrie. Ils ne peuvent le faire avant que le ministère des Travaux publics aménage un brise-lames ou des installations pour l'amarrage des navires ou des petits bateaux qu'ils se proposent d'utiliser dans l'exploitation d'une entreprise de pêche et de mise en conserve. Ces particuliers s'occupent eux-mêmes de cette entreprise et ils ont recueilli les capitaux nécessaires sur les lieux.

Je sais que le ministre inscrira un poste dans les crédits supplémentaires à cette fin. Il s'agit d'une entreprise coopérative. Voilà une des façons dont le gouvernement fédéral peut aider à installer des industries là où le capital peut être trouvé sur place. Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique dispose de tous les moyens nécessaires. Si le ministre peut trouver de l'argent, le Conseil peut en assurer la répartition. Il trouve actuellement du capital sur place afin de mettre en valeur quelques petites industries, notamment dans la région du Cap-Breton.

J'ai présenté quatre propositions utiles. Le gouvernement fédéral peut les retenir. Il peut revoir ses tarifs douaniers. Ses spécialistes peuvent lui dire que les droits de douane gênent le progrès des régions excentriques de notre pays. Il peut créer un conseil national de l'énergie et, dans la limite de sa compétence, concourir utilement à la mise en valeur des ressources des provinces. Il peut aussi envisager un programme national de mise en valeur et trouver l'argent nécessaire pour aider les provinces dont les habitants essayent de s'aider eux-mêmes.

M. B. R. Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots ce soir de la proposition d'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Mes observations porteront sur la proposition dans la mesure où elle intéresse la circonscription de Cariboo. Notre circonscription possède peut-être plus de ressources naturelles qu'on ne s'en rend généralement compte. Je crois que leur mise en valeur dépend dans une très large mesure du transport. Sans moyen de transports nous ne saurions mettre en valeur nos ressources.

Il est bien entendu que le gouvernement provincial assure un débouché à la grande région de la rivière de la Paix sous la forme du chemin de fer *Pacific Great Eastern* qui aidera énormément ceux qui entendent assurer le progrès de cette partie de notre pays. Nous avons voulu faire reconnaître ce fait par le gouvernement fédéral en lui demandant à cet égard des subventions à la construction. Le gouvernement fédéral a offert une subvention de $25,000 le mille pour l'aménagement de 50 milles. J'ai l'impression qu'avant longtemps il faudra examiner de nouveau la situation. L'essor de la province montrera que d'autres subventions de construction sont très opportunes du point de vue fédéral.

On met en valeur la circonscription de Cariboo comme d'autres parties du Canada et cela procure aux gouvernements provincial et fédéral un plus vaste champ d'imposition. Il n'est que juste qu'avec l'élargissement du champ d'imposition le gouvernement fédéral, qui en bénéficie, songe à apporter son concours à cette mise en valeur.

Il faut établir dans toute région un climat favorable au placement de capitaux. Si nous voulons la mise en valeur de nos ressources naturelles, nous devons créer le climat qui attirera les capitaux nécessaires à cette fin. L'an dernier, 1,200 millions de nouveaux capitaux ont été placés en Colombie-Britannique; c'est une somme considérable et ces placements sont attribuables au climat favorable à l'essor industriel.

J'ai appris avec plaisir par une dépêche des journaux que nous allons obtenir l'aide de main-d'œuvre dans l'Ouest. On y dit que le ministre de l'Immigration a préparé un

programme qui permettra à de nombreux Britanniques, moyennant une somme d'argent déterminée, de venir s'établir dans l'Ouest du Canada et qu'ils y viendront par avion. Nous assurons à ces gens qu'ils seront très bien accueillis. Les ressources de main-d'œuvre sont absolument nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

J'aimerais signaler ici, pour la gouverne du ministre des Finances, que la mise en valeur des ressources naturelles du Nord exige de la direction des entreprises l'offre de certains avantages à la main-d'œuvre, afin d'obtenir des ouvriers qui resteront sur les lieux pour poursuivre cette mise en valeur. On a protesté auprès du Gouvernement à l'égard de l'imposition de ces avantages. J'espère qu'avant longtemps le ministre nous aidera à mettre nos ressources naturelles en valeur en se rendant compte qu'il est nécessaire de songer de façon particulière à ces gens qui travaillent dans les régions éloignées des hôpitaux, des écoles et des autres commodités de la vie.

Et pour revenir aux ressources naturelles, surtout à celles de la région de Cariboo, j'aimerais ajouter que, sur le plan provincial, la population doit obtenir le plein rendement de l'utilisation des ressources naturelles dans toute région particulière. Le gouvernement provincial doit veiller à ce que la population obtienne un revenu suffisant pour la cession de ses ressources naturelles. C'est un devoir qui incombe aux provinces et qui va de pair avec la mise en valeur des ressources.

Depuis un an ou deux, nous avons assisté à des négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, négociations qui ont abouti à des accords fiscaux visant plus ou moins à répartir les richesses canadiennes entre les provinces riches et les provinces pauvres. De cette façon, ce qu'une province pourra retirer de ses ressources naturelles profitera à tout le Canada.

L'une des plus grandes ressources naturelles de Cariboo se présente sous forme de terres arables. Nous avons de bonnes terres dans la région de Quesnel et dans le secteur de rivière la Paix en passant par Prince-George. J'espère que l'agriculture retrouvera sa juste part du revenu national. Quand ces terres serviront à la production de denrées alimentaires destinées à la consommation intérieure, j'aimerais que les gens qui cultiveront aient aussi leur juste part du revenu national. C'est une condition nécessaire à la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Un mot maintenant des ressources forestières du nord de la Colombie-Britannique. On a déjà dit ici et c'est encore vrai, que Prince-George est la capitale du sapin de l'Ouest canadien. La plupart des honorables députés savent que la commission Sloan siège depuis quelque temps en Colombie-Britannique où elle examine le régime foncier, en s'attachant particulièrement aux programmes de rendement soutenu, aux pratiques sylvicoles et autres problèmes connexes. C'est la seconde commission de ce genre en Colombie-Britannique. Le temps qui passe et l'évolution des méthodes forestières l'avaient rendue nécessaire.

Les fabriques de contre-plaqué sont plus nombreuses depuis quelques années et l'industrie de la pâte et du papier projette une grande expansion dans la région de Quesnel. Une fabrique de contre-plaqué y fonctionne et une usine de pâte à papier est à l'état de projet. Nous comptons avoir une fabrique de pâte à papier dans la région de la rivière la Paix avant longtemps. On a fait beaucoup de travail de recherches à cet égard jusqu'ici.

La Colombie-Britannique a de grandes ressources hydrauliques et la circonscription de Cariboo n'a pas été négligée sous ce rapport. Dans l'exploitation de nos ressources hydrauliques, nous devons tenir compte de l'industrie de la pêche. La population s'accroît très rapidement à travers le monde et l'industrie de la pêche pourra bientôt jouer un rôle fort important dans l'alimentation de cette population. Nous devons donc songer à l'industrie de la pêche quand il s'agit d'exploitation d'énergie.

Touchant le gaz et le pétrole, nous savons tous quels grands progrès on a réalisés au nord de l'Alberta et dans la région de la rivière la Paix qui se trouve en Colombie-Britannique. Il s'y trouve beaucoup de gaz naturel qui est actuellement utilisable, et d'autres réserves sont à notre portée. On est en train d'aménager un pipe-line qui atteindra Vancouver et parviendra aux États-Unis; je reviendrai d'ailleurs sur la question un peu plus tard. A propos de gaz et de pétrole, je souligne que la province doit garder le droit des gens pour qu'ils touchent un rendement équitable de ces ressources naturelles.

La circonscription de Cariboo renferme de grands gisements de pierre calcaire et de schiste qui peuvent servir à fabriquer du ciment. A mesure que la partie septentrionale de la province se développera, la demande de ciment ne pourra manquer de s'accroître, et une fabrique de ciment répondra à un besoin croissant dans le nord à mesure que la partie septentrionale prendra son essor.

A Prince-George et dans ses environs, de même que dans bien des parties de la circonscription de Cariboo, nous avons de vastes

gisements d'argile à poterie et à brique. Grâce à l'avènement du gaz naturel, ces industries prendront de l'expansion.

Dans la région de Quesnel, nous avons un important gisement de terre diatomée et nous espérons qu'avec le temps l'industrie en fera largement usage.

Plusieurs députés nous ont parlé, au cours de la présente session, de la difficulté qu'éprouve l'industrie des charbonnages. Nous avons aussi de gros gisements de houille dans la région de Pine-Pass et dans la région Hudson's Hope, située dans la circonscription de Cariboo. Quand je dis "gros gisements", c'est bien ce que j'entends. En outre, la houille est d'excellente qualité et l'on compte que, malgré les difficultés que l'industrie du charbon semble traverser, la mise en valeur de ces ressources se fera très rapidement lorsque le chemin de fer pénétrera dans cette région, ainsi qu'on se le propose.

Il est notoire que nous avons beaucoup de bas métaux dans la circonscription de Cariboo, de l'or dans la région de Wells-Barkerville et une des plus importantes mines de mercure sur le continent dans la région de Fort-St. James.

En outre, la circonscription de Cariboo comporte l'une des plus grandes attractions touristiques de tout le pays: l'exploitation du gros gibier, de la chasse et de la pêche se poursuit dans cette région depuis bien des années, et j'ai souvent eu le plaisir d'amener les touristes venant de tous les coins du continent américain autres que le Canada, à la recherche du grizzly et d'autres gros gibiers dans la montagne.

Nous y avons, évidemment, aussi le plus haut pic des montagnes Rocheuses, le Mont Robson, et un parc magnifique a été créé à cet endroit. L'expansion d'une industrie régionale dans la circonscription de Cariboo s'accélérera, sans doute, parce que nous pourrons bientôt nous servir du gaz naturel.

Avant de parler plus longuement de ce sujet, je voudrais exprimer au gouvernement provincial ma gratitude pour la façon dont il a coordonné les transports avec les programmes prévoyant l'augmentation des immobilisations. Il fallait absolument prolonger le *Pacific Great Eastern Railway* jusqu'à la région de la rivière de la Paix afin que la *Westcoast Transmission Company* puisse aménager son pipe-line à gaz naturel. Sauf erreur, quand l'usine d'affinage en voie de construction à Taylor-Flats entre Fort-Saint-Jean et Dawson-Creek, sera achevée, on sortira deux wagonnées par jour de sous-produits de cette source de gaz naturel. Il est absolument nécessaire d'acheminer ces sous-produits par rail. Par conséquent, le prolongement de la ligne du *Pacific Great Eastern* a été projeté et coordonné avec la mise en valeur de l'industrie du gaz naturel dans la région en cause.

Somme toute, nous avons donc dans la région de Cariboo les plus belles perspectives d'essor économique qui soient au Canada et je puis dire que ce fut pour moi un honneur de représenter depuis quatre ans, car cela fait déjà presque quatre ans, cette belle région du Canada à la Chambre des communes.

M. Byrne: L'honorable député de Cariboo daignera-t-il nous dire s'il appuie la proposition d'amendement?

M. Wylie: Voilà de la part de l'honorable député de Kootenay-Est ce qui, pour moi, ressemble à une émission de gaz naturel.

M. Leboe: Je pense que j'aurai encore un peu de temps pour y penser sérieusement après la fin du débat.

M. Byrne: Quel était l'objet du discours de 40 minutes?

M. Leboe: L'honorable député ne fait que voter avec son parti. Il ne prête absolument aucune attention au débat.

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je me proposais de faire, lorsque le comité sera saisi des crédits de mon ministère, un exposé plutôt complet de la mise en valeur des ressources naturelles mais, ayant suivi le débat qui s'est déroulé en cette enceinte aujourd'hui, j'ai pensé qu'il serait opportun de formuler dès maintenant quelques observations.

L'amendement à l'étude est le suivant:

...La Chambre est d'avis que le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada...

C'est une partie du projet de résolution, et celle à laquelle je veux m'arrêter:

Depuis sept ans, j'ai l'honneur de m'occuper de l'important service chargé de la mise en valeur des ressources, je veux dire le ministère des Mines et des Relevés techniques. L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a rappelé à la Chambre avec beaucoup d'à-propos que les ressources du pays appartiennent aux provinces. Notre pays est vaste, il mesure quatre mille milles d'un littoral à l'autre, et comporte une grande diversité de terrain et de conditions géographiques, et je crois que les auteurs de la Confédération ont jugé très sagement que les gouvernements provinciaux étaient plus en mesure de mettre ces ressources en valeur

parce qu'ils pouvaient exercer une surveillance plus étroite et plus régionale. La propriété des ressources naturelles impose aux provinces la tâche de les mettre en valeur. Le gouvernement fédéral doit faire en sorte de travailler à l'intérêt de tous les Canadiens, quel que soit l'endroit qu'ils habitent.

Au Canada, heureusement, les ressources minérales se trouvent assez bien réparties d'une extrémité à l'autre du pays. Aux débuts de la colonisation, lorsque les pionniers ont ouvert les provinces des Prairies et même lorsque s'est ouverte la partie du pays où nous sommes, on pensait que le grand bouclier canadien constituait une barrière au delà de laquelle l'homme ne pouvait s'établir. Nous savons aujourd'hui quel trésor s'y cache, quelles richesses minérales sont là en réserve.

Le ministère des Mines et des Relevés techniques comprend cinq services, dont l'un des plus anciens, le service des levés géologiques, dresse des cartes géologiques du Canada depuis au moins un siècle. Le travail de notre ministère devance d'ordinaire de plusieurs années la mise en valeur effective. Cet après-midi, le député de Vancouver-Quadra a dit, sauf erreur, que le Gouvernement a fait bien peu de chose pour aider à découvrir de nouvelles ressources minérales. Il a parlé longuement de l'exploitation du minerai de fer du Labrador. Je lui rappellerai que, avant le début du siècle, le service des levés géologiques a révélé l'existence de ces gisements de minerai de fer. Et il ne manque pas d'autres cas où, à un endroit ou à un autre du Canada, les levés géologiques ont révélé la présence de gisements de minerais bien des années avant qu'on les exploite effectivement.

Un exemple récent est l'importante découverte d'uranium faite à Blind-River, dans l'ouest de l'Ontario.

Cette découverte et cette mise en valeur sont nées d'un rapport géologique qui remonte aux années 1920.

Je pourrais citer une foule d'autres exemples. Aujourd'hui, au moyen de l'étude de la géologie du pays et de l'établissement de cartes, car les cartes sont vraiment la clef qui nous permet de mettre au jour nos ressources, nous nous efforçons de diminuer les risques d'une entreprise qui en comporte beaucoup: la mise en valeur de nos ressources. Chaque année, le ministère des Mines et des Relevés techniques a sur le terrain, dans toutes les parties du pays, de 175 à 200 équipes chargées d'effectuer des levés. Depuis quelques années, on s'intéresse beaucoup aux Territoires du Nord-Ouest. Mon collègue parlera sans doute plus tard de la mise en valeur de ces territoires, mais

[L'hon. M. Prudham.]

je puis dire ici que, depuis cinq ans, la Division des levés géologiques a effectué des levés de reconnaissance dans la vaste région qui va de la baie d'Hudson jusqu'à Yellowknife, à l'ouest. L'an dernier une nombreuse équipe s'est rendue dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.

Utilisant les techniques récentes en matière de levés, y compris l'emploi de l'hélicoptère, nous accomplissons maintenant en une saison un travail qui, il y a quelques années, aurait exigé 25 ans de levés au sol, selon les méthodes classiques. Je viens de mentionner le travail accompli par la Division des levés géologiques depuis cinq ans. Dans les levés de reconnaissance qu'elle a effectués dans les Territoires du Nord-Ouest, elle a jeté un premier coup d'œil sur 300,000 milles carés, dont 60,000 ou 70,000 milles carrés semblent être intéressants du point de vue de la prospection. Ces levés de reconnaissance ne vont pas jusqu'à la cartographie détaillée, ils ne sont qu'un premier coup d'œil tendant à indiquer où se trouve le meilleur terrain de prospection afin de permettre à l'industrie privée d'en tirer parti.

Il y a deux ans, une équipe considérable s'est rendue aux îles de la reine Élizabeth dans l'extrême Nord. L'équipe avait à son service des hélicoptères. Le travail au sol préparatoire à ces expéditions doit être effectué un an et parfois même deux ans auparavant et consiste à établir des réserves de combustible et des approvisionnements. Les levés effectués dans les îles de la reine Élizabeth ont annoncé la présence dans cette région de l'extrême Nord de pétrole, de charbon et de gypse. Au cours de la prochaine saison le service des levés géologiques projette une expédition en hélicoptère dans la région du haut Mackenzie afin d'y étudier la structure du sol et de voir si les zones pétrolifères du Nord de l'Alberta et celles de Norman Wells sont reliées ensemble.

Je pourrais énumérer beaucoup d'autres levés qui ont été entrepris dernièrement, mais je tiens à signaler le travail de la division des levés hydrographiques du Canada. Nous exploitons en tout 16 navires. Il y a quelques mois nous avons lancé et armé un nouveau navire hydrographique qui a coûté plus de 4 millions et demi. Muni des dispositifs de sondage et de topographie les plus perfectionnés au monde pour un navire, il servira à cartographier nos eaux septentrionales. C'est très important pour la mise en valeur de nos minéraux. Depuis une couple d'années notre division des levés hydrographiques a relevé et cartographié de nouveaux ports éventuels dans la région de la baie d'Hudson en vue de la mise en valeur des nouveaux gisements découverts dans cette région.

Notre nouveau navire, le *C.G.S. Baffin* peut servir de brise-glace. Mes fonctionnaires me disent qu'il a déjà subi des essais et qu'il a pu se frayer la voie à travers 3 pieds de glace. Ce navire sera en service toute l'année alors qu'il fallait habituellement remiser les autres pour l'hiver.

Les honorables députés ont parlé de la conservation. Notre division des mines étudie constamment de nouvelles méthodes permettant de tirer meilleur parti du minerai. On s'occupe surtout des minerais d'uranium à faible teneur. Les entreprises de Beaverlodge et de Blind River n'existeraient pas aujourd'hui sans les efforts de la division des mines qui n'a cessé de rechercher de nouvelles méthodes permettant de produire de l'uranium avec des minerais à faible teneur.

L'honorable député de Vancouver-Quadra a beaucoup parlé de la nécessité de traiter les minerais canadiens en territoire canadien. J'en suis aussi, mais je lui rappelle que le Canada s'est en grande partie édifié grâce au minerai des mines Mesabi des États-Unis, alors que nous n'avions pas de minerai en quantités commerciales. Aujourd'hui, si une partie de notre minerai refait ce chemin en sens inverse, je ne crois pas que nous devions nous en préoccuper outre mesure. De plus, sans marché prévisible, le minerai du Labrador n'aurait pas été exploité. Je n'en doute pas, à mesure que notre pays se développera, que notre population augmentera et que se multiplieront nos marchés intérieurs, de plus grandes quantités de minerai, fer et autres minéraux, seront usinées ici au Canada.

Il y a quelques mois, j'ai eu l'honneur d'être invité à un dîner ici à Ottawa avec les représentants de trois grandes aciéries qui mettaient en exploitation un gisement de minerai de fer à faible teneur, à une quarantaine de mille à l'ouest d'Ottawa. Au cours de notre entretien, je leur ai demandé quelle est la qualité du minerai comparativement à celui du massif Mesabi. Ils m'ont répondu: "Oh! nous avons là-bas le même type de minerai qui pourra être exploité pendant un millénaire." Je leur ai demandé pourquoi ils ne le mettent pas en valeur au lieu de venir dans la région; ils m'ont répondu que le fisc canadien leur étant plus favorable, ils s'établissent en notre pays. A mon avis, cela répond à certaines déclarations faites aujourd'hui.

On a beaucoup parlé de la balance commerciale qui est défavorable. Dans une large mesure, elle tient à l'importation de machines et de biens-capitaux qu'achète l'industrie minière. D'ici seulement quelques mois ou quelques années, ce nouvel outillage deviendra productif et la balance commerciale retrouvera son équilibre.

J'ai mentionné le précieux bagage de renseignements qu'ont accumulé au cours des années le service des levés géologiques et d'autres services de notre ministère. A ses premières étapes, l'exploitation du pétrole albertain reposait sur des renseignements géologiques établis d'après des cartes et des rapports préparés par la Commission géologique du Canada. J'ai ici une citation fort intéressante tirée d'un discours qu'a prononcé M. Joubin, découvreur du gisement d'uranium de Blind-River. Voici ce qu'il dit:

> Les publications des services géologiques des gouvernements fédéral et provinciaux et les rapports des ministères des Mines constituent sans aucun doute le meilleur endroit où trouver le détail de ce qui a déjà été observé. Si l'on se donne la peine de faire des recherches comme j'en ai fait, on sera renversé de voir le nombre de mines importantes mises en valeur un peu partout au pays et dont la description se trouvait dans les publications techniques même des dizaines d'années avant qu'on en ait démontré l'importance. On a là une espèce de prospection en pantoufles, qui est parfois fructueuse et à laquelle à peu près tout le monde peut se livrer.

M. Joubin ajoute que l'extraction minière est une industrie, mais que l'exploration minière est une aventure romanesque. Il n'a pas tout à fait tort. L'esprit d'aventure, d'entreprise et d'indépendance,—et c'est cet esprit qui a édifié notre pays,—se manifeste aujourd'hui dans l'industrie minière. Le Gouvernement a pour ligne de conduite d'encourager cet esprit d'initiative.

Dans la plupart des discours qu'on a prononcés ici aujourd'hui, on a dit que l'État devrait faire davantage en ce qui concerne la mise en valeur de nos ressources. A mon avis, la meilleure façon de mettre nos ressources en valeur est de faire en sorte que règne un état de choses qui poussera l'entreprise privée à les mettre en valeur. Depuis mon accession à la direction du ministère des Mines et des Relevés techniques, il y a de cela sept ans, la valeur en dollars de notre production minière a plus que doublé. Elle est partie de moins d'un milliard pour atteindre, l'an dernier, plus de deux milliards. Cette réalisation, nous la devons à l'entreprise privée, non pas aux gouvernements. Nous assurons à l'entreprise privée la base qui lui permettra de s'acquitter de sa tâche.

Le député de Peace-River, qui se dit toujours être le champion de l'entreprise privée, a parlé de la nécessité de construire une voie ferrée jusqu'à Pine-Point. J'espère que cette voie ferrée sera aménagée sous peu. Mais je signale à mon honorable ami que ce grand gisement est la propriété d'une filiale du Pacifique-Canadien. Le Pacifique-Canadien détient, en effet, la moitié des actions du

Northern Alberta Railway. Je suis sûr qu'il sera bien accueilli si jamais il demande au gouvernement fédéral de lui prêter son concours, à supposer qu'il en ait besoin, pour aménager ce chemin de fer. Dans le cas qui nous occupe, je crois que l'entreprise privée devrait prendre l'initiative.

J'aimerais en terminant inviter tous les députés à rendre visite à la Division des mines, à la rue Booth, pour y voir ce que le gouvernement, par cette division, accomplit pour favoriser le bon essor de l'industrie minière dans notre pays, et aussi pour y visiter notre service de la cartographie. Nous avons produit et distribué l'an dernier plus d'un million de cartes. Les quelques heures qu'on passera à la visite de ces services ne seront certainement pas perdues.

Je suis content, en effet, de voir le nouvel édifice que l'on construit sur la rue Booth pour le ministère des Mines et Relevés techniques. Nos services sont logés dans plus de trente bâtiments différents depuis un certain nombre d'années et il est assez difficile d'y réaliser une administration aussi efficace qu'on le voudrait. Toutefois, le programme de construction de nouveaux bâtiments est en bonne voie d'exécution et assurera de bons locaux et du bon matériel pour l'exécution de bon travail.

J'aimerais donner ici une liste de ces bâtiments. Il y a lieu de remarquer, je pense, que le bâtiment du service des ressources radioactives et de la chimie est en voie de construction. Le contrat a été adjugé au prix de $3,134,000. Le bâtiment pour la Commission géologique du Canada fait l'objet d'un contrat de $6,330,000. Le contrat pour le bâtiment de l'administration a été adjugé pour le prix de $2,398,000. Le bâtiment de la division de levés et de la cartographie, qui logera la division de la cartographie, coûtera, estime-t-on, 8 millions de dollars. Le Gouvernement se rend parfaitement compte de la nécessité de mettre nos ressources en valeur. Quiconque en doute devrait faire un relevé des établissements du ministère des Mines et des Relevés techniques.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, je ne doute pas que nous ayons écouté avec le plus grand intérêt les observations du ministre des Mines et des Relevés techniques. Je joins ma voix à celle de l'honorable député de Cap-Breton-Sud et d'autres pour exprimer le regret que, s'il faut en croire les articles que nous avons lus dans les journaux, il ne sera pas de retour à la Chambre après les prochaines élections. Je partage certainement le point de vue de l'honorable député de Cap-Breton-Sud selon qui le ministre a assuré une direction vraiment effective de son ministère. Nous lui savons gré des services qu'il a rendus.

[L'hon. M. Prudham.]

Mais en vérité je n'ai pas l'impression que les observations qu'il vient de faire entendre aient vraiment un rapport quelconque avec la proposition dont nous sommes saisis. Ce qui occupe actuellement la Chambre c'est la mainmise sur les matières premières qui ont été découvertes ou qui pourront l'être dans notre pays. Le ministre, au contraire, a parlé d'une façon, il est vrai, assez complète du travail que fait son ministère du point de vue de la mise en valeur de nos ressources naturelles. Ce sont là deux choses distinctes. Le ministre a insisté sur l'activité de la Commission géologique de son ministère. Je pense que tout le monde peut partager l'avis qu'il a exprimé à cet égard. Nous nous rendons compte que nous possédons un grand nombre de fonctionnaires dévoués à qui on doit une grande dette de reconnaissance pour ce qu'ils ont fait en vue de la mise en valeur des ressources de notre pays.

J'ignore, monsieur l'Orateur, si le ministre qui vient de reprendre son siège appartient à l'école de Howe qui n'a que mépris pour le rapport Gordon ou, par contre, s'il appartient à l'autre école qui l'accepte avec plus ou moins de regret. Mais si le ministre voulait bien consulter la page 49 du rapport de la Commission Gordon, il y trouverait un paragraphe en particulier où il est question des relevés géologiques.

J'y lis ce qui suit:

> Une autre façon d'aider et de stimuler l'industrie minière serait de pousser bien davantage les programmes de cartographie et de topographie de la Commission géologique du Canada. Cette division des services publics accomplit une excellente besogne: cependant, à moins de recruter un personnel beaucoup plus nombreux et de prendre des mesures en vue de lui garder celui qu'elle possède, on ne pourra terminer la carte géologique du Canada avant plusieurs années.

Le rapport examine ensuite le travail qu'a accompli la Commission géologique du Canada,—et nous reconnaissons qu'elle a accompli un certain travail,—mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Le ministre a parlé aussi des levés géophysiques et hydrographiques qu'a effectués son ministère. Nous ne nous dissimulons pas qu'il s'agit là d'un travail précieux. L'an dernier, au comité des subsides, le ministre avouait que nombre des cartes qui relèvent actuellement de son ministère,—en dépit du million de cartes qui, dit-il, ont été publiées l'an dernier,—sont fondées sur des cartes établies par des officiers anglais et des capitaines de la marine britannique avant que le Canada devienne une nation. Il reste donc encore beaucoup à faire dans cet autre domaine. Mais, je le répète, ce que nous visons surtout dans la proposition de résolution à l'étude, c'est le contrôle de ces ressources à mesure qu'on les développera.

Mon ami, l'honorable député de Cap-Breton-Sud, qui est habituellement optimiste, a adopté ce soir, à l'égard de la résolution à l'étude, une attitude qui m'a paru un peu pessimiste.

M. Gillis: Une attitude réaliste.

M. Nowlan: Il dit que son attitude est réaliste. J'espère qu'il n'est pas devenu comme Saturne qui confondait le pessimisme et le réalisme. Ce soir, il a presque haussé les épaules en disant qu'on ne peut plus rien faire, nulle part. Il a dit que ces ressources nationales relèvent des provinces; il a parlé des contrats et des baux d'une durée indéfinie qui ont été accordés. Il a donné à entendre que nous n'y pouvions plus rien.

Le ministre des Mines et des Relevés techniques, bien qu'il soit sur le point de prendre sa retraite, est beaucoup plus optimiste que le député de Cap-Breton-Sud, car il a signalé les énormes progrès qu'on réalise chaque jour, il a parlé des nouveaux gisements qu'on découvre et des nouvelles mines qu'on exploite. Sans aucun doute, des richesses qui n'ont encore été cédées à personne seront attribuées à certaines des puissantes sociétés que l'honorable député de Cap-Breton-Sud voit d'un si mauvais œil.

Comme le ministre l'a dit, on continuera de faire de très riches découvertes. C'est dans cet état d'esprit que nous présentons notre résolution ce soir. Il est entendu que certaines ressources ont été cédées. Il est entendu que des contrats ont été conclus. Mais les gouvernements provinciaux n'en sont pas à leurs premiers contrats et le gouvernement fédéral, au besoin, pourrait intervenir. Il y a un an ou deux, nos amis de l'extrême gauche, les créditistes, ont défendu avec la dernière énergie le droit de juridiction du gouvernement de la Colombie-Britannique à l'égard de certains cours d'eau.

Le Parlement n'en a eu que pour cinq secondes, sous la direction du ministre du Commerce, pour présenter un bill qui en enlevait la juridiction aux provinces, c'est du moins à quoi cela revenait, pour le remettre entre les mains du gouvernement fédéral. Je pense que l'uranium est une ressource naturelle qui relève des provinces, mais il semble que le gouvernement fédéral ait pris sur lui une assez bonne emprise.

On pourrait aller ainsi à l'infini, mais en toute franchise, monsieur l'Orateur, j'espère que le pessimisme affiché par l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud sera de courte durée, car nous aimons beaucoup son optimisme. Il nous ferait de la peine de voir que le temps a fui si rapidement, qu'il n'y a plus rien à faire en ce monde pour améliorer des circonstances qui, il le reconnaît, sont pénibles, et auxquelles, prétend-il, nul ne peut plus remédier.

J'avoue, et certains honorables députés le savent, que j'ai été absent de la Chambre ces dernières semaines; je suis allé dans l'Est, dans ma propre circonscription et dans les provinces Maritimes en général. Je suis en mesure de dire que deux questions touchent au plus haut point, à l'heure actuelle, la population de cette région du Canada. La première concerne nos affaires extérieures et la situation qui en est résultée à cet égard, dans les relations entre le Canada, les États-Unis et le Commonwealth. Ce n'est ni l'endroit ni le moment de discuter cela, mais c'est peut-être à cause de cela que l'impression, sentiment ou émotion, a été plus vive au sujet de la seconde question. La mainmise des capitalistes américains sur les sociétés canadiennes et sur les ressources naturelles du Canada éveille,—je l'ai constaté,—un plus vif intérêt et une plus grave inquiétude que jamais auparavant. L'atmosphère dans laquelle on discute aujourd'hui cette question est beaucoup plus chargée que, peut-être, le croient les membres du gouvernement, ou même, franchement, que je ne le croyais moi-même avant d'en parler avec bien des gens de toute allégeance politique que ces deux questions préoccupent.

N'allons pas prétendre follement, à ce sujet, que le parti conservateur s'oppose, comme on l'en accuse, à l'importation de capitaux des États-Unis. Il ne s'y oppose pas, au contraire. Nous nous rendons compte que le capital américain a joué un rôle important dans la mise en valeur de notre pays. Nous accueillons avec joie le capital américain. Toutefois, faire bon accueil au capital américain n'est pas la même chose que de voir naître une situation où notre pays pourrait devenir le vassal ou le satellite économique des capitalistes américains.

Ce n'est pas là de la réclame conservatrice. On prétend que la question a été débattue il y a quelques années. Comme l'a dit l'honorable député de Cap-Breton-Sud, il est inutile qu'une personne essaie de s'attribuer le mérite d'avoir saisi une autre personne de cette question.

Je ne me rappelle plus quand il en a été question à la Chambre pour la première fois. Je sais qu'on en a souvent parlé depuis que je suis ici, en y mettant un peu plus d'insistance depuis trois ou quatre ans. On a prétendu que c'était de la propagande tory et mesquine. On exhume de vieux clichés par exemple celui qui interdisait tout troc ou tout commerce avec les Yankies et ainsi de suite. C'est de la bouillie pour les chats. Nous, au moins, n'avons pas à jouer en même temps les avocats et les témoins, car nous pouvons appeler bien des témoins.

Nous pouvons, par exemple, citer les présidents de nos banques dont l'inquiétude s'est manifestée dans leurs rapports annuels. D'aucuns diront peut-être que ce sont des associés des conservateurs, mais je pense qu'ils sont pour la plupart associés à nos honorables vis-à-vis. Nous pouvons citer le ministre du Commerce lui-même, les discours prononcés cet après-midi par le chef de l'opposition et l'honorable représentant de Vancouver-Quadra. Nous pouvons évidemment évoquer la Commission Gordon, mais je ne suis pas sûr qu'on doive en parler aux honorables députés qui sont de l'autre côté. N'était-ce pas sur le rapport de cette commission que devaient se faire les prochaines élections? Ces messieurs auront du mal à se défendre de certains de ces passages.

La Commission Gordon use de prudence, bien sûr. En véritable commission royale, comme le feraient d'ailleurs des hommes compétents et avisés, elle se garde de déclarations à l'emporte-pièce, mais la lecture du rapport nous apprend qu'elle s'inquiète plutôt de la question. Elle traite de sujets qui montrent l'inconvénient de la domination de sociétés canadiennes par des entreprises américaines. Puis le représentant de Vancouver-Quadra a gâté le seul discours que j'allais faire ce soir en lisant aux députés le rapport de l'*Empire Trust Company*. C'est un document plutôt renversant, monsieur l'Orateur. Voici une société américaine, une des sociétés de fiducie les plus riches, un des organismes financiers les plus riches des États-Unis; son service de conseillers en placements publie cette brochure au sujet de la Commission Gordon et signale de quelle façon les Canadiens ont accuilli ce rapport. Je pense que tous les députés ont obtenu un exemplaire de cette brochure et j'imagine qu'on l'a lue. C'est certainement une appréciation intelligente et sympathique du point de vue auquel peuvent se placer les Canadiens.

Le député de Vancouver-Quadra a lu un paragraphe pertinent. Ceux qui liront le hansard, notamment mon discours, peuvent se reporter au même numéro pour lire le paragraphe que j'allais citer. Un peu plus loin, après avoir parlé de la question de l'emprise américaine, on ajoute que la crainte des Canadiens est motivée.

> ...lorsque la décision définitive des administrateurs est prise par des personnes dont les idées sont conditionnées par l'état des affaires dans une économie différente.

En d'autres termes et pour faire une paraphrase, on pourrait dire lorsque la décision définitive des administrateurs au Canada est prise par des personnes dont les idées sont conditionnées par l'état des affaires aux États-Unis. On y dit que les Canadiens ont raison de s'inquiéter à cet égard et on y cite des exemples:

> Prenons le cas de la mise en valeur des ressources naturelles. Une société américaine qui se préoccupe principalement de sa situation mondiale en fait de matières premières peut décider de "couver" son pétrole ou son minerai de fer au Canada en prévision de l'indisponibilité future des réserves situées dans des régions plus politiquement vulnérables.

Puis, les auteurs rapportent comment, durant les années de crise économique, des sociétés américaines ont retiré leur argent des filiales canadiennes, laissant ces dernières sans le sou, afin de financer leur propre activité aux États-Unis et, par la suite, les filiales n'ont jamais pu fonctionner de nouveau. Je le répète, nous devons savoir que des financiers américains ont l'esprit large, sont intelligents et n'ont aucun désir d'exploiter notre pays. Qu'une société de finance ait réglé la situation aussi intelligemment et avec autant de sympathie qu'elle l'a fait, cela est tout à l'honneur de ce type d'homme d'affaires américain. C'est aussi la réponse à ceux qui disent, lorsque nous soulevons cette question à la Chambre des communes, que ce n'est que de la propagande tory et qu'il faut la traiter comme telle.

Voilà pour la direction américaine de sociétés canadiennes. Je passe maintenant à la transformation de nos matières premières au Canada même. A mon avis, la publication du rapport Paley, aux États-Unis, a donné de l'importance à cette question depuis cinq ans. Le président des États-Unis avait chargé une commission de faire une étude sur les ressources économiques du pays. On a fait une enquête très poussée et le rapport qu'on a publié comprenait plusieurs volumes. Ce qui ressort nettement de ce rapport, c'est que dans certains cas les États-Unis sont actuellement un pays dépourvu pour ce qui est de certaines matières premières et, pour d'autres, ils le deviendront rapidement. Le rapport Paley souligne que, si les États-Unis veulent demeurer un pays industriel, ils doivent obtenir leurs matières premières ailleurs et les importer en vue de les tranformer et de les ouvrer chez eux.

Voilà qui revêt un intérêt particulier pour les Canadiens, surtout pour les jeunes.

La question a été débattue. Je me rends compte de la possibilité d'être critiqué aussi bien que des répercussions possibles. Il y a le vieux parti tory qui parle de tarifs douaniers et qui dit qu'ils doivent être compliqués, et le reste. Il y a tous les clichés des années passées et les controverses politiques du pays, mais j'ai été témoin d'une chose bien intéressante l'an dernier en voyageant dans les provinces Maritimes avec le

chef de l'opposition de ce temps-là, l'honorable George Drew, et en parlant sans préoccupations politiques aux groupements d'étudiants de Mount-Allison, à Dalhousie, de St-François-Xavier et d'Acadia.

C'étaient des groupes non politiques d'étudiants. C'étaient des groupements non politiques mais des groupements d'étudiants à qui il a parlé. Il va de soi que chacun savait qui il était et ce qu'il souhaitait. Au moment de son entrée, au moins la moitié de l'auditoire ne s'intéressait pas à lui mais, à mesure qu'il développait l'idée des énormes possibilités du Canada en ressources naturelles et de la question qui se posait pour l'avenir du Canada, s'il fallait ou non ouvrer ces matières premières au Canada, l'auditoire, peut-être pas cynique, mais composé de jeunes gens plutôt sceptiques, lui donnait une ovation enthousiaste à cause du tableau qu'il avait brossé de l'avenir du Canada et de ce qui pourrait se produire si cette mise en valeur avait lieu au Canada.

Tout ce qui intéressait ces jeunes gens, monsieur l'Orateur, ou tout au moins ce qui les intéressait avant tout, c'était des considérations d'ordre économique. Ils désiraient habiter au Canada et y trouver du travail. La plupart d'entre eux ne tenaient nullement à aller gagner leur vie aux États-Unis. Ils désiraient rester dans leur propre pays, de préférence dans les provinces Maritimes, mais certainement au Canada, en tout cas. Dans la description qu'on leur faisait ils trouvaient la promesse d'un travail au Canada. C'est pourquoi ils l'ont accueilli, lui et son message, comme ils l'ont fait.

Il n'est certainement pas douteux que les chiffres consignés au compte rendu cet après-midi par le député de Vancouver-Quadra,—à moins que ce ne soit le chef de l'opposition, je ne me souviens plus très bien,—montrent bien à quel point les ressources naturelles de notre pays sont en train de s'épuiser. J'insiste sur le fait d'ailleurs qu'il s'agit du rythme actuel d'épuisement, car on ne tient pas compte de son accélération future. Le temps presse. Dans bien des cas, dans 15, 18, 24, 26 ans nous serons devenus à notre tour un pays "pauvre" en ce qui concerne un grand nombre de ces minéraux.

C'est pourquoi, je le répète, cette résolution vient à son heure, pourquoi elle a une telle importance. Appliquons ces considérations à une région que je connais un peu, les provinces Maritimes. En ce qui concerne nos ressources naturelles, les avis sont, semble-t-il, partagés. Il y a deux écoles de pensée. J'ai sous les yeux un éditorial paru dans un excellent journal du Nouveau-Brunswick, le *Fundy Fisherman* dont on ne saurait guère affirmer qu'il soit un très ardent champion du parti conservateur progressiste. Il est question dans ce texte des vastes ressources naturelles des provinces Maritimes. Je ne veux pas le consigner au compte rendu, me rendant compte qu'on y fait preuve d'un optimisme peut-être excessif. On y signale, non sans raison d'ailleurs, que les pêcheries les plus riches du monde,—sauf le respect que je dois à la Colombie-Britannique,—se trouvent précisément dans ces régions. On y trouve en outre des ressources naturelles qui ne le cèdent en rien à celles d'aucune autre région, plus de riches dépôts de calcaire, de charbon, de fer, etc. On trouve encore des milliers de milles carrés dont il sera peut-être possible, un jour, de tirer du pétrole et qui n'ont encore fait l'objet d'aucun relevé géologique de la part des services des Mines et des Relevés techniques. Et ainsi de suite.

D'autre part il y a le rapport de la commission Gordon. Les commissaires enquêteurs, avec un haussement d'épaules, déclarent avec regret que le mieux à faire pour ces pauvres gens c'est de leur acheter leurs billets de chemin de fer et de les expédier en dehors de la province. C'est entre ces deux extrêmes que se trouve la situation véritable des provinces Maritimes. Les ressources naturelles y sont très abondantes. Il en reste encore à découvrir. Prenons par exemple les gisements de minéraux dans le nord du Nouveau-Brunswick. Je siégeais au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques lorsque, l'automne dernier, il a étudié la construction d'un tronçon de voie ferrée entre Bathurst et Newcastle. M. Fairweather, vice-président des chemins de fer Nationaux chargé de l'expansion, était présent. Il a dit qu'il était franchement d'avis que les gisements de bas-métaux du nord du Nouveau-Brunswick comptaient parmi les plus importants, s'ils n'étaient les plus importants du Canada et de l'Amérique du Nord. Il a ajouté qu'on ne les avait encore qu'effleurés en comparaison de l'expansion future de cette région.

Qu'en fera-t-on? Devra-t-on extraire ce minerai et l'expédier aux États-Unis pour l'y faire transformer, et n'emploiera-t-on que très peu d'hommes à son extraction? Ou bien le nord du Nouveau-Brunswick et toute cette province deviendront-ils une région industrielle, grâce à l'exploitation de ces gîtes de bas-métaux qui, je le répète, comme a dit M. Fairweather, sont, à son avis, les plus considérables du Canada? Quand on pense au bouclier précambrien, aux gisements de bas-métaux de l'Ontario, du Québec, et dans le reste du Canada, et qu'il y compare

le gisement du Nouveau-Brunswick, on peut s'imaginer les possibilités d'expansion qu'il permettra.

Or on pourrait demander, avec assez d'à-propos, ce qu'il en est de l'énergie nécessaire pour mettre la région en valeur? Je ne pense certes, pas, monsieur l'Orateur, que Beechwood, bien qu'important, puisse jamais produire assez d'énergie pour permettre d'exploiter toute la région, parce que si le Nouveau-Brunswick est mis en valeur, Beechwood, ou plutôt l'énergie qu'on y produira, sera requise pour l'usage domestique et d'autres usages dans la province même. La meilleure source d'énergie sera probablement située de l'autre côté de la rivière, dans la province de Québec. La possibilité d'y recourir dépend de certains facteurs. Pour le moment, du moins, c'est impossible. Mais, il y a une autre solution, c'est-à-dire l'établissement le long de la côte, de générateurs d'énergie thermique qui consumeraient du charbon de Nouvelle-Écosse et le transformeraient en énergie, ce qui créerait de l'emploi pour les mineurs de cette dernière province et permettrait l'expansion de la région située au nord.

Quand je parle d'énergie hydro-électrique pour le Nouveau-Brunswick, c'est aux énormes richesses hydrauliques du côté nord de la rivière que je songe. C'est une des sources d'énergie les plus riches qu'on pourrait exploiter en Amérique du Nord Si la province ne conserve pas ces ressources, qu'adviendra-t-il? La partie nord du Nouveau-Brunswick pourra naturellement produire sa propre énergie mais, du côté nord de la rivière, une zone industrielle s'élèvera d'ici quelques dizaines d'années. Des milliers et des milliers de personnes pourront s'y établir si nous avons pour principe de fabriquer au Canada ce qu'il nous est possible de produire ici. Les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse, ceux de la vallée de l'Annapolis et ceux de l'île du Prince-Édouard seront assurés de marchés. Des marchés agricoles, dont on a un pressant besoin en ce moment, s'ouvriront.

Puisque je parle d'énergie électrique, je tiens à me reporter à une observation de l'honorable député de Cap-Breton-Sud. Je suis parfaitement d'accord avec lui quand il dit qu'il y malentendu à l'égard de la situation de la Nouvelle-Écosse pour ce qui est de l'énergie hydro-électrique. Nous avons aujourd'hui de l'énergie pour les fins domestiques ordinaires ainsi que l'énergie dont la province pourrait avoir besoin dans un avenir immédiat, grâce à certains facteurs et surtout à l'initiative, à l'imagination et au courage dont ont fait preuve les directeurs de la *Nova Scotia Light and Power Company* pour approvisionner ces énormes usines thermiques d'Halifax et d'ailleurs en charbon de Nouvelle-Écosse. Cela nous a mis dans une situation où aucune industrie ordinaire qui désirerait venir s'installer dans cette province ne risque de se le voir refuser par suite d'un manque d'énergie. De fait, personne n'a essuyé un tel refus. Si vous songez aux besoins énormes d'énergie d'une usine d'aluminium, ou de quelque chose de ce genre, où l'énergie électrique joue un rôle primordial, nous n'avons certainement pas ce qu'il lui faut. Mais là encore, nous avons d'énormes possibilités sous forme d'énergie marémotrice à Cap-Split, Passamaquoddy, ainsi qu'en d'autres endroits dont on a parlé en cette enceinte, où la collaboration entre les gouvernements provincial et fédéral pourrait pousser très loin les réalisations dans ce domaine. J'ai parlé du Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas ma province. En Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas encore eu la chance de découvrir de grands gisements de bas métaux comme on en a découvert dans le nord du Nouveau-Brunswick. N'oubliez pas que le bouclier précambrien, qui traverse le nord de l'Ontario et le Québec, s'infléchit vers le bas puis remonte vers le nord du Nouveau-Brunswick, s'infléchit à nouveau et remonte à mi-chemin en travers de l'île du Cap-Breton. Ce que l'on a découvert aux endroits où les relevés géologiques sont terminés, on pourrait fort bien le découvrir ailleurs.

Par exemple, nous avons à Sydney une aciérie qui procure de l'emploi à bien des gens. Cependant, des employés de cette usine et, de façon générale, les habitants de cette région se demandent pourquoi le minerai de fer extrait dans le nord du Québec et le Labrador est amené jusqu'au Saint-Laurent et remonte les Grands lacs jusqu'aux États-Unis. Ils se demandent pourquoi nous devons dépenser des centaines de millions pour aménager la voie maritime du Saint-Laurent à cette fin, alors qu'aucun minerai ne parvient à Sydney, endroit géographique naturel, qui est comme un quai qui fait saillie sur l'Atlantique. Des industries secondaires pourraient s'y établir, et l'on serait en contact avec tous les marchés du monde grâce au moyen de transport le moins coûteux possible. C'est une raison pour laquelle nous nous intéressons à la mise en valeur de nos ressources au Canada au lieu de leur expédition aux États-Unis.

Il n'y a pas bien des années, des faits semblables se sont produits, mais à une moindre échelle, dans la Nouvelle-Écosse. Je parle maintenant des gouvernements provinciaux. Il y a plus d'années que j'aime à me le rappeler, j'étais membre de l'assemblée législative, lorsque la construction d'une papeterie en Nouvelle-Écosse est venue sur le

tapis. Les baux mettaient en cause des capitalistes américains et on disait que les torys faisaient de la propagande pour que le papier se fabrique en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement Rhodes, alors au pouvoir, a fourni les moyens sous forme d'une usine de bois de construction et de pâte à papier; pas très considérable, peut-être, par comparaison à d'autres dans le monde, mais de dimensions convenables, et qui a été aménagée à Liverpool par la *Mersey Company*. La prospérité de toute la rive sud dépend de cette industrie. On a préservé une ville et donné de l'emploi pendant des années pour avoir appliqué là-bas le principe si simple que contient le projet de résolution à l'étude ici,—soit le traitement des matières premières canadiennes au Canada même.

Je me rends compte qu'il faut envisager le problème d'une façon raisonnable. Personne ne prétend même un instant que nous devrions supprimer nos exportations de matières premières. Il existe certaines obligations, des contrats, des droits mêmes, qu'il faut tous protéger. Il y a certaines matières premières qu'il n'est peut-être pas possible d'ouvrer économiquement au Canada. J'en ai l'exemple à côté de ma circonscription. Ainsi que le dit la Commission Gordon, chacun de ces cas doit être étudié distinctement, en tenant compte des circonstances particulières.

Nous avons du gypse dans cette région. Pour des raisons géographiques et à la suite des tarifs de transport par eau peu élevés, nous avons la possibilité de le transporter dans les États de la côte atlantique où l'on en fait du plâtre et d'autres matériaux de construction. Il y a, en Illinois, d'immenses gisements de gypse et probablement encore à d'autres endroits des États-Unis. Si on insistait pour faire fabriquer ces matériaux au Canada ou si le gouvernement des États-Unis imposait un droit de douane, ces usines, situées sur le littoral, pourraient payer les frais de transport, ce qu'elles ne peuvent aujourd'hui, pour faire venir le gypse de l'intérieur.

Nous nous attaquons au problème avec bon sens. Personne ne prétend que c'est le remède à tous les maux, la solution de toutes les difficultés. Lorsque le parti conservateur formera le gouvernement cette année, il n'annulera pas tous les contrats existants, et ne révolutionnera pas non plus toute l'organisation. On s'attaquera au problème d'une façon raisonnable et c'est ce qu'il faut faire si nous voulons procurer de l'emploi à notre jeunesse.

Relevons ce défi, en nous appuyant sur nos ressources naturelles, et sur nos jeunes gens. C'est le problème qui se pose au Gouvernement du Canada. S'il est résolu, le Canada deviendra une des plus grandes nations au monde. S'il ne l'est pas, il végétera et ne sera jamais qu'une puissance de second ordre, dépendant de l'économie et des dépenses du grand pays situé au sud de nos frontières.

(Sur la motion de M. Lesage, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance est levée à neuf heures et cinquante-six minutes, sur la motion de l'honorable M. Harris.

RÉPONSE AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimés dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION GORDON—DISTRIBUTION DES EXEMPLAIRES

Question nº 83—**M. Dufresne:**

1. Combien d'exemplaires du rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada ont été imprimés?
2. Quel est le prix d'un exemplaire?
3. Combien d'exemplaires ont été distribués gratuitement?
4. Les exemplaires sont-ils expédiés le jour même où on reçoit la demande?

Réponse de **l'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):**

1. Édition anglaise ... 10,000 exemplaires
   Édition française .. 2,500 exemplaires
2. $2.00.
3. Édition anglaise ..... 900 exemplaires
   Édition française .... 334 exemplaires
4. Après que le rapport a été déposé sur le bureau de la Chambre, et compte tenu des exemplaires disponibles, oui.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION GORDON—COÛT D'IMPRESSION

Question nº 84—**M. Dufresne:**

1. Combien a coûté l'impression du rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada?
2. L'Imprimerie nationale a-t-elle un mode d'établissement du prix de revient semblable à celui dont se servent les maisons de commerce?

Réponse de **l'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):**

1. $15,950.00.
2. Oui, un mode analogue à celui prescrit pour les établissements de commerce par l'industrie de l'imprimerie américaine.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LES TRAITEMENTS

Question nº 86—**M. Low:**

1. Combien de fonctionnaires sont à l'emploi de la Commission canadienne du blé?
2. Quels sont leurs traitements?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

Les employés de la Commission canadienne du blé ne sont pas fonctionnaires d'État. Ils sont à l'emploi de la Commission moyennant des traitements qui correspondent à ceux que versent d'autres organismes qui s'occupent de la vente de céréales. Ce serait donc nuire à la bonne marche de la Commission que de publier les traitements versés à tel ou tel de ses employés.

Le rapport annuel de la Commission du blé pour l'année-récolte 1955-1956 signale que le total des traitements versés aux membres de la Commission, au personnel administratif et autres employés se monte à $1,921,159.48. Au 31 juillet 1956, le personnel et la direction comprenaient 723 personnes.

PRODUCTION AGRICOLE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 102—**M. Balcom:**

1. Quelle a été la valeur globale des denrées agricoles produites en Nouvelle-Écosse durant 1956?
2. Quelle valeur représentaient, *a*) la récolte de pommes, *b*) la production d'œufs?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

1. Il est trop tôt pour qu'on puisse nous fournir ce renseignement. Toutefois, l'estimation provisoire pour 1956 du revenu net provenant de la vente des produits agricoles de la Nouvelle-Écosse s'établit à $44,746,000.

2. Voir réponse au nº 1. *a*) Aucun classement séparé. L'estimation provisoire du revenu net des cultivateurs provenant de la vente des fruits en Nouvelle-Écosse au cours de la période de janvier à septembre 1956 s'établit à $1,594,000. *b*) L'estimation provisoire du revenu net des cultivateurs provenant de la vente d'œufs au cours de la période de janvier à septembre 1956 s'établit à $4,867,000.

MOUVEMENT DES NAVIRES ET DU FRET, CHAUSSÉE DE CANSO

Question nº 107—**M. Balcom:**

Quel a été le mouvement des navires et du fret dans les écluses de la chaussée du détroit de Canso, depuis l'aménagement de la chaussée jusqu'au 31 décembre 1956 inclusivement?

Réponse de **M. Dickey, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:**

Le mouvement des navires et du fret dans les écluses de la chaussée de Canso depuis qu'elle est entrée en service (2 septembre 1955) au 31 décembre 1956 a été le suivant:

Nombre de navires, 3,904; tonnage net inscrit, 280,204; tonnage des cargaisons, 81,494.

COÛT DE CONSTRUCTION DES BUREAUX DE POSTE À JONQUIÈRE ET ARVIDA

Question nº 114—**M. Girard:**

Quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il dépensées pour la construction des bureaux de poste de Jonquière et d'Arvida, respectivement?

Réponse de **M. Bourget, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

Édifice fédéral à Jonquière, $425,157.74; édifice fédéral à Arvida, $238,835.89.

FIN DU PREMIER VOLUME